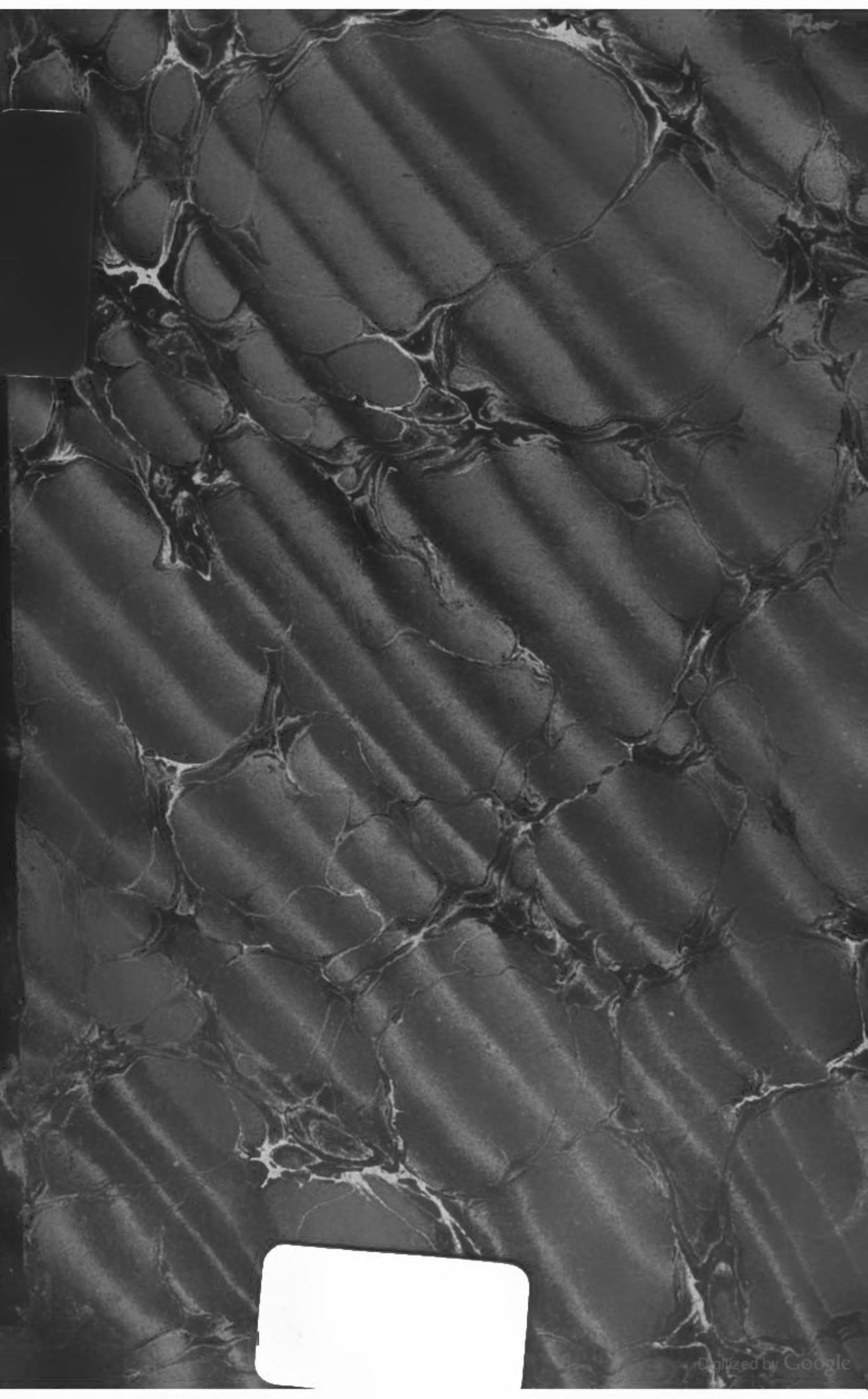
image
not
available





L'UNIVERS.

HISTOIRE ET DESCRIPTION
DE TOUS LES PEUPLES.

DICTIONNAIRE ENCYCLOPÉDIQUE

DE

LA FRANCE.

Tome Douzième.

PARIS. — TYPOGRAPHIE DE FIRMIN DIDOT FRÈRES,
RUE JACOB, N° 56.

FRANCE.

DICTIONNAIRE ENCYCLOPÉDIQUE,

PAR

M. PH. LE BAS,

MEMBRE DE L'INSTITUT (ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES),
MAITRE DE CONFÉRENCES A L'ÉCOLE NORMALE, ETC.

TOME DOUZIÈME.





PARIS,

FIRMIN DIDOT FRÈRES, ÉDITEURS,

IMPRIMEURS-LIBRAIRES DE L'INSTITUT DE FRANCE,
RUE JACOB, N° 56.

1845.

PREFACE

DU XIIe VOLUME.

En livrant au public le dernier volume de cette publication, qui, nous l'espérons, ne sera pas inutile, puisqu'elle contribuera à mieux faire connaître notre histoire nationale, celui qui a conçu le plan de ce travail et en a dirigé l'exécution, croirait manquer à un devoir, s'il ne donnait pas un témoignage public d'estime et de gratitude aux écrivains habiles qui, pendant plus de cinq années, l'ont secondé avec ce zèle et ce dévouement que l'amitié, la communauté de sentiments et de principes peuvent seules inspirer.

Dans la préface du premier volume des Annales, en rendant compte au public de la marche que je m'étais proposé de suivre, j'ai déjà cité quelques-uns de mes collaborateurs. Des circonstances indépendantes de ma volonté, et de la leur, m'ont privé des secours de quelques-uns d'entre eux; ils ont été remplacés par d'autres dont la participation n'a pas été moins active ni moins fructueuse. Le court aperçu qui va suivre, des principaux titres des uns et des autres, ne pourra qu'ajouter à la haute opinion que le public a déjà pu concevoir de leur talent et de leur savoir.

M. *Thalès Bernard* a fourni au Dictionnaire de très-nombreux articles, parmi lesquels nous citerons surtout ceux qui ont pour objet l'histoire de la Langue provençale, celle des provinces du Maine, de Normandie, etc.

Nous devons à M. *Bertin* la plupart des biographies d'artistes contenues dans les volumes VIII à XII, et, de plus, les articles Lithographie, Musées, Muséum, Musique, Peinture, Sculpture et Paris.

M. *Félix Bourquelot*, ancien élève de l'École des chartes, nous a fourni les articles Historiographes de France et Mascarades.

M. *Auguste Dumonchau*, l'un de mes plus anciens élèves à l'École normale, qu'une mort prématurée a ravi à ma sincère affection, et dont la coopération active et intelligente n'a pas peu contribué au succès de cette grande entreprise, est l'auteur des articles DUGUESCLIN, ÉLECTIONS, ÉTATS PROVINCIAUX, FARCES, FAVORIS, FEMMES, FESTINS, FÊTES, FOUS, FUNÉRAILLES, GARDES DU CORPS, GAZETTES, GENDARMERIE, GUET, HABITATIONS, HOTELS DE VILLE, FLANDRE ET ARTOIS, etc., etc.

M. *Dussieux*, à qui ses fonctions de répétiteur d'histoire à l'École royale militaire de Saint-Cyr n'ont pas permis, dans les derniers temps, de seconder notre entreprise avec autant d'activité et de suite que dans le principe, m'a cependant fourni, dans les derniers volumes, quelques grands articles, tels que ceux où il fait l'histoire des LIMITES DE LA FRANCE, celle de la LORRAINE; et ces articles ne sont pas inférieurs à ceux qu'on lui doit sur les BEAUX-ARTS, les COLONIES, etc.

M. *Xavier Durieux*, aujourd'hui censeur du collége royal de Bastia, nous a donné les biographies de plusieurs hommes politiques de la Restauration, et les articles MONTMORENCY, PROVENCE, PICHEGRU, WATERLOO, etc., qui, presque tous, se font remarquer par la vivacité du style et par la clarté de l'exposition.

Les articles BLOCUS CONTINENTAL, CAMP DE BOULOGNE, CENT-JOURS, COMITÉS DE SALUT PUBLIC et DE SURETÉ GÉNÉRALE, COMMUNE DE PARIS, CONSULAT, EMPIRE, GIRONDINS, VERGNIAUD, etc., sont dus à M. *Charles Emmanuel*, et se distinguent par la profondeur des aperçus politiques, la haute intelligence des événements et de leurs causes, non moins que par l'élégance et la facilité du style.

M. *Camille de Friess-Colonna*, l'une des conquêtes les plus récentes de notre recueil, a enrichi les derniers volumes d'un grand nombre de bons articles, entre autres : LOUIS XVIII, PAUPÉRISME, RÉVOLUTION DE JUILLET, relations de la France avec la SAXE, la SAVOIE, la SUISSE et la TURQUIE.

M. *Aristide Guilbert* a utilisé à notre profit les profondes études auxquelles il s'est livré sur l'administration financière, et c'est de lui que sont les articles CONTRIBUTIONS, CONTRÔLEURS GÉNÉRAUX, CRÉDIT PUBLIC, FINANCES, etc. Il a, en outre, préludé à l'importante pub

cation dont il s'occupe aujourd'hui, par un intéressant résumé de l'histoire de la FRANCHE-COMTÉ.

M. *Jacquinet*, autrefois mon élève, et aujourd'hui mon collègue à l'École normale, s'est chargé des principaux articles relatifs à l'histoire littéraire de la France, et ce n'est pas la partie de ce recueil la moins digne d'attention; car le jeune professeur y fait preuve à chaque pas d'un goût sûr, d'une critique éclairée et savante, d'un esprit ingénieux, d'un respect constant pour les saines traditions littéraires, comme aussi d'un véritable talent d'écrivain.

M. *Jourdan*, qui a fait une étude attentive de l'histoire de la révolution française, s'est offert pour rédiger les articles MARAT, MIRABEAU, MONTAGNARDS, NAPOLÉON, THIERS, journées de VENDÉMIAIRE et d'OCTOBRE, et il s'est acquitté de cette tâche avec conscience, impartialité et talent.

M. *Lacroix*, aujourd'hui professeur d'histoire au collége Rollin, a bien voulu prendre le soin de rédiger les articles FRANCS, FRONDE, GAULE, GUISE, MONARCHIE, PEPIN, PHILIPPE Ier à VI, RÉGENCES, SULLY, etc.

M. *Ludovic Lalanne*, ancien élève de l'École des chartes, indépendamment de sa participation au travail courant du Dictionnaire, s'est particulièrement occupé de l'introduction de la BOUSSOLE et de la POUDRE A CANON en Europe, de la CHRONOLOGIE DE L'HISTOIRE DE FRANCE, des ÉTATS GÉNÉRAUX et des relations de la France avec le DANEMARK, l'ÉCOSSE, l'EMPIRE GREC, l'ESPAGNE, la HOLLANDE, l'ITALIE, etc.

M. *Charles Laumier* a fait preuve, dans les articles BOISSONS, CADASTRE, CAISSE DE POISSY, CARTES A JOUER, CENS, CÉRÉMONIAL, COIFFURE, COMPAGNIES, CONSEILS, CUISINE, MARIAGE, NOBLESSE, POLICE, POSTE, ROTURE, SUBSIDE, TRUANDS, VIN, etc., etc., de cette érudition persévérante qu'on admire à si juste titre dans les religieux de la congrégation de Saint-Maur.

Il est à regretter que M. *Louandre* n'ait pas pu nous consacrer plus de temps; car ses articles HISTOIRE DE FRANCE, HONNEUR, INDUSTRIE, INFLUENCE MORALE DE LA FRANCE, ne sont pas les moindres [illegible] de notre livre.

M. *Rapetti*, professeur suppléant des législations comparées au collége de France, a mis à notre disposition les ressources de sa vaste science dans des articles trop peu nombreux, parmi lesquels nous citerons BARREAU, PARLEMENT, PROPRIÉTÉ, ROSSI, SERVAGE.

M. *Charles Renier* a traité de l'histoire des SCIENCES MATHÉMATIQUES et des SCIENCES PHYSIQUES, de l'introduction des MACHINES A VAPEUR en France, etc., etc.

M. *Léon Vaïsse*, professeur à l'Ecole royale des sourds-muets, qui s'est beaucoup occupé de tout ce qui se rapporte à la pédagogie et à la grammaire comparée, nous a apporté un assez nombreux contingent; voici les titres de ses principaux articles : INSTRUCTION PUBLIQUE, JANSÉNISME, JÉSUITES, PHILOLOGIE ORIENTALE, PORT-ROYAL, SOURDS-MUETS, UNIVERSITÉS.

A M. *Jean Yanoski*, professeur suppléant d'histoire au collége de France, sont dus les articles BOURBON, BOURGEOISIE, COMMUNES, LOUIS Ier à XV, RIVALITÉ DE LA FRANCE ET DE L'ANGLETERRE, RIVALITÉ DE LA FRANCE ET DE LA MAISON D'AUTRICHE, SENTIMENT NATIONAL.

Enfin, M. *Léon Renier*, qui, dans le cours de cette longue campagne, n'a pas cessé d'être mon lieutenant, et qui, pendant les deux années que je viens de passer en Grèce et en Asie, a bien voulu, par un dévouement dont je puis seul sentir tout le prix, se charger de diriger la publication des trois derniers volumes, a inséré dans ces volumes, ainsi que dans les précédents, un grand nombre d'articles de sa composition; entre autres, ceux qui ont pour titres BIBLIOTHÈQUES, DANTON, CAMILLE DESMOULINS, LA FAYETTE, LOUIS XVI, MARIE-ANTOINETTE, LOUIS-PHILIPPE-JOSEPH D'ORLÉANS, ROBESPIERRE.

Telle est la part que chacun a prise dans cette encyclopédie nationale. Il ne m'appartient pas de parler de la mienne; mais je serai suffisamment payé de mes soins et de mes efforts, si les lecteurs de cet ouvrage, que j'ai signé au nom de tous, jugent que je suis arrivé au résultat que je m'étais proposé, celui d'*offrir à mes concitoyens un livre qui ranime en eux l'amour de la patrie commune, et le désir d'atteindre le but auquel la Providence nous a constamment conduits.*

PH. LE BAS.

L'UNIVERS,

OU

HISTOIRE ET DESCRIPTION

DE TOUS LES PEUPLES,

DE LEURS RELIGIONS, MOEURS, COUTUMES, ETC.

DICTIONNAIRE ENCYCLOPÉDIQUE

DE L'HISTOIRE DE FRANCE.

PAR M. PH. LE BAS,

MEMBRE DE L'INSTITUT.

R.

RÉPUBLIQUE (*). Il est impossible d'affirmer que la France ait fait, de 1792 à 1804, une sérieuse expérience du gouvernement républicain; la France ne se trouvait pas alors dans des conditions qui lui permissent de poursuivre cette grande et solennelle expérience. La bourgeoisie arrivant aux affaires sans y être préparée, sans avoir formulé le système du gouvernement qu'elle devait faire succéder au gouvernement monarchique, tâtonna, marcha en aveugle, se divisa bientôt, et notre histoire républicaine n'est, à vrai dire, que l'histoire de ces divisions, qui eussent entraîné la France dans d'irréparables malheurs, si l'admirable instinct du peuple n'eût préservé la bourgeoisie elle-même de ses propres excès.

Bientôt le gouvernement révolutionnaire, attaqué par l'Europe entière, obéit à la loi de son propre mouvement et à la force d'expansion. La France repoussa d'abord une à une les forces dirigées contre elle; puis elle se répandit au loin comme un fleuve immense, renversa sur son passage tous les obstacles vainement dressés devant elle, et laissa sur le sol de la vieille Europe le limon bienfaisant qui devait un jour la féconder et la rajeunir.

Placée en dehors du droit commun de l'Europe, la république française devait chercher à s'assimiler les nations soumises et à les imprégner non-seulement de ses idées et de ses principes, mais aussi de sa forme gouvernementale. De même qu'aujourd'hui nous favorisons autour de nous le dévelop-

(*) Les articles CONVENTION, DIRECTOIRE, CONSULAT, contiennent le résumé de l'histoire de la république française, et nous ne pourrions, sans nous répéter, la recommencer ici; nous nous bornerons, donc dans cet article, à quelques considérations générales; puis, nous présenterons en peu de mots le tableau des républiques qui, de 1794 à 1804, s'établirent par l'influence de la France et autour de son territoire.

pement des gouvernements constitutionnels, nous faisions alors des républiques à l'image de la nôtre, et bientôt la France fut entourée d'un réseau de gouvernements républicains.

L'Italie, où l'Autriche nous défiait, se réveilla d'un long sommeil au bruit de nos hymnes patriotiques. Pour favoriser l'élan des populations, il fallait que la victoire secondât nos efforts; on sait avec quelle intrépidité, avec quel génie, nos jeunes généraux remplirent cette glorieuse mission.

Républiques cispadane et ligurienne. Les succès de Bonaparte avaient frappé de stupeur les cabinets européens; le roi de Naples avait signé, le 10 octobre 1796, un traité de paix avec la France. Gênes traita aussi de la paix; mais le vainqueur ne la lui accorda qu'à de rigoureuses conditions, moyennant un subside de quatre millions; et elle fut érigée en *république ligurienne.*

Bonaparte avait sollicité et obtenu les pleins pouvoirs nécessaires pour traiter avec la cour de Rome. La politique astucieuse de cette cour fut impuissante contre l'habileté du jeune général, et bientôt, par la force de ses armes autant que par les ressources de sa diplomatie, il vit l'Italie presque tout entière soumise à son influence.

Loin de réprimer les tendances libérales qui se manifestaient dans la haute Italie, il les avait au contraire favorisées et excitées afin de s'en faire une arme contre le saint-père, dont il voulait ruiner le pouvoir, tout en ménageant ostensiblement le chef spirituel de l'Église. Enthousiasmés par la présence de nos troupes, le Milanais, Modène, Reggio, Bologne, Ferrare, demandaient à grands cris leur indépendance, lorsqu'une occasion s'offrit de reprendre l'offensive contre le duc de Modène, avec qui un traité d'armistice avait suspendu les hostilités. Bonaparte ne la laissa pas échapper. Contrairement aux capitulations, le duc avait fourni des vivres à l'armée de Wurmser. Bonaparte marcha aussitôt sur sa capitale, en chassa la régence, y fit reconnaître son autorité et proclama aussitôt la liberté des provinces de Modène et de Reggio. C'était offrir aux États voisins un dangereux exemple; Bologne et Ferrare ne tardèrent pas à le suivre, et se constituèrent aussi en république. Bonaparte les réunit à l'État de Modène et forma, de tous les pays situés en deçà du Pô, la république *cispadane,* que d'unanimes et enthousiastes acclamations saluèrent de toutes parts. Bonaparte fut accueilli en libérateur dans toutes les villes de cette nouvelle république. Le 16 octobre, cent députés appartenant aux différentes classes de la bourgeoisie, se réunirent à Modène, et l'histoire remarquera la modération et la réserve que le génie sage et prudent de Bonaparte sut imprimer à cette assemblée née la veille au milieu de l'effervescence populaire. Après avoir proclamé l'abolition de la féodalité, l'égalité civile, et pourvu aux plus urgentes nécessités du moment par le règlement des impôts et par des levées de troupes, l'assemblée s'ajourna au 25 décembre suivant pour délibérer sur la constitution de la république.

République cisalpine. Mais un esprit aussi absolu que celui de Bonaparte ne pouvait conserver longtemps le projet de morceler l'Italie en petites républiques qui, au lieu de constituer une grande unité nationale, n'auraient formé qu'une multitude de petites nationalités indépendantes. Après avoir fondé la républi que cispadane, il voulait former, de pays situés au delà du Pô, une républi que qu'il aurait nommée *transpadane* Mais il abandonna bientôt cette résolu tion et conçut le projet de réunir en u seul État le magnifique pays qui s'éten jusqu'à l'Adige et qui aurait compris outre les provinces formant la républi que cispadane, la Lombardie, la Ro magne, les provinces de Brescia, d Mantoue et de Bergame, renfermant er semble une population de quatre mil lions d'habitants. Ce fut cet État qui re çut le nom de *république cisalpine* dont l'existence politique fut reconnu par le célèbre traité de Campo-Formi (17 octobre 1797). Cette république e son directoire et ses deux conseils, Bonaparte ne déguisa pas la répugnan que lui inspirait cette copie du gouve nement directorial de Paris; car mie que personne il connaissait sa faibles et son impuissance. Mais il dut céder a exigences du directoire français; nomma lui-même les cinq directeurs

les membres des deux conseils de la république cisalpine; il organisa les gardes nationales, et le jour où Milan célébra l'anniversaire de la fédération du 14 juillet, il n'y avait pas moins de trente mille hommes sous les armes. Ce fut pour réunir plus intimement à la France cet État nouveau œuvre de son génie, que Bonaparte conçut le projet gigantesque de tracer une route dans les Alpes par le Simplon.

Mais les passions politiques, les haines de parti ne tardèrent pas à déchirer le sein de la république cisalpine; on ne constitue pas l'unité dans les mœurs et dans les intérêts des populations aussi facilement que sur la carte; l'esprit de localité enfanta des divisions que l'influence secrète de l'Autriche fomentait et exploitait avec adresse : un traité lia la Cisalpine à la république mère; elles contractèrent une alliance offensive et défensive pour tous les cas, et, en attendant que la Cisalpine eût un état militaire, la France lui fournit une armée de vingt-cinq mille hommes en échange d'un subside de dix millions.

République romaine. La politique suivie par Bonaparte, à l'égard de la cour de Rome, était près de porter ses fruits. Le souffle révolutionnaire avait passé sur l'Italie entière ; il ne fallait plus qu'un motif à l'envahissement projeté par Bonaparte. L'assassinat du général Duphot dans une émeute populaire, le 28 décembre 1797, fournit l'occasion qu'il attendait. Joseph Bonaparte était alors ambassadeur de France à Rome ; sous l'inspiration de son frère il demanda ses passe-ports; un corps d'armée, sous les ordres de Berthier, marcha sur Rome; le 10 février, il prenait possession du château Saint-Ange; le 15 février 1798, la *république romaine* était proclamée; et le pape, conduit à Savone, puis à Pise, allait mourir à Valence l'année suivante.

République parthénopéenne. Bonaparte voyait ainsi se réaliser ses plus secrètes espérances. De Rome à Naples il n'y avait qu'un pas; l'occasion de le franchir ne se fit pas attendre; la cour de Naples vint elle-même au-devant de sa perte. Une armée napolitaine marcha sur Rome; Championnet, qui avait alors le commandement de cette ville, en sortit avec une armée inférieure en nombre à l'armée assaillante; il la repoussa cependant, et la poursuivit dans sa retraite. En apprenant le désastre de ses troupes et la marche victorieuse de l'armée française, Naples s'émut et s'agita en désordre; on délivra des armes aux lazzaroni; les partis opposés en vinrent aux mains, et la cour effrayée se décida à la fuite. Jamais maison royale ne se souilla de tant d'infamies; on connaît l'ignoble grossièreté, la crasse ignorance du roi, les débauches et les cruautés de la reine. Le 31 décembre 1799, la cour abandonna lâchement sa capitale, livrée au tumulte et aux plus viles passions d'une populace fanatisée; la reine s'embarqua avec son amant Acton, emportant ses plus précieux trésors et livrant aux flammes les richesses qu'elle ne pouvait prendre avec elle. Un courtisan, le prince Pignatelli, demeura chargé des pouvoirs du roi, avec l'ordre de faire égorger toute la haute bourgeoisie.

Championnet n'arriva cependant pas à Naples sans obstacle. Le 11 janvier, il conclut avec le général Mack un armistice aux conditions les plus avantageuses; le général napolitain cédait Capoue aux Français; il abandonnait la ligne avantageuse qu'il occupait et s'obligeait à payer au vainqueur une contribution de huit millions en argent. Les conditions de cet armistice soulevèrent dans le peuple et dans l'armée de violentes colères, et Mack, pour échapper à la fureur de ses troupes mutinées, vint demander asile à Championnet, qui l'accueillit avec générosité. L'armée française poursuivit sa marche jusque sous les murs de Naples, que le peuple défendit avec acharnement; mais les bourgeois nouèrent avec les Français des communications, et Championnet fut maître de la ville le 23 janvier 1799. La république fut aussitôt proclamée et reçut le nom de *république parthénopéenne*.

Un mois auparavant, le 9 décembre 1798, le roi de Piémont, ne se réservant pour royaume que l'île de Sardaigne, avait abdiqué la souveraineté de ses provinces continentales. Cette abdication et la conquête de Championnet complétaient notre domination dans la péninsule. Le Piémont et la Savoie,

administrés par la France, ne furent pas érigés en république.

Tel était l'ensemble des gouvernements républicains organisés par la France en Italie, qui était, politiquement du moins, prête à l'unité gouvernementale que Bonaparte avait poursuivie. Le moment n'était pas loin où cette unité allait être proclamée, et où ces diverses républiques allaient faire place au royaume d'Italie.

République helvétique. La France, qui allait au delà des Alpes fonder des États républicains, avait cependant à ses portes une contrée républicaine de nom, mais, de fait, féodale et aristocratique : c'était la Suisse, petite ruche composée de treize alvéoles plus divisés entre eux qui ne le furent jamais la France et l'Angleterre; sans lien, sans unité, sans patriotisme, se dominant et s'exploitant mutuellement, de canton à canton, de ville à ville, de commune à commune. La Suisse française, le pays de Vaud surtout, avaient accueilli avec enthousiasme la révolution française; Berne, au contraire, où l'aristocratie avait, comme à Venise, son livre d'or, était devenue le rendez-vous de l'émigration et un foyer d'intrigues contre-révolutionnaires. C'était là surtout que la France devait s'efforcer de faire prévaloir son influence. En 1797, le directoire eut un prétexte d'intervenir dans les affaires de la Suisse. Le pays de Vaud, lorsqu'il avait été cédé à la Suisse, en 1565, par le duc de Savoie, avait placé ses droits sous la garantie de la France. Ces droits étant depuis longtemps méconnus par Berne, le canton de Vaud en appela à la France le 28 nivôse 1797. Le directoire n'hésita pas un instant; il déclara qu'il prenait les Vaudois sous sa protection, et aussitôt une armée, commandée par le général Menard, pénétra en Suisse, en éveillant partout sur ses pas l'enthousiasme des populations dévouées à la France. Le pays de Vaud se constitua en *république lémanique* et fut reconnu en cette qualité par le gouvernement français. La révolution fit de rapides progrès; Berne leva une armée et les hostilités commencèrent le 2 mars 1798; Brune, qui était venu prendre le commandement de l'armée française, s'empara de Fribourg, et, le 5, après de longs efforts, car les troupes suisses lui opposèrent une résistance héroïque, il entra à Berne, où le premier acte de l'autorité française fut de constituer l'unité républicaine de la Suisse, qui fut proclamée sous le nom de *république helvétique*.

République batave. Vers la même époque aussi, la Hollande, divisée par des partis divers, marchait également vers une constitution nouvelle. Le directoire avait envoyé à la Haye, comme ambassadeur, Delacroix, démagogue violent et passionné, qui avait porté au milieu des flegmatiques Hollandais toute la ferveur de ses convictions républicaines; ce fut lui qui, dans un banquet, demanda « s'il ne restait pas un Batave « capable de poignarder le *règlement* sur « l'autel de la patrie. » Le règlement fut en effet poignardé sans plus de cérémonie, le 22 janvier 1798; l'ancienne constitution de la Hollande fut changée et la *république batave* eut, elle aussi, son directoire et son corps législatif. On sait que Napoléon, en arrivant à l'empire, fit pour la Hollande ce qu'il avait fait pour les républiques italiennes; qu'il en en forma un royaume dont un de ses frères fut le roi.

RÉQUISITIONS. Sous l'ancien régime la propriété n'étant point inviolable, et le principe du droit féodal, qui faisait du souverain le maître absolu des personnes et des choses, étant presque universellement admis, les abus qui en résultaient se manifestèrent d'une manière flagrante en différentes circonstances. Le plus considérable de ces abus était sans contredit la réquisition des choses, qui consistait à exiger au nom du souverain ou de ses représentants, des subsides en hommes, en argent, en denrées ou autres objets, des revenus ou des propriétés particulières. Ce droit de réquisition se confondait souvent avec le droit de prise (Voyez PRISE [droit de]). Ce fut seulement au commencement de la révolution et dans la constitution de 179[illegible] que le droit de propriété ayant été déclaré inviolable, ce qui lui portait atteinte fut indirectement aboli.

Comme on pouvait autrefois requérir les choses, on pouvait aussi requérir les personnes. Cet usage s'est conservé, [illegible] aujourd'hui même, dans les cas d'u[illegible]

gence, pour arrêter un incendie, une inondation, une invasion étrangère, les administrateurs peuvent et doivent requérir le concours de tous les citoyens. En 1793, les armées coalisées menaçant la France d'une invasion générale, la convention ordonna une levée en masse de 300,000 hommes (décret du 24 février 1793). Tous les Français de 18 à 40 ans, non mariés ou veufs sans enfants, furent alors mis en état de réquisition permanente jusqu'à concurrence du nombre de soldats exigé par cette loi, et l'on appela *réquisitionnaires* tous ceux qui firent partie de ce recrutement extraordinaire.

Le décret du 24 février avait pourvu à la levée des soldats ; des lois postérieures mirent en réquisition les officiers de santé et les pharmaciens nécessaires à l'armée. Le service de la marine fut aussi assuré par voie de réquisition ; enfin, le décret cité plus haut fut comme complété par une proclamation adressée par la convention au peuple français (14 août 1793), et ordonnant la levée en masse de tous les jeunes gens de 18 à 25 ans. Cette nouvelle levée excita des mécontentements, surtout dans les provinces de l'Ouest, et ne contribua pas peu à la guerre qui s'alluma dans ce pays.

Sous le consulat et sous l'empire on fit une foule de lois sur la réquisition, et, il faut le dire, le bon plaisir du maître plutôt que la justice présida le plus souvent à la confection de ces lois.

Restaurant et Restaurateur. Parmi les bouillons en usage au XVI[e] siècle, il en était un que l'on appelait par excellence le *restaurant divin*, que l'on recommandait particulièrement aux femmes en couche, et aux personnes exténuées par la fatigue, les excès ou les maladies de langueur. Ce n'était pas comme aujourd'hui un bon consommé, mais de la viande de boucherie ou de la chair de volaille hachée très-menu, et distillée ensuite dans un alambic, avec de l'orge mondée, des roses sèches, de la cannelle, de la coriandre et des raisins de Damas.

Bernard Palissy, dans sa *Déclaration des abus des médecins*, s'éleva contre cette maniere de confectionner le restaurant divin. « Prends une excellente volaille, dit-il, et fais-la cuire « dans son bouillon, tu trouveras en ce « bouillon une grande odeur, si tu l'o« dores, et une grande saveur, si tu le « goûtes; tellement que tu jugeras « que cela est bastant pour restaurer. « Fais-le distiller au contraire, et en « gouttes, et tu le trouveras insipide, « sans goût ni odeur que du brûlé. « Lors tu jugeras que ton restaurant « n'est bon et ne peut rendre bon « suc au corps débile. »

Le conseil était bon, et il se forma des établissements pour le mettre en pratique. Le premier fut ouvert en 1765, rue des Poulies à Paris, par un nommé Boulanger, lequel avait mis sur sa porte cette devise, qui était un emploi, peu respectueux d'une phrase d'un livre très-respectable : *Venite ad me, omnes qui stomacho laboratis, et ego restaurabo vos.* Boulanger, qui fut appelé *restaurateur,* vendait des bouillons ou consommés, et on trouvait même à manger chez lui quand on voulait ; mais n'étant point traiteur, il ne pouvait servir de ragoûts. Il donnait des volailles au gros sel avec des œufs frais, et tout cela était servi proprement, sur de petites tables de marbre, comme on en voit aujourd'hui partout. A son imitation s'établirent bientôt d'autres restaurateurs, dont les maisons s'appelèrent, du nom du bouillon conseillé par Palissy, des *restaurants.* Il s'en établit dans les Wauxhals, au Colisée, dans les lieux d'assemblées et de réjouissances publiques. La nouveauté, la mode et peut-être aussi l'élévation des prix accréditèrent les restaurants, car ce qu'ils fournissaient était plus cher que chez les traiteurs ordinaires, et telle personne qui n'eût point osé s'asseoir à une table d'hôte, allait sans honte dîner chez un restaurateur, croyant donner par là une haute idée de sa fortune. Les restaurateurs, qui ne vendaient qu'un petit nombre de plats, s'étant considérablement multipliés, finirent par se nuire les uns aux autres ; alors, pour avoir une plus grande quantité d'objets à offrir aux consommateurs, ils se firent traiteurs et eurent ainsi deux titres au lieu d'un; mais ils ne gardèrent que le premier, et laissèrent, avec un superbe orgueil, le second aux fricoteurs vulgaires chez lesquels les artisans vont faire des ban-

quets à bas prix, et les ouvriers prendre leurs repas.

Les salons et les salles particulières des restaurateurs ont été souvent des lieux de réunions politiques, et souvent il y a été pris des résolutions qui ont exercé une grande influence sur les affaires publiques. Pendant la session de la convention, les députés les plus énergiques allaient habituellement dîner ensemble chez Legocque, dont l'établissement était situé dans l'enceinte du jardin des Tuileries, sur la terrasse des Feuillants. Là, réunis dans une salle séparée et seuls entre eux, ils débattaient les questions les plus sérieuses, préparaient les motions à faire, se fournissaient d'arguments pour combattre les propositions qu'ils jugeaient dangereuses, se distribuaient, en un mot, les rôles qu'ils devaient remplir à la tribune, les jours de délibérations solennelles. Ces discussions privées, qui n'imposaient point, comme celles de l'assemblée nationale, aux hommes inhabiles à manier la parole, mais pourvus de patriotisme et de jugement, aidèrent beaucoup aux progrès de la révolution et à la consolidation de ses résultats; il en jaillit plus d'une de ces grandes mesures qui sauvèrent la patrie et firent perdre à ses ennemis l'espérance et les moyens de l'envahir ou de la mettre aux fers.

RESTAURATION (*). 1re *Restauration*. — Depuis le 21 janvier 1793, le comte de Provence, frère aîné de Louis XVI, avait pris le titre du régent, puis à la mort du fils de son frère, celui de roi, sous le nom de Louis XVIII. Il vivait dans une modeste retraite en Angleterre, lorsque les désastres en 1813 vinrent ranimer ses espérances. Son frère, le comte d'Artois, accompagné de de ses deux fils, les ducs d'Angoulême et de Berry, pénétra, à la suite des armées ennemies, sur le territoire français, et le 12 avril, il fit son entrée dans Paris, où ses premiers actes furent de substituer au drapeau tricolore, consacré par tant de victoires, le drapeau blanc, depuis longtemps oublié. Louis XVIII le suivit de près; le 2 mai, il signa la déclaration de Saint-Ouen, entra le 3 à Paris et forma aussitôt un ministère, dont la composition jeta justement l'alarme parmi les imprudents libéraux (*) qui avaient tant contribué à la restauration. Le 30 mai, la paix fut signée. La France rentrait dans les limites qu'elle possédait au 1er janvier 1792. Elle recouvrait de la Suède la Guadeloupe; du Portugal, la Guyane; mais le comte d'Artois livrait, d'un trait de plume, à nos ennemis, plus de la moitié de nos vaisseaux de guerre et cinquante-trois forteresses encore occupées par nos troupes, avec tout le matériel qu'elles renfermaient.

Le 4 juin, Louis XVIII, cédant, malgré les ultra-royalistes, à l'impérieuse nécessité de conserver une partie au moins des principes acquis à la France par la révolution, octroya une *charte constitutionnelle* (**) qui établissait un gouvernement représentatif, composé du roi investi du pouvoir exécutif, et de deux chambres, celle des pairs nommés par le roi et héréditaires, et celle des députés des départements, nommés par les électeurs pour un certain nombre d'années. Ces deux chambres partageaient avec le roi le pouvoir législatif. La liberté de la presse et des cultes fut décrétée; la responsabilité des ministres fut posée en principe; l'ancienne noblesse fut rétablie, et la nouvelle conservée, etc. Cette charte pouvait, jusqu'à un certain point, satisfaire aux besoins de la partie éclairée de la nation; mais le roi ôta toute sécurité aux constitutionnels, en déclarant que cet acte n'était pas placé au-dessus de la royauté elle-même, et ne devait être regardé que comme un simple octroi de sa volonté souveraine. Ce n'était donc plus un pacte synallagmatique, puisque l'une des deux parties seulement était liée, l'autre restant libre de modifier ou même de retirer cette concession, qui n'avait pas été considérée comme une condition de son élévation au trône. De là des craintes

(*) Nous ne pouvons présenter ici qu'un court résumé de l'histoire des deux *Restaurations*; c'est dans les ANNALES, où cette histoire a été racontée plus au long, que le lecteur trouvera le détail des événements, aux principaux desquels nous avons d'ailleurs consacré, dans le DICTIONNAIRE, des articles spéciaux.

(*) Voy. LIBÉRALISME.

(**) Voy. CONSTITUTIONS.

qui furent accueillies par tous les adversaires de la restauration.

L'imprudence du clergé, qui montra trop vite le désir de rétablir tous les us et coutumes du temps passé, celle des émigrés, qui se firent donner toutes les places et qui vinrent dans une armée où ils étaient inconnus et qui les avait chassés vingt ans devant elle, remplacer de vieux officiers que leurs soldats avaient vus si souvent sous le feu, causèrent des mécontentements, qui s'accrurent encore par des mesures blessantes. Les bonapartistes, rappelant la gloire militaire de l'empire et l'humiliation actuelle de la France; les républicains, repoussant le roi, comme ils avaient repoussé l'empereur; les ultra-royalistes, voulant entraîner le ministère dans une voie de réaction violente, formaient autant de partis qui ébranlaient le trône chancelant de Louis XVIII, auquel les constitutionnels n'osaient prêter une entière et aveugle confiance.

Averti de cette inquiétude des esprits, Napoléon quitta l'île d'Elbe et vint, le 1er mars 1815, débarquer à Cannes. Il marcha sur Grenoble, puis sur Lyon, qui lui ouvrirent leurs portes, et entra le 20 mars dans Paris sans avoir brûlé une amorce. La veille, Louis XVIII, sa famille et ses conseillers s'étaient enfuis à Gand; M. de Talleyrand sollicitait déjà les souverains alliés, encore réunis au congrès de Vienne, de venir une seconde fois replacer la couronne sur la tête des Bourbons.

Cependant Napoléon, de nouveau maître de la France, comprit la nécessité de faire une concession aux idées libérales, et il consacra, par l'*acte additionnel aux constitutions de l'empire* (*), la plupart des principes de la Charte. Lui-même il prêta serment à cet acte, dans l'assemblée solennelle du Champ de Mai (**), puis il partit pour l'armée; car déjà les rois alliés, trompant les peuples par de vaines promesses d'institutions démocratiques, poussaient 800,000 hommes contre la France. Blücher et Wellington, à la tête chacun de 90,000 hommes, arrivaient par la Belgique. Bonaparte marche à leur rencontre, bat 22,000 Prussiens au village de Ligny, dans les plaines de Fleurus, puis court à Wellington avec 70,000 hommes. Il combat tout un jour; déjà les troupes anglaises et hanovriennes fléchissaient, et Wellington avait fait commencer la retraite, quand Blücher, que le maréchal Grouchy devait contenir avec 33,000 hommes, arriva sur le champ de bataille avec des troupes fraîches, nous enleva la victoire et nous fit éprouver une sanglante défaite (*).

(*) Voy. ce mot et CONSTITUTIONS.
(**) Voy. CHAMP DE MAI.

Ce grand désastre renversait Napoléon. Il revint à Paris, et signa une seconde *abdication* en faveur de son fils (**); puis, les ennemis s'avançant imprudemment vers la capitale, il comprit qu'il était possible encore de les détruire, et offrit au gouvernement provisoire qui s'était formé, de se mettre, comme simple général, à la tête des troupes réunies à Paris. Fouché, l'infâme Fouché, son ancien ministre, qui quelques jours plus tard allait devenir le ministre de Louis XVIII, répondit à ses offres avec hauteur et insulte, et Napoléon n'eut plus qu'à quitter la France. Confiant dans le respect que devait inspirer la grandeur de ses infortunes, il alla se remettre entre les mains des Anglais, qui répondirent à l'appel fait par lui à la royauté britannique, et l'emprisonnant à 1800 lieues de l'Europe, sur le rocher stérile de Sainte-Hélène (***).

2e *Restauration.*— La seconde restauration était opérée; Louis XVIII était remonté sur le trône, mais les alliés lui firent payer cher leur assistance: Philippeville, Marienbourg, Sarrelouis, Landau, furent cédés avec leur territoire; le département du Mont Blanc fut restitué au roi de Sardaigne; les fortifications d'Huningue furent démolies; 700 millions durent être payés comme indemnité de guerre; 150,000 hommes des armées alliées restèrent dans nos provinces frontières, et y furent entretenus à nos frais, pour veiller sur tous les mouvements de la France et prêter au besoin un nouvel appui à la restauration; enfin, par un accord postérieur, les réclamations particulières des alliés furent fixées à 1,600 millions. A ces sacrifices énormes vinrent se join-

(*) Voy. WATERLOO (campagne de).
(**) Voy. ABDICATION.
(***) Voy. CENT JOURS et ASILE.

dre les réactions de l'intérieur : le maréchal Brune, les généraux Ramel et Lagarde furent assassinés; Avignon, Nîmes, Uzès, Grenoble, tout le département du Gard furent ensanglantés par le massacre des protestants et des bonapartistes; puis, vinrent les assassinats juridiques : le colonel Labédoyère, le maréchal Ney, les frères Faucher, tous deux généraux, les généraux Mouton-Duvernet et Chartrand furent fusillés; le général Bonnaire fut dégradé; Lefebvre-Desnouettes, les deux frères Lallemand, Rigaud et Savary furent condamnés à mort par contumace; Lavalette n'échappa que par le dévouement de sa femme.

Après les personnes, ce fut le tour des institutions. La chambre des *Introuvables* essaya d'effacer l'un après l'autre tous les articles de la Charte; de rétablir la royauté sur ses anciennes bases; d'affaiblir la centralisation administrative, qui empêchait le rétablissement des influences seigneuriales; de reconstituer enfin l'aristocratie territoriale. Louis XVIII, justement effrayé de la violence de cette réaction, prononça, le 5 septembre, la dissolution de la chambre, et de nouvelles élections envoyèrent une majorité constitutionnelle, qui dans sa première session adopta une nouvelle loi électorale. Cette loi établissait l'élection directe, fixait à 300 francs le cens des électeurs, celui des éligibles à 1,000; n'admettait qu'un collége par département, et décrétait que la chambre se renouvellerait par cinquièmes.

L'année suivante, le maréchal Gouvion Saint-Cyr, ministre de la guerre, réorganisa l'armée, et, par la loi du recrutement, restreignit les nominations de cour, en faisant une large part à l'ancienneté. Enfin, le rejet d'une loi qui tendait à entraver la liberté de la presse, et la retraite de l'armée d'observation, que le duc de Richelieu, ministre des affaires étrangères, obtint de l'empereur Alexandre dans le cours de l'année 1818, accrurent les espérances des libéraux. Les renouvellements des séries de 1817, 1818 et 1819, avaient augmenté leur nombre dans la chambre; le conventionnel Grégoire avait même été élu; tout annonçait donc le prochain triomphe des idées libérales. Mais Louis XVIII, pressé par son frère et les courtisans, se décida à se rapprocher du parti royaliste, et M. Decaze, qui avait dirigé les vues libérales du cabinet, se chargea de l'exécution du nouveau système. Cette conduite, qui avait pour but de balancer tour à tour, en se portant tantôt d'un côté et tantôt de l'autre les forces des deux partis qui luttaient dans la chambre, fut flétrie du nom de *bascule*, et ne put sauver le ministre qui avait suivi cette ligne dangereuse

Pendant quelque temps l'équilibre s maintint, grâce à cette tactique, entr les royalistes et les libéraux; mais u événement imprévu détruisit toutes le combinaisons de la prudence. Le duc d Berry, dernier rejeton de la branch aînée de la famille de Bourbon, ayar été assassiné le 13 février 1820, le royalistes allèrent jusqu'à accus de ce crime le ministre, qui au moin disait-on, l'avait préparé par s concessions aux principes révolutio naires; et dès lors l'esprit réactionnai de la chambre introuvable repar dans les conseils de la royauté et da les chambres. Une loi suspendit la l berté individuelle; une autre rétablit censure des journaux; une troisièr enfin institua le double vote : les éle teurs payant 300 francs de contributi et au delà nommèrent dans les collég d'arrondissement deux cent soixar députés; les électeurs payant 1,0 francs de contribution et au delà, ap avoir déjà voté dans les colléges d'arro dissement, élurent seuls cent soixan dix députés. Ainsi l'influence politiq passait de la classe moyenne à l'aris cratie.

La naissance du duc de Bordeau fils posthume du duc de Berry (29 s tembre), excita encore le zèle royalistes. Les élections suivantes, tes dans leur sens, formèrent dans chambre une majorité ultra-royal qui reprit l'œuvre des *Introuvables* que la mort de Napoléon, arrivée mai 1821, délivra de toute crai MM. de Villèle et Corbière étaien leur tête; ils entrèrent bientôt au mi tère à la place du duc de Richelieu; n ce fut pour y subir le joug de la grégation.

Quelques années avant la restauration, de pieuses personnes, et à leur tête le vicomte de Montmorency, avaient formé en France une société pour l'accomplissement des bonnes œuvres. Dans la réaction religieuse et royaliste qui entraînait, depuis 1815, une partie de la France, cette société s'étendit, accepta pour auxiliaires les jésuites, rétablis par Pie VII, et les eut bientôt pour chefs. Sous leur habile direction la congrégation marcha à la conquête religieuse de la France. A l'exemple de l'ancienne société de Jésus, elle chercha à s'emparer de l'éducation de la jeunesse pour nourrir de ses doctrines la génération nouvelle, et partout s'élevèrent des petits séminaires, où furent reçus les enfants des familles nobles. Quant au peuple des campagnes et des villes, il eut des missions et des miracles; mais il fallut souvent aux missionnaires l'appui de la force armée pour faire écouter leurs prédications, qui, dans plusieurs grandes villes, amenèrent de scandaleux désordres.

Il est inutile de dire que ce mouvement religieux ne s'opérait pas seulement au profit de la foi, et qu'il se fit aussi et surtout dans l'intérêt de la royauté. Un lien étroit unissait les idées ultramontaines et ultra-royalistes, le rétablissement du trône dans tous ses droits et le rétablissement du clergé dans tous ses priviléges. Née du peuple, l'Église abandonnait le peuple pour les grands; elle porta la peine de cette défection, et, pour avoir attaché ses destinées à celles de l'aristocratie, elle faillit être entraînée avec la religion elle-même dans le naufrage qui emporta le trône absolutiste. Tout-puissants à la cour, et jusqu'auprès du roi, par l'influence qu'ils exerçaient sur les membres de la famille royale et sur les personnes qui approchaient le plus près du monarque, maîtres d'une partie du ministère et de presque toute l'administration, où ils avaient peu à peu fait entrer leurs créatures, les chefs de la congrégation firent passer des lois qui enlevaient au jury la connaissance des délits de la presse, et permettaient aux ministres de rétablir la censure dans des cas graves. Enfin, pour mettre en défaut toutes les tactiques de l'esprit libéral, on inventa les procès de tendance : une suite d'articles qui, pris individuellement, étaient inattaquables, put devenir coupable en montrant la tendance politique du rédacteur.

Le libéralisme combattit la contre-révolution par les mêmes armes. A la congrégation on opposa des sociétés secrètes qui étendirent leurs nombreuses ramifications sur toute la France et sur une grande partie de l'Europe. Partout les peuples, abusés en 1815 par les promesses des rois, regrettaient d'avoir « rivé eux-mêmes leurs fers. » La fermentation de l'Allemagne n'était contenue qu'à grand'peine. Dans le Piémont et à Naples, une révolution éclatait, mais était comprimée par les armées autrichiennes. L'Espagne, enfin, avait proclamé la constitution de 1812 et dépouillé Ferdinand de son pouvoir absolu. La France favorisait de cœur tous ces mouvements, mais était trop bien gardée pour pouvoir y prendre part et les imiter; Cependant des conspirations excitées pour la plupart par les royalistes eux-mêmes, afin de légitimer leurs mesures réactionnaires, éclatèrent à diverses reprises, et les échafauds se dressèrent de nouveau pour des crimes politiques. En 1820, le capitaine Nantil fut condamné à mort, mais échappa par la fuite au supplice. Le général Berton, victime d'un infâme guet-apens, le colonel Caron, entraîné par des agents provocateurs, quatre de leurs complices, et enfin les sous-officiers de la Rochelle, dont la jeunesse et le courage inspirèrent tant d'intérêt, montèrent sur l'échafaud. La chambre des députés eut elle-même ses proscriptions, et Manuel fut saisi sur son banc par des gendarmes, pour avoir osé dire que la France avait vu le retour des Bourbons avec répugnance. Puis, quand les libéraux eurent été ainsi épouvantés à l'intérieur, le ministère se chargea d'aller combattre et étouffer en Espagne les principes révolutionnaires.

Les souverains alliés avaient décidé au congrès de Vérone que la sainte Alliance, c'est-à-dire l'union des rois de l'Europe, devait réprimer à tout prix les mouvements hostiles à l'autorité absolue des monarques; qu'il fallait em-

pêcher que la révolution ne fît le tour de l'Europe, comme quelques voix l'avaient prédit; et la France, en expiation de son esprit turbulent, fut chargée d'exécuter en Espagne la volonté des rois. L'armée expéditionnaire passa la frontière sous les ordres du duc d'Angoulême; Oudinot, Moncey, Molitor, en commandaient les principales divisions. Il n'y eut de résistance qu'à l'île Léon et au Trocadéro, qui furent enlevés avec peu de perte et d'efforts, et Ferdinand VII, rétabli sur son trône, signala sa restauration par une réaction sanglante, qui prépara en Espagne, comme celle de 1815, de 1821 et de 1829 en France, une nouvelle révolution.

Enhardi par le succès de cette campagne, le ministère se décida à faire des élections générales; dix-neuf députés libéraux seulement furent réélus. En face de ce triomphe les ultra-royalistes laissèrent éclater leur joie, et le clergé, ses espérances. Dans un mandement, M. de Clermont-Tonnerre, archevêque de Toulouse, dévoila prématurément le but des efforts de la congrégation, et la magistrature, effrayée, recommença, dès ce moment, la vieille guerre qu'elle avait soutenue jadis contre les prétentions épiscopales. Dès lors, dans le silence de la presse et de la tribune, les cours royales devinrent les gardiennes des libertés publiques, les conservatrices des principes révolutionnaires. Le ministère ayant incriminé plusieurs journaux qu'il n'avait pu acheter, notamment *le Constitutionnel* et *le Courrier français*, des arrêts favorables furent rendus, et le ministère se vit contraint de recourir à l'arme dangereuse de la censure. Mais, s'il fit taire un instant la presse, il ne put empêcher que les pamphlets mordants de Paul-Louis Courier ne fussent lus partout avec avidité, et que Béranger ne fît à la restauration la guerre la plus terrible; car les chants du poëte allaient, jusqu'au fond des campagnes et des ateliers, réveiller le patriotisme du peuple et sa haine pour une dynastie que huit cent mille étrangers étaient venus, par deux fois, imposer à la France.

Telle était la situation du pays, lorsque, le 16 septembre 1824, mourut Louis XVIII. Ses dernières paroles résumèrent tout son règne. « J'ai louvoyé, disait-il à son frère, entre les « partis comme Henri IV, et j'ai par- « dessus lui que je meurs dans mon lit « aux Tuileries. Agissez comme je l'ai « fait, et vous arriverez à cette fin de « paix et de tranquillité. » Puis, redoutant les dispositions de son successeur, il lui dit, en mettant la main sur la tête du duc de Bordeaux, cette parole prophétique : « Que Charles X ménage « la couronne de cet enfant! »

Mais vingt-cinq années passées dans l'exil n'avaient pu éclairer le nouveau roi; la Charte octroyée par son frère lui semblait un odieux abandon des droits imprescriptibles de la royauté, une concession dangereuse pour le repos de la France et du monde. Croyant que le bien-être pouvait remplacer chez un peuple la liberté, étranger à l'esprit philosophique du XVIII[e] siècle, ne comprenant pas le légitime orgueil d'une nation qui avait, pendant un quart de siècle, humilié toutes les royautés européennes, il pensait remplir un devoir sacré dans l'accomplissement duquel il devait risquer jusqu'à sa couronne elle-même, en détruisant les principes funestes de l'égalité et en rendant à la société nouvelle le calme et la paix de la servitude. Il se mit courageusement à l'œuvre dès les premiers jours de son règne, et le ministère Villèle, qu'il conserva, présenta successivement des lois demandant une indemnité d'un milliard pour les émigrés, le rétablissement des couvents de femmes, celui du droit d'aînesse, des peines atroces contre les sacriléges. La chambre des députés vota avec empressement les propositions ministérielles; mais celle des pairs gagna quelque popularité en faisant disparaître de ces lois quelques-unes des dispositions qui irritaient le plus l'opinion publique.

Au mois de mai 1825, Charles renouvela l'antique cérémonie du sacre(*); c'était un nouveau gage qu'il voulait donner au clergé et aux ultra-royalistes. La nation ne se trompa point sur les intentions du vieux roi, malgré le serment qu'il prêta à la Charte, et comprit

(*) Voy. SACRE ET COURONNEMENT DES ROIS.

que le respect pour de récentes institutions pouvait être difficilement observé par une royauté qui ne recevait l'onction sainte que pour publier son droit divin. L'aristocratie elle-même s'effraya du pouvoir croissant de la congrégation, et l'un de ses membres, le comte de Montlosier, dénonça hautement l'existence de sociétés illégales, et poursuivit les jésuites par des écrits ou des paroles énergiques, dans la presse et jusqu'au sein de la chambre des pairs, où il somma la magistrature de se souvenir des lois autrefois rendues contre la société de Jésus.

La réponse de la congrégation à cette attaque violente fut la présentation de la *loi de justice et d'amour*, destinée à en finir avec la presse, en lui imposant le silence sur toutes les matières qu'il déplaisait à la congrégation de voir produites au grand jour de la publicité et de la discussion. Une réprobation universelle accueillit cette proposition. L'Académie française elle-même crut devoir protester, mais ce ne fut que pour voir destituer ceux de ses membres qui étaient investis de quelque emploi. La Sorbonne eut aussi ses proscriptions : les cours de MM. Guizot, Villemain et Cousin, furent suspendus; l'École normale, où l'Université recrutait ses plus savants professeurs, fut fermée; enfin la garde nationale ayant osé, dans une revue au Champ-de-Mars, faire entendre quelques murmures, fut dissoute, et soixante-seize pairs (novembre 1827) furent nommés pour déplacer la majorité dans la chambre haute.

Ainsi allait la royauté, s'isolant chaque jour davantage, s'aliénant la presse, c'est-à-dire la partie éclairée, active, influente de la nation; la garde nationale, c'est-à-dire toute la population de la capitale; la chambre des pairs, c'est-à-dire toutes les illustrations administratives et militaires de la France; l'armée enfin et les basses classes, qui ne pouvaient oublier les couleurs nationales avilies, les grades prodigués aux courtisans, et la honte d'un gouvernement imposé par l'étranger. Ses seuls appuis étaient une société odieuse et proscrite, les émigrés que la nation poursuivait de sa haine ou de ses sarcasmes, et quelques hommes dangereux par leur zèle imprudent ou intéressés à une réaction qui aurait dépouillé une partie de la nation au profit des gens de cour.

Jusqu'au dernier moment, M. de Villèle se fit illusion sur le danger. Il se crut même assez fort pour refuser l'appui des constitutionnels, amis sincères et dévoués de la dynastie, et retira presque avec insulte à M. de Chateaubriand le portefeuille des affaires étrangères : c'était blesser cette nombreuse fraction du parti royaliste à la tête duquel marchait l'illustre écrivain; mais le ministre croyait augmenter ses forces en les concentrant. Il lui manquait une chambre toute dévouée, et qui, nouvellement élue, eût devant elle un long avenir parlementaire : pensant être sûr des colléges électoraux, il les convoqua pour la fin de l'année 1827. Les préfets avaient partout promis des élections favorables; ce fut cependant une majorité constitutionnelle que les électeurs envoyèrent à la chambre. Tel était le résultat des mesures hostiles à la Charte prises par le dernier ministère.

En vain M. de Villèle voulut conjurer l'orage en sacrifiant à l'opinion ses collègues les plus impopulaires, il lui fallut céder la place au nouveau cabinet auquel M. de Martignac donna son nom. Ce ministère, composé de royalistes constitutionnels, pouvait seul sauver la royauté, si elle avait voulu abdiquer ses prétentions. De meilleures lois sur la presse, le budget, les élections, etc., signalèrent ses premiers actes. C'était peu sans doute; mais il lui était difficile de donner plus. Aussi le parti libéral rendit hommage à ses bonnes intentions, et les noms de ses membres les plus influents, MM. de Martignac, de Vatimesnil et Hyde de Neuville, sont restés entourés de l'estime publique. Mais la congrégation, qu'ils blessèrent en faisant chasser les jésuites de la France et en diminuant le nombre des petits séminaires, résolut leur chute. C'était contre son gré que Charles X avait remis la direction des affaires à des constitutionnels, et tenté cette dernière épreuve de la conciliation de la royauté avec les intérêts et les desirs du pays; c'était surtout contre ses sentiments les plus chers qu'il avait signé

l'ordonnance sur les petits séminaires et celle qui expulsait les jésuites. Aussi la congrégation le trouva-t-elle disposé à entendre favorablement toutes ses plaintes, et il n'attendit plus qu'une occasion pour renvoyer son ministère. Un voyage qu'il fit dans les départements de l'Est, où les populations l'accueillirent avec ces acclamations qui s'adressent moins au monarque qu'aux pompes de la royauté, lui persuada qu'il avait pour lui les vœux de la France, et un échec qu'éprouvèrent les ministres devant la chambre des députés décida leur chute. Aussitôt après la session, parut l'ordonnance qui annonçait la formation d'un nouveau cabinet où figuraient des noms de sinistre augure, ceux de M. de Polignac, le chef politique de la congrégation, de M. de Labourdonnaye, le plus impitoyable réactionnaire de 1815, et de M. de Bourmont, ancien chef de chouans, que l'armée ne connaissait que comme un transfuge de Waterloo (8 août 1829).

La session des chambres était close, quand l'ordonnance parut; il fallait donc attendre la session prochaine pour voir la lutte s'engager d'une manière sérieuse. Cet intervalle de quelques mois fut rempli par la polémique ardente des journaux, auxquels le ministère Martignac avait rendu quelque liberté, et qui, chaque matin, déclaraient au pouvoir qu'il ne pourrait persévérer dans cette ligne de conduite sans faire un coup d'État, c'est-à-dire sans déchirer la Charte, qui alors était plus encore le palladium de la royauté que celui des libertés publiques.

Enfin, le 2 mars, Charles vint, pour la dernière fois, ouvrir la session des chambres. Les ministres lui avaient mis dans la bouche des paroles sévères. Il promit le maintien de la Charte, mais parla aussi des droits de sa couronne, et l'on n'entendit que ces derniers mots, qui furent considérés comme une menace. La réponse de la chambre fut l'adresse des *deux cent vingt et un*, qui déclarèrent au roi que les ministres n'avaient pas la confiance de la nation (*).

La chambre fut dissoute, et la royauté, croyant pouvoir en appele[r] elle-même au pays, convoqua les collè[-]ges électoraux. La prise d'Alger, opé[-]rée au mois de juillet 1830, fit illusio[n] à la cour sur la popularité que devaien[t] lui donner un glorieux fait d'arme[s] et une précieuse conquête; et, comm[e] les colléges électoraux, dont les vote[s] étaient connus, avaient renvoyé à l[a] chambre une majorité encore plus hos[-]tile, on se décida aux mesures violentes[.] S'autorisant de l'article 14 de la Charte[,] qui permettait au roi de rendre de[s] ordonnances pour le salut de l'État[,] Charles X, poussé par sa cour, par se[s] craintes personnelles, par le souveni[r] de Louis XVI, qui n'avait péri, disait[-]il, que pour avoir toujours cédé, pa[r] sa conscience enfin, qui lui faisait u[n] devoir de faire triompher les principe[s] ultramontains, fit rédiger les ordon[-]nances de juillet, qui supprimaient l[a] liberté de la presse, créaient un nou[-]veau sytème électoral, et annulaien[t] les dernières élections. Ainsi, la Chart[e] était déchirée, et il n'existait plus d'au[-]tre garantie réciproque entre la natio[n] et le roi que l'abnégation de l'une et l[e] bon plaisir de l'autre.

Il ne restait plus de ressources qu[e] dans l'emploi de la force. Publiées l[e] 26 juillet, les ordonnances avaient, dè[s] le 30, porté leur fruit : un combat d[e] trois jours avait chassé de Paris la gard[e] royale et les Suisses, refoulé la cour d[e] Saint-Cloud à Trianon, de Versailles [à] Rambouillet, effacé la royauté du droi[t] divin, affermi les principes de la révo[-]lution, et décidé enfin que le mond[e] ne retournerait pas en arrière. Trois foi[s] vingt-quatre heures, et le courage de[s] ouvriers de Paris, guidés, seulemen[t] à la fin de la lutte, par quelques homme[s] politiques, avaient suffi pour accompli[r] une révolution. Huit jours plus tard[,] une nouvelle dynastie montait sur l[e] trône : celle de Louis-Philippe, du[c] d'Orléans, proclamé le 9 août, aprè[s] avoir juré l'observation d'une Chart[e] nouvelle, non plus octroyée, mais con[-]sentie de part et d'autre, et qui consa[-]crait de nouveau le principe de la sou[-]veraineté du peuple (*).

RESTAUT (Pierre), grammairien, n[é]

(*) Voy. ADRESSE.

(*) Voy. RÉVOLUTION DE JUILLET.

à Beauvais en 1696, vint de bonne heure à Paris et entra à Saint-Sulpice, d'où il passa chez les jésuites du collége Louis-le-Grand. Là, on lui confia l'éducation de quelques jeunes gens de famille. Ayant encore quitté cette maison, il étudia la jurisprudence et se fit recevoir avocat au parlement et aux conseils du roi. Ce fut d'après le vœu de Rollin qu'il entreprit sa *Grammaire française* qui parut en 1730, et à laquelle il ajouta, deux ans après, un *traité de versification*. Cette grammaire eut neuf éditions, du vivant de l'auteur, et elle fut longtemps le seul livre élémentaire pour l'étude de notre langue. On y remarque pourtant bien des omissions, et même quelques règles tout à fait fausses. La méthode par demandes et par réponses que l'auteur y a suivie est loin d'avoir, pour un livre de cette nature, le mérite qu'il y voyait. Il revit, en 1764, année de sa mort, la quatrième édition du *Traité de l'orthographe française en forme de dictionnaire*, de Charles Leroy, ouvrage plus généralement connu sous le titre de *Dictionnaire de Poitiers*.

RESTIF DE LA BRETONNE (Nicolas-Edme), né en 1734, au village de Sacy en Bourgogne, vint jeune à Paris pour s'y livrer à son goût précoce pour la vie littéraire; mais il tomba bientôt dans l'indigence, et fut forcé pour subsister de se faire ouvrier imprimeur. Quelques succès qu'il obtint alors, et surtout son amour-propre excessif, lui persuadèrent qu'il était au moins l'égal de Voltaire et bien supérieur à Buffon, et il crut pouvoir lutter avec Jean-Jacques Rousseau, dont il affectait toutes les singularités. Il fit paraître en 1772, en opposition à l'*Émile*, les *Lettres d'une fille à son père*, qu'il regardait comme *un chef-d'œuvre de sensibilité*, *un tissu de lumières et de vertu*, *et le plus beau présent qu'il pût offrir à la postérité*. Il mourut à Paris en 1806, retombé dans la misère. A la fin de sa vie, il avait repris sa première profession d'imprimeur, et telle était la facilité avec laquelle il écrivait, qu'il composa lui-même, *sans copie*, ses derniers ouvrages. On a de lui, outre un grand nombre de romans : *le Pornographe*, ou *Idées d'un honnête homme sur un projet de règlement pour les prostituées*, 1769, in-8°; *la Femme dans les trois états, de fille, d'épouse et de mère*, 1773, 3 vol. in-12; *l'École des Pères*, 1776, 3 vol. in-12; *le Paysan perverti*, 1776, 4 vol. in-12; *la Paysanne pervertie*, 1776, 4 vol. in-12; *le nouvel Abailard*, ou *Lettres de deux Amants qui ne se sont jamais vus*, 1778, 4 vol. in-12; *la Vie de mon père*, 1779, 2 vol. in-12 (c'est le meilleur ouvrage de l'auteur); *les Contemporaines*, 1780 et ann. suiv., 42 vol. in-12; *les Nuits de Paris*, *ou le Spectateur nocturne*, 1787, 4 vol. in-12; *les Provinciales*, 1789-1794, 12 vol. in-12; *le Drame de la vie*, 1793, 5 vol. in-12; *le Cœur humain dévoilé*, 16 vol. in-12; *la Philosophie de M. Nicolas*, 1796, 3 vol. in-12.

RESTOUT (Jean), peintre ordinaire du roi et directeur de l'académie de peinture, né à Rouen, où il mourut en 1768 à l'âge de 76 ans, était fils d'un peintre distingué, nommé *Jean* comme lui, et neveu de Jouvenet, dont il suivit les leçons. On a de lui plusieurs grandes compositions où il a quelquefois outré les défauts de son maître, mais où il a aussi déployé une imagination féconde et un talent remarquable : ce sont le tableau de *Saint Paul imposant les mains à Ananie*; *le plafond de la bibliothèque de Sainte-Geneviève*; *la Présentation de la Vierge*, qu'il fit pour sa ville natale; les tableaux de *Flore* et de *Bacchus*, au château de Fontainebleau, et celui qui a pour sujet *la Confiance d'Alexandre dans son médecin Philippe*, au Grand-Trianon.

Jean-Bernard RESTOUT son fils, cultiva aussi la peinture et fut reçu à l'académie. Il embrassa avec ardeur les principes de la révolution, et fit partie de la municipalité du 10 août 1792. Accusé d'avoir pris part au vol du garde-meuble, il fut enfermé à Saint-Lazare, où il subit une captivité de 15 mois, et mourut en 1796. On a de lui quelques tableaux bien inférieurs à ceux de son père.

RETHEL, *Regiteste*, ancienne capitale du Rethélois, auj. chef-lieu d'arrondissem. du dép. des Ardennes. L'origine de cette ville est très-ancienne; cependant ce n'était encore au temps de César qu'un simple fort ou *Castrum*, destiné à protéger et à défendre le

passage de l'Aisne. Les Espagnols s'en emparèrent en 1650; chassés la même année par les Français, ils la reprirent en 1654; mais, peu de mois apres, Turenne, aidé du maréchal de la Ferté, les força de capituler. On compte auj. à Rethel 5,200 hab.

Rethel (bataille de). Pendant les guerres de la Fronde, lorsque les princes se trouvaient enfermés à Vincennes, Turenne, aidé des Espagnols, s'était emparé de plusieurs villes et se proposait de pousser jusqu'à cette forteresse, lorsque le maréchal Du Plessis, ayant été rejoint par des troupes venues de Guienne, assiégea Rethel. La place fut tellement pressée, que, investie le 9, elle dut capituler le 13. Les troupes espagnoles étaient déjà en quartiers d'hiver; Turenne les rappela en toute hâte et marcha au secours de Rethel; arrivé à trois lieues de cette ville, il apprit qu'elle était prise. Il commença aussitôt sa retraite; mais Du Plessis l'ayant atteint à quatre ou cinq lieues de la ville, l'obligea à livrer bataille. Turenne n'avait que 8,000 hommes, tandis que son adversaire en commandait plus de 15,000. Le combat s'engagea le 15 décembre 1650. Les Espagnols furent défaits après une vigoureuse résistance; Turenne se sauva, mais don Estevan de Gamarra, qui commandait les Espagnols, et Fauge, général des Lorrains, furent pris aussi bien que Bouteville, Serisy, Aucourt, le chevalier de Jarsé et le marquis de Quintin; toute leur infanterie fut prise ou tuée, leur cavalerie dissipée, et leur canon ainsi que leur bagage tomba au pouvoir des vainqueurs.

Rethel (monnaies de). L'ordonnance de Lagny est le premier document où il soit question d'espèces frappées à Rethel. Le roi y déclare que le comte de cette ville a droit de frapper de la monnaie blanche, et il veut que cette monnaie soit à trois deniers seize grains de loi argent le roi, et de dix-neuf sous six deniers de poids au marc de Paris; les mailles à trois deniers de loi argent le roi, et de seize sous neuf deniers de poids au marc de Paris.

Jusqu'ici on ne connaît qu'un seul denier frappé à Rethel; en voici la description : † LVDOVICS COMES; dans le champ une croix à branches égales, cantonnée de croissants au 1er, au 2e e au 4e canton, et d'un A au 3e; ℞. REGI TESTINSIS entre grenetis; dans l champ un peigne surmonté d'un obje impossible à décrire et qui est une a tération du type usité à Provins. L comte qui a signé cette monnaie e certainement *Louis de Flandre* (129 à 1322). Mais le comté de Rethel éta un fief de celui de Champagne; et, comm on le voit, c'était le type champenois d Provins qui y était adopté pour les mo naies.

Rethélois, petit pays de la Chan pagne, et l'un des sept comtés-pairi de cette province. Voici la liste d comtes qui le gouvernèrent success vement :

I. 974. *Manassès Ier* embrassa les i térêts de Charles, duc de Lorraine, cont Hugues Capet, et s'empara de Rein avec l'aide de l'archevêque Arnoul, a quel il servait d'instrument. On ne sa rien de plus sur ce seigneur, sinc qu'il laissa un fils qui lui succéda.

II. 1048. *Manassès II.*

III. 1058. *Hugues Ier*, fils du préc dent, fut le père de Baudoin II, com d'Édesse, puis roi de Jérusalem.

IV. 1118. *Gervais*, 3ème fils de H gues Ier, entra dans le clergé de Reim et disputa l'archiépiscopat de cette vi à Raoul le Vert, qui l'emporta sur l avec l'aide de la cour de Rome. A mort de son père Hugues, Gervais succéda, et gouverna le comté de I thel jusqu'en 1124, époque de sa mor

V. 1124. *Withier*, ou *Guithier*, s neveu, lui succéda.

VI. 1160. *Manassès III*, fils du p cédent.

VII. 1200. *Hugues II*, fils de Man sès III.

VIII. 1228. *Hugues III*, dit *Huart*, du précédent.

IX. 1243. *Marie*. fille unique Hugues III, ne lui survécut qu'envi deux ans, et après sa mort, ses tr oncles, *Jean*, *Gaucher* et *Manass* se disputèrent sa succession. qui, suite d'une transaction, passa à Jea l'aîné des trois compétiteurs.

X. 1244. *Jean* mourut en 1251, s laisser de postérité.

XI. 1251. *Gaucher*, frère du pré dent.

XII. 1262. *Manassès*, 3ème frère de Hugues III.

XIII. 1273. *Hugues IV*, fils de Manassès, laissa une fille unique nommée *Jeanne* qui lui succéda, et porta le comté de Rethel dans la maison de Flandre, par son mariage avec Louis de Flandre, comte de Nevers, fils aîné de Robert III. Ce comté fut érigé en comté-pairie avec le comté de Nevers et la baronnie de Donzy, en faveur de Marguerite de France, veuve de Louis II de Flandre, par lettres patentes de Philippe de Valois, du 27 août 1345; cette érection fut depuis confirmée par lettres de Louis XI, de l'année 1464, en faveur de Charles de Bourgogne, fils aîné de Philippe, comte de Nevers et de Rethel. Enfin, le comté de Rethel passa dans la maison de Clèves, puis dans celle de Gonzague, et fut érigé en duché, par lettres du roi Henri III (1581), en faveur de Louis de Gonzague. Charles III de Gonzague, duc de Mantoue, arrière-petit-fils de Louis, le vendit au cardinal Mazarin, qui le laissa en mourant à Armand Charles de la Porte, mari d'Hortense Mancini; et le Rethélois fut de nouveau érigé en duché-pairie en faveur de ce seigneur, par lettres de 1663.

RETZ, *ratiacensis pagus*, petit pays de Bretagne, qui fut érigé, en 1581, par Henri II, en duché-pairie en faveur d'Albert de Gondi. Machecoul en était le chef-lieu. Il fait maintenant partie du dép. de la Loire-Inférieure.

RETZ (Gilles de LAVAL, seigneur de), qui se fit, sous le nom de *maréchal de Retz*, une si horrible célébrité, naquit, vers l'an 1396, de Gui de Laval, seigneur de Retz, cadet de la maison de Laval, dont il était le fils aîné. Après la mort de son père, arrivée en 1416, il entra au service du duc de Bretagne, puis passa à celui du roi Charles VII; emporta d'assaut, en 1427, le château du Lude, reprit, la même année, aux Anglais la forteresse de Rennefort et celle de Malicorne dans le Maine; se distingua, en 1429, à la défense d'Orléans et au siége de Gergeau; fut fait peu de temps après maréchal de France; accompagna Charles VII à Reims, et ce fut lui qui, lors du sacre de ce prince, apporta la sainte ampoule, de l'abbaye de Saint-Remi dans l'église métropolitaine.

Il se signala, en 1430, à la prise de Melun, et, en 1431, à la levée du siége de Lagni par les Anglais; enfin il commandait, en 1433, avec le maréchal de Rieux, l'avant-garde de l'armée du connétable de Richemont.

Possesseur d'une fortune que l'on évaluait à 300,000 livres de rentes, qui feraient plus d'un million aujourd'hui, non compris ses droits seigneuriaux, les émoluments de ses charges, et un mobilier de cent mille écus d'or, il se livra à de telles prodigalités qu'il fut forcé, en 1434, de vendre au duc de Bretagne la plupart de ses seigneuries. Ce prince le nomma lieutenant général de Bretagne; mais ayant eu, bientôt après, à lui reprocher des actes de félonie, il le fit arrêter, en 1440, et enfermer au château de Nantes, où l'on instruisit aussitôt son procès. Ce fut alors que, dans une longue procédure, fut dévoilée la vie abominable de ce monstre, qui avoua lui-même à ses juges qu'il s'était chargé d'assez de crimes pour mériter dix mille fois le dernier supplice. Mézerai dit qu'il croyait à la magie, et entretenait de jeunes garçons et de jeunes filles qu'il tuait après pour en avoir le sang, afin de faire ses charmes. Outre un grand nombre de victimes qui furent sacrifiées à son épouvantable lubricité, soit à Vannes, soit à Nantes ou ailleurs, il ressort tant de procès-verbaux légalement dressés, que de sa propre confession, qu'il en immola près de cent dans ses seuls châteaux de Machecoul et de Chantocé. Dom Lobineau, qui pourtant a cru devoir taire, dans son *Histoire de Bretagne*, une partie des abominations trop scandaleuses de Gilles de Laval, rapporte que, sans avoir d'habitudes avec les femmes, il se divertissait par le hideux aspect des dernières convulsions des malheureux à qui il donnait ou faisait donner la mort.

RETZ (Jean-François-de-Paul de GONDI, cardinal de), né à Montmirail, en 1614, de Philippe-Emmanuel de Gondi, général des galères de France sous Louis XIII, fut destiné dès sa naissance à l'épiscopat, et eut saint Vincent de Paule pour précepteur. Peu disposé d'abord à profiter des leçons de son illustre maître et encore moins à se-

conder les projets de sa famille, il essaya de s'y soustraire en se livrant sans réserve et avec le plus grand éclat à tous les égarements d'une jeunesse licencieuse. N'ayant pu, même à force de scandale, échapper à l'église, il résolut enfin d'y obtenir des succès; et, se livrant alors avec ardeur à l'étude de la théologie, il se fit bientôt une réputation si brillante, que Louis XIII le désigna enmourant pour la coadjutorerie de Paris.

Ce choix fut confirmé par la régente, et Gondi entra dans ses fonctions archiépiscopales avec une ferme résolution de remplir scrupuleusement tous ses devoirs extérieurs, « et d'être aussi « homme de bien pour le salut des au« tres qu'il pourroit être méchant pour « lui-même. » (*) Déjà ses talents, sa popularité et les aumônes considérables qu'il faisait adroitement répandre, lui avaient gagné l'esprit public; il s'empara aussi de celui du clergé, et bientôt son influence devint telle, que Mazarin en prit de l'ombrage et le traversa dès lors dans tous ses projets. Loin cependant de craindre un ennemi si redoutable, Gondi s'attacha au contraire à exciter sa haine, et mit constamment sa gloire à lui être opposé. « Esprit hardi, délié, vaste et un peu romanesque, dit le président Hénault, il aimait l'intrigue pour intriguer; » et lui-même nous apprend que *le nom de chef de parti, qu'il avait toujours honoré dans les vies de Plutarque,* était depuis longtemps l'objet de son ambition. Les circonstances fâcheuses dans lesquelles se trouvait alors la cour n'étaient que trop favorables à ses projets; il sut habilement en profiter, se mit à la tête des mécontents, répandit l'or à pleines mains, précipita le parlement dans les cabales et le peuple dans les séditions, brava Mazarin, lutta contre Condé, joua tour à tour auprès de la reine le rôle d'ennemi et celui de conciliateur; et, lorsqu'il eut allumé tous les feux de la discorde, il fit la paix, comme il avait fait la guerre, par ambition; obtint le chapeau de cardinal, et alla ensuite expier au château de Vincennes tous les maux qu'il avait causés.

(*) *Mémoires du cardinal de Retz*, p. 85.

Moins abattu de sa disgrâce qu'anim du désir de la vengeance, Gondi, ce pendant, supporta sa prison avec un rare fermeté. Il obtint ensuite d'êtr transféré au château de Nantes, et s'e échappa bientôt pour revenir à Paris tenter de nouveaux événements; mais un chute de cheval le força de renoncer ce projet, et il se réfugia en Espagne passa de là à Rome, assista au conclave y soutint sa dignité, décida l'électio d'Alexandre VII, parcourut ensuite l Hollande et les Pays-Bas, et quoiqu' y fût poursuivi par la haine du favo victorieux, « il semblait encore, dit Bo« suet, le menacer de ses tristes et in« trépides regards. »

Rentré en France en 1661, le car dinal de Retz fit sa paix avec la cou en renonçant à son archevêché, dor il était depuis longtemps devenu ma tre par la mort de son oncle, et obtir en dédommagement l'abbaye de St-De nis. Il retourna deux fois à Rome pou l'élection de Clément IX et pour cel de Clément X; mais ce furent les der niers actes de sa vie politique. Renor çant tout à coup à l'intrigue « comm si, dit encore le président Hénault toute sa vanité d'autrefois n'avoit é qu'une débauche d'esprit et des tou de jeunesse dont on se corrige av l'âge, » il vécut dans la retraite, pratiqua toutes les vertus qui caract risent l'homme de bien, acquitta tout ses dettes, qui s'élevaient à plus c quatre millions, voulut deux fois r noncer à la pourpre qu'il *reconnoissc avoir trop chèrement achetée*, et mo rut le 24 août 1679, emportant les r grets de ses nombreux amis, et l bénédictions de tous les infortunés do il avait soulagé la misère.

Parmi les ouvrages qui nous re tent de lui, ses *Mémoires* (*) tie nent sans contredit le premier ran « Ils sont, dit Voltaire, écrits avec air de grandeur, une impétuosité génie et une inégalité, qui sont l'ima de sa conduite. » « Son style, dit Harpe, est, comme son génie, ple de feu et de hardiesse, mais sa règle et sans mesure. On peut repr cher à quelques-uns de ses portra

(*) Publiés pour la première fois, en 16 et souvent réimprimés depuis.

des antithèses accumulées et forcées; mais ce défaut, qui est rare chez lui, n'empêche point que la nature de la vérité ne domine dans sa diction. De même ses inégalités n'en diminuent point l'éclat; elles sont évidemment les négligences d'un homme qui adresse ses mémoires à une amie intime comme une confidence épistolaire. Il sait raconter et peindre; mais on voit par les témoignages de ses contemporains, que sa mémoire le trompe assez souvent sur les faits et les dates, et que ses prétentions le rendent quelque fois injuste envers les personnes. Il a beaucoup de franchise sur ce qui le regarde, moins pourtant qu'il n'en veut faire paraître, et son amour-propre, qui le conduisait dans ses écrits comme dans ses actions, avoue quelques fautes pour faire croire plus aisément à une suite de combinaisons, qu'il est trop facile d'arranger après les événements, pour que l'on puisse toujours les attribuer à la prudence. Malgré cet artifice, ce qu'il peint le mieux, dans ses ouvrages, c'est *lui-même*; et l'on peut dire de lui comme de César, qu'il a fait la guerre civile et l'a écrite avec le même esprit. Ses inclinations et ses principes percent de tous côtés; sa politique est tournée tout entière vers les dissensions domestiques; toutes ses maximes sont adaptees à des temps de cabale et de discorde, et il ne juge presque les hommes que par ce qu'ils peuvent être dans les factions, c'est-à-dire sur le modèle qu'il est plus que personne en état de fournir d'après lui. Enfin ses mémoires, pleins d'esprit, d'agrément, de saillies d'imagination, de traits heureux, laisseront toujours l'idée d'un homme fort au-dessus du commun. Il n'y a guère de défauts que ceux qu'il était capable d'éviter en composant avec plus de soin; comme dans sa conduite ce qu'il y a de plus vicieux n'empêche pas qu'on n'aperçoive ce qu'il aurait pu être si la fortune l'avait autrement placé.» On cite encore du cardinal de Retz la *Conjuration de Fiesque*, qu'il composa à dix-huit ans, et qu'il traduisit en grande partie de l'italien de Mascardi. Richelieu en lisant cet ouvrage prévit que l'auteur serait un esprit turbulent et dangereux. Voyez FRONDE et GONDI.

RÉVOCATION DE L'ÉDIT DE NANTES. Voyez ÉDITS RELATIFS AUX RÉFORMÉS, tome VII, p. 108.

RÉVOLUTION. Parmi les crises sociales qui ont changé l'aspect général d'une nation et modifié le mouvement politique de l'Europe, il n'en est pas de plus grande, de plus importante, autant par la nature de ses résultats que par la valeur des principes qu'elle a consacrés, il n'en est pas de plus féconde que celle dont nous allons esquisser ici les traits principaux. Jusque-là, en effet, les révolutions politiques avaient eu un caractère purement national, et cette qualification ne serait même pas juste si l'on attachait au mot *national* l'idée de démocratique, la signification large et élevée qu'il représente aujourd'hui. Nous voulons dire que l'influence bonne ou mauvaise des révolutions politiques ne s'était guère étendue au delà des limites des nations qui les avaient accomplies; elles n'avaient guère profité qu'aux castes et aux partis demeurés vainqueurs, et le peuple, acteur nécessaire dans ces drames terribles, n'avait jamais participé aux bénéfices de ces luttes passionnées.

Il était donné à la France d'imprimer un plus grand caractère à ces mouvements populaires et d'ouvrir, au prix de son sang, une voie nouvelle où elle entraînera tous les peuples, non pour les égarer en de vaines théories, mais pour contribuer à leur amélioration, à leur affranchissement.

L'œuvre immense, l'œuvre vraiment religieuse que notre grande révolution a commencée est loin de toucher à son terme. Pour bien apprécier la distance qui nous sépare encore du but que la révolution a indiqué, il suffit de peser les termes généraux de ce vaste problème et de considérer le point de la route où nous sommes arrivés après tant de douleurs et d'efforts.

La révolution française, c'est l'émancipation des peuples, leur organisation individuelle et leur association en une grande famille; c'est l'association de tous les éléments dont chaque nation se compose; c'est la glorification de la paix et de l'industrie, l'amélioration des institutions de crédit, la consécration des droits du travailleur; c'est, en un mot, l'aspiration ardente vers le progrès de-

venu la loi de l'humanité et la réalisation pacifique de la fraternité humaine sur la terre. Il faut en convenir, nous sommes loin de là encore. Mais chaque jour, chaque pas nous approche du but, et tout effort violent, toute tentative brutale, tout appel à la force ne feraient que nous en éloigner.

Les phases diverses, les principaux événements de la révolution ont été racontés avec détail dans ce Dictionnaire; nous n'avons donc ici qu'à les résumer à grands traits.

Tout se lie et s'enchaîne dans l'histoire des nations, nul fait n'est isolé des événements qui l'ont précédé; chaque siècle paye son tribut à l'œuvre sociale et lègue au siècle qui le suit le germe des idées qu'il doit développer, le plan, en quelque sorte, de la tâche qu'il doit accomplir. Plus qu'aucun autre événement peut-être, la révolution de 1789 se rattache à tout notre passé; nul n'est plus que lui la conséquence logique des travaux et des efforts des générations précédentes. Les fautes de la royauté, la réforme, les grandes découvertes du nouveau monde et de l'imprimerie, la guerre énergique faite par Richelieu au pouvoir féodal, les travaux philosophiques accomplis depuis trois siècles, préparèrent cette crise, cette lutte gigantesque où le vieil édifice de la royauté par droit divin s'écroula sous les efforts d'une puissance nouvelle jusque-là méconnue.

A la mort de Louis XIV, il était aisé de prévoir la décadence inévitable du pouvoir royal. Ce roi puissant, qui avait si vigoureusement courbé sous son sceptre les nations rivales, la noblesse, les parlements, descendait dans la tombe, laissant la France appauvrie, humiliée; la royauté absolue était dès lors impossible. L'agonie fut longue cependant; des ministres consciencieux et habiles, les Turgot, les Malesherbes, les Necker, tentèrent vainement de rendre la vie à ce corps usé; quand l'heure fut venue, le malade déchira lui-même les bandages appliqués sur ses blessures profondes: il se croyait immortel. La réunion des états généraux fit cesser cet aveuglement fatal, mais il était trop tard. La bourgeoisie, désignée alors sous le nom de tiers état, avait fait son éducation en silence; en elle étaient incarnés le grands principes de liberté et d'égalité qu germaient alors dans tous les cœurs e dans toutes les têtes, et quand elle port sur le trône une main hardie, la no blesse, surprise de tant d'audace, essay de la repousser, mais ce fut pour su comber elle-même au premier choc.

Ce fut le 5 mai 1789 que les *éta généraux* s'assemblèrent à Versaille au milieu de l'allégresse général « Puisse cette époque, dit le roi da « son discours d'ouverture, devenir à j « mais mémorable pour le bonheur et « prospérité du royaume! » La questi d'étiquette divisa dès l'abord les tro ordres. La noblesse poussa elle-mê le tiers état dans la voie révolutionnai en refusant de vérifier en commun pouvoirs des députés. Le tiers ét après avoir invité les deux autres ordre se réunir à lui, se constitua, le 17 juin, *assemblée nationale*, et proclama l' divisibilité et l'inviolabilité du pouv législatif. C'était débuter hardiment

Le sage Necker proposa vainem un plan conciliateur; la cour le poussa; elle fit fermer la salle des é et en fit garder l'entrée par la fo armée. Les députés protestèrent con cet acte de despotisme, et par un spontané ils se réunirent le 20 juin, d le local du *jeu de paume*, où ils pr rent ce serment célèbre qui comm vraiment la régénération politiqu pays. Plusieurs membres du clerg de la noblesse, au nombre desquel trouvait le duc d'Orléans, se réuni alors à l'assemblée des commune dès ce jour la souveraineté natic fut constituée.

Le faible Louis XVI, cédant aux gestions de ses courtisans, voulut p der par la force; il réunit des trou Versailles; Necker fut exilé. Mais entier s'émut comme un seul hon le 14 juillet, le peuple marcha la Bastille, et cette citadelle t comme par enchantement en son voir. « C'est une révolte; » s Louis XVI à cette nouvelle: « « sire, c'est une révolution! » lui r dit tristement le duc de Liancou

Louis XVI céda, il rappela N et se rendit au sein de l'assemblée, quelle il *venait se fier*; Baill

nommé maire de Paris ; La Fayette eut le commandement de la garde bourgeoise. Le roi se rendit, le 17 juillet, dans la capitale ; il y fut accueilli, non aux cris de *vive le roi*, mais de *vive la nation!* et ce fut seulement quand le peuple le vit paré de la cocarde tricolore qu'il reconnut et applaudit en lui le chef de l'État. La noblesse imita le souverain ; elle s'immola à son tour, et pendant la nuit du 4 août, sur la proposition du comte de Noailles, tous les priviléges de la naissance furent abolis.

L'assemblée nationale poursuivit ses travaux constitutionnels avec un ordre intelligent, une méthode parfaite, une indépendance inaccoutumée ; elle proclama les droits de l'homme et du citoyen, c'était ainsi qu'avait procédé l'indépendance américaine ; elle organisa le pouvoir législatif, fixa la nature de ses fonctions, et établit ses rapports avec le pouvoir royal, à qui l'initiative des lois fut refusée. (Voy. CONSTITUTIONS.)

La cour ne put se soumettre à cette annulation de la royauté ; des manifestations imprudentes, telles que le repas donné aux gardes du corps le 1er octobre, et la concentration de troupes nombreuses autour de Versailles, occasionnèrent une nouvelle crise : le 5 octobre, le peuple de Paris, pour qui l'agitation de la place publique devenait de jour en jour un besoin indispensable, marcha sur Versailles en demandant *du pain*. Des désordres sanglants éclatèrent dans les rues de la ville royale ; le roi et la cour voulurent fuir, un piquet de garde nationale fit rentrer les voitures et referma sur elles la grille de l'orangerie. Le peuple envahit la demeure royale et, enfin, ramena triomphant à Paris les trophées de sa victoire, Louis XVI, Marie-Antoinette, toute la cour.

La représentation nationale suivit le roi dans la capitale, vaincue elle-même par cette puissance populaire qu'elle avait soulevée, et dont bientôt elle ne pourrait plus contenir les envahissements. Elle ne tarda pas à reconnaître ce danger, et proclama, le 21 octobre, une *loi martiale* qui autorisait la municipalité à faire usage de la force pour dissiper les attroupements, après avoir sommé les citoyens de se retirer. Elle poursuivit ensuite ses travaux, créa une nouvelle division territoriale de la France, dont la commune fut le premier élément. Les biens du clergé, dont la valeur s'élevait à plusieurs milliards, furent déclarés propriétés nationales, malgré l'énergique résistance de Maury et de Cazalès ; l'initiative du droit de paix et de guerre fut laissée au roi ; l'armée fut réorganisée. Ce fut au milieu de ces travaux que mourut Mirabeau, le chef du parti constitutionnel de l'assemblée. Sa mort laissa la royauté exposée à de graves dangers ; Louis XVI essaya de s'y soustraire par la fuite, mais il fut arrêté à Varennes et ramené à Paris. Les princes et la noblesse, plus heureux que lui, parvinrent à fuir à l'étranger, et allèrent susciter contre la France toutes les haines royales de l'Europe. Une coalition générale fut formée ; elle avoua hautement son but et ses ressources par la déclaration signée à Mantoue le 20 mai 1791.

La suspension du roi motiva la séparation des deux partis républicain et constitutionnel. Celui-ci parvint cependant à rétablir Louis XVI dans l'exercice de ses fonctions ; mais ce fut sa dernière victoire et elle lui coûta cher : Bailly et La Fayette crurent ne pouvoir obtenir ce résultat qu'en dispersant à coups de fusil les pétitionnaires qui demandaient à l'assemblée de suspendre sa décision jusqu'à ce que les départements se fussent prononcés ; et, dès lors, le parti constitutionnel fut complétement perdu dans l'opinion publique. Ces luttes violentes n'avaient point fait oublier les soins de la défense ; les frontières furent armées, et cent mille hommes pleins d'enthousiasme et d'ardeur furent levés en quelques jours.

L'assemblée avait terminé ses travaux ; l'acte constitutionnel fut accepté par le roi, et la session fut close le 29 septembre 1791. Deux jours après, *l'assemblée législative* ouvrait ses séances au milieu de l'agitation des partis, et, par une nouvelle faute, la cour s'aliénait dès le début le nouveau pouvoir législatif, en affectant envers lui les formes hautaines de son ancienne supériorité. « Je ne « puis aller vous voir avant vendredi, » répondit peu poliment Louis XVI à la

députation qui venait lui annoncer officiellement que la nouvelle assemblée était définitivement constituée. Cette conduite insensée trancha plus vivement encore les deux partis qui divisaient l'assemblée, le parti *feuillant*, dévoué à la monarchie constitutionnelle, et la *Gironde*, également éloignée de la royauté et de la république et qui allait servir de marchepied aux hommes plus énergiques de la Montagne. L'influence des Girondins l'emporta; Roland et Dumouriez furent appelés au ministère.

Les premiers efforts de la coalition avaient été désastreux pour nos armées; un camp de vingt mille hommes fut rassemblé sous Paris; Louis XVI crut pouvoir renvoyer les ministres girondins et se rapprocher du parti *feuillant*; mais son illusion fut de courte durée. Le 20 juin, le domicile royal fut de nouveau violé par la multitude, et le roi fut publiquement outragé. Les Girondins, effrayés eux-mêmes du mouvement qu'ils avaient provoqué, essayèrent vainement de l'arrêter et de protéger le monarque : le flot populaire était déchaîné et la révolution suivait son cours. Le 5 juillet, la patrie fut, pour la première fois, déclarée en danger; cette déclaration solennelle donna un nouvel aliment à l'effervescence populaire, et le canon du 10 août sonna le glas funéraire de la vieille royauté française. Louis XVI fut renfermé au Temple, et une nouvelle assemblée, la *Convention*, se réunit le 22 septembre pour décider du sort de la royauté et de la France. Il y avait quelques jours à peine que, *pour faire* PEUR *aux royalistes*, suivant l'expression de Danton, et pour épouvanter l'armée prussienne qui venait de prendre Verdun, la commune avait, pendant trois jours, fait égorger, après un simulacre de jugement, une partie des prisonniers entassés à la Conciergerie, à l'Abbaye, à la Force, aux Carmes, etc., etc. Dès la première séance, la Convention abolit la royauté et proclama la *république*.

La lutte s'engagea aussitôt entre les Girondins et les Montagnards; le succès ne pouvait être longtemps douteux : le jugement et l'exécution de Louis XVI furent le signal du triomphe populaire. Mais de sérieux, d'imminents dangers menaçaient la révolution et l[a] France. L'Angleterre, la Hollande [,] l'Espagne, Naples et l'Allemagne tou[t] entière avaient accédé à la coalition [;] la guerre civile désolait la Vendée e[t] nos provinces méridionales; à l'inté[-] rieur comme à l'extérieur la républiqu[e] était entourée d'ennemis et de piéges[.] Une responsabilité immense pesait su[r] la Convention, et le parti girondin étai[t] incapable, dans ces graves circonstan[ces], d'en assumer le fardeau.

Dumouriez venait de passer à l'ennemi [,] et les Girondins étaient accusés de com[-] plicité dans cette action honteuse e[t] dans les revers de la campagne de Bel[-] gique. Après une lutte ardente, après le[s] insurrections des 27 et 31 mai contre l[a] commission des douze, après l'insurrec[-] tion du 2 juin, ce parti, que tant d'élo[-] quence entoure encore aujourd'hu[i] d'une si poétique auréole, mais don[t] l'incapacité politique, et surtout les ten[-] dances fédéralistes allaient entraîner [à] leur perte la révolution et la France, fu[t] heureusement vaincu par l'énergiqu[e] Montagne, de qui seule la patrie pouvai[t] espérer son salut.

Aux Alpes, aux Pyrénées, sur l[e] Rhin, en Belgique, sur la Meuse e[t] sur la Moselle, trois cent cinquant[e] mille hommes de troupes aguerries me[-] naçaient la république. La France n'a[-] vait alors ni soldats ni généraux. L[e] comité de salut public improvisa qua[-] torze armées, de la poudre, des muni[-] tions, des armes, des ressources considé[-] rables, et il sut communiquer à ses cons[-] crits d'un jour l'enthousiasme qui fai[t] vaincre, et l'amour de la patrie, qui, dan[s] les temps de crise, peut, tout aussi bie[n] que la foi religieuse, soulever les mon[-] tagnes.

Cependant la défaite des Girondin[s] avait mécontenté les départements; l[a] bourgeoisie avait rêvé que la révolutio[n] pourrait se faire, et les bienfaits d'un[e] sage liberté s'obtenir, sans violence, san[s] effort, sans douleur; et elle s'effrayai[t] de voir ce fleuve qu'elle avait cru ma[-] jestueux, calme, bienfaisant, se chan[-] ger en un torrent fougueux et entraî[-] ner dans son cours rapide les homme[s] qui avaient commencé la révolutio[n] et étaient dépassés par elle. Ces regret[s] prirent bientôt un caractère hostile. Le

départements de l'Eure et du Calvados, où les Girondins proscrits avaient trouvé un asile, levèrent une armée et se disposèrent à marcher sur Paris. Ce fut de ce premier foyer d'insurrection que sortit Charlotte Corday, fanatique jeune fille, qui crut qu'en tuant un homme on pouvait tuer un principe, une révolution. Bientôt Lyon, Marseille, Bordeaux et soixante départements s'insurgèrent contre la Convention; les royalistes, utilisant à leur profit ce mouvement, tentèrent de le faire servir à leur propre cause. La Vendée était en feu; l'ennemi battait nos troupes; Valenciennes était prise; Condé ouvrait ses portes, Mayence capitulait. La Convention décréta la constitution de 1793, mais cette constitution fut suspendue aussitôt pour faire place au gouvernement révolutionnaire centralisé dans le comité de salut public; « La république n'était « plus qu'une grande ville assiégée, il « fallait que la France ne fut plus qu'un « vaste camp (*). » Des levées en masse furent ordonnées, la *liste des suspects* remplit les prisons; des mesures énergiques furent prises; la terreur devint un moyen de gouvernement. Les commissaires de la Convention allèrent dans les départements et dans les armées; les villes révoltées furent soumises et la sévérité de leur châtiment glaça d'épouvante les populations. La reprise de Toulon rendit au gouvernement toute son autorité; la Vendée demanda la paix; l'étranger fut repoussé des frontieres, et, pour le braver, la révolution lui jeta la tête de Marie-Antoinette exécutée le 16 octobre 1793; vingt et un Girondins furent exécutés quinze jours plus tard.

Ce premier triomphe eut pour effet de diviser les partis qui, au 31 mai, s'étaient alliés contre les Girondins. Le pouvoir du comité de salut public leur portait ombrage. Les ultra-révolutionnaires de la commune, auxquels Hébert avait donné son nom, faction obscène que son ignorance et ses passions grossières livraient à la merci de toutes les influences ennemies, furent les premiers à commencer l'attaque; ils furent dénoncés à la tribune de la Convention le 5 décembre 1793; et leurs projets anarchiques furent déjoués. Le parti de Danton et de Camille Desmoulins attaqua ensuite la dictature révolutionnaire; il fut renversé à son tour.

Débarrassé de ces dangereux alliés qui lui faisaient obstacle, le comité de salut public put enfin songer à réorganiser la république. Robespierre exerçait sur ses collègues l'influence que lui donnaient sa supériorité incontestable, sa haute valeur politique et son incorruptible probité. Le 18 floréal, il fit décréter la fête de l'Être suprême, et le 20 prairial cette fête fut célébrée dans toute l'étendue de la France. Ce retour aux sentiments religieux, cet appel fait à une grande nation qui a brisé les objets de ses vieilles croyances, ce nom de Dieu invoqué au milieu des passions déchaînées, sur ce sol couvert de sang et de ruines, offrent sans contredit le côté le plus noble et le plus élevé de la révolution et assignent à Robespierre une place à part au milieu des hommes politiques de cette époque.

Parmi les commissaires envoyés par la Convention dans les départements, un grand nombre avaient horriblement abusé des pouvoirs qui leur avaient été confiés. Robespierre pensait que le comité ne pouvait se dessaisir de la dictature, avant de leur avoir demandé compte de leur conduite. Ils se réunirent tous contre lui, se firent des alliés dans les comités eux-mêmes, et le coup d'État du 9 thermidor vint remettre en question tous les principes de la révolution.

Jusqu'ici tout a été empreint d'un caractère de grandeur et de patriotisme. La période qui va suivre est marquée au contraire d'un cachet étroit et mesquin; il semble qu'une décadence rapide va entraîner la France dans un abîme d'immoralité et de scandales.

La réaction, dont Tallien fut un des principaux acteurs, prépara la chute du gouvernement conventionnel et dispersa les éléments démocratiques. A l'action terrible, mais énergique et puissante, du comité de salut public, succéda un relâchement funeste de tous les pouvoirs publics. L'émigration qui, par ses agents, n'avait pas peu contribué aux excès de la terreur, crut qu'avec la tête de Robespierre ve-

(*) *Rapport de Barrère au nom du comité de salut public.*

naient de tomber tous les obstacles qui la séparaient du pouvoir. Elle redoubla d'efforts, ralluma la guerre civile dans les provinces, et la faiblesse du gouvernement thermidorien engendra plus de désordres, plus de crimes, plus de maux que la terreur n'en avait produit pour sauver la France de l'invasion étrangère.

L'échafaud ne fut plus en permanence, mais des combats journaliers ensanglantaient les rues de la capitale. Les sections et la *jeunesse dorée* de Fréron combattirent à main armée les jacobins, dont le rôle était fini et qui furent vaincus dans ces luttes quotidiennes. Leur club fut fermé, leurs chefs dispersés, et l'insurrection des faubourgs, repoussée et vaincue dans les journées du 1er et du 2 prairial, mit le sceau au triomphe de la bourgeoisie et compléta sa victoire du 9 thermidor.

La réaction puisa dans ce triomphe une nouvelle audace : elle ne dissimula plus ses tendances royalistes ; elle appelait l'émigration à Quiberon ; mais il y avait au pouvoir trop d'hommes compromis vis-à-vis de la royauté et qui n'avaient rien à espérer d'elle. Ils combattirent les royalistes, et dans la journée du 13 vendémiaire, un jeune officier que Barras s'était adjoint, Bonaparte, détruisit les espérances de la contre-révolution.

La Convention, après avoir voté la constitution de l'an III, se sépara le 26 octobre 1795, léguant à la France le *gouvernement directorial*. Les cinq directeurs acceptèrent courageusement le triste legs qui leur était fait ; il n'y avait ni administration, ni finances, ni ordre, ni police; tout était à reconstituer. Ils se mirent à l'œuvre, et s'ils ne créèrent pas une organisation vigoureuse, il faut du moins reconnaître qu'ils y travaillèrent de bonne foi et qu'ils firent tout ce que cette forme de gouvernement put leur permettre d'accomplir.

La Vendée fut pacifiée par Hoche, l'Italie et l'Égypte conquises par Bonaparte. Le parti démocratique fut vaincu une fois encore dans la personne de Babœuf et au camp de Grenelle.

Les élections de l'an V ayant donné au parti royaliste de nouvelles forces, ce parti voulut les mesurer de nouveau dans la journée du 18 fructidor, sous les ordres de Pichegru; mais, comm 13 vendémiaire, il fut dispersé, et c tentative rappela le gouvernement rectorial à son origine révolutionn et aux errements du comité de salut blic. Ayant à se défendre sans c contre les deux partis extrêmes de l mocratie et de la contre-révolutior viola le pacte constitutionnel et dc ainsi lui-même à ses ennemis un da reux exemple.

Les élections de l'an VI eurent tout un caractère démocratique, le rectoire les annula, le 22 floréal, une loi de circonstance fondée su que les conseils, après le 18 fructi lui avaient accordé le *pouvoir de j* les opérations des assemblées élector Les élections de l'année suivante rent une tendance plus démocrat encore, et cette fois les conseils, les plus forts, modifièrent la com tion du directoire et préparèrent par les divisions qu'ils entretinrent leur sein et dans le gouvernement même, le coup d'État qui devait p Bonaparte à la tête des affaires.

Le général vainqueur était en arrivé d'Égypte, précédé par sa g et par sa popularité. Il s'entendit Sieyès et son parti, et le 18 brum secondé par Lucien son frère et pa anciens compagnons d'armes, il dis les conseils, détruisit ce gouverne impuissant, et sur ces débris inuti fonda le gouvernement consulaire, tila la représentation nationale e vint, à force d'audace et de génie, vivante de ce peuple qui naguère e se faisait égorger pour soutenir ses c politiques et sa liberté.

Le lendemain du 18 brumaire, publique française n'était plus vain nom, qu'un leurre pour la cré populaire. Premier consul ou empe Bonaparte fut un roi absolu, et ch fois que la constitution lui fit obsta ne craignit pas de la violer. Mai désordres du directoire, au chao ministratif, au délabrement des ces, aux conflits d'autorité, le gé cet homme extraordinaire fit suc un pouvoir fort et respecté, une nistration active, une centrali puissante, une organisation judi et financière à laquelle le pays d

peu de temps l'ordre et la prospérité intérieurs.

A l'intérieur, la révolution était, non terminée, mais arrêtée; à l'extérieur, nos armées victorieuses promenaient son principe à travers les capitales de l'Europe et confiaient au sol des pays conquis ces germes que l'avenir devait féconder.

Mais, comme la république et les pouvoirs révolutionnaires étaient tombés sous les excès de la liberté, l'empire croula sous les abus de l'autorité.

La restauration fit une première tentative de gouvernement tempéré; mais elle ne put se maintenir longtemps dans cette ligne prudente et sage; elle fit pencher un des plateaux de la balance, et cette oscillation entraîna sa perte.

Révolution de juillet 1830.—On a vu à l'article **Restauration** par quelle série de mesures désastreuses le gouvernement des Bourbons, ajoutant encore à l'impopularité de son origine par ses efforts pour rétablir les abus de l'ancien régime, dont la réforme avait été si chèrement achetée par la France, était arrivé à n'avoir plus devant lui que cette alternative, ou de reculer dans la voie funeste où il s'était engagé, ou d'essayer de renverser par la force les obstacles qui, de toutes parts, allaient se dresser devant lui. Quand Charles X se fut décidé pour ce dernier parti, il convoqua ses ministres et leur soumit ses projets. M. de Polignac, en qui le vieux roi avait une paternelle et aveugle confiance, et qui le poussait aux mesures de vigueur, était persuadé du succès de ces mesures; les autres ministres qui connaissaient mieux le pays, et qui savaient combien était faible la sympathie sur laquelle ils pouvaient compter, osèrent soulever des doutes et firent des objections sensées. On ne leur répondit que par l'obstination et la froideur, et le roi leur demanda comme un service personnel leur signature pour les ordonnances. La question étant posée dans ces termes, les ministres, responsables vis-à-vis de la nation, disparaissaient pour faire place à des hommes dévoués au roi; il n'y avait plus de discussion possible, et les ministres signèrent les ordonnances, bien convaincus qu'ils jouaient leur tête, mais ne croyant pas pouvoir refuser à Charles X cette marque de dévouement (25 juillet). Le lendemain, 26, ces ordonnances furent publiées; en voici le texte :

I° — Charles, etc.

Sur le rapport de notre conseil des ministres,

Nous avons ordonné et ordonnons ce qui suit :

Art. 1. La liberté de la presse périodique est suspendue.

Art. 2. Les dispositions des articles 1, 2 et 9 du titre premier de la loi du 21 octobre 1814, sont remises en vigueur.

En conséquence, nul journal et écrit périodique, ou semi-périodique, établi ou à établir, sans distinction des matières qui y seront traitées, ne pourra paraître, soit à Paris, soit dans les départements, qu'en vertu de l'autorisation qu'en auront reçue de nous, séparément, les auteurs et l'imprimeur.

Cette autorisation devra être renouvelée tous les trois mois.

Elle pourra être révoquée.

Art. 3. L'autorisation pourra être provisoirement accordée et provisoirement retirée par les préfets, aux journaux et ouvrages périodiques ou semi-périodiques, publiés ou à publier dans les départements.

Art. 4. Les journaux et écrits publiés en contravention à l'article 2 seront immédiatement saisis.

Les presses et caractères qui auront servi à leur impression seront placés dans un dépôt public et sous scellés, ou mis hors de service.

Art. 5. Nul écrit au-dessous de vingt feuilles d'impression ne pourra paraître qu'avec l'autorisation de notre ministre secrétaire d'État de l'intérieur, à Paris, et des préfets, dans les départements.

Tout écrit de plus de vingt feuilles d'impression, qui ne constituera pas un même corps d'ouvrage, sera également soumis à la nécessité de l'autorisation.

Les écrits publiés sans autorisation seront immédiatement saisis.

Les presses ou caractères qui auront servi à leur impression seront placés dans un dépôt public et sous scellés, ou mis hors de service.

Art. 6. Les mémoires sur procès, et les mémoires des sociétés savantes ou littéraires sont soumis à l'autorisation préalable, s'ils traitent en tout ou en partie de matières politiques, cas auquel les mesures prescrites par l'article 5 leur seront applicables.

Art. 7. Toutes dispositions contraires aux présentes resteront sans effet.

Art. 8. L'exécution de la présente ordonnance aura lieu en conformité de l'article 4 de l'ordonnance du 27 novembre 1816, et de ce qui est prescrit par celle du 18 janvier 1817.

Art. 9. Nos ministres secrétaires d'État sont chargés de l'exécution des présentes.

Donné en notre château de St-Cloud, le 25 juillet de l'an de grâce 1830, et de notre règne le sixième.

Signé Charles.

Par le Roi : le président du conseil des ministres, *Prince de Polignac;* — le garde des sceaux de France, ministre de la justice, *Chantelauze;* — le ministre de la marine et des

colonies, *baron d'Haussez*; — le ministre de l'intérieur, *comte de Peyronnet*; — le ministre des finances, *Montbel*; — le ministre des affaires ecclésiastiques et de l'instruction publique, *comte Guernon de Ranville*; — le ministre des travaux publics, *baron Capelle*.

II° — CHARLES, etc.

Étant informé des manœuvres qui ont été pratiquées sur plusieurs points de notre royaume, pour tromper et égarer les électeurs pendant les dernières opérations des colléges électoraux;

Notre conseil entendu,

Nous avons ordonné et ordonnons :

Art. 1er. La chambre des députés des départements est dissoute.

Art. 2. Notre ministre secrétaire d'État de l'intérieur est chargé de l'exécution de la présente ordonnance.

Donné à St-Cloud le 25e jour du mois de juillet de l'an de grâce 1830 et de notre règne le sixième.

Signé CHARLES.

Par le Roi : le ministre secrétaire d'État de l'intérieur, *comte de Peyronnet*.

III° — CHARLES, etc.

Ayant résolu de prévenir le retour des manœuvres qui ont exercé une influence pernicieuse sur les dernières opérations des colléges électoraux,

Voulant, en conséquence, réformer, selon les principes de la Charte constitutionnelle, les règles d'élection dont l'expérience a fait sentir les inconvénients,

Nous avons reconnu la nécessité d'user du droit qui nous appartient de pourvoir, par des actes émanés de nous, à la sûreté de l'État, et à la répression de toute entreprise attentatoire à la dignité de notre couronne;

A ces causes,

Notre conseil entendu,

Nous avons ordonné et ordonnons :

Art. 1er. Conformément aux articles 15, 36 et 30 de la Charte constitutionnelle, la chambre des députés ne se composera que des députés des départements.

Art. 2. Le cens électoral et le cens d'éligibilité se composeront exclusivement des sommes pour lesquelles l'électeur et l'éligible seront inscrits personnellement en qualité de propriétaire ou d'usufruitier au rôle de l'imposition foncière et de l'imposition personnelle et mobilière.

Art. 3. Chaque département aura le nombre de députés qui lui est attribué par l'article 36 de la Charte constitutionnelle.

Art. 4. Les députés seront élus et la chambre sera renouvelée dans la forme et pour le temps fixés par l'article 37 de la Charte constitutionnelle.

Art. 5. Les colléges électoraux se diviseront en colléges d'arrondissement et en colléges de département.

Sont toutefois exceptés les colléges électoraux des départements auxquels il n'est attribué qu'un seul député.

Art. 6. Les colléges électoraux d'arrondissement se composeront de tous les électeurs dont le domicile politique sera établi dans l'arrondissement.

Les colléges électoraux de département se composeront du quart le plus imposé des électeurs du département.

Art. 7. La circonscription actuelle des colléges électoraux d'arrondissement est maintenue.

Art. 8. Chaque collége électoral d'arrondissement élira un nombre de candidats égal au nombre des députés du département.

Art. 9. Le collége d'arrondissement se divisera en autant de sections qu'il devra nommer de candidats.

Cette division s'opérera proportionnellement au nombre des sections et au nombre total des électeurs du collége en ayant égard, autant que possible, aux convenances des localités et du voisinage.

Art. 10. Les sections du collége électoral d'arrondissement pourront être assemblées dans des lieux différents.

Art. 11. Chaque section du collége électoral d'arrondissement élira un candidat et procédera séparément.

Art. 12. Les présidents des sections du collége électoral d'arrondissement seront nommés par les préfets, parmi les électeurs de l'arrondissement.

Art. 13. Le collége de département élira les députés.

La moitié des députés des départements devra être choisie dans la liste générale des candidats proposés par les colléges d'arrondissement. Néanmoins, si le nombre des députés du département est impair, le partage se fera sans réduction du droit réservé au collége du département.

Art. 14. Dans le cas où, par le fait d'omissions, de nominations nulles, ou de doubles nominations, la liste des candidats proposés par les colléges d'arrondissement serait incomplète; si cette liste est réduite au-dessous de la moitié du nombre exigé, le collége de département pourra élire un député de plus hors de la liste; si la liste est réduite au-dessous du quart, le collége de département pourra élire, hors de la liste, la totalité des députés du département.

Art. 15. Les préfets, les sous-préfets et les officiers généraux commandant les divisions militaires et les départements ne pourront être élus dans les départements où ils exercent leurs fonctions.

Art. 16. La liste des électeurs sera arrêtée par le préfet en conseil de préfecture. Elle sera affichée cinq jours avant la réunion des colléges.

Art. 17. Les réclamations sur la faculté de voter, auxquelles il n'aura pas été fait droit par les préfets, seront jugées par la chambre des députés, en même temps qu'elle statuera sur la validité des opérations des colléges.

Art. 18. Dans les colléges électoraux de département, les deux électeurs les plus âgés et les deux électeurs les plus imposés rempliront les fonctions de scrutateurs.

La même disposition sera observée dans les sections de collége d'arrondissement, composées de plus de cinquante électeurs.

Dans les autres sections de collége, les fonctions de scrutateur seront exercées par le plus âgé et le plus imposé des électeurs.

Le secrétaire sera nommé dans le collége et dans les sections de collége par le président et les scrutateurs.

Art. 19. Nul ne sera admis dans le collége ou section de collége s'il n'est inscrit sur la liste des électeurs qui en doivent faire partie. Cette liste sera remise au président et restera

affichée dans le lieu des séances du collége pendant la durée des opérations.

Art. 20. Toute discussion et toute délibération quelconque sera interdite dans le sein des colléges électoraux.

Art. 21. La police du collége appartient au président. Aucune force armée ne pourra, sans sa demande, être placée auprès du lieu des séances. Les commandants militaires seront tenus d'obtempérer à ses réquisitions.

Art. 22. Les nominations seront faites dans les colléges et sections de collége à la majorité absolue des votes exprimés.

Néanmoins, si les nominations ne sont pas terminées après deux tours de scrutin, le bureau arrêtera la liste des personnes qui auront obtenu le plus de suffrages au deuxième tour. Elle contiendra un nombre de noms double de celui des nominations qui resteront à faire. Au troisième tour, les suffrages ne pourront être donnés qu'aux personnes inscrites sur cette liste, et la nomination sera faite à la majorité relative.

Art. 23. Les électeurs voteront par bulletins de liste. Chaque bulletin contiendra autant de noms qu'il y aura de nominations à faire.

Art. 24. Les électeurs écriront leur vote sur le bureau ou l'y feront écrire par l'un des scrutateurs.

Art. 25. Le nom, la qualification et le domicile de chaque électeur qui déposera son bulletin, seront inscrits par le secrétaire sur une liste destinée à constater le nombre des votants.

Art. 26. Chaque scrutin restera ouvert pendant six heures, et sera dépouillé séance tenante.

Art. 27. Il sera dressé un procès-verbal pour chaque séance. Ce procès-verbal sera signé par tous les membres du bureau.

Art. 28. Conformément à l'article 46 de la Charte constitutionnelle, aucun amendement ne pourra être fait à une loi dans la chambre s'il n'a été proposé ou consenti par nous, et s'il n'a été renvoyé et discuté dans les bureaux.

Art. 29. Toutes dispositions contraires à la présente ordonnance resteront sans effet.

Art. 30. Nos ministres secrétaires d'État sont chargés de l'exécution de la présente ordonnance.

Donné à St-Cloud le 25e jour du mois de juillet de l'an de grâce 1830, et de notre règne le 6e.

Signé CHARLES.

(Mêmes signatures que ci-dessus.)

IVe — CHARLES, etc.

Vu l'ordonnance royale en date de ce jour, relative à l'organisation des colléges électoraux.

Sur le rapport de notre ministre secrétaire d'État au département de l'intérieur;

Nous avons ordonné et ordonnons ce qui suit :

Art. 1er. Les colléges électoraux se réuniront, savoir : les colléges électoraux d'arrondissement le 6 septembre prochain, et les colléges électoraux de département le 13 du même mois.

Art. 2. La chambre des Pairs et la chambre des Députés des départements sont convoquées pour le 28 du mois de septembre prochain.

Art. 3. Notre ministre secrétaire d'État de l'intérieur est chargé de l'exécution de la présente ordonnance.

Donné au château de St-Cloud, le 25e jour du mois de juillet de l'an de grâce 1830, et de notre règne le 6e.

Signé CHARLES.

Par le Roi : le ministre secrétaire d'État de l'intérieur, *Comte de Peyronnet.*

Ce coup d'État avait été préparé avec un tel secret, que les fonctionnaires les plus haut placés dans le gouvernement, comme le préfet de police, par exemple, n'en avaient point eu connaissance, et qu'ils ne purent prendre aucune des mesures que la prudence commandait en de si graves conjonctures.

A l'apparition des ordonnances il y eut dans Paris comme une espèce de rumeur générale et sourde qui présageait quelque grand événement. Cependant, la journée du 26 fut très-calme; seulement, au Palais Royal, quelques jeunes gens montés sur des tables, lisaient les ordonnances à haute voix et en appelaient au peuple de la violation de la Charte. D'un autre côté, plusieurs rédacteurs de journaux se réunirent chez M. Dupin et y agitèrent la question de savoir s'il n'y aurait pas quelque moyen légal de résister, et s'il ne serait pas possible de publier les journaux sans autorisation; après une longue discussion, ils décidèrent qu'ils publieraient une protestation. Mais cet acte ne fut rédigé que le lendemain, dans les bureaux du *National*, par MM. Thiers, Châtelain et Cauchois-Lemaire; on y refusait de reconnaître l'autorité des ordonnances comme étant contraires à l'esprit de la Charte, et l'on déclarait que le gouvernement ayant violé la légalité, la désobéissance était un devoir, une nécessité. Les principaux rédacteurs des journaux apposèrent leur signature à cette protestation.

Il y eut alors dans les bureaux du *National* différentes réunions où des mesures diverses furent proposées. Des électeurs influents et des hommes de lettres, comme MM. Thiers et Mignet, demandaient qu'on employât la résistance légale, c'est-à-dire, le refus de l'impôt; d'autres, comme MM. de Schonen et de Laborde, voulaient que la résistance fût violente, énergique et que l'on courut immédiatement, aux armes. Mais la première opinion était celle du

plus grand nombre. Il en fut de même chez M. de Laborde, où se réunirent plusieurs députés; parmi eux se trouvait Casimir Périer : au milieu de l'incertitude et de l'hésitation générale, il ne lui fut pas difficile de faire ajourner au lendemain toute résolution : « La chambre, disait-il, était dissoute; ils n'étaient plus députés; ils n'avaient point qualité pour agir; ils devaient attendre l'issue des événements et laisser à l'indignation publique le temps de se manifester. D'ailleurs, ajoutait-il, il était à présumer que la royauté trompée rentrerait dans de meilleures voies; et l'on ne pouvait désirer davantage. » Ce qu'il désirait, lui, c'était d'éviter une révolution; car les intelligences qu'il avait à la cour, lui faisaient présager que l'on reviendrait sur le coup d'État que l'on venait de tenter, et qu'on l'appellerait dans les conseils du roi; il tenait donc à ce que la résistance n'allât pas assez loin pour compromettre sa position présente de député, ou sa position à venir de ministre. D'ailleurs, dans cette circonstance, il ne faisait qu'exprimer les sentiments d'une très-grande partie de la bourgeoisie, dont l'opposition au gouvernement n'avait pour but que d'acquérir de la popularité, mais qui ne voulait à aucun prix d'une révolution où ses intérêts pouvaient courir quelques dangers.

Cependant les hommes qui étaient résolus à pousser les choses à l'extrême n'avaient point perdu de temps; beaucoup d'ateliers furent fermés le 26 et les ouvriers sans ouvrage se formèrent dans les rues, en groupes nombreux. Les gérants *du Commerce*, *du Courrier français* et *du Journal de Paris*, menacés dans leur existence, s'adressèrent au tribunal de première instance de Paris; et ce tribunal, sous la présidence de M. Debelleyme, rendit une ordonnance prescrivant aux imprimeurs desdits journaux de leur prêter leurs presses, « attendu que l'or« donnance du 25 juillet n'avait pas « été promulguée dans les formes lé« gales. » Ce furent là les événements les plus importants du 26 juillet.

Le lendemain 27, *Le Globe*, *le National* et *le Temps*, contenant la protestation des journalistes, parurent sans autorisation et les exemplaires en fu répandus par milliers dans les établ ments publics. Les jeunes gens écoles parcoururent de bonne heu capitale armés de cannes et criant *la charte;* des groupes d'ouvrier joignirent à eux et firent entendr même cri. L'agitation commença devenir inquiétante; l'émeute gro sait.

Quant au pouvoir, il avait été a imprévoyant que coupable : M. Polignac n'avait pris aucune des sures nécessaires pour comprimer insurrection à laquelle lui même tendait. Lorsque avant la signature ordonnances, M. d'Haussez lui a demandé quelle était le force de la nison de Paris, il avait répondu qu était de 13,000 hommes, mais q moins de dix heures il pouvait en co trer 42,000 dans la capitale; la pren partie de cette réponse était seule ex

La réunion de deputés indiqué veille par Casimir Périer, comme vant se tenir dans ses salons, eut en effet; mais, comme celle du elle fut sans résultat. MM. Mérill Boulay (de la Meurthe), Audr Puyraveau et Mauguin, envoyés pa électeurs, demandaient que les d tés protestassent comme les jou listes, et que l'on eût recours force. MM. Sébastiani, Dupin et (mir Périer, par des motifs divers, claraient qu'ils n'étaient plus député voulaient qu'on s'en tînt à la résist légale et qu'on attendit les événem Dans une autre réunion, où se tro M. Thiers, les mêmes propositions ét faites et les mêmes objections re velées.

Mais tandis que quelques député libéraient encore s'il fallait sortir légalité et courir les chances d'une lution, cette révolution avait déjà mencé à leur insu et contre leur vol Des engagements avaient eu lieu ent troupes de la garde royale et le pe le premier coup de fusil avait été par un étranger sur un détacheme la garde, qui, de la rue de Bordeaux jourd'hui rue du 29 Juillet, se geait vers la rue St.-Honoré. Le ton riposta et l'étranger fut tué ses deux domestiques. Ce fut co

le signal de l'attaque et de la défense; sur cette immense ligne de la rue St.-Honoré, des barricades furent aussitôt formées avec des voitures renversées; quelques hommes furent tués ou blessés en défendant ces retranchements improvisés et dans les charges que firent les lanciers dans les rues qui avoisinent le Palais-Royal; enfin, les boutiques d'armuriers, pillées bientôt après, fournirent des armes au peuple. Toutefois, ce jour-là, l'insurrection ne s'étendit pas au delà de l'espace renfermé entre le marché des Innocents et la rue de la Paix, sur la longueur de la rue St.-Honoré.

Le soir, un homme parcourut les quais en tenant à la main un drapeau tricolore et fut suivi d'une multitude silencieuse et recueillie. Sur la place de la Bourse, un corps de garde en bois fut incendié. Les troupes stationnaient sur la place Vendôme et sur celle de la Bastille, le long des quais et des boulevards, et des patrouilles parcouraient les rues étroites et populeuses qui avoisinent le Palais-Royal. A la nuit, les coups de fusil devinrent plus rares, et un silence presque effrayant se fit par toute la ville.

L'école polytechnique s'insurgea alors; M. Charras, qui en avait été expulsé quelques mois auparavant, pour avoir chanté la *Marseillaise* dans un banquet, prévint ses anciens camarades de ce qui se passait dans Paris, et les engagea à prendre part à l'insurrection. Les élèves gradés ayant pu sortir se rendirent chez M. Laffitte; ils ne purent le voir, et retournèrent à l'école, où ils annoncèrent qu'ils avaient vu les Parisiens prêts à commencer la lutte. Dès ce moment les élèves cessèrent d'écouter les ordres de leurs chefs, et ils formèrent à l'unanimité le projet de prendre, dès le lendemain, une part active au mouvement.

La journée du 28 s'annonça de bonne heure comme devant être remplie de graves événements. Le drapeau tricolore fut partout déployé; les enseignes portant les armes royales furent arrachées et foulées aux pieds. Des groupes nombreux se formèrent, et la mairie des Petits-Pères fut envahie par les insurgés; MM. Higonet, Degousée et Laperche, citoyens pleins de courage et d'audace, en prirent possession après avoir revêtu l'uniforme de la garde nationale; on battit le rappel, et aussitôt un grand nombre de gardes nationaux parurent en uniforme et se mêlèrent aux postes de la ligne pour veiller au maintien de l'ordre public. Dans le quartier St.-Jacques les étudiants s'étaient levés en masse et armés comme ils avaient pu. Au passage Dauphine, un libraire, M. Joubert, avait transformé son magasin en arsenal. M. Audry de Puyraveau distribuait des mousquets dans sa maison de roulage du faubourg St.-Denis. L'école polytechnique, licenciée le matin, s'était répandue en uniforme dans tout Paris et avait été accueillie par la population, aux cris de *vive l'école polytechnique!* auxquels elle répondait par ceux de *vive la liberté! vive la Charte!* Cependant les chefs de la bourgeoisie n'osaient encore s'aventurer et La Fayette avait répondu à quelques élèves qui lui demandaient ce qu'ils devaient faire : « Conseillez à vos camarades de se tenir tranquilles. »

Le pouvoir, qui ne s'attendait qu'à une émeute, avait, dès le matin du 28, déclaré Paris en état de siége et chargé le maréchal Marmont du commandement des opérations militaires sous les ordres immédiats du premier ministre. Cet officier général prit aussitôt les mesures qu'il jugea nécessaires pour triompher de l'insurrection. Il concentra les troupes autour des Tuileries. De là elles devaient se diviser en deux colonnes et marcher vers le sud-est. La première colonne devait gagner l'Hôtel de ville en longeant les quais; la seconde aboutir au même endroit par les boulevards, en passant à la Bastille et en descendant la rue St.-Antoine. Deux bataillons de la garde furent chargés d'occuper la rue St.-Denis, l'un vers le sud, l'autre vers le nord, afin de tenir libre la communication entre les boulevards et les quais, de sorte que l'insurrection, que l'on présumait devoir se manifester plus nombreuse dans les quartiers les plus populeux, se serait ainsi trouvée resserrée entre les deux colonnes. Mais l'imprévoyance la plus coupable avait été apportée dans les approvisionnements de ces troupes qu'on envoyait au combat comme à une promenade; on avait oublié de leur don-

ner des vivres, et bientôt elles éprouvèrent les tourments de la faim.

Elles s'ébranlèrent cependant et commencèrent leur marche. Le général Talon commandait la colonne qui devait longer les quais; M. de St.-Chamans celle qui devait parcourir les boulevards. Au Pont-Neuf le général Talon entraîna avec lui le 15e léger, puis, entrant par le milieu du pont dans l'île de la Cité, il poussa jusqu'au pont Notre-Dame. Il fit là une courte halte, puis s'avança sur le pont, et, comme il y avait des combattants de l'autre côté de la Seine, la colonne démasqua deux pièces d'artillerie, qui en un instant le balayèrent. Elle le traversa alors et se répandit sur le quai de Gèvres et sur le quai Le pelletier. Le 15e léger était resté sur le quai aux fleurs, assistant au combat sans y prendre part.

Le combat s'était engagé entre la garde royale et quelques citoyens qui, dès la pointe du jour, avaient envahi l'Hôtel de ville, autant pour y maintenir l'ordre que pour empêcher que ce monument ne fût occupé par les troupes royales; leurs rangs s'augmentaient d'instant en instant, par de nouveaux combattants qu'appelaient aux armes le tocsin de l'église St.-Séverin, le bourdon de Notre Dame et le rappel battu dans différents quartiers. Sur le quai qui fait face à l'Hôtel de ville, des tirailleurs abrités par le parapet faisaient un feu meurtrier sur les soldats de la garde qui se trouvaient sur la rive opposée. Un peu plus loin, des étudiants formaient des barricades; enfin, l'ardeur des hommes du peuple était telle sur ce point, qu'à plusieurs reprises on en vit s'élancer sur le pont de fer, alors en construction, pour le traverser malgré la mitraille qui le balayait incessamment.

Tandis que l'on se battait ainsi du côté de l'Hôtel de ville, le combat s'engageait également vers la Madeleine et sur les boulevards: cependant, la colonne commandée par M. de St.-Chamans, qui devait, comme nous l'avons dit, atteindre l'Hôtel de ville par les boulevards, n'éprouva de bien sérieuses résistances qu'à la hauteur de la rue St.-Denis. Elle fut en cet endroit exposée à une fusillade très-vive, et obligée de faire avancer le canon pour s'ouvrir un passage. Mais à mesure que ce[s] troupes avançaient, toute retraite leu[r] devenait impossible par les mêmes lieu[x] qu'elles venaient de parcourir; on abat[t]ait sur leurs derrières les arbres de[s] boulevards et on en faisait d'énorme[s] barricades. A l'entrée de la rue St.-An[t]oine, M. de St.-Chamans essuya u[n] feu si vif qu'il n'osa s'aventurer dan[s] cette longue rue et prit le parti d[e] retourner aux Tuileries par le qua[i] du Sud. Il laissa sur la place de l[a] Bastille un détachement de cuirassier[s] qui, s'unissant au 50e de ligne, se diri[-] gea avec ce corps sur l'Hôtel de vill[e] par la rue St.-Antoine. Ce trajet fut lon[g] et sanglant. Les troupes, obligées d[e] renverser les barricades qu'elles rencon[-] traient à chaque pas devant elles, étaien[t] assaillies par des ennemis pour ain[si] dire invisibles, qui de tous côtés po[r]taient la mort dans leurs rangs. De[s] femmes, des enfants précipitaient d[u] haut des maisons, sur les soldats, de[s] pavés et des meubles. Cependant, aprè[s] avoir perdu beaucoup de monde, cett[e] colonne arriva sur la place de Grève et elle y trouva les soldats de la gard[e] avec un détachement suisse qui avai[t] été expédié au secours de l'Hôtel d[e] ville. Il y eut encore un engagemen[t] entre les Suisses et les insurgés; et de[s] deux parts on perdit beaucoup d[e] monde.

Quant au bataillon chargé de pa[r]courir la rue St.-Denis jusqu'au boule[-] vard, il avait eu la plus grande pein[e] à se frayer un passage et avait perd[u] son colonel, M. de Pleineselve. Il n[e] pouvait d'ailleurs retourner sur se[s] pas; car à mesure qu'il avançait, de[s] barricades se formaient derrière lu[i]. Le général Quinsonnas, qui était res[té] avec un petit nombre d'hommes au ma[r]ché des Innocents, y était enveloppé d[e] touts côtés par l'insurrection.

Vers le milieu du jour on se batt[ait] sur presque tous les points de Pari[s;] la poudrière d'Ivry avait été forcée [et] la poudre distribuée aux assaillant[s]. Presque partout le succès apparten[ait] à l'insurrection; car les troupes ne pou[-] vaient lutter avantageusement contre u[n] ennemi dont les forces semblaient ren[aî-] tre à chaque instant et qui les attaqua[it] de tout côté sans qu'elles pussent opp[...]

ser d'autre résistance que celle d'une valeur impuissante. Un bataillon suisse, stationné sur le quai de l'École, ayant reçu l'ordre d'aller dégager le général Quinsonnas, remonta la rue de la Monnaie et, après avoir tourné l'église Saint-Eustache, s'engagea dans la rue Mandar pour descendre la rue Montorgueil. On avait formé dans la rue Mandar une énorme barricade, et il ne put la franchir qu'en y laissant un grand nombre des siens. Il redescendit par la rue Montmartre jusqu'au marché des Innocents, se rejoignit aux soldats du général Quinsonnas et retourna prendre position sur le quai de l'École.

Sur la place de Grève et aux alentours de l'Hôtel de ville le combat fut des plus longs et des plus meurtriers. Les troupes postées aux fenêtres de l'Hôtel de ville faisaient un feu plongeant et continu sur les assiégeants, qui perdirent beaucoup de monde tant que dura le jour. Le combat se prolongea encore jusque vers onze heures du soir, mais d'une manière moins meurtrière pour les insurgés; enfin, les troupes ayant peu de munitions et manquant tout à fait de vivres, quittèrent à minuit l'Hôtel de ville et se replièrent vers les Tuileries. Le peuple profita de cette espèce de trêve qui lui était accordée, pour construire des barricades pour le lendemain.

La journée, comme on vient de le voir, avait été sanglante. Ce n'était plus une émeute qu'il s'agissait de comprimer, mais bien une révolution qu'il fallait diriger; or les hommes qui avaient le plus grand intérêt à ce que cette révolution n'avortât point, puisque eux seuls devaient en profiter, se montraient toujours irrésolus et remplis de terreur. Plusieurs réunions de députés et de libéraux influents eurent lieu et n'aboutirent à rien. Les hommes qui poussaient le mouvement et qui voulaient faire cause commune avec le peuple, comme MM. Laffitte, Audry de Puyraveau, Mauguin, de Laborde, Bavoux, Chardel, La Fayette, étaient en minorité; ceux, au contraire, qui voulaient que l'on ne sortît pas de la légalité, et qui ne reconnaissaient d'autre drapeau national que le drapeau blanc, comme MM. Sébastiani, Méchin, Guizot, etc., entraînaient avec eux cette foule toujours hésitante d'hommes faibles et pusillanimes qui redoutent autant les démarches qui peuvent compromettre que les hasards des combats. Cependant les événements marchaient avec la plus grande rapidité; le duc de Raguse, qui dans la journée avait reçu une députation de cinq membres envoyés par la réunion des députés et sur la proposition de Casimir Périer, fit partir vers le soir son aide de camp, M. Komierowski, pour aller porter à Charles X une dépêche dans laquelle, après lui avoir peint la gravité de la situation, il le suppliait de retirer les ordonnances. Charles X, prévenu par quelques courtisans, n'ajouta point foi à ce qui lui était annoncé; il ne voulut point croire au danger qui menaçait son trône, et il se contenta d'ordonner verbalement à l'aide de camp du duc de Raguse de faire concentrer les troupes autour des Tuileries et de n'agir qu'avec des masses.

La matinée du 29 fut calme. Les troupes, refoulées des quartiers populeux, étaient concentrées entre le Louvre et les Champs-Élysées et s'étendaient sur les boulevards de la Madeleine et des Capucines. Quant au peuple, il avait établi un assez grand nombre de barricades pour n'avoir plus à craindre d'être attaqué dans les quartiers dont il avait pris possession; les rôles allaient donc changer, et son tour était venu de prendre l'offensive. Ainsi la révolution avait été accomplie par le peuple, et pas un seul homme ne s'était encore présenté pour se mettre à la tête du mouvement. De tous les généraux de l'empire que le libéralisme comptait parmi ses adeptes les plus fervents, pas un n'avait osé se *compromettre*. Vers onze heures du matin, un ancien militaire, M. Dubourg, revêtit un habit d'officier général et se rendit à l'Hôtel de ville escorté d'une foule nombreuse, qui le reconnut pour son chef.

En même temps M. Baude, l'un des hommes qui, dans les réunions, s'étaient montrés les plus énergiques et les plus audacieux, s'y rendit également, et prit la direction des affaires civiles.

Les troupes occupaient la place du Carrousel et la rue de Rohan; de bonne heure elles furent attaquées par des

combattants venus de tous les points de Paris. La caserne de Tournon, occupée par la gendarmerie, fut envahie et les armes qui s'y trouvaient furent distribuées au peuple. Les élèves de l'école polytechnique se montraient partout à la tête des rassemblements, qu'ils dirigeaient avec une rare valeur; parmi eux, MM. Charras, Liedot, Millette, Lothon, Baduel se montraient les plus ardents. Plusieurs colonnes conduites par ces intrépides jeunes gens partirent du faubourg St.-Germain et allèrent dans différentes directions attaquer les troupes royales. Une colonne d'environs 200 hommes, dirigée par M. Charras, marcha sur la caserne de Babylone, occupée par les Suisses. La résistance qu'elle éprouva d'abord jeta quelque confusion dans ses rangs; mais, ramenée bientôt au feu par MM. Charras, Cantrez, Vanneau, Lacroix, d'Ouvrier, tous élèves de l'école, et par M. Bernard, homme du peuple, qui agitait un drapeau tricolore, elle parvint enfin à s'emparer de la caserne, après avoir perdu un grand nombre de combattants; l'attaque avait duré environ trois quarts d'heure et elle avait été aussi vive que la résistance obstinée.

Pendant ce temps les Tuileries étaient tombées au pouvoir des insurgés. Le Louvre seul tenait encore, et les Suisses qui étaient dans la colonnade faisaient sur les Parisiens un feu des plus vifs et des plus meurtriers. Le duc de Raguse, ayant été averti que la troupe de ligne stationnée sur la place Vendôme allait fraterniser avec le peuple, voulut la faire rentrer et donna ordre à M. de Salis, qui commandait les deux bataillons suisses du Louvre, de lui en envoyer un. M. de Salis fit alors descendre de la colonnade le bataillon qui s'y trouvait depuis le matin; il n'avait pas pris soin auparavant de le faire remplacer. Le peuple s'aperçut de la retraite des Suisses, et, pénétrant aussitôt dans le palais par une grille restée entr'ouverte, il se répandit dans les salles abandonnées, et fit feu à son tour sur les soldats qui se trouvaient dans la cour. En un instant le Louvre entier fut envahi, et les Suisses, craignant d'être cernés, quittèrent ce palais pour se diriger vers les Tuileries. La retraite devint alors générale : en vain le duc de Raguse s'efforça t-il de ramener les soldats au combat sa voix et son exemple ne purent le arrêter; ils se retirèrent en tumulte travers le jardin des Tuileries, la plac Louis XV et les Champs-Élysées.

Les troupes qui occupaient le Palais Royal, la place Vendôme, le boulevar des Capucines et celui de la Madeleine tenaient encore. Mais les insurgés par vinrent à se mêler à elles et à les déte miner à entrer dans leur cause. Bientô un régiment entier, le 59e de ligne, s rangeant du côté du peuple, se dirige vers l'hôtel de M. Laffitte, où les dépu tés se trouvaient alors réunis. Quar aux troupes qui n'avaient point frate nisé avec le peuple, elles opérèrent leu retraite par les Champs-Élysées, comm avaient fait la garde royale et les Suis ses; et, dès lors, il n'y eut plus de com bat : la victoire était restée du côté d peuple.

Nous avons dit que les députés libé raux réunis à Paris n'avaient su prendr aucune résolution dans les journées de 27 et 28, et s'étaient contentés de pro tester, en restant toujours dans la lé galité. Le 29, ils n'osèrent pas davantag Cependant, à mesure que la victoire sen blait se ranger du côté du peuple, leu nombre devenait plus considérable e leurs discours plus audacieux. La pro testation rédigée le 28 par M. Guizo fut alors dépassée : il fallait bien avan cer, puisque la monarchie reculait. L'hô tel de M. Laffitte était devenu, dès l 28, le lieu de rendez-vous des députés M. Laffitte avait déclaré au duc de Ra guse que, si les ordonnances n'étaien pas retirées, il se jetterait corps et bien dans le mouvement. Charles X s'éta refusé à faire ce qu'il regardait comme u acte de faiblesse, et M. Laffitte se trouv naturellement à la tête du mouvemen Ce fut chez lui qu'on décida qu'une com mission provisoire, composée de MM Casimir Périer, Laffitte, Gérard, Odie Audry de Puyraveau et Lobau, se me trait à la tête du gouvernement. Ma M. Odier ayant refusé, M. Laffitte s'é tant foulé le pied, M. Gérard ayant ét nommé commandant de la force activ la commission se trouva définitivemen composée de MM. Casimir Perier, Lo bau, de Schonen, Audry de Puyravea

et Mauguin. Elle ne prit d'abord que le titre de commission municipale, et publia aussitôt le manifeste suivant :

« Les députés présents à Paris ont « dû se réunir pour remédier aux graves « dangers qui menacent la sûreté des « personnes et des propriétés. Une « commission a été nommée pour veiller « aux intérêts de tous, en l'absence de « toute organisation régulière. »

On a vu que vers le milieu du jour les troupes royales avaient commencé leur retraite; le Dauphin vint à leur rencontre au bois de Boulogne et les ramena fatiguées et mourant de faim à Saint-Cloud, où elles campèrent dans le parc. Tandis qu'elles se retiraient ainsi, des négociations étaient entamées par les libéraux avec Charles X. MM. de Semonville, d'Argout et de Vitrolles étaient parvenus à obtenir du vieux roi le retrait des ordonnances, et M. de Mortemart avait été désigné comme chef d'un ministère dont devaient faire partie Casimir Périer et le général Gérard. MM. de Semonville et d'Argout se hâtèrent d'apporter ces nouvelles à l'Hôtel de ville; mais la commission municipale refusa de les entendre, et les renvoya à M. Laffitte. Celui-ci déclara que, la veille, on aurait encore pu traiter, mais qu'alors *il était trop tard*.

En effet, lui et ses amis commençaient à penser que la couronne, exposée avec tant de témérité par les princes de la branche aînée des Bourbons, devait beaucoup mieux aller à un prince d'une autre branche, qu'ils s'étaient dans leur orgueil accoutumé, à regarder comme un bourgeois, parce qu'il faisait élever ses enfants au collége, et qu'il recevait dans ses salons les financiers et les hommes de lettres difficilement admis à la cour. La conduite du duc d'Orléans pendant toute la restauration lui avait fait beaucoup de partisans parmi les hommes qui parlent et qui écrivent. Ses vertus domestiques, bien connues et surtout habilement célébrées, lui avaient concilié l'affection de la bourgeoisie, bien aise de voir pratiqués dans la maison d'un prince du sang sa vigilance, son économie, son esprit d'ordre et de conduite. Les orléanistes étaient donc en grand nombre, et ils avaient d'ailleurs un grand avantage sur les autres partis qui commençaient à se former : ils savaient ce qu'ils voulaient et tenaient leur roi sous la main.

Une réunion de députés eut lieu le 30 au matin dans l'hôtel de M. Laffitte, et fut présidée par M. Bérard; on y apporta la proclamation suivante qui était, dit-on, sortie de ce même hôtel et que l'on répandait alors avec profusion dans tout Paris :

« Charles X ne peut plus rentrer dans « Paris; il a fait couler le sang du peu« ple.

« La république nous exposerait à « d'affreuses divisions; elle nous brouil« lerait avec l'Europe.

« *Le duc d'Orléans* est un prince dé« voué à la cause de la révolution.

« *Le duc d'Orléans* ne s'est jamais « battu contre nous.

« *Le duc d'Orléans* était à Jemma« pes.

« *Le duc d'Orléans* serait un roi ci« toyen.

« *Le duc d'Orléans* a porté au feu les « couleurs tricolores; *le duc d'Orléans* « peut seul les porter encore : nous « n'en voulons point d'autres.

« *Le duc d'Orléans* ne se prononce « pas, il attend notre vœu. Proclamons « ce vœu et il acceptera la Charte comme « nous l'avons toujours entendue et « voulue; c'est du peuple français qu'il « tiendra sa couronne. »

Cette proclamation rédigée avec une certaine habileté exprimait parfaitement les vœux de la bourgeoisie représentée en ce moment par les députés réunis auprès de M. Laffitte. Le *National* avait prêté ses presses pour l'imprimer. Le poëte Béranger appuyait la candidature du duc d'Orléans de toute l'influence de sa popularité. MM. Thiers et Scheffer se rendirent à Neuilly pour lui offrir la couronne. Il était absent : ils entretinrent d'abord la duchesse, qui regarda leur proposition comme une injure; mais Mlle Adélaïde étant survenue, les envoyés lui représentèrent les dangers auxquels allait être exposée la France et sa propre maison, si le duc n'acceptait pas. Mlle Adélaïde entra facilement dans leurs vues et promit d'agir autant qu'elle le pourrait sur l'esprit de son frère. Cependant le duc d'Orléans, prévenu de ce qui se passait, se trouvait

dans de cruelles perplexités; il voyait devant lui cette couronne qu'il avait rêvée dès sa jeunesse, pour laquelle il aurait tout donné autrefois, mais qu'il fallait ramasser aujourd'hui dans le sang et ne poser sur sa tête qu'à de certaines conditions. Il devait d'ailleurs de la reconnaissance à ses aînés qui l'avaient comblé de bienfaits. Cependant, ce n'était pas lui qui avait poussé Charles X à publier ses fatales ordonnances; ce n'était pas lui qui avait excité l'insurrection : il pouvait donc sans trop d'ingratitude, relever, pour s'y asseoir, un trône que d'autres avaient renversé; et puis, le seul parti auquel il pût s'arrêter, s'il ne voulait pas reprendre avec ses aînés la route de l'exil.

30 juillet. — Tandis que le prince se trouvait ainsi agité par des sentiments divers, ses partisans, pour donner plus de poids à leurs délibérations, se réunissaient au Palais-Bourbon, sous la présidence de M. Laffitte. Sur la proposition de M. Hyde de Neuville, on envoya une députation à la chambre des pairs pour s'entendre avec elle sur les mesures à prendre. Cette députation, à la tête de laquelle marchait le général Sébastiani, venait de partir pour le Luxembourg, lorsque M. Colin de Sussy fut introduit à la chambre des députés, et y présenta les nouvelles ordonnances de Charles X. M. Laffitte ne voulut point les recevoir, et M. de Sussy fut obligé de se retirer. Cependant la députation était arrivée au Luxembourg; elle y trouva quelques pairs réunis, et demanda que la lieutenance générale du royaume fût déférée au duc d'Orléans. Un petit nombre de voix s'élevèrent pour protester; mais la majorité accueillit favorablement la proposition. De retour au Palais-Bourbon, M. Sébastiani rendit compte du résultat de sa mission; puis il rédigea, de concert avec Benjamin Constant, la déclaration suivante :

« La réunion des députés actuelle-
« ment à Paris a pensé qu'il était urgent
« de prier S. A. R. le duc d'Orléans de
« se rendre dans la capitale, pour y
« exercer les fonctions de lieutenant
« général du royaume, et de lui expri-
« mer le vœu de conserver la cocarde
« tricolore. Elle a de plus senti la né-
« cessité de s'occuper sans relâche d'as
« surer à la France, dans la prochain
« session des chambres, toutes les ga
« ranties indispensables pour la plein
« et entière exécution de la Charte.

Ainsi le parti orléaniste triomphai à la chambre, et, si les députés n donnaient point encore au duc d'Orléan le titre de roi, ils venaient de lui con férer en quelque sorte les prérogative de la royauté. Mais il ne fallait pas, au lendemain du combat, se tenir entière ment certain de la victoire. Charles X, i est vrai, avait cessé de régner de fait car ni à la chambre, ni à l'Hôtel de ville seuls pouvoirs constitués en ce moment on n'avait voulu reconnaître ses derniè res ordonnances. Mais aucun nouvea pouvoir n'était encore consacré ni de fai ni de droit. Légalement, de tous ceux qu s'agitaient personne n'avait mission d nommer ou de reconnaître le successeu de Charles X. A qui devait donc apparteni cette succession? A celui qui oserait l plus et le plus tôt. A l'Hôtel de ville, l commission municipale avait d'abord ré solu que la royauté serait abolie et que l suprême magistrature serait confiée un président. Elle se rencontrait en cel avec le parti républicain, dont les chef s'étaient réunis chez Lointier; mais l commission municipale elle-même étai divisée; la proclamation arrêtée d'abor ne parut point; et, lorsque la députa tion des républicains vint à l'Hôtel d ville, exprimer ses désirs au général L Fayette, celui-ci refusa de prendre u parti décisif. Quant au parti bonapartiste il n'était guère représenté que par quel ques vieux militaires sans influence, et aurait trouvé un obstacle insurmontabl dans l'éloignement du fils de l'empereu Les royalistes, ou, pour parler plus exac tement, les partisans de la branche aîné n'osaient se montrer; la défaite des trou pes royales les avait consternés. La pa tie était donc belle pour les orléanistes car ils formaient un parti nombreux, q s'appuyait sur la haute et la petite bou geoisie, avait son programme tout fai et était, enfin prêt à se faire accepte Mais, nous l'avons déjà dit, il falla qu'il se hâtât, car dans les moments d crise comme celui où l'on se trouvait, victoire est possible pour tout le mond le succès n'est certain pour personne.

Charles X était vaincu, mais c'était un vaincu encore redoutable; il avait avec lui 12,000 hommes de la garde, soldats dévoués et prêts à se sacrifier à sa cause; il pouvait également compter sur les camps de Luneville et de St.-Omer; enfin, le maréchal Bourmont pouvait arriver d'Afrique avec des troupes et de l'argent, traverser les provinces royalistes du Midi et apporter au vieux roi le secours de son dévouement et de ses talents. En se retirant avec des forces aussi considérables dans l'ouest de la France, Charles X serait devenu un très-grand obstacle pour le gouvernement nouveau quel qu'il fût, surtout si les étrangers étaient, comme on pouvait le craindre, accourus à son secours.

Ces considérations très-graves n'échappaient point à ceux qui avaient aidé à la révolution ou s'étaient assez avancés pour être compromis. Ils comprenaient, d'autre part, que le parti auquel s'arrêterait Charles X, pouvait aussi être déterminé par la marche que prendrait la révolution, et que, s'il ne devait pas hésiter à combattre un pouvoir qu'il considérerait comme devant succomber bientôt sous les coups de l'anarchie, il était probable qu'il n'oserait essayer de lutter contre un gouvernement stable et appuyé sur la majorité de la nation. Aussi les députés orléanistes s'empressèrent-ils de faire de nouveaux efforts, pour déterminer le duc à accepter la lieutenance générale, qui, à leurs yeux, n'était qu'un acheminement au trône.

Le prince était toujours, comme nous l'avons dit, fort irrésolu : il s'était tenu caché pendant les jours de combat, et les députés qui lui avaient été dépêchés à Neuilly, n'avaient pu le voir. Mais le 30 au soir, lorsqu'il eut reçu la déclaration par laquelle les députés réunis au Palais-Bourbon lui déféraient la lieutenance générale du royaume, et surtout, lorsque M. Laffitte, fatigué de ses irrésolutions, lui eut fait dire un peu rudement de *choisir entre la couronne ou un passe-port,* il partit secrètement pour Paris, et y arriva au milieu de la nuit, seul et à pied. Il se rendit immédiatement au Palais-Royal, et dès trois heures du matin, il manda auprès de lui M. de Mortemart, protesta en sa présence de son dévouement à Charles X, lui exposa comment on voulait faire de lui un lieutenant général du royaume pour éviter la république, et lui demanda si les pouvoirs qu'il tenait du roi s'étendaient jusqu'à lui reconnaître ce titre. M. de Mortemart répondit que ses pouvoirs n'allaient pas jusque là, et qu'il avait même, au Luxembourg, protesté, en qualité de ministre, contre la nomination d'un lieutenant général, quoique, comme Français, il crût la mesure convenable et propre à sauver la France de l'anarchie. Alors le prince écrivit à Charles X une lettre qu'il remit cachetée à M. de Mortemart, et que celui-ci emporta dans un pli de sa cravate.

Presque à la même heure, la famille royale quittait Saint-Cloud pour se rendre provisoirement à Trianon. Arrivée dans la matinée dans cette dernière résidence, elle en partit vers une heure après midi, et se dirigea sur Rambouillet, où elle arriva à dix heures du soir.

Cependant l'anxiété du duc d'Orléans avait cessé; sa résolution était prise et il l'avait fait connaître aux députés: il acceptait la lieutenance générale du royaume. Le 31, à huit heures du matin, une députation de la chambre des députés vint le trouver, et lui renouvela d'une manière solennelle l'offre qui lui avait déjà été faite de leur part; il réitéra devant eux son acceptation, et la proclamation suivante, approuvée par tous les membres de la députation, fut aussitôt répandue dans Paris :

« Habitants de Paris!

« Les députés de la France, en ce « moment réunis à Paris, ont exprimé « le désir que je me rendisse dans cette « capitale pour y exercer les fonctions « de lieutenant général du royaume.

« Je n'ai pas balancé à venir partager « vos dangers, à me placer au milieu de « cette héroïque population et à faire « tous mes efforts pour vous préserver « de la guerre civile et de l'anarchie. « En rentrant dans Paris je portais avec « orgueil ces couleurs glorieuses que « vous avez reprises et que j'avais moi-« même longtemps portées.

« Les chambres vont se réunir; elles « aviseront aux moyens d'assurer le

« règne des lois et le maintien des « droits de la nation.

« Une charte sera désormais une vérité.

« LOUIS-PHILIPPE D'ORLÉANS. »

Une nouvelle députation de la chambre des députés, à laquelle on venait de lire cette proclamation, se rendit immédiatement au Palais-Royal; le duc d'Orléans et M. Laffitte parurent sur le balcon, et la foule fit retentir les cris de *vive le duc d'Orléans! vive Laffitte!* Du Palais-Royal le duc d'Orléans et les députés se dirigèrent vers l'Hôtel de ville, où se trouvaient La Fayette et la commission municipale. A l'Hôtel de ville les sympathies pour le duc d'Orléans n'étaient point unanimes; il fut assez froidement accueilli, et l'on dit même qu'en traversant, sur la place de Grève, les groupes des combattants de la veille, il vit plusieurs fusils dirigés vers sa personne d'une manière peu rassurante pour lui. Cependant, quand il parut sur le balcon et embrassa le général La Fayette, la foule qui était sur la place mêla aux cris de *vive La Fayette!* ceux de *vive le duc d'Orléans!* M. Viennet lut alors la déclaration des députés, et le duc, posant la main sur son cœur, dit : « Comme « Français je déplore le mal fait au « pays et le sang qui a été versé. Comme « prince je suis heureux de contribuer au « bonheur de la nation ». Il retourna ensuite avec son cortége au Palais-Royal (*).

Le 1er août, parut une ordonnance du lieutenant général portant qu'il ne serait plus porté d'autre cocarde que la cocarde tricolore; que la chambre des pairs et celle des députés se réuniraient le 3 août; que MM. Dupont de l'Eure, Gérard, Guizot, Louis, étaient nommés commissaires aux départements de la justice, de la guerre, de l'intérieur et des finances, et M. Girod de l'Ain préfet de police.

Le 2 août, Charles X écrivit de Rambouillet au duc d'Orléans une lettre dans laquelle il lui faisait connaître qu'il abdiquait ainsi que son fils, le Dauphin, en faveur du duc de Bordeaux, et le chargeait, en qualité de lieutenant général du royaume, de comm[uni]quer cette décision au corps diplo[mati]que. Ainsi les princes de la branch[e aî]née de la famille de Bourbon s'avoua[ient] vaincus et se retiraient de la lutte. [Mais] leur présence dans le voisinage d[e la] capitale à la tête d'une armée n'en [ins]pirait pas moins de vives inquiét[udes] au nouveau pouvoir; on résolut de [les] faire à tout prix quitter le territoi[re de] la France. Charles X ne jouissait [pas] d'une grande réputation de bravo[ure]; on imagina de lui faire peur, et [l'on] dirigea sur Rambouillet toute la m[asse] des combattants des trois journ[ées]. Ce parti avait d'ailleurs l'avantage [d'é]loigner de Paris, pendant un [mo]ment critique, des hommes qui n'éta[ient] rien moins que dévoués au nouv[eau] gouvernement, et qui auraient pu [con]trarier les grandes résolutions que [l'on] allait prendre. En effet, le 3 août, le [duc] d'Orléans fit l'ouverture de la sessio[n lé]gislative; il lut devant les chamb[res] assemblées un discours dans leque[l il] répétait qu'il venait partager les dan[gers] de la nation, et déclarait que la Fra[nce] serait désormais heureuse, car tous [les] droits seraient respectés, tous les inté[rêts] soignés et la bonne foi la règle du g[ou]vernement. Enfin, il annonça l'abd[ica]tion du roi Charles X et du Daupl[hin], sans dire un mot du duc de Bordea[ux] en faveur du quel cette double abd[ica]tion avait été faite.

Cependant M. de Schonen, le [ma]réchal Maison et M. Odillon Ba[rrot] avaient été députés vers Charles X [pour] le prévenir de l'agression dont il [était] menacé. Nous avons dit plus haut qu[elles] étaient en ce moment les forces d[u] prince; quoique la désertion se [fût] mise dans son camp, son armée, [dont] la cavalerie était nombreuse et [bien] montée, et l'artillerie habilement se[rvie] et pourvue d'abondantes munitio[ns], n'eût fait, dans la plaine, qu'une f[aible] boucherie de ces masses indisciplin[ées] qui ne l'avaient vaincue dans les [rues] de Paris qu'à la faveur des lieux et [des] secours de tout genre que leur pr[odi]guait la population tout entière. [Ces] masses manquaient d'ailleurs de vi[vres] et de munitions, et, pour les vain[cre], il eût suffi de temporiser. Charles [X ne] voulut pas le tenter; il refusa de

(*) Voyez DUBOURG, LA FAYETTE et LAFFITTE.

répandre plus longtemps pour sa cause, le sang des Français. Il ne fut donc pas difficile aux commissaires de le déterminer à reprendre la route de l'exil (*); et, le 3 août, ils écrivirent au lieutenant général que le roi était résolu à se rendre à Cherbourg, afin de s'y embarquer pour l'Angleterre. La famille royale partit en effet le même jour, accompagnée des commissaires qui devaient la protéger dans sa route; et, le 16 du même mois, elle s'embarqua sur un vaisseau américain, qui aussitôt fit voile pour la Grande-Bretagne.

Dès que le départ de Charles X fut connu à Paris, les députés résolurent de donner la couronne au duc d'Orléans, et, le 6 août, M. Bérard déposa à la chambre une proposition ainsi conçue :

« La Chambre des députés, prenant en « considération, dans l'intérêt public, « l'impérieuse nécessité qui résulte des « événements des 26, 27, 28 et 29 juillet « dernier et jours suivants et de la situa- « tion générale de la France, déclare :

« 1° Que le trône est vacant et qu'il « est indispensablement besoin d'y « pourvoir.

« 2° Que selon le vœu et dans l'in- « térêt du peuple français, le préambule « et les articles suivants de la Charte « constitutionnelle doivent être suppri- « més ou modifiés de la manière qui va « être indiquée.

« Moyennant l'acceptation de ces « conditions et propositions, la Chambre « des députés déclare enfin que l'intérêt « universel et pressant du peuple français « appelle au trône S. A. R. Louis-Phi- « lippe d'Orléans, duc d'Orléans, lieu- « tenant général du royaume, et ses « descendants à perpétuité de mâle en « mâle par ordre de primogéniture, à « l'exclusion perpétuelle des femmes et « de leurs descendants.

« En conséquence, S. A. R. Louis- « Philippe d'Orléans, lieutenant général « du royaume, sera invité à accepter et à « jurer les clauses et engagements ci-des- « sus énoncés, l'observation de la Charte « constitutionnelle et des modifications « indiquées, et, après l'avoir fait, à pren- « dre le titre de roi des Français. »

(*) On dit d'ailleurs que l'un des commissaires, le maréchal Maison, remit au roi une lettre du lieutenant général du royaume, lequel, en lui prodiguant les assurances les plus vives de son affection et de son dévouement, lui représentait un éloignement momentané comme le seul moyen de calmer l'effervescence populaire, et de rendre possible l'exécution de ses intentions à l'égard du duc de Bordeaux.

Une commission fut nommée immédiatement pour examiner cette proposition. Elle fit son rapport le lendemain (7 août): la discussion fut aussitôt ouverte, et la proposition fut adoptée par 186 boules à la chambre des députés, et par 89, à la chambre des pairs.

Deux jours après, le duc d'Orléans se rendit en grande pompe au Palais-Bourbon où étaient réunis les pairs et les députés. Sur son invitation, Casimir Périer lut la déclaration adoptée par les deux chambres; puis le prince lut à son tour son acceptation ainsi conçue :

« Messieurs les pairs, Messieurs les « députés, j'ai lu avec une grande atten- « tion la déclaration de la chambre des « députés et l'acte d'adhésion de la cham- « bre des pairs : j'en ai pesé et médité tou- « tes les expressions. J'accepte sans res- « triction ni réserve les clauses et enga- « gements que renferme cette déclaration « et le titre de roi des Français qu'elle « me confère, et je suis prêt à en jurer « l'observation. » Alors ôtant son gant et se découvrant, il prononça la formule du serment, que lui remit M. Dupont de l'Eure : « En présence de Dieu, je « jure d'observer fidèlement la Charte « constitutionnelle avec les modifica- « tions exprimées dans la déclaration; « de ne gouverner que par les lois et « selon les lois; de faire rendre bonne et « exacte justice à chacun selon son droit, « et d'agir en toute chose dans la seule « vue de l'intérêt, du bonheur et de la « gloire du peuple français. » Après ce serment, les maréchaux déployèrent les attributs de la royauté, et le nouveau roi, quittant le pliant sur lequel il était assis, se plaça sur le trône, se couvrit, et prononça ces quelques mots :

« Je viens de consacrer un grand acte. « Je sens profondément toute l'étendue « des devoirs qu'il m'impose. J'ai la « conscience que je les remplirai. C'est « avec pleine conviction que j'ai accepté « le pacte d'alliance qui m'était pro- « posé.

« J'aurais vivement désiré ne jamais « occuper le trône auquel le vœu na-

« tional vient de m'appeler; mais la « France attaquée dans ses libertés « voyait l'ordre public en péril. La viola- « tion de la Charte avait tout ébranlé; il « fallait rétablir l'action des lois, et c'est « aux chambres qu'il appartenait d'y « pourvoir. Vous l'avez fait, messieurs : « de sages modifications que nous venons « de faire à la Charte garantissent la sé- « curité de l'avenir, et la France, je l'es- « père, sera heureuse au dedans, respec- « tée au dehors, et la paix de l'Europe « de plus en plus assurée. » Cette allocution fut accueillie par les cris de *vive le roi Louis-Philippe*, et en effet Louis-Philippe d'Orléans était roi des Français.

La révolution qui venait de s'accomplir à Paris, avait eu aussi son retentissement dans les départements; partout elle avait été accueillie avec enthousiasme; mais on n'eut à déplorer de victimes que dans la capitale. Des relevés qui ont été faits ont établi ainsi la perte des trois journées : du côté du peuple 788 individus tués et 4,500 blessés; du côté de la garde royale et de la gendarmerie 250 hommes tués et 500 blessés. Mais, comme on peut le penser, ces chiffres ne sont qu'approximatifs.

La révolution de juillet est le fait le plus considérable qui se soit passé depuis la révolution de 1789, dont elle peut être considérée comme la continuation. En 1789 on avait posé en principe la souveraineté du peuple; la république avait été la mise en pratique de ce principe; l'empire l'avait reconnu; la restauration seule avait osé le nier. En juillet 1830 la nation reconquit ses droits; elle renversa un pouvoir qui lui était hostile, et elle le renversa violemment en s'insurgeant contre lui. L'insurrection contre la tyrannie fut proclamée le plus saint des devoirs, et ce principe, qui avait déjà été posé, mais pour être presque aussitôt contesté, fut cette fois admis et consacré par ceux-là même qui en recueillirent les bénéfices. En 1830 donc, de la théorie on passa à la pratique, et ce fut là un fait capital et très-important par les conséquences qu'on peut en tirer.

La formation du ministère Polignac indiquait d'une manière frappante le projet formé par la cour de porter atteinte aux libertés publiques; la réactio lente et pour ainsi dire peu osée jusqu là, allait lever le masque et march tête levée vers le but qu'elle s'était to jours proposé, et qu'elle n'avait fa qu'ajourner. Elle connaissait les lib raux et ne redoutait rien d'eux; gran parleurs, hardis dans la discussion, el savait bien qu'ils n'oseraient pas tradui leurs discours en actions et sortir la résistance légale. En cela elle ne trompait pas; mais son erreur consi tait à ne voir la nation que dans bourgeoisie. Elle connaissait les intér et les passions des bourgeois; elle com tait bien qu'ils feraient quelques sac fices pour soulever cette partie du pe ple dont l'oisiveté se met aux gages qui la paye; mais elle pensait qu'e viendrait facilement à bout d'une éme excitée par quelques sacs d'argent. Si choses eussent dû se passer ainsi, calculs auraient été excellents et régnerait encore aujourd'hui. Malh reusement pour elle, et heureusem pour le pays, elle ne comptait que une émeute, et elle rencontra une ré lution. Les libéraux agirent ainsi qu' l'avait prévu, c'est-à-dire prudemm et en protestant; mais il se trouva dehors de la bourgeoisie, des hom qui n'avaient aucun intérêt au débat qui cependant s'en mêlèrent; des h mes qui, croyant la nation outragée, lurent la venger, et la vengèrent en fet : ces hommes, c'étaient les enf du peuple qui haïssaient instinctiven la restauration, parce qu'elle était r nue portée sur les épaules des Cosaq parce qu'elle avait signé les traité 1815, parce qu'enfin elle voulait ra ner l'ancien régime et détruire les b faits de la révolution. Ces hommes d sur lesquels on n'avait pas compté, rent en aide à la bourgeoisie, la dé sèrent, et quand ils furent vainqu ils la forcèrent à sanctionner leur toire. La bourgeoisie, on l'a vu, s cuta d'assez bonne grâce, et elle contenta pas de sanctionner la vict elle en profita. Les hommes du pe allèrent alors soigner leurs bless enterrer leurs morts; puis ils rega rent leurs ateliers, heureux ceux q les trouvèrent pas fermés et ne d pas expier dans les tortures de la

une victoire qu'ils avaient achetée au prix de leur sang!

Rewbell (Jean), né à Colmar en 1746, était, lorsque la révolution éclata, bâtonnier de l'ordre des avocats au conseil souverain d'Alsace. Passionné pour les doctrines philosophiques du siècle, ennemi de la noblesse, ambitieux plus encore de fortune que de gloire, il fut élu, par le tiers état de Colmar, sa ville natale, et par celui de Schelestadt, député aux états généraux, où il se fit remarquer parmi les adversaires les plus véhéments de la royauté. Une seule des propositions qu'il fit à cette époque peut donner une idée de l'homme et du peu de délicatesse qu'il devait apporter dans le choix des moyens pour arriver au but qu'il s'était proposé. Quand l'assemblée créa un comité des recherches pour prévenir les conspirations et déjouer les intrigues dont la cour était le foyer, Rewbell proposa d'investir ce comité du droit odieux de décacheter les lettres; le fameux *cabinet noir* de la restauration n'était pas, comme on voit, d'invention monarchique.

Dans les discussions qui eurent pour objet le remplacement des vieilles institutions françaises, la limite des fonctions royales, les mesures à prendre contre l'émigration, contre les prêtres insermentés, Rewbell ne cessa de se montrer violent et exagéré. « Point de « loi sur les émigrants, s'écriait-il dans « la séance du 28 février 1791..... Dans « un moment comme celui-ci, tout ci- « toyen qui ne se rend pas à la voix de « la patrie renonce à la protection que « la société accordait à ses propriétés « et à sa personne. » Quand le roi et la reine furent ramenés de Varennes, quelques membres de la droite se servaient pour justifier le monarque, du mot *enlèvement*. « Le mot enlèvement, « s'écria Rewbell avec violence, est dépla- « cé pour tout membre de l'assemblée « qui n'est pas complice de l'évasion. » Mais sous cette apparence de tribun se cachait une âme étroite et cupide.

Nommé, après la session, procureur général syndic du département du Haut-Rhin, Rewbell fut envoyé par ses commettants à la Convention nationale, où il se rangea parmi les membres du parti montagnard. Il était en mission auprès de l'armée qui assiégeait Mayence lorsque Louis XVI comparut devant ses juges et fut condamné par eux; il adhéra à la condamnation par une lettre qui fut rendue publique.

Accusé d'avoir exercé des exactions et des vols honteux dans l'exercice des pouvoirs illimités que la Convention donnait à ses représentants, il fut rappelé à Paris et se disculpa; puis l'état d'exaltation dans lequel se trouvaient les partis lui faisant juger prudent de ne pas prendre part à leur lutte, il demanda de nouvelles missions. Mais après le 9 thermidor, il s'empressa, comme on devait s'y attendre, de faire cause commune avec les réactionnaires, et il se montra plus fougueux que les thermidoriens eux-mêmes, dans sa haine contre les Montagnards. Il les attaqua avec violence dans ses discours et contribua plus que personne à faire fermer le club des jacobins, leur dernier asile et leur dernière tribune. Ce zèle lui valut la présidence de la Convention.

Il prépara, dans les comités, le gouvernement directorial, et s'y fit une belle place: tour à tour membre et président du pouvoir exécutif, il exerça alors sur les affaires et sur l'esprit public une déplorable influence. Avide, corrompu, sans portée et sans valeur politique, la supériorité et la vertu de Carnot lui portaient ombrage: au 18 fructidor, il fit proscrire son illustre collègue qui, pour toute vengeance, le flétrit par quelques mots frappants de vérité. Un moment Rewbell se crut de taille à devenir le chef suprême du gouvernement et à diriger à lui seul les affaires: tel est le privilége de la médiocrité, elle ne doute de rien. Mais Barras, Merlin et La Réveillère, Lepaux se réunirent contre lui et l'expulsèrent du directoire en 1799. Ce fut la fin de sa carrière politique. Après le 18 brumaire il rentra dans la vie privée, où Bonaparte ne fut jamais tenté d'aller le chercher. Il mourut en 1810.

Reynaud (Jean), ancien élève de l'école polytechnique, l'un des plus hardis et des plus grands écrivains de notre époque. Le saint simonisme, qui a compté dans ses rang stant d'hommes remarquables, n'eut pas d'apôtre plus éloquent et plus convaincu que lui, et, par la noblesse, par l'énergique franchise de son caractère, plus encore

que par l'élévation de son talent et l'autorité de sa parole, il ne tarda pas à en devenir l'un des hommes les plus influents. Lorsque les théories morales exposées par M. Enfantin soulevèrent dans le sein de l'école d'énergiques protestations, M. Reynaud protesta avec une vigueur et une loyauté auxquelles son adversaire lui-même rendit justice, et qui rallièrent autour de lui un grand nombre de dissidents. Nous n'avons pas à apprécier ici les causes de cette protestation; ce n'est pas d'ailleurs dans une notice aussi rapide et aussi écourtée qu'on pourrait se permettre de juger ce schisme qui eut dans la famille saint simonienne de si graves conséquences et un si long retentissement. Dans cet acte important de sa vie, M. Reynaud se montra ce qu'il était, ce qu'il a été toujours, esprit droit et sincère, cœur plein d'élévation et de courage, individualité puissante et superbe; hardi, mais d'une hardiesse prudente et mesurée; marchant vers l'avenir, mais y marchant avec circonspection; d'une haute portée politique plus encore que religieuse; l'héritier direct et avancé de notre grande génération révolutionnaire.

La scission provoquée dans le saint simonisme par les tendances religieuses de M. Enfantin, rendit M. Reynaud à la vie ordinaire. Mais, de ce que le saint simonisme s'élançait dans une voie où les esprits prudents ne pouvaient le suivre, il n'en résultait pas que ceux-ci fussent condamnés au silence; M. Reynaud entreprit en commun avec M. Pierre Leroux une œuvre considérable, *l'Encyclopédie nouvelle*, qui, présentée un instant, pour satisfaire le goût de l'époque, comme une publication pittoresque, ne tarda pas à recevoir la sévère empreinte du génie de ses fondateurs. M. Reynaud a publié, dans ce vaste recueil, des travaux théologiques, historiques, géologiques, politiques, etc., qui lui ont assigné un rang élevé parmi les penseurs, les savants et les écrivains de notre siècle.

Mais les deux fondateurs de l'Encyclopédie ne purent longtemps naviguer de conserve: les tendances manifestées par M. Leroux dans son livre, si remarquable d'ailleurs: *De l'humanité*, éloignèrent de lui M. Reynaud, et celui-c est resté seul chargé de la direction d l'Encyclopédie. Les livraisons de ce re cueil se succèdent bien rarement; mai les œuvres durables ne s'improvisen pas. Toutefois, l'ouvrage est déjà avancé et l'opiniâtreté de M. Reynaud est u sûr garant que cette grande entrepris sera menée à bonne fin.

REYNIER (le comte Jean-Louis Ebenezel), né à Lauzanne en 1771 fit, en 1792, comme adjoint à l'état-ma jor de l'armée de Dumouriez, la campa gne de Belgique, fut bientôt élevé a grade d'adjudant général, et contribu en 1793, aux succès des armées franç ses à Lille, Menin et Courtrai. Nomm général de brigade pendant la conquê de la Hollande par l'armée de Pichegr il se distingua au passage du Wahal, f ensuite envoyé à l'armée du Rhin en qua lité de chef d'état-major de Moreau, montra beaucoup de bravoure et de t lent aux divers passages du Rhin et au batailles de Néresheim, de Friedberg de Biberach.

Il fit ensuite partie de l'expédition d'É gypte, et la prise de Malte et la batail des Pyramides attestèrent de nouvea ses talents et son courage. Il fit siége d'El-Arich, défit devant cette pla un corps de 20,000 Turcs accour pour la défendre (*Voyez* ARICH [Ba d'El]-), et la troisième bataille d'Aboul (21 mars 1800), dans laquelle il donna nouvelles preuves de valeur, fut perd parce que Menou refusa de suivre s conseils.

Arrêté cependant après cette affaire, envoyé en France, il resta en disgrâ jusqu'à la fin du consulat; mais il employé de nouveau en 1805, et char du commandement d'une partie des f ces de l'armée qui s'empara de Nap sous les ordres de Joseph Bonaparte commanda cette place jusqu'en 1809, fut alors nommé ministre de la mar et de la guerre du royaume de Napl Étant ensuite allé rejoindre Napol à Vienne, il se distingua particuliè ment à Wagram à la tête des Saxo puis passa en Espagne et y sou également sa réputation. Il fut char dans la campagne de Russie, du co mandement du 7e corps, et repou les Prussiens à Kalistch. Pendan

campagne de 1813, il se signala à Bautzen; puis, après avoir pris la ville de Goerlitz, il marcha sur Berlin, fit des prodiges de valeur à la bataille de Dennewitz, et empêcha alors la perte totale de l'armée; enfin, il montra encore les plus grands talents et la plus grande valeur à Leipzick, les 16 et 18 octobre. Il mourut à Paris le 27 février 1815, âgé de 44 ans.

Rhé (levée du siége de l'île de). La mésintelligence qui régnait entre les cours de France et d'Angleterre allait toujours croissant, et s'alimentait encore de la haine que Buckingham portait au roi de France. Cependant la guerre n'était point encore déclarée, lorsque Buckingham parut tout à coup à la tête d'une flotte nombreuse devant l'île de Rhé (20 juillet 1627). Il avait avec lui seize mille hommes de débarquement. On répandit sur le rivage un manifeste où le roi d'Angleterre annonçait n'avoir d'autre but que de rétablir les églises de France dans leur antique splendeur et de porter des secours à la Rochelle, qu'il voyait menacée par de grands préparatifs d'attaque. Mais les Rochelais ne voulurent point recevoir les Anglais dans leurs murs, et ils déclarèrent qu'ils ne prendraient les armes qu'avec le corps entier des réformés. Buckingham résolut alors de s'emparer de l'île de Rhé, qu'il regardait comme une excellente position pour des corsaires, destinés à harceler à la fois le commerce de France et celui de l'Espagne. Le comte de Thoiras commandait dans l'île de Rhé; il y soutint avec une poignée de soldats un siége de plus de trois mois. Buckingham, impatient d'être si longtemps arrêté devant une petite forteresse, offrit aux assiégés une capitulation honorable; elle fut rejetée. Il leur livra un furieux assaut; il fut repoussé. Enfin le maréchal de Schomberg arriva avec des renforts considérables, et les Anglais furent forcés de se retirer. La flotte et l'armée française les poursuivirent dans leur retraite.

A un endroit nommé *la Coharde* les Français firent mine de vouloir charger; mais la contenance de l'ennemi fut si bonne qu'ils s'arrêtèrent tout à coup, quoique le lieu leur donnât de l'avantage. On continua la marche de part et d'autre. Les Anglais tinrent la plaine, et les Français les dunes qui bordent la mer. Cependant quand ceux-là furent arrivés à une digue qui, traversant les marais, aboutit au pont appelé de *l'Oye*, leurs bataillons commencèrent à se presser et à prendre leur défensive: l'avant-garde et le corps de bataille parvinrent à enfiler le chemin étroit; mais l'arrière-garde, chargée par le maréchal de Schomberg, fut aisément défaite. Les Anglais perdirent sept ou huit cents hommes; Puységur était sur le point de faire Buckingham prisonnier, lorsque les soldats anglais enlevèrent leur général et se le passèrent de main en main jusqu'au delà du pont de *l'Oye*. Lord Mountjoy, colonel de la cavalerie, lord Grey, lieutenant général de l'artillerie, cinq colonels et plusieurs officiers demeurèrent entre les mains des Français. Le roi paya leur rançon à ceux qui les avaient faits prisonniers, et les renvoya peu de jours après à la reine d'Angleterre, sa sœur.

Rheinfels (Prise de). Les armées françaises du Rhin et de la Moselle, maîtresses de la rive gauche du Rhin depuis Bâle jusqu'à Coblentz, n'avaient plus à conquérir que Mayence et le fort de Rheinfels près Saint-Goar, pour rester possesseurs tranquilles de tout le cours du fleuve. La saison étant trop avancée pour songer à entreprendre le siége de Mayence, on se borna à faire celui de Rheinfels, où les Autrichiens avaient eu soin de placer une nombreuse garnison. Ce fort, à la défense duquel la nature et l'art avaient également contribué, était protégé par des batteries nombreuses établies sur la rive droite du Rhin, ce qui donnait à l'ennemi la facilité de s'étendre sur cette rive et de faire des incursions dans le pays nouvellement conquis. La possession de ce fort était donc de la plus haute importance; aussi l'ordre fut-il donné de ne rien négliger pour s'en emparer.

Le général Vincent, qui commandait une division de l'armée de la Moselle, fut chargé de la conduite du siége: il fit placer des pièces d'artillerie devant la citadelle. Vainement les batteries autrichiennes établies dans le fort, et celles qui étaient élevées sur la rive opposée du Rhin, voulurent empêcher les

mouvements des républicains. Le général Vincent agit avec tant de promptitude, les moyens d'attaque parurent tellement irrésistibles que les troupes qui composaient la garnison du fort, jugeant sa prise inévitable, s'empressèrent de passer sur la rive droite du fleuve et d'opérer leur retraite; ainsi, cette place, dont les nombreux approvisionnements prouvaient l'intention de se défendre longtemps, fut emportée en deux jours par les Français, qui y trouvèrent 39 bouches à feu, des mortiers, des fusils et des munitions de guerre et de bouche de toute espèce. A peine les Français étaient-ils entrés dans le fort de Rheinfels que les habitants de Saint-Goar vinrent leur apporter les clefs de leur ville.

Rhin (Département du Bas). Ce département, qui tire son nom de sa position sur le Rhin, comprend la partie septentrionale de l'Alsace et quelques portions de la Lorraine allemande. C'est l'un de nos départements frontières. Il est borné au nord par la Bavière rhénane, à l'est par le Rhin, qui le sépare du grand-duché de Bade; au sud par les départements du Haut-Rhin et des Vosges; à l'ouest par ceux de la Meurthe et de la Moselle. C'est une belle, riche et vaste plaine appuyée à la chaîne des Vosges et inclinée à l'est vers le Rhin. La superficie du département est de 464, 781 hectares, dont 180,921 sont en terres labourables, 117,755 en bois et forêts, 56,024 en prairies, 19,995 en landes, pâtis, bruyères; 13, 124 en vignes; etc. Son revenu territorial est évalué à 24,692,000 fr. La somme de ses impôts directs, en 1839, a été de 2,982,490 fr., dont 1,887,080 fr. de contribution foncière.

Ses rivières navigables sont le Rhin et l'Ill; il possède en outre plusieurs canaux, dont les plus importants sont ceux de la Bruche, du Rhin, du Gusen, de Mossig, le canal Français et surtout celui du Rhône au Rhin; ses grandes routes sont au nombre de quarante, dont sept routes royales et trente-trois départementales.

Il est divisé en quatre arrondissements, dont les chefs-lieux sont: Strasbourg, chef-lieu du département, Wissembourg, Saverne et Schelestadt. Il renferme 33 cantons et 543 communes. Sa population est de 561,859 habitants, parmi lesquels on compte 1,762 électeurs. Il envoie à la chambre six députés.

Ce département forme avec celui du Haut-Rhin le diocèse d'un évêché, celui de Strasbourg, suffragant de l'archevêché de Besançon. Il est compris dans le ressort de la cour royale de Colmar. Strasbourg est le siége d'une académie, le chef-lieu de la 5e division militaire et du 5e arrondissement forestier.

Parmi les hommes remarquables que le département du Bas-Rhin s'honore d'avoir produits, on doit surtout citer les généraux Kléber, Rapp, Schramm, Thurot, Kellerman, les savants philologues Brunck, J. J. Oberlin, Schweighæuser père et fils, l'historien Koch, le pasteur Oberlin, le sculpteur Ohmacht, etc.

Rhin (Département du Haut-). Ce département est formé de la haute Alsace, du Suntgau et de la petite république de Mulhausen. C'est aussi un de nos départements frontières. Il est borné au nord par le département du Bas-Rhin; à l'est par le Rhin, qui le sépare du grand-duché de Bade et de la Suisse; au sud par la Suisse et le département du Doubs; à l'ouest, par les départements de la Haute-Saône et des Vosges. La chaîne des Vosges à l'ouest, et au midi les prolongements du Jura, lui forment une ceinture naturelle et déterminent sa configuration générale. Sa superficie est de 406, 032 hectares, dont 155, 571 sont en terres labourables, 113, 216 en forêts, 52, 567 en prairies, 28,637 en landes, pâtis et bruyères, 11,141 en vignes, etc. Son revenu territorial est évalué à 19 millions de francs. La somme de ses impôts directs, en 1839, a été de 2, 282, 618 fr., dont 1, 566, 144 fr. de contribution foncière.

Les seules rivières navigables de ce département sont le Rhin et l'Ill. Deux canaux le traversent, celui de Neubrisack et celui du Rhône au Rhin. Ses grandes routes sont au nombre de vingt-quatre, dont sept routes royales et dix-sept départementales.

Il est divisé en trois arrondissements, dont les chefs-lieux sont: Colmar, chef-lieu du département, Altkirch et Betford. Il renferme 39 cantons et 490 communes. Sa population est de 447,019



Le passage du Rhin par Louis XIV. Bronze par Desjardins

habitants, parmi les quels on compte 1,492 électeurs. Il envoie à la chambre cinq députés.

Ce département forme avec celui du Bas-Rhin l'évêché de Strasbourg, suffragant de l'archevêché de Besançon. Il possède à Colmar une cour royale. Pour l'instruction publique, il est compris dans le ressort de l'académie de Strasbourg. Il fait partie de la 5e division militaire, dont le chef-lieu est Strasbourg, et du 6e arrondissement forestier, dont Colmar est le chef-lieu.

Le département du Haut-Rhin compte parmi les hommes célèbres auquel il a donné naissance le maréchal Lefèvre, le général Scherer, le directeur Rewbell, le poëte allemand P. Pfeffel, etc.

Rhin et Moselle (Département de). Formé d'une partie des électorats de Trèves et de Cologne et du duché de Simmern, et réuni à la France par le traité de Lunéville, avec les trois autres départements formés dans les pays de la rive gauche du Rhin, ce département était borné au nord par celui de la Roer; à l'est, par le Rhin; au sud, par le département du Mont-Tonnerre, et à l'ouest par celui de la Sarre. Il était longé du sud au nord par le Rhin, et traversé de l'ouest à l'est par la Moselle, qui lui donnaient leurs noms. Son chef-lieu était Coblentz, et il était divisé en 3 arrondissements, dont les chefs-lieux étaient Coblentz, Bonn et Simmern. Ce département, enlevé à la France en 1814, fait aujourd'hui partie de la Prusse.

Rhin (passages du).—Louis XIV ayant résolu d'envahir les Provinces-Unies, Turenne lui conseilla de passer le Rhin entre le fort de Schenk et Arnheim. On adopta ce projet et l'on fit jeter un pont de bateaux au-dessous de Tolhuys; puis, les travaux n'avançant pas avec assez de rapidité, on risqua de traverser le fleuve à la nage. Louis XIV, en rendant compte de cette opération à la reine Marie-Thérèse, lui écrivait le 12 juin 1672 : « M. le Prince m'ayant rendu « compte des gués et passages que j'avois « ordonné de faire reconnoître sur le « Rhin, depuis le fort de Schenk jusqu'à « Arnheim, je partis d'auprès de Reez « avec ma gendarmerie et je vins à son « camp où je soupai; et, au sortir de « table, je montai à cheval avec lui, après « avoir donné mes ordres pour un déta« chement de mille hommes de son in« fanterie et pour faire marcher les ba« teaux de cuivre et l'artillerie avec la « cavalerie et les dragons, et je suis ar« rivé ce matin avec le jour ici. J'avois « un guide fort pratique des gués de cette « rivière, sur le rapport duquel ayant « commandé au duc de Guiche de recon« noître un certain endroit nommé le « Tolhuys, il l'a trouvé guéable. J'ai aussi « disposé deux batteries sur le bord du « Rhin, contre tout ce qui s'opposeroit à « la cavalerie, que j'avois destinée pour « passer à droite et à gauche, tandis que « je ferois faire un pont de bateaux dans « le milieu, pour faire passer l'infan« terie; mais sur le rapport dudit comte « de Guiche, j'ai commandé deux mille « chevaux de l'aile gauche pour passer le « Rhin, sous la conduite dudit comte, « au gué qu'il avoit reconnu devers le « Tolhuys. Le régiment des cuirassiers « qui avoit ordre de passer le premier, « a détaché dix à douze cavaliers qui s'ef« forçoient de passer tantôt à gué, tan« tôt à la nage. Ces gens-ci ont vu venir « à eux trois escadrons qui sortoient de « derrière des haies et des saules, et ont « été chargés bravement par les officiers « du premier escadron; ce qui les ayant « obligés de reculer quelques pas dans la « rivière pour attendre leur corps, ils « ont marché tous ensemble aux enne« mis, l'épée à la main, avec tant de vi« gueur que le second et le troisième « escadron ont tiré d'effroi leurs coups « en l'air, et ont aussitôt pris la fuite; « et le premier escadron, qui jusque-là « avoit tenu assez bonne contenance, a « lâché le pied comme les autres, à quoi « n'a pas peu contribué le canon, et alors « tout le reste de la cavalerie a passé la « rivière, et une partie a marché avec le « comte de Guiche aux ennemis. Le « reste a demeuré en bataille sur le bord « avec le bonheur et l'éclat que nous « pouvions souhaiter, n'ayant perdu au « passage que fort peu de cavalerie, et « n'y ayant que le seul comte de Nogent, « de personnes remarquables, qui a été « noyé, et presque point de blessés. « Mais ensuite le malheur a voulu que « M. le Prince, à qui j'avois mandé de « ne pas passer le Rhin, étoit parti dans

« un petit bateau, avant l'arrivée de « mon ordre, pour aller voir ce que l'on « mettroit de gens dans le château de « Tolhuys, et pour faire reconnoître les « postes de delà l'eau; de sorte que n'ayant « su rien de mon intention, et ayant « vu M. le duc d'Enghien et M. de Longueville, courir à toute bride vers une « batterie où les trois escadrons dont j'ai « parlé avoient joint d'autre cavalerie et « quelque infanterie, il y est accouru « aussi, et a été suivi de quantité de gens « qui n'ont plus gardé de mesure après « un tel exemple. D'abord M. le Prince « et ces messieurs ont poussé les ennemis, et M. le comte de Guiche les a « pris par derrière, en sorte qu'ils se « disposoient à mettre bas les armes, à « condition d'avoir bon quartier. Mais « M. de Longueville étant entré dans la « barrière, a en ce moment crié : *Point de quartier!* même, selon quelques-uns, « il a tiré un coup de pistolet. Le désespoir a fait faire une salve aux ennemis, « dont M. le Prince a eu l'os au-dessus du « poignet gauche froissé, MM. de Longueville et de Guitri tués sur-le-champ, « et plusieurs dont vous verrez la liste. « Un peu de patience, il ne nous eût pas « échappé un seul de ces gens-là. Le « comte de Guiche les avoit enveloppés « d'un côté, et d'un autre nous les eussions poussés avec les autres escadrons « et avec l'infanterie, qui étoit presque « passée dans les bateaux, au lieu que « cet emportement nous a coûté cher; « mais à cela près, les affaires sont en « si bon état que j'ai tout sujet de louer « Dieu de cette entreprise (*) ».

— Le directoire ayant, en 1796, décidé que la guerre serait portée en Allemagne aussitôt après la reprise des hostilités, le général Moreau reçut ordre de passer le Rhin. L'armée de Rhin et Moselle, par la position qu'elle occupait en face de celle de l'archiduc Charles et du corps autrichien du général Latour, se trouvait obligée de tenter le passage à force ouverte ; tous les préparatifs avaient été ordonnés pendant la suspension des hostilités, qui durait depuis les derniers jours de décembre 1795, et le général Moreau se trouvait en mesure lors de la dénonciation de l'armistice. L'armée de Sambre-et-Meuse, à l'extrême gauche de celle du Rhin, ayant la première attaqué l'ennemi le 31 mai, le général Moreau, qui devait lier toutes ses opérations avec celles de Jourdan, se prépara à effectuer le passage. Le mouvement de retraite que Jourdan avait été dans la nécessité d'ordonner lui en faisait une loi. Pendant qu'on occupait l'ennemi par des reconnaissances sur son camp retranché de Manheim, les divisions françaises se dirigèrent sur Strasbourg.

Le 23 juin, après midi, les portes de cette ville furent tout à coup fermées, et l'on s'occupa en toute diligence des derniers préparatifs de l'entreprise, différés jusqu'alors pour que le secret en fût mieux gardé.

Le passage était ordonné sur deux points principaux, à Kehl et Gambsheim : Kehl était le point principal.

Trois fausses attaques exécutées à Misesnheim, à la redoute d'Isaac et à Beclair, devaient diviser l'attention et la résistance de l'ennemi.

Le 23, à l'entrée de la nuit, les corps destinés au passage se trouvèrent rassemblés sur deux points principaux : seize mille hommes au polygone et sur les glacis de la ville de Strasbourg, sous les ordres de Ferino, et douze mille près de Gambsheim, sous ceux du général Beaupuy : le tout était commandé par Desaix.

A minuit, les embarcations étaient descendues de l'Ill dans le bas Mabile, qu'elles remontèrent; les troupes s'y jetèrent avec vivacité, en observant néanmoins le plus profond silence : le nombre des combattants sur ce premier transport était de deux mille cinq cents hommes.

A une heure et demie, le général donna le signal du départ : le canon des fausses attaques se faisait déjà entendre et aurait dû donner l'éveil à l'ennemi ; cependant ce trajet s'exécuta très heureusement. Les troupes débarquèrent sans tirer un coup de fusil ; les postes ennemis n'eurent que le temps de faire une première décharge et de s'enfuir.

L'adjudant général Decaen emporta la batterie d'Erlenrhin, malgré quelques coups de canon.

En vain le général Stein, qui com-

(*) *Mémoires de Louis XIV, mis en ordre par le général Grimoard.*



Perte du Rhône

mandait le camp de Wilstett, voulut-il opposer quelque résistance.

Dès que le général eut des forces suffisantes sur la rive droite, il les dirigea contre Kehl, où les Autrichiens avaient deux redoutes, qui furent enlevées. Ils y perdirent treize pièces de canon et huit cents hommes.

Le pont de bateaux commencé le 24, à six heures du soir, fut achevé le 25 juin au matin. Les communications étant alors assurées, on fit filer sur la rive droite les troupes à cheval, l'artillerie légère des deux divisions et le reste de l'infanterie du général Beaupuy.

RHÔNE (Département du). Ce département correspond au Lyonnais et à une partie du Beaujolais. Il est borné au nord par le département de Saône-et-Loire; à l'est par ceux de l'Ain et de l'Isère; au sud et à l'ouest par celui de la Loire. Circonscrit entre le Rhône et les montagnes du Beaujolais et du Lyonnais, il occupe le versant oriental de ces montagnes. Sa superficie est de 279,081 hectares, dont 143,120 sont en terres labourables, 35,399 en prairies, 34,466 en bois et forêts, 30,552 en vignes, 12,239 en landes, pâtis, bruyères, 4,499 en cultures diverses, etc. Son revenu territorial est évalué à 21,453,000 f. La somme de ses impôts directs, en 1839, a été de 3,359,501 fr., dont 2,108,046 fr. de contribution foncière.

Les seules rivières navigables de ce département sont le Rhône et la Saône. Ses grandes routes sont au nombre de quinze, dont six routes royales et neuf départementales.

Il est divisé en deux arrondissements, dont les chefs-lieux sont : Lyon, chef-lieu du département, et Villefranche. Il renferme 25 cantons et 254 communes. Sa population est de 482,024 habitants, parmi lesquels on compte 4,145 électeurs. Il envoie à la chambre cinq députés.

Ce département forme avec celui de la Loire le diocèse de l'archevêché de Lyon. Il possède à Lyon une cour royale et une académie universitaire. Il fait partie de la 7[e] division militaire, dont Lyon est le chef-lieu, et du 19[e] arrondissement forestier, qui a pour chef-lieu Mâcon.

Parmi les hommes plus ou moins célèbres que le département du Rhône a produits, on doit surtout nommer Spon, Philibert Delorme, Perrache, Rondelet, les sculpteurs Coustou, Coysevox et Lemot, le peintre Revoil, Bernard et Antoine de Jussieu, Ampère, l'agronome Rozier, Jacquart, l'inventeur du métier auquel il a donné son nom, Jean-Baptiste Say, le maréchal Suchet, le général Duphot, etc.

RIBAUDS. Selon Daniel (*), Philippe-Auguste institua, l'une des premières années de son règne, les *sergents d'armes*, qu'on peut regarder comme la première garde des rois de la troisième race. C'étaient des gentilshommes armés de massues d'airain et de carquois toujours pleins de carreaux (**), dont l'office était de ne point quitter le prince, et de ne laisser approcher de sa personne aucun inconnu. On les employa par la suite à porter les ordres du souverain, lorsqu'il citait quelqu'un à sa cour; quelquefois même on leur confia « la garde des châteaux des frontières « devers les advenues du royaume (***). »

Ces sergents d'armes, qu'on appela aussi *Bauds* et *Ribauds*, formaient une réunion d'hommes vigoureux et déterminés, organisés en compagnie franche, sous le commandement de leur chef que l'on nommait *Roi*, suivant la coutume de donner ce titre au chef d'une corporation, d'une compagnie, et à tout homme ayant sur d'autres une suprématie quelconque. Pendant la guerre, les ribauds étaient employés aux reconnaissances, aux assauts et à toutes les expéditions dans lesquelles il fallait de la hardiesse et de la vigueur. Rigord nous apprend que conduits en 1189, par Philippe-Auguste, au siége de Tours, pendant que le roi considérait les murailles de la ville, les ribauds, dont la coutume était de livrer les premières attaques aux fortifications ennemies, accoururent avec des échelles et escaladèrent si promptement l'enceinte de la place qu'ils s'en rendirent maîtres en un instant. Ces partisans intrépides prirent part à la ba-

(*) *Histoire de la Milice française*, tom. III, liv. 9, chap. 12.

(**) *Edit* de Philippe IV, an 1285.

(***) Bouteiller, *Somme rurale*, liv. 2.

taille de Bouvines livrée le 27 juillet 1214, et, par leur bravoure, contribuèrent puissamment à la victoire, car il est dit dans le recensement des prisonniers, qu'il en fut donné un à leur roi, probablement pour reconnaître les services rendus par ses sujets, et probablement aussi pour que la rançon qu'ils en obtiendraient, suivant l'usage, leur tînt lieu de solde et de récompense.

Les ribauds, toujours réunis en corps pour veiller sur la personne du roi, et aussi fiers de cette marque de confiance que de leur réputation de bravoure, se rendirent, presque dès le moment de leur création, si redoutables par leurs violences et si méprisables par leurs excès, qu'au commencement du XIIIe siècle leur nom était déjà une injure et s'employait pour désigner un homme perdu de crimes et de débauches, et qu'au milieu du siècle suivant, on donnait, entre autres appellations, celle de ribauds à ces brigands de tous les pays du monde qui livraient la France au pillage, et que du Guesclin emmena en 1366 au secours de Henri de Transtamare.

Il ne paraît pas que ces soldats turbulents et indisciplinés subsistèrent longtemps comme corps militaire, car, à partir de la bataille de Bouvines, on ne les voit plus prendre rang dans les armées. Il est donc à présumer qu'ils furent licenciés peu de temps après. Néanmoins quelques-uns d'entre eux, en très-petit nombre, furent conservés, non plus pour environner la personne du souverain comme auparavant, mais pour remplir dans les palais, sous le nom d'archers, un service de subalternes. Quant à leur roi, il garda son titre, mais cessa d'être un commandant de troupes et devint un officier domestique presque du dernier ordre, chargé de maintenir la police dans les maisons royales, de surveiller et de couvrir de sa protection les femmes publiques qui suivaient la cour, de livrer les condamnés au bourreau, et enfin, de remplir lui-même les terribles fonctions de cet exécuteur des arrêts de la justice humaine. (Voyez Roi des ribauds.)

Ribemont. Ce bourg de Picardie, auj. chef-lieu de canton du dép. de l'Aisne, était autrefois défendu par un château fort dont il ne reste plus aucun vestige, mais où Philippe Ier tint son parlement en 1004. Raoul de Vermandois le prit en 1117. Les comtes de Flandre et de Hainaut le pillèrent en 1180 et en 1183. Une armée anglaise, commandée par le duc de Lancastre, et forte de 30,000 hommes, se présenta, en 1373, devant ses murs, mais n'osa l'attaquer. Le comte de Saint-Pol le prit en 1441; les Autrichiens le brûlèrent en 1571. Le ligueur Balagny s'en empara en 1589; les Espagnols le prirent et le pillèrent en 1636. Turenne le leur reprit en 1637. Sous la Fronde, Ribemont tomba de nouveau, en 1650, au pouvoir des Espagnols. Le prince de Condé l'attaqua le 27 juillet 1653, avec 30,000 hommes; le château n'était défendu que par cinquante hommes, qui toutefois s'y maintinrent pendant 48 heures, afin de donner à Turenne le temps de couvrir Saint-Quentin; le château et la ville furent alors pris et livrés aux flammes.

Ce bourg, où l'on compte auj. 2,500 hab., est la patrie de l'architecte Blondel et de Condorcet.

Ricard (Dominique), né à Toulouse en 1741, embrassa l'état ecclésiastique et devint professeur d'éloquence au collége d'Auxerre; puis, après la suppression de cet établissement, il vint à Paris, et se chargea de l'éducation du fils du président de Meslay. Ce fut alors qu'il commença sa traduction des *Œuvres complètes* de Plutarque; il employa le reste de sa vie à ce travail, et mourut en 1803. Les *Œuvres de Plutarque*, traduites par Ricard, forment 30 vol. in-12, qui n'ont paru qu'à différentes époques, savoir : les *Œuvres morales* (17 vol.), en 1795; les *Vies des hommes illustres* (13 vol.) de 1798 à 1803. Les *Vies des Hommes illustres* ont été depuis réimprimées par MM. F. Didot, en 2 vol. grand in-8°.

Riccoboni (Marie-Jeanne Laboras de Mézière, Mme) naquit à Paris en 1714, d'une famille originaire du Béarn et que le système de Law avait ruinée. Orpheline fort jeune, elle alla demeurer avec une tante qui lui laissa la liberté de régler sa vie comme elle l'entendrait.

Quelques succès qu'elle obtint en jouant la comédie de société, la décidèrent à embrasser la carrière du théâtre.

Quand elle débuta à la comédie italienne, en 1734, elle avait vingt ans seulement : c'était une belle personne, douée d'une haute taille, de beaux yeux noirs et d'une éblouissante blancheur. Par malheur sa physionomie, pleine de candeur, manquait d'expression, ou du moins de cette expression qu'on demande d'ordinaire aux actrices. Elle n'eut qu'un médiocre succès, ce qui ne l'empêcha pas d'épouser, l'année suivante, un acteur attaché comme elle à la comédie italienne, comme elle assez médiocre dans son art, enfin homme d'esprit et d'intelligence comme elle. Antoine-François Riccoboni, c'est le nom de cet artiste, rendit sa femme heureuse pendant les premières années de son mariage; mais Mme Riccoboni eut ensuite à se plaindre de lui, ses chagrins la rendirent auteur, et les *lettres de Fanny Butler*, le premier roman qu'elle publia, ne sont, dit-on, que sa propre histoire. Le livre eut du succès, et l'*Histoire du marquis de Crécy*, publiée l'année suivante, fut encore mieux accueillie du public. Les *lettres de Juliette Catesby*, qui furent publiées presque en même temps, sont peut-être le chef-d'œuvre de leur auteur, auquel elles assureraient, quand elle n'aurait fait que cela, un rang distingué parmi nos plus aimables romanciers.

Mme Riccoboni ayant quitté le théâtre en 1761, chercha dans son talent d'écrivain un supplément à la mince pension qu'elle recevait de la comédie italienne. Elle inséra d'abord de nombreux fragments dans un journal; puis, un jour, ayant entendu soutenir que le style de Marivaux était inimitable, elle entreprit de donner une suite au joli roman de *Marianne* et réussit si bien dans l'imitation de son modèle, que d'habiles critiques soutinrent que le manuscrit avait été dérobé à Marivaux. La loyauté bien connue de Mme Riccoboni suffit pour lever tous les soupçons, lorsqu'elle s'en déclara l'auteur, et chacun la complimenta sur son délicieux pastiche. Elle composa ensuite son joli roman d'*Ernestine*, dont elle eût fait un véritable chef-d'œuvre, si les libraires ne l'eussent tourmentée pour l'avoir promptement; puis elle donna une imitation de l'*Amélie Booth* de Fielding, imitation fort abrégée et plus amusante que l'original, qu'elle a su débarrasser de ses longueurs.

Mme Riccoboni est encore auteur de nombreux ouvrages qu'il nous est impossible de citer tous, quoique la plupart méritent de l'être ; les uns sont écrits en lettres, forme qu'elle semblait affectionner particulièrement ; les autres sont en recit ; quelquefois elle prend le ton du conte, d'autres fois elle écrit des comédies, et partout se montrent un esprit hors ligne, une sensibilité vraie, une riche imagination, une finesse remarquable ; partout aussi on retrouve un style élégant et châtié.

Supérieure à la mauvaise fortune qu'elle supporta pendant presque tout le cours de sa vie sans trop s'en apercevoir, Mme Riccoboni passa ces dernières années avec une ancienne actrice, qui fut pour elle une excellente amie. Une sévère économie suppléait à la modicité de leur fortune quand la révolution vint, en enlevant à Mme Riccoboni une petite pension qu'elle recevait de la cour, et que son grand âge lui rendait tout à fait nécessaire, la menacer de la misère. La mort l'en mit à couvert en 1792. Elle était âgée de soixante-dix-huit ans environ.

Richard (Louis-Claude-Marie), né à Versailles en 1754, était neveu du directeur du jardin des Trianon. Il prit de bonne heure du goût pour la botanique, embrassa avec ardeur l'étude de cette science malgré l'opposition de sa famille, et s'y distingua tellement, qu'en 1781, l'Académie des sciences le proposa au roi pour un voyage dans la Guiane française et aux Antilles. Louis XVI, qui connaissait Richard depuis son enfance, approuva le choix de l'Académie, et promit de récompenser le jeune naturaliste à son retour. Richard s'embarqua pour Cayenne, y fit un séjour de quelques mois, parcourut ensuite une grande partie de la Guiane, la Martinique, la Guadeloupe, la Jamaïque, St-Thomas, enfin la plupart des îles situées à l'entrée du golfe du Mexique, et amassa ainsi les plus riches collections en tous genres. Mais ces voyages épuisèrent sa santé et ses

ressources, et il fut forcé de revenir en France, où il végéta péniblement pendant quelques années, jusqu'à ce qu'il fut nommé à la chaire de botanique de l'école de médecine. Il devint, peu de temps après, membre de la première classe de l'Institut, s'acquit une grande réputation dans l'enseignement, et publia plusieurs *Mémoires* qui contribuèrent puissamment aux progrès de la botanique. Il mourut en 1821, honoré de l'estime des savants les plus distingués de l'Europe. Outre les articles qu'il avait publiés dans les *Mémoires de l'Institut*, dans les *Annales du Muséum*, et dans divers autres recueils scientifiques, on a de lui : *Dictionnaire élémentaire de botanique*, 1800, in-8°; *Démonstrations botaniques*, ou *Analyse du fruit considéré en général*, 1808, in-8°.

RICHE. Village situé à un kilomètre de Tours, et auprès duquel on retrouve quelques restes du château du Plessis-lez-Tours, célèbre pour avoir été le séjour favori de Louis XI, qui y mourut en 1483. Les états généraux, s'y assemblèrent en 1506, et y décernèrent le titre de *Père du peuple* à Louis XII. Le château du Plessis, converti, vers 1778, en dépôt de mendicité, fut vendu à l'époque de la révolution. Le donjon est tout ce qui reste du vieil édifice; il renferme l'escalier du château. C'est dans cette tour que Charles VIII passa son enfance. A l'extrémité d'une terrasse, on voit le puits des oubliettes, recouvert par un pavillon de chaume. C'est près de là, dans un caveau pratiqué sous la terrasse, que la nuit on abritait le cardinal la Balue renfermé dans une de ces cages dont il avait été l'inventeur.

RICHELET (César-Pierre), grammairien, né à Cheminon, petite ville de Champagne, en 1631, était petit-fils de Nicolas Richelet, dont nous avons des *Commentaires sur Ronsard*. Il fut successivement régent au collége de Vit-y-le-Français, précepteur chez un président à Dijon, et avocat à Paris. Admis, en 1665, dans la société des beaux esprits qui se réunissait chez l'abbé d'Aubignac, il renonça au barreau pour se livrer à l'étude et à l'enseignement de la grammaire. Il publia en 1667 : son *Dictionnaire des rimes*, qu'il fit sur celui de Frémont d'Ablancourt; en 1671, *La Versification françoise ou l'art de bien faire et tourner les vers* (bien que l'auteur n'en ait jamais lui-même fait que de très-médiocres); en 1680, un *Dictionnaire françois* qui eut un grand débit, mais dont la première édition était inutilement surchargée de tours burlesques et satiriques; en 1687, *Les plus belles lettres des meilleurs auteurs françois* avec des notes; enfin, en 1694, les *Commencements de la langue françoise*, ou *Grammaire tirée de l'usage et des bons auteurs*. Richelet mourut à Paris le 23 novembre 1698.

RICHELIEU. Jolie ville de l'ancienne Touraine, aujourd'hui chef-lieu de canton du département de l'Indre. Ce n'était autrefois qu'un petit village; le cardinal de Richelieu, en faveur de qui elle fut érigée en duché-pairie, en fit, en 1637, une cité régulièrement bâtie et l'orna d'un magnifique château, qui n'est plus aujourd'hui qu'un monceau de ruines. On y compte 3,600 habitants.

RICHELIEU (Armand-Jean DU PLESSIS, duc et cardinal DE) était le dernier des trois fils de *François III du Plessis*, capitaine des gardes de Henri IV et chevalier de ses ordres. Il naquit au château de Richelieu, le 5 septembre 1585; la mort de son frère aîné et l'entrée du puîné dans les ordres le destinèrent à la carrière des armes, et il fit ses études militaires sous le nom de *marquis de Chillon*. Mais un événement inattendu changea bientôt après sa vocation; son frère *Alphonse*, évêque de Luçon, renonça tout à coup aux honneurs et aux dignités ecclésiastiques, pour se consacrer à la vie contemplative; il se fit chartreux. L'évêché de Luçon était en quelque sorte un apanage de la famille du Plessis, fallait-il le laisser passer en d'autres mains? La famille résolut le contraire, et le futur cardinal embrassa les ordres sans trop de répugnance. « Que la volonté de Dieu soit faite, écrivait-il à « son grand-oncle; j'accepterai tout « pour le bien de l'Église et la gloire de « notre nom : » en effet, militaire ou prêtre, une voix secrète lui disait que, sous quelque habit que ce fût, sa destinée serait grande.

L'ardeur avec laquelle il se voua aux études théologiques donne la me-



Le Cardinal de Richelieu (d'après Philippe de Champagne

sure de son intelligence et de sa puissante volonté : à peine âgé de vingt ans, il avait terminé ses études; il soutint sa thèse pour le doctorat en rochet et en camail, comme évêque nommé. Mais pour l'investir de son évêché, des bulles du pape étaient nécessaires, et sa jeunesse pouvait bien être une cause de retard dans leur expédition. Il savait déjà qu'il n'avait pas de temps à perdre; il alla lui-même à Rome solliciter ses bulles d'institution, non à l'aide des faveurs de cour, mais appuyé sur son propre mérite. Il soutint devant le pape une thèse en langue latine, et Grégoire XV le sacra évêque à Rome, en 1607, croyant donner un flambeau à l'Église chrétienne.

Pendant sept ans, en effet, le jeune évêque se consacra uniquement aux soins de son diocese, se livra à de fortes études, et sut se faire une grande réputation de prédicateur. Ce fut seulement en 1614, que la réunion des états généraux, où il siegeait en qualité de député du clergé du Poitou, éveilla ses instincts politiques et ouvrit à son ambition la carrière qu'il devait parcourir (*). A la clôture des états, chargé de haranguer le roi, il le fit avec une grande habileté: il flatta adroitement Marie de Médicis qui, dit-il, était non-seulement la mère du roi, mais la mère du royaume; il insista enfin avec force sur la nécessité d'appeler les ecclésiastiques dans les conseils du roi.

Il ne tarda pas à retirer le fruit de son adresse; la reine le nomma son aumônier, et dans cette position, il sut si bien déguiser son mérite et son ambition que le maréchal d'Ancre ne craignit point de lui confier, en 1616, la charge de secrétaire d'État de la guerre et des affaires étrangères. Le nouveau ministre voulait conserver son évêché, jugeant les portefeuilles choses trop temporelles et trop fugitives; mais le maréchal convoitait le sien et en avait disposé déjà en faveur de l'une de ses créatures. Dans cette première lutte, Richelieu déploya ce génie politique qui plus tard devait triompher de tant d'obstacles; il gagna du temps; enfin, la mort du maréchal d'Ancre lui donna gain de cause et précipita le royaume dans des troubles funestes. Les favoris du roi s'emparèrent du pouvoir, la reine fut exilée à Blois. Malgré les instances du duc de Luynes, qui le pressait de ne pas quitter le ministère, Richelieu, plus clairvoyant, partagea la disgrâce de la reine, et le jeune monarque fut secrètement charmé de l'avoir placé auprès de sa mère. La position cependant était difficile; se tenir entre deux partis irrités et agréer à tous les deux était chose impossible, même à Richelieu.

Il quitta Blois, rentra dans son diocèse; puis, comme il y excitait encore les craintes des ennemis de la reine, il reçut l'ordre de se retirer à Avignon, où il parut renoncer entièrement aux affaires du monde, aux intrigues des partis. Il se voua à une vie austère, interrompit toutes ses relations, même avec sa famille, et composa des livres de piété.

Mais, en s'éloignant du monde, en fuyant le choc des partis, le tumulte des haines politiques, il avait laissé sur le champ de bataille qu'il abandonnait une âme damnée, un corps infatigable dont il était l'âme, une tête active dont il était la pensée; cet homme était le père Joseph, intrigant habile, limier vigoureux, qui du moins avait eu le flair assez délicat pour pressentir l'homme de génie dans l'évêque de Luçon, alors humble et détaché en apparence de toute ambition mondaine.

Cependant, le désordre était arrivé à son comble. La reine, conseillée par le duc d'Épernon, avait quitté Blois, et une guerre civile paraissait inévitable. La position de Luynes, dont la faveur auprès du roi était au fond l'objet de cette lutte insensée, devenait embarrassante. Le favori, qui croyait avoir à se plaindre de Richelieu, l'aurait oublié peut-être dans sa pieuse retraite, si le père Joseph n'eût été là pour lui vanter ses mérites et lui rappeler son habilté. L'adroit évêque voulait qu'on ne l'oubliât pas, mais il ne croyait pas que le moment fût encore venu pour lui de se déclarer. Vainement la reine voulut-elle le nommer grand chancelier, vainement de Luynes lui fit-il offrir une position éminente, il se tint, comme par le passé,

(*) Voyez ÉTATS GÉNÉRAUX, t. VII, p. 580 et suiv.

entre les deux partis, essayant de réconcilier la cour avec la reine, mais au fond sentant bien sa supériorité sur tout ce qui l'entourait et s'élevant par sa pensée au-dessus de ces divisions misérables qu'il devait si brutalement réprimer un jour.

Son influence sur la reine produisit tout d'abord un effet favorable; un traité de paix fut signé, et Marie de Médicis put revenir à la cour. Alors seulement Richelieu s'attacha au duc de Luynes, en mariant sa nièce à un neveu du favori. La reine sollicitait dès lors pour lui le chapeau de cardinal. Il ne l'obtint cependant qu'après la mort de Luynes, en 1622.

Le nouveau cardinal, âgé alors de 37 ans, jugea enfin que le moment était venu de réaliser son vaste plan et de s'emparer des affaires. La reine, devenue dans ses mains un instrument docile, sollicita et obtint, malgré l'opposition du roi lui-même, l'entrée du cardinal au conseil. Celui-ci refusa doucement, alléguant la faiblesse de sa santé; mais, en même temps, il fit si bien qu'un ordre positif du roi le força d'accepter ces fonctions si ardemment convoitées par lui.

C'est ici véritablement que commence sa carrière politique. Jusqu'à ce moment, il avait louvoyé entre les événements et les hommes, trop grand pour descendre jusqu'à épouser leurs haines et leurs passions. Mais le voilà arrivé au but qu'il a si longtemps poursuivi. Il entre au conseil, non pas humble et soumis envers ceux qui l'y ont appelé, mais inébranlable et sévère, armé d'une volonté de fer, d'une intelligence vaste, d'une pensée dont nul n'est le confident. Il y entre, et aussitôt tout plie devant l'ascendant de son génie, seul il a le secret des destinées de la France; seul, il peut prendre en main le gouvernail et diriger l'État. Chose étrange! son autorité ne fut pas un seul instant contestée en sa présence, tant la supériorité réelle impose aux hommes.

Arrivé au pouvoir, le cardinal brisa tous les liens d'affection ou de reconnaissance qu'il avait contractés envers les courtisans et les grands seigneurs de tous les partis; il n'eut plus d'amis ou d'ennemis que ceux qui favorisaient ou contrariaient son œuvre.

Nous hésitons à le suivre dans l'accomplissement de cette œuvre immense. Pendant les dix-huit ans où, seul, il dirigea les affaires publiques, son histoire est celle de la France, de l'Europe entière. Rien ne se fit alors que sous son influence ou avec sa participation. N'est-il pas téméraire, dans une aussi courte notice, d'aborder cette grande figure pour n'en esquisser que quelques traits? Mais il est impossible de passer sous silence les points importants, les phases capitales de cette vie si pleine, si active, consacrée tout entière à la constitution de l'unité française, œuvre si gigantesque, si difficile qu'il n'a fallu rien moins qu'un Richelieu pour l'entreprendre et un Napoléon pour l'accomplir.

Devant ce but, Richelieu fit fléchir toutes choses, jusqu'aux intérêts mêmes de la religion dont il était le ministre. Ce fut ainsi que dès ses premiers pas dans la carrière politique il se mit en opposition avec le pape, en décidant contre lui la question depuis longtemps pendante de la possession de la Valteline, petite province vivement disputée et qui déjà avait excité l'une contre l'autre la France et l'Espagne.

Richelieu voulait à l'intérieur saper le vieux tronc de la féodalité et, sur ses débris élever l'autorité royale forte et respectée, mais il voulait aussi qu'à l'extérieur la France fût prépondérante, et la maison d'Autriche n'eut pas d'ennemi plus acharné et plus infatigable. Que lui importait que, dans des libelles injurieux, dans des chansons populaires, on l'appelât le *pontife des calvinistes*, le *pape des athées*, l'*antechrist*? il marchait à son but avec une persévérance infatigable : il était avant tout ministre des affaires de France, c'était la France qu'il pensait d'abord; le prince de l'Église s'effaçait en lui devant l'homme d'État; son portefeuille d'abord! la pourpre romaine ne venait qu'en seconde ligne.

Nul sans doute n'eût osé contester au cardinal la première place : son génie faisait tout ployer devant lui; mais la noblesse n'accepta pas sans murmure ce joug nouveau, et le roi lui-même

tenta plusieurs fois de s'y soustraire.

Les premiers papillons qui vinrent se brûler à ce flambeau ardent furent Henri de Talleyrand, comte de Chalais, Charles de Schomberg, fils du maréchal, et Barradas, premier écuyer, enfants étourdis qui, parce qu'ils s'appuyaient sur la faveur du roi, croyaient, avec toute la présomption de la jeunesse, pouvoir lutter contre le grand ministre, le renverser et gouverner à sa place. Groupés autour de Gaston, excités par de nobles dames, ces insensés résolurent d'aller trouver le cardinal à Fleury et de le tuer.

Informé de ce complot, Richelieu fit arrêter les coupables, et, peu de temps après, le comte de Chalais, condamné à mort par une chambre de justice criminelle, mourait à Nantes sous la hache du bourreau. Le maréchal d'Ornano (voy. ce nom), confident de Gaston, et le grand prieur de Vendôme périrent tous deux dans leur prison d'une mort mystérieuse; mais c'est à tort qu'on en a chargé la mémoire de Richelieu; il affectionnait le gibet et la hache en plein jour pour les grands seigneurs, et il était assez puissant pour se dispenser de recourir au poison. Après le supplice de Chalais, il fit décréter de prise de corps et exila ensuite la duchesse de Chevreuse (voy. ce mot), il humilia Anne d'Autriche, et profita de cette circonstance pour éloigner tous les hommes qui lui faisaient obstacle.

La terreur fut grande parmi ces grands seigneurs, qui jusque-là s'étaient cru le droit de bouleverser l'État, de provoquer impunément des guerres civiles, et qui tout à coup sentaient une main de fer courber leurs fronts. « En déjouant quelques intrigues de cour, dit Sismondi, Richelieu avait surtout en vue de frapper de terreur tous ceux qui, depuis la mort de Henri IV, avaient fait si souvent une opposition armée au gouvernement. » Désormais, en effet, il n'y avait plus de grands vassaux capables de tenir la couronne en échec : l'autorité royale était vraiment constituée.

Richelieu s'appliqua ensuite à combattre le parti huguenot, dont le duc de Rohan était le chef. Il poursuivit le projet conçu depuis longtemps de doter la France d'une marine commerciale, et il institua une compagnie de navigation des Indes et d'Amérique qui eut son siége au Morbihan et des priviléges particuliers.

Les finances étaient en mauvais état et le ministre avait besoin de fonds pour réaliser ses projets; il convoqua une assemblée de notables, ne voulant pas faire haïr son autorité en aggravant lui-même l'impôt.

La guerre avec l'Angleterre devint bientôt inévitable; les haines de religion en étaient le prétexte. Richelieu désirait la paix, mais elle était impossible : il profita de la guerre pour combattre et détruire le parti huguenot en France, moins par fanatisme religieux que par amour pour l'unité. De même que tous les Français n'avaient qu'une patrie commune, la France, il eût voulu que tous n'eussent qu'une religion, le catholicisme.

Dans cette circonstance il crut devoir se rapprocher de l'Espagne, et un traité, qui cachait sous une forme extravagante une pensée vaste et profonde, fut signé à Madrid le 20 mars 1627 et unit les deux nations. L'Angleterre, de son côté, ne perdit pas de temps. Elle fomenta en France toutes les haines qui sommeillaient. Richelieu répliqua aux mécontents par le supplice du comte de Bouteville (*), issu de la maison de Montmorency, et par celui du comte de Chapelle, l'un pour s'être battu en duel, le second pour lui avoir servi de témoin.

La flotte anglaise parut le 20 juillet 1627, devant l'île de Rhé, portant seize mille hommes de débarquement. La Rochelle, longtemps indécise, se prononça contre l'autorité royale, motivant sa rébellion sur la violation de ses priviléges et sur l'enceinte de forteresses dont on l'avait environnée.

La guerre rappela le cardinal à sa première vocation, à ses premières études, à ses premiers instincts. L'homme d'État sut devenir à propos un général habile et intrépide. Il entreprit le siége de la ville révoltée, et, après de longs efforts, après de savantes manœuvres qu'il ne cessa de diriger en personne, les troupes du roi entrèrent dans la Rochelle

(*) Voyez BOUTEVILLE et DUELS.

et la flotte anglaise s'éloigna de nos côtes (*).

Les huguenots venaient de perdre leur boulevard et de voir forcée une retraite qu'ils croyaient inaccessible. Le duc de Rohan tenait bien encore la campagne dans le Languedoc; mais le pays affamé se lassait de la présence de ses troupes, et tout faisait présumer que la paix allait succéder aux ruineuses fatigues de la guerre.

Mais la succession du duché de Mantoue, légitimement échue à Charles duc de Nevers et disputée par le duc de Guastalla sous l'influence de la maison d'Autriche, ralluma de nouvelles guerres; car, quand il s'agissait d'usurpations, d'empiétements, soit de l'Autriche, soit de l'Espagne, Richelieu n'hésitait pas à entrer en campagne, quelque désir qu'il eût de faire fleurir la paix et les institutions qu'il avait conçues. Mais la paix ou la guerre, tout devait concourir à son but, et sous la cuirasse ou sous la pourpre, guerrier ou homme d'Etat, rien ne pouvait l'en détourner

Il entraîna le roi à l'armée, franchit les Alpes avec lui, et le 6 mars, les Français forçaient le pas de Suse, malgré la rigueur de la saison et l'abondance des neiges. Le cardinal fit alors offrir la paix au duc de Savoie, et, le 11, le duc, acceptant les conditions de la France, s'engageait à accorder le passage à l'armée qui se dirigeait sur le Montferrat, et livrait aux Français la ville et la citadelle de Suse pour garantie de ce traité.

Des négociations furent ouvertes avec l'Angleterre. Un traité fut conclu à Londres, le 4 avril. Vingt jours après, la paix était signée à Suse, et l'armée victorieuse rentrait en France pour tourner ses armes contre la fédération huguenote, dont le duc de Rohan était toujours le chef actif. Des massacres, des cruautés inouïes signalèrent cette guerre funeste. La ville de Privas, une des plus riches du Languedoc, fut incendiée, et Richelieu ne consentit à conclure la paix, qui fut signée le 28 juin 1629 à Alais, qu'aux conditions les plus dures, et, entre autres, la démolition de toutes les fortifications des villes protestantes. Néanmoins on garantit aux réformés l'exercice libre de leur religion.

(*) Voyez La Rochelle et Ré.

A la fois général et diplomate heureux, Richelieu rentra à la cour, réuni à Fontainebleau, et trouva des mécontents groupés autour de Marie de Médicis, jalouse de son autorité toute-puissante et de son influence sur Louis XIII Le cardinal était trop prudent pour affronter la colère de la reine mère; i essaya de la calmer, il offrit de se retirer sachant bien que sa retraite était impossible; le roi intervint alors, et une réconciliation momentanée succéda à l colère de la reine.

De nouveaux événements, provoqué par la maison d'Autriche en Italie, appe lèrent bientôt l'attention du ministre su de plus graves sujets. Le duc de Savoi oubliait le traité qui le liait à la France la neutralité des Grisons était violée une armée allemande descendait en Itali sous les ordres d'un général habile il n'y avait pas un instant à perdre. L peste désolait nos provinces du centr et du midi : Richelieu n'hésita pas u instant à les traverser; mais il dut laisser le roi à Paris, livré aux suggestion et aux intrigues de sa mère, et, cett fois encore, l'intérêt de la France pass avant le sien. Il se fit nommer premie ministre, titre dont il n'était pas en core revêtu, bien qu'il en remplît le fonctions depuis longtemps, et le 29 dé cembre 1629, il partit en qualité de gé néralissime à la tête des troupes qu'i dirigeait sur le Piémont.

Il déploya pendant cette campagn toutes ses qualités, toutes les ressour ces de son génie : ruse, autorité, adress expérience, trahison, bravoure, tou fut mis en usage. La prise de Saluces e le passage du défilé d'Avigliano, le plu brillant peut-être des faits d'arme du cardinal, la mort de Charles-Em manuel, les ravages de la peste, et plu encore l'habileté de Mazarin, dont l'apt tude diplomatique avait déjà eu plusieu fois occasion de se révéler, firent con clure une trêve le 1er septembre 163

Pendant que Richelieu soutenait a dehors l'honneur de la France, ses e nemis à l'intérieur ne se lassaient pas d miner son pouvoir. Enfin le roi, placé e tre sa mère et sa femme, toutes de acharnées contre le ministre, promit d le renvoyer, et ce fut pour les courtisa l'occasion d'un cri de joie et d'espéranc

Mais Richelieu ne négligea rien pour déjouer ces intrigues; la reine mère et Anne d'Autriche entouraient Louis XIII, et ne permettaient pas au ministre de l'approcher; Richelieu traversa une chapelle qu'on avait oublié de garder, et arriva tout à coup entre Marie et son fils. La reine alors ne garda aucune mesure et l'accabla de reproches. Louis XIII, effrayé de la lutte, s'enfuit et partit pour Versailles. Richelieu se crut battu un instant et se disposa à la retraite. Mais un jeune seigneur, favori du roi, dévoué au cardinal, apprit à l'un des amis du ministre que le roi avait bien plus de colère contre sa mère que contre Richelieu lui-même; la partie n'était donc pas perdue. Pendant que Marie de Médicis, la croyant gagnée, jouissait de son triomphe au Luxembourg, le cardinal alla à Versailles et ressaisit en un instant toute son autorité sur l'esprit du prince. Aussitôt il recommença à parler en maître; il destitua les ministres, exila les uns, emprisonna les autres, et fit repentir de leur crédulité ces *dupes*(*), qui donnèrent leur nom à cette journée qui avait failli voir s'écrouler devant une intrigue de cour la puissance de l'homme qui deux fois déjà avait préservé la France de l'invasion étrangère et qui avait tant encore à faire pour la gloire et pour l'avenir du pays.

Seul contre deux femmes, deux reines vindicatives, contre le frère du roi, contre une cour qui le détestait, le cardinal sut triompher de tant d'obstacles; la retraite de Gaston, qui partit d'Orléans et se refugia en Lorraine, le 11 mars 1631, et le départ de Marie de Médicis, qui s'avoua vaincue en se réfugiant, le 20 juillet, dans les Pays-Bas, furent pour lui le signal de la victoire.

Plus que jamais il dominait et subjuguait le faible Louis, et, suivant la pittoresque expression d'un historien, « la France commençait à devenir obéissante et silencieuse. » Les victoires de Gustave-Adolphe avaient de nouveau attiré en Allemagne toute l'attention du cardinal, mais il ne perdait pas de vue ses ennemis intérieurs; le duc de Roanès, le comte de Moret, le duc d'Elbeuf, le duc de Bellegarde, le marquis de la Vieuville furent condamnés à mort par la chambre de l'Arsenal. Une commission militaire envoya à l'échafaud le maréchal de Marillac (voyez ce nom). Richelieu, on le voit, taillait en pleine aristocratie; plus une tête était haute, mieux il la visait.

En avril 1632, Gaston rejoignit l'armée d'Espagne et se dirigea sur le Languedoc; Montmorency avait entraîné à la révolte les états de cette province; il paya ce crime de sa tête quelques mois plus tard. (*)

Quoique épouvantés, les mécontents se groupaient encore autour de la reine et attendaient un moment favorable pour se liguer de nouveau contre le ministre détesté. Une maladie que fit Richelieu au commencement de l'année 1633 ralluma leurs espérances. La reine en conçut une grande joie; on affecta de danser et de se réjouir pendant que le ministre souffrait dans son lit; mais Richelieu n'était pas homme à pardonner, même un sourire intempestif. A peine convalescent, il alla rejoindre le roi, et aussitôt la Bastille s'ouvrit pour plusieurs; Châteauneuf, le garde des sceaux, fut conduit prisonnier à Angoulême; le chevalier de Jars fut condamné à mort. En même temps des faveurs habilement distribuées attachaient au cardinal de nouvelles créatures.

Richelieu n'avait rien épargné pour incorporer à la France les provinces de Lorraine et d'Alsace, pour en faire des provinces françaises, administrées par des lois françaises, par des fonctionnaires français, protégées par des troupes françaises. Il est nécessaire de suivre un à un tous les efforts qu'il tenta dans cette voie, pour se pénétrer de l'importance que ce grand esprit, seul alors peut-être, rattachait à cette idée de centralisation, à ce plan d'unité française dont il poursuivait la réalisation à travers tant d'obstacles et tant de dégoûts.

Inflexible dans ses haines, il s'opposa à la rentrée de Marie de Médicis, qui sollicita en vain cette grâce; il ne craignit même pas, pour la tenir éloignée, de l'accuser d'avoir armé le bras des assassins dirigé contre lui : la veuve de Henri IV mourut à Cologne pauvre et délaissée.

(*) Voyez DUPES (journée des)

(*) Voyez MONTMORENCY, tome XI, p. 7.

L'année 1635 amena à l'extérieur de nouvelles crises. La politique hautaine de Richelieu, les subtilités de sa diplomatie, sans cesse occupée à amoindrir la puissance de l'Espagne et de l'Autriche, ou à leur susciter des ennemis, avaient produit des complications qui rendirent bientôt la guerre inévitable. Il signa, le 8 février, un traité d'alliance avec les Provinces-Unies; il raffermit le lien qui unissait la France à la Suède. La campagne s'ouvrit au printemps et commença une série de malheurs sous lesquels l'Allemagne et la France gémirent pendant plus de vingt ans.

La guerre n'améliore jamais les finances publiques; vers les dernières années de son pouvoir et de sa vie, Richelieu fut obligé, pour combler le déficit du trésor, de recourir à des mesures qui indisposèrent contre lui la bourgeoisie et le peuple : quatre cents charges de procureurs au parlement de Paris furent créées et vendues. Le payement des tailles fut imposé aux communes en masse et tous les habitants devinrent solidaires les uns des autres. Il en résulta des injustices, des vexations qui occasionnèrent des émeutes, en Normandie surtout, où les mécontents furent désignés sous le nom de *Va-nu-pieds* (*).

Ainsi de la base au faîte de la société, un concert de plaintes s'élevait contre le ministre, dont une vieillesse précoce courbait déjà le front soucieux. Le roi s'ennuyait et s'irritait du joug que le cardinal faisait peser sur lui et que depuis quinze ans déjà il subissait sans pouvoir s'y soustraire. Il recherchait la société des favoris; mais tout homme admis dans son intimité portait ombrage au ministre. Celui-ci enfin voulut placer lui-même auprès du roi un jeune homme sûr, dévoué; il fit choix du second fils du maréchal d'Effiat, Cinq-Mars, douce et charmante figure que le roman moderne a popularisée. Mais, suivant l'expression de la Fontaine, sur cette mer inconstante des cours et de la faveur,

Il est bien malaisé de fixer ses désirs;

Cinq-Mars se fatigua bientôt de sa propre grandeur, Richelieu le traitait en enfant, lui que tout le monde saluait du nom pompeux de *Monsieur le Premier*. Il écouta les suggestions des ennemis du cardinal, et crut pouvoir le renverser en s'alliant avec l'Espagne; mais le roi, qui l'avait encouragé à la trahison, eut peur, non du cardinal qui était malade à Narbonne, mais de son souvenir, de son ombre; et Richelieu, instruit du complot, fit arrêter les coupables. Cinq-Mars et son ami de Thou, qui avait combattu l'idée d'une alliance avec l'Espagne, furent conduits à Lyon et condamnés à mort. (Voyez CINQ-MARS.)

Richelieu sentait cependant sa fin approcher, il reçut les secours spirituels de la religion. Un moment avant la communion suprême, il s'écria en montrant le viatique : « Je proteste devant « lui que dans tout ce que j'ai entrepris « je n'ai jamais eu en vue que le bien « de l'État! » Et plus tard, quand le prêtre lui demanda s'il pardonnait à ses ennemis, « Je n'ai, répondit-il, d'enne« mis que ceux de l'État. » Il serait impossible de résumer autrement la vie du grand ministre. L'unité de l'État, tel fut le but constant de sa politique et de sa vie. A ce but il sacrifia tout sans doute, mais c'est là ce qui a fait sa gloire et sa grandeur. On lui a reproché d'n'avoir pas de cœur; il n'eut assurément ni la tendresse d'un Mélibée, ni l'âme rêveuse d'un poëte; mais il aima la France, il l'aima avec passion, et c'est quelque chose que cet amour.

Il expira le 4 octobre 1642, et fut inhumé dans l'église de la Sorbonne. Le peuple fit des feux de joie à ses funérailles, et le peuple avait raison : Richelieu n'avait rien fait d'immédiatement utile pour lui; mais quand Napoléon appelait, d'un bout de la France à l'autre, ses armées invincibles pour les pousser à Vienne, à Berlin, à Madrid, si vous eussiez dit au peuple : Cette unité puissante qui unit, comme les enfants d'un même famille, le Nord et le Midi, l'Est et l'Ouest de la France, c'est Richelieu qui l'a préparée; si nous sommes forts, si nous sommes victorieux, c'est à Richelieu que nous devons notre force et notre puissance actuelle, le peuple eût crié : Vive Richelieu (*)!

(*) Voyez NORMANDIE, t. XI, p. 208.

(*) Voyez LOUIS XIII, MARIE DE MÉDIC (t. X, p. 603 et suiv.), ANNE D'AUTRICHE, ORLÉANS (t. XI, p. 272 et suiv.), JOSEPH (le P

Il y aurait beaucoup à dire sur le côté littéraire de la vie de Richelieu. Nous n'entreprendrons point ici une semblable étude; mais nous ne pouvons nous dispenser de dire que le cardinal aimait et cultivait les lettres, qu'il tournait les vers avec succès, qu'il encouragea les artistes, qu'il fut le fondateur de l'Académie française, le restaurateur de l'imprimerie royale créée par François Ier; qu'il donna à la Sorbonne l'importance scolastique qui en fit, pendant tout le dix-septième siècle, le foyer de toutes les lumières de la théologie; qu'il fit bâtir le Palais-Royal, et qu'assurément il eût fait beaucoup plus encore pour la gloire artistique, littéraire et scientifique de la France, si les circonstances lui eussent permis de diriger de ce côté son intelligence et son activité.

On lui a attribué un grand nombre d'ouvrages ; nous ne citerons que ceux dont l'authenticité est à peu près démontrée : *les Principaux points de la foi catholique défendus contre l'écrit adressé au roi par les ministres de Charenton*, Poitiers, 1617, in-8°; *Instruction du chrétien*, ibid., 1621, in-8°, souvent réimprimée, et traduite en basque et en arabe ; *La Méthode la plus facile et assurée pour convertir ceux qui sont séparés de l'Eglise*, Paris, 1651, in-fol. ; *la Perfection du chrétien*. Paris, 1646, in-4°, ouvrage qui eut plusieurs éditions, et donna lieu à des rapprochements très-piquants entre les maximes qu'il contient et la conduite de l'auteur; *Mémoires sur les événements du règne de Louis XIII*, publiés sous le titre d'*Histoire de la mère et du fils*, dans la collection des *Mémoires relatifs à l'Histoire de France*, 2e série, 1823 ; *Testament politique du cardinal de Richelieu*, dont la meilleure édition est de 1764 ; *Journal de M. le cardinal de Richelieu... durant le grand orage de la cour en 1630 et 1631*, *tiré des Mémoires écrits de sa main*, 1649, in-8°. Enfin, on trouve dans la collection Petitot (t. XXI-XXIX) des *mémoires du cardinal de Richelieu*, imprimés d'après un manuscrit corrigé de sa main, et qui existe au dépôt des affaires étrangères, mais rédigés par Soulavie.

Alphonse-Louis DU PLESSIS DE RICHELIEU, plus connu sous le nom de *cardinal de Lyon*, frère aîné du précédent, avait été nommé évêque de Luçon à la mort de *Jacques* DU PLESSIS, son oncle; puis, préférant les austérités du cloître aux dignités de l'Église, il avait résigné ce bénéfice à son frère, et était allé s'enfermer aux Chartreux, où il demeura 21 ans. Arraché malgré lui par son frère à cette solitude, où il comptait finir ses jours, il fut nommé archevêque d'Aix en 1626, passa en 1628 sur le siége de Lyon, reçut un an après le chapeau de cardinal, et devint grand aumônier de France en 1632. Il fut, en 1635, envoyé à Rome pour y terminer les différends qui s'étaient élevés entre la France et le saint-siége; s'acquitta de cette mission avec autant de zèle que d'habileté; présida, en 1645, l'assemblée du clergé de France, et mourut en 1653, à l'âge de 71 ans.

Le grand cardinal avait en outre deux sœurs. La plus jeune, *Nicole*, épousa le maréchal Urbain de Maillé-Brézé, dont elle eut un fils *Armand de Maillé-Brézé*, auquel son oncle fit donner le duché de *Fronsac*, et qui fut tué devant Orbitello, en 1646 (*), avant d'avoir été marié. Sa sœur, *Claire-Clémence de Maillé*, mariée en 1641, au grand Condé, hérita du duché de Fronsac.

Françoise, sœur aînée de Nicole, avait épousé René de Vignerod, seigneur du Pontcourlay, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi; elle en eut *François de* VIGNEROD, marquis du Pontcourlay, qui embrassa la carrière des armes et dut à la protection de son oncle un avancement rapide. Il fut nommé gouverneur du Havre, commanda ensuite un corps de troupes en Lorraine, se distingua devant Lamotte; fut fait général des galères, en 1635, battit les Espagnols devant Gênes en 1638, et mourut en 1646, âgé de trente-sept ans. Il laissait deux fils et une fille.

Marie-Madeleine de VIGNEROD, sa sœur, avait épousé, en 1620, Antoine du Roure de Combalet. Restée veuve et sans enfants, après quelques années de

t. IX, p. 720), MAZARIN, RIVALITÉ DE LA FRANCE ET DE LA MAISON D'AUTRICHE, et, dans les ANNALES, l'histoire du ministère du grand cardinal (tome I, p. 467 à 490.)

(*) Voyez MAILLÉ-BRÉZÉ et ORBITELLO.

mariage, elle fut, après la mort de sa mère (1625), appelée à la cour par son oncle, qui lui fit avoir la place de dame d'atour de la reine mère, Marie de Médicis. Mais elle eut beaucoup à souffrir de l'inimitié de cette princesse, qui la renvoya bientôt, et tenta même de l'enlever de Paris, pour la reléguer en Flandre. Richelieu fit de vains efforts pour la marier au comte de Soissons, puis au cardinal de Lorraine, auquel il promettait le duché de Bar, s'il voulait, pour elle, renoncer à ses dignités ecclésiastiques. Il lui acheta enfin, en 1638, le duché d'*Aiguillon*. Après la mort de son oncle, elle se jeta dans la plus grande dévotion, se mit sous la direction de Vincent de Paule; concourut, par son inépuisable charité, à l'exécution des plans de ce saint prêtre en faveur des enfants abandonnés; et, non contente d'avoir doté des hôpitaux, fondé, entre autres, celui de Québec, et racheté un nombre considérable de captifs, elle engagea en un seul jour pour 200,000 liv. de biens, dans l'espoir de gagner au catholicisme la plus grande partie des ministres protestants. Elle mourut en 1675, après avoir légué le duché d'Aiguillon à sa nièce, *Thérèse de* VIGNEROD. Fléchier prononça son oraison funèbre.

Armand-Jean de VIGNEROD, fils aîné de François, avait été substitué par son grand-oncle à la duché-pairie de Richelieu; il fut reçu au parlement le 15 janvier 1657, et devint encore, bientôt après, duc-pair de Fronsac, par cession de sa cousine, la princesse de Condé. Ce fut lui qui fit imprimer la jolie bible latine connue des amateurs sous le nom de *Bible de Richelieu*, Paris, 1656, 3 tomes en 1 vol. in-8°. Il mourut, en 1715, à l'âge de quatre-vingt-six ans. Il fut le père du maréchal de Richelieu.

Jean-Baptiste-Amador de VIGNEROD, frère du précédent, porta ainsi que son fils, *Louis de* VIGNEROD, le titre de *marquis de Richelieu*. Ce dernier fut le père *d'Armand-Louis de* VIGNEROD, qui fut substitué à sa grand'tante, Thérèse de Vignerod, comme *duc d'Aiguillon*, et eut pour fils le célèbre ministre de Louis XV (*). Il mourut, en 1750, âgé de soixante-sept ans.

(*) Voyez AIGUILLON, t. I, p. 177.

Louis-François-Armand de VIGNEROD DU PLESSIS-RICHELIEU, né le mars 1696, devait illustrer à sa manie le nom glorieux que son grand-oncle cardinal lui avait légué.

Nous ne voulons pas, à coup sûr, suivre dans toutes les ruelles, aux pie de toutes les femmes, dans toutes l orgies où il posa les fondements de popularité; mais son immoralité e sur les mœurs publiques et sur la po tique de la France une influence si c plorable que nous devons consid rer, sinon dans ses hauts faits de g lanterie, mais du moins dans ses résu tats, la vie privée de cet homme, q la nature avait si heureusement dou

Ce Richelieu, qui devait fournir u si longue carrière et la remplir de ta d'excès, naquit malingre et chétif, à point qu'il fallut l'élever dans une boi de coton. En 1699, il fut tenu sur les fon baptismaux par le roi et la duchesse Bourgogne. Dès son enfance il mont une intelligence vive, rapide, mais esprit de dissipation et d'indépendan qui rendit vains les efforts de ses pr cepteurs. Il semble vraiment que de p reils hommes apportent en naissant to ce qu'ils doivent savoir; en effet, à l'â où la vie, où l'intelligence et le cor se débarrassent avec tant de peine d langes de l'enfance, Richelieu avait de acquis tout le développement physiqu toute la maturité d'esprit, toute la co ruption de cœur qui sont le lot de virilité.

Alarmée de sa précocité, sa fami crut, en le mariant, opposer une dig au torrent de ses passions. On lui épouser à 14 ans, contre son gré, Mlle Noailles; le jeune Richelieu, alors d de Fronsac, se vengea de la contrai qui lui était imposée, en traitant com une étrangère, le jour même de ses n ces, la femme qu'on venait d'associ à sa vie.

On sait en quels termes Mme de Mai tenon raconta au vieux duc, son pèr son début à la cour. « Il plaît au roi « à toute la cour; il fait bien tout « qu'il fait; il danse très-bien, il jo « honnêtement, il est à cheval à m « veille; il est poli et n'est point timid « il n'est point hardi, mais il est r « pectueux; enfin rien ne lui manque

Rien ne lui manquait en effet, et les dames de la cour, à la tête desquelles était la duchesse de Bourgogne, en s'engouant de cet enfant, en s'empressant autour de lui, en lui prodiguant leurs caresses et leurs cajoleries, firent plus pour hâter sa corruption que la nature et l'éducation n'avaient fait.

Il n'avait pas quinze ans encore que déjà une lettre de cachet l'écrouait à la Bastille pour cause de séduction et de galanterie. Là un abbé vénérable fut placé auprès de lui pour achever son éducation, pour amender cette perversion naissante; mais le pauvre abbé y perdit sa morale et son latin : il ne put pas même apprendre l'orthographe à son élève pendant quatorze mois de captivité.

Ce fut en sortant de la Bastille, grâce à l'appui de Mme de Maintenon, que Fronsac fit ses premières armes à Denain sous les ordres de Villars. Il s'y montra intrépide, intelligent, et le grand capitaine l'en récompensa en le choisissant pour son aide de camp.

Il débutait dans les armes, comme il avait débuté dans le monde, avec audace et avec bonheur. Il suivit Villars aux siéges de Marchiennes, de Douai, du Quesnoi, et trouva plus d'une occasion de se distinguer; devant Fribourg il fut blessé à la tête, et à peine guéri Villars le chargea d'aller porter au roi l'heureuse nouvelle de la reddition des forteresses assiégées. Ce fut en faisant le récit exact et animé de cette campagne mémorable, qu'il séduisit Louis XIV, qui lui prédit un bel avenir.

Mais les désordres de la régence vinrent bientôt donner un funeste aliment à l'activité fiévreuse du jeune duc, que la mort de son père venait d'investir des titres et de l'héritage de sa maison. Il sut, dans cette cour dissolue, s'élever au premier rang. Intrigues d'amour, enlèvements, duels, conspirations lui ouvrirent par deux fois les portes de la Bastille, ce qui causa presqu'une émeute parmi les dames de la cour. Deux maîtresses, Mlle de Valois, fille du duc d'Orléans, et Mlle de Charolais, unirent leurs efforts pour obtenir sa liberté ou faciliter son évasion. Les démarches de la première ne demeurèrent pas sans succès : elle obtint la liberté de son amant, en consentant à épouser le duc de Modène, mariage que le régent désirait depuis longtemps et pour lequel il avait jusque-là inutilement pressé sa fille.

En 1720, n'ayant rien de mieux à faire, Richelieu se présenta à l'Académie française, et il fut élu à l'unanimité, en remplacement du marquis de Dangeau. La docte assemblée n'avait pas encore jugé Voltaire digne de cet honneur; il est vrai que Voltaire savait l'orthographe.

L'année suivante, le duc prit place parmi les pairs du royaume, et là, comme à l'Académie, sa réception fut un jour de fête pour les femmes, qui étaient de moitié dans tous ses triomphes.

La mort de Dubois et celle du régent ouvrirent une carrière nouvelle à son ambition. Grâce à la marquise de Prie, maîtresse du duc de Bourbon, alors premier ministre, il obtint l'ambassade de Vienne. Il y déploya un luxe et une magnificence jusque-là sans exemple. Les mémoires du temps racontent des merveilles de son entrée dans la capitale de l'Autriche.

Son début dans la carrière diplomatique fut aussi heureux que ses premiers pas dans le monde et à la guerre. La mission dont il était chargé était délicate; il s'agissait de prévenir l'influence de l'Espagne auprès de l'empereur, et de conserver l'alliance de ce prince à la France. Sa hauteur, son insolence, son esprit lui donnèrent gain de cause; il contraignit Ripperda, ambassadeur d'Espagne, à la retraite. Il sut d'ailleurs, au milieu même des frivoles dissipations du monde, se montrer homme d'État, ou tout au moins négociateur habile; il avait pour adversaires le prince Eugène, alors principal ministre de Charles VI, et ennemi déclaré de la France, et le marquis de Brille, ambassadeur du duc de Savoie; il sut triompher de leur résistance, et en mai 1727, il signa les préliminaires de la paix.

Il revint à Paris; le cardinal Fleury était devenu premier ministre. Richelieu sut se mettre dans ses bonnes grâces, et ce fut sous les auspices du prélat que commença sa liaison avec le jeune roi Louis XV, sur lequel il devait exercer une si funeste influence.

Mais la guerre de la succession de Pologne l'arracha bientôt à sa vie désordonnée, en le rappelant sous les drapeaux. Il alla en Allemagne, s'y distingua au siége de Kehl, sous les ordres du maréchal de Berwick, et gagna ses épaulettes de général. Devenu veuf à cette même époque, il épousa Mlle de Guise, princesse de Lorraine, qu'il aima sincèrement, et qui cependant ne put fixer l'inconstance de ses goûts, ni modérer l'ardeur batailleuse de son caractère : sous les murs de Philipsbourg où il devait, le lendemain, se conduire avec une bravoure et une intrépidité chevaleresques, il tua en duel le comte de Lizen, parent de sa femme, qui avait prononcé une parole humiliante pour lui.

En 1738, il fut nommé lieutenant général du roi en Languedoc, pays que les souvenirs des guerres de religion rendaient difficile à administrer. Il s'y montra politique adroit, fécond en expédients, habile à apaiser et à diriger les esprits. Mais la mort de sa seconde femme vint bientot le rejeter dans tous les désordres et dans toutes les intrigues de la cour. Il se lia alors plus étroitement avec Louis XV, sur lequel il prit un fatal empire, et, par son exemple, entraîna le jeune monarque dans les lâches voluptés, dans les excès dégradants qui firent de ce règne l'un des plus honteux de la monarchie. Ce fut là vraiment le côté déplorable, odieux, de l'existence du duc.

Contribuer par le scandale à l'affaissement, à la corruption des mœurs publiques, c'est un tort grave sans doute, mais dont toute une génération est complice ; et le moraliste peut voir dans ces saturnales du siècle une protestation instinctive contre l'insuffisance de la loi ou du frein religieux. Mais pervertir sciemment, entraîner dans des débauches honteuses, dans d'énervants plaisirs, un enfant que Dieu a appelé à régner sur une grande nation, c'est plus que l'étourderie d'un roué, c'est un crime, un crime de lèse-humanité que l'histoire doit écrire sur le front du coupable, même alors que ce front est couronné de quelque gloire, ou empreint d'une grâce spirituelle et charmante.

Louis XV prit ses maîtresses des mains de Richelieu ; quelques-unes même sortirent de ses bras pour entr dans la couche royale. Mme de Châtea roux était son amie intime et dévoué chaque dynastie de cotillons eut Richeli pour premier ministre.

En 1743, à la défaite de Dettingen, se battit en brave suivant son habitude ; eut un cheval tué sous lui et repassa Mein le dernier sous le feu de l'ennem

L'année suivante, Louis XV, voulai aller se montrer à son armée, le cho sit pour son aide de camp. Pendant maladie du roi à Metz, Mme de Châtea roux vint, sur sa prière, rejoind Louis XV, et il eut seul l'entrée d appartements du malade, qu'il domina complétement. La mort de la favori n'interrompit pas la faveur dont il joui sait auprès du monarque.

En 1745, il contribua au succès de grande journée de Fontenoi.

En 1746, il fit des prodiges de va leur à la bataille de Raucoux. De reto à Paris, Mme de Pompadour lui fit do ner l'ambassade de Dresde, où il alla d mander pour le Dauphin la fille de l' lecteur Auguste, roi de Pologne.

Plus tard, il fut blessé à Laufelt, alla ensuite à Gênes, remplacer le m réchal de Boufflers, chargé de délivrer territoire de la république de la présen des troupes autrichiennes ; heureux ju qu'au bout, il acheva l'œuvre si bie commencée par le maréchal ; Gên le nomma avec enthousiasme son lib rateur ; son nom fut inscrit sur le l vre d'or de la noblesse génoise ; on l éleva une statue dans le palais du séna et la chronique assure que les femm de quelques sénateurs furent pour bea coup dans la proposition et dans l'acco plissement de ce projet. Mme de Po padour, qui visait au mariage d'une fil qu'elle avait eue de Lenormant d'I tiolles, avec le jeune duc de Fronsa fils de Richelieu, contribua ensuite à faire nommer maréchal de France.

Rentré à Versailles, il y fut plus à mode, plus recherché que jamais, et sc luxe, ses prodigalités, ses fêtes, ses i trigues attirèrent tous les regards. L'â avait à peine altéré son énergique con titution ; son esprit était toujours aus vif ; son libertinage plus scandaleux q jamais. La bourgeoisie française, q se préparait alors au grand rôle que l

événements lui destinaient, fut sans indulgence pour ces vices, que la jeunesse ne pouvait plus excuser. La voix de l'opinion publique s'éleva contre le courtisan : elle fit remonter vers lui tout le scandale et toutes les folles prodigalités du monarque; Richelieu comprit qu'il fallait effacer ces taches de sa vie par quelque action glorieuse qui lui fût personnelle. Lorsque la guerre de 1756 éclata, il quitta son gouvernement de Gascogne et de Guienne, et conçut le projet de s'emparer de l'île de Minorque, possession qui, dans les mains de la France, eût pu balancer l'influence anglaise dans la Méditerranée. Il partit; alla mettre le siége devant Mahon, ayant à peine le nombre d'hommes et le matériel nécessaires à cette difficile entreprise; il électrisa ses troupes, exalta en elles le sentiment de l'honneur national : en six semaines, il était maître de la ville, et ce succès, auquel les règles de l'art stratégique étaient étrangères, eut en Europe un retentissement glorieux.

L'année suivante, nommé au commandement de l'armée de Hanovre, il battit le duc de Cumberland, et le repoussa jusqu'à l'embouchure de l'Elbe, demeurant ainsi maître de tout l'électorat; mais il se montra moins habile négociateur que général intrépide, et les Anglais purent regagner bientôt l'avantage qu'il leur avait fait perdre.

Ce fut pour perpétuer le souvenir de cette campagne, où il avait recueilli un butin considérable en rançonnant sans pitié les villes et les provinces conquises, qu'il fit construire cet élégant pavillon de Hanovre qui est encore l'ornement de l'un des boulevards les plus fréquentés de Paris.

Cependant, Mme de Pompadour, devenue son ennemie, depuis qu'il s'était opposé à ses vœux relativement au mariage de sa fille, le fit rappeler. Il alla reprendre son gouvernement de Guienne, où de nombreux abus de pouvoir le firent détester. Il était, depuis 1744, premier gentilhomme de la chambre; son service le rappela à Paris, et il se dévoua à Mme du Barry, espérant regagner par elle la faveur que Mme de Pompadour lui avait fait perdre. La courtisane fit en effet tout ce qu'elle put pour le faire entrer au conseil; mais ce fut en vain : Louis XV s'y refusa constamment.

Après la mort de ce prince, il voulut retourner en Guienne; mais un procès scandaleux lui fit interdire le séjour de cette province, et il revint encore une fois reprendre ses fonctions de premier gentilhomme.

Mais la mort de Louis XV et l'avénement de Louis XVI avaient changé l'aspect de la cour; Richelieu ne s'y reconnut plus. Il continua cependant à remplir avec un soin jaloux les fonctions de premier gentilhomme de la chambre, plus vif et plus alerte encore que la plupart des jeunes gens qui l'entouraient, toujours gai, toujours spirituel, toujours mordant.

Agé de soixante-dix-huit ans, il se remaria; il épousa Mme de Rothe, pour contrarier le duc de Fronsac, qui semblait trouver trop longue la carrière de son père. Peu s'en fallut, en effet, que cette punition ne fût efficace : la nouvelle duchesse de Richelieu fit une fausse couche après trois mois de grossesse et quatre mois de mariage, et telle était l'amabilité, la grâce exquise de ce vieillard octogénaire, que sa femme l'aima avec passion, et eut cruellement à souffrir de ses nombreuses infidélités.

Il mourut le 8 août 1788, et on peut dire qu'il mourut avec le siècle dont il avait été l'un des types les plus remarquables. L'année suivante, une ère nouvelle, un siècle nouveau commencèrent pour la France et pour le monde.

Armand-Emmanuel-Sophie-Septimanie de VIGNEROD DU PLESSIS-RICHELIEU, petit-fils du précédent, naquit à Paris le 25 septembre 1766. Il reçut en naissant le nom de *comte de Chinon*, qu'il porta jusqu'à la mort de son aïeul; il prit alors celui de *duc de Fronsac*, et ne le quitta pour celui de Richelieu qu'à la mort de son père, arrivée en 1791. Il fit ses études au collége du Plessis, fondé par le cardinal, et s'y fit remarquer par une intelligence vive et surtout par une aptitude singulière à l'étude des langues vivantes. L'allemand, l'anglais, l'italien, la russe lui devinrent en peu de temps très-familiers. Le jour approchait déjà où, les événements chassant loin de la France, au

nom de l'unité française, le dernier rejeton de la famille de l'homme qui avait fondé cette unité en frappant à coups de hache sur le trône héraldique de la noblesse, cette connaissance des langues européennes allait lui devenir d'un puissant secours.

Marié bien jeune encore, il partit avec sa femme pour l'Italie, et observa de loin la décomposition rapide des vieux éléments de la société française. Il arriva à Paris au moment où l'orage, qui grondait depuis si longtemps, venait d'éclater; la Bastille avait été prise et renversée, et déjà les journées d'octobre faisaient pressentir le sort de la royauté.

Le jeune Richelieu, doué d'un esprit droit, d'une âme noble et élevée, comprit que toute lutte était impossible à l'intérieur, et, demandant à Louis XVI l'autorisation de prendre du service à l'étranger, il quitta la France et se rendit à Vienne, où l'empereur Joseph II l'accueillit avec distinction. Mais c'était vers la Russie que l'entraînaient ses destinées et ses sympathies.

Un de ses parents et plusieurs autres français servaient alors sous les ordres du général russe Souwaroff; le corps d'armée dont ils faisaient partie devait bientôt aller faire le siége d'Ismaïl, défendu par des Turcs. Le jeune Richelieu n'hésita pas un instant à renoncer aux plaisirs de Vienne; il se mit en route, et alla offrir ses services à Souwaroff, qui lui donna le commandement d'un bataillon d'élite: c'était celui qui devait entrer le premier dans la place assiégée. Richelieu se montra digne de cet honneur et digne de son nom; il se distingua dans cette première affaire, où il reçut une légère blessure, et l'impératrice Catherine récompensa sa bravoure par des honneurs, des dignités qui l'attachèrent de plus en plus à la Russie. Il arriva bientôt, sans exciter aucune jalousie, au premier grade de la hiérarchie militaire.

Si, fidèle à ses sympathies politiques, il se fût borné à faire des vœux pour le succès de a cause royale; si, en devenant Russe par des épaulettes et des décorations, lui, qui était si Français de cœur, fût demeuré étranger aux coupables folies de l'émigration, sa gloire eût été pure et sans nuage. Mais il ne sut point résister à un entraînement fu neste: avec l'agrément de Catherine, souveraine de fait, il alla prêter le s cours de son épée à l'armée de Cond et, croyant ne combattre que des reb les, il contribua à déchirer le sein m ternel de cette France, dont tout le cri était de porter alors les fruits que s aïeul, le grand cardinal, avait semé

Après la défaite de l'armée émigré les illusions du duc de Richelieu s'eff cèrent peu à peu; il prit bien part e core à quelques opérations militaires, siége de Valenciennes entre autres (1793 mais, soit qu'une voix secrète lui cri que ces luttes étaient coupables, ou q son bon sens lui dît qu'elles étaient a moins inutiles, il rentra en Russie, o l'empereur Paul Ier, qui ne l'aimait c pendant pas, lui confia le command ment d'un régiment de cavalerie. tomba bientôt en disgrâce, mais l'av nement d'Alexandre, dont il était l'am lui donna à la cour de Russie une p sition très-influente.

Bonaparte ouvrait alors les portes de France aux illustrations de l'ancien r gime. Le duc de Richelieu y vint, no pour se rallier au pouvoir nouveau mais pour régler les affaires fort em brouillées de la succession paternell Il quitta ensuite Paris, et retourna e Russie, où il avait de grandes choses faire. Alexandre l'accueillit avec joie et, sachant bien tout ce qu'il pouvait a tendre de lui, le nomma gouverneur d la colonie d'Odessa, qui, fondée par C therine, était jusque-là restée sans d veloppement. Tout y était à faire, créer, mœurs, lois, relations, comme ce, institutions, administration. L duc de Richelieu accepta cette tâch difficile, et la remplit avec succès. O comprend que c'est toute une histoire une longue et intéressante histoire qu celle d'une création aussi intelligente aussi rapide. Aussi n'essayerons-nou pas même de suivre l'homme d'État da l'accomplissement de cette mission, qu embrassa non-seulement Odessa, mai tout le pays qui s'étend du Dniester a Caucase.

L'empereur fut si émerveillé de succès obtenus par M. de Richelieu qu'il le nomma gouverneur génér de toute la nouvelle Russie, en l'inves

tissant de son propre pouvoir, c'est-à-dire d'un pouvoir absolu. Il sut non-seulement fonder des villes, créer des villages, appeler des populations, les enrichir par le commerce, les instruire, les protéger, les administrer; mais il sut faire servir la douceur et l'humanité de son caractère à l'accomplissement de son œuvre et se faire aimer de ses nouveaux sujets.

Général habile autant que législateur éclairé, il dut, plus d'une fois, se mettre à la tête de ses troupes pour défendre le pays contre les attaques des Circassiens que la Turquie jalouse ameutait contre la colonie naissante; et, pour les vaincre, les ressources de son cœur lui furent plus utiles encore que les ressources de son expérience militaire. De jeunes Circassiens étant tombés entre ses mains, au lieu de les immoler ou de les emprisonner suivant les lois de la guerre, il les fit instruire; il les initia à tous les progrès de la civilisation européenne; il leur fit aimer les arts, les mœurs douces et sociales qu'il avait importées dans le pays; puis il les renvoya à leurs parents, espérant qu'ils serviraient de lien entre les deux peuples.

En neuf ans, M. de Richelieu avait déjà fait d'Odessa une colonie riche et florissante; ces vastes plaines naguère incultes se couvraient de ces belles moissons qui fournissent du blé à la moitié de l'Europe; la ville, qui en 1803 avait 5.000 habitants, en comptait alors 35.000. Au milieu de cette prospérité, la peste vint tout à coup frapper la ville d'Odessa. Le gouverneur fut admirable alors par son calme, par son dévouement, par l'ordre qu'il maintint au milieu de cette population désolée. La ville fut mise en quarantaine, les communications même de maison à maison furent interdites; on ne voyait dans les rues que des agents de l'autorité distribuant à chaque maison des vivres, des médicaments, allant porter des secours aux malades, ensevelissant les morts. Le gouverneur était partout, partout où un danger était menaçant.

En présence d'une pareille conduite, d'une intelligence si belle, d'une âme si grande, d'un dévouement si pur mis au service de la grande cause de l'humanité, la France doit être fière de voir cette gloire attachée au nom de l'un de ses enfants; car de tous ces nobles que 1789 avait dispersés dans le monde, M. de Richelieu fut le seul qui, hors de la France, sut bien mériter de la France; il porta haut le nom glorieux de son aïeul.

Les événements de 1814 arrachèrent le gouverneur d'Odessa à la grande famille qu'il s'était créée et qu'il administrait paternellement. Il rentra en France avec le désir d'être sans passion, sans haine, plein d'indulgence pour les hommes. Mais dans cette atmosphère ardente, le soldat de l'armée de Condé se réveilla, et l'émigré vint demander la tête de Ney. Il devint bientôt l'un des chefs les plus influents du parti, non-seulement à cause de son autorité personnelle, mais aussi à cause de l'amitié qui l'unissait à Alexandre.

Le 26 septembre 1815, Louis XVIII le nomma ministre des affaires étrangères et président du conseil. On sait dans quelles circonstances douloureuses la France était alors placée. Envahie par l'étranger, il eût fallu qu'elle se démembrât pour satisfaire à ses prétentions. Dans la position éminente qu'il venait d'accepter, l'homme d'État effaça les fautes du royaliste, comme le gouverneur d'Odessa avait effacé celles de l'émigré. Grâce à son intervention auprès de l'empereur de Russie, les conditions des puissances coalisées furent modifiées, et les négociations purent commencer sur des bases qui, tout exagérées, toutes ruineuses, tout humiliantes qu'elles fussent, permettaient du moins à la France de conserver son nom parmi les nations. Alexandre biffa de sa main, et donna comme souvenir à M. de Richelieu la carte d'Europe où étaient dessinées les limites que la sainte alliance voulait nous faire. L'Alsace, la basse Lorraine, le Hainaut, la Flandre, une partie de la Franche-Comté, de la Champagne et du Bugei, étaient en dehors de ces limites.

Après avoir lutté de tous ses efforts pour empêcher la mutilation de la France et pour épargner ses finances, M. de Richelieu signa, le 20 novembre 1815, ce traité, triste revers de médaille de toutes nos gloires nationales.

Il s'occupa ensuite activement de l'ad-

ministration intérieure; mais sur notre sol, labouré par tant de passions, il rencontra plus de difficultés encore qu'à Odessa et en Circassie : il ne put ni éviter tout le mal, ni faire tout le bien qu'il voulait; mais si on tient compte des circonstances, du milieu qui l'entourait, on reconnaîtra tout ce qu'il y eut de prudence, de sagesse et de bonne foi dans sa conduite. On sait par quelles belles paroles il répondit à la proposition faite par un exalté de cette époque, de confisquer les biens des malheureux bannis par la loi dite d'*amnistie* : « Ce sont les confiscations qui ren-« dent irréparables les maux des révo-« lutions. En punissant les enfants, el-« les lèguent aux générations les haines « et les vengeances; elles désolent la « terre comme les conquérants à la suite « desquels elles marchent. »

La disette de 1816 fut pour le ministre un nouveau motif d'insister avec énergie auprès des puissances pour obtenir l'évacuation du territoire. Alors encore il sut émouvoir, remuer l'âme d'Alexandre. Un congrès se réunit à Aix-la-Chapelle, pour décider cette question. M. de Richelieu s'y rendit lui-même, et ses négociations furent couronnées d'un plein succès : les armées coalisées repassèrent la frontière.

M. de Richelieu s'occupa ensuite avec activité, avec intelligence, de la constitution de notre armée, question délicate et irritante à cette époque, et à laquelle il donna une solution favorable. Il ne négligea rien pour réduire les charges financières que la défaite avait fait peser sur la France.

Les chambres, malgré ses refus, lui votèrent une récompense nationale consistant en un majorat de 50,000 francs. Il accepta cette somme; mais il la consacra tout entière à la fondation d'un hôpital dont il dota la ville de Bordeaux.

En 1820, après l'assassinat du duc de Berry, M. de Richelieu, pour céder aux instances de la famille royale, dut accepter une fois encore la présidence du conseil. Il s'efforça, sans pouvoir y parvenir, de contenir les passions furieuses qui se déchaînèrent contre l'opposition après cet événement; enfin, las des discussions politiques, il se voua à l'étude des questions d'intérêt public, et soumit aux chambres un vaste plan de navigation intérieure. Pour la première fois des capitaux s'associèrent pour une grande œuvre industrielle avec le concours de l'État, et nos grandes lignes de canaux, inachevées encore aujourd'hui, furent alors commencées.

En novembre 1821, l'adresse de la chambre en réponse au discours du trône, contenant une insinuation offensante qu'il avait vainement combattue, motiva sa retraite. Il refusa de dissoudre la chambre et donna sa démission.

Il mourut peu de mois après, le 17 mai 1822, sans laisser de postérité.

RICHEMONT (Artus de BRETAGNE, duc de), connétable de France. Voy. BRETAGNE.

RICHEPANSE (Antoine), l'un des plus braves généraux de la république, naquit à Metz, en 1770, d'un officier au régiment de Conti. Soldat au sortir de l'enfance, il se distingua dès les premières campagnes de la révolution, passa rapidement les premiers grades, et fut nommé, en 1794, général de brigade. Il contribua à la victoire de Siegberg (3 juin 1796), et, le lendemain, à Altenkinken, il fit des prodiges de valeur, qui lui valurent sur le champ de bataille le grade de général de division. Il fit, en 1797, partie de l'armée de Sambre et Meuse, sous les ordres de Hoche, et eut une grande part au gain de la bataille de Neuwied, où les Impériaux perdirent 8,000 prisonniers, 27 pièces de canon et 7 drapeaux. Passé, en 1800, à l'armée du Rhin, il fit avec Moreau la campagne qui a immortalisé le nom de ce général : il combattit à Engen avec sa valeur accoutumée, se couvrit de gloire sur les bords de l'Iller, où il soutint avec sa seule division l'effort de 40,000 hommes, contribua à la victoire de Moëskirck, et, enfin, décida par la hardiesse de ses manœuvres celle de Hohenlinden (*). Nommé, en 1807, gouverneur de la Guadeloupe, où les hommes de couleur avaient arboré contre la métropole l'étendard de la révolte, il battit les insurgés dans plusieurs rencontres, soumit bientôt l'île entière, et il s'occupait de réparer, par une bonne administration, les malheurs

(*) Voyez ce mot.

que la colonie venait d'éprouver, lorsqu'il fut atteint de la fièvre jaune, et termina, à 37 ans, sa glorieuse carrière.

Richer (Edmond), célèbre syndic de l'université de Paris, naquit dans cette ville, en 1560. Son livre : *de Ecclesiastica et politica potestate*, fut l'objet de nombreuses disputes, et agita toute sa vie. Cet écrit, publié en 1611, in-4°, et plusieurs fois réimprimé depuis, a été inséré dans la *Monarchia* de Goldast. On a encore de Richer une *Apologie de Gerson*, une édition des *OEuvres* de ce célèbre chancelier de l'université de Paris, et d'autres ouvrages théologiques. Il mourut en 1631.

Richerand (Anthelme), célèbre chirurgien, né à Belley, le 4 février 1779, commença, dès 1799, à se livrer à l'enseignement de la physiologie, et y obtint quelque succès. Il fut nommé, en 1800, chirurgien en chef adjoint à l'hôpital St-Louis. Le choix des professeurs de l'école de médecine l'appela, en 1807, à la chaire de pathologie externe, devenue vacante par la mort de Lassus. Nommé, en 1814, membre de la Légion d'honneur, il obtint, en 1815, des lettres de noblesse et prit le titre de chevalier. Il mourut en 1840, laissant un grand nombre d'ouvrages remarquables par l'élégance du style, la clarté et l'enchaînement des idées, mais dont plusieurs ne sont plus à la hauteur de la science. Dans une dernière édition de sa physiologie, il avait attaqué et calomnié les idées nouvelles émises par la révolution française; on dirait, en le lisant, d'un maniaque saisi d'une fièvre impuissante contre un ordre de choses qu'il voudrait anéantir; c'était un réactionnaire scientifique, digne allié du parti prêtre de la restauration. Ses principaux ouvrages sont : *Nouveaux éléments de physiologie*, 1824, 9ᵉ éd. 2 vol. in-8°; *Nosographie chirurgicale*, 1821, 5ᵉ éd., 4 vol. in-8°; *Des erreurs populaires relatives à la médecine*, 1812, 2ᵉ éd., in-8°; *Histoire des progrès récents de la chirurgie*, Paris, 1825, in-8°; *De la population dans ses rapports avec le gouvernement*, 1836, in-8°.

Richier (Ligier), sculpteur du XVIᵉ siècle, sur la vie duquel l'histoire ne nous a laissé aucun renseignement. On sait seulement qu'il était né à Saint-Mihiel. Il appartenait à cette école lorraine qui joua un rôle si glorieux dans les deux siècles qui suivirent l'époque de la renaissance de l'art; il avait étudié sous Michel-Ange, et il ne fut pas indigne d'un tel maître, si l'on en juge par le petit nombre d'ouvrages qui nous restent de lui.

Le morceau capital de cet habile sculpteur est connu sous le nom de *sépulcre de Saint-Mihiel* et se voit dans l'église de Saint-Étienne, ancienne paroisse de cette ville. Il représente le moment où le corps de Jésus-Christ, descendu de la croix, va être placé dans le sépulcre offert par Joseph d'Arimathie. Treize figures le composent, et toutes se font remarquer par l'expression des traits, la noblesse des poses, la perfection de l'exécution et le fini des détails. Ce sépulcre, placé dans une chapelle gothique attenante à l'église et bâtie pour le recevoir, est composé de plusieurs morceaux unis avec tant d'art, qu'il est difficile de reconnaître les points de jonction.

On a encore de Richier un *plafond* richement sculpté, dans une maison qui fut, dit-on, la sienne, située rue Haute-des-fossés à Saint-Mihiel; une *Vierge en bois* d'un beau travail, dans l'église de Saint-Michel, et une *cheminée* sculptée avec art, dans la maison curiale du village de Ham, près de Saint-Mihiel.

Richomme (Joseph Théodore), célèbre graveur, né à Paris, le 28 mai 1785, étudia d'abord la peinture, mais l'abandonna bientôt pour se livrer exclusivement à la gravure qui avait pour lui plus d'attraits. Élève de Coiny, il fut envoyé à l'âge de vingt ans comme pensionnaire à Rome et ne revint en France qu'en 1813. Ce fut alors qu'il commença à publier la série des belles gravures qui ont établi sa réputation et l'ont placé au rang de nos meilleurs artistes. En 1826, M. Richomme a remplacé Jeuffroy à l'académie des beaux-arts. Ses principaux ouvrages sont: *la Vierge de Lorette*, d'après Raphaël; *Adam et Ève*, d'après la fresque du même maître; *Téthys couronnant Vasco de Gama, et l'encourageant dans ses découvertes*, d'après un dessin de Gérard; *Neptune et Amphitrite*, d'après Jules Romain; *Cinq Saints*, *Triomphe de Galatée*, *la Sainte Famille*, d'après Raphaël; *Androma-*

que aux pieds de Pyrrhus, d'après Guérin ; *Thetis portant les armes à son fils Achille*, d'après M. Gérard.

Ricord (Jean-François), né en Provence, vers 1760, suivait la carrière du barreau lorsque la révolution l'appela sur un plus vaste théâtre. Il s'était montré, dès 1789, partisan zélé des innovations ; il fut nommé, en 1792, membre de la représentation nationale qui devait juger Louis XVI. Après avoir pressé le jugement de ce prince, il vota la mort sans appel ni sursis ; prit part à la lutte de la Montagne contre la Gironde, et fut envoyé, en janvier 1794, à l'armée d'Italie, où il contribua puissamment aux succès des armées républicaines. C'est là qu'il se lia intimement avec Robespierre jeune et qu'il connut Bonaparte. Quoique les thermidoriens l'aient représenté comme un proconsul sanguinaire dont la férocité avait rempli de deuil et d'effroi les départements méridionaux, pendant le siége et après la prise de Toulon, il est avéré aujourd'hui qu'il se joignit plus d'une fois à son jeune collègue pour sauver d'innocentes victimes, et qu'il s'opposa souvent aussi aux mesures atroces arrêtées par les députés dantonistes, associés à sa mission, et qui devinrent plus tard aussi fougueux réacteurs qu'ils avaient été terroristes implacables. Après le 9 thermidor, Ricord dut expier le crime d'avoir eu pour ami le frère de Robespierre : il fut dénoncé, le 24 août 1794, pour des réquisitions dont il ne lui fut pas difficile de justifier l'emploi, et son accusateur, Cambon, se trouva réduit au silence. Au 1er prairial, Ricord appuya de toutes ses forces la tentative du parti démocratique pour ressaisir le pouvoir ; il fut en conséquence frappé du décret d'arrestation et ne recouvra la liberté qu'après l'amnistie du 4 brumaire. Sous le directoire, il fut impliqué dans la conspiration de Babeuf et traduit devant la haute cour de Vendôme ; mais il fut acquitté par le jury. Éloigné des affaires publiques pendant le règne de Bonaparte, dont la police l'inquiéta souvent, comme elle tourmentait tous ceux qu'elle soupçonnait d'attachement opiniâtre aux doctrines de la révolution et aux formes républicaines, Ricord reparut sur la scène publique en 1815, pendant les cent jours, comme lieutenant général de la police à Bayonne, puis comme député du département du Var à la chambre des représentants. Mais il ne vint point siéger dans cette assemblée, et rentra dans l'obscurité après la seconde restauration.

Rieux (Jean de), maréchal de France, servit glorieusement sous Charles VI, défit, en 1404, les Anglais qui ravageaient la Bretagne, et mourut en 1417, à l'âge de 75 ans.

Pierre de Rieux, seigneur de Rochefort, fils du précédent, fut nommé maréchal de France en remplacement de son père, en 1417. La faction de Bourgogne l'ayant destitué de cette fonction, il se jeta dans le parti du Dauphin (Charles VII), défendit la ville de St-Denys contre les Anglais en 1435, leur reprit Dieppe, et leur fit lever le siége de Harfleur en 1437. Mais, en revenant de cette expédition, il tomba entre les mains de Guillaume Flavi, qui le fit jeter dans la prison de Compiègne, où il mourut de misère en 1439.

Jean de Rieux, petit-neveu du précédent, prit part à la ligue *du bien public*, en 1464, devint maréchal de Bretagne, lieutenant général des armées du duché, et eut, après la mort du duc François II, la tutelle de sa fille, Anne de Bretagne. A son retour de Naples, où il avait accompagné Charles VIII, il fut nommé par Louis XII commandant du Roussillon, et mourut en 1518, âgé de 71 ans.

Rieux, l'un des principaux chefs des ligueurs, se rendit célèbre par ses brigandages et ne put être forcé dans le château de Pierrefonds, ni par le duc d'Épernon ni par le maréchal de Biron qui vinrent l'y attaquer à deux reprises différentes. Cependant il tomba enfin entre les mains des royalistes, et fut conduit à Compiègne, où on le condamna à être pendu, en 1593.

Riez, petite ville de Provence, auj. chef-lieu de canton du dép. des Basses-Alpes, portait le nom *d'Albece* avant d'avoir été colonisée par les Romains, qui lui donnèrent celui de *coloniæ Reiorum Apollinares*, sans doute de ce que ses habitants rendaient un culte tout particulier à Apollon ; Pline lui donne le titre d'*oppidum*, parce qu'elle

jouissait des droits latins. C'était une colonie assez considérable, et son importance paraît attestée par les ruines d'un temple et par plusieurs inscriptions prouvant qu'elle avait des édiles et des décurions qui étaient chevaliers romains. Cette ville prit par la suite le nom de *Regium* et de *Reius*, d'où s'est formé Riez. Il s'y tint deux conciles, en 439 et en 1285. Les seuls monuments antiques qui survivent encore à Riez sont quatre colonnes surmontées d'un entablement et une rotonde composée de huit colonnes sur lesquelles on a construit, à une époque qu'on ne saurait fixer, une espèce de dôme de forme octogone, dont les faces correspondent au plan des entre-colonnements.

On célébrait encore à Riez, au commencement du 19e siècle, à l'époque de la Pentecôte, une fête locale nommée *le guet de St-Maxime*, qui rappelait les ravages des Sarrasins et la terreur qu'ils inspirèrent autrefois dans le pays! (Voyez Fêtes, tome VIII, p. 1.) On y compte auj. 3,000 habitants.

Rigault (Nicolas), *Rigaltius*, l'un des érudits les plus distingués qu'ait produits la France, naquit à Paris en 1577, succéda à Casaubon, comme garde de la bibliothèque du roi, et devint ensuite successivement conseiller au parlement de Metz, procureur général de la chambre souveraine de Nancy, et enfin intendant de la province de Toul, où il mourut en 1654. Outre des *traductions* latines *d'Onesandre*, *d'Artemidore* et de quelques anciens auteurs *onéirocritiques*, on lui doit des éditions estimées de *Phèdre*, de *Martial*, de *Juvénal avec la satire de Sulpicia*, de *Tertullien*, de *Minutius Félix*, et de *saint Cyprien*. Nous citerons en outre, parmi ses autres ouvrages: *Asini aurei Asinus, sive de scaturigine onocrenes*, 1596, in-12; *Satyra Menippea, somnium: Biberii Curculionis parasiti mortualia apta ad ritum prisci funeris; accessit Asinus*, etc., 1596, in-8°; plusieurs fois réimprimé depuis; *Glossarium tacticum mizobarbarum*, 1661, in-4°; *Vita S. Romani, archiep. Rothomagensis*, 1609, in-8°; *Rei accipitrariæ scriptores nunc primum editi*, 1612, in-4°; *Rei agrariæ, sive finium regundorum scriptores cum observationibus*, 1613, in-4°; *La Continuation de l'histoire de de Thou*, en III livres, comprenant les années 1607 à 1610.

Rigny (Henri, comte de), naquit à Toul, en février 1783; il débuta dans la marine par le grade de matelot, mais à l'époque de l'expédition d'Égypte, il était déjà élève de deuxième classe. En 1803, il reçut le brevet d'enseigne de vaisseau, et Bonaparte lui conféra le commandement de la corvette *la Triomphante*, qui faisait partie de l'escadre de Boulogne. Lorsqu'en 1806 et 1807, l'empereur adjoignit à son armée le corps des marins de la garde, M de Rigny fit avec eux les campagnes de Prusse, de Pologne, de Poméranie, et assista aux batailles d'Iéna et de Pultusk, ainsi qu'aux siéges de Stralsund et de Graudenzil, et fut blessé dans cette dernière affaire. En 1808, il suivit en Espagne le maréchal Berthier, en qualité d'aide de camp; une balle lui traversa la cuisse au combat de Sommo-Sierra. Il prit ensuite une part glorieuse à la bataille de Wagram. Cependant le grade de capitaine de vaisseau ne lui fut conféré qu'en 1817. En 1822, il prit en cette qualité le commandement supérieur de nos forces navales dans le Levant. La situation de ces contrées exigeait un homme énergique et capable de défendre nos intérêts constamment menacés par les Turcs; le commerce était entravé; les populations chrétiennes se trouvaient souvent sans appui contre l'arbitraire et la mauvaise foi des musulmans. M. de Rigny déploya, dans les fonctions difficiles et importantes de chef d'escadre, une activité et une fermeté telles que son nom devint presque une sauvegarde pour les Français qui voyageaient en Orient.

Il reçut en 1825 le brevet de contre-amiral. On sait quelles causes amenèrent le combat de Navarin: toutes les démarches faites par les ambassadeurs européens auprès de la Porte pour l'amener à un arrangement avec les Grecs, ayant été infructueuses, les flottes russe et anglaise, commandées par les amiraux Haydn et Codrington, se joignirent à l'escadre de M. de Rigny et entrèrent dans la rade de Navarin, où se trouvaient environ cent vingt navires turcs et égyptiens, chargés de troupes et de munitions, et

que le généralissime Ibrahim-pacha était sur le point de conduire devant Hydra. M. de Rigny eut la plus grande part à la victoire, car ce fut lui qui, dans le conseil tenu par les amiraux, se prononça le plus fortement pour les mesures de rigueur. Le gouvernement français l'en récompensa par le grade de vice-amiral ; le roi d'Angleterre lui envoya le brevet de chevalier de l'ordre du Bain, et l'empereur de Russie celui de chevalier de Saint-Alexandre Newski.

En 1829, M. de Rigny fut élevé à la dignité de comte et nommé préfet maritime à Toulon ; mais à peine installé dans cette ville, il reçut l'ordre de se rendre de nouveau dans le Levant. Il plaça son pavillon sur le vaisseau *le Conquérant* et mit à la voile. A peine était-il parti qu'il fut atteint par un navire chargé de le ramener en France, pour y faire partie du ministère Polignac; il refusa le périlleux honneur qui lui était offert, et ne rentra en France qu'au mois de septembre 1830. Il fut alors nommé membre du conseil d'amirauté, et, le 13 mars 1831, une ordonnance royale lui confia le portefeuille de la marine. Il resta trois ans à la tête de ce département, fut ensuite, pendant un an, chargé du ministère des affaires étrangères, et il signala son passage au pouvoir par des actes de bonne administration. Une maladie l'enleva à la France, le 7 novembre 1835, alors qu'il était à peine âgé de 52 ans, et qu'il pouvait rendre encore au pays de brillants services.

Rigord (*Rigordus*, *Rigoltus*, ou *Rigotus*), mort vers 1207 à l'abbaye de St-Denis, où il avait embrassé la vie religieuse, a écrit en latin l'histoire du roi de France Philippe II, auquel il donna le premier le surnom d'*Auguste*. Cette histoire, continuée par Guillaume le Breton, a été publiée par Pithou, dans son recueil des *Historiæ Francorum Scriptores*, Francfort, 1596, in-fol.; par André Duchesne, dans le tome V des *Scriptor. Francorum coætanei*, et par dom Brial, dans le tome XVII du *Recueil des historiens de France*. On en trouve une traduction française dans le tome IX de la *Collection des Mémoires sur l'histoire de France*, publiée par M. Guizot.

Rio-Janeiro (Prise de). Une escadre sous les ordres du commandant Duclerc avait été chargée d'une expédition au Brésil, où elle devait attaquer Rio-Janeiro. Cette expédition n'avait pas réussi; le commandant Duclerc s'était trouvé dans la nécessité de se rendre à discrétion avec les officiers qui l'accompagnaient, et tous avaient été massacrés. Quelque temps après, Louis XIV résolut de tirer une vengeance exemplaire de cette violation du droit des gens. Il arma, et Duguay-Trouin reçut le commandement de la flotte, qui partit de la Rochelle le 9 juin 1711. Cette flotte était composée de dix-sept vaisseaux, ayant à bord environ trois mille cinq cents hommes de débarquement. Arrivé au Brésil dans les premiers jours de septembre, l'amiral demanda satisfaction au gouverneur don Francisco de Castro Marias, et, n'ayant pu l'obtenir, il força l'entrée de la baie de Rio-Janeiro. « Elle est fermée, dit Quincy, par un grand goulet beaucoup plus étroit que celui de Brest. Elle est défendue du côté de tribord par le fort de Ste-Croix, qui était garni de quarante-quatre pièces de canon de tout calibre, d'une autre batterié de six pièces qui est en dehors de ce fort, et du côté de bâbord par le fort de Saint-Jean et par deux autres batteries, où il y avait quarante-huit pièces de gros canons qui croisaient l'entrée, au milieu de laquelle se trouve une île ou gros rocher qui peut avoir quatre-vingts ou cent brasses de longueur. »

Duguay-Trouin passa avec son escadre, dans ce goulet défendu par près de trois cents pièces de canon, dont il essuya le feu avec une intrépidité extraordinaire. Il s'empara de l'île; puis trois mille cinq cents hommes ayant été débarqués, attaquèrent les forts et obligèrent les Portugais à les abandonner aussi bien que la ville, quoique ceux-ci eussent plus de quinze mille hommes de troupes, dont la plus grande partie avait servi en Espagne et s'était trouvée à la bataille d'Almanza. Duguay-Trouin s'étant emparé de la ville, marcha aux ennemis pour les combattre; et il les obligea, quoiqu'ils fussent bien postés, de racheter par de grosses sommes leur ville, qu'il ne pouvait garder faute de vivres.

« Cette entreprise coûta aux Portu

gais plus de vingt millions, et causa un grand préjudice à la cause commune des alliés; car dès lors, le roi de Portugal se trouva hors d'état de contribuer autant qu'il avait fait jusque-là à soutenir la guerre sur les frontières de son royaume contre l'Espagne, et les Anglais et Hollandais furent obligés d'y suppléer en sa place(*).

RIOM, petite ville de l'ancienne Auvergne, auj. chef-lieu d'arrondissement du dép. du Puy-de-Dôme. Ce n'était encore, à l'époque de Grégoire de Tours, qu'un bourg nommé *Vicus Ricomagensis*; elle était défendue par un château fort, quand Philippe Auguste s'en empara, y établit un bailliage, et lui accorda divers priviléges, qui l'élevèrent au rang de ville. Avant que Clermont fût devenu la capitale de l'Auvergne, ce titre appartenait à Riom, où résidaient habituelment les ducs et comtes de la province; cette ville s'agrandit et s'embellit alors de nombreux édifices, et c'est encore maintenant la seconde ville du département.

On y remarque les restes du palais ducal, bâti par Jean I[er] de Berry, duc d'Auvergne, en 1382, et l'on y compte 13,500 habitants.

RIOM (monnaies de). Alphonse de France, frère de saint Louis, qui devint en 1249 le comte de Toulouse, fut aussi comte de Riom et frappa dans cette ville des *petits-tournois*, imités de ceux de France. Voici la description de cette monnaie, qui, du reste, ne diffère de celles de Toulouse que par la légende : ALFVNSVS COMES; châtel tournois surmonté de trois traits, ou d'une croix; R. — RIOMENSIS; croix à branches égales dans le champ. C'est la seule monnaie qui ait été frappée à Riom.

RIOTTA (Bataille de la). — La mort de Gaston de Nemours fut le signal des revers qu'allaient éprouver les Français en Italie. La Palice, qui lui succéda dans le commandement des troupes, ne put profiter de la victoire de Ravenne; la *ligue sainte* continua à subsister, et Maximilien, y entrant ouvertement, envoya Sforza, fils de Ludovic le More, conquérir le Milanais. Ce général occupa le duché avec vingt mille Suisses et dix mille Vénitiens, et la Palice, qui n'avait que huit à dix mille hommes, fut forcé de se retirer. Cependant, quelque temps après (mars 1513), Louis XII, ayant conclu un traité avec les Vénitiens, et sachant d'ailleurs que Sforza était haï des Milanais et qu'il n'avait d'autre appui que les Suisses, fit entrer la Trémoille et Trivulce dans le duché avec deux mille lances et seize mille fantassins. Sforza se vit aussitôt abandonné de toutes les villes, et il se retira dans Novarre, où les Français l'assiégèrent. Il n'avait, comme nous l'avons dit, pour soutien que les Suisses; mais ceux-ci résistèrent vaillamment, et la Trémoille, apprenant qu'ils allaient recevoir du renfort, crut imprudent de livrer assaut à la ville. Il se retira, le 5 juin, à deux milles en arrière, et prit position entre la Riotta et Trecasi, dans un endroit marécageux, fortifié par des canaux et des fossés d'irrigation. Il pensait que les Suisses n'oseraient l'y attaquer; il se trompait : ceux-ci, désirant ne pas partager le butin avec les renforts qui leur étaient annoncés, résolurent de livrer immédiatement la bataille.

« Le lendemain matin (6 juin), les Suisses qui étaient dans la ville se mirent en marche avant le jour, en trois colonnes, l'une de dix mille hommes, et chacune des autres de cinq mille. Ils arrivèrent en silence jusqu'en vue du camp français; un petit bois les couvrait, et les brouillards qui s'élevaient d'une terre marécageuse avaient dérobé leur marche aux Français. Aussitôt que Robert de la Mark les aperçut, il les chargea vigoureusement à la tête de trois cents gendarmes; mais la colonne des Suisses, hérissée de longues piques, ne put pas être entamée par les cavaliers. Le sire de la Fayette ouvrit ensuite contre eux le feu de ses batteries; des files entières de Suisses étaient emportées, mais ils serraient les rangs et avançaient toujours d'un pas égal, la pique basse. Ils marchaient droit sur les batteries; ils écrasèrent les canonniers qui les servaient, et demeurant maîtres des pièces, ils les tournèrent contre les Français. Les deux fils de Robert de la Mark avaient été renversés de leurs chevaux et laissés par les Suisses derrière eux, couverts de blessures. Leur père rassembla tout ce qu'il put de cavalerie, vint fondre

(*) *Hist. militaire de Louis XIV.*

sur la place que leurs écuyers lui désignèrent, les releva, et les emporta loin du champ de bataille. Mais ce fut la dernière charge de la gendarmerie française, elle se retira ensuite précipitamment vers la Sésia, et avant d'avoir atteint cette rivière presque tous les cavaliers avaient jeté leurs lances pour fuir plus rapidement. L'infanterie restait seule exposée à la fureur des Suisses ; les Gascons prirent la fuite, les vainqueurs ne les poursuivirent pas, mais ils tombèrent avec un acharnement effrayant sur les lansquenets, objet de leur jalousie; ils ne pardonnaient pas à ces fantassins allemands de les avoir remplacés dans les armées françaises. Cinq mille de ces malheureux furent tués sur la place, le reste se rendit. Cinq mille Français périrent aussi, soit dans la bataille, soit dans la fuite; car les paysans se jetèrent avec fureur sur les fantassins gascons, que les Suisses avaient épargnés. Ceux-ci n'ayant pas de cavalerie, ne poursuivirent pas l'armée française. Une heure et demie avait suffi à la mettre en déroute; les vainqueurs passèrent encore quelques heures sur le champ de bataille, après quoi ils ramenèrent en triomphe à Novarre vingt-deux pièces de canon qu'ils avaient conquises à l'arme blanche, ainsi que tous les chevaux de trait et tous les bagages de l'armée (*). »

RIPUAIRES. Les Romains appelaient *Franci Ripuarii* les corps des Francs qui avaient obtenu d'eux la permission de s'établir sur les rives du Rhin, à charge de défendre les frontières de l'empire contre les bandes nouvelles qui voudraient les franchir, peut-être même contre leurs anciens confédérés. Plus tard, on donna plus particulièrement ce nom aux peuples francs qui s'établirent entre la Meuse et le Rhin. Voy. FRANCS.

RIPUAIRES (loi des). Voy. LOIS BARBARES.

RIQUET. Voy. CARAMAN (famille de).

RIVALITÉ DE LA FRANCE ET DE L'ANGLETERRE. Près de huit siècles se sont écoulés depuis l'instant où la France et l'Angleterre sont entrées en lutte; mais, comme nous avons pour but de faire l'histoire de la rivalité *politique* des deux nations, nous ne voulons point, dans l'aperçu rapide que no[us] allons donner, remonter jusqu'aux ép[o]ques les plus reculées, pour sais[ir] l'instant précis où, pour la premiè[re] fois, les hommes des deux pays, fra[n]chissant l'étroite mer qui les sépare, [se] sont trouvés en présence et ont enga[gé] le combat. C'est à la fin du treizième siè[cle] et dans les premières années du qu[a]torzième, quand presque toutes l[es] provinces de la France, qui jusqu'alo[rs] avaient été séparées par des mœurs [et] des intérêts divers, commencent, [au] midi comme au nord, à se rattacher p[ar] un lien commun, à se fondre en u[ne] seule masse compacte et homogène, [à] former, par leur ensemble, une gran[de] nation, c'est alors seulement que l'[on] voit naître entre les deux pays [un] véritable antagonisme; c'est alo[rs] aussi que commence vraiment la riv[a]lité politique de la France et de l'Angl[e]terre.

Il est vrai que depuis le jour où Gui[l]laume le Bâtard, passant le détroit av[ec] ses chevaliers normands, devint, par [la] conquête, le successeur des mona[r]ques anglo-saxons, il y eut souvent, e[n]tre le roi de France et le roi d'Angl[e]terre, de sanglants démêlés; mais, da[ns] la période qui s'étend de l'année 10[66] à l'avénement de Philippe de Valoi[s,] ces démêlés n'ont point un caractè[re] vraiment national. Quand Guillau[me] le Bâtard et ses premiers successeu[rs] venaient, dans le Vexin, guerroyer co[n]tre le roi de France, ils n'amenaie[nt] point à leur suite les Anglo-Saxons, q[ui] formaient la presque totalité de la p[o]pulation de l'île de Bretagne; ils [ne] convoquaient que leurs vassaux tena[nt] fiefs en Normandie ou en Angleter[re] et tous ces vassaux étaient d'origi[ne] française. Plus tard, lorsque Éléon[ore] de Guienne eut porté en dot aux Pla[n]tagenets quelques-unes de nos plus [ri]ches provinces de l'ouest et du mi[di,] les rois d'Angleterre conduisirent à [la] guerre contre le roi de France, n[on] seulement les barons de Normand[ie,] mais encore ceux du Maine, de l'Anj[ou,] de la Bretagne, du Poitou et de l'Aq[ui]taine, qu'ils comptaient au nombre [de] leurs vassaux. Il en fut ainsi jusqu'[au] moment où il ne resta sur le co[nti]nent, à la famille des Plantagene[ts]

(*) Sismondi, *Histoire des Français*, t. XV, p. 931.

que la province de Guienne. Ainsi la lutte si longue que les fils de Guillaume le Conquérant et de Henri II soutinrent contre les princes de la dynastie capétienne, n'est point une lutte de l'Angleterre contre la France; c'est une guerre féodale, si nous pouvons nous exprimer ainsi, qui des deux côtés est faite par des Français. Le roi de l'Angleterre n'est alors qu'un duc de Normandie ou un comte de Poitiers qui, vassal insoumis, soutient à main armée sa rébellion contre le roi de France son suzerain.

Première période de la rivalité de la France et de l'Angleterre.

La grande lutte qui commence entre la France et l'Angleterre peu d'années après l'avénement de Philippe VI et d'Édouard III, ne ressemble en rien à celle que les deux pays avaient soutenue pendant les douzième et treizième siècles. Aux journées de Crécy, de Poitiers et d'Azincourt, l'Angleterre est vraiment entrée en lice, et deux nations puissantes se trouvent en présence. Au quatorzième siècle, les hauts barons de l'Angleterre ne possédaient plus, tout à la fois, des fiefs des deux côtés de la mer : ils avaient oublié leur origine française; un rapprochement s'était opéré entre les descendants des compagnons de Guillaume le Conquérant et les fils des Saxons vaincus. Les hommes des deux races, qui habitaient le pays compris entre la Tweed, les montagnes du pays de Galles et la mer, n'étaient peut-être point encore entièrement mêlés et confondus, mais ils avaient déjà senti qu'ils avaient des intérêts communs à défendre; et cette espèce de solidarité qui s'établissait entre les vainqueurs et les vaincus d'autrefois, effaçait les souvenirs de la conquête et constituait pour les individus d'origine diverse qui peuplaient l'Angleterre, une véritable nationalité. Ainsi, au commencement des règnes de Philippe de Valois et d'Édouard III, la France et l'Angleterre, sans avoir acquis encore la plénitude de leurs forces et de leur grandeur, formaient deux corps politiques déjà fortement organisés.

En général, les historiens qui ont raconté les longues guerres que la France a soutenues contre l'Angleterre pendant le quatorzième siècle et la première moitié du quinzième, n'ont point pénétré assez avant dans leur sujet pour trouver la cause véritable de ce grand conflit. Ils se sont arrêtés aux causes secondaires. On a dit que le roi d'Angleterre s'était aliéné le roi de France en refusant de lui prêter hommage pour le duché de Guienne; qu'en accueillant à sa cour les exilés français, Édouard III s'était déclaré l'ennemi de Philippe de Valois; que, poussé par les conseils insidieux de Robert d'Artois, le monarque anglais, finissant par se croire l'héritier légitime de la couronne de France, s'était déterminé à faire valoir par les armes ses droits méconnus; et on a essayé, à l'aide de ces faits, d'expliquer l'origine d'une guerre qui devait durer plus d'un siècle. Là, nous le croyons, ne se trouve point la cause véritable de la grande lutte qui éclata entre la France et l'Angleterre. Au-dessous de la querelle des princes il faut chercher la querelle des nations; il faut tenir compte de l'antipathie qui commençait à s'éveiller chez les hommes des deux pays; il faut aussi constater la part d'influence, très-grande suivant nous, que les intérêts commerciaux ont pu exercer sur les événements.

Au commencement du quatorzième siècle, si l'Angleterre ne pouvait rivaliser, par l'industrie, avec quelques-unes des grandes cités de l'Italie ou avec les villes populeuses de la Flandre, elle faisait au moins, dès cette époque, un commerce très-étendu avec presque tous les pays de l'Europe occidentale. Les importations et les exportations étaient déjà la source de sa richesse et de sa prospérité. Mais c'était surtout avec la Flandre que les relations commerciales de l'Angleterre étaient actives et multipliées. Les laines anglaises, renommées par leur finesse, étaient transportées et vendues dans les villes flamandes. C'était là qu'on les mettait en œuvre, qu'on les transformait en riches tissus, et qu'on fabriquait ces draps si recherchés au moyen âge. La fabrication de ces draps était une des branches les plus productives de l'industrie flamande. Comme la qualité des laines fournies par l'Angleterre assurait aux produits industriels de la Flandre des débouchés

faciles, il y eut de bonne heure entre les deux pays, par suite des intérêts commerciaux, une alliance solide et durable Quand Philippe de Valois, vainqueur à Cassel, fit sentir d'une manière oppressive sa suzeraineté aux villes flamandes, elles appelèrent à leur aide leur allié naturel, le roi d'Angleterre; et Édouard III passa la mer pour entreprendre une guerre toute nationale aux yeux des Anglais; car c'était protéger le commerce de l'Angleterre que de porter secours aux villes de Flandre. Cette connexité d'intérêts peut expliquer le rôle que joua à cette époque le brasseur Arteveld. On vit alors un simple bourgeois traiter d'égal à égal avec un monarque puissant, devenir son allié respecté, et rendre aux Anglais, ennemis de la France, des services efficaces.

Dans cette première période de la lutte, la guerre eut aussi pour théâtre quelques-unes de nos provinces méridionales. On a dit que les hommes de ces provinces, conservant mieux qu'ailleurs leur caractère original, leurs anciennes coutumes et leur langue, avaient préféré, pour échapper au contact des provinces du nord de la France et pour sauver quelques-unes de leurs libertés, subir la suzeraineté du roi d'Angleterre. En effet, la domination anglaise, qui ne se faisait sentir qu'à une assez grande distance, devait paraître à ces hommes du midi moins dangereuse pour les libertés locales que la domination du roi de France; mais, nous le croyons, cette considération n'était point la seule qui pût faire des habitants de la Guienne les alliés fidèles du roi d'Angleterre. Là, comme en Flandre, de grands intérêts se trouvaient en jeu. Dès cette époque, Bordeaux et plusieurs autres villes du midi faisaient avec l'Angleterre un commerce très-actif. C'était dans ces villes que les Anglais achetaient leurs vins, et l'exportation devenait pour nos provinces méridionales la source de grandes richesses. Voilà qui explique peut-être les longs efforts tentés par l'Angleterre pour retenir Bordeaux et quelques autres villes sous sa dépendance, et la répugnance de ces villes à faire partie du royaume de France.

Au reste, une chose encore pourrait servir à prouver que la guerre de la France et de l'Angleterre n'était poi[nt] le résultat de la querelle des princes, [c'est] qu'elle avait été amenée irrésistiblemen[t] par des intérêts nationaux gravemen[t] compromis; c'est qu'en Angleterre l[a] guerre contre la France fut toujou[rs] accueillie avec joie par les masses, [et] qu'on ne recula jamais devant les sa[-] crifices pour fournir au roi qui parta[it] pour le continent, des hommes et d[es] subsides.

Pendant la première période de l[a] rivalité et des guerres des deux pays, l[a] lutte tourna à l'avantage de l'Anglete[r-] re. La France, il est vrai, venait de s[e] constituer comme grande nation; ma[is] les besoins d'une nouvelle administra[-] tion, les mesures financières de Philipp[e] le Bel, les expéditions contre les Fla[-] mands, et par-dessus tout la dilapidatio[n] et la dissipation des deniers publics pa[r] les rois, les princes et les seigneurs avaient épuisé ses ressources. Elle se pr[é-] senta au combat avec une armée qu'el[le] ne pouvait solder pour un long temps [et] avec des hommes indisciplinés et sans ex[-] périence sur le fait des armes. Depuis l[a] bataille de l'Écluse (*), où la flotte fu[t] anéantie, jusqu'à l'avénement de Char[-] les V, la guerre ne fut pour la Franc[e] qu'une suite de grands désastres. A la ba[-] taille de Crécy (**), la fleur de la chevale[-] rie française succomba sous les flèche[s] des archers anglais. L'indiscipline livr[a] à une poignée de soldats pauvres et ma[l] vêtus près de cinquante mille hommes parmi lesquels il y en avait un grand nom[-] bre qui appartenaient aux familles l[es] plus illustres de la France. Il en fut d[e] même à la journée de Poitiers (***) : un[e] armée innombrable de nobles chevalier[s] y fut mise en déroute par quelques hom[-] mes qui, une heure avant la bataille, [se] seraient estimés trop heureux d'avo[ir] une libre issue pour se retirer et pou[r] fuir. Le résultat des batailles de Créc[y] et de Poitiers fut immense : deux armé[es] nombreuses avaient été anéanties, l[es] ressources financières étaient épuisée[s,] le pays était pillé et ravagé dans tou[s] les sens par des troupes ennemies, et [le] chef de l'État, fait prisonnier, avait é[té] conduit en Angleterre. Sur tous le[s]

(*) Voyez ÉCLUSE (bataille de l').
(**) Voyez CRÉCY (bataille de).
(***) Voyez POITIERS (bat. de) t. XI, p. 6[..]

points, au nord, au midi et en Bretagne, où une lutte sanglante s'était engagée entre la famille de Blois et la famille de Montfort, la France était en proie aux maux de la guerre. Puis les dissentiments des princes, les soulèvements des villes, la révolte des paysans volés et pillés par les Français eux-mêmes, et qui gémissaient sous la plus dure oppression, vinrent mettre le comble à tant de misères. La France, épuisée, découragée, implora la paix; elle voulut tirer le roi Jean de sa prison en abandonnant aux Anglais quelques-unes de ses plus belles provinces, et elle accepta le traité de Brétigny (*). Mais heureusement pour la France, ce traité, qui sera toujours une des pages les plus honteuses de notre histoire, ne reçut point d'exécution. Le roi Jean mourut dans sa prison, et, dans l'année 1364, Charles V monta sur le trône.

Charles V répara peu à peu les désastres des deux règnes précédents. Il ne livra point de grandes batailles, mais il soutint une foule de petits combats, où, secondé par des hommes de guerre habiles et expérimentés, il eut presque toujours l'avantage. Il délivra son royaume des compagnies d'aventuriers qui le pillaient et le couvraient de ruines. Il vit le *prince Noir* et Édouard III achever leur carrière; et quand lui-même et du Guesclin descendirent dans la tombe, ils ne laissaient aux Anglais qu'un coin de terre sur le continent, et avaient rendu à la France sa puissance et sa grandeur.

Pendant le long règne de Charles VI, les malheurs de la France furent bien plus grands qu'ils ne l'avaient été sous Philippe de Valois et sous le roi Jean. Le pays n'eut alors pour assurer son repos et se défendre qu'un roi en démence, gouverné tour à tour par des oncles rapaces, un frère libertin et une femme adultère; aussi la France fut-elle en proie tout à la fois à la guerre civile et à la guerre étrangère. Quand le duc d'Orléans fut tué, en 1407, dans la rue Barbette, une guerre terrible éclata entre Jean sans Peur, duc de Bourgogne, et les fils du prince assassiné. C'est la lutte sanglante des Armagnacs et des Bourguignons, qui a laissé dans notre histoire des souvenirs ineffaçables. Comme s'ils n'avaient point fait assez de mal au pays en le ravageant et en le couvrant de sang, les deux partis appelèrent l'étranger à leur aide. Le roi d'Angleterre franchit la mer pour appuyer par les armes les droits qu'il croyait avoir reçus de ses prédécesseurs. Un vague instinct d'honneur national parut un instant s'éveiller dans l'âme des Français, et cet instinct rassembla les soldats qui vinrent se faire tuer ou prendre dans les champs d'Azincourt (*). Malgré les rudes leçons de Crécy et de Poitiers, les gentilshommes français n'avaient rien perdu de leur présomption, et lorsqu'ils se retrouvèrent en présence de l'ennemi, ils se montrèrent comme autrefois téméraires et indisciplinés. Quelques archers anglais suffirent encore à Azincourt pour anéantir une nombreuse et puissante armée. Un historien contemporain nous donne en deux mots une idée de l'indiscipline de l'armée française: « Les uns s'en alloient chauffer et les autres se alloient eulx pourmenans et repaistre leurs chevaulx.... et pour ce que les Anglois les virent en ce désarroy les vindrent assaillir et les déconfirent, dont ce fut pitié et dommaige pour ce royaume (**). » Un autre historien, qui fut, comme Alain Chartier, contemporain des événements qu'il raconte, Monstrelet, nous fait en ces termes le portrait des soldats qui triomphèrent de la chevalerie française: « La plus grande partie des archiers anglois estoient sans armeures en leurs pourpointeaux, leurs chausses avallées, ayans haches pendues à leurs courroyes ou espées; et si en y avoit aucuns tous nuds pieds, et sans chapperon (***). » Si les Anglais ne surent point profiter, en 1415, de la victoire décisive qu'ils venaient de remporter, s'ils ne marchèrent point immédiatement vers Paris en quittant les plaines d'Azincourt, les Français de leur côté ne tirèrent point un enseignement de leurs longs désastres et ils ne mirent point un terme à leurs dissensions. La lutte devint plus vive que jamais entre les Armagnacs et

(*) Voyez Brétigny (traité de)

(*) Voyez Azincourt (bataille d').

(**) Alain Chartier, *Histoire du roy Charles VII*, p. 34; éd. d'André Duchesne.

(***) *Chronique* de Monstrelet, ch. 143. t. I, f° 223, v°; ed. de 1572.

les Bourguignons, et elle fut marquée, comme par le passé, par des excès sans nombre et des meurtres odieux. En 1419, le dauphin Charles fit assassiner le duc de Bourgogne Jean sans Peur sur le pont de Montereau. La mort de ce violent chef de parti ne termina point cette sanglante mêlée, qui durait depuis tant d'années. Philippe le Bon devait tirer de la mort de son père une éclatante vengeance. En 1418, les Anglais, essayant de réparer leur faute, étaient revenus en France pour tenter une nouvelle invasion. Après l'assassinat du duc Jean, ils trouvèrent dans Philippe le Bon, son fils, un puissant auxiliaire. Ce fut lui qui fraya les voies aux soldats de Henri V, et qui força le vieux roi Charles VI, toujours en démence, à signer, en 1420, le honteux traité de Troyes. Par ce traité Henri V devenait roi de la France, et déjà il avait été reconnu dans presque toutes les villes situées au nord de la Loire, lorsqu'il mourut. Il laissait un fils, Henri VI, qui fut confié aux soins du duc de Bedfort.

Mais alors il y avait en France un prince sur lequel se reportaient déjà de nombreuses sympathies. C'était le dauphin Charles qui s'était fait couronner à Poitiers, et que ses ennemis appelaient par dérision *le petit roi de Bourges*. Charles avait à peine une ville où il pût espérer de trouver asile, et il ne vivait qu'à l'aide de légers subsides qui lui étaient envoyés par les provinces du midi. Mais bientôt le sentiment de la nationalité s'éveilla dans tous les esprits, et Charles VII vit accourir autour de sa personne, pour soutenir ses droits, de zélés défenseurs; des troupes d'aventuriers s'organisèrent sous des chefs habiles, et elles allèrent attaquer les Anglais sur tous les points. Ce fut principalement chez les hommes des classes inférieures que l'esprit de nationalité se manifesta avec une grande force. Les habitants des campagnes se soulevaient de toutes parts contre la domination étrangère. Ce mouvement tout populaire eut sa personnification la plus belle et la plus pure dans Jeanne d'Arc, la Pucelle d'Orléans. Dès lors la fortune changea, et le *petit roi de Bourges* vit approcher l'instant où il devait remonter sur le trône de ses pères. On sait jusqu'au moindre détail tous les événements de cette dernière périod de la guerre contre les Anglais. Quan Orléans fut délivré, Charles VII donn aux yeux de la nation une nouvelle sanc tion à ses droits en se faisant sacrer Reims. Enfin Philippe le Bon répar tout le mal qu'il avait fait à la France en 1435, il fit la paix avec Charles VII, le traité d'Arras (*), en réconciliant roi et le duc de Bourgogne, enleva au Anglais tout espoir de se maintenir su le sol de la France.

« Dès lors tout réussit aux arme du roi. Ses troupes entrèrent à Pari en 1436, et dans Montereau en 1437 et si les Anglais gardèrent encor quelques places, ils le durent aux trou bles excités par le dauphin Louis par quelques seigneurs mécontents. E 1441, la Champagne fut délivrée de aventuriers qui la pillaient; Pontoise Creil et plusieurs autres places voisine de Paris furent prises, malgré les effort du nouveau régent de France, le du d'York; le Poitou, l'Anjou et la Saintong furent pacifiés; et les Anglais, pressé de toutes parts, se virent contraints à leu tour de solliciter une trêve. Ils voyaier tomber l'une après l'autre toutes les vi les où ils tenaient garnison. Les hosti lités recommencèrent en 1448 : Dunoi enleva le Mans et conquit toute la No mandie, tandis que Richemont détrui sait à Formigny la seule armée anglais qui pût arrêter les progrès du roi. Enfir la prise de Rouen, de Cherbourg et d'Ha fleur, en 1450, celle de Bayonne de Bordeaux, en 1451, ne laissèren plus aux Anglais dans tout le royaum que la ville de Calais, qu'ils devaier conserver encore pendant un siècl Ainsi, au milieu du quinzième siècle la France se trouvait délivrée de la guerr étrangère, et la royauté n'avait plus pour redevenir toute-puissante, qu' frapper quelques grands vassaux, der niers débris de l'ancienne féodalité, e à compléter l'organisation administra tive du royaume. Ce devait être l'œuvr de Louis XI (**). »

Cependant, sous le règne d'Édouard IV les Anglais essayèrent encore une foi d'envahir la France. Mais cette fois ils n se présentèrent plus avec la même assu

(*) Voyez ARRAS (paix d').

(**) Lebas, *Histoire du moyen âge.*

rance. Ils trouvèrent un pays où la défense était organisée sur tous les points. Charles VII, par ses ordonnances sur l'armée, avait mis fin aux brigandages des compagnies d'aventuriers qui, sous les règnes précédents, avaient pillé et ravagé la France, et qui, profitant de la guerre étrangère pour exercer leurs rapines, faisaient pour les armées anglaises une heureuse diversion. L'ordre s'était rétabli dans le royaume, et lorsque, sous le règne de Louis XI, Édouard IV vint en France, il ne put plus compter sur ces bandes de pillards qui, dans les anciennes guerres, avaient aidé, d'une manière si efficace, les rois ses prédécesseurs. A la nouvelle de l'arrivée des Anglais, Louis XI, qui ne voulait pas se compromettre par une action décisive, se rendit vers eux, non point pour livrer bataille, mais avec de bonnes paroles de paix et d'accommodement. Il les rencontra près d'Amiens. Là il vit des bourgeois anglais qui étaient plus désireux de rentrer dans leurs foyers que de guerroyer. « Pour ne mentir point, dit Comines, il sembloit bien qu'ils fussent neufs à ce métier de tenir les champs et chevauchoient en assez mauvais ordre. (*) » La vue de l'armée anglaise rassura Louis XI; il envoya au roi Édouard et à ses soldats du vin et des vivres en abondance, et il les hébergea aussi bien qu'il put : puis, à force de paroles insidieuses, il les trompa, et les Anglais revinrent dans leur pays sans avoir fait la guerre.

L'Angleterre, il faut le dire, était alors épuisée par de sanglantes dissensions, et elle ne pouvait, comme autrefois, user d'immenses ressources pour ses expéditions de France. Sous le règne d'Édouard IV, la lutte des deux maisons d'York et de Lancastre s'était ralentie un instant; mais elle allait se poursuivre, sous Richard III, avec un nouveau degré de violence et de cruauté. Dans les premières années de la guerre qu'elle soutint contre la France, l'Angleterre était en pleine prospérité. Le commerce de la nation, son industrie, sa navigation avaient pris aussi un grand essor, grâce à l'alliance de la Flandre et aux troubles continuels qui chassaient de ce pays une foule d'ouvriers industrieux par lesquels l'Angleterre apprit à tirer parti elle-même de ses laines. Elle profita à cette époque de l'ambition de ses rois, et ceux-ci lui payèrent en priviléges la vaine gloire qu'ils allaient acquérir sur le continent avec les soldats et les subsides qu'elle leur fournissait. Cet état de prospérité et de gloire dura pour l'Angleterre jusqu'au moment où commença, sous le règne de Henri VI, la guerre terrible des deux Roses. La nation, il est vrai, était dotée depuis longtemps d'institutions libérales; mais elle n'avait pas encore tellement devancé dans la voie constitutionnelle le reste de l'Europe, que les institutions et l'esprit public y fussent devenus assez forts pour prévenir les querelles et l'ambition des divers membres de la famille royale. Malgré l'importance que le parlement avait prise sous Richard II et Henri IV, où l'initiative, en matière de finances, avait été donnée aux communes; où les deux chambres avaient saisi le droit d'intervenir directement dans toutes les affaires importantes; où, enfin, le système électoral avait été établi sur une base large et démocratique, l'autorité royale était encore trop illimitée dans ses prérogatives pour ne pas troubler souvent le pays par des actes de despotisme. Quand un meurtre eut donné le signal de la lutte qu'on appelle la guerre de la *Rose rouge* et de la *Rose blanche*, rien ne put arrêter la violence des partis, et pendant un demi-siècle l'Angleterre fût couverte de sang. « Qui fut vaincu dans cette longue lutte? Ni York, ni Lancastre, mais l'aristocratie anglaise, décimée dans les batailles, dépouillée par les proscriptions. Si l'on en croyait Fortescue, près du cinquième des terres du royaume serait tombé, par confiscation, entre les mains de Henri VII. Ce qui fut plus funeste encore à la puissance des nobles, c'est la loi qui leur permit d'aliéner leurs terres en cassant les substitutions. Les besoins croissants d'un luxe inconnu jusque-là les firent profiter avidement de cette permission de se ruiner. Ils quittèrent, pour vivre à la cour, le séjour de leurs châteaux antiques, où ils régnaient en souverains depuis la conquête. Ils renoncèrent à cette hospitalité somptueuse par laquelle ils avaient si longtemps entretenu la fidé-

(*) *Mémoires* de Phil. de Comines, liv. IV, ch. 2.

lité de leurs vassaux. Les hommes des barons trouvaient déserte la salle des plaids et celle des festins; ils abandonnaient ceux qui les avaient abandonnés, et retournaient chez eux *hommes du roi* (*) ».

Ainsi, en Angleterre une révolution s'était opérée par l'abaissement de la puissance féodale. Il en était de même en France, où Charles VII et Louis XI, débarrassés de la guerre étrangère, avaient anéanti le pouvoir des seigneurs et placé l'autorité royale au-dessus de toutes les autorités.

Après des guerres longues et acharnées, la France et l'Angleterre étaient rentrées enfin dans leurs véritables limites. Épuisées toutes deux, elles se reposaient, lorsqu'à la fin du quinzième siècle et au commencement du seizième, s'accomplit dans le monde une grande révolution sociale. Ici commence, dans l'histoire de la rivalité de la France et de l'Angleterre, une nouvelle période.

Deuxième période de la rivalité de la France et de l'Angleterre.

On a dit avec raison que ce qui caractérisait les temps modernes, c'était le développement d'une politique générale qui, embrassant toutes les nations, mit leurs forces en balance et finit par les réunir dans le système de l'équilibre européen.

Ce système d'équilibre, qui fit plus tard de l'Europe tout entière une espèce de république, fut préparé dès le milieu du quinzième siècle. Ce fut alors, dans l'Occident surtout, que les différents États, après de longues secousses, arrivèrent, par l'absorption ou par la conquête, à un assez grand développement, et que, par l'unité des différentes parties qui les composaient, ils se constituèrent comme corps politiques. La France, sous Charles VII et sous Louis XI, a rallié, si nous pouvons nous exprimer ainsi, presque toutes ses provinces; l'Angleterre est rentrée, il est vrai, dans ses limites naturelles, mais elle n'en reste pas moins une puissance formidable et un État du premier ordre; l'union de la Castille et de l'Aragon préparé l'unité de l'Espagne; l'Allem: gne, qui n'a de l'empire romain que nom, n'offre encore, pendant quelqu années, sous le régime féodal, qu'un e semble indéterminé; mais bientôt réforme, en séparant d'une manière r dicale l'Allemagne du nord et l'All magne du midi, constituera deux gran corps politiques. Chacun de ces cor arrivera, par le fait du dissentiment r ligieux, à une espèce d'unité. Il n'y dans l'Europe occidentale que la malhe reuse Italie qui reste morcelée, et qu par l'isolement de ses différentes partie devient une proie assurée pour le pr mier envahisseur.

Dès le commencement du seizièn siècle, les États de l'Europe occidenta sont constitués de telle sorte que l'u d'entre eux ne peut s'agrandir sa menacer la sécurité et l'indépendan de tous les autres.

Toutefois, au moment même où ce sy tème de pondération entre les forc des différents États venait de s'établi une puissance rompit l'équilibre. P là l'indépendance de tous les États f menacée et le repos de l'Europe f troublé pendant plus d'un siècle. Cha les-Quint, en réunissant sous une mên domination l'Espagne, la Flandre l'Allemagne, put espérer un instant fonder au profit de sa race une mon chie universelle. Dans le danger co mun qui menaçait tous les pays, France prit une haute initiative : elle posa en face de l'Espagne pour protég la république européenne, et souve elle parvint, avec ses seules forces, contre-balancer la puissance de la m son d'Espagne. Le rôle que la Fran joua au seizième siècle et dans la pr mière moitié du dix-septième peut no expliquer les relations qui, pendant to cette période, ont existé entre elle l'Angleterre. L'une et l'autre, depuis l vénement de Charles-Quint, ont les mên intérêts à défendre, et les ancien rivalités ont cessé pour faire place à u alliance qui fut quelquefois sincè Henri VIII, il est vrai, et les rois angl ses successeurs eurent encore des d mêlés avec la France; mais la lutte n tait pas de longue durée. Les deux tions savaient qu'elles n'avaient al

(*) Michelet, *Précis de l'histoire moderne*, p. 36; cinquième édition.

qu'un ennemi redoutable, le chef de la maison d'Espagne. Résumons rapidement cette période, qui n'est point en réalité, pour la France et pour l'Angleterre, une période de rivalité.

« Charles-Quint, dans ses projets de domination universelle, rencontra une triple barrière. François Ier et Soliman combattent l'empereur, et sauvent l'indépendance de l'Europe. Lorsque François Ier est épuisé, Soliman le seconde, et Charles trouve un nouvel obstacle dans la ligue des protestants d'Allemagne (*). » Mais c'est la France qui porte le poids de la lutte et qui arrête Charles-Quint dans ses rêves d'ambition. Depuis la paix de Madrid, en 1526, le débat entre François Ier et l'empereur prend le caractère d'une guerre vraiment européenne. On avait cru jusqu'alors que l'Italie seule était en question et que François Ier, dans des vues particulières et impolitiques, par un vain amour de la gloire, s'était lancé en Italie sur les traces de Charles VIII et de Louis XII. Mais quand le roi de France eut été fait prisonnier et conduit à Madrid, on comprit de toutes parts le danger qui menaçait l'Europe. Le traité de 1526 ajoutait encore l'Italie aux nombreux États possédés par Charles-Quint, et la paix de Cambrai en 1529, en confirmant la paix de Madrid, donnait à l'empereur une force nouvelle. Dès ce moment, la puissance de l'Espagne menaçait toutes les nations. Voilà pourquoi François Ier, forcé de recommencer la guerre, accepta pour alliés les deux ennemis qui ébranlaient l'Empire, les Turcs et les protestants.

La position des différentes puissances étant ainsi donnée, on voit que l'Angleterre, malgré son ancienne rivalité, ne devait point garder, à l'égard de la France, une attitude hostile. Il y eut bien entre les deux nations quelques démêlés, quelques rencontres à main armée (**), mais en général elles se maintinrent dans des relations pacifiques. L'Angleterre pouvait à son gré faire pencher la balance entre François Ier ou Charles-Quint, et Henri VIII, qui mesurait la portée de ses alliances, avait pris pour devise : *Qui je défends est maître.* Toutefois, malgré les pensions payées par Charles-Quint au cardinal Wolsey, qu'il avait gagné complétement en lui faisant espérer la tiare, Henri VIII se maintint à peu près dans la neutralité. Ce rôle neutre de l'Angleterre sauva la France, et contribua puissamment, quoique d'une manière indirecte, à la faire sortir triomphante de sa lutte avec l'Espagne. Mais poursuivons l'examen que nous avons entrepris, et voyons quelles furent, pendant tout le seizième siècle, les relations de la France et de l'Angleterre.

Les idées de la réforme avaient pénétré dans toute l'Europe : l'Angleterre accepta ces idées; la France les rejeta. Dans les deux pays, en France surtout, la révolution religieuse entraîna à sa suite de graves perturbations. L'Angleterre essaya plus d'une fois de tirer parti de la lutte qui s'était engagée en France entre les calvinistes et la royauté. Elle protégea les réformés, et leur donna en maintes circonstances de puissants secours. Quand, sous le règne de Charles IX, tous les moyens de conciliation furent épuisés entre les protestants et les catholiques, quand les guerres de religion éclatèrent avec violence, les Anglais, au mépris des traités, se constituèrent presque ouvertement les défenseurs des réformés; dès lors ils eurent en France un parti dévoué et des amis fidèles. Les catholiques français avaient à combattre tout à la fois, et les sympathies d'Élisabeth pour les calvinistes, et les intrigues de ces calvinistes qui venaient à Londres pour obséder la reine et son conseil, afin d'obtenir de l'argent et des soldats. Les ambassadeurs du roi de France déjouèrent souvent les sourdes menées de quelques hommes qui, pour faire la guerre à leur propre pays, mendiaient les secours de l'Angleterre comme ils soudoyaient les aventuriers de l'Allemagne. Les Anglais faisaient des vœux ardents pour le triomphe des réformés de France, et en plus d'une occasion ils jetèrent des vivres et des armes dans la ville qui était le foyer de la révolte, dans la Rochelle assiégée. C'est que dans le parti calviniste ils voyaient avec raison un

(*) Michelet, *Précis de l'histoire moderne*, introduction, p. 8.

(**) La journée des éperons, la prise de Calais par les Français, etc.

parti anti-français ; et, lorsqu'ils lui prêtèrent leur appui, ils étaient guidés moins par des sympathies religieuses que par des intérêts purement politiques. Il faut voir dans les curieuses dépêches de quelques-uns des ambassadeurs de Charles IX, combien était vive la joie que causaient en Angleterre les succès des calvinistes, et combien fut grand le désappointement d'Élisabeth à la nouvelle des victoires de Moncontour et de Coutras (*).

Les affaires d'Espagne étaient, dans les relations de la France avec l'Angleterre, la source des plus grandes difficultés. Depuis le traité de Cateau-Cambrésis, la paix avait été rétablie entre la France et l'Espagne; mais il était facile de prévoir que, dans le cas d'une rupture, la France, déchirée par la guerre civile, ne pourrait lutter avec succès contre toutes les forces de Philippe II. Dans l'année 1568, Charles IX avait envoyé à Londres, comme ambassadeur, Bertrand de Lamothe-Fénelon. Les dépêches de cet ambassadeur, que nous possédons encore, nous apprennent qu'il rejeta souvent les avances que lui fit l'envoyé espagnol à Londres pour le séduire et l'engager à former une ligue contre l'Angleterre. C'eût été travailler, sans profit pour la France, à l'agrandissement de l'Espagne, déjà trop puissante. Fénelon raconte, dans une de ses lettres, que l'ambassadeur d'Espagne vint un jour le trouver, et lui proposa un *blocus continental* contre Élisabeth. On aurait ainsi porté un coup funeste à l'Angleterre, dont la prospérité reposait en grande partie, dès cette époque, sur ses importations et ses exportations. Cette fois encore, l'ambassadeur français refusa d'accéder à la demande de l'envoyé de Philippe II. L'Espagne ferma ses ports, et un grand malaise se fit ressentir en Angleterre; on murmurait, et dans plusieurs villes on se souleva. C'étaient « presque tous ouvriers de laine qui s'étaient ainsi mutinés, parce qu'on ne les employait à leurs accoutumés ouvrages durant cette suspension de trafic des Pays-Bas, dont ne leur restait aucun moyen de vivre. » Élisabeth, pour se venger, lança de hardis aventuriers sur toutes les mers, et Lamothe-Fénelon se réjouit plus d'une fois, quand il apprit les tentatives d'Hawkins en Amérique, ou quand Winter amena dans la Tamise les vaisseaux qu'il avait capturés, ces riches galions tout chargés de l'or du Pérou et du Mexique. Cette guerre, où Philippe II usa toutes ses forces, eut un grand résultat; elle écarta de la France ce formidable ennemi qui la menaçait sur tant de points, en Flandre, en Franche-Comté et du côté des Pyrénées.

Si la France refusait de conclure avec l'Espagne une ligue offensive et défensive contre l'Angleterre, elle ne refusait point de s'unir avec l'Angleterre contre l'Espagne. Philippe II, il est vrai, n'avait point hérité de toute la puissance de Charles-Quint, mais il avait conservé des forces encore assez considérables pour inspirer aux différents États de l'Europe des craintes légitimes. Aussi la France et l'Angleterre surent-elles tirer parti des révolutions qui, à la fin du seizième siècle, firent subir à la domination espagnole des échecs irréparables. Elles ne restèrent point spectatrices impassibles de la lutte héroïque que les Pays-Bas soutinrent contre Philippe II, et elles aidèrent les insurgés dans leurs glorieux efforts. Déjà l'Angleterre avait vu les prétentions du roi d'Espagne échouer avec *l'invincible Armada* contre les écueils de ses rivages, et Henri IV, auquel ce prince disputait pour sa fille la couronne de France, l'avait repoussé de ses frontières. Il est vrai qu'en l'année 1598 Henri IV abandonna, par le traité de Vervins, les Provinces-Unies à leurs propres forces; mais déjà leur indépendance était assurée, et bientôt d'ailleurs il s'entendit avec l'Angleterre pour leur ménager une trêve de douze ans. Nous devons dire qu'au moment même où fut conclu le traité de Vervins, entre la France et l'Espagne, Élisabeth renouvelait son alliance avec les États-Généraux (*).

Henri IV resta fidèle jusqu'à la fin de son règne au système qu'il avait

(*) *Recueil des dépêches, rapports, instructions et mémoires des ambassadeurs de France en Angleterre et en Écosse pendant le 16e siècle*, fait sous la direction de M. Purton-Cooper. — *Dépêches de Bertrand de Lamothe-Fénelon*, 2 vol. Paris, 1838.

(*) Dumont, *Recueil de traités de paix*, t. V, part. I, p. 589.

adopté pour affaiblir la maison d'Espagne. L'humiliation de cette maison si puissante était en effet son idée prédominante, et la mort seule du roi de France put arrêter l'exécution des vastes projets qu'il avait conçus. Il n'avait cessé d'entretenir des relations amicales avec l'Angleterre et avec tous les États protestants de l'Europe, et il allait frapper un grand coup sur l'Allemagne, lorsqu'il tomba sous le poignard de Ravaillac (1610). Sa mort fut un grand événement, qui changea pour quelques années le système d'alliance adopté par les différents États. La France, dans les premiers temps de l'administration de Marie de Médicis, parut vouloir s'éloigner de l'Angleterre pour se rapprocher de l'Espagne. Le projet d'une vaste coalition contre l'Espagne et l'Empire fut abandonné. Henri IV, vers la fin de sa vie, avait entamé des négociations avec Jacques Ier, roi d'Angleterre, et il favorisait les projets du duc de Savoie sur le Milanais : Marie de Médicis commençait à peine à gouverner, qu'elle rompit les négociations entamées à Londres et qu'elle abandonna le duc de Savoie. Quand le système d'alliance avec l'Espagne prévalut, on songea à resserrer l'union des deux pays par un double nœud. Le premier article du traité conclu à Fontainebleau le 30 avril 1612, portait que le roi de France épouserait l'infante Anne d'Autriche, et que Philippe, prince d'Espagne, épouserait Élisabeth de France, sœur de Louis XIII. On voit dans quelle route le conseil de Marie de Médicis s'était engagé. Toutefois la France ne rompit point d'une manière brusque et violente avec les anciens alliés de Henri IV ; elle ménagea surtout l'Angleterre, avec laquelle elle fit bientôt un nouveau traité. Les deux nations formaient une ligue défensive ; les secours mutuels qu'elles devaient se donner en cas d'attaque étaient de six mille hommes de pied et de huit vaisseaux de guerre.

Au moment où éclatèrent d'une manière sérieuse, en Allemagne, les troubles qui devaient amener la guerre de Trente Ans, la France s'aperçut de la faute qu'elle avait commise en se rapprochant de l'Espagne. Elle allait, par son alliance, donner de nouvelles forces à la maison d'Autriche dans la lutte qui était imminente entre l'Allemagne catholique et l'Allemagne protestante. Dès lors la France ne pouvait rester l'amie de l'Espagne et de l'Empire, et elle reprit le système qu'elle avait adopté dans les dernières années du règne de Henri IV. A cette époque, le président Jeannin fut chargé de faire un rapport au roi Louis XIII sur les affaires de l'Allemagne. Il envisagea la question sous son véritable point de vue, et montra tous les dangers que courait la France en persistant à conserver les alliances faites par le premier conseil de Marie de Médicis. « Il rappela que c'était à cause de l'accroissement de la maison d'Autriche que Henri IV avait favorisé les princes protestants de l'Allemagne et donné secours et assistance aux Provinces-Unies; que maintenant il s'agissait non point de favoriser l'empereur ou les protestants, ce qui ne pouvait se faire qu'au désavantage, ou de l'équilibre européen, ou de la religion, mais qu'il fallait une bonne paix qui pût tenir en respect l'empereur et l'électeur palatin(*). » Nous dirons en passant que Richelieu, qui ne tarda pas à prendre en main la direction des affaires en France, fut moins scrupuleux que le président Jeannin sur le fait de la religion.

Cependant l'Angleterre ne tarda point à se montrer mécontente du rapprochement de la France et de l'Espagne. Elle se vengea, non point en rompant les traités et par une guerre ouverte, mais en donnant des secours aux calvinistes qui essayèrent alors de se soulever. On vit les vaisseaux anglais assister les habitants de la Rochelle dans leur révolte, et les calvinistes français recevoir bon accueil à la cour de Londres. L'alliance de la France et de l'Angleterre, que les intérêts des deux nations auraient dû rendre sincère, se trouvait ainsi compromise, et les fautes de Marie de Médicis et du connétable de Luynes pouvaient réveiller entre les deux pays les anciennes inimitiés. Tout porte à croire que si une lutte sérieuse se fût engagée, la France, déchirée au dedans par la guerre civile, épuisée encore par les luttes terribles du seizième

(*) *Mémoires de Jeannin*, collection Petitot, 2e série.

siècle, abandonnée enfin par l'Espagne, sa nouvelle alliée, eût éprouvé des pertes irréparables.

Vers l'année 1624 on vit entrer dans le conseil du roi de France un homme qui avait déjà pris part aux affaires du pays, comme ministre, sous l'administration peut-être trop calomniée du maréchal d'Ancre. Cet homme, qui prit bientôt un grand ascendant sur le jeune Louis XIII, devait changer à l'avantage de sa patrie la politique de toute l'Europe. C'était le cardinal de Richelieu. Dès son entrée au ministère, il se proposa deux grands buts : de donner à la France une stricte unité, et de lui rendre le rang qu'elle devait occuper dans le système de l'équilibre européen. Il atteignit le premier en abaissant tous les pouvoirs qui pouvaient nuire à l'action du pouvoir royal, qui était en même temps le pouvoir central, et en anéantissant le parti calviniste existant en tant que parti politique. Pour arriver à ses fins, le cardinal eut recours quelquefois à des moyens violents; ces moyens, la morale les réprouve peut-être, mais les raisons d'État les expliquent si elles ne les justifient pas. Voyons quelle fut la conduite du cardinal dans les affaires extérieures, et comment il réussit à accomplir la seconde partie de sa tâche : nous parviendrons ainsi à préciser la nature des relations qui existèrent alors entre la France et l'Angleterre.

Richelieu reprit les projets de Henri IV; il abandonna les voies dans lesquelles les différents conseils de la régence de Marie de Médicis s'étaient engagés; il rejeta le système de l'alliance avec l'Espagne et l'Empire. Au moment où il arriva au pouvoir, il ne se crut point encore assez fort pour rompre ouvertement avec l'Espagne, et il temporisa; mais déjà il traitait secrètement avec les Provinces-Unies qui faisaient la guerre aux Espagnols, et il se moquait du pape, qui favorisait Philippe III et réclamait toujours la Valteline. Bientôt après il ne tint nul compte de l'antipathie religieuse qui existait entre les Français et les Anglais, et il maria, au grand scandale d'un grand nombre, la sœur du roi très-chrétien au roi d'Angleterre, qui était protestant. Cette union était faite dans le but d'entretenir de bons rapports entre la France et l'Angleterre, et dans la prévision d'une lutte prochaine avec la maison d'Espagne. Enfin, le cardinal frappe les grands coups; la guerre éclate sur tous les points : la France, aidée par les protestants, est descendue dans l'arène et elle livre un combat à outrance à toutes les branches de la maison d'Autriche. On trouve dans Voltaire le passage suivant : « Il est difficile de dire précisément pourquoi l'on faisait cette guerre; on ne demandait rien à l'Espagne, pas même la Navarre, qui aurait dû être le patrimoine des rois de France. On se battit depuis 1635, parce que le cardinal de Richelieu l'avait voulu pour se rendre nécessaire (*). » Voltaire, on le voit, n'avait point compris la position véritable des différents États européens à cette époque. En taxant d'égoïsme la conduite du cardinal, il n'avait pas même soupçonné la pensée qui avait présidé à ses grandes déterminations. Et cependant au moment où Voltaire écrivait, l'Espagne n'était plus qu'une puissance déchue, l'Empire ne menaçait plus la liberté de l'Allemagne du Nord, et le traité de Westphalie, ce grand résultat de la lutte entreprise et commencée par Richelieu, avait fait de la France un État du premier ordre et l'avait placée dans un rang que d'interminables guerres et de longs désastres ne devaient point lui enlever.

Du côté de l'Angleterre, où les symptômes d'une grande révolution commençaient à se manifester, des circonstances imprévues favorisèrent les projets du cardinal. Le roi Charles I[er] avait prorogé et dissous son parlement. La nation anglaise, lésée dans ses droits et mal administrée, murmurait, et chaque jour pourtant, le roi, dirigé par de mauvais conseils, accroissait les mécontentements. Dès lors tout faisait prévoir que le débat engagé entre le roi et le pays aurait une issue sanglante. Au commencement du règne de Charles I[er], le cardinal de Richelieu s'était acquis la neutralité de l'Angleterre. Toutefois entre cette nation et la France une intimité parfaite ne s'était point établie

(*) Voltaire, *Siècle de Louis XIV*, ch. 3.

Le cardinal s'en aperçut plus tard, quand il eut allumé une guerre générale. En 1638, il envoya en Angleterre le comte d'Estrades pour engager Charles Ier à ne point s'opposer à la France et aux Provinces-Unies dans le cas où elles attaqueraient les villes maritimes de la Flandre. Charles Ier refusa, mais d'Estrades écrivit à Richelieu qu'il pouvait poursuivre ses desseins, parce que le roi d'Angleterre était assez embarrassé par les troubles de son royaume; que lui, d'Estrades, s'était abouché avec deux Écossais de marque qui tenaient au parti des mécontents. Richelieu répondit : *L'année ne se passera pas que le roi et la reine d'Angleterre ne se repentent d'avoir refusé les offres que vous leur avez faites de la part du roi.* En effet, il résolut de se venger du refus de Charles Ier; et la France, sans rompre ouvertement, prit pour elle le rôle que l'Angleterre avait joué dans nos guerres religieuses du seizième siècle. Richelieu envoya son aumônier Chambre, qui était né en Écosse, pour s'entendre avec les mécontents de ce pays; il favorisa les puritains, les excita même, et prit une part plus active qu'on ne croit à la révolution d'Angleterre. Brienne le dit positivement dans ses mémoires; cependant ce n'est qu'avec une espèce de honte qu'il avoue cette participation du ministre de Louis XIII, et bien qu'il ne ressente pas pour le cardinal une affection très-vive, il cherche à le disculper en ces termes : *que les choses allèrent plus loin que le cardinal ne l'avait prévu et qu'il ne l'eût souhaité.* La révolution anglaise alla vite et loin, comme le dit Brienne; la guerre civile éclata vers 1640 entre le roi et la nation, et, en 1648, la tête de Charles Ier roulait sur un échafaud. Pendant cette période de huit années l'Angleterre, déchirée à l'intérieur, ne prit aucune part aux affaires du continent.

A la même époque, la France soutenait avec succès et avec gloire la lutte gigantesque qu'elle avait engagée. Ses armées, que le génie puissant de Richelieu avait créées et organisées, se battaient sur mille points divers. L'Allemagne était fatiguée, l'Empire affaibli, l'Espagne ruinée, et tout faisait prévoir que cette sanglante mêlée allait avoir un terme, lorsqu'en 1642 mourut l'homme qui tenait en ses mains les destinées de la France et qui, depuis tant d'années, dirigeait les mouvements de toute l'Europe. La mort du cardinal ne changea rien en apparence à la politique qu'il avait suivie : l'impulsion était donnée, et Mazarin n'avait plus qu'à marcher dans la route tracée par son prédécesseur. Cependant, quand les différents États qui avaient pris part à la lutte s'aperçurent que la France n'était plus dirigée par la forte pensée de Richelieu, ils reprirent courage, et la guerre, pendant un instant, sembla se ranimer. Il fallut tout à la fois et l'habileté des négociateurs français et l'épée de Turenne et de Condé pour trancher les difficultés et amener une paix générale. Une longue suite de négociations et de batailles produisit enfin le traité de Westphalie. L'Empire signa la paix avec les pays protestants à Osnabrück, et avec la France à Munster. L'Espagne attendit encore dix ans avant de terminer une guerre qui n'avait été pour elle qu'une série de grands désastres.

L'Angleterre, après les secousses violentes qui l'avaient agitée, se reposait enfin sous le *protectorat* glorieux d'Olivier Cromwel. Pendant la guerre civile, elle avait pu craindre sa dissolution. L'Irlande n'avait point négligé cette occasion de secouer le joug; l'Écosse, réunie à l'avénement de Jacques Ier, avait paru se repentir maintes fois d'avoir trahi un roi issu de la famille des Stuarts, et les colonies elles-mêmes avaient ressenti le contre-coup de ces agitations. Le parlement triompha à la fin de toutes les résistances; l'Irlande et l'Écosse furent ramenées à l'union, et les colonies se virent forcées de resserrer le lien qui les rattachait à la métropole. Ce changement presque subit dans l'état de l'Angleterre était dû aux combinaisons profondes de Cromwell. Le protecteur comprit que l'Angleterre avait un grand rôle à jouer, non point sur le continent, mais sur les mers, et ce fut de ce côté qu'il tourna ses vues. Il s'allia avec la France, et il enleva à l'Espagne plusieurs de ses colonies. Il profita de la situation où se trouvait la France, par suite des troubles qui la divisaient, pour parler en maître et

pour acquérir sur le continent une position formidable. Il donna Dunkerque à l'Angleterre. Il savait que Mazarin, qui n'avait en lui rien de français, n'était point l'héritier des grandes vues et du génie de Richelieu. En effet, Mazarin, qui amassait pour lui-même une fortune scandaleuse, ne trouvait point, s'il faut en croire un contemporain, cent mille écus pour épargner un affront à la France. Les hommes qui avaient vu la glorieuse administration de Richelieu gémissaient de l'humiliation de leur pays. Brienne, qui avait été appelé dans les conseils du roi Louis XIII, s'exprime ainsi au sujet de Mazarin : « Si l'alliance avec les Suisses eût pu réussir sans donner aucun argent, il l'aurait désirée autant que je l'eusse fait moi-même; mais il regardait les trésors du roi comme lui appartenant, et il ne pouvait se résoudre à les dépenser, quelque avantage qu'on en pût retirer. En effet, le cardinal, pour avoir été trop bon ménager, a fait perdre à la France la Catalogne. Les Espagnols ont surpris Casal par son avarice; Dunkerque est demeuré aux Anglais, aidés de nos propres forces. » Ailleurs Brienne raconte que, par suite d'un traité, *le roi consent à ce que son amiral rende obéissance à celui de l'Angleterre;* et il ajoute, en désignant Mazarin, ces paroles tout empreintes d'un sentiment vraiment patriotique : « J'éviterais de parler de ceci, si je ne m'y croyais obligé par le zèle que j'ai pour ma patrie, et pour faire voir aussi que ceux qui maintenant ont part aux affaires, et en qui le roi pouvait avoir confiance, en ont abusé par malice, ou par ignorance, ce que j'aime mieux croire (*). »

Heureusement, ces temps honteux pour la nation ne furent pas de longue durée. En 1659, la France conclut le traité des Pyrénées, qui mit un terme à sa lutte avec l'Espagne, et en 1661, après la mort de Mazarin, le règne de Louis XIV commença. Pendant que la France, de 1661 à 1683, parcourait une des périodes les plus glorieuses de son histoire, l'Angleterre, qui avait perdu Cromwell, voyait ses destinées confiées aux fils de Charles Ier. Ces princes, élevés dans les cours étrangères, n'a vaient point su tirer un enseignemen des malheurs de leur famille et de leu long exil. Quand ils revinrent à Londres ils parurent ignorer que le sang de leu père avait coulé sur un échafaud e qu'une révolution avait laissé des trace profondes dans le pays qu'ils devaien gouverner. Un des premiers actes de Stuarts replacés sur le trône fut de ven dre à la France pour quelques million la ville de Dunkerque, cette précieus acquisition de Cromwell. Puis, ils reste rent comme étrangers pendant plus d vingt ans au mouvement général de affaires de l'Europe. Ils n'intervinren point, comme partie vraiment intéres sée, dans les traités d'Aix-la-Chapell et de Nimègue. Enfin l'Angleterre, hon teuse de son inaction, froissée d'ailleur dans ce qu'elle avait de plus cher, se droits politiques et ses droits religieux rejeta une dynastie qui n'avait rie fait pour sa gloire et pour son bonheur et, en appelant au trône Guillaume d'O range, elle crut, non sans raison, qu'ell allait reprendre sa puissance et sa gran deur.

(*) *Mémoires de Brienne*, p. 226, 206, etc. Collection Petitot, 2e Série, t. XXXVI.

Troisième période de la rivalité de l France et de l'Angleterre.

Nous devons remarquer, avant d commencer l'histoire de cette troisièm période, que pendant les seizième dix-septième siècles la France et l'An gleterre n'ont eu en général que de relations d'amitié; cela s'explique comme nous l'avons dit plus haut, pa la nécessité où se trouvèrent les deu puissances de s'unir afin de résister au envahissements de la maison d'Autrich Charles-Quint et ses successeurs, par l grandeur de leurs États et par les force considérables dont ils pouvaient dispose avaient rompu l'équilibre européen. L France et l'Angleterre firent cause com mune, s'il nous est permis de nous e primer ainsi, et à force de persévéranc elles parvinrent à sauver l'indépendanc de l'Europe. Ce fut la France surto qui pendant ces deux siècles prodigua se trésors et son sang pour soutenir de intérêts qui n'étaient pas seulement le siens, mais encore ceux de tous le peuples. Nous sommes arrivés à un

époque où l'Espagne n'existe plus comme nation prépondérante. La France, qui a tant fait pour amener ce résultat, enorgueillie de ses longs succès, riche d'hommes et d'argent, semble menacer à son tour l'Europe qu'elle a défendue. Au moment où les Stuarts, en 1688, furent expulsés de l'Angleterre, la France tenait sans contredit le premier rang entre toutes les puissances. Un changement dans la politique générale devenait donc nécessaire, et les différents États allaient essayer encore une fois de rétablir l'équilibre rompu. La France se vit alors abandonnée par tous ses anciens alliés, et, pendant les dernières années du règne de Louis XIV, elle fut, pour ainsi dire, mise au ban de l'Europe. L'Angleterre reprit contre elle son ancien caractère d'hostilité, et elle rompit enfin une alliance qui avait duré près de deux siècles.

Le roi d'Angleterre qui avait succédé à Jacques II était Guillaume d'Orange, ce stathouder de Hollande, qui, se posant comme l'ennemi personnel de Louis XIV, avait déjà soutenu contre la France une guerre longue et opiniâtre. Quand il se vit placé sur le trône, il compliqua encore par ses haines personnelles les embarras déjà si grands de la politique. La guerre de Hollande, qu'il continua comme roi d'Angleterre, prit alors un caractère d'animosité qu'elle n'avait jamais eu. C'est l'époque des batailles si sanglantes mais si peu décisives de Fleurus, Steinkerque et Nerwinden, qui furent gagnées par la France. Mais Guillaume, mettant à profit les forces maritimes de l'Angleterre, fit éprouver à Louis XIV, dans la désastreuse journée de la Hogue, un échec irréparable. A cette bataille de la Hogue, qui fut livrée en 1692, la marine française fut anéantie. La France soutint encore pendant quelques années, avec des succès divers, la guerre contre tous les États qui l'avoisinaient. Enfin, elle traita avec chacun d'eux au congrès de Ryswick, et l'on put croire pendant un instant que l'Europe allait jouir d'une paix durable. Cette paix ne fut point aussi longue qu'on l'avait espéré; le testament de Charles II, qui appelait au trône de l'Espagne Philippe, duc d'Anjou, petit-fils de Louis XIV, allait replonger l'Europe occidentale, la France surtout, dans une série de guerres et de calamités.

L'Angleterre se préoccupa vivement, par un sentiment de jalousie et en haine de la France, du testament de Charles II; plus vivement peut-être que la maison d'Autriche, qui se trouvait directement intéressée à ne pas laisser un prince français monter sur le trône de l'Espagne. Il y aurait eu sans doute, même dans le cas de la neutralité de l'Angleterre, une lutte entre Louis XIV et l'empereur; mais cette lutte n'aurait pas revêtu le caractère sanglant et d'odieuse ténacité qui distingue la guerre de la Succession. Ce furent les Anglais qui fomentèrent la discorde, qui excitèrent les haines, et qui poussèrent l'Empire à commencer une guerre à outrance. Ils se liguèrent avec les Hollandais et l'empereur, et ils les lièrent avec eux par un traité (la Haye, 7 septembre 1701) qui témoigne tout à la fois de la grandeur de la France, de la peur des alliés, de la jalousie et de la haine des Anglais. Le préambule et les principales clauses de ce traité sont trop curieux pour que nous ne les rapportions point dans ce précis historique de la rivalité de la France et de l'Angleterre :

« D'autant que le roi d'Espagne, Charles II, de glorieuse mémoire, étant mort sans enfants, sa sacrée Majesté Impériale a assuré que la succession des royaumes et provinces du roi défunt appartient légitimement à son auguste maison, et que le roi très-chrétien, désirant avoir la même succession pour le duc d'Anjou, son petit-fils, et alléguant qu'elle lui revient de droit, en vertu d'un certain testament du roi défunt, il s'est d'abord mis en possession de tout l'héritage ou monarchie d'Espagne, pour le susdit duc d'Anjou, et s'est emparé, à main armée, des provinces des Pays-Bas espagnols et du duché de Milan; qu'il tient dans le port de Cadix une flotte toute prête à faire voile, et qu'il a envoyé plusieurs vaisseaux de guerre aux Indes, qui sont soumises à l'Espagne; et que par ce moyen et plusieurs autres, les royaumes de France et d'Espagne sont si étroitement unis, qu'il semble qu'ils ne doivent plus être regardés à l'avenir que comme un seul

et même royaume, tellement que, si l'on n'y prend garde, il y a bien de l'apparence que sa Majesté Impériale ne doit plus espérer avoir jamais aucune satisfaction de sa prétention; que l'empire romain perdra tous ses droits sur les fiefs qui sont en Italie et dans les Pays-Bas espagnols, de même que les Anglais et les Hollandais perdront la liberté de leur navigation et de leur commerce dans la mer Méditerranée, aux Indes et ailleurs, et que les Provinces-Unies seront privées de la sûreté qu'elles avaient par l'interposition entre elles et la France, des provinces des Pays-Bas espagnols, appelées communément *la Barrière*, et qu'enfin les Français et les Espagnols, étant ainsi unis, deviendraient en peu de temps si formidables, qu'ils pourraient aisément soumettre toute l'Europe à leur obéissance et à leur empire. Or comme cette conduite du roi très-chrétien a mis sa Majesté Impériale dans la nécessité d'envoyer une armée en Italie, tant pour la conservation de ses droits particuliers, que pour celle des fiefs de l'Empire, de même le roi de la Grande-Bretagne a jugé qu'il était nécessaire d'envoyer ses troupes auxiliaires aux Provinces-Unies, dont les affaires sont dans le même état que si l'on en était déjà venu à une guerre ouverte; et les seigneurs États-Généraux, dont les frontières sont presque de toutes parts ouvertes, pour la rupture de la *barrière* qui empêchait le voisinage des Français, sont contraints de faire, pour la sûreté et la conservation de leur république, tout ce qu'ils auraient dû ou pu faire s'ils étaient effectivement attaqués par une guerre ouverte. Et comme un état si douteux et si incertain en toutes choses est plus dangereux que la guerre même, et que la France et l'Espagne s'en prévalent pour s'unir de plus en plus, afin d'opprimer la liberté de l'Europe et de ruiner les relations commerciales; toutes ces raisons ont porté sa sacrée Majesté Impériale, sa sacrée royale Majesté de la Grande-Bretagne, et les hauts et puissants seigneurs États-Généraux, à aller au-devant de tous les maux qui en résulteraient; et désirant y apporter remède selon leurs forces, ils ont jugé qu'il était nécessaire de faire entre eux une étroite alliance et confédération pour éloigner le grand et commun danger. . . . .

. . . .

« Et afin de se procurer cette satisfaction et cette sûreté, les alliés feront entre autres choses, les plus grands efforts pour reprendre et conquérir les provinces des Pays-Bas espagnols dans l'intention qu'elles servent de digue, de rempart et de barrière pour séparer et éloigner la France des Provinces-Unies, comme par le passé, lesdites provinces des Pays-Bas espagnols ayant fait la sûreté des seigneurs États-Généraux jusqu'à l'époque récente où sa Majesté Très-Chrétienne s'en est emparée et les a fait occuper par ses troupes. Pareillement, les alliés feront tous leurs efforts pour conquérir le duché de Milan avec toutes ses dépendances, comme étant un fief de l'Empire servant pour la sûreté des provinces héréditaires de sa Majesté Impériale, et pour conquérir les royaumes de Naples et de Sicile, et les îles de la mer Méditerranée, avec les terres dépendantes de l'Espagne, le long de la côte de Toscane, qui peuvent servir à la même fin et être utiles pour la navigation et le commerce des sujets de sa Majesté Britannique et des Provinces-Unies.. . . . .

. . . . . .Pourront le roi de la Grande-Bretagne et les seigneurs États-Généraux conquérir par la force des armes, selon qu'ils l'auront concerté entre eux, pour l'utilité et la commodité de la navigation et du commerce de leurs sujets, les pays et les villes que les Espagnols ont dans les Indes; et tout ce qu'ils pourront y prendre sera pour eux et leur demeurera (*). »

L'Angleterre, l'Autriche et la Hollande prennent donc les armes. On combat tout à la fois en Flandre, en Allemagne, en Italie et en Espagne. D'abord les alliés n'obtiennent sur la France aucun avantage signalé; mais bientôt les bons généraux manquent à Louis XIV, comme les bons ministres. L'Angleterre joue alors un rôle analogue à celui qu'elle a joué de nos temps; elle excite, elle paye les puissances continentales : mais à cette époque elle fit plus que d'entretenir l

(*) Dumont, *Nouveau recueil de traités*, t. II, pag. 202.

guerre par son argent, elle donna à la coalition un grand général, Marlborough, qui mit en pratique contre la France les leçons qu'il avait reçues de Turenne. D'autre part, le prince Eugène triomphait en Allemagne et en Italie. Les victoires remportées par Berwick et Vendôme à Almanza et à Villaviciosa maintenaient à peine en Espagne le jeune roi Philippe V. Les désastres se multiplient pour la France; les défaites de Hochstedt, de Turin, de Ramillies, d'Oudenarde, l'épuisent complétement. Mais elle trouve en elle encore assez de force pour lutter jusqu'au bout, et pour triompher à Denain, au moment même où on la croyait terrassée. Enfin, elle recueille le fruit de tant d'efforts : ses ennemis, non moins épuisés qu'elle, et qui voient qu'en combattant pour l'Autriche, ils travaillent à reconstituer la puissance de Charles-Quint, consentent à traiter. La paix fut signée à Utrecht, entre la France et l'Espagne d'une part; de l'autre, l'Angleterre, le Portugal, la Prusse, la Savoie et les Provinces-Unies, en autant de traités séparés (11 août 1713). L'Autriche, dont les intérêts d'ailleurs avaient été représentés dans ces arrangements, semblait s'y refuser encore : les succès de Villars en Alsace hâtèrent ses déterminations; elle signa la paix à Rastadt, tout en refusant d'y comprendre l'Espagne (6 mars 1714). Le traité de la Barrière (15 novembre 1715) acheva de régler les intérêts des différents États de l'Europe occidentale. Ainsi, après tant de désastres, la France n'avait rien perdu de son territoire et le petit-fils de Louis XIV régnait paisiblement sur l'Espagne.

Au moment où le grand roi mourut, la paix générale était rétablie et chaque État, rentré à peu près dans ses anciennes limites, commençait à réparer, par le repos, ses forces épuisées. En vain le cardinal Alberoni essaya par ses audacieuses intrigues de brouiller les puissances entre elles et de rallumer une guerre générale; ses projets avortèrent, et la France, l'Angleterre, l'Espagne et l'Empire restèrent paisibles. Toutefois, pendant la période qui s'étend de la mort de Louis XIV à la guerre de la succession d'Autriche, de 1715 à 1741, l'Angleterre prit sur les affaires de l'Europe un grand ascendant. Elle dut cet ascendant à la politique habile de Robert Walpole qui fut ministre sous deux rois, et qui mena à bonne fin les négociations les plus difficiles. Pendant que la France gouvernée par le cardinal Dubois, le duc de Bourbon et le vieux et timide Fleuri, se reposait sans mettre à profit les loisirs de la paix, l'Angleterre accroissait sa marine, augmentait le nombre de ses colonies, et établissait sur les mers une domination sans rivale, que les forces unies de tous les États européens n'auraient pu, dès cette époque, lui enlever. Déjà le traité d'Utrecht lui avait assuré la prépondérance dans le commerce maritime. Le traité de l'Assiento, conclu par elle avec l'Espagne, et par lequel cette dernière puissance lui avait cédé, pour trente ans, le privilége d'exporter ses denrées dans l'Amérique espagnole et au marché de Porto-Bello, offrit de plus aux Anglais les moyens d'établir dans ces vastes contrées un commerce de contrebande qui devint bientôt la source des bénéfices les plus considérables. Ce n'était point sans envie que la France voyait l'Angleterre prendre de si grands accroissements; mais comme elle ne pouvait s'y opposer, elle ne rompit point l'alliance qui l'unissait à son ancienne rivale.

La mort de l'empereur Charles VI (20 octobre 1740) fut un des événements les plus graves du dix-huitième siècle. Toutes les puissances qui avaient fait la paix à Utrecht et à Rastadt reprirent les armes. La France, en voulant donner à l'empereur Charles VI un successeur qu'elle avait choisi et qu'elle voulait imposer par la force, se jeta dans une entreprise inconsidérée qu'elle ne sut point conduire, et pour laquelle elle dépensa en pure perte ses hommes et son argent. Nous ne la suivrons point en Allemagne, sur un des théâtres de cette guerre désastreuse; ici nous ne devons tenir compte que de ses rapports avec l'Angleterre pendant la guerre de la succession d'Autriche. L'Angleterre se donna alors comme l'arbitre des différends; mais ses intérêts n'étant point les mêmes que ceux de la France, elle décida la question à l'avantage de l'Autriche, et elle défendit les droits de Marie-Thérèse. Dès lors il y eut guerre ouverte entre les deux puissances. Dans

cette lutte tous le succès ne furent point pour l'Angleterre. Tandis qu'elle prenait à la France quelques colonies lointaines, celle-ci remportait sur elle un éclatant triomphe à la journée de Fontenoi, et inspirait au gouvernement anglais des craintes sérieuses en envoyant en Écosse Édouard *le Prétendant*. Puis la France, qui avait confié ses armées au maréchal de Saxe, fit des conquêtes dans les Pays-Bas alliés de l'Angleterre, et ce furent peut-être les succès répétés des Français dans les derniers temps de cette guerre, faite tout entière contre les Anglais, qui hâtèrent la conclusion d'une paix générale. Comme nous l'avons dit, la France en soutenant, en Allemagne, contre Marie-Thérèse, l'électeur de Bavière Charles-Albert, s'était jetée dans une mauvaise entreprise. Quand le congrès d'Aix-la-Chapelle s'ouvrit au mois d'avril 1748, la France comptait en Allemagne un ennemi de plus, et un ennemi redoutable. Au commencement de la guerre, le roi de Prusse, Frédéric II, s'était allié à la France, et il avait pris la Silésie à Marie-Thérèse. Puis, quand il eut la Silésie et quand il eut fait de la Prusse un royaume puissant, il abandonna ses anciennes alliances. La France devait comprendre plus tard la faute qu'elle avait faite en favorisant l'agrandissement des États de Frédéric II.

Lorsque la paix fut conclue et signée, la France ne perdit rien en apparence avec l'Angleterre, car les conquêtes faites par les deux pays furent réciproquement rendues, mais la France avait accru l'influence de sa rivale. L'Angleterre fit confirmer les traités qui favorisaient l'extension de son commerce, puis elle se fit passer aux yeux de tous comme la protectrice nécessaire de l'équilibre européen. En prenant part à la guerre de la succession d'Autriche, elle n'avait paru guidée que par les intérêts communs, et au moment de la paix elle recueillait déjà les fruits de son habile conduite. Malgré ses préventions en faveur de tous les ennemis de la France, Heeren a donné une appréciation assez juste des moyens que l'Angleterre employait pour établir son influence, lorsqu'il a dit : « La politique anglaise, en tant qu'elle avait pour objet de maintenir sur le continent le système d'équilibre qui dominait depui longtemps, était bienfaisante pour l'Eu rope ; mais les moyens qu'elle employa pour y parvenir devenaient de plus en plu dangereux. L'Angleterre ne pouvait pre dre part à la guerre continentale que pa des subsides ; cette fois encore elle ava réussi à rapprocher les puissances et les rétablir à peu près dans leurs ancien nes relations, mais il avait fallu, pour parvenir, donner des subsides même au puissances du premier ordre, et non-seu lement à l'Autriche envahie de tout parts, mais encore à la Russie, simp auxiliaire dans cette grande querelle. C fut ainsi que l'Angleterre acheta la dire tion de la guerre, et, par conséquent de la paix en Europe. Dès lors elle s persuada aisément que son influence d viendrait chaque jour plus absolue ; comme sa puissance maritime augmen tait aussi avec une rapidité étonnant rien ne lui parut désormais imposs ble (*). »

On aurait pu croire après le traité d'Ai la-Chapelle, que l'Europe allait jouir d'u long repos, et que la France, désabusé par l'issue de la guerre de la successio d'Autriche, ne se lancerait plus témérai rement dans de folles entreprises. Il n'e fut point ainsi : dix années s'étaient peine écoulées depuis la conclusion d la paix, que la France se jeta, sans mo tif plausible, dans une nouvelle guerr Quelle fut la cause de la guerre de se ans ? On ne saurait le dire précisémen tant les motifs qui dirigèrent les cabine de Vienne et de Versailles furent frivol et inconsidérés. Le prince de Kaunit avait engagé la France dans l'alliance d l'Autriche : les deux États devaient partager la domination universelle dar l'Europe. Mais la France, qui compta alors parmi ses hommes d'État les pl éminents le duc de Choiseul et le card nal de Bernis, dut s'apercevoir bient qu'elle avait fait un faux calcul. Frédéri contre lequel était dirigé tout l'effort d la guerre, battit ses ennemis dans d'im mortelles campagnes, et la France n retira pour tout fruit de sa lutte avec l que la honte de Rosbach. Nous ne d vons pas insister sur cette guerre co tinentale ; mais nous sommes amenés

(*) Heeren, *Histoire du système politique d États de l'Europe*.

par la nature même de notre sujet, à entrer dans quelques détails. Cette guerre avait encore mis en présence la France et l'Angletere ; ce dernier pays avait pris parti pour Frédéric, qu'il essaya de défendre dans le Hanovre. Si les Français triomphèrent de leurs ennemis dans le Hanovre, s'ils battirent le duc de Cumberland à Hastenbeck, s'ils enlevèrent aux Anglais Port-Mahon dans l'île de Minorque, ils éprouvèrent ailleurs, sur mer et dans leurs colonies, des pertes irréparables. La marine française fut anéantie. Au mois de juillet 1758, les Anglais s'emparèrent du Cap-Breton; le 13 septembre de l'année suivante, le général Wolf gagna la bataille de Quebec, qui lui valut la conquête immédiate du Canada. Le 20 novembre de la même année, l'amiral Hawke défit une flotte française près de Brest. Dans l'Amérique, les Anglais s'emparèrent de la Martinique, de la Guadeloupe, de la Grenade, de Sainte-Lucie et de Saint-Vincent. La rivalité de Dupleix et de la Bourdonnaye rendit plus rapides les désastres de la France dans les Indes orientales. Enfin, dans cette guerre, les Anglais parvinrent encore à prendre le Sénégal et Gorée. L'Angleterre, comme on le voit, avait obtenu de grands résultats, et elle sortait victorieuse de la lutte. Mais, pendant la guerre, sa gloire fut souillée plus d'une fois par des actes odieux, et elle se montra peu scrupuleuse sur les moyens qui devaient la conduire à ses fins. Ce fut ainsi qu'en Amérique elle assassina traîtreusement l'officier Jumonville, qui lui apportait des paroles de paix, comme déjà, au temps de la lutte pour la succession d'Autriche, elle avait arrêté, contre le droit des gens, et sur un terrain neutre, un ambassadeur français.

Quand le traité de Paris, en 1763, vint mettre un terme à cette guerre, qui pendant sept ans avait ébranlé les deux hémisphères, quelques restitutions partielles ne rendirent à la France ni force ni grandeur; elle était déchue de son rang, et elle avait perdu la place qu'elle devait occuper dans le système de l'équilibre européen.

L'Angleterre avait conservé à l'extérieur l'influence qu'elle avait acquise pendant la guerre de la succession d'Autriche; on peut même dire qu'elle avait accru cette influence. Nous avons essayé de signaler les moyens qu'elle avait employés pour se rendre l'arbitre de l'Europe, mais les fortes dépenses qu'elle s'était vue obligée de faire, soit pour distribuer des subsides, soit pour soutenir ses forces navales, étaient devenues pour elle la cause d'un grand malaise. En 1739, sa dette publique se montait déjà à 54 millions sterling : la guerre de la succession d'Autriche la porta à 78 millions, la guerre de sept ans à 146 millions, celle des colonies d'Amérique à 257 millions. Dès lors cette dette n'a point cessé de s'accroître, et l'on a dit depuis longtemps qu'elle amènera nécessairement un jour une terrible catastrophe.

Vers la fin du dix-huitième siècle, un événement, qu'un grand nombre d'hommes politiques n'avaient point prévu, vint porter une atteinte grave à la puissance de l'Angleterre. Nous voulons parler du soulèvement des colonies anglaises dans l'Amérique du Nord. L'Angleterre épuisa dans une guerre longue et désastreuse contre ses anciens colons la meilleure partie de ses forces, et la France, se relevant encore une fois après tant de revers, tira de sa rivale une éclatante vengeance. Il ne faut pas voir seulement dans le soulèvement qui amena la constitution des États-Unis d'Amérique, une question d'impôts; il ne faut pas croire non plus que l'obstination du ministère anglais, qui resta sourd aux prédictions éloquentes de lord Chatam et de Burke, ait été la cause principale de cette grande révolution ; il y avait au-dessus de ces événements particuliers cette loi générale en vertu de laquelle toute colonie qui a atteint un certain degré de prospérité tend à devenir indépendante et à se détacher de sa métropole, *comme le fruit mûr se détache de la branche qui l'a porté* (*).

La lutte était déjà engagée depuis quelque temps entre la métropole et ses anciennes colonies, lorsque la France se décida à intervenir. Son rôle était bien marqué par l'intérêt et par l'honneur. Elle se ligua avec les Américains,

(*) Le mot est de Turgot.

et, le 6 février 1778, un traité d'amitié et de commerce fut conclu entre Louis XVI et l'Union. « Le même jour, fut signé entre les mêmes puissances un traité éventuel d'alliance offensive et défensive, pour le cas où la guerre éclaterait entre la France et l'Angleterre. Il y fut stipulé, chose inouïe jusqu'à ce jour de la part d'un roi, que l'objet essentiel et direct de cette alliance était de maintenir la liberté et la souveraineté des Etats-Unis. Ces traités ne furent pas accueillis dans l'Amérique même avec plus d'enthousiasme qu'en France. Les négociants se repaissaient déjà des richesses qu'ils allaient arracher au monopole de l'Angleterre; les propriétaires se flattaient que les taxes seraient diminuées par l'accroissement du commerce; les militaires, et surtout les marins, embrassaient avec transport cette occasion d'effacer la honte de la guerre de sept ans et de recouvrer leur ancienne gloire; les cœurs généreux applaudissaient en voyant la France se déclarer la protectrice des opprimés; les esprits libéraux, en la voyant s'armer contre la tyrannie (*). »

L'Angleterre fut effrayée, et non sans cause, de cette alliance; elle voulut faire des concessions à ses anciens colons, mais il n'était plus temps. En France, la nation et le roi s'étaient jetés résolûment dans l'entreprise, et le 6 août 1778 un plénipotentiaire français vint à Philadelphie, où siégeait le congrès, avec des lettres adressées par Louis XVI à *ses chers et grands amis et alliés, le président et les membres du congrès général de l'Amérique septentrionale*. On ne se contenta pas de faire passer aux Américains de bonnes paroles et des encouragements, on leur envoya aussi, avec des forces considérables, un illustre marin, le comte d'Estaing, qui tint tête, à lui seul, sur les côtes des États-Unis et dans les Antilles, aux plus habiles amiraux de l'Angleterre.

Sous la préoccupation de cette idée si profondément politique, qu'il faut, pour lutter avec avantage contre la Grande-Bretagne dans une guerre maritime, coaliser toutes les marines secondaires, le cabinet de Versailles, par de sages instigations, entraîna l'Espagne dans la lutte. Les Espagnols rompirent avec l'Angleterre en 1779. La France ne s'était pas engagée témérairement dans cette grande entreprise; elle savait qu'il lui faudrait des sacrifices de toute espèce, des efforts prodigieux pour soutenir la lutte. Elle fit ces sacrifices et ces efforts, et ne s'épargna point. Le temps n'était plus où ses marins évitaient les escadres anglaises : loin de là, ils couraient au-devant et cherchaient les combats. Ce fut sous l'impression de l'enthousiasme général que d'Orvilliers aborda la flotte de l'amiral Keppel, et lui livra, à la hauteur de l'île d'Ouessant, un combat glorieux pour la marine française. Nous ne rappellerons point ici toutes les glorieuses actions de d'Estaing, de Vaudreuil, de d'Orvilliers, de Lamothe-Piquet, de La Fayette, de Rochambeau, de de Grasse, de Suffren, dans la Manche, aux Antilles, sur le continent américain et aux Indes. Il nous suffira de dire qu'en France, dans toutes les classes, nul ne fit défaut au moment de la lutte. Ajoutons aussi que l'Espagne s'associa jusqu'au bout, avec loyauté et courage, à tous les travaux et à tous les dangers de son alliée. Enfin, le 3 septembre 1783, la paix fut signée entre toutes les puissances belligérantes.

En définitive, par son intervention dans la guerre de l'Amérique, la France obtint d'immenses résultats. Elle arracha à l'Angleterre la plus belle de ses dépendances, et la força à traiter sur le pied d'une parfaite égalité avec ceux qu'elle appelait naguère ses colons rebelles, et à reconnaître solennellement leur indépendance. D'autre part, en ce qui la concernait directement, elle parla au moment des conférences pour la paix avec quelque hauteur et une honorable fermeté. Les historiens modernes ont remarqué que, dans le traité, une des clauses les plus glorieuses pour la France fut celle par laquelle l'Angleterre consentit à l'abrogation et suppression de tous les articles relatifs au port de Dunkerque, depuis et y compris la paix d'Utrecht en 1713. On le voit, l'Angleterre s'avouait vaincue.

Ici se termine la troisième période de l'histoire de la rivalité de la France et de l'Angleterre. En effet, la grande r

(*) Ragon, *Histoire générale des temps modernes*, t. III, p. 643.

volution qui éclata en France à la fin du dix-huitième siècle change la face du monde.

L'Angleterre, au milieu des événements qui se succédèrent alors avec rapidité, se montra hostile, en vue de son intérêt particulier, à tous les principes de notre mouvement révolutionnaire. Elle suivit la même ligne de conduite que par le passé, et, comme autrefois, elle se montra très-peu scrupuleuse dans l'emploi des moyens qui devaient amener l'accomplissement de ses projets. Elle excita, elle souleva l'Europe; elle répandit à pleines mains l'or qui devait soudoyer pendant tant d'années les armées sans cesse renaissantes des puissances continentales. Mais la France régénérée trouva en elle-même des ressources inespérées qui la firent triompher de Pitt, qui représentait si bien la haineuse Angleterre, et de l'Europe tout entière. Une lutte héroïque, qui dura vingt-cinq ans, contre les puissances conjurées, replaça la France à la tête des nations. Pendant cette période, la plus glorieuse de notre histoire, toutes les capitales de l'Europe virent passer nos armées victorieuses. Toutefois, la France, épuisée par d'innombrables victoires, parut enfin succomber, mais elle succomba avec gloire; et elle peut compter encore avec un légitime orgueil quelques-unes de ses dernières défaites au nombre de ses plus beaux triomphes. Quand la France accablée renonça à soutenir la lutte, l'Angleterre reparut dans les congrès de l'Europe. Elle venait demander une part dans la victoire; elle voulait une compensation pour l'or qu'elle avait prodigué. Nos ennemis se lièrent par des traités, et ils se partagèrent nos dépouilles. Ils ne laissèrent à la France, avec son ancien territoire, que le souvenir de vingt-cinq ans de victoires. On a pu croire jusqu'à présent que la paix avait été rendue au monde. Cependant des circonstances imprévues peuvent encore replacer en face la France et l'Angleterre; mais si la guerre se rallumait, la France, nous l'espérons, trouvant aide et appui sur le continent, chez des peuples qui ne sont point ses véritables ennemis, obtiendrait enfin une victoire qui a été ajournée seulement et non point enlevée par les traités de 1814 et de 1815.

RIVALITÉ DE LA FRANCE ET DE LA MAISON D'AUTRICHE (*). — Il y eut une époque où, comme nous l'avons dit dans l'article précédent, la rivalité de la France et de l'Angleterre sembla cesser, ce fut aux seizième et dix-septième siècles. Un ennemi nouveau plus formidable que l'Anglais s'était alors élevé et menaçait l'indépendance de tous les États. La France avec ses seules forces engagea contre cet ennemi une lutte terrible, sauva l'Europe occidentale et établit l'équilibre politique des temps modernes.

Première période de la rivalité de la France et de la maison d'Autriche (depuis la paix de Madrid jusqu'au traité d'Utrecht).

C'est surtout depuis la paix de Madrid (1526), résultat de la bataille de Pavie, que la lutte de la France contre la maison d'Autriche prend le caractère d'une guerre vraiment européenne. Jusque-là il semblait que l'Italie seule fût en question : François Ier paraissait y continuer le personnage de Louis XII, et le roi d'Angleterre, sollicité par les deux partis, laissait flotter ses déterminations sous l'influence d'un avantage tout actuel ou des conseils intéressés de son principal ministre. Mais dès lors tout intérêt passager devait céder à un intérêt plus général. Le traité de Madrid abandonnait l'Italie au maître de la péninsule espagnole, de la Sicile et de l'empire allemand, et la paix de Cambrai (1529), tout en adoucissant pour la France la rigueur de ces conditions, y ajoutait véritablement dans l'opinion de l'Europe : une main libre l'avait signée. Dès ce moment la puissance de Charles-Quint menaçait toutes les nations, et François Ier, forcé de recommencer la guerre, accepta pour alliés les deux plus redoutables ennemis de l'Empire, les protestants d'une part, de l'autre les Turcs. Voyons maintenant quelles étaient les forces des deux puissances rivales.

Charles-Quint possédait l'Espagne entière, à laquelle etaient annexés alors la Cerdagne et le Roussillon. A l'héri-

(*) Nous avons beaucoup emprunté, pour cet article, à la *Géographie politique des temps modernes*, par M. Henri Wallon.

tage des maisons de Castille et d'Aragon il joignait encore celui de la maison de Bourgogne, à savoir, la Franche-Comté et les Pays-Bas; enfin il était empereur d'Allemagne. Joignez à cela Oran et Bougie sur la côte d'Afrique, les Canaries, et, par delà l'Océan, le monde nouveau qu'avait découvert Christophe Colomb. La maison d'Autriche trouvait dans l'immensité même de ses possessions d'inépuisables ressources. Mais son grand avantage pour la lutte, c'était de toucher la France sur plusieurs points, au sud, au nord et aussi à l'est, par la Franche-Comté et l'Italie. L'empereur n'avait à lui, il est vrai, dans cette dernière contrée, que Naples et la Sicile; mais, au nord de la péninsule, il régnait encore par son influence.

La France était grande aussi; elle était riche et populeuse : mais pouvait-on la comparer, pour la force, à l'ensemble des royaumes et des provinces possédés par la maison d'Autriche? Une chose seule (et c'est la remarque d'un contemporain) pouvait rendre la lutte égale entre Charles-Quint et François Ier; c'est que les États de l'un étaient disséminés, éparpillés et se composaient de mille éléments divers, tandis que l'on trouvait dans ceux de l'autre une admirable unité.

La réforme aussi vint en aide à la France. En divisant l'Allemagne, elle n'amoindrit pas seulement la puissance impériale, elle créa encore à Charles-Quint des ennemis là où il ne devait trouver que des alliés. L'opposition dont les États du Nord, la Saxe par exemple, avaient si souvent fait preuve envers l'Empire, se fortifia de l'opposition religieuse. La résistance se manifesta bientôt par les ligues de Torgau et de Smalkalde. La France se hâta de profiter de cette division. Elle soutint les protestants contre Charles-Quint; elle fit plus encore : on la vit, à la grande surprise de la chrétienté, s'unir aux Turcs et les pousser sur l'Empire.

Charles-Quint essaya d'abord d'arrêter ce concert. Sous la médiation de l'électeur Palatin, il transigea à Nuremberg avec les protestants, dont la ligue s'était accrue de plusieurs villes (1532). Ferdinand, au nom de la maison d'Autriche, transigea aussi avec le duc de Wurtemberg, que la victoire d'Heilbronn avait rétabli dans ses États (1534). Ces transactions, amenées par la nécessité, n'offraient aux protestants qu'une garantie bien précaire, et l'empereur ne cachait plus ses projets, quand il reparut en Europe, vainqueur de Barberousse (1535). Il comptait en finir avec ses deux plus terribles ennemis, et proposait à François Ier un traité de paix à la condition qu'il abandonnerait l'alliance des protestants et des Turcs.

C'était un avertissement de la consolider. La ligue de Smalkalde se renouvela sur de plus grandes proportions, et tandis que Martin du Bellay y portait l'adhésion de la France, un autre ambassadeur allait jusqu'au fond de l'Asie, resserrer, par un traité de commerce, les liens politiques de François Ier et de Soliman. Charles-Quint fit face aux dangers : tandis qu'en Allemagne, il organisait une ligue catholique contre la ligue de Smalkalde, par la trêve de Nice, par son pacifique voyage à travers la France, il jetait sur la fidélité de François Ier à ses alliances, des doutes graves et trop bien mérités. Cette politique porta ses fruits; en vain, François Ier, trompé dans ses espérances, renouvela ses traités avec Soliman et Barberousse, d'une part; de l'autre, avec les protestants, auxquels il amena en aide les rois de Danemark et de Suède et le duc de Juliers; Charles-Quint lui enleva successivement l'alliance de l'Angleterre, celle du duc de Juliers (1543) et celle du roi de Danemark; et en même temps, envahissant la France, il fit accepter au roi, malgré la bataille de Cerisoles, la paix de Crépy. Avec l'abandon de toutes les places conquises sur la Savoie et dans le Montferrat, depuis la paix de Nice, cette paix exigeait du roi la cession de Stenay au duc de Lorraine, comme fief du Luxembourg, c'est-à-dire de Charles-Quint; la remise du comté de Charolais, et surtout la promesse que « les deux majestés s'entendraient pour « la répulsion des Turcs et autres infidè« les, comme de raison. »

Les Turcs et les protestants, il est vrai, paraissaient bien pouvoir alors se passer de tout appui étranger. Les Turcs étaient devenus maîtres d'une partie de la Hongrie, et leurs conquêtes furent reconnues

dans l'armistice accepté par Ferdinand et dans la paix signée, en 1547, par Charles-Quint. Jamais aussi les protestants n'avaient paru plus puissants en Allemagne. Leur ligue avait gagné au midi, et elle comptait parmi ses membres le duc de Wurtemberg, longtemps indécis, et l'électeur Palatin, qui avait abjuré la foi catholique. Il y eut un moment toutefois où l'empereur put croire qu'il écraserait le protestantisme à l'aide des protestants eux-mêmes. L'ambition lui donna pour alliés Albert de Brandebourg, margrave de Bayreuth, et Maurice, duc de Saxe, qui convoitait l'électorat; et, malgré les premiers succès de l'électeur menacé, la bataille de Mühlberg laissa à l'empereur tout l'avantage (1547). L'électeur de Saxe, le landgrave de Hesse étaient ses prisonniers : tous les États de Saxe, avec l'électorat, devenaient le prix de la trahison de Maurice, qui devait continuer, dans le Nord, la soumission des autres rebelles. Ce triomphe pourtant n'était point assuré. Maurice allait effacer sa première trahison par une autre. Il n'avait voulu que l'électorat : électeur de Saxe, il devint le chef du protestantisme contre l'Empire, et une ligue nouvelle réunit avec le Danemark et les principaux États du nord de l'Allemagne le roi de France Henri II, qui avait succédé à François I[er] en 1547. Cette double guerre, commencée en même temps, eut encore une double issue : elle aboutit au traité de Passau (1552), à la pacification d'Augsbourg (1555), pour les protestants; pour la France, au traité de Cateau-Cambrésis (1559). Dans l'intervalle de ces deux événements, Charles-Quint avait abdiqué et ses couronnes et l'empire. Malgré ses efforts, ces deux parts ne purent se réunir, et leur séparation commença une période nouvelle dans le système d'équilibre; ce système, sans perdre de son unité, se rattache désormais à deux centres principaux d'action : d'un côté, la branche d'Autriche avec les autres pays d'Allemagne et les royaumes scandinaves que le protestantisme vient d'associer au mouvement de l'Europe occidentale; de l'autre, la branche d'Espagne avec l'Angleterre, la France et l'Italie.

La France, dans cette première partie de la lutte, a fait d'immenses efforts; elle a divisé la maison d'Autriche et commencé, si nous pouvons nous exprimer ainsi, son impuissance. Mais elle-même est épuisée, comme l'atteste le traité de Cateau-Cambrésis. Puis les discordes religieuses qui vont la déchirer et l'ensanglanter arrêteront pendant quelques années le combat à outrance qu'elle a engagé pour l'établissement et le maintien de l'équilibre européen.

La maison d'Autriche néanmoins va toujours s'affaiblissant de plus en plus. Elle gagne, il est vrai, à la fin du seizième siècle, le Portugal et ses riches colonies; mais les échecs qu'elle éprouve en France dans les affaires de la ligue, mais le soulèvement des Pays-Bas, mais les troubles qui éclatent en Allemagne, préparent et accélèrent la chute de la vaste domination fondée par Charles-Quint.

La révolution des Pays-Bas, qui datait du compromis de Breda, en 1566, avait été sanctionnée par l'assemblée de Dordrecht (1572). Un gouvernement nouveau y fut constitué; il rallia le reste des dix-sept provinces à la pacification de Gand (1576). Mais, pour durer, cette union comptait dans son sein trop d'éléments hétérogènes. Des différences de religion, de race, séparaient naturellement ces provinces que rapprochait la haine d'une tyrannie commune; elles ne purent même rester unies tant que dura le danger. Sans abjurer la cause de l'indépendance, les dix provinces catholiques se détachèrent des provinces calvinistes, et appelèrent successivement à leur tête l'ambitieux Mathias d'Autriche (1578), et après lui, François, duc d'Anjou (1580). Le prince d'Orange ne s'opposa point à cette séparation : il accepta pour alliées les provinces qui ne voulaient plus de lui pour chef, et en profita même pour resserrer les liens des sept provinces réformées. La Hollande, la Zélande, la Gueldre, Utrecht et la Frise (avec les Ommelandes), signèrent, le 23 janvier 1579, l'union d'Utrecht; Over-Yssel et Groningue y accédèrent plus tard (1580, 1594).

Les provinces séparées ne pouvaient se maintenir longtemps en une position si douteuse. Les provinces de langue française (Namur, le Hainaut, l'Ar-

tois) furent les premières à se soumettre (1579). Les autres, que la ressemblance de langage, que leur position géographique, tenaient plus rapprochées des Provinces-Unies, firent une plus longue résistance; mais elles finirent pourtant par céder aussi à l'habileté des généraux espagnols. Les Provinces-Unies seules, bravèrent les efforts de ces généraux et elles en eurent aussi à elles seules toute la gloire. L'Angleterre, dont Élisabeth dirigeait toutes les ressources à l'intérieur, la France déchirée par les guerres civiles, les protestants d'Allemagne retenus par les avantages, mal assurés encore, de la paix d'Augsbourg, et d'ailleurs peu favorables à la cause calviniste, environnaient le théâtre de cette lutte héroïque, sans y descendre. L'ambition de Philippe II y attira pourtant à la fin l'Angleterre et la France. L'Angleterre vit les prétentions du roi d'Espagne échouer, avec l'invincible Armada, contre les écueils de ses rivages; et Henri IV, auquel ce prince disputait pour sa fille la couronne France, de le repoussa de ses frontières. Le besoin que le roi avait de la paix, pour raffermir le pays à l'intérieur, lui fit profiter de ses premiers avantages pour conclure le traité de Vervins (1598). Il abandonnait les Provinces-Unies à leurs propres forces; mais déjà leur indépendance était assurée, et bientôt d'ailleurs il s'entendit avec l'Angleterre pour leur ménager une trêve de douze ans (1609). Ce traité sauvait à l'Espagne l'aveu de son impuissance; il réservait aussi à Henri IV un allié naturel dans la grande guerre qu'il méditait contre la maison d'Autriche.

L'humiliation de cette maison puissante, en Espagne et en Allemagne, était en effet l'idée prédominante du roi vers la fin de son règne, et sa mort seule put en arrêter l'exécution déjà commencée. On connaît le projet qu'on lui attribue d'établir, nouvelle division politique de l'Europe, et de fonder la paix universelle sur un nouveau système d'États. Sans donner à ces idées plus d'importance qu'elles n'en pouvaient avoir, il n'en faut pas moins reconnaître que la France, délivrée par Henri IV de ses troubles intérieurs, donnait une attention sérieuse à l'équi libre de l'Europe. Elle se trouvait main tenant en position d'agir au dehors L'avénement de Henri IV avait réuni à l couronne les principaux domaines d la maison de Bourbon, la dernière de familles du sang royal : le duché Vendôme et les États du royaume d Navarre, le Béarn, le comté de Foix etc. Les maux de la guerre civile étrangère étaient en partie effacés : le chefs de la ligue, qui avaient compt d'abord sur les résistances provinciale Mayenne en Bourgogne, Mercœur e Bretagne, avaient capitulé. Par la pai de Vervins, les Espagnols, acceptai pour base le traité de Cateau-Cambr sis, avaient restitué les conquêtes don ils étaient maîtres encore, Calais, A dres, le Catelet en Picardie, Blavet e Bretagne. Henri IV leur avait laissé Can brai, et, faisant toujours ses réserv pour la Navarre, il avait abandonné nouveau ces droits de la France déjà souvent résignés, sur Naples, Milan le comté d'Asti, et la suzeraineté de Flandre et de l'Artois. Le traité avait e outre stipulé de prochains arrangemen avec le duc de Savoie. Ce prince, à q Henri III avait rendu à son avéneme au trône les villes de Pignerol, Sav gliano, la Pérouse et Génole (laissées la France par le traité de 1562), désira garder, sans compensation, le marqu sat de Saluces, qui lui assurait les con munications du Piémont au comté Nice, et dont il s'était emparé en 158 Henri IV ne lui demandait que la Bress il exigea plus quand il lui eut enlevé vive force ces places sur lesquelles le d avait compté; et le traité de Lyon don à la France la Bresse, le Bugey, Valromey et les deux rives du Rhôn depuis Genève jusqu'à Lyon, ainsi q le bailliage de Gex; le duc restitua e core Château-Dauphin, et acquit à prix le marquisat de Saluces, avec l places de Cantal, de Demon et de R que.

Telle était la situation de la Franc la fin du règne de Henri IV. Non-seu ment ce prince l'avait réorganisée à l' térieur, mais il avait préparé, sur de points en même temps, la double attei qu'il voulait porter aux deux branches la maison d'Autriche, à la branche d'

pagne en *Italie*, à la branche d'Autriche en Allemagne : le traité de Brussol (1610) promettait une armée au duc de Savoie, pour l'aider à enlever le Milanais aux Espagnols, et une autre armée allait commencer ses opérations sur le Rhin. Mais la mort du roi fit avorter ces projets. La régente Marie de Médicis et le parvenu italien qui dirigeait ses conseils, ne demandaient qu'à jouir en paix du pouvoir : un double mariage unit les maisons d'Espagne et de France, prêtes à s'attaquer ; on rompit le traité de Brussol, et l'Italie resta dans la situation où les dernières révolutions l'avaient mise. On rappela les troupes qui déjà étaient entrées dans le duché de Juliers ; mais, en Allemagne, les événements étaient plus forts que les combinaisons de la politique ; ils entraînaient qui ne les suivait pas.

L'opposition du nord contre le midi s'était manifestée de nouveau. Les idées religieuses eurent une grande part, sans doute, dans les événements qui s'accomplirent alors ; mais la question religieuse en Allemagne était, au dix-septième siècle, subordonnée à la question politique.

Les pays où avait pénétré la réforme aspiraient à une complète indépendance, et voulaient secouer cette suzeraineté, déjà plus apparente que réelle, que réclamait sur toutes les parties de l'ancien empire germanique la maison d'Autriche. La communauté des croyances servit au nord comme au midi de prétexte pour l'organisation de ligues puissantes. Protestants et catholiques luttèrent ensemble dans de sanglantes batailles. La vaste contrée qui s'étend du Rhin à l'Elbe et de l'Océan au Danube fut ravagée dans tous les sens. Enfin le suprême résultat de *la guerre de trente ans* fut d'achever entre le nord et le midi la séparation commencée cent ans plus tôt à Passaw et à Augsbourg, et de rendre, pour ainsi dire, définitifs les morcellements de territoire et d'intérêts qui ont réduit plus d'une fois, jusqu'à nos jours, l'Allemagne à l'impuissance.

La France portait son attention sur les divers incidents de cette lutte, où s'épuisait une des branches de la maison d'Autriche ; elle attendait le moment d'intervenir, et quand elle crut tout préparé pour ses desseins, elle s'arma et prit sa place dans la guerre.

Richelieu qui la dirigeait voulait, comme Henri IV, l'abaissement des deux maisons d'Autriche. D'abord il leur avait ôté les communications qu'elles s'étaient ménagées dans les Alpes à travers la Valteline (1624). Isolées, elles devaient être plus avantageusement attaquées et en Italie et en Allemagne. L'Italie, qui était fermée à l'Empire, fut ouverte à la France par l'établissement d'un prince français dans le duché de Mantoue, et par l'acquisition de Pigneroles. En Allemagne, les mesures du cardinal n'étaient pas moins habilement concertées. Une trêve, ménagée par un de ses agents entre le roi de Suède et le roi de Pologne, laissait au premier les moyens de commencer une guerre pour laquelle la France devait lui assurer des subsides ; et tandis qu'il armait la Suède contre l'Autriche, il désarmait l'Autriche en employant l'opposition de la ligue catholique et l'habileté de ses négociateurs pour le renvoi de Waldstein.

Cette confédération, dont Richelieu était la tête, Gustave-Adolphe le bras, devait entraîner toute l'Allemagne protestante. En vain l'électeur de Saxe, jaloux de voir une puissance étrangère prendre à la tête du protestantisme la place où s'étaient maintenus ses ancêtres, essaya-t-il d'organiser une ligue séparée ; elle fut dissoute, et ses débris allèrent grossir le parti de Gustave-Adolphe. L'Électeur lui-même y accéda, mais de mauvaise grâce ; et quand la mort du roi eut ralenti les progrès des Suédois et diminué le danger de la résistance, il fut un des premiers à accepter la paix de l'empereur. (Paix de Prague, 30 mai 1635.)

De ce moment, la guerre de trente ans devient pour nous, une guerre toute nationale. La France n'est plus l'alliée des États allemands contre l'Empire ; elle devient partie principale et fait la guerre sur tous les points à la fois. : d'une part, contre la maison d'Autriche en Allemagne, où les Suédois et les princes allemands qui n'ont point posé les armes, ne sont plus que ses alliés ; d'autre part, contre la maison d'Espagne en Italie, où elle entraîne à son alliance les ducs de Mantoue, de Parme

et de Savoie; dans les Pays-Bas, où elle ramène à la lutte les Provinces-Unies; enfin dans la Péninsule espagnole elle-même, où elle va soutenir l'insurrection de la Catalogne et la révolution du Portugal.

La mort de Richelieu ne changea rien à sa politique. Mazarin, qui en hérita, continua la guerre sur deux terrains à la fois, et sur les champs de bataille et dans les congrès de la diplomatie : Turenne et Condé tranchaient, à la manière d'Alexandre, ce que la diplomatie ne savait point résoudre. Une longue suite de négociations et de batailles amena enfin les traités de Westphalie. L'Empire signa la paix avec les pays protestants à Osnabrück, avec la France à Munster.

Mais la guerre continuait encore entre la France et la maison d'Espagne. Par ses victoires en Italie et dans les Pays-Bas, la France avait pris une position qui ne permettait point à l'Espagne d'attendre des conditions bien avantageuses d'un traité. La continuation de la guerre faillit lui être plus fatale encore; car l'Angleterre, qui convoitait ses colonies d'Amérique, s'unit à la France (1655). Heureusement l'Espagne sut rompre à temps ce concert, par le traité des Pyrénées (7 novembre 1659). La France et ses alliés d'Italie y figuraient seuls : l'Angleterre refusa fièrement de s'y laisser comprendre; le Portugal en était exclu par l'Espagne, qui espérait acheter, au prix de la paix avec la France, le loisir de le ramener à ses lois; mais avant qu'elle y fût parvenue, la France avait recommencé la guerre, et l'Espagne invoquait l'appui du Portugal pour lui résister.

Les traités de Westphalie et des Pyrénées avaient montré aux yeux de tous la faiblesse de la maison d'Autriche. Elle avait été rudement frappée en Allemagne, dans les Pays-Bas, en Italie, en Espagne et dans le nouveau monde; ses pertes étaient immenses. Mais, après tout, ne pouvait-elle point encore, à l'aide des ressources qui lui restaient, se relever et recommencer l'œuvre rêvée par Charles-Quint et par Philippe II? Il fallait donc l'affaiblir et l'amoindrir encore, pour la réduire à une complète impuissance. Ce fut là l'idée qui domina Louis XIV penda tout son règne : achever l'ennem le dépouiller, se mettre à sa plac tel fut le but unique des guerres et d négociations que nous allons raconte

L'état de l'Espagne abaissée par traité des Pyrénées, de l'Angleter contenue sous les faibles Stuarts, d Provinces-Unies tournées tout entièr vers les Indes, de l'Autriche préoccup des troubles de la Hongrie et des progr de l'empire turc, contribuait, vers 166 à laisser un champ libre à l'ambiti de Louis XIV. La mort du roi d'E pagne, Philippe IV, lui donna une pr mière occasion de manifester ses de seins. Il y avait en Flandre une viei coutume appelée droit de dévolutio qui, à la mort du père, déclarait s patrimoine dévolu aux enfants du pr mier lit, préférablement à ceux du de nier; en vertu de ce droit, le roi France se prétendit héritier des Pays B par sa femme, et les envahit. La Ho lande et l'Angleterre, réconciliées à Br da (31 juillet 1667), la Suède elle-mêm effrayée de cette démonstration, co clurent une triple alliance à la Haye (janvier 1668). La paix d'Aix-la-Chapel en obligeant la France à restituer Franche-Comté, lui laissa encore dou places fortes des Pays-Bas : Charler Binch, Ath, en Hainaut, Tournai Oudenarde sur l'Escaut, Douai et fort de Scarpe (près de Douai), Courtr Lille, Armentières, Bergues et Furr (1668, 2 mai).

Ces concessions ne suffirent poin Louis XIV. La Hollande avait été l'â de la triple alliance; la France, ja son alliée contre la maison d'Espag était alors le pays qu'elle redoutait plus. Ce fut contre la Hollande Louis XIV tourna ses vues, et, neut lisant, par d'habiles négociations, l'A gleterre et la Suède, il attaqua les P vinces-Unies (mai 1672). Cette agr sion donna l'éveil à l'Europe : l'Espa dont les possessions aux Pays-Bas laient être sacrifiées, plusieurs puiss ces allemandes, et au premier ran Brandebourg et l'Autriche, s'unir aux États-Généraux. A défaut de roi, le parlement d'Angleterre com que la victoire de Louis XIV aurait p résultat de faire passer les forces m

times de la Hollande en de plus puissantes mains. La Suède même ne fut retenue qu'avec peine dans l'alliance française. Ainsi les hostilités redevinrent générales; mais Louis XIV transigea avec la Hollande au traité de Nimègue, et ce fut encore l'Espagne qui paya les frais de la guerre. Par le traité du 17 septembre, l'Espagne, en échange de Puycerda (en Cerdagne) et de quelques villes des Pays-Bas, cédées par le traité d'Aix-la-Chapelle, ou conquises dans la dernière guerre, abandonna à Louis XIV, d'une part la Franche-Comté, de l'autre plusieurs places fortes enveloppées dans ce réseau de forteresses que la paix d'Aix-la-Chapelle lui avait déjà données : c'étaient Condé, Valenciennes, Bouchain, Cambrai, qui achevaient de donner à la France le cours de l'Escaut jusqu'à Tournai; Aire et Saint-Omer, aux limites de l'Artois; Ypres, Werwick, Warneton, Bailleul, Cassel, Poperingue, en Flandre, et dans le Hainaut, Bavay et Maubeuge. Les conventions d'Aix-la-Chapelle et des Pyrénées étaient confirmées en tous les autres points. Dans un troisième traité, signé le 5 février 1679 avec l'empereur et l'Empire, Louis XIV abandonna le droit de garnison dans Philipsbourg, mais il se fit céder Fribourg, et mit la restitution de la Lorraine à de telles conditions, qu'elles équivalaient à un refus. Par le même acte l'empereur laissa au roi la faculté de mettre garnison dans Huy, Vervins, Aix-la-Chapelle, Nuys, etc., jusqu'à la paix avec les princes de l'Empire, et promit de faire restituer au roi de Suède ce que lui avait assuré la paix de Westphalie. Louis XIV, du reste, ne s'en remit pas uniquement à l'empereur pour les intérêts de son fidèle allié; et lui-même, il força le roi de Danemark et l'électeur de Brandebourg à traiter avec le roi de Suède sur les bases de cette paix.

Ainsi la ligue des puissances jalouses de la France avait été dissipée par l'habile politique du roi. Un aussi éclatant succès ajoutait à l'ambition de Louis XIV; il continua ses conquêtes jusqu'au sein de la paix : les chambres de réunion établies à Metz, à Brisach, à Besançon et à Tournai, étendirent les frontières du royaume par interprétation; elles conquirent par arrêts, comme on fait par des batailles, Strasbourg, Casal, Trèves, Luxembourg, etc., et Louis XIV, non content d'entamer ainsi le territoire de l'Allemagne, parut vouloir encore s'immiscer plus directement dans ses affaires, lors des troubles de l'électorat de Cologne et de la succession palatine. Tout se trouvait remis en question : une ligue plus générale arma contre la France l'empereur, l'Espagne, la Suède, l'électeur de Bavière et de Franconie, etc.; et à peine la guerre était-elle commencée, que la révolution de 1688 réunit sous la main du plus ardent ennemi de la France les deux puissances maritimes jadis rivales, la Hollande et l'Angleterre. Contre cette ligue presque européenne, la France eut pourtant un allié, bien qu'elle ne l'avouât point : les Turcs. Ceux-ci combattaient, pendant que la France faisait par arrêts des chambres de réunion ses pacifiques conquêtes. Presque réduits à demander la paix, ils reprirent les armes en 1688, quand ils les virent reprendre à Louis XIV; ils s'entendirent avec lui pendant le cours de la guerre, et durent la finir quand Louis XIV y mit fin. La paix de Carlowitz (1699) fut le contre-coup de la paix de Ryswick (1697).

Au congrès de Ryswick, de même qu'aux précédents, la France sut annuler les avantages que les alliés pouvaient tirer de leur nombre, en divisant leurs intérêts. Quand les hostilités duraient encore, le duc de Savoie, le premier, avait été détaché de leur cause par le traité de Turin (29 août 1696), qui lui rendait tous ses États, même Pignerol, et appelait sa fille au trône de France, en lui faisant épouser le duc de Bourgogne. A Ryswick, les autres puissances traitèrent aussi isolément; les États-Généraux, le roi d'Angleterre, le roi d'Espagne, par des actes séparés le 27 septembre, et enfin l'empereur, le 30 octobre 1697. On se rendit mutuellement toutes les places conquises pendant la guerre, tant en Europe que dans les colonies; c'était la France qui avait à faire le plus de restitutions : elle rendit à Guillaume III la principauté d'Orange; à l'Espagne, Courtrai, Ath, Charleroi, Mons, Luxembourg avec ses dépendan-

ces, et toutes les places occupées dans les Pays-Bas depuis le traité de Nimègue, d'après la liste dressée par les soins du roi d'Espagne lui-même; en Catalogne, Barcelone, Girone, Roses et Belver; de plus, Dinant que le roi d'Espagne, au traité de Nimègue, avait promis de faire céder au roi de France, devait être rendu à l'évêque de Liége. Par le traité conclu avec l'empereur, la France s'engagea à restituer le fort de Kehl, Fribourg, Brisach, Philipsbourg; Montbelliard à la maison de Wurtemberg; elle laissa le duc de Lorraine rentrer dans ses États; elle se réserva seulement le droit de démolir les forteresses de Nancy, de Bitch, de Hombourg en Lorraine; de Mont-Royal, de Kirn, d'Hébernbourg, de Neu-Brisach, en Alsace. Elle garda en Lorraine Sarrelouis et Longwy; en Alsace, Huningue, le Fort-Louis, qui devaient êtr démantelés, et Strasbourg. En définitive, c'était encore la maison d'Autriche qui, parmi les coalisés, avait fait les pertes les plus considérables.

Si la France s'était arrêtée, c'était, il faut le dire, dans l'espoir d'une plus importante acquisition. La mort prochaine de Charles II allait ouvrir la succession des couronnes d'Espagne; Louis XIV y prétendait, et le besoin de se ménager le roi mourant explique seul les concessions toutes gratuites faites par la France à l'Espagne au traité de Ryswick. Mais ce que ces avances n'auraient pu faire encore, la nécessité politique l'imposa à Charles II : son testament (2 octobre 1700) légua toutes ses couronnes au duc d'Anjou. Il n'y eut plus de Pyrénées; mais l'Europe entière se leva pour donner des barrières à la France. L'Angleterre et la Hollande s'allièrent à l'Autriche par le traité de la Haye (7 septembre 1701); la Prusse (20 janvier 1702) et l'Empire germanique (22 mars, 29 septembre 1702) accédèrent à leur confédération.

La France n'eut à leur opposer que le duc de Bavière et l'électeur de Cologne, le roi de Portugal et le duc de Savoie, beau-père du jeune roi d'Espagne et du duc de Bourgogne; et encore le roi de Portugal passa aux alliés par l'appât d'une augmentation de territoire dans la Péninsule et dans les colonies (16 mars 1703); le duc de Savoie suivit s exemple (15 octobre) : la jeune duche sa fille lui révélait, dit-on, les secr de l'État. Après une lutte malheureu on essaya la voie des négociations. I Eugène et Marlborough, qui avaient f la fortune des alliés sur les champs bataille, avaient pour auxiliaires grand pensionnaire de Hollande, He sius, esprit tenace et froid, ennemi p sonnel de Louis XIV. En vain le roi frait-il aux alliés ce qu'il avait ref avant la bataille de Malplaquet, l'aband du roi d'Espagne, le passage de le troupes à travers la France et un subs pour les aider à le déposséder : on voul qu'il le chassât lui-même. Mais la d grâce de Marlborough comme chef whigs, la mort de l'empereur Josep qui laissait la couronne impériale au d'Espagne choisi par les alliés, ral tirent leur ardeur à soutenir sa cau Si l'Europe combattait Louis XIV, n'était pas pour ramener Charles-Qui Déjà l'Angleterre et la Hollande se naient à l'écart, et leur retraite d nait aux autres plus d'une incertitu La bataille de Denain les décida. songea plus sérieusement à la paix. E n'était point facile à régler au milieu ce conflit de prétentions : tout le mon voulait des barrières, même le roi Prusse pour sa principauté de Neuc tel. Enfin elle fut signée à Utrecht, en la France et l'Espagne d'une part, de l' tre l'Angleterre, le Portugal, la Prus la Savoie et les Provinces-Unies, en tant de traités séparés (11 août 171 L'Autriche, dont les intérêts avaient d' leurs été représentés dans ces arran ments, faisait mine de s'y refuser enco les succès de Villars en Alsace hâter ses déterminations; elle signa la pai Rastadt, tout en refusant d'y comprend l'Espagne (6 mars 1714).

Le petit-fils de Louis XIV parut en comme roi, avec le consentement toute l'Europe, dans le palais de l'E curial, où Philippe II avait rêvé tant fois l'abaissement et la ruine de France.

« Cet acte final de la lutte engag depuis deux siècles entre la France l'Espagne consacra, dit M. Mignet, triomphe du peuple auquel l'avanta de sa position et l'activité permanen

de son esprit assuraient la supériorité sur l'autre. Il provint de la toute-puissance des causes générales, quoiqu'il parût amené par des causes secondaires de succession et de dynastie. Le droit de la France sur l'Espagne sembla si naturel, qu'il fut universellement admis. Avant l'ouverture de la succession, l'Europe, malgré ses craintes, lui en décerna une partie ; au moment de cette ouverture, le dernier descendant espagnol de Charles-Quint la lui abandonna tout entière (*). »

Deuxième période de la rivalité de la France et de l'Autriche (depuis la paix d'Utrecht jusqu'à nos jours).

« L'équilibre de l'Europe, défendu contre la maison d'Autriche au traité de Westphalie, était maintenu contre la France au traité d'Utrecht : il l'était sans que l'abaissement de l'une rendît à l'autre sa domination. L'Autriche et l'Espagne étaient à jamais séparées; la France, contenue dans ses frontières du nord, l'était aussi sur ses rivages par la ruine de ses flottes et du port de Dunkerque; et si, arrêtées de ce côté, les deux puissances rivales cherchaient à se rouvrir les voies de leurs anciens agrandissements, elles y trouvaient deux puissants obstacles posés par le traité d'Utrecht : l'Autriche, dans le royaume de Prusse qui protégeait l'Allemagne contre ses empiétements; la France, dans le royaume de Savoie, qui lui fermait l'Italie. Toutefois, la balance de l'Europe, confiée à l'Angleterre, n'était pas en des mains plus sûres : en conservant l'équilibre des puissances continentales, l'Angleterre gardait pour elle la domination des mers (**). »

Dans les premiers instants l'Angleterre se conforma scrupuleusement aux intentions des traités de 1713 et de 1714, et, pour consolider encore les arrangements qui avaient été pris alors, elle conclut à la Haye la *triple alliance* (4 janvier 1717) avec la France et les Provinces-Unies. Ce fut l'Espagne qui rompit ce concert et qui, chose singulière, entraîna, par une brusque attaque, l'Autriche dans l'alliance de la France. Cette dernière puissance, en effet, acceptant les arrangements de 1717, s'unit aux trois puissances signataires du traité de la Haye, et forma avec elles la *quadruple alliance* (2 août 1718). Les puissances alliées songeaient à amener une paix durable entre les parties belligérantes; mais elles mirent tant de lenteur dans leurs négociations, que l'Espagne et l'Autriche s'accordèrent seules, et si bien que les puissances médiatrices en prirent ombrage et se liguèrent à leur tour. Elles entraînèrent à leur suite la Prusse, la Suède et le Danemark. Cependant le caractère pacifique des principaux ministres d'Angleterre et de France, Walpole et Fleury, la mort de Catherine, qui, d'autre part, avait accédé à l'alliance de Vienne (6 août 1726), empêchèrent les hostilités de commencer. Les préliminaires de la paix furent signés avant la guerre (Paris, 31 mars 1727), et après quelques difficultés encore, un congrès s'ouvrit enfin à Soissons le 4 juin 1728. La France se laissa alors entraîner à de petites intrigues qui portèrent atteinte à son influence et à la considération dont elle jouissait. Elle gagna l'Espagne, signa furtivement avec elle et avec l'Angleterre la paix de Séville (9 novembre 1729), y fit accéder la Hollande, et signifia sans autre forme à l'Autriche le traité tout conclu. Elle irrita ainsi l'empereur et se prépara un affront : elle fut à son tour abandonnée par ses alliés, qui se rapprochèrent de l'Autriche. Le second traité de Vienne, signé par l'empereur, les États-Généraux et la Grande-Bretagne (1731), reçut l'adhésion des États de l'Empire et de l'Espagne elle-même, qui, dès le 6 juin de cette année, en se séparant de la France, avait renoncé au traité de Séville.

Bientôt il y eut à propos de la Pologne une guerre ouverte entre la France et l'Autriche. La première voulait maintenir la liberté des élections dans la diète polonaise, et soutenait Stanislas; la seconde favorisait l'électeur de Saxe. A deux reprises différentes, l'Angleterre et les États-Généraux essayèrent de suspendre les hostilités par leur médiation; enfin les préliminaires de la paix furent signés à Vienne (1735), et la paix

(*) *Introduction à l'histoire de la succession d'Espagne*, vers la fin.

(**) M. Wallon, *Géographie politique des temps modernes*.

définitive conclue entre la France et l'Empire, le 18 novembre 1738.

Deux ans plus tard, la mort de l'empereur Charles VI devait rallumer la guerre entre la France et l'Autriche et la rendre européenne. Nous ne rappellerons pas ici les divers incidents de cette guerre de la succession d'Autriche (1740-1748), que nous avons racontée ailleurs, notamment dans les ANNALES (t. II, p. 106 et suiv.). Secourue principalement par l'Angleterre, Marie-Thérèse l'emporta sur l'électeur de Bavière, qu'on voulait lui opposer, et malgré tous les efforts d'une formidable coalition, l'Autriche subsista. Le traité d'Aix-la-Chapelle (1748) mit fin à la lutte. La France, sans parler de ses autres transactions avec les diverses puissances belligérantes, restitua à l'Autriche toutes les conquêtes qu'elle avait faites sur elle dans les Pays-Bas.

On croyait en Europe que les motifs de haine qui jusqu'alors avaient séparé les deux puissances n'avaient point cessé d'exister, même après le traité de 1748, lorsque tout à coup elles se rapprochèrent : on vit avec surprise Marie-Thérèse et Louis XV, quoique leurs intérêts ne fussent pas les mêmes, poursuivre ardemment le même but. « L'impératrice, dit M. Michelet, pour recouvrer la Silésie, ameuta l'Europe, les reines surtout : elle entraîna celle de Pologne et l'impératrice de Russie; elle fit sa cour à la maîtresse de Louis XV. La monstrueuse alliance de la France avec cette vieille Autriche contre un souverain qui maintenait l'équilibre de l'Allemagne réunit contre lui toute l'Europe. » On sait comment Frédéric II triompha. La guerre *de sept ans* (1756-1763), où intervint alors Louis XV, fut pour la France une longue suite de honteux désastres. (Voy. les ANNALES, t. II, p. 128 et suiv.) Elle se termina par les ignominieux traités de Paris et d'Hubertsbourg. Nous perdions à cette paix, non-seulement une part de nos possessions, mais l'honneur.

Tant que dura le ministère du duc de Choiseul, il y eut accord avec l'Autriche. Le mariage du petit-fils de Louis XV avec Marie-Antoinette fut une suite des bons rapports qui existaient à cette époque entre les cours de Versailles et de Vienne. Mais au moment où le d[uc] d'Aiguillon arriva aux affaires, to[ut] changea : le parti opposé à l'Autric[he] reprit le dessus dans les conseils du r[oi] l'habileté de M. de Kaunitz fut impu[is]sante dès lors pour arrêter la Fran[ce] dans son retour vers la vieille et bon[ne] politique. « Louis XV mort, dit [un] écrivain de notre temps (*), on se refr[oi]dit de plus en plus. Vainement l'Autric[he] avait compté sur l'ascendant d'u[ne] jeune souveraine, belle et parée de tout[es] les séductions : Louis XVI, pieuseme[nt] docile, même sur le trône, aux volont[és] de son père, s'était hâté d'accorder [sa] confiance au comte de Maurepas, con[s]tant adversaire du parti autrichien. [Le] jour même de son avénement, un m[é]moire d'une haute importance avait é[té] remis, par l'ordre prévoyant du gra[nd] dauphin, au jeune roi. Là se trouvaie[nt] énumérés tous les malheurs nés pour [la] France du traité de Versailles; l'Autric[he] y apparaissait comme une ennemie nat[u]relle : la nécessité d'un nouveau systèm[e] y était démontrée. Pour se maintenir [au] pouvoir, le duc d'Aiguillon, s'il se f[ût] rendu justice, aurait moins compté s[ur] lui-même que sur sa parenté avec [le] comte de Maurepas; mais le neveu [ne] sauva pas le ministre. Le comte de Ve[r]gennes, recommandable par ses succ[ès] au congrès de Hanovre comme par s[es] ambassades à Constantinople et à Stoc[k]holm, fut placé à la tête des affaires étra[n]gères. C'était la consécration du reto[ur] aux grandes vues de Richelieu. Tendre [la] main aux puissances de second ordr[e] soutenir la Prusse, afin de conquér[ir] et de perpétuer l'influence françai[se] en Allemagne, empêcher tout agrandi[s]sement de l'Autriche et isoler l'Angl[e]terre du continent, tel devint l'espr[it] du cabinet de Versailles. Dès lors o[n] vit la France, appuyant l'Autriche da[ns] les petites choses, l'arrêter aussit[ôt] qu'elle voulait s'étendre. Ce changeme[nt] si imprévu causa beaucoup d'humeur [à] Vienne. Vivement blessé, Joseph II n'[é]pargnait, dans ses caustiques attaques, [ni] les ministres de son royal beau-frère, [ni] la nation elle-même. Un revirement ve[rs] l'Angleterre commença à se manifester.

Le cabinet de Versailles ne devait pa[s]

(*) M. Camille Paganel, *Histoire de Joseph* I[I], p. 238.

tarder à montrer, dans une grave circonstance, les vues qui dirigeaient alors sa politique à l'égard de l'Autriche. Depuis la paix d'Utrecht il y avait eu de fréquents démêlés entre la Hollande et la Flandre, à propos de la navigation libre de l'Escaut et de l'occupation des villes de la Barrière. Le traité d'Aix-la-Chapelle avait remis ces villes aux mains des Hollandais. C'était la stricte exécution des arrangements pris en 1713. Mais il restait encore, entre la Hollande et l'Autriche qui possédait la Flandre, bien des points à regler. Marie-Thérèse n'avait jamais dissimulé sa haine contre les Hollandais, mais elle s'était abstenue de les attaquer. Joseph II, avec son impétuosité irreflechie, n'hésita point à se lancer dans une guerre. Il profita, en 1781, des différends qui s'étaient élevés entre l'Angleterre et la Hollande pour forcer celle-ci à évacuer les villes de la Barrière. Les États-Généraux, qui se trouvaient pressés de deux côtés à la fois, furent obligés de céder, et l'évacuation eut lieu en 1782. Mais, comme les prétentions de l'empereur, à cause du succès obtenu, devenaient de plus en plus grandes, les États-Généraux prirent le parti de demander la médiation de la France. Celle-ci, irrésolue d'abord, se déclara enfin ouvertement pour la Hollande, et, pour effrayer les Autrichiens, elle forma des armées d'observation en Flandre et sur le Rhin. Au même instant Louis XVI fit remettre à Joseph II une note pleine de dignité, où il l'engageait pour le repos de l'Europe, et dans l'intérêt même de l'Autriche, à accepter son entremise et à mettre fin aux hostilités qui avaient commencé. « Le prince de Kaunitz lui-même, dit l'historien que nous avons déjà cité, craignant par-dessus tout une rupture avec la France, engageait l'empereur à accepter la médiation de Louis XVI. Bientôt des conférences s'ouvrirent à Versailles, entre le comte de Vergennes, le comte de Mercy, ambassadeur de Joseph II, et MM. de Berkenrode et Brantzen, ministres de la république. Le ministère français dirigea toute la négociation. L'empereur persistait à demander que la liberté de l'Escaut ne fût pas regardée comme un des objets en litige, mais qu'on se bornât à l'examen de ses autres prétentions. Cédant à la fin sur ce point, il exigeait qu'on lui remît Maëstricht et un district considérable sur la Meuse. Mais les États-Généraux se refusant à cette cession, et la puissance médiatrice se déclarant pour eux, les conférences allaient être rompues, quand le comte de Mercy déclara que si l'on donnait à l'empereur une satisfaction éclatante pour un affront essuyé par son pavillon sur l'Escaut, ce prince se contenterait d'un modique arrondissement de territoire, et d'une somme d'argent, tant pour ses prétentions qu'en réparation des dommages causés par les inondations. Déférant aux instances de M. de Vergennes, les États-Généraux envoyèrent à Vienne deux députés, interprètes des excuses de la république. Joseph les reçut fort bien, interrompit avec obligeance leurs excuses et leur tint un langage pacifique. Après de longs débats, il fixa la somme à dix millions de florins de Hollande, et le 21 septembre 1785 comme terme fatal qui déciderait de la guerre ou de la paix. Ce moment approchait. Grand se trouva l'embarras des plénipotentiaires hollandais, qui n'étaient autorisés à accorder que huit millions. D'un autre côté, les commissaires impériaux étaient liés par des ordres formels. La négociation se serait donc arrêtée, si la cour de Versailles, menacée d'avoir à opter entre un ancien allié auquel le roi était uni par les nœuds du sang, et un nouvel allié auquel des intérêts majeurs l'engageaient à s'attacher plus étroitement encore, n'eût offert de payer les deux autres millions. La paix fut signée le 8 novembre 1785. Tel fut le dénoûment, tout pécuniaire, d'une contestation qui avait menacé le repos de l'Europe. »

La mort de M. de Vergennes faillit amener un nouveau changement dans la politique française à l'égard de l'Autriche. Le comte de Montmorin tendait à se rapprocher du cabinet autrichien; mais le mouvement de l'opinion publique, qui était irrésistible alors (on venait de convoquer les états-généraux), arrêta la réaction qui, sous l'influence de la reine, se manifestait parmi les courtisans de Versailles.

La révolution française approchait. Joseph II prévit, dès les premières discussions de l'assemblée nationale, que

le torrent des idées nouvelles allait tout entraîner. En 1790 (ce fut l'année de sa mort) il disait à M. de Ségur, qui lui demandait pour Louis XVI et Marie-Antoinette des instructions et des conseils : « Quels conseils voulez-vous que « je leur donne, lorsque je les vois entou- « rés de gens qui leur persuadent qu'avec « un régiment, une compagnie de gardes « du corps, quelques acclamations et des « cocardes arborées au milieu d'une or- « gie, on peut arrêter et anéantir une ré- « volution? Je les plains; mais je ne « pourrais leur indiquer de si loin d'autre « moyen pour se tirer d'un si mauvais « pas, que beaucoup de prudence et de « fermeté. S'ils en ont, tout s'arrangera « peut-être; s'ils en manquent, je n'ai « rien à leur dire. » (*)

Joseph II, comme l'indiquent ces paroles pleines de tristesse, ne s'abusait point sur le sort réservé à la vieille monarchie; mais il était bien loin de prévoir que l'Autriche, pendant vingt-cinq années, s'épuiserait d'argent et verserait des flots de sang à cause de la révolution qui venait de commencer.

RIVAROL (Antoine, comte de), l'un des écrivains le plus spirituels du 18e siècle, naquit, en 1754, à Bagnols en Languedoc. Il vint vers 1775 à Paris, où un esprit brillant et satirique et une belle figure jointe à beaucoup d'aisance et de grâces dans les manières, l'avaient déjà mis en vogue dans les salons, lorsqu'il publia le *Discours sur l'universalité de la langue française,* qui partagea le prix proposé par l'Acad. de Berlin en 1785. L'auteur fut nommé, l'année suivante, membre de cette académie, et le grand Frédéric lui écrivit « que, depuis les ouvrages de « Voltaire, il n'avait rien lu de mieux que « ce discours. » Plusieurs critiques judicieux ont cependant jugé depuis cette production avec plus de sévérité, et ont reproché à l'auteur d'avoir parlé beaucoup trop légèrement des littératures étrangères. La traduction de *l'Enfer* du Dante, qu'il avait publiée la même année, et avec le même succès, a aussi perdu de son prix aux yeux de la critique. Enfin, se livrant à son goût naturel pour la satire, il attaqua avec assez peu de ménagements la plupart des écrivains de son

(*) Ségur, *Mémoires, souvenirs*, etc.

temps, dans un ouvrage intitulé : *le Pet Almanach de nos grands homme* 1788, in-12. Ce livre lui fit un grar nombre d'ennemis; mais, ne leur répo dant que par de nouvelles épigramme il mit presque toujours les rieurs de s côté. Au commencement de la révol tion, il se fit le champion de la m narchie dans le journal intitulé : *l Actes des apôtres.* Il émigra ensuite, se réfugia à Hambourg, où il coopé pendant quelque temps à la rédaction d journal politique et littéraire intitulé *Spectateur du Nord.* De Hambourg passa à Berlin, où il mourut en 180 « Rivarol, dit Dussault, dans ses *Annal littéraires,* n'eut peut-être un vrai tale en aucun genre; mais son esprit actif flexible se pliait à tous les genres. »

On a de lui, outre les ouvrag déjà cités, *Parodie du songe d'Athal* 1787, in-8°; deux *lettres à Necker,* l'un *sur l'importance des opinions religie ses;* l'autre, *sur la morale*, etc.; *Lett à la noblesse française*, 1792, in-8 *de la Vie politique de M. de Lafayet* 1792, in-8°; *Prospectus d'un nouve Dictionnaire de la langue françai suivi d'un discours sur les facultés i tellectuelles et morales de l'homm* Hambourg, 1797, in-8°; des *Poésies*, e Les *Œuvres* de Rivarol ont été publi par Fayolle et Chênedollé, Paris, 18(5 vol. in-8°. Ses *Mémoires*, insérés 1824 dans la *Collection des Mémoi sur la Révolution,* ne sont que la réi pression du *Tableau des travaux l'Assemblée constituante*, qu'il av publié en 1798.

RIVE (Jean-Joseph), savant bibliog phe, né en 1730, à Apt en Proven embrassa l'état ecclésiastique, profe la philosophie au collége de Saint-Ch les à Avignon, et obtint ensuite la c de Moléges, près d'Arles, qu'il qui en 1767, pour venir à Paris, où le d de la Vallière lui confia le soin de riche bibliothèque. Ses connaissan en bibliographie et en histoire littéra lui acquirent bientôt une grande ré tation; mais un amour-propre exce l'engagea dans de nombreuses querel où il n'eut pas toujours raison. Aprè mort du duc de la Vallière, il fut nom bibliothécaire à Aix; et quand la volution commença, il en embrassa

vement la cause. Il mourut d'apoplexie en 1792. Parmi ses nombreux ouvrages, nous nous bornerons à citer : *Éclaircissements sur les cartes à jouer*, Paris, 1780, in-12, ouvrage dans lequel il attribue l'invention des cartes aux Espagnols : Dupuy a prouvé le contraire dans le *Journal des Savants* (août 1780) ; et *La Chasse aux bibliographes et antiquaires mal advisés*, 1788, 2 vol. in-8°.

RIVET DE LA GRANGE (Antoine), savant bénédictin, né à Confolens, dans le Poitou, en 1683, fut appelé à Paris par ses supérieurs pour travailler à l'histoire des hommes illustres de l'ordre de Saint-Benoît. Cet ouvrage n'ayant pas été continué, il conçut le projet d'un travail plus étendu et d'une utilité plus générale, c'était l'*Histoire littéraire de la France* ; mais avant de l'entreprendre, dom Rivet voulut prendre part aux querelles théologiques qui avaient alors un si grand retentissement : non content de faire une vive opposition à la bulle *Unigenitus*, il se chargea de revoir et d'achever le *Nécrologe de Port-Royal des Champs*, qu'il fit imprimer à Amsterdam en 1723, in-4°, et encourut ainsi la disgrâce de ses supérieurs, qui le reléguèrent dans le monastère de Saint-Vincent du Mans, où il passa les trente dernières années de sa vie. C'est dans ce lieu qu'il composa son *Histoire littéraire de la France*, dont il publia le 1er volume en 1733. Il finissait le 9e lorsqu'il mourut en 1749. Les volumes 10 et 11, imprimés en 1756 et 1759, sont dus à dom Clémencet, et le 12e, qui parut en 1763, à dom Clément. Les volumes 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19 et 20 ont été composés par l'Académie des inscriptions ; le dernier a paru en 1843 : il s'arrête à 1290.

RIVIÈRE (Charles-François de RIFFARDEAU, marquis, puis duc de) naquit à la Ferté-sur-Cher en 1765, alla, au commencement de la révolution, à Turin, rejoindre le comte d'Artois qui l'attacha à sa personne, et lui confia différentes missions en Allemagne et en France. Arrêté une première fois en Vendée, il parvint à s'échapper des prisons de Nantes, et se rendit auprès de Charette. En 1804, il entra dans le complot de Pichegru, fut arrêté une seconde fois avec les Polignac et Dupré de Saint-Maur, et condamné à mort le 10 juin 1804 ; mais Joséphine et Murat, sollicités par la famille du marquis de Rivière, s'interposèrent auprès de Napoléon, et obtinrent une commutation de peine : le gouvernement se contenta de le faire enfermer au fort de Joux.

A la restauration, le marquis de Rivière fut nommé maréchal de camp et destiné à l'ambassade de Constantinople ; mais le retour de Napoléon l'obligea à se sauver en Espagne, et il ne revint en France qu'après le désastre de Waterloo. Nommé alors commandant de la 8e division militaire, il fit arborer le drapeau blanc à Marseille ; y fut *témoin* du massacre des patriotes par les volontaires royaux ; puis se rendit à Toulon, et engagea le maréchal Brune à se démettre de son commandement, en l'assurant qu'il avait pris des mesures pour que son voyage s'effectuât sans aucun danger pour lui. On sait comment ces promesses furent tenues.

Ce fut vers la même époque qu'il reçut la mission d'aller en Corse poursuivre Joachim Murat, qui s'y était réfugié ; il montra un extrême acharnement contre cet homme à qui il devait la vie : Joachim, en partant pour sa malheureuse expédition de Naples, avait confié une aigrette en diamants d'une grande valeur au chef de bataillon Poli. Le marquis de Rivière fit sommer cet officier de lui remettre ces diamants comme appartenant à la couronne de France. Poli répondit qu'il les avait reçus en dépôt du roi Murat pour les remettre à la reine Caroline, et qu'il remplirait son mandat ; et, comme le marquis insistait et devenait de plus en plus menaçant, Poli se retira dans les montagnes du Fium'orbo, arbora le drapeau tricolore, et fit dire à l'intrépide marquis de venir prendre les diamants. M. de Rivière, furieux, rassembla une armée d'environ six mille hommes, tant en infanterie qu'en cavalerie, prit avec lui les officiers supérieurs de bonne volonté, au nombre desquels figurait le général Tiburce Sébastiani, alors colonel et aujourd'hui commandant la première division militaire, et se mit bravement en marche. Cependant Poli avait rassemblé les paysans du Fium'orbo ; il avait, de concert avec Laurelli, Martinetti et Colombani, organisé la

résistance la plus appropriée aux localités : il vit fondre sur lui l'orage sans s'émouvoir. En effet, dans toutes les rencontres qui eurent lieu, les troupes royales furent complétement battues; au passage de la Sollenzara, il y eut une déroute générale, et un officier supérieur fut enlevé de son cheval avec une de ces cordes à nœuds coulants dont on se sert pour attraper les bœufs sauvages; les paysans l'avaient pris pour le marquis. Alors celui-ci, voyant qu'il compromettait singulièrement sa réputation à poursuivre cette folle entreprise, battit en retraite, et rentra en France.

Il partit en 1819 pour son ambassade à Constantinople, et y signa un tarif de douanes très-préjudiciable à notre commerce du Midi; car il assujettissait les marchandises françaises exportées dans les échelles du Levant à un droit deux fois et demie plus fort que celui que payaient les autres nations. Il fut reconnu qu'il avait sacrifié les intérêts de la France, et on le rappela. A son retour il fut nommé capitaine des gardes de Monsieur; puis, en 1824, capitaine des gardes du corps, et plus tard gouverneur du duc de Bordeaux, en remplacement du duc de Montmorency. Il mourut dans ces fonctions en 1828, à l'âge de soixante-trois ans. Il avait été créé pair de France à la seconde restauration, et duc à son retour de Constantinople.

RIVOLI (bataille de). Depuis la bataille d'Arcole, l'armée française avait reçu quelques renforts envoyés de l'armée des Alpes et de l'intérieur. Dix mille hommes formaient le blocus de Mantoue, ou le général Serrurier avait été rappelé, et trente mille étaient en observation. Le général Joubert avait remplacé le général Vaubois dans le commandement de l'extrême gauche de l'armée dans le Tyrol; il occupait les positions de Corona et de Rivoli. Les Autrichiens avaient aussi réparé leurs pertes, et, au commencement de 1797, le général Alvinzi était retourné en Italie avec une armée considérable.

Le 7 janvier, cette armée se mit en mouvement; la gauche, sous les ordres du général Provera, sortit de Padoue, et le centre, partant de Bassano, se dirigea sur Roveredo pour se réunir à la droite.

Le général Bonaparte était à Bologn quand, le 10, il eut connaissance des mo vements de l'ennemi. Il raconte lui-mêr de la manière suivante les combats q eurent lieu. « Pendant que l'ennemi présentait devant Vérone (le 23 nivô an V, 12 janvier 1797), il attaquait l' vant-garde du général Masséna, placée village Saint-Michel : ce général sor de Vérone, rangea sa division en batail et marcha droit à l'ennemi, qu'il mit déroute, lui enleva trois pièces de can et lui fit six cents prisonniers; les g nadiers de la soixante-quinzième enl vèrent les positions à la baïonnette; avaient à leur tête le général Brune, q eut ses habits percés de sept balles.

« Cette division occupait une lig défensive sur les hauteurs en arrière torrent du Ri, et s'appuyait par la ga che à la droite de Cingie-Rossi dans revers oriental du Mont-Baldo et p sa droite à des batteries retranchées; e repoussa les attaques de l'armée aut chienne, qui débouchait en nombreus colonnes par les cols Campion-Cocco Corno-Albave près du village de Ferru jusqu'à ce que je pusse arriver dans bassin avec mon armée.

« Je fis aussitôt reprendre au gén ral Joubert la position intéressante San-Marco. Il fit garnir le plateau Rivoli d'artillerie, et je disposai le to afin de prendre à la pointe du jour u offensive redoutable et de marcher m même à l'ennemi. A la pointe du jo notre aile droite et l'aile gauche de l'e nemi se rencontrèrent sur les haute de San-Marco; le combat fut terrible opiniâtre. Le général Joubert, à la t de la trente-troisième, soutenait son i fanterie légère, que commandait le gé ral Vial.

« Cependant Alvinzi, qui avait fait dispositions le 24 pour enfermer to la division de Joubert, continuait d'e cuter son même projet; il ne se dout pas que pendant la nuit j'y étais arr avec des renforts assez considérab pour rendre son opération non-seu ment impossible, mais encore des treuse pour lui. Notre gauche fut vi ment attaquée; elle plia, et l'ennemi porta sur le centre. La quatorzième mi-brigade soutint le choc avec la p grande bravoure.












Médailles et Monnaies du XIe Siècle.

« Cependant il y avait trois heures qu'on se battait, et l'ennemi ne nous avait pas encore présenté toutes ses forces. Une colonne ennemie, qui avait longé l'Adige sous la protection d'un grand nombre de pièces, marcha droit au plateau de Rivoli pour l'enlever, et par là menaçait de tourner la droite et le centre. J'ordonnai au général de cavalerie Leclerc de se porter pour charger l'ennemi s'il parvenait à s'emparer du plateau de Rivoli, et j'envoyai le chef d'escadron Lasalle avec cinquante dragons, prendre en flanc l'infanterie ennemie qui attaquait le centre, et la charger vigoureusement. Au même instant le général Joubert avait fait descendre des hauteurs de San-Marco quelques bataillons, qui plongeaient dans le plateau de Rivoli. L'ennemi, qui avait déjà pénétré sur le plateau, attaqué vivement et de tous côtés, laisse un grand nombre de morts, une partie de son artillerie et rentre dans la vallée de l'Adige. A peu près au même moment, la colonne ennemie, qui était déjà depuis longtemps en marche pour nous tourner et nous couper toute retraite, se rangea en bataille sur des pitons derrière nous. J'avais laissé la soixante-quinzième en réserve, qui non-seulement tint cette colonne en respect, mais encore en attaqua la gauche qui s'était avancée, et la mit sur-le-champ en déroute. La dix-huitième demi-brigade arriva sur ces entrefaites, dans le temps que le général Rey avait pris position derrière la colonne qui nous tournait.

« Je fis aussitôt canonner l'ennemi avec quelques pièces de douze; j'ordonnai l'attaque, et en moins d'un quart d'heure toute cette colonne, composée de plus de quatre mille hommes, fut faite prisonnière. L'ennemi, partout en déroute, fut partout poursuivi, et pendant toute la nuit on nous amena des prisonniers. Quinze cents hommes qui se sauvaient par Guarda furent arrêtés par une cinquantaine d'hommes de la dix-huitieme qui, du moment qu'ils les eurent reconnus, marchèrent sur eux avec confiance et leur ordonnèrent de poser les armes.

« L'ennemi était encore maître de la Corona, mais il ne pouvait plus être dangereux. Il fallait s'empresser de marcher contre la division du général Provera, qui avait passé l'Adige le 24 à Anguiari. Je fis filer le général Victor avec la brave cinquante-septième et rétrograder le général Masséna, qui, avec une partie de sa division, arriva le 25. à Roverbella

« Je laissai l'ordre en partant au général Joubert d'attaquer, à la pointe du jour, l'ennemi, s'il était assez téméraire pour rester encore à la Corona.

« Le général Murat avait marché toute la nuit avec une demi-brigade d'infanterie légère; il devait paraître dans la matinée sur les hauteurs de Montebaldo qui dominent la Corona.

« Effectivement, après une résistance assez vive, l'ennemi fut mis en déroute, et ce qui était échappé à la journée de la veille fut fait prisonnier: la cavalerie ne put se sauver qu'en traversant l'Adige à la nage, et il s'en noya beaucoup.

« Nous avons fait, dans les deux journées de Rivoli, treize mille prisonniers et pris neuf pièces de canon : les généraux Sandos et Mayer ont été blessés en combattant vaillamment à la tête des troupes. »

ROBERJOT (Claude), né à Mâcon en 1753, était curé de cette ville lorsque la révolution éclata. Il en adopta les principes, se maria, et fut élu député suppléant à la convention, mais ne siégea à cette assemblée qu'après le 9 thermidor. Nommé représentant du peuple à l'armée de Pichegru, il s'y conduisit avec modération, fit à son retour un rapport fort bien rédigé sur les provinces de la Belgique, et contribua à faire prononcer leur réunion à la France. Il passa, après la session conventionnelle, au conseil des cinq-cents, et devint, en 1797, ministre plénipotentiaire près des villes anséatiques. Il assista en cette qualité au congrès de Rastadt, et périt, à la suite de ce congrès, assassiné avec son collègue Bonnier d'Arco, par les ordres du gouvernement autrichien. Voy. BONNIER.

ROBERT LE VIEUX et

ROBERT Ier. Voyez FRANCE (duché de.)

ROBERT Ier (Monnaies de). Ce prince ne porta, comme on sait, que bien peu de temps le titre de roi; cependant on connaît de lui un denier que Leblanc a

publié dans son *Traité des Monnaies de France* et attribué à tort à Robert II. Ce denier a été frappé à Orléans, et il est entièrement calqué sur ceux de Charles le Chauve; en voici la description : GRATIA DI REX entre grènetis; dans le champ le monogramme de Robert, modelé sur celui de Charles, et où l'on reconnaît les lettres ROBTVS. Cette monnaie est aujourd'hui perdue, et on ne la connaît que par le dessin de Leblanc.

ROBERT II, roi de France, naquit à Orléans, vers 970, de Hugues Capet et d'Adélaïde. A la mort de son père (996), il monta sur le trône, auquel il avait été associé dès 986. Il épousa, en 995, sa parente Berthe, veuve du comte de Blois, dont il avait tenu un des enfants sur les fonts baptismaux. Le pape Grégoire V voulut l'obliger à rompre ce mariage, comme incestueux; Robert résista, le pape l'excommunia et mit le royaume de France en interdit. Suivant Pierre Damien, le roi se serait vu alors délaissé de tous ses serviteurs, et, effrayé de cet abandon, il se serait décidé à renvoyer la reine Berthe. (Voy. EXCOMMUNICATION.) Toujours est-il qu'en l'an 1000, il épousa Constance, fille du comte de Toulouse, femme d'un caractère altier et impérieux, qui, pour dominer entièrement son mari, commença par faire assassiner Hugues de Beauvais, qui exerçait sur lui une grande influence, et commit ensuite un grand nombre de cruautés, que le faible et pacifique Robert n'eut pas le courage de réprimer. Henri le Grand, duc de Bourgogne et oncle de Robert, n'ayant point d'enfant mâle, avait institué pour son héritier Otton, son beau-fils; à sa mort, Robert éleva des prétentions sur la Bourgogne : une guerre s'ensuivit entre lui et Otton; elle dura cinq ans, et le roi, étant enfin parvenu à rejeter son ennemi au delà de la Loire (1015), resta maître de la Bourgogne, et en investit son second fils Henri. Quelques années après (1019), Robert fit à Rome un voyage dont on ignore le motif. De retour dans ses États, il éprouva des chagrins domestiques occasionnés par la révolte de son fils Hugues, que les duretés de Constance avaient obligé à se retirer de la cour. Hugues étant tombé entre les mains du comte du Perche, Guillaume Talvas, fut renvoyé à son père, qui l[...] pardonna; mais il mourut quelq[...] temps après, et Robert, qui l'avait a[...] socié au trône, choisit pour son su[...] cesseur, son second fils Henri, qui se r[...] volta à son tour avec son frère Rober[...] par les mêmes motifs qui avaient fa[...] prendre les armes à Hugues leur frè[...] aîné. Robert fut obligé de marcher co[...] tre ses enfants; mais Henri s'empara [...] Dreux, et fit la paix avec son père p[...] l'intermédiaire du duc de Normandi[...] Quant à Robert, on eut plus de peine [...] réduire les Bourguignons, qui le sou[...] naient; cependant le roi en vint enfin [...] bout, et ces deux princes s'étaient réco[...] ciliés avec lui, lorsqu'il mourut, en 103[...]

Robert était un homme d'un cara[...] tère doux et pacifique, aimant le pe[...] ple et donnant tout ce qu'il avait a[...] pauvres; on disait que sa grande pi[...] lui avait fait accorder du ciel le don [...] guérir les maladies en touchant ce[...] qui en étaient atteints, et en faisa[...] sur eux le signe de la croix; et c'[...] probablement à cette tradition que [...] monte le singulier privilége que l'on [...] tribuait aux rois de France, de gué[...] des écrouelles.

« Il était, dit le moine auteur de la ch[...] nique de Saint-Bertin, très-pieux, p[...] dent, lettré, et suffisamment philo[...] phe, mais surtout excellent musici[...] Il composa la prose du Saint-Espr[...] qui commence par ces mots : *Ad[...] nobis gratia*, les hymnes *Judæa [...] Hierusalem*, *Concede nobis quæsum[...]* et *Cornelius Centurio*, qu'il offrit [...] Rome sur l'autel de Saint-Pierre, no[...] avec le chant qui leur était propre, [...] même que l'antienne *Eripe*, et [...] sieurs autres beaux morceaux. Sa fem[...] Constance, le voyant toujours occ[...] de ces travaux, lui demanda un jo[...] comme par plaisanterie, de faire a[...] quelque chose en mémoire d'elle, e[...] fut alors qu'il écrivit l'hymne *O c[...] stantia martyrum*, que la reine [...] cause du mot *constantia*, crut a[...] été fait pour elle.

« Ce roi avait souvent coutume [...] venir, revêtu de ses habits royaux [...] couronne en tête, à l'église de Sa[...] Denis, où il dirigeait le chœur à m[...] nes, à vêpres et à la messe, et chan[...] avec les moines. Un jour même

assiégeait certain château pendant la fête de saint Hippolyte, pour qui il avait une dévotion particulière, il quitta le siége, et vint dans cette église diriger le chœur à la messe. Tandis qu'il chantait dévotement avec les moines : *Agnus Dei, dona nobis pacem*, les murs du château assiégé tombèrent subitement, et son armée en prit possession, ce qu'il attribua toujours aux mérites de saint Hippolyte (*). »

Ce fut cependant sous ce roi, dont la bonté et la piété étaient si grandes, qu'on appliqua pour la première fois en France la peine de mort pour cause de religion. Le manichéisme ayant passé d'Orient en Occident, l'on découvrit à Orléans des individus qui professaient cette doctrine. Un concile qui s'assembla dans cette ville les condamna au feu, et Robert assista lui-même au supplice de ces malheureux.

ROBERT II (Monnaies de). Quoique ce prince ait régné fort longtemps, ses monnaies sont fort rares. Il possédait plusieurs ateliers monétaires, tous situés dans son patrimoine propre, celui des ducs de France qu'il tenait de son père Hugues Capet; tels étaient les ateliers de Paris, d'Étampes, d'Orléans, de Sens, de Pontoise, de Senlis, et cependant nous ne connaissons de lui que des monnaies frappées à Paris, à Chalon-sur-Saône et à Laon.

Voici la description de ces monnaies : 1° ROT. BER. TVS en légende; REX dans le champ; grènetis sur la tranche de la pièce; ℟. — PARISIVS CIVITAS entre grènetis; croix dans le champ. C'est un denier; on a une obole tout à fait semblable. — 2°. ROTBERTVS REX entre grènetis; croix dans le champ; ℟. — CAVILLON CIVITAS entre grènetis; B dans le champ. — 3° ROBERT.... ; tête du roi de face ceinte d'une couronne ornée de trois croix; ℟. — ADA.... (*Adalbero*); tête de face de l'évêque Adalberon. Les monnaies décrites sous les nos 2 et 3, quoique frappées au nom de Robert, ne l'ont pas été d'après son autorité.

ROBERT-LINDET (Thomas), né à Bernay en 1743, était curé de cette ville à l'époque de la convocation des états généraux. Appelé à siéger dans cette assemblée, il adhéra à la constitution civile du clergé, fut élu évêque du département de l'Eure; puis, ayant abjuré le catholicisme, il se maria, et fut élu député du même département à la convention. Il s'y rangea parmi les membres du parti montagnard, et vota la mort de Louis XVI, sans appel ni sursis. Après la session, il fit partie du conseil des anciens, d'où il sortit en 1798, pour aller remplir dans son département la place de commissaire du directoire. La révolution du 18 brumaire le fit rentrer dans l'obscurité. Atteint, en 1816, par la loi dite d'amnistie et forcé de chercher un asile à l'étranger, il obtint peu de temps après l'autorisation de rentrer en France, et mourut à Bernay en 1823.

Jean-Baptiste ROBERT-LINDET, frère puîné du précédent, fut d'abord avocat à Bernay, puis successivement procureur-syndic de son district, et député du département de l'Eure à l'assemblée législative et à la convention. Il s'y rangea, comme son frère, dans le parti de la Montagne; fit, au nom de la commission des vingt-et-un, le rapport sur les crimes dont était accusé Louis XVI; vota la mort de ce prince, sans appel ni sursis; présenta un projet d'organisation du tribunal révolutionnaire, qui ne fut point adopté; contribua à la victoire de la Montagne sur la Gironde dans les journées des 31 mai et 2 juin 1793; entra ensuite au comité de salut public, puis fut envoyé en mission dans les départements du Calvados, de l'Eure et du Finistère. Circonvenu, ainsi que Carnot et Prieur de la Côte d'Or, par les Collot, les Billaut, les Tallien, etc., il prit part à la conspiration qui éclata au 9 thermidor, et contribua puissamment à la funeste révolution qui fit alors dévier la révolution de la voie où les véritables patriotes voulaient la faire entrer. Mais il ne tarda pas à se repentir de cette faute, et à lutter contre la réaction. Dénoncé le 1er prairial an III (20 mai 1795) comme un des auteurs de l'insurrection, et huit jours après décrété d'arrestation, il vit arriver des réclamations en sa faveur de Mantes, de Caen, du Havre, et de la petite commune de Conches, dont il avait sauvé la municipalité en 1793. Rendu à la liberté par

(*) *Chronique de Saint-Bertin*, citée par Sismondi, dans son *Histoire des Français*, t. IV, p. 104.

l'amnistie du 4 brumaire, il entra alors au conseil des cinq-cents; se trouva encore impliqué dans la conspiration de Babeuf, mais fut acquitté devant la haute cour nationale de Vendôme. Appelé au ministère des finances par le parti démocratique après la journée du 30 prairial an VII, il s'y maintint jusqu'au 18 brumaire, vécut depuis dans la retraite, et mourut à Paris en 1825.

ROBESPIERRE (François-Maximilien-Joseph-Isidore), naquit à Arras, en 1759. Il fit à Paris, au collége de Louis-le-Grand, de brillantes études, et laissa dès lors dans l'esprit de ses condisciples et de ses maîtres l'idée qu'il deviendrait un jour un homme remarquable. Son père était avocat; il embrassa la même carrière, et appela bientôt sur lui l'attention de ses concitoyens en se chargeant de toutes les causes où il s'agissait de lutter contre le pouvoir et de dénoncer des abus d'autorité. Mais les devoirs de sa profession n'absorbaient pas tous ses loisirs; il s'occupait en même temps de littérature et de philosophie, et l'Académie d'Arras l'admit au nombre de ses membres.

A peine âgé de trente ans en 1789, il fut cependant élu, à une grande majorité, député de sa ville natale à l'assemblée des états généraux. Il y figura, dès les premières séances, parmi les zélateurs les plus ardents de la cause populaire, et peut-être fut-il le seul des représentants de la nation qui comprit dès lors l'impossibilité de rattacher sincèrement au nouvel ordre de choses la vieille aristocratie, l'antique sacerdoce et l'héritier du pouvoir absolu de soixante rois. Prévoyant donc l'opposition de toutes ces anciennes puissances sociales, leurs manœuvres au dedans et au dehors de la France, l'irritation populaire qui devait résulter de ces machinations, il plaça le terme définitif de la révolution, la paix et l'ordre pour la société régénérée, dans des institutions démocratiques, telles qu'il les avait conçues dans son admiration pour le *Contrat social* de Rousseau et pour les États libres de l'antiquité. Il comprenait cependant la liberté sur une base plus large que les anciens; et, plus tard, à la convention, le littérateur Mercier, dupe de ses préjugés classiques, s'étant écrié : « A peine avez-vous des « idées justes sur la liberté, et déjà vo « osez vous placer au niveau des R « mains! — Où a-t-il vu, cet homn « répondit Robespierre, que nous fu « sions inférieurs aux Romains? Où a-t « vu que la constitution que nous allo « terminer fût au-dessous de ce sén « despotique qui ne connut jamais « déclaration des droits de l'homme:

Pendant la première période de session des états généraux, c'est-à-di tant que l'assemblée nationale s'occu de détruire les abus les plus révoltan de l'ancienne monarchie, Mirabea Sieyès, Barnave et quelques autres « rigèrent la révolution, et Robespieri presque inaperçu dans les rangs du pa populaire, siégea silencieusement l'extrême gauche, attendant que la d cussion de la nouvelle constitution l fournît l'occasion de développer ses vu et ses principes démocratiques. Partis zélé du jugement par jurés, même matière civile, il se chargea, le 7 av 1790, d'en exposer les avantages, et le fit avec talent. Il reparut à la tribun le 17 avril, pour demander qu'auc membre de l'assemblée nationale ne p être porté au ministère pendant les qu tre années qui suivraient cette sessic Il repoussa avec force, le 23 du mê mois, la motion des députés Biauzat Goupil, qui demandaient que l'assemb se rendît en corps auprès du roi pc lui exprimer les sentiments de recc naissance qu'avait fait naître la manif tation de ses intentions constitutic nelles, exprimées dans la lettre de s ministre des affaires étrangères. « « faut sans doute, dit Robespieri « rendre au roi un hommage noble et « gne de la circonstance : le roi rec « naît la souveraineté de la nation et « dignité de ses représentants ; mai « verrait lui-même avec peine que l' « semblée nationale, oubliant cette « gnité, se déplaçât tout entière. » D le courant du mois de mai, lorsqu en vint à discuter le projet du con de constitution sur l'exercice du d de pétition, il demanda le prem que ce droit fût expressément gara à toute personne indistinctement; e fut appuyé, en cette occasion, n seulement par ses collègues de l'ext me gauche, tels que Buzot et Péthi

mais encore par l'abbé Maury lui-même.

Cependant, quelque part que Robespierre eût prise jusque-là aux débats de l'assemblée, son influence et sa réputation s'étaient renfermées dans un cercle assez étroit; ce fut seulement le 16 mai 1791 qu'il donna de l'extension à l'une et à l'autre par sa motion contre la rééligibilité des constituants, et surtout par le discours qu'il prononça à l'appui de cette proposition. « Les plus « grands législateurs de l'antiquité, dit-« il, après avoir donné une constitution « à leur pays, se firent un devoir de rentrer dans la foule des simples citoyens, « de se dérober même quelquefois à « l'empressement de la reconnaissance « publique. Ils pensaient que le respect « des lois nouvelles dépendait beaucoup « de celui qu'inspirait la personne des « législateurs, et que le respect qu'imprime le législateur est attaché en « grande partie à l'idée de son caractère « et de son désintéressement. Du moins « faut-il convenir que ceux qui fixent « la destinée des nations et des races « futures doivent être absolument isolés « de leur propre ouvrage, qu'ils doivent « être comme la nation entière et comme « la postérité : il ne suffit pas même qu'ils « soient exempts de toute vue person-« nelle et de toute ambition, il faut en-« core qu'ils ne puissent pas en être soupçonnés. » Après cet exorde, accueilli par les applaudissements des deux côtés de l'assemblée, Robespierre développa les motifs qui devaient faire rejeter la réélection des représentants actuels de la France, et dit, entre autres choses, que si, dans un temps où l'esprit public n'était pas encore né, où la nation ignorait ses droits et ne prévoyait pas encore ses destinées, elle avait pu faire des choix dignes de la révolution, elle en ferait encore de meilleurs lorsque l'opinion publique se trouverait éclairée et fortifiée par une expérience de deux années si fécondes en grands événements et en grandes leçons. Il quitta la tribune au milieu des témoignages d'approbation du côté droit et d'une grande partie du côté gauche. « Je demande l'impression « de ce discours sublime, » s'écria un député royaliste, Thuault, et l'impression fut aussitôt décrétée par acclamation, ce qui présagea la décision de l'assemblée sur cette importante question.

Le 18, on s'occupa de la réélection immédiate des membres des législatures à venir, et Robespierre rentra dans la lice pour combattre les partisans de cette réélection. « L'histoire de tous « les siècles, dit-il, a prouvé qu'une loi « prohibitive de la réélection était le « plus sûr moyen de conserver la liberté. « Mettez-vous à la place des simples ci-« toyens, et dites de qui vous aimeriez « mieux recevoir des lois, ou de celui « qui est sûr de n'être bientôt plus qu'un « citoyen, ou de celui qui tient encore « à son pouvoir par l'espérance de le « perpétuer... Du reste, les partisans « les plus zélés de la réélection peuvent « se rassurer; s'ils se croyaient absolu-« ment nécessaires au salut public, « dans deux ans ils pourront être les « ornements et les oracles de la légis-« lature qui suivra immédiatement la « prochaine. » L'orateur répondit ensuite aux reproches amers qu'Adrien Duport avait adressés à l'assemblée au sujet du décret qu'elle avait rendu à la séance du 16 contre la réélection de ses propres membres, et il s'écria en terminant : « Le remède contre les « dangers dont on vous menace, de quel-« que part qu'ils viennent, c'est votre « prévoyance, votre sagesse, votre fer-« meté. Dans tous les cas, nous saurons « consommer, s'il le faut, le sacrifice « que nous avons offert plus d'une fois « à la patrie : nous passerons, les ca-« bales des ennemis de la patrie passe-« ront; les bonnes lois, le peuple, la « liberté resteront! » Les applaudissements avaient souvent interrompu ce discours; ils recommencèrent avec une nouvelle force quand Robespierre descendit de la tribune; ils allèrent jusqu'à l'enthousiasme, et cette fois encore la majorité du côté droit s'unit à la majorité du côté gauche pour lui décerner une espèce de triomphe.

Trois jours auparavant, le député d'Arras avait éloquemment plaidé la cause des hommes de couleur, et fait entendre dans un moment d'exaltation philanthropique cette fameuse exclamation, qui fut ensuite dénaturée et attribuée à Barnave : « Périssent les colonies, « plutôt que les principes qui font vo-

« tre gloire, votre bonheur, et votre li-
« berté! »

L'évasion du roi, en juin 1791, lui offrit enfin une occasion solennelle d'exprimer hautement ses opinions républicaines. Il blâma d'abord l'indulgence et la timidité des constitutionnels, qui, par l'organe de Thouret, avaient présenté un projet de décret où la vengeance nationale, exclusivement dirigée sur la tête des complices, semblait craindre de s'appliquer à celui que l'opinion signalait comme le principal coupable. « Le décret qu'on vous « propose, dit-il, préjuge de grandes « questions. On ne voit dans la première « partie qu'une disposition sévère contre « les conseillers de l'évasion du roi : « le devoir des représentants de la na- « tion les oblige à agiter une question « plus importante... Vous la pressentez « tous... Je ne veux pas la développer, « et j'en demande l'ajournement. » Il voulait parler de la question de l'inviolabilité, sur laquelle nous le verrons bientôt se prononcer hardiment. On était alors au 23 juin; le 25, il demanda que le roi et la reine fussent interrogés dans les mêmes formes que les autres citoyens, et le 14 juillet suivant, après avoir vainement réclamé l'ajournement de la discussion sur la mise en cause de Louis XVI, il attaqua sans ménagement le dogme de l'impeccabilité constitutionnelle du monarque. « Je « n'examinerai pas, dit-il, s'il est vrai « que la fuite de Louis XVI soit le crime « de M. de Bouillé, de quelques aides « de camp, de quelques gardes du corps, « et de la gouvernante du fils du roi; « je n'examinerai pas si le roi a fui vo- « lontairement et de lui-même, ou si, de « l'extrémité des frontières, un citoyen « l'a enlevé par la force de ses conseils; « je n'examinerai pas si les peuples en « sont encore aujourd'hui au point de « croire qu'on enlève les rois comme « les femmes (*rires et murmures*); je « n'examinerai pas non plus si, comme « l'a pensé M. le rapporteur, le départ « du roi n'était qu'un voyage sans objet, « une absence indifférente, ou s'il faut « le lier à tous les événements qui ont « précédé; s'il était la suite ou le com- « plément des conspirations impunies, « et par conséquent toujours renais- « santes, contre la liberté publique; j « n'examinerai pas même si la décla « ration signée de la main du roi e « explique le motif, ou si cet acte es « la preuve de cet attachement sincèr « à la révolution que Louis XVI a pro « fessé plusieurs fois d'une manière s « énergique : je veux examiner la con « duite du roi, et parler de lui comm « je parlerais d'un roi de la Chine. J « veux examiner avant tout quelles son « les bornes du principe de l'inviolabi « lité. » Après avoir indiqué préalablement le sens et la direction de so discours, Robespierre établit en principe que l'impunité du crime, légalement consacrée, était en soi une monstruosité révoltante dans l'ordre social ou plutôt le renversement même d l'ordre social; il ajouta que si le crim était commis par le premier fonctionnaire public, par le magistrat suprême il ne voyait là que deux raisons de plu de sévir : la première, que le coupabl était lié à la patrie par un devoir plu saint; la seconde, que, comme il étai armé d'un grand pouvoir, il était bie plus dangereux de ne pas réprimer se écarts. Il finit en demandant à l'assemblée de décréter qu'elle consulterai le vœu de la nation pour statuer sur l sort du roi.

A la séance du 10 août 1791, il exposa de nouveau ses idées au sujet d la délégation de la souveraineté, e contesta avec force au roi le titre d représentant de la nation; dans so système, le roi ne devait être considér que comme le premier des fonctionnaire publics, comme le chef du pouvoir exécutif, et n'être jamais assimilé au membres du corps législatif qui étaien élus par le peuple. « Je demande, di « il, qu'il soit exprimé, d'une manièr « bien claire, que le droit de faire le « actes de la législation appartient un « quement aux représentants choisi « par la nation. » Le lendemain, s'opposa à ce que l'on exigeât la moin dre condition, soit des électeurs, soi des éligibles. « Que m'importe à mo « citoyen, s'écria-t-il, qu'il n'y ait plu « de nobles, qu'il n'y ait plus de ces t « tres ridicules sur lesquels s'appuya « l'orgueil de quelques hommes, s'il fau « que je voie succéder à ces privilégi

« une autre classe à laquelle je serais « obligé de donner exclusivement mon « suffrage afin qu'elle puisse discuter « mes plus chers intérêts ! Qu'importe « au citoyen qu'il n'y ait plus d'armoi- « ries, s'il voit partout la distinction « de l'or..... Aristide obtint seul, « par sa vertu, les suffrages non-seule- « ment de sa patrie, mais de la Grèce « entière.... Quel eût été à son égard « le résultat d'un système semblable à « celui des comités? C'est que le fils de « ce grand homme, précisément parce « que son père, après avoir administré « les deniers publics, serait mort sans « laisser de quoi se faire enterrer, n'au- « rait pas pu seulement être électeur! « Quelle serait la garantie de Rousseau? « il ne lui eût pas été possible de trou- « ver accès dans une assemblée électo- « rale! Cependant il a éclairé l'huma- « nité, et son génie puissant et vertueux « a préparé vos travaux : d'après les « principes des comités, nous devrions « rougir d'avoir élevé une statue à un « homme qui ne payait pas un marc « d'argent! » Ce discours fut vivement applaudi, mais il ne fit pas triompher l'opinion de l'orateur.

Peu de jours après, Robespierre s'élança encore à la tribune pour y défendre la liberté de la presse, à laquelle on voulait mettre des limites dans l'intérêt des fonctionnaires publics. Il exprima la crainte que toutes les précautions proposées par les comités ne servissent qu'à assurer l'impunité et le repos des magistrats corrompus, et proposa de décréter : 1° que, sauf l'exception portée contre ceux qui provoqueraient *formellement* la désobéissance à la loi, tout citoyen eût le droit de publier ses opinions sans être exposé à aucune poursuite; 2° que le droit d'intenter une action en calomnie ne fût accordé qu'aux personnes privées, et qu'à l'exemple de l'Amérique, les fonctionnaires publics ne pussent l'exercer.

Le 25 du même mois, lorsqu'on agita la question de savoir si les membres de la famille royale jouiraient des droits de citoyen actif et seraient éligibles aux fonctions déléguées par le peuple, il se prononça pour l'affirmative, et soutint que la qualification de prince devait être supprimée avec les priviléges dont elle était accompagnée. Mais son discours, quoique vivement applaudi à l'extrême gauche, n'eut pas un plein succès; on donna bien aux membres de la famille royale la qualité de citoyen actif, mais on leur conserva le titre de prince, avec l'obligation de ne le placer qu'après leur nom, pour leur faire comprendre que ce titre avait perdu sa valeur et sa nature féodale, et ne formait plus qu'une simple distinction politique constitutionnelle.

Le premier septembre suivant, au moment où l'assemblée s'occupait de la présentation de l'acte constitutionnel au roi, il fit une motion incidente qui tendait à réveiller les justes soupçons de la France sur la sincérité du monarque et de son entourage; il demanda que chaque représentant jurât qu'il ne consentirait jamais à composer sous aucun prétexte avec le pouvoir exécutif ou avec aucune puissance étrangère sur aucun article de la constitution, et que quiconque oserait faire une pareille motion ou proposer la révocation d'un décret constitutionnel, fût déclaré traître à la patrie. Interrompu plusieurs fois dans le développement de sa proposition, et tandis qu'il rappelait toutes les machinations intérieures et extérieures des ennemis de la révolution, il s'écria d'une voix forte : « Eh! que mes paroles « excitent des murmures ou non, en « sont-elles moins de terribles vérités?... « On doit être content sans doute de « tous les changements essentiels qu'on « a obtenus de nous; qu'on nous as- « sure du moins la possession des débris « qui nous restent de nos premiers dé- « crets..... Si l'on veut attaquer encore « notre constitution après qu'elle a été « arrêtée deux fois, que nous reste-t-il « à faire, que de reprendre ou nos fers « ou nos armes? »

Le 29 du même mois, étant monté à la tribune pour défendre les sociétés populaires contre les attaques de le Chapelier, rapporteur des comités, il en prit occasion de déclarer qu'il ne regardait pas la révolution comme finie, et que loin de partager l'espèce d'ivresse qui animait ceux qui l'entouraient, il n'y voyait que le vertige qui propage l'esclavage des nations et le despotisme des tyrans. « S'il faut, s'écria-

« t-il ensuite, que je tienne un autre « langage; s'il faut que je cesse de ré« clamer contre les projets des ennemis « de la patrie; s'il faut que j'applau« disse à la ruine de mon pays, ordon« nez-moi ce que vous voudrez; faites« moi périr avant la perte de la liberté! » Enfin, faisant allusion aux réviseurs, qu'une trop grande susceptibilité et des blessures d'amour-propre poussaient de plus en plus à des mesures rétrogrades, il les signala comme de petits hommes qui étaient à la fois l'opprobre et le fléau de la révolution, et se demanda si c'était bien un grand malheur que, dans les circonstances où se trouvait le pays, l'opinion publique se développât aux dépens même de la réputation de quelques individus qui, après avoir paru servir la cause de la patrie, l'avaient trahie avec plus d'audace. « Je sais tout « ce que ma franchise a de dur, s'écria« t-il en terminant, mais c'est la seule « consolation qui puisse rester aux bons « citoyens, dans le danger où ces hom« mes ont mis la chose publique, de les « juger d'une manière sévère. » Il prononça encore, lors de la discussion sur l'organisation de la force publique, un discours très-remarquable dans lequel perçait à chaque phrase sa tendance républicaine.

Le jour de la clôture de la session, le peuple le prit au sortir de la salle, lui mit une couronne de chêne sur la tête, le plaça dans un carrosse, dételа les chevaux, et le traîna jusque chez lui en criant: « Voilà l'ami du peuple, le vé« ritable défenseur de ses droits! »

Il avait été élu, en juin 1791, accusateur public près le tribunal criminel de Paris. Dès que ses travaux législatifs furent terminés, il se livra entièrement à ses nouvelles fonctions, et, quoique républicain et démocrate de cœur et d'esprit, il se crut obligé par son serment de professer extérieurement l'attachement à la constitution, laissant aux ennemis de la liberté la tâche de saper un système qu'il n'aimait pas et de préparer, par leurs imprudences et leurs parjures, l'établissement de la république. Ainsi on le vit prêcher, dans ses réquisitoires comme dans ses discours parlementaires, le respect le plus inviolable pour le nouveau pacte social, et publier même un journal intitulé *le Défenseu de la constitution*.

En avril 1792, il donna sa démission et voyant s'accroître l'influence de l *Société des amis de la constitutio* (c'était le nom que portaient encore le *Jacobins*), il chercha à s'y créer u crédit proportionné au rôle qu'il s sentait appelé à jouer dans la suite d la révolution. Mais, tout en briguan la faveur populaire, il refusa cons tamment de condescendre aux traver du sans-culotisme et aux goûts licen cieux de la multitude. Il conserva non seulement toujours le costume de l'an cien régime; non-seulement, il se fit tou jours remarquer par sa propreté au mi lieu des hommes qui affectaient dan leurs vêtements le plus grand désordre il se préserva encore soigneusement, dan ses discours, de la contagion du cynisme mis en honneur par la rhétorique de clubs, ne tutoya jamais que ses amis et ne fut jamais tutoyé que par eu Lorsque Dumouriez, nommé minist de la guerre, vint, le bonnet rouge su la tête, recevoir l'accolade fraternel des *amis de la constitution*, et leur pr mettre de n'agir que d'après la directio qu'ils lui imprimeraient, il s'éleva co rageusement contre cette basse flago nerie, rappela à la Société qu'elle n' tait point une autorité constituée, et d clara que l'anarchie la plus complè régnerait en France le jour où les d positaires du pouvoir reconnaîtraie une autre puissance que celle de la lo et se soumettraient à l'exigence d' certain nombre d'individus sans missi légale, réunis seulement pour signal les vœux et les besoins publics, po avertir le gouvernement de ses dange ou de ses fautes, stimuler le patriotis des citoyens de toutes les classes, et s clairer mutuellement sur leurs devo et sur leurs droits. Comme il parlait, membre de la société prit le bonnet rou du général et le plaça sur sa tête. Il s' terrompit aussitôt pour jeter viole ment à terre le *bonnet sacré*, emblè du civisme de cette époque, et telle ét sa réputation de patriotisme et d'in grité que cet acte d'indépendance ne n sit point à sa popularité.

Le nom de Robespierre fut peu p noncé dans les événements de juin

d'août 1792. Homme de tribune avant tout, c'était dans les assemblées, c'était par ses écrits, et non sur la place publique qu'il devait combattre l'ancien régime. Mais, quoiqu'on ne le vît pas parmi les combattants dans la seconde de ces journées, il n'en contribua pas moins par son influence au succès de la cause populaire.

Devenu membre de la municipalité insurrectionnelle du 10 août, puis président du tribunal extraordinaire auquel on donna le nom de cette journée, il fut surpris au milieu de ses nouvelles fonctions par les massacres de septembre. « Au premier bruit que le sang coulait par torrents dans les prisons de la capitale sous le couteau des égorgeurs, il courut chez Danton avec Péthion et une autre personne encore vivante qui nous a transmis ce fait; et là, avec l'accent de la consternation et de l'effroi, il somma vivement le ministre d'employer son autorité et son crédit sur la populace pour arrêter le cours des affreux attentats dont quelques scélérats obscurs allaient laisser la responsabilité à tous les patriotes. Danton prétexta d'abord son impuissance, et se montra ensuite peu inquiet de la flétrissure dont on semblait menacer son nom: « Périsse « ma mémoire, s'écria-t-il, et que la « France soit sauvée! » Robespierre, se sentant incapable d'une aussi horrible et aussi complète abnégation, et ne pouvant résister à la perplexité et à l'affliction que lui causait cet épouvantable massacre, rentra chez lui plus attristé qu'il n'en était sorti, et se contenta, dit-on, de dire, dans le sentiment profond de terreur qu'il éprouvait: « Qu'on est heureux d'être Danton (*)! »

(*) Art. ROBESPIERRE, dans la *Biographie portative des Contemporains*. Nous avons fait de nombreux emprunts à cet article, rédigé dans un excellent esprit, malgré les épithètes de *démagogue insensé*, de *tyran sanguinaire*, qui y accompagnent quelquefois le nom de Robespierre, et dont on ne s'explique la présence dans ce travail consciencieux que comme d'une espèce de *passe-port* destiné à faire accepter par tout le monde une appréciation exacte et impartiale des talents oratoires, des vues profondes, des intentions pures et du patriotisme sincère et désintéressé de l'homme qui n'avait point encore cessé d'être, suivant l'expression de Napoléon, le *bouc émissaire de la révolution*. Le temps n'est plus heureusement où l'on était forcé de recourir à de semblables expédients, pour dire impunément la vérité sur les personnages de cette époque.

Nommé député de Paris à la convention nationale, il y fut accusé, dès les premières séances, par Rebecqui et Barbaroux, d'aspirer à la dictature, et de tendre au moins à concentrer l'exercice du pouvoir souverain dans la municipalité parisienne. Sa réponse à ces imputations, quoique assez adroite, fatigua d'abord l'assemblée: on le pressa vivement d'abréger son apologie; il fut obligé de subir de nombreuses interpellations plus ou moins offensantes: mais il brava les interruptions et les murmures, rappela ses collègues à leur dignité, et finit par se faire applaudir: « Il ne suffit pas d'entendre un accusé, « s'écria-t-il, il faut l'entendre de suite, « il faut l'entendre sans l'interrompre, « sans l'outrager, et, puisqu'il faut « vous le dire, je ne me regarde pas « comme un accusé, mais comme le « défenseur de la cause du patriotisme!.... Est-ce accuser un citoyen que « de lui dire: Vous aspirez à la dictature....? Quels sont vos faits? « où sont vos preuves? Ah! vous n'avez « rien dit, mais vous avez eu assez de « confiance pour croire que ce mot lancé « contre moi pourrait me rendre l'objet d'une persécution. Vous ne savez « donc pas quelle est la force de la vérité, quelle est l'énergie de l'innocence « quand elle est défendue avec un courage imperturbable! Vous m'avez accusé; mais je ne vous en tiens pas « quittes; vous signerez votre accusation; vous la motiverez; elle sera jugée aux yeux de la nation entière! » A peine eut-il cessé de parler, que Barbaroux s'empressa de monter à la tribune pour déclarer qu'il avait aimé, qu'il avait estimé Robespierre, et que cependant il l'avait accusé: « qu'il reconnaisse « sa faute, dit-il, et je renonce à poursuivre mon accusation. » Robespierre garda le silence, et l'assemblée ne donna aucune suite à la dénonciation des deux représentants marseillais.

Jusqu'au procès du roi, Robespierre se montra peu dans les discussions; mais dans cette occasion solennelle, il prit une attitude toute révolutionnaire. « Louis fut roi, et la république est fon-

« dée, dit-il. Lorsque, le 3 octobre 1792, « on agita la question de savoir quel « était le meilleur parti à prendre à « l'égard du roi déchu, la question fa- « meuse qui vous occupe est décidée « par ces seuls mots : Louis a été détrô- « né par ses crimes. Louis dénonçait « le peuple français comme rebelle ; il « a appelé pour le châtier les armées « des tyrans. La victoire et le peuple « ont décidé. Louis ne peut donc être « jugé ; il est déjà jugé ; il est condam- « né. Citoyens, je le dis à regret, il « faut que Louis meure pour que la ré- « publique vive. »

Depuis ce jour jusqu'à celui où le jugement fut prononcé, Robespierre prit plusieurs fois la parole, et l'impression que ses discours laissèrent toujours dans l'assemblée contribua puissamment à la conclusion de cet important procès. Mais l'opposition qu'il rencontra dans le côté droit envenima la querelle de la députation de Paris avec la *Gironde*, et pendant quatre mois entiers il eut à lutter contre les chefs de ce parti. Ce fut dans une de ses réponses à Guadet et à Vergniaud, qui s'étaient prévalus de la majorité dont ils disposaient alors, qu'il s'écria : « On « croit nous accabler en nous rappelant « que nous sommes en minorité ; mais « la vertu ne fut-elle pas toujours en « minorité sur la terre? Socrate, bu- « vant la ciguë, n'était-il pas la mino- « rité? Caton, déchirant ses entrailles, « n'était-il pas la minorité? » Cependant, les divisions de l'assemblée paraissaient s'éteindre dès qu'il s'agissait de prendre une grande mesure de salut public contre l'étranger, ou de discuter l'acte constitutionnel. Ainsi Danton se rapprocha de Vergniaud sur la liberté des cultes; et dans la même séance (24 avril 1793), Robespierre put exposer paisiblement ses idées sur la propriété, sur l'impôt progressif et sur la confraternité des peuples. « Je vous « proposerai, dit-il, quelques articles « nécessaires pour compléter votre « théorie sur la propriété.... Que ce mot « n'alarme personne : âmes de boue, « qui n'estimez que l'or, je ne veux « point toucher à vos trésors, quelque « impure qu'en soit la source! Vous de- « vez savoir que cette loi agraire dont « vous avez tant parlé, n'est qu'un « fantôme créé par les fripons pour « épouvanter les imbéciles. Il ne fallait « pas une révolution, sans doute, pour « apprendre à l'univers que l'extrême « disproportion des fortunes est la « source de bien des maux et de bien « des crimes; mais nous n'en sommes « pas moins convaincus que l'égalité « des biens est une chimère. » Quant à la question des contributions publiques, il offrit, comme seule base équitable, la progression géométrique, et demanda que les citoyens dont les revenus n'excédaient point ce qui était nécessaire à leur subsistance, fussent dispensés de contribuer aux dépenses et aux charges de l'État. Arrivant ensuite aux sentiments de fraternité qui devaient unir désormais les hommes de toutes les nations, il reprocha au comité de constitution de n'avoir point songé à cette salutaire alliance des peuples contre les *tyrans*, et d'avoir rédigé sa déclaration des droits plutôt pour un troupeau de créatures humaines, parqué sur un coin du globe, que pour l'immense famille à laquelle la nature a donné la terre pour domaine et pour séjour. Ce discours est l'un de ceux où Robespierre a le mieux révélé sa sympathie pour l'avenir de l'humanité.

Mais bientôt les débats de la convention perdirent le caractère grave et pacifique de discussions purement constitutionnelles, et le langage violent des factions remplaça l'argumentation inoffensive des théoriciens. Robespierre resta néanmoins dans l'arène, toujours prêt à combattre avec la même persévérance les hommes et les doctrines. Au 31 mai, quoique Danton se fût chargé spécialement du succès de la journée, il monta vivement à la tribune pour signaler comme insuffisantes les concessions faites aux pétitionnaires armés, et Vergniaud, fatigué de l'entendre, le pressant de conclure : « Oui, je vais « conclure, dit-il, et contre vous! con- « tre vous qui, après la révolution du « 10 août, avez voulu conduire à l'é- « chafaud ceux qui l'ont faite! contre « vous, qui n'avez cessé de provoquer « la destruction de Paris! contre vous « qui avez voulu sauver le tyran! contre « vous, qui avez conspiré avec Dumou-

« riez! contre vous, qui avez poursuivi « avec acharnement ces mêmes patrio- « tes dont Dumouriez demandait la tête! « contre vous, dont les vengeances cri- « minelles ont provoqué ces mêmes « cris d'indignation dont vous voulez « faire un crime à ceux qui sont victi- « mes. Hé bien ! ma conclusion, c'est « le décret d'accusation contre les com- « plices de Dumouriez, contre tous « ceux qui ont été désignés par les pé- « titionnaires. » Et la convention, qui, la veille encore, protégeait la *Gironde* et suivait l'impulsion de la droite, n'osa pas refuser d'obtempérer à ce terrible réquisitoire.

Une fois débarrassés de leurs ennemis, les *montagnards* reprirent avec une nouvelle ardeur leurs travaux constitutionnels, qui se terminèrent par la charte démocratique d'Hérault de Séchelles. A la séance du 10 mai, c'est-à-dire vingt jours avant la chute de Vergniaud et de ses amis, Robespierre avait prononcé un discours fort étendu sur les principes généraux d'une constitution libre, à laquelle il voulait qu'on donnât pour base cette maxime *que le peuple est bon, et que ses délégués sont corruptibles*, et il s'était élevé avec force contre l'équilibre des pouvoirs et l'institution du tribunat, en disant : « Eh ! que nous importent les « combinaisons qui balancent l'autorité « des tyrans ? c'est la tyrannie qu'il « faut extirper; ce n'est pas dans les « querelles de leurs maîtres que les « peuples doivent chercher l'avantage « de respirer quelques instants; c'est « dans leurs propres forces qu'il faut « placer la garantie de leurs droits. »

Cependant les machinations opiniâtres des royalistes, les querelles intestines des patriotes et l'irritation croissante de tous les partis firent suspendre la mise en vigueur de la constitution aussitôt après son adoption définitive. Harcelée de tous côtés, la convention ne vit plus de salut pour elle, pour la France, que dans un gouvernement inexorable et dispensé de recourir aux formes lentes de la justice ordinaire pour arrêter ou frapper quiconque serait soupçonné de nourrir des pensées hostiles, ou tramerait des complots contre la république. Robespierre, entouré alors d'une popularité immense, acquise par la constance et la sincérité de ses opinions autant que par son désintéressement et la sévérité de ses mœurs; Robespierre, qui s'était toujours placé au premier rang quand il avait fallu attaquer les ennemis obstinés et les amis tièdes de la révolution, ne pouvait manquer de jouer l'un des principaux rôles dans ce système terrible mais nécessaire, et de l'adoption duquel dépendait le salut de la patrie. Nommé membre du comité de salut public, au moment même où Danton, qui n'avait pas reculé devant la responsabilité des massacres de septembre, désertait la direction des affaires, pour en laisser le poids à un rival qu'il croyait incapable de le porter, il se trouva revêtu en peu de temps d'une influence et d'une autorité presque sans bornes. Idole des jacobins, maître de la commune, du comité, et régulateur des décisions de la convention, tout concourait à lui donner la puissance et l'allure d'un dictateur. On l'entendit alors poser les règles de la diplomatie républicaine à l'égard des nations étrangères alliées, neutres ou ennemies, et fixer la base du régime temporaire dont les circonstances faisaient un besoin impérieux à la France. « Si le ressort « du gouvernement populaire, dans la « paix, dit-il, est la vertu, le ressort « du gouvernement populaire, en révo- « lution, est à la fois la vertu et la ter- « reur : la vertu, sans laquelle la ter- « reur est funeste, la terreur, sans la- « quelle la vertu est impuissante. La « terreur n'est autre chose que la jus- « tice prompte, sévère, inflexible... On « a dit que la terreur était le ressort du « gouvernement despotique. Le vôtre « ressemble-t-il donc au despotisme ? « oui, comme le glaive qui brille dans « les mains des héros de la liberté, res- « semble à celui dont les satellites de la « tyrannie sont armés. Que le despote « gouverne par la terreur ses sujets « abrutis, il a raison comme despote : « domptez par la terreur les ennemis « de la liberté, et vous aurez raison « comme fondateurs de la république. « Le gouvernement de la révolution « est le despotisme de la liberté contre « la tyrannie. La force n'est-elle faite

« que pour protéger le crime, et n'est-« ce pas à frapper les têtes orgueilleuses « que la foudre est destinée? »

Quelque frayeur que ce langage dût jeter dans les âmes, il n'en est pas moins certain qu'il était dicté par les circonstances et commandé par le salut de la république. C'est ainsi que l'a jugé de Maistre, dont l'autorité ne doit pas être suspecte en cette matière. « Qu'on y réfléchisse bien, dit-il, on « verra que le mouvement révolution-« naire une fois etabli, la France et la « monarchie ne pouvaient être sauvées « que par le jacobinisme. Le roi n'a ja-« mais eu d'alliés, et c'est un fait assez « évident pour qu'il n'y ait aucune im-« prudence à l'énoncer, que la coalition « en voulait à l'intégrité de la France. « Or, comment résister à la coalition? « par quel moyen surnaturel briser l'ef-« fort de l'Europe conjurée? *Le génie « infernal de Robespierre pouvait seul « opérer ce prodige.* »

Mais il se trouva parmi les terroristes des hommes qui outrèrent la terreur elle-même, et qui, s'écartant des principes proclamés par Robespierre, refusèrent de lui donner la vertu pour compagne : tels furent les anarchistes de la commune, Hébert, Chaumette et leurs adhérents, dont les uns poursuivaient la chimère de la communauté des biens, et les autres méditaient, au nom de la raison, une Saint-Barthélemy au profit de l'athéisme. Alarmé des progrès de cette faction, Robespierre s'entendit avec Danton pour prévenir l'accomplissement de ses infâmes projets. Il s'opposa d'abord aux scènes scandaleuses que présentait l'abjuration solennelle des prêtres catholiques, et lorsqu'il apprit que Ronsin, général de l'armée révolutionnaire, se préparait à exécuter les plans d'extermination conçus et arrêtés par les apôtres de la raison et de l'ochlocratie, il n'hésita pas à le frapper avec ses complices, sans égard pour les services qu'ils avaient rendus à la cause républicaine contre l'ennemi commun. « Ils ont érigé l'im-« moralité, dit-il, non-seulement en sys-« tème, mais en religion ; ils ont cher-« ché à éteindre tous les sentiments « généreux de la nature par leurs exem-« ples autant que par leurs préceptes. »

Ce n'était pas la première fois que Robespierre manifestait sa répugnance pour Hébert ; « Le misérable! » s'était-écrié, en apprenant sa déposition dans le procès de la reine. « Le misérable « non content de la flétrir comme une « Messaline, il a voulu en faire une « Agrippine! »

Les *hébertistes* une fois conduits à l'échafaud, Robespierre crut que le moment était venu de purger entièrement le parti républicain, et ses paroles devinrent menaçantes pour ces meneurs du club des cordeliers, gens couverts de sang et de rapines, et presque tous alliés ou disciples des sans-culottes de la commune. Mais Danton, qui avait été son auxiliaire contre les sectateurs du père Duchesne, exerçait une espèce de patronage sur les démagogues tarés qu'on voulait atteindre ; il se plaignit des attaques dont ses amis étaient l'objet, et se brouilla avec Robespierre, qui venait de le défendre dans le sein même du comité de salut public contre une dénonciation de Billaud-Varennes. Quelques patriotes, prévoyant les suites funestes de ces divisions, s'efforcèrent de les réconcilier, et leur ménagèrent une entrevue ; mais l'un et l'autre restèrent inébranlablement attachés à leurs vieilles affections et à leurs vues. Danton regardait comme une niaiserie l'austérité de Robespierre ; il croyait que les républicains ne pourraient se maintenir au pouvoir et faire triompher leurs principes qu'en s'entourant de la considération qui s'attache à la richesse. Était-ce par suite de cette opinion, et pour être le premier à mettre ces doctrines en pratique, qu'il s'était approprié la plus grande partie des fonds mis à sa disposition pour sa mission de Belgique, et avait, avec son collègue Lacroix, commis, dans ce pays, d'énormes concussions? quoi qu'il en soit, il pensait qu'il fallait fermer les yeux sur la fortune soudaine de quelques révolutionnaires. Robespierre, au contraire, se flattait de fonder la démocratie sur la vertu, et, quand il fut bien persuadé que Danton était un obstacle à ce système, il l'abandonna à Billaud.

Après le supplice de Danton, Robespierre, débarrassé de tous ses rivaux en popularité, se trouva presque l'unique

arbitre des destinées de la république. Il voulut profiter des avantages de sa position en homme qui n'avait accepté que passagèrement l'alliance du sans-culotisme, et qui était jaloux de mettre enfin l'ordre dans le désordre. Il commença par une invocation à la tolérance religieuse, et s'indigna des tracasseries que le délire philosophique suscitait aux citoyens qui allaient entendre la messe en secret, et aux prêtres qui la célébraient. « On a dénoncé des prêtres « pour avoir dit la messe, dit-il; ils la « diront plus longtemps, si on veut les « empêcher de la dire. Celui qui les em- « pêche est plus fanatique que celui qui « dit la messe. On dira peut-être que je « suis un esprit étroit, un homme à « préjugés, que sais-je? un fanatique! « J'ai déjà dit que je ne parlais ni comme « individu, ni comme philosophe sys- « tématique, mais comme représentant « du peuple. »

Il ne s'en tint pas à cette démonstration en faveur des prêtres catholiques; il s'occupa bientôt de l'établissement d'un nouveau culte, destiné à lier religieusement les membres de la nation qui avaient abandonné les anciennes croyances. Il savait qu'en excluant la religion de l'organisation sociale, il laisserait un vide immense dans son système, et fournirait aux ennemis des institutions républicaines l'occasion de s'emparer d'un sentiment indestructible chez l'homme, pour le diriger contre elles : mais il savait aussi que ses collègues, élevés sous l'influence des doctrines des encyclopédistes, étaient décidés à n'admettre que ce qui leur serait démontré vrai par leur propre raison, sans examiner si ce *rationalisme* pourrait devenir une religion pour la masse du peuple, et il s'efforça de les arracher à cette dangereuse erreur. « Eh! « que vous importent à vous, législa- « teurs, s'écria-t-il, les hypothèses di- « verses par lesquelles certains philo- « sophes expliquent les phénomènes de « la nature? Vous pouvez abandonner « tous ces objets à leurs disputes éter- « nelles; ce n'est ni comme métaphysi- « ciens, ni comme théologiens, que vous « devez les envisager; aux yeux du lé- « gislateur, tout ce qui est utile au monde « et bon dans la pratique, est la vérité. » Quelque sagesse et quelque profondeur qu'il y eût dans ce langage, il ne pouvait être goûté ni compris par les hommes auxquels il s'adressait. Ce n'était pas d'ailleurs au moment où les partisans des vieilles idées religieuses apportaient les plus grands obstacles à l'accomplissement de la réformation politique, qu'un appel au sentiment religieux pouvait être accueilli favorablement par les révolutionnaires. La conception de Robespierre devait donc échouer devant la violence des passions irréligieuses alors dominantes; mais on ne peut refuser une grande supériorité de vues à l'homme d'État qui sut se garantir du criticisme délirant dont le plus grand nombre de ses collègues étaient imbus, et qui entreprit de fonder un nouvel ordre moral sur une base religieuse, tant pour se conformer aux besoins des masses populaires que pour ramener la nation française à l'unité sociale, non-seulement par la centralisation matérielle du gouvernement, mais encore par la communauté d'affections et d'idées. On peut d'ailleurs en juger par le passage suivant de son discours *sur le rapport des idées religieuses et morales avec les principes républicains :* « Vous « vous garderez bien, dit-il, de briser « le lien sacré qui unit les hommes à « l'auteur de leur être : il suffit même « que cette opinion ait régné chez un « peuple, pour qu'il soit dangereux de la « détruire, car les motifs des devoirs et « les bases de la moralité s'étant néces- « sairement liés à cette idée, l'effacer, « c'est démoraliser le peuple. Il résulte « du même principe qu'on ne doit jamais « attaquer un culte établi qu'avec pru- « dence et avec une certaine délicatesse, « de peur qu'un changement subit et vio- « lent ne paraisse une atteinte portée à « la morale et une dispense de la probité « même. Au reste, celui qui peut rem- « placer la Divinité dans le système de « la vie sociale, est à mes yeux un pro- « dige de génie : celui qui, sans l'avoir « remplacée, ne songe qu'à la bannir « de l'esprit des hommes, me paraît « un prodige de stupidité ou de perver- « sité. »

Malgré la justesse et l'importance de ces considérations, les chefs de la Montagne crurent apercevoir la supers-

tition derrière le théisme de Robespierre ; ils craignirent qu'il ne cherchât à réveiller d'antiques préjugés pour s'en faire un moyen d'asservir le peuple. N'osant s'opposer directement à la *fête de l'Être suprême*, ils la désapprouvèrent dans leurs entretiens particuliers, et même dans les comités. Leur mécontentement fit tressaillir les factieux échappés au naufrage des cordeliers et de la commune. Ceux-ci présentèrent Robespierre comme un ambitieux qui voulait arriver au trône par l'autel ; ils firent remarquer que David lui avait offert, au milieu de la fête, une couronne de fleurs, qu'il n'avait refusée dédaigneusement, disaient-ils, que pour mieux cacher ses desseins, mais qui décelait la pensée liberticide du tyran dans l'empressement indiscret de l'esclave. Ces insinuations eurent tout l'effet qu'on s'en était promis. Une coalition monstrueuse se forma ; les *révolutionnaires dans le sens du crime*, selon l'expression de Saint-Just, circonvinrent les démocrates purs et désintéressés, et les Bourdon, les Rovère, les Tallien, les Barras, les Fouché, etc., parvinrent à entraîner Prieur, Cambon, Robert-Lindet et Carnot contre celui qu'ils ne désignaient plus que par l'épithète de tyran : Carnot voulait qu'on se bornât à se tenir sur la défensive jusqu'à ce que les projets qu'on attribuait à Robespierre fussent devenus évidents et incontestables. Mais la plupart des conspirateurs avaient besoin de hâter leurs coups. Ils étaient instruits que Robespierre insistait plus que jamais sur la nécessité de purifier le parti républicain, et ils avaient résolu de prévenir, à tout prix, l'épuration qui devait les atteindre.

« Robespierre se croyait, en effet, près d'arriver au terme marqué pour régulariser le mouvement révolutionnaire ; il songeait à réaliser bientôt ses plans de réorganisation, à fonder sur une base démocratique les institutions qui lui paraissaient renfermer toutes les garanties de paix, de bonheur et de liberté qu'il pouvait désirer pour l'avenir de son pays ; et comme il sentait le besoin de faire servir au rétablissement de l'ordre d'autres instruments que ceux dont l'emploi avait été jusque-là rendu nécessaire par l'acharnement récipr que des partis et par les dangers de république ; comme il était jaloux d'o vrir l'ère nouvelle avec des auxiliair dont les antécédents ne fussent pas obstacle à la confiance de leurs con toyens ; comme il pressentait la rép gnance des hommes qui s'étaient f une existence exclusivement révolutio naire à rentrer sous l'empire de la m dération et de la justice ordinair comme il tenait à préserver la sociét rendue à l'état normal, de l'influen des agents de la terreur, qui dépassaie même les instructions des comités da leurs sanglantes missions ; enfin, comr il ne voulait pas que des noms, auxqu étaient attachés des souvenirs de fér cité, de pillage et de débauche, se m lassent à la fondation d'un ordre choses qu'il se flattait de pouvoir a puyer sur la morale austère et les vert des anciennes républiques, il ne cac plus son désir de dessouiller entièreme l'étendard républicain, et de frapper, du moins d'écarter les patriotes imp qui l'avaient entaché. Peu de tem avant le 9 thermidor, il eut un entreti à ce sujet avec le citoyen Aignan, al commissaire du gouvernement à C léans, depuis membre de l'Institut, il lui demanda une liste de républica sages, étrangers aux excès de la t reur, et dignes d'entrer dans la n velle composition des autorités de s département ; il fit faire une sembla demande à Cambacérès pour le dépar ment de l'Hérault, par l'entremise Couthon (*). »

Mais ceux qui trouvaient dans l conscience des motifs de redouter retour à l'ordre et cette impulsion ré ganisatrice, se pressèrent de conjure justice vengeresse qui grondait sur l tête ; ils avaient envahi le comité de sûr générale, surpris le patriotisme de p sieurs membres du comité de salut blic, et enhardi Billaud à accuser I bespierre de tyrannie, dans une séa même de ce comité. Robespierre n'a répondu qu'avec une indignation mê de mépris à cette inculpation ; pu pendant plus d'un mois, il s'était a tenu de venir siéger parmi ses collèg

(*) *Biographie portative des Contempora* art. déjà cité.

et de prendre part à la direction des affaires, tandis que Saint-Just et Le Bas étaient occupés, aux frontières, à stimuler le courage des soldats par leurs exhortations et leur exemple, et que ses ennemis restaient ainsi seuls au timon de l'État.

Enfin le 8 thermidor, voyant le désordre et les malheurs de la patrie s'accroître, il quitta sa retraite pour venir dénoncer à la représentation nationale les hommes qu'il regardait comme les auteurs de la prolongation des troubles et de l'anarchie. Il commença la lutte par un discours que ses ennemis eux-mêmes n'ont pu s'empêcher d'admirer comme un magnifique monument d'éloquence parlementaire. Saint-Just, arrivé de la veille, devait la continuer le lendemain; mais nous avons raconté ailleurs (Voyez les ANNALES, t. II, p. 213 à 401) tous les détails de cette funeste révolution : nous ne recommencerons pas ici ce récit. Maximilien et ses amis, accablés par la monstrueuse coalition qui s'était formée contre eux, furent conduits à l'échafaud le 10 thermidor; et l'on peut dire qu'avec eux périt la république, qu'ils allaient fonder sur des bases durables, et que leurs vainqueurs conduisirent d'abîme en abîme jusqu'au 18 brumaire.

Robespierre, qui pendant quelques années avait exercé sur le gouvernement une si grande influence, était, lorsqu'il mourut, presque dans le dénûment; depuis plusieurs années, il n'avait d'autre revenu que son traitement de député, et il en envoyait la plus grande partie à sa famille; il devait six mille francs à son hôte.

On a de Robespierre : *Plaidoyer pour le sieur Vissery*, 1783, in-8° : le *Journal des savants* de mars 1784 a rendu compte de ce plaidoyer, qui fit une grande sensation; *Discours sur les peines infamantes*, couronné par la société royale de Metz, 1785, in-8°; *Éloge de Gresset*, couronné par l'Académie d'Arras, 1795, in-8°; *Éloge de M. Dupaty, président à mortier au parlement de Bordeaux*, 1789, in-8°; *Discours sur l'organisation des gardes nationales*, 1790; *Le Défenseur de la constitution*, avril-août 1792, douze numéros. Ce journal fut continué au commencement de la *convention* sous le titre de *Lettres de Maximilien Robespierre, membre de la convention nationale de France, à ses commettants*. Il en parut douze autres numéros jusqu'à la fin de 1792. Le premier trimestre de 1793 n'a que dix numéros. Cette irrégularité dans les livraisons fut une des causes qui empêchèrent le succès de ce journal. On doit encore à Robespierre une trentaine de discours, opinions, rapports imprimés séparément, et insérés dans le *Moniteur* et quelques autres journaux. Voyez DUPLAY, LE BAS, SAINT-JUST, COUTHON, COFFINHAL, COMITÉ DE SALUT PUBLIC, COMMUNE DE PARIS, ÉLOQUENCE.

Augustin-Bon-Joseph ROBESPIERRE, dit *le Jeune*, né à Arras, en 1764, frère du précédent, fut élevé comme lui au collége de Louis-le-Grand, et suivit aussi la même carrière, celle du barreau. Il s'occupait avec zèle de sa profession, lorsque la révolution, dont, comme son frère, il embrassa ardemment les principes, lui fit abandonner la jurisprudence pour la politique. Nommé d'abord procureur syndic de la commune de sa ville natale, il fut élu, en 1792, par l'influence de son frère, député de Paris à la convention nationale. Il vota la mort du roi, sans appel ni sursis; fit arrêter Bonne-Carrère et Laclos comme agents de Dumouriez; combattit, au 31 mai, la proposition de Camboulas, qui voulait faire poursuivre par le conseil exécutif ceux qui avaient ordonné de fermer les barrières, de sonner le tocsin et de tirer le canon d'alarme; il démontra que la commission des douze était seule coupable de tous les désordres, et prit une part active à toutes les mesures dirigées contre les girondins. Envoyé peu de temps après en mission dans le midi, avec Ricord, il coopéra activement au siége de Toulon, et y connut Bonaparte, qu'il apprécia et dont il se fit dès lors le protecteur. Barras et Fréron avaient été également envoyés en mission dans le département du Var. Il lutta courageusement contre ces féroces proconsuls, qui demandaient des fusillades en masse. Revenu à Paris, au commencement de 1794, il s'y brouilla avec son

frère, par les instigations de certains membres du comité de sûreté générale, et ne se réconcilia avec lui qu'aux approches du 9 thermidor. Ce jour-là, il donna des preuves d'un courage impassible et d'un rare dévouement. Lorsqu'il entendit prononcer le décret de mise hors la loi contre son frère, il s'écria : « J'ai partagé ses vertus, je « demande à partager son sort. » La convention n'était pas capable alors d'admirer ce qu'il y avait d'héroïque dans cette réclamation; elle se contenta d'accéder froidement à la demande de Robespierre jeune, qui fut aussitôt conduit à la Force. Délivré pendant la nuit, avec les procrits de la veille, il attendit à l'hôtel de ville que son frère donnât le signal du combat contre la convention. Quand il vit que tout était désespéré, il se jeta par une fenêtre et se cassa la jambe. On ne l'entraîna pas moins à l'échafaud, où il reçut le coup fatal avec un sang-froid stoïque, à l'âge d'environ trente ans.

Charlotte ROBESPIERRE, sœur des précédents, née à Arras en 1761, vint s'établir à Paris, lorsque ses frères furent nommés députés à la convention. Mais, légère et inconséquente, elle se laissa circonvenir par leurs ennemis et se brouilla bientôt avec eux. Fouché, auquel Maximilien s'apprêtait à demander un compte sévère des massacres et des exactions qu'il avait commises à Lyon, rechercha sa main, pour se faire d'elle une barrière contre la juste sévérité de l'incorruptible, et il ne tint pas à elle qu'elle ne devînt la femme de l'infâme proconsul. Incarcérée après le 9 thermidor, elle recouvra bientôt la liberté, ne rougit pas de recevoir des assassins de ses frères une pension qui, de 6000 francs d'abord, puis réduite successivement jusqu'à 1500 francs, lui fut payée par tous les gouvernements qui se succédèrent jusqu'à sa mort, arrivée à Paris, en 1834. Elle a laissé des *Mémoires* qui contiennent de curieux renseignements, mais où le faux se trouve trop souvent mêlé avec le vrai.

ROBERT D'ARBRISSEL. Voyez ARBRISSEL.

ROCHAMBEAU (*Jean-Baptiste-Donatien de* VIMEUR, *comte de*), né à Vendôme en 1725, entra, en 1742, en qualité de cornette, dans le régiment de cavalerie de Saint-Simon, fit les campagnes d Bohême et de Bavière sous le maréchal d Broglie, et se distingua à l'attaque d lignes de Weissembourg et au siége d Fribourg. Il fut ensuite aide de camp d duc d'Orléans et du comte de Clermon et se trouva avec ce dernier aux siég d'Anvers, de Namur, et à la bataille d Raucoux. Devenu, à vingt-deux ans, c lonel du régiment de la Marche, il le com manda à la bataille de Laufeld, où il reç deux blessures graves. En 1748, il inve tit Maëstricht, fut élevé au grade de br gadier d'infanterie peu de temps aprè et se trouva au siége de Mahon, apr lequel il fut fait major général de l'arm du Rhin (1757). Il se distingua a batailles de Crevelt, de Minden, d Corbach et de Clostercamp; donna l plus grandes preuves de valeur au pa sage de la Lahn en 1761, et détruis dans le mois d'août de la même ann une division ennemie de 8,000 hon mes, ce qui lui valut le grade de mar chal de camp. Il se distingua encore pe dant les deux campagnes suivantes, n tamment à Cassel.

Il fut nommé lieutenant général e 1780, et quelque temps après envoyé, la tête d'un corps auxiliaire de 6,0 hommes, aux États-Unis d'Amérique. conduite pendant la guerre de l'ind pendance mit le sceau à sa réputatio Il parvint à empêcher la jonction de lo Clinton avec Cornwallis; se concer avec Washington pour resserrer ce de nier dans la ville d'York-Town en Vi ginie (Voy. LA FAYETTE), et le forç capituler, le 19 octobre 1781 : le géné anglais et son corps d'armée, monta à 8,000 hommes, se rendirent priso niers de guerre avec 214 pièces de can et 22 drapeaux. La paix, conséquen de cette reddition, fut signée en l'Angleterre et les États-Unis en j 1783, et le congrès reconnaissant don au général français deux des pièces canon prises sur l'armée anglaise, ap y avoir fait graver ses armes avec u inscription honorable.

De retour en France, Rochambe fut nommé chevalier des ordres du r il commanda en Alsace en 1789, et p l'année suivante, le commandement l'armée du Nord. C'est à cette épo qu'il fut élevé à la dignité de maréc

de France (28 décembre 1791). Il refusa le portefeuille de la guerre que lui offrit Montmorin, et se démit de son commandement le 15 mai 1792. Arrêté et conduit à la Conciergerie en 1793, il recouvra la liberté après le 9 thermidor, se retira à la campagne, et y mourut en 1807. Napoléon l'avait nommé grand officier de la Légion d'honneur et lui avait accordé la pension d'ancien maréchal. Rochambeau a laissé des *Mémoires* qui ont été imprimés en 1809.

Donatien-Marie-Joseph de VIMEUR, comte de ROCHAMBEAU, fils du précédent, né au château de Rochambeau en 1750, entra au service dès l'enfance, et était déjà colonel du régiment d'Auvergne, lorsqu'en 1780 il suivit son père en Amérique. Il prit une part active à cette expédition, et fut nommé maréchal de camp en 1791, et lieutenant général en 1792. Appelé alors au commandement des îles du Vent, il y soumit les noirs révoltés, chassa les Anglais de la Martinique au commencement de 1793, déjoua leurs tentatives sur Saint-Domingue, et fut nommé, en 1796, gouverneur de cette colonie. Mais il fut bientôt après destitué, rentra en France et fut employé à l'armée d'Italie, où il se distingua : il défendit avec une grande bravoure la tête du pont du Var.

Après avoir fait les campagnes de la Piave et du Tyrol, il fut désigné pour faire partie de l'expédition commandée par le général Leclerc. Il contribua aux succès de ce général, notamment à la prise du fort Louis et dans la Ravine à couleuvres, où il battit complétement l'ennemi. Il s'empara peu de temps après du Port-au-Prince et du fort Dauphin. Après la mort de Leclerc, il le remplaça dans le commandement en chef, et abandonna l'île, en 1803, à l'armée de Dessalines. Pris dans la traversée par les Anglais, et conduit à la Jamaïque, puis de là en Angleterre, il ne recouvra la liberté qu'en 1811. Il reçut, en 1813, le commandement d'une division du cinquième corps de la grande armée, combattit vaillamment à Bautzen, et fut tué à la bataille de Leipzig, le 18 octobre de la même année.

ROCHECHOUART (famille de). Cette famille remontait assez haut : *Aimeri Ier*, dit *Ostrofrancus*, fils de *Girault*, vicomte de *Limoges*, qui prit, vers 1018, le titre de vicomte de Rochechouart, en est regardé comme la souche. Les vicomtes de Rochechouart formèrent dans la suite trois branches principales, qui jouèrent un rôle important à diverses époques : les *Rochechouart-Jars*, les *Rochechouart-Faudoas*, et les *Rochechouart-Mortemart*. La dernière de ces branches s'est surtout illustrée (voyez MORTEMART). Le membre le plus célèbre de la première fut *François de* ROCHECHOUART, plus connu sous le nom de *chevalier de* JARS. Venu de bonne heure à la cour de Louis XIII, joignant à beaucoup d'esprit et d'amabilité une grande fermeté d'âme, il fut admis dans l'intimité de la reine Anne d'Autriche, qui lui témoigna une grande confiance. Richelieu en conçut de l'ombrage, et, après la *journée des dupes*, le chevalier de Jars fut exilé en Angleterre. Rappelé en 1631, il ne tarda pas à entrer dans les complots formés contre la puissance et même contre la vie du cardinal. Il fut arrêté, au commencement de l'année 1632, et conduit à la Bastille, où il fut enfermé pendant onze mois dans un cachot, et où Laffemas (Voy. ce nom) lui fit subir quatre-vingts interrogatoires. Il fut ensuite transféré à Troyes; Laffemas l'y suivit pour l'y interroger encore et continuer l'instruction de son procès. On ne put lui arracher aucun aveu, et sa sentence fut prononcée. Sa grâce arriva au moment où il mettait sa tête sur le billot, et on le reconduisit en prison. Il obtint enfin sa liberté, mais à condition de se rendre en Italie, d'où il ne revint qu'à la mort de Richelieu. Il joua un rôle dans les premiers troubles de la Fronde, et contribua à les apaiser en réconciliant Mazarin avec le chancelier Châteauneuf. Il mourut en 1670.

ROCHEFORT. Grande, belle et forte ville maritime de l'ancien Aunis, aujourd'hui chef-lieu de sous-préfecture du département de la Charente-Inférieure. Elle date du règne de Louis XIV et est entourée de beaux remparts sans fossés. Son port est le troisième port militaire de la France.

On compte aujourd'hui dans cette ville 14,000 habitants; c'est la patrie de l'amiral La Galissonnière.

ROCHEFORT (maisons de). Il y a eu en France deux illustres familles de ce nom : la première était originaire de Bourgogne, la seconde d'Auvergne. Les Rochefort de Bourgogne descendaient de *Gui de* ROCHEFORT, qui servait en 1377, dans la compagnie de cent hommes d'armes du duc de Bourgogne; elle a fourni la branche des seigneurs de *Lucy* et celle des seigneurs de *la Croisette*.

Le membre le plus illustre de cette famille, *Guillaume de* ROCHEFORT, fut admis dans les conseils du duc de Bourgogne Philippe le Bon; il se trouva avec le comte de Charolais à la journée de Montlhéry, et celui-ci, devenu duc de Bourgogne, le chargea de différentes négociations avec la cour de Rome, la république de Venise et les princes d'Italie. Guillaume de Rochefort parvint, en 1474, à préserver le comté de Bourgogne d'une invasion, en indemnisant les Suisses et les Allemands du butin qu'ils comptaient faire dans les États du duc. Accusé cependant d'avoir trahi les intérêts de son souverain, il s'expatria, et ne revint en Bourgogne qu'après la mort de Charles; il fut alors député vers Louis XI pour traiter du mariage de l'héritière de Bourgogne avec le dauphin. Le roi l'engagea à rester à son service, et le nomma en 1483 chancelier de France. Guillaume de Rochefort occupa cette place sous Charles VIII, et se fit toujours remarquer par son intégrité et sa justice. Ce fut lui qui, s'étant opposé à ce que l'on fît la guerre au dernier duc de Bretagne, fut chargé plus tard de rédiger les bases du traité qui eut pour résultat le mariage de la fille de ce prince avec Charles VIII et la réunion du duché de Bretagne à la couronne de France. Il mourut en 1492.

Gui de ROCHEFORT, son frère puîné, servit d'abord, comme lui, le duc de Bourgogne et fut chargé par Marie de Bourgogne de recevoir le serment de fidélité des Flamands. Louis XI, après avoir réuni la Bourgogne à la France, le nomma premier président du parlement de Dijon. A la mort du chancelier de France Briçonnet, Charles VIII lui donna la place de ce magistrat. Gui de Rochefort la conserva sous Louis XII; plein de zèle pour la justice, il osa prendre la défense du maréchal de Gié contre la reine Anne de Bretagne, et fit annuler la procédure à la suite de laquelle cet officier avait été condamné (*). Il mourut en 1507.

La seconde famille de ROCHEFORT, originaire d'Auvergne, remonte à *Guillaume* et à *Marguerite d'Alli*, qui fondèrent, en 1001, le prieuré de Rochefort, dit de Bonnat. Les membres les plus illustres de cette famille furent : *Hector* de ROCHEFORT D'ALLI, évêque de Bayonne, puis de Toul en 1524, et chancelier du duc de Lorraine; *Claude* de ROCHEFORT, qui par son mariage avec Claire de la Tour-Saint-Vidal, acquit la baronnie de Sennaret dans le Gévaudan et celle de Saint-Vidal. De ce mariage naquirent trois enfants, qui formèrent autant de branches de la famille de Rochefort : 1° *Aimar* de ROCHEFORT d'Alli, dit de la Tour; 2° *Pierre Antoine* de ROCHEFORT de Saint-Vidal; 3° *Claude* de ROCHEFORT de Sennaret, comte de Montferrand.

ROCHEFORT (Guillaume de), né à Lyon en 1731, fit ses études à Paris; obtint à dix-neuf ans une place assez lucrative dans les fermes, donna sa démission en 1762, et vint s'établir à Paris, pour s'y livrer entièrement à son goût pour les lettres. Il fit paraître, en 1766, une *traduction de l'Iliade*, qui bien que jugée sévèrement, lui ouvrit les portes de l'Académie des inscriptions. Sa *traduction de l'Odyssée*, qui suivit d'assez près, ne fut pas mieux accueillie du public; il voulut alors s'essayer dans le genre dramatique et composa trois tragédies (dont une seule, *l'Électre* fut jouée sur le théâtre de la cour, mais ne put être représentée à Paris), un opéra, et une comédie qui ne réussit point. Il mourut en 1788. On a de lui outre sa traduction d'Homère et ses œuvres dramatiques, *Pensées diverses contre le système des matérialistes*, à l'occasion du *Système de la nature* (par d'Holbach), 1771, in-12; *Histoire critique des opinions des anciens et des systèmes des philosophes sur le bonheur*, 1778, in-8°; *Traduction complète du théâtre de Sophocle*, 1788, 2 vol. in-8° et plusieurs *Mémoires* dans le recueil de l'Académie des Inscriptions.

(*) Voy. GIÉ.

ROCHEFOUCAULD (la), *Rupes Fucaldi*. Petite ville de l'Angoumois, aujourd'hui chef-lieu de canton du département de la Charente. Population, 2,600 habitants. On y remarque un beau château, qui date de la renaissance. et dans lequel naquit le célèbre auteur des *Maximes*. Ce lieu avait été érigé en duché-pairie en 1622. Voy. LA ROCHEFOUCAULD (famille de).

ROCHE-GUYON (la). Bourg du Vexin français, aujourd'hui compris dans le département de Seine-et-Oise ; population, 1000 habitants. C'était autrefois une place forte, qui fut prise, en 1418, par le comte de Warwick. Une femme, fille de Jean Bureau, chambellan du roi de France, et veuve de Guy VI, sire de la Roche-Guyon, tué à la bataille d'Azincourt, occupait alors cette forteresse; sommée de prêter serment au roi d'Angleterre, elle refusa, et fut dépouillée de sa seigneurie. Charles VII, pour récompenser sa fidélité, la nomma quelques années après dame d'honneur de la reine.

La Roche-Guyon avait été érigé en duché-pairie en 1721; c'est la patrie de Dupuis, auteur de *l'Origine des cultes*.

ROCHELLE. Voyez LA ROCHELLE.

ROCHE-SUR-YON (la). Petite ville du Poitou, sur l'emplacement de laquelle Napoléon bâtit, en 1805, celle de *Napoléon-ville*, à laquelle Louis XVIII donna en 1815 le nom de *Bourbon-Vendée* (voy. ce mot). Vers le milieu du quatorzième siècle, le château de la Roche-sur-Yon, qui appartenait à Louis II, comte d'Anjou, fut livré par la trahison de son gouverneur, Jean Blondeau, au prince Noir. Quatre ans après, il fut repris par Olivier de Clisson. Il appartint ensuite à la famille de la Trémouille, puis à celle de Bourbon, en faveur de laquelle il fut érigé en principauté. Il fut plusieurs fois pris et repris pendant les guerres de religion, et enfin démantelé sous le règne de Louis XIII. En 1793, les républicains se cantonnèrent dans ses ruines et achevèrent de les renverser. Les débris, dont il ne reste presque plus rien, ont été employés à la construction de la ville moderne.

ROCHE-SUR-YON (combat de la). Après la défaite que les chefs vendéens avaient essuyée le 13 août 1793 devant Luçon (voy. ce mot), Charette, accompagné de ses lieutenants Savin et Joly, se retira dans ses cantonnements ordinaires, autour de Legé. Il s'y préparait activement à reprendre l'offensive, quand ses espions vinrent lui annoncer que les républicains étaient à la Roche-sur-Yon dans une sécurité parfaite, et qu'il était facile d'enlever ce poste d'un coup de main. Charette réunit ses troupes, et partit le 25 avec ses deux lieutenants pour tenter une entreprise qui semblait offrir peu de difficulté. Arrivés à quelque distance de la Roche-sur-Yon, ils se séparèrent en trois colonnes pour attaquer la ville par différents points : Charette lui-même par le Poiré, Joly par Lamotte-Achard, et Savin par les Essarts. Mais le général Mieskousky, qui commandait la division républicaine des Sables-d'Olonne, également averti par des espions, était venu renforcer la garnison de la Roche-sur-Yon. Quand les royalistes se présentèrent, il courut à leur rencontre, les surprit par une attaque si imprévue, culbuta leur avant-garde avant la complète réunion des trois chefs, marcha ensuite à leur corps de bataille, et, après leur avoir tué beaucoup de monde, les obligea à une retraite précipitée. Charette, à la suite de cet échec, garda quelque temps l'inaction.

ROCHETTE (Désiré-Raoul), l'un de nos plus savants archéologues et de nos plus habiles antiquaires, né à Saint-Amand (Cher) en 1790, fit ses études au lycée de Bourges, fut nommé, en 1810, professeur d'histoire au lycée impérial à Paris, remporta, en 1813, le prix proposé par la troisième classe de l'Institut, sur l'histoire des colonies grecques, et fut chargé, en 1815, de suppléer à la faculté des lettres M. Guizot, alors secrétaire général du ministère de l'intérieur. M. Raoul Rochette avait adopté avec ardeur les principes de la restauration; il dut aux éclatants témoignages qu'il donna de ses opinions monarchiques et religieuses un rapide avancement: nommé en 1816, par ordonnance, membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, il fut presqu'en même temps admis à prendre part à la rédaction du Journal des savants; succéda, en 1818, à Millin, dans la place de conservateur du cabinet des antiques de la Bibliothèque royale; fut nommé, en 1820, censeur royal, place qu'il occupa jusqu'à la première aboli-

tion de la censure, et devint, en 1824, suppléant de M. Quatremère de Quincy pour la chaire d'archéologie de la Bibliothèque royale, puis, titulaire de cette chaire, en 1826. Il est, depuis 1838, secrétaire perpétuel de l'Académie des beaux-Arts.

On a de lui, outre son *Histoire critique de l'établissement des colonies grecques*, 1815, 4 vol. in-8°, un grand nombre d'ouvrages; nous ne citerons que les principaux : *Lettres à milord comte d'Aberdeen, sur l'authenticité des inscriptions de Fourmont*, 1819 in-4°; *Théâtre des Grecs, par le P. Brumoy*, nouvelle édition, 1820-25, 16 vol. in-8°; *Antiquités grecques du Bosphore Cimmérien, publiées et expliquées*, 1822, in-8°; *Lettres sur la Suisse*, 1822, in-8°; *Histoire de la révolution helvétique*, de 1797 à 1803, 1821, in-8°; *Histoire de l'Italie avant les Romains, par Micali*, traduction revue et annotée, 1824, 4 vol. in-8° et atlas in-f°.; *Monuments inédits d'antiquité figurée grecque, étrusque et romaine*, 1828, in-f°; *Pompéi, choix d'édifices inédits, première partie, maison du poëte tragique*, 1828-1830, in-fol.; *Peintures antiques inédites, précédées de recherches sur l'emploi de la peinture dans la décoration des édifices sacrés et publics chez les Grecs et les Romains*, 1836, in-4°.

ROCOUX (bataille de). Après la prise d'Anvers (1746), Louis XV retourna à Versailles, laissant son armée aux ordres du maréchal de Saxe. De son côté, Marie-Thérèse envoya son beau-frère, le prince Charles de Lorraine, pour défendre ses provinces des Pays-Bas, que les Anglais et les Hanovriens venaient d'abandonner. Par ce renfort, l'armée des alliés se trouva portée à quatre-vingt mille hommes, et ils espéraient pouvoir arrêter encore l'armée française. « Ils s'étaient retranchés dans les lignes d'Elderen. Obligés de camper, ils avaient établi leur camp entre Houtain et Grasse. Le maréchal de Saxe les poursuivait, et allait bientôt attaquer le prince Charles de Lorraine. L'armée française avait passé le Jaar et occupait le terrain qui sépare les deux chaussées qui conduisent à Liége; elle était rangée sur quatre lignes; la droite était appuyée à Hognoul, la gauche sur Neudorp. Un corps de réserve formait la troisième ligne derrière le village de Houté, celui que commandait le marquis d Contades formait la quatrième. L troupes détachées aux ordres du com de Clermont et du comte d'Estrées (d puis maréchal de France) campèrent avant de l'armée sur la chaussée Saint-Tron à Liége, et celles que co mandaient MM. de Clermont-Gall rande et de Mortagne se placèrent à gauche.

« L'ordre le plus exact régnait da tous les rangs : le jour convenu éta arrivé, le maréchal de Saxe fit battre générale, et l'armée marcha sur dix c lonnes parallèles jusqu'à la hauteur village de Lointain, qui avait été don pour le point de direction de la marc de chaque colonne. A cet endroit la c valerie des deux ailes se mit en ord de bataille, et l'infanterie, chargée d attaques, resta en colonnes par batai lons.

« Le prince Charles de Lorraine s' vança à cinq cents pas environ de s camp, sans abandonner les différen postes qu'il occupait sur les hauteur et fit ses dispositions pour le combat

« Le feu du canon placé à la droi de l'armée française en donna le sign L'action s'engagea dans le faubourg Sainte-Valburg et dans le village d'Anc Le comte de Clermont et le comte d'E trées, à la tête des brigades de Pica die, de Champagne, de Monaco, Ségur, de La Fère, de Bourbon, pou sèrent les alliés si vivement qu'ils f rent chassés de ces deux postes.

« Le maréchal de Saxe s'expo comme le moindre soldat, et parut à tête de toutes les brigades, bravant feu du mousquet et du canon. Il se s gnala personnellement comme officie au camp de Varoux, et c'est cette br voure qui enflammait l'âme du sold Les alliés, encore chassés de ce no veau poste, étaient consternés; ils replièrent contre le village de Rocou où le marquis d'Hérouville condui les brigades de Navarre, d'Auvergn de Royal, de Montmorin. Elles y fire des prodiges de valeur, et battirent e tièrement les alliés; le maréchal de Sa les avait suivis à la tête de six bata lons : tout pliait devant lui; la cavaler hollandaise, effrayée, jeta la confusi dans l'armée alliée, et occasionna u

déroute générale ; la fuite fut la ressource des vaincus. Les alliés eurent dans ce combat sept mille hommes tant tués que blessés ; on leur fit mille prisonniers, et on leur enleva cinquante pièces de canon et dix drapeaux. Du côté des Français il y eut trois mille hommes tués ou blessés (*). »

ROCROY. Ville forte de l'ancien Rethelois, aujourd'hui chef-lieu d'arrondissement du département des Ardennes; population, 3,000 habitants. Ce n'était encore qu'un village en 1449, époque à laquelle Charles VII lui accorda plusieurs priviléges. François Ier y fit élever quelques fortifications, mais elle n'eut le titre de ville que sous Henri II. En 1614, Louis XIII la fortifia, et en fit à peu près ce qu'elle est aujourd'hui.

Les fortifications élevées par ordre de François Ier n'étaient point encore achevées, lorsqu'en 1555 l'ennemi chercha à s'en emparer ; les habitants les défendirent vaillamment et le repoussèrent. En 1586, les calvinistes de la principauté de Sedan, contre lesquels on voulait exécuter l'édit de Nemours, se soulevèrent, ayant à leur tête Boucher et Launois. Partis de Sedan, ils se portèrent sur Rocroy, qu'ils prirent et pillèrent le 24 décembre ; mais ils furent bientôt défaits à leur tour par le duc de Guise, qui remit la place sous la domination du roi. Rocroy n'éprouva aucune tentative de la part de l'ennemi jusqu'à celle que firent les Espagnols en 1643. (Voyez ROCROY [bataille de]). Sauvée de la domination espagnole par les armes victorieuses du duc d'Enghien, cette ville devait plus tard tomber sous la domination de ces mêmes Espagnols, conduits par celui-là même qui les avait vaincus ; le duc d'Enghien, devenu prince de Condé, s'étant brouillé avec Louis XIV, s'en empara en 1653, et la garda jusqu'à la paix des Pyrénées.

En 1815, cette ville, qui n'avait pour toute garnison que quelques centaines de gardes nationaux mobilisés, fut assiégée par 10,000 Prussiens ; elle capitula après un blocus d'un mois et un bombardement de deux heures.

ROCROY (bataille de). Cette bataille est l'une des plus importantes qui aient été livrées sous l'ancienne monarchie ; elle établit d'une manière solide la puissance militaire de la France, au moment où la mort de Louis XIII allait laisser l'État dans les embarras d'une longue minorité, et elle anéantit pour ainsi dire la puissance militaire de l'Espagne, qui vit à cette journée ses vieilles bandes détruites et ses meilleurs capitaines tués.

La mort de Richelieu, arrivée depuis quelque temps, celle du roi, que l'on pouvait regarder comme prochaine, quelques succès obtenus en Flandre pendant l'année 1642, avaient enhardi les Espagnols, et don Francisco de Mellos, gouverneur des Pays-Bas, s'était rapproché des frontières de France, afin de pouvoir saisir l'occasion d'y pénétrer. Louis XIII confia alors le commandement de l'armée du Nord à son parent le jeune duc d'Enghien (*), en lui donnant pour conseil le vieux maréchal de l'Hôpital. Gassion, Épenon, la Ferté-Senneterre, la Vallière et Sirot étaient sous ses ordres.

Le duc d'Enghien ne cherchait qu'une occasion de se signaler ; elle se présenta bientôt. Don Francisco de Mellos, ayant abandonné le siége d'Arras, se porta tout à coup sur Rocroy, qu'il savait mal pourvu et mal défendu ; son intention était, en s'en emparant, d'en faire une place d'armes utile aux entreprises qu'il méditait. « Rocroy, dit un historien du temps, est situé dans le milieu d'une plaine environnée de bois si épais et si pleins de marécages, que, de quelque côté qu'on y arrive, il est impossible d'éviter des défilés très-longs et très-incommodes (**). » Don Franscisco de Mellos ne réussit cependant pas dans son projet. Le duc d'Enghien, l'ayant deviné, le suivit avec la plus grande rapidité, en masquant ses manœuvres, et se présenta devant Rocroy lorsqu'on le croyait occupé ailleurs. Confiant dans ses propres forces et dans ses vieilles bandes, Mellos laissa le duc d'Enghien s'avancer, et ne l'arrêta pas dans les défilés comme il aurait pu le faire. Gassion, détaché pour introduire du secours dans Rocroy, parvint à le faire

(*) *Campagnes de Louis XV*, p. 58 et 59.

(*) Voy. CONDÉ (famille de), t. V, p. 523.

(**) *Relation de la campagne de Rocroy*, par Henri de Bessi, p. 14.

sans encombre, de manière que, lorsque Mellos attaqua la place, elle put lui offrir une sérieuse résistance jusqu'à l'arrivée de l'armée française.

Cependant le prince était parvenu à réunir vingt-trois mille hommes d'infanterie et de cavalerie. L'armée espagnole se composait de huit mille cavaliers, commandés par le duc d'Albuquerque, et de dix-huit mille fantassins, sous les ordres du comte de Fuentès, réputé l'un des meilleurs capitaines de cette époque.

« On résolut d'en venir en un combat général, en cas que les ennemis y voulussent entendre, et qu'ils ne levassent point le siége à l'arrivée de nos troupes. On disposa donc toutes choses pour la bataille, et on en fit la distribution. Le sieur de Gassion commanda l'aile droite; le sieur de la Ferté-Senneterre, l'aile gauche. Le duc d'Enghien, le maréchal de l'Hôpital, le sieur d'Espenon et le sieur de la Vallière étaient en la bataille, et moi j'eus le commandement du corps de réserve, qui était composé de deux mille hommes de pied et de mille chevaux (*). »

Les deux armées étaient en présence à deux portées de mousquet. On passa quelques jours en escarmouches, et on en vint aux mains le 19 mai 1643. La mêlée ne tarda pas à devenir générale; on combattit vaillamment de part et d'autre, et avec le plus grand acharnement. Le salut de la France dépendait du résultat de cette journée; une faute de la Ferté-Senneterre faillit la rendre fatale : jaloux peut-être de Gassion, et désireux de se distinguer par quelque action particulière, il se détacha subitement du corps de bataille pour se porter du côté de Rocroy, et y conduire des secours. Le duc d'Enghien s'aperçut aussitôt de cette fausse manœuvre, qui mettait toute sa gauche à découvert; il sut promptement y remédier, et l'ordre fut rétabli avant que Mellos eût pu profiter du désordre. La bataille recommença de nouveau et avec une nouvelle vigueur. Battus sur tous les points, les Espagnols prirent la fuite, et bientôt il ne resta plus de cette nombreuse armée que les vieilles bandes, et le comte de Fuentès à leur tête; attaquées à plusieurs reprises par le prince en personne, elles se défendirent avec courage, mais furent aussi obligées de céder au nombre. « Les officiers, dit Sirot, ne pensaient plus qu'à leur sûreté, et les plus avancés firent signe du chapeau pour montrer qu'ils demandaient quartier. Le duc d'Enghien s'étant avancé pour recevoir leur parole et leur donner la sienne, les fantassins espagnols crurent que le prince voulait recommencer une autre attaque; dans cette erreur, ils firent une décharge sur lui, et ce péril fut le plus grand qu'il ait essuyé de la journée. Les troupes, irritées de ce qui venait d'arriver à leur général, l'attribuant à la mauvaise foi des Espagnols, les chargèrent de tous côtés sans attendre l'ordre, et vengèrent par un carnage épouvantable le danger qu'il avait couru.

« Les Français entrèrent l'épée à la main jusque dans le milieu du bataillon espagnol, et quelque effort que fit le duc d'Enghien pour arrêter leur fureur, les soldats ne donnèrent aucun quartier... »

La victoire fut complète : « Il demeura, dit encore Sirot, deux mille morts sur la place et autant qui furent faits prisonniers, et entre autres deux de leurs colonels y furent tués, savoir : les sieurs de Villebois et de Villades. Mais avant que ce bataillon fût rompu, le comte de Fuentès, qui était général de l'armée du roi d'Espagne, lequel était dans sa chaise à la tête du bataillon, parce qu'il ne pouvait aller à cheval à cause d'une grande incommodité qu'il avait de la pierre, y fut tué. » Ainsi fut détruit le reste de ces vieilles bandes qui avaient fait si longtemps la force et la gloire de l'Espagne.

RODEZ, ou RHODEZ. Ancienne capitale du Rouergue, aujourd'hui chef-lieu du département de l'Aveyron; population, 8,000 habitants. C'est une des plus anciennes villes de France : elle existait déjà avant la conquête des Gaules par les Romains, et était, sous le nom de *Segodunum*, la capitale des *Ruteni*, dont César fait mention dans ses *Commentaires*. Elle est désignée sous le nom de *Secodum* dans la carte de Peutinger, et sous celui de *Rutena* dans Grégoire de Tours.

Lors du démembrement de l'Empire,

(*) *Mémoires de Sirot*, t. II, p. 10.



Siège de l'Évêque dans l'Église Notre Dame à Rodez



Jubé de la Cathédrale de Rodez



Tour de la Cathédrale de Rodez

les Wisigoths et les Francs se disputèrent la possession de Rodez, et, dans cette lutte, elle fut prise et reprise plusieurs fois. Dès le cinquième siècle, elle était le siége d'un évêché. Sous Charlemagne, elle fut incorporée à l'Aquitaine. Les Normands l'attaquèrent à deux reprises différentes dans le neuvième siècle. Elle fut attaquée, en 1210, par les Albigeois, qui furent défaits par le seigneur de Tenière au moment où ils allaient s'y introduire. En 1351, la crainte des Anglais, qui ravageaient le Rouergue, fit entourer de fortifications la partie de la ville appelée la Cité; ces fortifications furent réparées et augmentées en 1480, mais elles n'empêchèrent pas, quatre ans plus tard, lors de la guerre contre le comte d'Armagnac, l'armée royale d'entrer dans cette ville. Pendant les troubles des seizième et dix-septième siècles, Rodez resta fidèle à la cause royale, et repoussa toujours les calvinistes.

Rodez (comtes de). Raymond de Saint-Gilles, comte de Toulouse, engagea en 1096, à prix d'argent, à *Richard*, vicomte de Carlat, de Lodève et de Milhaud, le comté de Rodez, qui formait à peu près le tiers du Rouergue; et, vers l'année 1119, Alphonse-Jourdain convertit cet engagement en une aliénation perpétuelle à charge d'hommage. Richard mourut vers l'année 1132.

1132. *Hugues Ier*, son fils unique, lui succéda.

1156. *Hugues II*, fils aîné du précédent, fut son successeur dans tous ses domaines, à l'exception des vicomtés de Carlat et de Lodève, qui furent le partage de Richard son frère. Il se signala en 1163 contre les Anglais, qui désolaient le Rouergue. En 1167, il acquit d'Alphonse, roi d'Aragon, la moitié du comté de Carlat. La même année, il se ligua avec le même Alphonse contre le comte de Toulouse, son suzerain. Il vendit, en 1188, à l'évêque de Lodève tout ce qu'il possédait dans le Lodevois. Il abdiqua, en 1195, en faveur de Hugues son fils, et mourut vers 1208.

1195. *Hugues III*, fils et successeur de Hugues II, mourut sans postérité, en 1196. Son père, qui vivait encore, nomma à sa place son dernier fils.

1196. *Guillaume* mourut en 1208, après avoir par son testament, et du consentement de son père, institué pour son héritier, Gui II, comte d'Auvergne.

1208. *Gui* se démit, en 1209, du comté de Rodez, en faveur de Raymond VI, comte de Toulouse.

1208. *Raymond* ne put garder ce comté, qui lui fut disputé par Henri, fils naturel de Hugues II; il le lui abandonna moyennant une indemnité de 1600 marcs d'argent.

1214. *Henri Ier* fit hommage de son comté à Simon de Montfort, qui venait de s'emparer de la plus grande partie du comté de Toulouse. Il se rendit, en 1219, à l'armée que Louis de France, fils de Philippe Auguste, commandait contre les Albigeois, et partit la même année pour la terre sainte, où il mourut vers 1227.

1227. *Hugues IV*, son fils aîné, lui succéda. Il fut un des seigneurs qui, en 1242, se liguèrent avec Raymond VII, comte de Toulouse, contre saint Louis: il mourut en 1274.

1274. *Henri II*, fils de Hugues IV, servit le roi dans les guerres de Gascogne, sous Robert d'Artois, en 1288 et dans les années suivantes. En 1301, il fut choisi avec les comtes de Forez et de Comminges, et d'autres seigneurs, pour présider, dans les sénéchaussées de Toulouse, de Carcassonne et du Rouergue, à la perception d'un subside qui avait été accordé au roi Philippe le Bel pour la guerre de Flandre. Il mourut au commencement de l'année 1302. Il ne laissa que des filles.

1302. *Bernard*, comte d'Armagnac, VIe du nom, devint comte de Rodez par son mariage avec *Cécile*, quatrième fille de Henri II. Il mourut en 1319, laissant de son épouse un fils nommé *Jean*, qui réunit le comté de Rodez à celui d'Armagnac.

Rodez (monnaies de). Nous ne connaissons aucune monnaie de cette ville antérieure au douzième siècle. La plus ancienne que nous ayons a été frappée entre les années 1119 et 1132; elle porte le nom du comte *Richard*: + RICARD' COMES entre grènetis; croix dans le champ; ℟. — RODESDVCO entre grènetis; PVCI + dans le champ. La légende *Ricardus comes* est très-claire, et il en est de même du commencement

de celle du revers : *Rodes ;* quant aux mots *Duco* et *Puci*, nous ignorons ce qu'ils peuvent signifier. *Hugues III* (1195-1227) peut réclamer la pièce suivante : VGO COMES ; croix dans le champ ; ℞. — + RODESCIVIT entre grènetis ; + DSA dans le champ. Ces dernières lettres sont sans doute une altération du mot + PVCI du dernier qui précède. — On connaît une troisième monnaie de Rodez qui a dû être frappée par *Jean Ier* (1319-1373) ; elle offre à peu près le même type que les précédentes + IONS COMES ; dans le champ une croix cantonnée d'un annelet au deuxième canton ; ℞. — + RODESCIVIS ; + DSV dans le champ. C'est la dernière monnaie que l'on connaisse de cette ville.

RODOLPHE ou RAOUL, *Rodulphus* ou *Radulphus*, fils de Richard, duc de Bourgogne, succéda, en 923, sur le trône de France, à son beau-père, Robert Ier. Il se soutint avec l'aide de Robert II, comte de Vermandois ; parvint à se faire reconnaître par les comtes de Toulouse et du Rouergue, et mourut en 936, sans laisser de postérité. Il eut pour successeurs son frère Hugues le Noir, dans le duché de Bourgogne, et Louis d'Outremer, sur le trône de France. Voyez BOURGOGNE, CARLOVINGIENS, CAPÉTIENS et FRANCE (duché de).

RODOLPHE (monnaies de). Ce prince fut proclamé roi à Soissons en 923 et mourut en 936 ; nous avons de lui un certain nombre de monnaies dont les coins diffèrent beaucoup entre eux et qui sont très-rares ; en voici la description : 1° + RODVLFVSHCLIT ; dans le champ REX en une seule ligne horizontale ; ℞. — SENONIS CIVITAS autour d'une croix à branches égales ; *hclit* est l'abréviation de *inclitus*. 2° + RODESREX ; dans le champ R ; ℞. — LINCNCVTS (*Linconensis civitas*) autour d'une croix ; *Rodes* est une altération de *Rodulfus*, le R du champ est l'initiale de *rex*. Il n'est pas rare de voir ce mot faire double emploi ; on en trouve des exemples à Nevers et à Bourbon, sur des pièces un peu postérieures. 3° + GRATIA DI REX autour d'un monogramme de Raoul calqué sur celui de Charles ; ℞. — AVRELIANIS CIVITAS ; dans le champ une croix. C'est un denier copié de ceux de Charles le Chauve. 4° GR[...] TIA D'I REX ; même type ; ℞ — + PARI[...] CIVI[...] + 5° Même légende et même type ; ℞. — + MAIIDI CIVITA + (Meaux). 6° Même légende [...] même type ; ℞. — + SCIΔIO NVSI + (Saint-Denis[...]) 7° Même légende et même type ; ℞. — + VALIA ECASIMI + (Château-Gaillard). Les nos [...] 5, 6 et 7 sont évidemment calqués s[...] les monnaies de Charles le Simpl[...] 8° + RADVLFO autour d'un mono[...]gramme de Raoul imité de celui d'E[...]des ; ℞. — + PINCIVS autour d'une cro[...] (Poissy, et non Reims comme quelqu[...] auteurs l'ont pensé jusqu'ici). 9° GRAT[...]DI REX ; dans le champ un monogramm[...] imité de celui de Charles ; ℞. — + BE[...]VACVS.·. (Beauvais) ; dans le cham[...] une croix à branches égales, cantonn[...] au 1er et au 4e cantons d'une croisett[...] C'est certainement une imitation d[...] monnaies de Charles le Chauve ; no[...] n'osons pourtant pas affirmer que cet[...] pièce appartienne réellement au règ[...] de Raoul ; d'abord parce qu'elle est d'u[...] style très-mauvais, ensuite parce que [...] monogramme carolin servit longtemp[...] de type à Beauvais. 10° RODVLFVS [...] dans le champ REX ; ℞. — SVESSIONIS [...] dans le champ un monogramme form[...] des lettres CIVITAS. Ce denier, inéd[...] jusqu'ici, est fort curieux, parce qu[...] nous montre pour la première fois [...] mot *civitas* mis en monogramme. No[...] terminerons cet article en disant qu[...] faut retirer à Raoul, pour les rejet[...] parmi les incertains, quelques denie[...] dans le champ desquels se voient l[...] trois lettres ROX. On peut en dire a[...]tant d'autres pièces avec les mots RO[...] mal à propos attribuées à Eudes, et qu[...] en définitive, datent du dixième siècl[...] de cette époque où, la royauté carl[...]vingienne déclinant, on fit, dans u[...] grand nombre de villes, des denie[...] sans aucun nom de prince. Ces mo[...]

ROX et EOX ne sont rien autre chose que le mot REX mis en monogramme. L'o est tout simplement le noyau du monogramme carolin, autour duquel sont venues se grouper tant de lettres différentes et tant de monogrammes.

RŒDERER (le comte Pierre Louis) naquit en 1754, à Metz, où son père était substitut du procureur général au parlement, et s'était acquis une assez grande réputation pour mériter des trois états de la ville le titre de *grand et généreux citoyen*. A l'âge de vingt-cinq ans, Pierre Rœderer acheta une charge de conseiller au parlement; il s'était déjà fait remarquer comme avocat par de brillantes et solides qualités. Il fut chargé par la cour de rédiger les remontrances, et ce fut pour lui une heureuse occasion de se faire connaître comme un homme nourri de ces fortes études sociales qui préoccupaient alors si vivement les esprits distingués. En 1787, la première assemblée des notables ayant agité la question de la suppression des douanes intérieures, Rœderer publia, sur cette matière, un livre fort remarquable, qui était une réponse victorieuse aux objections faites par l'assemblée provinciale de Lorraine. L'année suivante, il fit paraître un autre ouvrage beaucoup plus important, dont le sujet était la réorganisation future du pays; c'était le livre *De la députation aux états généraux*. Il y exposait les opinions les plus hardies sur la forme et les pouvoirs des états généraux; il repoussait l'ancien mode d'élection par classes, et, au lieu des députés des trois ordres, il ne voulait que des députés de la nation. Il demandait une assemblée unique dont les membres seraient élus par les suffrages du plus grand nombre, dont les pouvoirs seraient souverains et dont les délibérations seraient prises à la *pluralité des voix, qui*, disait-il, *bannit seule l'arbitraire des lois, comme les lois bannissent seules l'arbitraire du gouvernement* (*).

Un an après l'apparition de ce livre, Rœderer fut député par le tiers état de Metz à l'assemblée des états généraux. Il y fut accueilli comme un homme sur les lumières et le patriotisme duquel on pouvait compter; fit immédiatement partie du comité de contributions, dans lequel l'appelaient ses vastes connaissances en matière économique, et fut un de ceux qui contribuèrent le plus à établir le nouveau système d'impôt qui ne fut entièrement réalisé que sous le consulat. Il présenta ensuite la loi sur le timbre, rédigea la loi sur les patentes, proposa une nouvelle organisation du trésor, fit abandonner le projet d'imposer les rentes, comme devant porter atteinte au crédit public; obtint le reculement des douanes à l'extrême frontière; enfin, fut chargé de reviser le tarif des droits d'entrée et de sortie dressé par le comité d'agriculture et de commerce.

Après l'assemblée constituante, il fut nommé par les électeurs de Paris procureur général syndic du département de la Seine. Dans la journée du 10 août, il couvrit de sa protection la famille royale, que le peuple, dans l'ivresse de son triomphe, aurait pu ne pas respecter. Il avait passé la nuit du 9 au 10 août aux Tuileries auprès du roi. Dans la matinée du 10, le maire de Paris étant retenu prisonnier par la commune insurrectionnelle, et le commandant de la garde nationale ayant été massacré, Rœderer se trouva seul à la tête de l'administration. Lorsqu'il vit les batteries dirigées contre le palais, et les troupes ne voulant opposer aucune résistance, il engagea Louis XVI à se rendre avec sa famille au sein de l'assemblée nationale, et l'y conduisit lui-même. Cette conduite fut considérée comme une trahison par le parti démocratique, qui l'accusa d'avoir engagé les troupes à faire feu sur le peuple, et par les royalistes, suivant lesquels il s'était entendu avec les révolutionnaires pour livrer le roi à leur merci. Il fut obligé de se cacher pour se soustraire aux poursuites dirigées contre lui, et ne reparut que sous la convention, pour aller reprendre sa place de journaliste au *Journal de Paris* et faire à l'Athénée un cours d'économie politique. Forcé de se cacher de nouveau, après la proscription des Girondins, il ne reparut cette fois qu'après le 9 thermidor.

Le *Journal de Paris* redevint alors sa tribune : il y attaqua ouvertement, et les actes des anciens comités, et la réaction des nouveaux. La convention

(*) M. Mignet, *Notice sur la vie et les travaux de Rœderer*.

ayant vers cette époque fondé l'Institut et les écoles centrales, Rœderer fut nommé membre de la classe des sciences morales, et professeur d'économie politique au Lycée. Sous le directoire, il fut porté sur la liste de ceux qui devaient être déportés au 18 fructidor; mais Talleyrand obtint sa radiation, et Rœderer se tut jusqu'au 18 brumaire.

A cette époque, il seconda les projets de Bonaparte, et servit d'intermédiaire entre Sieyès et le général. Quelque temps après, il fut nommé conseiller d'État, président de la section de l'intérieur, et prit part en cette qualité à la majeure partie des lois organiques qui furent élaborées dans le conseil. Napoléon, qui appréciait son talent et la variété de ses connaissances, n'aimait cependant pas les idées métaphysiques qui formaient la base de ses connaissances; ce fut pour Rœderer l'origine d'une espèce de disgrâce qu'il subit en passant dans le sénat. En 1803, il rédigea l'acte de médiation qui procura à la Suisse une existence nouvelle et paisible. Envoyé en 1806 par le sénat pour complimenter Joseph Bonaparte sur son avénement au trône de Naples, il fut chargé par ce prince du ministère des finances, et organisa le système de contributions qui est suivi encore aujourd'hui dans ce pays. L'empereur lui confia en 1810 l'administration du grand-duché de Berg, et le chargea plus tard de différentes missions près du roi Joseph. Nommé pendant les cent jours commissaire impérial dans le midi de la France et membre de la chambre des pairs, Rœderer se voua ensuite à la retraite, et y demeura pendant quinze ans, ne s'occupant que de travaux littéraires. A la révolution de juillet, il rentra à la chambre des pairs, et lorsque l'on rétablit la classe des sciences morales et politiques de l'Institut, il fut appelé à en faire partie. Il mourut en 1835.

Roer (département de la). Réuni à la France par le traité de Lunéville, avec les autres département formés dans les pays de la rive gauche du Rhin, ce département comprenait une partie de l'électorat de Cologne, du duché de Clèves et de la Gueldre méridionale, le duché de Juliers et le comté de Mœrs; il était borné au nord par le département de la Lippe, à l'est par le Rhin, au sud par les départements de Rhin-et-Moselle et de l'Ourte, et à l'ouest par celui de la Meuse Inférieure. Son nom lui venait de la Roer, qui le traversait du sud au nord pour aller se jeter dans la Meuse à Ruremonde. Son chef-lieu était Aix-la-Chapelle; il se divisait en quatre arrondissements : d'Aix-la-Chapelle, Cologne, Crevelt et Clèves.

Roger du Cos. Voyez Ducos.

Rogniat (Joseph, vicomte) né en 1767, à Vienne en Dauphiné, entra au service dans les premières années de la révolution. Parvenu au grade de capitaine, il fit la campagne de 1800 sous les ordres de Moreau, et se distingua le 26 juin à la bataille de Neubourg. Après avoir fait les campagnes de 1805, 1806 et 1807, il arriva, après le siége de Saragosse, au grade de général; en 1813, il fut chargé de fortifier Dresde. Pendant la campagne de France, il commanda le génie à Metz. Au retour du roi, il fut nommé membre du comité de la guerre. En 1816, il présida le conseil qui prononça la peine de mort contre le général Brayer, et fut membre de celui qui acquitta Drouot. Inspecteur général du génie, il devint, en 1820, membre du conseil de perfectionnement de l'École polytechnique. Après la révolution de 1830, le titre de premier inspecteur général du génie dont il était revêtu fut supprimé; on l'indemnisa en le nommant pair de France. Il mourut en mai 1840, laissant la réputation d'un excellent officier et d'un habile administrateur. On a de lui : *Relation des siéges de Saragosse et de Tortose par les Français dans la dernière guerre d'Espagne*, 1814, in-4°; *Considérations sur l'art de la guerre*, 1816; 2e édit., 1817, in-8°; *Situation de la France en* 1817, in-8°; *Des gouvernements*, 1819, in-8°, tom. Ier. Il n'a paru que ce volume; l'ouvrage devait en avoir quatre.

Roguet (le comte François), né à Toulouse en 1770, entra au service, comme simple soldat, en 1789, passa rapidement par tous les grades inférieurs, et fut nommé, en 1803, général de brigade. Employé en cette qualité dans l'armée du général Ney, il se distingua à Elchingen, à Ulm, et dans tous les combats que cette armée livra dans le Tyrol.

Il assista également et se signala de nouveau à la bataille d'Iéna, au blocus de Magdebourg, à l'affaire de Soldeau, à la bataille d'Eylau, et sa brigade formait, le 5 juin 1807, l'arrière-garde de l'armée française, et soutenait tout l'effort du centre de l'armée russe, lorsqu'il eut son cheval tué sous lui et fut blessé à la jambe d'un coup de biscaïen. Laissé sur le champ de bataille, il tomba entre les mains des Russes, et fut fait prisonnier.

Après la paix de Tilsitt, il fut nommé au commandement de l'infanterie de la garnison de Paris; puis, lorsque les Anglais menacèrent l'Escaut, il fut envoyé dans l'île de Cadsan, qu'il mit à l'abri de toute attaque de leur part. Envoyé en Espagne en 1808, il se distingua aux siéges de Bilbao et de Santander; revint bientôt après en Allemagne, et commanda une brigade de tirailleurs à Essling et à Wagram. Envoyé de nouveau en Espagne, il y battit, au mois de septembre 1810, un corps d'insurgés de 3,000 hommes à Belorado et, par les succès qu'il obtint contre l'armée de Galice, dont il arrêta les progrès, il mérita le grade de général de division, auquel il fut élevé le 24 juin 1811. L'année suivante, il fut appelé à l'armée de Russie, où sa division forma le garnison de Moscou. Il se distingua, pendant la retraite, par son courage et son infatigable activité, et combattit en 1813, sous les murs de Dresde, aux journées de Wachau, de Hanau et de Leipsick; enfin, lors de la tentative des Anglais sur Anvers en 1814, il marcha encore contre eux, et les repoussa. Nommé, en juin 1815, colonel en second des grenadiers à pied de la garde, il combattit avec eux à Fleurus et à Waterloo, devant Paris et à l'armée de la Loire.

ROHAN. Ancienne vicomté de Bretagne, qui, après avoir fait partie de celle de Porhoët, fut, en 1603, érigée en duché-pairie en faveur de *Henri de* ROHAN, vingtième vicomte de ce nom. C'est aujourd'hui l'un des chefs-lieux de canton du département du Morbihan; on y compte 1,500 habitants. — Un autre lieu du même nom, situé dans le Bas-Poitou, et aujourd'hui chef-lieu de canton du département des Deux-Sèvres, fut aussi, en 1714, érigé en duché-pairie, sous le nom de *Rohan-Rohan*, en faveur d'*Hercule Mériadec de* ROHAN, *prince de Soubise*. Voyez l'article suivant.

ROHAN (famille de). Cette maison qui a joué un rôle si important sous l'ancienne monarchie, surtout pendant les guerres de religion, tire son origine d'*Alain*, quatrième fils d'*Eudon*, vicomte de Porhoët et de Rennes et premier prince de Léon. Alain fit bâtir le château de Rohan, dont sa postérité prit le nom; il mourut en 1128. Par ses alliances et par ses substitutions, la maison de Rohan s'est divisée en différentes branches, celles des *Rohan-Chabot*, des *Rohan-Soubise*, des *Rohan-Guémenée*, et des *Rohan-Montbazon*.

Le premier personnage célèbre de cette famille fut *Pierre, vicomte de* ROHAN, *maréchal de* GIÉ, auquel nous avons consacré un article sous ce dernier nom (*).

René Ier, son petit-fils, épousa Isabelle d'Albret, princesse de Navarre. De *René II*, leur fils, et de Catherine de Parthenay, naquit en 1579, au château de Blein, en Bretagne, *Henri, vicomte puis duc de* ROHAN, *prince de Léon et de Soubise, baron de Frontenay*, etc.

Henri de Rohan fit ses premières armes au siége d'Amiens, sous Henri IV, auquel il aurait succédé dans le royaume de Navarre, si ce prince était mort sans postérité. La paix l'obligeant ensuite au repos, il se mit à voyager par l'Europe, recueillant partout des témoignages de sympathie et étudiant les institutions. A son retour à Paris, Henri IV le nomma duc et pair, et lui fit épouser Marie de Béthune, fille de Sully (1605). Quelque temps après, il lui conféra la charge de colonel des Suisses et des Grisons, et ce fut en cette qualité qu'il commanda au siége de Juliers en 1610.

Après la mort de Henri IV, les protestants songèrent à se donner des chefs pour les protéger contre les intrigues qu'on allait ourdir contre eux. Rohan se fit remarquer, dans l'assemblée de Saumur, tenue en 1611, par son zèle pour l'église, sa haute raison, son éloquence; et dès ce moment il fut considéré comme le chef des calvinistes. Ce ne fut cependant qu'après 1614 qu'il entra dans le

(*) Voy. GIÉ.

parti de Condé, *pour se venger du mépris qu'on venait de lui témoigner à la cour, par complaisance pour son frère, et par envie de servir ceux de sa religion*. Mais il se réconcilia deux ans après avec la reine (1616), ayant obtenu pour lui ce qu'il demandait, c'est-à-dire la survivance du gouvernement du Poitou qu'avait Sully, et pour ses coreligionnaires des conditions avantageuses. Il jura fidélité à la reine, et observa religieusement son serment, ne prenant aucune part aux intrigues qui troublaient la tranquillité du royaume.

Mais plus tard, Louis XIII ayant voulu rétablir le catholicisme dans le Béarn, les calvinistes s'assemblèrent de nouveau à la Rochelle (1620); Rohan et Duplessis-Mornay firent tous leurs efforts pour empêcher la guerre civile; puis, voyant qu'ils ne pourraient venir à bout de convaincre la majorité, ils embrassèrent la cause commune, et furent nommés au commandement des cercles les plus importants de la république fédérative, organisée alors entre leurs coreligionnaires. Le connétable de Luynes, qui appréciait les talents de Rohan, lui fit les propositions les plus magnifiques s'il voulait abandonner le parti des protestants : il s'y refusa. On sait comment Louis XIII fut obligé de lever le siége de Montauban (Voy. ce nom), où Rohan avait introduit des secours; ce succès remporté par Rohan le fit naturellement considérer comme le chef du parti calviniste, et la Guienne ainsi que le Languedoc reconnurent son autorité. Il exerça dans ces provinces un pouvoir absolu et les gouverna en roi. Les succès des armées royales, la défaite de son frère, le prince de Soubise, et la défection de quelques uns des plus considérables dans son parti ne purent abattre son courage; il tint la campagne avec persévérance, et lorsque Louis XIII vint mettre le siége devant Montpellier, il résolut de jeter du secours dans cette ville; à cette nouvelle, le roi, qui avait été obligé de céder devant Montauban, jugea prudent de ne point courir les chances d'un nouveau siége, dont les résultats auraient pu être les mêmes, et consentit à la paix.

Le traité fut signé le 19 octobre 1622; il était en tout favorable aux calvinistes, confirmait l'édit de Nantes et rel[...] vait les Rohan de toutes condamnation[...] Mais ce traité ne fut point observé, [...] Rohan se vit bientôt obligé de reprend[...] les armes. Le maréchal de Thémines fu[...] envoyé contre lui et mit le siége devan[...] Castres; la duchesse de Rohan s'y tro[...] vait renfermée. Elle y fit une si belle d[...] fense, que Thémines fut obligé de [...] retirer en se repliant sur le comté d[...] Foix. Cependant les réformés avaie[...] été battus en différentes occasions, [...] commençaient à désirer la paix. Rich[...] lieu la désirait également. Elle fut do[...] conclue le 6 février 1626. Mais ce n'[...] tait encore là qu'une paix plâtrée, [...] Rohan, qui prévoyait une prochaine ru[...] ture, se mit en mesure de soutenir plu[...] tard la guerre, si elle recommençait. S[...] prévisions ne furent point trompées [...] le siége de la Rochelle fut, dès l'ann[...] suivante, poussé avec la plus grande v[...] gueur et la ville réduite aux extrémité[...]

Rohan reprit donc les armes pour [...] troisième fois. On envoya contre l[...] Montmorency et Condé; mais il se fo[...] tifia dans le Vivarais et les Cévenne[...] s'y défendit avec succès, et déploya da[...] cette guerre les plus grands talents; c[...] il lui fallut non-seulement lutter cont[...] les armées du roi, mais encore cont[...] les protestants eux-mêmes, dont les av[...] étaient divers. Enfin, le parti réform[...] qui avait reçu un coup terrible dans [...] prise de la Rochelle, et que la défecti[...] avait considérablement amoindri, [...] vit dans l'impossibilité de continu[...] sa lutte contre le pouvoir royal. R[...] han était fortement sollicité d'entr[...] en accommodement : il répondit qu[...] ne consentirait qu'à une paix général[...] et la paix générale fut en effet sign[...] le 27 juillet 1629. Elle contenait le r[...] tablissement de l'édit de Nantes, la re[...] titution des temples aux réformés, [...] l'oubli de tout le passé. Rohan reçut [...] outre pour lui-même trois cent mil[...] livres d'indemnités, qu'il distribua [...] ceux qui avaient souffert pour la cau[...] commune; puis il quitta la France, et [...] retira à Venise.

Il occupa ses loisirs dans cette vil[...] en composant des *Mémoires sur les ch[...] ses arrivées en France depuis* 16[...] *jusqu'en* 1629, et une partie de ses *D[...] cours politiques*. Il se rendit à Pado[...]

en 1631, et y composa son *Parfait capitaine* ainsi que le *Traité de la corruption de la milice ancienne*. On dit [illegible] étant à Venise il entra en négociation [illegible] le sultan pour l'acquisition de l'île [illegible] Chypre, où son intention était d'établir les protestants émigrés de l'Allemagne et de la France. On sait que [illegible] négociations n'eurent pas de suite. [illegible] fut chargé, en 1631, par Richelieu [illegible] à Coire défendre les Ligues-[illegible] contre les agressions de la maison d'Autriche; il y resta jusqu'en 1633. [illegible] époque il reçut ordre de se rendre de nouveau à Venise, et y composa [illegible] ouvrage *Sur les intérêts des* [illegible], dédié à Richelieu. Deux ans [illegible] il fut chargé de faire, à la tête de [illegible] mille hommes, la conquête de [illegible]; il s'acquitta de cette tâche [illegible] capitaine, et s'attira par là les [illegible] la jalousie des courtisans, qui [illegible] d'aller encore une fois chercher sûreté à l'étranger; il se réfugia [illegible] camp du duc Bernard de Saxe-[illegible], son ami. Il combattait auprès [illegible] Rheinfeld lorsqu'il fut atteint, [illegible] février 1638, d'une blessure dont [illegible] quelques semaines après.

[illegible] de ROHAN, *seigneur de* [illegible], *puis duc de Frontenay*, [illegible] 1589, fut, comme son frère [illegible] Rohan, un des chefs les plus [illegible] du parti calviniste; il se [illegible] aussi obstiné et aussi résolu que [illegible] il ne fut ni grand capitaine [illegible], ni même soldat courageux, [illegible] assez de hardiesse dans [illegible] pour entreprendre et exécuter [illegible] coups de main de la plus [illegible] audace. Il fit ses premières armes contre les Espagnols, sous Maurice de Nassau.

L'assemblée de la Rochelle, tenue en [illegible] lui ayant conféré le commandement général des provinces du Poitou, [illegible] et d'Anjou, il ne voulut [illegible] aucune des propositions qui [illegible] faites pour quitter son parti; [illegible] pendant un mois, contre l'armée de Louis XIII, la place de Saint-Jean-d'Angély, et lorsque, ne pouvant [illegible], il fut obligé de capituler, il en [illegible] avoir obtenu des conditions [illegible] pour lui et la garnison. Il alla [illegible] la Rochelle, et de là à Royan, dont il s'empara. Ce premier succès l'encouragea; pendant l'hiver de 1622, il se rendit maître du bas Poitou ainsi que des îles de Rié, du Périer et de Mons. De nombreux rebelles vinrent alors se ranger sous ses drapeaux, et il eut bientôt une armée de 8,000 hommes, avec laquelle il s'empara d'Olonne et menaça Nantes. Mais Louis XIII, ayant marché contre lui, le surprit dans l'île de Rié, et le mit en fuite. Soubise passa alors en Angleterre pour y chercher des secours, et le roi le déclara coupable de lèse-majesté au premier chef, le 15 juillet 1622; ce qui ne l'empêcha pas d'être compris dans l'édit de Montpellier et réintégré dans ses biens. Il ne devint pas pour cela partisan de l'autorité du roi; car, en 1625, il alla attaquer avec trois cents hommes la flotte royale qui était à Blavet, s'en rendit maître, et lorsque le duc de Vendôme, survenu avec des forces supérieures, pensait qu'il ne pourrait lui échapper, il força les barrières qui lui étaient opposées et fit voile vers l'île de Rhé avec quinze vaisseaux dont il s'était emparé. Il devint alors un homme très-important dans son parti, et Louis XIII, pour lui donner une occasion de rentrer dans le devoir, lui offrit le commandement d'une escadre de dix vaisseaux destinée contre Gênes. Il refusa et, tenta quelque temps après, une expédition dans le pays de Médoc; mais cette fois il échoua et fut obligé de se rembarquer à la hâte. Il retourna à l'île de Rhé, où il ne tarda pas à être assiégé par une flotte hollandaise alliée de Louis XIII. Il l'attaqua pendant une suspension d'armes et mit le feu au vaisseau amiral. Le succès de cette violation du droit des gens l'enhardit à tenir la mer contre la flotte royale, qui lui livra bataille le 15 septembre, à la hauteur de l'île de Rhé. La victoire, quelque temps indécise, se déclara enfin pour le duc de Montmorency; alors Soubise, quittant son vaisseau, descendit dans l'île et fit attaquer les troupes royales qui s'y trouvaient; mais il fut encore défait, et forcé de se réfugier en Angleterre. Il fut compris dans l'édit de pacification du 6 avril 1626 et fait duc et pair; mais il ne quitta pas l'Angleterre, et fit tous ses efforts pour engager Buckingham à porter du secours

aux Rochelais. On a vu à l'article LA ROCHELLE comment les Anglais se conduisirent en cette circonstance et quelle fut la part de Soubise dans la défense de cette ville. Après la prise de la Rochelle, il refusa encore les offres que lui fit Louis XIII, et préféra retourner en Angleterre, où il mourut sans postérité en 1641.

Anne de ROHAN, née vers 1584, sœur des précédents, montra, ainsi que sa mère, le plus grand courage au siége de la Rochelle; fut enfermée avec elle au château de Niort (1628), et y subit une longue captivité. Elle mourut en 1646. Voy. PARTHENAY.

Tancrède de ROHAN, fils putatif de Henri de Rohan, eut à soutenir contre sa sœur Marguerite, duchesse de Rohan-Chabot, un procès fort long, relatif à la possession d'état. Il le perdit devant le parlement, et cependant embrassa la cause des parlementaires au temps de la Fronde. Étant tombé dans une embuscade dans le bois de Vincennes, il y fut tué d'un coup de pistolet (1649). Il avait alors dix-neuf ans, et attendait sa majorité pour intervenir personnellement dans le procès que lui avait fait sa sœur.

Marguerite de ROHAN, reconnue par le parlement fille unique et héritière de Henri de Rohan, épousa en 1645 *Henri* CHABOT, comte de Saint-Aulaye, lequel fut substitué aux nom et armes de Rohan.

Louis duc de ROHAN-CHABOT, leur fils unique, fut maintenu, par arrêt du conseil d'État de 1704, dans les titres et honneurs de la maison de Rohan, contre les prétentions des princes de Guémené, ducs de Montbazon, et autres.

Louis-Bretagne-Alain, *duc de* ROHAN, fils aîné du précédent, fut appelé aussi *duc de Roquelaure,* à cause de son mariage avec la fille aînée du maréchal de ce nom.

Louis-Marie-Bretagne-Dominique, duc de ROHAN-CHABOT, né en 1710, devint à la mort de son père (1738) propriétaire des duchés et des autres biens de sa famille, dont hérita son fils *Louis-Bretagne-Charles de* ROHAN-CHABOT, prince de Léon, né en 1747.

Charles de ROHAN, fils de Jean Ier et de Jeanne de Navarre, sa seconde femme, fut la tige des ducs de MONTBAZON.

Louis de ROHAN, prince de GUÉMENÉ en Bretagne et comte de MONTBAZON fit ériger ces terres en principauté e 1547 et mourut en 1594.

Hercule de ROHAN, son fils, d'abor *comte de Rochefort,* lui succéda dar ses titres, et laissa deux fils, *Louis* II *François*. Ce dernier, appelé d'abor *comte de Rochefort,* puis *prince de* SOUBISE, mourut en 1712 : il est la tige d princes de Rohan-Soubise, ducs de R han-Rohan.

Louis II, fils aîné d'*Hercule*, nomm aussi d'abord *comte de Rochefort,* pui après son père, *duc de* ROHAN et *prin de* GUÉMENÉ, mourut en 1667, laissar deux fils, *Charles Ier* et *Louis*.

Louis prince de ROHAN, plus conn sous le nom de *chevalier* de ROHAN naquit vers 1635. Il se fit d'abord r marquer par ses aventures galantes, p son faste et par le luxe excessif de s maison. Amant de madame de Thianges sœur de madame de Montespan, il e leva Hortense de mancini à son mari, l duc de Mazarin, et fut pendant quelqu temps l'homme le plus à la mode et l plus recherché de la cour. Il avait ét reçu, en 1656, grand veneur de Franc en survivance de son père, et nomm ensuite colonel des gardes. Il avait ser à l'attaque des lignes d'Arras, en 165 au siége de Landrecies, en 1655, suivi le roi à la campagne de Flandr en 1667, puis à celle de Hollande, e 1662; et partout il avait fait preu d'une extrême bravoure. Mais à la fi Louis XIV l'ayant obligé de se déme tre de ses charges à cause du scanda de sa conduite, et sa fortune étant e barrassée, il chercha dans des entrepr ses coupables un moyen de la rétabli et alors commença pour lui une secon vie qui se termina sur l'échafaud.

Il s'était lié avec un officier nomm Latruaumont, comme lui perdu de r putation, mais d'une nature énergiq et faite pour les conspirations. C homme avait conçu le projet de livr Quillebeuf aux Hollandais, et d'en re rer de grosses sommes; mais, po faire croire à la possibilité d'un tel sultat, il fallait donner des garanties, les garanties, à cette époque, c'étai les noms. Or aucun nom plus que ce de Rohan ne pouvait inspirer de c fiance; car on savait comment les ch

de cette famille avaient traité de puissance à puissance avec Louis XIII, après plusieurs années d'une guerre mêlée de succès et de revers. On ne pourrait dire au juste quelle fut la part que prit à cette conspiration le chevalier de Rohan; mais ce qu'il y a de certain, c'est qu'il servit d'instrument à Latruaumont. La conspiration cependant fut éventée et le procès s'instruisit. Latruaumont déclara être seul coupable; mais Rohan se laissa surprendre son secret, et il fut, ainsi que ses complices, condamné à mort. Il montra un moment de faiblesse, puis reprit son courage, et mourut avec fermeté le 27 novembre 1674.

Hercule-Mériadec, petit-fils de Charles Ier, chef du nom et des armes de Rohan, naquit en 1680, et devint duc de Montbazon à la mort de son père, en 1727. Il avait épousé en 1718 *Louise-Gabrielle-Julie* de Rohan-Soubise, tante du prince de Soubise qui perdit la bataille de Rosbach. Il en eut plusieurs enfants, dont le plus célèbre est le cardinal de Rohan.

Louis-René-Édouard, prince de Rohan, cardinal-évêque de Strasbourg, dont la vie fut une suite de scandales publics, et qui joua un si triste rôle dans la fameuse affaire du collier, naquit en 1734. Il devint, très-jeune encore, évêque de Canope et coadjuteur de son oncle au siége de Strasbourg. Nommé ambassadeur à Vienne lors de la disgrâce du duc de Choiseul, et par les adversaires de l'alliance autrichienne, il fut, lors qu'il arriva dans cette capitale (1772), assez froidement reçu par Marie-Thérèse. Il crut pouvoir se venger du peu de faveur que lui témoignait l'impératrice en affichant un luxe extraordinaire. Mais ce faste même fut en partie la cause de sa ruine; car, pour subvenir à ses énormes dépenses, il fut obligé de contracter des dettes et de s'exposer aux embarras qu'elles entraînent. Sa conduite d'ailleurs n'était pas très-édifiante pour un prince de l'Église; on rapporte qu'un jour de Fête-Dieu lui et toute sa légation, en habit vert de chasse, coupèrent une procession qui gênait leur passage. Il paraît de plus que l'ambassadeur s'expliquait avec une liberté peu mesurée sur le compte de Marie-Thérèse, et qu'il se faisait à Vienne l'écho de toutes les médisances que les courtisans se permettaient à Paris, sur le compte de Marie-Antoinette. L'impératrice demanda enfin son rappel, alléguant pour griefs : 1° les galanteries publiques du prince de Rohan avec les dames de la cour et d'autres d'un rang moins distingué; 2° sa morgue et sa hauteur à l'égard des ministres étrangers, entre autres avec ceux d'Angleterre et de Danemark; 3° les dettes immenses contractées par lui et ses gens; 4° enfin, son mépris pour les choses de la religion.

Deux mois après la mort de Louis XV, de Rohan fut rappelé. Marie-Antoinette ne voulut point le voir; Louis XVI le reçut, mais il le congédia brusquement après quelques minutes d'entretien. Cependant il fut, peu de temps après, comblé de faveurs; on le nomma successivement grand aumônier de France, abbé de Saint-Waast d'Arras, proviseur de la Sorbonne et enfin administrateur de l'hôpital des Quinze-Vingts. On peut se faire une idée de l'importance des bénéfices dont il jouissait, quand on saura que la seule abbaye de Saint-Waast lui rapportait trois cent mille livres de rentes, et cependant cette somme, jointe à ses autres bénéfices et à ses revenus, ne pouvait suffire à sa dépense (*). Pour se procurer de l'argent, il faisait des actes indignes d'un prélat et même de l'honnête homme le plus vulgaire. Ainsi, comme administrateur des Quinze-Vingts, il vendit, en 1779, pour six millions des terrains appartenant à cet hospice et qui en valaient plus de sept; il toucha pour cela un pot de vin de trois cent mille livres, et de plus ne rendit jamais compte des sommes qu'il avait reçues. Les Quinze-Vingts réclamèrent en vain; le parlement, qui était intervenu dans l'affaire, fut obligé par décision du conseil de cesser de s'en mêler, et ce ne fut qu'en 1791 que, sur une pétition des administrateurs de l'hospice, l'assemblée nationale porta un décret qui lui ordonnait de rendre ses comptes; ce qu'il ne fit jamais.

(*) « Il tenait de l'église douze cent mille livres de rentes, et ce revenu ne lui suffisait pas; il disait qu'un galant homme ne pouvait vivre avec cela. » Améd. Renée, *Hist. de Louis XVI*, p. 302.

Mais, quelque scandaleuse que fût cette conduite, elle ne fit pas le bruit de la fameuse affaire du collier. On a expliqué aux articles CAGLIOSTRO et LA MOTTE-VALOIS une partie de cette histoire. Cependant il est nécessaire d'entrer ici dans quelques détails pour faire bien comprendre le rôle qu'y joua le cardinal de Rohan. Nous avons dit que lorsqu'il était ambassadeur à Vienne il avait déplu à Marie-Thérèse, et cette raison était plus que suffisante pour qu'il déplût à la reine sa fille. Mais la haine de Marie-Antoinette pour le cardinal s'augmentait encore des propos qu'il avait tenus sur son compte à elle pendant son ambassade. A son retour elle n'avait point voulu le voir, et en toute occasion elle avait montré pour lui le plus grand mépris. Le cardinal, qui avait besoin des faveurs de la cour, était tourmenté de cette inimitié, qui pouvait lui devenir funeste. Il s'en entretint avec une femme intrigante, madame de la Motte-Valois, qui était sa maîtresse. Celle-ci lui fit croire qu'elle était très-bien reçue par la reine; qu'elle pourrait obtenir son pardon; et, quelque temps après, elle alla plus loin, et ne craignit point de promettre au prélat ambitieux et débauché les faveurs de la fille de Marie-Thérèse. Il devait, pour atteindre ce but, montrer de la magnificence; vers la fin du règne de Louis XV, le joaillier Bœhmer avait monté un magnifique collier qui était destiné à la Dubarry. Les événements n'ayant point permis à la courtisane de l'acheter, on le proposa à Louis XVI, qui le trouva trop cher pour l'état dans lequel se trouvaient alors les finances du royaume. Madame de la Motte persuada au prince de Rohan qu'un cadeau de cette nature lui ferait le plus grand honneur, et que Marie-Antoinette avait un tel désir de posséder cette parure, qu'elle en acquitterait elle-même le prix; mais que, pour laisser ignorer au roi cette acquisition, elle désirait que ce fût lui qui traitât cette affaire. Quelque grossière que fût cette fable, elle réussit néanmoins; le cardinal se crut au comble du bonheur; il acheta le collier pour le prix de seize cent mille livres, payables en quatre termes égaux, de six mois en six mois. Le marché fut passé entre Bœhmer et lui; et madame de la Motte, qui il donna un des originaux du co trat, le lui rapporta quelques jours apr avec le mot *approuvé* après chaque a ticle, et au bas pour signature *Mari Antoinette de France*. Le collier f livré à madame de la Motte, et, que ques jours après, celle-ci assura le ca dinal que la reine avait reçu ce cade avec le plus grand plaisir. Cependa Cagliostro et les époux de la Mot avaient dépecé le collier, et, quelq temps après, M. de la Motte en vendit plus grande partie à Londres.

Lorsque arriva le premier terme d payement, Bœhmer s'adressa naturell ment au cardinal; celui-ci refusa de pay et de prendre des arrangements: alors joaillier s'adressa à la reine, en la pria de tenir ses engagements. Marie-Anto nette, ne sachant d'abord ce que ce voulait dire, fit venir le joaillier, qui l raconta comment les choses s'étaie passées, et lui fit voir sa prétendue s gnature. La reine comprit qu'elle ava été l'objet d'une trame infâme, et el en fit part au roi.

Le 15 août 1785, comme le cardin en habits pontificaux allait officier po la solennité du jour, le roi le fit mand dans son cabinet, où se trouvait aus Marie-Antoinette. Là eut lieu entre c trois personnages la scène suivant « Vous avez acheté des diamants à Bœ mer? dit Louis XVI au cardinal. — Ou sire. — Qu'en avez-vous fait? — croyais qu'ils avaient été remis à la rein — Qui vous avait chargé de cette co mission? — Une dame de condition a pelée madame la comtesse de la Mott Valois, qui m'a présenté une lettre de reine; et j'ai cru faire ma cour à Vot Majesté en me chargeant de cette nég ciation. — Comment, monsieur, s'écr Marie-Antoinette, avez-vous pu croir vous à qui je n'ai pas adressé la paro depuis quatre ans, que je vous choisiss pour cette négociation, et par l'entremi d'une pareille femme? — Je vois bie répondit le cardinal, que j'ai été tromp je payerai le collier. L'envie que j'av de plaire à Votre Majesté m'a fasciné l yeux : je n'ai vu nulle supercherie; j'en suis fâché. »

Pour faire croire à la vérité de s paroles, il tira de sa poche un portefeuil

et en ôta la lettre de la reine qui lui avait été remise par madame de la Motte; le roi la prit, et dit au cardinal en la lui montrant : « Ce n'est ni l'écriture de la reine ni sa signature. Comment un prince de la maison de Rohan, et un grand aumônier de France, a-t-il pu croire que la reine signait *Marie-Antoinette de France?* Personne n'ignore que les reines ne signent que leur nom. Mais, monsieur, continua le roi en lui présentant une copie de la lettre qu'il avait écrite à Bœhmer, avez-vous écrit une lettre pareille à celle-ci? — Je ne me rappelle pas l'avoir écrite. — Et si l'on vous montrait l'original signé de vous? — Si la lettre est signée de moi, elle est vraie. — Expliquez-moi donc toute cette énigme, continua le roi : je ne veux point vous trouver coupable; je désire votre justification. Expliquez-moi ce que signifient toutes ces démarches auprès de Bœhmer, ces assurances et ces billets? » Comme le cardinal se troublait, le roi lui dit avec bonté : « Rassurez-vous, monsieur le cardinal, reprenez vos sens, et si ma présence et celle de la reine vous troublent, passez dans la pièce voisine, vous y serez seul; vous y trouverez du papier, des plumes et de l'encre; écrivez-y ce que vous avez à me dire. » Le cardinal obéit, et, au bout de quelques instants, il vint remettre au roi un écrit aussi peu clair que les réponses qu'il avait faites. « Je vous préviens que vous allez être arrêté, lui dit Louis XVI. — Ah, sire, que Votre Majesté daigne m'épargner la honte d'être arrêté avec mes habits pontificaux aux yeux de toute la cour. — Il faut que cela soit ainsi, » reprit le roi (*). Le cardinal fut alors remis entre les mains d'un lieutenant des gardes du corps, qui le conduisit à la Bastille. Il trouva cependant moyen de faire passer à l'abbé Georgel, son grand vicaire, une carte sur laquelle il lui avait écrit de brûler sa correspondance avec madame de la Motte, ce que l'abbé exécuta immédiatement.

Cependant l'arrestation du grand aumônier au moment où il allait officier [illegible]. Quoique l'on connût les désordres de sa vie et que l'on pensât qu'il était coupable, on pensait généralement que le moment était mal choisi, et on accusa M. de Breteuil d'avoir ainsi satisfait sa haine contre la maison de Rohan. Le cardinal pouvait réclamer la juridiction ecclésiastique pour être jugé; il préféra celle du parlement, parce que sa famille y avait beaucoup de créatures, et qu'il comptait que par esprit d'opposition à la cour il serait acquitté. Son procès s'instruisit avec la plus grande solennité; il avoua qu'il avait été la dupe de Cagliostro et des époux de la Motte, c'est-à-dire d'un aventurier et de deux fripons, et, le 31 mai 1786, le parlement rendit un arrêt qui le déchargeait de toute accusation. Marie-Antoinette regarda cet arrêt comme une injure; elle ne put retenir son indignation, et l'exprima en termes très-vifs à Mme Campan. Quant au cardinal, quelques heures après sa sortie de la Bastille, il reçut du roi l'ordre de donner sa démission de grand aumônier, et de partir en exil pour son abbaye de la Chaise-Dieu en Auvergne. A dater de cette époque, le cardinal de Rohan sembla s'amender et mener une vie plus conforme à son état.

Lors de la convocation des états généraux, il fut élu député du clergé du bailliage de Haguenau. La cour lui ayant enjoint de ne point accepter, il prétexta le mauvais état de sa santé, et écrivit au bailliage, que s'il n'acceptait pas dans ce moment, il pourrait plus tard aller remplir ses fonctions. Sa conduite dans cette circonstance donna lieu à des interprétations diverses; cependant son admission fut prononcée par l'assemblée, dans la séance du 23 juillet. Il assista à la séance du 12 septembre, et prononça le serment civique. Mais il s'éloigna lorsque l'assemblée eut adopté la constitution civile du clergé, et se retira dans la partie de son diocèse qui se trouvait au delà des frontières du royaume. On l'accusa alors d'entretenir des relations avec les émigrés. Le président de l'assemblée lui écrivit le 29 juillet 1790 pour lui enjoindre de venir à son poste sous quinze jours, afin d'y rendre compte de sa conduite. Il n'en fit rien, et publia un mémoire justificatif, dans lequel il exposait qu'en sa qualité d'évêque de Strasbourg il n'avait pu refuser son assistance à la noblesse de l'Alsace,

(*) *Biographie universelle des frères Michaud*, t. XXXVIII, p. 439 et suiv.

et que, comme prince de l'Empire, il avait dû soutenir ses prérogatives auprès de la diète de Ratisbonne. Il ajoutait qu'il ne pouvait dans sa position revenir, parce qu'il serait harcelé par ses créanciers, qu'il était dans l'impossibilité de satisfaire depuis la perte de ses bénéfices; il finissait en priant l'assemblée d'aviser aux moyens de payer ses dettes et d'accepter sa démission. L'assemblée n'accepta pas sa démission, et l'on agita la question de savoir si un membre de l'assemblée nationale en faillite pouvait rester député.

Lors de la promulgation de la constitution civile du clergé, le cardinal de Rohan annonça que non-seulement il ne l'établirait pas dans son diocèse, mais qu'il protestait de toutes ses forces contre les atteintes portées à la discipline de l'Église. Sa conduite fut alors dénoncée à l'assemblée, où on demanda à différentes reprises sa mise en accusation. Enfin, en 1791, sur l'observation de Koch, on passa à l'ordre du jour sur cette demande, attendu que le cardinal était prince de l'Empire. Ce fut en cette qualité qu'il leva des troupes qui allèrent grossir l'armée de Condé. Lors du concordat de 1801 il se démit de son évêché. Il mourut à Ettenheim en 1803.

Jules-Hercule-Mériadec, *prince de* Rohan, frère aîné du précédent, né en 1726, parvint au grade de vice-amiral, et fit, en 1783, une banqueroute de 33 millions de livres.

Nous avons dit que Hercule de Rohan, prince de Guemené et duc de Montbazon, avait laissé deux fils, *Louis* II et *François de* Rohan. Celui-ci devint, comme nous l'avons dit, la tige des princes de Rohan-Soubise par son mariage avec Anne de Rohan-Chabot, dame de Frontenay et de Soubise. Il mourut en 1714, laissant un fils, *Hercule-Mériadec*, lequel fut créé *duc-pair de* Rohan-Rohan pour hoirs mâles et par mutation du nom de Frontenay (1714). Il épousa la fille du duc de Ventadour, dont il eut *François-Jules* de Rohan, qui porta le titre du prince de Soubise.

Charles de Rohan, *prince de* Soubise, fils aîné de celui-ci, naquit en 1715. A peine âgé de dix-neuf ans, il épousa mademoiselle de Bouillon, qui mourut un an après, le laissant père d'une fille qui épousa plus tard le prince de Condé (1753). Pendant les campagnes de 1744 à 1748, Soubise servit Louis XV en qualité d'aide de camp, et fut blessé au siége de Fribourg. En 1746, il s'empara de Malines, ce qui lui valut le grade de maréchal de camp et le commandement de la Flandre. Lorsque la guerre de sept ans commença, il obtint par le crédit de madame de Pompadour le commandement d'un corps de 24,000 hommes; il prit Wesel, conquit le pays de Clèves et de Gueldre, et en moins de huit jours repoussa les Prussiens jusqu'auprès de l'armée hanovrienne du duc de Cumberland. Cependant Frédéric s'étant porté au-devant de ses ennemis, Soubise éprouva u[n] échec dans Gotha, et quelque temp[s] après (3 novembre 1748) perdit contr[e] le roi de Prusse la fameuse bataille d[e] Rosbach (Voy. ce mot). Après cett[e] cruelle défaite, il revint à la cour, et fut l'objet de nombreuses épigramme[s] dont le consolèrent aisément les faveu[rs] du roi : il fut en effet nommé minist[re] d'État, et on lui donna une pension d[e] cinquante mille livres. En 1758, il reç[ut] le commandement d'une nouvelle a[r]mée; remporta les victoires de Su[n]dershausen et de Lutzelberg, qui am[e]nèrent la conquête du landgraviat [de] Hesse, et Louis XV, heureux de pouvo[ir] lui accorder une nouvelle faveur qui [ne] fît pas trop crier, profita de cette ci[r]constance pour lui envoyer le bâton [de] maréchal de France.

En 1761, on lui confia une armée [de] cent dix mille hommes, tandis que [le] maréchal de Broglie commandait [un] corps beaucoup moins nombreux. [De] Broglie lui proposa de réunir leurs de[ux] armées pour être plus certains de [la] victoire. Soubise accepta, mais, soit q[ue] de Broglie ne l'eût pas prévenu à tem[ps], soit que Soubise n'eût point le désir de [le] seconder efficacement, il arriva trop ta[rd] pour le secourir, et de Broglie perdi[t la] bataille de Frillingshausen. Il accu[sa] Soubise de cette défaite, et envoya [un] mémoire à la cour pour se justifier; m[ais] Soubise en fit autant, et comme il ét[ait] protégé par madame de Pompadour, [de] Broglie fut exilé dans ses terres. L'an[née] suivante, Soubise servit sous les ord[res] du maréchal d'Estrées, lequel rempo[rta]

victoire de Johannisberg. Ce fut le dernier événement militaire de la vie de Soubise; il revint à la cour, et ne songea plus qu'à jouir de la faveur de Louis XV, qui l'aimait beaucoup à cause de son dévouement et de ses complaisances. A la mort de ce roi il fut le seul des courtisans qui lui resta fidèle : il accompagna son corps jusqu'à Saint-Denis. Cette conduite plut à Louis XVI, qui lui fit dire de reprendre sa place dans le conseil des ministres; Soubise obéit, mais il n'eut aucune part aux affaires. Il mourut en 1787.

ROI D'ARMES. Le roi d'armes était autrefois un officier fort considérable dans les armées et dans les grandes cérémonies. Il commandait aux hérauts, présidait leur chapitre et avait juridiction sur les armoiries. Des auteurs disent que ce fut Clovis qui institua les rois d'armes et les baptisa de son cri, *Mont-Joie-Saint-Denis*. D'autres en attribuent la création à Dagobert, ajoutant que Charlemagne leur donna le titre de compagnons des rois, et les admit parmi ses principaux conseillers. La Colombière leur donne une origine encore plus récente : selon lui, ils datent du roi Robert, et le premier d'entre eux fut Robert Dauphin, noble et vaillant chevalier. Quoi qu'il en soit de l'origine de ces officiers, ils étaient élus par le chapitre des hérauts, présentés au roi et installés avec de grandes cérémonies.

Le roi d'armes de France *Mont-Joie* tenait le premier rang sur tous les autres rois d'armes des marches et provinces, lesquels avaient sous eux chacun deux hérauts et deux poursuivants, lesquels composaient un collége dont le chapitre se tenait à Paris en l'église du Petit-Saint-Antoine. Il était distingué des autres par une cotte d'armes de velours violet cramoisi frangée et galonnée en or, et de plus ornée devant et derrière de trois grandes fleurs de lis en broderie d'or, surmontées et couvertes d'une couronne royale. Sur la manche droite il portait trois fleurs de lis, et le nom de *Mont-Joie* écrit en broderie d'or; sur la manche gauche étaient brodés pareillement en or, les mots *roi d'armes de France*. Anciennement cet officier portait sur la poitrine un camaïeu ou émail rehaussé d'or et brodé de perles fines, où étaient peintes les armoiries du roi. Plus tard, il porta un long cordon d'où pendait un médaillon en or avec l'effigie royale. Il avait pour coiffure une toque de velours avec un cordon d'or, semé de deux rangs de perles fines et surmonté d'une touffe ou d'une aigrette de héron. Il tenait en sa main droite un sceptre couvert de velours violet, orné d'une fleur de lis massive chargée d'une couronne royale massive également. La cotte d'armes des hérauts de province était appelée *tunique*, et les manches de ce vêtement, courtes et arrondies par le bas, portaient écrit en broderie le nom de leur province.

Les rois d'armes avaient des noms différents, suivant les royaumes auxquels ils appartenaient. Celui de France, comme nous l'avons déjà dit, s'appelait *Mont-Joie-Saint-Denis;* celui du saint-empire *Arche-roi;* celui de Bourgogne, et plus tard d'Espagne, *Toison d'or*, du nom de l'ordre ainsi appelé. Ces officiers prenaient aussi les noms des ordres de chevalerie dont ils étaient les rois d'armes. Celui de Louis XI s'appelait *Mont-Saint Michel;* celui des ducs d'Orléans, *Porc-épic ;* celui d'Anjou, *Croissant ;* celui de Bretagne, *Hermine;* etc.

Avec le temps les rois d'armes déchurent beaucoup de leur ancienne élévation, perdirent beaucoup de leur autorité, et finirent par ne plus être que des personnages de parade. Tant qu'il leur resta quelques fonctions et quelques droits, le grand écuyer exerça les unes et revendiqua les autres, comme des annexes de sa charge. Sous la restauration nous avons vu *Mont-Joie-Saint-Denis* figurer, suivi de ses hérauts, dans quelques marches royales. Depuis la révolution de juillet, il a cessé d'exister.

ROI DES MÉNÉTRIERS. Voyez MÉNÉTRIERS et JONGLEURS.

ROI DES MERCIERS. On appelait ainsi en France un officier dont les attributions étaient considérables, et qui veillait seul sur tout ce qui concernait le commerce. On l'appelait le roi des merciers, parce que primitivement on donnait le nom de *mercier* à tout homme faisant le commerce.

Le roi des merciers donnait les lettres de maîtrise et les brevets d'apprentis-

sage, pour lesquels on lui payait des droits assez forts. Il en tirait aussi de considérables des visites qui se faisaient par suite de son ordonnance, et par ses officiers, pour la vérification des poids et mesures, pour l'examen de la bonne ou mauvaise qualité des marchandises. Il avait dans les principales villes des provinces, des lieutenants pour y exercer la même juridiction que celle dont il jouissait dans la capitale.

Les graves abus que se permettaient en l'exerçant les titulaires de cette charge engagèrent François Ier à l'abolir en 1544. Elle fut rétablie l'année suivante, et Henri III en prononça de nouveau l'abolition par un édit de 1581, qui ne fut point exécuté à cause des désordres de la Ligue. Enfin, Henri IV, en 1597, supprima le roi des merciers et ses lieutenants, cassant, annulant, révoquant toutes les lettres d'apprentissage ou de maîtrise données par cet officier ou en son nom; lui faisant défense d'en expédier à l'avenir, ni de faire aucune visite, à peine d'être, lui et ceux qui auraient agi en son nom, traduits en justice comme faussaires, et punis en outre de dix mille écus d'amende. Depuis ce temps, il ne fut plus question du roi des merciers.

ROI DES RIBAUDS. Quand les ribauds eurent été licenciés, à une époque que nous ne connaissons pas, leur chef survécut à ses soldats turbulents, et prit rang, en gardant son titre de roi, parmi les officiers domestiques du palais. Philippe le Hardi, dans une ordonnance rendue à Vincennes, lui alloua six deniers de gages, une provende, quarante sous pour robes, et un valet à gages. Dans une autre ordonnance du même souverain, il est dit que cet officier aura « sa livraison et treize deniers de gages, « et ne mangera point à court, et ne « vendra (viendra) en salle, s'il n'y est « mandé. »

En 1317, Philippe le Long, par son ordonnance de Loris, régla d'une manière plus spéciale les émoluments et les attributions du roi des ribauds. Voici les articles de cette ordonnance qui concernent cet officier :

« Grasse Joë, roy des ribaux, ne man- « gera point à court, mès il aura six « denrées de pain..... et il sera monté « par l'escuerie, et se doit tenir toujours « hors la porte et garder illec, qu'il n'y « entre que ceux qui y doivent entrer.

« Item est assavoir que les huissiers « de salle, sitôt comme l'on aura crié « aux queux, feront vuider la salle de « toutes gens, fors ceus qui doivent « mengier, et les doivent livrer à l'huys « de la porte, aux varlets de porte, et les « varlets de porte aux portiers. Les « portiers doivent tenir la cour nette et « les livrer au roy des ribaux, et li roy « des ribaux doit garder que il n'entre « plus à la porte, et cil qui sera trouvé « défaillans, sera pugny par le maistre « de l'hostel qui servira la journée. »

Comme on le voit, le roi des ribauds se tenait ordinairement à la première porte d'entrée du palais. Dans les intervalles que lui laissait son service, il devait surveiller les environs de l'habitation royale, pour en éloigner les fainéants, les vagabonds et les hommes suspects. Au dedans, il avait une inspection de police à faire; il devait, selon Fauchet, « regarder si quelques étrangers ne s'étaient point introduits dans l'hôtel, ou n'y avaient amené des filles de mauvaise vie, et aller, pour cet effet, une torche en main par tous les coins e[t] lieux secrets, chercher ces étrangers larrons et autres gens de qualité sus dite. »

Cet officier avait juridiction sur le[s] prostituées royales (*meretrices regia[e]*) dont la cour était toujours accompagné[e] dans ses voyages. A cette occasion, so[n] action ne se bornait pas à une simp[le] surveillance, au maintien du bon o[r]dre et à la répression des délits do[nt] ces femmes se rendaient coupables. [Il] leur devait aide et assistance. Brantôm[e] rapporte qu'il avait « charge et soin [de] leur faire départir quartier et logis. [Et] là, commander de leur faire justic[e] si on leur faisoit quelque tort. » [Le] Féron prétend qu'elles logeaient ch[ez] lui. En ce cas, c'était dans la mais[on] qu'il habitait et sous ses yeux que passaient les scènes de débauche au[x]quelles donnait lieu leur professio[n]. En échange de la protection qu'elles recevaient, les filles de joie attach[ées] à la cour étaient tenues de faire, pe[n]dant tout le mois de mai, sa chambre [et] son lit.

Outre cela, et indépendamment de ses gages et livrées, il avait plusieurs droits utiles. Bouteiller dans sa *Somme rurale* nous dit : « Le roi des ribauds, à cause de son office, connoissance sur tous les jeux de dez, berlens, et d'autres qui se font en l'ost et chevauchée du roi; *item*, sur tous les logis des bourdeaux et femmes bourdelières, doit avoir deux sols la semaine. » De plus, il amendait de cinq sous à son profit chaque femme convaincue d'adultère.

Quand la cour était fixée quelque part, le roi des ribauds, placé sous les ordres des maîtres d'hôtel, était chargé de faire exécuter leurs sentences, et à cet effet il allait chercher le bourreau, ou lui conduisait les condamnés, et de ses mains lui payait son salaire. Lors de l'établissement du prévôt de l'hôtel, il passa sous sa juridiction et prit rang parmi ses archers; mais il n'est pas vrai qu'il devint lui-même prevôt de l'hôtel, comme Brantôme dit qu'on le croyait de son temps, et comme Velly affirme positivement que cela fut. Il est de fait que le roi des ribauds exerça sa charge dans le temps de cet officier et sous son commandement.

Le roi des ribauds eut d'abord, comme nous l'avons vu plus haut, un valet sous ses ordres. Plus tard, on lui adjoignit un prévôt pour le remplacer au besoin; enfin on lui donna des sergents, qui passerent avec lui sous le prevôt de l'hôtel.

Après avoir eu pour devoir de conduire les criminels au bourreau qui exécutait la condamnation, le roi des ribauds fut chargé de remplir lui-même ce terrible ministère. Bouteiller, dans sa *Somme rurale*, après avoir établi la juridiction du prevôt des maréchaux, et dit qu'il était juge de tous les délits qui se commettaient dans le camp du roi, ajoute : « Le roi des ribauds a l'exécution du jugement. » Et après avoir fait connaître la part du prevôt des maréchaux dans les dépouilles des condamnés, il en excepte « les draps et les habits quels qu'ils soient dont ils soient vêtus, qui sont au roi des ribauds qui a fait l'exécution. » Des lettres de Philippe de Valois, portant la date de l'an 1335, parlent d'un certain Guillaume Taverneau qui, arrêté et condamné pour vol par le juge compétent, fut livré au bourreau appelé vulgairement *rogue* (roi) *des ribaux*, pour être battu de verges et avoir l'oreille gauche coupée.

Le roi n'était pas le seul en France qui eût à sa suite un roi des ribauds : les ducs de Bourgogne, de Normandie, de Bretagne, et des villes même avaient également des officiers de ce nom. La coutume de Cambrai nous donne de curieux détails sur les priviléges de celui de cette commune. « Le dit roy doit, « y est-il dit, avoir, prendre, cueillir et « repcevoir sur chascune femme qui « s'accompaigne de homme carnelement « en wagnant son argent, pour tout « tant qu'elle ait tenu ou tiengne maison « à lowage en la cité, cinq sols parisis « pour une fois.

« *Item*, sur toutes femmes qui vien-« nent en la cité, qui sont de l'ordon-« nance, pour la première fois deux sols « tournois.

« *Item*, sur chascune femme de la « dite ordonnance qui se remue (déménage) et va demeurer, de maison ou « estuve en autre, ou qui va hors de la « ville et demeure une nuit, douze de-« niers touttes fois que le cas y esquiet.

« *Item*, doit avoir une table et brelang « à par lui, sur un des fiefs du palais, « ou en telle place que au bailli plaira « ordonner. »

Ces rois de province ne remplissaient pas auprès des grands vassaux ou au service des villes des fonctions plus nobles qu'à la cour. Ils conduisirent d'abord les condamnés au pilori ou au supplice, et ils finirent par exécuter eux-mêmes les sentences, comme le faisait celui de Paris. Dans un compte de la maison du duc de Normandie de 1388, il est fait mention de « Jean Guerin, roi « des ribaux, pour les despens de lui et « de trois autres, en allant de Corbeul à « Sedone, mener Guilliet naguere roi « des ribaux et le Picardiau son prévost « pour faire mettre iceulx au pillory. » Ce roi des ribauds, aidant à l'exécution d'un jugement contre un homme qui avait exercé la même charge que lui, prouve que la royauté des ribauds avait, comme toutes les royautés, ses mésaventures. Un registre de la chambre des comptes de Paris, en fixant ou relatant les gages des différents officiers de justice, dans un article qui porte la date

de l'an 1328, désigne le bourreau de Toulouse sous le nom de roi des ribauds, et détermine ce qui, en cette qualité, doit lui être payé par an : « *Rex ribaldorum, seu borrellus Tholosæ, XXVII lib. VII solid. VI den.* » Un ancien livre de l'hôtel de ville de Bordeaux dit de la punition de divers malfaiteurs coupables à divers degrés « que le moïndre « ne doit être condamné à mort, mais « livré au roi des ribaux pour le faire « courir par la ville avec bonnes verges, « et bonnes glèbes, depuis la porte Mé« doque, jusqu'à la porte Saint-Julien, « sinon que le dict coupable se trouvast « avoir été mis auparavant en prison, « ou avoir eu l'oreille coupée.»

Quand le roi des ribauds eut ainsi souillé son diadème et dégradé sa majesté, il ne fut plus possible de lui conserver le titre qu'il portait orgueilleusement depuis près de trois siècles. Nous avons vu que c'est en 1189 qu'il en fut question pour la première fois. Miraumont compte, de 1271 à 1422, douze officiers qualifiés rois des ribauds, et Longuemarre dit que s'il avait poussé plus loin ses recherches, il en aurait trouvé quelques-uns de plus. Cela est très-vrai. En se rapprochant des temps modernes, il aurait rencontré un Etienne Musteau, qui, suivant les comptes ordinaires de la prévôté de Paris, logeait rue des Juifs, et mourut en février 1448. Il eût remarqué que la *Somme rurale* parle du roi des ribauds, comme d'un officier existant encore en 1459. Aucun auteur n'en parlant plus postérieurement à cette date, on peut fixer à la seconde moitié du quinzième siècle l'abolition de sa royauté.

Roi des violons. C'est le titre que portait, avant l'année 1773, le chef de la communauté des maîtres à danser et des musiciens exécutants. On l'appelait aussi *roi et maître des ménétriers et joueurs d'instruments*. Voyez Ménétriers et Jongleurs.

Roland. Voyez Roncevaux.

Roland, l'un des principaux chefs des camisards (voyez ce mot), né dans le diocèse d'Alais, servit d'abord quelque temps dans un régiment de dragons, puis, lors de l'insurrection des calvinistes dans les Cévennes, forma une troupe à la tête de laquelle il se signala pendant deux ans, par les entreprises les plus audacieuses et par la résistance la plus opiniâtre aux forces nombreuses dirigées contre lui. Trahi par un de ses officiers, qui le fit surprendre dans un château à trois lieues de Castelnau, il fut tué dans sa fuite le 14 mars 1704. Son corps fut brûlé sur la place de Nîmes, et ses cendres furent jetées au vent.

Roland de la Platière (Jean-Marie), né à Villefranche, près de Lyon, en 1732, d'une famille distinguée dans la magistrature, mais peu favorisée de la fortune, quitta de bonne heure la maison paternelle dans l'intention de passer aux Indes, renonça ensuite à ce projet par raison de santé, entra dans l'administration des manufactures et fut nommé d'abord inspecteur ordinaire, puis inspecteur général du commerce. Obligé par ses fonctions de voyager, il parcourut l'Italie, la Suisse et plusieurs autres contrées, et en rapporta de nombreux matériaux sur les arts, le commerce et l'industrie. Il en profita pour écrire différents *mémoires* sur des objets économiques, qui le firent admettre dans un grand nombre de sociétés savantes. Il était inspecteur général des manufactures à Amiens lorsqu'il épousa Jeanne Philippon, qui eut depuis une si grande influence sur sa destinée. Six ans après, il fit avec elle un voyage en Angleterre; et au retour, elle lui fit obtenir sa translation à Lyon, où la révolution le surprit. Il embrassa le parti populaire, fut porté à la municipalité de Lyon, puis envoyé à Paris, comme député extraordinaire auprès de l'assemblée constituante. Il dénonça sans ménagement les administrateurs des finances de la ville Lyon alors endettée de 40,000,000, et exposa la situation de cette cité, où les fabriques étaient en souffrance et vingt mille ouvriers sans pain. Sa femme l'accompagnait dans ce voyage. Ils firent connaissance avec les chefs du parti populaire de l'assemblée, et furent témoins des troubles qu'excita à Paris la fuite du roi.

Ayant obtenu tout ce qu'il pouvait désirer, Roland revint à Lyon après sept mois d'absence, et y fonda un club qu'il affilia à la société des *amis de*

constitution. Mais sa place d'inspecteur ne tarda pas à être supprimée. Il reprit alors le chemin de Paris, se lia d'une manière plus étroite avec les chefs du parti girondin, qui dominait alors à l'assemblée législative, et fut porté, en mars 1792, au ministère de l'intérieur. Il fut renvoyé dès le mois de juin suivant, et l'assemblée déclara, en apprenant sa destitution, qu'il emportait, avec ses collègues, la confiance de la nation. Roland se dévoua alors tout entier aux jacobins, et prit une part active aux différentes journées qui eurent lieu jusqu'au 10 août 1792. Sa popularité s'en accrut, et après la chute du trône il fut de nouveau porté au ministère par les girondins. Mais ses liaisons avec ce parti ne tardèrent pas à lui faire perdre sa popularité. Ses attaques maladroites contre les auteurs des massacres de septembre, que ses amis politiques avaient *laissé faire*, et que Danton, son collègue, avait *organisés*, achevèrent de le brouiller avec les montagnards. Il voulut ensuite forcer la commune de Paris, où ce dernier parti était en majorité, et qui faisait en quelque sorte contre-poids à l'assemblée législative dominée par les girondins, à rendre ses comptes et à se dessaisir de son pouvoir révolutionnaire; mais, ne la voyant pas disposée à obéir à ses injonctions, il la poursuivit à l'assemblée, et réclama vivement sa destitution. Ce fut en vain; la commune résista à ses attaques et à celles de son parti, et il fut lui-même accusé de corrompre l'opinion en payant des écrivains pour rallier les départements aux opinions de ses amis. Le dépôt qu'il fit à la convention des papiers de l'armoire de fer, vint bientôt fournir contre lui un sujet d'accusation plus grave : on lui reprocha d'avoir retiré de ces papiers ceux qui pouvaient compromettre ses amis politiques, notamment le *mémoire* par lequel Gensonné, Guadet et Vergniaud avaient, au mois de juillet 1792, offert à Louis XVI l'appui de leur parti, s'il voulait rappeler les ministres girondins destitués le mois précédent (Roland en était un), et confier l'éducation du dauphin à l'un des chefs du parti, Pethion. Roland avait enlevé ces papiers de son chef et sans inventaire; toutes les présomptions étaient contre lui; il ne put se justifier. Il avait été élu député à la convention par le département de la Somme, et avait d'abord paru préférer cette place à celle de ministre; mais le vœu de ses amis et les conseils de sa femme l'avaient décidé à rester à son poste, et cette condescendance causa sa perte. Quand il vit la majorité échapper aux girondins, il donna sa démission et présenta ses comptes. Une commission fut nommée pour les examiner; mais on lui défendit de s'éloigner de Paris avant qu'elle eût fait son rapport.

Les choses en étaient là quand arriva la journée du 31 mai; prévenu que le comité révolutionnaire de sa section allait le faire arrêter, il s'évada, sortit de Paris, et alla chercher un asile secret à Rouen. Il y resta cinq mois; mais à la nouvelle de la mort de sa femme, il résolut de ne pas lui survivre, sortit de sa retraite le 15 novembre 1793, suivit la route de Paris, et, à quatre lieues de Rouen, s'assit contre un arbre, sur le bord d'un fossé, et se tua avec une canne à épée. On a de lui : *Mémoire sur l'éducation des troupeaux et la culture des laines*, 1779—1783, in-4°; *l'Art du fabricant d'étoffes de laine rases et sèches, unies et croisées*, 1780—1783; *l'Art du fabricant de velours de coton*, 1780—1783; *l'Art du tourbier*, 1783 : ces trois derniers ouvrages font partie de la collection des *Arts et Métiers*, publiée par l'Académie des sciences; *Dictionnaire des manufactures et des arts qui en dépendent*, 3 vol. in-4°, faisant partie de l'*Encyclopédie méthodique*; *Lettres écrites de Suisse, d'Italie, de Sicile et de Malte*, de 1776 à 1778, 1782, 6 vol. in-12; *De l'influence des lettres dans les provinces, comparée à leur influence dans les capitales*, 1786; *Recueil d'idées patriotiques*, Paris; 1789, in-8°.

Marie-Jeanne PHILIPPON, femme du précédent, naquit à Paris, en 1756, d'un graveur médiocre, mais jouissant d'une honnête aisance.

Restée seule de neuf enfants qu'avait eus son père, elle eut des maîtres de toute espèce, et ses dispositions secondèrent merveilleusement leurs enseignements. Elle se livra de bonne heure à

des lectures assidues et variées; tout servait d'aliment à son avide curiosité : *la Bible et le Roman comique*, *la Vie des Saints et les traités de Blason*. Plutarque, surtout, faisait sur son âme une impression profonde; elle le portait à l'église, en guise de Semaine-Sainte. Une piété enthousiaste s'empara ensuite de son cœur ; à onze ans, elle désira se retirer dans un couvent, pour se préparer avec plus de recueillement à la première communion. Elle y connut une pensionnaire à peu près de son âge, Sophie Canet, et bientôt une liaison, dont le temps n'altéra point l'intimité, s'établit entre elles. Au sortir du couvent un commerce de lettres entretint leur amitié, et peut-être cette circonstance contribua-t-elle à développer chez la jeune Philippon le goût et le talent d'écrire.

Cependant M. Philippon, peu content de l'aisance que lui procurait son état, voulut l'accroître par des spéculations qui ne furent point couronnées par le succès. Le dérangement de sa fortune amena celui de sa conduite. Peut-être ces malheurs abrégèrent-ils les jours de sa femme; elle mourut dans les bras de leur fille, qui l'adorait et qui faillit la suivre au tombeau. La lecture de Rousseau, qu'elle ne connaissait point encore, fut la première distraction apportée à sa douleur. Restée seule avec son père, dont l'esprit ni les relations ne pouvaient lui convenir, elle adoucit ses privations et charma ses loisirs par l'étude : elle lut et médita les écrits des philosophes du dix-huitième siècle; elle fit pour elle-même un petit recueil de ses essais, composa, pour s'amuser, un *Sermon sur l'amour du prochain*, une *Critique de Bourdaloue*, et même un *Discours pour l'Académie de Besançon*, qui avait mis au concours cette question : *Comment l'éducation des femmes peut-elle contribuer à rendre les hommes meilleurs?* Ce fut à cette époque que Roland se présenta chez elle, sous les auspices de Sophie Canet. Cinq ans après, il demandait, et, malgré une grande disproportion d'âge, obtenait sa main.

Roland s'occupait alors de la rédaction de ses traités sur les arts mécaniques, et fit de sa femme son copiste et son correcteur d'épreuves. Celle-ci le suivit ensuite dans ses diverses réside ces, lui fit obtenir par ses démarch celle de Lyon, et voyagea avec lui Angleterre et en Suisse. Comme s mari, elle embrassa avec ardeur les pri cipes de la révolution, prit part avec l à la rédaction du *Courrier de Lyon*, y donna, entre autres articles, la *de cription de la fédération lyonnaise* 30 *mai* 1790. Ayant accompagné Rola à Paris en 1791, elle fréquenta les séa ces de l'assemblée nationale et de la s ciété des *amis de la constitution*, reçut chez elle en soirée, quatre fois p semaine, les députés les plus marquan du côté gauche de la législative. l charme qu'exerçait son esprit contrib beaucoup à faire entrer son mari da le ministère. Ce fut elle qui rédigea lettre que Roland fit remettre à Lou XVI, à l'occasion du décret contre l prêtres que le monarque refusait de san tionner; lettre qui, comme on sait, m tiva la destitution du ministre. Intim ment liée avec les chefs des girondin notamment avec Guadet et Brissot, q par elle exerçaient sur le ministre l'intérieur une irrésistible influence, e tomba avec eux et entraîna Roland da leur chute. Elle favorisa l'évasion celui-ci, au 31 mai; elle aurait pu le su vre, mais elle voulut affronter le da ger. Elle fut arrêtée le même jour, co duite dans la prison de l'Abbaye, et tran férée peu de temps après à Sainte-Pél gie. Elle refusa de se prêter à un pl d'évasion que ses amis avaient concer pour elle, fut transférée à la Concierg rie le 1er octobre 1793, et traduite, 8 novembre suivant, au tribunal révol tionnaire, sous l'accusation de corr pondance avec les députés mis hors loi. Elle se défendit avec dignité, e tendit sa sentence avec calme, et, co duite à l'échafaud, au sortir du tribun elle mourut avec un grand courage.

Elle avait, dans sa prison, compo des *mémoires*, qui, conservés par s amis, furent publiés en 1795, so le titre d'*Appel à l'impartiale postérit* Il paraît démontré qu'ils ont été con dérablement interpolés.

Nous avons, dans l'article consac dans ce Dictionnaire au parti dont Ma Roland et son mari furent les instr ments, et aussi les victimes, appré

leur rôle politique, et la part d'influence qu'ils eurent dans le gouvernement de la France pendant les années 1792 et 1793; ce serait nous répéter que de recommencer ici cette appréciation (*).

ROLLIN (Charles) naquit à Paris le 30 janvier 1661. Son père, qui exerçait la profession de coutelier et voulait lui transmettre son modeste établissement, le fit recevoir maître au sortir de l'enfance. Sa mère, devenue veuve peu de temps après, allait le placer dans l'atelier qui était tout son héritage, lorsqu'un bénédictin blanc-manteau, dont il avait quelquefois servi la messe et qui avait reconnu chez lui d'heureuses dispositions, obtint en sa faveur une bourse au collége des XVIII. Les élèves de ce collége suivaient les cours de celui du Plessis. Le jeune Rollin y eut pour condisciples les fils du contrôleur général des finances Claude Lepelletier, et ce magistrat devint son protecteur. Après avoir terminé ses humanités et sa philosophie, il étudia trois ans la théologie en Sorbonne et reçut la tonsure; mais il ne s'engagea jamais plus avant dans les ordres. Il remplaça son ancien maître Hersan comme régent de seconde en 1683, comme régent de rhétorique en 1687, et comme professeur d'éloquence au collége de France, l'année suivante.

Il y avait deux ans que la santé de Rollin l'avait obligé à quitter la chaire du collége du Plessis, lorsqu'en 1694 il fut élu recteur de l'université; ces fonctions lui furent continuées deux ans. D'excellentes mesures signalèrent son administration. Il donna dans le programme des études plus de place à l'enseignement de la langue nationale, si négligée avant lui dans les colléges, et voulut surtout que les premières leçons de grammaire s'y donnassent en français et non en latin, comme cela avait eu lieu jusqu'alors. En même temps, il ranimait le goût des études grecques, qui s'était fort affaibli. Plein de simplicité dans sa vie privée, il se montrait, comme recteur, jaloux des priviléges de son corps, jusque dans de pures questions de préséance. Amelot de la Houssaie nous apprend dans ses *Mémoires*, qu'à une thèse de droit Rollin ne souffrit pas que l'archevêque de Sens prît le pas sur lui.

A l'expiration de son rectorat, on le contraignit d'accepter la coadjutorerie du collége dit de Beauvais, dont le principal titulaire n'était plus en état de remplir les fonctions de sa charge. Il y releva la discipline et les études, et s'entoura de jeunes maîtres, tels que Crevier et Coffin, dont il sut distinguer le talent. En 1701, l'Académie des inscriptions rendit hommage à son mérite en l'appelant dans son sein. Mais bientôt ses succès comme coadjuteur du collége de Beauvais donnèrent de l'ombrage aux Pères du collége de Clermont. Ses liaisons avec quelques membres de Port-Royal fournirent un prétexte pour le frapper d'une éclatante disgrâce, et, en 1712, il fut forcé de quitter les élèves qu'il avait pendant seize ans éclairés de sa science et édifiés de ses vertus.

Le premier usage qu'il fit du repos auquel on le condamnait, fut de mettre la dernière main à son édition de *Quintilien*. Comme il la destinait aux élèves, il retrancha de l'auteur latin les subtilités qui lui paraissaient sentir trop l'école des anciens rhéteurs. En 1719, nous le retrouvons dans l'Université, procureur de la nation de France, et, comme tel, chargé d'être son organe auprès du Régent à l'occasion de la dotation accordée par ce prince au corps enseignant. L'orateur donna dans son discours un rapide aperçu du plan des études des colléges, qu'il accompagna de quelques observations pleines de sagesse, fruits de son expérience. Par une délibération spéciale de l'Université, en date du 13 janvier suivant, il fut invité à développer dans un travail plus étendu les idées qu'il n'avait pu que toucher rapidement; telle fut l'origine du *Traité des Études*.

Rollin fut de nouveau appelé au rectorat au mois d'octobre suivant; mais à la suite du discours qu'il prononça à la procession annuelle de l'Université, défense fut faite de le continuer dans ses fonctions. On avait retrouvé dans ce discours les principes religieux qui lui avaient valu sa première persécution. Rendu encore malgré lui à une liberté qu'il savait si bien mettre à profit, il fit paraître le *Traité des Études ou manière d'enseigner et d'étudier les belles-*

(*) Voy. GIRONDINS.

lettres par rapport à l'esprit et au cœur. Les deux premiers volumes furent imprimés en 1726, les deux autres en 1728. Ce traité est le chef-d'œuvre de Rollin. On a dit du reste avec justice, que pour tracer les devoirs d'un bon instituteur de la jeunesse, l'auteur n'avait eu qu'à raconter ses propres travaux. Il a indiqué dans ce livre des améliorations qui ne sont pas toutes réalisées encore; et malgré cela, « il n'y a pas, dit Dussault, dans ses *Annales littéraires*, une trace de pédanterie dans tout l'ouvrage. »

Rollin s'était nourri de la lecture des historiens grecs; il avait surtout étudié Hérodote, Thucydide, Xénophon, Plutarque : à soixante-sept ans il entreprit d'écrire l'*Histoire ancienne des Égyptiens, des Carthaginois, des Assyriens, des Babyloniens, des Mèdes et des Perses, des Macédoniens et des Grecs*. Le 1er vol. parut en 1730; le 13e et dernier en 1738. Bien que le bon recteur manque souvent de critique, son histoire, écrite d'ailleurs avec intérêt, donne, comme l'a dit M. Durozoir, « une idée générale vraie de l'antiquité. » Le caractère qu'on retrouve dans tous les écrits de Rollin, c'est un zèle ardent pour les bonnes mœurs : mais ce zèle lui fait surcharger ses traités d'histoire de réflexions qui n'ont pas toujours la gravité suffisante, et dont quelques-unes sont même tout à fait puériles. C'est surtout le défaut qu'on peut reprocher à son *Histoire romaine*, dont il s'occupa après la publication de son *Histoire ancienne*. Il n'eut point le temps d'amener son récit jusqu'au terme qu'il s'était fixé, la bataille d'Actium. Il en donna de 1738 à 1741 les cinq premiers volumes; les quatre autres furent terminés par son disciple Crevier.

Pendant que Rollin utilisait ainsi en faveur de la jeunesse une activité que l'âge semblait ne pouvoir ralentir, une nouvelle persécution vint troubler la paix de ses vieux jours; on l'accusa d'avoir chez lui une presse clandestine qui servait à imprimer une publication janséniste, les *Nouvelles ecclésiastiques*. Deux descentes de police eurent lieu dans le modeste logis qu'il occupait rue Neuve-Saint-Étienne. La lettre qu'il adressa au cardinal de Fleuri, alors premier ministre, après la seconde de ces offensantes visites, est pleine de la dignité de l'honnête homme blessé dans ses sentiments d'honneur. « Je ne tiens « nul rang dans l'État, dit-il ; mais cependant je crois mériter qu'on se fie « à ma parole. »

Rollin professait du reste hautement les opinions que l'on poursuivait; et quand, en 1739, la faculté des arts rétracta son appel au futur concile, il sortit de sa retraite pour protester avec quelques autres ardents jansénistes contre un désaveu que condamnait sa conscience. Cet acte d'indépendance religieuse le fit exclure des assemblées générales et particulières de l'Université. Il mourut le 14 septembre 1741, et il fut interdit de prononcer aucun éloge sur la tombe de l'homme que de nos jours une voix éloquente a proclamé *le saint de l'enseignement*.

Bien que Rollin eût toujours porté l'habit ecclésiastique, il refusa les bénéfices qui lui furent offerts à plusieurs reprises. Avec 1500 livres de rente et environ 600 de pension, il se trouvait, pour nous servir de son expression, plus riche que le roi. Il dépensait en aumônes une bonne partie de ce modeste revenu. « Ne craignez pas de m'appauvrir en « donnant trop, » disait-il au vieux serviteur qu'il avait établi le dispensateur de ses bienfaits, « c'est placer mon ar« gent à un gros intérêt. » La sérénité de son âme, la simplicité de ses mœurs, le noble désintéressement de son caractère, lui valurent l'amitié de plusieurs des hommes éminents dont il fut le contemporain : il fut lié avec Daguesseau, Boileau, Racine, J. B. Rousseau. Le prince royal de Prusse, depuis le Grand Frédéric, et le duc de Cumberland correspondirent avec lui.

Voltaire dit de Rollin que c'est « le premier homme de l'Université qui ait écrit purement pour l'instruction de la jeunesse; » il le place près du dieu qui préside à son *Temple du goût* :

> « Non loin de lui, dit-il, Rollin dictait
> Quelques leçons à la jeunesse;
> Et quoiqu'en robe, on l'écoutait. »

En 1771, on a donné de Rollin, sous le titre d'*Opuscules*, un recueil de harangues, de vers latins et de lettres. Parmi les éditions de ses *œuvres complètes*, on en distingue deux en 30 volumes, dont

nées, l'une par M. Letronne, l'autre par M. Guizot, et achevées, la première en 1825, la seconde en 1829.

L'Académie française a mis l'éloge de Rollin au concours en 1818. Le prix a été remporté par M. Saint-Albin Berville, aujourd'hui avocat général.

ROLLON. Voyez NORMANDIE.

ROMAN. — A toutes les époques de notre littérature, le genre d'ouvrages désigné par le nom de romans a été cultivé par un grand nombre d'auteurs. Le moyen âge produisit en foule les épopées chevaleresques qu'on peut bien regarder comme de véritables romans. Pour qu'un récit en vers, de guerres, d'aventures, de prodiges, prenne le nom d'épopée, il faut un caractère particulier d'élévation, un haut degré d'imagination et d'enthousiasme, une simplicité majestueuse, des traits fréquents de sublime : rien de pareil dans les inventions des trouvères du moyen âge. Ce ne sont autre chose que des conteurs *populaires*, à qui non-seulement la grandeur et le sublime font défaut, mais qui même ont à peine connu l'art, et n'ont fait que dérouler à la suite les aventures qu'ils puisaient dans les traditions, en brodant sur les détails. Les trouveres n'ont pas atteint à l'épopée : ils n'ont fait que des romans, et des romans barbares, où, sans doute, le génie du moyen âge se montre inventif, capricieux, fécond, mais auquel l'absence presque complète d'art et de style ne laisse d'autre intérêt que celui dont les curieux et les savants ne peuvent se défendre pour des monuments d'une date si respectable.

Les romans de chevalerie se comptent par milliers. La critique moderne les a divisés, selon la nature des sujets qu'ils traitent, en grandes séries appelées *cycles*. Il y a le *cycle de Charlemagne*, qui comprend les exploits du grand empereur et de ses paladins, embellis ou défigurés par les imaginations de la foule et des poëtes; le *cycle d'Arthur*, le chef gallois, et de ses chevaliers de la Table ronde; le *cycle d'Alexandre*, composé de traditions arabes, latines et juives, sur le héros macédonien. Pendant quatre siècles on ne cessa de retourner et d'enrichir ce fonds de récits. Le moyen âge était comme un enfant facile à amuser, qui ne se lasse pas des contes merveilleux qu'on lui fait, et qui en demande toujours. Le métier de trouvère était facile : on prenait un sujet dans les légendes courantes; on l'assaisonnait convenablement d'aventures étranges, incroyables; on multipliait les enchantements, les prouesses héroïques, les grands coups d'épée; on récitait cela dans des milliers de vers qui n'avaient de la poésie que la rime, et, pour peu qu'on eût d'imagination, le succès était certain : on était fêté des dames et des seigneurs pour avoir *bien trouvé*, et accueilli dans tous les châteaux. La sympathie du public pour ces productions était d'autant plus naturelle que, comme l'a remarqué fort bien M. Villemain, il y avait un grand fonds de réalité dans ces fictions si libres et ces chimères capricieuses de la muse chevaleresque. Les contemporains trouvaient mêlée à ces jeux d'esprit une peinture fidèle, et d'autant plus fidèle qu'elle était souvent tout involontaire, des mœurs remuantes et batailleuses du moyen âge, de son goût d'aventures, de sa mysticité exaltée, de ses dévouements sublimes, de ses entreprises de géant. La voix des poëtes, qui s'inspiraient fatalement d'un tel état de choses, devait éveiller des échos dans tous les cœurs.

Tous les genres de roman furent cultivés au moyen âge. A côté du roman chevaleresque, se développèrent le roman moral allégorique (le *roman de la Rose*), le roman allégorique satirique (l'histoire du *Renard*, qui forme un cycle à part), le roman d'amour et de galanterie (l'histoire de *la dame de Fayel et du châtelain de Coucy*, l'histoire *du petit Jean de Saintré*, et une foule de fabliaux), et même le roman de mœurs; car c'est en partie à cette espèce de roman que se rattache cette histoire de *Jean de Paris* si curieusement analysée par M. Villemain (*).

On ne peut nier que dans tous ces essais de roman si variés nos aïeux n'aient déployé beaucoup d'imagination et de malice. La barbarie de l'esprit français fut assurément une barbarie active et féconde. Ces hommes grossiers abondaient en inventions héroïques ou plaisantes :

(*) *Littérature du moyen âge*, 2e vol.

ils observaient beaucoup dans le monde de la réalité, ils voyageaient hardiment dans le pays de l'idéal. Mais, pour créer des œuvres qui durent, il ne suffit pas qu'un peuple soit inventif et curieux : il faut du goût, il faut une langue, et des hommes de génie.

Au commencement de l'âge moderne, dans le seizième siècle, cette fabrication de romans chevaleresques qui durait depuis quatre siècles, s'arrêta : la mode de cette espèce de romans commençait à se passer; le monde grandissait et s'acheminait vers l'âge de raison. Toutefois, si on ne faisait plus alors de nouveaux romans de chevalerie, on imprimait les anciens en les restaurant pour le style. Ainsi parurent rhabillés à neuf les Lancelot, les Amadis, les Tristan, et autres héros de la chevalerie; et l'accueil qu'ils reçurent à la cour du roi qu'avait sacré l'épée de Bayard, rappela un instant les jours de leur plus grande vogue. Cependant les romanciers du temps ne furent pas tentés de créer dans ce genre : ils s'exercèrent surtout, comme le remarque M. Sainte-Beuve, dans le roman grivois, ou satirique, ou macaronique, et le roman fantastique. C'est l'époque des *Cent nouvelles nouvelles;* de l'*Heptaméron,* écrit par Marguerite de Navarre; des *contes et joyeux devis* de Bonaventure Desperiers; *du Moyen de parvenir* de Beroald de Werville, et de l'immortelle histoire de *Pantagruel.*

Rabelais est le premier romancier de génie qu'ait eu la France. Il a mérité, par l'originalité de ses conceptions, l'éloquente vivacité de sa verve, la profondeur de son bon sens qui se cache sous ses folies, le nom d'*Homère bouffon.* Mais peut-on en toute sûreté revendiquer pour le roman la gloire de cet auteur? Son livre, où tous les genres se mêlent au gré de sa capricieuse et puissante fantaisie, n'est-il pas un livre à part, où l'on ne doit voir ni un roman, ni un livre de morale, ni une satire, ni un poëme, mais une œuvre tout exceptionnelle, qui est tout cela à la fois, et qu'il faut tout simplement appeler *Rabelaisienne,* sans chercher à la ranger dans telle ou telle classe d'écrits?

Rabelais, par ses satires et par l'amusante originalité de ses propres inventions, fit un grand tort aux romans de chevalerie, desquels, ainsi qu'on l'a remarqué tout à l'heure, le public commençait déjà à se détacher. Mais tout fut perdu pour les grands chevaliers et leurs incomparables dames, dont l'influence protectrice de François Ier avait prolongé le règne chancelant, quand le naïf et raisonnable Sancho Pança, ayant passé la frontière, commença d'être connu en France. Au bruit des éclats de rire que soulevèrent partout les saillies du bon écuyer, s'évanouirent soudain sorciers, enchanteurs, géants, chevaliers invincibles, princesses captives, toutes ces inventions, tous ces types qui avaient fait les délices de tant de générations, mais dont s'éloigna avec dédain la raison moderne, tout à coup développée, comme le jeune homme méprise les contes de nourrice qui l'ont amusé enfant dans son berceau.

Toutefois l'idéal, même absurde, le merveilleux, même puéril, ont, dans tout état de choses, un grand attrait pour l'humanité. Tout homme à tout âge est de l'avis de la Fontaine :

> Si Peau d'âne m'était conté,
> J'y prendrais un plaisir extrême.

A toute époque, il faut que l'imagination ait ses folies et ses chimères; il faut que la société ait de quoi satisfaire cette curiosité ardente et frivole, ce besoin de surprises et de distractions prises en dehors de la réalité dont personne, pas même le plus grave, ne peut se dire exempt. La folie des romans de chevalerie fut oubliée, mais une autre folie, celle du *roman pastoral,* la remplaça. Au fond, à le bien prendre, ce fut autant une métamorphose qu'une substitution. Dans les Artamènes il est aisé de retrouver plus d'un reste des Amadis; et il n'y a pas tant de différence entre l'héroïque dévouement des Tristan et des Lancelot à l'objet aimé, et l'inviolable fidélité, l'extraordinaire discrétion des habitants *du pays de Tendre.* D'Urfé, La Calprenède, Scudéry firent voir une nouvelle espèce de roman, moins assaisonnée de merveilleux que celle de leurs prédécesseurs, plus forte d'analyse, mais non moins chimérique, et plus ridicule

parce qu'elle n'avait pas l'excuse de la naïveté.

Dans cette nouvelle voie, le roman s'éloigna tellement de la vérité, qu'un nouveau Cervantes devint nécessaire. Ce rôle échut à Boileau, dont les efforts furent secondés par l'apparition de deux *romans de mœurs*, la *Princesse de Clèves* et le *Roman comique*. La révolution fut accomplie par l'auteur de Gil-Blas.

L'auteur de la *Princesse de Clèves* et celui du *Roman comique* s'étaient enfermés dans des limites assez étroites. L'un n'avait exprimé qu'une seule situation, l'autre n'avait crayonné que quelques scènes grotesques. En peignant comme eux la nature, Le Sage sut se proposer un sujet plus vaste et d'un intérêt plus général. Il entreprit de rassembler dans un même tableau les travers et les ridicules de l'humanité tout entière, ces imperfections nombreuses qui appartiennent à l'infirmité primitive de notre être, et auxquelles nous avons ajouté toutes celles de l'ordre social. Il fut le véritable créateur du roman de mœurs, genre fécond, dont la matière existait pour ainsi dire dès l'origine du monde, que d'autres avaient dû entrevoir et essayer avant lui, mais dont ses ouvrages offrent le premier comme le plus parfait modèle. (Voyez l'article Le Sage.)

« L'exemple qu'il avait donné eut une notable influence sur les destinées du roman : on le vit se renouveler aux sources jusqu'alors négligées de la vérité et de la nature. Il avait d'ailleurs rencontré des circonstances bien favorables à ses progrès. Au moment où l'esprit philosophique menaçait de prévaloir sur le génie des beaux-arts, où la poésie commençait à se retirer d'un domaine épuisé par la culture, où les recherches spéculatives attiraient à elles tous les esprits ; dans ce moment de crise qui marquait le passage du siècle de l'imagination au siècle de la critique, on dut se porter avec ardeur vers un genre de composition qui, satisfaisant aux besoins de tous les deux, pouvait accueillir à la fois les méditations du philosophe et les conceptions du poète, et prêter aux découvertes de l'observation morale tous les charmes de la fiction (*). »

Désormais c'est le roman de mœurs qui prévaudra en France. Mais le roman de mœurs peut prendre bien des formes. Son essence est l'analyse et la peinture du cœur humain. Mais le cœur humain est un tout fort complexe, et le romancier qui l'étudie peut se proposer bien des buts différents. Quelle fut au dix-huitième siècle la forme du roman de mœurs ? Le plus souvent elle fut déterminée par l'esprit philosophique du temps. On chercha à propager par le roman les opinions philosophiques dont le raisonnement avait posé les bases. Cette espèce de roman fut une prédication indirecte : elle atteignit sa perfection entre les mains de Voltaire.

Tandis que Voltaire, et en même temps que lui, mais avec moins de bonheur, Marmontel et Diderot habillaient en personnages de roman des arguments philosophiques, d'autres écrivains, plus curieux d'émouvoir les âmes que de révolutionner les esprits, s'attachaient dans leurs récits à peindre le cœur humain sous certaines faces que Le Sage n'avait fait qu'effleurer en passant, et dont l'étude, d'ailleurs, convenait peu à son génie. La peinture de toutes les émotions, dont la plus universelle et la plus vive des passions, l'amour, est la source, fut abordée avec succès par l'abbé Prévost, madame Cottin, Marivaux, madame Riccoboni. L'abbé Prévost, surtout, sut intéresser par des tableaux naturels et pathétiques des faiblesses du cœur, de ses joies et de ses souffrances : rien n'est plus simple que son histoire de *Manon Lescot*, et rien n'est plus touchant. Ses émules dans la même carrière trouvèrent rarement des accents aussi vrais. Ils ne surent pas toujours éviter l'écueil du sentimentalisme. Ils imitèrent comme lui, mais avec moins de goût et d'originalité, Richardson et Fielding, dont les œuvres paraissent avoir servi de modèle à toute cette école.

Notre époque a glorieusement innové dans le vaste champ du roman de mœurs. A elle l'honneur d'avoir produit d'abord cette forme de roman qui, en empruntant à la poésie une plus haute mesure

(*) M. Patin, art. Romans, dans le *Dict. de la conversation*.

d'idéal et un langage plus éclatant et plus harmonieux, ne laisse pas de poursuivre avec une savante et fidèle attention l'analyse des grandes passions humaines; ensuite le *roman historique,* qui considère l'homme de tous les temps, au milieu d'une époque particulière, et encadre la vérité générale dans le tableau artistement reproduit des mœurs locales, combinant ainsi deux genres d'intérêt, puisant à la fois à deux sources profondes d'instruction et de plaisir; et enfin, le *roman intime,* qui sait donner à la peinture des sentiments une vérité plus saisissante par un choix de détails familiers empruntés aux scènes journalières de la vie réelle, par une étude plus minutieuse, soit de la physionomie humaine, soit des objets inanimés au milieu desquels se déroule le drame du cœur.

Au premier de ces trois nouveaux genres de roman se rattachent plusieurs des créations de M. de Chateaubriand, de madame de Staël et de George Sand : *Atala* et *René ; Corinne* et *Delphine ; Jacques, Valentine, André.* Dans le second se placent la *Notre-Dame de Paris* de M. Victor Hugo, les meilleures productions de MM. A. de Vigny, Vitet, imitateurs souvent heureux de Walter Scott, et de M. Mérimée, dont le roman de *Colomba* peut être comparé sans péril avec le *Waverley* du romancier écossais. Dans le troisième, de légitimes succès ont été plus d'une fois conquis par MM. Balzac, Alph. Karr, madame Reybaud.

On le voit, le genre du roman a été exploité avec bonheur par les écrivains de notre âge ; et sans doute cette mine n'est pas encore épuisée. Par nos succès dans le roman, comme par ceux que nous avons obtenus dans l histoire et dans la poésie lyrique, nous échappons au déclin dont toutes les autres branches de l'art paraissent frappées. Ce n'est pas que le roman, de nos jours, sache toujours résister à l'invasion du mauvais goût. Pour un certain nombre d'ouvrages vraiment dignes des suffrages des gens de goût, combien d'inventions absurdes ou ridicules en ce genre avons-nous vues se produire étourdiment à la lumière de la publicité, et tomber l'instant d'après dans le néant de l'oubli! Combien même avons-nous vu d'essa de cette valeur se soutenir quelq temps, protégés par le caprice de mode et par la sottise des lecteur On lit beaucoup dans notre époqu et le vrai goût, le vrai sentiment l téraire sont choses rares dans une s ciété composée en partie de bourge parvenus. Les romanciers à la douza ont donc beau jeu : le roman *éc velé* (on entend par là le roman a peintures frénétiques et hideuses) cette espèce de roman intime qui an tomise le cœur fibre à fibre et réd la description aux formes minutieu d'un inventaire, ont l'un et l'autre le succès quotidiens. La critique ne d ni s'en étonner ni s'en irriter. Il faut d émotions fortes et du jargon sentim tal aux femmes et aux petits jeun gens; il faut des récits d'aventures traordinaires à l'honnête bourgeois rentre chez lui le soir, avide de distr tions quelconques après le labeur actif monotone de la journée; et au res dans vingt ans, il ne sera non p question de tous ces chefs-d'œuvre t prônés *que des mouches de l'an pass* comme dit la Bruyère. La critique qu'à se renfermer dans une dédaigne indifférence, tant que le roman ne jo pas l'immoral à l'absurde; si cette lim est franchie, alors elle doit dénon à haute voix le coupable; car un livre s'oublie, mais les traces que l'i moralité d'un mauvais livre laisse d les cœurs, s'effacent difficilement.

ROMANS, *Romanum.* Petite ville Dauphiné, aujourd'hui chef-lieu de c ton du dép. de la Drôme. Elle doit origine à une abbaye fondée, vers l 837, par saint Bernard, archevêque Vienne. Son heureuse situation attir nombreux habitants, et le monastère vint le centre d'un village qui fut bien une ville importante. Les moines étal par saint Bernard, et qui formèrent suite un chapitre, devinrent tout-p sants dans la nouvelle ville, et ils abu rent souvent de leur autorité. L'hist de Romans est remplie des dissensi qui éclatèrent entre eux et les habita

En 1133, le dauphin, jaloux de l puissance, les fit chasser de Romans incendia leur église. Redevenus maî de la ville, ils l'entourèrent de murs

qui n'empêcha pas qu'ils fussent chassés par les habitants en 1271. Amédée de Roussillon, archevêque de Vienne, vint alors mettre le siége devant la ville révoltée et fit sauter le pont de l'Isère; mais, après de vains efforts, il fut obligé de se retirer; enfin, les habitants capitulèrent en 1281, avec le successeur d'Amédée. Le dauphin Humbert II s'empara de Romans en 1342; mais, en vertu d'un traité conclu avec le pape, il ne fut seigneur de Romans que pour moitié; le chapitre resta seigneur de l'autre moitié. Le dauphin, maître de la ville, en fit sa résidence, et ce fut par un traité signé à Romans, en 1349, que ce prince fit donation de ses États au roi de France.

Romans eut, comme la plupart des villes du Dauphiné, beaucoup à souffrir des guerres de religion, et elle y perdit la plus grande partie de sa population.

Cette ville est la patrie de Lally-Tollendal et du général Bon, tué au siége de Saint-Jean d'Acre. On y compte aujourd'hui 6,000 habitants.

ROME (Relations de la France avec la cour de). Voy. PAPAUTÉ, CONCORDAT, PRAGMATIQUES SANCTIONS, etc.

ROMÉ DE LISLE (Jean-Baptiste-Louis), célèbre physicien et minéralogiste, né à Gray en 1736, partit de bonne heure pour les Indes, fut fait prisonnier à la prise de Pondichéry par les Anglais, et revint en France en 1764. Après avoir suivi les leçons de Sage, dont il devint l'ami, il ouvrit un cours de minéralogie, qui fut très-fréquenté, et laissa au public la libre entrée d'un magnifique cabinet qu'il était parvenu à se former. Il mourut en 1790. Outre un grand nombre de mémoires dans le *Journal de physique*, et plusieurs *catalogues* d'histoire naturelle, on a de ce savant: *Essai de cristallographie*, 1772, in-8°; *Lettre à Bertrand sur les polypes d'eau douce*, 1766, in-12; *Description méthodique d'une collection de minéraux*, 1773, in-8°; *L'action du feu central bannie de la surface de la terre*, etc., 1779, in-8°; *Cristallographie*, ou *Description des formes propres à tous les corps du règne minéral dans l'état de combinaison saline, pierreuse ou métallique*, avec fig. et tableau synoptique de tous les cristaux connus, 1783, 4 vol. in-8°; *Des caractères extérieurs des minéraux*, 1785, in-8° et in-4°; *Métrologie*, ou *Table pour servir à l'intelligence des poids et mesures des anciens, et principalement à déterminer la valeur des monnaies grecques et romaines*, 1789, in-4°.

ROMEGAS (Mathurin d'AUX-LESCOUT), né dans le seizième siècle, de la famille d'*Aux*, ou *Auch*, l'une des branches cadettes de la maison d'Armagnac, entra dans l'ordre de Malte en 1547 et se fit bientôt remarquer par ses exploits contre les Turcs. Il purgea la Méditerranée des pirates qui l'infestaient, et contribua plus que tout autre chevalier à exciter la colère de Soliman, qui entreprit alors ce siége de Malte, si célèbre par les efforts que firent les musulmans pour vaincre les chevaliers, et par la courageuse défense de ceux-ci. Après la levée de ce siége, Romegas rejoignit son parent le maréchal de Montluc, qui faisait alors la guerre aux protestants de Guienne. Nommé général des galères de son ordre, il alla, dès que la Guienne fut pacifiée, prendre possession de ce poste. Mais un différend s'étant élevé entre lui et le grand maître, le pape les manda tous deux à Rome, et Romegas y mourut en 1581.

ROMME (Charles), né à Riom vers 1744, étudia l'astronomie sous Lalande, et fut nommé professeur de navigation à l'école de Rochefort. Il imagina, en 1771, une méthode pour mesurer les longitudes en mer; fut nommé, en 1778, correspondant de l'Académie des sciences, et mourut à Rochefort en 1805. On a de lui : *Mémoire où l'on propose une nouvelle méthode pour déterminer les longitudes en mer*, 1777, in-8°; *l'Art de la mâture des vaisseaux*, 1778; *l'Art de la voilure*, 1781; et dans la Description des arts et métiers, *l'Art de la marine*, ou *Principes et Préceptes généraux de l'art de construire, d'armer*, etc., *les vaisseaux*, 1787, in-4°; *Dictionnaire de la marine française*, 1792, 1813, in-8°; *Dictionnaire de la marine anglaise*, 1804, 2 vol. in-8°; *Tableau des vents, des marées, des courants sur toutes les mers*, 1806, 2 vol. in-8°.

Gilbert ROMME, son frère, né en 1750, s'appliqua aussi à l'étude des mathématiques, et se rendit en Russie, où il devint instituteur du jeune comte Strogonoff.

De retour en France, il adopta avec chaleur les principes de la révolution, et fut nommé, par le département du Puy-de-Dôme, député à l'assemblée législative, puis à la convention. Il figura peu dans la première de ces assemblées; dans la seconde, ce fut lui qui fit supprimer la place de directeur de l'académie de France à Rome, et la maison d'éducation de Saint-Cyr. Il fut ensuite chargé d'une mission dans le Calvados, revint à Paris après le 31 mai, fit le rapport sur l'invention du télégraphe, et contribua à faire adopter le nouveau calendrier, dont Lalande lui avait fourni le plan, et auquel avait concouru Fabre d'Églantine. Nommé membre de la commission chargée d'examiner la conduite de Carrier, et élu rapporteur de cette commission, il conclut, malgré son opinion personnelle, pour le décret d'accusation. Arrêté après les Journées de *Prairial* (Voy. ce mot), il fut traduit avec plusieurs de ses collègues devant une commission militaire, qui le condamna à mort, le 18 juin 1795. Romme et cinq de ses collègues se poignardèrent après avoir entendu leur condamnation. Trois seulement expirèrent sur-le-champ, et Romme fut du nombre. Les autres furent traînés tout sanglants à l'échafaud.

ROMORANTIN, *Rivus Morentini*. Petite ville du Blaisois, et capitale de la Sologne, aujourd'hui chef-lieu d'arrondissement du département de Loir-et-Cher; population 6,800 habitants.

Ce n'était dans l'origine qu'un château bâti dans une île que forme la Saudre, et qui dépendait de la paroisse de Leuthenay. Les habitations s'élevèrent successivement au nord et au sud de la rivière, et finirent par former la nouvelle ville, qui s'agrandit aux dépens des communes voisines, notamment de Selles-sur-Saudre, d'où les fabricants de draps transférèrent leurs établissements à Romorantin. Romorantin fut assiégé et pris, en 1366, par le prince de Galles. Froissart parle de l'artillerie de ce prince, et c'est la première fois qu'il est fait mention dans notre histoire des canons pour le siége des places.

Romorantin est la patrie de la reine Claude, femme de François Ier.

ROMORANTIN (édit de). Voyez ÉDITS.

RONCEVAUX. Éginhard raconte q
Charlemagne, revenant d'une expédit
en Espagne, rentra en France par l
gorges des Pyrénées, mais qu'il y e
beaucoup à souffrir de la perfidie d
Gascons. « Dans sa marche, dit-il, l'a
mée défilait sur une ligne étroite
longue, comme l'y obligeait la natu
d'un terrain resserré. Les Gasco
s'embusquèrent sur la crête de la mo
tagne, qui, par le nombre et l'épaisse
de ses bois, favorisait leurs artific
de là se précipitant sur la queue d
bagages et sur l'arrière-garde destin
à protéger ce qui la précédait, ils
rejetèrent dans le fond de la vall
tuèrent, après un combat opiniât
tous les hommes jusqu'au dernier, p
lèrent les bagages, et, protégés par
ombres de la nuit qui déjà s'épaiss
saient, s'éparpillèrent en divers lie
avec une extrême célérité. Les Gasco
avaient pour eux, dans cet engageme
la légèreté de leurs armes. La pesant
des armes et la difficulté du terr
rendaient au contraire les Francs in
rieurs en tout à leurs ennemis. Eg
hard, maître d'hôtel du roi, Anselı
comte du palais, Roland, command
des frontières de Bretagne, et plusie
autres, périrent dans cette affaire. Ti
vengeance sur-le-champ de cet échec
se pouvait; car le coup fait, ses aute
s'étaient tellement dispersés qu'on
put recueillir aucun renseignement
les lieux où on devait les aller cherche

Ces quelques mots d'Éginhard (V
de Charlemagne) sont tout ce qui n
reste sur la bataille de Roncevau
l'historien de Charlemagne n'a peut-ê
point tout dit sur cette défaite, q
présente comme une simple aff
d'arrière-garde, et qui cependant a
tant d'impression sur les contem
rains, que le souvenir s'en est conse
dans les traditions populaires, au n
comme au midi de la Loire. Rien n'é
plus célèbre au moyen âge que Ron
vaux et Roland; ils furent chanté
1066 par les Normands, à la bat
d'Hastings; au douzième siècle il é
tait sur ce sujet un long poëme de 8,
vers, et aujourd'hui encore les h
tants des montagnes des Escualdu
répètent des fragments d'un chant
guerre destiné à célébrer la victoir

leurs ancêtres sur les troupes du grand empereur. M. Eugène de Montglave est le premier qui ait publié en son entier le texte de ce chant, connu aujourd'hui sous le nom de *chant d'Altabiçar*. Nous lui empruntons la traduction de ce curieux monument :

Un cri s'est élevé
du milieu des montagnes des Escualdunacs :
et l'etcheco-jauna (*), debout devant sa porte,
a ouvert l'oreille et a dit : Qui va là? que me veut-on?
Et le chien qui dormait aux pieds de son maître,
s'est levé et a rempli les environs d'Altabiçar de ses aboiements.

Au col d'Ibaneta un bruit retentit ;
il approche en frôlant à droite, à gauche, les rochers.
C'est le murmure sourd d'une armée qui vient ;
les nôtres y ont répondu du sommet des montagnes :
ils ont soufflé dans leurs cornes de bœuf,
et l'etcheco-jauna aiguise ses flèches.

Ils viennent ! ils viennent ! Quelle haie de lances !
Comme les bannières versicolores flottent au milieu !
Quels éclairs jaillissent des armes !
Combien sont-ils? enfant, compte-les bien !
Un, deux, trois, quatre, cinq, six, sept, huit, neuf, dix, onze, douze, treize, quatorze, quinze, seize, dix-sept, dix-huit, dix-neuf, vingt,

Vingt et des milliers d'autres encore !
On perdrait son temps à les compter.
Unissons nos bras nerveux, déracinons ces rochers ;
lançons-les du haut des montagnes
jusque sur leurs têtes ;
écrasons-les, tuons-les.

Et qu'avaient-ils à faire dans nos montagnes ces hommes du Nord ?
Pourquoi sont-ils venus troubler notre paix ?
Quand Dieu fait des montagnes, c'est pour que l'homme ne les franchisse pas.
Mais les rochers en roulant tombent ; ils écrasent les troupes ;
le sang ruisselle, les chairs palpitent.
Oh ! combien d'os broyés ! Quelle mer de sang !

Fuyez, fuyez, vous à qui il reste de la force et un cheval.
Fuis, roi Carloman, avec tes plumes noires et ta cape rouge.
Ton neveu, ton plus brave, ton chéri, Roland, est étendu mort là-bas ;
son courage ne lui a servi de rien.
Et maintenant, Escualdunacs, laissons les rochers,
Descendons vite, en lançant nos flèches contre ceux qui fuient.

Ils fuient ! ils fuient ! où donc est la haie de lances ?
Où sont les bannières versicolores flottant au milieu ?
Les éclairs ne jaillissent plus de leurs armes souillées de sang.
Combien sont-ils? enfant, compte-les bien !
Vingt, dix-neuf, dix-huit, dix-sept, seize, quinze, quatorze, treize, douze, onze, dix, neuf, huit, sept, six, cinq, trois, quatre, deux, un.
Un ! Il n'y en a même plus un.
C'est fini. Etcheco-jauna, vous pouvez rentrer avec votre chien,
embrasser votre femme et vos enfants,
nettoyer vos flèches ; les serrer avec votre corne de bœuf, et ensuite vous coucher et dormir dessus.
La nuit, les aigles viendront manger ces chairs écrasées,
et tous ces os blanchiront dans l'éternité (*).

(*) Le laboureur.

(*) *Journal de l'Institut historique*, t. I, p. 179.

RONDACHE et RONDELLE. La rondache était une espèce de bouclier en acier ou en airain poli, à l'usage de la cavalerie. Celles de grande dimension étaient faites en jonc natté, semées de rosettes de fer, et couvertes au centre d'une plaque ronde du même métal, terminée par une rosace saillante. La rondache était de forme ronde, légèrement concave du côté du corps et des attaches, et convexe au dehors. Cette arme défensive disparut, en France, au commencement du règne de Henri IV ; elle se conserva longtemps encore en Espagne et en Angleterre.

La rondelle, bouclier plus petit et moins ancien que la rondache, servait à l'usage des gens de pied et de la cavalerie légère. Elle était plus convexe et d'une forme demi-sphérique.

RONDELET (Jean) naquit à Lyon, en 1743, et vint, au sortir du collége de sa ville natale, étudier l'architecture sous la direction du célèbre Soufflot. Il devint bientôt l'un de ses élèves les plus distingués, et il lui succéda dans la direction des travaux de l'église de Ste-Geneviève (aujourd'hui le Panthéon). Soufflot n'avait construit que le portail, la nef, les bas-côtés et les tours de cet édifice ; après sa mort, en 1780, Rondelet commença le dôme, qu'il acheva en peu d'années. On lui a reproché avec raison d'avoir donné un trop petit diamètre aux colonnes des quatre groupes qui soutiennent cette partie du monument, ce qui le força, plus tard, pour en éviter l'affaissement, de remplir les intervalles par des piliers qui ont détruit la grâce et la légèreté qui caractérisaient l'intérieur de l'édifice à son origine. Rondelet fit, en 1783, un voyage en Italie. Il était, en 1794 et

1795, membre de la commission des travaux publics, et on doit le compter au nombre des fondateurs de l'École polytechnique, où il contribua particulièrement à l'organisation de toute la partie relative aux travaux civils et aux écoles d'application. Il était, lorsqu'il mourut, en 1829, professeur à l'école des beaux-arts et membre de l'Institut. On a de lui un *Traité théorique et pratique de l'art de bâtir*, 5 vol. in-4°, plusieurs fois réimprimé; divers *mémoires* sur les constructions; une édition du *Commentaire de Frontin sur les aqueducs de Rome*.

Ronsard (Pierre de) naquit en 1524, ou 1525, au château de la Poissonnière, dans le Vendômois, d'une famille noble, originaire de Hongrie. Son père, qui était gouverneur de la maison du dauphin, plus tard Henri II, le mit, à l'âge de neuf ans, au collége de Navarre. Le jeune Ronsard y resta fort peu de temps. Moins studieux alors qu'il ne le fut plus tard, il se dégoûta promptement de la vie régulière et des travaux du collége. Sa famille ne paraît pas avoir cherché à contrarier son humeur. Après six mois d'études, il fut attaché comme page au duc d'Orléans, fils de François Ier, puis passa dans la maison du roi d'Écosse, Jacques, qui, à son départ, l'emmena à sa suite. Ronsard resta trois ans en Écosse. Quand il revint en France, le duc d'Orléans le reprit à son service, mais non pour le tenir constamment auprès lui : il l'envoya prendre part à différentes expéditions, et l'adjoignit à plusieurs ambassades. C'est ainsi que Ronsard alla en Flandre, en Zélande; qu'il retourna même pour la seconde fois en Écosse, non sans courir un grand danger dans une violente tempête dont il fut assailli pendant la traversée; qu'il se rendit avec Lazare de Baïf à la diète de Spire, et accompagna le célèbre capitaine Langey en Piémont.

Cette vie agitée et guerroyante, qu'il avait commencée tout enfant, continua jusqu'à l'âge de dix-sept ans. A cette époque, il se fit dans ses goûts un grand changement. L'amour du repos, de la retraite et de l'étude, s'empara de lui, et prit la place des instincts belliqueux et des habitudes remuantes du jeune page. Une infirmité fâcheuse, dont il se vit attaqué à cet âge, dut contribuer à cette métamorphose : il fut atteint d'une surd contre laquelle échouèrent tous les r mèdes. Une vive passion dont il s'e flamma au même temps pour une da qu'il a désignée par le nom de Cassandi put aussi lui faire perdre son goût po les voyages, et, en développant sa sen bilité et son imagination, en rendant s esprit plus sérieux, lui révéler les dc ceurs de la retraite et de l'étude. Il av connu, chez Lazare de Baïf, Jean Dor précepteur du fils de ce diplomate. fréquenta plus assidûment ce sava homme, et bientôt, excité par lui, il s'a pliqua avec ardeur à l'étude des poë anciens. Jean Dorat ayant été nom principal du collége de Coqueret, à Par Ronsard alla s'y établir pour suivre s leçons et celles des autres érudits q enseignaient dans cette maison. jeune Baïf, son ami, le jeune Rén Belleau et d'autres jeunes gens de bon famille, saisis de la même passion po l'étude, et avides comme lui de reno mée littéraire, suivirent aussitôt s exemple. Cette petite troupe de d ciples zélés se mit à l'œuvre avec deur. Ils se perfectionnent dans la co naissance du grec et du latin, lisent commentent les chefs-d'œuvre de l'an quité, surtout ceux des poëtes, et s'ex cent eux-mêmes à les imiter en franca C'est Ronsard qui montre le plus d'e thousiasme et de génie, c'est lui qui d ploie la plus grande énergie de trava « Ayant été nourri jeune à la cour, Claude Binet, son biographe, et da l'habitude de veiller tard, il demeurait l'étude sur les livres jusqu'à deux ou tre heures après minuit, et, en se couchan il réveillait le jeune Baïf, qui, se leva et prenant la chandelle, ne laissait p refroidir la place. » Ce grand labe dura sept ans.

Sur la fin de cet ardent noviciat d' rudit et de poëte, les vers de Ronsa se répandaient déjà dans le public y trouvaient grande faveur. Ses pr jets et ceux de ses condisciples n'a laient à rien moins, comme on le sa qu'à régénérer la langue, pour la re dre susceptible de se prêter à des ge res de poésie jusque-là négligés tentés sans succès, et pour la mettre état de rivaliser avec les langues a ciennes. La pensée de Ronsard trou

un éloquent interprète, et comme un digne héraut, dans Joachim du Bellay. Ayant fait en 1548 un voyage à Poitiers, Ronsard rencontra sur la route, dans une hôtellerie, un jeune gentilhomme, grand admirateur des anciens, auteur d'élégies et de sonnets inédits, tourmenté du désir de se faire un nom dans les lettres, que des convenances de famille avaient jeté dans l'étude du droit : c'était Joachim du Bellay. Les deux jeunes gens se plurent dès la première rencontre, se firent part mutuellement de leurs inclinations, de leurs études, et se trouvèrent aisément à l'unisson en fait d'opinions et de projets littéraires. Du Bellay ne tarda pas d'être présenté par Ronsard dans la petite société qui conspirait, sous les auspices de Jean Dorat, la réforme du langage et l'inauguration de nouveaux genres et de nouvelles formes poétiques, au détriment des faiseurs de rondeaux, de ballades et de chansons, et de toute cette école poétique, groupée autour de Mellin de Saint-Gelais, qui se traînait sur les traces de Marot.

Ce fut à du Bellay qu'échut la tâche de lancer le manifeste de l'école nouvelle. En 1549, dans la deuxième année du règne de Henri II, parut la *Défense et illustration de la langue françoise*, qui s'adressait à la fois aux érudits habitués à versifier en latin, et aux auteurs de poésies françaises : aux premiers, pour les détourner d'un travail stérile et les exhorter à employer toute leur industrie et toutes leurs forces au perfectionnement de la langue maternelle; aux seconds, pour leur ouvrir une nouvelle carrière, pour leur apprendre à chercher d'autres qualités poétiques que la grâce, la gentillesse et la finesse, et à puiser dans l'étude et l'imitation de l'antiquité les éléments d'une poétique plus vaste et plus variée, et d'une langue plus noble, plus riche et plus hardie. « Toi donc qui te destines au service des muses, disait-il, en s'adressant à ces derniers, tourne-toi aux auteurs grecs et latins, même italiens et espagnols, d'où tu pourras tirer une forme de poésie plus exquise que de nos auteurs françois : ne te fie point aux exemples de ceux des nôtres qui ont acquis une grande renommée avec peu ou point de science, et ne m'allègue point que les poëtes naissent : ce seroit chose trop facile que d'atteindre ainsi à l'immortalité. Qui veut voler par les bouches des hommes doit longuement demeurer en sa chambre; et qui désire vivre en la mémoire de la postérité doit, comme mort en soi-même, suer et trembler maintes fois; et, autant que nos poëtes courtisans boivent, mangent et dorment à leur aise (*), il doit endurer la faim, la soif et de longues veilles : ce sont les ailes dont les écrits des hommes volent au ciel. Lis donc et relis jour et nuit les exemplaires grecs et latins : et laisse-moi aux jeux floraux de Toulouse et au Puy de Rouen toutes ces vieilles poésies françoises, comme rondeaux, ballades, virelais, chants royaux, chansons, et telles autres épiceries qui corrompent le goût de notre langue, et ne servent sinon à porter témoignage de notre ignorance. Jette-toi à ces plaisantes épigrammes à l'imitation d'un Martial; distille d'un style coulant ces lamentables élégies, à l'exemple d'un Ovide, d'un Tibulle et d'un Properce; fredonne sur la musette ces églogues rustiques dont Marot a montré l'usage dans l'églogue sur la naissance d'un enfant royal. Sonne-moi aussi ces beaux sonnets de savante et agréable invention italienne; remplace-moi les chansons par les odes, les coq-à-l'âne par les satires, les farces et les moralités par les comédies et tragédies; choisis-moi, à la façon de l'Arioste, quelqu'un de ces beaux vieux romans françois, comme un Lancelot, un Tristan, ou autres, et fais-en renaître au monde une admirable Iliade ou une laborieuse Énéide. » Cette chaleureuse allocution se terminait par une exhortation de marcher au Capitole et au temple de Delphes, comme les ancêtres de la nation gauloise, pour en rapporter un butin plus précieux que les dépouilles conquises par les deux Brennus, à savoir, des richesses d'invention et de langage, des trésors d'éloquence et de poésie.

Après avoir ainsi déployé leur drapeau, les disciples de Dorat s'élancèrent tous ensemble dans la carrière. Odes, épopées, sonnets, tragédies, une foule

(*) Allusion au prélat de cour Mellin de Saint-Gelais.

d'essais dans les genres annoncés par le manifeste de du Bellay, parurent coup sur coup. Mais si les principes que du Bellay avait proclamés étaient généralement raisonnables et utiles, l'exécution fut trop hâtée, maladroite, et en partie stérile. C'est une œuvre difficile et délicate de réformer une langue pour l'ennoblir et l'enrichir, de l'assouplir à des genres de poésie nouveaux, de lui faire accepter des formes ou des mots empruntés à des idiomes anciens. Ronsard et ses amis manquèrent de retenue, de discrétion, et de ces scrupules de raison et de goût dont les plus hardis novateurs en littérature ne doivent jamais se dépouiller. Toute alliance de mots qu'ils jugeaient poétique, toute construction de phrase qui leur semblait expressive, ou nombreuse, trouvait place aussitôt dans leurs écrits; toute inversion, toute figure grecque ou latine, qu'ils croyaient, à la première vue, pouvoir être imitée ou transplantée, entrait sur-le-champ dans leurs vers, sans qu'ils s'interrogeassent avec réflexion et délicatesse sur la légitimité ou l'à-propos du larcin. Ou bien, un terme ou un tour usité dans un des dialectes, ou pour mieux dire, des patois du nord ou du midi de la France, leur paraissait-il énergique ou pittoresque, il était adopté avec la même précipitation, et parfois rapproché sans scrupule d'une autre forme empruntée à un autre patois tout différent(*). Ces poëtes composaient leurs ouvrages comme ils les écrivaient, avec la même servilité et la même audace étourdie. Ronsard taillait ses odes sur le patron de celles de Pindare, son épopée sur celui de l'Énéide et de la Pharsale, reproduisant avec la plus minutieuse exactitude l'ordonnance, le dessin, les formes rhythmiques des unes et des autres. Les idées sur le développement desquelles roulaient ces grandes compositions, étaient d'ordinaire un mélange violent et bizarre de souvenirs érudits et d'impressions contemporaines, un amalgame étrange de mœurs anciennes et de mœur modernes, de civilisation grecque et d barbarie, ou, du moins, de renaissanc française. Ainsi, les magnifiques pro messes que cette école, à son début avait faites par la bouche de du Bellay ne furent point tenues; et il faut at tendre encore près d'un demi-siècle pour voir la langue poétique se forme et de vrais poëtes paraître, c'est-à-dir des poëtes dont le succès se soutienn et dont les ouvrages durent.

Les contemporains de Ronsard étaien si peu éclairés, qu'ils ne virent poir tout ce qu'il y avait de téméraire, d'im parfait et de ridicule dans sa tentativ Le goût de l'érudition et l'amour de l nouveauté se joignant en eux à la gro sièreté d'esprit qu'un commencemen de civilisation n'avait pu leur faire pe dre, les disposèrent à accueillir ces œ vres dans tous les genres, comme autan de chefs-d'œuvre de génie et d'art. Pe de poëtes recueillirent plus d'homm ges durant leur vie. Après avoir promp tement réduit au silence Mellin de Sain Gelais et ses partisans, qui avaient a taqué par des épigrammes et des di cours satiriques le manifeste de c Bellay, Ronsard marcha de triompl en triomphe, applaudi d'abord par to les érudits comme le Virgile et le Pinda de la France; il fut bientôt appelé à cour, où tous les honneurs et toutes l récompenses l'attendaient. Charles I se prit pour lui d'une vive affection; le combla d'abbayes et de bénéfices; jour il lui adressa des vers où il ab rait devant lui son titre de roi. L femmes et les courtisans s'unissaient a plus graves personnages, dans le co cert d'éloges qui résonnait incessamme autour de lui. Diane de Poitiers le déc rait son poëte; de Thou, rapportant naissance à l'année du désastre de l vie, y voyait pour la France une co pensation suffisante. L'Hospital écriv pour lui en vers latins contre l'école Mellin de Saint-Gelais. Son nom dev populaire hors des frontières, et il ne vint pas de moindres témoignages d'a miration de la part des étrangers. Éli beth lui paya le plaisir qu'elle avait à lire ses vers, en lui envoyant un d mant de grand prix. Marie Stuart consolait de sa captivité en le lisa

(*) Vauquelin de la Fresnaye, auteur d'un *art poétique* conçu d'après les principes de Ronsard, y place ce conseil, ou plutôt cette prescription :

L'idiome normand, l'angevin, le manceau,
Le français, le picard, le poli tourangeau
Apprends, comme les mots de tous arts mécaniques,
Pour en orner après tes phrases poétiques.

Quand le Tasse vint à Paris en 1571, il s'estima heureux de lui être présenté et d'obtenir son approbation pour quelques chants de sa Jérusalem, dont il lui fit lecture. Jusque dans ses dernières années, Ronsard exerça sa plume infatigable et féconde; chaque nouvel ouvrage soulevait toujours les mêmes transports d'enthousiasme : jusqu'au bout, il surveilla et dirigea les travaux de ses amis ou disciples, qu'il avait comme obligés de tourner autour de son astre, en les réunissant autour de lui sous le nom de *pléiade*. Peu de vies de poëte furent plus actives et plus glorieuses. Il mourut (1585) sans concevoir aucun doute sur la légitimité et sur la durée de sa renommée, et comme un poëte qui a vu commencer la postérité pour lui de son vivant. Quinze ans après, un gentilhomme gascon qui faisait des vers avec beaucoup de travail et de scrupule, ayant rencontré un exemplaire complet de Ronsard, le lut tout entier, en biffant avec sa plume tout ce qu'il y trouvait à blâmer. La lecture finie, le volume était biffé tout entier; peu à peu, ce jugement sévère devint celui de tous. L'arrêt de Malherbe prévalut dans l'âge nouveau; et quand Boileau parla dans son Art poétique de la *chute grotesque* de Ronsard, il y avait déjà un certain temps que les autels dressés à son génie par le fanatisme de ses admirateurs étaient renversés dans la poussière. Toutefois, tout n'est pas à biffer dans Ronsard; M. Nisard, qu'on ne soupçonnera pas d'indulgence à son égard, a dit de lui : « On peut d'ailleurs reconnaître dans ce poëte de l'imagination, des ébauches heureuses, une certaine élévation de ton, sinon d'idées, la fécondité, quelque invention de style, et çà et là, dans ses poésies amoureuses particulièrement, de jolies pensées, fines, délicates, par où il ne surpasse point Marot, mais le continue; des épithètes et des tournures ingénieuses, et généralement une gravité et une pompe qui furent de bons germes pour l'avenir, et qui étaient un progrès sur Marot. »

RONSIN (Charles Philippe), né à Soissons, en 1752, cultiva d'abord la littérature, et débuta, dans les premières années de la révolution, par faire représenter sur un des théâtres secondaires de Paris une tragédie en trois actes, intitulée *la Ligue des fanatiques et des tyrans*, pièce qui dut aux circonstances un assez grand succès. Elle fut suivie de quelques autres. Ronsin s'était fait remarquer par son exaltation révolutionnaire au *club des cordeliers;* le ministre de la guerre Bouchotte le choisit, en avril 1793, pour l'un de ses adjoints, puis le nomma général de l'armée révolutionnaire et l'envoya dans la Vendée pour y combattre l'insurrection royaliste. Il remplit cette mission en dévastateur, en vint rendre compte à la barre de la convention, et fit un récit succinct des horreurs qu'il avait commises ou fait commettre. Mais ces révélations produisirent un tout autre effet que celui qu'il en attendait, et il fut mis en arrestation avec Vincent, autre adjoint du ministre de la guerre, non moins violent et non moins sanguinaire que lui. Remis en liberté quelque temps après, sur les sollicitations de ses amis Collot-d'Herbois, Carrier et Danton, Ronsin fut bientôt après arrêté de nouveau, comme complice d'Hébert, Chaumette, etc. Traduit avec eux au tribunal révolutionnaire, il fut condamné à mort et exécuté le 24 mars 1794. Quelques-unes de ses pièces dramatiques ont été réunies sous le titre de *Théâtre de Ronsin*, 1786, in-12.

ROQUEFORT FLAMERICOURT (Jean-Baptiste-Bonaventure), fils d'un colon de Saint-Domingue, naquit dans cette île en 1777. Après avoir fait ses études au collége de Lyon, il entra, en 1790, dans une école militaire, d'où il sortit deux ans après avec le grade de lieutenant d'artillerie. Il fit plusieurs campagnes, parvint au grade de capitaine, puis se retira du service pour se livrer entièrement à la culture des lettres; il est mort à Saint-domingue il y a quelque années. On a de lui : *Glossaire de la langue romane*, 1808-1820, 3 vol. in-8°; *de l'État de la poésie française dans les 12ᵉ et 13ᵉ siècles, mémoire couronné par l'Institut*, 1815, in-8°; édition de la *Vie privée des Français*, de le Grand d'Aussy, 1815, 3 vol. in-8°; *Dictionnaire biographique et bibliographique des prédicateurs et sermonaires français, depuis le treizième*

siècle jusqu'à nos jours, par M. l'abbé de la P..., *précédé d'un essai historique sur l'éloquence de la chaire*, par Roquefort, 1823, *in-8°; des Sépultures nationales, et particulièrement de celles des rois de France*, par le Grand d'Aussy; *suivi des Funérailles des rois, reines, princes et princesses de la monarchie, depuis son origine jusques et compris celles de Louis XVIII*, par Roquefort, 1824, in-8°; *Dictionnaire historique et descriptif des monuments religieux, civils et militaires de Paris*, 1826, in-8°.

ROQUELAURE, ancienne baronnie de l'Armagnac, érigée en duché-pairie en 1652, en faveur de Gaston-Jean-Baptiste de Roquelaure. C'est aujourd'hui une commune du département du Gers; on y compte 1,800 habitants.

ROQUELAURE (Antoine, baron de), né, en 1560, d'une ancienne famille de la province d'Armagnac, embrassa de bonne heure la profession des armes, suivit le parti de Henri de Navarre, et devint lieutenant de ses gardes. Henri IV, devenu roi, lui conserva toujours la même faveur, quoiqu'il fût d'une grande franchise avec lui, et qu'il eût osé, un des premiers, lui conseiller de se séparer de Gabrielle d'Estrées. Il était dans le carrosse du roi, lorsque ce prince fut assassiné par Ravaillac. Après cet événement, il se retira dans son gouvernement de Guienne, fut créé maréchal de France par Louis XIII en 1615, et mourut subitement à Lectoure en 1625, dans sa quatre-vingt-deuxième année.

Gaston-Jean-Baptiste, marquis, puis *duc*, de ROQUELAURE, fils du précédent, né en 1617, suivit aussi la carrière des armes, fut blessé et fait prisonnier au combat de la Marfée en 1641, et l'année suivante, à la bataille de Hennecourt. Nommé ensuite maréchal de camp, il servit aux siéges de Gravelines, de Bourbourg et de Courtrai, et obtint, en récompense de sa belle conduite, le grade de lieutenant général. Pendant la guerre de la Fronde, il assista au siége de Bordeaux, et fut blessé à l'attaque du faubourg de Saint-Séverin. Créé duc et pair en 1652, il fut disgracié peu de temps après, pour avoir témoigné de l'intérêt au prince de Condé; mais Mazarin ne tarda pas à le rappeler, et il fut employé à la conquêt de la Franche-Comté, à celle de la Ho lande, au siége de Maëstricht en 167 et mourut gouverneur de Guienne e 1683, et il était doué d'une grande gaie de caractère, d'un esprit fécond e saillies. Il existe un volume de plat bouffonneries, sous le titre de *Mom français, ou les Aventures diverti santes du duc de Roquelaure*, publié pour la première fois à Cologne, 172 in-12, et souvent réimprimées depuis.

Antoine-Gaston-Jean-Baptiste d de ROQUELAURE, fils du précéden servit avec distinction dans presque to tes les guerres du règne de Louis XI fut gouverneur du Languedoc et d Cévennes, qu'il pacifia en 1709, repous l'année suivante les Anglais, qui s' taient emparés du port de Cette, reç en 1724 le bâton de maréchal de Franc et mourut à Lectoure, en 1738, à l'â de quatre-vingt-deux ans. Avec lui s' teignit la maison de Roquelaure. Il laissait que deux filles, l'une mariée duc de Rohan-Chabot, et l'autre prince de Pons.

ROQUELAURE (Jean-Armand BESSUEJOULS de) naquit en 1721 da le diocèse de Rodez, fut reçu do teur en théologie en 1747, et nom évêque de Senlis en 1754, premier a mônier du roi en 1764 et, enfin, conseil d'État en 1767. Trois ans après, il admis à l'Académie française à la pl de Moncrif. Il n'émigra pas pendant révolution, et fut nommé, en 18 archevêque de Malines. Remplacé 1808 par l'abbé de Pradt, et nom chanoine de Saint-Denis, il vint se fi à Paris, où il mourut en 1818, à l' de quatre-vingt-dix-sept ans.

ROSAMEL (Claude-Charles-Ma DUCAMPE de), né à Rosamel (Pas-de-lais) en 1774, entra à treize ans d la marine, fit toutes les guerres de révolution et de l'empire; et il était pitaine de frégate, lorsqu'en 1811, se rendant sur *la Pomone*, qu'il c mandait, avec la frégate *la Pauline* e flûte *la Persane*, de Corfou à Triest fut rencontré à la hauteur de l'île P gosa (golfe de Venise) par trois frég anglaises. La flûte *la Persane* se chasser, afin de rétablir une sorte d' lité entre ses deux conserves et deux

frégates anglaises; mais *la Pauline* abandonna lâchement *la Pomone*, qui, après un combat terrible, démâtée et écrasée par le feu roulant de l'ennemi, dut enfin amener son pavillon. Le capitaine Maxwel, de *l'Alceste*, accueillit son adversaire comme méritait de l'être un brave et digne marin, et Rosamel, conduit à Malte et de là en Angleterre, resta trois ans prisonnier dans ce dernier pays. Lorsqu'il revint en France en 1814, le conseil de guerre réuni à Toulon pour juger sa conduite, l'acquitta honorablement, et le roi le nomma capitaine de vaisseau. Il commanda, en 1815, un des régiments de marins qui furent organisés dans les ports; fut major de la marine à Cherbourg en 1816; puis successivement capitaine de pavillon de l'amiral Jurien, à bord du *Colosse*, et commandant des frégates *la Junon* et *la Marie-Thérèse*. Promu, en 1823, au grade de contre-amiral, et chargé en cette qualité du commandement en chef de la station française dans l'Amérique du Sud, il fut, en 1828, envoyé dans le Levant, où il prit le commandement d'une division sous les ordres du vice-amiral de Rigny; enfin, cet officier général ayant été obligé de rentrer à Toulon, Rosamel fut investi, pendant son absence, du commandement général de notre armée navale. Ce fut pendant cet intérim que la flotte russe vint menacer Constantinople. L'empire turc était à deux doigts de sa perte; déjà l'étendard moscovite flottait sur les minarets d'Andrinople, et l'armée du tzar avait franchi la chaîne des Balkans, lorsque Rosamel se porta avec l'amiral anglais Malcolm à l'entrée du détroit des Dardanelles. Ce mouvement effraya la Russie, et la paix fut aussitôt conclue entre cette puissance et la Porte.

Nommé, en 1830, major général de l'armée navale destinée à agir contre la régence d'Alger, Rosamel fut, quelques mois après, désigné pour commander une expédition chargée de venger une insulte faite au consul général de France à Tripoli. Il quitta la rade d'Alger avec les vaisseaux *le Trident* et *le Superbe*, les frégates *la Surveillante* et *la Guerrière*, le brick *l'Actéon*, la goëlette *l'Iris*, les bombardes *le Vésuve* et *le Vulcain*, et plusieurs bateaux plats chargés de vivres et de munitions. La flottille portait en outre une brigade de troupes aux ordres du maréchal de camp Damrémont, destinée à occuper Bône. Les chefs arabes apportèrent eux-mêmes à Rosamel les clefs de cette ville. Il débarqua les soldats qui devaient en prendre possession, puis se dirigea sur Tripoli, et fit connaître son ultimatum au bey, qui se hâta de souscrire à toutes les conditions qui lui étaient imposées. L'amiral avait demandé l'abolition de la piraterie et de l'esclavage des chrétiens, des excuses au roi, la suppression des tributs auxquels étaient soumises les puissances européennes, et huit cent mille francs comme contribution de guerre.

En novembre 1830, Rosamel fut appelé à la préfecture maritime de Toulon, et la même année promu au grade de vice-amiral. Il vint, en 1833, siéger au conseil d'amirauté à Paris, et fut nommé à la même époque député de Toulon. Il devint, le 6 septembre 1836, ministre de la marine, place qu'il conserva jusqu'au 31 mars 1839. Il siége maintenant à la chambre des pairs.

ROSBACH (bataille de). Marie-Thérèse d'Autriche cherchait partout des ennemis au roi de Prusse; elle forma contre lui une coalition, et parvint, en 1756, à y faire entrer la France. Mme de Pompadour, irritée contre Frédéric, qui avait fait sur elle des épigrammes, engagea Louis XV à déclarer que, comme garant du traité de Westphalie, il devait intervenir pour réprimer les hostilités que les Prussiens venaient de commettre dans la Saxe. Sous ce prétexte, une armée fut mise sous les ordres du maréchal d'Estrées et s'empara des États que le roi de Prusse possédait sur les bords du Weser, sans qu'on eût fait précéder ces hostilités d'aucune démarche auprès de ce prince. Clèves, Wesel, Cologne ouvrirent leurs portes aux Français, qui gagnèrent la bataille d'Hastenbeck. Le maréchal de Richelieu fut bientôt après nommé au commandement de l'armée en remplacement du maréchal d'Estrées; il continua de poursuivre le duc de Cumberland, qui se laissa repousser entre l'Elbe et le Weser et consentit, dans cette position désespérée, à signer la convention de Closter-Seven, par laquelle les Français devo-

naient maîtres de l'électorat de Hanovre, du landgraviat de Bremen et de la principauté de Verden (8 septembre 1757.)

Le maréchal de Richelieu s'avança ensuite lentement vers Magdebourg, et le prince de Soubise, s'étant réuni avec 25,000 hommes à l'armée des cercles, entra dans la Saxe.

Frédéric, après avoir laissé une armée en Silésie pour tenir tête aux Autrichiens, s'avança avec 12,000 hommes contre Soubise. Mais celui-ci, ayant reçu de Versailles l'ordre de prendre ses quartiers d'hiver, se replia devant le roi de Prusse qui, vers la fin d'octobre, passa la Saale au pont de Weissenfeld, et vint camper à Rosbach. L'armée qui lui était opposée était d'environ cinquante mille hommes; elle était formée des soldats de Soubise et des alliés, et avait pour commandant en chef le prince de Saxe-Hildburghausen, général ignorant et présomptueux. Soubise, peu expérimenté lui-même dans l'art de la guerre, n'avait que le commandement en second, et il n'inspirait au soldat que peu de confiance.

Frédéric se tint, pendant quelques jours, immobile dans son camp : il avait reconnu qu'outre l'immense supériorité du nombre, ses ennemis avaient encore celle de la position; mais les deux généraux alliés s'étant assurés de la faiblesse comparative de l'armée du roi de Prusse, eurent honte d'avoir tant reculé devant lui; ils formèrent le projet de l'envelopper, et se flattèrent de lui couper la retraite en filant sur Mersebourg. Ils se mirent en marche le 3 novembre pour exécuter cette manœuvre. Le roi de Prusse les observait du haut d'une colline où il avait placé une batterie. Son armée était cachée derrière ses tentes. Il ne troubla par aucun mouvement la sécurité des alliés. Il les voyait côtoyer sa gauche; il entendait leurs clairons et leurs cymbales. Tout à coup, à deux heures après midi, il donna le signal d'abattre les tentes, et les Prussiens se présentèrent en ordre de bataille à leurs ennemis qui marchaient presque au hasard. Frédéric manœuvra alors pour tourner ceux qui avaient voulu le tourner lui-même. Seidlitz, avec la cavalerie prussienne, se glissa par des bas-fonds derrière la cavalerie française, la chargea, la mit en fuite, et vint tomber sur les colonnes d'infanterie, qui n'étaient point encore formées. Les batteries des Prussiens établies sur les hauteurs écrasaient les Français, dont les canons arrêtés dans les bas-fonds ne faisaient au contraire aucun effet contre les collines. En une heure et demie la bataille fut décidée; les troupes des cercles s'enfuirent les premières; les Français les suivirent de près; enfin, la déconfiture fut complète, et cette journée honteuse coûta aux alliés plus de dix mille hommes, dont sept mille prisonniers.

ROSE (Guillaume), né à Chaumont en Bassigny, en 1542, embrassa la carrière ecclésiastique et dut à ses succès dans la chaire les titres d'aumônier et de prédicateur de Henri III. Il le ménageait peu cependant dans ses sermons et ne craignait pas de lui adresser du haut de la chaire de vives réprimandes. Le roi ne l'en nomma pas moins, en 1583, grand maître du collége de Navarre, et, l'année suivante, évêque de Senlis. Une intrigue galante qu'il eut alors avec la fille d'un président au parlement, et qui eut un éclat fâcheux, ne l'empêcha pas de se déchaîner avec une violence de plus en plus grande contre les déportements de Henri et de ses favoris. Bientôt les troubles de la ligue éclatèrent, et Rose exerça sur les Parisiens une grande influence. Henri IV, après son entrée dans la capitale, l'exila dans son diocèse; mais Rose, toujours séditieux, en vint jusqu'à déclarer en chaire qu'il fallait recommencer la ligue. Cette conduite donna lieu à une enquête juridique, et il fut condamné, par arrêt du parlement, à désavouer les discours qu'il avait tenus contre la personne du roi, ainsi que les notes injurieuses qu'il avait écrites à la marge du libelle de Louis d'Orléans : *Expostulatio adversus unum ex sociis*, etc., et à payer en outre à une amende de 100 écus applicable à la nourriture des prisonniers; enfin, défense lui fut faite de retourner avant un an dans son diocèse. Il mourut à Senlis en 1602. On lui attribue le livre intitulé : *De justa reipublicæ christianæ in reges impios et hæreticos auctoritate*, Paris, 1590, in-8°; Anvers 1592.

Rose (Toussaint), d'abord secrétaire particulier de Mazarin, puis secrétaire du cabinet de Louis XIV, et président à la chambre des comptes de Paris en 1661, mort en 1701 à quatre-vingt-dix ans, membre de l'Académie française, avait au plus haut degré le talent de se rendre agréable au monarque, qu'il savait flatter adroitement. Il imitait parfaitement son écriture, et parmi les *lettres* qui passent pour être de la main du grand roi, plusieurs ne sont en réalité que l'ouvrage du secrétaire. Ce fut sur ses représentations que Louis XIV rendit, en 1667, la déclaration en vertu de laquelle l'Académie devait dorénavant être admise, comme les différents corps de la magistrature, à l'honneur de le haranguer dans les circonstances importantes.

Rosebecque (bataille de). Louis de Mâle, vaincu à Bruges par la bourgeoisie flamande (1382), avait été forcé de se jeter dans les bras de la France. C'était la deuxième année du règne de Charles VI. Ses oncles, qui gouvernaient en son nom, avaient soulevé Paris et Rouen par l'excès de leur rapacité et de leurs violences; on avait étouffé dans le sang les germes d'une révolution naissante; mais l'exemple des communes flamandes était dans la bouche de tout ce qu'il y avait de bourgeois dans le royaume; on parlait tout haut de les imiter, et il semblait que l'on fût à la veille d'une vaste insurrection.

Ce ne fut donc qu'un cri de joie parmi toute la noblesse de France lorsqu'il s'agit de tirer l'épée contre ces marchands qui avaient osé chasser leur seigneur. Le conseil du roi se laissa aisément entraîner par l'ascendant du duc de Bourgogne, Philippe le Hardi, intéressé à ne pas laisser se perdre son magnifique héritage de Flandre; et, quant au jeune monarque, à peine âgé de quatorze ans, il tressaillit d'aise à l'idée de paraître pour la première fois à la tête d'une armée.

Les Français, par un téméraire et glorieux fait d'armes, forcèrent à Comines le passage de la Lys, marchèrent sur Ypres, qui se rendit sans coup férir, et le 26 novembre 1382 trouvèrent devant eux l'armée flamande, rangée en bataille entre Rousselaer et Rosebecque. Philippe d'Arteveld, digne fils de ce fameux brasseur de Gand qui avait été l'allié du roi Édouard, guidait au combat ses compatriotes : c'était lui qui avait vaincu à Bruges; il croyait vaincre encore à Rosebecque, avec ses cinquante mille fantassins tout couverts de fer, serrés en phalange les uns contre les autres et les bras entrelacés pour ne point laisser rompre leurs rangs. Mais il n'avait pas affaire ici, comme à Bruges, à des milices inexpérimentées : c'était la gendarmerie elle-même, avec ses armures de fer, qui avait mis pied à terre, et qu'il trouvait devant lui. Aussi, après avoir enfoncé le centre de la ligne française et y avoir fait une large trouée, cette masse redoutable, débordée sur ses deux ailes, fut enveloppée de toute part, et alors commença un affreux carnage. Les chevaliers sentaient que, sur le champ de bataille de Rosebecque, c'étaient toutes les communes du royaume qu'ils frappaient avec celles de Flandre; leur rage fut impitoyable. Les hérauts d'armes comptèrent dans la plaine vingt-six mille cadavres, outre les fuyards tués dans la poursuite. Philippe d'Arteveld fut trouvé gisant parmi ses fidèles Gantois.

Rosen (Conrad, marquis de), né en Alsace en 1628, s'échappa, à treize ans, du collége de Riga, pour s'engager dans les troupes saxonnes; devint page du prince de Saxe, et alla ensuite rejoindre un de ses oncles, lieutenant général au service de la Suède. Condamné, à dix-sept ans, à avoir la tête tranchée pour s'être battu en duel, il se réfugia en France; entra dans un corps de cavalerie, et se distingua au siége de Belfort, à l'attaque des lignes d'Arras, à la prise de Clermont en Argone et à celle de Landrecies. Devenu lieutenant-colonel, puis colonel du régiment de cavalerie de son nom, il se fit remarquer devant Valenciennes, Montmédy, Gravelines, Nimègue et Maëstricht; combattit vaillamment à Senef (11 août 1674), et fut nommé brigadier le 12 mars 1675. Promu au grade de maréchal de camp, pour sa belle conduite pendant les campagnes de 1676 et 1677, il battit les troupes brandebourgeoises à Minden et au passage du Weser, les 21 et 30 juin 1679; fut nommé lieutenant général en 1688; obtint le commandement d'une

expédition tentée en faveur de Jacques II, s'y distingua encore par son courage, et reçut du prétendant le titre de maréchal d'Irlande. Rentré en France, il prit une part glorieuse aux guerres de 1690 à 1697, et se signala notamment à la bataille de Neerwinden et aux siéges de Charleroi et de Nimègue. Il reçut le bâton de maréchal de France en 1703, et mourut en 1715.

Roses (siéges et prises de). Dans les derniers jours de novembre 1794, l'armée des Pyrénées Orientales, qui opérait en Catalogne, et qui venait de gagner l'importante bataille de la montagne Noire, se partagea en deux grandes divisions; puis, tandis qu'Augereau, à la tête de l'une, restait autour de Figuières, qu'on avait pris, l'autre, commandée par le général en chef Pérignon, alla investir la ville maritime de Roses, dont la possession devenait indispensable pour assurer les subsistances. Cette ville a de nombreux ouvrages, une forteresse, un château; mais elle tire sa principale défense d'un fort situé à un quart de lieue au sud-est, que les Espagnols appellent le fort de *la Trinité*, les Français *le Bouton de Roses*, et qui, dominant toutes les positions environnantes, n'est dominé lui-même que par une montagne à pic qui avait toujours passé pour inaccessible. Roses, au moment où Pérignon en commença le siége, renfermait cinq mille hommes des meilleures troupes de l'Espagne. En outre, jamais elle n'avait été prise sans qu'une escadre secondât les assiégeants et tînt le port bloqué. Or, loin d'être alors menacée par une escadre française, elle avait au contraire dans son port une flotte de 13 vaisseaux de ligne et de 45 bombardes. Les Français ne reculèrent devant aucune de ces difficultés.

Du 28 novembre au 7 du mois suivant, six batteries furent terminées. Elles ouvrirent aussitôt un feu très-vif contre la ville et le port; mais les assiégés y répondirent avec non moins de vigueur, et Pérignon acquit au bout de quelques jours la certitude qu'on ne pouvait s'emparer de Roses qu'après avoir préalablement réduit le fort de la Trinité. En conséquence, il résolut de tout tenter pour y parvenir. Nous l'avons dit, une hauteur escarpée, appelée le Puig-Bon, qui s'élève à 2,000 toises au-dessus de la mer, domine ce fort. Du 9 au 14, en moins de six jours, nos soldats, malgré un froid excessif, réussirent à tailler un chemin long de trois lieues sur le flanc presque perpendiculaire de cette montagne; puis on monta les canons à la prolonge jusque sur le plateau qui la termine; on y porta les projectiles sur l'arçon de la selle; enfin, le 25, trois batteries, comprenant ensemble 32 bouches à feu, y furent établies, et, dès lors, vomirent nuit et jour, sur le Bouton de Roses et sur la flotte espagnole une telle grêle de boulets, de bombes et d'obus, que le fort cessa tout à coup son feu le 1er janvier 1795. Encouragés par cet indice de leurs progrès, nos artilleurs continuèrent à le foudroyer. Le 3, la brèche était ouverte de toutes parts, et les troupes qui le défendaient, après avoir inutilement attendu des renforts, l'évacuèren
dans la nuit du 6 au 7. Les Français
entrèrent le lendemain. La prise d
Bouton était pour eux un grand ache
minement à celle de Roses; néanmoins
ils avaient encore d'immenses difficulté
à vaincre, et vers la fin du mois, quoi
que leurs batteries, alors au nombre d
onze, outre celles du fort, ne cessassen
de faire un ravage épouvantable sur le
remparts, la garnison ne parlait pas de s
rendre. Le froid augmentait toujours
les officiers du génie déclarèrent, le 3
que vu la dureté du sol, il leur devie
drait impossible de continuer les tr
vaux du siége si les retranchemen
n'étaient emportés. « Eh bien! qu'o
« se prépare, dit Pérignon; je serai d
« main à la tête des grenadiers. » Le le
demain, en quelques heures, il enlev
malgré la résistance la plus opiniât
et le feu le plus meurtrier, tous les r
tranchements en avant de la place. E
hardi par ce succès, il résolut de livr
un assaut général, et sur-le-champ
fit venir trois mille échelles de Figuière
mais le gouverneur, instruit de cet
détermination, n'osa s'exposer aux h
sards d'une attaque de vive force, et,
nuit du 2 au 3 février, il évacua la vil
Dans sa précipitation à fuir, il y lais
trois cents hommes qui, le matin ven
arborèrent le drapeau blanc en sig
de capitulation, et ouvrirent les por

aux Français. Ainsi tomba Roses, après soixante-dix jours d'un des siéges les plus penibles dont l'histoire fasse mention. Assiégés et assiégeants avaient rivalisé de zèle et de courage. La meilleure preuve qu'on en puisse donner est dans le nombre des projectiles qui furent lancés de part et d'autre : ce nombre atteignit 68,534.

— Au mois de novembre 1808, lors de la grande guerre d'Espagne, le général Gouvion-Saint-Cyr, qui commandait les troupes envoyées pour réduire la Catalogne, vint de nouveau assiéger Roses, dont le port, servant de relâche à la marine anglaise, était le foyer de l'insurrection de la province. La place fut prise après treize jours de tranchée ouverte.

Rosily-Mesros (François-Étienne, comte de), né à Brest, en 1748, d'un chef d'escadre, entra tout jeune dans la marine en qualité de garde, fut nommé lieutenant de vaisseau en 1778, et prit le commandement du *Coureur*, qui accompagnait *la Belle-Poule*, et qui prit une part glorieuse au mémorable combat de cette frégate, en combattant *l'Alerte*, cutter de 14 canons. Rosily n'amena son pavillon que lorsque *le Coureur*, coulant bas d'eau et privé d'une partie de son équipage, ne put plus opposer aucune résistance. En 1781, Rosily commanda *la Cléopâtre* sur laquelle le bailli de Suffren fit la guerre des Indes. A son retour en France, il obtint le grade de capitaine de vaisseau, et fut chargé de diverses missions politiques et commerciales dans les mers de l'Inde et de la Chine. Il remplaça en 1790 le comte de Nac-Nemara qui venait d'être assassiné, dans le commandement de la station de l'Inde. A son retour en France, l'année suivante, il publia, sous le titre de *Supplément au Neptune oriental*, les documents hydrographiques qu'il avait recueillis. Nommé contre-amiral en 1793, il fut pres qu'aussitôt destitué comme noble; mais quelques mois après, le comité de salut public le réintégra dans son grade et le nomma directeur du dépôt des cartes et plans de la marine. En 1796, il était vice-amiral; en 1805, il fut nommé commandant de l'armée navale de Cadix; mais il ne put arriver à son poste assez à temps pour empêcher le combat de Trafalgar, ou du moins pour le décider en notre faveur. Il entra à Cadix le lendemain de cette affaire, et n'y trouva que cinq vaisseaux français et quelques vaisseaux espagnols entièrement désemparés. Il passa deux années entières dans ce port, bloqué par une escadre anglaise et menacé à l'intérieur par l'insurrection. On coula des navires dans la passe pour l'empêcher de sortir, et il fut forcé de supporter le feu de l'escadre espagnole et des forts de la ville; il le soutint si vaillamment, qu'on vint lui demander à quelles conditions il cesserait le sien; celles qu'il proposa furent repoussées, et il dut enfin céder à la force. Lorsqu'il revint en France, Napoléon lui offrit le portefeuille de la marine; il le refusa, et fut nommé, en 1811, président du conseil des constructions navales. C'est à lui que l'on doit l'organisation definitive du corps des ingénieurs-hydrographes de la marine. Il fut remplacé en 1827 dans les fonctions de directeur général du dépôt des cartes et plans par le contre-amiral de Rossel. Il obtint sa retraite, au mois de mai 1832, et mourut sept mois après. Il était membre de l'Académie des sciences.

Rosnay, bourg de l'ancienne Champagne, aujourd'hui compris dans le département de l'Aube. La terre de Rosnay fut érigée en comté-pairie de Champagne par le comte Thibault V, en faveur de Henri III, son frère. Celui-ci étant mort sans enfants, son comté fut réuni à la Champagne, et ensuite à la couronne avec la province. Le roi Jean le réunit, en 1361, au château de Mornier, avec Vertus et la Ferté-sur-Aube, et l'érigea de nouveau en comté-pairie, sous le nom de Vertus, en faveur de sa fille Isabeau, à qui il le donna en dot pour son mariage avec Galéas Visconti. Enfin, Rosnay fut encore érigé en comté, en 1630, et en duché-pairie, en 1651, en faveur de François de l'Hôpital, marquis de Vitry.

Rossi (Pellegrino) est né à Carrare, le 13 juillet 1787. Des succès au barreau le signalèrent fort jeune à l'attention publique. A l'âge de vingt-sept ans, il était promu dans l'université de Bologne au double enseignement de la procédure civile et du droit pénal.

Dans un pays agité par les révolu-

tions, les luttes de la politique ne tardèrent pas à s'emparer d'une vie commencée sous les auspices de la science. Depuis Beccaria et Filangieri, il y avait en Italie une école ou plutôt un parti dévoué aux idées françaises. Ce parti, après avoir appelé et secondé notre intervention, avait triomphé par notre assistance : il était parvenu à substituer en Italie notre influence à celle de la maison d'Autriche. Mais les événements de 1814 préparaient de durs mécomptes aux nouveaux Gibelins de la péninsule. Nourri et formé dans les sentiments des partisans de la France, ayant grandi au milieu des promesses ou des espérances de notre régime, M. Rossi, quand notre retraite abandonna les Italiens à eux-mêmes, ne se résigna pas comme la plupart de ses compatriotes; il entra, en 1815, dans une entreprise qui avait pour but de rattacher le sort de son pays au rétablissement en France de l'empire de Napoléon; il fut même nommé par Murat préfet de Bologne. Mais l'entreprise, on le sait, n'eut pas un résultat heureux, et M. Rossi fut contraint de demander son salut à l'exil.

Ce fut là le début d'un homme qui devait plus tard appartenir à notre pays : une proscription soufferte pour la cause française l'initia dès lors à l'honneur de notre nationalité.

M. Rossi vint chercher un asile en France; mais après le désastre de Waterloo, il se retira dans le canton de Genève, où il fut accueilli avec distinction, et reçut, après le droit de bourgeoisie, une chaire dans laquelle il put continuer ses travaux scientifiques interrompus. C'est dans l'enseignement ainsi repris à Genève que M. Rossi a déployé les forces de son esprit et mérité une place éminente parmi les publicistes européens.

La réaction des gouvernements anciens et absolus menaçait singulièrement les institutions et les idées de la France nouvelle et libérale. Le sort des batailles avait amené une transaction; mais la lutte n'était pas terminée : des deux parts il n'y avait qu'une trêve. Or, parmi les dangers qui s'annonçaient, un des plus urgents, c'était l'imperfection de la science qui, dans les esprits, protégeait les institutions modernes. Ce qu'on nomme la philosophie du dix-huitième siècle, en s'emparant du mouvement révolutionnaire, en avait compromis les résultats. La tradition avait été méconnue; on argumentait au nom d'un matérialisme frivole et désastreux sans lien visible avec le passé, sans base acceptable dans le présent, les institutions modernes manquaient même de l'expérience pratique : à cet égard la république avait fourni des théoriciens emportés, et l'empire des administrateurs sans initiative; des hommes véritablement politiques ne se trouvaient nulle part. Pour assurer l'avenir des institutions modernes contre l'envahissement des idées traditionnelles, des tendances religieuses, des aspirations fortement spiritualistes, enfin des hommes d'une prudence consommée que les gouvernements anciens conduisaient avec eux, quel rapide effort d'intelligence n'était-il pas nécessaire d'accomplir ! Dans l'espace de quelques années, il fallait improviser une histoire, une philosophie, enfin les notions propres à prédisposer à l'aptitude pratique.

M. Rossi ne fit pas seul ce que l'intérêt de la civilisation ne pouvait attendre que de l'activité de plusieurs savants à la fois; il n'était pas même sur les lieux où une coopération ardente et commune l'aurait dirigé en l'excitant; mais avec cette force d'un esprit juste que l'œuvre de son époque attire naturellement, M. Rossi, de sa chaire de Genève, concourut énergiquement à cette restauration de la science politique, que d'autres hommes en France menaient à bonne fin. Pendant que MM. Royer-Collard et Cousin rétablissaient le spiritualisme en philosophie et l'apportaient en preuve aux grands principes d'égalité et de liberté; que M. Guizot découvrait laborieusement des vues historiques dans lesquelles les faits nouveaux trouvaient une profonde justification; que M. Villemain créait une critique littéraire où le bon goût s'alliait à un sens politique très-étendu, M. Rossi, dans le domaine particulier du droit et des matières publiques, produisait une innovation analogue à celle de ses illustres contemporains; ce n'é-

tait pas l'érudition embarrassée de Grotius; ce n'était pas la spéculation hasardée de Rousseau : c'était une science toute moderne se rattachant au passé qu'elle comprenait et jugeait avec respect, montrant au présent ses nombreuses raisons d'être dans l'histoire et dans la philosophie, enfin offrant à une pratique immédiate des théories aussi élevées dans leurs principes qu'exactes et sûres dans leurs détails d'application. La science à la fondation de laquelle M. Rossi a contribué pour la partie politique, a depuis reçu une dénomination : on l'a appelée la *Doctrine*, dans une acception souvent peu favorable. Mais à sa naissance, grande, généreuse et forte, ce que la *Doctrine* présenta pour tous, c'était le régime constitutionnel de la France, désormais garanti contre l'espoir des réactions absolutistes, par une intelligence complète et vive de ses titres, de ses moyens et de son but.

La Sainte-Alliance ne manqua pas d'apercevoir, dès le premier jour, l'œuvre du publiciste retiré à Genève. M. Rossi avait voulu donner à la chaire du haut de laquelle il conversait avec la tribune française, le retentissement d'une feuille périodique. Il publia dans cette intention les *Annales de législation et d'économie politique*. La censure demanda à porter sa main sur les pages de ce recueil qui l'inquiétait; M. Rossi et ses collaborateurs se dérobèrent par le silence à la nécessité de souffrir d'injurieuses falsifications : les *Annales de législation et d'économie politique* cessèrent de paraître (1819—1821).

M. Rossi avait payé à Genève la dette de l'hospitalité; il avait appelé sur la ville où s'étaient accomplis les travaux de célèbres réfugiés, l'éclat qui brillait ailleurs sur les chaires de la Sorbonne française. Aussi, le canton de Genève crut devoir reconnaître tout particulièrement l'importance du citoyen qu'il s'était acquis. M. Rossi, dès l'année 1820, marquée dans sa vie par la date de son bonheur domestique, avait figuré comme député dans le conseil représentatif, et il avait pris la principale part à diverses mesures, notamment à la confection des lois sur la liberté de la presse, la publicité des hypothèques, les règles du contentieux administratif, enfin sur la distinction si importante et si difficile du mariage considéré comme simple nstitution civile. Le canton de Genève songea à confier à M. Rossi une mission très-délicate dans les circonstances les plus critiques : il l'envoya à la diète fédérale extraordinaire de 1832. M. Rossi arrivait de la sorte au suprême honneur de la république. Mais cette élévation, qui eut lieu trois fois entre les années 1832 et 1833, devint pour M. Rossi l'occasion de manifester des vues politiques que la Suisse, à son grand détriment, devait repousser, en haine de l'inspiration française, qui les suggérait à leur auteur.

La Suisse, comme on le sait, d'abord composée de communes libres, puis d'une ligue de trois d'entre elles, qui se porta plus tard au nombre de treize cantons, ayant sous eux d'autres cantons ou pays *sujets* et *alliés* (1513), occupée en 1798 par les armes de la France, subit à cette époque de grands changements : l'acte du 12 avril 1798 la réduisit en *République helvétique une et indivisible*. Mais par l'acte du 19 février 1803, la Suisse fut rétablie dans des conditions moins contraires à ce que ses habitudes comportaient : on prit un milieu entre l'ancienne division fédérale et l'unité nationale nouvelle; tous les cantons demeurèrent égaux, libres et indépendants dans leur administration intérieure; ils se relièrent entre eux par la police d'une autorité supérieure et commune à laquelle tous concouraient, et qui exerçait pour tous les droits principaux de la souveraineté. La Sainte-Alliance ne tenta pas de détruire en entier la bienfaisante organisation que la sollicitude de la France avait donnée à la Suisse; elle respecta, entre autres avantages acquis, l'égalité réciproque des cantons. Mais par une combinaison facilement habile, la Sainte-Alliance dérangea ce qu'elle ne pouvait pas supprimer; elle diminua les attributions de l'autorité centrale; elle augmenta celles de l'indépendance ou de la souveraineté de chaque canton. Par là trois résultats désastreux commencèrent à peser sur la Suisse : 1° le règne des influences locales, toutes aristocratiques et rétrogrades, non do-

minées dans chaque canton par l'existence d'une police commune et supérieure; 2° la gêne apportée à la vie industrielle et à la circulation commerciale de chaque canton et de tous les cantons entre eux; 3° enfin, la faiblesse de toute la confédération, devant, à cause de cette faiblesse même, ne jamais se soustraire au protectorat des quatre puissances limitrophes, pour la sécurité et la commodité desquelles la Suisse est privée, dans son ensemble et dans ses parties, de la triple possibilité du progrès moral, de la prospérité matérielle et de la force nationale.

En présence de maux pareils, rendus plus sensibles par la révolution de juillet 1830, M. Rossi se fit dans la diète le promoteur d'un projet qui devait mettre un terme aux vaines agitations de la Suisse : il proposa de revoir le pacte fédéral, et de le reconstituer sur les bases de l'acte français du 19 février 1803. Ce que M. Rossi dépensa d'habileté, d'éloquence, de dialectique dans cette lutte où il représentait la civilisation de la France, serait trop long à raconter. Nous nous bornerons à exposer l'issue de la discussion. Renouvelé dans trois sessions, le projet de réforme fut enfin adopté par la diète. Mais pour être définitive, d'après les termes de la constitution fédérale, l'adoption d'un projet de cette nature devait être confirmée par le vote de la majorité des communes. M. Rossi avait pu vaincre des arguments; il ne pouvait suivre et surmonter les menées de l'intrigue. Le parti radical et le parti monastique s'étaient ligués contre le projet; le premier rêvait en Suisse la république une et indivisible; le second aurait voulu trouver dans le nouveau pacte la garantie des couvents. Sous cette double influence les communes rurales du canton de Lucerne repoussèrent le projet de réforme, et tout fut bientôt décidé pour la Suisse : par le vote de la majorité de ses communes, ce pays perdit l'occasion d'échapper à ses divisions vaines et continuelles.

Les petits États ont un inconvénient particulier : la vie politique restreinte n'y permet pas aux préoccupations de se remplacer les unes par les autres; les animosités y survivent longtemps aux débats; et ce qui rend intolérable l permanence de ces sentiments qu'un action vive ne manque jamais de laisse après elle, c'est que tous les jours o est contraint de se trouver en face d ses adversaires les moins oublieux. Le rancunes de la vie publique se glissen ainsi dans les relations de la vie privée et les empoisonnent de désagréments e de tracasseries sans nombre. M. Ross avait attaché son nom au projet dont avait été le principal et inutile défen seur; mais c'était avec des intention bien diverses qu'on s'entretenait dan tous les lieux du *pacte-Rossi*. Aprè avoir voulu en vain doter le pay d'une nationalité effective, il se voyai en butte à toutes les représailles de intérêts et des préjugés qu'il avait u moment combattus et menacés : l séjour de la Suisse lui devint désormai très-malaisé, et la tentation d'y renon cer se trouva pour lui d'autant plus forte qu'une révolution lui tenait ouverte depuis trois ans les portes de la France

En 1833, la chaire d'économie politiqu étant vacante au Collége de France, pa la mort de Jean-Baptiste Say, M. Ross se présenta aux suffrages de la savant compagnie. Les usages du Collége d France autorisent la candidature et l'é lection des étrangers : M. Rossi fu agréé par l'assemblée des professeurs et proposé à la nomination royale. L gouvernement avait eu déjà l'intentio d'appeler M. Rossi parmi nous; il s hâta de confirmer le choix fait par le professeurs du Collége de France.

En arrivant au milieu des homme les plus considérables de 1830, M. Ross n'était pas pour eux un étranger : il éta un de leurs principaux collaborateurs Connu d'eux depuis longtemps, il avai contribué avec eux, par la science et l polémique, au triomphe des idées don l'avénement était une révolution; et le services qu'il avait rendus à la caus libérale pendant les années laborieuse et incertaines de la restauration, ce services n'étaient ni fortuits ni se crets : si d'une part une réputation eu ropéenne en attestait la valeur, de l'au tre une vie tout entière en montrai avec constance la suite et l'intention C'était pour une question française qu M. Rossi, dès sa jeunesse, s'était fai

bannir de sa terre natale; c'était pour une conception française que M. Rossi, dans son âge mûr, se trouvait contraint de s'éloigner de la Suisse; à Genève, son enseignement n'avait jamais été que l'écho et la théorie du libéralisme français; par ses actes comme par ses écrits, M. Rossi avait toujours manifesté, même avec un certain entraînement, la sympathie et l'inspiration des sentiments et des idées de la France.

Malgré les titres que M. Rossi présentait à l'occupation parmi nous d'un rang élevé, le gouvernement attendit pour l'émission de ses récompenses qu'elles fussent en quelque sorte provoquées par le jugement de l'opinion publique. Ce jugement n'a pas tardé à se prononcer : un grave succès signala au Collége de France l'homme expérimenté dans la carrière de l'enseignement; alors le gouvernement n'hésita plus, et M. Rossi ne perdit rien à avoir fait à l'étranger la campagne constitutionnelle de la restauration : il se trouva bientôt dans la position des personnages qui avaient le plus heureusement soutenu parmi nous la cause du libéralisme.

M. Rossi a été honoré des lettres de la naturalisation extraordinaire en 1834, converties en des lettres de grande naturalisation par la loi du 8 août 1838. Il a été nommé professeur de droit constitutionnel à la Faculté de droit de Paris en 1834, doyen de cette Faculté en 1843, pair de France en 1839, membre du conseil royal de l'instruction publique en 1840, enfin chevalier et officier de la Légion d'honneur en 1835 et 1841. Dans l'année 1840, M. Rossi a renoncé à la chaire d'économie politique du Collége de France. En 1836, l'Académie des sciences morales et politiques l'a élu à l'unanimité moins une voix dans la section d'économie politique et de statistique, en remplacement de Sieyès.

Comme professeur, M. Rossi a développé en France un talent d'une rare habileté. On connaissait en lui la puissance à saisir les principes généraux, à les exposer avec clarté, à les soumettre dans les moindres détails à l'analyse la plus pénétrante. Mais ce qu'on ne pensait pas devoir rencontrer dans un homme formé loin de la société française, c'était l'aptitude à s'initier au secret du goût public. A cet égard, M. Rossi a étonné ses amis eux-mêmes : il s'est montré français d'une manière exquise; il a su deviner et prendre tous les tons dans l'atmosphère intellectuelle et morale, si mobile, au milieu de laquelle s'élabore la civilisation de notre pays. Il a fait preuve d'un autre mérite : dans les établissements supérieurs d'instruction publique, les chaires sont devenues en France des espèces de tribunes où retentissent tous les bruits polémiques du jour. La science est un prétexte; les préoccupations extérieures sont les véritables sujets du plus grand nombre des cours; et la fortune des professeurs est à ce prix : il y a affluence d'auditeurs pour le plaisir commun et facile de l'émotion; cette affluence est très-rebelle pour l'attrait, beaucoup moins senti, des études, même les plus nécessaires. M. Rossi n'a point cédé à la tentation donnée par l'exemple momentané des magnifiques distractions de MM. Cousin, Villemain et Guizot; il a continué parmi nous la tradition d'un enseignement plus sévère offert par MM. Royer-Collard et Théodore Jouffroy; dans sa chaire, la science seule a parlé; comme son devancier, M. Royer-Collard, comme M. Théodore Jouffroy, son émule contemporain, il a tiré de la science elle-même l'intérêt qui appelle et retient, sinon les foules désœuvrées, du moins les assemblées graves et studieuses.

M. Rossi n'a publié que deux ouvrages, indépendamment d'un grand nombre d'articles insérés dans plusieurs recueils périodiques. Ces deux ouvrages sont : 1° *Traité du Droit pénal,* 3 vol. in-8°, Paris, 1829. Après la violente protestation de Beccaria, la théorie du droit pénal de système en système était tombée dans le sensualisme de la fin du dix-huitième siècle. Des combinaisons industrieuses, mais chimériques, avaient remplacé les véritables principes; des premières garanties sociales il ne restait plus que la brutalité du droit de défense ou de l'intérêt soi-disant bien entendu; Fuerbach et Romagnosi ne différaient pas au fond de Jérémie Bentham. M. Rossi a eu la gloire de rappeler dans son traité ce que les criminalistes

oubliaient à l'envi; il a rétabli dans la théorie du droit pénal la philosophie spiritualiste, sans laquelle il ne saurait y avoir ni distinction certaine du juste et de l'injuste, ni moyen légitime de répression, ni mesure équitable enfin dans la distribution des châtiments. L'estime des savants spéciaux a surtout consacré dans le traité de M. Rossi, entre autres parties, celle qui concerne le sujet de la complicité. — 2° *Cours d'Économie politique*, 2 vol. in-8°, Paris, 1839 et 1841. M. Rossi dans cet ouvrage a fait plus que de résumer toutes les théories antérieures, et de communiquer à plusieurs d'entre elles une clarté dont elles manquaient dans les écrits de leurs inventeurs, comme on peut le voir surtout pour la théorie de Ricardo sur la *rente* ou la valeur des produits de la terre : sous le rapport de la méthode, de la nomenclature et de la classification, M. Rossi a introduit la rigueur, l'exactitude et la sûreté des procédés rationnels dans un ensemble d'études qui de la science n'ont souvent que le nom. L'économie politique ne pouvait avoir de nos jours un créateur; M. Rossi a su en être le restaurateur. — C'est dans les articles recueillis par plusieurs recueils italiens, allemands, anglais et français, que M. Rossi a surtout développé les aspects étendus et variés de son esprit; philosophie, politique, droit, histoire, littérature, il a tout embrassé. Comme écrivain, il a fait en France des progrès très-remarquables d'élégance, de finesse et de fermeté.

Dans la carrière politique, M. Rossi a pris part dans la chambre des pairs, comme rapporteur, aux lois sur le renouvellement du privilége de la Banque de France, en 1840; sur l'organisation du régime financier des colonies, en 1841; sur la publicité du système hypothécaire et l'expropriation forcée à introduire dans les colonies, en 1842; sur le sucre indigène, dans la même année, enfin sur les fonds secrets, en 1843. Des discussions dans lesquelles M. Rossi est intervenu comme opinant, nous ne citerons que la loi sur les chemins de fer, et surtout la loi relative au travail des enfants dans les manufactures. Dans le public on a attribué à M. Rossi la rédaction de la *Chronique* de la *Revue des deux mondes* depuis la fin de l'a[nnée] 1841 jusqu'à la fin de l'année 18[..] Malgré ce que nous venons de dire [de] la collaboration politique de M. Ros[si,] il ne semble pas qu'un rôle actif [ait] jusqu'ici sollicité cet homme partic[uliè]rement doué pour le gouverneme[nt.] En général, M. Rossi, dans ses ma[ni]festations politiques, a montré po[ur] tous les partis occupés à se disput[er] le pouvoir une tolérance ou une ind[if]férence, qui ne lui permet pas de se d[é]cider pour ou contre aucun d'ent[re] eux. On sait qu'aujourd'hui, depu[is] quelques années, nous sommes bea[u]coup moins divisés que nous ne vo[u]drions le paraître. Sous les nuances p[ar] lesquelles nous nous efforçons de no[us] distinguer, nous nous entendons fo[rt] bien; il y a peut-être parmi nous d[es] tendances diverses, il n'y a point d'in[]tentions différentes formulées; en réa[]lité, nous sommes tous d'accord. Sensi[]ble à ce fait qui frappe tous les homm[es] non engagés dans le conflit des amb[i]tions individuelles, M. Rossi tradu[it] dans ses discours, avec une naïveté iro[]nique, la parfaite quiétude où le laiss[e] la passion fictivement furieuse des u[ns] et des autres. Aux grands coups qu'o[n] se donne sans se blesser, il recherch[e] avec une anxiété douloureuse, que l[a] gravité du personnage n'empêche pa[s] d'être parfois comique, la cause de[s] haines, le moyen de leur faire succéde[r] des sentiments moins dangereux; c'es[t] alors une action difficile qui commenc[e] pour lui : il s'agit de réconcilier de[s] adversaires qui, pour mettre fin à leur[s] hostilités, n'ont qu'à se reconnaître o[u] à se regarder. Les hommes d'espri[t] rient sous cape de cette manière d[e] procéder d'un grand politique en dis[]ponibilité; mais les hypocrites et le[s] sots se montrent fort scandalisés : il[s] crient, comme de raison, au scepticism[e] et à l'immoralité.

Toutefois, dans un débat très-grav[e] qui, à propos de la loi sur l'instructio[n] secondaire, s'est agité de nos jour[s] (mai 1844) devant la chambre des pairs M. Rossi vient de prendre une positio[n] supérieure. Les prétentions rivales du rationalisme laïque de l'université et de l'influence religieuse du clergé à domi[]ner l'éducation en France, ne sont qu[e]

la forme d'un démêlé plus haut et plus profond, que le concordat de 1802 a résolu provisoirement : il faut désormais régler, au milieu d'une société entièrement séculière, l'existence d'une Église qui doit passer de l'habitude de l'empire à la pratique d'une simple liberté. Ce débat, comme on peut le voir, est un des plus importants pour l'avenir de la France; M. Rossi y est intervenu avec sagesse, élévation et fermeté; et à plusieurs il a paru un de ceux dont l'esprit et le tempérament conviennent le mieux aux difficultés de la situation très-périlleuse qui se prépare pour notre génération.

ROSSIGNOL (Jean-Antoine), né, en 1769, à Paris, y était ouvrier orfévre lorsque la révolution éclata; il contribua à la prise de la Bastille, et fut, en 1793, nommé lieutenant-colonel de la 33e division de gendarmerie, et envoyé dans la Vendée. Biron, avec lequel il eut bientôt de vives altercations, le fit arrêter; mais cet officier général ne tarda pas à donner sa démission (*), et Rossignol, qui avait recouvré sa liberté, le remplaça dans le commandement en chef de l'armée dite des *Côtes de la Rochelle*, avec la mission de poursuivre la guerre de la Vendée. Il éprouva de nombreux échecs, fut destitué à diverses reprises, et enfin on le fit passer à un commandement moins important. Ce fut alors que le député Philippeaux l'accusa à la tribune de la convention d'avoir causé par son incapacité tous les désastres de cette guerre (1793-94). Destitué encore une fois, après le 9 thermidor, et incarcéré au château de Ham, il recouvra sa liberté lors de l'amnistie du 4 brumaire (26 oct. 1795); fut compromis en 1796, dans la conspiration de Babeuf; arrêté dans la nuit du 11 au 12 mai, dans le lieu même où s'assemblaient les conjurés, il fut traduit devant la haute cour de Vendôme, s'échappa de la prison, et fut condamné à mort par contumace. Il reparut sur la scène après le 18 fructidor (septemb. 1797), et on le vit figurer comme général à la tête des troupes dirigées par le Directoire contre Pichegru et les membres royalistes des deux conseils. La révolution du 18 brumaire le replaça parmi les suspects. Inscrit sur la première liste de déportation, il ne fut saisi qu'après l'explosion de la machine infernale, attentat dont on le crut sans fondement l'un des complices. Embarqué sur la corvette *la Flèche*, il fut déporté aux îles Seychelles, et de là transféré à l'île d'Anjouan, où il succomba, au mois d'avril 1802, sous l'influence des chaleurs pestilentielles.

ROSTAING (Just-Antoine-Henri-Marie-Germain, marquis de), né en 1740, fit ses premières armes en qualité de cornette, dans le régiment de Caraman, sous les ordres du maréchal de Broglie, pendant la campagne de 1760 en Allemagne, et entra en 1769, comme aide-major, dans la première compagnie des mousquetaires. Nommé, en 1778, colonel du régiment de Gâtinais, Rostaing, qui s'était signalé quelques années auparavant à la prise de la Martinique et à l'attaque de Sainte-Lucie, trouva de nouvelles occasions de déployer sa valeur dans la guerre d'Amérique, et obtint le grade de maréchal de camp en récompense de sa belle conduite à la prise d'York. Député du Forez à l'assemblée constituante, il fut fait peu de temps après lieutenant général; mais il ne tarda pas à se retirer à la campagne, et il y mourut en 1826.

ROTHIÈRE (Bataille de la). Le 1er février 1814, deux jours après le combat de Brienne, dont l'issue était demeurée indécise, Blücher et Napoléon s'abordèrent de nouveau. Dans l'intervalle, Giulay, Barclay de Tolly, le prince de Wurtemberg, de Wrède et Wittgenstein, se détachant de la grande armée alliée, étaient venus grossir l'armée de Silésie des cinq corps qu'ils commandaient, et Blücher l'avait concentrée vers Trannes. Napoléon avait également réuni ses forces; mais l'avantage du nombre était toujours contre lui et dans d'effrayantes proportions. Aux 137,000 hommes à la tête desquels se trouvait Blücher, il n'allait pouvoir en opposer que 37,000. Résolu néanmoins à recevoir la bataille que l'ennemi se préparait à lui offrir, il avait, dans la journée du 31 janvier, fait toutes ses dispositions. Gérard, à droite, était chargé de défendre la Rothière et les ponts d'Unienville

(*) Voyez LAUZUN.

et de Dienville, sur lesquels on traversa l'Aube; Victor, au centre, s'étendait de la Rothière à Chaumesnil, et occupait la Gibrie en avant de cette ligne; Marmont, à gauche, gardait le grand et le petit Morviliers, avec les avant-postes à la Chaise; enfin, Ney et Oudinot se tenaient en réserve derrière la ferme de Beugné.

L'action ne s'engagea que vers une heure de l'après-midi, parce que la neige qui tombait à flocons avait empêché jusque-là les deux adversaires de s'apercevoir distinctement. Giulay marcha contre la droite de l'armée française; Blücher, avec ses deux lieutenants Palhen et Sacken, contre le centre; de Wrède, soutenu par Wittgenstein, contre la gauche; et le prince de Wurtemberg fut chargé d'enlever la position avancée de la Gibrie. Nos troupes, malgré leur extrême infériorité numérique, soutinrent énergiquement le choc. Giulay et Blücher ne firent aucun progrès; mais de Wrède s'empara de la Chaise, et le prince de Wurtemberg pénétra dans la Gibrie. Toutefois, un effort vigoureux rétablit le combat sur ce dernier point, et Victor, après avoir repoussé les Wurtembergeois, allait peut-être réussir à les jeter en désordre dans les marécages qui bordent le monticule sur lequel le village est bâti. A ce moment, pour vaincre la longue résistance de cette poignée d'hommes, Blücher renforça son centre d'une partie du corps de Barclay, demeuré en réserve, envoya le reste au secours du prince de Wurtemberg, et ordonna à de Wrède de profiter de l'amincissement de Marmont qui s'était étendu jusqu'à Victor, pour foncer sur Chaumesnil et la Gibrie. Le résultat de ces manœuvres fut de mettre bientôt l'ennemi en possession de ces deux villages et de celui de la Rothière. Dès lors le champ de bataille, ouvert de tous côtés, n'était plus tenable, et Napoléon ordonna la retraite, qu'il masqua au moyen d'une forte diversion sur la Rothière même.

Ce fut une défaite, non une déroute, car de part et d'autre les pertes en tués, en blessés et en prisonniers, atteignirent à peu près le même chiffre, et les Français se retirèrent avec calme, sans que les alliés osassent les poursuivre vivement. Néanmoins le résultat de cette première bataille perdue sur le sol de la patrie était décisif, en ce qu'il fixait la guerre dans le bassin de la Seine et donnait l'offensive à l'ennemi.

Rotrou (Jean), l'un des créateurs de la scène française, naquit à Dreux, en 1609. Il avait quinze ans à peine, lorsque le hasard ayant fait tomber entre ses mains un exemplaire de Sophocle, il se sentit poëte et résolut de se livrer à la carrière dramatique. Il n'avait pas encore vingt ans lorsqu'il fit représenter son premier ouvrage, la tragi-comédie intitulée: *l'Hypocondriaque* ou *le Mort amoureux*.

Mais le métier d'auteur n'était point lucratif alors, et quoique sa famille fût une des premières de la ville de Dreux, dans laquelle l'un de ses ancêtres avait occupé en 1561 la charge de lieutenant général du bailliage, elle n'était pas riche; ou bien, ce qui est plus probable, la passion du jeu, à laquelle il se livra dans sa jeunesse, lui fit perdre la plus grande partie de son patrimoine. On raconte que toutes les fois qu'il avait gagné ou qu'il recevait des comédiens quelque argent, il allait le jeter derrière des fagots, se forçant ainsi lui-même à le chercher pièce à pièce et se formant, presque malgré lui, une épargne que le jeu lui aurait bientôt enlevée, si elle eût été d'un plus facile accès. On lit dans *l'Histoire du Théâtre français* (*) qu'après avoir achevé sa tragédie de *Venceslas*, le meilleur de ses ouvrages, il se préparait à la lire aux comédiens lorsqu'il fut arrêté et conduit en prison pour une dette qu'il ne pouvait acquitter. Il envoya chercher les comédiens et leur offrit sa tragédie pour vingt pistoles. Le marché fut bientôt conclu; il sortit de prison; la pièce fut jouée, et elle eut un tel succès, que les comédiens crurent devoir ajouter un présent honnête au prix qu'ils l'avaient payée.

Rotrou dut donc ajouter au revenu qu'il tirait du produit de ses pièces, une ressource moins précaire et plus assurée. Il se fit pourvoir des charges de lieutenant civil et criminel au bailliage de sa ville natale, d'assesseur criminel et d'examinateur du comté de

(*) Par les frères Parfait, *Notice sur le Venceslas*.

Dreux; et il ne consacra à la poésie et au théâtre que les moments qu'il put dérober aux devoirs de ces charges. Mais il était doué d'une si étonnante facilité que, dans l'espace de vingt-deux années, il composa trente-cinq tragédies, tragi-comédies et comédies, toutes en cinq actes et en vers. On lui attribue même encore cinq autres pièces; et il est certain qu'il travailla en outre à une tragi-comédie et à une comédie en commun avec les poëtes qui formaient la petite académie particulière du cardinal de Richelieu : on sait qu'on donnait à ces pièces le nom de *pièces des cinq auteurs*, parce que ceux-ci en composaient, en même temps, chacun un acte d'après le plan donné par Richelieu, qui prenait quelquefois part au travail commun, mais qui était toujours le réviseur suprême. Rotrou se trouva donc ainsi réuni à l'Étoile, Bois-Robert, Guillaume Colletet et Pierre Corneille.

Il est assez singulier de voir Pierre Corneille le dernier sur cette liste; c'est qu'en effet le grand homme qui devait bientôt laisser si loin derrière lui ses collaborateurs était alors le moins estimé des cinq; « il n'avait trouvé, dit Voltaire, d'amitié et d'estime que dans Rotrou, qui sentait son mérite; les autres n'en avaient point assez pour lui rendre justice. »

Ainsi, à cette époque, la réputation de Rotrou était bien supérieure à celle de Corneille; c'est qu'il avait déjà obtenu plusieurs succès sur la scène tragique, tandis que Corneille n'avait point encore fait son coup d'essai dramatique. Aussi Corneille, bien qu'il eût trois ans de plus que Rotrou, touché de l'amitié que celui-ci lui témoignait, et des conseils qu'il en recevait, se plaisait-il à l'appeler son père.

« On sait combien le père fut surpassé par le fils (*) : » le *Cid* parut en 1636, et aussitôt le public tout entier se passionna pour ce chef-d'œuvre. Ce succès fit ombrage aux rivaux de l'auteur, ils cherchèrent à l'atténuer. A leur tête était le cardinal de Richelieu; par ses ordres la pièce fut soumise à la censure de l'Académie française. Mais l'illustre compagnie s'honora en rendant hommage au génie du grand poëte qu'elle était chargée de critiquer, et Rotrou, qui n'était pas de l'Académie, parce qu'il n'avait pas son domicile à Paris, ses charges le forçant à résider à Dreux, mérite peut-être plus d'éloges encore; car, seul parmi tous les poëtes dramatiques, il prit la défense du *Cid*, et, dès ce moment, il reconnut Corneille pour son maître. Il nous reste deux manifestations de ses sentiments pour le grand poëte : l'une est un hommage éclatant, proclamé publiquement sur le théâtre dans une tirade épisodique, ou plutôt dans un hors-d'œuvre placé au milieu de sa tragédie de *Saint-Genest;* l'autre est un écrit publié par lui sous le titre de *l'inconnu et véritable ami de MM. de Scudery et Corneille*.

Cependant Rotrou occupait alors le premier rang parmi les poëtes en renom; le roi lui avait accordé une pension de quinze cents livres; la reine aimait beaucoup ses pièces, et le lui disait; il était bien accueilli dans la maison de Soissons; la princesse le priait de l'accompagner dans ses voyages à Bourbon.

Ainsi que nous l'avons vu, il résidait ordinairement à Dreux, mais il était souvent obligé de venir à Paris, pour y diriger la mise en scène de ses pièces. Il se trouvait dans la capitale au mois de juin 1650, lorsqu'une maladie épidémique se déclara inopinément à Dreux. Une sorte de fièvre pourprée, contre laquelle tous les efforts de l'art étaient impuissants, y emportait chaque jour plus de trente habitants, et, par la rapidité de ses progrès, menaçait de dépeupler la ville. Déjà la mort avait atteint le maire et plusieurs des principaux citoyens; chacun s'empressait de fuir le fléau. Rotrou est informé de ce désastre : il n'hésite pas un instant; c'est en vain que son frère le conjure de ne pas courir à un trépas certain; il quitte Paris et le théâtre, où il allait peut-être donner un chef-d'œuvre, et vole où son devoir l'appelle. Son frère lui écrit pour le prier de mettre sa vie en sûreté, et de s'éloigner de lieux dont les habitants paraissent dévoués à la mort. Il lui répond qu'il est le seul qui puisse veiller aux besoins de la ville et y maintenir le bon ordre, et que sa cons-

(*) Voltaire, *siècle de Louis XIV*.

cience lui défend de la quitter : « Le péril « où je me trouve, dit-il, en finissant « sa lettre, est imminent. Au moment « où je vous écris, les cloches sonnent « pour la vingt-deuxième personne au- « jourd'hui : ce sera pour moi demain « peut-être, mais ma conscience a mar- « qué mon devoir. Que la volonté de « Dieu s'accomplisse ! » Trois jours après il avait cessé de vivre.

S'il est vrai que le génie de Rotrou lui fut révélé par le sentiment des beautés du théâtre grec, il fut aussitôt comprimé par l'influence du mauvais goût de l'époque, qui le contraignit d'imiter le théâtre espagnol et l'entraîna dans cette voie où il s'égara presque toujours. Nulle part dans ses nombreuses tragédies, alors même qu'il nous transmet presque servilement des sujets empruntés à Sophocle et à Euripide, on ne s'aperçoit de l'influence du génie grec. Racine est bien loin de traduire ces grands modèles aussi fidèlement que lui, et cependant on peut dire que Racine est presque toujours grec par le sentiment et même par l'expression, tandis que Rotrou reste constamment espagnol.

Jamais, dans aucune des pièces de Rotrou, on n'aperçoit ce qu'on appelle aujourd'hui la couleur locale, jamais, excepté dans certaines parties du *Venceslas*, et, de loin en loin, dans quelques-unes de ses meilleures tragédies, on ne remarque de traces de cette observation des mœurs, de cette étude des caractères qui, chez Racine et dans les chefs-d'œuvre de Corneille, complètent l'illusion et transportent, pour ainsi dire, le spectateur aux temps, aux lieux et auprès des personnages que le poëte fait revivre. Chez Rotrou, tout est sacrifié à l'intrigue et à la surprise du spectateur; sa tragédie est véritablement *fille du roman*. Très-souvent il viole les unités de lieu et de temps; ses intrigues, trop compliquées, sont presque toujours pénibles à débrouiller; des événements inattendus et invraisemblables, des duels, des déguisements de sexe et d'état, des bravades, des apparitions subites de voleurs et de pirates, des sorties et des entrées rarement motivées; enfin, beaucoup d'amplifications, de mauvaises pointes et de négligences, rendent sa lecture fatigante; et cepe dant, on est étonné de l'élégance et la pureté du style, des détails spiritue des pensées énergiques exprimées av concision, des tournures et des locutio dont il est le créateur, et l'attentic est soutenue par la richesse constant quelquefois même un peu affectée, la rime : partout on reconnaît que R trou est familier avec les artifices de bonne versification, qu'il connaît la cou des vers, auxquels il sait donner le no bre et l'harmonie; qu'il ne lui manq enfin que le travail.

C'est dans son premier ouvrage qu l'on remarque surtout l'excès de ses d fauts, accrus encore par sa métaph sique de l'amour quintessencié q régnait alors sur la société en Franc et qui l'oblige à faire quelquefois voy ger ses héros sur *la carte du Tendre* sur le *fleuve de l'Oubli*. Le mariage Louis XIII avec la fille de Philippe l avait mis la littérature espagnole en f veur. On avait abandonné la route o verte par Jodelle et Baïf, traducteu et imitateurs des anciens. Hardi, Thé phile et Mairet, même lorsqu'ils tra taient des sujets de l'antiquité, r croyaient pouvoir mieux faire que d miter Lopez de Véga et Caldéron. C doit pardonner à Rotrou d'avoir sui trop constamment leurs traces, puisq le grand Corneille lui-même crut lon temps ne pouvoir faire autrement. mérita jusqu'à la fin de sa carriè le reproche d'avoir revêtu de la ca espagnole les héros du Tibre, en le prêtant et la morgue castillane et galanterie mauresque conservées enco au delà des Pyrénées.

Pourtant Corneille, après l'éclata succès du *Cid*, qui avait réformé goût public, n'avait plus à lutter cont les exigences des acteurs, tandis qu ces exigences devaient être des lois abs lues pour un jeune homme incon qui, de sa province, composait pour théâtre de Paris, des pièces autant po satisfaire sa passion des vers et d théâtre, que pour le léger salaire qu' en retirait. On conçoit donc que Rotro jeune, ardent, emporté par la fougu de ses passions, ait négligé ses premie ouvrages, et, donnant un libre cou à sa merveilleuse fécondité, composé ju

qu'à quatre pièces de cinq grands actes et rimé ainsi jusqu'à dix mille vers par an.

Quand on réfléchit à ces fâcheuses conditions où se trouva Rotrou et au véritable mérite que l'on remarque même dans les plus faibles de ses ouvrages, on ne peut s'empêcher de regretter de le voir forcé d'abandonner pour la mauvaise école espagnole, l'étude des chefs-d'œuvre de l'antiquité, qui lui auraient appris à travailler longtemps son style et ses ouvrages. S'il se fût pénétré du précepte d'Horace, *limæ labor et mora*, il eût sans doute produit moins, mais nous aurions de lui quelques chefs-d'œuvre de plus.

Cette fatale précipitation d'écrire n'était pas d'ailleurs pour Rotrou le seul écueil à éviter : la langue du dix-septième siècle n'était pas faite encore, et il contribua non moins que Corneille à l'enrichir et à l'épurer. Ce serait un travail curieux et utile que de rechercher tout ce que lui doit notre langue (*). Tant de vers nerveux et précis que l'on rencontre dans ses ouvrages semblent nous avertir que l'emploi de telle ou telle locution lui appartient ; c'était sans doute ce mérite qui avait frappé le grand Corneille, et lui faisait appeler Rotrou son maître. On trouve, en effet, dans Rotrou un grand nombre de vers vraiment cornéliens, et, en général, si son style a rarement l'éclat de celui de Corneille, on doit reconnaître qu'il est plus correct que celui des premières et même des dernières pièces du grand tragique. Sa diction s'améliore sensiblement à partir de l'*Heureuse constance* (1631) et des *Ménechmes*, pièces jouées avant *le Cid* ; dans le *Venceslas*, ainsi que dans quelques endroits de *Saint-Genest* et de *Cosroès*, elle est véritablement forte et correcte. Voltaire cite partout le *Venceslas* avec les plus grands éloges : il ne met rien au-dessus de la scène d'ouverture et du quatrième acte de cette pièce. La comparaison qu'il fait de plusieurs endroits de *Polieucte* et de *Saint-Genest* est très-souvent à l'avantage de Rotrou.

Cette dernière pièce renferme à un haut degré plusieurs des conditions de ce que l'on nomme aujourd'hui le *romantisme*, et Rotrou, en y mettant en scène des comédiens, en osant y discuter le pour et le contre de la divinité du Christ, a donné l'exemple de hardiesses qu'on n'a pas dépassées depuis. Il n'a pas craint d'y joindre à des événements politiques des peintures exactes et naïves d'intrigues de coulisses et des discussions littéraires. Cette variété de tons, la vérité avec laquelle les divers sentiments sont décrits et mis en jeu, pourraient devenir des sujets d'éloges, aujourd'hui que l'on cherche à donner une plus grande liberté à notre système dramatique ; les novateurs, enfin, auraient pu trouver dans cette pièce les exemples qu'ils ont été chercher à l'étranger.

Les *œuvres complètes de Rotrou* ont été publiées pour la première fois par M. Viollet-Leduc, Paris, 1820-22, 5 vol. in-8°. M. Amb. Firm. Didot a réimprimé, dans ses *Chefs-d'œuvre tragiques* (Paris, 1843, 2 vol. in-12), les tragédies de *Saint-Genest* et de *Venceslas*, avec une excellente *Notice sur Rotrou*, que nous aurions voulu pouvoir reproduire ici tout entière, et dont cet article n'est que l'abrégé.

ROTURE et ROTURIER. Le premier de ces deux mots désignait autrefois la condition de quiconque n'était pas compris dans la classe nobiliaire ; il se disait particulièrement de l'état et des biens. Le second se donnait comme nom à l'homme vivant en roture, et s'appliquait aux personnes ou aux terres comme qualificatif.

Généralement parlant, tout bien de roture était dans la censive du seigneur de la paroisse ; du moins y avait-il peu d'exemples de francs-alleux roturiers ; le cens était la marque caractéristique de cette sorte de tenure, aussi ne pouvait-il pas se prescrire pour la totalité, mais seulement pour la qualité. Les biens roturiers, comme les fiefs, payaient, quand les propriétaires les vendaient, les quints, requints, et droits de lods et ventes. Ils étaient spécialement soumis à la taille, et les nobles même devaient cet impôt pour les biens de cette nature qu'ils possédaient ou mettaient en valeur. Dans la plupart des coutumes, l'aîné n'avait point de préciput sur les biens de roture.

(*) M. Amb. Firm. Didot, auquel nous empruntons pour les idées et presque toujours aussi pour les termes, cette appréciation du mérite littéraire de Rotrou, a donné un spécimen de ce travail dans sa *Notice* sur ce poëte (*Chefs-d'œuvre tragiques*, t. I, p. VI et suiv.).

Jusqu'à la révolution, les roturiers étaient, suivant les coutumes, partagés en diverses classes, jouissant de plus ou moins d'indépendance et de liberté; mais, quelle que fût celle à laquelle ils appartinssent, c'était sur eux seuls que tombait tout le fardeau des charges publiques. Ceux qui cultivaient les terres étaient soumis à l'impôt, à la corvée, ainsi qu'à une telle quantité de redevances et de services, tant au profit du roi qu'à celui des seigneurs, qu'ils végétaient la plupart du temps dans une abrutissante misère, à moins qu'ils n'eussent le courage d'abandonner les campagnes, pour s'en aller habiter les villes, où ils s'enrichissaient quelquefois au moyen d'une profession, d'un métier ou d'un commerce qu'ils savaient exercer avec intelligence. Leurs fils, soumis à la milice, recrutaient les armées, sans pouvoir s'élever plus haut que le grade de bas-officier, comme on disait alors. Louis XV ouvrit un moment une carrière plus digne à leurs talents et à leur bravoure, en les rendant aptes à devenir officiers; mais Louis XVI la leur ferma en 1781, par une déclaration portant que nul ne pourrait obtenir le titre, les insignes et l'autorité de sous-lieutenant, s'il n'était issu de noble race. Il faut pourtant reconnaître que les roturiers étaient admissibles aux dignités ecclésiastiques, et qu'ils ont fourni à l'Église des prélats aussi distingués par leurs lumières que par leurs vertus.

La révolution a fait justice de toutes ces monstrueuses anomalies qui réduisaient à un état de servitude et de nullité politique la classe la plus nombreuse et la plus utile de la société. Elle a établi une égalité de devoirs et de prérogatives entre tous les citoyens, et c'est un des plus grands bienfaits dont nous ayons à la remercier.

ROUBAIX, ville de l'ancienne Flandre, aujourd'hui chef-lieu de canton du département du Nord. Ce n'était, au quinzième siècle, qu'un petit village que Pierre de Roubaix fit fortifier; c'est aujourd'hui une ville manufacturière très-importante; on y compte 18,187 habitants.

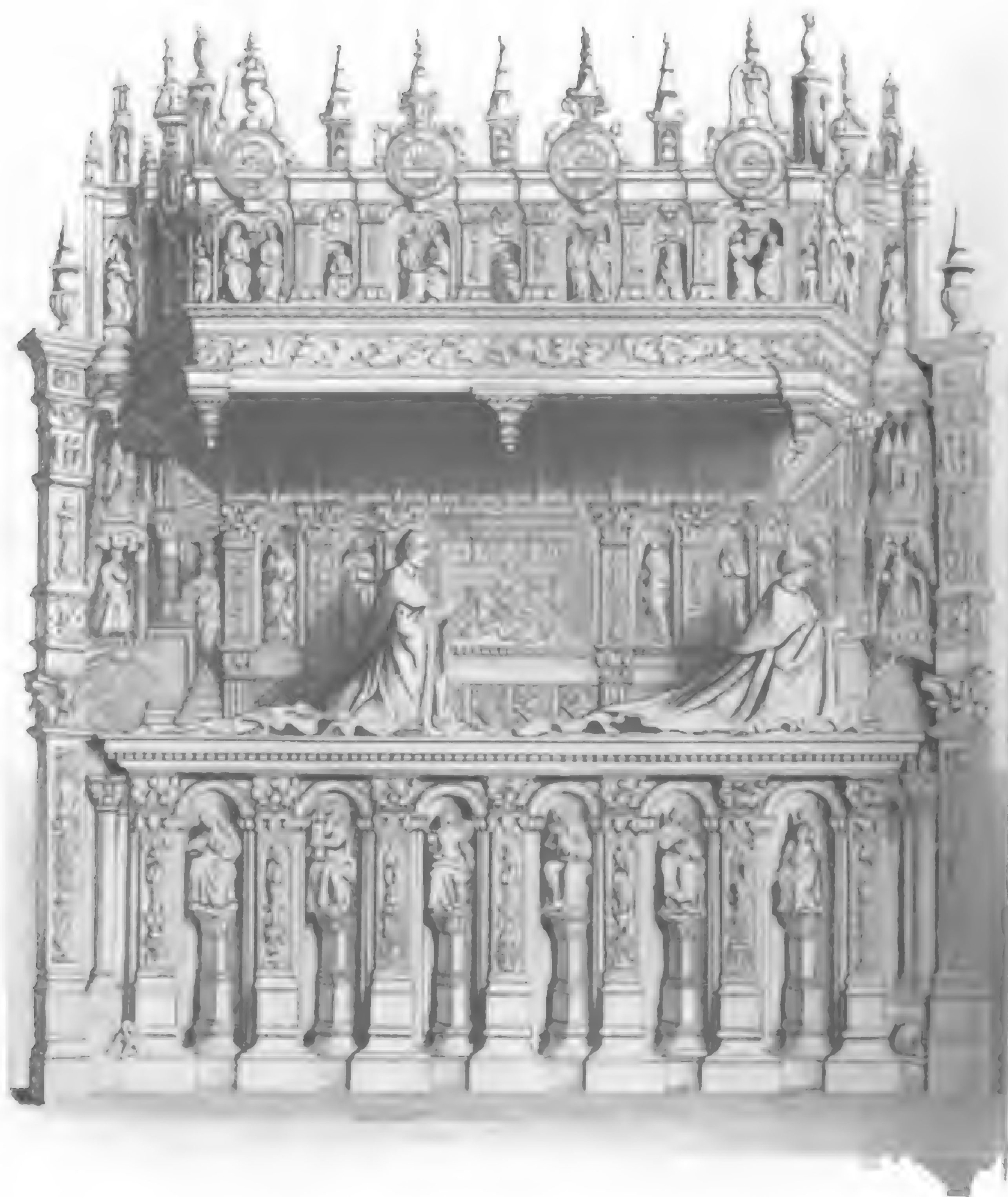
ROUCHER (Jean-Antoine), né à Montpellier en 1745, fit ses études chez les jésuites, et voulut d'abord embrasser l'état ecclésiastique; mais, étant venu à Paris pour suivre les cours de la Sorbonne, le goût de la poésie, l'amour de l'indépendance et les séductions du monde le firent bientôt renoncer à ce projet. Il se lia avec plusieurs littérateurs en renom, et s'essaya dans la carrière poétique par quelques pièces fugitives qui eurent du succès. Un poëme à l'occasion du mariage du dauphin, depuis Louis XVI, avec Marie-Antoinette d'Autriche, lui valut la protection du ministre Turgot, qui lui donna une place de receveur des gabelles à Montfort-l'Amauri. Roucher employa les loisirs que lui laissait cette charge à la composition d'un poëme intitulé *les Mois*, qu'il publia, en 1779, avec un grand luxe d'impression, et qui fut vivement critiqué. Il adopta d'abord les principes de la révolution; puis, trouvant que les réformes allaient plus loin qu'il ne le voulait, il fit au gouvernement, par ses écrits, une très-vive opposition. Arrêté une première fois, il fut remis en liberté par suite des démarches actives que fit en sa faveur un de ses amis; mais ce ne fut pas pour longtemps. Arrêté de nouveau, il fut enfermé pendant sept mois dans la prison de Sainte-Pélagie, et transféré, le 6 août 1794, à la Conciergerie. Le lendemain, il parut devant le tribunal révolutionnaire, fut condamné à mort, et conduit le même jour à l'échafaud. « Une imagination brillante, audacieuse, dit M. Lacretelle, « l'avait distingué parmi les hommes de « lettres; une âme sensible et forte le « rendait cher à tous les gens de bien. » On a de lui : *les Mois*, 1779, 2 vol. in-4°, plusieurs fois réimprimés depuis; *De la richesse des nations*, traduit de l'anglais d'Adam Smith, 1790, 4 vol. in-8°; *Consolations de ma captivité*, ou *Correspondance de Roucher*, etc., publié en 1797, en 2 parties in-8°, par M. Fr. Guillois, gendre de l'auteur.

ROUE (Supplice de la). Ce supplice, dont l'usage avait été importé d'Allemagne en France, s'infligeait ainsi : on dressait un échafaud en place publique, et on attachait le condamné, les jambes écartées et les bras étendus sur deux morceaux de bois disposés en croix de Saint-André, et taillés de manière que chaque membre portât à faux sur

FRANCE (XIIIe S)



Cathédrale de [illegible]



Tombeau du Cardinal d'Amboise, à Rouen.

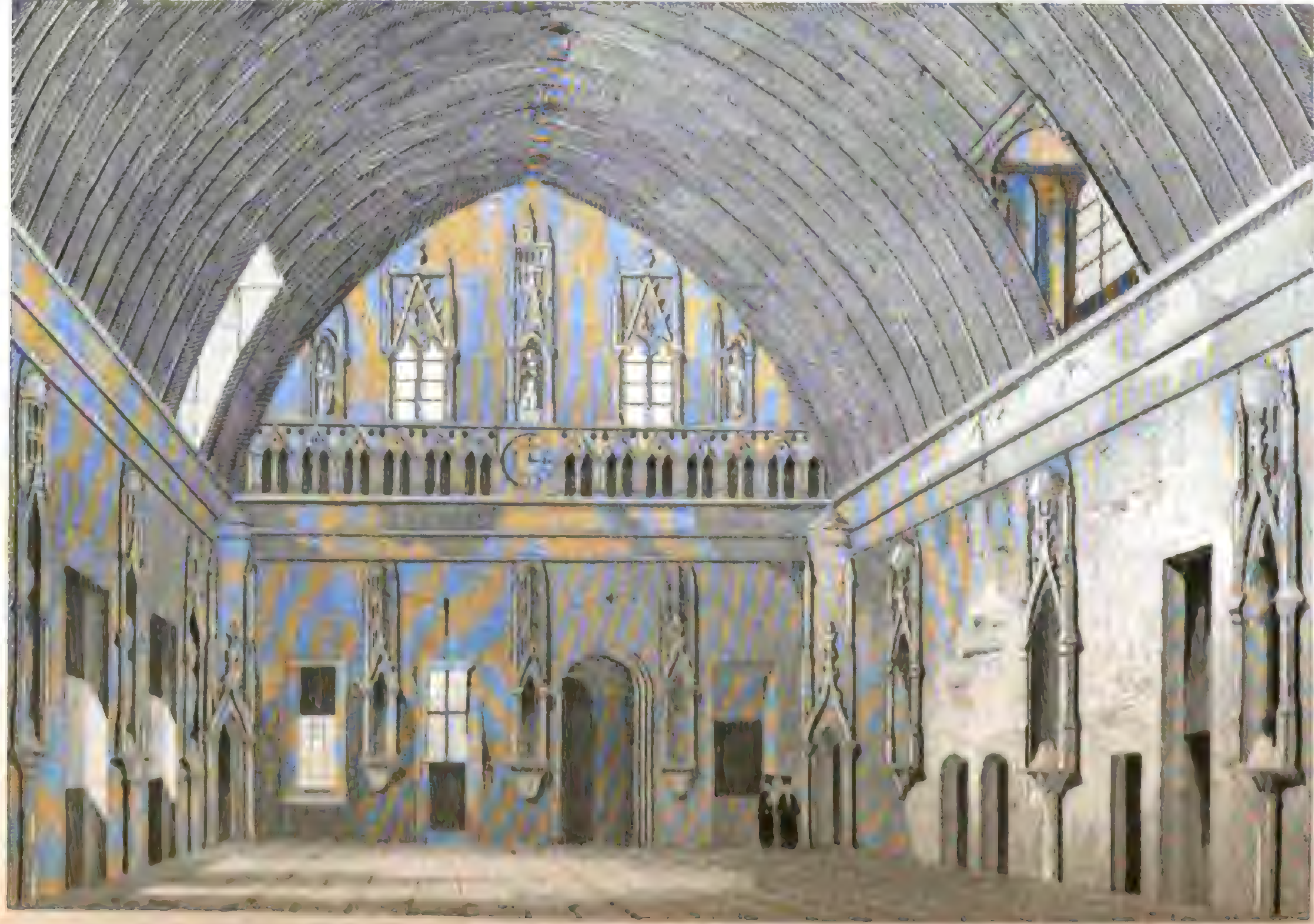


Saint Ouen de Rouen



Detail de la Façade du Palais de Justice, à Rouen.

FRANCE (1498 à 1515)





Fontaine de la Croix de pierre à Rouen.

un espace vide. Cela fait, le bourreau lui brisait, à coups de barre de fer, les bras, les avant-bras, les cuisses, les jambes et la poitrine. Après quoi il le mettait sur une petite roue de carrosse, soutenue en l'air par un poteau. Le supplicié avait les mains et les jambes ramenées derriere le dos, et la face tournée vers le ciel, pour expirer en cet état. Quelquefois, pour adoucir la peine, les cours, par un *retentum*, qu'elles mettaient au bas de l'arrêt, ordonnaient que le condamné serait étranglé pendant l'exécution.

Ce supplice n'avait lieu que pour des crimes atroces, tels que l'assassinat, le meurtre d'un maître par son valet, le vol de grand chemin, le viol, etc. C'est celui qui fut infligé au comte de Horn pour avoir assassiné et volé un agioteur, rue Quincampoix; à Cartouche, pour ses nombreux vols et assassinats; à beaucoup d'autres grands scélérats, et à l'innocent et malheureux Calas, par suite du criminel et aveugle acharnement de ses juges. Les femmes n'étaient point condamnées au supplice de la roue.

Rouen, ancienne capitale de la Normandie, aujourd'hui chef-lieu du département de la Seine-Inférieure. Cette ville était déjà considérable avant la conquête des Gaules par les Romains; c'était la capitale des *Véliocasses*, et elle portait le nom de *Rothomagus*, qu'elle changea en celui de Rouen, au dixième siècle, lors de l'établissement des Normands dans la Neustrie.

Elle devint, sous les empereurs romains, la métropole de la seconde Lyonnaise. Chilpéric y épousa Galeswinthe en 570, et six ans plus tard Mérovée, son fils, y prit pour femme sa tante Brunehaut. Après la mort de Chilpéric, en 584, Frédégonde vint y résider; mais ses crimes ayant soulevé la population, elle fut obligée de s'éloigner. Béra, comte de Barcelone, y fut exilé en 806, et quatre ans après, Charlemagne y reçut les ambassadeurs de l'empereur Michel. Sous les successeurs de Charlemagne, les Normands firent de Rouen le point de mire de leurs incursions, et en 841 ils la détruisirent de fond en comble.

La Neustrie ayant été cédée par Charles le Simple à Rollon, ce chef établit sa résidence à Rouen, en 910. En 1087, Guillaume le Conquérant mourut dans cette ville, et ce fut dans une des tours du palais qu'en 1203 Jean sans Terre assassina le jeune Arthur de Bretagne. On sait que ce meurtre amena la réunion du duché à la France par Philippe-Auguste, auquel Rouen ouvrit ses portes le 1er juin 1204.

Henri V, roi d'Angleterre, mit, en 1417, le siége devant Rouen, qui ne tomba en son pouvoir qu'après six mois de la plus vigoureuse défense et par la trahison du gouverneur, Guy le Bouteillier. Les Anglais conservèrent cette ville pendant trente années, et y firent périr Jeanne d'Arc en 1431. En 1449, ils en furent chassés par Charles VII avec l'aide des habitants.

Lors des guerres de religion, les calvinistes s'emparèrent de Rouen et y commirent de grands désordres; ils ne la conservèrent pas longtemps; le duc de Guise y entra le 26 octobre 1562, et la livra pendant huit jours au pillage. L'année suivante, Charles IX y fut déclaré majeur, et, en 1588, Henri III, forcé de s'y réfugier, y signa le fameux pacte d'union. Dans l'intervalle qui sépare ces deux événements avait eu lieu la Saint-Barthelemy; la ville en souffrit peu d'abord, grâce à la courageuse humanité de François de Montmorency, son gouverneur; mais l'animosité de la populace contre les calvinistes dépassa bientôt les bornes dans lesquelles il s'était efforcé de la contenir, et de nombreux massacres vinrent ensanglanter la ville. Henri IV vint, en 1591, mettre le siége devant Rouen, mais l'arrivée du duc de Parme le força de se retirer, et la ville ne le reconnut qu'en 1593. La révocation de l'édit de Nantes fut fatale à la prospérité de Rouen, dont le commerce s'était accru par la protection que Colbert accordait aux manufactures. Sous le règne de Louis XV, commencèrent dans cette ville de nombreuses améliorations qui ne reçurent leur achèvement que sous Napoléon.

Rouen, où l'on compte aujourd'hui 90,000 habitants, est la patrie de Benserade, de Berruyer, de Brumoy, de

Pierre et Thomas Corneille, de Daniel, de madame Dubocage, du chimiste Adam, de Fontenelle, du peintre Jouvenet, de madame Le Prince de Beaumont, de Paul Lucas, de Pradon, de Restout et d'un grand nombre d'autres hommes célèbres.

Rouen (monnaies de). On a frappé dans cette ville, soit avant la conquête de la Gaule par César, soit pendant le temps que les Romains laissèrent aux vaincus leur autonomie, de fort belles monnaies de bronze, dont voici la description : 1° SVTICOS; tête casquée, ornée du *torques* gaulois et tournée à droite ; ℞. — RATVMACOS ; char à deux chevaux, et au-dessous un ∽. 2° RATVMACOS ; tête tournée à droite ; — revers anépigraphe ; cavalier au galop courant à droite. *Suticos* est probablement le nom d'un chef des Véliocasses ; on connaît une autre pièce de bronze, où ce nom se trouve avec celui de ce peuple, elle a été très-probablement frappée également à Rouen : SVTICOS ; tête de nymphe tournée à droite ; ℞. — ELIOCAΘI ; cheval au galop courant à droite ; sous ses pieds ∽. On a également des pièces où le nom de *Suticos* se trouve seul : 1° SVTICOS ; tête diadémée, jeune, imberbe, tournée à droite ; dans le champ un quatrefeuille ; — revers anépigraphe ; bœuf marchant à droite ; au-dessus le symbole ∽, et, au-dessous, un sanglier et deux autres symboles. 2° + SVTICOS ; même tête tournée à gauche ; — revers anépigraphe ; cheval galopant à gauche ; au-dessus de lui une palme ; au-dessous un objet ressemblant à un vase.

On possède plusieurs *triens* mérovingiens de Rouen : 1° + RODOMOCIV ou RODOMOFITVR ; tête tournée à droite ; ℞. — ACIOLACO ; croix à branches égales. 2° — ROTOMO ; même type ; ℞. — BERTHECHRAMNO ; même type. 3° ROTOMO CIVITATI ; ℞. — CHAGNOALDOMON. 4° ROTOMO ; ℞. — DIODERO. 5° ROTOMOCI ; ℞. — ERMEBERTO ; croix ancrée. Outre ces triens, on a encore attribué à Rouen d'autres pièces de ce genre dont les légendes sont fort douteuses, et qui nous semblent devoir être restituées soit à Rennes, soit à d'autres localités.

Sous les Carlovingiens, l'atelier monétaire de Rouen frappa des deniers ; on en possède de Louis le Débonnaire et de Charles le Chauve ; mais ils ı présentent rien d'extraordinaire : ROTV MAGVS en deux lignes dans champ ℞. — HLVDOVRICVS IM ; cro à branches égales. 2° ROTVMAGVSCIV croix dans le champ. ℞. — GRATIA ı REX ; monogramme de Charles dans champ. Il existe en outre une pièce (Charlemagne avec le nom de Rouei mais on s'accorde à la regarder comn fausse et à l'attribuer à un Allemaı nommé Becker, faussaire habile. RODOMAGVM ; portail ; ℞. — KAROL IMP. AVG ; profil lauré, tourné à droit Nous avons vu cette pièce et nous pa tageons tous les doutes qu'elle inspi aux antiquaires.

Sous les ducs de Normandie l'ateli de Rouen fut fort actif ; nous avoı décrit ailleurs les deniers qui en so sortis (*).

Lorsque Philippe Auguste réunit Normandie à la couronne, cet atelier éta depuis longtemps fermé. Au quatorzièn siècle, soit que les rois d'Angleterre, d venus maîtres de Rouen, l'eussent trou rétabli, soit qu'ils l'eussent rétabli eu mêmes, ils y firent fabriquer des monnai d'or et d'argent. (Voyez Henri V Henri VI.) Ces pièces portent pour ma que distinctive un petit léopard dans l légendes. Lorsque Rouen fut reconqu par Charles VII, on continua d'y frapp des espèces d'or, d'argent et de billon ; u point placé sous la seconde lettre d légendes du droit ou du revers fut l *point secret* que cet hôtel affecta. D puis François Ier ce point fut rempla par la lettre B. L'agneau pascal, qu est la pièce principale de l'écusson d la ville de Rouen, désigna aussi que quefois l'hôtel des monnaies de cet ville. Ce sont encore aujourd'hui les sym boles qui distinguent les pièces qui so tent de son atelier.

Rouergue. Cette province fut con quise avec l'Aquitaine par Pepin le Bre Charlemagne la donna à administrer *Gilbert*, qui prit le titre de comte d Rouergue ; mais on ne sait pas préci sément combien de temps ce seigneu posséda cette dignité.

820. *Fulcoad*, père de Frédélon et d Raymond, qui possédèrent successive

(*) Voy. Normandie (monnaies de).

ment le comté de Toulouse, lui succéda vers l'année 820. On ignore aussi la durée de son gouvernement.

845. *Frédélon* lui succéda; il obtint en 846 le comté de Toulouse et mourut vers 852.

852. *Raymond* Ier, frère du précédent, lui succéda dans le comté de Rouergue et dans celui de Toulouse. Il mourut en 864.

865. *Bernard*, fils de Raymond, mourut vers la fin de 875.

875. *Eudes*, son frère, lui succéda, et mourut en 918; ses deux fils Raymond et Ermengaud se partagèrent ses domaines.

918. *Ermengaud*, le second, eut le Rouergue et devint la souche de la maison des comtes de ce pays. Il resta toujours fidèle au roi Charles le Simple; mais à la mort de ce prince, il reconnut avec son frère Raymond son compétiteur Raoul, et celui-ci leur donna le duché d'Aquitaine, dont ils jouirent en commun. Ermengaud mourut vers l'an 937.

937. *Raymond II*, son fils aîné, lui succéda dans le comté de Rouergue en particulier, dans ceux d'Albigeois et de Querci, dans le marquisat de Septimatie et dans le duché d'Aquitaine, qu'il administra par indivis avec les comtes de Toulouse. Il fut assassiné en 961, en allant à Saint-Jacques en Galice.

961. *Raymond III* succéda en bas âge, sous l'autorité de sa mère, à Raymond II, son père, dans le comté de Rouergue, et dans les autres domaines dont il jouissait en commun avec les comtes de Toulouse. En 975, il partagea ces mêmes domaines avec Guillaume Taillefer et eut, pour sa part, la Septimanie et une partie du comté de Nîmes, qui prit le nom de comté de Saint-Gilles, à cause de l'abbaye de ce nom qui y était comprise. Raymond alla, vers l'an 985, au secours de Borrel, comte de Barcelone, dont la capitale était assiégée par les Sarrasins. Il remporta sur eux une grande victoire et recueillit un immense butin dont il enrichit les églises de ses domaines. Il entreprit, en 1010, le voyage de la terre sainte, et mourut en chemin.

1010. *Hugues*, son fils, lui succéda en bas âge sous la tutelle de sa mère Richarde, et devint, en 1033, comte de Gévaudan. Il mourut vers 1053.

1053. *Robert d'Auvergne*, après la mort de Hugues, posséda, au nom de Berthe, qu'il avait épousée en 1051, le comté de Rouergue et les autres domaines qui avaient appartenu au père de cette princesse. Il hérita, en 1060, du comté d'Auvergne, par la mort de Guillaume son père. En 1066, il perdit sa femme qui mourut sans postérité.

1066. *Guillaume IV*, comte de Toulouse, et *Raymond IV*, comte de Saint-Gilles, son frère, héritèrent de la succession de la comtesse Berthe. Guillaume paraît cependant avoir cédé ses droits à Raymond; mais celui-ci fut obligé de les faire valoir les armes à la main contre Robert, qui ne voulait pas lui abandonner la succession de sa femme. Raymond prit donc seul le titre de comte de Rouergue, de Narbonne et de Nîmes, qu'il garda jusqu'en 1088, époque de son avénement au comté de Toulouse. Alors les domaines et les titres de la maison de Rouergue furent réunis en sa personne à ceux des comtes de Toulouse, dont ils ne furent plus séparés. (Voyez Rodez.)

Roués. Voy. Orléans, t. xi, p. 276.

Rouget de Lisle (Joseph), né en 1760 à Lons-le-Saulnier, était officier du génie à l'époque de la révolution. L'*hymne des Marseillais*, dont on lui doit les paroles et la musique, et qu'il composa lors de la déclaration de guerre à l'Autriche, fut répétée en un instant d'un bout de la France à l'autre, et retentit bientôt dans toute l'Europe. Arrêté cependant en 1793, Rouget de Lisle ne recouvra la liberté qu'après le 9 thermidor. Il se rendit alors, avec Tallien, à l'armée des côtes de l'Ouest, et fut blessé à Quiberon. Après 1830 le gouvernement lui accorda une pension de 1,500 fr. et la décoration de la Légion d'honneur. Il mourut à Choisy-le-Roi en 1836. Outre l'*hymne des Marseillais*, on a de lui: *Essais en vers et en prose*, 1797, in-8°, fig. et musique; *Cinquante Chants français*, 1825, in-4°; *Macbeth*, tragédie lyrique, 1827, in-8°; une *Relation du désastre de Quiberon* dans le tome II des *Mémoires de tous*.

Roujoux (Prudence-Guillaume,

fraron de), né à Landernau en 1779, fut attaché en 1800 à l'état-major du contre-amiral Lacrosse, et le suivit à la Guadeloupe, dont il dressa la carte militaire. A son retour en France, il devint successivement sous-préfet de Dôle, puis de Saint-Pol, et enfin préfet du département du Ter, en Catalogne. Rentré en France en 1814, il fut nommé, durant les cent jours, préfet des Pyrénées-Orientales. Sous la restauration, rendu à la vie privée, il s'occupa exclusivement de littérature. Préfet du Lot depuis 1830, il conserva peu de temps cette place, et revint à Paris, où il reprit ses travaux littéraires. Il mourut en 1836. Il avait publié : *Essai d'une histoire des révolutions arrivées dans les sciences et les beaux-arts, depuis les temps héroïques jusqu'à nos jours*, 1811, 3 vol in 8° ; Traduction de l'*Histoire d'Angleterre*, par Lingard, 1825. 12 vol. in-8° ; *Histoire des rois et ducs de Bretagne*, 1828-29, 4 vol. in-8°.

ROUSSEAU (Jacques), peintre, né à Paris en 1630, étudia tous les genres, et réussit principalement dans la perspective et l'architecture. Il fit un voyage en Italie, s'y maria avec la sœur de Swanevelt, bon paysagiste, et, de retour en France, fut chargé par Lebrun de peindre plusieurs morceaux d'architecture dans l'hôtel Lambert, les décorations de la salle consacrée aux représentations des opéras de Lulli dans le château de Saint-Germain, et de grands tableaux de perspective et d'architecture dans le château de Versailles. Reçu membre de l'Académie en 1662, il donna pour morceau de réception un grand paysage orné d'architecture. Il était conseiller de cette société, lorsqu'il s'en vit exclu et fut forcé de quitter la France, comme protestant, par suite de la révocation de l'édit de Nantes. Mais il se fit catholique en 1688, reprit son rang à l'Académie de peinture, et peignit même deux grands tableaux au château de Versailles. Il se rendit ensuite en Angleterre pour exécuter différentes peintures dans l'hôtel de lord Montaigu ; mais la fatigue altéra bientôt sa santé, et il mourut à Londres en 1693. Il avait gravé à l'eau-forte, d'après ses compositions, six paysages ornés d'une belle architecture et de jolies figures, et, d'après le Carrache, quelques sujets tirés de la collection de Jabach.

ROUSSEAU (Jean-Baptiste) naquit à Paris en 1670. Son père, qui exerçait le métier de cordonnier, avait assez d'aisance pour lui donner une bonne éducation et ne négligea rien pour le mettre en état d'embrasser une profession libérale. Il est malheureux que plus tard Rousseau ait rougi de sa naissance et presque renié ce père auquel il était si redevable. Quoique mise en doute par quelques écrivains, l'ingratitude de Rousseau envers son père est un fait réel, et il n'est pas possible de laver sa mémoire de ce reproche.

De bonne heure le fils du cordonnier avait montré des dispositions remarquables pour la poésie. Dès que ses études furent terminées, il composa divers essais qui le rangèrent parmi les poëtes en renom. C'étaient des odes, des épigrammes, des comédies, des opéras. Les odes furent très-bien accueillies : elles firent dire que la France avait enfin un poëte lyrique. Les épigrammes ne déplurent qu'à ceux qui y étaient tournés en ridicule ; mais les comédies et les opéras échouèrent presque constamment. Appelé dans la haute société par le succès de ses compositions lyriques et satiriques, Rousseau y fut particulièrement accueilli et protégé par le baron de Breteuil, l'ambassadeur Bonrepaux, le ministre Chamillard et le maréchal de Tallard. Il accompagna ce dernier dans un voyage en Angleterre, et séjourna avec lui quelque temps à Londres, où il vit Saint-Évremond, qui vieillissait joyeusement dans l'exil.

Les protections puissantes étaient nécessaires à Rousseau ; car son caractère ombrageux et vindicatif, son orgueil irritable, qui le révoltait contre les auteurs ses confrères quand ils se permettaient de le critiquer, et la verve mordante de ses pièces satiriques, lui faisaient beaucoup d'ennemis. En 1700, il fréquentait habituellement le café Laurent (*), où se réunissaient la plupart des écrivains grands et petits de l'époque. Sa présence y déplaisait générale-

(*) Ce café, tenu par la veuve Laurent, était établi rue Dauphine, non loin du Théâtre français, qui de la rue Guénégaud avait passé dans celle des Fossés-Saint-Germain-des-Prés.

ment. La plupart des habitués de ce lieu le craignaient sur sa réputation d'orgueil et de méchanceté. Plusieurs, avec lesquels il avait eu des démêlés plus ou moins graves, le détestaient ouvertement. Une comédie intitulée *le Capricieux*, qu'il avait fait jouer au Théâtre-Français, étant tombée à la première représentation, Rousseau, au lieu de se rendre justice et de s'expliquer son échec par la faiblesse de sa pièce, accusa de cabale ses ennemis, et particulièrement ceux qu'il avait au café Laurent. Il ne lui suffit pas de s'emporter en discours amers et injurieux : il publia contre eux une chanson satirique, pleine d'invectives grossières. Cette chanson était une parodie des paroles du prologue *d'Hésione*, opéra de Danchet, qui avait été joué en même temps que *le Capricieux*, et dont le succès avait redoublé le dépit et la fureur de Rousseau. Il avait gardé l'anonyme; mais certains traits le firent reconnaître. Les gens intéressés dans la question et ceux qui ne l'étaient pas furent indignés de la violence furieuse et cynique de cette attaque, et une telle clameur s'éleva contre lui, non-seulement dans le café Laurent, mais dans les salons, qu'il n'osa plus reparaître au café, et qu'il désavoua dans le monde ces tristes couplets. Cependant, quelque temps après, de nouveaux couplets parurent, composés dans la même forme que les premiers, et encore plus hardis et plus grossiers. On ne manqua pas de les attribuer à Rousseau : il se défendit d'en être l'auteur avec sa violence ordinaire. Ce scandaleux débat n'était pas fini. De temps en temps de nouveaux couplets étaient jetés sur les tables, sous les portes, par des mains inconnues; cette misérable guerre dura dix ans. En 1710, Rousseau se préparait à briguer les suffrages de l'Académie pour le fauteuil que la mort de Thomas Corneille venait de laisser vacant, et que convoitait aussi La Motte. Alors parut un supplément aux couplets, si libre et si infâme que ceux qui y étaient attaqués s'entendirent pour demander vengeance aux tribunaux. Rousseau les prévint, se plaignit d'être calomnié, et imputa les couplets à Saurin le géomètre, un des habitués du café Laurent. Le parlement examina l'affaire, et Rousseau fut condamné comme *auteur de vers impurs et diffamatoires et comme calomniateur*, et en conséquence banni du royaume à perpétuité.

Il se retira en Suisse, et, malgré l'arrêt qui le flétrissait, il y trouva un protecteur. Le comte du Luc vit en lui une victime de la calomnie et ne négligea rien pour adoucir son malheur. Il l'emmena avec lui à Vienne, quand il passa à l'ambassade d'Autriche. Il le présenta au prince Eugène, qui l'accueillit avec des témoignages éclatants d'estime, et fit tout ce qu'il put pour lui rendre son exil supportable : cependant quelques amis que Rousseau avait conservés à Paris, et dont le plus dévoué était le baron de Breteuil, travaillaient à le faire rappeler en France. Grâce à leurs efforts, des lettres de rappel lui furent expédiées en 1716. Mais c'était une grâce et non une réhabilitation; l'arrêt du parlement subsistait; Rousseau refusa de profiter de la pitié de ses juges, et, malgré les instances de ses amis, persista dans son refus avec une honorable fermeté. En 1718, s'étant brouillé avec le prince Eugène, il se retira à Bruxelles. Il y vécut vingt-trois ans, cherchant dans les lettres et la poesie une consolation à ses malheurs, et s'efforçant d'illustrer son exil par de nouvelles productions. Mais l'âge et l'infortune avaient affaibli son talent : un long commerce avec des étrangers avait corrompu son langage : tout ce qu'il publia ne fit que fournir de nouvelles armes contre lui à la critique, et des textes de moquerie sans fin à Voltaire. Il mourut en 1741; à ses derniers moments il protesta une dernière fois contre l'arrêt qui l'avait exilé et prit Dieu à témoin de son innocence. La postérité n'a jamais pu voir clair dans cette affaire. Ce qui est certain, c'est que Rousseau montra dans sa vie une susceptibilité tracassière et haineuse, un caractère irritable et petit, sans modération et sans dignité. Il ne fut digne qu'une fois, lorsqu'il refusa la grâce qui lui rendait une patrie sans lui rendre l'honneur. Du reste, il se fait peu estimer de quiconque étudie impartialement sa vie. Ses déplorables querelles avec les habitués du café Laurent, sa brouille avec le prince Eugène, ses démêlés avec Voltaire à Bruxelles, la triste habileté avec laquelle il mêlait

les petits vers obscènes aux odes et aux cantiques sacrés, pour flatter tous les goûts, pour se faire accueillir à la fois de Boileau et de Rollin, des courtisans dévots, de madame de Maintenon et des grands seigneurs débauchés de la société du temple, l'emportement de ses plaintes dans ses lettres écrites de l'exil, la dévotion outrée et bruyante de ses dernières années, tout cela le fait juger peu favorablement, et lui enlève, sinon tout respect et toute estime, du moins toute sympathie.

On l'a proclamé le premier des poëtes lyriques de la France. Si ce titre lui appartient en effet, cette décision est plus glorieuse pour lui que pour notre poésie lyrique. Mais les critiques du dix-huitième siècle qui décernaient ce rang à Rousseau ne se sont point souvenus des *chœurs* de Racine et de ses traductions de quelques psaumes, et les critiques d'aujourd'hui ne peuvent pas oublier certaines pièces des *Méditations poétiques*. Une nation qui possède Racine et Lamartine ne peut pas regarder les vers d'un poëte tel que Rousseau comme la plus haute expression de son génie lyrique (*). La poésie lyrique vit avant tout d'inspiration, et l'inspiration manque totalement à Rousseau. La nature de son génie, les habitudes de sa vie, l'esprit et les mœurs de son temps la lui refusaient. Qu'on cesse de l'affubler du nom de Pindare français; car il est étrange d'appeler ainsi un poëte dont tout le mérite consistait à bien versifier. Qu'on admire en lui la pureté, l'élégance, le nombre, non dans toutes ses œuvres, mais dans un nombre de pièces assez restreint, mais qu'on ne vante point en lui la richesse du coloris, la hardiesse des conceptions, la force des mouvements, le souffle poétique, toutes qualités qu'il n'a jamais eues. Sa fameuse *ode au comte du Luc* est une merveille de versification, une belle étude de style : c'est tout ce que nous pouvons en dire. Quant à sa *Circé*, cette cantate tant admirée, il est plus que temps d'en revenir sur son compte à l'opinion de M. Sainte-Beuve, qui est aussi juste que spirituellement exprimée : « La cantate de Circé passe pour un beau morceau de poésie musicale : elle nous paraît, à nous, exactement compara[ble] pour l'harmonie à un chœur médio[cre] de *libretto*. Nul rhythme, nulle scie[nce] même dans ces petits vers si célèb[res] et où fourmillent les banalités de *red[ou]table*, *formidable*, *effroyable*, de *[ter]reur*, *fureur* et *horreur*. Le caract[ère] de la magicienne est aussi celui d'[une] Circé ou d'une Médée d'opéra. Elle [ne] ressemble pas même à Calypso, et [ne] sort pas des fadaises et des frénésies d[ont] Quinault a donné la recette...... Dep[uis] qu'on a *le Mendiant* et *l'Aveugle* d'[An]dré Chénier, on comprend ce que pour[rait] être une *Circé*, et il n'est plus per[mis] de citer celle de Jean-Baptiste [R.] comme un essai sans valeur. » C[on]çoit-on que dans les colléges on s'obst[ine] encore aujourd'hui à faire appren[dre] aux écoliers *pendant une année enti[ère]* le recueil des odes et des cantates? P[our] apprendre ce qu'il y a dans Rousseau [de] pièces dignes d'être étudiées comme m[o]dèles, ce serait assez d'un mois.

(*) Voy. LAMARTINE.

ROUSSEAU (Jean-François-Xavi[er]) naquit en 1738 à Ispahan, de Jacq[ues] Rousseau, joaillier génevois qui ét[ait] passé en Asie en 1705, et était deve[nu] joaillier du roi de Perse. Élevé dan[s le] catholicisme par les jésuites d'Ispah[an,] il fit chez eux de bonnes études, et [se] familiarisa de bonne heure avec les [di]verses langues de l'Orient et à celles de l'Europe. Chargé, en 1773, [des] affaires de France en Perse et dans [le] pachalik de Bagdad, Rousseau paya [les] dettes de Pyrault, son prédécesseur, [se]courut les malheureux Français venu[s de] l'Inde, envoya, à ses frais, des vivre[s à] la colonie de Mahé et rendit de gra[nds] services aux missions d'Ispahan, [de] Bassora et de Bagdad. Lors de la pr[ise] de Bassora par Sadek-Khan, fr[ère] du régent de Perse, il sut protéger [les] Européens. Enfin, obligé de quitter [cette] ville successivement livrée à tous [les] fléaux, il se détermina à passer en Fran[ce;] y arriva au mois de décembre 1780, [et] fut accueilli avec beaucoup de distinct[ion] par la cour, qui lui donna une nouve[lle] mission en 1782. Il fut chargé des c[on]sulats réunis de Bassora et de Bagdad, [et] donna dans ces doubles fonctions, que [les] événements de la révolution n'interro[m]pirent pas, de nouvelles preuves de [son] zèle. Lorsque l'invasion de l'Égypte [...]

allumé la guerre, en 1798, entre la France et la Porte Ottomane, Rousseau, ne voulant point désavouer sa patrie adoptive, fut retenu pendant onze mois dans la plus dure captivité. Nommé en 1802, par le gouvernement consulaire, agent général et diplomate à Bagdad, il ouvrit, en 1804, des communications avec la Perse et prépara à la cour de Téhéran la mission de MM. Jaubert et Romieu. Il mourut en 1808, doyen des consuls de France dans le Levant. On a de lui divers *Mémoires sur le commerce du golfe Persique et de Bassora, sur la peste de cette ville, et sur sa prise par les Persans; sur les révolutions de Perse, les Wahabis*, etc.

Jean-Baptiste-Louis-Xavier ROUSSEAU, fils du précédent, naquit en décembre 1780, pendant le voyage que son père et sa mère firent à Paris. Il fut nommé consul de France à Bassora en 1805, puis second secrétaire de l'ambassade française à Téhéran en 1807, et l'année suivante consul général à Alep. Il fut appelé, en 1814, avec le même titre à la résidence de Bagdad, et, en 1824, nommé consul général à Tripoli. Il se maintint dans ce nouveau poste jusqu'en 1831, époque de sa mort. Il avait été élu correspondant de l'Académie des inscriptions; il s'occupa constamment des progrès de la géographie de l'Orient, et publia plusieurs ouvrages parmi lesquels on distingue : *Description du pachalick de Bagdad*, suivie d'une *Notice sur les Wahabis*, Paris, 1809, in-8°; *Mélanges d'histoire et de littérature*, 1817, in-8°; *Notice historique sur la Perse ancienne et moderne*, 1818, in-8°; *Mémoire sur les trois plus fameuses sectes du musulmanisme*, 1818, in-8°.

ROUSSEAU (Jean-Jacques) naquit le 28 juin 1712, à Genève, d'un père horloger. Il coûta, en venant au monde, la vie à sa mère. Sa première éducation fut négligée. Son père lui témoigna beaucoup d'affection, et ne lui donna que de bons exemples, mais, du reste, le laissa grandir à peu près au hasard. Son temps se passait à jouer, d'abord, puis à lire, avec une ardeur singulière pour son âge, de nombreux romans qui avaient appartenu à sa mère, et à apprendre les chansons que lui chantait sa tante. Parmi les romans, il se trouva un Plutarque et quelques classiques français; il les lut aussi avec intérêt, Plutarque surtout, dont les mâles peintures et les héroïques récits faisaient naître dans son âme d'enfant des accès d'enthousiasme pour la liberté et la vertu.

Il avait atteint l'âge de huit ans, quand son père s'expatria pour se soustraire aux poursuites qu'une affaire d'honneur lui avait attirées des magistrats de Genève. Il fut mis alors en pension chez M. Lambercier, ministre du village de Bossey. C'était un homme bon et éclairé, qui s'occupa avec zèle de former son caractère et son esprit jusque-là laissés sans direction. Mais, par malheur, trompé un jour par de fausses apparences, il lui fit donner le fouet pour une faute qu'il n'avait pas commise. L'âme fière et indépendante du jeune Rousseau se révolta : à partir de ce jour, il ne répondit aux soins de son maître que par une mutinerie et une paresse dont rien ne put triompher. Son oncle qui s'était chargé de lui, après l'exil de son père, le retira de chez M. Lambercier.

Rousseau, en racontant cet événement de son enfance, le déplore comme la première impulsion qu'il reçut vers le mal. De pareilles erreurs, en effet, sont faites pour gâter le naturel des enfants; mais Rousseau devrait déplorer aussi la négligence avec laquelle il avait été élevé chez son père. C'est ce qu'il ne fait pas : tout au contraire, il se félicite de cette liberté si grande laissée à son enfance : il trouve bon pour les enfants ce régime indulgent et débonnaire qui n'est autre chose que l'absence de toute règle. Cette facilité, cette douceur extrême dans l'éducation du premier âge ont ordinairement des suites fâcheuses, même lorsque l'enfant qu'on livre ainsi à lui-même n'a sous les yeux que de bons exemples. Une pareille éducation donne une habitude funeste d'indépendance : elle ne prépare pas assez aux épreuves de la vie, dans lesquelles il faut savoir se contraindre, plier, se résigner. Elle est surtout un malheur pour ceux qui ont reçu de la nature une âme remuante et fière, une sensibilité impé-

tueuse, une imagination ardente; et c'était là le fait de Rousseau.

Revenu chez son oncle, Rousseau y reprit cette vie d'enfant désœuvré qu'on lui avait laissé mener chez son père. Trois années se passèrent dans le jeu et la fainéantise. Au bout de ce temps, on songea enfin à lui faire apprendre quelque chose, et on le mit chez un greffier de Genève, pour qu'il s'y instruisît dans la procédure en faisant la besogne et les commissions du patron. Ce métier n'était pas de son goût : il le remplit si mal que le greffier le renvoya au bout de peu de temps, en déclarant à sa famille que c'était un jeune homme inepte et *bon seulement à manier la lime*. En conséquence de cet arrêt, on résolut de lui faire embrasser l'état de graveur. Le maître graveur chez lequel on le fit entrer était un homme grossier, brutal et violent, qui soumettait ses apprentis à un train de vie très-dur, et souvent les maltraitait sans motif. La tyrannie et les injustices de cet homme exercèrent sur le caractère de Rousseau une influence bien plus fâcheuse que l'erreur de M. Lambercier. Son goût pour la paresse s'accrut par la contrainte qui pesait sur lui : pour tromper le tyran qui lui refusait toute liberté et tout plaisir, il devint dissimulé, menteur; pour se dédommager de toutes les privations qu'il subissait, il déroba, et contracta un goût pour le vol dont il avoue qu'il ne put depuis lors se bien guérir. L'argent, assure-t-il, ne le tenta jamais : du reste, il faisait main basse sur tout ce que le patron laissait à sa portée. Parmi les plaisirs qu'il prenait en cachette, il s'en trouva un, heureusement, qui lui fut comme une espèce de préservatif contre l'abrutissement auquel une pareille vie ne pouvait manquer de le conduire. Il n'avait pas perdu le goût qu'il avait montré de si bonne heure pour la lecture : une partie du temps qu'il dérobait à la surveillance du maître, se passait à dévorer les livres qu'il louait en secret dans un cabinet de lecture voisin. En peu de temps il épuisa toute la boutique du libraire. Il y trouva plus de romans frivoles que de bons ouvrages; mais ce passe-temps, si mal réglé qu'il fût, ne laissa pas de tenir son intelligence en éveil et d'entretenir de nobles sentiments dans so cœur; ainsi se continua pour lui cet espèce d'éducation, qu'à défaut de tou autre il avait trouvée chez son pèr dans la lecture de Plutarque et des r mans de la bibliothèque maternelle. C pendant la méchanceté de son maîtr qu'irritaient chaque jour sa fainéantise ses friponneries, devint telle, qu'il résol de s'y soustraire par la fuite. Étant jour allé se promener hors de la vil avec ses camarades d'apprentissage, ne rentra pas; et, sans prévenir sa f mille, qui, du reste, le délaissait fo depuis quelque temps, il prit le parti chercher fortune en courant le pays.

Il avait alors seize ans. A cet âge voilà jeté dans le monde, seul, sans r sources, n'ayant, après une éducati telle que la sienne, aucun princi arrêté sur ses devoirs, aucune idée exac des choses de la vie, tout plein d chimères de bonheur ou de vertu q son imagination active avait puis dans la lecture de tant de romans et quelques livres sérieux mal compr dévoré d'une curiosité avide et d' ardent besoin d'émotions et d'aventu que lui donnaient une sensibilité tr vive et un tempérament précoce.

Il erra d'abord quelque temps da les environs de Genève. Les curés villages voisins avaient la rage des c versions et tenaient sans cesse le filets tendus pour enlever aux fami de la ville hérétique les enfants qu'e laissaient courir, ou qui prenaient clef des champs, comme Rousseau. curé de Consignon attira chez lu jeune fugitif, et, après l'avoir bien galé, lui fit un sermon sur la dam tion infaillible des protestants, le pr de chercher son salut dans l'Église tholique, et lui proposa de l'envoy Annecy, où de bonnes âmes lui en fa teraient l'entrée. C'était une occasio voyager et un moyen de subsistanc suré pour quelque temps. Rousseau cepta et partit avec une lettre de commandation pour une dame d'Ann madame de Warens. Il s'attenda tomber entre les mains d'une vieill vote; quelle ne fut pas sa surpris trouvant chez celle à qui on l'adre une femme charmante de vingt-huit qui l'accueillit avec une touchante b

et écouta son histoire avec un intérêt auquel la dévotion ne semblait pas avoir la plus grande part! Dès le premier moment, il s'éprit pour cette aimable protectrice que lui donnait sa destinée, d'une passion vive et singulière, qui tenait à la fois de l'affection filiale et de l'amour. Rester auprès d'elle pour ne la quitter jamais devint son plus ardent désir. Mais l'évêque d'Annecy obligea madame de Warens de faire partir son protégé pour Turin, où les prêtres de l'hospice des catéchumènes devaient le recevoir et le mettre par leurs instructions en état d'abjurer. Les regrets que Rousseau éprouva en quittant Annecy furent bien adoucis par le plaisir de traverser les Alpes et de contempler leurs sites sublimes; mais il maudit son [illegible], quand il se vit enfermé dans l'hospice des catéchumènes, espèce de prison où il lui fallait vivre au milieu d'un ramas de misérables vauriens et de filles perdues, sous la surveillance de prêtres imbeciles qui l'obsédaient de leurs plats sermons. Il se pressa d'abjurer pour sortir de cet odieux séjour. On lui avait promis que les pasteurs qui devaient le ramener au bercail s'occuperaient, après sa conversion, de lui fournir des moyens d'existence. Mais dès qu'il fut catholique, le supérieur de l'hospice le mit à la porte avec sa bénédiction et [illegible] francs qu'avait produits la quête faite dans l'église pendant la cérémonie de l'abjuration.

Le voila de nouveau abandonné et sans ressources. Mais cet état n'a rien qui l'effraye; au contraire, son caractère indépendant et aventureux, son imagination curieuse et chimérique lui font trouver des charmes dans l'incertitude de son sort. Il visite Turin et les environs jusqu'à ce que sa bourse soit épuisée. Alors il va de maison en maison proposer ses services comme graveur, quoiqu'il fût resté très-ignorant dans cet art. Une jeune marchande s'intéresse à lui, lui donne de l'ouvrage. Elle est charmante et pleine de compassion et de douceur. Il devient amoureux d'elle, mais une étrange timidité, qui s'unit chez lui à la vivacité de l'imagination et au goût des aventures, vient gêner ses aveux et lui fait manquer d'heureuses occasions. Le retour imprévu du mari le chasse de cette maison. Alors il est forcé, pour vivre, de se faire laquais. Il entre successivement en cette qualité dans la maison de la comtesse de Vercellis et dans celle du comte de Gouvon; il se fit chasser de la première. Arrivé à l'âge de dix-sept ans, il ne s'était pas encore entièrement défait des habitudes déplorables qu'il avait contractées chez son maître graveur de Genève. Dans un inventaire fait après la mort de la comtesse de Vercellis par ses enfants, un ruban orné d'une broderie d'argent ne se retrouva pas. On le découvrit dans le bagage de Rousseau; il l'avait dérobé: interrogé, il recourut au mensonge pour échapper à la honte qui le pressait, et soutint qu'une jeune servante de la maison le lui avait donné. Confronté avec la pauvre fille, il continua de la charger malgré ses dénégations et ses pleurs. On les renvoya tous les deux. Chez le comte de Gouvon il sut résister à ses mauvais penchants, et comme il était bien tourné, et qu'à travers une certaine gaucherie de manières il montrait beaucoup d'esprit, cette famille forma le dessein de s'en faire un serviteur de talent, utile pour ses projets d'ambition, et, en conséquence, prit soin de cultiver les dispositions heureuses qu'il annonçait. L'abbé de Gouvon, fils du comte, se chargea lui-même de son éducation. Quoique Rousseau fût fait de telle sorte qu'il ne pouvait suivre les idees d'un maître qu'avec beaucoup de peine, tandis que, livrée à elle-même dans un travail solitaire, son intelligence marchait avec autant d'agilité que de vigueur, cependant il profita des soins de cet homme instruit et bienveillant. Il apprit avec lui l'italien, commença le latin, et fit de bonnes lectures; mais son goût pour le vagabondage le reprit en fréquentant un jeune Génevois dont il avait fait la connaissance dans les rues de Turin. Ce jeune homme, d'une humeur très-joviale, allait partir pour Genève à pied par le plus long chemin, voir les Alpes! Rousseau ne put résister à la tentation de le suivre; et, après s'être fait mettre à la porte par ses maîtres, qui essayèrent en vain de combattre sa folle envie, il se mit à parcourir avec délices, en compagnie

du joyeux M. Bâcle (c'était le nom du Génevois), les régions pittoresques qui le séparaient de Genève. Annecy se trouva heureusement sur sa route au moment où, n'ayant plus d'argent, il commençait à s'inquiéter de l'issue de son équipee. Madame de Warens était là; il courut se jeter à ses pieds, lui conta tout, lui demanda son pardon avec la confiance d'un fils et la tendresse d'un amant. Le pardon fut bien vite accordé; madame de Warens reprit vis-à-vis de lui son rôle de protectrice avec un intérêt encore plus vif et plus tendre; au risque de ce qu'en pourrait dire la médisance, elle l'établit chez elle, en attendant qu'elle lui procurât les moyens de vivre avec honneur. Les efforts qu'elle fit pour cela ne réussirent pas au gré de ses désirs. Enfin, ses amis lui ayant conseillé de mettre son jeune protégé au séminaire pour qu'il s'y préparât à entrer dans les ordres, elle se détermina à l'y envoyer. Mais Rousseau ne tarda pas à lui revenir : il n'avait pu s'appliquer au latin et à la théologie, et avait si peu répondu à ce qu'exigeaient de lui les maîtres du séminaire, qu'ils le renvoyaient comme incapable. L'excellente femme ne se découragea pas : comme il avait l'oreille fort juste, qu'il chantait assez bien et montrait un grand désir d'apprendre la musique, elle le mit en pension chez M. le Maître, chef de la musique de la cathédrale, dont la maison était proche de la sienne. Cet arrangement fit de Rousseau le plus heureux des hommes; en même temps qu'il étudiait un art pour lequel il se sentait un vif penchant, il avait la liberté de voir sans cesse celle qu'il appelait sa chere *maman*. Son maître, homme habile, était en même temps un fort bon homme. Cette douce vie dura pendant une année; au bout de ce temps, M. le Maître s'étant brouillé avec le chapitre de la cathédrale, partit pour Lyon. Madame de Warens désira que Rousseau le suivît, pour continuer, pendant quelque temps encore, à recevoir ses leçons. Les deux voyageurs arrivent à Lyon. Tout à coup, au milieu d'une rue, M. le Maître tombe, saisi d'une attaque d'épilepsie. Il avait déjà eu en route quelques atteintes de ce mal que son élève ne lui connaissait

pas; soit que la honte ou l'horreur le f reculer devant le devoir de secourir u ami dans cet affreux état, soit que, d goûté d'un noviciat qu'il allait cont nuer loin de madame de Warens, so la tutelle d'un maître, il eût hâte s'en affranchir à la première occasio Rousseau eut la lâcheté d'abandonn son malheureux compagnon tandis qu gisait sans connaissance sur le pavé la rue. Il se contenta d'indiquer a gens qui étaient accourus l'auber où il fallait le porter, et se hâta de s' loigner. C'est là peut-être la plus gra et la plus honteuse des fautes de vie, et c'est assurément celle qu'on le plus de peine à s'expliquer.

Il retourna à Annecy et n'y retrou pas madame de Warens. Elle était par pour Paris, et, par une de ces singu rités telles qu'il y en eut beaucoup da la conduite de cette femme sensible généreuse, mais d'un esprit brouill et d'une vie équivoque, elle n'avait p venu personne de ce voyage et laiss ses amis sans nouvelles. Privé de protectrice, Rousseau se jette de no veau dans cette vie à la Gil-Blas d elle l'avait tiré. Des promenades, concerts, des romans d'amour co mencés avec de jeunes bourgeoises d'A necy, et interrompus avant le dén ment par l'insurmontable timidité q éprouve dans ces sortes d'entrepris lui font d'abord oublier l'état préca où il est retombé. Enfin, quand sa bou est tout à fait vide, il se rend à Laus ne; et, quoiqu'il fût à peine instruit premiers éléments de l'art musical s'y donne comme maître de musiqu comme compositeur; on le croit bord, à l'assurance avec laquelle il s' nonce. Un amateur l'invite à un con et lui demande d'y donner un écha lon de son talent. Ce qu'il fit alors étrange, et serait difficile à croir l'on ne songeait qu'à son ancien chant pour le mensonge il joignait dace d'un aventurier et l'extravag présomption d'un jeune fou. Quoi fût incapable de noter un vaudevi il compose une cantate à grand orc tre, et la fait répeter, puis exéc devant une nombreuse compagnie. même dirige l'effroyable charivari dit donner pour de la musique. Un

cert universel de rires et de huées ac[illegible]ille son ouvrage : il se sauve éperdu. Il passe à Neuchâtel, où il trouve quel[illegible]écoliers : en enseignant la musique, [illegible] l'apprend lui-même. Un jour il ren[illegible] dans une auberge un homme à [illegible]de barbe, en habit violet à la grec[illegible], qui parcourait le pays en quêtant [illegible] le rétablissement du saint sépulcre. [illegible] personnage, qui se disait archiman[illegible] de Jerusalem, ne parlant des lan[illegible] d'Europe que l'italien, et le sa[illegible]t fort mal, avait besoin d'un inter[illegible] il offrit ce poste à Rousseau, qui [illegible] avec empressement cette occasion [illegible] du pays. L'archimandrite et son [illegible]ire, s'étant mis en route, n'eu[illegible] qu'à se féliciter de leur association. [illegible] tendait la bourse, l'autre excitait [illegible] de beaux discours la charité des [illegible]; la bourse s'emplissait. Tout alla [illegible] jusqu'à la visite qu'ils firent, dans [illegible], à l'ambassadeur de France, M. de [illegible]; celui-ci, voulant savoir à qui [illegible] affaire, soumit les deux quêteurs [illegible] interrogatoire en forme. Rousseau, [illegible] se donnait pour Parisien, ne put [illegible] cette épreuve. Il se déconcerta, [illegible] peur, et finit par se jeter aux pieds [illegible]assadeur, et lui conta toute son [illegible]. Son émotion, la franchise de [illegible] récit, la distinction de ses traits et [illegible] langage, produisirent un bon effet. [illegible] de Bonac, après l'avoir obligé de se [illegible] du prêtre grec, lui offrit ses [illegible] et, apprenant qu'il désirait aller [illegible] fortune à Paris, lui donna des [illegible] de recommandation pour quel[illegible]illes maisons de cette ville et [illegible] francs pour son voyage. Ce voyage [illegible] aucun résultat; les lettres de re[illegible]dation n'attirèrent à Rousseau [illegible] témoignages de bonne volonté [illegible]. Tout ce qu'il gagna à cette ten[illegible], ce fut de voir Paris, dont, au [illegible] l'aspect ne l'éblouit guère, et [illegible] à faire deux fois à pied et en li[illegible]té un trajet de cent lieues. On a vu [illegible] voyager longuement de cette ma[illegible]ait la chose qu'il aimait le mieux. [illegible] arrivant à Lyon, il était dans un [illegible]ment qu'il fut obligé de dor[illegible] plusieurs fois dans la rue à la belle [illegible]. En s'éveillant un matin sur le [illegible] Rhône, il s'aperçut qu'il n'avait [illegible] poche que deux pièces de six-blancs. Mais, en contemplant le lever du soleil, il oublia sa détresse et se mit à chanter une cantate de Batistin. Un religieux qui passait en cet instant lui demande s'il peut copier des partitions, l'emmène chez lui, lui donne de l'ouvrage, et le fait vivre pendant quelques jours.

C'est, comme on le voit, une histoire assez extraordinaire que celle de la jeunesse de Rousseau. Peu d'écrivains célèbres en eurent une aussi agitée, aussi pleine de changements d'état, de déplacements et d'aventures. Une telle vie n'est pas assurément la plus favorable à la pureté du cœur et à la régularité des mœurs : Rousseau y conserva longtemps les vices contractés dans le premier âge, et, s'il n'y prit pas tous ceux dont elle pouvait être la source, il y puisa cette humeur capricieuse et sauvage, cette haine de toute contrainte, cet égoïsme altier et rêveur qui produisirent les fautes, les bizarreries et les malheurs du reste de sa carrière. Mais, si elle est dangereuse pour le caractère, si elle est ordinairement funeste au bonheur, une telle vie peut favoriser le développement d'une intelligence richement douée. Que l'on songe combien il y avait d'excitations puissantes pour la sensibilité et l'imagination de Rousseau dans toutes ces courses, toutes ces révolutions, toutes ces crises d'une jeunesse aventureuse et errante. Que de germes féconds dut déposer dans son génie cette vie de voyages, de solitude, de misère et d'amour ! Par bonheur, une espèce de culture se mêla à ces agitations inspiratrices. Une sorte d'initiation à l'art de penser et au bon goût résulta pour lui des lectures chez son père et chez le maître graveur, des leçons que lui donnèrent l'abbé de Gouvon et le bon M. Gaime (*), de ses entretiens avec madame de Warens, femme instruite et spirituelle, des lectures nouvelles et des réflexions auxquelles il se livra dans la solitude des Charmettes, où nous allons le voir tout à l'heure.

Il apprit enfin que madame de Warens

(*) Prêtre de Turin, qu'il fréquenta pendant son séjour chez le comte de Gouvon. Il dit s'être inspiré du souvenir de cet homme vertueux en écrivant la profession de foi du vicaire savoyard.

était revenue de Paris, et qu'elle l'attendait à Chambéry, où elle venait de fixer sa demeure. Il y vola, et l'accueil qu'il en reçut lui fit voir qu'il occupait toujours la même place dans son cœur. Il fut décidé qu'il ne se séparerait plus désormais de sa bienfaitrice. Afin de ne pas être tout à fait à sa charge, il prit une place de commis dans le cadastre de Sardaigne, puis revint au métier de maître de musique, qu'il trouvait plus agréable et plus lucratif.

Jusque-là madame de Warens l'avait traité maternellement; elle n'avait accepté ses témoignages de tendresse qu'à titre d'affection filiale : à cette époque, elle lui donna sur elle d'autres droits. Ce qui est singulier, c'est qu'elle eut l'initiative de ce changement. C'était une étrange passion que celle que Rousseau avait conçue pour elle : c'était un mélange original d'amitié, de reconnaissance et d'amour, qui le laissait sans impatience et sans transports, presque sans désirs. D'ailleurs il était encore fort timide en amour; ses voyages ne l'avaient point du tout formé là-dessus. Vingt fois, loin de madame de Warens, son cœur s'était pris, mais toujours il avait trouvé dans sa timidité et sa gaucherie un obstacle ou un préservatif.

La destinée de Rousseau était fixée pour quelque temps. Pendant huit années, il ne quitta point madame de Warens, et ces années s'écoulèrent dans un profond repos. Cet état doux et calme succédant au tumulte et à l'ivresse d'une folle jeunesse, vint à propos pour lui donner conscience de lui-même, et pour mûrir par la réflexion et le recueillement sa riche et active intelligence. Dans les loisirs d'un été passé aux Charmettes, petite maison de campagne de madame de Warens, entourée d'un paysage délicieux, il sentit revenir avec plus de force son goût pour la lecture. Il se remit aux livres avec ardeur, non plus, comme autrefois, pour se divertir, mais pour s'instruire. Cette fougue déréglée qu'il mettait à tout lui fit entreprendre en même temps les études les plus diverses : mais la vigueur de son esprit le dispensait d'observer une succession méthodique dans les objets de ses travaux. Il mêla impunément l'étude du latin et celle de la philosophie, la lecture des poëtes avec celle des mathématiciens, Virgile et Descartes, Racine et Newton, Fénelon et le père Lamy. Si vaste et s impatiente que fût sa curiosité, comme elle était sérieuse et énergique, il en recueillit promptement d'heureux fruits. Sa raison se fortifia et s'étendit; son imagination se régla, sans rien perdre de sa vivacité et de sa richesse. Les semences de génie que la nature avait mises en lui grandissaient chaque jour à son insu.

En même temps, l'étude de la musique allait son train. Il ne se proposait pas seulement de l'apprendre, il songeait à la réformer : il cherchait un moyen nouveau de notation par l'usage des chiffres. Au milieu de ces occupations et par suite de l'ardeur avec laquelle il s'y livrait, sa constitution assez robuste s'affaiblit. Un état singulier de fièvre et de langueur fit craindre quelque temps pour sa vie. Mais l'épuisement de ses forces et l'attente d'une fin prochaine devinrent une nouvelle cause d'activité pour sa pensée en la portant tout entière sur le grand problème de la destinée humaine. Les leçons d'une vie aventureuse et les entretiens de madame de Warens, qui s'était arrangé un catholicisme à sa mode, avaient plus qu'ébranlé sa croyance aux dogmes établis. Il avait commencé un grand travail sur lui-même; c'était de se faire une religion en se guidant sur sa raison et sur son cœur. Sa maladie et le péril où elle mit ses jours rendirent ce travail plus vif et plus douloureux. Moins inquiet et moins malheureux que Pascal, il fut cependant, un jour, entraîné par ses mélancoliques rêveries à une action qui rappelle les étranges mouvements de désespoir et de folie où tombe parfois l'auteur des *Pensées*. Un jour, tourmenté, en se promenant, par l'incertitude de son sort dans l'autre monde, se demandant avec trouble s'il devait attendre une vie de bonheur ou une vie de supplices, il s'avisa, pour calmer son inquiétude, de l'épreuve suivante : il s'en remit au jugement du hasard, et lança une pierre contre un arbre, déterminé, si elle le touchait, à se croire sauvé, et à se regarder comme damné si elle le manquait. Il vit la pierre toucher le but; et tel était en cet inst

son besoin de sortir d'incertitude, que ce résultat apaisa pour quelque temps le trouble de son âme.

Cependant son vigoureux tempérament reprit le dessus, et il ne tarda pas à se rétablir. Cette maladie, qui n'eut point pour sa santé les suites funestes qu'elle faisait craindre, en eut d'heureuses pour sa raison, qui ne fit que s'épurer et s'élever dans les orageuses méditations où elle la jeta. C'est pendant cette crise que se prépara au fond de sa conscience la religion simple et sublime du *Vicaire savoyard*.

La lecture de quelques livres de médecine dont son imagination se frappa, lui ayant donné de nouvelles inquiétudes pour sa santé, il eut l'idée d'aller consulter sur son état un médecin renommé de Montpellier. Le hasard lui fit rencontrer pendant son voyage une femme charmante dont il s'éprit, et qui lui donna tous les encouragements nécessaires pour le débarrasser de sa timidité. Tout entier à l'ivresse de cette passion nouvelle, il oublia entièrement madame de Warens. Toutefois, cet oubli dura peu : quand ses premiers transports pour madame de Larnage furent calmés, il se le reprocha comme un crime, et revola à Chambéry. Mais son absence lui avait été fatale. Madame de Warens ne se piquait pas de constance en amour comme en amitié. Avec sa légèreté et ses anciennes habitudes de galanterie, c'était beaucoup pour elle d'être restée pendant plusieurs années fidèle au même attachement. Quand Rousseau arriva, il trouva sa place prise par un autre. L'accueil qu'il reçut n'en fut pas moins affectueux : mais toutes les assurances d'amitié ne purent lui rendre moins pénible la présence d'un rival heureux. Hors d'état de se résigner à la situation nouvelle qui lui était faite, il dit adieu à madame de Warens et se rendit à Lyon, où il trouva une place de précepteur auprès des enfants de M. de Mably, grand prévôt de Lyon, et frère des deux célèbres abbés de Mably et de Condillac.

On a peine à croire un aveu que fait Rousseau en racontant les détails de son séjour chez M. de Mably. S'attend-on à voir l'homme qui venait de puiser dans l'étude et dans la méditation les plus beaux principes de vertu, de modération et de délicatesse, voler du vin pour le boire en secret? C'est pourtant ce qu'il fit dans cette maison où il était entré comme instituteur. Et toutefois, il est certain que l'expérience produite par les années et les lumières acquises par la réflexion lui avaient donné un vif amour de la vertu, un enthousiasme sincère pour le devoir et l'honneur, ou plutôt avaient heureusement développé en lui un goût inné pour le bien et le beau. Mais ce n'est là qu'une faible partie de ce qu'il faut pour l'amélioration d'un caractère. Rousseau apprenait à mieux voir le bien, il excitait en lui des mouvements d'enthousiasme pour le bien, mais il négligeait d'exercer sa volonté à le pratiquer. Sa raison s'élevait, sa sensibilité morale se perfectionnait; c'est toujours là, sans doute, un heureux changement : mais sa volonté restait faible, ses passions étaient vives : dans cet état il n'avait aucune garantie solide contre lui-même. Ce nouveau vol commis par lui chez M. de Mably ne doit donc pas étonner, non plus que les déplorables contradictions où on le verra tomber encore.

Le métier de précepteur, auquel il se sentait peu propre, et dont les ennuis étaient encore aggravés pour lui par la légèreté et l'inaptitude de ses élèves, ne tarda pas à le dégoûter. Il résolut de nouveau d'aller chercher fortune à Paris. Il y arriva dans l'automne de 1741, avec quinze louis et un mémoire sur un nouveau système d'écriture musicale. C'était cette notation par chiffres dont on a parlé plus haut. Il était très-fier de cette invention qui ne pouvait manquer, selon lui, de l'illustrer et de l'enrichir. Mais Rameau, auquel il présenta son mémoire, fit tomber toutes ses espérances par quelques critiques qui mirent au néant sa découverte. Heureusement le père Castel, auquel l'avait recommandé M. de Mably, lui procura quelques leçons de musique. Ce jésuite, homme fort répandu, lui rendit un autre service, en l'introduisant dans le grand monde. Présenté par lui chez mesdames Dupin, de Broglie, de Busenval, Rousseau y vit et y étudia de près cette société parisienne du dix-huitième siècle, si ingénieuse, si polie, si lettrée. Le salon de

madame Dupin réunissait les femmes les plus aimables, les grands seigneurs les plus spirituels, les écrivains les plus célèbres. Fontenelle, Buffon, Voltaire même, étaient de son cercle et de ses dîners. On peut penser qu'inconnu, pauvre et timide, Rousseau restait fort à l'écart dans ces brillantes réunions; mais il écouta, il observa : il prit, quoique témoin muet, des leçons d'élégance et de finesse ; il ressentit aussi, à la vue des frivolités et des vices qui se joignaient à tant d'esprit et de grâce, les premiers mouvements de cette aversion pour le monde et pour son siècle, de cette humeur misanthropique où il devait puiser une bonne partie de son énergie et de son originalité d'écrivain.

Cependant il était à bout de ressources. Madame de Broglie lui ayant offert une place de secrétaire auprès de M. de Montaigu, ambassadeur à Venise, il se hâta d'accepter : et voilà un nouveau changement de condition et un nouveau voyage ajouté à tant d'autres. A Venise, il joua un personnage plus important qu'il ne l'avait espéré, par les services qu'il rendait à un maître négligent et incapable, qui lui laissait tout à faire. Comptant sur la reconnaissance de l'ambassadeur et du gouvernement français, il se croyait sur le chemin de la fortune. Mais il voulut être traité dans l'hôtel de l'ambassade selon son mérite, et non selon sa naissance. Ses prétentions, qu'il soutenait avec une fierté légitime, mais intraitable, furent très-mal reçues : froissé des procédés humiliants qu'elles lui attirèrent, il perdit patience, demanda son congé et revint à Paris.

Logé dans un hôtel garni de la noire et triste rue des Cordiers (*), il entreprit de composer un opéra. Malgré l'ardeur qu'il mettait à ce travail, il ne négligea point de cultiver ses anciennes connaissances, auxquelles il en ajouta de nouvelles. M. de Francueil, receveur général, beau-fils de madame Dupin, l'introduisit chez la charmante madame d'Épinay. Un de ses commensaux de l'hôtel garni le mit à même de contracter avec Grimm et Diderot des relations qui bientôt se changèrent en une étroite amitié. Un compatriote le fit accueillir chez le riche M. de la Poplinière; ce dernier s'intéressa au succès de son opéra ; il fit exécuter chez lui, en présence de Rameau, cet ouvrage intitulé *les Muses galantes*. Mais Rameau donna à l'auteur le conseil d'étudier encore. Rousseau, découragé, renonça au théâtre, et prit une place de commis à neuf cents francs chez le mari de madame Dupin.

Il se consolait de ses mécomptes par un nouvel amour. C'est celui duquel résulta cette étrange union qui dura toute sa vie. Comment cette Thérèse Lévasseur, simple ouvrière en linge, qu'il rencontra à son hôtel de la rue des Cordiers, put-elle lui inspirer un penchant que jamais rien ne put détruire? Assez jolie, d'un caractère doux et honnête, du moins suivant Rousseau (*), elle était d'ailleurs d'un esprit si lourd et si borné qu'il ne put jamais lui apprendre à bien lire, ni même, ce qui est presque incroyable, à connaître un seul chiffre, les heures d'un cadran et les douze mois de l'année. Voilà celle qu'il associa pour jamais à sa vie. D'où vient la force de l'affection qu'il conçut pour une telle femme et la durée de l'empire qu'il lui laissa prendre sur son cœur? On aurait fort à faire si l'on entreprenait de donner une explication satisfaisante des singularités que présente l'histoire de Rousseau.

Une autre consolation non moins puissante pour lui, c'était son commerce avec Diderot, dont l'esprit vif charmait, dont l'humeur expansive enthousiaste lui inspirait une sympathie passionnée. Ils se voyaient sans cesse. Dans ces entretiens, le goût de Rousseau pour les lettres et la philosophie allait croissant. Un jour, en arrivant chez son ami, il ne le trouva plus; la *Lettre sur les aveugles* venait de paraître, avait attiré sur son auteur une lettre de cachet; mais on permit au philosophe enfermé dans le donjon de Vincennes de recevoir ses amis. Rousseau y courut, y retourna souvent ; dans l'ardeur de son amitié, il eût été heureux d'être enfermé avec lui. C'est pendant une de ses courses de Paris à Vincennes qu'il sentit sa vocation d'écrivain se

(*) Entre la rue Saint-Jacques et la rue de Cluny.

(*) Madame d'Épinay, dans ses Mémoires, le juge tout autrement.

véler à lui. Voici le moment venu où son génie, secrètement nourri et préparé par tant d'influences diverses mais puissantes, éclate tout à coup ; moment solennel sur lequel il faut l'entendre lui-même :

« Cette année 1749, l'été fut d'une « chaleur excessive. On compte deux « lieues de Paris à Vincennes. Peu en état « de payer des fiacres, à deux heures « après midi, j'allais à pied quand j'étais « seul, et j'allais vite pour arriver « plus tôt. Les arbres de la route, tou« jours élagués a la mode du pays, ne « donnaient presque aucune ombre ; et « souvent, rendu de chaleur et de fati« gue, je m'étendais par terre, n'en « pouvant plus. Je m'avisai, pour mo« dérer mon pas, de prendre quelque « livre. Je pris un jour le Mercure de « France; et tout en marchant et le « parcourant, je tombai sur cette ques« tion proposée par l'Académie de Di« jon, pour le prix de l'année suivante : « *Si le progrès des sciences et des arts* « *a contribué à corrompre ou à épurer* « *les mœurs?*

« A l'instant de cette lecture, je « vis un autre univers, et je devins un « autre homme. Quoique j'aie un sou« venir vif de l'impression que j'en « reçus, les détails m'en sont échappés « depuis que je les ai déposés dans une « de mes quatre lettres à M. de Males« herbes...... Ce que je me rappelle bien « distinctement dans cette occasion, « c'est qu'arrivant à Vincennes, j'étais « dans une agitation qui tenait du dé« lire. Diderot l'aperçut ; je lui en dis « la cause, et je lui lus la prosopopée « de Fabricius, écrite au crayon sous « un chêne. Il m'exhorta de donner l'es« sor à mes idées et de concourir au « prix : je le fis.... Mes sentiments se « montèrent avec la plus inconcevable « rapidité au ton de mes idées. Toutes « mes petites passions furent étouffées « par l'enthousiasme de la vérité, de la « liberté, de la vertu; et ce qu'il y a « de plus étonnant est que cette effer« vescence se soutint dans mon cœur « durant plus de quatre ou cinq ans, à « un aussi haut degré peut-être qu'elle « ait jamais été dans le cœur d'aucun « homme. »

Ces derniers mots appellent une réflexion affligeante. L'enthousiasme de la vérité et de la vertu, dit-il, étouffa, à cette époque, les passions misérables dans son cœur. Apparemment, ce n'était que pendant qu'il tenait la plume. Dans le même temps, Thérèse devint mère : sans hésiter un seul instant, ce philosophe enthousiaste de vertu fit porter l'enfant au bureau des enfants trouvés. Ce ne fut point un moment d'erreur. Quatre autres enfants vinrent au monde dans les années suivantes : il en fut d'eux comme du premier; et cela, malgré la résistance de la mère, qui n'avait pu fermer son cœur à la voix de la nature. On ne veut pas nier ici cet enthousiasme qu'on vient de voir exprimer à Rousseau. On accorde sans peine qu'il existait réellement dans son cœur; mais que peut l'enthousiasme seul pour fixer les pas de l'homme dans le chemin du devoir? Ceux qui se feraient illusion sur ses effets et sa puissance, n'auraient pour se désabuser qu'à lire la vie de Rousseau.

Le discours sur l'influence des lettres envoyé à l'Académie de Dijon remporta le prix. Rousseau étant malade alors, Diderot se chargea de le faire imprimer; le succès fut prompt, il fut immense. « *Votre ouvrage*, lui écrivait Diderot, *prend tout par-dessus les nues; il n'y a pas d'exemple d'un succès pareil.* » Dans quel enivrement ce passage subit de l'obscurité où il végétait, à l'éclat du triomphe le plus complet, dut-il jeter Rousseau? Il dut éprouver ce que Vauvenargues, soupirant en vain après un jour pareil, a si bien exprimé par ces mots : « Les premiers feux de l'aurore sont moins doux que les premiers regards de la gloire. »

Cependant, il ne serait pas exact de dire que cette effervescence de nobles sentiments et de vertueux désirs dans laquelle on l'a vu tout à l'heure se peindre lui-même, n'entraîna aucune réforme dans sa conduite. Depuis quelque temps, de commis chez M. Dupin, il était devenu caissier de M. Francueil; ces fonctions étaient assez lucratives. Il s'en démit par principe de morale, se disant que, pour se dévouer au culte de la vérité et de la vertu, il fallait commencer par se rendre indépendant. Son succès d'écrivain pouvait lui faire es-

pérer de s'enrichir dans la carrière des lettres : il se fit à lui-même le serment de ne point spéculer sur ses écrits, persuadé que l'attente de l'intérêt même le plus légitime était capable d'affaiblir l'inspiration de l'écrivain et de rabaisser le vol du génie. Il se choisit un métier qui pût le faire vivre, sans l'occuper exclusivement : ce fut celui de copiste de musique à tant la page. Les nombreuses relations qu'il avait contractées dans le monde, les habitudes qu'il avait prises dans certaines maisons, étaient un obstacle à son projet de vivre libre pour vivre heureux et sage. Il s'affranchit de cet obstacle en refusant les invitations qui lui étaient faites et en déclarant à ses connaissances et à ses amis qu'il n'irait les voir que quand il en aurait le temps ou le désir. Se borner au nécessaire était, à ses yeux, une maxime qu'on ne pouvait trop prendre à la lettre : en conséquence il quitta les habits à galons, les bas blancs, vendit sa montre, posa l'épée et prit une perruque ronde; il n'eut rien à retrancher du côté de la table, il était sobre naturellement. Il faut le reconnaître, sauf un côté d'exagération qui fait sourire, sauf la part que l'orgueil et le désir de produire de l'effet purent avoir à cette réforme, Rousseau, en adoptant de telles résolutions, fit preuve d'une courageuse élévation de sentiments et d'un désintéressement honorable : en y persévérant, il montra une fermeté dont il faut lui savoir gré. Toutefois il eût bien mieux valu accepter même ce qu'il y a de mensonger et de servile dans l'étiquette sociale et élever ses enfants. Il eût bien mieux valu garder sa place de caissier chez M. de Francueil et envoyer des secours à madame de Warens, qui languissait dans la misère.

En copiant de la musique, l'envie d'en composer lui-même le reprit de plus belle, il fit le *Devin de village*. On sait avec quels transports cet ouvrage fut applaudi, et quel triomphe fut décerné à l'auteur par un public enthousiaste. Sa *Lettre sur la musique* n'emporta point des suffrages aussi unanimes. La préférence qu'il y marquait pour la musique italienne souleva contre lui toute la partie du public qui tenait pour l'opéra français. Mais personne en la lisant ne fut médiocrement frappé du talent de l'écrivain. Ce talent se montra encore plus énergique, plus pur et plus original dans le discours *Sur l'inégalité des conditions*, qui parut peu après (1753). L'occasion en fut un nouveau concours ouvert par l'Académie de Dijon. Mais les protestations hardies qu'il contenait contre le despotisme, les conclusions menaçantes auquel il aboutissait, ne permirent pas aux juges du concours de le couronner. Ils se contentèrent de l'admirer avec toute la France.

Cependant le nouveau genre de vie adopté par Rousseau lui attirait force railleries des commensaux du baron d'Holbach et des encyclopédistes. Dès le commencement de sa réforme il avait presque cessé de les voir : le dépit que lui causèrent leurs plaisanteries lui fit rompre tout commerce avec eux. A ce sujet d'irritation il s'en joignit d'au tres qui achevèrent de lui rendre odieu le séjour de Paris. Sa célébrité crois sante, le contraste tout nouveau de se goûts avec son talent et de son métie avec son génie, lui attiraient mille im portunités qui ne lui permettaient pa de vivre à sa fantaisie. On voulait l voir, le posséder : on se piquait de vain cre sa sauvagerie. Sa solitude était trou blée sans cesse par des invitations, des ca deaux, qu'il n'était pas toujours poss ble de refuser et qui prolongeaient pou lui cette dépendance dont il s'était pr mis de secouer le poids. Impatient d' chapper au contrôle des philosophe aux politesses fastueuses des gran seigneurs, aux agaceries des femmes la mode, il résolut de quitter Paris d'aller vivre à la campagne avec Th rèse, sa musique et ses livres.

En exposant dans ses *Confessions* l motifs de cette résolution célèbre, q fut le texte de tant de conversatio dans les salons du dix-huitième siècl il est bien loin de tout dire. Sans dou il se décida par un goût naturel et lé time de liberté et de repos, par une néreuse aversion pour les frivoles pl sirs (*), les mesquines intrigues et

(*) « J'étais si ennuyé de salons, de d'eau, de bosquets et des plus ennuyeux m treurs de tout cela ; j'étais si excédé de broc res, de clavecins, de trios, de nœuds, de bons mots, de fades minauderies, de p

vices élégants des salons de Paris, par un vif besoin de vivre aux champs et [illegible] contempler avec amour la nature, qu'on oubliait fort dans les boudoirs et dans les parcs, et d'y chercher Dieu, dont on faisait bon marché à la table du baron d'Holbach. Mais, s'il avait voulu être franc, ou plutôt s'il avait pu se voir à nu lui-même, il aurait fait aussi entrer en ligne de compte les rancunes de l'amour-propre blessé, la roideur sauvage d'un caractère insociable, les défiances d'un esprit inquiet et soupçonneux, l'orgueilleux plaisir de refuser des applaudissements et des hommages, et l'espérance secrète d'occuper d'autant plus le monde de sa personne et de ses écrits qu'il lui disait anathème et s'en [illegible].

Madame d'Épinay, qui partageait son [illegible] avec Grimm et Diderot, ayant appris son projet, lui offrit une retraite dans son domaine de la Chevrette, voisin de la forêt de Montmorency. Il se défendit tant qu'il put, et se laissa enfin [illegible] et installer dans une petite [illegible] charmante placée dans un lieu [illegible] du parc, qu'on avait surnommé l'Ermitage (1756). Il y passa vingt mois dans un repos que les visites troublèrent [illegible], que charmèrent le travail, la rêverie et les plaisirs agrestes, et [illegible] été plus constamment heureux [illegible] durable, si son cœur, toujours [illegible] malgré le progrès des ans, ne [illegible] imprudemment jeté au milieu des [illegible] et des orages d'une passion nouvelle. Il voyait souvent chez madame d'Épinay sa belle-sœur, la comtesse d'Houdetot : il ne put fréquenter impunément cette femme dont les piquants attraits s'embellissaient du charme de l'esprit et de la bonté. La faiblesse de Rousseau lui fut doublement funeste. Madame d'Houdetot était liée à Saint-Lambert, alors retenu à l'armée, par un sentiment trop profond pour qu'elle en pût laisser pénétrer un autre dans son cœur. Rousseau souffrit le tourment de n'obtenir en échange du plus brûlant amour qu'une sincère amitié, et, par un autre malheur, sa folle ardeur pour madame d'Houdetot devint l'occasion d'une rupture avec sa bienfaitrice et ses amis.

Du moins il trouva dans son égarement une nouvelle source d'inspirations pour son génie. Madame d'Houdetot servit d'original à sa Julie; et tout ce qu'une semblable passion remuait dans son cœur de sentiments tendres, amers, impétueux, sublimes, déborda dans *la Nouvelle Héloïse*. Ce roman fut presque entièrement composé à l'Ermitage.

Au milieu de l'hiver de 1758, Rousseau quitta l'Ermitage, brouillé avec madame d'Épinay, avec Grimm et avec Diderot. Il serait difficile de déterminer exactement jusqu'à quel point il eut à se plaindre de ces trois personnes. Est-il vrai que madame d'Épinay écrivit à Saint-Lambert une lettre anonyme, où elle l'avertissait que Rousseau lui avait enlevé le cœur de sa maîtresse? Il est plus probable que ses torts se bornèrent à contrarier par jalousie et à épier par curiosité les témoignages de la passion de Rousseau. Faut-il le croire sur parole, lorsque, faisant l'histoire de ses démêlés avec Grimm et Diderot, il met tous les torts de leur côté? Sans doute, ils étaient l'un et l'autre légers, étourdis, moqueurs; sans doute Grimm était doublement fat, comme bel esprit et comme homme à bonnes fortunes; sans doute Diderot, naturellement tracassier, avait la fantaisie de gouverner Rousseau : il se fourrait indiscrètement dans son ménage, il avait de petits secrets avec sa belle-mère, femme assez méprisable, qui logeait aussi à l'Ermitage; il le chicanait sans cesse sur son amour de la solitude et sur son horreur pour Paris. Tout cela put être fatal à leur amitié. Mais comment ne pas croire que Rousseau contribua lui-même à en

[illegible] et de grands soupirs, que quand je [illegible] du coin de l'œil un simple pauvre buisson [illegible], une haie, une grange, un pré; [illegible] humais en traversant un hameau la [illegible] d'une bonne omelette au cerfeuil; quand [illegible] de loin le rustique refrain de la [illegible] des bisquières, je donnais au diable et [illegible] et les falbalas et l'ambre; et regrettant [illegible] dîner de la ménagère et le vin du cru, [illegible] de bon cœur paumé la gueule à monsieur [illegible] chef et à monsieur le maître, qui me [illegible] dîner à l'heure où je soupe, souper à [illegible] où je dors, mais surtout à messieurs [illegible] qui dévoraient des yeux mes morceaux, et, sous peine de mourir de soif, me [illegible] le vin drogué de leur maître dix [illegible] cher que je n'en aurais payé de meilleur [illegible] cabaret. » *Confessions*, livre IX. On ne [illegible] reconnaître l'accent de vérité d'un tel [illegible].

rompre les liens par sa susceptibilité ombrageuse, sa gravité formaliste, sa franchise outrée, son égoïsme intolérant? Il répète partout qu'il n'y eut jamais un homme plus fait que lui pour l'amitié, c'est le contraire qui serait vrai. Ce n'est pas qu'il n'y eût chez lui un véritable besoin d'aimer; mais il était trop exigeant avec les autres et l'était trop peu avec lui-même; il cherchait trop l'idéal de la perfection dans ses amis et s'aveuglait trop aisément sur ses propres défauts pour qu'aucun de ses attachements pût être durable.

Il se retira dans une petite maison dite Montlouis à Montmorency. C'est là qu'il composa la lettre à d'Alembert *Sur les spectacles*, par laquelle se consomma d'une manière éclatante sa rupture avec les encyclopédistes. Cependant l'intérêt immense que, malgré sa misanthropie, ses fautes et ses petitesses, il inspirait par son génie et par la noblesse de son cœur, lui fit trouver promptement de nouveaux amis à la place de ceux qu'il avait perdus. Ne rappelons ici que M. de Lamoignon de Malesherbes, qui, chargé pour lors de la librairie, lui fit venir sous son contre-seing les épreuves de l'*Héloïse* qu'on imprimait en Hollande; et le maréchal de Luxembourg, qui le tira de Montlouis pour l'établir dans un pavillon voisin de son château de Montmorency, et qui pendant deux ans, de concert avec sa femme, ne cessa de veiller avec la plus prévenante et la plus délicate affection sur son repos et son bonheur. Dans cette nouvelle demeure il composa le *Contrat social* et l'*Émile*, qui mit le sceau à sa gloire d'écrivain.

Mais la dernière partie de sa carrière devait n'être guère plus tranquille que la première. La tolérance avec laquelle le gouvernement laissait passer ses hardies réclamations contre les préjugés ou les abus, cessa quand l'*Émile* vit le jour. Rousseau était loin de s'attendre à ce changement. Quoiqu'il eût dit ouvertement en son nom, dans la *Profession de foi du vicaire savoyard*, ce que Voltaire n'avait jamais osé dire que par insinuation, par échappée, ou sous le voile de l'anonyme, rassuré par la protection de M. de Malesherbes qui lui avait rendu pour l'*Émile* le même service que pour l'*Héloïse*, et par l'e tière impunité avec laquelle le *Cont social* s'était répandu dans le publi il se croyait à l'abri de tout péril. To à coup le prince de Conti, qu'il com tait depuis peu au nombre de ses ami l'avertit qu'il était décrété de prise corps par le parlement, et qu'il n'y av que la fuite qui pût le soustraire à prison. Le moment de la persécuti était arrivé pour Rousseau. Mais il faut pas oublier comment on persécut alors. Le gouvernement n'était ni ass méchant ni assez courageux pour sirer l'arrestation et l'emprisonneme décrétés contre l'auteur de l'*Émile*. On voulait que le forcer de s'éloigner p un temps. On lui donna donc toute berté et toute facilité pour s'enfu Lorsqu'après avoir fait à son aise ses p paratifs de départ et ses adieux, Ro seau eut quitté le château de Montn rency, il rencontra près de Paris qua hommes en noir, se dirigeant tout d cement du côté d'où il venait, qui saluèrent en souriant et passèrent: c taient les huissiers chargés de l'arrêt C'est lui-même qui raconte cette pa cularité; et cette circonstance, jetée milieu du récit de sa fuite, jure sin lièrement avec le ton tragique et couleurs sombres que l'illusion d'i imagination frappée et l'emphase d'i vanité théâtrale y ont répandus.

Arrivé à Yverdun sur la frontière Suisse, après un voyage à petites jo nées, il apprit que le conseil de Gen venait de rendre contre lui un dé semblable à celui du parlement de Pa Le sénat de Berne paraissait trou mauvais qu'il s'arrêtât à Yverdun. Il demeurer à Motiers, dans la pri pauté de Neuchâtel, qui apparter au roi de Prusse, et eut le bonheur trouver un ami et un protecteur p sant dans le gouverneur même Neuchâtel, George Keith, plus co sous le nom de Milord Maréchal. repos dont il jouit d'abord dans ce jour paraissait devoir être durable. la lettre qu'il écrivit en réponse au dement de l'archevêque de Paris co l'*Émile*, scandalisa les ministres pr tants de Neuchâtel, auxquels la *fession de foi* n'avait pas moins qu'au clergé français. Les *lettres*

montagne, qu'il adressa aussitôt après aux Genevois, pour se venger du conseil, et pour faire prévaloir le parti démocratique dans les démêlés dont la république était le théâtre, soulevèrent contre lui dans Genève un concert de plaintes et d'injures auquel la Suisse, inquiétée par les hérésies religieuses et politiques du banni, se hâta de faire écho. Motiers ne fut plus pour lui un asile sûr. Le peuple, excité par des pasteurs fanatiques, effrayé par cet habit arménien qu'il avait eu la fantaisie d'adopter *, le menaça plusieurs fois dans ses promenades de botaniste, et un jour cassa quelques vitres de sa maison. Milord Maréchal n'était plus là pour le protéger contre cette persécution dont, au reste, les *Confessions* semblent exagérer beaucoup la violence. Il fallut chercher une autre retraite. La comtesse de Boufflers lui en proposa une paisible et agréable en Angleterre, auprès du célèbre Hume, dont elle était l'amie. Il accepta cette offre, et, accompagné de Thérèse, qui était venue le rejoindre en Suisse, il se rendit auprès du philosophe anglais en traversant la France et fit le plus tranquillement du monde. On a vu ce qui le rendait peu propre aux longues amitiés. Mais celle qu'il contracta avec Hume était d'ailleurs trop mal assortie pour être durable. Le sceptique brillant et léger, le partisan déclaré du torysme, ne pouvait pas s'entendre longtemps avec l'auteur de la *Profession de foi* et du *Contrat social*. De vifs démêlés éclatèrent entre les deux philosophes; et, au bout d'un an, Rousseau quitta l'Angleterre, exaspéré contre son hôte. Pendant son séjour à Wootton, il avait écrit les six premiers livres de ses *Confessions*.

Sa vieillesse s'écoula tranquillement en France, où, pour toute rigueur, le gouvernement exigea de lui le sacrifice de son costume d'Arménien, et où le monde ne cessa de lui prodiguer des témoignages d'admiration, des hommages flatteurs et des offres de services, que tantôt il acceptait avec des sentiments marqués de joie et d'orgueil, et tantôt repoussait avec une brusquerie farouche. Son caractère, qu'on a déjà vu si ombrageux et si bizarre, s'était encore aigri et faussé par ses derniers malheurs et par les démêlés et les ruptures auxquels toutes ses liaisons avaient abouti. Toujours en proie à de trop fortes illusions sur lui-même pour s'expliquer tant de brouilles qui lui avaient successivement fait perdre tous ses amis, et trop constamment dominé par les chimères de son imagination pour s'arrêter aux causes les plus naturelles de la persécution qu'il venait de subir, il s'était figuré que la plupart des hommes qu'il avait connus, animés contre lui de cette haine dont le vice est saisi pour la vertu, s'étaient entendus pour former un infernal complot, destiné à troubler son repos, à noircir son caractère, à le livrer à l'exécration et à l'horreur du genre humain, et, s'il se pouvait, à anéantir la gloire de ses écrits. Cet étrange fantôme, à force de se représenter à son esprit, y avait pris toute la consistance et tout l'empire d'une idée fixe. Dans sa sombre monomanie, il croyait voir partout des preuves de cette conspiration universelle où tous, depuis M. de Choiseul jusqu'aux ouvriers de Motiers qui avaient cassé ses vitres, jouaient leur rôle, et travaillaient à le perdre d'après un mot d'ordre commun. Pour faire voir jusqu'où allaient ces visions insensées, il faudrait emprunter ici des pages à ses *Rêveries d'un solitaire* : on l'y verrait à la fois bien ridicule, bien à plaindre, et bien éloquent.

Après avoir demeuré plusieurs années à Paris dans la rue Plâtrière, qui depuis a reçu son nom, et où le visita Bernardin de Saint-Pierre, l'affaiblissement de sa santé et le désir de finir ses jours à la campagne lui firent accepter la retraite que lui proposait M. de Girardin dans sa charmante habitation d'Ermenonville. Il y était depuis deux mois à peine, lorsqu'un matin, un grand froid le saisit : il tomba le visage contre terre et expira sans prononcer une parole (3 juillet 1778). Son corps, enseveli à Ermenonville, dans l'île des Peupliers, y resta jusqu'en 1792 : depuis cette époque, il repose au Panthéon.

* Rousseau et son disciple Bernardin de Saint-Pierre ont beau dire : la maladie de vessie dont Rousseau était attaqué ne rendait point l'habit arménien nécessaire. Il le prit par goût et parce qu'il était bien aise d'étonner les gens.

Il est inutile de présenter ici un jugement sur le caractère de cet homme extraordinaire; ce qu'on a dit là-dessus dans le courant de ce récit doit suffire. On a tâché de se tenir également éloigné du trop de sévérité et du trop d'indulgence, et de concilier les droits de la raison et de la morale avec la sympathie profonde que, malgré ses bizarreries, ses contradictions et ses déplorables faiblesses, Rousseau inspire aux âmes sensibles.

Il reste à présenter sur ses écrits quelques réflexions : on est forcé de les faire très-rapides.

L'idée principale du *Discours sur l'influence des lettres* n'est, sans doute, autre chose qu'un paradoxe. Il n'est pas vrai, comme la question de l'Académie de Dijon semblait elle-même le supposer, que la pureté ou la corruption des mœurs d'un peuple puissent dépendre de sa littérature. Quand les écrivains sont infidèles à la pureté morale, ils ne font que rendre à la société la corruption qu'ils en ont reçue. Les lettres ne sont autre chose que l'expression, le contre-coup de l'état social; quelle que soit la puissance des livres, ils ne font pas l'esprit, la moralité d'une époque : ils n'en sont que le reflet plus ou moins fidèle, plus ou moins éclatant: ils peuvent concourir au progrès du bien ou à celui du mal; ils ne renferment pas en eux la source de l'un ou de l'autre. Rousseau se méprenait donc en croyant pouvoir traiter la question telle qu'elle était posée et faire le procès aux lettres, de ce point de vue. Mais avant d'arriver à cette thèse paradoxale qui forme sa conclusion, que de vérités il trouve sur sa route et avec quelle puissance il s'en empare! S'il s'exagère l'action qu'il est donné à l'homme de lettres d'exercer sur les mœurs de son époque, par combien de nobles et salutaires conseils il l'éclaire sur ses devoirs! quelle grande et pure idée il lui donne de sa mission! et même ses plaintes les plus exagérées contre les lettres n'ont-elles pas un côté de vérité, quand l'allusion secrète à ce qui se passait dans le dix-septième siècle vient s'y mêler? Des écrivains tels que Voltaire et Diderot puisaient sans doute l'épicuréisme insouciant et voluptueux à la source commune des mœurs publiques; mais par combien de canaux ouverts de leurs propres mains ils le faisaient couler! et comme ils propageaient la corruption en la flattant! Un contemporain, témoin de leurs succès et de leur influence, tombait dans la plus naturelle illusion en s'en exagérant les fâcheux résultats. Ainsi le discours de Rousseau est loin d'être entièrement sophistique. Le vrai s'y mêle à chaque instant, on peut même dire qu'il y domine. C'est ce qui explique la beauté et la puissance de l'éloquence qu'on y admire. L'éloquence, recouvrant des idées entièrement paradoxales, peut être brillante, ingénieuse, animée; mais elle ne va pas à l'âme, et Rousseau, dans ce premier ouvrage, en a trouvé le chemin. Dans bien des endroits sans doute, il amasse des sophismes, et n'est que spirituel ou pompeux; dans d'autres, il exprime la vérité qui illumine son intelligence et échauffe son cœur, il est éloquent.

Dans le *Discours sur l'origine de l'inégalité des conditions*, c'est encore le même mélange d'exagérations sophistiques ou romanesques et de vérités généreuses et fécondes. Sans doute, l'état social et l'inégalité qui en découlent ont commencé beaucoup plus tôt que ne le veut faire croire Rousseau. Ces longs siècles d'isolement, d'ignorance, d'innocence, et, par suite d'égalité, par lesquels il fait passer d'abord la race humaine, sont un rêve auquel il devait croire difficilement lui-même. Que la société n'ait eu d'autre origine qu'une fantaisie fatale, éclose un matin dans le cerveau d'un de ces hommes isolés, on ne peut pas abuser davantage du paradoxe. Qui ne voit que l'instinct social est un des penchants primitifs de la nature, que la société était, par conséquent, nécessaire, et qu'elle dut commencer presque au berceau de l'humanité? Mais si l'inégalité que la société amène est une condition fatale de notre existence, c'est un besoin profond pour l'homme d'en gémir, et d'en déplorer toutes les douloureuses conséquences; c'est un devoir pour lui de chercher, autant que possible, les moyens de la diminuer, de l'adoucir et de rendre plus supportables les injustices qu'elle consacre. Or, en mille

droits de son œuvre, Rousseau obéit à ce besoin et se préoccupe noblement de ce devoir. Jamais plus puissant génie ne plaida une plus belle cause. Ce ne sont pas seulement des abstractions qui l'émeuvent : il a sous les yeux un gouvernement despotique et corrompu, qui est né des abus, qui a grandi par les abus, et qui ne soutient que par des abus sa force usée. A ce spectacle, sa verve s'allume et rien n'est plus éloquent que sa plainte contre le riche égoïste en faveur du pauvre sacrifié, que ses avertissements au petit nombre des puissants et ses vœux pour la foule qu'ils écrasent. Ce n'est pas un déclamateur qu'on entend : c'est un tribun de l'humanité, d'autant plus convaincu et plus ardent qu'il est du peuple lui-même et qu'il a longtemps rampé dans cette foule dont il prend la cause.

« Le roman prit un caractère nouveau sous la plume de Rousseau. Les faits devinrent la moindre partie du tableau : ce fut surtout à retracer les mouvements de l'âme qu'il fut destiné ; non pas ces mouvements simples, que produit immédiatement l'effet des circonstances, dont se compose le caractère, et d'où résulte la conduite, mais l'action intérieure de l'âme sur elle-même, lorsque, sur les ailes de la passion et de l'imagination, elle prend son essor loin des choses réelles et positives. Rousseau plaça ses personnages sur cette scène idéale, la seule où lui-même se plût à vivre. Il rapprocha ainsi le roman du caractère de la haute poésie dramatique. Nous ne chercherons donc pas dans la *Nouvelle Héloïse* la peinture des hommes tels qu'ils paraissent devant nous. Ce n'est pas ainsi que Rousseau a voulu les représenter. Rarement aux yeux des autres l'homme n'ose révéler les mystères de son âme, à moins qu'un mouvement passionné et involontaire ne l'y entraîne. D'ordinaire je ne sais quelle pudeur, unie à la crainte de ne pas être entendu, le porte à voiler ses secrets sentiments et à amortir ses impressions. En dedans de lui-même se passent mille agitations, mille combats, qui n'ont aucun résultat apparent, et qu'aucune parole ne témoigne. C'est cette portion de notre vie intérieure que Rousseau a su représenter ; les lettres de Julie ne renferment pas ce qui se dit, mais on y trouve ce qu'on a senti sans le dire. Cette manière d'envisager et de décrire le cœur humain a été la source des admirables beautés de cet ouvrage ; elle a entraîné sans doute quelques défauts ; le plus grand, sans doute, c'est cette uniformité d'un même style toujours destiné à peindre des impressions exaltées et à les raconter en détail. Rien ne repose ; jamais des paroles simples ne viennent replacer le lecteur dans la nature habituelle. Richardson, moins éloquent que Rousseau, a peut-être mieux conçu le roman ; il a placé les sentiments élevés dans un ensemble de circonstances réelles, ainsi que cela se passe dans la vie, où l'âme ne se dévoile tout entière que lorsqu'elle y est forcée par quelque circonstance extraordinaire (*). »

Le système d'éducation proposé dans l'*Émile* pour l'enfance et le premier âge, serait difficilement applicable. Est-il possible, comme le voudrait Rousseau, de faire apprendre les sciences aux enfants en les mettant à même de les inventer eux-mêmes, et non en les leur enseignant? Pour instruire son Émile par cette voie, il a recours à une foule de petits artifices, très-ingénieux, mais très-pénibles, et dont aucun d'ailleurs n'est assez impénétrable pour échapper à l'instinct sagace et malicieux des enfants. Or, si l'enfant s'aperçoit qu'on le trompe, n'importe dans quelle intention, sa confiance est ébranlée, et dès lors l'éducation est perdue. Il est étrange que Rousseau veuille laisser grandir son élève jusqu'à la jeunesse avant de lui apprendre à connaître et à vénérer l'Être suprême, avant même de lui en prononcer le nom. La raison de cette précaution bizarre, c'est que l'intelligence de l'enfant n'est pas à la hauteur de la notion abstraite de la Divinité ; comme si l'idée de Dieu, même matérialisée par l'imagination et rétrécie par la faiblesse d'une raison naissante, n'était pas bonne et salutaire ; comme si le sentiment, qui ne tarde pas à se développer chez les enfants, ne saisissait pas Dieu à sa manière ; comme si, parce que l'on ne peut encore com-

(*) De Barante, *De la Littérature française pendant le dix-huitième siècle.*

prendre, il fallait renoncer à sentir ! Et pourtant, malgré ces critiques et bien d'autres encore, le dix-huitième siècle eut peu d'ouvrages aussi utiles que *l'Émile*. Les conseils que Rousseau adresse aux mères pour l'éducation physique des enfants; les moyens qu'il imagine pour donner le change aux jeunes gens sur les premières émotions des sens et pour prolonger leur innocence par un heureux emploi de cette ardeur même qui la met en péril; toutes ces exhortations émouvantes pour éveiller en faveur de l'enfance une sympathie tendre, attentive, délicate, qui ne se trouvait pas dans les éducations austères du dix-septième siècle, ni dans les éducations trop faciles et trop négligées du dix-huitième, ce sont là des bienfaits que le voinage de singularités systématiques ne peut faire méconnaître. Est-il besoin d'en rappeler un autre bien autrement sérieux et salutaire? La *Profession de foi* fut la première digue posée aux envahissements du scepticisme. Par la voix du vicaire savoyard Rousseau ranima dans le sein d'une société frivole, incrédule, desséchée par l'abus de l'esprit, le besoin de croire, et celui d'aimer, qui en est inséparable. Il est vrai que, pour combler le vide désolant du doute, il ne put trouver autre chose que la religion du sentiment : mais c'était assez pour relever les âmes flétries, pour frapper au cœur l'égoïsme triomphant, et préparer le retour des vertus domestiques et sociales.

L'*Émile* et les *Confessions* sont les deux ouvrages de Rousseau où son talent d'écrivain brille de l'éclat le plus pur. C'est là que son style, toujours fortement travaillé, a le plus de naturel, d'aisance et de grâce; c'est là que sa vigueur, sa chaleur, sa finesse dégénèrent le plus rarement en véhémence d'apparat et en subtilité laborieuse. Le charme du langage, dans les *Confessions*, est tel que si, tout en se livrant au plaisir de la lecture, on ne tient sa raison bien en éveil, on court grand risque d'être entièrement dupe de l'auteur. Les *Confessions* sont-elles donc, malgré la promesse du début, un livre sans sincérité, sans bonne foi? Cette sincérité, que Rousseau annonce, se trouve ordinairement dans le fond. Ce qu'il avoue, ce qu'il raconte de lui ou des autres est le plus souvent vrai, ou lui paraît être tel. Mais, mettant sous les yeux de ses semblables ses actions mauvaises ou bonnes, il a grand soin d'arranger la forme de son récit de manière à atténuer, à dissimuler les premières et à faire valoir, à doubler le prix des secondes. Au premier abord, on croit sentir dans son langage une noble simplicité et une touchante candeur. Mais relisez, et vous verrez que cette simplicité et cette candeur d'expressions sont l'effet de l'art, et non le cri du cœur; vous verrez qu'elles ne sont qu'apparentes, et vous découvrirez par-dessous l'orgueil, qui, secondé par un talent fascinateur, fait l'apologie indirecte de la faute avouée, et travaille à vous désarmer, en paraissant prévenir votre justice, ou même invoquer votre rigueur.

L'influence exercée par les écrits d
Rousseau fut immense : cette influenc
se retrouve dans les institutions, dan
les mœurs et dans la litterature de notr
nation.

Dans nos institutions, le principe d
la souveraineté du peuple qui, avou
ou méconnu par les chefs du gouverne
ment, est aujourd'hui en France, et d
viendra de plus en plus le fondemen
de l'état social, fut proclamé pour l
première fois par Rousseau. Il en com
prit la nécessité avec le coup d'œil d
génie; il en développa les avantag
avec la clarté méthodique du philos
phe et la chaleur persuasive de l'ora
teur : il est vrai que, n'unissant p
assez constamment en lui le politiq
au philosophe et à l'orateur, et se la
sant entraîner par l'esprit systématiq
et par la passion, il en faussa, par ce
tains côtés, l'application, et en prit c
taines conséquences trop à la riguei
Mais, quoiqu'une partie du *Contrat s*
cial soit chimérique et impraticabl
quoique la portion d'erreurs qu'il co
tient, adoptée avec le reste par l'e
thousiasme contemporain, ait contrib
à égarer pendant quelque temps la m
che de la révolution, il ne faut p
pour cela apprécier moins exactem
la valeur du service rendu par Rousse
service immense, s'il est vrai, com
on n'en peut douter, que l'idée du pa
social est le principe de toutes les a

liorations politiques; service devant lequel recula le prudent Montesquieu, et dont l'idée même ne vint pas à l'aristocratique Voltaire.

Dans nos mœurs, Rousseau contribua à ramener nos pères à la vie de famille, trop oubliée pour la vie de salon. Si la tendresse des mères, la pudeur des épouses, les vertus civiques furent réhabilitées à la fin du dernier siècle, ce fut en partie une suite de l'effervescence généreuse produite dans les esprits par ses ouvrages. Enfin, il est aussi l'apôtre de ce déisme chrétien dans lequel se réfugia toute une société lasse du scepticisme, et qui, aujourd'hui, est l'unique religion de toutes les âmes généreuses auxquelles le passé ne suffit plus, et pour lesquelles le secret de l'avenir est obscur encore.

Dans notre littérature, avec Rousseau s'introduisent à la fois le penchant à la mélancolie rêveuse, le sentiment vrai et profond des beautés de la nature, le goût des détails familiers, le mélange du coloris poétique avec les formes abstraites de la prose. Pour tout dire ici, c'est dans sa voie, c'est sur ses traces que marchent la plupart des écrivains illustres apparus depuis cinquante ans. Bernardin de Saint-Pierre, Chateaubriand, madame de Staël, la Mennais, George Sand, Lamartine même, quelle que soit l'originalité de chacun, lui composent comme une postérité glorieuse.

Il est donc vrai que l'influence de Rousseau fut immense : à celui qui l'étudie et la contemple, il est donné de concevoir dans toute son étendue la puissance du génie.

ROUSSEL D'HURBAL. Voy. HURBAL.

ROUSSELET (Gilles), célèbre graveur au burin, né à Paris, en 1614, se forma sur la manière de Corneille Bloemaert, et le surpassa même quelquefois. Parmi ses chefs-d'œuvre on cite surtout : *la Sainte Famille; la Victoire de saint Michel sur Satan*, d'après Raphaël; *Eliézer abordant Rebecca; Moïse échappé à la mort*, d'après le Poussin; *l'Annonciation; Quatre travaux d'Hercule; David terrassant Goliath*, d'après le Guide; *le Christ au tombeau*, d'après le Titien; un autre *Christ*, d'après Lebrun. Cet artiste mourut en 1686.

ROUSSILLON, ancienne province, qui était bornée à l'est par la Méditerranée, à l'ouest par la Cerdagne, au nord par le bas Languedoc, et au sud par la Catalogne. Perpignan en était la capitale; on en a formé, en la réunissant avec la Cerdagne, le département des Pyrénées-Orientales.

Le Roussillon appartenait aux Celtes Tectosages, à l'époque où Annibal traversa les Gaules pour aller porter la guerre en Italie. On sait en effet que ce général, après avoir passé les Pyrénées, fut arrêté près d'*Illiberis* par les chefs de ce peuple, qui s'étaient assemblés à *Ruscino* pour lui fermer le passage. Les habitants de cette contrée étaient alors distingués en *Sardones, Consuarani* et *Ceretani*. Les premiers occupaient la côte depuis Salces jusqu'au cap Cerbera. Leurs villes principales étaient *Illiberis* (Elne) et *Ruscino* qui, suivant quelques auteurs, donna depuis son nom à la contrée. Les *Consuarani* habitaient l'intérieur du Roussillon proprement dit et une partie du Valespir; les *Ceterani* occupaient la Cerdagne. Sous les empereurs romains, tous ces peuples prirent le surnom de *Juliani*, et eurent pour capitale *Julia-Livia* (Livia), bâtie par Auguste, qui lui avait donné son nom et celui de Livie son épouse. Le Roussillon passa en 462, avec la Gaule Narbonnaise, dont il faisait alors partie, sous la domination des Wisigoths; puis, en 720, sous celle des Sarrasins. Ces derniers en furent chassés vers 760, par Pépin, qui réunit le Roussillon au royaume d'Aquitaine. Cette province fut dès lors gouvernée par des comtes qui bientôt se rendirent héréditaires; voici la liste de ces officiers, dont la vie n'offre d'ailleurs aucun intérêt :

812. *Gancelin*, fils de saint Guillaume et frère de Bernard, duc de Septimanie (voyez ce nom, t. II, page 423). Accusé, en 830, d'avoir trempé dans la conspiration de son frère contre Louis le Débonnaire, il fut dépouillé de son gouvernement; mais il le recouvra après s'être justifié. Ayant pris ensuite le parti de l'empereur contre

Lothaire, il fut assiégé par celui-ci dans Châlons-sur-Saône, où il s'était retranché, tomba en son pouvoir, et eut la tête tranchée en 834.

Vers 843. *Suniaire Ier*.

Radulphe.

Après 904. *Suniaire II*, premier comte héréditaire de Roussillon, neveu du précédent.

915. *Bencion* et *Gauzbert*, fils de Suniaire II.

916. *Gauzbert* seul.

Avant 946. *Guifred* ou *Gauzfred*.

Vers 1000. *Guilabert* ou *Guislebert Ier*.

1014. *Gauzfred II*.

1075. *Guilabert* ou *Guislebert II*, et *Hugues*.

Vers 1102. *Guinard* ou *Gérard Ier*. Il fit partie de la première croisade et se distingua aux siéges d'Antioche et de Jérusalem.

1113. *Arnaud-Gauzfred*, ou *Gauzfred III*.

1163. *Guinard* ou *Gérard II*, confirma, en 1162, les priviléges de la commune de Perpignan, et légua, en 1172, son comté à Alphonse II, roi d'Aragon.

Les comtes de Roussillon n'avaient jamais cessé de reconnaître la souveraineté des rois de France, par le règne desquels ils dataient leurs chartes, et les rois eux-mêmes avaient exercé plusieurs fois dans le Roussillon des actes de souveraineté. Les rois d'Aragon reconnurent également la souveraineté des rois de France sur le Roussillon, et ils continuèrent de dater leurs actes par le règne de ces rois, jusqu'à ce qu'en 1180, le concile de Tarragone leur eut ordonné de les dater de l'incarnation de J. C.; enfin, ils ne devinrent entièrement indépendants de la France que par la renonciation de Louis IX en faveur de Jacques Ier. Pierre III, roi de Majorque, fit, en 1344, prononcer juridiquement la saisie féodale du Roussillon, s'en empara, et le réunit à la principauté de Catalogne.

Revenu ensuite sous la domination des rois d'Aragon, le Roussillon jouit alors des avantages d'un gouvernement modéré. Mais Jean II l'engagea à Louis XI, pour 300,000 écus d'or, et le duc de Nemours en prit posses sion pour ce souverain en, 1471. Il n resta pas longtemps à la France : p le traité de Narbonne, du 18 janvi 1492, Charles VIII le rendit à Ferd nand, devenu roi d'Espagne par s mariage avec Isabelle, fille et hériti de Henri, roi de Castille, sans exiger remboursement de la somme prêt par Louis XI.

Mais la domination espagnole bientôt regretter aux habitants du Rou sillon le gouvernement de ses ancie maîtres: exaspérés par l'augmentati des impôts et par la violation de leu priviléges, ils se donnèrent à la Fran ainsi que la Catalogne, par les trait faits entre Louis XIII et les députés d états généraux de ces deux province le 16 décembre 1640 et le 19 décemb 1641. Louis XIII porta alors ses arm dans le Roussillon : le prince de Con s'empara, en 1641, d'Elne, de Canet, Clayra, de la Roca, d'Argelès et d'Ille; roi fit lui-même le siége de Perpigna qui capitula le 29 août 1642, après siége de plus de trois mois. Enfin, la p session du Roussillon fut assurée à France, en 1659, par le traité des Py nées. Les Espagnols envahirent ce province en 1793; mais ils en fur chassés dès l'année suivante.

ROUSSILLON (monnaie du). Si l'on croit Duby, auteur de l'ouvrage in tulé: *Traité des Monnaies des Prélats Barons*, les espèces qui circulaient da le Roussillon pendant le treizième s cle portaient le nom de *sous mol nais*. Ces sous furent décriés plusie fois, notamment en 1258, 1273 et 13 On en taillait ordinairement soixa au marc; mais à diverses époques on tailla jusqu'à soixante-deux, soixan quatre et même soixante-cinq. On point encore retrouvé de sous mol nais; Duby ignore ce que c'é que cette monnaie; pour nous, n pensons que ce n'était autre chose des *sous melgoriens*, monnaie to fait étrangère à la province. Vo MAGUELONE (Monnaie de).

Quoi qu'il en soit, pendant le q torzième siècle on fabriqua des m naies dans le Roussillon; en voici t qui ont été découvertes récemment M. de Longpérier, qui se propose

les publier; elles ont été frappées par *Alphonse IV* (1357-1356) et *Jean Ier* (1387-1395), tous deux rois d'Aragon; pour le style, le travail et le système monétaire, ce sont de véritables espèces espagnoles. 1° ALFONS' DI GRA REX ARAG entre grènetis; dans le champ la tête du roi couronnée et tournée à gauche; ℞. — COMS. BARR. NONA. ROCIL; dans le champ une croix à branches égales, coupant la légende en quatre parties, et cantonnée au premier et au quatrième canton de trois besants (deux, un), au deuxième et au troisième d'un annelet, *croat versá* (gros). 2° ALFONS; dans le champ une tête royale couronnée et tournée à gauche; ℞. — COMES ROCIL; dans le champ un rameau à deux branches (c'était au moyen âge comme maintenant une allusion à la paix) ... 3° IOHANNES REX; même type, ℞. — COMES ROCILI; même type ...nier). Ces pièces sont les seules de cette province qui aient été retrouvées jusqu'ici. Des textes assez nombreux prouvent cependant que tant que les rois d'Aragon furent maîtres du Roussillon, les ateliers monétaires qu'ils y possédaient furent souvent en activité; en 1336, le roi d'Aragon ordonna qu'on frapperait à Perpignan des florins d'or au titre de dix-huit karats et à la taille de soixante-huit au marc. Les florins de Perpignan avaient encore cours dans la contrée au quinzième siècle. En 1493, Ferdinand le Catholique fit fabriquer une monnaie d'or appelée *principat*, et une monnaie d'argent appelée *réal* ou *croat*. Le *réal* était à la taille de soixante-douze au marc et au titre de onze deniers et une obole. Il se rapprochait, comme on voit, beaucoup, pour son titre, du gros denier tournois. Le *principat* devait avoir cours pour douze réaux; c'était donc une espèce de florin, puisque cette monnaie en France et à Florence valait douze sous. Le titre et le poids des réaux varièrent quelquefois, même du temps de Ferdinand, qui ordonna, quelque temps après l'époque que nous avons indiquée plus haut, qu'on en taillerait soixante-quatorze au marc. Ce prince fit en outre frapper de petites monnaies de cuivre dont quarante valaient un réal, des ...nins dont quarante valaient six réaux, et enfin des *quartillos* ou quarts de réal. Toutes ces espèces, qu'on ne connaît pas parce que, sans doute, l'histoire monétaire de cette contrée a été jusqu'à présent fort peu étudiée, furent décriées par une ordonnance datée du 15 septembre 1654.

ROUSSIN (Albin-Reine), né à Dijon, en 1781, entra de bonne heure dans la marine; à l'âge de douze ans, il était mousse sur une canonnière, et à vingt-ans aspirant de première classe. Parvenu au grade d'enseigne de vaisseau, il fut embarqué sur la frégate *la Sémillante*, assista aux cinq combats que cette frégate livra dans les mers de l'Inde, et passa, en 1807, en qualité de second capitaine sur la corvette *l'Iéna*. Cette corvette continua dignement les exploits de *la Sémillante*, qui, dans l'espace de six années, avait fait éprouver à l'ennemi des pertes qn'on évalue à près de dix-huit millions. Elle fut enfin rencontrée par la frégate anglaise *la Modeste*, de 44 canons, et soutint contre elle une lutte que l'énorme disproportion des forces rendit très-meurtrière. La corvette n'amena son pavillon qu'à la dernière extrémité et lorsque les boulets qui avaient lacéré ses flancs ouvraient de toutes parts des voies aux flots avides de l'engloutir. Cette courageuse défense valut aux marins français des éloges mérités de la part de leurs adversaires, et les capitaines, conduits prisonniers à Calcutta, eurent pour prison le palais du gouvernement. Mais M. Roussin fut bientôt échangé. Il rentra à l'Île de France, passa de là sur *la Minerve*, et prit part aux glorieuses courses de cette frégate, entre autres à la lutte acharnée qu'elle livra avec *la Bellone*, les 20, 22 et 23 août 1810, contre une division de quatre frégates anglaises. M. Roussin revint en France en mars 1811, et fut bientôt après envoyé dans les mers du Nord, où il fit de nombreuses prises sur l'ennemi.

Toutes ces actions ne lui valurent pourtant le grade de capitaine de vaisseau que plus tard, après la première restauration; il obtint alors avec ce grade le brevet de chevalier de Saint-Louis, passa les cent jours au sein de sa famille; et lorsque les Bourbons revinrent pour la seconde fois, il fut chargé

de conduire à Paris la députation des officiers de marine qui allaient, au nom de leur corps, reconnaître le nouveau gouvernement. M. de Jaucourt, alors ministre de ce département, l'accueillit avec distinction et le félicita d'avoir travaillé, dans ces temps difficiles, à l'organisation d'un corps d'officiers sans emploi, pour la défense des côtes. Le successeur de M. de Jaucourt se montra moins reconnaissant des services de M. Roussin, et le comprit dans la liste des six cents officiers qui furent renvoyés sans solde et sans pension de retraite. M. Roussin se rendit à Paris, demanda au ministre une audience, n'eut pas de peine à le faire revenir d'une erreur involontaire, et fut immédiatement replacé dans son grade. On lui confia alors la direction d'un grand nombre de travaux de science et d'exploration qu'il accomplit avec habileté : en décembre 1816, il alla, avec deux navires, rectifier la carte des côtes occidentales de l'Afrique et des écueils qui les défendent, entre autres, du banc d'Arguin que le naufrage de *la Méduse* a rendu si tristement célèbre. Il dressa un grand nombre de cartes pendant cette campagne, qui dura près de dix-huit mois. En 1818, il fut fait officier de la Légion d'honneur, et l'année suivante, il alla dresser la carte des côtes du Brésil. Il prit, en septembre 1821, le commandement de la station française de l'Amérique du Sud, et fut récompensé du zèle qu'il y déploya, par le grade de contre-amiral. Le 4 août 1822, il fut nommé membre du conseil d'amirauté, et prit pendant trois ans une part active aux délibérations de cette assemblée. En 1828, il dirigea vers le Brésil une escadre chargée de demander à l'empereur la réparation des désastres causés à notre commerce par le blocus de Buenos-Ayres. Il avait pour mission d'appuyer par la force, si les négociations échouaient, la mise en liberté de sept navires marchands capturés par l'escadre de Buenos-Ayres et une indemnité convenable. Après bien des pourparlers inutiles et des menaces qui allaient recevoir un commencement d'exécution, M. Roussin obtint enfin ce qu'il demandait. En 1830, il devint membre de la section de géographie et de navigatio
à l'Académie des sciences, et, peu d
temps après, fut nommé préfet du 2e ar-
rondissement maritime. Il avait eu
peine le temps de s'installer à Bres
qu'un ordre du ministre lui enjoigni
de prendre le commandement de l'es-
cadre destinée à agir contre le gouverne-
ment de don Miguel. Il se rendit
l'embouchure du Tage avec six vais
seaux de ligne, trois frégates, une co
vette, deux bricks et un bateau à v
peur; entra dans le fleuve avec toutes c
forces, et le remonta malgré le f
continu des forts Saint-Julien et Bugi
Le soir du même jour, l'escadre fra
çaise était mouillée le long des quais
Lisbonne, devant le palais du gouve
nement, et l'amiral signait un traité p
lequel le Portugal adhérait à toutes l
réclamations de la France. Cependan
don Miguel n'ayant pas voulu, sur l'i
vitation qui lui en avait été faite, mett
en liberté les prisonniers politiques,
Roussin s'éloigna de Lisbonne avec l
prises portugaises, mais en y laiss
un agent consulaire français chargé
veiller à l'abrogation de certains u
ges vexatoires pour notre marine.
26 juillet, une ordonnance royale
conféra le grade de vice-amiral e
rappela à Brest, où il arriva le 24
tembre.

Devenu, en 1832, membre de la Ch
bre des pairs, il fut, la même ann
nommé ambassadeur de France à C
tantinople; renonça, en 1840, à
carrière diplomatique qui n'avait
été exempte d'erreurs et de faibles
pour entrer dans le ministère Thiers;
lors de la chute de ce cabinet, l'un de
qui, suivant l'expression de M. de
bert, se hâtèrent de passer dans le
ennemi; reçut alors le titre d'am
reprit en février 1843, sous le mini
Guizot, après la démission de l'a
Duperré, le portefeuille de la ma
et, bientôt après, l'on fut étonné
tendre le brave marin qui s'était ill
dans l'Inde par une lutte si coura
contre les Anglais, faire l'apolog
droit de visite, et employer toute l
gie dont il est capable, pour obten
Chambres la consécration des t
les plus antipathiques à la marine
çaise. Il s'est retiré, le 24 juillet

du ministère, où il a été remplacé par M. de Mackau.

ROUTES. Nous ignorons si, avant d'avoir été, d'abord en partie, puis en totalité, soumise par les Romains, la Gaule était sillonnée par des routes. Si cela est, ces voies de communication ont péri tout entières et sans qu'il en reste rien; et ce que nous rencontrons çà et là de débris d'anciennes routes appartient, sans en rien excepter, à des travaux exécutés chez nous, et peut-être par eux, sous les ordres et la direction d'un peuple qui était leur maître. La première voie romaine pavée de cailloux taillés carrément, ouverte en deçà des Alpes, fut construite par les Romains, pendant les dernières guerres d'Afrique, pour passer d'Italie en Espagne par les Alpes, la Gaule Narbonnaise, la Gaule Aquitanique et les Pyrénées. La seconde, qu'on ne sait où fixer et dont on ne trouve aucun fragment, est celle que Domitius Ænobarbus fit ouvrir, l'an 629 de Rome, à travers le pays des Allobroges et des *Arverni* (Savoie, Dauphiné, Auvergne), et qui fut, de son nom, appelée *Via Domitia*.

Quand la Gaule eut été forcée dans toute son étendue de reconnaître le pouvoir de Rome, Auguste, parvenu à l'empire, sentit le besoin de communiquer commodément et promptement avec les peuples chez lesquels l'obéissance n'était point encore devenue une habitude. A cet effet, il fit ouvrir à travers les Alpes une grande route divisée en deux branches qui venaient se rejoindre à Lyon, où, pour les Romains, commençait la Gaule. Une de ces branches, traversant la Tarentaise et le pays des *Centrones*, était la plus longue, mais offrait assez de largeur pour que les chariots pussent la parcourir. L'autre, qui franchissait les Apennins, était plus directe, et par conséquent plus courte; mais elle était si étroite, qu'une bête de somme et son conducteur pouvaient à peine y passer de front.

Auguste avait tellement à cœur les travaux des grands chemins, que, pour les conduire à fin, il n'épargna pas même les statues d'or et d'argent qu'il avait reçues de plusieurs de ses amis et des peuples de son empire pour honorer ses triomphes. Il en fit fondre et transformer un grand nombre en espèces, qu'il employa à payer ces ouvrages. Il fut en cela, et pour ce qui nous concerne, très-bien secondé par son gendre Agrippa. Celui-ci fit de Lyon le point de départ des grandes routes de la Gaule, et en construisit quatre, principalement remarquables par leur longueur et la difficulté des lieux. L'une traversait les montagnes de l'Auvergne et pénétrait jusqu'au fond de l'Aquitaine; une autre fut poussée jusqu'au Rhin et à l'embouchure de la Meuse, côtoyant pour ainsi dire ce fleuve jusqu'à la mer d'Allemagne; une troisième conduisait à travers la Bourgogne, la Champagne, la Picardie, et s'arrêtait à Boulogne-sur-mer; enfin, la quatrième suivait le cours du Rhône, entrait dans le Languedoc, et finissait à Marseille sur la Méditerranée. De ces tiges principales, partaient une multitude de branches et de rameaux, qui liaient les différentes villes les unes avec les autres.

Tant que les Romains dominèrent dans nos contrées, ces voies de communication furent soigneusement entretenues, et reçurent même des accroissements. Trèves devint, comme Lyon, un point de départ, et distribua des chemins dans plusieurs directions. L'un de ces chemins allait à Strasbourg, et de Strasbourg à Belgrade; un autre conduisait par la Bavière à Sirmisch, à une distance de plus de quatre cent vingt-cinq de nos lieues. Il en fut de même de Reims: de cette ville partaient sept voies capitales qui la mettaient en rapport avec Metz, Trèves, Bavais, Fismes, Soissons, Cambrai, Arras, Boulogne, etc., et dont de nombreux débris existent encore aux environs de son enceinte.

La translation du trône impérial de Rome à Milan, puis à Ravenne, ne changea rien à ce qui avait été fait. Ces deux dernières villes, de même que la première, communiquaient, au cinquième siècle, avec la Gaule, au moyen de cinq grandes routes arrivant, à Arles, par les Alpes Cottiennes; à Vienne, par les Alpes Graïennes; à la même ville, par les Alpes Cottiennes; à Strasbourg, par les Alpes Graïennes, et à Mayence, par les Alpes Pennines.

Si les voies romaines ont laissé des

débris si imposants et si solides encore, c'est que rien n'arrêtait les Romains quand ils les avaient entreprises. S'ils rencontraient un abîme, ils le comblaient; un marais, ils le desséchaient; un rocher, ils le fendaient, témoin la porte taillée de Besançon; une montagne, ils l'aplanissaient, ou passaient à travers, comme nous le faisons pour nos chemins de fer. Quand la route à construire devait passer par des lieux bas, déprimés, ravalés entre deux collines, on faisait une de ces levées qu'Ammien Marcellin appelle *agger itinerarius*, qui conduisait d'une colline à l'autre, en gardant le niveau de toutes deux, et on évitait ainsi les montées et les descentes.

Ces travaux gigantesques étaient exécutés par trois sortes de personnes : 1° les soldats des légions, qu'on enlevait ainsi à l'oisiveté de la vie de garnison; 2° les habitants des provinces; 3° les criminels condamnés aux travaux publics. Quant aux dépenses, elles étaient acquittées par le trésor public et par le fisc de l'empereur; par l'argent provenant de la vente des dépouilles enlevées aux peuples vaincus; par les généraux qui obtenaient les honneurs du triomphe, et recevaient, à cette occasion, de riches présents des nations qu'ils avaient soumises, ainsi que de nombreuses couronnes d'or des rois et des peuples alliés; par les dons volontaires des citoyens; enfin, par des impositions spéciales et extraordinaires, que tout le monde, l'empereur lui-même, était tenu de payer. Cela avait lieu pour les routes principales; celles de traverse étaient construites par corvées, par les bras et aux dépens de la bourse de ceux à qui elles profitaient.

Les Romains n'épargnaient rien pour donner aux voies publiques cette solidité qui nous étonne. Bergier, qui en a fait défoncer trois aux environs de Reims, nous apprend qu'au moins sur ce point on les construisait ainsi : quand le sol était uni, on le creusait à une certaine profondeur, et de la largeur que devait avoir la route, puis, sur la terre ainsi mise à découvert on étendait une couche de mortier composé de chaux et de sable, d'un pouce environ d'épaisseur. Sur ce mortier, on plaçait un lit de pierres plates et larges, de l'é paisseur de dix pouces, couchées les une sur les autres, et liées entre elles pa un ciment qui les rendait tellemen adhérentes les unes aux autres qu'elle ne faisaient qu'un seul corps. Ce premie lit se nommait *statumen*.

On étendait par-dessus une nouvell couche, épaisse de huit pouces, compo sée de pierres plutôt rondes, ovales o cubiques, que plates et étendues, d'a sez petite dimension pour tenir dans l main. Ces pierres, jetées à la pelle e mélangées de ciment, étaient battu avec force, mises de niveau, et tell ment empâtées dans le ciment, qu comme celles qu'elles recouvraient, ell ne faisaient qu'un sel bloc. Cette s conde couche était appelée *rudus*.

Sur le *rudus* on jetait une troisièn couche d'un pied d'épaisseur, d'u terre grasse, de la nature de celle do on fait les aires des granges. Cette terr longtemps battue, finissait par fai un corps solide, que l'eau ne pouv pénétrer et qui garantissait de tou altération les travaux inférieurs. Cet couche s'appelait *nucleus*.

Quand le chemin ne devait pas ét pavé, on s'en tenait là; dans le c contraire, on creusait un peu plus ava le sol qui devait recevoir la maçonn rie, et sur le *nucleus* on étendait u couche de six pouces de cailloux pl gros que ceux du *rudus ;* cette couc appelée *summa crusta*, était liée p le mortier et arrondie en dos d'a pour l'écoulement des eaux.

On ne procédait pas ainsi parto car sur quelques points, les gran routes étaient construites avec u recherche qui ressemblait à du lu Guichardin parle d'une voie roma tracée de Paris à Tongres, et dont voyait des restes dans la Gaule Belgiq comme d'une œuvre merveilleuse miraculeuse, parce que, en un parco de quatre-vingts lieues, elle était pa de très-grandes pierres qui se renc traient encore en quelques endro André Résend dit avoir vu dans la Ga Narbonnaise les restes d'une route pa avec une profusion presque insensée pierres équarries à la règle et au m teau, *quadratis saxis pene insana p fusione*.

Outre les *mutations* ou relais, dont nous avons parlé à l'article POSTE, il y avait sur les grandes routes des lieux de halte et de gîte, appelés *mansions*, où les troupes en marche s'arrêtaient à la fin de la journée pour passer la nuit. Ces mansions, toujours situées hors des villes, et placées à une journée de marche l'une de l'autre, étaient composées de bâtiments assez vastes pour qu'un corps militaire qui y arrivait pût y prendre logement, et y trouver, préparés à l'avance, les vivres nécessaires à sa subsistance. Quelquefois, au lieu de compter les distances par milles de chemin ou par journées de marche, on les comptait par mutations et par mansions, comme nous comptons aujourd'hui par postes et par étapes. Ainsi, il est dit dans l'Itinéraire d'Antonin, que de Bordeaux à Arles il y a 30 mutations et 11 mansions; et d'Arles à Milan, 63 mutations et 22 mansions.

Ce qui doit nous faire regarder les mansions comme des établissements considérables, c'est que, outre ce que nous venons de dire, on y trouvait aussi, comme dans les mutations, des voitures, des chevaux et des postillons pour le service des courriers. Quand les empereurs parcouraient les provinces, ils s'arrêtaient dans les mansions aussi souvent que dans les cités, et, à cette occasion, on y faisait porter de commodes et riches ameublements, pour les y recevoir avec un appareil digne de leur majesté. Ce fut dans la première mansion que mourut, de la fièvre qui l'y surprit, l'empereur Titus, parti de Rome en bonne santé: ce fut dans une mansion appelée *Cœnophrunion*, située entre Héracléeet Constantinople, qu'Aurélien fut assassiné par ses domestiques.

Les arcs de triomphe que les Romains élevaient à leurs grands hommes, ou que la peur et la flatterie dédiaient à des tyrans, étaient toujours placés sur de grandes routes, principalement à la sortie des villes. Le long de ces voies magnifiques, les empereurs se faisaient bâtir des palais, les riches citoyens de vastes maisons de campagne, et ceux dont la mort avait décimé la famille, y inhumaient les restes des parents qu'ils avaient perdus. Toutes ces constructions, poussées souvent fort loin à droite et à gauche, et formant une espèce de rue, semblaient continuer la ville comme le font la plupart de nos faubourgs aujourd'hui.

Toutes les routes de l'empire romain partaient du Forum et du milliaire doré qu'on y avait élevé, comme étant le centre de la ville et du monde alors connu. Chaque mille était indiqué par une petite colonne chargée quelquefois d'une inscription en l'honneur de celui qui avait fait la route, ou bien qui l'avait réparée en totalité ou en partie, et à l'aide de ces indications, à la fin de chaque journée, le voyageur savait le chemin qu'il avait fait.

Pendant plus de trois siècles que les peuples de la Germanie parcoururent et dévastèrent la Gaule, les routes furent tellement fatiguées par les hommes, les chevaux, les chariots, et de plus si complétement négligées, qu'elles périrent presque partout faute d'entretien, et qu'on perdit jusqu'au souvenir de ceux à qui le pays les avait dues. Quand il se fut établi une espèce d'ordre et de stabilité dans les choses, et qu'on retrouva quelques restes de ces admirables voies de communication, les travaux qu'ils révélaient parurent tellement au-dessus de la puissance humaine, qu'on leur attribua une origine merveilleuse. Dans la Gaule Belgique, on supposa que ces routes, dont on admirait avec étonnement les débris, étaient l'œuvre d'un certain Brunehaut, quatrième successeur de Bavo, roi fabuleux des Belges, lequel Brunehaut, étant magicien, les avait fait construire en trois jours par des démons placés sous ses ordres. Plus tard, une similitude de nom en fit faire honneur à la reine femme de Sigebert, roi d'Austrasie, et des écrivains, en rapportant cette tradition populaire, lui donnèrent une espèce d'authenticité. L'auteur de la *Chronique de Saint-Bertin* dit que cette princesse fit construire la grande voie qui va de Cambrai à Arras, puis de là par Térouanne jusqu'à la mer, et ajoute que, de son temps, on la nommait *Chaussée de Brunehaut*. La dénomination ne fait rien ici à l'affaire. Brunehaut se plaisait beaucoup

à bâtir des églises et des monastères considérables, mais elle ne fit pas construire une seule route. Toutes celles qui portent mal à propos son nom sont évidemment l'ouvrage des Romains; autrement Grégoire de Tours, Aimoin, Sigebert et autres chroniqueurs de l'époque, qui ont parlé d'elle, n'auraient pas passé sous silence un acte qui eût été certainement l'un des plus remarquables de sa vie.

On ne voit pas qu'aucun des rois de la première race se soit occupé des routes; aussi les communications de province à province, et même de ville à ville, étaient-elles lentes, difficiles et quelquefois périlleuses. Charlemagne, parvenu au faîte de la grandeur, porta son attention sur ces puissants moyens de gouvernement et de civilisation, employa à leur entretien les soldats de ses armées ainsi que les peuples de ses provinces, et institua des officiers, appelés *missi*, qui les parcouraient constamment pour les inspecter et y faire faire les réparations nécessaires. Ce prince, qui, par un esprit de dévotion dont ses peuples durent beaucoup souffrir, avait affranchi les biens des gens d'église de toutes charges et contributions publiques, prenait en si haute considération le bon état des routes, qu'il assujettit ces mêmes biens aux taxes et impositions qu'exigeait leur entretien. Sous Charles le Chauve, il existait des terres dont la possession obligeait à l'entretien des chemins, ainsi qu'à la réparation des ponts, et, selon un capitulaire de Lothaire, le détenteur ecclésiastique, aussi bien que le possesseur séculier, était soumis à ces charges. Dans des temps plus rapprochés, les hommes d'église, nonobstant leurs priviléges, furent toujours obligés de concourir de leur bourse et du travail de leurs serviteurs à l'entretien des chaussées, des grandes routes et des ponts.

Les troubles des onzième et douzième siècles firent perdre de vue les routes et les ordonnances publiées pour leur entretien. On ne s'occupait alors que des voies les plus nécessaires, comme les chaussées qui facilitaient l'entrée des ponts et des grandes villes, et le passage des endroits marécageu quant au reste, il était dans un co plet abandon. Sous Philippe-August les choses s'améliorèrent, et la poli des grands chemins commença à se r tablir. Ce prince confia, comme l'av fait Charlemagne, l'inspection des ro tes à des envoyés ou commissaires g néraux nommés par lui, lesquels, d tribués dans les provinces, n'avaien rendre compte de leurs fonctions q la personne du roi. Cependant, c commissaires s'étant rendus à charge public, on les abolit au commenceme du quatorzième siècle, et leurs attrib tions furent remises aux juges ordinai de chaque localité.

Cette organisation subsista jusqu' 1508, époque où l'on donna aux tré riers de France quelque part dans grande voirie. Henri II, par un édit 1552, autorisa les élus à faire les rép rations dont la dépense n'excéder pas vingt livres. Henri III, en 158 leur associa les officiers des eaux forêts, en sorte qu'il y eut en mê temps quatre juridictions ayant dr de connaître de ces matières. Henri I ayant reconnu la confusion que caus cette concurrence, créa, en 1599, officier appelé grand voyer, auquel attribua la surintendance des gra chemins et le pouvoir de commett des lieutenants dans les provinces.

Cet arrangement n'ayant pas eu to le succès que l'on en attendait, Lo XIII, par un édit de février 1626, su prima le titre de grand voyer et re la juridiction des grands chemins a trésoriers de France, qui, étant répa dus dans les différentes provinces royaume, se trouvaient plus à port d'exercer une active surveillance. roi ayant ensuite reconnu l'importan de la grande voirie, s'en réserva la s intendance, et établit un directe général des ponts et chaussées, qui e sous lui plusieurs inspecteurs et ing nieurs. Sur le rapport de ce directe général, le roi ordonnait chaque anné par arrêt de son conseil, les travaux réparations qu'il voulait qu'on fît a routes. L'adjudication au rabais de c ouvrages se faisait, à Paris, par les t soriers de France, et dans les provi

ces, par les intendants, qui veillaient aussi sur les grands chemins, suivant les ordres qui leur étaient transmis. Les pays d'états s'occupaient par eux-mêmes dans leur territoire de l'entretien des ponts, chaussées et grandes routes.

Quand il n'exista plus ni trésoriers de France, ni intendants, ni états provinciaux, ils furent remplacés dans leurs attributions, en ce qui concernait les travaux à faire aux grands chemins, par l'administration centrale des ponts et chaussées. Cette administration, créée par la loi du 31 décembre 1790, fut placée, par celle du 6 août suivant, *dans la main et sous la responsabilité du ministre de l'intérieur*. Mise aujourd'hui sous la juridiction du ministre des travaux publics, son service se compose de la construction, réparation et entretien des ponts, chaussées, routes royales et départementales, etc. (Voyez PONTS ET CHAUSSÉES.) La police de la grande voirie est exercée par les ingénieurs, ainsi que par les agents voyers, conducteurs, piqueurs, et autres subordonnés. Les gardes champêtres y concourent aussi.

La largeur des routes de première classe, dites routes royales ou chemins royaux, a varié selon le temps et les coutumes. Suivant une transaction de l'an 1212, appelée *Charta pacis*, la route royale n'avait alors que dix-huit pieds. La coutume du duché de Bourgogne (chapitre *des mesures*) ne donnait que [illegible] pieds de largeur au grand chemin, qui était le chemin royal. Celle de Normandie (article 623) dit qu'il ne doit pas avoir moins de quatre toises. Celle de Senlis et celle de Vermandois veulent que les grands chemins aient au moins quarante pieds de large dans les bois et forêts, et trente pour le moins dans les terres découvertes. Celles d'Amiens, de Boulogne et de Saint-Omer voulaient que tous les chemins royaux eussent au moins [illegible] pieds de large. Celle de Clermont en Beauvoisis donnait au chemin proprement dit trente-deux pieds, et au chemin royal soixante-quatre pieds de largeur.

Suivant *l'ordonnance des eaux et forêts* du mois d'août 1669, titre 28, article 3, les grands chemins dirigés à travers les bois devaient avoir soixante pieds de largeur, pour la sûreté des voyageurs. La largeur des autres chemins royaux hors des forêts avait été réglée différemment, par divers arrêts et lettres patentes, jusqu'à l'arrêt du conseil du 3 mai 1720, qui maintint la largeur des grands chemins à soixante pieds et fixa celle des autres à trente-six. Enfin, un arrêt du conseil, du 6 février 1776, distribua les routes en trois classes, et fixa la largeur de celles de la première à quarante deux pieds, de celles de la seconde à trente-six, et de celles de la troisième à trente, sans y comprendre les fossés, ni les empâtements des talus ou glacis.

L'ordonnance de Blois, de l'année 1579 (article 356), paraît être la première qui ait enjoint de planter des arbres sur les bords des grands chemins; l'article 6 de l'arrêt de règlement de 1720, en confirmant cette injonction, spécifia les arbres qui devaient être plantés; c'étaient des ormes, des hêtres, des châtaigniers, des arbres fruitiers ou autres, selon la nature du sol. Ces arbres devaient être distants de trente pieds les uns des autres, et éloignés d'une toise au moins du bord extérieur du fossé. L'arrêt de 1776, en son article 9, ordonna des plantations semblables, s'en référant pour la nature des arbres à celui de 1720.

Après avoir pourvu à la commodité des voyageurs, on chercha à pourvoir à leur sûreté, et à cet effet, les crimes et délits commis sur les grandes routes furent punis bien plus sévèrement que ceux de même nature qui étaient commis sur d'autres points du territoire. Par un édit publié en 1534, et qui, jusqu'à la révolution, eut force de loi, les vols et assassinats commis sur les grands chemins furent punis du supplice de la roue. Cette législation fut ensuite, quant à ce qui concerne le premier de ces deux crimes, modifiée dans l'intérêt des voyageurs, et afin de ne pas mettre un voleur dans la nécessité de commettre un meurtre pour cacher un crime moins grand et que la justice frappait alors de la même peine.

Dans la plupart des provinces du royaume, la construction et la réparation des grands chemins furent presque

toujours exécutées par le moyen des corvées. Louis XVI ayant considéré que, non-seulement ce genre de travail pesait sur la portion pauvre de la population, mais qu'il en résultait encore divers autres inconvénients, tels, par exemple, que l'ouvrage qui se faisait de cette manière était toujours imparfait, et coûtait au peuple et à l'État, en journées d'hommes et de voitures, le double et souvent le triple de ce qu'il aurait coûté s'il eût été exécuté à prix d'argent, formula, en février 1776, un édit par lequel il supprima les corvées, et ordonna que la confection des routes aurait lieu à l'avenir au moyen d'un travail volontaire et salarié.

Quand le garde des sceaux, chancelier de France, annonça cet édit au lit de justice du 12 mars de la même année, le ministère public éleva des réclamations au nom des propriétaires, et proposa au roi d'employer, comme le faisaient les Romains, les troupes de l'État à la construction et à l'entretien des chemins publics. Néanmoins l'édit fut enregistré, mais il demeura sans effet; car le roi, par déclaration du 11 août 1776, enregistrée au parlement le 19 du même mois, en suspendit l'exécution, et rétablit par provision l'ancien usage observé pour la réparation des chemins. Cet usage subsista jusqu'à la révolution.

Depuis l'abolition des corvées et du régime féodal, la confection et la réparation des routes ont été exécutées à prix d'argent, sous la direction et surveillance de l'administration des ponts et chaussées. Les grandes voies de communication ont été classées en routes royales et en routes départmentales. Les premières font partie du domaine public et sont entretenues aux dépens du trésor; les secondes appartiennent aux départements, lesquels sont tenus de pourvoir aux frais de redressement, entretien, réparation qu'elles exigent. Les conseils généraux votent chaque année des crédits applicables à ces travaux, et obtiennent même la permission de contracter des emprunts dans les moments d'urgence.

On s'est, depuis quelques années, beaucoup occupé des routes, on y a fait des travaux nombreux et dépen[s] des sommes considérables; aussi son[t] elles presque partout dans un bon ét[at] de viabilité. (Voyez CHEMINS.)

ROVÈRE (Joseph-Stanislas), né, ve[rs] 1748, à Bonnieux, village du comt[at] Venaissin, était, dit-on, fils d'un ric[he] aubergiste, qui lui fit donner une éduc[a]tion soignée. Un esprit souple, adro[it] et ambitieux, le rendait propre à l'in[]trigue; mais, trouvant son nom tro[p] roturier pour réussir dans le mond[e,] il se fit une généalogie, se présenta [à] Aix, sous le nom de marquis de Fo[n]vielle, acheta la charge de capitai[ne] des gardes suisses du vice-légat d'Av[i]gnon, et la vendit bientôt après po[ur] payer ses dettes. En 1789, il caba[la] pour se faire nommer député de la n[o]blesse de Provence aux états générau[x;] n'ayant pu y réussir, il quitta le pa[rti] auquel il s'était d'abord attaché, et d[e]vint lieutenant général du fameux Jo[ur]dan *Coupe-têtes,* qui commandait l'a[r]mée vauclusienne, occupée à faire [le] siége de Carpentras.

Rovère parut ensuite à la barre de l'[as]semblée législative pour y faire l'apol[o]gie des massacres de la Glacière, et [ce] fut à ses démarches que les assassi[ns] durent l'amnistie qui leur fut accord[ée.] Enfin, il vint à bout de se faire no[m]mer député des Bouches-du-Rhône [à] la convention, où l'un de ses premi[ers] actes fut de demander la mise en ac[cu]sation du général Montesquiou. Il vo[ta] dans le procès de Louis XVI, con[tre] l'appel au peuple, pour la mort [et] contre le sursis; fut ensuite nom[mé] membre du comité de sûreté généra[le,] et prit une part active à la révoluti[on] du 31 mai. Envoyé peu de temps ap[rès] en mission dans le midi, il y organ[isa] le tribunal révolutionnaire d'Orange, [et] usa largement de l'autorité dictatori[ale] dont il était revêtu, pour satisfaire [ses] anciennes rancunes, venger de n[ou]veaux griefs, et refaire sa fortune p[res]que délabrée. Il ne pouvait manqu[er,] au 9 thermidor, de se ranger a[vec] les Tallien, les Fréron, les Barras, e[tc.] Aussi se distingua-t-il alors par l'ard[eur] de son zèle réactionnaire. Nommé [se]crétaire, puis président de la conventi[on,] il fit ensuite partie du conseil des ancie[ns,] où il se montra constamment en op[position]

sition avec le directoire; mais les nouvelles opinions qu'il manifestait devaient nécessairement lui attirer beaucoup d'ennemis : dénoncé comme provocateur des réactions qui avaient eu lieu à Lyon et dans le midi, il fut ensuite accusé de s'être vendu aux puissances étrangères, et compris en conséquence dans la proscription du 18 fructidor. Déporté à la Guyane, il mourut en 1798, dans les déserts de Sinamari.

Roveredo (bataille de). Après la victoire de Castiglione, Bonaparte avait repris le siége de Mantoue, qu'il pressait vivement, lorsqu'il apprit que le général autrichien Wurmser venait de recevoir des renforts et se disposait à reprendre l'offensive. Voulant le prévenir il mit son armée en mouvement le 2 septembre 1796 et, le 4, à la pointe du jour, il se trouva en présence de l'armée autrichienne.

Une division ennemie gardait les défilés presque inexpugnables de Marco; une autre division, le camp retranché de Mori. Le général Pigeon, commandant l'avant-garde de la division Masséna, gagna les hauteurs situées à la gauche de Marco, pendant qu'une colonne attaquait les Autrichiens en tirailleurs, et que la brigade du général Victor arrivait en colonne serrée sur le grand chemin. La résistance de l'ennemi fut longue et opiniâtre; mais la brigade Vaubois se présenta bientôt, attaqua le camp retranché et s'en empara à la baïonnette. Après deux heures de combat, l'ennemi plia partout, et se retira dans la direction de Roveredo.

Le général Rampon passa alors entre cette ville et l'Adige, tandis que Victor entrait au pas de charge dans la grande rue. Il était une heure après midi; les Autrichiens, quoique battus partout, profitèrent des difficultés du terrain, défendirent avec bravoure tous les défilés, et exécutèrent leur retraite sur Trente. Le corps de Davidowich se trouvant alors réuni en avant de Cagliano, prit position sur une hauteur resserrée entre l'Adige et des montagnes à pic, et fit battre ce défilé par toute son artillerie. Mais Bonaparte, qui ne voulait pas donner à l'ennemi le temps de s'affermir dans ce poste formidable, ordonna au général Dammartin d'avancer avec 8 pièces d'artillerie légère, et fit battre en écharpe la position autrichienne. Pendant ce temps, le général Pigeon l'attaquait sur la droite, trois cents tirailleurs se jetaient sur l'Adige, et trois demi-brigades en colonne serrée, l'arme au bras, passaient le défilé. Les Autrichiens, ébranlés par le feu de l'artillerie et par la mousqueterie des tirailleurs, ne purent résister à l'impétuosité et à la hardiesse de cette attaque : ils abandonnèrent l'entrée de la gorge, et s'enfuirent en désordre vers Trente, poursuivis par la cavalerie française. Six mille prisonniers, 25 pièces de canon, 50 caissons, 7 drapeaux furent le fruit de cette victoire. Le lendemain, 5 septembre, le général Masséna entrait avec sa division dans la ville de Trente (Voyez Adige, campagne de l').

Rovigo (combats de). Le 1er décembre 1813, le général Deconchy, qui était à Trecenta avec une brigade franco-italienne, apprit qu'un fort détachement des troupes autrichiennes qui bloquaient Venise avait passé l'Adige à Boara et occupait Rovigo. Il se porta aussitôt vers cette ville, eut, les 2 et 3, avant même d'y arriver, plusieurs engagements avec l'ennemi, et, victorieux partout, l'obligea à se replier derrière le fleuve. Néanmoins, la faiblesse de la colonne que Deconchy commandait, et dont le nombre n'excédait pas de beaucoup celui des prisonniers qu'il venait de faire (le chiffre s'en élevait à neuf cents), le força lui-même, au lieu de rester en position à Boara, de rétrograder jusqu'aux villages de Fratta et Villanova. Les Autrichiens en profitèrent pour venir de nouveau occuper Boara, Conca di Rame et Rovigo, cette fois au nombre d'une dizaine de mille. Le 8, Deconchy, également renforcé, se reporta contre eux. Il avait divisé ses troupes en trois colonnes. Celle de gauche, en atteignant Conca di Rame, se trouva fortement assaillie, et même contrainte de plier; mais la colonne du centre lui envoya des secours, le combat se établit, et, après une lutte acharnée, l'ennemi pliant à son tour se retira sur Boara. La colonne du centre et celle de droite, continuant à s'avancer, le chassèrent

de Rovigo, et le forcèrent à rentrer dans la tête de pont qu'il avait construite à Boara. Vers le soir, nos troupes s'établirent à l'entour, afin de le tenir en respect. L'action avait cessé à la nuit; vers dix heures, les Autrichiens, qui avaient reçu des renforts, firent une sortie vigoureuse et repoussèrent nos bataillons sur Rovigo. Le lendemain, Deconchy, se voyant en présence de forces tout à fait supérieures, renonça à l'espoir de faire repasser l'Adige à l'ennemi, et se décida à la retraite.

ROVIGO (duc de). Voyez SAVARY.

ROY (Antoine), né à Savigny (Champagne), en 1765, entra de bonne heure dans la carrière du barreau, ne joua aucun rôle politique pendant le cours de la révolution, se contenta de plaider quelques affaires, entre autres celle des accusés de vendémiaire, et songea surtout à s'enrichir. Dès 1794, il avait fondé un grand établissement manufacturier dans le département de l'Eure, et acquis, du duc de Bouillon, le domaine de Navarre à des conditions avantageuses. Le duc de Bouillon mourut peu d'années après, et M. Roy se trouva libéré de la pension viagère stipulée par le contrat de vente, laquelle montait, dit-on, à 300,000 francs; ce fut là l'origine de sa fortune colossale. La terre de Navarre fut achetée par Napoléon, et d'abord donnée en apanage au prince des Asturies, depuis Ferdinand VII, roi d'Espagne; elle fut ensuite affectée comme douaire, avec le titre de duché, à l'impératrice Joséphine, avec réversibilité sur le prince Eugène, son fils, et ses descendants mâles.

Occupé uniquement du soin de sa fortune, M. Roy se tint éloigné de la scène politique jusqu'en 1815. Le 6 mai de cette année, il fut nommé secrétaire du collége électoral de la Seine, et le lendemain élu député de ce département à la chambre des représentants que Napoléon venait de convoquer. Il s'opposa, dans la séance du 6 juin, à la prestation du serment de fidélité à Napoléon, prescrite aux députés par le décret du 3 du même mois. Le 16 juin, sur la communi·ation faite à la chambre que l'empereur marchait à l'ennemi, il demanda, en exécution de l'article 50 de la constitution de l'an VIII, la formation d'une commission spéciale pour examiner la guerre était nécessaire. A la secon restauration, il fut nommé, par Lo XVIII, président du collége élector de Sceaux, et, le 25 août, élu dépu du département de la Seine. Réélu à chambre par le même collége en 181 il fut nommé rapporteur de la comm sion de budget de 1817, et en cette qu lité proposa des réformes et des am liorations dont on reconnut la nécessi Il fut appelé aux mêmes fonctions 1818, et proposa une réduction 21,600,000 f. sur les dépenses. Le décembre de la même année, le roi nomma ministre des finances; mais 29 du même mois, M. Roy quitta ministère avec MM. de Richelie Lainé, Molé et Pasquier. Ayant ref le ministère de la marine, il fut nom ministre d'État et membre du con privé. Le 19 mai suivant, après av répondu aux objections faites sur dernier rapport, il proposa, et fit ad ter, *que le compte annuel des finan serait accompagné de l'état de situat des travaux de la cour des comp* Le 20 du même mois, il fit le rapp sur le budget de 1819; le 2 juillet vant, il fit adopter un dégrèvement 20,650,000 francs sur les impôts fo ciers et des portes et fenêtres. Le novembre de cette même année, il appelé au ministère des finances, présenta différents projets de loi d grand intérêt. Le 13 décembre 18 il se retira avec tous les autres nistres; le lendemain, il reçut le tre de comte, et fut nommé pair France. Il résulta du règlement de l'e cice 1821 un excédant de recette les dépenses de 50,100,000 francs, il laissa la ressource et la disposi au trésor. Ce fut cet état pros des finances que M. de Villèle se d'exploiter, on sait de quelle mani Quant à M. Roy, il se montra touj l'ennemi le plus ardent, et ajouto plus capable, du système de M. de lèle, qu'il combattit souvent succès, notamment lors de la discus de la loi du 3 pour cent, qu'il fit re par la chambre des pairs. En 182 remplaça M. de Villèle aux finance se retira lors de l'avénement du m tère Polignac. Depuis 1830, M. R

continué à siéger à la Chambre des pairs, mais n'a plus pris aucune part aux affaires.

ROYAL D'OR. On appelait ainsi une monnaie d'or valant onze sous parisis. Il en est question dans les textes dès le règne de Philippe le Bel, et c'est la première espèce de ce métal dont parlent les registres des monnaies, qui nous apprennent qu'à cette époque on en battait soixante-dix au marc. Leblanc, dans son *Traité des Monnaies de France*, donne au règne de saint Louis la pièce dont la description suit : LVDOVICVS : REX : FRANCORVM : entre grenetis; dans le champ une couronne au-dessus de laquelle on lit REGALIS, et au-dessous AVREVS; ℟. — XPC. VINCIT. XPC. REGNAT. XPC. IMPERAT, entre filets; dans le champ une croix fleuronnée, cantonnée de quatre fleurs de lis et ornée à son centre d'une couronne d'épines. Cette pièce, dont Leblanc a emprunté le dessin à Haultain, paraît n'avoir jamais existé ailleurs que dans le recueil de ce numismatiste. Voici la description des véritables royaux : PHILIPPVS : DEI : GRACIA : FRANCORVM REX; dans le champ, qui est séparé de la légende par un grenetis et un cartouche formé de huit quarts de cercle aboutés, le roi assis sur un siége orné de têtes de monstres, tenant d'une main une fleur de lis, et de l'autre un sceptre fleurdelisé; ℟. — XPC. VINCIT, etc. entre grènetis; dans le champ un cartouche au milieu duquel se trouve une croix fleuronnée et cantonnée de quatre fleurs de lis. Cette pièce doit être attribuée à *Philippe V*. Ce prince fit également frapper de *petits royaux*, qui valaient la moitié des grands et portaient à peu près le même type : PHILIPPVS : DEI : GRATIA; dans le champ, le roi assis sur un trône comme plus haut; ℟. — REX : FRANCORVM; croix fleuronnée et cantonnée de quatre fleurs de lis.

Sous *Charles le Bel* et *Philippe de Valois* on fit des royaux d'or fin, et de cinquante huit au marc; ceux de Charles diffèrent des précédents par le type; le roi y est représenté debout, tenant un sceptre, sous un édifice gothique; au tour est son nom : KOL : REX : FRANCOR : au revers se trouvent la légende ordinaire de l'or et une croix fleuronnée dans un cartouche. Les royaux de Philippe VI sont en tout semblables.

Les royaux du roi *Jean*, qu'on nommait aussi *deniers d'or* ou *deniers royaux*, étaient de soixante-six et de soixante-neuf au marc, et peu différents de ceux de Philippe son père. Cependant, les légendes étaient plus complètes; on y lisait : IONES DEI GRA FRANCORVM REX; le champ de l'un d'eux est semé de fleurs de lis.

Sous *Charles* V, *Charles* VI et *Charles* VII, le portail disparaît; mais les fleurs de lis restent dans le champ, et le roi est représenté tenant d'une main le sceptre et de l'autre la main de justice. La taille varie de soixante-six à soixante-dix au marc. Ce fut sous le règne de Charles VII que l'on cessa de frapper des royaux; à partir de Louis XI la seule monnaie d'or usitée dans le royaume fut l'écu. Voyez les articles consacrés aux monnaies des différents rois, depuis PHILIPPE LE BEL jusqu'à CHARLES VII.

ROYAL DE BILLON. On attribue généralement, par une erreur grossière, à Philippe Auguste les deniers et les doubles deniers suivants : 1° REGALIS en deux lignes dans le champ; au-dessus une fleur de lis au pied nouri; ℟. — croix fleuronnée; pas de légende; 2° PHILIPPVS REX; croix fleuronnée; ℟. — MONETA DUPLEX entre grènetis; 3° REGALIS en deux lignes dans le champ; une fleur de lis au-dessus. Ces monnaies, dont la valeur était la même que celle des deniers tournois, appartiennent bien certainement à Philippe le Bel. Elles furent imitées servilement par une foule de seigneurs flamands, tels, par exemple, que les comtes de Loos; mais aucun roi de France, avant ou après Philippe le Bel, n'en fit frapper de semblables.

ROYALISME et ROYALISTES. Ce fut seulement du jour où la royauté vaincue disparut dans l'abîme ouvert par la révolution française qu'il y eut vraiment en France une opinion que l'on put désigner sous le nom de *royalisme* et un parti *royaliste*. Jusque-là, la France entière vivait sous l'autorité royale, sans l'aimer, mais par vieille habitude, pour ainsi dire; et la royauté,

quoiqu'elle eût contre elle les vœux impatients de la bourgeoisie et l'indifférence générale, ne voyait cependant pas se dresser contre elle un adversaire, un parti ennemi. Elle n'était plus, il est vrai, ce soleil splendide que Louis XIV avait pris pour emblème, et qui avait éclairé tant de gloire et tant de désordres: des nuages montaient sans cesse de l'horizon et voilaient son éclat; mais il ne venait à l'idée de personne que ce soleil pût disparaître; les uns le voulaient plus ardent, les autres, d'une chaleur tempérée; on aurait voulu diriger ses rayons par-ci ou par-là, féconder cela plutôt que ceci, mais c'était le soleil après tout, et quoiqu'il fît plus de mal que de bien, quoique chacun le regardât en face sans sourciller, on ne concevait pas qu'on pût vivre sans lui. L'homme qui avait le plus sévèrement gourmandé la royauté et qui ne lui avait épargné ni les sévères leçons, ni les rudes apostrophes, Mirabeau, ne vit pas plutôt cet astre à son déclin, qu'il se prit pour lui de tendresse. Il essaya de ranimer ce fantôme qu'il croyait indispensable à l'existence de la société; mais la royauté était blessée au cœur, et la vie entière devait s'échapper par cette blessure ouverte. A la constituante, presque tout le monde était royaliste, le clergé comme le tiers état, le tiers état comme la noblesse. La bourgeoisie réclamait ses droits politiques, la noblesse défendait ses priviléges; prise pour arbitre, la royauté se fit la patronne du privilége, qui était bien en réalité un droit ancien, contre le droit nouveau, qui réclamait sa place. Comme on ne voulait pas lui faire sa part, la bourgeoisie se la fit à elle-même, et si elle franchit la limite qu'elle s'était d'abord imposée, n'est-ce pas sur la royauté, n'est-ce pas sur le royalisme et sur les royalistes que la responsabilité en doit peser?

C'est ce qu'il est trop facile de prouver, car écrire l'histoire de ce parti célèbre, même rapidement, comme il nous est donné de le faire, c'est écrire l'histoire de toutes nos discordes civiles, de tous nos excès, de toutes nos hontes.

L'émigration, qui fut pour la royauté un irréparable malheur et pour le parti royaliste une tache ineffaçable, devint la première, la plus puissante cause de division entre le trône et le peuple; i n'y avait qu'un seul camp, elle en fi deux. Si les amis les plus dévoués, s les parents même du roi quittaient l France et allaient à l'étranger, il ne restait donc en France que les ennemis d trône. De là à considérer et à traiter l royauté en ennemie, il n'y avait qu'u pas, et ce pas l'émigration seule le f franchir. La présence des princes et de nobles dans les cours étrangères n'eu pas seulement pour résultat d'isoler l roi, de lui aliéner toutes les sympathie et de placer hors de France le noya du parti royaliste; elle exaspéra enco l'opinion publique, et ameuta contre l royauté, agent responsable des fautes d ses défenseurs, toutes les haines, tou tes les craintes qu'inspirait et qu'éveil lait la menace de l'intervention étran gère dans ce grand débat intérieur qu sans les folies de l'émigration, eût peu être pu être réglé sans déchirement e sans catastrophes.

L'émigration donna donc naissan au parti royaliste, en même temp qu'elle détermina l'explosion de tout les antipathies hostiles à la royauté. E allant mendier de cour en cour l'app des armes étrangères, elle éveilla tout les susceptibilités nationales et creus un abîme entre la nation et la royauté si bien que des millions d'homme royalistes la veille, non par affectio mais parce qu'ils n'avaient jamais rê autre chose, s'éveillèrent le lendema ennemis du trône, par cela seul q ses fidèles recouraient, pour le défendr aux armes de l'étranger. Dès ce jou le roi, considéré comme chef du pa royaliste, devint l'ennemi commun, ce fut à le conseiller, conseils funest qui hâtèrent sa chute, puis à hâter le r tour de son successeur que le parti roy liste consacra ses ressources, son a tivité, son influence.

Sauf quelques exceptions, le pa royaliste, pendant la longue lutte 1790 à 1814, se conduisit de manièr blesser, non pas seulement l'opinio car l'opinion est chose variable et qu est légitime quelquefois de combattr mais les sentiments éternels d'honne de générosité, les nobles instincts q

forment la base de notre caractère national. Ainsi les sympathies publiques n'ont jamais manqué en France à qui s'est dévoué avec ardeur à une grande infortune; le parti royaliste n'a même pas su mériter ces sympathies : il a froissé le sentiment national; il eût pu toucher le peuple en déployant autour du trône un courage chevaleresque, en se défendant à armes courtoises; au lieu de cela, il complota dans l'ombre, il émigra, il se mit à la remorque des armées de l'Europe pour marcher à leur suite contre la France; il souffla dans nos provinces le fléau de la guerre civile; il voulut perdre la révolution par ses propres excès; il se fit jacobin, cordelier, maratiste, sectionnaire; mais, sauf quelques épisodes des guerres de la Vendée, le parti n'alla jamais au cœur du peuple; et c'est pour cela que de 1815 à 1830 il ne trouva sur son passage que des haines violentes; il a recueilli ce qu'il avait semé.

Les journées d'octobre et du 10 août révélèrent tous les vices, et, pourquoi ne pas dire le mot qui nous vient aux lèvres? toute la lâcheté du parti royaliste. Individuellement peut-être chacun de ces hommes n'eût pas hésité à mourir sur les marches du trône pour le défendre : pris en masse, ils ne surent qu'abandonner leur roi et mendier le secours des armées étrangères.

Après la défaite du 10 août, pendant que le prince de Condé, campé sur le bas Rhin, attendait le moment favorable pour envahir la France, pendant que le comte d'Artois, suivi de l'élite de la noblesse française, baisait à la cour de Russie la main de Catherine, un homme qui avait été membre de la constituante, Puisaye, organisait la guerre civile dans la Bretagne et dans la Vendée. Il formait de chaque paroisse une compagnie et de chaque canton une division; il fondait un comité central dont il était le président, et il ralliait autour de lui les Cathelineau, les Charrette, les Stofflet, les d'Elbée, les Bonchamp, les la Rochejaquelein, etc. Mais ces princes, loin de seconder ce génie intelligent et organisateur, devaient faire sans cesse avorter ses projets. Ils n'avaient pas confiance en eux-mêmes; pour les rassurer il ne fallait pas moins que l'Europe entière. Cependant l'Europe ne se méprenait pas sur la nature du mouvement qui s'accomplissait en France. L'Autriche, la Prusse, l'Angleterre, malgré les instances de l'émigration, refusaient de reconnaître la régence. Vainement le duc d'Harcourt à Londres, le duc d'Havré à Madrid, M. de Polignac à Vienne, essayaient-ils par tous les moyens de convertir activement les cabinets européens à la royauté proscrite, ils n'étaient pas écoutés : le bruit de la révolution qui remplissait le monde, étouffait leurs voix.

Le parti royaliste manquait d'unité. Il n'y avait pas seulement une cour, un drapeau dans l'émigration, il y en avait trois; le comte de Provence à Vérone, le comte d'Artois à Arnheim, le prince de Condé sur le Rhin, formaient trois foyers, trois centres différents, qui se jalousaient et d'où partaient des influences opposées, des ordres contradictoires. Ainsi quand, après la terreur, la cour de Vérone fomentait des intrigues et des troubles à Paris par l'intermédiaire du comte d'Entraigues, de le Maître, de l'abbé Brottier, de la Ville-Heurnois, qui s'étaient mis en relation avec Charrette, les autres cours ne négligeaient rien de ce qui pouvait faire avorter leurs projets.

De là vinrent tous ces tiraillements qui furent si funestes à l'ordre intérieur, toutes ces prises d'armes qui occasionnèrent tant de désordres et firent verser tant de sang.

Nous n'avons certes pas la prétention d'écrire ici l'histoire du parti royaliste; cette histoire, qui se lie intimement à celle de la révolution, est écrite dans ce Dictionnaire à chaque page, à chaque nom propre. Ce que nous voulons, c'est préparer le jugement de l'histoire sur ce parti qui, se prétendant l'héritier direct des grands principes d'ordre social, de gouvernement, de hiérarchie, non-seulement ne sut pas défendre la royauté, mais ne sut pas même introduire l'ordre et l'unité dans son sein; de ce parti qui, pour vaincre la révolution, déchira le sein de la patrie, provoqua les excès les plus déplorables et épouvanta nos populations de l'ouest et du midi par une terreur plus sanglante encore que la terreur républicaine.

Non! la France n'était pas avec le parti royaliste, parce que ce parti n'avait aucune des grandes vertus, des glorieuses qualités qui font de la France la première nation du monde. Nous ne recherchons pas ici les fautes des hommes, c'est le parti que nous jugeons avec d'autant moins d'hésitation que, venus après ces luttes acharnées, nous sommes restés étrangers aux haines comme aux affections qu'elles ont fait naître, et que nous n'avons pas balancé ailleurs à rendre justice aux hommes énergiques sortis du sein de ce parti.

Faut-il rappeler ici le froid égoïsme du comte de Provence, ou la pusillanimité du comte d'Artois? En 1795, quand déjà le génie de Hoche avait vaincu la révolte, Puisaye court à Londres; Pitt, qui ne s'était pas mépris sur la valeur de cet homme, l'abouche avec le ministre de la guerre Windham. Le Vendéen expose ses plans, ses projets habilement conçus Le cabinet anglais en est frappé et les adopte; il promet une armée, une escadre, de l'argent, des armes, des munitions. L'occasion était belle et digne d'un prince français. Puisaye écrit au comte d'Artois, et le prie de venir prendre le commandement de l'expédition; le prince accepte; mais alors la jalousie s'éveille; la calomnie se dresse, et salit Puisaye de sa bave. Ce n'est pas seulement du serviteur actif et dévoué que l'on se défie; mais ce n'est plus l'Angleterre, c'est l'Espagne qu'on voudrait pour protectrice, et le 20 avril, pendant que Puisaye, confiant, poursuivait ses projets, les conférences de la Prévalaye amènent la soumission des Vendéens à la république; puis, quelques jours après, Stofflet est réduit à signer la paix à Saint-Florent.

On sait avec quel funeste à-propos les hommes qui représentaient le parti à l'intérieur saisirent toutes les occasions de compliquer les difficultés, d'aggraver le désordre sur tous les points. Nous avons dit ailleurs comment le mouvement thermidorien fut l'occasion de manifestations royalistes qui n'eurent qu'une puissance destructive et jamais un but avouable; les troubles de Lyon, les massacres du midi, les compagnies de Jésus et du Soleil, tels étaient les moyens politiques employés par les héritiers de Henri IV et de Louis XIV par leurs amis.

La faiblesse du Directoire enhardit l meneurs, qui, après les journées de pra rial, se crurent enfin maîtres de la rév lution, et ne dissimulèrent plus leurs e pérances. Il ne fallut rien moins que hardiesse de Bonaparte au 13 vendémiai pour dissiper leurs folles tentatives, encore le canon de Saint-Roch fut impuissant à leur en prouver la vanité

Le 18 brumaire éclaira quelqu hommes seulement. Premier consul e empereur, Bonaparte se sentit ass fort pour ne pas redouter les manœ vres de ce parti, qu'il avait bien jugé. ouvrit les portes à l'émigration; il re suscita les formes de la royauté; il cr pouvoir corriger ces hommes incorrig ble; mais la machine infernale, les te tatives d'assassinat, les complots, l voyages du duc d'Enghien vinrent bie tôt lui fournir l'occasion de frapp de rudes coups, après lesquels le par sembla pour quelque temps renoncer toute espérance, à toute tentative.

L'histoire du parti royaliste sou l'empire peut se borner à ceci : il devir napoléoniste jusqu'au moment où la fu neste campagne de 1813 laissa entrevoi la possibilité de redevenir royaliste av quelque succès. Les Fouché, les Talley rand, les Boissy-d'Anglas, les Lanjuina furent à cette époque de crise les n gociateurs de la future restauration Mais ce fut surtout après la fatale in vasion de 1815 que le parti rappela p ses excès les désordres de la terreur; le réactions ensanglantèrent le midi d la France, et dès lors commença cett lutte sourde qui devait se terminer p une défaite solennelle.

Comme il arrive toujours après tout victoire, le parti vainqueur se divis C'était le premier triomphe depuis l chute de 1789; parmi les royalistes, le uns voulaient effacer ce quart de siècl et reprendre la royauté au point où l révolution l'avait trouvée; d'autres, plu intelligents de leur époque et sachan bien que le grand cœur de la Franc n'avait pas cessé de battre, se rattaché rent sincèrement au trône constitution nel. La restauration ne fut pas autr chose qu'une série d'oscillations entre ce deux extrêmes : le trône absolu, le trôn

constitutionnel. L'avénement du prince de Polignac au ministère donna gain de cause aux partisans de l'ancien régime ; ce fut alors que les royalistes constitutionnels, s'alliant aux ennemis de la dynastie, renversèrent le gouvernement de la restauration, et le remplacèrent par un gouvernement analogue ; le changement le plus important fut un changement de dynastie.

Depuis lors le parti royaliste a montré moins de passions mauvaises, des sentiments d'ordre plus élevés que par le passé. Les conspirations royalistes contre le pouvoir nouveau n'ont cependant pas manqué ; la mère du prétendant est venue elle-même tâcher de rallumer les dernières étincelles de la Bretagne et de la Vendée : mais sa voix est restée sans échos, et tout s'est terminé par le ridicule d'une part, et par la honte de l'autre.

Instruit par le passé, le parti royaliste semble apporter sinon plus de sagesse, du moins plus de prudence dans sa conduite. Il a ses orateurs, ses journaux, ses clubs ; mais tout cela est inoffensif et très-fade. En décembre 1843, le duc de Bordeaux est venu à Londres, et la noblesse légitimiste est allée l'y saluer ; mais la France s'est peu émue de cette manifestation : elle sait aujourd'hui que les rois sont des instruments dans la main des peuples, et l'expérience lui a appris qu'il fait bon avoir sous sa main à sa portée ces instruments providentiels. Dieu sait quelle œuvre il nous imposera demain, seul il peut savoir quel sera l'outil nécessaire ; il n'y a que pour l'ouvrier qu'il n'y a aucun doute : l'ouvrier c'était hier, c'est aujourd'hui, ce sera toujours le peuple.

ROYAUMONT (abbaye de). Cette abbaye était située à une lieue de Luzarches, dans le diocèse de Beauvais ; elle avait été fondée en 1227 par saint Louis, qui la visitait souvent et y dînait au réfectoire avec les religieux, qui appartenaient à l'ordre de Cîteaux. Il existe un abrégé de la Bible, connu sous le nom de *Bible de Royaumont*, parce qu'il fut fait par les religieux de cette abbaye.

ROYE, petite ville de Picardie, aujourd'hui l'un des chefs-lieux de canton du département de la Somme ; population, 3,500 habitants.

Au point de jonction de trois voies romaines venant de *Sama-Robriva* (Amiens), *Pons-Isaræ* (Pontoise) et *Noviomagus* (Noyon), se trouvait la ville romaine de *Rhodium*, qui fut détruite probablement lors des incursions des Normands au neuvième siècle, et dont les habitants se réunirent, à quatre kilomètres de là, au pied d'une tour élevée pour protéger le péage du pont construit sur la petite rivière d'Avre. Telle fut l'origine de la ville de *Rodrina*, *Rauga*, *Roya*, aujourd'hui *Roye*.

Hugues le Blanc la prit, en 933, sur les troupes d'Herbert, comte de Vermandois, auquel elle appartenait. Elle fut ensuite possédée, à titre de baronnie, par des seigneurs particuliers (*). Philippe-Auguste accorda à ses habitants une charte de commune. Le général anglais Robert Knolles la prit en 1370, et en abandonna le pillage à ses troupes, qui la réduisirent en cendres. Trois ans après, les Anglais la prirent de nouveau ; assiégèrent, pendant six jours, l'église où la garnison s'était réfugiée ; et, n'ayant pu s'en rendre maîtres, mirent le feu aux maisons. Peu de villes eurent autant à souffrir de la guerre civile des Bourguignons et des Armagnacs. Charles VII la reprit enfin aux Anglais, qui en étaient restés en possession, l'érigea en prévôté et la réunit au domaine. Charles le Téméraire et Louis XI s'en disputèrent longtemps la possession ; elle fut, pendant les guerres que se firent ces deux princes, prise et reprise plusieurs fois, et pres-

(*) La famille de *Roye* a fourni plusieurs personnages célèbres ; nous citerons, entre autres, *Barthélemy*, grand chambrier de Philippe Auguste ; *Mathieu II*, grand maître des arbalétriers de France, en 1346 et 1349, qui, après la bataille de Poitiers, défendit courageusement cette ville contre les Anglais ; *Guy de Roye*, son fils, qui fut successivement évêque de Verdun, de Castres et de Dôle, archevêque de Tours, de Sens et de Reims, et qui, en se rendant au concile de Pise, en 1409, fut tué à Voltri, par la populace ameutée : il avait fondé à Paris le collége de Roye ; *Jean III*, qui fut, en 1360, l'un des otages du roi Jean ; *Mathieu III*, son fils, qui fut maréchal de France, tomba entre les mains des Anglais, à Azincourt, et gagna sur eux la bataille de Patay en 1429. Cette famille s'éteignit en 1569, dans la personne de *Charlotte de* ROYE, comtesse de Roussi, qui, par son mariage avec François III de la Rochefoucauld, porta dans la maison de ce seigneur toutes les possessions de la maison de Roye.

que toujours saccagée et livrée aux flammes par les vainqueurs. Les Anglais s'en rendirent maîtres en 1523; le prince de Nassau, général de Charles-Quint, la prit et la brûla en 1536; elle fut de nouveau saccagée en 1552, par le comte de Rœux. Le comte Woislawski la livra aux Anglais en 1636; enfin, elle fut prise une dernière fois, en 1653, par le prince de Condé, alors à la tête d'une armée espagnole.

Cette ville fut, au dix-septième siècle, le berceau d'une secte d'illuminés, connus sous le nom de *Guérinets*, mais qui furent bientôt détruits par les rigoureuses mesures de Richelieu et du père Joseph. (Voy. ILLUMINÉS.)

ROYE (monnaie de). On pourrait peut-être attribuer à cette ville le denier suivant, qui a été frappé à l'époque où Charlemagne n'avait point encore réformé le style de ses monnaies, c'est-à-dire avant l'an 800 : d'un côté se trouve le nom de ce prince en deux lignes dans le champ : CAR LUS, et de l'autre, celui de la ville : RAVDIO, autour d'une croisette. Cette pièce est inédite, elle appartient à M. Rousseau, amateur de Paris.

La charte de commune donnée par Philippe-Auguste aux habitants de Roye contient un article dont voici la traduction : « Nous ne pouvons changer la « monnaie que du consentement du « maire et des jurés; mais, si nous « trouvons qu'il n'y en ait pas une quan- « tité suffisante et proportionnée aux « besoins, nous pourrons en faire faire « de nouvelle, sans permettre de la « faire plus légère, et l'ancienne aura « cours avec la nouvelle. » Cet article prouve que la ville de Roye possédait alors un atelier monétaire; cependant on n'a encore retrouvé aucune monnaie qu'on puisse lui attribuer.

ROYER-COLLARD (Pierre-Paul) naquit à Somme-Puis, près Vitry-le-Français, en 1763, d'une famille honorable qui le fit élever avec un soin tout particulier. Il suivit la carrière du barreau, et la révolution de 1789 le trouva avocat au parlement de Paris. Il salua l'aurore nouvelle qui se levait sur la France; fut nommé, le 14 octobre 1791, l'un des secrétaires-greffiers du maire de
Paris, Pethion, et exerça ces fonctio
jusqu'au 10 août, époque où il rent
dans la vie privée. Il devint dès l
l'ennemi de la révolution, et se vo
exclusivement à la défense des intér
monarchiques. Comme tant de royal
tes, il ne craignit pas de prêter serm
à la république pour mieux faire les af
res de la royauté. Au mois de mai 179
il se fit élire député au conseil des ci
cents par le département de la Mar
Mais il déguisa mal ses sympathies
se montra tellement favorable a
mesures réactionnaires, et s'éleva a
tant de force contre le serment ex
des prêtres, que son élection fut ann
lée après le 18 fructidor. Mécontent
cet échec, il renonça à la politique m
litante, se fit l'agent paisible des men
et des intrigues royalistes, et dev
membre du conseil que Louis XV
avait établi en France.

Cependant l'avénement de Bonapa
vint détruire pour quelque temps
espérances du parti de l'émigratio
M. Royer-Collard rentra alors dans
retraite, et s'y prépara par de sérieu
études au rôle important qu'il était a
pelé à jouer dans la philosophie, com
dans la politique.

En 1811, Napoléon, qui, au faîte
sa puissance et si près de sa chute d
croyait n'avoir plus rien à redouter d
partisans de l'ancienne monarch
plaça M. Royer-Collard en évidence,
le nomma professeur d'histoire
philosophie moderne à la Faculté d
lettres de Paris. Ce n'est pas ici le li
d'examiner la valeur exacte et l'origi
lité du système philosophique q
M. Royer-Collard exposa avec une gra
netteté de parole, une dialectique pu
sante, une conviction profonde. Qu'il
fût approprié ce système en le m
difiant ou qu'il fût seulement le vul
risateur des idées de l'école écossai
c'est ce qu'il serait oiseux de recherc
dans cette notice rapide; car l'admissi
de l'une ou de l'autre hypothèse n
joute ni n'enlève rien au mérite inc
testable de M. Royer-Collard, qui, in
pendamment d'un rare talent de parol
eut la gloire d'être l'un des premi
penseurs qui entraînèrent sur le terr
de la philosophie et de la discussi
la génération née au milieu de nos d

cordes civiles et élevée au bruit de nos armes victorieuses.

Les premières leçons du professeur attirèrent une affluence considérable, et éveillèrent l'enthousiasme d'une jeunesse avide d'enseignement. En décembre 1813, il publia l'*Exposition de ses principes philosophiques*; cette œuvre mit le sceau à sa réputation naissante, et fit de lui l'un des hommes importants du parti royaliste. La restauration ne fut pas ingrate : elle donna au philosophe la direction générale de la librairie et une place au conseil d'État. Nous ne parlons pas de la croix de la Légion d'honneur, qui était moins que rien alors, et que Louis XVIII prodiguait avec une sorte de mépris. Pendant les cent jours, M. Royer-Collard rentra dans le cercle modeste de la philosophie, et ne conserva de ses fonctions que celles de professeur et de doyen de la Faculté des lettres. La seconde restauration le récompensa de sa fidélité en le rappelant au Conseil d'État et en le nommant président de la commission royale d'instruction publique. Mais il ne pouvait demeurer longtemps étranger au mouvement politique de la France. Le département de la Marne l'envoya à la Chambre, et il ne tarda pas à s'y faire remarquer par une franchise et une indépendance d'opinions bien rares à cette époque, et rares encore de nos jours. M. Royer-Collard fut l'un de ces royalistes constitutionnels qui continrent la restauration et la préservèrent de ses propres excès, mais dont, par cela même, l'influence ne pouvait être féconde; ils préservèrent l'avenir contre les envahissements du passé, et durent à cette action négative une popularité qui ne devait pas être de longue durée, mais qui fut la juste récompense de services réels rendus à la cause populaire. M. Royer-Collard fut l'un des hommes les plus importants et l'orateur le plus écouté de l'assemblée élective sous la restauration.

En 1819, il se démit de la présidence du conseil royal de l'instruction publique; mais il continua de défendre à la tribune le texte et l'esprit de la charte contre les empiétements du pouvoir; et ce fut alors que la forme de son opposition fit donner à la coterie dont il était le chef le nom de *doctrinaires*. Le ministère Villèle n'eut pas de plus constant adversaire que M. Royer-Collard, et, aux élections générales de 1827, il fut récompensé de son opposition par sept colléges électoraux qui l'appelèrent ensemble à l'honneur de les représenter. Charles X le nomma président de la chambre des députés. En cette même année, l'Académie française l'élut au fauteuil laissé vide par la mort de Laplace, et son discours de réception, où étaient exposés en noble et beau langage les principes de l'éloquence de tribune et les devoirs d'un député fidèle aux institutions constitutionnelles, fut presque un événement dans ces jours où la parole et les théories politiques n'avaient pas, comme aujourd'hui, perdu tout prestige et toute valeur.

La révolution de juillet, œuvre populaire et inattendue, laissa un instant bien loin derrière elle les hommes qui l'avaient préparée à leur insu; mais le gouvernement sorti des barricades et poussé en avant par le flot démocratique, s'arrêta bientôt, et rétrograda insensiblement jusqu'à eux. Les doctrinaires devinrent alors le bras droit de la royauté nouvelle; toutefois le patriarche de la *doctrine*, M. Royer-Collard, a cessé de prendre à la direction des affaires une part active, et sa voix ne se fait plus entendre que bien rarement, au milieu des débats de la tribune.

RUFFI (Antoine de), historien, né en 1607, à Marseille, y fut pourvu d'une charge de conseiller à la sénéchaussée, et la remplit avec beaucoup d'intégrité; croyant un jour n'avoir pas examiné avec assez d'attention un procès dont il était rapporteur, il indemnisa la partie qui avait succombé, et remboursa les frais. Il fut nommé, en 1654, conseiller d'État, et mourut en 1689. On a de lui : une *Histoire de Marseille*, 1642, in-fol., dont son fils a publié une 2ᵉ édition en 1696, 2 vol. in-fol.; une *Histoire des comtes de Provence*, depuis 934 jusqu'en 1480, 1655, in-fol.; l'*Histoire des généraux des galères*, insérée par le P. Anselme dans l'*Histoire des grands Officiers de la Couronne*.

Louis-Antoine de RUFFI, son fils, né à Marseille, en 1657, mort dans cette ville en 1724, se distingua également

par ses connaissances en histoire et en paléographie.

Ruffin (Pierre-Jean-Marie), né en 1742, à Salonique, où son père exerçait les fonctions de premier drogman du consulat français, vint de bonne heure à Paris, et y fut élevé à l'école des *Jeunes de langues*. Il fut envoyé à Constantinople en 1758, et placé, en qualité d'interprète du roi, à la suite du baron de Tott, chargé d'une mission auprès du khan de Crimée Crym-Guéraï. Après la mort du prince tartare, en 1770, Tott laissa la direction des affaires à l'habile interprète, qui suivit le nouveau khan dans son expédition contre la Russie, fut fait prisonnier, et subit une assez longue captivité à Saint-Pétersbourg. Après son élargissement, il fut de nouveau envoyé à Constantinople, avec le titre d'interprète du roi auprès de la Porte, puis revint à Paris, où il remplit les fonctions de secrétaire interprète du roi pour les langues orientales, et fut chargé, jusqu'en 1779, de toute la correspondance avec la Turquie, les régences barbaresques et les puissances de l'Inde. Il fut nommé en 1784 à la chaire de turc et de persan au Collége royal; mais il retourna en 1794 à Constantinople, comme premier secrétaire d'ambassade et premier secrétaire-interprète, et eut même officiellement le titre de chargé d'affaires en l'an VI. L'Égypte ayant été envahie par nos armées pendant qu'il occupait ce poste éminent, il fut mis aux Sept-Tours par ordre du divan, et ne recouvra sa liberté qu'en 1801. Quoique sans caractère public, il put encore protéger ses compatriotes, et plus tard il seconda utilement le colonel Sébastiani et le général Brune dans les négociations qui amenèrent le rétablissement de la bonne intelligence entre la Porte et la France. Nommé conseiller d'ambassade en 1804, et premier secrétaire de légation en 1805, il tomba un moment dans la disgrâce, après le second retour des Bourbons, et resta quelque temps à Constantinople comme simple particulier, mais toujours environné de l'estime des nations franques et de la vénération des Turcs eux-mêmes. Enfin on lui rendit justice, et il reprit les titres dont on l'avait privé. Il mourut à Constantinople en 1824, après soixante-six ans d[e] services diplomatiques.

Rufin, ministre de l'empereur Arca[-]dius, naquit vers le milieu du quatrièm[e] siècle, d'une famille obscure, à Élus[e] (aujourd'hui *Eause*). S'étant glissé à l[a] cour de Théodose, il sut gagner la con[-]fiance de ce prince, et parvint au post[e] éminent de grand maître du palais. [Il] eut bientôt une occasion d'essayer le d[é]plorable ascendant qu'il avait pris s[ur] l'empereur : en 390, une sédition ayan[t] éclaté dans Thessalonique, Théodose f[it] massacrer sept mille habitants de cet[te] ville, et Rufin fut un des conseillers q[ui] durent s'attribuer le plus de part da[ns] cette sanglante exécution. Les remor[ds] du faible empereur, auquel Ambroi[se] refusa l'entrée de l'église, ne nuisirent [en] rien à la puissance toujours croissan[te] de l'indigne favori; Rufin, enhardi p[ar] l'impunité, fit, en 391, assassiner Pr[o-]mote, le sauveur de l'empire; obtin[t] l'année suivante, le consulat, pui[s] pour arriver à la dignité de préfet [du] prétoire, se porta l'accusateur de T[a-]tien, alors en possession de cette charg[e] et de son fils Proculus; et, chargé l[ui-]même de juger ces malheureux, il l[es] condamna à mort. La mort de Valen[ti-]nien II et l'absence de Théodose, q[ui] voulut venger son jeune collègue, lais[sa] ensuite Constantinople aux mains d'A[r-]cadius, ou plutôt de Rufin, devenu s[on] tuteur. Claudien a fait un effrayant t[a-]bleau des attentats qui signalèrent s[on] administration. Cependant, ce ne f[ut] qu'après la mort de l'empereur, [en] 395, qu'il donna un libre essor à [sa] perversité. Demeuré maître de l'[O-]rient, sous Arcadius, tandis que Stilic[on] gouvernait l'Occident sous Honorius[, il] forma le projet de faire épouser sa fi[lle] à son maître; et il y aurait sans dou[te] réussi, s'il n'avait pas eu l'impruden[ce] de s'éloigner un moment de la co[ur.] Pendant son absence, l'eunuque E[u-]trope persuada à l'empereur d'épou[ser] Eudoxie, pupille de ce Promote qui av[ait] péri victime d'un lâche assassinat. Ru[fin] arrive, voit les préparatifs de noces q[ui] croit devoir réaliser ses espérances, [et] n'est désabusé que le jour même de la [cé-]rémonie. Furieux, il appelle les Go[ths] dans l'empire. Stilicon vient avec les f[or-]ces réunies de l'Ocident et de l'Ori[ent]

leur présenter la bataille dans les plaines de la Thessalie; mais un ordre dicté par Rufin à Arcadius le force à la retraite, en rappelant à Constantinople les troupes de l'Orient. Ce fut le dernier crime de Rufin, les troupes furieuses se soulevèrent contre lui en rentrant à Constantinople, et le massacrèrent (27 nov. 395).

RUHL (Philippe-Jacques) avait étudié la théologie à Strasbourg, et était recteur à [illegible]kheim, lorsqu'il eut l'occasion de faire un travail utile pour le comte régnant de Leiningen-Dachsbourg, ou Linange. Ce prince le fit conseiller aulique, lui confia l'administration de ses finances et le mit à la tête de sa chancellerie. Cependant, Ruhl se hâta de revenir en France lorsque éclata la révolution. Il devint successivement administrateur du département du Bas-Rhin, député à l'assemblée législative en 1791, à la Convention en 1792, et siégea toujours à l'extrême gauche. Il fut porté à la présidence sur la fin de 1793, et nommé, en 1794, membre du comité de sûreté générale. Il se prononça, au 9 thermidor, en faveur de Robespierre et de son parti, et le courage qu'il montra dans cette circonstance faillit lui être funeste. Les réacteurs l'épargnèrent alors; mais ils ne l'oublièrent pas, et ils trouvèrent bientôt l'occasion de se venger de lui. Compris au nombre des accusés de prairial, Ruhl fut traduit avec eux devant une commission militaire et condamné à mort. Il se tua en entendant prononcer la sentence (29 mai 1795).

RUINART (Thierri), né à Reims en [illegible], prit l'habit de Saint-Benoît en [illegible], ne tarda pas à se faire apprécier comme un des sujets les plus distingués de son ordre, et dom Mabillon fit de lui son collaborateur dans les immenses travaux qu'il avait entrepris. Dom Ruinart mourut en 1709, à l'abbaye d'Hautvilliers. Nous citerons de lui : *Acta primorum martyrum sincera et selecta*, Paris, 1689, in-4°; Amsterdam, [illegible], in-fol.; de savantes éditions de *Victor de Vite*, 1694, in-8°; de *Grégoire de Tours et Frédégaire*, 1699, in-fol.

RULHIÈRE (Claude-Carloman de), historien et poëte, né à Bondi, près de Paris, en 1735, entra de bonne heure au service, fut quelque temps aide de camp du maréchal de Richelieu en Guienne, puis devint le secrétaire et l'ami du baron de Breteuil, qu'il accompagna, en 1760, à Pétersbourg, où il fut témoin de la révolution de 1762. De retour en France en 1765, il écrivit l'histoire de cette catastrophe. Catherine II fit auprès de lui de vives instances pour l'engager à supprimer son livre. Il s'y refusa constamment, et consentit seulement à ne le publier qu'après la mort de l'impératrice. Cet ouvrage resta donc manuscrit entre les mains de la comtesse d'Egmont, fille du maréchal de Richelieu. En 1768, Rulhière fut chargé d'écrire, pour l'instruction du dauphin (depuis Louis XVI), l'histoire des troubles qui avaient agité la république de Pologne, et, en 1771, on attacha à ce travail une pension de 6,000 liv., dont il jouit jusqu'à sa mort. Il fut admis, en 1787, à l'Académie française. Il devait cet honneur surtout à son histoire de la révolution de Russie, encore inédite; car ses 200 vers sur les disputes étaient presque son seul titre public, et peu de personnes connaissaient l'ouvrage, bien plus important et alors assez avancé, qu'il avait entrepris sur la Pologne. Il se déclara contre la révolution de 1789, et mourut presque subitement en 1791. Le seul de ses essais poétiques qui ait obtenu un succès durable est son discours *sur les Disputes*. Parmi ses ouvrages en prose, nous citerons : *Éclaircissements historiques sur les causes de la révocation de l'édit de Nantes, et sur l'état des protestants en France, depuis le commencement du règne de Louis XIV jusqu'à nos jours* (1788), *tirés des différentes archives du gouvernement*, 2 vol. in-8°; *Anecdotes sur la révolution de Russie en l'année* 1762, Paris, 1797, in-8°; *Histoire de l'anarchie de Pologne et du démembrement de cette république*, 1807, 4 vol. in-8°; et, avec une *Notice* sur Rulhière par M. Daunou, 1819, 4 vol. in-8°.

RUSSIE (Relations de la France avec la). Le duc d'Anjou, depuis Henri III, rencontra le tzar Ivan le Terrible parmi ses concurrents au trône de Pologne; puis, quand la diète eut rayé le tzar de la liste des prétendants, celui-ci appuya de toute son influence l'élection d'Ernest,

fils de l'empereur Maximilien, contre le parti du duc d'Anjou, que l'alliance de la France avec la Turquie pouvait rendre dangereux à la Russie. C'est la première trace que nous ayons rencontrée de relations entre notre pays et la cour de Moscou.

Boris Goudounof, l'un des successeurs d'Ivan, envoya, vers 1600, six jeunes gens en France pour y apprendre les sciences de l'Europe occidentale.

Louis Deshayes de Cormenin, envoyé en Russie, en 1625, en qualité d'ambassadeur extraordinaire, signa la même année avec les ministres du tzar un traité de commerce. C'est le premier traité conclu entre les deux puissances.

Galitzin, ministre et favori de la princesse Sophie, régente pendant la minorité de ses frères Pierre Ier et Ivan V, envoya, vers 1688, une ambassade solennelle en France. Mais cette démarche n'eut aucun résultat, soit que les membres de cette légation eussent donné à la cour de Versailles une idée peu avantageuse de la nation russe, soit que Louis XIV n'eût pas compris l'avantage qu'il pouvait tirer d'une alliance entre les deux pays. Quoi qu'il en soit, l'envoi de cette ambassade fut un des derniers actes de l'autorité de Galitzin : la princesse Sophie perdit bientôt après le pouvoir et la liberté.

Pierre le Grand, cédant à l'influence du Génevois Lefort, se montra d'abord assez mal disposé pour la France, où Louis XIV persécutait les coreligionnaires de son favori; il promit, dans un édit publié en 1694, de grands avantages aux réfugiés français qui viendraient se fixer dans ses États; et bientôt Lefort en compta près de quatre mille dans le corps de douze mille hommes dont le tzar lui avait confié le commandement. On sait que Louis XIV regardait les protestants français comme ses ennemis personnels, et se croyait insulté par les témoignages de bienveillance qu'on leur donnait; on n'a donc pas lieu de s'étonner que lorsque Pierre le Grand, après avoir visité la Hollande, eut l'idée de se rendre à Paris, le grand roi lui fit dire que ce voyage ne lui serait pas agréable.

Lorsque éclata la guerre de la succession d'Espagne, Pierre le Grand fit offrir à l'empereur un secours de vingt mille hommes; mais la France le mit dans l'impossibilité d'accomplir cette offre, en lui faisant déclarer la guerre par la Turquie. En 1717 cependant, le tzar voulut de nouveau visiter la France, et le régent, qui tenait alors les rênes de l'État, n'ayant aucune antipathie pour le protecteur des protestants français, lui fit une brillante réception. Tout le monde lui prodigua les égards les plus délicats; un jour qu'il parcourait la galerie du Louvre, une médaille qu'on venait de frapper étant tombée à ses pieds, il s'empressa de la ramasser, et y vit son portrait, et de l'autre côté une Renommée avec ces mots : *Vires acquirit eundo.* Chez les artistes, dans les manufactures royales, tout ce qui attirait son approbation lui était offert de la part du roi. Il alla à l'Académie des sciences, dont il voulut être membre. Enfin, en voyant le tombeau de Richelieu, il s'écria : « Grand « homme! je t'aurais donné la moitié « de mes États pour apprendre de toi à « gouverner l'autre. » Son voyage fut utile à la France et à la Russie; un traité de commerce fut négocié entre les deux nations; on le signa à la Haye, et Pierre ramena avec lui de nombreux artisans dans ses États.

Catherine Ire et Pierre II ne firent qu passer sur le trône; sous le règne sui vant, éclata la guerre pour la successi de Pologne. La tzarine Anne y figu parmi les ennemis de la France, et e finit par faire triompher son prot Auguste III, au détriment de Stanis Leczinski, lequel reçut, en dédomma ment de la couronne qu'il perdait p la seconde fois, les duchés de Bar et Lorraine. Après cette guerre, la Rus en entreprit une autre contre la Por Celle-ci ne fut terminée qu'en 17 mais elle le fut par la médiation d France. Le marquis de la Chétardie alors envoyé en ambassade à Saint- tersbourg. L'année suivante, éclat guerre de la succession d'Autriche ce diplomate, afin d'ôter à Marie-Thé l'appui de la Russie, contribua de to ses forces à la révolution qui enlev trône à Ivan VI dont la mère s' prononcée en faveur de la fille de C les VI, pour le donner à Élisabeth, l

conde des filles de Pierre le Grand. Lestocq, chirurgien français attaché à la maison de cette princesse, fut le principal agent de la conspiration.

La nouvelle impératrice se montra d'abord reconnaissante de ce service; elle parut vouloir rester l'alliée de la France; mais le marquis de la Chétardie quitta Saint-Pétersbourg en 1742; son absence laissa le champ libre aux agents de Vienne et de Londres; Bestoujef, favori de l'impératrice, acheté par eux, travailla à rapprocher la Russie de l'Autriche; il y parvint d'autant plus facilement que d'Allion, qui avait remplacé la Chétardie, était, comme diplomate, d'une complète incapacité. La Chétardie fut de nouveau envoyé à Saint-Pétersbourg, en 1745, et, ressaisissant aussitôt son ancienne influence sur l'esprit de l'impératrice, il lui persuada d'accéder comme médiatrice au traité de la quadruple alliance conclu la même année à Varsovie. Mais Bestoujef n'avait point renoncé à ses projets; il fit assassiner un courrier que l'ambassadeur envoyait à Paris et interpréta ses dépêches dans un sens si défavorable que la Chétardie fut renvoyé sur-le-champ. L'année suivante, Élisabeth conclut avec Marie-Thérèse un traité par lequel les deux impératrices se garantissaient leurs possessions respectives pendant vingt-cinq ans. Deux ans après (1748), la Suède, la Prusse et la France s'unirent pour maintenir l'équilibre de l'Europe, et d'un autre côté, la Russie, l'Angleterre et la Hollande firent un traité pour empêcher la Suède et la Prusse de rien entreprendre contre Marie-Thérèse.

L'invasion de la Saxe par Frédéric II, au commencement de la guerre de sept ans, décida Élisabeth à resserrer encore son alliance avec l'Autriche. Nous avons dit ailleurs (*) que, renonçant à notre ancienne politique, nous avions nous-mêmes adopté cette alliance. Nous eûmes donc, pendant la plus grande partie de cette guerre, la Russie pour alliée. Les choses changèrent à la mort d'Élisabeth (1762); Pierre III, qui s'était épris d'une vive admiration pour le grand Frédéric, se hâta d'abandonner les rangs des ennemis de ce prince, de lui rendre les conquêtes que les armées russes avaient faites sur lui et de lui envoyer même un secours de vingt-quatre mille hommes. Ce revirement sauva le roi de Prusse, qui allait être accablé par le nombre, et amena la conclusion de la paix (1763).

Catherine II, après avoir détrôné et fait assassiner Pierre III, accomplit le premier démembrement de la Pologne, sans que Louis XV fit presque aucun effort pour empêcher cet autre *assassinat*. En 1779, elle intervint avec la France, comme médiatrice entre la Prusse et l'Autriche; et le traité de Teschen, qui termina le différend survenu entre ces deux puissances, fut conclu sous l'influence de son ambassadeur Repnin et du ministre français Breteuil. L'année suivante, elle publia, à l'instigation du cabinet français, sa fameuse déclaration sur la *neutralité armée*, déclaration à laquelle accédèrent l'Autriche, la Prusse, le Portugal, les Deux-Siciles et la Hollande; enfin, elle se porta, avec l'Autriche, médiatrice entre l'Angleterre et la France, et contribua ainsi à la conclusion de la paix de Versailles (1783).

Cependant Catherine, déjà maîtresse de la Crimée, ne cachait pas le projet qu'elle avait conçu de conquérir Constantinople et de chasser les Turcs de l'Europe. Ceux-ci, effrayés, se tournèrent vers la France; mais le cabinet de Versailles n'avait pas oublié le service que lui avait rendu la déclaration de neutralité armée, et l'alliance de la Porte fut sacrifiée à celle de la Russie, qui, en retour, accorda à la France un traité de commerce avantageux; la Turquie se jeta alors dans les bras de l'Angleterre.

Mais les événements qui se préparaient alors en France devaient bientôt distraire l'Europe entière de ses propres querelles, et attirer sur nous toute son attention. Catherine ne prit cependant point part à la première coalition; mais dans des conférences tenues à Verdun pendant l'occupation de cette ville par l'armée prussienne, elle fit promettre par son plénipotentiaire à Frédéric-Guillaume et à l'empereur une partie de la Pologne, pour les dédommager des sacrifices qu'ils s'imposaient pour étouffer la

(*) Voy. SEPT ANS (guerre de).

révolution française. Elle accéda à la seconde coalition, mais à condition qu'on lui laisserait achever d'accabler la Pologne. Elle en vint à bout, malgré les héroïques efforts de Kosciusko, et elle s'apprêtait à diriger contre la France toutes les forces de son empire, lorsqu'elle mourut en 1796, d'une attaque d'apoplexie foudroyante.

Paul I[er], son successeur, exécuta ses projets : l'armée rassemblée en Galicie, par les ordres de Catherine, entra en Allemagne, sous les ordres de Rosemberg, auquel succéda bientôt Souvarof, et arriva en Italie, où elle gagna sur Moreau, Macdonald et Joubert, les batailles de Cassano, Bassignano, la Trebbia et Novi; et ces premiers succès exaltèrent tellement l'orgueil du tzar, qu'il publia un oukase où, après avoir prescrit *qu'on eût à regarder Souvarof comme le plus grand capitaine de tous les temps et de tous les pays du monde*, il déclarait qu'*ils avaient résolu*, *lui et ses alliés*, *de détruire le gouvernement impie qui dominait en France.* Les événements ne devaient pas tarder à le faire changer de langage.

Une flotte anglo-russe venait de s'emparer des îles ioniennes et d'y établir un gouvernement républicain. Une autre flotte, partie de la Baltique avec une armée, allait la déposer en Hollande, où une armée anglaise devait se joindre à elle; enfin, une troisième armée, forte de 40,000 hommes et commandée par Korsakof, traversait la Pologne, la Bohême, la Moravie et le sud de l'Allemagne, afin de pénétrer en France par nos frontières de l'est, tandis que Souvarof forcerait celles du midi. Mais Masséna, dans son admirable campagne de Suisse, détruisit presque entièrement l'armée de Korsakof, et força Souvarof, accouru au secours de son collègue, à se retirer en Allemagne, après avoir éprouvé des pertes énormes. Pendant ce temps, l'armée anglo-russe de la Hollande n'était pas plus heureuse : Brune lui faisait essayer à Castricum une honteuse défaite, et forçait, à Alkmaer, le duc d'York à capituler.

L'indignation qu'éprouva Paul à la nouvelle de ces revers fut aussi violente que sa joie avait été vive quand il avait appris les premiers succès de Souvarof. Il se plaignit hautement de la conduite qu'avaient tenue ses alliés : il reprochait aux Autrichiens d'avoir livré Korsakof à ses propres forces, et aux Anglais d'avoir mollement appuyé le général Herman à Castricum. Sans annoncer encore ses intentions à l'égard de la France, il rappela en Russie le reste des troupes expéditionnaires; puis, les empiétements de l'Autriche et de l'Angleterre furent le prétexte d'une rupture ouverte entre lui et ces puissances : il renvoya l'ambassadeur autrichien, mit l'embargo sur tous les vaisseaux anglais qui se trouvaient dans les ports de la Russie, et déclara les équipages prisonniers de guerre; enfin, Napoléon, qui était devenu premier consul, lui ayant renvoyé tous les prisonniers faits en Italie, en Suisse et en Hollande, il envoya à Paris une ambassade solennelle, supprima la pension qu'il faisait aux Bourbons, et leur enjoignit même de quitter Mittau, où précédemment il leur avait offert et donné un asile.

La France allait donc enfin avoir un puissant allié contre l'Angleterre; déjà le tzar avait déterminé le Danemark à fermer aux Anglais le Sund, et envoyé une flotte pour appuyer cette mesure. C'était commencer résolûment la lutte. Le cabinet de Saint-James ne vit pas de meilleur moyen d'en triompher que de se débarrasser de son antagoniste, et un horrible assassinat fit perdre à Paul I[er] le trône avec la vie (mars 1801).

Alexandre, dans une proclamatio qui suivit immédiatement son avénemen à l'empire, déclara qu'il suivrait dans s politique comme dans son administr tion les principes de Catherine II. C pendant il témoigna le désir de rester paix avec la France. L'ambassadeur fra çais Duroc reçut de lui un bon accue et enfin, le 8 octobre 1801, un traité paix fut signé entre les deux pays.

Mais cette paix n'était qu'une halte d l'Europe avait besoin pour réparer forces épuisées par ses efforts con la France; le tzar en la signant n continuait pas moins à subir l'influe anglaise. Après la rupture de la p d'Amiens, il se prépara lui-même guerre : de longues négociations en re dèrent l'explosion, mais ne purent l'

pêcher : elle éclata enfin en 1805, et fut terminée par la bataille d'Austerlitz (*). Des négociations pour la paix furent alors entamées; un traité fut signé à Paris, par le plénipotentiaire russe, le 1er août 1806; mais il ne fut pas ratifié, et la Russie se prépara à soutenir la Prusse, qui, à son tour, allait entrer en lutte contre Napoléon.

Cependant la Prusse était déjà ruinée sans ressource que les Russes n'avaient pas encore eu le temps de la joindre (**). A la nouvelle des désastres d'Iéna et d'Auerstaedt, ils replièrent précipitamment leurs lignes derrière la Vistule; mais Napoléon les atteignit bientôt, et ils furent successivement défaits à Czarnowo, à Mohrungen, à Pultusk, à Golymin. La bataille d'Eylau (7 et 8 février 1807) fut plus disputée; les deux partis s'attribuèrent la victoire; mais il est constant que le champ de bataille resta aux Français.

« Les opérations militaires recommencèrent au printemps. Les Russes furent encore vaincus à Friedland, et la prise de Kœnigsberg, de Neisse, de Glatz et de Kosels dédommagea amplement Napoléon des sacrifices dont il avait payé cet avantage : les débris de l'armée russe prirent position derrière le Niémen (***). »

Un armistice fut alors convenu, et bientôt après, les deux empereurs eurent à Tilsitt une entrevue dont le résultat changea pour quelques années les destinées de l'Europe (juillet 1807) (****).

Guerre de Russie. Le traité qui fut alors signé, la conférence d'Erfurth, tenue au mois d'octobre 1808, et les témoignages d'estime, les marques d'amitié, les caresses, que Napoléon et Alexandre s'étaient réciproquement prodigués en ces deux occasions semblaient présager entre eux une paix durable. Il n'en fut rien. Dès 1809, la bonne harmonie ne régnait plus; les années 1810 et 1811 furent marquées par des récriminations, des menaces; au mois de juin 1812, la guerre éclata.

Dans la prévision qu'elle éclaterait, l'empereur avait levé 500,000 hommes. L'Autriche et la Prusse, l'Espagne et le Portugal, Naples et le royaume d'Italie, l'Illyrie et la Pologne, la confédération du Rhin et la Suisse, enfin l'empire français, qui comprenait alors Rome, la Toscane, Hambourg et la Hollande, avaient fourni leurs contingents. Jamais tant de peuples, si divers par le climat, le langage, les mœurs et la forme de gouvernement, n'avaient marché sous un même drapeau, et ce n'est pas un des moindres prodiges du règne de l'empereur, que d'être arrivé, au moins égal en nombre, sur des champs de bataille si lointains. Toutes ces troupes s'étaient répandues dans la Prusse orientale, et peu à peu s'étaient mises à portée de se joindre aisément. Elles formaient, outre la garde impériale, treize corps, dont le 1er était commandé par le maréchal Davoust; le 2e, par le maréchal Oudinot; le 3e, par le maréchal Ney; le 4e, par le prince Eugène, vice-roi d'Italie; le 5e, par le prince Poniatowski; le 6e, par le général Gouvion Saint-Cyr; le 7e, par le général Regnier; le 8e, par Jérôme Napoléon, roi de Westphalie; le 9e, par le maréchal Victor; le 10e, par le maréchal Macdonald; le 11e, par le maréchal Augereau; le 12e par Joachim Murat, roi de Naples, qui avait pour lieutenants les généraux Nansouty, Montbrun, Grouchy et Latour-Maubourg; le 13e enfin, par le prince de Schwartzemberg. La garde impériale se composait d'une division de vieille garde, sous le maréchal Lefèvre, de deux divisions de jeune garde, sous le maréchal Mortier, et d'un corps de cavalerie, sous le maréchal Bessières. Déduction faite du déficit ordinaire et des réserves qu'il avait fallu échelonner sur la Vistule, l'Oder et l'Elbe, l'empereur pouvait jeter en Russie une masse d'environ 375,000 hommes, dont, le 23 juin, 325,900, traînant avec eux 984 bouches à feu, étaient déjà parvenus au Niémen.

L'armée française menaçait, outre le Niémen, la partie des vastes frontières russes qui se trouve couverte par les marais de Pinsk et la forêt de Bialowèse; mais l'empereur devait porter son principal effort contre le fleuve. Trois

(*) Voy. AUSTERLITZ (campagne d').
(**) Voy. PRUSSE (relations avec la).
(***) *Hist. de Russie*, par M. Choppin, t. II, p. [illegible].
(****) Voy. TILSITT (entrevue et traité de).

raisons l'y avaient déterminé. D'abord, le Niémen offrait la portion la plus accessible de la frontière; ensuite il servait nécessairement de front d'opération à nos troupes, qui avaient pour bases les forteresses de la basse Vistule et de la Prégel; enfin, de Grodno à son embouchure dans la Baltique, ce fleuve est traversé par les grandes communications entre l'Allemagne et la Russie. Par les mêmes raisons, l'ennemi, dans ses préparatifs de défense, avait surtout considéré le cours du Niémen. Indépendamment d'une multitude de cosaques irréguliers, trois armées, présentant un effectif de 360,000 hommes, gardaient alors cette première ligne; et Wilna, où se croisent les grandes routes de Kœnigsberg et de Varsovie à Saint-Pétersbourg et à Moscou, était devenue la clef des dispositions du tzar. Au premier bruit d'invasion, Barclay de Tolly, qui commandait l'une des trois armées russes, y avait porté son quartier général et son centre. Sa droite, aux ordres de Wittgenstein, occupait Rossieny et Keidany, et couvrait les avenues secondaires de Saint-Pétersbourg. La gauche, sous Doctorof, s'était mise, entre Grodno et Lida, à cheval sur les avenues secondaires de Moscou, et, de plus, éclairait le Niémen par les cosaques de l'hetman Platof. Enfin, son avant-garde, sous le général Baggowout, était établie à Kowno, ville que baigne le fleuve. Cette première armée, forte de 160,000 combattants, s'appuyait à droite sur les places de Dunabourg et de Riga, qui renfermaient 40,000 hommes de garnison, et sur le camp retranché de Drissa; par la gauche, elle se liait à la deuxième armée, que Bagration commandait, et qui, forte de 50,000 hommes, et postée entre le Bug et le Niémen, de Bialystock à Wolkowistk, devait déboucher sur le flanc de nos colonnes d'attaque. Un corps de 16,000 hommes, général Hœrtel, était posté à Mezyr. et défendait les défilés du marais de Pinsk. Enfin une troisième armée, dite de réserve, se rassemblait près de Lutsk, sous les ordres de Tormasof, qui, comme Bagration, devait prendre l'offensive. A ces forces, le tzar joignit postérieurement l'armée du Danube, qui comptait 40,000 hommes, le corps de Finlande, qui en comptait de 12 à 15,000, les milices de Moscou et les volontaires de Saint-Pétersbourg.

Dès la première quinzaine de juin, Napoléon s'était assuré des positions de l'ennemi, et il avait aussitôt divisé en cinq colonnes les troupes dont il pouvait alors disposer. Il avait enjoint à Macdonald de se porter vers Tilsitt avec ses 29,000 hommes, pour tenir Wittgenstein en échec; il avait lui-même pris Davoust, Oudinot, Ney, la garde, et Murat avec la cavalerie de Montbrun et de Nansouty, environ 150,000 hommes, qu'il avait concentrés autour de Pilwisky, et il se proposait de marcher sur Kowno et sur Wilna; il avait envoyé le prince Eugène se poster en avant de Mariampol avec les 4e et 6e corps, soutenus par la cavalerie de Grouchy, et lui avait ordonné de se tenir prêt à jeter au premier signal ses 54,000 hommes entre Barclay et Doctorof, par Pilony; il avait dirigé sur Grodno, pour de là pousser à Bagration, le roi de Westphalie, avec les 5e, 7e, 8e corps et la cavalerie de Latour-Maubourg, formant un total de 62,900 hommes; enfin, il avait chargé Schwartzemberg et ses 30,000 Autrichiens de gagner Drohyczym, pour défendre le grand duché de Varsovie et imposer à Tormasof. Les Russes, stupéfaits à l'approche de ces masses, n'avaient tenté aucun mouvement défensif. Ils avaient renoncé au Niémen et conçu le dessein d'attirer les Français sur la Dwina pour inquiéter ensuite leurs flancs et leurs derrières. Mais, avant même de mettre le pied en Russie, Napoléon avait arrêté un plan qui déjouait le calcul des généraux ennemis. Fidèle à la tactique qui déjà lui avait si merveilleusement réussi en Prusse et en Autriche, et qui réduisait une campagne à une marche habile suivie d'une grande bataille, il comptait pratiquer une large trouée dans la ligne ennemie, enlever successivement Wilna, Witepsk et Smolensk, atteindre au pas de course l'étroit plateau d'où s'écoulent en sens inverses le Dniéper et la Dwina, qui servaient de bases, l'un à Barclay et l'autre à Bagration, leur livrer là, après les avoir disloqués chemin faisant, une action décisive, et porter ses armes victorieuses

jusqu'aux murs de Moscou ou de Saint-Pétersbourg.

Le 23 juin, avons-nous dit, Napoléon, voyant échouer toutes ses tentatives de conciliation, résolut d'entrer en campagne sans plus de retard. Dans la soirée, il arriva aux avant-postes, il prit la capote et le bonnet d'un chevau-léger polonais, et parcourut avec le général Haxo la rive gauche du fleuve. N'apercevant qu'un rideau de cosaques sur la rive droite, il y jeta trois compagnies de voltigeurs qui abordèrent sans brûler une amorce, et devant qui les cosaques disparurent. Les troupes du génie s'approchèrent immédiatement, et commencèrent à construire entre Kowno et Eketani trois ponts, dont les travaux ne furent pas troublés. Le 24, tandis que Jérôme et Eugène se tenaient provisoirement immobiles pour ne pas donner l'éveil à Bagration, tandis qu'au contraire Macdonald débouchait de Tilsitt, Napoléon et ses 150,000 hommes franchirent le Niémen par les trois ponts jetés la veille. Le jour même, Baggowout, coupé du corps de bataille, qu'il avait eu l'imprudence de laisser à vingt lieues derrière lui, évacua Kowno sans coup férir, pour rejoindre Barclay par la rive droite de la Wilia. On prit aussitôt possession de la ville; puis, le 26, on jeta un pont sur cette rivière, et Oudinot le traversa pour s'élancer par Keïdany contre le flanc de Wittgenstein, dont Macdonald avait déjà abordé la droite. Napoléon lui-même courut à Barclay. Le 27, il trouva le centre des Russes rangé sur les hauteurs de Rykonty, à une dizaine de lieues en avant de Wilna, et se prépara à leur livrer bataille le lendemain; mais, aux premiers coups de canon, Barclay, qui n'avait feint d'attendre son adversaire de pied ferme que pour avoir le temps de détruire les immenses magasins de Wilna, évacua et la position et la ville pour rallier Baggowout vers Swenzstjany. Quelques heures après, la capitale de l'ancienne Lithuanie ouvrait ses portes à Napoléon. Le même jour, 28, Oudinot, qui s'était attaché aux pas de Wittgenstein, et qui déjà l'avait contraint d'évacuer toute la Samogitie et tout le pays situé entre Kowno et la mer, l'atteignit à Deiveltoro, le battit, le poursuivit jusqu'au delà de Wilkomir, sur la route de Swenzstjany, et ne l'abandonna qu'après l'avoir mis en pleine déroute. Pour Macdonald, il avait pointé droit sur Riga.

Ainsi, en une semaine, le but que s'était proposé Napoléon, d'ouvrir une large trouée à travers les deux principales armées russes, avait été atteint. Non-seulement Barclay était coupé de la gauche et de l'armée de Bagration, mais son avant-garde, son centre et sa droite étaient désunis, disloqués, et se retiraient forcément sur le camp de Drissa. Par suite, la route de Witepsk et de Smolensk se trouvait libre. Napoléon, pour ôter à Barclay l'envie de rebrousser chemin, lui opposa, sous les ordres du roi de Naples, Ney, Oudinot, Nansouty, Montbrun et trois des cinq divisions d'infanterie de Davoust. En même temps, il ne négligeait ni Tormasof, ni Bagration, ni Doctorof et Platof. Contre Tormasof, il disposa de Schwartzemberg, qui marcha sur Slonim; contre Bagration, il lança Jérôme par Grodno; il donna ordre à Davoust de se porter, avec les deux divisions d'infanterie qui lui restaient et la cavalerie, par Oszmiana, Minsk et Borissof, au point de jonction des routes qui pouvaient ramener soit Bagration, soit Doctorof et Platof, sur la Wilia; enfin, il appela Eugène de Pilony pour le placer au sud de Wilna, où il s'établit lui-même avec la garde.

Tormasof n'était pas encore prêt. Mais Doctorof, Platof, Bagration, à la nouvelle que la colonne de l'empereur avait passé le Niémen, s'étaient aussitôt ébranlés pour rejoindre Barclay. Doctorof, en se heurtant à Solesznìki contre les troupes françaises, comprit que Wilna était occupé, et se jeta à travers champs pour gagner Oszmiana. Au moment où il entrait dans cette ville, la cavalerie de Davoust y arriva par une autre porte et l'en chassa. Il courut alors à Smorgoni, et de Smorgoni à la Wilia, qu'il traversa sur-le-champ. Napoléon avait lancé Nansouty de Wilna pour lui barrer le passage de la rivière; mais le général russe, sacrifiant ses traînards et ses bagages, marcha avec une telle vitesse que Nansouty ne put atteindre que son arrière-garde. Il la battit le 8 juillet à Swir, mais ne put empêcher

Doctorof de rejoindre Barclay à Swenzstjany. Platof, qui suivait à deux journées de marche, fut prévenu à Wischnew, à Subotniki, sur tous les points, par Davoust, et forcé de prendre la route de Nikolaew, puis celle de Nowogrodeck, où il rencontra Bagration. Le prince volait vers Wilna ; mais trouvant Subotniki, Trabi, Wischnew, occupés par les troupes françaises, il se décida à rétrograder et prit la direction de Minsk. Parvenu à quelques lieues de cette ville, il apprit que Davoust y était entré le 8 juillet. Il fit alors volte-face pour gagner à pas redoublés Sloutsk, Robrouick, Nesvick, puis Mohilow; mais il semblait n'avoir échappé à un péril que pour tomber dans un autre. Sa ligne de retraite se croisait à Koreliczi avec la route que le roi de Westphalie avait ordre de suivre. Si Jérôme eût déployé l'ardeur que son frère attendait de lui, s'il eût devancé Bagration au point que nous venons d'indiquer, il l'acculait au Niémen ou à la forêt de Minsk, et peut-être fixait le sort de la campagne. A la vérité, les Russes commençaient à être protégés par leur climat et leur sol. Le jour où Eugène et Jérôme franchirent le Niémen, éclata un orage qui changea brusquement la température, inonda le pays, défonça les chemins et arrêta la marche des convois. La disette se fit sentir; 30,000 traînards quittèrent leurs rangs; on perdit une multitude de chevaux, on laissa en arrière cent bouches à feu. A portée du coup d'œil de l'empereur, ce désordre fut promptement réparé : les vivres arrivèrent par le Niémen et la Wilia, Wilna reçut d'immenses magasins, et les traînards rejoignirent. Mais, loin de sa présence, cet incident eut les suites les plus funestes. Jérôme n'avança point, et Bagration, trouvant libre un passage où il pouvait être obligé de déposer les armes, s'éloigna rapidement vers Glusk. Napoléon, irrité, donna à Davoust le commandement de toutes les forces qui opéraient dans le palatinat de Minsk (c'étaient les 5e, 7e et 8e corps, outre une partie du premier), et remplaça par Junot le roi de Westphalie, qui aima mieux quitter l'armée que de se soumettre à recevoir les ordres du maréchal. En même temps, la légion saxonne changea de poste avec la légion autrichienne qui attendait Tormasof dans les lignes de la Muchawetz, de la Pina et de la Jarolda.

Barclay, sur ces entrefaites, avait été débordé par Murat, et cédait le terrain. Après avoir rallié Wittgenstein à Widry et Doctorof dix lieues plus loin, il passa la Dwina à Dunabourg et à Druja. Puis, laissant Wittgenstein à Dunabourg, il alla avec environ 80,000 hommes se renfermer dans le camp de Drissa. Macdonald, à l'extrême gauche de notre ligne, refoulait la garnison de Riga dans les murs de la place, investissait la place elle-même avec son centre et sa gauche, et portait sa droite à Jacobstadt pour surveiller Dunabourg.

En somme, la route de Witepsk et de Smolensk était complétement découverte, et Napoléon pouvait s'y déployer sans inquiétude pour ses flancs. C'est ce qu'il s'empressa de faire. Quittant Wilna avec sa garde et les 4e et 6e corps, environ 75,000 hommes, il détacha Grouchy à droite pour gagner Orcha et se lier avec Davoust qui tendait aussi au Dniéper, puis il dirigea le reste en trois colonnes vers Gluboko. Cette position était admirablement choisie. Là l'empereur menacait à la fois Polotsk et Witepsk, et il allait contraindre Barclay à abandonner ses retranchements de Drissa. Si, en effet, l'empereur marchait à Polotsk, il débordait la gauche de Barclay; s'il marchait à Witepsk, il l'isolait définitivement de Bagration. Barclay jugea qu'il lui restait peu de temps pour s'opposer aux projets de son habile adversaire : en conséquence, il évacua, le 18 juillet, son camp retranché, qu'Oudinot rasa quelques jours après, et se porta à marches forcées sur Witepsk, par la route de Polotsk. Napoléon, à peine instruit de la détermination que Barclay avait prise, s'élança à sa poursuite, et prescrivit à Murat de se rapprocher. Leurs deux colonnes se joignirent à Beschenkowitz. Murat se plaça à l'avant-garde, et mena Barclay l'épée dans les reins. Toutefois le général russe put atteindre Polotsk le 22, franchir la Dwina à Witepsk le 23, et aller s'établir derrière la Lutcheza. Le 25, les Français débouchèrent de to

les points, et abordèrent l'ennemi près d'Ostrowno. Vainqueurs dans cette affaire, ils le furent encore dans deux actions plus sérieuses qui s'engagerent au même lieu le 26 et le 27. Le soir de ce dernier jour, les deux armées campèrent vis-à-vis l'une de l'autre, séparées seulement par le lit étroit de la Lutchesa, et tout annonçait qu'une grande bataille aurait lieu le lendemain Le 28, au lever du soleil, les Français passèrent le ravin; mais quelle fut leur surprise en n'apercevant plus une patrouille, plus un soldat, dans la plaine immense où cent mille Russes étaient campés la veille au soir! Barclay, informé dans la nuit que Bagration, comme nous le verrons tout à l'heure, n'avait pu forcer le débouché de Mohilow pour se rendre, par Babinowitchi, à Witepsk, et que, rejeté derrière le Dniéper, il se dirigeait par [illegible] sur Smolensk, avait résolu d'[illegible] encore la bataille, et de se soustraire, par une marche forcée, à l'active poursuite des Français, pour opérer enfin sa jonction avec lui. Il avait la nuit même évacué ses positions dans le plus grand silence, et marché si vite, que plusieurs heures s'écoulèrent avant qu'on découvrît quelle route il avait prise. Il [illegible] battre la plaine dans tous les sens. On reconnut ainsi qu'il s'éloignait vers Smolensk; mais Napoléon, avant de continuer à le poursuivre, jugea nécessaire d'accorder un peu de repos à ses [illegible] troupes, et les cantonna autour de Witepsk.

Nous avions laissé Bagration rétrogradant par la route de Glustk. Après avoir échappé au péril qui semblait l'attendre inévitablement à Koreliczi, il aurait encore pu être enveloppé sur la Bérésina ou le Dniéper; mais le départ inattendu de Jérôme avait encore retardé les troupes qui déjà l'avaient si [illegible]ment poursuivi. Davoust lui-même [illegible] retenu à Minsk par la difficulté des [illegible], et ne quitta cette ville que le 13. Comptant d'ailleurs sur la légion westphalienne, il tira à l'est, vers Golowczina, au lieu de se rabattre au sud, et le 20, [illegible] Mohilow, où il se porta avec 12,000 combattants. Bagration put [illegible] franchir la Bérésina sans être inquiété, et parvenir à Staroï-Bikhow sur le Dniéper : il avait parcouru près de soixante lieues en six jours. Là, il fit passer à gué les cosaques de Platof en leur prescrivant d'occuper Smolensk, et, résolu à pénétrer lui-même jusqu'à Witepsk, il jeta un pont, puis, à la tête de 40,000 hommes, il marcha sur Mohilow, où il ne savait pas rencontrer Davoust. Vainement lutta-t-il pendant toute la journée du 22 pour lui passer sur le corps; après avoir perdu beaucoup de monde, il se replia sur Staroï-Bikhow, traversa le fleuve, rompit le pont, et gagna Smolensk au plus vite. C'était la connaissance de ces événements qui avait décidé Barclay à lever dans la nuit du 28 le camp de la Lutchesa et à courir au-devant de son collègue.

Tandis que le centre de l'armée française était en quartier de rafraîchissements autour de Witepsk, que se passait-il aux deux ailes? — A l'aile gauche, opéraient Macdonald et Oudinot. La gauche et le centre de Macdonald, nous l'avons vu, bloquaient Riga; sa droite, qui s'était portée sur Dunabourg afin d'en faire le siége, trouva la place évacuée et y entra le 1er août sans brûler une amorce. — Quant à Oudinot, après avoir rasé le camp de Drissa, il alla franchir, le 28 juillet la Dwina à Polotsk, puis il s'avança sur la route de Saint-Pétersbourg. Le 31, deux de ses divisions rencontrèrent l'ennemi à Iakubowo. C'était Wittgenstein, que Barclay avait précédemment envoyé à Dunabourg, mais qui, au lieu de rester à défendre cette place, s'était renforcé de la garnison, s'était porté à Oswéja pour mieux couvrir les avenues du nord, et maintenant, de peur qu'Oudinot et Macdonald ne combinassent leurs opérations, prenait résolûment l'offensive contre le premier. A l'approche de Wittgenstein, les deux divisions françaises se mirent sous les armes, et, malgré leur infériorité numérique, soutinrent le combat sans désavantage jusqu'à la nuit. Le 31, l'ennemi renouvela son attaque à la pointe du jour, et, plus heureux que la veille, força nos troupes à se replier le soir derrière la Dwina, entre Oboiarszina et Kliastitzi; puis, à la faveur des ténèbres, il passa lui-même la rivière pour livrer le lendemain une bataille décisive. Mais Oudinot était sur ses gardes. Il accepta, le 1er août, la bataille que son ad-

versaire lui offrait, et remporta une brillante victoire. Les Russes regagnèrent Oswéja, les Français revinrent à la rive gauche de la Dwina, et les pertes des trois dernières journées réduisirent les deux partis à une inaction de quelques semaines. — A l'aile droite, on se rappelle que Napoléon avait d'abord chargé le prince Schwartzemberg de contenir Tormasof, et qu'ensuite, lui prescrivant de rejoindre Davoust par Minsk, il avait relevé la légion autrichienne par la légion saxonne du général Regnier. Tormasof se trouva prêt beaucoup plus tôt qu'on ne l'avait présumé. Il déboucha vers le 20 juillet entre le Bug et les marais de Pinsk, et par un hasard fatal ses masses arrivèrent sur le Pripecz et la Muchawetz au moment où les Autrichiens cédaient leurs postes aux Saxons. Tormasof, ne trouvant que leurs avant-gardes en ligne, établit aisément, le 23, sa droite à Pinsk et sa gauche à Brzescitowschi. Son centre surprit dans Kobrin la brigade saxonne de Klingel, qui résista glorieusement, mais qui, pressée par plus de trente mille hommes, fut enfin accablée. Regnier lui-même était alors à Chomsk; il accourut par Antopol, mais bientôt informé de l'occupation de Kobrin et de la supériorité numérique de l'ennemi, il rétrograda par Chomsk, Seletz et Rozana, jusqu'à Slomien, où il rejoignit le prince Schwartzemberg. Napoléon donna au prince le commandement de toute l'aile droite, et lui enjoignit de pourchasser vigoureusement Tormasof jusqu'au Dniéper. Schwartzemberg, qui devait plus tard montrer une mollesse si inexcusable, et même trahir ouvertement la cause française, déploya d'abord autant de vigueur que d'habileté. Il s'ébranla le 4 août, mena les Autrichiens à Chomsk, et prescrivit à Regnier de tourner avec les Saxons les sources de la Jasolda. Tormasof se trouva replié sur la Muchawess. Alors, pour l'en déposter, les deux corps se concentrèrent, le 10, dans Prushani, d'où ils menaçaient Kobrin. L'ennemi, forcé d'accepter la bataille, vint, le 11, saisir une position intermédiaire sur les hauteurs boisées de Gorodeczna. Le 12, eut lieu une action meurtrière qui, longtemps disputée, se termina enfin par la déroute et la retraite des Russes. Le 13, au point du jour, l'armée austro-saxonne s'élança sur leurs traces; leur arrière-garde, qui voulut tenir à Strikowa, fut battue et pourchassée jusqu'à Kobrin. Tormasof, après avoir inutilement tenté de rompre le pont de cette ville, continua à fuir dans le plus grand désordre, abandonnant presque tous ses bagages, et ne s'arrêta que sur les bords du Styr.

Le repos que Napoléon, parvenu à Witepsk, avait accordé aux colonnes du centre, leur était bien nécessaire. Hommes et chevaux étaient exténués. On s'était avancé, d'une traite, de la Vistule au Borysthène; on avait, malgré les maladies, malgré la disette et le manque de fourrages, parcouru, presque d'une seule haleine, un espace de cent cinquante lieues. Bref, on se fera une idée des maux de toute sorte que les Français avaient déjà soufferts en Russie, depuis deux mois à peine que durait l'expédition, quand on saura que l'effectif de l'armée qui avait franchi le Niémen à la fin de juin se trouvait réduit d'un tiers dès la fin d'août. Un moment de relâche était donc indispensable, et Napoléon en profita pour achever la réorganisation administrative du pays, dont toutes les autorités civiles avaient été contraintes de suivre la retraite des généraux russes; pour se préparer une nouvelle base d'opérations, et enfin, pour former des magasins. Minsk reçut, comme Wilna, d'immenses dépôts, et Victor, qui jusque-là était demeuré sur la Vistule avec les 30,000 hommes du 9ᵉ corps, vint couvrir ces deux villes. La garnison de Varsovie fut augmentée. Enfin, les levées lithuaniennes, réunies à la division polonaise du général Dombrowski, allèrent se porter sur la Bérésina de manière à surveiller le corps d'Hœrtel. Au centre, les hostilités restèrent suspendues jusqu'au 8 août. Voici, quand elles se rouvrirent, quelles étaient les positions des divers corps de l'armée française : Napoléon et la garde occupaient Witepsk même; Eugène s'était échelonné sur la haute Dwina, jusqu'à Welij; Murat et Ney derrière lui s'étendaient par Lusina, Rudnia et Inkowo, sur la route de Smolensk; Davoust, relevé à Orcha par Junot, à Mohilow par Poniatowski, avait remonté le Dniéper jusqu'à Dubrowna

Pendant ce temps, Barclay et Bagration s'étaient concentrés autour de Smolensk. Placés là au sommet de l'angle que formaient nos deux colonnes, ils conçurent bientôt le projet hardi de tomber à l'improviste au milieu de nos cantonnements. D'une part, Barclay, sans être aperçu, fila avec toute son armée derrière le lac de Kusplia, qui se trouvait à gauche des quartiers du roi de Naples; Bagration, de l'autre, laissant à Krasnoï, sur la rive gauche du Dniéper, un corps de 9 à 10 000 hommes commandés par le général Newerowski et destiné à surveiller Davoust, descendit par la rive droite jusque vers Katan pour tourner la droite de Murat et lui couper la retraite, tandis que son collègue l'attaquerait par le flanc gauche. Ce plan était bien conçu; l'exécution fit défaut. Le 8 août Platof, qui formait l'avant-garde de Barclay, surprit à Inkowo les postes de Sébastiani et les replia, mais il ne fut pas soutenu, et ne put poursuivre ce premier succès. Au moment décisif le général en chef avait hésité; il était allé à la pointe septentrionale du lac, puis il était revenu sur ses pas. Bagration, qui avait déjà atteint Nadwa, crut Barclay en retraite, regagna lui-même Smolensk, puis, détrompé, revint à Katan. Le temps que les généraux russes perdaient ainsi en manœuvres inutiles, Napoléon, averti par l'escarmouche d'Inkowo, l'employa avec son habileté ordinaire. Le 10, à sa voix, tous ses corps s'ébranlent tout à coup avec cet ensemble dont il leur avait fait prendre l'habitude. Murat, Ney, Eugène derrière eux, s'alignent sur la route de Lusina; la garde, le quartier général et l'infanterie du premier corps, sur celle de Babinowiczi; puis les deux colonnes convergent au Dniéper, atteignent Rassana où des ponts les attendent, et franchissent le fleuve. De leur côté, Junot et Davoust ont gagné Liady. Poniatowski s'est rendu à Romanowa. Le 13, l'armée entière est groupée près de Krasnoï, et cependant Barclay la cherche encore à gauche du lac Kusplia. On n'avait plus qu'un pas à faire, on n'avait plus qu'à battre le corps isolé de Newerouski, pour arriver aux murs de Smolensk. Ney l'attaqua le 14. Il tint quelques heures, grâce à des renforts qu'il reçut de Bagration; mais Murat survint, et dès lors ce corps se mit en retraite. L'armée française le poursuivit jusqu'au soir, et bivouaqua le lendemain à Korytnia. Le surlendemain 16, elle parut devant Smolensk. Bagration et les débris du corps battu à Krasnoï y étaient restés. Quant à Barclay, le tzar lui avait enjoint formellement de livrer bataille et de sauver Smolensk. Il accourait donc, et Napoléon, qui s'attendait d'un moment à l'autre à le voir déboucher, s'était mis en mesure de le bien recevoir. Il arriva dans la soirée; mais, à l'aspect de l'armée française qui offrait un développement de cent quarante mille hommes, il perdit courage et ne put se résoudre à l'attaque. Durant la nuit, il releva Bagration dans Smolensk, et l'envoya se poster à Dorogobij, sur la route de Moscou. Toute la matinée du 17 se passa sans qu'il fût tiré un seul coup de canon; enfin, à deux heures de l'après-midi, voyant que Barclay, malgré les ordres du tzar, voulait se défendre dans les murs mêmes de Smolensk, Napoléon se décida à l'y attaquer. Nos troupes rencontrèrent partout une vive résistance; néanmoins elles emportèrent successivement les faubourgs et les nombreux ouvrages de la place, et vers le soir Barclay acquit la certitude qu'elles y pénétreraient de vive force le jour suivant. En conséquence, il retira ses troupes vers minuit, incendia tous les quartiers de la rive gauche, fit rompre les ponts, et alla s'établir dans la ville basse. A l'aube, quand les Français virent les remparts abandonnés, ils enfoncèrent les portes, et tandis que les uns s'occupaient d'arrêter les progrès du feu, les autres, rétablissant les ponts, assaillirent les débris de l'armée russe. On batailla encore jusqu'au soir; enfin, Barclay, renonçant à l'espoir de se maintenir dans les quartiers de la rive droite, les livra aussi aux flammes, et s'enfonça dans les ravins qui remontent au nord. Le 19, dès quatre heures du matin, Ney et Murat, franchissant le Dniéper, s'élancèrent à sa poursuite. Son arrière-garde fut atteinte au bout d'une lieue; mais le général Korff, qui la commandait, se reforma aussitôt sur des hauteurs qui dominent la ville de

Valutina-Gora, position excellente où il reçut avec fermeté le choc de la première division du maréchal. Les autres divisions françaises arrivèrent tour à tour, mais Korff, grâce aux renforts successifs que Barclay lui envoya, leur opposa trente mille hommes d'infanterie et six mille chevaux. Toutefois, sa supériorité numérique ne lui donna point la victoire. Il lutta quelque temps, puis, quand il eut perdu neuf ou dix mille hommes, il lâcha prise et courut rejoindre Barclay. Le jour même, Barclay, continuant sa retraite, repassa le Dniéper près de Peirna. Il était le 22 à Uswiat; Bagration y arriva le 23, et tous les deux se portèrent alors sur Wiazma. Cependant Napoléon avait quitté Smolensk après y avoir établi un troisième grand dépôt. Le 25, il atteignit Dorogobij. Deux engagements de peu d'importance eurent lieu le 26 et le 27; les Russes y furent encore battus, après quoi Barclay et Bagration, ne jugeant pas la position de Wiazma assez forte, rétrogradèrent jusqu'à celle de Tzarewo-Zalomichtch. Là, le vieux Kutusof vint prendre le commandement en chef des deux armées. Il ne possédait pas la haute capacité militaire qu'on a si fort vantée depuis, car ses talents ont moins contribué que le rigoureux hiver de 1812 au dénoûment de la campagne; mais c'était une satisfaction que le tzar avait cru devoir accorder à l'opinion publique, qui s'alarmait de voir Barclay et Bagration reculer toujours. Le grand âge de Kutusof faisait présumer en lui plus d'expérience; il avait d'ailleurs été heureux contre les Turcs; enfin, populaire par son extrême dévotion et par son origine moscovite, il semblait, à ce double titre, seul capable de protéger Moscou, la ville sainte. Kutusof commença par reculer lui-même. Il s'ébranla le 30 août, et ne fit que traverser la ville de Gjat, où le général Milarodowitch le joignit avec un renfort de trente mille fantassins, de quatre mille cavaliers et de quatre-vingts canons; étant parvenu, le 1er septembre, à Borodino, il s'arrêta avec l'intention d'y attendre le choc des Français. Le même jour, Napoléon parvenait à Gjat. Apprenant que Kutusof était décidé à en venir aux mains, il fit halte aussi, et ordonna de prépar les armes et les munitions. A l'idée d'u bataille décisive, le cœur du grand c pitaine avait tressailli de joie. Une vi toire, et Moscou ouvrait ses portes, probablement le tzar acceptait av reconnaissance telle paix qu'on lui in posât! Une victoire, et probablemen l'expédition se trouvait finie, et les lo gues souffrances de l'armée françai atteignaient à leur terme! Ces souffra ces, à mesure que l'armée avançait a nord, étaient toujours allées croissant et semblaient parvenues au combl Déjà, du Niémen à Smolensk, à traver un pays dont les routes étaient ma connues, il avait été impossible d'orga niser des convois réguliers. Non-seul ment les vivres et les fourrages, mai les médicaments mêmes, indispensable pour guérir les funestes maladies qu'en gendraient la disette de pain et l'usag immodéré de la viande, avaient man qué souvent. A partir de Smolensl l'arrivée des convois devint de plus e plus rare; et les distributions cessèren à peu près. Pour se procurer des vivres il fallait pousser de longues pointes droite et à gauche du désert que l'en nemi, par le feu et la dévastation, créait sur ses pas en se retirant. On n'obtenait ainsi que le strict nécessaire et nombre de maraudeurs restaient cha que fois entre les mains des paysan russes. Une bataille donc, et la victoire, dont Napoléon avait appris à ne jamai douter, finissait tant de maux. Hélas! cette victoire, qu'il obtint, devait êtr bientôt suivie des plus affreuses cala mités.... Mais avant de poursuivre le récit des opérations du centre, retour nons un instant aux deux ailes.

A gauche, une inaction de plus d'une semaine avait succédé aux affaires d'Ia kubowo et de Kliastitzi. Oudinot, avons nous dit, avait regagné la rive gauch de la Dwina; il y rallia le corps d Gouvion Saint-Cyr; puis, vers le 1 août, traversant de nouveau le fleuv il alla s'établir en avant de Polots Vers la même époque, Wittgenstein, qu de son côté était retourné à Oswéj recevait dans ses rangs le corps de Fi lande et les volontaires de Saint-Péter bourg. Dès lors il se hâta de revenir la charge. Le 17, il abordait les Franco-

Bavarois dans leur camp. La mêlée fut sanglante; sur le soir, toutefois, la fortune semblait se déclarer pour Oudinot, lorsqu'il tomba grièvement blessé. On l'emporta, et l'action se trouva suspendue. Le lendemain 18, Gouvion Saint-Cyr, investi du commandement, feignit de battre en retraite; puis, rebroussant tout à coup chemin, il mit les Russes en déroute, leur infligea des pertes énormes, et les replia derrière la Drissa. Cette victoire lui valut le bâton de maréchal. Pendant ce temps, Macdonald avait rasé les fortifications de Dünabourg, puis rapproché sa droite de Iakobstadt. Son centre et sa gauche continuaient à observer Riga, et le seul événement qui, sur ce point, se rapporte au mois d'août, est une [illegible] tentative du gouverneur de la place contre notre grand parc d'artillerie. Ce parc était destiné au siége, et [illegible] de Kœnigsberg. Le gouverneur, pour l'enlever, dirigea, le 26, trois détachements sur Ekau, sur Olaï, et sur Schlock, mais ils furent tous les trois [illegible]. — A l'aile droite, le prince de Schwartzemberg, après avoir vigoureusement poursuivi Tormasof jusqu'au [illegible] Styr, s'arrêta soudain, à la nou[velle que] l'armée du Danube venait ren[forcer son] adversaire. Par cette mollesse, Schwartzemberg préludait à ces fau[tes qui] furent trop palpables pour ne pas [être vo]lontaires, et qu'une trahison ou[verte de]vait couronner. Plusieurs géné[raux a]vaient voulu dès cette époque ou[vrir les y]eux de l'empereur; mais Napo[léon n'av]ait pu se résoudre à suspecter [la] bonne foi de son beau-père, et nous [allons] le voir, plein de sécurité, pour[suivre] sa marche offensive.

[A]rrivé à Gjat le 1er septembre, l'em[pere]ur donna quarante-huit heures de [repos] à son armée; il l'inspecta; il sur[veilla] tous les apprêts de la bataille que [Kutus]of consentait à accepter; puis, [le 4, a]u jour, il porta cent mille hom[mes] en avant. A 27 lieues en deçà de [Mosco]u, la grande route rencontre au[près] de Borodino une petite rivière, [la] Kolocza, qui d'abord la côtoie à [droite], ensuite la coupe obliquement, [par]court encore un millier de toises, [et va] se jeter dans la Moskowa. De [l'autre] côté du ruisseau, s'élève une sorte d'amphithéâtre tout sillonné de ravins, tout coupé de bois. C'est là que les Russes s'étaient retranchés. Dès le 4 au soir, Murat atteignit leurs avant-postes et les replia sans peine. Le lendemain, l'empereur, pour être à même de saisir l'ensemble de leur plan, fit enlever une vaste redoute en terre qui, élevée aux abords du village de Schwardino, masquait toute leur ligne. Maître alors de franchir la Kolocza, il put, le 6, reconnaître le cours de ce ruisseau et les hauteurs au delà, pénétrer à fond dans le détail des dispositions de Kutusof, et baser à coup sûr les combinaisons de l'attaque. Il attaqua, le 7, aux premières lueurs du jour, par un magnifique soleil qu'il compara à celui d'Austerlitz, et remporta une brillante victoire. Nous avons raconté ailleurs la bataille de la Moskowa; nous rappellerons seulement, pour donner une idée de l'ardeur déployée par les deux partis, qu'on tira plus de soixante mille coups de canon de chaque côté, et que les Russes eurent 50,000 hommes hors de combat, les Français eux-mêmes 23,000. Kutusof, abattu, consterné, pourchassé de près, ne put se raffermir en avant de Moscou. Arrivé le 13 sous les murs de cette ville, il la traversa le lendemain, pour suivre la direction du sud, vers Kalumna. Ses dernières colonnes n'avaient pas encore évacué Moscou, quand Eugène et Murat se présentèrent aux portes de l'ouest et du nord. Pour éviter d'inutiles malheurs, ils les laissèrent s'éloigner tranquillement; après quoi, ils prirent possession de l'ancienne capitale de l'empire russe. A la vue de ses palais et de ses dômes dorés, on oublia les privations, les fatigues, les combats; on s'abandonna aux joies du triomphe, on espéra la prompte conclusion d'une paix glorieuse, enfin on défila en chantant la *Marseillaise*. Pendant deux jours, on fut maître des immenses richesses de Moscou. Seuls, les prêtres et les nobles s'étaient retirés, mais laissant leurs nombreux domestiques, laissant leurs somptueux mobiliers, laissant même des lettres de recommandation pour les officiers français qui viendraient occuper leurs demeures. Seuls, ils avaient été mis dans le secret de la mesure barbare imaginée par Ku-

tusof pour arrêter l'élan des vainqueurs. Quant au reste de la population, Rostopchin, gouverneur militaire de la ville, avait rigoureusement veillé jusqu'au 15, jusqu'au moment où il s'était retiré lui-même, à ce que personne n'en sortît. Une fois la résolution prise de livrer Moscou aux flammes et d'ensevelir l'armée française sous ses ruines, Kutusof et Rostopchin n'avaient reculé devant rien. Pourvu que leur sauvage projet s'accomplît, peu leur importait que la fortune d'un nombre immense de leurs compatriotes fût détruite, peu leur importait même la vie de cent milles Russes, si leur présence au sein de la ville dévouée à l'incendie devait prolonger de quelques minutes la fausse sécurité des Français. Qu'on cesse donc de vanter, à propos de la destruction de Moscou, le patriotisme de la nation russe : elle ne fut pas l'œuvre de la nation, mais celle de quelques fanatiques. Or, ces grands sacrifices ne sauraient être admirés que lorsqu'ils sont volontaires de la part de ceux qui en souffrent; autrement, le succès même ne les justifie pas.

Dans la matinée du 15, avant de suivre Kutusof, Rostopchin, d'accord avec lui, s'était rendu aux prisons, et en avait ouvert les portes à trois ou quatre mille bandits, à condition qu'ils mettraient le feu à la ville aussitôt que l'armée française y serait entrée. Libres et alléchés par l'appât du pillage, les bandits ne demandèrent pas mieux que d'exécuter les instructions de Rostopchin. Dans la soirée du 16, le feu éclata dans plusieurs quartiers; on supposa qu'il avait pris par l'imprudence de quelques bivouacs trop rapprochés, et nos sapeurs, nos soldats réussirent à l'éteindre; mais, le jour suivant, les flammes reparurent en mille autres endroits, une violente tempête s'éleva, et dès lors la conflagration devint générale. On courut aux pompes, elles avaient disparu par les soins de Rostopchin. Les habitants désespérés s'enfuirent dans les bois, où il en périt plus de cent mille faute d'abri et de nourriture. Il ne resta que les bandits pour piller et pour entretenir le feu. Pendant cinq jours, Moscou ne fut qu'une immense fournaise, ne présenta que l'image des désordres et du crime. Nos soldats eux-mêmes, il fa[ut] bien le dire, nos soldats, en rival[isant avec] des malfaiteurs, se livrèrent à tous [les] excès. Ils avaient tant souffert qu['ils] voulaient réparer tous leurs ma[ux] passés en un jour, et qu'ils se croyai[ent] tout permis pour se prémunir contre [de] nouvelles souffrances. L'incendie [ne] commença à se ralentir que dans [la] soirée du 20, plutôt par manque d'[a]liment que par l'effet des secours. [Le] 21, il avait cessé, mais la ville pr[es]que entière avait disparu. Le Kreml[in] était intact, mais de seize cents églises [il] n'en restait que la moitié, de dou[ze] mille maisons il n'en restait pas le vin[g]tième. Ce n'est pas tout : Kutusof, [à] la faveur du trouble occasionné p[ar] l'incendie, avait exécuté une habile m[a]nœuvre. Au lieu de gagner Kolumn[a] il s'était arrêté à Bronnitzi, et de là, d[é]crivant un quart de cercle autour de [la] ville embrasée, était venu établir s[on] camp à Taroutino, sur la route du su[d.] Ainsi, à peine occupé, Moscou av[ait] perdu toute valeur militaire et politiqu[e.] En de telles conjonctures, Napolé[on] crut que la prudence lui ordonnait [de] faire à l'ennemi des ouvertures de pai[x.] Espérant donc, au moyen de cette g[é]nérosité apparente, dissimuler tout [ce] que sa position avait réellement de c[ri]tique, il envoya le comte de Lauristo[n,] un de ses aides de camp, et son derni[er] ambassadeur à Saint-Pétersbourg, po[r]ter au quartier général de Kutusof [les] propositions les plus modérées. Laur[is]ton partit le 5 octobre, et sur-le-cha[mp] se conclut entre les avant-postes u[ne] suspension d'armes qu'on ne pourr[ait] rompre qu'en se prévenant trois heur[es] d'avance. En attendant, le gros de l'a[r]mée française se mit sur la défensi[ve] autour des ruines de Moscou. Eugè[ne] surveilla les routes du nord, par où s'[a]vançaient des nouvelles forces comma[n]dées par Winzingerode; Ney se porta s[ur] la route de l'est, Murat sur celle du su[d,] en face du camp de Taroutino; et n[os] soldats, grâce aux immenses ressou[r]ces de Moscou, que le feu n'avait pu e[n]tièrement consumer, se trouvèren[t] pour quelques semaines du moins, m[u]nis du nécessaire.

A l'aile gauche, pendant ce temps, Go[u]vion Saint-Cyr et Macdonald étai[ent]

demeurés en possession du cours de la Dwina. Il n'y avait eu d'engagement un peu sérieux que celui de Garosen. Le général Dombrowski, de son côté, avec sa division de Polonais et de Lithuaniens, avait victorieusement repoussé les efforts du général Hœrtel, qui voulait s'établir en Lithuanie. Mais à l'aile droite proprement dite, les choses avaient pris une tournure défavorable. Loin de pousser jusqu'au Borysthène, comme il l'aurait pu après sa victoire de Gorodeczna, Schwartzemberg, avons-nous dit, n'avait pas poursuivi l'armée de Tormasof au delà du Styr. Le 15 septembre, apprenant à Lutsk que l'armée du Danube venait renforcer son adversaire, il s'était arrêté. Le 20, quand il sut que Tormasof et Tchitchagof avaient effectivement opéré leur jonction, il battit en retraite. L'amiral Tchitchagof, nommé général en chef des deux armées russes, se trouvait avoir cinquante-cinq mille hommes sous ses ordres. Le prince Schwartzemberg n'en comptait que quarante-deux mille : c'était assez, s'il eût voulu, pour faire bonne contenance, mais il n'essaya même pas. Se contentant de jeter la division Siegenthal à gauche, sur le Pripecz, il ramena le reste de ses troupes vers Wladimir. Dès le 22, les Russes passèrent le Styr sur quatre ponts, et poussèrent en avant pour profiter de la faute commise par Schwartzemberg. Cette faute était énorme. Au lieu de remplir sa mission, qui consistait à appuyer la droite de l'armée française et à couvrir Minsk; au lieu de chercher dans ce but à défendre les lignes de la Muchawess et de la Pina, le général autrichien cherchait au contraire à concentrer ses forces sur le Bug. Siegenthal seul, détaché à gauche, occupait les postes les plus importants Aussi qu'arriva-t-il? c'est que Tchitchagof, trouvant le chemin libre, pénétra en masse entre le Bug et le Pripecz, de façon à déborder les deux corps auxquels il avait affaire. Siegenthal, pour n'être pas coupé de Schwartzemberg, remonta au nord jusqu'à Purjani; Schwartzemberg lui-même, dans le même temps, descendit le Bug par la rive gauche et alla s'établir à Brzesc-Litowski; mais l'ennemi les prévint. Celui-ci, après avoir côtoyé la marche du corps principal, appuya soudain à droite, enleva, le 8 octobre, la ville de Bulkowa, située sur la Muchawess, et se mettant à cheval sur cette rivière, continua à pousser Siegenthal jusqu'à Bialistock. Schwartzemberg, parvenu à Brzesc, n'avait, pour réparer sa première faute, qu'à porter toutes ses forces sur sa gauche; mais il s'en garda bien. Il sembla moins se préoccuper de Minsk que de Varsovie; il s'aligna sur son lieutenant, de Wengron à Bialistock, et, par cet inexplicable mouvement qui défendait à peine le grand-duché, il découvrit les routes du Dniéper. L'amiral russe échelonna d'abord ses troupes de Brzesc à Prujani, puis vint attaquer la ligne austro-saxonne; mais un rude échec qu'il reçut, le 19, à Bialo, le réduisit pour quelque temps à l'inaction.

Vers la même époque, les hostilités, qui depuis près d'une quinzaine étaient régulièrement suspendues au centre, furent inopinément reprises. Dans la nuit du 17, les Russes, au mépris de la suspension d'armes et malgré les négociations pendantes, sortirent en force du camp de Taroutino, s'avancèrent silencieusement par la grande route de Moscou, et tombèrent à l'improviste, près de Winkowo, sur l'avant-garde de Murat, qui se gardait avec négligence. Murat, le premier moment de stupeur passé, parvint à repousser les Russes, mais il perdit deux mille hommes et douze pièces de canon. Cette échauffourée servit en outre à dessiller les yeux de l'empereur, qui croyait la guerre finie, et lui montra pourquoi on avait d'abord fait si bon accueil à ses propositions de paix. Kutusof, en paraissant les écouter, n'avait voulu que gagner du temps. Au moyen de l'armistice, il avait pu réorganiser ses troupes et recevoir des renforts. Maintenant il recommençait la lutte avec la chance d'être bientôt secondé par deux puissants auxiliaires, la disette et le froid. Le lendemain du combat de Winkowo, Napoléon sentit combien sa position, déjà si critique après l'incendie de Moscou, avait empiré dans l'espace de quelques semaines, et sur-le-champ il se décida à prendre un parti extrême. C'était, quoique vainqueur, de rétrograder mo-

mentanément, et de ramener ses troupes dans un pays où elles auraient moins à souffrir des rigueurs de l'hiver. Terme moyen, les grands froids n'arrivent en Russie que vers la fin de décembre; on n'était qu'au milieu d'octobre : l'empereur avait donc plus de deux mois pour regagner le grand-duché de Varsovie, où il se proposait d'hiverner. Au surplus, ce n'était pas le froid qu'il redoutait et qu'il allait fuir, c'était la disette. Pendant les quinze premiers jours qui avaient suivi l'occupation de Moscou, nos soldats avaient vécu dans une assez grande abondance. Si les bazars et la halle aux farines étaient devenus la proie des flammes, on avait du moins soustrait à la destruction plusieurs grands magasins particuliers, un certain nombre de caves étaient restées intactes dans les maisons incendiées, et les jardins se trouvaient remplis de légumes d'arrière-saison, que Moscou exporte jusqu'à Saint Pétersbourg. Toutefois, ces approvisionnements éphémères avaient bientôt disparu, et la rareté des vivres, la rareté des fourrages, allaient toujours croissant. Déjà les plus forts régiments de cavalerie n'avaient pas cent chevaux; déjà l'armée, réduite de près de deux tiers, comptait à peine cent mille hommes. En de telles conjonctures, Napoléon, à qui l'affaire de Winkowo enlevait tout espoir d'une paix avantageuse, n'hésita plus à se retirer vers la Lithuanie. Dans la soirée même du 18, il donna l'ordre de départ, et, le lendemain, commença la mémorable retraite dont les désastres ont ouvert les portes de Paris aux hordes étrangères.

Smolensk était le but que Napoléon se proposait d'abord d'atteindre. Dès le 15, il avait dirigé sur cette ville plusieurs grands convois de blessés et de malades, d'artillerie et de munitions; mais Kutusof était posté de manière à venir aisément lui en barrer le chemin. Il fallait donc avant tout donner le change au général russe. A cet effet, le 19 au matin, tandis que Mortier et la jeune garde restaient dans Moscou pour imposer pendant quelques jours à Wintzingerode, Eugène en sortit par le chemin de Borowsk pour tourner le camp de Taroutino par la gauche, et l'empereur lui-même, avec le reste l'armée, suivit la grande route de I luga, comme s'il allait offrir la bata à Kutusof. Parvenu à Krosnoï, il joignit à Murat de se déployer dev l'ennemi; puis, appuyant à droite, il lança sur les traces d'Eugène. La ré site de ce plan paraissait certaine; d l'avant-garde d'Eugène avait saisi ville de Maloiaroslawetz, qui, située les hauteurs de la rive droite de la P tiva, se trouve à huit lieues plus sud que Taroutino; déjà Mortier et jeune garde, après avoir fait sauter Kremlin, prenaient de leur côté la rection de Borowsk. Encore deux jo nées de marche, et on atteignait I luga, et dès lors il devenait facile de gner Smolensk par la vallée de l'Oug où la guerre n'avait pas encore po la dévastation. Mais Kutusof, instr le 19 de la direction que l'armée fr çaise paraissait devoir suivre, av aussitôt chargé Doctorof de courir barrer le passage. Doctorof fut p venu sur la Protiva, mais il se rabat sur Maloiaroslawetz, et, le 24 au n tin, se présenta assez nombreux dev cette ville pour enlever deux batailla qui l'occupaient. Bientôt, toutefoi Eugène survint avec le 4e corps, après une bataille sanglante, à laque prirent part, d'un côté Kutusof, qui d la nuit avait levé son camp de Tar tino pour aller soutenir son lieutena et, de l'autre, Davoust et la garde demeura maître de la position et débris de la ville, qui fut incendiée. I Russes, vaincus et affaiblis de h ou dix mille hommes, se retirèrent sud; mais les Français n'avaient re porté qu'une victoire inutile. Kutus grâce à sa supériorité numérique, bordait toujours Napoléon sur plusie points; il pouvait toujours empêch le mouvement latéral que l'empere avait conçu pour atteindre ses quarti d'hiver par un pays que les armées n'e sent encore ni parcouru ni épuisé. L'e pereur se trouva donc réduit à la cessité terrible de rétrograder vers M jaisk, pour y reprendre la grande rou de Moscou à Smolensk. Quelque freuse perspective qu'offrit une lon retraite à effectuer dans un pays q les troupes avaient déjà traversé en to

sens et ruiné complétement, il fallut s'y résoudre. Napoléon espérait du moins, [illegible] brusque changement de route, [illegible]er un instant le change à Kutusof, [illegible] arriver à Smolensk avant lui. En effet, pendant trois jours, le général [illegible]ignora ce que l'empereur était de[illegible], et ne manœuvra que de manière [illegible] protéger Kaluga. Lorsqu'il sut enfin [illegible] les Français lui échappaient, il [illegible]ça Platof à leur poursuite, il enjoi[illegible] à Miloradowitch de voler à Gjat [illegible] 25,000 hommes pour les rompre [illegible] le flanc, et se porta lui-même par la route de Medin à Suleiki, afin de les [illegible] et d'occuper Smolensk avant [illegible] Cependant, l'armée française fai[illegible]ence. Le 29, elle se trouvait [illegible]ie tout entière sur la route de Mo[illegible] à Smolensk, et devançait Milora[illegible]itch à Gjat; mais, par suite de la fa[illegible]ne et du froid, sa situation empirait [illegible] plus en plus. Le manque de fourra[illegible]blissait tellement les chevaux [illegible] *train*, qu'il en fallait douze ou [illegible] pour traîner une pièce d'artille[illegible] et que le moindre obstacle deve[illegible] pour eux infranchissable. Leur nombre diminuait chaque jour. On les [illegible]çait par les chevaux des voitures de [illegible]ages qu'on abandonnait et par [illegible] de la cavalerie même; mais [illegible] extrême ressource fut bientôt [illegible]ée; et on n'était encore qu'à trente [illegible] de Moscou, qu'on commençait [illegible] sauter les caissons, à brûler [illegible]ns, à briser les pièces. Tandis [illegible] le matériel de l'armée disparaissait [illegible] les hommes avaient à lutter contre [illegible] maux affreux. Les provisions de [illegible]che rassemblées pour la retraite par [illegible] de l'empereur avaient prompte[illegible] disparu; on parcourait un pays en[illegible]ment dévasté; et comme la dévas[illegible]n s'étendait de chaque côté à plus [illegible] lieues, les maraudeurs français, [illegible] pour se procurer quelques vivres, [illegible] s'aventurer au delà, étaient aus[illegible] assaillis par les cosaques et par les [illegible]s russes. On ne cherchait plus à [illegible]er l'or ni les bijoux; la moindre [illegible]sse de fourrure, la plus vile denrée, [illegible] au contraire une valeur inap[illegible]able. Tout le jour, on marchait pé[illegible]ment; la nuit venue, on s'arrêtait en rase campagne, sur la neige, et dès que le soleil reparaissait, on se remettait en marche, souvent sans avoir pris aucune nourriture. Heureux encore qui n'avait à souffrir que du froid et de la faim! Le sort des blessés et des malades était mille fois pire. Entassés sur des voitures dont les chevaux périssaient successivement d'inanition, ils se voyaient tour à tour abandonnés dans les bivouacs. Leurs compagnons, leurs amis, leurs parents même affectaient de les méconnaître pour ne pas partager avec eux leurs chétives ressources. L'égoïsme avait éteint tout sentiment d'amitié; l'instinct de la conservation brisait jusqu'aux liens du sang. Néanmoins, le gros de l'armée poursuivait sa marche vers Smolensk. Le 2 novembre, l'empereur porta son quartier général à Semlewo, de l'autre côté de Wiazma; mais l'arrière-garde ne put dépasser cette ville, et, le 3 au matin, comme elle se remettait en route, elle fut atteinte par Miloradowitch. Elle fit bravement volte-face, des renforts lui arrivèrent, une action furieuse s'engagea, et nos troupes remportèrent une nouvelle victoire. Trois jours après, c'est-à-dire le 6, quoique sans cesse harcelées par les cosaques, elles parvinrent à Dorogobij.

Un peu encore, et on gagnait Smolensk, on gagnait Witepsk, on arrivait à ces grands dépôts où la prévoyance de l'empereur avait réuni des approvisionnements de toute espèce. L'armée entrevoyait donc le terme de ses cruelles souffrances; mais vain espoir! Dans la nuit du 6 au 7, la température, qui, quoique fort rigoureuse déjà, s'était du moins maintenue depuis le départ de Moscou entre huit ou dix degrés au-dessous de glace, descendit soudain à dix-huit. Le jour suivant, le soleil ne se montra qu'à travers de sombres vapeurs, un vent furieux souffla bientôt, et les champs, les fossés, la route, disparurent sous des tourbillons de neige. La retraite continua, mais avec une aggravation de désastres. Le nombre des traînards, déjà immense, s'accrut d'une multitude de braves à qui leurs mains gelées ne permettaient plus de porter un fusil. Le soir, ces malheureux étaient impitoyablement repoussés des bivouacs. S'ils ne périssaient pas pendant la nuit

et qu'ils parvinssent à s'approcher le matin de quelque feu abandonné, la chaleur, par un effet bien connu, développait une gangrène instantanée dans ceux de leurs membres que la congélation avait atteints, et la mort se faisait peu attendre. Les soldats qui conservaient encore leurs armes avaient toute la journée à s'en servir pour éloigner les cosaques; et toute la nuit, ils la passaient à entretenir péniblement un feu de bois vert ou à prendre un exercice forcé pour ne pas être saisis par le froid. En peu de jours, la presque totalité des chevaux mourut, la presque totalité de l'artillerie et des bagages fut abandonnée, et tous les cavaliers devinrent des traînards. Bientôt même, beaucoup de régiments d'infanterie se débandèrent; dès lors, il n'exista plus ni discipline, ni subordination, ni hiérarchie militaire, et chacun marcha pour son compte. Malgré ce déplorable état de choses, l'empereur et le gros de l'armée atteignirent Smolensk le 9. Mais, le même jour, Eugène qui, au sortir de Dorogobij, avait reçu ordre de conduire le 4e corps vers Witepsk, et qui s'était dirigé par Dukhowchtchina; Eugène, disons-nous, retardé par la neige et par le verglas, atteignait seulement les bords du Wop. Un pont qu'il avait d'avance fait jeter sur cette rivière venait d'être rompu par les glaces, sans qu'il fût possible de le réparer. Cependant, les cosaques de Platof accouraient. On dut se résoudre à tenter le guéage. Les troupes valides passèrent, ayant de l'eau jusqu'à la ceinture; mais il fallut sacrifier les blessés, les malades, les traîneurs, enclouer plus de soixante canons, abandonner nombre de voitures chargées de vivres. Parvenu, le 11, à Dukhowchtchina, Eugène apprit que Witepsk était depuis deux jours au pouvoir de Wittgenstein. Force lui fut de se rabattre alors sur Napoléon; et, toujours harcelé par les cosaques, il ne le rejoignit qu'en essuyant des pertes continuelles. D'autre part, les brigades Augereau et Baraguey-d'Hilliers, envoyées le 7 vers Elnia, pour imposer à l'avant-garde de Kutusof, qui suivait latéralement l'armée française, se heurtaient, le 9 aussi, contre des forces supérieures; et tandis qu'Augereau était contraint de mettre bas les ar mes, Baraguey-d'Hilliers, comme Eu gène, se repliait précipitamment su Smolensk. Prendre les quartiers d'hive en cette ville, ou même y faire un halte prolongée, devenait impossibl par l'insuccès du double mouvemen tenté sur Witepsk et sur Elnia; l centre de l'armée française dut bient continuer sa retraite; mais, avant d l'y accompagner, il nous faut dire quel événements avaient rendu Wittgenstei maître de Witepsk.

Le 18 octobre, après deux mois d' naction, Wittgenstein, qui n'avait cess de recevoir des renforts, et qui réuni sait enfin près de 60,000 combattant osa de nouveau attaquer Gouvion Sain Cyr dans son camp retranché de Polots Loin d'avoir été renforcé, Gouvion Sain Cyr avait vu, au contraire, les maladi décimer incessamment ses troupes, l'effectif des 2e et 6e corps qu'il com mandait ne s'élevait plus qu'à 26,00 hommes. Mais comme il se tenait to jours sur ses gardes, il put, malgré so infériorité numérique, faire bon contenance. Tandis qu'un de ses lieut nants, posté sur l'autre rive de la Dwin observait la gauche des ennemis, cha gée de prendre Polotsk à revers, lu même, en face de la ville, soutint to le jour contre leur centre et leur droi un combat acharné et indécis. Le le demain, 19, apprenant que leur gauc faisait de rapides progrès, il craign d'être bientôt attaqué de flanc et front, et résolut de battre en retraite l'insu de Wittgenstein, c'est-à-dire repasser la Dwina vers le soir. Mai peine commençait-il à défiler par pont de Polotsk, que le feu prit à qu ques baraques du camp et donna l veil aux Russes. Ceux-ci se mirent au sitôt sous les armes, incendièrent ville, attaquèrent de toutes parts les tro pes qui se retiraient. Néanmoins ils rent de nouveau contenus, et av l'aube nos divisions étaient hors d' teinte sur la rive opposée. Le 20, on encore à combattre pour tenir têt la gauche ennemie; elle fut fort m traitée, mais il n'en fallut pas moi abandonner la ligne de la Dwina prendre une ligne nouvelle. Or, en v lant à la fois couvrir Wilna et protég

.. retraite de la grande armée, on s'é-
..dit outre mesure. Le 6e corps,
..rmé des troupes bavaroises et com-
..ndé par de Wrède, alla s'établir à
..koe, et le 2e, dont Saint-Cyr,
.. à l'action du 21, remit le com-
..ment à Oudinot, gagna Lepel.
.. même temps, Victor, de Smolensk,
..il occupait avec le 9e, se portait
.. Senno pour donner la main à Ou-
.. et couvrir Witepsk. Cette ligne
..rait si peu de consistance, que Witt-
..tein la rompit aisément. Il débou-
.. le 31 sur Lepel, refoula la gauche
..dinot sur Smoliani, culbuta en-
.. les avant-postes de Victor; puis,
.. novembre, il se présenta soudain
..nt Witepsk, qu'il enleva. Maître
.. Witepsk, il débordait Smolensk.

..lensk, où l'empereur arriva le 9,
.. à peine tenable comme posi-
.. ..taire. Mieux valait se hâter de
.. Minsk, ou du moins la Bérézina,
.. que l'ennemi, qui arrivait à revers,
.. le temps d'intercepter les passa-
.. D'ailleurs, les magasins de Minsk
..ent abondamment fournis de vivres;
..ux de Smolensk, au contraire, ouverts
.. première avidité du soldat, avaient
.. promptement vidés. Enfin, on se
..ptait, et voyant qu'on était encore
.. quarante mille sous les armes,
.. désespérait pas. Une halte de quel-
.. permit de faire filer les bandes
..raineurs et de réorganiser les colon-
.. de marche. L'empereur en forma
.. des quarante mille combattants
.. restaient, quatre qui devaient
..rre à une ou deux journées d'inter-
.., et, le 14, il partit avec la pre-
.., qui se composait de la garde,
.. encore de 16,000 hommes; vaine-
..nt l'avant-garde de Kutusof accourut-
.. pour lui couper le chemin de Kras-
.. : après une action des plus sanglan-
.. il parvint à gagner la ville dans la
.. Le lendemain 15, Eugène, qui
..uisait la deuxième colonne, et qui
..it dans ses rangs que sept à huit
.. soldats valides, trouva la route
..pée par vingt mille Russes. On le
..ma de rendre son épée; il reçut
.. proposition avec le mépris qu'elle
..ait, fit sonner la charge, com-
.. en désespéré jusqu'au soir, par-
.. alors à tourner la droite de l'ennemi

et rallia l'empereur. Le 17, ce fut le tour de Davoust. Kutusof, pour réparer son double échec du 14 et du 15, résolut d'anéantir les dix mille hommes de Davoust, et se déploya tout entier. Mais l'empereur et Eugène, sortis la veille de Krasnoï pour venir au-devant du maréchal, arrivèrent comme l'action s'engageait, et les Russes, pris entre deux feux, le laissèrent aussi passer. Ney était encore en arrière, avec 7 ou 8,000 hommes; mais, au lieu de l'attendre, Napoléon, aspirant à saisir au plus vite les ponts de la Bérézina, et se fiant à l'énergie du *brave des braves*, donna ordre de marcher sur Orscha. Quant à Ney, après avoir, conformément aux instructions de l'empereur, encloué deux cents pièces d'artillerie, brûlé trois cents caissons, et fait sauter les fortifications de Smolensk, pour user une immense quantité de poudre qui se trouvait en magasin, il s'achemina vers Krasnoï dans la matinée du 18. Le 19, à trois heures de l'après-midi, il allait y entrer, lorsque soudain se présentèrent devant lui des forces décuples soutenues par une batterie de cinquante canons. Il attaqua sans hésiter la première ligne ennemie. Elle fut rompue, mais se reforma. Rompue de nouveau, elle se reforma encore; et, jusqu'à la fin du jour, des troupes fraîches vinrent ainsi boucher chaque brèche que Ney ouvrit dans les rangs russes. Alors, renonçant à percer ces masses épaisses, Ney ordonna la retraite, et à l'égale surprise des Français et des Russes, il se replia vers Smolensk. Mais ce n'était qu'une ruse de guerre, ruse conseillée, dit-on, par le colonel Pelet (aujourd'hui lieutenant général et pair de France), qui venait d'avoir un bras et les deux jambes fracassés par trois biscaïens. Bientôt, en effet, Ney quitta la route de Smolensk pour se jeter à droite dans de grands bois; les Russes, qui comptaient lui faire déposer les armes le lendemain, ne le poursuivirent pas, et sa troupe, après avoir marché silencieusement l'espace de deux lieues, parvint au bord d'un fleuve glacé, au Borysthène. On se crut sauvé, on poussa des cris de joie; mais, hélas! une sorte de dégel était survenue dans la nuit même, et la glace se rompit sous les pas des premiers

éclaireurs. Les hommes passèrent avec de l'eau jusqu'à mi-corps, mais il fallut abandonner toute l'artillerie, tous les fourgons, toutes les voitures. A l'aube, on se trouva hors d'atteinte de Kutusof, mais on eut tout le jour à guerroyer contre les cosaques, on subit encore de nombreuses pertes, et lorsque, le soir, Ney atteignit enfin Orscha, son corps d'armée était réduit à 6,000 hommes, dont 2,000 traînards. Du moins, on a prévenu les Russes sur la rive droite du Borysthène; le froid a sensiblement diminué; Orscha fournit un nouveau parc d'artillerie et des vivres, et Kutusof, épuisé, semble ralentir sa poursuite. On va donc se concentrer sur la Bérézina, atteindre aux grands dépôts de Minsk, distribuer de nouvelles armes à 60,000 traîneurs, réorganiser 200,000 combattants au sein du repos et de l'abondance, et terminer glorieusement la retraite. On quitta Orscha le 21, et le 24 on parvint sur les hauteurs qui dominent le cours de la Bérézina, en face de Borisof.... O douleur! Tchitchagof, à l'aile droite, n'a pas été mieux contenu que Wittgenstein à l'aile gauche : il occupe Minsk, il occupe Borisof et intercepte le passage de la rivière.

Battu le 19 octobre à Biala, Tchitchagof donna quelque repos à ses troupes; puis, le 27, sur la nouvelle de l'évacuation de Moscou, partageant ses soixante mille hommes en deux corps d'égale force, il en laissa un à Sacken pour surveiller les Austro-Saxons, et lui-même, avec l'autre, s'avança rapidement par Slonim et Nieswij pour se mettre en communication avec Wittgenstein, et tâcher de surprendre cette importante place de Minsk, que Schwartzemberg avait eu la fatale imprudence de découvrir. Le 15 novembre, il parvenait au Niémen sans avoir rencontré d'obstacle; le 17, il enlevait Minsk, dont le gouverneur avait presque négligé les plus simples précautions de défense. Cependant, Schwartzemberg s'était élancé par Slonim à la poursuite de Tchitchagof. Déjà les Saxons tenaient Wolkowisk, lorsque Sacken, débouchant par Laponitza, les déposta et les replia jusqu'aux bords de la Rossa; mais, comme il allait franchir cette rivière, survinrent les Autrichiens, qui le défirent à son tour et le rejetère dans la forêt de Bialowèse. La rou de Minsk se trouvait libre deva Schwartzemberg. Rien ne l'empêch de pousser à Tchitchagof, de lui ar cher sa conquête, et de le précipit dans la Bérézina : il aima mieux s'a tacher aux pas de Sacken et le ramen sur le Bug. Tchitchagof eut donc ca blanche pour continuer l'offensive. 19, il se remit en marche sur trois lonnes, par les routes de Borisof, Zembin et d'Antoniopole. Le 21, lo que les Russes arrivèrent devant la t de pont de Borisof, ils s'y heurtère contre le général polonais Dombrowsl Ce général accourut de Bobruisk av sa division de 6,000 hommes, lutta co rageusement; mais, enfin, accablé le nombre, il abandonna la ville et replia sur Oudinot.

Ainsi, au moment où l'empereu après avoir gagné quelques jours d vance sur Kutusof, atteignait à la rézina, Tchitchagof occupait l'au rive, et rien, semblait-il, ne le sépar plus, à droite, de Hærtel, à gauche, Wittgenstein. En ce péril extrême, l'a mirable présence d'esprit de l'empere ne l'abandonna point. Il prescrivit à dinot de marcher sur Borisof, à Vic de déboucher par Czereia pour inquié la retraite de Wittgenstein. Tchitc gof, pendant ce temps, s'étendit vain pour rallier Wittgenstein et Hær Ni l'un ni l'autre ne montrèrent d' pressement à le seconder, pour ne aller se mettre sous les ordres im diats d'un collègue. Wittgenstein jecta la présence de Victor pour deme sur la rive gauche de la Bérézina; tel, après quelques mouvements gnifiants vers Glusk et Logiozia, n lut pas dépasser Bobruisk, limi son commandement. Tchitchago tint donc seul le premier choc d' not, et son avant-garde fut si rud repliée dans Borisof, chassée de la poussée même au delà de la rivièr se hâta de détruire le pont; puis concentra sur la rive droite pou pêcher qu'on ne le rétablît et po fendre la route de Minsk. Victo ces entrefaites, livrait à Wittge près de Tchasnitzi, un combat sa dont l'issue demeura indécise,

dont l'effet fut d'attirer sur lui tout l'effort du général russe, et conséquem[illegible] de l'éloigner de Borisof. Bientôt [illegible]agof et Wittgenstein se trou[illegible] espacés d'une quinzaine de lieues, [illegible] cet espace on découvrit que la [illegible]na était guéable au village de Weselowo. Toute la journée du 25, [illegible]reur affecta de déployer son ar[illegible] devant Borisof, pour donner le [illegible] aux Russes et leur persuader [illegible] tenterait le passage sur ce point; [illegible] la nuit venue, tandis que Victor [illegible] relever Oudinot au pont de Bo[illegible]. Oudinot lui-même et tous les au[illegible] corps s'acheminèrent vers Wese[illegible]. Le 26, au point du jour, la di[illegible] Dombrowski passa la première, [illegible] à la nage, moitié en radeaux, [illegible] avec les avant-postes enne[illegible]. Pendant ce temps, on s'occupait [illegible]r le village de Weselowo; et [illegible] et le fer des maisons dépecées [illegible] à construire deux ponts, l'un [illegible] l'artillerie et la cavalerie, l'autre [illegible] l'infanterie et les chevaux de main. [illegible] dans l'eau glacée, mais encou[illegible] par la présence de l'empereur, [illegible] du génie, les pontonniers [illegible] marins de la garde exécutèrent [illegible]avaux avec une célérité merveil[illegible]. Vers quatre heures, les ponts à [illegible] finis, Oudinot passa avec le [illegible]ième corps, et aida les braves Po[illegible] à rejeter au delà de Brilowa la [illegible] ennemie contre laquelle ils lut[illegible] depuis le matin. Napoléon passa [illegible] avec la garde, et se posta près [illegible]; les troisième et cinquième [illegible] suivirent, pour appuyer le [illegible] dans le cas où Tchitchagof [illegible]rait au secours de sa division bat[illegible]. Le passage dura presque toute la [illegible], parce que les ponts, construits à [illegible], se rompirent plusieurs fois, [illegible] zèle des pontonniers parvint à les [illegible]. Le 27, au matin, l'armée fran[illegible] continua à passer, mais plus lente[illegible] à cause des réparations continuel[illegible] les ponts exigeaient. Victor attei[illegible] Weselowo dans l'après-midi, avec [illegible] ses trois divisions. La troisième, [illegible] général Partouneaux, laissée de[illegible] Borisof, n'en devait partir que le [illegible] Partouneaux, conformément à ses [illegible]uctions, se mit en route à l'entrée de la nuit; mais il s'égara dans l'obscurité, et donna au milieu des bivouacs de Platof et de Wittgenstein, et fut fait prisonnier avec tout son état-major. Trois mille fantassins et deux régiments de cavalerie eurent à déposer les armes. Un seul bataillon, formant l'extrême arrière-garde, put gagner Weselowo. Une partie de la nuit, le défilé des troupes continua. Jusque-là, il s'était effectué avec assez d'ordre; mais, soudain, le pont réservé aux chevaux et aux voitures se brisa de manière à ne pouvoir plus être rétabli, et l'artillerie, les bagages, cherchèrent à passer sur l'autre. Alors une lutte affreuse s'engage entre les piétons, les cavaliers et les gens qui conduisent les canons, les caissons, les fourgons. Les traînards, craignant que le dernier pont ne vienne aussi à se rompre, accourent de leur côté. Les approches de ce pont sont bientôt obstruées de cadavres et de voitures. Pour y atteindre, il faut escalader des monceaux de morts et de mourants; et tandis qu'on lutte pour se frayer un passage en avant, par-derrière s'entasse une foule toujours croissante. Les obstacles et les victimes se multiplient. Tous se heurtent, se renversent, veulent passer à la fois. Les cavaliers écrasent les piétons, les voitures écrasent les cavaliers. On n'entend de toutes parts que cris de douleur ou de désespoir.....

Le 28, au point du jour, Tchitchagof débouche de Stachowa, et attaque Oudinot sur la rive droite. Les 3[e] et 5[e] corps vont bientôt soutenir le 2[e], et le plus vif acharnement préside au combat. Oudinot est blessé, mais voici Ney qui le remplace, et Ney déploie tant d'habileté, tant de courage, que non-seulement il contient Tchitchagof, mais que le général russe, qui a engagé sa réserve même, est obligé de battre en retraite à la nuit. Sur la rive gauche, Victor, qui n'a que quinze mille hommes, est assailli à dix heures du matin par Wittgenstein qui en compte quarante-cinq mille. Malgré l'énorme disproportion du nombre, il tient longtemps la victoire indécise; mais enfin, après la plus héroïque défense, il est contraint de se replier vers le pont. — Un affreux désordre y régnait toujours.

Quelques bataillons, envoyés d'avance pour débarrasser le passage, ne purent rien contre une foule d'infortunés dont le désespoir s'était changé en démence. En vain plusieurs généraux se présentèrent pour imposer à cette multitude furieuse; on méconnut leurs voix. Alors les soldats se firent jour à travers tous les obstacles, et ouvrirent par le fer les flancs de la montagne vivante qui leur fermait la retraite. Les voitures et les canons, s'entre-choquant, étaient renversés sur les malheureux qui se trouvaient à l'entour, et les écrasaient ou les poussaient dans la rivière. Beaucoup s'y jetèrent volontairement, avec l'espoir de se sauver à la nage; mais presque tous périrent au milieu des glaces. Bientôt les boulets ennemis vinrent mettre le comble à ces scènes d'horreur. Les Russes, en effet, toujours renforcés par des troupes fraîches, arrivaient en masse, et ils eussent infailliblement suivi la dernière division française jusque sur la rive gauche, si le feu n'eût été mis au pont. Bientôt ce pont fatal, où les traînards continuèrent à s'entasser malgré l'incendie, s'affaissa avec un craquement terrible, et disparut au milieu des glaces. Cette journée coûta aux Français plus de six mille hommes tués ou blessés, et quinze mille au moins demeurèrent au pouvoir des Russes, qui non-seulement s'emparèrent d'une immense quantité d'artillerie et de bagages, mais reconquirent tous les trophées et toutes les richesses enlevés à Moscou.

Après le passage de la Bérézina, la plupart des corps achevèrent de se désorganiser. La garde impériale elle-même vit ses rangs s'éclaircir, et ne compta bientôt plus que trois cents vétérans qui marchassent en armes et en bon ordre autour de leurs aigles. L'hiver pendant ce temps sévissait avec une rigueur presque inouïe. Le thermomètre descendait à vingt, à vingt-quatre, à vingt-six degrés. Dans l'espace de dix jours, plus de trente mille officiers ou soldats, qui, perclus, malades, cheminaient lentement comme des troupes d'animaux timides, furent faits prisonniers. Le 5 décembre, le quartier général était à Smorgonï. Là, l'empereur, sur l'avis de ses principaux lieutenants, se décida à remettre au roi de Naples le commandement de l'armée et à repartir pour la France. Il ne fuyait pas en lâche, comme de sots détracteurs l'ont prétendu; il allait, en chef intrépide dont nul événement ne trouble le sang-froid, aviser aux moyens d'entreprendre une nouvelle campagne. Quoi qu'il en soit, le départ de l'empereur, dont la personne était du moins pour les troupes un point de ralliement, porta le comble au désespoir et au désordre. En vain dix mille hommes commandés par le général Loison accoururent-ils de Wilna pour raffermir les débris de l'armée. Le froid, dans une seule nuit, en extermina plus des deux tiers, et on n'atteignit Wilna que pêle-mêle. Là encore on saccagea d'immenses ressources. Au lieu d'attendre des distributions régulières, la soldatesque affamée pilla les magasins. Puis, lorsqu'il y avait à peine douze heures qu'on occupait la ville, le canon des Russes se fit entendre. À l'instant les ordres sont donnés pour l'évacuation, et une foule immense se précipite sur la route de Kowno. On était entré le 9 à Wilna; le 10, à trois heures du matin, on évacuait la place en y abandonnant plus de quinze mille éclopés. Après deux heures d'une marche pénible, l'armée n'était encore parvenue qu'au pied du mont Waka, qui n'est guère qu'à une lieue. Bientôt, par suite de l'escarpement et du verglas, la route devint si difficile, surtout pour les chevaux, qui ne pouvaient tirer faute de point d'appui, qu'on désespéra de franchir la montagne et qu'on résolut d'attendre le jour afin d'essayer alors de la tourner. Aux premiers rayons du soleil on vit que c'était impossible. Il fallut marcher devant soi, après avoir abandonné le reste du matériel, le reste des bagages, et plus de cinq millions que contenait le trésor impérial. On arriva le 14 à Kowno. Le lendemain, Platof et ses cosaques parurent devant les portes. Ney, réunissant une poignée de braves sous-officiers de son état-major, et faisant lui-même le coup de fusil, contint Platof tout le jour. Le soir venu on évacua Kowno, où 10,000 traînards furent encore abandonnés, et le roi de Naples porta le quartier général à Kœnigsberg. Platof, Tchitchagof, Kutu

sof. fort maltraités aussi par le froid et les privations, s'arrêterent, mais Wittgenstein se porta sur le flanc de notre extrême gauche, qui depuis plusieurs mois était en dehors des mouvements généraux. Macdonald, qui la commandait, et qui pendant toute la ...e était resté sur la Dwina, s'é...it enfin pour se rapprocher du ...n. Il avait une division française ...ux divisions prussiennes. Arrivé ... décembre à Piklupenen avec la di... française, il se heurta contre l'a... garde russe, la culbuta, poussa ... jusqu'à Tilsitt, d'où il eut encore ...er quelques cosaques, et s'y ar... pour attendre le général York, ..., avec les Prussiens, suivait à une journée de distance; mais il apprit bien... que ce général était entré en négociation avec Wittgenstein, et lui avait ... ses deux divisions. Cette trahison ... à nos désastres; elle nous força d'évacuer Tilsitt et Kœnigsberg, et de nous replier sur la Vistule. Murat, dans les derniers jours du mois, ... occuper les places fortes, de Varso... à Dantzig, par ceux des débris de ... française qui n'étaient pas ca... d'un meilleur service; puis, le ...vier 1813, il transféra le quartier ... à Posen. Le chiffre des troupes ...es qui l'y avaient accompagné ne s'élevait plus qu'à environ douze mille ...es. Quelques jours après, il en ... le commandement à Eugène, et ... la fortune abandonner l'empereur, il regagna au plus vite ses propres États, pour tâcher, si le trône impérial croulait, de rester du moins sur ... trône de Naples.

Telle fut la fatale guerre de 1812. ...,000 hommes y combattirent sous ... drapeaux français, et il en revint à ...ne 140,000. On peut donc évaluer à ...,000 le nombre des morts et des ...nniers. De tels chiffres dispensent l'historien de toute réflexion.

Ce n'est pas ici le lieu de raconter la part que prirent les Russes à la campagne de 1813, à la campagne de France ... à celle de Waterloo; nous ne répéte...s pas non plus ce que nous avons dit ailleurs du rôle que l'empereur Alexandre joua lors de l'établissement des deux restaurations, et de la conclusion du célèbre traité de la Sainte-Alliance.

Nicolas, son successeur, s'est fait, comme Paul Ier à son avénement, le champion de la légitimité; la sympathie que la France, après avoir secoué le joug des Bourbons de la branche aînée et de la congrégation, a témoignée aux Polonais, lorsqu'ils essayèrent de secouer le sien, était peu propre à le réconcilier avec nous. Aussi n'a-t-il cessé de témoigner au gouvernement de juillet une extrême froideur.

Ruteni, peuple de l'ancienne Gaule celtique dont la capitale était *Segodunum*, aujourd'hui Rodez, qu'on appelait aussi *civitas Rutenorum* et *civitas Rutena*.

Rutilius Numatianus (Claudius), maître des offices et Préfet de Rome sous Honorius, était né dans les Gaules, à Toulouse ou à Poitiers. Il reste de lui un poëme en vers élégiaques où il a décrit, sous le titre d'*Itinerarium*, le voyage qu'il fit dans les Gaules, en 417 ou 420. Cet ouvrage se trouve dans les différentes collections des *Poetæ minores*; Lefranc de Pompignan en a donné une traduction française.

Ryswick (Paix de). La guerre que Louis XIV faisait depuis longtemps à l'Europe entière avait épuisé les finances et pour ainsi dire les forces de la France. Les victoires de Luxembourg et de Catinat, les succès obtenus sur mer par Pointis, Dugay-Trouin et Jean-Bart, n'avaient point rétabli les affaires de la France, et les alliés se montraient toujours aussi redoutables, toujours aussi menaçants. Louis XIV comprit enfin que la paix était indispensable: il détacha de la ligue formée contre lui, Victor-Amédée, duc de Savoie, et s'en fit un allié par le mariage du duc de Bourgogne avec la fille de ce prince, qui signa, le 30 mai 1696, les préliminaires de la paix. Alors chacun des alliés songea à traiter. Le roi de Suède fut le médiateur de la paix; les conférences s'ouvrirent le 9 mai 1697, au château de Ryswick près de la Haye; la paix fut signée le 20 septembre, avec l'Angleterre, l'Espagne et la Hollande, et le 30 octobre, avec l'empereur et l'Empire. Quelles qu'aient été les conséquences postérieures de cette paix, il est certain qu'elle n'eut d'abord d'autre motif que la lassi-

tude où l'on était de la guerre, qui n'avait eu pour objet d'un côté que d'abaisser la grandeur de Louis XIV, de l'autre que de soutenir cette même grandeur. « Le roi rendit à la branche autrichienne d'Espagne tout ce qu'il lui avait pris vers les Pyrénées et ce qu'il venait de lui prendre en Flandre : Luxembourg, Mons, Ath, Courtray. Il reconnut pour roi légitime d'Angleterre le roi Guillaume, traité jusqu'alors de prince d'Orange, d'usurpateur et de tyran; il promit de ne donner aucun secours à ses ennemis. Le roi Jacques, dont le nom fut omis dans le traité, resta à Saint-Germain avec le nom inutile de roi et des pensions de Louis XIV; mais il ne fit plus que des manifestes, sacrifié par son protecteur à la nécessité et déjà oublié de l'Europe.

« Les jugements rendus par les chambres de Brissach et de Metz contre tant de souverains, et les réunions faites à l'Alsace, monuments d'une puissance et d'une fierté dangereuses, furent abolis et les bailliages juridiquement saisis furent rendus à leurs maîtres légitimes. Outre ces désistements, on restitua à l'Empire Fribourg, Brissach, Kehl, Philipsbourg. On se soumit à raser les forteresses de Strasbourg sur le Rhin, le fort Louis, Trasbach, le Mont-Royal, ouvrages où Vauban avait épuisé son art et le roi ses finances. On fut surpris en Europe et mécontent en France que Louis XIV eût fait la paix comme s'il eût été vaincu. Harlay, Créci et Callières, qui avaient signé cette paix, n'osaient se montrer ni à la cour ni à la ville; on les accablait de reproches et de ridicules, comme s'ils eussent fait un seul pas qui n'eût été ordonné par le ministère. La cour de Louis XIV leur reprochait d'avoir trahi l'honneur de la France, et depuis on les loua d'avoir préparé par ce traité la succession à la monarchie espagnole; mais ils ne méritèrent ni les critiques ni les louanges.

« Ce fut enfin par cette paix que la France rendit la Lorraine à la maison qui la possédait depuis sept cents ans. Le duc Charles V, appui de l'Empire et vainqueur des Turcs, était mort. Son fils Léopold prit, à la paix de Ryswick, possession de sa souveraineté, dépouillée à la vérité de ses droits réels : car il n'était pas permis au duc d'avoir des remparts à sa capitale; mais on ne put lui ôter un droit plus beau, celui de faire du bien à ses sujets; droit dont jamais aucun prince n'a si bien usé que lui. * »

(*) Voltaire, *Siècle de Louis XIV*.

S

Sabatier (Antoine), né à Castres en 1742, prit l'habit ecclésiastique, le quitta pour se lier avec les encyclopédistes, notamment avec Helvétius, puis se déclara contre eux, et se mit aux gages du ministère, dont il obtint plusieurs pensions. Il émigra en 1789; trafiqua de sa plume en Angleterre et en Allemagne, comme il avait fait à Paris; revint en France après le 18 brumaire; flatta Napoléon, dont il n'obtint rien, et ne put revenir à Paris qu'en 1814. Ses importunités lui firent alors accorder une pension; mais, ne la trouvant pas assez forte, quoiqu'elle fût de 3,500 fr., il déclama contre ceux qui la lui avaient donnée, et mourut, en 1817, dans un état voisin de la misère. Le seul de ses ouvrages que l'on estime encore est intitulé : *les trois Siècles de la Littérature française ou Tableau de l'esprit de nos écrivains, depuis François Ier jusqu'en* 1772. On en recherche surtout l'édition de 1779, 4 vol. in-12.

Sabbathier (François), né à Condom en 1735, professa pendant seize ans les humanités au collége de Châlons, obtint, en 1763, de l'académie de Berlin un prix pour un *Essai historique et critique sur l'origine de la puissance temporelle des papes*, et mourut en 1807. On a de lui plusieurs compilations utiles, entre autres : *Dictionnaire pour l'intelligence des auteurs classiques grecs et latins, tant sacrés que profanes*, Paris, 1766-1815, 37 vol. in-8° (le 37e est de Sérieys); *Recueil de dissertations sur divers sujets de l'histoire de France*, 1770, in-12; *Mœurs, coutumes et usages des anciens peuples*, 1770, in-4°; *les Exercices du Corps chez les anciens*, 1772, 2 vol. in-8°.

Sabinus. Nous avons raconté, dans l'article que nous avons consacré à Civilis, la malheureuse tentative de Sabinus pour fonder un empire gaulois. Vaincu par les Séquanais, il abandonna son armée, s'enfuit dans une de ses maisons de campagne, y mit le feu, et se retira dans des souterrains qu'il avait fait creuser pour y cacher durant le temps des troubles son argent et ses effets les plus précieux. Sa retraite n'était connue que de deux de ses affranchis, sur la fidélité desquels il pouvait compter. Par leur moyen il fit courir le bruit qu'il s'était empoisonné, et que, dans l'incendie de sa maison, son corps avait été consumé par les flammes. A cette nouvelle, Éponine, sa femme, s'abandonna au plus violent désespoir, et fut trois jours et trois nuits sans pouvoir prendre de nourriture. Sabinus, craignant qu'elle ne succombât à l'excès de sa douleur, la fit prévenir en secret par un de ses affranchis qu'il vivait encore; mais il lui recommanda en même temps de feindre les mêmes regrets et de continuer à porter le deuil. Éponine renferma dans son cœur la joie qu'elle ressentit de ce bonheur inattendu. Pendant la journée elle jouait en public le rôle d'une veuve désespérée, et le soir elle allait se renfermer dans le souterrain qu'habitait son mari. Elle eut au bout de sept mois l'espoir de lui faire obtenir sa grâce. Elle lui coupa la barbe et les cheveux, et le déguisa de manière qu'elle put le conduire à Rome sans qu'il fût reconnu; mais les amis de Sabinus, que probablement Éponine avait mis dans la confidence, ne réussirent point dans leurs tentatives, et les deux époux se trouvèrent trop heureux de regagner en secret leur sombre retraite. Éponine continua toujours à prolonger l'erreur publique relativement à son mari et à le consoler par son

amour. Elle eut de lui deux jumeaux, qu'elle allaita dans le souterrain où elle les avait enfantés. Enfin au bout de neuf ans le fatal secret fut découvert et toute cette malheureuse famille fut amenée devant l'empereur Vespasien. Sabinus ne pouvait rien alléguer pour sa défense. Les lois le condamnaient à mort pour crime de révolte ouverte, et des circonstances particulières aggravaient encore sa position; il s'était fait proclamer César par son armée; il portait le nom de Jules, et se prétendait issu de Jules-César parce que sa bisaïeule avait plu au conquérant, dans le temps de la guerre des Gaules, et qu'on avait parlé de leur adultère. Il avait fait abattre les colonnes et les tables d'airain qui rappelaient l'alliance des Romains et des habitants de Langres. Éponine s'efforça de toucher le cœur de Vespasien : « César, « dit-elle, en lui présentant ses deux jumeaux, vois ces enfants, je les ai conçus, je les ai nourris dans un tombeau « afin que nous fussions plusieurs à demander la grâce de leur père. » Vespasien parut un instant ému; mais la raison d'État, la nécessité de faire un grand exemple l'emportèrent, et Sabinus fut condamné à mort. Alors Eponine, cédant aux angoisses de son désespoir, se répandit en invectives et en menaces contre l'empereur : « Ordonne aussi « ma mort, s'écria-t-elle, je ne survivrai point à mon mari. Ensevelie depuis longtemps dans l'obscurité d'un « souterrain, j'ai vécu plus heureuse que « toi sur le trône et jouissant de la lumière du soleil. » Elle périt ainsi que son époux, l'an 78 de J. C. Leurs deux enfants furent épargnés.

SABLÉ, ville du Maine, aujourd'hui chef-lieu du département de la Sarthe; 3,999 habitants. C'était autrefois une place forte. Henri IV l'assiégea en personne, et la prit en 1589. C'est la patrie de Ménage.

SABLÉ (Traité de). Après la défaite de l'armée bretonne à Saint-Aubin du Cormier (Voyez ce mot), le duc François II fut obligé de s'humilier (août 1488). Le roi proposa de renvoyer l'examen de ses droits sur la Bretagne à des commissaires, et à cette condition il lui accorda la paix; mais il en dicta les clauses, et ce fut ce qu'on appela le *traité du Verger*, si toutefois on peut qualifier de traité un acte dans lequel les parties ne s'accordent pas définitivement sur le sujet qui avait occasionné leurs contestations.

Dans cet acte, en date du 21 août, Charles VIII persistait à articuler ses prétentions sur toutes les possessions du duc de Bretagne. à défaut d'heritiers mâles de celui-ci, et il gardait, comme nantissement, les villes de Fougères, Dinan, Saint-Aubin du Cormier et Saint-Malo. Le duc promettait de renvoyer toutes les troupes étrangères qui étaient à son service, et de ne jamais en appeler dans ses États pour faire la guerre au roi; enfin il se soumettait à ne marier ses filles qu'avec le consentement de son suzerain.

Cette dernière condition était dure, elle renversait tous les projets du malheureux prince. Il mourut de chagrin, le 7 ou le 9 septembre 1488, à l'âge de cinquante-trois ans, trois semaines après avoir signé cette convention, qu'on avait eu soin de faire ratifier par les états.

SABRE. L'usage de cette arme passa de l'Orient en Allemagne vers le cinquième siècle, et y demeura pour ainsi dire stationnaire jusqu'à l'époque des croisades. Au retour de la deuxième de ces expéditions, il devint presque général dans toute l'Europe, particulièrement en France et en Italie. Le sabre était alors à lame courbe, à un seul tranchant, et allait en s'élargissant jusqu'au bout, lequel était recourbé en biais.

Le cimeterre, d'origine turque, introduit en Europe au quinzième siècle, fut longtemps employé dans la cavalerie légère. Enfin, l'*épée courbe*, qui se naturalisa en France vers la fin du règne de Louis XII, devint le type de tous les sabres modernes.

Après avoir subi de grandes variations, les modèles de sabres se réduisent aujourd'hui à trois pour la cavalerie : le sabre de la cavalerie de réserve (carabiniers et cuirassiers), à lame légèrement cambrée, propre à pointer; le sabre de la cavalerie de ligne (dragons et lanciers), à lame cambrée, propre à pointer et sabrer; le sabre de la cavalerie légère (chasseurs et hussards), à lame cambrée évidée, et propre à sabrer.

L'infanterie n'a qu'un seul modèle : elle a quitté en 1831 le *sabre-briquet*, pour le *sabre-poignard*, qu'elle porte encore aujourd'hui.

Sacile (Bataille de). Le succès indécis de la bataille d'Essling avait laissé quelque espoir à l'Autriche. Elle avait fomenté un nouveau soulèvement dans le Tyrol, et l'archiduc Jean s'était jeté dans le Frioul, en excitant les peuples à la révolte. Le vice-roi d'Italie, Eugène Beauharnais, sans attendre que toutes ses forces fussent rassemblées, courut à lui, et le rencontra à Sacile, le 16 avril 1809.

Les dispositions pour une attaque avaient été faites la nuit précédente. Les divisions Séras et Sévéroli formaient la droite de l'armée; celle des généraux Grenier et Barbou le centre, et la division Broussier la gauche. Le vice-roi avait gardé en réserve la cavalerie légère, commandée par le général Sahuc, pour la porter vers les points où ses troupes auraient besoin de secours. Le même jour, à neuf heures du matin, les divisions s'avancèrent par échelons à la rencontre de l'armée ennemie, qui avait pris position sur les hauteurs de Palse. Les premiers coups de fusil furent tirés à la droite par la division Séras, dont une des brigades, celle du général Garreau, s'empara à la baïonnette du village de Palse, occupé par l'avant-garde autrichienne, qui fut obligée de se reporter en arrière. Mais cette troupe, ayant été renforcée par une colonne qui venait de Porcia, fit volte-face, et vint se jeter brusquement sur la division Sévéroli, qui appuyait le mouvement commencé si heureusement par la brigade du général Garreau. Cette division, qui était entièrement composée d'Italiens, soutint quelque temps le choc de l'ennemi avec beaucoup de fermeté; mais, accablée par le nombre, elle fut obligée de céder le terrain pour venir s'appuyer sur la brigade du général Roussel de la division Séras, que ce dernier avait tenue en réserve.

La brigade Garreau, qui n'était plus soutenue, fut alors obligée d'abandonner le village de Palse et l'ennemi, que rien n'arrêtait plus, se précipita de toutes parts sur les deux divisions que Séras reformait dans une position plus avantageuse. Ce général fut alors secouru par trois bataillons de la division Barbou. Ce secours ayant ranimé le courage de ses soldats, il les lança contre les Autrichiens, qui plièrent à leur tour, et furent ramenés la baïonnette dans les reins jusqu'à la position de Porcia où ils essayèrent de se mainten r, mais d'où ils furent chassés après avoir perdu beaucoup de monde.

Il n'y avait jusqu'alors que la droite qui avait été engagée. Mais lorsque le général Séras eut occupé Porcia, le général Grenier, remarquant que les troupes ennemies qu'il avait devant lui faisaient un mouvement pour soutenir celles qui venaient d'être repoussées de Porcia, se jeta lui-même sur leur flanc, et par cette sage diversion, il dégagea le général Séras, qui allait être attaqué dans ses nouvelles positions par des forces trop supérieures aux siennes pour pouvoir leur résister. Le général Teste, un des généraux de brigade de la division Grenier, reçut dans ce mouvement une grave blessure qui le mit hors de combat.

Pendant ce temps, la division Barbou était venue prendre position en avant du village de Fontana-Fredda, à peu près à la hauteur du général Grenier. Celle du général Broussier s'avançait, un peu plus à gauche, mais à la même hauteur que les autres divisions, marchant sur trois colonnes, à quelque distance l'une de l'autre, son artillerie placée dans les intervalles.

Le prince Eugène, qui venait d'être informé que les Autrichiens faisaient un troisième effort pour s'emparer de Porcia, ordonna au général Broussier de se porter directement sur Fontana-Fredda, de s'y établir et de porter sa réserve sur les mamelons qui sont à gauche et en arrière de ce village; en même temps il donna l'ordre au général Barbou d'appuyer la division Grenier.

La bataille était devenue générale sur toute la ligne, mais l'ennemi ayant mis toutes ses forces en mouvement, nos troupes n'avaient aucune chance de lutter avantageusement. Néanmoins elles soutinrent, pendant plus de six heures, les efforts des masses qui leur furent opposées. Cependant comme les Autrichiens recevaient constamment des troupes fraîches, le prince Eugène prit le parti

de faire rétrograder ses divisions sur Sacile, pour y reprendre les positions qu'elles y occupaient la veille. Ce mouvement s'exécuta avec beaucoup d'ordre et de sang-froid. La cavalerie du général Sahuc ayant été repoussée dans plusieurs charges qu'elle exécuta pour le protéger, la division Broussier couvrit seule la retraite sans avoir pu être entamée, quoiqu'elle eut été attaquée par la cavalerie et le feu de toute l'artillerie de l'ennemi. Il était nuit lorsque les Autrichiens cessèrent leur poursuite.

Cette bataille, qui reçut des deux partis le nom de bataille de Sacile, ne fut pas sans gloire pour les Français, quoiqu'elle eût été perdue par eux. Ils y eurent en effet à combattre contre des forces doubles des leurs, et, malgré cela, ils ne quittèrent le champ de bataille qu'après avoir résisté pendant plus de neuf heures; leurs pertes en tués et en blessés furent moindres que celles des Autrichiens.

SACRE ET COURONNEMENT DES ROIS. Rien n'était plus simple sous la première race que l'inauguration et la proclamation d'un nouveau roi. Le prince élu était placé sur un bouclier ou pavois (voy. ce mot), élevé par quelques hommes vigoureux, et promené debout, la lance à la main, à travers les rangs de l'armée qui le saluait de ses acclamations et lui jurait fidélité. Cette cérémonie terminée, il entrait en possession de la puissance souveraine. Quand les Francs se furent dispersés sur la surface de la Gaule, et que le trône devenait vacant, la nation s'assemblait en armes, et la reconnaissance du nouveau chef avait lieu de la même manière; mais alors il n'y avait guère que les grands qui assistassent au rendez-vous, et beaucoup d'hommes libres qui avaient droit de prendre part à l'élection et à l'inauguration du roi n'y participaient point. Cependant ces deux actes étaient toujours censés avoir été faits en présence et du consentement de toute la nation. C'étaient même ces deux circonstances qui constituaient essentiellement la légitimité du roi.

Lorsqu'en 752 Pépin eut détrôné, rasé et enfermé Childéric III dans le monastère de Saint-Bertin, et envoyé son fils Thierri dans l'abbaye de Fontenelle pour y être élevé dans l'ob rité, quoiqu'il eût été proclamé r consentement de toute la nation, i un scrupule sur la légitimité de sa de possession, et craignit que c restait de partisans de la famille dé ne formassent de dangereuses entrep contre lui. Ce fut alors qu'il se fit s dans la cathédrale de Soissons, par Boniface, légat du pape et archev de Mayence, pour imprimer à son rité un caractère religieux, pour se cilier l'appui du clergé, qui avait acquis une grande puissance, et afin de participer à l'inviolabilité jouissaient les évêques, en devena quelque façon leur collègue.

Le pape Étienne II étant ensuite en France pour implorer des se contre Astolphe, roi des Lomb Pépin, qui se reprochait toujours rieurement son usurpation, le pr l'en absoudre et de le sacrer de nou Étienne y consentit, sacra avec ses deux fils, et prononça solennelle la peine d'excommunication et d'i dit « contre quiconque entrepren « jamais d'élire un roi qui ne desc « pas de ceux que la bonté divine « daigné exalter, et qui venaient d « confirmés et consacrés par les mai « bienheureux pontife. » Après cet conde cérémonie, il est à présume la conscience de Pépin fut enfin quille.

On a écrit que Charles et Carlo ayant, en septembre 768, partag États de leur père, s'étaient fait, tou deux, sacrer à Noyon. Ce fait paraît teux aux auteurs de *l'Art de vérifie dates;* ils ne pensent pas que des ques se seraient avisés de donner seconde consécration à des prince avaient déjà reçu celle du pape, et sument que ce sacre prétendu ne qu'une inauguration purement civi militaire à laquelle l'Église ne prit au part. Quoi qu'il en soit de cette quest à partir du chef de la seconde race, les princes qui occupèrent le trôn France, à l'exception de Louis XVI de Louis-Philippe, se firent sacre couronner par l'Église. Quelques même firent répéter deux fois cérémonie, entre autres Louis le gue, qui, sacré et couronné le 8 dé

bre 877, à Compiègne, par Hincmar, archevêque de Reims, le fut encore, le 7 septembre 878, par le pape Jean VIII, au concile de Troyes; et Louis d'Outremer, qui fit répéter à Reims, par l'archevêque Artaud, la cérémonie de son sacre et de son couronnement, qui avait déjà eu lieu à Laon le 19 juin 936, par les soins de Guillaume, archevêque de Sens.

Quand les rois donnaient des royaumes à leurs fils et les envoyaient gouverner des provinces, ils les faisaient sacrer et couronner pour les rendre plus vénérables aux sujets qu'ils allaient avoir. Charlemagne, étant à Rome, en 781, y fit sacrer par le pape Adrien Ier ses deux fils, Louis, comme roi d'Aquitaine, et Pépin, comme roi d'Italie. Quand ces princes ainsi élevés sur un trône étranger parvenaient à celui de France, ils se faisaient sacrer de nouveau comme rois du pays sur lequel ils allaient régner. Ainsi fit Louis le Débonnaire, dont nous venons de parler, qui, déjà roi d'Aquitaine lorsqu'il succéda à son père, le 28 janvier 814, se fit sacrer et couronner empereur à Reims, avec sa femme Hermengarde, par le pape Étienne IV, mandé en France tout exprès pour cette cérémonie.

Le sacre et le couronnement étaient considérés comme tellement importants au neuvième siècle, que les princes étrangers à la maison régnante, qu'un parti appelait à la couronne, ou que les chances de la guerre élevaient sur le trône, croyaient légitimer par cette cérémonie leur intrusion ou leur conquête. En 888, Eudes ou Odon, comte de Paris, fils de Robert le Fort, duc de France, ayant été élu roi du vivant de Charles le Gros, fut, à ce qu'on croit, sacré et couronné à Compiègne par Wautier, archevêque de Sens; cependant on n'en est pas certain. Mais ce dont on est sûr, c'est que dans le même temps, Gui, duc de Spolette, descendant de Charlemagne par les femmes, attiré, après la mort de Charles le Gros, par un parti que lui avait formé Foulques, archevêque de Reims, son parent, passa les Alpes, s'avança jusqu'à Langres et s'y fit couronner roi de France par Gelton, évêque de cette ville, cérémonie après laquelle il fut forcé de s'en retourner comme il était venu. On est sûr encore que Raoul ou Rodolphe, fils de Conrad, comte de Paris, s'étant rendu maître de la Bourgogne transjurane, s'en fit couronner roi à Saint-Maurice en Valais.

Des grands ayant ourdi une conspiration contre Charles le Chauve, et appelé Louis le Germanique à la couronne de France, Vénilon, archevêque de Sens, envoya des troupes pour renforcer celles du prince allemand; mais Charles trouva cette action du prélat très-criminelle, et la dénonça en 859 au concile de Savonières près de Toul, accusant Vénilon de félonie et disant, pour justifier sa plainte : « Après avoir été sacré « roi et élevé sur le trône, je n'ai dû être « renversé; mon sacre n'a pas pu devenir nul, au moins avant que j'eusse « été entendu et jugé par les évêques « qui sont les ministres de mon sacre, « et que l'Écriture appelle les trônes de « Dieu; trônes sur lesquels le Tout-Puissant est assis, et par qui il rend ses « jugements. J'ai toujours été prêt à « me soumettre à leurs réprimandes et « à leurs jugements pénaux (*judiciis « castigatoriis*), et maintenant encore « je suis dans la même disposition. »

En lisant ces étranges paroles, on est disposé à croire que les évêques conféraient la royauté par la cérémonie du sacre et du couronnement, et étaient maîtres d'élire et de déposer les rois. Rien n'est plus faux que ce double fait, et le discours de Charles le Chauve ne prouve que la bassesse de son âme. Le sacre et le couronnement conféraient au roi un caractère religieux, et rien autre chose. Quant au pouvoir de régner, il le tenait de la nation qui ne s'était jamais dessaisie du droit de choisir, après la mort du souverain, celui des princes de la maison royale qu'elle jugeait le plus capable de la gouverner avec sagesse. Quoique Pépin eût fait sacrer et couronner ses deux fils de son vivant, il leur fallut l'assentiment de la nation pour être rois légitimes. Éginhard dit que les Francs les élurent après la mort de leur père pour lui succéder; et les *Annales* d'Aimoin disent, en termes exprès, que Charles et Carloman furent faits rois par le consentement de tous les Francs. Charlemagne, après avoir, aussi du consentement de la nation,

partagé l'empire entre ses fils, régla en ces termes leur succession : « Si « de l'un de ces trois princes il naît un « fils et que le peuple veuille l'élire pour « succéder à son père dans l'hérédité « du royaume, nous voulons que ses on- « cles y consentent, et le laissent ré- « gner dans la portion que son père aura « possédée. » Louis le Débonnaire, après avoir, en 817, associé Lothaire à l'empire, créé Pépin roi d'Aquitaine, et Louis roi de Bavière, s'exprima ainsi en parlant des deux derniers : « Si un des prin- « ces venant à mourir laisse des fils lé- « gitimes, que la puissance ne soit point « partagée entre eux, mais que le peuple « élise celui de ses fils que le Seigneur « voudra, et qu'il succède à son père. »

Nous ne connaissons pas les cérémonies usitées au sacre des rois de la seconde race; nous savons seulement que le monarque prêtait un serment à la nation et en recevait un d'elle. Lorsqu'en 870 Charles le Chauve fut proclamé roi d'une partie de la Lorraine, il prêta serment de conserver le culte dû à Dieu et l'honneur dû à l'Église; d'honorer chacun selon son état et sa condition, de maintenir les lois, de rendre la justice, « pourvu, dit-il aux grands et aux hom- « mes du peuple, que chacun de vous, « selon son rang, sa dignité et son pou- « voir, me rende l'honneur royal, ainsi « que la puissance et l'obéissance con- « venable, et me prête secours pour « contenir et défendre le royaume qui « m'est confié, comme vos prédéces- « seurs l'ont rendu et prêté aux miens « justement, fidèlement et raisonnable- « ment. »

Quant au serment que la nation prêtait aux rois à leur avénement au trône et lors de leur couronnement, la formule en était très-brève et fort simple. Voici celui qui fut prêté à Charles le Chauve : « Je serai fidèle à Charles fils de Louis « et de Judith, de ce jour en avant, « selon mon savoir, comme un homme « franc doit l'être à son roi, si Dieu « m'aide et les reliques. »

Le sacre et le couronnement des rois avaient lieu en présence des barons et des pairs qui, à cet effet, étaient convoqués, comme on le voit en 1170, lors du sacre de Philippe-Auguste, et comme le prouve une signification faite, en novembre 1226, par douze prélats et grand vassaux y dénommés, au comte d Champagne, après la mort de Louis VII de se trouver à Reims, le jour qu'ils l désignent, pour assister au sacre d nouveau roi. Le nombre des pairs app lés à la cérémonie était, du temps d saint Louis, fixé à douze, savoir : pair ecclésiastiques : l'archevêque duc d Reims; l'évêque comte palatin d Noyon; l'évêque comte palatin de Beau vais; l'évêque de Châlons; l'évêque d Langres; l'évêque duc et comte d Laon; pairs séculiers : le duc de Nor mandie, le duc d'Aquitaine, le duc d Bourgogne, le comte de Flandre, l comte de Champagne, et le comte d Toulouse. Lorsque le nombre des pair eut été augmenté, ceux que nous ve nons de nommer furent les seuls qu eurent des fonctions à remplir au sacr du roi. Ils étaient toujours censés assister, et, lorsqu'ils étaient empêché n'assistaient pas pour cause de réunio du titre à la couronne, ou étaien en très-bas âge, des princes du san les représentaient à la cérémonie. O remarqua au sacre de Louis XV un singularité qu'aucun des précédents n'a vait offerte, c'est qu'aucun des pair séculiers n'existait; ce furent si princes du sang qui les représentèren

En 1365, Charles V, dans un règl ment, qui ne fut guère que le résumé d ce qui se pratiquait depuis le temps d saint Louis, institua le cérémonial q devait être observé à l'avenir au co ronnement du roi. Ce cérémonial, q reçut dans la suite quelques modific tions, est très-long, très-compliqué, devait être très-ennuyeux pour cel qui en était l'objet. Il ne nous est p possible d'en donner ici même une an lyse succincte; nous nous bornerons en signaler quelques-unes des circon tances les plus remarquables.

Le roi devait être sacré un dimanch dans la cathédrale de Reims et par l mains de l'archevêque de cette ville, à q fut accordé ce privilége, en sa qualité successeur de saint-Remi. Lorsque to ceux qui jouissaient du droit d'assiste la solennité étaient arrivés et avai pris rang, le roi, qui, la nuit précéden était venu dans l'église faire ses o sons, se présentait au clergé, lequel

LUDOVICUS XV. REX CHRISTIANISSIMUS.

REX COELESTI OLEO UNCTUS

REMIS. XXV OCTOBRIS.
M DCC. XXII



Couronnement du Roi Charles VI.

(Chroniques de St Denis M.S.)

nait au-devant de lui en procession. Deux évêques l'introduisaient dans l'intérieur, et le conduisaient à l'archevêque qui l'attendait. Il demandait au prélat la consécration religieuse de sa dignité, et celui-ci, avant de procéder à la cérémonie, le priait, au nom du corps ecclésiastique, de prendre devant Dieu l'engagement de maintenir et de conserver aux églises, et aux prélats placés à leur tête, les priviléges canoniques dont ils étaient investis, de respecter les lois et de rendre la justice, ainsi que doit le faire un roi, à chaque évêque et à chaque église confiée à celui-ci. Le roi jurait d'observer toutes ces choses, puis prêtait au peuple le serment de maintenir inviolablement les droits et la dignité de la couronne de France, de ne jamais la transporter ni l'aliéner, de réprimer les désordres et les iniquités de toute nature, de veiller à ce que la justice fût rendue avec équité et miséricorde, d'expulser des terres soumises à sa domination tous les hérétiques qui lui seraient dénoncés par l'Église, et d'employer de bonne foi toute son autorité pour parvenir à leur extermination.

Après ce serment, commençait une longue suite de cérémonies et de prières. On bénissait l'épée royale, que le prélat offrait ensuite à l'autel; on faisait avec l'huile de la sainte ampoule, différentes onctions sur la personne du roi; on bénissait les habillements affectés à sa dignité; on bénissait le sceptre ainsi que la main de justice et on les remettait; on bénissait la couronne, en présence des pairs, que le chancelier invitait à s'approcher, on la lui posait sur la tête. Après les prières du couronnement, le roi était conduit au trône, l'archevêque l'embrassait, et pendant que le bruit des fanfares faisait retentir l'église, et les pairs ainsi que toute l'assistance criaient *Vive le roi!*

Pendant que l'officiant lisait l'Évangile, le roi et la reine, si elle était couronnée aussi, déposaient leurs couronnes, puis allaient à l'offrande. Le roi s'approchait de l'autel, entouré des douze pairs, qui soutenaient de la main sa couronne qu'il avait reprise; il offrait un pain, du vin dans une coupe d'argent et treize besants d'or; la reine faisait une semblable offrande. Le roi communiait ensuite sous les deux espèces, baisait la paix, puis, après avoir été embrassé par les prélats, prenait place sur son trône, où il restait jusqu'à l'achèvement de la solennité.

Quand on couronnait la reine avec le roi, son trône était moins élevé que celui de son époux, son sceptre était plus petit et d'une autre forme que le sceptre royal. L'archevêque lui faisait aussi des onctions et lui passait au doigt un anneau. Lorsque les dernières oraisons étaient finies, le roi, qui avait déjà été béni treize fois, recevait trois nouvelles bénédictions, et tout était terminé.

La partie du serment royal qui contenait l'engagement de chasser les hérétiques du royaume et à *les exterminer*, dut cruellement embarrasser Henri IV, à qui elle imposait l'obligation de persécuter les amis et les compagnons d'armes auxquels il devait sa couronne. Néanmoins, en cette circonstance, de même que dans celle de sa conversion, il *sauta le pas*, comme il s'exprimait lui-même. Son fils Louis XIII, pour rassurer les Français de la communion dissidente, déclara que, par le serment de son sacre, il n'avait point entendu promettre de poursuivre ceux de ses sujets de la religion réformée qui vivaient dans son royaume sous la protection des édits de pacification. Louis XIV ajouta trois autres serments à celui du sacre : un contre les duellistes, un comme chef et souverain grand maître de l'ordre du Saint-Esprit, et le troisième comme chef et souverain grand maître de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis. Louis XVI « ne changea point la formule des serments; mais il ne prononça point les dernières paroles, qui répugnaient à son humanité et à sa vertu. Il y suppléa d'une voix basse et en rougissant quelques mots inintelligibles (*). »

Lorsque Napoléon eut conçu l'idée de se faire sacrer et couronner empereur des Français, on ressuscita en sa faveur

(*) *Œuvres de Turgot*, t. I, p. 221. Les dernières paroles contenaient l'engagement d'exterminer les hérétiques. Voy. M. Amédée Renée, *Continuation de l'Histoire des Français* de Sismondi, p. 52.

tout ce que l'on put mettre à exécution de l'ancien cérémonial. La couronne, le sceptre, l'épée de Charlemagne furent sortis du garde-meuble et produits au grand jour; mais il fallut que l'empereur se contentât pour les onctions d'une huile ordinaire que bénit le souverain pontife, car on n'avait pas eu le bonheur de retrouver encore la sainte ampoule qui servit plus tard au sacre de Charles X. Quant au serment qu'il prêta, comme la France se trouvait dans des circonstances tout à fait nouvelles, il fut bien différent de celui des rois. Voici quels en furent les termes:

« Je jure de maintenir l'intégrité du « territoire de la République, de respecter « et faire respecter les lois du concordat « et la liberté des cultes; de respecter et « faire respecter l'égalité des droits, la « liberté politique et civile, l'inviola- « bilité des ventes des biens nationaux; « de ne lever aucun impôt, de n'établir « aucune taxe qu'en vertu d'une loi; « de maintenir l'institution de la Légion « d'honneur, et de gouverner dans la « seule vue de l'intérêt, du bonheur et « de la gloire du peuple français. »

Le sacre et le couronnement de Charles X eurent lieu à Reims, le 29 mai 1825, avec une magnificence extraordinaire; mais l'espace nous manque pour raconter cette cérémonie : nous renvoyons au *Moniteur* ceux qui auraient besoin d'en connaître les détails.

Toutes ces cérémonies coûtaient des sommes et exigeaient des travaux considérables, que le peuple payait de sa bourse et exécutait de ses bras. Lors du sacre de Louis XVI, dans un moment où les finances du royaume étaient dans la dernière détresse, on bâtit pour la reine, dans la cathédrale de Reims, un appartement complet, dans lequel, outre une salle des gardes, se trouvaient toutes les commodités intérieures que cette princesse était habituée à rencontrer dans son palais de Versailles. A Soissons, il fallut abattre une des portes de la ville, pour livrer passage à la voiture du roi. On fit reconstruire les routes et les ponts tout le long de la ligne que devait parcourir le cortége royal, et tous ces travaux furent exécutés par corvées.

SACRIFICES HUMAINS. L'abominable coutume de sacrifier des hommes pour apaiser la divinité ou obtenir ses faveurs, fut en usage chez nos premiers aïeux, comme chez presque toutes les nations de la terre. « Les Gaulois, dit César, se sentent-ils attaqués d'une maladie dangereuse, se trouvent-ils dans une bataille ou dans quelque autre danger, ils immolent des victimes humaines ou font vœu d'en offrir. »

Ces immolations étaient accompagnées de certaines cérémonies instituées par les druides, et qui, selon ces prêtres, leur donnaient plus de prix et d'efficacité. Quelquefois on faisait d'immenses statues en osier qu'on emplissait d'hommes; on y mettait le feu, et ces malheureux étaient ainsi brûlés tout vifs. En d'autres occasions, on assommait les victimes à coups de massue, on les perçait de flèches, on les attachait à une croix, ou on les brûlait dans un bûcher avec un grand nombre d'animaux que la superstition associait à leur infortune.

Persuadés que le sacrifice des hommes coupables d'assassinats, de brigandages, de larcins, ou de quelque autre forfait, était le plus agréable que l'on pût offrir à la divinité, les Gaulois réservaient les criminels pour victimes. Ils les retenaient, selon César, pendant cinq ans en prison; au bout de ce terme, ils les attachaient à un pieu, construisaient tout autour un bûcher sur lequel ils déposaient les prémices de leurs récoltes, et livraient le tout aux flammes. Quand ils manquaient de criminels pour faire un sacrifice, ils n'hésitaient pas à immoler des innocents.

Pour se garantir de la peste, quan ils en étaient menacés, les Gaulois de bords de la Méditerranée, et notammen ceux des environs de Marseille, empri sonnaient un pauvre qui se présentait v lontairement, et le nourrissaient pendan un an avec délicatesse et somptuosit puis, le moment venu, ils le revêtaien d'ornements sacrés, le couronnaient d verveine, et après l'avoir promené p la ville en le chargeant de malédictio et en priant que les maux qu'ils redo taient ou dont ils étaient affligés retou bassent sur lui, ils le précipitaient d haut d'un rocher. Mais ce n'etaient p toujours des pauvres qui servaient

victimes en ces sortes d'occasions. On cherchait quelquefois à décider, à force d'argent et de récompenses, des hommes d'une classe supérieure à se dévouer pour le salut de leur ville ou de leur canton, et, quand on y était parvenu, on observait à leur égard les mêmes cérémonies qu'à l'égard des pauvres, et au bout de l'année, on les lapidait hors de l'enceinte de la ville.

En entrant en campagne, les Gaulois immolaient des victimes à leurs dieux, et, à leur retour, ils ne manquaient jamais de leur sacrifier quelques-uns des prisonniers faits à la guerre. C'étaient ordinairement les chefs de l'armée ennemie qu'ils réservaient pour les autels. Ils réduisaient les autres prisonniers en esclavage, les vendaient aux tribus voisines, ou les mettaient à mort, selon que leur intérêt le requérait.

Dans les nécessités urgentes et en face de périls imminents, ils foulaient aux pieds jusqu'aux sentiments les plus sacrés et consommaient des sacrifices dont l'idée seule révolte la nature. Sur la fin de la guerre qu'ils portèrent en Asie et dans laquelle ils soumirent tant de provinces, Antigone, roi de Macédoine, marcha avec toutes ses forces pour les combattre. Ils se disposèrent au combat, sacrifièrent à leurs dieux, consultèrent les entrailles des victimes, et n'y lisant que le présage d'une entière défaite, loin de se laisser abattre par la crainte, ils prirent une résolution dans laquelle se révèle toute l'intrépidité sauvage de leur caractère : ils entrèrent en fureur, dit Justin, et, cherchant à détourner la colère et la menace des dieux, sacrifièrent ce qu'ils avaient de plus cher au monde : ils égorgèrent leurs femmes, massacrèrent leurs enfants ; et ce fut sous les auspices de cet horrible parricide qu'ils marchèrent contre leurs ennemis.

Quelquefois l'immolation des hommes avait des motifs purement mondains : tantôt les malheureux que la superstition égorgeait étaient des messagers envoyés à Zamolxis, et que chacun chargeait de commissions pour les amis et les parents qu'il avait dans l'autre monde ; tantôt on les envoyait servir d'escorte à un chef que la mort venait de frapper, afin qu'il parût d'une manière digne de son rang dans les lieux où il allait vivre pendant l'éternité. C'était pour cette raison que chez les Gaulois la femme, les clients, les esclaves d'un homme puissant étaient immolés ou se donnaient eux-mêmes la mort près de son bûcher. Ce qui confond la raison humaine, et fait connaître jusqu'à quel point la superstition peut égarer le jugement, c'est que ceux qui étaient ainsi sacrifiés mouraient ordinairement sans regret, et avec la ferme espérance de passer à une vie bienheureuse.

Les Romains, quand ils se furent rendus maîtres de la Gaule, défendirent ces sacrifices impies. L'empereur Claude frappa de proscription les druides qui les autorisaient, les ordonnaient même ; enfin, la religion chrétienne en amena la complète abolition.

Sacrilége. Ce nom désignait, dans l'ancien droit romain, le vol ou larcin des choses sacrées ; mais les empereurs Gratien et Valentinien lui donnèrent beaucoup plus d'extension : ils l'appliquèrent à tout crime commis contre la loi de Dieu, soit par ignorance soit par mépris.

Suivant le droit canon, il y a trois manières de commettre le sacrilége : 1° quand on vole une chose sacrée dans un lieu sacré ; 2° quand on vole une chose sacrée dans un lieu qui n'est pas sacré ; 3° quand on vole dans un lieu sacré une chose profane, telle qu'un tronc, des chandeliers, des cierges, etc. Dans nos mœurs, il y a sacrilége toutes les fois qu'il y a profanation des choses saintes ou consacrées à Dieu.

Sous l'ancienne législation, on entendait par choses saintes ou consacrées à Dieu, les églises, les monastères, les cimetières, etc. ; les sacrements, les cérémonies de l'Église, les vases sacrés et tout ce qui sert au culte divin ; les reliques, les statues, les images des saints ; les personnes ecclésiastiques ou religieuses. Étaient, en conséquence, réputés sacriléges et punis comme tels : les vols, les impuretés et autres crimes ou délits commis dans les églises, ou autres lieux saints ; l'incendie ou la destruction des temples, des reliques, des images, des autels, etc. ; l'emploi des choses sacrées à des usages profanes, en mépris de la religion ; les irrévérences commises dans les

églises, surtout pendant le service divin. Se rendaient aussi coupables de sacrilége ceux qui fabriquaient ou falsifiaient des lettres de prêtrise et faisaient actes de prêtre sans en avoir le caractère; les prêtres et religieux qui abusaient de leurs fonctions pour séduire une pénitente; ceux qui commettaient des excès contre les personnes consacrées à Dieu, comme les prêtres, les religieux de l'un et l'autre sexe, etc. Le crime devenait plus grand quand l'ecclésiastique était élevé en dignité, ou que l'attentat avait été commis pendant que le prêtre exerçait les fonctions sacerdotales. On mettait au rang des sacriléges le rapt d'une religieuse et les habitudes charnelles que l'on avait avec elle.

Tout attentat contre la personne du roi était un sacrilége.

Les lois romaines condamnaient à mourir par le fer, par le feu, ou à être livrés aux bêtes, selon la gravité du fait, ceux qui s'étaient rendus coupables de sacriléges. En France, la punition dépendait des circonstances du crime, du lieu, du temps et de la qualité de l'accusé. Lorsque le sacrilége était au premier chef, comme quand on avait abusé des saintes hosties ou qu'on les avait foulées aux pieds, qu'on avait profané des vases sacrés ou des fonts baptismaux, le coupable était condamné à faire amende honorable, à avoir le poing coupé et à être brûlé vif. Ce fut ce supplice que subirent, par arrêt d'août 1503, un jeune homme pour avoir, dans l'église de la Sainte-Chapelle à Paris, arraché des mains d'un prêtre l'hostie que celui-ci venait de consacrer, et par ar du 10 décembre 1586, un nommé Dufour, qui avait pareillement arraché des mains d'un cordelier une hostie que ce religieux avait consacrée en disant la messe. On trouve dans la *Bibliothèque canonique* un autre arrêt du 7 septembre 1760, par lequel le parlement de Bordeaux condamne au dernier supplice plusieurs protestants pour s'être rendus coupables de profanations, en dérision de la messe et des cérémonies de l'Église.

On punit souvent de mort ceux qui avaient brisé les images de Dieu, de la Vierge et des saints. Un arrêt du parlement de Bordeaux condamna le nommé Defus à avoir le poing coupé et la tête tranchée, pour insulte faite à la Divinité, en portant plusieurs coups d'épée contre un crucifix. Par arrêt du 22 décembre 1548, le parlement de Paris condamna le nommé Rochette à être pendu et ensuite brûlé pour avoir mis en pièces un crucifix et quelques images de saints dans l'église de Saint-Julien de Pommiers, en Forez. Cette législation sanguinaire subsista jusqu'à la révolution : en 1764, le chevalier de la Barre (Voyez ce nom) et un de ses amis furent condamnés, par arrêt des juges d'Abbeville, confirmé par le parlement, le premier à être appliqué à la question ordinaire, décapité et jeté au feu; le second, à souffrir l'amputation de la langue jusqu'à la racine, à avoir la main droite coupée à la porte de la principale église d'Abbeville, et à être ensuite conduit dans un tombereau à la place du marché de cette ville, pour y être attaché à un poteau avec une chaîne de fer et brûlé à petit feu. Cette sentence inique fut exécutée sur le chevalier de la Barre; son ami put s'y soustraire par la fuite.

On punissait de mort, et quelquefoi des galères perpétuelles ou du bannisse ment à vie, selon les circonstances ceux qui célébraient la messe sans êt prêtres; les mêmes peines se prono çaient contre les prêtres ou religie qui abusaient de leurs fonctions po séduire leurs pénitentes. Les attent commis contre les prêtres et autres p sonnes sacrées étaient punis d'u peine proportionnée au méfait et à qualité de l'offensé. Le sacrilége avec fraction intérieure était un cas royal si l'effraction était extérieure seu ment, la connaissance en apparte au prévôt.

Toutes les lois barbares publiées c tre le sacrilége par le fanatisme, plus que par la piété des rois, fu abolies par les conséquences de la r lution, et le gouvernement impé quoique jaloux de rendre au culte gieux son influence et sa splendeur trefois, ne pensa jamais à les réta Il était donné à la restauration de treprendre : sous le règne de Charl un acte de la puissance législative damna les profanateurs des c saintes au supplice du parricide,

à-dire, à la mutilation du poing et à la décapitation. Cette loi, qui nous reportait à la cruauté fanatique du moyen âge, fut une des premières qu'on abrogea après la révolution de juillet 1830. (Voy. VOL.)

SACY ou plutôt SACI (Isaac-Louis LE MAISTRE de), né à Paris, en 1613, était frère d'Antoine Le Maistre et neveu du grand Arnaud; son nom de *Saci* n'est que l'anagramme d'*Isac*, pour *Isaac*, l'un de ses noms de baptême. Après avoir fait ses études au collége de Beauvais, il se voua à l'état ecclésiastique, mais ne voulut recevoir la prêtrise qu'à l'âge de 35 ans. Appelé alors à la direction des religieuses de Port-Royal, il adopta ce monastère, et lui consacra tout son bien, à l'exception d'une faible pension qu'il partageait avec les pauvres.

Il avait de bonne heure embrassé les doctrines de son oncle et de son directeur, l'abbé de Saint-Cyran; aussi fut-il un des premiers atteint par la persécution dirigée contre les jansénistes, en 1661. Il se tint longtemps caché dans Paris; mais sa retraite fut enfin découverte: il fut arrêté en 1666, et enfermé à la Bastille, d'où il ne sortit qu'au bout de trois ans, en 1669. Il employa ensuite quelques années à voyager, puis rentra à Port-Royal (1675), d'où il fut encore chassé quatre ans après. Il mourut en 1684. On a de lui une double traduction, en vers et en prose, du poëme de saint Prosper *contre les ingrats* (1646 et 1650); des *traductions* des *fables de Phèdre* (1647, in-12); de *trois comédies de Térence* (1647, in-12); de l'*Imitation de J. C.* (1662, in-8° et in-12): cette dernière traduction a eu plus de 150 éditions; enfin, des traductions de l'*Ancien Testament* (1672-1700, 32 vol. in-8°) et du *Nouveau* (1667, 2 v. in-8°). Arnauld, Nicole, le duc de Luynes, et Antoine Le maistre, frère de l'auteur, avaient travaillé avec lui à ces deux derniers ouvrages.

SACY (Louis de), né à Paris en 1654, embrassa la profession d'avocat, se fit connaître au barreau par ses talents et sa probité, et consacra ses loisirs à la culture des lettres. Il fut reçu à l'Académie française en 1701, et mourut en 1727. On a de lui une traduction des *Lettres de Pline le jeune*, élégante, fidèle, et qui a été souvent réimprimée. M. Panckoucke l'a insérée dans sa *Bibliothèque latine-française*. Sa traduction du *Panégyrique de Trajan*, 1709, réimprimée aussi plusieurs fois, ne se sépare plus de celle des *Lettres*. Adry a donné de ces deux ouvrages une bonne édition, Paris, 1808, 3 vol. in-8°, avec une notice sur la vie et les ouvrages de l'auteur. On doit encore à de Sacy: *Traité de l'Amitié*, 1703, souvent réimprimé; *Traité de la Gloire*, 1714; *Mémoires, Factums et Harangues*, 1724, 2 vol. in-4°.

SACY (Antoine-Isaac SYLVESTRE de), le plus célèbre des orientalistes modernes, était fils d'un notaire, et naquit à Paris le 21 septembre 1758. A son nom de famille, qui était *Sylvestre*, on ajouta pour le distinguer de ses frères, celui de *Sacy*, sous lequel il s'est acquis une si brillante et si juste réputation.

Ayant perdu son père à sept ans, il fut élevé sous les yeux de sa mère, et dut à cette éducation des convictions religieuses qu'il conserva toute sa vie et qui influèrent directement sur ses travaux. Familiarisé de bonne heure avec les lettres grecques et latines, il puisa dans la fréquentation d'un savant religieux de Saint-Germain des Prés, dom Berthereau, le goût des lettres orientales, et, comme son but en les abordant était surtout d'entrer plus profondément dans la connaissance des livres saints, il commença par l'étude de l'hébreu, qu'il fit du reste bientôt suivre de celle des autres idiomes de la souche sémitique: le syriaque, le chaldéen, le samaritain, l'arabe et l'éthiopien. Il acquérait en même temps la connaissance des principales langues de l'Europe. Tout en poursuivant ses études bibliques, il commença bientôt à étudier aussi l'Orient sous son aspect profane, et, pour suivre avec succès cette nouvelle voie, il joignit aux langues qu'il possédait déjà le persan et le turc.

Cependant, destiné par sa famille à la magistrature, et alliant à un merveilleux degré l'esprit des affaires et le goût des lettres, il n'avait pas négligé l'étude de la jurisprudence; il fut pourvu, en 1781, d'une charge de conseiller en la cour des monnaies, admis en 1785 dans la classe des huit associés libres de l'académie des Inscriptions, et nommé pres-

que aussitôt membre de la commission chargée de faire connaître, par des analyses et des extraits, les plus précieux ouvrages inédits de nos bibliothèques. Vers le même temps il entreprit, à peu près simultanément, la composition de ses *Mémoires sur l'histoire ancienne des Arabes et l'origine de leur littérature*, qui ne devaient voir le jour que vingt ans après, et celle de ces travaux qui allaient marquer comme une ère nouvelle dans l'étude des monuments de l'Orient, et qui parurent en 1793 sous le titre de *Mémoires sur diverses antiquités de la Perse et sur les médailles des rois de la dynastie des Sassanides, suivis d'une histoire de cette dynastie traduite du persan de Mirkhond*. En 1783, il avait publié dans le *Répertoire de littérature biblique d'Eichorn* une nouvelle version latine des *Lettres des Samaritains de Naplouse à Joseph Scaliger*. Il fournit ensuite au même savant éditeur un *Mémoire sur la version arabe des livres de Moïse à l'usage des Samaritains*. Il fut élu, en 1792, membre titulaire de l'Académie des inscriptions; mais, ne voulant pas faire le sacrifice d'opinions qui chez lui étaient respectables par la franchise et la modération avec lesquelles il les professait, il donna sa démission de la place de commissaire général des monnaies, et alla vivre à la campagne, où il commença son grand travail *sur le système religieux des Druses*.

Compris dans les cadres de l'Institut dès la formation de ce corps savant, il se retira avant l'installation, afin de n'avoir pas à prêter le serment de haine à la royauté que l'on exigeait des membres de la nouvelle compagnie. Cependant l'école spéciale des langues orientales ayant été créée la même année (1795), de Sacy fut appelé à y professer la langue arabe. Il était particulièrement propre, par l'admirable lucidité de son esprit, à populariser chez nous cette langue si riche, mais dont l'étude était, surtout alors, si hérissée de difficultés : aussi, les plus célèbres orientalistes que compte aujourd'hui l'Europe se formèrent-ils à ses leçons. En même temps qu'il cherchait dans les traités des grammairiens indigènes la solution de questions que n'avaient point encore résolues les arabisants, il faisait ressortir de la comparaison des idiomes qui lui étaient familiers les lois universelles du langage; il fit paraître, en 1799, ses *Principes de grammaire générale*, traité précieux, et qu'il a successivement amélioré dans six éditions. Sa *Lettre à Chaptal sur l'inscription de Rosette*, qu'il publia vers la même époque, a fourni d'utiles aperçus à ceux qui se sont plus tard voués spécialement à l'étude de l'archéologie égyptienne. A la réorganisation de l'Institut en 1803, il reprit sa place dans la classe d'histoire et de littérature, et en 1805 il fut désigné pour aller examiner les ouvrages orientaux que l'on supposait exister dans les archives de Gênes. Ce qu'il cherchait ne s'y trouva pas; mais il y recueillit un grand nombre de pièces importantes pour l'histoire du gouvernement et du commerce de cette république au moyen âge. La chaire de persan au collége de France étant venue à vaquer pendant son absence, il y fut nommé. De retour en 1806, il publia sa *Chrestomathie arabe*, choix d'extraits gradués en prose et en vers, avec une traduction française et des notes. Quatre ans après paraissait la 1re édition de sa *Grammaire arabe* (2 vol. in-8°). «C'était, a di[t] M. Reinaud, le tableau le plus savant et l[e] plus méthodique de la langue arabe qu['on] eût jusque-là paru en Europe.» Ces deu[x] ouvrages furent en effet adoptés comm[e] classiques dans toutes les écoles pou[r] l'enseignement des langues orientale[s]. Dans cette même année 1810, il donn[a] encore, en y joignant de précieuses no[tes] historiques et critiques, la tradu[c]tion d'une *Relation de l'Egypte*, comp[o]sée au treizième siècle par un méde[cin] de Bagdad.

En 1808, de Sacy avait été élu p[ar] le département de la Seine membre [du] corps législatif. Il y siégea jusqu'à [la] restauration. Créé baron par le gouv[er]nement impérial, en 1813, il ne la[issa] pas d'adhérer, en 1814, à la déchéa[nce] de Napoléon, et il vota le rétablissem[ent] d'une dynastie à laquelle l'attacha[ient] d'anciennes affections. Louis XVII[I, à] son arrivée, le nomma censeur royal, [et] recteur de l'Académie de Paris et, a[près] les cent jours, membre de la com[mis]sion qui devint ensuite le conseil [...]

de l'instruction publique. Comme tel, de Sacy contribua puissamment à faire créer les chaires de chinois et de sanskrit au collége de France et celle d'hindoustani à l'école des langues orientales. Mais il se démit de cette place en 1822, lorsqu'il se vit, lui religieux et royaliste par conviction, débordé par les tendances ultramontaines et absolutistes de ses collègues. Il publia, en 1816, sous le titre de *Calila et Dimna*, la version arabe des *fables de Bidpaï*, précédée d'un mémoire sur l'origine de ce livre et suivie de *la Moallaca de Lebid*, et, en 1819, le *Pend-Nameh ou livre des conseils de Feryd Eddin-Attar*, en persan et en français, et avec une préface qu'il rédigea lui-même en persan. Plus tard, il publia le texte des *Séances de Hariri* avec un commentaire arabe, dont plusieurs parties étaient également de lui. En 1822, il contribua puissamment à la fondation de la Société asiatique, qui l'élut son président, et lui dut une partie de la considération dont les étrangers l'entourèrent dès son origine. Bientôt après, il fut successivement nommé administrateur du Collége de France et de l'école des langues orientales. Il publia en 1829, comme supplément à sa *Chrestomathie*, une *Anthologie grammaticale arabe*, renfermant les passages des scoliastes arabes sur lesquels il s'était appuyé dans la composition de sa *Grammaire*, dont il donna en 1831 une deuxième édition augmentée d'un *Traité de la prosodie arabe*. On peut dire qu'il n'avait trouvé pour ce dernier travail aucun secours ni chez ses devanciers ni chez les écrivains orientaux. Deux ans après, il publia avec un commentaire le texte de l'*Alfiyya ou la Quintessence de la grammaire arabe*, d'*Ebn-Malec*. En 1832, on le nomma conservateur des manuscrits orientaux à la Bibliothèque du roi, et on lui rendit la place d'inspecteur des types orientaux de l'imprimerie royale, qu'on lui avait enlevée en 1825 pour la donner à Saint-Martin. Secrétaire perpétuel de l'Académie des inscriptions, pair de France, en 1833, grand officier de la Légion d'honneur, il avait atteint le rang le plus élevé auquel pût prétendre un homme de lettres, lorsqu'il mourut d'une attaque d'apoplexie, le 21 février 1838. Il venait d'achever l'impression de son *Exposé de la religion des Druses, tiré des livres religieux de cette secte.*

Nous ne saurions énumérer ici tous les articles qu'il a fournis aux *Mémoires de l'Académie*, au *Recueil des notices et extraits des manuscrits*, au *Journal des savants*, au *Journal asiatique*, aux *Mines de l'Orient*, au *Magasin encyclopédique*, aux *Annales des voyages*, à la *Biographie universelle*. Le nombre s'en élève à près de quatre cents. On a même encore de lui quelques discours et brochures politiques écrits dans un esprit de paix et de modération. L'influence exercée par de Sacy sur les études orientales ne s'est pas bornée à la France ; aucun nom d'orientaliste n'avait encore eu tant d'autorité dans toute l'Europe : les gouvernements étrangers, ceux de Prusse et de Russie notamment, le consultèrent souvent sur la direction et les encouragements à donner aux études orientales. (Voyez pour de plus amples détails sur les travaux de cet illustre orientaliste l'excellente *Notice* lue par M. Reinaud à la Société asiatique en 1838.)

Sacrovir (Julius), jeune Gaulois, de la nation ou tribu des Éduens, fut le principal auteur de la révolte des Gaules sous le règne de l'empereur Tibère. Il osa concevoir l'espérance d'affranchir sa patrie de la domination romaine, fit part de son projet à Julius Florus, qui exerçait une grande influence dans la Belgique, se concerta avec lui sur les moyens d'exécution, fut défait par C. Silius, dans une plaine près d'Autun, et se donna la mort, pour ne pas être livré au vainqueur, en l'an 21 de l'ère chrétienne.

Sade (Hugues de), dit *le Vieux*, chef d'une ancienne famille de Provence, n'est guère connu que par la beauté de sa première femme, *Laure de Noves*, et par son opulence, qui lui permit de donner, en 1355, 200 florins d'or pour la réparation du pont que saint Bénézet avait fait bâtir à Avignon en 1177.

Paul de Sade, son second fils, fut ministre de la reine Yolande d'Aragon et évêque de Marseille. Il assista au concile de Pise en 1409, et mourut en 1433.

Hugues, ou *Hugonin* de Sade, troisième fils de Hugues et de Laure, fut la

souche des trois branches de la maison de Sade, connues sous les noms de Mazan, d'Eiguières et de Tarascon.

Jean de Sade, son fils aîné, fut un habile jurisconsulte et un magistrat célèbre.

Elézar de Sade, frère du précédent, écuyer et échanson de l'antipape Benoît XIII, obtint de Sigismond, pour les services rendus à l'Empire par lui et les siens, la permission d'ajouter l'aigle impériale à ses armes.

Pierre de Sade exerça le premier, de 1565 à 1568, l'emploi de viguier triennal de Marseille, institué par Charles IX. C'était une place éminente; celui qui l'occupait marchait escorté de vingt archers.

Jean-Baptiste de Sade-Mazan, évêque de Cavaillon, mort en 1707, âgé de soixante-quinze ans, a laissé, entre autres ouvrages, des *Réflexions chrétiennes sur les Psaumes*, Avignon, 1698, in-8°.

Joseph David, comte de Sade, né dans la seigneurie d'Eiguières en 1684, se distingua dans la carrière militaire, défendit Antibes contre les Austro-Sardes, et mourut maréchal de camp en 1761.

Hippolyte, comte de Sade, de la branche de Tarascon, entra de bonne heure dans la marine, se distingua au combat d'Ouessant, fit, comme chef d'escadre, la guerre d'Amérique et mourut sur mer en 1780.

Jacques-François-Paul-Alphonse de Sade, troisième fils de *Gaspar-François, marquis de* Sade, né en 1705, avait été vicaire général de Toulouse et de Narbonne, lorsqu'il fut chargé par les états de Languedoc d'une mission à la cour. Il se retira ensuite à Saumane, près de Vaucluse, et y mourut en 1778. On a de lui : *Remarques sur les premiers poëtes français et les troubadours; OEuvres choisies de Fr. Pétrarque, traduites de l'italien et du latin, avec des mémoires sur sa vie*, etc., Amsterdam., 1764, 3 vol. in-4°. Cet ou- devenu rare, est plein de recherches vrage, curieuses.

Jean-Baptiste-François-Joseph, comte de Sade, frère aîné du précédent, gouverneur héréditaire des ville et château de Vaison pour le pape, prit du service dans le régiment de Condé, fut chargé par le cardinal de Fleury de plusieurs missions diplomatiques, abandonna les charges qui l'attachaient au pape pour se fixer en France, et devint lieutenant général des provinces de Bresse, Bugey, Gex, etc. Il mourut en 1767.

Donatien-Alphonse-François, marquis de Sade, fils du précédent, né à Paris en 1740, embrassa aussi la carrière militaire, fit la guerre de Sept ans, puis épousa une demoiselle de Montreuil, fille d'un président de la cour des aides, et se livra à un libertinage effréné, qui ne tarda pas à appeler sur lui l[a] malédiction de sa famille, le mépri[s] public et les vengeances de la justice. Échappé à la peine de mort, que le par[-] lement d'Aix avait portée contre lui, i[l] passa vingt-neuf années dans onze pri[-] sons différentes, et mourut à Charen[-] ton en 1814. Nous ne donnerons ici au[-] cun des titres des licencieux ouvrage[s] du marquis de Sade; on en trouve l[a] liste dans la *Bibliographie de la Franc[e]* année 1815, page 38, etc.

Louis-Marie de Sade, fils aîné d[u] précédent, né à Paris en 1767, em[-] brassa le parti des armes, et, comm[e] pour racheter un nom que son père av[ait] compromis, se montra constamme[nt] plein d'honneur et d'humanité. Émig[ré] au commencement de la révolution, [il] rentra en France dès l'année 1794, [il se] fit d'abord graveur pour vivre ind[é-] pendant, puis reprit l'état militaire, [se] distingua à Iéna, à Friedland, et m[ou-] rut assassiné sur une grande route [en] 1809. Il avait publié le premier volu[me] d'une *Histoire de la nation françai[se]*, Paris, 1805, in-8.

Saïd (Conquête du). Voy. Égypt[e]

Saiga. C'est le nom que la loi sali[que] donne au denier d'argent, appelé a[ussi] quelquefois, à la même époque, *dena[rius]* et *argenteus*. Le *saiga* était une m[on-] naie réelle; il en fallait 12 pour [faire] un sou d'argent, et 40 pour fair[e un] sou d'or. Les *saigas* qui datent du [sep-] tième siècle sont rares comparative[ment] aux monnaies d'or de la même épo[que.] Ils portent généralement, comm[e les] *triens*, d'un côté, une tête royale, [et de] l'autre, quelques symboles pieux [tels] qu'une croix, un calice, etc. Le no[m du] lieu où ils ont été frappés et cel[ui]

monétaire qui a concouru à leur fabrication sont d'ordinaire inscrits dans les légendes. Pendant tout le dix-huitième siècle, au contraire, les *saigas* deviennent plus communs que les *triens;* mais les types qu'on y remarque sont très-[illegible] et très-difficiles à expliquer. Suivant les calculs de M. Guérard, les *saigas* devaient peser dans l'origine environ 21 grains; Pépin les porta ensuite à 24. Ils perdirent ce nom sous la seconde race, et ne furent plus dès lors désignés que par celui de deniers. Nous avons fait connaître ailleurs les *saigas* les plus curieux que l'on connaisse; voyez surtout les articles que nous avons consacrés aux monnaies d'Orléans, du Mans, de Jumiége et de Paris.

Saint-Affrique, petite ville du Rouergue, aujourd'hui chef-lieu de sous-préfecture du département de l'Aveyron. Cette ville est assez ancienne; elle fut, pendant les guerres de religion, l'une des principales places des calvinistes. Le prince de Condé l'assiégea inutilement en 1628, mais l'année suivante elle fut obligée de se rendre à Louis XIII, qui la fit démanteler. Depuis, cette ville a pris une certaine extension, et est devenue assez importante sous le rapport commercial. On y compte environ 6,000 habitants.

Saint-Agrève, petite ville du Vivarais, aujourd'hui comprise dans le département de l'Ardèche. Son origine remonte à une époque assez reculée. On y remarque les ruines d'un château fort qui soutint plusieurs siéges dans les guerres de religion. C'était en [illegible] une des places de sûreté des protestants, qui s'y étaient fortifiés. Saint-Vidal eut ordre de les en chasser, et investit la place en 1580. La garnison était absente, les habitants se virent réduits à leur seul courage : après avoir vaillamment soutenu plusieurs assauts, ils résolurent de se retirer en brûlant leur ville, pour ne pas la livrer à l'ennemi. Ils exécutèrent ce dessein; mais, surpris dans leur fuite, ils furent massacrés jusqu'au dernier par les catholiques, qui réparèrent ensuite ce que l'incendie avait épargné dans la malheureuse cité. On compte aujourd'hui à Saint-Agrève [illegible] habitants.

Saint-Aignan (François-Honorat de Beauvillier, duc de), né en 1607, se distingua dans plusieurs campagnes sous Louis XIII et Louis XIV; fut chargé, sous le dernier de ces princes, de la direction des fêtes de la cour, et composa plusieurs pièces de vers qui n'ont pas été recueillies. Il mourut en 1687. Il était membre de l'Académie française.

Paul, son fils, né en 1648, fut choisi par Louis XIV pour être gouverneur du duc de Bourgogne, se montra digne de cette haute fonction, devint premier gentilhomme de la chambre, ministre d'État, chef du conseil royal des finances, et mourut en 1714, considéré comme l'un des hommes les plus recommandables de la cour par ses vertus et ses talents.

François, second fils du précédent, évêque de Beauvais, se démit de son évêché en 1728, fut abbé de Saint-Victor de Marseille, et mourut en 1751, laissant quelques livres de piété et un *Commentaire* sur la Bible.

Paul-Hippolyte, troisième fils du gouverneur du duc de Bourgogne, né en 1684, fut lieutenant général et membre de l'Académie française, et découvrit à Rome la minute de la cession qu'André Paléologue avait faite à Charles VIII de ses droits sur l'empire de Constantinople et de Trébisonde. Il mourut en 1776.

Saint-Amour. Voyez Beaume.

Saint-André (Jean-Bon), né en 1749, à Montauban, de parents calvinistes, exerçait dans cette ville les fonctions du ministère évangélique au moment où éclata la révolution. Il en embrassa les principes avec enthousiasme, fut élu député du département du Lot à la convention, et s'y rangea avec les membres du parti de la montagne. Il vota la mort de Louis XVI sans appel ni sursis, et se montra, dans les journées de mai et de juin 1793, l'un des plus terribles adversaires des girondins. Appelé peu de temps après au comité de salut public, et chargé spécialement de diriger l'administration de la marine, il obtint de la convention pour ce département un crédit de cent millions, et fut envoyé à Brest pour y surveiller les travaux et constructions et réorganiser les cadres que l'émigration du plus grand

nombre des officiers avait presque détruits. Un convoi de grains parti de Saint-Domingue, et auquel s'étaient joints de nombreux navires venant des États-Unis, approchait des côtes de France, fort de deux cents voiles, mais protégé seulement par trois frégates. Une flotte de trente-huit vaisseaux anglais croisait dans le golfe de Gascogne pour capturer ce convoi, qui pouvait seul sauver la France, alors en proie à la plus affreuse disette. A force d'activité et d'énergie, et en prodiguant l'argent, les honneurs, l'avancement, Jean-Bon Saint-André parvint à faire sortir du port de Brest vingt-six vaisseaux qui n'avaient pour équipage que des paysans, auxquels on fut obligé d'apprendre les manœuvres en route, et pour commandant qu'un simple capitaine de vaisseau, Villaret de Joyeuse (*). On rencontra la flotte anglaise le 1er juin 1794, à cent lieues des côtes. La bataille s'engagea aussitôt; Saint-André y donna les preuves du plus grand courage; il ne cessa de stimuler les équipages au milieu du feu le plus terrible. Mais dans la guerre maritime, l'enthousiasme ne peut suppléer à l'expérience, et, malgré la bravoure des républicains, les Anglais percèrent leur centre, écrasèrent leur gauche et forcèrent leur droite à rester simple spectatrice du combat. Les Français perdirent huit mille hommes et sept vaisseaux, entre autres *le Vengeur* (**); mais les Anglais furent tellement maltraités, qu'ils se hâtèrent de regagner leurs ports, et laissèrent le convoi arriver en France.

Quand Saint-André revint à Paris, le 9 thermidor avait fait dévier la révolution de la voie où les vrais patriotes voulaient la faire entrer. Décrété d'arrestation le 28 mai 1795, il recouvra la liberté lors de l'amnistie du 4 brumaire an IV; mais ne fit point partie des conseils qui succédèrent à la convention. Envoyé à Smyrne par le directoire, en qualité de consul, il fut arrêté par les Turcs à l'époque de l'expédition d'Égypte, et ne fut rendu à la liberté qu'à la paix, en 1801. Bonaparte, devenu premier consul, le chargea de l'organisation des quatre nouveaux départements formés

(*) Voy. ce nom.
(**) Voy. ce mot.

sur la rive gauche du Rhin. Saint-And[ré] montra une grande habileté dans l'accom[plissement] de cette mission, et fut nom[mé] successivement membre de la Légi[on] d'honneur, baron et préfet à Mayence où il mourut en 1813, du typhus, do[nt] il avait été atteint en donnant ses soi[ns] aux nombreux prisonniers et aux ble[ssés] que les événements de la guer[re] avaient entassés dans cette ville. Outr[e] ses *discours, rapports*, etc., insérés da[ns] le *Moniteur*, on a de lui : *Arrêtés co[n]cernant la marine française, suivis [d'un] rapport sur les mouvements qui ont [eu] lieu sur l'escadre commandée par M[o]rard de Galle*, Brest, 1794, in-8°; *Jou[r]nal sommaire de la croisière de [la] flotte de la république commandée pa[r] le contre-amiral Villaret*, Ib., 1794, i[n-]8°. C'est la relation du combat du 1er jui[n].

SAINT-ANTOINE (Bataille du fa[u]bourg). Le retour de Mazarin ava[it] rendu tout rapprochement impossib[le] entre Condé et la cour. Condé était da[ns] le midi lorsqu'il apprit cet événement; [il] cherchait à gagner à son parti les pr[o]testants et à obtenir l'appui de Crom[]well. Mais il savait que Turenne, q[ui] commandait l'armée royale, tentera[it] quelque action importante; il senti[t] toute la nécessité de se trouver à la tê[te] de son armée, fit cent vingt lieues d[é]guisé en domestique, et parvint à attei[n]dre l'armée du duc de Nemours, qui s'[é]tait jointe à Beaufort. Son arrivée exci[ta] une grande joie parmi ses troupes. [Il] s'empara de Montargis, et mit en dérou[te] d'Hocquincourt. A cette nouvelle la co[ur] voulut se retirer à Bourges; mais Tu[]renne l'en empêcha, et par une manœ[u]vre habile lui donna le temps de ma[r]cher sur Paris, où elle ne fut pas reçu[e].

Cependant les deux armées se diri[gè]rent sur la capitale; Condé se canton[na] près d'Étampes, et Turenne vint assi[é]ger cette ville. Mais, bientôt apr[ès], apprenant l'arrivée de Charles IV [de] Lorraine avec dix mille aventuriers q[ue] l'Espagne envoyait au secours de Cond[é], il leva le siége d'Étampes pour march[er] contre ces troupes, et empêcher le[ur] jonction avec celles de son adversaire.

Condé, qui n'avait pu obtenir que P[a]ris se prononçât pour lui, s'était por[té] sur Saint-Cloud, espérant pouvoir pl[us] facilement décider en sa faveur les bou[rgeois]

geois de cette ville. De son côté, Turenne se posta à Saint-Denis, où vint le rejoindre l'armée peu considérable du maréchal de la Ferté. Il résolut alors de tourner le prince par Épinai et Argenteuil, et ordonna à cet effet au maréchal de passer la Seine; mais Condé, se doutant de ce projet, résolut de se porter sur Charenton, pour se fortifier entre la Seine et la Marne : il comptait pouvoir traverser Paris; mais, arrivé à la porte de la Conférence dans la nuit du 1er au 2 juillet, on lui en refusa l'entrée, et il fut forcé de longer les murs extérieurs jusqu'à la porte Saint-Denis.

« Ce fut là qu'il fut atteint par les premiers escadrons de l'armée royale, qui s'était mise à sa poursuite. Il avait vainement demandé qu'on permît aux bagages dont il était embarrassé et retardé de traverser Paris : les bourgeois, tout en faisant des vœux pour lui, ne voulaient pas attirer la guerre dans la ville. Ne pouvant accomplir son mouvement sans combattre, il prit position derrière les retranchements que les bourgeois avaient élevés pour couvrir le faubourg Saint-Antoine contre l'approche des Lorrains. Ils s'étendaient des hauteurs de Charonne à la rivière, sur un développement de 1800 toises.

« Les trois rues de Charonne, de Saint-Antoine et de Charenton, formant patte d'oie, se réunissaient alors dans une grande place, devant la porte et sous le canon de la Bastille : c'est là que le prince rangea ses bagages; il construisit des barricades à quelque distance, en arrière des retranchements, pour servir de seconde ligne. Il chargea Tavannes de la défense de la rue de Charonne; Vallon, de celle de la rue Saint-Antoine; Nemours, de celle de la rue de Charenton; la communication entre eux était assurée par les rues transversales; les plus fortes maisons furent occupées et crénelées; et lui-même avec la Rochefoucauld et cinquante de ses braves amis se tint prêt à porter secours partout où le péril deviendrait extrême.

« Le roi avait suivi son armée. Toutefois, on le faisait tenir hors de tout danger, sur les hauteurs de Charonne, d'où il pouvait voir les combattants. Il était sept heures du matin; le jeune monarque envoyait à Turenne ordre sur ordre de commencer l'attaque; celui-ci répondait que l'ennemi ne pouvait plus lui échapper, mais qu'il fallait attendre le maréchal de la Ferté avec l'artillerie et le reste de l'infanterie.

« Enfin, Bouillon vint dire à son frère qu'autour du jeune roi, impatient de voir s'ouvrir un si beau spectacle, on commençait à murmurer le mot de trahison. Bouillon, l'un des plus habiles parmi les grands seigneurs qui s'étaient rattachés au roi, commençait à acquérir une haute influence, mais aussi à exciter très-vivement la jalousie de Mazarin, et celui-ci était homme à profiter de l'occasion pour perdre les deux frères. Turenne fut donc forcé de donner le signal du combat, sans attendre son artillerie; il se chargea de l'attaque par la grande rue du faubourg, Navailles s'avança par la rue de Charenton, Saint-Maigrin par celle de Charonne. Les assaillants forcèrent de toutes parts les retranchements, et poussèrent en avant par les trois grandes rues; mais chaque pas les exposait davantage au feu des maisons crénelées. Leurs colonnes s'affaiblissaient en avançant. Saint-Maigrin, qui avait pénétré jusqu'à la place du Marché, y rencontra le prince de Condé avec son vaillant escadron.

« Tous ces seigneurs combattaient de leur personne, comme d'anciens paladins, et les témoins des grandes batailles de Wallenstein et de Gustave-Adolphe assuraient n'avoir jamais vu tant de bravoure que dans cette jeune noblesse; des rivalités de galanterie avaient excité dans les cœurs de Saint-Maigrin, de Rambouillet et de Mancini, une haine implacable contre Condé; tous trois avaient juré de s'attacher à sa personne seule, jusqu'à ce qu'il pérît sous leurs coups; tous trois tombèrent mortellement blessés.

« Vers midi, les trois colonnes de l'armée royale furent repoussées, et les combattants, épuisés de chaleur et de fatigue, s'arrêtèrent quelque temps pour respirer. Condé posa sa cuirasse et ses habits, et se roula tout nu, comme un cheval, sur le gazon d'un jardin, pour essuyer la sueur dont il était baigné. Mais, pendant ce repos même, la Ferté était arrivé avec l'infanterie et l'artillerie; quand le combat recommença,

toutes les chances étaient tournées contre Condé; l'infanterie de l'armée royale avait occupé les maisons crénelées; la Rochefoucauld, chargé de recouvrer sur le marquis de Navailles la barricade de la rue de Charenton, voyait ses rangs s'éclaircir à chaque pas qu'il faisait en avant. MM. de Montmorency, de Tarente, de Flamarins, d'Escars, de Castries, de Guitaut, de la Roche-Giffard, de Bossu, de la Mothe-Guyon, de Bercennes, étaient tombés morts ou blessés; la Rochefoucauld, Beaufort, Nemours et le jeune Marsillac arrivèrent seuls à la barricade; mais à peine y étaient-ils entrés, que la Rochefoucauld fut renversé d'un coup de mousquet, qui lui perça les deux joues si près des yeux, qu'il en perdit pour un temps la vue; les autres n'auraient pas tardé à périr aussi, si Condé n'était arrivé à eux, et ne les avait ramenés devant la porte Saint-Antoine.

« Pendant ce temps, Monsieur, enfermé dans son palais, répondait à la grande Mademoiselle, sa fille, et aux amis du prince de Condé qui le pressaient de monter à cheval, et de joindre ceux qui combattaient pour lui, que cela lui était impossible, qu'il était malade. Au moins aurait-elle voulu que, pour en avoir l'air, il se mît au lit. Mais il était trop inquiet, il restait devant la fenêtre à siffler. Mademoiselle, cependant, s'enivrait d'enthousiasme pour Condé, pour tous ces héros malheureux qu'on voyait à chaque instant rapporter blessés dans les rues; fière de ce qu'elle avait fait à Orléans, elle croyait qu'à elle appartenait de les sauver. A force de sollicitations, elle arracha enfin à son père la signature d'un ordre à elle adressé, de se rendre à l'hôtel de ville pour le remplacer, à cause de son indisposition. Elle y trouva réunis le prévôt des marchands, les échevins et le maréchal de l'Hôpital, gouverneur de Paris. Elle leur demanda de faire prendre les armes dans tous les quartiers (c'était deja fait); d'envoyer à M. le Prince un renfort de deux mille hommes (ils le promirent); de mettre quatre cents hommes dans la Place-Royale sous ses ordres à elle (ils le promirent encore); enfin, de donner passage à l'armée à travers la ville: cette demande qu'elle avait réservée pour la dernière, les étonna et les effraya; c'était précipiter la ville sous le pouvoir militaire et dans toutes les horreurs de la guerre. Elle insista, elle dit que si on ne lui accordait pas ce qu'elle demandait, elle prendrait d'autres mesures, elle s'adresserait au peuple, dont on entendait les cris sur la place; elle obtint enfin l'ordre de laisser entrer les troupes du prince quand il le voudrait; courant alors vers la porte Saint-Antoine, elle rencontra tous ses amis blessés qu'on rapportait sur des brancards, dans l'état le plus lamentable. Elle entra dans la maison la plus proche de la Bastille, qu'un maître des comptes vint lui offrir, et elle y fit appeler le prince de Condé. « Il m'y vint « voir, dit-elle, dans ses Mémoires; il « était dans un état pitoyable; il avait « deux doigts de poussière sur le vi« sage; ses cheveux tout mêlés; son « collet et sa chemise étaient pleins de « sang, quoiqu'il n'eût pas été blessé; « sa cuirasse était pleine de coups, et « il tenait son épée nue à sa main, « ayant perdu le fourreau : il la donna « à mon écuyer. Il me dit : Vous voyez « un homme au désespoir, j'ai perdu « tous mes amis; MM. de Nemours, « de la Rochefoucauld et de Clinchamp « sont blessés à mort. — Je l'assurai « qu'ils étaient en meilleur état qu'il « ne les croyait..... Cela le réjouit un « peu. Il était tout à fait affligé; lors« qu'il entra, il se jeta sur un siége, il « pleurait, et me disait : — Pardonnez « à la douleur où je suis..... Il se leva « et me pria d'avoir soin de faire passer « les bagages qui étaient hors de la « porte, et de ne point sortir d'où « j'étais, afin que l'on pût s'adresser à « moi pour tout ce que l'on aurait à « faire, et qu'il avait si hâte qu'il ne « pouvait demeurer plus longtemps. Je « le priai instamment de vouloir rentrer « dans la ville avec son armée; il me « répondit qu'il n'avait garde de le « faire, que je ne me misse point en « peine, et qu'il ne ferait plus qu'es« carmoucher. »

« Turenne avait en effet donné un peu de relâche à l'armée des princes; Mademoiselle, après que Condé l'eut quittée, monta sur les tours de la Bastille. La Louvière, qui en était gouverneur

était fils de Broussel; il était tout dévoué à la cause des princes, et Mademoiselle ayant obtenu de son père qu'il lui adressât un ordre de lui obéir, elle fit charger les canons et pointer du côté de l'armée du roi. Condé pendant ce temps faisait rentrer son armée par la porte Saint-Antoine; mais l'infanterie étrangère, la gendarmerie et quelque cavalerie formant l'arrière-garde demeuraient en arrière pour ramener quelques canons qu'on retirait de l'église Sainte-Marguerite. Mademoiselle vit que cette arrière-garde allait être coupée, car Turenne faisait avancer de la cavalerie qui l'aurait prise entre le faubourg et le fossé, elle fit tirer sur cette cavalerie du roi deux ou trois volées de canon, qui en emportèrent les premiers rangs. L'armée de Turenne s'arrêta alors, étonnée d'une hostilité si inattendue, et Condé acheva sa retraite sans laisser en arrière un blessé ni un chariot de bagage. Comme les troupes harassées par le combat rentraient dans la ville, Mademoiselle les accueillait à la porte, avec du vin et des rafraîchissements; après en avoir goûté, elles continuaient leur marche vers le Pré-aux-Clercs, où elles campèrent, tandis que le prince et le duc d'Orleans allaient ensemble à l'hôtel de ville remercier le prévôt des marchands (*). »

SAINT-AUBIN-DU-CORMIER, petite ville de Bretagne, aujourd'hui chef-lieu de canton du département d'Ille-et-Vilaine. Elle doit son origine à un château construit en 1223 par Pierre de Dreux, duc de Bretagne, et est célèbre par la bataille qui se livra devant ses murs entre la Trémouille et le dernier duc de Bretagne. Il ne reste plus du château que quelques pans de murailles et une tour très-élevée, où séjourna quelque temps la duchesse Anne. On compte aujourd'hui dans cette ville 1,500 habitants.

SAINT-AUBIN-DU-CORMIER (Bataille de). Le duc d'Orléans, irrité de la conduite d'Anne de Beaujeu à son égard, et craignant, non sans raison, pour l'aristocratie féodale une prochaine et complète destruction, cherchait partout des ennemis au gouvernement, et essayait de renouer la ligue des seigneurs féodaux pour s'opposer à l'autorité royale; après plusieurs défaites, il s'était enfin jeté dans la Bretagne, où régnait le duc François II, ennemi de la France par tradition et aussi par position. Dès 1486, ce prince s'était mis en hostilité avec le roi, en accueillant tous les mécontents. Anne de Beaujeu, tranquille du côté de l'Angleterre et ayant repoussé Maximilien du côté de la Flandre, résolut d'attaquer la Bretagne, et se dirigea vers Nantes avec une armée commandée par la Trémouille, qui forma le siége de cette place (1487). Mais Dunois amena aux assiégés un renfort de quinze cents Allemands, et la Trémouille fut obligé de lever le siége. En se retirant, il prit plusieurs villes, comme Aurai, Vitré, et Saint-Aubin-du-Cormier; mais ces succès étaient de peu d'importance, et l'année suivante la guerre recommença.

« Tandis que l'on négociait le mariage d'Anne de Bretagne avec Maximilien, le roi de France avait rassemblé une armée d'à peu près douze mille hommes, qui se mit en marche au mois de mars 1488, sous la conduite de la Trémouille, et vint faire une nouvelle irruption en Bretagne. Châteaubriant, Ancenis, Fougères, furent emportés. Les troupes du duc reprirent possession de Vannes; mais cette conquête ne réparait point ces pertes. Enfin, les deux armées se trouvèrent en présence, l'une postée près du village d'Andouillé, l'autre à Saint-Aubin-du-Cormier.

« On voyait dans l'armée de François II des Bretons, des Anglais, quinze cents Allemands, des Gascons et quelques Espagnols. Le quartier du duc d'Orléans et celui du sire d'Albret étaient assez éloignés l'un de l'autre. Tout à coup, au milieu de la nuit, à la veille d'une bataille, presque à la vue des ennemis, le camp du prince français est éveillé par une alerte. On prend les armes précipitamment, on court reconnaître ceux qui s'avancent; et il se trouve que c'étaient les troupes d'Alain d'Albret et du maréchal de Rieux. On les accuse d'avoir médité une surprise nocturne, une trahison; les reproches sont repoussés comme des offenses; on est près d'en venir aux mains. Ce n'est qu'avec peine que quelques chefs plus

(*) Sismondi, *Histoire des Français*, t. XXIV, p. 450.

modérés parviennent à empêcher les derniers excès de la discorde. Le lendemain les altercations recommencent dans le conseil. Les ennemis du duc d'Orléans repoussaient ses accusations, en l'accusant lui-même d'être d'intelligence avec la France. On répandit parmi les troupes qu'il avait le projet de passer aux ennemis; et ce prince, pour donner une preuve de sa loyauté, déclara qu'il voulait rester à pied au milieu de l'infanterie pendant la bataille.

« Elle eut lieu le 28 juillet. L'avant-garde des Bretons, commandée par le maréchal de Rieux, repoussa d'abord la première ligne de la Trémouille; mais un corps d'Allemands, qui passait sous le feu de l'artillerie française, ayant fait un mouvement pour se mettre à l'abri, la ligne de bataille de l'armée bretonne se trouva interrompue. La cavalerie française chargea les escadrons du duc, qui ne soutinrent pas même le premier choc; et, après les avoir dispersés, cette gendarmerie se jeta dans l'intervalle que le faux mouvement des Allemands avait laissé dans l'infanterie. La ligne fut coupée : les Bretons ne surent plus se rallier : on sabrait à droite et à gauche; le carnage devint général; et le duc d'Orléans, pour n'avoir pas voulu combattre à cheval, se vit entouré d'ennemis et réduit à se rendre.

« Cette bataille de Saint-Aubin-du-Cormier, qui coûta six mille hommes à l'armée bretonne, mit François II, son duché, sa famille, à la discrétion du roi. Le prince d'Orange, Louis d'Orléans, et plusieurs des seigneurs français, étaient prisonniers. Le soir, après la bataille, les deux princes et les compagnons de leur infortune soupaient chez le général vainqueur : sur la fin du repas, on vit entrer deux moines; les convives pâlirent; la Trémouille dit aux princes que c'était au roi d'ordonner de leur sort, et aux autres qu'ils n'avaient qu'un instant pour se préparer à la mort qu'ils méritaient. Le duc d'Orléans fut envoyé dans la tour de Bourges, où il resta renfermé près de trois ans (*). »

(*) Daru, *Histoire de Bretagne*, t. III, p. 134.

SAINT-BARTHÉLEMY (Massacre d la). Voy. BARTHELEMY.

SAINT-BRIEUC, ville maritime d l'ancienne Bretagne, aujourd'hui chef-lieu du département des Côtes-du-Nord. Elle doit son origine à un monastère fondé au cinquième siècle par le sain dont elle porte le nom et érigé en évêch vers le milieu du neuvième siècle, pa Nomenoé, roi ou duc de Bretagne. La ville qui se forma peu à peu autour d l'abbaye avait déjà une certaine importance à cette époque; les Normands qui l'avaient saccagée, furent défaits sous ses murs, en 937, par Alain Barbe Torte. Clisson la prit en 1394, pendan la guerre qu'il fit au duc Jean IV. Ell tomba, en 1592, au pouvoir des lansquenets; les chouans y entrèrent en 1799, et en furent, peu de temps après, chassés par les habitants. La population de Saint-Brieuc est aujourd'hui d 10,500 habitants.

SAINT-CAST (Combat de). Durant l guerre de sept ans les Anglais, profitan de la négligence que le gouvernemen mettait à garder les côtes, y firent plusieurs descentes; la dernière eut lieu Saint-Lunar près de Saint-Malo, d'où il pénétrèrent jusqu'à Saint-Cast; mai cette fois le duc d'Aiguillon, gouverneu de Bretagne, avait eu le temps de rassembler douze bataillons de milices et six escadrons de troupes de ligne, avec lesquel il tomba sur eux le 4 septembre 1758 et ils furent forcés de se rembarquer aprè avoir perdu beaucoup de monde. O rapporte que dans cette circonstan une compagnie de Bas-Bretons, qui s'a vançait pour combattre un détachemen de montagnards gallois, s'arrêta tout coup en les entendant chanter un air na tional de la Bretagne : cet air, ces pa roles, étaient ceux qui avaient bercé leu enfance. Les officiers des deux troupe voulurent commander le feu; mais c'é tait dans la même langue; l'émotion fu alors générale, les armes tombèrent, e l'on vit les descendants des vieux Celte Bretons et Gallois, confondus, oublie leur querelle d'un jour dans une acco lade fraternelle.

SAINT-CLAUDE, petite ville de l'ancien ne Franche-Comté, aujourd'hui sou préfecture du département du Jura Elle doit son origine à une riche et célèbr



Cathédrale de S.t Denis.



(Jugement dernier. Vignette du Breviaire de S.t Denis.)





Tombeau de François 1.er à S.t Denis

abbaye de bénédictins, fondée au cinquième siècle et érigée en évêché en 1742. L'évêque et le chapitre de Saint-Claude s'opiniâtrèrent à maintenir, jusqu'à l'époque de la révolution, le servage et la mainmorte dans leur juridiction; et ce fut le dernier lieu de la France où ces servitudes subsistèrent. La ville de Saint-Claude, presque entièrement détruite par un incendie, le 20 mai 1799, et réduite alors à 1,800 habitants, en compte aujourd'hui 5,222.

Saint-Cloud, *Novigentum.* Cette petite ville de l'ancienne île-de-France, aujourd'hui chef-lieu de canton du département de Seine-et-Oise, doit son origine à Clodoald, petit-fils de Clovis, qui y fonda un monastère en 551. Henri III y fut assassiné en 1589. Le château de Saint-Cloud appartenait, au dix-septième siècle, au cardinal de Gondi, de qui Louis XIV l'acheta. Il passa ensuite à la famille d'Orléans, à laquelle il appartint jusqu'en 1783, époque où Marie-Antoinette l'acquit au prix de quinze millions. On sait que c'est dans ce château qu'eut lieu le coup d'État du 18 brumaire, et que depuis, Charles X signa ses fameuses ordonnances. Saint-Cloud possède aujourd'hui environ 2000 habitants.

Saint-Cyr, village du département de Seine-et-Oise, qui doit sa formation à une magnifique habitation construite, sur les dessins de Mansard, par les ordres de Louis XIV, pour une institution destinée à donner l'education gratuite à 500 demoiselles nobles. C'est dans cette maison que furent représentées devant la cour du grand roi, en 1689, la tragédie d'*Esther*, et en 1691, celle d'*Athalie.* La destination de cette maison changea à la révolution; érigée d'abord en succursale des Invalides, elle devint ensuite le *Prytanée français*, et est maintenant occupée par une école militaire spéciale, destinée à former des officiers pour les différents corps de l'armée. V. Écoles.

Saint-Cyr. Voyez Gouvion Saint-Cyr.

Saint-Cyran (Jean Duvergier de Hauranne, plus connu sous le nom d'abbé de), né à Bayonne, en 1581, fit ses humanités et sa philosophie dans sa ville natale, puis alla suivre les cours de théologie de l'université de Louvain, où il se lia avec Jansénius. De retour en France, il passa quelque temps à Bayonne avec son nouvel ami, puis suivit dans son diocèse l'évêque de Poitiers, La Rocheposay, qui lui résigna en 1620 l'abbaye de Saint-Cyran. Au bout de quelques années de séjour à Poitiers, l'abbé de Saint-Cyran revint à Paris, se livra à la direction, et acquit bientôt une réputation de piété et de savoir qui lui attira un grand nombre de disciples dans les classes les plus distinguées. Mais s'il avait de chauds partisans, il avait aussi de puissants ennemis; il avait attaqué les jésuites dans la personne du P. Garasse. On le dépeignit au cardinal de Richelieu comme un homme dangereux. Ce ministre, qui, n'étant encore qu'évêque de Luçon, avait été lié avec Saint-Cyran, accueillit d'autant mieux les plaintes portées contre lui, qu'il avait lui-même quelques sujets de mécontentement. L'abbé fut arrêté et conduit, en 1638, au donjon de Vincennes, d'où il ne sortit qu'à la mort du cardinal-ministre, en 1642. Il jouit peu de temps de sa liberté, car il mourut lui-même en 1643. On a de lui un grand nombre d'ouvrages sur des sujets religieux et de dévotion. Ceux qui ont fait la plus de bruit sont ceux qu'il a écrits contre le P. Garasse, et le *Petrus-Aurelius*, composé par lui et son neveu de Barcos, pour la défense de la hiérarchie ecclésiastique, 1631, in-fol., et réimprimé aux frais du clergé de France en 1641 et 1646. Voyez Jansénisme et Port-Royal.

Saint-Denis, ville de l'ancienne île-de-France, aujourd'hui chef-lieu de sous-préfecture du département de la Seine. Elle doit son origine à une chapelle construite pour servir de sépulture à saint Denis, et près de laquelle fut fondée plus tard l'abbaye de ce nom. Chilpéric remplaça cette chapelle par un oratoire, et y fit enterrer un de ses fils en 580. Dans le septième siècle, Dagobert Ier dota richement l'abbaye de Saint-Denis, et substitua à l'oratoire de Chilpéric une magnifique église, où il fut enterré en 638, et qui, depuis cette époque, devint le tombeau privilégié des rois de France. Quelques maisons se groupèrent peu à peu autour de l'abbaye, et donnèrent naissance à un village, que l'on fortifia

dans le dixième siècle pour le garantir des ravages des Normands. Ce ne fut pourtant que sous l'administration de l'abbé Suger qu'il prit le titre de ville. Cette place fut prise en 1411, sous le règne de Charles VI, par les Orléanais pendant qu'ils assiégeaient Paris. L'année suivante, elle tomba au pouvoir des Anglais. Les ligueurs et les frondeurs s'en emparèrent également dans les siècles suivants. En 1567, les catholiques et les protestants se livrèrent sous ses murs une sanglante bataille.

La population de Sai t-Denis est aujourd'hui de 9,686 habitants. L'ancienne collégiale, à laquelle on a fait dans ces dernières années de nombreuses réparations, est un des plus magnifiques monuments religieux que possède la France. Voy. LÉGION D'HONNEUR.

SAINT-DENIS (Monnaies de). Sous la première race et sous la seconde on a frappé des tiers de sous d'or et des deniers à Saint-Denis près Paris; l'un de ces *triens* porte en légende l'ancien nom gaulois du lieu : CATOLACO, et celui du monétaire : EBREGESILO; une tête royale et une croix ancrée servent de type. Cette monnaie a-t-elle été frappée par l'autorité du roi, ou par celle de l'abbé de Saint-Denis ? Cette question est jusqu'ici restée indécise; mais voici un autre monument qui, selon nous, la va décider; c'est un *triens* du même monétaire, marqué des mêmes signes et incontestablement de la même époque, sur lequel on lit SCI DIONISII M. La dernière lettre de cette légende, M, signifie incontestablement *monasterium*. Les deniers carlovingiens de Saint-Denis portent les noms d'Eudes et de Charles le Simple; et l'on y lit en légende : SCI DIONISII M; nouvelle preuve en faveur de l'opinion que nous venons d'émettre. On ne connaît aucune monnaie frappée à Saint-Denis sous la troisième race.

SAINT-DENIS (Bataille de). Les protestants s'étaient soulevés tout à coup avec beaucoup d'ensemble (27 septembre 1567); leur intention était d'enlever Charles IX à Meaux. La cour donna avis aux Parisiens et aux Suisses du danger où elle se trouvait; puis elle envoya le maréchal de Montmorency parlementer avec les huguenots. Les Suisses arrivèrent vers minuit; après quelques heu res de repos, ils formèrent un bataillo carré; le roi et tous les gens de sa suit se placèrent au milieu, et la troupe se mi en marche vers Paris. Condé essaya e vain à plusieurs reprises d'entamer l front des Suisses; il ne put y parvenir il se contenta d'escarmoucher sur leur flancs; puis, lorsque le roi fut rentr dans Paris, il résolut d'affamer cett ville; mais il ne put encore y réussi avec le peu de monde qu'il avait, et alla se cantonner à Saint-Denis.

D'autre part, les Parisiens obligèren le connétable de Montmorency de ma cher contre les huguenots. Celui-ci pro fita du moment où, Dandelot s'étai porté sur Poissy avec quinze cents hon mes, l'armée des protestants se trouva réduite à quinze cents cavaliers et douz cents fantassins. « Ce n'est pas tout, l « moitié de ces gentilshommes n'avaie « point d'armures : ils suivaient les dr « peaux pour leur sûreté, dit d'Aubign « emplissant les rangs avec la casaq « blanche et le pistolet. » Ils n'avaie pas une pièce d'artillerie, tandis que connétable menait contre eux dix-hu canons ; mais la bravoure, l'enthousia me, la confiance en Dieu, suppléaie au nombre et aux armes dans ces hon mes assemblés pour la défense de le foi. Condé reconnut que, malgré l'in mense disproportion du nombre, pouvait compter sur eux, et il ain mieux perdre avec eux la bataille que reculer. Il comptait sur la brièveté d jours, sur la lenteur du connétable q l'attaquerait trop tard pour pouvoir ti parti d'une victoire. Il sentait d'aille que, s'il évitait le combat, il ferait perd tout courage, soit aux huguenots q s'armaient dans le reste du royaum soit aux princes protestants d'Allemag qu'il avait appelés à son aide pour s ver la liberté religieuse en France. rangea donc courageusement sa pet armée en bataille dans la plaine en av de Saint-Denis, lui donnant la for d'une demi-lune ; la droite, comman par Coligni, s'appuyait à Saint-Ouen, gauche, commandée par Genlis, à Aub villers ; la grande route de Paris à Sai Denis traversait son centre où il ét lui-même; une partie de son infante avait été rangée le long d'un canal,

la protégea. Les trois corps d'armée des protestants étaient à une grande distance l'un de l'autre ; mais au moment du combat, comme ce furent eux qui attaquèrent, ils convergèrent vers un même centre et réunirent leurs efforts.

« Comme Condé s'y était attendu, le connétable ne commença le combat qu'à trois heures après midi. Il l'engagea par quelques décharges de son artillerie, qui furent bientôt interrompues par une charge très-vive de Genlis et de Vardes avec la cavalerie des huguenots. Quoique cette bataille ait été décrite par un grand nombre d'historiens et d'auteurs de mémoires dont plusieurs y avaient combattu, aucun d'eux n'a entrepris de faire ressortir quelles furent les fautes du connétable, par lesquelles il perdit presque absolument tous ses avantages. Il avait déjà permis que la mêlée rendît inutile son artillerie ; il avait imprudemment poussé en avant sa cavalerie, à une grande distance de l'infanterie ; mais cette cavalerie seule, composée des meilleures compagnies d'ordonnance de France, et supérieure en nombre, en armures, en chevaux, aux protestants, aurait suffi pour les écraser. Il paraît qu'il l'étendit sur une seule ligne, ce qui lui fit perdre tout l'avantage du nombre et de la masse, et l'exposa à être à plusieurs reprises coupée par les huguenots. L'infanterie à son tour était composée d'un corps magnifique de bourgeois de Paris, couverts d'habits galonnés d'or et d'armures resplendissantes ; il n'y avait dans toute l'armée aucun bataillon de plus belle vue pour un jour de parade ; mais ces bourgeois n'avaient jamais vu le feu : le connétable les plaça au premier rang, de manière à couvrir les Suisses ; enfin, tout à fait hors de ligne pour le combat, il avait laissé la fleur de l'infanterie française. Les historiens du temps ne relèvent point ces fautes, qu'on démêle avec peine dans leurs récits, tandis qu'ils s'accordent à louer la valeur personnelle du connétable. Chacune de ses imprudences porta ses fruits cependant. Aux premiers coups de feu qu'éprouvèrent les Parisiens, ils lâchèrent pied, et se jetant au travers des Suisses, ils les tinrent longtemps dans une inaction forcée ; en même temps Coligni d'un côté, le prince de Condé de l'autre, chargèrent par la gauche et la droite la gendarmerie, au milieu de laquelle se trouvait le connétable, et la mirent en déroute ; ce vieillard demeura bientôt seul et blessé au milieu de ses ennemis. Sommé par Robert Stuart de se rendre, il le frappa si rudement au visage du pommeau de son épée, qu'il lui fit sauter trois dents ; un autre Écossais qui se trouvait derrière le connétable lui tira aussitôt un coup de pistolet dans les reins et le blessa mortellement.

« Cependant son fils aîné, François de Montmorency, accourait pour prendre Condé en flanc, et il le força bientôt à reculer. Le cheval du prince, percé d'un coup de lance, mourut un moment après l'avoir sorti de la mêlée ; celui de Coligni l'emporta au milieu des ennemis, où il faillit être pris. Les deux armées, troublées par le danger de leurs chefs, reculèrent en même temps ; les catholiques, pour se serrer autour du connétable mourant ; les huguenots, pour soutenir Condé. Le combat fut ainsi suspendu après avoir duré moins de deux heures, et, la nuit s'approchant, les catholiques ne le renouvelèrent pas. Les huguenots se replièrent en hâte sur Saint-Denis, où Dandelot, qui avait recouvré ses pontons, vint les joindre à minuit.

« Le connétable, qui désirait mourir sur le champ de bataille, fut cependant transporté à Paris, où il expira le lendemain. Il avait été atteint de six blessures. Avec lui les catholiques perdirent encore, à la bataille de Saint-Denis, le comte de Chaulnes, Hiéronyme de Turin, capitaine d'aventuriers, une quarantaine de gentilshommes et trois cents cavaliers. Les protestants perdirent un plus grand nombre d'hommes de marque, leur troupe étant presque toute composée de gentilshommes, entre autres, Piquigny, vidame d'Amiens, de Saulx, la Suze, Saint-André et la Garenne. Comme ils avaient abandonné à leurs ennemis le champ de bataille, ils étaient tenus pour vaincus ; cependant, afin de faire voir, comme ils direnl, que tous les huguenots n'étaient point morts, ils vinrent le lendemain brûler des moulins jusqu'aux portes de Paris ; ils firent ensuite leur retraite en

bon ordre jusqu'à Montereau, où ils rappelèrent d'Étampes et d'Orléans le reste de leurs forces (*). »

SAINT-DENIS (Siége de). Les Anglais, qui occupaient une grande partie des environs de Paris, vinrent, en 1435, mettre le siége devant Saint-Denis.

« Le maréchal de Rieux, le sire Louis de Gaucourt, le sire de Foucauld, et surtout le vaillant Bourgeois, défendirent cette ville avec un merveilleux courage, repoussant chaque jour les plus vigoureux assauts. Les habitants, les laboureurs des villages voisins qui s'y étaient réfugiés combattaient avec autant de courage que les gens de guerre. Les femmes faisaient chauffer et approchaient l'huile bouillante pour jeter sur les assaillants, et les broches de fer pour les repousser. Il n'y avait pas jusqu'aux petits enfants qui ramassaient sans nulle crainte les dards et les flèches des Anglais, à mesure qu'ils tombaient de l'autre côté du rempart, et les rapportaient à pleines brassées sur la muraille. Les moines de Saint-Denis n'avaient pas moins bonne volonté pour la cause de leur légitime et souverain seigneur. Il ne leur restait plus que les tasses d'argent du réfectoire; ils les donnèrent pour la solde des gens de guerre, qui murmuraient de ne pas être payés. Ils fournirent aussi le peu de vin qu'ils avaient en leurs celliers, et une grande provision de bière qui fut bien salutaire à la garnison.

« Cependant les Anglais, ne pouvant forcer la ville, résolurent de la prendre par famine; ils l'environnèrent de fossés et de remparts; ils barrèrent la rivière en dessus et en dessous, et construisirent quatre fortes bastilles. Bientôt, en effet, les vivres manquèrent; Louis de Gaucourt, Regnault de Saint-Jean, Josselin de la Belloseraire et d'autres braves chevaliers avaient été tués dans les divers assauts; le maréchal de Rieux se vit contraint d'entrer en composition; mais il obtint de belles conditions; ses gens sortirent armés, montés, et emportant tout ce qu'ils voulaient. Aussi se moquaient-ils des Anglais, et les bravaient-ils plus que jamais. « Adieu, « disaient-ils; priez pour nous tous les « rois qui sont dans les caveaux [...] « l'abbaye, et aussi nos braves comp[...] « gnons qui sont enterrés là et qui so[...] « morts en vous combattant. » Puis i[...] prirent la route par la campagne, passa[...] sous les murs de Paris, et pillant to[...] sur leur passage.

« Dès que les Anglais furent maîtr[...] de Saint-Denis, pour se venger des h[...] bitants, et ne plus avoir près de Par[...] une ville où pourraient se loger leu[...] ennemis, ils saccagèrent les maison[...] démolirent les murs, et firent de ce li[...] une bourgade champêtre, n'y laissa[...] rien de fortifié que l'abbaye et une to[...] qu'on nommait la tour du Venin (*).

SAINT-DIÉZ, petite ville de Lorrain[...] aujourd'hui chef-lieu d'arrondisseme[...] du département des Vosges. Cette vil[...] doit son origine à un monastère bâti p[...] *Deodatus*, évêque de Nevers; elle prit [...] grand accroissement au treizième siècl[...] sous la domination des ducs de Lo[...] raine, qui l'entourèrent de murs. D[...] vastée par un incendie en 1756, el[...] fut rétablie par les soins du roi Stanisla[...] qui l'enrichit de monuments publics [...] y fonda plusieurs établissements utile[...] Ces améliorations, qui ont continué d[...] puis, en ont fait une des plus jolies vill[...] de la province. On y compte aujo[...] d'hui près de 8,000 habitants.

SAINT-DIZIER, petite ville de Cha[...] pagne, aujourd'hui chef-lieu de cant[...] du département de la Haute-Marn[...] Elle doit son nom à un évêque de La[...] gres, lequel y fut martyrisé par les V[...] dales dans le cinquième siècle. Elle av[...] autrefois des seigneurs particuliers, [...] formait une place importante par s[...] excellent système de fortificatio[...] Charles-Quint vint l'assiéger en 15[...] il parut devant ses murs, le 8 juillet [...] la tête d'une armée considérable, co[...] posée d'Impériaux, d'Espagnols, [...] Bavarois, de Saxons, de protestants[...] commandée par Ferdinand de Go[...] gue, généralissime, qui avait sous [...] ordres le prince d'Orange, le [...] Maurice de Saxe, le marquis Alber[...] Brandebourg, Alvarez de Sacède, le [...] d'Alnès, etc., etc. La ville fut défen[...] avec vigueur par le comte de Sancer[...] qui en était gouverneur, et par le [...]

(*) Sismondi, *Histoire des Français*, t. XVIII, p. 608 et suiv.

(*) De Barante, *Histoire des ducs de Bo[...]gne*, t. XII, p. 96.

taine Lalande, qui fut tué pendant le siége.

La perte de cet officier entraîna la capitulation de la ville, qui put se glorifier cependant d'avoir sauvé la France, en donnant à François Ier le temps de rassembler ses forces. La garnison sortit de la place avec armes et bagages et tous les honneurs de la guerre.

La ville de Saint-Dizier ne fut rendue à la France qu'à la paix de Crespy. François Ier la fit alors réparer et en releva les fortifications, qui depuis ont été remplacées par d'agréables promenades. Elle fut presque entièrement consumée par un incendie en 1775. On y compte aujourd'hui 6,000 habitants.

SAINT-DOMINGUE, aujourd'hui HAÏTI, ancienne colonie française, découverte par Christophe Colomb le 5 décembre 1492, de qui elle reçut le nom d'*Hispaniola*. Son étendue est de cent quatre-vingts lieues dans sa longueur du levant au couchant, et de soixante lieues dans sa largeur moyenne du nord au sud, son circuit de six cents lieues en parcourant les sinuosités des anses. Elle avait, à l'époque de sa découverte, environ 1,200,000 habitants, et était divisée en cinq grands royaumes indépendants les uns des autres, chacun commandé par un chef appelé *cacique*.

Il y avait à peu près quarante ans que l'Espagne jouissait des richesses du nouveau monde, lorsqu'en 1632, une troupe d'Anglais et de Français, connus sous le nom de *boucaniers*, vint s'établir dans l'île de la Tortue après en avoir chassé les Espagnols. Plus tard, les boucaniers, préférant à la vie nomade et incertaine qu'ils menaient, celle de corsaires, se firent connaître sous le nom de *flibustiers*, qu'ils conservèrent toujours ensuite. Les Espagnols et les flibustiers se disputèrent la propriété de la Tortue, jusqu'en 1660, époque à laquelle elle resta définitivement aux Français, grâce à la bravoure d'un chef flibustier appelé du Rausset. La cour de France, qui en avait acquis la proprieté, la céda à la Compagnie des Indes, et les Français s'établirent dans toutes les parties de la grande terre. Mais des querelles au sujet des limites troublèrent la bonne intelligence des Français et des Espagnols, jusqu'en 1697, où la paix de Ryswick vint déterminer les possessions des deux puissances à Saint-Domingue. Cependant, trente ans n'étaient pas écoulés que de fréquentes attaques et de sanglantes rencontres entre les propriétaires limitrophes avaient déjà remis en question les abornements des frontières. Enfin, le 29 février 1776, un traité, signé entre MM. d'Ennery et Polano, ratifié le 3 juin 1777, au nom des rois de France et d'Espagne, et connu sous le nom de Traité des limites, vint mettre un terme à tous ces débats. Cette délimitation est celle qui existait encore lors de l'expulsion des Français de Saint-Domingue par l'armée haïtienne, et jusqu'à l'incorporation à la république d'Haïti de la partie espagnole de la colonie.

La colonie française de Saint-Domingue était divisée en trois parties principales : celles du nord, de l'ouest, et du sud. Vingt et une paroisses au nord, quinze à l'ouest, et dix au sud, en formaient les subdivisions administratives. Deux officiers, ou magistrats principaux, connus l'un sous le nom de gouverneur général, l'autre sous celui d'intendant, administraient la colonie. Leurs fonctions, souvent réunies, étaient cependant distinctes. L'un et l'autre étaient nommés par le roi, et la durée de leur administration était de trois ans. Ils faisaient ensemble les lois, les nominations aux offices vacants dans l'administration civile et judiciaire et les concessions de terres. Le gouverneur avait le droit de mettre en prison qui bon lui semblait ; les forces de terre et de mer lui obéissaient, etc. Les impôts et les taxes étaient réglés par un conseil composé du gouverneur général, de l'intendant, des présidents des conseils provinciaux, de l'ordonnateur de la marine et de quelques-uns des commandants de la force armée. On donnait à ce conseil le nom d'assemblée coloniale.

Pour faciliter l'administration de la justice, la répartition des impôts et la perception des revenus, chacun des trois départements avait un député-gouverneur et des cours de justice qui ressortissaient à deux cours supérieures, l'une au Cap, pour la province du nord,

l'autre au Port-au-Prince, pour les provinces de l'ouest et du sud. Ces cours étaient composées du gouverneur, de l'intendant, des députés-gouverneurs, des lieutenants de roi, de douze conseillers, de quatre auditeurs, d'un procureur général et d'un greffier. Chacune des paroisses avait une milice, composée d'une ou de plusieurs compagnies de blancs, d'une compagnie de mulâtres et d'une compagnie de nègres libres. La population, divisée en trois classes, les blancs, les mulâtres et nègres libres, et les esclaves, s'élevait, en 1789, à 523,803 habitants, dont 30,826 blancs, 27,548 hommes de couleur libres et 465,429 esclaves.

La crise politique qui commençait à se déclarer en France à la fin de 1788 ne tarda pas à réagir aussi dans les colonies. Saint-Domingue, la plus riche et la plus importante de toutes, en ressentit surtout les effets. Des assemblées se formèrent aussitôt dans les paroisses et les provinces, et, malgré les défenses de du Chilleau, alors gouverneur, elles décidèrent que les colonies avaient droit d'envoyer des députés aux états généraux, et en nommèrent dix-huit; mais l'Assemblée nationale, déjà mal disposée pour eux, n'en admit que six dans son sein. Alors se formèrent à Paris la société dite des Amis des noirs et le club Massiac, l'une demandant à haute voix l'abolition de l'esclavage, et faisant connaître enfin à la France le malheureux état des habitants de couleur des Antilles; l'autre, au contraire, composée de riches colons de Saint-Domingue, et cherchant à entraver les bonnes dispositions de l'Assemblée nationale et à circonvenir les membres dont les convictions sur cette matière n'étaient pas encore formées.

La *Déclaration des droits de l'homme* vint bientôt inspirer des craintes sérieuses aux colons. Ceux du nord formèrent une assemblée provinciale au Cap français; leur exemple fut suivi par les provinces de l'ouest et du sud, et ces trois assemblées décidèrent que si, dans trois mois, le roi ne leur envoyait pas d'instructions, elles seules gouverneraient la colonie. Cependant pour arrêter les désordres qui commençaient à naître, l'Assemblée nationale décréta, le 8 mars 1790, que les colonies étaient autorisées à lui faire parvenir leurs vœux sur la constitution qui leur convenait et leur envoya ce décret avec une instruction. Mais ni dans l'un ni dans l'autre de ces documents il n'était question des hommes de couleur, le rédacteur du décret et de l'instruction laissant par là le plus libre cours à l'arbitraire des colons, déjà si fortement prévenus contre les hommes de couleur. Les colons refusèrent d'obéir à ce décret, et jurèrent de périr plutôt que de se voir les égaux d'une race bâtarde et dégénérée; et le 16 avril une assemblée générale des députés de Saint-Domingue eut lieu à Saint-Marc. Cette assemblée, profitant du silence gardé par le décret du 8 mars, repoussa les hommes de couleur de toutes les assemblées, et, le 28 mai, publia elle-même un décret de constitution en dix articles fondamentaux, dont le premier portait que, pour tout ce qui avait rapport à la direction intérieure de la colonie, l'assemblée de ses représentants avait seule l'autorité législative, et que les décrets rendus par l'Assemblée nationale relatifs aux rapports commerciaux et autres rapports communs, ne seraient mis à exécution dans la colonie qu'après avoir été approuvés par l'assemblée générale. Bientôt, débarrassée de quelques hommes modérés, qui aimèrent mieux donner leur démission que de signer un pareil acte, l'assemblée générale se mit à former des comités de la marine, de la guerre, de diplomatie, etc.

Cependant cette assemblée s'attira la haine de l'assemblée provinciale du nord, et le gouverneur Peynier lui ordonna de se séparer. Ses membres résistèrent, et le gouverneur, soutenu du colonel Mauduit et de son régiment, allait les forcer d'obéir, lorsqu'ils résolurent de passer en France pour se justifier auprès de l'Assemblée nationale. Ils s'embarquèrent à bord du vaisseau *le Léopard*, et furent depuis désignés sous le nom de *Léopardins*. L'Assemblée nationale, au lieu d'approuver leur conduite, les fit mettre en prison.

Un nouvel incident vint bientôt commencer pour Saint-Domingue un autre ordre d'événements : la mort du mulâtre Vincent Ogé, président de l'assemblée

du nord, raviva la haine des hommes de couleur contre les colons. L'Assemblée nationale, par son décret du 12 octobre 1791, annula les prétendus décrets de l'assemblée générale, et envoya des troupes à Saint-Domingue. Malgré les suggestions de Blanchelande et de Mauduit, qui voulurent opérer la contre-révolution dans la colonie, ces troupes se rendirent à terre, et se déclarent formellement en révolte, refusant de faire le service avec le régiment du Port-au-Prince, dévoué au gouvernement. Les grenadiers de Mauduit lui-même lui désobéirent, et cet officier, forcé de se présenter sur la place, fut tué par les insurgés.

L'Assemblée nationale, pour faire disparaître l'ambiguïté que contenait l'instruction du 8 mars, décida, sur la proposition de l'abbé Grégoire, que les sang-mêlés de toutes couleurs, nés de père et mère libres, auraient droit aux mêmes priviléges que les blancs, et pourraient, comme eux, siéger dans les assemblées provinciales et coloniales. La nouvelle de ce décret, accueillie avec joie par les hommes de couleur, ralluma toute l'indignation des blancs. Les paroisses procédèrent aussitôt à l'élection de nouveaux députés, qui se réunirent à Léogane; les mulâtres, de leur côté, prirent les armes pour défendre leurs droits; les nègres des habitations se joignirent à eux et se répandirent dans les environs du Cap. La consternation était générale : les femmes, les enfants, se réfugiaient à bord des vaisseaux; l'insurrection s'étendait également dans l'ouest. Des troupes envoyées contre les hommes de couleur, à la tête desquels était Beauvais (Voy. ce nom), furent battues et forcées de se retirer en désordre. Alors se forma entre les hommes de couleur et les colons le concordat de la croix des Bouquets. Mais la tranquillité, un instant rétablie, fut bientôt troublée de nouveau, et les hommes de couleur, forcés de reprendre les armes, se retirèrent dans les montagnes, après avoir soutenu plusieurs attaques des troupes blanches.

L'Assemblée nationale, pour rétablir dans la colonie le bon ordre et la subordination, se décida enfin à y envoyer les commissaires Mirbeck, Roume et Saint-Léger. Arrivés au Cap, ils publièrent l'arrêté du 24 septembre, et peu après proclamèrent une amnistie générale pour tous ceux qui dans un délai déterminé déposeraient les armes et prêteraient le serment requis par la nouvelle constitution; mais, poursuivis par les habitants de toutes les couleurs, ils ne tardèrent pas à être forcés de revenir en France.

L'Assemblée législative, par son décret du 4 avril 1792, reconnut et déclara expressément que les hommes de couleur et les noirs libres devaient jouir des mêmes droits politiques que les blancs, et nomma trois nouveaux commissaires chargés d'aller rétablir l'ordre dans la colonie. Ces commissaires étaient Santhonax, Polverel et Ailhaud; ils arrivèrent au Cap avec 8,000 hommes de troupes d'élite, supprimèrent l'assemblée coloniale, firent arrêter le gouverneur Blanchelande, l'envoyèrent en France, et se déclarèrent les protecteurs des nègres libres et des mulâtres. Bientôt après, une *commission intermédiaire*, composée de six blancs et de six mulâtres, fut instituée malgré l'opposition des colons. Ce fut alors que la nouvelle des événements du 10 août parvint à Saint-Domingue. Les contre-révolutionnaires voulurent en profiter pour exciter des troubles; les commissaires firent marcher contre eux la troupe de ligne. Les partisans de l'ancien régime se retirèrent sans combattre, et le gouverneur Desparbès fut embarqué pour la France avec les officiers du régiment du Cap. Les commissaires firent ensuite marcher des troupes, sous le commandement de Rochambeau, contre les noirs révoltés, et eux-mêmes se séparèrent pour aller administrer chacun un département de la colonie; mais Ailhaud, arrivé dans le sud, repartit aussitôt pour la France, trouvant ses pouvoirs et ceux de ses collègues insuffisants pour la mission qui leur avait été confiée. Les commissaires avaient donné le commandement des divisions du nord au général Laveaux, qui força le camp de Biassou et chassa Jean-François de celui où ce chef s'était fortifié. Après cette expédition, le curé du Doudon et celui de la Grande-Rivière, accusés d'avoir servi le camp des

noirs, furent acquittés malgré le cri des blancs, qui demandaient leur mort. Sur ces entrefaites, le général Galbaud arriva à Saint-Domingue, et respecta si peu les pouvoirs des commissaires, que ceux-ci allaient être obligés de s'embarquer, lorsque les captifs de la rade, au nombre de 1,200, rompirent leurs chaînes et vinrent assiéger le gouvernement, où ils se tenaient. Les commissaires étaient défendus par les hommes de couleur; Pierrot et Macaya, chefs des noirs révoltés, vinrent aussi à leur secours, et forcèrent Galbaud à partir pour les États-Unis. Les commissaires prononcèrent, le 29 août 1793, la liberté générale des noirs. Alors, les colons, furieux, appelèrent les Anglais, qui vinrent débarquer à Jérémie le 9 septembre, et s'emparèrent peu à peu de presque toutes les places de la colonie, malgré l'énergique défense des généraux de couleur Rigaud, Beauvais, etc. Mais Toussaint-L'ouverture, qui jusque-là avait servi les Espagnols, alors en guerre avec France, opéra par sa défection une heureuse diversion.

Cependant, par la paix de Bade, le roi d'Espagne venait de céder à perpétuité à la république française tous ses droits sur la partie espagnole de Saint-Domingue. L'Angleterre voulut tenter de reconquérir quelques fractions de territoire qui lui avaient été enlevées, et envoya dans l'île un nouveau corps d'armée de sept mille hommes. Mais les hommes de couleur et les noirs libres les repoussèrent, et Toussaint-Louverture fut nommé par le gouvernement français, commandant en chef des armées de Saint-Domingue concurremment avec le général Rigaud. Il ne tarda pas à forcer l'armée anglaise, commandée par le général Maitland, à évacuer entièrement le territoire de la colonie, et s'occupa ensuite à y faire refleurir les arts et l'agriculture, qui étaient tombés dans le plus complet abandon. Il obligea les cultivateurs au travail; les églises furent rétablies; et sous son administration la colonie arriva à l'apogée de sa prospérité. Il prit, en 1795, possession de la ville de Santo-Domingo pour la France. Mais, comme l'ancien système colonial était détruit, Toussaint sentit la nécessité de donner de nouvelles lois à sa patrie. Il prépara en conséquence une constitution, qui, en juillet 1801, fut adoptée par l'assemblée générale des représentants des districts. Elle fut ensuite publiée au nom du peuple.

Mais la paix venait d'être conclue avec l'Angleterre, et Bonaparte était devenu premier consul. Croyant trouver dans les actes de Toussaint une tendance à rendre la colonie indépendante, il équipa une flotte de 36 vaisseaux de guerre et d'un grand nombre de bâtiments de transport. Leclerc, son beau-frère, était le chef de l'expédition. Villaret de Joyeuse, ayant sous ses ordres le contre-amiral Latouche-Tréville et le capitaine Magon, avait le commandement de la flotte, sur laquelle on avait eu soin d'embarquer les enfants de Toussaint-L'ouverture. La nouvelle de cette expédition parvenue à Saint-Domingue y jeta les esprits dans une grande perplexité; et Toussaint, pour dissiper les craintes, dut publier, le 27 frimaire (décembre 1801), une proclamation par laquelle il engageait les habitants à faire l'accueil que devaient attendre d'eux des envoyés de la mère patrie.

Cependant la flotte française se rallia au cap Samana, rendez-vous général de l'armement. Toussaint, à son apparition, éprouva un moment de découragement; cependant Leclerc n'avait que douze mille combattants, l'élite, il est vrai, de l'armée française d'alors, et l'armée de Saint-Domingue comptait 20,650 soldats sous les armes. Mais l'attaque des trois principales places de l'île fut résolue par les chefs de l'armée fran çaise : le général Kerversan fut dirig sur Santo-Domingo, le général Boude sur le Port-au-Prince, et le généra Rochambeau sur le fort Dauphin; l général en chef se réservait la prise d Cap.

Le 2 février 1802, Rochambeau entr au fort Dauphin sans résistance; ma il n'en fut pas de même au Cap : le g néral Leclerc ayant fait demander Christophe, qui y commandait, la r mise de cette place, celui-ci s'y refus et l'on se mit en mesure de s'en e parer de vive force; mais Christop y mit le feu avant de l'abandonn Les autres places se rendirent après u

plus ou moins vive résistance. Alors Toussaint-Louverture se mit ouvertement en état d'insurrection, et ni les caresses de ses enfants, ni les promesses de Leclerc, ni les proclamations du premier consul ne purent l'engager à se soumettre. Sa tête fut mise à prix, ainsi que celle de Christophe. Poursuivi de tous côtés, il ne se laissa point abattre par les défections de ses officiers. Dessalines, l'un de ses généraux, s'enferma dans la forteresse de la Crête; Pierrot, après avoir résisté à une attaque de toute l'armée française, fit sa retraite dans les montagnes. Alors le général Leclerc, croyant la conquête de Saint-Domingue achevée, y rétablit l'esclavage, au mépris de ses promesses antérieures. Les noirs en furent indignés : Toussaint, après avoir fait sa jonction avec Christophe, se précipita dans la plaine du nord, et s'empara de tous les postes des Français, qui furent obligés de se retrancher au Cap. Mais trois escadres parties du Havre, de Flessingue et de Brest, avec quatre mille cinq cents hommes de débarquement, venaient renforcer l'armée assaillante. Christophe fit alors sa soumission : Dessalines, pour qui il avait stipulé en même temps que pour lui, ne tarda pas à le suivre; les conditions du traité conclu avec eux furent la conservation de leurs grades et une amnistie générale. Enfin, la soumission de Toussaint Louverture eut lieu le 1er mai 1802, et celle des noirs fut complète.

Dessalines et Toussaint eurent la liberté de se retirer sur leurs habitations; mais la fièvre jaune commença bientôt à répandre ses ravages; les noirs, qui étaient horriblement persécutés, voyant les rangs de leurs ennemis éclaircis, commencèrent à faire quelques mouvements. On soupçonna Toussaint de les favoriser, et Leclerc donna au général Brunet l'ordre d'arrêter le général nègre. Toussaint, amené aux Gonaïves, fut embarqué à bord du vaisseau de guerre *le Héros*, et vint mourir en avril 1803 au fort de Joux. Le capitaine général voulut après cela s'occuper de l'organisation de la colonie; mais la fièvre jaune ne lui en donna pas le temps : il avait déjà perdu vingt-quatre mille hommes lorsqu'il voulut essayer de désarmer les noirs; ceux-ci résistèrent énergiquement; il fallut tenter de nouveau contre eux la chance des combats; enfin, le 2 novembre 1802, Leclerc mourut lui-même de la fièvre jaune.

Après la mort de ce général, le commandement en chef fut dévolu à Rochambeau. L'armée française faisait tous les jours des pertes plus nombreuses; dans l'affaire du port Saint-Nicolas, la bataille continuant pendant la nuit, les combattants, luttant corps à corps, se précipitèrent les uns les autres dans la mer; cependant les Français avaient jusque-là l'avantage; ils eurent bientôt le dessous et, à la fin de l'année, on évaluait à trente mille le nombre de ceux d'entre eux qui avaient péri. Toutefois, Rochambeau concentra toutes ses troupes au Cap, et attaqua l'armée des noirs, qui resta maîtresse du champ de bataille; ce général, pour se venger de cet échec, fit périr cinq cents prisonniers qu'il avait faits. Ce trait de barbarie donna lieu à d'horribles représailles : Dessalines, l'ayant appris, fit élever pendant la nuit en face de l'armée de Rochambeau cinq cents gibets et donna l'ordre d'y pendre cinq cents prisonniers français. La guerre s'étant rallumée entre la France et l'Angleterre, une escadre anglaise parut, en juillet 1803, en vue des côtes de Saint-Domingue, et l'une de ses frégates vint stationner à l'est du Cap français, investi par Dessalines. Les souffrances des assiégés étaient extrêmes. Rochambeau demanda enfin à capituler, le 19 novembre, à condition que les Français auraient la vie sauve ainsi que leurs malades et leurs blessés; et le même jour, ces conditions ayant été acceptées par l'armée noire, ce général, ne pouvant s'entendre avec l'amiral anglais pour l'évacuation, se rendit sur la flotte britannique; enfin, le 2 décembre, le seul détachement français qui fût resté dans l'île, fut fait prisonnier de guerre par les Anglais.

Ainsi se termina cette funeste expédition, qui coûta à la France quinze cents officiers supérieurs, près de huit cents officiers de santé et plus de trente-trois mille combattants de toutes armes.

Cette expédition eut d'ailleurs un résultat peut-être plus déplorable encore; elle rompit les derniers liens qui atta-

chaient la colonie à la métropole. En effet, le 1er janvier 1804, le général et les chefs de l'armée insulaire, dans une déclaration solennelle faite au nom de la nation haïtienne, abjurèrent toute dépendance à l'égard de la France. Les choses en restèrent là jusqu'en 1825. A cette époque, le gouvernement français envoya à Saint-Domingue M. de Mackau, avec une ordonnance en trois articles : le 1er portait que tous les ports de la partie française de l'île seraient ouverts aux navires de toutes les nations, et que les droits perçus soit à l'entrée, soit à la sortie, seraient égaux pour tous, excepté pour les Français, qui n'en payeraient que la moitié; l'article 2 demandait pour les anciens colons une indemnité de 150 millions, payable par cinquième, dans l'espace de cinq ans; enfin, l'article 3 accordait à ces conditions, au gouvernement d'Haïti, l'indépendance pleine et entière. Une escadre de deux vaisseaux, huit frégates et cinq bricks, sous les ordres du contre-amiral Jurieu, était en station devant Port-au-Prince, lorsque M. de Mackau présenta la proposition du gouvernement français aux commissaires du gouvernement haïtien. Après quelques pourparlers, Boyer, alors président de la république haïtienne, évoqua à lui la négociation; enfin, le traité fut signé, et l'ordonnance royale entérinée solennellement par le sénat haïtien, le 11 juillet 1825. La même année, au moyen d'un emprunt conclu avec des capitalistes français, le gouvernement haïtien paya le premier cinquième de l'indemnité, et le 20 février 1826, la chambre des représentants rendit une loi par laquelle elle reconnaissait cette indemnité comme dette nationale.

Cependant, en 1830 on n'avait encore acquitté que le premier cinquième de cette dette. Alors de nouvelles négociations eurent lieu, et elles aboutirent à un second traité (12 février 1838), par lequel le solde de l'indemnité fut réduit à 60 millions, payables en six termes jusqu'en 1867. Les deux premiers termes ont été acquittés; mais la chute du président Boyer, et l'anarchie qui depuis n'a cessé de régner dans notre ancienne colonie, la mettront probablement pour longtemps dans l'impossibilité de solder les autres termes.

Liste des gouverneurs de Saint-Domingue.

1652. *De Fontenay*, gouverneur de la Tortu[e] et côte de Saint-Domingue.
1656. *Du Rausset*, gouverneur et lieutenan[t] général dans les îles de la Tortue, Ro[...]tam et autres adjacentes.
1663. *Deschamps de la Place*, son neveu, commandant par intérim.
1664. *Bertrand d'Aguon*, *sieur de la Bouère* gouverneur sous l'autorité de la Compagnie des Indes.
1675. *De Cussy*.
1676. Le sieur de *Pouançay*.
1683. Le sieur *Franquesnay*, par intérim.
1683. *Tarin* (Pierre-Paul), mort en 1691.
1691. *Ducasse*.
1697. *Deslandes*, par intérim.
Le comte de *Boissy*, id.
1700. *De Galiffet*, id.
1703. *Augis*, mort en 1705.
1705. Le sieur *de la Charité*, par intérim.
1706. Le comte *de Choiseul-Baupé*.
1710. *Laurent de Valemod*, mort en 1711
1711. *De Gabaret*, mort en 1712.
1712. Le comte *d'Arguyan*.
1712. Le comte *de Blenac*. Le 1er janvier 171[.] Saint-Domingue fut érigé en gouvernement général sous le titre d'*Iles sous* *vent*.
1716. Le marquis *de Château-Mirand*.
1718. Le marquis *de Sorel*.
1722. le chevalier *de la Rochalard*.
1723. Le comte *d'Esnos-Champmeslin*.
1731. Le marquis *de Vienne*.
1732. Étienne de *Chastenoye*, par intérim.
Le marquis *de Fayel*, mort en 1737.
1737. Étienne *de Chastenoye*,
Charles *Brunier*, marquis *de Larnage* mort en 1746.
1747. Le comte *de Conflans*.
1751. Le comte *Dubois de la Motte*.
1753. Le marquis *de Vaudreuil* (Joseph-Hy[a]cinthe de Rigaud).
1756. *Bart* (Philippe-François).
1761. *De Bory* (Gabriel).
1762. Le vicomte *de Belzunce*, et *de Mesc[h]* (Armand).
1763. Le chevalier *de Montreuil* (Pierre-A[n]dré), par intérim.
Le comte *d'Estaing* (Charles-Théodat
1766. Le prince *de Rohan* (Louis-Consta[n]tin).
1769. Le comte *de Nolivos* (Pierre-Gédon.)
1771. Le chevalier *de Vallière* (Louis-F[lo]rent).
1772. Le vicomte *de la Féronnays* (Étienne Louis Fréron), par intérim.
1775. Le comte *d'Ennery* (Victor-Thérèse Ch[ar]pentier), 1776.
1776. *Lilancour* (Jean-Baptiste de Tarbes), [par] intérim.
1777. Le comte *d'Ayout* (Robert), mort en 17[..]
1780. *De Villeverd* (François-Reynaud), [par] intérim.
1780. Le marquis *de Vaudreuil* (Louis-P[hi]lippe de Rigaud).
1781. *De Bellecombe* (Guillaume-Léonard)
1785. Le comte *de la Luzerne* (César-Hen[ri]

SAINT-ESPRIT (Ordre du). Il y a en France deux ordres de chevalerie

ce nom. Le premier fut institué à Montpellier, vers 1198, par le comte Gui, qui en fit un ordre d'hospitaliers. Cette institution acquit une grande renommée, et servit de modèle à plusieurs autres du même genre. Elle subsista jusque vers le milieu du dix-huitième siècle; mais elle ne fut pas toujours aussi célèbre qu'elle l'avait été dans le principe. En 1672, comme elle paraissait anéantie, les chevaliers de Saint-Lazare obtinrent un édit qui réunissait à leur ordre les biens de celui du Saint-Esprit de Montpellier. Cependant, en 1708, un arrêt du conseil ordonna le rétablissement de l'ordre du Saint-Esprit, et le cardinal de Polignac en fut nommé grand maître; mais l'ordre cessa dès lors d'être laïque, et ne fut plus considéré que comme ordre religieux; enfin, une bulle de Clément XIII le réunit définitivement à l'ordre de Saint-Lazare. Les chevaliers portaient pour marque distinctive, une croix d'or à douze pointes ayant en chef un *Saint-Esprit* en champ d'or dans une *nuée d'azur*.

Le second *ordre du Saint-Esprit*, qui acquit sous l'ancienne monarchie une très-grande importance, fut établi en 1578, par Henri III, qui y réunit l'ordre de Saint-Michel, tombé alors en discrédit; ce prince décida même qu'on ne pourrait être admis dans le premier qu'après l'avoir été dans celui-ci : les cardinaux et les prélats étaient seuls exceptés de cette règle. Le roi était le grand maître de l'ordre, et à son sacre il prêtait serment d'en maintenir les principaux statuts. Il nommait en chapitre tous les chevaliers, qu'il choisissait parmi les personnes les plus illustres de l'État ou de la cour. Leur nombre était fixé à cent, y compris les prélats et les grands officiers commandeurs, mais sans compter les princes de la branche espagnole de la famille de Bourbon et les étrangers. Pour y être admis, il fallait faire profession de la religion catholique, avoir au moins trois degrés de noblesse de nom et d'armes, avoir atteint vingt-cinq ans pour les princes et trente-cinq pour les autres. Les trente plus anciens chevaliers avaient six mille livres, les autres trois mille livres de pension sur le produit du marc d'or. D'après les statuts, les chevaliers devaient faire serment de ne recevoir ni gages, ni pensions, ni état de princes quelconques et de ne s'obliger à personne sans l'expresse permission du roi. La devise de l'ordre était *Duce et auspice*. La décoration était une croix à huit pointes, pommetée et de la forme de celle de Malte, toute d'or, émaillée de blanc par les bords, le milieu sans émail. Il y avait dans les angles une fleur de lis; au milieu une colombe d'un côté et l'image de saint Michel de l'autre. Les cardinaux et les prêtres portaient une colombe des deux côtés. La croix était attachée à un grand ruban bleu céleste moiré, que les chevaliers portaient de droite à gauche en forme de baudrier et les prélats en forme de collier. Les officiers non commandeurs la portaient en sautoir.

L'ordre du Saint-Esprit, aboli en 1789, et rétabli à la restauration, a été aboli de nouveau en 1830.

SAINT-ÉTIENNE, ville considérable de l'ancien Forez, aujourd'hui chef-lieu du département de la Loire. Elle doit son origine aux Romains, qui y firent élever un temple à Jupiter, et y établirent une fabrique d'armes et d'ustensiles de guerre. Le nom de *Forum*, qu'ils lui donnèrent, s'altéra en celui de *Furens*, qu'elle garda jusqu'au onzième siècle. Peu importante encore à cette époque, elle prit de l'accroissement sous Charles VII, qui la fit entourer de murs, et depuis, sa prospérité commerciale l'a mise au rang des premières villes manufacturières du royaume. On n'y comptait en 1771 que 20,000 habitants; elle en possède aujourd'hui 38,000; elle doit ce prodigieux accroissement à ses nombreuses manufactures, et surtout à ses inépuisables mines de houille.

SAINT-ÉVREMOND (Charles MARGNETEL de SAINT-DENIS, seigneur de) naquit à Saint-Denis-le-Guast, près de Coutances, en 1613. A l'âge de seize ans, il entra au service comme enseigne, contre le vœu de sa famille, qui l'avait destiné à la magistrature. Il servit sous les meilleurs capitaines français, dans la guerre de trente ans, et se distingua en plusieurs occasions par son activité et son courage. Il était aux batailles de Rocroi, de Fribourg, de Nordlingue à il s'y comporta bravement, et reçut ;

Nordlingue une blessure grave. Il remplissait alors les fonctions de lieutenant des gardes auprès du duc d'Enghien.

Ce prince l'estimait et l'aimait, non-seulement pour ses qualités d'officier et de gentilhomme, mais pour son esprit, ses connaissances et ses talents littéraires; en effet, Saint-Évremond, au milieu des camps, était bel esprit et homme de lettres; et il trouvait, pour jouer ce rôle, d'utiles ressources dans les souvenirs de l'excellente éducation qu'il avait reçue chez les jésuites. Des études bien faites avaient développé en lui un esprit fin et fécond et une imagination vive; ses compagnons d'armes le recherchaient pour sa conversation ingénieuse et variée; ils accueillaient avec empressement les productions en prose ou en vers qui échappaient à sa plume pendant les loisirs des campements. Mais sa vivacité d'esprit, en lui donnant beaucoup d'habileté pour la plaisanterie, l'emportait souvent jusqu'à la satire, et lui faisait sacrifier au plaisir de faire rire et d'être applaudi, l'observation des convenances et le soin de ses propres intérêts. Quelques plaisanteries, trop peu ménagées, qu'il se permit sur le duc d'Enghien, le brouillèrent avec ce prince et l'obligèrent à donner la démission de sa lieutenance, en 1648.

Pendant la guerre de la Fronde, Saint-Évremond prit parti pour la cour et pour Mazarin: il resta fidèle à cette cause, et la servit par tous les moyens qui étaient en son pouvoir, guerroyant avec zèle contre les frondeurs, et écrivant contre eux de piquantes satires. Ces services furent récompensés: Mazarin lui donna le grade de maréchal de camp, avec une pension de trois mille livres. Mais tout en soutenant Mazarin et tout en acceptant ses bienfaits, Saint-Évremond ne laissait pas de voir ses fautes, ses ridicules, et de dire en plaisantant ce qu'il en pensait. Quelques traits hardis qui lui échappèrent contre le ministre, dans un repas de seigneurs, furent rapportés, et lui valurent un emprisonnement de trois mois à la Bastille.

Au bout de ce temps, Mazarin lui rendit ses bonnes grâces, et l'emmena avec lui dans le voyage entrepris pour conclure le traité des Pyrénées. Mais Mazarin mourut, et bientôt arriva la disgrâce de Fouquet. « Saint-Évremond attaché au surintendant, fut envelopp dans sa ruine. Colbert, qui cherchai partout des preuves contre celui qu'i voulait perdre, fit saisir des papier confiés à madame du Plessis-Bellièvre et dans ces papiers on trouva la lettr manuscrite de Saint-Évremond sur l paix des Pyrénées. On lut au roi cett plaisanterie, qu'on fit passer pour u crime d'État. Colbert, qui dédaignai de se venger de Hénault, homme obs eur, persécuta dans Saint-Évremon l'ami de Fouquet, qu'il haïssait, et l bel-esprit qu'il craignait. Le roi eu l'extrême sévérité de punir une railleri innocente, faite il y avait longtemp contre le cardinal Mazarin, qu'il ne re grettait pas, et que toute la cour avai outragé, calomnié, et proscrit impu nément pendant plusieurs années. D mille écrits faits contre ce ministre le moins mordant fut le seul puni, et l fut après sa mort. Saint-Évremond, r tiré en Angleterre, vécut en homme li bre et philosophe. Le marquis de Mir mont, son ami, me disait autrefois Londres qu'il y avait une autre cau de sa disgrâce, et que Saint-Évremon n'avait jamais voulu s'en explique Lorsque Louis XIV permit à Saint Évremond de revenir dans sa patrie s la fin de ses jours, ce philosophe déda gna de regarder cette permission comm une grâce; il prouva que la patrie e où l'on vit heureux, et il l'était à Lo dres (*). »

Du reste, l'exil de Saint-Évremo fut adouci par les amitiés et les prote tions que lui valut en Angleterre s double titre de compagnon de guer du grand Condé et d'ingénieux écrivai Les premiers seigneurs du royau l'admirent dans leur intimité; le roi l donna plusieurs marques éclatantes faveur. Saint-Évremond retrouva partie en Angleterre la place qu'il av perdue en France. Il joua son rôle da les plaisirs et dans les intrigues de la co spirituelle, remuante et dissolue Charles II. Il contribua à élever mad moiselle de Querouaille au rang de ma tresse du prince. Mais quand la duches de Mazarin fut venue se fixer à Londr

(*) Voltaire, *Siècle de Louis* XIV.

Saint-Évremond fut plus assidu chez elle qu'à la cour. La société de seigneurs et d'auteurs qu'il trouvait réunie auprès de cette beauté célèbre, lui était plus agréable que toute autre, et parce qu'il était difficile d'en trouver une plus choisie, et parce que lui-même en était comme l'oracle par son esprit et son talent.

Il mourut en 1703, dans un âge avancé, après avoir produit une foule de petits ouvrages, qui ne s'imprimaient qu'après avoir longtemps couru manuscrits. On sait quelle fut la vogue dont ils jouirent, et ce que disaient les libraires aux auteurs du temps. Ces écrits, qu'on s'arrachait, furent peu lus dans l'âge suivant, et ne sont guère connus aujourd'hui que des littérateurs de profession. Ils ont mérité leur sort, par la frivolité et le faux goût qui y règnent généralement. Toutefois, on trouve des traits d'éloquence dans un des opuscules sérieux de Saint-Évremond, intitulé: *Observations sur les divers génies du peuple romain ;* et une plaisanterie excellente, mélange de la fine raillerie de Pascal et de la verve bouffonne de Rabelais, dans la *Conversation du Père Canaye avec le maréchal d'Hocquincourt.* Cette philosophie, dans laquelle Voltaire félicite Saint-Évremond d'avoir vécu et d'être mort, n'était autre que celle de Ninon de Lenclos, dont il avait été l'amant, c'est-à-dire, un mélange de libre penser et d'épicuréisme élégant.

SAINT-FLORENTIN, petite ville de l'ancienne Champagne, aujourd'hui chef-lieu de canton du département de l'Yonne; population, 2,500 habitants. Prise par les Burgondes en 511, cette ville, qui avait déjà alors une certaine importance, servit plus tard de retraite à Brunehaut. Frédégonde y fit assiéger son ennemie par son favori Landry; mais celui-ci fut défait, et une portion du territoire de Saint-Florentin, qui a gardé le nom de *Chalandry* (campus Landerici), atteste encore la victoire de la reine d'Austrasie. Assiégée en 752 par Pepin, qui la fit raser, puis par les Normands, qui ne purent y pénétrer (879), Saint-Florentin tomba, en 936, au pouvoir des comtes de Champagne, avec les domaines desquels elle revint ensuite à la couronne.

SAINT-FLORENTIN (Comte de). Voyez PHÉLYPEAUX.

SAINT-FLOUR, ville de l'ancienne Auvergne, aujourd'hui chef lieu d'arrondissement du département du Cantal; population, 6,464 habitants. Elle doit son nom à Florus, premier évêque de Lodève, qui y mourut et y fut enterré en 389. Charles V accorda, en 1372, à ses habitants une charte de commune. C'est la patrie de du Belloy.

SAINT-GELAIS (Octavien de), évêque d'Angoulême, né à Cognac vers 1466, a traduit en vers français plusieurs fragments des poëmes de Virgile et d'Ovide, et laissé lui-même quelques poëmes, tels que *la Chasse d'amours*, 1509, in-fol°.; *le Séjour d'honneur*, 1526, in-4°, et le *Trésor de la noblesse*, in-4°. Il mourut en 1502.

Jean de SAINT-GELAIS, son frère, a écrit une *Histoire de France*, de 1270 à 1510, publiée par Th. Godefroy, 1622, in-4°.

Mellin de SAINT-GELAIS, poëte et musicien, né à Angoulême en 1491, selon les uns, fils naturel, selon d'autres, neveu d'Octavien, jouit longtemps de la faveur de François Ier, qui lui donna l'abbaye de Reclus, dans le diocèse de Troyes, et le nomma aumônier du dauphin, puis, en 1544, garde de la bibliothèque de Fontainebleau. Il mourut en 1558. On lui attribue l'introduction dans notre poésie du *sonnet* et du *madrigal*, imités des Italiens. Sa traduction en prose de la *Sophonisbe* du Trissin fut représentée à Blois en 1559, et imprimée la même année à Paris. Son *Histoire de Genièvre*, imitée de l'Arioste, et terminée par Baïf, ne parut qu'en 1572. La dernière et la meilleure édition de ses *Poésies* latines et françaises est de 1719, Paris, Coustelier, in-12.

SAINT-GERMAIN (Claude-Louis, comte de), ministre de la guerre sous Louis XVI, était né en 1707, près de Lons-le-Saunier. Il entra d'abord chez les jésuites, et suivit la carrière de l'enseignement; mais il l'abandonna bientôt pour accepter une sous-lieutenance dans le régiment où son père était colonel. Le désir d'un prompt avancement lui fit ensuite prendre du service en Allemagne, où, distingué et

protégé du prince Eugène, il devint feld-maréchal-lieutenant. Rentré en France, et nommé lieutenant général par la protection du maréchal de Saxe, il se distingua dans la guerre de sept ans, rallia l'armée après la honteuse affaire de Rosback, protégea la retraite à Minden, et eut une grande part au succès de Corbach. Malgré sa valeur, et sans doute à cause de son caractère ombrageux, il s'était fait des ennemis : il quitta de nouveau la France, demanda du service au Danemark, et y fut bientôt nommé feld-maréchal-général, chargé de réorganiser l'armée. Sa sévérité ayant déplu au gouvernement, il prit sa retraite, et vint habiter l'Alsace, où il s'occupa de travaux agricoles. La faillite d'un banquier de Hambourg, chez lequel il avait placé sa fortune, l'ayant laissé tout à coup sans ressources, les officiers allemands au service de France se réunirent pour lui offrir une pension : cette démarche déplut au ministre, qui, cependant, forcé de céder au cri public, fit comprendre Saint-Germain pour 10,000 livres dans les pensions assignées sur la cassette du roi. Saint Germain rédigea alors les *Mémoires sur la réorganisation de l'armée* et les envoya au maréchal du Muy, qui les oublia; mais, à la mort de ce ministre, Turgot en eut connaissance, et fit appeler Saint-Germain au ministère de la guerre (1775). Le courrier qui lui porta cette nouvelle le trouva labourant son champ. Ses réformes et son austérité soulevèrent la noblesse, qui toutefois ne put lui contester de grands talents, des vues droites et élevées. L'armée lui dut la suppression de la peine de mort pour crime de désertion; mais elle lui reprocha avec amertume l'introduction de la discipline allemande, et bientôt on ne parla plus que de ses coups de plat de sabre. Il avait blessé l'honneur francais : on ne tarda pas à lui prêter toutes les fautes de ses collègues au ministère. Il donna enfin sa démission en 1777, se retira sans fortune, obtint de Louis XVI une pension de 40,000 liv., et mourut en 1778. Il a laissé des *Mémoires*, Amsterdam, 1779, in-8°. Sa *Correspondance avec Pâris Duverney*, Londres, 1789, 2 vol. in-8°, est précédée de sa *vie*.

SAINT-GERMAIN-EN-LAYE, jolie ville de l'Ile-de-France, aujourd'hui chef-lieu de canton du département de Seine-et-Oise. Son origine remonte au commencement du douzième siècle. Louis le Gros y avait un château, que ses successeurs firent augmenter et embellir. François Ier le fit réparer et y fixa sa résidence. Henri IV y fit ajouter un nouveau bâtiment, qu'on appela le *Château-Neuf;* enfin, Louis XIV construisit les cinq pavillons qui flanquent le bâtiment élevé par François Ier, et acheva la magnifique terrasse commencée par Henri IV. Marguerite de Valois, Henri II, Charles IX et Louis XIV sont nés à Saint-Germain, où l'on compte aujourd'hui 10,000 habitants.

SAINT-GERMAIN (Traité de), 1641. Voy. LORRAINE, tome X, page 321.

SAINT-GOTHARD (Attaques du mont). Masséna, pendant sa mémorable campagne de Suisse, chargea le général Lecourbe de s'emparer du mont Saint-Gothard, dont la position était très importante. Après trois jours de combats dans le Muttenthal, la brigade d[u] général Loison se présenta pour gravi[r] cette montagne; mais les Autrichiens l'a[-] vaient déjà abandonnée, et les Françai[s] s'en emparèrent sans difficulté.—Envi[-] ron un mois après (17 septembre 1799 Souvarof, qui venait de s'emparer d[e] Tortone en Italie, conçut le projet d[e] pénétrer dans la Suisse par le Saint-G[o-] thard; son intention était de s'avanc[er] lui-même par les deux rives du lac [de] Lucerne et la vallée de la Reuss avec [ce] qui lui restait du corps russe qu'il av[ait] amené d'Italie, et qui se montait à vin[gt-] cinq mille hommes, pendant que [le] corps de Hotze se porterait entre [la] Reuss et la Limath, et que l'armée ru[sse] de Korsakof attaquerait les Fr[an-] cais sur l'Albis. La réunion de ces tr[ois] corps d'armée devait se faire sur [les] bords de l'Aar, vers le confluent de l'[Al-] bis. Ce projet fut déjoué par la [...] attaque de Masséna et par sa victoir[e de] Zurich. Souvarof, ayant remonté [la] vallée du Tésin, s'efforça de péné[trer] dans celle d'Urseren, et d'y poursu[ivre] les troupes françaises en descendan[t la] Reuss jusqu'au lac de Lucerne. Le [...] attaqua le poste d'Airolo, s'en re[ndit] maître, et se porta le lendemain s[ur le] mont Saint-Gothard; il avait fait t[ourner] cette position, et, comme ses fo[rces]

étaient bien supérieures, il contraignit le général Gudin de l'évacuer pour quelques semaines. — Un an environ après ces événements, Souvarof évacua la Suisse; le général Loison reprit le mont Saint-Gothard, et du sommet de cette montagne, le général Moncey descendit, à la tête de vingt mille hommes, sur Bellinzona et Lugano, au moment où Bonaparte s'approchait des champs de Marengo.

SAINT-GOTHARD (bataille de). L'empereur Léopold s'étant engagé dans la guerre contre les Turcs, Louis XIV lui envoya un corps auxiliaire de six mille hommes, sous le commandement du maréchal de la Feuillade. Ces troupes se trouvèrent, le 1er août 1664, à la bataille de Saint-Gothard (en Hongrie), où Montecuculi vainquit le fameux Koprili; et la victoire fut due, en grande partie, à leur valeur.

SAINT-HILAIRE (Étienne GEOFFROY), l'un des savants qui ont le plus contribué aux progrès de l'histoire naturelle, naquit à Étampes, en 1772. Lorsqu'il eut achevé ses humanités, ses parents le placèrent au collége de Navarre à Paris, où il devait faire sa philosophie et acquérir les connaissances préparatoires aux études théologiques. Il y suivit assidûment les cours de Brisson, qui y enseignait la physique expérimentale, et dont les savantes leçons lui inspirèrent le goût des sciences naturelles. Dès lors sa vocation parut fixée, et il renonça presque entièrement à l'état ecclésiastique. Aussi, quand il eut atteint le but pour lequel ses parents l'avaient fait entrer au collége de Navarre, il sollicita et obtint d'eux la permission d'entrer au collége du cardinal Lemoine, quoique de puissantes protections eussent pu dès ce moment lui faire faire un chemin rapide dans l'Église. Il rencontra dans ce collége le célèbre Haüy, qui par ses conseils mit fin à l'indécision où il était encore relativement à la carrière qu'il devait suivre. En effet, à dater de cette époque il se livra entièrement à l'étude des sciences naturelles. Il suivit d'abord, avec Haüy, le cours de minéralogie du Collége de France dont était alors chargé Daubenton; et ce savant, remarquant bientôt dans les éclaircissements qu'il donnait à ses auditeurs après sa leçon, les heureuses dispositions de son nouvel élève, prédit dès lors le rang distingué qu'il devait occuper un jour parmi les naturalistes.

Mais peu après survinrent les événements de 1792, qui suspendirent les travaux et les progrès de Geoffroy Saint-Hilaire. Il fut, en effet, momentanément livré à lui-même et privé des conseils de Haüy, qui fut incarcéré comme prêtre réfractaire. Il trouva dans cet événement une occasion de témoigner sa reconnaissance à son ami : par ses démarches et ses supplications près des membres de l'Académie, dont presque tous lui étaient cependant inconnus, il obtint qu'il fût rendu à la liberté. Dans les journées de septembre, il s'honora par un trait plus généreux encore, en s'exposant à la mort pour sauver plusieurs ecclésiastiques, qu'il parvint à faire évader.

Après la terreur, l'abbé Haüy ne sut mieux lui témoigner sa reconnaissance qu'en le recommandant à Daubenton, à qui il le présenta comme son libérateur. Daubenton le fit nommer (13 mars 1793) sous-garde démonstrateur au Cabinet d'histoire naturelle, à la place de Lacépède, qui venait de se démettre de ces fonctions. Le 10 juin suivant, le Jardin du roi fut érigé, d'après une loi de la convention nationale, en une école de haut enseignement, où douze professeurs devaient démontrer toutes les parties de l'histoire naturelle, et Saint-Hilaire, présenté par Daubenton, fut chargé, quoiqu'il n'eût encore que vingt et un ans, de la chaire de zoologie (section des animaux vertébrés), dont plus tard Lacépède partagea avec lui les travaux. C'est à cette époque qu'il commença la collection de quadrupèdes et d'oiseaux du Muséum, la plus riche collection de ce genre qui existe en Europe. Il fut aidé dans ce travail par le jeune Cuvier, avec lequel il partageait alors son logement et sa table, et qu'il devait plus tard faire connaître au monde savant.

En 1798, il fit partie de l'expédition d'Égypte, et fut un des fondateurs de l'Institut du Caire. Il rassembla pendant cette campagne une nombreuse collection d'animaux anciens, et fit de nombreuses observations, qu'il inséra

plus tard dans le grand ouvrage de la Commission d'Égypte. On rapporte qu'après la capitulation d'Alexandrie, le général anglais voulant retenir ses manuscrits, il ne parvint à les conserver qu'en le menaçant de les détruire. « Nous brûlerons « nous-mêmes nos richesses, lui dit-il, et « l'histoire redira que vous avez brûlé « une autre bibliothèque d'Alexandrie. »

A son retour en France, il reprit son cours au Muséum. En 1807, il devint membre de l'Institut, et depuis il fut admis successivement dans presque toutes les sociétés scientifiques de l'Europe. En 1809, il fut nommé à la chaire de zoologie de la faculté des sciences. L'année suivante, on lui confia une mission administrative en Portugal, mission qui n'était au fond, sans doute, qu'un prétexte pour le mettre à même d'enrichir encore notre Cabinet d'histoire naturelle. En effet, il y rassembla une collection complète des productions du Brésil, que les Anglais voulurent encore lui enlever après la retraite de nos troupes. Mais heureusement, une députation des conservateurs de l'Ajuda, reconnaissants des services qu'il leur avait rendus en classant et en étiquetant les nombreux objets de leur cabinet, se rendit auprès des commissaires anglais, et leur attesta que les collections du naturaliste français lui avaient été données en échange de minéraux apportés par lui du cabinet de Paris. Saint-Hilaire put ainsi sauver tous les objets qu'il avait recueillis, au prix toutefois d'une partie de ses effets, contenus dans des caisses que les commissaires anglais ne voulurent point laisser partir, et qui furent pillées par le peuple de Lisbonne.

Saint-Hilaire est mort en 1844.

Ses principaux ouvrages sont : *Philosophie anatomique* (1823); le *Système dentaire des mammifères* (1824); *Histoire naturelle des mammifères*, composée en collaboration avec Frédéric Cuvier, 4 vol. in-4. (1819 à 1828); *Cours d'histoire naturelle des mammifères* (1828); un grand nombre d'*articles* et de *mémoires* dans divers journaux littéraires et scientifiques; enfin, il était un des collaborateurs du *Dictionnaire des Sciences naturelles* et du *Dictionnaire classique d'Histoire naturelle*.

M. *Isidore* GEOFFROY SAINT-HILAIRE,
son fils, a dignement marché sur ses t
ces; il est aujourd'hui membre de l'Ins
tut et professeur administrateur du M
séum d'histoire naturelle.

SAINT-HILAIRE (Louis-Vincent-J
seph) naquit en 1766, à Ribemont (Aisn
d'un capitaine de cavalerie. A l'âge de q
torze ans, il s'embarqua pour les In
orientales en qualité d'officier à la sui
puis entra dans le régiment d'Aquita
infanterie, en qualité de sous-lieutena
grade avec lequel il fit les campagnes
1782, 83 et 84. En 1793, il comman
un corps de chasseurs à pied, dans
vallée de l'Arche, département des H
tes-Alpes; puis il fut chargé du comm
dement de l'avant-garde de l'aile gau
de l'armée qui fit le siége de Toul
Après la prise de cette ville, il fut f
adjudant général chef de brigade,
employé sous Masséna dans les mon
gnes du Piémont; il s'y distingua p
ticulièrement aux batailles de Cairo
de Dego. Il remplit, pendant la camp
gne de l'an III, les fonctions de géné
de brigade; fut blessé à la bataille
2 frimaire an IV, après avoir enle
toutes les hauteurs et redoutes q
couronnaient le col de Rocca-Barbè
Le 19 thermidor de la même année,
attaqua une colonne de 6,000 homm
et fit à l'ennemi 1,800 prisonniers;
25 du même mois, il enleva aux A
trichiens Laroque d'Anfoux, l'un d
principaux débouchés du Tyrol;
culbuta encore l'ennemi, le 17 fruc
dor, au pont de la Sarca; enfin, il se
gnala particulièrement dans la journ
du 18 du même mois.

Il fut ensuite nommé command
de la 8e division militaire, dont M
seille était le chef-lieu, et parvint à ré
blir le calme dans cette contrée. Élevé
grade de général de division, le 6 nivô
an VIII, et chargé de nouveau d'un com
mandement dans l'armée active, il pa
ticipa aux succès de la campagne de cet
année en Italie; puis il fut envoyé
camp de Saint-Omer, où il comman
la 1re division. Il fit avec beaucoup
distinction la campagne de 1805 en A
lemagne, celle de Pologne de 1807
celle de 1809 en Autriche, et fut t
à la bataille de Wagram. Napoléon
déposer son corps au Panthéon avec c
lui du maréchal Lannes.

SAINT-HUBERTI (Antoinette-Cécile CLAVEL, généralement connue sous le nom de la) naquit en 1758, d'un ancien militaire, soit à Toul, soit à Thionville. Totalement dépourvue de fortune, mademoiselle Clavel songea à se créer des moyens d'existence; elle était douée d'une belle voix, elle se sentait une véritable vocation dramatique; elle se décida à embrasser la carrière du théâtre. Elle débuta avec succes en Allemagne, puis en Pologne et à Berlin, où elle épousa un certain chevalier de Croisy, avec lequel elle revint en France.

Pendant trois ans et sous le nom de mademoiselle Clavel, qu'elle continuait de porter quoique mariée, elle joua sur le théâtre de Strasbourg, où son succès fut tel, qu'elle n'eut pas de peine à obtenir un ordre de début pour l'Opéra. Quand elle y débuta, en 1777, c'était encore le temps de la grande ferveur musicale qui donna lieu à ces fameuses querelles des Gluckistes et des Piccinistes. Les deux actrices en renom étaient mademoiselle Beaumesnil et cette Sophie Arnould, si célèbre par son esprit et ses galanteries. Ces deux rivales éclipsèrent d'abord la débutante; mais l'heure de la retraite ayant sonné pour elles, mademoiselle Clavel, désormais la Saint-Huberti, devint la reine du chant, et obtint le succès le plus complet dans les opéras alors à la mode. Elle resta au théâtre jusqu'en 1790, c'est-à-dire durant treize années. Elle le quitta alors, pour suivre le comte d'Antraigues, son amant, qui venait d'émigrer et qu'elle rejoignit à Lausanne. Touché de cette preuve d'amour, le comte l'épousa dès lors; mais leur mariage ne fut déclaré qu'en 1797, quand d'Antraigues se vit arrêté à Trieste par suite de ses machinations contre-révolutionnaires. Sa femme, qui avait conservé des amis en France, parvint à lui faire rendre la liberté, et eut l'habileté de sauver aussi les papiers de son mari. Ils passèrent alors ensemble en Angleterre, où ils furent assassinés en 1812 par un de leurs domestiques.

SAINT-HURUGE (Le marquis de) naquit à Mâcon, résidence de sa famille. A treize ans il entra au service, et entreprit des voyages qui devaient compléter son éducation. Il visita les cours de l'Europe, y déploya un luxe effréné, s'abandonna aux plus mauvais instincts, et rentra enfin en France, où il ne tarda pas à se faire remarquer par de déplorables aventures. L'insolence de son caractère, ses vices précoces lui attirèrent le mépris et les corrections de quelques jeunes gentilshommes avec lesquels il s'était lié, et il fut enfermé au château de Dijon par décision du tribunal des maréchaux de France.

Plus tard, en 1778, il s'éprit follement d'une actrice, mademoiselle Lemercier, qui jouait à Lyon les premiers rôles; il l'épousa, vint à Paris avec elle, dissipa dans une vie désordonnée les derniers débris de sa fortune, et sa femme obtint contre lui une lettre de cachet: il fut enfermé à Charenton, et n'en sortit qu'en 1784. Il alla alors en Angleterre, et s'y livra à de nouveaux désordres.

Les coups de canon de la Bastille le rappelèrent en France, et il prit dès lors au mouvement populaire cette part active à laquelle il doit sa triste célébrité D'une taille élevée, d'une force prodigieuse, d'une voix tonnante qui dominait les cris de la multitude, il dut à ces avantages physiques, autant qu'à l'indigne usage qu'il faisait du nom de ses ancêtres, sa popularité d'un moment. Il pérorait sans cesse dans les rues, sur les places publiques, au Palais-Royal, dans les cafés, dans les clubs; entraînait la foule aux excès les plus coupables, excitant les haines et les plus basses passions populaires. Mais le peuple aime la véritable grandeur, les cœurs généreux et enthousiastes; il pourra bien se laisser séduire par le vice audacieux, mais c'est à la condition qu'il aura des proportions gigantesques. Saint-Huruge n'avait de colossal que la taille et la voix; du reste, âme servile et sans conviction, tribun de bas étage qu'une passion ardente n'anima jamais, il fut le plus obscur agitateur de cette époque et ne se montra qu'à la tête de ces bandes hideuses qui surgissaient, on ne sait d'où, pendant nos grandes crises révolutionnaires. Agent dévoué de Danton, on le vit, au 20 juin et au 10 août, à la tête des groupes dirigés contre le château par le chef des cordeliers.

Sous la Convention, aucun parti ne voulut accepter ses services; toutefois,

il fut, lors du procès des dantonistes, jeté en prison et ne recouvra la liberté qu'au 9 thermidor. Il quitta alors de nouveau la France, et n'y rentra que sous le consulat. Il mourut à Paris en 1810.

SAINT-JEAN D'ACRE (Siége de). Voy. ACRE.

SAINT-JEAN D'ANGELY, petite ville de Saintonge, aujourd'hui, chef-lieu d'arrondissement du département de la Charente-Inférieure. Population, 6,000 habitants. Elle doit son origine à un château bâti par les anciens ducs d'Aquitaine dans une forêt nommée *Angeriacum;* mais elle ne prit de l'accroissement que lors de la fondation d'un monastère que Pépin y établit vers 768. C'était cependant déjà une place importante lorsque Philippe Auguste y établit un maire et des échevins, auxquels il accorda la noblesse, en considération de ce que les habitants avaient chassé les Anglais de leur ville. En 1562, le duc de la Rochefoucauld, un des chefs du parti des protestants, l'assiégea sans succès; quelque temps après, les troupes du même parti parvinrent à s'en emparer, et en augmentèrent les fortifications. Le duc d'Anjou, depuis Henri III, en fit le siége en 1569. Deux mille hommes des plus braves du parti protestant s'y défendirent avec un courage héroïque, et ne se rendirent qu'après avoir tué plus de dix mille hommes aux assiégeants. La ville fut prise; mais elle retomba bientôt au pouvoir des réformés, qui en firent une de leurs places d'armes, et la conservèrent jusqu'en 1621. Louis XIII la prit alors, et, pour punir les habitants de leur longue résistance, il fit raser les fortifications, et voulut changer le nom de Saint-Jean d'Angely en celui de *Bourg-Louis*. L'usage fut plus fort que sa volonté, et Saint-Jean d'Angely a conservé son nom.

SAINT-JEAN-DE-JÉRUSALEM (Ordre de). Voy. MALTE.

SAINT-JEAN DE LOSNE, petite et très-ancienne ville de Bourgogne, aujourd'hui chef-lieu de canton du département de la Côte-d'Or. Population, 1,600 habitants. C'était déjà au septième siècle une place de quelque importance et Dagobert y tint, en 629, une cour plénière. Mais elle est surtout célèbre par le siége que ses habitants soutinrent en 1636, et qui lui valut le nom de *Belle Défense*. Investie par Galas, à la tête de quatre-vingt mille Impériaux, elle prit la résolution de lui résister et de sauver ainsi Paris, où tout était dans la consternation. La place était peu fortifiée, n'avait que huit pièces de canon sans canonniers, et une garnison de 150 hommes, qu'on ne put retenir qu'en leur payant comptant six cents écus d'or; mais les habitants, au nombre de trois cents, étaient décidés à se défendre jusqu'à la dernière extrémité. Malgré le feu d'une nombreuse artillerie, un furieux assaut de trois heures, une brèche ouverte de douze toises, ils tinrent ferme, et rien ne fut capabl d'ébranler leur constance. Au momen où le feu de l'ennemi était le plus terrible, une délibération, formulée par le échevins, fut portée de poste en poste et signée de presque tous les bourgeois Ils y faisaient serment de combattr jusqu'à la mort pour le service de l patrie : « Si le nombre des assié « geants l'emportoit, un chacun devoit « au son de la grosse cloche, mettr « le feu à sa maison, et périr ensuit « les armes à la main, en se défendan « de rue en rue, et se retirant par l « porte du pont de Saône, dont o « abattroit une arche, pour rend « cette conquête inutile aux ennemis. Cependant, malgré cette belle rési tance, la place aurait succombé douze habitants d'Auxonne, accour au secours de leurs voisins, ne leur eu sent annoncé l'approche d'un cor d'armée commandé par le comte Rantzau. Galas, après avoir vu pé l'élite de ses troupes, fut obligé de retirer précipitamment, le 2 novemb abandonnant son artillerie et une pa tie de ses bagages.

SAINT-JEAN DE LUZ, petite vi maritime de l'ancien *Labour*, aujo d'hui chef-lieu de canton du dépar ment des Basses-Pyrénées. Le mari de Louis XIV avec Marie-Thérèse d' triche y fut célébré en 1660. On compte aujourd'hui 3,500 habitar

SAINT-JUST (Antoine) naquit 1768, à Décize, dans le Nivernais, d chevalier de Saint-Louis qui habi Blérancourt, près Noyon. Il venait

terminer de brillantes études à Soissons, lorsque la révolution éclata ; il en adopta les principes avec chaleur, et, impatient de contribuer à la régénération de sa patrie, il saisit toutes les occasions de se mettre en évidence. Nourri de la lecture des anciens, admirateur enthousiaste des républicains de la Grèce et de Rome, doué d'un esprit grave et réfléchi, de mœurs austères et d'une capacité égale à son patriotisme, il ne tarda pas à attirer sur lui l'attention de ses concitoyens, qui le nommèrent adjudant-major dans une légion de la garde nationale.

Nommé, en 1792, député du département de l'Aisne à la convention nationale, il y siégea à côté de Robespierre, qui n'avait pas tardé à apprécier la haute valeur politique de son jeune collègue ; et dès ce moment, ces deux hommes extraordinaires marchèrent constamment sur la même ligne. On sait que la convention avait, dès sa première séance, voté l'abolition de la royauté et décrété l'établissement de la république; conséquent avec ce premier vote de la grande assemblee, Saint-Just s'appuya, dans son premier discours (13 octobre 1792), de tous les exemples de l'histoire de Rome et d'Angleterre, pour prouver que le roi devait être jugé, non comme citoyen, mais comme ennemi, comme rebelle, et que tout Français avait sur lui le droit que Brutus avait eu sur César. « La république, dit-il quelques jours après, ne se concilie point avec les faiblesses ; faisons tout pour que la haine des rois passe dans le sang du peuple. — Je demande, dit-il ensuite, lorsqu'il fut question d'expulser la famille d'Orléans, qu'on chasse tous les Bourbons, excepté le roi, qui doit rester ici; vous savez pourquoi. » Dans le procès de Louis XVI, il vota pour la mort et contre le sursis. Il discutait en même temps, avec un talent très-remarquable, les questions les plus importantes et les plus difficiles de l'administration et de la politique. Le 29 novembre 1792, il prononça un discours rempli de vues élevées sur les subsistances, et insista surtout pour qu'on arrêtât l'émission excessive des assignats, que l'on concentrât le pouvoir dans la convention, et qu'on imposât à l'Europe par la terreur. Il avait compris avec Robespierre que l'unité gouvernementale serait impuissante contre l'anarchie, et n'aurait qu'une existence précaire, si elle ne s'appuyait sur l'unité morale, c'est-à-dire sur la convergence des sentiments et des idées vers le but commun, indiqué seulement par les formules politiques. « La patrie, dit-il dans ses « *Fragments sur des institutions républicaines*, n'est point le sol, c'est la « communauté des affections, qui fait « que, chacun combattant pour le salut « ou la liberté de ce qui lui est cher, la « patrie se trouve défendue. Si chacun « sort de sa chaumière, son fusil à la « main, la patrie est bientôt sauvée : « chacun combat pour ce qu'il aime. « Voilà ce qui s'appelle parler de bonne « foi : combattre pour tous n'est que « la conséquence. »

Le 28 janvier 1793, il proposa à ses collègues de diriger eux-mêmes les opérations militaires, ou du moins de s'en faire rendre compte par le ministre de la guerre sans l'intervention du conseil exécutif, disant qu'il ne devait y avoir dans l'État qu'une seule volonté. Il appuya, le 11 février, le projet de Dubois-Crancé sur l'organisation de l'armée, s'efforçant toutefois de soumettre l'armée au pouvoir législatif, en disant qu'il fallait d'abord la vaincre si l'on voulait qu'elle vainquît à son tour. « Je « pense, dit-il, que vous êtes appelés « à faire changer de face aux gouvernements de l'Europe. Vous ne devez « plus vous reposer qu'elle ne soit libre : « sa liberté garantira la vôtre. » Il développa plus tard un projet de constitution, fit prévaloir ses idées sur celles de Sieyès, et fut adjoint, pour les appliquer, au comité de salut public. Le 15 mai 1793, il fit de nouveau la proposition de supprimer les administrations départementales, dont la plus grande partie, cédant aux sollicitations des Girondins et des fédéralites, venait de se mettre en insurrection contre le pouvoir central. Le 23 mai, il demanda qu'il n'y eût qu'une seule municipalité dans chaque ville, quelle qu'en fût la population. Il eut une grande part à la chute des Girondins, et fut chargé du rapport sur les fautes et sur les crimes reprochés aux députés arrêtés à la suite des jour-

nées du 31 mai et du 2 juin. A cette époque, il entra définitivement au comité de salut public, et fut un de ceux qui contribuèrent le plus à augmenter le pouvoir de ce nouveau gouvernement, en faisant décréter que toutes les administrations lui obéiraient et seraient placées sous sa surveillance. En octobre, il fit ordonner le séquestre des biens des étrangers dont les pays étaient en guerre avec la France, et l'arrestation immédiate de tous les individus nés en ces pays, qui se trouvaient sur le sol de la république.

Envoyé ensuite aux armées avec Le Bas, en qualité de représentant du peuple, il déploya dans ces missions autant de courage qu'il avait montré d'énergie à la tribune. Les affaires de la république étaient alors en très-mauvais état; les lignes de Weissembourg venaient d'être forcées, et les Autrichiens, réunis à l'armée de Condé, menaçaient Strasbourg. Dans un danger aussi imminent, Saint-Just, ne consultant que le salut de la république, eut recours au moyen terrible que les révolutionnaires n'employèrent jamais en vain, et, il faut bien le reconnaître, au seul qui pouvait sauver la France; il mit la terreur à l'ordre du jour. « Le mouvement révolutionnaire « une fois établi, dit M. de Maistre dans « ses *Considérations sur la France*, la « France et la monarchie ne pouvaient « être sauvées que par le jacobinisme.... « Nos neveux, qui s'embarrasseront très-« peu de nos souffrances, et qui danse-« ront sur nos tombeaux, riront de notre « ignorance actuelle: ils se consoleront « aisément des excès que nous aurons « vus, et qui auront conservé l'inté-« grité du plus beau royaume. » Saint-Just et Le Bas déconcertèrent les projets criminels des royalistes et des ennemis de la république, dont les espérances venaient de se ranimer par les succès des alliés, et qui secondaient audacieusement leurs efforts. Robespierre rendit compte de cette mission à la tribune de la convention, le 23 novembre 1793. « Saint-Just, dit-il, a « rendu les services les plus éminents, « en créant une commission populaire « qui s'est élevée à la hauteur des cir-« constances, en envoyant à l'échafaud « tous les aristocrates municipaux, ju-« diciaires et militaires. Ces opérations « patriotiques ont réveillé la force révo-« lutionnaire. »

Du reste, il n'est pas vrai, ainsi que les partisans de l'ancien régime se sont plu à le répéter, que les représentants du peuple aient cruellement abusé de leurs pouvoirs, et forcé par la crainte des supplices des populations entières à quitter le sol de la patrie pour se réfugier sur le territoire ennemi. Ils ne forcèrent à fuir que les ennemis de la révolution, et il est maintenant prouvé que, pendant toute la durée de leur mission, la commission populaire de Strasbourg ne prononça aucune condamnation capitale (*); ils firent même arrêter et transférer à Paris, pour le traduire au tribunal révolutionnaire, l'accusateur public du Bas-Rhin, misérable prêtre catholique nommé Schneider, qui, se servant, pour satisfaire ses honteuses passions, des pouvoirs qu'on lui avait confiés, avait jeté dans les fers, ou livré à l'échafaud, des citoyens paisibles.

En définitive, la mission de Saint-Just et de Le Bas eut pour résultats la reprise des lignes de Weissembourg, le déblocus de Landau, la retraite des ennemis au delà des frontières, et la conquête d'une partie considérable de leur territoire; et elle en eût eu de plus considérables sans l'insubordination de Hoche, qui fit manquer une partie de leurs plans (**).

A son retour à Paris, Saint-Just fut nommé président de la convention. Dans les divers rapports qu'il y fit, dans le mois de ventôse an 2, il traça e quelque sorte les préliminaires d'un or dre social nouveau, que Robespierre e lui méditaient : « L'opulence, dit-il, es « dans les mains d'un assez grand nom « bre d'ennemis de la révolution; le « besoins mettent le peuple qui travail « dans la dépendance de ses ennemi « Concevez-vous qu'un empire puis « exister, si les rapports civils abouti « sent à ceux qui sont contraires à « forme du gouvernement? Ceux q « font des révolutions à demi ne fo « que se creuser un tombeau. La ré « lution nous conduit à reconnaître

(*) Voy. l'*Histoire parlementaire de la* *volution*, t. XXXI, p. 30.

(**) Voy. Hoche, Pichegru et Weis bourg.

« principe, que celui qui s'est montré « l'ennemi de son pays n'y peut être « propriétaire. Il faut encore quelques « coups de génie pour nous sauver. Se-« rait-ce donc pour ménager des jouis-« sances à ses tyrans que le peuple verse « son sang sur les frontières, et que « toutes les familles portent le deuil de « leurs enfants? Vous reconnaîtrez ce « principe, que celui-là seul a des droits « dans notre patrie, qui a coopéré à « l'affranchir. Abolissez la mendicité, « qui déshonore un État libre. Les pro-« priétés des patriotes sont sacrées; mais « les biens des conspirateurs sont la « portion des malheureux. Les malheu-« reux sont les puissances de la terre; « ils ont le droit de parler en maîtres aux « gouvernements qui les négligent.... « Pour vous, dit-il en terminant, dé-« truisez le parti rebelle; bronzez la li-« berté; vengez les patriotes victimes « de l'intrigue; mettez le bon sens et la « modestie à l'ordre du jour; ne souf-« frez point qu'il y ait un malheureux « ni un pauvre dans l'État : ce n'est qu'à « ce prix que vous aurez fait une révo-« lution et une république véritables. » (Rapport du 8.) « Que l'Europe apprenne « que vous ne voulez plus un malheu-« reux ni un oppresseur sur le territoire « français; que cet exemple fructifie sur « la terre; qu'il y propage l'amour des « vertus et le bonheur. Le bonheur est « une idée neuve en Europe. » (*Rapport du 13.*) « Si le peuple aime la vertu, la « frugalité; si l'effronterie disparaît des « visages; si la pudeur rentre dans la « cité, les contre-révolutionnaires, les « modérés et les fripons dans la pous-« sière; si, terrible envers les ennemis « de la révolution, on est aimant et « sensible envers un patriote; si les « fonctionnaires s'ensevelissent dans « leurs cabinets pour s'y assujettir à « faire le bien sans courir à la renom-« mée, n'ayant pour témoin que leur « cœur; si vous donnez des terres à « tous les malheureux, si vous les ôtez « à tous les scélérats, je reconnais que « vous avez fait une révolution. » (*Rapport du 23.*)

Bien convaincu qu'il n'était pas possible d'établir en France cette démocratie fondée sur la vertu, avec des auxiliaires tels que Danton ou la faction d'Hébert, il aida puissamment Robespierre dans sa lutte contre les hébertistes, et joua le premier rôle dans celle qui s'engagea bientôt après entre ses amis et ce qu'on appelait alors les *indulgents* : ce fut lui en effet qui fit à la convention le rapport des crimes dont étaient accusés les dantonistes.

Chargé, à la fin de floréal (mai 1794), d'une nouvelle mission à l'armée du Nord, il y déploya son intrépidité ordinaire, enflamma l'enthousiasme des soldats, en se mettant à la tête d'une colonne chargée d'enlever une redoute extrêmement forte, et rappela de nouveau, par ses mesures énergiques, la victoire sous les drapeaux de la république. Voyez CHARLEROY et WATIGNIES.

Robespierre le rappela aux approches du 9 thermidor. Pénétré comme son ami de la nécessité de faire cesser le désordre le plus tôt possible, et d'assurer par des institutions la stabilité du système républicain, Saint-Just se hâta de se rendre à Paris. Arrivé de la veille, il voulut, à l'ouverture de la séance du 9, soutenir la sortie victorieuse de son ami contre les membres gangrenés des divers comités; stygmatiser à son tour les indignes représentants du peuple, qui avaient souillé l'étendard de la liberté, et cherché à en faire le *palladium* du vice; qui avaient déshonoré le titre de patriote en l'invoquant pour couvrir leurs turpitudes et leurs rapines. « Je ne suis d'aucune faction, dit-il, je les « combattrai toutes; elles ne s'étein-« dront jamais que par les institutions qui « produiront les garanties, qui poseront « les bornes de l'autorité, et feront ployer « sans retour l'orgueil humain sous le « joug de la liberté publique. Le cours « des choses a voulu que cette tribune « aux harangues fût peut-être la roche « Tarpéienne pour celui qui viendrait « vous dire que des membres du gou-« vernement ont quitté la route de la « sagesse... » A ces mots, les conspirateurs éclatent, et interrompent vivement l'orateur. Tallien, tout dégouttant encore du sang des Bordelais, s'élance à la tribune pour y faire entendre des gémissements hypocrites sur le sort malheureux auquel la chose publique est abandonnée. Billaud succède à Tallien,

dont il appuie la motion, et lorsque Robespierre veut prendre la parole pour leur répondre, ses ennemis se lèvent en masse pour étouffer sa voix sous les cris : *A bas le tyran! A bas le tyran!* (Voy. les ANNALES, t. II, p. 344 et suiv.) Mis hors la loi avec Robespierre, Couthon, Le Bas et Robespierre jeune, Saint-Just ne chercha point, comme quelques-uns de ses collègues, à attenter à ses jours; il marcha à l'échafaud avec calme et fermeté, promenant dédaigneusement ses regards sur la foule immense qui l'accompagnait, et paraissant insensible à ses vociférations. Il n'était âgé que de vingt-six ans et demi.

Ainsi que Robespierre, tout en acceptant les secours du sans-culottisme, il avait constamment refusé de lui payer son tribut personnel; il méprisait le ton grossier et les vêtements négligés des démagogues. On a de lui : *Organt*, poëme en vingt chants, 1789, 2 vol. in-8°; *Mes passe-temps*, ou *le Nouvel Organt de* 1792, en vers, en vingt chants, par un député à la convention nationale, 1792, 2 parties in-8°; *Rapports faits a la convention nationale, au nom de ses comités de sûreté générale et de salut public*, les 8 et 18 ventôse, *relatifs aux personnes incarcérées et aux factions*, et *sur le mode d'exécution du décret contre les ennemis de la révolution;* le 23 ventôse, *sur les factions de l'étranger;* le 11 germinal, *sur la conjuration ourdie par les factions criminelles pour absorber la révolution française dans un changement de dynastie, et contre Fabre d'Églantine, Danton, Philippeaux, Lacroix et Camille Desmoulins, prévenus de complicité avec ces factions,* et le 26 germinal an 2, *sur la police générale, sur la justice, le commerce; sur la législation et les crimes des factions*; in-32; enfin *Fragments sur les institutions républicaines*, ouvrage posthume, 1800. in-8°. Voy. DUPLAY, LE BAS, ROBESPIERRE, COMITÉ DE SALUT PUBLIC, CONVENTION, GIRONDINS, etc.

SAINT-LAMBERT (Charles-François, marquis de), né en 1717, à Vezelise en Lorraine, d'une famille noble, mais pauvre, fût destiné de bonne heure à la carrière militaire; il entra dans le corps des gardes lorraines; puis, après la paix d'Aix-la-Chapelle en 1748, il s'attacha au roi Stanislas, et ce fut à la cour de ce prince qu'il connut la marquise du Châtelet, avec laquelle il vécut depuis dans l'intimité. Après la mort de cette dame, il vint à Paris, et se lia particulièrement avec Duclos, Diderot, Grimm, Rousseau, et les autres philosophes; il vendit sa charge d'exempt des gardes du corps de Stanislas, après avoir obtenu un brevet de colonel au service de France, et fit en cette qualité les campagnes de 1756 et 1757. Il renonça ensuite à l'état militaire, pour se consacrer exclusivement aux lettres, et devint bientôt un des poëtes à la mode. Son poëme des *Saisons*, qu'il publia en 1759, lui ouvrit les portes de l'Académie française, où il fut reçu le 23 juin 1770. Il se retira, pendant les orages révolutionnaires, dans la vallée de Montmorency, où il possédait (à Eaubonne) une habitation voisine de celle de mad. d'Houdetot, avec laquelle il avait depuis longtemps contracté une liaison intime. Il sortit de cette retraite en 1800, pour assister aux réunions qui eurent lieu dans le but de reconstituer l'Académie, et mourut en 1803. Outre son poëme des *Saisons*, ses *Poésies fugitives*, ses *Contes*, ses *Fables orientales* et ses *articles* dans l'Encyclopédie, on a de lui *Mémoires sur la vie de Bolingbroke* 1796, in-8°; *Principes des mœurs chez toutes les nations, ou catéchisme universel*, 1798 à 1801, 5 vol. in-8°.

SAINT-LAZARE (Ordre de). Cet ord commença par être un ordre hospitali destiné à soigner les pestiférés da les léproseries. Vers le douzième sièc une partie des chevaliers qui étaie établis dans la Cappadoce suivirent l croisés en terre sainte. En 1608, He IV unit cet ordre à celui du Mont-Carm qu'il avait institué. Déjà le pape Grég XIII l'avait, en 1572, uni à celui de Sai Maurice de Savoie. Après ces réuni l'ordre éprouva de fréquentes variati et divers changements dans ses stat A la fin, il fallait, pour y être reçu, s' distingué par ses emplois et ses servi et faire preuve de neuf degrés de blesse. Les chevaliers étaient oblig suivre le roi à la guerre et de lui se de garde particulière. Le grand ma

pouvait dispenser de preuves de noblesse ceux qui avaient rendu de grands services à l'ordre et au roi, et il les recevait *chevaliers en grâce*. Les chevaliers faisaient vœu d'être fidèles à Dieu, à la Vierge et au roi; de défendre les intérêts de la religion, de secourir les pauvres, surtout les lépreux; de ne jamais frapper personne injustement, d'obéir en tout au grand maître et de vivre chastement dans le mariage. La grande croix était à huit pointes, semblable à celle des chevaliers de Malte, ayant d'un côté l'image de la sainte Vierge et de l'autre l'image de saint Lazare sortant du tombeau, avec cette devise en lettres d'or *atavis et armis*. Cette croix était attachée à un grand ruban de couleur amarante, qui se portait au cou ou en écharpe et avait pour devise *Dieu et mon roi*. La petite croix n'était que la marque distinctive des jeunes gentilshommes élèves de l'École militaire; elle était attachée sur leur poitrine avec un ruban couleur de feu. Par un règlement du 21 janvier 1779, l'ordre de Notre-Dame du Mont-Carmel fut particulièrement affecté aux élèves de l'École militaire. Pour y être reçu il fallait prouver quatre degrés de noblesse paternelle. Dans les derniers temps, l'ordre de Saint-Lazare se composait de 79 chevaliers prieurs, dont 71 commandeurs, de 35 chapelains, dont 3 commandeurs, et de 86 frères servants d'armes, dont 2 commandeurs.

SAINT-LIZIER, ancienne capitale du petit pays de Couserans (voyez ce nom), aujourd'hui chef-lieu de canton du département de l'Ariège. Appelée successivement *Civitas Consorannorum*, *Austria*, et enfin *Sanctus Licerius* (Saint-Lizier), elle fut, dans le sixième siècle, érigée en évêché. Les Goths la ravagèrent en 708, et trente ans plus tard elle eut à subir une invasion des Sarrasins. Elle fut réduite en cendres en 1120 ou 1130 par Bernard Ier, comte de Comminges. Dans la suite les évêques la rebâtirent; mais elle perdit alors une partie de son ancienne splendeur: on y remarque plus que le palais épiscopal, élevé au dix-septième siècle et qui sert aujourd'hui d'hospice.

SAINT-LO, *Briovera*, *fanum sancti Laudi*, ville de l'ancienne Normandie, aujourd'hui chef-lieu du département de la Manche. Fortifiée par Charlemagne, qui voulait ainsi la garantir des incursions des Normands, elle tomba cependant au pouvoir de Rollon, qui la fit raser, et elle ne fut rétablie qu'en 1090 par Henri, comte du Cotentin, fils de Guillaume le Conquérant. Geoffroy Plantagenet, comte d'Anjou, l'enleva, en 1141, aux partisans d'Étienne de Blois. En 1203, Philippe Auguste s'en empara, et, en 1346, Édouard III la fit passer sous la domination anglaise. Les levées de troupes qui se firent dans le Cotentin en 1377 et dans les années suivantes, pour réduire les forteresses que le roi de Navarre occupait dans ce pays, s'organisèrent à Saint-Lô, où Jean Bureau de la Rivière, grand maître de l'artillerie, avait établi son quartier général. En 1417, Jean Tesson et Guillaume Carbonnel, gouverneur de la ville, rendirent le château au duc de Glocester. Les Anglais le conservèrent jusqu'en 1449, époque où il leur fut repris par les troupes du connétable de Richemont. Prise et pillée par les calvinistes en 1562, Saint-Lô tomba ensuite au pouvoir des Bretons, commandés par le comte d'Étampes. Le comte de Montgomery les força à l'abandonner l'année suivante. Peu de temps après, elle fut rendue au roi, en conséquence d'un édit de pacification; mais elle ne tarda pas à être reprise par les huguenots, et fut de nouveau rendue par eux en 1570. Le comte de Montgomery, échappé au massacre de la Saint-Barthélemy, était allé en Angleterre solliciter des secours pour les protestants, tandis que le seigneur de Colombières préparait son parti en Normandie; il opéra, au commencement de 1574, une descente dans la presqu'île de Cotentin, avec une petite armée à laquelle se joignirent les protestants du pays, et se rendit maître de Saint-Lô et de Carentan, dont il fit rétablir les fortifications. Le comte de Matignon, chef des catholiques de la basse Normandie, vint l'y assiéger; mais Montgomery en sortit furtivement, laissant le commandement à Colombières, qui mourut héroïquement sur la brèche. La ville fut prise d'assaut le 10 juin 1574, après un siége de six semaines. Quelques années après, le maréchal de Matignon acheta de l'é-

vêque de Coutances la baronnie de Saint-Lô, qui avait toujours appartenu à l'évêché. On compte aujourd'hui à Saint-Lô 8,000 habitants; c'est la patrie du cardinal du Perron.

SAINT-LOUIS (Ordre de). Cet ordre, institué par Louis XIV au mois d'avril 1693, pour récompenser les services rendus à l'armée, était composé de quarante grands-croix, quatre-vingts commandeurs et un nombre considérable de chevaliers. Pour y être admis il fallait être catholique et avoir servi sur terre ou sur mer pendant vingt-huit ans. Le serment qui était prononcé devant le roi obligeait le récipiendaire à vivre et mourir dans la religion catholique, apostolique et romaine; à être fidèle au roi, et à lui obéir, ainsi qu'à ceux qui commandaient en son nom; à défendre l'honneur du roi, son autorité, ses droits, ceux de sa couronne, envers et contre tous; à ne point quitter son service et à ne point passer sans sa permission à celui d'un prince étranger; à révéler tout ce qu'il connaîtrait contre la personne du roi et contre l'État; à observer exactement les statuts et les ordonnances de l'ordre; enfin, à se comporter en bon, sage et vertueux chevalier. Le jour de la fête de saint Louis l'ordre s'assemblait dans un des appartements du palais habité par le roi. Les chevaliers allaient en corps entendre la messe; puis ils s'occupaient des affaires de l'ordre, et procédaient aux élections. Des conférences avaient lieu en outre tous les mois dans l'hôtel des Invalides. L'ordre avait une dotation, qui se distribuait par pensions annuelles aux grands-croix, commandeurs et chevaliers, proportionnellement à leurs qualités. Louis XV, en confirmant l'édit de création de cet ordre, en augmenta les revenus et les pensions. Le plus ancien chevalier jouissait d'une pension de mille livres, indépendamment de sa pension particulière. La marque de l'ordre était une croix d'or pommetée à huit pointes, avec des fleurs lis d'or aux angles. Au milieu était, d'un côté, dans un cercle, l'image de saint Louis armé d'une cuirasse, portant le manteau royal, tenant dans la main droite une couronne de lauriers et dans la main gauche une couronne d'épines avec les clous de la passion; dans un cercle d'azur étai cette légende : *Ludovicus Magnus instituit*, 1693; de l'autre côté, une épe flamboyante, dont la pointe passait dan une couronne de laurier liée à un écharpe blanche. Dans un cercle d'azu était cette légende en lettres d'or *Bellicæ virtutis præmium*. A la révolution, l'ordre de Saint-Louis subit le sor de tous les autres ordres de chevalerie il fut aboli. Lorsque les Bourbons ren trèrent, ils le rétablirent sur l'ancien pie mais la révolution de juillet l'abolit d nouveau; cependant ceux qui étaien chevaliers avant cette époque conti nuent à porter la décoration.

SAINT-LUC (François D'ESPINA DE), l'un des plus braves capitaine du seizième siècle, issu d'une ancien famille de Normandie, fut nommé pa Henri III gouverneur de Brouage de la Saintonge. Ayant eu l'indiscrétio de révéler à sa femme une intrigue amo reuse du monarque, et craignant ressentiment de celui-ci, il s'exila volo tairement de la cour, pour se renferm dans la place que nous venons nommer. Plus tard il suivit le duc d'A jou dans les Pays-Bas, et revint ensui à Brouage, qu'il défendit contre les pr testants. Fait prisonnier à la bataille Coutras, il embrassa alors le parti Henri IV, que depuis il servit toujou avec zèle. Il fut chargé de négocier av le duc de Brissac, son beau-frère, po la reddition de Paris, et entra dans cet ville avec les premiers détachements l'armée royale. Henri IV récompensa s services par plusieurs commandemen importants, par le collier du Sain Esprit et par la charge de grand ma tre de l'artillerie. Saint-Luc fut tué 1597, au siége d'Amiens.

Timoléon D'ESPINAY de SAINT-LU fils du précédent, né vers 1580, acco pagna Sully dans son ambassade Angleterre, puis entra dans la marin se signala dans la guerre contre l Rochellais, fut nommé vice-amiral, o tint plus tard, en échange du gouvern ment de Brouage, auquel il avait é nommé en survivance de son père, titre de lieutenant général de Guienn et reçut le bâton de maréchal en 162 Il mourut à Bordeaux en 1644.

SAINT-MALO, forte ville maritime

Bretagne, aujourd'hui chef-lieu de sous-préfecture du département d'Ille-et-Vilaine. Elle doit son origine à l'ancienne cité d'*Aleth*, située dans le lieu où est actuellement Saint-Servan. Quelques Bretons, chassés de l'intérieur du pays par les incursions des Normands, se réfugièrent sur des rochers qui leur offraient un asile sûr, s'y fortifièrent peu à peu, et jetèrent ainsi les fondements de Saint-Malo. La célébrité maritime de cette ville ne date cependant que des derniers siècles de notre histoire. Du Guesclin s'en empara, sous le règne de Charles V; le duc de Lancastre et une flotte anglaise l'assiégèrent sans succès en 1370; à l'époque de la ligue, les Malouins refusèrent d'abord d'admettre dans leurs murs aucune troupe à la solde des partis divers qui désolaient la France; mais, ils finirent par déclarer qu'ils n'accepteraient de maître que le jour où les états généraux du royaume, légalement assemblés, auraient choisi un roi catholique. Il y avait longtemps qu'ils vivaient en mauvaise intelligence avec leur gouverneur, soupçonné de vouloir livrer la ville au parti royaliste, et qui gardait au château de grandes richesses acquises par la faveur du roi Charles IX; ils en voulaient tout à la fois à cet officier et à son argent. Une nuit, quarante-cinq hommes escaladèrent le château, au moyen d'une échelle de corde attachée à une couleuvrine qui débordait le rempart, égorgèrent la garnison avec l'aide du peuple, auquel ils avaient ouvert les portes, et les richesses du gouverneur, qui avait été tué l'un des premiers par les assaillants, devinrent la proie de ceux-ci. Dès lors les Malouins établirent dans leur ville une sorte de petit gouvernement indépendant; ils firent la guerre à ceux de leurs voisins qui les incommodaient, secoururent ou attaquèrent les places à leur gré, s'emparèrent des deniers royaux; enfin, formèrent une république démocratique, jusqu'en 1594, époque où ils se décidèrent à reconnaître l'autorité de Henri IV. Ils servirent dès lors ce prince avec fidélité, et marchèrent, au nombre de huit cents hommes, contre la ville de Dinan, place d'armes de la Ligue, dont ils se rendirent maîtres.

Les marins de Saint-Malo rendirent de grands services à l'État; plusieurs fois leurs corsaires ruinèrent le commerce anglais. En 1627, ils équipèrent à leurs frais une flotte de vingt-cinq à trente vaisseaux, qui contribua beaucoup à réduire la Rochelle. Quelque temps après, ils s'emparèrent de l'île de Fer. Dans la même année, sous la conduite de Duguay-Trouin, ils allèrent attaquer et prendre Rio-Janeiro, brûlèrent dans le port de cette ville soixante vaisseaux marchands, trois vaisseaux de guerre, deux frégates, et firent éprouver aux Portugais une perte de dix millions. L'année 1663 leur fournit une nouvelle occasion de déployer un patriotisme égal à leur courage : ils firent don au roi de *trente-deux millions en or*, pour lui fournir les moyens de repousser les prétentions exagérées du congrès de Gertruydenberg. Les Anglais, pour se venger des pertes qu'ils ne cessaient de causer à leur commerce, formèrent le projet de détruire leur ville; ils parurent devant Saint-Malo, au mois de novembre 1693, avec une flotte nombreuse, et la bombardèrent, mais sans produire beaucoup d'effet. Ils revinrent avec les Hollandais vers le milieu de juillet de l'année 1695; mais cette seconde attaque n'eut pas plus de succès que la première, et ils furent encore forcés de se retirer après avoir beaucoup souffert. Ils firent, en 1758, deux descentes dans les environs de Saint-Malo; leur flotte avait paru le 4 juin en vue de la ville; elle était composée de cent quatorze ou cent quinze voiles. Les troupes ayant été mises à terre à Cancale, se répandirent le lendemain et les jours suivants dans les campagnes, qu'elles ravagèrent; mais un secours envoyé aux Malouins les força bientôt de se rembarquer. (Voy. SAINT-CAST.) Saint-Malo possède aujourd'hui environ 10,000 habitants; c'est la patrie de Duguay-Trouin, de Jacques Cartier, de Maupertuis, de la Bourdonnaye, de Trublet, de Broussais et de la Mennais.

SAINT-MARTIN (Jean-Antoine), orientaliste et chronologiste, né à Paris le 17 janvier 1771, était fils d'un marchand tailleur. Tout en tenant les livres de commerce de son père, il suivit les cours de l'École centrale des Quatre-Nations, et s'y fit particulièrement

remarquer par ses succès dans l'étude de l'histoire et de la géographie. Les services que les langues orientales devaient lui rendre dans l'étude de ces deux sciences, le décidèrent ensuite à les apprendre. A vingt ans, il avait fait déjà des progrès considérables dans l'arménien et l'arabe ; il aborda ensuite les langues persane, turque, syriaque, zend et géorgienne. Membre de l'Académie celtique en 1800, il en devint secrétaire en 1814, lorsqu'elle fut reconstituée sous le titre de Société des Antiquaires de France, et prononça le discours d'installation. En 1818, il fit imprimer le 1er volume de ses *Mémoires sur l'histoire et la géographie de l'Arménie*. Le second, qui parut l'année suivante, est principalement rempli par le texte et la traduction d'une histoire des princes Orpélians et des géographies de Moyse de Khoren et du docteur Vartan. Le *Quadro della letteraria di Armenia*, publié à Venise, en 1829, par l'abbé des Mékhitaristes, don Sukias Somal, rend, sous le rapport de l'exactitude, un compte assez peu favorable de ce travail. C'était pourtant presque le seul titre que Saint-Martin pût faire valoir, lorsqu'il fut admis en 1820, à l'Academie des inscriptions. Il donna, la même année, sous le titre de *Recherches sur l'époque de la mort d'Alexandre et sur la chronologie des Ptolémée*, un examen critique des *Annales des Lagides* de M. Champollion-Figeac. L'un des fondateurs de la Société asiatique, en 1822, il fut chargé de la direction du journal, publia, en 1825, aux frais de cette société, un *Choix des Fables de Vartan*, avec le texte arménien et une traduction française; enfin, à la même époque, il fut nommé inspecteur des types orientaux à l'Imprimerie royale : il était depuis l'année précédente administrateur de la bibliothèque de l'Arsenal. En 1827, il traduisit encore de l'arménien la *relation d'un voyage fait en Europe et dans l'Océan atlantique à la fin du quinzième siècle par Martyre, évêque d'Arzenjan*. Attaché au ministère des affaires étrangères pour classer les pièces diplomatiques écrites en langues orientales, il contribua, dit-on, par les notes qu'il rédigea, à déterminer en 1829 l'expédition d'Alger. La politique avait tou jours eu une large part dans les goût et les occupations de Saint-Martin ; e 1815, il avait fait imprimer les moti de son vote négatif sur l'Acte additio nel. Quand éclata la révolution d 1830, il dirigeait le journal *l'Univer* feuille rédigée dans les principes l plus outrés de l'absolutisme politiq et religieux. Le journal cessa d'exist le 27 juillet, et le rédacteur en chef pe dit bientôt les diverses fonctions qu cumulait sous la dynastie déchue. L chagrin qu'il en ressentit altéra sa sant et il fut enlevé par le choléra le 10 jui let 1832.

Bien que Saint-Martin n'acquit jama même dans les langues orientales qu cultivait le plus particulièrement, cett connaissance pratique à laquelle l plus grande pénétration d'esprit ne sau rait suppléer, il n'obtint pas moins, p une érudition variée et une critiq habile, un rang distingué dans le mon savant ; mais son ingratitude envers s maîtres, Silvestre de Sacy et de Chez et son animosité contre ses rivau notamment contre le professeur arm nien Cirbied, dont il convoitait chaire, recommandent peu son cara tère.

Outre les ouvrages que nous avons c tés, on a de un grand nombre de m moires et de notices publiés dans l *Mémoires de l'Académie des inscri tions*, le *Journal des savants*, le *Jou nal asiatique* et la *Biographie unive selle*. On remarque, parmi les trava qu'il a publiés dans le premier de c recueils, son *mémoire sur les inscri tions de Persépolis*. Il a inséré dans dernier 275 articles, parmi lesquels distingue ceux des Mithridate et Ptolémée. Il a aussi attaché son n à l'édition de *l'Histoire du Bas-Emp* de Lebeau, qui a été publiée en volumes, de 1824 à 1833. Les treize p miers renferment d'importantes ad tions que Saint-Martin y a faites d'ap les historiens orientaux. Les manusc qu'il a laissés, et parmi lesquels se tr vent de nombreux matériaux pour chronologie universelle, ont été conf aux soins d'une commission de l'Instit qui les publie aux frais du gouverneme M. Lajard, plus spécialement cha

d'en surveiller l'impression, a fait paraître, en 1838, des *Recherches sur l'histoire et la géographie de la Mésène et de la Characène*, et, en 1841, la traduction de l'*Histoire d'Arménie du patriarche Jean* VI.

SAINT-MICHEL (Ordre de). Cet ordre fut institué par Louis XI, le 1er août 1469. Ce prince fixa à trente-six le nombre des chevaliers, et décida que les seigneurs de la plus haute naissance pourraient seuls y être admis. Sous le règne de Henri II, l'ordre commença à se dégrader par le grand nombre de chevaliers qui furent créés contrairement aux statuts; il devint alors vénal, et Catherine de Médicis le donna sans choix pour se créer des partisans. En 1578, Henri III le réunit à celui du Saint-Esprit, lequel n'était conféré qu'aux personnages les plus distingués, et dans un nombre assez limité. Louis XIV voulut, à son tour, réformer l'ordre de Saint-Michel; et il fixa à cent le nombre des chevaliers, outre ceux du Saint-Esprit. Suivant le règlement qu'il fit en 1669, il fallait pour être reçu dans l'ordre de Saint-Michel, être noble de deux races, âgé de trente ans, de bonnes mœurs, et avoir servi l'État ou le roi dans de grands emplois civils ou militaires.

La devise de l'ordre était *immensi tremor oceani;* la décoration, une croix à huit pointes, émaillée de blanc, cantonnée de quatre fleurs de lis d'or, et chargée en cœur d'une médaille représentant saint Michel foulant aux pieds le dragon, le tout émaillé au naturel. Cette croix était attachée à un grand ruban noir que les chevaliers portaient en écharpe. Le grand collier était formé de coquilles d'or entrelacées et posées sur une chaîne d'or où pendait une médaille représentant saint Michel. Les chevaliers faisaient serment de soutenir de tout leur pouvoir la dignité et les droits de la couronne; de ne point révéler les secrets à eux confiés par le souverain; de ne s'allier à aucun ordre étranger, etc., etc. L'hérésie, la trahison, la lâcheté étaient des causes d'exclusion et de dégradation. Tous les ans, le jour de la Saint-Michel, les chevaliers s'assemblaient en chapitre dans la salle des Cordeliers à Paris.

L'ordre de Saint-Michel a été aboli en 1789.

SAINT-MIHIEL, petite ville du Barrois, aujourd'hui chef-lieu du canton du département de la Meuse. Elle doit son origine à Vulfoade, maire du palais sous Childéric, qui fit bâtir sur son territoire, vers 660, un monastère et un château. Vulfoade s'étant révolté contre Pépin d'Héristal, celui-ci fit détruire le château; mais, sous le règne de Charlemagne, l'abbé Smaragde, qui faisait alors fleurir les sciences dans le monastère, le transféra sur les rives de la Meuse, et cette translation fut l'origine de la ville de Saint-Mihiel.

La richesse de cette abbaye et l'importance du passage qu'elle possédait sur la Meuse firent de Saint-Mihiel, au moyen âge, une place considérable, et attirèrent sur cette ville les malheurs de la guerre. Le dernier siége qu'elle soutint date de 1635; elle fut alors attaquée par Louis XIII en personne, et ce prince ayant failli périr dans cette attaque, se vengea de la ville qui lui avait fait courir ce danger, en la faisant démanteler.

SAINT-NICOLAS DU PORT, petite ville de Lorraine, aujourd'hui chef-lieu de canton du département de la Meurthe.

Cette ville, appelée primitivement *Port*, était en 970 un simple prieuré, qui devint, vers 1080, le chef-lieu d'un archidiaconat du diocèse de Toul. Elle dut son accroissement à l'affluence considérable de pèlerins qu'y attirèrent quelques reliques de saint Nicolas, évêque de Myrrhe, apportées dans le onzième siècle par un gentilhomme lorrain. On y compta au jubilé de 1602 plus de 200,000 personnes. Sa position sur la Meurthe la rendit bientôt très-commerçante, ce que prouve l'établissement qu'y fit le duc de Lorraine, Charles III, d'une justice consulaire et de deux foires franches. Mais en 1439 elle fut pillée par Alexandre, fils naturel de Jean Ier, duc de Bourbon; en 1552, Albert, duc de Brandebourg, battit et fit prisonnier sous ses murs, le duc d'Aumale; enfin les Suédois, alliés de Louis XIII, l'incendièrent en 1633. Dès lors le commerce s'en éloigna, se dirigea sur d'autres points, et Saint-

Nicolas ne put jamais se rétablir; on y compte aujourd'hui 3,000 habitants.

SAINT-NON (Jean-Claude RICHARD, abbé de), amateur zélé des beaux-arts, né à Paris en 1727, d'un receveur général des finances. Il embrassa l'état ecclésiastique, acquit une charge de conseiller-clerc au parlement, fut éxilé à Poitiers lors des discussions occasionnées par la bulle *Unigenitus*; charma les ennuis de sa retraite par la culture des arts, et revint à Paris, passionné pour le dessin. Bientôt, une circonstance favorable lui permit de donner sa démission de la place de conseiller. Devenu libre alors, il voyagea en Angleterre, puis en Italie, séjourna quelque temps à Rome, et visita le royaume de Naples en compagnie de Robert et de Fragonard. Après une absence de trois années, il revint en France; mit en ordre les dessins qu'il avait recueillis, et s'occupa de les graver lui-même par un procédé dont il devait la connaissance à Lafosse. Il publia d'abord la suite des *Vues de Rome*, en 60 *planches*. Le succès qu'elle obtint l'encouragea dans le projet de publier le *voyage pittoresque de l'Italie*; et par ses soins, d'autres peintres partirent sous la direction de Denon, pour compléter la galerie des vues et des monuments de cette belle contrée. Saint-Non se chargea de diriger les artistes de Paris qui devaient coopérer à ce grand ouvrage; il y mit une telle activité, que le *Voyage de Naples et de Sicile* (5 vol. gr. in-fol.) fut achevé de 1777 à 1786. Il avait sacrifié à cette entreprise sa fortune et celle de son frère. Il mourut en 1791.

SAINT-OMER, ville de l'ancien Artois, aujourd'hui chef-lieu d'arrondissement du département du Pas-de-Calais; population, 19,344 habitants.

Cette ville, qui était anciennement appelée *Sithiu*, doit son origine à un château nommé *Adroad*, autour duquel se groupèrent des habitations qui prirent le titre de bourg en 626. Elle fut entourée dans le neuvième siècle, lors des ravages des Normands, de quelques fortifications construites à la hâte, et que Baudouin II, comte de Flandre, remplaça, en 917, par d'autres plus importantes qui existent encore aujourd'hui. Surprise par les Autrichiens en 1486, elle fut, trois ans après, livrée par ses habitants a[ux] Bourguignons. Les Français l'assiég[è]rent sans succès en 1635; ils l'attaqu[è]rent de nouveau en 1677. Cette fois i[ls] s'en rendirent maîtres, et, depuis, el[le] n'a plus cessé d'appartenir à la Franc[e].

SAINT-OMER (Monnaies de). Sain[t-]Omer possédait au douzième siècle u[n] atelier monétaire: ce fait est attesté p[ar] une charte de 1145, par laquelle le com[te] de Flandre, Guillaume Cliton, accor[de] aux habitants de cette ville les profi[ts] de la monnaie, et leur en abandon[ne] les coins; ils ne jouirent de ce privilé[ge] que pendant un an, après lequel ils [le] rendirent au comte. Les espèces q[ui] durent être frappées en vertu de cet[te] concession l'étaient certainement da[ns] le système flamand; on a en effet attr[i]bué à Saint-Omer deux deniers dan[s] ce système, qui, quoique différents d'em[-]preintes, peuvent bien tous les deu[x] lui convenir. En voici la description — STSOSTS en légende circulaire dans le champ une palme surmonté[e] d'une croix et accostée de deux cross[es] adossées; ℟. — Une croix fleuronné[e]. STS peut bien être l'abréviation d[e] *sanctus* qui se trouverait ainsi deux foi[s] répété; seulement alors il faudrait voi[r] dans la lettre O, l'initiale de la traductio[n] française d'*Audomarus*. Quoi qu'il e[n] soit, les deux crosses conviennent bien [à] Saint-Omer; car l'abbaye de Saint-Be[r]tin, située dans les murs de cette ville, le[s] portait dans ses armes. C'est cette raiso[n] qui a fait attribuer à la même ville l[a] petite pièce suivante, que d'autres, [à] tort probablement, veulent donner [à] Tournai: — Droit anépigraphe; deu[x] crosses adossées et une fleur de lis; — revers anépigraphe; croix fleuronnée.

Lorsque Philippe Auguste posséd[a] Saint-Omer en qualité de mainbou[r] ou tuteur de son fils, il y fit fabrique[r] les deniers suivants, dans le systèm[e] des parisis: SEINT HOMER entr[e] grènetis; dans le champ, une croix [à] branches égales cantonnée au 2ᵉ e[t] au 3ᵉ de deux crosses; ℟. — la légend[e] ordinaire des parisis: PHILIPPVS REX dans le champ le mot FRA / OƆN dont le[s] lettres sont séparées par deux petite[s] crosses. La présence des crosses sur cett[e] pièce d'attribution incontestable, montr[e]

bien que les petites pièces citées plus haut peuvent aussi être attribuées à Saint-Omer. Depuis Philippe Auguste, on ne connaît aucune monnaie de cette localité.

Saint-Ouen, village situé à quatre kilomètres de Paris. On y remarque un magnifique château, où Louis XVIII séjourna le 2 mai 1814, veille de son entrée à Paris, et d'où il data la fameuse *déclaration* dite *de Saint-Ouen*, qui précéda de quelques jours la charte constitutionnelle.

Saint-Oyen de Joux (Monnaie de). Pepin accorda, dit-on, au monastère de ce nom le droit de battre monnaie; Charlemagne confirma cette donation, et, le 23 avril 1175, l'empereur Frédéric Iᵉʳ accorda de nouveau à l'abbé de ce monastère ce droit, qui avait été ou négligé ou contesté.

Il existe quelques monnaies mérovingiennes et carlovingiennes portant en légende le nom de *Condate* (ancien nom de Saint-Oyen); mais tant de villes ont porté ce nom, qu'il serait très-hasardeux de les attribuer à Saint-Oyen. Personne n'a encore publié de monnaies de ce lieu; cependant, outre les titres qui prouvent les droits de l'abbaye, nous savons que, le 14 juin 1373, le bailli de Mâcon reçut l'ordre de saisir tous les revenus de l'abbé, parce que ce prélat faisait fabriquer dans certains prieurés des monnaies toutes semblables à celles du roi; le pape excommunia en outre ce faussaire mitré. Nous ignorons comment se termina ce différend, mais il existe dans les papiers de Claude de Boze, conservés au cabinet des médailles de la Bibliothèque du roi, une empreinte d'une pièce de Saint-Oyen qui est une imitation des *francs à pied* de Charles V. C'est évidemment pour des pièces de ce genre que l'abbé fut excommunié.

Saint-Pierre (Jacques-Henri-Bernardin de), naquit au Havre en 1737. L'histoire de sa vie serait fort longue, si l'on voulait en retracer tous les événements et toutes les vicissitudes. Peu d'hommes de lettres ont eu une existence aussi agitée. Les aventures au milieu desquelles s'écoula la plus grande partie de la sienne avaient leur source dans une sensibilité très-vive, une imagination active et romanesque, un caractère ambitieux et inquiet. Dans son enfance, il annonça ce qu'il devait être plus tard par quelques traits singuliers, comme ce projet qu'il forma un jour de se faire ermite, à l'exemple des grands saints dont il avait lu les vies avec enthousiasme. Le goût des voyages et des aventures s'empara de lui dès le même temps, et lui fut inspiré aussi par une lecture, celle de l'histoire de Robinson. A seize ans, Bernardin, qui trouvait dans sa famille beaucoup de complaisance pour ses désirs, avait déjà fait un voyage à la Martinique avec un de ses oncles, capitaine de vaisseau. En 1757, ses études, que la mobilité passionnée de son caractere avait plus d'une fois interrompues, étaient achevées. Des succès qu'il avait obtenus dans ses classes de mathématiques le firent entrer à l'École des ponts et chaussées. Après y avoir passé une année, il sollicita du service dans le génie militaire, et fut attaché au corps d'ingénieurs qui partait pour la campagne de 1760. Il était brave, il se comporta bien dans plusieurs rencontres: mais ardent, fier, susceptible, il supportait difficilement la contrainte de la discipline et les manières hautaines de ses chefs. Au bout de peu de temps il était destitué. Un an après il voguait sur la Méditerranée avec les officiers français qu'on envoyait à Malte, pour mettre la place en état de défense contre les flottes du Grand Seigneur. Le siége n'eut pas lieu, et le séjour de Bernardin à Malte se passa en altercations avec ses camarades ou ses supérieurs. Il n'y avait dans son caractère aucun principe de méchanceté: mais jeune, impatient, il manquait de cet esprit de conduite qui apprend à plier à propos et à souffrir bien des choses. De retour à Paris, il sollicita dans les bureaux; mais un tel homme était un fort mauvais solliciteur: partout il se vit éconduit. Alors il résolut d'aller chercher fortune sur une terre étrangère, puisque des commis l'empêchaient de consacrer ses talents à son pays. Rien ne serait plus intéressant à raconter en détail et rien n'est plus romanesque que le voyage de Bernardin de Saint-Pierre en Russie, que ses embarras à Saint-Pétersbourg, où il arriva inconnu et sans argent, que les coups de fortune qui lui donnèrent des amis et des protecteurs et le firent appeler à la cour,

où il fut présenté à la grande Catherine, charmée des agréments de sa figure et de la vivacité de son esprit. On assure que, s'il eût voulu se prêter aux vues du grand personnage qui l'appuyait, il eût pu inspirer plus d'intérêt encore à l'impératrice et supplanter dans son cœur un célèbre favori. Mais la vie de Bernardin de Saint-Pierre est déjà bien assez riche en details extraordinaires, pour qu'on puisse omettre ce fait, qui n'a rien de bien authentique. D'ailleurs, il ne songeait qu'à l'exécution du projet qu'il avait formé en quittant sa patrie. Passionné pour les entreprises généreuses et singulières, la tête pleine des maximes du Télémaque et des utopies quelles philosophes du dix-huitième siècle ne cessaient de faire pour le bonheur du genre humain, il voulait établir, dans une contrée où la nature fût vierge encore, une république conforme aux lois absolues de la justice et de la morale. Il avait choisi un territoire fertile, placé entre la Russie et les Indes sur les bords du lac Aral, mais Orlof accueillit assez froidement les projets du législateur. Un brevet de sous-lieutenant dans le corps du génie ne pouvait dédommager Bernardin de Saint-Pierre de la perte de ses espérances. Il ne vit plus dans la Russie qu'un empire livré sans remède à la barbarie et au despotisme .La Pologne, à la voix du jeune Radzwil, venait de proclamer son indépendance : il y courut, et, changeant de parti comme un aventurier, s'enrôla dans les rangs des insurgés. Mais une autre passion que l'amour de la liberté vint lui faire chérir le séjour de la Pologne : ses amours avec la princesse Marie M... pouvaient offrir tout l'intérêt d'un roman. Nous ne suivrons pas Bernardin de Saint-Pierre dans les autres pays où il porta son ambition et sa vague inquiétude, à Vienne, à Dresde, à Berlin, où Frédéric lui offrit une place d'ingénieur dont il ne voulut pas. Il revint en France en 1766 ; mais, après tant de courses, de fatigues et de déceptions, il conservait le même besoin d'activité et nourrissait les mêmes illusions. L'espérance de pouvoir réaliser sous un autre climat la république idéale qu'il rêvait encore lui fit accepter une commission pour l'île de France. Il y resta deux ans ; mais quand il revint dans sa patrie, il n'avait fondé d'empire d'aucune espèce : ce temps s'était passé en tracasseries et en querelles avec l'administration de la colonie. A son arrivée à Paris, il était sans argent, sans réputation, sans appui : mais dans cette vie errante il avait beaucoup senti, beaucoup vu ; il rapportait dans son imagination, frappée par tant de tableaux divers, un trésor d'impressions et de souvenirs. Ce qu'il avait souffert, injustement ou par sa faute, de contrariétés et de persécutions avait développé son penchant à la mélan colie et à une sorte de religion triste et douce : comme les sages persécutés, Bernardin de Saint-Pierre, qui n'avait jamais été un sage qu'en projet, mais qui avait toujours ressenti l'enthousiasme du juste et de l'honnête, se réfugiait dans l'idée consolante d'un Dieu ami de l'homme, d'une providence bienfaisante et infinie La liaison qu'il contracta vers cette époque avec Rousseau accrut encore chez lui ces dispositions, et acheva de féconder son âme et son talent. Le peu d succès qu'il obtint dans les salons, o sa naïveté enthousiaste et sa candeu farouche lui attirèrent les railleries ou l dédain des philosophes, lui fit adopte avec la chaleur de l'orgueil blessé le pro jet de réformer son siècle en le rame nant des plaisirs factices de l'esprit des froids sophismes de l'incrédulité au simples jouissances de la nature et à l religion du sentiment. C'est sous l'em pire de ces impressions et de ces idé qu'il entreprit *les Études de la Natur* Cet ouvrage, écrit d'inspiration dans silence de la solitude au milieu des pr vations de la pauvreté, vit le jour 1784. Les raisonnements éloquen par lesquels l'auteur prouvait la prov dence, les tableaux enchanteurs où peignait les beautés de la création, réformèrent pas les mœurs de s siècle, mais émurent doucement l cœurs et charmèrent en les réveilla les imaginations blasées. L'originali d'un traité qui laissait de côté les l et les divisions de la science, qui ref sait la science par le sentiment, la poé et la grâce des détails, l'attrait d' style simple et animé, qui rappelait douceur harmonieuse de Fénelon et l' génieuse abondance de Plutarque, fir passer tout à coup Bernardin de Sai

Pierre de l'obscurité à l'éclat d'une brillante renommée. Mais un succès plus grand encore était réservé à l'histoire de *Paul et de Virginie*. Dans l'espace d'une année on en fit plus de cinquante contrefaçons. On écrivait de toutes parts à l'auteur pour le remercier du plaisir qu'il avait fait goûter, des larmes qu'il avait fait répandre. Il n'était pas une mère sensible qui ne voulût donner à ses enfants les noms de Paul et de Virginie. Quoique aujourd'hui les mœurs que ce récit présente contrastent moins fortement avec la société, bien qu'on soit familiarisé avec cette nature des tropiques qui offrait alors l'attrait d'un spectacle nouveau, l'ouvrage n'a rien perdu de sa puissance : il est de ce petit nombre de romans qui nous émeuvent comme la réalité même. En même temps que l'histoire de *Paul et de Virginie* agite et trouble notre âme par les émotions les plus vives, elle a le rare avantage de ne nous intéresser qu'à l'innocence et de nous faire chérir la vertu. L'admiration publique désigna Bernardin de Saint-Pierre aux faveurs du gouvernement. Il fut nommé, en 1792, intendant du Jardin des plantes et du Cabinet d'histoire naturelle; il ne jouit pas, il est vrai, bien longtemps de cette place, qui fut supprimée en 1793. Retiré alors dans sa maison de campagne d'Essone, il y attendit, en continuant à observer la nature et à la décrire, la fin des troubles, et au premier retour de l'ordre, il fut nommé professeur de morale à l'École normale, qu'on venait de créer; l'année suivante il fut appelé à l'Institut. Mais là, l'expression ouverte et fière de ses principes sur la religion et la morale le mit aux prises avec beaucoup de membres, incorrigibles partisans d'un ridicule athéisme. L'occasion était belle pour Bernardin de Saint-Pierre : il plaida avec chaleur, mais non sans quelque déclamation, la noble cause qui se trouvait remise entre ses mains, sans aller toutefois au delà du déisme qu'il avait prêché de la manière la plus séduisante dans *la Chaumière indienne*.

Sous le consulat et sous l'empire il aurait pu, ainsi que Ducis, son ami, s'élever aux premières dignités : mais, comme Ducis, il était jaloux de son indépendance, et comme lui il se montra insensible aux avances du conquérant, qui trouvait utile à ses projets de s'attacher les intelligences d'élite. Retiré à la campagne, il occupa sa vieillesse à composer *les Harmonies de la Nature*, la *Théorie de l'Univers* et les fragments de *l'Amazone*. Toutes les brillantes qualités de son génie se retrouvent dans les *Harmonies ;* mais deux défauts, dont *les Études* n'étaient pas exemptes, s'y montrent plus marqués, l'abus de l'imagination et de la conjecture dans la recherche des rapports qui unissent les êtres et de la fin qui leur est assignée, et l'absence de méthode et de rigueur dans l'exposition des faits et le développement des preuves. Il est vrai qu'il n'a pas mis à la composition de cet ouvrage la dernière main. Mais, en général, cet auteur aime à présenter ses idées comme elles s'enchaînent dans son imagination ; sans s'inquiéter de la nécessité d'arriver au but par la voie la plus directe, il s'amuse volontiers en chemin, comme Montaigne, au risque de s'égarer, et on le lui pardonnerait comme à Montaigne, s'il n'annonçait pas sans cesse des divisions et ne prétendait pas à refaire la classification des sciences naturelles.

Les autres ouvrages de Bernardin de Saint-Pierre, dont nous n'avons pas parlé, sont un poëme en prose, *l'Arcadie* qu'il n'a pas achevé, des *récits de voyage*, un *essai sur Jean-Jacques Rousseau*. *L'Arcadie* est la description minutieuse et un peu enfantine de cette république parfaite que concevait son esprit, et qu'il n'avait pu fonder. Cet homme naïf et bon, malgré les inégalités de son humeur et quelques torts de conduite, amusait sa vieillesse à rassembler dans un brillant tableau toutes les conditions d'un bonheur impossible. Il mourut dans sa soixante-seizième année, en 1813. Penseur noblement inspiré, écrivain-poëte, il eut la gloire d'avoir contribué avec Rousseau, dont il fut le disciple, et Chateaubriand, auquel il servit de maître, à ressusciter les plus saintes croyances et à fonder sur les ruines d'une philosophie désespérante, cette religion du spiritualisme qui fait la force et la consolation des âmes dans notre temps.

SAINT-PIERRE (Charles-Irénée CASTEL, abbé de), publiciste, né à Saint-

Pierre-Église (basse Normandie) en 1638, était cousin germain du maréchal de Villars. Premier aumônier de la duchesse d'Orléans, qui lui fit donner l'abbaye de Tiron, il vécut en sage parmi les grands, et chercha, par sa complaisance, à s'en faire aimer pour les rendre favorables aux projets qu'il méditait dans l'intérêt de l'humanité. Ce fut au congrès d'Utrecht, où il avait accompagné l'abbé de Polignac, qu'effrayé de la difficulté des travaux diplomatiques, il conçut son projet d'une *paix perpétuelle*. Le cardinal Dubois disait : C'est le *rêve d'un homme de bien*; et ce mot, heureux et vrai, est resté à la plupart des spéculations morales de l'abbé de Saint-Pierre. Admis à l'Académie française en 1695, il en fut exclu le 5 mai 1718 pour avoir jugé sévèrement Louis XIV, à qui il refusait le surnom de *Grand;* son exclusion, provoquée par le cardinal de Polignac, fut prononcée par 23 académiciens; il n'y eut qu'une seule boule pour l'absolution, et ce fut celle de Fontenelle. Le fauteuil resta vacant jusqu'à la mort de Saint-Pierre, et Maupertuis, son successeur à l'Académie, n'eut pas la permission d'y faire son éloge. L'abbé de Saint-Pierre avait vainement demandé à se justifier; il ne témoigna aucun ressentiment contre ses confrères, qui l'avaient abandonné, et continua, le reste de sa vie, à écrire librement, à faire du bien et à croire à la perfectibilité humaine. La langue française lui doit les mots *bienfaisance* et *gloriole*, et, de ses nombreux projets, il eut le bonheur d'en voir adopter un dans quelques provinces, celui qui remplaçait la taille arbitraire par la *taille tarifée*. Ses principaux ouvrages sont : *Projet de paix perpétuelle*, Utrecht, 1713, 3 vol. in-12; *Mémoire pour perfectionner la police contre les duels*, 1715, in-4°; *Discours sur la polysynodie*, 1718, in-4°; *Mémoire pour les pauvres mendiants*, 1724, in-8°; *Projet pour perfectionner l'éducation*, 1728, in-12°; *Projet pour perfectionner l'orthographe des langues de l'Europe*, 1730, in-8°, rare; *Discours sur la différence du grand homme et de l'homme illustre*, dans les *Mémoires de Trévoux*, janvier 1736; *Annales politiques*, 1757, 2 vol. in-8°. Le recueil de s principaux opuscules a été publié so le titre d'*Ouvrages de politique et morale*, 1738-41, 18 vol. in-12.

SAINT-POL-SUR-TERNOISE, ville l'ancien Artois, aujourd'hui chef-li d'arrondissement du département Pas-de-Calais. Population, 3,504 ha

Les Français s'en rendirent maîtr en 1537, et la fortifièrent; mais elle f prise la même année par les troupes Charles-Quint, qui en fit raser les forti cations. C'est la patrie du convention Joseph Lebon et de l'ingénieur géogr phe Bacler d'Albe.

SAINT-POL (Comtes de). Le premi de ces comtes que l'on connaisse e *Roger*, dont il est fait mention pour première fois dans une charte de 102 il mourut vers 1067.

1067. *Hugues Ier*, surnommé par l uns *Candarène*, et par les autr *Champ-d'Avène*, fils de Roger, l succéda. Il mourut en 1070.

1070. *Gui Ier*, fils aîné du préc dent, lui succéda en bas âge, sous tutelle de Clémence, sa mère. Il mour sans enfants en 1083.

1083. *Hugues II, de Champ-d'Avè* lui succéda. Il prit la croix en 1096, mourut en 1130.

1130, ou 1131. *Hugues III*, fils successeur de Hugues II, fit une guer acharnée aux Colletons, qui habitaie les bords de la rivière d'Authie dans Ponthieu. Après les avoir vaincus da plusieurs rencontres, il les força à réfugier dans la ville de Saint-Riquie qu'il prit d'assaut en 1131, et qu'il sa cagea, sans même épargner les église Ces excès et d'autres qu'il commit da la suite contre le clergé le firent exco munier, et lui attirèrent la colère d roi Louis le Gros, qui se disposait aller le châtier en personne lorsqu'il d manda merci. En 1140, il se ligu avec le comte de Hainaut contre Thierr comte de Flandre, qui les repous victorieusement et ravagea une part du comté de Saint-Pol. Hugues mourt l'année suivante.

1141. *Ingelram*, son fils, mourt sans enfants en 1150.

1151. *Anselme*, frère et successe d'Ingelram, mourut en 1174.

1174. *Hugues IV*, fils du précéden

reçut de Philippe Auguste, en récompense des services qu'il lui avait rendus, les terres de Pont-Saint-Maxence, de Verneuil et de Pont-Point. Il accompagna en 1188 le comte de Flandre en Orient, et s'y distingua par son courage. Il se croisa une seconde fois en 1202, et assista au siége de Constantinople, où il fit des prodiges de valeur. Baudouin, ayant été élu empereur, le récompensa de ses services en lui donnant l'épée de connétable et la propriété de Didimotique, ville de Thrace où il mourut en 1205.

1205. *Élisabeth*, fille aînée de Hugues IV, qui était mort sans enfants mâles, lui succéda. Elle avait épousé, du vivant de son père, *Gauthier de Châtillon*, qui prit alors le titre de comte de Saint-Pol. Il avait suivi Philippe Auguste en Palestine en 1189, et à son retour en Europe, en 1193, il avait été nommé sénéchal de Bourgogne par le duc Eudes III, puis grand bouteillier de Champagne par le comte Thibaut. En [illegible] et 1204, il avait aidé Philippe Auguste à faire la conquête de la Normandie. En 1209, il prit part à la croisade contre les Albigeois, et les [illegible] lui offrirent le gouvernement du pays qu'ils avaient conquis; mais [illegible]. La même année, il fut chargé par Philippe Auguste de pacifier la Normandie, qui s'était révoltée. En 1213, le roi lui donna le commandement d'une armée, avec mission de reprendre la ville de Tournai, dont le comte de Flandre s'était emparé. L'année suivante, il commandait l'arrière-garde française à la bataille de Bouvines. En 1215 et en 1219, il suivit le prince Louis de France dans ses expéditions contre les Albigeois. Il mourut dans [illegible], à la fin de l'année 1219.

1219. *Gui II*, fils de Gauthier et son successeur dans le comté de Saint-Pol, épousa, en 1223, Agnès, fille de [illegible], comtesse de Nevers, et d'Henri, [illegible] de Douzi, de Gien, etc., qui apporta le comté de Nevers. Il eut, à son avénement au comté de Saint-Pol, une guerre à soutenir contre Thibaut, comte de Champagne, qu'il refusait de reconnaître pour son suzerain. Ils firent la paix en 1224, et Gui rendit hommage à Thibaut. Il se croisa en 1226 contre les Albigeois, et fut tué, la même année, au siége de Toulouse.

1226. *Hugues V*, seigneur de Troissi et de Crécy, sénéchal de Champagne, fils aîné de Gauthier et frère de Gui II, lui succéda dans le comté de Saint-Pol, à l'exclusion de son neveu Gaucher. Il entra dans la ligue formée contre la reine Blanche et Thibaut, comte de Champagne, dont il ravagea les terres. En 1234, il prit part à l'expédition de saint Louis en Bretagne, et il se préparait à suivre le roi en Palestine lorsqu'il mourut, en 1247.

1248. *Gui III*, second fils du précédent, épousa Mahaut de Brabant, veuve de Robert, comte d'Artois. Il prit la croix avec saint Louis en 1270, et fut, en 1277, de l'expédition du roi Philippe le Hardi en Aragon. En 1288, il marcha au secours de Jean Ier, duc de Brabant, neveu de sa femme, attaqué par Renaud, comte de Gueldre, et gagna sur ce dernier la bataille de Voëringen, qui termina la guerre. Il mourut à la fin de la même année.

1289. *Hugues VI*, fils aîné de Gui III, acquit en 1290, de Jeanne de Châtillon, sa cousine, les terres d'Avênes, de Landrécies, de Guise, de Novion en Thiérache, d'Ancre et de Crécy; et il lui succéda, en 1292, dans le comté de Blois. Il se démit, la même année, du comté de Saint-Pol en faveur de Gui, son second frère.

1292. *Gui IV* accompagna Philippe le Bel dans son expédition de Flandre, en 1297. Le roi lui donna le commandement de l'armée en 1302, après la défaite de Courtrai; il la commandait, en 1304, à la bataille de Mons-en-Puelle. Louis le Hutin le nomma, à sa mort, son exécuteur testamentaire. Il mourut en 1317.

1317. *Jean de Châtillon*, fils et successeur du précédent, fut chargé, par Philippe de Valois, de l'administration des finances. Il l'accompagna en 1340, dans son expédition de Flandre, et mourut vers l'année 1344.

1344 (au plus tard). *Gui V*, son fils, lui succéda en bas âge, sous la tutelle de Jeanne, sa mère. Il suivit son oncle, le connétable de Fiennes, dans ses expéditions contre les Anglais, pendant la captivité du roi Jean; se distin-

gua particulièrement à la défense d'Amiens en 1358, et reçut en récompense le gouvernement de la Picardie. Envoyé, en 1360, en Angleterre au nombre des otages du roi, il y mourut la même année, sans laisser de postérité masculine.

1360. *Mahaut*, sa sœur, lui succéda avec *Gui de* LUXEMBOURG, son mari, qui prit le titre de comte de Saint-Pol, et fut en cette qualité conduit en otage en Angleterre, en remplacement de son prédécesseur. Charles V le créa, en 1367, comte de Ligny en Barrois, et lui donna, en 1369, à la reprise des hostilités avec l'Angleterre, le commandement d'une armée pour faire rentrer le Ponthieu sous son obéissance. Le comte de Saint-Pol réussit pleinement dans cette entreprise; mais il fut tué à la bataille de Baeswieder, livrée entre Winceslas, duc de Brabant, son parent, qu'il était venu secourir, et le duc de Juliers. Voy. LUXEMBOURG (maison de).

SAINT-POL-DE-LÉON, petite ville de l'ancienne Bretagne, aujourd'hui chef-lieu de canton du département du Finistère.

L'origine de cette ville est très-ancienne; les traditions bretonnes la font remonter à une date antérieure au christianisme. Cependant les plus anciens titres qui en fassent mention ne remontent pas au delà du sixième siècle. Dès l'an 645, c'était déjà une cité importante, où les chefs de la Bretagne se réunirent pour tenir une assemblée solennelle. C'était, avant la révolution, le siége d'un évêché suffragant de Tours. On y compte aujourd'hui 6,700 habitants.

SAINT-PRIEST (François-Emmanuel GUIGNARD, comte de) naquit à Grenoble, en 1735, d'un intendant du Languedoc, qui confia son éducation aux jésuites, suivant le vœu du cardinal de Tencin, son oncle. Il entra dans les mousquetaires, devint promptement enseigne des gardes du corps, fut élevé au grade de colonel après l'affaire de Klostercamp, et fit en cette qualité, en Portugal, une seconde campagne, que termina la paix de 1763. La connaissance qu'il avait acquise de la langue du pays lui valut d'être envoyé comme ministre plénipotentiair auprès de la cour de Lisbonne. En 1768 il passa à l'ambassade de Constantinc ple. La Porte était alors en guerre ave la Russie; il réussit, en 1778, à ame ner la convention d'Alicavac qui donn la Crimée à la Russie, ce qui lui at tira des témoignages de satisfactio des deux puissances. En 1784, il obtir son rappel, et fut, peu de temps aprè nommé ambassadeur en Hollande. Il n tarda pas à revenir en France, et entr au conseil du roi comme ministre se crétaire d'État au département de Pari et de la cour. Il reçut sa démissio avec Necker, le 12 juillet 1789; mai il reprit ses fonctions avec ce ministre après les événements du 14 juillet. De ce moment, il compta parmi les hom mes d'État du parti monarchique cons titutionnel, et perdit, ainsi qu'eux, s popularité en octobre de la même anné Le 10 de ce mois, Mirabeau le dénonç comme ayant dit aux femmes de Ver sailles, qui demandaient du pain « Vous n'en manquiez pas quand vou « n'aviez qu'un roi : allez en demande « à vos douze cents souverains. » D nombreuses accusations s'élevèrent alor contre lui; et, se voyant attaqué d tous côtés, il donna sa démission e décembre 1790, puis partit pour l'ém gration. Il se réfugia en Suède, o Gustave III l'accueillit avec bienvei lance. Catherine II l'appela ensuite Saint-Pétersbourg, lui accorda une pe sion considérable et l'admit dans so intimité. Il alla passer deux année Vienne, en qualité de ministre de Lou XVIII, qui était à Vérone; suivit prince à Mittau, avec le titre de mini tre de sa maison. Chargé ensuite d'u mission à Stockholm, auprès de Gusta IV, il obtint la permission de se fix dans cette capitale, puis alla s'établir Suisse, puis à Vienne, et enfin revint France, en 1814, avec le grade de lie tenant-général. Il fut élevé à la pairi par ordonnance du 17 août 1815, mourut près de Lyon, en 1821. L'aî de ses fils, *Guillaume-Emmanuel*, éta mort en 1814, des suites de blessur qu'il avait reçues en combattant deva Reims, dans les rangs des Russes le second, *Armand-Emmanuel Cha les*, lui a succédé à la pairie; le troisièm



Eglise de Creisker à Saint Pol de Léon



Eglise Cathédrale à St Pol de Léon



Hôtel de Ville de Saint Quentin.

Louis-Antoine-Emmanuel, était, en 1830, aide de camp du duc d'Angoulême.

SAINT-QUENTIN, ville de l'ancien Vermandois, aujourd'hui chef-lieu d'arrondissement du département de l'Aisne. Population, 17,686. hab. L'origine de cette ville est fort ancienne; elle était connue au temps des Romains sous le nom d'*Augusta Viromanduorum*; elle doit le nom qu'elle porte actuellement à saint Quentin, qui y souffrit le martyre vers l'an 300. Elle fut prise et brûlée par les Vandales en 407, et par les Huns, en 451. Les Normands la détruisirent dans le huitième siècle. Le comte Thierry la fit rebâtir et l'entoura de murailles, qui la garantirent d'une seconde attaque de ces mêmes barbares, en 883. Elle fut plusieurs fois prise et reprise par Hugues de France et Herbert II, comte de Vermandois, de 932 à 935. Le comte de Flandre s'en empara en 1179; mais Philippe Auguste la lui reprit en 1183. Cédée, en 1435, par traité d'Arras, au duc de Bourgogne, elle fut rendue à Louis XI en 1463; retourna de nouveau à Charles le Téméraire, par les traités de Paris et de Conflans; mais en 1470, ses habitants, seuls et avec leurs propres forces, secouèrent le joug des Bourguignons, et leur ville rentra dans le domaine royal. En 1557, sous le règne de Henri II, elle fut investie par une armée de 60,000 Espagnols, qui s'en emparèrent, après avoir battu, sous ses murs, le connétable de Montmorency, lequel s'en était approché pour la ravitailler. Elle fut rendue à la France en 1559, par le traité de Cateau-Cambrésis.

SAINT-QUENTIN (Bataille et prise de). Philippe II, roi d'Espagne, étant parvenu à mettre la reine Marie d'Angleterre dans ses intérêts, fit entrer dans la Picardie une armée de soixante mille hommes, sous les ordres d'Emmanuel-Philibert duc de Savoie, gouverneur des Pays-Bas. Ce général vint mettre le siége devant Saint-Quentin, qui était la plus forte place de la frontière, mais qui se trouvait alors dans un état déplorable et dépourvue de tout. Gaspard de Coligny, amiral de France, força les lignes des Espagnols et y entra avec neuf cents hommes, avant qu'on en eût formé les premières attaques; mais qu'était-ce que cette faible garnison en comparaison de l'armée espagnole? Le connétable Anne de Montmorency rassembla vingt-cinq mille hommes et tenta de secourir son neveu; mais il ne put faire entrer dans la place que cinq cents hommes.

Le connétable voulut alors se retirer; mais le duc de Savoie et le comte d'Egmont chargèrent si brusquement ses troupes, qu'il n'eut pas le temps de les ranger en bataille; en moins d'une demi-heure elles furent mises en déroute, avec perte de trois mille six cents hommes, d'autant de prisonniers, de tout le bagage et de toute l'artillerie. Montpensier fut fait prisonnier avec le connétable.

La perte de cette bataille consterna la France. Heureusement Philippe II ne poursuivit pas l'avantage que lui donnait une si importante victoire; il s'arrêta, craignant de réduire l'ennemi au désespoir, et se contenta de se rendre maître de Saint-Quentin; cette ville fut en effet emportée, après quelques jours de résistance, et livrée au pillage (*).

SAINT-RÉAL (César VICHARD, abbé de), né à Chambéry, en 1639, d'une famille distinguée dans la magistrature, fut envoyé jeune à Paris, où il étudia chez les jésuites; s'attacha à la duchesse de Mazarin; l'accompagna à Londres, et contribua beaucoup, avec Saint-Évremond, à l'éclat de ses cercles, qui ressemblaient à des réunions académiques. Cependant son goût pour l'étude ne tarda pas à le ramener à Paris, où il s'ensevelit dans la retraite, ne vivant qu'avec ses livres et quelques amis des lettres. Il fut ensuite chargé par le duc de Savoie, qui l'avait nommé son historiographe, de suivre des négociations importantes; soutint aussi quelques disputes avec le fameux Arnaud, dont les partisans l'accusèrent de socianisme, et, en 1692, retourna en Savoie, où il mourut la même année. L'élégance et la pureté de son style ont beaucoup aidé à la formation de la langue française. Ses principaux ouvrages sont : *De l'usage de l'histoire*, 1671; *Don Carlos*, *nouvelle historique*, 1672; *Histoire de la conjuration des Espa-*

(*) Voy. les ANNALES, t. I, p. 322 et suiv.

gnols contre la république de Venise, 1618, 1674; *Discours sur la valeur*, 1688. Ses *Œuvres* ont été imprimées plusieurs fois; on estime l'édition qu'en a donnée l'abbé Pérau, Paris, 1757, 8 vol. in-12.

SAINT-RIQUIER, ville de l'ancien comté de Ponthieu, aujourd'hui comprise dans le département de la Somme. Elle possédait autrefois une très-riche et très-belle abbaye, fondée en 570. L'église, bâtie dans le quinzième siècle, est d'une architecture noble et élégante; le mur de l'ancienne trésorerie est décoré de peintures à fresque très-curieuses. La population de Saint-Riquier est aujourd'hui de 1,513 habitants.

SAINT-SÉBASTIEN (Prise de). Une partie des troupes espagnoles qui avaient été défaites au camp de Saint-Martial avait été renforcer la garnison de Saint-Sébastien. Dès le 2 août 1794, Moncey vint à la tête de sa division att. uer l'ennemi au poste du Passage. Après une légère résistance, il s'en empara et profita de cet avantage pour se porter sans délai sur Saint-Sébastien. Le général espagnol Colomera ayant battu en retraite devant les divisions Laborde et Frégeville, ces généraux envoyèrent une partie de leurs troupes renforcer Moncey. Celui-ci s'était, dès son arrivée, emparé des hauteurs qui dominent la ville, et qui sont de niveau avec les batteries de la citadelle. Saint-Sébastien renfermait une garnison de deux mille hommes; ses remparts étaient garnis d'une artillerie considérable, et Moncey n'avait pas de pièces de siége; cependant il pensa qu'il pourrait venir par la ruse à bout de son entreprise. La retraite de Colomera avait dû répandre de la terreur dans la ville; il y envoya le capitaine La Tour d'Auvergne, pour engager la garnison à se rendre. La Tour d'Auvergne s'acquitta à merveille de sa mission, et ayant mis de son parti l'alcade Michelena, il parvint à décider le commandant à capituler, après que les assiégeants eurent tiré la seule pièce de huit qu'ils avaient. Le gouverneur remit les clefs de la ville à La Tour d'Auvergne, et la garnison sortit avec tous les honneurs de la guerre, mais resta prisonnière. Les habitants reçurent les Français avec les démonstrations de la joie la plus vive, tandis que la garnison, mécontente de s'être rendue sans se défendre, partai[t] consternée pour Oyarzun.

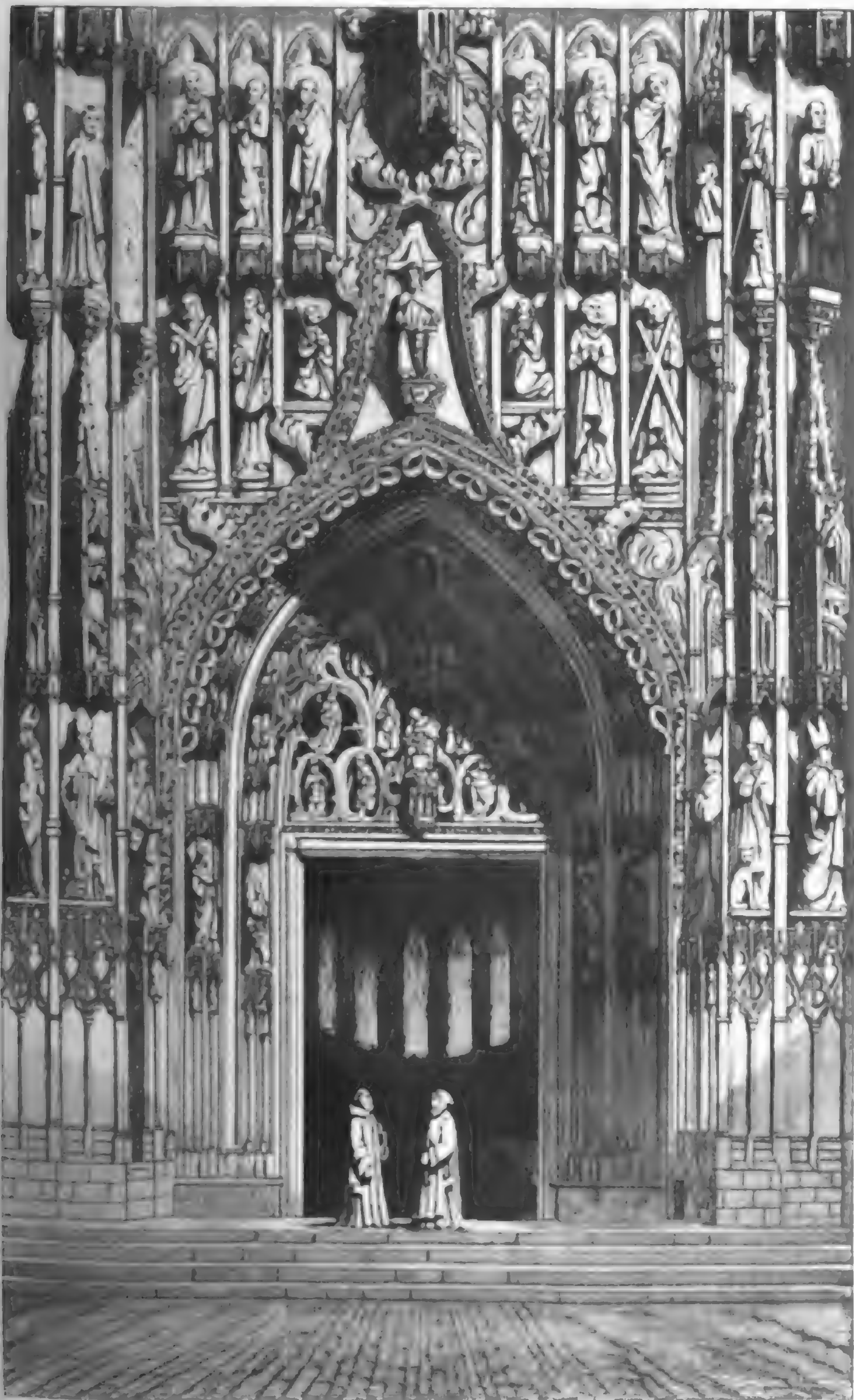
Les Espagnols avaient accumulé des magasins immenses dans Saint-Sébastien et dans les autres places que les Français venaient de conquérir. Le Port du Passage, Hernany et Saint-Sébastien fournirent à l'armée soixante-dix mille quintaux de froment, vingt mille quintaux de riz et une grande quantité d'autres comestibles. On y trouva également beaucoup de cuivre, de chanvre, de toile et de fer. On y prit quatre cents milliers de poudre, deux cent cinquante milliers de plomb, douze cents milliers de fer, quarante-neuf canons en bronze et quatre-vingt-dix en fer.

SAINT-SEVER. Ancienne capitale de la Chalosse (*), aujourd'hui chef-lieu d'arrondissement du département des Landes. Cette ville doit son origine à une célèbre abbaye de bénédictins, fondée en 993, par Guillaume Sanche d'Aragon, duc des Vascons, en action de grâces d'une bataille navale où il avai[t] vaincu les Normands; victoire qu'il attribuait à l'intercession de saint Sever. C'était autrefois une place très-forte. Les Anglais s'en rendirent maîtres après un long siége, en 1296. Charles VI la leur reprit vers 1426. Les troupes de la reine Jeanne s'en emparèrent en 1569 et y commirent beaucoup de cruautés. Elle leur fut enlevée treize mois après par Montluc. C'est la patrie du général Lamarque; on y compte aujourd'hui 5,494 habitants.

SAINT-SIMON, ancienne seigneur[ie] du Vermandois, qui fut érigée, en 163[5] en duché-pairie, en faveur de Claude [de] Rouvroy-Saint-Simon-Ruffec, père [du] célèbre auteur des *Mémoires*. C'est a[u]jourd'hui l'un des chefs-lieux de cant[on] du département de l'Aisne.

La famille Rouvroy, à laquelle [é]... passée la terre de Saint-Simon pa[r le] mariage de *Marguerite*, dernière h[éri]tière des sires de Saint-Simon, d[e la] maison de Vermandois, avec *Math[ieu] de* ROUVROY, dit *le Borgne*, se divis[a] au dix-septième siècle, en quatre br[an]ches: le chef de la première, *Nicolas* ROUVROY, *comte de* SAINT-SIMON, ...

(*) Voy. ce nom.



Portail de l'Église collégiale de [illegible]



Église Collégiale de St Riquier

rut sans postérité, et sa branche s'éteignit avec ses trois neveux, *Claude*, bailli général des galères de Malte, *Claude* II, évêque-prince de Metz, et *Henri*, *marquis de* SAINT-SIMON, maréchal de camp, commandant de Metz, mort en 1738, sans laisser de postérité.

La seconde branche avait pour chef, en 1758, *Louis-Gabriel, marquis de* SAINT-SIMON-MONTBLERU. Son fils, *Maximilien-Henri, marquis de* SAINT-SIMON, né vers 1720, entra de bonne heure au service, fut aide de camp du prince de Conti dans les guerres d'Italie, se livra ensuite à son goût pour la littérature, voyagea pour perfectionner les connaissances qu'il avait acquises, se retira vers 1758 dans une terre près d'Utrecht, et y mourut en 1799. On a de lui: *Des Jacinthes, de leur anatomie, reproduction et culture*, Amsterdam, 1768, in-4°, avec planches; *Histoire de la guerre des Alpes*, ou *Campagne de* 1744, 1769, in-fol.; *Histoire de la guerre des Bataves et des Romains*, d'après *César, Tacite*, etc., 1770, gr. in-fol., avec figures; *l'Observateur véridique sur les troubles actuels de la France*, Londres, 1788, in-8; *Essai sur le despotisme et les révolutions de la Russie*, 1794, in-8°; etc.

Le chef de la troisième branche fut *Louis-François de* SAINT-SIMON, *marquis de Sandricourt*, qui mourut en 1753, lieutenant général des armées du roi.

L'un de ses fils, *Charles-François*, né à Paris, en 1727, embrassa l'état ecclésiastique, et fut nommé grand vicaire de l'évêque de Metz, son parent. Il visita l'Italie pour perfectionner les connaissances qu'il avait acquises dans ses études, et, à son retour, fut nommé évêque d'Agde. Il rassembla dans cette résidence une précieuse collection de livres ecclésiastiques, les meilleures éditions des auteurs grecs et latins, et une suite nombreuse d'ouvrages sur les antiquités, principalement des peuples du Nord, et fut admis, en 1785, à l'Académie des inscriptions et belles-lettres. Forcé pendant la révolution de s'éloigner de sa ville épiscopale, il vint chercher un asile à Paris; mais il ne put échapper aux proscriptions. Arrêté et détenu pendant plusieurs mois, il finit par être traduit au tribunal révolutionnaire, qui le condamna à mort, le 23 juillet 1794. Sa bibliothèque, restituée à sa famille, fut acquise par le médecin Barthez, qui l'a léguée à l'école de médecine de Montpellier.

Claude-Henri, comte de SAINT-SIMON, l'un de ses neveux, fut le fondateur du *Saint-Simonisme*.

Né à Paris en 1760, il se déclara de bonne heure partisan des idées libérales. Il entra au service en 1777, partit deux ans après pour l'Amérique, servit dans la guerre de l'indépendance sous Bouillé, puis sous Washington, et fut fait prisonnier en 1782 avec le comte de Grasse. De retour en France l'année suivante, il fut nommé colonel du régiment d'Aquitaine. Mais il quitta la carrière militaire en 1789, pour se livrer à des spéculations sur les domaines nationaux. Il ne prit aucune part au mouvement révolutionnaire; un mandat d'arrêt ayant été lancé contre lui sous la terreur, par suite d'une ressemblance de nom, il alla se constituer prisonnier pour que son hôte ne fût pas inquiété, et ne recouvra sa liberté qu'après le 9 thermidor, après onze mois de détention. En 1807, ayant liquidé ses opérations financières, Saint-Simon résolut d'entreprendre le singulier apostolat qui fut l'unique affaire du reste de sa vie. Il réalisa les débris de sa fortune, et pour refaire, comme il le disait, son éducation, passa dix années à se mettre au courant des diverses branches de la science, nouant dans ses voyages en Angleterre, en Allemagne, en Suisse et en Italie, d'intimes relations avec les savants les plus renommés. Toutefois, il avait, dès 1807, exposé dans son *Introduction aux travaux scientifiques du dix-neuvième siècle*, 2 vol. in-4°, les idées fondamentales de son système. L'imperturbable constance avec laquelle il en poursuivit la propagation ne fut qu'un instant suspendue par le dépit qu'il ressentit en voyant le peu de crédit qu'elle obtenait. Il avait dissipé en expériences scientifiques ou industrielles des sommes hors de toute proportion avec ses ressources : la lassitude ou le dégoût donnant tout à coup une direction funeste à son excessive activité d'imagination, il résolut de se dé-

livrer de la vie, et se tira un coup de pistolet. Mais la perte d'un œil fut le seul résultat de cette tentative; réduit alors à un état de fortune extrêmement modique, il réussit mieux à persuader de la sincérité de son dévouement aux intérêts de l'humanité, et compta bientôt de nombreux disciples. Il mourut à Paris le 19 mai 1825.

Parmi ses nombreux ouvrages, nous ne citerons que les plus importants: *De la réorganisation de la société européenne,* etc. 2e, édition, 1814, in-8°; *l'Industrie*, ou *Discussions politiques, morales et philosophiques, dans l'intérêt de tous les hommes livrés à des travaux utiles et indépendants,* 1817 et 1818, 4 vol. in-8°; *du Système industriel*, 1821-22, 3 parties in-8°; *Catéchisme des industriels*, 1824, 3 cahiers formant un volume in-8°: le 3e cahier est de M. Aug. Comte; *Nouveau Christianisme, dialogue entre un conservateur et un novateur,* 1825, in-8°. Saint-Simon avait entrepris de publier divers recueils ou feuilles périodiques, telles que *le Politique,* 1819, 12 cahiers in-8°, et *l'Organisateur*, dont la première livraison, publiée en 1819, donna lieu à une poursuite devant la cour d'assises: l'auteur fut acquitté par la déclaration du jury.

Le chef de la quatrième branche de la famille de Rouvroy-Saint-Simon, *Claude de* ROUVROY-SAINT-SIMON, *marquis de Ruffec*, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, grand louvetier de France, gouverneur de la ville et citadelle de Blaye, créé duc et pair en janvier 1635, mourut en 1693, âgé de quatre-vingt-cinq ans.

Louis de ROUVROY, *duc de* SAINT-SIMON, son fils, né à Paris, en 1675, fut tenu sur les fonts de baptême par Louis XIV et Marie-Thérèse d'Autriche. Il entra de très-bonne heure au service, fit ses premières armes sous le maréchal de Luxembourg, se trouva au siége de Namur, à la bataille de Fleurus et à celle de Neerwinden, et succéda à son père dans le gouvernement de Blaye et dans ses titres de duc et pair; mais il borna sa carrière militaire au grade de mestre de camp de cavalerie. La diplomatie et l'observation des mœurs de la cour occupèrent le reste de sa vie. Appelé au conseil de régence par le duc d'Orléans, il devint l'âme d[u] parti qui se forma dans le sein de l[a] cour contre le parlement, qu'on accu[-] sait de vouloir abaisser la pairie, [et] contre les princes légitimés qui voulaie[nt] s'élever au-dessus d'elle. Les ennem[is] qu'il s'attira dans ces circonstances s[i-] gnalèrent assez justement l'extrêm[e] petitesse de sa vanité nobiliaire, q[ui] s'alliait mal en effet avec l'esprit et [le] savoir qu'on lui reconnaissait presq[ue] généralement. En 1721, il fut envo[yé] en Espagne par le duc d'Orléans, po[ur] négocier le double mariage du jeu[ne] roi Louis XV avec une infante, et d'u[ne] fille du régent avec le prince des Ast[u-] ries. Sa mission remplie, il revint e[n] France avec le titre de grand d'Esp[a-] gne; mais, à la mort du duc d'Orléan[s,] il perdit beaucoup de son crédit, e[t] finit par se retirer dans une de s[es] terres. Il mourut à Paris en 1755.

Ses *Mémoires*, qu'il avait compos[és] pendant sa retraite, furent gardés [en] manuscrit par sa famille. Ce fut seul[e-] ment en 1788 qu'il en parut un abrégé [en] 3 vol. in-8°. On y joignit l'année suiva[n-] te 4 volumes de supplément. Soulavie [en] donna une édition plus complète, Stra[s-] bourg, 1791, 13 vol. in-8°. Une nouvel[le] édition, plus méthodique, mieux o[r-] donnée, mais également incomplèt[e,] fut publiée par M. F. Laurent, Pari[s,] 1818, 6 vol. in-8°. Enfin, M. le ma[r-] quis de Saint-Simon, l'un des membr[es] de la famille de l'auteur, en a donné u[ne] édition *d'après le manuscrit origin[al] de la main de l'auteur,* 1829-30, 21 v[ol.] in-8°, dont un de tables. Voy. ce q[ue] nous avons dit de cet ouvrage, à l'a[r-] ticle HISTOIRE DE FRANCE, t. I[I,] p. 412, 413.

Le duc de Saint-Simon avait eu de[ux] fils; l'aîné, *Jacques-Louis,* DUC DE RU[F-] FEC, était mort en 1746, ne laissa[nt] qu'une fille, mariée à Charles-Mauri[ce] Grimaldi, comte de Valentinois, frè[re] du prince de Monaco,

Le second, *Armand-Jean*, gra[nd] d'Espagne par démission de son pè[re] en 1722, brigadier de cavalerie en 173[.] et maréchal de camp en 1738, deve[nu] duc de Ruffec à la mort de son frèr[e,] était mort aussi en 1754, sans laiss[er] de postérité; de sorte que la branc[he] ducale de la maison de Rouvroy-Sain[t-]

Simon s'éteignit dans la personne de l'auteur des *Mémoires*.

Saint-Tropez, ville de l'ancienne Provence, aujourd'hui chef-lieu de canton du département du Var; 2,736 habitants. Cette ville occupe l'emplacement de la ville romaine d'*Heraclea Caccabaria*, détruite, en 730, par les Sarrasins. Rebâtie quelque temps après cette catastrophe, elle fut démolie par les mêmes barbares, dans le neuvième siècle. Reconstruite une seconde fois, elle fut encore détruite à la fin du quatorzième siècle. pendant la lutte des partisans de Charles de Duras contre la maison d'Anjou, et ne fut rebâtie que vers 1470, sous le roi René. Elle devint en peu de temps une ville importante; résista, dans la suite, avec succès aux invasions du connétable de Bourbon et de Charles-Quint, et, en 1637, ses habitants chassèrent les Espagnols, qui s'étaient déjà emparés de leur port. En 1813, ils repoussèrent également, avec leurs propres forces, une escadre anglaise qui était venue les attaquer.

Saint-Vaast de la Hougue, ville de Normandie, aujourd'hui comprise dans le département de la Manche. Le roi d'Angleterre Étienne y débarqua en 1137. Les habitants fournirent, en 1340, *dix vaisseaux* à la flotte française, qui fut battue à l'Écluse. Les Anglais y débarquèrent de nouveau en 1405 et en 1412. Le comte de Montgomery y descendit en 1574, avec les secours qu'il amenait d'Angleterre aux protestants de la Normandie. La tour de la *Hougue*, qui défend l'entrée de la rade de Saint-Vaast, a été construite en 1694, après la bataille de la Hogue, où le manque d'abri, dans ces parages, s'était si vivement fait sentir à notre flotte. On compte aujourd'hui à Saint-Vaast 2,502 habitants.

Saint-Vincent (Combat naval de). Le marquis de Brezé ayant rencontré, le 22 juillet 1640, entre le cap de Saint-Vincent et Cadix, la flotte des Indes, commandée par le marquis de Castignosa, l'attaqua et la contraignit à se retirer dans la baie de Cadix, après lui avoir fait perdre six galions, brûlés ou coulés à fond, avec beaucoup de marchandises et d'hommes tués ou noyés, parmi lesquels Castignosa lui-même. Brezé voulut ensuite poursuivre sa victoire et entrer dans la baie; mais les plus habiles d'entre ses officiers le retinrent, et lui remontrèrent que ce serait exposer la flotte à un trop grand danger, et qu'il fallait se contenter d'avoir mis l'ennemi dans l'impossibilité d'envoyer, cette année, une expédition aux Indes, par conséquent de recevoir le secours d'argent qu'il en attendait.

Sainte-Croix (Guillaume-Emmanuel-Joseph Guilhem de Clermont-Lodève, baron de), né en 1740, à Mormoiron, dans le comtat Venaissin, suivit d'abord la carrière militaire; puis, au bout de quelques années, entraîné par sa passion pour l'étude, il renonça à tous les avantages que lui promettait cette profession, pour se consacrer tout entier aux lettres, et obtint successivement plusieurs prix dans les concours ouverts par l'Académie des inscriptions. En 1777, cette compagnie l'admit au nombre de ses associés étrangers. Les événements survenus dans le Comtat pendant la révolution l'ayant forcé à fuir ce pays, il vint se fixer à Paris, et y fut reçu membre de l'Institut en 1802. Il mourut en 1809. Nous ne citerons que ses principaux ouvrages : *Examen critique des historiens d'Alexandre*, 2e édition, 1804, in-4°; l'Ezour-Vedam, ou *ancien Commentaire du* Vedam...., *revu et publié avec des observations préliminaires, des notes et des éclaircissements*, Yverdun, 1778, 2 vol. in-12; *De l'état et du sort des colonies des anciens peuples*, 1779; *Observations sur le traité de paix conclu à Paris le* 10 *février* 1763 *entre la France, l'Espagne et l'Angleterre*, 1780, in-12; *Mémoires pour servir à l'histoire de la religion secrète des anciens peuples*, ou *Recherches historiques sur les mystères du paganisme*, 2e édition, corrigée et augmentée, 1817, 2 vol. in-8°; *Des anciens gouvernements fédératifs et de la législation de la Crète*, 1798, in-8°. Il avait en outre enrichi le recueil de l'Academie des inscriptions et belles-lettres d'un grand nombre de *Mémoires*.

Sainte-Marthe, nom d'une famille célèbre par le grand nombre de ses membres qui ont marqué dans la théologie, les sciences, les lettres et les

emplois publics; nous ne mentionnerons que les principaux.

Charles de SAINTE-MARTHE, second des douze enfants de *Gaucher de* SAINTE-MARTHE, médecin de François Iᵉʳ, professait la théologie à Poitiers vers 1537. Accusé d'hérésie, il dut son salut à la protection de Marguerite de Valois. Il mourut à peine âgé de quarante-cinq ans. Un seul de ses écrits lui a survécu; c'est l'*Oraison funèbre* de sa bienfaitrice, en latin, Paris, 1550, in-4°.

Gaucher II de SAINTE-MARTHE, son neveu, né à Loudun en 1536, changea, suivant l'usage des savants d'alors, son nom de *Gaucher* en celui de *Scévole*. Il défendit avec le plus grand zèle, aux états de Blois, les droits de Henri III, et occupa sous Henri IV plusieurs charges de finance. Il mourut à Loudun, en 1623. Son *oraison funèbre* fut prononcée par le fameux Urbain Grandier. Il avait publié : *Gallorum doctrina illustrium elogia,* 1598, in-8°; un recueil de *poëmes* latins, dans lequel on distingue *la Pædotrophie* (art d'élever les enfants), 1587, in-8°, souvent réimprimé; des *poésies* françaises; des *Œuvres mêlées*, en latin et en français, 1573, in-4°.

Abel Iᵉʳ, ou *Scévole II de* SAINTE-MARTHE, fils aîné du précédent, naquit à Loudun, en 1566. Louis XIII le fit conseiller d'État et garde de la bibliothèque de Fontainebleau. Il mourut en 1652, laissant des *poésies*, des *discours* et des *plaidoyers*.

Abel II de SAINTE-MARTHE, fils du précédent, mort octogénaire en 1706, était doyen de la cour des aides et garde de la bibliothèque de Fontainebleau, place dans laquelle il avait succédé à son père. On a de lui un *discours* rempli de recherches curieuses sur cette bibliothèque.

Scévole III et *Louis de* SAINTE-MARTHE, frères jumeaux, fils du premier Scévole, nés à Loudun en 1571, eurent le même penchant pour l'étude, travaillèrent aux mêmes ouvrages, et obtinrent les mêmes succès. Louis XIV les nomma conseillers d'État et historiographes de France. Scévole III mourut en 1650, et Louis en 1656. Ils ont laissé : *Histoire généalogique de la maison de France,* 1627-28, 2 vol. in-fol.; nouvelle édition, plus ample, mais non terminée, 1647 (les deux rendent l'ouvrage complet); *Histoire généalogique de la maison de Beauveau,* 1626, in-fol.; *Gallia christiana,* 1656, 4 vol. in-fol.

Pierre-Scévole Iᵉʳ de SAINTE-MARTHE, fils de Scévole III, né à Paris en 1618, obtint la survivance de son père comme historiographe du roi, continua et publia l'*Histoire généalogique de la maison de France* et la *Gallia christiana*. Son frère, *Nicolas-Charles*, l'aida dans ce travail, qui leur valut à tous deux le brevet de conseillers-d'État. Charles mourut en 1662, et Scévole en 1690. Ce dernier a laissé en outre de nombreux manuscrits. Parmi ses ouvrages imprimés, nous citerons le *Traité historique des armes de France et de Navarre*, 1673, in-12.

Abel-Louis de SAINTE-MARTHE, frère des précédents, né à Paris en 1621, fréquenta d'abord le barreau, puis entra dans la congrégation de l'Oratoire, dont il fut le cinquième général. Il travailla avec ses frères à la continuation de l'*Histoire généalogique* et de la *Gallia christiana,* et il passe même pour avoir eu la plus grande part à ces ouvrages. Soupçonné de jansénisme, il fut contraint de se démettre du généralat des oratoriens, et mourut peu de temps après, en 1697.

Claude de SAINTE-MARTHE, né à Paris en 1620 et mort en 1690, fut un des solitaires de Port-Royal, et partagea les persécutions de ses confrères. Il écrivit leur *Défense*, 1667, la *préface de leur Apologie,* et plusieurs ouvrages de piété.

Denis de SAINTE-MARTHE, né à Paris en 1650, mort en 1725, fut général des Bénédictins de la congrégation de Saint-Maur, et publia un grand nombre d'ouvrages, dont plusieurs sont remarquables par leur érudition, entre autres : *Traité de la confession auriculaire,* Paris, 1685, in-8°; *Réponse aux plaintes des protestants,* 1688, in-12; *Vie de Cassiodore,* 1694, in-12; *Histoire de saint Grégoire le Grand*, 1697, in-4°, qu'il traduisit en latin et inséra dans son édition des *Œuvres* de ce saint.

SAINTE-MENEHOULD, ville de Cham-

pagne, ancienne capitale du pays d'Argonne, aujourd'hui chef-lieu d'arrondissement du département de la Marne. Elle doit son origine à une forteresse, à un *castellum* romain, autour duquel se forma une bourgade, qui, fortifiée à son tour, prit le nom de Sainte-Menehould et acquit bientôt assez d'importance. Elle fut assiégée sans succès, en 1038, par Gothelon, duc de la basse Lorraine; Théodore, évêque de Verdun, s'en empara en 1089; Arnould, un des successeurs de ce prélat, l'assiégea en 1172, et fut tué sous ses murs. Plus tard cette ville tomba au pouvoir des Anglais, qui en furent chassés en 1406. Elle eut aussi à souffrir des guerres de religion. Elle fut prise en 1606 par le marquis de Praslin, et en 1652 par le prince de Condé. Un incendie la détruisit en partie, en 1719. On y compte aujourd'hui 3,900 habitants.

Sainte-Palaye (Jean-Baptiste de La Curne de), né à Auxerre en 1697, fut reçu membre de l'Académie des inscriptions en 1724, et se livra spécialement à des recherches sur l'histoire de France. La lecture qu'il faisait des vieux romanciers, pour y chercher des traces des mœurs de nos ancêtres, le conduisit à étudier l'origine de la chevalerie, et il publia ses observations sur ce sujet, dans une suite de *Mémoires* pleins d'érudition et d'intérêt. Il visita, afin d'accroître ses collections, les plus riches dépôts de la France, il fit deux voyages en Italie. Il parvint ainsi à recueillir 4,000 notices de manuscrits français et des copies exactes des plus anciens monuments de notre langue. Il fut admis à l'Académie française en 1758, et mourut en 1781, du chagrin que lui causa la perte de son frère jumeau. On a de lui un grand nombre de *Mémoires* dans le Recueil de l'Académie des inscriptions. Ceux qu'il a donnés sur la chevalerie ont été publiés séparément sous ce titre : *Mémoires sur l'ancienne chevalerie, considérée comme un établissement politique et militaire*, Paris, 1759-81, 3 vol. in-12. Les manuscrits laissés par Sainte-Palaye forment plus de 100 vol. in-fol. 8 seulement ont été acquis pour la Bibliothèque royale.

Saintes, ancienne capitale de la Saintonge, aujourd'hui chef-lieu de sous-préfecture du département de la Charente-Inférieure. Capitale des *Santones*, à l'époque où César fit la conquête des Gaules, elle prit alors les noms de *civitas Santonum*, *Mediolanum Santonum*. Comprise, sous Auguste, dans l'Aquitaine, puis, sous Valentinien, dans la seconde Aquitaine, elle tomba successivement au pouvoir des Wisigoths et des Francs. Les Normands la pillèrent en 845 et en 854. Sous Philippe II, en 1330, le duc d'Alençon l'attaqua, s'en rendit maître par surprise, et en rasa les maisons et les murailles, après en avoir chassé les habitants. Prise et reprise encore par les différents partis qui se combattirent en France, pendant les guerres de religion, elle perdit, dans ces luttes, la plupart de ses anciens monuments; on y remarque cependant encore des bains romains, un amphithéâtre qui n'a plus que deux arcades des soixante qui le composaient primitivement, et un arc de triomphe, dédié à Germanicus, Tibère et Drusus.

On y compte environ 10,000 habitants; c'est la patrie de Bernard Palissy.

Saintes (Monnaies de). Les Santons ont frappé avant la conquête des Gaules de petites monnaies d'argent, imitées des quinaires romains, et ce ne sont pas les médailles les moins curieuses de cette période historique. En voici la description : 1° SANTONOS, tête de Pallas casquée et tournée à gauche; ℞. — cheval courant à droite; au-dessous, un pentagone, ou un globule entouré d'autres globules; grènetis; 2° — ARIVOS; tête de Pallas tournée à gauche. ℞ —. SANTONOS; même type que précédemment. *Arivos* est le nom d'un chef inconnu. Nous ne dirons rien de l'imitation des quinaires romains par les Gaulois; c'est un fait numismatique que nous avons suffisamment expliqué dans notre article Monnaie.

On attribue encore aux Santons une grande quantité d'autres pièces, telles que celles qui portent pour légende : Q. DOCI — SAMI, légende qu'on lisait autrefois ainsi : *Q*uintus DOCI*us* SANT-*onum*. Cette classification doit être maintenant rejetée, et au lieu de DOCI*us*, il faut lire DOCI*rix*. Ces pièces, qui ressemblent

beaucoup pour la fabrique à d'autres quinaires du nom de TOCIRIX, appartiennent au nord-est de la France. SAMI est encore inexpliqué.

Sous la première race, Saintes a fait frapper des *triens;* voici ceux qui sont connus : 1° SANCTONIS; profil tourné à droite. ℟. — ASIMRCOMOT; croix ancrée; 2° même type; AVSONIVS; figure ailée tournée à gauche (c'est probablement une victoire). On a aussi de Saintes un *saiga* ou denier d'argent portant pour légende, d'un côté, SANCTON autour d'une croix, et de l'autre A.Ω.

On a certainement frappé des deniers à Saintes pendant la période carlovingienne; mais on n'en connaît aucun. Ceux qui sont parvenus jusqu'à nous datent du moyen âge, et appartiennent au onzième ou au douzième siècle; ils sont fort curieux : d'un côté ils portent pour légende + SANC + TINAS autour d'une croix à branches égales; de l'autre LODOICVS, et dans le champ trois croisettes. Ces pièces sont fort rares; elles ont été pendant longtemps fabriquées à ce type, puisque Adémar de Chabanais, moine de Saint-Cybar d'Angoulême, raconte que de son temps, c'est-à-dire en 1030, elles portaient déjà ce type, et que Louis le Débonnaire avait ordonné que toutes les monnaies d'Angoulême et de Saintes seraient marquées de son nom. Ce qu'il y a de certain, c'est que ce type persista pendant tout le moyen âge, à Saintes de même qu'à Angoulême, et que le nom de Louis fut gravé sur les monnaies de la première de ces villes jusqu'à sa réunion au comté de la Marche, du temps des Lusignan. Dès 1047 la monnaie de Saintes appartenait à l'abbaye de Notre-Dame de cette ville; les comtes, à qui elle avait appartenu auparavant, abandonnèrent alors tous leurs droits à ce monastère.

SAINTONGE. Cette province était, avant l'époque romaine, habitée par les *Santones,* peuples celtiques, qui opposèrent à César une vive résistance. Auguste les détacha de la Celtique pour les réunir à l'Aquitaine, et sous le règne d'Honorius ils firent partie de la deuxième des provinces de ce nom.

De la domination des Romains la Saintonge passa, en 419, sous celle des Wisigoths, et leur fut soumise jusqu'à la mort d'Alaric, tué par Clovis, en 5
Alors cette province tomba au pou
des Francs. En 628 ou 630, elle fit pa
du premier royaume ou duché d'Aq
taine, créé par Dagobert en faveur
son frère Charibert. En 768, Pé
le Bref, s'étant emparé de l'Aquita
sur le duc Waïfre, la Saintonge r
tra avec elle dans le domaine de la c
ronne, puis en fut détachée de nouve
pour former, avec d'autres provin
le second royaume d'Aquitaine, (
Charlemagne donna, en 781, à son
Louis le Débonnaire. Ce second royau
ayant été, en 877, encore une fois ré
à la couronne, par l'avénement au trô
de France, de Louis le Bègue, qui
était roi, la Saintonge subit la mê
incorporation. Lorsque le roi Eu
érigea, en 893, l'Aquitaine en du
en faveur de Guillaume le Pieux, com
d'Auvergne, la Saintonge paraît ê
restée en dehors de cette création
avoir eu des comtes particuliers et i
dépendants, sauf le devoir féodal. M
cet état de choses ne dura guère pl
d'une soixantaine d'années. Guillau
Tête d'étoupe, comte de Poitiers, ay
été fait duc d'Aquitaine et comte d'A
vergne, s'empara de cette province
la réunit à sa souveraineté. Guilla
me V, son petit-fils, la céda à Foulqu
Néra, comte d'Anjou, mort en 104
mais en 1060, après le décès de Ge
froy Martel, fils de ce seigneur, Guilla
me VIII, duc d'Aquitaine, revenant s
la cession de Guillaume V, la revend
qua, et la réunit à son duché, dont e
suivit dès lors la fortune.

En conséquence, la Saintonge pass
en 1152, à Henri d'Anjou, duc de No
mandie et roi d'Angleterre, par suite
son mariage avec Éléonore d'Aquitain
femme répudiée de Louis le jeune. Ph
lippe-Auguste l'ayant confisquée av
la Normandie sur Jean sans Terre,
1204, Louis IX la comprit, en 125
dans les provinces qu'il restitua à l'A
gleterre, contre l'avis de son conse
Les prétentions d'Édouard III, petit-f
de Philippe le Bel par sa mère, à la co
ronne de France allumèrent des gu
res pendant lesquelles les Anglais pe
dirent la Saintonge avec la Guienn
dont elle faisait partie; mais en 13
elle leur fut rendue, ainsi que plusieu

autres provinces, par le traité de Brétigny, pour la rançon du roi Jean, fait prisonnier à la bataille de Poitiers, en 1356. Enfin Charles VII, ayant, en 1453, expulsé tous les Anglais de la France, à l'exception de Calais, la Saintonge fut réunie à la couronne pour ne plus en être séparée.

Cette province, appelée en latin *Santonia*, *Santonensis tractus*, portait avant la révolution le titre de comté, et avait *Saintes* pour capitale. Elle était bornée au nord par le Poitou; à l'est par l'Angoumois; au sud-est par le Périgord; au sud par le Bordelais; au sud-ouest par la Garonne, qui la séparait du Médoc, et à l'ouest par le pays d'Aunis. Elle avait 26 grandes lieues de longueur sur 14 de largeur, ce qui équivalait à 230 lieues carrées.

On en a formé avec l'Angoumois le département de la Charente, et avec l'Aunis, celui de la Charente-Inférieure.

Salade, espèce de casque léger que portait au moyen âge la cavalerie des communes et qui avait beaucoup de ressemblance avec le *pot en tête*, autre casque en usage à la même époque. On lui donnait le nom de *Bourguignote* et celui de *Morion*, lorsqu'elle était portée par les troupes d'infanterie.

Saladin (Jean-Baptiste Michel), né en Picardie vers 1760, était, en 1789, avocat à Amiens. Il devint juge dans la même ville en 1790, et fut élu la même année député du département de la Somme à l'assemblée législative. Réélu l'année suivante à la convention, il y vota la mort de Louis XVI, sans appel et sans sursis; signa, en juin 1793, la protestation contre les événements du 31 mai, et partagea le sort des soixante-treize députés qui furent exclus de la convention, où il ne rentra qu'après le 9 thermidor. Il se signala alors par son ardeur réactionnaire, fut nommé rapporteur de la commission des vingt et un, chargée d'examiner la conduite des comités et de leurs agents pendant la terreur, et fit, en cette qualité, décréter d'arrestation Collot-d'Herbois, Billaud-Varennes, Barrère et Vadier. Devenu membre du conseil des cinq-cents, il fit partie de la réunion dite de *Clichy*, et fut condamné à la déportation au 18 fructidor; mais il sut se soustraire à cette mesure; reprit, sous le consulat, l'exercice de la profession d'avocat, et mourut à Paris, en 1812.

Saladine (Dîme). En 1187, Saladin, irrité de la rupture d'une trêve que les princes latins avaient faite avec lui, entra dans le royaume de Jérusalem à la tête de cinquante mille hommes, et remporta sur les chrétiens une sanglante victoire, dont les suites furent la prise de la vraie croix et la captivité de Gui de Lusignan, roi de Jérusalem. Il s'empara ensuite d'un grand nombre de places, et vint enfin assiéger la capitale du royaume, qui se rendit par capitulation, le vendredi 2 octobre, après quatorze jours de siége. Ces tristes nouvelles, apportées en Europe, par Guillaume, archevêque de Tyr, y répandirent une consternation générale. Il y eut en France, en 1188, trois assemblées pour remédier à ce grand désastre. La première, qui commença le 13 janvier et finit le 21 du même mois, eut lieu entre Gisors et Trie. Philippe-Auguste et Henri II, roi d'Angleterre, y prirent la croix, et un grand nombre de seigneurs français et anglais s'obligèrent à suivre leurs souverains en Palestine.

Peu de jours après, Henri II convoqua, au Mans, une seconde assemblée, dans laquelle il fut ordonné que chacun donnerait cette année-là le dixième de ses revenus et de ses meubles, pour la délivrance de la terre sainte; enfin, le 27 mars, Philippe-Auguste réunit, à Paris, une assemblée des prélats et des seigneurs de son royaume, et l'on y fit une semblable ordonnance. Cette imposition fut appelée *Dîme Saladine*. Les ecclésiastiques y furent soumis, de même que les clercs laïques; les seuls croisés et quelques ordres religieux en furent exempts.

Ce secours extraordinaire ne fut point appliqué sur-le-champ à sa destination. Philippe-Auguste se trouva retenu pendant deux ans en France, par la nécessité de défendre Alphonse, comte de Toulouse, que Richard, fils de Henri II, avait entrepris de dépouiller. Dégagé de cet embarras, il se rendit, le 4 juillet 1190, à Vézelay, où était le rendezi vous, avec ce même Richard, devenu ro-

d'Angleterre, et de là prit la route de Gênes, où il s'embarqua.

SALAHIEH (Combat de). Après avoir fait son entrée au Caire, Napoléon se mit à la poursuite des mameloucks, se dirigea sur Belbéis, où il ne rencontra personne, et poursuivit sa route dans la direction de Salahieh. Chemin faisant, il rencontra une caravane de pèlerins qui, se rendant à la Mecque, avaient été pillés par les Arabes et les mameloucks d'Ibrahim, qui les escortaient. Il fit rendre aux pèlerins et aux marchands ce qui leur avait été enlevé par les Arabes, qu'on avait mis en fuite; et, le 10 août 1798, l'armée vint bivouaquer au village de Korain. Le lendemain, le général prit avec lui toute la cavalerie, qui pouvait monter à trois cents hommes, et, précédant l'infanterie, qui se mit également en marche, il arriva de bonne heure sur la lisière d'un bois de palmiers qui entoure le village de Salahieh, à quatre lieues de Korain. Il fut bientôt informé qu'Ibrahim venait de quitter ce bois pour s'avancer dans le désert, traînant à sa suite un bagage considérable, où se trouvaient ses femmes et ses richesses. La journée était avancée; l'infanterie, étant encore éloignée, Bonaparte se contenta de suivre les mameloucks autant que la fatigue des chevaux de sa troupe put le lui permettre. Quatre cents cavaliers formaient l'arrière-garde d'Ibrahim, et manœuvraient pour protéger sa retraite. Quatre compagnies de la division Reynier, qui avaient marché avec la plus grande vitesse et une pièce d'artillerie, ayant paru à la hauteur du bois de Salahieh, Bonaparte ordonna à une partie de la cavalerie de charger ces mameloucks. Ceux-ci évitèrent d'abord la charge; puis, revenant sur leurs pas, chargèrent à leur tour les Français avec la plus grande impétuosité : les hussards et les chasseurs soutinrent leur attaque avec valeur; mais les mameloucks, s'étendant autour des deux escadrons, cherchèrent à les envelopper, et il s'engagea entre les deux troupes une mêlée terrible. Enfin le général Leclerc, s'avançant avec deux escadrons de dragons, fit faire feu d'abord sur les mameloucks, puis entamer la charge. Ce mouvement réussit; après un combat sanglant, auquel prirent part les guides du général en chef et presque tous les officiers qui l'accompagnaient, les mameloucks cédèrent le terrain, et rejoignirent la colonne, qui pendant ce temps avait accéléré sa marche dans le désert.

SALAMANQUE (Prise du fort de). Le 16 juin 1812, l'armée anglo-portugaise, commandée par lord Wellington, vint camper à deux lieues de Salamanque, et le duc de Raguse évacua cette ville, ne laissant qu'un détachement d'environ sept cents hommes répartis dans les couvents de San-Cajetano, la Mercède et San-Vincente, qui avaient été fortifiés et dont le feu commandait le pont sur la Tormès. Les troupes françaises se tinrent à portée de l'ennemi, de manière à être aperçues de la garnison des forts dont nous parlons, et manœuvrèrent tantôt sur la rive droite, tantôt sur la rive gauche. Ces mouvements n'empêchèrent pas lord Wellington de faire le siége des trois couvents. Les parapets de la Mercède et de San-Cajetano se trouvant endommagés, les palissades renversées et les défenses maltraitées, les Anglo-Portugais tentèrent deux fois d'emporter ces forts par escalade; mais ils furent repoussés avec perte de deux cents hommes tués. Enfin, dans la nuit du 26 au 27, l'ennemi, dont le feu avait été suspendu d'abord faute de munitions, le redoubla et lança des boulets rouges sur le fort San-Vincente, dont la perte devait entraîner celle des deux autres. Un des ces projectiles mit le feu à un magasin de bois de démolition; en peu d'instants le couvent devint le foyer d'un vaste incendie, et il fut bientôt impossible à la garnison de se garantir à la fois des attaques du dehors et des flammes de l'intérieur, qui détruisaient les défenses, les magasins, les vivres, et mettaient les soldats dans une position désespérée; elle se rendit donc dans l'après-midi du 28, après avoir repoussé deux assauts, et fait perdre à l'ennemi plus de treize cents hommes.

SALAMANQUE (Bataille de). Voy. ARAPYLES.

SALERS, *Salertium*, ville de l'ancienne Auvergne, aujourd'hui chef-lieu de canton du département du Cantal, était autrefois une place considérable;

maréchal de La Fayette, qui en était gouverneur sous Charles VII, la fit fortifier pour la mettre à l'abri des Anglais. Les huguenots la surprirent pendant les guerres de religion, la livrèrent au pillage, et en massacrèrent presque toute la population. On y compte aujourd'hui 1,280 habitants.

SALICETTI (Christophe), né à Bastia en 1757, fut élevé au couvent des barnabites de cette ville, et alla ensuite étudier le droit en Toscane. C'était l'éducation que recevaient à cette époque la plupart des jeunes Corses. A son retour, il exerça la profession d'avocat au conseil supérieur de son île natale.

Il était à peine douze ans lors de la soumission de la Corse à la France; étranger aux luttes qui avaient précédé le gouvernement national et aux efforts que Paoli avait faits pour soustraire son pays à une domination étrangère, il ne conserva contre la France aucun sentiment hostile, et se livra avec confiance aux idées nouvelles que proclamaient les philosophes du dix-huitième siècle.

Élu, en 1789, député du tiers aux états généraux, il s'y rangea parmi les membres du parti démocratique, et formula, le 30 décembre 1789, le décret de l'assemblée constituante qui déclarait la Corse partie intégrante du territoire français. Il fut un des premiers à demander le rappel de Paoli; celui-ci en fut reconnaissant, et lui accorda son amitié. Mais ce ne fut pas pour longtemps: Paoli était vieux, désenchanté des hommes et des révolutions; il était d'ailleurs entiché de préjugés nobiliaires. Salicetti, au contraire, était animé de sentiments démocratiques et de l'enthousiasme révolutionnaire; il voyait devant lui le but de ses désirs, et s'inquiétait peu des moyens d'y arriver. Il y eut bientôt entre eux une lutte déclarée.

Député à la convention, Salicetti y vota la mort de Louis XVI sans appel ni sursis; bientôt après, des nouvelles alarmantes sur les projets formés par les Anglais au sujet de la Corse étant arrivées à l'assemblée, il fut envoyé dans cette île avec Lacombe Saint-Michel, pour s'assurer de l'état des choses. Son caractère violent était peu propre à la conciliation; il ne put s'entendre avec Paoli, et, les partisans de la France et des idées démocratiques, qu'il voulut soutenir et favoriser, étant les moins forts, il fut obligé de se soustraire par la fuite à un danger imminent. Arrivé en Provence, il se joignit à l'armée de Cartaux, puis fut envoyé en qualité de représentant du peuple à l'armée d'Italie.

Il y fut très-utile au général Bonaparte, et contribua à la conclusion de l'armistice avec le pape. Lorsque les Anglais furent chassés de la Corse, vers la fin de 1796, il y fut envoyé en qualité de commissaire extraordinaire, et y organisa, conjointement avec Lucien Bonaparte, les deux départements du Golo et du Liamone.

Ce fut alors qu'il se fit nommer membre du conseil des cinq cents; il se montra dans cette assemblée républicain aussi sincère qu'à la législative et à la convention. Il fut proscrit, au 18 brumaire, comme ancien terroriste; mais Napoléon raya lui-même son nom de la liste, et le chargea, en 1802, d'organiser la Toscane en république. Plus tard, Salicetti fut envoyé à Gênes pour y créer un parti en faveur de la France; il profita de la circonstance pour faire expier aux Génois la tyrannie qu'ils avaient si longtemps exercée sur la Corse, et fit rendre les honneurs funèbres aux chefs de sa patrie, dont les têtes étaient restées pendant trois quarts de siècle suspendues dans la salle du sénat.

Salicetti quitta Gênes en 1805, et fut nommé, l'année suivante, ministre de la police générale à Naples, auprès de Joseph Bonaparte. Il montra dans ces nouvelles fonctions de grandes qualités et ce caractère ferme qui ne l'abandonna jamais. On dit que lors de l'insurrection de la Calabre, Joseph, effrayé, songeait à fuir, et qu'il ne resta que sur les instances de Salicetti et de Masséna. Bientôt Salicetti joignit le portefeuille de la guerre à celui de la police, et concentra ainsi entre ses mains toute la force du pouvoir. Cet état de choses subsista jusqu'à l'arrivée de Murat. Celui-ci, craignant l'influence de sa femme Caroline, à laquelle Salicetti s'était uni dans l'intention de le diriger, enleva à celui-ci le portefeuille de la guerre pour le

donner au général Reynier. Salicetti fut très-sensible à ce qu'il regardait comme une injure. Bientôt après, le roi fit préparer le décret qui excluait du service de Naples tous les Français non naturalisés. Salicetti s'opposa longtemps à cette mesure; ce fut en vain, et il fut forcé de revenir à Paris, d'où Napoléon l'envoya faire partie de la consulte qui devait prendre possession de Rome.

Il était dans cette ville lorsqu'une armée anglo-sicilienne débarqua en Calabre et menaça Naples. Il se rendit à la hâte dans cette ville, y reprit ses anciennes fonctions, organisa la garde nationale et rétablit l'ordre et le calme au milieu de la confusion générale. Il déploya dans cette circonstance difficile toute l'énergie de son caractère. Quelque temps après cet événement, Murat donna au génois Maghella le portefeuille de la police, et Salicetti mourut subitement, au sortir d'un dîner que lui avait donné ce nouveau ministre. Le bruit courut qu'il avait été empoisonné, et les efforts des personnes intéressées à détruire ce bruit n'y sont point parvenus. Salicetti était un homme d'un esprit très-distingué et d'un caractère ferme et résolu; il avait le bon sens et l'énergie prompte des anciens montagnards corses. Républicain sincère, il ne varia jamais dans ses convictions, et, s'il servit les rois, c'est qu'il comprit que le temps des républiques n'était pas encore venu. Quoiqu'on l'ait accusé, à Gênes surtout, d'avoir exigé des sommes énormes des peuples vaincus, il n'amassa pas pour lui-même une grande fortune, et s'il frappa quelques fortes contributions, ce ne fut que dans l'intérêt de la France.

Saliens. Voyez Francs.

Salins, *Salinæ,* ville de l'ancienne Franche-Comté, aujourd'hui chef-lieu de canton du département du Jura. Elle doit son nom à ses sources salées; ces sources sont entourées d'épaisses murailles flanquées de tours, dont la construction remonte au dixième siècle. Cette ville fut presque entièrement détruite en 1825, par un incendie qui dura plusieurs jours. On y compte aujourd'hui 6,554 habitants.

Salins (Sires de). 941. *Albéric,* second fils de Mayeul, vicomte de Narbonne, étant devenu comte de Mâcon, par son mariage avec Tolasane, héritière de ce comté, acheta de l'abbaye de Saint-Maurice d'Agaume, moyennant une rente annuelle, le château de Bracon et la ville de Salins, qui en dépendait. Il mourut en 945, et eut pour successeurs dans la seigneurie de Salins:

945. *Humbert Ier*, son second fils.

Vers 957. *Humbert II,* fils de Humbert Ier.

Vers 1028. *Gaucher Ier,* fils de Humbert II.

Gaucher II, fils de Gaucher Ier.

Vers 1133. *Gaucher III*, fils de Gaucher II.

1175. *Girard,* comte de Mâcon, gendre de Gaucher III.

1184. *Gaucher IV*, second fils de Girard, et son successeur dans la seigneurie de Salins, accompagna en 1189 l'empereur Frédéric Ier en Palestine, se distingua au siége de Saint-Jean-d'Acre, et revint dans sa patrie après la prise de cette ville. Il y mourut en 1219.

Marguerite de Vienne, sa fille unique, lui succéda. Elle épousa en 1211, en premières noces, *Guillaume de Sabran*, comte de Forcalquier, qui mourut en 1220. L'année suivante, elle se remaria à *Joscerand*, sire de Brancion. En 1224, Joscerand et son épouse vendirent la seigneurie de Salins à Hugues IV, duc de Bourgogne, qui la revendit treize ans après à *Jean le Sage*, comte de Chalon. Joscerand suivit saint Louis en Égypte, et fut tué à la bataille de la Massoure, en 1250.

1237. *Jean le Sage*, fils d'Étienne II comte d'Auxonne et de Chalon, entra en jouissance de la seigneurie de Salins immédiatement après la cession que lu en fit le duc de Bourgogne, en 1237 Il avait, en 1230, marié son fils Hugue à la fille d'Otton, comte de Bourgogne à qui ce fils succéda, en 1248, du che de sa femme. Il eut, en 1251, à sou tenir une guerre acharnée contre même Hugues, qui lui reprochait favoriser à son préjudice d'autres en fants qu'il avait d'un second lit. Cet guerre, un instant suspendue par l'i tervention de saint Louis, recommen bientôt, et le comte Jean allait êt chassé de ses domaines quand le ro s'interposant une seconde fois entre

et le fils, les réconcilia. En 1259, Jean ge donna à Hugues une preuve de lection, en soumettant la seigneu- e Salins au comté de Bourgogne, elle avait été jusqu'alors indépen-. Depuis lors, cette seigneurie fit urs partie de ce comté. Jean mou- n 1267.

LINES (Pays de). Voy. GABELLE.

LIQUE (Loi). Voy. LOIS BARBARES.

LLES (Jean-Baptiste), né en Lor- vers 1720, exerçait la médecine à ise, lorsqu'il fut nommé député du état de la ville de Nancy aux états raux. Il y défendit avec chaleur iolabilité royale, lors de l'arrestation uis XVI à Varennes. Réélu cepen- à la convention nationale, il s'y ta au parti de la Gironde, et dans cès du roi vota l'appel au peuple uit proposé le premier cette me- , la détention jusqu'à la paix et le à l'exécution. Proscrit au 31 mai, is hors la loi le 28 juillet suivant, quelque temps en Normandie, en gne, en Guienne, fut arrêté le 19 1794 à Bordeaux, chez le père de ollègue Guadet, et périt le lende- sur l'échafaud.

LLIER (Claude), né en 1685, à Sau- fit de bonnes études à Dijon, em- l'état ecclésiastique, et vint à Pa- il fut chargé d'une éducation par- re. Il employa ses loisirs à se tionner dans la connaissance des s classiques, à apprendre l'hébreu, aque, et à se rendre familiers les urs écrivains italiens, espagnols et s. Admis à l'Académie des inscri- en 1715, il obtint en 1719 la d'hébreu au Collége royal, et fut é secrétaire-interprète du duc ans. En 1721, il remplaça Boivin charge de garde des manuscrits ibliothèque du roi, et en 1729 il membre de l'Académie française. rut en 1761. Il était membre de émie de Berlin et de la Société de Londres. On ne connaît de cun ouvrage important, mais il a i le *Recueil* de l'Académie des ptions d'un grand nombre de sa- *mémoires*.

LLO (Denis), sieur de la Coudraye, iller au parlement, fondateur du *al des Savants*, né à Paris en 1626, acquit de bonne heure la réputation d'un magistrat non moins distingué par ses lumières que par son intégrité. Les devoirs de sa charge ne l'empêchaient point de cultiver avec ardeur la littérature et l'histoire. Il conçut l'idée du *Journal des Savants*, dont le privilége lui fut accordé sous le nom du *sieur de Hédouville*, et s'associa pour la rédaction plusieurs de ses amis déjà connus dans les lettres. Le 1er numéro parut le 5 janvier 1665, et cette feuille continua de paraître toutes les semaines. L'entreprise eut d'abord un grand succès; mais la critique, bien que décente et raisonnée, souleva une foule de récriminations: le nonce du pape près de la cour de France se plaignit d'un article sur l'inquisition, et Sallo perdit son privilége; il refusa de reprendre son journal avec un censeur, et le privilége fut donné à l'abbé J. Gallais. Sallo venait d'obtenir de Colbert un emploi dans les finances, lorsqu'il mourut d'apoplexie, en 1669.

SALM-DYCK (Constance-Marie de THÉIS, princesse de) est née à Nantes, en 1767. Son père, Marie-Alexandre de Théis, connu par divers ouvrages, mais surtout par des contes charmants, qu'il avait publiés sous ce titre: *Le Singe de la Fontaine*, occupait dans cette ville la place de maître des eaux et forêts. La jeune Constance, élevée sous ses yeux, reçut une éducation brillante, et prit de bonne heure le goût de la littérature. Mariée, en 1789, à un médecin distingué, M. Pipelet, elle vint s'établir à Paris, où diverses poésies insérées dans l'*Almanach des Muses* et autres recueils périodiques avaient déjà fait distinguer son talent, lorsqu'elle donna, en 1794, au théâtre de la rue de Louvois, *Sapho*, tragédie lyrique en trois actes et en vers, musique de Martini. Cette pièce, qui obtint le plus brillant succès, eut plus de cent représentations; et madame Pipelet se plaça bientôt au premier rang des femmes poëtes, par une *Épître aux Femmes*, 1797, in-8°, en réponse à Écouchard-Lebrun, qui voulait leur interdire la littérature et la poésie.

Après avoir éprouvé divers chagrins domestiques, qu'elle a peints d'une manière fort touchante, dans une pièce in-

titulée : *le Divorce*, ou *Conseils d'une Mère à sa Fille*, elle épousa, en 1803, le comte de Salm-Dyck, qui a pris le titre de prince en 1816; et c'est sous ce nouveau nom qu'ont paru le plus grand nombre de ses productions, qui ont été récemment réunies dans ses *œuvres complètes*.

SALM-KIRBOURG (Frédéric III, wild et rhingrave de), né à Limbourg en 1746, descendait de l'ancienne maison des comtes du Rhin. Après avoir visité les principaux États de l'Europe, il fixa sa résidence ordinaire à Paris, et y fit bâtir un hôtel qui est maintenant le palais de la Légion d'honneur. La correspondance de M[me] du Deffant donne une idée peu favorable de la jeunesse de ce prince. En 1787, il voulut jouer un rôle dans la révolution de Hollande, et Calonne lui fit donner le brevet de maréchal de camp, avec un traitement de 40,000 fr., dont il se fit compter le capital. Il partit alors, et rendit sa conduite équivoque aux yeux de tous les partis; on put surtout lui reprocher d'avoir abandonné aux Prussiens, sans coup férir, la ville d'Utrecht, qu'il s'était chargé de défendre avec 8,000 hommes. Revenu en France, il affecta d'embrasser le parti populaire, et prit du service dans la garde nationale parisienne. Il périt cependant sur l'échafaud, en 1794.

SALMON (Jean), surnommé *Maigret*, en latin *Macrinus*, né à Loudun en 1490, d'une famille pauvre, obtint par ses talents d'illustres protecteurs, et, après avoir été secrétaire du cardinal Bouhier, archevêque de Bourges, fut précepteur des enfants du duc René de Savoie et valet de chambre de François I[er]. Il quitta la cour dans les dernières années de sa vie, pour se retirer dans sa patrie, où il mourut en 1557. Ses contemporains lui donnèrent le surnom d'*Horace français*, qu'il mérite jusqu'à un certain point par un grand nombre de pièces de vers latins élégantes et faciles. Ses *poésies* ont été réunies à Paris, en 1530, in-8°. On a aussi une édition de ses *odes*, 1537, in-8°.

Charles, son fils, élève de Ramus et précepteur de Catherine de Bourbon, sœur de Henri IV, fut enveloppé, comme calviniste, dans le massacre de la Saint-Barthélemy.

SALNOVE (Robert de), né dans l[e] Poitou sur la fin du seizième siècle mort vers 1670, fut d'abord page d[e] Henri IV, puis officier dans la maiso[n] de Louis XIII, puis s'attacha à Victor-Amédée I[er], duc de Savoie, et pass[a] dix-huit ans en Piémont comme gentil[-]homme de la chambre de ce prince. I[l] revint ensuite en France, et fut nomm[é] conseiller du roi et lieutenant de l[a] grande louveterie. On a de lui : *l[a] Vénerie royale*, Paris, 1655, in-4°, plu[-]sieurs fois réimprimée.

SALON, ville de l'ancienne Provence aujourd'hui chef-lieu de canton d[u] département des Bouches-du-Rhône L'origine de cette ville n'est pas ancienne elle n'était encore qu'un village vers l[e] milieu du quinzième siècle; c'est au ro[i] René, qui y fit construire plusieurs routes, qu'elle doit ses premiers agran[-]dissements; mais c'est surtout à Adan de Craponne, qui, par un canal, amen[a] dans son territoire le cours de la Durance qu'elle est redevable de son importanc[e] actuelle. On y compte 5,987 habitants c'est la patrie du célèbre ingénieur qu[e] nous venons de citer.

SALUT ET SALUTATION. Nous avon[s] dit ailleurs (art. CHEVEUX) qu'au cin[-]quième siècle, quand on abordait ou qu[e] l'on recevait une personne pour qui o[n] professait une haute estime, on s'arra[-]chait un cheveu qu'on lui présentait, [et] que ce fut ainsi que saint Germier f[ut] reçu et salué par Clovis. Nous ignoron[s] à quelle époque se perdit cette manièr[e] de saluer, mais nous savons qu'au moye[n] âge les hommes de condition inférieur[e] renversaient leurs chaperons, se décou[-]vraient la tête et s'inclinaient en présen[ce] des personnes élevées en naissance, en r[i-]chesses ou en dignités. Lorsque ces pe[r-]sonnes occupaient quelques hautes fon[c-]tions ecclésiastiques, les gens du com[-]mun devaient s'arrêter quand ils étaien[t] à pied, descendre de leur monture quan[d] ils étaient à cheval, se mettre à genou[x] et leur demander leur bénédiction.

Nous ne savons point en quel temp[s] s'introduisit la mode des embrassade[s] en manière de salutation ; mais les écr[i-]vains du seizième siècle nous apprennen[t] qu'elle était alors fort en usage. L[es] hommes du monde et les courtisans, d[u] plus loin qu'ils s'apercevaient, couraien[t]

les uns aux autres, se prenaient, se serraient mutuellement entre leurs bras, et se prodiguaient les noms les plus tendres; les femmes se saluaient de la même manière. Mais cela n'avait lieu qu'entre personnes d'un rang égal : les hommes de basse condition ôtaient leur coiffure et se courbaient devant leur supérieur, qui restait couvert et se contentait de répondre à leur salut d'un mouvement de la tête et d'un geste de la main.

Du reste, quand deux hommes de rang égal n'étaient pas assez familiers pour se jeter dans les bras l'un de l'autre, ils se saluaient réciproquement, puis passaient outre; et, en ce cas, ne pas rendre le salut qu'on avait reçu, le rendre de mauvaise grâce ou seulement d'un air distrait, était commettre une incivilité, qu'on ne pouvait réparer qu'en mettant l'épée à la main. Le salut était, en effet, alors une fort grave affaire. Il était réglementé, proportionné au rang des personnes; le nombre des génuflexions et des courbettes que l'on devait faire en s'approchant d'un grand, était fixé, et l'omission d'une seule était un grave manquement, que punissait la défaveur et souvent la disgrâce. Aussi y avait-il des livres et des maîtres qui enseignaient le grand art d'aborder et de saluer congrûment l'homme puissant dont on était l'inférieur et de qui on sollicitait la protection.

Lorsque les rangs se furent graduellement rapprochés pour finir par se confondre, les inférieurs mirent moins d'humilité dans leurs salutations; les grands les reçurent avec moins d'impertinence; enfin, la révolution abolit ce qui restait encore des lois de cette étiquette basée sur les priviléges et les distinctions nobiliaires, et ne laissa plus subsister que les règles de la politesse.

Nous avons dans un autre article, parlé des *formules de salut,* que les rois faisaient placer en tête de leurs édits et ordonnances (Voy. Formules.)

Dans les correspondances privées, on a longtemps terminé les lettres par des protestations de services et de dévouement; quand on n'était pas l'ami de celui à qui on écrivait, on se disait son très-humble et très-obéissant serviteur. Lors de la révolution, on supprima ces formules, qui sentaient l'abaissement et la servitude, pour y substituer des salutations amicales, plus en harmonie avec la dignité de l'homme, et qui sont encore employées aujourdhui, concurremment avec les assurances de considération, et de parfaite estime, adoptées depuis un petit nombre d'années.

Salvandy (Narcisse-Achille, de), né à Condom, en 1796, achevait ses études au lycée Napoléon, à Paris, lorsque, pour échapper à une punition que voulait lui infliger son proviseur, il quitta le collége, et alla s'engager dans les gardes d'honneur qu'on organisait alors. Il fit dans ce corps les campagnes de Saxe et de France, et venait de recevoir, avec le grade d'adjudant-major, la croix de la Légion d'honneur, lorsqu'après l'abdication de Napoléon il quitta l'armée (12 avril 1814), et vint prendre sa première inscription à l'École de droit. Quelque temps après, il entra, pour conserver son grade, dans la maison militaire du roi, et, au 20 mars, il accompagna Louis XVIII jusqu'à la frontière.

Il ne rentra point dans l'armée pendant les cent-jours, et passa ce temps à composer des brochures politiques. Celle qu'il publia en mars 1816, sous le titre de *la Coalition et la France*, eut un immense retentissement. C'était le premier cri poussé au milieu de la stupeur générale contre l'occupation étrangère; les quatre puissances coalisées, dont les actes y étaient courageusement dénoncés à l'indignation de la France, demandèrent l'arrestation de l'auteur; et leurs ambassadeurs s'adressèrent, pour l'obtenir, au roi lui-même. Mais Louis XVIII montra en cette circonstance une noble fermeté, et trois ans après, quand les ennemis eurent évacué le territoire, le duc de Richelieu créa maître des requêtes au conseil d'État le jeune écrivain qui lui avait, disait-il, rendu un immense service, en faisant connaître à l'Europe les sentiments qui animaient les cœurs français.

Mais bientôt un nouveau cabinet se disposa à modifier la Charte, et M. de Salvandy publia une brochure intitulée *les Dangers de la situation présente.* Il fit, l'année suivante, un voyage

en Espagne pour y observer les développements de la révolution, et à son retour, en 1821, M. de Peyronnet le renvoya du conseil d'État. M. de Salvandy avait encore le grade de capitaine d'état-major, dont les appointements formaient sa seule fortune; il donna sa démission quand le gouvernement eut décidé la guerre d'Espagne. Il publia, la même année (1823), son ouvrage intitulé *Don Alonzo* ou *l'Espagne, histoire contemporaine*, 4 vol. in-8°; puis, le gouvernement de la restauration poursuivant sa marche réactionnaire, il se jeta dans le journalisme, et, devenu bientôt l'un des principaux écrivains du parti royaliste constitutionnel, il engagea avec les organes du ministère Villèle, dans le *Journal des Débats* et dans une foule de brochures dont la plupart eurent le plus grand succès, une polémique vigoureuse qui contribua puissamment à la chute de ce cabinet.

Il rentra au conseil d'État, avec le titre de conseiller, sous le ministère Martignac, en 1827; et fut chargé de soutenir à la chambre des pairs le projet de code militaire. Mais il se hâta de donner sa démission à l'avénement du ministère Polignac, et il recommença aussitôt à faire au pouvoir, engagé de nouveau dans la voie de la réaction, une guerre très-vive. On a souvent cité le mot qu'il prononça en 1830, au bal donné au roi de Naples, par le duc d'Orléans : *Nous dansons sur un volcan!*

L'éruption, en effet, ne se fit pas longtemps attendre. Mais M. de Salvandy resta alors simple spectateur des événements, et ce fut seulement plus d'une année après la révolution de juillet, qu'il reparut sur la scène politique par une brochure intitulée *Seize mois ou la Révolution de* 1830 *et les révolutionnaires* (réimprimée quatre mois après sous le titre de *Vingt mois*.) Élu, vers la même époque, député de l'un des colléges électoraux du département de l'Eure, il siégea avec la majorité, prit pour la première fois la parole, à l'occasion de la dévastation de l'archevêché et de l'église Saint-Germain l'Auxerrois, et fut nommé rapporteur de la loi dite *de disjonction*, que ses efforts ne parvinrent pas à faire adopter.

On sait que le rejet de cette loi (7 mars 1837) entraîna la chute du ministère. M. de Salvandy fit partie du nouveau cabinet (15 avril) comme ministre de l'instruction publique; et, nous pouvons le dire, car les principes politiques que nous avons cherché à faire prévaloir dans cet ouvrage, sont assez différents de ceux à la défense desquels il paraît avoir voué sa vie, pour qu'on ne puisse nous accuser de partialité pour un membre du cabinet du 15 avril, nous le croyons, aucun des ministres qui se sont succédé depuis 1830, à la tête de ce département, n'y aura laissé des traces aussi durables que M. de Salvandy.

Cependant, le ministère Molé ayant succombé en 1840, sous les coups de la coalition, il alla reprendre sa place à la chambre, où ses collègues lui donnèrent, en l'élevant à la vice-présidence un éclatant témoignage d'estime. I fut nommé, vers la fin de 1841, am bassadeur à Madrid; le gouvernemen voulait resserrer les relations de l France avec l'Espagne, et il ava compté, pour obtenir ce résultat, sur l nature conciliatrice de l'esprit de M. d Salvandy; mais une misérable querel d'étiquette, qui s'éleva sur la questio de savoir si l'ambassadeur devait re mettre ses lettres de créance à la jeu reine ou au régent, fit avorter ce pro jet; les parties ne purent se mett d'accord, et M. de Salvandy revint Paris. Il fut nommé, en novembre 184 ambassadeur à Turin; alla prend possession de son ambassade, et revi siéger à la chambre. Mais son vote co tre l'adresse qui flétrissait les dépu légitimistes qui avaient été visiter Angleterre le duc de Bordeaux, lui ava attiré de la part d'un haut personn de vifs reproches, il donna sa démissi des fonctions d'ambassadeur (2 févr 1844), et cet événement, où l'on avec raison une grave atteinte porté l'indépendance du député et un pu sant argument en faveur de l'incom tibilité des fonctions législatives a les autres fonctions publiques, do lieu dans la chambre à une discuss très-longue et très-animée.

M. de Salvandy est depuis 18 membre de l'Académie française; o

le lui, outre les ouvrages que nous avons déjà cités, *Histoire de Pologne, avant et sous le roi Jean Sobieski*, 1829, 3 vol. in-8°; *Islaor ou le Barde chrétien, nouvelle gauloise*, 1824, in-12; une *Vie de Napoléon*, insérée dans le *Dictionnaire de la conversation*, et un grand nombre de brochures politiques publiées sous la restauration.

SALVERTE (Anne-Joseph-Eusèbe BACONNIÈRE de), né à Paris, en 1771, fit ses études au collége de Juilly, acquit vers la fin de 1789 une charge d'avocat du roi au Châtelet, et entra, en 1792, dans les bureaux du ministère des affaires étrangères; mais, forcé de donner sa démission en 1793, il fut admis peu de temps après à l'école des ponts et chaussées, comme professeur d'algèbre. Au 13 vendémiaire, il fut condamné à mort par contumace, comme ayant présidé la section du Mont-Blanc; mais, dès qu'il se présenta pour être jugé, il fut acquitté. Dégoûté alors des affaires publiques, il renonça à s'en occuper pour se livrer à la culture des lettres et de l'histoire, et publia successivement plusieurs ouvrages qui décèlent un penseur profond et un écrivain exercé. Il concourut en 1807 pour le prix proposé par l'Institut: *le Tableau littéraire de la France au 18e siècle*, et son travail obtint une mention honorable. Marié en 1815, il alla passer avec sa femme cinq années à Genève; puis, à son retour en France, il s'associa aux publicistes qui s'efforçaient d'éclairer la marche et le développement des nouvelles institutions. Pressé par ses amis politiques de se mettre sur les rangs pour la députation, il s'y refusa longtemps, et ce fut seulement en 1828 qu'il vint siéger à la chambre comme député du troisième arrondissement de Paris. Il s'y prononça avec la minorité du côté gauche pour le rétablissement de la garde nationale, dissoute par une ordonnance royale, et pour la mise en accusation du ministère qui avait provoqué cette mesure. En 1829, il fut un des premiers à adopter la mesure du refus de l'impôt dans le cas où la charte serait violée, et vota l'adresse qui amena la dissolution de la chambre. Réélu en 1830, il se trouvait dans le département de l'Aube au moment de la révolution. Arrivé à Paris le 29 juillet au soir, il proposa dès le 31 de prendre pour base des institutions fondamentales à donner à la France, la déclaration de la chambre des représentants en 1815; mais cette proposition fut écartée. Il s'opposa tant qu'il le put à la révision précipitée de la charte, et, dès que la chambre fut constituée, il demanda la mise en accusation des ministres signataires des ordonnances du 25 juillet. Pendant l'instruction du procès, la suppression de la peine de mort ayant été mise en avant, il combattit cette proposition avec force. Il appela l'attention du gouvernement sur la Vendée, appuya l'exil éternel de la branche aînée des Bourbons, et demanda que la duchesse de Berry fût mise en jugement. Réélu une seconde fois en 1831, il échoua en 1834, dans sa candidature où il avait pour concurrent M. Thiers; mais quelques mois plus tard il reprit sa place sur les bancs de l'opposition; et il y siégeait encore lorsqu'il mourut en 1839. Il avait concouru puissamment à propager l'enseignement mutuel et les caisses d'épargne, et était, depuis 1830, membre libre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres. Parmi ses nombreux ouvrages on distingue: *Romances et poésies*, 1798, in-8°; *Éloge philosophique de Diderot*, 1801, in-8°; *Tableau littéraire de la France au dix-huitième siècle*, 1809, in-8°; *Essai historique et philosophique sur les noms d'hommes, de peuples et de lieux*, 1824, 2 vol. in-8°; *Des sciences occultes, ou Essai sur la magie, les prodiges et les miracles*, 1829, 2 vol. in-8°; *De la civilisation: Venise, Raguse*, 1835, in-8, fragment d'un grand ouvrage dont il s'était longtemps occupé, mais qu'il ne termina pas.

SALVIEN, *Salvianus*, prêtre de Marseille, né à Cologne ou à Trèves vers la fin du quatrième siècle, reçut une éducation soignée, et se rendit habile dans les lettres sacrées. Ayant épousé Palladie, fille d'Hypace, nourrie dans les croyances du paganisme, il la convertit à la foi chrétienne, et après en avoir eu une fille, Auspiciole, il résolut de vivre dans un état de continence qu'il croyait devoir être agréable à Dieu, mais qu'improuva très-vivement son beau-père.

Obligé de se soustraire à son courroux, Salvien se sauva avec sa femme et sa fille; et, après avoir vendu ses biens, dont il distribua le prix aux pauvres, il embrassa la vie religieuse, puis se rendit près de saint Eucher, dont il instruisit les deux fils dans les lettres. Dès l'année 430 il était ordonné prêtre, et s'était fait un nom par ses talents et sa piété. Les nombreuses homélies et instructions qu'il composa à la demande des prélats des Gaules, lui méritèrent le surnom de *Maître des évêques;* mais il n'occupa jamais lui-même la chaire épiscopale. Il mourut dans un âge avancé, vers 484. Tous les ouvrages qu'il avait écrits ne nous sont point parvenus : ceux que le temps a respectés ont eu plusieurs éditions, soit isolément et avec d'autres ouvrages, soit collectivement. La plus estimée est celle qu'a donnée Baluze, Paris, 1684, in-8°.

SAMBLANÇAY (Jacques de BEAUNE, baron de) naquit à Tours en 1445, de *Jean de Beaune*, argentier des rois Louis XI et Charles VIII (*). Il fut lui-même surintendant des finances sous Charles VIII, Louis XII et François Ier, et se distingua dans l'exercice de ces difficiles fonctions par un esprit d'ordre et d'exactitude qui formait un contraste frappant avec l'administration de ses prédécesseurs et de ses collègues dans le ministère. François Ier avait pour lui la plus grande considération; il ne l'appelait jamais autrement que son père; mais il n'en était pas de même de la reine mère, contre l'avidité de laquelle Samblançay était sans cesse obligé de lutter. On sait que cette princesse était animée contre la maison de Foix d'une haine implacable; elle voulut, afin de perdre Lautrec dans l'esprit du roi, faire manquer l'expédition du Milanais, dont il était chargé. Samblançay avait en réserve une somme de quatre cent mille écus, que l'on destinait à la solde de l'armée; elle le força de la lui donner, sous prétexte qu'elle lui était due pour ses pensions, gratifications et autres droits, et causa ainsi le revers de la *Bicoque* (**), qui amena la perte du Milanais. Lautrec se justifia facilement en prouvant que sa défaite avait été causée par l'i subordination des Suisses, excitée par non-payement de la solde qu'on le avait promise. Samblançay, accusé alo se disculpa à son tour, en faisant co naître la violence que la reine avait faite, et il conserva sa place. M il la perdit peu de temps après po avoir refusé d'avancer au roi l'arg nécessaire à une nouvelle expéditi dans le Milanais (1525); et bien l'absence de François Ier le livra à fureur de la vindicative Louise. On borna des témoins contre lui; il fut c duit à la Bastille (1526), et une co mission, dont les juges étaient dévo au chancelier Duprat, créature de reine mère, le condamna, le 9 a 1527, sur une vague accusation de culat, à être pendu au gibet de Mo faucon. Il mourut avec le plus gr courage; les vers que Marot fit à ce occasion méritent d'être cités :

> Lorsque Maillard, juge d'enfer, menoit
> A Montfaucon Samblançay l'âme rendre,
> Lequel des deux, à votre sens, tenoit
> Meilleur maintien? Pour le vous faire
> tendre,
> Maillard sembloit homme que mort va p
> dre,
> Et Samblançay fut si ferme vieillard
> Que l'on eût dit, au vrai, qu'il menoit pe
> A Montfaucon le lieutenant Maillard.

SAMBRE (Passages de la). Voyez CH LEROY et PAYS-BAS (Guerres des).

SAMBRE-ET-MEUSE (Département d Réuni à la France par le traité de Lu ville, avec les autres départements f més dans les Pays-Bas autrichiens, département comprenait le comté Namur et une partie de l'évêché Liége. Il était borné au nord par le partement de la Dyle; à l'est, par celu l'Ourte; au sud, par celui des Forêts à l'ouest, par ceux des Ardennes et Jemmapes; il devait son nom à la S bre et à la Meuse qui le traversaie la première de l'ouest à l'est, et la conde du sud au nord. Son chef-l était Namur; il se divisait en qu arrondissements : de Namur, Din Marche et Saint-Hubert. Enlevé à France en 1814, il fait maintenant p tie du royaume de Belgique.

SAMON, né dans le sixième siècle Sens selon les uns, à Soignies dans Hainaut, suivant les autres, se livr

(*) Voy. BEAUNE.
(**) Voy. ce mot.

au commerce, lorsque, dans un voyage qu'il fit chez les Esclavons, il persuada à ces peuples de s'affranchir de la tyrannie des Huns. Il montra tant de valeur et de prudence dans l'exécution de ce projet, que la reconnaissance publique le porta au trône. Il gouverna les Esclavons pendant trente-six ans, et montra, dans le rang où son mérite et la fortune l'avaient élevé, les qualités et les vertus d'un grand homme.

Sampierro, célèbre capitaine corse, né à Bastelica, vers 1501, fut nommé par François I[er] commandant général des Italiens au service de France, se couvrit de gloire par la défense de Fossano (1536), et prit une grande part aux sièges de Coni et de Landrecies, à la bataille de Cérisoles, etc. Il renouvela ensuite le projet d'arracher la Corse aux Génois, en intéressant la France dans son entreprise, et une flotte lui fut accordée, sous le commandement du maréchal de Termes, qui bâtit alors les citadelles d'Ajaccio et de Saint-Florent. Mais la paix de 1555 fit retomber la Corse sous le joug des Génois, et mit Sampierro en péril; ayant cependant échappé aux poursuites des oppresseurs de sa patrie, il alla chercher de nouveaux secours en Turquie : il ne put y obtenir que 25 hommes, avec lesquels il débarqua en Corse; mais il vit aussitôt accourir à lui un grand nombre de ses compatriotes, et le succès allait couronner son héroïsme, lorsqu'il fut assassiné par son valet de chambre appelé *Vittolo*, à l'instigation des Génois et les cousins de sa femme, *Vannina d'Ornano* (*).

Samson (Joseph-Isidore), auteur et acteur dramatique, est né à Saint-Denis, près Paris, en 1793. Sa famille le destinait au barreau; mais son goût pour le théâtre le détourna de cette carrière et le fit entrer au Conservatoire en 1812; il eut pour maîtres de déclamation Lafon, Michelot et Baptiste aîné, et remporta, la même année, un premier prix de comédie.

Après avoir joué pendant plusieurs années sur des théâtres de société et de province, il débuta en 1818 au second Théâtre-Français, sous la direction de Picard, dans le rôle de Dubois des *Folles Confidences*. Il resta à ce théâtre jusqu'en 1826, et le 11 avril de la même année débuta au Théâtre-Français de la rue Richelieu, où il fut admis comme sociétaire au mois d'avril 1827.

Après la révolution de 1830 des considérations de fortune engagèrent M. Samson à quitter le Théâtre-Français, et le 21 juin 1831 il s'engagea au petit théâtre du Palais-Royal. Mais l'administration lui intenta un procès; il le perdit, et fut forcé de rentrer en 1832 au théâtre de la rue de Richelieu, où il est encore en possession des rôles de valets. Il a créé, depuis quelques années surtout, plusieurs rôles importants, et notamment celui du comte de Rantzau, dans *Bertrand et Raton*, où il a rappelé avec bonheur la physionomie d'un de nos diplomates des plus habiles.

Mais M. Samson a plus d'un titre à notre estime; on lui doit deux comédies, dont l'une, *la Belle-mère et le Gendre*, est restée au répertoire et se joue encore avec succès. On a aussi de lui un *Discours en vers* prononcé sur le Théâtre-Français le 31 décembre 1829, jour anniversaire de la mort de Picard, et un *Plaidoyer en vers pour la Comédie française*. Comme professeur de déclamation, M. Samson a eu une heureuse influence sur notre Théâtre-Français; et bien qu'on puisse lui reprocher comme acteur un jeu quelquefois un peu sec et un débit un peu trop monotone, on lui doit de bons élèves. Mademoiselle Rachel, entre autres, a, dans ces derniers temps, montré quels fruits peuvent produire ses leçons, lorsqu'elles tombent sur un terrain fertile.

Sanadon (Noël-Étienne), jésuite, né à Rouen en 1676, mort bibliothécaire du collége de Louis-le-Grand à Paris, en 1733, a donné des traductions et des imitations de poëtes latins, et des poésies latines fort estimées. Ses principaux ouvrages sont : *Poésies d'Horace disposées suivant l'ordre chronologique, traduites en français, avec des remarques et des dissertations critiques*, 1728, 2 vol. in-4°; *Traduction du Pervigilium Veneris*, 1728, in-12; *Carminum libri IV*, 1715, in-12.

(*) Sampierro l'avait tuée pour la punir de ce qu'elle avait demandé au sénat de Gênes la grâce de son époux.

Sancerre, *Sancerra*, ville de l'ancien Berry, aujourd'hui chef-lieu d'arrondissement du département du Cher. Quelques auteurs en font remonter la construction au temps des Romains, d'autres l'attribuent à Charlemagne. Ce fut longtemps un des boulevards du protestantisme. Les calvinistes y soutinrent plusieurs siéges, dont le plus mémorable est celui de 1578. Le prince de Condé la prit en 1621, et en fit raser les fortifications. Elle fut, en 1796, le théâtre d'une insurrection royaliste fomentée par ce Philippeaux, qui depuis défendit, malheureusement avec tant de succès, la place de Saint-Jean-d'Acre contre le général Bonaparte. Sancerre, où l'on compte aujourd'hui 3,000 habitants, est la patrie du connétable Louis de Sancerre et du maréchal Macdonald.

Sancerre (Comtes de). La seigneurie de Sancerre, après avoir appartenu longtemps aux évêques de Beauvais, fut achetée par Eudes II, dit *le Champenois*, dont les successeurs furent en même temps comtes de Champagne, de Blois et seigneurs de Sancerre, jusqu'à Thibaut le Grand, qui donna cette seigneurie à Étienne, son troisième fils.

1152. *Étienne*, fils d'un comte, prit lui-même le titre de comte. Ayant, en 1153, enlevé et épousé *Hermesende*, *Hermensède*, ou *Alix*, fille de Geoffroi III, seigneur de Donzi, qui venait de se marier avec Ansel, sire de Trenel, il s'attira par ce fait l'inimitié de son frère Henri, comte de Champagne, et du roi Louis le Jeune, qui vinrent l'assiéger dans le château de Saint-Aignan. Il capitula et obtint la paix en abandonnant la dot de sa femme. Il eut ensuite de longues guerres à soutenir contre les comtes de Nevers. Il accompagna, en 1171, Hugues III, duc de Bourgogne, dans son voyage à la terre sainte, mais il ne séjourna que quelques mois en Orient. Il assista, en 1173, au parlement de Paris, et fut du nombre des seigneurs qui se liguèrent contre Henri II, roi d'Angleterre, en faveur de son fils Henri au Court-Mantel. Il entra, en 1173, dans la ligue de la reine mère, des princes de la maison de Champagne et d'autres seigneurs contre Philippe-Auguste; mais le roi s'empara de plusieurs villes de ses domaines, et le força bientôt à lui demander la paix. Il fit, en 1190, un second voyage à la terre sainte, et fut tué au siége d'Acre, en 1191.

1191. *Guillaume*, fils du précédent et de sa seconde femme Mathilde, était encore en bas âge, lorsqu'il succéda à son père. Son oncle Guillaume de Champagne, archevêque de Reims, et la reine Alix, mère de Philippe-Auguste, se disputèrent le gouvernement de ses États pendant sa minorité. Cette contestation lui coûta quelques indemnités que Philippe-Auguste fit donner à Alix par l'archevêque de Reims, pour la cession des prétendus droits de cette princesse. Sorti de tutelle en 1201, Guillaume partit, en 1217, avec Pierre de Courtenai, son beau-frère, qui allait prendre possession de l'empire de Constantinople. Il tomba ainsi que lui au pouvoir de Théodore l'Ange Comnène, et mourut en captivé, en 1218.

1218. *Louis Ier*, son fils, lui succéda à l'âge de dix-huit ans et mourut en 1268.

1268. *Jean Ier*, son fils aîné, mourut en 1280.

1280. *Étienne II* se trouva à la malheureuse bataille de Courtrai; s'enferma dans Lille avec les restes de l'armée française; continua de servir en Flandre après la prise de cette place, et mourut, en 1306, sans laisser de postérité.

1306. *Jean II*, son frère et son successeur, mourut en 1326.

1326. *Louis II*, son fils, fut tué en 1346, à la bataille de Crécy.

1346. *Jean III*, son fils aîné, lui succéda. Selon une ancienne chronique manuscrite, il fut battu par les Anglais en 1355. L'année suivante, il fut fait prisonnier à la bataille de Poitiers. En 1364, il détruisit complétement une *grande compagnie*, qui était venue pour surprendre et piller Sancerre. Il passa, en 1390, en Afrique, avec le duc de Bourbon, et mourut en 1403, sans laisser de postérité masculine.

Louis de Sancerre, frère du précédent, fut élevé, par l'ordre de Philippe de Valois, avec les enfants du duc de Normandie; se trouva, à dix-sept ans, au siége de Melun avec le dauphin (Charles V), attira par sa bravoure l'attention de du Guesclin, et de ce moment devint l'ami de ce grand homme

Nommé maréchal en 1369, il reconquit le Poitou, la Saintonge, une partie de la Guienne, et ce fut alors qu'il se lia avec du Guesclin et Clisson par un *vœu d'armes* qui les engageait à *vuider* cette dernière province, occupée par les Anglais depuis cinquante ans. Deux de ces héros étaient borgnes, Sancerre et Clisson. Nommé connétable de France en 1397, Louis de Sancerre acheva de chasser les Anglais du Périgord et du comté de Foix, et mourut en 1402. Il fut enterré à Saint-Denis.

1403. *Marguerite*, fille aînée de Jean III, hérita du comté de Sancerre, auquel elle joignit la succession de son oncle le connétable. Elle fut mariée quatre fois, 1° à *Girard de Retz;* 2° à *Béraud II*, dauphin d'Auvergne; 3° à *Jacques de Maulevrier*, maréchal de France; 4° et à *Jean* dit *Hourdin*, connétable de Sicile. Elle mourut en 1419.

1419. *Béraud*, fils de Marguerite et de son second mari, réunit les domaines de son père à ceux de sa mère; il mourut en 1426.

1426. *Jeanne*, sa fille, mourut sans postérité, en 1436, laissant à son époux l'usufruit de tous ses biens.

1436. *Louis III*, dit *le Bon* (Ier de Bourbon), comte de Montpensier, époux de Jeanne, ne jouit que jusqu'en 1451 de l'usufruit du comté de Sancerre, qu'un arrêt du parlement de Paris donna alors à *Jean IV de Beuil*, neveu de Béraud, lequel avait été, en 1450, revêtu de la charge d'amiral, que Louis XI lui retira en 1461. Il mourut entre les années 1474 et 1477.

1477. *Antoine*, son fils, mourut vers 1507.

1507. *Jacques*, fils et successeur d'Antoine, servit dans les guerres d'Italie sous Charles VII et Louis XII. Il mourut en 1513.

1513. *Charles*, son fils, commandait, en 1515, l'avant-garde de François Ier au passage des Alpes; il fut blessé mortellement à la bataille de Marignan, le 13 septembre de l'année suivante.

1515. *Jean V* fut tué au siége de Hesdin, en 1537, sans avoir été marié.

1537. *Louis IV*, oncle du précédent, était, lorsqu'il hérita du comté de Sancerre, grand échanson de France, chevalier de l'ordre de Saint-Michel et gouverneur de Touraine, d'Anjou et du Maine. Il avait été blessé à la bataille de Marignan et fait prisonnier à celle de Pavie; il soutint, en 1544, un long siége dans la ville de Saint-Dizier; se distingua, en 1557, à la bataille de Saint-Quentin, et mourut en 1563.

1563. *Jean VI* se distingua au siége de Paris, sous Henri IV, et mourut en 1638.

1638. *René*, son fils, vendit, en 1640, le comté de Sancerre à *Henri de Condé*, qui le transmit à ses descendants, auxquels il appartint jusqu'en 1789.

SANCERRE (Monnaie de). Les comtes de Sancerre possédèrent, comme presque tous les grands barons du Berri, le droit de battre monnaie. Les deniers qui portent le nom d'*Étienne* sont fort curieux; on y voit, d'un côté, une tête couronnée et tournée, tantôt à droite, tantôt à gauche, et derrière une étoile, avec la légende IVLIVS CESAR; de l'autre côté, une croix cantonnée de deux besants avec le nom du comte, STEPHANVS COMES. Ce type singulier tire son origine d'une tradition locale, suivant laquelle César aurait, après avoir pris Nevers, élevé un autel dans un lieu qui de là aurait été nommé *Sacrum Cæsaris*, d'où l'on aurait fait *Sancerre*. Cette ville étant mentionnée dans des documents plus anciens sous les noms de *Sancerum* et de *Saxiacum*, il est probable que cette tradition n'a été inventée que vers le douzième siècle. Quoi qu'il en soit, c'est, comme on le voit, la tête du prétendu fondateur de Sancerre, Jules César, qui se trouve placée sur notre monnaie; et l'étoile qu'on y remarque derrière cette tête est peut-être une allusion à la fameuse comète que les anciens croyaient avoir annoncé la mort du dictateur.

Les autres pièces de Sancerre connues jusqu'ici ne portent aucun nom de seigneur. D'un côté se trouve toujours une tête couronnée, tantôt de face, tantôt de profil, accompagnée quelquefois d'une ou de deux étoiles, d'un astre et d'un croissant, d'une fleur de lis, etc., quelquefois seule. De l'autre, se voit une croix, quelquefois cantonnée d'un S et d'un C (*Signum Crucis*), ou d'un astre et d'une fleur de lis, et quelquefois seule; au droit la légende porte

IVLVS ou IVLIVS CESAR, et au revers SACRVM ou SACROM CESARIS. La variété de ces pièces montre qu'elles ont été fabriquées pendant longtemps; nous sommes porté à les croire toutes contemporaines de la fin du douzième siècle et du treizième. L'astre et le croissant qu'on voit sur l'une d'elles représentent le soleil et la lune; on sait que cette représentation était très-fréquente sur les pièces du moyen âge. Le monétaire, ignorant la tradition de la comète, aura voulu se conformer à l'usage, en modifiant cette représentation, qui plus tard fut remplacée par une fleur de lis, laquelle finit elle-même par disparaître tout à fait. Peut-être n'est-il pas inutile de remarquer que Sancerre se trouve peu éloigné de Bourges et de Souvigny, lieux dont les espèces avaient pour types une tête de roi et une tête de saint. D'ailleurs, Sancerre dépendait ecclésiastiquement de Bourges, et nous avons eu plus d'une fois occasion de montrer que le type métropolitain était souvent imposé aux villes suffragantes.

Au quatorzième siècle l'atelier de Sancerre était encore en pleine activité; et lorsque Philippe le Bel voulut réformer les abus qu'une mauvaise administration lui avait fait plus qu'un autre introduire dans l'administration des monnaies, Étienne II, comte de Sancerre, fut convoqué avec les autres barons jouissant du droit de monnayage. L'ordonnance de Lagny, rendue en 1315, nous apprend que la monnaie de Sancerre devait être au titre de trois deniers six grains de fin et à la taille de deux cent quarante pièces au marc. Il fallait quinze deniers de Sancerre pour faire un sou tournois.

SANCERRE (Prise de). Après la mort de Charrette, et lorsque l'insurrection vendéenne semblait éteinte, une nouvelle insurrection, celle du Berri, éclata tout à coup, et se signala par le coup de main assez hardi de la prise de Sancerre. Cette ville, dont la position est assez forte, était mal gardée, et renfermait un grand nombre de royalistes. Phillippeaux, chef des insurgés, mis en demeure par les déserteurs républicains qu'il avait enrôlés, d'opérer quelque mouvement, rassembla à la hâte les révoltés du Berri, et marcha avec environ seize cents hommes sur Sury-en-Vaux, petite ville proche de Sancerre (2 avril 1796). Là, son armée s'étant considérablement augmentée, il résolut d'attaquer Sancerre. Il distribua sa troupe en trois colonnes, qui devaient se présenter en même temps devant la place, où il s'était ménagé des intelligences, et qui d'ailleurs n'était nullement en état de se défendre. En effet, cette ville ne fit qu'un simulacre de défense, et lui ouvrit ses portes, le 3 avril. A quelques jours de là, les chefs secondaires ayant amené leurs troupes à Sancerre, Phillippeaux se trouva à la tête de huit mille hommes. Se croyant alors en état de conquérir la France entière, il se laissa aller aux instigations de ceux qui lui proposaient de s'emparer de Bourges, et pour cette séduisante mais problématique conquête, il abandonna Sancerre (8 avril), où il aurait pu se fortifier, et vint camper à Sens-Beaujeu, bourg situé à trois lieues de distance de cette ville. Mais, à la première nouvelle de l'insurrection, les autorités républicaines avaient donné ordre au général Hoche de faire marcher des troupes sur le Berri. Le 9 avril, le général Canuel quitta Bourges, à la tête d'une colonne, et se porta sur Sancerre, qu'il trouva évacuée, à son grand étonnement; il ne s'y arrêta pas, et, guidé par les patriotes de cette ville, il marcha sur Sens-Beaujeu, où il eut bientôt dispersé les insurgés. Voy. SENS-BEAUJEU.

SAND (George). Voy. DU DEVANT.

SANLECQUE (Jacques de), célèbre imprimeur, né dans le Bourbonnais en 1573, vint jeune à Paris, et y porta les armes pour la Ligue. Élève de G. Lebé, il grava des caractères de musique avec une perfection remarquable pour son temps, et fondit les caractères syriaques, samaritains, chaldaïques et arabes de la *Bible polyglotte* de Lejay. Il mourut en 1648.

Jacques II, son troisième fils, partage ses travaux dans la fonte des caractères de musique, et fut l'un des hommes les plus érudits de son temps; il ne put cependant se préserver des préjugés de ses contemporains, et eut, dit-on, la faiblesse d'étudier l'astrologie judiciaire. On prétend qu'il embrassa le protestantisme à la sollicitation de son frère aîné *Henri*, lequel, après avoir été valet

chambre de Charles Ier, était revenu en France lors des troubles d'Angleterre. Jacques mourut en 1659, laissant trois fils.

Louis, l'aîné, né à Paris en 1652, chanoine de Sainte-Geneviève et prieur de Garnai, se fit d'abord connaître par des *poésies* latines; puis publia des *satires* en vers français, qui auraient eu plus de succès si elles n'avaient pas paru dans le même temps que celles de Boileau; les plus connues ont pour objet les ridicules des faux dévots. Il a aussi composé des *épîtres*, *sonnets*, *madrigaux*, etc. Toutes ces *poésies*, publiées sans son aveu, ne furent recueillies qu'après sa mort, arrivée en 1714; il en parut alors plusieurs éditions, notamment à Harlem (Lyon), 1726.

Des deux autres fils de Jacques II de Sanlecque, l'un, qui mourut jeune, savait le latin, le grec et l'hébreu à l'âge de sept ans; l'autre, *Jean*, suivit la profession de son aïeul, et mourut en 1716, laissant ses ateliers à un dernier Sanlecque, mort en 1778.

SANSON (Nicolas), géographe, né à Abbeville en 1600, était l'aîné des fils de *Nicolas Sanson*, qu'on peut justement regarder comme le créateur de la géographie en France. Dès l'âge de seize ans il avait déjà dressé une carte de l'ancienne Gaule, supérieure à celle d'Ortelius et de G. Mercator. Ses travaux et ses succès se suivirent ensuite avec une extrême rapidité, et lui méritèrent la protection du cardinal de Richelieu. Admis auprès de Louis XIII, il lui donna des leçons de géographie, et devint successivement ingénieur militaire pour la Picardie, géographe ordinaire du roi et conseiller d'État. Il mourut en 1667, laissant d'excellents élèves, d'abord ses trois fils, puis son neveu Duval, et enfin le père du célèbre Guillaume Delisle. Ses *cartes* et ses *livres*, très-précieux pour l'époque, ayant été rectifiés et de beaucoup surpassés depuis, il suffit d'en indiquer le *Catalogue*, imprimé en 1702, in-12.

Nicolas, son fils aîné, qui paraissait devoir ajouter aux progrès que son père avait fait faire à la géographie, fut tué à vingt-deux ans, d'un coup de mousquet, en défendant le chancelier Séguier, dans la journée des Barricades (27 août 1648).

Adrien et *Guillaume*, frères du précédent, succédèrent à leur père comme géographes ordinaires du roi. Outre les cartes et les ouvrages mentionnés dans le *Catalogue* déjà cité, on a de Guillaume plusieurs écrits insérés dans le *Journal des Savants* de 1697. Adrien cultivait aussi les lettres; un de ses *sonnets* a été recueilli dans les *Récréations historiques* de Dreux-du-Radier. Guillaume mourut en 1703, et Adrien en 1718.

Pierre MOULARD-SANSON, leur neveu et leur successeur, mourut en 1730, laissant à son neveu, *Robert de Vaugondy*, le fonds de ses livres et cartes géographiques.

SANTERRE (Claude), né à Paris, en 1752, était brasseur au faubourg Saint-Antoine, lorsque éclata la révolution. Il en embrassa les principes avec ardeur, exerça dès les premiers troubles une grande influence sur le quartier populeux dont il était un des principaux citoyens, et concourut à la création de la garde nationale, dont il fut élu chef de bataillon. Il contribua à la prise de la Bastille; prit part à l'insurrection du 20 juin 1792; montra une grande valeur dans les différents combats qui eurent lieu dans la journée du 10 août, et succéda alors à Mandat, comme général en chef de la garde nationale. C'est en cette qualité qu'il accompagna Louis XVI, quand ce prince fut conduit du Temple à la barre de la convention, pour l'instruction de son procès, et qu'il le mena ensuite à l'échafaud; il sut maintenir un ordre sévère dans ces deux importantes circonstances. Peu de temps après, il obtint le commandement d'un corps d'armée dans la Vendée, mais il n'y éprouva que des revers. La déroute de Coron, attribuée en grande partie à ses mauvaises dispositions, détermina le comité de salut public à le rappeler; mis en prison à son arrivée à Paris, il en sortit au 9 thermidor, et mourut en 1808 dans l'obscurité.

SANTERRE (Jean-Baptiste), peintre d'histoire, né à Magny, en 1651, mort à Paris en 1717, étudia sous Bon Boullongne, et se fit une loi, tout en suivant les leçons de son maître, de toujours prendre la nature pour guide. Sans atteindre au premier rang, qu'il n'am-

bitionnait pas, il mérita une place distinguée dans l'école française. Son tableau de *Suzanne,* maintenant au Musée, lui ouvrit, en 1704, les portes de l'Académie. *Adam et Ève,* la *Madeleine* et *Sainte Thérèse en extase,* que Louis XIV avait fait placer dans une chapelle de Versailles, sont des morceaux très-estimés des artistes. Sa couleur est bonne et son dessin correct. Il excellait surtout dans les études de femmes.

SANTEUIL (Jean de), le plus célèbre peut-être des Français qui ont cultivé la poésie latine, naquit à Paris en 1630; fit à vingt ans profession de la vie monastique à l'abbaye de Saint-Victor; composa la plupart des inscriptions en vers latins gravées sur les monuments élevés à Paris à la fin du dix-septième siècle, ainsi que les *hymnes* des breviaires du diocèse de Paris et de l'ordre de Cluny. Admis dans l'intimité du duc de Bourbon, il l'avait, en 1697, accompagné à Dijon, où le petit-fils du grand Condé allait présider les états de Bourgogne. Ce prince, à la suite d'un long souper, auquel Santeuil, qui était aussi bon convive que bon poëte, avait pris part, lui fit boire un verre de vin dans lequel il avait versé sa tabatière, pleine de tabac d'Espagne. Il voulait voir quel effet ce breuvage produirait sur le poëte: Santeuil mourut le lendemain dans d'horribles convulsions. « C'était, dit Saint-Simon, qui raconte ce fait, le plus grand poëte latin qui eût paru depuis deux siècles; plein de feu, d'esprit, des caprices les plus plaisants, qui le rendaient de la plus excellente compagnie; bon convive surtout.... et qui, avec un esprit aussi peu propre au cloître, était pourtant un excellent religieux. » L'édition la plus complète de ses œuvres est intitulée : *Joannis Baptistæ Santolii Victorini Operum omnium editio tertia, in qua reliqua nondum conjunctim edita reperiuntur*, 1729; 3 vol. in-12. On joint à ce recueil les *Hymni sacri*, Paris, 1698, in 12.

SANTONES, peuple gaulois qui occupait le territoire de la Saintonge et de l'Aunis, et avait pour capitale *Mediolanum*, aujourd'hui Saintes. Voyez SAINTONGE.

SAONE (Département de la Haute-). Ce département, situé sur le bassin de la Saône, dont il comprend le cours supérieur, comme son nom l'indique, correspond à la partie septentrionale de la Franche-Comté. Il est borné au nord par le département des Vosges; à l'est, par celui du Haut-Rhin; au sud, par ceux du Doubs et du Jura; à l'ouest, par ceux de la Côte-d'Or et de la Haute-Marne. Tout entier incliné sur la vallée du Rhône, son territoire est en général montagneux, surtout dans la partie orientale. Sa superficie est de 530,990 hectares, dont 256,104 sont en terres labourables, 154,230 en bois et forêts, 58,983 en prairies, 22,661 en landes, pâtis, bruyères, 11,769 en vignes, etc. Son revenu territorial est évalué à 18,336,000 fr. La somme de ses impôts directs, en 1839, a été de 2,626,870 francs, dont 2,028,994 fr. de contribution foncière.

Les rivières navigables de ce département sont la Saône, deux de ses affluents. la Coney et la Lanterne. Ses grandes routes sont au nombre de vingt-deux, dont cinq routes royales et dix-sept départementales.

Il est divisé en trois arrondissements, dont les chefs-lieux sont : Vesoul, chef-lieu du département, Gray et Lure. Il renferme 28 cantons et 581 communes. Sa population est de 343,298 habitants, parmi lesquels on compte 1,052 électeurs, représentés à la Chambre par quatre députés.

Ce département forme, avec celui du Doubs, le diocèse de l'archevêché de Besançon. Il est compris dans le ressort de la cour royale et dans celui de l'académie universitaire de la même ville. Il fait partie de la 6e division militaire dont le chef-lieu est aussi Besançon, et de la dix-huitième conservation forestière, dont Vesoul est le siége.

SAONE-ET-LOIRE (Département de). Ce département est l'un de ceux qui ont été formés du démembrement de la Bourgogne; il en comprend quatre districts, le Charolais, le Mâconnais, l'Autunois et le Chalonnais. Il est borné au nord par le département de la Côte-d'Or; à l'est, par celui du Jura; au sud-est, par celui de l'Ain; au sud, par ceux du Rhône et de la Loire; à l'ouest, par ceux de l'Allier et de la Nièvre. Les montagnes du Charolais et de la Côte-d'

traversent son territoire par le milieu, et le divisent en deux versants, dont l'un appartient à la vallée de la Saône, l'autre au bassin de la Loire. Sa superficie est de 856,472 hectares, dont 456,323 sont en terres labourables, 150,694 en bois et forêts, 126,655 en prairies, 37,936 en vignes, 26,269 en landes, pâtis, bruyères, etc. Son revenu territorial est évalué à 25,000,000 fr. La somme de ses impôts, pour 1839, a été de 3,581,432 fr., dont 2,861,903 fr. de contribution foncière. Ses rivières navigables sont la Loire, qui baigne seulement sa limite, la Saône, le Doubs et la Seille; il est d'ailleurs traversé par le canal du Centre. Ses grandes routes sont au nombre de vingt-neuf, dont sept [illegible]les et vingt-deux départe-[illegible]

[illegible]é en cinq arrondissements, [illegible]s-lieux sont : Mâcon, chef-[illegible]rtement ; Autun, Chalon-[illegible] Charolles et Louhans. Il [illegible]antons et 592 communes. [illegible] est de 538, 507 habitants, [illegible]s on compte 3,243 élec-[illegible]tés à la Chambre par sept [illegible]

[illegible]nent forme le diocèse d'un [illegible] d'Autun, suffragant de [illegible]de Lyon. Il est compris [illegible] de la cour royale de Dijon, [illegible]de l'académie de la même [illegible]ix-huitième division mili-[illegible] chef-lieu est aussi Dijon; [illegible] neuvième arrondissement [illegible] Mâcon est le chef-lieu. [illegible]ent de Saône-et-Loire a [illegible]ce aux peintres J. Cou-[illegible]rudhon ; à M. de Lamar-[illegible]e de Genlis, etc.

[illegible] (Siéges de). Childebert [illegible]ssèrent les Pyrénées en [illegible] nombreuse armée, et [illegible] le siége devant Sara-[illegible] pressée de toutes parts, [illegible] se rendre, lorsque les [illegible] conçurent l'idée de promener processionnellement, sur les remparts, la tunique de saint Vincent, patron de leur ville. Cette cérémonie imposa à Childebert, qui entra aussitôt en négociation, et promit d'abandonner le siége, à la condition qu'il lui serait fait remise de la précieuse relique. Cette circonstance fut l'occasion de la construction de l'église de *Saint-Vincent*, aujourd'hui de *Saint-Germain des Prés*, que le roi franc fit élever pour y déposer le saint reliquaire.

— L'épisode le plus remarquable de la guerre d'Espagne sous l'empire est, sans contredit, le siége de Saragosse. Le 2 mai 1808, la révolte de Madrid ayant donné le signal de l'insurrection espagnole, cette ville ne tarda pas à suivre cet exemple. A cette nouvelle, le général Lefebvre-Desnouettes reçut l'ordre de quitter Pampelune et de s'y porter. Le général Palafox, qui allait à sa rencontre avec huit mille hommes, fut battu à Maillen et à Alagon, et forcé de rentrer dans la place. La garnison et les habitants, profitant de l'hésitation du général français, fortifièrent à la hâte les remparts, ajoutèrent de nouvelles défenses à celles qui existaient, et préparèrent chaque maison pour une vigoureuse résistance. Cependant les Français, ayant reçu de l'artillerie et des munitions dans le courant de juillet, investirent immédiatement la ville. Le couvent de Saint-Joseph, celui des Capucins et le Monte-Torero furent pris par les Polonais, après plusieurs attaques consécutives. Le 2 août, les assiégeants étaient maîtres de tous les dehors; et, le 4, la brèche ayant été jugée praticable, l'assaut fut ordonné. Le couvent de Santa-Engracia emporté, les Français pénétrèrent dans la rue de ce nom, et s'étendirent jusqu'au Corso. Mais l'attrait du pillage compromit tous les avantages de cette attaque : bientôt repoussés, les assaillants furent forcés de se borner à l'occupation de l'hôpital général et du couvent de Saint-François, qui formaient les deux angles de la rue Santa-Engracia; puis, les deux partis s'observèrent longtemps, dans leurs positions respectives, et se bornèrent à prendre ou à défendre quelques maisons.

Les choses en étaient là, lorsque la capitulation de Baylen força le général Verdier, qui avait pris le commandement du siége, d'évacuer les abords de la ville. Cette opération s'exécuta dans la nuit du 14 au 15 août 1808.

Mais les succès de Napoléon ayant rendu libres les mouvements de l'armée française, soixante-deux mille hommes

allèrent, le 20 décembre, sous le commandement du maréchal Mortier, investir de nouveau Saragosse. La garnison était forte de cinquante mille hommes, non compris les habitants armés; cent soixante bouches à feu défendaient les remparts. Le Monte-Torero, attaqué le 21 par le général Habert, resta au pouvoir des assiégeants. La tranchée fut ouverte dans la nuit du 29 au 30; mais, le 2 janvier 1809, le maréchal Mortier ayant été obligé de détacher une division sur Calatayud, les travaux du siége se trouvèrent ralentis.

Le maréchal Lannes, ayant pris, le 22, le commandement des troupes du siége, poussa vigoureusement les diverses attaques. Le 26, toutes les batteries étant terminées, cinquante pièces d'artillerie ouvrirent un feu terrible contre la ville et firent taire une partie de son artillerie. Le 27, deux brèches furent trouvées praticables au mur d'enceinte, en face du fort Saint-Joseph, et une troisième au couvent de Santa-Engracia, et l'on donna le signal de l'assaut. A midi toutes les colonnes s'élancèrent, attaquèrent l'ennemi avec impétuosité, et le chassèrent des points qu'il occupait; il perdit dans cette journée quinze bouches à feu et huit mille hommes.

Maîtres de l'enceinte de la place, les Français s'y fortifient: le feu redouble alors, et va porter la mort dans la ville. Cependant ni le danger, ni la famine, ni la peste, qui déciment les habitants et la garnison, ne peuvent ralentir leur héroïque ardeur. Chaque maison, chaque rue, chaque quartier, sont disputés avec acharnement. Les assiégeants font de nouveaux progrès, les 28 et 29 janvier; se logent, le 1er février, dans le couvent de Sainte-Monique; s'emparent, les 8, 9 et 10, de plusieurs îles et autres positions importantes; enfin, le 19, le couvent de la Trinité et le faubourg de la rive gauche de l'Èbre étant pris, il ne reste plus aucune chance de salut pour les braves défenseurs de Saragosse: la place demande alors à capituler, et elle se rend, après avoir résisté, dans la journée du 20, à une attaque générale et au feu de toute l'artillerie française. Le 21, à midi, après cinquante-deux jours de tranchée ouverte, la garnison espagnole, réduite à quinze mille hommes, défila et déposa les armes sur les glacis; les officiers seuls conservèrent leur épée. Saragosse ne présentait plus qu'un monceau de ruines et un vaste cimetière: cinquante mille personnes avaient péri pendant le siége; dans ce nombre, quarante mille au moins étaient mortes de l'épidémie.

SARAZIN (Jacques), sculpteur, né à Noyon en 1590, étudia les éléments de son art à Paris, sous Guillain père; mais, jeune encore, il partit pour l'Italie, où ses brillantes dispositions lui méritèrent la protection éclairée du cardinal Aldobrandini, ainsi que l'amitié et les conseils du Dominiquin, qui l'employa à la décoration de plusieurs monuments. Il resta dix-huit ans à Rome; à son retour en France, accueilli du cardinal de Richelieu, et bientôt l'ami du peintre Vouet, qui lui donna sa nièce en mariage, il fut chargé d'un grand nombre de travaux, la plupart cités comme des chefs-d'œuvre.

Il forma, de concert avec Lebrun, Testelin et quelques autres artistes, le projet de l'académie de peinture, qui fu[t] établie en 1655, et dont, le premier, [il] fut nommé recteur. Il mourut en 166[0]. Ses principaux ouvrages sont, en Italie les statues d'*Atlas* et de *Polyphème*; [à] Lyon, celles de *saint Jean* et de *sai[nt] Bruno*; à Paris, les *quatre Anges* du ma[î]tre-autel de Saint-Nicolas des Champs le modèle des *huit Cariatides groupé[es]* du pavillon de l'Horloge au Louvre; [le] *Mausolée du cardinal de Bérulle* et c[e]lui de *Henri de Bourbon*, son che[f-]d'œuvre, orné de quatre statues r[e]présentant la *Religion*, la *Justice*, [la] *Piété* et la *Force*, et de quatorze ba[s-]reliefs en bronze.

SARDAIGNE (relations avec la). V[oyez] SAVOIE.

SARLAT, ville du Périgord, aujou[rd']hui chef-lieu d'arrondissement du [dé]partement de la Dordogne. Elle d[oit] son origine à un monastère dont on [at]tribue la fondation à Pepin le Bref, auquel Bernard, comte de Périgo[rd,] donna la seigneurie du lieu. C'était [au]trefois une place forte; elle soutint [plu]sieurs siéges, notamment en 1562 et 1574, contre les protestants, et plus t[ard] sous la ligue, contre l'armée roy[ale]. L'armée des princes la prit en 1650.

Cette ville est la patrie d'Étienne de la Boétie et de Fénelon; on y compte 6,056 habitants.

SARRAND (Jean-Louis), né à Carcassonne, entra, en 1803, comme sous-lieutenant, au 32ᵉ de ligne; trois ans après, le 17 octobre 1806, à l'attaque de Hall, il se jeta à la nage pour arriver l'un des premiers à la tête du pont, et fut élevé au grade de lieutenant; à Friedland, où il fut blessé à la cuisse, il obtint la croix d'honneur. A Valma en Espagne, il fut fait capitaine. Il fut ensuite envoyé en Andalousie, où on lui donna le commandement d'une compagnie de voltigeurs; ses soldats s'étant permis des plaisanteries sur une infirmité que lui avaient causée ses blessures, il marcha peu de temps après à leur tête, entra de vive force dans Cazorla, et alla se porter à demi-portée de pistolet d'une colonne ennemie : « Camarades, s'écria-t-il alors, en s'adressant à ses soldats étonnés de son audace, que celui qui a vu boiter son capitaine sorte des rangs. » Il signala encore son courage à la reprise de Baza, et fut, en 1813, nommé chef de bataillon au 11ᵉ de ligne. Chargé, la même année, de défendre avec seize cents hommes le défilé de Falkenem, il résista pendant une demi-journée à trois fortes colonnes, qui ne purent l'entamer. Il assista ensuite aux batailles de Leipzick et de Hanau, et à tous les combats qui précédèrent la reddition de Paris. Il attaqua, à la bataille de Waterloo, la ferme de Hougoumont, et y eut la cuisse fracassée.

SARRASIN (Jean-François), poëte et littérateur, né à Hermanville, près de Caen, en 1603, mort à Pezenas en 1654, après avoir mené une vie assez aventureuse, quoiqu'il eût été d'abord protégé par le ministre Chavigny et fut devenu secrétaire des commandements du prince de Conti. Ses principaux ouvrages sont : *Histoire du siége de Dunkerque*; *Vie d'Atticus*, traduite de Cornelius-Népos; *S'il faut qu'un jeune homme soit amoureux*; *la Pompe funèbre de Voiture*, mélange gracieux de prose et de vers; *Défaite des bouts-rimés*, poëme en quatre chants, plein de malice et de gaîté; *Orbilius Musca, sive bellum parasiticum*, satire en vers contre le fameux parasite Montmaur; *Poésies diverses*, parmi lesquelles on distingue une *Ode sur la bataille de Lens*. Pellisson, qui lui a consacré une épitaphe, a composé sur lui une notice que l'on a insérée dans la première édition de ses œuvres, donnée par Ménage, 1657, in-4°.

SARRASINS (Guerres contre les). Maîtres de toute l'Espagne en 713, les Sarrasins ne prirent pas même le temps de se consolider dans leur conquête, pour en entreprendre une nouvelle. En 715, sous la conduite d'Alahor, gouverneur de la péninsule ibérique pour le calife, ils firent, dans le but d'envahir la Gaule Narbonnaise, des efforts que ne couronna point le succès, mais dont tous les fruits ne furent point perdus pour eux. Quelques-unes de leurs tribus parvinrent à obtenir des établissements dans des vallées situées au nord des Pyrénées, où elles rencontrèrent des peuples qui, malgré la différence de religion, éprouvaient plus de sympathies pour elles que pour les Francs, dont l'existence ne s'était manifestée chez eux que par des pillages et des incendies. Quelques villes dans le voisinage des Pyrénées et du Rhône furent même occupées par des garnisons arabes, du consentement de ceux qui les habitaient, et, selon M. Augustin Thierry, c'est cette union des Gaulois du midi avec des hommes que l'Église nommait païens, qui donna un caractère religieux à la guerre que Charles-Martel entreprit plus tard contre les provinces du midi.

Persévérants dans leurs projets d'invasion, les Sarrasins, revenus plus nombreux en 716, firent la conquête d'une partie de la Septimanie, s'emparèrent des pays voisins, et lancèrent des colonnes jusque dans les deux Bourgognes et le Poitou, où elles exercèrent d'affreux ravages. Une bataille qu'en 721 Eudes, duc d'Aquitaine, gagna sur eux, et dans laquelle périt Zama ou Zuma, qui les commandait, ne ralentit que pour un moment leur marche victorieuse. En 725, Ambisa, leur nouveau chef, à la tête d'une armée nombreuse, assiégea et prit Carcassonne, s'empara de Nîmes, dont il transporta les otages à Barcelone, puis, s'étant avancé jusqu'à Autun, ruina, après l'avoir pillée, cette vieille et illustre cité gauloise. Enfin il envoya des partis

dans les cantons qui formèrent plus tard la Franche-Comté, et de nombreuses dénominations d'objets et de localités y rappellent encore leur funeste passage.

Toutes ces expéditions, qui n'avaient pour but que le pillage, étaient suivies de retraites volontaires, auxquelles succédaient bientôt de nouvelles invasions. En 729, une nombreuse armée musulmane commandée par Abd-el-Rahman, que nous appelons Abdérame, entra dans les Gaules. Après avoir pris Avignon, Lyon, Dijon, Auxerre, et plusieurs autres villes, elle vint mettre le siége devant Sens, dont elle se serait rendue maîtresse, si saint Ebbon, qui en était évêque, quittant la crosse pour l'épée, n'eût pris le commandement des habitants, et forcé les assiégeants à se retirer. Dans le même temps, Munuza, gouverneur de Catalogne et l'un des géraux d'Abd-el-Rahman, étant entré en Provence, y exerçait les plus grandes cruautés. Après avoir mis à mort saint Porcaire, abbé de Lérins, avec cinq cents de ses religieux, il s'avança dans l'Aquitaine, et parvint jusqu'à Poitiers, où il brûla l'église de Saint-Hilaire. Le duc Eudes, qui ne se trouvait point, comme en 721, en état de résister, fut forcé de demander la paix au général sarrasin, de contracter alliance avec lui et de lui donner en mariage sa fille Lampagie, princesse de la plus grande beauté.

En 731, Abd-el-Rahman, qui était rentré en Espagne, ayant appris que Munuza, à l'instigation de son beau-père, formait le projet de se faire une souveraineté indépendante de son gouvernement, entra en Catalogne, défit son lieutenant, le força l'année suivante à se précipiter du haut d'un rocher, et envoya Lampagie au calife, qui la mit au nombre des femmes de son sérail. Poursuivant sa marche, l'émir victorieux fit dans la Gaule une nouvelle irruption. Il entra en Gascogne, força Bordeaux, qu'il livra au pillage, passa la Dordogne; puis, ayant rencontré le duc Eudes, fondit sur lui, et fit de son armée un si grand carnage, que, suivant l'expression d'un auteur contemporain, Dieu seul put savoir le nombre des chrétiens qui périrent dans cette sanglante journée. Après cette nouvelle victoire, il s'en vint en saccageant, pillant et brûlant, jusqu'aux portes de Poitiers.

Voyant la partie méridionale de la Gaule envahie tout entière par les Sarrasins, et les provinces du nord menacées par leurs armes, Charles-Martel, appelé au secours de la chrétienté par le duc d'Aquitaine, accourut à la tête de ses Francs et accompagné de Childebrand, son frère, pour opposer une digue au torrent qui était près de tout dévorer. Il franchit la Loire, et rencontra ceux qu'il venait chercher. Les auteurs varient sur le lieu où il leur livra bataille; les uns le placent dans le voisinage de Tours, les autres dans les environs de Poitiers; et cette opinion est la plus généralement adoptée. Quoi qu'il en soit de ce lieu, jamais victoire ne fut plus éclatante et plus complète. Attaqués avec impétuosité un samedi du mois d'octobre 732, les Sarrasins, malgré la plus courageuse résistance, furent vaincus, dispersés et taillés en pièces. Ils perdirent un nombre considérable de soldats; mais ceux qui le font monter trois cent soixante-quinze mille, et réduisent la perte des Francs à quinz cents hommes, ont aujourd'hui perd toute créance. Ce fut cette victoire qu valut à Charles le surnom de *Martel*.

Refoulés dans les provinces du mid les Sarrasins, malgré leur défaite, s' maintinrent en possession d'un gran nombre de villes opulentes, et il éta à craindre qu'aidés par des renforts e voyés d'Espagne, ils ne recommença sent le cours de leurs invasions et n'en fi sent une enfin plus heureuse. Pour pr venir cet événement, Charles fit, en 73 partir Childebrand pour les pays d'outr Loire, avec l'ordre de reprendre A gnon, dont les musulmans s'étaient e parés sous la conduite de Mauron gouverneur de Marseille, et d'autres s gneurs provençaux dont le dessein ét de se rendre indépendants de toute su raineté. Lui-même vint joindre s frère devant cette place, avec toutes machines nécessaires pour un sié L'ayant emportée d'assaut, il la li aux flammes après en avoir passé au de l'épée tous les habitants, et de renforcé par un corps de troupes lui avait envoyé Luitprand, roi des Lo

bards, il alla faire le siége de Narbonne, occupée par les Sarrasins. Une armée de la même nation fut, à la nouvelle de cette entreprise, envoyée d'Espagne au secours de la place. Charles [illegible]cha à sa rencontre, lui livra ba[illegible]ille sur les bords de la Berre, et s'en [illegible]int triomphant, après avoir taillé en [illegible]ces une grande partie des soldats avec [illegible]hef qui les commandait. Cette seconde [illegible]ire ne le rendit point cependant [illegible]tre de Narbonne; il laissa autour [illegible] partie de son armée pour en conti[illegible]r le siége, et alla avec le reste s'em[illegible]r de Nîmes, Béziers, Agde et autres [illegible]lles fortes du pays.

A la mort de Charles-Martel, arrivée en 741, les Sarrasins ne possédaient [illegible] dans la Gaule méridionale que la [illegible]timanie avec Narbonne, sa capitale, [illegible]t le prince franc n'avait pu se rendre maître. A peine proclamé roi en 752, [illegible]n conçut le projet de leur enle[illegible] cette place, et en fit former le blocus. [illegible]n, la garnison, après avoir été em[illegible]onnée pendant sept ans dans l'encein[illegible] ses murailles, la rendit aux Francs. [illegible]mission de la ville amena celle de la [illegible]nce; et en 760 tout ce qu'il res[illegible] de Sarrasins dans nos provinces mé[illegible]nales repassa les Pyrénées, pour [illegible]lus les franchir de nouveau.

[illegible] finissent, à proprement parler, les [illegible]res des Francs contre les Sarrasins; [illegible]dant nous croyons devoir dire que [illegible]emagne, n'ayant point à les chasser [illegible] provinces, alla les attaquer dans [illegible] qu'ils occupaient en Espagne. En [illegible] ce prince, à la sollicitation des gou[illegible]eurs de Saragosse et d'Aragon, dé[illegible]dés de leurs dignités par Abd-el [illegible]n, roi ou plutôt gouverneur de [illegible]oue, fit passer les Pyrénées à deux [illegible], et soumit tout le pays en deçà [illegible]bre. Bornant là ses exploits, il ré[illegible]t les gouverneurs qui avaient été [illegible], reçut d'eux des otages, pour ga[illegible] de leur fidélité; puis, après avoir [illegible]manteler Pampelune, afin d'avoir [illegible]urs une entrée facile en Espagne, [illegible]mena en France ces deux armées [illegible]s en une seule. C'est au retour de [illegible] expédition que son armée éprou[illegible]ans les Pyrénées, cet échec dont [illegible] avons parlé à l'art. RONCEVAUX.

SARRE (Département de la). Réuni à la France par le traité de Lunéville, avec les autres départements formés dans les pays de la rive gauche du Rhin, ce département comprenait une partie de l'électorat de Trèves et du duché de Deux-Ponts. Il était borné au nord et à l'est, par le département du Rhin-et-Moselle; au sud, par ceux du Mont-Tonnerre et de la Moselle; à l'ouest, par ceux des Forêts et de l'Ourte. La Sarre, qui parcourait la partie méridionale de son territoire, lui donnait son nom. Son chef-lieu était Trèves; il se divisait en quatre arrondissements : de Trèves, Saarbruck, Prum et Birkfeld. Enlevé à la France en 1814, il fait maintenant partie du grand-duché de Bade et de la Prusse rhénane.

SARREBOURG, ville de l'ancienne Lorraine, aujourd'hui chef-lieu d'arrondissement du département de la Meurthe. Sa fondation est attribuée à l'empereur Galba. Elle fit d'abord partie du domaine des évêques de Metz, passa ensuite sous la domination des ducs de Lorraine, et fut réunie à la France par le traité de Valenciennes, en 1661. Elle fut détruite par un incendie en 1463. On y compte aujourd'hui 2,164 habitants.

SARREGUEMINES, autrefois *Gemund*, ville de l'ancienne Lorraine, aujourd'hui chef-lieu d'arrondissement du département de la Moselle. Elle fut prise et brûlée, en 1380, par le duc Jean. On y compte aujourd'hui 4,189 habitants; c'est la patrie de Montalivet, ministre de l'intérieur sous l'empire.

SARTHE (Département de la). Ce département, dont le nom est tiré de la principale rivière qui l'arrose, comprend le Maine occidental ou bas Maine. Il est borné au nord par le département de l'Orne; au nord-est, par celui d'Eure-et Loir; à l'est, par celui de Loir-et-Cher; au sud, par ceux de Loire-et-Indre et de Maine-et-Loire; à l'ouest par celui de la Mayenne. Son territoire est compris dans le bassin de la Loire. Sa superficie est de 621,600 hectares, dont 393,457 sont en terres labourables, 68,320 en bois et forêts, 58,120 en prairies, 45,388 en landes, pâtis, bruyères, 10,480 en vergers, pépinières, jardins; 10,082 en vignes, etc. Son revenu territorial est évalué à 19,600,000 francs. La somme

de ses impôts directs, en 1839, a été de 2,783,888 francs, dont 2,186,584 pour la contribution foncière.

Les seules rivières navigables de ce département sont la Sarthe et le Loir. Ses grandes routes sont au nombre de dix-huit, dont sept routes royales et onze départementales.

Il est divisé en quatre arrondissements, dont les chefs-lieux sont : le Mans, chef-lieu du département, la Flèche, Mamers et Saint-Calais. Il renferme 33 cantons et 393 communes. Sa population est de 466,888 habitants, parmi lesquels on compte 3,232 électeurs, représentés à la Chambre par sept députés.

Ce département forme avec celui de la Mayenne le diocèse de l'évêché du Mans, suffragant de l'archevêché de Tours. Il est compris dans le ressort de la cour royale d'Angers et dans celui de l'académie de la même ville. Il fait partie de la quatrième division militaire, dont le chef-lieu est Tours, et du huitième arrondissement forestier, dont le chef-lieu est Alençon.

Parmi les hommes remarquables qui sont nés dans ce département nous citerons Chappe, l'inventeur du télégraphe.

Sartiges (Bertrand de), chevalier du Temple, né vers 1260, au château de son nom, près de Mauriac en Auvergne, obtint, pour prix de ses exploits contre les infidèles, la riche commanderie de Carlat, qui était en outre une place très-forte. Lors du procès des templiers, après avoir été interrogé par Aubert Aysselyn, évêque de Clermont (1309), devant lequel il soutint l'innocence de l'ordre sans être ébranlé par la crainte des tortures, il fut conduit à Paris, et là, il fut un des quatre principaux chevaliers désignés par l'ordre lui-même pour le représenter et le défendre (1310). Il remplit cette mission avec un courage et une persévérance que ses ennemis respectèrent, parce qu'ils ne purent trouver contre lui aucune charge personnelle. On croit qu'il passa en Allemagne, où il fut admis dans l'ordre Teutonique, et où il termina sa carrière.

Sartine (Antoine-Raymond-Jean-Gualbert-Gabriel de), né à Barcelone, en 1729, d'une famille française, été conseiller au Châtelet de lieutenant criminel et maître des tes, lorsqu'en 1759 il remplaça comme lieutenant général de Il se rendit célèbre dans cet emp sa finesse, sa vigilance, et aus l'extension qu'il donna à l'espi de la police, déjà si actif sous s décesseurs. Ce fut sous son admi tion que fut adopté le mode d'écl par réverbères, en remplaceme ignobles lanternes dont on se auparavant (1768), et que fut truite la halle au blé. Il fut rem en 1773, par Lenoir, et appe 1774, au ministère de la mari il eut à conduire la guerre d'Am Il y apporta de la probité, de l' mais il ne put s'y montrer marin même qu'une faveur l'avait élev poste, une disgrâce l'en fit des en 1780. Il eut pour successeur quis de Castries. La révolution prit dans la retraite : pour en év choc, il se retira en Espagne, e rut à Tarragone en 1801.

Satire. L'esprit satirique pas rare en France, et s'y est de bonne heure : on le voit éclat mille formes dans notre littérat moyen âge. Mais le genre particu poésie appelé *satire*, cette esp poëme dont Horace et Juvénal ont des modèles, ne paraît pas av connu en France avant le seizième

Les vices, les ridicules et le furent souvent démasqués et flét les poëtes du moyen âge avec as hardiesse, et même plus libremen ne le fit la satire proprement une époque postérieure. Dans une son, un troubadour se détourn son sujet pour rire de la paresse la luxure d'un évêque, ou po son fait à un seigneur orgueill cruel. Il y a même certains chan troubadours qui sont tout en sarc ou en invectives, et qui présente sorte de *satire* sous forme ly comme le fameux sirvente de laume de Figueras contre la Rom tificale, et celui que composa So sur la mort du seigneur de Blaca fabliaux étaient remplis d'allé satiriques et de traits moqueurs

les travers généraux ou individuels. Le théâtre avait sur les mœurs un droit de censure plus étendu qu'on ne pense : quelque chose de la hardiesse d'Aristophane se retrouvait dans ces *soties* où l'on offrait impunément aux risées du public, sous un masque transparent, tantôt les différents corps de l'État personnifiés, tantôt des personnages connus de tous. Toutefois la scène comique ne jouit de ce privilége que jusqu'à la fin du règne de Louis XII; et, comme à Athènes, au temps du poëte Alexis, la satire, et surtout la satire personnelle, furent interdites aux poëtes comiques au commencement du seizième siècle, par mesure de prudence.

Dans ce même âge, où l'on s'attacha dans tous les genres à l'imitation des anciens, on vit des imitateurs de Juvénal comme il y en eut de Virgile et de Sophocle. Les premiers essais de satire proprement dite ne furent pas heureux et ils tombèrent dans l'oubli quand Regnier parut. Il faut toutefois faire une exception en faveur du recueil de satires d'Agrippa d'Aubigné, œuvre d'érudit et de sectaire passionné, où l'imitation pédantesque des anciens ne peut étouffer l'ardeur des haines politiques et religieuses, et qui offre en plus d'un endroit des traits vigoureux et d'éloquents sarcasmes. Un ouvrage satirique d'une forme moins régulière fut la fameuse *satire Ménippée*, mélange de vers et de prose, de récits et de discours, qui fut, comme on sait, le dernier coup porté à la Ligue par le parti national. Beaucoup de mots très-plaisants et d'excellentes parodies ont fait de ce long pamphlet un des monuments les plus justement célèbres de la gaieté et de la malice propres à l'esprit français. Ce nom de Ménippée fut donné à l'ouvrage, parce qu'il était mêlé de vers et de prose, comme les satires du poëte Ménippe de Gadare, que le savant Varron avait imitées à Rome : mais cette ressemblance, qui servit de prétexte à un titre érudit, rien n'est plus original et moins antique que la *satire Ménippée*.

Regnier mit dans des vers faciles, d'une allure franche et vive, d'un coloris chaud et puissant, des peintures de mœurs vraies et d'heureuses sentences puisées en partie dans la lecture de Montaigne. Ses satires ont encore *dans leur vieux style des grâces nouvelles*, comme dit Boileau. Il ne manque à Regnier qu'un droit de censure plus direct sur les mœurs de son temps. Né dans une monarchie, arrivé à la jeunesse au moment où les passions turbulentes du seizième siècle expiraient, et quand le rétablissement du pouvoir absolu, secondé par un besoin d'ordre nouveau, limitait sur beaucoup de points la liberté de la pensée, il dut renoncer à l'exercice de l'un des droits les plus essentiels du poëte satirique : il s'interdit toute allusion frappante, tout trait direct : il remplaça le fouet de la satire par le pinceau du moraliste.

Boileau, écrivant sous Louis XIV, n'eut garde de se permettre ce que Regnier n'avait pas osé; à l'exception de quelques sorties contre des misérables obscurs, déjà bien assez flétris par le mépris public, tels qu'un Rolet, un Jacquier, il réduisit la satire morale aux portraits généraux et aux dissertations enjouées. Il trouva à se dédommager de cette contrainte dans la satire littéraire. Comme on pouvait attaquer un Cotin sans être suspect de *n'estimer point son roi* et de n'avoir *ni Dieu, ni foi, ni loi*, il usa tout à son aise du droit de haute et basse justice qui lui était laissé contre les mauvais écrivains. Il n'en abusa pas, et ne s'acharna pas, comme on l'a dit, sur des ennemis à terre : le goût du public encore peu éclairé protégeait plus d'un sot auteur : Chapelain avait encore bien des admirateurs, et l'on n'était pas bien convaincu que Scudéry fût absurde. Cette partie des satires de Boileau amusa beaucoup son siècle et ne l'instruisit pas moins : elle nous amuse et nous instruit de même, parce que, si le sel en est fin et piquant, la raillerie ingénieuse et mordante, les ridicules qu'elles flétrissent sont éternels, et que les Chapelains et les Scudérys sont, avec de légers changements de costume, les mêmes dans tous les temps. Les satires littéraires de Boileau sont très-supérieures sous le double rapport de la composition et du style à ses satires morales. Dans celles-ci, tantôt il s'attache à des sujets trop minces, tantôt

abordant de hautes questions de morale, il les traite pesamment, sans profondeur et sans grâce, et reste bien loin de l'ingénieuse philosophie et de l'aimable enjouement d'Horace. La verve manque au style, les transitions sont pénibles, les images trop rares ou écourtées. C'est là que Boileau paraît véritablement un génie sec et sans inspiration. Il n'y a d'exception à faire que pour la satire VIII *sur l'homme*, qui supporte mieux la comparaison avec les satires littéraires et avec les *épîtres*.

Gilbert, dans les deux satires qui ont rendu son nom immortel, s'abstint, comme ses prédécesseurs, de faire le procès aux personnes : il s'attaqua aux vices de son époque; il ne donna point de nom à ses portraits et n'usa que très-discrètement de l'allusion. Mais ses attaques contre le siècle partent d'une âme si sincèrement indignée, si profondément émue, les tableaux qu'il trace, quoique généraux, sont si vigoureux, les coups qu'il porte, quoique dispersés sur une société tout entière, sont si pressants et si rudes qu'il est plus proprement poëte satirique que les précédents. C'est le poëte en colère armé du fouet de Némésis pour venger la justice, l'humanité, le bon sens des affronts de la fourberie, de l'égoïsme et de la sottise. Il aurait plus que personne le droit de dire de lui-même *facit indignatio versum*. C'est la verve ardente, implacable; c'est le coloris brillant de Juvénal, avec un accent de sincérité, une force de conviction qu'on ne trouve pas toujours chez le poëte latin. Ces deux satires, composées par un jeune homme de vingt-six ans, annonçaient un poëte à la France; mais on laissa mourir Gilbert à vingt-neuf ans, de misère et de folie, sur le grabat d'un hôpital.

De nos jours le poëte satirique peut oser davantage : à peu d'exceptions près, il pourra impunément démasquer tous les coupables pour les flétrir, et se moquer de tous les sots. Sa juridiction est presque illimitée : tous les vices et tous les ridicules, non pas abstraits, mais vivants, et portant figure d'homme, pourront comparaître à son tribunal. Quelle riche et abondante matière! que de moyens variés d'intéresser et d'instruire! Mais pour exercer dignement la satire ainsi délivrée d'entraves, il fau l'union d'un grand talent avec un pu et noble caractère. La satire n'est pa seulement alors une œuvre d'art; ell s'élève à la hauteur d'un sacerdoce mo ral : elle demande une âme impartial autant que ferme et courageuse. Com ment applaudir au talent s'il se faisa imprudemment l'écho des passions i justes de la foule, ou bien si, par une trist malignité ou par quelque odieux calcu il osait noircir l'innocence et diffamer vertu? Comment s'intéresser aux arrê rendus au profit de la morale publiq par des écrivains honnêtes et probe mais sans verve et sans génie? Si nos jours la satire s'est affranchi elle demande beaucoup au poëte; peu de genres de poésie offrent des di ficultés plus grandes. C'est ce qui fai sans doute que notre époque n'a en core produit dans ce genre aucun mo nument durable. Nous avons eu u poëte satirique fécond, spirituel, an mé, mais sans modération et sa croyances, organe violent d'un par qu'il n'avait embrassé que par calcul qu'il a un jour honteusement renié nous avons eu des poëtes satiriqu honnêtes et animés des meilleures inte tions, mais que personne ne lit.

Saulx (Maison de). Cette famill l'une des plus illustres de France, étai en 1789, la plus ancienne de la provin de Bourgogne. Des traditions qui o été soigneusement conservées la fo remonter aux temps où les Romai occupaient les Gaules, et citent un ce tain *Faustus*, habitant de Saulieu, com me le premier de cette famille qui reçu le baptême des mains de saint I nigne, exemple qui aurait décidé une pa tie de la population à embrasser le chr tianisme. Quoi qu'il en soit de ces t ditions, la maison de Saulx n'apparaît d' ne manière authentique que vers 108 époque où vivait *Gui* ou *Widon, com de* Saulx et de Langres, désigné da les chartes par le titre de *gratia I comes*.

En 1199, *Gui III, comte de* Saul trop faible pour lutter contre Hugues I duc de Bourgogne, lui céda le com de Langres, dont ce prince fit don à s oncle, Guilhien, évêque de cette ville.

Jacques, comte de Saulx, se croi

en 1249 avec Louis IX, et suivit le saint roi en Afrique, où il mourut.

Son fils *Guillaume* se reconnut, en 1279, vassal du duc de Bourgogne, Hugues IV.

A cette époque, marquée par la destruction des petites souverainetés féodales indépendantes, travail qui devait se reproduire plus tard dans un ordre plus élevé par la chute des grands vassaux de la couronne, la maison de Saulx se divisa en plusieurs branches : 1° la branche aînée, qui s'éteignit en 1320, dans la personne de *Jacques de* SAULX, mort sans enfants, et dont les héritiers vendirent à Philippe le Bel la seigneurie et le château de Saulx, position militaire très-importante. Cette seigneurie et ce château furent bientôt après cédés par le roi au duc de Bourgogne, qui les conserva jusqu'à la réunion de la province à la couronne. Ce fut à l'occasion de cette cession que la petite ville de SAULX prit le nom de *Saulx-le-Duc*.

2° La branche de *Saulx-Fontaine*, qui s'éteignit en 1384, en la personne de *Robert de Saulx*, seigneur de Fontaine.

3° La branche *de Saulx-Courtevron*, qui s'éteignit en 1420, en la personne de *Jean de Saulx*, connétable de Bourgogne.

4° Enfin, la branche *de Saulx d'Arc-sur-Tille*, dont la maison de *Saulx-Tavannes*, aujourd'hui existante, est le dernier rameau. Plusieurs membres de cette dernière branche se sont rendus illustres, et ont joué un rôle important dans les événements de la France.

Gaspard DE SAULX-TAVANNES, le premier de la maison de Saulx qui joignit à son nom celui de Tavannes, qu'il tenait de sa mère, derniere héritière de cette seigneurie, naquit à Dijon en 1509, de *Jean de Saulx*, seigneur d'Arc-sur-Tille et d'Orain, et de Marguerite de Tavannes. Il entra fort jeune au service, et fit ses premières armes sous son oncle, Jean de Tavannes, colonel des bandes noires au service de François Ier. Il combattit vaillamment à Pavie, où il fut fait prisonnier, et parvint à rentrer en France après avoir payé une forte rançon. Il montra, en 1542, une grande valeur au siége d'Ivoy; se distingua également, l'année suivante, à la Rochelle, dont il s'empara par surprise; se trouva, en 1544, à la journée de Cerisoles, et contribua à la victoire par sa prudence et sa valeur. Nommé ensuite maréchal de camp de l'armée destinée à envahir les Trois-Évêchés, il ouvrit au roi les portes de Metz, et fut nommé en récompense gouverneur de Verdun. En 1554, il contribua puissamment à la victoire de Renti. « Monsieur de Tavannes, lui dit « le duc de Guise après la bataille, « vous avez fait la plus belle charge « qui fut jamais. » — « Monsieur, lui « répondit Tavannes, vous m'avez bien « soutenu. » Le roi détacha de son cou le collier de l'ordre de Saint-Michel, et le passa à celui de Gaspard de Saulx, qu'il nomma quelque temps après lieutenant général du duché de Bourgogne sous le duc d'Aumale.

En 1556, Tavannes fit partie de l'armée envoyée au secours du pape sous le commandement du duc de Guise. Celui-ci ayant été rappelé après la bataille de Saint-Quentin, Tavannes fut chargé de ramener les troupes en France, ce qu'il fit avec habileté. Il était un des juges du tournoi où mourut Henri II. Il se retira alors dans son gouvernement, et, après la conjuration d'Amboise, ayant été nommé provisoirement lieutenant général du Lyonnais, Forez et Dauphiné, il entra dans cette dernière province à la tête de la noblesse bourguignonne, et soumit les protestants, qui s'étaient révoltés. Par son influence, le parlement de Dijon fut le seul qui refusa l'entérinement de l'édit de 1562, favorable aux protestants. En 1563, il reprit sur ces derniers Chalon et Mâcon, et alla mettre le siége devant Lyon, où le duc de Nemours vint ensuite le remplacer. Il décida avec le duc d'Anjou, qui commandait nominalement l'armée, le gain de la bataille de Jarnac; sauva l'armée royale à la Roche-Abeille, et obligea l'amiral de Coligny à combattre à Montcontour, où l'armée royale avait tout l'avantage.

Voyant ensuite ses avis négligés, il se retira dans son commandement; mais il fut rappelé à la cour en 1570. Catherine de Médicis, dont il avait surveillé la politique et quelquefois contrarié les projets, s'était opposée pendant dix ans à

ce qu'il fût nommé maréchal. On créa cependant pour lui, lorsqu'il fut de retour, une cinquième charge de maréchal de France, ce qui était sans exemple jusque-là, et il fut dit dans l'acte de création que cette charge s'éteindrait à sa mort. Tavannes était tout dévoué à Charles IX; sa fidélité, dont il ne cessait de donner des preuves, devait nécessairement contrarier ceux qui n'avaient pas le même respect pour la majesté royale. L'amiral de Coligny, qui, comme on le sait, rêvait une espèce de république fédérative, vit souvent ses projets combattus par Tavannes. De là la haine profonde qui éclata entre ces deux généraux : mais il ne serait pas juste de répéter que Tavannes prit une part active à la Saint-Barthélemy, et surtout qu'il excita les massacres de cette journée. Il avait combattu le huguenots en différentes occasions, mais à la manière des hommes de cœur et en soldat. Toutefois, après la Saint-Barthélemy il conseilla de chasser de France les protestants, pour en finir avec eux; il voulait éviter, ce qui arriva plus tard, qu'ils ne reprissent courage, qu'ils ne devinssent plus forts qu'auparavant, et n'exerçassent de cruelles représailles. Ses avis ne furent pas écoutés; on les laissa se fortifier à la Rochelle et à Sancerre, et on permit au maréchal d'Anville de retourner dans son gouvernement de Languedoc. Cependant Charles IX, appréciant les avis de Tavannes, lui donna le gouvernement de Provence, qui était devenu vacant. « Je fais autant pour vous « de l'accepter, estant tel que je vous « sais, dit-il au roi, que vous faites « pour moi de me le donner. »

Enfin, en 1575, étant parvenu à déterminer le roi à faire le siége de la Rochelle, il partit pour aller rejoindre le duc d'Anjou, qui en avait la direction; mais il tomba malade en route, se fit transporter à son château de Suilly près d'Autun, et y mourut peu de temps après.

Guillaume de SAULX-TAVANNES, son fils, né en 1553, suivit aussi la carrière des armes, et combattit avec son père à la journée de Jarnac. En 1574, il fut fait lieutenant du roi dans le duché de Bourgogne, dont le duc de Mayenne était gouverneur, et maintint cette province dans l'obéissance, lorsqu'en 1585 ce prince se déclara contre Henri III. Ayant hérité du dévouement de son père au pouvoir royal, il entreprit de reconquérir la Bourgogne sur le chef de la ligue, et vendit une partie de son bien pour subvenir aux frais de la guerre. A la mort de Henri III, il reconnut aussitôt Henri IV, auquel il se hâta de faire prêter serment dans sa province. Après avoir combattu presque toute sa vie pour la cause du roi, et pendant trois ans fait la guerre à son frère le vicomte de Tavannes, il se retira dans ses terres, où il mourut en 1633. Il avait écrit, dans les loisirs de sa retraite, les *Mémoires des choses advenues en France ès guerres civiles, depuis* 1560 *jusqu'en* 1596.

Jean de SAULX, *vicomte de* TAVANNES, second fils de Gaspard de Saulx-Tavannes, né en 1555, était fort jeune lors de la Saint-Barthélemy, à laquelle il prit, dit-on, une part active. Il accompagna Henri III en Pologne, et au lieu de revenir avec ce prince, il s'en alla guerroyer contre les Turcs, qui le firent prisonnier. Il parvint cependant à rentrer en France en 1575, et continua, comme il l'avait fait jusque-là, à mener une vie pleine d'aventures. Ligueur fanatique et intrépide, il fut tour à tour pour et contre Henri III, et ne voulut reconnaître Henri IV qu'en 1595, lorsque Mayenne, qui l'avait nommé maréchal général des camps et armées catholiques, eut fait sa soumission. Le roi le nomma alors maréchal de France honoraire, en lui promettant de disposer en sa faveur de la première place vacante; mais cette promesse ne f[illegible] jamais tenue, et Tavannes, ayant refu[illegible] de se rendre à l'invitation que lui a[illegible] faite le roi de l'aller rejoindre au sie[illegible] d'Amiens (1597), fut arrêté et mis à [illegible] Bastille. Il s'en évada peu de tem[illegible] après, et Henri IV lui permit de se [illegible] tirer dans ses terres, où il vécut jusq[illegible] 1630. Il composa dans sa retraite [illegible] *Mémoires* de son père le maréchal [illegible] Saulx-Tavannes, mémoires très-intér[illegible] sants et très-utiles pour la connais[illegible] de l'époque dont ils traitent. Cet [illegible] vrage fut d'abord imprimé au châte[illegible] de Suilly, résidence du vicomte, en 1[illegible] in-8°, puis à Lyon, en 1657, dans le m[illegible] format. Ils ont été insérés dans [illegible] verses collections de *Mémoires relat[illegible] à l'Histoire de France*.

Claude de SAULX-TAVANNES, fils de Guillaume, mourut, en 1638, lieutenant général des armées du roi, grand bailli de Dijon et chevalier des ordres du roi.

Jacques de SAULX-TAVANNES, son fils, après s'être signalé dans le parti des princes pendant la Fronde, mourut en 1683, lieutenant général des armées du roi et grand bailli de Dijon. On a de lui des *Mémoires sur la guerre de la Fronde, de* 1650 *à* 1653; Paris et Cologne, 1691, in-12.

Henri-Charles de SAULX-TAVANNES, petit-fils du précédent, naquit, en 1687, du *comte de* TAVANNES, lieutenant général au gouvernement de Bourgogne, et d'une sœur du chancelier d'Aguesseau. Il fut, comme son père et son grand-père, lieutenant général des armées du roi, chevalier de ses ordres et bailli de Dijon; il avait épousé, en 1712, Ursule Amelot de Gournay, fille de Michel Amelot, ambassadeur de France à Venise et en Espagne auprès de Philippe V.

Charles-Michel-Gaspard, comte de SAULX-TAVANNES, fils du précédent, embrassa, comme ses ancêtres, la carrière des armes, fut fait lieutenant général en 1748, et s'allia à la famille de Froulay-Tessé, ce qui lui fit avoir la charge de chevalier d'honneur de la reine.

Nicolas-Charles de SAULX-TAVANNES, frère de Henri-Charles, et oncle du précédent, né en 1690, fut fait, en 1721, évêque comte de Châlons et pair de France; puis, en 1733, archevêque de Cambrai. Il remplaça, en 1743, le cardinal de Fleury dans la charge de grand aumônier de France, et fut nommé, en 1756, cardinal et chevalier des ordres du roi.

Gaspard-Charles-Marie, comte de SAULX-TAVANNES, fils de Charles-Michel, fut lieutenant général des armées du roi et chevalier d'honneur de la reine. Louis XVI le créa en 1786 duc héréditaire.

Charles-Marie-Casimir, duc de SAULX-TAVANNES, fils du précédent, fut fait pair de France en 1814. Son fils, *Roger, duc de* SAULX-TAVANNES, pair de France, représente aujourd'hui cette ancienne famille.

SAUMAISE (Bénigne de), né vers 1560, à Semur en Auxois, fut pourvu, en 1587, de la charge de lieutenant particulier de la chancellerie de cette ville, dont son père s'était démis en sa faveur. Il resta fidèle au roi, pendant les troubles de la ligue, et, après la mort de Henri III, parvint à faire reconnaître par ses concitoyens l'autorité de Henri IV. Nommé par ce prince conseiller au parlement de Bourgogne, il mourut doyen de cette compagnie en 1640. On a de lui une traduction en vers français du poëme géographique de *Denys d'Alexandrie*, avec un commentaire très-estimé, Paris, 1567, in-12.

Claude de SAUMAISE, son fils, né à Semur en 1588, commença ses études sous la direction de son père, et fit de tels progrès dans les langues anciennes, qu'à l'âge de dix ans il traduisait Pindare et composait des vers grecs et latins. Envoyé à Paris à seize ans, il s'y lia avec Casaubon, dont les conversations le firent incliner vers le protestantisme. Recommandé par ce savant à Denis Godefroy et à Gruter, il se rendit, malgré son père, à l'université d'Heidelberg, où il abjura le catholicisme et publia son premier ouvrage: une édition des deux livres de *Nilus*, archevêque de Thessalonique, et de celui de *Barlaam, sur la suprématie du pape*. Son père exigea, en 1610, qu'il se fît recevoir avocat au parlement de Dijon, et plus tard il voulut lui résigner sa charge de conseiller; mais le garde des sceaux Marillac ne permit pas qu'un protestant siégeât sur les fleurs de lis. Saumaise s'en consola en voyageant, s'arrêtant dans les villes savantes, et plus particulièrement à Leyde, dont l'université l'avait fait héritier des priviléges qu'elle avait conférés à Scaliger. L'éclat de sa réputation le fit alors rechercher des rois. Une épidémie qui s'était déclarée en Hollande l'ayant engagé à revenir momentanément à Paris, tout fut employé pour l'y retenir; titres, pensions, etc., Richelieu ne ménagea rien. Il voulait que Saumaise écrivît son histoire; celui-ci répondit qu'il ne savait pas flatter, et partit pour la Bourgogne. Mazarin ne fut pas plus heureux que son prédécesseur. Le roi de Danemark admit Saumaise à sa table. Christine, qui lui écrivait en latin des lettres de six pages, où elle lui disait qu'*elle ne pouvait vivre contente sans*

lui, le reçut deux fois à sa cour, et ne consentit à le laisser s'éloigner que sur les instances réitérées des professeurs de Leyde, qui lui écrivirent que leur université ne *pouvait pas plus se passer de Saumaise que le monde du soleil.* L'exagération de cette vogue peut expliquer les ridicules qu'on a prêtés aux savants en *us;* mais Saumaise en était plutôt la victime que le complice, et ses contemporains s'accordent à le représenter comme le plus honnête et le plus sociable des hommes, fort agréable en conversation, et ne portant dans la société aucun des ridicules du pédantisme. Charles II le pria d'écrire l'*Apologie* de son père, récemment mort sur l'échafaud; Milton se chargea de lui répondre, et il s'éleva entre ces deux hommes une polémique où ils dépassèrent l'un et l'autre toutes les bornes de la décence. La mort de Saumaise, arrivée en 1658, alors qu'il était aux eaux de Spa pour tâcher de rétablir une santé depuis longtemps débile, affligea l'Europe entière; on eût dit, à voir les regrets qui éclatèrent de toute part, que la science allait retomber dans les ténèbres. On a de lui un grand nombre d'ouvrages; la *Bibliothèque de Bourgogne* porte à 80 ceux qui ont été imprimés, et à 60 ceux qui sont restés manuscrits. Nous ne citerons que les principaux : ce sont ses éditions de *Florus*, des *Auteurs de l'Histoire Auguste,* et du livre de Tertullien, *de Pallio; Plinianæ exercitationes in C. J. Solini Polyhistora,* 1629, 2 v. in-fol.; *Interpretatio Hippocratei aphorismi de calculo;* quatre volumes *sur le Prêt à intérêt*, etc.

SAUMUR, *Salmurium,* ville de l'ancien Anjou, aujourd'hui chef-lieu d'arrondissement du département de Maine-et-Loire. C'était déjà une place très-importante au neuvième siècle, lorsqu'elle tomba au pouvoir de Foulques Nera, comte d'Anjou. Elle fut surprise, en 1067, par le comte de Poitiers, qui l'incendia. Dans la suite, Philippe Auguste s'en empara; Du Guesclin en fit son quartier général, dans les guerres contre les Anglais; Charles VII y séjourna en 1424 et 1425. Ce fut une des premières villes de France qui embrassèrent la réforme de Calvin. Elle était, dans le quinzième siècle, entourée de fortifications menaçantes; elle est encore aujourd'hui défendue par une forteresse, appelée *le Donjon,* dont on avait fait une prison d'État avant la révolution de 1789. Dans la guerre de la Vendée, cette forteresse servit longtemps de boulevard aux républicains contre les insurgés; ceux-ci s'en emparèrent en 1793. Saumur est la patrie de madame Dacier, on y compte 10,652 habitants.

SAURIN (Élie), né à Usseaux (Dauphiné) en 1639, exerçait à Embrun les fonctions du ministère évangélique, lorsqu'il fut forcé de s'expatrier pour avoir manqué de respect à un prêtre qui portait le viatique. Il se rendit en Hollande, devint pasteur d'Utrecht, et acquit une grande célébrité par ses démêlés avec le ministre Jurieu. Il mourut en 1703. On a de lui : *Examen de la théologie de Jurieu*, 1694, 2 vol. in-8°; *Défense de la véritable doctrine de l'Église réformée*, etc., 1697, 3 vol. in-8°; *Réflexions sur les droits de la conscience*, 1697, in-8°; *Traité de l'amour de Dieu,* 1701, in-8°; *Traité de l'amour du prochain*, 1704, in-8°.

Joseph SAURIN, son frère, né en 1659, à Courtaison (principauté d'Orange), se fit tout jeune connaître comme prédicateur, et fut, à l'âge de vingt-quatre ans, nommé ministre à Eure en Dauphiné; mais le zèle avec lequel il réclama les priviléges de ses coreligionnaires ne tarda pas à lui attirer de fâcheuses affaires, et il dut s'expatrier. Il se réfugia en Suisse, et devint pasteur de Berchier dans le bailliage d'Yverdun. Forcé bien tôt après de quitter ce pays, par suite d disputes religieuses selon lui, ou plutôt comme on l'a malheureusement prouv depuis, pour éviter une condamnatio déshonorante (il était dominé par la pas sion du vol), il rentra en France, abjur le protestantisme en 1690, et Bossuet fier d'avoir converti un pasteur, le pr senta à Louis XIV, qui lui accorda u pension de 1,500 liv. Dès lors, Saurin r s'occupa plus que de géométrie, et s travaux lui ouvrirent, en 1707, les po tes de l'Académie des sciences, qui l dut plusieurs savants *mémoires* insér dans son recueil. Il concourut à la r daction du *Journal des savants* dep 1702 jusqu'en 1708. Vers cette époq parurent les couplets qui firent le m

heur de J. B. Rousseau. Ces couplets furent attribués à Saurin, mais, après six mois de prison, il fut reconnu qu'il n'en était pas l'auteur : il n'est pas également prouvé qu'il n'ait pas trempé dans la déplorable et ténébreuse intrigue dont Rousseau fut la victime. Il mourut en 1737.

Bernard-Joseph SAURIN, fils du précédent, né à Paris en 1706, se fit recevoir avocat, puis abandonna le barreau, pour se livrer exclusivement à son goût pour la poésie dramatique. Il approchait néanmoins de sa quarantième année lorsqu'il donna sa première comédie, *les Trois Rivaux*, qui fut jouée avec succès. Sa tragédie de *Spartacus*, qui est d'un style vigoureux, et son ingénieuse et piquante comédie des *Mœurs du Temps*, lui assurent une place honorable parmi les auteurs dramatiques du second ordre. On peut encore citer son *Beverlei*, tragédie bourgeoise imitée de l'anglais, qui est restée au répertoire comme une effrayante et salutaire leçon pour les joueurs. Il mourut en 1781; il était, depuis 1761, membre de l'Académie française. Ses *Œuvres* ont été recueillies en 2 vol. in-8°, Paris, 1783.

SAURIN (Jacques), le plus célèbre des prédicateurs protestants français, né à Nîmes en 1677, était à peine âgé de neuf ans lorsque son père fut forcé de s'expatrier par suite de la révocation de l'édit de Nantes. Il acheva ses études à Genève, servit comme enseigne dans un corps de réfugiés à la solde de l'Angleterre, puis, ayant quitté la carrière des armes pour celle du ministère évangélique, devint pasteur de l'église wallone à Londres. Dès l'année 1700 il visita la Hollande; il s'y fixa ensuite; remplit à la Haye, pendant vingt-cinq ans, la place de ministre extraordinaire des nobles, qui avait été créée pour lui, et ce fut en cette qualité qu'il s'illustra comme orateur. Son éloquence a été comparée à celle de Bossuet, et ses vertus l'auraient fait proclamer le Fénelon des protestants, si l'envie ne lui eût prêté des erreurs et suscité des chagrins qui le conduisirent au tombeau en 1730. L'édition la plus estimée de ses *Sermons* est celle de la Haye, 1749, 12 vol. in-8°. De ces douze volumes, cinq ont été publiés par lui; les sept autres l'ont été par son fils. On a en outre de lui : *Discours historiques, théologiques et moraux sur les événements les plus mémorables du Vieux et du Nouveau Testament*, 1720, 2 vol. in-fol., connus sous le nom de *Bible de Saurin*, et d'autres ouvrages moins importants.

SAUVAL (Henri), historien, né à Paris vers 1620, se fit recevoir avocat, puis abandonna le barreau pour se livrer à des recherches d'érudition. Ayant obtenu l'entrée des Archives et du Trésor des chartes, il en tira un grand nombre de pièces curieuses, dont il composa neuf volumes in-fol. qu'il se proposait de publier. Il mourut en 1670, sans avoir pu exécuter ce dessein : Rousseau, son ami, revit son travail, et le fit imprimer en 1724 en 3 vol. in-fol., sous le titre d'*Histoire et recherches sur les antiquités de Paris*.

SAVARY (Anne-Jean-Marie), *duc de Rovigo*, l'un des serviteurs les plus fidèles et les plus dévoués de l'empereur, naquit en 1774, à Marc, près Vousiers (Ardennes). Il était le troisième fils d'un vieux militaire, ancien major du château de Sedan; ses deux frères, dont l'un avait été condisciple de Bonaparte à la Fère, étant morts au service, il entra en qualité d'élève du roi, c'est-à-dire, comme boursier, au collége royal de Saint-Louis à Metz. Il en sortit en 1789, et passa un an en qualité de simple soldat dans le régiment de Royal-Normandie, où les services de son père n'étaient pas encore oubliés. Son avancement fut assez rapide : il servit d'abord sous les ordres de Custine à l'armée du Rhin, et, la plupart des officiers de son régiment ayant émigré, il dut à cette circonstance d'être nommé capitaine à l'âge de dix-neuf ans. Il passa ensuite à l'armée de Pichegru, et s'y fit remarquer par son activité et sa bravoure.

Lorsque l'armée du Rhin combina ses efforts avec celle de la Moselle pour débloquer Landau, il fut nommé aide de camp du général Ferino, qui apprécia ses services; mais la destitution de cet officier l'ayant, bientôt après, rendu à son régiment, Desaix sut le distinguer et l'attacha à son avant-garde en qualité d'adjoint d'état-major, lors des

opérations du blocus de Mayence. Cependant, à la seconde campagne du Rhin, il n'était encore que capitaine ; il fut néanmoins chargé de missions importantes dont il s'acquitta avec succès. Au combat de Friedberg, sur le Zech, dont les Autrichiens voulaient nous barrer le passage, Savary, chargé par le général Abatucci de chercher un gué, parvint à faire passer une colonne, qu'il dirigea lui-même sous le feu ennemi. Cette belle action lui valut des éloges publics.

Plus tard il protégea à Huningue la retraite de l'aile droite de l'armée de Moreau, et commanda les troupes de débarquement qui passèrent le Rhin, en plein jour, sous un feu meurtrier. Alors seulement il fut nommé chef d'escadron, et il avait bien gagné ce grade. Là commença sa fortune militaire. Le général Bonaparte venait de signer en Italie le traité de Léoben, et arrivait à Paris couvert de gloire. Il manda auprès de lui le général Desaix, qui quitta l'armée du Rhin, emmenant avec lui son jeune aide de camp. Bonaparte accueillit favorablement celui-ci, et lorsqu'au printemps suivant la campagne d'Égypte fut décidée, Savary s'embarqua avec Desaix, qu'il ne quitta plus jusqu'au moment de sa mort. Bonaparte put alors juger par lui-même de sa bravoure et de son habileté ; et lorsque, plus tard, après la bataille de Marengo, l'aide de camp de Desaix vint, les yeux pleins de larmes, lui annoncer la mort de son général bien-aimé, le premier consul, qui se connaissait en hommes, se l'attacha au même titre. En cette qualité, Savary remplit un grand nombre de missions délicates, où il révéla beaucoup de tact et d'adresse. Nommé commandant de la légion de gendarmerie d'élite, spécialement destinée à la garde du premier consul, il déploya dans ces fonctions un zèle et un dévouement que Bonaparte ne tarda pas à récompenser d'une façon éclatante, en le nommant presque coup sur coup général de brigade et général de division. Cet avancement rapide, prix de services en quelque sorte personnels, suscita à Savary beaucoup d'envieux et beaucoup d'ennemis.

Chargé du commandement des troupes envoyées à Vincennes, lorsque le duc d'Enghien y fut jugé par une commission militaire, il assista à l'exécution du prince, et plus tard, en 1823, publia sur cet événement des détails fort intéressants, qu'il a reproduits dans ses *Mémoires*. Devenu empereur, Bonaparte s'attacha plus étroitement encore le général Savary, à qui il confia la mission délicate d'aller auprès de l'empereur Alexandre avant et après la bataille d'Austerlitz. Savary s'en tira habilement, tout en parlant avec dignité de la France et de l'empereur.

En 1806, lors de la guerre de Prusse, il eut le commandement d'une brigade de cavalerie légère, et, poursuivant, après la bataille d'Iéna, les corps prussiens qui battaient en retraite, il prit un régiment entier de hussards avec deux pièces d'artillerie légère. Après l'entrée de l'armée à Berlin, il se mit à la poursuite de Blücher, et trouva à Strelitz le prince Charles de Mecklembourg, qu'il dédaigna de faire prisonnier. Plus tard il remplaça le maréchal Lannes dans le commandement du cinquième corps de l'armée. Après la bataille d'Eylau, attaqué, le 16 février, à Ostrolinka par l'armée russe, il la défit, et compléta ainsi la victoire. En reconnaissance de ce service, Napoléon lui envoya le grand cordon de la Légion d'honneur et le brevet d'une pension de vingt mille francs. Savary commanda ensuite à Heilsberg les fusiliers de la garde, et il dut à sa belle conduite à Friedland le titre de duc de Rovigo.

Après la paix de Tilsitt, l'empereur l'envoya en qualité d'ambassadeur à Saint-Pétersbourg, où il eut quelque peine à trouver un logement, tant étai grande l'exaspération des Russes contr les Français. Un aubergiste français un de ses compatriotes précisément lui ouvrit son hôtel. Il fut du rest parfaitement accueilli par l'empereu Alexandre, mais eut à souffrir des d dains de l'aristocratie russe, qui ajouta foi aux pamphlets rédigés par les éc vains de l'émigration sur les homm éminents de l'empire, pamphlets da lesquels Savary n'avait pas été ména Il fut remplacé, le 15 décembre 18 par Caulaincourt, et l'empereur l'envo en Espagne. Sa mission dans la pén sule fut d'abord diplomatique ; il

contribua pas peu à amener les événements de Bayonne. Plus tard, lorsque l'insurrection eut soulevé la nation entière, il fut chargé de remplacer Murat, qui venait de tomber malade. Le désastre de Baylen, la capitulation de Junot en Portugal, les intrigues de l'Autriche, représentée alors à Paris par M. de Metternich, déterminèrent enfin l'empereur à négocier l'entrevue d'Erfurt (octobre 1808). Savary l'y accompagna, et revint ensuite à Madrid. L'empereur allait culbuter l'armée anglaise qui fuyait sur la Corogne, lorsqu'il reçut le courrier qui lui apportait des nouvelles de la guerre qui se préparait dans le nord. Il rebroussa chemin, se rendit en hâte à Paris accompagné de Savary, et celui-ci fit auprès de lui la campagne de 1809, laquelle fut close par la bataille de Wagram, et décida du mariage de Napoléon avec une princesse autrichienne

Ce fut après ce mariage que Savary fut nommé ministre de la police, en remplacement de Fouché. Cette nomination excita une profonde surprise : « J'inspirais de la frayeur à tout le monde, » dit Savary (*), chacun faisait des paquets, on n'entendait parler que d'exils » et d'emprisonnements. » « Voyez tout le monde, lui avait dit l'empereur, ne maltraitez personne.... Pour bien me servir, il faut bien servir l'État... Quand vous êtes obligé d'user des voies de rigueur, il faut que cela soit juste. Méfiez-vous des haines, écoutez tout, et ne vous prononcez jamais sans avoir donné à la raison le temps de revenir..., etc., etc. : » paroles pleines de sens et de sagesse.

Savary entra en fonction le 3 juin 1810, et ne trouva aucun papier au ministère, Fouché avait tout brûlé. Dans ce poste éminent, le duc de Rovigo vit s'accroître le nombre de ses ennemis ; cependant, mettant à profit les conseils de Napoléon, il sut se montrer plein de modération et de retenue dans l'exercice du pouvoir presque sans limites dont il était revêtu. Sa vigilance fut mise en défaut par l'audacieuse conspiration de Mallet ; il fut arrêté à sept heures du matin, dans son lit, par Lahorye et Guidal, qui le firent monter dans un fiacre et le conduisirent à la Force, où le ministre de la police resta prisonnier pendant quelques heures. Napoléon, informé de tous les détails de cette affaire, n'en continua pas moins d'accorder toute sa confiance à Savary, que la catastrophe de 1814 trouva aussi fidèle et aussi dévoué qu'il l'avait été pendant la prospérité de l'empereur. Dans les cent jours, Napoléon le nomma pair de France et commandant général de la gendarmerie ; puis, lorsque, vaincu sans retour, l'empereur alla, plein d'une noble confiance, demander asile à la nation britannique, Savary le suivit à bord du *Bellérophon*, où il implora vainement la faveur de demeurer et d'accompagner dans l'exil l'homme auquel il devait sa fortune et son nom : cette faveur lui fut refusée durement, et les Anglais le firent conduire comme prisonnier à Malte, pendant que la restauration le faisait condamner à mort par contumace. Mais il parvint à s'évader, se réfugia d'abord à Smyrne, puis en Autriche, et se décida enfin à rentrer en France pour y purger sa contumace. Il fut acquitté à l'unanimité, le 27 décembre 1819, par le premier conseil de guerre de Paris. Jusqu'à la révolution de juillet, il vécut loin du mouvement des affaires ; fut nommé en 1831 gouverneur de l'Algérie, y fit exécuter par les troupes de belles routes stratégiques qui immortaliseront sa mémoire dans notre colonie, et traita durement les indigènes, qui ne prononcent encore son nom qu'avec terreur. La maladie l'arracha enfin aux travaux de ce pénible commandement, et il mourut peu de temps après (2 juin 1833).

Il a laissé des *Mémoires* qui doivent être mis au nombre des documents les plus curieux à consulter sur notre grande période impériale.

Savary (Daniel), né, en 1743, à Salles, près la Rochelle, s'embarqua comme mousse au commencement de la guerre de sept ans ; fit, à la paix de 1763, plusieurs voyages en Amérique, aux grandes Indes et en Chine ; obtint, en 1778, le brevet d'enseigne de vaisseau, et fut placé sur *l'Ajax*, qui faisait partie de l'escadre des Indes, sous les ordres du bailli de Suffren. Il se distingua dans plusieurs rencontres avec les Anglais et, entre autres, au combat de

(*) *Mémoires du duc de Rovigo*, t. IV, p. 316.

Trinquemale. A son retour en France, il fut nommé lieutenant de vaisseau. En 1791, étant second sur la frégate *la Néréide*, il ranima le courage de l'équipage, qu'une horrible tempête avait abattu, et le sauva d'une perte certaine par son sang-froid et son intrépidité. Cette belle action lui fit donner le commandement d'une autre frégate. Il fut nommé capitaine de vaisseau en 1792. Il commandait en 1795 une division de l'escadre de l'amiral Martin; il fit des prodiges de valeur dans le combat qui coûta à la France deux de ses beaux vaisseaux, le *Ca-ira* et *le Censeur*. *La Victoire*, qu'il montait, tira le dernier coup de canon, et n'amena son pavillon qu'à l'extrémité. En l'an VI, il conduisit à travers les croiseurs ennemis une division navale sur les côtes d'Irlande, et y débarqua l'armée du général Humbert. Quelques mois après, il trompa de nouveau la surveillance des Anglais; mais des circonstances imprévues l'empêchèrent d'aborder le territoire ennemi : en sortant du golfe de Higo, il se trouva en présence de toute l'escadre du commodore Waren. Il attaqua hardiment la ligne ennemie, démâta un vaisseau, et revint à Rochefort avec sa division, malgré la croisière qui bloquait ce port. Il commanda, lors de l'expédition de Saint-Domingue, une des divisions de l'escadre de l'amiral Latouche-Tréville, et fut chargé de diriger, avec deux vaisseaux seulement, l'attaque des forts de la baie Saint-Marc. Quelques mois après, il ramena en France le fameux Toussaint-Louverture et sa famille. Au mois de juillet 1802, il fut élevé au grade de contre-amiral et chargé du commandement d'une division de la flottille de Boulogne. Cette campagne pénible et peu faite pour son état de santé le conduisit rapidement au tombeau; il succomba le 22 novembre 1808, à l'âge de soixante-cinq ans.

SAVARY (Nicolas, ou Claude selon l'auteur de la *France littéraire*), orientaliste et voyageur en Orient, naquit à Vitré, en 1750. Il fit avec distinction ses études au collége de Rennes, et partit en 1776 pour l'Égypte, où il resta trois ans. Il employa ensuite dix-huit mois à visiter l'Archipel, et revint en France dans le courant de 1780. En 1783, il se fit connaître dans le monde littéraire par une traduction du *Coran*, qu'il accompagna d'un *Abrégé de la vie de Mahomet* tiré des écrivains orientaux. On fit au traducteur le reproche d'avoir trop souvent sacrifié l'exactitude à l'élégance. L'année suivante, il fit suivre cette première publication, d'un volume intitulé : *La morale de Mahomet*, recueil bien fait des maximes les plus pures du Coran. Il publia encore, en 1785, *des Lettres sur l'Égypte*; en 1788, des *Lettres sur la Grèce*, et mourut l'année de cette dernière publication. Il laissait le manuscrit d'une *grammaire de la langue arabe vulgaire et littérale* en latin et en français. Le gouvernement, auquel il avait présenté cet ouvrage dès 1784, en avait ordonné l'impression. Diverses causes retardèrent l'exécution des arrêtés pris à cet effet; enfin, cette grammaire vit le jour en 1813, augmentée par Langlès de quelques contes arabes. Mais, depuis que cet ouvrage était composé, la science avait marché, et la grammaire de Sylvestre de Sacy avait paru : celle de Savary fut accueillie avec une indifférence, justifiée, du reste, par la confusion qui règne dans presque tous les chapitres, entre les deux idiomes.

SAVENAY, petite ville de Bretagne, aujourd'hui chef-lieu d'arrondissement du département de la Loire-Inférieure. Kléber y défit, le 22 décembre 1794 l'armée vendéenne, qui perdit dans cette affaire plus de dix mille combattants. On compte aujourd'hui à Savenay 1,846 habitants.

SAVERNE, *Tabernæ*, ville de l'ancienne Alsace, aujourd'hui chef-lieu d'arrondissement du département du Bas-Rhin. C'était, dès le douzième siècle, une forteresse importante. Elle eut beaucoup à souffrir pendant la guerre de trente ans; les Autrichiens la pillèrent en 174[illegible]. Elle servait, avant la révolution, de résidence aux princes évêques de Strasbourg; on y compte aujourd'hui 4,5[illegible] habitants.

SAVOIE. (Relations de la France avec ce pays et la SARDAIGNE.) Les relations de la France avec la Savoie semblent avoir commencé par le mariage d'Adélaïde, fille du comte Humbert II, avec Louis le Gros. Cette princesse, voyant son frère, le comte Amédée III, sans enfan[ts]

gea son époux à faire marcher des
pes en Savoie pour s'assurer au
nsune partie de sa succession (1136).
Mathilde d'Albon ayant donné un
Amédée III, et Louis le Gros étant
t, les Français se virent forcés d'a-
lonner les places dont ils s'étaient
arés; et Pierre le Vénérable fit con-
la paix entre les parties belligé-
es. En 1147, Amédée III partit avec
i de France pour la terre sainte,
servit sous ses ordres. Amédée V,
ommé le Grand, servit, en 1300, dans
rmées de Philippe le Bel, et se porta
liateur entre ce prince et le comte de
apierre. A la mort de Louis X (1316),
gagea Philippe le Long à prendre
ain les rênes de l'État, et fut récom-
é de ce bon conseil par la terre de
levrier en Normandie, dont le roi
t présent. Son fils Édouard se montra
i très-attaché au roi de France, sous
rapeaux duquel il combattit à la ba-
de Cassel (1328). Aimon, second
l'Amédée V, ayant succédé à son
Édouard, Philippe de Valois cher-
à le mettre d'accord avec Humbert,
hin du Viennois, avec lequel il était
erre, et il y parvint. Soit reconnais-
, soit ancien attachement à la
ce, Aimon, quoique proche parent
ouard d'Angleterre, se déclara pour
ppe de Valois dans la guerre qui
ma entre ces deux princes en 1337;
voya au secours du roi de France
ombreux corps d'armée, sous les or-
lu comte de Genevois, de Louis de
ie, baron de Vaud, et du sire de
rs. Quelque temps après, il partit
ême à la tête d'un nouveau corps
oupes; alla rejoindre Philippe de
Tournay, dont Édouard faisait le
, et, secondé par le roi de Navarre
duc de Bourgogne, il fatigua tel-
nt l'armée anglaise, qu'il força
ard à abandonner son entreprise.

nédée VI, fils d'Aimon, eut d'a-
quelques démêlés avec Philippe
alois, à cause de la donation que
ne de Savoie, duchesse de Bretagne,
faite au duc d'Orléans, de ses
s sur le comté de Savoie; mais il
entit à racheter ces droits pour une
ine somme d'argent, et les affaires
angèrent (1346). Quelques années
tard (1353), Amédée fit la guerre à
la France à l'occasion de certaines places du Dauphiné qu'il prétendait lui appartenir et que le roi de France considérait comme faisant partie de la donation qui lui avait été faite par Humbert II, dauphin de Viennois. La guerre, dont les chances furent variées, se termina par des échanges (1356). Amédée VI s'attacha ensuite avec loyauté à la France, qu'il servit dans ses guerres contre l'Angleterre. En 1382, il fit un traité avec Louis d'Anjou, et lui ayant amené des troupes pour le mettre en possession du royaume de Naples, en reçut en retour le Piémont. Cette même année, son fils Amédée le Rouge combattit sous les drapeaux de la France à Rosebecque. Louis XI ayant épousé Charlotte, fille de Louis, duc de Savoie, fut obligé d'entrer dans les querelles qui s'élevèrent entre ce prince et Philippe, son fils. Philippe, mandé à Paris, fut arrêté et enfermé dans le château de Loches. Quant à son père, il refusa d'entrer dans la ligue dite *du bien public*, et prévint même le roi de France du danger dont cette ligue le menaçait.

Amédée IX, fils de Louis, avait épousé Yolande, sœur de Louis XI; comme il était d'une santé très-faible, il confia la régence de ses États à sa femme, ce que voyant, les princes de la maison de Savoie en conçurent une grande jalousie. Ils enlevèrent Amédée et Yolande; celle-ci fit prévenir son frère de sa captivité, et Louis XI envoya à son secours le comte de Comminges, qui la délivra, et força les princes de Savoie à traiter. Mais leur tranquillité ne fut que de peu de durée (1472) : soutenus par le duc de Bourgogne, ils vinrent bientôt après assiéger Yolande dans Montmeillan, et la France fut encore obligée de venir au secours de la sœur du roi.

Après la mort de Yolande, Philibert, son fils, étant encore mineur, Louis XI nomma le comte de la Chambre pour gouverner la Savoie; Philibert Ier étant mort sans enfants (1482), Louis XI se déclara tuteur de son frère Charles Ier, pour ôter aux princes ses oncles tout prétexte de troubler l'État. Lorsque Charles VIII eut résolu la conquête du royaume de Naples, il demanda à la veuve de Charles Ier le passage libre de ses troupes sur le territoire du duché de

Savoie, ce qui lui fut accordé avec la meilleure grâce; plusieurs princes de la maison de Savoie partirent même avec lui pour combattre dans son armée. La même demande fut renouvelée par Louis XII, lorsqu'il entreprit la conquête du Milanais; un traité fut fait à cette occasion entre le comte de la Chambre pour le duc de Savoie, et le cardinal d'Amboise pour le roi de France. De grands avantages furent faits au duc Philibert II, qui accompagna le roi dans son expédition et en reçut pour récompense une pension de vingt mille ducats assise sur le duché de Milan.

Les bonnes dispositions que la maison de Savoie avait toujours montrées pour la France ne furent point suivies par le duc Charles III. Après avoir combattu en Italie pour Louis XII et François Ier, il se détacha, vers 1516, de la France, pour embrasser le parti de l'Espagne. En 1534, ayant refusé à François Ier le passage pour ses troupes, l'amiral Chabot se rendit maître de la Bresse, de la Savoie et de presque tout le Piémont; deux ans après (1536), un héraut du roi de France ayant sommé la ville de Turin de se rendre, fut obéi sur-le-champ. Ce fut alors que les quatre faubourgs de cette ville furent détruits. Le duc ayant imploré le secours de Charles-Quint, celui-ci lui envoya un corps de troupes sous le commandement d'Antoine de Seves; puis il alla lui-même le trouver à Verceil, et ils concertèrent ensemble l'invasion de la Provence. On sait quel fut pour les alliés le résultat de cette expédition, qui exposa les États du duc de Savoie à de cruelles représailles.

Le fils de Charles, Emmanuel-Philibert, sembla vouloir venger les malheurs de son père; ce fut lui qui, en 1557, à la tête des Espagnols, gagna contre les Français la bataille de Saint-Quentin. Il s'empara ensuite de Ham, Noyon, Catelet, et força la France à demander la paix et à accepter le traité de Cateau-Cambrésis. Par ce traité (1559) le roi de France restituait au duc de Savoie une partie de ses États, et lui donnait sa sœur Marguerite en mariage. La restitution des places fut faite en partie, en 1562, par Charles IX; elle fut achevée en 1574, par Henri III.

L'anarchie qui régna en France durant les guerres de religion fit croire au duc Charles-Emmanuel qu'il pourrait en profiter pour agrandir ses États; il surprit Château-Dauphin en 1588; mais cette place lui fut bientôt après reprise par Lesdiguières et Lavalette. En 1590, les ligueurs de Provence l'ayant nommé gouverneur de cette province, Charles-Emmanuel se rendit à Aix, et y fut reçu comme un libérateur. Toutefois, l'année suivante, Lesdiguières et Lavalette, après avoir battu ses troupes en différentes rencontres, l'obligèrent à évacuer la Provence, et lui enlevèrent même plusieurs places dans le Piémont. La même année, un traité fut conclu à Lyon entre les plénipotentiaires de Henri IV et le duc de Savoie, traité par lequel ce dernier céda à la France Gex, le Bugey et le Valromey, en échange du marquisat de Saluces, ce qui fit dire *que le roi avait fait une paix de duc et le duc une paix de roi*. Quelques années après, en 1610, le duc de Savoie fit avec Henri IV un nouveau traité dirigé contre l'Espagne. Mais Henri IV étant mort sur ces entrefaites, et sa veuve ayant recherché l'alliance de l'Espagne, le duc de Savoie dut à son tour s'humilier devant cette puissance. Cependant la France ne l'abandonna pas lorsqu'en 1614 il se brouilla avec l'Espagne; elle lui fournit les moyens de soutenir la guerre pendant quatre ans. Quelque temps après, elle fit avec lui et Venise une alliance contre cette puissance à propos des affaires de la Valteline, et contre les Génois, sur lesquels Charles-Emmanuel réclamait le marquisat de Zuccarello. Lesdiguières fut envoyé au secours du duc de Savoie; mais il ne put faire changer la fortune qui était contraire à ce prince.

Cependant, la politique de Charles-Emmanuel, tantôt allié, tantôt ennemi de la France, ayant donné de l'ombrage à Louis XIII, ce monarque lui déclara la guerre, et le duc de Montmorency, secondé par le marquis d'Effiat, lui enleva en peu de temps la Savoie et une grande partie du Piémont (1630).

Son fils Victor-Amédée Ier avait épousé en 1619 Christine, fille de Henri IV; lorsque la guerre fut déclarée entre la France et l'Espagne, il se déclara pour la France,

ıit ses troupes à celles du maréchal
réqui, et gagna deux batailles con-
ıs Espagnols, l'une à Tornavento
6), l'autre à Montbaldon près de
ıo (1637). Christine sa femme, tutrice
ın fils, François-Hyacinthe, quoi-
yant à se plaindre d'Émeric, ambas-
ır de France, conclut cependant
cette puissance un traité d'alliance
sive et défensive contre la maison
triche (1638), à l'époque où Riche-
ıenait de former une ligue avec la
: dans le même but. Par la paix des
ıées la tranquillité fut rétablie dans
tats de Charles-Emmanuel II, devenu
le Savoie (1659).
ctor-Amédée II s'allia en 1690 avec
agne et l'Empereur contre la France.
nouvelle de ce traité, Louis XIV
ına au général de Saint-Ruth d'en-
la Savoie, ce qui eut lieu immé-
ment; la même année, Catinat
le duc de Savoie à la journée de
rde, et lui enleva Saluces et plu-
ı places du Piémont. Deux ans
, Victor-Amédée entra en France, et
ara de Gap et d'Embrun; mais il
ıra presque aussitôt, et Catinat,
lant contre lui, le battit à Mar-
(1693), lui tua huit mille hommes
enleva toute son artillerie et cent
apeaux. En 1696, le duc de Savoie
paix particulière avec la France, et
rendit les conquêtes faites sur lui
armées françaises, même Pignerol,
France avait gardé soixante-huit
L'année suivante (1696), il donna
aînée, Marie-Adélaïde, au duc
ırgogne, et en 1701 sa fille cadette,
e-Gabrielle, au duc d'Anjou, qu'il
reconnu comme roi d'Espagne. Il
suite nommé généralissime des ar-
de France et d'Espagne en Italie;
'Autriche lui ayant promis, pour
er à son parti, le Montferrat man-
, il abandonna les intérêts de son
e, et traita avec la cour de Vienne
). Le duc de la Feuillade entra
en Savoie, conquit ce pays, ainsi
lusieurs villes du Piémont, et as-
Turin; mais le duc d'Orléans
maréchal de Marsin ayant été
par le duc de Savoie et le prince
ıe, Turin et les villes du Piémont
t délivrés (1706). A la paix d'U-
t, Victor-Amédée obtint la res-
titution de la Savoie et du comté de Nice, en cédant à la France la vallée de Barcelonnette (1713). La France et l'Espagne lui assuraient en outre, par ce traité, les mêmes avantages que lui avait faits l'empereur par le traité de 1703. De plus, la France reconnaissait lui et ses descendants pour légitimes héritiers de la couronne d'Espagne au défaut de la postérité de Philippe V.

Dans la guerre qui eut lieu en 1733 entre l'Autriche et la France à propos de l'élection du roi de Pologne, Charles-Emmanuel III, qui depuis trois ans avait succédé à Victor-Amédée, embrassa le parti de la France, joignit ses troupes à celles du maréchal de Villars, et s'empara de Pavie. Cependant après avoir conclu avec la France et la Bavière un traité pour faire valoir ses prétentions sur le Milanais, il en fit avec Marie-Thérèse un autre par lequel il s'engageait à défendre conjointement avec elle la même province contre les Espagnols, alors alliés de la France (1741). En 1744, une armée franco-espagnole passa le Var, fit diverses conquêtes dans le Piémont et battit l'armée du *roi de Sardaigne* (le duc de Savoie avait pris ce titre en 1720) sous les murs de Coni, qu'elle assiégea. La paix d'Aix-la-Chapelle (1748) fit cesser les hostilités, et bientôt des alliances réciproques, contractées par les maisons de France et de Sardaigne, rétablirent plus que jamais la bonne harmonie entre les deux puissances; en 1771, le comte de Provence épousa Marie-Joséphine-Louise de Savoie, fille de Victor-Amédée III; deux ans après, Marie-Thérèse de Savoie, autre fille de Victor-Amédée, épousa le comte d'Artois; enfin, en 1775, Charles-Emmanuel, fils de Victor-Amédée, s'unit à Marie-Adélaïde-Clotilde-Xavière de France, sœur de Louis XVI. A l'occasion de ces divers mariages il fut fait, entre la France et la Sardaigne, un traité d'alliance par lequel Louis XVI renouvelait pour lui et ses successeurs toutes les garanties qui résultaient des traités généraux et particuliers existant entre les deux couronnes, et promettait d'assister de toutes ses forces le roi de Sardaigne et ses successeurs, dans le cas où la possession paisible des États de ce monarque viendrait à être troublée d'une manière quelconque.

Lorsque, en 1790 et 1791, les princes français émigrèrent et allèrent chercher de l'appui chez les puissances étrangères, leur première tentative se fit du côté du Piémont. Le comte d'Artois et le prince de Condé poussèrent le roi Victor-Amédée à lever une armée et à marcher au secours de Louis XVI. Cependant ce prince, quoique très-désireux de soutenir les intérêts de ses gendres et de se garantir des malheurs dont le menaçait la propagande révolutionnaire, hésita longtemps, et n'accéda ni au *traité de Pavie* (juillet 1791), ni à la *déclaration de Pilnitz* (août 1791). Mais il ne craignit point de refuser à Sémonville, plénipotentiaire de la France à Gênes, la permission de traverser ses États, et ce refus commença à indisposer contre lui le gouvernement français, qui ne douta plus des sentiments hostiles de ce prince, lorsque celui-ci eut refusé de recevoir le nouvel ambassadeur nommé en remplacement de Sémonville, et commencé à faire de grands approvisionnements. Le 26 avril 1792, Dumouriez, alors ministre des affaires étrangères, se plaignit à l'assemblée législative de la conduite tenue par le roi de Sardaigne à l'égard de Sémonville, et demanda que la guerre lui fût déclarée. Les généraux Montesquiou et Anselme furent chargés de faire à cet égard des préparatifs; le premier établit deux camps, l'un à Cessieux, sur la grande route de Lyon en Italie, l'autre sous le fort Barraux, entre Grenoble et Chambéry. Le second se tenait en Provence prêt à faire une invasion du côté de Nice.

Après avoir réuni les troupes de ses deux camps dans la vallée du Grésivaudan, Montesquiou passa les frontières (22 septembre 1792), et pénétra dans la Savoie, en répandant la fameuse proclamation: *Au nom de la nation française, guerre aux despotes et liberté aux peuples*. Les Français ne rencontrèrent aucun obstacle; ils s'emparèrent de Chambéry sans coup férir, et Montesquiou écrivit à la convention pour savoir s'il devait réunir la Savoie à la France. Pendant ce temps, il donnait ordre au général Anselme d'entreprendre la conquête du comté de Nice, et ce général, appuyé par l'escadre de l'amiral Truguet, se présentait devant cette ville, qui ne fit pas plus de r tance que Turin, et lui ouvrit ses p le 28 septembre 1792. Le 30 du mois, Anselme s'empara de Ville che, qu'il trouva approvisionnée d nitions de guerre de toutes sorte

Le général français, voyant al saison avancée, prit ses quartiers d' mais, trouvant sa position désa geuse, il n'attendit pas le printemp agir, et voulut s'emparer d'Oneill envoya d'abord un parlementaire; les ennemis ayant fait feu sur lu selme foudroya leur ville, s'en maître le 24 novembre, la livra au et à l'incendie, puis l'abandonna.

Vers la même époque, on réso faire la conquête de la Sardaigne. L' Truguet devait commander l'es des troupes et des gardes natio parties de la Corse, devaient en temps opérer un débarquement; les mauvais temps ayant dispe flotte, cette expédition fut ajourné

Cependant Kellermann, qui ava placé Montesquiou dans le co dement de l'armée de Savoie, et An qui était toujours à la tête de celle d' faisaient tous leurs efforts pour s'o aux troupes réunies du roi de Sa et de l'empereur d'Autriche, qui saient les Apennins. Anselme Sospello, d'où son avant-garde av chassée. Pendant ces événements, bitants de la Savoie, organisés en blées primaires, demandèrent leu nion à la France. Cette réunion fut décrétée le 27 novembre 1792, rapport de Grégoire, et la Savoie clarée le quatre-vingt-quatrième tement de la France, sous le no *département du Mont-Blanc*. L semblées primaires de Nice, imitan de la Savoie, demandèrent à leu à faire partie de la France, et février 1793, un décret de la conv déclara que le pays de Nice for provisoirement le quatre-vingt-cinq département de la France, sous la mination de département des *Alp ritimes*. Le 14 du même mois, la cipauté de Monaco fut également à la France. Quelque temps aupar Anselme avait été rappelé et mis d'arrestation, et Biron avait pris le mandement de son armée.

Au mois de janvier de cette année, avait lieu l'expédition contre la Sardaigne. 'escadre de l'amiral Truguet avait le 8 nvier occupé l'île de Saint-Pierre, et 14 la presqu'île de Saint-Antioche. Les oupes parties de Corse sous les ordres Rocca-Cesari-Quenza et de Napoléon naparte, alors chef de bataillon de la rde nationale d'Ajaccio, avaient également débarqué en Sardaigne; mais mauvais accord des chefs et la tempête, qui dispersa la plupart des vaisseaux, firent manquer l'expédition, et les Français furent obligés de se retirer en abandonnant sur la plage tout le matériel qu'ils avaient débarqué (26 février 1793).

Cependant le roi de Sardaigne était tre tout à fait dans la coalition des issances européennes contre la France; 20 avril 1793, il avait signé avec Angleterre un traité d'alliance, par quel il s'engageait à tenir sur pied une mée de cinquante mille hommes, pour archer contre les Français; le roi Angleterre, de son côté, s'obligeait à fournir un subside annuel de deux nt mille livres sterling, et à enyer une escadre dans la Méditerranée. Ainsi assuré du concours de Angleterre, Victor-Amédée demanda Autriche des troupes et des généraux. tte puissance lui envoya environ dix e hommes et quatre généraux, Strado, Colli, Provera et le baron de Vins. dernier devait prendre le commandement en chef de l'armée austro-sarde, et diriger toutes les opérations. Indépendamment des ordres de Victor-Amédée, avait des instructions secrètes de sa ur, qui portaient, dit-on, de ne pas usser les succès trop loin.

Les Autrichiens unis aux soldats du i de Sardaigne formaient une armée environ cinquante mille hommes. Les Français étaient beaucoup moins nombreux et divisés en deux corps d'armée, nt l'un, commandé par Kellermann, occupait la Savoie, et l'autre, commandé r Biron, occupait les Alpes maritimes côté de Nice. Biron avait sous ses dres les généraux Brunet et Dagobert. Brunet, officier plein d'audace, attaqua s Piémontais, leur enleva l'importante sition de Belvédère, et poussa si bien baron de Saint-André, qu'il l'obligea abandonner Saorgio (8 juin 1793); mais, quelque temps après, il éprouva un échec considérable au col de Rahon, et perdit environ douze mille hommes, sans avoir obtenu aucun résultat (29 juillet).

Pendant que les événements de la guerre se succédaient ainsi avec des chances diverses pour les deux armées, les Lyonnais, qui s'étaient insurgés contre la convention nationale, envoyèrent demander du secours au roi de Sardaigne. Victor-Amédée n'hésita pas : il fit demander à l'Autriche de lui envoyer ses troupes inoccupées du Milanais, et l'Autriche ayant refusé, il se décida à agir seul. L'armée piémontaise, forte d'environ vingt mille hommes, pénétra en France par six endroits différents; mais Kellermann et les généraux placés sous ses ordres la repoussèrent, et l'obligèrent à rentrer dans le Piémont. Alors Victor-Amédée résolut de se mettre lui-même à la tête de ses troupes et de faire la conquête de Nice. Masséna avait remplacé Brunet dans le commandement de l'armée française qui occupait les Alpes maritimes. Attaquées par les Piémontais, nos troupes furent obligées de se retirer par Lantosca et Utelle. Alors le baron de Vins proposa au roi de venir les attaquer sur le Var. Victor-Amédée goûta ce projet; mais de Vins, qui se trouvait lié par les instructions secrètes de sa cour, perdit dans l'inaction un temps précieux, et, lorsqu'il attaqua le poste de Gilletta, il fut complétement battu (17 octobre 1793).

Les hostilités n'allèrent pas plus loin cette année. Quoique ayant eu les derniers avantages, les Français firent au roi de Sardaigne des propositions fort acceptables; mais ce prince répondit qu'il ne consentirait à la paix qu'autant qu'on stipulerait la neutralité de toute l'Italie, ce qui aurait empêché la France d'aller attaquer les Autrichiens dans la Lombardie; et, cette condition ayant été rejetée, les hostilités recommencèrent au printemps de 1794.

L'armée austro-sarde se trouvait alors commandée par de nouveaux chefs : de Vins avait demandé et obtenu son rappel : l'archiduc Ferdinand et le général Wallis le remplacèrent; Colli avait succédé à Saint-André, et le baron Chino à Cordon. Sur toute la ligne des Alpes, les Piémontais furent battus, et perdi-

rent des points importants, entre autres le mont Valesan. Cependant les Français, comprenant qu'ils ne pourraient jamais opérer la jonction de leurs armées sans s'emparer de Saorgio, et voyant l'impossibilité de le faire directement, résolurent de tourner ce point, ce qu'ils firent en passant sur le territoire de Gênes malgré la protestation du doge Spinola (5 avril 1794). Cette résolution, prise et exécutée avec promptitude par les généraux Aréna et Masséna et par les représentants du peuple Salicetti, Robespierre jeune et Ricord, obtint les résultats qu'on s'en était promis : Colli, attaqué vivement et craignant d'être tourné, se retira au bourg de Saint-Delmas, abandonnant pour ainsi dire Saorgio. En quelques jours, les Français s'emparèrent d'Oneille (8 avril) et d'Ormea (17 avril), qui n'est qu'à vingt-cinq lieues de Turin. Les Austro-Sardes furent repoussés de toutes parts; le fort Garessio, le col Ardent, Anthion et Belvédère, tombèrent au pouvoir des Français; la seule place de Ceva résista; quant à Saorgio, Saint-Amour, qui avait le commandement de cette place, capitula et la livra aux Français, avec le corps d'armée qui y était renfermé et qui fut fait prisonnier.

Tandis que ces événements avaient lieu du côté de l'Italie, Dumerbion, qui avait remplacé provisoirement Kellermann dans le commandement de l'armée des Alpes, enlevait aux Piémontais le petit Saint-Bernard, et les obligeait à se retirer sur la Doire par la vallée d'Aoste; le général Gardanne occupait le col de Tende, et une division de l'armée du centre s'emparait du fort Mirabone. Le 14 mai, le général en chef Dumas s'empara d'Oulx et des redoutes du mont Cenis, et les Piémontais, craignant d'être pris en flanc et enveloppés, se retirèrent en désordre; enfin, la droite de l'armée française s'avançant par le col de l'Argentière, s'empara de la vallée de la Stura et du poste des Barricades, et établit ainsi la communication entre l'armée des Alpes et celle l'Italie.

Cependant les Français, malgré ces avantages, ne pouvaient pénétrer en Piémont, ni par le col de Tende, ni par le mont Cenis, sans avoir pris d'abord Coni ou Suse: et la chose était en ce moment assez difficile. Wallis avait remplacé dans le commandement de l'armée austro-sarde par de Vins, qui a ramené avec lui un corps de trou considérable. Le 27 juin, ce gén attaqua Kellermann dans la rivière Gênes et le repoussa; mais au lieu le poursuivre, il s'arrêta à Vado. Le néral autrichien d'Argenteau s'emp en même temps de la position imp tante des *Sette Pani ;* mais ni Colli, les autres généraux austro-sardes, purent réussir dans les différentes te tives qu'ils firent.

Le ministère français fit faire alors nouvelles propositions de paix ; Vic Amédée les repoussa encore, et Sché à qui on donna le commandement l'armée française en remplacement Kellermann, remporta sur l'ar austro-sarde la fameuse victoire Loano.

Pendant l'hiver on fit de part et d' tre des préparatifs pour la campa suivante; au mois d'avril 1796, l'ar austro-sarde était forte d'environ q tre-vingt mille hommes; l'armée fr çaise n'en comptait que soixante-tr mille, mais Napoléon Bonaparte v d'en prendre le commandement; il a sous ses ordres Masséna, Augereau, Harpe et Serrurier. Le général au chien Beaulieu avait remplacé de V dans le commandement en chef de l' mée austro-sarde; Colli était à la t d'un corps auxiliaire.

En se mettant en campagne, Bo parte comprit que l'armée ennemie a deux intérêts distincts : que les Piém tais, défendant leurs foyers, avaient intérêt plus grand que les Autrichie qui n'étaient là que pour empêcher Français de pénétrer en Lombardi tous ses efforts tendirent dès lors à parer les Piémontais des Autrichie et il y parvint par les victoires de M tenotte, de Millesimo et de Mond Arrivé à Cherasco, au centre du Piémo il proposa un traité de paix. La cons nation où ses victoires avaient jeté la c de Sardaigne engagea Victor-Amé à accepter les dures conditions qui étaient imposées, et le 15 mai traité de paix fut conclu entre la ré blique française et le roi de Sardaig qui promit de se séparer entièrement

la coalition, de céder à la France les comtés de Nice, de Tende et de Beuil; de ne plus permettre aux émigrés ou déportés français de séjourner dans ses États; de consentir que les troupes de la république tinssent garnison, jusqu'à la paix générale, dans les forteresses de Coni, la Brunette, Château-Dauphin, Fenestrelles, Tortone et Alexandrie; de démolir à ses frais Suse, Exiles et Demonte; enfin, de livrer passage aux troupes françaises qui voudraient se rendre dans l'intérieur de l'Italie.

Après ce traité, la bonne harmonie sembla régner entre la cour de Sardaigne et la France; Victor-Amédée étant mort, son fils Charles-Emmanuel IV lui succéda, et Bonaparte, au moment d'attaquer la monarchie autrichienne au cœur même de ses États, ayant besoin d'être certain de la neutralité du Piémont, amena, après le traité de Tolentino, le roi de Sardaigne à conclure un traité d'alliance avec la France. Ce traité fut signé le 5 avril 1797 par les ministres Clarké pour la France et Priveco pour le Piémont. Le roi de Sardaigne s'y engageait à déclarer la guerre à l'Autriche, et à fournir un corps de quatre-vingt-dix mille hommes avec quarante pièces d'artillerie. La France, de son côté, lui garantissait sa couronne et ses possessions actuelles.

Cependant les idées nouvelles avaient germé dans les États du roi de Sardaigne; des révoltes nombreuses, causées par le mécontentement qu'excitaient de criants abus, le lourd fardeau des impôts et les priviléges oppressifs de la noblesse, furent d'abord comprimées par la force des armes; mais ces moyens violents furent bientôt inutiles : l'ambassadeur français, Ginguené, pour sauver le pays de l'anarchie où il allait tomber, obtint du roi qu'une garnison française occuperait la citadelle de Turin (24 juin 1798); enfin, le 6 décembre de la même année, Joubert, général en chef de l'armée d'Italie, déclarait que l'armée piémontaise ferait désormais partie de l'armée française. Les ministres du roi de Sardaigne voulurent protester; mais la marche rapide des Français leur fit bientôt comprendre que tous leurs efforts seraient inutiles. En effet, tandis que les généraux Victor, Montrichard, Casabianca, Musnier, s'emparaient des villes importantes, Joubert se dirigeait à marches forcées sur Turin; et il n'y était pas arrivé que d'Eymar, qui avait remplacé Ginguené comme ambassadeur, signifiait au roi qu'il eût à céder à la république française tout ce qui lui restait de ses États d'Italie et à se retirer en Sardaigne. Charles-Emmanuel, ne pouvant résister, consentit à tout ce que l'on voulut, et, le 9 décembre 1798, il signa l'acte par lequel il renonçait à ses États du continent. Il quitta le même jour Turin, et, le lendemain, les troupes françaises, étant entrées dans cette ville, y prenaient garnison.

La conquête du Piémont procura à la France une armée auxiliaire, un des plus beaux arsenaux de l'Europe, dix-huit cents pièces de canon, cent mille fusils, des munitions et des approvisionnements de tout genre.

Joubert, resté maître de ce pays, y organisa, sur le modèle du gouvernement français, un gouvernement qui fonctionna jusqu'au 3 avril 1799; le Piémont fut alors réuni au territoire de la république et divisé en huit départements.

Joubert, forcé de s'éloigner du pays qu'il venait de conquérir si facilement, y laissa le général Grouchy comme commandant supérieur; mais les événements militaires dont l'Italie fut alors le théâtre ne tardèrent pas à influer sur la nouvelle acquisition de la France. Des agitations secrètes y produisirent des révoltes, que les généraux de la république n'eurent pas de peine à réprimer d'abord; mais lorsque les victoires des Austro-Russes eurent forcé les Français à quitter l'Italie, le Piémont dut être évacué en partie, et Souvarof écrivit à Charles-Emmanuel pour l'engager à rentrer dans ses États. Ce prince partit en effet aussitôt de la Sardaigne; mais à peine était-il arrivé à Livourne, que la politique autrichienne le força d'aller en Toscane attendre des temps meilleurs.

Le Piémont et le comté de Nice étaient à peu près perdus pour la France, lorsque Bonaparte, revenu d'Égypte, se mit à la tête de l'armée d'Italie. Les événements changèrent alors de face. La bataille de Marengo nous remit en possession non-seulement de ce que nous avions occupé

avant l'arrivée des Austro-Russes, mais encore de beaucoup d'autres places; enfin, bientôt après, les provinces continentales du royaume de Sardaigne furent de nouveau incorporées à la France, à laquelle elles restèrent unies jusqu'en 1814.

Les grands désastres qui frappèrent alors la France rouvrirent à Victor-Emmanuel, qui avait, en 1802, succédé à Victor-Amédée II, le chemin de ses États de terre ferme. Il rentra à Turin le 20 mai 1814; et le congrès de Vienne, pour faire à l'Italie, de la monarchie Sarde, un boulevard plus fort contre la France, l'agrandit de tout l'État de Gênes, ce qui en fit une des premières puissances maritimes de la Méditerranée; enfin, après les cent-jours, on rendit au roi de Sardaigne une partie de la Savoie qui avait d'abord été laissée à la France, et on lui donna le droit de haute souveraineté sur la principauté de Monaco, dont, par une singulière anomalie, le titulaire était revêtu en France, à titre héréditaire, d'une importante dignité politique (*).

Saxe (Maurice, comte de), l'un des plus grands capitaines du dernier siècle, naquit, le 19 octobre 1696, à Dresde selon certains biographes, près de Magdebourg selon d'autres. Il était fils naturel d'Auguste II, électeur de Saxe, roi de Pologne, et de la comtesse Aurore de Kœnigsmarck. Ainsi, quoiqu'il figure sur la liste de nos maréchaux, non-seulement il n'est pas né Français, mais on le voit, pendant presque toute la guerre de la succession d'Espagne, porter les armes contre la France. Où puisa-t-il ce goût tellement vif pour notre nation, qu'il devait venir un jour chercher parmi nous une patrie nouvelle? Ce fut, à ce qu'on croit, dans la société du comte de Charolais et du prince de Dombes. Il les avait rencontrés en 1717 au siége de Belgrade, où ils étaient accourus comme lui pour étudier sous le prince Eugène les grands principes de la science militaire. Quelques années plus tard, vers 1720, lorsque Maurice, qui était extrêmement galant, et que sa mère avait marié tout jeune, crut ne pouvoir mieux fuir la jalousie de sa femme qu'en se sauvant à Paris, ces princes, dès son arrivée, l présentèrent au Régent, qui l'accueilli à merveille, et lui proposa le grade d maréchal de camp, s'il voulait entre au service de France. Le comte accepta prit le commandement du régiment al lemand de Greder, s'appliqua à dresse ce corps d'après la théorie particulièr qu'il s'était déjà formée, étudia les math matiques et la défense des places; enfi fréquenta beaucoup le tacticien Folar Ici, dans l'ordre des dates, se placer les infructueuses tentatives de Mauric pour se faire élire duc de Courland et ses intrigues amoureuses avec la du chesse douairière Anne Iwanowna, fill du tzar Pierre-le-Grand, et bientôt ell même tzarine de Russie; mais nous pa sons sous silence ces particularités bio graphiques que rien ne rattache à notr histoire, et nous arrivons à l'année 173

Auguste II, père de Maurice, mour en cette année, et la vacance du trône Pologne alluma sur-le-champ la guer en Europe. Le prince royal de Saxe, frè consanguin de Maurice, lui voulait co fier le commandement de ses troupe mais la France s'apprêtait à combatt l'Autriche : Maurice, qui était à Dresd refusa, et courut à Versailles sollicit du service. Envoyé à l'armée du Rh sous le maréchal de Berwick, il se di tingua particulièrement au siége de Ph lipsbourg, où il aurait eu la tête fend d'un coup de sabre, sans la calotte de f qu'il avait coutume de porter. Les de campagnes suivantes lui fournirent e core l'occasion de se signaler par d actions d'éclat, et la paix de 1736 le lieutenant-général. En 1737, il reno vela ses prétentions au duché de Co lande, mais sans plus de succès que première fois, et dès il lors se consa tout entier à l'étude de l'art de la guer Ce fut en 1738 qu'il termina le célè ouvrage militaire qu'il intitula mod tement : *Mes Rêveries*, et dont, années auparavant, il avait, en tre nuits, jeté l'ébauche.

Le moment de passer des spéculati à la pratique arriva bientôt. En 1740 mort de l'empereur Charles VI do naissance à la longue guerre de la s cession d'Autriche. Dès 1741, Louis envoya en Bohême, sous les ord du maréchal de Belle-Isle, une ar

(*) Voy. Monaco (Relations de la France avec la principauté de).

dont le comte de Saxe commanda l'aile gauche. Chargé d'investir l'importante place de Prague, il l'emporta au bout de quelques jours. En 1742, il enleva avec la même rapidité la forteresse d'Egra. Il prit ensuite le commandement des troupes qui opéraient en Bavière, et, réduit à garder la défensive, déploya des connaissances profondes dans un genre de guerre qui semblait peu compatible avec sa prodigieuse activité. Mais, pendant un voyage qu'il fit à la cour, le prince Charles de Lorraine obtint sur les troupes françaises des avantages si décisifs, qu'elles se retirèrent en deçà du Rhin. La défense de l'Alsace fut alors confiée à Maurice, qui promptement imposa à l'ennemi. Chargé, en 1743, de ...r une expédition qui avait pour but de replacer le prince Édouard, fils du prétendant, sur le trône de ses pères, il se rendit à Dunkerque; mais, à peine était-il arrivé, qu'une horrible tempête détruisit une partie de son escadre, dont les restes furent aussitôt bloqués par une flotte anglaise. Louis XV ne voulut pas le rendre responsable des événements, et le nomma maréchal de France. La guerre prit, en 1744, un caractère plus ...sant; le roi lui-même passa en Flandre à la tête de quatre-vingt mille hommes; le maréchal de Saxe devait, avec l'aile gauche de cette armée, couvrir les sièges que le maréchal de Noailles ... entreprendre sous les yeux de ...s. Trente-neuf jours suffirent pour soumettre Menin, Ypres, la Kenoque et Furnes; mais sur ces entrefaites on apprit que le prince Charles venait d'envahir l'Alsace. Louis XV vola en personne au secours de cette province, et le maréchal de Saxe resta seul en Flandre. Il se retrancha derrière la Lys, tint constamment les alliés en échec, malgré son extrême infériorité numérique, et conserva toutes les conquêtes qui avaient signalé l'ouverture de la campagne.

Au printemps de 1745, le roi se rendit de nouveau à l'armée des Pays-Bas, et le commandement en chef fut donné au maréchal de Saxe. Sa santé était alors très-mauvaise; une hydropisie minait ses forces, mais rien ne l'arrêta. Arrivé le 15 avril à Valenciennes, il fut obligé, dès le 18, de recourir à la ponction, ce qui ne l'empêcha pas, le matin même de l'opération, de travailler pendant cinq heures avec son chef d'état-major. Le 30, la tranchée s'ouvrit devant Tournay; le 11 mai suivant, jour de la fameuse bataille de Fontenoy, ce fut traîné dans une méchante carriole qu'il fit toutes ses dispositions, et il ne monta à cheval qu'au premier coup de canon des ennemis. Dès que la victoire parut décidée, le roi, après avoir serré le maréchal dans ses bras et l'avoir remercié dans les termes les plus flatteurs, lui ordonna d'aller prendre un repos dont il avait grand besoin. On dit que pendant toute l'action il avait tenu une balle dans sa bouche, pour apaiser la soif que l'hydropisie ne lui permettait pas de satisfaire. Malgré ses douleurs physiques, il ne voulut point quitter le commandement, attaqua et prit Ath, puis, feignant d'établir ses quartiers d'hiver à Gand, fondit tout à coup sur la capitale des Pays-Bas, qui capitula au bout de quelques jours.

Mandé à la cour, son voyage de Bruxelles à Versailles ne fut qu'un long triomphe. Louis XV lui concéda la jouissance du château de Chambord avec quarante mille francs de revenu sur ce domaine, et ne le laissa retourner à son quartier général qu'après lui avoir accordé des lettres de grande naturalisation. Le 4 mai 1746, le roi arriva à Bruxelles, et le maréchal ouvrit aussitôt la campagne. Son plan était vaste : il se proposait de rejeter l'ennemi sur la rive droite de la Meuse, pays stérile où le défaut de vivres devait l'éloigner de Namur. De savantes manœuvres qu'il exécuta eurent tout l'effet désiré. Rétrogradant toujours à l'approche des Français, les alliés résolurent enfin de les attendre à Raucoux. Maurice accepta la bataille le 11 octobre, et remporta une victoire complète. Louis XV, pour récompense, le nomma maréchal-général de ses armées, dignité dont Turenne seul avait encore joui. En 1747, Maurice, tandis que son aile gauche envahissait la Flandre hollandaise, entreprit la conquête de Maestricht, place sous le canon de laquelle l'ennemi était retranché depuis l'automne précédent. Une nouvelle bataille devenait inévitable; elle eut lieu le 2 juillet à Laufeld, et le maréchal de Saxe

la gagna encore. La prise de Berg-op-Zoom acheva de consterner les ennemis de la France, ils demandèrent la paix qu'ils refusaient naguère; mais le maréchal, persuadé que de nouveaux succès hâteraient les négociations, se mit en mesure d'assiéger Maestricht, qui capitula dans le courant d'avril 1748. La signature du traité d'Aix-la-Chapelle lui permit enfin le repos.

Désireux de connaître personnellement le roi de Prusse, il entreprit en 1749 le voyage de Berlin, et reçut de Frédéric l'accueil le plus flatteur; après quoi, il retourna vivre paisiblement à Chambord. Le roi l'avait autorisé à y faire venir un régiment de hulans qu'il avait créé en 1741, et cette troupe y était assujettie au service comme dans une place de guerre. Six canons et seize drapeaux enlevés aux ennemis par le maréchal ornaient la cour et le vestibule du château. Il y partageait ses jours entre des manœuvres, la musique, la chasse et les essais de mécanique. Sa santé s'était bien rétablie, et tout semblait lui promettre la durée de cette douce existence, lorsqu'une fièvre putride l'enleva, le 30 novembre 1750. Le roi Louis XV se montra vivement touché de sa mort, et la reine Marie Leczinska passe pour avoir dit qu'il était triste qu'on ne pût chanter un *de profondis* pour un héros qui avait fait chanter tant de *Te Deum*. En effet, le maréchal de Saxe professait le culte luthérien, et ce fut la seule raison qui empêcha de placer sa dépouille à Saint-Denis à côté de celle de Turenne. Louis XV la fit du moins transporter avec pompe à Strasbourg, dans le temple de Saint-Thomas, où elle repose sous un magnifique mausolée, chef-d'œuvre de Pigalle. C'est là, c'est sur ce monument, qui existe encore, que des grenadiers français, partant pour l'armée, allèrent un jour aiguiser leurs sabres.

Saxe (Relations de la France avec la). On a dit au mot Charlemagne, et l'on dira à l'article Saxons (Guerre avec les) quels ont été les premiers rapports de la France avec les habitants de la Saxe; nous n'y reviendrons donc pas ici; ce qui va nous occuper, ce sont les relations que la France a eues avec la Saxe postérieurement, et surtout à partir de la guerre de trente ans. A cette époque il entra dans la politique de la France de se faire de la Saxe un puissant auxiliaire contre l'Empire. La Saxe était alors une puissance prépondérante à cause de l'initiative qu'elle avait prise dans le mouvement de la réforme religieuse qui s'était opérée en Allemagne et qui ralliait à elle de grands intérêts. Richelieu, qui cherchait partout des ennemis à la maison d'Autriche, avait engagé Gustave-Adolphe à porter la guerre en Allemagne, et celui-ci avait, à son tour, excité Jean-Georges I[er], électeur de Saxe, à s'unir à lui. Jean-Georges ne se rendit pas d'abord aux propositions de Gustave-Adolphe; il voulait être comme un médiateur armé entre les puissances belligérantes. Il convoqua à cet effet, en 1631, une assemblée des princes protestants à Leipzig, et, malgré les vives instances de Chemnitz, ambassadeur de Gustave-Adolphe, et du baron de Charnacé, ambassadeur de France, il refusa absolument de prendre part à la ligue qui se formait contre l'Empire, désirant conserver une parfaite neutralité. Cette conduite lui devint funeste; car, après la prise de Magdebourg, Tilly se jeta sur la Saxe, et la mit à feu et à sang. Alors Jean-Georges I[er] fut oblig traiter avec le roi de Suède aux conditions que celui-ci voulut lui imposer mais il apporta dans l'exécution de c traité sa mauvaise foi habituelle, et c ne fut que lorsqu'il vit la Saxe menac par Wallenstein, qu'il écrivit à Gustav Adolphe de venir à son secours. Le r de Suède accourut aussitôt, livra la b taille de Lutzen et delivra son allié (6 n vembre 1632). Mais la mort du héros su dois changea la face des choses, et Jea Georges, ne voulant point souffrir d'a tre direction que la sienne dans la lig protestante, fit défection et s'unit av l'Autriche (30 mai 1635). L'année su vante, il joignit ses troupes à celles l'empereur pour chasser les Suédo mais ceux-ci le battirent à plusieurs prises, ravagèrent la Saxe (1636-164 et il fut une seconde fois obligé de co clure la paix avec eux (1645). Je Georges II, son successeur, se mont comme lui, partisan de l'empereur, q soutint dans ses guerres contre la Fr ce. En 1674, il envoya à son secours corps de six mille hommes pour c

battre sur le Rhin. Jean-Georges III suivit la politique de Jean-Georges II ; il vint, en 1688, avec quatorze mille hommes, au secours de l'empereur Léopold, servit sur le Rhin en 1689, 1690 et 1691, et légua son antipathie pour la France à son fils Jean-Georges IV, qui servit comme lui dans les armées de l'Empire. Frédéric-Auguste Ier, qui succéda à son frère Jean-Georges IV, eut beaucoup plus de rapports avec la France que n'en avaient eu ses prédécesseurs. En 1697, il concourut avec le prince de Conti pour la couronne de Pologne, et l'emporta sur son rival. Chassé de ses nouveaux États par Charles XII, il les recouvra après la bataille de Pultava, envoya un corps d'armée au secours de l'empereur dans les Pays-Bas, et fit en personne la campagne de 1708 contre la France. Lorsqu'il mourut, Frédéric-Guillaume II, son fils, voulut lui succéder sur le trône de Pologne, comme il lui avait succédé dans l'électorat de Saxe : il se trouva alors en lutte avec la France, qui soutenait Stanislas Lecszinski. Frédéric-Guillaume parvint néanmoins, par ses intrigues et par l'appui que lui prêta la Russie, à se faire élire d'une manière fort irrégulière, il est vrai, roi de Pologne (5 octobre 1733) sous le nom d'Auguste III; mais cet événement occasionna une guerre presque générale; elle se termina par l'abdication de Stanislas (27 janvier 1736). La paix qui fut alors conclue, semblait devoir durer quelque temps; mais la mort de Charles VI, empereur d'Autriche, produisit une nouvelle conflagration générale. Frédéric-Auguste avait épousé la fille aînée de Joseph Ier; à ce titre il prétendait à l'empire; il s'allia avec la France et la Bavière en 1741, et envoya vingt mille hommes à l'armée qui envahit la Bohême. Mais cette alliance avec la France ne fut pas de longue durée ; Frédéric-Auguste traita secrètement avec Marie-Thérèse, et se détacha de la ligue. Lorsque en 1747 le dauphin de France épousa la fille de Frédéric-Auguste qui fut mère de Louis XVI, de Louis XVIII et de Charles X, il fallut acheter la neutralité de l'électeur-roi par une somme de six millions.

Frédéric-Auguste III, petit-fils de Frédéric-Auguste, comprit parfaitement que la Saxe ne pouvait jouer un role important dans les destinées de l'Europe; aussi s'appliqua-t-il à réparer les désastres que ses prédécesseurs avaient appelés sur ce pays, et se tint-il éloigné des intrigues des cours étrangères. Lorsqu'en 1791 les rois et les princes de l'Europe eurent choisi son château de Pilnitz pour y tenir la célèbre conférence de ce nom, il ne voulut prendre aucune part à ces délibérations, et se contenta de fournir de l'argent à ses cousins les comtes d'Artois et de Provence; cependant, plus tard (1793), quand l'Allemagne eut déclaré la guerre à la république, il fut forcé, comme prince de l'Empire, de fournir un contingent de six mille hommes qui devaient marcher contre les Français; mais il ne prit aucune autre part aux événements qui agitèrent alors l'Europe. Allié de Frédéric-Guillaume, il accorda le libre passage sur ses États aux troupes de ce prince et fit garder les défilés de la Saale et de la Mulde (1806). Il entra ensuite dans la confédération formée sous le protectorat de la Prusse; et vingt-deux mille Saxons, ayant pour général le prince de Hohenlohe, combattirent en Thuringe jusqu'à la bataille d'Iéna. Dans cette mémorable journée, six mille d'entre eux ayant été faits prisonniers, Napoléon se fit présenter les officiers, leur fit comprendre qu'il convenait que la Saxe se séparât de la Prusse, et les renvoya chez eux sans rançon. Des négociations furent alors entamées ; Napoléon consentit à ce que l'électeur demeurât neutre, et quelque temps après, par le traité de Posen (11 décembre 1806), il assura son indépendance et l'intégrité de son territoire en lui donnant le titre de roi et en le faisant entrer en cette qualité dans la confédération du Rhin.

A la paix de Tilsitt, le royaume de Saxe s'augmenta du cercle de Cotbus et du duché de Varsovie; et après la bataille de Wagram, où dix-huit mille Saxons combattirent sous les ordres de Bernadotte, on lui adjoignit la ville de Cracovie et la Gallicie occidentale. Cette époque est celle où les relations de la Saxe et de la France furent le plus intimes. Napoléon et Marie-Louise séjournèrent quelque temps dans la capitale de la Saxe, en mai 1812, et y reçurent les hommages des souverains de l'Europe. C'était au moment

où l'empereur se disposait à partir pour la campagne de Russie ; le roi de Saxe avait alors sous les drapeaux français environ soixante mille hommes. Pendant cette campagne les Saxons combattirent sous les ordres des généraux Reynier et Lecoq ; ils partagèrent les revers de notre armée, y périrent presque tous, et ne rentrèrent dans leur patrie qu'au nombre de neuf mille hommes (février 1813). Ils se séparèrent alors de notre armée. Les Français occupaient encore une partie de la Saxe lorsque, sur la nouvelle que les Prussiens et les Russes s'avançaient, Frédéric-Auguste quitta Dresde avec sa famille et sa garde, et se retira à Prague, d'où il entama des négociations avec la cour de Vienne, puis avec la Prusse et la Russie. Après la bataille de Lutzen, le général Thielman refusant d'ouvrir les portes de Torgau au corps du maréchal Ney, Napoléon mit Frédéric-Auguste en demeure de se prononcer. Après quelque hésitation, celui-ci déclara qu'il n'abandonnait pas les intérêts de la France ; Torgau ouvrit ses portes aux Français, et les Saxons furent remis sous le commandement du général Reynier. Le 12 mai, Frédéric-Auguste fit sa rentrée solennelle dans Dresde avec Napoléon, qui l'accompagna à cheval jusqu'à son palais. Depuis, il fut fidèle à son puissant et malheureux allié, et il l'accompagna dans ses dernières campagnes : il était avec lui lorsqu'à la bataille de Leipzig les Saxons qui combattaient dans l'armée française firent défection, et après avoir cédé leur position avantageuse à Bernadotte, qui commandait un corps ennemi, tournèrent leurs quarante pièces de canon contre nos troupes. Mais cette lâche et odieuse conduite ne leur profita point ; car, après la retraite de l'armée française, la Saxe devint le théâtre de tous les excès des alliés, et fut mise sous le commandement du prince Repnin, qui la pressura autant qu'elle pouvait l'être. Quant à Frédéric-Auguste, il fut déclaré prisonnier des puissances alliées, risqua de perdre à jamais son royaume, et n'y rentra que le 7 juin 1815. Aussitôt il fut forcé de lever des troupes, et la Saxe, qui avait été considérablement démembrée au profit de la Prusse, n'en dût pas moins fournir seize mille hommes, qui, sous les ordres du prince de Saxe-Cobourg et du général Lecoq, marchaient contre Napoléon, lorsque la nouvelle de la bataille de Waterloo arriva jusqu'à eux. Néanmoins cinq mille Saxons restèrent en France comme faisant partie du corps d'observation ; et la Saxe reçut sur l'indemnité payée aux alliés, une somme de 6,804,746 fr. Depuis cette époque, les relations de la France avec ce pays ont été tout amicales.

Campagne de Saxe. La grande armée, qui, en juin 1812, lorsque l'empereur la poussait contre la Russie, s'élevait à trois cent soixante-quinze mille combattants, ne comptait plus en janvier 1813 que onze mille et quelques cents hommes, capables d'un service actif, débris infortunés qui gagnaient péniblement Posen. Onze mille et quelques cents hommes, c'était là, déduction faite d'environ cinquante mille auxiliaires qui se préparaient à déserter nos drapeaux et de pareil nombre d'invalides distribués comme garnisons dans les places de la Vistule, tout ce qui avait échappé aux désastres de la retraite de Moscou. Quant au matériel immense qui avait suivi l'expédition, il était complétement détruit. Les fusils mêmes manquaient.

Depuis le 5 décembre, époque à laquelle l'empereur était parti pour Paris, afin d'y réunir les éléments d'une nouvelle campagne, Murat était investi du commandement en chef. Lorsque, parvenu à Posen, Murat vit tous les cadres à peu près vides, il jugea la cause de l'empereur perdue, et abandonna honteusement le quartier général pour courir s'cramponner à son trône de Naples. Eugène le remplaca ; Eugène déploya sur-le-champ le zèle le plus louable pour réorganiser sa faible bande. Arrêtés sur la Passarge et sur le Buy, Kutusof et ses lieutenants, qui eux aussi avaient beaucoup souffert, et à qui il ne restait que cinquante mille soldats en première ligne, semblaient devoir lui laisser quelques semaines de répit. Avant la fin du mois, Eugène se fut procuré des armes, des munitions, de l'artillerie, des chevaux de train ; il n'avait pas encore accru son effectif, mais de toutes parts arrivaient les renforts. L'armée d'Espagne envoya sa vieille cavalerie ; plusieurs divisions stationnées dans les provinces Illyrien-

nes, s'acheminaient par le Tyrol ; enfin, le sénat décrétait la levée de deux cent cinquante mille conscrits et la mobilisation de cent mille gardes nationaux. Ainsi quelques jours encore, et des forces considérables raffermissaient Eugène sur la Vistule.... Hélas ! la trahison vint tout à coup permettre à Kutusof de continuer l'offensive.

Vingt mille Prussiens, sous York et Bulow, trente mille Autrichiens, sous Schwartzenberg, avaient accompagné nos aigles en Russie. Déjà, le 30 décembre, York et plus de la moitié des troupes prussiennes étaient passés à l'ennemi. Le 6 février, Bulow et les autres ouvrirent leurs rangs à Wittgenstein, qui alla franchir la Vistule au-dessus de Dantzig. Le même jour, rappelé par l'Autriche qui se déclarait neutre, Schwartzenberg, en se retirant avec ses trente mille hommes, livra Varsovie à Blucher. Les deux lieutenants de Kutusof débordèrent alors les flancs d'Eugène, et le contraignirent à se replier sur l'Oder. En vain Eugène trouva-t-il à Francfort un premier secours de dix-huit mille fantassins et de mille cavaliers : il lui fallut, au commencement de mars, se retirer derrière l'Elbe. Pourtant, s'il n'avait pu arrêter les Russes, il avait ralenti leur marche victorieuse. Près d'un mois s'était écoulé depuis la reprise des opérations, et l'empereur avait su mettre le temps à profit. La grande armée ressuscitait. Trois de ses corps achevaient de s'organiser sur l'Elbe quand Eugène y arriva : c'étaient le premier, le deuxième, le cinquième, commandés par Davoust, par Victor, par Lauriston, et réunissant quarante mille baïonnettes. Eugène amenait vingt-cinq mille hommes, qui formèrent le onzième corps de la grande armée, et dont Macdonald prit le commandement ; il rallia Davoust, Victor, Lauriston, et bientôt se développa de Dresde à Magdebourg. En outre, deux divisions, détachées sous Carra-Saint-Cyr et Joseph Morand, occupaient, l'une Hambourg, l'autre la Poméranie ; tout l'Elbe était donc défendu, et nous n'avions évacué ni les places de l'Oder ni celles de la Vistule. Une première victoire pouvait nous reporter au cœur de la Pologne... Mais, sur ces entrefaites, la cour de Prusse, qui ne l'avait encore osé, approuva solennellement la conduite d'York et de Bulow ; signa une étroite alliance avec la Russie, et mit près de cent mille hommes à la disposition du tzar. Alors Kutusof, dont les ressources se trouvaient plus que doublées, masqua les places, et forma deux armées actives, l'une et l'autre de quatre-vingt mille hommes, qui poussèrent en avant, conduites, l'une par Wittgenstein, York et Bulow, l'autre par Blucher et Winzingerode. Pendant que cinquante mille Cosaques, Tettenborn à leur tête, inondaient l'Elbe inférieur, déblayaient la Poméranie, enlevaient Hambourg, isolaient le Danemark, qui momentanément se déclara neutre, et frayaient la route au contingent suédois promis par Bernadotte ; les troupes régulières tendirent aux plaines de la Saxe ; Wittgenstein déboucha sur Wittenberg, et Blucher sur Dresde, Meinen et Torgau.

Au 27 mars, affaibli par l'éloignement de Davoust, qui avait couru se poster à Brunswick pour donner la main à Carra-Saint-Cyr et à Morand et protéger le Weser, Eugène ne tenait plus à l'Elbe que par Magdebourg ; et la ligne de la Saale, qu'il lui avait fallu prendre, était forcée sur plusieurs points. Pour peu que les alliés avançassent encore, la guerre était portée sur le Rhin. Eugène comprit l'énorme gravité de la situation ; il fit des efforts surhumains, se multiplia, répondit à toutes les attaques par des démonstrations hostiles, tint l'ennemi en respect près d'un mois durant, et donna ainsi aux principales colonnes de la grande armée le temps d'accourir. C'était la garde impériale, c'étaient les douzième, quatrième, sixième, et troisième corps, c'étaient environ cent mille hommes, qui débouchaient par Bemberg, Hanau, Eisenach et Wurtzbourg. L'empereur lui-même venait diriger ces renforts puissants. Il avait quitté Paris le 15 avril, après avoir obtenu du sénat une nouvelle levée de cent mille conscrits, et était arrivé le 17 à Mayence. Toujours prompt à reconnaître le danger, il lança, du 20 au 26, Ney avec le troisième corps et la garde vers Naumbourg et Marmont et le sixième vers Cambourg, Doenbourg, Bertrand et le quatrième vers Iéna, Marmont et le douzième vers Saalfeld. Eugène, de son côté, reconquit

dans les journées du 20 et du 29 toutes les positions qu'il avait perdues sur la Saale. Aussitôt l'empereur, qui n'avait guère l'habitude de se résigner au rôle défensif, prescrivit à Eugène de pousser sur Leipzig les troupes qu'il venait de battre, à Ney, qui déjà avait atteint Naumbourg, de tendre au même but, et à tous les autres corps de défiler le long de la Saale pour suivre le troisième.

Le 30 avril, à quatre lieues au delà de Naumbourg, presque aux portes de Weissenfels, la division Souham, qui éclairait la marche du troisième corps, rencontra une division de six mille chevaux russes. Le général Souham n'avait pas de cavalerie. N'importe : il forma ses fantassins en carrés, repoussa toutes les charges de l'ennemi, et le culbuta.

Le 1er mai, le mouvement continua. Souham, en arrivant au défilé de Poserra, par lequel on passe du vallon de la Saale dans la plaine de Leipzig, y trouva Winzingerode, ou des lieutenans de Blucher, avec quinze mille hommes et une forte artillerie. Même tactique, même réussite que la veille. On enleva le défilé au pas de charge. Ce nouveau succès fut malheureusement payé de la mort du maréchal Bessières; mais la route devenait libre. On s'avança à la suite de Ney, et le soir, comme on atteignait Lutzen, petite ville qui n'était plus qu'à cinq lieues de Leipzig, on rallia Eugène, qui débouchait de Mersbourg avec les onzième et cinquième corps. Ces deux corps, toujours commandés par Macdonald et Lauriston, devinrent tête de colonne. L'empereur plaça son bivouac près de Lutzen, au milieu des troupes de Ney et de la garde. De Lutzen à Weissenfels, s'échelonnèrent Marmont, Bertrand, Oudinot.

Le 2, on se remit en marche. Dès neuf heures du matin Lauriston canonnait Leipzig, et déjà Ney, Eugène, l'empereur, couraient au feu, quand des officiers d'ordonnance vinrent annoncer que le troisième corps était rudement assailli. En effet, par une manœuvre aussi habilement conçue que rapidement exécutée, Wittgenstein arrivait avec le gros de ses forces, et Blucher le suivait. Wittgenstein, que la mort de Kutusof venait d'élever au grade de généralissime des alliés, avait compris, d'après les affaires de Weissenfels et Poserna, que Napoléon dirigeait toutes ses troupes vers Leipzig pour franchir l'Elster au pont de cette ville et livrer ensuite une grande bataille; mais, se souciant peu d'en venir à un engagement général, il avait résolu d'attaquer l'empereur de flanc pendant sa marche; et, pour éloigner toute chance d'échec, il avait écrit à Blucher de se rapprocher au plus vite. Wittgenstein comptait déboucher sur Lutzen au moment où le centre de l'armée française, c'est-à-dire le troisième corps, aurait déjà dépassé cette ville, et n'avoir donc affaire qu'aux quatrième et sixième. Sa grande supériorité numérique lui permettait d'espérer la défaite de ces deux derniers corps que vingt-cinq mille hommes de cavalerie pourraient, en les tournant, acculer sur le centre. Par là, l'armée française se trouvait coupée de la Saale, et sa position devenait extrêmement critique. Ce plan, nous le répétons, ne manquait ni de hardiesse ni d'habileté; il eût peut-être réussi contre tout autre que Napoléon; mais le grand capitaine ne se laissait guère prendre au dépourvu. Loin de fuir la bataille parce qu'elle lui était offerte à l'improviste, il l'accepta d'autant plus volontiers, que Wittgenstein, pour s'être pressé un peu trop et avoir attaqué le troisième corps au lieu des quatrième et sixième, donnait beau jeu contre lui. Napoléon profita adroitement de cette faute. Dès qu'il sut que le troisième corps, qui, avons-nous dit, formait son centre, était aux prises, il rangea la garde derrière, en seconde ligne. En même temps, il envoya à Marmont, à Bertrand et à Oudinot, qui se trouvaient encore du côté de Poserna, l'ordre d'avancer au pas de course; à Macdonald et Lauriston, qui combattaient déjà sous les murs de Leipzig, celui de rebrousser chemin. Il enserra ainsi les coalisés dans une espèce de triangle, et remporta la victoire. Cette journée de Lutzen est une des pages les plus brillantes de notre histoire militaire. Non-seulement quatre-vingt-cinq mille hommes en battirent cent sept [illegible] mais les vétérans d'Austerlitz, d'Iéna, de Friedland, de Wagram, avaient presque tous disparu des cadres, et ce furent des conscrits de l'année, qui presque sans cavalerie, presque sans canons, enfo[illegible]

rent les plus vieilles bandes moscovites et prussiennes, soutenues par vingt-cinq mille chevaux et protégées par une artillerie formidable.

Le 3, à l'aube, les vaincus se retirèrent par la route de Dresde, la seule qui leur fût ouverte. L'armée victorieuse se hâta de franchir l'Elster et de se mettre à leur poursuite. Elle passa la Pleiss le 4, la Mulde le 5. Les 5, 6 et 7, Eugène, qui ouvrait la marche, ne cessa d'escarmoucher avec leur arrière-garde et conserva toujours l'avantage. Le 8, après un dernier choc sous les murs de Dresde, nos troupes rentrèrent dans la capitale de la Saxe. Les Prusso-Russes avaient détruit tous les ponts de l'Elbe, et tenaient sur la rive droite. Il fallut trois jours de travail pour rétablir les ponts, trois jours d'une canonnade des plus vives pour en rendre le passage praticable. Le 11, lorsque le défilé commença enfin, les coalisés prolongèrent leur retraite.

Depuis la bataille de Lutzen, le cabinet autrichien ne cessait d'offrir sa médiation aux parties belligérantes. Le roi de Prusse et l'empereur de Russie ne doutaient cependant pas que l'Autriche ne dût se déclarer pour eux, lorsqu'elle aurait eu le temps d'augmenter ses forces et qu'elle pourrait agir sur un théâtre d'opérations plus favorable. Il leur importait donc d'empêcher que l'armée française ne se plaçât entre eux et les Autrichiens. Dans ce but, contraints qu'ils étaient d'abandonner l'Elbe, ils se retirèrent au delà de la Sprée, dans un camp retranché qui avait été établi près de Bautzen, dès le mois de février. Il n'y eut que Miloradowisch, Kleist et Platof qui restèrent provisoirement en arrière. Miloradowisch alla avec vingt-cinq mille hommes se porter à Bischoffwerda; Kleist et Platof en prirent, l'un huit mille, l'autre quatre mille, et s'étendirent le long de l'Elster-noir.

L'Elbe franchi, Napoléon expédia à Davoust l'ordre de se ressaisir de Hambourg et de menacer Berlin; il lança Ney sur Wittenberg et Victor sur Torgau, puis s'occupa de disperser au plus vite les trois corps détachés qui le séparaient du gros des forces russo-prussiennes. Macdonald, soutenu à droite par Oudinot, à gauche par Bertrand et Marmont, se porta contre Miloradowisch; Mortier, à la tête d'une division de la jeune garde, et appuyé par Lauriston, déboucha entre Kleist et Platof. Macdonald et Mortier attaquèrent le même jour (12 mai), et tous les deux contraignirent l'ennemi à une prompte retraite vers Bautzen. La carrière était donc ouverte, et il ne tenait qu'à l'empereur de courir à une action générale. Auparavant, il fit une halte de quelques jours à Dresde, organisa les Saxons, qui formèrent le septième corps sous le général Reynier, reçut d'importants renforts de l'intérieur et porta l'armée active à cent cinquante mille hommes et à quinze mille chevaux. Mais si élevés que soient ces chiffres, les alliés conservaient toujours la supériorité numérique, et Napoléon allait avoir affaire à cent soixante mille hommes, dont trente à quarante mille de cavalerie, admirablement postés. Le roi de Prusse et l'empereur de Russie étaient au quartier général. Alexandre avait même réclamé le commandement en chef, et le double avantage du nombre et de la position lui inspirait une telle confiance, qu'il prit résolûment l'initiative dans la journée du 19. Dès qu'on lui signala l'approche de notre quatrième et de notre cinquième corps, qui, Bertrand et Lauriston à leur tête, s'avançaient parallèlement et venaient s'établir sur la Sprée, il lança contre eux York et Barclay, avec dix-huit mille hommes chacun. Barclay rencontra Bertrand vers Kœnigswarthà, et le fit plier; mais Lauriston, attaqué près de Weissig, culbuta York et détermina ensuite la retraite générale des Prusso-Russes au delà de la rivière.

Le lendemain, ce fut le tour de Napoléon d'aborder les masses ennemies. Ces masses formidables étaient couvertes de front par une double ligne de défense. D'abord la Sprée, aux rives marécageuses, et la ville de Bautzen, qu'on avait crénelée, palissadée, armée de canons; ensuite, trois mille toises plus loin, un demi-cercle de retranchements et de redoutes qui coupait la chaussée de Wurschen et qui s'étendait de Preititz à Hochkirch. Évidemment, pour déposter les Prusso-russes, il fallait livrer deux batailles. Napoléon en livra deux, une le 20, une autre le 21, et remporta les deux célèbres victoires inscrites dans nos annales sous les noms de Bautzen et de Wurschen.

Les vaincus se retirèrent, mais avec le dessein de se reformer bientôt. Une forte arrière-garde laissée par eux à Reichembach couvrait la position de Gorlitz, qu'ils voulaient prendre. On attaqua cette arrière-garde le 22, on la culbuta après une action fort chaude, où Duroc reçut une blessure mortelle, et Alexandre, se mettant dès lors en pleine retraite, indiqua le camp de Schweidnitz à ses généraux comme point de ralliement. Blucher et Barclay s'y portèrent par Buntzlau et Liegnitz; Wittgenstein, par Loewenberg et Jauer. Lauriston, Regnier, Ney, la garde, poursuivirent les deux premiers; Macdonald, Bertrand, Marmont, s'attachèrent aux pas du troisième. Oudinot tendit à Luckau pour y relever Victor qui, sans l'attendre, vint débloquer Glogau. Lauriston entra dans Breslau, Macdonald poussa jusqu'a Schweidnitz même. Davoust, sur ces entrefaites, reprenait Hambourg et Lubeck.

Malheureusement la marche trop précipitée de Victor avait découvert Leipzig. Des nuées de cosaques franchirent l'Elbe et parurent menacer les derrières de l'armée française. L'audace de ces partisans troubla Napoléon. On le vit soudain, lui d'ordinaire si prompt à poursuivre un succès, hésiter; on le vit, malgré la triple victoire qu'il venait d'obtenir, douter de la fortune et prêter une oreille favorable aux insidieuses propositions que les souverains alliés lui firent vers la fin du mois : c'était de réunir un congrès sous la médiation de l'Autriche, et de s'en remettre à la diplomatie du soin de concilier tous les intérêts rivaux. En conséquence, on signa, le 2 juin, un armistice qui suspendait les hostilités pour plus de deux mois.

Napoléon ne pouvait commettre une faute plus grave, tomber dans un piége plus grossier. Conclure une paix équitable et solide n'était en aucune façon, à peine est-il besoin de le dire, le but que les monarques de Prusse et de Russie se proposaient. Reprendre haleine, gagner du temps, appeler des renforts, et combler les vides que trois sanglantes défaites avaient creusés dans leurs cadres; donner aux alliés qui s'étaient déjà rattachés à leur cause le loisir d'entrer en campagne; chercher de nouvelles alliances, et surtout déterminer le cabinet de Vienne à se déclarer enfin en leur faveur; puis, lorsqu'ils se croiraient en forces suffisantes, engager un nouveau duel contre le colosse impérial, que les désastres de la retraite de Moscou avaient laissé entrevoir la possibilité d'abattre, et non-seulement dépouiller la France des conquêtes de l'empereur Napoléon, mais la restreindre à ses plus anciennes limites : voilà ce que la Prusse, la Russie, l'Angleterre voulaient, et ce que bientôt voulurent avec elles la Suède, l'Autriche, toute l'Allemagne, presque toute l'Europe.

Prague était la ville où devait s'assembler le congrès. Les plénipotentiaires des quatre puissances y furent rendus le 10 juin; ils y séjournèrent deux mois; mais, loin de remplir leur mission, ils ne se virent même pas. Une difficulté préjudicielle arrêta tout. L'Autriche ne se contentait plus du rôle de médiatrice; elle aspirait à celui d'arbitre. Le comte de Metternich, qu'elle avait envoyé pour représentant, prétendit que toutes les négociations devaient se faire par écrit, toutes les propositions lui passer par les mains. Les plénipotentiaires de Prusse et de Russie ne demandaient pas mieux; mais ceux de France réclamèrent péremptoirement le droit de traiter sans tutelle. Les jours, les semaines s'écoulèrent sans qu'on pût s'entendre sur ce point. Arriva le 10 août, terme de l'armistice, et la dissolution du congrès fut prononcée.

Au reste, pendant que de si stériles discussions se poursuivaient à Prague, on avait activement travaillé dans les deux camps ennemis à se mettre en mesure de recommencer la guerre. Les souverains de Prusse et de Russie, qui n'avaient désiré une trêve que pour aviser aux moyens de redescendre bientôt dan la lice avec une supériorité numériqu encore plus marquée qu'auparavant avaient rivalisé d'efforts pour atteind ce but; ils avaient imposé à leurs pe ples d'énormes sacrifices, et appelé so leurs drapeaux les soldats de l'Ang terre, de la Suède, du Meklenbourg, Wurtemberg. Quant à Napoléon, u fois éclairé sur leurs projets véritabl il n'avait rien négligé non plus pour maintenir en état de continuer victori sement la lutte; il avait réuni toutes ressources de son vaste empire, et p

rait, le 10 août, aux forces des coalisés, quelque grandes qu'elles fussent, opposer des forces égales. En outre, Napoléon, durant l'armistice, s'était occupé de couvrir Dresde du côté de la Bohême, et de s'assurer d'un double passage sur l'Elbe à l'entrée de ce fleuve dans la Saxe, car il supposait avec raison que la Saxe devait devenir le théâtre de sa défensive. Un camp retranché, propre à recevoir une cinquantaine de mille hommes, avait été établi près de Pirna, et s'appuyait, à gauche, sur Dresde dont les fortifications avaient été réparées et augmentées; à droite, sur le fort de Kœnigstein, où un pont couvert sur les deux rives assurait la communication de l'une à l'autre. Différentes places, telles que Hambourg, Erfurt, Wurtzbourg, avaient aussi été mises sur un bon pied de défense.

Voici quelles étaient, au jour de l'expiration de l'armistice, les positions respectives des armées ennemies et des armées françaises :

Un corps de trente mille Russes, Prussiens, Suédois et Mecklenbourgeois aux ordres du général russe Walmoden, se trouvait sur le bas Elbe en face de Hambourg. Bernadotte, prince royal de Suède, ex-maréchal de France, commandait dans les environs de Berlin une armée de cent dix mille hommes, dite armée du Nord, et composée de troupes russes, suédoises et prussiennes. La grande armée prusso-russe, forte de cent quatre mille hommes et de trente-cinq mille chevaux, et toujours commandée par Wittgenstein et Blucher, cantonnait en Silésie, entre Schweidnitz et l'Oder. Enfin, une nouvelle armée russe de soixante mille combattants s'organisait en Pologne, par les soins du général Benigsen.

Pour Napoléon, il avait soixante-dix mille hommes en première ligne, sur la Katzbach; il en avait cinquante-cinq mille en deuxième ligne, sur le Bober; quatre-vingt-un mille en troisième ligne, sur la Neiss; cent quarante-trois mille en quatrième ligne, sur l'Elbe; enfin, il avait une réserve de trente mille hommes, échelonnée de l'Elbe au Rhin.

Si on additionne les chiffres qui précèdent, on verra que l'effectif total des coalisés s'élevait à trois cent quatre-vingt mille hommes; celui de Napoléon, à trois cent soixante-dix-neuf mille. On peut donc dire qu'il y avait égalité.

L'Autriche vint tout à coup détruire cet équilibre. L'Autriche avait en Bohême une armée de cent trente mille hommes. Elle se déclara le 12 août contre la France, et versa cette puissante armée dans les rangs de la coalition, qui compta dès lors cinq cent dix mille combattants.

La prépondérance du nombre n'était pas encore l'avantage le plus important que l'Autriche, en se départant de la neutralité, donnait à la coalition; mais, outre que la balance proportionnelle était rompue entre les parties belligérantes, la ligne d'opérations de l'armée française se trouvait compromise. Tant que l'Autriche était restée neutre, cette ligne, qui s'étendait de Dresde à Leignitz, avait eu ses deux ailes couvertes par les forteresses de l'Elbe et de l'Oder. Glogau nous assurait le passage de l'Oder; au contraire, l'ennemi, pour rallier les troupes qu'il avait sur l'Elbe, était obligé de livrer une bataille ou de décrire un long circuit par Kalisch et Posen. La déclaration de guerre de l'Autriche nous enlevait tous ces avantages, et maintenant notre ligne d'opération était menacée, non-seulement à Dresde, mais en arrière même de cette ville.

L'armée autrichienne, surtout, n'avait qu'un pas à faire, que les montagnes de la Bohême à franchir, pour prendre à revers la base de nos mouvements et inquiéter nos communications. Le premier soin de Napoléon devait donc être de mettre hors de combat Schwartzenberg, tandis qu'on tiendrait en échec l'armée de Silésie et l'armée du Nord. Dans ce but, il donna cent sept mille hommes à Ney, en lui enjoignant de saisir Breslau, que l'armistice avait neutralisé, et de contenir Wittgenstein et Blucher au delà de l'Oder; il en donna soixante-huit mille à Oudinot, et le chargea de pousser sur Berlin, que Davoust et Gérard, postés, l'un à Hambourg avec cinquante mille hommes, l'autre à Magdebourg avec dix mille, devaient attaquer en même temps; il confia à Gouvion-Saint-Cyr et aux vingt mille braves du quatorzième corps la défense du camp de Pirna; puis, le 15 août, il sortit de Dresde avec sa garde, et se disposa à fondre en Bohême par Lœbau et Zittau

avec cent vingt mille combattants. Quoique l'armistice expirât le 10, les hostilités ne pouvaient être reprises que le 16; mais telle était la bonne foi des alliés, que Blucher, dès le 14, s'emparait de Breslau. Quant à Wittgenstein, il s'était, le 10 même, séparé de son collègue, pour aller avec soixante mille hommes se jeter dans les rangs de Schwartzenberg.

Napoléon était le 18 à Gorlitz, et ne se doutait de rien. Le 19, sur un vague soupçon du mouvement de Wittgenstein, il résolut à tout hasard de pousser une forte reconnaissance, et s'il était encore temps, de se placer entre les Prusso-Russes et les Autrichiens. Il lança donc Victor sur Georgenthal, Vandamme sur Reichenberg, et Poniatowski sur Gabel; mais, au lieu de rompre par le flanc les colonnes prusso-russes, il ne rencontra que la division autrichienne de Bubna, qui se retira précipitamm nt devant lui, et il en conclut que Wittgenstein avait déjà opéré sa jonction avec Schwartzenberg. Une telle concentration de forces annonçait de la part des souverains alliés, qui tous les trois étaient réunis à Prague, le dessein de se porter sur Dresde et de menacer les communications directes de l'armée française avec le Rhin; mais cette opération exigeait une promptitude que Napoléon ne supposait pas à ses ennemis; aussi, avant de retourner vers la capitale de la Saxe pour déjouer leur projet, il crut avoir le temps de marcher à Blucher, de le replier, de l'anéantir même, si ce général était assez téméraire pour accepter le combat. En conséquence, il prescrivit à Vandamme de se rapprocher de l'Elbe, à Victor de l'attendre à Zittau, à Poniatowski de rester à Gabel pour observer Bubna, et il porta, le 20, sur Lœbau, la garde et le corps de cavalerie du général Latour-Maubourg, et, le 21, arriva de sa personne à Lowemberg.

Il apprit là que Blucher non-seulement était maître de Breslau, mais avait refoulé sur le Bober tous les corps de Ney; et il voulut le jour même reprendre l'offensive. Blucher sentit aussitôt la présence de l'empereur, et parut, loin de chercher à lui tenir tête, ne vouloir que gagner du temps. A peine y réussit-il. Dès le 22, il était replié derrière la Katzbach, et, le soir, Napoléon, qui sentait la nécessité de secourir Dresde, crut qu'il pourrait sans inconvénient faire rétrograder sa garde vers Gorlitz, ainsi que les corps de Marmont et de Latour-Maubourg. Le 23, on enleva Golberg à Blucher, qui prolongea sa retraite jusqu'à Janer. Alors, persuadé qu'il n'osait en venir à un engagement général, et satisfait de l'avoir contraint à rentrer dans ses anciennes positions, l'empereur n'hésita plus à retourner lui-même vers Dresde. Il prit Ney avec lui, le remplaça par Souham à la tête du troisième corps, et laissa à Macdonald le commandement de l'armée qui restait sur le Bober. Elle se composait, outre le troisième corps, du cinquième, du onzième, et de la cavalerie du général Sébastiani, en tout quatre-vingt-six mille hommes.

Le 24, Macdonald demeura immobile. Blucher, qui s'attendait à être encore attaqué ce jour-là, conclut de l'inaction des Français que Napoléon était parti pour Dresde par suite du mouvement de l'armée de Bohême, et avait nécessairement dû emmener une partie de ses forces avec lui. Or, les coalisés étaient convenus que jamais leurs armées secondaires n'accepteraient la bataille quand Napoléon serait devant elles, mais qu'elles prendraient l'offensive dès qu'il n'y serait plus. Blucher se détermina donc à mettre au plus tôt à profit et l'affaiblissement de l'armée fran-çaise et l'éloignement de son chef. Il s concentra, le 25, au confluent de l Katzbach et de la Wuthende-Neiss; livr le lendemain bataille à Macdonald, et l fit éprouver une sanglante défaite. To semblait conjuré contre nos soldats pendant l'action une pluie à torrents go fla les rivières, qui sortirent de leur li rompirent les ponts et ne laissère d'autre retraite aux vaincus que p Buntzlau. Nos trois corps s'y dirigère mais la division Puthod ne put ral le cinquième, et chercha vainement passage à Kirschberg; forcée de se battre sur Lowenberg, elle fut, le 2 entourée par l'ennemi, et, malgré d' roïques efforts, contrainte de dépo les armes. Ces prisonniers et les mo du champ de bataille affaiblirent M donald de vingt-cinq à vingt-six m hommes; les soixante mille qu'il comp

encore plièrent, découragés, sous le faix de l'armée victorieuse, et ne s'arrêtèrent que le 4 septembre derrière le Lobaner-Wasser.

Tandis que ces événements se passaient en Silésie, la principale armée des alliés, celle qui s'était réunie autour de Prague, et dont Schwartzenberg avait le commandement, franchissait, le 22 août, les montagnes de l'Erz-Gebirge, et débouchait en Saxe, le 23, par Gottleube, Altenberg, Sayda et Marienberg. Nous n'avions sur la rive gauche de l'Elbe que le corps du maréchal Gouvion-Saint-Cyr, qui gardait le camp de Pirna. Le 24, à l'approche des masses ennemies, le maréchal, voyant bientôt le fort de Kœnigstein masqué, et ne voulant pas affaiblir inutilement le corps destiné à la défense de Dresde, se replia sur cette ville.

Le même jour, les Russes occupèrent le camp et détruisirent le pont de bateaux. Les fortifications de Dresde, nous l'avons dit, avaient été considérablement augmentées par les soins de Napoléon; néanmoins la position de Gouvion-Saint-Cyr était éminemment critique. Il ne se voyait entouré que d'une vingtaine de mille hommes, et les alliés, le 25, en eurent cent cinquante mille sur le terrain. Il était donc présumable que Schwartzenberg donnerait l'assaut dans la soirée pour ne pas laisser à Napoléon le temps d'accourir en force. Par bonheur, Schwartzenberg, qui n'avait encore avec lui que sa droite et son centre, se crut trop faible, et différa l'attaque pour donner à sa gauche, commandée par Klenau, le temps d'arriver. Le soir du 25 et partie de la journée du 26 se passèrent ainsi à attendre. Cependant, l'empereur, qui avait quitté la Silésie le 23, était le 25 à Stolpen. Le 26, à dix heures du matin, il entrait de sa personne à Dresde; sa garde et la cavalerie de Latour-Maubourg arrivèrent à quatre heures de l'après-midi. Il était temps. Les alliés, impatients du retard de Klenau, se décidaient à ne plus l'attendre et se mettaient en bataille. A la vue du secours qui défile dans la place, ils se décident à brusquer l'assaut. Ils s'emparent des faubourgs, ils parviennent à la vieille enceinte de la ville, et déjà ils se préparent à enfoncer les portes, lorsque soudain elles s'ouvrent devant eux. Le pas de charge retentit, les bataillons de la garde et du quatorzième corps s'élancent, frappent d'effroi l'ennemi au moment où il se croit vainqueur, et le refoulent dans les positions où il vient de se former.

Sur ces entrefaites, Vandamme, à la tête du 1er corps, débouchait de Kœnigstein et reprenait le camp de Pirna. Vers la nuit, Victor, Marmont, Kellermann fils, rejoignirent l'empereur, et portèrent ses forces à cent mille combattants.

Schwartzenberg, qui avait encore une supériorité numérique de soixante-dix mille hommes se hasarda le 27, malgré son échec de la veille, à offrir de nouveau la bataille. Napoléon accepta, comme bien on pense. Murat, après avoir fui si lâchement au début de la campagne, était revenu pendant l'armistice apporter l'expression de son repentir, et il paraissait avoir oublié ses velléités de trahison; l'empereur lui confia le commandement de l'aile droite; il se réserva celui du centre, plaça Ney à la tête de l'aile gauche, et remporta sous les murs de Dresde une seconde victoire. L'action, engagée à six heures du matin, durait encore à cinq heures de l'après-midi. En ce moment, Schwartzenberg songeait à disposer d'une partie de sa réserve qui n'avait pas encore donné, pour reprendre l'offensive à notre aile droite, repousser Ney, et dégager la chaussée de Prague, quand il apprit que Vandamme était sorti du camp de Pirna, avait culbuté le détachement qui masquait Kœnigstein, et, se portant sur les hauteurs, marchait à grands pas vers Peterswalde, où le chemin de Dohna rejoint la grande route. A cette nouvelle, il se hâta de battre en retraite, nonobstant la difficulté des seules issues qui restassent ouvertes. Cette journée lui coûtait plus de quarante mille hommes, vingt-six canons, cent trente caissons et dix-huit drapeaux. Au nombre des morts étaient plusieurs officiers de distinction; mais la perte la plus sensible aux coalisés fut celle du général Moreau, qui, retiré aux États-Unis depuis 1805, était tout récemment revenu en Europe pour entrer au service de la Russie et porter

les armes contre la France. Il eut les deux jambes emportées par un boulet, et mourut au bout de quatre jours.

Le 28, Gouvion-Saint-Cyr, Marmont, Victor, Murat, s'élancent dans toutes les directions à la poursuite des vaincus. Ils vont ne pas leur laisser de relâche, les entasser dans les gorges dont l'issue leur est fermée, les contraindre à déposer les armes. Hélas! la témérité de Vandamme vient tout compromettre.

Le 29, Vandamme, qui est maître de Peterswalde et qui voit sous ses pieds les colonnes de Schwartzenberg, débordées à gauche et à droite, converger en désordre à Tœplitz, conçoit le hardi projet de les devancer à ce nœud de toutes les routes et de leur opposer là une barrière de feu au moment où les corps qui les poursuivent couronneront les hauteurs. Bientôt, sans s'assurer s'il sera relevé à Peterswalde, il abandonne cette belle position et court à Tœplitz. Déjà un de ses régiments a pénétré dans la ville, et le succès semble devoir l'absoudre de son imprudence; mais tout à coup les alliés débouchent par les chemins de Dippoldiswalde, de Seyda, et il lui faut reculer jusqu'à Kulm. Se rétablir sur la crête des monts était facile : Vandamme s'obstine à rester en avant-garde dans la vallée et ne tient nul compte de la distance qui le sépare du reste de l'armée française.

Le 30, il fut d'abord assailli par soixante-dix mille Austro-Russes que Schwartzenberg dirigeait; puis, Kleist, un des principaux lieutenants du généralissime, Kleist, qui s'était jeté dans les montagnes pour éviter Gouvion-Saint-Cyr, arriva avec vingt mille Prussiens. Vandamme, non-seulement compta trois mille morts, mais demeura lui-même au pouvoir de l'ennemi avec sept mille hommes : c'était là tout ce qui restait de son centre et de sa droite. Les débris seuls de sa gauche, sous la conduite de Corbineau, parvinrent à rallier Saint-Cyr. Le désastre de Kulm força les corps qui poursuivaient Schwartzenberg à s'arrêter sur les frontières de la Bohême. Leur présence d'ailleurs devint nécessaire sur un autre théâtre, et Napoléon les rappela bientôt.

La campagne, en effet, pendant que les événements qui précèdent se passaient en Silésie et en Saxe, s'était aussi ouverte en Prusse. Dès la dénonciation de l'armistice, Bernadotte, pensant que Valmoden suffisait pour contenir Davoust, avait poussé quatre-vingt-dix mille hommes en avant de Berlin par la route de Wittenberg, de façon à isoler Magdebourg. Oudinot, de son côté, s'avança par la route de Torgau, et prit, le 18 août, position à Baruth, après quoi il resta trois jours immobile. Bernadotte crut pouvoir en profiter pour étendre les cantonnements de ses troupes, qui manquaient de vivres. Oudinot le laissa faire; puis, le 21, quittant tout à coup la route de Torgau, il se porta par un à-gauche sur celle de Wittenberg, replia dans la soirée les avant-postes de l'ennemi et gagna Trebbin dans l'espoir de lui couper la retraite. Mais Bernadotte ne se laissa point prévenir; il changea de front le 22, et lorsque les Français débouchèrent le 23, ils le virent rangé de Postdam à Blankenfeld, couvrant ainsi toutes les avenues de Berlin. Oudinot ordonna l'attaque. La bataille (elle reçut le nom de Gros-Beeren, d'une position qui fut chaudement disputée) dura jusqu'à la nuit sans que la victoire se décidât. Toutefois, Oudinot avait perdu mille cinq cents hommes, et reconnu la force supérieure de son adversaire. Désespérant de lui passer sur le corps pour atteindre Berlin, il rétrograda, le 24, sur Baruth. Les jours suivants, pressé par Bernadotte, il prolongea, quoique avec lenteur, sa retraite jusqu'à l'Elbe.

Davoust, pendant ce temps, avai poussé jusqu'à Schwerin, et Gérard, cul butant le rideau de cosaques qui survei lait Magdebourg, s'était avancé jusqu' Lœbnitz. Davoust ne fut déposté que plu tard; mais, dès le 27 août, la droite d Bernadotte assaillit Gérard de front, le cosaques harcelèrent ses flancs, et il fu repoussé dans Magdebourg avec une pert de six canons et de huit à neuf cents hom mes.

Ainsi, au commencement de septem bre, le triple effort que Napoléon avai tenté contre les trois principales armé ennemies n'était nulle part couronné d succès. A quoi Napoléon allait-il se r soudre? Il examina de sang-froid sa p sition, et vit que l'échec de Gross-Beer

était le plus facile à réparer. De ses trois armées, celle qu'il avait opposée à Bernadote avait le moins souffert, et pouvait sous un chef habile ressaisir l'avantage. Mécontent des opérations d'Oudinot depuis le début de la campagne, il le remplaça par Ney, et prescrivit au *brave des braves* de marcher droit sur Berlin. Lui-même, il se prépara à le soutenir, et disposa ses trois colonnes de telle sorte qu'elles convergèrent le 6 septembre vers Luckau.

Ney, arrivé le 4 à son nouveau poste, trouva ses troupes concentrés sous le canon de Wittenberg, les passa en revue, et reprit l'offensive dès le lendemain. Le 4 aussi, Napoléon s'ébranlait pour le suivre, quand il apprit que Blucher, pourchassant les débris de Macdonald, touchait presque à Bautzen. Au lieu de pointer sur la capitale de la Prusse, Napoléon dut courir au secours de son lieutenant. L'armée de Silésie fut vivement repliée, mais la combinaison qui semblait devoir anéantir celle du Nord, échoua. Ney, qui se croyait suivi par toute l'armée française, arriva seul en présence des forces supérieures de Bernadotte. Il osa les aborder entre Juterbogk et Dennewitz, mais il perdit la bataille, et se retira sur Torgau.

D'autre part, Wittgenstein et Schwartzenberg, en apprenant que Napoléon avait quitté Dresde pour marcher à l'armée de Silésie, s'étaient hâtés d'accourir, et ils avaient pris position, l'un à Pirna, l'autre à Aussig, d'où ils menaçaient d'ouvrir la communication avec Blucher. De plus, Bubna avait replié Poniatowski, à Zilau d'abord, ensuite à Stolpen. Napoléon, rentré à Dresde le 7, en sortit de nouveau, le 8, pour se porter contre Wittgenstein et Schwartzenberg. Il rejeta le premier sur Nollendorf, au delà des montagnes, le second sur Tœplitz, et revint au plus vite à Dresde pour se retourner contre Blucher qui reprenait l'offensive. Il rentrait à Dresde le 11; mais déjà Wittgenstein et Schwartzenberg étaient descendus sur ses pas. Pour en finir avec eux, il se mit à la tête de la garde, les pourchassa du 15 au 18 et ne les quitta qu'après les avoir acculés dans Kulm. Blucher, dans l'intervalle, avait gagné du terrain; il avait franchi la Sprée et se rapprochait de la Bohême par Stolpen. Le 23, Napoléon se déploya devant lui, mais le général prussien, plutôt que d'accepter la bataille, se laissa refouler jusqu'à la Neiss. Alors Napoléon, fatigué de tant d'efforts inutiles, renonça à empêcher la jonction de Blucher avec Schwartzenberg; il prévit le moment fatal où les alliés tenteraient de franchir l'Elbe pour assaillir la capitale de la Saxe, avec des forces supérieures aux siennes de près de deux cent mille hommes, et il ne songea plus qu'à réunir tout ce qu'il avait de disponible sur la rive droite du Rhin.

Les trois grandes armées ennemies communiquèrent bientôt entre elles, et enveloppèrent les Français d'un cercle continu; puis, comme si ces masses ne suffisaient pas, les alliés, avant d'entrer vigoureusement en opération, attendirent l'arrivée des soixante mille hommes de Beningsen. Le 26, dès que ce général eut rejoint, ils commencèrent leur mouvement. Bernadotte fit jeter deux ponts au-dessus de Dessau, et inonda de partisans la Saxe et le Weser. Nauembourg, Mersbourg, Brême, furent occupés. Czernichen, à la tête de trois mille chevaux, entra dans Cassel et y proclama la dissolution du royaume de Westphalie. D'un autre côté, les cosaques de l'hetman Platof, débordant par Chemnitz et Altenbourg, menacèrent Leipzig. Enfin, Davoust fut rejeté sur Hambourg.

Ces diverses expéditions donnèrent l'éveil à l'empereur, qui crut entrevoir que le dessein des ennemis était d'opérer sur ses deux ailes. Il fit déblayer la Saxe par un corps de cavalerie, appela Augereau de Wurtzbourg à Leipzig, renforça sa droite, resserra son centre. Bientôt ses conjectures se réalisèrent. Le 28, Blucher s'ébranla tout entier, replia en deçà de l'Elbe Marmont et Murat, qui surveillaient l'Elster, fit canonner vivement la tête de pont de Meissen pour masquer sa marche, et courut se concentrer au confluent de l'Elster et de l'Elbe, où il fit sa jonction avec Bernadotte. Le plan des alliés n'avait plus rien de mystérieux: évidemment, deux masses énormes, Blucher et Bernadotte d'une part, Schwartzenberg et Wittgenstein de l'autre, tendaient aux deux extrémités de l'armée française pour la tourner, la prévenir sur la Saale, la prendre à dos,

et l'acculer à l'Elbe. Quant à Beningsen, il devait pousser au centre.

Napoléon ne s'effraya point. Au contraire, il s'abandonna de nouveau à l'espoir d'anéantir ses ennemis, précisément parce que leurs deux principales armées s'écartaient davantage l'une de l'autre et que la chance de les aborder tour à tour lui était ainsi offerte. Si, malgré tous ses efforts, elles parvenaient à se placer entre lui et la France, il tenait en réserve une dernière combinaison aussi hardie que profonde. Laissant Lobau et Gouvion-Saint-Cyr à Dresde, pour tenir Beningsen en échec, mettant Victor, Lauriston, Poniatowski, sous les ordres de Murat, et leur prescrivant de disputer à Schwartzenberg et à Wittgenstein chaque pouce des routes de Leipzig, il prit lui-même Marmont, Macdonald, Souham, la garde, et du 3 au 9 octobre il les porta en deux colonnes le long de l'Elbe, vers Torgau et Eilenbourg, pour rallier Ney et recevoir Blucher et Bernadotte au moment où ils poseraient le pied sur la rive gauche du fleuve. Mais ils l'avaient déjà franchi, Blucher sur deux ponts de bateaux qu'il avait jetés au confluent de l'Elster, Bernadotte sur le pont de Rosslau. Bertrand, concentré à Wartenbourg, avait longtemps tenu tête à Blucher; puis enfin, cédant au nombre, il s'était replié sur Duben, où il avait été rejoint par Ney, refoulé lui-même par Bernadotte. Blucher les avait suivis, pendant que l'armée du Nord gagnait Zœrbig. Ney et Bertrand reculèrent jusqu'à Eilenbourg, où Napoléon arrivait impatient d'attaquer l'ennemi. Le 10, l'armée entière se déploya devant Blucher, mais dans la nuit du 10 au 11 le général prussien se hâta de franchir la Mulde et de rejoindre le prince royal de Suède. Vainement s'élança-t-on sur leurs pas dans l'espoir de les forcer à en venir aux mains : toujours résolus à éviter la bataille, ils allèrent, le 12, prendre position à Halle, et poussèrent plusieurs détachements jusqu'à Weissenfels. Schwartzenberg, cependant, poussait Murat et Poniatowski par les routes de Chemnitz et d'Altenburg, et Wittgeinstein, par celle de Colditz, prenait l'ascendant sur Lauriston et Victor. Ainsi, comme l'avait prévu Napoléon, les avenues de la France se fermaient derrière l'armée française; mais celles de l'Allemagne étaient ouvertes devant elle. Napoléon se décida à recourir au plan qu'il avait conçu pour cette double éventualité. C'était, au lieu de disputer en fugitif une retraite déjà fort compromise, c'était, disons-nous, de reporter la guerre en Prusse, de rentrer en maître dans Berlin, de s'établir avec deux cent mille hommes au point central des lignes de défense dont ses garnisons tenaient toutes les forteresses, et de dicter la paix aux coalisés.

Le mouvement commença le 13. Reygnier dégagea Wittenberg, et replia les avant-postes de Bernadotte. Bertrand culbuta ceux de Blucher. Mais le 1[illegible] au moment où toute l'armée se préparait à les suivre, on apprit la défection du roi de Bavière; on apprit même que les trente mille Bavarois, avec lesquels le feld-maréchal de Wrède était chargé de contenir sur l'Inn vingt mille Autrichiens commandés par le prince de Reuss, s'étaient réunis à eux, et que tous marchaient vers nos frontières. Vraisemblablement l'exemple donné par la Bavière ne tarderait pas à trouver de nombreux imitateurs parmi les princes de la confédération du Rhin. Déjà, presque tous les jours, quelque détachement de troupes westphaliennes, badoises, saxonnes quittait nos drapeaux pour passer à l'ennemi. Une vaste insurrection allait donc outre les innombrables armées de l'ennemi, séparer la nôtre de la France. Napoléon, en un tel état de choses, n'osa poursuivre l'exécution de son nouveau plan; il céda à la nécessité, et entreprit de s'ouvrir un passage vers le Rhin. Bernadotte descendait déjà la Saale pour revenir à la rive droite de l'Elbe et couvrir la capitale de la Prusse. On était plus rapproché que lui de Leipzig, et si Blucher l'avait suivi, on pouvait, tandis que tous les deux s'éloignaient au nord, marcher à Schwartzenberg et le forcer au combat.

Leipzig fut indiqué comme rendez-vous à toutes nos colonnes. Dès le 1[illegible] Augereau y arriva par Weissenfels; Murat, par Borna; Marmont, puis Bertrand, puis l'armée entière, sauf Reynier et Souham, par la route d'Eilenbourg. Le soir du même jour, Schwartzenberg était en présence, et de part et d'autre on se prépara pour le lendemain à un

action décisive. Napoléon sut que Blucher n'avait pas quitté Halle en même temps que Bernadotte, et qu'il accourait vers Leipzig à la tête d'environ quatre-vingt mille hommes; mais il était encore à une grande journée, on pouvait donc vaincre l'armée de Bohême avant qu'il entrât en ligne. Toutefois, il fallut se mettre en garde contre lui et diviser des forces déjà inégales. On lui opposa Ney avec le quatrième corps, le sixième et deux divisions du troisième. Napoléon, avec les autres corps entrés en ligne, se rangea au midi de la ville, son centre sur le ravin de Wachau.

Le 16, Napoléon et Schwartzenberg furent aux prises plus de onze heures durant, et lorsque la nuit les sépara, ni l'un ni l'autre n'avait droit à s'attribuer la victoire. Pourtant, dans la situation critique des Français, n'était-ce pas être défaits que de n'avoir pas anéanti des adversaires dont le nombre ne cessait de croître? Ney, d'ailleurs, avait fléchi. Ney s'était mis, le matin, à cheval sur l'Elster; il avait posté le sixième corps et les deux divisions du troisième à Mockern, sur la rive droite, le quatrième à Lindenau, sur la rive gauche; puis, vers dix heures, ne voyant pas Blucher paraître, il avait disposé des deux divisions du troisième corps en faveur de Napoléon. Or, elles arrivèrent trop tard pour lui être utiles, et au contraire, leur absence se fit cruellement sentir quand Blucher déboucha vers midi. Le sixième corps soutint seul le choc, et malgré les efforts de Marmont, qui le commandait, fut replié. Plus heureux, le quatrième, aux ordres de Bertrand, parvint à garder la position de Lindenau qui assurait la retraite.

Le 17, la troisième division du troisième corps et le septième tout entier le rejoignirent. C'était un renfort de quinze à vingt mille hommes; mais du côté des alliés, Blucher, Bernadotte, Beningsen lui-même, débouchant de toutes parts, portèrent l'armée assaillante à trois cent mille combattants, cinquante mille chevaux, mille pièces d'artillerie. Il ne restait à Napoléon que cent vingt-cinq mille combattants, vingt deux mille chevaux, six cents canons; encore dut-il s'affaiblir des quinze mille hommes de Bertrand qu'il envoya défendre les défilés de la Saale.

La lutte recommença le 18; mais tout ce que Schwartzenberg gagna en un jour entier, tout ce qu'il gagna malgré ses immenses avantages, malgré surtout l'infâme déloyauté de dix mille Saxons qui combattaient sous nos drapeaux et qui soudain tournèrent leurs armes contre nos soldats, fut de resserrer les positions françaises.

A la rigueur, Napoléon aurait pu livrer une troisième bataille; mais, continuer à se battre sans autre résultat que de tuer des hommes, eût été servir le plan que les généraux ennemis s'étaient tracé, et qui consistait à anéantir l'armée française aux dépens des deux tiers de la leur. D'ailleurs, on se trouvait à bout de munitions. Depuis cinq jours, on avait tiré plus de deux cent cinquante mille coups de canon; le 18 même, on en avait tiré quatre-vingt-quinze mille; il n'en restait plus que seize mille dans les parcs, et cette quantité suffisait à peine pour entretenir le feu pendant deux heures. Il fallut donc ordonner la retraite, qui dès le soir commença sur Leipzig. Pour faciliter l'écoulement des troupes et des convois, Napoléon donna l'ordre de jeter trois ponts sur l'Elster, au-dessus de la ville. Cet ordre demeura sans exécution, et la responsabilité des malheurs qui en résultèrent pèse sur le major général de l'armée. Ce major général, c'était.... pourquoi l'histoire se tairait-elle quand il s'agit de nommer un homme qui, l'année suivante, abandonna si lâchement la cause de l'empereur malheureux ?... c'était le maréchal Berthier.

Au jour, les coalisés assaillirent les onzième, huitième, cinquième et troisième corps qui couvraient le mouvement. Ils leur enlevèrent les faubourgs, puis la ville, rue par rue. On se défendait avec énergie, quand un affreux incident vint mettre le comble à tant de désastres. On avait miné le pont de l'Elster, et une escouade de sapeurs s'y tenait pour le faire sauter dès que le défilé serait fini. Ces gens, au bruit de la fusillade qui se rapproche, perdent la tête, allument la mine, et coupent la retraite à une grande partie des quatre corps qui défilaient les derniers. Macdonald échappe en se jetant à la nage. Poniatowski veut le suivre, et lance son

cheval dans l'Elster, mais plusieurs balles l'atteignent mortellement. Lauriston, Reynier, près de dix mille hommes et deux cent cinquante bouches à feu demeurent au pouvoir de l'ennemi. L'armée française, réduite à quatre-vingt mille combattants, gagna Weissenfels le 20, Freybourg le 21, Erfurth le 23, Hunefeld le 26. Les alliés ne la poursuivaient qu'avec lenteur, et son arrière-garde, qui n'avait encore été entamée que deux fois, cessa absolument de l'être quand elle eut dépassé la forêt de Thuringe. Mais, le 30, comme elle atteignait Hanau, elle se heurta contre les cinquante mille Austro-Bavarois du feld-maréchal de Wrède. Celui-ci espérait porter le coup de grâce aux débris de notre armée, et leur interdire l'accès de la France. Folle présomption! on lui tua dix mille hommes, on le refoula derrière le Mayn et la Kintzig, et on l'y contint jusqu'à ce que tous les corps français fussent en sûreté. Le 30 et le 31, ils gagnèrent Francfort; le 2 novembre, ils repassèrent le Rhin; mais, derrière eux, restaient Davoust bloqué à Hambourg, et Gouvion-Saint-Cyr enveloppé dans Dresde; restaient les garnisons de Torgau, de Magdebourg, de Wittenberg, et celles de toutes les places de l'Oder et de la Vistule qui ne devaient pas être dégagées; et derrière eux, venaient Bernadotte et Winzingerode, qui allaient enlever la Hollande à l'empire, Blucher et Schwartzenberg, qui allaient envahir la France, pousser jusqu'à Paris!...

Saxons (Guerre contre les). Charlemagne, après avoir détruit la puissance des Lombards en Italie et posé sur sa tête la couronne de fer, repassa les Alpes, et recommença cette longue et terrible guerre contre les Saxons dont la durée fut de trente-trois ans. Quelques historiens ont voulu voir dans cette guerre la nécessité de repousser une invasion imminente. Cependant les Saxons, fixés dans un pays assez grand pour les contenir, ayant de plus éprouvé de grandes vicissitudes, semblaient ne point menacer le pays des Francs, et nous serions assez d'avis de regarder le désir de conquêtes comme le seul mobile qui poussa Charlemagne à les soumettre.

« Les guerres d'Italie, dit M. Michelet, la chute même du royaume des Lombards, ne furent qu'épisodiques dans les règnes de Pepin et de Charlemagne. La grande guerre du premier est, comme nous l'avons vu, contre les Aquitains, celle de Charles contre les Saxons.... Le vrai motif de cette guerre fut la violente antipathie des races franque et saxonne, antipathie qui croissait chaque jour, à mesure que les Francs devenaient plus Romains, depuis surtout qu'ils recevaient une organisation nouvelle sous la main tout ecclésiastique des Carlovingiens. Ceux-ci avaient d'abord espéré, d'après les succès de saint Boniface, que l'Allemagne leur serait peu à peu soumise et gagnée par les missionnaires. Mais la différence des deux peuples devenait trop forte pour que la fusion pût s'opérer. Les derniers progrès des Francs dans la civilisation avaient été trop rapides. Les hommes de la *Terre-Rouge,* comme s'appelaient fièrement les Saxons, dispersés, selon la liberté de leur génie, dans leurs *marches,* dans les profondes clairières de ces forêts où l'écureuil courait les arbres sept lieues sans descendre, ne connaissant, ne voulant d'autres barrières que la vague limitation de leur *gau,* avaient horreur des terres limitées, des *mansi* de Charlemagne. Les Scandinaves et les Lombards, comme les Romains, orientaient et divisaient les champs; mais dans l'Allemagne même il n'y a point trace de telle chose. Les divisions de territoire, les dénombrements d'hommes, tous ces moyens d'ordre, d'administration et de tyrannie, étaient redoutés des Saxons. Partagés par les Ases eux-mêmes en trois peuples et douze tribus, ils ne voulaient pas d'autre division. Leurs *marches* n'étaient pas absolument des terres vaines et vagues; *ville* et *prairie* sont synonymes dans les vieilles langues du Nord; la prairie, c'était leur cité. L'étranger qui passe dans la *marche* ne doit pas se faire traîner sur sa charrue; il doit respecter la terre et soulever le soc (*). »

Toute la haine des Francs pour les Saxons se montre dans le chapitre d'Eginhard sur les guerres faites con

(*) *Histoire de France*, t. I, p. 311.

ce peuple par Charlemagne. « Les Saxons, dit-il, ainsi que la plupart des nations de la Germanie, sont naturellement féroces, adonnés au culte des faux dieux, et ennemis de notre religion..... A l'exception de quelques points, où de vastes forêts et de hautes montagnes séparaient les deux peuples, et marquaient d'une manière certaine les limites de leurs propriétés respectives, nos frontières touchaient presque partout, dans le pays plat, celles des Saxons; aussi voyait-on le meurtre, le pillage et l'incendie se renouveler sans cesse tant d'un côté que de l'autre... Une fois commencée, la guerre dura trente-trois ans sans interruption; elle se fit des deux parts avec une grande animosité..... Elle eût pu cependant finir plus tôt, si la perfidie des Saxons l'eût permis.

« Il serait difficile de dire combien de fois, vaincus et suppliants, ils s'abandonnèrent aux volontés du roi, promirent d'obéir à ses ordres, remirent des otages, et reçurent les gouverneurs qui leur étaient envoyés. Quelquefois même, entièrement abattus et domptés, ils consentirent à quitter le culte des faux dieux et à se soumettre au joug de la religion chrétienne; mais autant ils se montraient faciles et empressés à prendre ces engagements, autant ils étaient prompts à les violer. Aussi, depuis l'instant où les hostilités contre eux commencèrent, à peine se passa-t-il une seule année sans qu'ils se rendissent coupables de cette mobilité. »

La religion fut le premier prétexte de la guerre. Irrités contre les missionnaires, qui mêlaient les menaces aux exhortations, les Saxons brûlerent l'église de Deventer, et faillirent massacrer les prêtres qui étaient venus au milieu d'eux. A cette nouvelle, « le roi Charles, après avoir tenu son assemblée à Worms, résolut de porter la guerre en Saxe [772]; il y entra sans retard, dévasta tout par le fer et le feu, prit le château fort d'Ehresbourg, et renversa l'idole appelée Irminsul par les Saxons; puis il s'avança jusqu'au Weser, et là reçut des Saxons douze otages (*). »

(*) Eginhard, *Annales*.

Cette première expédition les fit tenir en repos deux années; mais en 774, pendant que Charles était en Italie, ils se jetèrent sur la Hesse, et essayèrent de brûler l'église de Fritzlar. Mais saint Boniface, qui l'avait construite, disent les annales de Fulde, avait prophétisé qu'elle ne serait jamais détruite par le feu; en effet, quand les Saxons approchèrent, deux anges vêtus de blanc vinrent la défendre.

Charles, de retour, voulut pousser cette guerre avec vigueur; il s'établit lui-même sur le Rhin, à Aix-la-Chapelle, dont il fit sa résidence; et, pour tenir en bride les Saxons, fortifia dans la Saxe même le château d'Ehresbourg. Il voulait les renfermer dans une ceinture de places fortes, qu'il pousserait peu à peu jusqu'au centre même de leurs forêts. « De là il gagna le Weser, et attaqua, dans le lieu nommé Brunnesberg, une multitude de Saxons qui voulaient lui disputer le passage du fleuve. Dès les premiers instants, ils furent mis en fuite et beaucoup y périrent. Le roi passa donc le fleuve, et s'avança avec une partie de son armée jusqu'à l'Ocker; là vint le joindre Hesson, un des chefs saxons, amenant avec lui tous les Ostphaliens (Saxons orientaux); il lui donna les otages exigés et lui jura fidélité (*). »

Les Saxons Angrariens et Westphaliens suivirent cet exemple. Mais à peine les Francs s'étaient-ils éloignés, que les Saxons avaient déjà repris les armes et attaqué les deux châteaux d'Ehresbourg et de Siegbourg. Cette fois, Charles pénétra jusqu'aux sources de la Lippe, et y bâtit un fort. Les Saxons parurent se soumettre, et vinrent en foule recevoir le baptême. Mais le plus célèbre de leurs chefs, Witikind, n'avait point paru, comme les autres, à Paderborn. Il était allé près de Siegfried, roi des Danois, pour solliciter des secours, et attendre des temps plus favorables.

L'occasion se présenta bientôt. Charles, appelé sans cesse d'une extrémité à l'autre de son empire, était occupé de l'autre côté des Pyrénées à combattre

(*) Idem, ibidem.

les Sarrasins d'Espagne, lorsqu'il apprit que les nouveaux chrétiens des pays situés entre le Rhin et le Weser s'étaient révoltés à la voix de Witikind, et avaient dévasté, par le fer et le feu, tout ce qui se trouvait de villes et de villages, depuis le fort de Deutz (près de Cologne) jusqu'à l'embouchure de la Moselle. Witikind fut, il est vrai, atteint et battu à Buckholz sur les bords de la Lippe: mais sa défaite ne pouvait compenser les ravages qu'il avait exercés sur toute la rive droite du Rhin. Cependant « Charles, parvenu sur l'Elbe, limite des Saxons et des Slaves, s'occupa d'établir l'ordre dans le pays qu'il croyait avoir conquis; il reçut de nouveau les serments des Saxons à Ohrheim, les baptisa par milliers, et chargea l'abbé de Fulde d'établir un système régulier de conversion, de conquête religieuse. Une armée de prêtres vint après l'armée de soldats.

« Tout le pays, disent les chroniques, fut partagé entre les abbés et les évêques. Huit grands et puissants évêchés furent successivement créés: Minden et Halberstadt, Verden, Brême, Munster, Hildesheim, Osnabruck et Paderborn [780-802], fondations à la fois ecclésiastiques et militaires, où les chefs les plus dociles devaient prendre les titres de comtes, pour exécuter contre leurs frères les ordres des évêques. Des tribunaux, élevés par toute la contrée, durent poursuivre les relaps, et leur faire comprendre à leurs dépens la gravité de ces vœux qu'ils faisaient et violaient si souvent. C'est à ces tribunaux que l'on fait remonter l'origine des fameuses cours weimiques, qui véritablement ne se constituèrent qu'entre le treizième et le quinzième siècle; les nations germaniques font volontiers remonter leurs institutions à Charlemagne. Peut-être le secret terrible de ces procédures aura-t-il rappelé vaguement dans l'imagination des peuples les mesures inquisitoriales employées jadis contre leurs aïeux par les prêtres de Charlemagne, ou, si l'on veut voir dans les cours weimiques un reste d'anciennes institutions germaniques; il est plus probable que ces tribunaux d'hommes libres qui frappaient dans l'ombre un coupable plus fort que la loi, eurent pour premier but de punir les traîtres qui passaient au parti de l'étranger, qui lui sacrifiaient leur patrie et leurs dieux et, sous son patronage, bravaient les vieilles lois de la contrée. Mais ils ne bravaient pas la flèche qui sifflait à leurs oreilles, sans qu'aucune main semblât la guider, et plus d'un pâlissait au matin, quand il voyait cloué à sa porte le signe funèbre qui l'appelait à comparaître au tribunal invisible.

« Pendant que les prêtres règnent, convertissent et jugent, pendant qu'ils poursuivent avec sécurité cette éducation meurtrière de barbares, Witikind descend encore une fois du Nord pour tout renverser. Une foule de Saxons se joint à lui. Cette bande intrépide défait les lieutenants de Charlemagne, près de Sonnethal (vallée du soleil); et quand la lourde armée des Francs vient au secours, ils ont disparu. Il restait pourtant 4,500 d'entre eux, qui, peut-être, ayant en Saxe une famille à nourrir, ne purent suivre Witikind dans sa retraite rapide Le roi des Francs brûla, ravagea jusqu'à ce qu'ils lui fussent livrés. Les conseillers de Charlemagne étaient des hommes d'église, imbus des idées de l'Empire, gouvernement prêtre et juriste, froidement cruel, sans générosité sans intelligence du génie barbare. Ils ne virent dans ces captifs que des criminels coupables de lèse-majesté, leur appliquèrent la loi: les 4,500 furent décapités en un jour, à Verden. Ceux qui essayèrent de les venger furent eux-mêmes défaits, massacrés Dethmold et près d'Osnabruck. vainqueur, arrêté plus d'une fois dans ces contrées, par les pluies, les inondations, les boues profondes, s'opiniâtra à poursuivre la guerre pendant l'hiver: alors plus de feuilles qui dérobent le proscrit; les marais durcis par la glace ne le défendent plus: le soldat l'atteint, isolé dans sa cabane, au foyer domestique, entre sa femme et ses enfants, comme la bête fauve tapie au gîte et couvant ses petits (*). »

Ces cruautés ne firent qu'exaspérer les Saxons; Witikind développe

(*) Michelet, *Histoire de France*, p. 319 et suiv.

toute son énergie et les ressources d'un esprit infatigable : il parcourt toute la Saxe, excite ses compatriotes à faire un dernier effort, à lasser les Francs à force d'opiniâtreté. Trois fois, à la tête des siens, il ose livrer bataille en plaine aux troupes de Charles : vaincu trois fois par la supériorité du nombre et de la discipline, il comprend qu'il ne peut lutter contre eux en rase campagne, et commence une guerre de surprises, d'attaques inopinées, que favorise la nature d'un pays hérissé de montagnes et de forêts profondes. Cela dura jusqu'en 785; mais alors les deux partis, également épuisés, songèrent à poser les armes. Les évêques furent envoyés à Witikind, pour traiter avec lui, et bientôt l'on vit arriver à Attigny l'indomptable chef des Saxons (*). Sa soumission mit réellement fin à la grande guerre de Saxe; il y eut bien encore des révoltes, des batailles à livrer, mais ce furent comme les dernières protestations de ce peuple au nom de son antique liberté.

Say (Jean-Baptiste), célèbre économiste, né à Lyon en 1767, fut élevé pour le commerce; mais son goût le portait vers les lettres, et l'on trouve de lui, dans l'*Almanach des Muses*, divers essais qui datent de sa première jeunesse. Employé pendant quelque temps, par Mirabeau, à la rédaction du *Courrier de Provence*, il devint ensuite secrétaire du ministre des finances Clavière, fonda, de concert avec Champfort et Ginguené, la *Décade philosophique et littéraire*. A peine cette entreprise était-elle commencée, que Champfort se donna la mort, et que Ginguené fut mis en arrestation avec Roucher et André Chénier. Say remplaça ses deux collaborateurs par Andrieux et Amaury-Duval, et continua son journal. Bonaparte, en partant pour l'Égypte, le chargea du soin de réunir les livres qu'il voulait emporter, et, devenu consul, il le comprit dans la première formation du tribunat. Say marqua peu dans cette assemblée. « Trop faible, a-t-il dit quelque part, pour « m'opposer à l'usurpation, et ne pou- « vant pas la servir, je dus m'inter- « dire la tribune; et, revêtant mes « idées de formules générales, j'é- « crivis des vérités qui pussent être utiles « en tout temps et dans tous les pays. « Telle fut l'origine du *Traité d'Écono-* « *mie politique* (1803, 2 vol. in-8°; 6e « ed. 1827). » Ce traité, traduit dans toutes les langues, et perfectionné d'édition en édition, est le principal titre de Say au souvenir de la postérité; beaucoup de personnes le mettent même au-dessus du traité de la *Richesse des Nations* d'Adam Smith. Éliminé du tribunat pour n'avoir pas voulu voter l'empire, Say fut nommé receveur des droits réunis du département de l'Allier; mais il envoya aussitôt sa démission, ne voulant pas, disait-il, aider à dépouiller la France. Il fonda une manufacture, et, depuis, il n'exerça plus d'autres fonctions publiques que celles de professeur d'économie politique au Conservatoire des arts et métiers, auxquelles il fut nommé en 1826. Il mourut à Paris en 1832. On a de lui, outre l'ouvrage que nous avons déjà cité : *Catéchisme d'économie politique*, où les principes élémentaires de cette science sont exposés par demandes et par réponses, in-12; *Lettres à Malthus sur différents sujets d'économie politique*, 1820, in-8° : l'auteur y combat à plusieurs égards la doctrine de l'économiste anglais; *Petit volume contenant plusieurs aperçus des hommes et de la société*; *De l'Angleterre et des Anglais*; *Des Canaux de navigation*; *Cours complet d'économie politique*, 1828-30, 6 vol. in-8°.

Scaliger (Jules-César), l'un des plus célèbres philologues des quinzième et seizième siècles, naquit en Italie, vers 1484. Amené en France par Antoine de la Rovère, évêque d'Agen, qui se l'était attaché en qualité de médecin, il résolut de s'y fixer, et obtint des lettres de naturalisation sous les noms de *Jules-César Lescalle de Bordonis*. Voué dès lors à la culture des lettres, Scaliger débuta par critiquer vivement les savants les plus illustres de l'époque,

(*) Le souvenir de la lutte héroïque soutenue par Witikind contre Charlemagne est resté longtemps dans la mémoire des peuples; *Guiteclin de Sassoigne* (Witikind de Saxe) fut chanté par les jongleurs : Jean Bodel fit même sur ce chef un roman fort curieux, dans où Guiteclin est devenu un roi sarrasin, zélé pour la religion de Mahomet, et allié des rois d'Hyrcanie, de Nubie et de Perse. (Voir les additions à la *Dissertation* de M. Monin *sur le roman de Roncevaux*.)

et ce fut ainsi qu'il obtint la célébrité qu'il ambitionnait. Poëte médiocre, mais habile grammairien et prosateur excellent, il contribua puissamment à rappeler les écrivains de son temps aux véritables règles du style. Il éclaircit le texte de plusieurs auteurs anciens, et rendit d'importants services à la botanique, en montrant la nécessité d'abandonner la classification des plantes d'après leurs propriétés, pour en adopter une qui fût fondée sur leurs caractères distinctifs. Il mourut en 1558, admiré de ses contemporains, qui le nommaient *le miracle et la gloire de leur siècle*. La postérité n'a pas confirmé ces éloges emphatiques, mais elle a laissé à Scaliger une place honorable parmi les restaurateurs des lettres. On a de lui : *Oratio pro Cicerone contra D. Erasmum*, 1531, in-8°, réimprimée avec un second discours sous ce titre ; *Adversus D. Erasmum orationes duæ, eloquentiæ romanæ vindices cum auctoris opusculis*, 1621, in-4° ; *de Comicis dimensionibus*, 1539, in-8° ; *de Causis linguæ latinæ libri XIII*, 1540, in-4° ; *Exotericarum exercitationum liber XV de subtilitate ad H. Cardanum*, 1557, in-4° ; *Poetices libri VIII*, 1561, in-fol. ; *Poemata in duas partes divisa*, 1574, in-8° ; *Epistolæ et orationes*, 1600, in-8°. Il avait publié en outre des *traductions latines* de *l'Histoire des animaux*, d'Aristote, 1619 ; du *Livre des insomnies*, d'Hippocrate ; enfin des *commentaires* sur le *Traité des plantes*, de Théophraste, et sur l'ouvrage du même genre qui porte le nom d'Aristote.

Joseph Juste SCALIGER, fils du précédent, né à Agen, en 1540, commença ses études sous la direction de son père, et vint les terminer à Paris. Protégé par Louis de la Roche-Pozay, ambassadeur de France à Rome, qui l'avait choisi pour instituteur de ses fils, il visita tour à tour le midi de la France, l'Allemagne, la Suisse, l'Italie et l'Écosse, se liant dans ses voyages avec les hommes les plus distingués, et recueillant partout des notions précieuses sur les antiquités et sur la chronologie. De retour dans sa patrie, il se livrait paisiblement à ses travaux philologiques, quand les états de Hollande lui offrirent la place qu'avait occupée Juste-Lipse à l'académie de Leyde (1591). Scaliger, presque aussi vain que son père, et d'ailleurs célébré par ses amis comme *un océan de science* et comme *le chef-d'œuvre de la nature*, s'excusa d'abord d'accepter cet honneur, espérant que Henri IV craindrait de voir la France privée d'un génie tel que le sien, et s'opposerait à son départ. Mais le roi l'engagea, au contraire, à se rendre aux vœux des Hollandais. Il alla donc se fixer à Leyde, y passa le reste de sa vie, et y mourut en 1609.

Il était peut-être inférieur à son père sous le rapport des grandes conceptions; mais il avait plus d'érudition et un goût plus éclairé. On lui a cependant reproché avec raison d'avoir souvent altéré le texte des anciens auteurs en leur prêtant ses propres idées. Il n'en est pas moins regardé comme un de nos premiers philologues et comme le véritable créateur de la science chronologique. Ses travaux sont très-nombreux. Nous citerons, entre autres, ses *Commentaires* sur Varron, Verrius-Flaccus, Festus, Catulle, Tibulle, Properce, Perse, Ausone, Nonnus et César ; ses *Notes* sur le Nouveau Testament grec, sur le traité *de Pallio* de Tertullien, sur le livre d'Hippocrate *sur les Blessures à la tête*, etc. ; ses traductions grecques des *Sentences* de Publius Syrus, des *Épigrammes* de Martial, ses traductions latines de l'*Ajax furieux* de Sophocle, des *Épigrammes* d'Agathias, etc. ; enfin, parmi ses ouvrages : *P. Virgilii Maronis appendix, cum supplemento multorum antehac nunquam excusorum poematum veterum poetarum*, etc., 1572, in-8° ; *Opus de emendatione temporum*, etc., Paris, 158[illegible] souvent réimprimé ; *Thesaurus temporum, complectens Eusebii Pamphi[illegible] chronicon*, etc., 1609, in-fol. ; 165[illegible] 2 vol. in-fol. ; *Opera varia antehac edita, nunc vero multis partibus auct[illegible]* 1610, in-4° ; *Poemata omnia*, 161[illegible] in-8° ; *Epistolæ omnes quæ reperi[illegible] tuerunt nunc primum collectæ*, 15[illegible] in-8°.

SCARRON (Paul), naquit à Pa[illegible] en 1610, d'un conseiller au parleme[illegible] Il perdit sa mère de bonne heure[illegible] son père s'étant remarié, il ne [illegible] s'accorder avec sa belle-mère, et [illegible] obligé de s'éloigner. On finit cepend[illegible]

par le réconcilier avec son père, et il promit d'embrasser l'état ecclésiastique. Il prit le petit collet; mais son goût pour le monde l'empêcha de s'engager dans les ordres. Il fut néanmoins pourvu d'un canonicat au Mans. Son ardeur pour le plaisir avait déjà ruiné sa santé; une folie de carnaval acheva de la détruire. Il avait imaginé de parcourir tout nu les rues de la ville, après s'être enduit le miel des pieds à la tête, et roulé dans un lit de plumes. Poursuivi par la populace, il n'eut d'autre ressource que d'aller se réfugier dans les roseaux de la Sarthe. Glacé par le froid, il y perdit pour toujours l'usage de ses membres, et devint, comme il le dit lui-même, « un raccourci de la misère humaine. » Pour surcroît de malheur, son père fut exilé bientôt après, on ne sait pourquoi, et un procès qu'il eut avec sa belle-mère lui fit perdre sa fortune.

Il se mit alors à composer des comédies burlesques, qui eurent une grande vogue et le firent vivre, en même temps qu'elles le désennuyaient. Sa maison devint le rendez-vous des beaux esprits et des grands seigneurs, desquels il obtenait chaque jour par ses bons mots quelque nouvelle gratification. Présenté à la reine Anne d'Autriche, il lui demanda la permission d'être *son malade à titre d'office,* et Mazarin fit attacher une pension de 500 écus à cette singulière charge. Mais cette pension, qu'on lui avait si facilement accordée, on la supprima plus tard pour le punir d'avoir fait la *Mazarinade;* et comme il avait toujours augmenté sa dépense, en proportion de ce qu'il recevait, il se trouva dans une grande gêne. Bientôt de nouveaux malheurs réduisirent ses ressources à une pension de seize cents livres, que lui faisait le surintendant Fouquet. Ce fut alors cependant qu'il épousa Mlle d'Aubigné, si célèbre depuis sous le nom de Mme de Maintenon (*). Ce mariage amena chez lui la brillante société, qui commençait à s'éloigner de sa maison, et améliora sensiblement le ton de ses réunions, où jusqu'alors avaient trop souvent régné des habitudes de bouffonnerie et de licence. Cependant sa gaîté survécut à son changement d'état, comme elle avait résisté aux plus intolérables douleurs; et il mourut en riant, en 1660.

Il y a longtemps que l'opinion est arrêtée sur le mérite littéraire de Scarron; son *Énéide travestie,* en huit livres; ses comédies de *Jodelet ou le Maître Valet,* de *don Japhet d'Arménie*, et ses autres ouvrages, à l'exception du *Roman comique,* ne sauraient guère exciter aujourd'hui que la pitié. Mais il faut reconnaître aussi que ces ouvrages contribuèrent beaucoup, par l'excès même de leur burlesque gaieté, à faire tomber ce faste des grandes phrases sentimentales et toute cette afféterie du style précieux, dont Molière fit depuis complète justice. Quant au *Roman comique,* on le lit encore et on le lira toujours avec plaisir. Les *œuvres de Scarron* ont été recueillies et publiées par Bruzen de la Martinière, 1737, 10 v. in-12.

Sceau ou scel. L'usage des sceaux fut introduit par les Romains dans la Gaule, et les Francs, qui l'y trouvèrent établi, l'adoptèrent. Les premiers étaient des anneaux qui se portaient au doigt. Ceux des rois mérovingiens offraient la figure du prince à qui ils appartenaient, avec son nom et son titre de *rex Francorum.* Tel est celui de Childéric, qui fut trouvé dans son tombeau, à Tournay, en 1654. Ces anneaux servaient, non-seulement à sceller les actes, mais encore à accréditer les porteurs de paroles, les chargés de missions, et à faire connaître qu'ils venaient réellement de la part de ceux sous le nom desquels ils s'annonçaient. Lorsque Clovis envoya secrètement Aurélien à la cour de Bourgogne, pour savoir de Clotilde si elle consentirait à devenir son épouse, il lui remit son anneau, pour constater la sincérité de son message. Cet ambassadeur l'ayant montré, la princesse prit confiance en lui, et l'accueillit favorablement.

Les évêques, les abbés et les grands eurent, aussi bien que les rois, dès les commencements de la monarchie, de semblables anneaux, qui leur servaient dans l'un et l'autre des deux cas que nous mentionnons ici. De là ces formules que l'on rencontre dans les chartes et les diplômes : *de anulo nostro subtersigillare decrevimus; anuli nostri impressione adsignari jussimus; de anulo nostro jussimus sigillari;* et autres semblables.

(*) Voy. ce nom.

Les empreintes de ces anneaux étaient d'autant plus nécessaires pour constater l'authenticité des actes, qu'alors il n'existait pas d'autre moyen de le faire, et qu'on ne signait point, tant était rare alors le talent, si commun aujourd'hui, de lire et d'écrire.

Aux anneaux succédèrent les sceaux, qui donnèrent de plus larges empreintes. Sur les leurs, les rois de la seconde et de la troisième race sont communément représentés, assis sur un trône, vêtus du *pallium*, la couronne en tête, tenant d'une main un globe, et de l'autre un sceptre surmonté des feuilles de trèfle, dont on a fait plus tard les fleurs de lis. Cet usage n'était pas toutefois tellement général, que ces sceaux n'offrissent fréquement d'autres figures, telles que des croix, des têtes de saints, des portes d'église, etc. Il existe un diplôme de Pepin scellé d'une tête de Bacchus pourvue d'une barbe et couronnée de pampres. Il en est un de Charlemagne dont le sceau représente une tête de Sérapis surmontée du boisseau mystique. Hugues Capet est représenté, dans l'empreinte de son sceau, assis, une couronne fleuronnée en tête, tenant de la main gauche un globe, et de la droite une main de justice. C'est la première fois que dans l'effigie de la personne royale on voit cet emblème de la puissance judiciaire, qui ne reparaît plus ensuite que dans le sceau de Louis X. Louis VI est assis, vêtu d'une espèce d'aube, portant en tête une couronne ornée de croix, et tenant un sceptre à trois pointes. C'est le premier sceau où paraisse une véritable fleur de lis. Quelquefois les rois étaient représentés armés de pied en cap, l'épée nue à la main, sur un cheval bardé de fer, courant à toute bride.

Toutes ces représentations étaient entourées du nom du prince avec ces deux mots, *rex Francorum*, que nous avons déjà trouvés sur les anneaux des rois mérovingiens. Charles le Chauve est le premier qui les fit précéder de la formule *Dei gratia*, que n'adoptèrent point tous ses successeurs. Celle de Hugues Capet fut : *Hugo Dei misericordia Francorum rex*. Les princes qui régnèrent après lui la continuèrent, puis le *Dei gratia* finit par prévaloir et arriver jusqu'à nous.

Les évêques étaient représentés dans leurs sceaux, en habits pontificaux, la mitre en tête, tenant la crosse épiscopale de la main gauche et donnant la bénédiction de la droite. Cet usage subsisait quelquefois de légères modifications; par exemple, le sceau de Hugues I[er], archevêque de Besançon, représentait ce prélat vêtu et mitré comme nous le disons, tenant de la main droite le bâton pastoral et de la main gauche un livre. Le sceau des églises et des abbayes offrait ordinairement l'effigie du saint sous le patronage duquel elles étaient placées. Les prélats et les abbés se servaient de leur sceau pour leurs affaires particulières; mais quand il était question de celles de leurs diocèses, ou de leur communauté, les premiers devaient employer celui de leur église métropolitaine, et les seconds celui de leur monastère. Plus tard les choses changèrent, et les uns comme les autres appliquèrent leurs sceaux particuliers à tous leurs actes, de quelque nature qu'ils fussent.

Les grands et les seigneurs étaient ordinairement représentés sur leurs sceaux, couverts de leurs armures, l'épée, la lance ou la bannière à la main, le bouclier au bras gauche et montés sur un cheval lancé au galop. Les femmes nobles, principalement à partir du onzième siècle, eurent des sceaux comme leurs maris; ainsi, Emma, comtesse de Guisnes, est représentée sur un sceau apposé à un acte de 1120, tenant un caducée de la main droite, et un livre de la gauche. D'autres, comme Béatri[x] de Coligny, sont représentées à che-val, et tenant un oiseau sur le poing. Plusieurs comtesses de Flandre, savoir Marguerite, femme de Baudouin le Fo[rt] ou le Courageux; Jeanne, fille de Bau-douin IX, empereur latin de Constan-tinople, et Marguerite, sœur de celle-ci femme de Bouchard d'Avesnes, figure[nt] sur leurs sceaux, un lis à la main, comm[e] les reines de France. Au reste, ce n'étaie[nt] pas seulement les rois, les prélats et [les] nobles qui avaient des sceaux; les ma[r-]chands, les bourgeois, les hommes mé[...] de la plus basse condition en avaie[nt] aussi : un gardeur de pourceaux app[e-]lé Rodolphe termine ainsi une charte [de] donation de 1277 : *Ego prædictus R[o-]dulfus, prædictis religiosis præsent[...]*

litteram sigillo meo munimine præbui confirmatam.

Charles le Chauve fit usage de deux sceaux différents, selon la partie de ses États que concernait la pièce qu'il scellait. On lit dans le livre rouge de la chambre des comptes de Paris, fol. 579, verso: « Cilz Charles fu roys de France et emperieres de Rome, et de tout ce qu'il donnoit et confermoit en Haynaut et en l'empire d'Allemagne, il séeloit de son grant seel; et ce qu'il donnoit et confermoit en son royaume de France, il séelloit de son anel. »

Sous les deux premières races, les fils du roi n'avaient point de sceaux qui leur fussent propres. Pepin, Charles et Louis, fils de Charlemagne, souscrivant une charte de Gisèle, sœur de leur père, en faveur de l'abbaye de Saint-Denis, ne la scellèrent point, non plus que la princesse. Sous la troisième race, les fils du roi obtinrent ce privilége, surtout ceux qui furent designés comme héritiers présomptifs de la couronne. Quand ces derniers montaient sur le trône, ils quittaient leur sceau particulier et scellaient leurs actes du sceau royal. Cependant ils ne pouvaient point jouir de cette faculté avant leur inauguration; la preuve en est dans ces expressions d'une charte de 1286, émanée de Philippe le Bel : *Sigillum cum titulo regni Franciæ nondum habentes, has litteras nostro, quo prius utebamur, sigillo fecimus sigillari.* Lorsque, pour une raison quelconque, les rois n'avaient point sous la main le sceau royal, ils se servaient du sceau dont ils avaient fait usage avant leur couronnement; une charte du roi Jean, de l'un des trois derniers mois de l'an 1350, se termine ainsi : *Datum Parisiis sub sigillo, quo ante susceptum regimen regni nostri utebamur.* Comme ce prince avait été inauguré le 26 septembre de cette année, il est à présumer qu'au moment de la concession de cette charte, il n'avait point le sceau royal à sa disposition.

Il n'y avait que le roi qui eût le droit de faire imprimer son effigie sur les actes émanés de son autorité. Pendant la captivité du roi Jean, les sceaux de France étant en Angleterre, le dauphin Charles, en l'absence de son père, se servit d'abord du sceau du Châtelet, tant qu'il ne fut que lieutenant général du royaume, et ensuite du grand sceau de Normandie, lorsqu'il eut pris le titre de régent. Cette importance et ce respect du sceau royal firent que les rois veillèrent avec le plus grand soin à sa conservation; ils instituèrent sous le nom de *chancelier* et de *garde des sceaux* (voyez ces mots) des officiers qu'ils en rendirent dépositaires; et ceux-ci ne s'en séparaient jamais, dans la crainte qu'on ne le volât et qu'on n'en fît un usage criminel; Roger, vice-chancelier du roi d'Angleterre Richard Ier, s'étant noyé pendant une tempête survenue dans le voisinage de l'île de Rhodes, fut retiré de l'eau portant au cou le sceau royal de son maître.

Les archevêques ne faisaient point usage de leur sceau épiscopal avant d'avoir été revêtus du *pallium*, insigne de leur dignité. Les nobles n'en avaient point qu'ils ne fussent chevaliers, ou n'eussent atteint l'âge de vingt et un ans, qui était celui où ils pouvaient l'être; auparavant ils faisaient usage de celui de leur père ou de leur mère; on lit dans une charte du douzième siècle : *Et quia miles non eram et proprium sigillum non habebam, quando hanc concessionem fecimus, auctoritate sigilli domini patris mei cartam illam sigillavimus.* On lit dans une autre, de l'an 1253, émanée de Catherine, duchesse douairière de Lorraine, et de Frédéric, son fils mineur : « Je, Katerine, duchesse, ai « mis mon seel en ces lettres, en tesmoi« gnage de vérité; et je, Ferris, dux, de« vant nommez, use dou sel de ma mère « devant nommée, et tantost comme je « serai fors de mainburnie, je suis tenu « de mettre mon seel à ces lettres. »

Dans le même cas, à défaut du sceau de son père ou de sa mère, on empruntait celui d'un parent et même d'un étranger qui se rendait garant de l'authenticité de l'acte; dans une charte de 1117, le notaire fait, en ces termes, mention de cette circonstance : *Sed quia nondum comes Gaufridus proprium habebat sigillum, hoc nobis in sigillo comitis Stephani confirmavit.* Quelquefois, toujours en cas semblable, on ne scellait point, mais on promettait de le faire quand on en aurait le droit. On lit dans une charte de Girard, vicomte d'Amiens,

de l'an 1226 : *Girardus, dominus Pinconii, vicedominus Ambianensis, donationem superscriptam, factam capitulo Ambianensi recognovit, et promisit quod quam cito miles erit et sigillum habebit, dictum sigillum apponet dictæ concessioni.* On lit dans une autre de 1228, octroyée aux habitants de Dijon, par Hugues IV, duc de Bourgogne : *Juravi dictis Divionensibus, quod quando ad militiam promotus fuero, eis præsentes litteras innovabo, et eo sigillo quo miles utar, sigillabo et tradam sigillatas.*

On n'avait point de sceau non plus avant d'être engagé dans les liens du mariage; on voit dans des lettres de Guillaume de Vierzon, qu'il fut obligé d'emprunter pour les sceller, celui de son oncle Archambaud de Bourbon, pour une double raison : il n'était ni chevalier, ni marié : *cum nondum nec miles nec uxoratus esset.* Plus tard, il les revêtit du sien propre : *Cum jam uxoratus esset ac proprium sigillum haberet.*

Après la conquête de l'Angleterre par les Normands, les rois, les princes et les grands, en signe de la fidélité qu'ils apporteraient dans l'exécution de leurs engagements, fixèrent à leurs chartes des figures de croix imprimées sur la cire, et attachèrent à ce sceau quelques-uns de leurs cheveux ou quelques poils de leur barbe, *selon la coutume de leur pays natal.* Un comte de Lincoln faisant donation de plusieurs domaines à un monastère qu'il avait autrefois fondé dans le diocèse de Norwich, trouva un moyen encore plus étrange de constater l'authenticité de son diplôme : *In hujus rei evidentiam*, dit-il à la fin de cet acte, *sigillum dentibus meis impressi, teste Mariele, uxore mea;* « pour « que ce soit chose évidente, j'ai frappé de « l'empreinte de mes dents le sceau des « présentes, en présence de ma femme « Marièle. » Mabillon, de qui nous empruntons ce fait, dit que de son temps on voyait encore sur la cire des vestiges de cette empreinte.

On employait quelquefois des métaux précieux pour les sceaux; les grands seigneurs, en écrivant au roi, scellaient leurs lettres en or, ou en argent. Philippe-Auguste fit don à l'abbaye de la Saussaie, de tous les sceaux d'or des lettres qui lui seraient adressées, et Philippe le Bel y ajouta les sceaux d'argent des siennes. Plus tard, la coutume de sceller en cire finit par prévaloir, et devint générale. Le sceau royal fut toujours blanc sous les rois des deux premières races et sous les premiers de la troisième. Louis VI se servit quelquefois de cire rouge, et quelquefois de cire jaune. Philippe-Auguste et plusieurs de ses successeurs firent usage de cire verte, mais pas toujours. Dans le courant du douzième siècle, les rois, les évêques, les abbés, les chapitres, les monastères, les clercs et les seigneurs, employèrent quelquefois de la cire rouge, particulièrement pour sceller les actes de leurs justices. Guillaume, archevêque de Reims, et d'autres prélats scellaient en cire blanche; Bouchard de Montmorency, Béatrix de Guisnes, etc., en cire jaune. Dans des lettres de 1199, de Richard, abbé de Compiègne, et de son monastère, le sceau du prélat est en cire blanche et celui du couvent en cire verte. Enfin, il n'y avait à cet égard aucune règle établie, et chacun adoptait pour son sceau la couleur qui lui plaisait.

Selon Dutillet, les rois de France finirent par se réserver la cire jaune pour leurs sceaux, et Louis XI accorda, par lettres patentes du 20 janvier 1468, comme un grand privilége, à René d'Anjou, roi de Sicile, le droit de sceller en cire de cette couleur, tant en France qu'en Sicile. Cependant, on scellait en cire verte les lettres appelées chartes, édits, rémissions, toutes celles, enfin, qui étaient intitulées : *Ad perpetuam rei memoriam*, ou : *A tous présents et à venir.* Les autres lettres, qui commençaient par : *A tous ceux qui ces présentes lettres verront*, étaient scellées en cire jaune. Les universités et les communautés se servaient de cire rouge ; les lettres de l'Académie française étaient scellées en cire bleue.

Jusqu'au douzième siècle, les sceaux furent appliqués sur les chartes, à l'exception des sceaux en or, en argent ou en plomb, qui y étaient attachés par des lacs de soie, de lin, de chanvre, de cuir ou d'autre matière. On appelait ces derniers, sceaux pendants, *sigilla pensilia.* Louis VI fut le premier qui sépara de ses actes les sceaux en cire et

suspendit, comme le pape le faisait · tous les siens, de quelque nature s fussent. Il employa toutefois ra- nt cette manière de sceller, que fils Louis VII mit constamment ratique. Les seigneurs ecclésiasti- et les seigneurs séculiers adoptè- ensuite les sceaux pendants, à l'i- tion des rois et des papes; et l'usage s sceaux devint enfin si général, partir de 1164 on n'en rencontre d'autres.

facilité qu'on avait de frapper sceaux suspendus d'une seconde reinte au dos de la première, fut à profit par Louis VII; et ce fut là gine du contre-scel. Ce second sceau, n'avait point l'authenticité du pre- , en tenait lieu quelquefois et par sion. Henri de Vergis, sénéchal de gogne, dit, dans une charte de 1246, n'ayant point pour le moment d'au- ceau à sa disposition, il attache à ettres le contre-scel dont il fait ha- llement usage, promettant par ent qu'aussitôt qu'il aura en son oir son scel authentique, il en fera r ces mêmes lettres.

distinction de sceaux que Charles uve observait selon qu'il promul- un acte comme empereur, ou e roi de France, en introduisit ntre le grand et le petit sceau. avons dit à qui était confiée la garde emier, appelé sceau de France; au second, que l'on nommait *sceau ecret*, et que possédaient les s, les princesses et les grands bien que le roi, ceux à qui il ap- ait le gardaient par devers eux, en faire usage dès qu'il en était dans les affaires courantes et pri- On le conservait soigneusement les bourses enrichies de broderies. ce que nous apprend un compte nne de la Fontaine, où l'on trouve ticle de dépense « pour faire et ler les bourses aux seaulx du et du roy, de la royne, de la besse d'Orléans, etc. »

nme l'application ou la suspen- lu sceau était la seule manière de er l'authenticité aux actes, la perte t objet pouvait entraîner les plus s conséquences. Aussi, quand un e ou seigneur avait perdu le sien, il se hâtait de le déclarer à la chambre des comptes, de le faire savoir à autant de personnes qu'il le pouvait, de désavouer toutes les pièces sur lesquelles il pouvait se rencontrer postérieurement au jour où il avait cessé d'être en sa possession; puis il en adoptait un autre dont il faisait la description et qu'il signalait comme le seul auquel on dût ajouter foi. On agissait de même quand un sceau avait été contrefait. Entre les années 1145 et 1153, saint Bernard, abbé de Clairvaux, instruit que des faussaires ayant contrefait le sien, l'avaient appliqué à des actes qui n'émanaient point de lui, écrivit au pape Eugène III, alors en France, pour lui faire savoir qu'il abandonnait le sceau dont il s'était servi jusque-là, et le prier de ne prendre confiance, à l'avenir, qu'en celui qu'il venait d'adopter, dans lequel son nom était écrit et son effigie représentée.

Jusqu'à présent nous avons vu les rois, les grands et les prélats, faire représenter sur leurs sceaux leurs propres personnes. Vers le milieu du treizième siècle, lorsque les armoiries furent presque généralement adoptées, les premiers substituèrent à leur image l'écusson de leur maison, et les femmes accollèrent celui de leurs familles à celui de leur mari. Les évêques et les abbés imitèrent les rois et les seigneurs; ils ne mirent d'abord leurs armoiries qu'en contre-scel, puis, s'encourageant avec le temps, ils chassèrent leur effigie de leurs sceaux, et y substituèrent leur blason.

Jusqu'à François Ier le sceau donna seul de l'authenticité aux actes, et tint lieu de la signature, que la majorité de la noblesse et une partie des gens d'église n'auraient pu donner, faute de savoir se servir d'une plume. Mais depuis 1515, l'instruction s'étant répandue, et ayant pénétré dans les châteaux aussi bien que dans les maisons bourgeoises, le talent d'écrire son nom devint presque populaire; et dès lors les sceaux. moins nécessaires, commencèrent à devenir d'un usage moins fréquent. On les conserva pourtant dans certains cas, mais par habitude et sans trop savoir pourquoi; car, dès le commencement du seizième siècle, ils ne donnèrent plus une authenticité que les actes ne reçurent que de la signature de l'officier public qui les

avait passés ou des contractants qui les rédigeaient et les souscrivaient entre eux.

On trouvera à l'article CHANCELLERIE (tom. IV, p. 475 et suiv.) ce qu'il reste à connaître sur l'emploi des sceaux en France, au moment de la révolution; nous y ajouterons seulement ce qui suit.

Le *grand sceau* ou le *sceau du roi*, qui était entre les mains du chancelier ou du garde des sceaux, rendait les actes auxquels il était apposé, exécutoires par tout le royaume, et portait empreinte l'image du roi vêtu de ses habillements royaux. Aujourd'hui, le *sceau de l'État* représente un livre ouvert avec le mot *Charte constitutionnelle*, écrit en tête de la page de gauche.

Les sceaux des chancelleries près des parlements portaient les armes de France. Ils rendaient les actes exécutoires dans le ressort des parlements auxquels ils appartenaient, quand on y joignait un *pareatis* du grand sceau.

Les sceaux des présidiaux portaient également les armes de France. Ils rendaient les actes exécutoires dans tout le ressort du parlement où étaient situés les présidiaux.

Il y avait encore les *petits sceaux de justice*, servant à sceller les sentences, les mandements, les exécutoires des juges non présidiaux et les contrats. Ils étaient exécutoires par tout le royaume pour les contrats, en vertu de l'ordonnance de 1539; pour les sentences, ils ne l'étaient que dans le ressort du juge. Ils portaient aussi les armes de France, et étaient, de même que ceux des présidiaux, de moindre dimension que les sceaux des petites chancelleries.

Le sceau, ou, comme on disait, le *scel du Châtelet*, dont le dauphin qui fut depuis Charles V se servit pendant quelque temps, lors de la captivité de son père, ne consistait qu'en une fleur de lis. Il était attributif de juridiction, et on prétendait qu'un contrat, passé sous le scel du Châtelet de Paris, y attirait les parties de tout le royaume, quand il s'agissait de l'exécution de ce contrat, ou d'un procès à son occasion.

Outre le grand et le petit sceau ou scel du secret, on faisait encore usage, à la chancellerie de France, du *sceau-dauphin*. Dans celui-ci, le roi était représenté à cheval, armé et portant pendu au cou, un écu sur lequel étaient écartelées les armes de France et du Dauphiné, en un champ semé de fleurs de lis et de dauphins. Ce sceau avait son centre-scel, dans lequel étaient empreintes les armes de France et du Dauphin ayant pour support un ange. On l'employait à sceller les expéditions du Dauphiné, pour lesquelles on se servait de la cire rouge, excepté les édits et autres chartes, qui étaient scellés en cire vert

SCHEFFER (Jean), né à Strasbou en 1621, quitta de bonne heure l'Alsace, alors souvent exposée à devenir théâtre de la guerre, pour se fixer en Suède, où la reine Christine lui donna, 1648, la chaire d'éloquence et de politiq à l'université d'Upsal. Il fut ensuite professeur de droit et bibliothécaire de cet université, et mourut à Upsal, en 167 On a de lui des éditions estimées de Pl *dre*, de la *Tactique* d'Arrien et de ce de l'empereur *Maurice*, des *Histoires verses* d'Élien, etc., et un grand nomb d'ouvrages sur les antiquités romai et sur l'histoire de Suède; nous ne terons que les principaux : *Agrippa berator, sive diatriba de novis tabu* 1645, in-8°; *de Militia navali veter lib. IV*, 1654, in-4°; *Upsalia antiq*, etc., 1666, in-8°, rare et curieux; *De vehiculari veterum*, 1671, in- fig. : c'est l'un des ouvrages les plus vants de Scheffer; *Incerti script Sueci, qui vixit circa annum* 1: *breve chronicon archiepiscopor*, *præpositorum, etc., Ecclesiæ U liensis, cum notis*, Upsal, 1673 : c'e plus ancien monument que l'on conn de l'histoire ecclésiastique de Su *Lapponia, seu gentis regionisque ponicæ accurata descriptio*, 1673, i fig.; *Suecia litterata*, 1680, in-8°.

SCHELESTAT, ville de l'anci Alsace, aujourd'hui chef-lieu d'ar dissement du département du Bas-R On croit qu'elle est située sur l'em cement d'une station romaine ap *Elcebus*. Ce n'était vers le comm ment de la monarchie qu'un villag n'avait d'autre importance que ce sa position commode, sur la rivi l'Ille, pour l'embarquement des vi la contrée. Il en est fait mention, la première fois dans l'histoire, en sous le règne de Thierry IV, c

d'Alsace. Plus tard les empereurs carlovingiens y eurent un château qu'ils habitèrent souvent, et où Charlemagne passa les fêtes de Noël de l'année 775. C'est vers l'année 1232 que Schelestat fut fortifiée et obtint le titre de ville impériale. Elle eut plusieurs siéges à soutenir, notamment en 1338 et en 1380. Elle faillit tomber, en 1632, au pouvoir des Suédois, commandés par le maréchal Horn, et fut cédée à la France en 1634. Le traité de Westphalie nous en assura définitivement la possession. Louis XIV en fit démolir les anciennes fortifications, et la fit fortifier de nouveau, en 1673, d'après le système de Vauban. Les coalisés la bombardèrent en 1815. On y compte aujourd'hui 6,950 habitants.

Scherer (Barthélemy-Louis-Joseph), né en 1747, à Delle près de Porentruy, servit pendant onze ans dans les troupes autrichiennes, et passa ensuite dans le régiment d'artillerie de Strasbourg, où il était capitaine au moment de la révolution. Il devint en peu de temps général de brigade et de division, servit en cette qualité à l'armée de Sambre-et-Meuse, et commanda successivement les blocus de Landrecies, du Quesnoy, de Valenciennes et de Condé, dont il se rendit maître. Nommé ensuite commandant en chef de l'armée des Alpes, il remporta, en 1795, quelques avantages sur les alliés, et passa de là à l'armée des Pyrénées occidentales, où il obtint également des succès. Lorsque la paix eut été signée avec l'Espagne, il revint en Italie, et défit complétement l'armée austro-sarde à Final et sur la rivière de Gênes. Il fut appelé, en 1797, au ministère de la guerre, qu'il conserva jusqu'en 1799. Il alla alors de nouveau commander en Italie, y éprouva des défaites réitérées, fut destitué, et n'échappa que par la fuite à un décret d'accusation. Il se retira dans ses terres, après la révolution du 18 brumaire; et il y mourut en août 1804.

Schneider (Antoine-Virgile), né, en 1779, à Saar-Union (Bas-Rhin), entra en 1800, en qualité d'adjoint surnuméraire, dans l'arme du génie, fut successivement aide de camp des généraux Dalesmes et Musnier, se distingua au siége de Saragosse en 1808, et fut nommé capitaine au onzième de ligne la même année, et chef de bataillon en 1810. L'année suivante, le duc de Feltre, dont il était devenu aide de camp, le chargea de plusieurs missions importantes. Il s'en acquitta avec zèle et talent, passa major dans la dix-septième demi-brigade provisoire, fit avec ce grade la campagne de 1812 en Russie, fut renfermé dans Dantzig et fait prisonnier de guerre en 1813. Rentré en France après la première abdication de Napoléon, il fut nommé colonel en 1815 et chef d'état-major du cinquième corps, au retour de l'île d'Elbe. Après le désastre de Waterloo, il resta quatre ans sans emploi, et ce ne fut qu'en 1819 que le gouvernement l'appela au commandement de la légion de l'Indre, devenue vingtième léger. Il fit à la tête de ce corps la campagne d'Espagne de 1823; fut nommé maréchal de camp en 1825; commanda en 1828 une brigade de l'armée d'expédition de Morée, et obtint le grade de lieutenant général, le 12 août 1831, peu de temps après sa rentrée en France. Appelé, à la fin de 1832, à la direction générale du personnel et des opérations militaires au ministère de la guerre, il fut nommé, en 1834, député de l'arrondissement de Sarreguemines, et obtint, le 12 mai 1839, le portefeuille de la guerre, qu'il conserva jusqu'au premier mai 1840. Il est aujourd'hui président du comité d'infanterie.

Schneider (Euloge, ou plus exactement Jean-George), né en 1756 à Wipfeld, village de l'évêché de Wurtzbourg, avait embrassé la vie religieuse chez les récollets à Bamberg, et s'était fait une assez grande réputation d'éloquence à Augsbourg, et à Stuttgard, à la cour du duc Charles de Wurtemberg, qui l'avait nommé son prédicateur, lorsqu'il vint à Strasbourg en 1791, et fut nommé vicaire général de l'évêque constitutionnel de cette ville. Il montra d'abord quelque modération; mais, son influence augmentant avec les progrès de la révolution, il se fit nommer procureur-syndic de la commune de Haguenau, puis accusateur public près le tribunal criminel du Bas-

Rhin, et devint bientôt la terreur du pays. C'était surtout contre ses anciens confrères, les prêtres catholiques, qu'il dirigeait ses fureurs. Il se transportait d'un lieu à un autre, traînant après lui le bourreau et l'instrument du supplice. Les conventionnels Le Bas et Saint-Just firent enfin cesser ces horreurs ; arrêté par leurs ordres, et transféré à Paris, Schneider fut condamné à mort par le tribunal révolutionnaire et exécuté le 1er avril 1794. On a de lui un assez grand nombre d'ouvrages écrits en allemand; les plus estimés sont une traduction des Homélies de saint Jean Chrysostome *sur l'Évangile de saint Matthieu*, 1786, 4 vol. in-8°, et *sur l'Évangile de saint Jean*, 1787, 3 vol. in-8°.

SCHOMBERG (Gaspard de), d'une ancienne famille originaire de Misnie, mourut, en 1599, maréchal de camp général des troupes allemandes au service de France, et gouverneur de la haute et basse Marche. Il avait un frère puîné qui fut tué le 21 avril 1578, dans le fameux duel de Mauguiron, Quélus, Ribérac, etc.

Henri, comte de SCHOMBERG, son fils, né à Paris en 1583, porta d'abord le titre de *comte de Nanteuil*, et fit sous ce nom ses premières armes en Hongrie, sous les ordres du duc de Mercœur. Pendant les dix-sept années de paix dont jouit la France à la fin du règne de Henri IV et au commencement de celui de Louis XIII, il vit son ardeur guerrière enchaînée; mais il n'en rendit pas moins quelques services au pays, d'abord comme lieutenant du roi dans le Limousin, puis comme ambassadeur en Angleterre et auprès des diverses cours d'Allemagne. En 1617 et 1618, il alla, sous les ordres de Lesdiguières, combattre en Piémont les Espagnols, qui voulaient accabler le duc de Savoie, alors allié de la France. En 1619, il eut la place de surintendant des finances, sans abandonner pour cela la carrière des armes; car on le voit bientôt après contribuer puissamment, en qualité de grand maître de l'artillerie, à la prise des places que les calvinistes occupaient dans le Languedoc. A la mort de de Luynes, il fut porté à la tête des affaires, par le parti qui voulait en écarter le cardinal de Richelieu : celui-ci, devenu tout-puissant, l'en punit en l'é loignant de la cour: mais il le rappela bie tôt, lui fit donner, en 1625, le bâton c maréchal, et lui montra dès lors ur entière confiance. Schomberg prouv qu'il en était digne, en chassant, en 162 les Anglais de l'île de Rhé. Il servit en suite avec gloire au siége de la Rochelle puis dans la guerre de Piémont, et f des prodiges de valeur au fameux com bat du pas de Suse. Il a écrit lui-mêm la *Relation* de cette campagne (163 in-4°). Son dévouement bien connu pou le cardinal le fit choisir, en 1632, pou commander l'armée destinée à comba tre les rebelles en Languedoc. Il les déf devant Castelnaudary (Voy. ce mot MONTMORENCY), et fut récompensé d ce succès par le gouvernement d Languedoc; mais il n'en jouit pas long temps, et mourut la même année à Bor deaux.

Charles, duc de SCHOMBERG, so fils, né à Nanteuil en 1601, fit se premières armes sous les ordres de so père, dans le Languedoc et le Poitou ; s distingua ensuite en Italie et en Savoie et eut, après la mort de son père, le gou vernement du Languedoc. Il défit, e 1636, les Espagnols devant Leucate; fu créé peu de temps après maréchal d France, et poursuivant le cours de se succès dans le Roussillon, s'empara d Perpignan, en 1642. Mais la mort d Louis XIII, avec lequel il avait été élev et qui l'avait toujours beaucoup aimé, fu le terme de sa faveur. Obligé de se dé mettre de son gouvernement, il obtin comme indemnité celui de Metz, avec l charge de colonel des Suisses et Grisons On lui imposa ensuite le commandemen de l'armée de Catalogne; « et il partit dit Mlle de Montpensier, avec peu d'ar gent, peu de faveur et peu d'hommes. » La campagne fut cependant glorieus pour lui; mais elle ne lui rendit ni l bienveillance de la reine mère ni cel de son ministre. Il mourut à Paris en 1656, sans laisser de postérité. Il avait été marié deux fois : la première avec Anne duchesse d'Halluyn, dont il prit le titre et le rang parmi les pairs du royaume; la seconde avec Marie de Hautefort (voy. ce nom).

SCHOMBERG (Armand-Frédéric de), d'une autre famille que les précédents,

né dans le Palatinat, vers 1619, n'avait que quelques mois lorsqu'il perdit son père. Il resta sous la tutelle de l'électeur Frédéric V, qui désigna, pour administrer ses biens, quatre commissaires, dont il ne put jamais obtenir de comptes. Il chercha dans le parti des armes des consolations et de la gloire. Après avoir servi sous les ordres de Rantzau, et vu confisquer ses biens par l'empereur, il se rendit en Hollande, où le prince d'Orange Henri-Frédéric s'empressa de lui donner de l'emploi. Il passa en France, en 1650, acheta la compagnie des Écossais, et mérita par ses services le grade de lieutenant général. Ne pouvant citer tous ses faits d'armes, nous dirons seulement qu'il contribua beaucoup au succès de la bataille des Dunes, qu'il prit ensuite Bergues, et qu'au lieu de rester inactif, lors de la paix avec l'Espagne, il alla avec un corps de quatre mille hommes défendre contre les entreprises de cette nation l'indépendance de la maison de Bragance, dont il affermit le trône par la victoire de Villa-Viciosa. Cependant l'Europe s'était coalisée contre Louis XIV; Schomberg, qui commandait l'armée de Catalogne, sut contenir les Espagnols, et leur enlever Figuières et d'autres forteresses, et, quoique protestant, il reçut le bâton de maréchal en 1675. Il passa presque aussitôt à l'armée des Pays-Bas, où ses actions n'eurent pas moins d'éclat; mais la révocation de l'édit de Nantes vint alors l'arracher à la France, et le forcer de se réfugier en Portugal, dont la grandesse lui avait été accordée précédemment, puis à la cour de l'électeur de Brandebourg, qui le créa ministre d'État et généralissime. Il s'attacha ensuite au prince d'Orange, qu'il suivit en Angleterre et périt à la bataille de la Boyne, en 1690.

SCHRAMM (Adam, baron), né à Beinheim (Bas-Rhin), en 1760, s'enrôla, en 1777, comme simple soldat dans le régiment de Diesbach suisse. Il était parvenu, en 1792, au grade de capitaine. Il fit, la même année, la campagne du Nord, attaqua les avant-postes ennemis en avant de Bossu, et fit prisonniers cinquante hommes qui défendaient le moulin situé en avant de ce poste avec deux pièces de canon; mais bientôt, cernés par trois mille Autrichiens, les deux cents Français qu'il commandait furent égorgés; dix-sept seulement parvinrent à s'échapper, et le capitaine Schramm resta pendant deux heures parmi les morts sur le champ de bataille. Guéri de ses blessures, il rejoignit son régiment, et se distingua à la prise de Mons et à toutes les affaires qui eurent lieu à l'armée du Nord. Passé ensuite à l'armée d'Italie, il se fit particulièrement remarquer au combat de Tarois, à la tête d'un bataillon de la quatre-vingt-cinquième demi-brigade de ligne. Il fit ensuite partie de l'expédition d'Égypte, se distingua à Nazareth, fut nommé colonel du deuxième léger à son retour en France, et général de brigade en 1805, sur le champ de bataille d'Austerlitz. Il était depuis un an gouverneur du Hanovre lorsqu'en 1807 il fut employé au siége de Dantzig. Il fut ensuite nommé général de division, et commanda en 1815 le département du Haut-Rhin. Il cessa d'être en activité sous la seconde restauration.

Jean-Paul-Adam, vicomte SCHRAMM, fils du précédent, né à Arras, en 1781, entra au service comme simple soldat, au départ de l'expédition d'Égypte, dont il fit partie; franchit rapidement les premiers grades, devint aide de camp de son père en 1805, et se distingua en Espagne et en Allemagne, de 1806 à 1811. Sa conduite remarquable comme major commandant le deuxième régiment de voltigeurs de la garde impériale pendant les campagnes de 1812 et 1813 lui mérita, le 26 septembre de cette dernière année, le grade de maréchal de camp. Il se distingua de nouveau en 1814 pendant la campagne de France, et, l'année suivante, à la défense de Paris. Il fut employé, sous la restauration, en qualité d'inspecteur d'infanterie, et commanda, en 1831, une brigade du corps d'observation de la Meuse. Nommé lieutenant général, le 30 septembre 1832, il est aujourd'hui pair de France et membre du comité d'infanterie.

SCHWEIGHÆUSER (Jean), savant philologue, né à Strasbourg en 1742, d'un pasteur protestant, fut d'abord destiné au ministère, et étudia la théologie et surtout les langues hébraïque, syriaque et arabe. Il soutint, en 1767, une thèse intitulée : *Systema morale*

hujus universi, où l'on trouve des principes dont plus tard on a fait hommage à la philosophie écossaise. Il vint ensuite à Paris, et y fit, sous de Guignes, de grands progrès dans la connaissance du syriaque et de l'arabe; puis, il visita l'Allemagne et l'Angleterre dans le but de perfectionner ses études; enfin de retour dans sa patrie, il fut nommé, en 1770, professeur-adjoint de philosophie, et publia, lorsqu'il prit possession de sa chaire, une thèse inaugurale sur cette question : *Quelle est la connaissance de l'homme qui a le plus de certitude pour lui, de celle des choses corporelles, ou bien de celle qu'il a de sa propre essence?* Il devint professeur titulaire, à la mort de Schérer en 1777; mais plus tard il remplaça Muller dans la chaire des langues grecque et orientales. Il avait, sur la demande de Musgrave, collationné le manuscrit d'Appien conservé à la bibliothèque d'Augsbourg; il trouva tant d'erreurs dans le texte des diverses éditions de cet historien, qu'il songea dès lors à en donner une nouvelle. Cette édition, qui parut de 1782 à 1785, 3 vol. in-8, est un chef-d'œuvre d'érudition. Il s'occupa ensuite du *Lexique de Suidas*, sur lequel il publia, en 1789, une suite d'observations grammaticales et critiques; de *Polybe*, dont il entreprit, la même année, une édition, qui ne fut terminée qu'en 1795, 9 vol. in-8. La révolution le troubla dans ses travaux : les fonctions publiques qu'il accepta le détournèrent de ses études, que la captivité, puis l'exil interrompirent de nouveau. Mais, après un an de séjour à Baccarat, il revint en 1795 à Strasbourg; à la création de l'école centrale du Bas-Rhin, il y ouvrit un cours de littérature ancienne, et, plus tard, lors de la création de l'université de France, il fut nommé professeur de littérature grecque et doyen de la faculté des lettres de Strasbourg. L'Institut le compta parmi ses premiers correspondants. Il mourut en 1830. Outre les ouvrages déjà cités, on a de lui : *Epictetæ philosophiæ monumenta*, 5 vol. in-8°; des éditions d'*Athénée*, 1801-1807, 14 vol. in-8; de *Cebès*, 1806; des *Épîtres de Sénèque le philosophe à Lucilius*, 1809; enfin d'*Hérodote*, 1816, 12 vol. in-8, non compris le *lexicon Herodoteum*, qui parut en 1824, en 2 vol. in-8°.

Jean-Godefroy SCHWEIGHÆUSER, son fils, qui le suppléa souvent dans sa chaire depuis 1810 jusqu'en 1824, lui succéda alors comme professeur de littérature grecque, et mourut en 1844, âgé de soixante-huit ans. Il était correspondant de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, et avait rédigé le texte du *Musée Napoléon* de Visconti, et, en collaboration avec M. de Golbery, les *Antiquités d'Alsace*, in-fol.

SCIENCES MATHÉMATIQUES.—§ Ier. *Arithmétique et algèbre.* L'arithmétique et l'algèbre élémentaire avaient été apportées en Europe par les Arabes, qui passent pour les inventeurs de notre système de numération. Cette branche des sciences mathématiques se répandit en Italie à la fin du quatorzième siècle, et de là passa dans les autres parties de l'Europe. A cette époque, vivait à Pise un certain Léonard, qui a laissé un manuscrit où l'on voit qu'il avait poussé l'algèbre jusqu'à la résolution des *équations cubiques*. « Cette impulsion, dit Bossut, se propagea en Europe et s'étendit à toutes les autres parties des mathématiques. Le treizième siècle produisit un grand nombre de savants dans tous les genres, en Italie, en France, en Allemagne et en Angleterre (*). »

On vit en effet pour la première fois, vers le milieu de ce siècle, un professeur de mathématiques à Paris : c'était un nommé Sacrobosco, Anglais d'origine, qui nous a laissé un *Traité de l'arithmétique des Arabes*. Quelque temps après, le précepteur de Charles V publia un traité *des Proportions*. Ces deux ouvrages sont assurément les deux premiers traités d'arithmétique qui aient paru chez nous, et nous n'en voyons pas paraître d'autres dans les deux siècles suivants. Il n'en fut pas de même en Italie, où les mathématiques étaient déjà très-répandues, ce que l'on doit sans doute attribuer aux fréquentes relations que les Italiens entretenaient alors avec les Arabes d'Afrique et d'Espagne.

Dans le quinzième siècle notre compatriote Jacques Lefèvre cultiva avec quelque succès l'arithmétique et l'alg

(*) *Histoire des mathématiques.*

bre, et il contribua à en répandre l'usage en publiant des traductions des auteurs anciens qui ont traité de ces sciences; mais il n'ajouta rien aux connaissances que l'on possédait déjà. Vers la fin du seizième siècle, Cardan et Tartaglia résolurent les premiers les *équations du quatrième degré*. Un Allemand inventa les *signes de la multiplication algébrique*, de *la soustraction* et le *signe du radical*; mais la plus grande découverte de ce siècle fut celle de Viète, qui généralisa l'algorithme de l'algèbre, en employant des caractères généraux pour représenter les quantités connues et inconnues; c'était faire faire un pas immense à l'analyse. Auparavant on ne connaissait que les équations numériques, qui sont particulières aux problèmes pour la résolution desquels elles sont établies; Viète les généralisa en remplaçant leurs termes numériques par des lettres qui peuvent représenter tout ce qu'on veut, poids, distance, vitesse, etc. « Lui-même fit plusieurs usages de ce nouvel algorithme; il apprit à faire subir diverses transformations aux équations de tous les degrés sans en connaître les racines; à les priver du second terme; à chasser les coefficients fractionnaires; à augmenter ou à diminuer les racines d'une quantité donnée; à multiplier ou à diviser les racines par des nombres quelconques. Il donna une méthode ingénieuse et nouvelle pour résoudre les équations du troisième et du quatrième degré (*). »

Aux découvertes de Viète succédèrent celles de Descartes, qui furent au moins aussi importantes. Ce fut en effet cet illustre géomètre qui se servit le premier des *exposants* dans les notations algébriques. On n'avait pas encore eu l'idée de placer au-dessus du signe de la quantité un chiffre qui servît à désigner la puissance à laquelle cette quantité était supposée élevée. On se contentait de répéter cette quantité autant de fois qu'elle devait être multipliée par elle-même. Nous n'avons pas besoin de démontrer les avantages de la méthode de Descartes, qui, tout en représentant avec exactitude les rapports des quantités, rend ces rapports faciles à saisir au premier coup d'œil. Mais la plus grande découverte

(*) Bossut, *Hist. des mathématiques*, t. I, p. 260.

de l'illustre géomètre, fut celle de *l'application de l'algèbre à la géométrie*.

Fermat, contemporain de Descartes, fit naître avec Pascal le *calcul des probabilités*, borné, avant les travaux de ces deux savants, à quelques-unes des questions que peuvent présenter les jeux. « Depuis longtemps on avait déterminé dans les jeux les plus simples rapports des chances favorables ou contraires aux joueurs : les enjeux et les paris étaient réglés d'après ces rapports; mais personne avant Pascal et Fermat n'avait donné des principes et des méthodes pour soumettre cet objet au calcul et n'avait résolu des questions de ce genre un peu compliquées. C'est donc à ces deux grands géomètres qu'il faut rapporter les premiers éléments de la science des probabilités, dont la découverte peut être mise au rang des choses remarquables qui ont illustré le dix-septième siècle, celui de tous les siècles qui fait le plus d'honneur à l'esprit humain. Le principal problème qu'ils résolurent, tous deux par des voies différentes, consiste à partager équitablement l'enjeu entre les joueurs dont les adresses sont égales et qui conviennent de quitter une partie avant qu'elle finisse, la condition du jeu étant que pour gagner la partie il faut atteindre le premier un nombre donné de points. Il est clair que le partage doit se faire proportionnellement aux probabilités respectives des joueurs de gagner cette partie; probabilités qui dépendent des nombres de points qui leur manquent encore. La méthode de Pascal est fort ingénieuse, et n'est au fond que l'emploi de l'équation aux différences partielles relatives à ce problème, pour déterminer les probabilités successives des joueurs, en allant des nombres les plus petits aux suivants. Cette méthode est limitée au cas de deux joueurs. Celle de Fermat, fondée sur les combinaisons, s'étend à un nombre quelconque de joueurs. Pascal crut d'abord qu'elle devait être, comme la sienne, restreinte à deux joueurs; ce qui établit entre eux une discussion à la fin de laquelle Pascal reconnut la généralité de la méthode de Fermat (*). »

Ce ne fut pas là d'ailleurs le seul pro-

(*) Laplace, *Essais philosophiques sur le calcul des probabilités*.

grès que Fermat fit faire à l'algèbre; il fit en outre de nombreuses découvertes dans l'*analyse indéterminée* et dans la *théorie des nombres*. « Sa prédilection pour les recherches numériques, dit Bossut, le porta surtout vers la théorie des *nombres premiers,* qu'on n'avait pas encore examinée, et où il a fait de profondes découvertes. On sait que tout nombre n'est qu'un rapport avec l'unité de numération, mais il est souvent difficile de reconnaître si ce rapport est simple, ou s'il est produit par la multiplication de plusieurs autres. Fermat établit les caractères généraux et distinctifs propres à faire discerner, dans une infinité d'occasions, les nombres qui ont des diviseurs, d'avec ceux qui n'en ont pas. » Il s'occupa aussi des *nombres polygones* et du *calcul des puissances;* voici d'ailleurs la liste des propositions dont il a enrichi la théorie des nombres : 1° On peut toujours décomposer un nombre quelconque en un nombre de polygones du même ordre, égal ou inférieur à celui des unités de leurs côtés; 2° si on élève à la puissance $p-1$ tout autre nombre qu'un multiple de p, le résultat diminué d'une unité sera divisible par p; 3° si la plus petite puissance d'un nombre quelconque qui, diminuée d'une unité, se divise par p, est *impaire*, aucune puissance de ce nombre, augmentée de l'unité, ne pourra se diviser exactement par p; et le contraire arrivera si cette puissance est *paire;* 4° tout nombre premier qui surpasse d'une unité un multiple de 4, peut être décomposé en deux carrés, et ne peut l'être que d'une seule manière; 5° une puissance quelconque d'un pareil nombre pourra exprimer l'hypoténuse d'autant de triangles rectangles que l'indiquera l'exposant de la puissance, et sera décomposable en deux carrés, d'autant de manières que l'exprime la moitié du degré de la puissance, en augmentant ce degré d'une unité s'il est impair; 6° l'aire d'un triangle rectangle en nombres entiers ne saurait être égale à un carré; 7° au-dessus du carré, il n'y a aucune puissance qui soit décomposable en deux puissances de même degré qu'elle; 8° la somme ou la différence de deux carrés-carrés ne peut jamais être un carré; 9° dans l'infinité des nombres entiers, il n'y a 1° qu'*un seul* carré qui joint à 2 fasse un cube, 2° que *deux seuls* carrés qui joints à 4 fassent des cubes.

Malheureusement les démonstrations de Fermat qui se rapportent à ces théorèmes ne nous sont pas parvenues, excepté celle du sixième. Les autres ont été rétablies depuis par Euler et Lagrange. Cette circonstance avait d'abord fait penser que ces propositions n'étaient que le résultat d'une induction du savant algébriste; mais depuis il a été démontré qu'il en possédait lui-même les démonstrations.

Aux grandes découvertes de Descartes et de Fermat succédèrent les découvertes, plus grandes encore, de Leibnitz et de Newton, qui trouvèrent simultanément le *calcul différentiel,* dont les travaux des deux géomètres français leur avaient préparé la voie. Leurs découvertes furent bientôt perfectionnées par les Bernouilli, et par le marquis de l'Hôpital, qui représentait alors la France dans la science, et dont le plus beau titre est le *Traité de l'analyse des infiniment petits*, où l'on trouva les plus belles applications de l'algèbre à la géométrie qu eussent encore été publiées. « L'*Analyse des infiniment petits* est, dit Bossut, le premier ouvrage où le calcul différentiel ait été expliqué en détail. On l'a appelé pendant longtemps le bréviaire des jeunes géomètres (*). » Au marquis de l'Hôpital succédèrent en France Clairaut et d'Alembert. On doit au premier, qui ne dédaignait pas d'écrire des ouvrages élémentaires, un *Traité des éléments d'algèbre* qui est un modèle de clarté et d'exposition philosophique. Le second fut le créateur de cette branche du calcul intégral qu'on appelle *le calcul intégral aux différences partielles*; on lui doit d'ailleurs de nombreux perfectionnements apportés au calcul des probabilités.

Après eux vint l'illustre Lagrange, dont les découvertes analytiques si nombreuses appartiennent de droit à l'histoire des sciences en France. Il avait débuté en 1754, par l'invention d'une série pour les différentielles et les intégrales d'un ordre quelconque, analogue à celle

(*) Bossut, *Essais sur l'histoire des mathématiques.*

de Newton pour les puissances et les racines; l'année suivante, il établit sa *méthode des variations*, afin de résoudre, par le calcul et indépendamment de toutes considérations géométriques, les problèmes d'Euler sur les *isopérimètres*. En 1774, il publia des *Additions à l'algèbre d'Euler*, et en 1797 sa *Théorie des fonctions analytiques*, qui fut suivie de sa *Résolution des équations numériques* (1798), de ses *Leçons sur le calcul des fonctions*, et enfin de ses *Leçons d'arithmétique et d'algèbre à l'école normale*.

Quelques années auparavant avait paru le *Traité d'arithmétique* faisant partie du *Cours de mathématiques* de Bezout, ouvrage qui a eu bien des imitateurs, mais dont la clarté n'a été surpassée par personne. Nous devons citer aussi du même auteur, la *Théorie générale des équations déterminées*, qui, si elle ne put trancher toutes les difficultés que présente cette espèce de calcul, indiqua du moins aux algébristes qui l'adoptèrent la marche à suivre pour arriver à une solution complète.

Lagrange eut pour émule l'auteur du *Système du monde*, pour qui l'analyse fut un instrument qui se pliait aux applications les plus variées, et dont la *Théorie analytique des probabilités* est l'ouvrage le plus savant et le plus complet qui ait été publié sur cette partie de la science. En 1799 parut l'*Essai sur la théorie des nombres* de Legendre et, bientôt après, le *Traité du calcul différentiel et du calcul intégral* de Lacroix; et ces deux ouvrages firent faire à la science de nouveaux progrès, auxquels ont encore ajouté, dans ces dernières années, les savantes recherches de MM. Poinsot, Poisson, Duhamel et Cauchy.

§ II. *Géométrie*. — La géométrie est de toutes les sciences exactes celle que les anciens ont le plus avancée. Nous leur devons, en effet, ce que l'on appelle les *éléments*, c'est-à-dire la partie qui traite des propriétés des lignes droites ou circulaires, des figures droites ou circulaires, et des solides terminés par ces figures. Ils connaissaient aussi les *sections coniques*, la *trigonométrie rectiligne* et la *trigonométrie sphérique*. Toutes ces découvertes sont dues aux Grecs, auxquels les Arabes les emprunterent, pour les apporter en Europe, quand ils vinrent s'établir en Espagne. Toutefois, ce ne fut guère que dans le quinzième siècle que les Occidentaux commencèrent à cultiver la géométrie.

En France, Fernel, médecin de Henri II, publia, en 1506, un traité intitulé: *de Proportionibus*. Un peu plus tard, en 1516, Jacques Fabe et Isaac Pontanus donnèrent une traduction latine des *Éléments d'Euclide*. Quelques années après, parurent plusieurs autres traductions du même auteur, entre autres, celles de Pelletier du Mans et de Forcadel de Béziers. En 1557, Jean de la Pène, professeur au Collége royal à Paris, traduisit les *Sphériques de Théodose*. Les travaux des géomètres de ce siècle consistent presque uniquement en traductions des anciens: c'est qu'il était naturel de faire connaître les découvertes déjà faites, avant d'essayer d'en faire de nouvelles.

Descartes et Fermat furent les premiers en France qui ajoutèrent à la géométrie des anciens. Descartes donna quelques solutions de problèmes qui n'avaient été qu'ébauchées par Euclide et par Archimède. Mais, ainsi que nous l'avons déjà dit, sa découverte la plus importante fut l'application qu'il fit le premier de l'algèbre à la théorie des lignes courbes, dans sa *Géométrie*, publiée en 1637. Il entreprit dans cet ouvrage de représenter la nature des lignes courbes par des équations, et de partager ces lignes en différentes classes suivant le degré de ces équations; en sorte qu'étant donnée la loi suivant laquelle une courbe doit être décrite, on pût suivre sa trace dans l'espace, déterminer ses tangentes, ses perpendiculaires, ses branches, soit finies, soit infinies, et en général toutes ses propriétés. Il découvrit la meilleure méthode pour construire les courbes à double courbure, c'est-à-dire, en les projetant sur deux plans perpendiculaires entre eux, où elles forment des courbes planes ayant une *abscisse* et une *ordonnée* communes. Il trouva enfin une méthode pour mener des tangentes à toutes les courbes géométriques. Fermat était arrivé en même temps que lui aux mêmes résultats avec sa méthode pour déterminer les *maxima* et les *minima* dans les quantités qui croissent d'abord, puis décroissent, ou qui

commencent par décroître et augmentent ensuite. Il avait donc trouvé la base du calcul différentiel, que Leibnitz et Newton devaient créer un peu plus tard. Mais, malgré ces travaux de Fermat, c'est à Descartes seul qu'on attribue généralement la première idée de l'application de l'algèbre à la géométrie; c'est que les méthodes de celui-ci l'emportent de beaucoup en généralité sur celles de Fermat.

Ce ne fut pas la seule fois que ces deux savants géomètres se rencontrèrent dans leurs inventions; un peu plus tard, ils donnèrent simultanément la *quadrature des paraboles des ordres supérieurs*, en déterminant les solides et les centres de gravité des solides que ces courbes engendrent en tournant autour de leur abscisse et de leur ordonnée; cette simultanéité de découvertes donna lieu entre eux à une querelle, qui, excitant leur zèle, leur fit faire de nouveaux travaux, et tourna ainsi au profit de la science.

Leur contemporain Roberval détermina également en même temps qu'eux ces solides et leur centre de gravité; mais sa méthode était différente de la leur, et approchait beaucoup de celle de l'Italien Cavallieri, le créateur de la *géométrie des indivisibles*. Il considérait les plans comme composés les uns d'éléments rectangulaires infiniment petits, et les autres, de tranches d'une épaisseur infiniment petite. Quelque temps auparavant, ce géomètre avait remarqué la *cycloïde*, qui devint si célèbre au dix-septième siècle, par les querelles qu'elle excita entre les savants et par les ouvrages auxquels elle donna lieu. On sait que cette courbe est celle qui est décrite dans l'espace par un clou fixé à une roue qui roule sur une ligne donnée. Quand la roue roule sur une ligne droite, la courbe est une cycloïde ordinaire; quand elle roule sur un cercle, la courbe prend le nom d'*épicyloïde*. Si la roue qui roule sur une ligne droite a de plus un mouvement de translation dans le sens du mouvement, la cycloïde est dite *allongée;* si, au contraire, la translation se fait dans le sens opposé à celui du mouvement, c'est une cycloïde *raccourcie*.

Roberval mesura en 1634 l'aire de la cycloïde. Quelque temps auparavant, Descartes et Fermat avaient aussi trouvé l'aire et les tangentes de cette courbe. Un peu plus tard, Roberval détermina les solides de révolution qu'elle engendre autour de son aire et autour de sa base; il étendit sa méthode aux cycloïdes allongées et raccourcies; enfin, il en détermina les tangentes, les dimensions des plans, toutes leurs parties, et le centre de gravité.

Pascal reprit, en 1644, la théorie de cette même courbe, et parvint à déterminer l'aire et le centre de gravité d'un segment ayant pour limite une ordonnée quelconque parallèle à la base; les dimensions et les centres de gravité des solides que ce segment décrit en tournant soit autour de l'axe de la courbe, soit autour de l'ordonnée; et enfin les centres de gravité des segments ou moitiés de segment de ces solides, déterminés par un plan de section passant par l'axe. Avant de publier ces résultats, Pascal les avait proposés en problèmes aux géomètres les plus distingués de l'époque, et aucun d'eux n'avait pu les résoudre.

Quelques années auparavant, il s'était frayé dans l'analyse une route nouvelle par son *triangle arithmétique*, dont l'invention, qui lui est propre, est digne du plus haut intérêt, parce qu'elle fut le premier pas que l'on fit dans la science du calcul des probabilités. Au dix-huitième siècle Clairaut fut un des savants qui résolurent le problème de *la rectificatio des épicycloïdes sphériques*, proposé pa Jean Bernouilli; et son livre intitul *Recherches sur les courbes à doub courbure* fut le premier traité que l'o publia sur cette matière.

Ainsi que nous l'avons déjà dit, L grange découvrit en 1756 sa *méthode d variations*. Nommé professeur à l'éc normale et à l'école polytechnique, d la fondation de ces établissements (179 il se trouva dès lors en position de cont buer puissamment aux progès de science. C'est alors aussi que fut c la *géométrie descriptive*, due enti ment à Monge, qui enseigna le pre cette branche de la science à l'écol lytechnique. Avec de tels maître géométrie ne pouvait que se simp et se répandre; aussi est-ce de c époque que date la perfection des

ments. Ce fut, en effet, en 1794, que Legendre publia son *Traité élémentaire*, qui est encore, avec celui de Lacroix (1799), le meilleur ouvrage que l'on ait sur cette partie de la géométrie. Quant à la géométrie transcendante, depuis Lagrange elle a fait encore quelques progrès par les ouvrages de Carnot, Fourier, Poisson et Puissant; mais elle semble être arrivée aux dernières limites qu'elle puisse atteindre, et les géomètres futurs ne peuvent plus guère espérer de moissonner dans ce champ, qui paraît épuisé.

§ III. *Mécanique.* — Les anciens, qui avaient poussé si loin les progrès de la géométrie, ne nous ont laissé que des notions élémentaires sur la mécanique théorique : ce sont quelques problèmes de statique et d'hydrostatique, résolus presque tous par Archimède. Ils ne nous ont rien laissé qui nous permette de croire qu'ils connaissaient les plus simples lois du mouvement. Cependant ils avaient inventé et ils employaient presque toutes les machines dont nous nous servons dans les constructions; comment, s'ils eussent été privés de ces précieux auxiliaires, auraient-ils remué les énormes blocs de granit qu'ils entassaient dans leurs monuments? Mais ces machines, ils les construisaient sans autre guide que les règles qui résultent toujours d'une longue expérience.

La tradition apporta leurs découvertes aux peuples du moyen âge, qui en profitèrent sans se soucier beaucoup d'y ajouter. En effet, il n'y a que l'horlogerie qui paraisse avoir fait des progrès pendant les siècles qui se sont écoulés depuis la décadence jusqu'à la renaissance des arts. Les anciens ne connaissaient pas d'autre horloge que la clepsydre. Les horloges à poids datent du commencement du quatorzième siècle. La première que l'on vit en France fut construite en 1370, sous le règne de Charles V. La célèbre horloge qu'Haroun-al-Raschid envoya à Charlemagne en 809, n'était qu'une simple clepsydre, dont l'eau faisait mouvoir en tombant par une petite roue à augets.

La science avait fait moins de progrès encore que l'art; car au commencement du dix-septième siècle, rien n'avait été ajouté aux théories élémentaires laissées par Archimède. Ce fut à cette époque qu'apparut Galilée, qui rendit plus claires les théories du géomètre de Syracuse, compléta celles qu'il avait laissées inachevées, y ajouta des vérités nouvelles, et fit de la *statique* et de *l'hydrostatique* des sciences à part et distinctes de la physique, dans laquelle on les avait jusque-là comprises; enfin, sa découverte de la *loi de la chute des graves* jeta les fondements de la dynamique, à laquelle Descartes, s'aidant de ce premier pas, fit faire, un peu plus tard, de grands progrès.

Les anciens, avons-nous dit, n'avaient rien fait pour cette partie de la mécanique, et elle se bornait, après Galilée, à la théorie de la chute des corps; le géomètre français l'enrichit de ces autres découvertes, « que le mouvement subsiste dans un corps avec la même vitesse et la même direction tant qu'aucun obstacle ne détruit ou ne change sa vitesse ou sa direction; que tout mouvement se fait de sa nature en ligne droite, en sorte qu'un corps ne se meut dans une ligne courbe que parce que sa direction est continuellement changée par quelque obstacle, sans lequel il s'échapperait par la tangente au point où cet obstacle cesserait. » Il voulut aussi chercher les lois de la communication du mouvement; mais, égaré par son système métaphysique, il ne rencontra la vérité qu'en partie. Il établit les lois du choc des corps sur deux principes, l'un assez séduisant, l'autre trop peu pour que nous ne soyons pas étonné qu'il ait pu lui en imposer. Le premier de ces principes est que, dans le choc des corps, il reste toujours la même quantité de mouvement. Il appuie sa prétention sur l'idée de l'immutabilité divine. Dieu, dit-il, ayant créé le monde avec une certaine quantité de mouvement, qu'il a établie comme le ressort de toutes les opérations de la nature, il semble que son immutabilité consiste à en conserver la même quantité. D'ailleurs n'y aurait-il pas à craindre sans cela que le monde ne tombât dans une espèce d'engourdissement fatal à tous les êtres? Le second de ces principes est que les corps ont une force pour persévérer dans l'état où ils sont, soit de mouvement, soit de repos.

Voici les lois qu'il donna pour le choc

des corps non élastiques, les seuls dont il s'occupa : « 1° Si deux corps égaux se choquent avec des vitesses égales, ils se réfléchiront en arrière chacun avec sa vitesse. — 2° Si l'un des deux est plus grand que l'autre et que les vitesses soient égales, le moindre seul sera réfléchi, et ils iront tous les deux du même côté avec la vitesse qu'ils avaient avant le choc. — 3° Si deux corps égaux et ayant des vitesses inégales, en sens contraire, viennent à se choquer, le plus lent sera entraîné, de sorte que la vitesse commune sera égale à la moitié de la somme de celles qu'ils avaient avant le choc. — 4° Si l'un des deux corps est en repos et qu'un autre moindre que lui vienne le frapper, celui-ci se réfléchira sans lui imprimer aucun mouvement. — 5° Si un corps en repos est choqué par un plus grand, il sera entraîné par lui, et ils iront ensemble du même côté avec une vitesse qui sera à celle des deux corps comme la masse du corps choquant est à la somme des masses de l'un et de l'autre.»

La dernière règle est la seule où Descartes soit arrivé à la vérité. Nous verrons comment et par qui les autres ont été résolues.

Le même géomètre publia un *Traité de mécanique* où il réduisait la statique à ce seul principe, qu'il faut la même quantité d'action pour élever un poids à une certaine hauteur, ou un poids double à une hauteur moitié moindre, ou enfin un poids sous-double à une hauteur deux fois aussi grande.

Les travaux de Galilée avaient donné l'éveil à tous les savants. Roberval écrivit aussi sur la mécanique, et l'on a de lui d'ingénieuses démonstrations de quelques problèmes de statique, publiés en 1637, dans ses *Essais mécaniques*. Cet ouvrage parut dans l'*Harmonie universelle* du P. Mersenne, qui doit, lui aussi, être cité parmi les créateurs de la science. Nous lui devons en effet de nombreuses expériences sur la *résistance des solides* et sur l'*écoulement des fluides par les ajutages*, expériences dont il publia les résultats dans son *Harmonie universelle* et dans ses *Cogitata physico-mathematica*, Paris, 1644, in-4°. C'étaient les premiers travaux de physique-mécanique qui eussent été faits et publiés en France. Ce savant, qui était en correspondance avec tous les géomètres de son temps, stimulait leur zèle en les mettant aux prises sur les questions qui n'étaient pas encore résolues et qui lui paraissaient les plus pressantes à résoudre. C'est à ces discussions que nous devons les *théories des centres d'oscillation et de percussion*, que Roberval et Descartes ébauchèrent, et qui furent complétées un peu plus tard par Huygens.

La plus grande découverte physico-mécanique du commencement du dix-septième siècle est celle de la *pesanteur de l'air*. Elle avait échappé à la pénétration de Galilée, qui admettait encore le principe de l'horreur du vide. Son disciple Torricelli la soupçonna; ce vide qui n'a lieu dans les pompes ordinaires qu'à une hauteur de plus de trente-deux pieds, il essaya de le faire dans un tube contenant un liquide beaucoup plus dense que l'eau, le mercure. Il avait pressenti que la cause, quelle qu'elle fût, qui soutient une colonne d'eau à trente-deux pieds au-dessus de son niveau, ne pourrait soutenir le mercure, qui pèse quatorze fois autant que l'eau, qu'à une hauteur quatorze fois moindre. L'expérience vérifia ses conjectures : le mercure ne se soutint qu'à la hauteur de vingt-huit pouces environ au-dessus du réservoir où le tube qui le contenait était plongé.

Le résultat de cette expérience fut publié en France, en 1644, par le P. Mersenne. Pascal fut un des premiers qui la répétèrent, en la variant de différentes manières; et les recherches qu'il fit à ce sujet donnèrent naissance à son livre intitulé *Expériences touchant le vide*, qu'il publia en 1647. Quelque temps après il fit exécuter par son beau-frère, M. Périer, conseiller à la cour des aides de Clermont, la célèbre expérience du Puy-de-Dôme; M. Périer trouva que la hauteur du mercure était moindre de quelques pouces à mi-côte qu'au bas de la montagne, et il la vit diminuer de plus en plus à mesure qu'il s'approcha du sommet. Pascal en conclut que c'était le poids de l'atmosphère qui faisait équilibre au mercure; il répéta lui-même l'expérience à Paris sur la tour de Saint-Jacques-la-Boucherie, et il trouva une différence de plus de deux lignes dans les niveau

du mercure; la question était résolue.

Descartes revendiqua l'honneur de la découverte, en prétendant qu'il avait donné à Pascal l'idée de ces expériences; mais c'est à ce dernier seul qu'on l'attribue généralement.

Descartes, avons-nous vu, avait essayé de déterminer les lois du choc des corps. Huygens reprit la question, et la résolut avec beaucoup de succès. Personne n'a rendu à la science de la mécanique autant de services que ce savant célèbre; et, quoiqu'il ne fût pas né en France, ses découvertes n'en appartiennent pas moins à l'histoire des sciences dans notre pays, car ce fut en France, où il reçut d'ailleurs de Louis XIV tant de magnifiques encouragements, qu'il publia ses plus beaux ouvrages.

Ce fut en 1669 qu'il fit paraître la résolution de la question du choc des corps, dans un mémoire adressé à la Société royale de Londres. Galilée, qui avait le premier remarqué l'isochronisme des oscillations du pendule, avait déjà eu l'idée d'employer cet instrument à la mesure du temps; mais les moyens lui avaient manqué; c'était à Huygens qu'était réservé l'honneur de cette découverte. « Huygens, dit Montucla, ne s'adonna pas plutôt à l'astronomie, que, sensible aux avantages que cette science pouvait tirer du pendule, il s'appliqua sans relâche à vaincre les obstacles qui s'opposaient à ce qu'elle pût en profiter. Le succès répondit à ses désirs. Également doué du génie de la mécanique et de la géométrie, il imagina une construction d'horloge où le pendule, servant de modérateur aux rouages, ne leur permet qu'un mouvement très-uniforme (*). »

Il travailla longtemps à perfectionner son invention, et ce fut dans ce but qu'il écrivit son savant ouvrage intitulé *Horologium oscillatorium* (1673). « Il avait pensé qu'il pourrait arriver par diverses circonstances que les oscillations de son pendule ne fussent pas toujours égales en étendue : or dans ce cas leur durée n'est plus parfaitement égale, quoiqu'elles ne diffèrent que d'une très-petite quantité, surtout quand elles sont petites. Huygens craignit que ces petites différences accumulées ne fissent à la fin une somme sensible. Cette considération lui inspira l'idée de faire en sorte que, quelle que fût l'étendue des oscillations de son pendule, elles fussent géométriquement égales; or, ce problème se réduit à trouver le long de quelle courbe un poids doit rouler, afin que de quelque point que sa chute commence, il arrive dans le même temps au bas. Il le chercha, et il trouva que c'était la cycloïde qui jouissait de cette propriété (*). »

Il lui restait à appliquer cette théorie; il y parvint à l'aide d'un mécanisme très-ingénieux, mais que la difficulté d'exécution fit abandonner peu du temps après. Ce fut lui aussi qui appliqua le ressort spiral à la régularisation du mouvement des montres.

Nous avons vu que Roberval et Descartes avaient cherché la solution des problèmes des centres d'oscillation et de percussion; Huygens la donna dans son *Horologium oscillatorium*. L'abbé Catelan attaqua ses démonstrations, et il s'ensuivit entre ces deux savants une longue querelle; le marquis de l'Hôpital y prit part, et, en défendant Huygens, il parvint à perfectionner quelques points des théories du grand géomètre.

On trouve encore dans l'*Horologium oscillatorium* la *théorie des forces centrifuges*, dont Descartes s'était déjà occupé, mais que personne n'avait encore exposée avec clarté. Il y avait longtemps qu'on avait remarqué les effets de ces forces; on avait même reconnu, qu'à vitesses égales, plus est petit le cercle que parcourt un mobile, plus est grande sa force centrifuge; en effet, un petit cercle a plus de courbure qu'un grand, et le corps qui décrit un petit cercle s'écarte plus de sa direction rectiligne en parcourant une certaine distance que s'il parcourait la même distance sur la circonférence d'un grand cercle; la force qui le sollicite à sortir de sa direction rectiligne est donc d'autant plus grande. On avait encore reconnu, et cela s'expliquait par le même raisonnement, que, pour un même cercle, plus la vitesse est grande, et plus la force centrifuge a d'énergie. Mais les

(*) *Histoire des mathématiques*, t. II, p. 41?.

(*) Montucla, *ouvrage cité*, t. II, p. 419

sciences exactes ne se contentent pas d'un raisonnement vague et incertain, et il s'agissait d'établir le rapport exact des forces centrifuges pour toutes les circonstances; c'est le probleme que Huygens résolut le premier. « Il trouva que si des cercles égaux sont décrits par des corps de même masse, et avec des vitesses inégales, les forces centrifuges sont comme les carrés des vitesses; ainsi, par exemple, un corps qui se meut avec une vitesse triple, tend à s'écarter du centre, ou fait contre la force qui le retient dans la circonférence, un effort neuf fois aussi grand. Mais si deux corps décrivent avec la même vitesse des circonférences inégales, leurs forces centrifuges sont réciproquement comme les rayons: doubles, si le rayon n'est que moitié; triples, s'il n'est que le tiers. En général, quels que soient les vitesses de deux corps égaux et les cercles dans lesquels ils circulent, leurs forces centrifuges sont en raison composée de la directe des carrés des vitesses et de l'inverse des rayons. »

Ces théories aidèrent Newton à donner peu de temps après celle des mouvements curvilignes quelconques, qu'il exposa dans ses *Principes de philosophie naturelle*.

Après les découvertes de Huygens, on arrive immédiatement aux travaux de Varignon, qui, vers la même époque, contribua puissamment à établir la théorie des diverses sortes de mouvements, et donna, dans son *Projet d'une nouvelle mécanique* (1697), la première résolution satisfaisante du théorème de la *composition et de la décomposition des forces*.

Il y avait à peine alors un siècle que Galilée avait publié ses découvertes, et la mécanique avait déjà fait des progrès immenses, dus à un petit nombre de savants. L'invention de l'analyse, qui date de cette époque, va lui faire parcourir plus rapidement encore l'espace qu'il lui reste à franchir pour arriver aux limites extrêmes où elle est parvenue de nos jours.

Jusqu'alors, si on en excepte Galilée et quelques autres physiciens italiens, les savants n'avaient traité que des questions de mécanique abstraite; la mécanique physique, ou, si l'on veut, la science des machines avait été entièrement négligée. Lahire, Amontons et Mariotte furent les premiers géomètres français qui s'en occupèrent. Lahire écrivit un *Traité de l'épicycloïde*, où il exposa le premier la *théorie des roues dentées*. Amontons donna les premières notions que l'on ait eues des *lois du frottement*. Quant à Mariotte, on lui doit des expériences sur la *résistance des matériaux*, sur le *mouvement des liquides dans les tuyaux de conduite*, sur leur *écoulement par les ajutages*, et enfin la *loi de la dilatation des gaz*, qui porte son nom.

On n'avait pas encore non plus cherché à établir, au moyen des lois du mouvement, une théorie générale de l'effet des machines. La *machine de Marly*, commencée en 1675 et achevée en 1682, avait été construite par un simple charpentier, sur le modèle de machines du même genre qu'il avait vues dans les houillères des environs de Liége, son pays natal, où on les construisait depuis un temps immémorial. Le poids énorme de toutes les pièces de cette machine, la complication de ses rouages, qui saisissaient d'étonnement les hommes étrangers à la science, firent seuls sa célébrité; car son produit était tellement faible, qu'on se hâta de la démolir pour la remplacer par une machine à vapeur, aussitôt que l'usage de cette sorte de machines se répandit en France. Elle se composait de quatorze roues hydrauliques, qui faisaient mouvoir deux cent vingt et une pompes placées sur la montagne à trois hauteurs différentes. Les pompes du premier système prenaient l'eau à la rivière pour la donner à celles du second; celles-ci la conduisaient jusqu'à celles du troisième, lesquelles la portaient en haut de la montagne. Il eût été beaucoup plus simple de n'avoir qu'un seul système de pompes, établies près de la rivière, et qui eussent refoulé l'eau jusqu'au sommet de la montagne; mais on ne savait pas encore que l'eau peut être refoulée d'un seul jet à une aussi grande hauteur. On comprend d'ailleurs que ces innombrables pièces consommaient d'autant plus de forces par les frottements, qu'elles étaient beaucoup trop pesantes, et surtout très-mal exécutées.

L'art d'exécuter les machines était

alors très-imparfait, parce qu'on n'en exécutait jamais qui demandassent beaucoup de précision. Les célèbres automates de Vaucanson sont venus longtemps après. Sa première machine était un *flûteur*, qui jouait correctement plusieurs airs; il le construisit en 1736. « Quelques-uns de ces hommes qui se croient fins, parce qu'ils sont soupçonneux et incrédules, ne voyaient dans le flûteur qu'une serinette, et regardaient comme un charlatanisme les mouvements des doigts qui imitaient ceux de l'homme. Mais l'Académie des sciences fut chargée d'examiner l'automate, et elle constata que le mécanisme employé pour faire rendre des sons à la flûte exécutait rigoureusement les mêmes opérations qu'un véritable joueur de flûte, et que le mécanicien avait imité à la fois les effets et les moyens de la nature, avec une exactitude et une perfection à laquelle on n'aurait pas imaginé qu'il pût atteindre (*). » Ce joueur de flûte fut suivi d'un *canard* qui buvait, mangeait, digérait et barbottait comme s'il eût été vivant, et d'un *joueur de tambourin* tout aussi surprenant.

C'est à ces automates que Vaucanson doit sa grande réputation; mais il a inventé des machines dont on parle beaucoup moins, et qui cependant sont beaucoup plus utiles; nous indiquerons seulement ses *machines à filer la laine et la soie*, son *métier à tisser* et la machine à faire cette espèce de chaîne à laquelle on a donné son nom.

En 1737, Bélidor publia le premier traité des machines qui ait paru en France: c'est le premier volume de son *Architecture hydraulique*. Il essaya l'un des premiers, dans cet ouvrage, d'appliquer à la théorie des machines les lois du mouvement découvertes par les géomètres qui l'avaient précédé. On ne peut pas dire qu'il y ait parfaitement réussi; mais ce qu'il est juste de lui accorder, c'est d'avoir bien décrit, du moins pour le temps où il écrivait, les machines qui étaient alors connues, et montré avec assez d'exactitude leurs avantages et leurs défauts.

En 1743, parut le *Traité de dynamique* de d'Alembert. Dans cet ouvrage, ce grand géomètre, en employant les ressources fécondes de l'analyse et en se servant d'un principe qui n'est qu'une heureuse énonciation d'une condition du mouvement évidente par elle-même, le *principe de la conservation des forces vives*, parvint à réduire aux lois de l'équilibre d'un système de corps, la détermination des mouvements que ce système doit prendre. L'année suivante, il publia son *Traité des fluides*, dans lequel, appuyant ses théories sur le principe qu'il avait appliqué à la recherche des lois du mouvement des corps solides, il rectifia plusieurs erreurs échappées aux frères Bernouilli et à Newton, ses devanciers. Le même principe devait aussi servir de base aux solutions données par Lagrange, dans son excellent traité de *Mécanique analytique*, qui parut en 1786; enfin, quelques années plus tard, Laplace publiait sa *Mécanique céleste*, autre chef-d'œuvre de la science.

Plusieurs physiciens s'occupèrent à la même époque de la mécanique physique; Dubuat et Bossut firent imprimer les résultats des expériences très-précises qu'ils avaient entreprises pour éclaicir des questions d'hydraulique non encore résolues. *Les principes d'hydraulique* publiés par Dubuat en 1779 sont un des meilleurs livres que l'on possède sur cette partie de la science. Coulomb commença, vers le même temps, une longue suite d'expériences pour découvrir les *lois du frottement*. Nous avons vu précédemment que ces lois avaient déjà donné lieu à des recherches; mais toutes les expériences qu'on avait faites jusqu'alors avaient été exécutées avec trop peu d'exactitude pour qu'on pût se fier en toute sécurité à leurs résultats, lesquels, d'ailleurs, n'avaient donné lieu qu'à des lois générales mais incomplètes. Coulomb reprit la question, et il la résolut aussi bien que les moyens dont il pouvait disposer le lui permettaient. Il découvrit le premier cette loi, qui paraît au premier abord paradoxale, que *le frottement est indépendant de l'étendue des surfaces en contact*; il détermina en même temps les *lois de la résistance au roulement*. Quelques années auparavant, il avait publié les résultats de nombreuses expériences qu'il avait faites pour déterminer

(*) Montucla, *Histoire des mathématiques*, t. III, p. 802.

les forces respectives des moteurs animés; c'étaient les premières notions que l'on eût sur cette question.

Les découvertes des frères de Montgolfier datent aussi de la fin du dix-huitième siècle. Nous ne mentionnerons pas ici les *aérostats* qui, quoiqu'ils soient peut-être destinés à devenir un jour un moyen précieux de locomotion, sont encore plutôt du domaine de la physique que de celui de la mécanique. Leurs inventeurs ont, en effet, un autre titre au souvenir de la postérité : l'invention du *bélier hydraulique*, une des *machines-moteurs* les plus précieuses par leur simplicité et leurs bons résultats. Vers la même époque, Dubuat et Bossut avaient les premiers établi la *théorie des roues hydrauliques*, dont la construction avait été jusque-là abandonnée à l'aveugle routine. Disons-le aussi, ce fut seulement à cette époque que l'on commença à appliquer les principes de la mécanique rationnelle à l'art de la construction des machines : Watt venait en quelque sorte d'inventer de nouveau la machine à vapeur, en faisant, par ses immenses perfectionnements, de la machine de Newcomen, une machine toute nouvelle. Partout on sentait le besoin de suppléer à la faiblesse des bras de l'homme, et d'ajouter à la force du cheval les forces inépuisables de la nature. On commençait à voir, dans les fabriques, le fer remplacer les doigts tremblants et distraits de l'ouvrier. L'Angleterre avait déjà de nombreuses filatures ; notre pays était moins avancé, et, il faut le dire, si nous avions largement contribué à amener la mécanique rationnelle et la mécanique physique ou science des machines, au point où ces sciences étaient arrivées, nous étions bien en arrière de nos voisins sous le rapport de la pratique et de l'exécution. Notre premier atelier de construction fut celui que les frères Périer établirent à Chaillot quelques années avant la révolution, et où furent construites les premières machines à vapeur que l'on vit en France (les pompes à feu de Chaillot). Cette partie de la mécanique fit d'ailleurs peu de progrès chez nous de 1790 à 1800; mais elle en fit de très-rapides après cette dernière époque : les machines a vapeur se multiplièrent; de nouvelles roues hydrauliques, construites selon les principes de Dubuat et de Bossut, et avec toute l'exactitude des mouvements de l'horlogerie, remplacèrent les anciennes, qui presque toutes avaient été construites par de simples ouvriers charpentiers. La filature du coton s'introduisit dans nos départements du nord et de l'est ; Jacquart fit aux *métiers à tisser la soie* les perfectionnements qui l'ont rendu célèbre; enfin, on essaya de filer le lin à la mécanique, mais ces premiers essais furent infructueux.

En 1803, parut l'excellent traité de mécanique rationnelle de Carnot, intitulé *Principes fondamentaux de l'équilibre et du mouvement*. Quelques années après, la mécanique physique s'enrichit du *Traité des machines* de Hachette et de l'*Architecture hydraulique* de Prony, ouvrages dont le mérite est, depuis longtemps, universellement reconnu. Nous avons dit que cette partie de la science avait été beaucoup trop négligée par les géomètres français, qui, si l'on en excepte Parent, Mariotte, Dubuat, Bossut, s'étaient uniquement occupés de la mécanique rationnelle. Dans ce siècle, cette partie de la science occupa les savants les plus distingués; nous citerons, entre autres, Navier pour ses savantes additions à *l'Architecture hydraulique* de Bélidor, M. Coriolis, pour son *Traité du calcul de l'effet des machines*, Daubuisson pour ses *expériences* et son *Traité d'hydraulique;* mais surtout, et en première ligne, M. Poncelet, pour l'invention et la théorie de la *roue hydraulique* qui porte son nom, pour ses nombreuses expériences *sur l'écoulement de l'eau*, qui ont définitivement fixé les lois des phénomènes que présente cet écoulement, et enfin pour toutes les théories si simples et si vraies qu'il a exposées dans ses leçons à l'école d'application du génie de Metz, et qu'il expose encore dans son cours à la faculté des sciences de Paris. En 1840, M. Morin a établi le premier les *lois de la résistance au roulement des voitures ;* quelques années auparavant, des anomalies remarquées par lui dans les résultats des expériences de Coulomb sur le frottement, et le désir de combler quelques lacunes laissées par l'illustre physicien, l'avaient engagé à reprendre ces expériences ;

il le fit avec tout le soin, toute la précision désirables, et on peut dire qu'il a complétement résolu la question.

C'est en 1832 qu'a été inventée la *turbine Fourneyron*, l'une des inventions mécaniques les plus importantes de ce siècle. L'honneur en appartient tout entier à la France. Euler avait, il est vrai, construit une machine d'après le même principe; mais les résultats en étaient si peu avantageux qu'on ne l'avait jamais employée; tandis que la turbine paraît jusqu'à présent être préférable aux meilleures roues hydrauliques verticales. Quelques années auparavant, on avait vu paraître les premières *machines à fabriquer le papier continu*, *les machines à imprimer le papier et les étoffes*, celles qui servent à fabriquer les *clous*, les *scies mécaniques;* etc., etc. Ce fut en 1835 que l'on établit en France les premières filatures de lin à la mécanique; nous avons vu dans un autre article que la filature du coton s'était répandue chez nous dans les premières années de l'empire. Le tissage à la mécanique suivit naturellement les progrès de la filature, et l'on commença, dès la restauration, à l'importer d'Angleterre en France.

C'est de 1830 que datent les grands perfectionnements que l'on remarque maintenant dans la fabrication des machines en général. Jusque-là tout se faisait, dans les ateliers de construction, par les mains des ouvriers. On commença alors à y forger, tourner, raboter le fer à la mécanique; et maintenant presque tout s'y fait par machines, et par conséquent plus vite, à meilleur marché et avec plus de précision qu'autrefois. C'est aux grandes machines à vapeur commandées par le gouvernement pour la marine de l'État que l'on doit ce progrès : il eût été impossible aux ouvriers de confectionner, à l'aide des seuls outils qu'ils peuvent manier, les pièces énormes qui composent ces machines; les constructeurs furent forcés de faire effort de génie; et ils sont parvenus à établir des *machines-outils*, aussi puissantes, aussi expéditives qu'on pouvait le désirer, et n'ayant besoin que de la direction de l'homme.

L'idée première de l'emploi des machines-outils dans les ateliers de construction est due aux Anglais; mais nous pouvons le dire sans crainte d'être contredits : nos constructeurs sont maintenant aussi avancés que nos voisins d'outre-Manche dans cette partie de l'art; peut-être même les ont-ils dépassés. L'exposition de 1837 ne contenait encore qu'un petit nombre de ces précieuses machines, qui n'étaient d'ailleurs que des essais; celle qui vient de fermer en contenait une multitude, qui témoignaient par leur perfection, par les améliorations qu'on y avait introduites depuis cinq ans, des immenses progrès que la construction des machines a faits chez nous dans ces dernières années. Il ne faut pas l'oublier d'ailleurs, c'est à la perfection de leurs machines-outils, que nos mécaniciens constructeurs ont dû celle de toutes ces autres machines de tout genre qu'on remarquait à cette exposition, machines qui faisaient l'admiration des personnes même étrangères à la mécanique.

§ IV. *Astronomie.* — Les plus anciens astronomes français dont il soit fait mention par les auteurs qui ont écrit sur l'histoire des mathématiques, sont Jean de Muris, dont il reste un traité manuscrit d'astronomie, et Jean de Lignières, professeur de mathématiques à Paris, qui a laissé quelques observations recueillies par Gassendi. Ils vivaient tous deux vers le milieu du treizième siècle. Ce sont d'ailleurs les seuls dont il soit parlé avant le milieu du seizième siècle; l'astronomie, comme les autres parties des mathématiques, n'était alors cultivée avec quelque succès qu'en Italie et en Allemagne.

En 1525 paraît Jean Fernel, qui a laissé deux ouvrages d'astronomie, intitulés, l'un *Monalosphærium*, où il décrit une machine de son invention qui lui servait à résoudre certains problèmes astronomiques; l'autre *Cosmotheoria*, où il cherche à expliquer la théorie des corps célestes. Son titre le plus recommandable comme astronome est de nous avoir donné le premier une mesure assez exacte de la terre.

Quelques années après, il s'accomplit en astronomie une révolution complète par la substitution du système de Copernic à celui de Ptolémée. Mais cette

substitution ne se fit pas sans difficulté; les astronomes se partagèrent en deux camps : les uns prônant l'exactitude et la simplicité du système de Copernic, les autres défendant à outrance l'ancien système. Peu de temps après, la découverte du savant danois fut perfectionnée par Keppler, qui trouva le premier la forme elliptique de l'orbite des planètes, avec les lois de leur mouvement autour du soleil, et par Galilée, qui fit la première application du télescope à l'astronomie, et, en découvrant l'accélération, prépara les voies à l'étude de la mécanique céleste. Gassendi, contemporain et ami de Galilée, fit connaître en France le système de Copernic et les découvertes de Keppler, et on lui doit en outre de nombreuses observations sur les aurores boréales, les parhélies, les conjonctions de Vénus et de Mercure, les occultations des satellites de Jupiter, enfin, la première observation qui ait été faite du passage de Mercure sur le disque du soleil. Vers la même époque, Morin, professeur de mathématiques au Collége royal, proposa le premier d'employer les positions de la lune pour trouver les longitudes en mer, et donna des règles pour calculer les distances de la lune au soleil, aux étoiles, et, enfin, aux différents cercles de la sphère céleste. Un peu plus tard, Huygens construisit un télescope de 24 pieds de long, avec lequel il découvrit l'anneau de Saturne et le quatrième satellite de cette planète, avec son orbite et la durée de sa révolution. Il fut le premier astronome qui se servit, pour ses observations, d'une horloge réglée par un pendule. Ce fut lui également qui eut le premier (et ce fut aussi pendant son séjour en France) l'idée de mesurer l'espace occupé par les astres dans le champ des lunettes, en se servant de lames de métal mobiles entre lesquelles il comprenait l'objet observé. Un peu plus tard, un astronome italien substitua aux lames de métal des fils triangulaires qui divisaient le champ de la lunette en plusieurs petits carrés égaux. C'était un perfectionnement, en ce que cette disposition évitait l'effet de la diffraction de la lumière qui avait lieu sur le bord des lames de l'appareil de Huygens; malheureusement les fils étaient immobiles, et l'appareil perdait un de ses principaux avantages. En 1666, notre compatriote Auzout imagina de rendre un des fils de l'appareil mobile parallèlement à lui-même, au moyen d'une vis dont les mouvements très-lents mesuraient sa marche avec une grande exactitude, et on posséda enfin un appareil qui eut tous les avantages de celui de Huygens sans en avoir les inconvénients: aussi Auzout doit-il être regardé comme l'inventeur des micromètres astronomiques. Il perfectionna également les télescopes, et donna avec Picard, à Louis XIV, l'idée de bâtir l'Observatoire de Paris, qui fut commencé en 1668 et achevé en 1672.

Picard, qui avait succédé à Gassendi dans la chaire d'astronomie du collége royal, passait pour le plus grand astronome qu'eût de son temps l'Académie des sciences, où il entra dès la formation de cette compagnie, en 1666. Il contribua avec Auzout à perfectionner des instruments astronomiques, dont les progrès changèrent bientôt la face de la science en tout ce qui concerne l'observation, et qui l'aidèrent particulièrement lui-même à donner la première mesure exacte du degré terrestre, mesure qui servit plus tard à Newton pour trouver la force qui retient la lune dans son orbite. On doit encore à cet astronome la première observation qui ait été faite du phénomène solaire appelé *nutation*; et il est le premier qui ait reconnu la longueur du pendule simple qui bat la seconde, longueur qu'il avait proposé d'adopter pour unité de mesure chez toutes les nations civilisées.

Après ces découvertes viennent celles du célèbre Cassini. La première est la découverte des satellites de Jupiter et la durée de la rotation de cette planèt sur elle-même; elle porte la date de 1665 Vers la même époque, il découvrit auss la durée des rotations de Mars et d Vénus, par l'observation de leurs taches durée qu'il trouva, à peu de chose prè égale à celle de la terre. Il fit ces observa tions quelques années avant son arrivé en France, où il s'établit en 1669, la prière de Louis XIV. En 1684, il dé couvrit quatre nouveaux satellites de Sa turne, qui avaient échappé aux observ tions de Huygens; et un peu plus tar

il reconnut le premier que l'axe de rotation de la lune n'est pas perpendiculaire à l'écliptique, comme on l'avait cru jusqu'alors, et que ses diverses positions dans l'espace ne sont point parallèles entre elles. Il exposa d'ailleurs d'une manière très-exacte les lois des mouvements de cet astre, et c'est là une de ses plus belles découvertes. Picard et, après lui, Lahire s'étaient occupés de l'établissement d'une méridienne s'étendant au midi et au nord de Paris; en 1700, Cassini la poussa jusqu'à l'extrémité du Roussillon. C'est cette même ligne qui fut mesurée de nouveau quarante ans après par François Cassini et Lacaille, et une dernière fois, cent ans après, avec la plus grande précision, par Méchain et Delambre pour l'établissement du système métrique.

La fin du dix-septième siècle avait vu les magnifiques découvertes de Newton. Ce grand homme avait posé les fondements de la mécanique céleste en découvrant que le mouvement elliptique des planetes est produit par la double action d'une force d'attraction, laquelle agit dans tous les corps en raison directe de leur masse et réciproquement au carré de leur distance respective, et d'une impulsion donnée primitivement aux planetes, laquelle se perpétue éternellement dans le vide. La tâche du dix-huitième siècle devait être d'étendre et de compléter ces découvertes : Clairaut, d'Alembert, Lagrange et Laplace prirent en France une part glorieuse à ce travail, pour lequel ils mirent à profit toutes les ressources de l'analyse mathématique.

L'astronomie physique devait aussi dans ce siècle faire chez nous de grands progrès. Le premier astronome dont les travaux aient hâté la marche de cette partie de la science fut Lacaille, qui rectifia par de nombreuses observations les tables astronomiques et les catalogues d'étoiles qui avaient été publiés jusqu'à lui, et entreprit, pour connaître et vérifier les étoiles australes qui ne se lèvent jamais sur l'horizon de Paris, le voyage du cap de Bonne-Espérance, qui lui servit en outre à déterminer les parallaxes de la lune, de Vénus et de Mars. Vers la même époque, Jacques Cassini publiait ses tables astronomiques *du soleil*, *de la lune*, *des planetes*, *des étoiles et des satellites*, et Maupertuis, Lemonnier et Clairaut donnaient une mesure du méridien terrestre.

Lalande prit part à la mesure de la parallaxe de la lune par Lacaille; mais son titre le plus honorable est la manière claire et savante dont il rédigea *la Connaissance des temps* de 1760 à 1775. « Lalande, dit Delambre, enrichit cette éphéméride de tout ce qui pouvait être utile aux navigateurs; il y introduisit les distances de la lune aux étoiles et au soleil, calculées avec soin et à grands frais en Angleterre d'après le plan de Lacaille. Enfin, il fit de ce livre des espèces d'annales pour l'astronomie, en y insérant tout ce qui se faisait de nouveau pour perfectionner les calculs, des tables subsidiaires très-nombreuses, le récit de tous les événements qui pouvaient intéresser l'astronomie, et les notices biographiques des savants qu'elle venait de perdre. Cet exemple a été suivi par ses successeurs; et la *Connaissance des temps* conserve encore aujourd'hui la forme qui lui a été donnée par Lalande. » Vers la même époque, et toujours dans le but d'être utile aux navigateurs, ce savant publia son *Exposition du calcul astronomique* (1762), où il avait expliqué les calculs et les méthodes qui leur sont nécessaires. Il était alors professeur d'astronomie au Collége de France; et, par ses savantes leçons, peut-être plus encore par son exactitude à remplir les devoirs de son emploi, il y forma une pépinière d'astronomes qui peuplèrent les observatoires et répandirent bientôt partout les connaissances qu'ils avaient reçues de lui.

Delambre, son élève, rendit aussi quelques services à la science, en publiant des tables d'Uranus, de Jupiter et de Saturne, et en coopérant avec Méchain à la mesure de l'arc du méridien nécessaire à l'établissement du système métrique. Il publia, en 1814, un *Traité d'astronomie théorique et pratique*, qui passe pour un des meilleurs livres élémentaires que nous ayons sur cette science.

L'astronomie est maintenant représentée en France par MM. Biot, Francœur et Arago, dont les écrits et les observations lui ont fait faire encore de nombreux progrès.

SCOLASTIQUE. Il est, dans l'histoire de l'humanité, certaines périodes qui, comme les ombres d'un tableau, semblent ne se distinguer que par leur obscurité et n'avoir d'autre rôle à jouer que celui de faire ressortir les époques plus brillantes où la pensée prend un large développement. Tel est du moins l'aspect sous lequel elles s'offrent aux yeux des générations, tant qu'elles ne sont pas assez distantes de leur point de départ pour que l'esprit les puisse embrasser d'une vue d'ensemble et leur assigner la part qui leur revient dans le lent travail de la pensée humaine. Mais ces réhabilitations sont toujours tardives, en vertu de la tendance qui porte toute génération nouvelle à marcher orgueilleusement sur les débris du passé, en raison surtout de l'imperfection de la science sociale, de la dynamique intellectuelle, qui, à peine ébauchée, on peut le dire hardiment, par Vico, Montesquieu, Hégel, n'a pas encore prouvé irréfragablement la nécessité absolue des époques d'incubation dans lesquelles le labeur de l'humanité n'est ni moins actif, ni moins douloureux qu'aux phases les plus éclatantes. C'est donc, en quelque sorte, un pieux devoir que de chercher à reconstruire le grand édifice du passé, de contribuer du moins à sa réédification en y rapportant quelque pierre oubliée dont l'absence interrompt l'harmonie des lignes. La génération actuelle, qui doit à ses souffrances de vives intuitions, révélatrices des souffrances des générations qui l'ont précédée, a bien compris ce rôle; et chaque jour elle renoue quelques anneaux désunis de la chaîne traditionnelle.

Parmi les époques les plus obscures et les plus méprisées que le dix-neuvième siècle s'est pieusement efforcé de réhabiliter, apparaît surtout celle de la scolastique, de cette philosophie si décriée, si honnie depuis Bacon jusqu'à nous, et qui est cependant la mère de la méthode cartésienne, de la logique moderne. Quelles malédictions ne se sont pas accumulées sur ce *fumier scolastique* (*), sur cette *philosophie à rebours* (**), qui dura pourtant sept siècles, et produisit des hommes tels qu'Abailard et saint Thomas! « Qu'avons-nous affaire de ces disputes « de l'école sur le genre et l'espèce? s'écrie Gerson, l'auteur de l'Imitation... « Que servent ces recherches raffinées « sur des choses cachées et obscures, « puisque nous ne serons pas repris au « jour du jugement de les avoir ignorées? « Notre aveuglement est étrange : nous « négligeons l'utile et le nécessaire, « pour nous appliquer à des choses curieu- « ses et nuisibles. C'est avoir des yeux et « ne point voir... Il est certain qu'au jour « du jugement on ne nous demandera pas « ce que nous aurons lu, mais ce que nous « aurons fait, ni avec quelle éloquence « nous aurons parlé, mais avec quelle « sainteté nous aurons vécu. Dites-moi, « où sont maintenant tous ces *maîtres* et « ces docteurs que vous avez *connus* lors- « qu'ils vivaient et qu'ils florissaient dans « les sciences? D'autres à présent occupent « leurs places. Ils semblaient être quelque « chose durant leur vie et maintenant per- « sonne n'en parle. » Cette boutade d'une âme dévote contre quelques rhéteurs, opposés sans doute à celle des mille nuances du mysticisme que défendait Gerson, ne semble-t-elle pas avoir servi de type à toutes les accusations dirigées depuis contre la scolastique; et ne paraît-il pas que les adversaires de la scolastique aient vu dans ces quelques lignes une appréciation judicieuse et profonde de cette *époque*, qu'on veut à toute force transformer en une science, et dont on prétend donner une définition? Voici maintenant Bacon, qui, promoteur d'une méthode nouvelle, est naturellement mal disposé pour ceux qui l'ont précédé: dans son premier livre *de Augmentis*, il représente les scolastiques comme des esclaves dociles d'Aristote, ignorant l'histoire de la nature et des siècles, et uniquement occupés à ourdir certains textes scientifiques (*tanquam aranea texens telam*), admirables sans doute par la finesse du fil et la délicatesse de la main-d'œuvre, mais tout à fait frivoles et sans utilité. Il convient cependant que si les scolastiques, à cette soif inextinguible de la vérité, et à cette perpétuelle agitation d'esprit qui leur était propre, eussent joint des lectures et des méditations assez variées, ils eussent été de grandes lumières en philosophie, et eussent fait faire de grands pas à

(*) Leibnitz.
(**) Bordas-Demoulin, *Le cartésianisme*, Paris, 1843.

sciences et aux arts. Certes, la vérité est bien près de sortir de cette critique; et les vieux docteurs de l'école, qui ont si péniblement fondé la liberté intellectuelle sur l'autorité dont les ruines croulaient sur leurs têtes, peuvent se consoler d'avoir *philosophé à rebours*, suivant l'expression de M. Bordas-Dumoulin, quand Bacon leur accorde *d'avoir été dévorés d'une soif inextinguible de la vérité*. Descartes lui-même ne pouvait mieux, et dussent leurs efforts être restés sans résultat, toujours est-il qu'ils sont désormais reconnus comme les premiers de cette armée intellectuelle qui vint creuser ses sillons intelligents dans les savanes où s'était endormi l'ancien monde.

C'était là l'opinion de Leibnitz, qui, dans un passage dont le sens a été saisi très-différemment par les divers auteurs qui l'ont cité, formule à notre avis l'éloge le plus complet qu'on pût faire de la scolastique, à l'époque où il vivait; on sait qu'alors la philosophie de l'histoire n'existait pas. De ces paroles de l'illustre penseur, que *les abrégés de métaphysique n'apprennent que des mots* et *qu'il ne faut pas charger la jeunesse de ces inutilités*, résulte une conséquence que personne assurément ne niera, c'est que les ouvrages des scolastiques dorment dans les bibliothèques, à jamais fermés pour les masses et à jamais écartés de l'enseignement élémentaire. Mais de ce que les ouvrages des scolastiques contiennent beaucoup de fatras, et de ce qu'ayant été composés du neuvième au quinzième siècle, ils sont inutiles aux écoliers du dix-neuvième, conclure qu'ils n'ont jamais servi à rien, ce serait assurément fort mal raisonner. Aussi, Leibnitz reconnaît-il qu'il y a quelquefois chez les docteurs de l'école « des discussions considérables, comme sur le *continuum*, sur l'infini, sur la contingence, sur la réalité des abstraits, sur les principes de l'individuation, sur l'origine et le vide des formes, sur l'âme et ses facultés, sur le concours de Dieu avec les créatures, etc., et même, en morale, sur la nature de la volonté et sur les principes de la justice; en un mot, il faut avouer qu'il y a encore de l'or dans ces scories. » Quant à la manière dont M. Bordas-Dumoulin comprend ce passage de Leibnitz, et à l'ingénieuse distinction qu'il établit entre le talent naturel des auteurs et leur vicieuse manière de procéder, qu'il appelle la *scolastique*, nous avouons notre impuissance à comprendre de pareilles subtilités. Pour nous, le terme de scolastique désigne non pas un appareil logique qu'on ne retrouverait certainement pas identique chez Abailard et chez Gerson, dans les écrits d'Ockam et dans ceux de saint Thomas, mais bien la vie réelle de sept siècles, avec leurs vérités et leurs erreurs, leurs grands essors vers la science idéale, et leurs chutes nécessaires; la scolastique, enfin, comme l'a si bien dit M. Barthélemy Saint-Hilaire, est, dans son résultat général, « la première insurrection moderne de l'esprit contre l'autorité; » et, suivant M. Gerbet, « le gymnase dans lequel se sont exercés les athlètes de la société moderne. » Nous pouvons joindre à ces témoignages ceux des plus grands esprits de l'Allemagne moderne : Kant a traité la question des universaux, et Herder a dit, en termes formels, que *les travaux du moyen âge ont formé la logique moderne*. Restituons donc à l'école philosophique française du moyen âge ses titres de gloire, et plaçons-la, comme toutes celles qui lui ont succédé en France, à la tête d'un grand mouvement intellectuel, de celui qui précéda la révolution cartésienne.

L'histoire de la scolastique, c'est-à-dire l'histoire des doctrines diverses qui furent professées dans les écoles du moyen âge, depuis l'établissement de ces écoles par Charlemagne jusqu'au seizième siècle, peut être divisée en cinq périodes. Nous adopterons cette division dans cet article, qui sera, en quelque sorte, le résumé d'un excellent travail publié sur le même sujet, par M. Hauréau, dans l'*Encyclopédie nouvelle*. Mais, avant d'en venir à cet exposé, voyons ce qu'avaient à faire les scolastiques pour continuer l'œuvre des Pères, et en quoi ils faillirent à cette mission.

« Le premier soin de l'Église avait été de définir Dieu, sa nature, ses attributs; elle avait ensuite abordé les questions relatives à la nature de l'homme, aux passions, à la conscience, à la volonté, aux rapports de l'homme avec le Créateur; il lui restait à apprécier les phénomènes de l'intellect, les opérations de la logi-

que ; à rechercher l'origine et la valeur des idées, les fondements de la connaissance, les rapports de l'homme avec le monde extérieur; en un mot, à conclure par une métaphysique, après avoir rédigé en articles de foi une théologie et une morale.

« Si cette métaphysique n'a été qu'ébauchée par les docteurs du moyen âge, ce n'est pas qu'ils en aient ignoré les problèmes ou qu'ils aient dédaigné de les résoudre; mais une erreur de méthode les a constamment détournés du but. Toute doctrine sur la philosophie première suppose une analyse de l'intellect, une critique des sens et de la raison : et, chose notable, bien que les premiers scolastiques aient été surtout divisés d'opinion, en ce que les uns admettaient et les autres rejetaient la certitude rationnelle, les uns et les autres se contentèrent d'affirmer telle ou telle base de certitude, sans en discuter la valeur, pour argumenter ensuite sur des prémisses diverses et non définies. Il en résulta que leurs travaux agrandirent moins le domaine de la science métaphysique que celui de la logique.

« Nous trouverons dans les écrivains dits scolastiques des opinions différentes sur l'origine des idées, sur les modes de l'activité humaine; mais aucun n'a traité spécialement ces questions : celle qui a, pendant trois siècles, agité tous les esprits, ne concerne pas les procédés de l'intellect, mais la nature des idées, acquises par telle ou telle voie, l'étendue de la puissance gnostique, l'accord des opinions conceptuelles: les sceptiques seuls ont discuté la valeur des démonstrations rationnelles (*). »

Deux grandes écoles, le *nominalisme* et le *réalisme*, dominent tout le moyen âge, bien que la question des universaux ne fût pas nettement posée avant le onzième siècle; au milieu de leurs divergences, tous les athlètes philosophiques de la scolastique viennent se rattacher à l'un de ces deux partis.

Les réalistes prétendaient que les universaux, les genres, les espèces, ont, en dehors du sujet et en dehors de l'objet particulier, une réalité substantielle. Suivant les nominalistes, les universaux sont de pures conceptions de l'esprit : il n'y a d'objectif réel que le particulier. Les premiers aboutissaient nécessairement au panthéisme et au théosophisme; les seconds au scepticisme et au sensualisme ; quelques-uns s'échappèrent par l'idéalisme.

(*) *Scolastique*, par M. Hauréau, dans l'*Encyclopédie nouvelle*.

§ I. *D'Alcuin à Bérenger*.

Dans cette période, que Tennemann représente à tort comme dominée par un aveugle réalisme, brille en première ligne le nom du Breton Alcuin, qui, attiré par les libéralités de Charlemagne, adopta la France pour patrie, et y ranima le premier le goût des études. On n'a malheureusement que des hypothèses sur sa méthode et son enseignement dialectique ; mais son nom n'en doit pas moins figurer le premier parmi ceux qui contribuèrent à l'essor philosophique de la France du moyen âge.

Directeur de l'école de Tours, Alcuin y forma de nombreux disciples, dont le plus connu est Raban-Maur, célèbre par sa dispute avec Gothescalk. (Voy. ce mot.) Hincmar, inhabile à prononcer entre les deux adversaires, s'adressa à J. Scot, Érigène, directeur de l'école de Palais, et écossais de naissance; ainsi, un étranger se trouva appelé à prononcer en France sur une question d'une haute portée, l'incapacité du libre arbitre, la nécessité de la grâce et la prédestination double. Nous ne ferons pas ici l'histoire de cette controverse ; nous ferons seulement remarquer l'imprudence que commit l'Église de France en appelant à son aide J. Scot qui s'était formé dans la solitude, et y avait adopté quelques opinions peu orthodoxes. Dès le début de son ouvrage principal, il s'exprime ainsi : « L'autorité est dérivée de la raison, nullement « la raison de l'autorité; toute autorit « qui n'est pas armée par la raison parai « sans valeur. » Et plus loin : « Il n'y « pas deux études, l'une de la philoso « phie, l'autre de la religion ; la vrai « philosophie est la vraie religion, et « vraie religion est la vraie philosophie. Cette philosophie de J. Scot était le pan théisme.

Parmi les dialecticiens de cette époqu qui prirent part à la controverse e tre Raban et Gothescalk, figurent Am lon, archevêque de Lyon, et son diac

Florus, qui défendirent naïvement l'opinion de l'hérétique Gothescalk; mais saint Henri, successeur d'Amolon, rétablit l'orthodoxie; du moins sa polémique triompha de celle de ses adversaires.

On doit encore noter parmi les philosophes les plus remarquables de la première période de la scolastique, le fameux Gerbert, qui donna un grand développement à l'éducation scolaire, mais dont il ne reste qu'un ouvrage assez insignifiant sur la dialectique.

§ II. *De Bérenger à Pierre Lombard.*

Le premier adversaire du réalisme fut Bérenger, qui, au commencement du onzième siècle, soutint que dans la cérémonie de la messe la transformation du pain et du vin était non pas réelle, mais idéale. Toute une philosophie nouvelle était contenue dans cette négation. Adelmann, condisciple de Bérenger à l'école de Tours, Lanfranc, directeur de celle de l'abbaye du Bec en Normandie, Hugo de Breteuil, évêque de Langres, combattirent l'hérésiarque. « La dialectique, « dirent-ils, est un art et non pas un « moyen de certitude; le sens commun « et la raison ne sauraient prévaloir con« tre la foi. » Hildebert de Lavardin, disciple de Bérenger et archevêque de Tours, entreprit de réhabiliter la raison, sans blesser la foi. L'Église voulait qu'on confondit ces deux croyances, Bérenger qu'on les distinguât. Voici maintenant Hildebert, *la colonne de l'Église*, comme l'appellent ses contemporains, qui inscrit cette définition dans sa *théologie:* « La « foi est la certitude volontaire des cho« ses absentes; elle est au-dessus de l'opi« nion, elle est au-dessous de la science. » Et plus loin: « Je place la foi au-dessous « de la science, parce que croire est moins « que savoir. » Ne reconnaît-on pas là l'introduction de la méthode rationaliste cartésienne), dans la discussion des dogmes de la foi? C'est donc faussement qu'on l'attribue à Abailard. A côté de Hildebert, qui, s'il eût été logicien rigoureux, fût arrivé à l'entière négation du dogme, se place Anselme, archevêque de Cantorbéry, qui, après avoir étudié à l'abbaye du Bec, séjourna longtemps à Lyon. Il ne se proposait rien moins que d'édifier une théologie doctrinale sur un concept de la raison; mais il fut vigoureusement attaqué par Gaunilon, moine de Marmoutiers, auteur du *liber pro insipiente,* ouvrage remarquable, dont la teneur ne fut que reproduite par Roscelin, chanoine de Compiègne, que saint Anselme compte parmi les dialecticiens « qui pensent que les substances universelles ne sont que des sons de la voix, qui ne peuvent comprendre que la couleur est autre chose que le corps, et la sagesse d'un homme autre chose que son âme. »

Abailard dit dans un de ses écrits: « Je me rappelle que mon maître Roscelin avait cette folle opinion, qu'aucune chose n'est composée de parties; il prétendait que les parties, comme les espèces, ne sont que des mots. Si quelqu'un lui disait que cette chose, qui est une maison, est composée d'autres choses, comme d'un mur et d'un fondement, il le combattait par ce raisonnement: Si cette chose qui est un mur est une partie de cette chose qui est une maison, comme la maison n'est rien autre que le mur lui-même, le toit et le fondement, il faut avouer que le mur est aussi partie de lui-même et du reste. Mais comment serait-il partie de lui-même? De plus, toute partie précède nécessairement son tout: comment le mur serait-il dit se précéder lui-même et le reste, puisqu'il ne se précède lui-même en aucune façon? »

Toute la doctrine nominaliste est dans ces deux passages, et le nominalisme de Roscelin ne diffère du conceptualisme d'Abailard, que parce que celui-ci éleva la critique du chanoine de Compiègne à la hauteur d'un système, et la reproduisit sous une forme plus nouvelle et plus philosophique. Si le disciple s'éleva contre le maître, ce fut sans doute à cause de la fâcheuse renommée que Roscelin s'était faite par son audacieuse interprétation de la Trinité.

Enfin, parut Abailard. L'école réaliste se partageait alors en quatre grandes divisions, qui avaient pour chefs Bernard de Chartres, Guillaume de Champeaux, Gilbert de la Porée, et Gauthier de Mortagne.

Guillaume raisonnait ainsi: « L'hu« manité est une chose esssentiellement « une, qui ne possède pas en elle-même, « mais à laquelle adviennent certaines « formes qui font Socrate. Cette chose,

« en restant essentiellement la même, re« çoit de la même manière d'autres formes « qui font Platon et les autres individus « de l'espèce humaine; et, hormis ces « formes qui s'appliquent à cette matière « pour faire Socrate, il n'y a rien en So« crate qui ne soit en même temps dans « Platon, mais sous les formes de Pla« ton. » Une telle citation, dit M. Hauréau, n'a pas besoin d'être commentée. Guillaume, contrairement à Roscelin, n'attribua la réalité qu'à l'universel, qu'à la substance collective : son hypothèse implique que, dépourvu des accidents qui distinguent Platon de Socrate, c'est-à-dire des formes qui appartiennent à chacun des individus, l'homme n'existerait pas moins essentiellement et intégralement.

« Guillaume de Champeaux devait trouver un terrible contradicteur dans le jeune Abailard, *peripateticus palatinus* (de Palais, en Bretagne), le plus illustre des auditeurs de Roscelin. Abailard répondait à l'argumentation réaliste : « S'il en est ainsi, comment pourra« t-on nier que Socrate soit dans le même « temps à Rome et à Athènes? En effet, « là où est Socrate, là est aussi l'homme « universel qui a, dans toute sa quantité, « revêtu la forme de la socratité; car tout « ce que prend l'universel, il le retient « dans toute sa quantité. Si donc l'uni« versel, qui est tout entier affecté de la « socratité, est à Rome, dans le même « temps, tout entier dans Platon, il est « impossible qu'en même temps et au « même lieu ne se trouve pas la socratité, « qui contenait cette essence tout entière. « Or, partout où la socratité est dans un « homme, là est Socrate; car Socrate est « l'homme socratique. A cela un esprit « raisonnable n'a pas à répondre. » Où tend Abailard? A prouver que l'universel n'est pas une chose, mais une idée, mais un mot; que, si l'universel était une chose, cette chose, en tant qu'universelle, absolue, serait de toute nécessité contenue intégralement dans chaque individu; ce qui est absurde. Il ajoute : « J'entends par espèce, non pas cette seule essence d'homme qui est en Socrate ou en quelque autre individu, mais toute la collection formée des individus de cette nature; toute cette collection, quoique essentiellement multiple, *est appelée par les autorités* une espèce, un universel, une nature, de même qu'un peuple, quoique composé de plusieurs personnes, est appelé un. » Remarquons ces termes : *ab auctoritatibus appellatur, unus dicitur*. Abailard ne dit pas que l'universel existe; il dit qu'on appelle communément universel ce que l'esprit distingue de similaire dans chacun des individus; le genre, l'espèce, n'ont qu'une réalité subjective; supprimez le sujet, ou seulement supprimez en lui la faculté de percevoir les similitudes, elles subsistent; mais le genre, l'espèce, c'est-à-dire l'unité qui les comprend toutes, a cessé d'être; elle n'était que dans le sujet, que dans l'esprit. Voilà en quoi consiste le conceptualisme d'Abailard (*). »

Des trois autres adversaires d'Abailard, Bernard de Chartres fut un platonicien, qui n'admettait que l'universel archétype; Gilbert de la Porée appartient à l'école de la non-différence, et Gauthier de Mortagne ne s'éloigne qu'en quelques points de ce dernier. Les diverses nuances de l'opinion réaliste s'accordaient donc pour proclamer la réalité de l'universel, soit comme archétype, soit comme contenu intégralement dans chacun des individus, soit comme étant l'identité même. C'est cette réalité de l'universel qu'Abailard leur conteste; suivant lui, l'universel est un concept, une pure hypothèse de la raison.

Parmi les écoles soulevées par le conceptualisme d'Abailard, il faut remarquer celle des cornificiens, qui, s'attaquant à la fois aux réalistes et aux nominalistes, prêchaient le scepticisme le plus universel.

§ III. *De Pierre Lombard à Alexandre de Hales.*

Le nominalisme semblait devoir triompher, lorsque les remontrances de l'Église effrayèrent tout à coup les esprits. Une nuée de combattants se précipitèrent alors dans la mêlée, s'élevant contre la curiosité téméraire de quelques docteurs et prêchant le respect pour la tradition. Parmi ces timides défenseurs d'un vieil ordre de choses, qui se déconsolidait de plus en plus, figure Robert, professeur à Melun; Pierre Lombard, auteur du

(*) M. Hauréau, *ouvrage cité*.

livre des *Sentences*, dans lequel il avoue les difficultés sans les résoudre, et Pierre de Poitiers, disciple de Pierre Lombard.

Hugues, né en Saxe, et Richard, Anglais de naissance, tous deux moines de Saint-Victor, formulèrent dogmatiquement la réaction contre la dialectique. Ces deux piliers de l'orthodoxie se montrèrent dans leurs discussions trop enclins à la théosophie, pour qu'on puisse les regarder comme des adversaires intellectuels bien sérieux. Alain de Lille se chargea de démontrer les égarements de leur mysticisme, et de prémisses nominalistes conclut à un panthéisme logique.

Le panthéisme réaliste fut professé plus audacieusement encore, vers la fin du douzième siècle, par Amalric de Bène. Suivant lui, « Dieu est tout; le créateur n'est pas distinct de la créature; les idées, les causes primordiales, les prototypes, les exemplaires originaux, sont des émanations de la cause suprême, et le monde sensible en procède; elles sont créées et créatrices : Dieu est la fin de toutes choses, en ce sens que toutes choses doivent rentrer en Dieu, pour constituer en lui une immuable, une éternelle individualité. De même qu'Abraham et Isaac participent de la même nature, ainsi toutes les choses sont comprises dans l'unité, et toutes les choses sont Dieu. Dieu est l'essence, l'être de toutes les créatures. » David de Dinant alla plus loin encore; il professa le pur spinosisme.

L'autorité ecclésiastique s'empressa alors de réprouver le réalisme, comme elle avait réprouvé le nominalisme. Il en résulta une hésitation dans les esprits, qui, pour quelque temps, peu désireux de philosophie, tombèrent dans le mysticisme, ou, comme Jean de Salisbury, nièrent tous les fondements de la certitude. A coup sûr, il faut bien chercher, au douzième siècle, le point de départ du scepticisme, quand on trouve une phrase semblable dans le *Metalogicus* de cet auteur: *Academicus, in his quæ sunt dubitabilia sapienti, non juro verum esse quod loquor : sed seu verum, seu falsum, sola probabilitate contentus sum.*

§ IV. *D'Alexandre de Hales à Guillaume d'Ockam.*

Peu connu au douzième siècle, Aristote fut étudié dans les commentaires arabes au commencement du treizième. Alexandre de Hales, docteur anglais qui professa alors à Paris, résuma un des premiers les travaux d'Avicenne et d'Averroès. Il se défendit assez maladroitement des conséquences panthéistiques de l'école d'Amaury. On lui doit une classification des facultés de l'entendement, qu'il divise en trois facultés principales, la sensibilité, la mémoire et l'imagination.

Guillaume d'Auvergne appartient à la même fraction de l'école réaliste. « Il admet, ainsi qu'Alexandre de Hales, deux modes de perception et deux objets correspondants; les objets sensibles et les objets intelligibles. Les objets sensibles frappent les sens et se révèlent à l'esprit par leur intermédiaire; les objets intelligibles frappent l'intellect agent. La vérité, c'est-à-dire les formes intelligibles, existe en dehors de l'intellect agent, qui n'en possède qu'une similitude; mais cette similitude est exacte; *similitudo dicitur ipsum quod oritur a veritate.* L'universel est indivisible : le temps n'est pas une partie de l'éternité, Socrate n'est pas une partie de l'humanité; car, ce qui est divisible ne comporte qu'un nombre déterminé de parties; l'universel comprend donc à la fois tous les individus en acte et tous les individus en puissance. Ce n'est pas cependant qu'il subsiste en dehors de ce monde; il n'y a que des *formes immatérielles*, et l'universel n'est immatériellement que dans la pensée, dans la raison divine. Ce qui distingue Guillaume d'Auvergne du théologien anglais, c'est une argumentation plus philosophique; mais le fond de la doctrine leur est commun. »

C'est à cette quatrième période de la scolastique qu'appartiennent les noms illustres d'Albert le Grand, de saint Bonaventure, de saint Thomas d'Aquin et de Duns Scott; étrangers à la France par leur naissance, ils étudièrent et professèrent tous quatre à Paris. Le premier s'inquiète moins de coordonner un système que de disserter sur les opinions des autres, en s'entourant d'une légion de commentateurs arabes. Suivant lui, la cause première régit tous les êtres créés par elle. Tout ce qui

est dans la nature est organisé : la loi de causalité gouverne tous les phénomènes. L'essence est distincte de l'existence ; l'existence se communique, et non pas l'essence ; l'essence est en Dieu, qui en investit les créatures, mais ne l'incorpore dans aucune d'elles. Les individus ne sont différents entre eux que par l'accident : bien que les rayons de la divine lumière ne brillent pas pour tous d'un éclat égal, le même principe les anime, les féconde ; d'où il suit que l'individuel est dans le temps ; et que, dans cette vie même, tous les phénomènes objectifs et subjectifs sont déterminés par une impulsion suprême qui ne comporte aucune liberté.

Saint Bonaventure est plus théosophe que dialecticien, quoiqu'il ait employé le raisonnement avec plus d'intelligence qu'on ne le pense ordinairement.

Saint Thomas d'Aquin, de l'ordre des dominicains, obtint une renommée immense par son esprit véritablement philosophique. Sa *Summa theologiæ* comprend, outre la métaphysique, un système complet de morale et même de politique, où l'on trouve déjà tracés, d'après saint Augustin, les traits principaux de la *Théodicée* de Leibnitz. Il eut à soutenir de rudes combats contre Henri Goethals, et surtout contre Duns Scot, le réaliste, qui soutint que l'universel n'est pas contenu seulement en puissance (*posse*), mais en réalité (*actu*) dans les objets. L'école se divisa alors en *scotistes* et en *thomistes*, qui ergotèrent sur les doctrines de leurs maîtres. Les plus fameux adhérents du scotisme furent François de Mayronis et Durand de Saint-Pourçain.

§ V. *De Guillaume d'Ockam à Gerson.*

Cette dernière période s'ouvre avec les noms de Roger Bacon; de Raymond Lulle, qui entreprit de soumettre toutes les sciences à une méthode générale; de Guillaume d'Ockam, qui attaqua sur toutes ses faces le système des *réalistes*. Nous ne pouvons nous étendre ici sur les arguties par lesquelles lui, ses partisans et ses adversaires s'efforcèrent de soutenir leurs opinions personnelles. Nous nous contenterons de dire que le nominalisme remporta un avantage décisif, en obtenant de l'université de Paris la censure des propositions réalistes (1344). Le cardinal Pierre d'Ailly, en protégeant une doctrine fondée sur la critique, espérait exploiter le scepticisme dans les intérêts de la foi. Mais les vieilles formes étaient usées; et les consciences inquiètes se tournèrent vers le mysticisme, qui fut prêché avec chaleur par le fameux Gerson, par Jean Tauler, par Nicolas de Clamenges, hardi penseur, qui mourut vers 1440. Le terrain était alors suffisamment déblayé pour permettre une pleine inauguration du scepticisme. (Voy. PHILOSOPHIE.)

SCRIBE (Augustin-Eugène), né à Paris en 1791, perdit de bonne heure ses parents, et fut confié aux soins de M. Bonnet, l'un des membres les plus honorables du barreau de Paris. Élève distingué du collége Sainte-Barbe et lauréat des concours généraux, il était l'orgueil de son tuteur, qui voulait faire de lui un avocat. Il y mit de la bonne volonté ; il apprit le droit de son mieux. Mais sa vive imagination le sollicitait sans cesse et l'entraînait vers des études moins arides. La muse dramatique, cette muse rieuse et charmante, qu'il a depuis si galamment pomponnée, lui fit tant d'agaceries, tant de coquettes œillades, qu'un jour, entre le Digeste et Cujas, entre Paillet et Barthole, il écrivit un vaudeville avec ce dialogue vif et net que l'on connaît, avec ce couplet à pointe mordante qui était de sa création ; et, de ce moment, l'avenir et la vocation du jeune homme furent irrévocablement décidés.

Le tuteur n'en fut pas enchanté d'abord; au lieu d'une thèse, il voyait arriver un vaudeville ; au lieu d'un commentaire, des couplets spirituels et goguenards ; toutefois, il plaignit la folie de son pupille, et le laissa aller au théâtre, où une irrésistible vocation l'entraînait. M. Scribe fit ses premières armes sur la scène du *Vaudeville* ; son premier collaborateur fut M. Germain Delavigne, le frère du poëte; et dès lors autour du jeune auteur vinrent se grouper tous ces noms devenus presque célèbres à l'ombre du sien, Mélesville, Carmouche, Dupin, etc.

Des succès francs et nombreux accueillirent les premières productions de M. Scribe; et on peut dire qu'il fut maître d'emblée, dans cet art difficile où

nul encore aujourd'hui ne lui dispute la palme. Mais il est une réflexion que nous ne pouvons passer ici sous silence; c'est que ces succès du jeune vaudevilliste confirment, mieux que toute autre observation, ce qui a été dit de l'insouciance et de la frivolité du caractère national. La France alors voyait jouer à ses dépens le dernier acte du drame impérial; la campagne de Russie venait de jeter au milieu de ses triomphes un cri de douleur et de mort; l'horizon, si éclatant naguère, s'assombrissait d'instant en instant; l'étranger foulait notre sol; l'empereur faisait des prodiges d'audace et de génie pendant la campagne de France; l'empire s'écroulait, notre orgueil national s'humiliait sous une double restauration. Certes, il semble que jamais époque ne fut plus mal choisie pour les bons mots, les pointes d'esprit, les couplets égrillards. Eh bien, non, ce fut surtout alors que l'on applaudit les vaudevilles de M. Scribe, qui ne tarda pas à devenir l'auteur de prédilection, l'enfant gâté de la société nouvelle qui succéda à la société impériale.

Jusqu'en 1820, il avait fait jouer au théâtre que nous avons déjà nommé, et aux *Variétés*, plus de soixante vaudevilles; en outre, hors du champ fertile où il moissonnait de toutes mains, il s'était permis deux petites excursions; il avait fait un mélodrame en trois actes, *les Frères invisibles*, pour la Porte Saint-Martin, et une comédie en un acte, *le Valet de son rival*, jouée à l'Odéon.

En 1821, MM. Delestre-Poirson et Cerfbeer obtinrent le privilége du *Gymnase dramatique*, qui, grâce au patronage de la duchesse de Berry, put bientôt prendre le titre de *Théâtre de Madame*. M. Scribe fut appelé à faire la fortune de l'entreprise, et ce fut là que son esprit infatigable créa tous ces charmants petits chefs-d'œuvre qui nous ont émus quelquefois et nous ont toujours fait rire de si bon cœur; ce fut là que de son cerveau sortirent tous ces colonels beaux et brillants, ces oncles millionnaires, ces grognards vertueux, ces ingénues si piquantes, ces mères sentimentales, petit monde plein d'esprit, de sensibilité, d'amour romanesque, d'intrigues habiles, dont le jeu valut bientôt à M. Scribe une fortune considérable, une réputation toute française et la décoration de la Légion d'honneur.

La révolution de juillet avait trop profondément modifié la société française pour que ce petit monde dramatique, de l'invention de M. Scribe, pût vivre longtemps dans un milieu qui n'était plus le sien. Cependant, malgré le bruit que fit alors le drame moderne, le vaudeville eut encore de beaux succès : mais M. Scribe ne s'y trompa pas; homme de sens et de tact, il devina le premier que c'était une partie gagnée dont il ne fallait pas compromettre le bénéfice en la recommençant. Sûr de lui, de son habileté, de son entente de la scène, il demanda ses succès à d'autres scènes plus élevées. Il fit des opéras comiques, qui furent, comme ses vaudevilles, de petits chefs-d'œuvre de mise en scène. Tous nos opéras à grands succès sont sortis de sa plume, et il est devenu la providence du Théâtre-Français, où il a obtenu comme partout d'incontestables succès. Mais, on peut bien le dire aujourd'hui, M. Scribe est mal à l'aise sur notre grande scène, pour laquelle son talent n'était pas fait; c'est un peintre de chevalet du premier ordre, mais non un peintre d'histoire. Il a habillé des vaudevilles en comédie; il y a mis tout son esprit, toute sa verve, tout son goût exquis, et nous avons les premiers applaudi à ce dialogue si vif, à cette habileté infaillible, mais nous le demandons à votre grande ombre, ô Molière! sont-ce là des comédies? Dans cette menue monnaie, si coquette, si délicate, si gracieusement frappée, reconnaissez-vous l'or pur que vous nous avez laissé?

M. Scribe est devenu membre de l'Académie française; mais tout passe et s'éteint ici-bas, et à l'heure où nous écrivons ces lignes, son étoile semble pâlir. A l'Opéra comique une de ses dernières productions n'a pas eu de succès; à l'Académie royale de musique, le libretto de *don Sébastien* a produit un effet très-médiocre; au Théâtre-Français, *le Fils de Cromwell*, comédie en cinq actes, est mort en naissant, et une comédie en trois actes, *la Tutrice*, y a été médio-

crement accueillie. C'est là une série d'infortunes qui découragerait un moins hardi lutteur; mais avec M. Scribe il faut se garder de pronostiquer ; quand on le croit affaissé, il se relève plein de vigueur, et fournit une nouvelle carrière. Le sort lui doit une revanche, et il est homme à la prendre.

SCUDÉRI (George de), né au Havre vers 1601, embrassa d'abord le parti des armes, et servit dans les gardes-françaises; mais, vers 1630, il brisa son épée et se mit à travailler pour le théâtre. Il fut fécond dès son début : de 1631 à 1644, il fit représenter seize pièces où règne le plus mauvais goût, et où les lois de la scène sont presque continuellement violées. Lorsque parut le premier chef-d'œuvre de Corneille, Scuderi fit sa cour au cardinal de Richelieu, en publiant des *Observations sur le Cid* qui donnèrent lieu aux *Sentiments de l'Académie*. Ce fut de même, à ce qu'il paraît, pour plaire à la reine Christine de Suède, protectrice des lettres et des sciences, non moins hautaine que le cardinal, qu'il entreprit le poëme d'*Alaric* ou *Rome vaincue*. L'on sait que dans cet ouvrage il atteignit aux dernières limites du grotesque. Il fut reçu membre de l'Académie en 1650, à la place de Vaugelas, et obtint, probablement vers la même époque, le gouvernement du fort de Notre-Dame de la Garde, sur lequel Chapelle et Bachaumont ont jeté, dans la relation de leur *Voyage*, un ridicule ineffaçable. Scudéri mourut à Paris en 1667.

Sa veuve, *Marie-Françoise de* MARTIN-VAST, née en 1631, morte en 1712, est connue par ses *Lettres à Bussy-Rabutin*, qui ont été publiées avec celles de ce bel-esprit, et ont eu depuis d'autres éditions.

Madeleine de SCUDÉRI, sœur du précédent, naquit au Havre, en 1607, et vint de bonne heure à Paris, où les agréments de son esprit et l'étendue de ses connaissances la firent admettre dans cette espèce de cour galante et littéraire qui rendait ses arrêts à l'hôtel de Rambouillet. Elle était pauvre ; pour réparer les torts de la fortune, elle se mit à publier, sous le nom de son frère, des romans qui, bien que fort ridicules et fort ennuyeux, eurent alors un succès prodigieux (*). Au reste, Mlle de Scudéri avait avec son frère une conformité honorable; elle avait beaucoup de noblesse et d'élévation dans les sentiments, et, ce qu'il n'eut jamais, beaucoup de modestie. Parmi ses amis, qui étaient nombreux et sincères, il faut citer Pelisson, avec lequel elle entretint longtemps un commerce de compliments et de galanteries, dont la fadeur prouverait assez que les sens n'y eurent point de part, quand on ne saurait pas d'ailleurs que tous deux étaient renommés pour leur laideur, et que la médisance même des contemporains ne jeta sur eux aucun soupçon. Mlle de Scudéri mourut dans une extrême vieillesse, en 1701. Nous citerons d'elle : *Artamène, ou le Grand Cyrus*, 1650, 10 vol. in-8°; *Clélie, histoire romaine*, 1656, 10 vol. in-8°; *Conversations sur divers sujets*, 1680, 2 vol. in-12; *Conversations nouvelles sur divers sujets*, 1684, 2 vol. in-12; *Conversations morales*, 1686, 2 vol. in-12; *Nouvelles Conversations morales*, 1688, 2 vol. in-12; *Entretiens de morale*, 1692, 2 vol. in-12. Ces dix derniers volumes sont ce qu'elle a laissé de mieux. Quelques-unes de ses pièces de vers et de ses lettres offrent une simplicité et un naturel qui étonnent lorsqu'on songe à sa réputation, si bien méritée d'ailleurs, d'afféterie et de *préciosité*.

SCULPTURE. D'après les bornes que nous nous sommes fixées et que nous avons indiquées à l'article *Beaux-Arts*, nous n'avons à nous occuper ici de l'histoire de la sculpture en France que depuis l'établissement des Francs dans les Gaules.

Les premiers siècles qui suivirent cet établissement ne firent guère que continuer la décadence des arts, qui dès le quatrième siècle était complète ; et ce n'est que vers le commencement du septième siècle, au règne de Dagobert, qu'on peut fixer les premières tentatives pour rentrer dans une voie si complétement perdue. De cette époque cependant il ne nous est pas resté de monument qui puisse nous servir de guide; et même de ceux qui durent exister au huitième siècle, sous le règne de Charlemagne, il ne reste que des notions

(*) Voy. ROMANS.









Bas reliefs de Saint Landry. Paris







Soldats Gaulois

(Bas-relief d'un Autel trouvé à Paris.)





Bas-reliefs trouvés dans des fouilles faites à Auxerre.

France.



Julien le César



Cavaliers Auxiliaires de l'Armée Romaine

(Bas-reliefs de Tombeaux à Spire)



(Tombeau de Saint Remi)
(en Provence)



Bas-relief du Tombeau de Saint-Remi



Bas-relief du Tombeau de Saint Remi.



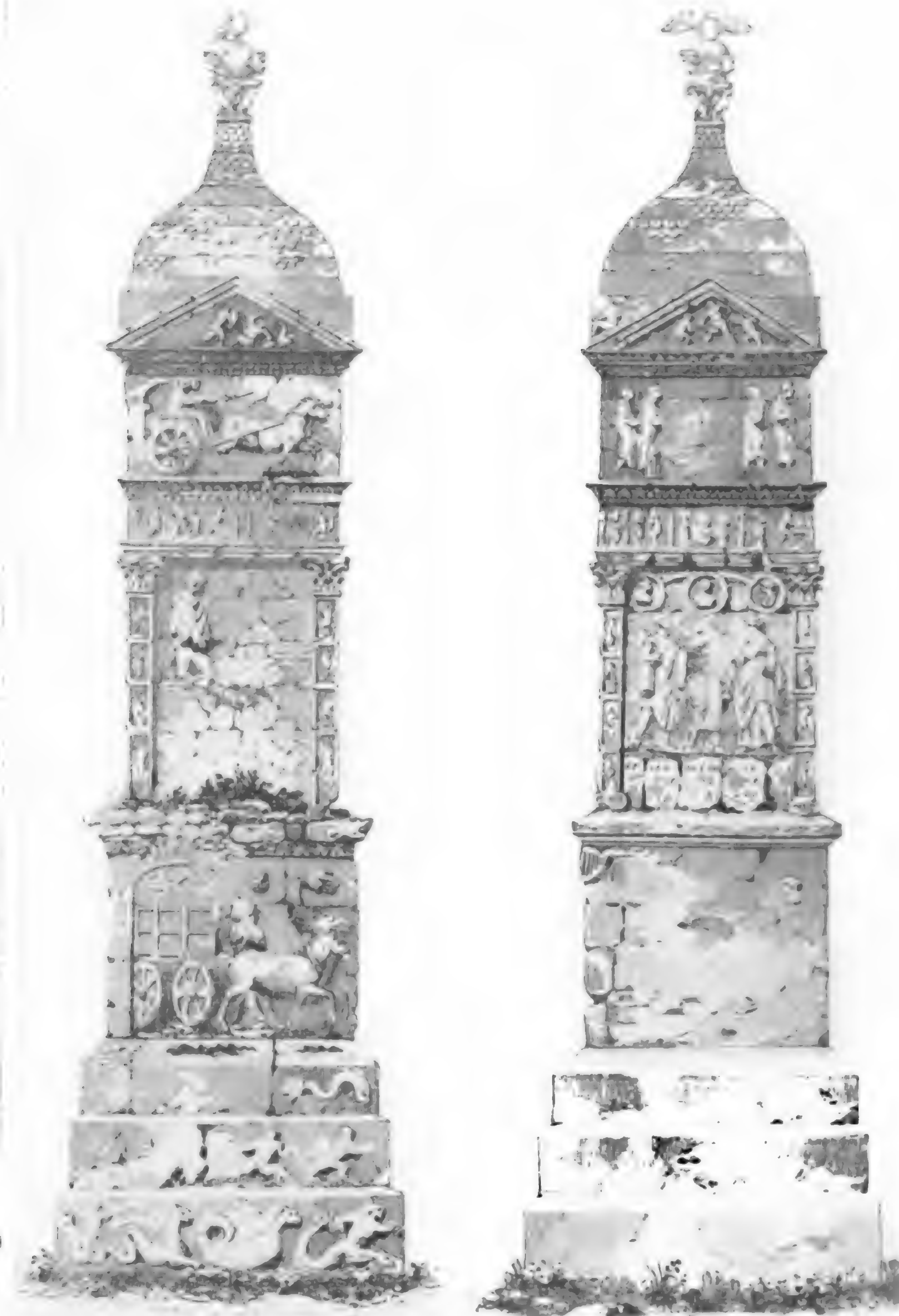
Bas-relief du Tombeau de Saint-Remi



Bas-relief du Tombeau de [illegible]

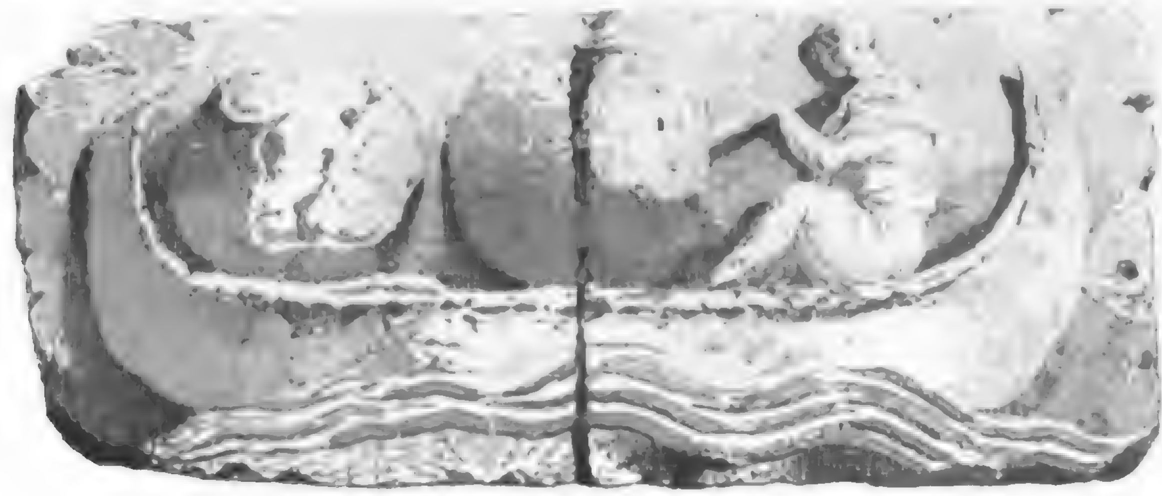


Tombeau à Igel, près Trèves.

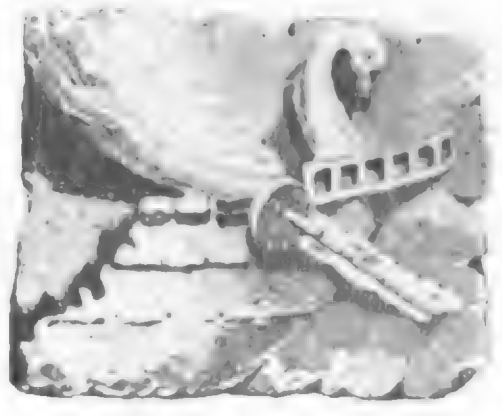


Autres faces du Tombeau à Igel

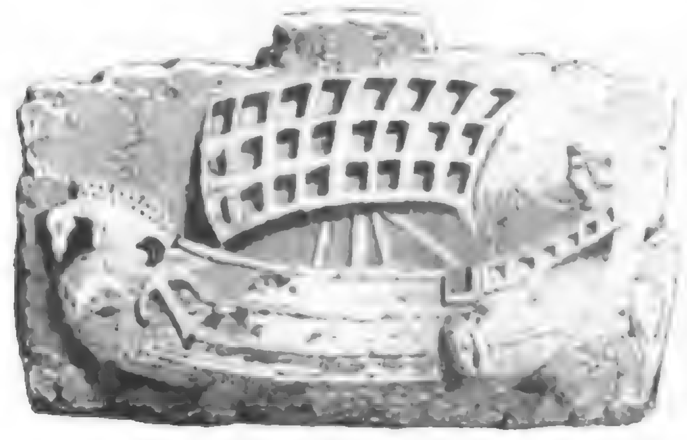
1



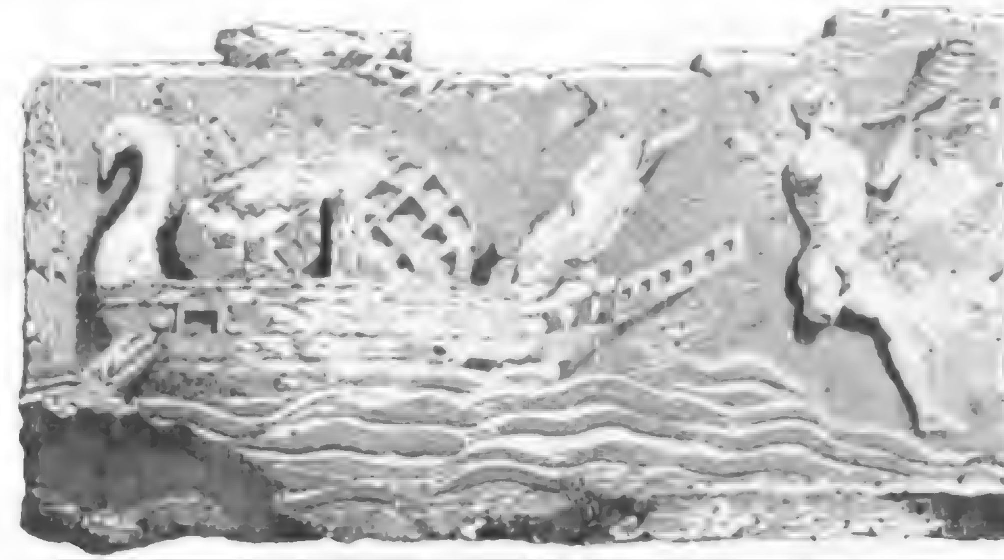
2



3



4



Navires. Barques. Bas-reliefs. 1. d'un Tombeau à Ijel 2.3.4. des murs de Narbonne.

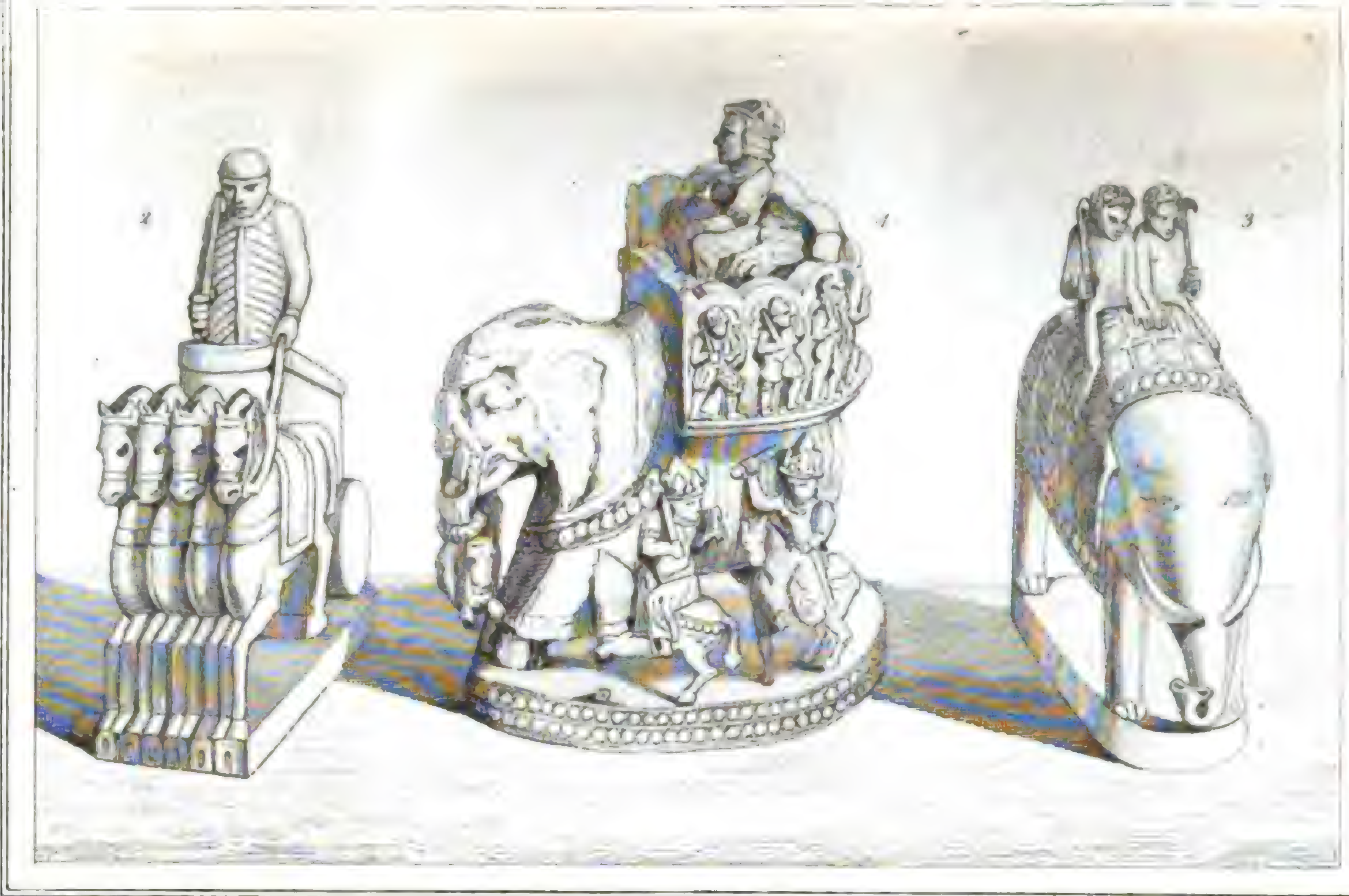


1 2 3

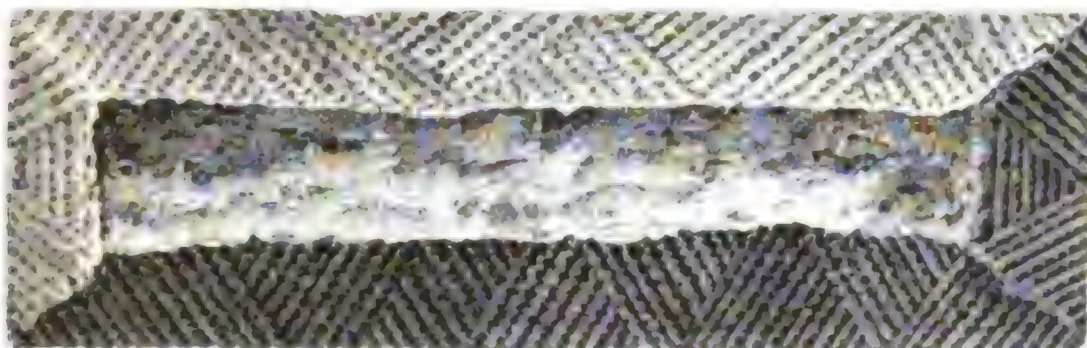
Bas relief en Ivoire représentant des Cérémonies religieuses. Couverture du Sacramentaire de Metz
1. Ordination 2. [illegible] d'une Eglise 3. Consécration des [illegible] de Samedi Saint



4. Cérémonie du Baptême sous la forme ancienne de l'immersion.
5. Cérémonie du Baptême (à saint Jérôme) 6. L'élévation de la messe après la consécration.



1 Pièce de l'Echiquier envoyé par Aaroun al Raschid à Charlemagne. 2. 3. Pièces d'un Echiquier du IX.e Siècle.









Lemaitre direxit

Tombeau de S.t Erkembode à S.t Omer





(Développement d'un Chapiteau à St Georges de Boscherville.)

puisées dans les historiens. Nous avons cité, à l'article *Beaux-Arts*, un passage d'un poëte contemporain de Louis le Débonnaire, d'Ernold le Noir, qui donnerait une assez grande idée de ce qu'était alors le sculpture, du moins pour la composition. Les manuscrits peuvent aussi, pour les époques postérieures au neuvième siècle, fournir par leurs miniatures quelques renseignements sur les œuvres d'art. Dans les ornements bizarrement contournés et enchevêtrés qu'offrent ces miniatures, on reconnaît le style du Bas-Empire, qu'on paraît avoir alors constamment suivi.

« Jusqu'au onzième siècle l'art se débat vainement au milieu des tourments et des agitations de toute sorte; et la féodalité, en produisant une véritable barbarie, parut devoir replonger dans les ténèbres les plus complètes les peuples accablés à la fois par l'ignorance, la servitude et la misère (*). »

Au onzième siècle commence pour les arts une ère nouvelle : peu à peu la sculpture, appelée à concourir à la décoration des monuments de l'art gothique, sort de ses langes, et la France peut compter dans ce genre de remarquables productions. Vers 1020, Fulbert, évêque de Chartres, qui paraît avoir été aussi architecte, élevait sa cathédrale, qui ne devait être terminée qu'au quatorzième siècle. En 1140, Suger faisait à Saint-Denis une nouvelle église de celle qu'avait élevée Dagobert. Les cathédrales de Rouen, d'Auch, de Beauvais, d'Amiens, etc., suffisent pour montrer combien la France dut produire de sculpteurs, du onzième au quinzième siècle; et ces nombreux monuments nous permettent d'apprécier ce qu'était déjà cet art vers le milieu du treizième siècle. Si l'on était loin encore de retrouver dans ces productions toute la liberté, toute la franchise et toute la pureté de l'antique, on peut dire cependant que les ouvrages exécutés alors par nos sculpteurs peuvent soutenir la comparaison avec ce qui se faisait dans le même temps en Italie. Il n'y a guère de différence, soit pour la conception, soit pour l'exécution, entre les résultats qu'on obtenait dans les deux pays. Il faut, il est vrai, en excepter les productions du ciseau de Nicolas de Pise, qui sont sans contredit bien supérieures à ce qui se faisait chez nous; mais Nicolas de Pise était un homme extraordinaire, et ne peut être considéré que comme une exception; d'ailleurs, ses élèves, qui cependant avaient sur nos sculpteurs l'immense avantage d'avoir sous les yeux les modèles de l'antiquité, n'ont rien produit de supérieur aux ouvrages de la sculpture française.

(*) Emeric David, *Recherches sur l'art statuaire.*

L'église de Saint-Denis offre des exemples de ce qui se faisait sous saint Louis et sous ses successeurs immédiats. Plusieurs statues de la famille de ce roi, et notamment les petites figurines qui ornent les tombeaux de ses deux enfants, portent un remarquable cachet de naïveté et de simplicité. Les têtes sont faites avec soin; la draperie, aussi bien que celle des statues de l'église de Chartres, a plus de moelleux que l'on n'en trouve ordinairement dans le gothique. L'ornementation si riche de l'architecture gothique était aussi un vaste champ; et les sculpteurs français y atteignirent un degré de perfection réellement extraordinaire. La Sainte-Chapelle offre dans ce genre des exemples du talent remarquable de Pierre de Montereau.

Le mérite et la richesse des ornements de la cathédrale d'Amiens l'ont fait placer au premier rang parmi les églises gothiques.

Signalons en passant une des singularités de cette époque, qui paraît du reste avoir été un legs du Bas-Empire. Nous voulons parler de l'usage de colorer les statues. On voit des statues du temps de saint Louis peintes avec beaucoup de recherche dans toutes les parties, et très-richement vêtues; les unes ont des robes d'or, imitant le tissu, et chargées d'ornements très-délicats en relief, qui ne sont point sculptés, mais moulés au moyen d'un mastic; les autres sont habillées d'une étoffe bleue, relevée par des ornements en or, que l'on retrouve autour du cou, au bas des robes et sur les chaussures, lesquelles sont brodées avec élégance. Des verres de couleur enchâssés dans les bordures figurent les pierres précieuses dont

étaient enrichis les véritables vêtements.

Le règne de Charles V, commencé vers la moitié du quatorzième siècle, fut une époque favorable au développement des arts. Ce roi, outre les nouvelles églises qu'il fit construire, s'occupa surtout d'agrandir et d'embellir les demeures royales. Ce que dans les *Œuvres royaux*, Sauval rapporte de la richesse de ces habitations royales, donne lieu de croire que la sculpture fut appelée à concourir pour sa part à ce luxe de décoration. Les noms de Raymond du Temple, maître des œuvres du roi, et de Jean de Saint-Romain sont arrivés jusqu'à nous comme ceux de sculpteurs habiles. Il est à regretter que parmi les monuments de cette époque il n'en reste que très-peu de la main des artistes employés par Charles V. Cependant ces monuments durent être assez nombreux. Sauval dit, en parlant du Louvre, que Raymond du Temple avait orné certaine partie de ce palais d'un grand nombre de statues; celles qui représentaient Charles V et Jeanne de Bourbon étaient de la main de Jean de Liége; la statue de Louis, duc d'Orléans, second fils du roi, et celle du duc d'Anjou, son frère, avaient été faites par Jean de Launay et Jean de Saint-Romain; les figures du duc de Berry et du duc de Bourgogne, frères de Charles V, par Gui de Dampmartin et Jacques de Chartres. A Jean de Saint-Romain fut aussi confiée l'exécution des statues de la Vierge et de saint Jean, de Charles V et de Jeanne de Bourbon, qui décoraient le portail du Louvre du côté de Saint-Germain-l'Auxerrois. On ne peut juger d'une manière bien précise quel était le mérite de ces statues de nos meilleurs sculpteurs d'alors; mais si on se reporte aux peintures des manuscrits, et surtout aux statues de cette époque qui se voient encore à Saint-Denis, on trouve avec assez de naturel dans les poses et de vérité dans l'expression des têtes, une certaine sécheresse et une imitation minutieuse de la nature dans le rendu des détails. Les pieds et les mains sont d'une exécution inférieure.

Mais il est à remarquer que ce n'est pas dans la statuaire que la sculpture avait fait les plus grands progrès; et peut-être pourrait-on attribuer ce fait à l'architecture, dont elle n'était qu'une annexe dans la décoration des monuments. Rien n'était moins favorable à la statuaire que ces niches resserrées dans lesquelles on ne pouvait placer que des figures droites, roides et sans mouvement. Le style gothique était au contraire très-favorable à la sculpture d'ornement, par la variété et la multiplicité qu'il demandait. Ce style était, vers la fin du quatorzième siècle et le commencement du quinzième, dans toute sa pureté. Il s'était complétement séparé de l'art romain, dont il avait d'abord subi l'influence, et on ne cherchait pas encore à l'y ramener; il se laissait aller sans retenue à tous ses caprices, à ses bizarreries même, qui sont, il faut l'avouer, la source de sa richesse; car c'est à la liberté d'imagination seulement que, selon nous, il faut attribuer toutes ces créations fantastiques dont on a voulu quelquefois chercher une autre explication.

On peut dire que cette liberté, en donnant à chaque artiste le moyen de s'abandonner à son inspiration, a fait de chaque monument autant de monuments différents dans les détails, bien que la masse en général soit empreinte du même caractère et qu'il soit impossible de dire d'une manière précise, que tel ou tel ornement appartient plus particulièrement à telle ou telle époque. Cependant tous ces ornements ont un air de famille qu'il est impossible de méconnaître: ainsi une des premières choses qui frappe nos regards dans le style gothique, ce sont ces animaux de forme bizarre, dans des attitudes impossibles, dont les gueules entr'ouvertes rejetaient l'eau à une grande distance. Puis dans les chapiteaux, dans les corniches aux sculptures profondément refouillées, on retrouve ces mêmes créations fantastiques. Dans les parties voûtées, les nervures multipliées qui affectaient, sous saint Louis, la forme ronde, se terminaient ordinairement dans le gothique de Charles V, en langue de chat, ou en une petite platebande très-étroite et contenue de côté par des courbes en manière d'S. On en voit des exemples bien conservés dans la chapelle de ce prince à Saint-Denis. A leur naissance, les voûtes en ogive étaient soutenues et ornées par de



Autel de l'Eglise du Foll Goat (Finistère)

fleurons, des groupes de têtes, ou de petites figures entremêlées de feuillage. Dans le haut des voûtes les nervures se réunissaient dans de grandes rosaces, qui s'abaissaient de plusieurs pieds en forme de clefs pendantes, telles qu'on en voit à Saint-Ouen à Rouen, à Saint-Etienne à Paris, et dont la hardiesse étonne toujours, bien qu'on les sache soutenues par de fortes armures de fer. Enfin, on se plaisait à découper à l'infini les ornements, et on produisait ainsi ces merveilleux ouvrages qui, taillés à jour sur le ciel, semblent de la dentelle.

Mais ce n'était pas seulement l'architecture extérieure qui offrait un vaste champ à l'imagination des sculpteurs. Les cheminées des appartements de cette époque étaient décorées avec une richesse infinie : on chargeait d'ornement les boiseries et les portes, dont l'ensemble, quelquefois massif, offre des détails remplis d'élégance. La composition architecturale qui forme aujourd'hui le grand tabernacle de Saint-Denis, est un exemple remarquable de ce qu'on pouvait faire lorsque l'artiste taillait, non dans la pierre, comme dans ce monument, mais dans le bois où le travail est bien plus facile. On sait d'ailleurs que, dès le temps de saint Louis, il existait des corporations d'*Imagiers tailleurs*, qui sculptaient en os, en ivoire et en bois, des figures de saints, des crucifix et même des manches de couteaux.

Sous le règne de Louis XII et vers le milieu du quinzième siècle une réaction s'opère dans la sculpture ; l'art gothique tend à se modifier pour revenir à l'art grec. Jean Juste de Tours et Jean Joconde de Vérone élèvent, le premier le mausolée de Louis XII, le second le château de Gaillon pour le cardinal d'Amboise. Ce dernier monument, dont on voit des fragments au palais des Beaux-Arts, est l'un des plus beaux de cette époque de transition de l'art gothique à l'art de la renaissance. En même temps se terminait à Paris l'hôtel de Cluny, qu'on restaure aujourd'hui.

Si, jetant un regard en arrière, nous cherchions à préciser la marche de l'art pendant la période importante des onzième et douzième siècles, nous voyons la sculpture s'éloigner d'abord de plus en plus du style romain, pour arriver au gothique pur ; revenir vers l'art grec pendant la seconde moitié du quinzième siècle, qui prépare ainsi la renaissance au seizième. Les églises de Chartres, d'Amiens, de Beauvais, d'Auch, de Vienne, de Reims, d'Autun, de Notre-Dame de Paris, de Saint-Denis, élevées pendant la première période, offrent d'innombrables exemples de sculptures dont plusieurs remontent même à la fin du dixième siècle, et qui prouvent qu'il y avait alors en France un grand nombre de sculpteurs, dont les noms, il est vrai, ne sont pas arrivés jusqu'à nous, mais qui, pour le mérite de l'exécution, peuvent être comparés à ceux que l'Italie voyait fleurir dans le même temps.

Au treizième siècle, nous pouvons signaler les noms des architectes-sculpteurs Robert de Luzarches, Pierre de Montereau, Thomas de Cormond, Eudes de Montreuil, Jean de Chelles, Étienne de Bonneville, Ervin de Steinbach, qui, en 1277, travaillait à la cathédrale de Strasbourg ; Jean de Ravy, qui, vers le milieu du quatorzième siècle, terminait l'église de Notre-Dame ; enfin, Raymond du Temple, puis des sculpteurs dont nous avons indiqué les travaux sans que pourtant rien de ce qu'ils ont produit soit arrivé jusqu'à nous : Jean de Saint-Romain, Jean de Launay, Jean de Liége, Jacques de Chartres, Gui de Dammartin, Pierre Auguerrand, tailleur de pierre, sculpteur en bois et ornemaniste ; et, enfin, dans le quinzième siècle, Guillaume Jasse, Philippe de Foncières, Jean Juste de Tours et Jean Joconde de Vérone.

Ce furent les guerres d'Italie, sous les règnes de Charles VIII et de Louis XII, qui amenèrent la réaction que nous avons signalée vers le milieu du quinzième siècle, en donnant à nos artistes la facilité de voir les chefs-d'œuvre de l'antiquité ; car déjà à cette époque, en Italie, de nombreuses fouilles, exécutées sur plusieurs points, avaient fait exhumer de précieux modèles et répandu le goût et la connaissance de l'antique.

Dès les quatorzième et quinzième siècles, les arts s'étaient régénérés en Italie, et surtout à Florence. François I[er] attira en France par ses largesses les artistes de l'école florentine, et les em-

ploya à la décoration des palais de Fontainebleau et du Louvre ; le Rosso, nommé en France maître Roux ; Benvenuto Cellini, le Primatice, Nicolo de l'Albane, Damiano del Barbieri, se rendirent auprès d'un prince qui montrait pour les arts un goût éclairé et pour les artistes une noble générosité. Maître Roux reçut de François Iᵉʳ une pension de quatre cents écus et un logement à Fontainebleau, où il fut mis à la tête des travaux que le roi y faisait exécuter. Plus tard, François Iᵉʳ lui donna un canonicat et le combla de tant de biens et d'honneurs que ce peintre, au dire de Vasari, *vivait plutôt en prince qu'en peintre*. Maître Roux n'était pas seulement chargé de tout ce qui avait rapport à la peinture et à la décoration des salles de Fontainebleau, c'était encore lui qui faisait les dessins pour les vases, la vaisselle d'or et d'argent et les armes de François Iᵉʳ. Sous sa direction d'abord, puis sous celle de Philibert Delorme et du Primatice, furent employés un grand nombre d'artistes tant italiens que français. Ceux-ci étaient en plus grand nombre ; parmi les sculpteurs, c'étaient Laurent de Picardie, sculpteur ornemaniste, François Libon, François Sailland, Jean Pometart, Gentil de Troyes, Marin le Moyne, maître Claude de Paris, sculpteur ornemaniste, Simon Leroy, François d'Orléans. Le Primatice rendit un grand service aux arts, et en particulier à la statuaire, lorsqu'il fut chargé par François Iᵉʳ d'aller en Italie, où les fouilles des monuments de Rome étaient alors en pleine activité, pour acquérir et envoyer en France une partie des chefs-d'œuvre qu'on découvrait chaque jour. Ses recherches actives et son goût secondèrent puissamment les vues du roi ; il fit passer en France cent vingt-quatre statues antiques, et une grande quantité de bustes qui contribuent encore pour une belle part à la richesse de notre musée. D'ailleurs, par ses soins furent moulés, sous la direction de Jacques Barozzi, de Vignole, de François Libon et de plusieurs autres, les morceaux les plus remarquables de Rome, tels que le Laocoon, le Nil, le Tibre, l'Ariane (prétendue Cléopâtre), la Vénus du Capitole, la statue équestre de Marc-Aurèle, presque toute la colonne Trajane ; et Vasari ajoute que François Iᵉʳ ayant, au retour du Primatice, fait couler en bronze par Vignole et François Libon les statues dont il avait rapporté les plâtres, on en orna les jardins de la reine à Fontainebleau. Les services rendus par le Primatice ne pouvaient manquer d'attirer sur lui les faveurs du roi ; il en reçut, en 1544, avec un bon revenu l'abbaye de Saint-Martin de Troyes. Après la mort de Philibert Delorme, il fut nommé surintendant des bâtiments et des beaux-arts ; enfin, ce fut lui qui fut chargé plus tard par Catherine de Médicis d'élever le mausolée de Henri II ; on sait que la mort ne lui permit pas de terminer ce monument, qui fut achevé par Germain Pilon.

Mais le moment était venu où les sculpteurs français allaient s'élever au niveau des grands sculpteurs de l'Italie. Lescot avait par ses talents mérité la faveur de François Iᵉʳ, qui, dans les dernières années de son règne, lui avait confié la direction des travaux du Louvre. Pour que la beauté de la sculpture répondît à la magnificence de l'architecture, cet artiste appela à son aide Jean Goujon, qui venait avec Philibert Delorme de terminer la fontaine des Innocents, et Paul Ponce, dont le ciseau vigoureux et les compositions nobles et fières rappellent le style de Michel-Ange. En même temps que ces deux artistes s'occupaient des sculptures du Louvre, Jacques d'Angoulême se distinguait à Rome ; sa statue de saint Pierre fut préférée en 1550 à celle qu'avait faite Michel-Ange. C'est le plus bel éloge qu'on puisse faire de notre sculpteur.

A ces noms de nos trois premiers sculpteurs, il faut joindre ceux de Roland Maillart et de sa femme, de Germain Pilon, de Barthélemy Prieur, de Jean de Bologne ; et l'on comprendra pourquoi le seizième siècle fut un siècle brillant pour la sculpture.

Jean Goujon donnait le premier l'exemple de l'emploi des cariatides dans les monuments modernes, et exécutait ses charmantes statues en bas-relief tant à la fontaine des Innocents qu'au Louvre. Paul Ponce, dont le ciseau, plus hardi, n'est pas moins noble que celui de Jean Goujon, faisait avec Roland Maillard les sculptures en bo

de la chambre de parade et de la chambre à coucher de Henri II. On voit aujourd'hui au Louvre plusieurs tombeaux exécutés par Paul Ponce; mais il est à regretter qu'on n'ait pas conservé le Christ mort, de grandeur naturelle, dont parle Félibien comme étant son plus bel ouvrage. Germain Pilon répandait dans les églises de Paris les productions de son ciseau, plein de grâce, malgré quelques incorrections. Qui ne connaît son groupe si justement admiré des trois Grâces, qu'on a appelées quelquefois les trois Vertus théologales? C'est lui qui, le premier, a parfaitement réussi à rendre la nature des étoffes. Jean de Bologne avait fait de nombreux élèves, parmi lesquels on distingue Pierre Francovelle, Azzirevelle, Adrien Moca, Antoine Susini, François et Gaspard della Bella, tous deux de Florence, et enfin Pierre Tacco, qui continua quelques travaux de son maître, et notamment le cheval qui portait la statue de Henri IV sur le Pont-Neuf. Tacco exécuta aussi la statue équestre de Philippe IV d'Espagne, morceau hardi, où l'on s'étonne de voir le cheval lancé au galop et n'ayant d'autre appui que les pieds de derrière. Simon Guillain, dont les ouvrages ont été, pour la plupart, détruits, et dont on citait surtout le mausolée de Charlotte-Catherine de la Trémouille, placé dans le chœur du couvent de l'Ave-Maria, termine avec Cochet, connu par le mausolée élevé pour Charles de Bourbon dans la chartreuse de Gaillon, la série des sculpteurs du seizième siècle.

A la fin du seizième siècle, la réaction commencée vers le milieu du quinzième était complète, l'art était redevenu complétement grec; et si l'on parcourt la liste des ouvrages des artistes de cette époque, on reconnaît que presque tous leurs sujets sont empruntés à la mythologie : ce sont toujours des nymphes, des Diane, des Hercule, toute la série des divinités antiques qui se reproduit sous leurs ciseaux. On doit reconnaître aussi chez beaucoup d'entre eux une étude et une imitation de la nature, qui devait se perdre un peu dans le cours du siècle suivant, pour faire place à un autre caractère dominant et de convention.

Jacques Sarrasin commence le dix-septième siècle; c'est encore l'école du seizième siècle dans toute sa pureté : un goût parfait, une grande élégance distinguent les productions de cet artiste, et pourtant la grâce ne lui fit jamais oublier la noblesse et la sévérité. Ses belles cariatides du Louvre resteront toujours comme un des beaux morceaux de la sculpture française. Les Anguier, qui succédèrent à Sarrasin, commencent déjà à subir l'influence de ce mauvais goût et de cette exagération qui se faisaient sentir également alors dans l'école d'Italie. Mais les excellentes études qu'ils avaient faites en Italie les maintinrent souvent dans la bonne voie d'où devaient sortir des successeurs tels que Lerambert, Regnauldin, les Marly, etc., à qui, malgré un talent réel, il faut reprocher une manière et une affectation quelquefois lourde, qu'avaient su éviter les Anguier.

Il faut cependant dire ici, pour justifier jusqu'à un certain point les sculpteurs du dix-septième siècle, qu'ils durent souvent, presque toujours même, exécuter leurs travaux d'après les dessins de Lebrun, et que d'ailleurs l'influence de Louis XIV, qui, en donnant à tout ce qui l'entourait un cachet de grandeur réelle, n'avait pu éviter d'y donner aussi un caractère d'apprêt et de représentation, devait nuire surtout aux arts dans lesquels les premières qualités sont la simplicité et la vérité. Il ne faut donc pas faire tomber sur les sculpteurs individuellement, sur Girardon par exemple, sur Dujardin, sur Coysevox, sur Lepautre, sur Lemoyne, qui étaient des artistes pleins de mérite, un défaut qui leur était en quelque sorte imposé et auquel ils se seraient peut-être soustraits si on leur en avait laissé la liberté. Parmi ceux que nous venons de nommer, il en est un surtout, Coysevox, qui, vivant loin de Paris, se tint plus que les autres à l'abri de ce goût faux et exagéré, de ces poses de convention. On a de lui des morceaux dignes de l'antique. Deux hommes encore, et les plus remarquables peut-être, en brisant l'espèce de servage dans lequel étaient tenus les artistes, se montrèrent dans toute leur grandeur personnelle, et prirent le premier rang parmi les sculpteurs du dix-septième siècle : nous voulons parler de Théodon et de Pierre Puget. Le premier

travailla presque toute sa vie à Rome, et son groupe de l'autel de Saint-Ignace, dans l'église des jésuites de cette ville, est cité comme un chef-d'œuvre; l'autre resta presque continuellement dans la Provence, sa patrie, où l'on retrouve beaucoup de ses ouvrages, qui l'ont fait surnommer, autant par leur science que par la hardiesse du ciseau, le Michel-Ange français. Nicolas Coustou, qui appartient aussi au dix-septième siècle, se rattache au dix-huitième par le caractère de son talent. Son groupe qu'on voit aux Tuileries, et qui représente la jonction de la Seine et de la Marne, est admirablement composé; sa descente de croix qu'on appelait le vœu de Louis XIII, est un morceau de premier ordre; mais si, dans ses autres ouvrages, on admire un dessin délicat, une facilité extraordinaire, on peut dire aussi qu'on y trouve le germe des défauts de mollesse et d'afféterie qui, dans le dix-huitième siècle, firent tomber notre sculpture du haut rang où elle était placée.

En résumé, si dans la sculpture du dix-septième siècle on reconnaît la prédominance du style grec, il faut dire aussi que cette prédominance se fait plus remarquer dans l'intention que dans l'exécution, et qu'en s'écartant de l'imitation de la nature et du beau style antique, qui n'est, après tout, que la reproduction de la nature belle, grande, sévère et noble, le dix-septième siècle avait préparé la décadence des arts dans le dix-huitième. Il n'est pas besoin de citer ici tous les artistes qui, pendant ce siècle, marquèrent dans la sculpture; nous avons nommé les principaux.

On ne saurait nier l'influence des mœurs sur les arts en général; et bien que la sculpture paraisse un de ceux qui doivent ressentir le moins cette influence, l'examen des œuvres produites pendant le dix-huitième siècle suffit pour en prouver la puissance. L'étude de l'antique fut alors complétement négligée; c'est à peine si l'on en retrouve quelques traits dans quelques rares morceaux. Guillaume Coustou, dont on cite le fronton du château d'eau, en face du Palais-Royal; Edme Bouchardon, auteur de la fontaine de la rue de Grenelle, qui est son principal ouvrage; Jean-Baptiste Lemoyne, les Adam, Pigalle, étaient des artistes de talent; mais il ne faut rechercher dans leurs ouvrages ni la pureté, ni la correction du dessin, encore moins la sévérité et la noblesse du style. Le défaut qu'on reprochait au peintre Boucher, une coquetterie souvent trop relâchée, l'afféterie, le maniéré dans les poses, déparent la sculpture comme la peinture du dix-huitième siècle. Plusieurs de ces ouvrages plaisent, sans cependant émouvoir, sans parler à l'âme; trop souvent ils ne s'adressent qu'aux sens, et semblent plus faits pour être exposés dans des boudoirs et dans des lieux de plaisir, qu'en public et devant la foule. En un mot, la sculpture du dix-huitième siècle est de mauvais goût, quelquefois gracieuse de forme, mais jamais pure, jamais noble.

Quelques artistes cependant s'étaient tenus en dehors de ce mauvais goût; et bien qu'ils n'eussent pas conservé complète la bonne tradition, du moins peut-on dire qu'ils en avaient retenu quelque chose. Dans les ouvrages de Michel Slodtz, dans quelques-uns de ceux de Pigalle on reconnaît une résistance aux opinions alors malheureusement trop répandues. La réforme, qui commence à se faire sentir vers la fin du siècle, eut pour interprètes heureux Pajou, le Gros, Moitte et Julien, dont on connaît surtout la *Baigneuse*, qui se trouve aujourd'hui au palais du Luxembourg.

Hâtons-nous d'arriver au moment où, au sortir des grandes scènes de la révolution, on vit reparaître le génie des arts, plein des grandes inspirations qui résultèrent du retour des esprits vers les idées qui avaient cours aux beaux siècles de la Grèce et de Rome. Si, pendant les premières années, les productions des arts purent difficilement trouver place au milieu des tourmentes politiques, elles n'en parurent que plus brillantes lorsqu'elles se montrèrent complétement régénérées. L'influence de David ne se borna pas à la peinture; ses exemples remirent la sculpture dans la bonne voie, en lui dévoilant d'une manière éclatante le but auquel elle devait atteindre. Les grands faits de l'histoire ancienne, les héros de l'antiquité, les hommes qui par leurs mâles vertus se plaçaient à la tête de la nation, fournirent à la sculpture de sévères inspira-

tions. Les amours mythologiques cessent alors d'être la source ordinaire de ses inspirations: Minerve récompensant les arts et les sciences, le génie de la France et Minerve encourageant les arts, les statues de Scipion, de Décius, de Kléber, de Duguay-Trouin, tels sont les sujets qui inspirent les Lesueur et les Ramey. Ce mouvement se continua pendant l'empire, et bientôt Bosio, Cartelier, Houdon, Chaudet, Roland purent répandre sur la sculpture une part de cette gloire dont brillait la peinture, sortie pour ainsi dire des ruines. Cependant aux productions nées pendant l'empire on pourrait reprocher parfois, dans leur retour vers l'imitation de l'antique, plus de convention que de conscience. Était-ce l'influence du despotisme qui donnait à quelques-unes de ces productions quelque chose de roide et de guindé? Ce qu'il y a de certain, c'est qu'on n'y trouve ni la liberté grande et simple, ni la largeur du faire qu'on voit dans nos modèles.

La restauration, qui vint arrêter si vite un règne long pourtant par les grandes choses qu'il fit éclore, était peu propre à encourager les arts. Aussi vit-on alors la sculpture se traîner et languir aussi bien que les autres arts. Vers la fin de cette période se firent jour les idées qui devaient amener une réaction opposée à celle qui accompagna la révolution de 1789, le mépris de l'antique, le rejet des principes de l'école de David. La nature, la vérité, tels furent les deux noms imposants que les réformateurs inscrivirent sur leurs drapeaux; mais, au lieu de répondre à la mission de l'art, de ne reproduire de la nature que ce qui est grand et beau, que ce qui est capable d'élever l'âme et d'agrandir les idées, au lieu de ne demander à la vérité que son cachet de simplicité et de noblesse dans l'imitation de la nature, ils s'appliquèrent à la reproduire telle qu'elle se présente parfois, avec des imperfections et des défauts; ils mirent même une sorte d'affectation à représenter avec une vérité scrupuleuse ce qu'elle pouvait avoir de laid et de corrompu. La statue de Philopémen, que l'on voit au jardin des Tuileries, a été exécutée d'après ces principes faux et erronés. Le général de la ligue Achéenne était laid, dit l'histoire, et d'un aspect disgracieux; et en effet, l'artiste lui a donné un caractère ingrat et plus fait pour repousser que pour attirer les yeux. Était-ce donc pour nous montrer un homme mal bâti, que vous vouliez nous représenter Philopémen; ou bien vouliez-vous nous faire voir le héros qui combattit pour la défense de sa patrie, et qui, complétement dominé par le patriotisme, oublia la douleur et la fatigue tant que son bras était nécessaire à sa cause? Nous ne pouvons penser qu'on se soit proposé le premier de ces buts. Pourquoi donc alors ne pas avoir cherché à dissimuler des imperfections physiques qui n'ont ici aucune importance, afin de ne nous laisser emporter de la contemplation du héros qu'une seule et belle idée, de ne nous faire voir en quelque sorte que l'âme énergique du guerrier? L'imagination, cet artiste par excellence, ne commet jamais de ces fautes. N'a-t-on pas dit depuis longtemps qu'une belle âme fait oublier le corps le plus disgracieux, et que la laideur physique disparaît devant la beauté morale? Reproduisez-nous donc ce résultat du travail de l'imagination; que cette difformité disparaisse sous votre ciseau, ou du moins qu'elle soit voilée; ne nous laissez voir que ce que votre héros a de grand et de beau, c'est-à-dire son âme qui se traduit dans un geste empreint de noblesse et de dignité.

Ces principes, si absurdes du reste, ne devaient avoir que peu d'adhérents parmi les sculpteurs. La statuaire, qui ne vit que de forme, faisait tout d'abord sauter aux yeux ce qu'ils avaient d'étrange et de repoussant: ils eurent donc bien moins d'influence sur la sculpture que sur la peinture et sur la littérature surtout. Nous dirons même que, comme tout mal emporte avec lui son bien compensateur, on a dû à l'adoption de ces principes par quelques jeunes artistes, une étude plus consciencieuse et plus approfondie de la nature. Aujourd'hui notre école promet de redevenir ce qu'elle peut et doit toujours être, pleine d'imagination, mais en même temps de sagesse, et empreinte de ce caractère de bon goût qu'on serait tenté de regarder comme la propriété exclusive du génie français.

Nous ne saurions mieux faire, en ter-

minant, que de citer ici quelques-uns des hommes qui dans ce siècle ont pris dans la sculpture la première place : les noms de MM. Seurre, Dupaty, Cortot, David d'Angers, Bosio, Foyatier, dont le Spartacus est un chef-d'œuvre, Lemaire, et enfin Pradier, sont au jourd'hui populaires dans les arts. Nos jardins publics, nos palais sont pleins des productions de ces artistes, et devant beaucoup d'entre elles, on se convaincra que le génie des arts n'est point éteint en France.

SCULTERI OU SELTERI, peuple gaulois, qui faisait partie des Saliens et habitait le même territoire : leur nom se retrouve dans celui du district moderne de Sterel ou Esterel, au nord d'Antibes.

SÉBASTIANI (Horace) est né en 1775, en Corse, au village de la Porta, où son père exerçait la profession de tailleur. Un de ses oncles, qui était prêtre, se chargea de son éducation et le destina à la carrière ecclésiastique. Mais la révolution étant survenue, le jeune Horace quitta le petit collet et embrassa le parti des armes. Il fut attaché d'abord, en qualité de sécrétaire, au général Raphaël Casabianca, puis passa à l'armée d'Italie, où il fut fait chef de bataillon après la journée d'Arcole. Au dix-huit brumaire il commandait un régiment de dragons, en garnison à Paris. Il se montra, dans cette occasion, tout dévoué aux intérêts de son compatriote, sut habilement seconder l'énergique audace de Lucien, et ce fut, sans doute, en reconnaissance de ce service que Napoléon le combla, dans la suite, de ses faveurs. Chargé, après la paix d'Amiens, d'une mission en Orient, il s'en acquitta avec assez de succès pour mériter, à son retour, le grade de général de brigade. De 1803 à 1805 il remplit encore différentes missions de confiance, et se distingua à plusieurs affaires importantes. Il fut nommé général de division après la bataille d'Austerlitz, et l'année suivante (1806), il fut envoyé en ambassade à Constantinople.

Il déploya beaucoup d'habileté dans cette occasion importante, et parvint à décider Sélim à faire alliance avec Napoléon et à déclarer la guerre aux Russes. Il avait eu à lutter, avant d'arriver à ce résultat, contre l'influence de l'Angleterre, qui prodiguait ses trésors pour maintenir sa prépondérance en Turquie, et contre la frayeur qu'inspirait aux ministres turcs la pensée d'une guerre avec la Russie. Le gouvernement anglais, alarmé du traité conclu entre Sélim et Napoléon, donna à son amiral l'ordre de franchir les Dardanelles, et d'aller imposer au sultan l'abolition de ce traité. Cette nouvelle consterna les Turcs, effrayés à l'idée de se voir engagés dans une guerre maritime, qui, en effet, eût été désastreuse pour eux. Le général Sébastiani releva leur courage; il essaya de mettre en état de défense Constantinople, le Bosphore et surtout le détroit. Cependant, malgré ses efforts, l'amiral anglais parut devant Constantinople, dans une attitude imposante, et demanda impérieusement au sultan de renoncer à l'alliance de la France, de renvoyer l'ambassadeur français et de mettre l'escadre turque en dépôt entre les mains de l'Angleterre, jusqu'à ce qu'un traité de quadruple alliance eût été conclu entre cette puissance, la Russie, la Turquie et la Prusse. A cette nouvelle, l'effroi se répandit dans Constantinople, et Sélim, n'apercevant aucun moyen d'échapper au danger qui le menaçait, écrivit au général Sébastiani, qu'il se voyait à regret forcé d'obtempérer aux ordres de l'amiral anglais, et de le prier de se retirer. Le général répondit qu'il n'en ferait rien, et attendrait, avec confiance, une décision plus digne du sultan. En effet, il parvint à lui faire comprendre qu'il serait honteux à une ville de neuf cent mille âmes de se laisser faire la loi par quelques vaisseaux; et il finit par le décider à résister. Aussitôt il se mit à préparer des moyens de défense; on avait ouvert avec l'amiral anglais des négociations qui, portant sur des détails de forme, traînèrent en longueur, et donnèrent le temps de couvrir d'artillerie les murs de Constantinople; bientôt la ville n'eut plus rien à craindre de la flotte anglaise, et l'amiral, s'apercevant trop tard qu'il avait été joué, fut forcé de se retirer. Cette circonstance, où le général Sébastiani déploya à la fois l'habileté d'un diplomate consommé et l'audace d'un brave soldat, est certainement l'épisode le plus glorieux de sa vie.

A son retour en Europe, il fut envoyé

en Espagne, où il commanda la première division du premier corps, et, après la prise de Madrid, il fut nommé général en chef de ce même corps. De 1808 à 1811, il resta dans la péninsule, y remporta des victoires entre autres, celle d'Amonacid, et y éprouva des revers, partageant, en cela, le sort de presque tous les généraux français qui commandèrent dans ce pays. Lorsque la campagne de Russie fut décidée, Napoléon le nomma général en chef du camp de Boulogne; mais il demanda à partager les périls de l'expédition, et fut placé à l'avant-garde. Il se trouva aux batailles de Smolensk et de la Moskowa, et entra le premier dans Moscou avec le deuxième corps. Lorsque les Russes reprirent l'offensive, il fut obligé de battre en retraite, et perdit alors beaucoup de monde et plus de la moitié de son artillerie. Plus tard, il prit part aux événements de la campagne de Saxe, fut blessé à la bataille de Leipsick, et contribua à la défaite du général de Wrede à Hanau.

C'est là que se termine la carrière militaire du général Sébastiani, quoiqu'il se soit encore trouvé à la tête de trois régiments de cavalerie de la garde impériale, aux combats de Reims, d'Arcis et de Saint-Didier. Dans les cent jours il fut nommé député du département de l'Aisne à la chambre des représentants et, après le désastre de Waterloo, envoyé par ses collègues auprès des souverains alliés, avec la Fayette, d'Argenson, Pontécoulant, la Forêt et Benjamin Constant, pour traiter de la paix. Après cette démarche infructueuse, il quitta la France, et se rendit en Angleterre. Il revint en France en 1816. En 1819, il fut élu député par le collége électoral de la Corse, dont M. Decazes l'avait nommé président; il siégea à l'extrême gauche. En 1824, il concourut de nouveau pour la députation dans le département de la Corse; mais cette fois il n'obtint que quelques suffrages et rentra dans la vie privée, où il resta jusqu'en 1826. L'arrondissement de Vervins le renvoya alors à la chambre, en remplacement du général Foy.

Digne remplaçant du grand orateur auquel il succédait, le général Sébastiani se montra comme lui jaloux des libertés constitutionnelles et de l'honneur national, et fut, pendant six ans, l'un des champions les plus ardents du libéralisme. Cependant, quand arriva la révolution de juillet, il se trouva, comme la plupart de ses collègues, pris au dépourvu, et on le vit avec étonnement refuser toute solidarité avec l'insurrection, même avec la résistance légale. On sait, en effet, que le 30 juillet, lorsque la victoire appartenait, depuis deux jours, au peuple, il déclarait encore qu'il n'y avait *de drapeau national que le drapeau blanc*. Toutefois, lorsque le duc d'Orléans eut pris le titre de roi, ses relations d'amitié avec ce prince le firent arriver immédiatement au pouvoir. Il fut appelé, le 11 août, au ministère de la marine; quitta, au mois de novembre, ce département pour devenir ministre des affaires étrangères, et ce fut en cette qualité qu'il vint, en septembre 1831, annoncer à la chambre des députés la chute de l'héroïque Pologne, par ces mémorables paroles: *L'ordre règne à Varsovie!*

En 1835, M. Sébastiani devint ambassadeur à Londres, où il fut remplacé, en 1839, par M. Guizot. Il a été, en 1840, nommé maréchal de France, en remplacement du marquis Maison.

Ajoutons, en terminant cette notice, un fait, que l'histoire ne manquera pas de signaler, en mentionnant le nom de M. Sébastiani, et l'influence qu'il a exercée sur le gouvernement de la France, depuis la révolution de juillet. Dans la session de 1844, M. de Gasparin, député de Bastia, parlant en termes assez vifs de la mauvaise administration qui règne depuis longtemps en Corse, et en rejetant la faute sur les hautes influences qui protégent le préfet de ce département, M. Duchâtel, ministre de l'intérieur, est monté à la tribune pour déclarer qu'en effet, dans les affaires de la Corse, le gouvernement pensait ne pouvoir agir sans consulter les lumières de l'illustre maréchal, ce qui, en d'autres termes, voulait dire que M. Sébastiani disposait des affaires d'un département français, avec une autorité plus grande que celle des ministres eux-mêmes. Ce naïf aveu d'un membre du cabinet a étonné la chambre et le pays; ce qui n'a point empêché M. Sébastiani de rester, ce qu'il est de fait depuis quatorze ans, le *vice-roi de la*

Corse. Nous n'entreprendrons point ici d'examiner les nombreux griefs qui se sont élevés contre l'administration de ce département; s'ils sont fondés, l'histoire en fera peser la responsabilité sur M. Sébastiani.

Jean-André-Tiburce SÉBASTIANI, frère du précédent, est né aussi au village de la Porta, en 1786. Sorti, en 1806, de l'École militaire, avec le grade de sous-lieutenant de dragons, il fut, quelque temps après, envoyé aux armées de Portugal et d'Espagne. De 1812 à 1814, il fit partie de la grande armée, et se distingua à la bataille de la Moskowa, où il commandait le bataillon des tirailleurs corses. En 1813, il était colonel. A la chute de l'empire, il rentra en Corse, où il était sans emploi, lorsqu'à la seconde restauration le marquis de Rivière fut envoyé dans cette île pour apaiser les troubles qu'y avait fait naître la récente arrivée de Murat, et qu'entretenaient de nombreux partisans de l'empire. Le colonel Sébastiani alla offrir ses services au marquis, l'accompagna comme officier d'état-major dans la fameuse expédition de Fium'orbo (*); et l'on vit avec peine ce jeune officier, qui devait à l'empereur sa brillante fortune, combattre un vieux soldat qui n'avait pris les armes que par dévouement à la famille impériale, et pour défendre un dépôt sacré, confié à sa loyauté par le beau-frère de Napoléon. Quoi qu'il en soit, ce fut sans doute à cette preuve non équivoque de zèle pour la dynastie des Bourbons que M. Sébastiani dut d'être nommé colonel de la légion de Saône-et-Loire, puis de la légion corse, qu'il commanda jusqu'en 1820. En 1823, la duchesse d'Angoulême étant allée à Marseille, où il était en garnison, le fit nommer maréchal de camp. Il commanda, en 1828, une division de l'expédition de Morée, sous les ordres du général Maison; à son retour en France, il fut nommé commandant de la subdivision de la Corse, qu'il quitta en 1831, en obtenant le grade de lieutenant général. En 1832, il fit partie de l'expédition d'Anvers, et se trouva à Paris lors des affaires des 5 et 6 juin. Nommé, en 1833, au commandement de la vingt-troisième division militaire, il quitta ce poste, en 1837, pour aller commander la division de Marseille; enfin, il a été nommé, en 1842, commandant de la première division militaire, en remplacement du général Pajol.

(*) Voy. POLI et RIVIÈRE.

SECOUSSE (Denis-François), historien, né à Paris en 1691, étudia le droit par déférence pour son père, jurisconsulte estimé, et se fit recevoir avocat au parlement, en 1710; mais à peine fut-il libre, qu'il se hâta de quitter une carrière dans laquelle il était entré malgré lui, et se livra tout entier à l'étude de l'histoire. Admis, en 1722, à l'Académie des inscriptions, il communiqua à cette compagnie plusieurs *mémoires* qui répandirent un nouveau jour sur différents points de l'histoire de France, jusqu'alors négligés. Il fut désigné, en 1728, par le chancelier d'Aguesseau pour continuer l'importante collection, commencée par Laurière, des *ordonnances des rois de la troisième race*, et acheva le deuxième volume, et publia successivement les suivants jusqu'au neuvième. Mais l'assiduité qu'il mettait à ses travaux affaiblit sa vue, et il finit par la perdre entièrement. Depuis, il ne fit plus que languir, et il mourut à Paris, en 1754. Il avait rassemblé plus de douze mille volumes sur l'histoire de France; il ordonna par son testament que cette belle collection fût vendue en détail pour faciliter aux gens de lettres l'acquisition des ouvrages relatifs à leurs études. On a de lui, outre un grand nombre de *mémoires* insérés dans le Recueil de l'Académie des inscriptions : *Mémoires pour servir à l'histoire de Charles II, roi de Navarre, dit le Mauvais*, 1755, 1758, 2 volumes in-4°; *Mémoire historique et critique sur les principales circonstances de la vie de Roger de Saint-Lary de Bellegarde, maréchal de France*, 17[illegible], in-12, précédé de l'*Éloge* de l'auteur par Bougainville, etc.

SECRÉTAIRES D'ÉTAT. Ces officiers de la couronne, qui, sous l'ancienne monarchie, et jusqu'à la révolution de 17[illegible], faisaient directement au roi le rapport des affaires de leur département, recevaient de lui-même les ordres en vertu desquels ils expédiaient les arrêts, lettres patentes, brevets, mandements et autres dépêches nécessaires à l'

ministration générale du royaume, tiraient, comme nous l'avons dit plus haut, leur origine des *clercs du secret*. (Voyez ce mot.) Néanmoins, ils ne portèrent point sur-le-champ le nom sous lequel ils furent connus en dernier lieu; ils eurent d'abord celui de *secrétaires des commandements*, puis celui de *secrétaires des commandements et des finances*, quand on eut réuni à leurs attributions la surveillance des revenus et des dépenses et générosités de la couronne. Lorsqu'ils furent admis dans les conseils du roi, ils eurent d'abord le titre de *conseillers et secrétaires des commandements et finances du roi;* nous dirons à quelle occasion ils l'échangèrent plus tard contre celui de *secrétaires d'État*.

Le nombre de ces officiers varia très-fréquemment d'un règne à l'autre, et quelquefois pendant le même règne: nous avons dit que Philippe IV en avait trois, Philippe de Valois en avait sept en 1343, et ses ordonnances les nomment tout simplement *secrétaires*. Le roi Jean, par ordonnance de 1361, en institua douze; par ordonnance du 27 janvier 1359, Charles, régent du royaume, en adjoignit six aux douze nommés par son père, ce qui éleva leur nombre à dix-huit. Il les réduisit, en 1361, pour cette année-là seulement, à onze, savoir: huit ordinaires, ayant entrée dans les conseils, et trois extraordinaires, pour, au besoin, tenir la place des premiers. Par un règlement qu'il fit pour les finances, le 13 novembre 1372, il chargea quatre de ces officiers de la signature des lettres de don, ce qui les investissait spécialement du droit de surveiller les finances.

Charles VI, par lettres du 13 juillet 1381 et du 12 février 1387, fixa à douze le nombre de ses secrétaires, et le 7 janvier 1400, il le réduisit à dix, faisant une distinction expresse entre ceux qui auraient à signer des actes d'administration, et ceux à qui serait confié le soin de signer les pieces relatives aux finances, ce qui prouve qu'il y avait alors deux categories de secrétaires. Le 7 janvier 1407, il ajouta trois secrétaires aux dix creés précédemment; mais, en mai 1413, il réduisit le nombre de ces officiers à huit, dont deux seulement devaient signer les lettres de don et finances; enfin, par édit de 1418, il réduisit encore leur nombre, et le fixa à cinq, en leur donnant à tous le droit de signer en matière de comptabilité.

Charles VII établit, en 1443, de nouveaux secrétaires pour les finances, et leur enjoignit de faire vérifier et enregistrer leurs provisions à la chambre des comptes. Louis XI, qui, par suite de sa défiance naturelle, employait pour ses dépêches le premier notaire qu'il rencontrait, n'eut pendant tout son règne que trois secrétaires proprement dits. Ce fut de son temps, en 1481, que ceux de ces officiers qui étaient chargés des finances commencèrent à contre-signer les lettres signées par le roi, ce qui continua à se faire par la suite.

Cet état de choses subsista sans éprouver de grands changements, jusqu'à Henri II. Ce prince, par lettres patentes du 14 septembre 1547, fixa à quatre le nombre de ses secrétaires, auxquels il donna le titre de *conseillers et secrétaires de ses commandements et finances*, et érigea en titre d'offices leurs places, qui jusque-là n'avaient été que de simples commissions. Pour faciliter la prompte et régulière expédition des affaires, il leur assigna à chacun un département, et c'est de là que date la division, en diverses branches, du gouvernement et de l'administration du royaume.

En 1559, lors de la négociation du traité de Cateau-Cambrésis avec l'Espagne, les plénipotentiaires français, ayant remarqué que les ministres espagnols affectaient de se qualifier *ministres d'État*, l'Aubespine, secrétaire des commandements et finances du roi, qui signa ce traité pour la France, s'y qualifia aussi de *secrétaire d'État*, et depuis, ses collegues, et ses successeurs gardèrent ce titre, laissant celui de *secrétaire des finances* à ceux à qui il fut attribué. Ce fut sous Charles IX que les secrétaires d'État commencèrent à signer pour le roi; Villeroi fut le premier qui obtint ce privilége (1560).

Jusqu'en 1588, les secrétaires d'État avaient prêté serment entre les mains du chancelier ou du garde des sceaux. Henri III voulut alors que chaque nou-

veau pourvu de cette charge prêtât serment entre ses mains, ce qui se pratiqua toujours dans la suite.

Sous la régence du duc d'Orléans, un édit du mois de janvier 1716 supprima un des offices des secrétaires d'État, et, à la fin de 1718, le nombre de ces officiers fut porté à cinq, dont les deux derniers n'étaient que par commission.

Les charges des secrétaires d'État étaient devenues très-considérables avec le temps; elles conféraient la noblesse, transmissible au premier degré, et même la qualité de chevalier à ceux qui ne la possédaient point. Les secrétaires d'État étaient officiers de plume et d'épée; ils entraient chez le roi et dans ses conseils vêtus de leurs habits ordinaires et l'épée au côté. Ils recevaient de temps immémorial les contrats de mariage des princes et princesses du sang; et ces contrats produisaient tous leurs effets comme s'ils eussent été reçus par des notaires. C'était eux qui dressaient et expédiaient les lettres des brevets et des dons, les lettres de cachet et les autres dépêches du roi. Au bout d'un certain temps le roi accordait ordinairement le titre de ministre à ceux qui ne l'avaient pas, en les appelant au conseil d'État. Tous avaient entrée au conseil des dépêches, même ceux qui n'étaient pas encore ministres, et chacun d'eux y prenait note des résolutions qui rentraient dans ses attributions, afin de les faire exécuter quand il en aurait reçu l'ordre du roi.

Les cinq départements auxquels présidaient les officiers étaient les suivants: *affaires étrangères*, *guerre*, *marine*, *commerce*, *maison du roi* et *affaires de religion*. Le premier de ces départements devait toujours avoir un ministre à sa tête.

Lors de la révolution, sous le consulat et sous l'empire, le titre de secrétaire d'État fut supprimé, et les hommes qui furent placés à la tête des divers départements prirent celui de *ministres*. Rétabli sous la restauration, ce titre a été maintenu en 1830, et aujourd'hui encore chaque ministre signe ou contresigne : *le ministre secrétaire d'État au département de....*

SECRÉTAIRES DU CABINET. Ces officiers étaient d'institution très-moderne; ils ne remontaient pas plus haut que Henri III. Ce prince en créa un pour être attaché à sa personne et écrire, sous ses ordres immédiats, ce qu'il y avait de plus secret dans sa correspondance, tant affaires d'État qu'affaires de famille. C'était ce qu'on appelle aujourd'hui un secrétaire intime. Le secrétaire du cabinet ne fut pas longtemps unique; lors de la révolution, il y en avait quatre, chargés par quartier d'écrire les lettres particulières du roi, et faisant partie de sa maison. Ils étaient conseillers du roi en tous ses conseils, et étaient appelés *secrétaires de la chambre et du cabinet*. Abolis avec le gouvernement monarchique, leurs fonctions et leurs titres furent rétablis dès le temps du consulat et ont toujours été maintenus depuis. Aujourd'hui, le roi a son premier secrétaire du cabinet, qui a sous ses ordres un sous-secrétaire, et un premier commis, dont les attributions sont de même nature que celles d'autrefois.

Chaque ministre a un secrétaire de son cabinet, qui reçoit de lui les communications particulières et est chargé de l'expédition des affaires confidentielles. Ce fonctionnaire ne fait point partie de l'administration, mais est comme un des membres du ministre, dont il partage la bonne et la mauvaise fortune. Si son patron est congédié ou donne sa démission, il perd son emploi et se retire avec lui.

SECRÉTAIRES DU ROI. C'étaient autrefois des officiers établis pour signer les lettres qui s'expédiaient dans les grandes et petites chancelleries, ainsi que les arrêts et mandements émanés de cours souveraines. Voici quelle fut leur origine :

Au commencement de la monarchie, le référendaire chargé d'apposer le sceau et d'expédier les lettres, ne pouvait plus suffire seul au travail qu'il avait à faire, on lui donna des aides, qui furent appelés *amanuenses*, *notarii*, *palatini*, *scriptores*, *aulici scribæ*, *clerici regii*, *cancellarii*, et en français notaires, écrivains, clercs royaux, chanceliers, et secrétaires du roi; c'étaient autant d'employés dont le référendaire était le chef.

Sous les deux premières races,

trouve dans les actes ces officiers désignés sous tous les noms que nous venons d'indiquer. Quand le référendaire changea son titre contre celui de chancelier, il prit le surnom d'archichancelier, ou grand chancelier, pour se distinguer des simples chanceliers ou expéditionnaires. Une ordonnance de saint Louis, du mois de février 1254, appelle ces derniers tout simplement *clerici*, et leur défend, ainsi qu'à leurs écrivains, de prendre pour les lettres patentes plus de six deniers, et plus de quatre pour les lettres closes. Depuis ce temps, ils furent qualifiés indifféremment clercs du roi, clercs notaires, notaires de France, notaires du roi, et ensuite notaires secrétaires du roi; enfin, le titre de secrétaires du roi finit par prévaloir, et ce fut le seul qui leur resta. Il paraît néanmoins qu'il y avait anciennement quelques différences entre les notaires du roi et les secrétaires : tous les secrétaires du roi étaient notaires, mais tous les notaires n'avaient pas le titre de secrétaires et n'en exerçaient point les fonctions.

Dans les premiers temps, et lorsque les secrétaires portaient tous les titres que nous énumérons plus haut, et spécialement celui de chancelier, ils étaient au nombre de quatre. Les anciennes ordonnances disent qu'ils avaient été créés en l'honneur des quatre évangélistes, sous le patronage desquels leur confrérie fut établie en l'église des célestins de Paris. Ce nombre s'accrut graduellement. On en trouve cinq différents sous Philippe Ier, et treize dans un état de la maison de Philippe le Bel de l'an 1285. Le même prince fit, en 1309, un règlement portant qu'il y aurait trois clercs du secret et vingt-sept clercs et notaires. Sous le roi Jean, le nombre des secrétaires s'éleva de soixante-sept à cent quatre. Charles V le réduisit soixante, ordonnant que les célestins compteraient pour un et recevraient, comme les autres, une bourse, c'est-à-dire une part dans les profits des sceaux, etc. Ce nombre qui, par l'importunité des solliciteurs, était encore arrivé à près de quatre-vingts, malgré l'ordonnance du roi, fut deux fois, le 19 octobre 1406 et le 2 août 1409, ramené à soixante par Charles VI, et ainsi maintenu par Louis XI, toujours y compris les célestins; mais bientôt, par suite de créations successives, il ne connut presque plus de limites.

Les *secrétaires du roi, maison, couronne de France et de ses finances*, qu'on appelait aussi *secrétaires du roi en la grande chancellerie*, ou secrétaires du grand collége, avaient obtenu, en mars 1350, du roi Jean l'autorisation de se réunir en collége et confrérie, en l'honneur des quatre évangélistes, et de bâtir une église en tel lieu qu'ils jugeraient convenable. En juillet 1465, par édit confirmé en novembre 1482, Louis XI déclara que lui et ses successeurs seraient à perpétuité chefs de cette confrérie et que la première bourse serait pour le prince régnant.

Différentes créations d'offices ayant donné lieu à l'institution de divers colléges, on réunit tous les secrétaires du roi en un seul corps, appelé grand collége, qui se composa ainsi, savoir : le collége ancien de 120, dont 60 recevaient des bourses et des gages, et les autres seulement des gages; le collége des 80, institué en 1554 et supprimé en 1556 par Henri II; le collége des 54, formé par Charles IX en 1570, de 40 secrétaires de création nouvelle, et de 14 rétablis après avoir été destitués pour cause de religion; le collége des 66, créé en diverses fois, à partir de 1587; le collége des 20 de Navarre, composé par Henri IV, en décembre 1602, des officiers qui remplissaient auprès de lui les fonctions de secrétaires avant son avénement au trône de France; enfin, le collége des 120, créé en trois fois, de 1605 à 1635. Le grand collége comprenait ainsi 380 secrétaires. Ce nombre, après avoir été réduit, puis augmenté, puis réduit encore, fut enfin, en 1727, fixé à 300, et il ne varia plus jusqu'à la suppression de ces officiers par l'assemblée constituante. Sur ces trois cents, soixante seulement recevaient des appointements.

Anciennement les secrétaires du roi recevaient des manteaux, qui leur furent ensuite payés en argent. Louis XI ordonna, en 1482, qu'ils fussent vêtus, pendant leur service, d'une manière convenable à leur état, sans dissolution dans leurs habits, et qu'ils portassent

honnêtement leurs écritoires. Charles IX, par ses lettres du 15 février 1583, portant règlement pour les habits, leur permit l'usage de la soie, privilége réservé alors aux gentilshommes tant d'épée que de robe.

Des lettres de Philippe de Valois, du 18 avril 1382, soumirent les aspirants aux fonctions de secrétaires du roi, à des examens ayant pour objet de prouver qu'ils étaient capables d'écrire tant en latin qu'en français, et à des informations sur leurs vie et mœurs. Une déclaration du 7 juillet 1586 défendit de recevoir en ces offices aucune personne faisant trafic et marchandise, tenant banque, ferme, ou exerçant une profession mécanique.

Un édit du mois de novembre 1482 régla les fonctions, traitements, honneurs, priviléges et exemptions des secrétaires du roi. Ils avaient leurs causes personnelles, possessoires et hypothécaires, commises aux requêtes de l'hôtel ou aux requêtes du Palais, à leur choix. En matière criminelle, ils ne pouvaient être jugés que par le parlement ou par le chancelier de France, qui était le conservateur de leurs priviléges. Leurs offices étaient à vie, ceux qui les résignaient à leurs fils ou à leurs gendres continuaient de jouir des priviléges attachés aux fonctions qu'ils cessaient d'exercer, et les veuves conservaient, tant qu'elles restaient en viduité, ceux qu'avaient possédés leurs maris.

Charles VIII déclara, par lettres du mois de février 1484, que les secrétaires du roi seraient tous réputés nobles, égaux aux barons, et capables de recevoir tous les ordres de chevalerie et d'être élevés à toutes sortes d'honneurs. Comme les roturiers étaient admis à se présenter pour acheter les offices qui conféraient tous ces droits, ceux qui avaient amassé de l'argent se les disputaient pour passer de leur classe dans la classe supérieure; mais cette façon de se décrasser de la crasse plébéienne valut plus de ridicule que d'illustration à ceux qu'un sot orgueil poussa à donner de fortes sommes contre un morceau de parchemin. Ils ne furent regardés qu'avec un superbe dédain par la noblesse de race, qu'avec sarcasme et raillerie par le bon sens populaire, et jusqu'à la révolution, qui abolit tous priviléges, les charges de secrétaires roi portèrent le sobriquet méprisant *savonnettes à vilain*.

SÉDAINE (Michel-Jean), naquit Paris, en 1719, d'un architecte peu vorisé de la fortune. Resté vers l'âge dix-huit ans l'unique soutien de sa mille, il résolut d'apprendre le métier tailleur de pierres, tout en continua d'étudier. L'architecte qui l'employ l'ayant surpris un livre à la main, questionna, l'admit au nombre de élèves, et finit par l'associer à ses t vaux. Devenu plus libre, Sédaine livra au goût qu'il avait eu de bon heure pour la littérature; il se lia av quelques-uns des poëtes en renom, commença à se faire remarquer p quelques pièces de vers, entre autr par l'*Épître à mon habit*, qui eut beau coup de succès. Il débuta dans la ca rière dramatique, en 1756, par le *Di ble à quatre*, qui fut joué à l'Opéra-C mique, et eut du succès. Plusieu autres pièces, également bien accueill du public, suivirent celle-là, et donn rent la vogue à ce théâtre. Enfin, pr nant un vol plus élevé, Sédaine fit po le Théâtre-Français *le Philosophe sa le savoir*, comédie en cinq actes et prose, la meilleure et la plus importan de ses compositions dramatiques. Il ensuite pour le Grand Opéra, *Al reine de Golconde, Amphitryon, Gu laume Tell*, et pour le théâtre Italie *Richard Cœur de Lion* (1785), dont brillant succès lui ouvrit les portes l'Académie française. Depuis plusieu années il était secrétaire de l'Acadén d'architecture. Il ne cessa de travaill pour la scène lyrique qu'à sa mort, arr vée à Paris en 1797. Les pièces de S daine, au nombre de trente-deux, ont imprimées séparément; ses deux com dies *le Philosophe sans le savoir* et *l Gageure imprévue* font partie du *Rép toire* des auteurs du second ordre. a paru une édition stéréotype de ses *Œu vres choisies*, avec une *notice biog phique* par Auger, 1813, 3 v. in-18.

SEDAN, ancienne capitale de la prin pauté de ce nom, aujourd'hui chef-lie d'arrondissement du département des Ardennes; 13,661 habitants. L'origi de Sedan date seulement du quinzièm

siècle; ce n'était qu'un simple village, dépendant de la châtellenie de Mouzon, lorsqu'en 1446 Évrard de la Marck, dit le *Sanglier des Ardennes*, y construisit un château fort. Jean Ier, son fils, entoura, en 1459, le village de fortifications et prit le titre de prince souverain. Un de ses descendants, Robert de la Marck, ayant institué pour unique héritière, sa sœur Charlotte, Henri IV la maria, en 1591, à Henri de la Tour d'Auvergne, vicomte de Turenne, et de ce mariage naquit Turenne, dont le frère aîné, Frédéric-Maurice de la Tour d'Auvergne, duc de Bouillon, échangea avec Louis XIV la principauté de Sedan et le duché de Bouillon pour les comtés-pairies d'Albert et de Château-Thierry, les comtés d'Auvergne et d'Évreux, etc.

La ville de Sedan est aujourd'hui regardée comme une des places fortes les plus importantes de la frontière septentrionale de la France. C'est la patrie de Turenne.

SEDAN (Bataille de). Voy. MARFÉE.

SEDAN (Maison de). Voy. BOUILLON, LA MARCK et LA TOUR D'AUVERGNE.

SÉDILLOT (Jean-Jacques-Emmanuel), orientaliste et astronome, né à Enghien-Montmorency, en 1777, fut admis à l'École polytechnique dès l'origine de cette institution, et étudia ensuite les langues orientales. Professeur adjoint de turc, et secrétaire à l'École spéciale des langues orientales vivantes, il traduisit en 1810, de l'arabe, le traité inédit d'Aboul-Hassan Ali sur la construction des instruments astronomiques, travail qui fut couronné par l'Académie. A l'exception de cette traduction, qui encore n'a été publiée que depuis sa mort, par son fils, tous ses travaux furent insérés dans les recueils scientifiques de l'époque. En 1816, il fut nommé astronome adjoint au Bureau des longitudes. Il avait secondé Delambre et Laplace dans leurs savantes recherches. Le premier, dans son histoire de l'astronomie au moyen âge, cite Sédillot à chaque page, et dans le rapport des travaux de l'Académie des sciences pour 1817, il énumère comme services rendus à la science par cet orientaliste, ses traductions du manuscrit de Leyde d'Ebn-Jounis, de vingt-huit livres inconnus qu'il avait retrouvés dans un ouvrage d'Ebn-Shatir, et d'un almageste d'Aboul-Wefa astronome de Bagdad, traductions qui ont montré chez les Arabes des progrès dont nous n'avions aucune idée. Sédillot mourut à Paris le 9 août 1832.

SEDYMAN (Bataille de). Après la bataille des Pyramides (21 juillet 1798), Mourad-Bey s'était retiré dans la haute Égypte pour y rallier un grand nombre de Mamelouckset d'Arabes, qui s'étaient portés vers le village de Behnessé. Instruit de cette levée de boucliers, le général Desaix quitta, le 25 août, la province de Giseh avec sa division, et arriva, après plusieurs marches, à Manzoura, à deux lieues de la position de Mourad-Bey. Là il apprit que ce redoutable chef était campé au village de Sedyman avec un corps de cinq mille cavaliers et de huit mille fantassins, et qu'il se disposait à lui livrer bataille. Quoique Desaix n'eût avec lui que deux mille hommes, il n'en prit pas moins la résolution de prévenir l'ennemi. Après diverses escarmouches, qui eurent lieu les 5 et 6 octobre, il s'avança le 7 sur Sedyman, où Mourad-Bey se retranchait avec son infanterie, et forma sa division en un seul grand carré, flanqué aux deux angles de deux autres petits carrés de 200 hommes chacun.

A peine nos troupes étaient-elles descendues dans le bas-fond qu'il fallait traverser pour arriver aux Mameloucks, que ceux-ci fondirent sur elles de toutes parts, en poussant d'horribles cris. A cet instant Desaix ordonna aux soldats de la vingt et unième légère de faire feu : « A vingt pas seulement, général, s'écrient ces braves; nous ne tirerons pas « avant. » Deux pièces d'artillerie légère et la mousqueterie éloignèrent bientôt l'ennemi du grand carré. Il se jeta alors sur les carrés des angles, et il y fut également repoussé après un combat sanglant. Le général français s'avança alors avec rapidité sur le gros de l'armée de Mourad-Bey. Quatre pièces placées sur une hauteur furent au même moment démasquées, et leur feu fit d'abord un grand ravage dans nos rangs; mais ni la mitraille, ni de nouvelles charges générales de cavalerie, ne purent

arrêter l'intrépide carré marchant au pas de charge, la baïonnette en avant. Tout fut chassé, culbuté devant lui, et l'ennemi s'enfuit dans le désert, en abandonnant ses quatre pièces.

Le résultat de cette brillante victoire fut la séparation des Arabes d'avec les Mameloucks, et l'occupation de la fertile province du Faïoum, où le général Desaix alla s'établir et faire reposer ses troupes (7 octobre 1798).

SÉEZ, *Sagium*, ville de la basse Normandie, aujourd'hui chef-lieu de canton du département de l'Orne. C'était, sous l'administration romaine, la capitale des *Sagii* ou *Saii* (*Civitas Sagiorum*); elle fut détruite vers la fin du neuvième siècle par les Normands, qui la rebâtirent lorsqu'ils se furent établis définitivement dans le pays. Détruite de nouveau par Louis le Jeune, et rebâtie encore quelque temps après, elle soutint, en 1174, un long siége contre les Anglais, qui ne purent s'en rendre maîtres. Ils furent plus heureux en 1353, et Séez fut encore une fois saccagée. Rebâtie une troisième fois, elle fut exposée à de nouveaux désastres pendant les guerres civiles du seizième et du dix-septième siècle. On y compte aujourd'hui 5,000 habitants; c'était, avant la révolution, le siége d'un évêché.

SEGALAUNI, peuple gaulois de la rive orientale du Rhône; ils habitaient le territoire que comprend aujourd'hui le diocèse de Valence.

SEGOBRIGII, peuple ligurien qui habitait, avant l'arrivée des Phocéens, la partie de la Gaule qui environne aujourd'hui Marseille.

SÉGOND (Adrien-Joseph), né à Mont-Luçon en 1769, était, à dix-neuf ans, enseigne à bord de la frégate *Madame;* il obtint, lorsque la guerre éclata en 1793, le commandement du cutter *l'Éclair,* de quatorze canons, et sauva ce navire près de tomber au pouvoir du capitaine d'un lougre anglais, en enfermant dans sa cabine les hommes qui venaient pour l'amariner. Placé plus tard sur *le Tyrannicide*, il se distingua dans un combat livré par ce vaisseau contre un vaisseau espagnol, qui prit chasse et se réfugia à Palamos. Passé sur le corsaire *l'Active*, Ségond fut pris, emmené en Angleterre, et y forma le projet de s'emparer de la personne du roi George III, qui devait se rendre à Weymouth pour y prendre des bains de mer; mais le ministre Bruix s'opposa à l'exécution du plan audacieux conçu par Ségond. Le commandement de *la Loire* fut néanmoins le prix de son dévouement. Cette frégate rallia le pavillon de Bonpard, qui, avec un vaisseau et huit frégates, devait porter des troupes en Irlande. Le 12 octobre 1798, l'escadre de l'amiral John Warren se présenta à nos bâtiments, et le feu commença de part et d'autre avec un égal acharnement. Après avoir échappé au sort de ses conserves, *la Loire,* poursuivie par *l'Anson*, le crible de ses bordées, et force de voile. Rencontrée par trois voiles anglaises, un vaisseau, une frégate et une corvette, elle prend chasse devant elles, mais le 16, le dernier navire l'atteint et le feu s'engage bord à bord. *La Loire* démâte son ennemie, et ne se remet à fuir qu'en apercevant au large les deux autres voiles. Dans la matinée du 17, la frégate *la Mermaid* se couvre de voiles, et laisse porter sur la frégate française. Alors Ségond fait clouer son pavillon au mât d'artimon, harangue son équipage, et se dispose à combattre. La canonnade durait depuis longtemps déjà, lorsque Ségond, près de succomber, tente une manœuvre hardie, range *la Mermaid* à poupe et l'enfile de sa volée. Le mât d'artimon et le grand mât de hune de la frégate s'abattirent, et ce navire s'éloigna à toutes voiles, laissant *la Loire* maîtresse du champ de bataille. Celle-ci était pourtant privée de tous ses mâts; le capitaine désespérait de la ramener en France, lorsque, le 18, il fut attaqué par le vaisseau *l'Anson* et la corvette *le Kanguroo*. Il ne se rendit qu'après un combat de plusieurs heures et sur le point de couler bas. Conduit en Angleterre avec son équipage, il ne revint qu'après la conclusion de la paix d'Amiens. Il prit alors le commandement de *la Comète*, et, en 1803, reçut le brevet de capitaine de vaisseau, avec l'ordre de passer sur *l'Alexandre*. Ce vaisseau faisait partie de l'escadre de Brest, commandée par l'amiral Ganteaume, auquel on avait inspiré des préventions contre Ségond. Celui-ci, dégoûté de l'injustice des hommes, quitta peu de temps après

l'Alexandre et ne fut employé depuis qu'au service des ports. Il mourut à Quimper, en 1813.

SÉGRAIS (Jean REGNAUD ou RENAUD, sieur de), né en 1624, à Caen, fut destiné par sa famille à l'état ecclésiastique; mais le goût qu'il manifesta de bonne heure pour la poésie le détourna de cette carrière, où sa naissance lui permettait d'espérer un rapide avancement; et, après avoir débuté par des chansons, quelques nouvelles et un poëme pastoral, il publia un roman et une tragédie qui fixèrent sur lui l'attention. Il fut présenté à la grande Mademoiselle, qui le prit pour secrétaire, et le nomma plus tard son gentilhomme ordinaire. Ce fut alors que Ségrais entreprit la traduction en vers des œuvres de Virgile, tâche longue et pénible, dont il se délassait par des compositions plus légères. Ayant eu la franchise d'émettre une opinion peu favorable au dessein que Mademoiselle avait formé d'épouser Lauzun, il fut forcé, en 1672, de quitter cette princesse. Mme de la Fayette lui offrit alors un asile; il accepta, et ne fut point étranger, dit-on, à la composition des romans de *Zaïde* et de *la Princesse de Clèves*. Quatre ans après, fatigué de la vie de Paris, il se retira à Caen, où il mourut en 1701. Il avait été reçu à l'Académie française, en 1662.

SÉGUIER (Pierre), né à Paris, en 1504, d'une famille de Languedoc, qui s'était depuis longtemps distinguée dans la magistrature, s'était déjà fait une grande réputation au barreau, lorsque François Ier le nomma avocat général à la cour des aides, et presque en même temps chancelier de la reine Éléonore d'Autriche. Henri II le fit passer avocat général au parlement. Ce fut en cette qualité qu'il s'opposa aux prétentions de la cour de Rome, lors des différends du pape Jules II avec le roi, au sujet du duché de Parme. Henri II récompensa son zèle en l'élevant, en 1552, à la place de président à mortier. L'année suivante, Séguier fut chargé de porter au pied du trône les remontrances de sa compagnie, contre un édit qui établissait l'inquisition en France, et que le parlement refusait d'enregistrer. Il émut le roi, déconcerta les ministres; et la France n'eut point à subir le tribunal odieux que des conseillers fanatiques voulaient lui imposer. Il défendit avec la même énergie le parlement contre les attaques de la chambre des comptes, au sujet des gages, et obtint le même succès au conseil du roi. Sous François II, il fut chargé de traiter de la fixation des limites entre le Dauphiné et le Piémont. Il mourut en 1680. On a de lui : *Rudimenta cognitionis Dei et sui*, publiés par Balesdens, 1636, in-12.

Les six fils du président Séguier furent tous magistrats : *François*, l'aîné de tous, mourut président aux enquêtes.

Pierre II SÉGUIER, le second, devint président à mortier en 1578, par la résignation de son père.

Jérôme SÉGUIER, le troisième fut, chevalier de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, et grand maître des eaux et forêts.

Louis SÉGUIER, le quatrième, entra dans l'état ecclésiastique, devint conseiller clerc au parlement et doyen de l'église cathédrale de Paris. Mis à la Bastille en 1589, par le conseil de l'Union, comme suspect de favoriser le parti royal, il n'obtint sa liberté qu'en payant une rançon, et les Seize l'expulsèrent de Paris. Henri IV le nomma à l'évêché-pairie de Laon; mais il refusa, préférant demeurer au sein de son chapitre.

Antoine SÉGUIER, le cinquième, né à Paris en 1552, fut successivement conseiller au parlement, maître des requêtes, surintendant de justice en Provence, après les cruelles exécutions du président d'Oppède contre les calvinistes, conseiller d'État, avocat général, président à mortier au parlement, et enfin ambassadeur à Venise. Il mourut en 1626. Il s'était montré constamment le défenseur des droits de la couronne et des libertés de l'Église gallicane : ce fut sur ses conclusions qu'une bulle de Grégoire XIV, *se disant pape*, fut condamnée, par arrêt du 5 août 1591, à être lacérée et brûlée par la main du bourreau.

Jean SÉGUIER, sixième et dernier fils de Pierre Ier, fut lieutenant civil à Paris, accompagna Henri III lorsque ce prince fut forcé de sortir de la capitale, et contribua plus tard à la reddition de cette ville. Rétabli alors sur son siége, il l'occupa jusqu'à sa mort, arrivée en 1596.

Nicolas SÉGUIER, *seigneur de Saint-Cyr,* frère de Pierre Ier, est celui de qui descend directement le premier président actuel de la cour royale de Paris.

Martin SÉGUIER, deuxième frère de Pierre Ier, embrassa l'état ecclésiastique, devint conservateur des priviléges de l'université, et refusa deux fois la charge de conseiller au parlement, qu'il croyait incompatible avec ses devoirs de prêtre. On a de lui : *Soupirs du bon pasteur, qui sont lieux recueillis de la Bible et rapportés aux misères du temps*, 1570, in-8°; *Prières du roi*, 1577, in-8° ; *Paraphrases sur trente psaumes du roi prophète David*, 1579, in-16; *Epître envoyée à un gentilhomme français étant en Allemagne*, 1580, in-8°.

Jérôme SÉGUIER, *seigneur d'Estioles*, fils de Nicolas, fut président au grand conseil. On a de lui : *l'Histoire miraculeuse de la sainte hostie gardée en l'église de Saint-Jean en Grève*, ensemble quelques *Hymnes au saint sacrement de l'autel*, 1604, in-8°.

Pierre III SÉGUIER, fils du lieutenant civil Jean Séguier, né à Paris en 1588, fut successivement conseiller au parlement, maître des requêtes, intendant de Guienne, président à mortier au parlement de Paris, garde des sceaux (1633) et enfin chancelier de France (1635). Bien qu'il dût son élévation au cardinal de Richelieu, il ne se crut pas obligé de ployer toujours sous les volontés de ce ministre. Il contribua à faire casser par le parlement le testament de Louis XIII, à faire reconnaître la reine Anne d'Autriche pour régente, et conserva, sous le ministère de Mazarin, une grande influence dans le conseil. Il demeura fidèle au parti de la reine pendant les troubles de la Fronde, et, lorsque la cour se crut obligée de faire des concessions, elle dut *emprunter*, pour ainsi dire, les sceaux de l'État à l'inflexible chancelier, pour les remettre à Châteauneuf. Séguier les reprit ensuite pour les céder à Molé, qui les conserva jusqu'à sa mort, en 1656. Ils lui furent alors rendus pour la troisième fois et ne lui furent plus ôtés. Séguier fut forcé de remplacer le premier président de Lamoignon dans la présidence de la commission qui jugea le surintendant Fouquet; mais il s'estima sans doute plus heureux de présider ensuite le conseil où furent rédigées les belles ordonnances de 1669 et 1670, auxquelles il eut l'honneur d'attacher son nom. Il était l'un des premiers fondateurs de l'Académie française, dont il avait donné l'idée et le plan au cardinal de Richelieu, et il en devint le protecteur après la mort du cardinal. Il réunit pendant trente ans dans son hôtel les membres de cette illustre compagnie, et mourut à Paris, en 1672.

Antoine-Louis SÉGUIER, né à Paris en 1726, descendait de Nicolas, seigneur de Saint-Cyr. Son père, *Louis-Anne*, conseiller au parlement de Paris, avait refusé la place de premier président à Metz. Il fut nommé, en 1748, avocat du roi au Châtelet, puis, successivement, en 1751, avocat général au grand conseil, et en 1755, avocat général au parlement de Paris. Deux ans après, il était membre de l'Académie française, ce qui ne l'empêcha pas de fulminer, en 1770, un terrible réquisitoire contre les littérateurs dont il était devenu le confrère, mais dont les doctrines, disait-il, tendaient à saper les fondements du trône et de l'autel. Le parlement hésitait à ordonner l'impression de la nouvelle Catilinaire; un ordre de Louis XV en décida la publication. Quand éclata la guerre entre la cour et le parlement, Séguier, voulant rester neutre entre les deux partis, donna sa démission. Il rentra au nouveau parlement en 1774, et continua d'y occuper le siége du ministère public, jusqu'à la suppression des anciennes cours souveraines. Il émigra alors, et se retira à Tournay, où il mourut en 1792.

Antoine-Jean-Matthieu, *baron* SÉGUIER, fils aîné du précédent, né à Paris en 1768, entra de bonne heure dans la magistrature, et était substitut du procureur général lorsque la révolution éclata. Il suivit son père dans l'émigration; mais il ne tarda pas à rentrer en France, et se retira en Languedoc jusqu'en 1802, époque où il rentra dans l'ordre judiciaire. Il fut nommé successivement substitut du commissaire et commissaire par intérim du gouvernement près le tribunal de première instance de la Seine, président du tribunal d'appel, et, en 1810, premier pré-

sident de la cour impériale de Paris. Napoléon le fit ensuite baron, et commandant de la Légion d'honneur. En 1814, Louis XVIII le maintint dans les fonctions de premier président de la cour royale, et le nomma en outre conseiller d'État. En 1815, Napoléon le destitua et l'exila. A la seconde restauration, M. Séguier reprit sa place à la cour royale, fut nommé pair de France, et, se laissant entraîner par l'esprit de réaction, il oublia quelquefois, dans ses attaques violentes contre les bonapartistes, qu'il avait lui-même partagé leurs opinions : le discours qu'il prononça en novembre 1816, à la rentrée de la cour royale de Paris, excita surtout un vif étonnement et les opinions exagérées qu'il y manifesta inspirèrent à Béranger une de ses chansons les plus piquantes. A la révolution de juillet, M. Seguier accepta le nouvel ordre de choses, et, depuis, il n'a cessé de se montrer dévoué au gouvernement de la branche cadette de la maison de Bourbon, comme il l'avait été à celui de la branche aînée, comme il l'avait été précédemment au gouvernement impérial. Il a conservé la première présidence de la cour royale de Paris, et il s'efforce, avec un zèle quelquefois fort comique, d'y faire revivre les traditions oubliées de la magistrature parlementaire.

Armand-Louis-Maurice, baron SÉGUIER, frère du précédent, né à Paris en 1770, fut page de Louis XVI, puis officier au régiment de Lorraine (dragons). Il émigra avec sa famille, fit les campagnes de l'armée de Condé; rentra cependant en France vers 1795, et fut alors nommé consul à Patna sur le Gange. Fait prisonnier par les Anglais, en 1802, et ramené en Angleterre, il ne recouvra sa liberté qu'en 1806. Nommé alors consul à Trieste, puis consul général dans les Provinces Illyriennes, il devint, en 1814, consul général à Londres. On a de lui un assez grand nombre de *vaudevilles*, qui pour la plupart ont été joués avec succès.

Nicolas-Maximilien-Sidoine SÉGUIER, *marquis de* SAINT-BRISSON, cousin des précédents, né à Beauvais, en 1778, se montra, sous l'empire, constamment opposé au gouvernement impérial, fut nommé, en 1814, préfet du Calvados, passa, en 1815, à la préfecture de la Somme, puis successivement à celles de la Meurthe, de la Côte-d'Or et de l'Orne. Il s'est beaucoup occupé de grammaire grecque, et a publié, entre autres ouvrages : *De l'emploi des conjonctions suivies des modes conjonctifs dans la langue grecque*, 1814, in-8°; *la Philosophie du langage exposée d'après Aristote*, 1838, in-8°.

SÉGUIER (Jean-François), né à Nîmes, en 1703, d'une autre famille que les précédents, se fit remarquer, dès son enfance, par un goût particulier pour la numismatique. A cette étude, qu'il suivit avec une ardeur peu commune dans l'âge de l'adolescence, il joignit celle de l'histoire naturelle, et en particulier de la botanique. Envoyé à Montpellier pour y faire son cours de droit, il suivit avec moins d'assiduité les leçons des jurisconsultes que celles du professeur de botanique Chicoyneau. Toutefois, de retour dans sa patrie, il était sur le point de sacrifier ses goûts à l'autorité de son père, qui voulait lui transmettre sa charge de conseiller au présidial de Nîmes, lorsque l'arrivée de Scipion Maffei, en 1732, décida de sa vocation. Le savant Italien obtint de son père la permission de l'emmener dans les diverses contrées qu'il se proposait de parcourir, et ils visitèrent ensemble une partie de l'Europe. La mort seule put rompre cette association. Après la perte de son ami, qu'il avait suivi en Italie, Séguier revint se fixer dans sa patrie, où il apporta les livres, les médailles, les plantes, les minéraux et les collections de tout genre qu'il avait recueillis pendant vingt-trois années de voyages, de fatigues et de périls. Les antiquités que renferme la ville de Nîmes devinrent alors l'objet de ses études, et il mourut dans cette ville en 1784, léguant à l'Académie de Nîmes, dont il venait d'être nommé protecteur, sa riche bibliothèque et son magnifique cabinet d'antiquités. Il était, depuis 1772, associé de l'Académie des inscriptions et belles-lettres.

On a de lui : *Bibliotheca botanica*, la Haye, 1740, in-4° : *Plantæ veronenses*, 1745-54; *Dissertation sur la Maison carrée de Nîmes*, 1759 et 1776, in-8°; et plusieurs autres *mémoires* archéologiques, épars dans divers recueils

académiques. On conserve de lui en manuscrit, à la Bibliothèque royale, un vaste recueil intitulé : *Inscriptionum antiquarum index absolutissimus, in quo græcarum latinarumque inscriptionum quæ in editis libris reperiri potuerunt prima verba describuntur;* 2 vol. in-fol. (c'est un catalogue de toutes les inscriptions anciennes alors connues); une *introduction* à ce même recueil, en 2 autres vol. in-fol.; et 4 vol. in-4° et in-fol., comprenant des *suppléments,* des *notes* et des *tables*. C'est, dit-on, cet immense ouvrage qui doit servir de base au *Recueil général des inscriptions latines*, dont le gouvernement a ordonné la publication.

SÉGUR (Henri-François, comte de), né en 1689, du *marquis de* SÉGUR, colonel d'un régiment de son nom, servit dans ce même corps, en devint colonel en remplacement de son père, fut nommé successivement mestre de camp et brigadier, servit en Espagne, dans les Pays-Bas, en Italie, obtint le grade de maréchal de camp, après avoir été blessé à la bataille de Guastalla, servit ensuite en Lorraine sous le comte de Belle-Isle, fut nommé lieutenant général en 1738, commanda avec distinction en Allemagne et en Flandre, et mourut à Metz, en 1751.

Jean-Charles de SÉGUR, son frère, né à Paris en 1695, prit d'abord le parti des armes, entra ensuite à l'Oratoire, puis quitta cette congrégation, reçut les ordres, et obtint, en 1723, l'évêché de Saint-Papoul; il s'y prononça fortement contre les jansénistes, puis, se repentant de l'ardeur qu'il avait mise à soutenir la bulle *Unigenitus*, rétracta tous les mandements qu'il avait publiés dans ce sens, se démit de son siége en 1735, et mena ensuite une vie très-retirée pour éviter les persécutions. Il mourut à Paris en 1748. La haine des jésuites a longtemps poursuivi sa mémoire.

Philippe-Henri, marquis de SÉGUR, fils de Henri-François, né en 1724, entra très-jeune au service, se distingua dans les guerres de Bohême, d'Italie et de Flandre, devint maréchal de camp, puis, bientôt après, lieutenant-général; se fit également remarquer dans les campagnes de Hanovre, et fut fait prisonnier à Clostercamp. A la paix, il fut nommé inspecteur d'infanterie, pu obtint le commandement de la Fr che-Comté. En 1781, il fut appelé p Louis XVI au ministère de la guerre, reçut, presque en même temps, le bât de maréchal. Il signala son passage a affaires par la réorganisation des h pitaux militaires, l'institution du cor d'état-major, et la fameuse ordonnan qui réservait à la noblesse seule les e plois d'officiers dans l'armée. Il qui le ministère avec de Calonne, vécut e suite dans la retraite, et mourut à P ris, en 1801.

Louis-Philippe, comte de SÉGU son fils aîné, né à Paris en 1753, f successivement sous-lieutenant, ca taine et colonel, puis abandonna la ca rière militaire pour celle de la diplom tie, et, en 1783, à son retour d'Amé que, où il avait combattu pour les Éta Unis, fut envoyé comme ministre pl nipotentiaire à la cour de Russie. jouit d'une grande faveur auprès de C therine II, qu'il accompagna dans s voyage en Tauride; obtint d'elle traité avantageux pour le commer français (11 janvier 1787), et, lor qu'en 1789 la guerre éclata entre Turquie et la Russie, parvint à fa accepter la médiation de la France, eut la promesse d'une quadruple liance entre la Russie, la France, l'E pagne et la Prusse. Rappelé au co mencement de la révolution, il f nommé, en 1790, maréchal de cam et envoyé peu après à Berlin, po retarder la guerre. Il y réussit, re tra en France, fut arrêté ainsi que s père en 1793, recouvra sa liberté en 17 fut appelé par Napoléon au conseil d' tat, prit une part active à la rédacti des codes, fut admis en 1803 à l'Ins tut, devint pair de France en 1818, sié à la chambre sur les bancs de l'oppo tion libérale, et mourut à Paris, en 18 On a de lui un grand nombre d'ouv ges qui ont été réunis, sous le tit d'*OEuvres complètes*, 1824 — 29, vol. in-8°. Les plus importants son *Histoire des principaux événeme du règne de Frédéric-Guillaume II*, *Tableau politique de l'Europe*, 2e éd tion, 1803, 3 vol. in-8°; *Politique de to les cabinets de l'Europe pendant règnes de Louis XV et de Louis XV*

2e édition, 1801, in-8°; *Galerie morale et politique*, 1817, 1825, 3 vol. in-8°; *Mémoires, souvenirs et anecdotes*, 1824, 3 vol. in-8°.

Joseph-Alexandre, vicomte de SÉGUR, frère puîné du précédent, entra de bonne heure au service, et fut successivement colonel des régiments de Noailles, de Royal-Lorraine et des dragons de son nom. Nommé maréchal de camp en 1790, il prit alors sa retraite pour se livrer exclusivement à son goût pour les lettres; fit paraître plusieurs romans, et travailla pour le Grand-Opéra, le Théâtre-Français, l'Opéra-Comique, etc. Il mourut aux eaux de Bagnères, en 1805. Presque aucun de ses ouvrages ne lui a survécu; cependant on cite dans le nombre: *Correspondance secrète entre Ninon de Lenclos, le marquis de Villarceaux et madame de Maintenon*, publiée en 1790; la *Femme jalouse*, 1791; *la Création du monde*, opéra parodié de l'allemand, sur la musique d'Haydn; le *Retour du mari*, comédie jouée au Théâtre-Français et restée au répertoire; enfin *les Femmes*, 1802, 3 vol. in-12. Il fut l'éditeur des *Mémoires du baron de Besenval*.

Paul-Philippe, comte de SÉGUR, second fils du comte Louis-Philippe, né à Paris, en 1780, entra au service en 1799, et se distingua dans les campagnes de Hohenlinden et des Grisons. Après la paix de Lunéville, il remplit des missions diplomatiques près des rois de Danemark et d'Espagne, et fut chargé, en 1804, de l'inspection de tous les ouvrages militaires et des constructions maritimes des bords de la Manche. L'année suivante, il fut envoyé deux fois dans Ulm, comme parlementaire, et décida Mack à capituler. En 1806, il fut chargé de reconnaître la Calabre et d'y préparer une descente en Sicile. Il se distingua au siége de Gaëte, et fut cité honorablement à la bataille d'Iéna. A l'affaire de Nazielsk, ayant chargé et traversé une arrière-garde russe de quatre mille hommes, avec quatre-vingts dragons, il fut blessé deux fois, fait prisonnier après une défense désespérée, et envoyé à Valagda, au delà de Moscou. Il fut échangé à la paix de Tilsitt. En 1807, il commanda en Espagne, avec le grade de major, un régiment de hussards, et, en 1808, reçut l'ordre d'attaquer, avec quatre-vingts chevau-légers polonais, quatorze cents Espagnols et quinze pièces de canon retranchés dans les rochers de Sommo Sierra; la position fut emportée, et ce succès lui valut, avec le grade de colonel, l'honneur de porter au corps législatif les drapeaux conquis dans cette brillante affaire. En 1812, il fit la campagne de Russie, avec le grade de général de brigade. En 1813, il organisa trois mille gardes d'honneur à Tours; et après la bataille de Hanau, dans laquelle ce corps avait contribué à sauver l'armée, il fut chargé de la défense du Rhin, de Landau à Strasbourg. En 1814, il se distingua dans la retraite qu'il fit de Landau à Strasbourg, en défilant, pendant cinq jours, avec deux mille chevaux, devant vingt mille Russes et Prussiens. Son corps ne se fit pas moins remarquer à Montmirail, à Château-Thierry et à Meaux; à l'affaire de Reims, à la tête de cent gardes d'honneurs et de quelques hussards du neuvième, il attaqua l'ennemi si à propos, qu'il lui détruisit six cents chevaux, lui prit quatorze pièces de canon et emporta le faubourg: malgré deux blessures graves, il alla rendre compte de cette affaire à Napoléon, qui n'apprit ses blessures qu'en le voyant tomber devant lui sans connaissance. A la première restauration, M. de Ségur adhéra à la déchéance de l'empereur, et, en 1815, il était chef d'état-major des corps royaux de cavalerie. Il resta sans emploi pendant les cent jours, jusqu'au siége de Paris, où il fut chargé de la défense de la rive gauche de la Seine. En 1818, lors de la réorganisation de l'armée, il fut nommé maréchal de camp. On a de lui: *Campagnes du général Macdonald dans les Grisons, commencées dans le mois de thermidor an* VIII *et terminées par le traité de Lunéville, signé le* 20 *pluviôse an* IX; Paris, 1808, in-8°; *Histoire de Napoléon et de la grande armée pendant l'année* 1812, Paris, 1824, 2 vol. in-8°, ouvrage qui a obtenu un succès immense, mais auquel on a reproché avec raison trop de pompe et d'apparat dans le style, et où d'ailleurs l'auteur a souvent sacrifié à l'effet la vérité historique. Le général Gourgaud a réfuté plusieurs des allégations qu'on

y trouve, dans un livre intitulé : *Napoléon et la grande armée en Russie*, ou *Examen critique de l'ouvrage de M. le comte Philippe de Ségur*, 1824, in-8°; on a encore de M. de Ségur, *Histoire de Russie et de Pierre le Grand*, Paris, 1829, 2 vol. in-8°. M. de Ségur est depuis 1830 membre de l'Académie française.

SEGUSIANI ou SEBUSIANI, peuple gaulois qui habitait toute l'étendue du diocèse de Lyon sur la rive droite du Rhône. Ses villes principales étaient Roanne, Feurs et Lyon.

SEIGNELAY. Voy. COLBERT.

SEIGNEUR et SEIGNEURIE. Les seigneuries étaient beaucoup plus anciennes qu'on ne le croit communément; car elles remontaient jusqu'aux rois de la première race. Dès le temps de Clotaire I[er], des bénéficiers, plus entreprenants et moins faciles à réprimer que les autres, s'attribuèrent la propriété des terres dont ils n'avaient que l'usufruit, ainsi que des droits qu'ils n'exerçaient que par délégation sur leurs hommes. Les rois, par insouciance ou par faiblesse, ratifièrent ces usurpations en les laissant impunies, et les premières seigneuries furent constituées.

Lors de l'établissement du régime féodal, le territoire de la France, les titres, les dignités, les offices, tout fut littéralement mis au pillage et devint héréditaire. Tandis que les ducs s'emparaient des provinces; les comtes, des cités; les vicomtes et les vicaires, des districts, pour les posséder en toute propriété, les magistrats civils et les commandants militaires de la dernière classe firent leur proie des bourgs et des villages, et s'en instituèrent les seigneurs. Alors le nombre des seigneuries devint si considérable que la surface entière du pays en fut couverte, et que naquit cette maxime de droit féodal *nulle terre sans seigneur*.

On qualifiait ducs, marquis, comtes et barons, ceux dont les terres étaient érigées en fiefs portant attribution de ces titres, et on appelait tout simplement seigneurs, les gentilshommes dont les domaines n'étaient point titrés et ceux qui n'avaient de juridiction que sur un ou plusieurs villages, ce qui n'empêchait pas les nobles qui avaient le droit de se dire ducs, marquis, etc., de s'intituler seigneurs de telles et telles paroisses. François I[er], dans une lettre adressée à Charles-Quint, s'intitula seigneur de Gentilly.

Comme on le voit, les seigneurs étaient les derniers de ces nobles placés les uns au-dessus des autres, à partir du roi, et composant ensemble le corps nobiliaire et féodal. Leur qualité était attachée au droit de haute justice. Comme ce droit pouvait appartenir à plusieurs, il y avait dans chaque bourg ou village autant de seigneurs qu'il s'y trouvait de personnes autorisées à l'exercer. En cas semblable, toutes n'avaient pas le droit de se qualifier seigneur de la paroisse indéfiniment; cette prérogative appartenait exclusivement à un seul. A l'égard des autres, il ne leur était pas toujours permis de se qualifier *coseigneur;* il y avait des circonstances où ils étaient restreints à la dénomination *de seigneur de tel fief assis dans telle paroisse*.

A cet égard on faisait une distinction qu'on regardait comme très-importante et qui consistait en ceci : la justice était commune et indivise entre tous les seigneurs, ou bien chacun d'eux avait sa justice distincte et séparée. Dans le premier cas, la qualité de seigneur du lieu appartenait à celui qui avait la principale portion de la seigneurie; les autres n'avaient que le droit de se dire *coseigneurs* ou *seigneurs en parti*. Quand une seigneurie était partagée en plusieurs parties parfaitement égales comment s'arrangeaient les choses c'est ce que les auteurs ne nous apprennent pas.

Dans le second cas, la qualité de seigneur de la paroisse était déférée celui qui avait la haute justice sur le s de l'église paroissiale; les autres, quel que fût l'étendue de leurs possessio et de leurs droits, étaient restrein au titre de *seigneurs dans la paroiss* et ne pouvaient pas même prendre c lui de *coseigneurs* ou de *seigneurs* *partie*, comme ceux dont nous parlio dans le précédent paragraphe.

Le seigneur universel d'une parois avait pour principales prérogatives 1° d'exercer tous les actes de juridicti et de police générale; 2° d'exiger un

déclaration de tous ceux qui possédaient, soit un fief, soit un alleu, dans la circonscription du territoire, lors même que ces fiefs avaient toute justice, et que la justice et le fief ne relevaient pas du seigneur territorial ; 3° de se dire et qualifier seigneur justicier ou feodal de toutes les parties que les autres seigneurs ne justifiaient pas être sous leur directe ou justice.

Les seigneurs avaient en outre beaucoup d'autres prérogatives, soit honorifiques, soit utiles, qui variaient suivant les coutumes, ainsi que des droits qu'ils s'etaient réservés, en donnant ou en vendant à leurs vasseaux des chartes d'affranchissement, et quelques-uns de ces droits se ressentaient d'une étrange manière des caprices de la tyrannie et de la barbarie des temps pendant lesquels ils avaient été concedés. (*Voyez* DROITS SEIGNEURIAUX.) Quelquefois, assistés d'un greffier, ils rendaient la justice eux-mêmes du haut du perron de leurs châteaux, ou sur une motte élevée à quelque distance; mais, le plus souvent, ils la faisaient rendre par des officiers qu'ils nommaient et à qui quelquefois ils en affermaient les produits. En témoignage du droit qu'ils possédaient de prononcer des sentences capitales, ils faisaient élever des fourches patibulaires sur les limites de leur territoire.

Avant l'abolition des seigneuries, il y avait différentes espèces de seigneurs; en voici quelques-unes :

Seigneur blayer. C'était celui auquel était dû, dans quelques coutumes, le droit de *blairie*, ou *vaine pâture*, pour la permission qu'il accordait aux habitants de son territoire de faire paître leurs troupeaux sur les chemins publics, les terres à grains et les prés même de son domaine, après l'entier dépouillement, ainsi que dans les bois et les héritages ouverts et qui n'étaient point défensables en hiver. Le droit de blairie s'acquittait en grains.

Seigneur bordelier ou *bourdelier*, seigneur qui avait donné une terre roturière en bordelage, c'est-à-dire à des charges et conditions particulières, dont la principale était une redevance annuelle en argent, en blé et en volailles. La tenure en bordelage emportait avec elle la directe seigneuriale.

Seigneur censable, *censier*, ou *censuel*. C'etait celui qui avait donné un héritage à charge de cens, et auquel le paiement de ce cens était dû.

Seigneur direct ou *féodal*. C'était celui de qui un héritage relevait, soit en fief, soit en censive.

Seigneur dominant. C'était celui dont le fief relevait directement et immédiatement d'un suzerain, et avait dans sa dependance des arrière-fiefs. C'était par rapport à ce dernier qu'il était ainsi appelé.

Seigneur domanier. On appelait ainsi le propriétaire d'un fief, et celui qui en avait le domaine utile, par opposition au seigneur direct.

Seigneur droiturier. Selon dom Carpentier, on donnait ce nom au légitime et véritable seigneur d'une terre. Peut-être était-il synonyme de seigneur direct, et voulait-il désigner celui de qui des arrière-fiefs relevaient en droite ligne et sans intermédiaire.

Seigneur emphytéotique ou *emphyteutique*. Comme on appelait les cens *emphytéoses* dans les pays de droit écrit, on donnait le nom de seigneur emphytéotique au seigneur de censives.

Seigneur entremoyen. C'était un seigneur intermédiaire entre le propriétaire et le suzerain ou le roi.

Seigneur féodal, *feudal* ou *seigneur de fief*. C'était celui qui tenait un héritage en fief. On entendait souvent par ce terme, le seigneur dominant par rapport au vassal.

Seigneur foncier ou *très-foncier*. On appelait de ce nom celui qui avait la plus ancienne redevance sur un héritage.

Seigneur haut justicier. C'était celui qui tenait en fief une haute justice.

Seigneur de prim-fief ou *de prin-fief*. Selon les coutumes de Bayonne et de Labourd, c'était celui qui possédait le premier fief, la seigneurie directe; c'était un seigneur direct.

Seigneur subalterne. C'était le seigneur justicier d'un seigneur au-dessus de lui, duquel il était l'inférieur, le vassal ou l'arrière vassal; il ressortissait à la juridiction royale.

Seigneur taillablier. C'était celui qui avait le droit de taille.

Seigneur vicomtier. On appelait ainsi, dans les coutumes de Ponthieu, Artois, Amiens, Montreuil, Beauquesne, Vimeu, Saint-Omer, Lille, Hesdin, etc., celui qui avait la moyenne justice. (Voyez VICOMTE.)

SEINE (département de la). Le département de la Seine est une portion de l'ancienne Ile-de-France. Il est enclavé de toutes parts dans le département de Seine-et-Oise. Sa superficie est de 47,548 hectares, dont 29,295 tout en terres labourables; 3,502 en vergers, pépinières, jardins; 2,784 en vignes; 2,226 en propriétés bâties; 1,544 en prés, 1,354 en bois et forêts, non compris 2,293 hectares de bois et domaines improductifs et qui ne sont pas imposés. Le revenu territorial du département est évalué à 54,418,000 fr. La somme de ses impôts directs, en 1839, a été de 25,592,659 fr., dont 11,261,844 fr. de contribution foncière.

Les rivières navigables du département sont la Seine et la Marne. Il possède en outre trois canaux de navigation : le canal Saint-Denis, celui de l'Ourcq, et le canal de Saint-Maur. Quinze routes royales ont dans le département leur point de départ, et il possède de plus soixante-dix-sept routes départementales.

Il est divisé en trois arrondissements, dont les chefs-lieux sont : Paris, chef-lieu du département et capitale de la France; Saint-Denis et Sceaux. Il renferme vingt cantons (non compris les arrondissements de Paris) et quatre-vingt-une communes. Sa populution est de 1,106,891 habitants, parmi lesquels on compte 18,940 électeurs. Il envoie à la chambre quatorze députés.

Ce département forme le diocèse de l'archevêché de Paris. Il fait partie de la première division militaire et du premier arrondissement forestier, dont Paris est le chef-lieu. Paris est aussi le siége d'une cour royale et d'une académie. (Voy. PARIS.)

SEINE-ET-MARNE (département de). Ce département, dont le nom est tiré des principales rivières qui l'arrosent, a été formé de portions de la Champagne, de l'Ile-de-France, de la Brie et du Gatinais. Il est borné au nord par les départements de l'Oise et de l'Aisne, à l'est par ceux de la Marne et de l'Au[be], au sud par ceux de l'Yonne et du L[oi]ret, à l'ouest par celui de Seine-et-Oi[se].

Ce département est compris dans [le] bassin de la Seine. Son sol est g[é]néralement plat. Sa superficie est [de] 563,441 hectares, dont 367,824 sont [en] terres labourables, 79,362 en bois et [fo]rêts, 33,293 en prairies, 18,972 en [vi]gnes, 9,285 en landes, patis, bruyères, etc. Son revenu territorial est évalué [à] 25,421,000 fr. La somme de ses impô[ts] directs, en 1839, a été de 3,535,957 f[r.], dont 2,838,396 fr. de contribution fo[n]cière.

Les rivières navigables du départ[e]ment sont la Seine, la Marne, l'Yon[ne], l'Ourcq, le Loing et le Grand-Mo[rin]. Il possède de plus trois canaux, ceux [du] Loing, de l'Ourcq et de Provins. S[es] grandes routes sont au nombre de tr[en]te-sept, dont dix routes royales et vi[ngt]-sept départementales.

Il est divisé en cinq arrondissem[ents], dont les chefs-lieux sont : Melun, ch[ef]-lieu du département; Meaux, Font[ai]nebleau, Coulommiers et Provins. [Il] renferme vingt cantons et cinq cent ci[n]quante-cinq communes. Sa populati[on] est de 325,880 habitants, parmi lesque[ls] on compte 2,699 électeurs. Il env[oie] à la chambre cinq députés.

Ce département forme le diocèse d'[un] évêché, celui de Meaux, suffragant [de] l'archevêché de Paris. Il est com[pris] dans le ressort de la cour royale de P[a]ris et dans le ressort de l'académie [de] la même ville. Il fait partie de la 1re d[i]vision militaire et du 1er arrondissem[ent] forestier, qui ont à Paris leur chef-li[eu]. Parmi les hommes plus ou moins c[é]lèbres qui sont nés sur le territoire [de] ce département, on compte Philipp[e]-Auguste, Guillaume de Champea[ux], Jodelle, Mirabeau, Bezout, etc., etc.

SEINE-ET-OISE (département de). C[e] département, sauf une petite partie [du] Gatinais, a été pris tout entier sur l'I[le]-de-France. Il est borné au nord par [le] département de l'Oise, à l'est par ce[lui] de Seine-et-Marne, au sud par celui [du] Loiret, à l'est par ceux d'Eure-et-L[oir] et de l'Eure. Il est compris dans le ba[s]sin de la Seine. Sa superficie est [de] 560,337 hectares, dont 367,741 sont [en] terres labourables, 77,213 en bois et fo[rêts],

rêts, 20,091 en prairies, 16,711 en vignes, 10,924 en landes, pâtis, bruyères, etc. Son revenu territorial est évalué à 30,000,000 fr. La somme de ses impôts directs, en 1839, a été de 4,600,528 fr., dont 3,376,137 fr. pour la contribution foncière.

Les rivières navigables du département sont la Seine et l'Oise, comme l'indique son nom, et la Marne. Ses grandes routes sont au nombre de soixante-dix-huit, dont vingt-deux routes royales et cinquante-deux départementales.

Il est divisé en six arrondissements, dont les chefs-lieux sont : Versailles, chef-lieu du département; Corbeil, Étampes, Mantes, Rambouillet et Pontoise. Il renferme trente-six cantons et six cent quatre-vingt-sept communes. Sa population est de 449, 582 habitants, parmi lesquels on compte 3,304 élections. Il envoie à la chambre sept députés.

Ce département forme le diocèse d'un évêché, celui de Versailles, suffragant de l'archevêché de Paris. Il est compris dans le ressort de la cour royale de Paris et de l'académie de la même ville. Il fait partie de la première division militaire (Paris) et du premier arrondissement forestier (Paris).

Parmi les hommes plus ou moins célèbres qui sont nés sur le territoire de ce département, on compte Sully, la Bruyère, Boileau, l'abbé de l'Épée, l'orientaliste Fourmont, d'Ansse de Villoison, le général Hoche, le maréchal Berthier, Ducis, Geoffroy-Saint-Hilaire, Sylvestre de Sacy, etc.

Seine-Inférieure (département de la). Ce département, comme l'indique son nom, comprend le cours inférieur de la Seine jusqu'à la mer. Il se compose du pays de Bray, du pays de Caux, de la plus grande partie du Vexin, et d'une portion du Rouennais, dans l'ancienne Normandie. Il est borné à l'ouest et au nord par l'Océan, à l'est par les départements de la Somme et de l'Oise, au sud par celui de l'Eure.

Le territoire de ce département forme une vaste plaine inclinée au nord-ouest et au sud-ouest. Sa superficie est de 602,912 hectares, dont 278,017 sont en terres labourables, 68,845 en bois et forêts, 61,173 en vergers, pépinières, jardins, 28,024 en prairies, 18,273 en landes, pâtis, bruyères, etc. Son revenu territorial est évalué à 44,523,000 fr. La somme de ses impôts directs, en 1839, a été de 6,671,918 fr., dont 4,735,733 fr. pour la contribution foncière.

La Seine est la seule rivière navigable du département. Ses grandes routes sont au nombre de vingt-huit, dont douze routes royales et seize départementales. Ses ports de mer principaux sont le Havre et Dieppe.

Il est divisé en cinq arrondissements, dont les chefs-lieux sont : Rouen, chef-lieu du département; le Havre, Dieppe, Neufchâtel et Yvetot. Il renferme cinquante cantons et sept cent cinquante-sept communes. Sa population est de 720,525 habitants, parmi lesquels on compte 7,310 électeurs. Il envoie à la chambre onze députés.

Ce département forme le diocèse de l'archevêché de Rouen. Il ressortit à la cour royale de Rouen et fait partie de l'académie de la même ville. Il est compris dans la quatorzième division militaire et dans le deuxième arrondissement forestier, qui ont leur chef-lieu à Rouen.

Parmi les hommes plus ou moins célèbres qui sont nés sur le territoire du département de la Seine-Inférieure, on compte les deux Corneille, Fontenelle, l'historien Daniel, le peintre Jouvenet, Bernardin de Saint-Pierre, Casimir Delavigne, Géricault, Boïeldieu, etc.

Seissel (Claude de), historien, né vers 1450, dans la ville d'Aix en Savoie, remplit d'abord une chaire d'éloquence à Turin, puis vint en France, appelé par Louis XII et par le cardinal d'Amboise, qui lui donna de nombreuses preuves de confiance. Il fut élu, en 1509, évêque de Marseille, mais les événements ne lui permirent pas de prendre possession de ce siége. Il était en 1512 ambassadeur de France à la diète de Trèves, et en 1514 au concile de Latran. Il accepta, en 1517, l'archevêché de Turin, et mourut dans cette ville en 1520. C'est le premier auteur qui ait écrit notre langue avec quelque netteté; parmi ses ouvrages on distingue l'*Histoire singulière du roi*

Louis XII, père du peuple, 1508, in-8°, et *La grande Monarchie de France*, 1519, petit in-4°.

Seize (les). Voy. Ligue.

Sélis, chef de timonerie de la corvette *la bonne Citoyenne*, fut, en mars 1796, fait prisonnier par les Anglais à la hauteur du cap Finistère et envoyé à Portsmouth. Embarqués sur *la Lady Shore*, pour être transportés à Botany-Bay, Sélis et d'autres prisonniers français, au nombre de douze, se révoltèrent, se rendirent maîtres du bâtiment, et l'amenèrent en France.

Seltz, ville de la basse Alsace, célèbre par ses eaux minérales. Elle occupe l'emplacement de l'ancienne *Saletio*, dont il est fait mention dans *l'Itinéraire d'Antonin* et dans la *Notice de l'empire*. Les Strasbourgeois la prirent et la brûlèrent en 1258; les Français en firent autant en 1674. On y compte aujourd'hui 2,263 habitants; c'est un des chefs-lieux de canton du département du Bas Rhin.

Sémonville (Charles Louis Huguet, marquis de), né en 1759, entra au parlement en 1777, comme conseiller aux enquêtes, et ne s'occupa jusqu'en 1788 que de rapports judiciaires. Il ne sortit de son inaction politique qu'à l'époque où, pour la première fois, fut discutée la question des états généraux. Dans un discours très-adroit, qui plut également à la cour et à la ville, il traita cet important sujet sous les rapports monarchiques, en y entremêlant des louanges très-délicates pour les princes qui assistaient à la séance. Il se lia ensuite avec cette partie de la jeune noblesse et de la magistrature qui, pour se donner de l'importance et suivre la mode, plus que par conviction, affichait des idées favorables à la liberté et au bonheur du peuple, mais qui changea d'opinion lorsque le temps fut arrivé de faire à cette noble cause des sacrifices véritables. Pour lui, il fut plus conséquent; loin de briguer la députation aux états généraux, il fit donner à ses amis les votes qui lui étaient acquis; il n'en fut pas moins élu suppléant du comte de Beauharnais, mais il ne siégea point. Le ministère l'envoya à Bruxelles, lors des premiers troubles de la Belgique, afin d'en observer les mouvements. Au retour de ce voyage, qui fut sans résultat, il eut l'ambassade de Gênes, et fit mettre à la porte de son hôtel, au lieu d'armoiries, un dessin représentant la France embrassant le génie de la liberté. La cour de Turin, près de laquelle il fut envoyé ensuite, refusa de le reconnaître et le fit retenir à Alexandrie. Il retourna à Gênes, et fut nommé, peu de temps avant le 10 août 1792, ambassadeur à Constantinople; mais la Porte, à l'instigation des représentants des autres puissances, ne voulut point non plus le recevoir. Ce fut à la suite de ces intrigues que la cour de Naples fut forcée par l'amiral la Touche-Tréville de désavouer et de rappeler son ambassadeur en Turquie.

Sémonville partit enfin pour Constantinople en mai 1793. Il était accompagné de Hugues Maret, chargé d'une mission à Naples, lorsque, le 25 juillet l'empereur d'Autriche les fit enlever à Novale, sur le territoire neutre des Grisons. Conduits d'abord à Milan puis à Mantoue, ils furent détenus pendant plus de trente mois à Kufstein dans le Tyrol. Enfin, le 6 novembre 1795, ils quittèrent cette forteresse et furent échangés à Bâle, ainsi que d'autres Français que le gouvernement autrichien avait également faits prisonniers au mépris de tous les principes du droit des gens, contre la fille de Louis XVI. Sémonville, à son arrivée à Paris, se présenta au conseil des Cinq-Cents, et reçut l'accolade du président; on lui remit une cassette de diamants qui lui avait été enlevée lors de son arrestation, et il fut indemnisé par le grand conseil de Milan des pertes qu'il avait éprouvées à cette époque.

Conseiller d'État au 18 brumaire, bientôt après ambassadeur en Hollande, et en 1805 sénateur et commandant de la Légion d'honneur, il fut pourvu en 1809 de la sénatorerie de Bourges. Le 13 décembre 1810, il proposa au sénat la réunion de la Hollande à la France. L'empereur le nomma, à la fin de 18[illegible], commissaire extraordinaire dans la vingt et unième division militaire, pour y prendre les mesures de sûreté publique exigées par la situation critique où se trouvait la France envahie par toute l'E[illegible]

rope. Il se hâta d'adhérer à la déchéance de Napoléon, de faire reconnaître le roi dans la vingt et unième division, et rentra au sénat.

Il s'y prononça très-fortement contre la proposition de réhabiliter la mémoire du général Moreau. Au moment où, à la tribune, un sénateur ouvrait la lettre de l'empereur de Russie, qui contenait cette demande, il s'écria : « On ne lira « point, moi vivant, la lettre d'un sou- « verain étranger, sans l'ordre exprès du « roi. Il n'a point encore touché le terri- « toire français, il n'a reçu ni nos ser- « ments, ni nos hommages; et quand « les troupes naguère ennemies sont « maîtresses de la capitale, vous allez « commencer vos délibérations comme « la Pologne a fini les siennes. C'est à « l'histoire à juger le général Moreau. « Sa vie fut celle d'un grand capitaine; « sa mort eut lieu dans les rangs enne- « mis. Je demande l'ordre du jour sans « aucune discussion. » Ces énergiques et patriotiques paroles relevèrent un peu le courage des sénateurs, et ils passèrent à l'ordre du jour.

Sémonville fut nommé, le 4 juin suivant, pair de France et grand référendaire de la chambre. Au 20 mars 1815, en l'absence du ministère, il fit enregistrer l'ordonnance du roi prononçant la clôture de la session, et se retira dans une de ses terres. Il ne reparut sur la scène politique qu'à la seconde restauration. Il reprit alors ses fonctions de pair et de grand référendaire, fut fait marquis en 1818, et rendit compte à la chambre, le 2 avril 1827, des renseignements qu'il avait pris sur la profanation du cercueil du duc de La Rochefoucauld-Liancourt. Il déplora le fait, mais en ménageant les auteurs, et prit l'engagement de suivre dorénavant les restes des pairs jusqu'à leur dernière demeure.

Lors de la révolution de juillet 1830, il se rendit à Saint-Cloud, près de Charles X, pour essayer d'opérer une réconciliation entre le roi et le peuple. N'ayant pu y parvenir, il se rangea du côté des vainqueurs, conserva son siége et ses fonctions à la chambre des pairs, et fit retirer des combles du palais du Luxembourg, où il les avait fait cacher en 1815, les drapeaux conquis sur les étrangers par les armées impériales. Cependant, malgré son dévouement à la dynastie nouvelle, il éprouva avant sa mort une espèce de disgrâce. Il était vieux, sans famille puissante autour de lui; il ne pouvait plus être utile, et n'était plus à craindre : on le destitua quelques mois avant sa mort, pour donner sa place à M. Decaze. Il mourut à Paris, en 1839.

SEMUR-EN-AUXOIS, *Sinemurum*, petite ville de Bourgogne, ancienne capitale du pays d'*Auxois*, aujourd'hui chef-lieu d'arrondissement du département de la Côte-d'Or. C'était autrefois une place forte; elle était défendue par un donjon, où Henri IV transporta le parlement de Dijon, en 1590, pendant les troubles de la Ligue. On y compte aujourd'hui 4,088 habitants. C'est la patrie de Saumaise.

SEMUR (monnaie de). C'est probablement à cette ville qu'appartient le denier suivant qui date de la période carlovingienne et doit être attribué à Charles le Chauve : SINEMVRO entre grenetis; croix à branches égales dans le champ; ℟. — GRATIA DI REX; dans le champ un monogramme carolin.

SEMUR-EN-BRIONNAIS, *Semurium*, ville de Bourgogne, capitale du *Brionnais* (l'ancien pays des *Brannovices*, peuple gaulois dont il est fait mention dans les *Commentaires* de César), aujourd'hui chef-lieu de canton du département de Saône-et-Loire. C'était aussi autrefois une place forte; elle fut prise successivement par les Normands, les Hongrois, les Routiers et les Anglais. L'armée royale la brûla en 1483, pendant la guerre des Armagnacs; un incendie la détruisit de nouveau pendant les guerres de religion. On y compte aujourd'hui 1,543 habitants.

SENAR (Gabriel-Jérôme), né en 1760, à Châtellerault, était avocat à l'Ile-Bouchard lorsque la révolution commença. Nommé, lors des premières élections, officier municipal dans cette ville, il remplit quelque temps ces fonctions, puis, alla s'établir à Tours, où il acquit de la popularité et fut nommé procureur de la commune. Il obtint ensuite la place de secrétaire-rédacteur du comité de sûreté générale. Arrêté

en 1794, comme terroriste, il rédigea pendant sa captivité un opuscule intitulé *Les Brigands de la Vendée en évidence,* 1794, in-8°. Après sa mise en liberté, il se retira à Tours, et y mourut en 1796. On a publié en 1824, sous le titre de *Révélations puisées dans les cartons des comités de salut public et de sûreté générale*, in-8°, un extrait des papiers trouvés chez lui après sa mort. Cet ouvrage contient, ainsi que le précédent, des renseignements très-curieux sur les principaux personnages de l'époque.

SÉNAT CONSERVATEUR. Jamais corps politique ne fut plus malheureusement et plus improprement désigné; le sénat *conservateur* ne sut *conserver* ni la constitution de l'an VIII, ni le consulat, ni l'empire, ni lui-même. La république française, dédaignant de copier les républiques grecques ou romaines, et obéissant en cela à sa populaire origine, n'avait fait aucune place à l'aristocratie : son niveau de fer avait passé sur toutes les têtes. La nation faisait et exécutait la loi par l'intermédiaire de ses représentants; mais elle n'avait pas une assemblée suprême où vinssent se réunir les hommes d'État, les administrateurs, les guerriers éminents, véritable aristocratie des services publics, de l'expérience et de la capacité. La France, après une lutte sanglante, venait de triompher du principe de l'aristocratie par droit de naissance, et les haines étaient trop vives encore pour que, sur les débris du passé, on pût songer à jeter les bases d'une aristocratie nouvelle.

Napoléon, arrivant après la lassitude et le dégoût profond qu'avait engendré le gouvernement directorial, crut pouvoir faire ce que nul encore n'avait osé tenter. Mais si la pensée fut grande et hardie, l'application fut au moins prématurée, et le sénat fondé par Bonaparte ne fut qu'une assemblée impuissante et servile, qui ne comprit ni son origine ni sa mission.

La constitution de l'an VIII détermina les conditions d'existence du sénat conservateur; il devait être composé de quatre-vingts membres, inamovibles et à vie, âgés de quarante ans au moins. Soixante membres seulement furent nommés d'abord; le chiffre de quatre-vingts devait être atteint en dix ans par l'adjonction annuelle de deux membres. La nomination à une place de sénateur se faisait par le sénat, qui choisissait entre trois candidats présentés, le premier par le corps législatif, le second par le tribunat, et le troisième par le premier consul. Le sénateur était à jamais ineligible à toute autre fonction publique. Le sénat avait pour mission de maintenir ou d'annuler tous les actes qui lui étaient déférés comme inconstitutionnels par le tribunat ou par le gouvernement. Les séances n'étaient pas publiques; le traitement annuel de chaque sénateur était de 36,000 francs.

Le sénatus-consulte du 12 fructidor an X régla la tenue des séances et l'ordre des délibérations du sénat, qui était présidé par le premier consul ou par l'un des deux consuls qu'il désignait. Les orateurs du gouvernement, chargés de présenter et de discuter les projets de sénatus-consulte, adressaient la parole au sénat; les sénateurs l'adressaient au consul.

Bonaparte avait fait du sénat un docile instrument de ses volontés; mais du moins il ne négligea rien pour l'entourer d'une sorte de prestige, par lequel, il faut l'avouer, le bon sens public ne se laissa jamais éblouir.

Un sénatus-consulte du 14 nivôse an XI créa trente-cinq sénatoreries, une par chaque arrondissement de tribunal d'appel. La sénatorerie, dotée d'une maison et d'un revenu annuel en domaines nationaux, de vingt à vingt-cinq mille francs, était possédée à vie, et le sénateur qui en était pourvu était tenu d'y résider au moins trois mois chaque année. Il rendait compte directement au consul des missions extraordinaires que celui-ci jugeait à propos de lui confier dans son arrondissement. Le sénat présentait une liste de trois candidats au premier consul, qui choisissait le titulaire de la sénatorerie.

Le titre II du même sénatus-consulte réglait l'administration économique du sénat, l'ordre et la police intérieure et extérieure. Une somme annuelle de quatre millions, à prendre sur le produit des forêts nationales, était affectée à la dotation du sénat, au traitement de

sénateurs, à l'entretien et à la réparation du palais, des jardins, etc.

Quand Napoléon, qui depuis longtemps était souverain de fait, voulut jeter sur ses épaules la pourpre impériale et faire cesser ce mensonge officiel qui désignait sous le nom de république française l'État le plus monarchique de l'Europe, celui où l'autorité était la plus centralisée, le sénat conservateur alla au-devant de ses vœux, et se fit lui-même l'organe des volontés du maître. Le sénatus-consulte organique du 28 floréal an XII (18 mai 1804) créa l'empire, décréta l'hérédité des fonctions impériales et modifia l'organisation du sénat.

Les princes français, car la France avait désormais des princes et des nobles de fraîche date, les princes étaient membres du sénat à dix-huit ans; les titulaires des grandes dignités de l'empire étaient de droit sénateurs. Le sénat n'intervenait plus dans son mode de renouvellement; le choix de ses membres appartenait de droit à l'empereur; la première assemblée de l'empire n'avait pas même la faculté de choisir son président, qui était nommé chaque année par l'empereur.

Une commission, nommée *commission sénatoriale de la liberté individuelle*, était chargée d'accueillir le recours des personnes arrêtées et qui, après les dix jours de leur arrestation, n'avaient pas été mises en jugement; une autre commission de sept membres, nommée *commission sénatoriale de la liberté de la presse*, devait accueillir le recours des auteurs, imprimeurs ou libraires qui se croyaient fondés à se plaindre d'empêchements mis à l'impression ou à la circulation d'un ouvrage.

Il y avait là sans doute le germe de deux créations utiles, qui répondaient aux plus nobles besoins de la France. Veiller à la liberté des citoyens, faire respecter l'indépendance de la pensée, c'était là une glorieuse tâche, dont l'accomplissement eût pu agrandir et honorer l'institution à qui elle était confiée; mais ce n'est pas ici le lieu d'insister sur le mépris odieux que le gouvernement impérial ne cessa de professer pour ces deux libertés précieuses, dont le sénat lui-même favorisa si souvent la violation.

L'opinion publique se montra justement sévère envers le sénat; on sait avec quelle lâche complaisance il laissa étouffer une à une toutes les libertés que la France avait si chèrement conquises, et avec quelle déplorable facilité il céda aux vœux de Napoléon, quand ce joueur infatigable demandait sans cesse, pour enjeu de ses sanglantes parties, les laborieuses générations arrachées aux ateliers déserts, aux campagnes désolées. On en a fait un crime à Bonaparte; mais ce n'est pas sur lui que le blâme national doit tomber : quelque grand qu'il fût, il n'était qu'un homme, et comme tel, sujet aux passions et à l'erreur; c'était le sénat qui devait l'arrêter et l'éclairer, eût-il dû être brisé par cette main de fer. Mais dans cette assemblée pensionnée, toute vertu était éteinte, toute virilité amortie. C'est sur le sénat que l'histoire un jour fera peser la responsabilité de tous les maux qui désolèrent la France, alors que Dieu avait appelé à sa tête l'homme de génie qui eût pu la faire riche et féconde, autant qu'il la fit un moment grande et glorieuse. La faiblesse et la lâcheté du sénat ont seules fait toutes les fautes de l'empire.

Nous avons seulement indiqué ici les points principaux de l'organisation du sénat conservateur; c'est l'objet que nous nous étions proposé. S'il fallait le suivre dans la part qu'il prit à l'administration impériale, un trop long espace serait nécessaire.

Napoléon avait fait du sénat un instrument flexible; au jour du malheur, quand il voulut s'appuyer sur lui, il reconnut sa faute, et recueillit ce qu'il avait semé. Le 2 avril 1814, un acte du sénat nomma un gouvernement provisoire chargé de pourvoir aux besoins de l'administration et de présenter au sénat un projet de constitution. Le lendemain, il déclara la déchéance de Napoléon et des membres de sa famille. Le 9 avril, il adopta le projet de constitution que lui avait présenté le gouvernement provisoire, et il s'inclina devant Louis XVIII comme il s'était incliné devant l'empereur, bassement et sans dignité. Une ordonnance royale

du 10 juin 1814 réunit au domaine de la couronne la dotation du sénat et les sénatoreries; mais, pour prix de leur condescendance, les sénateurs nés français conservèrent leur traitement de trente-six mille francs, qui plus tard fut réduit à vingt-quatre mille francs. Le sénat et les émigrés rentrés à la suite des armées étrangères formèrent le noyau de la chambre des pairs, qui compte encore aujourd'hui dans son sein quelques illustrations sénatoriales.

Sénéchal et Sénéchaussée. Les sénéchaux étaient, dans l'origine, des officiers qui avaient le gouvernement de la maison du roi, des grands feudataires, de leurs vassaux, ou des riches particuliers qui ne daignaient pas s'occuper eux-mêmes de leurs affaires domestiques. Il y en avait même qui n'avaient que l'administration d'une métairie, et n'étaient, en ce cas, que de simples économes. On divisait ces officiers en deux classes, celle des *petits sénéchaux,* et celle des *grands*. Les premiers avaient l'intendance de la maison de quelque vassal ou de quelque bourgeois opulent, les seconds gouvernaient les hôtels princiers et les châteaux des seigneurs suzerains. Leur charge devint très-considérable, mais il paraît que ce ne fut que graduellement; car la loi des Allemands nous apprend qu'on choisissait quelquefois pour la remplir des hommes enchaînés dans les liens du servage. La composition du sénéchal de l'homme qui avait douze vassaux dans sa maison, était la même que celle du pâtre qui gardait quarante cochons, du berger de quatre-vingts moutons, du maréchal qui soignait douze chevaux; c'est-à-dire, qu'elle était de quarante sous, ce qui indique que cet officier ne tenait pas un rang distingué dans la domesticité de son maître (*).

Quoi qu'il en soit, les grands sénéchaux furent investis de fonctions qui donnèrent un grand lustre à leur office, et imposèrent la nécessité de ne les choisir que parmi les personnages de marque. Leur principal devoir était de veiller à la table du maître, ce qui leur fit donner le nom de *dapiferi*. Ils étaient alors ce qu'on appela ensuite grands maîtres de la maison chez les princes, et maîtres d'hôtel chez les seigneurs. Ils ne remplissaient certaines de leurs fonctions, telles, par exemple, que celle de servir à table, que dans les grandes cérémonies, comme le couronnement des rois; encore le grand sénéchal ne portait-il alors que le premier plat, et on voit en plusieurs circonstances qu'il remplissait son office à cheval. En temps ordinaire, ce service était fait par des sénéchaux de rang inférieur.

Sous les rois de la première race, le grand sénéchal de France était au nombre des grands du royaume. On le voit nommé, dans des actes, après le comte ou le maire du palais, qui était le seul supérieur qu'il eût, sauf le roi, et avant tous les grands officiers de la couronne. L'intendance qu'il exerçait comprenait l'administration des finances, ce qui le rendait comptable. Comme officier militaire, il portait en campagne la bannière royale, commandait l'avant-garde dans les marches en avant et l'arrière-garde dans les retraites; il faisait, pendant la paix, construire de nouvelles forteresses et réparer les anciennes; il assistait le roi dans ses plaids, et souscrivait comme témoin, et, quand il le fallait, comme garant, les chartes et les ordonnances qu'i[l] donnait. On trouve des exemples qui nous apprennent qu'il avait quelquefo[is] un collègue d'un rang égal au sien, e[t] qu'il existait en même temps deux grand[s] sénéchaux. Enfin, une des principale[s] fonctions de ce grand officier était d[e] rendre la justice aux sujets du prince et en sa qualité de magistrat, il éta[it] préposé au-dessus de tous les autr[es] juges. La dignité de maire du pal[ais] ayant été éteinte, celle du grand sé[né]chal en prit la place. Ce fut alors q[ue] son office acquit une grande imp[or]tance, et que sur les actes émanés [de] l'autorité royale, sa signature préc[édait] celle de tous les autres dignitaires. [Il] avait sous lui un sénéchal qu'on a[p]pelait sénéchal de France.

Les grands feudataires qui pos[sé]daient des provinces de droit co[...] avaient chacun leur grand sénéchal. [...]

(*) Si alicujus *seniscalcus*, qui servus est, et dominus ejus XII vassos intra domum habet, occisus fuerit, XL s. componatur.

lui d'Aquitaine avait sous lui trois sénéchaux, qui étaient ceux de Saintonge, de Quercy et du Limousin. Cet office fut quelquefois accordé à titre héréditaire, ou attaché à de grands fiefs. Le roi Lothaire, qui régna de 954 à 986, annexa ainsi au comté d'Anjou et donna héréditairement à Geoffroy *Grise-gonelle* la grande sénéchaussée de sa maison. L'histoire rapporte que Foulques V, comte d'Anjou et roi de Jérusalem, eut un différend avec Louis le Gros qui l'avait dépouillé de la mairie et sénéchaussée de France, pour la donner au seigneur de Garlande. Louis, qui avait besoin des secours de Foulques contre les Anglais, fut contraint de lui accorder que le seigneur de Garlande tiendrait l'office de sénéchal de lui, comte d'Anjou, comme propriétaire et seigneur féodal de la mairie et sénéchaussée de France. D'autres exemples viennent à l'appui de celui-là. Dans les terres des grands vassaux de la couronne, Thomas de Couci fut sénéchal héréditaire de Flandre; Gérard, sire de Varchin, et ses descendants se disaient sénéchaux de Hainaut; le baron de [illegible]elair fut sénéchal héréditaire de Brabant; la sénéchaussée héréditaire de Champagne fut possédée par le sire de *Joinville*, l'ami et l'historien de Louis IX; celle de Poitou, par le vicomte d'Aunay; celle de Lorraine par le seigneur d'Ausonville, etc.

Cette manière de posséder les sénéchaussées était dangereuse par ses conséquences, en ce qu'elle pouvait tendre à les faire regarder comme des fiefs [illegible], et, pour celle de France, en ce qu'elle plaçait à côté du trône un officier indépendant, que le roi n'avait pas le droit de frapper de destitution, et qui pouvait devenir, sous un autre nom, un nouveau maire du palais. Philippe-Auguste fut le premier qui sentit le [illegible] qui le menaçait; pour y remédier, lorsque les comtes d'Anjou furent devenus rois d'Angleterre, et sous le règne de Richard Cœur de Lion, il laissa [illegible]dre la charge de sénéchal, en ne [illegible]ant personne dans la maison qui [illegible]édait, pour remplacer Thibaud [illegible], comte de Blois et de Chartres, qui était mort en 1191. Mais, [illegible] en 1262, ce prince et ses deux successeurs n'osèrent point avouer ouvertement qu'ils avaient l'intention de supprimer un office qui leur portait ombrage; car pendant soixante et onze ans leurs actes firent mention qu'il n'y avait point de grand sénéchal, *dapifero nullo*, comme si cette charge n'eût point été abolie, mais seulement vacante.

Cependant, l'intention de Philippe-Auguste était bien de ne point y pourvoir; car, à peine le dernier titulaire fut-il mort, qu'il se hâta de multiplier dans ses domaines les baillis royaux, de les charger, chacun dans leurs départements, des fonctions qu'y exerçait auparavant ce grand officier; et, pour leur donner plus d'importance, il leur soumit les officiers subalternes que le grand sénéchal avait sous son autorité. Quant aux sénéchaux particuliers, ni lui ni ses successeurs n'en instituèrent; mais ils conservèrent seulement ceux qui existaient dans les provinces qu'ils réunirent à leur couronne, en leur attribuant des fonctions semblables à celles des baillis; c'est-à-dire que ces officiers durent présider dans leur district la cour du roi, commander la noblesse et la mener à la guerre, administrer les domaines royaux et avoir le maniement des finances.

Comme on le voit, les sénéchaux ne perdirent rien quand le souverain se substitua au chef auquel ils avaient obéi jusque-là; mais comme leurs pouvoirs, quoique enfermés dans des territoires de peu d'étendue, étaient encore considérables et pouvaient, dans des moments de troubles, se tourner contre les rois, ceux-ci s'appliquèrent successivement à en diminuer l'étendue; mais nous avons, à l'article BAILLI, fait connaître les ordonnances qui imposèrent des règles à ces officiers, et réduisirent graduellement leur autorité en matière administrative et judiciaire.

La création d'une milice perpétuelle et soldée réduisit leur droit de conduire à la guerre la noblesse de leurs circonscriptions, au cas extrêmement rare de la convocation du ban et de l'arrière-ban. L'administration des finances leur fut retirée. Quant à leur juridiction contentieuse, on leur donna des lieutenants de robe longue qui

rendirent la justice à leur place et qu'ils eurent le droit de choisir eux-mêmes jusqu'en 1491. Lorsque la distinction des pouvoirs fut enfin établie sous le règne de François Ier, ils furent considérés comme officiers militaires. Alors, en souvenir de la dernière des attributions qu'ils avaient eues autrefois, on leur conserva celle de siéger à l'audience, sans pouvoir y juger, et l'honneur d'intituler de leurs noms les sentences rendues et les contrats passés sous le scel de la sénéchaussée. Après ce dernier échec, ils s'éteignirent, sans qu'on sache bien quand et comment.

Mais leur nom fut conservé; on le donnait encore, en 1789, à des officiers qui étaient les chefs d'une justice subalterne et peut-être les lieutenants de ceux dont nous avons parlé jusqu'ici; il y en avait de deux sortes : les sénéchaux royaux et les sénéchaux seigneuriaux. Les fonctions des premiers répondaient à celles des lieutenants généraux de bailliages, et les fonctions des seconds à celles des baillis de justice seigneuriale. Quant au mot sénéchaussée, il exprimait à la fois l'office dont étaient revêtus les sénéchaux, et la circonscription territoriale sur laquelle ils avaient juridiction.

Seneff (Bataille de) (11 août 1674). La déclaration de guerre du roi d'Espagne avait mis Louis XIV dans la position d'abandonner une partie de ses conquêtes en Hollande; mais Grave, Maëstricht, Charleroi et la plupart des places fortes étaient encore occupées par ses troupes. Tous les efforts des coalisés s'étant portés du côté de la Flandre, ils avaient réuni sur la frontière une armée qui ne s'élevait pas à moins de soixante mille hommes. Le commandement en avait été confié au prince d'Orange. Montecuculli, le jeune duc de Lorraine, le prince de Vaudemont, le comte de Waldeck, étaient sous ses ordres. L'armée française s'élevait seulement à quarante mille hommes, mais le prince de Condé la commandait.

Le prince d'Orange, confiant dans la supériorité numérique de ses troupes, cherchait à livrer bataille; il prit d'abord position entre Busseray et Arkieu; et le 11, il ordonnait un mouvement à son armée, lorsque le prince de Condé, qui suivait tous les mouvements de l'armée ennemie, saisissant l'occasion favorable, ordonna l'attaque. La bataille commença d'abord par un combat d'avant-garde; mais bientôt la mêlée devint générale. Le terrain fut disputé pied à pied, et les troupes des deux armées revinrent plusieurs fois à la charge. Le village de Seneff fut pris et repris; enfin, il resta au pouvoir de l'armée française; mais la bataille n'était pas terminée; elle recommença de nouveau à l'attaque du village de Say.

« Il y avait un marais d'un côté e un bois de l'autre, dans lequel le prin ce d'Orange mit plusieurs bataillons soutenus par toute la cavalerie alleman de, qui était venue à son secours. L duc de Luxembourg fut chargé de le attaquer du côté du bois avec les ré giments d'Enghien, de Condé, d Conti et d'Auvergne, pendant que l prince de Condé les fit attaquer d l'autre par les gardes françaises et sui ses, soutenues d'autres régiments. C fut en cet endroit qu'il y eut un comb sanglant, que la nuit ne put faire fini il continua deux heures au clair de lune, et dura cinq heures sans qu'o pût dire que l'un des partis eût avanta sur l'autre. L'obscurité qui survint le cesser; chacun resta de son côté dans poste où il se trouva. Il y avait de heures qu'on se reposait dans les de camps, et que les soldats, accablés lassitude, et pour la plupart couve de blessures et de sang, tâchaient reprendre des forces pour recomm cer à combattre dès que le jour paraîtr lorsque tout à coup les deux armées rent, comme de concert, une décha si subite et tellement de suite, qu ressemblait plutôt à une salve qu'à décharge de troupes qui combatt On était si près des uns des autres quantité de soldats des deux armée furent tués ou blessés; et, comme les périls paraissent plus affreux (l'horreur de la nuit, l'épouvante f grande que les deux armées se re rent avec précipitation en même te mais chacun s'apercevant bientôt n'était point poursuivi, on s'arrêta court; et le prince de Condé, s' remis à la tête de son armée, la fi tourner sur le champ de bataille



Notre Dame de Senlis

(Façade principale.)



Notre Dame de Senlis portail du midi



Eglise St. Pierre à Nantes

passa le reste de la nuit, et le prince d'Orange l'abandonna.

« Jamais bataille ne fut plus sanglante : les Hollandais eurent cinq à six mille hommes tués ou blessés, les Espagnols trois mille, et les Allemands six cents. On leur fit six mille prisonniers, la plus grande partie Espagnols. Ils perdirent une grande partie de leurs équipages, cent sept drapeaux ou étendards, trois pièces de canon et un mortier, deux mille chariots, soixante pontons et trois cent mille écus destinés au paiement de leurs troupes.

« Le prince de Condé se ménagea moins que le dernier soldat. Il se portait partout l'épée à la main, quoique fort incommodé de la goutte; il se faisait jour partout ; en quelque lieu qu'il adressât ses pas, aucun ennemi n'osait tenir ferme devant lui; il fût secondé par le duc d'Enghien, qui partagea avec lui, la gloire de cette grande journée et qui fut toujours à ses côtés (*). »

Sénégal (Colonie du). Ce ne fut guère que dans la seconde moitié du dix-septième siècle que les Français, qui, dès longtemps, commerçaient isolément avec le Sénégal, pensèrent à créer dans ce pays des établissements fixes, destinés à être des lieux de relâche pour les navires venus de France, et des entrepôts pour les marchandises. Le premier de ces établissements fut fondé, dans l'île de Saint-Louis, par des négociants associés qui le vendirent à la compagnie des Indes occidentales, des mains de laquelle il passa successivement à trois compagnies, dites du *Sénégal*, puis à la compagnie d'Occident, puis enfin à l'État, qui en est possesseur aujourd'hui.

Lors de la guerre de sept ans, les Anglais s'emparèrent du Sénégal, dont le traité de 1763 leur assura la possession; et les Français furent réduits à la côte qui s'étend depuis le cap Blanc jusqu'à la rivière de Gambie. En 1779, les Français le reprirent, après avoir détruit en partie les établissements anglais sur la côte; et il leur resta à la paix de 1783. Après la rupture du traité d'Amiens, les Anglais s'en emparèrent de nouveau, et le restituèrent, en 1814, à la France, qui, en définitive, en est demeurée maîtresse.

(*) Quincy, *Histoire militaire de Louis XIV*, t. I, p. 282 et suiv.

Senlis, *Augustomagus*, ville de l'Ile-de-France, aujourd'hui chef-lieu d'arrondissement du département de l'Oise. C'était, avant les invasions des barbares, la capitale des *Sylvanectes;* les rois carlovingiens y eurent un palais; et, en 1180, Philippe-Auguste, après avoir été marié à Reims, vint y célébrer ses noces avec Élisabeth de Hainaut.

Senlis fut prise d'assaut par les *Jacques*, sous le règne du roi Jean. Les Bourguignons s'en rendirent maîtres en 1414. En 1418, Charles VI l'assiégea, et fut obligé d'en lever le siége après y avoir éprouvé de grandes pertes. En 1429, Charles VII l'enleva aux Anglais, qui en étaient maîtres. Les ligueurs s'en emparèrent en 1589; mais elle leur fut reprise quelque temps après par les partisans du roi, qui la gardèrent malgré tous les efforts que fit la Ligue pour s'en emparer de nouveau.

Senlis est la patrie du chimiste Baumé; on y compte aujourd'hui 5,066 habitants.

Senlis (Monnaie de). Les premières monnaies de Senlis que l'on connaisse sont des *triens* mérovingiens; en voici la description : 1° SILVANEC, profil tourné à gauche; ℟. — ABVNDANTIVS MO; croix dans le champ. 2°.... NECTENSI, profil tourné à droite; ℟. — BETTONE MONETA; croix à branches égales dans le champ. 3° SILVANEC, profil tourné à droite; ℟. — BAGNVLFO, croix haussée dans le champ. 4° même légende et même type au droit; ℟. — SIGOMARDMV; croix ancrée dans le champ. 5° même légende; buste radié, tourné à droite; ℟. — VRSOLINVS; croix haussée sur quatre degrés.

On ne connaît jusqu'ici aucun denier carlovingien de Senlis, et il faut, pour trouver de nouvelles traces de l'histoire monétaire de cette ville, descendre jusqu'à la fin du dixième siècle. Alors, on peut étudier le denier suivant, appartenant à Hugues le Grand, ou à Hugues

+
Capet : SIIVA ℟. — GRATIA DI REX en NECTIS;
+
première légende; HVGO DVX en seconde légende, autour d'une petite croix dans le champ. Il est évident que ces

mots GRATIA DI REX ne sont ici qu'une simple formule et ne présentent aucun sens, et que la légende HVGO DVX est la seule dont il faille se servir pour déterminer l'âge de cette pièce. Ce qui le prouve, c'est que cette même formule se trouve autour d'une croix ou de quatre temples sur les monnaies frappées à la même époque, à Meaux et à Étampes ; c'est donc à un duc de France que ce denier appartient.

On a ensuite des deniers frappés à Senlis, sous Henri Ier, Philippe Ier, Louis VI et Louis VII. En voici un du premier, de ces princes : HENRICVS REX ; croix dans le champ; ℟. – SILENECTIS CITI ; monogramme de Charles. Cette pièce, qui est inédite, prouve que le type de Charles et les usages carlovingiens persistèrent longtemps à Senlis ; ce qui vient à l'appui de l'opinion que nous avons émise plus haut sur la valeur de la formule *Gratia di rex*. *Silenectis* n'est pas non plus, comme on l'a prétendu, une abréviation de *Silvanectensis;* c'est la forme qu'on donnait alors à ce mot. Les deniers de Philippe et de Louis portent les mêmes légendes et les noms de ces princes ; quant au type, c'est toujours une croix, mais cantonnée des lettres Ɔ C ou S C (*signum crucis*), et quelques lettres formant le monogramme du nom de la ville. Le monnayage de Senlis disparaît après Louis VII. Il est à remarquer que dès le règne de Louis VI le monogramme de Senlis s'altère sensiblement et devient même méconnaissable.

SENNATES, peuple gaulois qui habitait les environs de Sennac, dans les Hautes-Pyrénées, arrondissement de Tarbes.

SENNETERRE, SENNECTERE ou SAINT-NECTAIRE (Maison de). Cette ancienne et illustre famille tirait son nom de la seigneurie de *Saint-Nectaire,* en Auvergne (aujourd'hui département du Puy-de-Dôme). *Louis,* le premier de ses membres dont il soit fait mention, vivait en 1234. *Armand,* issu de lui au septième degré, se trouva à la bataille d'Azincourt, en 1415. *Nectaire,* arrière petit-fils d'Armand, épousa, en 1522, Marguerite d'Estampes, qui lui apporta en dot la terre de *la Ferté-Nabert.*

Leur fils, *François, comte de* SAINT-NECTAIRE et *de la Ferté-Nabert,* chevalier de l'ordre du roi, servit au siége de Perpignan en 1542 ; en Champagne en 1544; en Écosse en 1548; en Piémont en 1552, en Flandre et dans le Hainaut en 1553 ; défit la même année le duc d'Arschot, et le fit prisonnier ; fut en 1556, nommé lieutenant général au gouvernement de Metz et du pays Messin ; se trouva, en qualité de marechal de camp, à la bataille de Dreux, en 1562, puis à la bataille de Jarnac, en 1569, et mourut en 1588.

Henri de SENNETERRE, *marquis de* LA FERTÉ, fils du précédent, fut chevalier des ordres du roi, lieutenant général au gouvernement de Champagne, ambassadeur de France en Angleterre et à Rome, et enfin ministre d'État. Il mourut en 1662, âgé de quatre-vingt-neuf ans.

Henri II de SENNETERRE, *marquis,* puis *duc* et *maréchal de* LA FERTÉ, son fils aîné, naquit à Paris en 1600. Il eut presque au sortir de l'enfance une compagnie dans un régiment d'infanterie ; se trouva au siége de la Rochelle en 1628, et s'y distingua à la tête du régiment de Soissons. Après la prise de cette ville, il fut envoyé contre les protestants du Languedoc, qu'il battit en plusieurs rencontres, puis joignit l'armée qui allait en Italie soutenir les prétentions du duc de Nevers sur le duché de Mantoue ; donna avec son régiment au fameux combat du pas de Suse (1629), et l'année suivante escorta un convoi qu'il parvint à faire entrer dans Casal sous le feu de l'ennemi. Il assista ensuite aux siéges de Moyenvic et de Trèves, et à la bataille d'Avesnes ; empêcha, en 1639, Piccolomini de jeter du secours dans Hesdin, et pour cette action fut nommé maréchal de camp sur la brèche, après la prise de la ville. Il commandait l'aile gauche à la bataille de Rocroy, qu'il faillit faire perdre par insubordination, mais où il fit des prodiges de valeur. Il défit le comte de Ligneville au combat de Saint-Nicolas, en 1650 ; fut nommé peu de temps après lieutenant général et gouverneur des Trois-Évêchés, et reçut l'année suivante le bâton de maréchal, avec le commandement d'un corps d'armée destiné à agir de concert avec celui de



Cathédrale de Sens

Turenne, pendant la guerre de la Fronde. Il reprit, en 1654, sur le comte d'Harcourt les villes d'Alsace dont cet officier s'était emparé ; contribua à faire lever par les Espagnols le siége d'Arras, et leur enleva la petite ville de Clermond en Argonne. Il assista, en 1655, au siége de Landrecies ; commanda celui de Saint-Guilain, qui fut emporté au bout de huit jours, malgré les ouvrages dont les Espagnols avaient entouré cette place, et fut chargé, en 1656, de seconder Turenne, qui venait de commencer le siége de Valenciennes. Mais, n'ayant voulu prendre aucune précaution, en cas d'attaque, malgré les ordres du général en chef, le quartier qu'il occupait fut forcé, ses troupes obligées de mettre bas les armes, et lui-même fait prisonnier. Il fut racheté pour cent mille livres ; prit Montmédy en 1657, et Gravelines en 1658 ; fut fait chevalier des ordres du roi en 1661, duc et pair de France peu de temps après, et mourut en 1681.

Brave et habile général, mais d'un orgueil insupportable, il était animé d'une basse jalousie pour tous ses rivaux de gloire, et s'était fait haïr de ses officiers par son caractère violent et emporté, et de ses soldats par sa dureté et sa sordide avarice. Sa femme, *Madeleine d'Angennes*, se rendit célèbre par ses galanteries ; du vivant de son mari, elle eut du duc de Longueville un fils qui fut tué au siége de Philipsbourg.

Gabriel, connu sous le nom de CHEVALIER DE SENNETERRE, frère du précédent, fut tué, en 1634, au siége de Lamothe, en Lorraine.

Henri François de SENNETERRE, *duc de* LA FERTÉ, pair de France, fils aîné du maréchal, né en 1657, suivit Louis XIV à la conquête de la Hollande en 1672, obtint, peu de temps après, un régiment d'infanterie, et, en 1674, le gouvernement des Trois-Évêchés, sur la démission de son père ; il fut blessé au siége de Fribourg en 1677, commanda un corps de grenadiers au siége de Gand, en 1678, fut nommé brigadier des armées du roi en 1684, et servit en cette qualité au siége de Luxembourg. Il fut fait ensuite maréchal de camp ; fit les campagnes d'Allemagne et d'Italie ; fut nommé lieutenant général en 1696, et mourut en 1703, ne laissant que des filles.

Sa femme, *Marie-Angélique de la Mothe Houdancourt*, non moins célèbre pour ses galanteries que la maréchale sa belle-mère, fit tout ce qu'elle put pour se faire aimer de Louis XIV, pour lequel elle feignait une violente passion ; mais ce fut en vain : Louis XIV, alors converti, ne se laissa pas prendre à ses agaceries, et l'exila dans ses terres.

Louis de LA FERTÉ-SENNETERRE, second fils du maréchal, né en 1659, entra dans l'ordre des jésuites, en 1677, acquit quelque réputation comme prédicateur, et mourut à la Flèche, en 1732.

Jean-Charles, comte de SENNETERRE, *marquis de* PISANI, né en 1693, de la même maison que les précédents, mais d'une branche cadette, issue de *Jacques*, troisième fils de *Nectaire*, dont nous avons parlé plus haut, fut nommé à douze ans colonel d'un régiment d'infanterie, devint chevalier des ordres du roi en 1745, brigadier en 1749, maréchal de camp en 1754, et enfin, on lui donna, en 1755, l'ambassade de Turin.

SENONES, peuple gaulois qui avait pour capitale *Agedincum* (aujourd'hui *Sens*), et dont le territoire correspondait à peu près au *Senonais*. (Voy. SENS [Comté de]). Une grande partie de ce peuple, l'un des plus puissants de la Gaule, passa les Alpes, et alla s'établir d'abord dans l'est de la Gaule cisalpine, puis dans la partie de la péninsule qui prit alors son nom.

SENS, *Agedincum*, puis *Senones*, autrefois capitale d'un comté du même nom, aujourd'hui chef-lieu d'arrondissement du département de l'Yonne. C'était, dès avant la conquête des Gaules par les Romains, la capitale des *Senones*, qui lui donnèrent plus tard leur nom. On en fit, sous Valens, la métropole de la quatrième Lyonnaise. L'empereur Julien y soutint un siége contre les Germains. Clotaire, roi de Soissons, l'assiégea en 613, et la prit quelque temps après. Il s'y est tenu plusieurs conciles, dont le plus célèbre est celui de 1140, où saint Bernard fit condamner les doctrines d'Abailard. Le pape Alexandre III s'y réfugia en 1163, et ne la quitta qu'en 1165.

Sens est le siége d'un archevêché, dont

le titulaire portait autrefois les titres de vicomte de Sens et de primat des Gaules et de la Germanie.

On compte aujourd'hui dans cette ville 9.276 habitants : on y remarque une belle cathédrale, où se trouvent les tombeaux du dauphin, fils de Louis XV, de sa femme, Marie Josèphe de Saxe, et du chancelier Duprat.

SENS (Comté et comtes de). Le Senonais n'est qu'une partie du territoire des anciens *Senones;* sous les Romains, ce territoire forma la quatrième Lyonnaise. Dans le partage que les enfants de Clovis firent entre eux des conquêtes de leur père, il se trouva divisé en plusieurs parties. Quand il rentra sous la domination d'un seul souverain, il fut partagé en divers comtés; Orléans, Chartres, Nevers, Auxerre, Troyes, Senlis eurent leurs comtes particuliers.

L'histoire nous a conservé les noms de cinq des comtes amovibles de Sens.

. . *Manerius* ou *Magnerius,* mort en 836.

845. *Donat.*

884. *Gilbert.*

. . *Garnier,* qui prit le parti d'Eudes contre Charles le Simple, et fut chassé, pour ce fait, du comté de Sens par Richard, duc de Bourgogne, partisan du prince carlovingien.

. . *Richard,* fils du précédent.

941. *Fromond Ier,* autre fils du comte Garnier, premier comte héréditaire de Sens, fut investi de ce comté par Hugues le Grand, duc de Bourgogne, en récompense du service qu'il lui avait rendu en chassant de Sens l'archevêque Gerland, partisan d'Herbert II, comte de Vermandois, alors en guerre avec Hugues le Grand. Il mourut en 951.

951. *Renaud Ier* ou *Renard le Vieux,* fils du précédent, lui succéda. En 965, il défit près de Sens une armée de Saxons, qui s'était approchée de cette ville, dans le dessein de la piller. Quelques années après, un chevalier, nommé Boson, s'étant emparé de la forteresse de Brai, Renaud vint l'y assiéger, reprit la place et le fit prisonnier. Dans la suite il eut encore à soutenir contre ses vassaux et ses voisins d'autres guerres, qui l'engagèrent à construire plusieurs citadelles pour se mettre en état de défense. Les principales furent une grosse tour, qu'il fit élever au milieu de la ville de Sens, sur un territoire appartenant à l'abbaye de Sainte-Colombe, et le château de Joigny, qui a donné naissance à la ville de ce nom. Renaud mourut en 996.

996. *Fromond II,* son fils aîné et son successeur, eut quelques démêlés avec Léothéric, évêque élu de Sens, au sacre duquel il voulait s'opposer, et qui l'excommunia. Il mourut en 1012.

1012. *Renaud II,* son fils aîné et son successeur, hérita de sa haine contre Léothéric, qu'il accabla de mauvais traitements. Ce prélat ayant sollicité l'intervention du roi Robert, ce prince vint assiéger Sens, s'en rendit maître, et en chassa Renaud, qui se réfugia près d'Eudes, comte de Champagne. Ce dernier l'aida, quelque temps après, à reprendre la ville de Sens, et Renaud fit sa paix avec le roi; mais il mourut sans postérité en 1055, et après sa mort, le roi Henri s'étant emparé du comté de Sens, le réunit à la couronne.

SENS (Monnaies de). On a un assez grand nombre de monnaies en potain, frappées à Sens, pendant la période gauloise. Elles présentent d'un côté un sanglier et un animal assez informe, debout sur leurs pattes de derrière et opposés l'un à l'autre; et de l'autre côté deux chèvres, également debout et opposées. Ces monnaies sont généralement anépigraphes; cependant on en rencontre quelques-unes, sur lesquelles se lisent les lettres ΑΓΗΔ ('Αγήδικον), ce qui rend incontestable cette attribution proposée par M. de Longpérier. On a voulu donner encore à Sens et aux *Senones* deux *quinaires* d'argent, sur lesquels on lit SENODON et CALEDV; mais c'est à tort : car, selon nous, SENODON est le nom d'un chef et CALEDV, celui d'un lieu situé, *Calodunum,* dans l'ancienne cité des *Diablintes* aujourd'hui Châlons, commune de département de la Mayenne.

On a de Sens deux *triens* mérovingiens dont le premier a été à tort attribué par Leblanc à la ville de Senones; les voici 1° SENONE; profil tourné à droite; ℟. — VMVR ERSO, monogramme indéchiffré. Les lettres barbares du revers sont certainement un nom de monétaire. 2° SENONAS; profil barbu, tourné à gauche ℟. — MARCOALDOM; croix haussée. Nou

avons vu entre les mains de M. Thomsen de Copenhague un denier d'argent sur lequel on lit SENONIS ECCLESIE; cette pièce, dont nous pouvons certifier l'authenticité, mais non donner la description, parce que nous n'avons conservé qu'un vague souvenir de son type, prouve que l'église de Sens possédait sous les Mérovingiens le droit de monnayage. Nous ignorons si cette église conserva longtemps ce droit. Voici la description des deniers frappés dans cette ville pendant la période carlovingienne et sous les premiers Capétiens.

1° SENNES, autour d'une croix ; ℟. — CARLVS REX FR; monogramme de Charles (Charlemagne.) — 2° SENH NES ou SENONES; ℟. — HLVDOVVICVS IMP, ou HLVDOVVICVS IMP AVG, autour d'une croisette (Louis le Débonnaire). — 3° SENONES CIVITAS; croix dans le champ; ℟. — GRATIA DI REX ; monogramme de Charles (Charles le Chauve). 4° SENONIS CIVITAS; croix dans le champ ; ℟. — RODVLFVS HCLIT (*Inclitus*); dans le champ REX (Raoul.) C'est le seul denier carlovingien où se trouve le mot *Inclitus*. 5° SENO NES ; ℟. — CARLVS REX FR; monogramme de Charles. 6° SENONES CIVITAS; croix; ℟. — même légende que ci-dessus; temple dans le champ. Ces deux dernières pièces sont généralement attribuées à Charles le Simple. En voici une dont la légende singulière n'a pas d'analogie : SENONES CIVITAS; temple dans le champ. ℟. —TEMPVS CARLVS RE.; croix dans le champ. A-t-on voulu dire dans la seconde légende que cette pièce a été frappée sur le modèle de celles qui se frappaient à Sens, du temps du roi Charles? Ce serait une preuve qu'à Sens, comme dans beaucoup d'autres lieux, on a, à une certaine époque, copié servilement, pour le type principal des monnaies, les espèces courantes; on va voir que cette conjecture n'est pas tout à fait dénuée de fondement. Quoi qu'il en soit, cette monnaie est du dixième siècle. A cette époque doit être aussi attribué un denier portant les noms d'Auxerre et de Sens : SENONES CIVITAS; croix dans le champ; ℟. — AVTESCIODCI; croix dans le champ. Sens et Auxerre, Meaux et Troyes, Chinon et Tours sont jusqu'ici les seules villes qui offrent, à cette époque, un phénomène semblable; car, au quatorzième siècle, les alliances monétaires, n'étaient pas rares. Nous pensons que les comtes ou prélats, qui jouissaient, dans ces villes, des priviléges monétaires, se sont entendus pour frapper la monnaie locale à profit commun. Quoi qu'il en soit, la marque de la croix au droit et au revers des espèces se localisa à Auxerre. Mais il n'en fut pas de même à Sens; et nous serions portés à croire que, pendant le onzième et une partie du douzième siècle, on n'y a frappé que les deniers suivants qui, par leur style, ne peuvent être classés qu'à cette époque : SENONES VRBS, temple; ℟. — LVDOVICVS REX. Ces pièces sont trop anciennes pour appartenir à Louis VI et trop modernes pour être attribuées à Louis IV ou à Louis V. Si on les rapproche du denier où l'on voit *Tempus Carlus rex*, on pourra se convaincre avec nous que, pendant longtemps, on frappa à Sens des espèces ayant pour type le temple, et que celles-ci ne sont que des copies dégénérées de pièces non retrouvées de quelque prince carlovingien du nom de Louis. Quoi qu'il en soit, à la fin du douzième siècle, on frappait à Sens d'autres deniers, où d'un côté se lisait : GRATIA DEI TI, autour d'une croix, et de l'autre SENONIS CIV autour d'un objet qu'on a pris pour un peigne, auquel sont suspendus par des rubans un A et un Ω. *Gratia dei ti* me semblent inexplicables, si l'on ne veut pas y voir une altération de GRATIA DI REX; car la ville de Sens appartenant alors au roi, cette légende ne peut se rapporter, comme l'a dit M. Lelewel, au comte de Champagne. Enfin, nous attribuerons encore à Sens un denier tout semblable aux précédents et dont voici la légende : SENONIS CITI au droit; RIEDVNIS CATO au revers. Voyez ce que nous avons dit de cette pièce, que nous avons les premiers expliquée, dans l'article que nous avons consacré aux monnaies de *Provins*.

SENS-BEAUJEU (Combat de). Le 8 avril 1796, les six à sept mille hommes que Phélippeaux avait recrutés parmi les paysans du Berry, étaient venus, après s'être emparés de Sancerre, camper à Sens-Beaujeu, bourg situé à trois lieues de cette ville, et devaient de là se porter

sur Bourges, que leur chef se flattait de surprendre également. Mais dès le 9 deux colonnes républicaines quittaient Bourges, et s'avançaient à la rencontre des insurgés. L'une, conduite par le général Canuel, marcha sur Sancerre, et l'autre, aux ordres du général Desenfant, sur Sens-Beaujeu, qu'on savait occupé par les ennemis de la république, mais qu'on ne savait pas être le lieu de campement de toute leur armée. Canuel atteignit le premier Sancerre, et fut très-étonné de trouver la ville évacuée. Apprenant de quelques patriotes que les paysans berrichons étaient établis à Sens-Beaujeu, et craignant que son collègue ne fût pas assez fort pour les mettre en déroute, il se dirigea, sans faire halte, sur le point indiqué, et y précéda Desenfant lui-même.

Phélippeaux avait été averti du double mouvement des républicains; cependant, par une négligence inconcevable, au lieu de concentrer ses troupes, il les avait, au contraire, dispersées dans les villages environnants, et n'avait pris aucune mesure de défense. Le désordre le plus absolu régnait dans son état-major; jouer, manger, s'enivrer, telle semblait être la seule occupation de ces hommes qui voulaient renverser la république, relever l'autel, et rendre aux Bourbons le trône de leurs pères. A peine même, tant leur sécurité paraissait complète, à peine avaient-ils eu soin de placer autour d'eux quelques sentinelles.

A onze heures et demie, la troupe de Canuel, dont l'évacuation de Sancerre avait doublé l'ardeur, arrive. Le bruit des chevaux des officiers républicains, le cliquetis des armes de leurs soldats, qui s'avancent au milieu des ténèbres d'une nuit obscure, réveillent en sursaut les royalistes, qui, à moitié endormis encore, à demi habillés, parviennent alors seulement à se réunir. Aux *qui vive* demandés par eux, les républicains répondent *royalistes;* ils s'approchent ainsi; et quand ils sont à portée, une violente décharge de mousqueterie vient tirer leurs adversaires d'erreur. La fusillade et les cris de *vive la liberté*, qui retentissent dans l'ombre, achèvent de réveiller les chefs des insurgés. Ils courent aux armes; ils rassemblent enfin leurs soldats; mais, lorsque de leur côté tout encore est trouble et terreur, Desenfant paraît et les attaque en queue, tandis que Canuel les presse de front. L'épouvante est à son comble. « Nous « sommes coupés! » tel est le cri de détresse que poussent les vaincus; et, pour échapper au péril, ils ne songent qu'à fuir. Soldats improvisés, ils jettent leurs armes grossières pour courir se cacher dans les bois qui environnent Sens-Beaujeu; mais, comme saisis de vertige, ils se précipitent au milieu même des bataillons républicains; et si tous n'y trouvent pas la mort, ils ne le doivent qu'à la commisération des vainqueurs.

Pareille échauffourée avait eu lieu dans le département de l'Indre; mais elle n'y avait pas été moins vigoureusement comprimée que dans celui du Cher; et la tranquillité la plus grande ne cessa depuis lors de régner dans tout le Berry.

SENTII, peuple gaulois qui habitait les environs de *Dinia* (aujourd'hui *Digne*), et dont cette ville était la capitale.

SENTIMENT NATIONAL (*). Nous n'avons pas besoin de dire que le sentiment national, l'esprit de nationalité est le résultat de l'antagonisme où un peuple se trouve nécessairement placé à l'égard des peuples qui l'avoisinent.

A quelle époque commença à se manifester en France l'esprit de nationalité?

Dans le cours du douzième siècle, les différentes provinces dont se compose aujourd'hui le territoire français se sentirent déjà rattachées les unes aux autres, malgré les rivalités locales et les conditions diverses de leur existence, par un grand intérêt commun. Nous pouvons citer des exemples à l'appui de notre assertion. Au moment où l'empereur d'Allemagne Henri V menaçait le roi de France, celui-ci, qui trouvait à peine quelques chevaliers pour lutter contre ses vassaux révoltés, se vit tout à coup environné d'une armée formidable, où parurent tout à la fois les hommes qui habitaient au nord et au midi de la Loire. Le même fait se reproduisit ...

(*) Cet article a pour titre véritable : de la *Nationalité française;* c'est par mégarde qu'il n'a point été mis en son lieu. Nous avons mieux aimé changer le titre de ce travail que omettre complétement une question que, pour sa gravité et son importance, nous devions traiter avant tout dans ce *Dictionnaire*.

core au commencement du treizième siècle, quand Philippe-Auguste repoussa les Anglais et les Impériaux dans les plaines de Bouvines. C'était, on ne saurait le méconnaître, un vague instinct de nationalité qui avait réuni, dans les deux grandes circonstances que nous venons de signaler, les chevaliers et les bourgeois qui suivaient la bannière du roi de France.

Cet instinct, depuis lors, alla toujours se fortifiant. Mais ce ne fut qu'au quatorzième siècle, dans la guerre contre les Anglais, que se manifesta réellement l'esprit de nationalité. « La nationalité, dit M. Michelet, l'esprit militaire naquirent peu à peu. Un signe éclatant de ce nouvel esprit se trouve, dès l'an 1359, dans un récit du continuateur de Guillaume de Nangis. Ce grave témoin, qui note jour par jour tout ce qu'il voit et entend, sort de sa sécheresse ordinaire, pour conter tout au long une de ces rencontres où le peuple des campagnes, laissé à lui-même, commença à s'enhardir contre l'Anglais. Il s'y arrête avec complaisance : « C'est, dit-il naï« vement, que la chose s'est passée près « de mon pays, et qu'elle a été menée bra« vement par les paysans, par Jacques « Bonhomme (*) » ..... Le mot vulgaire : *un bon Français* date de l'époque des Jacques et de Marcel. La Pucelle ne tardera pas à dire : « Le cœur me saigne « quand je vois le sang d'un Français. » Un tel mot suffirait pour marquer dans l'histoire le vrai commencement de la France. Depuis lors nous avons une patrie. »

Ailleurs, le même historien, après avoir rappelé, en quelques mots, les désastres qu'attirèrent sur la France Crécy, Poitiers, Azincourt et l'invasion anglaise, ajoute : « Au-dessus de l'esprit local s'éleva l'esprit national. La nationalité s'éveilla par la haine de l'étranger. La vie ne fut plus seulement dans les villes; les campagnes y participèrent. Le paysan comprit qu'il était Français, et il délivra la France. Ce que n'avaient pu faire ni les nobles, ni les bourgeois, ni les armées mercenaires, le paysan le fit. Le peuple des campagnes, qui, dans la *Jaquerie*, avait apparu comme une bête sauvage, se fit homme, se transfigura, s'idéalisa dans la Pucelle d'Orléans (*). »

(*) Voyez plus haut, tom. VII, p. 765 et suiv., les exploits du GRAND-FERRÉ.

[Au commencement du seizième siècle, il se mêla à ce patriotisme, qui n'avait été, cinquante ans auparavant, qu'un besoin de défense et un instinct de conservation, quelque chose de plus relevé et de plus noble. A côté de la nationalité française s'étaient formées d'autres nationalités. L'Angleterre, l'Espagne et l'Allemagne étaient devenues de grands corps politiques qui, par leur position et leurs intérêts, devaient nécessairement se trouver avec la France en un perpétuel conflit. Il fallut dès lors régler les rapports de ces divers États; et l'on vit s'organiser les relations internationales des temps modernes, où chaque peuple devait se montrer avec plus ou moins d'avantage, suivant que, par son territoire ou sa constitution, il avait plus ou moins de force et de puissance. La France s'estima dès l'abord à sa juste valeur, et ce fut dans l'antagonisme même où elle se trouva forcément placée à l'égard de l'Espagne, de l'Allemagne et de l'Angleterre, qu'elle puisa le sentiment de sa grandeur politique et de sa dignité. Dès le règne de François Ier, elle s'opposa à ce qu'il y eût en Europe une influence supérieure à la sienne, un peuple qui, par d'excessifs accroissements, pût l'emporter sur les autres peuples; et de toutes les nations, elle fut la première qui entra en lice afin de maintenir ce système d'équilibre qu'on invoque aujourd'hui contre elle pour la rabaisser et l'amoindrir (**).

(*) On a dit plusieurs fois dans ces derniers temps comment l'esprit de nationalité se fortifia et se développa en France. Parmi les travaux qui ont été faits sur ce grave sujet, le plus remarquable assurément est celui qui a pour titre : *Considérations sur la nationalité française au XVIIe siècle, avec deux lettres inédites*, publiées par M. Jean Yanoski, Paris, 1841. Ce travail, qui embrasse dans un cadre étroit, une longue période, rentre tout à fait dans le plan de notre livre : nous le reproduisons ici presque dans son entier.

(**) Le besoin d'établir et de consolider un *système d'équilibre européen*, comme on a dit plus tard, se fit vivement sentir aux hommes du seizième siècle. Rabelais exprimait à sa manière l'opinion de ses contemporains, lorsqu'il mettait dans la bouche de Grandgousier les paroles suivantes : « Qui trop embrasse peu estrainct. Le temps n'est plus d'ainsi conquester

La France, au seizième siècle, a sauvé l'indépendance politique de l'Europe. Elle s'est posée comme une barrière devant la maison d'Autriche, qui menaçait de tout envahir, et il lui a suffi de ses propres ressources pour faire perdre courage à Charles-Quint lui-même, et pour dissiper dans cette tête, surchargée de tant de couronnes, les rêves d'une monarchie universelle. Les contemporains ne s'étaient pas mépris sur le sens et la portée des événements qui s'accomplirent alors, quand ils déclaraient que sans la France, *sans ce grand roi François Ier*, comme dit Brantôme, *voire sans son ombre seulement* (*), toute l'Europe eût plié sous les lois du maître de l'Espagne. Au moment où nos ancêtres du seizième siècle pressentirent, après un premier essai de leurs forces, la part d'action qui était réservée à leur pays dans les affaires du monde, ils eurent, avec raison, de ce pays et d'eux-mêmes, une haute opinion. Ils comprirent qu'il ne s'agissait plus seulement pour eux de protéger la terre qu'ils habitaient, mais encore d'avoir et de conserver chez les nations voisines influence estime et considération. — Dès lors aussi, ils poursuivirent de leurs malédictions et de toute leur haine les chefs de l'État qui, mettant en oubli le premier et le plus sacré de tous les devoirs, voyaient sans douleur et sans honte l'*étranger*, pour employer le langage énergique du temps, *mettre le pied sur la gorge de l'honneur de la France* (**).

Toutefois, il faut le constater, la France, dans ses efforts persévérants contre Charles-Quint et Philippe II, avait agi moins en vertu d'une idée bien nette de la grandeur du rôle qui lui était réservé et d'un système longtemps médité, que par un vague instinct qui la poussait, comme à son insu, vers ses hautes destinées. Il n'en fut pas de même au dix-septième siècle : dès la fin du règne de Henri IV, comme le prouvent les projets conçus et les alliances adoptées par ceux qui gouvernaient alors, elle eut sur les affaires de l'Europe des notions plus exactes que par le passé. Elle pénétra dans le secret de la force et de la faiblesse des pays qui l'avoisinaient; elle apprécia la puissance relative de chacun d'eux, et par cette comparaison elle apprit enfin à mieux connaître les fonctions qu'elle avait à remplir dans ce monde, et la place qu'elle y devait occuper. Dès ce moment aussi, les chefs de l'État furent initiés aux mystères de la grande science des temps modernes, de cette politique qui, se fondant sur l'étude attentive et minutieuse des faits, permet de prévoir et jusqu'à un certain point de diriger l'avenir; et *ils eurent*, suivant l'expression d'un éminent historien, *les intentions de toutes les choses qu'ils firent* (*). C'est assurément une époque mémorable dans notre histoire, que celle où la nation, après avoir eu conscience de sa puissance et de sa grandeur, commença à se rendre compte de ses déterminations et de ses actes, et prit ainsi, aux yeux de la postérité, dans les événements, une large part de responsabilité.

Nous devons dire, à la gloire de nos ancêtres du dix-septième siècle, qu'ils n'ont reculé ni devant les obstacles, ni devant les sacrifices, pour remplir dans toute leur étendue les devoirs que leur imposaient les vrais intérêts et l'honneur de la France. Sans doute ils savaient, quand, sous Louis XIII, ils commencèrent contre l'Espagne et l'Empire une guerre qui devait devenir européenne, que de longs travaux et d'immenses fatigues les attendaient; et cependant ils engagèrent la lutte sans hésiter, pleins de confiance dans l'avenir et fermement

les royaulmes, avec dommaiges de son prochain frère christian. Cette imitation des anciens Hercules, Alexandres, Hannibals, Scipions, et autres tels, est contraire à la profession de l'Évangile, par lequel nous est commandé de garder, sauver, régir et administrer chacun ses pays et terres, non hostilement envahir les autres. Et ce que les Sarrasins et barbares jadis apelaient prouesses, maintenant nous appelons briganderies et méchancetés. » (*Gargantua*, ch. 46.) Grandgousier tient ce discours à un de ses prisonniers qui lui a déclaré que le projet de Picrochole, son maître, *estoit de conquester tout le pays, s'il povoit.* Nous n'avons pas besoin de forcer, comme on l'a fait tant de fois, la pensée de Rabelais, pour trouver ici une allusion. Il s'agit évidemment du roi d'Espagne.

(*) Brantôme, *Vies des hommes illustres et grands capitaines étrangers*, t. I, p. 25, édit. de Leyde, 1722.

(**) Satire Ménippée, *La Vertu du Catholicon*, art. 20.

(*) M. Mignet, *Introduction aux négociations relatives à la succession d'Espagne*, p. xliii.

résolus à ne point désespérer, même dans les plus grands revers, du salut de leur pays. Certes, nous ne saurions être avares d'admiration pour les hommes à qui le cœur n'a point manqué, malgré ces terribles prévisions, et qui n'ont point cessé d'opposer à la fortune contraire leur persévérance à toute épreuve et leur invincible volonté. Parmi ceux-là, il faut compter Richelieu.

Lorsqu'il prit en main les affaires du pays, il ne se fit pas illusion sur les difficultés de sa tâche, et il connut à l'avance les mortels ennuis qui lui étaient réservés. Toutefois, il ne céda pas au découragement : « Je promis au « roi, dit-il dans son *Testament politique*, d'employer toute mon industrie, et « toute l'autorité qu'il lui plaisait de me « donner, pour ruiner le parti huguenot, « rabaisser l'orgueil des grands, réduire « tous ses sujets en leur devoir, *et relever « son nom dans les nations étrangères « au point où il devait être*. » C'est pour atteindre ce dernier but, pour placer la France dans le monde à un rang digne de sa grandeur et de sa puissance, qu'il s'engagea dans une guerre qui, pendant vingt ans et plus, devait embraser l'Europe entière. Dès lors, il s'identifia, pour ainsi dire, avec la nation; il partagea ses joies et ses douleurs, et rien de ce qui la touchait ne lui fut étranger (*). Le soin de conserver intact l'honneur du nom français le préoccupa vivement pendant toute sa vie. Jamais il n'attendit deux fois l'offense pour la venger, et jamais il ne chercha de vaines raisons pour dérober à ses propres yeux, et aux yeux des autres, les insultes des ennemis de la France. Rappelant un jour, dans un livre célèbre, que, faute d'avoir une marine, Henri IV n'avait pu obtenir satisfaction d'un capitaine anglais qui avait tiré sur un de nos vaisseaux trois coups de canon à boulets pour le contraindre à rendre hommage à son pavillon, qui était, disait-il, *souverain de la mer*, Richelieu trouva, dans sa douleur, ces belles paroles : *Les coups de canon perçant le vaisseau percèrent aussi le cœur aux bons Français* (*). Et les sentiments qui l'animaient, il essayait, non en vain, de les propager dans le pays et de les rendre familiers, en quelque sorte, aux hommes de tous les rangs. Quand il eut commencé la guerre contre l'Espagne et l'Empire, il fit appel aux vertus du peuple, à ses instincts d'honneur, et, comme nous dirions aujourd'hui, à son patriotisme. Il stimula ceux qui étaient mous et lents; il raffermit et ranima ceux qui étaient faibles; mais quelquefois sa dure parole vint infliger aux lâches le terrible châtiment de l'infamie.

En 1636, l'armée espagnole, qui se trouvait en Flandre, passa la frontière et, par une marche rapide, pénétra, sans trouver de résistance, jusqu'au centre de la Picardie. Le 15 du mois d'août, elle s'empara de la ville de Corbie, qui se rendit sans combat. La consternation fut grande à Paris quand on apprit l'audacieuse tentative des Espagnols. On murmura contre le cardinal, et le peuple menaça de se soulever. Jamais Richelieu, suivant le témoignage des contemporains, ne fit voir plus de fermeté que dans cette circonstance. Toutefois, au moment même où il se montrait au peuple calme et résolu, il éprouvait en lui un découragement profond, et il songeait à quitter le ministère. Mais bientôt il sentit renaître son ancienne énergie; et, rassuré, comme nous l'apprend Siri, par le père Joseph, son conseiller dévoué, et par le surintendant de Bullion, il avisa aux moyens de repousser l'ennemi qui avait pénétré sur le territoire de la France. Il se rendit à Amiens, et c'est de là qu'il surveilla les opérations de l'armée, qui, le 10 novembre, enleva aux Espagnols leur facile conquête. Il y avait une chose cependant qui excitait en lui tout à la fois la tristesse et la colère,

(*) On peut consulter, à cet égard, indépendamment du *Testament politique* et des Mémoires, le Recueil de lettres qui fut imprimé à Paris, en deux volumes in-12, avec privilége du roi, en 1696, et la Correspondance de Richelieu avec le fameux archevêque de Bordeaux, Sourdis, dans les trois volumes in-4° publiés, en 1839, par M. Eugène Sue.

(*) *Testament politique*. — Richelieu, qui n'admettait point que le pavillon anglais fût *souverain de la mer*, fit les plus grands efforts pour donner une marine à la France, afin que, le cas échéant, il pût tirer vengeance des outrages faits au pavillon français. Voyez l'introduction que M. Eugène Sue a placée en tête de la *Correspondance de Sourdis*.

c'est que les habitants de Corbie s'étaient rendus sans opposer de résistance. La prise de leur ville était connue à peine, que déjà, dans une lettre qui porte la signature du roi et qu'il adressa aux magistrats municipaux d'Amiens, il exprimait en ces termes son indignation et son mépris :

« A nos chers et bien-aimés les « maire, échevins et habitants de notre « ville d'Amiens,

« Chers et bien-aimés, le bon ordre « que nous établissons en notre ville « d'Amiens, et les soins continuels que « nous apportons pour la mettre en état « de se garantir, en cas que les ennemis la vinssent attaquer, vous font « assez connoître combien nous chérissons votre conservation. Nous « croyons aussi que vous y correspondrez, et c'est à quoi nous vous exhortons de toute notre affection, persévérant en la résolution généreuse « que vous avez prise de vous défendre « avec la constance à laquelle votre « honneur, votre conscience et votre « propre salut vous obligent. Ce que si « ceux de Corbie se fussent représenté, « comme ils devoient, ils ne seroient « pas tombés au malheur, en se rendant lâchement, d'être non-seulement le mépris et la proie, ainsi « qu'ils sont présent, de leurs ennemis, mais encore odieux et en horreur à tous les gens de bien. Nous « nous assurons que vous et vos sujets « profiterez de cet exemple, et que vous « aimerez bien mieux conserver par « votre courage et fidélité vos biens, « votre honneur et vos vies, que d'attirer sur vous, par aucune lâcheté, « une infamie perpétuelle et votre propre ruine.

« Donné à Chantilly, le 19e jour « d'août 1636. LOUIS (*). »

Deux siècles nous séparent de l'époque où l'on a écrit ces lignes; les émotions qu'ont éprouvées les contemporains de Richelieu ne sont pas les nôtres, et, cependant, aujourd'hui, on ne verra peut-être pas sans intérêt dans cette lettre longtemps oubliée, les généreuses pensées qui animaient nos pères, et le noble langage que parlaient autrefois ceux qui tenaient en leurs mains les destinées de la France.

Ce n'était pas en vain que les chefs de l'État s'adressaient alors à la nation et faisaient appel à son courage et à ses instincts d'honneur. Au moment même où la nouvelle de la prise de Corbie vint à se répandre, il se rencontra subitement à Paris, dans le peuple, parmi les *laquais et les ouvriers*, comme l'ont dit les contemporains, vingt-cinq mille soldats. Puis, du centre, le mouvement s'étendit dans toutes les provinces, et le pays entier s'arma pour la lutte qui venait de s'engager. Dans cette France, qui, malgré l'éloignement des temps, ne s'était pas encore entièrement reposée de ses longues discordes du seizième siècle, et d'où l'on avait tiré à peine, jusqu'en 1636, les revenus de la cour et quelques soldats, Richelieu trouva des ressources inespérées. Il eut de l'argent pour toutes les guerres et assez d'hommes pour organiser les belles armées qui devaient combattre presque simultanément en Flandre, en Lorraine, en Franche-Comté, au pied des Pyrénées, dans le Piémont, en Italie et jusqu'au sein de l'Allemagne. Les sacrifices et les efforts de la nation faisaient la joie et l'orgueil du cardinal. Il lui arriva un jour de s'écrier, en s'adressant au roi : « Les préparatifs de l'année 1640 étonneront, sans doute, la postérité, puis« que, lorsque je les remets devant mes « yeux, ils font le même effet en moi, « bien que, sous votre autorité, j'en ai « été le principal auteur... Vous eûtes « dès le commencement de l'année, cent « régiments d'infanterie en campagne « et plus de trois cents cornettes de cavalerie (*). » Ce vaste déploiement de forces, à une pareille époque, tient, en effet, du prodige, et l'on conçoit que celui-là même qui fut le *principal auteur* des merveilles qui s'accomplirent alors, ait invoqué, dans son enthousiasme, le jugement de la postérité. Aujourd'hui, nous avons pénétré plus avant que Richelieu dans les causes de la mystérieuse sympathie qui a existé parfois entre le pays et ses chefs, nou

(*) Nous avons trouvé l'original de cette lettre dans les archives de l'hôtel de ville d'Amiens, liasse D. 12, pièce 69.

(*) *Succincte Narration*. Collection Petito 2e série, t. XI, p. 231.

savons mieux que lui combien la France peut donner de sang et d'argent à ceux qui promettent de *relever son nom, dans les nations étrangères, au rang où il doit être*; et, pourtant, en lisant ces lignes, où il nous rappelle les immenses travaux et l'inépuisable dévouement de nos ancêtres du dix-septième siècle, nous éprouvons encore, comme il l'a prédit, quelque chose de sa surprise et de son admiration.

Le cardinal de Richelieu mourut en 1642. Il avait été tout à la fois, pendant vingt ans, la tête et le bras de la France. Dans les derniers temps de sa vie, il avait dirigé, pour ainsi dire, les mouvements de l'Europe entière. Il avait remué la Suède, toute l'Allemagne, l'Italie et l'Espagne; la Pologne avait ressenti son influence; il avait fait une république en Catalogne, préparé par ses émissaires les voies à la maison de Bragance, qui enleva le Portugal aux Espagnols, et, s'il faut en croire des documents dignes de foi, il n'avait pas été étranger aux premiers troubles qui signalèrent les approches de la grande révolution d'Angleterre.

Il ne se fit point, en 1642, comme en 1610, à la mort de Henri IV, un brusque changement dans la politique de la France. L'impulsion donnée par Richelieu était irrésistible : les efforts de la nation avaient un but déterminé; il s'agissait pour elle de détruire, en abaissant la maison d'Autriche, une puissance ennemie supérieure à la sienne, et de se placer parmi les États européens au rang où elle devait être. Tous se laissèrent entraîner; malgré la fatigue et les embarras du dedans, on n'essaya point auprès des ennemis le système des concessions, et la guerre continua. Cependant, quand l'Espagne et l'Autriche s'aperçurent que la pensée de Richelieu manquait à la France, elles reprirent courage, et la lutte pendant un instant sembla se ranimer. Mais les destinées du pays ne tenaient pas à la vie d'un seul homme. Condé et Turenne réalisaient ce que de son vivant sans doute Richelieu avait rêvé. Ils stimulaient par leurs batailles les lenteurs de la diplomatie, et tous les jours leur épée tranchait quelques-unes des difficultés que rencontraient en Westphalie les négociateurs français Servien, d'Avaux et Longueville. La paix fut enfin signée en 1648.

La France, dans le traité mémorable qui fut fait alors, n'avait point obtenu seulement la possession de l'Alsace et la confirmation de ses anciens droits sur les Trois-Évêchés et sur Pignerol, elle avait encore constaté, en quelque sorte, par un acte authentique, son ascendant et sa grandeur, et annihilé sur un point, pour l'avenir, les forces de ses ennemis. En forçant l'Autriche de transiger à Osnabrück avec les protestants, elle acheva, entre l'Allemagne du nord et du midi, la séparation commencée cent ans plus tôt à Passaw et à Augsbourg; et, par cette séparation sanctionnée d'un commun accord, et plus politique au dix-septième siècle que religieuse, elle rendit définitifs les morcellements de territoire, et, si nous pouvons nous exprimer ainsi, d'intérêts qui ont réduit plus d'une fois cette vaste contrée à l'impuissance. L'Espagne attendit encore dix ans avant de clore, par le traité des Pyrénées, une guerre qui, jusqu'alors, pourtant, n'avait été pour elle qu'une longue suite de pertes et de désastres.

Les jugements qu'on a portés sur Richelieu n'ont pas toujours été équitables; on n'a pas assez vu la part qui lui revenait, même après sa mort, dans les traités de Westphalie et des Pyrénées, et, souvent aussi, ses intentions, ses grands projets ont été méconnus, calomniés. Voltaire parle en ces termes de la guerre que le cardinal avait commencée : « Il est difficile de dire précisément pourquoi l'on faisait cette guerre; on ne demandait rien à l'Espagne, pas même la Navarre, qui aurait dû être le patrimoine des rois de France. On se battit depuis 1635, parce que le cardinal de Richelieu l'avait voulu pour se rendre nécessaire (*). » Les contemporains du grand ministre ont mieux apprécié que Voltaire ses desseins et les motifs de sa conduite; et les éloges que, par un sentiment d'orgueil national, lui donnèrent ses ennemis particuliers, et ceux-là même qu'il avait frappés, sont pour lui une éclatante justi-

(*) *Siècle de Louis XIV*, ch. 3.

fication (*). L'admiration pour le cardinal alla souvent jusqu'à l'enthousiasme; et, au moment de la reprise de Corbie, Voiture écrivait sur ceux qui *devoient venir dans deux cents ans*, cette phrase remarquable : « S'ils ont quelques gouttes de sang françois dans les veines et « quelque amour pour la gloire de leur « pays, pourront-ils lire ce qu'il a fait « sans s'affectionner à lui? » On ne rencontre donc pas sans surprise le jugement de Voltaire, quand on songe qu'au moment même où il traçait, dans un de nos plus beaux livres d'histoire, les mots que nous avons cités, l'Espagne, par une suite d'événements que de son temps déjà Richelieu avait essayé de rendre possibles, n'était plus comptée parmi les grandes puissances, et que le troisième descendant de Louis XIII avait pris possession, en vertu de la force, et non du droit, de ce palais de l'Escurial où Philippe II et ses successeurs avaient rêvé tant de fois l'abaissement et la ruine de la France.

D'autre part, on a peut-être exagéré les mérites de Mazarin. On lui a fait gloire trop souvent des résultats obtenus par la politique de son devancier. On a dit que la maxime favorite de Mazarin était celle-ci : « Quand on a le cœur, « on a tout (**). » Le cœur, cependant, lui manqua dans les circonstances les plus graves, et il ne put pas toujours suppléer à la plus éminente des qualités de l'homme d'État par son habileté à trouver des expédients et par son excessive finesse. La disproportion qui existait entre Richelieu et son successeur frappa vivement les contemporains, et, parmi eux, les plus instruits dans les affaires du temps ont reproché à Mazarin, dans des termes énergiques, de n'avoir pas su tirer parti de tous les sacrifices de la nation, et de lui avoir fait manquer quelquefois, par sa faiblesse, la gloire et les avantages qui lui étaient réservés (*). L'Espagne et l'Autriche étaient affaiblies, abaissées, il est vrai; mais, sous le protectorat de Cromwell, l'Angleterre était redevenue une puissance redoutable à laquelle on reconnut alors sur les mers une espèce de suprématie, et qu'on ménagea sans dignité. Mazarin aida même les Anglais à prendre sur le continent, et aux portes de la France, la ville de Dunkerque. Ceux qui avaient vu la glorieuse administration de Richelieu gémissaient de tant de faiblesse, et, dans les Mémoires qu'ils ont laissés, on trouve plus d'un passage comme celui-ci : « Mazarin a fait perdre à la France la Catalo« gne; les Espagnols ont surpris Casal « par son avarice, et Dunkerque est de« meuré aux Anglais, aidés de nos pro« pres forces. » Nous empruntons ces paroles à Brienne, homme qui, depuis Henri IV, avait vieilli dans les conseils. Ailleurs, il raconte que, *par suite d'u[n] traité, le Roi de France consent à c[e] que son amiral rende obéissance à cel[ui] d'Angleterre*, et il ajoute, en désignant Mazarin comme l'auteur de cette honte ces mots tout empreints d'un véritabl[e] sentiment de patriotisme : « J'éviterois « de parler de ceci, si je ne m'y croyo[is] « obligé par le zèle que j'ai pour ma p[a]« trie, et pour faire voir aussi que ce[ux] « qui maintenant ont part aux affaire[s] « et en qui le roi pouvoit avoir confian[ce] « en ont abusé par malice ou par ign[o]« rance, ce que j'aime mieux croire (**) Il y a sans doute dans ces reproc[hes]

(*) Madame de Motteville, l'amie d'Anne d'Autriche, a tracé un magnifique portrait de Richelieu dans ses *Mémoires*. (Collection Petitot, 2e série, t. XXXVI, p. 358.) — On peut consulter également les *Mémoires de Brienne*, qui, employé par le cardinal dans les affaires, avait été cependant souvent froissé par lui.

(**) Dans l'ancien recueil des *Lettres de Mazarin*, on trouve çà et là quelques grandes pensées; cependant elles n'y sont pas communes. De nos jours, M. Ravenel a publié pour la *Société de l'Histoire de France*, des *lettres inédites de Mazarin à la reine Anne d'Autriche*. Dans ces dernières on trouverait difficilement des sentiments nobles et élevés, mais en revanche mille inutilités et une foule de préoccupations indignes d'un esprit grave. A voir cette inépuisable faconde sur des objets peu sérieux, au moment même ou la France souffrait tout à la fois des discordes civiles et de la guerre avec l'étranger, on refuserait volontiers au ministre ce qu'on lui a accordé trop facilement peut-être, les qualités d'un grand homme d'Etat.

(*) Parmi les pamphlets qui furent fait[s à] cette époque, il y en a plusieurs qui port[ent] des titres analogues à celui-ci : *L'Ombre [du] cardinal de Richelieu à Mazarin.*

(**) *Mémoires de Brienne*, collection P[eti]tot, 2e série, t. XXXVI, p. 226 et 266. — V[ol]taire (*Siècle de Louis XIV*, ch. VI) a dit, [en] parlant de l'alliance conclue avec l'Anglete[rre] par Mazarin, et en faisant allusion à Cr[om]well : *On ne pouvait faire un plus grand [sa]crifice de l'honneur à la fortune.*

beaucoup d'amertume, et peut-être aussi de l'exagération ; mais une chose pourrait expliquer, au besoin, la facilité du ministre à transiger parfois avec l'honneur national, et ses hésitations lorsqu'il fallait donner *cent mille écus pour épargner un affront à la France*, c'est que Mazarin n'était pas Français. Il ne pouvait même dissimuler toujours, s'il faut en croire un contemporain, le mépris qu'il avait conçu pour la nation, *de n'avoir pu se défaire d'un étranger qui lui était odieux*.

Il faut donc penser que si Mazarin a fait de grandes choses, il a cédé souvent aussi à la force des événements. Avec lui ou sans lui, la direction que Richelieu avait imprimée aux efforts de la France aurait amené inévitablement les résultats obtenus dans les traités de Westphalie et des Pyrénées. Le caractère de Mazarin et son âme peu française ne devaient point mettre obstacle à l'élan qui portait la nation contre l'Autriche et l'Espagne, et, d'autre part, la Providence, qui n'avait point encore assigné un terme aux révolutions de l'Angleterre, rendit vaines, pour quelque temps, les humiliantes concessions qu'on lui avait faites.

Après tout, si l'on compare l'état du pays aux deux points extrêmes de la lutte, en 1636 et en 1659, on verra que la France avait accompli, en moins d'un quart de siècle, une des périodes les plus glorieuses de son histoire, période trop peu connue de nos jours et trop négligée par nos écrivains, qui ont sacrifié dans leurs livres les guerres et les négociations de cette époque mémorable au récit de nos troubles intérieurs et des misères de la Fronde.

Ce qu'il y eut de bien remarquable alors, ce fut la vivacité avec laquelle se manifesta, dans les diverses parties du territoire et chez les hommes de tous les rangs, l'esprit de la nationalité. Les mots *honneur* et *dignité du pays*, avec leur signification la plus complexe, étaient devenus intelligibles, non point seulement aux habiles du temps, aux esprits d'élite, mais encore aux petits et aux ignorants. Les chefs et le peuple, quand il s'agissait d'une œuvre utile et glorieuse pour la France, s'entendaient déjà à demi-mot, et le prince de Condé, dans les plaines de Lens, crut avoir assez fait pour animer ses soldats, lorsqu'il eut prononcé, le jour de la bataille, ces seules paroles : « Amis, souvenez-« vous de Rocroi, de Fribourg et de « Nordlingue! »

Dans la première partie du règne de Louis XIV, la France prit, parmi les puissances européennes, un ascendant et un rang qui donnèrent, chez elle, au sentiment de la nationalité une nouvelle énergie. Que parfois l'orgueil se soit mêlé à ce sentiment légitime, on le conçoit aisément. C'était une époque où la France ne vit presque que des grands hommes et des grandes choses. Elle avait marché d'un pas rapide vers ses limites naturelles ; les traités d'Aix-la-Chapelle, de Nimègue et de Ryswick lui avaient donné une partie de la riche et populeuse Flandre, la Franche-Comté, et complété par Strasbourg la possession de l'Alsace. Elle avait aussi de nombreuses et florissantes colonies, le Canada surtout, cette belle contrée qu'elle avait façonnée à son image, et où, de nos jours, malgré la conquête étrangère et le temps, ses mœurs, son droit, son langage, son esprit, n'ont point encore disparu. Ce n'était pas seulement, comme sous le gouvernement de Mazarin, pour l'Autriche et l'Espagne que la France était devenue une puissance redoutable, mais encore pour l'Angleterre. Richelieu avait dit, dans son Testament politique : « Les vieux titres de la domination sur mer sont la force, et non la raison ; il faut être puissant pour prétendre à cet héritage. » Et ce fut peut-être en vertu de cette maxime que Louis XIV créa, dans les premières années de son règne, la plus belle marine que nous ayons jamais eue. Il avait à cœur, sans doute, de faire oublier que, pendant sa minorité, un ministre, étranger à la France par son origine, *avait consenti à ce que son amiral rendît obéissance à celui d'Angleterre* ; et ses vaisseaux furent assez nombreux un moment pour qu'il pût répondre aux prétentions des Anglais, et à ce qu'il y avait d'oppressif et d'injurieux dans l'*Acte de la Navigation*, par des ordonnances comme celle-ci : « Lorsque les vaisseaux du « roi portant pavillon rencontreront ceux

« des autres rois portant des pavillons « égaux, ils se feront saluer les premiers, « en quelque mer et côtes que se fasse « la rencontre, et les y contraindront « par la force, s'ils en faisaient diffi- « culté (*). »

Mais, hâtons-nous de passer sur cette période si connue, et, à juste titre, si vantée, pour arriver à des temps qui ne furent marqués pour nous que par des revers et des calamités. On a méconnu trop souvent le véritable caractère de la guerre de la succession d'Espagne, et les historiens n'ont pas toujours tenu compte, dans leurs appréciations, du dévouement et de l'héroïsme qu'avait inspirés à nos ancêtres, pendant cette guerre, le sentiment de la dignité et de la gloire de la France. Il y a, cependant, quelque chose d'admirable dans la persévérance que mirent alors le peuple et le roi à lutter pendant douze ans contre la mauvaise fortune, et il suffit, suivant nous, de parcourir attentivement les documents contemporains, pour sentir que la nation fut plus grande peut-être au milieu de ses défaites qu'au moment où, enivrée par la prospérité, il lui était arrivé de dire, dans la plénitude de ses forces et de sa confiance, par la bouche du chef qui s'était identifié avec elle : « *Je marche droit à « mes ennemis avec cet heureux génie « qui ne m'a jamais manqué* (**). »

La France, l'Autriche, l'Angleterre et la Hollande se préoccupèrent vivement, comme on sait, même avant la mort de Charles II, de la succession qui allait s'ouvrir en Espagne pour la possession de ce royaume et de ses vastes dépendances. On chercha par mille combinaisons, et c'était là une œuvre bien difficile, à concilier les droits des parties intéressées avec les garanties qu'exigeaient le repos de l'Europe occidentale et ce système d'équilibre auquel la paix de 1648 avait donné une sorte de précision, et que les différents États, au moins en apparence, avaient généralement adopté. Louis XIV, Guillaume III et les Provinces-Unies firent, en 1698, un premier partage, que défit bientôt la mort du prince électoral de Bavière, l'un des prétendants à l'héritage. En 1700, les puissances signataires du premier arrangement se chargèrent de nouveau d'écrire pour Charles II, qui vivait encore, et à son insu, un second testament. Le dauphin, ou plutôt la France, acquérait alors, avec l'adhésion de l'Angleterre et de la Hollande, les royaumes de Naples et de Sicile, les ports qui appartenaient aux Espagnols sur la côte de Toscane, le marquisat de Final, le Guipuscoa et les duchés de Bar et de Lorraine. Louis XIV, satisfait de la part que lui assignaient ses plus grands ennemis, repoussa les avances de l'Autriche, et jusqu'à la mort de Charles II il resta fidèle à ses engagements. Mais six mois après le traité de Londres tout changea. Le roi d'Espagne avait institué, en mourant, le duc d'Anjou son héritier universel.

On a souvent et longuement discuté pour savoir si Louis XIV devait accepter ou rejeter le testament. C'est là une grave question qu'aujourd'hui il est bien difficile de résoudre, et qui fut vivement débattue dans le fameux conseil que le roi convoqua au moment même où on lui annonça les dernières volontés de Charles II. Ce ne fut pas sans hésitation que Louis XIV se prononça et prit, comme l'a dit avec raison l'historien qui de nos jours a répandu sur ce fait important de si vives lumières, *la plus grande résolution du siècle*. Toutefois, l'examen attentif des faits nous porte à croire qu'il valait mieux peut-être accepter le testament qu'exécuter le traité de Londres. Les événements semblèrent d'abord justifier la résolution de Louis XIV. L'Angleterre et les Provinces-Unies, malgré leur mécontentement bien légitime, ne cessèrent point de donner des assurances de paix; et ce ne fut que lorsque le roi eut conservé à Philippe V, contre les termes exprès du testament, ses droits au trône de France, lorsqu'il eut chassé brusquement les garnisons hollandaises des villes de la Barrière, et lorsqu'enfin il eut reconnu au fils de Jacques II des titres à la couronne que portait Guillaume; ce ne fut, dis-je, qu'

(*) Ordonnance pour la marine, de 1689, art. 5 et 6.

(**) Le mot de Louis XIV (voyez les *Mémoires*) est celui-ci : *J'ai marché droit à Lille, avec cet heureux génie qui ne m'a jamais manqué*.

près ces trois grandes fautes que ces deux puissances, effrayées et offensées, se liguèrent avec l'Autriche, et firent des préparatifs de guerre.

Dans la pensée qui dirigea, en 1701, la politique de Louis XIV, il y eut un orgueil excessif; mais il n'y eut pas de l'orgueil seulement. Identifiant, suivant la longue et constante pratique de son règne, ses sentiments avec ceux de la nation, Louis XIV voulut pour elle, comme pour lui, une prééminence incontestée en Europe; et, s'il crut, en plaçant son petit-fils sur le trône de l'Espagne, ajouter quelque chose à l'illustration de sa race et à sa propre grandeur, la nation put s'enorgueillir à son tour des immenses accroissements que la politique de son chef lui avait préparés. Cette communauté d'intérêts n'échappa point aux étrangers. Ils comprirent, dès le principe, que la France ferait sa cause propre de la cause du roi, et ce fut ce qui augmenta leurs frayeurs. Lorsque les plénipotentiaires de l'Angleterre, de la Hollande et de l'Autriche, signèrent à la Haye, le 7 du mois de septembre 1701, un traité d'alliance contre Louis XIV, traité que, suivant nous, nos historiens n'ont pas assez consulté, ils montrèrent clairement, dans le préambule que nous transcrivons ici, qu'ils étaient moins préoccupés de la question de dynastie que du danger que faisait courir à l'Europe l'accroissement des forces et des possessions de la France.

« D'autant, disaient-ils, que le roi « d'Espagne Charles II, de glorieuse « mémoire, étant mort sans enfants, « sa sacrée Majesté Impériale a assuré « que la succession des royaumes et « provinces du roi défunt appartient lé« gitimement à son auguste maison, et « que le roi Très-Chrétien, désirant avoir « la même succession pour le duc d'An« jou, son petit-fils, et alléguant qu'elle « lui revient de droit, en vertu d'un « certain testament du roi défunt, il « s'est d'abord mis en possession de tout « l'héritage ou monarchie d'Espagne « pour le susdit duc d'Anjou, et s'est « emparé, à main armée, des provinces « des Pays-Bas espagnols et du duché « de Milan; qu'il tient dans le port de « Cadix une flotte toute prête à faire « voile, et qu'il a envoyé plusieurs « vaisseaux de guerre aux Indes qui sont « soumises à l'Espagne, et que, par ce « moyen et plusieurs autres, les royau« mes de France et d'Espagne sont si « étroitement unis qu'il semble qu'ils « ne doivent plus être regardés à l'ave« nir que comme un seul et même « royaume, tellement que, si l'on n'y « prend garde, il y a bien de l'appa« rence que S. M. I. ne doit plus espé« rer avoir jamais aucune satisfaction « de sa prétention; que l'empire romain « perdra tous ses droits sur les fiefs qui « sont en Italie et dans les Pays-Bas es« pagnols, de même que les Anglais et « les Hollandais perdront la liberté de « leur navigation et de leur commerce « dans la mer Méditerranée, aux Indes « et ailleurs, et que les Provinces-Unies « seront privées de la sûreté qu'elles « avaient, par l'interposition entre elles « et la France, des provinces des Pays« Bas espagnols appelés communément « la Barrière; et qu'enfin les Français « et les Espagnols, étant ainsi unis, de« viendraient en peu de temps si for« midables, qu'ils pourraient aisément « soumettre toute l'Europe à leur em« pire.... Et comme un état si douteux « et si incertain en toutes choses est plus « dangereux que la guerre même, et « que la France et l'Espagne s'en pré« valent pour s'unir de plus en plus, « afin d'opprimer la liberté de l'Europe « et ruiner les relations commerciales; « toutes ces raisons ont porté sa sacrée « Majesté Impériale, sa sacrée Royale « Majesté de la Grande-Bretagne, et les « hauts et puissants Seigneurs États-Gé« néraux des Provinces-Unies, à aller « au-devant de tous les maux qui en ré« sulteraient, et, désirant y apporter « remède selon leurs forces, ils ont jugé « qu'il était nécessaire de faire entre « eux une étroite alliance et confédéra« tion, pour éloigner le grand et com« mun danger (*). »

Quand Louis XIV entra en lutte avec l'Angleterre, la Hollande et l'Autriche coalisées, la nation, malgré son épuisement, lui vint en aide, et lui fournit d'abord trois grandes armées pour la Flandre, l'Allemagne et l'Italie. De toutes

(*) *Recueil des Traités*, par Dumont, t. VIII, p. 90.

parts il se sentait poussé, encouragé; les plus timides, ceux qui, par nature ou par un amour mal entendu du bien des hommes, s'étaient élevés dans leurs livres contre ses premières guerres, essayaient, dans le danger commun, d'étouffer leurs propres scrupules, et Fénelon lui-même domina assez sa douce nature pour écrire des phrases comme celles-ci : « Il ne peut y avoir qu'un « seul cas où la guerre, malgré tous ses « maux, devient nécessaire; c'est le cas « où l'on ne pourrait l'éviter qu'en don- « nant trop de prise et d'avantage à un « ennemi injuste, artificieux et trop puis- « sant. Alors, en voulant par faiblesse « éviter la guerre, on y tomberait encore « plus dangereusement; on ferait une « paix qui ne serait pas une paix, et qui « n'en aurait que l'apparence trompeuse. « Alors, il faut, malgré soi, faire vigou- « reusement la guerre...... (*). »

Le roi se crut assez fort pour résister à l'Europe conjurée, quand il eut l'assurance de posséder encore ces sympathies des villes et des campagnes qui avaient fait pendant un demi-siècle sa grandeur et ses prospérités. Ce fut dans l'adhésion que lui accorda la nation, même après les fautes qu'il avait commises et que nous avons signalées, qu'il puisa cette admirable persévérance qui, au milieu des plus grands revers, ne devait jamais l'abandonner, et s'il douta parfois, comme l'ont dit les contemporains, de l'heureuse issue d'une guerre qui ne cessait point de lui être contraire, s'il désespéra un jour de sa fortune jusqu'à dire, dans sa profonde tristesse, en consentant à demander la paix aux ennemis : « J'oublie donc ma gloire (**), » ces moments de doute et de découragement ne furent pas de longue durée. L'inépuisable dévouement de la nation, qui, se confiant en lui comme il se confiait en elle, n'hésitait point, malgré de continuelles défaites, à courir chaque jour, sur ses ordres, les chances d'une nouvelle bataille, le ranimait et le consolait sans cesse. Quand ses ministres, priant et pleurant, venaient lui exposer les maux profonds auxquels la France était en proie, et lui conseiller de terminer à tout prix une guerre qui, marquée seulement par des revers, menaçait, disaient-ils, le pays d'une ruine entière, lui, plus ferme et mieux instruit que ceux qui l'environnaient, de la volonté de la nation, s'adressait aux villes et aux campagnes; il leur donnait, en termes pleins de noblesse, dans ses proclamations, les motifs de sa conduite; il leur apprenait que plus il avait fait de concessions, plus les ennemis *avaient multiplié leurs prétentions et montré leurs intentions d'accroître les États voisins aux dépens de la France*, et il ajoutait ces belles paroles : « Quoique « ma tendresse pour mes peuples ne « soit pas moins grande que celle que « j'ai pour mes propres enfants, que je « partage tous les maux que la guerre « fait souffrir à des sujets si fidèles, « et que j'aie fait voir à toute l'Europe « que je désirais sincèrement de les « faire jouir de la paix, je suis persuadé « qu'ils s'opposeront eux-mêmes à la « recevoir à des conditions également « contraires à la justice et à l'honneur du « nom français (*) . »

Qu'on juge de l'effet que devaient produire de pareilles proclamations, lues, suivant l'usage du temps, dans les églises et sur les places publiques. Quand la France eut entendu retentir cet appel à ses sentiments de justice et d'honneur, elle redoubla d'efforts, elle envoya, de toutes les parties de son territoire, de nouveaux soldats qui, deux mois après, devaient succomber encore, mais cette fois glorieusement, à Malplaquet.

Au milieu des plus grands désastre[s], la fermeté, la dignité, la grandeur, ce[s] qualités qui conviennent si bien à un che[f] de la France, n'abandonnèrent jamai[s] Louis XIV. Dès le début de la guerr[e] il écrivait au trop circonspect Catinat : « Le seul moyen de rétablir la gloire d[e] « mes armes, c'est de prendre un ai[r] « de supériorité et de vous rapproch[er] « de l'ennemi (**). »

Ce qu'il sentait, il cherchait à [...]

(*) Fénelon, *Directions pour la conscience d'un roi*, XXVII.

(**) Lettre de Louis XIV au président de Rouillé, du 29 avril 1709, ap. Mignet, *Introduction*, etc., p. XCII. — *Mémoires de Torcy*, collection Petitot, t. LXVII, p. 205.

(*) Lettre de Louis XIV aux gouverne[urs] de province, 12 juin 1709. — Voir le *Natio[nal]* du 16 décembre 1840.

(**) *Mémoires militaires relatifs à la succession d'Espagne*, publiés par le général Pele[t], t. I, p. 605.

communiquer aux autres, à ses ministres surtout; il les ranimait, les soutenait dans leurs faiblesses. Chamillart, que l'on a trop mal jugé peut-être, lui donna un jour sa démission dans une lettre où il avait écrit que, suivant lui, *tout allait périr*. Louis XIV lui fit honte de sa peur et de son découragement. Il lui renvoya sa lettre. « J'y vis avec grande « surprise, dit un contemporain, cette « fin de l'apostille de la main du roi : *Eh « bien, nous périrons ensemble* (*) ! » Louis XIV sut tenir jusqu'au bout ce noble langage. Vers la fin de la guerre, au moment où, l'ennemi s'étant porté sur Landrecies, on délibérait pour savoir si le roi devait se retirer sur la Loire, au château de Chambord, il refusa, comme le fit plus tard, en pareille circonstance, une de nos grandes assemblées de la révolution; et ce fut alors qu'il prononça ces paroles : « J'irai à « Paris; je les connais, et, malgré mon « âge de soixante-quatorze ans, je mar« cherai à leur tête (**). »

De pareils mots circulaient rapidement, ils passaient de la cour, comme on disait, dans la ville, et de la ville dans les campagnes. Bourgeois et paysans s'efforçaient de trouver l'argent nécessaire aux dépenses qui augmentaient en raison des calamités publiques, et de toutes parts et sans cesse partaient des hommes qui s'acheminaient vers les frontières pour aller remplir les vides que la mort avait faits dans les armées. Quelquefois, l'élan du peuple, ses instincts de nationalité se manifestaient d'une manière vive et touchante, comme on le verra par la lettre que nous insérons ici.

En 1706, Louis XIV demanda à toutes les provinces des contributions extraordinaires; il s'adressa même aux localités qui, jusqu'alors, en vertu d'un usage ou de priviléges écrits, avaient joui de l'exemption de l'impôt. Quatre paroisses de l'Artois refusèrent de se soumettre à la mesure commune, et les paysans résistèrent aux officiers royaux, non par un vil intérêt, mais parce qu'ils s'imaginèrent que les deniers demandés étaient destinés à acheter une trêve ou la paix des ennemis. Voici des détails transmis sur ce soulèvement, qui durait encore au mois de janvier 1707, par un témoin oculaire, qu'après la lecture du document qui va suivre, on ne saurait accuser de mensonge ou de partialité :

« Arras, ce 13 janvier 1707. — Au « révérend Père Le Gobien, de la com« pagnie de Jésus, à Paris. — Mon ré« vérend Père, l'affaire des paysans de « Lâleu est devenue une chose sérieuse. « M. de Chamillart a fait arrêter à Sen« lis les deux cents qui voulaient parler « au roi, et les a obligés de s'en retour« ner chez eux, où on les traite à pré« sent comme des rebelles aux ordres « de Sa Majesté. M. de Magnac est entré « chez eux avec douze cents hommes « qui y vivent à discrétion. Ce qui les « a portés à un si grand hahurtement, « ce n'est pas qu'ils refusent de payer « la somme qu'on leur demande pour « les contributions, mais c'est qu'ils ne « la veulent pas payer aux ennemis. Ils « ne demandent qu'un commissaire qui « la reçoive de la part du roi, si tant « est, disent-ils, que le roi la leur de« mande; car ils ne se peuvent encore « persuader que Sa Majesté les oblige « elle-même à payer contribution aux « ennemis, vu qu'ils s'offrent à défen« dre leur pays et l'entrée de l'Artois « contre les ennemis. Ils disent en leur « langage que tout ce qu'on leur signifie « ne vient point *delle bouque du roi*, « et qu'ils n'auraient aucune difficulté à « obéir s'ils l'avaient entendu eux-mê« mes *delle bouque du roi*. Le comman« dant de Béthune, qui avait toujours « été dans leurs intérêts, a voulu, par « le conseil de ses amis, les ramener à « l'obéissance, crainte d'être blâmé de « la cour. Il les a assemblés en grand « nombre et il les a harangués, monté « sur un tonneau, afin de se faire mieux « voir et entendre. Ils lui ont répondu « qu'*il avait bu dans le pot de Bagnoles*. « Tout cela n'a pas empêché qu'ils « n'aient été au-devant de M. de Magnac « pour lui dire qu'ils étaient si bons ser« viteurs du roi, que, si l'on avait la « moindre défiance d'eux, ils étaient

(*) *Mémoires de Saint-Simon*, t. V, p. 280, éd. in-8°.

(**) Voltaire, si bien informé, et qui n'admet les mots des personnages célèbres qu'avec la plus grande réserve, reconnaît comme authentique, sans la reproduire toutefois textuellement, la phrase que nous venons de citer.

« prêts de lui apporter toutes leurs armes et de les briser en sa présence, « mais qu'ils ne se pouvaient résoudre « à donner de l'argent aux ennemis. « C'est le refrain où ils reviennent toujours. Et cependant nos troupes y « vivent à discrétion. On blâme et on « plaint fort ici ces paysans, qui sont « encore fiers de ce qu'ils n'ont jamais « payé de contributions et ont toujours « défendu eux-mêmes leur pays, qui « est capable d'arrêter une armée, quoiqu'il n'y ait que quatre paroisses. Les « ennemis sont encore entrés dans le « pays proche Saint-Venant. Ils ont enlevé deux ou trois paysans et brûlé « une métairie, qui s'appelle ici une « *cense*. Voilà toutes nos nouvelles. « Quand il y aura quelque chose, j'aurai l'honneur de vous l'écrire. Tout « à vous.

« P. Brunet, s. j. (*). »

N'y a-t-il pas, nous le répétons, quelque chose de bien touchant dans ce récit simple et vrai, où l'on voit se manifester avec tant d'énergie, chez de pauvres paysans, l'esprit de nationalité et la foi vive du peuple dans les sentiments de dignité et d'honneur de celui en qui se personnifiait alors la France tout entière? Certes, entre les pièces nombreuses que l'on a recueillies sur la guerre de la succession d'Espagne, la moins précieuse, nous le croyons, ne sera pas cette lettre, que le hasard seul, pendant un siècle et plus, a préservée de mille chances de destruction, et dérobée à l'éternel oubli auquel son obscur auteur et celui à qui elle fut adressée l'avaient sans doute condamnée.

Le même esprit régnait dans les villes. Quand le prince Eugène vint mettre le siége devant Lille, tous les habitants se firent soldats, et pendant quatre mois ils prêtèrent à Boufflers, un de ces hommes de cœur et de talent que Louis XIV décora quelquefois du titre de *bon citoyen*, une efficace assistance (**). Ils allaient gaiement avec les troupes sur les remparts, et supportaient, sans proférer une plainte, les maux infinis que faisait à la ville le feu continuel de quatre-vingts mortiers et de cent vingt pièces de canon. Il n'est pas inutile, nous le croyons, de rappeler ici, qu'à la fin du siècle, en 1792, les habitants de Lille virent reparaître sous leurs murs les ennemis du nom français. Ils n'avaient point encore oublié ce qu'avaient fait leurs aïeux de 1708, et, animés comme eux du désir de sauver le territoire de l'invasion étrangère, et, comme eux, ayant foi dans les grandes destinées du pays, ils montrèrent le même courage, le même dévouement et le même héroïsme (*). C'est là un de ces glorieux rapprochements que l'on peut faire à chaque page de notre histoire, et qui montrent qu'en France, par une sorte de privilége, l'âme des aïeux se transmet aux fils avec le sang, que les grandes vertus sont héréditaires, que les nobles pensées enfin ne passent ni ne s'éteignent comme les générations.

Pendant la guerre de la succession d'Espagne, les courtisans interprétèrent à leur manière l'élan du peuple et son dévouement. « M. de Villars, « écrivait l'un d'eux à la date du 22 avril « 1709, mande que l'armée de Flandre « sera bientôt plus belle qu'on n'avait cru. « Toutes les troupes sont presque complètes. La misère des provinces fait

(*) Nous avons trouvé cette lettre parmi les Manuscrits de la Bibliothèque royale, dans la collection de D. Grenier (vingt-septième paquet, n° 1). Elle servait d'enveloppe à quelques notes relatives à la géographie de la Picardie.

(**) Parmi les belles actions qui marquèrent le siége de Lille, il en est une que nous devons rappeler : elle peut montrer qu'à cette époque, les soldats n'étaient pas seulement guidés dans l'accomplissement de leurs devoirs, comme on l'a cru trop souvent, par la crainte des châtiments ou l'appât d'une grossière récompense, mais par des sentiments plus relevés. Boufflers promit un jour cent louis à quiconque irait reconnaître les progrès d'une sape. Cinq soldats partirent successivement et ne revinrent pas. Un jeune homme, nouvellement enrôlé dans les grenadiers, s'offrit alors, et, plus heureux que ses devanciers, il examina les travaux des ennemis et rentra dans la ville. Sur les renseignements qui lui furent donnés, Boufflers fit une vigoureuse sortie qui causa de grandes pertes aux assiégeants, et, le soir, en présence de tous, il fit appeler, pour lui donner la récompense promise, celui qui avait préparé par son dévouement l'heureux succès de la journée. « Grand merci, mon général, « dit le soldat : on ne va pas là pour de l'argent. » Et il reprit sa place dans les rangs. Boufflers n'insista pas. Quelque temps après, le simple grenadier reçut de Versailles un brevet d'officier.

(*) *Nouveau Dictionnaire des siéges et batailles*, t. IV, p. 101 et suiv. — *Victoires, Conquêtes, etc., des Français, de 1792 à 1815*, t. I, p. 46 et suiv.

« que les recrues ont été très-aisées à « faire (*). » Quelques mois plus tard, Dangeau et Villars purent se désabuser. A Malplaquet, les soldats avaient passé un jour entier sans manger, lorsqu'ils reçurent ordre de marcher à l'ennemi. Avant l'action cependant on leur fit une distribution de pain. Ils en jetèrent une partie, dit un contemporain, *pour courir plus légèrement au combat.* C'était Villars lui-même, le général en chef, qui se plaisait à rappeler ce fait; il le raconta à Voltaire, qui l'écrivit. Quand ces soldats nouvellement enrôlés cédèrent le champ de bataille, ils avaient tué aux alliés, s'il faut en croire des bruits alors très-accrédités, vingt et un mille hommes.

Enfin arriva Denain. On a déduit fort au long et pesé les raisons qui déterminèrent l'Angleterre, la Hollande et l'Autriche à traiter avec la France. Il en est une, toutefois, que l'on n'a pas suffisamment appréciée et qui, bien que les étrangers ne l'aient point dit hautement, dans leurs conseils, fut de toutes, peut-être, la plus puissante et la plus décisive. Quand ils virent que dix années de victoires n'avaient pu enlever à Philippe V sa couronne et à Louis XIV une seule de ses provinces, que les efforts de la France, et, il faut le dire aussi, de l'Espagne (**), loin de se ralentir, devenaient plus grands après les défaites, ils s'arrêtèrent de lassitude et perdirent courage. Dès le commencement des hostilités, le prince Eugène, qui connaissait bien la France et la nature de ses ressources, ne se montra point aussi assuré du succès que les autres chefs alliés, et même, après ses plus brillantes campagnes, il ne crut pas toujours, comme ceux qu'il servait, à l'heureuse issue de la guerre. En 1708, la prise de Lille n'augmenta point sa hardiesse. L'héroïque résistance des bourgeois et des soldats de Boufflers l'avait rendu, au contraire, plus défiant et plus réservé, et lorsqu'un de ses officiers lui dit un jour, dans un excès de présomption : « Nous pouvons maintenant péné- « trer jusqu'à Bayonne », il répondit : « Oui, Monsieur, pourvu que le roi de « France nous donne un passe-port pour « aller et un passe-port pour revenir. » La fatigue et le découragement avaient donc gagné les alliés, lorsque l'Angleterre et la Hollande, se séparant de l'Autriche, songèrent sérieusement à mettre un terme aux hostilités. Quand on considère l'influence que les événements de la guerre exercent ordinairement sur les traités, on trouve qu'en dernier résultat la paix d'Utrecht, même après celles d'Aix-la-Chapelle, de Nimègue et de Ryswick, fut glorieuse encore pour Louis XIV. Consentir, après dix ans de succès, à laisser un Français sur le trône d'Espagne et ne point oser porter atteinte au territoire des vaincus, c'était avouer la supériorité de la France, et reconnaître que sa persévérance seule, au milieu des revers, était plus forte et plus puissante que la haine de ses ennemis triomphants.

On voit, par ce qui précède, avec quelle vivacité et quelle énergie se manifesta, en France, pendant la guerre de la succession d'Espagne, l'esprit de nationalité. A tous les moments de cette crise, longue et douloureuse, la nation et son chef, comme nous l'avons dit, se prêtèrent assistance, se donnant à l'envi des encouragements ou des consolations, et ce fut cet admirable accord qui enfanta tant de prodiges de patience,

(*) Dangeau. Fragments publiés par Lemontey, p. 200.

(**) On sait que Philippe V fut accueilli et reçu en Espagne avec un véritable enthousiasme. Quant aux résultats de l'influence française dans la Péninsule, ils ont été, suivant nous, parfaitement appréciés dans le passage suivant : « L'établissement d'un prince français dans la Péninsule lui acquit l'amitié et la fit entrer dans les voies de la France. Le pacte de famille fit vivre sous la même politique les deux États que Louis XIV avait voulu placer un jour sous la même couronne; il entretint la sécurité de l'un, et contribua à la régénération de l'autre. Sous cette influence, l'Espagne, en moins d'un siècle, améliora son agriculture, releva sa marine, réorganisa son armée, doubla sa population. Ce changement ne fut cependant pas complet; il s'arrêta à la surface du pays et ne pénétra point dans ses entrailles. Mais lorsque la France eut été entièrement unie par la royauté, lorsque l'unité monarchique l'eut conduite à l'unité nationale, lorsqu'elle fut sortie des ruines du passé avec un esprit nouveau, et qu'elle eut opéré sa grande révolution pour adapter son gouvernement à son état social, elle alla renouveler et étendre en Espagne, par l'action de ses idées, le mouvement qu'elle y avait imprimé, un siècle auparavant, par l'introduction de sa dynastie. » — MIGNET, *Introduction aux négociations relatives à la succession d'Espagne*, p. 99.

de dévouement et d'héroïsme. Dans les choses glorieuses de ce temps nous avons fait une large part à Louis XIV. Certes, on ne saurait le dissimuler, il y a eu chez cet homme bien des vices, il a commis des fautes nombreuses, il a prodigué follement de grosses sommes, il s'est trop abandonné, dans de graves circonstances, aux mauvais conseillers, mais, après tout, il a beaucoup aimé la France, et la France lui a beaucoup pardonné. Son orgueil a été souvent l'orgueil du peuple, et ses dédains pour l'étranger étaient de ceux que l'on blâme sans doute, mais que l'on passe volontiers aux victorieux. Nous avons appris par notre ancienne et notre nouvelle histoire, que la France a été placée dans ce monde de telle sorte que rien ne lui doive manquer, ni la prospérité matérielle, ni la considération, cette prospérité morale qui est la meilleure part du bien-être d'une nation. Faut-il donc s'étonner que nous n'hésitions point aujourd'hui à donner des louanges et notre admiration à ce *grand roi*, comme disaient les contemporains, qui, pendant plus d'un demi-siècle, sembla dominé par la pensée de conserver intacte la belle portion que la Providence nous a faite ici-bas, d'étendre notre territoire jusqu'à ses véritables limites, de préserver enfin de toute souillure l'*honneur du nom français*, et l'héritage de gloire et de bonne renommée que depuis tant de siècles nous ont transmis nos pères?]

Ici se termine le travail de M. Yanoski. Il est inutile, suivant lui et suivant nous, de prouver qu'au dix-huitième siècle et de nos jours, le sentiment national, en France, ne s'est pas éteint dans les âmes. Sans doute le règne de Louis XV fut pour notre pays une époque de honte. « Mais, dit un illustre historien, qui avait été vaincu dans les guerres que l'on fit alors? La France? non, mais la noblesse qui seule fournissait les officiers, les généraux. Les ennemis de la France ne pouvaient nier la bravoure française après Chevert et d'Assas. N'avait-on pas vu au combat d'Exiles nos soldats, escaladant les Alpes sous la mitraille, s'élancer aux canons ennemis par les embrasures, pendant que les pièces reculaient? »

Mentionnons aussi, pour compléter ces exemples, l'héroïsme de Montcalm au Canada, les exploits de la Bourdonnaie et de Dupleix dans les Indes, l'audace sans égale que montrèrent nos soldats à Mahon, les triomphes de nos marins sous la Galissonnière et plus tard sous les chefs illustres qui les commandèrent au temps de la guerre d'Amérique.

Pour notre temps, est-il besoin de dire que les prodiges de la République et de l'Empire ont été, en France, la plus éclatante manifestation du sentiment national?

Sept ans (Guerre de). 1755. — L'Angleterre venait, suivant son habitude, de commencer les hostilités contre nous, pendant que son gouvernement assurait le nôtre de ses dispositions pacifiques; elle avait envoyé quatre corps d'armée en Amérique, pour y surprendre nos colonies; fait partir dix-huit vaisseaux à la poursuite de notre escadre du Canada, et lancé ses corsaires sur toutes les mers pour surprendre les marchands français qui naviguaient tranquillement sur la foi des traités. Deux frégates de l'escadre du Canada, attaquées à l'improviste, furent prises par la flotte anglaise, et trois cents navires tombèrent en quelques semaines au pouvoir des corsaires (juin).

1756. — Machault, qui dirigeait alors le ministère de la marine, voulut tirer une vengeance éclatante de ces actes de piraterie: après avoir disposé les soixante vaisseaux qui composaient alors la flotte française, de manière à paralyser toutes les forces des Anglais, il fit partir du port de Toulon, sous les ordres du maréchal de Richelieu, quatre cents transports, portant trente mille hommes de débarquement, escortés par quatorze vaisseaux de ligne. Cet armement aborda à Minorque, s'empara de Port-Mahon (17 avril), et investit le fort Saint-Philippe, citadelle redoutable, d'où les Anglais menaçaient à la fois les côtes de France et d'Espagne. Une flotte de dix-sept vaisseaux, commandée par l'amiral Byng, arriva au secours de la place assiégée; elle fut défaite par le brave la Galissonnière, et, le 28 juin, le fort fut emporté d'assaut.

Pendant ce temps les Anglais perdaient plusieurs forts en Amérique; tous leurs bâtiments qui naviguaient sur les lacs de cette contrée étaient pris ou incendiés; ils étaient battus dans le Bengale par les Soubabs alliés de la France, et perdaient Calcutta, la capitale de leurs établissements dans l'Inde.

De tels débuts semblaient promettre une heureuse issue à cette guerre commencée par les Anglais d'une manière si odieuse. La funeste influence qui pesait alors sur les destinées de la France en décida autrement. La politique de la France était toute tracée : elle devait maintenir le continent dans la neutralité, porter tous ses efforts sur la mer, et entraîner dans la guerre l'Espagne, qui avait le même intérêt que nous à mettre un frein à l'ambition de l'Angleterre. En effet, on obtint facilement de la Hollande qu'elle se déclarât neutre; la Russie, après avoir conclu avec l'Angleterre un traité de subsides, y renonça et adopta l'alliance de la France; enfin la Prusse ne montrait pour nous que des intentions pacifiques. Mais Marie-Thérèse voyait avec un profond chagrin la prépondérance que Frédéric venait d'acquérir en Allemagne, et elle n'avait d'autre pensée que de lui reprendre la Silésie, et de le réduire à son ancien état d'infériorité vis-à-vis de l'Autriche. Elle fit offrir à Louis XV son alliance contre l'Angleterre, s'il voulait se déclarer avec elle contre la Prusse. Le ministère français hésitait : l'impératrice fit cesser toutes les incertitudes en promettant de céder à la France le Brabant et la Flandre, de faire recouvrer à la Suède la Poméranie prussienne, enfin, en écrivant à Mme de Pompadour une lettre où elle l'appelait sa *chère amie, sa belle cousine*. Frédéric était haï de la favorite, à laquelle il n'avait jamais épargné les épigrammes; elle n'eut pas de peine à faire partager à Louis XV sa haine contre un prince qui passait comme le chef des philosophes et le protecteur des athées; enfin, par les soins du cardinal de Bernis, ministre des affaires étrangères, Louis XV et l'empereur signèrent, le 1er mai 1756, le traité de Versailles, par lequel ils promettaient de s'aider mutuellement contre leurs ennemis d'un corps de vingt-quatre mille hommes. Quinze jours après, le roi de Prusse conclut avec George II un traité pour protéger le Hanovre et empêcher l'entrée des armées étrangères dans l'Empire.

Bientôt la Russie, la Suède et l'électeur de Saxe roi de Pologne, Auguste III, accédèrent au traité de Versailles, entrèrent dans la ligue contre la Prusse, et se préparèrent à la guerre; mais Frédéric ne les attendit pas, et, commençant lui-même les hostilités, il entra dans la Saxe avec soixante mille hommes, surprit Dresde (30 août 1756), puis courut à Pirna assiéger l'électeur, qui s'y était réfugié avec dix-huit mille hommes. L'empereur envoya une armée contre lui. Mais Frédéric, laissant la moitié de ses troupes pour contenir l'électeur, marcha avec l'autre moitié en Bohême, contre les Autrichiens, les rencontra à Lowositz et les battit complétement; puis il revint forcer les Saxons à capituler. Auguste III abandonna son électorat et son armée au vainqueur, et se retira dans son royaume de Pologne.

1757. — A cette nouvelle, le corps germanique, à l'exception de la Hesse, du Brunswick et du Hanovre, décréta la formation d'une armée d'*exécution* contre *l'électeur de Brandebourg* (17 janvier); et la France, comme garante des traités de Westphalie, dont l'invasion de la Saxe était une violation, envoya sur le Mein les vingt-quatre mille hommes stipulés dans le traité avec l'Autriche, puis elle fit occuper les duchés de Clèves et de Juliers, et fit marcher contre le Hanovre une armée de quatre-vingt mille hommes. Elle prit en outre à sa solde l'électeur palatin, l'électeur de Bavière, le duc de Wurtemberg, et dix autres princes, et décida par des subsides la Russie et la Suède à commencer les hostilités.

« La France se trouvait donc jetée sans raison loin du but primitif et naturel de ses efforts : attaquée par une ennemie implacable, elle négligeait de se défendre pour aller attaquer elle-même, en faveur de son ancienne rivale, un de ces électeurs que ses rois avaient si souvent protégés contre l'Autriche; quand il fallait consacrer tous ses trésors à sauver ses colonies et la liberté de la mer,

elle prenait à sa solde l'Autriche, la moitié de l'Allemagne, la Suède, la Russie, et se trouvait partie principale dans une guerre qui ne la regardait pas. Mais aussi la Pompadour avait des millions à dépenser, des emplois à donner à ses courtisans, des intrigues diplomatiques à mener, des armées à diriger : elle se promettait une gloire égale a celle qu'avait acquise *son amie* Marie-Thérèse (*). »

L'armée française du Hanovre, commandée par le maréchal d'Estrées, passa le Rhin en avril, traversa la Westphalie et se porta sur le Weser. A son approche, le duc de Cumberland, qui commandait cinquante-huit mille Hanovriens, Hessois et Brunswickois, rétrograda en arrière de ce fleuve, et campa à Hastembeck. D'Estrées vint l'y attaquer, le battit, et eût remporté sur lui une victoire complète, sans la trahison du comte de Maillebois, qui commandait la gauche (26 juillet) (**). Une intrigue de cour enleva alors le commandement au maréchal d'Estrées, pour le donner au vainqueur de Mahon. Richelieu poussa rapidement les Hanovriens jusqu'à l'Elbe, et Cumberland, acculé à Stade, allait être forcé de mettre bas les armes, lorsque le général français lui accorda la convention de Closter-Seven, par laquelle son armée devait rentrer dans ses foyers avec armes et bagages, laissant le Brunswick et le Hanovre à la discrétion du vainqueur (8 septembre). C'était tout ce que desirait Richelieu. En vain la retraite des Hanovriens lui ouvrait la route du Brandebourg ; il ne songea qu'à piller le pays conquis : « il retira, dit Duclos, par toute sorte de voies, des sommes immenses de la Westphalie et de l'électorat Les soldats, excités par l'exemple et enhardis par l'impunité, pillaient partout, et ne nommaient leur général que le *Père-la-Maraude* (***). »

Tandis que le duc de Cumberland s'avançait sur le Weser, Frédéric, laissant au maréchal Lehwald le soin d'observer avec trente mille hommes les Suédois et les Russes, avait de nouveau pénétré en Bohême à la tête de [...] mille hommes. Le prince Charle[s de] Lorraine en avait soixante-dix mil[le ...] attendait, pour livrer bataille au r[oi de] Prusse, le maréchal Daun, qui s'ava[nçait] avec trente mille hommes par la Mo[ravie] et le haut Elbe. Frédéric ne donna [pas à] cet officier le temps d'arriver; il att[aqua] le prince, gagna sur lui la sanglant[e ba]taille de Prague (6 mai 1757), et vin[t as]siéger dans cette ville, où il s'était e[nfer]mé avec quarante mille hommes. Ch[arles] allait être forcé de se rendre lorsq[ue le] maréchal Daun parvint à le dég[ager], après avoir remporté à Kolin, su[r les] Prussiens, une victoire longtemps [dis]putée. Frédéric se retira en Si[lésie,] poursuivi par ces mêmes ennemis [qu'il] avait crus un instant à sa merc[i. Le] maréchal Echewald fut défait à Iæ[gers]dorf par le général russe Apraxi[n; les] Suédois s'emparèrent de plusieurs p[laces] en Poméranie; enfin le conseil aul[ique,] enhardi par les succès des ennem[is du] roi de Prusse, le mit au ban de l'[em]pire, et le déclara déchu de tous ses droits et privilèges.

En effet, Frédéric paraissait p[erdu,] et lui-même se croyait si près de sa [perte] que, comme il l'écrivait à Volta[ire, il] ne songeait plus qu'à mourir e[n roi.] Les fautes de ses ennemis le sauv[èrent.]

Nous avons vu que Richelieu [au] lieu de poursuivre ses avantages [après] la convention de Closter-Seven, n['avait] songé qu'à rançonner les villes et [à pil]ler le pays; Apraxin, après sa vi[ctoire] d'Iægersdorf, alla prendre ses qu[artiers] d'hiver en Russie, et laissa Le[hwald] revenir sur l'Oder, où il força le[s Sué]dois à se renfermer dans Stettin[; en]fin, l'armée franco-allemande, q[ui s'a]vançait sur la Saal, commandé[e par] les princes de Soubise et de Hil[dbur]ghausen, était fort mal compo[sée et] sans discipline; les Allemands m[ar]chaient qu'à coups de bâton; les [Fran]çais dévastaient tout le pays; les [deux] généraux, fort ignorants, avaie[nt du] roi de Prusse une opinion exagér[ée qui] paralysait leur peu d'intelligence. [Fré]déric résolut de se débarrasser de [cette] armée : il laissa cinquante mille [hom]mes au duc de Bevern, pour l'op[poser] au prince de Lorraine, et, avec [vingt-]deux mille hommes, se porta su[r ...]

(*) Lavallée, *Hist. des Français*, t. IV, p. 459.

(**) Voy. Hastembeck.

(***) *Mémoires secrets*, t. II, p. 239.

fort. A son approche, Soubise rétrograda jusqu'à Eisenach; mais un corps autrichien ayant passé entre Frédéric et le duc de Bevern pour aller mettre Berlin à contribution, le roi fit un mouvement en arrière sur Leipzig, qui défendait sa capitale. Alors Soubise revint sur ses pas, puis se sauva de nouveau à Eisenach devant quelques escadrons prussiens laissés à Gotha. « Les qualités brillantes du roi de Prusse avaient fait une telle impression sur l'imagination française, que la plupart de nos officiers, en marchant contre lui, tenaient tous les propos qui pouvaient refroidir le courage de leurs soldats (*). » Cependant, à la nouvelle de l'entrée des Autrichiens à Berlin, Soubise passa la Saale, et poussa jusqu'à Weissenfels; mais il repassa la rivière à l'approche de Frédéric, qui, pour donner du cœur à cet ennemi qui fuyait toujours, effectua encore un petit mouvement de retraite, et s'arrêta près de Mersebourg, à Rosbach. En effet, Soubise résolut de le tourner par sa gauche en gagnant la route de Mersebourg (5 novembre 1757), et son armée se mit en toute sécurité, mais en pleine confusion, à effectuer une marche de flanc devant les Prussiens en position. Frédéric laissa défiler la moitié de cette colonne désordonnée, puis il la foudroya de son artillerie, l'ouvrit de toutes parts avec sa cavalerie, et, en lançant seulement six bataillons, la mit en pleine déroute. Les contingents des cercles jetèrent leurs armes au premier coup de canon, et s'enfuirent jusqu'à Freyburg: Soubise et les Français essayèrent de résister; ils furent enfoncés, et perdirent trois mille hommes tués, sept mille prisonniers et leur artillerie (**). » Les vaincus se rallièrent dans les montagnes de la Thuringe, et allèrent prendre leurs quartiers d'hivers, tandis que Frédéric, de nouveau maître de la Saxe, allait en Silésie, battre Daun à Leuthen (5 septembre), et forcer Breslau à se rendre avec sa nombreuse garnison et les immenses approvisionnements que les Autrichiens y avaient réunis.

(*) Duclos, *Mémoires secrets*, t. II, p. 147.
(**) Lavallée, *Hist. des Français*, t. III, p. 462.
Voy. Rosbach (Bataille de).

1758. — Ces succès avaient relevé les affaires du roi de Prusse. Le ministre anglais William Pitt, après lui avoir assuré un subside annuel de quatre millions de thalers, fit annuler la convention de Closter-Seven. Bientôt, l'armée hanovrienne rentra en campagne, fortifiée d'un corps de vingt mille Anglais, et commandée par le prince Ferdinand de Brunswick. La guerre eut alors deux théâtres bien distincts : la Westphalie et le Hanovre, où ce prince luttait contre les Français; la Saxe et la Silésie, où le roi de Prusse luttait contre les Autrichiens, les Russes et l'armée des cercles.

Il y avait longtemps que la France n'avait éprouvé un revers aussi humiliant que la défaite de Rosbach : le désir de le venger, plus encore que le traité conclu avec l'Autriche, engagea le gouvernement à porter tous ses efforts en Allemagne. On réorganisa l'armée battue à Rosbach et qui avait rétrogradé sur le Mein; on ôta le commandement de l'armée de Hanovre à Richelieu, et, pour rétablir la discipline dans ces troupes ruinées par le pillage et les maladies, on mit à leur tête un prince de la maison de Condé, le comte de Clermont. Mais avant que celui-ci eût pu concentrer cette armée éparpillée du Rhin à l'Elbe, et où il fallut casser jusqu'à quatre-vingts officiers pour faire marcher les autres, le duc Ferdinand se porta sur Werden, et passa l'Aller et le Weser. Par cette marche habile, il força les corps français isolés à évacuer Brunswick, Hanovre, Brême et à se reployer la gauche sur Osnabruck, le centre sur Minden, la droite sur Hameln. Aussitôt il se jeta sur Minden, l'investit et la prit sous les yeux du comte de Clermont, qui, voyant son centre percé et ses ailes sans appui, rétrograda en désordre sur le Rhin, et le passa à Dusseldorf (3 avril). Cette retraite était plus honteuse que la défaite de Rosbach. En un mois on avait perdu la Westphalie, le Hanovre, la Hesse, sans avoir donné ni essayé de donner un combat, quoiqu'on eût des forces supérieures à celles de l'ennemi; mais la faute en était moins à l'inhabile général qu'à ses officiers, aussi frivoles qu'indisciplinés.

Ferdinand franchit le Rhin à Rees, occupa le pays de Clèves et marcha à

la rencontre des Français, qui étaient campés dans une excellente position, près de Crevelt, la droite appuyée au Rhin : il laissa la moitié de son armée devant eux, tourna au loin toute la gauche à travers des marais, et vint engager la bataille sur les derrières (19 juin). Le comte de Saint-Germain, à la tête de la cavalerie, fit une belle résistance ; mais par le lâche conseil d'un M. de Mortagne, le prince de Clermont ordonna la retraite, après avoir perdu sept mille hommes*. Tous les bords du Rhin tombèrent alors au pouvoir des ennemis.

L'armée de Soubise arrêta leurs progrès. Son avant-garde, commandée par le duc de Broglie, marcha sur la Lahn, défit les Hessois à Sundershausen et entra à Cassel (23 juillet). Alors l'armée battue à Crevelt, s'étant réorganisée sous le commandement du maréchal de Contades, menaça de couper les ponts du Rhin derrière les ennemis. Ferdinand repassa le fleuve, et se retira à Munster. Contades le suivit; mais il ne put se réunir à Soubise, quoique celui-ci eût battu la droite du duc de Brunswick à Lutenberg (2 octobre); il essaya vainement de prendre Munster, et repassa le Rhin, ce qui força son collègue à regagner ses cantonnements sur le Mein, entre Francfort et Hanau.

Après la prise de Breslau, Frédéric avait porté la guerre en Moravie, et commencé le siége d'Olmutz en présence d'une armée autrichienne commandée par le maréchal Daun. Il échoua, et courut secourir Custrin, assiégé par les Russes. Il leur livra à Zorndorf une bataille sanglante, qui resta indécise, après avoir coûté la vie à plus de trente mille hommes. Cependant les Russes se retirèrent, mais en même temps les Autrichiens s'avançaient en Saxe. Frédéric accourut au secours du prince Henri, son frère; mais il fut vaincu à Hochkirchen, en Lusace, et perdit cent pièces de canon. Il n'en força pas moins le maréchal Daun à sortir de la Saxe.

La position du roi de Prusse s'aggrava encore cette année, par suite de l'arrivée du duc de Choiseul au ministère. Le nouveau ministre conclut
Marie-Thérèse, le 30 septembre 17
le second traité de Versailles, par
quel la France s'engageait à tenir
mille hommes en Allemagne, à en
tenir seule les troupes suédoises, à
tablir l'électeur de Saxe, à défendre
Pays-Bas et l'Empire, à faire élire roi
Romains le fils aîné de l'impératrice
ne pas traiter avec l'Angleterre a
que le roi de Prusse eût restitué
Silésie à l'Autriche.

1759. — La campagne qui s'ou
l'année suivante ne fut pas heure
pour le roi de Prusse. Le 13 avril
duc de Broglie remporta sur le pr
Ferdinand une victoire à Bergen (vo
ce mot), et, secondé par le maré
de Contades, il pénétra jusque da
Hesse, et s'empara des places de M
den, de Cassel et de Munster. C
victoire fut stérile, comme toutes
les que la France avait rempor
dans cette guerre déplorable. Le m
chal de Contades se fit battre, le 1er a
à Minden (voy. ce mot), et les Fr
cais, chassés de la Hesse, repri
leurs cantonnements près de Fr
fort. Mais Frédéric n'avait pas se
ment à faire face aux Français : d
tres ennemis le menaçaient par les
tres frontières de son royaume. L
juillet, les Russes défirent le gé
prussien Wedel à Zullichau, s'emp
rent de Francfort, et menacèrent
lin. Frédéric vint leur présenter le c
bat à Kunnersdorf. Les Russes et
Autrichiens réunis, sous le com
dement du général Soltikoff, form
une armée de cent mille hommes;
déric n'en avait pas quarante m
Après des prodiges de valeur, il
obligé de céder au nombre, et la
sur le champ de bataille dix-huit
morts, et presque toute son artill
Heureusement pour lui, les vainqu
lui donnèrent le temps de réparer
pertes, et même de recouvrer l'éle
sat de Saxe, que les Autrichiens ava
de nouveau occupé.

La guerre de sept ans, quelle
soit la variété de ses événements,
une guerre de stratégie, intéress
pour le tacticien, mais qui ne prés
pas pour les autres lecteurs l'inte
des grandes guerres du seizième,

(*) Voy. Crevelt (Bataille de).

dix-septième et du dix-neuvième siècle; nous ne continuerons donc pas à suivre le roi de Prusse dans cette série de belles et savantes batailles qu'il livra aux Autrichiens et aux Russes; nous nous contenterons de raconter brièvement la part que les armées françaises prirent à cette guerre, en mentionnant les succès peu importants dus à la valeur des troupes, et les honteuses défaites que nous firent éprouver l'incapacité, la lâcheté et la trahison des généraux.

1760. — Broglie, qui, après sa victoire de Berghen, avait reçu le bâton de maréchal de France, et venait d'être chargé du commandement général, réunit, au commencement de 1760, ses troupes à celles du comte de Saint-Germain, et marcha sur Cassel, qui lui ouvrit ses portes, après un avantage remporté à Corbach par le comte de Saint-Germain; puis, au lieu de profiter de ces succès, inquiet d'une diversion tentée par le prince de Brunswick sur le bas Rhin, où vingt mille hommes venaient de s'emparer de Clèves, il envoya de ce côté un corps d'élite force commandé par le comte de Castries, qui, le 16 octobre, battit l'ennemi à Clostercamp (voy. ce mot). Après cet avantage, l'armée française prit ses quartiers d'hiver entre la Werra et la Fulda.

1761. — L'année suivante, Ferdinand, avec soixante mille hommes, dirigea sa droite sur Fritzlar, sa gauche sur Eisenach. Broglie, craignant d'être tourné à droite et à gauche, se mit honteusement en retraite; il brûla ses magasins, recula en désordre sur la Fulda, et ne s'arrêta qu'à Hanau. Alors, ayant reçu des renforts, il marcha sur la Lahn, remporta un avantage à Grunbourg, força l'ennemi à repasser la Dimel, et reprit sa position de Cassel Pendant ce temps, Soubise, qui était cantonné avec soixante mille hommes sur le bas Rhin, se mit en mouvement par Wesel et Dortmund, et se réunit à Broglie sur le Rhin. Ferdinand se posta à Wilighausen, près de la Lippe, et, avec soixante-dix mille hommes contre cent quarante mille, il força les Français à la retraite avec perte de six mille hommes (15 juillet). Soubise et Broglie, qui s'accusaient réciproquement de cette défaite honteuse, se séparèrent. Le premier rétrograda sur le bas Rhin; le second fit une tentative sur Hameln, et passa le Weser; mais il suffit d'une marche de l'ennemi sur Cassel pour le faire revenir entre la Werra et la Fulda.

1762. — Au printemps de cette année, Soubise s'avança avec quatre-vingt mille hommes sur la Dimel, fut battu à Wilhemstedt (24 juin), rétrograda sur Cassel et ensuite sur Francfort. puis marcha sur la Lahn, pour opérer sa jonction avec trente mille hommes de l'armée du bas Rhin. Il reprit alors l'offensive; mais, après un avantage remporté par une de ses divisions à Friedberg, il laissa prendre Cassel par une armée de soixante-dix mille hommes, en présence de la sienne qui en comptait cent mille, et allait être chassé de la Hesse, lorsque, le 3 novembre, on apprit la signature des préliminaires de la paix.

Pendant que nous nous épuisions ainsi à soutenir en Allemagne une cause qui n'était pas la nôtre, les Anglais avaient complétement détruit notre marine. Ils étaient venus incendier nos vaisseaux jusque dans nos ports; ils en avaient brûlé 27 à Cherbourg; ils avaient causé à Saint-Malo une perte de douze millions; douze mille hommes débarqués par eux à Saint-Brieux avaient été battus par les milices bretonnes. Ils s'étaient emparés de nos établissements du Sénégal, de notre colonie de Gorée, avaient conquis l'île entière et détruit Chandernagor et Pondichéry. En Amérique, ils s'étaient emparés de Louisbourg (20 juillet 1758). Montcalm avait en vain essayé de défendre contre eux la ville de Québec; cette place avait été prise el 18 septembre, et tout le Canada avait été enlevé à la France. En même temps, les Anglais nous prenaient la Guadeloupe et la Martinique.

Deux flottes furent préparées à Toulon et à Brest pour dégager nos côtes et faire de concert une descente en Angleterre. Huit vaisseaux de la première, qui était commandée par l'amiral Laclue, s'égarèrent en passant le detroit de Gibraltar : les sept autres furent attaqués à la hauteur de Lagos par quatorze vaisseaux anglais (14 août

1759); deux seulement parvinrent à s'échapper.

M. de Conflans n'en sortit pas moins de Brest avec vingt et un vaisseaux pour aller opérer une descente en Angleterre; mais il rencontra près de Belle-Isle une flotte anglaise forte de vingt-trois voiles (20 novembre), et, à peine l'action était-elle engagée qu'il s'enfuit sur les écueils de la côte de Bretagne, espérant que l'ennemi n'oserait l'y suivre. L'arrière-garde fut coupée et prise après une défense héroïque; l'avant-garde se sauva à l'île d'Aix; quant aux vaisseaux du centre, les uns périrent sur les rochers, les autres entrèrent dans la Vilaine, d'où on ne put les faire sortir; l'amiral lui-même se fit échouer et brûla son vaisseau.

Les Anglais dominèrent alors sur toutes les mers. Les Espagnols, qui s'étaient déclarés pour la France, en furent punis: les Anglais pillèrent la Havane, à l'entrée du golfe du Mexique, et y firent un butin de quatre-vingts millions (13 août 1762). Ailleurs, dans la mer des Indes, ils leur enlevèrent les îles Philippines. Un vaisseau d'Acapulco, chargé de la valeur de trois millions de piastres, fut pris dans le port même de Manilla, et toute cette colonie tomba au pouvoir des Anglais (31 octobre 1763). « Ainsi, la guerre, qui appauvrit les autres nations, enrichissait une partie de la nation anglaise, tandis que l'autre gémissait sous le poids des impôts les plus rigoureux, aussi bien que tous les peuples engagés dans cette guerre. La France alors était la plus malheureuse. Toutes les ressources étaient épuisées. Presque tous les citoyens, à l'exemple du roi, avaient porté leur vaisselle à la Monnaie. Les principales villes et quelques communautés fournissaient des vaisseaux de guerre à leurs frais; mais ces vaisseaux n'étaient pas construits encore, et quand même ils l'auraient été, on n'avait pas assez d'hommes de mer exercés. Les malheurs passés en faisaient craindre de nouveaux. La capitale, qui n'est jamais exposée au fléau de la guerre, jetait plus de cris que les provinces souffrantes; plus de secours, plus d'argent, plus de crédit. Ceux qu'on choisissait pour régir les finances étaient renvoyés après quelques mois d'administration. Les autres refusaient cet emploi, dans lequel on ne pouvait alors que faire du mal (*). »

Ce fut durant cette lutte fatale que le duc de Choiseul conçut le projet d'unir par une alliance étroite les diverses branches de la maison de Bourbon, afin de balancer la prépondérance anglaise. Le 15 août 1761, fut signé à Paris le célèbre *pacte de famille*, destiné à réaliser ce projet et à établir une solidarité complète entre les Bourbons de France, d'Espagne et de l'Italie. L'Angleterre, instruite de ce traité, prévint la cour de Madrid, déclara la guerre à l'Espagne (4 janvier 1762), et entraîna le Portugal à suivre son exemple. Nous avons déjà vu comment l'Espagne expia cette faute par la perte de Manille, des Philippines et de la Havane.

Mais au moment même où l'Espagne prenait part à cette guerre si funeste pour elle, un événement imprévu préparait la pacification de l'Europe. L'impératrice de Russie, qui haïssait le roi de Prusse, mourut subitement, et eut pour successeur Pierre III, l'admirateur de Frédéric. Le nouvel empereur suspendit aussitôt les hostilités; bientôt même il conclut avec Frédéric une alliance étroite, et il mit à son service un corps de quinze mille hommes sous les ordres du général Tchernicheff. Pierre III, il est vrai, ne régna pas longtemps; mais l'impératrice Catherine, qui lui succéda, confirma la paix avec le roi de Prusse. La Suède suivit l'exemple de la Russie. Dès lors, Frédéric put tourner toutes ses forces contre l'Autriche et la France. Les maréchaux d'Estrées et de Soubise furent vaincus par le prince Ferdinand à Grebenstein; les Autrichiens, commandés par le général Lacy, le furent à Reichenbach par le prince de Bevern; l'armée des cercles à Freyberg par le prince Henri. Les confédérés perdirent alors tout espoir de réduire le roi de Prusse. La France se retira la première de la lutte, et signa les préliminaires de la paix à Fontainebleau. L'Autriche, abandonnée à ses propres forces, céda à son tour, et, renonçant à l'espoir de recouvrer la Silésie, elle signa la paix à Hubertsbourg.

(*) Voltaire, *Siècle de Louis XV*.

1763. — Voici quelles furent les conditions de la paix de Paris et d'Hubertsbourg, qui termina la guerre de sept ans: le roi de France échangea Minor-... qu'il rendit au roi d'Espagne, con-... ...le-Isle, qui lui fut cédée par l'An-...rre. Il renonça à Louisbourg et à ... le Canada, sur la rive gauche du ...ssipi. L'Espagne, de son côté, ...aux Anglais la Floride, contiguë ...nada. Ainsi, à l'avenir, l'Espagne ...gleterre vont se partager la do-...n du nouveau monde; la pre-... régnera dans l'Amérique méri-...e, la seconde dans l'Amérique du ... Les petites îles de Saint-Vincent, ...ade, de Tabago et de la Domi-... furent cédées également aux An-..., et la possession de ces îles, ... à celle de la Jamaïque, favorisa ...mmerce de contrebande avec le ...e et le Pérou. La France n'ob-...'avec beaucoup de peine le droit ...er à Terre-Neuve, et la petite ...lte de Miquelon, pour y faire sé-... la morue. Les Anglais lui rendi-... Pondichéry, ses colonies sur le ...d et l'île de Gorée; mais ils gar-... nos établissements sur le Gange. ... se termina, sans profit pour ...rance, cette guerre qui lui avait ... tant de sang. L'Angleterre seule ...dit, et profita des malheurs et ...isement des autres nations.

...TEMBRE 1792 (Journées des 2 ...). Les massacres qui ensanglan-... Paris et épouvantèrent la France ... pendant ces jours néfastes ont ...contés avec détail par tous les ...riens, et la plupart d'entre eux ont ...er sur les jacobins, sur les mon-...ards, sur tous les révolutionnaires ..., la responsabilité de ces odieuses ...tions. MM. Buchez et Roux, dans ... *Histoire parlementaire de la ré-...*, ont les premiers apporté dans ... de ces événements un esprit im-... et attentif; et ils ont jeté sur eux ...r nouveau, qui permet de distin-... les mains qui trempèrent dans ces ...tes mesures.

...s était livré encore à l'agitation ...uivit le 10 août. La chute de la ...té venait d'introduire dans les ...rs publics un désordre et une ...chie déplorables. L'assemblée législative était sur le point de cesser ses travaux et de faire place à la convention. L'armée prussienne venait de prendre Longwi; elle menaçait Verdun, qui devait lui ouvrir la route de Paris. L'émigration triomphante ne cachait plus ses espérances, et chacun sentait qu'un effort surhumain pouvait seul sauver la France.

L'enthousiasme patriotique avait, en quelques jours, réuni sous les drapeaux un armée de cent mille hommes, qui allait partir pour la frontière; la patrie avait été déclarée en danger : mais ce n'était pas seulement l'ennemi du dehors que la révolution avait à redouter : à l'intérieur, les agents de l'émigration, ralliant à eux cette partie de la bourgeoisie qui s'accommode aisément de tout régime qui assure son repos et la conservation de ses biens, menaçaient plus vivement encore les vainqueurs du 10 août.

Danton, alors ministre de la justice, frappé de ce péril, proposa, pour le conjurer, de *faire peur* aux royalistes et à tous les ennemis du dedans. Faire peur! tous les massacres de septembre étaient compris dans cette terrible parole, qui glaça d'effroi le conseil exécutif, mais contre laquelle aucune protestation énergique ne s'éleva dans l'assemblée législative, tant était universel le sentiment du péril commun. Sans doute la pensée des révoltantes exécutions de septembre ne se présenta alors dans l'esprit de personne; désarmer les suspects et les emprisonner pour les empêcher de soulever la capitale et de renverser le pouvoir, paraissait alors un remède énergique et suffisant. Mais une fois sur la pente glissante des révolutions, une fois les passions populaires soulevées, quelle main peut être assez puissante pour les enrayer et les contenir?

Le 1er septembre, au moment où les volontaires se mettaient en marche pour aller défendre la frontière, on apprit tout à coup dans Paris la prise de Verdun. L'agitation, le tumulte, l'effroi qui accueillirent cette nouvelle, l'irritation qu'elle excita contre les émigrés et les royalistes, firent naître aussitôt l'idée de se débarrasser violemment des ennemis intérieurs. Mais cette funeste

idée germa-t-elle d'abord dans une tête? qui la fit prévaloir? qui osa s'en faire l'apôtre et le défenseur? C'est ce que les documents historiques n'ont pas permis d'éclaircir. « Il est probable, disent MM. Buchez et Roux (*), que lorsque la commune vit le nombre des prisonniers, calcula la durée des procès, pesa le danger de tant d'hommes réunis par un même désespoir, elle pensa aux moyens d'en purger le sol de la France d'un seul coup. »

Le conseil général de la commune était composé de deux cent quatre-vingt-huit membres. Un comité de surveillance lui avait été adjoint; Marat, Deforgues, Lenfant, Guermeur, Leclerc et Durfort furent appelés dans ce comité à titre d'administrateurs adjoints, « la crise des circonstances et les divers et importants *travaux auxquels le comité devait vaquer*, » nécessitant ce renfort. « Que ce comité ait été l'ordonnateur des affaires de septembre, c'est sur quoi il ne peut rester nul doute (**). »

Le dimanche 2 septembre, au moment où la population inquiète, exaspérée, se répandait en tumulte dans la ville, la commune fit publier un arrêté pris par le conseil général, qui ordonnait de fermer les barrières, de battre la générale, de tirer le canon d'alarme pour annoncer aux citoyens les dangers de la patrie et les appeler dans leurs sections. Le bruit d'une conspiration dans les prisons circula de bouche en bouche; on se dit que les détenus devaient, pendant la nuit, sortir armés, égorger les patrouilles, incendier Paris et enlever le roi.

Les sections se réunirent sous l'impression de ces terreurs fondées ou non, et quelques-unes d'entre elles votèrent les mesures les plus rigoureuses. Un convoi de voitures transférant des prisonniers de l'hôtel de ville à l'Abbaye devint le signal des désordres. Un des prisonniers transférés ayant frappé d'un violent coup de canne un homme de l'escorte, celui-ci riposta par un coup

(*) *Histoire parlementaire*, tome XVII, page 403.

(**) Buchez et Roux, tome XVII, p. 407. Voyez cependant plus haut, les art. DESMOULINS, t. VI, p. 506, et DANTON, même tome, p. 338 et suiv. Voy. aussi PÉTHION, t. XI, p. 166, et ROBESPIERRE, t. XII, p. 107.

de sabre, et la multitude, se ruant sur les prisonniers, en massacra une partie. Bientôt, l'exécution prit un caractère régulier, et des agents du comité, suivis par une foule irritée, se portèrent aux prisons.

« A l'Abbaye, un jury improvisé s'installa dans une salle, sous la présidence de Maillard. Le registre des écrous fut apporté; les prisonniers appelés et interrogés à tour de rôle. L'arrêt de condamnation était prononcé par Maillard, et indiqué par ces mots : *A la Force!* Alors le condamné était livré aux exécuteurs, qui attendaient dans la cour, armés de piques et de sabres (*). »

A l'Abbaye, cent vingt-deux prisonniers furent ainsi égorgés; quarante-cinq furent mis en liberté. Au Châtelet, prison spécialement destinée aux criminels et où aucun accusé politique n'avait été incarcéré, cent quarante-neuf prisonniers furent condamnés à mort et quarante-quatre acquittés. Hébert présidait le tribunal de la Force; là, le signal de mort était donné par ces mots : *A l'Abbaye!* On sait que trois cent soixante et quinze détenus y furent jugés, mais aucun document n'indique le nombre de ceux qui furent aquittés. C'est là que la princesse de Lamballe, l'amie de Marie Antoinette, fut massacrée; son cadavre fut mutilé et horriblement insulté, dit-on, et sa tête fut promenée dans les rues de Paris au bout d'une pique; du reste ce fut la seule femme qui périt dans ces jours de désolation et de deuil.

Un royaliste, que son indignation dû porter plutôt à exagérer qu'à diminuer le chiffre des victimes, Peltier, porté à *mille et cinq* le nombre des personnes qui périrent sous le fer des septembriseurs, nombre immense sans doute, mais que l'esprit de parti a grossi considérablement.

Le 4 septembre, un ordre du conseil de surveillance signé : Panis et Sergent, enjoignit « de faire enlever les « corps morts, de laver et nettoyer « toutes les taches de sang, particulièrement dans les cours, chambres, escaliers de l'Abbaye. »

Le lendemain 5, les barrières furent ouvertes, et, le 6, le conseil général

(*) Buchez et Roux, tome XVII, page 4

la commune délivra sur le trésorier de la ville un mandat de 1,463 livres « pour le salaire de toutes les personnes qui *avaient travaillé*, au péril de « leur vie, à *conserver la salubrité de « l'air* pendant les journées de septem« bre, ainsi que de ceux qui avaient « présidé à ces opérations. » Enfin, le même jour, les membres du conseil, ayant le maire à leur tête, se rendirent à la Force, « pour rappeler le peuple à « l'exécution de la loi qui protége les « personnes et les propriétés. » C'était la fin officielle du désordre.

Quelques villes de province eurent aussi leurs journées de septembre. A Reims, huit personnes furent tuées. Quatorze détenus furent massacrés à Meaux par des hommes appartenant aux dernières classes du peuple. Onze périrent à Lyon. Une troupe de volontaires, levée dans les sections de Paris, alla à Orléans pour enlever et transférer à Versailles les prisonniers que la haute cour d'Orléans devait juger. En arrivant à Versailles, le 9 septembre, quarante-deux de ces prisonniers furent tués (*). A Gisors, le duc de la Rochefoucauld de la Rocheguyon, traversant la ville en voiture, fut tué d'un coup de pavé lancé par un homme du peuple.

Pendant ces fatales journées, l'assemblée législative s'occupa des mesures de salut public, et sembla ne pas entendre les gémissements des victimes immolées « par la juste vengeance du peuple, » suivant l'expression de Tallien, dans la séance du 2 septembre. La presse s'émut fort peu aussi de ces massacres : le *Moniteur* et *les Révolutions de Paris* les approuvèrent; les autres journaux en parlèrent à peine.

Plus tard, les partis se firent une arme de ces sanglantes journées; ils s'accusèrent mutuellement d'en être les auteurs, et la dénomination de *septembriseur* devint une injure que nul ne voulut accepter. Sans doute il n'y eut de vrais septembriseurs que ceux des membres du comité de surveillance qui ordonnèrent ces exécutions horribles, et ceux qui les accomplirent; mais la responsabilité des journées de septembre pèse sur la plupart des pouvoirs publics de cette époque, sur les ministres, qui les préparèrent, et ne firent rien pour les rendre moins terribles; et aussi sur l'assemblée législative dont la majorité girondine les laissa faire, et repoussa par l'ordre du jour la proposition que lui fit Chabot, au nom de la minorité démocratique, de se porter en masse aux prisons, pour y faire cesser les massacres.

(*) Voy. DANTON, t. VI, p. 339.

SEPTIMANIE. Sidoine Apollinaire est le premier écrivain qui ait employé, dans une lettre qu'il écrivait vers 473, le nom de Septimanie. Sous ce nom, il entendait les sept cités que le patrice Constance avait cédées, en 419, aux Wisigoths, avec l'autorisation de l'empereur Honorius. Ces cités étaient celle de Toulouse et les six qui composaient la première Aquitaine, savoir : Bordeaux, Poitiers, Saintes, Angoulême, Périgueux et Agen. Le nom de Septimanie et celui de Gothie furent donnés plus tard à tous les pays dont les Wisigoths s'emparèrent dans la Gaule; puis, lorsque ces peuples eurent perdu la plus grande partie de leurs conquêtes, il demeura affecté à la province Narbonnaise, qu'ils conservaient seule en deçà des Pyrénées, excepté toutefois le diocèse de Toulouse, que Clovis leur enleva en 507, après la bataille de Vouillé.

Les Francs leur ayant ensuite enlevé les villes d'Uzès et de Lodève, il ne leur resta plus en deçà des Pyrénées que celles de Narbonne, Béziers et Agde. Ayant conquis plus tard Carcassonne, Maguelonne et Agde, ils les firent ériger en évêchés pour remplacer les trois qu'ils avaient perdus; puis, étant rentrés en possession de la ville de Lodève, ils donnèrent à l'ensemble de ces huit cités l'ancien nom de Septimanie, qui, à proprement parler, ne leur convenait plus. Lorsqu'ils eurent transporté le siége de leur monarchie au delà des Pyrénées, la Septimanie fut censée faire partie de l'Espagne, et en France on la nomma *Espagne citérieure*, tandis qu'en Espagne on lui donnait le nom de *province de Gaule*, parce que c'était la seule que les Wisigoths possédassent dans cette contrée.

Liuva, gouverneur de cette province, nommé roi des Wisigoths en 567, après la mort d'Athanagilde, fixa à Narbonne le siége de son gouvernement. En 569,

il partagea la royauté avec son frère Leuvigilde, et lui céda les provinces situées au delà des Pyrénées, ne se réservant pour lui que les cités composant son ancien gouvernement. Mais à sa mort, en 572, Leuvigilde réunit la Septimanie aux pays qu'il possédait en Espagne et reconstitua l'unité de la monarchie que son frère avait rompue en sa faveur.

Les Sarrasins, après avoir, à la bataille de Tarifa, livrée le 27 août 712, consommé la ruine du royaume des Wisigoths en Espagne, franchirent les Pyrénées; et la Septimanie, après huit ans d'abandon et d'anarchie, fut forcée de subir leur joug. En 737, Charles-Martel porta la guerre dans cette province, et y gagna une grande bataille; mais il se contenta de la ravager, et les Sarrasins y rétablirent leur autorité. Pepin le Bref, aussi heureux mais plus persévérant, s'empara en 760 de plusieurs villes, dans lesquelles divers seigneurs wisigoths, profitant des divisions qui régnaient alors parmi les Maures, s'étaient cantonnés et avaient formé de petites souverainetés indépendantes. Il les réunit successivement à ses États et finit par délivrer complétement le midi de la France de la domination des Sarrasins.

Peu avant sa mort, il partagea ses États entre ses fils Charles et Carloman, et la Septimanie fit partie des provinces qui furent données au second. Carloman étant mort en 771, la Septimanie passa sous le pouvoir de son frère, qui, en 778, la détacha de son domaine, pour en constituer, avec d'autres territoires, le royaume d'Aquitaine, qu'il rétablit en faveur de son fils Louis le Débonnaire. Ce dernier ayant, en 817, à l'imitation de son père et de son aïeul, partagé ses provinces entre ses fils, la Septimanie fut détachée du royaume d'Aquitaine, érigée en duché, comprise dans le lot de Lothaire, et confiée au gouvernement de Béra, Wisigoth de naissance, déjà comte particulier de Barcelone depuis 801. Ce duché, auquel on donna aussi le nom de royaume, et qui comprit la Septimanie propre en deçà des Pyrénées, et la Marche espagnole située au delà de ces montagnes, eut cruellement à souffrir, en 859, d'une invasion des Normands, qui, ayant fait une descente près de Narbonne, ass[iégèrent] cette ville, la prirent et ne l'ab[an]donnèrent qu'après l'avoir livrée à tou[tes] les horreurs du pillage.

Charles le Chauve, en 864, sépara [de] ce duché la Marche d'Espagne, pour former le marquisat ou comté de Bar[ce]lone. La Septimanie, érigée aussi [en] marquisat, conserva jusqu'au douziè[me] siècle son ancien nom, concurremm[ent] avec celui de Gothie. Elle avait Narbo[nne] pour capitale, et comprenait les dio[cè]ses de Narbonne, Saint-Pons et Al[by] (qui n'en formaient qu'un), Bezi[ers,] Agde, Lodève, Maguelonne, Nî[mes] et Elne en Roussillon, dont chaque [cité] était gouvernée par un comte. Le m[ar]quisat de Septimanie ne subsista cep[en]dant que jusqu'en 918, et Guillau[me] le Pieux, duc d'Aquitaine, en fut le d[er]nier investi. Après sa mort, il passa d[ans] la maison de Toulouse, et le comté d[e ce] nom ayant été réuni à la couronne, [en] 1272, la Septimanie suivit sa fortu[ne].

SEQUANI, peuple gaulois dont le t[er]ritoire forme aujourd'hui le départem[ent] de l'Ain. Leur capitale était *Veso[ntio]* (auj. *Besançon*).

SERCEY (Pierre-César-Charles-G[uil]laume, marquis de) entra dans la ma[rine] en 1766, et fit plusieurs voyages d[ans] l'Inde et aux Terres Australes. En 1[7..] il était embarqué sur *la Belle Poule*, [et la] commanda même par intérim, [le] siége de Pensacola lui valut le grad[e de] lieutenant de vaisseau et la croi[x de] Saint-Louis. Il était second sur *la N[ym]phe* lorsque, en 1782, cette frégate s['em]para du vaisseau *l'Argo* après un com[bat] opiniâtre. Il fut élevé en 1793 au g[rade] de contre-amiral, plaça son pavillo[n sur] *l'Éole*, rassembla les navires de la [sta]tion de Saint-Domingue, et les ram[ena] aux États-Unis. La révolte des noir[s, à] laquelle il s'opposa, le fit mettre [hors] la loi par les commissaires Santhon[ax et] Polverel; mais il ne s'en inquiéta g[uère,] et s'attacha à sauver le riche convo[i qui] lui était confié. Vers la fin de 1793, il [ren]tra en France, et fut, comme noble, [rayé] du cadre de la marine. Mais il fut rap[pelé] en 1795, et chargé du commandem[ent] de la station des Indes. La républi[que,] obérée par les dépenses de la gu[erre] qu'elle soutenait alors contre l'Eu[rope] entière, laissait souvent ses défens[eurs]

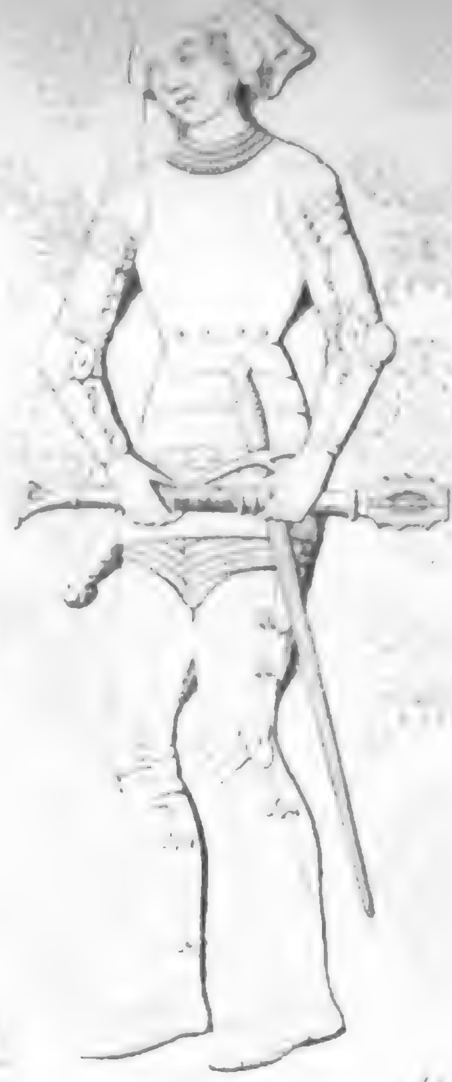




Saint Louis, Sergent d'Armes







Vernier del. — Lemaitre direxit

Religieux, Sergents d'armes

sans argent et sans vêtements. C'est ce qui arriva à Sercey, qui fut forcé de payer ses équipages avec les prises faites sur l'ennemi. Le 9 septembre 1796, sa division, composée des frégates *la Forte*, *la Cybèle*, *la Vertu*, *la Seine*, *la Prudence* et *la Régénérée*, désempara complétement deux vaisseaux anglais de 74, qui avaient pour mission de la détruire. La fuite seule déroba ces vaisseaux au feu roulant des frégates françaises. Sercey empêcha ensuite les Anglais de s'emparer de Batavia, et fournit pendant une année aux besoins de cette colonie, dans laquelle un rigoureux blocus avait fait naître la famine. En mai 1799, il entra à l'île de France malgré la croisière anglaise, qui était forte de deux vaisseaux et une frégate. A son retour en France, le premier consul l'accueillit avec distinction, et le nomma commandeur de la Légion d'honneur. Il fut, en 1814, l'un des commissaires chargés d'aller à Hartwell, offrir à Louis XVIII les félicitations de la marine, et obtint alors le grade de vice-amiral et celui de grand officier de la Légion d'honneur; il fut admis à la retraite en 1832.

Sergent d'armes. Le nom de sergent est un des plus anciens de notre langue militaire. Nous voyons dans Rigord et dans Guillaume le Breton, historiographes du roi Philippe Auguste, qu'on le donnait à tous ceux qui étaient dans le service, soit d infanterie, soit de cavalerie, et n'étaient ni gens d'armes, ni écuyers, ni archers, ni dans le corps des ribauds, ni dans quelques autres qui portaient des noms particuliers; et qui d'ailleurs n'étaient ni goujats, ni vivandiers, ni du nombre des autres hommes de toute espèce qui avaient coutume de marcher à la suite des armées. Quand le nom de *soudoyers* ou *soldats* eut été généralement adopté pour désigner les gens de guerre, celui de sergent cessa d'être en usage, dans son acception générale et absolue, et ne se donna plus qu'au sous-officier chargé de veiller sur la conduite des soldats et de leur enseigner le maniement des armes.

Quant aux sergents d'armes, *servientes armorum*, c'était une garde instituée par Philippe Auguste pour veiller à la sûreté de la personne du roi. Leurs armes étaient la masse, l'arc et les flèches. Cette garde, qui était d'abord assez nombreuse, fut diminuée par Philippe de Valois, puis supprimée par Charles V, pendant la captivité du roi Jean son père.

Sergent de ville. Dès que les communes furent instituées en France, il fallut aux officiers municipaux, principalement lorsqu'ils eurent la police au nombre de leurs attributions, des agents pour surveiller l'exécution de leurs ordonnances, constater les contraventions et les délits, réprimer les désordres et arrêter les délinquants. Ces agents furent appelés *valets* ou *sergents de ville*. Chaque centre de population en eut un nombre proportionné au chiffre de ses habitants et à l'étendue de son territoire. C'étaient presque toujours d'anciens bas-officiers ou soldats.

La révolution abolit cette institution comme elle en abolit beaucoup d'autres, et pendant longtemps la police de surveillance et de sûreté fut faite d'une manière occulte, par des hommes que ne distinguait aucun caractère particulier qui les fît reconnaître; de sorte qu'on pouvait se trouver tout à coup environné d'agents de police sans s'en apercevoir et sans s'en douter. Cette manière de procéder avait bien quelques avantages, elle rendait plus facile et plus prompte la capture des malfaiteurs; mais, quant à ce qui concernait la surveillance, elle avait des inconvénients de plusieurs espèces. Dans le temps de la restauration, M. Debelleyme, alors préfet de police, voulut que, dans cette partie de ses attributions, l'administration dont il était le chef se montrât à visage découvert; que les malintentionnés vissent et rencontrassent à chaque pas des hommes chargés de ne pas les perdre de vue, et que les citoyens eussent à leur disposition des défenseurs avoués, faciles à reconnaître à leur costume, et toujours prêts à les secourir au besoin. A cet effet, il rétablit à Paris l'institution des sergents de ville, et partout on se hâta de l'imiter.

Le nombre de ces mainteneurs de la paix publique fut d'abord fixé à deux cent cinquante, puis porté à trois cents. Ils sont répartis en dix-sept brigades, savoir: douze brigades d'arrondissement, composées de seize ou dix-sept hommes, quelquefois de douze suivant l'é-

tendue et la population de l'arrondissement, et offrant un effectif de cent quatre-vingts hommes; une brigade chargée de la police des voitures, et composée de vingt hommes, et quatre brigades dites centrales, formées chacune de vingt-cinq sergents, ce qui, pour total général, donne le nombre trois cents, que nous avons mentionné plus haut.

Dans les départements, les sergents de ville sont aux ordres de l'autorité municipale; à Paris, ils sont sous l'autorité du préfet de police. Les uns et les autres, ceux de Paris et des départements, doivent obéir aux réquisitions des commissaires de police et officiers de paix; ils sont assermentés et font des rapports auxquels il est ajouté foi en justice jusqu'à inscription de faux. Ils font aussi la police de sûreté, et quand il s'agit de prendre des malfaiteurs en flagrant délit, ils sont, comme les gendarmes, autorisés à quitter leur uniforme.

SERGENTERIE. On donnait en Normandie ce nom à des fiefs nobles patrimoniaux et héréditaires qui passaient aux filles comme aux fils, dont l'exercice pouvait être affermé, et dont les propriétaires, soit hommes, soit femmes, devaient foi et hommage. La création des sergenteries était aussi ancienne que celle des autres fiefs dans cette province. C'était la récompense militaire, *prædia militaria*, des premiers guerriers qui avaient conquis la Normandie. Leurs anciennes fonctions étaient de maintenir par la force des armes le droit de justice dans toute sa splendeur; c'est pourquoi ils étaient nommés *sergents nobles du plaid de l'épée* ou *sergents de la querelle*.

Les priviléges des sergents nobles consistaient dans le droit d'assister, de donner leur avis et d'avoir une place honorable aux séances de l'Échiquier, qu'eux seuls pouvaient *semoncer* ou *convoquer*. Ils jugeaient provisoirement dans les affaires ordinaires, recevaient les plaintes, faisaient les informations, citaient et ajournaient les parties devant le duc ou la cour de l'Échiquier. Dans les temps modernes, leurs fonctions dans cette province avaient été fixées par le titre 13 du règlement du parlement de Normandie, approuvé par lettres patentes du 17 juin 1769.

Les sergenteries étaient très-communes dans l'Augoumois, le Poitou, l'Anjou, le Maine, le Perche, et dans les autres pays qui avaient été autrefois sous la domination des Anglais; cependant il n'en est question dans aucune des coutumes de ces provinces. Les propriétaires des sergenteries ne les exerçaient point ordinairement par eux-mêmes; ils en louaient, sous leur responsabilité, l'exercice à des commis, et l'on ne pouvait avoir recours contre eux qu'après avoir discuté ces derniers.

La loi du 4 août 1789 supprima les sergenteries avec les autres institutions féodales.

SERMENT POLITIQUE. La mobilité des gouvernements qui se sont succédé en France depuis un demi-siècle a porté une atteinte très-regrettable à l'importance et à la valeur du serment politique. On a vu tant d'hommes, tant de hauts fonctionnaires, prêter serment de fidélité à des principes opposés, l'intérêt personnel s'est si bien trouvé de ces secrets accommodements avec la conscience, que cet acte solennel est devenu une simple formalité, et qu'il est à peu près généralement convenu que le serment n'oblige plus que les hommes assez naïfs pour avoir une foi politique, pour se croire engagés envers un gouvernement par ce mot consacré : *Je jure*.

Est-ce là un des nombreux progrès que l'esprit et le cœur humain ont faits depuis notre grande période révolutionnaire? ou ce mépris de la foi jurée, de cette chose sainte jadis, devenue aujourd'hui banale et ridicule, n'est-il pas un malheur public, le signe d'une décadence morale?

Faut-il se dire que le serment politique, si tous les hommes y étaient fidèles, aurait pour objet d'enrayer la marche de la civilisation, d'éterniser les mauvais gouvernements? que l'esprit humain, essentiellement mobile, modifiant toutes choses autour de lui, les mœurs, les lois et les institutions, ce serait aller contre notre propre nature et contre la loi du mouvement des sociétés, que de s'imposer l'obligation d'une fidélité qui serait nuisible au développement des peuples comme à celui des individus?

Ou bien, prenant le serment dans toute son antique et religieuse majesté, faut-il considérer l'honneur, la dignité, la moralité même de celui qui le prête, tellement liés à la fidélité, qu'il ne puisse y forfaire sans se dégrader et s'avilir?

Entre ces deux termes absolus le choix ne saurait être douteux. La vérité est une et éternelle : la foi du serment, quelque jeu qu'on en fasse, ne cessera pas d'être une chose sainte, dont nul n'abusera impunément. Dans la vie privée, tout homme de cœur se croit étroitement engagé par sa *parole d'honneur* (magnifique expression!) donnée sans solennité, sans témoin. Chez le peuple, parmi les classes ouvrières, ignorantes, que la bourgeoisie dédaigne ou traite en grande dame, ce genre d'*honneur* est peut-être la seule religion qui soit restée debout, la seule qui les sauvera de l'abrutissement et les fera un jour grandes et glorieuses. Pourquoi donc ce qui est juste et bon dans la vie privée deviendrait-il tout à coup chose méprisable dans la vie politique? Y aurait-il deux poids et deux mesures pour la vérité? Et parce qu'au lieu de s'appliquer aux intérêts, à l'avenir d'un seul individu, le serment s'appliquera aux intérêts sociaux, à l'avenir d'un peuple, faudrait-il le considérer comme une simple affaire de forme, comme une promesse avec restriction jésuitique, que les plus vaines, les plus étroites considérations permettraient d'effacer un jour?

Non! nous ne le pensons pas. La sainteté du serment, même politique, n'est pas chose que l'on puisse profaner ainsi. Une fois prêté, il faut le tenir. Si le progrès des idées modifie autour de vous les formes de gouvernement ou en provoque de nouvelles, n'ayez pas l'orgueil de vous croire indispensables, d'autres hommes sauront les développer et les appliquer. Mais l'intérêt personnel, les passions humaines s'accommodent peu de cette sévérité de principes; et Dieu sait sous quels merveilleux arguments, sous quelles généreuses apparences cet intérêt et ces passions se drapent et cachent leur laideur.

Il serait curieux de faire l'histoire philosophique et anecdotique du serment pendant nos dernières années; mais ce n'est pas ici le lieu d'une pareille étude; nous dirons, pour conclure, que rien à nos yeux ne saurait attenuer la sainteté du serment et soustraire aux obligations qu'il impose. Si la fidélité au serment politique est réellement un obstacle au progrès des sociétés, pourquoi traiter légèrement une institution aussi sacrée? Pour notre part, nous ne savons pas quelle sécurité peut offrir au gouvernement actuel le serment de ses fonctionnaires, surtout quand il songe aux serments qui entourèrent la constitution de 93, celle de l'an III, celle de l'an VIII, et l'empire et la restauration, et les cents jours et les Bourbons de 1815. Quand une chose est aussi complétement inutile, nous ne concevons guère qu'on puisse y tenir tant.

Serment du jeu de paume. De tous les serments que la révolution francaise et les gouvernements qui sont nés d'elle ont recueillis depuis un demi-siècle, le plus grave, le plus solennel, le seul peut-être qui ait été tenu, fut sans contredit celui du *Jeu de Paume*. Rappelons en quelques mots les circonstances qui provoquèrent la réunion des députés dans un lieu ordinairement destiné à de moins graves débats, et qui fut témoin d'un spectacle magnifique, celui de l'union et de la concorde de ces hommes énergiques que de si ardentes querelles allaient bientôt diviser.

La réunion des états généraux, imprudemment provoquée par la cour, venait d'assembler autour du trône de Louis XVI l'élite de la nation. La bourgeoisie y avait envoyé des hommes encore inconnus, mais dont les noms étaient destinés à un grand retentissement. On crut que ces députés du peuple, intimidés par l'appareil de la puissance royale, fléchiraient devant elle et se laisseraient traiter en mineurs par la noblesse et le clergé. Mais, dès le début, il fut facile de prévoir ce que préparait de difficultés et d'obstacles la vigueur de ce tiers état qui n'*était rien* et qui allait *être tout*.

Les deux ordres de la noblesse et du clergé, pour conserver leur supériorité sur le tiers et la direction des affaires ainsi que la majorité des votes, voulaient que les états délibérassent par ordre et non par tête. La première question, celle de la vérification des pouvoirs,

présenta cette difficulté. Les députés du tiers voulaient que la vérification se fît en commun; les deux autres ordres voulaient la faire séparément, chacun dans son sein. Le tiers persista, et conjura le clergé, « au nom du Dieu de « paix et dans l'intérêt national, de « se réunir lui. » Le roi proposa un plan de conciliation; les bourgeois furent inflexibles, et soutinrent ce premier choc, le plus difficile peut être, avec une fermeté et une intelligence de la vie politique qui étonnèrent les hommes d'État eux-mêmes.

Les difficultés se prolongeaient, le tumulte naissait dans Paris; le désordre de l'administration enhardissait l'audace des malfaiteurs; la disette se faisait sentir : chaque jour perdu entraînait de nouveaux malheurs. Le 12 juin, sur la proposition de Sieyes, le tiers état invita les deux autres ordres à se réunir à lui pour « concourir et se soumettre « à la vérification commune des pou« voirs, » puis sur leur refus d'accéder à cette demande, il s'assembla, vérifia les pouvoirs de ses membres, et, le 17 juin, rejetant le nom d'*états généraux,* qui rappelait les institutions caduques et les désordres de la royauté, la réunion prit celui d'*assemblée nationale*.

Le roi et la nation furent informés, par une adresse, de cette décision; et avant de se séparer les membres de l'assemblée firent un premier serment, celui de « remplir avec zèle et fidélité « les fonctions dont ils étaient chargés. »

Tant de résolution, tant de fermeté, une audace si calme, effrayèrent la cour. Le clergé subit l'ascendant de ce pouvoir nouveau qui sortait du peuple et parlait *au nom du Dieu de paix,* et le lendemain, à la majorité de 149 voix contre 115, il décréta sa réunion au tiers état. Cette défection irrita les têtes insensées de la cour, qui ne crurent pas à l'importance, à la grandeur de ce mouvement qui allait les entraîner. Il fut décidé que le roi, en séance royale, mettrait les députés à la raison et casserait tous leurs décrets. Necker et les hommes sensés s'alarmèrent de cette résolution; le coup d'État n'en fut pas moins fixé au 23 juin; et en attendant ce jour, la cour fit fermer la salle des séances. Bailly, président de l'assemblée, fut officiellement averti de cette décision dans la nuit du 20 juin, par le garde des sceaux. Mais aux yeux des députés, le pouvoir ne résidait plus déjà dans l'autorité royale; il n'y avait plus à leurs yeux qu'une souveraineté, celle du peuple agissant par ses mandataires. L'assemblée se rendit donc le lendemain au lieu des séances; elle en trouva la porte fermée et défendue par des troupes. Bailly protesta, au nom de ses collègues, contre cet attentat à la souveraineté, à la liberté de l'assemblée nationale; et ni l'aspect de la force, ni les railleries des courtisans, qui des fenêtres de leurs palais riaient de la déconvenue de *messieurs du tiers*, rien ne déconcerta ces hommes qui avaient conscience de la mission que le pays leur imposait.

Les avis furent partagés d'abord sur le choix d'un lieu de réunion. *Au Jeu de Paume!* cria une voix heureusement inspirée. Au Jeu de Paume! cria-t-on de toutes parts; et l'assemblée, grave et silencieuse, suivie d'une foule enthousiaste, traversa les rues de Versailles, et se rendit au local désigné, dans la rue qui porte encore ce même nom *du Jeu de Paume*.

La salle était nue et sans siéges; une vieille table de sapin fut apportée. Mounier, du Dauphiné, proposa à l'assemblée de « se lier au salut public et aux inté« rêts de la patrie par un serment so« lennel. » Bailly rédigea aussitôt la formule de ce serment, et, montant sur la table : « Nous jurons, dit-il, de ne « jamais nous séparer de l'assemblée « nationale, et de nous réunir partout « où les circonstances l'exigeront, jus« qu'à ce que la constitution du royau« me soit établie et affermie sur des « fondements solides. »

Ces paroles furent prononcées au milieu d'un silence profond; et à peine Bailly eut-il cessé de parler, que tous les bras se tendirent vers lui, et ce cri *Nous le jurons!* répété par toutes ces voix émues, retentit en longs échos et fut répété par la foule qui se pressait autour de l'enceinte et battait des mains avec enthousiasme. Un noble, un grand sentiment animait tous ces cœurs, toutes ces âmes généreuses; il n'y avait alors ni ambition, ni soif de pouvoir, ni esprit de parti; il n'y avait q

des députés passionnés pour la liberté, la dignité du peuple et la régénération de la France. Le bonheur éclairait toutes ces figures; ces hommes, la veille inconnus l'un à l'autre, s'embrassaient et se serraient les mains avec effusion.

L'assemblée ne se réunit plus dans ce local : le lendemain, les princes et leurs courtisans, qui ne prenaient rien de cela au sérieux, croyant faire une bonne espièglerie, retinrent la salle du Jeu de Paume, et vinrent y jouer en effet. L'assemblée nationale se réunit alors dans l'église Saint-Louis.

Il y a dans tous les événements graves de curieux rapprochements. Pourquoi l'acte le plus solennel, le plus imposant de la révolution, a-t-il été accompli dans un local destiné à un amusement, au jeu de paume? L'usage si déplorable, que l'on a fait depuis lors, du serment politique ne rappelle-t-il pas involontairement à l'esprit que le lendemain même de cette séance, de ce serment mémorable, des jeunes gens jouaient à la paume au lieu même où venait d'être jurée la régénération sociale de la France? Ce serment n'aurait-il pas laissé prévoir à un observateur attentif, que la plupart des successeurs des hommes qui le prêtaient se feraient un jeu du serment?

SERRE (Hercule, comte de), né à [illegible], en 1777, émigra en 1791, servit comme soldat dans l'armée de Condé; rentra en France à la faveur de l'amnistie de 1802; se fit alors avocat à Metz; il fut nommé premier président de la cour impériale de Hambourg, et obtint à la restauration la présidence de la cour royale de Colmar. Élu député en 1815, il parut souvent à la tribune, et défendit avec un grand talent le ministère contre la majorité de la chambre introuvable. Lorsque l'ordonnance du 5 septembre 1816 et les élections qui la suivirent eurent débarrassé le ministère de cette chambre réactionnaire, il prit place dans la nouvelle majorité, fut porté à la présidence, que venait de quitter M. Pasquier, et remplit ces importantes fonctions avec une remarquable impartialité. A la session suivante (1817), il fut encore nommé président de la chambre; mais sa nomination fut accueillie par la majorité avec moins de faveur; et elle le prouva en rejetant avec de nombreux murmures une proposition présentée par lui sur la réforme du règlement. Il fut, à la session de 1818, écarté de la présidence par le ministère, qui lui donna M. Ravez pour successeur; mais, à la fin de la même année, lors de la retraite du duc de Richelieu, il fit partie de la nouvelle administration comme ministre de la justice.

Il débuta par défendre avec talent la loi des élections du 5 février 1817, que menaçait une proposition déjà adoptée par la chambre des pairs, et présenta sur la police de la presse trois lois de nature à satisfaire aux exigences du parti libéral. On sait qu'une des améliorations consacrées par cette législation nouvelle consistait à remettre au jury l'examen de tous les délits commis par voie de la presse. Comme administrateur, le garde des sceaux ne mérita pas moins d'éloges; personne encore n'avait montré autant de zèle que lui pour rendre la magistrature indépendante et honorable, en y appelant les sujets les plus distingués par leurs lumières et leurs vertus. En un mot, la première moitié de la session suffit pour rendre populaire le nouveau ministère; mais, hélas! il devait bientôt trahir toutes les espérances de ses amis. On s'aperçut pour la première fois de son changement à la véhémence extrême qu'il déploya contre les bannis qui demandaient leur rappel; et bientôt sa conduite devint inexplicable. Enfin, le 20 novembre 1819, les ministres qui voulaient conserver la loi des élections furent obligés de faire place aux adversaires de cette loi; et de Serre, qui resta au conseil, prit part à tous les projets de ceux-ci. L'assassinat du duc de Berry leur offrit bientôt un prétexte pour calomnier les libertés publiques et mettre en avant un système qui leur fût franchement hostile. De Serre était alors absent de Paris pour des raisons de santé; il ne reparut à la tribune que pour défendre tout ce qu'il avait naguère combattu et combattre tout ce qu'il avait défendu : quoique malade, il remplit cette tâche avec une vigueur étonnante de zèle et d'éloquence. Son administration se ressentit aussi de la

violence et de l'aigreur qu'il venait chaque jour apporter et accroître à la tribune dans la lutte qu'il y soutenait contre ses anciens amis : le chef de parti paralysa chez lui les bonnes intentions du chef de la justice. Enfin de Serre, que n'appuyait plus aucun parti, aucun intérêt; mal soutenu, ou plutôt embarrassé par ses nouveaux amis, tomba sous les efforts réunis de la droite et de la gauche (1821).

Le lendemain de sa chute, il alla, dans la chambre des députés, s'asseoir au centre droit. Il employa encore une fois sa parole éloquente à défendre les droits du jury sur les questions relatives aux délits de la presse, et le fantôme de son ancienne popularité alarma peut-être le nouveau ministère; car on s'empressa de l'envoyer en ambassade à Naples (1822). Ce fut dans cet exil qu'il passa ses derniers jours, regrettant la France, censurant l'administration dont il consentait cependant à être l'agent, et ne pardonnant point au côté gauche, qu'il avait lui-même délaissé. Il mourut sur cette terre étrangère en 1824.

SERRES (Olivier de), seigneur du Pradel, né à Villeneuve-de-Berg, dans le Vivarais, en 1539, mérita l'estime particulière de Henri IV par un ouvrage souvent réimprimé, et qui lui a valu le nom de *père de l'agriculture française*. La meilleure édition de ce livre est celle qui a été donnée par la Société d'agriculture de Paris en 1804, sous ce titre : *Le Théâtre d'agriculture et ménage des champs, augmenté de notes et d'un vocabulaire*, 2 gros vol. in-4°, avec un portrait. On ne connaît aucune particularité de la vie d'Olivier de Serres, si ce n'est que les habitants de son canton le chargèrent, en 1561, d'aller à Genève demander à Calvin un ministre de l'Évangile. Il mourut en 1619, après avoir vu publier la 8e édition de son livre. La France lui doit le premier essai de la culture de la soie; ce fut par ses conseils que Henri IV fit amener à Paris, en 1601, plus de 15,000 plants de mûriers, qui furent plantés dans divers lieux, et notamment dans le jardin des Tuileries. Un monument a été érigé en 1804 à Olivier de Serres, sur la place de Villeneuve-de-Berg, par les soins de M. Caffarelli, alors préfet de l'Ardèche, et une médaille a été frappée en son honneur par la Société d'agriculture de la Seine.

Jean de SERRES, *Serranus*, frère aîné du précédent, né vers 1540, à Villeneuve-de-Berg, embrassa la carrière évangélique, alla, lors des massacres de la Saint-Barthélemy, chercher un asile à Lausanne, puis revint à Nîmes, où il exerçait les fonctions du pastorat et celles de professeur en théologie, lorsqu'il fut député par les églises du bas Languedoc au synode de Vitré. Il fut ensuite employé plusieurs fois pour les affaires des protestants, tant dans l'intérieur du royaume que dans les pays étrangers; assista comme député de la principauté d'Orange au synode de Saumur, en 1596; reçut de Henri IV, l'année suivante, le titre d'historiographe de France, et mourut à Genève en 159. On a de lui une histoire des guerres de religion en France, de 1557 à 1576, intitulée : *Commentariorum de statu religionis et reipublicæ in regno Galliæ libri quindecim*, 1571-73, 2 vol. in-8° et un grand nombre d'ouvrages de théologie.

SERRURIERS. La communauté des serruriers de Paris avait reçu en 1411, de Charles VI, des statuts qui furent confirmés par François Ier en 1545, et par Louis XIV en 1650. L'apprentissage de la profession était de cinq ans, qui devaient être suivis de cinq ans de compagnonnage. Le brevet coûtait 30 livres et la maîtrise 800 livres.

Aucun maître, compagnon et apprenti ne pouvait faire ouverture de serrures, de portes d'entrée, de portes de cabinets, de coffres-forts, et autres, hors de la présence du propriétaire de la chose ou du locataire de l'appartement, sous peine de punition corporelle. Il leur était défendu, sous peine de mort, de faire ou forger, sur des modèles de terre ou de cire, des clefs sans avoir la serrure, et de fabriquer des machines, ustensiles, outils et balanciers pouvant servir au faux-monnayage.

SERULLAS (George-Simon), né à Pontcin près de Thoissey (Ain), fut le condisciple de Bichat, répondit, en 1793, à l'appel de la patrie menacée par la coalition, et fut attaché, comme

pharmacien militaire principal, au corps commandé par le général Ney. Il fit toutes les campagnes d'Italie, d'Allemagne et de Russie; fut nommé, à la paix, pharmacien en chef de l'hopital de Metz; changea, en 1825, cette place contre celle de pharmacien en chef du Val-de-Grâce; fut ensuite élu membre de l'Académie des sciences; et venait d'être nommé professeur de chimie au Muséum d'histoire naturelle, lorsqu'il mourut du choléra en 1832.

Serurier (Jeaume-Mathieu-Philibert, comte), né à Laon, en 1742, entra au service en 1755, comme lieutenant de la milice de cette ville, et passa, en 1759, comme enseigne dans le régiment de Beauce, avec lequel il fit ses premières armes dans la guerre de Hanovre. Il fut blessé à Warbourg en 1760, fit la campagne de 1762 en Portugal, celle de 1771 en Corse, et était parvenu en 1789 au grade de major. Il adopta avec enthousiasme les principes de la révolution, passa rapidement par les grades de colonel et de général de brigade, fut envoyé en 1794, en qualité de général de division, à l'armée des Pyrénées; passa en 1796 à l'armée des Alpes, se fit remarquer en diverses rencontres sous Kellerman et Scherer; mais se distingua surtout l'année suivante, sous les ordres de Bonaparte, à Saint-Michel, à Vico, où il fit prisonniers quinze cents Piémontais, au passage du Mincio et au déblocus de Mantoue, où il défendit contre Wurmser le poste de la Favorite. (Voy. ce mot.) A la fin de cette campagne, il fut nommé commandant de Venise, puis de Lucques, où le directoire le chargea d'établir un gouvernement provisoire. Il fut moins heureux sous les ordres de Scherer, en 1799 : sa division, s'étant laissé emporter à la fausse attaque de Vérone, fut assaillie par un corps nombreux d'Autrichiens et forcée de se retirer après avoir perdu quatre mille hommes. Se trouvant ensuite isolé après la perte de la bataille de Cassano, Serurier fut forcé de capituler à Verderin, le 28 avril 1799. Rentré en France sur parole, il se trouvait à Paris lorsque Bonaparte revint d'Égypte, et eut une grande part aux événements du 18 brumaire. Napoléon l'en récompensa en le faisant entrer au sénat, et en le nommant gouverneur des Invalides; et, devenu empereur, il le fit comte, maréchal, grand officier de la Légion d'honneur, et le nomma, en 1809, commandant de la garde nationale de Paris. A la première restauration Louis XVIII le fit pair de France; mais il accepta de l'empereur la même dignité pendant les cent jours, et fut en conséquence exclu de la chambre haute à la seconde restauration; on lui retira même alors le gouvernement des Invalides, qui fut donné au duc de Coigny. Il mourut en 1819.

Servage, condition intermédiaire entre la servitude et la liberté, affectant le droit de travailler et d'acquérir, longtemps commune en France, puis exceptionnelle, et complétement abolie à la fin du dix-huitième siècle.

I. DES CAUSES QUI ONT REMPLACÉ L'ESCLAVAGE PAR LE SERVAGE.

§ 1. *Le christianisme.*

Le christianisme, en reconnaissant un même droit pour toutes les créatures faites à l'image de Dieu, mit par cela même l'esclavage en demeure de disparaître des sociétés humaines. Saint Paul disait : « Nous avons tous été baptisés dans le « même esprit, pour n'être tous ensem- « ble qu'un même corps, soit juifs, soit « gentils, soit esclaves, soit libres(*). » Mais l'affranchissement apporté par le christianisme aurait produit un immense bouleversement, s'il n'avait pas été accompli d'une manière graduelle et progressive; l'Église fut d'abord obligée de le retenir : saint Jérôme nous apprend que les esclaves de son temps se crurent tout à coup libres; cependant saint Paul avait écrit : « Que tous ceux qui « sont sous le joug de la servitude sa- « chent qu'ils sont obligés de rendre toute « sorte d'honneur à leurs maîtres, afin « de n'être pas cause que le nom et la doc- « trine de Dieu soient blasphémés(**). » Toutefois, vers l'année 324, le concile de Langres était encore contraint d'excommunier ceux qu'une piété trop ardente entraînait à prêcher aux es-

(*) *Première Épître aux Corinthiens*, chap. XII, vers. 13 Voy. aussi l'*Épître aux Galates*, III, 26, 27, 28; et celle *aux Colossiens*, III, 112.

(**) *Première Épître à Timothée*, VI,

claves le droit de secouer la domination de leurs maîtres.

L'Église s'opposa ainsi à une abolition immédiate de l'esclavage; mais en même temps, ce qu'elle ne voulait pas précipiter, elle le prépara pour en assurer avec certitude le succès. C'est de la sorte que se produisent d'abord avec les préceptes d'obéissance pour les esclaves, les recommandations de douceur pour les maîtres : « Et vous, maî-« tres, disait saint Paul, agissez avec af-« fection envers vos esclaves; ne les « traitant point avec menaces, sachant « que vous avez les uns et les autres un « maître commun dans le ciel, devant « qui il n'y a point d'acception de per-« sonnes (*). »

L'Église, retenant les esclaves, ne se borna pas à modérer les maîtres; elle commença tout un système de mesures particulières, dont il serait trop long de donner le détail, mais qui, de prescriptions en prescriptions, est parvenu au terme que se propose le premier mot de la morale chrétienne, l'égalité fraternelle.

On peut réduire ces mesures à quatre chefs : 1° *adoucissement de l'esclavage;* 2° *protection des affranchis;* 3° *rédemption des captifs;* 4° *empêchement d'esclaves nouveaux*. Nous ne présenterons ici qu'une analyse succincte des actes les plus officiels de l'Église.

1° *Adoucissement de l'esclavage*. Le concile d'Elvire, année 305, canon 5, impose une pénitence de plusieurs années à la maîtresse qui maltraite son esclave.

Le concile d'Orange, année 441, canon 6, réprime la violence de ceux qui, pour se venger de l'asile accordé aux esclaves, s'emparent des biens de l'Église.

Le concile d'Epaone (Abbon), année 517, canon 34, excommunie le maître qui, de son autorité privée, frappe de mort son esclave; et dans son canon 39, il exempte de tout supplice corporel ou ignominieux l'esclave coupable qui s'est réfugié dans l'église. Le canon 34 du concile d'Épaone se trouve répété dans le canon 15 du dix-septième concile de Tolède, célébré en l'an 694.

(*) *Aux Éphésiens*, VI, 5 et suiv. Voy. *l'Épître aux Colos.* III, 24, 25; IV, 1.

Le cinquième concile d'Orléans, année 549, canon 22, crée plusieurs garanties de protection en faveur des esclaves réfugiés dans les églises.

Le concile de Merida, année 666, canon 15, ordonne aux évêques d'offrir dans leur conduite des exemples d'humanité envers les esclaves.

Le concile onzième de Tolède, année 675, canon 6, renouvelle des prescriptions analogues : on y trouve, à propos des condamnés à mort, ces belles paroles : « Dieu veut que le pécheur se « convertisse et vive (*convertatur* et « *vivat*). »

Le concile de Worms, année 868, canons 38 et 39, soumet à de longues pénitences le maître qui, de son autorité privée, a tué son esclave.

2° *Protection des affranchis*. — Le concile d'Orange, année 441, canon 7, réprime toute tentative faite contre la liberté des esclaves affranchis par l'Église, ou qui lui ont été recommandés par testament.

Le cinquième concile d'Orléans, année 549, canon 7, assure la liberté de ceux qui ont reçu le bienfait de la manumission dans les églises; celles-ci reçoivent l'injonction de se charger de la défense des affranchis.

Le second concile de Mâcon, année 585, canon 7, charge l'Église de la défense des affranchis, soit qu'ils aient été émancipés dans ses temples, soit qu'ils l'aient été par lettres, de testament, ou qu'ils aient gagné la liberté par prescription; il réprime l'arbitraire des juges par rapport aux affranchis; il ordonne que les évêques connaîtront des causes de ces derniers.

Le cinquième concile de Paris, année 614, canon 5, confie aux prêtres la défense des affranchis.

Le troisième concile de Tolède, année 589, canon 6, met sous la protections des évêques les affranchis recommandés à l'Église.

Le quatrième concile de Tolède, année 633, canon 72, charge l'Église de défendre la liberté et les biens des affranchis qui lui ont été recommandés.

Le concile d'Agde, année 506, canon 27, reconnaît parmi les fonctions de l'Église la protection des affran-

chis, sous la peine de l'excommunication.

3° *Rédemption des captifs.* — On lit dans le droit canonique, cause 12, question 2, canon 16, que l'Église, même désolée, doit mettre avant ses plus grands intérêts le rachat des captifs.

Saint Ambroise, dans ses *Offices* (livre II, chapitre 15, § 70, 71), recommande avant tout le rachat des captifs; et il dit, dans le livre 2, chapitre 2, § 18 du même ouvrage, que pour racheter des captifs il a fait briser et vendre les vases sacrés.

Saint Cyprien dit, dans son épître 60, ces grandes et saintes paroles : « Dans « nos frères captifs, c'est Jésus-Christ « lui-même qu'il faut considérer et af- « franchir ; *in captivis fratribus nos- « tris contemplandus est Christus et re- « dimendus.* »

On peut voir encore, dans le même sens, les épîtres de saint Grégoire, livre III, ép. 16; IV, 17; VI, 35; VII, 26, 28, 38; IX, 17.

Le second concile de Mâcon, année 585, canon 5, ordonne que les biens des églises seront consacrés au rachat des captifs.

Le concile de Reims, année 625 ou 630, canon 22, permet de briser les vases sacrés pour le rachat des captifs.

Le troisième concile de Lyon, année 583, canon 2, place les captifs rachetés sous la protection des évêques.

Le concile de Saint-Patrice en Irlande, année 450 ou 456, canon 32, défend aux clercs de voler pour se procurer l'argent nécessaire au rachat des captifs.

Saint Grégoire, livre VII, épître 14, et cause 12, question 2, canon 15, déclare que les captifs rachetés par l'Église ne doivent à celle-ci aucun remboursement pour le prix de leur liberté.

Le second concile de Verneuil, année 844, canon 12, constate que les biens de l'Église servaient, entre autres œuvres pieuses, à la rédemption des captifs.

4° *Empêchement d'esclaves nouveaux.* — Le second concile de Lyon, année 556, canon 3, excommunie ceux qui font esclaves ou détiennent comme tels des individus libres.

Le concile de Reims, année 630, canon 17, répète l'injonction précédente, sous d'autres peines que celles de l'excommunication.

Le concile de Coblentz, année 922, canon 7, déclare coupable d'homicide celui qui séduit un chrétien pour le vendre comme esclave.

Le concile de Londres, année 1102, canon 27, proscrit, comme un trafic infâme, l'usage antérieurement établi en Angleterre de vendre des hommes comme des animaux : *Nefarium negotium quo hactenus in Anglia solebant homines sicut bruta animalia venundari!...* » Il s'agit ici, en termes formels, de la *traite*, proscrite à Londres par le catholicisme sept siècles avant l'ère moderne.

Le concile de Boneuil (?), année 616, canon 14, établit la faculté du rachat personnel pour quiconque s'est vendu, et dispose que les enfants nés d'une personne qui s'est vendue demeurent absolument libres.

Le troisième concile d'Orléans, année 538, canon 13, défend de rendre aux juifs leurs esclaves réfugiés dans les églises, lorsque les maîtres les contraignaient à des actes contraires à la religion chrétienne, ou lorsque les mauvais traitements avaient obligé les esclaves à recourir pour la seconde fois à l'asile ecclésiastique.

Le quatrième concile d'Orléans, année 541, canon 30, renouvelle les dispositions précédentes, et, canon 31, affranchit tous les esclaves d'un juif qui a converti à sa foi un des chrétiens à lui soumis.

Le premier concile de Mâcon, année 581, canon 16, défend aux juifs d'avoir des esclaves chrétiens, et permet aux chrétiens esclaves des juifs de se racheter moyennant le prix fixe de douze sous.

Le troisième concile de Tolède, année 589, canon 14, et le quatrième concile de la même ville, année 633, canon 66, répètent la première partie des précédentes dispositions.

Le concile de Reims, année 625, canon 11, défend de vendre des esclaves chrétiens aux juifs ou aux gentils.

Même injonction dans l'épître de Grégoire III, année 741 ; dans le canon 7 du concile de Liptines, année 742; et des injonctions analogues dans les actes suivants : concile de Châlons,

année 650, canon 9; dixième concile de Tolède, année 656, canon 7; épîtres de saint Grégoire, livre V, épître 12; concile d'Agde, année 506, canon 7; quatrième concile d'Orléans, année 541, canon 9; concile d'Armagh en Irlande, année 1171, etc. Pour ne pas surcharger cette liste, nous la terminerons par le dernier acte du catholicisme qui ait proscrit la réduction des hommes libres à l'état d'esclaves. Le 3 novembre 1839, Grégoire XVI, pape aujourd'hui régnant, a émis une bulle dans laquelle se trouvent particulièrement condamnés la traite des noirs et leur esclavage dans les colonies. Cette bulle ne fait que répéter et renouveler les principes constants de l'Église, notamment pour ce qui concerne la conduite des chrétiens dans le nouveau monde; les lettres de Pie II à la date du 7 octobre 1462, celles de Paul III, du 29 mai 1537; celles d'Urbain VIII, du 22 avril 1639; celles de Benoît XIV, du 20 décembre 1741; enfin les instances de Pie VII auprès des cabinets européens au commencement du dix-neuvième siécle (*).

Mais ce qui a le plus efficacement concouru à l'abolition de l'esclavage dans les sociétés modernes, c'est moins la série des efforts et des prescriptions dont nous venons d'offrir un résumé très-succinct, qu'un acte particulier de l'humanité chrétienne : nous voulons parler de l'acte qui tout d'abord, et avant de briser les chaînes de l'esclave, a reconnu et sanctifié en celui-ci l'homme lui-même. La loi romaine ne permettait pas le mariage aux esclaves; l'union des personnes de cette condition avait un nom plus vil qui celui de *concubinatus :* on l'appelait le *contubernium ;* et ce commerce de la chair servile, s'il produisait des résultats, la loi n'en tenait aucun compte pour en faire une famille; à peine les mœurs y voyaient-elles des rapports propres à empêcher ultérieurement le mariage, dans le cas où un affranchissement viendrait à le rendre possible; ainsi un père affranchi ne pouvait pas épouser sa fille également affranchie : *pudor inspiciendus est*, dit Paul; *hoc jus*, reprend Pomponius, *moribus*, *non legibus introductum est* (*). Le christianisme n'a pas ainsi opéré à l'égard du mariage des personnes serviles : argumentant du principe d'égalité, il a proclamé qu'un même droit appartient à tous : « Dans « le Christ, il n'est ni Juif, ni Grec, ni « esclave, ni libre; de même pour le ma- « riage des chrétiens : les uns et les au- « tres, dans la foi du Christ, se servent « de la même loi. C'est à tous que l'a- « pôtre a dit : Qui veut se marier, qu'il « se marie dans le Seigneur.... L'apôtre « ne parle pas de personnes libres ou « esclaves; il prescrit seulement à tous « de se marier dans le Seigneur. » Conformément à ces principes, le pape Jules dit, quant au mariage : « *qu'il y « ait une même loi pour tous.* » Et le second concile de Châlons commande l'indissolubilité du lien conjugal pour les esclaves comme pour les libres (**). Ce que le droit canonique primitif avait établi, le droit canonique postérieur le confirma. Les personnes serviles demeurèrent en possession du droit de contracter mariage, même, bien entendu, sans et contre la permission de leurs maîtres (***).

Or, le mariage étant accordé aux esclaves, toute une révolution s'ensuivait qui devait profondément modifier l'existence de l'esclavage. En effet, le mariage implique, en outre d'un droit personnel entre les deux époux, une autorité particulière sur les enfants; les esclaves, pas plus que leurs femmes et leurs enfants, n'appartiennent entièrement au maître; ils lui échappent par des prérogatives supérieures à sa puissance de fait qui naissent en eux et qui les élèvent à la condition de personnes indépendantes. De plus, la famille, une fois formée, entraîne une obligation mutuelle de subsistance, d'éducation et de secours, qui ne permet plus au maître de tout prendre dans la production

(*) Tous les renseignements qui précèdent ont été recueillis par nous dans l'excellent ouvrage de M. l'abbé Jacques Balmes, prêtre espagnol, *le Protestantisme comparé au catholicisme dans ses rapports avec la civilisation européenne*, Paris, 1842, tome Ier, chapitres 15, 16, 17, 18, 19, et note 15.

(*) Digeste, livre 23.

(**) Droit canonique, décret de Gratien, cause XXIX, question II, canons I et 8.

(***) Décrétales de Grégoire IX, liv. IV, tit. 9, chap. 1.

du travail de l'esclave : c'est l'époux, c'est le père qui doit pourvoir aux besoins de l'épouse et de l'enfant; il est donc nécessaire qu'une propriété puisse être acquise par lui. De là, tout se défait dans l'esclavage dès que la famille s'introduit dans son sein : après la reconnaissance de l'être humain, c'est cet être qui se pose dans une certaine indépendance; après cette indépendance proclamée, ce sont les moyens de la soutenir ou de l'exercer; l'esclave n'est plus, il y a l'homme; de l'esclavage il ne reste désormais qu'une gêne qui, sans la nier, s'oppose à peine à l'entière liberté.

Cet état nouveau, dans lequel la servitude ancienne se trouva après le christianisme, a pris un nom dans notre histoire; on l'a appelé le *servage :* c'est sous le servage qu'on vit se former et naître, comme dans une transition, la liberté des populations modernes.

Mais le servage avait eu des précédents dans le monde ancien lui-même; avant de montrer la condition dans laquelle il consista, il est nécessaire de dire quelques mots des institutions et des mœurs qui le préparèrent ou le rendirent plus facilement possible.

§ 2. *Colonat romain.*

On trouve dans les constitutions des derniers empereurs de Rome une forme particulière de servitude dont l'origine précise se dérobe absolument à l'histoire. Selon les conjectures des auteurs, les travailleurs libres ayant été remplacés dans les champs par des travailleurs serviles, pour retenir ces derniers on dut les attacher en quelque sorte à la terre; on fit une servitude spéciale pour eux de l'obligation de ne jamais quitter le sol. Mais les *agricolæ* dont il s'agit se distinguaient en deux classes : les uns s'appelaient indifféremment *censiti*, *adscriptitii*, *tributarii;* les autres se nommaient *inquilini*, *coloni liberi*, ou quelquefois plus simplement *coloni*. Une chose commune à tous ces hommes, c'est qu'ils étaient attachés à perpétuelle demeure aux terres qu'ils cultivaient; ils ne pouvaient les abandonner pour aller habiter ailleurs. Leurs maîtres ne pouvaient les transporter d'une terre à une autre, et quand la terre était vendue, ils la suivaient nécessairement dans les mains de l'acquéreur. Les différences entre les deux classes de colons consistaient en ce que les colons *censili*, *adscriptitii* ou *tributarii* se rapprochaient davantage des esclaves; ils ne possédaient rien par eux-mêmes, et leurs pécules, comme ceux des autres esclaves, étaient à leurs maîtres. Les noms de *censiti*, *adscriptitii* ou *tributarii* leur venaient de ce qu'ils payaient un tribut nommé capitation (*census in capite*), ou tribut de tant par tête, qui n'était imposé qu'à cette espèce d'esclaves. Les colons libres, *coloni liberi*, autrement dits *inquilini* ou simplement colons, *coloni*, se rapprochaient davantage de la classe des hommes libres; ils n'étaient pas assujettis à la capitation; leurs propriétés étaient à eux, et non à leurs maîtres; mais ils étaient débiteurs envers ces derniers d'une redevance annuelle en denrées ou quelquefois en argent. Quoiqu'ils fussent libres sous un certain rapport, on pouvait dire cependant qu'ils étaient esclaves du fonds auquel ils étaient attachés : « *ut licet conditione videantur ingenui, servi tamen terræ ipsius cui nati sunt existimentur* (*). »

Or, ces derniers colons jouissaient sur les lieux desquels ils dépendaient de tous les droits des hommes libres : ils se mariaient; ils avaient l'autorité paternelle et maritale; ils acquéraient; enfin, ils étaient capables de commercer, et d'agir en justice sous leur propre nom. Ces colons formaient ainsi une classe intermédiaire entre les hommes libres et les esclaves; et le précédent qu'ils constituaient était d'autant plus puissant, que, dans les derniers temps de l'Empire, des nations entières de barbares avaient été réduites, sous le nom de *Lètes*, à cet état de colons libres, obligés seulement au travail agricole, dans des lieux déterminés et moyennant une redevance perpétuelle. Voy. LÈTES, tom. X, p. 207 (**).

(*) *Histoire du Droit romain*, par M. Ortolan, n° 88 de la deuxième édition.

(**) Voy. surtout les fragments du *Code Théodosien* découverts par M. Peyron, *de bonis militum*, const. 4 d'Honorius.

Cette servitude particulière était-elle étrangère aux idées émises par le christianisme sur la condition des hommes? C'est ce qu'on ne saurait affirmer, surtout en présence de ce fait, que le colonat s'établit dans les lois romaines au moment où le christianisme s'empare de tout l'Empire, et va monter officiellement sur le trône avec Constantin.

§ 3. *Esclavage germanique.*

Quoi qu'il en soit, les mœurs que les Germains apportèrent à la civilisation latino-chrétienne étaient propres à assurer un grand développement à l'institution du colonat. En effet, d'après le récit de Tacite, ces peuples n'exigeaient pas de leurs esclaves un service personnel ou domestique, mais bien des redevances en froment, en bétail ou en vêtements, comme on avait coutume chez les Romains d'en exiger des colons; et la servitude n'allait pas au delà de l'obligation de payer ces redevances (*). Ainsi les esclaves chez les Germains étaient employés aux champs; ils étaient libres de fait; tout ce qu'ils devaient à leurs maîtres, c'était une partie des fruits de leur travail.

On comprend combien l'habitude d'une pareille servitude dut se prêter à l'adoption d'un état servile nouveau, où l'homme allait désormais naître sous l'esclave, pour se développer seul et ne laisser, à la place de celui-ci, qu'un nom ayant à peine effet sur les biens.

II. DE LA CONDITION DU SERVAGE.

Les documents dans lesquels il est question du servage sont assez rares et surtout peu explicites : il semble que la conscience chrétienne ait toujours répugné à exposer en son entier ce reste impur de la barbarie humaine. Toutefois, nous ne manquons pas de textes à travers lesquels il soit possible de deviner tout ce que le servage emportait encore de dégradation. Parmi ces textes, il faut placer avant tous les autres quelques belles pages du grand et judicieux Beaumanoir.

Voici comment s'exprime cet auteur, dans son chap. 45; nous ne pouvons mieux faire que de le citer : « On doit savoir que trois estas sont entre les gens du siècle : li uns de gentilleu, li autres de cix qui sunt franc naturelement...... li tiers estas si est de sers. Et ceste maniere de gent ne sunt pas tout d'une condition, ançois sunt plusors conditions de servitudes; car li uns des sers sunt si souget à lor segneurs, que lor sires pot penre (*prendre*) quanqu'il ont, à mort et à vie, et lor cors tenir en prison toutes les fois qu'il lor plest, soit à tort, soit à droit, qu'il n'en est tenus à respondre fors à Dieu. Et li autre sunt demené (*traités*) plus debonerement; car tant comme il vivent, li segneur ne lor poeent riens demander, s'il ne meffont, fors lor cens et lor rentes et lor redevances qu'il ont acoustumées à paier por lor servitutes. Et quant il se meurent, ou quant il se marient en franques femes, quanques il ont esquiet (*échoit*) à lor segneurs, muebles et héritages; car cil qui se formarient, il convient qu'il finent (*terminent*) à la volonté de lor segneurs. Et s'il muert, il n'a nul oir, fors que son segneur, ne li enfant du serf n'i ont riens, s'il ne le racatent (*rachètent*) au segneur aussi comme feraient estrange (*). »

Beaumanoir cherche les causes de la servitude, et il en indique plusieurs: « Les unes, dit-il, por ce que ancienement c'on semounait (*convoquait*) ses sougès por les os (*ennemis*) et por les batailles qui estoient contre la couronne; on i metoit tel paine, à la semonce fere, que cil qui demorroient sans cause resnable (*raisonnable*), demorroient sers à toz jors, aus et les oirs (**). » Après cette cause particulière de la lâcheté dûment punie, Beaumanoir cite la dévotion par laquelle certains individus se livraient corps et biens aux saints lieux; puis, la pauvreté et le besoin de défense qui et

(*) Tacite, *de Moribus Germanorum*, chapit. 25.

(*) *Les Coutumes du Beauvoisis, par Philippe de Beaumanoir*, 45, §§ 30 et 31; édition de M. le comte Beugnot, 2 vol. in-8°, Paris 1842.

(**) Les Germains de Tacite avaient pour les lâches et les poltrons un supplice analogue : ils les plongeaient, sous une claie, dans la fange d'un bourbier; *Ignavos et imbelles cæno ac palude, injecta insuper crate, mergunt.*

engageaient quelques-uns à se vendre ou à se recommander à un maître. Il n'omet pas davantage la captivité à la guerre et la violence des seigneurs et des forts; mais ces causes diverses ne légitiment pas aux yeux du jurisconsulte l'institution dont elles ne font que lui expliquer l'existence : il reconnaît que « selon le droit naturel cascuns est frans; » ailleurs, il dit : « El commencement tuit furent franc et d'une maisme franchise; car cascuns set que noz descendismes tuit d'un pere et d'une mere..... et par quelque maniere il (*les serfs*) soient venu, no poons entendre que grant aumosne fet li sires qui les ote de servitude et les met en francise, car c'est grans maus quant uns crestiens est de serve condition (*). »

Comme on a dû le voir dans le premier fragment de Beaumanoir que nous venons de citer, le trait caractéristique et essentiel du servage, c'est l'incapacité d'être propriétaire; le serf ne saurait acquérir pour lui ou les siens; il ne possède même pas; il détient pour son seigneur. Si le serf travaille et produit, ce n'est pas lui qui profite du résultat du travail; ce résultat, le seigneur est seul à le recueillir. Mais cette condition servile, affectant ainsi la capacité d'appropriation, marque plus ou moins profondément la liberté elle-même de l'individu. Toutefois, pour aucun le servage n'a l'effet d'interdire la qualité humaine; les serfs se marient; ils ont, sinon des héritiers valables, du moins des fils légitimes; et nulle part, ainsi que M. Edouard Biot l'a remarqué, Beaumanoir ne range les serfs parmi les choses mobilières ou immobilières des fiefs ou des censives (**).

Mais il faut considérer l'institution de plus près.

Le servage, dont Beaumanoir ne signale que deux catégories, peut convenablement être étudié sous un triple aspect; en effet, il a tour à tour présenté les *serfs proprement dits*, les *serfs associés*, enfin les *hommes libres payant des redevances serviles*.

1° *Serfs proprement dits*. Les hommes de cette classe, comme on vient de le voir, ne possédaient rien qui pût leur appartenir; ils détenaient et travaillaient pour leurs maîtres; ils étaient en quelque sorte attachés à la terre; d'où le nom de *villains* qui leur fut particulièrement attribué : *villa*, dans la langue latine, désignait une maison de campagne; dans la latinité du moyen âge, ce mot signifia la campagne elle-même. Les serfs pourvoyaient à leur subsistance à l'aide des fruits de leurs travaux; la faculté d'acquérir se bornait ainsi pour eux à cette consommation, encore restreinte par les exigences des seigneurs; car ceux-ci demandaient moins aux serfs ce qui pouvait rester des produits en nature, après la satisfaction des besoins, que des quotités arbitraires de revenus; on connaît le proverbe qui avait cours alors : « Oignez vilain, il vous « poindra; poignez vilain, il vous oin« dra (*). »

Au reste, il serait historiquement injuste de croire que les seigneurs pouvaient infliger aux serfs de mauvais traitements. Beaumanoir dit bien que dans certains pays on mettait les serfs en prison *à tort ou à droit*. Il est probable que si les seigneurs avaient le choix des caprices cruels, ils ne devaient pas se décider souvent pour la prison, qui les privait du travail et les obligeait à nourrir des captifs inutiles. Les coups et les amendes, si l'arbitaire des châtiments existait, devaient être beaucoup plus fréquents que la peine de la détention. Mais nous sommes portés à admettre que l'assertion de Beaumanoir est la vertueuse exagération d'un esprit calomniant une institution qu'il voudrait voir abolie; en effet, nous trouvons divers usages qui nous autorisent à penser de la sorte.

S'il était un genre d'abus que le servage, dégénérant en servitude véritable, devait surtout provoquer, c'était celui que l'on pouvait faire du corps ou de la pudeur des jeunes filles serves. Or, nous lisons dans les *Institutes* de Littleton, que si une « niefe, » ou serve

(*) *Les Coutumes du Beauvoisis, par Philippe de Beaumanoir*, édit. précit., chap. 45, §§ 19 et 32.

(**) *De l'Abolition de l'esclavage ancien dans l'Occident*, par M. Edouard Biot; in-8°, Paris, 1840; mémoire couronné par l'Académie des sciences morales et politiques.

(*) Rabelais, *Gargantua*, I, 32; *Institutes coutumières* de Loisel, liv. I, tit. I, règle 31.

de naissance, a souffert dans sa personne une violence de la part de son seigneur, elle a le droit de l'appeler en jugement (*). La collection coutumière indiquée par le titre de *Regiam majestatem* expose les formalités déshonnêtes par lesquelles la serve pouvait, dans le cas précédent, obtenir justice (**). L'*ancien Coutumier*, autre livre anglo-normand, était plus chaste : « Veuë de femme dépucelée, y est-il dit, « étoit faite par sept veuves, ou fem- « mes mariées, bien créables, par qui « le dépucellement étoit recordé (*cons-* « *taté*), si besoin en étoit (***) ».

Le même Littleton, dans sa section 189, s'exprime ainsi : « Chascun villein est able (*apte*) et franke de suer (*poursuivre*) touts manners d'actions envers chascun person, forspris (*excepté*) envers son seignior à que (*dont*) il est villeine. » Ainsi la personne du serf ne se confond pas avec celle du seigneur, comme pour l'esclave; le serf poursuit lui-même la réparation des injures qui lui sont faites. Mais le serf doit-il tout souffrir de la part du seigneur? Le jurisconsulte répond, en continuant : « Il poit aver envers son seignior un action d'appeale de mort (*d'accusation de meurtre*), ou d'AUTERS, de les auncesters (*ancêtres, aïeux*) que heire (*héritier*) il est. » Evidemment, si le serf pouvait intenter une accusation de meurtre contre son Seigneur, celui-ci n'était pas libre de disposer de la personne servile. Pour savoir jusqu'où allait le droit d'accuser pour meurtre, il faut se souvenir que c'était là une de ces actions dont l'issue emportait la mort, qu'on poursuivait, à moins d'aveu, par un combat à outrance de coups de bâton, et que l'affranchissement préalable du serf devait toujours précéder. Mais quelles étaient ces actions *autres* que celle de meurtre que le serf pouvait intenter au seigneur? Littleton ne nous l'apprend pas exactement ; seulement, il nous dit que le seigneur n'avait point le droit de « *mayhemer* » son serf, et cette expression, équivalente à celle de *malmener*, renferme l'interdiction de frapper de manière à ce qu'un os fût brisé, ou le sang répandu, ou la peau déchirée, ou seulement la tête atteinte (*). Ailleurs, nous lisons encore dans le même Littleton que le serf peut poursuivre son seigneur par une action réelle, par une action personnelle, enfin pour *tort et force*, c'est-à-dire pour violences et injures (**).

Voilà, certes, un système complet de garantie pour les serfs contre tous les sévices dont ils pouvaient avoir à souffrir de la part de leurs seigneurs. Et si l'on prétendait que les lois anglo-normandes ne sont pas, contre l'opinion commune, applicables à la France, nous citerions des précédents qui nous concernent d'une manière expresse. Pierre de Fontaines dit que le vilain ne pouvait pas *fausser* le jugement de son baron, ce qui signifie le déclarer et le soutenir *faux*, *mauvais* et *rendu méchamment*. Mais si le baron était *chevalier*, cette qualité emportant l'obligation d'une plus délicate justice, le serf, selon le même auteur, pouvait fausser le jugement, et l'appel était décidé par le duel des personnes intéressées elles-mêmes (**). Il suivait donc de là : 1° que le seigneur devait rendre au serf la justice, et non exercer à son égard une volonté capricieuse; 2° que, dans un cas particulier, cette dette d'une sévère et exacte justice donnait lieu à un appel meurtrier; et cet appel même cessa, dès le treizième siècle, de se présenter avec le caractère d'une périlleuse exception; car, en substituant la procédure au combat, les rois étendirent considérablement la faculté de l'appel. Aussi de Fontaines ajoute que le vilain appelait *dans tous les cas selon loi écrite*, et Loisel rédige ainsi la règle : « Le vi- « lain ne pouvoit fausser le jugement de « son baron; mais, par l'etablissement « de la cour des pairs à Paris, toutes « appellations y sont relevées (****). »

L'état de servage comportait une juridiction pénale particulière. Ainsi

(*) *Institutes* de Littleton, sect. 190; *Lois anciennes* de David Houard.

(**) *Regiam majestatem*, liv. 4, c. 8.

(***) *Ancien Coutumier anglo-normand*, chap. 66.

(*) *Institutes coutumières* de Littleton, section 194.

(**) Ibidem, sect. 195.

(***) *Conseils* de Pierre de Fontaines ch. 21, art. 21; chap. 22, art. 7.

(****) *Institutes coutumières* de Loisel, liv. VI, tit. 4, règle 8.

l'on disait : « En crimes qui méritent « la mort le vilain sera pendu et le no« ble décapité (*). » Mais il y avait une autre différence entre les peines des nobles et celles des vilains : s'agissait-il d'amendes, les vilains étaient moins punis que les nobles; quand il était question de peines corporelles, au contraire, la proportion changeait et se trouvait au détriment des vilains.

Le serf ne pouvait être fait chevalier, même après avoir été affranchi, sans des lettres spéciales du roi tendant d'abord à l'anoblir. Si le serf usurpait les éperons, on les lui brisait sur un fumier (**); car on disait : « Le vilain « ne sait ce que valent les éperons. »

Le serf ne pouvait pas davantage être fait prêtre, sans une permission de son seigneur, équivalente à l'affranchissement. Mais si le serf venait à être ordonné prêtre, à l'insu et sans la permission du seigneur, il demeurait déchargé des corvées de son corps, et il ne devait plus que des services pécuniaires. L'Eglise le prétendait libre; le droit féodal le réclamait toujours comme serf; on tranchait le plus souvent la difficulté en fournissant un homme à la place du serf affranchi par l'ordre. Cependant, on voyait des serfs parvenir à l'épiscopat, sans que le lien qui les attachait à un maître fût brisé : ainsi, Wallon, évêque de Beauvais, était serf même sur le siége pontifical; Germain Clerc se faisait affranchir par son seigneur après sa promotion à l'évêché de Châlons.

Si le serf s'enfuyait, le seigneur avait droit de le poursuivre et de le réclamer partout où il pouvait le trouver : c'était ce qu'on nommait le *droit de suite*. Mais plusieurs villes et communes jouissaient de la faculté d'offrir un asile aux serfs fugitifs. Ainsi la Faille, dans son *Histoire de Toulouse*, raconte qu'une serve d'une grande beauté s'étant réfugiée de Perpignan près des capitouls, ceux-ci, d'après leur privilége, refusèrent de la rendre aux hommes qui venaient la réclamer au nom de sa maîtresse. La coutume donnée, en 1153, par Louis VII aux habitants de Sceaux, en Gâtinais, fait de cette commune un lieu d'asile pour les fugitifs. Carcassonne, Béziers avaient le même privilége que Toulouse.

D'après le droit féodal, le serf ne pouvait se marier qu'avec une personne de sa condition, et soumise au maître qu'il servait lui-même; mais si, à l'insu ou sans la permission de son maître, il se mariait à une personne franche ou d'une autre servitude, le mariage n'était point nul : l'Église le maintenait; seulement il y avait lieu à payer au maître la peine dite de *formariage*, consistant en une dépossession et en une amende, ordinairement de soixante sous ou deniers.

Le serf était mis en liberté ou affranchi : par prescription, lorsqu'il demeurait trente, vingt ou dix ans, selon les lieux, sans servir; par certains mauvais traitements des maîtres; le plus souvent par un acte spécial de franchise et de manumission.

Mais à cet égard, comme le serf faisait partie des fiefs, et que les fiefs ne pouvaient être diminués que par la volonté du seigneur dominant, il suivait que la charte de franchise, pour être valable, devait être confirmée par le seigneur dominant lui-même. En affranchissant son serf, le maître immédiat le libérait seulement du service envers sa propre personne; mais le serf demeurait tel sous la main du seigneur duquel son maître relevait. Or, de maître en maître, le serf rencontrait en définitive le roi : en dernier lieu, c'était ainsi le roi qui pouvait seul affranchir ou rendre à la liberté d'une manière absolue : par conséquent, au roi seul il appartenait de confirmer valablement les chartes de franchise. Plus tard, quand le régime féodal se simplifia en se régularisant et s'amoindrissant, deux personnes seulement intervenaient dans la manumission : le maître immédiat, et le roi par l'intermédiaire de ses officiers, auxquels le serf payait finance.

2° *Les serfs associés.* Les serfs ne restèrent pas longtemps dans cet état que nous venons de constater : le génie moderne les aida à se créer des ressources de liberté. Il y a ici une

(*) Ibidem, liv. VI, tit. 2, règle 28.
(**) *Établissements de saint Louis*, liv. I, chap. 128; la Colombière, *Théâtre d'honneur*, tome II, chap. 51.

des pages les plus belles et les plus ignorées de notre histoire.

Comme on l'a vu, chaque serf était mis en possession des biens qu'il devait cultiver; il travaillait, et, lui mort ou malade, la possession et le travail passaient à d'autres mains. Cette manière d'être avait pour effet de maintenir à jamais la classe des serfs à la merci des maîtres. Les serfs n'acquéraient jamais rien; à leurs enfants ils ne laissaient jamais que la misère et l'incertitude du plus humble labeur. Que firent les serfs pour se tirer de cette dure position? Rien qu'un acte d'une merveilleuse efficacité : ils parvinrent à faire constituer en possession des terres à labourer, non des serfs en particulier, mais des familles, des agrégations de serfs. Les serfs mouraient; mais la famille, l'agrégation, se renouvelant sans cesse, était permanente et immortelle; par là, la possession, loin de prendre fin, se continuait toujours, et, se continuant, elle offrait aux serfs le moyen de s'organiser pour le travail, de vivre entre eux, de naître dans un même lieu, et de s'approprier en quelque sorte ce dont la culture et le profit leur étaient à jamais assurés. Le serf eut en réalité une famille; il l'éleva autour de lui; il lui laissa, il est vrai, l'héritage de sa peine, mais en même temps celui de sa ressource certaine de subsistance. Le serf eut ainsi, d'une manière restreinte, une succession, une espèce de propriété. Or, comme le servage était surtout une interdiction de propriété, en donnant à la simple possession la permanence, c'est-à-dire le caractère de la propriété, le serf défaisait secrètement et énergiquement sa chaîne : il se constituait dans l'apparence de détenir, de travailler, d'acquérir pour lui-même.

Les seigneurs trouvaient de grands avantages dans l'association des serfs; ceux-ci s'enfuyaient moins souvent; ils travaillaient avec plus d'ordre et d'économie; ils produisaient davantage, à moins de frais; les fiefs devenaient riches. C'est là la raison pour laquelle les seigneurs ne s'opposèrent pas aux associations des serfs : ils les favorisèrent, au contraire, ne se doutant pas que, dans ce bien de tous et de chacun qui se faisait sentir, c'était la sainte liberté qui prenait naissance parmi les hommes.

Les associations ou communautés de serfs, dont l'origine première est absolument cachée, ont laissé dans nos coutumes anciennes de nombreuses traces de leur existence.

De Laurière, dans ses notes sur les *Institutes coutumières* de Loisel, s'exprime ainsi : « Dans ces sortes de communautés chacun a son emploi; les uns servent à labourer, ou à toucher les bœufs; les autres mènent les vaches et les juments aux champs; les autres conduisent les brebis et les moutons; les autres sont pour les porcs : chacun est employé selon son sexe, son âge et ses moyens. Elles sont régies et gouvernées par un seul, qui est nommé le *maître de la communauté*, lequel est élu par tous les autres. Il leur commande à tous; il va, pour les affaires qu'ils ont, aux villes, aux foires et ailleurs; il a le pouvoir d'obliger ses *parsonniers* en *choses mobiliaires* qui concernent le fait commun; et c'est lui seul qui est employé sur les rôles des tailles et autres subsides (*). »

Le signe de la communauté était dans une seule maison, un *seul feu* et [illegible] *seul pot*. Mais l'unite de demeure su[illegible]fisait, et l'unite de *feu*, de *pot*, de p[illegible] et de *sel*, n'était guère qu'une expres[illegible]sion métaphorique pour faire entendre l'obligation elle-même de la coh[illegible]tation. La dissolution de la communau[illegible] avait lieu par la séparation de demeur[illegible] ce que l'on signifiait par ces mots : « [illegible] « feu, le sel et le pain partent l'hom[illegible] « morte-main; » et puis encore [illegible] ceux-ci : « Le chanteau (*pain*) par[illegible] « vilain; » ce qui veut dite que le [illegible] le sel et le pain étant divisés, les ser[illegible] cessaient d'être communs. Au re[illegible] cette dissolution de la communau[illegible] s'appliquait d'une manière sévère, [illegible] division d'un seul la consommait, s[illegible] cette règle : « Un parti, tout est par[illegible] un seul des parsonniers s'en allan[illegible] tous les autres sont divisés. L'effet r[illegible]goureux de ce départ d'un seul n'é[illegible]tait pas dans toutes les coutumes : d[illegible] quelques-unes on avait prévu le cas [illegible]

(*) *Institutes coutumières* de Loisel, livre [illegible] tit. I, règle 74, note 4.

le départ nécessaire d'un seul devait laisser entière la communauté; dans d'autres, la communauté ne se trouvait dissoute que pour la possession immobilière.

La communauté était dite quelquefois *celle*, du mot latin *cella*, *cellula*, petit réduit, maison étroite et de modeste apparence; c'était l'unité de demeure qui servait à dénommer ainsi la communauté. Conséquemment à cette acception du mot *celle*, les enfants des serfs demeurant avec leurs parents et communs avec eux, étaient déclarés *être en celle* : ce terme désigne même, par extension, dans nos vieux auteurs de droit les enfants non encore émancipés.

Les serfs, comme nous l'avons vu, ne pouvaient ni acquérir, ni aliéner; partant les donations, les successions et les testaments leur étaient interdits. Dans les communautés, il en était autrement : les serfs associés ou communs se succédaient entre eux; ils testaient; ils donnaient; ils pouvaient même, au nom de la communauté, acquérir, aliéner, obliger et s'obliger à l'égard des tiers étrangers. Sans doute, toute la communauté n'agissait que pour le compte du seigneur, et n'acquérait que pour lui-même; mais en conservant une possession permanente, en se donnant toutes les apparences d'une propriété personnelle, les serfs établissaient, entre eux et les choses qu'ils exploitaient, des rapports que le seigneur ne pouvait plus rompre sans une outrageuse iniquité. Comment enlever une ou plusieurs familles aux lieux sur lesquels elles étaient nées, dans lesquels tout portait les traces de leurs sueurs, qu'elles seules avaient faits fertiles et beaux? Évidemment, les seigneurs n'auraient pas été retenus par l'existence des communautés, qui, se permettant, s'imposaient par leur propre fait, qu'ils auraient reculé devant l'obligation de chasser l'homme de la terre que celui-ci avait en quelque sorte créée par son travail. La tombe du père, le berceau de l'enfant, une vieille alliance des personnes, les souvenirs et les habitudes défendaient le serf; mais encore davantage ce vol manifeste qu'il y aurait eu à priver absolument des choses ceux-là qui seuls les avaient fécondées ou produites.

Grâce aux communautés, inventées par le simple génie des populations, le servage passa ainsi de l'incapacité de l'appropriation qui le constituait, à un état particulier où la propriété était librement admise, sauf l'apparence de quelques restrictions. Cet état est la troisième condition du servage dont il nous reste à parler.

3° *Les hommes libres payant des redevances serviles*. Les biens dont les serfs proprement dits avaient eu la possession, restèrent en grand nombre frappés de l'assujettissement de leurs anciens possesseurs. Il y avait des terres, disent les coutumiers, sur lesquelles ceux qui venaient à demeurer, se réveillaient asservis : ils ne se relevaient pas; une chaîne invisible les avait saisis : ils étaient serfs. Or, la plupart des premières terres serviles gardèrent cette fatale condition. On ne pouvait pas les posséder, sans être, à propos d'elles, obligé aux redevances serviles de leurs détenteurs précédents. La propriété ne s'appliquait pas à ces terres; on n'en avait jamais qu'une possession plus ou moins dure et précaire; cette possession donnait lieu à des redevances, à des services, à un état d'une soumission humble et presque flétrissante. Tant qu'elle durait, elle était en tout semblable à celle des serfs primitifs, se réglant par les mêmes principes, produisant les mêmes effets, ne se conservant, en cas de mort, pour les possesseurs, qu'autant que ceux-ci étaient associés ou communs en biens. Or, ces choses ainsi serviles étaient de deux sortes meubles et immeubles, et on les nommait des *mains-mortes* (*) de meubles et d'héritages; parfois des *vilainies*, *villenages*, *coteries* (**) et *rôtures*; on les désignait

(*) *Mains-mortes* indiquent une possession (*main*) qui est *morte* ou essentiellement finie. Le même mot, dans un autre sens, désigne les possessions dont les redevances sont *mortes*, *amorties*, ou *éteintes*. C'est dans ce sens qu'on appelait *mains-mortes* les biens possédés par l'Église, laquelle ne payait point de redevances.

(**) Ce mot, selon de Laurière, qui cite le *Dictionnaire étymologique* de Kilianus, vient de l'allemand *cot* ou *kot*, et signifie une petite maison, *casa*, *tugurium*. On en a fait les *cottiers*, le *cottage*. Ce mot a passé dans la langue du droit anglais.

encore par les redevances mêmes qu'on payait à leur propos : c'étaient alors les *censives*.

Mais les personnes qui occupaient ou possédaient les biens dont nous venons de parler, se distinguaient profondément des anciens serfs, en ce que leur liberté n'était nullement engagée ; elles demeuraient complétement franches, et pouvaient toujours se débarrasser des devoirs qui pesaient sur elles, en laissant le bien, en l'abandonnant, ou en y renonçant. Le titre de *vilains*, de *cottiers*, de *rôturiers*, servait encore à les désigner, mais ce n'était que par un abus de la langue ; en réalité, les possesseurs des biens serviles n'étaient point serfs de corps ; ils ne l'étaient plus que des biens ou à l'occasion des biens ; et, restant libres, s'ils venaient à renoncer aux biens, les obligations qui pesaient sur eux prenaient fin et cessaient de les poursuivre.

Comme cette tenure, avec son servage temporaire et volontairement apparent, offrait quelque déshonneur, les personnes nobles avaient soin de s'en préserver. Si parfois elles osaient l'encourir, on usait pour elles de quelques égards particuliers, qui diminuaient la honte de l'état. Mais, en général, c'était pour les nobles déroger que de se soumettre à la tenure vilaine ; on la laissait le plus souvent aux bourgeois et aux affranchis. Aussi, s'oubliait-on parfois à traiter en serfs les tenanciers de cette sorte, comme on peut le voir dans l'anecdote suivante, rapportée par Joinville : Henri, comte de Champagne, était fort libéral ; il s'accommodait au proverbe :

Un noble prince, un gentil roi
N'a jamais ne pile ne croix.

Il donnait tout, et n'avait jamais rien ; aussi le nommait-on *le Large*. Un jour donc, entrant dans l'église de Saint-Étienne de Troyes, avec son favori Artault de Nogent, il vit un pauvre chevalier qui, à genoux, lui criait : « Sire « comte, je vous requiers, au nom de « Dieu, qu'il vous plaise me donner de « quoi marier mes filles que veez ici, « car je n'ai de quoi le faire. » Artault, qui était derrière le comte, prit la parole : « Sire chevalier, dit-il, vous faites « mal de demander à monseigneur ; il « n'a plus rien. » Mais le comte, se tournant vers l'interlocuteur, lui répondit : « Sire vilain, vous vous trompez ; « j'ai encore de quoi donner : je vous « ai, et je vous donne. Sire chevalier, « prenez-le ; il est à vous. » Le chevalier se hâta de s'emparer du bourgeois, et il ne le quitta que lorsqu'il en eut de quoi marier ses filles, c'est-à-dire le payement des redevances que le sieur Artault, quoique libre, devait, comme tenancier, au comte Henri de Champagne.

III. ABOLITION DU SERVAGE.

Bien avant de se convertir en ces redevances et en cette condition particulière de certains biens, dont nous venons de parler, le servage avait disparu çà et là, sous l'influence de causes diverses, les unes directes et spéciales, les autres générales et indirectes. Pour en donner une idée, nous parcourrons les principales d'entre elles, les *croisades*, l'*insurrection*, les *ventes de la liberté*, les *affranchissements*.

1° *Croisades*. — Les croisades, en mettant en conflit des populations divisées par la croyance, réveillèrent l'esclavage antique, généralement aboli chez les chrétiens : ceux-ci firent des Sarrasins esclaves, et ils leur appliquèrent les lois romaines sur la servitude. *Sarrasin* et *esclave* sont synonymes dans les *Assises de Jérusalem* ; ainsi, on lit dans le chapitre 187 de la *cour des bourgeois*, le cas imité de la loi romaine *Ælia Sentia*, où un homme libre se laisse vendre *pour Sarrasin*, » etc. ; et cela veut dire « *comme esclave* ; » on pourrait citer plusieurs autres passages semblables.

Mais, tout en donnant lieu à cette réaction exceptionnelle vers le passé, les croisades produisirent un grand mouvement dont la liberté fit son profit. L'enthousiasme de la piété fut toujours favorable à l'affranchissement. Bien des seigneurs rendirent leurs droits naturels à des serfs, en qui tout à coup ils apercevaient des frères. D'ailleurs, il fallait avoir des moyens matériels pour l'expédition, et la vente de la liberté fournit souvent l'argent nécessaire. Quelques seigneurs n'espéraient pas revenir du voyage, ou se flattaient de fonder au

loin des établissements nouveaux; ils laissaient donc la liberté aux lieux qu'ils quittaient pour jamais. Enfin, et c'est ici la cause principale de l'affranchissement, les serfs se croisaient avec leurs seigneurs : or, dans la communauté de la *ferveur* chrétienne, dans le partage de toutes les souffrances sous la discipline et la valeur des armes, il n'est point de servitude. Les serfs s'affranchissaient en se croisant : « Le jour où, sans distinction de libres et de serfs, les puissants désignèrent ainsi ceux qui les suivaient : NOS PAUVRES, fut l'ère de l'affranchissement. Le grand mouvement de la croisade ayant un instant tiré les hommes de la servitude locale, les ayant menés au grand air par l'Europe et l'Asie, ils cherchaient Jérusalem, et rencontrèrent la liberté. Cette trompette libératrice de l'archange, qu'on avait cru entendre en l'an 1000, elle sonna un siècle plus tard dans la prédication de la croisade. Au pied de la tour féodale qui l'opprimait de son ombre, le village s'éveilla. Cet homme impitoyable, qui ne descendait de son nid de vautour que pour dépouiller ses vassaux, les arma lui-même, les emmena, vécut avec eux; la communauté de misères amollit son cœur. Plus d'un serf put dire au baron : Monseigneur, je vous ai trouvé un verre d'eau dans le désert; je vous ai couvert de mon corps au siége d'Antioche, ou de Jérusalem (*). »

Dans la collection des *Ordonnances du Louvre*, nous trouvons un acte d'affranchissement à propos d'un voyage à la terre sainte ; il concerne des enfants dont le père, Eudes le Maire, dit Challo Saint-Mas, familier du roi, s'était croisé; l'acte est daté de mars 1085, à Étampes.

7° *Révolte*. — Une grande cause de liberté fut l'insurrection. Cette cause tient à la précédente. Les serfs avaient goûté de la liberté; ils étaient devenus braves par les combats et la souffrance; leurs cœurs s'étaient élevés; en même temps, les seigneurs avaient perdu de leurs moyens de tyrannie : ruinés, absents ou morts, eux ou leurs héritiers n'inspiraient plus de crainte. Les serfs se trouvèrent emportés par le mouvement de liberté générale, et là où ils rencontrèrent des résistances, il y eut désormais des combats et de sanglants efforts, et ce fut alors qu'eut lieu l'insurrection de laquelle sortirent les communes. Voici comment un poëte du douzième siècle peint une révolte de paysans :

Li paisan e li vilain
Cil del boscage e cil del plain,......
Par vinz, par trentaines, par cens
Unt tenuz plusurs parlemenz,
Privéement ont pourparlé,
E plusurs l'unt entre els juré
Ke jamais, par lur volonté,
N'arunt seingnur ne avoé.
Seingnur ne lur funt se mal nun;
Ne poent avoir od ils raisun,
Ne lur gaainz, ne lur laburs;
Chascun jur vaut a grant dolurs. . .
Tute jur sunt lur bestes prises
Pur aies (*aides*) e pur servises... .
Pur kei nus laissum damagier?
Mettum nus fors de lor dangier;
Nus sumes homes cum il sunt,
Des membres avum cum il unt,
Et altretant grans cors avum,
Et altretant sofrir poum.
Ne nus faut fors cuer sulement;
Alium nus par serement,
Nos aveir e nus defendum,
E tuit ensemble nus tenum.
E se nus voilent guerreier,
Bien avum, contre un chevalier,
Trente quarante paisanz
Maniables e cumbatans (*)

Les serfs se dirent ce grand et sublime refrain : « Nous sommes hommes « comme ils sont; tout aussi grand cœur « nous avons; tout autant souffrir nous « pouvons; » et ce fut en joignant les actes à ces nobles paroles, qu'ils parvinrent à la liberté. Vaincus sur plusieurs points, les seigneurs durent céder aux révoltés ce que ceux-ci réclamaient d'eux. A ce mouvement particulier, il faut probablement rapporter les actes suivants, que nous trouvons dans les recueils de nos anciennes ordonnances : Lettres d'affranchissement en faveur des habitants du territoire dépendant de l'abbaye Saint-Germain de Coulombs (diocèse de Chartres), avec concession des droits de haute justice et confirmation des coutumes, 1124, Saint-Germain. — Charte d'affranchissement en faveur des habitants d'Orléans et de ses environs; Paris, 1180. — Charte d'affran-

(*) M. Michelet, *Hist. de France*, tom. II, liv. 4, chap. 4.

(*) Robert Wace, *Roman de Rou*, vers 5979-6038.

chissement en faveur des habitants de Villeneuve-le-Roi près de Paris; Pontoise, octobre 1246. — Confirmation des lettres d'affranchissement des habitants de Pérusses, données par Guy de Clermont, décembre 1383. — Confirmation de semblables lettres, données par le chapitre de l'abbaye de Saint-Germain d'Auxerre aux habitants d'Ecan, décembre 1390. — Confirmation de l'affranchissement et bourgeoisie des habitants de Roussac, novembre 1447; — id. de l'affranchissement des serfs de Maroilles en Champagne, janvier 1474, etc.. (*).

3° *Ventes de la liberté.* — Mais les révoltes, fuites et mouvements des serfs et des personnes d'une condition servile n'aboutissaient pas toujours à une concession de la liberté. Souvent, une transaction avait lieu : les seigneurs accordaient la franchise, moyennant une finance, ou somme d'argent, que les serfs s'engageaient à payer. C'est à l'aide de ce moyen qu'un grand nombre d'affranchissements paraissent avoir été obtenus. Parmi ces affranchissements, il faut citer en particulier le plus célèbre de tous, celui qui fut proclamé par Louis X; en voici les termes fameux : « Comme, selon le droit de nature, chas- « cun doit naistre franc (**), comme par « aucuns usages ou coutumes... moult de « personnes de nostre commun pueple, « soient encheües en lieu de servitu- « des,... moult nous déplaist; nous, con- « sidérants que notre royaume est dit et « nommé le royaume des Francs, et « voullants que la chose en verité soit « accordant au nom,..... par délibéra- « tion de notre grant conseil, avons « ordené et ordenons : que généraument, « par tout nostre royaume, de tant « comme il puet appartenir à nous et à « nos successeurs, telles servitudes « soient ramenées à franchises,.... fran- « chise soit donnée à bonnes et convena- « bles conditions..... et que les autres « seigneurs, qui ont hommes de corps, « preignent exemple à nous de eux ra- « mener à franchise..... » Suivent les commissions par lesquelles les officiers royaux sont chargés, dans chaque bailliage ou sénéchaussée, de traiter avec tous les serfs, et de régler « *les finan- « luments* » dont le payement doit avoir pour effet certain la concession d'une liberté garantie et incommutable. — L'ordonnance dont nous venons de donner un extrait fut rendue à Paris le 3 juillet 1315.

Mais le roi et son conseil avaient prévu qu'un grand nombre de serfs ne voudraient pas ou ne pourraient pas acheter une liberté trop coûteuse. Aussi une ordonnance rendue presque en même temps que la précédente, le 5 juillet 1315, statua à l'égard de ceux qui « par mauvez conseil et par deffaut « de bons avis, chanoient (*tombaient*) « en desconnessance de si grant bene- « fice et de si grant grace, que il voudroient « mieus demourer en la chetiveté de « servitude que venir à estat de fran- « chise. » Pour ces récalcitrants à la liberté, le roi ordonne une taxation forcée : les officiers royaux, dans cette taxation qu'ils ont droit d'imposer, doivent considérer deux mesures : 1° la fortune des serfs à qui ils s'adressent; 2° les besoins de la guerre soutenue par le roi contre les barons.

Quelques années après, en 1318, Philippe le Long rendit une ordonnance analogue à la première de celles qui précèdent. La terrible révolte dite des *Pastoureaux* se leva en même temps dans les campagnes de la France. On peut encore citer les lettres de Charles VII, rendues à Bourges en juillet 1428, par lesquelles les habitants d'Issoudun « sont déchargés, moyen-

(*) Les rois, qui confirmaient toujours ainsi les affranchissements, avaient d'ailleurs admis un principe à l'aide duquel tout serf parvenait facilement à la liberté. En s'avouant homme ou bourgeois du roi ou en invoquant les officiers royaux, ce qui était un aveu implicite, tout serf dont une charte de servage ne constatait pas clairement la condition, échappait à son seigneur, et se trouvait plus ou moins libre sous la protection souveraine.

(**) Dans l'année 1311, en confirmant la liberté des serfs du Valois, Philippe le Bel, avait dit plus éloquemment : « Attendu que toute « créature humaine, qui est formée à l'image « notre Seigneur, doie généralement être fran- « che par droit naturel, et, en aucuns pays, que « cette naturelle liberté ou franchise, par le « joug de la servitude, qui tant est haineuse, « soit si effaciée et obscurcie, que les hommes et « les fames qui habitent ez lieux et pays des- « susdits, en leur vivant, sont réputés ainsi « comme morts, et à la fin de leur doulou- « reuse et chetive vie, si étroitement liés et de- « menés, que des biens que Dieu leur a prestés « en cest siècle, ils ne peuvent en leur dernière « volonté disposer ne ordener... »

« nant finance, de tout droit de mortaille, de tout joug de servitude, et « restitués à toute ingénuité et natalité, « avec droit de succéder les uns aux « autres; » en outre, les lettres rendues par le même roi à Gergeau, en mai 1330, à l'effet d'affranchir les habitants de Mehun-sur-Eure, moyennant finance, de tous droits de servitude.

4° *Affranchissement général et gratuit.* — Malgré toutes les causes précédentes de liberté, le servage quant aux ...s, et même le servage quant au ...s, s'étaient conservés çà et là dans la France : ici, par exception, sous l'empire de seigneuries féodales plus soigneuses que les autres de maintenir leurs ...s; là, par l'indolence, l'humilité et la misère de certaines populations, qui préféraient la servitude à la charge et au rude travail de la liberté; enfin, en quelques lieux particulièrement, par la raison qu'entrés les derniers dans la composition du territoire national, l'action de la civilisation française ne s'y était pas encore exercée.

Le servage persistant ainsi au milieu d'une société dont toutes les idées, toutes les habitudes condamnaient l'abus de la force sur l'homme, il y avait un grave sujet d'accusation contre la diligence du gouvernement. Quelques faits, dans le dix-huitième siècle, vinrent révéler l'existence odieuse d'une institution à laquelle on avait peine à croire. Rien ne prouve le progrès de la nation française et l'indignité de ses chefs au dix-huitième siècle, comme, d'une part, l'étonnement qui accueillit la nouvelle de la pratique permanente du servage, et de l'autre, cette étrange et coupable ...rie des rois, des parlements et du clergé à ne pas détruire d'un seul coup le reste impur de la barbarie antique, qui se présentait toujours à eux.

Mais cette monarchie, ces parlements, ce clergé, comment n'auraient-ils pas respecté le servage? Ils venaient de rétablir, ils avaient rétabli dans nos possessions coloniales et pour elles, pis que le servage, quelque chose qu'on ne peut comparer à la servitude romaine ou grecque, qu'en consentant à calomnier le paganisme lui-même.

Aussi Voltaire, donnant à l'indignation de tous la voix de son ironie terrible, écrivait : « On dit communément « qu'il n'y a plus d'esclaves en France; « que c'est le royaume des Francs, qu'esclave et Franc sont contradictoires, « qu'on y est si Franc que plusieurs financiers y sont morts en dernier lieu « avec plus de trente millions de francs « acquis aux dépens des descendants « des anciens Francs, s'il y en a. Heureuse la nation de France d'être si « franche! Cependant, comment accorder tant de liberté avec tant d'espèces de servitudes, comme, par « exemple, celle de la mainmorte?... « Quand nous avons fait quelques remontrances modestes sur cette étrange « tyrannie.... on nous a répondu : Il « y a six cents ans qu'ils jouissent de « ce droit; comment les en dépouiller? « Nous avons répliqué humblement : « Il y a trente ou quarante mille ans, « plus ou moins, que les fouines sont « en possession de manger nos poulets; « mais on nous accorde la permission « de les détruire quand nous les rencontrons (*). »

Louis XVI, pendant l'administration de Necker, crut devoir enfin apporter la ruine dans l'abominable reste du servage, et l'édit du 8 août 1779 fut rendu à cet effet. Par les articles 1, 2 et 3 de cet édit, le servage et tous ses vestiges étaient abolis, d'une manière absolue et immédiate, dans toutes les terres du domaine royal et dans celles des domaines engagés. En outre, le droit de servitude devait à l'avenir s'éteindre, dès leur incorporation, dans toutes les terres qui viendraient s'adjoindre au domaine du roi. Tous les droits de mainmorte, ainsi abolis, n'étaient désormais représentés que par le payement d'un *sol de cens* par arpent (art. 4). Quant aux serfs et mainmortes des domaines seigneuriaux, le roi se bornait aux deux concessions suivantes : 1° remise de toute autorisation, homologation, taxe et indemnité auxquelles les seigneurs étaient préalablement obligés pour accorder la liberté aux serfs et aux choses de leurs fiefs et censives; 2° suppression du droit de suite ou de poursuite,

(*) Voltaire, *Dictionnaire philosophique*, art. ESCLAVES, sect. IV.

et par là établissement de ce principe que tout serf réfugié et domicilié dans un lieu franc ne devait plus pouvoir être inquiété comme serf, ni dans sa personne, ni dans ses biens meubles, ni même dans ses biens immeubles (articles 5 et 6).

La libéralité de ces dispositions eût paru très-grande un siècle plus tôt; en 1779, à la veille de la révolution, l'édit du 8 août ne produisit pas une vive reconnaissance. Au lieu du mal auquel il mettait fin, on n'y vit qu'une restriction timide et lâche apportée au bien qu'il n'osait faire. Ainsi, le roi abolissait toutes les traces de servage dans ses domaines; mais, quant au servage dans les domaines des seigneurs, il prenait seulement des mesures pour en provoquer et en faciliter l'abolition. Pourquoi cette seconde abolition n'était-elle pas prononcée directement et hautement comme la première? Le roi avait dit dans son préambule que le respect de la propriété ne lui permettait pas de toucher aux droits des seigneurs sur les serfs. Certes, il était méritoire de respecter ainsi la propriété particulière; mais la liberté, la propriété personnelle des serfs, n'était pas moins digne de considération. En épargnant celle-là, le roi sacrifiait celle-ci. La nation fut vivement blessée, à la lecture de cet édit, de voir dans le choix de deux principes dont l'un devait être violé, le roi préférer la propriété injuste et barbare de quelques seigneurs à la liberté sainte et sacrée d'un grand nombre de Français.

C'est encore la révolution qui a eu la gloire de porter sa forte main sur l'héritage impur de l'esclavage. Aboli dans la nuit du 4 août 1789, le servage a été poursuivi et détruit dans tous ses droits représentatifs par plusieurs décrets, dont les principaux ont les dates suivantes : 11 août-21 septembre 1789; 15-28 mars 1790; 3-9 mai même année; 14-15 septembre-9 octobre 1791; 7 décembre 1792; 25-28 août 1792; 28 nivôse an 2 (17 janvier 1794), etc., etc.

La loi francaise a fait plus que d'abolir le servage dans tous les effets que cette institution avait produits; par des règles d'une sévère sagesse, qui ne sont pas entièrement l'œuvre de notre temps, cette loi a admis dans notre Code civil des garanties contre le retour lui-même du servage : ainsi, l'art. 1142, au titre *des Obligations conventionnelles*, a établi que « toute obligation de « faire ou de ne pas faire se résout en « dommages et intérêts, en cas d'inexé« cution de la part du débiteur. » Par là, toute obligation purement personnelle, loin d'asservir la personne, la respecte, et ne peut jamais tomber que sur des biens. De plus, l'art. 1780 du Code civil, au titre *du Louage*, prescrit « qu'on ne peut engager ses servi« ces qu'à temps, ou pour une entre« prise déterminée. » Ainsi, plus d'obligation générale possible contre la liberté de la personne. Enfin les biens eux-mêmes sont préservés d'une servitude qui pourrait s'y réfléchir, en dissimulant ses effets directs sur la personne : toute rente est essentiellement rachetable; la faculté du rachat ne peut être prorogée que pour un délai de trente ans (art. 531 du Code civil); l'usufruit ne peut pas durer au delà de la mort de l'usufruitier, ou pour un temps indéterminé (article 617 et suiv. du Code civil); le louage a de même des termes forcés, et les servitudes urbaines et rurales sont dites n'établir aucune prééminence d'un fonds sur un autre (art. 628 du Code civil).

L'ensemble des règles que nous venons de voir constitue-t-il un *palladium* suffisant de la liberté personnelle? C'est une question qui ne concerne pas l'histoire : celle-ci, comme l'a définie un Allemand, n'est que la *prophétie du passé;* l'avenir, elle le prépare et ne le démontre point. Mais ce que l'histoire peut avancer, c'est que nul progrès, en particulier, n'est parvenu parmi les hommes à son dernier terme; moins que tous les autres, le progrès qui intéresse la liberté. Le labeur est de la sorte indéfini : après le servage, c'est le paupérisme; la proclamation de la liberté appelle encore l'organisation du travail.

SERVAN (Joseph-Michel-Antoine), célèbre avocat général au parlement de Grenoble, né à Romans en 1737. Il fut, à l'âge de vingt-sept ans, pourvu de la charge dans l'exercice de laquelle il s'est

illustré. Le premier il signala les réformes qui, depuis, ont été opérées dans l'administration de la justice. Son éloquence lui avait concilié l'affection populaire; cependant il n'hésita pas, dans la cause d'un grand seigneur ruiné par une chanteuse, à se déclarer pour celui-là, quoique l'opinion publique et les juges eux-mêmes se fussent prononcés pour la partie adverse. Poursuivi par des calomnies et par des couplets, interrompu à plusieurs reprises par le public, dont il ne voulait pas payer les flatteries au prix de son honneur, il abrégea son plaidoyer, en déclarant qu'il terminait son discours et sa carrière publique. Sa retraite le mit à l'abri des persécutions que le chancelier Maupeou fit essuyer à la haute magistrature, et, dans ses loisirs, il continua de s'occuper de la réforme de la législation pénale. Nommé aux états généraux par deux bailliages, il s'excusa sur sa santé, et, continuant à se livrer dans la retraite à ses études sur la jurisprudence, il vit passer les orages de la révolution sans en ressentir les effets. En 1800, il s'empressa de communiquer ses vues aux législateurs chargés de l'établissement d'un nouvel [illegible] judiciaire; toutefois, sous l'empi[illegible] il refusa de siéger au corps législatif. [illegible] mourut en 1807. On a de lui un grand [illegible]bre de discours et de mémoires sur [illegible] matières de législation et de poli[illegible]. M. de Portets a publié ses *Œuvres* [illegible], Paris, 1823-25, 3 vol. in-8°.

Joseph SERVAN, frère du précédent, [illegible] à Romans en 1741, embrassa la [illegible]rière militaire; entra dans l'arme du [illegible], et était en 1789 sous-gouver[illegible] des pages de Louis XVI. Il fut [illegible]mé en 1790 colonel de l'un des ré[illegible]ments de la garde soldée de Paris, [illegible]mée des gardes françaises, puis ma[illegible] de camp, et fut porté, en 1792, [illegible] ministère de la guerre par le parti [illegible]ndin. Le roi le révoqua au mois [illegible] de la même année, ainsi que [illegible]nd et Clavières; mais l'assemblée [illegible]tive déclara que Servan et ses [illegible]ues emportaient la confiance de [illegible], et après le 10 août, elle lui [illegible] le portefeuille de la guerre. Il ne [illegible]serva que jusqu'au 14 octobre; [illegible] alors au commandement de l'ar[illegible] des Pyrénées-Occidentales, donna sa démission pour se justifier des accusations auxquelles ses liaisons avec les girondins l'avaient exposé, et fut mis en prison, d'où il ne sortit qu'après le 9 thermidor. Employé alors dans les départements méridionaux, il devint, sous le consulat, président du conseil des revues et commandant de la Légion d'honneur; il mourut à Paris en 1808. On a de lui : *le Soldat citoyen*, 1780, in-8°; *Projet de constitution pour l'armée française*, 1790, in-8° (avec Cessac); *Histoire des guerres des Gaulois et des Français en Italie, depuis Bellovèse jusqu'à la mort de Louis XII*, 1805, t. II-VII, in-8°. L'*Introduction*, qui forme le 1er volume, est du général Jubé.

SERVANDONI (Jean-Jérôme), peintre et architecte, né à Florence en 1695, vint à Paris en 1724; y fut employé à composer des décorations pour les fêtes de la cour; fut reçu, en 1731, à l'Académie de peinture, et chargé l'année suivante de diriger la construction du *portail de Saint-Sulpice*. Il fut nommé, peu de temps après, peintre décorateur du roi, et mourut à Paris en 1766. Son nom a été donné à la rue qu'il habitait près de Saint-Sulpice.

SERVIEN (Abel), marquis de Sablé, né en 1593, à Grenoble, d'une ancienne famille de robe, débuta en 1616, dans la magistrature, par la charge de procureur général au parlement de cette ville. Il fut appelé l'année suivante à l'assemblée des notables tenue à Rouen, reçut en 1618 le brevet de conseiller d'État, fut nommé maître des requêtes de l'hôtel du roi en 1624, et envoyé, vers 1627, en Guienne, en qualité d'intendant de justice, police et finances. On lui confia, l'année suivante, une mission diplomatique à Turin; il fut nommé en 1630 intendant de justice, police et finances à l'armée d'Italie, que commandait le cardinal de Richelieu; la même année, président de la justice souveraine de Pignerol, et presque immédiatement premier président du parlement de Bordeaux. Il se disposait à aller prendre possession de cette place, lorsque Louis XIII lui donna celle de secrétaire d'État de la guerre, vacante par la mort de Beauclerc d'Achères. Il fut, pendant son ministère,

nommé, avec le maréchal de Thoiras et le fameux d'Emery, ambassadeur extraordinaire en Italie; ils négocièrent le premier traité de Cherasco, entre Louis XIII et Ferdinand II, et conclurent avec le duc de Savoie, Victor-Amédée, plusieurs traités successifs, dont le dernier, signé à Saint-Germain-en-Laye, le 5 mai 1632, assurait au roi la possession de Pignerol.

Cependant Richelieu, dont Servien, qui était d'un caractère difficile et impatient de toute supériorité, avait peut-être blessé l'amour-propre, ou excité la défiance, chercha à lui ôter sa place. Servien, en habile politique, crut prudent de ne pas soutenir la lutte contre ce redoutable antagoniste : il se hâta de donner sa démission, et se retira à sa terre de Sablé en Anjou.

Mazarin l'en fit sortir en 1643, pour le nommer, avec le comte d'Avaux, plénipotentiaire au congrès de Munster. Ils montrèrent tous deux, dans ces importantes fonctions, une grande habileté; mais leurs querelles, les injures qu'ils se prodiguèrent, causèrent un grand scandale, qui dura presque aussi longtemps que le congrès, et ne fut terminé qu'au commencement de 1648, par le rappel du comte d'Avaux. Servien, demeuré seul plénipotentiaire, reçut alors de nouveaux pouvoirs, et signa enfin, le 24 octobre de la même année, la paix de Westphalie.

Il avait été fait conseiller d'État ordinaire en 1645; il reçut en 1649 le brevet de ministre, fut créé en 1661 trésorier, puis chancelier de l'ordre du Saint-Esprit, et, deux ans après, surintendant des finances, charge qu'il conserva jusqu'à sa mort, arrivée le 12 février 1669. Il était membre de l'Académie française depuis 1634.

Sesia (Département de la). Réuni à la France en 1802, avec les autres départements formés du Piémont, ce département avait pour limites, à l'est et au nord, le département de l'Agogna, à l'ouest, celui de la Doire, et au sud le Pô, qui le séparait du département de Marengo. Son chef-lieu était Verceil; ses sous-préfectures, Biella et Santhia. Il tirait son nom d'une rivière qui coulait du nord au sud entre son territoire et celui du département de l'Agogna.

Sesuvii, peuple gaulois dont les limites étaient à peu près les mêmes que celles de l'évêché de Seez, qui est compris dans le département de l'Orne. Ils eurent successivement pour capitale *Aregenuæ* (Argentan), *Oximus civitas* (Exmes) et *civitas sagiorum* (Seez).

Seurre (Bernard-Gabriel), né à Paris, le 12 juillet 1795, fut élève de M. Cartellier, et bientôt, mettant à profit les leçons de cet excellent maître, put se présenter au concours de l'Institut. Il remporta le grand prix en 1818, fut alors envoyé à Rome comme pensionnaire du gouvernement, et puisa dans l'étude de l'antiquité ce goût sévère qu'on retrouve dans beaucoup de ses ouvrages et qui, malgré tout, n'en bannit pas la grâce. Son premier ouvrage exposé après son retour de Rome, une statue représentant *une baigneuse*, est placé aujourd'hui dans le jardin de Trianon. On voit dans l'église de la Sorbonne une statue *de sainte Barbe* due aussi au ciseau de M. Seurre. Il a également été chargé de plusieurs des sculptures de l'arc de triomphe de l'Étoile; mais son morceau capital est sans contredit la statue de l'empereur placée sur le sommet de la colonne Vendôme. C'était une grande difficulté que de faire une statue de Napoléon qui sortît des données ordinaires et, il faut l'avouer un peu ridicules, qui transformaient toujours nos grands hommes en héros de l'antiquité; il fallait représenter l'empereur tel que le peuple le connaît, tel qu'il l'aime, et en même temps exécuter une œuvre monumentale. Un concours fut ouvert; M. Seurre mérita les suffrages, et l'exécution en grand du modèle qu'il avait présenté a justifié le choix qu'on avait fait de lui. Toutefois lors de la pose du monument, p… une erreur des ouvriers, la statue au lieu de se trouver d'aplomb, par… pencher sensiblement vers la gauche. M. Seurre, qui a conservé un caractère d'artiste au milieu de l'invasion … l'esprit mercantile de notre époque, … recula pas devant les sacrifices, et off… au ministre de faire redresser sa stat… à ses frais, si le gouvernement ne vo… lait pas entrer dans de nouvelles dépen… ses. On comprend que le ministre … refusé une offre aussi généreuse; m…

on ne comprend pas que ce n'ait pas été pour lui une leçon et qu'il n'ait pas cru devoir réparer cette faute. Quoi qu'il en soit, l'œuvre de M. Seurre n'en restera pas moins une des productions les plus remarquables de notre époque, autant par l'exécution que par l'esprit national qui l'a inspirée. M. Seurre, qui pousse à l'excès peut-être la vertu de la modestie, s'était toujours refusé à solliciter la décoration de la Légion d'honneur que lui avaient méritée ses travaux, cette juste récompense est enfin venue le trouver.

Charles-Marie-Emile SEURRE, né à Paris, le 22 février 1798, frère du précédent, et, comme lui, élève de Cartellier, remporta en 1822 le deuxième prix et, en 1824, le premier grand prix de sculpture. On regrette qu'ainsi que son frère il croie devoir se tenir trop à l'écart, et que dans nos expositions annuelles on ne trouve pas toujours des productions d'un ciseau qui a cependant déjà fait ses preuves et qui s'est plusieurs fois avec succès associé à celui de son frère.

SÉVÉRAC (Amauri, seigneur de), maréchal de France, né en 1357, fit ses premières armes en 1382, sous Jean II, comte d'Armagnac, et assista à la bataille de Rosebeke. Au retour de cette expédition, où il s'était fait remarquer par son courage, il assiégea et réduisit le château de la Garde, dont les Anglais s'étaient emparés. Moins heureux dans la guerre d'Aragon, il fut fait prisonnier et imposé à une forte rançon. Dès qu'il eut recouvré la liberté, il fit un voyage à Jérusalem, et à son retour contribua à la conquête du comté de Pardiac, dont il soumit la plupart des bourgs ou forteresses. Jean III d'Armagnac le nomma alors son maréchal, et lui confia le commandement d'un corps d'hommes d'armes, qu'il fit marcher en Lombardie, en 1391, contre Jean Galéas Visconti, seigneur de Milan. Le comte de Valentinois, qui voulait s'opposer au passage de Sévérac, fut battu et fait prisonnier. En 1410, le duc de Berry le nomma son sénéchal en Rouergue et en Quercy. Bernard VII d'Armagnac, depuis connétable de France, avait embrassé la cause de ce prince contre la faction du duc de Bourgogne. Pour faire diversion en faveur de Bernard, qui ravageait le comté de Comminges, Sévérac se porta, en 1412, sur le château de Moncuq, dont il forma le siége; mais la vive résistance du gouverneur fit échouer cette entreprise. Après la défaite d'Azincourt (1415), le comte d'Armagnac donna à Sévérac le commandement de l'avant-garde de l'armée, qu'il conduisit dans le pays de Caux, où, l'année suivante, il remporta quelques avantages sur les Anglais. En 1417, il défit quelques partis de l'armée du duc de Bourgogne, qui assiégeait Paris. A la nouvelle de la prise de la capitale (29 mai 1418) et de l'assassinat du connétable d'Armagnac (12 juin), Sévérac se retira en Guienne, y leva de nouvelles troupes, alla chercher à Nîmes le jeune comte d'Armagnac, et le ramena dans ses Etats. Le dauphin, depuis Charles VII, le nomma, en 1419, membre de son conseil et son chambellan. En 1423, il défendit, contre les Anglais, le passage de la rivière de Moain, et l'année suivante, assiégea, conjointement avec le comte de Bucham, la place de Crevant. Il allait s'en rendre maître, lorsqu'une armée anglo-bourguignnone vint l'attaquer inopinément. Ce fut vainement que Sévérac opposa la plus vigoureuse résistance; il fut forcé de céder au nombre. L'année suivante, le roi l'éleva à la dignité de maréchal de France. Il fut assassiné, en 1426, au château de Gages, par des gens du comte de Pardiac, qui avait des prétentions à sa succession.

SÉVIGNÉ (Marie de RABUTIN-CHANTAL, marquise de), naquit en 1626, en Bourgogne, au château de Bourbilly, de Celse-Bénigne de Rabutin, baron de Chantal, et de Marie de Coulanges, fille de Philippe de Coulanges, conseiller d'État. La première de ces deux familles était d'une noblesse bien plus ancienne que la seconde : d'après une charte retrouvée par Bussy, l'origine des Rabutins remontait au onzième siècle. Marie de Rabutin était encore au berceau lorsqu'elle perdit son père; le baron de Chantal fut tué en 1627, en combattant sous les ordres du marquis de Thoiras, pour repousser les Anglais de l'île de Rhé. Sa veuve ne lui survécut que cinq ans. Restée orpheline à l'âge de six ans, Marie de Rabutin fut placée sous la tutelle de son aïeul

maternel jusqu'à l'année 1636, où elle le perdit. Elle demeura depuis sous la surveillance de l'abbé de Coulanges, son oncle. C'est lui qu'elle désigne dans ses lettres sous le nom de *Bien bon*, et pour lequel elle témoigne si souvent avec cet accent de sensibilité qui lui appartient, une reconnaissance toute filiale. Son enfance et sa jeunesse furent entourées, en effet, de soins tout paternels. Rien ne fut négligé pour qu'elle reçût autant d'instruction qu'il était permis alors aux femmes d'en avoir: et on leur permettait, on leur demandait même d'en avoir beaucoup. Ménage, qu'on lui donna pour précepteur, lui apprit le latin, l'italien, l'espagnol; le savant Chapelain contribua aussi à l'instruire. Aux sérieuses leçons de ces deux maîtres succédèrent celles d'une cour élégante et polie, qui commençait à servir de modèle à l'Europe pour la grâce des manières et la délicatesse de l'esprit : c'était la cour d'Anne d'Autriche, où elle passa les plus belles années de sa jeunesse.

Elle se maria jeune encore, en 1644 : elle n'avait pas atteint sa dix-huitième année. Le marquis de Sévigné, qu'elle épousa, était un fort noble seigneur, mais n'avait aucune des qualités qui peuvent rendre une femme heureuse. Prodigue, et passionné pour le plaisir, il dissipa une bonne partie de son bien, et délaissa sa femme pour des maîtresses. Il était d'autant plus difficile de lui pardonner ses infidélités et ses désordres, qu'il joignait à son goût pour la dissipation une humeur brusque et un caractère rude et difficile. Cependant non-seulement madame de Sévigné resta sévèrement attachée à ses devoirs d'épouse, mais même l'affection qu'elle avait conçue pour son mari ne put s'éteindre. « Le marquis de Sévigné, dit Conrart dans ses Mémoires, disait quelquefois à sa femme qu'il croyait qu'elle eût été très-agréable pour un autre ; mais que pour lui elle ne pouvait lui plaire. On disait aussi qu'il y avait cette différence entre son mari et elle, qu'il l'estimait et ne l'aimait point, au lieu qu'elle l'aimait et ne l'estimait point. En effet, elle lui témoignait de l'affection : mais, comme elle avait l'esprit vif et délicat, elle ne l'estimait pas beaucoup, et elle avait cela de commun avec la plupart des honnêtes gens; car, bien qu'il eût quelque esprit et qu'il fût assez bien fait de sa personne, on ne s'accommodait point de lui, et il passait presque partout pour fâcheux; de sorte que peu de gens l'ont regretté. » Cette union si mal assortie ne dura que sept années. Le marquis de Sévigné et le chevalier d'Albert courtisaient en même temps madame de Gondran. Cette rivalité amena une rencontre, dans laquelle le premier s'enferra sur l'épée de son adversaire. La blessure était mortelle : il expira peu de temps après le combat, le 5 février 1651. Dans les années 1649 et 1650, le marquis de Sévigné s'était enrôlé parmi les frondeurs. Le cardinal de Retz, son parent, l'avait entraîné sans peine dans une révolte qui donnait carrière à son humeur inquiète et turbulente. Il avait combattu quelque temps pour la Fronde aux côtés du chevalier Renaud de Sévigné, son oncle, qui commandait le fameux régiment de Corinthe, levé par le coadjuteur pour le parlement.

On n'a qu'un très-petit nombre de lettres écrites par madame de Sévigné pendant son mariage et les premières années de son veuvage; mais dans ces quelques lettres, on remarque déjà cette facilité, cette vivacité spirituelle, cette grâce ingénieuse et délicate qui l'ont immortalisée. En 1647, elle écrivait à son cousin, le comte Bussy de Rabutin : « Je vous trouve un plaisant « mignon, de ne m'avoir pas écrit depuis « deux mois : avez-vous oublié qui je « suis, et le rang que je tiens dans la « famille? Oh! vraiment, petit cadet, je « vous en ferai bien ressouvenir! si vous « me fâchez, je vous réduirai au *lambel* (*). « Vous savez que je suis sur la fin d'une « grossesse, et je ne trouve en vous non « plus d'inquiétude de ma santé que si « j'étais encore fille. Eh bien, je vous « apprends, quand vous en devriez en« rager, que je suis accouchée d'un gar« çon, à qui je vais faire sucer la haine « contre vous avec le lait; et que j'en

(*) Le lambel est un filet accompagné de plusieurs pendants, qui se met en forme de brisure dans les armoiries, pour distinguer les branches cadettes de la branche aînée (voy. BLASON). Madame de Sévigné était le dernier rejeton de la branche aînée des Rabutins.

« ferai encore bien d'autres, seulement « pour vous faire des ennemis. Vous n'a- « vez pas eu l'esprit d'en faire autant : « le beau faiseur de filles! etc. » Sans doute les années donneront plus d'étendue et de force à l'esprit de madame de Sévigné, plus de souplesse à son talent : mais on voit que dès cette époque elle écrivait avec une vivacité et une grâce peu communes; et il est étrange que l'abbé de Vauxelles ait pu dire qu'elle était loin d'écrire dans sa jeunesse aussi bien qu'elle le fit dans la suite.

Elle avait eu de son mari un fils et une fille. Elle renonça au monde tant que dura leur enfance, et se réduisit au commerce de quelques amis. Elle remplit tous ses devoirs de mère avec une tendre sollicitude, qu'éclairait un jugement excellent. Afin d'être tout entière à ses enfants, elle ne voulut point, si jeune qu'elle fût encore, profiter des occasions qui s'offrirent plusieurs fois pour elle de se remarier. Ceux qui eussent voulu se faire agréer d'elle comme amants furent éconduits, aussi bien que les prétendants au titre d'époux. Parmi les premiers, on vit figurer de fort illustres personnages. Turenne se montra quelque temps fort épris de la séduisante veuve : le prince de Conti et le surintendant Fouquet ne négligèrent rien pour toucher son cœur. Bussy écrivait à sa cousine en 1654 : « Tenez-vous bien, ma belle cousine! « Une belle dame qui n'est pas intéressée est « quelquefois ambitieuse; et qui peut « résister aux finances du roi, ne résiste « pas toujours aux cousins de Sa Majesté. « De la manière dont le prince m'a parlé « de son dessein, je vois bien que je suis « désigné confident. Je crois que vous ne « vous y opposez pas, sachant, comme « vous faites, avec quelle capacité je me « suis acquitté de cette charge en d'autres « rencontres....... Ce qui m'inquiète, « c'est que vous serez un peu embarras- « sée entre ces deux rivaux; et il me sem- « ble déjà vous entendre dire :

Des deux côtés j'ai beaucoup de chagrin;
Ô Dieu, l'étrange peine!
Dois-je chasser l'ami de mon cousin (*)?
Dois-je chasser le cousin de la reine (**)?

« Peut-être craindrez-vous de vous at- « tacher au service des princes, et que « mon exemple vous en rebutera; peut- « être la taille de l'un ne vous plaira-t-elle « pas (*); peut-être aussi la figure de l'au- « tre (**) : mandez-moi des nouvelles de « celui-ci, et les progrès qu'il a faits de- « puis mon départ; à combien d'*acquits* « *patents* il a mis votre liberté. La for- « tune vous fait de belles avances, ma « chère cousine; n'en soyez point ingrate. « Vous vous amusez après la vertu, « comme si c'était une chose solide; et « vous méprisez le bien, comme si vous « ne pouviez en manquer, etc. » De pareils conseils restaient sans effet sur madame de Sévigné. Assurément sa résistance aux attaques du prince de Conti et aux insinuations de Bussy n'avait point sa source dans l'indifférence d'une nature froide; peu de femmes eurent une sensibilité plus active, une imagination plus vive qu'elle. Mais elle voulait être sage; et la perfection de sa raison lui donnait la force de l'être. D'ailleurs aucun de ceux qui soupiraient pour elle n'offrait l'idéal de tendresse et de bon goût nécessaire pour séduire un cœur aussi délicat, un esprit aussi fin et aussi sensible aux imperfections que le sien. Cet idéal ne se trouvait ni dans l'épais et honnête Turenne, ni dans le médiocre et ambitieux Conti, ni dans l'inconstant Fouquet; encore moins dans le fat chevalier de Méré, et dans le diseur de bons mots M. du Lude, qui furent aussi au nombre des soupirants; encore moins dans le bonhomme Ménage, car lui aussi fut blessé au cœur, et risqua plus d'une fois, malgré sa timidité et sa gaucherie, des déclarations qui étaient repoussées avec de piquantes et inoffensives plaisanteries.

Madame de Sévigné refusait ceux qui sollicitaient ses bonnes grâces, de manière à les décourager sans les fâcher. Elle mettait dans ses refus un tact si délicat, des façons si douces et si aimables, un ascendant si fort de bon sens et de raison, que les amants rebutés devenaient de sincères et fidèles amis. « Il

(*) Fouquet.
(**) Le prince de Conti.

(*) Le prince de Conti était contrefait.
(**) Fouquet, qu'on disait *ne point trouver de cruelles*, devait moins ses succès aux agréments extérieurs qu'au charme de l'esprit et à l'attrait d'une grande fortune libéralement prodiguée.

« n'y a guère que vous dans le royaume, « lui écrivait Bussy, qui puissiez réduire « un amant à se contenter d'amitié; nous « n'en voyons presque point qui, d'a- « mant éconduit, ne devienne ennemi; et « je suis persuadé qu'il faut qu'une femme « ait un mérite extraordinaire pour faire « en sorte que le dépit d'un amant mal- « traité ne le porte pas à rompre avec « elle. » Bussy avait raison de conclure ainsi.

Madame de Sévigné reparut dans le monde quand elle crut pouvoir le faire sans que l'éducation de ses enfants en souffrît. Elle se fit placer au premier rang parmi les femmes qui ornaient par leur esprit et leur beauté la société d'alors. Le beau temps de l'hôtel de Rambouillet durait encore. On sait qu'elle fut une des dames les plus admirées du cercle fameux que présidait madame de Montausier. Son esprit gagna encore en légèreté et en délicatesse dans le commerce de cette société ingénieuse : elle s'y raffina, sans s'y gâter. Elle laissa aux femmes d'un goût moins pur, d'un jugement moins solide que le sien, les subtilités, les fadeurs, le purisme affecté. On la compta au nombre des *précieuses* (*); mais ce nom était alors synonyme de femme d'esprit. Quand Molière personnifia dans Cathos et Madelon la pruderie, le pédantisme et l'extravagance dont l'hôtel de Rambouillet avait donné les modèles, il eut grand soin de faire une distinction, et d'intituler sa pièce *les Précieuses ridicules*.

A la suite d'une de ces exhortations par lesquelles le galant et peu scrupuleux Bussy cherchait à ébranler les sages résolutions de sa cousine, on lit cet avertissement : « Nous vous verrons un jour « regretter le temps que vous aurez per- « du; nous vous verrons vous repentir « d'avoir mal employé cette jeunesse, et « d'avoir voulu avec tant de peine acqué- « rir et conserver une réputation qu'un « médisant vous peut ôter, et qui dépend « plus de la fortune que de votre con- « duite. » Il est malheureusement trop vrai que la médisance peut quelquefois détruire ou compromettre les réputations les plus légitimes et les plus solidement établies. Si madame de Sé- gné n'éprouva pas par elle-même l vérité de cette observation, ce ne fu pas la faute de Bussy; car lui-même chargea d'être ce *médisant* dont il c chait à lui faire peur. En 1658, se tr vant dans un pressant besoin d'ar pour faire la campagne de cette an il s'adressa à madame de Sévigné p un prêt de dix mille livres. Le ser qu'il demandait fut promis sans pe mais certaines formalités un peu l gues, que la prudence de l'abbé de C langes jugeait nécessaires, ayant re l'envoi de la somme, Bussy se pers qu'on l'avait joué par une pro vaine : irascible comme il l'était, à un mauvais procédé. Il avait l' tude de se venger avec emportem tous les torts dont il était ou se victime; il inséra dans son *H amoureuse des Gaules* un portr tirique de madame de Sévigné, où seulement il présentait sous un ridicule les qualités de son cœur son esprit, mais lui prêtait des d et des vices qu'elle n'avait jamais Ainsi, méconnaissant cette ver pure à laquelle il avait lui-même r hommage, il l'accusait de cacher les dehors d'une prude les desor d'une femme galante. Ce portrait pis qu'une satire, c'était une noire lomnie. Après avoir couru qu temps manuscrit, il fut imprimé, le livre dont il faisait partie. Le m fut assez juste pour ne pas se l ébranler dans la bonne opinion avait conçue de madame de Sévi mais, quoiqu'elle fût sans effet, telle attaque venant d'un ami, d'u rent, porta un coup douloureux âme aussi noble, à un cœur aus sible. Cependant il suffit au cou de donner, un an après, quelques ques de repentir, pour obtenir un don complet. La haine ne pouvai un sentiment durable chez madam Sévigné : bonne et indulgente co elle était, le ressentiment le plus time lui pesait, et la première occ de s'en débarrasser était aussitôt par elle. Elle n'attendit même pas pardonner à son cousin, qu'il fû heureux : leur réconciliation s'était faite, lorsque Bussy, par ses sc

(*) Voir le *Dictionnaire historique des Précieuses*, par le sieur de Saumaize.

leuses témérités, se fit envoyer à la Bastille.

En 1664, madame de Sévigné fut cruellement éprouvée dans une de ses plus chères affections. Fouquet, qui s'était résigné à l'aimer comme elle le voulait, et non comme il l'eût désiré, qu'elle comptait au nombre de ses amis les plus dévoués, fut arrêté à Nantes, et condamné, après un long procès, à la prison pour le reste de ses jours. Pendant quelque temps sa vie fut en péril. Plusieurs membres de la commission instituée pour le juger opinaient avec force pour qu'il payât de sa tête les désordres de son administration. Madame de Sévigné suivait avec anxiété les débats qui devaient décider du sort de son ami. Par des lettres écrites coup sur coup, elle tenait M. de Pomponne au courant des diverses phases et des principaux détails du procès. M. de Pomponne avait été enveloppé dans la disgrâce du surintendant; il vivait alors dans sa terre, il subissait une sorte d'exil. Dans toute la correspondance de madame de Sévigné, il est peu de parties qui offrent plus d'émotion et d'éloquence. Tandis qu'elle ne songe qu'à rendre compte de ce qu'elle a vu et de ce qu'elle a senti, elle trace un tableau dramatique et tout vivant de cette grande scène judiciaire; elle écrit un admirable plaidoyer. Ces lettres, où se déploient toute son imagination et tout son cœur, ont été justement regardées comme un trait de courage. Ce journal qu'elle adressait à M. de Pomponne courait risque d'être intercepté avant de parvenir à sa destination. Dans un temps où la persécution s'etendait sur les amis de Fouquet, il eût été dangereux d'être surpris à le plaindre, à l'admirer, et à faire circuler des réflexions sur le noble sang-froid de l'accusé et l'indécent acharnement des juges. Madame de Sévigné était trop fidèle à l'amitié pour s'arrêter devant ces craintes; elle eut le courage de ses alarmes et de sa douleur. Par là, le souvenir de son amitié pour Fouquet a mérité d'être associé à celui du noble dévouement que lui témoignèrent Pellisson et la Fontaine.

Madame de Sévigné se consolait du chagrin que lui causaient les torts des amis ingrats ou les malheurs des amis fidèles, en voyant sa fille, objet de tant de soins et de tant d'amour, croître chaque jour en beauté, en esprit et en grâces. Elle la présenta dans le monde en 1663, et la vit avec orgueil s'attirer les hommages de tout ce qu'il y avait de distingué à la ville et à la cour. Elle-même conservait encore assez de jeunesse pour que le monde, qu'elle enchantait de plus en plus par son esprit, réservât une part d'éloges à sa beauté. La mère et la fille formaient un couple brillant et unique, qui attirait tous les regards. Les seigneurs à la mode, les poëtes de cour, imaginaient pour elles les compliments les plus ingénieux. Benserade composa en leur honneur un de ses plus jolis madrigaux :

Blondins accoutumés à faire des conquêtes,
Devant ce jeune objet si charmant et si doux,
Tout grands héros que vous êtes,
Il ne faut pas laisser pourtant de filer doux.
L'ingrate foule aux pieds Hercule et sa massue (*) :
Quelle que soit l'offrande, elle n'est point reçue;
Elle verrait mourir le plus fidèle amant,
Faute de l'assister d'un regard seulement.
Injuste procédé, sotte façon de faire,
Que la pucelle tient de madame sa mère,
Et que la bonne dame au courage inhumain,
Se lassant aussi peu d'être belle que sage,
Encore tous les jours applique à son usage
Au détriment du genre humain.

La Fontaine, à la même époque, plaça cette dédicace en l'honneur de *la plus jolie fille de France* (**), au commencement de la fable du *Lion amoureux :*

Sévigné, de qui les attraits
Servent aux Grâces de modèle,
Et qui naquîtes toute belle,
A votre indifférence près (***),
Pourriez-vous être favorable
Aux jeux innocents d'une table......? etc.

(*) Mademoiselle de Sévigné avait rempli le personnage d'Omphale dans un ballet de la cour.

(**) Expression de Bussy sur mademoiselle de Sévigné.

(***) Ce qu'on connaît de madame de Grignan par les lettres de sa mère, explique assez cette restriction de la Fontaine. On voit que cette femme, belle, vertueuse, spirituelle et savante, était froide, réservée, et même assez dédaigneuse. Souvent cette froideur attrista et même blessa sa mère, dont l'humeur était fort différente. De là, ces petits démêlés dont on surprend la trace dans les lettres de madame de Sévigné, à la suite des séjours de madame de Grignan à Paris. Il est vrai que tout n'était pas de la faute de madame de Grignan. L'abbé de Vauxelles a dit fort spirituellement : « En amitié, les torts sont de celui qui aime moins; et les imprudences, de celui qui aime trop. » Madame de Sévigné se rendit quelquefois cou-

Plusieurs seigneurs prétendirent à la main de mademoiselle de Sévigné. Le comte de Grignan fut préféré, et l'épousa en 1669. Il n'était plus jeune : âgé de quarante ans, il avait été déjà marié deux fois, et avait eu deux filles. Mais madame de Sévigné le trouvait tel qu'on le pouvait souhaiter, et *par sa naissance, et par ses établissements, et par ses bonnes qualités*. Il était, à cette époque, attaché à la cour; et l'estime dont il y jouissait semblait devoir l'appeler aux plus brillants emplois. Madame de Sévigné se réjouissait d'une alliance qui, en lui faisant attendre pour sa fille une haute fortune, lui laissait l'espérance de la garder auprès d'elle : cette attente fut trompée en partie. M. de Grignan fut appelé à un poste éminent, mais loin de Paris et de la cour. Quinze ou seize mois après son mariage, il alla remplir en Provence les fonctions de gouverneur, et emmena sa femme avec lui.

Madame de Sévigné aimait sa fille avec idolâtrie. Cette séparation creusa dans sa vie un vide profond et douloureux, auquel elle ne put jamais s'accoutumer. Pour le combler, elle eut recours à la grande ressource des âmes tendres contre l'absence : elle écrivit des lettres, et les multiplia, sans jamais se rassasier de cette douceur. Ainsi se forma ce précieux recueil qui devait être lu par la postérité et placé au nombre des plus rares monuments du génie.

Madame de Sévigné nourrit pendant longtemps l'espérance de voir rappeler son gendre à la cour, pour y occuper une place digne de ses services. Ce rappel n'eut pas lieu : elle ne revit sa fille qu'au moyen des voyages qu'elle faisait en Provence, ou des visites, beaucoup trop rares à son gré, qu'elle recevait d'elle à Paris. Madame de Sévigné avait eu de l'ambition, non pour elle, mais pour ses enfants : aussi les vit-elle avec peine rester en chemin. M. de Grignan ne sortit pas de son gouvernement de Provence, place importante, mais qui, en même temps qu'elle l'obligeait à des dépenses ruineuses, ensevelissait son mérite et celui de sa femme dans une province éloignée. Le marquis de Sévigné, auquel sa mère avait acheté la charge de guidon, puis celle de sous-lieutenant des gendarmes du Dauphin n'obtint aucun avancement. Il finit pa se dégoûter de sa charge, et la vendit C'était un brave officier, et un homm de beaucoup d'esprit. Ses galanteries son goût pour le plaisir et la dépense ne l'empêchaient pas de bien faire so service, mais lui ôtaient l'esprit de suit et l'activité nécessaire pour se pousse par l'intrigue. Il manqua d'habileté, e comme le disait sa mère, eut beaucou de *guignon*. Après avoir vendu sa charg il se maria avec la fille d'un conseill au parlement de Bretagne, pourv d'une assez belle dot, et acheva ses jou dans le repos et dans la dévotion.

Nous ne sommes pas heureux : c mots reviennent plusieurs fois dans l lettres écrites à Bussy. Vers 1678, m dame de Sévigné, qui ne se retira jam du monde, se retira à peu près de cour. Elle ne s'y fit plus présenter qu

pable d'imprudence dans ses rapports avec sa fille, en s'abandonnant sans réserve et sans mesure aux mouvements de son affection pour elle. Les témoignages sans cesse prodigués d'une tendresse aussi vive, aussi ardente, d'un amour maternel qui avait pris tous les caractères d'une passion, risquaient, on le conçoit, de fatiguer ou d'importuner une personne froide, grave, peu expansive. Madame de Sévigné fut toujours sincère, mais ne fut pas toujours assez raisonnable dans son amour. L'excès ne vaut rien, même dans les sentiments les plus légitimes : il peut étonner et froisser l'objet même d'une affection si violente; il peut, aux yeux des autres, donner les apparences de l'exagération ou du mensonge a la tendresse la plus naturelle et la plus pure. Les esprits froids, et même beaucoup d'esprits sévères, s'y méprendront, et calomnieront de bonne foi ce qu'ils ne peuvent comprendre. En vengeant madame de Sévigné de l'outrage que lui font ceux qui l'accusent de renchérir sur ses sentiments et de faire parade d'amour maternel, on aurait pu remarquer que les passions singulières et extrêmes comme la sienne ont un malheur, celui de devenir aisément suspectes d'exagération a beaucoup de gens. Disons aussi que l'amour maternel, quand il déborde ainsi, ne garde pas toujours toute la dignité qui lui convient et qu'il peut conserver même dans la familiarité de l'entretien le plus intime. Madame de Sévigné tombe quelquefois à l'égard de sa fille dans une espece d'idolatrie minutieuse, puérile, indiscrète, qu'on ne pardonnerait qu'a l'amour, et dont le lecteur, même le mieux disposé, s'étonne, dont il se sent un peu confus pour elle. Il est difficile de ne pas éprouver quelque chose de cette impression, quand on la voit, a soixante ans, prodiguer mille petits soins, mille petites caresses, mille petites flatteries à une fille de quarante, et, après une séparation déja longue, s'alarmer de tout pour elle, et ne pas lui laisser faire un pas, un mouvement, sans l'accabler de recommandations, d'avertissements, de prières.

de longs intervalles. Elle était lasse d'y figurer sans titre, sans faveurs pour elle ni pour les siens. Il lui aurait fallu plus de frivolité et d'amour-propre qu'elle n'en avait, pour se contenter du rôle qu'y jouait madame de Coulanges (*). En 1680, elle écrit des Rochers à sa fille : « Mon fils dit (**) qu'on se divertit « fort à Fontainebleau. Les comédies de « Corneille charment toute la cour. Je « mande à mon fils que c'est un grand « plaisir d'être obligé d'y être, et d'y « avoir un maître, une place, une con- « tenance; que pour moi, si j'en avais « eu une, j'aurais fort aimé ce pays-là; « que ce n'était que pour n'en avoir point « que je m'en étais éloignée; que cette « espèce de mépris était un chagrin, et « que *je me vengeais à en médire*, « comme Montaigne de la jeunesse; que « j'admirais qu'il aimât mieux passer « son après-dîner, comme je fais, entre « mademoiselle du Plessis et made- « moiselle de Launay, qu'au milieu de « tout ce qu'il y a de beau et de bon. Ce que « je dis pour moi, ma belle, vraiment je « le dis pour vous. Ne croyez pas que si « M. de Grignan et vous étiez placés « comme vous le méritez, vous ne vous « accommodassiez pas fort bien de « cette vie; mais la Providence ne veut « pas que vous ayez d'autres grandeurs « que celles que vous avez. Pour moi, « j'ai vu des moments où il ne s'en « fallait rien que la fortune ne me mît « dans la plus agréable situation du « monde ; et puis tout d'un coup c'é- « taient des prisons et des exils. » Elle veut sans doute ici parler de la mort de Turenne, de l'emprisonnement du cardinal de Retz, de Fouquet, de Bussy, et de l'exil de M. et de Mme de Pomponne. Dans la société d'élite où elle vécut toujours, elle trouva beaucoup d'amis et même (ce qui fait plus que toute autre chose l'éloge de son caractère) beaucoup d'amis dévoués. Mais elle en eut peu qui fussent en possession d'un grand crédit. Ceux qu'on vient de nommer, et sur la fortune desquels elle avait fondé de légitimes espérances, disparurent de la scène brusquement, et n'eurent pas le temps de faire agir leur bonne volonté pour elle. Du reste, il ne faut pas croire qu'elle ne sut pas supporter ces mécomptes : elle était trop sage pour n'être pas capable de se résigner. A la suite du passage qui vient d'être cité, elle ajoute : « Trouvez-vous que ma fortune ait été « fort heureuse? Je ne laisse pas d'en être « contente; et si j'ai des moments de mur- « mure, ce n'est point par rapport à moi. » Ce langage était sincère. Sa résignation ne ressemblait point à celle de son cousin : ce n'était point ce masque de tranquillité et de philosophie que l'orgueilleux Bussy prend dans toutes ses lettres, et au travers duquel on voit à plein son dépit d'être annulé par la disgrâce, et sa colère contre le prince qu'il flatte encore du fond de son exil.

Dans les longs intervalles qui s'écoulèrent entre les visites de sa fille ou ses propres voyages en Provence, madame de Sévigné ne vécut point toujours à Paris. Il lui fallait de temps en temps aller passer une saison dans sa terre des Rochers, pour demander des comptes à ses fermiers, ou pour réparer par les économies d'un séjour en Bretagne les dépenses qu'en bonne mère elle s'était imposées pour le prodigue marquis. Alors, du milieu de cette vie de conversations délicates et de fêtes brillantes qu'elle menait à Paris, elle se trouvait tout à coup transportée dans la solitude d'un antique manoir, à peine troublée par les visites de quelques provinciaux, insipides ou ridicules. Mais, comme on le voit par ses lettres, ces temps d'exil n'avaient rien de rude pour elle. Le plus grand de ses plaisirs, la consolation inépuisable de sa vie, la suivait partout : c'était cette correspondance de tous les jours qu'elle entretenait avec sa fille adorée. D'ailleurs elle avait des amis dont la société ne lui manquait nulle part : c'é-

(*) Madame de Coulanges ne possédait aucune charge ni aucun titre à la cour, et n'avait même point, pour s'y faire présenter, les droits que donnait à madame de Sévigné l'arbre généalogique des Rabutins; mais l'agrément de son esprit l'y faisait désirer. Madame de Sévigné écrivait d'elle en 1680 : « Madame de Coulanges est à Saint-Germain : nous avons su par les marchands forains qu'elle fait des merveilles en ce pays-là, qu'elle est avec ses trois amies aux heures particulières. Son esprit est une *dignité* dans cette cour. »

(**) Le marquis de Sévigné était encore attaché au service du Dauphin; mais, ennuyé de la cour, où il désespérait de s'avancer, et saisi d'un violent amour pour la retraite et le repos, était sur le point de vendre sa charge, malgré les conseils de sa mère, qui l'engageait à prendre patience.

taient ses livres chéris, Virgile, Montaigne, Molière; surtout Pascal, qu'elle *mettait de moitié à tout ce qui est beau;* Arnauld et Nicolle, dont le beau langage la séduisait aux opinions de Port-Royal; et le grand Corneille, qui la transportait d'admiration au point de la rendre injuste pour Racine. A ce goût sérieux et passionné pour l'étude, elle joignait une autre ressource non moins sûre contre l'ennui : c'était ce vif amour des beautés de la nature, qu'on a eu raison de remarquer comme un des traits caractéristiques de son génie. Dans le site pittoresque au milieu duquel s'élevait sa demeure, dans les bois séculaires qui l'entouraient, elle trouvait toujours de quoi charmer ses yeux et occuper sa pensée. Elle en parle sans cesse, elle nous les représente sous tous les aspects que leur donnaient les changements des saisons et les diverses heures du jour, avec une admiration naïve et poétique qui surprend, dans cette époque si peu soucieuse des champs et des plaisirs simples qu'ils procurent, si exclusivement éblouie par l'élégance de la vie sociale et le luxe des cours. C'est une surprise analogue à celle qu'on éprouve souvent en lisant la Fontaine, mais plus vive peut-être, parce qu'on s'attendait moins à trouver ce sentiment si vrai, si passionné des grâces négligées ou des magnificences sauvages de la nature, chez la grande dame élevée par le monde et pour le monde, sans cesse mêlée aux plaisirs d'une société exquise, où elle avait une place si brillante, que chez le poëte indépendant et rêveur, habitué à s'inspirer du spectacle des champs et des bois, où d'ailleurs il cherchait ordinairement ses modèles.

Madame de Sévigné, parvenue à la vieillesse, fit en Provence, dans l'année 1694, un voyage qui fut le dernier. La famille des Grignan venait de célébrer sous ses yeux un double mariage, celui de son petit-fils avec la fille d'un fermier général (*), et celui de sa petite-fille, de cette charmante Pauline dont elle avait commencé l'éducation, avec le marquis de Simiane; quand madame de Grignan, dont la santé donnait des craintes depuis plusieurs annees, fut atteinte d'une maladie qui pendant quelque temps mit ses jours en péril. Madame de Sévigné, dans cette circonstance, ressentit avec tant de force les émotions d'une mère tendre, et en remplit les devoirs avec tant d'ardeur, que sa santé, jusque-là excellente, en fut grièvement altérée. Dans l'instant où madame de Grignan commençait à se rétablir, elle tomba dangeusement malade elle-même : le 10 avril 1696, elle avait cessé de vivre. Le vœu touchant qu'elle avait exprimé plusieurs fois dans ses lettres fut réalisé. On a pu remarquer la lettre qui commence ainsi : « Si « j'avais un cœur de cristal, où vous « puissiez voir la douleur triste et sen- « sible dont j'ai été pénétrée en voyant « comme vous souhaitez que ma vie soit « composée de plus d'années que la « vôtre, vous connaîtriez bien claire- « ment avec quelle vérité et quelle « ardeur je souhaite aussi que la Pro- « vidence ne dérange point l'ordre de « la nature, qui m'a fait naître votre « mère et venir en ce monde beaucoup « devant vous. C'est la règle et la « raison, ma fille, que je parte la « première; et Dieu, pour qui nos « cœurs sont ouverts, sait avec quelle « instance je lui demande que cet ordre « s'observe en moi, etc. »

Du vivant même de madame de Sévigné, son talent épistolaire était célèbre à la cour et dans le grand monde. Louis XIV avait lu avec intérêt les lettres d'elle qui s'étaient trouvées dans les cassettes du surintendant Fouquet, et celles que Bussy avait entremêlées dans ses Mémoires. Souvent quand une lettre charmante, comme elle en écrivait tant, avait été lue par le parent ou l'ami auquel elle s'adressait, celui-ci en parlait, la montrait, la prêtait. Elle n'ignorait point ces indiscrétions, et ne s'y opposait pas. Il y avait ainsi des lettres d'elle qui couraient de main en main, et qu'on désignait par un nom tiré de ce qui en faisait le sujet principal ou le trait le plus saillant. Madame de Coulanges lui écrivait en 1673 : « Je ne « veux pas oublier ce qui m'est arrivé « ce matin; on m'a dit : Madame, voilà « un laquais de madame de Thianges. « J'ai ordonné qu'on le fît entrer. Voici

(*) C'était une mésalliance; mais, disait madame de Grignan, *il faut bien quelquefois fumer ses terres.*

« ce qu'il avait à me dire : *Madame, c'est « de la part de madame de Thianges, « qui vous prie de lui envoyer la lettre « du cheval de madame de Sévigné, et « celle de la prairie* (*). J'ai dit au laquais « que je les porterais à sa maîtresse, et je « m'en suis défaite. Vos lettres font tout « le bruit qu'elles méritent, comme vous « voyez ; il est certain qu'elles sont dé« licieuses, et vous êtes comme vos let« tres. » Il était difficile que la correspondance de madame de Sévigné, dont plusieurs échantillons avaient eu ainsi dans le grand monde une sorte de publicité de son vivant, demeurât ignorée après sa mort. Ce que la société de son temps avait vu de ses lettres avait fait trop de bruit pour que sa famille ne les conservât pas avec un soin religieux, et pour que le public oubliât quel dépôt avait dû rester entre les mains de ses héritiers et n'en désirât point la publication.

Le premier recueil de lettres de madame de Sévigné parut en 1726, par les soins de l'abbé de Bussy, fils cadet du comte de Bussy, auquel madame de Simiane avait remis des copies d'un assez grand nombre des manuscrits de son aïeule. Cette édition fut reproduite plusieurs fois : elle était encore très-incomplète. En 1754, il en parut une autre, dont l'éditeur fut le chevalier de Perrin, ami de madame de Simiane. La famille de madame de Sévigné n'avait point autorisé l'edition de l'abbé de Bussy : elle donna son autorisation au nouvel éditeur, entre les mains duquel elle remit les originaux de toutes les lettres déjà connues, et de celles qui ne l'étaient pas encore. Mais comme certains passages des premières éditions avaient soulevé beaucoup de plaintes de la part des familles sur lesquelles madame de Sévigné révélait des détails peu honorables, madame de Simiane chargea M. de Perrin d'y faire des modifications et quelques retranchements. Elle voulut en outre qu'il prît soin d'arranger tous les passages d'où l'on pouvait tirer des conjectures fâcheuses sur le caractère de madame de Grignan, sa mère. Ce double vœu fut docilement exécuté. Il est résulté de là que l'édition de 1754, plus complète que les précédentes, et qui, de plus, a sur elles l'avantage d'avoir été dressée d'après les originaux, est cependant moins fidele. C'est ce que n'ont pas aperçu tous les éditeurs qui se sont succédé depuis 1754 jusqu'en 1806, et qui tous ont reproduit exactement, sauf quelques additions, le travail du chevalier de Perrin. Le mérite de la dernière édition, celle de M. de Monmerqué, est d'offrir un contrôle du travail de M. de Perrin par celui des éditeurs antérieurs, qui ne sont qu'incomplets et rarement infidèles, et une nouvelle révision du texte sur tous les originaux qui ont été conservés. M. de Monmerqué a donné ainsi au public un texte véritablement restauré. La collection s'est encore enrichie entre ses mains de quelques lettres jusqu'ici inédites. Mais le service rendu au public par M. de Monmerqué serait plus complet, si au texte réparé par ses soins il avait joint des notes plus instructives, moins sèches, plus nombreuses. Il est vrai qu'un commentaire satisfaisant des lettres de madame de Sévigné, et propre à dissiper toutes les obscurités qui s'y rencontrent, exigerait un immense travail.

Un esprit fin, délicat, pénétrant, enjoué; une raison droite et sûre, souvent profonde; une imagination active, mobile, féconde, qui s'intéresse à tout, qui reproduit avec une vérité et une vivacité singulières de mouvements et de couleurs tous les objets qui l'ont frappée; une sensibilité vive et douce, qui a sa source, non dans la tête, mais dans le cœur, qui s'épanche aisément, abondamment, et dont toutes les émotions se communiquent : tels sont les éléments divers dont se compose le génie de madame de Sévigné. Pour se révéler avec toute leur force et tout leur éclat quand elle tient la plume, ces dons heureux de sa nature n'ont pas besoin que le travail et l'art viennent les élaborer, les combiner, les transformer. Pour être spirituelle, aimable, profonde, entraînante, madame de Sévi-

(*) La lettre *du cheval* n'a pas été conservée. Mais celle *de la prairie*, adressée à M. de Coulanges sous la date du 22 juillet 1671. Madame de Sévigné y raconte plaisamment la désobéissance de son valet Picard, qui n'a point voulu aller faner dans la prairie des Rochers. Cette lettre est fort jolie, mais un peu tournée.

gné n'a pas besoin de vouloir et de calculer; il lui suffit pour cela de se livrer à ses facultés : elle n'a qu'à être elle-même. Le naturel, l'abandon, l'élan spontané, ces qualités, chez elle, accompagnent toutes les autres, pour en doubler le prix.

De là ce style négligé, naïf, expressif, plein de saillies, pittoresque, hardi, varié, qui dans sa familiarité prend tous les tons et rassemble tous les genres d'éloquence, même l'éloquence sublime.

Sans doute ces lettres reçoivent un grand prix des détails qui s'y trouvent sur tant de personnages et d'événements du grand siècle : elles forment un livre d'histoire rempli de faits curieux ou instructifs : mais cet intérêt historique n'a contribué qu'en second lieu à leur succès. Ce qui fait le charme le plus puissant de ce recueil, c'est la mise en œuvre de tant d'événements grands et petits, par l'esprit et par l'imagination de madame de Sévigné. Ce qui frappe, ce qui séduit, c'est bien moins l'importance ou la nouveauté des faits, que la finesse ou l'élévation du penseur, que le coloris du peintre. A qui en douterait, il n'y aurait qu'à faire lire les lettres qu'elle écrit des Rochers; là, elle est bien loin de la cour, elle ignore toutes les nouvelles : ces lettres ont-elles moins d'agrément? Elle nous attache alors seulement par la nature de ses sentiments et de ses pensées, et par la forme dont elle les revêt; elle nous intéresse aux plus petites choses, par la manière vive dont elle les sent, les conçoit, les exprime.

Madame de Sévigné est naturelle, naïve : mais il faut bien se garder, en lui appliquant ces mots, de les prendre ou de paraître les prendre dans un sens trop absolu. Sa naïveté n'est pas, ne peut pas être l'instinct aveugle d'un talent qui s'ignore lui-même, comme semblent le croire beaucoup de ses admirateurs, qui, en appréciant son génie, n'ont à la bouche que les mots de candeur, ingénuité, abandon, et retournent et commentent ces mots en tant de façons et en leur laissant un sens si étendu, qu'ils font d'elle, en vérité, une sorte de phénomène impossible, une femme d'esprit et de génie de la société de Louis XIV, presque aussi naturelle et aussi spontanée que l'arbre qui donne son fruit (*). Formée à l'école des anciens par Ménage; élevée dans l'amour intelligent des choses délicates par la cour d'Anne d'Autriche; vivant au milieu d'un monde qui savait le prix du bon goût et le recherchait; habituée, dès sa jeunesse, aux hommages les plus flatteurs (**) sur son esprit et son bien-dire, madame de Sévigné ne pouvait répandre dans ses lettres tant de traits charmants ou profonds sans s'en douter, et par une sorte d'inspiration fortuite et aveugle. Sans doute elle ne travaillait point ses lettres : qui oserait l'en accuser (***)? Mais croyons que, sans y mettre aucun apprêt, sans se préoccuper de leur succès pour le présent ni pour l'avenir, elle avait conscience et se sentait heureuse d'y verser toutes les saillies, toutes les réflexions fines, tous les mots éloquents que son fertile génie trouvait sans peine; que, sachant très-bien l'admiration dont elles étaient l'objet, elle y souscrivait sans en être fière, sans en concevoir de hautes espérances de gloire, mais non sans en être agréa-

(*) L'abbé de Vauxelles, dans ses *Réflexions sur les Lettres de madame de Sevigné*, emploie cette comparaison, sans faire entrevoir jusqu'à quel point il la croit juste. C'est risquer de ne donner qu'une idée fausse ou qu'une idee vague.

(**) Il y en aurait long à citer, si l'on voulait rassembler tous les éloges de son talent, toutes les définitions et toutes les appréciations admiratives de son esprit, que ses amis lui adressèrent à elle-même. Corbinelli allait jusqu'à dire dans son style entortillé, *qu'il voulait lui donner envie de la conformité que Cicéron pourrait avoir avec elle sur le genre épistolaire.* De 1668, Bussy avait fait mettre au-dessous du portrait de sa cousine, qu'il avait dans son salon, cette inscription, dont il lui fit part : *Marie de Rabutin, marquise de Sévigné, fille du baron de Chantal, femme d'un genie extraordinaire et d'une solide vertu, compatibles avec la joie et les agréments.* Tandis qu'elle trouvait dans chacun de ses amis un critique louangeur elle jouait continuellement le même rôle à l'égard de sa fille. Elle ne cesse de célébrer et de caractériser le style de madame de Grignan non-seulement avec la complaisance d'une mère tendre, mais avec la curiosité littéraire, la critique exercée, l'*acumen* d'une femme de goût, d'une connaisseuse en fait de style épistolaire.

(***) Il est bon de remarquer d'ailleurs que cela lui eût été matériellement impossible. En effet, il lui arrive souvent d'écrire plus de vingt lettres par mois à sa fille; et cela, non dans la solitude des Rochers, mais à Paris, au milieu des affaires, visites, des fêtes, sans compter les correspondances avec d'autres, qui allaient leur train.

blement flattée. Disons même qu'il est presque impossible qu'en les écrivant, malgré la rapidité avec laquelle courait sa plume, elle ne se plût souvent à exciter encore, par un léger et facile effort, l'enjouement, la finesse, la verve de son esprit, soit pour se divertir par cette épreuve faite en jouant sur elle-même, soit pour mieux satisfaire son obligeant désir d'amuser sa fille ou ses amis, soit même pour s'attirer ces éloges, ces admirations, dont elle ne croyait, au reste, qu'une partie, et dont sans doute elle se fût passée très-aisément. Cette espèce de calcul ingénieux et rapide, qui n'est qu'un léger coup de fouet donné à l'esprit, qu'emporte assez sa propre verve, ne se fait-il pas sentir dans ce passage, qui, nous n'en doutons pas, a été écrit aussi vite que d'autres : « Je ne vois pas, dit-elle à sa « fille, un moment où vous soyez à vous; « je vois un mari qui vous adore, qui ne « peut se lasser d'être auprès de vous, « et qui peut à peine comprendre son « bonheur. Je vois des harangues, des « infinités de compliments, de civilités, « de visites; on vous fait des honneurs « extrêmes, il faut répondre à tout cela : « vous êtes accablée; moi-même, sur ma « petite boule, je n'y suffirais pas. Que fait « votre paresse pendant tout ce fracas? « elle souffre, elle se retire dans quelque « petit cabinet, elle meurt de peur de ne « plus retrouver sa place; elle vous attend dans quelque moment perdu, pour « vous faire au moins souvenir d'elle, et « vous dire un mot en passant. Hélas! dit-elle, m'avez-vous oubliée? Songez que « je suis votre plus ancienne amie, celle « qui ne vous a jamais abandonnée, la fidèle compagne de vos plus beaux jours; « que c'est moi qui vous consolais de tous « les plaisirs, et qui même quelquefois « vous les faisais haïr; qui vous ai empêchée de mourir d'ennui, et en Bretagne et dans votre grossesse. Quelquefois votre mère troublait nos plaisirs, « mais je savais bien où vous reprendre : « présentement je ne sais plus où j'en « suis: les honneurs et les représentations me feront périr, si vous n'avez « soin de moi. Il me semble que vous « lui dites en passant un petit mot d'amitié, vous lui donnez quelque espérance de vous posséder à Grignan; « mais vous passez vite, et vous n'avez « pas le loisir d'en dire davantage (*). Le « devoir et la raison sont autour de vous, « et ne vous donnent pas un moment de « repos; moi-même, qui les ai toujours « tant honorés, je leur suis contraire et « ils me le sont : le moyen qu'ils vous « laissent le temps de lire de pareilles « lanterneries? »

On fait très-bien, toutes les fois qu'on veut se rendre compte de la composition des lettres de madame de Sévigné, d'éloigner toute idée d'artifice et d'ambition littéraire, d'immoler à la gloire de cette femme unique tous les talents épistolaires à la Pline le jeune, et de proclamer le naturel comme étant l'attribut propre et distinctif de son génie. Mais, pour la juger au vrai point de vue, pour mieux saisir les traits de cette délicate physionomie, il faut reconnaître que le naturel se mélange chez elle d'une douce et facile coquetterie. Madame de Sévigné unit fréquemment à une naïveté très-réelle, des raffinements ingénieux, quelquefois même légèrement subtils. Elle est femme ingénue et elle est artiste habile : mais, ce qu'il ne faut pas oublier, son art lui-même est tout de premier mouvement; ses raffinements lui coûtent peu; ils sont improvisés comme le reste. C'est une précieuse pleine de bonhomie, de feu et d'abandon; c'est un bel esprit qui improvise d'après son âme et son cœur, et qui désirant de plaire aux autres, y tient bien plus pour les autres que pour lui-même.

Charles, *marquis de* Sévigné, fils de la précédente, né en 1647, servit en qualité de volontaire contre les Turcs en 1619, acheta ensuite la charge de sous-lieutenant des gendarmes du Dauphin, et se distingua au combat de Sénef en 1664, et à Saint-Denis près de Mons, en 1678. Après son mariage, en

(*) La préciosité de ce passage est charmante. Mais quelquefois madame de Sévigné tombe dans une autre espèce de préciosité plus apprêtée et moins agréable. Elle écrit à Bussy en 1680, à cinquante-quatre ans : « Je suis un peu « fâchée que vous n'aimiez pas les madrigaux. « Ne sont-ils pas les maris des épigrammes? Ce « sont de si jolis ménages, quand ils sont bons! » De pareils traits sont rares heureusement. Madame de Sévigné n'avait pu traverser tout à fait impunément l'hôtel de Rambouillet.

1684, il se retira aux Rochers, se fixa ensuite à Paris, et y mourut en 1713. On a de lui une *Dissertation critique sur l'Art poétique d'Horace*, Paris, 1698.

SÉVILLE (Prise et combats sous). En partant de Cordoue, le roi Joseph avait fait diriger les premier et cinquième corps sur Séville. Le 28 janvier 1810, un parti de quatre cents chevaux espagnols fut joint à Exija, culbuté et mis en déroute par l'avant-garde du maréchal Victor. Ayant appris que la division d'Albuquerque, renforcée de celle du général Sairis et de quelques dépôts, formant ensemble un corps d'environ vingt mille hommes, avait passé le Guadalquivir à Bincomada, et s'était rapprochée de Séville, le maréchal fit accélérer le mouvement du premier corps; mais le duc d'Albuquerque, qui était en position à Carmona avec la plus grande partie de ses troupes, ne jugea pas à propos d'en venir aux mains : il se retira sur Xérès, et l'avant-garde française arriva devant Séville, d'où on lui tira quelques coups de canon. Lorsque le premier corps eut investi la place, le duc de Bellune donna ordre de reconnaître les ouvrages construits par les insurgés. Il se préparait à livrer l'assaut, lorsque les habitants, ne voulant pas en courir les chances, lui ouvrirent leurs portes. Le 1er février, à trois heures après midi, le roi fit son entrée dans la ville, où l'on trouva 263 pièces de canon, dont 140 en batterie, des munitions, des armes et des approvisionnements de toute espèce. Là aussi furent reprises les aigles perdues à Baylen.

Le 5 avril 1812, le comte de Penne Villemur se présenta sous les murs de Séville, contre laquelle il fit quelques démonstrations hostiles. Mais une partie de la garnison sortit de la place, l'attaqua vigoureusement, et le força à prendre la fuite, après un combat de quelques heures.

SEVIN (François), né à Villeneuve-le-Roi en 1682, fit d'excellentes études à Sens et à Paris, se lia d'une étroite amitié avec Étienne Fourmont, et fut, en 1728, envoyé avec lui à Constantinople pour y rechercher des manuscrits. Il en rapporta plus de 600, et, par les relations qu'il avait conservées dans ce pays, il continua d'en recevoir un assez grand nombre, dont il enrichit la Bibliothèque royale. L'abbaye de la Ferrade lui fut donnée en récompense de ses services; mais, ne voulant pas quitter Paris, il se contenta d'une pension de 1,500 liv. sur un autre bénéfice. Il fut nommé en 1737 garde des manuscrits de la Bibliothèque du roi, et rédigea les deux premiers volumes du *Catalogue*, qui contiennent les manuscrits en langues orientales et les manuscrits grecs. Fourmont et Mélot l'avaient aidé dans ce travail ; dans ses autres travaux il eut l'abbé Sallier pour collaborateur. Sévin mourut à Paris, en 1741. Il était membre de l'Académie des inscriptions, et avait inséré dans le recueil de cette savante société un grand nombre de *Mémoires*, parmi lesquels on cite principalement ses remarques *sur des passages d'Anacréon*, *d'Hésiode*, *de Pline* et *d'autres auteurs grecs et latins*; ses recherches *sur l'histoire d'Assyrie*, *sur celle de la Lydie*, *de la Carie*, *sur les rois de Pergame* et *de Bithynie*; ses dissertations *sur la vie et les ouvrages de Juba, roi de Mauritanie*, *sur Hécatée de Milet*, *Nicolas de Damas*, *Évhémère*, *Callisthène*, *Tyrtée*, *Archiloque*, *Panætius*, *Thrasile*, *Philiste*, *Jérôme de Cardie*, *Athénodore*, *Charon de Lampsaque* et *Théophane* ; enfin, on a encore de lui des *Lettres sur Constantinople*, adressées au comte de Caylus, Paris, 1802, in-8°.

SEZANNE, ville de l'ancienne Champagne, aujourd'hui chef-lieu de canton du département de la Marne. C'était autrefois une place forte ; les Anglais la prirent d'assaut en 1423; les protestants la saccagèrent impitoyablement en 1566, et, un demi-siècle plus tard, en 1632, elle fut entièrement détruite par un incendie. On y compte aujourd'hui environ 4,000 habitants.

SEZANNE (Combat de). Dans la soirée du 25 mars 1814, les maréchaux Marmont et Mortier, qui venaient d'essuyer une sanglante défaite à Fère Champenoise (voyez ce mot, tome VII page 771), rallièrent, à Allement, les débris de leurs corps; puis, le 26, dès deux heures du matin, ils prolongèrent leur retraite vers Sézanne, où ils comptaient trouver une forte division, commandée par le général Compans. Le jour con

mençait à poindre lorsqu'ils y arrivèrent; mais ce fut pour apprendre que la ville était déserte; et, au même instant, parurent des vedettes ennemies. Compans, qui avait un matériel considérable à défendre, et qui se voyait menacé par les corps d'York et de Kleist, avait filé, à la faveur des ténèbres; une fois Compans parti, Ziethen, un des lieutenants d'York, avait traversé Sezanne et était venu s'établir en dehors de la ville, sur la droite. Marmont et Mortier eurent donc à se frayer passage de vive force. Les Prussiens, attaqués par les dragons qui marchaient en tête de la colonne française, se défendirent vigoureusement; mais, canonnés de front, en même temps qu'ils étaient chargés par le flanc gauche, ils finirent par battre en retraite, après avoir perdu deux ou trois cents hommes, et les maréchaux français purent poursuivre leur route vers la Ferté-Gaucher, où devait toutefois s'engager un nouveau combat.

SIAM (relations de la France avec). Constance ou Constantin Faucon, Grec de Céphalonie, qui, après une vie fort aventureuse, était parvenu au poste de premier ministre de Chan Nataja, roi de Siam, persuada à ce prince d'envoyer une ambassade à Louis XIV. Trois mandarins partirent donc pour la France; mais le vaisseau qui les portait fit naufrage, et eux-mêmes périrent en route. Toutefois Louis XIV le sut, et, pour répondre à la civilité de sa majesté siamoise, il décida de lui envoyer à son tour une ambassade. Il nomma pour ambassadeur le chevalier de Chaumont, qui partit de Brest le 3 mars 1685, sur un vaisseau de quarante canons, accompagné d'une frégate commandée par le chevalier de Forbin, et menant avec lui une suite nombreuse. On y remarquait, entre autres, l'abbé de Choisy (*), cinq prêtres de la congrégation des missions étrangères et quatorze jésuites. C'est que le but de cette députation était moitié politique, moitié religieux : on voulait, il est vrai, saisir l'occasion qui s'offrait d'obtenir de Chan Nataja un traité avantageux pour notre commerce, mais le secret désir qui avait dirigé toute cette affaire n'allait rien moins qu'à convertir au christianisme tout le royaume de Siam. Cependant c'était à la Chine que devaient se rendre les missionnaires qui accompagnaient le chevalier de Chaumont; ils avaient ordre de ne s'arrêter à Siam que le temps nécessaire pour y recueillir les observations qu'ils jugeraient utiles au succès de leur mission.

Le chevalier de Chaumont arriva le 23 septembre au bas de la rivière; il dépêcha aussitôt vers le roi le chevalier de Forbin et un missionnaire, et il ne tarda pas à prendre lui-même le chemin de la capitale. Un mandarin envoyé à sa rencontre vint le complimenter au nom du roi, et lui dit, entre autres choses flatteuses, « qu'il « savait bien que Son Excellence avait « été employée autrefois à de grandes « affaires, et qu'il y avait mille ans « qu'elle était venue de France à Siam « pour renouveler l'alliance des prin« ces qui régnaient alors sur les deux « pays. » Quarante nations indiennes qui résidaient à Siam vinrent par ordre du roi lui témoigner la joie qu'elles éprouvaient de son arrivée. Il fut magnifiquement logé; fut invité à un grand nombre de fêtes, et suivit le roi dans ses chasses et dans quelques voyages; enfin, le 10 décembre, il signa avec les ministres de ce prince un traité où étaient stipulés les intérêts du commerce français et de la religion dans le royaume de Siam; et il partit, le 14, laissant au nouvel allié de la France la plus grande partie des troupes qui l'avaient suivi.

Constance, aux intrigues duquel l'ambassadeur avait dû tout le succès de sa mission, espérait, avec l'appui des Français, se frayer le chemin du trône; c'était lui qui avait engagé le roi de Siam à prendre à son service une partie de la suite de l'ambassadeur français. Forbin, qui avait deviné ses projets ambitieux, s'expliquait assez librement sur le peu d'avantages que la France pouvait retirer de son alliance avec un pays aussi éloigné. Constance craignit qu'à son retour en France, il ne fît par sa franchise échouer les espérances qu'il avait fondées sur la faveur de Louis XIV; il persuada au roi de le retenir, et Forbin se vit, malgré sa répugnance, obligé

(*) Voyez CHAUMONT, CHOISY et FORBIN.

d'accepter la charge de grand amiral, général des armées du roi et gouverneur de Bancok.

Le chevalier de Chaumont arriva à Brest le 18 juin 1686; le P. Tachard, l'un des jésuites qui l'avaient accompagné, était revenu avec lui, chargé par le roi de Siam de lui ramener de nouveaux missionnaires auxquels ce prince avait promis de donner un établissement dans ses États. Il repartit en 1687, avec Laloubère, nommé envoyé extraordinaire auprès du roi de Siam, et douze missionnaires, tous mathématiciens et remplis de zèle pour la propagation de la foi.

Vers la même époque, Forbin, fatigué des désagréments de tout genre que lui attirait la jalousie de Constance, excitée par la faveur dont il jouissait auprès du roi, demanda, sous prétexte de mauvaise santé, à se retirer du service; en ayant obtenu la permission, il se hâta de partir pour Pondichéry.

Au milieu de toutes les intrigues dont la religion était le prétexte, les princes de Ciampa et de Macassar formèrent un complot pour établir le mahométisme à Siam. Mais Constance déploya beaucoup d'activité et de résolution; il en vint aux mains avec les conjurés, tua de sa propre main le prince de Macassar, dispersa ses complices, et, pour se mettre désormais à l'abri de tentatives semblables, il fit donner aux Français les forteresses de Mergui et de Bancok, et obtint du roi l'envoi d'une nouvelle ambassade à Louis XIV pour lui demander des troupes. Le père Tachard, qui avait appris la langue du pays, fut chargé d'accompagner les ambassadeurs pour leur servir d'interprète.

Les mandarins siamois arrivèrent à Versailles en 1688, et ils y furent reçus avec une pompe inouïe. « Le jour de leur audience solennelle, dit M. H. Fortoul, dans ses *Fastes de Versailles*, le palais montra toute sa magnificence. Les eaux jouaient dans les jardins, des fleurs avaient été jetées sur les degrés; à l'intérieur on avait étalé les somptueux tapis de la manufacture des Gobelins et les orfévreries les plus riches. Le cortége des ambassadeurs fut reçu avec les plus sublimes formes de l'étiquette; il s'avança à travers les grands appartements, qui étaient remplis par la cour, étincelante de broderies et de diamants: ils parvinrent enfin jusqu'à la grande galerie, où ils aperçurent Louis XIV, vêtu d'un habit qui avait coûté douze millions, debout sur une estrade d'argent, qu'on avait posée sur une autre estrade élevée de neuf marches, et garnie de tapis et de vases précieux; ils se prosternèrent trois fois, les mains jointes, devant la majesté de l'Occident, et levèrent ensuite les yeux sur elle : le roi leur avait permis de le regarder. »

Mais cette brillante réception fut tout ce qu'ils obtinrent du grand roi : le chevalier de Chaumont était revenu de Siam moins satisfait de ce qu'il y avait vu que le P. Tachard et ses confrères, et n'avait pas déguisé ses opinions à la cour; Forbin, de son côté, avait fait au roi, à Seignelay, ministre de la marine, et au P. Lachaise, un rapport qui n'était rien moins que favorable au royaume de Siam, et il est probable que les relations de Laloubère n'étaient point en contradiction avec celles de ses prédécesseurs; car le roi congédia les ambassadeurs siamois, en se contentant de leur faire quelques présents. Le P. Tachard les conduisit alors à Rome, pour les présenter au pape; puis, après avoir reçu du saint-père des instructions et des reliques, il repartit pou les Indes en 1689.

Pendant son absence, la mésintelligence avait éclaté entre Constance et De farges, commandant des Français, et le grands du royaume en avaient profit pour détruire l'influence française. Enfin un mandarin de l'ordre des Ópras, nommé *Pitracha*, excita un soulèvement s'empara de la personne du roi, et se déclara régent du royaume. On contraignit les Français de quitter Siam; plusieurs chrétiens furent mis à mor Constance eut la tête tranchée; le r lui-même mourut quelque temps apré et Pitracha lui succéda. Alors les Fra çais évacuèrent Bancok, qu'ils occ paient encore, et s'embarquèrent po Pondichéry. Le P. Tachard, depu quelque temps de retour de son voya en Europe, les y suivit avec les autı missionnaires.

SICAMBRES, peuple germain qui l bitait la rive droite du Rhin, et d

un grand nombre furent transportés, par ordre de Tibère, dans la partie de la gaule Belgique comprise entre la Sieg et la Roer, où ils s'établirent.

Sicard (Roch-Ambroise-Cucuron), instituteur des sourds-muets et grammairien, naquit le 28 septembre 1742, au Fousseret, petite ville de Languedoc. Il fit ses études et prit les ordres à Toulouse. Il exerçait à Bordeaux le ministère sacré, lorsqu'il fut choisi par l'archevêque Champion de Cicé pour aller étudier, auprès de l'abbé de L'Épée, la méthode que celui-ci venait de créer; et, à son retour à Bordeaux, en 1786, il fut chargé de l'enseignement de quelques sourds-muets réunis par le prélat dans une institution particulière. En 1790 il remplaça à Paris son vénérable maître. Arrêté le 26 août 1792, sous l'accusation d'avoir donné asile à des prêtres, Sicard fut le 1er septembre transféré à l'Abbaye, d'où il sortit le 4, grâce aux démarches de ses amis, qui amenèrent ses élèves à la barre de l'assemblée, et les y firent plaider à leur manière la cause de leur maître. En 1795, Sicard fut nommé professeur de grammaire générale à l'École normale et membre de la section de grammaire de l'Institut; mais il fut, au 18 fructidor, proscrit par le directoire, comme rédacteur des *Annales catholiques*, et compris parmi les journalistes qui devaient être déportés à Sinnamari. Il resta caché jusqu'au 18 brumaire, qui le rendit à la liberté et à ses fonctions.

Alors commença pour lui une carrière de succès et d'honneurs: les séances publiques de son institution, dans lesquelles il se plaisait à mettre constamment en scène Massieu, son élève favori, avaient l'attrait et la vogue des représentations théâtrales les plus suivies; lui-même était regardé comme un des phénomènes de l'époque: lors du séjour des princes coalisés à Paris en 1814, il fut décoré des ordres de Wasa de Suède et de Saint-Wladimir de Russie. Il reçut ensuite des Bourbons la croix de la Légion d'honneur et celle de Saint-Michel. Du reste, il était fort sensible à tous les genres de distinctions; il aimait les louanges, et se les donnait parfois lui-même avec une singulière naïveté. Il mourut le 10 mai 1822, à l'âge de quatre-vingts ans.

On a de lui: *Mémoire sur l'art d'instruire les sourds-muets de naissance*, Bordeaux, 1789; *Éléments de grammaire générale*, Paris 1799, 2 vol. in-8°; *Cours d'Instruction d'un sourd-muet*, 1 vol, in-8°, 1800; *Théorie des signes pour l'instruction des sourds-muets*, 2 vol. in 8°, 1808, ouvrage que M. Quérard, dans *la France littéraire*, prend à tort pour une nouvelle édition de la *Grammaire générale;* enfin quelques opuscules, tels qu'un *catéchisme à l'usage des sourds-muets*, et des annotations à divers traités de philosophie et de grammaire, notamment à la cinquième édition des *Tropes* de du Marsais. L'abbé Sicard appartient, comme grammairien, à l'école, trop peu nombreuse encore, qui cherche dans l'étude des mystères de l'idéologie la solution des problèmes du langage. Il avait compris combien la position d'un instituteur de sourds-muets est favorable à cette double classe d'investigations; mais, trop ami des subtilités, il quitte parfois le champ fécond de l'observation où il se trouve placé, et alors il depasse le but qu'il veut atteindre. Pour l'appréciation de sa pratique et de ses écrits comme instituteur, voyez l'art. Sourds-Muets.

Siciliennes (Vêpres). Voy. Vêpres.

Sidoine-Apollinaire (Caïus Sullius), poëte chrétien, né à Lyon, en 430, de l'une des premières familles de cette ville, fut élevé avec soin dans les belles-lettres et dans les sciences, et jouit d'une grande faveur à Rome, sous les empereurs Avitus, Majorien et Anthémius, par lesquels il fut créé successivement préfet du prétoire, patrice et sénateur. De retour dans les Gaules, il se fixa chez les Arvernes, qui, en 472, l'élurent, quoiqu'il fût encore laïque, évêque d'*Augustonemetum* (Clermont). Il renonça dès lors à toutes ses dignités, abandonna ses biens à ses enfants, et se consacra tout entier aux fonctions pastorales. Il mourut dans sa ville épiscopale, vers 488, le 21 août, jour où l'Église honore sa mémoire. On a de lui 24 pièces de poésie; ce sont, pour la plupart, des panégyriques et des épithalames, et neuf livres de lettres. La meilleure édition de ses *Œuvres* est celle qu'a donnée le P. Sirmond, 1614, in-4°.

Sieur. Ce diminutif du mot *sénieur*

ou *seigneur* se donnait autrefois aux possesseurs de terres non titrées, et, dans les actes, on disait indifferemment N., *sieur de* .... ou *seigneur de*.... Joint au pronom possessif, ce mot a formé celui de *Monsieur*.

Sieyes (Emmanuel-Joseph), né à Fréjus, le 3 mars 1748, entra dans les ordres fort jeune encore, après avoir fait d'excellentes études, et devint vicaire général du diocèse de Chartres; mais, tenu par sa naissance dans les rangs inférieurs du clergé, quand il sentait en lui une vaste intelligence, une haute raison, il pressentit, il appela de ses vœux la lutte qui allait s'engager entre les classes privilégiées et les classes populaires, et il se prépara de bonne heure à y prendre part.

Lorsque la réunion des états généraux fut décidée, les publicistes examinèrent cette question sous toutes ses faces; mais parmi les écrits nombreux qui parurent à cette occasion, ceux de l'abbé Sieyes se firent remarquer par une vigueur de pensée, une énergie de style et une puissance de logique qui attirèrent de son côté tous les regards. Il avait publié en 1788 un écrit remarquable intitulé : *Essai sur les priviléges*, où déjà se révélaient cette pensée hardie, ce coup d'œil juste et profond qui devaient exercer plus tard tant d'influence sur la révolution Mais le second écrit ayant pour titre : *Qu'est-ce que le tiers état?* fut un trait de lumière qui en un instant éclaira l'opinion publique et rallia tous les esprits autour d'une même idée. Sieyes, dans une argumentation serrée, mettait en présence, d'une part, la noblesse et le clergé, deux cent mille hommes environ; de l'autre, vingt-six millions d'ouvriers et de bourgeois, de travailleurs et de maîtres, et posait la question dans des termes qui suffisaient à eux seuls pour la résoudre. Quarante mille exemplaires de ce pamphlet célèbre furent vendus en quelques jours, et valurent à Sieyes l'honneur d'être envoyé aux états généraux par l'assemblée des électeurs de Paris, malgré l'obligation qu'elle s'était imposée de ne choisir pour députés que des membres du tiers état; il justifia cette glorieuse exception.

Dans les premières difficultés que fit naître l'opposition des deux ordres privilégiés, à la vérification des pouvoirs en commun, Sieyes, fut avec Mirabeau, le guide, la lumière de l'assemblée. Le calme et la fermeté de l'un, l'audace et la fougueuse éloquence de l'autre furent l'aiguillon qui maintint si haut cette réunion de bourgeois étrangers aux affaires, inexpérimentés, et entreprenant de lutter, seuls et sans ressources, contre une noblesse militaire et guerrière, un clergé puissant par ses richesses, une royauté vieille de quatorze siècles, et qui tenait dans ses mains l'administration et l'armée.

Le refus des privilégiés de vérifier en commun les pouvoirs des députés, arrêtait les travaux et paralysait les efforts du tiers état. Pour échapper à cette situation critique, une mesure vigoureuse, énergique, était nécessaire; Sieyes l'indiqua en proposant au tiers-état de se former en *assemblée des représentants de la France déjà vérifiés*, et, quelques jours plus tard, le 17 juin, il donnait à l'assemblée son véritable nom en la désignant sous le titre décisif d'*assemblée nationale*.

Ce fut le caractère de cet esprit si ferme et si sûr, de ne jamais se méprendre sur la portée et la nature des événements, d'en apprécier la valeur sans passion et sans enthousiasme. Sieyes ne fut pas un tribun, il n'en avait ni la fougue ni l'éloquence; mais son jugement droit et sain, sa logique inflexible lui permettaient de déduire de chaque fait des conséquences certaines, et donnaient parfois à sa parole une autorité toute-puissante. Le patriotisme, l'amour de la liberté, la gloire et l'indépendance du pays n'enthousiasmaient pas son cœur; mais son esprit systématique poursuivait avec ardeur, avec passion le but et la conséquence de ses systèmes. Parti d'un principe libéral procédant du peuple, il passa sa vie à chercher et à faire prévaloir un mode de gouvernement qui, dans sa pensée exacte et ferme, se résolvait en une figure géométrique dont le peuple était la base. Parti d'un principe contraire il eût poursuivi avec la même ténacité des conséquences opposées; il était penseur avant d'être citoyen.

Après avoir donné un caractère nou

veau à la réunion des députés du tiers, Sieyes, visant toujours au but, proposa à l'assemblée nationale de se lier elle-même par un serment, et de déclarer qu'elle ne se séparerait jamais avant d'avoir régénéré la France. Dans la séance royale du 23 juin, après que Mirabeau eut terrassé M. de Brézé sous sa véhémente apostrophe, Sieyes donna en quelque sorte un sens, une explication à la colère du tribun : « Ne sommes-« nous que des mandataires, des offi-« ciers du roi, dit-il avec calme, nous « devons obéir et nous retirer. Mais « sommes-nous les envoyés du peuple, « remplissons notre mission librement, « courageusement. Est-il un seul d'en-« tre nous qui voulût abjurer la haute « confiance dont il est revêtu et retour-« ner vers ses commettants, leur dire : « *J'ai eu peur* : vous aviez remis dans « de trop faibles mains les destinées de « la France, envoyez à ma place un « homme plus digne de vous représen-« ter. Eh! messieurs, ne sommes-nous « pas aujourd'hui ce que nous étions « hier? » Ce mouvement de parole, cette forme à la fois calme et passionnée, entraînante et ironique, qui prend sa source dans l'esprit plus que dans le cœur, c'est l'homme tout entier.

Sieyes ne demeura étranger à aucune des discussions solennelles qui marquèrent cette époque d'un sceau ineffaçable, et son influence se fit sentir dans presque toutes les délibérations de l'assemblée. Le suivre dans tous ces travaux, apprécier la part qu'il y prit, déterminer les résultats que provoquèrent l'adoption et le rejet de ses idées, serait un travail important sans doute, mais qui ne saurait trouver place dans cette courte notice. Les faits principaux ne sauraient cependant être passés sous silence.

L'assemblée apprend un jour que des troubles ont éclaté autour de Paris. L'administration était livrée alors à un tel désordre, que les subsistances manquaient dans la capitale et que des malfaiteurs, désignés sous le nom de *brigands*, parcouraient les environs, traînant après eux l'incendie et le pillage. L'assemblée s'émeut, et cherche des moyens de répression ; Sieyes formule en quelques mots les devoirs de la garde nationale, en disant qu'elle doit être chargée de *défendre la liberté* et de *maintenir l'ordre public* ; et en 1830, c'était encore le mot de Sieyes que la garde nationale prenait pour devise et inscrivait sur ses drapeaux.

Sieyes avait été appelé à faire partie du comité chargé d'élaborer la constitution et de préparer ce travail immense ; il résuma ses idées sur cette matière dans un écrit intitulé : *Préliminaires de la constitution française*, *suivis d'une reconnaissance et exposition des droits de l'homme et du citoyen*, et le comité ordonna l'impression de ce travail, remarquable autant par la netteté des idées que par la façon exacte et concise dont elles étaient formulées.

Dans la nuit mémorable du 4 août, qui vit disparaître tant de priviléges, l'assemblée décréta d'abord le rachat des dîmes; puis, elle en ordonna l'abolition pure et simple. Sieyes s'y opposa. Autant le rachat des dîmes au profit de l'État lui avait paru une mesure sage et de bonne politique, autant leur abolition, dont les propriétaires seuls devaient profiter, lui paraissait un acte d'injustice. C'est à cette occasion qu'il prononça cette parole pleine d'amertume et de dédain : « Ils veulent être libres, et « ne savent pas être justes ! »

Dans la question du *veto*, qui fut si ardemment discutée, il ne s'agissait de rien moins que de maintenir ou de détruire la prérogative royale. Mirabeau lui-même avait peur d'affaiblir la royauté, lui qui, au 23 juin, l'avait si fièrement traitée en s'appuyant sur *la volonté du peuple*. Sieyes repoussa énergiquement cette prétention, qu'il qualifiait d'absurde, et défendit, contre la couronne, l'indépendance de l'assemblée nationale dans un écrit ayant pour titre : *Dire de l'abbé Sieyes sur la question du veto royal*.

Il rédigea le rapport lu à l'assemblée le 19 septembre 1789 par Thouret, et fut l'auteur de la nouvelle division territoriale de la France en communes, cantons, arrondissements et départements. Plusieurs fois ce sujet l'avait préoccupé, et il y attachait avec raison une haute importance. « Ce n'est qu'en « effaçant les limites des provinces, « dit-il, qu'on parviendra à détruire « tous les priviléges locaux ; ainsi il sera

« essentiel de faire une nouvelle division « territoriale par espaces égaux partout. « Il n'y a pas de moyen plus puissant « et plus prompt de faire sans trouble « de toutes les parties de la France un « seul corps et de tous les peuples qui « la divisent une seule nation. » Cette division géométrique en quelque sorte eut d'abord l'inconvénient de froisser les mœurs et les habitudes des populations, de ne pas tenir compte de leurs affinités naturelles; ce fut une théorie froide et sévère appliquée à un corps vivant et sensible, avec autant de brutalité que si elle eût été pratiquée sur un cadavre; mais il résulta de ce grand travail, de cette organisation nouvelle un bienfait immense; et quand, aux tumultes de la lutte révolutionnaire, succéda l'ordre personnifié dans le génie de Napoléon, la vie circula facilement du centre aux extrémités, et de chaque point au centre à travers ce vaste échiquier tracé hardiment sur nos anciennes divisions provinciales. Le rapport lu par Thouret était le complément de ce beau travail; il traitait de l'établissement des assemblées administratives et des nouvelles municipalités.

Mais ce n'était pas assez pour cet esprit absolu, de diriger ainsi dans des voies nouvelles cette grande révolution. Seul parmi ses collègues, il avait un système de gouvernement, et aurait voulu l'imposer à l'assemblée; mais quelle que fût la confiance qu'inspiraient ses lumières, sa pensée, souvent au delà, souvent à côté du but présent, paraissait obscure ou impraticable; et alors, comme Achille offensé, il se renfermait dans un dédaigneux silence, et laissait aller au gré du vent révolutionnaire ce vaisseau dont son intelligence aurait su peut-être diriger les mouvements, mais dont il ne pouvait saisir le gouvernail faute de puissance, faute de cœur. Après la discussion sur le jury, qu'il aurait voulu introduire dans tous les ordres de juridiction et établir pour juge de tous les points de fait, au civil comme au criminel, ses idées ayant été repoussées par l'assemblée, il cessa de prendre part aux discussions; et il persista dans son silence alors même que la grande question du droit de paix et de guerre vint émouvoir toutes les passions de l'assemblée. « Le silence de « Sieyes est une calamité publique! » s'écria ironiquement Mirabeau, qui espérait ainsi lui faire une réputation qu'il ne pourrait plus porter; mais Sieyes demeura inflexible, et l'épigramne de Mirabeau parut une vérité à plusieurs, tant on était habitué à recevoir de lui des résolutions hardies, des conseils décisifs.

Le 5 mai 1790, jour anniversaire d la réunion des états généraux, Sieye fut proclamé président de l'assemblée et la commune porta sur lui ses re gards pour le nommer archevêque d Paris; mais il était trop habile et tro ambitieux pour accepter cette positio sans importance. Nommé membre du di rectoire de Paris, il sut faire respecte la liberté des cultes en défendant u arrêté qu'il avait provoqué lui-même e par lequel le directoire accordait pro tection et sûreté au culte catholique. « I « faut, dit-il, si vous voulez excepte « le culte romain de la liberté générale « que vous fassiez vous-mêmes cett « loi d'exception; sans cela vous atten « driez inutilement que les directoire « des départements vous suppléassent « Il savent très-bien qu'ils se rendraien « coupables en usurpant le pouvoir lé « gislatif; et si jamais ils venaient à mé « riter ce reproche, ce ne serait poin « pour renouveler sous vos yeux d « lois dignes du quatorzième siècle. »

Mais la tournure que prenaient le événements était peu favorable au idées de Sieyes; après les travaux d l'assemblée constituante, il s'éloign du mouvement des affaires, se retira à l campagne, et de là observa la marche de partis. Bientôt la chute du trône rendi nécessaire un changement radical dan le gouvernement; Sieyes crut qu le moment était arrivé de chercher u homme qui pût faire prévaloir ses idée et ses projets de constitution : il se mi sur les rangs de la députation, et troi départements, l'Orne, la Sarthe et la Gi ronde, se disputèrent l'honneur de s faire représenter par lui à la conventio Ce que Sieyes déploya d'habileté, de rus d'adresse et de tact, pendant la sessio de cette assemblée, pour louvoyer entre tous ces partis violents, sans jamais se heurter contre eux, sans com-

promettre sa tête là où les plus hardis révolutionnaires jouèrent et perdirent la leur, donne la mesure de sa valeur réelle et de son impuissance politique : de grands efforts, d'habiles intrigues, de savantes manœuvres, mais rien de grand, rien d'audacieux, point de généreux dévouement, point de feu sacré (*).

Il fut, après le 9 thermidor, l'un des chefs de la réaction : cependant, lors de la mise à exécution de la constitution de l'an III, il passa au conseil des Cinq-Cents, mais refusa de faire partie du gouvernement directorial, voulant voir fonctionner la constitution nouvelle et juger à l'essai le gouvernement qu'elle avait fondé, système transitoire qu'il croyait nécessaire à l'accomplissement de ses desseins. Le 18 floréal an V, il fut victime d'une tentative d'assassinat accomplie par un nommé Poulle, agent misérable du parti royaliste, qui trouva tant d'indulgence dans le tribunal chargé de le juger, que Sieyes dit à son portier : « Si Poulle revient, dites-lui que je suis « sorti. »

Prudent et modéré, même dans ses haines, il attendit le coup d'État de fructidor pour se prononcer contre ses ennemis; il contribua alors au décret de proscription qui atteignit cinquante-deux de ses collègues, et se fit peu de temps après envoyer en Prusse, où sa réputation l'avait précédé, et où il fut accueilli avec bienveillance par tout ce que l'Allemagne comptait de penseurs et de savants distingués.

Il crut enfin que le moment était venu de désorganiser ce gouvernement qui portait en lui-même son principe de dissolution, et il entra, le 27 floréal an VII, au directoire exécutif. Bientôt, les victoires éclatantes de Bonaparte, le retentissement de sa lointaine expédition d'Égypte, lui firent croire que la Providence lui envoyait enfin l'instrument de réalisation de ses idées politiques, instrument qu'il avait vainement cherché jusque-là dans le parti d'Orléans, dans celui de Brissot, dans Dumouriez, dans les jacobins eux-mêmes, qu'il venait de disperser pour toujours en leur fermant leur dernier club, rue du Bac.

Ses premières relations avec Bonaparte lui firent perdre quelques-unes de ses illusions; mais à ses yeux, le principe de l'autorité était si inséparable de tout pouvoir public, qu'il n'hésita pas, même en prévoyant que *Bonaparte nous mènerait loin* ; et ces deux hommes, si peu faits l'un pour l'autre, associèrent leurs efforts pour le renversement du directoire. Ils concertèrent entre eux le coup d'État du 18 brumaire. Mais Sieyes, qui était loin d'être un homme de résolution pratique et de courage guerrier, ne prit à cet événement qu'une part indirecte; il avait même tout préparé pour assurer sa fuite, dans le cas où Bonaparte eût échoué. Le succès couronna ce coup d'État hardi, et Sieyes devint l'un des trois consuls. Mais, dès leur première réunion, il vit qu'il n'y avait plus rien à espérer pour lui ; il avait cherché un instrument, il venait de trouver un maître; et bientôt Bonaparte se débarrassa de lui en l'ensevelissant dans le sénat, avec un titre et une dotation magnifique, qu'il lui offrit à titre de récompense nationale.

La carrière politique de Sieyes était finie; mais Napoléon ne cessa de lui témoigner beaucoup d'égards. Toutefois, en 1815, sa fidélité (on sait que ce n'était pas là son côté fort) fut ébranlée. Il n'en recueillit pas les bénéfices, la réaction royale l'obligea à la fuite, et il se réfugia à Bruxelles, où il jouit en paix de sa fortune. Il revint en France après la révolution de 1830 ; reprit alors sa place à l'Institut, dont il était membre depuis 1795, et mourut à Paris en 1836.

Sigalon (Xavier), né à Uzès, en 1790, fit ses premières études de peinture à Nîmes, vint ensuite à Paris, et y entra dans l'atelier de Guérin. Ses débuts annoncèrent un talent original et hardi : sa *Courtisane*, tableau dont le coloris et le style rappellent l'école vénitienne, exposée en 1822, fut achetée par le gouvernement et placée dans la galerie du Luxembourg; sa *Locuste*, exposée en 1824, produisit une sensation extraordinaire, et fut l'objet de longues discussions. Ses autres principaux ouvrages sont : *Athalie faisant égorger les enfants du sang royal*, vaste et énergique conception, dans laquelle il déploya toutes les qualités, mais aussi toutes les exagérations de sa manière ; *une Vision de saint Jérôme* où l'on retrouve

(*) Voy. Girondins.

quelques réminiscences du Guerchin, et un *Calvaire*, qui rappelle celui de Daniel de Volterre. Exclusivement préoccupé du soin de sa réputation, Sigalon négligea peut-être trop ses intérêts ; réduit à la misère, après vingt années de travaux assidus, il fut contraint de quitter Paris et de se retirer à Nîmes pour y donner des leçons de dessin et peindre le portrait. Il languissait depuis quelque temps dans cette position précaire, lorsqu'en 1833 il fut choisi par le gouvernement pour aller à Rome copier *le Jugement dernier* de Michel-Ange. Il s'acquitta de cette tâche avec une rare perfection, et il venait de la terminer, lorsqu'il mourut en 1837, d'une attaque de choléra.

SIGEBERT Ier. A la mort de Clotaire Ier, ses quatre fils se partagèrent son royaume. Sigebert, le troisième, eut l'Austrasie pour royaume. Ce prince, dont le règne fut assez court, n'est guère célèbre que par son mariage avec Brunehaut (voy. ce mot) et par ses combats contre les Lombards et les Huns, qu'il repoussa des frontières, que ces peuples voulaient envahir. Son mariage eut lieu en 566. Chilpéric, son frère, voyant qu'il s'était allié à une famille royale, demanda et obtint Galeswinthe, sœur aînée de Brunehaut ; mais il ne tarda pas à la faire mettre à mort, à l'instigation de Frédégonde, son ancienne maîtresse. A cette nouvelle, Brunehaut jura une haine profonde à cette femme, et engagea son mari à venger la mort de sa sœur. Sigebert d'ailleurs avait à se plaindre de Chilpéric, qui, en son absence, avait envahi son royaume et lui avait pris plusieurs places. Appelant à lui les nations qui habitaient au delà du Rhin, il entra dans le royaume de son frère sans rencontrer nulle part de résistance. « Ayant occupé les villes situées au delà de Paris, il alla jusqu'à la ville de Rouen, voulant céder cette ville aux étrangers, ce que les siens l'empêchèrent de faire. L'ayant donc quittée, il retourna à Paris, où Brunehaut le vint trouver avec ses fils. Alors, ceux des Francs qui avaient suivi jadis Childebert l'Ancien, envoyèrent vers Sigebert pour qu'il vînt vers eux, afin qu'abandonnant Chilpéric, ils le reconnussent pour roi. Sigebert, entendant cette nouvelle, envoya des gens pour assiéger son frère à Tournay, formant le projet d'y marcher lui-même en personne. L'évêque saint Germain lui dit : « Si tu y vas dans l'intention de ne « pas tuer ton frère, tu reviendras vi- « vant et vainqueur ; mais si tu as d'au- « tres pensées, tu mourras, car Dieu « a dit par la bouche de Salomon : *Tu « tomberas dans la fosse que tu auras « creusée pour ton frère.* » Sigebert, à son grand péché, méprisa les paroles du saint, et arrivant à un village du nom de Vitry, il rassembla toute l'armée, qui, le plaçant sur un bouclier, le proclama roi. Alors deux serviteurs de la reine Frédégonde, qu'elle avait ensorcelés par des maléfices, s'approchèrent de lui sous quelque prétexte, armés de forts couteaux, vulgairement appelés *scramasax*, et dont la lame était empoisonnée, et le frappèrent chacun dans un des flancs. Il poussa un cri, tomba, et peu de temps après rendit l'esprit (*). » (575.)

SIGEBERT II, fils de Dagobert, roi d'Austrasie, auquel il succéda en 633, régna d'abord sous la direction de Cunibert, évêque de Cologne, puis sous celle du duc Adalgise. Il abandonna ensuite l'exercice du pouvoir à Grimoald, pour ne plus s'occuper que de fonder des monastères. Il mourut en 654. Le seul événement remarquable de son règne est une guerre en Thuringe, où son armée fut défaite par le rebelle Radulfe.

SIGEBERT (Monnaies de). Il existe un certain nombre de *sous d'or* et de *triens* marqués du nom de Sigebert, et il est assez difficile de déterminer celui des deux princes de ce nom auquel appartiennent ces monnaies; cependant comme elles sont toutes d'un style assez barbare, et que, sous le rapport de la fabrique, elles diffèrent peu de celles de Dagobert Ier et de Clovis II, il est peut-être convenable de les attribuer à Sigebert II. Elles ont été frappées à Marseille et dans le Gévaudan. Nous allons les décrire :

1° *Monnaies de Marseille* : SIGEBERTVS; tête tournée à droite, le front ceint du diadème et le buste couvert du paludamentum; dans le champ, x ou

(*) Grégoire de Tours.

trois points; ℟. — VICTVRIA SIGEBERTI; dans le champ, qui est séparé de la légende par un grènetis, une croix fichée sur un degré, haussée sur un globe et accostée des lettres MA, initiales de MASSILIA, et du chiffre romain XXI indiquant le poids de la monnaie; c'est un sou d'or qui devait peser vingt et une siliques ou 73 grains ¹/². Les triens marseillais de Sigebert sont à peu près semblables aux sous d'or pour le type; seulement on y voit le chiffre VII au lieu du chiffre XXI, et on y lit les mots MASSILIA en toutes lettres autour de la croix, et SIGIBERTVS, autour du type.

2° *Triens frappés dans le Gévaudan.* Ces pièces offrant peu de variété, nous n'en décrirons qu'une seule: SIGIB; tête diadémée, tournée à droite; ℟. — GAVALETANO; dans le champ un calice; enfin, à l'exergue, qui est séparé du champ par un grenetis, les lettres BAN, initiales de *Bannaciaco*, Bonassac, petite ville du Gévaudan, dont le nom ancien, *Gavaletano*, se trouve en légende. Il est rare de rencontrer un nom de province sur les monnaies; celle-ci offre donc un fait curieux pour l'histoire monétaire.

SIGISMOND. Voy. BOURGOGNE.

SIGOVÈSE, guerrier gaulois, frère de Bellovèse, fondateur de Milan, fut, comme lui, chargé par son oncle Ambigat, roi des Bituriges, d'emmener, pour l'établir dans quelque lointain pays, l'excédant de la population qui ne pouvait plus subsister dans les États de ce prince. Ce fut dans la forêt Hercynienne que, suivant les oracles, Sigovèse dut se fixer, environ l'an 588 av. J. C., avec une colonie de Volces Tectosages.

SILHOUETTE (Étienne de), célèbre financier, né à Limoges en 1709, était chancelier du duc d'Orléans, fils du régent, lorsque après le traité d'Aix-la-Chapelle, en 1748, il fut nommé l'un des commissaires chargés de régler avec l'Angleterre les limites des possessions françaises en Acadie. Il fut ensuite commissaire du roi près de la compagnie des Indes, et obtint, en 1757, par le crédit de madame de Pompadour, le contrôle général des finances. Il sembla d'abord qu'il allait justifier les espérances qu'avait fait concevoir sa longue expérience des affaires; il débuta par opérer, dans l'administration des finances, des réformes qui firent rentrer soixante-douze millions dans les caisses de l'État; mais les économies qu'il proposa sur les dépenses personnelles du roi et des ministres, son projet d'un *Édit de subvention*, qui créait plusieurs impositions nouvelles, soulevèrent contre lui, chez les courtisans et dans les parlements, de nombreuses clameurs; ses opérations manquèrent, et il fut forcé de sortir du ministère après une administration de huit mois. Il se retira dans sa terre de Brie-sur-Marne, et y mourut en 1767. On a de lui un assez grand nombre d'ouvrages; nous ne citerons que les suivants: *Mémoires des commissaires du roi et de ceux de S. M. britannique sur les possessions et les droits des deux couronnes en Amérique*, 1735, 4 vol. in-4°; *Voyage de France, d'Espagne, de Portugal et d'Italie*, 1770, 4 vol. in-12.

SILLERY (Nicolas BRUSLART de), né en 1544, à Sillery, en Champagne, était, depuis 1573, conseiller au parlement de Paris, lorsqu'il fut nommé ambassadeur en Suisse, en 1589. On lui confia encore les mêmes fonctions, en 1595 et 1602. Il devint président à mortier en 1595; fut nommé plénipotentiaire à Vervins en 1598, puis à Rome en 1599, pour faire casser le mariage de Henri IV avec la reine Marguerite, et en conclure un autre avec Marie de Médicis. Le roi le nomma chancelier de Navarre en 1603, et chancelier de France, en 1607, lors de la retraite de Pomponne de Bellièvre. Sa première éducation avait cependant été fort négligée, et il était fort ignorant, ce qui faisait dire à Henri IV en parlant de lui et du connétable Henri de Montmorency, « qu'avec un chancelier « qui ne savait pas le latin, et un conné« table qui ne savait ni lire ni écrire, il « pouvait venir à bout des affaires les « plus difficiles. » Mais Sillery était d'un caractère patient, complaisant, souple, adroit, qui plaisait au Béarnais, lequel reconnaissait d'ailleurs en lui un bon esprit et une grande expérience des hommes et des affaires.

Sillery était au conseil, lorsqu'il apprit l'assassinat de Henri IV. Il monta aussitôt chez la reine, qui, en le voyant, s'écria: « Hélas! le roi est mort. » — « Votre Majesté m'excusera, répon« dit le chancelier sans s'émouvoir, les

« rois ne meurent point en France. Il y « en a qui pleurent et pour vous et pour « eux ; c'est à Votre Majesté de travailler « pour eux et pour vous. Nous avons « besoin de remèdes et non de larmes. » Cependant le crédit de Sillery commença bientôt à baisser, et, en 1612, le maréchal d'Ancre le fit éloigner des affaires; on lui laissa cependant les sceaux, et il les conserva jusqu'en 1616. On les lui ôta alors, pour les donner à Guillaume du Vair; ils lui furent rendus en 1623; mais la même année, Richelieu, à l'élévation duquel il s'était opposé de toutes ses forces, se ligua contre lui avec le surintendant la Vieuville; et Sillery, aimant mieux prévenir sa disgrâce que de l'attendre, rendit de lui-même les sceaux, et se retira dans sa terre de Sillery, où il mourut en 1624.

Pierre Bruslart, *marquis de* Puisieux, fils du précédent, fut pourvu, dès l'âge de dix-sept ans, d'une charge de conseiller d'État, et envoyé en Espagne, avec le titre d'ambassadeur extraordinaire, pour conclure le mariage de Louis XIII avec l'infante Anne d'Autriche. Éloigné de la cour ainsi que son père, en 1616, il fut rappelé l'année suivante, jouit d'un grand crédit tant que dura la faveur du duc de Luynes; soumit, en 1621, la ville de Montpellier, qui s'était révoltée; et Louis XIII, pour l'en récompenser, le nomma chevalier de ses ordres. Disgracié avec son père, en 1624, il se retira ainsi que lui à la campagne, refusa constamment la finance de sa charge de conseiller d'État, dont le roi lui fit offrir jusqu'à deux cent mille francs, et mourut en 1640, âgé de cinquante-sept ans. La terre de Sillery avait été, en 1613, érigée en marquisat en sa faveur.

Son fils *Louis-Roger* fut le père de *Roger*, *marquis de* Sillery, qui fut lieutenant général, et chevalier des ordres du roi, et de *Carloman-Philogène*, dont le fils, *Louis-Philogène*, *marquis de* Puisieux, fut ministre des affaires étrangères sous Louis XV.

Charles-Alexis Bruslart, *comte de* Genlis, *marquis de* Sillery, petit-fils de Roger, naquit en 1736. Orphelin de bonne heure, il dut son éducation au marquis de Puisieux, et devint l'un des officiers les plus braves et les plus distingués de notre marine; il donna des preuves d'une intrépidité admirable dans un combat naval, où, sur vingt-deux officiers, vingt et un furent mis hors de combat. Il n'avait que vingt ans alors, et il reçut pour récompense de sa belle conduite la croix de Saint-Louis et le grade de capitaine de vaisseau. Il se rendit aussitôt dans la mer des Indes, et y défendit bravement contre les Anglais l'indépendance et l'honneur de notre pavillon. Dangereusement blessé au siége de Pondichéry, il fut fait prisonnier et conduit en Angleterre; mais il ne tarda pas à être échangé, et rentra en France.

Cédant alors aux instances de sa famille, il renonça à l'arme où, si jeune, il s'était couvert de tant gloire, et entra dans l'armée de terre avec le grade honorifique de colonel des grenadiers de France. Il arriva bientôt après au grade de maréchal de camp.

Il avait connu à Londres pendant sa captivité et plus tard épousé en secre[t] mademoiselle de Saint-Aubin, devenu[e] célèbre depuis, par ses productions littéraires, sous le nom de *comtesse d[e] Genlis*. Cette jeune femme était nièce d[e] madame de Montesson, maîtresse du du[c] d'Orléans. Présentée par sa tante a[u] Palais-Royal, elle devint l'une des da[-] mes de la jeune duchesse de Chartres[,] mère de Louis-Philippe, et son mari f[ut] attaché, en qualité de capitaine des ga[r-] des, au prince que la révolution a d[é-] signé sous le nom d'*Égalité*.

Sillery, élu député de la noblesse [de] Reims aux états généraux, passa[,] 25 juin, dans l'assemblée du tiers, av[ec] la minorité de son ordre, et prit pla[ce,] ainsi que le duc d'Orléans, au côté ga[u-] che de l'assemblée constituante. Il [fit] prévaloir, contre l'avis même de Mi[ra-] beau, le droit des colonies d'être rep[ré-] sentées à l'assemblée nationale par vi[ngt] députés. Il vota pour la permanence [des] assemblées nationales et contre le r[oi] absolu. Dans la question du droit [de] successibilité à la couronne en cas d'[ex-] tinction de la branche régnante, il s[ou-] tint les droits du prince auquel sa f[or-] tune était liée; le duc de Mortem[art] s'efforçait de faire prévaloir les dro[its] de la branche des Bourbons d'Espag[ne.] D'Espréménil coupa court à la discuss[ion]

en disant que si une pareille éventualité se présentait, ce ne seraient pas les droits acquis, mais le canon qui en déciderait. En août 1790, lors des troubles de Nancy, attribués à la faction d'Orléans, Sillery fut nommé tour à tour membre et rapporteur de la commission chargée d'éclairer l'assemblée sur ces désordres; et il s'efforça de justifier les deux partis en faisant voter des remercîments au général de Bouillé, qui avait marché contre les insurgés et à la municipalité constitutionnelle qui les avait soutenus. Mais cette politique, faible et indulgente, allait bientôt n'être plus de saison.

L'année suivante, Sillery combattit avec énergie, avec talent, la proposition de Thouret tendante à priver des droits de citoyen actif les membres de la famille royale; l'assemblée ordonna l'impression de son discours. Peu de temps après, il prit une part très-active aux travaux relatifs à l'organisation de la marine; ses anciens services et ses connaissances spéciales dirigèrent heureusement, dans cette question, les délibérations de l'assemblée.

Le département de la Somme le nomma, en 1792, député à la convention nationale. Dès les premiers mois il fut envoyé en qualité de commissaire de l'assemblée à l'armée de Champagne commandée par Beurnonville. Il assista ensuite aux débats ardents qui précédèrent le procès de Louis XVI, et vota pour l'appel au peuple, puis pour le sursis.

La trahison de Dumouriez vint, bientôt après, rendre fort critique la situation du duc d'Orléans et de ses amis; cependant Sillery ne craignit point de provoquer le plus sévère examen de sa conduite, et il appuya même la motion qui le décrétait d'arrestation; une enquête fut ordonnée.

Les comités de défense et de sûreté générale n'en lancèrent pas moins, le 1 avril, des mandats d'arrêt contre le duc d'Orléans, Sillery et leurs familles. Enfin, enveloppé dans la conspiration des Girondins, Sillery fut traduit au tribunal révolutionnaire, condamné à mort le 30 octobre 1793 et exécuté le lendemain. Voy. GENLIS et GIRONDINS.

SILVESTRE II. Voy. GERBERT.

SILVESTRE (Israël), dessinateur et graveur, né à Nancy en 1621, vint se fixer à Paris, où il se fit connaître par le goût et l'intelligence de ses dessins. Il fut chargé de dessiner et de graver les *Maisons royales*, ainsi que les *Fêtes données* et les *Places conquises* sous le règne de Louis XIV, et ces travaux lui valurent le titre de maître de dessin du dauphin, une pension et un logement au Louvre. Il mourut à Paris en 1691. Son œuvre se compose de plus de mille pièces, dont les plus remarquables sont : *les Plaisirs de l'île enchantée ; les Vues des parcs et maisons royales ; les Villes conquises par Louis XIV;* une grande *Vue de Rome*, en 4 planches; la *Vue de Campo-Vaccino* à Rome; les *Fêtes du Carrousel*, en 1662.

Louis SILVESTRE, son fils, né à Paris en 1675, s'adonna à la peinture, fut élève de Lebrun et de Boullogne, alla perfectionner son talent à Rome, et, à son retour à Paris, orna de ses ouvrages le réfectoire de Saint-Martin-des-Champs et les églises de Saint-Roch, Notre-Dame, etc. Sur sa réputation il fut appelé à Dresde par le roi de Pologne Auguste II, qui le nomma son premier peintre et lui donna des lettres de noblesse. Après un séjour de vingt-quatre ans dans cette ville, il revint à Paris, et obtint de Louis XV un logement au Louvre et une pension de 1,000 écus, qu'il conserva jusqu'à sa mort, arrivée en 1760. Il était membre de l'académie de peinture.

SIMIANE (Pauline ADHÉMAR de MONTEIL de GRIGNAN, marquise de) naquit en 1674, de cette comtesse de Grignan qu'ont immortalisée les lettres de Mme de Sévigné. Mariée en 1695 à Louis de Simiane, marquis d'Esparron, et devenue veuve en 1718, elle se vit, pendant tout le reste de sa vie, aux prises avec les créanciers de son père et de son mari, et eut à soutenir de si nombreux procès que, comme elle le dit elle-même, elle fut *transformée en pilier de palais*. Cela ne l'empêcha pas toutefois de cultiver les lettres et de composer de nombreuses pièces de vers, dont plusieurs sont fort jolies. Elle eut aussi une grande réputation pour le style épistolaire; mais, à nos yeux, ses lettres ont été beaucoup trop vantées; elles manquent de naturel, et on sent trop en les lisant que celle qui

les écrivit n'oubliait jamais qu'elle était petite-fille de madame de Sévigné.

Madame de Simiane mourut à Paris en 1737, à l'âge de soixante-trois ans.

SIMONNEAU (Charles), dessinateur et graveur, né à Orléans vers 1639, élève de Noël Coypel pour le dessin, et de Guillaume Château pour la gravure, mort à Paris en 1728, membre de l'académie et graveur du roi, a gravé avec une supériorité marquée le portrait, le genre historique, et même le vignette. On cite, comme ses meilleurs morceaux, le *Portrait de Mansard*, *Jésus-Christ et la Samaritaine*, d'après le Carrache, et la *Conquête de la Franche-Comté*, d'après Lebrun.

Louis SIMONNEAU, son frère, s'adonna également à la gravure et fut aussi membre de l'académie; il mourut à Paris en 1738, laissant des pièces moins nombreuses, mais aussi remarquables que celles de son frère; on cite surtout : l'*Assomption de la Vierge*, en deux pièces, d'après le plafond peint par Lebrun au séminaire de Saint-Sulpice, l'*Aurore*, d'après le même; *Loth et ses filles*, *Suzanne au bain*, enfin, *Jésus instruisant Marthe et Marie*, d'après Coypel.

Philippe SIMONNEAU, fils de Charles, cultiva aussi la gravure, mais sans succès. On connaît de lui deux grandes frises sur une même feuille, représentant, l'une l'*Enlèvement des Sabines*, et l'autre *la Paix entre les Romains et les Sabins*, d'après Jules Romain; *les trois Déesses se disposant à subir le jugement de Pâris*, d'après Périno del Vaga; et *Vénus et Adonis*, d'après l'Albane.

SIMPLON (département du), formé du Valais et réuni à la France, en 1810; il avait pour bornes, au nord la république Helvétique, à l'ouest le département du Léman, au sud celui de la Doire, à l'est celui de l'Agogna. Son chef-lieu était Sion; on évaluait sa population à 100,000 habitants.

SINGLIN (Antoine), né à Paris, d'abord confesseur et directeur des religieuses de Port-Royal, puis supérieur des deux maisons des Champs et de Paris, occupa une place honorable parmi les prédicateurs de son temps; mais ayant pris une part assez active aux affaires de Port-Royal, il craignit d'être arrêté et se retira, en 1661, dans une campagne, où il mourut en 1664. On a de lui : *Instructions chrétiennes sur les mystères de N.-S. J.-C., et sur les dimanches et les principales fêtes de l'année*, 1671, 5 vol. in-8°.

SIRE. Ce mot a été autrefois employé pour seigneur, et il se trouve souvent avec cette acception dans la *Somme rurale* de Bouteiller. Le jurisconsulte Loyseau dit, mais sans en donner de preuves, que lorsque les vassaux des ducs et des comtes prirent le titre de barons de leurs suzerains, les barons de France qui restaient, prirent, pour se distinguer d'eux, un autre titre, et se qualifièrent *sires*, comme les sires de Bourbon, de Beaujeu, de Coucy, de Montmorency et autres; tâchant probablement, par cette appellation, de participer aux droits de souveraineté.

De sire, on a formé *Messire*, en y joignant le pronom possessif au pluriel à une époque où les nombres n'étaient point encore établis dans la langue.

Le mot sire est aujourd'hui une qualification, un titre honorifique qu'on ne donne en France qu'au roi seul, et on s'en sert d'une manière absolue et sans autre dénomination en lui parlant ou en lui écrivant. Avant la révolution, il y avait des provinces où on l'employait, en le faisant suivre du nom de la personne, pour désigner certains officiers, tels que les juges et consuls des marchands. Cet usage est tombé en désuétude.

SIRMOND (Jacques), savant jésuite, né à Riom en 1559, professa d'abord la rhétorique à Paris; puis, en 1590, fut appelé à Rome par le P. Aquaviva, général de la société, qui le choisit pour secrétaire. Il mit à profit un séjour de seize années dans cette ville pour examiner les manuscrits de la bibliothèque du Vatican, et revint à Paris en 1608, avec la réputation d'un savant distingué, quoiqu'il n'eût encore rien publié. Il continua ses recherches dans les bibliothèques et les archives des couvents de France, dans le but de sauver de la destruction les manuscrits utiles pour l'histoire; fut nommé, en 1637, confesseur de Louis XIII en remplacement du P. Caussin; se rendit à Rome en 164[illegible] à l'occasion de l'élection du général [illegible]

la société, et mourut à Paris en 1651. Ses *Œuvres* ont été recueillies par le P. Labaume, Paris, 1696, 5 vol. in-fol., dont les trois premiers contiennent des *Opuscules* des Pères ou des auteurs ecclésiastiques, avec des préfaces et des notes, le quatrième ses *Dissertations*, et le cinquième, les *Œuvres de Théodore Studite*.

On doit en outre au P. Sirmond des éditions de l'*Histoire de Reims* de Flodoard, des *Lettres de Pierre de Celles*, des *Œuvres* de *Paschase Radhert*, de *Théodoret*, d'*Hincmar*, etc.; enfin, il a publié la collection des conciles de France: *Concilia antiqua Galliæ*, Paris, 1629, in-fol.

Jean SIRMOND, neveu du précédent, né à Riom vers 1589, vint de bonne heure à Paris, et fut chargé par le cardinal de Richelieu de répondre aux pamphlets du sieur de Saint-Germain, un des plus ardents adversaires du ministre. Il obtint, en récompense de ses services, le titre d'historiographe du roi; entra à l'Académie en 1634, et fut l'un des commissaires chargés de revoir le travail de cette société sur le *Cid*. Après la mort de Richelieu, il se retira en Auvergne, où il mourut en 1649. Il avait publié un grand nombre d'écrits de circonstance; mais tous sont aujourd'hui tombés dans l'oubli.

SIRVENTE OU SIRVENTOIS. Ce fut sous ce nom que, pendant le règne de Guillaume le Roux, qui fut roi d'Angleterre de 1087 à 1100, on créa une espèce de chanson assez généralement satirique qui paraît avoir pris naissance en Picardie, d'où elle se répandit bientôt dans toute la France. Un poëte normand composa un sirvente contre Arnold de Caen, alors chapelain de Robert II, surnommé *Courte-heuse*, duc de Normandie; et comme c'est le plus ancien qui soit arrivé jusqu'à nous, il donne, jusqu'à nouvelle découverte, la date de l'invention de ce petit poëme.

Le sirvente était particulièrement dirigé contre le despotisme des rois, la tyrannie des princes et des seigneurs, l'orgueil et la corruption des gens d'église. Il y en avait de très-mordants et qui décelaient un esprit d'opposition extrêmement avancé. Ce genre s'étant perfectionné fut employé à célébrer des batailles, à chanter des victoires, à appeler les guerriers dans la carrière des combats; alors il se composa souvent de satires et d'éloges, d'accusations de mollesse et d'excitations généreuses.

Il y avait des sirventes *suppliants*, destinés à invoquer la commisération en faveur des opprimés, et leur caractère particulier paraît leur avoir fait donner ce nom; il y en avait d'*amoureux* et de *pieux* adressés à la Vierge. Dans le treizième siècle le *puy*, ou cour d'amour de Valenciennes, couronnait ces sortes de pièces, qui étaient toujours accueillies et entendues avec grand plaisir dans les luttes poétiques.

Ce genre de composition obtint un très-grand succès en Angleterre, où les poëtes n'épargnaient pas même les personnes les plus haut placées dans la hiérarchie sociale. En 1124, le chevalier Luc de la Barre eut la hardiesse d'écrire un sirvente très-satirique contre le roi Henri I[er], et ce prince, irrité, fit crever les yeux à l'auteur. Cette punition terrible démontre ou un orgueil excessif dans le monarque, ou la crainte peut-être légitime des suites que pouvait avoir la publication d'une pièce semblable, chez un peuple qui accordait la plus grande estime à la poésie en général et particulièrement à la poésie française.

Les sirventes qui nous sont parvenus nous apprennent que ce poëme était distribué en strophes de huit ou de neuf vers, ordinairement au nombre de cinq, et terminé par un envoi de quatre vers de plus courte mesure que ceux de la pièce, lesquels étaient de dix syllabes. Les rimes étaient disposées de manière à ce que les consonnances fussent les mêmes dans chacune des parties des strophes qui se correspondaient. Ainsi toute la composition était sur quatre rimes. Quant à celles de l'envoi, elles étaient les mêmes que les dernières de chaque strophe.

SISTERON, ville de l'ancienne Provence, aujourd'hui chef-lieu d'arrondissement du département des Basses-Alpes; popul.: 4, 429 habitants.

Cette ville, dont le nom latin est *Cistero*, *Segestero* ou *Segustero*, est très-ancienne; elle fut pillée et brûlée par les Huns, les Vandales, les Sarra-

sins, et eut beaucoup à souffrir des guerres de religion. Ce fut dans le château de Sisteron que fut enfermé, par ordre de Richelieu, Casimir, frère de Ladislas VII, roi de Pologne, jusqu'au moment où le gouvernement, craignant les tentatives des amis de ce prince, se décida à le transférer à Vincennes. Voyez POLOGNE (rel. avec la).

SMOLENSK (Bataille et prise de). La position que l'empereur avait fait prendre au centre de son armée, après le combat de Witepsk (27 juillet), fit croire au général Barclay de Tolly, commandant l'armée russe, que Smolensk serait attaquée par la rive droite du Borysthène; mais tout à coup, par une manœuvre prompte et inattendue, l'armée française passa ce fleuve, s'avança par la rive gauche. Le combat de Krasnoï (14 août) ne laissa plus de doute sur les projets de Napoléon. Alors le général ennemi se hâta de retirer une partie de son armée de la rive droite pour la faire passer sur la rive gauche, et vint défendre Smolensk par le côté où la place allait être attaquée.

Le 16 août 1812, au matin, le maréchal Ney, commandant l'avant-garde, parut devant Smolensk : le reste de l'armée, dont la force était de cent trente mille combattants, suivait ce mouvement. Napoléon reconnut immédiatement les approches de la place, l'une des plus fortes de la Russie. Cette journée se passa en combats de tirailleurs, pendant que l'armée prenait ses positions. L'ennemi, fort de cent cinquante mille hommes, avait alors passé sur la rive gauche du Borysthène, et se montrait en bataille sur les hauteurs qui dominent la ville basse, communiquant par trois ponts avec la ville haute, défendue par un corps de trente mille hommes.

La matinée du 17 se passa en observations et en manœuvres. A deux heures, une attaque générale eut lieu sur toute la ligne; à cinq heures, les retranchements qui défendaient l'entrée du faubourg furent enlevés, et les troupes russes chassées dans le chemin couvert. Barclay de Tolly, voulant alors faire un dernier effort pour tenir dans la ville jusqu'à la nuit, y fit entrer deux divisions d'infanterie et une brigade de la garde impériale russe.

Cependant l'attaque continuait toujours contre le chemin couvert, et l'ennemi faisait un feu violent d'artillerie de la rive droite, et de mousqueterie de l'enceinte de la ville. Du côté des Français, des batteries de douze tiraient sur les remparts, mais l'épaisseur des murailles offrait peu d'espoir d'y pratiquer de si tôt une brèche. Des batteries d'obusiers furent dirigées contre les tours qui étaient armées, et leur effet en chassa les défenseurs; on établit ensuite deux batteries d'enfilade, qui forcèrent les Russes à évacuer le chemin couvert et à se renfermer dans la ville. La nuit ne ralentit point le feu, et deux compagnies de mineurs furent attachées au rempart. Alors enfin, Barclay de Tolly, reconnaissant l'impossibilité de tenir plus longtemps sans compromettre les six divisions qui se trouvaient dans la place, prit le parti de l'évacuer. L'armée française y entra dans la matinée du 18, et le même jour l'empereur Napoléon y établit son quartier général.

Ainsi fut prise cette ville célèbre, que les Russes appelaient le boulevard de l'empire, et que leurs généraux avaient prédit devoir être le tombeau des Français. Avec Smolensk, deux cents pièces d'artillerie tombèrent en notre pouvoir. Les Russes eurent quatre mille morts, huit mille blessés et deux mille prisonniers; la perte des Français n'excéda pas mille morts et trois mille blessés. Les trois quarts de la ville furent réduits en cendres, et ce ne fut qu'après les plus grands efforts que nos soldats parvinrent à arrêter l'incendie.

SMOLIANI (Combat de). Le 14 novembre 1812, conformément à l'ordre que l'empereur lui avait donné de venir se placer en échelons entre la Bérézina et le gros de l'armée française, qui effectuait la désastreuse retraite de Moscou, le maréchal duc de Bellune, qui occupait Senno avec le neuvième corps, se porta sur Smoliani, s'y heurta contre l'avant-garde de Wittgenstein et l'en chassa. L'armée ennemie se présenta alors en bataille derrière le Lukolm. Le maréchal français, dont l'intention n'était pas d'abord, vu son infériorité numérique, d'en venir à un engagement général, manœuvra sur les deux ailes des Russes, tandis qu'il fais-

menacer leur centre. Bien que Wittgenstein pût aux vingt mille hommes de Victor en opposer plus de quarante-cinq mille, il craignit d'être débordé, et exécuta plusieurs mouvements, qui donnèrent beaucoup d'avantage à son adversaire. L'action se prolongea jusqu'à la nuit, et les Russes comptèrent deux mille morts, deux mille blessés, trois mille prisonniers. La perte des Français n'excéda pas quinze cents hommes.

Sobriquet et Surnom. Le sobriquet est une épithète ordinairement satirique et dérisoire, appliquée à quelqu'un et ajoutée à son nom, pour appeler sur lui le ridicule et quelquefois le mépris, ou entretenir le souvenir d'actions qui lui font peu d'honneur. Le surnom est une addition faite au nom propre d'une personne ou d'une famille, pour la distinguer de celles qui portent un nom semblable, et souvent, dans l'intention de la caractériser d'une manière qui lui attire la considération publique, en résumant en un seul mot ce qu'elle a fait de digne d'éloges et de gloire.

Quoi qu'il en soit de cette distinction grammaticale, les sobriquets et les surnoms, qui nous viennent des Romains, soit que nous les ayons adoptés à défaut de noms de famille, pour distinguer un homme d'un autre à qui on avait imposé celui du même saint, soit qu'on les ait employés pour caractériser une ou plusieurs personnes, ne paraissent point avoir été en usage avant le huitième siècle. En effet, avant cette époque, on ne voit point qu'il en ait été appliqué aux individus, dans le but que nous disons, et l'épithète de *fainéants,* donnée aux rois de la première race, que leur jeunesse et l'asservissement dans lequel les tenaient les maires du palais, réduisaient à l'impuissance et condamnaient à l'oisiveté, leur est de beaucoup postérieure et ne leur a jamais été appliquée de leur vivant. Beaucoup de ces sobriquets et de ces surnoms sont devenus pour les gens du peuple des noms propres qu'ils ont transmis à leurs descendants (Voy. Noms propres); d'autres sont restés dans des familles comme des titres de gloire : tel est celui de *Taillefer,* donné à plusieurs chevaliers renommés par la vigueur de leur bras, entre autres à Guillaume II, comte d'Angoulême (1001), qui le transmit à six de ses successeurs, lesquels, pendant cent cinquante-neuf ans, tinrent à honneur de le porter. Quelques-uns furent des stigmates appliqués par le peuple à des hommes puissants qui l'opprimaient et dont il ne pouvait se venger autrement; ou par les historiens, à des princes inhumains dont ils voulaient flétrir la mémoire : tel est le surnom de *Mauvais* donné à Charles, roi de Navarre, qui excita tant de troubles en France, sous le règne de Charles V, et pendant les premières années de celui de Charles VI. D'autres, enfin devinrent, la récompense des rois et des princes qui consacrèrent leurs soins au bonheur de leurs sujets : c'est ainsi que Louis XII acquit celui de *Père du peuple.* Du reste, la flatterie appliqua souvent d'honorables surnoms à des princes qui ne les méritaient guère, et prononcer un jugement d'après celui qui accompagne le nom de tel d'entre eux, serait s'exposer le plus souvent à de graves erreurs.

Presque tous les rois de la seconde et de la troisième race ont eu des surnoms, et de ces surnoms, bien peu ont une signification historique. Plusieurs tirent leur origine de la conformation, des avantages extérieurs, ou de quelque infirmité dont étaient enrichis ou affligés ceux à qui on les avait donnés. De là, Pepin *le Bref* ou *le Petit;* Charles *le Gros*, Louis *le Gros*, Philippe *le Long*, Philippe *le Bel*, Charles *le Bel*, Charles *le Chauve*, Louis *le Bègue*, etc. D'autres ont eu pour origine quelque qualité ou quelque vice du caractère; ainsi ont été formés les noms de Louis *le Débonnaire*, Charles *le Simple*, Louis *le Fainéant*, Louis *Cœur de Lion*, Philippe *le Hardi*, Louis *le Hutin* ou *le Querelleur;* d'autres étaient empruntés à quelque circonstance de la naissance ou de la vie, tels que celui *d'Auguste* donné à Philippe II, parce qu'il était né dans le mois d'août, celui *d'Outremer* que reçut Louis IV, parce qu'il avait été élevé en Angleterre, etc. Nous ne continuerons pas plus loin cet examen, et nous finirons en faisant la remarque que, de tous les princes qui ont régné sur la France, quatre seulement ont obtenu de leurs contemporains le titre de *Grand* que leur a con-

firmé la postérité; ce sont : Charles Ier ou Charlemagne; Henri IV, Louis XIV, et Napoléon.

Beaucoup de grands vassaux et de vassaux de second ordre eurent, comme les rois, des sobriquets ou des surnoms accolés à leurs noms : tels sont Guillaume *Longue épée;* Richard *Sans peur;* Robert *le Diable* ou *le Magnifique;* Guillaume *le Bâtard* ou *le Conquérant;* Robert *Courte-heuse* (Courte botte), Guillaume *le Roux*, etc., ducs de Normandie; Philippe *le Hardi*, Jean *Sans peur;* Philippe *le Bon*, et Charles *le Téméraire*, ducs de Bourgogne; Foulques *le Réchin*, ou le *Bataillard*, comte d'Anjou; Herbert *Éveille chien*, comte du Maine; Charles *le Boiteux*, comte de Provence; Baudouin *Bras de fer*, comte de Flandre; Archambaut *Jambe pourrie*, ou *le Boucher*, à cause de sa cruauté à la guerre, vicomte de Turenne, etc.

Le peuple, au moyen âge, se plaisait à caractériser d'un seul mot la moralité et les habitudes véritables ou supposées des habitants de toute une ville, et à révéler ainsi brièvement l'opinion qu'il en avait, à tort ou à raison. C'est ainsi que, dans les douzième et treizième siècles, on disait *Damoisels* d'Amiens, *Bacheliers* de Beauvais, *Chanteurs* de Sens, *Ribauds* de Soissons, *Buveurs* d'Auxerre, *Larrons* de Mâcon, *Usuriers* de Metz, *Friands* de Noyon, *Sots* de Ham, *Ivrognes* de Péronne, *Cocus* de Nesle, *Dormeurs* de Compiègne, *Singes* de Chauny, *Corbeaux* de la Fère, etc. Plusieurs de ces sobriquets, outre leur qualification épigrammatique et injurieuse, avaient pour but de rappeler des faits historiques peu honorables pour les villes auxquelles on les appliquait.

La coutume de donner des sobriquets et des surnoms se perdit peu à peu, et disparut presque tout à fait dès les commencements du seizième siècle. Il n'y eut plus alors que le roi que l'on en gratifiât. Quand nous eûmes des assemblées délibérantes, les députés qui portaient le même nom, y joignirent, pour être distingués les uns des autres, celui de leur ville natale ou du département qui les avait élus, et l'écrivirent à la suite du leur, entre parenthèses. Ainsi firent Dupont (de Nemours), Regnault (de Saint-Jean d'Angély), Merlin (de Douay), Merlin (de Thionville), Garnier (de Saintes), Fabre (de l'Aude), Prieur (de la Marne), Prieur (de la Côte d'Or), Robert (des Ardennes), Levasseur (de la Sarthe) etc. Tout cela était si raisonnable, qu'on le fait encore aujourd'hui, par suite de la même nécessité; mais ce qui ne le fut pas, c'est que, sous l'empire, lorsque Napoléon, non content d'appeler à lui l'ancienne noblesse, s'imagina d'en créer une nouvelle, on vit bon nombre des parenthèses dont nous parlons plus haut, disparaître, et le surnom s'incorporer au nom propre et en faire partie, à la grande satisfaction d'une vanité puérile, qui crut avoir ainsi fait oublier des ancêtres plébéiens dont la cendre était encore chaude.

SOIE. Au cinquième siècle, les étoffes de soie étaient fort recherchées des Romains, des Gaulois, des nations ultra-rhénanes et particulièrement des Francs, qui, selon Sidoine Apollinaire, portaient des vêtements tissus de cette riche matière.

Le goût de ces étoffes se perpétua chez les Francs quand ils se furent fixés dans la Gaule, et il en est fréquemment question dans les vieilles chroniques; on en faisait des habillements, des écharpes, des étendards. L'étoffe dont il est parlé le plus souvent portait le nom de *Cendal, Cendas, Cendans, Sandat*, et s'appelle aujourd'hui *taffetas*. L'oriflamme était de cendal, comme le prouve le roman d'Auberi :

L'enseigne tint qui fut de cendal pur.

On en faisait aussi des *courtines*, c'est-à-dire, des rideaux de lit, et on les teignait de diverses couleurs. Charlemagne et Louis le Débonnaire avaient cherché à renfermer ce luxe coûteux dans de certaines bornes; le second de ces deux princes avait défendu les robes de soie aux gens d'Église et aux hommes de guerre, mais les croisades en firent renaître la passion, et quand elle se fut enracinée en France, les Vénitiens, les Génois et tous ceux qui commerçaient avec le Levant eurent soin de l'y entretenir pour en tirer profit.

La soie arrivait dans nos pays en fil aussi bien qu'en étoffes, et dès le temps de saint Louis, la fabrication des ornements pour parure ou pour meubles, et celle des rubans et des tissus pour

habillements, étaient l'objet de bien des professions, dont on trouve les statuts dans le *livre des métiers* d'Étienne Boileau. On comptait alors les *laceurs* (fabricants de lacets) *de fil et de soie;* les *dorelotiers* ou fabricants de rubans; *les fileresses de soie à grans fuiseaus*, et *les fileresses de soie à petiz fuiseaus*, qui formaient deux corporations distinguées entre elles par la plus ou moins grande finesse du travail; *les crespiniers de fil et de soie*, qui travaillaient non-seulement aux meubles, mais encore aux coiffures des dames, et fabriquaient les franges ou ornements propres à entrer dans la parure; leurs ouvrages consistaient aussi en « coiffes à dames, et soies « à orilliers et paveillons que on met « pardesus les autez : » on comptait encore les *ouvrières de tissuz de soie; les braaliers de fil,* qui faisaient les braies ou hauts de chausses en fil, et avaient droit d'employer aussi la soie; *les ouvriers en drap de soie et de veluyau* (velours); enfin les *tisserands de queuchevriers de soie,* qui faisaient des coiffures de femme concurremment avec les *crespiniers*.

A cette époque, la soie et le velours étaient encore réservés aux princes, aux barons, aux chevaliers et aux personnes du premier rang; mais ce luxe ne tarda pas à descendre plus bas: Monstrelet, parlant d'événements passés en 1467, et voulant donner une idée du luxe qui régnait alors, dit que les varlets même portaient des pourpoints de soie, de satin et de velours.

Quand les choses en furent arrivées à ce point, on crut devoir y mettre des bornes. Charles VIII, par un édit de décembre 1485, fit défense à tous autres qu'aux nobles de porter des draps d'or et de soie, sous peine de confiscation des habits. Les chevaliers jouissant de deux mille livres de revenu purent seuls porter tous draps de soie de quelque sorte qu'ils fussent; les écuyers possédant le même revenu, durent se restreindre aux draps de damas et de satin figuré, sans pouvoir faire usage de velours.

Sous le règne de ce prince la culture du mûrier s'étant introduite en France et rapidement propagée dans la Provence, le Languedoc, le Dauphiné, le comtat Venaissin, et la principauté d'Orange, on commença à élever des vers à soie et à en tirer des produits. Alors, il s'éleva de nouvelles manufactures, à Tours, à Caen, pour fabriquer des étoffes dont l'usage devenait pour la vanité un véritable besoin. Comme toute la France n'avait pas imité les provinces du midi, les manufactures nouvelles, jointes aux anciennes, étaient loin encore de fournir une quantité d'étoffes de soie suffisante aux demandes multipliées des amateurs, et ce n'était qu'au prix de beaucoup d'argent que l'on pouvait s'en parer. Pour empêcher la ruine des familles moyennes, et aussi pour établir une distinction entre les classes, on en revint aux prohibitions. Le 8 juin 1532, il fut défendu aux financiers, ainsi qu'à leurs femmes et à leurs enfants, de se vêtir de draps de soie, de porter des fourrures de martre zibeline, etc.; le 3 décembre 1543, les habits de velours furent prohibés à peine de confiscation et de mille écus d'amende; le 12 juillet 1549, il fut défendu à toutes personnes, excepté les princes et les princesses, de porter du velours, du satin, du taffetas, et à ceux qui n'étaient ni gentilshommes, ni gens de guerre à la solde du roi, de porter soie sur soie; un règlement pour les gens de guerre, de l'an 1560, ordonna que les pages ne seraient habillés que de drap avec une bande de broderie en soie, et défendit aux artisans et paysans de porter ni pourpoints de soie, ni chausses bordées ou bouffées de cette matière.

La plus remarquable des ordonnances rendues à l'occasion de la soie est celle que Charles IX publia en avril 1567 pour la police générale de son royaume; nous allons en extraire ce qui a rapport au sujet que nous traitons.

Le premier article défend l'usage de la soie aux ecclésiastiques, à l'exception des cardinaux, archevêques et évêques, auxquels il est recommandé d'en user avec modestie.

Le second défend l'usage du velours et de la soie à tous, excepté aux princes, princesses, ducs et duchesses.

Par le troisième, il est permis à tous autres de porter une bordure de velours d'un doigt ou deux au plus sur les habits.

Par le quatrième, tous draps de soie, broderies, et bandes de velours, sont

défendus aux laquais de tous seigneurs, gentilshommes et autres personnes, de quelque qualité qu'elles soient.

Par le cinquième, les robes et cottes de soie de toutes couleurs, sans enrichissements, sont permises aux gentilshommes, dames et demoiselles de maison résidant aux champs et hors des villes.

L'article sixième règle les habillements des habitants des villes, et défend le velours, même aux présidents des cours souveraines, de la cour des fermes, etc.

Il ne paraît pas que le remède que Charles IX cherchait à apporter au mal qui travaillait son époque ait produit grand effet, car Henri III fut obligé de renouveler les prohibitions de son prédécesseur, par une ordonnance d'avril 1583; néanmoins, il est à croire que l'article concernant la magistrature fut mieux observé que les autres, car le premier homme de robe qui osa porter un habit de velours, fut Caumartin, conseiller d'État, mort en 1720, dont on blâma beaucoup le luxe en cette occasion.

Sous le règne de Henri IV, l'achat des soies écrues et des soieries manufacturées, nécessaires pour suppléer à l'insuffisance de la fabrication française, faisant sortir annuellement quatre millions du royaume, somme considérable pour l'époque, ce prince résolut d'arrêter cette exportation. Il commença par défendre, en 1599, l'entrée en France de toute étoffe de soie fabriquée à l'étranger. Ayant entendu parler d'un livre qu'Olivier de Serres avait publié sur l'art d'élever les vers à soie, il demanda à l'auteur sur cette matière, un mémoire particulier, d'après lequel il ordonna de planter des mûriers blancs dans tous les jardins de ses maisons royales. L'année suivante, il envoya de Serres dans les provinces du midi, avec Colonces, surintendant général des jardins de France, pour acheter des plants. Ils en rapportèrent quinze à vingt mille qui furent plantés dans le jardin des Tuileries, et y réussirent parfaitement.

Le roi, après avoir prouvé aux Parisiens qu'on pouvait faire croître et prospérer des mûriers dans leurs campagnes, tira d'Espagne des œufs de vers à soie et consacra l'orangerie des Tuileries, tant à élever ces insectes qu'à préparer et manufacturer la soie qu'ils produiraient. Ces essais ayant été couronnés de succès, Henri fit venir environ deux cents ouvriers, et les logea dans ce qu'il restait encore du palais des Tournelles, dont la démolition, ordonnée en 1565 par Charles IX, n'était pas encore achevée. Ces ouvriers mirent en œuvre la soie obtenue par les magnaneries royales, puis les chefs de l'entreprise, ne se trouvant apparemment pas assez commodément logés, firent élever, en 1605, un grand bâtiment, faisant face à une grande place qui avait précédé l'hôtel des Tournelles et y établirent leur manufacture.

Non content de ce qu'il avait fait faire sous ses yeux, le roi favorisa de tout son pouvoir les entreprises nouvelles qui pouvaient avoir lieu en ce genre dans le royaume; il expédia dans les provinces des commissaires chargés spécialement d'y étendre la plantation des mûriers et d'y encourager les manufactures de soie. Pendant le cours de l'année 1602, différents marchands de Paris ayant offert de fournir une certaine quantité de mûriers et de graine de vers à soie aux généralités de Tours, Orléans, Paris et Lyon, le prince passa avec eux des contrats, qu'il autorisa par des lettres patentes. Il régla en outre que, dans ces quatre généralités, les feuilles de tous les mûriers qui se trouvaient plantés déjà, ne pouvaient être employées cette année-là qu'à la nourriture des vers. En un mot, il n'y a rien qu'il ne fît pour éveiller et échauffer sur ce point l'émulation de ses sujets. En vain Sully, par suite de la haine rigoureuse et outrée qu'il portait à tous les objets de luxe, désapprouva et combattit ces entreprises naissantes, le monarque persévéra, et l'état des choses aujourd'hui prouve qu'il avait mieux vu que son ministre.

A partir de cette époque, la soie ne baissa pas subitement de prix et fut toujours un objet de luxe; mais l'achat en fut possible à un plus grand nombre de personnes. Aussi les lois somptuaires se montrèrent-elles moins sévères à son égard. Un édit de janvier 1639 déclara que les habits les plus somptueux devaient être de velours et étoffes de soie, mais sans aucun ornement qu'une dentelle de soie, haute de deux doigts au plus, et fit





Crypte de St. Médard à Soissons

défense de vêtir de soie les pages, laquais et cochers, qui ne devaient porter que des habillements de laine, avec deux galons sur les coutures.

L'impulsion une fois donnée, le mouvement ne s'arrêta plus. Les mûriers se multiplièrent dans nos provinces du midi; les manufactures de Lyon prirent de l'accroissement; d'autres s'établirent dans les villes voisines des lieux de production de la matière première, et toutes ensemble firent une si vive concurrence à celles de la Touraine, qu'elles les forcèrent à cesser leurs travaux. La soie devint insensiblement à la portée de toutes les fortunes, et les ouvriers français acquirent une telle habileté dans la fabrication des étoffes, que toutes les nations étrangères devinrent leurs tributaires. Maintenant, elles cherchent à secouer le joug; mais elles n'y parviendront que difficilement, parce qu'il existe en France pour l'entente des couleurs et la perfection des dessins, un goût qui ne se rencontre point chez elles. Aujourd'hui la seule fabrique de Lyon occupe plus de trente mille ouvriers, et ses produits, recherchés et appréciés dans toute l'Europe, trouvent en outre en Amérique un écoulement avantageux et certain.

Soissons, ville de l'ancienne Picardie, aujourd'hui chef-lieu d'arrondissement du département de l'Aisne; population, [illegible]149 habitants.

L'origine de Soissons, *Noviodunum*, est antérieure à la domination romaine. Après la victoire remportée sous ses murs, par Clovis, sur le général romain Syagrius, elle devint la capitale du royaume des Francs, titre qu'elle conserva jusqu'au moment où le roi transporta le siége de son gouvernement à Paris. Plus tard elle fut la capitale du royaume de Clotaire Ier, de Chilpéric et de Clotaire II. Charles le Simple y fut battu, en 923, par Robert, duc de France. Elle s'affranchit en 1311 et se donna une charte de commune. Les troupes du roi Charles VI et du Dauphin la prirent en 1413, sur les chefs du parti des Bourguignons, pour lesquels elle s'était déclarée, et massacrèrent une grande partie de la population. Quelque temps après, elle fut reprise par les Bourguignons, puis tomba encore au pouvoir de l'armée royale. Les huguenots la saccagèrent en 1567, et s'y établirent; mais ils ne tardèrent pas à en être chassés par le duc de Mayenne.

En 1814, Soissons fut prise et reprise quatre fois par les alliés et par les Français; le dernier siége qu'elle soutint contre les étrangers, et pendant lequel elle fut bombardée, dura un mois, après lequel elle fut obligée de capituler.

On remarque à Soissons l'ancien château, bâti sur l'emplacement de celui où les rois de la première race faisaient leur résidence; et la cathédrale, commencée dans le douzième siècle, et qui contient plusieurs objets d'art remarquables, entre autres un tableau de Rubens représentant l'adoration des bergers.

Cette ville est la patrie de Caribert, roi de Paris; de Chilpéric, roi de Soissons; de Clotaire II, roi de France; du duc de Mayenne, chef de la Ligue.

Soissons (Batailles de). Clovis succéda à Childéric en 481; il n'avait pas plus de quinze ans, et régnait sur une colonie de Francs Saliens établie à Tournay, où son père était mort. Il ne fit point parler de lui jusqu'en 486. Alors il s'associa à Ragnacaire, roi des Francs établis à Cambrai, et ces deux chefs, réunissant leurs guerriers, dont le nombre pouvait s'élever à trois ou quatre mille, entreprirent de conquérir les provinces de la Gaule qui faisaient encore nominalement partie de l'empire romain. Ces provinces obéissaient à Afranius Syagrius, qui commandait à Soissons. Clovis et Ragnacaire marchèrent contre lui, lui présentèrent la bataille sous les murs de cette ville, et le vainquirent. Syagrius se rendit à Toulouse pour implorer les secours des Wisigoths; mais les conseillers du jeune Alaric II, qui régnait alors sur ces peuples, le chargèrent de chaînes et le livrèrent à Clovis, qui le fit mourir en prison. De cette époque date véritablement la fin de la domination des Romains dans les Gaules. Les Francs, après leur victoire, se partagèrent le butin qu'ils avaient fait, et c'est à cette occasion que les historiens racontent la célèbre anecdote du *vase de Soissons*.

— Robert venait d'être élu par l'armée et couronné par l'Église. Il se crut alors le légitime héritier des rois carlovingiens, et ne se fit plus aucun scrupule de faire la guerre à Charles le Simple. Il envoya contre lui en Lorraine

son fils Hugues à la tête d'une armée. Hugues força l'armée du prince carlovingien à reculer; puis il s'avança sur la Roër, où il eut, ainsi que son père, une conférence avec Henri l'Oiseleur, roi de Germanie. Ce prince promit de ne fournir aucun secours à son parent, et celui-ci conclut avec son compétiteur un armistice; mais il le viola dès qu'il eut eu le temps de rassembler une nouvelle armée, et il parut sur l'Oise au mois de juin 923. « Il atteignit Robert, qui se trouvait à la tête de peu de monde, entre Soissons et Saint-Médard, le dimanche 15 juin, à une heure déjà avancée : la bataille s'engagea immédiatement, et Robert y fut tué à coups de lance. Quelques écrivains amis du merveilleux, qui ont écrit plus tard et loin du lieu du combat, ont prétendu qu'il avait péri de la main même de Charles le Simple, et cette circonstance invraisemblable a été recueillie avec avidité par plus d'un historien du siècle passé.

« Cependant la bataille n'était point gagnée; la plupart des soldats de Robert n'y avaient pas pris part. Hugues, son fils, les rassemblant et se mettant à leur tête, attaqua à son tour les troupes de Charles, et les mit en déroute. Il aurait pu tirer un plus grand parti de sa victoire, si la mort de son père n'avait refroidi le courage de ses soldats et arrêté leur poursuite. L'armée de Charles ne fut pas troublée dans sa retraite par l'ennemi qu'elle venait de combattre; mais son sort n'en fut pas plus heureux : les bourgeois de Soissons, qui accoururent sur le champ de bataille, et les paysans dont les fuyards traversaient les campagnes, tombèrent sur eux avec acharnement. Quand ils passèrent devant les murs de Laon, le comte Roger leur enleva le reste de leurs bagages » (*).

— Le 14 février 1814, le général russe Winzingerode, à la tête d'un des corps principaux de l'armée alliée, dite du Nord, se présenta devant Soissons. Cette place, si importante par sa position sur l'Aisne et sur les routes de Compiègne et de Château-Thierry, n'avait cependant pas été restaurée. Aucun ouvrage n'en défendait les portes, et rien n'était plus facile que d'escalader les remparts, qui offraient des brèches sur pr[esque] tous les points. Les généraux Rus[ca], Longchamps, Danlou-Verdun et B[er]ruyer étaient dans la ville; mais il [ne] s'y trouvait avec eux qu'un dépôt [de] six cents Italiens, une centaine de ge[n]darmes et les cadres de six bataillo[ns]. Ils prirent néanmoins toutes les mesu[res] de défense que leur permettait la f[ai]blesse de la garnison. Le brave géné[ral] Rusca courut vers la porte de Laon, [au] faubourg Saint-Vaast, qui était le poi[nt] le plus menacé, et malheureuseme[nt] fut tué aux premiers coups de feu. Qu[el]ques soldats russes montèrent alors [à] l'escalade, et vinrent ouvrir la porte [au] reste de la colonne. On se battit da[ns] les rues avec acharnement, et h[uit] cents hommes, tant Russes que Fra[n]çais, étaient déjà sur le carreau, lo[rs]que d'un commun accord Longcham[ps], Danlou et Berruyer résolurent d'ab[an]donner la ville. Le premier, au sor[tir] du pont, fut fait prisonnier avec les [ca]dres de trois bataillons et toute l'art[il]lerie. Les deux autres et quelques ge[n]darmes s'échappèrent seuls par la rou[te] de Compiègne.

Soissons (Comtes de). Le Soissonn[ais], qui, en 1789, avait environ treize lie[ues] de longueur sur huit de largeur, et é[tait] renfermé entre le Noyonnais, la Cha[m]pagne, le Laonnois et le Valois, av[ait] originairement des limites beauc[oup] plus reculées. Il était borné au couch[ant] par le Vermandois, le Beauvaisis, [une] partie de l'Ile-de-France et le pays [de] Meaux; au midi par le Sénonais; au [le]vant par le pays des Rémois, et au n[ord] par le pays des Nerviens. Lors du p[ar]tage du royaume de Clovis, le Soissonn[ais] fut érigé en royaume en faveur de C[lo]taire, qui ayant ensuite réuni toute [la] succession de Clovis, en fit à sa mort [un] nouveau partage. Le royaume de Soiss[ons] échut alors à Chilpéric, qui le transm[it à] Clotaire II, lequel régna aussi sur to[ute] la France, après avoir vaincu les r[ois] d'Austrasie et de Bourgogne. Le com[té] de Soissons, dont l'origine est aussi [an]cienne que celle des ducs et des com[tes] dans le royaume, fut d'abord gouverné [par] des comtes amovibles. Le premier com[te] héréditaire fut *Gui*, fils d'Herbert I[I], comte de Vermandois, à qui le Soissonn[ais] fut apporté en dot par *Adélaïde*, fi[lle]

(*) Sismondi, *Hist. des Français*, t. II, p. 353.

le Giselbert, lequel avait été gouverneur le cette province.

1047. *Renaud Ier*, fils de Gui, succéda à sa mère *Adélaïde*, et mourut en 1057, laissant un fils qui mourut quelques jours après lui, et une fille nommée aussi *Adélaïde*.

1058. Henri Ier, roi de France, la donna en mariage à *Guillaume de Busac*, fils de Guillaume Ier, comte d'Eu. Guillaume servit fidèlement le roi Philippe, successeur de Henri Ier, dans ses guerres contre les ducs de Normandie; il mourut en 1099.

1099. *Jean Ier*, fils de Guillaume.

1118. *Renaud II*, frère de Jean, lui succéda sous la tutelle de sa mère. Ayant usurpé, en 1132, quelques terres appartenant à l'Église, il fut excommunié par l'évêque Joslem, qui ne leva l'excommunication que deux ans après, lorsque le comte eut restitué ces terres.

1146. *Ives de Nesle*, petit-fils de Guillaume de Busac, par Ramentrude sa mère, femme d'Ives, seigneur de Nesle, succéda à Renaud II. Il accompagna, en 1147, Louis le Jeune en Palestine, et mourut en 1178.

1178. *Conon* ou *Conan*, fils de Raoul de Nesle, neveu du précédent, lui succéda dans le comté de Soissons. Il mourut en 1180.

1180. *Raoul de Nesle*, frère de Conon et son successeur, accompagna, en 1190, Philippe Auguste en Palestine, se distingua particulièrement au siége d'Acre. Il mourut en 1237. Il avait cultivé les lettres et passait pour un des meilleurs poëtes de son temps.

1237. *Jean II de Nesle*, son fils et son successeur, suivit en 1242 saint Louis dans la guerre qu'il fit au comte de la Marche. Il l'accompagna en 1248 en Égypte, et se distingua particulièrement à l'affaire de la Massoure, où il fut fait prisonnier avec le roi. En 1265, lorsque Charles d'Anjou entreprit la conquête de la Sicile, il fut un des premiers à se rendre à l'armée que la comtesse Béatrix, femme de ce prince, lui amena de Rome. Il accompagna, en 1269, saint Louis, dans sa croisade contre Tunis, et mourut pendant l'expédition.

1270. *Jean III de Nesle*, son fils.

1284. *Jean IV de Nesle*, fils de Jean III.

1289. *Jean V*, fils aîné de Jean IV.

1297. *Hugues de Nesle*, second fils de Jean IV.

1306. *Marguerite*, fille posthume et seule héritière de Hugues de Nesle, épousa, en 1316, *Jean de Hainaut*, seigneur de Beaumont et de Valenciennes. Ce prince faisait partie de l'armée française à la bataille de Cassel, et il s'y distingua par des prodiges de valeur; mais en 1337, il se déclara pour le roi d'Angleterre, qu'il servit avec beaucoup de zèle jusqu'en 1340. Il rentra alors au service de Philippe de Valois et mourut en 1357. Il avait, en 1344, cédé le comté de Soissons à *Jeanne* sa fille unique.

1344. *Louis de Châtillon*, époux de *Jeanne de Hainaut*, fut tué, en 1346, à la bataille de Crécy.

1361. *Gui*, troisième fils de cette princesse, lui succéda dans le comté de Soissons, et fut envoyé en otage en Angleterre pour la délivrance du roi Jean. En 1367, ennuyé de sa longue captivité et n'étant pas assez riche pour se racheter, il vendit le comté de Soissons à Enguerrand de Coucy, qui était en Angleterre pour le même motif que lui, et qui lui procura le prix de sa rançon. Voyez Blois (comte de).

1367. *Enguerrand, sire de Coucy*, VIIe du nom, devint comte de Soissons par la cession que Gui lui fit de ce comté. Il épousa Isabelle, fille du roi d'Angleterre, pendant sa captivité dans ce pays, et mourut en 1397, à Burse, en Bithynie, après la bataille de Nicopolis, où il avait été fait prisonnier. Voy. Coucy.

1397. *Marie*, sa fille aînée, veuve de *Henri de Bar*, tué à la bataille de Nicopolis, lui succéda dans le comté de Soissons, qu'elle vendit, en 1405, à Louis duc d'Orléans. Elle mourut en 1405.

1405. *Robert de Bar*. L'acquéreur du comté de Soissons n'ayant pu en acquitter que la moitié du prix, Robert de Bar, fils et unique héritier de Marie, força Charles d'Orléans, fils et successeur de Louis d'Orléans, à lui rétrocéder la moitié de ce comté. L'autre moitié resta dans la famille d'Orléans, et fut réunie à la couronne par le roi Henri II. Robert de Bar, qui prit le titre de comte de Soissons, fut tué, en 1415, à la bataille d'Azincourt.

1415. *Jeanne*, sa fille unique, lui succéda dans tous ses domaines. Elle épousa,

en 1435, *Louis de Luxembourg*, comte de Saint-Pol, connétable de France, qui fut décapité le 19 décembre 1475. Voy. SAINT-POL (comtes de)

1475. *Jean de Luxembourg*, son fils aîné, fut tué à la bataille de Morat, en 1476.

1476. *Pierre de Luxembourg*, frère du précédent.

1482. *Marie*, fille de Pierre de Luxembourg, lui succéda, et porta par son mariage avec *François de Bourbon*, le comté de Soissons dans la maison de Bourbon-Vendôme.

1547. *Jean*, cinquième fils de Charles de Bourbon, premier duc de Vendôme, succéda à Marie de Luxembourg, son aïeule, dans le comté de Soissons. Il se distingua, en 1552, à la défense de Metz contre les Impériaux, et en 1555, au siége d'Ulpiano, dans le Piémont. Il fut tué, en 1557, à la bataille de Saint-Quentin.

1557. *Louis de Bourbon Ier*, son frère, lui succéda. Ce prince s'était distingué dans plusieurs occasions et notamment à la défense de Metz, au siége d'Ulpiano et à la bataille de Saint-Quentin. en 1558, il servit aux siéges de Calais et de Thionville. Jusqu'à cette époque il était toujours resté fidèle au roi; mais, après la mort de Henri II, il se jeta, par haine pour les Guise, dans le parti des protestants, dont il embrassa la religion. Il fut accusé d'avoir été l'âme de la conjuration d'Amboise; on l'arrêta, et il aurait infailliblement perdu la vie si la mort de François II n'eût pas changé la face des affaires. A l'avénement de Charles IX, il recouvra sa liberté, et personne n'osant plus l'accuser, il fut déclaré non coupable par un jugement de la cour des pairs. Deux ans après, en 1560, les huguenots l'ayant choisi pour leur chef, il reprit la ville de Blois, que le duc de Guise leur avait enlevée; mais il fut battu et fait prisonnier à la bataille de Dreux. Il sortit de captivité en 1563, et se distingua la même année au siége du Havre contre les Anglais. Il sollicita alors la charge de connétable, qui était vacante. N'ayant pu l'obtenir, il souleva les huguenots et tenta, mais inutilement, d'enlever le roi. Quelque temps après, il fut battu par le connétable sous les murs de Saint-Denis. L'année suivante, en 1568, il fit la paix avec la cour. Cependant les hostilités recommencèrent trois m[...] après, et il fut obligé de se réfugier a[...] l'amiral de Coligny à la Rochelle, où [...] princes protestants lui envoyèrent de[...] cours en 1569. Il vint alors à la renco[...] du duc d'Anjou, qui lui livra la bat[...] de Jarnac, où il fut lâchement as[...]siné.

1569. *Charles de Bourbon*, fil[...] précédent, lui succéda dans le comt[...] Soissons. Il embrassa, en 1585, le [...] du roi de Navarre, et combattit av[...] prince à la bataille de Coutras. Que[...] temps après, croyant avoir à s'en p[...]dre, il fit sa paix avec la cour, et r[...] à Paris. En 1589, chargé du comm[...]ment de l'armée royale envoyée en [...]mandie, il y fut fait prisonnier par le d[...] Mercœur; mais il s'échappa de ses m[...] quelque temps après; amena, la m[...] année, des secours à Henri IV d[...] Dieppe, et continua pendant les ca[...]gnes suivantes de servir ce prince, [...] nomma, à la paix, gouverneur du [...]phiné. Au commencement du règ[...] Louis XIII, il fut promu au gouverne[...] de la Normandie. Il mourut en 161[...]

1612. *Louis de Bourbon II*, son fil[...] lui succéda dans le comté de Soiss[...] dans le gouvernement du Dauphi[...] se signala, en 1622, au combat du [...] de Rié contre les huguenots, et en 1[...] siége de la Rochelle. En 1630, il fit [...] de l'expédition de Louis XIII en [...] A son retour, il fut nommé gouve[...] de Champagne et de Brie. Il rep[...] 1637, la ville de Corbie dont les [...]gnols s'étaient emparés; mais, q[...] temps après, ayant été compromi[...] une conspiration contre Richelieu[...] obligé de quitter la France. Il al[...] bord à Sedan, chez le duc de Bo[...] qui lui avait offert un asile et ch[...] il resta quatre années. Il entra e[...] au service de l'Espagne, et obt[...] commandement d'une armée, à [...] de laquelle il battit les Français à [...]taille de la Marfée, près de Sedan[...] il y fut tué en poursuivant les fu[...] et comme il ne laissait pas de posté[...] comté de Soissons passa dans la m[...] de Savoie-Carignan par sa sœur, [...] *de Bourbon*, qui avait épousé Th[...] François de Savoie, prince de Cari[...] dont le second fils, *Eugène-Ma*[...] père du célèbre prince Eugène, p[...]

titre de *comte de Soissons*, et servit avec distinction dans les armées françaises au commencement du règne de Louis XIV, qui l'éleva au grade de lieutenant général.

Soissons (Monnaies de). Les plus anciennes monnaies connues de Soissons sont de l'époque mérovingienne; ce sont des *triens*, dont voici la description : 1° SVESSIONIS FIT; tête de profil, tournée à droite; ℞. — BETTOMO; croix haussée. 2° Même légende et même type; ℞. — EVLALIVS autour d'un calice. 3° Même type; ℞. — RAGNOMEROMO; croix haussée. 4° Même type; ℞. — RAGNOALDO; croix. 5° Même type; ℞. — RAVEGARIOLO; croix cantonnée de l'A et de l'Ω. Enfin il existe un *triens* de Soissons, fort curieux, parce que le nom de la ville s'y trouve répété deux fois : SVESSIONIS; tête de profil, tournée à droite; ℞. — SVESSIONIS; croix haussée.

Louis le Débonnaire et Charles le Chauve accordèrent à l'abbaye de Saint-Médard de Soissons le droit de battre monnaie; aussi, trouve-t-on des deniers frappés, pendant la période carlovingienne, aux noms de saint Médard et de saint Sébastien, patrons de cette abbaye; tels sont les suivants : 1° † SCI SEBASTIANI M; dans le champ une croix; ℞. — GRATIA DI REX autour d'un monogramme de Charles (Charles le Chauve). 2° SCI MEDARDI MONT; croix; ℞. — GRATIA DI REX; monogramme de Carloman copié sur celui de Charles (Carloman, frère de Louis III). Outre ces deniers, on en trouve d'autres de la même période, au nom de la ville de Soissons seule; tels sont ceux-ci : 1° SVESSIO CIVITAS; croix; ℞. — GRATIA DI REX; monogramme de Charles (Charles le Chauve). 2° RODVLFVS en légende; croix dans le champ; ℞. — SVESSIO; dans le champ le monogramme de CIVITAS. Cette dernière pièce, dont on possède aussi l'obole, est inédite. On ignore si ces *monnaies* appartiennent à l'abbaye de Saint-Médard ou au comte; mais ce qu'il y a de certain, c'est que, pendant le moyen âge, l'abbé et le comte exercèrent simultanément le droit de battre monnaie; car on connaît deux deniers à la légende SCS SEBASTIANVS ou SCS MEDARDVS, ayant pour type un ou deux petits drapeaux, deniers qui, évidemment, ont été monnayés par les abbés; tandis que d'autres, avec la légende SVESSIO CIVITAS, puis un nom de comte, et, pour type, une église, doivent avoir été émis par l'autorité laïque. Quoi qu'il en soit, les droits des uns et des autres s'éteignirent à la fin du treizième siècle ou au commencement du quatorzième.

SOLDE DES TROUPES. Sous les rois de la première dynastie, le butin pris sur l'ennemi, la rançon des prisonniers et le partage des terres conquises tenaient lieu de solde aux commandants d'armée, aux officiers et aux troupes placées sous leurs ordres. Sous la seconde dynastie et au commencement de la troisième, les troupes commencèrent à être payées par les provinces; mais alors la solde consistait plus en denrées qu'en numéraire. La mauvaise répartition des impôts, la confusion qui régnait dans les levées d'hommes ne permettaient pas d'établir un ordre régulier de payement. Lorsqu'en 1190 Philippe-Auguste partit pour la Palestine, il fit paraître un règlement qui fixait à *un sol par jour* la solde de chaque homme de pied qui devait faire partie de l'expédition. La nature de cette paye est bien l'origine des mots *solde*, *soudars* (soldats), *soudoyers ;* mais son établissement ne fut que momentané. En 1271, Philippe le Hardi essaya vainement d'établir un mode régulier pour le payement des troupes; les causes que nous avons déjà mentionnées s'opposaient encore au succès de cette entreprise. Un prince qui eût à cœur l'honneur de sa couronne, et à qui l'ambition inspirât le désir de s'agrandir par des conquêtes, pouvait seul vaincre ces obstacles; Philippe le Bel l'entreprit et y réussit. Il créa l'impôt direct et personnel du cinquième des revenus, et l'impôt indirect connu jusqu'en 1791, sous le nom d'*aides*, et il put alors avoir à sa disposition des milices plus nombreuses et mieux disciplinées. Voici un aperçu de la solde journalière des troupes sous les règnes de Philippe le Hardi, en 1231, et de Philippe le Bel, en 1303.

	Sous Philippe le Hardi.	Sous Philippe le Bel.
Chevalier banneret (capitaine)	20 s. » d.	30 s. » d.
Bachelier (lieutenant)	10 »	15 »
Écuyer	5 »	7 6

Homme d'armes (gentilhom.)	2 s. 6 d.	2 s. 6 d.
Lancier, archer, sergent d'arbalétriers	1 »	2 »
Fantassin	1 »	1 6

Pour bien apprécier la différence de ces deux soldes, il est essentiel de faire connaître la valeur comparative de l'argent et des principales denrées aux deux époques. En 1231, le sou valait environ 1 fr. de notre monnaie actuelle; et le setier de blé coûtait 5 s. 4 den. Sous le règne de Philippe le Bel, en 1304, les mêmes objets valaient, savoir : le sou 0 f. 37, et le setier de blé 19 s.

C'est en 1324 que l'on trouve la première trace d'une solde allouée aux officiers généraux. Un état de dépense de cette date porte qu'il est alloué au connétable trois livres tournois par jour. Ce traitement était indépendant des gratifications accordées par le roi à ceux des généraux qui s'étaient distingués dans le cours d'une campagne. Un état des gratifications accordées en 1340 par Philippe de Valois en établit la distribution de la manière suivante :

Au roi de Bohème, comte de Luxembourg	3,000 liv.	» s.	» d.
Au connétable	1,050	»	»
A Guy de Clermont, maréchal de France	374	»	»
A Mathieu de Trie	200		
A Robert Bertrand de Briquebec	200	»	»

A cette époque le sou valait 37 c. 7 m. et le setier de blé coûtait 42 s. En 1347, le traitement des maréchaux de France fut fixé à 500 livres par an, mais seulement pendant l'exercice de leurs fonctions.

De 1380 a 1410, la solde des troupes fut augmentée. A cette dernière date, le canonnier recevait 20 livres par mois, pour lui et son valet· le piquenaire (piquier), 3 liv. 10 s.

La paye du soldat ne fut assurée et réglée que sous Charles VII (1445), parce que ce prince, en la déterminant, décida que des fonds y seraient spécialement affectés. Ce fut l'époque de l'établissement de la *taille*, impôt annuel que remplaça depuis la *contribution directe*. D'après ces dispositions, *l'homme d'armes* et sa suite recevaient par jour 19 s. 8 den.; savoir :

L'homme d'armes	»	6 s.	8 d.
Un page (varlet, valet)	»	2	»
Trois archers (chacun 2 s. 6 d.)	»	8	»
Un coustillier	»	3	»

L'armement, l'équipement et l'entre-tien étaient compris dans cette solde, qu- était aussi en harmonie avec le prix de- denrées : le sou valait 0 f. 30 c. 3 m., e- le setier de blé 25 s.

En 1448, date de la création de- francs archers, la solde de ces troupe- fut ainsi fixée, pour le temps de paix

Capitaine général, *par an*	800 liv.
Capitaine	140
Lieutenant	120
Archer de 1re classe	60
— de 2e id.	48
— de 3e id.	36
— de 4e id.	29

En temps de guerre, le capitaine gé- néral recevait en outre par mois, 40 li- le capitaine 15 liv., le lieutenant 7 liv., l- archers de 10 à 12 s. Les gentilshomme- s'armaient et s'équipaient à leurs frai- les paroisses fournissaient les armes e- l'équipement aux archers ; la fournitur- des vivres et fourrages était à la charg- des provinces.

Louis XI et Charles VIII maintin- rent la solde des troupes à peu près s- le même pied. Louis XII l'augment- en 1512, dans les proportions ci-aprè-

Aventuriers français.

Capitaine, *par mois*,	50 liv.
Aventurier	10
Infanterie allemande.	
Capitaine	100
Lansquenet	15
Cavalerie albanaise.	
Capitaine	25
Cavalier	15

La livre équivalait alors à 4 f. 54 c. notre monnaie; ainsi 50 liv. par mo- correspondaient à 450 fr.; le setier - blé coutait 16 s.

François Ier fixa le premier la so- des officiers généraux. En créant, - 1515, la charge de grand maître de l'- tillerie, il accorda au titulaire de ce- charge un traitement annuel de 6.0- liv. pour le temps où il était employ- l'armée ou extraordinairement. Le - réchal de France reçut alors par mois - 45 jours, une solde de 1000 liv.; le ma- chal chargé d'un gouvernement ou d'- commandement de troupes, 500 liv. - général, 400 liv. Le setier de blé coû- au prix le plus élevé du règne de Fran- Ier, 5 liv. 3 s. 2 d., au prix le plus b- 25 s. La livre valut de 4 f. 54 c., à - 63 c.

La solde des troupes fut établie

commencement de ce règne sur de nouvelles bases; sept espèces de troupes étaient alors employées au service de la France : les *troupes féodales* ou cavalerie noble; les *archers;* les *aventuriers français*, les *Suisses*, les *lansquenets* et les *reîtres* (infanterie et cavalerie allemande), les *Espagnols* et les *Italiens*.

Les capitaines recevaient par mois;	de 40 à 200 liv.	» s.	»
Les lieutenants,	de 20 à 100	»	»
Les enseignes,	de 10 à 50	»	»
Les arquebusiers	5	6	»
Les soldats étrangers,	de 7 à 10	»	»

Lorsque plus tard (1534) François I[er] remplaça les troupes étrangères par une armée nationale, qu'il divisa en 7 légions, la solde des troupes fut ainsi établie :

Capitaine, *par jour*	8	6	8
Lieutenant	»	16	8
Enseigne	»	10	»
Centenier	»	8	»
Fourrier ou sergent	»	6	8
Cap d'escouade (caporal)	»	4	6
Arquebusier	»	4	»
Piquier ou arbalétrier	»	3	4
Tambour ou fifre	»	4	8

Cette solde était celle du pied de guerre; celle du pied de paix était beaucoup moins élevée.

Sous Charles IX, Henri IV et Louis XIII, on améliora la position des officiers généraux, et de fortes gratifications ainsi que de grosses pensions furent ajoutées à leur solde ordinaire, qui n'était payée que pendant le temps qu'ils étaient employés. Une ordonnance de 1562 établit ainsi le tarif de cette solde, par mois de 45 jours, et de présence :

…échal de France, indépendamment de son traitement comme gouverneur.	1,000 liv.
…utenant général	500
…échal de camp	300

En 1596, Henri IV changea la fixation de cette solde, et l'établit d'après les bases ci-après :

	Pied de paix par an.	Pied de guerre par mois de 45 jours
…échal de France	12,000 l.	8,000 l.
…tenant général	8,000	2,000
…échal de camp	6,000	900
…gadier	3,000	500

La livre valait alors 2 f. 65 c.; le …ier de blé coûtait 18 l. 12 s. 6 d.

Henri IV améliora aussi la condition du soldat : il voulut que chaque escouade eût sa *poule au pot le dimanche*. Jusque-là l'état des hommes, qui se vouaient à la profession des armes, était fort précaire ; après de longs services, ou après une campagne honorable, le soldat allait étaler dans ses foyers les haillons de la misère, tendait la main à ses compatriotes, et pour mieux exciter leur compassion, découvrait à leurs regards de nobles cicatrices. Henri, touché de la position malheureuse de ses compagnons d'armes, résolut de mettre un terme à leur misère ; il établit des places d'invalides dans les monastères, créa une solde de guerre et une solde de paix, et assura ainsi l'existence et l'avenir de l'armée. Depuis l'année 1600, la solde du soldat d'infanterie avait été fixée à 6 s. 8 den. par jour, celle du cavalier à 1 liv. 13 s. 4 den : ce qui équivalait à 86 c. de notre monnaie pour les premiers, et à 4 f. 40 c. pour les derniers ; mais il faut considérer que cette solde servait en même temps à l'habillement du soldat, à sa nourriture et à celle de son cheval.

Sous les règnes de Louis XIII et de Louis XIV les tarifs de solde furent souvent réglés sur la hausse et la baisse des monnaies. Toutefois l'ordonnance de 1663 servit de base à ceux qui se succédèrent depuis cette époque jusqu'au 6 avril 1718.

Sous Louis XIII le soldat d'infanterie recevait par jour 6 s. 8 den. (82 c. de notre monnaie), le cavalier 1 liv. 8 s. 8 den. (3 f. 52 c.) ; sous Louis XIV le fantassin n'avait que 5 s. par jour (44 c.), le cavalier, qui n'était plus chargé de nourrir son cheval, que 7 s. (62 c.)

Sous le règne de Louis XIV le traitement des officiers généraux était établi de la manière suivante pendant la durée de l'activité, et par mois de 45 jours :

Maréchal de France, commandant en chef.

Appointements	2,000 liv.	» s.	» d.
Dépenses extraordinaires	2,000	»	»
Pour l'entretien d'une compagnie de 50 gardes	1,639	»	»
Petits officiers	760	»	»
Pour 4 aides de camp	1,200	»	»
	7,599	»	»

Lieutenant général employé.

Appointements	1,000 liv.	» s.	» d.
Compagnie de 23 gardes	729	»	»
Pour 2 aides de camp	600	»	»
	2,329	»	»

Maréchal de camp employé.

Appointements	500	»	»
6 carabiniers	162	»	»
Pour un aide de camp	300	»	»
	962	»	»

Commandant de la cavalerie.

Appointements	600	»	»

Brigadier.

Appointements	500	»	»

Ces officiers généraux conservaient le même traitement pendant les quartiers d'hiver, ou en garnison; mais dans ces deux cas, les allocations pour les aides de camp étaient supprimées. Ils étaient payés par mois de 30 jours, et recevaient en outre des rations de fourrage.

Le 6 avril 1718, le régent augmenta la solde de l'armée, et la porta à 6 s. 10 den. pour le fantassin, et à 8 s. 10 den. pour le cavalier; mais alors la livre ne valait plus que 85 c. Depuis 1718 jusqu'en 1762 les tarifs de solde n'éprouvèrent que de très-faibles variations; cependant, chaque soldat fut augmenté à cette dernière date d'un sou par jour.

Les officiers généraux cumulaient alors le traitement de leurs grades avec des pensions particulières, avec un ou deux gouvernements, avec un ou plusieurs emplois, et des gratifications venaient encore ajouter à la masse de tous ces cumuls. Nous en citerons quelques exemples.

En 1758, le maréchal de Richelieu recevait :

Comme maréchal de France	13,522 liv.	10	»
— gouver. de Guienne	60,000	»	»
Pension sur le trésor	40,788	»	»
	114,310	10	»

En 1762, le maréchal de Broglie recevait :

Comme maréchal de France	13,522 liv.	10	»
— gouverneur du pays Messin	24,000	»	»
— gouverneur de Metz	32,089	»	»
Gratification comme commandant en chef	40,000	»	»
Sur l'extraordin. des guerres	30,000	»	»
	139,611	10	»

Les lieutenants généraux employés recevaient :

Traitement de leur grade	20,748 liv.	»	»
Supplément de traitement de	8,000	»	»
30 rations de fourrage équivalant, terme moyen, à	2,700	»	»
	31,448	»	»

Les maréchaux de camp recevaient :

Traitement fixe de	7,944 liv.	»	»
Supplément de solde de 7000 à	2,500	»	»
20 rations de fourrage équivalant à	2,000	»	»
	12,444	»	»

Dans les deux derniers totaux ne sont pas compris les pensions, les gouvernements et les autres emplois accordés aux titulaires.

Après la réforme de 1762, on n'employa plus que le nombre d'officiers généraux nécessaire pour le commandement des troupes restées sur pied; mais on n'ôta pas à ceux qui ne furent point employés les émoluments, pensions, etc. dont ils jouissaient précédemment. L'une et l'autre de ces allocations devaient s'éteindre à la mort des titulaires, et l[e] produit demeurer en bénéfice dans le[s] caisses de l'État.

En 1764, le traitement des lieute[-]nants généraux fut fixé, sans autre allo[-]cation, à 3,000 livres par mois, ou 36,0[00] livres par an; celui des maréchaux d[e] camp à 2,000 livres par mois ou 24,0[00] livres par an. Les officiers généraux em[-]ployés dans les places éprouvaient s[ur] leur traitement fixe une retenue d'[un] *dixième*.

Le règne de Louis XVI n'apporta a[u-]cun changement dans les dispositio[ns] ci-dessus relatives à la solde et aux a[u-]tres allocations. On y voit les mêmes c[u-]muls, la même profusion d'emplo[is]. Ainsi, par exemple, en 1775, le mar[é-]chal de Biron recevait :

Comme maréchal de France	13,522 l.	10 s.	
— gouverneur du Languedoc	160,670	»	
— colonel du regiment des gardes françaises	70,000	»	
	244,192	10	

La même année le maréchal de M[ou]chy avait :

Comme maréchal de France	13,522	10
— lieutenant général de la basse Guienne	24,206	»
— commandant en chef de Guienne	63,000	»
	100,728	10

Une ordonnance du 17 mars 1[...]

établit un nouveau tarif de solde pour les officiers généraux employés dans les divisions actives. Cette solde, qui était indépendante des gouvernements et des commandements particuliers, était ainsi fixée:

Maréchal de France commandant en chef.

Traitement de cette dignité	13,522 l.	10 s.	»
Comme commandant en chef	30,000	»	»
Plus 6,000 liv. par mois de résidence. (3 mois en temps de paix)	18,000	»	»
	61,522	10	»

Lieutenant général commandant en chef.

Traitement annuel	20,000 l.	»	»
Plus 4,000 liv. par mois de résidence	12,000	»	»
	32,000	»	»

Lieutenant général commandant en second.

Traitement annuel	10,000 l.	»	»
Plus 3 mois de résidence	9,000	»	»
	19,000	»	»

Maréchal de camp commandant en second.

Traitement annuel	6,000 l.	»	»
Plus pour 3 mois de résidence	9,000	»	»
	15,000	»	»

La même année (1788), la solde du soldat fut augmentée de 6 deniers.

Un décret de l'assemblée nationale du 18 août 1790 fixa de la manière suivante le traitement des officiers généraux :

Général d'armée, *par an*	40,000 liv.
Lieutenant général	20,000
Maréchal de camp	12,000

De nouveaux changements eurent lieu de 1794 à 1799. En 1800, le premier consul fixa aussi la solde sur le pied de paix et sur le pied de guerre :

	Pied de paix.	Pied de guerre.
Général en chef	» fr.	40,000 f.
— de division	15,000	18,000
— de brigade	10,000	12,500
Adjudant-général	6,000	7,500

A l'époque de la création des maréchaux (1804) et des grands officiers de l'empire, les traitements attribués à ces dignitaires furent ainsi fixés :

Maréchal d'empire	30,000 f.
Inspecteur général	12,000
Colonel général	12,000

Ces traitements étaient cumulés avec ceux des fonctions militaires ; ainsi le maréchal qui commandait une armée ou un corps d'armée recevait 80,000 francs par an, etc.

En 1806, le fantassin recevait 45 c. par jour, le cavalier 48 c.

Enfin, après diverses modifications, la solde de l'état-major général de l'armée et des troupes a été définitivement fixée ainsi qu'il suit par une ordonnance du 5 décembre 1840 :

ÉTAT-MAJOR GÉNÉRAL.

	Pied de paix.	Pied de guerre.
Maréchal de France, *par an*	30,000	(*)
Commandant en chef	»	(**)
Lieutenant général	15,000	18,750
Maréchal de camp	10,000	12,500
Colonel	6,250	6,250
Lieutenant-colonel	5,300	5,300
Chef d'escadron	4,500	4,500
Capitaine	2,400 à 2,800	2,800
Lieutenant	1,800	1,800
Élève sous-lieutenant	1,450	»

INFANTERIE DE LIGNE ET LÉGÈRE.

Colonel, *par an*		5,000
Lieutenant-colonel		4,300
Chef de bataillon		3,600
Capitaine	2000 à	2,400
Lieutenant	1450 à	1,600
Sous-lieutenant		1,350
Sergent-major de grenadiers ou voltigeurs, *par jour*		1 f. 18 c.
id. du centre		1 13
Sergent et fourrier de grenadiers ou voltigeurs		» 85
id. du centre		» 75
Caporal de grenadiers ou voltigeurs		» 61
id. du centre		» 56
Grenadier ou voltigeur		» 45
Soldat du centre		» 40
Tambour ou clairon		» 50
Enfant de troupe avant l'âge de 14 ans		» 25
à l'âge de 14 ans		» 40

CAVALERIE DE RÉSERVE OU GROSSE CAVALERIE (carabiniers et cuirassiers).

Colonel, *par an*		5,500 f.
Lieutenant-colonel		4,700
Chef d'escadron		4,000
Capitaine	2,400 à	2,500
Lieutenant	1600 à	1,800
Sous-lieutenant		1,500
Maréchal des logis chef, *par jour*		1 f. 33 c.
Maréchal des logis et fourrier		1 03
Brigadier fourrier		» 83
Brigadier		» 63
Cuirassier de 1re classe		» 53
id. de 2e		» 48
Trompette		» 85
Enfant de troupe	de 29 c. à	48 (***)

(*) Ce traitement se cumule, quand il y a lieu, avec celui de commandant en chef d'armée ou de corps d'armée.

(**) Une décision royale détermine la solde du commandant en chef.

(***) Dans les régiments de carabiniers la solde est plus forte de 5 centimes pour les maréchaux des logis chefs, les maréchaux des logis, les brigadiers, les carabiniers, les trompettes et les enfants de troupe.

CAVALERIE DE LIGNE ET LÉGÈRE.

(dragons, lanciers, chasseurs et hussards)

Colonel,	*par an*	5,600 fr.	»
Lieutenant-colonel		4,700	»
Chef d'escadron		4,000	»
Capitaine	2,300 à	2,500	»
Lieutenant	1,600 à	1,800	»
Sous-lieutenant		1,500	»
Maréchal des logis chef, *par jour*		1 f.	21 c.
Maréchal des logis et fourrier		»	88
Brigadier fourrier		»	78
Brigadier		»	58
Cavalier de 1re classe		»	48
id. de 2e		»	43
Trompette		»	80
Enfant de troupe	de 26 c. à	»	43

Les deux chiffres qui figurent dans chaque arme, à la suite l'un de l'autre, expriment les traitements des différentes classes d'officiers du même grade.

La solde des deux armes de l'artillerie et du génie est plus élevée, dans tous les grades, que celle des carabiniers.

On distingue, dans toute l'armée, la solde de *station* ou *de campagne*, pour les officiers; celle de *station avec le pain seulement*, pour la troupe, et la solde en *marche* ou de *route*, en *semestre* ou en *congé*, à *l'hôpital* et en *captivité*, pour tous les grades.

Les officiers, sous-officiers et soldats qui sont en garnison à Paris reçoivent un supplément de solde. Ce supplément est dans la proportion d'un tiers en sus de la solde ordinaire pour les lieutenants et les sous-lieutenans; d'un quart pour le capitaines et d'un cinquième pour les officiers supérieurs.

Les généraux employés et les chefs de corps reçoivent annuellement une indemnité de frais de représentation fixée comme il suit :

Lieutenant général commandant une division mre de 1re classe	9,000 f.
— une division mre de 2e classe	7,000
Maréchal de camp commandant une subdivision de 1re classe ou une brigade	2,500
id. de 2e classe	2,000
Colonel d'infanterie, d'artillerie ou du génie	2,400
— de cavalerie	2,000
Officier supér. commt un bataillon ou escadr. formant corps entier	800

Tous les officiers reçoivent en outre une indemnité annuelle de logement ou d'ameublement, selon les localités; elle est ainsi établie pour chaque grade :

	Logement.	Ameublement.
Maréchal de France	6,000 f.	2,000
Lieutenant-général	1,800	600
Maréchal de camp	1,200	400
Colonel	960	320
Lieutenant-colonel	840	280
Chef de bataillon ou d'escadron et major	720	240
Capitaine	360	160
Lieutenant et sous-lieutenant	240	120

Dans quelques grades ou emplois o ajoute à ces allocations des indemnit de frais de bureau et de tournée.

En temps de guerre les officiers reç vent une indemnité d'entrée en campagn et, le cas échéant, des indemnités de pert de chevaux et d'effets. L'indemnité po la perte d'un cheval est de 400 à 4 francs; celle qui est accordée pour per d'effets, de 300 à 900 fr. depuis le gra de sous-lieutenant jusqu'à celui de c lonel : elle est de 6,000 fr. pour un m réchal de France, de 3,000 pour un lie tenant général, et de 2000 pour un m réchal de camp.

SOMME (département de la). Ce dépa tement, dont le nom est tiré de la princ pale des rivières qui l'arrosent, compre une portion de l'ancienne Picardie; c' un département maritime. Il est bor au nord par le département du Pas- Calais, à l'est par celui de l'Aisne, et sud par celui de l'Oise, à l'ouest celui de la Seine-Inférieure et par Manche. Son sol est généraleme uni; c'est une grande vallée, dont Somme occupe le fond. Sa superfi est de 614,287 hectares, dont 476,3 sont en terres labourables; 51,207 bois et forêts; 20,550 en vergers, pinières; jardins; 16,541 en cultu diverses, 15,432 en prairies; 8,265 landes, taillis, bruyères, etc. Son reve territorial est évalué à 30,000,000 La somme de ses impôts directs, 1839, a été de 4,202,271 fr., do 3,076,731 fr. pour la contribution fo cière.

Les rivières navigables du dépar ment sont l'Avre, l'Authie, la Noye, Celle, la Bresle et la Somme. Il poss en outre un canal, celui de la Somm Ses grandes routes sont au nombre dix-huit, dont dix routes royales et h départementales.

Il est divisé en cinq arrondissement dont les chefs-lieux sont : Amiens, ch

lieu du département, Abbeville, Doullens, Montdidier et Péronne. Il renferme 41 cantons et 834 communes. Sa population est de 552,706 habitants, parmi lesquels on compte 3,738 électeurs. Il envoie à la chambre sept députés.

Le département de la Somme forme le diocèse d'un évêché, celui d'Amiens, suffragant l'archevêché de Rouen. Il possède à Amiens une cour royale et une académie universaire. Il fait partie de la seizième division militaire, dont Lille est le chef-lieu, et de la septième conservation forestière.

Parmi les hommes plus ou moins célèbres auxquels le territoire du département de la Somme a donné naissance, on compte Pierre l'Ermite, prédicateur de la première croisade, Voiture, du Cange, Legrand d'Aussy, Dom Bouquet, Capperonnier, Gresset, Delambre, Parmentier, de Wailly, le général Foy, Millevoye, M. de Pongerville, etc.

Somo-Sierra (Combat de). Le 30 novembre 1808, Napoléon, que les victoires d'Espinosa et de Tudela avaient enhardi à marcher directement sur Madrid, plaçait son quartier général au village de Bozequillas. Le 30, le mouvement offensif continua, et le maréchal Victor, qui commandait l'avant-garde de l'armée, parvint, dès la pointe du jour, au pied du Somo-Sierra, principal défilé de la chaîne des monts Carpetanos, que traverse la grande route de Castille. Un corps de treize mille Espagnols défendait cette importante position. Le col avait été fortifié, et seize pièces de canon s'y trouvaient en batterie. Les premières troupes du maréchal se mirent aussitôt en devoir de forcer le passage. Tandis que le neuvième d'infanterie légère couronnait les hauteurs de droite et que le vingt-quatrième de ligne suivait à mi-côte celles de gauche, le général Sénarmont, avec six pièces d'artillerie, s'avança en tête du quatre-vingt-seizième, par la chaussée. Tandis que l'intrépide infanterie française faisait de pénibles efforts pour escalader à droite et à gauche, et soutenait, avec sa fermeté ordinaire, le double feu de la mousqueterie et de l'artillerie espagnoles, l'empereur survint : la cavalerie de sa garde, dont le régiment de chevau-légers polonais tenait la tête, était derrière lui, en colonne, dans le défilé. Il examina attentivement la position de l'ennemi, malgré les boulets qui sans cesse sifflaient à ses oreilles, et, voyant nos braves fantassins ne faire que peu de progrès, il ordonna à l'escadron de chevau-légers polonais qui était de service auprès de sa personne, de charger sur la batterie ennemie qui, du sommet du col, enfilait la route. Les Polonais s'élancèrent; mais ils furent ramenés par un feu violent. Toutefois, le colonel Dautancourt, qui suivait avec les autres escadrons du régiment, les rallia par sa seule présence, et les conduisit de nouveau en avant. Gravir la montagne au galop, malgré une pluie de mitraille et de balles, renverser tout ce qui voulut s'opposer au choc, emporter enfin la position presque inaccessible de l'ennemi, fut l'affaire d'un moment. Canons, drapeaux, fusils, soldats, tout fut enlevé, coupé, pris ; et l'armée française put poursuivre sa marche victorieuse vers la capitale de l'Espagne.

Sonnerat (Pierre), né à Lyon vers 1745, partit en 1768 pour l'île de France, où Poivre, son parent, exerçait les fonctions d'intendant, et, dès ce moment, toute sa vie fut employée en voyages, d'où il rapporta une foule d'observations curieuses. On peut lui reprocher de manquer d'ordre dans ses écrits et de se montrer quelquefois crédule; mais son zèle était infatigable : il ne rencontrait pas un arbre, pas une plante utile, qu'il ne se hâtât de les envoyer dans nos colonies pour les y multiplier. Les îles de France et de Bourbon lui doivent l'arbre à pain, le cacao, le mangoustan et d'autres arbres à fruit ou à résine, qui y sont devenus communs. Il mourut à Paris, en 1814. On a de lui : *Voyage à la Nouvelle-Guinée*, 1776, in-4°, fig.; *Voyage aux Indes orientales et à la Chine, fait par ordre du roi depuis* 1774 *jusqu'en* 1781 ; 1782, 2 vol. in-4°.

Sonthonax (Léger-Félicité), né en 1763, à Oyonnax dans le Bugey, venait de se faire recevoir avocat au parlement de Paris lorsque la révolution éclata. Il en embrassa les principes avec ardeur, consacra sa plume à les défendre, et demanda dès lors dans ses écrits que la li-

berté des hommes de couleur fût proclamée aux Antilles. Les premiers décrets rendus sur cet objet ayant amené des troubles sérieux à Saint-Domingue, l'assemblée législative envoya dans cette colonie un armement, dont la direction fut confiée à trois commissaires investis d'un pouvoir sans bornes. Ces commissaires étaient Sonthonax, Polverel et Ailhaud. Lorsqu'ils débarquèrent au Cap (1792), ils trouvèrent le pays dans une complète anarchie; ils se hâtèrent de reconnaître deux classes distinctes à Saint-Domingue, celle des hommes libres sans distinction de couleur, et celle des esclaves; mais ils ne surent pas achever le rapprochement commencé par cette déclaration et surtout par le danger commun; ils perdirent le temps en d'inutiles détails d'administration, se séparèrent pour gouverner chacun un département de la colonie, et bientôt, ils ne cherchèrent plus guère à s'appuyer que sur les hommes du couleur. La guerre fut reprise alors contre les noirs révoltés. Sonthonax, après avoir assuré la soumission du Port-au-Prince, revint au Cap, où il fut accueilli en triomphe; mais le général Galbaud, privé par lui du commandement, s'insurgea, et le parti des commissaires, près d'être écrasé, fut obligé d'armer les esclaves. Cette ressource désespérée lui donna la victoire, mais décida l'émancipation de la colonie. Sonthonax, entraîné à faire une nouvelle concession, qui lui paraissait le seul moyen de conserver Saint-Domingue à la métropole, proclama par un acte formel l'affranchissement des noirs dans la partie française l'île. Il eut dès lors pour ennemis les hommes de couleur aussi bien que les blancs, tandis que les noirs songeaient avant tout à leurs propres affaires. Les hommes libres de tous les partis, également effrayés et mécontents, appelèrent à leur secours les Anglais de la Jamaïque, et la trahison ayant livré à ceux-ci le Port-au-Prince (1793), Sonthonax fut forcé de faire voile pour la France.

Proscrit avec les Girondins, qui l'avaient envoyé aux Antilles, il avait été, pendant son absence, décrété d'arrestation. Il parvint à se justifier après le 9 thermidor; fut envoyé de nouveau à Saint-Domingue en 1796, avec des pouvoirs illimités; y trouva le nègre Toussaint-Louverture maître absolu de la volonté des noirs, et lui fit entendre, pour le mettre dans ses intérêts, qu'il le destinait au commandement en chef. Obligé de tenir cette promesse, il vit bientôt décroître son autorité, au point que Toussaint se crut assez fort pour lui intimer l'injonction de retourner en France. Il semblait avoir pris soin lui-même de justifier d'avance cet ordre; car, ayant écarté tous ceux qui lui portaient ombrage, et craignant l'effet de leurs plaintes, il s'était fait nommer député de Saint-Domingue au corps législatif, dans l'espoir que ce titre prouverait la popularité de son administration. Ce fut le prétexte dont se servit Toussaint pour l'écarter à son tour. Sonthonax débarqua en France peu de temps après le 18 fructidor (4 septembre 1797): il fut admis au corps législatif, et y donna tous les détails qui pouvaient justifier son administration. Ayant cessé ses fonctions législatives en 1799, il fut, sous le consulat et sous l'empire, en opposition déclarée avec Napoléon; toutefois, protégé par Fouché, il ne fut point inquiété, et mourut en 1813, dans son pays natal.

SORBON (Robert), né en 1201, d'une famille pauvre et obscure, au village de Sorbon ou Sorbonne, dans le diocèse de Reims, fit ses études à l'université de Paris, y fut reçu docteur en théologie, et se fit une grande réputation par ses sermons et ses conférences. Il devint chapelain et confesseur de saint Louis, obtint vers 1251 un canonicat à Cambrai, et conçut alors le projet d'une société d'ecclésiastiques séculiers qui « vivant en « commun et ayant les choses nécessai- « res à la vie, ne fussent plus occupés « que de l'étude et enseignassent gra- « tuitement. » Ce fut l'origine de la maison de *Sorbonne*, dont la fondation eut lieu en 1252. Robert en fut le premier directeur, et il en rédigea les statuts, qui ne furent jamais réformés ni changés jusqu'à la suppression de l'établissement. Il mourut en 1274. On cite parmi ses ouvrages : *de Conscientia; super Confessione; Iter Paradisi* (imprimés dans la *Bibliotheca Patrum*); *Glossæ divinorum librorum*, dans les *Commentarii totius S. Scripturæ*, de Ménochius (édi-

tion du P. Tournemine); son *Testament* (dans le *Spicilege* de d'Achery); les *Statuts de la maison et Société de Sorbonne;* un livre *du Mariage;* et un autre des *trois Moyens d'aller en Paradis.*

SORBONNE. Voy. UNIVERSITÉS.

SORCIER. Le diable était au moyen âge un personnage bien connu; beaucoup de gens entretenaient avec lui des relations suivies. Ces gens, on les appelait *sorciers, nécromanciens*, etc. Du reste, c'est une vieille coutume que la foi dans les *sorts* et les divinations. « Quiconque « appellera un homme sorcier, dit la loi « salique, et l'accusera d'avoir porté la « chaudière où s'assemblent les sorciers, « sera condamné à 62 sous d'amende. — « Que celui qui a appelé sorcière une « femme libre, et ne peut le justifier, « soit condamné à 186 sous six deniers. » Au treizième, au quatorzième et au quinzième siècle, la sorcellerie fut en grand honneur. L'esprit ne savait point encore rester libre de tout joug, et ne relever que de la saine raison et d'une conscience éclairée; il fallait croire à Dieu ou au diable, se donner à l'un ou à l'autre. Par l'Église on arrivait à Dieu, par la sorcellerie au diable. Les sorciers étaient de toute espèce: les uns se livraient à la contemplation des astres, aux divinations par l'astrologie; les autres cherchaient dans l'analyse des métaux, dans la mixtion des simples, dans les combinaisons de caractères et de lignes, des résultats surnaturels. Ce qu'ils veulent surtout, c'est l'accomplissement du grand œuvre, la découverte de la pierre philosophale. L'industrie est la puissance qui rend la richesse mobile, qui la fait passer des mains du riche dans celles du pauvre, et donne avec soi pouvoir et honneurs; or, au moyen âge, l'industrie, c'est-à-dire, les moyens pacifiques de faire fortune, étaient à peu près nuls. Mais comme on avait le diable sous la main, le diable qui connaissait tous les trésors cachés au sein de la terre, on se donnait à lui pour avoir de l'or (*). On se donnait à lui aussi pour se faire investir de pouvoirs surnaturels; ainsi, pour obtenir la mort de quelqu'un, il n'y avait qu'à l'*envoûter*. On faisait son image en cire, puis sur cette image l'on pratiquait diverses opérations diaboliques qui devaient infailliblement agir sur la personne même qu'elle représentait. Monstrelet nous a conservé le détail des opérations magiques employées, disait-on, par le duc d'Orléans contre le roi Charles VI.

« Pour faire mourir la personne du roi nostre syre en langueur et par manière si subtille, que ne fut nulle apparence, il feit par force d'argent et diligence tant, qu'il fina de quatre personnes, dont l'une estoit moyne apostat, l'austre chevalier, l'austre escuyer et l'austre valet, auquel il bailla sa propre épée, sa dague et un annel pour dédier et consacrer, ou, pour plus proprement parler, exercer au nom des diables. Et pour ce que telle manière de malefices ne pouvoit bonnement faire, se ce n'est en lieux solitaires et qui sont loing de toutes gens, ils portèrent les dictes choses en la tour de Mont-Iay, vers Laigny-sur-Marne, et là se logèrent et feirent résidence par l'espace de plusieurs jours. Et ledict moyne apostat comme dessus, qui estoit maistre d'icelle œuvre diabolique, feit plusieurs invocations de diables, et par plusieurs fois et journées, dont je vous dirai d'eux ensemble, qui furent entre Pasques et Ascension à un dimenche très-bien matin devant soleil levant en une montagne près de la tour de Mont-Iay. Ledict moyne feit plusieurs choses superstitieuses requies à faire en telles invocations de diables emprès un buisson. En feisant les dictes invocations de diables se dépouilla en pur sa chemise, et se mist à ficher lesdictes espée et dague par les poinctes en terre et ledict annel meit aussi emprès; et là dit plusieurs oraisons invocant les diables. Et tantost vindroit à luy deux diables en forme de deux hommes vestuz ainsi que de brun vert, ce sembloit, dont l'un avoit nom Hersidas et l'austre Estramain. Et lors leur feit honneur et très-grande révérence, et si grande comme on pourroit faire à Dieu nostre Sauveur. Et à ce fait se tira derrière iceluy buisson; et

(*) Les alchimistes qui recherchaient la pierre philosophale étaient alors de purs logiciens. L'or, disaient-ils, la chose la plus précieuse de ce monde, doit être le principe de tout ce qui existe. En décomposant les autres métaux, en cherchant leur essence, on doit nécessairement rencontrer l'or. Ainsi pour eux la création n'était qu'un syllogisme.

iceluy diable qui estoit venu pour ledict annel, le print et l'emporta et s'esvanouit : et iceluy qui estoit venu pour lesdites espée et dague demoura : et puis print l'espée et dague et s'esvanouit comment avoit fait l'austre. Et tantost après iceluy moyne retourna et vint où les diables avoient esté, et trouva iceux dague et espée couchées de plat, et que ladicte espée avoit la teste rompue, et trouva sadicte poincte en la pouldre où iceluy diable l'avoit mise. Et après attendit par l'espace de demie heure l'austre diable qui avoit emporté l'annel, lequel retourna et luy bailla ledict annel qui estoit apparent rouge ainsi qu'escarlatte comme il sembloit pour l'heure, et luy dit : C'est fait, mais tu les mettras en la bouche d'un homme mort, ainsi en la manière que tu sçais, et lors s'esvanouit et ledict moyne refeit la poincte d'eux cuydant ardoir le roi nostre sire : mais à l'ayde de Dieu... il eschappa. » — Un peu plus bas, l'auteur ajoute : « Et après les ficha [les espée et dague] et bouta parmy le corps d'un homme mort et despendu du gibet, et après les meit en la bouche dudict mort et laissa par l'espace de plusieurs jours.... et avec ce, le duc porta sur soy un drappel lié ou cousu du poil déshonnête et plain de la pouldre d'aucun des os d'iceluy mort despendu (*). »

Toute croyance populaire est utile à exploiter; aussi plus la peur, je dirais presque, le culte du diable, s'augmenta, plus aussi s'accrut le nombre des sorciers. Chaque année ils tenaient leurs états généraux, ceux de France et d'Italie (ceux sans doute des pays de langue latine) sur le mont Vésuve; ceux d'Allemagne sur le Blocksberg. Au moyen âge, dit M. Marmier, on ne regardait pas le Blocksberg sans une sainte terreur; on n'en parlait pas sans se recommander en secret à Dieu. Les savants en parlaient dans leurs livres; les contes populaires en reproduisaient d'effrayants récits. Des gens dignes de foi s'étaient mis aux aguets le soir du premier mai, et avaient vu, à minuit, des chauves-souris d'une grandeur monstrueuse passer dans l'air; des vieilles femmes assises sur un bouc, ou chevauchant sur un manche à balai. Parfois, quelques-unes de ces femmes, suspectées de s'adonner à la sorcellerie, avaient été conduites devant le juge, mises à la torture, et avaient avoué leurs promenades nocturnes et le genre de vie effroyable qu'elles menaient au-dessus du Blocksberg. Là, on maudissait Dieu, on tramait de nouvelles conjurations contre le monde, on cherchait de nouveaux maléfices et de nouveaux poisons. Le plus expert dans cet art infernal se pavanait de sa science; le dernier venu s'efforçait de marcher sur les traces de ses maîtres. Puis, l'on baisait avec vénération le pied fourchu de Satan, et toute l'assemblée commençait une série de danses et de débauches à faire trembler toute oreille chaste et chrétienne.

A côté du terrible, l'imagination du moyen âge place souvent le grotesque. Ainsi, le grave Bodin raconte sérieusement dans sa Démonologie, qu'un homme des environs d'Angers, ayant vu une nuit sa femme se lever d'auprès de lui, s'oindre d'huile, puis sortir par la fenêtre à cheval sur son manche à balai, fut curieux de la suivre dans ce voyage aérien; s'étant frotté du même onguent, et ayant prononcé les mêmes paroles, il se vit tout à coup transporté à travers les airs, assis sur la même monture; il chevaucha ainsi bien loin, jusqu'à un lieu où il vit avec grand effroi des hommes et des femmes de toute espèce, surtout grand nombre de boucs; il y en avait un de taille gigantesque, qui présidait la fête. Le pauvre homme, étonné de se voir en si singulière compagnie, se signa : à l'instant tous s'enfuirent en poussant de grands cris, et il se retrouva tout nu au pied du mont Vésuve. De Naples à Angers, la route était longue : si encore il avait eu son ancienne monture; mais il lui fallut revenir à pied par les voies ordinaires; aussi, de retour dans sa ville, il fit brûler sa femme comme sorcière (*).

SOREL. Voy. AGNÈS SOREL.

SORÈZE, petite ville de l'ancien Lan-

(*) Monstrelet, t. I, pag. 303 et 304 de l'édition de M. Buchon.

(*) La pauvre femme, sans doute fort innocente, fut victime d'une hallucination de son mari; voyez un article remarquable, inséré par M. Émile Littré dans le *National* de 1834 (1er août 1836), sur l'ouvrage de M. F. Lelut ayant pour titre : *Spécimen d'une application de la science psychologique à celle de l'histoire.*

FRANCE Medailles Gauloises)

43



guedoc, aujourd'hui comprise dans le département du Tarn; population, 3,142 habitants. C'était autrefois une place importante; elle fut prise par les protestants en 1580. Ses fortifications furent détruites en 1629. Elle possédait, avant la révolution, une riche abbaye de bénédictins, fondée dans le neuvième siècle par Pepin, roi d'Aquitaine, qui était connue sous le nom *d'Abbaye de Paix*, et dans les bâtiments de laquelle a été établie depuis une célèbre maison d'éducation.

SOSPELLO (Combat de). Dès les premiers jours de février 1793, la petite armée française qui, sous les ordres du général Anselme, avait conquis, en septembre 1792, le comté de Nice, quittait ses quartiers d'hiver, et, maintenant commandée par le général Biron, se portait en avant, pour mériter le nom d'armée d'Italie, qu'elle venait de recevoir. Biron avait déjà pris Lantosca, et il se préparait à suivre sa route, quand il apprit par ses espions que les Piémontais avaient reçu des renforts et se proposaient de l'attaquer. Impatient de combattre, il se décide aussitôt à les prévenir; il marche contre eux, et les trouve retranchés près de Sospello. Quoique inférieurs en nombre, les Français, bien commandés, attaquent l'ennemi, qui d'abord se défend vaillamment: mais bientôt, écrasé par notre artillerie, et menacé par notre terrible baïonnette, il fuit et laisse plus de trois cents prisonniers au pouvoir du vainqueur.

SOTIATES (les), dont César fait mention, habitaient une partie du Gabaret, petit pays aujourd'hui compris dans le département du Lot-et-Garonne. Leur capitale, appelée *Sotium*, dans les écrits du moyen âge, était une place forte au temps de César. Ce n'est plus aujourd'hui qu'un petit village nommé *Sos*.

SOU. Il y a eu en France des sous d'or, d'argent et de cuivre; nous allons passer successivement en revue ces différentes espèces.

Le SOU D'OR, nommé en latin *aureus* ou *solidus aureus*, doit son origine à Constantin. Lorsque ce prince parvint à l'empire, la monnaie était dans un grand désordre; il la réforma et décida, entre autres choses, que la livre d'or se diviserait en 72 sous, et que chaque sou pèserait 24 siliques ou *kerations*. Le keration équivalait à 3 et 1|2 de nos grains, de sorte qu'il y avait 84 grains d'or dans un sou. De nombreux calculs que nous avons faits établissent la justesse de cette proposition. Le *solidus aureus* était, comme son nom l'indique, la plus grosse monnaie d'or connue; il avait succédé, quoique plus faible de poids, à l'*aureus* des prédécesseurs de Constantin, et descendait, en quelque sorte, des *statères*, des *créséides* et des *dariques* de la Grèce et de l'Asie Mineure. Quoi qu'il en soit, depuis Constantin jusqu'au règne de Maurice Tibère, le sou d'or se maintint toujours à 84 grains; mais à cette époque, il se fit une révolution importante dans la nature de cette monnaie; elle conserva le même poids, dans la plus grande partie de l'empire; mais il en fut autrement dans la Gaule; là le sou fut réduit à 73 grains 1|2.

On ignore la raison de cette diminution; mais elle est constatée par les textes et par les monuments. Ainsi, Grégoire le Grand dit positivement que les sous gaulois étaient d'un moindre prix que ceux des autres contrées, et Marculfe parle de sous francs, *solidi franci*, ce qui prouve que chez les Francs cette monnaie était d'une autre valeur que dans les autres pays. M. Guérard a en effet constaté que tous les sous qu'il a pu examiner ne pesaient qu'environ 72 grains. Pour nous, nous pouvons démontrer que cette révolution n'a eu lieu que sous Maurice Tibère. En effet, le premier des rois francs qui ait battu monnaie est Théodebert fils de Thierri Ier, petit-fils de Clovis; or, tous les sous qu'on a de ce prince pèsent de 82 à 83 grains, tandis que ceux de Maurice Tibère, de Clotaire, de Sigebert, et autres, frappés à Marseille, à Arles et autres lieux, ne pèsent que de 72 à 74 grains. On remarqué sur ces sous les chiffres romains XXI. Ces chiffres ont beaucoup embarrassé les antiquaires; mais si, comme M. Cartier et comme nous, on veut y voir l'expression du poids de ces *aureus*, on trouvera que ces chiffres expriment justement le nombre de 21 siliques, c'est-à-dire 73 grains 1|2, ce qui, comme on voit, se rapporte parfaitement avec les pesées de Guérard, et avec celles que nous avons faites nous-même. On peut donc établir, que jus-

qu'au neuvième siècle, il y a deux périodes bien distinctes dans l'histoire du sou d'or : dans la première, qui va de Constantin à Maurice Tibère, cette monnaie pèse partout 84 grains; dans la seconde, qui commence à Maurice Tibère, il y a dans le reste de l'empire un *sou* de 84 grains, et dans les Gaules seulement, un *sou franc* de 73 grains 1|2.

Le sou d'or se divisait en *semis* ou *demi-sous* et en *triens* ou *tiers de sou*, et le poids de ces divisions varia comme celui du sou entier ; ainsi, depuis Constantin jusqu'à Maurice Tibère, les *semis* pesèrent 42 grains, et ensuite ils continuèrent à avoir le même poids dans la plus grande partie de l'empire; mais ils ne pesèrent que 36 grains dans les Gaules. Les *triens* de même, et dans de semblables circonstances, pesèrent tantôt 28 et tantôt 24 grains. Il est à remarquer que les *semis* furent, à toutes les époques, plus rares que les sous et les *triens;* que l'on ne connaît encore aucun *semis* mérovingien, et que, pendant les septième et huitième siècles, les *triens*, sur quelques-uns desquels on remarque les chiffres VII, ce qui confirme pleinement l'explication proposée plus haut pour les chiffre XXI, sont très-communs dans les Gaules, tandis que les sous y deviennent très-rares : enfin, par une bizarrerie fort singulière et qui n'a pas encore été expliquée, le sou d'or, qui était une monnaie bien réelle du temps des Mérovingiens, disparaît ensuite totalement, et c'est à peine si l'on trouve encore des pièces d'or sous Charlemagne et sous Louis le Débonnaire. Cependant dans les textes on continue à parler de livres et de sous d'or; cette espèce de monnaie est encore mentionnée du temps de Hugues Capet et de Robert, et c'est seulement alors que la dénomination du sou d'or finit par disparaître complétement. Il est difficile de décider si, à partir de cette époque, les sous d'or furent une monnaie réelle ou une monnaie de compte. Les textes nous engagent à nous déterminer pour la première de ces alternatives; mais le manque absolu de monnaie d'or jusqu'à Philippe Auguste et saint Louis est peut-être plus significatif encore en faveur de la seconde.

Si le sou d'or fut une monnaie réelle, il n'en fut jamais ainsi du SOU D'ARGENT. L'origine de cette monnaie remonte aussi à Constantin, qui décida qu'une collection de douze pièces d'argent nommées *deniers* formerait un *sou*, *solidus argenteus*. Sous ce prince donc le sou d'argent était une monnaie fictive ou de compte. Une anecdote racontée par Grégoire de Tours dans sa *Vie des pères*, et qui jusqu'ici n'a pas été remarquée, prouve qu'il en fut toujours ainsi dans les Gaules : « Un homme, dit-le chroniqueur, étant entré dans l'église de Tours, remit au portier un *triens* pour les pauvres. Le portier garda ce *triens*, et dit qu'il n'avait reçu qu'un *argenteus;* mais il en fut puni par une maladie dont il fut aussitôt atteint, et il mourut en avouant sa friponnerie. » On a vu plus haut que le sou d'or se nommait *aureus*, parce que c'était la plus grosse monnaie de ce métal : l'*argenteus* devait donc être, par la même raison, la monnaie d'argent la plus pesante; c'eût été le sou d'argent, si le sou d'argent eût été une monnaie réelle. Or un texte de la loi salique nous apprend qu'il fallait 40 *deniers d'argent* ou *saiga* pour faire un sou d'or, et par conséquent 13 deniers 33|100 pour faire un *triens :* le portier n'aurait donc, s'il avait donné un *sou d'argent* pour un *triens*, volé qu'*un denier* 33|100, ce qui ne s'accorde pas avec ce que dit Grégoire de Tours, des paroles duquel on peut conclure que le vol était, au contraire, assez considérable.

Ainsi sous les Mérovingiens le sou d'argent n'était que la collection de 12 deniers d'argent, monnaie qui, suivant M. Guérard, devait peser 21 grains. Mais les deniers mérovingiens étant fort rares, les calculs de M. Guérard ne sont presque basés que sur des probabilités, et ont encore besoin d'être confirmés. Du temps de Pepin, les deniers furent renforcés, et M. Guérard, aidé, pour cette époque, de monuments sinon nombreux, du moins incontestables, a pu prouver qu'alors les deniers composant le sou d'argent pesaient 24 grains. Ils en pesaient 32 sous Charlemagne, et ce poids varia sous les successeurs de ce prince; mais il alla toujours en diminuant. Jusqu'au onzième siècle les deniers furent toujours d'argent; vers cette époque leur titre commença à s'altérer, et bientôt ce

ne fut plus que du billon, c'est-à-dire un alliage de cuivre et d'argent. Le sou diminua donc de valeur; mais il continua toujours d'exprimer la même quantité de numéraire; et il en fut de même jusqu'au règne de Louis XV, époque où on frappa pour la première fois des espèces réelles nommées *sous*.

Cependant, pour faire l'histoire du sou devenu monnaie réelle, il est nécessaire de remonter à l'époque où nous en sommes restés, c'est-à-dire au règne de saint Louis ou à celui de Philippe-Auguste. Alors, la monnaie d'argent pur avait complétement disparu; ces princes résolurent de la rétablir, et on frappa des espèces valant un sou, qui étaient en argent pur, c'est-à-dire à 11 deniers ½ de fin. Quoique ce fussent de véritables sous, on leur donna par habitude le nom de *gros denier* (voyez Gros) ou *denier blanc*, et par abréviation *blanc*, et *grand blanc*. Il est encore nécessaire de dire que depuis la chute de la dynastie carlovingienne, le sou, et la livre, dont le sou était la vingtième partie, variaient suivant les provinces; ainsi le *sou parisis* ou de Paris était d'un cinquième plus fort que le *sou tournois*; le *sou orléanois* était égal au *sou parisis*, et le *sou angevinois* au *sou tournois*; il fallait seize *deniers nivernois* pour faire un sou *tournois*, etc.; enfin, les seuls gros deniers qui furent frappés étant dans le système tournois furent appelés *gros tournois*.

Mais cette monnaie nommée *gros tournois*, *denier blanc*, *blanc*, *grand blanc*, ne tarda pas à dégénérer. Sous Philippe de Valois c'était déjà une pièce de billon; le *douzin*, le *treizin* et le *gros de Nesle* lui succédèrent sous François Ier, et furent enfin, comme nous l'avons dit plus haut, remplacés par le *sou de cuivre*, sous le règne de Louis XV. Le sou porta alors pour type l'image du souverain et au revers les armes de France. Le premier connu porte la date 1719. Nous ne décrirons pas ces espèces si connues de nos lecteurs, il suffit de dire que l'on en frappa jusqu'à Louis XVI; qu'à cette époque on fit des pièces de *deux sous*, et qu'enfin lors de l'adoption du système décimal, le décime et la pièce de cinq centimes remplacèrent ces deux pièces.

Ainsi, depuis Constantin jusqu'à nos jours, le sou d'argent se composa toujours de la collection de douze deniers; depuis Constantin jusqu'à Charlemagne, ces deniers furent d'argent, et le sou fut une monnaie de compte; depuis Charlemagne jusqu'à Philippe Ier, le sou fut encore une monnaie de compte, les deniers furent toujours d'argent, et il y eut 20 sous à la livre. Depuis Philippe Ier jusqu'à saint Louis, le sou resta monnaie de compte et les deniers furent de billon. Depuis saint Louis jusqu'à Philippe de Valois, il y eut un véritable sou d'argent, mais qui ne porta jamais ce nom, et fut appelé *gros tournois*, et les deniers restèrent de billon. Depuis Philippe de Valois jusqu'à Henri III, le gros tournois s'altéra, et prit d'autres noms, tels que ceux de *blancs*, *gros*, *karolus*, *douzain*, etc., mais jamais celui de sou, et les deniers furent toujours de billon. Depuis Henri III jusqu'à Louis XV, il porta le nom de *douzain*, et les deniers devinrent de cuivre pur. Enfin, depuis Louis XV jusqu'à l'établissement du système décimal, le sou devint une monnaie réelle.

Depuis Charlemagne jusqu'en 1789, il y eut toujours 20 sous à la livre, 12 deniers dans un sou, et deux oboles dans un denier. Vers le onzième siècle, en Poitou, la *maille*, *pite* ou *poitevine*, moitié de l'obole, fut inventée, et du temps de saint Louis et même de Philippe-Auguste, elle se répandit par toute la France. Enfin du temps de Louis XI, une monnaie nommée *liard*, ou *hardi*, qui n'était autre chose que le *denier sterling* dégénéré, fut introduite en France et frappée comme la quatrième partie du sou. Le liard fut de billon jusqu'à Louis XIV; alors il devint de cuivre pur.

Le mot *solidus* indique une unité; mais ce n'était qu'une fraction de la livre dans l'origine, lorsque la livre poids et la livre monnaie étaient une même chose; et quelques textes de capitulaires montrent qu'il en était ainsi en France sous la seconde race. Reste à savoir maintenant quelle fut, aux diverses époques de notre histoire, la valeur réelle du sou d'or et du sou d'argent. Ce problème nous paraît, comme tous ceux du même genre, impossible à résoudre d'une manière bien rigoureuse. Selon M. Guérard, sous les Mérovingiens, un sou d'or équivalait,

toute proportion gardée, à 100 francs de notre monnaie; nous laissons au savant académicien la responsabilité de cette assertion, que, du reste, il appuie sur des calculs très-exacts. Selon lui encore, du temps de Charlemagne, un denier d'argent équivalait à 3 francs, et, par conséquent, un sou d'argent, 36 francs; peut-être pourrait-on estimer à 5 francs la valeur de cette dernière monnaie sous saint Louis. Mais nous ne pouvons nous engager ici dans les discussions que nécessiterait la suite de ces évaluations; nous nous contenterons de renvoyer le lecteur à l'ouvrage composé sur ce sujet par M. Leber, ouvrage qui a été inséré dans le premier volume des *Mémoires des savants étrangers*, publiés par l'Académie des inscriptions et belles-lettres.

SOUBISE, petite ville de l'ancienne Saintonge, avec titre de principauté, dont la seigneurie fut apportée dans la maison de Rohan par Catherine de Parthenais (voyez ce nom), et qui donna son nom au second fils de cette femme célèbre, Benjamin de Rohan, et au fameux prince de Soubise, favori de Louis XV (voy. ROHAN). Soubise fait aujourd'hui partie du département de la Charente-Inférieure; on y compte 633 habitants.

SOUBRANY (Pierre-Auguste de), l'un des plus beaux et des plus purs caractères de la France républicaine, naquit à Riom, en 1750, d'une famille noble. Son éducation fut soignée, et le porta de bonne heure vers l'étude des doctrines philosophiques qui attiraient alors les esprits les plus élevés, les intelligences les plus hardies. Sa famille, suivant l'usage, le destina à la carrière des armes, et il était officier au régiment de royal-dragons et possesseur d'une fortune considérable lorsque la révolution éclata.

Dès le début de cette lutte immense, Soubrany embrassa avec chaleur la cause populaire; il appartenait à l'une de ces familles où l'indépendance et la générosité de la noblesse étaient restées à l'état de tradition vivante, où l'on ne s'était soumis qu'avec douleur au joug que Richelieu et Louis XIV avaient fait peser sur l'aristocratie française. Quoique noble, il détestait donc la royauté en tant que pouvoir absolu; et sa mâle vertu s'était indignée de la voir, avec le régent et Louis XV, se vautrer da[illegible] d'ignobles orgies. Ce fut dans cette [illegible] position de cœur que la révolution [illegible] trouva.

Ramené dans sa ville natale par [illegible] dissolution de son régiment, il [illegible] nommé par ses concitoyens maire de [illegible] ville de Riom, et son administrati[illegible] eut toujours pour but le bien-être [illegible] l'amélioration du sort des classes pop[illegible] laires; par sa fermeté et sa sagesse, [illegible] préserva la ville des troubles civils [illegible] les haines politiques ne rendaient [illegible] que trop communs.

En 1792, il reçut un témoignage [illegible] tant de l'estime publique : le départem[illegible] du Puy-de-Dôme l'envoya comme [illegible] puté à la convention nationale, et [illegible] comme dans l'exercice de ses fon[illegible] municipales, il apporta cette ri[illegible] principes et cette inflexibilité de [illegible] tère qui avaient attiré sur lui l'atten[illegible] de ses concitoyens. Homme d'a[illegible] plus que de parole, il prit peu de [illegible] aux discussions, mais il contribua [illegible] son vote à toutes les grandes me[illegible] d'intérêt public. Il vota la mort [illegible] Louis XVI, sans appel ni sursis; [illegible] fut envoyé en mission à l'armée de [illegible] selle, où il utilisa ses connaissance[illegible] litaires, en organisant nos jeunes [illegible] taillons, en y introduisant l'ordre [illegible] discipline, et en veillant au bien-être [illegible] soldats, dont il sut se faire chérir.

En 1794, il quitta l'armée de la [illegible] selle, et fut envoyé auprès de celle [illegible] Pyrénées orientales, dont il prépara [illegible] les succès et dont il partagea tous [illegible] périls. Soldat intrépide autant q[illegible] bile administrateur et patriote ar[illegible] il se couvrit de gloire à la repri[illegible] fort Saint-Elme, de Port-Vendre[illegible] de Collioure. Il considéra la révol[illegible] du 9 thermidor comme une ca[illegible] publique, et revint prendre sa plac[illegible] convention, peu de temps avant [illegible] surrection des faubourgs, au 1er [illegible] rial.

Il n'avait rien d'un tribun, e[illegible] habitudes de discipline militaire lui [illegible] saient un devoir de demeurer à [illegible] poste. Il ne le quitta pas pour all[illegible] mêler à la multitude, qui ne le con[illegible] sait pas; toutefois lorsque les insurg[illegible] rent envahi la salle des séances et fu[illegible] maîtres de l'assemblée (Voy. PRAIR[illegible]

(Journées de) Soubrany fut nommé général en chef des forces de l'insurrection. Il accepta ces fonctions; mais pendant que le peuple délibérait sans chef et sans guide, les sections thermidoriennes dispersèrent la foule; les députés montagnards furent arrêtés; et Soubrany, décrété d'accusation, fut traduit devant une commission militaire et condamné à mort avec Romme, Goujet, Bourbotte et Durey, le 18 juin 1795. En voyant la rage de ses adversaires, le peuple vaincu et désarmé, et les derniers républicains livrés au bourreau, ces hommes énergiques résolurent de se donner la mort. A peine arrivés dans leur prison, armés d'un couteau qu'une femme, la sœur de Romme, dit-on, venait de leur faire passer, ils se frappèrent tous de la même arme. Soubrany, Durey et Bourbotte ne parvinrent pas à se tuer; ils furent tous trois traînés à l'échafaud pendant que le sang sortait à flots de leurs blessures, et reçurent la mort avec calme et sérénité.

SOUFFLOT (Jacques-Germain), architecte, né à Irancy près d'Auxerre, en 1714, de parents riches, reçut une éducation brillante, et manifesta de bonne heure un goût irrésistible pour les beaux-arts. Son père, lieutenant au bailliage d'Auxerre, ne croyant pas devoir contrarier cette vocation, lui donna les meilleurs maîtres, puis l'envoya en Italie, et jusque dans l'Asie Mineure, pour étudier les monuments anciens. Admis au nombre des pensionnaires du roi à Rome, grâce à la protection de M. de Saint-Aignan, ambassadeur de France près du saint-siége, il avait à peine passé trois ans dans cette ville, lorsque, ayant appris que les chartreux de Lyon voulaient faire rebâtir leur église, il leur envoya le plan d'un dôme, qui fut en effet construit sur ses dessins. A son retour d'Italie, il s'arrêta plusieurs années à Lyon, et y construisit plusieurs édifices remarquables, entre autres l'*Hôtel-Dieu*, monument qui le fit appeler à Paris. Bientôt il fut admis aux académies d'architecture et de peinture, et le roi lui donna le cordon de Saint-Michel, puis le nomma successivement contrôleur et intendant général des bâtiments. En 1757, la construction de la basilique de Sainte-Geneviève ayant été mise en quelque sorte au concours, les plans de Soufflot furent adoptés; mais il ne put diriger l'exécution de ce grand monument que jusqu'à la naissance du dôme, et il essuya, au sujet de ce dôme, des contradictions nombreuses, des critiques amères, dont quelques-unes malheureusement étaient justifiées. Il y eut une polémique très-vive entre lui et Patte au sujet de la solidité de cette partie de l'édifice, et en effet, depuis, les colonnes qui la soutenaient fléchirent, et Rondelet fut obligé de les remplacer par des pilastres massifs (*). Attaqué d'une maladie de langueur, Soufflot mourut à Paris en 1781, et fut inhumé dans la vieille église de Sainte-Geneviève.

On doit encore à cet architecte l'*École de droit* et plusieurs autres édifices publics et particuliers; une *Suite de plans, coupes, profils, élévations géométrales et perspectives des trois temples antiques, tels qu'ils existaient en* 1750, *dans la bourgade de Pœstum*, etc., *mis au jour par les soins de G.-M. Dumont, en* 1764; *Œuvres*, ou *Recueil de plusieurs parties d'architecture*, 1767, 2 gros vol. in-fol.; *Élévations et coupes de quelques édifices de France et d'Italie*, 1781, in-fol.

SOUHAM (Joseph, comte), né à Tulle, le 30 avril 1760, entra, en 1782, comme simple soldat dans le régiment royal-cavalerie, et y servit en cette qualité jusqu'en 1787; mais, à partir de cette époque, son avancement fut rapide, et dès l'année 1794, il commandait, sous les ordres de Pichegru, une division de trente mille hommes. Il prit, à la tête de ces troupes, une part active aux opérations sur la Sambre, et se fit remarquer aux combats de Moëscroen et de Courtray, et aux batailles de Turcoing et de Pont-à-Chin. Il se distingua de nouveau aux affaires de Mont-Cassel et de Hooglède, et se rendit maître de Nimègue. A la fin de la campagne de 1796, le directoire lui confia le commandement en chef des départements réunis; puis il fut envoyé à l'armée du Danube, et coopéra à la victoire de Stockach. Après la bataille de Hohenlinden, il se rendit maître de Ratisbonne, et

(*) Voy. PATTE, RONDELET et PARIS (t. XI, p. 385).

termina la campagne de 1800 par diverses opérations secondaires. Compromis, en 1804, dans l'affaire du général Moreau, il ne fut remis en activité qu'en 1808. Il fut alors envoyé en Espagne, sous les ordres du général Saint-Cyr, qui commandait l'armée de Catalogne, remporta un avantage sur les insurgés espagnols à Olat, et soutint, dans les plaines de Vich, un combat inégal contre l'ennemi. Après la défaite de Salamanque, il prit le commandement des débris de l'armée de Portugal, les réunit à celle du Nord, et contribua à la levée du siége de Burgos. Il se signala ensuite à Lutzen, à la tête de la première division du troisième corps, à laquelle ont dut le succès de cette célèbre journée, et reçut le cordon de grand officier de la Légion d'honneur. Il fut appelé, à la fin de 1813, au commandement du troisième corps; mais on lui attribua le désastre de la Katsbach, et il paraît en effet qu'il aurait pu le prévenir par des mesures de prévoyance qui n'exigeaient pas de grands talents militaires. Il combattit à Leipzig, où il fut blessé, et prit, en mars 1814, le commandement d'une division de gardes nationales qui devait manœuvrer sur la Seine. La prise de Paris le fit rappeler à Fontainebleau, où il se rallia aux troupes qui avaient défendu la capitale. Il commandait la première division du corps de Marmont au moment de la défection de ce maréchal, qu'il seconda de tout son pouvoir. Le duc de Raguse, en quittant son quartier général d'Essonne, lui remit le commandement; Souham conduisit l'armée à Versailles, et là, une proclamation ayant fait connaître aux troupes le véritable état des choses, elles s'insurgèrent contre leurs généraux, et Souham ne dut son salut qu'à la vitesse de son cheval. Comme on le pense bien, il fut en disgrâce pendant les cent jours; mais en revanche, il fut en faveur sous la seconde restauration, qui lui confia le gouvernement de la cinquième division militaire. Il remplissait encore ces fonctions à l'époque des événements de juillet 1830; placé l'année suivante dans le cadre de réserve, il mourut peu de temps après.

SOULAVIE (Jean-Louis GIRAUD), né
à l'Argentière, dans le Vivarais, en 1
ou 1752, était, à l'époque de la révo
tion, curé de Sevent, vicaire général
diocèse de Châlons, et avait publié q
ques ouvrages qui lui avaient valu
titre de correspondant de l'Académie
sciences. Ayant embrassé les id
nouvelles, il devint membre d
Société des amis de la constituti
et tout en s'occupant de travaux li
raires publia des articles politiq
dans les différents journaux. Il rédi
en 1791 l'adresse présentée à l'ass
blée nationale par les prêtres de S
Sulpice qui avaient prêté serment, et
un des premiers prêtres qui se marièr
Nommé, en 1793, résident de la r
blique française à Genève, il fut d
tué à la fin de la même année par a
du comité de salut public; mais l'e
cution de cet arrêté fut suspendue
les représentations de Bartère. Dén
après le 9 thermidor comme un des p
tisans de Robespierre, il fut révo
par le nouveau comité de salut pub
ramené en France, incarcéré, et
recouvra sa liberté que lors de l'am
tie de 1796. Après le 18 brumaire
consuls Sieyes et Roger-Ducos fi
placer son nom sur une liste de dé
tation; mais Bonaparte, qui l'a
connu pendant sa mission à Gé
s'opposa à cette mesure, et dès
Soulavie put se livrer tranquillemen
ses travaux littéraires, qui l'occupè
tout entier jusqu'en mars 1813,
que de sa mort.

On a de lui un grand nombre d
vrages; nous ne citerons que ceux
l'on consulte encore aujourd'hui: *L*
toire, le cérémonial et les droits
états généraux, 1789, 2. vol. in
Mémoires du maréchal de Riche
composés dans la bibliothèque et
les yeux de ce maréchal, 1790
7 vol. in-8°; *Mémoires historiq*
politiques du règne de Louis X
1801, 6 vol. in-8°. Comme édit
Soulavie a publié : *OEuvres c*
plètes du duc de Saint-Simon, 1
13 vol. in-8°; *Mémoires du duc d*
guillon (composés par Mirabeau,
les pièces fournies par le maréchal
Richelieu), 1789, in-8°; *Mémoires*
les règnes de Louis XIV, la régen
Louis XV, par Duclos; *Mémoires*

I. le duc de Choiseul, écrits par lui-ême et imprimés sous ses yeux à hanteloup en 1778, 1796, 2 vol. in-8° ; *lémoires de Maurepas, rédigés par ...é, son secrétaire*, 1792, 4 vol. in-8°; *...èces inédites sur les règnes de Louis ...V, Louis XV et Louis XVI*, 1809, ...ol. in-8°. Soulavie avait recueilli tout ...qui avait été gravé en France ou à ...tranger sur l'histoire de France depuis ...aramond jusqu'en 1809. Cette col-...tion, unique en son genre, et for-...nt 162 vol. in-fol., fut saisie à la ...rt de l'auteur, et déposée dans les ...ives du ministère des affaires étran-...; elle a passé depuis à la Bibliothè-... royale.

...OULT (Nicolas Jean-de-Dieu), duc de ...matie, maréchal de France, né à ...t-Amans (Tarn), le 29 mars 1769, ...parents cultivateurs, entra comme ...at dans le régiment royal-infanterie, ...fut, à la fin de 1791, nommé sous-...tenant des grenadiers dans le pre-... bataillon du Haut-Rhin. Il fit ... distinction, sous les ordres de ... et de Pichegru les campagnes 1792 et 1793, à l'armée de Rhin et ...elle, et sous Lefebvre, celles de 1794 ...rmée de la Moselle, où il remplit ...fonctions de chef d'état-major de l'a-...-garde.

...romu au grade de général de bri-..., le 20 vendémiaire an III (novembre ...), il passa dans la division du gé-... Harty, sous les ordres duquel il fut ...oyé au blocus de Luxembourg, jus-...la reddition de cette place. Employé ...ouveau, sous les ordres du général ...bvre, il reçut le commandement des ...pes légères de sa division, et, à la re-... des hostilités, cette avant-garde fit ...e du corps commandé par Kléber. Le ...ral Soult livra alors les combats du ...ge de la Sieg, d'Enest et d'Usnach, ...mmanda l'attaque de la gauche, à ...taille d'Altenkirchen, où les Autri-...ns essuyèrent une défaite complète. ...ché avec trois bataillons et cent ...uante hommes de cavalerie pour ...rir et éclairer la gauche de l'armée ...rborn, il fut enveloppé par quatre ... cavaliers autrichiens, et prit de si ...es dispositions, que l'ennemi, après ... éprouvé des pertes considérables, ... contraint de lui laisser continuer tranquillement sa route sans lui avoir tué un seul homme. Il se distingua de nouveau au combat d'Ostrach, où il fut chargé du commandement de l'avant-garde, à Liebtingen, et au passage du Danube à Duttingen.

Promu au grade de général de division le 2 floréal an VII, et chargé de calmer l'insurrection des Suisses et de la dissoudre par la force, il offrit le pardon aux insurgés, et parvint ainsi, en deux jours, à faire rentrer dans la soumission le canton de Schwitz, qui fut désarmé : mais il fut obligé d'avoir recours à la force pour réduire les insurgés d'Uri et d'Underwald. Après cette expédition il vint rejoindre le reste de l'armée commandée par le général en chef Masséna, et eut une grande part au gain de la bataille de Zurich. Le 25 septembre, il passa le Linth, attaqua et défit l'armée impériale, et s'empara de Chaunis et de Kalbrun après une attaque et une résistance meurtrière; il attaqua, le 26, Wesen, où huit cents Prussiens, huit pièces de canon et un drapeau tombèrent en son pouvoir.

Employé (en 1800) à l'armée d'Italie, sous Masséna, en qualité de général de division, il eut le commandement de l'aile droite, et contribua à la belle défense du pays de Gênes. Dans l'affaire du 6 avril, il accourut, à la tête de quelques bataillons, au secours de cinq mille Français, commandés par le général Gardanne, et arracha, par son intrépidité, la victoire à près de quinze mille Autrichiens, qui, après plusieurs attaques réitérées, étaient sur le point de forcer nos retranchements; le lendemain, il attaqua et prit de force les sommités d'Albizola, poursuivit les Impériaux jusqu'à Stilla, et ravitailla la place de Savone. Il se couvrit de gloire à Mascharola, à Sassello, à Ponte-Ivrea, et à la montagne de l'Hermette, où il fut blessé deux fois. Cependant sa troupe était réduite à l'extrémité faute de vivres, et n'avait plus d'ailleurs que deux coups par homme à tirer sur l'ennemi. Le général Soult se détermine alors à effectuer sa retraite. Après l'avoir enveloppé avec des forces quintuples, le général ennemi, Bellegarde, le fait sommer de se rendre; mais Soult répond qu'avec des baïonnettes il n'est pas ques-

tion de se désespérer pour des Français; et cette réponse énergique relevant le courage de ses troupes, assure leur salut.

Dans la journée du 30 avril, Soult dirigea l'attaque glorieuse des Deux-Frères; le 10 mai, il força le camp de Monte-Cretto, battit le général Gottesheim, lui fit mille prisonniers et s'empara de Monte-Moro et de Nervi; mais, moins heureux, le 13, à l'attaque meurtrière de Monte-Cretto, il fut blessé et fait prisonnier sur le champ de bataille.

Rentré en France, après la victoire de Marengo, et nommé commandant supérieur en Piémont, il comprima l'insurrection de la vallée d'Aost, soumit les Barbets, qu'il organisa ensuite en compagnies, et parvint par sa prudence et sa fermeté à faire échouer tous les complots et à rétablir le calme dans ces contrées. En 1801, il fut mis à la tête d'un corps d'observation de douze mille hommes, chargé d'occuper Otrante, Tarente, Gallipoli et Brindes. Dix-huit mois après, on songeait à l'envoyer en Égypte avec son corps d'armée, et à lui donner le commandement en chef des troupes françaises, à la place de Menou, lorsque la capitulation de ce général rendit cette expédition sans objet.

Nommé, à la paix d'Amiens, colonel général de la garde des consuls, Soult fut, à la rupture de ce traité, pourvu du commandement en chef du camp de Boulogne, où une nombreuse armée se rendait pour tenter une descente en Angleterre.

Il reçut, en 1804, le bâton de maréchal de France, et commanda, à la fin de la même année, un des corps de la grande armée d'Allemagne : il passa le Rhin à Spire, le 26 octobre, pénétra en Souabe, passa le Danube à Donawerth, le 6 novembre, entra à Augsbourg le 9, s'empara, le 14, de Memmingen, se porta sur Biberach, et compléta l'investissement d'Ulm. Le 16, il contribua à la défaite des Russes, près d'Hollabrunn et de Gunterstorf. Il commandait l'aile droite à la bataille d'Austerlitz, et il décida, en s'emparant, après une attaque vigoureuse et un combat terrible, des hauteurs de Pratzen, le succès de cette mémorable journée. Ce fut alors que Napoléon, le rencontrant sur le champ de bataille, lui dit : « M
« chal, vous êtes le premier ma
« vrier de l'Europe. »

Revenu en France après le trai
Presbourg, le maréchal Soult pr
nouveau le commandement du can
Boulogne, et reçut le cordon de g
officier de la Légion d'honneur. Il
campagne de 1806 en Prusse; comm
l'aile droite à la bataille d'Iéna, l
octobre; battit, le 15, le maréchal
kreuth à Guessen; poursuivit en
vivement le roi de Prusse, et form
blocus de Magdebourg. Après en
laissé la direction au maréchal Ney,
porta sur une colonne prussienne
mandée par le duc de Saxe-Weimar
cherchait à gagner les bords de l'O
atteignit à Rathenau cinq escadrons
cavalerie saxonne, qui se rendirent
capitulation, et contribua, le 6 novem
à la prise de Lubeck. Pendant la ca
gne de Pologne, il commanda le
trième corps de l'armée français
trouva, le 26 décembre, à la batai
Pultusk, enleva, le 3 février 1807, l
de Bergfried, défendu par douze b
lons, et, le 8, contint le corps d'a
du général Beningsen. Pendant l
taille d'Eylau, le 6 juin, il trave
Passarge en présence de l'enne
marcha sur Wormditt. Le 8, il ba
général Kaminski à Wolfesdorf
part, le 12, à la bataille de Heils
et s'empara, le 16, de Kœnisb

Il rentra en France avec l'
après le traité de Tilsitt; fut al
duc de Dalmatie, et passa, en 18
Espagne, où il prit le comman
du centre de la grande armée. I
l'armée d'Estramadure, le 10 nov
devant Gamonal, lui fit cinq ce
sonniers, et s'empara de douze d
et de la presque totalité de sa
lerie. Cette victoire lui ouv
portes de Burgos, où il établit so
tier général; puis, il marcha su
nosa, qu'il occupa le 12; s'empara
tander le 16; harcela vivement
bris de l'armée de Galice, et po
partis jusque dans les Asturies.
de combattre l'armée anglaise co
dée par sir John Moore, il la pou
l'épée dans les reins jusqu'au
la Corogne, où, le 16 janvier 1809,
armée se rembarqua précipitam

après avoir perdu son général, abandonné tout son matériel, détruit elle-même tous ses chevaux et laissé dans diverses rencontres près de six mille prisonniers au vainqueur. Le 20, le maréchal Soult soumit la Corogne : deux mille Espagnols qui, sous les ordres du général Alzeda, avaient fait mine de résister, furent faits prisonniers; deux cents pièces de canon et vingt mille fusils furent trouvés dans la place. La prise du Férol, qui capitula le 27, fut encore plus importante : huit vaisseaux de ligne, dont trois de cent douze canons et deux de 80, trois frégates, plusieurs corvettes, un arsenal renfermant plus de quinze cents pièces de canon et des munitions de toutes espèces, tombèrent alors au pouvoir des Français.

Le maréchal Soult reçut ensuite l'ordre d'envahir le nord du Portugal. Il traversa le Minho le 4 mars, culbuta tout ce qui s'opposa à sa marche, s'empara de Chaves le 12, et poussa les Anglo-Portugais jusqu'à Oporto, dont, le 29, il enleva d'assaut les formidables retranchements. Cependant la seconde armée d'invasion, aux ordres du maréchal Victor, n'avait point fait une marche aussi heureuse, et la distance qui la séparait de celle du maréchal Soult ne permettait pas d'opérer la jonction de ces deux armées. Soult ne jugea pas à propos de pénétrer plus avant dans un pays insurgé de toutes parts, et qui déjà lui opposait plus de trente mille hommes de troupes réglées, auxquelles allaient se joindre seize mille auxiliaires, commandés par Wellington; il commença, le 2 mai, son mouvement de retraite, évacua Oporto le 12, et pénétra le 18 en Galice, après six jours d'une marche hardie et périlleuse. Il marcha aussitôt sur Lugo, dont il fit lever le blocus à dix-huit cents Espagnols; poursuivit les bandes du marquis de la Romana, et, le 8 août, ayant atteint à Arzobispa l'arrière-garde de l'armée anglo-espagnole, il la mit dans une déroute complète, la contraignit de rentrer en désordre sur le territoire portugais, et vengea ainsi la défaite de Talaveyra (voy. ce mot).

Dans les derniers mois de cette année, il fut nommé major général des armées françaises en Espagne, en remplacement du maréchal Jourdan, et, le 12 novembre, à Ocaña, il anéantit avec trente mille hommes une armée de près de soixante mille Espagnols, prit trente drapeaux et cinquante pièces de canon et fit vingt mille prisonniers. Chargé, en 1810, d'envahir la province d'Andalousie, il força les défilés de la Sierra-Morena, s'empara de Séville le 29 janvier, et employa le reste de la campagne à disperser les guérillas, à pacifier le pays et à y organiser l'administration.

En 1811, il pénétra dans l'Estramadure, à la tête de six mille hommes, prit à discrétion, le 22 janvier, Olivença, défendue par trois mille hommes et dix-huit cents pièces de canon, remporta la victoire de Gébora le 19 février, et, le 11 mars, s'empara par capitulation de Badajoz. Neuf mille hommes, composant la garnison de cette place, demeurèrent prisonniers. Les Anglo-Espagnols et les Portugais étant venus ensuite pour en former le siége, le maréchal Soult marcha à leur rencontre et leur livra, le 16 mai, la bataille d'Albuhéra, où, quoique avec des forces bien disproportionnées, il eût fixé la victoire si ses dispositions eussent été fidèlement exécutées. Mais le désordre s'étant mis dans l'infanterie du cinquième corps, il dut, après une lutte aussi glorieuse que sanglante, mais par trop inégale, rentrer dans ses premières positions; mais le mois suivant, son armée, qui avait pris la dénomination d'*armée du Midi*, revint sur Badajoz, et força lord Wellington d'en lever le siége.

Après la perte de la bataille des Arapiles par l'armée de Portugal, et l'évacuation de Madrid par Joseph Bonaparte, le maréchal Soult, que ce prince avait investi du commandement en chef des trois armées d'Espagne, leva le siége de Cadix, le 25 août 1812, et évacua l'Andalousie, en se dirigeant sur les royaumes de Grenade, de Murcie et de Valence. Après avoir passé le Tage, le 30 octobre, il présenta vainement la bataille aux ennemis, sur le même lieu des Arapiles, où il espérait venger la défaite de l'armée du duc de Raguse. Il leur fit seulement plusieurs milliers de prisonniers, en les harcelant dans leur retraite.

L'année suivante (1813) le maréchal Soult quitta l'Espagne pour aller rejoin-

dre la grande armée en Allemagne. Chargé du commandement du quatrième corps, en remplacement de Bessières, il commanda le centre aux batailles de Lutzen et de Bautzen, les 2 et 21 mai. Mais, après la funeste journée de Vittoria, Napoléon se hâta de le renvoyer en Espagne, où il prit, en qualité de lieutenant général, et avec des pouvoirs illimités, le commandement en chef des debris des armées françaises, rassemblés devant Bayonne. Il réorganisa ces troupes, fit fortifier la place et reprit l'offensive, qu'il conserva pendant plusieurs mois avec des chances variées. Mais il se vit enfin assailli dans ses propres lignes, et, les 9, 10, 11 et 13 décembre, il livra, sur la Nive et l'Adour, quatre combats opiniâtres, dont le succès, longtemps indécis, coûta seize mille hommes aux alliés et plus de dix mille à l'armée française.

Cette perte, jointe à celle de deux divisions d'infanterie, six régiments de dragons et près de deux mille hommes d'élite qu'il dut fournir à Napoléon, menacé par les alliés dans l'intérieur, réduisait son armée à quarante mille hommes, dont une grande partie se composait de nouvelles levées; et cette armée avait à combattre quatre-vingt mille soldats aguerris, dont le nombre et les moyens s'accroissaient tous les jours. Cependant, avec des forces aussi disproportionnées, il livra encore les combats d'Orthès, le 27 février 1814; d'Aire, le 1er mars; de Vic de Bigorre, le 19; de Tarbes, le 20; enfin, le 10 avril, la bataille de Toulouse, où vingt mille Français soutinrent les efforts de cent mille combattants. Il conclut, le 18 du même mois, un armistice avec Wellington, et, le 19, il adressa sa soumission à Louis XVIII.

Le roi le nomma gouverneur de la treizième division militaire, et le créa, le 24 septembre, commandeur de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis. Le maréchal Soult afficha alors le royalisme le plus pur, et alla même jusqu'à provoquer, lui l'un des généraux de la république, l'érection d'un monument consacré aux mânes des émigrés de Quiberon; aussi Louis XVIII le nomma-t-il, le 3 décembre 1814, au ministère de la guerre, en remplacement du général Dupont. Cependant, les royalistes, lui soupçonnant à cette époque des intentions cachées, lui reprochèrent d'avoir compromis l'autorité royale dans l'affaire du général Excelmans (voyez ce nom), et d'avoir irrité l'armée par des mesures rigoureuses et intempestives; enfin, aux approches du 20 mars 1815, les défiances qu'il avait inspirées devinrent si générales, surtout au moment où éclata la conspiration du Nord, conduite par Drouet et Lefebvre-Desnouettes, que le 11 mars il crut ne pouvoir plus conserver son portefeuille, et le remit au roi.

Au retour de Napoléon, il accepta la dignité de pair et les fonctions de major général. Il signala son arrivée à l'armée, la veille de l'ouverture de la campagne, par un ordre du jour où il mêlait à des exhortations de fidélité envers le gouvernement impérial, des invectives contre les Bourbons, et combattit, avec son courage ordinaire, à Fleurus et à Waterloo. Après la capitulation de Paris, il suivit l'armée au delà de la Loire, et se retira ensuite dans le département de la Lozère, au château de Malzieu, chez M. Brun de Villeret, son ancien aide de camp. Arrêté par la garde nationale, il fut conduit à Mende, et on l'y retint prisonnier jusqu'à ce qu'un ordre du roi vint le faire mettre en liberté. Compris ensuite dans l'ordonnance du 24 juillet, il se retira à Dusseldorf avec sa famille, en février 1816; mai le 28 mai 1819 le roi l'autorisa à rentre en France, et le 6 janvier 1821 il lui remi le bâton de maréchal. Le premier soin d maréchal Soult en rentrant dans sa patri fut de se réconcilier avec ceux qui l'a vaient accusé de trahison: on le vit alo se prononcer contre les libertés publ ques, et édifier le parti dont il ambitio nait les suffrages, en remplissant av une piété fervente ses devoirs de re gion, en suivant dévotement les proc sions, un cierge à la main. Il fut r compensé de cette conduite, le 5 nove bre 1827, par le titre de pair. Depuis révolution de juillet, il a été envoyé Angleterre, en qualité d'ambassade extraordinaire, pour assister au couro nement de la reine Victoria; il a plusieurs fois appelé au ministère,

il est encore aujourd'hui le chef nominal du cabinet, dont M. Guizot est le membre le plus influent.

Sourdis (De). Voy. Escoubleau (*Maison* de).

Sourds-Muets. Cette expression désigne les individus qu'un vice congénial de l'organe de l'ouïe, ou l'oblitération de ce sens dans leurs premières années, a privés de la faculté d'acquérir, comme les autres enfants, par une imitation instinctive, l'usage de la parole et, en même temps, l'avantage de recueillir, avec la société au milieu de laquelle ils vivent, les connaissances et les idées que la tradition transmet d'une génération à l'autre.

Il serait difficile de fixer d'une manière précise le nombre des sourds-muets que renferme la France. On ne l'estimait guère qu'à quatre mille il y a environ cinquante ans; mais on ne saurait douter aujourd'hui qu'il n'atteigne un chiffre beaucoup plus élevé, puisque, d'après la moyenne des relevés exécutés dans ces dernières années, les individus affectés de cette infirmité seraient à la population totale dans le rapport d'un à dix-huit cents. Or pour trente-trois millions d'habitants cette proportion donnerait un total de plus de dix-huit mille sourds-muets.

Longtemps en France, comme partout ailleurs il est vrai, ces infortunés furent, dans l'opinion de leurs concitoyens, confondus avec les êtres, bien plus malheureux encore, que la faiblesse de leurs facultés mentales rend incapables de la parole. Les parents d'un sourd-muet se croyaient frappés dans sa personne de la malédiction céleste. Riches, ils le confinaient dès son enfance dans l'obscurité de quelque cloître; pauvres, ils l'envoyaient mendier son pain dans les rues, où, suivant quelques chroniqueurs, l'infortuné attirait avec une clochette l'attention des passants.

La conséquence naturelle de l'infirmité du sourd-muet était de le tenir en dehors des relations sociales; les anciennes législations avaient fait de lui un être à part, et dont la destinée devait être réglée par des dispositions tout exceptionnelles. Sous l'empire du droit romain, il était interdit à l'instar de l'idiot, et on lui donnait, comme à celui-ci, un curateur. Sous l'influence du christianisme, nous voyons les législations le traiter avec plus de faveur. Au douzième siècle, une décrétale d'Innocent III autorise le mariage d'un sourd-muet. La validité de ces sortes d'unions est reconnue en France pour la première fois par un arrêt du parlement de Paris du 16 janvier 1658; et un autre arrêt, en date du 26 juin 1776, déclare qu'à sa majorité le sourd-muet, pourvu qu'il puisse manifester sa volonté d'une manière non équivoque, est, pour cet acte important, aussi indépendant de l'autorité paternelle que l'est un individu doué de la parole. Le Code civil n'a pas d'article spécial à ce sujet; la question fut agitée dans la séance du 26 fructidor an 9. Le premier consul prit plusieurs fois la parole et ce fut son avis qui prévalut : la loi, pensait-il, devait, en se taisant à l'égard des sourds-muets, les faire rentrer dans le droit commun, puisque la faculté ne leur était plus contestée de donner une libre manifestation de leur pensée.

Le sourd-muet habile à se faire comprendre par écrit n'est de nos jours frappé d'incapacité légale pour aucun acte; et l'opinion est devenue beaucoup plus favorable même à l'égard de celui qui n'a pas reçu d'instruction. Merlin, doutait encore, dans son *Répertoire de jurisprudence*, que le sourd-muet illettré pût faire et même accepter une donation, sans être assisté par un curateur : mais la cour de cassation a, dans un arrêt récent, jugé qu'une donation est valable lorsqu'elle est faite par-devant l'officier public par un sourd-muet qui n'a pu employer, pour faire connaître sa volonté, que le langage de gestes qui lui est naturel.

L'ordonnance criminelle de Saint-Germain-en-Laye, datée du mois d'août 1670, contenait (titre VIII, art. 1er) une disposition d'après laquelle, si l'accusé était sourd-muet, le juge devait d'office lui nommer un curateur qui sût lire et écrire. La loi du 16 septembre 1791 sur la procédure par jury se tait à cet égard, et le Code d'instruction criminelle donne à l'accusé ou au témoin sourd-muet, au cas où il n'aurait pas reçu d'instruction, un simple interprète.

Au commencement du dix-septième

siècle, P. Dumoulin, dans sa *Physique*, niait la possibilité d'instruire les sourds de naissance; et si Casaubon, dans son *Traité de l'enthousiasme*, admettait cette possibilité, c'était sans en citer d'exemple. Il est néanmoins permis de penser qu'avant l'époque où s'arrêtent les documents historiques sur l'origine de cet art, plus d'une tentative heureuse dut être faite pour assurer à quelques sujets privilégiés le bienfait de l'éducation. C'est ce dont peut faire foi le registre des arrêts du parlement de Toulouse pour l'an 1679, où l'on trouve, à la date du 6 août, la confirmation du testament olographe d'un sourd-muet de naissance nommé Guibal, qui de notoriété publique employait l'écriture dans les rapports du commerce ordinaire de la vie.

C'est cependant seulement dans le dix-huitième siècle que l'on voit en France la première démonstration publique de la possibilité de l'instruction des sourds-muets. Cette démonstration fut donnée par Jacob Rodrigue Péreira ou Péreire, né en 1716 à Berlanga, dans l'Estramadure espagnole. On ignore si, avant de quitter sa patrie, Péreire avait eu connaissance des travaux de ses compatriotes Pierre Ponce et Paul Bonet. Le premier, bénédictin du monastère d'Ona, où il était mort en 1584, avait réussi à faire l'éducation de plusieurs sourds-muets; le second, secrétaire du connétable de Castille, avait publié en 1620 un *traité sur l'art d'enseigner à parler aux muets*. (Observons en passant que le nom de ces deux créateurs de l'art en Espagne paraît déceler une origine française.)

Quoi qu'il en soit, la famille de Péreire s'établit à Bordeaux, et nous le retrouvons lui-même en 1746, à la Rochelle, entreprenant l'éducation du fils du directeur des fermes, Azi d'Étavigny. Cet enfant avait précédemment été confié pendant sept ou huit ans à un vieux sourd-muet d'Amiens, et en avait appris, nous dit-on, à demander par signes les choses les plus nécessaires, ce qu'il eût du reste fort bien appris de lui-même. Les bénédictins qui dirigeaient le collége de Beaumont en Auge s'étaient ensuite chargés de lui sans avoir pu, à ce qu'il paraît, faire beaucoup pour son instruction. En juillet 1746, il fut mis entre les mains de Péreire; et celui-ci, au mois d'avril suivant, présenta son élève à l'académie de Caen, qui exprima sur les résultats déjà obtenus une opinion très-favorable. Péreire vint ensuite à Paris, et il obtint de l'Académie des sciences que ce corps savant examinât à son tour le jeune homme, dont les progrès furent constatés par une commission composée de Buffon, Mairan et Ferrein. D'après le rapport des trois académiciens, daté du 9 juillet 1749, l'élève répondait avec intelligence, soit par écrit, soit verbalement, aux questions qui lui étaient adressées sur des objets familiers. L'instituteur, présenté l'année suivante à Louis XV, par le duc de Chaulnes, président de l'Académie, reçut du monarque une pension et le brevet d'interprète du roi.

Les succès de Péreire ne sauraient être révoqués en doute. Ceux qu'il obtint avec le jeune Saboureux de Fontenay, filleul du duc de Chaulnes, sont vraiment remarquables. Ce sourd-muet s'occupait de sciences, et il composa divers écrits dont un seul toutefois a vu le jour. C'est un mémoire en forme de lettre dans lequel il retrace en termes généraux l'historique de son éducation. Malheureusement, le mystère dont Péreire prétendit environner ses procédés et la manière intéressée dont il les exploita ternissent la gloire de ses succès. N'ayant pu obtenir du gouvernement le prix fort élevé qu'il avait mis à son secret, il l'ensevelit avec lui. Il mourut à Paris le 15 septembre 1780.

Péreire avait partagé la faveur de l'Académie avec un sieur Ernaud qui, ayant, en 1757, présenté à ce corps savant un sourd-muet instruit par ses soins, obtint à son tour un rapport en sa faveur. Dans un mémoire qu'Ernaud adressa à l'Académie en 1768, en lui soumettant un nouvel élève, il fait mention d'un sieur Rosset des environs de Nîmes, lequel père de quatre sourds-muets, leur avait lui-même enseigné à parler.

Un religieux de la doctrine chrétienne, le père Vanin, de la maison de Saint-Charles, rue des Fossés Saint-Victor, et une dame de Sainte-Rose, religieuse du couvent de la Croix au faubourg

Saint-Antoine, s'occupèrent vers le même temps de l'éducation de quelques sourds-muets. Le premier avait pour but unique de leur enseigner la religion, et, s'il faut en croire Saboureux de Fontenay, qui avait reçu de lui quelques leçons, ce bon religieux donnait à ses élèves, avec les estampes, qui étaient son pricipal moyen d'enseignement, d'étranges idées sur la divinité et ses attributs. On ne connaît guère ni la méthode ni les résultats de madame de Sainte-Rose.

Le P. Vanin mourut en 1755. Ce fut à la vue de deux jeunes sœurs, que cette perte laissait sans instituteur, que l'abbé de l'Épée conçut la pensée de vouer son existence à l'œuvre de la régénération intellectuelle des sourds-muets. Des travaux de ses prédécesseurs il ne connaissait que ceux du P. Vanin, et il en sentait toute l'insuffisance; mais, partant de ce principe philosophique, que les idées ne s'attachent pas d'une manière plus naturelle à des sons qu'à des gestes, il s'attacha à développer, comme moyen d'enseignement, le silencieux mais expressif langage que la nature fournit au sourd de naissance. Malheureusement, il crut nécessaire de plier ce langage aux formes de nos langues artificielles. De là son système des signes *méthodiques*, dans lequel chaque terme de notre langue avait pour représentant un signe arrêté, qui reproduisait bien plus la décomposition matérielle du mot que l'analyse de la pensée. De là aussi l'inhabileté de ses élèves à employer pour traduire leurs propres pensées, les expressions qu'ils écrivaient si couramment sous la dictée des gestes du maître.

Cependant l'abbé de l'Épée, malgré les défauts dont il ne sut pas affranchir sa méthode, marque dans l'art une ère importante. Ses prédécesseurs n'avaient fait que des éducations particulières; leur enseignement était resté individuel: il parvint à rendre le sien simultané, fut le premier qui fonda pour les sourds-muets une véritable école, et, tandis que Péreire avait déclaré ne pouvoir se charger de plus de trois élèves à la fois, l'abbé de l'Épée en réunissait jusqu'à soixante-douze aux leçons gratuites qu'il donnait dans sa maison de la rue des Moulins Saint-Roch.

Bientôt à la langue écrite, qui avait été le premier objet de son enseignement, il joignit, comme complément de l'éducation du sourd-muet, la parole articulée. Vers la même époque, un autre ecclésiastique, l'abbé Deschamps, qui avait réuni quelques élèves à Orléans, faisait de l'enseignement de la parole la base d'une méthode qui excluait les signes méthodiques; mais cette méthode ne survécût point à son auteur, quoiqu'elle eut eu en sa faveur, en 1779, le témoignage d'un corps savant, l'Académie de médecine.

L'œuvre de l'abbé de l'Épée n'avait été de la part du gouvernement l'objet d'aucun encouragement, lorsqu'en 1777 Joseph II, qui visitait Paris, assista à un exercice des sourds-muets; il en parla à Versailles : la reine voulut voir l'ingénieux instituteur, et un arrêt du conseil, du 21 novembre suivant, donnait l'autorisation publique à la nouvelle institution. Par cet arrêt, le gouvernement, afin d'assurer la perpétuité de l'enseignement des sourds-muets, leur assignait une portion des biens que les monastères des Célestins situés dans le diocèse de Paris, et alors supprimés, avaient obtenus de la libéralité des souverains. Le conseiller d'État Taboureau et l'évêque de Rodez, nommés commissaires pour l'exécution de l'arrêt du 22 mai 1766 concernant les ordres religieux, étaient chargés d'accélérer l'établissement projeté, et de faire les dépenses nécessaires pour la subsistance et l'entretien des sourds-muets qui seraient sans fortune. Mais ces dispositions demeurèrent sans effet, comme aussi celles d'un autre arrêt du 25 mars 1785, qui allouaient pour le même objet une somme annuelle de 6,000 livres à prendre sur les revenus séquestrés des biens des Célestins; ni l'un ni l'autre de ces actes ne furent jamais revêtus des formes usitées alors pour donner aux actes le caractère de loi.

Tandis que le gouvernement n'avait que de stériles promesses pour l'œuvre de l'abbé de l'Épée, quelques particuliers prenaient, à défaut de l'État, une généreuse initiative. Cette même année 1785, l'archevêque de Bordeaux, Champion de Cicé, envoyait auprès de l'abbé de l'Épée un jeune prêtre de son diocèse,

l'abbé Sicard, qui, l'année suivante, ouvrait, sous le patronage du prélat, une école de sourds-muets dans la capitale de la Guienne. Cette école était annexée à un pensionnat de jeunes gens, dont le directeur, Saint-Sernin, homme d'un mérite aussi réel que modeste, remplaça lui-même Sicard auprès des sourds-muets, quand l'élève de l'abbé de l'Épée fut, trois ans plus tard, appelé à recueillir à Paris l'héritage de son maître.

D'autres instituteurs, également formés aux leçons de l'abbé de l'Épée, avaient porté sa méthode, dès 1780, à Rouen et à Angers, puis à Arras, au Mans, à Riom, à Vienne en Autriche, à Groningue dans les Pays-Bas, à Rome, à Madrid, à Zurich, à Mayence.

Ce fut seulement à la mort de l'abbé de l'Épée, arrivée en décembre 1789, que le gouvernement commença à s'occuper sérieusement de l'avenir de son œuvre. Par ordre de l'assemblée nationale, un concours fut ouvert pour le choix de son successeur. Quatre instituteurs se mirent sur les rangs : l'abbé Masse, qui, ayant assisté pendant neuf ou dix ans aux leçons de l'abbé de l'Épée, avait été chargé par intérim de recueillir les élèves un moment dispersés par la mort du maître; l'abbé Salvan, qui, depuis plusieurs années aussi, partageait les travaux du fondateur; le père Perrenet, religieux augustin qui tenait à Paris une petite école particulière pour les sourds-muets; enfin l'abbé Sicard. Le concours fut jugé par une commission de membres des Académies française, des sciences et des inscriptions, et l'abbé Sicard fut, en avril 1790, nommé instituteur en chef des sourds-muets de Paris.

Diverses mesures législatives furent successivement prises pour assurer l'existence de la fondation de l'abbé de l'Épée. Une première loi, du 28 juin 1791, pourvut aux besoins matériels de l'établissement. Le rapporteur, Maignet, du Puy-de-Dôme, proposait d'ouvrir immédiatement pour toute la France six institutions de sourds-muets, et d'annexer en même temps à celle de Paris une école normale pour former des instituteurs. Ces propositions ne furent point adoptées, et la loi organique de l'enseignement des sourds-muets en France fut celle que décréta l'assemblée constituante le 21 juillet 1791 et qui fut revêtue de la sanction royale le 29 du même mois. Cette loi déclarait d'abord que le nom de l'abbé de l'Épée devait être inscrit parmi ceux des citoyens qui ont bien mérité de la patrie et de l'humanité; elle reconnaissait ensuite comme établissements nationaux les deux institutions de Paris et de Bordeaux; assignait à ce nouveau service public une somme annuelle de 12,700 livres, et créait en outre 24 bourses à 350 francs chacune.

L'institution de Paris, placée dans l'ancien couvent des Célestins près de l'Arsenal, y demeura, réunie à celle des jeunes aveugles, jusqu'en 1795. Ce fut pendant que ces deux écoles occupaient ce local qu'on introduisit dans l'éducation des sourds-muets l'apprentissage des arts industriels. De Jussieu, Thouin, l'abbé Haüy s'offrirent d'eux-mêmes pour y organiser les premiers ateliers. Une typographie desservie par les sourds-muets fut chargée de l'impression du *Journal des savants*.

L'organisation des deux institutions nationales fut confirmée et développée par de nouveaux actes législatifs du 8 germinal an II et des 12 et 15 nivôse an III. Conformément aux conclusions du rapport fait par Jouenne du Calvados, sur ce dernier décret, le nombre des places gratuites dans chacun des deux établissements de Paris et de Bordeaux fut porté à soixante; la durée du cours d'instruction fut fixée à cinq ans; enfin les bâtiments de l'ancien séminaire de Saint-Magloire, rue Saint-Jacques, furent définitivement affectés à l'institution de Paris. On commençait à comprendre que le soulagement de telles infortunes était une dette de la société : aussi au décret du 3 brumaire an IV sur l'organisation de l'instruction publique inséra-t-on, immédiatement après le 1er paragraphe, un article ainsi conçu : « Il y aura « de plus des écoles pour les sourds-muets « et pour les aveugles-nés. » Par un décret du 11 frimaire an VI, les frais nécessaires au maintien des deux maisons principales furent classés parmi les dépenses générales de l'État.

De mauvais jours revinrent cependant pour l'institution de Paris. Son chef,

qu'avaient rendu suspect son caractère ecclésiastique et peut-être aussi quelques imprudences, fut deux fois enveloppé dans les terribles proscriptions de l'époque. Sa seconde absence dura du 18 fructidor au 18 brumaire. Alhoy d'Angers, ancien professeur d'humanités et depuis membre de la commission administrative des hospices de Paris, fut chargé de remplacer Sicard. Mais, malgré tant d'actes législatifs rendus en faveur des sourds-muets, des embarras de toute nature semblaient menacer l'existence de l'établissement. Il fallait que chaque matin, pour ainsi dire, l'instituteur sollicitât un nouvel arrêté ministériel, ou même vînt à la barre de la convention ou du conseil des cinq-cents demander les moyens de subvenir à quelqu'un des besoins les plus urgents des élèves.

Rendu à la liberté et à ses fonctions, l'abbé Sicard perfectionna les procédés de son prédécesseur. Il résolut bien plus complétement le problème de l'instruction des sourds-muets, et eut, malgré quelques écarts, le mérite d'en établir la théorie sur ses véritables bases, l'étude de la métaphysique du langage. Aux exercices de traduction littérale, qui formaient le trait principal de la méthode de l'abbé de l'Épée, il substitua une heureuse combinaison de l'analyse et de la synthèse; décomposant la pensée pour enseigner à ses élèves une sorte de métaphysique pratique, et leur faisant composer, pour ainsi dire, chaque forme grammaticale à mesure qu'il amenait par un ingénieux procédé la nécessité de son emploi. Les sourds-muets employèrent facilement la langue écrite à l'expression de leurs propres pensées, et alors seulement se trouva réalisée cette heureuse expression du fondateur, quand il disait, prématurément, il est vrai, *qu'ils n'étaient plus ni sourds ni muets pour ceux qui écrivaient et qui lisaient.* L'abbé Sicard ne bannit du reste aucun des moyens employés avant lui. La pantomime naturelle, les gestes méthodiques, l'alphabet manuel, la parole même, qu'il eut cependant le tort de trop négliger plus tard, lui prêtaient un concours simultané.

Aux jours d'épreuves succédèrent des jours de prospérité et de gloire. Une administration plus régulière assura aux établissements la jouissance paisible des ressources qu'ils tenaient de la libéralité des législateurs. Les exercices publics des élèves de l'abbé Sicard réunissaient tous les mois, dans l'enceinte de l'Institution, ce que Paris renfermait de plus illustres citoyens, de nobles étrangers. Bientôt même la renommée de l'école et de son chef s'étendit au delà de l'Europe. Au nom de l'ingénieux instituteur s'associaient ceux de Massieu et de Clerc, ses élèves favoris. En 1818, ce dernier allait, avec un ministre américain d'origine française, M. Gallaudet, porter aux États-Unis l'art bienfaisant dont la France dotait ainsi les deux mondes.

Depuis la mort de l'abbé Sicard, arrivée en 1822, la méthode a reçu et reçoit encore chaque jour ces simplifications qui sont le caractère des véritables perfectionnements. Les procédés, plus accessibles aux faibles intelligences, en étendent par conséquent les résultats. Mais si l'instruction s'étend, elle s'élève en même temps. A Paris, le savant médecin de l'Institution, le docteur Itard, mort en 1839, a fondé, en faveur des élèves qui ont eu le plus de succès dans leurs études, une classe d'instruction complémentaire, et a fait enfin définitivement rétablir pour les sourds-muets qui y montrent quelque aptitude, l'enseignement de la parole.

Dans les départements, les institutions se multiplient, fondées et soutenues, les unes par l'administration locale, d'autres par des congrégations religieuses, telles que les sœurs de la Sagesse, les filles du Bon-Sauveur, les dames de la Charité de Nevers, les frères de Saint-Gabriel et ceux de la Doctrine chrétienne; d'autres, par de simples particuliers, laïques ou ecclésiastiques. Plusieurs de ces établissements rivalisent avec les deux institutions royales par l'éducation et l'enseignement que les élèves y reçoivent.

Les localités, au nombre de trente-six, qui possèdent aujourd'hui en France des établissements de sourds-muets sont, d'après l'ordre alphabétique :

Alby, Angers, Arras, Auray (Morbihan), Besançon, Bordeaux, Caen, Châtellerault, Chaumont (Puy-de-Dôme),

Clermont-Ferrand, Colmar, Condé-sur-Noireau, la Chartreuse (Vendée), Lamballe, Langres, Laval, le Puy, Lille, Limoges, Loudun (Vienne), Lyon, Marseille, Nancy, Nogent-le-Rotrou, Orléans, Paris, Poitiers, Pont-l'Abbé (Manche), Pont-Achard (Vienne), Rodez, Rouen, Saint-Étienne, Soissons, Strasbourg, Toulouse, Villedieu (Manche).

L'instruction des sourds-muets est pour la société une dette plus impérieuse peut-être encore que ne l'est celle des enfants doués de l'intégralité de leurs sens. Cette dette n'est point encore chez nous complétement acquittée. Les instituteurs ont fait beaucoup; mais l'appui du gouvernement fait trop souvent faute au zèle des particuliers. Les écoles réparties sur le territoire manquent toujours d'un lien commun, et plus d'un perfectionnement périt avec son auteur par suite de l'isolement où est laissé chaque établissement. Toutefois, malgré ce qu'il reste à exécuter encore, nous pouvons tourner avec quelque satisfaction nos regards sur ce qui est déjà accompli. Il y a un siècle à peine, les sourds-muets, déshérités des plus beaux priviléges de l'homme, n'étaient pour leur pays comme pour leur famille qu'une charge sans compensation, qu'un malheur sans espoir. Aujourd'hui, rendus par l'instruction à la vie morale et à la vie civile, ouvriers, artistes, fonctionnaires même et littérateurs, ils ont reconquis les droits de l'homme civilisé en devenant propres à ses devoirs.

SOUVERAINETÉ. La question de savoir à qui appartient la souveraineté est une de celles qui sont incessamment soumises à la révision des siècles, et dont les solutions varient avec les progrès de la moralité et de l'esprit humain. Mais un des meilleurs moyens peut-être d'en hâter la solution, serait de la dépouiller du sens absolu que présente le mot pompeux de souveraineté, qui ne saurait être en harmonie avec la faiblesse et les imperfections de notre nature. Il n'y a pas de véritable souveraineté possible parmi les hommes; le principe de solidarité et de fraternité qui les unit les uns aux autres, s'oppose de droit et même de fait à l'établissement durable de toute souveraineté réelle; et l'histoire retentit des ébranlements causés au monde par ces ambitions insensées, que le vertige a saisies à une certaine hauteur, et qui sont tombées, couvrant le sol de ruines et de débris! Que de tentatives ont ainsi agité les peuples et retardé leur marche! Depuis Nemrod jusqu'à Napoléon, combien se sont élevés et sont retombés avec fracas!

C'est dans la famille d'abord, ce primitif alvéole des sociétés humaines, que l'homme a prétendu exercer la souveraineté suprême. Le père était le Dieu du foyer domestique, il avait droit de vie et de mort sur ses enfants; qu'un mot sortît de sa bouche, et la malédiction pesait sur leurs fronts. Au point de vue humain, c'est là une souveraineté aussi absolue qu'elle pouvait l'être; mais le cercle en était étroit; il ne suffit bientôt plus à l'orgueil des hommes. Les chefs de famille, réunis entre eux, voulurent exercer les uns sur les autres le suprême pouvoir que chacun d'eux exerçait dans le foyer domestique; ils s'arrogèrent sur une cité, sur une province, puis sur des peuples, cette puissance exorbitante, et la souveraineté politique fut fondée. Rome eut ses empereurs-dieux; plus tard, la France eut ses rois de droit divin. Autour de ce pouvoir suprême, autour de ces hommes qui étaient la loi vivante, et qui courbaient sous le sceptre, comme un vil bétail, les peuples abrutis, des familles puissantes par leurs richesses, par leurs alliances, par leur ancienneté, participaient en quelque sorte à la souveraineté royale, et, relevant du trône, exerçaient dans certaines portions de l'empire une souveraineté absolue, autant que ce qui est humain peut être souverain et absolu. Mais ces chefs ambitieux, qui voyaient les nations se courber devant eux, et dans leur orgueil s'égalaient à Dieu lui-même, oubliaient la loi sainte, la loi éternelle, la loi de fraternité et d'amour; au lieu de commander à des fils ou à des frères, ils commandèrent à des esclaves, et le troupeau humain baissa longtemps la tête en silence, gémissant sous le joug, mais se préparant à le secouer.

Le jour vint enfin, où, las de leurs souffrances, de leur ignominie, les hommes se révoltèrent contre cette souveraineté qui n'infligeait que honte et misère, hu-

miliait au lieu d'élever, dégradait au lieu d'améliorer. La souveraineté royale fut renversée, et les échafauds de Charles Ier et de Louis XVI marquèrent la fin de cette période, la plus importante dans l'histoire politique du monde; car la souveraineté exercée dans de petits États, dans de petites républiques, par une réunion de chefs de familles patriciennes, ne fut qu'un fait exceptionnel.

Les révolutions d'Angleterre et de France, en ouvrant une carrière nouvelle à l'esprit humain, ont remis en question le droit de souveraineté. Au principe absolu qu'elles venaient de détruire, elles firent d'abord succéder un principe plus absolu encore, mais d'une application plus difficile, moins praticable. La souveraineté populaire succéda à la souveraineté royale. Mais l'application de ce principe fut loin d'être aussi belle et aussi facile que sa proclamation. Quand ces révolutions éclatèrent, le peuple n'était pas prêt pour la souveraineté : il n'avait ni instruction, ni richesses; une classe d'hommes sortis de son sein, la bourgeoisie, était seule en mesure de s'emparer du pouvoir qui venait de rouler sur le sol avec les têtes royales; elle s'en empara. Mais la souveraineté du peuple, écrite un instant dans une constitution, ne fut jamais mise en pratique.

La souveraineté populaire n'est donc pas, ne peut être encore jugée. En Europe, la souveraineté la plus avancée, celle d'où sortiront certainement des éléments nouveaux, est la souveraineté de la bourgeoisie, qui est le premier pas fait vers la souveraineté populaire. Les classes bourgeoises, au profit desquelles s'est faite la révolution de 1789, viennent du peuple, se recrutent dans ses flancs, et déjà combien elles sont pressées, envahies de toutes parts par le flot ascendant de la démocratie! Espérons que cette transition pourra cette fois s'opérer sans secousse violente et sans douleur. Le peuple ne peut pas déplacer la bourgeoisie comme il a déplacé la royauté : en frappant la bourgeoisie, il se frapperait lui-même; mais il peut l'absorber, il peut l'attirer vers lui par le spectacle de son calme et de sa force, et obtenir ainsi des institutions qui prépareront l'avénement de sa souveraineté.

Tant qu'au nom du peuple on demandera à partager le pouvoir que les bourgeois tiennent aujourd'hui et à accorder à chacun sa part de souveraineté, la question sera mal posée; elle le sera surtout dans des termes qui irriteront les esprits, et ajourneront indéfiniment sa solution. Mais si au lieu de demander pour le peuple des droits politiques et une intervention dans le gouvernement des affaires publiques, chose fort désirable sans contredit, on se bornait pour le moment à réclamer en sa faveur des créations qui, contribuant à son bien-être, à son éducation, développeraient de jour en jour son intelligence et ses nobles instincts, on ferait plus pour la souveraineté populaire que ne feront jamais d'irritantes exigences.

On définit mal du reste cette souveraineté, ou du moins on la fait mal comprendre au peuple. Dans cette souveraineté que les masses ont le droit incontestable d'exercer, et dont jusqu'ici elles n'ont fait usage que pour détruire et renverser, ce n'est pas seulement d'élection et de scrutin qu'il s'agit. Après l'expérience du gouvernement représentatif en France et en Angleterre, on sait quelle est la valeur exacte de ces infaillibles panacées. Si vous supposez le peuple plus instruit, plus riche, s'il est enfin ce que la bourgeoisie est aujourd'hui, le suffrage universel, soumis aux mêmes intrigues, aux mêmes dissolvants que le suffrage partiel, n'aura guère plus de valeur que lui; si au contraire le peuple est ignorant et pauvre, son suffrage appartiendra à qui saura le conquérir par l'éclat de la parole, par d'adroites prodigalités, mais non au mérite, qu'il ne saura pas découvrir. Évidemment l'élection par le scrutin est une forme vicieuse, et il est douteux que le peuple, s'il était appelé demain à y déposer sa boule, en fît sortir quelque chose de grand et de durable; cependant le suffrage universel est certainement la loi nouvelle des sociétés. Comment donc devra se manifester ce suffrage, sous quelles formes, à quelles conditions?

C'est là un problème difficile à résoudre sans doute, mais ce n'est pas celui dont la solution importe le plus dans l'état actuel des sociétés. Le peuple, com-

posé autrefois d'ilotes, puis d'esclaves, puis de serfs, puis de vilains, aujourd'hui de travailleurs, libres mais voués à la misère quand le travail vient à leur manquer, le peuple veut autre chose que des droits politiques. Étudiez-le, écoutez sa voix, non dans les livres, non dans les journaux, où trop souvent l'amour du peuple ne cache que l'amour du pouvoir et l'esprit de parti, mais dans les ateliers, dans les chantiers, sur les places publiques, sur la Grève, par exemple, où il vient, mal vêtu et affamé, chercher un rude travail, qu'il ne trouve pas toujours; écoutez les ouvriers, les travailleurs de toutes les classes, et vous verrez si, avant de songer au droit de voter au scrutin, il ne réclame pas le droit d'être mieux rétribué, mieux nourri, mieux logé, mieux vêtu, et surtout et avant tout, mieux considéré, plus honoré? Tant que la bourgeoisie ne songea qu'à bâtir des prisons et des hospices, elle ne fit rien pour le peuple, elle ne fit rien surtout pour éviter, pour prévenir l'explosion de souveraineté qu'une imprévoyance, une indifférence coupable pourrait finir par susciter un jour; mais la bourgeoisie n'est pas tout entière composée d'hommes égoïstes et lâches; dans cette cohorte populaire qui, par ses lumières, sa persévérance, ses travaux, ses richesses, a conquis légitimement la première place dans l'État, il n'y a pas seulement des âmes timides, des cœurs étroits, des propriétaires tremblants et avides; il y a aussi des hommes généreux, ardents, dévoués, aimant le peuple, le travailleur, non pour le pousser au désordre sur la place publique et le faire servir à leurs passions, mais prenant part à ses souffrances, s'associant à ses douleurs et à ses vœux; minorité, il est vrai, mais minorité généreuse qui n'en appelle pas à la violence et aux haines, mais à la fraternité, à l'association des hommes. C'est par cette portion courageuse de la bourgeoisie que s'accomplira le progrès du peuple, c'est par elle que l'ouvrier sera honoré, que des institutions, ayant pour but d'assurer son travail, l'existence de sa famille, l'éducation de ses enfants, le repos de sa vieillesse, seront fondées un jour.

Alors seulement, quand ces résultats seront obtenus, quand le peuple, nov teur et conservateur à la fois, sera da ses véritables conditions d'existence, forme de la souveraineté populaire pou ra être utilement débattue. L'époque a tuelle est une époque de transition ent la forme ancienne et la forme à veni la bourgeoisie est le lien entre le princi de souveraineté royale et le principe souveraineté populaire. Toutefois, souveraineté du peuple ne peut dans a cun cas être exercée par tous et par cl cun : ce serait l'anarchie, ce serait le d sordre; le peuple ne gouverne pas, délègue le droit de gouverner, il élit acclame. Mais, encore une fois, ava tout il faut honorer son travail, assu sa vie; les temps de *laissez faire, laiss passer*, doivent faire place à des tem nouveaux.

SOUVIGNY, ville de l'ancien Bourb nais, aujourd'hui chef-lieu de canton département de l'Allier; populatio 2,691 habitants.

Cette ville, l'une des plus anciennes la province, était désignée, en 40 sous le nom de *Umbra-Vallis*, qu'e changea plus tard en celui de *Salvin cum*. C'était, suivant Nicolaï, au c quième siècle, une place assez imp tante, dont presque toutes les mais étaient fortifiées et flanquées de to Charles le Simple la donna en 913 au c valier Aimard, qui fut la tige des premi sires de Bourbon. Ce seigneur y fo trois ans plus tard une abbaye de bé dictins, où moururent saint Mayeul saint Odile, et qui eut une grande ré tation.

SOUVIGNY (Monnaie de). Il y a France un grand nombre de lieux portent le nom de Souvigny; nous ig rons auquel il faut attribuer le tri suivant : † SALVINIACOFIT; tête de p fil, tournée à droite; ℞. — LMN... croix haussée, avec quatre étoiles. N dirons pourtant que sa fabrique po rait le faire attribuer à une localité tuée dans l'ouest de la France.

SOUVIGNY (Gui de), oratorien, n Blois, mort à Orléans en 1672, avec réputation d'un des plus savants hel nistes de son temps, enseigna la rhéto que et les humanités dans divers collèg et accompagna à Rome le P. Mor auquel il fut d'un grand secours pour

collation des textes grecs qui devaient entrer dans ses ouvrages. On a de lui, entre autres ouvrages : *Cyri Theodori Prodromi epigrammata, primum latine donata in universam scripturam*, 1632, in-4° : cette version est en vers, ainsi que l'original, dont le texte est placé en regard.

SOUVRÉ (Gille des), *marquis de Courtanvaux*, maréchal de France, né en 1540, suivit en Pologne le duc d'Anjou, depuis Henri III, qui le fit, à son retour, grand maître de sa garde-robe, puis capitaine du château de Vincennes. Il refusa de prêter les mains à l'assassinat du duc de Montmorency, projeté par la reine mère ; cependant, serviteur loyal, il montra son attachement à Henri III aux jours de son infortune, et fut des premiers à reconnaître les droits de Henri IV, qu'il servit ensuite avec une inébranlable fidélité, et qui montra combien il l'appréciait en le nommant gouverneur du dauphin. Souvré obtint, en 1613, comme récompense de ses anciens et de ses nouveaux services, le bâton de maréchal. Il mourut en 1624, à quatre-vingt-quatre ans.

Jacques de SOUVRÉ, son petit-fils, admis à cinq ans dans l'ordre de Malte, commença ses caravanes en 1628. Quittant ensuite les escadres de son ordre pour les armées françaises, il vint, en 1630, rejoindre les troupes envoyées au secours de Casal, et, après avoir commandé pendant quinze ans un régiment qu'il avait levé à ses frais, fut fait lieutenant général, et eut en cette qualité une part honorable au siége de Porto-Longone (1646). Fidèle au parti de la cour pendant les guerres de la Fronde, il s'acquit une juste considération, qu'il fit tourner au profit de son ordre lorsqu'il en devint le mandataire près de Louis XIV, en 1648. Nommé grand prieur de France en 1667, il mourut en 1670, et fut enterré dans l'église Saint-Jean-de-Latran, où un tombeau de marbre blanc lui fut érigé sur les dessins d'Anguier le cadet. Les biens de sa maison passèrent dans celle de Louvois, en 1662, par le mariage d'Anne de Souvré, dernier rejeton des marquis de Courtanvaux, avec le ministre de Louis XIV.

SOUZA (Mademoiselle de FILLEUL, baronne de FLAHAULT, puis comtesse de) naquit dans la basse Normandie, vers l'an 1760. Elle reçut le jour près de Falaise, dans le fief de Longpré, dont la jolie résidence, qui subsiste encore aujourd'hui, est orgueilleusement qualifiée de château par son propriétaire actuel. C'est dans ce lieu modeste, l'un des endroits les plus reposés de la terre, qui d'un côté est borné par de vastes bruyères, et de l'autre touche à de vertes prairies, à de riches champs de blé, que s'écoulèrent les premières années de sa rêveuse jeunesse.

Amenée de bonne heure à Paris, mademoiselle de Filleul y fut élevée au couvent. En sortant de cette retraite, elle vit les restes de la brillante société littéraire du dix-huitième siècle, et ne tarda pas à épouser M. de Flahault, plus âgé qu'elle de quarante ans. Elle était depuis longtemps déjà unie à cet homme excellent, qui lui a servi de modèle pour M. de Sénanges, lorsque éclata la révolution. Ame douce et timide, vivant renfermée au fond de son cœur, elle n'avait guère participé aux idées révolutionnaires de son temps : elle ne comprit rien à ce qui se passait ; mais elle éprouva un profond effroi, et sa terreur fut portée au comble par l'arrestation de M. de Flahault, qui ne tarda pas à perdre la vie sur un échafaud. Elle s'enfuit alors en Angleterre, sans presque songer à rien emporter, et se trouva bientôt dans un état voisin de la pauvreté. Cependant elle était mère : d'impérieux devoirs, de respectables besoins la firent auteur ; ils lui révélèrent sa vocation littéraire : *Émile et Alphonse* fut son premier pas dans la carrière. Ce joli roman fut publié par souscription ; la haute société anglaise le prit sous sa protection, et il rapporta 40,000 fr. à son auteur. Le succès littéraire fut immense ; madame de Flahault s'en étonna de très-bonne foi : « Quand je pris la « plume, disait-elle ensuite, j'ignorais « entièrement comment se fait un livre. « J'avais un projet, mais pas de plan ; je « marchais devant moi sans savoir mon « chemin. Depuis lors, j'ai toujours pro« cédé de même. *La composition pour « moi, c'est la course au clocher.* »

Adèle de Sénanges suivit de près Émile et Alphonse ; *Charles et Marie*, délicieux petit roman, qui est peut-être

le chef-d'œuvre de son auteur, parut ensuite; puis les travaux littéraires de madame de Flahaut furent interrompus pendant plusieurs années.

Madame de Flahault revint en France à l'époque du consulat, et Napoléon, qui voulait reconstruire de toutes pièces l'ancienne étiquette, fut heureux d'admettre à sa cour une femme aussi remarquable par la noblesse et l'élégance de ses manières que par les charmes de son esprit. Ce fut à cette cour, dont elle était un des plus brillants ornements, que M. de Souza, ambassadeur de Portugal à Paris, qui s'était épris d'elle à la lecture de ses ouvrages, la vit et l'épousa par amour, à un âge où les femmes n'inspirent plus guère de pareils sentiments. M. de Souza était un homme distingué, et digne sous tous les rapports de celle à laquelle il unit sa destinée.

Eugène de Rothelin fut publié en 1808; puis trois années plus tard parut *Eugénie et Mathilde*, où l'auteur a peint sa vie dans l'émigration.

Tous ces succès ne faisaient que consolider la position de haute estime qu'occupait auprès de Napoléon madame de Souza; son fils, M. de Flahault, était aide de camp de l'empereur, lorsqu'un jour une question que lui posa brusquement l'empereur faillit tout perdre. Elle s'en tira en femme d'esprit, et sa faveur ne fit que s'accroître. Voici le fait : Madame de Souza arrivait de Berlin, et accourait à Saint-Cloud pour voir l'impératrice, quand sur le perron elle trouva Napoléon, qui, prêt à partir pour la chasse, attendait impatiemment la princesse. Il reconnaît madame de Souza, et, l'interpellant vivement : « Ah! vous venez « de Berlin? Eh bien! y aime-t-on la « France? » Madame de Souza réfléchit une minute : si je dis *oui*, pensa-t-elle, il dira que je suis une sotte; si je réponds *non*, il y verra de l'insolence... « Oui, « sire, dit-elle, on y aime la France.... « comme les vieilles femmes aiment les « jeunes.—Très-bien! très-bien! » s'écria l'empereur, ravi de la réplique. Plus tard madame de Souza disait : « Cette réponse « s'était échappée si à part de ma volonté, « et presque de mon esprit, que je fus ten- « tée de me retourner aussitôt pour voir « si personne ne me l'avait soufflée. »

La restauration amena bien des douleurs à madame de Souza; son fils fut exilé, et, ne pouvant le suivre, elle vécut dans la retraite jusqu'au jour où il put revenir près d'elle; ce fut durant ce temps qu'elle composa *mademoiselle de Tournon* et *la Comtesse de Fargy*, qui fut son dernier ouvrage.

Madame de Souza est morte à Paris le 16 avril 1836, à l'âge de soixante-seize ans; l'amabilité de son caractère se soutint jusqu'à ses derniers moments, et peu de temps avant de mourir, faisant allusion à ce qu'elle n'avait jamais su les règles de la grammaire, elle disait à M. Casimir Bonjour. « Vous me sur- « vivrez sans doute; eh bien, je veux que « vous fassiez mon article nécrologique. « Quand vous viendrez à juger l'auteur, « vous y mettrez : *Elle chantait juste*, « *mais elle ne savait pas la musique!* »

Le talent littéraire de madame de Souza est aujourd'hui reconnu de tout le monde; les critiques les plus distingués se sont plu à lui rendre justice. Marie-Joseph Chénier dit que partout dans ses romans « on est sûr de trouver des aperçus très-fins sur la société, des tableaux vrais et bien terminés, un style orné avec mesure, la correction d'un bon livre et l'aisance d'une conversation fleurie.... l'esprit qui ne dit rien de vulgaire et le goût qui ne dit rien de trop. »

« Les romans de madame de Souza, dit à son tour M. Patin, sont tous écrits avec un tour simple et délicat; ils se font tous lire avec plaisir... avec fruit. Une morale pure y respire; la piété filiale, l'affection maternelle, l'amour fondé sur l'estime, l'amitié désintéressée, le dévouement, la générosité, voilà ce qu'elle peint de préférence. Elle abonde en observations fines, exprimées sous une forme ingénieuse... »

Enfin M. Sainte-Beuve, qu'on doit toujours citer quand il s'agit de fine et saine critique, place quelques-unes des œuvres de madame de Souza à côté de *Valérie*, de *Paul et Virginie*, de *Mademoiselle de Clermont*, de *la princesse de Clèves*, d'*Adolphe*, du *Lépreux*, et de tant d'autres petits chefs-d'œuvre de grâce et de sentiment, auxquels, hélas! la littérature tourmentée de nos jours ne donnera guère de frères.

SPADINS, et DEMI-SPADINS, nom

de monnaies frappées par les ducs de Lorraine, aux treizième, quatorzième et quinzième siècles. Voy. LORRAINE (Monnaies de), t. X, p. 324 et suiv.

SPIERRE (François), dessinateur, né à Nancy en 1643, mort à Marseille en 1681, à son retour d'un voyage en Italie, a gravé un assez grand nombre d'estampes d'après plusieurs maîtres italiens et d'après ses propres dessins. On cite comme les meilleures : le *Portrait du comte Laurent de Marciano; Mars et Minerve présidant à la culture des roses*, *dont trois nymphes sont occupées;* son ouvrage capital est une *Vierge*, d'après le Corrége, in-fol. de forme ovale.

SPIRE (Reddition de). Tandis que le maréchal de Turenne investissait Philipsbourg de tous côtés, le duc d'Enghien envoya le marquis d'Aumont avec un corps de troupes vers Spire, avec ordre d'attaquer cette ville dans le cas où les habitants refuseraient de faire sortir de leurs murs les troupes lorraines qui s'y trouvaient. La ville ne fit aucune résistance; le marquis d'Aumont reçut des députations des habitants, des membres de la chambre impériale et du clergé; il les assura de la part du roi qu'on ne toucherait pas à leurs priviléges, qu'on ne leur ferait aucun mal, et il prit possession de la place (29 août 1644).

SPON (Charles), médecin, né à Lyon en 1609, mort dans cette ville en 1684, est auteur d'une traduction en vers latins des *Prognostics d'Hippocrate*, publiée sous le titre de *Sibylla medica*, en 1661, et d'un *Appendice chimique à la pratique de Péreyre*. Il a rédigé en outre la *Pharmacopée* de Lyon.

Jacob SPON, son fils, né à Lyon en 1647, visita l'Italie, Venise, la Dalmatie, les îles de l'Archipel, Constantinople, l'Asie-Mineure, Patras, Delphes, Thèbes, Athènes et l'île de Négrepont, recueillant partout des matériaux pour les ouvrages qu'il se proposait de publier après son retour dans sa ville natale. Comme protestant, il fut forcé de quitter la France peu de temps avant la révocation de l'édit de Nantes; se retira à Genève, puis à Vevey, et y mourut en 1685 dans un dénûment extrême. On a de lui *la relation de son voyage*, Lyon, 1678, 3 vol. in-12; *Recherches curieuses d'antiquités*, ibid., 1683, in-4°; *Miscellanea eruditæ antiquitatis in quibus marmora, statuæ, etc., Grutero et Ursino ignota, illustrantur*, 1685, in-fol.; *Histoire de Genève*, réimprimée en 1730, 4 vol. in-12; et enfin, quelques ouvrages de médecine.

STAAL (Baronne de). Voy. LAUNAY.

STAEL-HOLSTEIN (Anne-Louise-Germaine Necker, baronne de) naquit à Paris, le 22 avril 1766. Son père s'occupait alors d'affaires de banque; plus tard il fut ministre de la petite république de Genève, sa patrie, à la cour de France, syndic de la compagnie des Indes françaises; enfin depuis longtemps l'opinion publique le désignait comme un des hommes les plus capables en matière de finances, lorsqu'en 1776 il fut appelé aux affaires par Louis XVI; mademoiselle Necker avait alors dix ans.

Certes, quelque brillant que fût le salon de madame Necker, l'un des salons philosophiques les plus renommés du dix-huitième siècle, il le devint plus encore par la haute situation politique qu'atteignait son mari; et l'élévation de Necker fut loin d'être indifférente au développement de madame de Staël. La fille du banquier avait été remarquée de bonne heure par les hommes supérieurs qui fréquentaient le salon de sa mère; la fille du ministre fut adulée, et on ne peut trop admirer l'excellence de la nature de madame de Staël, en voyant que tant d'éloges, imprudemment prodigués, ne corrompirent ni son cœur ni son esprit.

L'éducation de la jeune Necker, cette partie si importante de la vie, fut d'abord confiée à sa mère, et madame Necker ressemblait si peu à sa fille que nous devons donner ici le portrait de cette femme, qui, par réaction, dut développer d'une manière excessive chez sa fille certains défauts comme certaines qualités dont elle était elle-même absolument dépourvue. Fille d'un ministre calviniste, et élevée dans cette religion, elle lui devait une roideur, une inflexibilité bien éloignée de la grâce facile, de l'intelligente indulgence qui caractérisent sa fille. C'était ce qu'on nomme un esprit sage : elle n'avait rien de novateur, quoiqu'elle n'eût non plus rien de rétrograde. La maison de madame Necker était une sorte de juste-milieu entre les salons de la pure aristocratie et les réunions révolution-

naires du baron d'Holbach ; c'était quelque chose d'assez semblable aux salons éclectico-doctrinaires de la restauration. Aussi n'y voit-on guère ceux qui préparèrent véritablement la révolution : Diderot, Rousseau, Voltaire lui-même n'y venaient que rarement, quoique ce soit chez madame Necker qu'ait été faite la souscription pour la statue de ce dernier. Buffon, Saint-Lambert, Marmontel, Thomas allaient mieux à cet esprit quelque peu timide et compassé. D'ailleurs madame Necker était dévote, dévote protestante, et souvent, au milieu du monde athée ou déiste qui l'entourait, elle exprimait des opinions religieuses d'une sévérité voisine de l'étroitesse : c'était, en un mot, une étrange anomalie dans cette société, que devaient effaroucher aussi ses mœurs austères et sa conduite irréprochable. Cependant candide comme une fille des montagnes, madame Necker ne se doutait même pas de la dissidence d'opinions qu'il y avait entre elle et ses amis ; car, ayant tout appris dans les livres, le cœur de ceux qui l'entouraient lui restait d'ordinaire fermé. Elle avait désiré de bonne heure se faire une place dans cette république des lettres qui était alors tout en France ; son mari s'opposa à sa vocation littéraire, et plus tard l'espèce d'antipathie qu'il avait pour les femmes auteurs faillit entraver le développement de sa fille. Soumise à son époux, madame Necker s'était donc contentée de tenir un cercle littéraire et d'écrire des lettres qui ne ressemblaient que trop à des feuillets détachés d'un livre. Les contemporains nous montrent la mère de madame de Staël simple de caractère, quoique d'un esprit recherché, digne dans ses manières, mais d'une dignité abrupte et froide, qui n'excluait pas une sorte de gaucherie, dont le monde ne la guérit jamais complétement. Elle n'était peut-être pas née telle, elle était arrivée là à force de le vouloir ; aussi ce qu'elle désirait dans sa fille, c'était une seconde édition d'elle-même. Elle n'était ni assez intelligente, ni assez indulgente pour tenir compte de la différence des natures, et tandis que Necker louait ou reprenait sa fille avec un doux enjouement, la mère ne sortait pas de sa rigide sévérité.

L'esprit indépendant de madame
Staël échappa sans révolte à cette
fluence qui s'imposait ; elle se
dans l'amour de son père, qui fut
passion et le culte de sa vie. Tout
monde sait que lorsque Necker ar
au ministère, les habitués de son s
étaient depuis longtemps accoutu
à voir sa jeune fille assise sur u
bouret de bois, près de sa mère qu
enjoignait à chaque instant de se
droite ; on sait également que Gri
Thomas, Gibbon, Marmontel et Ra
commençaient à préférer les re
vives et piquantes de la jeune fill
conversation compassée de sa m
reste, de bonne heure, celle-ci, des
rant de pouvoir former à son ima
jeune âme dont Dieu l'avait cha
l'abandonna presque complétem
mademoiselle Necker s'éleva seule
ce un irrésistible instinct, fut-ce
lieu dans lequel elle vivait qui
écrire de bonne heure l'enfant q
madame de Staël ? Ce qui est certain,
que dès l'age de onze ans mademo
Necker composait, selon la mo
temps, des *portraits* et des *élo*
quinze elle commenta l'*Esprit de*
et ceci nous semble particuli
digne de remarque, Montesquieu
sans contredit l'écrivain qui a eu l
d'influence sur elle dans la ligne
que qu'elle a suivie. Lorsque
publia son fameux *Compte-rendu*
elle lui adressa une lettre ano
dont son père eut vite recon
teur, mais qui, en le faisant
en plus d'un endroit, dut cepen
donner une haute opinion de la
d'esprit de sa fille. Les autres
de mademoiselle Necker à cette
n'offrent rien de bien remarquabl
sont empreints de l'exagération
mentale qui distingue la péri
dix-huitième siècle qui précéda im
tement la révolution, exagératio
retrouve partout, dans quelques es
Napoléon comme dans les écr
hommes les plus infimes de ce te

Cependant à vingt ans on déc
déjà ce que serait cette jeune fille
homme assez distingué, ce fr
bert, pour lequel mourut made
de Lespinasse, traçait, sous le
Zulmé prêtresse de Delphes, un

trait de mademoiselle Necker dans lequel il est facile de reconnaître l'esquisse de Corinne. Ce portrait eut, nous n'en doutons pas, une grande influence sur le développement poétique et sentimental de la jeune enthousiaste; il y avait déjà assez de la pythonisse en elle, pour qu'elle aspirât à monter sur le trépied, une fois qu'elle aurait vu chez un autre la confiance qu'elle y pouvait atteindre.

Les *Lettres sur Jean-Jacques* sont le premier ouvrage par lequel mademoiselle Necker ait véritablement pris rang dans la littérature; c'est d'elles qu'on peut dater sa vie d'écrivain. Sans doute ce jugement porté sur Rousseau n'est ni bien complet ni bien impartial, et c'est plutôt un hymne de louange qu'un travail de critique; du reste, c'était ainsi que l'entendait madame de Staël. Rousseau fut le grand initiateur pour cette femme remarquable, et il y a quelque chose de touchant à la voir, au début de la carrière, saluer ainsi son père intellectuel : « Tous les écrits futurs de madame de Staël, en divers genres, dit M. Sainte-Beuve, romans, morale, politique, se trouvent d'avance présagés dans cette rapide et harmonieuse louange de Rousseau, comme une grande œuvre musicale se pose, entière déjà de pensée, dans son ouverture. Le succès de ces Lettres, qui répondaient au mouvement sympathique du temps, fut universel. »

Mademoiselle Necker avait près de vingt-deux ans; elle semblait n'avoir trouvé d'autre passion que l'amour de ses parents, lorsqu'à la veille de la révolution, elle épousa un gentilhomme suédois, attaché à la diplomatie, le baron de Staël-Holstein, qui fut ensuite le premier ambassadeur d'une cour royale accrédité près de la république française. Cette union ne fut pas heureuse; et les deux époux étaient séparés depuis longtemps lorsque M. de Staël mourut en 1802. En apprenant la maladie de son époux, madame de Staël avait volé près de lui, fidèle à ce noble instinct de son cœur qui la portait non-seulement à remplir tous ses devoirs de famille, mais encore à se dévouer.

De 1787, où furent composées les *Lettres sur Rousseau*, à 1793, madame de Staël, d'abord mêlée activement au mouvement politique, et ensuite abîmée dans la contemplation douloureuse des malheurs qui accompagnèrent notre révolution, semble n'avoir pris la plume qu'une seule fois : ce fut pour défendre Marie-Antoinette.

Elle entra dans la vie politique, peu de temps après le 9 thermidor, par les *Réflexions sur la paix extérieure et intérieure*, œuvre remarquable, à quelque point de vue qu'on se place, et qui, à l'époque où elle parut, fut citée par Fox dans le parlement anglais, et fit presque autant de sensation de l'autre côté du détroit qu'en France même. Mais, quoi qu'on en ait dit, cette brochure n'était guère républicaine au fond; et si l'auteur s'y montrait opposée au rétablissement de la monarchie en France, c'était parce qu'elle croyait, comme elle le disait dès 1795, que « la France ne pouvait « arriver à la monarchie mixte qu'en pas« sant par la despotisme militaire. » C'était aussi et surtout parce qu'elle craignait que la France ne fût forcée de *retraverser le fleuve de sang*; mais au fond, dès lors, Montesquieu l'a emporté sur Rousseau, en politique, du moins; madame de Staël a pour idéal la constitution anglaise; elle est *doctrinaire*, quoique le mot ne soit pas encore inventé.

En 1795 fut publié un volume de morceaux détachés, la plupart œuvres de la jeunesse de madame de Staël, parmi lesquels on remarque l'*Essai sur les fictions*, qui, dans la carrière du roman, semblait présager autre chose, sinon plus encore que *Delphine* et *Corinne*; *l'Épître au malheur*, petit poëme écrit sous le coup même de la terreur; deux tragédies et une comédie en vers, qui tourne fort au drame. Remarquons ici, pour n'y plus revenir, que tout ce que madame de Staël a écrit en vers est beaucoup moins poétique que sa prose.

La fille de Necker adhéra complétement à la *constitution de l'an* III, et elle se mêla, sans participer à ses turpitudes, mais enfin elle se mêla à toute cette vie du Directoire, dont la fange dorée lui répugnait moins que le sang. Ce fut elle qui, par son crédit, fit M. de Talleyrand ministre des affaires étrangères.

Un nouveau livre : *De l'Influence des passions sur le bonheur des individus et des nations*, parut dans les premiers temps du régime directorial. La première partie seulement fut exécutée; mais au commencement de cette première partie se trouvent quelques réflexions politiques, qui sans doute attirèrent le sévère jugement que M. J. Chénier a porté sur ce livre, et que des personnes, très-éloignées des opinions du célèbre tribun, trouvent aujourd'hui excessif.

Ce titre seul, *De La littérature considérée dans ses rapports avec les institutions sociales*, annonce un ouvrage d'une haute importance. Cette importance fut vivement sentie dès l'apparition; et peut-être aucun livre, le *Génie du Christianisme,* qui ne parut qu'un an après, excepté, n'a soulevé une aussi bruyante polémique que celle dont ce beau travail, trop oublié depuis, fut l'objet. L'idée mère de cet ouvrage est la perfectibilité indéfinie du genre humain. « Je ne pense pas, dit madame de « Staël, que ce grand œuvre de la na- « ture morale ait jamais été abandonné; « dans les périodes lumineuses comme « dans les siècles de ténèbres, la marche « de l'esprit humain n'a point été in- « terrompue. » Et sur cette noble et consolante doctrine, qu'on trouve en germe dans quelques ouvrages du dix-septième siècle, mais qu'il avait été donné à Condorcet de formuler nettement la veille de sa mort, madame de Staël a fait, non le plus brillant de ses livres sans doute, mais celui de tous qui peut-être révèle le mieux les hautes facultés philosophiques et morales de son esprit. Le tour de pensée de cet ouvrage est généralement tout viril; parfois pourtant la femme y apparaît, gracieuse, belle et touchante, par exemple dans le chapitre où, s'occupant de celles de ses sœurs qui se livrent à la littérature, et leur prédisant le malheur en expiation de la gloire, madame de Staël dit, comme pour désarmer à l'avance la critique : « L'aspect de la malveillance « fait trembler les femmes, quelque dis- « tinguées qu'elles soient. Courageuses « dans le malheur, elles sont timides « contre l'inimitié : la pensée les exalte, « mais leur caractère reste faible et ti- « mide. La plupart des femmes aux- « quelles des facultés supérieures ont « inspiré le désir de la renommée, « ressemblent à Herminie revêtue des « armes du combat. Les guerriers voient « le casque, la lance, le panache étin- « celant; ils croient rencontrer la force, « ils attaquent avec violence; et dès « les premiers coups ils atteignent le « cœur. »

Le livre *de l'Influence des passions* et le livre *de la Littérature* sont les œuvres capitales de madame de Staël pendant l'époque directoriale, qui forme la deuxième période de sa vie. Lorsqu'elle les publia, elle avait trente-quatre ans à peine, mais elle sentait venir la maturité de l'âge, et elle se préparait à entrer dans les années sévères de la vie avec une véritable douleur. Jamais, par une faiblesse toute féminine, celle que son génie devait mettre à couvert des atteintes des siècles, ne put s'habituer à l'idée de la vieillesse.

Nous devons nous arrêter à la fin de cette période littéraire, bien tranchée, dans la vie de madame de Staël, pour rechercher les causes de la longue lutte qu'il y eut entre elle et Napoléon, et qui, il faut bien le dire, fut sans dignité de part et d'autre. Les ennemis de madame de Staël ont regardé cette animosité comme le résultat fortuit de quelques entrevues où Napoléon, qui n'aimait pas la distinction littéraire chez les femmes, répondit d'une façon grossière aux avances trop familières peut-être d'une femme qui, se sentant rein elle aussi, traitait avec le maître d'ég à égal. Madame de Staël, de son côté a exprimé en plusieurs endroits les mo tifs de sa haine; le Napoléon qu'el poursuit, c'est *Robespierre à chev* être de raison qui n'a jamais exist surtout selon l'idée que madame de St se faisait de Robespierre.

Madame de Staël avait connu, Suisse, vers 1794, Benjamin Const elle avait, dans l'*Essai sur les fic* parlé, sous le titre de : *Esprit des r gions*, de l'ouvrage sur la reli commencé dès lors, mais publié seu ment trente ans plus tard. Or, à l'ép que du 18 brumaire, Benjamin Cons était un des coryphées du *Cercle cons tutionnel*, et il était tout à fait dans

politique protestante. Madame de Staël était, par habitude, par penchant, par *esprit de famille*, dans cette politique protestante, constitutionnelle alors, libérale depuis, et enfin doctrinaire. Napoléon haïssait radicalement et d'instinct ce constitutionalisme, qui, à ses yeux, n'était qu'un produit de l'idéologie, un sentiment, une notion antifrançaise. Il savait déjà que dans le salon de madame de Staël on s'occupait beaucoup de politique, et qu'au nom de la liberté on y attaquait tous ses actes, *lorsqu'en 1800*, se rendant à Marengo et passant par la Suisse, le jeune consul eut la curiosité de voir Necker. Il causa avec lui, et au retour on l'entendit dire que ce ministre de Louis XVI et de la révolution, dont on avait tant vanté l'esprit supérieur, n'était rien de plus qu'un *régent de collége*, *bien lourd et bien boursouflé*. Ce dur jugement eût suffi, à défaut d'autres motifs, pour allumer la haine de madame de Staël, qu'on n'a *jamais* vue vengeresse que pour ceux qui l'avaient blessée dans son père. L'opposition de son salon grossit de jour en jour, jusqu'à celui où Benjamin Constant, peut-être sous l'inspiration de son amie, prononça au tribunat le fameux discours sur la liberté individuelle, qui le fit éliminer de ce corps. Bonaparte était alors tout-puissant; le lendemain de l'élimination, le salon de madame de Staël fut déserté par tous ceux de ses habitués qui s'étaient rangés du côté du pouvoir. Talleyrand des premiers abandonna la *maison* de celle qui avait été sa bienfaitrice, et, à partir de ce moment, il la poursuivit de ces épigrammes acérées qui faisaient le tour de l'Europe. Madame de Staël ne tarda pas à être mandée par Fouché; et le ministre de la police lui intima l'ordre d'être à l'avenir plus réservée dans ses propos.

L'inimitié entre ces deux âmes supérieures, qui ne surent jamais se comprendre, fut ouverte et patente désormais. Madame de Staël nous apprend elle-même qu'à quelque temps de là, devant *se trouver* avec Napoléon à une fête, elle s'attendait à quelque scène, et que, voulant être prête à tout événement, elle avait préparé une série de répliques fières et piquantes, qu'elle avait rédigées par écrit. Tous ces préparatifs furent vains, Bonaparte n'adressa à madame de Staël que des paroles insignifiantes, auxquelles elle fit des réponses également banales.

Cependant Napoléon avait voulu finir à l'amiable cette petite guerre. Son frère Joseph avait été chargé d'offrir à madame de Staël le remboursement de deux millions déposés au trésor par Necker, et qu'elle devait considérer comme perdus : le frère du maître avait été jusqu'à dire à celle dont il était l'ami, qu'elle n'avait qu'à demander ce qu'elle voudrait, et que tout lui serait accordé. Madame de Staël, trop fière et trop noble pour céder à des considérations d'intérêt, répondit : « Il ne s'agit pas « de ce que je veux, mais de ce que « je pense. » Et elle continua d'exprimer hautement cette pensée, qui fatiguait Napoléon, et lui semblait un danger. La suite de tout cela forme la lutte, trop inégale, dont nous ne pouvons suivre ici les détails, et dans laquelle une femme fut mise au ban de l'Europe, comme un ennemi redoutable, par celui qui disposait de presque toutes les forces de l'Europe. Pour être juste, nous devons dire que les injures dont madame de Staël poursuivit Napoléon, l'inintelligente appréciation qu'elle fit du caractère et des vues du grand homme, n'eurent pas plus de noblesse que les persécutions matérielles de celui-ci.

Pour ne pas mêler sans cesse la politique et la littérature, comme elles le furent en effet dans la vie de madame de Staël, nous devons maintenant rétrograder jusqu'à l'année 1803, qui ne vit, à proprement parler, que le commencement de cette longue lutte. Au livre de *la Littérature* succéda alors *Delphine*, l'un des plus beaux romans qui existent, si on veut le juger d'après cette noble idée de la Bruyère : « Quand une lecture vous élève l'esprit, et qu'elle vous inspire des sentiments nobles et courageux, ne cherchez pas une autre règle pour juger l'ouvrage; il est bon et fait de main d'ouvrier; » l'un des plus défectueux peut-être, au point de vue de l'art, mais rempli d'incontestables beautés, de réelles magnificences : *Delphine*, sœur de *Clarisse*

et de *Julie d'Étanges*, ne leur est point inférieure moralement. On reconnut dans l'héroïne madame de Staël elle-même; et ce jugement, qui fait tant d'honneur à son caractère, a été confirmé par ses ennemis aussi bien que par ses amis. Madame Necker de Saussure, le plus aimable et le plus touchant de ses biographes, dit : « *Corinne* est l'idéal de ma« dame de Staël; *Delphine* en est la « réalité durant sa jeunesse. » Et, après l'apparition du livre, le prince de Talleyrand, qu'on avait cru reconnaître dans le personnage de madame de Vernon, disait : « Dans ses romans, elle nous a « déguisés en femmes, elle et moi; » faisant ainsi allusion à ce que les ennemis de madame de Staël trouvaient de trop viril dans sa personne.

La critique se déchaîna avec fureur contre *Delphine*, on cria à l'immoralité, comme on l'a fait de notre temps pour les romans d'une femme aussi justement célèbre; mais madame de Staël fut vigoureusement défendue, et, à partir de cette publication, elle fut, avec M. de Chateaubriand, considérée comme le plus grand écrivain de la France.

C'est à ce comble de gloire que madame de Staël fut frappée du coup le plus terrible qui la pût atteindre, la mort de son père (1804); elle en fut un moment anéantie; puis voulant se vaincre, elle courut en Italie. Revenue à Coppet en 1805, elle y rapporta tous les matériaux de *Corinne*, et commençait à travailler à son roman-poëme, lorsque le besoin de revoir la capitale, cette *nostalgie* qui fut le plus grand mal de son exil, et qui lui ôta peut-être un peu de sa dignité, lui fit quitter précipitamment Coppet pour se rapprocher de Paris. La police impériale l'en exilait à quarante lieues. Elle s'établit successivement à Auxerre, à Blois, à Saumur, à Rouen; non contente de vivre là avec quelques amis, dont le dévouement n'abandonnait pas son malheur, elle essaya de s'y reformer une société, qui bientôt lui parut insipide : « Le pauvre Schlegel « se meurt d'ennui, écrivait-elle de « Rouen; Benjamin Constant se tire « mieux d'affaire avec les bêtes. » Plus tard elle écrit d'Allemagne : « Tout ce « que je vois ici est meilleur, plus ins« truit, plus éclairé peut-être que la « France; mais un petit morceau de « France ferait bien mieux mon af« faire. » Mais la France, pour madame de Staël, c'était Paris, Paris vu à la clarté du lustre de quelque salon : la rue du Bac, dont vis-à-vis du lac Léman elle regrettait le ruisseau, était pour elle la véritable patrie. Les épreuves de *Corinne* furent corrigées par madame de Staël à dix-huit lieues de Paris. Elle devait ce rapprochement à la tolérance de Fouché; mais ayant eu l'imprudence de venir secrètement à Paris, elle se vit rejetée à Coppet, avec défense d'en sortir sans une autorisation de la police française.

Corinne parut en 1807; et, si l'on en croit M. Villemain, le succès instantané et universel de ce roman porta ombrage à Napoléon, à tel point qu'il en composa lui-même une critique qui fut insérée au *Moniteur*.

Pendant son exil loin de Paris madame de Staël fit plusieurs voyages en Allemagne. Elle y connut Goethe, Schiller, Werner, Wieland et presque tous ces hommes dont elle a parlé, et dont les beaux noms forment la glorieuse couronne de la Germanie. Au retour, et encore dans l'exil, elle écrivit et voulut publier, en 1810, son beau livre de *l'Allemagne*. La censure impériale s'y opposa, et ce livre, qui est le titre de gloire le plus populaire et le plus incontesté de madame de Stael, fut supprimé; l'édition tout entière fut mise au pilon : l'ouvrage ne parut qu'en 1814.

C'est vers 1810 que, ne pouva[nt] supporter l'exil de Coppet, où l'encha[î]nait la volonté de l'empereur, apr[ès] avoir vu frapper plusieurs amis do[nt] le plus grand tort aux yeux du gouve[r]nement français était leur dévouem[ent] envers elle, elle résolut de fuir, et de [se] rendre en Angleterre, en passant p[ar] la Russie. Il est facile de voir, en lis[ant] le récit de sa fuite romanesque, q[ue] madame de Staël en était venue à [i]déaliser son malheur, en s'exagérant [la] persécution dont elle était victime : « [Je] « *suis l'Oreste de l'exil*, » s'était [é]criée maintes fois. Et cette terrible i[...] était devenue une réalité pour [...] elle voyait sans cesse les Euméni[des] sur ses traces, et loin de s'efforcer de [...]

apaiser par des sacrifices, elle les irritait sans cesse par de réelles injures. *Ainsi, en* Allemagne, en Russie, en Suède, en Angleterre, elle fut un des plus ardents promoteurs de la coalition; et sa haine pour Napoléon l'empêcha de voir que c'était la France que de jalouses puissances voulaient frapper dans la personne de celui qui l'avait faite trop grande au gré de leurs terreurs *et de leurs* ambitions égoïstes. C'est ici la grande faute de madame de Staël, et on a le droit de la lui reprocher *en voyant* tous les maux que la restauration a faits à la France. Mais ces maux il ne lui fut pas donné de les prévoir; les eût-elle prévus, peut-être elle les eût acceptés pour avoir cette constitution anglaise, son idéal politique.

Madame de Staël revint donc en France comme la famille royale exilée, *à la suite* des armées étrangères; et ce fut elle, nous le croyons du moins, qui donna aux cosaques le titre, ridiculement faux, de *chevaliers de la race humaine*. Elle avait vu Louis XVIII en Angleterre; celui-ci lui avait agréablement parlé de ses ouvrages, elle s'écriait avec enthousiasme: « Nous aurons un roi très-favorable à la littérature! » et elle prêta l'appui de son nom à un parti qui n'avait en réalité, et *malgré de vaines* démonstrations, qu'une popularité très-contestée. Plus tard même, elle ne suivit pas le noble exemple de son ami Benjamin Constant, et on ne la vit pas, durant les cent jours, se rallier à Napoléon, le seul et véritable représentant de la France et de la révolution. Mais fort peu de temps après la seconde restauration, elle se retrouva dans l'opposition, dans l'opposition doctrinaire: la fille de Necker ne pouvait *aller plus loin*.

Le dernier ouvrage de madame de Staël, les *Considérations sur la révolution*, ne fut publié qu'une année environ après la mort de l'auteur, en 1818. Dans cet écrit, très-brillant sans doute et admirable pour ceux qui sont placés au point de vue de l'auteur, se montre plus que partout ailleurs l'inintelligence de notre révolution. Les *Dix années d'exil* ne sont qu'un long factum écrit contre Napoléon le lendemain de sa chute, et qui ne rappellent que trop la fameuse ode que Byron a depuis expiée par tant de beaux vers à la gloire de celui que cette ode voulait flétrir.

Et maintenant résumons notre jugement sur madame de Staël: Comme être moral, son type fut des plus élevés sans doute; mais de nombreuses fautes (nous ne prétendons pas parler ici des fautes attribuées à la femme) l'éloignèrent souvent de l'idéal qu'elle poursuivait; et nous ne croyons pas que son imagination ait suffi à lui persuader que toute sa vie ait été sans reproche. Comme écrivain, elle a sa place marquée aux premiers rangs; mais l'influence qu'elle exerça sur notre littérature nous semble avoir été, comme celle qu'elle eut sur notre politique, assez peu française, assez peu dans la voie de notre tradition. Pour voir les défauts des innovations ou plutôt des importations du romantisme français, il faut l'étudier, non dans madame de Staël ou dans M. de Chateaubriand, ses plus illustres représentants, mais dans cette école qui, s'amoindrissant chaque jour, ne cesse pourtant pas de singer leur manière et de les appeler ses maîtres. Enfin, en politique, la ligne que suivit madame de Staël nous semble, nous l'avons dit déjà, déplorable et antifrançaise; elle ne s'accorde avec aucun des souvenirs de notre histoire, pas plus monarchique que révolutionnaire, et s'il fallait absolument la rattacher à quelque chose, ce ne pourrait être qu'aux sectes politico-protestantes du seizième siècle, que l'affreux massacre de la Saint-Barthélemy nous a rendues sacrées, mais qui, certainement, si elles eussent triomphé, auraient amené le démembrement de la monarchie et peut-être la ruine de la nationalité française.

Quoi qu'il en soit, le nom de madame de Staël doit rester grand, parce que son âme et son cœur, véritablement grands et au-dessus encore de son intelligence peut-être, restèrent purs au milieu de tant d'erreurs, et qu'elle se trompa de bonne foi. Elle fut supérieure à ce qu'elle a laissé, à l'action qu'elle a exercée, et d'ailleurs, sauf sa haine pour Napoléon, son âme fut si miséricordieuse, qu'elle a mérité qu'il lui fût beaucoup pardonné. Enfin, et pour tempérer un jugement, sévère peut-être, mais que

nous ne croyons que juste dans un ouvrage où il s'agit, non d'une simple biographie, mais bien d'assigner à madame de Staël sa véritable place dans l'histoire de France, nous terminerons cette esquisse en lui appliquant ces belles paroles qu'elle-même a écrites sur Rousseau : « Quand on trouve dans la vie « d'une personne des mouvements et des « actions d'une bonté parfaite, lorsque « ses écrits respirent les sentiments les « plus nobles et les plus vertueux, lors- « qu'elle possède un langage dont cha- « que mot porte l'empreinte de la vérité, « on lui doit de chercher le secret de « ses torts, de tenir à l'admiration qu'elle « avait inspirée, de la retirer lentement. »

Staffarde (bataille de). Depuis longtemps le duc de Savoie entretenait des liaisons secrètes avec l'empereur d'Allemagne. Il avait conçu l'espoir de surprendre l'armée française en Italie; mais Louis XIV, après avoir tenté plusieurs négociations infructueuses, se mit en mesure de le prévenir : il envoya contre lui le maréchal de Catinat, auquel il donna ordre de l'attaquer partout où il le rencontrerait.

Catinat, ayant appris que le duc avait pris position à Villefranche, décampa de Cahours le 17 août 1690, se porta sur Saluces par une marche hardie et savante, s'empara de vive force de cette place, et se dirigea vers l'abbaye de Staffarde, où les ennemis s'étaient postés. Leur armée s'étendait depuis les cassines qui avoisinent les marais entretenus par le Pô, jusqu'à un bois qui couvrait l'abbaye. L'armée française se mit en mouvement le 18 au matin, et attaqua avec impétuosité la ligne des alliés; celle-ci résista aux premiers efforts des assaillants; mais bientôt, Catinat ayant fait avancer une partie de son artillerie et sa réserve d'infanterie, ces troupes se précipitèrent sur les retranchements et les cassines, et s'en emparèrent après un combat sanglant et opiniâtre. Pendant ce temps la cavalerie exécutait plusieurs charges brillantes sur les deux ailes, et d'autres corps s'emparaient des marais, où le prince Eugène avait placé quelques bataillons d'élite. Ces dernières attaques, poussées avec vigueur et résolution, décidèrent la victoire. L'ennemi, battu sur tous les points, ne songea bientôt plus qu'à prendre la fuite, malgré les efforts du duc de Savoie et du prince Eugène, qui déployèrent pendant l'action beaucoup de courage et de talent.

Cette bataille, qui dura plus de quatre heures, préluda à la conquête de la Savoie. L'ennemi y perdit quatre mille hommes, dix bouches à feu, un grand nombre de drapeaux et d'étendards et presque tous ses bagages. La perte des Français ne s'éleva pas au delà de mille hommes, dont trois cents tués.

Steinkerque (Bataille de). Le roi en quittant l'armée de Flandre, en 1692, l'avait affaiblie pour envoyer de forts détachements sur d'autres frontières. Au commencement d'août 1692, le maréchal de Luxembourg vint camper à Steinkerque. Le pays qui le séparait de Guillaume III était couvert de bois et coupé par des défilés. Ce prince, qui avait été rejoint par des troupes nombreuses, était décidé à livrer bataille; mais il hésitait à s'engager sur un terrain aussi désavantageux. Il s'aperçut enfin qu'un secrétaire de l'électeur de Bavière donnait avis au maréchal de Luxembourg de tout ce qui se passait chez les alliés; il en profita pour dérober sa marche au maréchal, en contraignant cet homme, le pistolet sur la gorge, à lui écrire un faux avis; et sur cet avis, Luxembourg prit des mesures qui devaient le faire battre. Son armée, endormie, fut attaquée à la pointe du jour; une brigade était déj[à] mise en fuite, et le maréchal le savai[t] à peine. Sans un excès de diligence e[t] de bravoure, tout était perdu.

« Ce n'était pas assez, dit Voltaire d'être grand général, il fallait avoir de troupes aguerries capables de se rallier des officiers généraux assez habiles po[ur] rétablir le désordre, et qui eussent bonne volonté de le faire, car un s[eul] officier supérieur qui eût voulu prof[iter] de la confusion pour faire battre son [gé]néral, le pouvait aisément sans se co[m]promettre.

« Luxembourg était malade; circo[ns]tance funeste dans un moment qui [de]mande une activité nouvelle. Le dan[ger] lui rendit ses forces; il fallait des p[ro]diges de valeur pour n'être pas vain[cu] et il en fit. Changer de terrain, don[ner] un champ de bataille à son armée

n'en avait point, rétablir la droite tout en désordre, rallier trois fois ses troupes, charger trois fois à la tête de la maison du roi fut l'ouvrage de moins de deux heures. Il avait dans son armée Philippe, duc d'Orléans, alors duc de Chartres, depuis régent du royaume, petit-fils de France, qui n'avait pas encore quinze ans : il ne pouvait être utile pour un coup décisif; mais c'était beaucoup pour animer les soldats, qu'un petit-fils de France, encore enfant, chargeant avec la maison du roi, blessé dans le combat, et revenant encore à la charge malgré sa blessure.

« Le prince de Conti fut le premier qui rétablit le désordre, ralliant des brigades, en faisant avancer d'autres; M. le duc faisait la même manœuvre sans avoir besoin d'émulation. Le duc de Vendôme, petit-fils de Henri IV, était aussi lieutenant général dans cette armée; son frère le grand prieur était auprès de lui.

« Il fallut que tous ces princes se missent à la tête de la maison du roi avec le duc de Choiseul pour chasser un corps d'Anglais qui gardait un poste avantageux dont le succès de la bataille dépendait. La maison du roi et les Anglais étaient la meilleure troupe qui fût dans le monde : le carnage fut grand; les Français, encouragés par cette foule de princes et de jeunes seigneurs qui combattaient autour du général, l'emportèrent enfin. Le régiment de Champagne défit les gardes anglaises du roi Guillaume, et quand les Anglais furent vaincus, il fallut que le reste cédât.

« Boufflers, depuis maréchal de France, accourut dans ce moment même de quelques lieues du champ de bataille avec des dragons, et acheva la victoire. Le roi Guillaume, ayant perdu environ sept mille hommes, se retira avec autant d'ordre qu'il avait attaqué; et toujours vaincu, mais toujours à craindre, il tint encore la campagne. La victoire, due à la valeur de tous ces jeunes princes et de la plus florissante noblesse du royaume, fit à la cour, à Paris et dans les provinces un effet qu'aucune bataille gagnée n'avait fait encore (*). »

STENAY, ville de l'ancienne Lorraine, aujourd'hui l'un des chefs-lieux de canton du département de la Meuse. C'était, sous la première race, une des résidences des rois d'Austrasie; elle est citée dans les capitulaires de Charles le Chauve sous le nom d'*Asteridum;* plus tard elle porta successivement ceux de *Satanacum* et de *Stanacum*, d'où est dérivé son nom moderne. Elle était fortifiée et défendue par une citadelle. Le vicomte de Turenne la prit pour Henri IV, en 1591. Quelque temps après elle retomba au pouvoir des ducs de Lorraine, qui la gardèrent jusqu'à l'époque où elle fut cédée à la France, sous Louis XIII. Louis XIV la donna au grand Condé, en 1648. Pendant la guerre de 1650 elle servit de refuge aux princes mécontents, qui en firent leur place d'armes. Quatre ans après, le roi l'assiégea, la prit, et en rasa les fortifications. Elle n'en resta pas moins la propriété de la famille de Condé, qui la garda jusqu'en 1791. On y compte aujourd'hui 3,140 habitants.

STEYER (Armistice de). Vainqueur à Hohenlinden le 3 décembre 1800, Moreau continua, dès le lendemain, sa marche agressive. Tandis que le général Lecourbe, à la tête de l'aile droite, s'avançait sur Rosenheim, le reste de l'armée couvrit toute la rive gauche de l'Inn. Les Impériaux étaient trop désorganisés pour tenir plus longtemps la campagne. Six jours après la bataille, Lecourbe surprit à Nenbeurn, à deux lieues environ de Rosenheim, le passage de la rivière, que les émigrés de Condé, renforcés de quelques bataillons autrichiens, essayèrent vainement de défendre. Cette troupe fraîche fit un quart de conversion, sa gauche en arrière, et offrit le combat; mais elle fut repliée sur l'Alz, et sa déroute entraîna l'armée entière. Les Français débordèrent alors sur tous les points et, pesant sur la gauche de l'ennemi, ils enlevèrent successivement les lignes de la Salza, de la Traun, de l'Enns. On était à vingt lieues de Vienne. Un instant, le prince Charles, qui était venu remplacer l'archiduc Jean, son frère, avait nourri le projet de concentrer les débris de l'armée impériale entre le Danube et la Styrie, d'attendre quelques renforts, puis de courir les chances d'une nouvelle bataille sous les murs

(*) Voltaire, *Siècle de Louis XIV.*

mêmes de la capitale; mais il comprit bientôt qu'il n'y avait plus de ressources. Le 21, les corps des généraux Lecourbe, Richepanse et Grouchy, se disposaient à marcher sur Steyer, où commençait à s'opérer la concentration des troupes autrichiennes, lorsqu'un parlementaire ennemi se présenta aux avant-postes. L'archiduc annonçait au général en chef français que l'empereur était décidé à faire la paix pour son compte, quelles que fussent d'ailleurs les disposition de ses alliés. Moreau crut devoir arrêter sa marche victorieuse et, le 25, fut signé à Steyer un armistice qui suspendait les hostilités dans toute l'Allemagne. L'armistice de Trévise, signé quelques jours plus tard, et bientôt suivi de celui de Foligno, les suspendit également en Italie. Ce furent les préludes des traités de Lunéville et d'Amiens, qui, après huit ans d'une guerre presque générale, donnèrent enfin, pour près de quatre années, la paix à l'Europe.

STOCKACH (batailles de). Le directoire, fatigué de la lenteur des négociations du congrès de Rastadt, donna au général Jourdan, à la fin de février 1799, l'ordre d'ouvrir la campagne. En conséquence, l'armée fit aussitôt ses préparatifs, et pendant la nuit du 24 au 25 mars le général en chef forma ses troupes en trois colonnes : la première, commandée par le général Férino, devait, se dirigeant sur Steisslingen, tourner l'aile gauche de l'ennemi; la seconde au centre, commandée par le général Souham, devait prendre le chemin d'Engen à Aach; la troisième, à gauche, aux ordres du général Gouvion Saint-Cyr, avait ordre de marcher sur l'avant-garde autrichienne par le chemin de Tuttlingen à Liebtingen. La direction donnée à ces trois colonnes était celle de Stockach.

L'armée française s'ébranla le 25, à la pointe du jour. L'avant-garde, commandée par le général Soult, attaqua avec impétuosité l'avant-garde de l'ennemi, qu'elle rejeta en désordre jusqu'à l'extrémité d'un bois situé entre Liebtingen et Stockach.

Ce premier succès avait ébranlé le corps de bataille du général Meerfeld. Le général Saint-Cyr vint encore rendre cette attaque plus décisive. Après avoir poussé les corps qui lui étaient opposés jusqu'à Schwandorf, sur le chemin de Tuttlingen à Moëskirch, il abordait déjà la droite de l'ennemi, lorsque l'archiduc Charles, tirant à la hâte des troupes fraîches de sa gauche, vint arrêter ce mouvement, qui allait décider la victoire. Il s'engagea alors, dans le bois occupé par les Français, l'un des plus furieux combats d'infanterie qui eussent encore été livrés depuis le commencement de la guerre.

Le général Saint-Cyr, qui était parvenu à la pointe de l'aile droite des ennemis, avait attiré sur lui leur principal effort. Pensant dès lors que le centre, affaibli, serait enfoncé par les deux autres colonnes, il se maintint dans sa position; ne fut repoussé hors du bois qu'après une résistance désespérée; et cette habile et courageuse manœuvre aurait eu tout le succès qu'on devait en attendre, si les colonnes des généraux Férino et Souham avaient abordé l'ennemi en même temps que la colonne de gauche. Mais, retardées dans leur marche, elles ne purent seconder l'attaque de cette colonne ni celle de l'avant-garde, et la journée était décidée en faveur des Autrichiens lorsqu'elles furent en mesure d'agir.

Pendant ce temps le général Soult redoublait d'efforts pour déposter de nouveau l'ennemi. Le prince Charles, qui avait réuni ses masses contre lui sans pouvoir l'enfoncer, refusa son centre et étendit ses ailes dans l'intention de l'envelopper, masquant son mouvement à la faveur des bois; mais Soult, qui avait pénétré le dessein de son adversaire, arrêta son offensive, se replia hors des bois, et prit une nouvelle position, appuyée à la réserve de cavalerie, de manière à ne pouvoir plus être tourné, ni débordé.

Cette journée fut très-meurtrière : on se battit jusqu'à la nuit, et l'obscurité mit seule fin au combat. L'armée française, qui avait eu cinq mille hommes tués, bivouaqua sur le champ de bataille, qu'elle conserva toute la journée du lendemain sans être inquiétée par l'ennemi. — Le même terrain fut témoin d'un nouveau combat livré par l'armée française, le 3 mai 1800, contre les troupes du général autrichien Kray. Le général

Moreau, commandant l'armée du Rhin, voulant tromper la vigilance de son adversaire, avait ordonné au général Sainte-Suzanne d'attaquer vivement la position d'Offenbourg, vis-à-vis de Strasbourg. Cette fausse attaque réussit; Kray, pensant que l'armée française se portait sur ce point, y dirigea la plus grande partie de ses forces; mais Sainte-Suzanne repassant, par une marche cachée et rapide, sur la rive gauche par Strasbourg, avait été passer plus haut sur la rive droite par le pont de Brissac, où déjà se trouvait le général Gouvion Saint-Cyr. Moreau avait ainsi réuni tout à coup son armée, forte de quatre-vingt mille hommes, sur un point où l'ennemi ne l'attendait pas. Son intention était de forcer la gauche des Autrichiens, de lui ôter l'appui du lac de Constance, et de le séparer, par cette manœuvre, du corps qu'il avait dans les Grisons.

Cependant le général Kray ayant reconnu son erreur et compris tout le danger qui le menaçait, se porta à marches forcées sur Engen et Stockach, et fit une diligence telle, qu'il occupait ces deux positions lorsque les Français s'y présentèrent le 3 mai.

Stockach, défendu par douze mille Autrichiens commandés par le prince de Vaudemont et par une nombreuse artillerie, fut attaqué par les divisions Lecourbe, Vandamme et Montrichard, et par la cavalerie du général Lorge. L'ennemi fit d'abord bonne contenance; mais bientôt, débordé sur son flanc gauche par le général Molitor de la division Vandamme; attaqué de front par le général Montrichard, menacé d'être tourné par Lecourbe et Lorge, il s'enfuit en désordre sur Stockach, où les Français entrèrent pêle-mêle avec lui. Ils le poursuivirent même à une lieue au delà; et il se dirigea ensuite sur Moëskirch, laissant au pouvoir des vainqueurs des magasins considérables, quelques pièces de canon et quatre mille prisonniers.

Pendant qu'on enlevait Stockach, Kray occupait Engen avec quarante cinq mille hommes. Ce village et les positions qui l'avoisinent firent une vigoureuse résistance, et ce ne fut que le lendemain que le général Moreau, revenant à la charge avec une partie de son armée, put culbuter l'ennemi sur tous les points et le forcer à prendre la fuite : trois mille prisonniers, sept pièces de canon et trois drapeaux furent le fruit de cette dernière victoire.

Stofflet (Nicolas), né à Lunéville en 1752, servit pendant seize ans comme simple soldat dans un régiment suisse et était garde-chasse du comte de Colbert-Maulevrier, lorsque éclata, en 1793, l'insurrection du bas Poitou. Il se mit à la tête de soixante forgerons et de plusieurs paysans de Maulevrier, alla rejoindre Forêt et Cathelineau, et s'empara avec eux des villes de Chollet et de Fontenay, dont il fut nommé commandant. Il contribua ensuite à la prise de Saumur, prit part au combat de Beaupréau, et, après le passage de la Loire, reçut le titre de major général et de commandant du haut Poitou et de l'Anjou. Plus tard il se trouva à la bataille d'Entrames et à la prise de Laval, où il montra un grand courage. A l'affaire sanglante d'Autrain, il parut un moment partager la terreur qui s'était emparée de sa troupe et se laissa entraîner dans la fuite; mais bientôt honteux de cette faiblesse, il rallia les fuyards, rejoignit la Roche-Jacquelin et le prince de Talmont et contribua puissamment à la défaite des troupes républicaines. Après la déroute du Mans et la désorganisation de l'armée royale, il repassa la Loire et revint dans la Vendée. A la mort de la Roche-Jacquelin, tué au combat de Trémentine, il prit de lui-même le commandement en chef de l'armée d'Anjou, attaqua Chollet et s'empara de Mortagne. La pacification de la Jaunais, consentie par Charette sans son aveu, éleva entre ces deux chefs une rivalité qui fut fatale à leur cause. Enfin, ne pouvant résister seul aux efforts des troupes républicaines, Stofflet conclut à son tour une convention, qui fut signée à St.-Florent, le 2 mai 1795, mais qu'il viola presque aussitôt. Il reprit en effet les armes à la nouvelle du débarquement des émigrés à Quiberon, mais n'eut aucune part aux événements qui eurent lieu alors. Lors de l'expédition de l'Ile-Dieu, le comte d'Artois lui remit la croix de St.-Louis et le brevet de maréchal de camp : ce prince conférait en même temps à Cha-

rette le grade de lieutenant général et le cordon rouge : cette inégalité de distinctions n'était guère propre à calmer le ressentiment de Stofflet ; il ne tarda pas à le manifester, et cette haine nuisit beaucoup aux intérêts de la cause royale. Après avoir tardé longtemps à seconder son rival et l'avoir exposé, par sa non-coopération, à une défaite sanglante, il se décida enfin à prendre les armes (janvier 1796); mais pendant son inaction, son armée s'était presque entièrement dissipée : à peine put-il rassembler quatre cents hommes; aussi cherchait-il à renouer des négociations avec les généraux républicains, lorsqu'il fut surpris dans une ferme avec deux de ses aides de camp. Emmené à Angers, il fut traduit devant une commission militaire, condamné à mort et fusillé le 24 février 1796.

Stralsund (Siége, combats et prise de). Au moment où les aigles victorieuses de Napoléon s'avançaient dans le nord de l'Allemagne (1806), le roi de Suède abandonnait la neutralité qu'il avait gardée jusqu'alors, et se liguait avec l'Angleterre. A cette nouvelle, le huitième corps de la grande armée, commandé par le maréchal Mortier, reçut l'ordre d'occuper militairement la Poméranie suédoise. Après avoir successivement déposté les troupes qui lui étaient opposées, Mortier alla mettre le blocus devant Stralsund, qui, dès les premiers jours de février 1807, fut étroitement resserré.

La garnison, forte de douze mille hommes et maîtresse de la mer, tenta, le 12, une première sortie, dans le dessein d'enlever une batterie que les Français avaient construite pour battre les approches de la place. Repoussée avec perte, elle rentra dans la ville, sans avoir obtenu le résultat qu'elle se promettait.

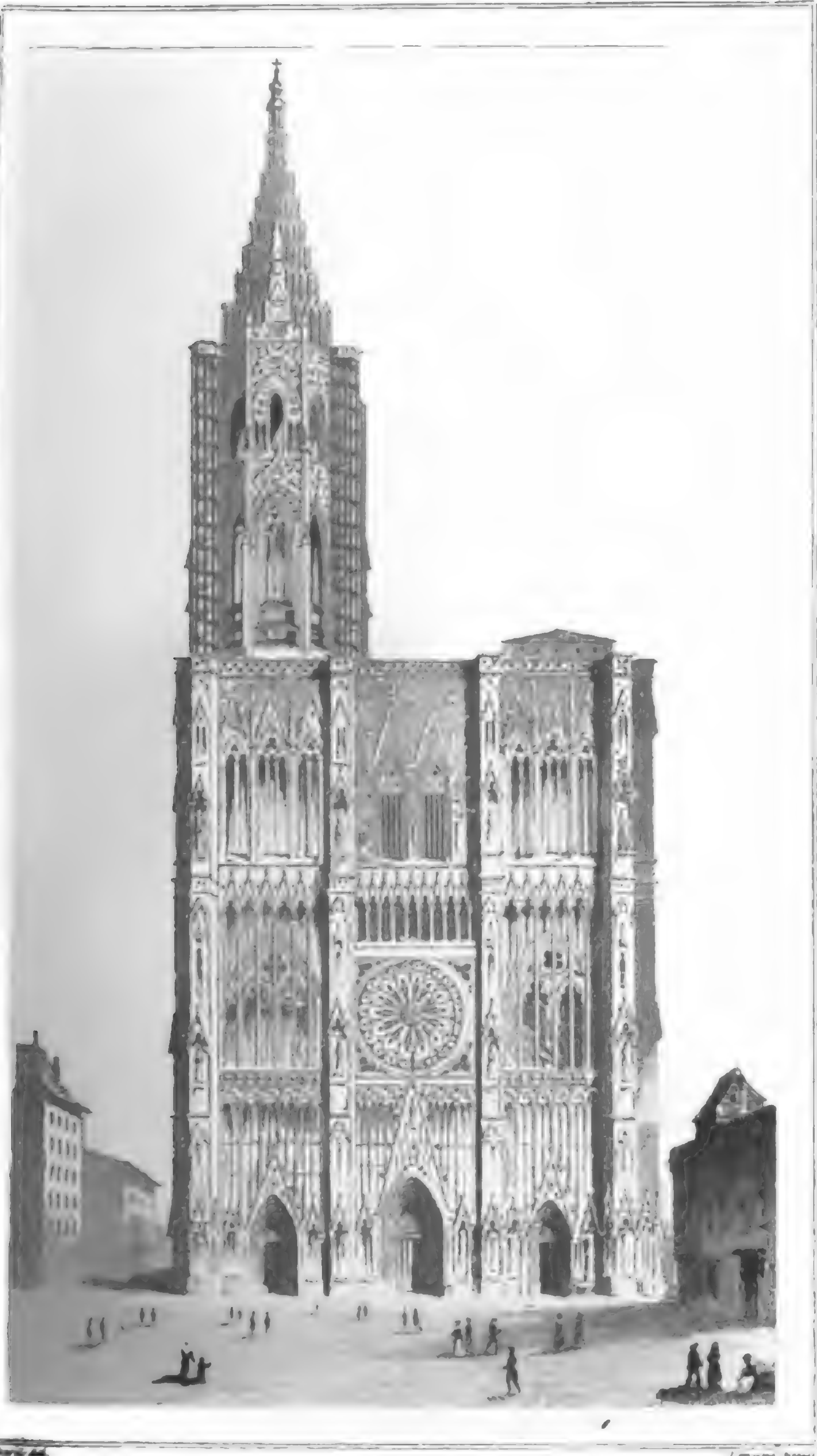
Le feu des batteries suédoises, celui de leurs chaloupes canonnières, leurs incessantes sorties, ne purent ralentir les travaux des assiégeants, qui s'avançaient avec rapidité. Déjà dans les mois de février et de mars, plusieurs combats sanglants, mais sans résultat, avaient eu lieu sous les murs de la place, et tout faisait espérer qu'elle ne tarderait pas à se rendre, lorsque la subite apparition d'une nombreuse flottille, qui opéra sur plusieurs points de la côte divers débarquements de troupes, vint suspendre les opérations du siége. Le maréchal Mortier, instruit de cette circonstance, arrêta les travaux d'attaque et se porta, le 13 avril, sur Stettin pour y attirer l'ennemi. Cette marche eut un plein succès. Le centre de l'armée suédoise s'avança imprudemment vers Anclam et Deumin, et se porta sur Passewalck, où il concentra ses forces, et se fit battre complétement, le 16, devant ce village, à Belling et à Ferdinanshoff. L'ennemi sollicita alors un armistice, qu'il obtint deux jours après.

Pendant ce temps, le corps chargé du siége de Stralsund était resté en observation devant la place, sous le commandement du général Grandjean.

Le 22 août 1807, le maréchal Brune, qui venait de remplacer Mortier dans le commandement de l'armée, se présenta en force devant Stralsund, se joignit au corps d'observation du général Grandjean, et enfin, après cinq jours de tranchée ouverte, la place se rendit le 26 août 1807.

Strasbourg, *Argentoratum*, ancienne ville libre de l'Alsace, aujourd'hui chef-lieu du département du Bas-Rhin; population 49,712 habitants.

L'origine de Strasbourg est fort ancienne : on la fait remonter au temps des Romains, et l'on croit qu'elle fut construite sur l'emplacement de l'un des cinquante forts élevés sur le Rhin par Drusus, beau-fils d'Auguste. Elle souffrit beaucoup des invasions des barbares, dans les premières années du cinquième siècle, et fut alors dévastée par les Vandales, les Alains, les Suèves et les Bourguignons; elle le fut encore en 455, par Attila, et en 495 par les Alemans. Elle passa au pouvoir des rois francs, en 496, après la victoire de Clovis sur les Allemands; mais ce n'était plus alors qu'un monceau de ruines, état de choses qui subsista jusqu'au commencement du sixième siècle. On y éleva alors un fort, qui fut appelé *Strateburgum*, et qui fut l'origine de la ville actuelle. Vers le milieu du neuvième siècle, cette ville passa sous l'autorité des rois et empereurs d'Allemagne, auxquels elle resta soumise jusque vers l'année 1254. Profitant alors des troubles qui agitaient l'Empire, elle secoua le joug, se donna les mêmes droits que les États et villes libres de

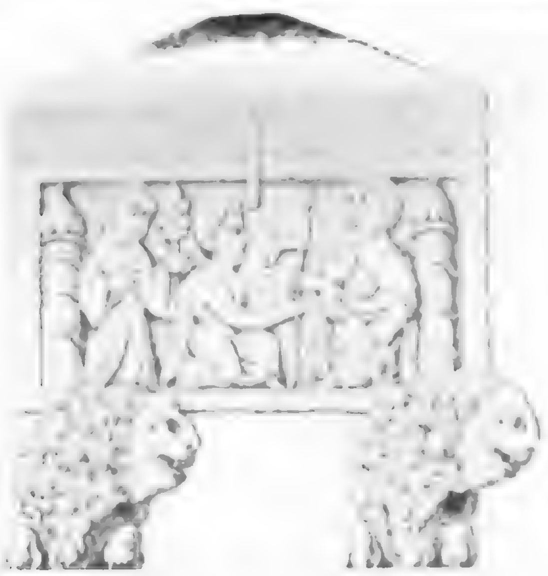


Cathédrale de Strasbourg



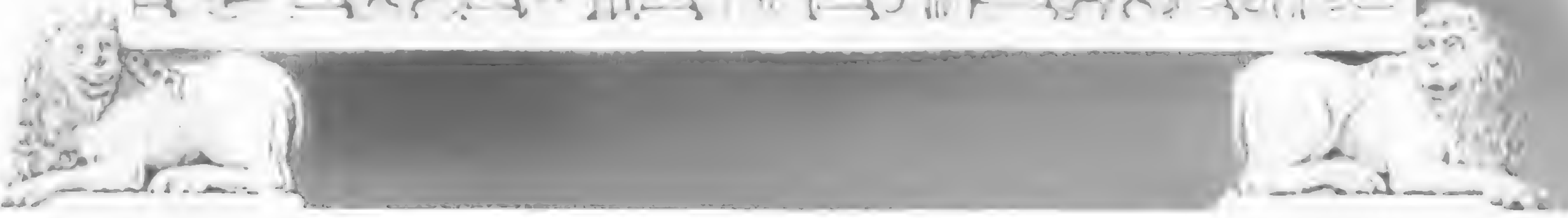


Chaire dans la Cathédrale de Strasbourg.



ADELOCVS
FICADSHAC





Tombeau de l'Evêque Adelochus à Strasbourg

l'Allemagne ; et elle conserva son indépendance jusqu'en 1681, époque où Louis XIV la réunit à la France.

Strasbourg est la patrie de Guttemberg, l'un des inventeurs de l'imprimerie; de l'ingénieur militaire Specklin; des poëtes Andrieux et Desmahys; des généraux Kellermann et Kléber; des peintres Bauer et Weyler; des philologues J. Scheffer, Brunck, Schweighœuser, J.-J. Oberlin; des naturalistes Ramond et Hermann, etc.

STRASBOURG (Monnaies de). La première monnaie strasbourgeoise connue n'est pas antérieure à la période mérovingienne, et c'est à tort que certains antiquaires ont voulu donner à cette localité des monnaies romaines contemporaines de Constantin et de ses successeurs, où on lit S. A R.; P. A R, etc. Ces sigles ne signifient pas, comme ils le prétendent, *signatum* ARg*entorati; percussum* ARg*entorati*, mais bien *signatum* et *percussum* ARe*latis;* Arles, Trèves et Lyon étaient les seules villes de la Gaule où l'on battit monnaie pendant la période romaine.

La seule pièce mérovingienne de Strasbourg qui soit incontestable porte pour légendes, au droit, ARGENTINA CIVITAS autour d'une tête diadémée, et, au revers, un nom de monétaire avec les deux sigles A, R cantonnant une croix; c'est un *triens*. On donne encore à Strasbourg d'autres *triens* sur lesquels on lit tantôt : STRA†OIBORD; tantôt : STRADIBVG, ou : STATBOR, autour d'une tête informe; et TCCNIPOCH ou COSRVBET, autour d'un personnage très-grossièrement figuré. Ces lectures et ces attributions sont fort incertaines.

Voici la description de quelques deniers carlovingiens sur l'attribution desquels on ne peut concevoir aucun doute : 1° CARO|LVS, en deux lignes, dans le champ; ℞. — STRATBVRG autour d'une croix. Cette pièce de *Charlemagne* a été fabriquée avant l'avénement de ce prince à l'empire. 2° HLVDOVVICVS IMP autour d'une croix; ℞. — STRA| TBVRG|CVS, en trois lignes, dans le champ. 3° Autre presque semblable, mais avec la légende ARGENTI|NACVTAS, en deux lignes seulement. 4° Autre avec le buste du roi; au revers un portrait symbolisant la ville, et pour légende STRAZBOVR (*Louis le Débonnaire.*) — 5° HLOTARRIVS REX autour d'une croix; STRAZB|CIVITA en deux lignes, dans le champ (*Lothaire roi de Lorraine*). 6° KAROLVS PIVS REX; ℞. — ARGENTI|NACIVITA en deux lignes dans le champ (*Charles le Simple.*)

L'histoire monétaire de Strasbourg nous révèle du temps de Charles le Chauve un fait de la plus haute importance; c'est que ce prince accorda à l'évêque de cette ville le droit de battre monnaie. Cependant jusqu'en l'année 974, où ce privilége fut de nouveau accordé à l'église de Strasbourg par l'empereur Otton, les évêques ne le firent point constater sur leurs monnaies. Ce fut seulement à partir de cette dernière époque qu'ils commencèrent à placer leur nom sur leurs deniers. Nous décrivons ici quelques pièces antérieures à cette époque et contemporaines des empereurs Henri Ier et Otton. 1° † HNRICVS REX autour d'une croix : ℞. — dans le champ :

R
ARGENTI
NACIVITS
S

2° HENICVS REX autour d'une couronne; ℞. — dans le champ, dans une croix :

A
R
TIGNA
E
N

3° Même légende autour d'une tête royale; ℞. — même légende cantonnée de quatre fleurs de lis. 4° Autre cantonnée au revers de quatre petites tours, emblèmes de la ville. 5° † OTTO REX PACIFICVS; tête tournée à gauche; ℞. — ARGENTNA CIVIT; temple. 6° † OTTO IMP. AVG.; tête tournée à gauche; ℞. — type analogue. On trouve des pièces avec le même type et le nom de l'évêque *Archambaud*, celui à qui Otton accorda de nouveau le droit de battre monnaie (965-990) : OTTO; tête tournée à gauche; ℞. — ERK... BL. Les successeurs de ce prélat, *Widerolf* (979-997) et *Garnier* (1001-1028) suivirent son exemple, et joignirent leur nom à celui de l'empereur; quelquefois cependant le nom de l'évêque paraît seul dès le temps de Widerolf.

Les monnaies frappées à Strasbourg pendant le onzième siècle n'ont pas été retrouvées. On en connaît quelques-unes du douzième qui sont anonymes; elles

sont tout à fait conçues dans le système allemand; voici la description de quelques-unes : 1° † OA..... ONOVO; prélat ayant la tête nue, bénissant d'une main et tenant de l'autre une crosse; ℟. — espèce de légende analogue; dans le champ une église sur laquelle est placée une fleur de lis. 2° Autre avec une tour. Nous devons dire pourtant que ces pièces peuvent aussi appartenir à Spire; car sur une monnaie à peu près semblable qui porte pour types une fleur de lis et un évêque, on lit : SPIRENS EPC. Strasbourg avait pour armes une fleur de lis, sans doute en l'honneur de la Vierge, sa patronne; c'est cette seule circonstance qui a fait donner ces pièces à Strasbourg.

Les pièces strasbourgeoises du treizième siècle, d'une attribution incontestable, sont très-peu nombreuses; on y voit d'un côté une église avec la légende ARGENINA; de l'autre un évêque portant une crosse et un livre, avec le mot EPISCOPVS. On a encore une autre pièce à peu près semblable, anépigraphe d'un côté, portant de l'autre le nom de l'évêque Henri, HENRICVS. Elle appartient à Henri Ier ou Henri II, c'est-à-dire à la fin du douzième siècle ou au commencement du treizième.

Cette époque vit s'ouvrir pour Strasbourg une nouvelle ère monétaire; les légendes disparurent tout à fait, les flans des pièces devinrent de plus en plus minces, et représentèrent d'un côté un portail ou une église, souvent surmontés d'une couronne impériale ou d'un agneau pascal, et de l'autre le buste de l'évêque, tantôt tête nue, tantôt mitré. Quelques-unes portent un ange tenant une croix, etc.

L'atelier monétaire de Strasbourg était alors fort actif; les monnayeurs employés par l'évêque jouissaient de priviléges fort étendus et prenaient le titre d'Eidgenossen, c'est-à-dire *liés par serment*. Ce fut cependant durant cette période monétaire florissante que les bourgeois commencèrent à s'émanciper et obtinrent des évêques le droit de battre monnaie pour leur propre compte. Le prélat qui occupait le siége épiscopal en 1298 leur loua ce droit pour dix ans. Huit ans après, un autre évêque prolongea ce bail pour six années, moyennant cent cinquante marcs d'argent que lui payèrent les bourgeois. Ce marché a cela de singulier, que la ville s'était associée, pour le conclure, avec quatre gentilshommes de Strasbourg. Une convention semblable eut encore lieu en 1334; et, enfin, en 1422, l'évêque céda pour toujours son privilége aux bourgeois. Cependant on trouve encore après cette époque un certain nombre de monnaies épiscopales; c'est que sans doute l'évêque s'était réservé le droit de battre monnaie lui-même, droit qu'il pouvait d'ailleurs exercer dans les autres villes de son domaine, comme, par exemple, à Lure et à Murbach (Voy. ces noms).

Propriétaires de la monnaie, les bourgeois ne frappèrent cependant d'abord que des pièces d'argent, et ce fut seulement en 1508 qu'ils obtinrent de l'empereur l'autorisation de frapper de la monnaie d'or. Lorsque l'évêque leur céda pour quatre ans son droit, en 1334, ils conclurent avec les villes voisines de Haguenau, de Schelestat, d'Ensisheim et de Rosheim, un traité par lequel ils s'engageaient à frapper à frais et à profits communs, pendant deux ans, des deniers marqués, soit d'une fleur de lis, soit d'un ange. Ces deniers nous sont parvenus en assez grand nombre. Ce sont des pièces *bractéates*, c'est-à-dire fort minces, frappées d'un seul côté et de telle manière que le relief du droit paraît en creux sur le revers. Il y a aussi des bractéates qui portent les armes de Strasbourg, c'est-à-dire un écu chargé d'une bande et diapré; celles qui sont parvenues jusqu'à nous présentent à peu près toutes le même aspect et ne diffèrent les unes des autres que par quelques marques, telles que des lettres ou de petits écussons sur lesquels la fleur de lis est entée.

Nous ignorons à quelle époque on cessa de fabriquer ces monnaies pour revenir à l'ancienne méthode. Ce dut être à la fin du quinzième siècle, au plus tard. Quoi qu'il en soit, les pièces les plus anciennes de Strasbourg, après les bractéates, ne remontent qu'à cette époque. La fleur de lis au droit, l'écu de la ville ou une croix au revers, sont les types qu'on y remarque. Nous ne nous perdrons pas dans la description de ces nombreuses espèces; il nous suffira de dire qu'après la réunion de Strasbourg à la France, le type de la fleur de lis

resta sur les monnaies frappées dans cette ville, et qu'on rencontre des écus présentant d'un côté ce vieux type, de l'autre les armes de France ou les L croisées de Louis XIV. On y lit en légende MONETA NOVA ARGENTINENSIS. Cette légende se retrouve même sur les écus à l'effigie de Louis XIV et de Louis XV; il en existe de 1716.

Le type des monnaies d'or de Strasbourg différait essentiellement du type des monnaies d'argent; on y voit d'un côté la boule impériale surmontée d'une croix, et la Vierge les bras étendus, tenant l'enfant Jésus sur ses genoux; d'autres montrent les armes de la cité, soutenues par des lions et timbrées d'un casque d'où pendent des lambrequins. On y lit différentes légendes, telles que: AVREVS VRBIS ARGENTININE NVS (*numus*); ℞. — VRBEM VIRGO TVAM SERVA, ou VRBEM CHRISTE TVAM, etc.; un petit écusson coupe la légende. D'autres pièces moins anciennes portent au droit: GLORIA IN EXCELSIS DEO au-dessus du type; et au revers, dans un cartouche qui occupe le champ:

DVCATVS
REIPVBLICAE
ARGENTI
NENSIS

C'est le système allemand, il n'est pas besoin de le dire, que Strasbourg avait adopté.

Aujourd'hui l'hôtel des monnaies de cette ville est encore un des plus occupés de la France; il a pour lettre distinctive un W.

STROMBOLI (bataille de). Voy. AUGUSTA.

STROZZI (Léon), l'un des grands hommes de mer du seizième siècle, naquit à 'lorence en 1515, entra dans l'ordre de aint-Jean de Jérusalem, se distingua 'abord contre les Turcs, et était parenu aux premiers grades de la marine e son ordre, lorsqu'il apprit la mort de n père, qui s'était tué dans sa prison, ur se soustraire à la vengeance de Cose de Médicis, l'oppresseur de sa patrie. ion jura de le venger, et, quittant l'ordre Malte, il vint s'engager au service de la ance, qui, par ses prétentions sur l'Ilie, semblait être la seule puissance pable d'abaisser un jour l'orgueil des uveaux ducs de Florence. Il fut aussitôt nommé chef d'escadre, et chargé d'une mission toute pacifique auprès de Soliman II. Il conduisit, en 1547, vingt galères sur les côtes de l'Écosse pour protéger Marie Stuart contre Élisabeth, et repassa la mer à travers une flotte anglaise, emmenant avec lui un riche butin et un grand nombre de prisonniers. Au retour d'une nouvelle expédition, dont il fut chargé contre l'Espagne et qui n'eut aucun résultat important, il fut disgracié, se rendit à Malte, y fut mal accueilli par le grand maître, et se mit à faire la course pour son compte, attaquant les infidèles, quelquefois les chrétiens, et battant tous ceux qu'il attaquait. Il eut bientôt à choisir entre le service de l'Empire, de la France ou de Malte. Il se décida pour la France, qui venait (1554) de recommencer la guerre en Flandre et en Italie; reprit le commandement des galères stationnées à Port-Ercole, et alla investir le fort de Scarlino, dans la principauté de Piombino. Il y fut blessé mortellement, et rendit le dernier soupir à Castiglione della Pescaia, en 1554.

Pierre STROZZI, son frère aîné, voulut aussi venger la mort de son père, et donner à la liberté de sa patrie l'appui de la France; il entra dans l'armée française, assista au siége de Luxembourg (1543), fut battu l'année suivante à la Mirandole, servit sous l'amiral Annebault en 1545, puis fut créé général des galères. Cependant ces succès et cet avancement rapide ne pouvaient lui faire oublier le principal but de tous ses travaux, la vengeance; enfin, il fut envoyé en 1554 au secours de Sienne, que Cosme I[er] assiégeait; mais il fut défait près de Lucignano, et fut forcé de revenir en France en 1555. Il alla, deux ans plus tard, prendre le commandement de l'armée du pape Paul IV, obtint quelques avantages qui ne l'approchèrent pas du but de tous ses efforts, et fut tué au siége de Thionville en 1558.

Philippe STROZZI, fils du précédent, né à Venise en 1541, fut amené en France dès l'année suivante, et placé, comme enfant d'honneur, auprès du dauphin, depuis François II. Il s'enfuit de la cour à l'âge de 15 ans, pour se rendre à l'armée du Piémont, où il ne tarda pas à signaler sa valeur. A son retour il fut

nommé capitaine; se fit ensuite remarquer aux siéges de Calais et de Guines, sous le duc de Guise; fut nommé, en 1563, colonel des gardes-françaises, et, en 1568, après la mort de Dandelot (*), colonel général de l'infanterie; mais il dut par la suite se démettre de cette charge, lorsque le roi voulut en gratifier le duc d'Épernon. Il fit des merveilles au combat de la Roche-Abeille, à la bataille de Moncontour et au siége de la Rochelle. Chargé, en 1581, du commandement de la flotte destinée à soutenir les prétentions de don Antoine à la couronne de Portugal, il attaqua les Espagnols non loin des Açores; mais vaincu, par la faute de don Antoine, qui avait entravé ses dispositions, il tomba entre les mains de l'amiral espagnol, Alvarez de Sainte-Croix, qui le fit jeter à la mer avec une insigne lâcheté (1582).

Stura (Département de la), réuni à la France, en 1802, avec les autres départements formés dans le Piémont. Ses bornes étaient, au nord, les départements du Pô et de Marengo, à l'ouest et au sud les Alpes, qui le séparaient des départements des Basses-Alpes et des Alpes-Maritimes, à l'est le département de Montenotte. Il avait pour chef-lieu Coni et pour sous-préfectures Albe, Mondovi, Saluces et Savigliano.

Suard (Jean-Baptiste-Antoine), né à Besançon, en 1734, vint à Paris, en 1750, pour s'y livrer à la culture des lettres, et commença par coopérer à la rédaction d'un journal anglais qui s'imprimait dans cette ville. Il remporta ensuite un prix dans une académie de province, pour un *éloge de Montesquieu;* puis, un voyage qu'il fit en Angleterre lui fournit un moyen d'accroître considérablement sa réputation : grâce à la complaisance de Robertson, qui lui communiqua les épreuves de son *Histoire de Charles-Quint* à mesure qu'on l'imprimait, il put traduire le premier cet ouvrage, et publier sa traduction aussitôt que l'original. Le succès du livre fut aussi grand en France qu'en Angleterre; une partie de la gloire de l'historien écossais rejaillit sur le traducteur, et celui-ci fut, en 1772, élu à l'Académie, en même temps que Delille.

(*) Voy. Coligny.

Le roi annula cette élection, parce que Suard avait participé à la rédaction de l'*Encyclopédie;* mais son admission ne fut que différée, et il entra bientôt après à l'Académie, en remplacement de l'abbé de la Ville. Ce fut vers cette époque qu'il publia sous le nom de l'*Anonyme de Vaugirard*, à l'occasion de la fameuse querelle des *gluckistes* et des *piccinistes*, des *Lettres* qui sont autant de modèles d'exquise plaisanterie, de politesse et de raison spirituelle. Nommé censeur, il sut se concilier l'amitié des écrivains, notamment de Colin d'Harleville, qui, dans sa préface de l'*Inconstant*, déclare lui avoir plus d'une obligation. Il se montra d'abord partisan, mais partisan timide de la révolution. Il se tint à l'écart dès les premiers orages, et ne reparut sur la scène, comme journaliste, que sous le directoire. Compromis dans la conspiration qui motiva le coup d'État du 18 fructidor, il fut forcé de s'expatrier et ne rentra en France qu'après le 18 brumaire. Il prit alors place dans la deuxième classe de l'Institut, dont il fu[t] nommé secrétaire perpétuel; eut part à la réorganisation de l'Académie française en 1816, et mourut en 1817. On a de lui; *Variétés littéraires*, 1769, 4 vol. in-12; *Mélanges de littérature*, 1803-1805, 5 vol. in-8°.

Subleyras (Pierre), peintre, né à Uzès en 1699, obtint le grand prix décerné par l'académie en 1726, partit deux ans après pour Rome, et y mourut e[n] 1749. Le musée du Louvre possède d[e] lui plusieurs tableaux, parmi lesquel[s] nous citerons : le *Serpent d'airain*, q[ui] lui valut le prix; *Jésus-Christ à ta[ble] chez Simon le pharisien*, et une esqui[sse] de *l'empereur Théodose recevant la [bé]nédiction de saint Ambroise.* Il ex[iste] dans l'église de Saint-Pierre de R[ome] une mosaïque exécutée d'après un tab[leau] du même artiste représentant l'*Em[pe]reur Valens s'évanouissant pendant [que] saint Basile célèbre les saints myst[ères]*.

Subsides. L'abbé Dubos, dans [son] *Histoire critique de l'établissemen[t de] la monarchie française*, pense que [tou]tes les propriétés territoriales, [tant] celles dont s'étaient emparés les Fra[ncs] que celles qu'ils avaient laissées [aux] Gaulois, continuèrent, après la conqu[ête,] à être assujetties, au profit de l'[...]

ou du roi, aux mêmes impôts qu'elles payaient sous les empereurs romains; mais Montesquieu, Mably et M. Guizot ont, avec raison, combattu cette assertion et prouvé qu'elle était fausse. En effet, ce ne fut que longtemps après s'être consolidés dans la Gaule, que les Francs, en établissant entre eux des rapports constants et réciproques, parvinrent, par nécessité, plus qu'avec une *intention réfléchie*, à constituer un État qui eut des intérêts et des besoins généraux qu'il fallut satisfaire. Dans les commencements de leur domination, chaque chef de bande s'établit avec ses compagnons sur les terres qu'il avait envahies, ou que le *sort* lui avait données, s'y attribua les droits qu'il voulut, se chargea du soin de les défendre, d'y rendre la justice, d'y maintenir le bon ordre, et y vécut dans l'indépendance la plus absolue. Le roi lui-même n'agit pas autrement; mais comme il avait à entretenir un bien plus grand nombre de compagnons, il se réserva ou reçut dans la répartition des terres, pour sa subsistance et la leur, de vastes provinces, de nombreuses métairies dont il composa un domaine qui s'accrut encore de la manière suivante.

Les Francs qui, de l'autre côté du Rhin, ne connaissaient point les villes fermées et avaient apporté dans la Gaule le goût des exercices violents et le besoin des grands mouvements, s'étaient fixés dans les campagnes, et quelquefois à de grandes distances les uns des autres, parce qu'ils étaient peu nombreux. Ainsi les chefs-lieux de cités et les villes qui en dépendaient, étant restés en dehors de tout partage et n'appartenant à personne, appartinrent naturellement au roi, de même que les cantons qui, enlevés aux anciens habitants, séparaient les propriétés des conquérants. C'est de cette manière que les princes carlovingiens parvinrent à posséder, comme domaine de leur couronne, une partie très-considérable des terres de la France.

Quand chacun eut pris sa place, le roi et les grands vécurent du produit de leurs domaines. A chaque office de guerre, de magistrature et de police était attaché un bénéfice dont le revenu tenait lieu de *solde* ou de traitement au titulaire, et chaque homme libre était tenu, en sa qualité de Franc et non en vertu de celle de propriétaire, de servir dans les armées à ses propres frais. Il n'existait donc point alors de dépenses publiques, et il n'y avait ni nécessité ni prétexte d'établir des contributions générales que les Francs auraient considérées comme des exactions, et auxquelles ils se seraient opposés avec toute la fierté de leur indépendance et la toute rudesse de leur caractère.

En conséquence de ce qui précède, pendant plusieurs siècles il y eut en France un fisc royal, mais point de trésor public. Le premier s'enrichit par la suite des présents volontaires que chaque grand, laïque ou homme d'église, faisait au roi, lors de la tenue du champ de mars, du montant des compositions qui avaient lieu à son profit, et de différents droits que se créa la royauté, tels que les amendes, les confiscations, les déshérences, le *fredum*, portion attribuée au roi dans les compositions entre particuliers, etc.

Il sembla que ces divers moyens d'acquérir, combinés les uns avec les autres, auraient dû finir par faire passer entre les mains du roi tout le numéraire et toutes les terres de la France. Il n'en fut rien pourtant, ce fut même le contraire qui arriva. Des dons inconsidérés faits aux églises, de nombreuses concessions accordées pour s'attacher des sujets, des usurpations plus nombreuses encore sur lesquelles il fallut fermer les yeux, ou que la royauté fut forcée de légitimer par des actes censés volontaires, faute de pouvoir les réprimer, diminuèrent tellement les terres fiscales, que sous le dernier roi de la maison de Charlemagne, le domaine de la couronne se réduisait à la seule ville de Laon, et que ce fut avec ses propriétés privées que Hugues Capet le reconstitua lorsqu'il fut élevé sur le trône.

La transformation des terres bénéficiales et des offices royaux en propriétés héréditaires et féodales, sous la première et la seconde race, ne changea rien à l'ordre de choses établi auparavant. Les barons rendirent, à leurs frais ou plutôt à leur profit, la justice dans les cantons dont ils devinrent possesseurs incommutables, ils s'obligèrent à assister le roi dans sa cour, à prendre les ar-

mes a son ordre, pour marcher, à leurs dépens, sous sa bannière, lorsqu'il aurait à entreprendre ou à soutenir une guerre d'intérêt général, sauf à le laisser se débattre comme il l'entendrait et avec ses ressources privées, dans les démêlés qui n'auraient pour objet que ses affaires particulières et les droits de suzeraineté. De cette manière il n'y eut pas plus qu'autrefois en France de dépenses générales et de nécessité d'y lever des contributions sur toutes les personnes et sur tous les biens.

Les rois continuèrent donc à vivre du produit de leur domaine et à guerroyer avec les seules forces qu'ils en tiraient contre ceux de leurs vassaux qui avaient méconnu leurs devoirs, ou levé contre eux leur bannière. En conséquence, quand des besoins extraordinaires et pressants venaient à les assaillir, et que la querelle qu'ils avaient à vider ne regardait qu'eux seuls, ils étaient réduits à pressurer les habitants de leurs terres, à frapper les biens immobiliers et les marchandises de droits exorbitants et nouveaux, à entraver la marche de l'agriculture et du commerce, en mettant des obstacles à la circulation des denrées et des produits, par l'établissement de péages inutiles, enfin à ruiner, en altérant les monnaies, la confiance que l'on avait en leur loyauté.

Pour ne point avoir à recourir à ces extrémités, ou lorsqu'ils n'en avaient point retiré le produit qu'ils en attendaient, les rois se hasardaient à demander aux barons la permission de lever un subside dans leurs terres, et aux gens d'église de vouloir bien venir à leur aide, en se frappant d'une contribution volontaire dont ils fixeraient eux-mêmes la quotité. Philippe-Auguste fut le premier que le besoin força, lors de sa croisade, à soumettre la majesté royale à une démarche qui était alors une humiliation pour elle. Sa demande fut accueillie, mais à la condition qu'il reconnaîtrait que le subside était de pure bénévolence, qu'il ne tirerait point à conséquence pour l'avenir, et qu'il ne constituerait ni pour le roi régnant, ni pour ses successeurs, le droit de rien exiger en vertu de leur autorité supérieure, ce que Philippe accepta. Malgré ces réserves, il était admis en principe sous Louis IX, qui lui-même avait obtenu un subside pour ses besoins particuliers, qu'en certaines circonstances le roi avait le droit de lever une contribution générale sur tout le royaume.

Ce droit n'était pas encore partout reconnu, ou bien les cas où il y avait lieu de l'exercer n'étaient pas encore nettement précisés du temps de Philippe le Bel, car on voit ce prince qui avait entrepris de lever d'autorité un subside général sur le royaume, à l'occasion de la guerre de Flandre, être subitement arrêté par les réclamations des barons, et par une lettre de Boniface VIII, qui défendit au clergé de France de rien payer au fisc royal sans une autorisation du saint-siége. Le roi s'en prit alors aux monnaies qu'il altéra ; puis il ordonna à ses baillis d'augmenter et de multiplier les droits qu'ils levaient dans ses domaines, et ouvrit des négociations particulières avec les barons. Enfin, comme ces négociations entraînaient des longueurs, et se terminaient quelquefois par un refus positif des seigneurs, Philippe le Bel imagina de réunir la nation dans des assemblées qu'on appela depuis les *États généraux du royau[illegible]*

L'entreprise était téméraire, car [illegible] les ordres de l'État s'étaient enten[illegible] et coalisés ensemble, celui qui les a[illegible] convoqués aurait eu plus à se plain[illegible] qu'à se louer de leur réunion. Mais [illegible] lippe avait si bien eu soin de faire n[illegible] tre et d'entretenir des rivalités entre [illegible] que, lorsque, placés en face les uns d[illegible] tres, ils agitaient, par forme de dig[illegible] sion, quelques questions étrangères à [illegible] jet principal de leur convocation, ce n[illegible] guère que pour s'adresser des reproch[illegible] mutuels, à la suite desquels ils acc[illegible] daient au roi tout ce qu'il leur avait d[illegible] mandé. Outre cela, dans la vue d'e[illegible] cher que les états généraux ne pris[illegible] une forme constante et régulière, [illegible] vinssent, lorsqu'ils connaîtraient [illegible] force, à s'emparer d'une autorité nui[illegible] au progrès de l'autorité royale, Phil[illegible] ne convoqua quelquefois que des ass[illegible] blées provinciales. Il envoyait [illegible] dans chaque bailliage des commissa[illegible] avec pouvoir d'assembler les trois [illegible] dans un même lieu, ou séparé[illegible] Quelquefois il tint à part les états d[illegible] provinces méridionales de la France

qu'on appelait les provinces de la *Lan-gue d'oc*, et ceux des provinces du Nord, nommées de la *Langue d'oil*. Il eut soin que ni le temps ni le lieu de ces assemblées ne fussent fixes, de sorte que la nation, qui ne s'accoutumait pas à les regarder comme un ressort ordinaire du gouvernement, n'y était jamais préparée, ne les demandait jamais, et que le prince, qui les convoquait dans les circonstances et les lieux les plus favorables à ses vues, était sûr de ne jamais les y trouver contraires. Tels furent les moyens que ce prince employa avec une habileté peu ordinaire pour se procurer l'argent nécessaire à ses entreprises et à l'entretien d'une armée permanente qu'il eût toujours à sa disposition.

Il faut remarquer que Philippe le Bel ne recourut aux moyens dont nous venons de parler que dans les cas qui se trouvaient en dehors de ses droits réels ou prétendus, en tant que premier suzerain et chef suprême de toute la hiérarchie féodale; car pour tout ce qui en faisait partie, il agit de sa propre autorité et en maître absolu. Comme il s'était attribué sur ses barons la même puissance que ceux-ci s'étaient arrogée sur leurs vassaux, et comme ils avaient celle de lever une aide extraordinaire dans leurs domaines quand ils mariaient leurs filles, quand ils conféraient la chevalerie à leur fils aîné, quand ils se disposaient à faire le voyage de la terre sainte, enfin quand ils étaient prisonniers de guerre et qu'il y avait nécessité de payer leur rançon, ce fut sans négocier et sans convoquer d'états généraux qu'en 1312, il leva un subside général sur ses terres et les leurs, lorsqu'il maria sa fille Isabelle avec Édouard II, roi d'Angleterre, et un second l'année suivante, à l'occasion de la chevalerie de Louis Hutin, son fils aîné. Voici le mandement qu'il donna à Creil le 6 octobre 1311, au bailli d'Orléans pour la levée du premier de ces subsides :

« Philippus, Dei gratia, Francorum rex, bailliviæ Aurelianensi salutem. « Mandamus tibi quatenus in terris nostri domanii juxta incolarum ipsorum exigentiam facultatum, nec non in terris baronum seu alterorum justiciatorum quæ bailliviæ et ejus ressorti, modo et in quantitate quibus ipsi barones subsi- « dium maritagii filiarum suarum in iis- « dem terris suis exigere consueverunt, « subsidium maritagii carissimæ Isabellis « reginæ Angliæ, filiæ nostræ, sine di- « latione, præsentibus receptis, exigi « facias et levari, dilectis et fidelibus « thesaurariis nostris parisiensibus as- « signandum. »

Comme on le voit, le subside est imposé ici d'autorité et comme une chose fondée en droit.

Les trois fils de Philippe le Bel continuèrent sa politique, mais avec moins de hardiesse, d'habileté et de bonheur que lui; car, en juin 1315, Louis X, à la requête des nobles et autres gens du royaume, fut obligé d'abolir un subside imposé par le feu roi pour les besoins de la guerre de Flandre, et de reconnaître que la levée en avait été faite « non « dûment. » La même année, et pour les nécessités de la même guerre qu'il avait héritée de son père, il fut forcé de conclure un traité avec les habitants de Paris pour en obtenir une subvention qui ne lui fut accordée qu'aux conditions que les deniers seraient perçus par les gens de la ville, payés par leurs commissaires aux chefs ainsi qu'aux soldats, et que, de plus, cette levée ne tirerait point à conséquence pour l'avenir. Dans d'autres circonstances Louis X et ses frères négocièrent avec les barons, convoquèrent des assemblées provinciales, des états généraux, et, sauf un subside levé d'autorité en 1322, sous prétexte d'un voyage, que Charles le Bel dit vouloir faire et ne fit pas, en terre sainte, la marche adoptée par Philippe le Bel pour arracher de l'argent à ses sujets fut religieusement suivie par ses fils.

L'ambition et l'avarice de Philippe le Bel et de ses trois premiers successeurs avaient jeté la nation dans l'inquiétude et la défiance, lorsque Philippe de Valois ceignit la couronne. La noblesse et le peuple avaient laissé, sans trop de difficultés, la royauté accroître ses droits politiques aux dépens des leurs, et la royauté y avait si bien réussi, qu'au milieu du quatorzième siècle, les quatre appuis principaux du gouvernement féodal s'étaient écroulés les uns après les autres. Mais si les trois ordres de l'État avaient été surpris sur ce point, ils s'étaient montrés vi-

gilants sur un autre, ils avaient défendu leur bourse avec énergie, et malgré des usurpations souvent répétées, il n'était point encore admis que le roi eût le droit d'établir et de lever des subsides, quoiqu'on ne lui contestât déjà plus celui d'établir de nouvelles redevances particulières et d'élever le tarif des anciennes. Pressé par les besoins de cette guerre de Flandre qui n'était suspendue que pour être recommencée aussitôt, Philippe de Valois fut obligé, pour obtenir de l'argent, d'employer les mêmes moyens que ses prédécesseurs, de signer des traités et de subir des conditions. Voici comment il s'exprime dans une ordonnance du 17 février 1349 : « Nous, ayans fait montrer « et exposer à nos amez les bourgeois « et habitans de nostre bonne ville de « Paris, les grans et innumérables frais, « mises et despens dessus dits à sup- « porter, ils ont libéralement voulu et « accordé pour toute leur communité, « eue sur ce premièrement bonne déli- « bération et advis, que par l'espace « d'un an entièrement accompli, etc. »

Il est dit ensuite à quelle condition les Parisiens accordent ce subside pour une année : 1° Philippe de Valois renonce tant pour lui que pour la reine et ses enfants au droit de prise dans Paris, et sur les biens des habitants. 2° Les habitants de Paris ne seront tenus d'aller ni d'envoyer pendant la dite année à l'ost pour arrière-ban, quand même ils tiendraient des fiefs. 3° Tous les emprunts, tant au nom du roi et de la reine que de leurs enfants, cesseront. 4° Pendant que l'imposition sera levée, les héritages que les bourgeois de Paris possèdent dans tout le royaume, ne seront sujets à aucune subvention; enfin, voici comment finit l'ordonnance : « Si « voulons et octroyons par ces présen- « tes, de nostre grace espéciale aux dis « bourgeois que cette aide ou octroy « que fait nous ont de ladite imposition, « ne porte ou puisse porter au temps « avenir aucun préjudice à eulx et aux « mestiers de ladite ville, ne à leurs pri- « viléges, libertés et franchises; ne que « par ce, nouvel droit nous soit acquis « contre eux, ne aussi à eux contre nous, « mais le tenons à subside gracieux. »

Philippe de Valois, obligé de défendre sa couronne contre Édouard III, qui la revendiquait du chef de sa mère Isabelle, fille de Philippe le Bel, se vit dans la nécessité de fatiguer la patience de ses sujets par des demandes réitérées et exorbitantes de subsides. Lassé enfin de tendre la main, après la bataille de Crécy, il altéra les monnaies, créa une foule d'impositions nouvelles, et excita dans la nation un mécontentement si général, qu'une révolte était à craindre, lorsqu'il mourut le 22 août 1350.

Jean, son fils, doué de courage, mais dépourvu de talents, fut, en parvenant à la couronne, d'abord intimidé par les murmures de la nation et le mécontentement qui éclatait de toutes parts. Il se souvenait que dans des temps moins difficiles, où le gouvernement n'était point encore dégradé par les échecs qu'i avait éprouvés depuis contre les Anglais son père avait encouru l'animadversion générale en essayant de lever des impôts sans consulter les états, et donné lieu à des associations créées dans un but de résistance, dans presque toutes les provinces, associations toujours organisées et dont les menaces retentissaient à ses oreilles. Il se souvenait encore que Philippe, effrayé de l'espèce d'insurrection qu'il avait excitée, n'en avait préven les suites redoutables qu'en reconnaissant, dans les états de 1339, qu'il n pouvait ni établir des impôts, ni lever des subsides, sans l'aveu de la nation Pour ne point s'exposer au même péri pressé aussi par des besoins, il convoqua les états généraux du royaume Paris, et ils s'ouvrirent au mois de février 1350.

Cette assemblée sans doute ne montra pas la docilité que les ministres avaient attendue; peut-être même fi elle entendre des plaintes assez fondé et assez vives pour inquiéter le roi, c à partir de cette époque, celui-ci ne convoqua plus d'états généraux, c'est-à-di de réunions dans lesquelles toutes provinces de France pussent se trouv représentées par des députés et plac en quelque façon vis-à-vis les unes d autres. Pendant cinq ans il eut recour la voie lente et incertaine de négociat entreprises avec chaque baillage et chaque ville en particulier. C'est ainsi qu' le voit traiter, la même année, avec l communes de **Carcassonne, Narbonne**

Béziers, Alby, Lodève, Limoux, Castres, Mirepoix, Pezenas, Clermont, et les états de Normandie; en 1351, avec la ville de Paris et le bailliage d'Amiens; en 1355, avec les trois états des bailliages et montagne d'Auvergne, avec les prélats et gens d'église, les barons et les nobles, les communes et autres gens des villes et de tous les pays et contrées de l'Anjou et du Maine, avec les habitants du Limousin et pays circonvoisins, etc., et en obtenir des subsides, toujours à des conditions plus ou moins gênantes pour un monarque qui commençait à se croire absolu.

Il y a apparence que les négociations ne réussirent pas dans toutes les provinces où elles furent entamées, et que les secours accordés par celles qui s'étaient montrées accommodantes se trouvèrent insuffisants, car pendant ce temps, Jean abusa de la manière la plus étrange du droit qui ne lui était pas contesté d'altérer les monnaies. Dans le cours de quatre années, on vit le marc d'argent valoir successivement 14 livres 5 liv. 6 sous, 13 livres 15 sous, tomber à 4 livres 15 sous, remonter ensuite à 12 livres, et venir ensuite à [illegible] livres. Outre ce moyen violent, on publia à Paris, le 26 septembre 1351, des lettres portant suspension à cause de la guerre, du paiement des dettes du roi, à l'exception des fiefs et des aumônes, et le 26 septembre 1355, d'autres lettres portant sursis à l'acquit des mêmes dettes pendant six mois, à l'exception de ce qui était dû aux pauvres écoliers, aux religieux et aux serviteurs des maisons royales.

Cependant la trêve avec les Anglais était près d'expirer, Édouard faisait de grands préparatifs pour recommencer la guerre, et l'espoir d'une nouvelle suspension d'armes n'était pas permis. Pour résister à l'orage qui s'amoncelait il fallait des fonds considérables, et le besoin de s'occuper de la défense ne laissait pas le temps de chercher à entamer de nouvelles négociations. Jean fut donc contraint par la nécessité de convoquer pour le 30 novembre 1355 les états-généraux de la langue d'oil à Paris, tandis qu'on assemblait à Toulouse ceux de la langue d'oc (*).

Les précautions que les états de 1355 prirent pour que les subsides qu'ils accordaient au roi ne fussent pas dilapidés et ne servissent point d'instrument à la ruine de l'État, devinrent inutiles, parce qu'elles ne furent point assises sur une puissance qui imposât. Les généraux des aides et les élus des bailliages chargés de surveiller la perception et l'emploi des fonds, trop faibles pour les fonctions difficiles dont on les avait chargés, exposés à tous les dangers dont les menaçaient, tantôt ouvertement, tantôt en secret, des hommes violemment irrités des réformes que les états avaient introduites dans l'administration du royaume, ne tentèrent pas même de remplir leur devoir. Bien plus, après s'être laissé intimider, ils se laissèrent corrompre; et profitant sans pudeur du crédit que leur donnait leur emploi, pour accroître leur fortune, ils ne rougirent point de prendre part au pillage qu'ils avaient mission de prévenir ou d'arrêter. Aussi, lorsqu'au mois de mars suivant les états durent se rassembler de nouveau pour examiner et juger si les subsides qu'ils avaient accordés suffiraient aux dépenses de la guerre, il fallut faire un aveu qui se trouve consigné en ces termes dans l'ordonnance de convocation : « Les « aides, subsides, gabelles ont peu « prouffité au fait des guerres où elles « étoient ordonnées, parce que aucuns « se sont efforciés, par mauvais conseil, « de se les distribuer et convertir en « d'autres usages dont tout le royaume « est grandement grevé (*). Pour ce « qu'il est à nostre cognoissance venu « que plusieurs ont moult esté grevés « et dommagiés par ceux qui ont été « commis à lever, imposer et exploiter « la gabelle, imposition et subside oc- « troyés en l'année passée, et que ce « que ils levoient, ils tournoient pas à « moitié au proufit de la guerre, mais « à leur proufit singulier et particu- « lier (**). »

Les états votèrent un nouveau subside sous forme de capitation, et prirent de nouvelles précautions pour qu'il

(*) Voyez pour ces états et ceux qui furent tenus les années suivantes, ÉTATS GÉNÉRAUX, Tom. VII, pag. 562 et suiv.

(*) Ordonnance de mars 1356, art. 2.

(**) Ibid. art. 20.

ne fût pas détourné de son emploi; mais comme ces précautions ne furent pas plus que les premières appuyées d'une force assez puissante pour les faire respecter, elles furent encore d'une complète inutilité. A peine les députés étaient-ils rentrés chez eux que les dilapidateurs de la fortune publique et les oppresseurs du peuple ne gardèrent aucune mesure. Sous prétexte de subvenir aux besoins du royaume qui étaient, il est vrai, excessifs, mais moins grands cependant que la cupidité des courtisans, on augmenta la perception des droits par des interprétations abusives; on abandonna la lettre de la loi, et, prétendant en suivre l'esprit, on exigea les impositions avec une extrême dureté.

« Alors, dit Mably (*), les plaintes éclatèrent de toutes parts. Tandis que les opprimés, sans ressources en eux-mêmes et lâchement abandonnés par les délégués des états, réclamaient inutilement la foi publique, les coutumes anciennes, la loi nouvelle et la religion des traités et des serments, les oppresseurs leur opposaient les violences, et en semant partout la crainte se flattaient d'étouffer enfin les murmures. Ils se trompaient : plus les citoyens qui avaient admiré la sagesse des états, s'en étaient promis d'avantages, plus l'injustice qu'on leur faisait dut paraître intolérable. Leur misère et leurs plaintes les unirent plus étroitement que n'avaient fait leurs espérances; on ne vit que des cabales et des partis, qui annonçaient que l'esprit des derniers états était devenu plus général et plus ardent. Au désir de corriger les abus se joignit le désir de se venger. La nation, sans presque s'en douter, se trouva partagée en deux partis qu'on pouvait appeler le parti de la monarchie et le parti de la liberté; et au milieu des orages où elle allait être exposée, quel devait être son sort, et tous les principes du gouvernement n'étaient-ils pas incertains?

« C'est dans ces circonstances malheureuses que l'armée française fut battue à Poitiers, et le roi Jean fait prisonnier. Un événement si funeste ne toucha personne. Les ministres et les courtisans étaient peu attachés au prince; ils n'aimaient que son nom et son autorité, dont ils abusaient. Ils se flattaient que cette grande disgrâce occuperait toute la France, qu'on ne songerait point à les punir de leurs injustices et de leurs rapines, et que, sous prétexte de payer la rançon du roi, ils pourraient demander et obtenir des subsides plus considérables. Les mécontents, de leur côté, se flattèrent que la cour et ses partisans, humiliés par les malheurs de l'État et les disgrâces du prince, n'oseraient plus avoir la même audace, et que le poids de l'autorité serait plus léger dans les mains du dauphin. »

(*) *Observations sur l'Histoire de France*, liv. V, chap. 2.

La position des affaires nécessita une convocation des états en octobre 1356. Les députés offrirent le concours de la nation à des conditions sévères que le dauphin, revêtu du titre de lieutenant général, ne voulut point accepter, et ils furent renvoyés chez eux. Le dauphin convoqua alors les assemblées provinciales, dans lesquelles il espéra trouver plus de docilité; mais quand il voulut traiter avec la ville de Paris, elle lui refusa opiniâtrément toute espèce de secours. Les provinces opposèrent la même résistance que la capitale, et Charles, n'ayant pu obtenir aucun subside dans des circonstances où il en sentait davantage le besoin, et ne pouvant employer, avec espérance de succès, la force pour les arracher d'un peuple parvenu au plus haut degré de l'exaspération, fut contraint d'indiquer, pour le 3 février 1357, la tenue des états généraux de la langue d'oil à Paris.

Les députés revinrent donc, remplis d'autant d'énergie qu'en octobre 1356 et avec les mêmes conditions qu'ils avaient proposées; cette fois, le dauphin se soumit, accepta tout, et les états lui accordèrent un subside.

Le même prince obtint encore des secours des états en janvier, en m 1358 et en mai 1359. Le roi Jean, re en liberté, en obtint également en 13 pour la levée d'un corps de troupes de tiné à chasser de France les aventurie mais ayant à son retour reçu de son un pouvoir beaucoup plus étendu q celui dont ses prédécesseurs avaie joui, et ayant trouvé tous les ordres d

royaume également soumis, il résolut de tirer parti des avantages que lui avaient conquis la politique du dauphin et les usurpations des membres du gouvernement. En conséquence, à peine eut-il pris connaissance de la situation des affaires, que, de sa propre autorité, et sans assembler les états, il établit diverses impositions, et créa pour les percevoir des *généraux des aides* et *des élus*, qui, devenant des officiers royaux, donnèrent naissance à ces tribunaux connus plus tard sous les noms de *cours des aides* et *d'élections*, qui sans effort mirent entre les mains du roi une régie que les états s'étaient auparavant réservée. C'est ainsi que la France fut dépouillée du droit antique et légitime qu'elle possédait de s'imposer elle-même. A partir de cette usurpation, si le roi Jean convoqua encore l'assemblée de la nation, celle-ci se contenta de faire des remontrances et de présenter des suppliques; mais le prince ne traita plus avec elle de puissance à puissance, et ce fut dans son conseil qu'il délibéra sur les grâces qu'il était convenable ou non que la nation lui accordât.

Cette révolution ne se consolida pas cependant tout de suite, les trois ordres réclamèrent plus d'une fois les droits dont ils venaient d'être dépouillés, mais ils le firent par des prières, plutôt que par des demandes accompagnées de quelque énergie; aussi Charles V n'en tint-il nul compte, et ne s'occupa-t-il que de s'affermir dans la puissance qu'il avait conquise, d'abord pour son père, ensuite pour lui-même à force de persévérance et d'adresse. Dans ce dessein, si, en quelques occasions, il lui était avantageux de paraître autorisé par la nation, pour prévenir ses murmures et l'empêcher de demander la convocation des états, il appelait auprès de lui seulement des prélats, des seigneurs et les officiers de quelques villes dévouées à ses volontés. En feignant de délibérer avec des hommes à qui il ne faisait qu'intimer ses ordres, il avait l'air de rendre hommage aux anciens droits de la nation, donnait plus de crédit à ses délibérations, et rejetait sur d'autres une responsabilité qui serait tombée sur lui, s'il eût paru n'agir que d'après ses seules inspirations. Outre cela, il prit plusieurs mesures utiles dont la nation lui sut gré : il dédaigna les profits mesquins que ses prédécesseurs avaient tirés de l'altération des monnaies, et ne fit nul changement aux espèces. Il fit des largesses; mais sa libéralité fut un calcul et un moyen : pour ne point avoir à craindre le soulèvement de la multitude toujours prête à murmurer contre les impôts, il partageait ses dépouilles avec ceux qui avaient de l'ascendant sur elle, et dont la voix pouvait la mettre en mouvement; il donnait un peu pour prendre beaucoup. Comme il aimait à thésauriser, et ne dissipait pas en dépenses inutiles et fastueuses les subsides qu'il imposait, on les payait volontiers parce qu'on les croyait nécessaires.

Cependant, à l'heure où l'on se rappelle avec sang-froid et quelquefois avec terreur ce que l'on a fait dans sa vie, Charles V eut des doutes sur la légitimité des levées d'argent qu'il avait, de sa propre autorité, faites sur la nation; et, pour l'acquit de sa conscience alarmée, le 15 septembre 1380, veille de son décès, il rendit une ordonnance portant suppression de tous les impôts établis sans le consentement des états. Il y avait certes matière à scrupules, car le roi moribond, pendant ses seize années de règne n'avait pas épargné son royaume; pour en fournir la preuve il nous suffira de citer les quatre premiers articles de l'ordonnance du mois d'avril 1374, ainsi formulés : « ART. Ier Sera « levée partout le royaume de France « l'imposition de douze deniers par livre, « et baillée par tous les diocèses, par les « esleus commis à ce, à part. — II. Le « treizième du vin qui y sera vendu en « gros, sera levé et baillé à part. — III. Le « quart denier du vin qui sera vendu à « taverne, sera levé et baillé par les dits « esleus à une autre part. — IV. Seront « levés les fouaiges; c'est assavoir, ès « villes fermées, six francs par feu; et au « plat pays deux francs par feu; le fort « portant le faible. » Ces diverses impositions étaient d'autant plus abusives et vexatoires que sept ans auparavant une ordonnance rendue à la suite des états tenus à Chartres en 1367, s'était exprimée de la manière suivante, art. XIII : « Avons accordé à.... gens d'église,

« nobles et gens de bonnes villes, con« firmé leurs privileiges et ordonnances « royaulx a eulx donnez par nos prédé« cesseurs roys de France, et aussi les or« donnances faites par nostre... seigneur « et père, toutes fois qu'il leur plaira. » Ce qui était reconnaître implicitement le droit que la nation avait de s'imposer elle-même.

Cet acte d'un repentir tardif ne fut ni pris en considération ni publié par les princes qui gouvernèrent sous le nom de Charles VI, âgé de douze ans; et le duc d'Anjou, régent du royaume, continua avec la plus impitoyable sévérité la levée des impôts abolis; mais le peuple, qui avait eu connaissance de l'ordonnance rendue *in extremis* par le feu roi, en demanda l'exécution avec colère, sédition et menaces. Quoique le peuple ne fût point secondé de la noblesse, à qui la cour s'était alliée en lui accordant une part dans ses rapines, ni même des bourgeois qui avaient quelque fortune et craignaient de la compromettre, l'émeute inspira un si grand effroi aux membres du conseil de Charles VI, qu'après avoir fait sacrer ce prince à Reims, ils n'osèrent point le ramener à Paris, dans la crainte que les séditieux ne respectassent pas même sa personne. Pour calmer les esprits, ils publièrent, le 16 novembre, des lettres patentes dans lesquelles le jeune roi, avouant tous les torts faits à son peuple par les rois ses prédécesseurs, abolissait les subsides levés depuis Philippe le Bel, sous quelque nom ou quelque façon qu'ils eussent été perçus. Il renouvelait en même temps cette clause si souvent répétée et si souvent violée, que les contributions ne nuiraient point aux franchises de la nation et ne serviraient jamais de titres à ses successeurs pour lever des impôts arbitraires.

La nation étant rentrée dans son droit, et l'État ayant des besoins urgents, Charles VI, pour aviser au moyen d'y satisfaire, convoqua à Paris, non pas, comme l'ont dit plusieurs écrivains, les états généraux, mais seulement les notables de la langue d'oil. Les représentants des trois ordres, sans confiance les uns dans les autres, au lieu de parler haut, comme ils en avaient le droit, firent des représentations timides, marchandèrent avec la cour, et crurent avoir bien rempli leur mandat, en achetant au prix d'un subside insuffisant l'inutile confirmation de leurs priviléges. La pusillanimité de cette assemblée réveilla l'audace du duc d'Anjou; ce prince inhumain et cupide, après avoir inutilement négocié avec les principaux bourgeois de Paris, voulut les intimider par un coup d'autorité. A peine les notables s'étaient-ils séparés, qu'il fit publier le rétablissement des anciennes impositions, et cette entreprise fit éclater subitement la révolte dans la ville. L'exemple devint contagieux; des villes de province, celle de Rouen entre autres, se soulevèrent: on massacra les agents chargés de la perception des impôts, et le gouvernement, forcé de reculer, ne trouva de ressource pour apaiser la sédition que la convocation des états. (Voy. MAILLOTINS.)

Ils furent donc réunis en avril 1382; mais les députés qui les composaient n'accordèrent point de subsides, parce qu'ils n'avaient pas reçu de leurs commettants le pouvoir de le faire, et, la même année, ils firent connaître que la nation se refusait décidément à la levée de tout impôt. Alors le duc d'Anjou, furieux de colère et d'avarice, mit au pillage les environs de Paris, et arracha des Parisiens une rançon de cent mille francs, pour prix du pardon qu'il voulut bien leur accorder de l'odieux traitement dont il les avait rendus victimes. Cette abominable action commise, il força le trésorier Savoisy, le poignard sur la gorge, de lui livrer le trésor qu'avait amassé l'économie de Charles V, et, chargé des dépouilles de la France, il partit pour le royaume de Naples, où l'avait appelé la reine Jeanne, en le déclarant son héritier.

Tout n'était pas fini : Charles VI, victorieux, à Rosebecque, des Flamands qu'il était allé combattre, beaucoup plus dans les intérêts de son oncle le duc de Bourgogne que dans les siens, entra l'année suivante à Paris, à la tête de son armée; puis, rappelant la sédition impunie des Maillotins, il se livra aux emportements les plus violents et les plus sanguinaires; il fit jeter dans les prisons trois cents des plus riches bourgeois, en fit périr le tiers par la main du bourreau, supprima les officiers municipaux, dé…

dit aux citoyens de s'assembler sous quelque prétexte que ce fût, les dépouilla de leurs droits de commune, rétablit les impôts qui avaient été levés par son père sans le consentement des états, et donna à ses élus et à ses conseillers un pouvoir arbitaire sur tout ce qui concernait les contributions publiques. Cela fait, il voulut bien accorder grâce *aux coupables*, à condition qu'ils lui payeraient l'amende exorbitante pour l'époque, de quatre cent mille francs. Rouen et quelques autres villes du royaume éprouvèrent le même sort que Paris, et partout le tiers état fut soumis à payer des contributions arbitraires. La noblesse et le clergé furent bientôt punis de la lâcheté qu'ils avaient commise en laissant la royauté opprimer le peuple; le conseil, enhardi par l'odieuse victoire qu'il venait de remporter, déclara que personne n'était exempt de payer les subsides; on établit une taille générale sur le royaume, et les gentilshommes qui ne servaient point dans les armées, ou que leur âge ou leurs infirmités n'avaient pas mis hors d'état de le faire, furent obligés de la payer; quant aux gens d'église, pour échapper à l'avidité et aux vexations des receveurs du roi, ils firent un traité particulier, par lequel ils obtinrent la reconnaissance et la confirmation de leurs priviléges, avec la permission de dire qu'ils donnaient volontairement ce qu'il ne leur était plus permis de refuser. Ainsi les trois ordres de l'État furent soumis au même joug.

Malgré la sanglante exécution de 1383 et les mesures qui l'avaient suivie, le droit arbitraire d'établir et de percevoir des impôts ne fut pas encore universellement reconnu comme un droit inhérent à la royauté; car, aux états de 1413, on vit le même Charles VI, qui avait agi d'une manière si tyrannique et si hautaine, demander que les trois ordres concourussent à la défense du royaume par une contribution générale, ce qui était reconnaître en eux le pouvoir de s'y refuser. Charles VII fut obligé, en 1428, en 1434, et en 1435, de convoquer les états généraux pour en obtenir les subsides nécessaires aux dépenses de la guerre qu'il faisait pour chasser les Anglais de la France. En 1439, les députés des trois ordres autorisèrent l'établissement d'un impôt perpétuel pour l'entretien d'une armée permanente; mais ils ne le firent qu'après avoir obtenu la promesse du roi de ne point en augmenter arbitrairement le chiffre, et de consulter les députés de la nation s'il y avait nécessité de le faire; enfin, en 1440, les états accordèrent un décime sur tous les biens que possédait l'Église. Mais sous Louis XI, les choses avaient complétement changé de face : les états de 1468, avant de clore leur session, adressèrent au roi des remontrances sur la pesanteur des impôts, mais ne revendiquèrent point leur ancien droit de les voter; il était passé tout entier entre les mains du maître, et depuis, si les états généraux élevèrent fréquemment de semblables plaintes, ils ne disputèrent plus à la royauté le pouvoir de puiser dans la bourse du peuple. Celui-ci alors n'eut plus de défense contre l'arbitraire fiscal que le droit que s'attribua le parlement de rendre ou non exécutoires les édits bursaux, en consentant ou en refusant de les enregistrer; encore cette défense fut-elle souvent paralysée, car lorsque le parlement opposait quelque résistance, les rois le forçaient à se soumettre, en faisant enregistrer d'autorité leurs édits, dans ces séances solennelles qu'ils appelaient des *lits de justice*. (Voy. PARLEMENT et LIT DE JUSTICE.)

Telle fut la marche qu'en matière de subsides suivirent les choses en France jusqu'à la fin du dix-huitième siècle. En perdant le droit de s'imposer elle-même, la nation perdit le moyen le plus puissant qu'elle avait à sa disposition pour parvenir à la liberté; car il est de fait que l'impossibilité dans laquelle se trouvèrent les rois, de lever, sans le consentement des évêques et des seigneurs, des subsides dans les terres de l'Église et dans les domaines des barons, fut ce qui contribua le plus efficacement à l'abolition de la servitude. Ce fut à cette impossibilité que furent dus l'établissement des communes sous Louis le Gros, et l'affranchissement des serfs du domaine royal sous Louis X, bienfaits qu'il fallut payer en argent, mais que le peuple n'aurait jamais obtenus, si les rois avaient été maîtres de disposer de la fortune du royaume. Cela est tellement vrai que, dès le moment où la royauté fut en

possession du droit usurpé de frapper des contributions arbitraires, le sort des classes inférieures resta presque stationnaire et ne s'améliora qu'avec lenteur et difficulté.

SUBSTANTION, dont on ne voit plus aujourd'hui que les ruines au bord de la Lez, à environ deux kilomètres de Montpellier, était anciennement une ville importante. C'était, sous les Romains, un des vingt-quatre bourgs qui dépendaient de la ville de Nîmes. La carte de Peutinger l'appelle *Serratione;* celle d'Antonin, *Sextantio* et *Sextatio*. Elle eut des comtes particuliers et fut le siége d'un évêché jusqu'au douzième siècle, où elle fut détruite par les Sarrazins.

SUCCESSION D'AUTRICHE (Guerre de la). Le 20 octobre 1740, Charles VI, empereur d'Allemagne (ce titre, quoique donné à l'élection, était depuis des siècles l'apanage des souverains d'Autriche), mourut sans héritier mâle. En vertu d'une pragmatique solennelle, que presque toutes les puissances de l'Europe avaient garantie, l'héritage entier de Charles devait passer à sa fille aînée, Marie-Thérèse, épouse de François de Lorraine, grand-duc de Toscane; néanmoins, l'électeur de Bavière, le roi de Pologne, électeur de Saxe, les rois d'Espagne, de Sardaigne et de Prusse, se présentèrent pour recueillir totalité ou partie de cette importante succession, et se mirent en mesure d'appuyer leurs droits par la force des armes. Le roi de France, Louis XV, issu de la branche aînée d'Autriche par la mère et la femme de son bisaïeul Louis XIV, aurait pu se mettre aussi sur les rangs; mais le cardinal de Fleury, premier ministre, ne songea d'abord qu'à favoriser de tout son pouvoir l'exécution de la pragmatique, comme la foi des traités le lui commandait. Peu à peu, toutefois, il en vint à prêter l'oreille aux suggestions d'un homme qui passait à ses yeux pour le plus habile des généraux et des politiques, qu'il avait appelé au conseil depuis plusieurs années, et qu'il avait même laissé y prendre un énorme ascendant. Cet homme, c'était le comte de Belle-Isle. Ce que le comte voulait, ce n'était pas que la France se fît admettre au partage des États de Charles VI; mais, selon lui, il fallait saisir l'occasion qui se présentait, d'enlever à la nouvelle maison d'Autriche cette supériorité que l'ancienne avait toujours affectée sur les autres puissances de l'Europe; il fallait, sans dépouiller entièrement Marie-Thérèse de l'héritage paternel, aider les divers prétendants à détacher quelque important lambeau de la monarchie autrichienne, et surtout soutenir l'électeur de Bavière, allié de la France depuis plus d'un demi-siècle. Bientôt le cardinal goûta ce projet comme théorie, mais il reculait devant la pratique, parce que c'était violer à la face de l'Europe les engagements les plus saints, parce qu'il voyait une nouvelle guerre à entreprendre, de nouvelles chances à courir, des dépenses à imposer au pays, et qu'il était pacifique de caractère, prudent, économe; enfin parce qu'il entrait dans sa quatre-vingt-huitième année et qu'il désirait achever doucement sa carrière.

Pendant que le cardinal hésitait, les hostilités s'ouvrirent en Allemagne, et, chose bizarre, ce fut le roi de Prusse, ce fut celui des cinq compétiteurs dont les prétentions avaient le moins de fondement, qui le premier courut aux armes. Les électeurs de Bavière et de Saxe, les rois d'Espagne et de Sardaigne, basaient du moins leurs droits sur une parenté réelle, quoique éloignée; mais le roi de Prusse, qui réclamait diverses portions de la Silésie, ne pouvait invoquer à l'appui de cette demande que sa qualité d'électeur de Brandebourg. Les électeurs de Brandebourg et les princes silésiens avaient autrefois, disait-il, établi entre eux, par des pactes de famille, un droit de réversion réciproque. Ces pactes l'Autriche, abusant de sa puissance les avait odieusement déchirés. Rien de plus douteux, rien de plus suranné que de telles allégations. Mais Frédéric II venait de monter sur le trône; il était jeune; il avait de l'ambition; né avec le goût de la philosophie et des lettres, il se sentait dominé plus encore par le génie des armes; enfin il pouvait disposer de cent mille excellents soldats et de quatre-vingts millions que son père lui avait légués avec la couronne. Tout prétexte lui parut bon pour satisfaire à la fois son secret penchant et ses vues am

bitieuses. Pour la forme, il essaie d'un arrangement amiable. Il promet à Marie-Thérèse, si elle consent à lui abandonner le territoire qu'il réclame, d'accepter la pragmatique et de la soutenir. La fille de Charles VI, que l'infortune ne conseille pas encore, rejette la proposition de Frédéric. Il entre alors en Silésie. C'était à la mi-décembre ; avant la fin du mois, il est maître de Breslau, capitale de la province, et de presque toutes les places fortes. On le laisse pendant plus de deux mois s'y établir à son aise, et quand, au mois d'avril 1741, une armée autrichienne de vingt-quatre mille hommes accourt enfin pour le chasser, il la bat complétement à Moléwitz sur les bords de la Neiss. Ce fut par cette victoire que Frédéric II commença la haute réputation qui l'a placé au rang des plus illustres capitaines.

Tandis que le roi de Prusse agit, on délibère toujours à Versailles; mais le cardinal, qui a contre lui tout le conseil, toute la cour et jusqu'à la maîtresse du roi, est ébranlé. Enfin, le comte de Belle-Isle imagine un biais qui lève les derniers scrupules du prélat. C'est de s'entendre avec l'Espagne, et de conclure avec l'électeur de Bavière une alliance offensive et défensive, qui oblige de le seconder dans toutes les guerres qu'il aura à soutenir. La France se soustraira ainsi à l'exécution de la pragmatique, sans qu'on puisse absolument l'accuser de mauvaise foi. Le comte, esprit souple et persuasif, se charge de toutes les négociations préliminaires, et fait tant, que, le 28 mai, les deux cours de France et d'Espagne signent de concert à Versailles, avec le Bavarois, un traité auquel le roi de Prusse, le roi de Sardaigne, l'électeur de Saxe, l'électeur Palatin et l'électeur de Cologne accèdent successivement.

La réunion de toutes ces forces fit croire que le partage de la succession de Charles VI serait l'affaire d'un coup de main. Les lots étaient déjà réglés ; du moins, ils paraissaient l'être, car chacun se promettait bien de tâcher d'agrandir sa part aux dépens de celle des autres. On laissait à Marie-Thérèse la Bohême, la Hongrie, les Pays-Bas, la basse Autriche les duchés de Carinthie et de Carniole; on donnait à l'électeur de Bavière la couronne impériale, la haute Autriche et le Tyrol ; à l'électeur de Saxe, la Moravie et la haute Silésie ; le restant de cette province, au roi de Prusse; enfin, les possessions autrichiennes d'Italie, au roi d'Espagne, pour y former un établissement à l'infant don Philippe, gendre de Louis XV, sauf quelques districts pour le roi de Sardaigne. L'électeur Palatin et l'électeur de Cologne ne devaient rien recevoir, mais leur accession au traité de Versailles sauvegardait leurs territoires pendant la guerre.

En exécution de ce traité, une armée de quarante mille Français, auxquels on donna le nom de troupes auxiliaires, passa le Rhin dans les derniers jours du mois d'août, sous les ordres du comte de Belle-Isle, devenu maréchal, gagna Donawert, et s'y embarqua sur le Danube pour atteindre Passau dont l'électeur de Bavière s'était rendu maître. En même temps, le maréchal de Maillebois, avec une seconde armée française de même force, se portait en Westphalie, arrêtait un corps de trente mille hommes que George II, roi d'Angleterre et électeur de Hanovre, envoyait au secours de Marie-Thérèse, et contraignait ce prince à signer, le 27 septembre, un traité de neutralité.

L'armée réunie de France et de Bavière pénétra sans obstacle dans la haute Autriche. L'électeur se fit couronner à Lintz en qualité d'archiduc, occupa Ens par un détachement, poussa des partis jusqu'aux portes de Vienne, et fit sommer le gouverneur de lui en remettre les clefs. La prise de cette capitale eût été décisive. Il fallait tenter le coup, puis poursuivre la fille de Charles VI, qui s'était réfugiée en Hongrie, et qui, enceinte alors, commençait à croire qu'elle n'aurait pas une ville où faire ses couches; mais l'électeur de Bavière craignit que le siége de Vienne ne traînât en longueur, et que pendant ce temps les Hongrois ne vinssent traverser ses projets. Il aima mieux se jeter brusquement sur la Bohême, qu'il convoitait quoiqu'elle entrât dans le lot de Marie-Thérèse, et qu'il savait être aussi convoitée par l'électeur de Saxe. Le 23 novembre, l'armée franco-bavaroise, grossie de vingt mille Saxons, arriva sous les murs de Prague. Il fallait prendre cette ville en peu de jours

ou renoncer à sa conquête. Les troupes manquaient de vivres, le froid devenait rigoureux, et le grand-duc, François de Lorraine, qui s'avançait au secours de la place avec trente mille hommes, n'était plus qu'à cinq lieues de distance. L'assaut fut décidé pour la nuit du 25 au 26; et grâce au talent du comte Maurice de Saxe, alors lieutenant général, à qui on en confia le commandement, grâce surtout à l'intrépidité que déploya le lieutenant-colonel du régiment de Beauce, M. de Chevert, il réussit complétement. Le 26, au matin, l'électeur de Bavière fit son entrée triomphale dans Prague; il y fut, le 19 décembre, couronné roi de Bohême et il se rendit ensuite à Francfort pour recevoir la couronne et le sceptre d'empereur sous le nom de Charles VII. Ce fut là le terme de ses succès.

Dans le même temps, une armée franco-espagnole, conduite par le duc de Bitonto, débarquait en Italie, et traversait les États du grand-duc de Toscane, qui, pour conserver son territoire intact, était contraint de se déclarer neutre dans la cause de sa propre femme. Mais déjà le roi de Sardaigne se repentait de ses engagements avec les alliés. Les prétentions mal dissimulées de l'Espagne à la totalité des possessions autrichiennes en Italie contrariaient trop les vues qu'il avait lui-même sur la Lombardie, pour qu'il embrassât sincèrement les intérêts de l'infant don Philippe. Il en fut détaché tout à fait, dès la fin de décembre 1741, par l'abandon de quelques parties de cette province auquel Marie-Thérèse sut se résigner, et devint dès lors un de ses plus utiles défenseurs, en lui rendant le double service de fermer les Alpes aux Espagnols et aux Français, et de remettre ainsi à sa disposition, pour les employer en Allemagne, la majeure partie des troupes qu'elle destinait à défendre l'Italie.

La fille de Charles VI avait encore trouvé d'autres ressources : c'étaient, d'une part, les subsides de la Hollande et de l'Angleterre; c'étaient, de l'autre, le dévouement et l'amour des Hongrois. A peine réfugiée en Hongrie, elle donne le jour à un fils, depuis Joseph II : à peine relevée de couches, elle réunit les états, et se présente aux députés avec son fils; et la vue de cet enfant et quelques paroles énergiques qu'elle prononce émeuvent à tel point les membres de l'assemblée, que tous brandissant leurs sabres jurent de mourir pour elle. Ce noble élan est suivi de prompts effets. Une cavalerie nombreuse, une nuée de hussards, de croates et de pandours, sortant de la Hongrie même et des pays voisins, portent par toute l'Allemagne la terreur de leur indiscipline. Avec leur aide, dès les premiers jours de 1742, les généraux Kevermuller et Berinklaw ont reconquis la haute Autriche, acculé dans Lintz le comte de Ségur et quinze mille Français à qui était confiée la garde du pays, forcé enfin le chef et les soldats à se rendre; les voilà maintenant qui envahissent la Bavière, qui battent à Schording l'armée bavaroise et qui s'emparent de Munich le jour même où l'électeur, vaine compensation, est proclamé empereur à Francfort.

Cependant le duc d'Harcourt, envoyé de France avec des renforts, passe le Rhin le 10 mars, et met un terme aux progrès des généraux autrichiens. Dans le même temps, le comte de Saxe prenait Égra sur la frontière méridionale de la Bohême, poste important qui devait dans le cours de la campagne être le salut de notre armée. Le roi de Prusse, de son côté, continuait ses triomphes, s'emparait du comté de Glatz, puis pénétrait en Bohême, et battait à Czaslau le prince Charles de Lorraine, frère du grand-duc. Le même jour, à Sahay, en Bohême aussi, le maréchal de Broglie, qui avait succédé, dans le commandement des troupes françaises, au maréchal de Belle-Isle (nommé plénipotentiaire à Francfort pendant l'élection de l'empereur), remportait un avantage pareil sur le prince de Lobkowitz. Enfin, la fortune de Charles VII semblait reprendre le dessus, quand tout à coup une seconde défection la remet au plus bas. C'est celle du roi de Prusse. Marie-Thérèse, cédant aux vives sollicitations de l'Angleterre, offre à Frédéric de lui céder la Silésie et le comté de Glatz s'il veut poser les armes. Frédéric accepte, signe, le 11 juin, le traité de Breslau, garantit la pragmatique de Charles VI, rappelle ses troupes du service de Bavière, et s'engage à demeurer strictement neutre. Les rois d'Angleterre, de

Pologne, de Danemark, l'impératrice de Russie et la république de Hollande accèdent au traité.

Tout le poids de la guerre tombe ainsi sur les Français. De Budweiss sur la frontière méridionale de la Bohême, où il a poussé le prince de Lobkowitz, le maréchal de Broglie, qui ne compte plus qu'environ quinze mille hommes, et qui peut d'un moment à l'autre être attaqué par un ennemi quatre fois plus nombreux, rétrograde à la hâte derrière la Blenitz, et contient ses adversaires sur la rive opposée; puis gagnant une marche à la faveur des ténèbres, il arrive sans obstacle sous le canon de Prague, mais il ne peut empêcher les Autrichiens d'investir la ville. Le maréchal de Belle-Isle y accourt. N'est-ce pas le moins qu'il vienne prendre sa part des périls que sa témérité seule a provoqués? D'ailleurs, il est muni des pleins pouvoirs du cardinal et, après s'être distingué par plusieurs actions d'éclat, il offre d'évacuer la Bohême, à condition que les Français seront libres de se retirer avec armes et bagages. Marie-Thérèse exige qu'au préalable l'armée française se rende prisonnière. Deux maréchaux de France ne peuvent accepter un tel déshonneur. La tranchée est donc ouverte; mais lorsqu'on croit les assiégés abattus par le découragement et la disette, ils font une sortie au nombre de douze mille et détruisent en un seul jour les longs ouvrages des assiégeants. Ce succès, et l'avis de la marche rapide du maréchal de Maillebois, qui accourt de la Westphalie avec des renforts considérables, décident les Autrichiens à abandonner leurs lignes, au bout d'environ deux mois. Le maréchal de Broglie sort aussitôt de la place et se porte jusqu'à Tœplitz au-devant de l'armée de secours. Mais le grand-duc François et son frère Charles tiennent les défilés intermédiaires avec des forces si imposantes, que le maréchal de Maillebois n'ose les y attaquer. Satisfait d'avoir atteint sans coup férir le but de son expédition, qui était la levée du blocus de Prague, et voyant que les vivres vont lui manquer, il se rapproche du Danube, menace l'Autriche et fait évacuer la Bavière. Cependant, on blâma sa conduite, on lui ôta son armée, et on la donna au maréchal de Broglie, qui, pour la rejoindre, s'échappe de Prague, déguisé en courrier. Le maréchal de Belle Isle, demeuré dans la ville, y fut, sous peu de jours, bloqué de nouveau par les Autrichiens. Privé désormais de toute chance d'être secouru, et menacé de la disette, qui allait assaillir non-seulement ses troupes, mais une population de cent mille âmes, il ne résistait plus que dans l'espoir d'être redevable au hasard d'une occasion de tromper la vigilance des ennemis. L'hiver vint à son aide. Déjà, la dévastation des alentours de la place forçait les Autrichiens à tenir leurs cantonnements éloignés; la crainte des glaces que charriait la Moldau leur fit lever les ponts par lesquels ils communiquaient d'une rive à l'autre. Le maréchal en profite. Dans la nuit du 16 au 17 décembre, muni de vivres pour douze jours, il sort en silence de Prague, à la tête de douze mille fantassins et de trois mille chevaux; il a laissé le brave Chevert dans la place avec une garnison de cinq à six mille malades. Il se dirige vers Égra, dont trente-huit lieues le séparent, réussit à repousser les harcèlements continuels d'une nuée de troupes légères, évite les défilés et les embuscades où l'ennemi l'attend, s'ouvre des chemins à travers un pays hérissé de difficultés et couvert de neige, et lorsqu'il touche enfin, le dixième jour, à Égra, il n'a perdu que sept cents hommes, qui pour la plupart ont péri de froid. Sans doute, c'était là une glorieuse retraite; mais devait-on la comparer à celle des Dix mille, et le maréchal de Belle-Isle, quoiqu'il s'en flattât, était-il un Xénophon!... En tout cas, le dépit des Autrichiens fut extrême et ils se hâtèrent de revenir devant Prague. Avec les faibles moyens de défense dont Chevert pouvait disposer il semblait impossible de contenir une population séditieuse et de résister aux efforts d'une armée de quarante mille hommes. Chevert déclara qu'à la première révolte ou à la première attaque il mettrait le feu aux quatre coins de la ville et s'ensevelirait sous ses débris. Tant de fermeté imposa. Les ennemis lui accordèrent la capitulation la plus honorable et il put, avec tous ses compagnons, rejoindre le

maréchal de Belle-Isle à Egra, seule place qui restât à Charles VII en Bohême. Mais les troupes françaises ne parvinrent pas même à s'y maintenir malgré leurs généreux efforts, et elles durent bientôt s'acheminer vers le Rhin pour protéger le territoire national.

En Italie, les Austro-Sardes faisaient reculer les Espagnols et s'emparaient de Modène, quand soudain l'apparition en Savoie d'une armée hispano-française appela le roi de Sardaigne à la défense des Alpes. Les efforts des alliés se brisèrent contre les obstacles qu'il leur opposa, mais ses derrières pouvaient être inquiétés par la réunion des Espagnols et des Napolitains; alors, quoique l'Angleterre soit neutre, une flotte anglaise formidable pénètre dans le port de Naples, somme le roi Charles III de rappeler les troupes dont il aide les Espagnols, et lui accorde une heure pour y consentir. La menace d'incendier la ville en cas de refus ne permit pas au roi de délibérer. C'était le 12 août; deux mois après, l'Angleterre, comme jalouse de violer encore plus ouvertement la neutralité, envoyait une armée puissante hiverner dans le pays de Liége, pour être toute prête au printemps à agir en faveur de Marie-Thérèse.

Effectivement, au mois de mars 1743, les Anglais, commandés par le roi d'Angleterre, Georges II, en personne, s'avancèrent vers le Mein; mais le maréchal de Noailles était accouru à la tête d'une armée française pour empêcher qu'ils ne pénétrassent en Allemagne et ne se joignissent aux troupes autrichiennes. Il se rendit d'abord maître de la campagne par d'assez habiles manœuvres, puis il bloqua et affama l'armée ennemie dans Aschaffenbourg. La disette de vivres et de fourrages obligea enfin le roi Georges à se porter sur Hanau pour s'en procurer. Le 26 juin, dans la nuit, et par le plus grand silence, il lève son camp; mais il n'a point réussi à tromper la surveillance de son adversaire, et le maréchal de Noailles a concentré toutes ses forces au village de Dettingen, que l'ennemi doit nécessairement traverser. Les mesures du maréchal sont si bien prises, que la destruction de l'armée anglaise semble inévitable. Georges lui-même, et le duc de Cumberland, son second fils, qui l'accompagne, vont probablement être faits prisonniers. La guerre va donc être terminée.... Hélas! par un excès d'ardeur, les Français laissent échapper la victoire et essuient au contraire une sanglante défaite (Voyez DETTINGEN [bataille de]).

Le maréchal de Noailles précipita sa retraite vers l'Alsace; le roi d'Angleterre le suivit, mais tenta vainement de passer le Rhin. Vers la même époque, le maréchal de Broglie, replié par le prince Charles, se rapprocha aussi du fleuve, mais le prince non plus ne parvint pas à franchir cette barrière.

La complète évacuation de l'Allemagne par les Français fit retomber la Bavière sous la puissance autrichienne. L'infortuné Charles VII, chassé encore une fois de sa capitale, fut réduit à implorer en quelque sorte la compassion de celle qu'il s'était promis de dépouiller. La fille de Charles VI écouta enfin des offres qu'elle rejetait depuis longtemps, et l'empereur obtint un traité par lequel il renonçait à ses prétentions sur l'Autriche, s'engageait, ainsi que l'Empire, à rester neutre pendant la continuation de la guerre, et laissait la Bavière sous la main de Marie-Thérèse jusqu'à la conclusion de la paix générale. L'objet primitif de la querelle disparaissant, rien ne semblait plus facile que de conclure la paix. La France la fit proposer. Mais Marie-Thérèse, enivrée par le succès et se flattant, si la guerre continuait, de trouver des dédommagements aux cessions qu'elle avait faites en Silésie et dans le Milanais, Marie-Thérèse, qui peut-être même aspirait à rentrer dans la possession intégrale de ses provinces et à ressaisir le royaume de Naples, rejeta toutes les propositions de la France, et resserra par un nouveau traité l'alliance qui l'unissait aux rois d'Angleterre et de Sardaigne. La France, alors, renonça au rôle d'auxiliaire qu'elle jouait dans la lutte, et déclara directement la guerre à ces trois puissances.

De fait, la France et l'Angleterre étaient déjà en hostilité ouverte. Ainsi, le 22 février 1743, les flottes combinées de France et d'Espagne, fortes de vingt-cinq vaisseaux, quatre frégates et trois brûlots, et commandées

la première par le vice-amiral de Court, la seconde par don Joseph Navarro, avaient attaqué à la hauteur de Toulon une escadre anglaise qui comptait quarante-cinq vaisseaux, cinq frégates et quatre brûlots. L'amiral Matheus, qui la commandait, réunissait à l'avantage du nombre celui du vent. Néanmoins, la victoire fut vivement disputée, les deux partis se séparèrent avec des pertes à peu près égales; mais la Méditerranée se trouva libre, et le gouvernement français put, des côtes de Provence, envoyer des vivres et des munitions en Italie.

Au mois de mars suivant, une autre flotte française de vingt-six vaisseaux, sous le comte de Roquefeuille, quittait le port de Brest et gagnait les côtes de l'Angleterre. Elle y transportait le prince Charles-Édouard et une armée de vingt-quatre mille hommes commandée par le comte Maurice de Saxe. Le moment semblait tout à fait favorable pour une pareille expédition; la majeure partie des troupes anglaises était sur le continent et la plupart des vaisseaux anglais dans des parages éloignés; mais un ouragan préserva l'Angleterre.

Au printemps de 1744, la France se trouva en mesure de pousser vigoureu-ement la guerre. D'une part, elle avait nis quatre armées sur pied, dont deux n Flandre, la troisième sur le Rhin, t la quatrième vers les Alpes; de l'au-re, elle avait réussi à détacher de l'Au-riche non-seulement le roi de Naples et a république de Gênes, mais encore le oi de Prusse qui commençait à craindre ne Marie-Thérèse ne regrettât de lui voir cédé la Silésie. Quant au plan de ampagne, le prince de Conti, qui com-andait l'armée des Alpes, devait secon-er en Italie don Philippe et les Espa-ols; le maréchal de Coigny garderait défensive en Alsace, et les Pays-Bas le roi Louis XV irait faire sa pre-ière campagne seraient le principal éâtre des hostilités. Là, le maréchal Noailles devait s'attacher aux siéges s places fortes, et le comte de Saxe, omu à la dignité de maréchal, en cou-ir les opérations.

Aux cent mille Français qui envahis-ient les Pays-Bas, les Anglo-Autri-iens n'opposaient que soixante et dix ille hommes. Les Hollandais, à la vérité, devaient se joindre à eux, et s'étaient déjà avancés dans les plaines de Lille: mais la promptitude de l'invasion déconcerta leurs desseins. Le roi arriva le 12 mai à Lille; le 10 juillet, Menin, Ypres, Knoque, Furnes, étaient en son pouvoir. On se flattait de conquérir le reste de la Flandre avec la même rapidité. Tout à coup, on apprit que le prince Charles, par la négligence du général Seckerdorf qui commandait les troupes bavaroises, avait, le 1er juillet, passé le Rhin du côté de Spire, était entré en Alsace sans résistance, s'était emparé des lignes de Weissembourg et qu'il avait même repoussé au delà de Saverne le maréchal de Coigny accouru pour les lui reprendre. Il fallut changer de plan, porter le gros des forces en Alsace, et au contraire se tenir en Flandre sur la défensive. On chargea de ce soin le maréchal de Saxe et on ne lui laissa que quarante-cinq mille hommes; mais il sut pendant toute la campagne suppléer au petit nombre par l'habileté des manœuvres et empêcher l'ennemi d'entreprendre rien d'important.

Le maréchal de Noailles, avec le surplus des troupes, se dirigea vers le Rhin. Louis XV, qui le suivait, fut arrêté à Metz par cette maladie au sortir de laquelle la France, par l'organe des courtisans, lui décerna le nom de *Bien-Aimé*. Pendant ce temps, le roi de Prusse, à la tête de dix-huit mille combattants, traversait la Moravie, rentrait en Bohême, et, le 16 septembre, après six jours de siége, obtenait la capitulation de Prague qui avait cependant une garnison de dix-huit mille hommes. Mais, dès le 24 août, le prince Charles repassait le Rhin. Les Français l'avaient à peine entamé; et, au lieu de le poursuivre, au lieu de chercher à l'arrêter par une bataille, ils se bornèrent à investir Fribourg, dont les châteaux tinrent deux mois. Dans l'intervalle, le prince atteignait la Bohême. Aidé par la diversion de vingt-cinq mille Saxons que le roi de Pologne venait d'envoyer au secours de Marie-Thérèse, sous la promesse d'une partie de cette Silésie qu'elle ne possédait plus, il harcela et fatigua tellement les Prussiens, il les tint dans de si continuelles alarmes pour leurs magasins, que le 27 novembre

ils évacuèrent Prague après en avoir fait sauter les fortifications. Ce n'est pas tout : il passa l'Elbe en présence de Frédéric, et poussa, malgré tous les efforts de ce prince, jusqu'à Breslau, capitale de la Silésie.

L'empereur Charles VII gagna seul à tous ces mouvements. La Bavière se trouva évacuée, et pour la troisième fois il put rentrer à Munich.

Du côté des Alpes, la campagne s'était ouverte dès les premiers jours d'avril. Le prince de Conti et l'infant don Philippe, chacun à la tête de vingt mille hommes, avaient franchi le Var et s'étaient emparés de Nice sans combat. Parvenus au pas de Villefranche, ils y avaient trouvé un corps de dix mille Piémontais et Anglais, disposés à le défendre; mais ils avaient triomphé de cet obstacle, et s'étaient emparés presque aussitôt de la forteresse de Montauban. Après cette rapide conquête du comté de Nice, ils s'avancèrent vers les Barricades, passage qui n'a que trois toises de largeur et qui mène de la haute Provence en Piémont. Ce poste était défendu par un chemin couvert et par un triple retranchement : on réussit à le tourner, et on fila par la vallée de la Sture. Or, cette vallée même était protégée par les deux forts de Château-Dauphin et de Démont. On enleva le premier à la suite d'un combat très-vif, on incendia l'autre, et on alla mettre le siége devant Coni. Une bataille que le roi de Sardaigne, renforcé de dix mille Autrichiens, hasarda pour recouvrer la place, n'atteignit pas ce but; mais le gouverneur, confiant en l'approche de la mauvaise saison, ne laissa point de tenir, et sa constance fut payée de succès. Au bout de trois semaines, la chute des neiges et le débordement de la Sture obligèrent les assiégeants à rétrograder en Dauphiné et en Savoie.

Au centre de l'Italie, les événements militaires n'avaient pas non plus tourné à l'avantage des Autrichiens. Le prince Lobkowitz, d'abord vainqueur, s'était avancé au delà de Rome, avait pénétré dans l'Abruzze, pris Aquilée et Velletri; mais les troupes napolitaines, françaises et espagnoles, étant rentrées dans cette dernière ville, avaient fait un horrible carnage des six mille hommes qui formaient l'armée du prince, et poursuivi les survivants jusque sur le territoire romain. Ce grave échec et les maladies dues aux chaleurs d'un climat étranger déterminèrent bientôt le général ennemi à regagner le Bolonais, et ainsi se termina la campagne de 1744.

Le 20 janvier 1745, Charles VII mourut. C'était, semblait-il, une excellente occasion de faire la paix. Les alliés la proposèrent; mais Marie-Thérèse, conseillée et soutenue par le cabinet de Londres, voulut tout à la fois et la continuation de la guerre et la couronne impériale pour son époux. Les hostilités recommencèrent donc avec une nouvelle fureur. La France fit de nouveaux efforts pour soutenir le jeune électeur, fils de Charles VII; mais les Bavarois, par la faiblesse de leur défense, paralysèrent les secours envoyés. Le duc Maximilien-Joseph se vit, comme son père, contraint d'évacuer sa capitale, de conclure à Fuessen une alliance avec Marie-Thérèse, de renoncer à celle de la France, et enfin de se mettre, comme les autres princes allemands, alliés de la reine de Hongrie, à la solde de l'Angleterre.

Louis XV résolut de rester sur la défensive en Allemagne et en Italie, et de porter les grands coups en Flandre. Le maréchal de Saxe y commandait encore. Le 1er mai, il alla investir Tournay. Aussitôt l'armée ennemie, qui se composait de troupes anglaises, autrichiennes et hollandaises, s'avança pour secourir la place. Sur l'apparence d'une bataille prochaine, le roi et le dauphin quittèrent Paris le 6, et arrivèrent le 8 au quartier général. Effectivement, on en vint aux mains le 10, près du village de Fontenoi. (Voyez FONTENOI [bataille de]), et les Français remportèrent une éclatante victoire.

Les vaincus se retirèrent sur Bruxelles et ne furent pas poursuivis. Un intérêt plus grand ramena l'armée victorieuse dans les lignes de Tournay, qui douze jours après ouvrit ses portes. Le maréchal de Saxe tourna ensuite ses vues sur Gand, qui renfermait d'immenses magasins. Les alliés, affaiblis par leur récente défaite, essayèrent en vain de protéger cette ville. Un détachement de six mille hommes qu'ils envoyèrent à son secours fut taillé en

pièces, et Gand se rendit à la première sommation. Le reste de la campagne vit tomber successivement Bruges, Oudenarde, Dendermonde, Ostende, Nieuport, Ath, toute la Flandre en un mot, et enfin, au cœur de l'hiver, alors que la campagne semblait terminée, la capitale du Brabant, Bruxelles, où l'armée française trouva des vivres pour quatre mois.

Les armes de la France et de ses alliés n'avaient pas été moins heureuses en Italie. Au printemps, les Français et les Espagnols, secondés par dix mille Génois, étaient descendus dans le Montferrat. Ils enlèvent Serra-Valle, en présence des Piémontais et des Autrichiens, puis Plaisance, Parme, Pavie. Le roi de Sardaigne et le général Schullembourg, réfugiés sous le canon de Tortone, ne s'y croient pas en sûreté; ils courent mettre entre eux et l'ennemi le Tanaro et le Pô. Une habile manœuvre du comte de Maillebois, fils du maréchal, les sépare. Le Tanaro est franchi, et les Piémontais, battus à Cassignano, reculent jusqu'à Casal, qui bientôt tombe au pouvoir des Franco-Espagnols. Les villes d'Alexandrie, de Valence, d'Asti, de Milan même, éprouvent successivement le même sort. Enfin, quand on prit les quartiers d'hiver, toutes les possessions autrichiennes en Italie, à quelques citadelles près, étaient conquises, et le roi de Sardaigne, presque réduit à sa capitale, s'y voyait menacé d'un siége.

Mais, en Allemagne, notre armée, sans cesse amoindrie par les renforts qu'on en tirait pour la Flandre, devint incapable de jouer le rôle qu'on lui avait dévolu et qui était de s'opposer à l'élection du grand-duc. Le grand-duc lui-même couvrit Francfort avec une armée supérieure, et força le prince de Conti, qui commandait la nôtre, à repasser le Rhin. Dès lors rien n'empêcha plus la majorité des suffrages de se réunir sur l'époux de Marie-Thérèse, et il fut proclamé empereur le 15 septembre, malgré les protestations du roi de Prusse, malgré même ses victoires. Le 4 juin, en effet, Frédéric battait le prince Charles à Friedberg en Silésie, et acquittait ainsi, disait-il, la lettre de change que Louis XV avait tirée sur lui à Fontenoi. Formant alors deux armées, il envoyait l'une en Saxe sous les ordres du prince d'Anhalt, et dirigeant lui-même l'autre sur la Bohême, il y infligeait, près de Sohr, une nouvelle défaite au prince Charles. Peu de temps après, son lieutenant attaquait le prince, qui s'était jeté en Saxe, et l'accablait sous une troisième déroute. Cette suite de revers décida Marie-Thérèse à proposer la paix au roi de Prusse. Elle fut signée le 25 décembre. Frédéric reçut pour la seconde fois la Silésie et le comté de Glatz, abandonna à ce prix ses nouvelles conquêtes et reconnut François de Lorraine empereur. Tout le fardeau de la guerre retomba encore sur la France.

La campagne de 1746 ne nous fut pas moins favorable dans les Pays-Bas que ne l'avait été celle de 1745. Elle s'ouvrit par le siége d'Anvers, que les Hollandais n'osèrent pas secourir, et qui se rendit au bout de quelques jours. Mons, St.-Guillain, Charleroi, Namur, tombèrent ensuite. Après la conquête de ces places, enlevées sous les yeux mêmes des alliés, l'armée française n'avait plus qu'à dissiper ou à vaincre les débris de Fontenoi, renforcés par un corps de troupes que le prince Charles venait d'amener d'Allemagne. Au commencement d'octobre, cette nouvelle masse s'avançait sur la Meuse, entre le pays de Liége et le comté de Namur. Le maréchal de Saxe lui laissa passer le fleuve; puis, le 11, il l'attaqua dans les plaines de Raucoux, et remporta une victoire complète. Toutefois, la brièveté des jours à cette époque de l'année déroba au vainqueur une partie des avantages qu'il devait recueillir. Le prince Charles, qu'une défaite ne déconcertait guère, repassa la Meuse à la faveur de la nuit, et put encore protéger Maëstricht.

De grands revers, causés par l'indiscipline des soldats et la mésintelligence des généraux, marquèrent en Italie, où la campagne de 1745 avait été si brillante, les débuts de celle de 1746. Le roi de Sardaigne commença par reprendre Alexandrie aux Français, Asti aux Espagnols. Puis, trente mille Autrichiens, conduits par le prince de Lichtenstein, descendirent en Lombardie, enlevèrent Milan, et ôtèrent, tant à l'infant don Philippe qu'au maréchal de Maillebois, tous leurs points d'appui. Le maréchal

voulait qu'on se hâtât de regagner l'État de Gênes dont la défense eût été facile, mais l'infant ne put se résoudre à perdre de vue son duché de Parme. L'armée combinée y fut atteinte par les Autrichiens, et essuya, le 16 juin, sous les murs de Plaisance, une horrible défaite. Il fallut évacuer le Milanais, il fallut évacuer le territoire génois; il fallut que Gênes ouvrît ses portes aux Autrichiens et que les troupes françaises se retirassent derrière les Alpes. Bientôt, les Impériaux et les Piémontais envahirent la Provence et une partie du Dauphiné, pillèrent les villes, dévastèrent les campagnes, menacèrent Toulon et Marseille. Le maréchal de Belle-Isle accourut, forma une nouvelle armée des débris de l'ancienne, et parvint d'abord à arrêter le progrès de cette funeste invasion. Renforcé ensuite par un corps de cinq mille Espagnols et par d'autres troupes venues de l'intérieur, il regagna peu à peu le terrain conquis par les Impériaux et enfin les obligea à la retraite. Les Génois, pendant ce temps, étaient aussi parvenus à les expulser de leur territoire.

Au mois de juin 1745, les Anglais s'étaient emparés de Louisbourg et de toute l'Ile-Royale ou cap Breton, qui, située à l'embouchure du fleuve Saint-Laurent, dans l'Amérique septentrionale, les rendait à peu près maîtres exclusifs des pêcheries de Terre-Neuve et interrompait en partie les communications de la France avec le Canada. Dans le courant de 1746, ils ne cessèrent d'inquiéter les côtes de Bretagne, et firent enfin une tentative contre le port de Lorient, dépôt de la compagnie française des Indes orientales. Le 3 octobre, ils y débarquèrent au nombre de cinq mille; mais la crainte des avaries que leur flotte pouvait éprouver en cette saison sur une côte découverte les décida à se rembarquer au bout de six jours. Cette même année, la marine anglaise essuyait de graves échecs dans l'Inde. La Bourdonnaie, gouverneur de l'île Bourbon, désespérant d'obtenir du ministère français des forces suffisantes pour protéger la colonie, avait, à ses frais, construit des navires, armé des bâtiments marchands, et s'était ainsi formé une escadre de neuf petits vaisseaux. Avec cette escadre qui portait trois cents Européens et huit cents nègres, tous bien disciplinés, tous bons canonniers, il tomba, à la hauteur de Négapatnam, sur le vice-amiral Burnett, le battit complétement, dispersa sa flotte, et alla mettre le siége devant Madras. Cette place ouvrit bientôt ses portes et ne racheta qu'au prix d'environ onze millions de nos livres la destruction de ses magasins et de sa marine marchande. Peu de temps après, Dupleix, assiégé dans Pondichéry, dont il était gouverneur, par une nombreuse flotte anglaise, lui résistait pendant quarante-deux jours, et l'obligeait enfin à s'éloigner. Malheureusement, une grave mésintelligence, qui éclata entre Dupleix et la Bourdonnaie (Voir les articles biographiques de ces deux personnages), vint bientôt changer ces succès en revers.

Les Génois avaient peu tardé à voir les Autrichiens et les Piémontais reparaître sous leurs murs. Ils tinrent bon, mais ce fut grâce à la France, qui trouva moyen de leur envoyer, au commencement de 1747, un corps de six mille hommes sous les ordres du duc de Boufflers. Presque en même temps, le maréchal de Belle-Isle passait le Var, rentrait dans le comté de Nice, et obligeait le roi de Sardaigne à abandonner Gênes pour courir à la défense de ses propres États. Dès lors le duc de Boufflers força aisément les Autrichiens à lever le siége, mais la mort enleva tout à coup aux Génois leur vaillant défenseur, et les Piémontais revinrent camper en vue des remparts. Le duc de Richelieu, envoyé de France pour lui succéder, passa à travers la flotte anglaise qui croisait sur les côtes de la république, débarqua près de la ville, marcha aux Piémontais, les défit et les rejeta hors des frontières. Ils prirent bientôt une éclatante revanche. Le comte de Belle-Isle, par ordre du maréchal son frère, essaya de rentrer en Piémont par le col de l'Aniette et le chemin d'Exiles (Voyez ce mot). Or, l'armée du roi de Sardaigne l'y attendait derrière de formidables retranchements, et, le 19 juillet, quand parurent nos soldats, ils furent taillés en pièces. Après cet affreux désastre, on s'estima heureux de pouvoir hiverner encore dans le comté de Nice.

Louis XV, victorieux aux Pays-Bas depuis plusieurs campagnes, ne cessait de montrer des dispositions pacifiques. Pouvant accabler les Hollandais, il leur proposa d'ouvrir un congrès dans une de leurs villes pour travailler à la paix générale; mais la politique anglaise s'opposa à toute négociation, et il fallut continuer la guerre. Le maréchal de Saxe ouvrit avec le roi la campagne de 1747. On s'empara du fort de l'Écluse, du Sas de Gand et de tout le pays situé entre l'Escaut et la mer. Ces succès effrayèrent tellement la Hollande, que le stathoudérat, qui était aboli depuis la mort de Guillaume III, fut rétabli à titre héréditaire et donné à Guillaume de Nassau. L'Angleterre, de son côté, ne négligeait rien pour sortir victorieuse de la lutte. C'est ainsi qu'elle concluait un traité avec la Russie, et que cette puissance, moyennant un subside de cent mille livres sterling, s'engageait à envoyer une armée de cinquante mille hommes dans les Pays-Bas. Avant l'arrivée de ces nouveaux renforts, le maréchal de Saxe crut qu'il aurait le temps de prendre Maëstricht. *La paix est dans Maëstricht*, disait-il, *et une victoire nous en ouvrira les portes*. L'armée des alliés, supérieure de dix mille hommes à celle des Français, était campée non loin des murs de la place, en avant du village de Laufeld. Le maréchal l'attaqua le 2 juillet et cueillit un nouveau laurier. Les vaincus, toutefois, se rallièrent sous le canon de Maëstricht, et empêchèrent les vainqueurs de venir y mettre le siége. Ceux-ci s'en dédommagèrent par la prise de Berg-op-Zoom, qui eut lieu le 16 septembre.

Sans cesse battus sur le continent les Anglais, pour se venger, avaient la mer. Ils remportèrent en 1747 deux victoires navales qui achevèrent de détruire les restes de la marine française. Le 14 juin, le marquis de la Jonquière, escortant avec six vaisseaux un convoi de navires marchands qui se rendaient aux Indes orientales, tomba, à la hauteur du cap Finistère, dans une escadre de dix-sept vaisseaux anglais commandés par les amiraux Anson et Warren, et ne put sauver que l'honneur. Quatre mois après, huit autres vaisseaux français, derniers débris de notre puissance maritime, commandés par M. de l'Etanduère et faisant voile pour l'Amérique, rencontrèrent non loin de Belle-Isle une escadre anglaise de quatorze vaisseaux, sous les ordres de l'amiral Hawke. On se battit avec le même courage qu'au cap Finistère et presque avec la même fortune, car deux de nos batiments seulement, le *Tonnant* et l'*Intrépide*, purent rentrer à Brest, et formèrent alors toute la marine de la France.

En mars 1748, dès la réouverture de la campagne, le maréchal de Saxe tourna de nouveau ses efforts contre Maëstricht. Une armée de quatre-vingt mille hommes en défendait les approches, et vingt mille Russes venaient la grossir encore. La promptitude de l'exécution pouvait donc seule assurer le succès de l'entreprise. Le maréchal menaçant à la fois Bréda et Luxembourg, inquiéta les alliés sur son dessein véritable; puis, quand ceux-ci, longtemps indécis, se déterminèrent enfin à abandonner les bords de la Meuse, il se rabattit à l'improviste par les deux rives et parvint à cerner Maëstricht. Son mot de l'année précédente se trouva être d'une merveilleuse exactitude. Le 15 avril, en effet, la place fut investie, et le 30 la paix fut signée à Aix-la-Chapelle.

Louis XV la conclut, suivant l'heureuse expression de son plénipotentiaire, *non en marchand, mais en roi*. Renonçant généreusement à toutes ses conquêtes, il se contenta d'assurer Parme, Plaisance et Guastalla à l'infant don Philippe son gendre, le royaume des Deux-Siciles à don Carlos, et de rétablir le duc de Modène et la république génoise, ses alliés, dans tous leurs droits. L'Angleterre, en retour de Madras, nous restitua Louisbourg et l'Ile-Royale. Le roi de Prusse garda la Silésie. Le roi de Sardaigne obtint de nouveaux domaines dans le Milanais. Enfin toutes les puissances reconnurent la pragmatique par laquelle Charles VI avait légué à Marie-Thérèse les États de ses aïeux.

SUCCESSION D'ESPAGNE (Guerre de la). — Le 1er novembre 1700, Charles II, roi d'Espagne, qui se mourait depuis longues années, rendit le dernier soupir. Il s'était marié deux fois, néanmoins il ne laissait pas d'enfants, et léguait la totalité de ses vastes États, qui, outre l'Espagne, comprenaient la Flandre, le du-

ché de Milan, la Toscane, Naples, la Sicile, le Mexique, le Pérou, enfin de nombreux établissements dans l'Inde, à Philippe, duc d'Anjou, second fils du dauphin de France, fils lui-même de Louis XIV. Quelles combinaisons de circonstances, quelles considérations politiques, quels liens de famille avaient décidé Charles II à rédiger ce testament; quelles raisons, d'autre part, déterminèrent Louis XIV à accepter pour son petit-fils ce magnifique héritage sur lequel il comptait si peu, qu'il avait à deux reprises, de concert avec plusieurs des principales puissances européennes, signé le démembrement de la monarchie espagnole; nous l'avons suffisamment expliqué à l'article ESPAGNE (Relations de la France avec l') pour n'avoir plus besoin que d'y renvoyer le lecteur.

L'Espagne accueillit avec enthousiasme l'avénement de Philippe V. Le reste de l'Europe sembla frappé de surprise et de crainte; le reste de l'Europe, l'Autriche exceptée, reconnut le nouveau roi. Seul, disons-nous, l'empereur d'Autriche, Léopold Ier, qui s'était flatté que l'archiduc Charles, son deuxième fils, recueillerait la riche succession de Charles II, protesta, et résolut d'appuyer ses protestations par la force des armes. Il se mit aussitôt à chercher des alliances; mais en vain, d'abord, frappa-t-il à toutes les portes. Au contraire, le roi de Portugal, le duc de Savoie et le duc de Mantoue, l'électeur de Bavière et celui de Cologne embrassèrent ardemment la cause des Bourbons. Les autres puissances voulurent demeurer neutres.

Au printemps de 1701, l'empereur Léopold, quoique toujours réduit à ses seules ressources, commença la guerre. Il mit le prince Eugène à la tête de trente mille hommes, et le dirigea contre l'Italie. De son côté la cour de Madrid confia le commandement des troupes espagnoles dans le Milanais au prince de Vaudemont, et le maréchal de Catinat eut celui des troupes françaises qui devaient agir auxiliairement. Le duc de Savoie, qui était déjà beau-père du duc de Bourgogne et dont la seconde fille allait épouser le jeune roi d'Espagne fut le généralissime de ces deux armées.

Eugène pénétra en Italie par le Tyrol et par les États de Venise. On aurait pu s'opposer à ses progrès en occupant les gorges du comté de Trente, mais il fallait passer par le territoire vénitien, et Catinat avait ordre de respecter absolument la neutralité de la republique, quoiqu'elle fût déja devenue suspecte. Il lui était même enjoint de ne point commettre le premier acte d'hostilité. Eugène avança donc sans obstacle, et le maréchal français se borna à défendre l'entrée du Mantouan. M. de Saint-Fremont qui gardait le poste de Carpi (Voyez CARPI [combat de]), y fut forcé le 9 juillet. Après ce succès, l'armée allemande se trouva maîtresse de tout le pays entre l'Adige et l'Adda; elle entra dans le Brescian, et Catinat se vit contraint de reculer jusque derrière l'Oglio pour protéger le Milanais. Bientôt les échecs continuels qu'il éprouvait lui donnèrent à penser que la trahison secondait son adversaire, et il fit part à la cour de Versailles de ses soupçons sur le duc de Savoie. Louis XIV accueillit mal des plaintes qui n'étaient que trop fondées, et envoya le maréchal de Villeroi remplacer Catinat.

A peine arrivé au quartier général, le présomptueux Villeroi voulut, contre l'avis de ses lieutenants, contre celui surtout de son sage prédécesseur, qui n'avait pas encore quitté l'armée, attaquer les Impériaux à Chiari (Voyez CHIARI [combat de]), et pour son coup d'essai il se fit battre. Ce fut Catinat qui, quoique blessé grièvement, assura par l'habileté de ses manœuvres la retraite de l'armée. Villeroi alla ensuite établir ses quartiers d'hiver dans le Crémonais; Eugène prit les siens dans le Parmesan.

La France avait eu deux autres armées sur pied, l'une en Flandre, l'autre sur le Rhin; mais l'une et l'autre étaient restées en observation, faute d'ennemis à combattre.

En somme, la campagne de 1701 fut peu importante, mais dans les derniers mois de l'année arriva un événement qui allait activer et agrandir la lutte. Cet événement, en soi indifférent, entraîna Louis XIV à commettre une faute qui eut les suites les plus graves, et recruta soudain à l'empereur Léopold de nombreux et puissants auxiliaires. Jacques II mourut à Saint-Germain,

is XIV reconnut le prince de Galles, fils, comme roi de la Grande-Bree. Louis voulait simplement donau fils la consolation d'un titre le père avait porté jusqu'à sa : et que le traité même de Rysne lui ôtait pas. Mais en vain sta-t-il d'une fidélité inviolable conventions de ce traité qui assut les droits de Guillaume d'O-. Guillaume, indigné, céda enfin istances de Léopold, et fit prendre ient une pareille détermination aux généraux de Hollande, qui avaient leur grief contre Louis XIV. Ce c'était que toutes les places fortes Flandre avaient été remises au ir des Français, et que les garnihollandaises, qui, du consentede l'Espagne, étaient venues nales occuper pour imposer à la e, avaient dû en sortir. Bientôt, l'Autriche, l'Angleterre et la nde signèrent entre elles une lioù entrèrent tour à tour le Daneet presque tous les cercles de nagne, notamment l'électeur de ebourg, Frédéric Ier, à qui Léoconfera le titre de roi. Les alliés proposèrent d'abord que d'enlever pagne les Pays-Bas, le duché de , les royaumes de Naples et de et les ports de Toscane. Il n'était ncore question de détrôner Phi-V. Ce ne fut que par la suite, et l'enivrement du succès, qu'ils ent leurs prétentions jusqu'à voui substituer l'archiduc Charles.

commencement de 1702, au mooù Guillaume se disposait à aller ttre à la tête des armées, il mou-'euf depuis 1695 de la princesse fille aînée de Jacques II, qui ne it pas donné d'enfants, il eut pour seur au trône d'Angleterre la prinAnne, sœur cadette de sa femme, ait épousé le prince royal de Dak. La nouvelle reine entra, suivœu de la nation, dans toutes les e son beau-frère, adopta tous ses et, pour en assurer la réussite, le célèbre duc de Marlborough lissime de toutes les troupes anqui devaient concourir à défenliberté de l'Europe, comme diles puissances alliées. La mort de Guillaume n'affaiblissait donc en rien la coalition.

La coalition possédait d'immenses ressources; néanmoins, à cette époque, Louis XIV, qui disposait des forces de deux vastes monarchies, et à qui le duc de Bavière, non-seulement avait livré les places des Pays-Bas, dont il était gouverneur, mais pouvait donner passage par ses propres États pour pénétrer jusqu'aux possessions héréditaires de Léopold, Louis XIV avait encore une supériorité imposante. Si la balance se rétablit, si même elle pencha bientôt en faveur des coalisés, ce fut par suite de honteuses défections, ce fut surtout grâce aux talents du prince Eugène et du duc de Marlborough. On le sait, le premier était Français, le second avait appris la guerre dans les rangs de l'armée française, et, qui mieux est, à l'école de Turenne.

Eugène ouvrit de bonne heure, en Italie, la campagne de 1702. Il fit mine de vouloir bloquer Mantoue, mais son véritable dessein était de saisir Crémone (Voyez ce mot), où le maréchal de Villeroi avait son quartier général. En effet, pendant la nuit du 1er février, il s'introduit avec quatre mille hommes dans la place, et prend Villeroi dans son lit. Quoique privés de leur chef, les Français font bonne contenance, se battent tout le jour, et, le soir venu, forcent enfin Eugène à se retirer, mais le maréchal est demeuré entre ses mains.

Louis XIV envoya le duc de Vendôme remplacer Villeroi; Vendôme, petit-fils de Henri IV, était un vrai soldat, malgré ses mœurs de femme. Trop ami de la table, de la mollesse et des plaisirs, ses talents militaires le rendaient digne cependant de se mesurer avec Eugène. Il ignorait la prévoyance, il négligeait l'ordre et la discipline, mais il savait tout réparer un jour de bataille à force de courage et d'activité.

Vendôme fut joint par Philippe V qui avait quitté Madrid pour venir se faire reconnaître à Naples, et d'heureux succès signalèrent bientôt leur réunion. Leurs premiers efforts firent lever à Eugène le blocus de Mantoue. Poursuivant leurs avantages, ils se disposaient à lui couper la communication de Guastalla et de la Mirandole en se plaçant

entre ces villes et le Pô, lorsque le prince traversa lui-même le fleuve à leur insu, et alla se cacher derrière la digue du Zéro, non loin de Luzara où les Franco-Espagnols voulaient jeter un pont. Une action des plus vives (Voyez LUZARA [Bataille de]) s'engagea dans la matinée du 15 août et dura jusqu'à la nuit. Chacun des deux partis s'attribua la victoire, mais elle appartenait évidemment à Vendôme, puisqu'il entra le lendemain dans Luzara, qu'il s'empara de Guastalla peu de jours après, et qu'Eugène se trouva réduit à l'impuissance pour le reste de la campagne.

Aux Pays-Bas, le général hollandais Cohorn était entré dans le pays de Bruges, et y avait levé des contributions. En même temps un autre corps de troupes anglo-hollandaises, stationné vers Clèves et commandé par le comte d'Athlone, couvrait sur le Rhin le siége de Kaiserwert que dirigeait le prince de Nassau-Saarbruck, général de l'empereur. Vers la fin de juin, l'armée française, conduite par le duc de Bourgogne qui avait sous lui le maréchal de Boufflers, passa la Meuse et poussa jusqu'à Nimègue, qu'on se flattait de réduire; mais le comte d'Athlone, en se retirant sous les murs de la place, rendit l'entreprise impossible. Sur ces entrefaites, Marlborough arriva avec des renforts. Le duc de Bourgogne, très-inférieur en nombre, car il lui avait fallu envoyer un gros détachement au secours de Catinat qui commandait en Alsace, ne put que se tenir timidement sur la défensive, et perdit beaucoup de terrain. Enfin, las de toujours reculer, il laissa le commandement au maréchal de Boufflers et repartit pour Versailles. Boufflers, après le départ du prince, vit successivement Vanloo, Ruremonde et la citadelle de Liége tomber au pouvoir du général anglais, et n'eut que le temps de se retirer vers Tongres pour couvrir le Brabant qui n'était pas encore menacé.

Kaiserwert et les autres places du Bas-Rhin comprises dans l'électorat de Cologne avaient succombé sous les efforts du prince de Nassau-Saarbruck. D'autre part, Landau, puis Haguenau, s'étaient rendus au prince Louis de Bade, qui, après cette double conquête, avait marché vers la forêt Noire pour empêcher la jonction de l'armée de Catinat et de celle du duc de Bavière. Cet allié de la France opérait alors en Souabe et non sans succès; mais, pour remporter des avantages tout à fait décisifs, il avait besoin de l'appui de l'armée française, et Catinat, retiré sous le canon de Strasbourg, n'osait attaquer les Impériaux. Le marquis de Villars, qui amenait de Flandre le détachement dont nous avons parlé plus haut, osa davantage. Impatient de la prudence de son chef, il livra témérairement la bataille de Friedlingen, et la gagna. Ces faits divers, que couronne la victoire de Villars, sont peut-être les plus importants de la campagne de 1702, et nous allons voir, pendant les campagnes suivantes, de grands coups se porter encore sur le même théâtre; si cependant nous continuons à ne les raconter que d'une façon très-sommaire, c'est que, précisément à cause de leur importance, nous avons cru devoir leur consacrer un article spécial, article intitulé GUERRE D'ALLEMAGNE DE 1701 à 1714, qui a pris place au neuvième volume de ce dictionnaire.

La France et l'Espagne avaient, dans le cours de la même année 1702, essuyé sur mer un grave désastre. Une flotte anglaise de soixante-dix vaisseaux, commandée par l'amiral Rooke et le duc d'Ormond, s'était présentée devant Cadix, mais n'avait pu forcer ce port. Peu de jours après, elle attaqua une escadre française, aux ordres du comte de Château-Renaud qui venait de convoyer dans le port de Vigo, en Galice, les galions de la Havane. L'amiral français fut complétement battu, et tous les galions furent ou pris, ou coulés bas, ou brûlés; mais on avait eu le temps de débarquer la plus grande partie de leur riche cargaison.

La campagne de 1703 s'ouvrit sous de fâcheux auspices pour Louis XIV et ses alliés, dont le duc de Savoie et le roi de Portugal abandonnèrent la cause. Toutefois, le succès et les échecs se balancèrent encore, et c'est seulement l'année suivante que commenceront les revers de la France.

En Allemagne Villars, à qui sa victoire de Friedlingen avait valu le bâton de maréchal, s'empara d'abord d'Offembourg, de Rastadt, des redoutes que les

Impériaux avaient élevées sur la Kintzig, et du fort de Kehl; puis traversant la *forêt Noire*, et rejoignant l'électeur de Bavière qui, de son côté, avait réduit Neubourg, Passau, Ratisbonne, Kufstein et Inspruck, il livra et gagna la bataille d'Hochstett. Sur le Rhin même, nos armes ne furent pas moins heureuses. Le duc de Bourgogne y avait été envoyé, et il avait sous lui les maréchaux de Tallard et de Vauban. On prit Vieux-Brisach, puis on alla assiéger Landau. Le siége durait depuis un mois quand le prince de Hesse entreprit de secourir la place. Les Français, sortant de leurs lignes, lui livrèrent bataille dans les plaines de Spire, et après une action des plus vives remportèrent la victoire. Landau ouvrit le lendemain ses portes aux vainqueurs.

En Flandre, commandait le maréchal de Villeroi, à qui l'empereur Léopold avait rendu la liberté, par calcul, disent les historiens, pour que l'incapacité de ce favori valût de nouvelles défaites aux armées que Louis XIV s'obstinerait à mettre sous ses ordres. Si l'empereur ou ses ministres firent en effet ce raisonnement, il ne se trouva que trop exact. Villeroi, inférieur en nombre, et qui avait à lutter contre Marlborough lui-même, ne put que modérer les progrès de son adversaire. Les diversions qu'il fit mine de tenter sur plusieurs villes ne purent prévenir la prise de Bonn, dernière place que l'électeur de Cologne possédait, ni celle d'Huy et de Luxembourg. Cohorn et le baron d'Obdam, du côté d'Anvers, forcèrent les lignes de ...aës; mais le maréchal de Boufflers et ... marquis de Bedmar y coururent, battirent les Anglo-Hollandais à la sanglante ...tion d'Eckeren (Voyez ECKEREN [bataille de]) et les obligèrent à se retirer ...us le canon de l'Écluse.

En Italie, le duc de Vendôme avait d'abord marché sur le Tyrol pour tâcher ... prêter appui à l'électeur de Bavière; ...is, après s'être rendu maître de plusieurs passages, il fut tout à coup arrêté dans sa marche par un fort détachement que le comte de Stahrenberg, successeur du prince Eugène, envoya contre lui. Cet obstacle, joint à la défection ouverte du duc de Savoie, détermina Vendôme à revenir sur ses pas. Laissant alors sur la Secchia une partie de ses troupes, dont le comte de Besons reçut le commandement, il entra lui-même en Piémont pour punir Victor-Amédée de sa trahison. Le comte de Stahrenberg se mit en devoir d'arrêter les progrès des armes françaises dans les États du nouvel allié de Léopold; mais un corps de deux mille chevaux, sous les ordres du général Visconti, qu'il envoyait au secours du duc, fut défait par Vendôme à San-Sebastiano, et il n'échappa que cinq cents hommes. Tout ce que Stahrenberg put faire après cette déroute, fut d'aller rejoindre Victor-Amédée en Savoie, où le maréchal de Tallard pressait vivement ce prince.

Sur mer, les escadres françaises battirent les Anglais et les Hollandais en plusieurs rencontres. Le 18 mai, M. de Gabaret repoussa les Anglais de la Guadeloupe. Le 22 du même mois, M. de Coëtlogon battit une escadre anglo-hollandaise qui escortait un fort convoi de navires marchands. Sur cinq vaisseaux qui composaient cette escadre, quatre furent pris, et le cinquième fut coulé bas, mais les navires marchands échappèrent pendant l'action. Le 6 juin, l'amiral Rook tenta inutilement une descente à Belle-Isle. Le 10 août, M. de Saint-Pol s'empara, au nord de l'Écosse, d'un certain nombre de navires marchands hollandais, après avoir donné la chasse aux bâtiments de guerre qui les escortaient. Enfin, Duquesne fit bombarder, dans le golfe de Venise, la ville d'Aquilée où les ennemis avaient de grands dépôts.

En Flandre, pendant la campagne de 1704, les armées, affaiblies de part et d'autre, s'en tinrent presque à la défensive.

En Italie, le duc de Vendôme, continuant ses avantages, s'empara du duché de Modène et de la principauté de la Mirandole, dont les souverains étaient entrés dans l'alliance de l'empereur. Le grand-prieur, son frère, prit Rovero et Sensano en Piémont. Lui-même, il força Verceil et Yvrée, tandis que La Feuillade, en Savoie, enlevait Suse et Pignerol. Mais ces divers succès furent loin de compenser les pertes immenses qu'on éprouva en Allemagne.

Le maréchal de Villars n'y comman-

dait plus. Il s'était brouillé avec le duc de Bavière, et avait eu pour successeurs les maréchaux de Marsin et de Tallard. Le duc de Marlborough vint se joindre au prince Eugène pour rendre les opérations plus décisives, et le résultat de leurs manœuvres fut en effet d'inspirer aux Franco-Bavarois la confiance d'accepter une bataille générale. Elle se livra dans ces mêmes champs d'Hochstett où Villars avait été vainqueur l'année précédente, et les mauvaises dispositions que prirent les deux maréchaux français donnèrent aux alliés une victoire complète. Jamais peut-être armée n'essuya déroute plus cruelle. Il fallut abandonner quatre-vingts lieues de pays. L'électeur de Bavière perdit tous ses États, et les Français regagnèrent l'Alsace. Les alliés, suivant les fuyards sur le Rhin, terminèrent la campagne par la prise de Landau.

Ce n'est pas tout, l'Espagne, jusque-là tranquille, avait vu en 1704 la guerre envahir aussi son territoire. Au commencement de l'année, l'archiduc Charles avait débarqué à Lisbonne avec huit mille Anglo-Hollandais, qui, conduits par le duc de Schomberg, s'étaient avancés vers la frontière espagnole. De son côté, Louis XIV avait fait passer des troupes à Philippe V et il en avait confié le commandement au duc de Berwick, fils naturel de Jacques II. Berwick, qui fut un des meilleurs tacticiens du siècle, refoula l'ennemi vers le Portugal, et pénétrant lui-même dans la province d'Alentejo, se rendit maître de Portalègre. Mais, pendant ce temps, l'amiral Rook se présentait devant Gibraltar, poste qui, malgré toute son importance, n'avait alors qu'une centaine de défenseurs. Cette faible garnison résista trois jours aux bordées de la flotte, qui tira quinze mille coups, et aux efforts de trois mille Anglo-Allemands, qui furent mis à terre sous les ordres du prince de Hesse-Darmstadt; mais enfin elle se rendit, et l'Angleterre entra en possession de ce roc, qu'elle a su rendre imprenable et qu'elle a toujours conservé depuis. Vainement Philippe affaiblit-il son armée de huit mille hommes pour investir aussitôt la place et tâcher de la reprendre; vainement une flotte française de cinquante vaisseaux, commandée par le comte de Toulouse, qui avait sous ses ordres le maréchal d'Estrée, s'approcha-t-elle pour seconder les opérations de terre. D'une part, les Portugais profitèrent de cette diversion pour recouvrer les pertes qu'ils avaient faites; de l'autre, l'amiral Rook, avec soixante-cinq vaisseaux et plusieurs galiotes à bombes, vint traverser les efforts de l'escadre française. Une bataille fut livrée à onze lieues sud de Malaga, et non-seulement les Anglais, malgré l'avantage du nombre et du vent, ne remportèrent pas la victoire, mais ils furent contraints à la retraite après avoir épuisé presque toutes leurs munitions. Si les Français, instruits de cette circonstance, eussent renouvelé l'action le lendemain, l'issue n'en aurait pas été douteuse. Malheureusement ils ne le firent pas, et à cette première faute ils ajoutèrent celle de ne renvoyer à Gibraltar qu'une partie de l'escadre, qui ne put y être d'aucune utilité.

Il n'était pas douteux que les alliés, après tous les avantages qu'ils avaient obtenus dans la campagne de 1704, tenteraient en 1705 d'envahir la France. Seulement, quel point de nos frontières se proposaient-ils d'attaquer?... La concentration de cent mille hommes à Trèves, qui s'opéra pendant l'hiver, montra que leur dessein était de percer par la Lorraine; mais ils devaient se heurter dans cette direction-là au plus habile de nos capitaines. La funeste issue de la seconde bataille d'Hochstett avait fait ressouvenir de Villars, si heureux dans ces mêmes plaines. Villars n'avait été chargé en 1704 que de conduire une guerre obscure et sans gloire, que d'aller en Languedoc apaiser la révolte des Cévennes; on sentit la nécessité de l'employer en 1705 d'une manière plus digne de lui, et il reçut le commandement d'une armée de soixante mille hommes destinée à opérer entre le Rhin et la Moselle. Villars vint camper à Sirk, couvrant ainsi les trois places de Luxembourg, de Thionville et de Sarrelouis. La position était forte par elle-même : il travailla à la fortifier encore, et tous les travaux du camp étaient achevés quand, le 13 juin, Marlborough et le prince de Bade franchirent la Sare. « Ils s'étaient flattés, dit Villars « dans ses *Mémoires*, de m'avaler comme « un grain de sel. » En effet, Marlborough

allait publiant partout qu'il ferait reculer le maréchal ou qu'il le battrait. Mais, à la première vue des retranchements français, il reconnut qu'il avait trop présumé; il s'éloigna silencieusement dans la nuit du 15 au 16, et alla chercher en Flandre un côté plus faible à percer. Villars, débarrassé de ce redoutable adversaire, envoya une partie de son armée soutenir celle qui opérait dans les Pays-Bas, et lui-même, avec le reste de ses troupes, il s'avança vers l'Alsace. Il y força les lignes de Weissembourg le 2 juillet, occupa ensuite celles d'Haguenau; mais, trop affaibli pour les défendre, il fut à son tour battu par le prince de Bade, qui entra le 5 octobre dans la place.

Aux Pays-Bas, l'électeur de Bavière et le maréchal de Villeroi dirigeaient les opérations. L'électeur s'était d'abord emparé de la ville d'Huy; mais, lorsque Marlborough, n'osant s'attaquer à Villars, se fut porté de ce côté, les alliés non-seulement reprirent la ville, mais encore forcèrent l'électeur à s'éloigner de Liége, dont il assiégeait la citadelle. Il alla camper à Vignancourt, où Villeroi le rejoignit. Leurs lignes étaient trop étendues : ils en furent chassés, et se retirèrent sous Louvain. Cette nouvelle position était plus concentrée et plus forte : Marlborough ne pensa point à la leur disputer, et se contenta de prendre Tirlemont et Lewes.

En Piémont, le duc de Savoie luttait péniblement contre le duc de Vendôme, qui venait de lui enlever Verua, et contre le duc de La Feuillade, qui s'était rendu maître de Nice, de Villefranche et de Chivas. Le prince Eugène, qui était revenu prendre le commandement de l'armée impériale en Italie, n'avait fait jusqu'alors qu'une guerre de chicane, vu la disproportion de ses forces avec celles des Français et des Espagnols réunis; mais sentant la nécessité de secourir le duc de Savoie, il résolut de tenter le passage de l'Adda malgré le duc de Vendôme, qui était campé sur l'autre rive. A cet effet, il attaqua l'aile gauche des Franco-Espagnols au pont de Cassano (Voyez CASSANO [bataille de]), mais il se fit battre complétement et fut réduit à l'inaction. La prise de Soncino et de Montmélian, qui reçurent garnison française, termina la campagne sur ce théâtre de la guerre.

En Espagne, la petite escadre française qui aidait au siége de Gibraltar avait été surprise par une flotte ennemie deux fois plus nombreuse, et réduite, après un combat inégal, à s'échouer ou à se brûler elle-même. Le siége avait été dès lors converti en un blocus tout aussi inutile. Le maréchal de Tessé, qui en avait la direction, reconnut bientôt qu'il y perdait sa peine, et obtint l'autorisation de mener ses troupes contre les Portugais, qui s'étaient rendus maîtres de Salvatierra et de quelques autres places du royaume de Léon. Il leur fit lever le siége de Badajoz. Pendant ce temps, les amiraux Leak et Showell, avec la flotte la plus formidable que l'Angleterre et la Hollande eussent encore réunie, conduisaient l'archiduc Charles des rives du Tage aux côtes de la Catalogne. Une armée fut mise à terre, et, conduite par le comte de Peterborough, elle enleva Gironne d'abord, Barcelone ensuite. L'archiduc y fut proclamé roi des Espagnes, et toute la province, ainsi que les royaumes de Valence et d'Aragon, suivirent peu après cet exemple.

L'empereur Léopold était mort le 6 mai : cet événement ne changea rien aux plans de la coalition. Joseph I[er], fils de Léopold, hérita de ses ministres, comme de ses États et de l'Empire.

Jusqu'à présent, les succès et les revers se sont à peu près balancés pour la France; et la fortune a paru hésiter à abandonner Louis XIV; mais dans la campagne de 1706 la puissance du grand roi et la gloire nationale vont recevoir les plus rudes atteintes.

Marlborough, nous l'avons dit, était venu dès 1705 prendre le commandement général des alliés dans les Pays-Bas. L'intérêt commun de la France et de l'Espagne eût exigé que le vainqueur de la première bataille d'Hochstett fût opposé à celui qui dans la seconde avait triomphé de l'impéritie des deux successeurs de Villars; mais Villars et le duc de Bavière étaient complétement antipathiques l'un à l'autre. Au contraire, le duc et Villeroi marchaient de pair pour la présomption et l'incapacité. Ils continuèrent donc à commander en

Flandre. La prudence leur conseillait d'y rester sur la défensive; mais par ordre de la cour ou de leur propre mouvement, ils quittèrent une position sûre qu'ils occupaient le long de la Dyle et se portèrent en avant, avec le projet mal conçu de chercher l'occasion d'une bataille. Ils la trouvèrent plus tôt qu'ils ne s'y étaient attendus. Leur armée, forte de soixante-dix mille hommes, dont vingt-cinq à trente mille de cavalerie, était campée vers les sources de la petite Ghette, le centre à Ramillies (Voyez Ramillies [bataille de]), quand, le 23 mai, celle des alliés, supérieure de quinze mille hommes, se présenta pour engager une action décisive. Villeroi et l'électeur se formèrent sur-le-champ, mais avec une telle inhabileté que Marlborough n'aurait pu souhaiter mieux. Aussi essuyèrent-ils la plus affreuse défaite. La France perdit en cette journée plus de vingt mille combattants, cinquante pièces de canon, un grand nombre de caissons, tout le bagage, cent vingt drapeaux, et jusqu'à l'espoir de ressaisir l'avantage. En effet, à la suite de cette victoire qui ne coûtait que trois ou quatre mille hommes aux alliés, l'armée franco-espagnole leur laissa enlever sans opposition toute la Flandre espagnole. Partout les vaincus se retirèrent à l'aspect des vainqueurs, et la désertion fut immense. On rappela le maréchal Villeroi : c'était une mesure indispensable. Mais la fatalité voulut qu'on lui donnât pour successeur le duc de Vendôme, qui commandait alors en Italie. Vendôme continuait sur ce théâtre de la guerre ses succès de l'année précédente; son départ fut suivi des plus grands revers.

A l'ouverture de la campagne, attaquant à Calcinato, dans le Brescian, l'armée impériale, qui était venue s'y rallier après l'échec de Cassano, et qui était alors commandée, en l'absence du prince Eugène, par le général danois Rewentlau, Vendôme l'avait de nouveau battue (Voyez Calcinato [bataille de]). La perte des alliés fut si grande, qu'Eugène, arrivé le lendemain de la bataille, n'osa risquer une nouvelle action pour arrêter la poursuite des vainqueurs, et que les Impériaux continuèrent leur retraite jusque dans le comté de Trente. Vendôme aurait dû, profitant du désordre de l'armée ennemie, porter la sienne sur la ligne de l'Adige, s'avancer même jusqu'à Roveredo et observer attentivement les débouchés du Trentin. Il eût empêché les Impériaux de rentrer en Italie et assuré la prise de Turin, que le duc de La Feuillade assiégeait. Malheureusement, Vendôme ne déploya point l'activité nécessaire, et il laissa Eugène, qui, au moyen de renforts, eut bientôt une armée supérieure à celle des Franco-Espagnols, franchir tour à tour l'Adige, le canal Blanc et le Pô. Ce fut à ce moment critique qu'on le manda en Flandre. Vers le même temps, La Feuillade laissait le duc de Savoie s'échapper de Turin avec quelques troupes de cavalerie et aller au-devant de l'armée impériale. Le duc d'Orléans et le maréchal de Marsin qui avaient remplacé Vendôme ne surent pas empêcher Eugène de se réunir au duc de Savoie, et alors ils rejoignirent eux-mêmes La Feuillade sous Turin. Non moins présomptueux que Villeroi, La Feuillade avait rejeté l'offre généreuse et patriotique de Vauban, qui proposait de servir comme volontaire au siége de cette capitale. Aussi, le siége, mal dirigé, traîna en longueur, et Eugène, après une marche pénible, où il ne trouva cependant pas les obstacles auxquels il aurait dû s'attendre, vint attaquer les lignes franco-espagnoles. Leur trop d'étendue ne permit nulle part une résistance assez vigoureuse; elles furent forcées sur plusieurs points le maréchal de Marsin fut tué, et le duc d'Orléans grièvement blessé. Il fallut aviser à la retraite; et, tandis qu'on pouvait la diriger sur Casal, ce qui eût couvert le Milanais, le malheur voulut qu'on la fît vers Pignerol, ce qui livra le Modenais, le Mantouan, le Milanais et le Piémont. Une brillante victoire que le comte de Médari-Grancey, à la tête d'un corps séparé de troupes franco-espagnoles, remporta deux jours après, à Castiglione, sur le prince de Hesse, qu'Eugène y avait laissé avec une partie des forces impériales, fut tout à fait inutile. On s'estima même heureux de capituler en masse, au mois de mars 1707, pour toutes les places isolées qu'on possédait encore en Lombardie, et de ne pas payer plus cher la rançon

des troupes françaises ou espagnoles qui les occupaient.

La campagne de 1706 ne fut pas beaucoup plus heureuse en Espagne qu'en Italie et dans le Pays-Bas. L'amiral Leak, malgré la flotte du comte de Toulouse, ravitailla Barcelone où Philippe V et le maréchal de Tessé assiégeaient l'archiduc Charles, et leur en fit honteusement lever le siége, lorsque la tranchée était déjà ouverte depuis trente-sept jours. Peu après, Carthagène, Ciudad-Rodrigo, Salamanque, tombèrent au pouvoir des Anglo-Portugais. Enfin, lord Galloway, généralissime des alliés dans la Péninsule, entra dans Madrid, et l'archiduc y fut proclamé roi des Espagnes. L'approche de Philippe V et du maréchal de Berwick, qui était venu d'Italie prendre le commandement des troupes françaises, obligea bientôt les alliés à sortir de la capitale, et, faute de subsistances, à se retirer vers l'Aragon; Berwick les suivit et les tint en respect de ce côté; mais ils s'emparèrent des îles de Majorque et Minorque, sur les côtes de Murcie, et de l'île d'Iviça sur celles du royaume de Valence.

Villars, sur le Rhin, avait seul soutenu l'honneur des armes françaises. Il avait dégagé le fort Louis, investi dès l'année précédente par le prince de Bade; il avait réduit Lauterbourg, Druvenheim, Haguenau, mis tout le Palatinat à contribution, et fait occuper l'île du Marquisat; mais qu'était-ce pour compenser tant de revers!

Louis XIV consentit à faire aux alliés les propositions de paix; il leur offrit plus qu'ils n'avaient espéré obtenir en se liguant contre lui, plus qu'ils n'obtinrent par la suite; mais, enivrés de leurs triomphes, ils ne voulurent rien entendre, et la guerre continua.

Villars inaugura glorieusement la campagne de 1706. Il força les redoutables lignes de Stolhoffen, et porta ses quartiers à Rastadt. Ce coup hardi lui permettait d'entretenir ses troupes aux dépens du duché de Wurtemberg et de la principauté de Bade, et lui ouvrait le chemin des États héréditaires. Bientôt il poussa jusqu'en Souabe et en Franconie, et ses progrès ne furent arrêtés que parce qu'on lui redemanda une partie de ses troupes pour les porter dans le midi de la France, alors envahi par le duc de Savoie et le prince Eugène.

Ils avaient franchi le Var, pénétré au cœur de la Provence, enlevé diverses places, et enfin mis le siége devant Toulon. Maîtres des hauteurs, ils y avaient établi des batteries avec lesquelles ils canonnaient le fort Saint-Louis, pendant qu'une flotte anglaise, qui bloquait le port, jetait des bombes dans la ville; mais la résolution des assiégés rendit sur tous les points les efforts de l'ennemi inutiles, et donna le temps au maréchal de Tessé d'arriver avec le détachement de l'armée de Villars. Tessé attaqua les alliés avec vigueur, les chassa du poste de Sainte-Catherine, et les força non-seulement à lever le siége, mais encore à évacuer le territoire français. Cette expédition infructueuse leur coûtait une quinzaine de mille hommes.

Plus heureux en Italie, ils enlevèrent Naples à Philippe V.

Cette perte fut compensée par d'importants succès en Espagne. Le comte de Villars, frère du maréchal, avait, dès le 5 janvier, repris l'île de Minorque. Berwick, qui avait reçu des renforts à la fin de 1706, s'était maintenu tout l'hiver contre les Anglo-Portugais, et même leur avait arraché Carthagène. Au printemps, lord Galloway, qui commandait toujours les forces alliées, vint assiéger Villena, sur la frontière des royaumes de Valence et de Murcie. Berwick vola au secours de la place, et, le 25 avril, les deux armées se rencontrèrent dans la plaine d'Almanza (Voyez ALMANZA [bataille de]). Les Franco-Espagnols remportèrent une victoire complète sur leurs adversaires, qui ne purent se rallier que sous les murs de Tortose. Le duc d'Orléans, que Louis XIV envoyait cette année-là commander dans la Péninsule, n'arriva, quelque diligence qu'il eût faite, que le lendemain de la victoire. Il soumit Requena le 3 mai, Valence le 8; et les autres villes de la province eurent successivement le même sort que la capitale. Il marcha ensuite sur l'Aragon, et la prise de Saragosse amena pareillement la reddition de toutes les places aragonaises. Passant alors en Catalogne, il eut la gloire d'y soumettre Lerida, place réputée imprenable, et devant laquelle le grand Condé lui-même

avait échoué en 1647. Pendant ces opérations, le maréchal de Noailles s'emparait de toute la Cerdagne espagnole.

Sur mer, le comte de Toulouse, secondé par les amiraux Duguay-Trouin et de Forbin, battit une escadre anglaise qui escortait un convoi considérable destiné à réparer l'échec d'Almanza, et empêcha le débarquement des troupes et des munitions.

En 1708, comme si ce n'était point assez pour la France de soutenir déjà la guerre sur quatre théâtres différents, Louis XIV voulut la porter encore au sein de la Grande-Bretagne. Nourrissant toujours, au milieu de ses propres revers, le projet de rétablir les Stuarts sur le trône de leurs aïeux, il parvint, malgré la pénurie du trésor public, malgré l'épuisement des cadres, à rassembler dans les ports de l'Océan huit vaisseaux de ligne et vingt-quatre frégates; il y fit monter Jacques III et une armée de sept mille hommes, et les lanca contre les côtes d'Écosse. L'amiral de Forbin commandait la flotte, et le maréchal de Matignon devait commander les troupes. On arriva le 23 mars à la hauteur d'Édimbourg, où l'on croyait que le prétendant avait un parti nombreux; mais, personne n'ayant répondu aux signaux, Forbin se hâta de regagner Dunkerque. Par cette prompte détermination, il échappa à la poursuite d'une flotte anglaise de quarante voiles, que commandait l'amiral Byng; mais toutes les dépenses de l'armement furent perdues. Jacques III, après cette infructueuse tentative, la dernière que Louis XIV fit en sa faveur, resta en Flandre, où il acheva la campagne.

La Flandre devait être le théâtre des principaux événements militaires de l'année 1708. C'était là que Louis XIV semblait avoir concentré tous ses efforts : il y avait réuni une armée de cent mille hommes; il s'y était ménagé des intelligences dans plusieurs villes, et se flattait d'obtenir ainsi d'importants succès. Malheureusement il voulut en faire honneur au duc de Bourgogne, son petit-fils, et, pour lui donner le commandement en chef des troupes, il l'ôta au duc de Vendôme, qui ne commanda plus qu'en second. Cette fantaisie royale non-seulement causa d'affreux désastres en Flandre même, par suite de la mésintelligence qui éclata bientôt entre le duc de Bourgogne et le duc Vendôme, mais nécessita à la tête des autres armées des changements qui nuisirent partout à la réussite des opérations. L'électeur de Bavière, oncle du duc de Bourgogne, ne pouvait obéir au prince son neveu : on l'envoya sur le Rhin, où il eut affaire au prince Eugène, et où mieux aurait valu laisser Villars. Pour Villars, il fut chargé de la garde des frontières du Dauphiné et de la Provence, que le duc de Savoie menaçait encore.

L'armée de Villars était si faible, et la ligne qu'il avait à défendre, si étendue, que non-seulement il ne réussit pas à percer en Savoie, comme il l'espérait, mais qu'il ne put même empêcher le duc de s'emparer des forts d'Exiles, de Lapérouse et de Fenestrelles.

Sur le Rhin, le prince Eugène évita la rencontre de l'électeur, qui avait Berwick pour second, et, au lieu de pénétrer en Lorraine, comme on s'y attendait, il marcha rapidement vers la Flandre, où Marlborough, inférieur au duc de Bourgogne, avait vu tomber Gand, Bruges et Plassendael. Cependant la division était dans le conseil des Français, et leur armée, après avoir réduit ces trois places, perdit un temps précieux à se promener sur la Dendre. Elle se rapprocha enfin de l'Escaut et vint assiéger Oudenarde; mais sur ces entrefaites Eugène effectuait sa jonction avec Marlborough. Le siége était à peine commencé qu'ils parurent devant l'armée française. Le 11 juillet, s'engagea une action générale, et la victoire se déclara pour les alliés. Vendôme voulait coucher sur le terrain où l'on avait combattu et combattre de nouveau le lendemain; le duc de Bourgogne, sur l'avis de la plupart des officiers généraux, ordonna la retraite, qui ne se fit que dans un horrible désordre. Il y eut dès lors entre eux une désunion ouverte, qui accumula les fautes et multiplia les revers. Vainement Louis XIV envoya-t-il Berwick auprès de son petit-fils, pour que l'activité de ce maréchal corrigeât la nonchalance souvent excessive de Vendôme : les choses n'en allèrent pas mieux. Les généraux ennemis purent tout oser. Ils s'avancèrent jusque sous les murs de Lille, et ouvrirent la tranchée

dans la nuit du 22 au 23 août. Le siége dura quatre mois. A plusieurs reprises Vendôme voulut les attaquer dans leurs lignes, mais il n'en fut pas le maître. Enfin, la place, que le maréchal de Boufflers défendait, capitula le 23 octobre. Deux jours après la capitulation, Vendôme s'empara de Lessingue. Ce poste coupait la communication d'Ostende au camp des alliés, mais il eût fallu s'en emparer deux mois plus tôt. L'électeur, de son côté, tenta une diversion sur Bruxelles. En septembre, c'eût été bien : les alliés, alors occupés du siége de Lille, n'auraient pu secourir Bruxelles. En octobre, Eugène et Marlborough purent aisément s'opposer à l'entreprise; et bientôt Gand, Bruges, ainsi que plusieurs autres villes qu'on avait prises aux alliés, retombèrent en leur pouvoir. A la fin de la campagne, Vendôme, dégoûté, alla se confiner à Anet, et demeura inactif pendant près de deux années.

En Espagne, la fortune était moins favorable aux alliés. Le duc d'Orléans ajouta Tortose à ses premières conquêtes, et poursuivit ses succès dans l'est; mais les Anglais, grâce à leur marine toujours croissante, s'emparèrent de l'île de Sardaigne, et reprirent celle de Minorque.

Au mois de mars 1709, Louis XIV, comme l'épuisement des ressources de la France lui en imposait le devoir, fit une nouvelle tentative pour obtenir la paix. Continuer la lutte plus longtemps ne semblait pas possible. Les vides effrayants que les combats laissaient dans les cadres de l'armée, la désertion les augmentait encore, et il fallait, pour les remplir, que les recruteurs fissent la chasse aux hommes. Les sources de la richesse publique étaient taries, et il fallait, pour amener quelque argent dans les caisses de l'État, donner à l'impôt des formes nouvelles; taxer, par exemple, les actes de l'état civil, ou emprunter à quatre cents pour cent. Ce n'est pas tout : aux calamités de la guerre vinrent se joindre les fléaux de la nature. Un hiver des plus rigoureux, qui commença le 5 janvier, détruisit tout espoir de récolte, et la crainte de la famine fit naître d'avance une cruelle disette. Bientôt, la misère fut à son comble. Les laquais du roi mendièrent à la porte de Versailles, et madame de Maintenon mangea du pain bis.

Les Hollandais, ces heureux marchands, dont la guerre favorisait le commerce aux dépens de celui des autres nations, semblaient devenus les arbitres de l'Europe. Ce fut auprès d'eux, ce fut à la Haye que Louis XIV envoya solliciter la paix. Elle était si impérieusement nécessaire, que, pour l'obtenir, il renonçait à presque tout le bénéfice du testament de Charles II. Il offrait, à condition que le royaume de Naples et de Sicile restât au duc d'Anjou, d'abandonner à l'archiduc Charles tout le reste de la monarchie espagnole, c'est-à-dire l'Espagne, le Milanais, les ports de Toscane, la Sardaigne, les Pays-Bas, l'Amérique, îles et continent. Voilà ce que Louis XIV offrait pour l'Autriche. En même temps il proposait d'immenses avantages à la Hollande, à l'Angleterre, au Portugal, et à tous les autres alliés de l'empereur. Le croira-t-on cependant? ni l'empereur ni ses alliés ne se déclarèrent satisfaits. A l'instigation du grand pensionnaire de Hollande, Heinsius, qui voulait se venger des dédains que Louvois lui avait jadis témoignés; à celle d'Eugène et de Marlborough, qui, pour soutenir leur crédit, avaient besoin de l'éclat de la victoire, l'empereur et les alliés demandèrent bien davantage. Ils demandèrent non-seulement que l'archiduc Charles fût mis en possession de la monarchie espagnole tout entière, mais que Louis XIV, après avoir cédé à l'Autriche l'Alsace et une partie de la Flandre, s'unît à eux pour enlever l'Espagne à Philippe V, son petit-fils. Louis XIV, malgré sa détresse, pensa qu'obtempérer à de pareilles demandes serait se déhonorer. Il les rejeta donc. « Puisqu'il faut que la « guerre continue, s'écria-t-il dans le con« seil, j'aime mieux la faire à mes ennemis « qu'à mes enfants. » Puis, prenant la nation pour juge, il rendit publiques les offres que ses ambassadeurs avaient portées à la Haye et les exigences par lesquelles on y avait répondu. Cette communication produisit un immense effet. La nation, quoique accablée d'un fardeau presque intolérable, partagea l'indignation du roi; elle fut émue de l'abaissement où

il était réduit et tenta un suprême effort pour relever sa fortune.

C'était dans le nord du royaume, c'était du côté de la Flandre, que les alliés se montraient le plus menaçants. Là, Eugène et Marlborough allaient encore agir de concert. Louis XIV leur opposa Villars. Il ne pouvait choisir mieux, mais l'armée qu'il mit sous ses ordres était trop inférieure en nombre pour que le maréchal pût réparer promptement les désastres des campagnes précédentes. Tout ce que Villars put faire d'abord fut de tracer dans la plaine de Lens, et en face des alliés, réunis sous Lille, des lignes qui s'étendaient de Courière à Béthune. De cette façon, il couvrait la frontière, mais (ainsi le voulait la dureté des circonstances) les places des Pays-Bas espagnols se trouvaient livrées à leurs propres forces. Toutefois les principales de ces places étaient bien munies; et Villars, voyant que les alliés, au lieu de mettre le siége devant Douai et Arras, dont la prise leur eût facilité l'accès de l'intérieur du royaume, allaient investir Tournay, espéra quelque temps que les défenses de cette place occuperaient l'ennemi pendant toute la campagne. Vain espoir! Tournay capitula le 5 septembre, et les alliés, passant ensuite l'Escaut, se dirigèrent sur Mons. Le maréchal quitta alors ses lignes pour courir à leur rencontre, et les deux armées se rencontrèrent, le 9, dans la plaine de Malplaquet. Villars, au lieu d'attaquer immédiatement ses adversaires, qui avaient encore une partie de leurs forces sous Tournay, commit la faute de perdre deux jours à se couvrir de retranchements; Eugène et Marlborough en profitèrent pour se renforcer, et ce furent eux qui, dans la matinée du 11, prirent l'offensive. Cette bataille (Voyez MALPLAQUET [bataille de]) fut la plus sanglante et la plus longue de toutes celles de la guerre de la succession. Les alliés remportèrent la victoire, mais la défaite des Français ne fut pas sans honneur; ils manquaient de pain depuis trois jours, et on venait enfin de leur en distribuer : ils le jetèrent pour courir plus vite au combat. Ils perdirent huit mille hommes, mais les alliés de leur propre aveu en laissèrent vingt mille sur la place. « Si Dieu nous fait la grâce d'essuyer encore une pareille défaite, écrivait Villars au roi, Votre Majesté peut compter « que ses ennemis seront anéantis. » Au reste, les ennemis ne surent que le lendemain qu'ils avaient gagné la victoire; ils ne le surent que parce qu'ils virent les Français s'éloigner. Villars voulait que l'armée se reportât en avant le 12, mais il avait eu la veille le genou fracassé par une balle, il souffrait beaucoup de l'opération qu'avait nécessitée cette blessure, il ne put vouloir efficacement, et la retraite continua. Dirigée par le maréchal de Boufflers, qui, quoique plus ancien de grade que Villars, était venu servir comme volontaire sous les ordres de son collègue, elle se fit en si bon ordre que pas un prisonnier, pas un canon, ne tombèrent au pouvoir de l'ennemi, et que même les vaincus emportaient aux vainqueurs une trentaine de drapeaux. Mons se rendit au bout d'un mois, mais les alliés bornèrent là leurs entreprises, et durent ajourner leur projet d'envahir la France.

Un semblable projet d'invasion échoua du côté de l'Alsace. L'électeur de Hanovre se flattait de pénétrer dans cette province, de gagner ensuite la Franche-Comté, et de donner la main au duc de Savoie qui s'avancerait par Lyon. A cet effet, tandis que l'électeur en personne occupait le maréchal d'Harcourt devant les lignes de la Lauter, le comte de Merci, un de ses lieutenants, traversa le canton de Bâle avec un corps de cavalerie, et s'avança entre Huningue et Brisach pour rejoindre un corps d'infanterie qui avait passé le Rhin sur un pont jeté à Neubourg. La jonction eut lieu; mais, peu de jours après, le comte de Merci se heurta, à Rumesheim, au comte Dubourg, un des meilleurs élèves de Villars, que le maréchal d'Harcourt avait détaché contre lui, et fut complétement battu. Cette défaite coûta sept mille hommes aux Impériaux, et interrompit les progrès du duc de Savoie. Il approchait déjà de Briançon : il lui fallut rebrousser chemin vers l'Italie.

En Espagne, ce n'était plus le duc d'Orléans qui commandait les troupes françaises. Il paraît que ce prince, qui, à défaut des enfants de Louis XIV, son oncle, pouvait, du chef d'Anne d'Autri-

che, son aïeule, femme de Louis XIII, prétendre à une partie de la succession de l'empereur Charles IV, avait formé des brigues avec plusieurs grands d'Espagne pour faire valoir ses droits, tels quels, dans le cas où la situation désespérée des affaires de Philippe V le déterminerait à se retirer de la lutte. Or, le complot avait été éventé, et Philippe avait éloigné de lui un parent qu'il regardait comme un usurpateur. Le marquis de Bay, qui alla remplacer le duc d'Orléans, battit lord Galloway, le 7 mai, près de Badajoz. Le duc de Noailles, qui commandait en Catalogne, attaqua, le 7 août, deux régiments ennemis qui étaient sortis de la place de Figuières, leur tua beaucoup d'hommes et fit le reste prisonnier. Quelque temps après, il dispersa un corps allemand de dix-huit cents chevaux, et s'empara du général qui le conduisait.

En résumé, la campagne de 1709 n'avait pas été trop défavorable à Louis XIV; mais les désastres de 1708 pesaient toujours d'un tel poids sur la France, qu'il crut devoir, au commencement de 1710, renouveler ses démarches près des puissances alliées pour obtenir la paix. De nouvelles conférences s'ouvrirent à Gertruydenberg, sur la frontière de la Hollande et du Brabant, et Louis était si désireux de poser enfin les armes, qu'il avait autorisé ses ambassadeurs à souscrire presque complétement aux conditions dont le simple énoncé avait, l'année précédente, interrompu tout à coup les conférences de la Haye. Ainsi, Louis XIV consentait à ce que l'archiduc Charles recueillît la succession de Charles II tout entière, et n'en réclamait plus la moindre parcelle pour le duc d'Anjou. Ainsi encore, Louis XIV faisait à l'empereur et à l'Empire toutes les cessions qu'ils exigeaient en Alsace et le long du Rhin. Quant au troisième point en litige, qui était que Louis XIV s'unirait aux alliés pour arracher l'Espagne à Philippe V, Louis, sans se soumettre à une pareille humiliation, descendait néanmoins jusqu'à leur proposer un million par mois pour payer les troupes qui agiraient contre son petit-fils. Mais non, ils voulaient que Louis XIV défît lui-même son ouvrage et détrônât Philippe V; ils voulaient qu'une armée française combattît un prince français; ou plutôt, les trois hommes qui gouvernaient alors l'Europe, Heinsius, Eugène et Marlborough, voulaient, dans leur intérêt particulier, la continuation de la guerre. La guerre continua, et Louis XIV, malgré ses soixante et dix ans, déclara qu'avant de céder aux exigences de ses ennemis il se mettrait à la tête de son peuple et irait mourir à la frontière.

Villars, à peine guéri de sa blessure, retourna à l'armée de Flandre; mais l'infériorité numérique de ses troupes le contraignit à la défensive; et il ne put empêcher les capitulations de Douai, de Béthune, de Saint-Venant et d'Aire. Du moins, ses manœuvres, ses campements, ses lignes firent la part de l'ennemi plus petite, et on regarda comme un succès qu'il eût couvert l'Artois et la Picardie.

Sur le Rhin, les hostilités furent complétement nulles. La plus grande partie des troupes allemandes avait été embarquée pour la Péninsule, où se concentra tout l'intérêt de la campagne. Des milices nationales y remplaçaient les troupes aguerries que Louis XIV avait dû rappeler pour la défense de ses propres États. Elles étaient animées d'un noble zèle, mais l'instruction leur manquait, et le zèle seul ne suffisait pas pour lutter contre les vieilles bandes impériales. L'avantage du nombre cependant leur procura d'abord quelques succès; mais des renforts que les Anglais débarquèrent à Tarragone, et une diversion des alliés sur le port de Cette, en Languedoc, diversion qui obligea le duc de Noailles à y courir en toute hâte, donnèrent bientôt la supériorité au parti de l'archiduc Charles. La bataille de Saragosse, que le comte de Staremberg, général de l'empereur, gagna le 20 août, sur le marquis de Bay, commandant l'armée espagnole, mit de nouveau Philippe V à deux doigts de sa perte. Pour la seconde fois, il se vit contraint de quitter Madrid, où les ennemis entrèrent sur ses pas.

Dans cette situation critique, Philippe eut l'heureuse idée d'écrire au roi, son grand-père, pour lui demander le duc de Vendôme qui vivait toujours dans sa retraite d'Anet. Vendôme partit, et sa présence produisit en Espagne un effet merveilleux. A son seul nom, les débris

de la défaite de Saragosse se rallièrent, et une foule de volontaires illustres accoururent s'y joindre. Chacun voulut concourir de son bras ou de sa bourse au triomphe de la cause de Philippe, et bientôt le jeune monarque fut en état d'attaquer à son tour les alliés que la famine commençait à presser en Castille, car les habitants aimaient mieux détruire leurs denrées que de les vendre à l'ennemi. D'autre part, Staremberg craignit d'être coupé par le duc de Noailles, qui avait levé un corps de troupes à ses propres frais, et qui, après avoir préservé Cette, s'avançait par le nord de l'Aragon. Ces divers motifs décidèrent les alliés à battre en retraite vers la Catalogne. Philippe V rentra alors dans sa capitale. Sans perdre de temps, il passe le Tage avec le duc de Vendôme pour suivre les traces de l'ennemi. Ses troupes prennent d'assaut la place de Brihuega, vainement défendue par cinq mille Anglais qui se rendent à discrétion. Staremberg s'est élancé pour secourir cette place, mais il n'arrive que le jour où elle succombe. Le lendemain, il est attaqué par Vendôme dans les champs de Villa-Viciosa (Voyez Villa-Viciosa [bataille de]), et essuie une sanglante défaite. La victoire de l'armée espagnole amena la soumission de Saragosse et de plusieurs autres cités importantes, et l'archiduc Charles ne conserva de points d'appui qu'en Catalogne et en Aragon.

Les hostilités continuèrent en 1711, mais d'une manière languissante. La grande querelle qui agitait l'Europe devait se dénouer autrement que par les armes. Du moins, la mort, qui souvent simplifie les questions les plus difficiles, la mort et une intrigue de cour aidèrent beaucoup au dénoûment.

Le 19 avril 1711, l'empereur Joseph mourut à la fleur de l'âge, et, comme il n'avait pas d'enfants, son héritage passa à l'archiduc Charles, son frère, que les alliés décoraient du titre de roi d'Espagne. Les alliés qui combattaient depuis onze ans de peur que, s'ils laissaient le duc d'Anjou s'asseoir sur le trône de Charles II, Louis XIV, régnant sous le nom de son petit-fils, ne se trouvât disposer des forces de deux puissantes monarchies, et que l'équilibre européen ne fût ainsi rompu, allaient-ils voir d'un œil indifférent l'archiduc réunir l'Empire et les possessions héréditaires de l'Autriche à toute la vaste monarchie espagnole? A quoi bon abaisser Louis XIV pour élever un Charles-Quint? Évidemment une lueur de salut venait de poindre pour la France, et l'espoir que le vieux roi conçut dès lors de conclure enfin la paix à des conditions équitables fut bientôt confirmé par la disgrâce du duc de Marlborough.

Le duc de Marlborough devait moins sa haute fortune à ses talents réels, comme politique et comme général, qu'à l'ascendant de la duchesse, sa femme, sur l'esprit de la reine Anne. De plus, les whigs, portés au pouvoir par la révolution de 1688, l'avaient longtemps soutenu comme un des leurs; mais ils en étaient tombés au mois d'août 1710, et les torys, qui les remplaçaient, n'avaient cessé de battre en brèche son crédit. Leurs efforts restèrent infructueux l'espace d'une année; puis enfin, la reine ouvrit les yeux sur l'obsession où la tenait sa favorite; elle l'éloigna de la cour dans le courant de 1711, et les nouveaux ministres, profitant des nouvelles dispositions de leur souveraine, réussirent à lui persuader que la Grande-Bretagne faisait seule depuis onze ans pour servir l'ambition d'un homme, tous les frais d'une guerre où elle n'avait aucun intérêt direct. Les parents et les amis du duc de Marlborough partagèrent la disgrâce de la duchesse; et le duc vit tout à coup sa puissance restreinte au commandement des armées. Les cours de Versailles et de Londres ouvrirent en même temps des négociations pour la paix.

Par suite de toutes ces circonstances la guerre ne fit que languir pendant la campagne de 1711. Elle ne conserva un peu d'activité qu'en Espagne, où les Impériaux fûrent réduits à la seule ville de Barcelone. Partout ailleurs les opérations militaires parurent subordonnées aux nouvelles considérations politiques qui avaient surgi à l'horizon. Du côté de la Savoie, une faible invasion que le général autrichien Thaun tenta sur le Dauphiné, échoua contre la vigilance du maréchal de Berwick. Sur le Rhin, où commandaient les maréchaux

d'Harcourt et de Bezons, le prince Eugène, qui leur était opposé, chercha moins à prendre l'offensive qu'à couvrir Francfort et à favoriser ainsi l'élection de l'archiduc Charles. En Flandre, Villars et Marlborough, qui s'y retrouvaient en présence, avaient l'un et l'autre reçu de leur gouvernement l'ordre d'éviter une action générale. Cet ordre, Villars, quoique à regret, s'y conforma; après avoir perdu, puis recouvré la place d'Arleux, il alla se poster sur les hauteurs de Cambrai. Marlborough, moins scrupuleux, avait franchi la rivière de Sauzet, dans l'espoir de livrer bataille; mais, déconcerté par la position que son adversaire venait de prendre, il se trouva réduit à marcher contre Bouchain, qui capitula le 13 septembre. Ce fut son dernier exploit; car il ne tarda point à être dépouillé de son commandement.

Nous avions, dans le cours de l'année 1711, remporté divers avantages sur mer. Une de nos escadres avait capturé presque entièrement un riche convoi de vaisseaux anglais venant de Virginie; nos marins s'étaient encore mesurés glorieusement, à la hauteur de Gênes, contre ceux de l'Angleterre. Enfin, les insulaires avaient échoué dans une entreprise sur Québec. Mais l'événement le plus remarquable fut l'expédition dirigée, en septembre et octobre, contre le Brésil. Le célèbre Duguay-Trouin força l'entrée étroite de Rio-Janeiro, qui était défendue par trois cents pièces de canon, par plusieurs vaisseaux de guerre et par les îles fortifiées, mit à rançon la ville de Saint-Sébastien, et distribua de nombreux millions aux armateurs français.

Pendant ce temps, les négociations ouvertes entre la France et l'Angleterre allaient leur train; des préliminaires de paix furent signés à la fin d'octobre. Par suite, un congrès de toutes les puissances belligérantes, à l'exception de l'Espagne, dont le roi n'était pas reconnu par les alliés, s'assembla à Utrecht le 29 janvier 1712; mais douze ou quinze mois se passèrent avant qu'on y décidât rien; et, dans l'intervalle, les hostilités ne furent pas suspendues. Toutefois, elles n'embrassèrent plus que deux théâtres, l'Espagne et la Flandre.

Le duc de Vendôme, qui commandait toujours en Espagne, y mourut, non sur un champ de bataille, mais dans son lit, et, il faut bien le dire, d'une indigestion. Le maréchal de Berwick, qui le remplaça, rendit inutiles les tentatives des Impériaux sur les places de Venasque, de Cervera, de Roses, de Gironne, et, le 1er juillet, le comte de Staremberg se rembarqua pour l'Italie avec son armée. Au total, la campagne de 1712 fut presque nulle au delà des Pyrénées. Les principaux coups se portèrent en Flandre, où le prince Eugène était revenu.

Dès l'année précédente, la reine Anne avait rappelé le duc de Marlborough; au commencement de celle-ci, elle envoya le duc d'Ormond se mettre à la tête de l'armée anglaise; et ce général eut ordre de ne seconder que faiblement les opérations des alliés. Le prince Eugène désirait une bataille : une victoire, pensait-il, entraînerait peut-être la rupture des conférences d'Utrecht, évidemment contraires aux intérêts de son souverain; mais, sous divers prétextes, le duc d'Ormond refusa d'agir, et la bataille ne put avoir lieu. Eugène entreprit alors le siége du Quesnoy, qui succomba le 4 juillet. Le 17 du même mois, fut publiée la suspension d'armes entre la France et l'Angleterre, et le duc d'Ormond, se séparant tout à fait des alliés, conduisit vers Gand et Bruges les troupes qu'il commandait. La retraite des forces britanniques n'empêcha point Eugène d'investir Landrecies, dont la prise eût ouvert aux alliés le chemin de Paris même. Villars s'élança donc au secours de cette place; mais, avant d'attaquer Eugène dans ses lignes, il résolut de forcer le poste de Denain, d'où le comte d'Albermale protégeait la communication des assiégeants avec leurs magasins de Marchiennes. L'entreprise fut couronnée d'un plein succès (Voyez Denain [bataille de]); et Villars remporta une victoire d'autant plus brillante qu'Eugène, accouru, vers la fin de l'action, pour prêter aide au comte d'Albermale, partagea la défaite de son lieutenant. Le reste de la campagne fut pour l'armée française une suite de triomphes. On avait combattu à Denain le 24 juillet: Marchiennes capitula le 30; Eugène leva le siége de Landrecies le 2 août, et

Douay, le Quesnoy, Bouchain, se rendirent dans le courant de septembre et d'octobre.

Un tel retour de fortune sauva la France; non-seulement les négociations d'Utrecht en marchèrent plus vite, mais Louis XIV obtint des conditions que, depuis deux ans, il n'était pas en droit d'espérer. Le 29 janvier 1713, il traita avec l'Angleterre; puis, le 11 avril, avec la Hollande, la Savoie, le Portugal et la Prusse, c'est-à-dire avec chacune des puissances belligérantes, l'Autriche et l'Empire exceptés; l'empereur Charles VI, mal conseillé par le prince Eugène, et prétendant toujours à la possession intégrale de la monarchie espagnole, n'avait voulu transiger à aucun prix. A la vérité, on lui offrait déjà moins qu'on ne lui avait offert précédemment; mais il perdit encore pour attendre.

Louis XIV atteignait enfin le but qu'il poursuivait depuis douze ans. Les divers traités qu'il signa à Utrecht eurent pour base le maintien de Philippe V, à condition toutefois que les dépendances de l'Espagne, situées sur le continent européen, seraient distraites de la succession de Charles II, et données, la majeure partie à l'Autriche, le reste à la Prusse et à la Savoie. En outre, Louis XIV renonça pour lui et ses descendants à tout droit sur la couronne d'Espagne, et assura des avantages plus ou moins importants aux cinq puissances qui consentaient à poser les armes.

Ainsi, vis-à-vis de l'Angleterre, Louis XIV s'engagea à ne plus soutenir les intérêts de Jacques III, et reconnut la succession protestante dans la maison de Hanovre; il restitua aux Anglais la baie et le détroit d'Hudson; il leur céda Saint-Christophe, l'Acadie ou Nouvelle-Ecosse, et Terre-Neuve, en ne se réservant que le cap Breton et la participation à la pêche de la morue. Il leur accorda des priviléges commerciaux fort étendus; et ce n'est pas tout; il leur sacrifia une des plus belles créations de son règne : il consentit à détruire le port et les fortifications de Dunkerque!...

La Hollande rendit à Louis XIV Lille et les autres places frontières qu'il avait perdues; elle reçut en dépôt la portion des Pays-Bas qui appartenait à l'Espagne, pour la remettre à l'Autriche, après s'être assuré d'une barrière contre la France, et obtint aussi un traité de commerce très-favorable.

Louis XIV restitua à Victor-Amédée la Savoie et le comté de Nice, la vallée de Pragelas et les forts d'Exiles et de Fenestrelles. De son côté, Victor-Amédée céda au roi la vallée de Barcelonnette et ses dépendances, de manière qu'à l'avenir les sommités des Alpes servissent de limite entre la France d'une part, la Savoie et le comté de Nice de l'autre. Victor-Amédée reçut, en outre, la Sicile avec la dignité royale, et réserva ses droits à la couronne d'Espagne en cas d'extinction de la maison d'Anjou.

Le Portugal, par suite d'une nouvelle délimitation, à laquelle la France consentit, gagna la partie de territoire située entre le Maragnon et l'Oyapock.

Enfin, le roi de Prusse, ci-devant électeur de Brandebourg, fut confirmé dans son titre de roi, dans la possession de la Prusse et dans celle des comtés suisses de Neuchâtel et de Vallongin. Louis XIV lui octroya le duché de Gueldre au nom de Philippe V, et obtint de lui qu'il cédât à la France ses droits héréditaires sur la principauté d'Orange.

De son côté, l'Espagne traita le 13 juillet, avec l'Angleterre et la Savoie. Comme Louis XIV avait renoncé à la couronne d'Espagne, Philippe V renonça à celle de France : renonciation qui sembla d'autant plus nécessaire, que le Dauphin, le duc de Bourgogne et l'aîné des fils de ce prince venaient de mourir coup sur coup. Il céda Gibraltar, Port-Mahon et toute l'île de Minorque à l'Angleterre, et lui accorda aussi les plus grands avantages commerciaux; il confirma la cession de l'île de Sicile à la Savoie, et pour tout le reste, adopta les clauses des traités que Louis XIV avait conclus avec ces deux puissances.

Pendant le cours des négociations d'Utrecht, les plénipotentiaires du roi de France n'avaient rien négligé pour conclure aussi la paix avec l'empereur; mais, nous l'avons dit, tous leurs efforts étaient restés infructueux, et Charles VI avait dédaigneusement refusé

la riche part qu'on lui offrait. Il s'obstinait à vouloir la monarchie espagnole *tout entière*. La guerre continua donc au printemps de 1713, et ce fut à Villars que revint l'honneur de l'avoir terminée. Après avoir mis en sûreté ce qui restait de la Flandre française, il s'avança sur le Rhin; soumit avec rapidité Spire, Worms et les pays environnants; la forte place de Landau, les redoutables lignes de Roscoff et d'Holhengraben, la ville et le château de Fribourg tombèrent ensuite en son pouvoir; et alors, mal secondés qu'ils étaient par les princes et les États de l'Empire, Eugène et son souverain reconnurent, mais trop tard, que, sans le secours de l'Angleterre et de la Hollande, ils ne pourraient imposer la loi à Louis XIV. Une suspension d'armes eut donc lieu entre la France et l'Autriche; Villars et Eugène se rendirent dans les derniers jours de novembre à Rastadt pour y traiter de la paix; ils la signèrent le 6 mars de l'année suivante(*). Le traité ne mentionne ni les droits que l'empereur Charles VI prétendait conserver sur la monarchie espagnole, ni le vain titre de roi catholique qu'il prit toujours. L'Espagne resta assurée à Philippe V, et la France garda Strasbourg et Landau, qu'elle avait offert de céder dans les négociations précédentes; Huningue et Neubrisach, qu'elle eût rasées alors; enfin l'Alsace, dont elle se fût séparée. Charles VI n'eut de la monarchie espagnole que ce qu'on lui en avait proposé à Utrecht, c'est-à-dire les Pays-Bas, les royaumes de Naples et de Sardaigne, le duché de Milan et l'État des Présides sur les côtes de Toscane.

La paix avec l'Empire fut signée à Bade, en Argovie, le 7 septembre. Le traité reproduit à peu près toutes les clauses de celui de Rastadt. Il n'y est pas question de Philippe V, que l'empereur refusait toujours de reconnaître; mais par le trentième article du traité de Bade, Charles VI, s'engageait à ne rompre, sous aucun prétexte, la paix qui venait d'être conclue : c'était s'engager tacitement à ne plus combattre Philippe V.

En juillet 1713, le comte de Staremberg avait évacué la Catalogne, et embarqué ses troupes pour l'Italie; mais la Catalogne resta encore agitée près d'un an, et Barcelone ne se rendit au maréchal de Berwick que le 12 septembre 1714. Cette conquête acheva la pacification de l'Espagne, et termina la longue guerre de la Succession

(*) Voy. RASTADT (congrès de).

SUCHET (Louis-Gabriel), *duc d'Albuféra*, naquit, le 2 mars 1772, à Lyon, où son père était manufacturier en soie. Volontaire en 1792, il devint, cette année même, sous-lieutenant, lieutenant, capitaine. En 1793, au siége de Toulon, il commandait le quatrième bataillon de l'Ardèche, qui, le 30 novembre, fit prisonnier le général en chef anglais O'Hara. Il passa ensuite à l'armée d'Italie; y participa aux plus glorieuses affaires des campagnes de 1794, 1795, 1796 et 1797, et fut proclamé chef de brigade sur le champ de bataille de Neumarck, où il venait d'être blessé d'une balle à l'épaule. Envoyé, au commencement de 1798, à l'armée d'Helvétie, sa conduite, pendant cette courte et brillante campagne, que le général Brune dirigea, lui valut l'honneur de porter au directoire vingt-trois drapeaux enlevés à l'ennemi.

Nommé général de brigade le 23 mars, il fut désigné pour faire partie de l'expédition d'Égypte; mais, à cette époque, l'armée d'Italie était menacée d'une désorganisation complète. D'une part, les soldats manquaient de tout; de l'autre, l'autorité des généraux et des officiers était méconnue, et on ne mettait plus en eux aucune confiance. Brune, qui venait de recevoir le commandement de cette armée, et qui avait pu apprécier en Suisse toutes les qualités de Suchet, l'empêcha de partir pour l'Égypte et le nomma son chef d'état-major. Bientôt la solde fut payée, la discipline raffermie, la confiance ramenée dans tous les cœurs; et quand, quelques mois après, Joubert vint remplacer Brune, Suchet continua ses fonctions sous Joubert, dont il fut l'ami et le compagnon de gloire. Malheureusement, Suchet et les commissaires que le directoire avait délégués en Italie ne s'accordèrent pas. Il avait fallu beaucoup d'argent pour réorganiser l'armée, il en fallait encore beaucoup pour l'entretenir; néanmoins les commissaires voulaient

que tous les fonds levés en Italie fussent envoyes en France. De là, de vifs demêlés entre eux ; et enfin un décret par lequel Suchet se vit menacé d'être inscrit sur la liste des émigrés, s'il ne rentrait en France sous trois jours.

Il lui fallut obéir, et Joubert, indigné d'une telle injustice, se démit de son commandement dans les premiers jours de février 1799. Toutefois, arrivé à Paris, Suchet n'eut pas de peine à détromper le directoire, qui, au mois d'avril suivant, l'envoya à l'armée du Danube. Comme Brune et Joubert, Masséna, qui commandait cette armée, apprécia bientôt Suchet ; comme eux il le choisit pour son chef d'état-major, mais il ne le garda que peu de temps. Quand Joubert, en juillet, reprit le commandement de l'armée d'Italie, où Schérer ne l'avait remplacé que pour essuyer désastre sur désastre, il fit nommer Suchet général de division et le rappela près de lui pour le mettre de nouveau à la tête de son état-major. Joubert succomba le 15 août, à la bataille de Novi, et eut pour successeurs Moreau, puis Championnet : Suchet conserva ses fonctions sous chacun d'eux.

En novembre, Masséna vint remplacer Championnet : il nomma Suchet son lieutenant ; et Suchet, qui était déjà au premier rang comme chef d'état-major, commença dès lors à s'y placer comme général d'armée. Au printemps de l'annee suivante (1800), tandis que le général en chef Masséna était contraint de se renfermer dans Gênes avec la droite et le centre de l'armée, et s'immortalisait par la défense de cette place, son lieutenant avec la gauche, qui ne comptait que six à sept mille hommes, eut à tenir tête aux quarante mille Autrichiens de Mélas. Il défendit pied à pied contre ces forces presque décuples des siennes, la rivière de Gênes, puis la ligne du Var ; et, par cette résistance, aussi opiniâtre qu'habile, non-seulement il préserva le midi de la France d'une invasion, mais il facilita les succès de l'armee de réserve qui franchissait les Alpes. En juin, quand il vit que Mélas rétrogradait à son tour pour s'opposer aux troupes françaises qui descendaient le Saint-Bernard, reprenant lui-même l'offensive, et s'avançant par la crête des montagnes, il coupa l'ennemi, qui avait suivi les bords de la mer, lui enleva quinze mille prisonniers, rejoignit les défenseurs de Gênes qui étaient sortis de la place après la plus honorable capitulation, se porta rapidement vers Alexandrie, et par sa présence de ce côté, contribua beaucoup à la victoire de Marengo. Par suite du traité conclu le lendemain de cette victoire, Suchet fut chargé de réoccuper Gênes, Lucques et leurs territoires, et fit observer partout la plus sévère discipline.

La campagne se rouvrit le 16 décembre après six mois d'armistice : Suchet, qui commandait alors le centre de l'armée, se distingua au passage du Mincio, à Pozzolo, à Borghetto, à Verone, à Montebello, enfin à toutes les brillantes affaires qui eurent lieu jusqu'à l'armistice de Trévise (16 janvier 1801). Il fut ensuite gouverneur du Padouan jusqu'à la paix de Lunéville, puis inspecteur général d'infanterie pendant les années 1802 et 1803. En 1804, il alla commander une division au camp de Boulogne, et fut chargé particulièrement de faire creuser le port de Wimereux. A l'ouverture de la campagne d'Allemagne de 1805, la division de Suchet, la première du cinquième corps de la grande armée commandé par le maréchal Lannes, brilla notamment à Ulm, à Hollabrunn, et à Austerlitz où elle enfonça la droite de l'armée russe. En 1806, dans la campagne de Prusse, elle remporta le premier avantage à Saalfeld, et commença l'attaque à Iena et contribua beaucoup au gain de cette bataille, puis se signala encore en Pologne aux affaires de Pultusk et d'Ostrolenka. En 1807, après la paix de Tilsit, Suchet fut chargé, de concert avec les généraux russes Tolstoï et Witgenstein, de fixer la nouvelle ligne de démarcation des frontières du grand-duché de Varsovie. Il reçut ensuite le commandement en chef du cinquième corps, et resta cantonné en Silésie jusqu'à l'automne de 1808.

Dirigé alors vers l'Espagne, il arriva le 29 novembre sur les Pyrénées ; et, passant bientôt à la droite de l'Èbre, couvrit le siége de Saragosse. Nommé au printemps de 1809, généralissime de l'armée d'Aragon et gouverneur de cette province, il parvint, en deux années

à la soumettre complétement, et cet heureux résultat, il le dut autant peut-être à sa bonne administration, à sa modération et à sa justice envers les Aragonais, à son inflexibilité pour la discipline, qu'à ses talents militaires et à sa brillante valeur. Promu à la dignité de maréchal par décret du 8 juillet 1810, Suchet entreprit alors la conquête du royaume de Valence; et dans les premiers jours de janvier 1812, il l'avait achevée. Il obtint, en récompense, le titre de duc d'Albuféra et la propriété du magnifique domaine de ce nom. Napoléon a dit que s'il avait eu en Espagne deux maréchaux comme Suchet, non-seulement il aurait conquis la péninsule, mais il l'aurait conservée. « Malheureusement, ajoutait-il, les souverains ne « peuvent pas improviser des hommes « comme celui-là. » En avril 1813, Suchet prit le commandement des armées réunies d'Aragon et de Catalogne; et, quelques mois plus tard, il rallia celles du centre et du midi. Malgré cette agglomération de forces, il ne put lutter longtemps contre les Anglais qui vinrent défendre la cause espagnole; il lui fallut abandonner peu à peu l'Espagne, renoncer à toutes ses conquêtes, se rapprocher de la France, et même, en février 1814, protéger le retour du roi Ferdinand VII au sein de ses États.

Peu avant l'abdication de l'empereur, il avait été nommé colonel général de la garde impériale en remplacement de Bessières. Louis XVIII le créa pair de France et lui confia tour à tour le gouvernement de la dixième et de la cinquième division militaire. Après le retour de l'île d'Elbe, il fut chargé de défendre avec dix mille hommes; la frontière de Savoie et de Piémont il le fit avec succès pendant deux mois, et ne se replia sur Lyon que lorsqu'il vit cette ville menacée par cent mille Autrichiens. Apprenant, le 11 juillet, que Louis XVIII était rentré à Paris, il obtint des alliés une convention honorable, qui non-seulement sauva Lyon, mais évita à la France la perte d'un immense matériel. Déchu alors de la pairie pour n'avoir pas refusé de servir Napoléon pendant les cent jours, il ne rentra au Luxembourg qu'en 1819; mais le roi crut lui accorder, deux ans après, la plus haute marque d'estime, en le comprenant au nombre des témoins désignés pour assister aux couches de la duchesse de Berry. Certes, mieux aurait valu envoyer Suchet en Espagne lors de la guerre de 1823. Personne n'était plus digne que lui de guider nos soldats sur ce théâtre, où il avait fait preuve de tant d'habileté; mais, par de futiles raisons de cour, on laissa son épée dans le fourreau, et il mourut vert et jeune encore, dès 1826.

SUÈDE (Relations de la France avec la). Charles-Quint, beau-frère et allié de Christian II, devait naturellement être considéré comme un ennemi par Gustave Wasa, qui venait d'arracher la Suède au joug du tyran danois. François Ier, dans sa lutte contre le chef de la maison d'Autriche, voulut tirer parti de cette circonstance, et il envoya en Suède un négociateur, Richers, qui venait de faire preuve d'habileté en engageant la Porte à embrasser le parti de la France. Gustave s'empressa d'accéder aux propositions du roi de France, et conclut avec lui, en 1542, un traité d'alliance et de commerce, qui, en 1559, fut renouvelé avec François II, et reçut même plus d'extension. C'est de cette époque que datait cette intime alliance qui dura pendant plusieurs siècles entre la Suède et la France.

Éric, fils et successeur de Gustave Wasa (1561-1569), avait eu pour précepteur un Français, Denis Burrey, qui, secondé par un autre Français, Charles de Marnay, baron de Varennes, n'avait pas tardé à inspirer au jeune prince une vive sympathie pour la France. Ayant, en 1564, ordonné une expédition en Norwége, Éric en donna le commandement à un Français, Claude Callart; enfin, lorsque ce prince eut été déposé, ce fut à Henri III que s'adressèrent les partisans de son fils Gustave, afin d'obtenir des secours pour le faire monter sur le trône. Ils promettaient, en cas de réussite, de placer la Suède sous la suzeraineté de la France. Mais Jean, qui avait succédé à Éric, n'était pas moins bien disposé pour la France que son frère aîné; Henri III ne voulut pas sacrifier le certain pour l'incertain; la demande des seigneurs suédois resta sans effet, et le prétendant mourut en Pologne, en 1607, sans

avoir rien entrepris contre sa patrie.

Éric avait déclaré en 1563 la guerre au Danemark ; cette guerre, qui avait été désastreuse pour la Suède, et qui durait encore en 1570, fut alors terminée par un traité avantageux à ce pays, et qui fut conclu sous la médiation de la France. Quelques années après, la guerre éclata entre la Suède et la Russie, et ce fut un Français, Pontus de la Gardie, qui en eut le commandement. Cet officier, attaché d'abord à la cour d'Éric, avait épousé une fille naturelle du roi Jean et reçu en conséquence le titre de baron et le grade de général en chef. Il remporta sur les Russes plusieurs importantes victoires, se rendit maître de Narva, et força le tzar à demander la paix à des conditions très-onéreuses pour lui. Il se distingua ensuite, sous le règne de Charles IX, contre les Polonais, en Livonie, encore puis en Russie, où il défit sous les murs de Moscou, une armée polonaise qui assiégeait le tzar dans sa capitale.

Charles IX, qui, d'abord comme régent, puis ensuite comme roi, gouverna la Suède, de 1592 à 1611, consolida l'établissement de la réforme dans ce pays, et cette circonstance contribua puissamment à resserrer les liens qui l'unissaient à la France. Henri IV, qui n'était encore que roi de Navarre, lui écrivit pour lui proposer de former une ligue protestante, *ad promovendam in ecclesia Dei concordiam et retundendos romani antechristi conatus*. Ils contractèrent en effet une liaison qui ne se rompit jamais, et l'on voit par les lettres qu'ils s'écrivirent, que Charles fit fondre en Suède des canons pour Henri. Son fils, Gustave-Adolphe (1594), allait bientôt prêter à Louis XIII un secours plus efficace encore.

Richelieu venait de rétablir l'unité du royaume en soumettant les huguenots et en abaissant la noblesse; dès lors il employa toute son énergie à lutter au dehors contre le principal ennemi de la France, contre cette maison d'Autriche, qui, depuis Charles-Quint, menaçait toutes nos frontières, et contre laquelle l'ancienne lutte, engagée avec des chances si diverses dans les plaines de la Lombardie, venait de se renouveler au sujet de la succession de Mantoue et de Montferrat. La période danoise de la guerre de trente ans n'avait pas été heureuse pour les États protestants; l'Autriche, partout victorieuse, semblait en position de dicter à tous ses conditions. Gustave, qui avait alors sur les bras une guerre avec la Pologne, croyait ne pouvoir tenter aucune intervention dans les affaires d'Allemagne ; Richelieu se chargea de lui en faciliter les moyens. Par la médiation et les bons offices de la France, un armistice de six ans fut conclu, en 1629, entre la Suède et la Pologne, et Gustave annonça aussitôt l'intention d'en profiter pour engager à son service des troupes polonaises. A cette nouvelle l'empereur effrayé proposa d'abandonner les côtes de la Baltique et de rétablir les ducs de Mecklenbourg. Mais Gustave ne se laissa pas éblouir par ces avances trompeuses, et continua à traiter avec Charnacé, l'envoyé du cardinal de Richelieu. Pendant quelque temps, on put croire que ces négociations resteraient sans résultat; car la cour de France trouvait démesurée la demande que faisait Gustave, d'un subside annuel de six cent mille écus; elle ne voulait pas non plus s'engager à ne finir les affaires d'Italie qu'avec l'intervention de la Suède, et alléguait le désir de séparer la ligue de l'empereur, pour refuser d'entrer en Allemagne par la Champagne. Enfin Gustave se décida à aborder en Allemagne, sans pouvoir toutefois compter beaucoup sur l'appui de la France; seulement il était assuré qu'elle occuperait en Italie une partie des forces de la maison d'Autriche.

Il remporta d'abord quelques avantages, mais il ne trouva pas chez les princes allemands l'accueil qu'il était en droit d'attendre de gens qui l'avaient appelé à leur secours, et, fatigué de leur manque de résolution et de leur défiance, il était sur le point d'abandonner la guerre, lorsque Richelieu, effrayé de cette résolution, se décida enfin à conclure un traité, d'après lequel Gustave devait tenir sur pied une armée de trente-six mille hommes, pour l'entretien de laquelle la France s'engageait à payer un million deux cent mille livres par an.

Ce n'est pas ici le lieu de raconter

les exploits du héros suédois contre Tilly et Waldstein ; disons seulement qu'il se montra constamment fidèle allié de la France, et, qu'après sa mort, en 1633, le P. Joseph et le marquis de Feuquières, envoyés par le cardinal auprès du chancelier Oxenstierna, qui avait pris le commandement de l'armée suédoise en Allemagne, conclurent avec lui un nouveau traité d'alliance entre les deux nations.

Cependant Oxenstierna n'avait jamais approuvé la guerre entreprise par Gustave en Allemagne ; quand il vit l'électeur de Saxe se couvrir de déshonneur et les princes s'empresser de prendre part à sa honte par de lâches défections, il se dégoûta tout à fait d'une cause pour laquelle son roi avait sacrifié sa vie, et sa patrie le meilleur de son sang. Dans son indignation, il conseilla à la France de faire la paix, et, de son côté, il accepta la médiation du roi de Danemark et envoya des plénipotentiaires à Lubeck pour traiter avec ceux de l'empereur et des États catholiques; enfin, il se préparait à quitter l'Allemagne pour toujours, lorsque les instances de Richelieu le retinrent. D'ailleurs, ses propositions avaient été mal accueillies à Lubeck : il avait reçu pour toute réponse qu'on accorderait aux Suédois la liberté de se retirer dans leur pays.

Ces dures conditions ne pouvaient être acceptées sans déshonneur ; aussi, ne songeant plus qu'à continuer la guerre, Oxenstierna et Bernard de Weimar, son collègue, mirent tous leurs soins à former une nouvelle armée sur les bords du Rhin; mais ils se virent bientôt forcés de reculer jusqu'à Metz, et, en avril 1635, le chancelier se rendit lui-même à Paris pour décider Louis XIII à prendre une part plus active à la guerre. Des scrupules religieux retenaient le roi, et d'ailleurs, la bonne harmonie entre les deux couronnes de France et de Suède avait été un peu altérée par la maladresse et la suffisance de Grotius, l'auteur du *Droit de la paix et de la guerre*, qui, forcé de quitter la Hollande comme partisan d'Olden-Barneveld, s'était réfugié à Stockholm, et avait été, pendant toute cette époque, ambassadeur de Suède à Paris.

Cependant Richelieu avait surtout en vue d'acquérir les places les plus importantes de l'Alsace, d'affaiblir l'empereur et de tenir la Saxe et la Suède en échec l'une par l'autre. Cette politique, bien qu'elle ruinât les alliés de la France en Allemagne, eut les résultats que le cardinal voulait obtenir. Déjà, avant la bataille de Nordlingen, on avait cédé Philipsbourg à la France. Bientôt après, et sans aucune autorisation, plusieurs gouverneurs lui vendirent les places qu'ils commandaient ; mais sans préjudice des droits de l'Empire et de la religion, ajoutaient-ils ordinairement, comme pour se moquer de ceux qu'ils trahissaient. Oxenstierna, ne se laissant pas éblouir par les vaines promesses qu'on lui prodiguait à Paris, demanda formellement un nouveau traité, des subsides, et la médiation de la France pour la continuation de la trêve conclue avec la Pologne. Tout fut accordé; mais la trêve ne put être obtenue sans que la Suède cédât aux Polonais toute la Prusse polonaise, cette conquête si chèrement achetée par Gustave-Adolphe.

Cependant, les armes de l'empereur continuaient à être victorieuses, et la perte des Suédois parut inévitable lorsque la Saxe lui déclara la guerre en octobre 1635. Richelieu profita de cette circonstance pour faire avec Bernard de Weimar un traité qui assurait à ce général des ressources considérables, mais aussi qui le soumettait presque entièrement aux ordres du cardinal. La France alors envoya des armées sur le Rhin, sans toutefois déclarer la guerre à l'Autriche, et, pendant quelque temps, on se battit sur ce point sans autre résultat que l'entière dévastation du pays.

Richelieu sentit enfin la nécessité de faire entrer la France en ligne. Il signa avec le chancelier suédois le traité de Wismar, par lequel il avait été convenu que l'on rétablirait les choses en Allemagne sur le pied où elles étaient en 1618 ; que la France attaquerait sur le Rhin, et la Suède en Silésie et en Bohême ; que la première payerait un subside annuel d'un million, et qu'on ne traiterait que conjointement avec l'ennemi commun.

Alors commença la période française de la guerre de trente ans, qui fut terminée par la paix de Westphalie. Mais

le récit de ces événements doit trouver place dans un autre article.

Ici se placent encore l'abdication de Christine et ses voyages en France; mais Christine n'était plus alors reine de Suède, et ces événements ne peuvent trouver place dans un article consacré aux relations des deux puissances.

Charles-Gustave, qui succéda à Christine, resta l'allié de la France; toutefois cette alliance ne donna lieu à aucun événement qui puisse être mentionné ici. Ce prince mourut en 1660, laissant le trône à Charles XI, âgé de cinq ans.

La guerre de trente ans, et le système de pillage qui l'avait caractérisée, avaient, ainsi que les secours en argent tirés de la France, accoutumé les principaux seigneurs de la Suède à des dépenses auxquelles les revenus ordinaires du royaume ne pouvaient suffire. Dès lors, pour conserver le grand train auquel ils s'étaient accoutumés, il fallut trouver moyen d'entamer des négociations qui leur ouvrissent les trésors des pays étrangers. Dans ce dessein, ils tournèrent les yeux vers la France, et comme cette puissance paraissait résolue à entretenir la paix avec l'Espagne, il fallut songer à des projets qui, sans obliger la Suède à entreprendre une guerre ouverte pendant la minorité de son roi, pussent être assez utiles à la France pour l'engager à fournir des subsides considérables. En conséquence, on proposa de faire assurer la couronne de Pologne au duc d'Enghien, et, comme on prévoyait que, du côté de l'empereur, cette élection rencontrerait de grands obstacles, la Suède s'engagea par un traité à fournir une armée nombreuse, pour soutenir, en Pologne, les intérêts de la France, et cela moyennant un subside de six cent mille écus par an.

Le comte de Tott, ambassadeur de Suède à Versailles, reçut le premier payement, et il le mangea en peu de temps; mais les affaires s'étant tournées en Pologne de manière à n'y pouvoir faire agir les Suédois, la régence de Suède, qui se vit hors d'état d'exécuter ce qu'elle avait promis, et le roi Louis XIV, qui vit de son côté qu'il n'y avait rien à faire en Pologne, tombèrent d'accord pour rompre le traité. On laissa aux Suédois, ou, pour mieux dire, au comte de Tott, ce qu'il avait touché et mangé, et on le dispensa d'exécuter ce qu'il avait promis.

Peu de temps après, le parti français, à la tête duquel était le chancelier, essuya, en Suède, un échec considérable par suite de la non-réussite d'une entreprise honteuse, que l'on tenta contre la liberté de la ville de Brême, et qui fit inutilement dépenser plus de deux millions de rixdalers. Le chevalier de Terlon et le marquis de Pomponne, envoyés en Suède pour séparer cette puissance de l'Angleterre et des Néerlandais pendant la guerre que Louis XIV faisait aux Pays-Bas espagnols, ne purent ni relever le parti français, ni effacer la mauvaise impression que l'ambition du grand roi commençait à produire sur toute l'Europe, et, en 1668, la Suède, en accédant à la triple alliance, força Louis XIV à conclure la paix d'Aix-la-Chapelle, par laquelle il ne conserva qu'une partie de ses conquêtes.

Cependant la Gardie ne cessait de mettre tout en œuvre pour regagner l'influence que le parti français avait perdue; Pomponne, venu pour la seconde fois en Suède, en 1671, le seconda par des libéralités faites avec discernement; enfin, Courtin, successeur de Pomponne, agit avec encore plus d'adresse, et, le 14 avril 1672, la France et la Suède conclurent un traité d'alliance, par lequel elles se promettaient une assistance mutuelle; on alla même, dans les articles secrets de ce traité, jusqu'à se faire la promesse d'attaquer quiconque assisterait les ennemis de l'une des deux parties contractantes : c'était dire que la Suède attaquerait l'électeur de Brandebourg, dans le cas où ce prince viendrait au secours des Hollandais. En revanche, la France promit un subside annuel de quatre cent mille rixdalers, et ce subside devait être augmenté de la moitié dans le cas où la guerre éclaterait. On sait qu'elle éclata effectivement peu de temps après, que Louis XIV fit des progrès rapides, et que l'électeur fut contraint d'abandonner l'alliance hollandaise par le traité de Vassen, en date du 16 juin 1673.

Les Suédois ne s'étaient pas attendus à ces brillants succès des armes françaises; ils ne voulaient nullement la

destruction d'une république dont l'indépendance était de la plus haute importance pour leur commerce; ils s'étaient unis à la France uniquement *parce qu'ils* ne pouvaient se faire donner d'argent ailleurs, et ils avaient cru que cette alliance ne les forcerait pas à tirer l'épée. Quand donc ils s'aperçurent que Louis XIV annonçait l'intention de se rendre maître de tous les Pays-Bas, ils se rapprochèrent de l'empereur et de l'électeur, et conclurent une alliance étroite avec ce dernier le 1er décembre 1673, bien que précédemment ils eussent contribué à lui faire conclure la paix de Vassen. La Suède offrit ensuite sa médiation aux parties belligérantes, et des conférences eurent lieu à cet effet dans la ville de Cologne. Mais les ambassadeurs suédois Tott, Sparr et Ehrenstein, étaient, à la connaissance de tout le monde, à la solde de la France; personne ne leur accorda confiance, et le congrès ne produisit aucun résultat. L'électeur de Brandebourg forma, peu de temps après, une nouvelle alliance avec l'empereur, l'Espagne et la Hollande (1er juillet 1674), et l'ambassadeur de France à Stockholm, le marquis de Feuquières, demanda dans une audience publique, que la Suède exécutât les clauses du traité secret de 1672, c'est-à-dire, qu'elle attaquât, sans plus tarder, l'électeur de Brandebourg. Charles XI, brûlant du désir de se trouver sur un champ de bataille, fit taire tous ceux qui s'opposaient à la guerre, et une armée suédoise, commandée par le maréchal de Wrangel, envahit les États de l'électeur de Brandebourg, qui, après la mort de Turenne, avait conduit ses troupes en Allemagne. L'électeur, rappelé dans ses États par cette diversion, se hâta de s'éloigner de nos frontières; mais les Suédois payèrent cher leur agression; il les battit en plusieurs rencontres et leur enleva les places d'Anclam, Stettin et Stralsund. Toutefois Louis XIV ayant déclaré qu'il ne rendrait aux alliés aucune des conquêtes qu'il avait faites sur eux, qu'autant qu'on restituerait à la Suède tout ce qu'elle avait perdu, l'électeur fut forcé, à la paix de Saint-Germain (1679), de leur restituer toutes les villes qu'il leur avait prises. Mais le Brandebourg n'était pas l'ennemi le plus acharné de la Suède; le Danemarck, saisissant avec empressement une occasion d'abaisser son ancienne rivale, déclara qu'il ne poserait pas les armes avant que les Suédois eussent été expulsés de l'Allemagne; et il se mit en devoir de continuer la guerre, quoique déjà les autres puissances de l'Europe eussent signé la paix. Mais une invasion des troupes françaises dans le duché d'Oldenbourg le fit revenir à des sentiments plus modérés, et il consentit enfin à signer la paix avec la Suède, le 17 septembre 1679. Ainsi la Suède sortit, presque sans aucune perte de territoire, d'une guerre commencée par elle avec tant de légèreté, et conduite d'abord avec une si grande faiblesse.

Charles XI parut dès lors ne plus vouloir se mêler des affaires de l'Europe, et, offensé des moyens employés par la cour de Versailles pour établir son influence à Stockholm, il crut devoir se séparer de l'alliance française. Les relations entre les deux États furent encore exaspérées par les prétentions de suzeraineté que la France éleva sur le duché de Deux-Ponts, dont Charles XI avait hérité en 1681. Toutefois ce prince resta neutre pendant la guerre de 1692.

Charles XI mourut le 5 avril 1697, et Charles XII, qui lui succéda, renouvela en juillet 1698, l'ancienne alliance de la Suède avec la France. Mais, attaqué à la fois par Pierre le Grand et par les rois de Danemark et de Pologne, il ne put prendre part à la guerre de la Succession; toutefois, après qu'il eut battu successivement ses trois adversaires, Louis XIV lui envoya deux agents pour le déterminer à prendre parti pour la France dans la grande lutte qui agitait alors toute l'Europe (1707); « et leurs négociations eurent d'abord assez de succès pour que le jeune roi déclarât qu'il envahirait la Silésie, si les alliés prenaient Toulon; mais alors la coalition lui dépêcha Marlborough, qui remporta sur Louis XIV, dans la tente de Charles XII, une victoire plus importante que celle de Hochstett : il corrompit les ministres de Charles, lui promit de faire reconnaître par la coalition, Stanislas Leczinski, qu'il venait de placer sur le trône de Pologne, l'alarma sur l'ambition et la politique

catholique du roi de France, et le décida enfin à garder la neutralité. Alors le héros fantasque, qui aimait la guerre surtout pour le bruit et la renommée, reprit ses projets contre la Russie, et il alla perdre à Pultawa une bataille qui devait faire descendre pour jamais la Suède au rang des puissances secondaires (*). »

Sa mort (1718) livra de nouveau la Suède à l'influence étrangère; mais de tous les États de l'Europe, ce fut la France qui s'y assura le parti le plus nombreux. Depuis que l'électorat de Brandebourg était devenu un royaume considérable, la Suède ne pouvait plus avoir aucune influence en Allemagne. Aussi n'était-ce pas contre ce pays que le cabinet français recherchait son alliance; on ne voulait plus que s'en faire une barrière contre la Russie, qui, grandissant rapidement, commençait à peser sur l'Europe. Mais cette idée-là même était aussi une erreur dangereuse. La Suède était désormais hors d'état de lutter contre la Russie, et semer la division entre ces deux puissances, c'était fournir à la plus forte un prétexte pour faire des conquêtes, et par conséquent augmenter encore un pouvoir si dangereux pour l'Europe civilisée.

Du reste, pour le choix de ses partisans en Suède, la France s'attachait indifféremment au parti qui dominait dans le sénat, ou dans la diète, quand celle-ci était assemblée, et elle devait son influence à trois grands moyens qui lui permettaient d'agir presque publiquement : 1° elle était, depuis le règne de Charles XII, en compte de subsides annuels avec le gouvernement : ainsi elle pouvait menacer de retenir les fonds, toujours arriérés, ou promettre d'en envoyer, selon que l'exigeaient ses propres vues; 2° elle entretenait à son service un régiment portant le nom de *Royal-Suédois*, dont les soldats étaient, pour la plupart, poméraniens ou allemands, mais dont les officiers étaient Suédois : sous ce prétexte elle pensionnait un grand nombre de familles; 3° dans les cas urgents, elle faisait distribuer de l'argent par les chefs de son parti, pour séduire et entraîner d'autres individus dans ses intérêts; mais elle avait surtout le plus grand soin d'être constamment en bonne intelligence avec la cour, qui fermait les yeux sur les intrigues des agents français.

Indépendamment de plusieurs partis d'une moindre importance, deux partis principaux existaient dans le sein de l'aristocratie : celui des *chapeaux* et celui des *bonnets*. Les *bonnets* étaient vendus à la Russie, les *chapeaux* à la France, et la politique de la Suède se réglait sur les sommes que ces deux puissances payaient à l'un ou à l'autre de ces deux partis. Les diètes devenaient des arènes où les partis combattaient, et au lieu de songer à l'administration de l'État, on ne s'occupait que d'intriguer pour obtenir la majorité et pour se garantir des violences du parti opposé; aussi dans cette lutte acharnée le sang coula-t-il plus d'une fois.

Tel était l'état déplorable de la Suède quand on résolut de faire la guerre à la Russie. En 1735, le cabinet de Versailles avait su paralyser les intentions pacifiques du comte de Horn, chef du parti des chapeaux, et avait conclu avec le gouvernement suédois un traité par lequel, moyennant trois cent mille écus par an, ce gouvernement s'engageait à ne faire aucune alliance sans le consentement de la France. En 1738, le parti français remporta une victoire complète: Horn se retira des affaires, et la guerre fut déclarée à la Russie, le 4 août 1741; elle fut désastreuse pour la Suède, qui se trouva trop heureuse, en 1743, de pouvoir acheter la paix en perdant une partie de la Finlande, et en désignant pour succéder au roi régnant, qui n'avait pas d'enfants, un prince d'une maison alliée à la tzarine.

C'était un rude échec pour l'influence française; cette influence baissa en effet de plus en plus, en Suède, à partir de cette époque, malgré les subsides considérables que le cabinet de Versailles ne cessa d'envoyer à Stockholm, mais toujours quand les époques fixées pour les payements étaient écoulées depuis longtemps, ce qui excitait de continuels murmures. Enfin, en 1766, le ministère suédois conclut avec l'Angleterre un traité d'amitié, par lequel les deux États s'assuraient mutuellement le traitement de la nation la plus favorisée.

On n'osa faire plus dans la crainte de mécontenter la France; mais celle-ci

(*) Lavallée, *Hist. des Français*, t. III, p. 545.

s'appuyant sur les traités de 1738 et de 1758, qui imposaient à la Suède l'obligation de ne faire aucun traité que d'un commun accord avec la France, crut voir dans l'alliance des Suédois avec l'Angleterre un motif suffisant pour refuser le payement des subsides, et l'ambassadeur français répondit au sénat qui s'en plaignit, « que la Suède « ayant, en ne tenant aucun compte de « ses engagements, dérangé les vues « politiques de S. M. le roi de France, « de même le non-payement des subsi- « des pouvait bien déranger les vues « économiques de la Suède. »

Les choses en restèrent là jusqu'à l'avénement de Gustave III (1771). Ce prince était à Paris, lorsqu'il apprit la mort de son père. Il était venu solliciter les secours de Louis XV contre une aristocratie oppressive, qui, vendue à l'Angleterre et à la Russie, enlevait au roi toute l'autorité, dont elle ne se servait que pour ruiner le pays. Il obtint tout ce qu'il désirait, et fut accompagné à son retour en Suède, par un ambassadeur extraordinaire, le comte de Vergennes, chargé de payer les arrérages des subsides, et qui ne lui fut pas inutile, l'année suivante, dans la révolution qui fit de lui un monarque absolu. Gustave fut reconnaissant de ce service; et voulant en rendre un pareil à Louis XVI, en 1790, il conclut avec Catherine II un traité de subsides en vertu duquel il devait aller avec une armée attaquer la révolution francaise. Ankarstroem ne lui en laissa pas le temps.

Le duc de Sudermanie, chargé de la régence pendant la minorité de Gustave-Adolphe IV, entretint avec la France des relations amicales, et son ministre à Paris, le Baron de Staël-Holstein, fut le premier ambassadeur d'une cour royale, accrédité auprès de la république. Mais le jeune roi avait hérité de la haine de son père contre la révolution; il n'eut pas plutôt atteint sa majorité qu'il déclara son intention de travailler au rétablissement de la maison de Bourbon sur le trône de France. Il parcourut l'Allemagne après la paix d'Amiens, pour former une nouvelle coalition contre la France, et, après la mort du duc d'Enghien, il rappela son ambassadeur à Paris, et ordonna à l'ambassadeur français de quitter la Suède. Il signa, le 15 janvier 1805, une alliance avec la Russie, qui devait le mettre à la tête d'une armée anglo-russe, renforcée de vingt-cinq mille Suédois, pour attaquer la république batave. Cependant, quand l'armée russe se fut avancée sur l'Elbe, il renonça au commandement, refusa le contingent qu'il avait promis, et paralysa ainsi les mouvements de cette armée.

Mais Bernadotte s'étant éloigné du Hanovre pour se joindre à l'armée bavaroise, Gustave alla occuper ce pays avec une armée russo-suédoise; puis, quand les Prussiens vinrent pour en prendre possession, il se hâta de l'évacuer, sans avoir essayé de leur opposer la moindre résistance. La Prusse était alors haïe par lui presqu'à l'égal des Français. Toutefois il se rapprocha d'elle, quand elle déclara de nouveau la guerre à la France, et sa coopération à la campagne de 1806 fit perdre à la Suède toutes ses provinces continentales, l'île de Rugen, et même la Finlande. Car au traité de Tilsitt, il fut convenu qu'Alexandre s'emparerait de cette province, si Gustave continuait de refuser d'accéder au blocus continental.

Enfin, en 1809, ce prince fut déposé et remplacé sur le trône de Suède par son oncle Charles XIII. Celui-ci n'ayant pas d'enfants, les états désignèrent pour son successeur le prince Christian Auguste de Holstein Augustembourg; mais ce prince étant mort bientôt après, on dut choisir un autre héritier du trône, et cette fois ce fût sur un Français, *le maréchal Bernadotte*, que tomba le choix de la diète. Il semblerait que l'ancienne alliance des deux pays eût dû dès lors se resserrer plus que jamais; il n'en fut rien, la Suède ne tarda pas à se joindre aux autres puissances de l'Europe, encore une fois coalisées contre nous, et, depuis les événements de 1814 et de 1815, auxquels le prince qui la gouverna plus tard, sous le nom de Charles-Jean, prit une part si désastreuse pour nous, elle paraît avoir renoncé à son ancien système d'alliance, et ne s'est guère rapprochée de la France. Voyez BERNADOTTE, BLOCUS CONTINENTAL, LEIPSICK (Bataille.)

SUESSIONES, peuples de la Gaule Belgique, dont la capitale, *Noviodunum*,

prit, sous Auguste, le nom d'*Augusta Suessionum*, puis celui de *Suessiones*, d'où on a tiré SOISSONS (Voy. ce mot).

SUETRII, *Suetri* ou *Suelteri*, peuple gaulois dont le territoire est aujourd'hui compris dans les départements du Var et des Hautes-Alpes.

SUFFREN DE SAINT-TROPEZ (Pierre-André de) naquit à Saint-Carnat (Provence), en 1726. Il entra fort jeune dans la marine et il était, à la paix de 1748, parvenu au grade d'enseigne de vaisseau. Il alla à Malte se faire recevoir chevalier; employa les années qui s'écoulèrent jusqu'en 1755, à faire ses caravanes; participa en 1755, à la prise de Mahon, et, quelques années plus tard, fut fait prisonnier au combat de Lagos. Il fit ensuite plusieurs courses sur les galères de Malte et parvint dans son ordre au grade de commandeur.

Les Anglais, après avoir opéré une descente sur la côte de Sumatra, menaçaient le cap de Bonne-Espérance. La Hollande sentit que Batavia, Ceylan et ses possessions du Bengale et de Coromandel allaient lui échapper; car elle ne pouvait seule défendre ces colonies contre les efforts de sa rivale; elle s'adressa à la France, et Suffren, alors chef d'escadre, fut chargé du commandement d'une flottille composée de cinq vaisseaux et de deux frégates, avec la mission de s'opposer à toute tentative faite par le commodore Johston contre les établissements hollandais. L'occasion de se mesurer avec ce marin ne tarda pas à se présenter à lui. En allant faire de l'eau dans la baie de Praya, il y rencontra l'escadre ennemie et l'attaqua hardiment, malgré l'infériorité de ses forces. Il ne put la vaincre sans doute; mais il sortit de la baie en la saluant de ses volées. Après cet exploit, il débarqua des troupes au cap de Bonne-Espérance et alla rallier le pavillon de l'amiral d'Orves à l'île de France.

A la mort de cet officier qui eut lieu quelques jours après, Suffren eut le commandement en chef des forces navales. Il alla alors attaquer l'amiral Hughes, à la hauteur de Madras, avec tant d'impétuosité que plusieurs vaisseaux ennemis furent immédiatement mis hors de combat. Il vint ensuite mouiller dans la rade de Porto-Novo; y eut une entrevue avec un envoyé d'Haïder-Aly, nabab de l'Inde, qui faisait aux Anglais une guerre d'extermination; signa avec ce prince un traité avantageux à la France, et projeta une seconde rencontre avec l'amiral Hughes.

En effet, le 10 avril 1782, il le découvrit à la hauteur de Provédien et lui fit éprouver de nouvelles pertes. Après cette rencontre, Suffren alla radouber ses navires à Batacolo, d'où il se rendit au mouillage de Goudelour. Il résolut ensuite de faire le siége de Négapatam, qui appartenait encore aux Anglais. Il trouva devant cette place l'escadre de l'amiral Hughes, et la dispersa; mais l'artillerie ennemie avait fait tant de mal à ses vaisseaux qu'il fut obligé de revenir à Goudelour.

A son arrivée dans ce port, il reçut un message d'Haïder-Aly, qui venait d'arriver à Bahour, ville située à deux lieues de là. Le nabab lui demandait une entrevue pour le lendemain et lui envoyait pour lui servir d'escorte cinq cents cavaliers et un bataillon de cipayes, sous les ordres du général en chef Goulan-Aly-Kan. Suffren fut accueilli avec enthousiasme par la cour indienne; le long de la route, l'armée rangée en haie lui présenta les armes; les tambours battirent aux champs; le nabab l'embrassa en lui disant : « Avant votre arrivée à la côte, je me croyais un grand « homme, mais vous m'avez éclipsé; vous « êtes seul un grand homme et un grand « général. »

Revenu à Goudelour, Suffren apprit que l'escadre anglaise n'était pas à Trinquemalé et il forma le projet de s'emparer de cette ville. Il partit en effet aussitôt, et alla y débarquer ses troupes et son artillerie, après avoir ordonné à ses vaisseaux de se tenir en ligne de bataille. La place venait de capituler lorsqu'on signala l'escadre anglaise. Suffren fit rembarquer ses troupes et alla lui présenter le combat : la lutte fut terrible et manqua d'être funeste au brave amiral, dont les ordres ne furent pas toujours suivis. Cependant la nuit ayant fait cesser le feu, l'escadre anglaise en profita pour s'éloigner, et nos vaisseaux rentrèrent à Trinquemalé. En quinze jours, les avaries furent réparées et Suffren mit à la voile pour Goudelour, que les

ennemis menaçaient. Sa présence renversa tous leurs plans et ils furent obligés de se retirer à Bombay.

Notre escadre alla ensuite hiverner à Achen, capitale de l'île de Sumatra; de là, elle côtoya Coromandel, détruisit *Ganjam*, comptoir anglais, et opéra diverses prises, entre autres celle de la corvette le *Coventry*, commandée par le neveu de sir Hughes. Ce dernier apprit à Suffren la mort d'Haïder-Aly, arrivée le 7 décembre à Arcate. A cette triste nouvelle, l'amiral se hâta d'appareiller pour Goudelour, où il fut rejoint par trois vaisseaux et une frégate escortant un riche convoi, sous les ordres de M. de Bussy. Il alla alors approvisionner *Trinquemalé*, malgré les dix-huit vaisseaux de l'amiral Hughes, qui n'osa pas même l'attaquer lorsqu'il le vit s'enfermer dans ce port avec sa flotte avariée.

Les réparations de l'escadre française étaient à peine terminées, que Suffren apprit par une dépêche de M. de Bussy que Goudelour était bloquée par terre et par mer. Sans consulter ses forces, il s'y rendit en toute hâte, força l'escadre anglaise à lever le blocus, l'attira au large et la canonna avec une vigueur sans exemple. La nuit interrompit le combat, et le lendemain, ainsi que les jours suivants, Suffren essaya vainement d'aborder l'escadre anglaise : il la vit fuir sans ordre et n'abandonna sa proie que pour marcher au secours de Goudelour. Il mit à la disposition de M. de Bussy ses matelots et ses munitions, et, quelques jours après, une frégate ennemie avec pavillon parlementaire vint mouiller au milieu de nos vaisseaux et demander à Suffren une suspension d'armes au nom de l'amiral Hughes. Suffren accepta d'autant plus volontiers qu'il venait d'apprendre que la paix avait été signée à Versailles.

Peu de temps après, Suffren reprit la route de la France. Il arriva à Toulon le 26 mars 1784, après avoir sauvé, pendant sa relâche au Cap, l'équipage d'un vaisseau anglais qui s'était échoué en entrant dans la rade. La cour l'accueillit avec la plus grande distinction, et on créa pour lui une quatrième charge de vice-amiral qui devait être abolie à sa mort. En 1787, la guerre paraissant imminente entre la France et l'Angleterre, le roi lui confia le commandement d'une escadre, mais une maladie dangereuse l'empêcha de se rendre à Brest, et il mourut l'année suivante, âgé de soixante-deux ans.

Suger, né dans la dernière moitié du onzième siècle, fut placé à l'âge de dix ans dans l'abbaye de St-Denis, où il fut élevé avec le fils de Philippe Ier, qui fut depuis Louis le Gros. Le prince, en montant sur le trône, l'appela auprès de lui, et en fit son conseil et son guide. Quoique soutenu par la juste faveur du roi, Suger se présentait à la cour avec de grands désavantages, une naissance obscure et un extérieur qui ne démentait point sa naissance; mais de grandes et solides qualités lui eurent bientôt donné un ascendant, qu'il eut soin d'ailleurs de faire excuser par sa modestie. Chargé d'abord de l'administration de la justice et du perfectionnement des lois, il montra tant de génie pour les affaires, que les négociations avec les États étrangers, et même l'administration de la guerre, ne tardèrent pas à lui être aussi confiées. La sagesse de sa politique est suffisamment prouvée par le zèle qu'il mit à préparer l'affranchissement des villes, et par l'amitié que conserva toujours pour lui Louis le Gros. Après la mort de ce prince, pour lequel il avait été un conseiller fidèle, il devint pour Louis VII un ministre nécessaire. Il voulut empêcher le jeune roi d'aller à la seconde croisade prêchée par saint Bernard, sur l'invitation du pape Eugène III; il pria même ce pontife de s'opposer à cette ardeur imprudente; ce fut en vain, et l'enthousiasme religieux l'emporta. Il accepta alors la régence, et s'occupa de préparer au roi les ressources qui devaient lui être nécessaires lorsqu'il serait revenu de sa désastreuse expédition. Le monarque, à son retour, lui donna le titre de *Père de la patrie*, et le laissa à la tête des affaires. Suger était alors le seul homme en Europe qui se fût opposé à la croisade; et il pouvait jouir paisiblement du concert de louanges qui s'élevait autour de lui, lorsqu'à son tour il s'avisa de prêcher une nouvelle expédition en terre sainte. Comme on ne répondait à ses discours que par le silence de la douleur et de l'étonnement, il résolut de lever lui-même une armée, de l'entretenir à ses frais et

d'en être le général : il avait alors soixante-dix ans. C'est sans doute à l'affaiblissement de ses facultés qu'il faut attribuer ce projet inconcevable. Heureusement pour sa gloire, il ne put le mettre à exécution; mais déjà plus de dix mille pèlerins se disposaient à le suivre en Asie, lorsqu'il mourut en 1152.

On a de Suger : *Vitæ Ludovici VI et regum Franciæ; De translatione corporum S. Dionysii et sociorum, ac consecratione ecclesiæ a se ædificatæ*, dans le tome IV de la collection de Duchesne; *De rebus in sua administratione gestis*, 1648, in-8°. On trouve aussi beaucoup de lettres de lui dans la collection de Martenne et Durand.

SUISSE (Relations avec la). Les peuples de l'Helvétie, longtemps ignorés du reste de l'Europe, vivant dans des montagnes presque inaccessibles, commencèrent leur renommée par la lutte qu'ils soutinrent pour leur indépendance contre la maison d'Autriche (1367). Cette lutte, comme on le sait, se prolongea fort longtemps; en 1444, Charles VII, sollicité à la fois et par le duc d'Autriche, et par le pape Eugène IV qui avait été déposé au concile de Bâle, envoya son fils le dauphin Louis à la tête d'une armée considérable pour disperser les Pères de ce concile. Le dauphin, qui fut plus tard Louis XI, après avoir ravagé l'Alsace, marcha droit sur Bâle. Les habitants de cette ville, se voyant sans défense, envoyèrent demander du secours à l'armée des Suisses occupée au siége de Farsnberg. Douze cents hommes faisant partie de cette armée accoururent; ils rencontrèrent, à un quart de lieue de Bâle, l'avant-garde de l'armée du dauphin commandée par le comte de Dammartin, et montant à environ huit mille hommes; ils la repoussèrent jusqu'au gros de l'armée; puis, emportés par leur ardeur, ils se précipitèrent sur l'armée française. Quelques-uns d'entre eux se jetèrent dans l'hôpital de St.-Jacques et y soutinrent pendant dix heures l'assaut de l'armée entière. Ils périrent tous glorieusement, après avoir déployé le plus grand courage; et cette victoire, qui coûta, dit-on, huit mille hommes aux Français, fit concevoir au dauphin une idée très-avantageuse des ennemis qu'il venait de rencontrer. Aussi Charles VII, instruit par son fils de la valeur des Suisses, conclut-il au mois de novembre 1453, avec les huit cantons et la ville de Soleure, un traité d'alliance dont les conditions furent que ni lui ni ses successeurs ne prêteraient secours aux ennemis des Suisses; que ceux-ci auraient l'entière liberté de passer sur les terres de France, de s'en retourner avec leurs biens, armes et bagages, et d'y faire le commerce en observant les lois du royaume pour les marchandises prohibées. Louis XI renouvela le même traité à Abbeville, le 27 novembre 1463.

Lorsqu'en 1474 les Suisses envoyèrent une ambassade à Charles le Téméraire pour se plaindre du bailli Pierre de Hagenbach, et que cette ambassade eut été fort mal accueillie par le duc de Bourgogne, Louis XI profita de leur mécontentement pour faire avec eux un nouveau traité. Ce traité, nommé *l'union héréditaire*, fut conclu à Senlis, le 11 juin 1474 : il assurait, comme l'avaient fait les traités précédents, la protection de la France à la Suisse; et l'on doit croire que ce fut là un des motifs qui déterminèrent les Suisses à déclarer la guerre au duc de Bourgogne, le 9 octobre 1474.

« Les Suisses avaient trop bien servi contre Charles le Téméraire la haine de Louis XI, pour ne pas mériter une récompense : elle leur fut accordée au mois de septembre 1481, par des lettres patentes qui renferment tout le fondement des priviléges dont les troupes suisses ont joui depuis dans le royaume. En voici la substance : « Tous les Suisses qui sont ou seront au service de Sa Majesté, à ses gages et à sa solde, mariés ou habitués dans le royaume, pourront y acquérir tous biens meubles et immeubles, les posséder et en disposer par testament ainsi que leurs femmes, enfants ou héritiers, lesquels pourront les posséder et leur succéder comme s'ils étaient nés dans le royaume, sans être obligés, à raison de cette faveur, de payer aucune finance ou indemnité. Et afin que les gens de guerre de la même nation qui demeurent ou viendront demeurer en France et qui seront à ses gages et solde, puissent mieux vivre et s'entretenir honnêtement sans

être inquiétés eux et leurs veuves durant leur viduité, ils seront leur vie durant exempts de toutes tailles, impôts, aides et subvention; seront aussi exempts du guet et garde de porte en quelque lieu du royaume qu'ils s'établissent (*). »

Malgré ces priviléges, les Suisses ne se montrerent pas toujours dévoués aux intérêts de la France; en 1510, le cardinal de Sion les engagea à passer en Italie pour y combattre les Français. Le maréchal de Chaumont les obligea à revenir sur leurs pas; mais, deux ans après, en 1512, ils firent de nouveau irruption dans le Milanais, où ils rétablirent Maximilien Sforce. L'année suivante, ils remportèrent sur les Français une victoire importante à Novarre (6 juin 1513), puis ils allèrent mettre le siége devant Dijon; mais La Trémouille, leur ayant promis beaucoup d'argent, les détermina facilement à rentrer chez eux. Lorsque François Ier eut résolu la conquête du Milanais, il chercha à détacher les Suisses de l'alliance de Maximilien Sforce; mais il ne put y parvenir, et il eut à lutter avec eux en Italie. Quoique vainqueur à Marignan, le roi de France avait acheté trop chèrement la victoire pour ne pas apprécier à sa juste valeur l'alliance des Suisses. Il fit donc tous les efforts pour faire sa paix avec eux, et bien que cette paix offrit d'abord quelques difficultés, elle s'opéra néanmoins par le sacrifice qu'il leur fit de plusieurs bailliages du Milanais, par l'assurance qu'il leur donna de leur rembourser quatre cent mille écus d'or au soleil pour les frais de leur expédition contre Dijon, et trente mille autres pour ceux de la campagne d'Italie; par la promesse d'une pension annuelle de deux mille livres à chacun des treize cantons; enfin par la confirmation des franchises que leur avaient accordées Louis XI et Charles VIII. Moyennant ces engagements que l'on peut regarder comme très-onéreux pour la France, un traité de paix perpétuelle entre le roi et les cantons fut signé le 25 octobre 1515.

A partir de cette époque, il y eut toujours dans les armées françaises des corps auxiliaires suisses; mais, comme les Suisses ne combattaient que pour de l'argent, il s'en trouvait également parmi les ennemis de la France. Quelques jours avant la désastreuse bataille de Pavie, les Grisons ayant appris que leurs frontières étaient menacées, quittèrent l'armée française, quoiqu'ils eussent reçu leur solde et fait serment de combattre. Mais ceux des confédérés qui restèrent se conduisirent vaillamment et laissèrent un grand nombre des leurs sur le champ de bataille. Il serait inutile et presque impossible de détailler ici la part que les Suisses prirent aux exploits des armées françaises; on peut la voir d'ailleurs dans les articles spécialement destinés aux batailles ou combats auxquels ils se trouvèrent (Voy. NOVARRE, BICOQUE, MARIGNAN, PAVIE, CÉRISOLES, SAINT-QUENTIN, etc.). Qu'il nous suffise de dire que, depuis François Ier, il y eut presque toujours dans les armées françaises des confédérés suisses; car les rois de France avaient soin, à leur avénement au trône, de renouveler l'alliance avec les cantons. C'est ce que fit Henri II après la mort de François Ier, ce que fit aussi plus tard Henri IV.

Dans les guerres de religion les Suisses s'attachèrent, en France, au parti qui représentait leur opinion. Henri IV ayant conclu avec eux, comme nous l'avons dit, une alliance générale en 1602, mit fin à la guerre civile que les cantons avaient trouvé moyen de faire dans les rangs français. Sous Louis XIII, la France, combattant partout la maison d'Autriche, occupa la Valteline (Voy. GRISONS [guerre des]). De cette époque à la révolution française les Suisses continuèrent à servir la France comme par le passé, jouissant de nombreux priviléges et s'attachant d'une manière toute particulière à la royauté. On sait comment ils périrent à leur poste en 1792.

La révolution française, qui devait ébranler la vieille société européenne, eut une influence assez considérable en Suisse. Ceux des cantons qui étaient gouvernés par l'aristocratie furent sourdement agités; les magistrats refusèrent de faire les concessions réclamées au nom de la liberté, employèrent la force pour faire reconnaître leur autorité, et appelèrent les Autrichiens à leur aide. Les peuples réclamèrent alors l'appui de la France. La lutte commença : des excès furent com-

(*) *Art de vérifier les dates*, t. XXII, p. 107.

mis de part et d'autre. La France agit d'abord par ses ministres Barthélemy et Châteauneuf; puis, voyant l'obstination de certains cantons et le danger qu'il pourrait y avoir pour elle à tolérer un voisinage hostile, elle résolut d'intervenir d'une manière directe et par la force des armes. En 1797 le général Bonaparte, choisi pour juge du différend qui existait entre les Grisons et les habitants de la Valteline, avait prononcé la réunion des Grisons à la république cisalpine. Quelque temps après, Gouvion-Saint-Cyr était entré dans le val de Moutier et s'était emparé d'Erguel et de Bienne. C'étaient là des actes d'autorité contre lesquels on ne s'était pas encore révolté; mais, au congrès de Rastadt, l'opinion de la France relativement à la Suisse fut nettement formulée; il fut répondu aux ambassadeurs envoyés par les cantons : « Allez dire « à ceux qui vous ont envoyés que la ré« publique française ne connaît point « de députation du corps helvétique au « congrès de Rastadt. »

Comme on le voit, le gouvernement français semblait ne vouloir reconnaître aucune importance diplomatique à la Suisse. Il fit plus; il déclara la formation de la république du Leman, et fit entrer le général Menard dans le pays de Gex. Ce moment fut solennel et comme un signal d'émancipation pour les Suisses opprimés. Le pays de Vaud se déclara indépendant; le Tessin s'affranchit d'Uri; Lucerne et Schaffouse donnèrent la liberté à leurs sujets; Zurich même fut obligé de céder. Cependant les Français avançaient toujours; les troupes suisses avaient commencé à se retirer, lorsqu'on leur donna pour chef Louis d'Erlach. Dans l'armée française Brune avait remplacé Menard et concertait ses opérations avec le général Schauenbourg, qui avait pénétré en Suisse par le mont Terrible.

Avant de commencer les hostilités, Brune répandit une proclamation, dans laquelle étaient articulés les griefs du gouvernement français contre les cantons où dominait l'aristocratie. Il se plaignait surtout de l'aristocratie bernoise, promettait l'égalité pour tous, et déclarait vouloir traiter au nom du directoire, pourvu toutefois que l'on changeât immédiatement la forme du gouvernement, que l'on créât un gouvernement provisoire, que l'on rédigeât une constitution libérale, etc., etc. A cette proclamation, le colonel Gross, chef d'état-major de l'armée bernoise et commandant le château de Nidau, répondit qu'il commencerait les hostilités le soir même (1er mars 1798). C'était montrer de la résolution : mais le gouvernement hésita, et le colonel Gross reçut ordre de rétracter sa déclaration. Il le fit, mais le général Schauenbourg n'en tint aucun compte : il attaqua le jour même le château de Dornach, et s'en empara; il y eut quelques engagements, où l'avantage fut toujours du côté des Français. Soleure ouvrit ses portes au vainqueur. Brune somma Berne de se rendre; cette ville s'y étant refusée, on lança quelques obus, puis on pratiqua une brèche à coups de canon dans les murailles, et d'un côté on escalada les remparts, tandis que de l'autre les soldats entraient par une porte brisée à coups de canon. Les paysans qui avaient envahi Berne pour aider à la résistance et environ quinze cents Bernois se sauvèrent, emmenant avec eux plusieurs pièces de canon. Les Suisses perdirent dans cette affaire environ quatre cents hommes; Berne fut prise ainsi le même jour que Soleure se rendait (2 mars).

Le lendemain Brune envoya le général Rampon vers Morat, où se trouvait d'Erlach. Les soldats français y détruisirent l'ossuaire élevé après la défaite des Bourguignons. Mais d'Erlach avait repassé la Sarine et la Seuse. Le 5, le général Pigeon passa cette dernière rivière du côté de Neuenech, et le camp ennemi fut emporté après une action des plus vives qui dura cinq heures. Les Suisses laissèrent huit cents hommes sur le champ de bataille, et on leur fit trois mille prisonniers. Rampon et Pigeon avaient été puissamment secondés par la diversion opérée le jour même de l'affaire de Neuenech par Schauenbourg. Ce général avait battu les Suisses à Frauenbrunnen, à Urtenen, et, après les avoir repoussés de tous côtés, était entré sur le midi à Berne.

Les victoires des Français sur ces divers points eurent un résultat heureux, puisqu'elles empêchèrent les autres cantons de continuer la guerre. En effet, tous se soumirent; Brune frappa le pays

de contributions, et envoya au directoire les drapeaux qui attestaient les triomphes des vainqueurs de Charles de Bourgogne. Le système fédéral fut détruit, et une nouvelle constitution, rédigée par Ochs, fut proposée pour toute la Suisse(*). La plus grande partie des cantons y accéda (15 avril 1798); Schwytz, le bas Unterwald, Uri, Glaris et Appenzell furent les seuls qui ne voulurent pas la reconnaître. Les généraux Schauenbourg et Jordy marchèrent contre eux; il y eut différents combats, où le sort favorisa alternativement les deux partis; cependant les Français finirent par demeurer vainqueurs, et, vers le milieu de mai, la paix fut rétablie et la constitution acceptée par toute la Suisse.

Toutefois les menées des ennemis de la France ne tardèrent pas à faire naître de nouveaux troubles; le Valais se souleva contre l'envoyé français Mangourit, et il fallut le soumettre par les armes. Schwytz suivit son exemple; Schauenbourg, qui avait été de nouveau appelé au commandement supérieur des troupes, marcha contre ce canton, et le soumit entièrement après différents combats (12 septembre).

Alors enfin, fut conclu avec les cantons un traité d'alliance offensive et défensive, qui assurait à la France la route militaire du Rhin et des Grisons, celle du Valais vers l'Italie, et promettait un traité de commerce. Six demi-brigades suisses entrèrent en outre au service de la France. L'Autriche, qui voyait avec peine l'influence française s'affermir en Suisse, empêcha par ses manœuvres les Grisons d'accepter la constitution. Le général Auffenberg passa la frontière avec six bataillons; mais Lecourbe, Dessoles et Loison le battirent; il fut obligé de se rendre avec quatre mille hommes, et les Autrichiens durent évacuer le Tyrol. La Suisse, qui jusque-là ne s'était soulevée contre les Français qu'afin de repousser une constitution qu'elle ne croyait pas être dans ses intérêts, céda alors aux influences étrangères qui voulaient porter chez elle le théâtre de la guerre. Le 28 août 1799, une insurrection générale éclata dans Uri et Schwytz; mais les Français, chassés alors de ces cantons, les occupèrent bientôt de nouveau, lorsque le général Soult eut dispersé les insurgés. Ce fut à peu près à cette époque que les alliés commencèrent à s'avancer vers la Suisse et à faire dans ce pays la guerre à la France. On verra à l'article ZURICH comment Masséna, général en chef de l'armée française, les repoussa et en demeura vainqueur.

Après le 18 brumaire, la constitution imposée par le directoire à la Suisse subit de grandes modifications; ces changements donnèrent lieu à beaucoup de mouvements, à de petites révolutions, à des guerres même, jusqu'à ce qu'enfin Rapp vint à Lausanne, porteur d'une proclamation du premier consul qui intervenait comme médiateur entre les cantons. Des députés furent alors envoyés à Paris, et le 19 février 1803, Bonaparte donna aux cantons une constitution qui semblait satisfaire tous les intérêts. Cet acte fut suivi d'un traité d'alliance et d'une capitulation par laquelle quatre régiments suisses entraient au service de la France.

La constitution donnée par le premier consul n'éprouva aucune résistance sérieuse, et, à partir de ce moment, la Suisse entra, sous la protection de la France, dans une phase de paix et de prospérité qui ne fut guère troublée que par les désastres de 1814. Cependant, à l'époque des cent jours le gouvernement suisse, oubliant tout ce qu'il devait à l'empire, entra dans la coalition et fit marcher des troupes sur nos frontières. Le général Bachmann envahit la Franche-Comté, et s'avança jusqu'à Besançon; mais il faut le dire à l'honneur des Suisses; ils étaient entraînés malgré eux, et plusieurs bataillons montrèrent leur répugnance, en refusant formellement de marcher contre leurs anciens compagnons d'armes.

Après 1815, les Suisses fournirent à Louis XVIII des régiments qui formèrent une partie de la garde royale. On sait quelle fut la conduite de ces régiments à la révolution de juillet, et comment ils furent obligés de se retirer. Aujourd'hui les rapports qui existent entre la confédération helvétique et la France sont à peu près les mêmes que ceux qui existaient sous l'empire et la

(*) Voy. RÉPUBLIQUE, t. XII, p. 4.

restauration ; mais la Suisse n'a plus de troupes au service de la France.

SUISSES (troupes) *au service de France.* Ainsi qu'on l'a vu dans l'article précédent, c'est de l'an 1444 que date le premier traité par lequel la Suisse contracta avec la France l'engagement de lui fournir pour ses armées un nombre d'hommes déterminé. L'acte conclu à cette date par le dauphin, depuis Louis XI, fut renouvelé en 1453, et l'on fixa alors à six mille hommes au moins, et à dix mille au plus, le contingent à fournir.

Les troupes helvétiques, qui jusqu'alors étaient restées fidèles à leurs traités, trahirent leurs engagements en 1515, et tournèrent leurs armes contre François Ier, qui les battit à Marignan. Toutefois l'harmonie ne tarda pas à se rétablir entre les deux nations, et une nouvelle convention conclue la même année replaça sur le même pied que précédemment leurs relations amicales.

En vertu d'un recez de la diète de Bade, de 1553, les cantons suisses s'engagèrent à fournir à Henri II le nombre de troupes dont ce prince pourrait avoir besoin. Ce traité servit de base à toutes les capitulations des troupes suisses au service de France, jusqu'à celui de 1671. Ces conventions, souvent renouvelées, ne furent pas toujours scrupuleusement observées quant au nombre d'hommes à fournir; et la France avait souvent beaucoup de peine à réunir trois à quatre mille Suisses; cependant, à l'ouverture de la campagne de 1697, Louis XIV comptait trente-deux mille baïonnettes helvétiques à son service : c'est le chiffre le plus élevé que l'on puisse citer.

Un autre recez de la diète de Bade, du 13 décembre 1698, modifia en même temps celui de 1553 et le traité de 1671; il établit les règles que devaient suivre les colonels et les capitaines suisses au service de France, dans leurs relations entre eux, avec leurs troupes, avec le gouvernement français, et avec le gouvernement de leurs cantons respectifs. Vers la fin du règne de Louis XIV, le nombre des troupes suisses au service de France était de quatorze mille quatre-cents, officiers compris; il s'éleva à dix-neuf mille huit cent trente-six hommes en 1733, et à vingt et un mille trois cents pendant la guerre de 1742 à 1748. Après la réforme de 1749, ce nombre se trouva réduit à quinze mille six cent vingt. On comptait alors neuf régiments suisses au service de France; savoir : *Jenner, Boccard, Monnin, Vigier, Willmer, Balthazard, Diesbach, Courten* et *Salis-Grisons*.

Le 20 août 1792, date du premier licenciement des régiments suisses en France, ces troupes s'élevaient encore à quatorze mille. Six ans après (en 1798), le directoire admit à son service six demi-brigades helvétiques, organisées comme les troupes nationales. Le 27 septembre 1803, le premier consul conclut avec les cantons une capitulation par laquelle la Suisse s'engageait à fournir à la France quatre régiments d'infanterie montant ensemble à seize mille hommes.

Le plus remarquable des traités conclus avec la Suisse, fut la capitulation du 28 mars 1812, qui annula la précédente, et garantit pour vingt-cinq ans les conditions qui y étaient stipulées; la Suisse, d'une part, s'y engageait à fournir à la France quatre régiments d'infanterie ayant la même organisation que les troupes françaises, et à ne *plus fournir d'hommes aux autres puissances*. La France, d'autre part, stipulait que les régiments suisses ne pourraient être envoyés hors de l'Europe, et qu'ils conserveraient le libre exercice de leur religion et de leur justice.

Les quatre régiments suisses existant au moment de la première abdication de Napoléon furent conservés au retour des Bourbons. Par une nouvelle capitulation, conclue en 1816, les cantons s'engagèrent à fournir, indépendamment de ces quatre régiments, deux régiments pour le service de la garde royale. Ces six corps formaient ensemble un total de douze mille trois cent soixante-dix-huit hommes : ils furent licenciés à la révolution de 1830.

Les troupes suisses au service de France recevaient une solde beaucoup plus élevée que celle de l'infanterie nationale. Cette différence était, pour la garde, d'une moitié environ en sus, et d'un cinquième en sus pour la ligne. Indépendamment des avantages relatifs à la solde, les officiers sous-of-



Lemaître direx.

Sully (mort en 1641)

(d'après Du Bois)

ficiers et soldats des troupes capitulées avaient, dans l'armée, le grade immédiatement supérieur à celui qu'ils occupaient dans leurs corps ; ainsi, le colonel d'un régiment suisse avait le rang de maréchal de camp et la retraite de lieutenant général ; le lieutenant-colonel, le rang de colonel et la retraite de maréchal de camp. Il en était de même pour les autres grades. (V. CENT-SUISSES, GARDES SUISSES, GARDE ROYALE et RÉGIMENT.)

SULLY (Maurice de), né à Sully-sur-Loire, de parents très-pauvres, trouva cependant les moyens de venir étudier à Paris ; bientôt il y donna lui-même des leçons avec un éclatant succès, et son talent pour la chaire lui valut un canonicat du chapitre de Bourges. Peu d'années après, il en obtint un à Paris, avec la dignité d'archidiacre, et fut élevé sur le siége épiscopal en 1160, après le décès de Pierre Lombard. Le principal fait de l'histoire de son épiscopat est la construction de sa cathédrale, dont il fit poser la première pierre par le pape Alexandre III, en 1163. Il mourut en 1196. M. Daunou a réuni tout ce que l'on sait sur sa vie et ses écrits, d'ailleurs peu importants, dans le tome XV de *l'Histoire littéraire de la France*.

SULLY (Maximilien de BÉTHUNE, marquis de ROSNY, puis duc de) naquit à Rosny, le 13 décembre 1560, l'année même de la conjuration d'Amboise et de la mort de François II. On l'éleva dans la religion protestante, qui était celle de sa famille. Il n'était que le second des quatre fils de *François de* BÉTHUNE et de Charlotte d'Auvet (Voy. BÉTHUNE [famille de]) ; mais son père, reconnaissant en lui de belles inclinations et une grande vigueur de corps et d'esprit, le regardait comme l'espoir de sa maison. Il le présenta, lorsqu'il n'avait encore que onze ans, au jeune roi de Navarre, qui fut plus tard Henri IV : et l'enfant jura au prince une fidélité qu'il ne démentit jamais. L'année suivante (1572), le jeune Rosny vint à Paris pour y faire ses études, et assister à ces noces de Henri de Navarre, *dont les livrées*, comme l'avait dit François de Béthune, *devaient être vermeilles*. Il faillit périr la nuit du massacre de la Saint-Barthélemy ; réveillés par le tumulte, son gouverneur et son valet sortirent pour voir ce qui se passait : ils ne revinrent plus. Mais l'enfant se sauva par sa présence d'esprit : il se revêtit de la robe d'écolier, mit sous son bras un livre d'heures qui lui servit de sauvegarde au milieu des assassins, et se rendit au collége de Bourgogne, où il se cacha pendant trois jours. Quand le calme fut rétabli, il reprit ses études ; mais il eut la précaution d'entendre la messe, suivant en cela les conseils de son père et l'exemple du roi de Navarre.

Après la mort de Charles IX, Henri s'enfuit de la cour avec le jeune Rosny, qui devint son écuyer, et qui, toujours attaché à sa personne, l'accompagna dans toutes les guerres qui suivirent, combattant à tous les siéges, dans toutes les rencontres, et partout donnant de grandes preuves de sang-froid et de bravoure. Il se distingua surtout au siége de Villefranche, en Périgord, où, précipité dans le fossé, il remonta aussitôt sur la brèche ; à Marmande, à Lectoure, et dans cent autres circonstances. Toutefois, au milieu de son dévouement, Rosny montrait déjà ce caractère franc et libre, qu'il garda toujours, et conservait une entière indépendance. Un jour qu'il avait facilité à deux gentilshommes de la cour de Navarre les moyens de se battre en duel, Henri, furieux, lui adressa de sanglants reproches, et en vint jusqu'à le menacer de lui faire abattre la tête, pour avoir fait une action qui tranchait du souverain. Rosny lui répondit avec assurance, et la voix haute, qu'il n'était point son sujet, qu'il ne le servait que par affection, mais qu'il saurait bien se résoudre à le quitter et à servir un autre maître ; et ils furent, en effet, sur le point de se séparer. Mais cette fâcherie dura peu : ils ne tardèrent point à se raccommoder.

Quelque temps après, le duc d'Anjou, appelé à la souveraineté des Pays-Bas, attira à son service une foule de gentilshommes, parmi lesquels se trouva Rosny, qui désirait aller en Flandre pour se réconcilier avec des parents qu'il y avait, et dont il était héritier. Henri le vit partir avec peine « Pour le coup, nous « allons vous perdre, lui dit-il ; vous de- « viendrez Flamand, et vous serez pa- « piste. » Rosny lui répondit qu'il serait toujours son serviteur, et que, s'il avait

la guerre sur les bras, il quitterait Monsieur et la Flandre pour le servir.

Il resta deux ans en Flandre (1581-1583); puis, s'étant dégoûté du duc d'Anjou et de ses parents, auxquels il déplaisait aussi beaucoup par son hérésie, il revint auprès du roi de Navarre. On était alors en paix; il se rendit à la cour de France, où il espérait un bon accueil, en considération de ses deux jeunes frères, qui étaient devenus les mignons du roi. Il y connut Anne de Courtenay, riche et belle héritière, et, l'ayant épousée, il se retira avec elle dans ses terres, où il vécut, faisant grande dépense, et ayant à sa suite des pages et des gentilshommes. On s'étonnait de son opulence et de ses somptuosités : on ne savait pas que Rosny alimentait sa caisse par le commerce des chevaux qu'il achetait en Allemagne et qu'il revendait en Gascogne si cher, qu'ils suffisaient presque à payer toutes ses dépenses. Il possédait, en outre, d'assez gros revenus en terre; et il avait déjà ce grand esprit d'ordre et d'économie et toutes ces qualités d'administrateur qui n'échappèrent pas à Henri, et dont celui-ci se souvint quand il lui confia les finances du royaume. Sa bourse, toujours bien garnie, remédiait souvent à la détresse du roi de Navarre. La guerre reprit; Rosny continua de prodiguer à son maître son argent, ses talents, son courage. A Coutras, il commanda l'artillerie; ce fut lui qui ménagea la réconciliation du roi de Navarre et de Henri III.

Bientôt, Henri de Navarre devint roi de France (1589). Rosny s'y attendait depuis longtemps : « car il avait, dit-il « dans ses *Mémoires*, un diable de pré« cepteur, lequel lui avait dit que cela « était infaillible. » Il combattit avec le plus grand courage aux journées d'Arques et d'Ivry. Dans cette dernière, il eut deux chevaux tués sous lui, s'empara de l'étendard du duc du Maine, et ne se retira que criblé de blessures. Le roi l'aperçut sur le brancard où on le transportait; il vint à lui, le consola avec tendresse et entendit de la bouche de Rosny cette sublime réponse : « Mes plaies sont en si bon état, « que j'espère dans deux mois au plus « tard me trouver assez fort et dispos « pour en aller encore chercher autant « pour votre service. » Henri, ému et hors de lui, ne put se contenir; il lui sauta au cou, et l'embrassa en le déclarant *brave soldat et vaillant chevalier*. Le vœu de Rosny fut exaucé dans une nouvelle action; car cette fois il reçut une blessure dont il ne guérit que longtemps après.

L'incommodité qu'il en ressentait, le dépit que lui inspiraient les préférences du roi pour les conseils de quelques catholiques, l'engagèrent à se retirer dans son château de Sully, avec sa nouvelle épouse, Rachel de Cochefilet, veuve du seigneur de Châteaupers. La première était morte quelque temps avant l'assassinat de Henri III. Retiré chez lui, il s'y reposa des fatigues de la guerre, dans les soins domestiques, les travaux du jardinage et l'étude de l'histoire.

Il tint ferme d'abord dans son projet de retraite; mais, quand sa blessure fut guérie, son dépit calmé, il revint auprès du roi, lui remettant d'importants papiers qu'il avait surpris, et qui dévoilaient toutes les intrigues de la ligue avec l'Espagne. Ils eurent alors un long entretien, dans lequel Rosny conseilla au roi avec candeur et désintéressement d'embrasser la religion catholique.

Henri IV, quoique roi de France, n'en était pas plus riche; le trésor était vide, et l'État chargé de dettes. Tel était son embarras qu'il écrivait à Rosny, lui dépeignant sa détresse et s'en prenant aux financiers : « Je suis fort « proche des ennemis, et je n'ai pas un « cheval sur lequel je puisse combattre, « ni un harnais complet que je puisse « endosser; mes chemises sont toutes « déchirées, mes pourpoints troués au « coude; ma marmite est souvent ren« versée, et depuis deux jours je dîne chez « les uns et les autres, mes pourvoyeurs « disant n'avoir pas moyen de me fournir « ma table, d'autant qu'il y a plus de six « mois qu'ils n'ont rien reçu. » Il avait compris que Rosny était le seul homme qui pût rétablir ses affaires, et, en effet, en 1596, il le fit entrer dans le conseil des finances, qui avait remplacé le surintendant François d'O, mort deux ans auparavant: Rosny se mit aussitôt à faire d'immenses recherches dans les registres de l'État, et à s'instruire de tous les détails de l'administration financière. Il eut bientôt découvert la source des abus,

et il travailla sur-le-champ à y appliquer le remède.

Les causes du mal peuvent se réduire à deux. C'était d'abord le vice de la perception des impôts. La France en payait par année 150 millions, et il n'en entrait que 40 dans les caisses de l'État; le reste passait entre les mains des financiers, qui s'enrichissaient ainsi en appauvrissant le royaume. Une autre cause de désordre et d'épuisement était l'usage où l'on était d'aliéner et d'engager certains revenus en tailles, aides, gabelles, etc., à de grands personnages, et même à des princes étrangers, qui en jouissaient tous par leurs mains, levant eux-mêmes ces impôts sur les parties du territoire qu'on leur avait données à exploiter. Ainsi la reine d'Angleterre, le comte Palatin, le duc de Wirtemberg, les Suisses, Venise, etc., devenus créanciers de l'État, se payaient eux-mêmes, et exerçaient en France une partie de la puissance souveraine.

Tels étaient les deux vices capitaux du système financier. Rosny se mit immédiatement à l'œuvre avec une activité et une habileté admirables; mais, avant tout, il fallait faire rentrer quelque argent dans les caisses de l'État : il se mit en campagne, parcourut les provinces, régla la comptabilité des receveurs, toucha les deniers, et bientôt vint retrouver le roi à Rouen, amenant avec lui soixante-dix charrettes remplies d'argent. Le désordre des finances excitait le mécontentement général; on crut nécessaire de s'appuyer du concours de la nation, et l'on convoqua une assemblée de notables. Mais toutes leurs mesures furent inutiles; la tentative échoua, et l'on vit qu'il n'y avait de ressource que dans l'administration royale.

L'échec des notables rendit plus facile la voie aux réformes conçues par Rosny et par Henri IV. Rosny travailla d'abord à rétablir l'unité dans l'administration financière, à ramener toutes les opérations de la comptabilité à un centre commun : le but fut atteint, quand il eut été investi de la dignité de surintendant (1599), et qu'il réunit entre ses mains toutes les prérogatives des membres du conseil, qui fut aboli. La remise des arrérages de la taille, qui montaient à 20 millions, le popularisa et lui concilia l'opinion publique; il put attaquer sans crainte les fonctionnaires des finances, toutes les créatures des membres de l'ancien conseil, et, comme l'écrivait Henri IV, « cette effrénée « quantité d'intendants, qui s'étant « fourrés dans les finances par compère « et par commère, avoient bien aug- « menté les grivelées, et, mangeant le « cochon ensemble, consommé plus de « quinze cent mille écus qui étoient « somme suffisante pour chasser l'Es- « pagne de France, en payant de vieilles « debtes par eux prétendues. » Rosny leur porta le coup mortel en abolissant le sous-fermage, en faisant défense aux sous-fermiers de rien payer à l'avenir aux fermiers généraux, et en leur commandant de mettre dans l'épargne du roi tout ce qu'ils avaient en caisse et tout ce qu'ils devaient recevoir. Par là rien de ce qui était perçu sur le peuple n'était détourné des caisses publiques pour enrichir les particuliers. Le second point de la réforme fut de remettre entre les mains du roi les aliénations et engagements d'impôts et de domaines; les étrangers furent ainsi exclus de l'administration des finances. Enfin, les titres des créanciers et des pensionnaires de l'État furent soumis à une révision sévère.

Ces mesures soulevèrent contre le ministre de nombreux ennemis et des cabales acharnées à le perdre; mais la faveur du roi le soutint contre toutes leurs tentatives. Tout fut soumis à la plus sévère exactitude, à la plus grande régularité. Les dépenses furent contrôlées; des formules de comptes furent prescrites à tous les agents des finances. On ne tarda pas à s'apercevoir des fruits d'une si sage administration; les impôts diminuèrent, l'intérêt de l'argent fut réduit, les dettes de l'État disparurent, et la recette suffisant à toutes les dépenses nécessaires laissait même un excédant, qui, tous les ans, était déposé à la Bastille, et forma, à la mort de Henri IV, une épargne de 42 millions de livres. La France n'avait jamais été si heureuse; tout ce qui favorise l'accroissement de la richesse et du bien-être public prenait de grands développements; l'industrie agricole était particulièrement l'objet des soins de Sully, qui croyait que la

principale richesse de la France consistait dans les productions du sol, et répétait souvent que « Le labourage et pastourage étoient les deux mamelles dont la « France étoit alimentée et les vraies « mines et trésors du Pérou. » La France devint, en effet, et resta jusqu'au temps de Colbert le grenier de l'Europe.

Il faut dire toutefois que, si ses vues sur ce point étaient excellentes, elles étaient étroites et exclusives. Il proscrivait rigoureusement le développement de l'industrie manufacturière et cherchait à l'entraver par des lois somptuaires. Il ne protégeait que le commerce intérieur, et voyait avec déplaisir les tentatives de colonisation. Heureusement pour la France, Henri IV, doué d'un génie plus élevé et plus étendu que son ministre, sut accorder une égale protection à tout ce qui contribue à la prospérité d'un peuple.

Au milieu de ses occupations financières Sully n'oublia pas qu'il avait été homme de guerre; il obtint la charge de grand maître de l'artillerie et des fortifications, et fut très-souvent utile dans les opérations militaires par sa science dans l'usage du canon et dans l'art des siéges. Bon ingénieur et habile tacticien, il introduisit d'excellentes réformes dans l'organisation de l'armée.

Nous avons considéré Sully comme guerrier, comme ministre; il nous reste à l'examiner comme courtisan et comme ami d'Henri IV.

Toujours attaché à la vérité, toujours libre et sincère, dévoué à son maître au point de ne pas craindre de lui déplaire, quand le devoir l'y engageait, sa franchise et son désintéressement luttèrent toujours contre les intrigues et les passions des courtisans et des maîtresses. Il fut un rude adversaire pour la duchesse de Beaufort. Un jour il refusa de payer les excessives dépenses que l'on avait faites pour le baptême d'un enfant que la favorite avait eu du roi, et il ajouta à son refus cette réponse hardie: *Il n'y a pas d'enfant de France.* Gabrielle d'Estrées voulut se venger et le perdre; il faut lire dans les *Mémoires de Sully* le récit de leur lutte devant le roi; les larmes, les prières, les caresses et tous les manéges de la belle duchesse, qui cependant fut vaincue, et eut la douleur d'entendre, de la bouche de son amant, ces cruelles paroles : « J'aimerais « mieux me passer de dix maîtresses « comme vous que d'un serviteur comme « lui ! » Après la duchesse de Beaufort, Henri IV tomba dans les filets de l'artificieuse Henriette d'Entragues, qui sut, en irritant par sa résistance les desirs du roi, en obtenir une promesse de mariage. Sully répara cette faute, en déchirant l'acte d'engagement. Henri IV, au fond, n'en fut peut-être pas fâché; mais Sully n'en eut pas moins la gloire de s'être exposé généreusement au courroux de son maître. Il poursuivait également les courtisans et les grands seigneurs, s'efforçant de leur enlever ces priviléges onéreux au moyen desquels ils opprimaient le peuple. Aussi la cour était pleine de ses ennemis. Quelquefois le roi, fatigué de sa rudesse, s'emportait contre lui et jurait qu'il ne le reverrait de quinze jours; mais le lendemain la paix était faite. Dans une certaine circonstance le crédit de Sully parut entièrement ébranlé. Le roi ne lui disait plus *mon ami*, mais *mon cousin*, appellation selon l'étiquette. Sully écrivit une justification à laquelle le roi répondit froidement. Les cabales triomphaient déjà. Mais une entrevue suffit pour les réconcilier; Sully se jeta aux pieds du roi, qui lui dit ces mots devenus si célèbres : *Relevez-vous; ceux qui nous voient croiraient que je vous pardonne.*

Sully avait, pendant douze ans travaillé au bonheur de la France; le dernier projet qui l'occupa était la réalisation d'un plan, conçu par Henri IV et dont l'exécution aurait changé la face de l'Europe; le crime de Ravaillac vint arrêter ces grands desseins (1610.) En apprenant la mort du roi, Sully fut tellement saisi et troublé par la douleur que son sang-froid et sa fermeté l'abandonnèrent. Il hésita, trembla pour sa vie et finit par se retirer à la Bastille. Le lendemain, il se présenta au Louvre; mais tout était déjà changé; Concini s'élevait, les jésuites, l'Espagne menaçaient de reparaître. Sully vit que sa faveur était passée; il craignit même une persécution. Malgré les exhortations de sa famille, il se détermina à quitter la cour, vendit ses charges et tira de cette ven

plus d'un million de livres. La reine lui donna une pension de quarante-huit mille livres, et le roi lui conserva la grande maîtrise de l'artillerie, la grande voirie, et le gouvernement du Poitou. Il s'était amassé, pendant son ministère, de grandes richesses; il possédait de magnifiques terres, entre autres celle de Sully, que Henri IV avait érigée pour lui en duché. Sa retraite fut brillante : il avait un train royal, était entouré d'écuyers, de gentilshommes, et s'était même donné des gardes.

Ce fut ainsi qu'il vécut encore pendant trente ans dans la splendeur et l'opulence, consulté et respecté par la nouvelle cour, révéré des protestants, et toujours fidèle au souvenir de son maître, qu'il ne pouvait se rappeler sans attendrissement. En 1634, Louis XIII lui donna le titre de maréchal de France. On fit plusieurs tentatives pour l'engager à changer de religion; elles furent toutes inutiles. De leur côté, les huguenots ne négligèrent rien pour l'exciter à la révolte; il sut également leur résister.

Sa famille se composait de trois fils et de deux filles; l'aîné de ses fils, qu'il avait eu d'Anne de Courtenay, et qui le désolait par ses prodigalités, mourut en 1634, laissant des dettes considérables et un fils qui, ayant épousé la fille du chancelier Séguier et étant poussé par la famille de sa femme, soutint contre son aïeul un grand procès. Sully le perdit en 1641, et mourut huit jours après, le 22 décembre, à Villebon, âgé de quatre-vingt-deux ans. Sa femme, qui vécut jusqu'à quatre-vingt-dix-sept ans, lui fit élever une statue et un magnifique mausolée à Nogent-le-Rotrou, une de ses terres.

Peu d'hommes ont été aussi utiles à la France que Sully. Sa réforme financière n'eut point seulement pour résultat de rétablir momentanément la prospérité de la nation; elle introduisit dans l'administration un esprit d'ordre, d'économie, de régularité, que l'on n'avait pas connu jusqu'alors, et qui s'est perpétué et perfectionné dans les temps qui suivirent. On lui a reproché avec raison des vues étroites et quelques préjugés; mais il eut tant de qualités, qu'on n'en doit pas moins le regarder comme l'un des plus grands administrateurs qu'ait eus la France. Ses qualités principales furent l'amour de l'ordre, l'habitude de la régularité, de l'économie, une grande fermeté, du zèle et une intégrité reconnue. On a dit qu'il s'était enrichi dans l'administration des finances : il est vrai qu'il y sut faire sa fortune; mais l'État n'en souffrit pas, et il travailla au bien public encore plus qu'à sa fortune particulière. Dans sa jeunesse, il était téméraire, présomptueux, opiniâtre; sa faveur auprès du roi le rendit quelquefois violent et orgueilleux; mais il était brave, généreux, franc, et son amitié avec Henri IV suffit pour absoudre son caractère.

Cette amitié presque sans exemple d'un roi et de son ministre a frappé surtout l'esprit du peuple, qu'ils rendirent heureux par leurs communs efforts; et le nom de Sully est resté associé dans la mémoire de la nation au souvenir et à la gloire de Henri IV, comme il le fut à ses travaux et à ses dangers.

Sully nous a laissé l'histoire de sa vie et le récit des événements contemporains dans de précieux mémoires intitulés *Économies royales*. Il en publia les deux premiers volumes en 1634. Le titre, sans date d'année, porte que l'impression a été faite à Amsterdam; elle eut cependant lieu au château de Sully. Cette édition est connue sous le nom d'*édition aux VV verts*, à cause des enluminures de la vignette. Les deux autres volumes ont été publiés en 1662, par les soins du savant Jean le Laboureur. On en a fait depuis beaucoup de réimpressions, et l'abbé de l'Écluse les a traduits, en 1745, en style moderne. La lecture de cette traduction est agréable et plus facile que celle de l'original; mais les mœurs, l'esprit du temps, les caractères des personnages y sont altérés, et l'on doit préférer les véritables *Mémoires*. C'est le seul des ouvrages de Sully qu'on lise encore aujourd'hui; n'oublions cependant pas de dire qu'il laissa aussi des *poésies* et quelques *traités de stratégie* et *de finance*.

SULZBACH (Combat de). L'armée de Sambre et Meuse, qui obtenait de nouveaux succès sur les Autrichiens, étant parvenue aux confins de la Souabe et du

haut Palatinat, s'apprêtait à faire sa jonction avec celle de Rhin et Moselle, qui, suivant le plan de campagne arrêté, devait se trouver en mesure de l'opérer. Le général Jourdan, obligé de traverser un pays couvert de forêts impénétrables, ne marchait qu'avec précaution. Ayant appris que l'arrière-garde autrichienne, sous les ordres du général Kray, occupait Sulzbach, tandis que le gros de l'armée, sous les ordres du général Wartensleben, était à Amberg, il prit le parti d'attaquer l'arrière-garde. Toutefois, ne voulant pas hasarder d'affaire partielle et dont le résultat n'eût pas été décisif, il ne comptait commencer son attaque que le 18 août 1796, afin de donner à ses diverses divisions le temps de se réunir. Mais le général Ney, qui commandait l'avant-garde de l'armée, ayant rencontré, le 17, l'ennemi en position en avant de Sulzbach, se laissa emporter à sa bouillante ardeur, et, sans attendre qu'on le soutînt, il s'élança sur les Autrichiens. Ayant trouvé des forces considérables, il fut vigoureusement ramené. Heureusement le général Jourdan arrivait dans ce moment, et, forcé de faire soutenir son avant-garde, il engagea le combat malgré lui. Le général Colaud, qui s'opposa d'abord aux progrès de l'ennemi, eut fort à faire jusqu'à ce que les divisions qui suivaient fussent entrées en ligne. Les généraux Grenier et Lefebvre rétablirent le combat, culbutèrent les Autrichiens, et s'emparèrent de leurs positions. Le général Kray s'étant alors replié derrière Sulzbach, et la nuit ayant d'ailleurs mis fin au combat, les Français ne purent profiter de cet avantage, qui eût été décisif si l'affaire n'eût été engagée que le lendemain, ainsi que l'avait projeté le général en chef. Pendant qu'on chassait l'ennemi de Sulzbach, la réserve de cavalerie s'emparait de Castel et soutenait les troupes en arrière de cette petite ville. Dans la nuit, l'armée autrichienne effectua sa retraite.

SURCOUF (Robert), l'un des plus intrépides marins qu'aient produits les dernières guerres, naquit à Saint-Malo en 1773; il descendait par sa mère de Duguay-Trouin. Il s'embarqua dès l'âge de treize ans, et, après quelques voyages dans les mers d'Europe, partit pour l'Inde, où il devait se signaler par des faits d'armes presque incroyables. Nommé capitaine à l'âge de vingt ans, il commanda successivement les corsaires *la Clarisse*, *la Confiance* et *le Revenant*, et chacune de ses croisières fut marquée par quelque action d'éclat. Deux faits de sa carrière militaire suffiront pour faire connaître tout ce qu'il y avait en lui d'habileté, d'audace et de sang-froid. En 1796, après avoir capturé un schooner anglais dont les forces étaient de beaucoup supérieures aux siennes, il s'y embarqua avec dix-neuf hommes et alla croiser sur les brasses du Bengale. Il y fut rencontré par *le Triton*, vaisseau de la compagnie des Indes, armé de vingt-six canons et portant cent cinquante-six hommes d'équipage. L'idée lui vint que, s'il pouvait un instant se faire passer pour un des pilotes du Gange, une brusque attaque le rendrait maître du vaisseau. Il manœuvra en conséquence, accosta *le Trilon*, e s'en rendit maître, après un combat d quelques minutes, auquel l'équipage an glais n'était nullement préparé. E 1799, avec le corsaire *la Confiance*, d vingt canons et de cent vingt hommes il enleva à l'abordage un autre vaisse de la compagnie des Indes, *le Ke* de quarante canons et de quatre c trente-sept hommes, auxquels réuni l'équipage d'un autre vaiss recueilli à la suite d'un incendie. nom de l'intrépide corsaire devint terreur du commerce anglais dans parages de l'Inde, et le gouvernem britannique crut devoir renforcer plusieurs frégates sa station dans mers. Mais en 1809, Surcouf fut ch gé de conduire en France la frégat *Charles*. Il entra dans le port de Sa Malo, après avoir échappé, par sang-froid et l'habileté de ses ma vres, aux croisières anglaises, si breuses alors dans la Manche, et co cra la dernière partie de sa vie spéculations commerciales, qu'il di sans sortir du port, et qui furent lui une nouvelle source de richess mourut en 1827, dans une maiso campagne, qu'il possédait près de S Servan, et fut inhumé à Saint-Malo

SURESNE, bourg de l'ancienne Ile-de-France, aujourd'hui compris dans le département de la Seine, célèbre par les conférences qui y furent tenues en 1593, entre les catholiques et les protestants, et à la suite desquelles Henri IV embrassa la religion catholique. On y compte aujourd'hui 1,444 habitants.

SURINTENDANT. Ce mot, ou plutôt ce titre, usité en France en divers temps, pour différentes charges, marquait la prééminence de celui qui en était revêtu. Le cardinal de Richelieu prit le titre de *surintendant de la navigation et du commerce de France*, parce que celui d'amiral, dont la charge avait toujours été remplie par des militaires du premier ordre, n'aurait pu convenir à un homme d'Église, et aussi, parce qu'il soumettait à sa juridiction le commerce et la navigation qui avaient lieu sur les fleuves et rivières de l'intérieur du royaume. Le *surintendant des finances* était un officier qui avait la direction et le maniement des revenus de l'État. Ce titre fut supprimé en 1661, après la disgrâce de Fouquet, et les fonctions et l'autorité qui y étaient attachées, furent attribuées au *contrôleur général des finances*.

Sous Louis XV, le marquis de Marigny, frère de madame de Pompadour, fut créé *surintendant des bâtiments de la couronne*, et eut, en conséquence, inspection et contrôle sur toutes les maisons royales.

On appelait *surintendante de la maison de la reine*, la dame qui y occupait la première charge. La princesse de Lamballe avait été revêtue de ce titre quelques années avant la révolution. Les offices de surintendant et de surintendante, supprimés alors, ne furent point rétablis depuis.

SURVILLE (Marguerite-Éléonore-Clotilde de VALLON-CHALYS, dame de) a-t-elle véritablement existé? ou bien son descendant M. de Surville, auquel on doit les charmantes poésies publiées sous son nom, s'est-il inventé cette arrière-tante, comme il a inventé les vers qu'il lui a attribués? C'est une question qui ne peut être convenablement discutée ici, et qui peut-être restera éternellement pendante comme celle de l'*Ossian* de Macpherson, avec laquelle elle a plus d'un point de ressemblance. Racontons la légende toutefois; il nous faut en raconter bien d'autres, si nous ne voulons rien omettre d'important avant le seizième siècle, et la légende de Clotilde de Surville n'est guère plus obscure que celle de Clémence Isaure.

Née dans le bas Vivarais, en 1405, Clotilde eut pour mère une des femmes les plus distinguées de la cour polie de Gaston Phébus; dès l'âge de onze ans, elle traduisit en vers une ode de Pétrarque avec un bonheur qui fit dire à Christine de Pisan, à laquelle on la montra : « Il me faut céder à cette « enfant tous mes droits au sceptre du « Parnasse. » A l'âge de seize ans Clotilde épousa Béranger de Surville; mais au bout d'une année de ménage, son époux dut la quitter pour aller rejoindre le malheureux Charles VII, qui alors défendait pied à pied son royaume; et la douloureuse séparation des deux amants inspira à la tendre Clotilde une héroïde fort belle, qui eut l'honneur d'être critiquée par Alain Chartier. Il s'ensuivit une galante polémique entre les deux poëtes. On dit que ce fut aussi vers ce temps que Clotilde entreprit, dans sa solitude, un grand poëme, *Lygdamis*, et un roman héroïque, le *Châtel d'amour*, dont il ne nous est rien resté.

La reine Marguerite d'Écosse, cette poétique fleur des montagnes, qui se flétrit sous le souffle terrible de Louis XI, ayant, dit-on, fait de vaines instances pour attirer madame de Surville à la cour, lui envoya une couronne de laurier artificiel, surmontée de douze marguerites à boutons d'or et à feuilles d'argent, avec cette flatteuse devise : « Marguerite d'Écosse à « Marguerite d'Hélicon, » faisant allusion à l'un des noms de madame de Surville. Clotilde vécut, dit-on, jusqu'à un âge fort avancé; et on a des pièces qu'elle aurait dû composer à quatre-vingt-dix ans, ce qui infirme quelque peu sa légende. On ne dit pas quand elle mourut. Quant aux poésies publiées sous son nom en 1802 par Vanderbourg, d'après les papiers de M. de Surville (*), elles ne

(*) Ce gentilhomme, né dans le Vivarais vers 1760, avait fait les campagnes de Corse et d'Amérique; il émigra en 1791, servit dans l'ar-

sont vraisemblablement qu'un pastiche; mais, peut-être, M. de Surville en avait trouvé les premiers linéaments dans les papiers de famille où il prétendait avoir rencontré telle qu'elle l'œuvre vraiment distinguée qu'il voulait livrer au public sous le nom d'une femme morte depuis trois siècles.

SUSPECTS (Loi des). La convention, dans sa séance du 17 septembre 1793, résuma en une loi célèbre, dont le nom seul rappelle aujourd'hui encore à l'esprit de terribles images, tous les actes et décrets relatifs à l'arrestation des émigrés et de toutes personnes suspectes au gouvernement. La révolution traversait alors sa plus douloureuse crise; l'Europe la menaçait de toutes parts; la chute des Girondins, dans les journées des 31 mai et 2 juin, était devenue le prétexte d'une insurrection que l'énergie des représentants du peuple avait peine à réprimer. Le drapeau blanc flottait à Toulon; Lyon était le foyer de toutes les intrigues et de toutes les conspirations royalistes. Ce fut au milieu de ces circonstances que la loi des suspects fut décrétée.

Nous en reproduisons ici les dispositions principales.

Art. 1er. Immédiatement après la publication du présent décret, tous les gens suspects, qui se trouvent dans le territoire de la République, et qui sont encore en liberté, seront mis en état d'arrestation.

Art. 2. Seront réputés gens suspects :

1° Ceux qui, soit par leur conduite, soit par leurs relations, soit par leurs propos ou par leurs écrits, se sont montrés partisans de la tyrannie, du fédéralisme et ennemis de la liberté;

2° Ceux qui ne pourront pas justifier, de la manière prescrite par la loi du 21 mars dernier, de leurs moyens d'exister et de l'acquit de leurs devoirs civiques;

3° Ceux à qui il a été refusé des certificats de civisme;

4° Les fonctionnaires publics suspendus ou destitués de leurs fonctions par la convention nationale ou par ses commissaires, et non réintégrés, notamment ceux qui ont été ou doivent être destitués en vertu de la loi du 12 août dernier;

5° Ceux des ci-devant nobles, ensemble les maris, femmes, pères, mères, fils ou filles, frères ou sœurs, et agents d'émigrés qui n'ont pas constamment manifesté leur attachement à la révolution;

6° Ceux qui ont émigré dans l'intervalle du 1er juillet 1789 au 8 avril 1792, quoiqu'ils soient rentrés en France dans les délais fixés.

Art. 3. Les comités de surveillance.... sont chargés de dresser, chacun dans son arrondissement, la liste des gens suspects, de décerner contre eux les mandats d'arrêt et de faire apposer les scellés sur leurs papiers. Les commandants de la force publique, à qui seront remis ces mandats, sont tenus de les mettre à exécution sur-le-champ, sous peine de destitution.

Art. 4. Les membres du comité ne pourront ordonner l'arrestation d'aucun individu sans être au nombre de sept et qu'à la majorité absolue des voix.

Art. 7. Les détenus pourront faire transporter dans le lieu de leur détention les meubles qui leur seront d'une absolue nécessité. Ils y resteront gardés jusqu'à la paix.

Art. 8. Les frais de garde seront à la charge des détenus et seront répartis entre eux également. Cette garde sera confiée aux pères et aux parents des citoyens qui sont ou marcheront aux frontières.

Art. 10. Les tribunaux civils et criminels pourront, s'il y a lieu, faire retenir en état d'arrestation, comme gens suspects, et envoyer dans les maisons de détention les prévenus de délits à l'égard desquels il serait déclaré n'y avoir pas lieu à accusation ou qui seraient acquittés des accusations portées contre eux.

Telle est, dans ses dispositions les plus importantes, cette loi, l'une des plus fameuses parmi les lois révolutionnaires et qui ne prescrivait à l'égard des personnes suspectes qu'une détention dont le terme était fixé au moment où la France aurait la paix; mesure fort sage, et qui intéressait ainsi directement les en-

mée des princes, rentra en France, en 1798, avec une mission secrète du comte de Provence, fut arrêté, traduit devant une commission militaire, et exécuté. Il avait confié le manuscrit des poésies de son aïeule à sa femme qui, plus tard le remit à Vanderbourg.

nemis les plus acharnés de la révolution, au bonheur et au repos de la patrie, quel que fût le gouvernement qui l'eût dotée de ce double bienfait.

L'arrestation des gens suspects n'était pas laissée non plus à l'arbitraire des passions individuelles, puisqu'elle ne pouvait être prononcée que par un comité composé de sept membres au moins, et à la majorité des voix. Les suspects n'étaient pas considérés comme criminels, puisque la loi leur permettait de se faire garder chez eux ou de transporter leurs meubles dans les maisons spéciales qui leur étaient destinées.

Nous sommes loin de penser que cette loi fût conforme aux principes de justice dont il serait à désirer qu'aucun gouvernement ne se départît; mais, si nous nous reportons à cette époque où tout était extraordinaire et en dehors du droit commun; si nous envisageons toutes les faces de cette situation presque désespérée, où les luttes des partis, les intrigues de l'émigration et les menaces de l'étranger avaient placé la France, nous serons frappés encore de la modération qui règne dans les dispositions de cette loi, généralement peu connue, et qui passe vulgairement pour être un cri de vengeance et de mort. Qu'on songe que, de l'ouest à l'est, le parti monarchique provoquait ouvertement à la révolte, qu'il appelait les Anglais dans nos ports et menaçait de mort les patriotes, bien plus, qu'il menaçait de mort la révolution, et l'on s'étonnera moins alors de ces lois de proscription, de ces mesures vigoureuses auxquelles l'irritation des partis, les passions surexcitées donnèrent d'ailleurs une si sanglante extension.

Suzannet (Pierre Jean-Baptiste Constant, comte de), né, en 1772, dans le Poitou, était cousin-germain de Henri de la Rochejaquelein. Il émigra, fit la campagne de 1792, dans l'armée des princes, se rendit ensuite en Angleterre, et, après avoir pris part à l'expédition de Quiberon, alla rejoindre Charette, qui lui donna le commandement d'une division. Forcé, après la mort de ce chef, de se réfugier en Suisse, il revint bientôt à Paris, retourna en Angleterre, après le 18 fructidor, puis revint encore dans la Vendée, rassembla les débris de l'armée de Charette, et fomenta l'insurrection de 1799. Il déposa les armes quelque temps après le 18 brumaire; mais, comme on craignait toujours de sa part quelque tentative d'insurrection, on ne tarda pas à l'arrêter, et il fut détenu successivement dans plusieurs prisons d'État. Il s'échappa lors du procès de Pichegru et de Georges Cadoudal, et se réfugia en Angleterre. Il revint dans la Vendée en 1814, et y prépara un soulèvement, qui n'éclata pas, parce que la prompte restauration des Bourbons le rendit inutile; mais ce n'était que partie différée, et, pendant les cent jours, le comte de Suzannet commanda l'un des quatre corps d'armée organisés pour inquiéter l'empereur dans l'ouest, tandis qu'il serait occupé à repousser dans le nord les ennemis extérieurs. Il fut tué, le 20 juin, au combat de la Roche-Servière.

Suzerain. Voy. **Féodalité**.

Sylvanectes, peuple de la Gaule Belgique, dont la capitale, *Civitas Sylvanectensium*, est appelée aujourd'hui *Senlis*. Leur territoire forma dans la suite le diocèse de cette ville. Voyez **Senlis**.

T.

Tabac. Vers 1560, le président Nicot, ambassadeur de France en Portugal, présenta à la reine Catherine de Médicis du tabac qu'il avait cultivé dans son jardin pendant son ambassade; la reine en apprit l'usage, et y trouva un très-vif plaisir. Le tabac devint donc à la mode; on lui supposa une foule de vertus admirables; on en fit une panacée universelle. On lui donnait d'ailleurs toutes sortes de noms : les uns l'appelaient *l'herbe à l'ambassadeur* ou *Nicotiane*, en mémoire de celui qui l'avait fait connaître; d'autres, l'*herbe Médicée*, à cause de la reine; d'autres encore, l'*herbe de Sainte-Croix*, l'*herbe de Tournadon*, parce que le cardinal Sainte Croix et le nonce Tournadon en avaient recommandé l'usage. Plus tard le nom de *tabac* prévalut à cause de l'île de Tabago, dans laquelle on l'avait trouvé, et le nom de Nicotiane ne fut plus conservé que par les naturalistes. Bientôt, la plupart des gouvernements européens mirent un impôt sur ce nouvel objet de consommation; Richelieu fit, en 1621, tarifer à quarante sous le cent pesant la consommation du tabac. La levée de cet impôt fut, jusqu'en 1697, dans les attributions de la ferme générale. A cette époque, la ferme du tabac fut louée à un particulier moyennant cent cinquante mille livres et une somme annuelle de cent mille livres. En 1718, le prix du bail s'éleva à quatre millions, et un accroissement progressif l'avait élevé à trente-deux millions en 1790. A cette époque le prix du tabac était à peu près le même qu'aujourd'hui; la ferme le vendait trois livres six sous, et les débitants quatre livres tournois la livre. La ferme faisait un bénéfice d'environ six millions.

Sous le régime de la ferme, la culture du tabac était prohibée dans toute la France, à l'exception de quelques provinces qui payaient, pour pouvoir le cultiver librement, un impôt extrêmement onéreux. L'assemblée nationale décréta, le 24 février 1791, la libre culture du tabac; mais, malgré les mesures de précaution qui furent prises alors, pour assurer le recouvrement de l'impôt sur la fabrication en poudre et en carottes, le revenu baissa considérablement et ne produisit guère plus de seize millions; ce fut pour le ramener à son ancien chiffre que Napoléon organisa le régime actuellement en vigueur. Aujourd'hui la culture du tabac n'est autorisée que dans six départements, et la régie, qui, en 1815, ne tirait de son monopole qu'un revenu de trente-deux millions, voit aujourd'hui ce revenu plus que doublé, puisqu'en 1842 il s'est élevé à soixante et quatorze millions.

Tabarin, fameux bateleur du commencement du dix-septième siècle dont le souvenir nous a été conservé par les vers de Boileau et de la Fontaine, et dont les bons mots, après avoir réjoui les habitués du pont Neuf et de la place Dauphine, furent recueillis dans des ouvrages que les curieux recherchent encore aujourd'hui. C'est en 1622 que le libraire Sommaville publia la première édition des *œuvres tabariniques*, et il en parut quatre autres en moins de trois ans. Ces œuvres ne contiennent cependant que de grossières plaisanteries, et l'on s'explique difficilement, en les lisant, la vogue qu'elles ont eue.

Tabellions. Voy. Notaires.

Table de marbre. Voy. Marbre.

Tabletier. Les maîtres tabletiers ne faisaient à Paris qu'une seule et même communauté avec les maîtres faiseurs et marchands de peignes, qui étaient qualifiés *maîtres peigniers, tabletiers, tourneurs et tailleurs d'images*.

Les statuts de cette corporation lui furent donnés ou plutôt furent renouvelés par Jacques d'Estouteville, prévôt de Paris, en 1507. Henri III les confirma par ses lettres patentes du mois de juin 1578, et Henri IV, par les siennes de 1600, dont l'enregistre-

ment au Châtelet fut reculé jusqu'en 1604; Louis XIV, en 1691, les confirma de nouveau par lettres patentes, en y ajoutant seulement quelques articles de discipline relatifs aux droits de réception, à l'apprentissage et à la maîtrise.

La communauté était dirigée par des jurés, dont l'élection et les visites se faisaient comme dans les autres communautés. L'apprentissage était de six ans; chaque maître ne devait avoir qu'un apprenti à la fois, et il ne pouvait en prendre un second, à moins que ce second ne fût fils de maître. Tout apprenti était soumis au chef-d'œuvre, excepté le fils de maître, qui n'était pas même tenu à la simple exposition. L'apprenti étranger, s'il ne justifiait de son apprentissage, et n'avait travaillé en qualité de compagnon chez les maîtres de Paris, ne pouvait être reçu à la maîtrise. Les veuves avaient les mêmes droits que dans les autres communautés.

Toute marchandise foraine devait être visitée, et celle de Paris marquée du poinçon de chaque maître.

Tafna (Reconnaissances, combats et traité de la). La Tafna est la plus grande rivière de la province d'Oran (Afrique) à l'ouest du Schelif; elle prend sa source dans les montagnes à plusieurs journées de la mer, et après avoir reçu plusieurs cours d'eau, va se jeter dans une baie à l'ouest d'Oran.

Une première reconnaissance sur la Tafna, exécutée en décembre 1835, eut pour résultat la dispersion de l'ennemi, après deux engagements successifs. Le 15 avril 1836, le gouverneur général de l'Algérie, voulant assurer à la garnison de Tlemsen une communication prompte et facile avec la mer, fit établir un camp retranché à l'embouchure de la Tafna. Bientôt après, le général d'Arlanges ayant été informé qu'un rassemblement considérable, composé en partie de Maroquins, se disposait à lui disputer le passage de cette rivière, alla reconnaître l'ennemi, qu'il rencontra à deux lieues du camp, au nombre de dix mille hommes. Les troupes françaises, qui n'en comptaient que trois mille, assaillies avec impétuosité, le 25 avril, opposèrent une résistance héroïque et rentrèrent dans leurs retranchements, sans que leur faible colonne eût été rompue. Le général d'Arlanges fut blessé dans cet engagement. Cependant la nouvelle de ce combat inégal étant parvenue en France, le gouvernement s'empressa d'envoyer un renfort de quatre mille cinq cents hommes, qui arriva sur la plage de la Tafna du 3 au 6 juin. Le général Bugeaud, ayant pris immédiatement le commandement de cette division, parcourut le pays à la tête de six mille combattants, se rendit successivement à Oran et à Tlemsen, et rentra au camp de la Tafna, après avoir eu avec l'ennemi deux engagements, où il lui avait fait éprouver de grandes pertes.

Il allait commencer la guerre de dévastation dont il avait menacé les Arabes, lorsque Abd-el-Kader demanda à traiter, offrant pour première condition de reconnaître la souveraineté de la France. Les conférences furent acceptées sur cette base, et une convention fut en conséquence conclue le 30 mai 1837; en voici la teneur :

« Entre le lieutenant général Bugeaud, commandant les troupes françaises dans la province d'Oran, et l'émir Abd-el-Kader, a été convenu le traité suivant :

« Art. 1er. L'émir Abd-el-Kader reconnaît la souveraineté de la France en Afrique.

« 2. La France se réserve dans la province d'Oran : Mostaganem, Mazagran et leurs territoires; Oran, Arzew; plus un territoire ainsi délimité : à l'est, par la rivière de la Macta et le Marais d'où elle sort; au sud, une ligne partant du marais ci-dessus mentionné, passant par le bord sud du lac Sebgha et se prolongeant jusqu'à l'Oued-Malah (Rio-Salado), dans la direction du Sidi-Saïd et de cette rivière jusqu'à la mer : de manière que tout le terrain compris dans ce périmètre soit territoire français;

« Dans la province d'Alger : Alger, le Sahel, la plaine de la Métidja, bornée à l'est jusqu'à l'Oued-Khadra et au delà; au sud, par la première crête de la première chaîne du petit Atlas jusqu'à la Chiffa, en y comprenant Blidah et son territoire; à l'ouest par la Chiffa jusqu'au coude de Mazafran, et de là par une ligne droite jusqu'à la mer, renfermant Coléah et son territoire : de manière à ce que tout le terrain compris dans ce périmètre soit territoire français.

« 3. L'émir administrera la province d'Oran, celle de Titery, et la partie de celle d'Alger qui n'est pas comprise, à l'ouest, dans les limites indiquées à l'article 2.

« Il ne pourra pénétrer dans aucune autre partie de la régence.

« 4. L'émir n'aura aucune autorité sur les Musulmans qui voudront habiter sur le territoire réservé à la France; mais ceux-ci reste-

ront libres d'aller vivre sur le territoire dont l'émir a l'administration ; comme les habitants du territoire de l'émir pourront venir s'établir sur le territoire français.

« 5. Les Arabes vivant sur le territoire français exerceront librement leur religion.

Ils pourront y bâtir des mosquées et suivre en tout point leur discipline religieuse, sous l'autorité de leurs chefs spirituels.

« 6. L'émir donnera à l'armée française :

« Trente mille fanègues (d'Oran) de froment, trente mille fanègues (d'Oran) d'orge, cinq mille bœufs.

« La livraison de ces denrées se fera à Oran par tiers; la première aura lieu du 1er au 15 septembre 1837, et les deux autres de deux en deux mois.

« 7. L'émir achètera en France la poudre, le soufre et les armes dont il aura besoin.

« 8. Les Coulouglis qui voudront rester à Tlemsen, ou ailleurs, y posséderont librement leurs propriétés et y seront traités comme les Hadars. Ceux qui voudront se retirer sur le territoire français pourront vendre ou affermer leurs propriétés.

« 9. La France cède à l'émir : Rachgoum, Tlemsen, le Méchouar et les canons qui étaient anciennement dans cette dernière citadelle. L'émir s'oblige à faire transporter à Oran tous les effets, ainsi que les munitions de guerre et de bouche de la garnison de Tlemsen.

« 10. Le commerce sera libre entre les Arabes et les Français, qui pourront s'établir réciproquement sur l'un ou l'autre territoire.

« 11. Les Français seront respectés chez les Arabes comme les Arabes chez les Français.

« Les fermes et les propriétés que les sujets français auront acquises ou acquerront sur le territoire arabe leur seront garanties; ils en jouiront librement, et l'émir s'oblige à leur rembourser les dommages que les Arabes leur feraient éprouver.

« 12. Les criminels des deux territoires seront réciproquement rendus.

« 13. L'émir s'engage à ne concéder aucun point du littoral à une puissance quelconque sans l'autorisation de la France.

« 14. Le commerce de la régence ne pourra se faire que dans les ports occupés par la France.

« 15. La France pourra entretenir des agents auprès de l'émir et dans les villes soumises à son administration, pour servir d'intermédiaires près de lui aux sujets français, pour les contestations commerciales ou autres que ils pourraient avoir avec les Arabes.

« L'émir jouira de la même faculté dans les villes et ports français.

« Tafna, le 30 mai 1837. » — Suivent la signature du général Bugeaud, son cachet et celui de l'émir.

On sait comment furent violées les clauses de ce traité, et de quelle manière le général Bugeaud a réparé la faute qu'il avait commise en le signant.

TAGLIAMENTO (Bataille et passage du). Le général Bonaparte venait de forcer le pape à la paix, et de rétablir la tranquillité dans les petits États d'Italie, lorsqu'il apprit l'arrivée de l'archiduc Charles dans le Tyrol : il fit aussitôt ses dispositions pour attaquer l'armée autrichienne avant qu'elle eût reçu les renforts qu'elle attendait des bords du Rhin. Laissant deux divisions dans la Marche d'Ancône et la Lombardie, pour contenir l'intérieur de l'Italie, il chargea le général Joubert de manœuvrer dans le Tyrol avec trois divisions, et marcha lui-même sur le Tagliamento avec les cinq divisions qui lui restaient.

Le 10 mars 1797, ces cinq divisions se mirent en mouvement, et, le 12, elles passèrent la Piave après un léger engagement. Les Autrichiens, culbutés de nouveau, le 13, à Sacile, se replièrent derrière le Tagliamento, où le prince Charles attendait, avec le gros de ses troupes, l'arrivée de ses renforts pour prendre l'offensive. De forts retranchements avaient été construits sur la rive gauche de la rivière pour en défendre le passage. Cependant, après une reconnaissance préliminaire, Bonaparte fit établir une batterie de douze pièces sur chacun des deux points principaux occupés par l'ennemi, et ordonna les mouvements d'attaque.

Le 16, au matin, l'action s'engage par le feu des batteries ; bientôt deux divisions, se pliant en colonne serrée, se jettent dans le Tagliamento, et couvrent le lit de ce fleuve. Au moment où l'infanterie française aborde la rive gauche, le prince Charles fait exécuter plusieurs charges de cavalerie; mais elles sont vigoureusement repoussées, et c'est en vain qu'il cherche ensuite à déborder le flanc droit de la division Bernadotte; ce mouvement, immédiatement arrêté par la cavalerie du général Dugua et par une colonne d'infanterie, n'a pas de résultat. Les Français se portent alors à la rencontre de la cavalerie ennemie, la chargent avec impétuosité et la culbutent.

Ce succès décida la retraite de l'armée autrichienne; on la poursuivit jusqu'à Palma-Nova, qui se rendit le lendemain, et où l'on trouva trente mille rations de pain et d'immenses magasins. L'ennemi avait perdu dans cet engagement cinq cents prisonniers et six pièces de canon; il eut en outre huit cents hommes hors de combat.

— Le 12 novembre 1805, les rives du Tagliamento furent témoin d'un nouveau succès de l'armée française. Pendant que Napoléon battait l'armée autrichienne en Bavière (17 octobre) et marchait sur Vienne, l'armée d'Italie, commandee par le maréchal Masséna, s'avançait vers les États autrichiens par le nord de l'Italie. L'armée qui lui était opposée, commandée par le prince Charles, se retirait de la Piave sur le Tagliamento; parvenue à la rive gauche de cette rivière, elle parut vouloir en défendre le passage. Alors s'engagea une vive canonnade qui dura toute la journée. Dans le même temps, Masséna, qui préparait le passage pour le lendemain, faisait filer son infanterie à Santo-Vitto et Valvasone; mais le prince Charles, craignant d'être tourné et coupé, se retira pendant la nuit. A la pointe du jour, l'armée française franchit le fleuve sans obstacle et marcha sur Isonzo.

Taille. La taille, lors de son institution, était une imposition momentanée, qu'en certaines circonstances le roi levait dans ses domaines, et que chaque seigneur ecclésiastique ou temporel exigeait de ses manants et tributaires. Selon le comte de Buat (*), on l'appela ainsi, parce que sur une certaine quantité de denrées, on en *coupait*, pour ainsi dire, une partie, laquelle appartenait au seigneur. Selon d'autres auteurs dont l'opinion semble plus probable, on lui donna ce nom, parce que l'on marquait d'une entaille, sur deux morceaux de bois s'ajustant l'un dans l'autre, et que se partageaient le percepteur et le débiteur de l'impôt, ce que le dernier avait payé à compte de sa dette. Ils ajoutent que c'est de là qu'est venue la manière de compter entre plusieurs marchands, et ceux à qui ils font crédit, notamment entre les boulangers et certains de leurs consommateurs.

La taille qui se payait au roi était sans doute la plus ancienne, et il y a lieu de croire que la taille établie par les seigneurs sur leurs hommes, était l'imitation de celle qui était levée par le roi dans les terres qui constituaient son apanage. Son origine était fort ancienne; on tient qu'elle fut créée pour tenir lieu du service militaire que les sujets devaient faire en personne; nobles, ecclésiastiques, roturiers, nul n'en était exempt, à moins qu'il ne marchât, ou n'envoyât un homme à sa place sous le drapeau royal. Comme les nobles, qui faisaient exclusivement profession des armes, ne manquaient jamais à l'appel, et que les hommes d'Église se faisaient remplacer, quand ils ne servaient pas en personne, ce qui arrivait à quelques-uns d'entre eux, ils n'étaient pas dans le cas de payer une contribution pour tenir lieu du service militaire; de là vient que, jusqu'à l'abolition de la taille, ni les uns ni les autres n'y furent soumis. Quant aux roturiers, qui par état ne portaient point les armes, et ne servaient qu'extraordinairement lorsqu'ils étaient convoqués, ce fut pour atteindre ceux que des raisons valables retenaient chez eux que fut imaginée la taille.

On attribue communément l'établissement des tailles à saint Louis; elles étaient cependant beaucoup plus anciennes. Une charte de 1060 prouve qu'elles existaient déjà à cette époque, puisqu'il y est parlé d'une décharge qui fut donnée de plusieurs coutumes injustes, notamment de la taille et d'autres oppressions, *taillam videlicet et alias oppressiones.* On a aussi une ordonnance de Philippe Auguste de l'an 1090, qui défend à tous les prélats et vassaux du domaine de faire aucune remise de la taille, tant que le roi sera outre-mer au service de Dieu.

Cette dernière ordonnance prouve que la taille, établie d'abord pour tenir lieu du service militaire, s'étendait déjà au onzième siècle à d'autres cas. Ces cas se multiplièrent et varièrent avec le temps, selon les coutumes. Dans l'Artois la taille n'était due que pour la chevalerie du fils aîné du roi ou du seigneur, et à l'occasion du mariage de leurs filles. Dans l'Anjou, le Maine, la Touraine, le Loudunois et la Normandie, il y avait lieu de la lever dans les deux cas ci-dessus, et dans celui où le roi étant prisonnier de guerre, il fallait payer sa rançon. Enfin dans plusieurs provinces telles que le Poitou, le Bourbonnais, la Bourgogne, aux trois cas précédents était ajouté celui où le souverain ou le vassal se dis-

(*) *Les Origines, ou l'Ancien gouvernement de la France, de l'Allemagne et de l'Italie*, éd. de 1757, tom. II, pag. 324.

posaient à passer outre-mer pour entreprendre la conquête des lieux saints. Ce fut pour cette raison que Philippe Auguste, se disposant en 1090 à passer en Palestine, fit la défense dont nous venons de parler. Cette dernière taille s'appelait la *taille aux quatre cas ;* le roi comme les seigneurs ne la levaient que dans leurs domaines.

Les ecclésiastiques ne demandaient une taille à leurs sujets que dans trois circonstances : 1° lorsqu'il fallait marcher pour le service du roi, 2° lorsque le pape exigeait un subside, 3° lorsque l'église épiscopale était en guerre ouverte. Apparemment qu'il était rare que, dans le cours d'une année, un de ces trois cas ne se présentât, puisqu'en 1185, les habitants du Laonnais consentirent à payer tous les ans à leur évêque l'abonnement pour la taille.

Ce n'était pas seulement les évêques et les grands seigneurs qui levaient des tailles; chaque arrière-vassal avait le même droit dans sa terre, puisque dans l'ordonnance par laquelle saint Louis statua, en 1235, sur le relief et le rachat des fiefs, il fut dit que si les hommes d'un fief vacant devaient encore la taille ou aide imposée par le précédent seigneur, le chef seigneur ne pourrait point se l'approprier, mais qu'elle serait payée au profit des héritiers du seigneur qui l'avait assise.

Quand le monarque imposait cette taxe sur les sujets de son domaine, les barons, obligés de le servir dans ses guerres, l'imposaient de leur côté dans les villes dont ils étaient seigneurs. Il y a une ordonnance de saint Louis qui prescrit la manière de la répartir le plus équitablement possible. Il paraît, par ce monument, qu'on avait coutume de l'asseoir sur tous les biens tant meubles qu'immeubles : Beaumanoir dit qu'elle était fixée de son temps à la dixième partie du revenu. Celui qui déclarait moins qu'il n'avait, était puni par la confiscation de l'excédant, qui demeurait dévolu au roi.

D'accidentelle qu'elle était, la taille, soit au profit du roi dans son domaine, soit à celui des seigneurs dans leurs terres, devint annuelle, et les débiteurs alors offrirent une somme fixe, pour gagner au moins les frais de répartition, et savoir chaque année ce qu'ils auraient à payer. Nous avons dit qu'en 1185 les habitants du Laonnais s'abonnèrent avec leur évêque pour le produit de la taille; à cela nous ajouterons que cinq ans après, en 1190, Henri Ier, comte de Champagne, abonna à perpétuité la taille des habitants de Provins et de toute la châtellenie, à une somme de six cents livres par an.

Le roi, en sa qualité de premier suzerain, avait le droit de modérer les tailles dont les seigneurs frappaient leurs sujets, s'il les trouvait excessives. Quand une guerre nationale, ou des besoins imprévus et pressants exigeaient des secours extraordinaires, il demandait à ses barons la permission d'asseoir une taille sur leurs terres, et était obligé en conséquence de négocier avec chacun d'eux. Lorsque la requête était accueillie, ce qui n'arrivait ni toujours, ni partout, chaque seigneur qui consentait à l'impôt mettait le souverain en son lieu et place. Comme on ne pouvait exiger, dit le comte de Buat, deux tailles à la fois, la noblesse se privait alors du droit de lever la sienne, de sorte qu'en résumé, c'était elle qui payait au roi ce que les sujets de leurs terres lui donnaient; car elle l'aurait reçu si elle n'eût pas consenti à le laisser aller entre ses mains.

Quand Philippe le Bel eut conçu et mis à exécution la résolution hardie de convoquer les états de la nation, les rois ne furent plus dans la nécessité de tendre la main à chacun de leurs vassaux. Ce fut à cette assemblée qu'entre autres impositions ils demandèrent une taille générale. Ils l'obtinrent presque toujours, mais ce fut souvent à des conditions qui durent vivement blesser leur orgueil, tant elles révélaient de défiance. Ces tailles n'étaient jamais accordées que pour un an, encore était-il spécifié, dans l'acte d'octroi, que la perception en cesserait, si, dans cet intervalle, venait à cesser le fait qui en avait motivé la demande et la levée. (Voy. SUBSIDES.)

Ce fut seulement en 1445, sous le règne de Charles VII, que la taille royale devint perpétuelle, et fut substituée au profit que le roi tirait du changement des monnaies. Elle montait alors à un mil-

lion huit cent mille livres. Louis XI l'augmenta de près de trois millions et en leva pour quatre millions six cent mille livres, qui reviennent à vingt-trois millions (monnaies de 1767). Louis XII, quoique accablé d'ennemis et obligé de soutenir de longues guerres dont les résultats furent variés et quelquefois funestes, diminua d'un tiers les subsides établis sous Charles VIII, et réduisit en cinq ans les tailles à moitié. Sous François Ier, les tailles furent augmentées de neuf millions et plus; sous Henri II, elles étaient à peu près de trente-deux millions, et depuis l'avénement de Louis XIV jusqu'en 1767, et même jusqu'à la révolution, de vingt-trois millions.

Quand le roi eut rendu perpétuelles à son profit les tailles dans tout le royaume, les seigneurs en firent autant dans leurs terres, et ce qu'ils ne pouvaient demander que quelquefois, ils s'attribuèrent le droit de l'exiger tous les ans. Un grand nombre d'entre eux, en accordant des chartes d'affranchissement aux communes placées sous leur domination, mirent au prix d'une redevance annuelle et perpétuelle la concession des droits qu'ils leur faisaient. C'est ainsi que la population se trouva chargée d'une double taille, l'une royale, l'autre seigneuriale, que venaient encore aggraver divers autres droits appelés *taillon*, *crue*, *ustensile*, *cavalier*, *quartier d'hiver*, *capitation*, etc. Cependant il faut reconnaître qu'à mesure que s'accrut l'ascendant du roi sur les grands vassaux, le peuple éprouva du soulagement. Nous avons dit que le prince réduisait quelquefois les tailles que les seigneurs imposaient sur leurs sujets, quand elles lui semblaient exorbitantes; nous ajouterons que souvent il en affranchissait les villes en dehors de son domaine, lorsqu'il avait, pour le faire, des raisons de politique ou de reconnaissance. Les historiens rapportent plusieurs exemples de ces affranchissements.

La taille royale était *personnelle*, c'est-à-dire, assise sur les personnes, ou *réelle*, c'est-à-dire assise sur les biens, ou *mixte*, c'est-à-dire, participant de l'un et l'autre mode; tout dépendait de la coutume.

Quand la taille était *personnelle*, elle ne pesait que sur les roturiers; les nobles et les ecclésiastiques en étaient exempts, de même que certaines personnes qui jouissaient de certaines commissions, ou de certains offices ou priviléges qui les en affranchissaient. Quand la taille était *réelle*, les nobles et les hommes d'Église en étaient exempts pour leurs fiefs, mais y étaient assujettis, de même que tous les autres privilégiés, tels que les membres des parlements et cours souveraines, pour les biens roturiers qu'ils possédaient ou tenaient en censive. La taille était si essentiellement roturière que lorsque, par arrêt, on dégradait un gentilhomme, on n'oubliait jamais de le soumettre au paiement de cette imposition, et que lorsqu'on anoblissait un roturier, on le déclarait affranchi de la taille et de ses accessoires.

Les nobles et les hommes appartenant à l'Église n'étaient pas les seuls exempts de la taille. On attacha cette exemption à un grand nombre d'offices, afin d'en tirer une finance plus considérable. Des roturiers mêmes l'obtinrent pour de grands services. En 1472, Louis XI maria Jeanne Lainé, dite *Jeanne Hachette*, qui, à la tête des femmes de Beauvais, avait vaillamment défendu cette ville contre le duc de Bourgogne, à Colin Pilon, et l'exempta de la taille, elle et ses descendants; mais il ne paraît pas qu'elle en ait eu. Les officiers non nobles des universités jouissaient d'une semblable exemption, de même que les clercs roturiers mariés qui ne faisaient point le commerce. Par édit de Saint Germain en Laye de 1666, Louis XIV déclara affranchi de toute collecte, de toute taille, taillon, sel, subsides et autres impositions et charges publiques, tout roturier sujet à la taille, père de dix enfants, nés en légitime mariage, non prêtres, religieux ou religieuses, vivants, ou décédés en portant les armes pour le service du roi.

Quand les exemptions devenaient onéreuses pour le trésor royal, et menaçaient d'appauvrissement une des branches des revenus publics, on cherchait à établir des compensations, ou on abolissait des priviléges. En 1540, par édit du 17 juin, François Ier déclara que dans le Quercy, tous les biens ruraux, privilégiés ou non, seraient soumis à la

taille; par édit de janvier 1598, Henri IV révoqua tous les affranchissements de taille accordés depuis vingt ans; en août 1705, Louis XIV révoqua de même les exemptions de tailles attachées à des offices nouvellement créés: en août 1715, le même roi publia sur la taille un règlement portant abolition de toutes les exemptions existantes. Ce règlement fut par son successeur, en décembre de la même année, modifié en faveur des militaires réformés, lesquels furent affranchis pendant six ans du paiement de cet impôt; enfin, un édit de juillet 1766 établit les cas d'exemption, et en réduisit beaucoup le nombre.

Le montant général de la taille et des autres impositions accessoires que nous avons nommées plus haut, était arrêté chaque année au conseil du roi où l'on fixait la portion de ce montant que chaque généralité devait supporter. Chaque portion était ensuite répartie entre les élections, puis entre les paroisses. Cette opération terminée, l'intendant de la province et les officiers de l'élection faisaient connaître aux maires, échevins, syndics et habitants de chaque commune le total du rôle à acquitter. Enfin, une dernière répartition était faite entre les contribuables par des collecteurs nommés à cet effet, et l'impôt, levé par les mêmes, devait être versé dans la caisse du receveur des tailles en exercice, en quatre paiements égaux, les premier décembre, premier février, dernier d'avril et premier octobre. On ajoutait à la taxe de chaque habitant six deniers par livre attribués aux collecteurs pour leur droit de recouvrement, et une certaine somme pour droit de scel, suivant le tarif.

La taille seigneuriale ou féodale était de deux espèces; la taille annuelle, et la taille extraordinaire qui ne se levait que dans certaines occasions. Comme l'avidité des seigneurs s'appliquait particulièrement à multiplier ces occasions, il s'ensuit qu'elles devinrent très-fréquentes et qu'il y eut des tailles sous toutes sortes de prétextes et de noms. Nous allons en citer quelques-unes.

Taille à discrétion, à merci, à miséricorde, à volonté, à volonté raisonnable, raisonnable. C'était une taille serve que le seigneur levait annuellement sur ses hommes. On l'appelait *taille à discrétion, à merci,* etc., non que le seigneur fût le maître de la lever autant de fois que bon lui semblait, mais parce que dans l'origine, le seigneur faisait son rôle aussi fort et aussi léger qu'il le voulait. Plus tard, ce rôle se fit *arbitrio boni viri* et selon la possibilité.

Taille abonnée, abournée, jugée. C'était celle qui était fixée pour toujours à une certaine somme. L'abonnement était pour une province, une ville, un bourg, un village. Il se faisait en conséquence d'une finance qui avait été payée au roi et au seigneur pour l'obtenir.

Taille annuelle. C'était celle qui se levait chaque année, à la différence de certaines tailles seigneuriales qui ne se levaient qu'en certains cas extraordinaires.

Taille aux quatre cas. Nous en avons déjà parlé dans le courant de cet article; nous avons dit qu'en quelques provinces elle se levait: 1° lors de la chevalerie du fils aîné du roi ou du seigneur; 2° à l'occasion du mariage de leurs filles; 3° lors qu'il fallait payer la rançon du roi ou du seigneur; 4° lorsque l'un ou l'autre ou tous les deux se proposaient de passer en terre sainte. A ces cas il en fut ajouté beaucoup d'autres par la suite, et en certaines provinces leur nombre s'éleva jusqu'à dix. Ces cas nouveaux furent l'entrée en religion des filles du seigneur, la prise de possession d'un bénéfice, la naissance d'un enfant, la guerre, le passage de l'empereur (ce cas était particulier à la Provence et au Dauphiné), l'acquisition d'une terre (celui-ci était assez commun dans les pays de droit écrit). Telles étaient les occasions que les seigneurs avaient de rançonner les malheureux habitants de leurs terres. Si on ajoute à cela que plusieurs cas, tels que celui de la rançon et celui du mariage, étaient réitérables, on concevra la misère et l'abrutissement dans lesquels végétaient nos aïeux sous le régime de la taille.

Taille coutumière. On appelait de ce nom celle qu'en vertu d'un ancien usage, on percevait en certains temps de l'année.

Taille de poursuite. C'était une taille serve qui se levait sur le mainmortable quelque part qu'il se retirât.

Taille domiciliaire ou *personnelle*. On donnait indifféremment ces deux noms à la taille que l'on payait au lieu de son domicile.

Taille du pain et du vin. Levée qui se faisait en nature sur le pain et le vin au profit du roi ou autre seigneur. Dans une charte de Philippe-Auguste de 1215, pour la ville d'Orléans, il est dit que cette levée serait faite tous les deux ans. Sous Louis VIII, elle avait lieu à Paris tous les trois ans.

Taille ès cas accoutumés. C'était la taille seigneuriale due dans les cas déterminés par titres ou par la coutume.

Taille ès cas impériaux. C'était celle que les dauphins du Viennois levaient en certains cas, comme plusieurs autres seigneurs. On l'appelait ainsi parce que apparemment elle avait été imaginée par les empereurs, de qui les dauphins la tenaient.

Taille franche ou *libre*. C'était une taille qui ne rendait point la personne serve, quoiqu'elle fût assise sur son chef.

Taille haut et bas. Suivant la coutume du duché de Bourgogne, c'était la taille aux quatre cas, qui se levait haut et bas, c'est-à-dire, tant sur les vassaux et autres tenanciers libres, que sur les serfs et mainmortables.

Taille mortaille. Double redevance que le seigneur levait sur ses hommes de corps et de condition servile; savoir: la *taille* une fois l'an à sa volonté, ou suivant les conditions de quelque abonnement, et la *mortaille*, au décès seulement de l'homme servile sur les biens par lui délaissés, qu'il eût ou non des enfants.

Taille serve. Taille qui ne se levait que sur les hommes de condition serve et qui les rendait mortaillables et mainmortables.

TAILLEURS. Ces artisans sont appelés dans les statuts d'Étienne Boileau, *Tailleurs de robes*, à cause des vêtements longs, en forme de robes, qu'ils confectionnaient et que portaient les hommes du treizième siècle, comme on le voit dans les dessins et miniatures de cette époque. Quiconque voulait exercer ce métier le pouvait, pourvu qu'il en eût fait l'apprentissage et eût le moyen d'ouvrir et tenir boutique, ce dont les gardes de la profession étaient spécialement chargés de s'assurer.

Nul ne pouvait tailler *robes longues*, c'est-à-dire vêtements ou robes de drap, qu'il n'eût ouvert, en qualité de maître, un établissement public; et il était ordonné aux prud'hommes de veiller à ce qu'aucun des compagnons étrangers qui venaient à Paris, n'allât travailler chez des bourgeois, ou ne travaillât pour eux chez lui en cachette, et ne gâtât, par ignorance du métier, les étoffes qu'on lui aurait confiées.

Tout maître tailleur qui, faute d'un savoir suffisant, gâtait l'étoffe qu'on lui avait remise pour en faire une robe, était tenu de payer le dommage et, de plus, une amende de cinq sous, dont trois revenaient au roi et deux aux gardes du métier. Le compagnon qui commettait une semblable faute, devait payer à son maître une amende égale au prix d'une journée de travail. Le métier était sous la garde de trois prud'hommes assermentés devant le prévôt de Paris, et qui devaient la taille ainsi que les autres redevances auxquelles étaient assujettis les autres bourgeois.

Vers l'an 1266, les prud'hommes demandèrent que les tailleurs fussent exemptés du guet, donnant pour raison qu'ils occupaient des compagnons étrangers, auxquels ils ne pouvaient pas toujours accorder une entière confiance et qu'ils avaient besoin de surveiller. Ils ajoutaient que des gentilshommes leur commandaient souvent une robe pour l'avoir le lendemain, et qu'alors il leur fallait, pour les satisfaire, passer la nuit au travail. Nous ignorons si leur requête fut admise.

En 1293, les statuts des tailleurs de robes subirent des modifications. Le métier cessa d'être libre, et pour l'exercer, il fallut en obtenir la permission du roi ou du prévôt de Paris. Il fut défendu de travailler en chambre fermée, et chaque tailleur fut tenu de tailler et coudre dans des ateliers ouverts, sous l'œil du public. Défense fut faite *d'ouvrer à jour de dyemanche*, non plus que les jours fériés, si ce n'est la veille des grandes fêtes. Nul fripier ne dut s'entremettre de *tailler du neuf* et nul tailleur de *tailler garnement viez*. Les infractions furent frappées d'une amende

qui pouvait s'élever jusqu'à dix sous; dans ce cas, huit revenaient au roi et deux aux gardes du métier. Si l'amende était moindre, les gardes n'avaient que douze deniers et le reste tournait au profit du roi. Le métier était sous la garde de trois maîtres qui avaient le droit de nommer et présenter au serment devant le prévôt de Paris, huit ou dix prud'hommes, pour les aider et les suppléer au besoin dans l'exercice de leurs fonctions.

Dans le quatorzième siècle, la corporation des tailleurs se partagea en deux, savoir : celle des *pourpointiers* (Voy. ce mot) et celle des *doubletiers*, qui faisaient la partie du vêtement des hommes appelée *doublé*. Comme les tailleurs de robes, selon l'ancien statut, ne pouvaient faire que des robes, ils réclamèrent le droit de coudre aussi des doublés; ce fut ce qui motiva une ordonnance de Charles régent, en 1358, portant que comme l'usage de porter des doublés était devenu général, il serait permis aux couturiers, aussi bien qu'aux doubletiers, de faire cette espèce de vêtements.

L'usage de porter des robes étant tombé en désuétude et les tailleurs s'étant avisés de fournir et vendre les étoffes nécessaires à la confection des vêtements, furent appelés *maîtres marchands tailleurs d'habits* et *maîtres marchands pourpointiers*, et formèrent, jusqu'au milieu du dix-septième siècle, deux professions soumises chacune à des règlements particuliers. L'union des deux communautés ayant été faite en 1655, sous le nom de *maîtres marchands tailleurs d'habits et pourpointiers*, il leur fut dressé de nouveaux statuts qui furent enregistrés au parlement en mai 1660. D'après ces statuts, qui subsistèrent jusqu'à la suppression des corporations et des maîtrises, il y avait deux jurés maîtres et gardes de la communauté que l'on élisait tous les ans, la veille de la fête de la Sainte-Trinité, en présence du procureur du roi. Chaque maître ne pouvait avoir qu'un seul apprenti à la fois, et l'apprentissage durait trois ans. Pour parvenir à la maîtrise, il fallait avoir été trois ans compagnon et produire un chef-d'œuvre. Les visites étaient réglées à une par semaine.

Il nous semble curieux de terminer cet article par la liste des habillements que les tailleurs avaient le droit de confectionner dans le dix-huitième siècle: cette liste pourra d'ailleurs donner une idée du costume de nos aïeux à cette époque.

Ces habillements étaient le *justaucorps*, la *veste* et la *culotte*, qui formaient le vêtement complet; le *surtout*, qui était une espèce de justaucorps; le *volant*, qui se mettait par-dessus le surtout; le *frac*, ou *frague*, espèce de justaucorps léger; le *veston*, veste à basques courtes; la *redingote*, encore en usage aujourd'hui, dont la mode est venue d'Angleterre et qu'on ne portait alors que pour monter à cheval; le *manteau*, que, comme de nos jours, on mettait par-dessus l'habit en temps de pluie et en voyage; la *roquelaure*, autre espèce de manteau pour le même usage; la *soutanelle*, justaucorps des ecclésiastiques; le *manteau court*, qu'ils portaient sur la soutanelle; la *soutane*, robe longue dont ils font encore usage aujourd'hui; le *manteau long* à queue traînante, qu'ils portent en certaines cérémonies; la *robe de palais* affectée aux magistrats pendant l'exercice de leurs fonctions; la *robe de chambre*, délaissée pendant un temps et reprise depuis quelques années; la *camisole*, ou veste de dessous, qui se mettait immédiatement sur la peau, et qui s'appelait *gilet* quand elle n'avait point de manches.

TALAVERA DE LA REYNA (Bataille de). Dans la soirée du 27 juillet 1809, le roi Joseph, accouru de Madrid, à la tête d'environ quarante mille hommes de troupes françaises, pour s'opposer aux progrès du duc de Wellington qui marchait sur cette capitale à la tête de quatre-vingt mille combattants, anglais, portugais, espagnols, et qui déjà n'en était plus qu'à sept ou huit lieues, le rencontra établi au delà de l'Alberche, un des affluents du Tage. Le duc occupait une position formidable. Sa droite s'appuyait à la ville de Talavera, et sa gauche s'étendait jusqu'à un mamelon que des ravins séparent de montagnes inaccessibles; en outre, le front de cette ligne était couvert dans toute sa longueur par le lit escarpé d'un torrent

Néanmoins, le mamelon dont il vient d'être parlé, et qui pouvait à la rigueur être tourné par les ravins, donnait en quelque sorte la clef de cette position. Les maréchaux Victor et Jourdan, qui accompagnaient le roi Joseph, reconnurent tous les deux que là était le point vulnérable, et furent d'avis qu'on essayât d'enlever le mamelon sans retard, à la faveur des ténèbres. En conséquence, le général Ruffin reçut ordre de l'attaquer avec sa division, qui se composait du neuvième léger, du vingt-quatrième et du quatre-vingt-seizième de ligne, tandis que le général Lapisse opérerait, avec la sienne, une légère diversion sur le centre des Anglo-Espagnols. Cette combinaison était excellente. Si elle eût réussi, elle mettait à découvert la gauche de l'ennemi, et lui ôtait tout appui pour sa ligne de bataille. Elle échoua parce qu'elle ne fut pas exécutée par des forces suffisantes. Le vingt-quatrième de ligne s'égara dans l'obscurité et le quatre-vingt-seizième ne put franchir assez rapidement les ravins. Le neuvième léger atteignit seul la crête du mamelon; mais il y fut assailli par une division tout entière, et dut rétrograder. Il était dix heures du soir, et les troupes françaises, en marche depuis la pointe du jour, avaient impérieusement besoin de repos. Le combat cessa donc, et les deux armées passèrent la nuit à se préparer pour le lendemain à une action générale. L'infructueuse tentative de la soirée du 27 n'avait eu d'autre effet que de dévoiler au duc de Wellington le plan d'attaque de ses adversaires, plan auquel ils reviendraient sans doute. Sentant alors combien il lui importait de conserver le mamelon, il le fit avant le jour garnir d'une nombreuse artillerie.

Le 28, le soleil levant trouva les deux armées en bataille, et la canonnade commença presque aussitôt. Le centre et la droite de la ligne ennemie paraissant d'un accès trop difficile, à cause du ravin qui en couvrait le front, les maréchaux français, comme Wellington s'y était attendu, résolurent de tenter un nouvel effort sur la gauche. La division Ruffin recommença donc l'attaque de la veille. Après de grandes pertes, les trois régiments qui la composaient parvinrent au sommet du mamelon, et ils se préparaient à enlever les batteries ennemies, quand leur choc fut soudain arrêté par des troupes fraîches. Puis, repoussés avec vigueur, il leur fallut rétrograder jusqu'à leur position première. Sur ces entrefaites, la chaleur devint si grande qu'elle força les deux partis à suspendre mutuellement l'action. Le roi Joseph et les deux maréchaux profitèrent de cette espèce de trêve pour parcourir la ligne, et résolurent de tenter une attaque générale sur tout le front. Bientôt toutes les divisions françaises furent engagées; l'ennemi de son côté usa de toutes ses ressources; mais on combattit jusqu'au soir sans perdre ni gagner un pouce de terrain. Les pertes étaient égales, et s'élevaient pour les deux partis à sept ou huit mille hommes. Le roi Joseph, renonçant à renouveler inutilement cette lutte sanglante, fit retraite en bon ordre le jour suivant : d'où Wellington se crut en droit de s'attribuer la victoire. Au lieu cependant de poursuivre les Français, il resta immobile jusqu'au 2 août, et, quand il s'ébranla enfin, ce fut à la nouvelle que Soult débouchait sur ses derrières, et pour regagner en toute hâte le Portugal.

Talion. Cette loi, par laquelle on infligeait pour punition à un coupable, le même préjudice qu'il avait causé à autrui, a existé et reçu anciennement son application en France. On en trouve des vestiges dans la charte de commune de Cerny dans le Laonnais, de l'an 1184, *quod si reus inventus fuerit, caput pro capite, membrum pro membro reddat, vel ad arbitrium majoris et juratorum pro capite aut membri qualitate dignam persolvet redemptionem*. Il en est aussi parlé dans la charte de commune de la Fère, de l'an 1207, dans les coutumes d'Arques, de l'an 1231, dans les archives de l'abbaye de Saint-Bertin, dans la cinquante et unième lettre d'Yves de Chartres.

Guillaume le Breton rapporte qu'après la conquête de la Normandie, Philippe-Auguste fit une ordonnance pour établir la peine du talion dans cette province, et qu'il y établit des champions, afin que dans tout combat qui se ferait pour vider les causes de

sang, la peine fût égale, et que le vaincu, soit l'accusateur, soit l'accusé, fût condamné à être mutilé ou à perdre la vie; car auparavant c'était la coutume chez les Normands, que si l'accusateur était vaincu dans une cause de sang, il en était quitte pour payer une amende de soixante sous, au lieu que l'accusé à qui la fortune des armes avait été contraire, était dépouillé de tous ses biens et subissait une mort ignominieuse. Philippe-Auguste ayant trouvé cette pratique injuste, voulut rendre toutes choses égales entre les combattants et, à cet effet, il soumit les Normands à la loi qui était adoptée en France, ce qui nous fait connaître que la peine du talion était alors en usage dans le royaume.

Les *Établissements de saint Louis*, publiés en 1270, s'expriment ainsi à l'occasion de cette peine : « Se tu veus « appeller... de murtre tu seras oïs, « mais il convient que tu te lies à souf- « frir tele peine, comme tes adversaires « soufferroit se il en estoit atteins. » Le chapitre 11 du livre II de ces mêmes *Établissements* parle aussi de l'avertissement que la justice devait donner à celui qui se plaignait de quelque meurtre. La justice, dit l'ordonnance, doit dénoncer la peine qui est dite ci-dessus, ce que l'on entend du talion.

Cette peine fut d'abord abrogée dans plusieurs coutumes, comme on le voit dans celle de Hainaut, chap. 15, puis abolie par le fait dans tout le reste de la France. Il est cependant vrai de dire qu'on s'en rapproche en quelque sorte dans les codes pénaux, en proportionnant autant que possible le châtiment infligé à un coupable, au délit qui le lui a mérité.

TALLART (Camille de LA BAUME D'HOSTUN, duc de), né, en 1652, d'une ancienne famille du Dauphiné, fit ses premières armes sous le grand Condé en Hollande, et sous Turenne en Alsace. Nommé brigadier en 1677, et maréchal de camp en 1687, et chargé, en 1690, du commandement d'un corps d'armée sur le Rhin, il eut l'idée de traverser ce fleuve sur la glace, pour mettre à contribution le Rhingau, et cette entreprise hardie eut un plein succès. Il fut blessé, en 1691, à Ébersbourg et fut élevé, en 1693, au grade de lieutenant général. La paix de Ryswick le rappela dans ses foyers, et à la mort de Charles II, roi d'Espagne, il fut envoyé en Angleterre, en qualité d'ambassadeur extraordinaire. Il montra une grande habileté dans les difficiles négociations dont il fut alors chargé. Mais la guerre, qui ne tarda pas à éclater, le rappela bientôt sur un autre théâtre. Placé à la tête d'un corps de troupes destiné à agir sur le Rhin, il réussit à faire passer des secours dans Kaysersverdt, assiégé par les Impériaux, chassa les Hollandais du camp de Mulheim, se rendit maître de Taerbach, et reçut, en récompense de ces succès, le bâton de maréchal (14 janv. 1703), avec le commandement de l'armée d'Allemagne, sous le duc de Bourgogne. Il se rendit en peu de jours maître de Brisach ; puis, après le départ du prince, il mit le siége devant Landau, et gagna sur les Impériaux la bataille de Spire, qui amena la reddition de Landau et la soumission de toute l'Alsace.

Placé alors à la tête de la principale des trois armées que la France entretenait en Allemagne, il alla, avec le comte de Marsin et le duc de Bavière, se faire battre honteusement à Hochstett, par Marlborough et le prince Eugène. Fait prisonnier dans cette journée, dont la funeste issue fut causée par son impéritie et ses mauvaises dispositions, il fut emmené en Angleterre, où sa captivité, qui dura huit ans, ne fut pas inutile pour la France, s'il est vrai qu'il contribua par ses intrigues au rappel du duc de Marlborough. Ce qu'il y a de certain, c'est que, dès le commencement de sa captivité, le roi lui donna le gouvernement de la Franche-Comté; qu'à son retour, en 1712, il le nomma duc et pair, et que, deux ans après, il le désigna, dans son testament, parmi les personnages qui devaient faire partie du conseil de régence. Mais ce testament ne fut point exécuté, et, après la mort du grand roi, le maréchal de Tallart fut quelque temps en disgrâce. Cependant le régent finit par l'appeler au conseil, et Louis XV, en prenant les rênes du gouvernement, le nomma ministre d'État. Il mourut à Paris, en 1728; il avait été élu, en 1723, membre honoraire de l'Académie française.

L'aîné de ses fils, parvenu au grade de *brigadier* des armées du roi, mourut des blessures qu'il avait reçues en combattant à ses côtés à Hochstett; le second, qui lui succéda dans ses titres et biens, ne laissa pas de postérité.

TALLEMANT (François), né vers 1620 à la Rochelle, mort à Paris en 1693, sous-doyen de l'académie, et, depuis vingt-quatre ans, aumônier de Louis XIV, n'aurait rien laissé de remarquable dans les lettres, sans une traduction de Plutarque qui parut à Paris en 8 vol. in-12, de 1663 à 1665, et à propos de laquelle Boileau l'a appelé *le sec traducteur du français d'Amyot*. Il traduisit ensuite de l'italien, l'*Histoire de la république de Venise*, par Nani, qui n'eut pas plus de succès.

Gédéon TALLEMANT DES RÉAUX, son frère, né en 1619, entra dans la carrière administrative, et devint maître des requêtes et intendant de province. Il est connu par ses *historiettes*, qui ont été publiées à Paris, de 1834 à 1839, 10 vol. in-12.

Paul TALLEMANT, fils du précédent, né en 1642, embrassa l'état ecclésiastique, et écrivit, à l'âge de dix-huit ans, un *Voyage à l'île d'Amour*, en vers et en prose, imprimé à Paris en 1663, in-12, et qui reparut en Hollande en 1667, dans un recueil de pièces nouvelles et galantes. Ce seul titre lui ouvrit en 1666 les portes de l'Académie française, encore fermées pour l'auteur d'*Andromaque* et pour Boileau; et Tallemant, qui avait alors vingt-quatre ans, ne composa plus guère que des *harangues*, des *panégyriques*, des *compliments*, ce qui lui valut des pensions, des bénéfices, les prieurés d'Ambierle et de Saint-Albin, et, en 1694, la place de secrétaire de l'académie des inscriptions, dont il se démit en 1706. Il mourut en 1712.

TALLEYRAND (Maison de). Cette branche de la famille des comtes de Périgord, dont nous avons fait connaître ailleurs l'origine (*), a produit plusieurs personnages remarquables; nous ne mentionnerons que les plus célèbres.

(*) Voy. l'art. PÉRIGORD. C'est à la suite de cet article et non, ainsi qu'on le fait généralement, au mot TALLEYRAND, que devait être placé le personnage dont l'article suit.

Hélie Talleyrand de PÉRIGORD, deuxième fils d'Hélie VII, comte de Périgord, né en 1301, mort cardinal, en 1364, au moment de partir, comme légat, pour une nouvelle croisade sollicitée par Pierre Ier, roi de Cypre, et prêchée par Urbain V, avait cultivé et protégé les lettres; grâce aux talents et à l'instruction qu'il réunissait à une haute naissance, et à une fortune considérable, accrue par d'heureuses spéculations commerciales, il exerça toujours une grande influence dans le sacré collége, et fit quatre papes, *trouvant plus beau*, dit Pétrarque, *d'en faire que de l'être lui-même*. Sous ces quatre papes, Benoît XII, Clément VI, Innocent VI, Urbain V, dont la reconnaissance lui laissa un grand pouvoir, il joua souvent le premier rôle, et fut chargé de négociations importantes. La faction dont il était le chef fit, en 1346, nommer empereur Charles de Luxembourg, à la place de Louis V, excommunié par Clément V. Ce fut encore lui qui alla solliciter à Londres la liberté du roi Jean, et décida Édouard III à conclure avec ce prince une trêve de deux années.

Henri de TALLEYRAND, *comte de Chalais*, né vers 1599, élevé avec Louis XIII, obtint la confiance de ce prince, qu'il suivit aux siéges de Montpellier et de Montauban, et sous les yeux duquel il se signala par plusieurs traits de bravoure. A vingt-quatre ans, il était maître de la garde-robe, et bientôt il devint le favori en titre du monarque; mais la veuve du connétable de Luynes, qu'il aimait, lui fit partager sa haine contre le cardinal de Richelieu, et il entra dans un complot dont le but était d'obtenir le renvoi du ministre ou de l'assassiner. Richelieu, instruit des projets de Chalais, le fit arrêter à Nantes, où il avait suivi le roi sans défiance, et une commission fut créée pour le juger. On tira de lui des aveux qui compromettaient la reine mère; mais il les rétracta dès qu'il fut condamné. Ses amis avaient fait cacher l'exécuteur, dans l'espoir qu'un court délai suffirait pour le sauver. Mais on remplaça le bourreau par un prisonnier, qui, n'ayant pas l'habitude de se servir du glaive, s'arma d'une doloire et en frappa trente fois l'infortuné jeune homme, avant de pouvoir sépa-

rer sa tête du tronc. Cette horrible scène eut lieu le 19 août 1626. Chalais avait vingt-six ans.

Son frère, *Charles II de* TALLEYRAND, *prince de Chalais, marquis de Mareuil*, né vers 1596, était chargé des affaires de France à la cour de Russie, lorsque, desservi par un de ses collègues, il fut relégué par le tzar en Sibérie. Il y resta trois ans, revint en France en 1635, épousa, en 1637, Charlotte de Pompadour, et mourut vers 1650.

Alexandre-Angélique de TALLEYRAND-PÉRIGORD, né en 1736, fut nommé, en 1766, coadjuteur de M. de la Roche-Aimon, archevêque de Reims, auquel il succéda sur ce siége en 1777. Nommé membre de la deuxième assemblée des notables, puis élu député du clergé de Reims aux états généraux de 1789, il signa les protestations du côté droit, émigra et suivit la fortune du comte de Provence, dont il devint en 1808 le grand aumônier, et avec lequel il rentra en France en 1814. Nommé en 1817 cardinal et archevêque de Paris, il ne prit possession de ce siége que deux ans après, et mourut en 1821.

Charles-Maurice de TALLEYRAND-PÉRIGORD, neveu du précédent, naquit à Paris en 1754. On ne lui connaissait aucune vocation pour l'état ecclésiastique; mais un accident qui, en le rendant boiteux, lui ferma la carrière des armes, lui en tint lieu: il prit les ordres, et obtint presque aussitôt les riches abbayes de Celles et de Saint-Denis.

Les désordres d'une jeunesse des plus orageuses, auxquels ils se livra sans paraître même redouter le scandale, auraient dû, ce semble, borner là sa carrière; mais à une époque où les dignités ecclésiastiques elles-mêmes se distribuaient dans le boudoir des femmes galantes, M. de Talleyrand avait tout ce qu'il fallait pour réussir: il fut nommé, en 1780, agent général du clergé de France, et, en 1788, le scrupuleux Louis XVI nommait évêque d'Autun le jeune prélat que, quelques années auparavant, il avait cru devoir faire enfermer par lettre de cachet, pour le punir d'avoir séduit et enlevé à la fois les deux filles d'un brave officier.

Malgré les riches bénéfices dont M. de Talleyrand était pourvu, il était criblé de dettes quand la révolution éclata. Il y vit une occasion de refaire sa fortune, et se montra partisan des réformes. Il espérait d'ailleurs, en se jetant au milieu du mouvement de la politique, faire oublier des dérèglements dont, quelle que fût l'indulgence de la noblesse pour les fautes du haut clergé, l'opinion publique commençait à se préoccuper. Il se fit élire député du clergé d'Autun aux états généraux; fut un des premiers membres de son ordre à se réunir au tiers état; et son exemple eut beaucoup d'influence, surtout dans les rangs inférieurs du clergé, plus souvent captivé par l'éclat de la naissance que ne le supposeraient les traditions apostoliques.

Il prit dès lors une part très-active aux travaux de l'assemblée. Il occupa assez longtemps la tribune, le 7 juillet 1789, et demanda qu'on déclarât nuls tous les mandats impératifs. Quelques jours plus tard, il proposa d'accorder les droits de citoyen actif à tous les habitants du territoire, sans exception, même pour les israélites; cette preuve de tolérance, qui, chez un ecclésiastique n'était peut-être que de l'indifférence, fut admirée, et l'admission de tout citoyen indistinctement aux divers emplois fut décrétée le 20 du mois d'août. Son avis fut ensuite qu'on ne fit pas mention du culte dans la déclaration des droits de l'homme: « C'est « dans l'acte constitutionnel, ajouta-« t-il, que doit se trouver le mot saint et « sacré de religion catholique. » Vers la fin de l'année, il s'occupa surtout de différents projets de finance, fut quelquefois en opposition avec Necker, et proposa la création des billets d'État. Il insista sur l'utilité, sur la convenance même, de la confiscation et de la vente des biens du clergé, et il eut beaucoup de part à cette grande mesure. Après avoir été un des commissaires chargés de surveiller la caisse d'escompte, il devint membre du comité des impositions. Au mois de février 1790, l'assemblée résolut de s'expliquer sur l'esprit dont elle était animée, et de rappeler le but auquel elle se proposait d'atteindre: M. de Talleyrand rédigea cette adresse, et quelques jours plus tard on le nomma président. Il présenta en juin le projet

de décret sur l'uniformité des poids et mesures. Ce fut lui aussi qui officia à la fête de la fédération, le 14 juillet; il célébra la messe sur l'autel de la patrie, et bénit les drapeaux des gardes nationales et des troupes. Diverses questions de finance l'occupèrent de nouveau dans l'assemblée, où il hâta de tout son zèle l'émission des assignats. Il publia, le 29 décembre, une adresse aux ecclésiastiques, ayant pour principal objet de diminuer le nombre de ceux qui se refuseraient à prêter serment d'obéissance à la constitution civile du clergé; cependant il embrassa plusieurs fois, dans le courant de l'année 1791, la défense des ecclésiastiques non sermentés. Depuis le 14 janvier il faisait partie de l'administration du département de la Seine; à la mort de Mirabeau, avec qui il avait été lié, il lut à l'assemblée le discours sur les successions que lui avait confié le grand orateur. Enfin, ce fut lui qui sacra les nouveaux évêques élus en vertu de la constitution civile du clergé, ce qui lui attira, de la part du pape Pie VI, un monitoire d'excommunication.

La session terminée, il fut envoyé en Angleterre avec la mission de travailler au maintien de la paix entre les deux peuples. Ses efforts restèrent sans résultat, et au commencement de 1794, traité comme suspect par le gouvernement anglais, il reçut l'ordre de partir, et on ne lui accorda que vingt-quatre heures pour quitter Londres.

On assure que, pendant la session de l'assemblée constituante, il avait reçu de la cour, du moins au moment de la discussion sur le *veto*, quelques sommes secrètes; que les preuves en avaient été acquises dans les recherches faites après la journée du 10 août, et que tel fut le motif pour lequel il se rendit aux États-Unis, au lieu de rentrer en France en quittant l'Angleterre. Les suites de la journée du 9 termidor le rassurèrent. Revenu alors en Europe, il demanda qu'on levât le décret d'accusation porté contre lui, et qu'on le rayât de la liste des émigrés. Ses démarches eurent un succès assez prompt : sur la motion de Chénier, le décret d'accusation fut rapporté le 4 septembre 1795.

Alors M. de Talleyrand vint à Paris, et presque aussitôt, il se fit recevoir membre de l'Institut. Le 16 juillet 1797, se rouvrit pour lui la carrière dans laquelle l'appelaient surtout ses talents : il remplaça Charles Lacroix au ministère des affaires étrangères. Madame de Staël avait eu la plus grande part à cette nomination; mais elle n'obtint pas du ministre tout ce qu'elle en espérait, et il en résulta un refroidissement qui par la suite dégénéra en rupture ouverte. Deux ans après, le nouveau ministre fut chargé de diriger les négociations qui amenèrent le traité de paix entre la république et les États-Unis. Il ne négligea pas, dit-on, lors de la signature de ce traité, certaines stipulations pécuniaires qui ne demandaient point de publicité; elles en eurent cependant : mais cette atteinte portée à sa réputation ne l'obligea pas de quitter le ministère; il ne donna sa démission que le 20 juillet 1799.

Sieyes était alors au directoire, et il y avait entre eux quelque ancienne inimitié sacerdotale. La sagacité de l'un estimait si peu les obscures subtilités de l'autre, qu'il lui arriva plus tard d'appeler « creuse » la prétendue profondeur du membre de la commission consulaire. Sieyes, de son côté, en s'opposant, ainsi que Carnot, à la nomination de l'ex-prélat comme membre du gouvernement directorial, s'exprima sur son compte de la manière la plus injurieuse. Enfin, le parti démocratique, qui reprenait quelque consistance, ne craignait point de traiter de conspirateur l'ancien ministre. Ce fut alors qu'il fit insérer dans *le Moniteur* sa justification, sous le titre d'*Éclaircissements donnés par le citoyen Talleyrand*, etc.

Après la chute du directoire, catastrophe à laquelle il ne resta pas plus étranger que Sieyes et Roger-Ducos eux-mêmes, il fut rappelé au ministère. Mais une circonstance ne tarda pas à ébranler la confiance que Napoléon lui avait accordée en le plaçant à ce poste important : Fouché prouva au premier consul que le traité secret conclu avec Paul I[er] était connu à Londres, et Talleyrand faillit être arrêté. Il n'en fut rien cependant, et il se justifia en prouvant que le mal provenait uniquement de l'infidelité et de la cupidité d'un secrétaire. En mars 1802, le traité d'A-

miens fut principalement son ouvrage. En 1806, il fut nommé grand chambellan, et reçut quelques jours après, comme fief, la principauté de Bénévent.

Pour expliquer sa disgrâce en 1808, on supposa qu'il avait blâmé soit l'invasion en Espagne, soit cette espèce de partage du monde qui paraissait avoir résulté de l'entrevue de Tilsitt. Quoi qu'il en soit, il obtint alors un titre nouveau : il fut fait vice-grand électeur, ce qui lui laissait plus de loisir, mais beaucoup moins d'influence. Au reste, l'empereur faisait plus que jamais le travail par lui-même, et ce fut peut-être parce qu'il ne voulait plus guère que de simples secrétaires, qu'il se passa de la sagacité du prince de Bénévent. Celui-ci eut toutefois une grande part aux négociations ouvertes pour remplacer, par une portion du territoire portugais, l'abandon que les Espagnols feraient à la France de leurs provinces situées entre l'Èbre et les Pyrénées.

Mais les choses ne tardèrent pas à prendre une direction bien différente; l'empereur, fatigué des discussions continuelles dont la guerre d'Espagne devenait le sujet dans les salons de Paris, et de la part qu'y prenait Talleyrand, envoya Ferdinand VII réfléchir à Valençay sur sa double abdication, chez celui-là même qui avait contribué à cette catastrophe sans s'y employer franchement, et qui se vantait, un peu tard, de l'avoir désapprouvée.

L'empereur, qui sentait si bien que sa destinée lui défendait de reculer devant aucune puissance armée, n'y joignait pas la prudence d'éviter, autant que cela eût été possible, les inimitiés sourdes et perfides, les longs ressentiments personnels. Celui de Talleyrand parut tranquille; mais il fut implacable. Après le désastre de 1812, la défaite de Leipsick, et les inutiles prodiges de la campagne de France (1814), l'ennemi, mettant moins sa confiance dans ses innombrables armées, que dans les machinations du parti royaliste, abandonna presque le soin de ses derrières menacés, et poussa sur Paris la moitié de ses bataillons appelés par les traîtres. Déjà, en effet, depuis plusieurs semaines, le prince de Bénévent négociait avec les ministres de Russie et d'Autriche le retour des Bourbons. Cependant, afin de sauver du moins les apparences, il fit ses dispositions pour quitter la capitale, dès qu'il la vit sérieusement menacée; mais il s'était arrangé pour être arrêté aux barrières. Ainsi retenu, il s'occupa d'entraver tellement la résistance, si l'ennemi se présentait, qu'on fût réduit à se rendre. Il fallut capituler en effet, et aussitôt les communications avec les alliés n'eurent plus rien de mystérieux: Talleyrand avait si bien mérité d'Alexandre, avant la reddition de la ville, que le tzar lui fit le triste honneur de décider qu'il descendrait dans son hôtel; c'était, au reste, un moyen certain d'augmenter pour l'instant l'ascendant d'un homme dont on avait encore besoin.

Le prince de Bénévent rassembla chez lui la plupart de ceux qui pouvaient faire prendre au sénat le parti de la défection, MM. de Dalberg, de Montesquiou, de Jaucourt, et le baron Louis. Le 31 mars, à six heures du soir, le tzar prit possession de l'appartement où il était attendu, et, quelques instants après, les délibérations commencèrent. Alexandre se laissa persuader qu'un moyen s'offrait d'égaler la gloire de Napoléon, en opposant le rôle de pacificateur à celui de conquérant. On avait aussi agi auprès des autres souverains et de M. de Metternich; on jugeait que l'empereur d'Autriche se ferait peu prier pour sacrifier les intérêts de sa fille et de son petit-fils. D'ailleurs, ce prince, voulant l'expulsion de Napoléon, il ne restait qu'à lui faire envisager la régence comme la continuation du système impérial, et à lui faire entendre que cette demi-mesure pourrait avoir l'inconvénient de rendre un jour le trône au grand homme, qui, une fois raffermi, ne se laisserait plus ébranler.

Deux heures avant l'arrivée d'Alexandre dans l'hôtel de Talleyrand, on y avait déjà agité, en présence du roi de Prusse, la question du rappel de l'ancienne dynastie. On semblait se dire : « La France nous est livrée, elle sera « trop heureuse de garder ses ancien- « nes limites. » Sans parler peut-être aussi clairement à Alexandre, le prince de Bénévent l'amena au même but; ce fut lui qui lui fit observer qu'en déclarant qu'il ne traiterait plus avec Na-

poléon, il fallait ajouter « ni avec aucun « *membre* de sa famille. »

Le Ier avril, Talleyrand présida le sénat, dont il était sûr en partie. Il avait dit au tzar que l'exemple de cette chambre entraînerait les autres autorités, et par conséquent la capitale. Dans cette séance mémorable d'un corps qui devait tout à Napoléon, il s'exprima en ces termes : « Sénateurs..... il s'agit de vous « transmettre des propositions : ce seul « mot suffit pour indiquer la liberté que « chacun de vous apporte dans cette as« semblée..... Vous avez sûrement senti « tous également la nécessité d'une dé« libération qui ferme la porte à tout « retard, et qui ne laisse pas écouler la « journée sans rétablir l'action de l'ad« ministration, ce premier de tous les « besoins, par la formation d'un gou« vernement, dont l'autorité, formée « pour le besoin du moment, ne peut « être que rassurante. »

Après ces paroles officielles et d'autres insinuations, le sénat arrêta l'établissement d'un gouvernement provisoire, chargé de lui présenter un projet de constitution qui pût convenir à la France dans la situation où on l'avait placée. On décida ensuite que ce gouvernement serait composé de cinq membres, et l'élection eut lieu immédiatement. Les noms proclamés par le prince de Bénévent furent le sien d'abord, puis ceux de MM. de Beurnonville, de Jaucourt, de Dalberg et de Montesquiou. Le même jour, le sénat chargea le gouvernement provisoire d'apprendre à la nation qu'il venait de déclarer la déchéance de l'empereur Napoléon et de sa famille, et qu'il déliait du serment de fidélité le peuple et l'armée; et, en effet, le lendemain, on lut, dans une adresse du gouvernement provisoire aux armées françaises : « Soldats, la France vient « de briser le joug sous lequel elle gémit « avec vous depuis tant d'années; il est « temps de finir les maux de la patrie..... « Vous êtes ses plus nobles enfants, et « vous ne pouvez appartenir à celui « qui a voulu rendre votre nom odieux « à toutes les nations, et qui aurait peut« être compromis votre gloire, si un « homme *qui n'est pas même Français* « pouvait jamais affaiblir l'honneur de « nos armes. Signé *Prince de Bénévent*. »

Le corps législatif, livré comme le sénat, aux intrigues de Talleyrand, suivit l'exemple qui lui était donné, et le 12 avril les membres du gouvernement provisoire allèrent à la barrière recevoir le comte d'Artois, auquel Talleyrand adressa les paroles suivantes : « Le bon« heur que nous éprouvons sera à son « comble, si monseigneur reçoit avec la « bonté divine qui caractérise sa maison, « l'hommage de notre tendresse reli« gieuse. » On sait la réponse que fit le prince.

Tout n'était pas fini cependant, et l'empereur était encore redoutable : un homme s'offrit à délivrer le gouvernement provisoire des craintes que sa présence lui inspirait. Un marquis de Maubreuil, que des ressentiments personnels avaient entraîné à se charger d'une mission très-peu honorable, en reçut, dit-on, une autre plus odieuse. Il s'agissait d'assassiner Napoléon et de se défaire même de toute la famille impériale. Si on peut en croire l'affirmation constante de cet homme, l'ordre en aurait été donné par Talleyrand lui-même ; suivant d'autres versions, le secrétaire adjoint du gouvernement provisoire se serait seul exprimé clairement à cet égard, et le prince n'aurait fait qu'un simple signe de tête, que le marquis de Maubreuil aurait interprété comme une marque d'adhésion.

L'œuvre de la restauration une fois consommée, le portefeuille des affaires étrangères, le 12 mai, et la pairie, le 4 juin, en furent la récompense. Bientôt après, le prince de Bénévent alla représenter Louis XVIII au congrès de Vienne; il s'y annula complétement, même devant les questions qui intéressaient le plus la France, et ne fut occupé, pendant toute la durée du congrès, que de la seule idée de détrôner Murat et de rétablir à Naples la dynastie des Bourbons. Hormis ce point, dont il ne cessa d'entretenir les souverains et leurs ministres, il leur donna à peu près carte blanche.

Quand arrivèrent les cent jours, il provoqua la déclaration des souverains qui mettait Napoléon et ses adhérents hors la loi des nations, et contribua de toutes ses forces à amener sur la France les malheurs d'une seconde invasion. Il alla ensuite trouver le roi à Gand ; et, d'après les conseils exprès de

Wellington, on lui confia, le 8 juillet, l'administration des affaires étrangères, à laquelle on joignit le titre de président du conseil des ministres. Mais il fut bientôt évincé; il déplaisait au comte d'Artois et était suspect au parti royaliste, dont un des meneurs avait écrit de Toulouse : « Tant que cet homme, accoutumé à toutes les perfidies, n'aura pas porté sa tête « sur l'échafaud, il n'y aura ni repos ni « sûreté pour les Bourbons; c'est par « ce grand exemple qu'il faut commen- « cer. » Il avait d'ailleurs contre lui, en 1815, les empereurs de Russie et d'Autriche, mécontents de voir Wellington imposer ses volontés à la France. Ces deux princes accoururent, et Louis XVIII fut forcé d'introduire dans le conseil quelques hommes agréables à la Russie; c'est ce qui fit penser au duc de Richelieu, à qui Talleyrand remit, le 26 août 1815, le portefeuille des affaires étrangères.

Depuis, le prince de Talleyrand resta complétement étranger aux conseils de Louis XVIII et de Charles X, sans l'être aux affaires publiques, sur lesquelles sa réputation de prudence et de perspicacité lui donnait tant d'influence que chaque parti s'inquiétait de son opinion. On dit même qu'en 1830, le duc d'Orléans ne se décida à accepter la couronne qu'après lui avoir demandé avis. Quoi qu'il en soit, le nouveau roi se hâta de lui confier l'ambassade de Londres, où l'ancien ministre de Napoléon alla alors inaugurer ce système de paix à tout prix, qui, depuis cette époque, semble être devenu la base de notre diplomatie. Il donna sa démission après la conclusion des affaires de Belgique (1835), et mourut à Paris le 28 mai 1838.

Les *Mémoires* qu'il a laissés, et qui sont, dit-on, déposés en Angleterre, ne doivent être publiés que dans trente ans. On a d'ailleurs de lui quelques écrits, insérés dans les recueils de l'Institut, entre autres un *Mémoire sur les relations commerciales des États-Unis*, et un autre *Sur l'utilité de fonder des colonies françaises sur les côtes de l'Afrique*. Son *rapport sur l'instruction publique à l'Assemblée constituante*, 1791, in-4°, contient d'excellentes vues.

Auguste de TALLEYRAND, né à Paris en 1770, suivit à Naples son père, qui avait été nommé ambassadeur auprès du roi des Deux-Siciles, et passa en Italie les temps les plus orageux de la révolution. Rentré en France en 1800, il fut nommé chambellan de Napoléon et ambassadeur en Suisse, poste qu'il occupa, presque constamment jusqu'en 1824. Pair de France après la seconde restauration, il donna sa démission à la révolution de 1830, et mourut à Milan en 1832.

TALLIEN (Jean-Lambert), naquit à Paris, en 1769, d'un domestique de grande maison. Le maître de son père, le marquis de Bercy, frappé de son intelligence, lui fit donner quelque éducation, puis le plaça chez un procureur et obtint pour lui un emploi subalterne dans l'administration des finances et du commerce. L'éducation peu élevée qu'il avait reçue avait développé en lui des instincts de haine et de vengeance contre un ordre social qui le rejetait dans les rangs les plus infimes. Humilié de cette infériorité, dont sa naissance l'avait frappé, il s'associa avec joie aux premiers mouvements populaires, qui signalèrent l'avénement et le triomphe de la bourgeoisie.

Il avait vingt ans à peine, lorsque les coups de canon de la Bastille vinrent l'arracher à sa modeste position. Une vie nouvelle circulait alors dans les masses. Le peuple, jusque-là impassible et muet, venait de faire acte de souveraineté sur la place publique, pendant que ses patrons, à Versailles, stipulaient avec la royauté elle-même pour l'égalité civile et la liberté de tous. C'était un souffle inconnu qui agitait tous les cœurs, une clarté mystérieuse qui éclairait tous les fronts. Une jeunesse impatiente, enthousiaste, facile à égarer, passionnée pour des abstractions philosophiques, dont elle ne connaissait même pas la valeur, servait d'intermédiaire, de lien entre les classes élevées de la bourgeoisie et les derniers rangs du peuple. C'était elle qui paraphrasait, commentait et développait chaque jour, à chaque instant, pour les masses violemment agitées, les discussions de la tribune.

Tallien fut avec Desmoulins un des types les plus remarquables de cette jeunesse active et remuante. Ainsi que nous l'avons dit, il avait abandonné sa modeste position, et s'était attaché, en qualité de

secrétaire, à Broustaret, l'un des députés les plus inconnus aujourd'hui de l'Assemblée constituante. Il se trouva là au centre des mouvements politiques; bientôt il alla porter sur la place publique son agitation et ses haines, et fonda, au faubourg Saint-Antoine, la *société fraternelle* qui, dirigée par lui, devint bientôt, comme celle des Jacobins, l'un des organes avoués de l'opinion démocratique. Il parvint, vers la même époque, à se faire attacher, en qualité de prote, à l'imprimerie du *Moniteur;* puis, il voulut être journaliste lui-même, et bientôt, *l'Ami des citoyens,* dont le club fit les frais, parut deux fois la semaine et fut placardé sur les murs de Paris, comme c'était l'usage à cette époque, où le journal était un appel au peuple, mais où il n'était pas encore une spéculation d'actionnaires.

Tallien y déploya un médiocre talent d'écrivain; mais son langage net, incisif, sonore et boursouflé, produisit de l'effet, et attira sur lui l'attention des chefs de parti, principalement de Danton; d'ailleurs, plus encore que sa plume, sa parole facile, animée, éloquente parfois, fougueuse toujours, contribua à lui assigner une place parmi les meneurs des luttes révolutionnaires.

L'époque des grandes crises approchait; déjà la journée du 20 juin avait mis en présence la royauté et la démocratie, ignorantes toutes deux de leurs véritables besoins, des lois de leur existence. La cour avait suspendu Péthion et Manuel, les deux magistrats populaires; les sections irritées demandaient leur rappel. Tallien, chargé de porter la parole, au nom de la section de la Place Royale, se présenta, le 8 juillet 1792, à la barre de l'assemblée législative, et son discours fut écouté avec attention, avec intérêt même. Il n'avait pas encore vingt-trois ans alors, et l'on en peut conclure qu'au contact des hommes et des événements son intelligence s'était rapidement formée et avait acquis une précoce maturité.

Mais, sur cette pente glissante, où le jeune orateur venait de se placer, il fallait, pour s'arrêter à propos, pour ne pas se laisser entraîner à de grandes fautes, à de coupables excès, un grand cœur, une conscience sévère, une haute moralité, et tout cela manquait à Tallien. Lié avec Danton, il contribua avec lui au succès de la journée du 10 août, et paya de sa personne au moment du danger.

Nommé alors secrétaire-greffier de la commune, il exerça sur les délibérations de cette assemblée une influence incontestable; un grand nombre de députés, après la défaite de la royauté, voulaient quitter la France et demandaient leurs passe-ports. Tallien les leur fit refuser, et il vint lui-même, à la barre de l'assemblée, justifier cette mesure par des considérations nombreuses, où le patriotisme déguisait maladroitement les haines et les passions individuelles. L'assemblée n'eut cependant que des éloges pour la commune et son jeune orateur.

Mais une des plus grandes crises révolutionnaires se préparait. L'ennemi était en France; deux journées de marche le séparaient de Paris. Pendant que les patriotes s'armaient et couraient à la frontière, on voulut faire peur aux royalistes (*); le massacre des prisonniers fut décidé, et Tallien, par la nature même de ses fonctions, fut appelé à prendre à cette décision une part importante. Danton, Camille Desmoulins et Fabre d'Églantine avaient organisé ce terrible moyen de salut public: Tallien en dirigea l'exécution avec Marat, et il essaya de le justifier lui-même, à la barre de l'assemblée, au nom de la commune: « Les commissaires de la commune, dit-il, envoyés aux « prisons n'y ont pas été écoutés; ils n'ont « pu arrêter la *juste vengeance du peuple;* car, nous devons le dire, ses coups « sont tombés sur des fabricateurs de « faux assignats. Ce qui a excité sa vengeance, c'est qu'il n'y avait là que des « *scélérats reconnus.* »

Dans la lutte sanglante où la royauté venait de succomber, Tallien s'était placé au premier rang des champions populaires; à l'assemblée législative allait succéder la convention; le département de Seine-et-Oise le désigna parmi les députés qu'il envoya à cette assemblée. Dès les premières séances, il eut à se défendre et à défendre la commune contre l'accusation d'avoir ordonné les massacres de septembre. Il essaya de le faire, et ce fut en repoussant toute participation à ces scènes d'horreur.

(*) Voy. DANTON.

Mais ces attaques ne firent qu'aigrir cette nature violente; elles le poussèrent encore plus avant dans la voie excessive où il était entré. Dans toutes les questions soulevées à la tribune, il se fit l'ardent apôtre du gouvernement par la terreur. Il avait lutté contre la royauté, lorsqu'elle était puissante; il fut encore l'un de ses ennemis les plus acharnés lorsqu'elle fut vaincue et renversée; il demanda la mise en jugement de Louis XVI; et, dans le procès de ce prince, il vota pour la mort, sans appel et sans sursis.

Il présidait l'assemblée le jour de l'exécution; mais, sur la tombe encore entr'ouverte de Louis XVI, un duel plus terrible encore se préparait. Comme il arrive après toute victoire, des divisions avaient éclaté dans le sein du parti vainqueur. Les girondins convoitaient le pouvoir, et voulaient en éloigner les masses populaires. Les jacobins, au contraire, venus du peuple et s'y retrempant sans cesse, opposaient au fédéralisme girondin le grand principe d'unité politique, dont l'application pouvait seule sauver la France. Les girondins, élus de la bourgeoisie, luttaient pour les droits et les priviléges de leur caste; apôtres d'une liberté étroite et mal définie, ils n'obéissaient pas à une inspiration commune; ils n'avaient pas de chefs. Les jacobins, au contraire, étaient les représentants des instincts nationaux; c'était en eux que résidait le principe d'autorité; car ils avaient des chefs, une hiérarchie, un ordre politique, et Bonaparte, sorti de cette école, y tenait par plus d'un lien.

A ce point de vue, Tallien était certes loin d'être l'un des chefs du jacobinisme; mais sa participation aux massacres de septembre était un grief sans cesse évoqué par les girondins, qui appelaient ainsi dans l'arène un soldat obscur, derrière lequel les hommes sérieux du parti populaire préparaient leurs armes pour une lutte plus décisive.

Sur la proposition de Gensonné, la convention ordonna que des poursuites seraient dirigées contre les auteurs des massacres de septembre. Tallien répondit à cette attaque par un écrit plein de verve intitulé : *La vérité sur le 2 septembre*, et obtint un décret autorisant des poursuites contre ceux qui, au 10 août, avaient défendu la royauté.

Envoyé avec Garat en mission dans les départements de l'Ouest pour y étouffer l'insurrection royaliste, il s'y montra presque modéré : le royalisme n'était plus l'ennemi contre lequel ses haines s'acharnaient alors; c'était à Paris, là où étaient les girondins, qu'étaient ses adversaires; aussi ne tarda-t-il pas à y revenir.

De retour dans la capitale, il monta aussitôt à la brèche et attaqua la Gironde avec violence. L'instant était décisif, le résultat de la lutte ne pouvait longtemps se faire attendre. Il fut l'un des principaux meneurs des journées du 31 mai et du 2 juin, qui virent la victoire de la Montagne; et il agit avec la Gironde comme il avait fait avec la royauté : il n'eut de repos que lorsqu'il n'en subsista plus une trace vivante; il ne croyait à sa victoire que lorsque le bourreau l'avait scellée.

La convention l'envoya alors à Bordeaux pour y rétablir le gouvernement révolutionnaire et y étouffer les derniers germes de l'insurrection girondine. Qu'on se figure ce jeune homme, ce législateur de vingt-quatre ans à peine, le cœur dépourvu de croyances, de convictions sérieuses, mais en revanche plein de haines profondes, d'instincts brutaux et grossiers, arrivant dans une ville qui lui était personnellement ennemie, investi d'un pouvoir illimité, sans frein, sans contrôle, et une des premières, une des plus opulentes villes de France, courbant le front sous le despotisme d'un pareil proconsul! Il se logea sur la place où il avait fait dresser l'échafaud, et chaque jour il assistait de sa fenêtre aux exécutions qu'il avait lui-même ordonnées. Après avoir frappé tous les hommes politiques qu'il put atteindre, il dirigea ses coups sur le *négociantisme*, et fit arrêter les principaux négociants. Il fit condamner les uns et frappa les autres de contributions excessives, envoyant à l'échafaud ceux de ces derniers que la misère des temps mettait dans l'impuissance de s'acquitter des charges qui leur étaient imposées; et ces charges n'entraient pas toutes dans les caisses de la république, car lui et son collègue Ysabeau déployaient un luxe inouï, et en-

ployaient en orgies tout le temps qu'ils ne passaient pas à organiser les proscriptions. La famine s'étant déclarée dans la ville, Tallien accusa de cette *calamité* les malveillants et les accapareurs, et ce fut pour lui l'occasion d'un redoublement de fureur. Enfin, le comité de salut public, informé par Julien de la Drôme de l'horrible abus qu'il faisait de son autorité, lui intima l'ordre de revenir reprendre sa place à la convention.

Tallien se trouva alors dans la position des Carrier, des Fouché, des Barras, et des autres commissaires qui, comme lui, n'avaient usé des pouvoirs que la convention leur avait confiés, que pour satisfaire de honteuses passions. Menacé d'une sévère enquête sur sa conduite, il songea à renverser ceux qui pouvaient l'ordonner; plus hardi, plus entreprenant, plus intéressé surtout à se hâter (*) que les autres *membres gangrenés* de la convention, il se fit leur chef et dirigea les apprêts de la conspiration qui éclata au 9 thermidor.

Nous avons raconté ailleurs le rôle que Tallien joua dans ces événements; nous avons démontré que la cessation de la terreur, qu'on lui a attribuée, et dont on lui a fait tant d'honneur, eut lieu malgré lui, et que, sans la funeste révolution dont il fut le principal acteur, les hommes qui voulaient alors faire entrer la révolution dans une voie nouvelle, eussent aussi fait cesser l'application de ce terrible système dont ils voulaient punir en lui les abus les plus monstrueux (**). Quoi qu'il en soit, après le 9 thermidor, Tallien jouit d'une très-grande influence et acquit, grâce aux prôneurs intéressés de son courage et de son habileté, une immense influence. Ce fut lui que la convention envoya en qualité de commissaire auprès de l'armée de Hoche, lors des événements de Quiberon. Revenu à Paris après la défaite des émigrés, il choisit pour faire son rapport à la convention, l'anniversaire du 9 thermidor, et ce tigre devenu un héros d'humanité prouve qu'il n'avait cependant point tout à fait dépouillé ses instincts d'autrefois, car il fit décréter la peine de mort pour tous les vaincus, pour les femmes même et pour les enfants que l'on avait trouvés parmi eux.

Cependant madame de Fontenay, sortie de prison peu de temps après le 9 thermidor, était devenue madame Tallien. Entourée d'hommages, recherchée pour sa beauté et son esprit, elle fut la reine de cette société étrange, blasée et caduque à sa naissance, qui succéda à la mâle génération de 93; elle partagea toutes les erreurs de cette époque, porta avec grâce la tunique et les sandales romaines, et déploya tant de luxe, donna tant de fêtes magnifiques, que son mari, quand sa popularité commença à décroître, et que ses ennemis essayèrent de revenir sur son passé, put arguer de sa pauvreté contre ceux qui l'accusèrent alors de s'être enrichi à Bordeaux des dépouilles de ses nombreuses victimes.

Tallien contribua encore à la défaite du parti démocratique dans les journées des 2 et 3 prairial, et quand le parti royaliste eut été défait par Bonaparte au 13 vendémiaire, fatigué de la réaction qui commençait à l'atteindre lui-même, il voulut revenir aux principes de la Montagne; mais les partis étaient fatigués de lutter : il vit bientôt disparaître son influence, et passa presque inaperçu au conseil des Cinq-Cents. Il en sortit pour suivre Bonaparte en Égypte, Déjà sa vie avec madame Tallien était brisée; les circonstances exceptionnelles qui avaient provoqué leur union, en se modifiant, avaient modifié leurs sentiments réciproques; ils s'étaient rapprochés un instant, mais trop de différences de caractère et d'éducation les séparaient pour qu'ils pussent se convenir toujours.

En revenant d'Égypte Tallien fut fait prisonnier par les Anglais et conduit à Londres, où les whigs l'accueillirent comme le représentant de la révolution et des idées françaises. Ce fut le dernier rayon de popularité qui éclaira sa vie. Revenu en France, il s'y trouva presque étranger; Bonaparte, devenu premier consul, l'accueillit froidement; sa femme

(*) Madame de Fontenay (née *Thérèse Cabarrus*), que Tallien avait rencontrée à Bordeaux, et pour laquelle il avait conçu une violente passion, avait été arrêtée comme aristocrate : compromis comme il l'était lui-même, il lui était impossible d'intercéder pour elle auprès des comités ; il put croire qu'il ne pouvait la sauver qu'en les renversant.

(**) Voy. les ANNALES, t. II, p. 314 et suiv.

le quitta et épousa, après son divorce (8 avril 1802), le prince de Chimay (18 juillet 1805) (*). Réduit à la misère, Tallien sollicita un emploi, et fut nommé consul à Alicante. Il y perdit un œil à la suite d'un accès de fièvre jaune; revint à Paris malade, et y mourut le 16 novembre 1820, sans fortune et sans amis.

TALMA (François-Joseph) naquit à Paris le 15 janvier 1766, d'un dentiste, qui, bientôt après, alla exercer à Londres sa profession. Talma passa son enfance auprès de son père; puis, quand il fallut songer à son éducation, il fut envoyé à Paris, dans l'institution de M. Verdier, rue de Chaillot. Cet instituteur était passionné pour l'art dramatique et mettait son bonheur personnel et la gloire de son institution à faire jouer chaque année une tragédie par ses meilleurs élèves. En ayant composé une lui-même, sous le titre de *Tamerlan*, il destina un rôle au jeune Talma, en qui il avait remarqué une intelligence vive, une sensibilité profonde. A la représentation, au milieu d'un récit touchant où le jeune acteur racontait la mort d'un ami, il se pénétra tellement de son rôle, il crut si bien lui-même à son récit, qu'il s'évanouit sur la scène, suffoqué par ses sanglots. M. Verdier conclut assez mal de cette sensibilité excessive.

Après avoir fait d'excellentes études, Talma retourna à Londres, auprès de son père. Il y arriva au moment où plusieurs de ses jeunes compatriotes, secondés par quelques membres de l'aristocratie anglaise, tentaient de fonder en Angleterre un Théâtre-Français. Quelques représentations furent données et Talma s'y fit remarquer par des qualités brillantes dont les spectateurs furent tellement frappés qu'ils engagèrent vivement son père de le consacrer à la scène anglaise, la langue de Shakspeare étant aussi familière au jeune débutant que la langue de Corneille et de Racine. Mais telle n'était pas l'intention du dentiste, qui voulait que son fils lui succédât dans l'exercice de sa profession. Talma obéit à la volonté de son père; et, pendant un an et demi, il arracha les dents avec une habileté qui faisait le bonheur et comblait tous les vœux de son père.

(*) Elle mourut à Chimay, le 15 janvier 1835.

Cependant, de retour à Paris, il se lia avec Molé, Dugazon, madame Sinvalet, au milieu de ces artistes, son goût pour le théâtre se développa et devint une véritable passion. Il entra en 1786 à l'école de déclamation; Larive, Fleury, Molé dirigèrent ses études, encouragèrent ses efforts et il débuta en 1787 dans le rôle de *Seïde*. Son maintien plein d'aisance et de noblesse, son geste simple et naturel, son organe sonore, sa diction pure frappèrent les connaisseurs. Mais te n'était pas le succès que Talma ambition nait. Il y avait toute une révolution faire au théâtre, non-seulement dans costume, dont on observait fort peu vérité historique, mais dans le mode de clamation, dont Lekain, doué d'ailleurs si brillantes qualités, avait exagéré l'e phase. Talma se sentit assez fort pour a complir cette double tâche, et dès lors il prépara par de sérieuses études. Il étud l'antiquité dans tous les monume il se familiarisa avec les auteurs gr et latins, étudia les costumes an dans les médailles antiques, les vieux m nuscrits, tandis que, dans les musées peinture et de sculpture, il étudiait la po le geste des héros qu'il voulait tra porter sur la scène. Ce fut seulem après deux années d'un travail as qu'il se décida à paraître sur la sce vêtu d'une véritable toge romaine; c'é dans *Brutus* : le public applaudit; m cette nouveauté fut peu goûtée des comme il faut, et des artistes eux-mê « Est-ce qu'il avait des draps de lit « les épaules? » demandait en riant dame Vestris.

La révolution qui venait d'éclater vorisa cette tentative. Talma se lia a Mirabeau, David, Vergniaud, Chénier, celui-ci lui confia le rôle de *Charles* dans la tragédie de ce nom. Mais les nions, les liaisons de Talma provo rent quelque mésintelligence entre l ses collègues; un duel s'ensuivit, et il exclu du Théâtre-Français. Toutefois talent, qui déjà était du génie, ne ta pas à l'y rappeler; un arrêt de la mu cipalité de Paris annula son exclusi il reprit le rôle de *Charles IX* et c celui d'*Henri VIII*.

En 1790, commença sa liaison a Bonaparte, alors sous-lieutenant. L affection fut vive et sincère; le dé

›une officier pour la Corse put seul éparer. Plus tard, quand Talma re- ra Bonaparte dans l'intervalle de ampagnes et même après le 18 bru- e, leur amitié continua; mais quand us-lieutenant fut devenu empereur, a, sans cesser de l'aimer, jugea la nce trop grande et se dispensa de visiter. L'empereur le faisait alors er, prenait plaisir à causer avec lui t art qu'ils aimaient tous deux; et, l'une fois, la conversation engagée es difficultés de la scène, sur les rs de l'exagération, sur le besoin turel, eut peine à être interrompue s présentations officielles. « Qu'on nde! continuons! » dit un jour l'em- r au chambellan qui venait l'aver- 'une députation attendait, et il re- a conversation avec Talma, qu'il ait comme homme, autant qu'il irait comme tragédien.

ma donna à notre scène un éclat au; il donna une nouvelle vie à es chefs-d'œuvre de notre théâtre al. Sa dernière création fut le rôle *nville* de l'*École des vieillards*, où ontra comédien aussi intelligent, supérieur qu'il avait été tragédien nt. Il mourut le 19 octobre 1826, avoir obstinément refusé de rece- son lit de mort l'archevêque de qui déploya dans cette circons- un zèle excessif et une persistance aritable, quelque bonne que fût tre l'intention.

regrets universels, l'estime et ration publiques suivirent Talma ernière demeure. La scène fran- n'a pas comblé encore le vide que rt y a laissé.

.MONT, petite ville de l'ancien Poi- vec titre de principauté, et dont la urie, après avoir appartenu à la n de Thouars, passa dans celle oise, puis dans celle de La Tré- le, à laquelle elle appartenait encore 0. C'est aujourd'hui l'un des chefs de canton du dép. de la Vendée.

.MONT (Princes de). Voy. LA TRÉ- LLE.

.ON (Omer), professeur de belles- , né dans le Vermandois en 1510, en 1562, à l'âge de plus de cin- e ans, fut l'ami de Ramus, dont il gea les idées de réforme philosophique, mais non pas les doctrines religieuses. Parmi ses ouvrages, qui n'offrent plus guère d'intérêt aujourd'hui, on trouve un *Traité de rhétorique*, qui eut de son temps une grande vogue.

Omer TALON, de la même famille que le précédent, avocat général au parlement de Paris, né vers 1595, fit entendre le premier au barreau une éloquence simple et dégagée de tout cet appareil ridicule d'érudition qui était avant lui à la mode. Il se montra, dans les troubles de la Fronde, fort attaché à la cause royale, et mourut en 1652. On a de lui des *Mémoires* qui sont ceux d'un bon citoyen et d'un sage magistrat, ses *plaidoyers* et ses *discours* les plus importants ont été publiés avec ceux de son fils, sous le titre d'*OEuvres d'Omer et de Denis Talon*, Paris, 1821, 6 vol. in-8°.

Denis TALON, fils du précédent, auquel il succéda dans la charge d'avocat général au parlement de Paris, fut un des rédacteurs des célèbres ordonnances de Louis XIV. Il mourut en 1698, âgé de soixante-dix ans.

Jacques TALON, parent des précédents, suivit le cardinal de la Valette dans ses campagnes de 1635 et 1636; puis, après la mort du prélat, il entra à l'Oratoire, fut député de sa congrégation à l'assemblée du clergé en 1645, et mourut en 1671, à l'âge de soixante-treize ans. On a de lui, outre des ouvrages de dévotion, les *Mémoires du cardinal de la Valette*, publiés pour la première fois, 1772, 2 vol. in-12.

TANCARVILLE (Maison de), branche cadette de la maison de *Melun* (voy. ce nom), dont le chef fut *Jean Ier, vicomte de* MELUN, neveu du maréchal de ce nom, qui fut tué à la bataille de Courtrai, en 1302. Ce seigneur, qui était grand chambellan de France, attira en 1326, dans sa famille, par son mariage avec *Jeanne de* TANCARVILLE, la dignité de chambellan héréditaire de Normandie.

Son fils, *Jean II*, obtint, en 1351, que la terre de Tancarville fût érigée en comté, en sa faveur. Il devint, par son mariage avec *Jeanne du Bec-Crespin*, connétable héréditaire de Normandie, fut grand chambellan et grand maître de France; combattit les infidèles en Prusse et en Espagne, et les Anglais dans l'An-

goumois et la Normandie; et négocia le mariage de Philippe, depuis duc de Bourgogne, avec la fille de Robert de Mâle, comte de Flandre. Fait prisonnier à la funeste bataille de Poitiers en 1356, et emmené en Angleterre avec le roi, il revint en France en 1358, pour travailler à la délivrance de son maître. Il fut un des négociateurs de la paix de Bretigny, et Jean, rendu à la liberté, le fit entrer dans son conseil, et le nomma souverain maître des eaux et forêts. Tancarville conserva sous Charles V une grande influence, et mourut en 1382, gouverneur de Champagne, de Bourgogne et de Languedoc.

Guillaume IV, vicomte de MELUN, *comte de* TANCARVILLE, deuxième fils du précédent, fut aussi grand chambellan, et fut chargé de diverses négociations importantes sous le règne de Charles VI. Il fut tué, en 1415, à la bataille d'Azincourt, ne laissant qu'une fille, qui porta le comté de Tancarville dans la maison d'Harcourt (*).

TANNEUR. Ce fut seulement en 1345, sous le règne de Philippe de Valois, que les tanneurs furent réunis en corporation et qu'on les soumit à des statuts. Ces statuts, dont le préambule et la fin sont en latin et dont les articles sont en français, étaient déclarés communs à tous les tanneurs du royaume, et portaient, que dans chaque ville il y aurait quatre prud'hommes-jurés pour la garde et surveillance du métier; que l'apprentissage serait au moins de cinq ans, et que chaque maître n'aurait qu'un apprenti ou deux; qu'aucun maître tanneur de Paris ne pourrait faire travailler hors de cette ville et de sa maison; et que nul ne pourrait, à Paris, ni ailleurs exposer en vente et livrer à l'acheteur, un cuir tanné qu'il n'eût été auparavant visité et marqué par les jures du métier. Défenses étaient faites, soit aux tanneurs forains, soit à ceux de Paris d'offrir à la vente des cuirs encore chargés de leur tan. On a prétendu que les statuts des tanneurs de Paris avaient été renouvelés et modifiés au mois de février 1741, mais nous n'avons trouvé nulle part la preuve de ce fait.

Le cuir, tel qu'il sortait des mains du tanneur, était considéré comme matière première. Il passait ensuite à des artisans, qui lui faisaient subir de nouvelles préparations, le transformaient en *cordouan* et *basane*, et ce n'était que lorsqu'on l'avait amené à cet état qu'il devait le tonlieu et les autres redevances fiscales auxquelles tout ce qui se vendait et s'achetait était assujetti. Cela ne dura pas toujours : la fabrication et le commerce des cuirs tannés furent dans la suite soumis à une multitude de droits que les rois aliénèrent, moyennant finance, à des officiers *visiteurs*, *contrôleurs*, *prud'hommes*, *vendeurs*, *lotisseurs*, *déchargeurs de cuirs*, etc., dont les émoluments enchérissaient d'autant la marchandise et en entravaient le débit. Un édit du mois d'août 1759 supprima tous ces officiers, abolit tous ces droits, et établit un impôt unique qui se payait à des fermiers ou régisseurs particuliers, lesquels étaient, en outre, autorisés à tenir à la halle et au bureau des cuirs de Paris, une caisse où les divers ouvriers qui employaient les cuirs et les peaux, pouvaient, s'ils le jugeaient convenable, se faire avancer le montant de leurs achats, pendant deux mois moyennant un intérêt de trois deniers pour livre.

L'impôt dont nous parlons et qu'on appelait la *marque des cuirs*, n'existe plus et le commerce de la tannerie est maintenant aussi libre que tous les autres, au moyen de la patente que doivent payer ceux qui le font.

TAPISSERIES. Voy. GOBELINS.

TARACUNONIENSES, peuple gaulois qui habitait les environs de Tarascon (Ariége), et dont cette ville était la capitale.

TARASCON, *Tarasco*, ville de l'ancienne Provence, aujourd'hui chef-lieu de canton du département des Bouches-du-Rhône; 10,967 habitants. On en attribue la fondation aux anciens Marseillais, et on la fait remonter à une date antérieure à l'occupation romaine. Il y avait dans l'antiquité une citadelle appelée *arx Jovis*, dont l'emplacement est celui du château actuel. Elle acquit une grande importance sous les rois francs et fut, en 1449, le théâtre d'un célèbre tournoi auquel présida le roi René.

Le château de Tarascon est un d

(*) Voy. ce nom, tom. IX, p. 321 et suiv.



Château du Roi René à Tarascon.

lus remarquables monuments dont le quinzième siècle ait enrichi le midi de la rance; commencé en 1400, il fut achevé ar le roi René, et sert aujourd'hui de rison.

TARBELLI, peuple gaulois, cité par ésar comme le plus puissant de l'Aquiaine. Leur territoire est aujourd'hui ompris dans les départements des Lanes et des Basses-Pyrénées. Ils avaient our capitale une ville nommée d'abord *quæ Tarbellicæ* et plus tard *Aquæ Auustæ Tarbellicæ*; c'est aujourd'hui *Dax*.

TARBES, ancienne capitale du Bigorre, ujourd'hui chef-lieu du département s Hautes-Pyrénées L'origine de cette ille est très-ancienne; elle existait déjà rs de l'invasion des Romains, et était nnue sous le nom de *Begora;* elle fut ise et ravagée successivement par les oths, les Vandales, les Alains, les Vasns, les Sarrasins, les rois francs et les mtes de Toulouse.

C'est la patrie du maréchal de Caslnau, du chevalier de Barbazan, et de rrère. On y compte aujourd'hui 9,707 bitants.

TARD-VENUS, l'un des noms que l'on nna aux bandes d'aventuriers qui ragèrent la France à la fin du quinzième cle. Voy. AVENTURIERS, BANDES MITAIRES et COMPAGNIES (Grandes).

TARDIEU (Nicolas-Henri), graveur èbre, élève de G. Audran, né à Paris 1674. Il fut admis à l'Académie, en 16, et mourut en 1749. Il a gravé la *ite des batailles d'Alexandre*, une *deleine*, le *Sacre de Louis XV*, etc.

Jacques-Nicolas TARDIEU, son fils, blia aussi des gravures très-estimées : *Misères de la guerre;* le *Déjeuner mand*, d'après Téniers, etc.

Pierre-François TARDIEU, cousin du écédent, marcha dignement sur ses es; on estime surtout son *Jugement Pâris*, d'après Rubens.

Antoine-François TARDIEU, dit de *Estrapade*, graveur géographe, né à ris, le 17 février 1757, travaillait 1778, à Malines, à la gravure de *carte* de Ferraris. Ses principaux vrages sont, outre huit *plans* in-fol. *Capitales de l'Europe*, faisant par de l'*Atlas* de Mentelle : les cartes *Palatinats de Cracovie, Ploek*, *ublin* et *Sandomir*, gravées pour le roi de Pologne (Stanislas-Auguste); l'*Atlas* in-folio de la quatrième édition du *Voyage du jeune Anacharsis*, publiée par Didot jeune; l'*Atlas* du *Voyage aux terres australes*, de Péron, et celui de l'*Histoire des guerres des Français en Italie*, d'après Lapie, etc. Ces cartes se recommandent par un grand fini et une extrême pureté de trait. Antoine-François Tardieu mourut à Paris le 4 janvier 1822.

Alexandre TARDIEU, né à Paris en 1758, de la même famille, étudia sous le célèbre Wille, et en s'attachant à imiter la manière de Nanteuil et d'Édelinck, se plaça au rang des artistes les plus remarquables de son temps. Le grand mérite qui le distingue, c'est de rendre avec autant d'esprit que d'exactitude les maîtres dont il reproduit les ouvrages, en adoptant une manière analogue à leurs différents talents. Émule de Bervic, il lui disputa le grand prix de gravure en 1791, et le remplaça plus tard à l'Institut. Ses principaux ouvrages sont deux *portraits de Voltaire*, d'après Largillière et Houdon; le *portrait en pied de Marie-Antoinette* et celui de la *Reine de Prusse*, d'après M[me] Lebrun; *Montesquieu*, d'après David; la *Psyché*, d'après Gérard; *Napoléon*, d'après Isabey; *Judith et Holopherne*, d'après Allori; *Ruth et Booz*, d'après Hersent, etc. Tardieu mourut en 1837. Il avait formé d'excellents élèves, parmi lesquels il faut citer Desnoyers, le meilleur de nos graveurs modernes.

TARGE, ou TARGUE, *tergus*. Cette arme défensive, que l'on nommait aussi *cêtre et pelte*, était un des plus grands boucliers dont l'infanterie et la cavalerie fissent usage. Elle était circulaire et échancrée sur le devant, pour ne pas gêner l'action du bras droit, et quelquefois losangée. Elle était en cuir, et on la recouvrait ordinairement de lames de fer. Voy. PAVOIS.

TARN (Département du). Ce département, dont le nom est tiré de la principale rivière qui l'arrose, se compose d'une portion du Languedoc. Il est borné au nord par le département de l'Aveyron, à l'est par ceux de l'Aveyron et de l'Hérault, au sud par ceux de l'Aude et de la Haute-Garonne, à l'ouest par ceux de la Haute-Garonne et de Tarn-et-

Garonne. Il est compris dans le bassin de la Garonne. Appuyé au sud-est et au sud-ouest sur la chaîne de l'Espinous et les montagnes Noires, son territoire est en partie montagneux. Sa superficie est de 573,977 hectares, dont 326,410 sont en terres labourables, 80,292 en bois et forêts, 61,439 en landes, pâtis, bruyères, 41,849 en prairies, 31,244 en vignes, 8,272 en cultures diverses, etc. Son revenu territorial est évalué à 15,562,000 francs. La somme de ses impôts directs, en 1839, a été de 2,108,136 francs, dont 1,642,777 francs pour la contribution foncière.

Le Tarn est sa seule rivière navigable. Il n'a point de canaux. Ses grandes routes sont au nombre de trente-trois, dont cinq routes royales et vingt-huit départementales.

Il est divisé en quatre arrondissements, dont les chefs-lieux sont : Alby, chef-lieu du département, Castres, Gaillac, Lavaur. Il renferme 35 cantons et 323 communes. Sa population est de 346,614 habitants, parmi lesquels on compte 2,461 électeurs. Il envoie à la Chambre cinq députés.

Le département du Tarn forme le diocèse de l'archevêché d'Alby. Il est compris dans le ressort de la cour royale de Toulouse et fait partie de l'académie de la même ville. Il appartient à la dixième division militaire, dont Toulouse est le quartier général, et au vingt-septième arrondissement forestier, dont le chef-lieu est Alby.

Parmi les hommes plus ou moins célèbres qui sont nés dans ce département, on compte la Peyrouse, Rapin de Thoyras, André Dacier, le P. Lacarry, dom Vaissette, les médecins Portal et Pinel, le maréchal Soult, etc.

TARN-ET-GARONNE (Département de). Ce département, dont la création ne remonte qu'à 1808, comprend une portion du Languedoc et une portion de la Guienne. Il est borné au nord par le département du Lot, à l'est par ceux de l'Aveyron et du Tarn, au sud par celui de la Haute-Garonne, au sud-ouest par celui du Gers, à l'ouest par celui de Lot-et-Garonne. Il est compris dans le bassin de la Garonne, et se subdivise en trois vallées secondaires : celle de la Garonne, celle du Tarn, et celle de l'Aveyron. Sa superficie est de 366,97[illegible] hectares, dont 229,225 sont en terres labourables, 45,388 en bois et forêts, 36,703 en vignes, 17,347 en prairies, 16,562 en landes, pâtis, bruyères, etc. Son revenu territorial est évalué 12,453,000 francs. La somme de ses impôts directs, en 1839, a été de 2,041,67[illegible] francs, dont 1,648,869 francs pour contribution foncière.

Ses rivières navigables sont la Garonne et le Tarn. Ses grandes routes so[illegible] au nombre de vingt-quatre, dont se[illegible] routes royales et dix-sept départem[illegible]tales.

Il est divisé en trois arrondissem[illegible] dont les chefs-lieux sont : Montau[illegible] chef-lieu du département, Castel-[illegible]razin, et Moissac. Il renferme [illegible] cantons et 182 communes. Sa po[illegible]lation est de 242,184 habitants, p[illegible] lesquels on compte 2,041 électe[illegible] envoie à la Chambre quatre dépu[illegible]

Le département de Tarn-et-Ga[illegible] forme le diocèse d'un évêché, c[illegible] Montauban, suffragant de l'archev[illegible] de Toulouse. Il est compris d[illegible] ressort de la cour royale de Toul[illegible] et fait partie de l'académie de la [illegible] ville. Il appartient à la dixième di[illegible] militaire, dont le quartier général [illegible] Toulouse, et au vingt-septième ar[illegible]dissement forestier, dont le chef-li[illegible] Alby.

Parmi les hommes plus ou m[illegible] célèbres qui ont reçu le jour sur le [illegible]toire du département de Tarn-et-[illegible]ne, on compte Lefranc de Pomp[illegible] M. Ingres, etc.

TARO (Département du). F[illegible] duchés de Plaisance et de Parme [illegible]nis en 1808, il avait pour born[illegible] sud le département des Apen[illegible] l'ouest celui de Gênes, à l'est [illegible] le royaume d'Italie. Son nom [illegible]nait d'une rivière qui le trav[illegible] sud au nord pour se jeter dans le [illegible] avait Parme pour chef-lieu.

TARRAGONE (Siéges, prise [illegible]bat de). Dans les premiers jour[illegible] 1811, le général Suchet, comma[illegible] l'armée d'Aragon, marcha sur Ta[illegible]gone pour en faire le siége. Dès le 4 m[illegible] l'investissement de cette place [illegible] fort Oliva, qui la commandait, fut c[illegible]plet. Le feu du fort ayant été éteint



8, par la vivacité de celui des Français, l'assaut fut ordonné pour le 29 au soir. Il réussit, et quinze cents hommes furent passés au fil de l'épée : neuf cents furent faits prisonniers.

Dans la nuit du 1er au 2 juin, la tranchée fut ouverte contre la place. Le 7 au soir, le fort de Francoli, qui défendait la ville basse, fut emporté d'assaut. Le 16, le fort de la Lunette eut le même sort. Le 21, après un feu violent qui pratiqua plusieurs brèches, l'assaut fut ordonné pour sept heures du soir. Il fut terrible; nos soldats, irrités par la résistance opiniâtre des Espagnols, ne firent pas de quartier; la ville basse fut prise après un horrible carnage. Le 28 juin, un nouvel assaut, donné à la ville haute, fut aussi meurtrier que les précédents, et eut le même résultat.

Seize mille Espagnols périrent pendant ce siége, presque tous dans les assauts et par la baïonnette, car on fit peu de prisonniers; on trouva dans la place deux cents bouches à feu.

— Une armée anglo-espagnole, commandée par le général Murray, vint, en juin 1812, assiéger Tarragone. A cette nouvelle, le maréchal Suchet partit de Valence, et marcha au secours des assiégés. Le 12 juin 1812, il parut en vue de la place, et attaqua l'ennemi. Le général anglais, mis en déroute après une courte résistance, s'enfuit dans le plus grand désordre, et laissa toute son artillerie au pouvoir du vainqueur.

Taupins (Francs). Voy. Archers (Francs).

Tavannes. Voy. Saulx.

Tavernier (Jean-Baptiste), né en 1605 à Paris, mort vers 1676 à Moscou, avait parcouru, dès l'âge de vingt-deux ans, une grande partie de l'Europe, dont il parlait presque toutes les langues; mais c'est surtout par ses voyages dans les diverses régions de l'Orient qu'il s'est immortalisé. Parti dans la seule vue de courir des aventures, il fit, pour se défrayer, quelques spéculations, dont le succès l'engagea pour toujours, dans le commerce des diamants et des pierreries, qui lui valut une fortune immense. Louis XIV lui accorda des lettres de noblesse. La relation de ses *Voyages en Turquie, en Perse et aux Indes* a été imprimée souvent et traduite en anglais, en allemand et en hollandais. La meilleure édition française est celle de 1679, 3 vol. in-8°.

Télégraphe. L'idée de correspondre de loin par des signaux, comme des feux, des cris, remonte, on le sait, aux temps les plus reculés. Cependant, comme les anciens n'ont jamais employé que des signaux, convenus à l'avance et dont l'apparition annonçait une fois pour toutes la réalisation d'un événement auquel on s'attendait, on ne peut pas leur attribuer la découverte des télégraphes. Le premier système de télégraphie date seulement de 1695, et il fut établi par Amontons, qui eut le premier l'heureuse idée d'appliquer le télescope à la perception des signaux. L'inventeur fit l'essai de sa découverte sur une ligne de plusieurs lieues, et l'expérience réussit parfaitement. Cependant on n'en tira aucun parti, et elle fut bientôt à peu près oubliée, quoiqu'on l'eût d'abord approuvée et qu'on en eût beaucoup parlé dans les premiers moments. La cause de cette indifférence serait bien difficile à comprendre, si on ne savait que les peuples ne se servent que des choses dont ils ont besoin; or les gouvernements du dix-septième et du dix-huitième siècle ne sentaient pas la nécessité de ces communications instantanées qu'on obtient avec les télégraphes. Voici ce que Fontenelle, dans son *éloge d'Amontons*, disait de son idée, dont il ne pressentait sans doute pas l'importance, puisqu'il la comparait à un jeu : « Peut-être ne prendra-t-on que pour un jeu d'esprit, mais du moins très-ingénieux, un moyen qu'il inventa de faire savoir tout ce qu'on voulait à une très-Grande distance, par exemple de Paris à Rouen, en très-peu de temps, comme en trois ou quatre heures, et même sans que la nouvelle fût sue dans tout l'espace d'entre eux. Cette proposition si paradoxale et si chimérique, en apparence, fut exécutée dans une petite étendue de pays, une fois en présence de Monsieur, une autre en présence de Madame. Le secret consistait à disposer, dans plusieurs postes successifs, des gens qui, par des lunettes de longue vue, ayant aperçu certains signaux du poste précédent, les transmissent au suivant et toujours ainsi de suite; et ces différents signaux étaient autant de

lettres d'un alphabet dont on n'aurait le chiffre qu'à Paris et à Rouen. La plus grande portée des lunettes faisait la distance des postes, dont le nombre devait être le moindre possible; et, comme le second poste faisait les signaux au troisième à mesure qu'il les voyait faire au premier, la nouvelle se trouvait portée de Paris à Rouen presqu'en aussi peu de temps qu'il en fallait pour faire les signaux à Paris. »

Il était réservé à la révolution de mettre en pratique l'idée d'Amontons. En 1790, Claude Chappe imagina le télégraphe et la langue télégraphique; et, après quelques essais, il en fit hommage à l'assemblée législative, en 1792. L'année suivante, Romme fit à la convention, au nom des comités réunis de l'instruction publique et de la guerre, un rapport sur cette découverte, et il conclut à ce qu'elle fût appliquée. « Dans tous les temps, disait le rapporteur, on a senti la nécessité d'un moyen rapide et sûr de correspondre à de grandes distances. C'est surtout dans les guerres de terre et de mer qu'il importe de faire connaître rapidement les événements nombreux qui se succèdent, de transmettre les ordres, d'annoncer des secours à une ville, à un corps de troupes qui serait investi..... Le procédé de Chappe offre un moyen ingénieux d'écrire en l'air, en déployant des caractères peu nombreux, simples comme la ligne droite dont ils se composent, très-distincts entre eux, d'une exécution rapide et sensible à de grandes distances. »

La convention vota, le 4 avril 1793, une somme de 6,000 francs pour l'établissement d'une première ligne d'essai, de Ménilmontant à Écouen et à Saint-Martin-du Tertre. Les résultats en ayant été satisfaisants, Lakanal, au nom de la commission qui avait été chargée de faire les expériences décrétées par la convention, lui fit un rapport où il énumérait tous les avantages des télégraphes, en proposant d'en établir une ligne de Paris à Valenciennes. L'assemblée vota à l'unanimité et par acclamation la proposition de Lakanal; l'établissement de cette première ligne fut confié à Chappe, sous la direction du ministre de la guerre Bouchotte; quelques mois après, cette ligne faisait connaître à la convention, en quelques minutes seulement, la prise de Condé sur les Autrichiens. La formation de plusieurs lignes fut alors décrétés, afin de rattacher toutes les frontières à la capitale; et cette mesure ne contribua pas peu aux succès de nos armées, par la facilité qu'elle donna au gouvernement de leur transmettre tous les ordres nécessaires avec la plus grande promptitude.

Tous les peuples de l'Europe se sont hâtés d'adopter, sans modifications, cette précieuse découverte, qui appartient tout entière à la France. Elle est encore à peu près aujourd'hui ce qu'elle était quand Chappe l'a publiée. Cependant, il est maintenant question d'en étendre l'usage aux nuits, pendant lesquelles elle reste inutile.

On a fait en Angleterre, en 1839, un essai de télégraphe électrique, qui a semblé donner de bons résultats. Ce premier essai n'a pas encore été imité en France.

TÉMOIGNAGE. Voy. PREUVES JUDICIAIRES.

TEMPLIERS. L'an 1118, Hugues de Pains (*de Pagonès*), ainsi nommé de la terre de Pains, en Champagne, entre Mery-sur-Seine et Troyes, chevalier de la maison des comtes de Champagne, établi en Palestine, forma, avec huit autres gentilshommes du nombre de ceux qui avaient suivi Godefroy de Bouillon, le dessein d'établir un nouvel ordre religieux et militaire, consacré à la défense de la terre sainte. Aux trois vœux ordinaires de chasteté, d'obéissance et de pauvreté qu'ils prononcèrent, en présence de Gormond, patriarche de Jérusalem, ses compagnons et lui joignirent le vœu de porter les armes contre les infidèles, et spécialement celui de pourvoir à la sûreté des chemins et de mettre les pèlerins à l'abri des insultes des brigands. Comme ils n'avaient point d'habitation certaine, Baudouin II, roi de Jérusalem, intéressé à favoriser leur association naissante, leur accorda pour un temps le quartier méridional de son palais, situé dans le voisinage des ruines de l'ancien temple de Salomon, d'où ils furent appelés *Frères de la milice du Temple*, *chevaliers du Temple*, *Templiers*.

En 1127, Hugues passa en Occid

pour obtenir du saint-siége la confirmation de son institut, et fut renvoyé au concile de Troyes, qui s'ouvrit le 13 janvier de l'année suivante. Il se présenta à l'assemblée avec cinq de ses chevaliers et exposa ses vues. Le concile les approuva, ordonna que les membres du nouvel ordre porteraient l'habit blanc avec la croix rouge et chargea un nommé Jean de Saint-Michel, au refus de saint Bernard, de leur rédiger une règle par écrit. Hugues parcourut ensuite une partie de la France, et de là passa en Angleterre, en Espagne et en Italie. Outre les aumônes abondantes qu'il y recueillit pour les besoins de la Terre sainte, il y fit un grand nombre de prosélytes, qu'il emmena avec lui pour les enrôler dans sa nouvelle milice.

Lorsqu'il fut rentré en Palestine, il organisa son ordre. Les principales dignités établies par les statuts étaient celles du *grand maître*, qui avait rang de prince chez les rois, des *précepteurs* ou *grands prieurs*, des *visiteurs*, des *commandeurs*, etc. Lorsqu'il s'agissait de recevoir un nouveau chevalier, le chapitre s'assemblait, et la cérémonie avait lieu, ordinairement pendant la nuit, dans une église.

Voici en abrégé en quoi elle consistait: Le récipiendaire attendait en dehors. Le président du chapitre lui députait, à trois reprises, deux frères qui lui demandaient ce qu'il voulait; et d'après sa réponse il était introduit. Admis dans l'intérieur, il se mettait à genoux et sollicitait trois fois le pain, l'eau et la société de l'ordre.

Alors le chef du chapitre lui faisait connaître en ces termes les obligations auxquelles il serait assujetti :

« Vous allez prendre de grands engagements. Vous serez exposé à beaucoup de peines et de dangers. Il vous faudra veiller, quand vous voudriez dormir; supporter la fatigue, quand vous voudriez vous reposer; souffrir la soif et la faim, quand vous voudriez boire et manger; passer dans un pays, quand vous voudriez rester dans un autre. Vous y soumettez-vous? »

Après avoir reçu sa réponse, le président lui adressait les questions suivantes: — « Êtes-vous chevalier (*)? » — « Êtes-vous sain de corps? » — « N'ê-« tes-vous point marié ou fiancé? » — « N'appartenez-vous pas déjà à un autre « ordre? » — « N'avez-vous pas de dettes, « que vous ne puissiez acquitter par vous-« même ou par vos amis? »

Lorsque le postulant avait répondu d'une manière satisfaisante, il prononçait les trois vœux de *pauvreté*, de *chasteté*, et *d'obéissance*. Il se consacrait à la défense de la Terre sainte; puis, après avoir prêté le serment suivant, il recevait le manteau de l'ordre, et les frères lui donnaient le baiser de fraternité.

« Je jure de consacrer mes discours, « mes forces, ma vie à défendre la croyance « de l'unité de Dieu et des mystères de « la foi; je promets d'être soumis et obéis-« sant au grand maître de l'ordre..... « Toutes les fois qu'il en sera besoin, je « passerai les mers pour aller combattre, « je donnerai secours contre les rois et « les princes infidèles, et, en présence « de trois ennemis, je ne fuirai point, « mais seul je les combattrai, si ce sont « des mécréants. »

Pour devoirs religieux, les chevaliers du Temple devaient entendre l'office divin tout entier, du jour et de la nuit; observer trois grands jeûnes et faire abstinence les lundis et mercredis, outre les vendredis et les samedis; adorer solennellement la croix à trois époques de l'année; communier trois fois par an; assister trois fois par semaine à la messe; enfin, toutes les maisons de l'ordre devaient faire l'aumône trois fois par semaine.

L'étendard sous lequel les Templiers marchaient à l'ennemi, et qui se nommait *Beaucéant*, était mi-parti de noir et de blanc, et on y lisait ces mots : *Non nobis, Domine, non nobis, sed nomini tuo da gloriam*. Dans les commencements de leur institut, les chevaliers étaient si pauvres, qu'ils n'avaient qu'un cheval pour deux; aussi, afin de perpetuer le souvenir de cette pauvreté, ils avaient adopté, pour sceau de leur ordre, un cheval monté par deux cavaliers, avec cette inscription *Sigillum militum Christi*.

Comme tous les membres des ordres nouvellement institués, les Templiers montrèrent d'abord la plus grande fer-

(*) On ne faisait point cette question aux récipiendiares revêtus des ordres sacrés, ni à ceux qui ne devaient être que *servants*.

veur; et voici comment, peu de temps après leur création, saint Bernard s'exprimait sur leur compte : « Ils vivent, sans avoir rien en propre, pas même leur volonté. Vêtus simplement et couverts de poussière, ils ont le visage brûlé des ardeurs du soleil, le regard fier et sévère : à l'approche du combat, ils s'arment de foi au dedans et de fer au dehors; leurs armes sont leur unique parure; ils s'en servent avec le plus grand courage dans les périls, sans craindre ni le nombre, ni la force des barbares : toute leur confiance est dans le Dieu des armées; et, en combattant pour sa cause, ils cherchent une victoire certaine ou une mort sainte et glorieuse. O l'heureuse vie, dans laquelle on peut attendre la mort sans la craindre, la désirer avec joie, et la recevoir avec intrépidité! »

L'ordre du Temple ne resta pas longtemps concentré en Palestine. En 1129, il avait déjà des établissements dans les Pays-Bas. En 1131, Alphonse, roi d'Aragon et de Navarre, l'institua, par un testament authentique, héritier de ses États, conjointement avec l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem. Mais ce testament, quoique confirmé par ce prince en 1133, peu de temps avant sa mort, ne fut point exécuté. On promit aux chevaliers des deux ordres de se conformer aux intentions du testateur quand les circonstances et la raison d'État le permettraient; mais la raison d'État ni les circonstances ne le permirent jamais, malgré les réclamations qu'à diverses reprises élevèrent les légataires. En 1136, Roger III, comte de Foix, donna aux Templiers une maison, dans un lieu nommé Nogerède, depuis Villedieu, et c'était, selon dom Vaissette, leur plus ancien établissement en Languedoc.

A partir de cette époque, on trouve en Europe, comme en Palestine, les Templiers, fidèles à leurs vœux religieux et à leur instinct militaire, combattant les infidèles, avec des alternatives de revers et de succès. En 1139, réunis à l'armée de France, et montés sur soixante-dix vaisseaux, ils vinrent mettre le siége devant Lisbonne et furent battus avec elle. En 1146, commença en Espagne cette fameuse expédition contre les Maures, qui dura dix ans. Les chevaliers du Temple y prirent part et contribuèrent à la délivrance de la Péninsule. L'année suivante, conduits par leur grand maître, Évrard des Barres, ils vinrent en Pamphylie, joindre Louis le Jeune, dont l'armée, battue au mois de janvier, et continuellement harcelée par les barbares dans un labyrinthe de défilés, courait le danger d'être anéantie. Ils la tirèrent du mauvais pas où elle se trouvait, lui servirent de guides pour continuer sa route, et, tant qu'elle fut en Syrie, lui rendirent les services les plus importants.

Mais on pense bien qu'il nous est impossible de rapporter ici tous les faits d'armes par lesquels se signalèrent les chevaliers du Temple; on nous permettra donc de ne mentionner que quelques-uns des plus remarquables.

Sur la fin de 1170, Salah-Eddin, que nous appelons Saladin, vint mettre le siége devant Gaza; et les Templiers, chargés de la défense de la place, remplirent ce devoir avec tant d'intelligence et de valeur, qu'ils forcèrent l'assaillant à la retraite. Le 5 juillet 1187, à la funeste bataille de Tibériade, ils eurent autant de courage, mais moins de succès. A la suite de Terric, leur grand maître, ils percèrent les premiers escadrons musulmans, et les renversèrent sur les autres; mais, abandonnés du reste de l'armée, ils se trouvèrent bientôt investis et accablés par le nombre. Aucun d'entre eux n'échappa, tous furent tués ou faits prisonniers : le grand maître fut du nombre de ces derniers, et la perte de Jérusalem fut, pour les chrétiens, la suite de cette journée. Les Templiers qui, lors de la bataille, étaient restés dans la ville pour la défendre, donnèrent, en la quittant, un grand exemple de charité. Outre la rançon de quantité de pauvres qu'ils payèrent de leur argent, ils se chargèrent de les protéger jusqu'à ce qu'ils fussent en lieu de sûreté.

En 1191, Richard, roi d'Angleterre, qui, en faisant route pour la Palestine, s'était emparé de l'île de Chypre sur le tyran Isaac Comnène, engagea, pour vingt-cinq mille marcs, sa conquête aux Templiers, et le grand maître Robert de Sablé y envoya cent chevaliers pour la garder. Bientôt ces nouveaux maîtres furent instruits que les Grecs, qui ne haïssaient pas moins les Latins qu'ils n'avaient haï leur oppresseur, avaient form

onjuration pour les massacrer dans l'étendue de l'île. Les Templiers rmèrent dans le château de Nicot les Grecs vinrent en grand noms assiéger. Les chevaliers, voyant ne pouvaient tenir longtemps, mourir de faim, faute d'approvisements, résolurent de succomber ins en gens de cœur et les armes à in. Le jour de Pâques de l'année après avoir participé aux saints res, ils firent une sortie et tombèr les assiégeants. Ils ne cherchaient trépas glorieux, ils trouvèrent une e qu'ils n'attendaient point. La ude qui menaçait leur vie, prit la ils la poursuivirent, en firent un e qui dura tout le jour, et ne laisdans Nicosie ni femmes, ni enfants. é ce châtiment, qui semblait une ie de la soumission future des ites, les Templiers de Palestine, ts de la révolution et de ses suites, èrent au roi d'Angleterre qu'ils ne ent pas être les gardiens d'un pays par un peuple aussi perfide que Richard reprit donc son île, et en le domaine à Gui de Lusignan. endant, à mesure que l'ordre du e s'éloignait de la date de sa fon-, les membres qui le composaient, s riches et orgueilleux, avaient èrement oublié leurs vœux de té, d'obéissance, et très-probat aussi le troisième. La religieuse ion qui, dans les commencements, entre eux et les chevaliers de Saint-é Jérusalem, avait changé de ca- et était devenue une haineuse ja-
Les choses s'aigrirent au point, 199, de part et d'autre, on en vint ins, et que le sang chrétien, qui ait couler que pour la cause de la n, fut versé à flots dans l'intérêt sions que l'on n'aurait pas dû tre. Le pape Innocent III, à qui e fut portée, la renvoya aux évêl'Orient, qui condamnèrent les ers. L'évêque de Sidon alla jusliminer une sentence d'excomition contre le grand maître, les de l'ordre et contre tous leurs protecteurs, en général. Cet acte rité, hâtons-nous de le dire, fut ient blâmé par le pape, qui, une lettre, accusa le prélat d'ignorance et de malice et le suspendit de ses fonctions.

Ce n'est pas qu'en agissant ainsi, Innocent III crût que la conduite des Templiers fût en tout point régulière et ne méritât aucune réprimande. Au contraire, en 1208, il leur écrivit une lettre très-forte sur leur désobéissance envers les évêques, même les légats, et les invita à rentrer dans les limites de leurs devoirs. Cet avertissement dut être à peu près perdu ; car les richesses, qui avaient rendu les chevaliers du Temple si indisciplinés, ne purent pas, en augmentant de jour en jour, leur inspirer plus de docilité.

L'animosité qui existait entre les deux ordres s'assoupit cependant; et, en 1219, ils rivalisèrent, comme autrefois, de bravoure au siége de Damiette, qui fut prise le 5 novembre après un siege de neuf mois, et que les chrétiens perdirent en 1221, pour s'en emparer encore et en être chassés de nouveau.

En 1250, les Templiers donnèrent une bien grande preuve de leur amour de l'argent. Comme on était dans l'embarras pour trouver une somme de trente mille livres qui manquait pour compléter celle de deux cent mille, que Louis IX avait promise aux Sarrasins, pour la rançon des prisonniers faits à la bataille de la Massoure, Joinville conseilla au roi de les prendre dans les coffres des Templiers. Mais le commandant qui les avait en garde, bien plus attaché aux richesses de son ordre qu'à sa patrie et au sang royal de France, s'y opposa fortement; sa grande raison était qu'il avait fait serment de ne donner aucuns deniers de l'ordre à d'autres qu'au grand maître. C'était, disait-il, un dépôt sacré, auquel il ne pouvait toucher, sans blesser son honneur et sa conscience. Le maréchal de l'ordre ajouta même des menaces à la dureté du refus. Joinville, irrité, demanda alors au roi la permission d'aller chercher lui-même les trente mille livres dont on avait besoin, « et il « me le commanda ainsi faire, » dit-il dans sa *chronique*.

Tant que saint Louis, lors de sa première croisade, resta en Palestine, il se donna beaucoup de peine pour contenir les esprits en effervescence, et réunir les volontés divisées, afin de

les faire concourir au bien de la cause commune. Il y parvint tant qu'il fut là ; mais, à peine le navire qui le ramenait en France eut-il quitté les rivages de la Terre sainte que les passions se réveillèrent d'autant plus ardentes qu'elles avaient été plus longtemps comprimées. Les Hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem et les chevaliers du Temple, ayant pris des partis opposés dans les démêlés qui divisaient alors les Génois et les Pisans, se trouvèrent continuellement en état de guerre entre eux. En 1259, ils se livrèrent une bataille si acharnée, qu'il ne resta qu'un seul Templier vivant. La nouvelle de ce désastre étant arrivée en France, les précepteurs de l'ordre y assemblèrent un chapitre général pour aviser aux moyens de le réparer, et par suite des mesures qui furent arrêtées, un grand nombre de chevaliers s'embarquèrent pour la Palestine.

Les affaires des chrétiens étaient depuis 1260 en si mauvais état en Terre sainte, que les secours que leur portèrent ces nouveaux arrivés, non plus que ceux qu'y amenèrent, en 1270, une quantité de chevaliers italiens, siciliens et français, ne purent les rétablir. Restés seuls pour garder ce que la chrétienté possédait encore outre-mer, les Templiers se signalèrent par des prodiges de valeur, firent des pertes considérables, et malheureusement concoururent encore à l'aggravation des choses, par des querelles particulières, engagées, en 1274, en Palestine avec Boémond VII, prince d'Antioche; en 1279, en Europe avec Alphonse, roi de Portugal ; et en 1283, en Chypre avec le roi Hugues III. Ils avaient pour eux, dans ces différents débats, le droit et la raison; mais ces divisions intestines entre des hommes qui professaient la même religion n'en furent pas moins fatales à la cause que tous avaient intérêt de voir triompher.

En 1279, il ne restait plus aux Templiers, en Palestine, que Sidon, et le château des Pèlerins, autrefois bâti par eux, sur la pointe d'un rocher, entre Dora et Césarée. Les Francs eux-mêmes, qui venaient de perdre Laodicée, n'avaient plus que Tyr, Beyrouth et Acre. Réduits à la dernière extrémité, le roi de Chypre et les chevaliers demandèrent la paix, et ne purent obtenir qu'une trêve de deux ans, que des aventuriers, débarqués ré-cemment, violèrent, l'année suivante, de la manière la plus perfide. Le sultan du Caire reprit alors les armes avec la résolution d'exterminer tout ce qu'il restait alors de Francs en Syrie. Il les attaqua en effet vivement, les chassa de toutes les places qu'ils occupaient et ne leur laissa que celle d'Acre, devant laquelle il vint mettre le siége, le 5 avril 1291.

La garnison fit choix de Guillaume de Beaujeu pour défendre la place; mais ce grand capitaine, après avoir donné des preuves multipliées de courage, et vu succomber le plus grand nombre des siens, fut blessé, sous l'aisselle, d'une flèche empoisonnée et mourut quelques moments après. Le moine Gaudini, nommé pour le remplacer, suivit son exemple et se montra aussi brave que lui; mais la fortune avait prononcé, et, le 18 avril, l'ennemi força l'entrée de la place. Gaudini, s'étant retranché dans le quartier du Temple, s'y défendit tout le jour suivant. On lui offrit une capitulation honorable, qu'il accepta, mais qui fut aussitôt violée. Les chevaliers reprirent alors les armes, soutinrent un nouvel assaut et périrent presque tous sous les ruines d'une tour qu'on avait minée. Enfin, le 20 mai, après quarante-cinq jours d'une résistance héroïque, le grand maître s'embarqua avec les trésors de l'ordre et dix chevaliers, reste des cinq cents qui étaient entrés avec lui dans la ville dont il s'éloignait. Il passa en Chypre, ainsi que le grand maître des Hospitaliers, et l'un et l'autre établirent le chef-lieu de leur ordre dans la ville de Limisso, sous la protection du roi d'Angleterre Henri II.

Les années suivantes, sous le magistère de Jacques de Molai, dont nous avons raconté la fin déplorable, *le Beauséant* fut encore deployé sur la Terre sainte. Les Templiers et les Hospitaliers qu'avait rapprochés une communauté d'infortune, profitèrent d'une invasion du khan des Tartares Mogols, pour joindre, en 1299, leurs armes aux siennes, rentrer en Palestine et redevenir maîtres de Jérusalem. Mais ce succès éphémère n'eut point de suite durable. L'année suivante, la ville sainte retomba au pouvoir des musulmans, et les chevaliers du

deux ordres furent contraints de faire retraite, pour se rapprocher des rivages de la mer. L'an 1303, secondés encore par le khan des Tartares, ils reprirent l'offensive et se portèrent de nouveau en avant; mais ils furent si maltraités en deux rencontres, qu'ils prirent le parti de rentrer en Chypre.

Ici finit l'histoire militaire des Templiers et commence l'histoire de leurs malheurs. Celle-ci, on la trouvera aux articles Clément V, Molai (Jacques de) et Philippe IV.

Pour quelle raison Philippe le Bel poursuivit-il, avec tant d'acharnement et de cruauté, la ruine d'une institution dont les membres appartenaient tous aux premières familles de l'Europe et particulièrement aux plus grandes maisons de France? C'est un problème que se sont fréquemment posé les historiens, et que chacun d'eux a résolu d'après ses affections et ses antipathies. Plusieurs ont attribué cette entreprise hardie et conduite avec tant de secret au désir qui travaillait Philippe, de s'emparer des richesses qu'avaient, pendant les cent quatre-vingt-quatorze ans de leur existence, accumulées les Templiers, et dont le dépôt était à Paris. Nous croyons, nous, que, malgré le besoin incessant que le roi avait d'argent, la politique plus encore que la convoitise fut la cause de la proscription de ces chevaliers, et que l'anéantissement de leur ordre était devenu une nécessité imposée par les circonstances.

Nous avons dit ailleurs qu'en 1306, Philippe le Bel fut obligé de chercher un asile dans la forteresse du Temple, contre une violente émeute excitée par une altération des monnaies, et des écrivains rapportent que ce prince, plutôt le prisonnier que l'hôte des Templiers, eut plus d'une fois, pendant huit jours que dura sa retraite, à se demander s'il n'était pas tombé dans un danger plus grand que celui qu'il avait voulu éviter. Quoi qu'il en soit, les chevaliers commirent, à cette occasion, la faute grave de révéler le secret de leurs richesses et de leur puissance à un roi avare, jaloux, et dont toutes les actions avaient pour but l'accroissement de son autorité. Il n'est pas douteux qu'une fois rentré dans son palais, Philippe, frappé de ce qu'il venait de voir, n'ait examiné s'il était bien dans les intérêts de son autorité suprême de laisser réunie, pour la plus grande partie, dans son royaume, une association qui, assez forte pour le protéger, l'était assez aussi pour l'attaquer jusque sur son trône, si l'ambition lui en donnait l'idée. Il n'est pas douteux qu'il ne se soit demandé s'il était d'une bonne politique de laisser subsister en corps militairement organisé, sous le commandement d'un chef qu'ils nommaient eux-mêmes, quinze mille gentilshommes turbulents, audacieux, exercés au maniement des armes, pleins d'une bravoure dont ils avaient fait preuve dans cent batailles, exerçant par eux-mêmes et leurs familles un immense patronage, lesquels reconnaissant que leur mission était finie en Palestine, pouvaient s'en donner une autre en France, à l'imitation des chevaliers de l'ordre Teutonique, qui, réunis à ceux de Livonie, s'étaient, dès le milieu du douzième siècle, créé en Prusse une souveraineté indépendante. Dans la position où était Philippe le Bel, le résultat d'un pareil examen et d'une semblable demande n'était pas douteux. Ainsi, la crainte bien ou mal fondée qu'inspirait la milice du Temple fut la cause principale et même unique de sa proscription; le pillage de ses richesses ne fut que la conséquence de ce dernier fait.

Mais comme le roi de France ne pouvait point proclamer qu'il avait peur, on éleva contre les Templiers d'autres accusations que celles qui résultaient de la frayeur qu'ils inspiraient, et malheureusement leur conduite donnait de larges prises à la censure. On souleva contre eux, par tous les moyens possibles, l'animosité publique; on encouragea la délation; on donna une prime à la calomnie; les dénonciations de deux hommes, que la justice retenait pour crime en ses prisons, servirent de point de départ à la procédure et de base à la sentence. Bref, on les brûla tous vifs, comme irréligieux, blasphémateurs, sacriléges, hérétiques, idolâtres, parce qu'on n'osa pas les supprimer comme dangereux.

Voici, d'après *l'Art de vérifier les dates*, la suite chronologique des grands maîtres de l'ordre du Temple. Tous ont

été Français, à l'exception de quatre, que nous n'avons pas cru nécessaire d'omettre et que nous ferons remarquer.

1 *Hugues de Pains*, fondateur de l'ordre, mort en 1136.
2 *Robert le Bourguignon*, 1147.
3 *Évrard des Barr s*, 1149.
4 *Bernard de Dramelai* ou *de Tramelai*, 1153.
5 *Bertrand de Blanquefort*, 1168.
6 *Philippe de Naplouse*, 1171.
7 *Odon de Saint-Amand*, 1179.
8 *Arnaud de Torage*, origine inconnue, 1184.
9 *Terric*, *Thierry* ou *Térence*, id., 1188.
10 *Gérard de Riderfort* ou *de Bedefort*, Anglais ou Flamand, 1191.
11 *Robert de Sablé*, 1196.
12 *Gilbert Horal* ou *Éral*, 1201.
13 *Philippe du Plessiez*, 1217.
14 *Guillaume de Chartres*, 1219.
15 *Pierre de Montaigu*, 1233.
16 *Armand de Périgord* ou *de Peyragos*, 1247.
17 *Guillaume de Sonnac* ou *de Senai*, 1250.
18 *Renaud de Vichiers*, 1256.
19 *Thomas Béraut*, 1273.
20 *Guillaume* ou *Guichard de Beaujeu*, 1291.
21 *Le moine Gaudini*, origine inconnue, 1298.
22 *Jacques de Molai*, 1314.

TENCIN (Claudine-Alexandrine GUÉRIN de), naquit à Grenoble, en 1681, d'une famille de robe. Contrainte par ses parents à se faire religieuse, comme il arrivait alors trop souvent aux jeunes filles pauvres, madame de Tencin fit annuler ses vœux, après cinq années de profession, et passa comme chanoinesse au chapitre de Neuville, près Lyon. Ce pas fait vers la liberté ne lui suffit pas, et bientôt elle se rendit à Paris. Elle y arriva dans les dernières années du règne de Louis XIV, quand l'immoralité de la régence grondait déjà sourdement, comprimée par l'hypocrisie qu'imposait à la cour la bigoterie du vieux roi. Madame de Tencin était belle et spirituelle; elle résolut de conquérir complétement sa liberté, de se faire entierement relever de ses vœux monastiques, et elle trouva de nombreux amis, prêts à l'aider et qui la firent réussir dans son entreprise.

Quand vint le temps de la régence, madame de Tencin eut quelques instants de faveur, qu'on attribua à des complaisances pour le régent et pour l'ignoble cardinal Dubois, soupçon qui, du reste, ne peut porter atteinte ni à la réputation de madame de Tencin, déjà fort connue pour ses galanteries, ni à celle de Dubois et du duc d'Orléans. Quoi qu'il en soit, cette faveur profita à son frère, ecclésiastique ambitieux et peu scrupuleux sur les moyens de parvenir, comme il y en avait tant alors; et l'abbé de Tencin fut nommé tour à tour abbé, évêque, archevêque et enfin cardinal.

Quand vinrent les fameuses spéculations de Mississipi, madame de Tencin donna en plein dans le système de Law; et il paraît que ce malheureux système, qui ruina tant de fortunes, contribua à établir la sienne. Ce fut dans ce temps qu'elle donna le jour à d'Alembert, dont la paternité fut attribuée au chevalier Destouches-Canon, et qu'elle fit exposer sur les marches d'une église, confiant sa vie à la grâce de Dieu, qui envoya au pauvre abandonné une véritable mère dans la femme d'un vitrier du quartier. On a prétendu, mais la chose n'a jamais été prouvée, que plus tard, quand le géomètre fut devenu célèbre, madame de Tencin voulut le reconnaître pour son fils, et que celui-ci la repoussant avec indignation lui dit : « Je ne connais « qu'une mère, c'est la vitrière. » Si le fait est controuvé, le mot est digne de l'âme élevée de d'Alembert, et cette reconnaissance tardive eût aussi été digne de la vaniteuse madame de Tencin.

Après s'être mêlée aux affaires de Law, madame de Tencin ne s'engagea pas avec moins d'ardeur dans les querelles des jansénistes et des molinistes, et sa maison devint le lieu de rendez-vous de ces derniers. Pour calmer les orages que soulevaient ces réunions, on exila madame de Tencin à Orléans, d'où elle fut rappelée par le crédit de son frère.

Une terrible catastrophe ne tarda pas à venir de nouveau lui donner lieu de craindre pour sa liberté. Parmi les amants de madame de Tencin, il y en eut un, nommé Lafresnaye, qui se tua chez elle d'un coup de pistolet On parla d'assassinat; et, peut-être, madame de Tencin en était-elle moralement coupable sur la personne de ce malheureux; mais comme pour ce genre de meurtre il n'y a pas de tribunaux civils, elle fut relâchée après quelques jours de détention à la Bastille. Lafresnaye s'étant tué lui-même, il n'y avait pas lieu à poursuivre.

Fut-ce ce suicide, dont peut-être elle s'accusait, qui la porta à changer de vie; fut-ce tout simplement un résultat amené par l'âge (elle avait alors quarante-cinq

ans)? Quoi qu'il en soit, madame de Tencin mena, à partir de ce moment, une vie tout opposée à celle qu'elle avait eue jusque-là. Quittant la galanterie, elle se forma une société de gens d'esprit dont les coryphées furent Fontenelle et Montesquieu. Elle appelait cette réunion sa *ménagerie*, ses bêtes; et, chaque année, au jour de l'an, elle faisait à chacun de ceux qui la composaient le singulier cadeau de deux aunes de velours pour se faire une culotte.

Ce fut au milieu de cette société d'élite que se manifestèrent les goûts littéraires de madame de Tencin; et cette femme, dont la vie avait été si agitée, trouva, dans la culture des lettres, le repos qui l'avait fuie durant la première partie de sa vie. On ne doit pas oublier toutefois que les talents littéraires de madame de Tencin ont été le sujet de nombreuses controverses. *Le Comte de Comminges* et *le Siége de Calais* sont, sans contredit, dignes d'être classés parmi nos meilleurs romans. Aussi n'a-t-on pas manqué de les attribuer à deux hommes, tous deux neveux de madame de Tencin, Pont-de-Veyle et d'Argental, qui lui en auraient fait le généreux abandon. Le débat est encore pendant aux yeux de bien des gens; à nos yeux, c'est chose jugée : madame de Tencin est auteur des ouvrages publiés sous son nom, quoique MM. d'Argental et Pont-de-Veyle aient pu y contribuer quelque peu.

D'autres contestations se sont également élevées au sujet du caractère de madame de Tencin, qui voulait, dit-on, dans ses dernières années, se faire une réputation de bonté et qui n'y put parvenir, quoiqu'elle eût de nombreux amis. La sécheresse de son cœur, sa méchanceté étaient proverbiales; et l'abbé Trublet, devant lequel on vantait sa douceur, répondait plaisamment : « Oui, si elle avait intérêt à vous empoisonner, elle choisirait le poison le plus doux. » Il est difficile toutefois de se prononcer sur le caractère d'une personne que défendent d'honorables témoignages, d'importantes amitiés.

La célébrité de madame de Tencin fut grande de son temps; on écoutait, comme des oracles, ses jugements littéraires; et on ne doit pas oublier que ce fut elle qui commença la fortune littéraire de *l'Esprit des lois*.

Cette femme remarquable mourut à Paris, en 1749, âgée de soixante-huit ans.

Aux deux ouvrages cités précédemment on doit ajouter *les Malheurs de l'amour*, *les Anecdotes d'Édouard II*, ouvrage posthume, terminé par madame Élie de Beaumont, et plusieurs autres écrits anonymes.

TENDE. Voy. COL DE TENDE.

TENDE (René de SAVOIE, comte de), fils naturel de Philippe II, duc de Savoie, reçut de son frère, le duc Philibert le Beau, la charge de lieutenant général et des lettres de légitimation, et se rendit à Rome pour les faire confirmer par le saint-siége; mais son acte de légitimation fut annulé par l'empereur, grâce aux intrigues de Marguerite d'Autriche, deuxième femme de Philibert. René se retira alors auprès de la duchesse d'Angoulême sa sœur, et, se voyant déclaré criminel de lèse-majesté en Savoie, ayant d'ailleurs perdu ses biens par la confiscation, il s'attacha à la France, parvint aux plus hautes dignités sous le règne de François Ier, son neveu, et rendit à ce prince des services signalés en Suisse, à la bataille de Marignan, à l'attaque de la Bicoque, enfin à la bataille de Pavie (1525), où il se couvrit de gloire et reçut des blessures auxquelles il succomba.

Claude de SAVOIE, *comte de* TENDE, son fils, né en 1507, entra de bonne heure dans la carrière militaire, fut fait prisonnier à la bataille de Pavie, revint en France, fut nommé colonel des Suisses, et accompagna Lautrec dans son expédition de Naples. Ayant succédé à son père dans la place de gouverneur et sénéchal de Provence, il repoussa avec vigueur les attaques de Charles-Quint, et sut échapper à l'influence des partis, sévissant également contre les huguenots séditieux et contre les catholiques ambitieux. Suspendu un moment de ses fonctions par suite des intrigues de ses ennemis, il fut rétabli dans sa charge par Henri II; mais lorsque l'édit de 1562 eut permis le libre exercice du culte réformé, l'exactitude scrupuleuse qu'il mit à le faire exécuter réveilla la haine des catholiques. Il chercha à l'apaiser en s'adjoignant, dans la charge de gouverneur, un fils qu'il avait eu d'un premier

lit, le *comte de Sommerive*. Mais celui-ci, pour se venger de sa belle-mère, leva des troupes, et força son père à s'enfuir en Piémont. Le comte de Tende, rappelé par la cour, mourut subitement à Cadranache en 1566.

Honorat de Savoie, *comte de* Villars *et de* Tende, frère puîné du précédent, né en 1509, se signala, jeune encore, dans les guerres que la France eut à soutenir; s'enferma, en 1553, dans Hesdin assiégé par le prince Emmanuel-Philibert, depuis duc de Savoie, qui le fit prisonnier; fut blessé dangereusement à la bataille de Saint-Quentin, et se jeta néanmoins dans Corbie, qu'il sauva. Nommé, en 1560, lieutenant général en Languedoc, il déploya une telle rigueur contre les protestants qu'on le rappela, mais pour lui confier une division de l'armée royale, à la tête de laquelle il combattit pour la même cause en Touraine, au siége de Poitiers, à Saint-Denis et à Moncontour. Nommé lieutenant général de Guienne en 1570, il reçut l'année suivante le bâton de maréchal, eut la charge d'amiral après Coligni, et mourut à Paris en 1580.

Tenia (col de). Voy. Col de Tenia.

Terceire (combat naval de). Philippe II s'étant emparé du Portugal et ayant chassé de ce pays son neveu D. Antoine, prieur de Crato, celui-ci vint chercher des secours en France. Catherine de Médicis embrassa vivement sa cause, le traita en roi et mit à sa disposition une flotte nombreuse pour l'aider à reconquérir son royaume. Cependant, le Portugal, à l'exception de Terceire et d'une partie des Açores, avait déjà reconnu la puissance de Philippe II; la flotte française, sous le commandement de Philippe Strozzi, débarqua, le 15 juillet 1582, à l'île Saint-Michel, et D. Antoine s'y fit proclamer roi; mais au lieu de se préparer à la lutte qui allait s'engager, il fatigua les soldats par les cérémonies de son inauguration et enleva à Strozzi les hommes et l'argent dont il avait besoin pour résister aux forces de Philippe II. « La flotte française manquait de vivres frais, et même d'eau, et elle n'avait point commencé à s'en pourvoir lorsqu'elle fut avertie que le marquis de Santa-Cruz, avec une flotte espagnole composée de plus gros vaisseaux, mais en moindre nombre, arrivait dans ces parages. Philippe Strozzi ne pouvait ni l'attendre dans la rade de Saint-Michel, ni l'éviter par une longue navigation avec des navires dont les provisions étaient épuisées; il résolut donc de faire embarquer à la hâte ses soldats, et d'aller à la rencontre des ennemis, qu'il atteignit en effet à deux lieues en mer de Saint-Michel. Don Antoine, qui ne croyait pas de sa dignité de s'exposer dans un combat, se fit débarquer à Terceire. La bataille s'engagea le 25 juillet; elle dura cinq heures avec un acharnement extrême. Mais enfin les Français furent battus; Philippe Strozzi, Beaumont, le comte de Vimiosa, furent tués (*). »

Les Français, se voyant sans chef, voulurent se rendre; mais les Espagnols, sans les écouter, continuèrent à les massacrer : deux mille Français, ou, selon Ferreras, trois mille trois cents périrent dans le combat; huit vaisseaux furent pris, d'autres coulés à fond, et Brissac, qui prit le commandement du reste, n'en ramena que dix-huit à Terceire, où il embarqua plus tard à son bord don Antoine, qu'il reconduisit en France. L'amiral espagnol, ayant pris terre à Saint-Michel, fit publier à son de trompe, sur ses vaisseaux, l'ordre à tous ses soldats de produire devant lui tous les Français qu'ils avaient faits prisonniers. Il s'y trouva vingt-huit seigneurs, cinquante gentilshommes et plus de deux cents simples soldats. Santa-Cruz déclara que les deux couronnes de France et d'Espag[ne] étant en paix, il ne pouvait voir en eu[x] que des corsaires : il les fit tous condam[ner] à mort par le prévôt de l'armée malgré les instances de ses officiers et ayant fait dresser sur la place de Vill[a] Franca un échafaud, il les y fit condui[re] quatre par quatre : le bourreau de s[es] soldats allemands les y attendait; [il] trancha la tête à tous les gentilshomm[es] et pendit les autres jusqu'au dernier.

Ternaux (Guillaume-Louis), céléb[re] industriel, né à Sedan en 1765, se trou[]vait à seize ans à la tête de la maison [de] commerce de son père, dont des reve[rs] avaient ébranlé la fortune. Bientôt, [à] force de talent et d'activité, il surmont[a]

(*) Sismondi, *Hist. des Français*, t. XX, p. [] Suivant d'autres relations, Philippe Stro[zzi] serait tombé vivant au pouvoir du marq[uis] de Santa-Cruz, qui l'aurait fait jeter à la me[r]

les difficultés de sa position, et vit enfin prospérer ses affaires. Il se montra d'abord partisan de la révolution; mais, compromis, lors de la fuite de Lafayette, il fut poursuivi et alla chercher un asile à l'étranger. Rentré en France, il se prononça contre le consultat à vie et contre l'empire, et suivit, en 1815, les Bourbons à Gand. Député de Paris n 1818 et en 1827, il vota constamment ans la chambre avec l'opposition mo-rée. Il dota l'industrie française des achemires auxquels on a donné son nom, l introduisit en France les chèvres du hibet, dont le poil est employé par les rientaux à confectionner ces précieux ssus. On lui doit aussi l'établissement France des *silos* pour la conservation s grains. Sa fortune éprouva de graves teintes à la révolution de 1830; mais soutint ce nouveau revers en homme courage, et déjà il avait la consolation voir ses affaires se relever, lorsqu'il ourut d'apoplexie à Saint-Ouen, le 2 ril 1833.

TERRASSON (l'abbé Jean), né à Lyon, 1670, fut un véritable philosophe prati-e. Enrichi par le système de Law en fa-r duquel il avait écrit, il éprouva tous embarras des richesses, sans en goûter agréments, et, ruiné lors de la débâcle nême système, il se montra peu sensi-à la perte d'une fortune dont il n'avait joui. Il fut nommé en 1721 professeur philosophie grecque au collége de nce, et remplit cette chaire avec beau- de zèle. Il avait été élu, en 1707, nbre de l'académie des sciences; il dmis, en 1732, à l'Académie française ourut à Paris en 1750. On a de lui, e autres ouvrages : *Trois lettres e nouveau système de finances*, 1728, ; *Mémoire pour justifier la compa-des Indes contre la censure des ca-es qui la condamnent*, 1720, in-12; s, *histoire tirée des monuments-dotes de l'ancienne Égypte*, 1731, 5 n-12.

ROUANE ou TÉROUENNE, en latin *anna* ou *Tarvenna*, ancienne cité *Iorini*, et l'une des premières villes ises dont les Francs s'emparèrent. que ces peuples s'en rendirent maî-les doctrines du paganisme y ré-nt encore, et ce fut seulement après nversion de Clovis, que saint Athemunde vint y prêcher les dogmes chrétiens et y fonder une église dont il fut le premier évêque. Placée sur les bords de la Lys, Térouane se trouvait en même temps, selon l'*Itinéraire d'Antonin*, sur la route qui conduisait de Bavay à Boulogne, et était en communication, par le moyen de deux autres routes, avec Reims et Tournai. Ce fut dans les environs de cette ville que Mérovée, fils de Chilpéric, roi de Neustrie, fut poignardé en 577 par des assassins envoyés par Frédégonde, sa belle-mère.

Quoique Térouane fût enclavée dans les terres des comtes de Flandre et d'Artois, elle ne dépendait point d'eux, ne reconnaissait de souveraineté que celle de la France, et toutes les fois qu'elle fut enlevée à cette puissance par les chances de la guerre, elle lui fut restituée à la paix. En 1553, Charles-Quint à qui elle portait ombrage, et qui n'avait pu se la faire céder par le traité de Madrid, la prit de vive force et la ruina de fond en comble. A cette époque, Antoine de Créqui, son évêque, se retira à Boulogne, où ses prédécesseurs avaient souvent habité. En 1559, Térouane cessa d'être une ville épiscopale et ses paroisses furent, par le pape Paul IV, réparties entre les diocèses d'Ypres et de Saint-Omer qu'il venait d'ériger. Quant à la propriété et à la souveraineté du territoire, elles furent reconnues appartenir à la France par le traité de Cateau-Cambresis en 1559, celui de Vervins en 1598 et celui des Pyrénées en 1659. Cette ancienne ville n'a jamais été rebâtie, car une des clauses du traité de Cateau-Cambresis avait ôté à la France le droit de la réédifier, quoique le fond lui en appartînt en toute souveraineté. Ce n'est plus aujourd'hui qu'un obscur village du département du Pas-de-Calais.

TERRAY (l'abbé Joseph-Marie) naquit à Baen, petite ville du Forez, en 1715. Un de ses oncles, qui était médecin de la mère du régent, l'appela de bonne heure auprès de lui, le fit élever à Juilly et lui acheta, en 1736, une charge de conseiller clerc au parlement. Il vécut pendant quelque temps d'une manière assez modeste, et ce ne fut qu'après la mort de son oncle, qui lui laissait un riche héritage, qu'il changea ses mœurs avec sa fortune. Lors de la démission générale des membres du parlement, en 1755, il fut le seul

de la chambre des enquêtes qui ne donna pas la sienne; il s'était acquis déjà à cette époque une grande réputation de capacité parmi ses confrères, et on lui reconnaissait une aptitude surprenante à saisir et à débrouiller les affaires les plus compliquées. En 1762, il fut avec Laverdy nommé rapporteur dans l'affaire des jésuites, et en 1764, il obtint en récompense des services qu'il avait rendus en cette circonstance et du zèle qu'il avait mis, plus tard, à faire rendre le fameux arrêt sur l'exportation des grains, l'abbaye de Molesme, dont le revenu était de 18,000 livres. On a pu voir à l'article PACTE DE FAMINE quels furent les résultats de l'arrêt de 1764. L'abbé Terray prit une part active aux spéculations de la société dont ce pacte odieux était le contrat, et il y fit assez de bénéfices pour qu'en peu d'années sa fortune s'élevât à plus de 150 mille livres de rente. En décembre 1769, Maynon d'Ynvau ayant donné sa démission de contrôleur général, Louis XV chargea le duc de Choiseul de le remplacer; celui-ci désigna le chancelier Maupeou; mais Maupeou refusa ainsi que le conseiller d'État Fleury : ils redoutaient l'un et l'autre les suites d'une position difficile, que les besoins immodérés de la cour rendaient tous les jours plus périlleuse. On tenait cependant à avoir un parlementaire, parce que l'on pensait qu'il serait plus facile par ce moyen d'obtenir l'enregistrement des édits bursaux, pour lesquels on rencontrait toujours tant d'opposition. Maupeou jeta alors les yeux sur Terray. Il y avait de l'argent à gagner dans la place de contrôleur général : Terray accepta sans hésiter.

Comme nous l'avons dit, Terray s'était acquis une réputation méritée de capacité. Comme rapporteur de la cour et comme rapporteur dans différentes affaires de particuliers il s'était fait remarquer par une grande lucidité, une exposition claire de la question et une certaine impartialité. En 1769, il avait rédigé les remontrances du parlement sur les édits bursaux, et, dans cette occasion, il avait présenté un tableau énergique des malheurs de l'État et du désordre des finances. Lorsqu'on apprit sa nomination au contrôle général, quoiqu'on se méfiât un peu de lui, on s'attendait cependant à des réformes financières et à une amélioration notable de l'état du trésor et de ses créanciers. Mais il ne tarda pas à donner la mesure de ses ressources et de sa future conduite : pour rétablir l'équilibre entre les recettes et les dépenses de l'État, équilibre qui n'existait plus depuis longtemps, il employa un système fort commode, celui de ne pas payer les dettes, ou pour mieux dire il songea à une banqueroute. Quelque temps après sa nomination, il disait, dans un petit comité, en présence du duc de Richelieu, ces paroles qui furent toujours sa règle de conduite : « Je ne vois plus « pour payer les dettes de l'État qu'une « banqueroute générale qu'il faut avoir « l'adresse de faire en détail : de façon « qu'en quelques années le roi soit « quitte. »

Dès l'année 1770, il commença à faire la guerre aux divers contrats de rente; il prenait pour prétexte qu'ils avaient été conclus à des conditions trop onéreuses pour le trésor. Quelques-uns qui étaient stipulés à cinq pour cent furent réduits à quatre, d'autres à deux et demi; il réduisit dans des proportions analogues les rentes viagères, frappa diverses dettes d'une retenue d'un dixième d'amortissement; il en soumit d'autres à un impôt des deux vingtièmes; il fit enfin une banqueroute partielle, on ne peut donner un autre nom à toutes ces réductions. Lui-même d'ailleurs, quoiqu'il cherchât dans les préambules de ses édits, qui se succédaient fort rapidement, à colorer chaque retranchement par quelque motif spécieux, dans la conversation il ne se gênait pas pour qualifier lui-même ses mesures. Incapable de tout sentiment comme de pitié, il faisait relâcher les individus arrêtés pour propos indiscrets tenus sur son compte dans les lieux publics : *Il faut au moins les laisser crier*, disait-il, *puisqu'on les écorche*. Il passait condamnation sur tout ce qu'on pouvait lui dire de désobligeant sur ses opérations. Les agents du clergé lui représentaient qu'une mesure prise à l'égard de leur ordre était injuste, : *Qui vous dit qu'elle soit juste?* répondit-il. *Suis-je fait pour autre chose?* L'archevêque de Narbonne lui disant dans une pareille occasion : *Mais, monsieur, c'est prendre dans nos p*

ches! Où voulez-vous donc que je prenne? répondit-il froidement.

Une de ses premières opérations atteignit les billets des fermes. Les fermes tenaient alors lieu de banque publique, et ceux qui avaient des capitaux à placer les confiaient aux fermiers généraux comme ils les confient aujourd'hui aux banquiers; mettre la main sur les billets des fermes c'était donc violer le dépôt sacré des propriétés particulières. Il en résulta des procès, des banqueroutes et des suicides, ce qui était alors une affreuse nouveauté. Voltaire y perdit 300,000 livres qu'il avait déposées chez Magon et chez Laborde, banquiers de la cour, et il s'en vengea en jetant, dans vingt endroits de sa correspondance, le ridicule sur l'administration du contrôleur général. Terray mit ensuite la main sur les tontines où les artisans et les domestiques plaçaient leur pécule, et il réduisit leurs rentes d'un dixième. Il appesantit son bras sur la compagnie des Indes, à laquelle il porta le dernier coup; en effet, par des opérations d'agiotage, il constitua cette société débitrice de 15 millions envers le trésor royal, tandis qu'au contraire elle avait à en réclamer 20 millions; puis il finit par s'approprier tous les effets de la compagnie, qui formaient un capital de 100 millions. Il estimait que plus on avait pris aux créanciers de l'État, plus il convenait de leur prendre encore, parce que, en les ruinant, on les forçait à se disperser et à se cacher; on leur enlevait avec la considération que donne la richesse le moyen de se faire craindre.

Quoique, par ces moyens iniques, il eût diminué de 13 millions la dette annuelle de l'État, le trésor était encore grevé de 63 millions pour les intérêts des emprunts, et, à la fin de son ministère, en 1774, les dépenses montaient à 400 millions, les recettes à 375; il restait donc toujours un déficit de 25 millions; car les prodigalités de la cour allaient croissant de même que les retranchements faits aux rentiers. Ainsi, malgré l'ordre qu'il avait établi au milieu des opérations les plus compliquées, et quoiqu'on reconnût qu'aucun financier n'avait aussi bien que lui se rendre à toute heure un compte exact de la situation du trésor royal, le résultat de toutes ses spoliations était loin de répondre au but qu'il s'était proposé; un emprunt qu'il fit ouvrir en Hollande à un très-gros intérêt ne se remplit pas, et il le transporta à Paris sans y obtenir plus de succès. Il dut ainsi apprendre que les gouvernements portent la peine de la violation de la foi publique.

L'abbé Terray quitta le ministère en 1774 lorsque Louis XVI monta sur le trône. Renvoyé en même temps que le chancelier Maupeou et le duc d'Aiguillon, il fut exilé dans sa belle terre de Lamotte-Tilly; mais il obtint bientôt la permission de revenir à Paris, et il y mourut en 1778, usé par le travail et la débauche.

Son administration financière souleva d'universelles récriminations. Ses mesures, pour la plupart iniques dans la forme, sinon dans la réalité, eurent d'ailleurs le tort de frapper de petits abus et de laisser subsister les grands. Si la cour et les courtisans eussent été moins exigeants, si Louis XV eût voulu faire quelque réforme à ses prodigieuses dépenses, il est très-probable que ces mesures eussent servi au moins à dégrever la dette publique. Mais le contrôleur général ne fut nullement secondé par la cour et ne retira de ses édits bursaux que l'odieux qui s'attache toujours aux mesures qui attaquent les fortunes particulières. On ne peut cependant lui refuser certaines qualités d'administrateur. Il mit dans les finances un ordre qui n'existait pas avant lui, et apporta dans l'administration la régularité dont elle avait besoin. Pendant les six années qu'il occupa le contrôle général, il fut infatigable; il avait une constitution très-robuste et il la brisa par le travail. Il est vrai que la débauche contribua aussi quelque peu à déranger sa santé; car, quoique homme d'Église, il menait un train de vie des plus scandaleux; il eut plusieurs maîtresses, dont les plus célèbres furent Mme de Clersy, la baronne de la Garde et Mme Destouche, femme du secrétaire général des fermes. On l'accusa même d'avoir un commerce incestueux avec une dame Damerval qui passait pour sa fille; enfin il sut renchérir encore sur l'immoralité d'une cour qui suivait les exemples d'un roi tel que Louis XV.

TERREUR (Gouvernement de la). « Il

« n'y a jamais eu de révolution sociale « sans terreur, » a dit Napoléon, justifiant ainsi en un mot la sombre et sanglante période de notre histoire révolutionnaire que ce nom désigne, et à laquelle il était demeuré lui-même complétement étranger. Si une nécessité, fatale en quelque sorte, a produit les funestes excès dont le récit nous glace encore d'épouvante, il importe d'apprécier les circonstances qui la provoquèrent et de placer, en regard des événements, les causes qui les produisirent. L'histoire de cette grande époque ne peut devenir un profitable enseignement qu'à cette condition. Maudire les hommes, les vouer à l'exécration publique parce qu'ils ont été les instruments d'une crise violente, faire retomber sur eux tout le sang versé, tous les désordres commis, telle n'est pas la tâche de l'historien qui doit juger sévèrement sans doute les individualités, mais qui, avant tout, doit étudier le milieu dans lequel leur action s'est exercée, tenir compte de toutes les influences, juger l'époque avant de juger l'homme, faire en un mot sa juste part à chaque chose et à chacun.

Un travail aussi rapide et aussi écourté que celui auquel nous allons nous livrer ne saurait avoir la prétention d'embrasser une étude aussi vaste; mais du moins le sentiment que nous venons d'exprimer ne nous abandonnera pas en retraçant cette esquisse qui exigerait à elle seule de vastes recherches, de longues méditations et une plume plus éloquente que la nôtre.

Le régime de la terreur remonte à l'agitation qui suivit la journée du 10 août, alors que la royauté venait de tomber devant la puissance populaire, que Longwi et Verdun étaient pris par l'armée prussienne et ouvraient à l'étranger la route de la capitale. Dans ce danger pressant le conseil exécutif et le comité de défense générale s'assemblèrent pour aviser aux moyens de le conjurer.

Les avis étaient partagés; Danton, après avoir démontré la nécessité de se maintenir dans Paris, parce que Paris, c'était la France, Danton prononça ces mémorables paroles; « Le 10 août a divisé la France en deux partis dont « l'un est attaché à la royauté et l'autre « veut la république. Celui-ci, dont « vous ne pouvez vous dissimuler « l'extrême minorité dans l'État, est le « seul sur lequel vous puissiez compter « pour combattre. L'autre se refusera « à marcher; il agitera Paris en faveur « de l'étranger, tandis que vos défen« seurs, placés entre deux feux, se feront « tuer pour le repousser. S'ils succom« bent, comme cela ne me paraît pas « douteux, la perte de la France et la « vôtre sont certaines; si contre toute « attente ils reviennent vainqueurs de « la coalition, cette victoire sera encore « une défaite pour vous, car elle vous « aura coûté des milliers de braves, tan« dis que les royalistes, plus nombreux « que vous, n'auront rien perdu de leur « force et de leur influence. Mon avis « est que pour déconcerter leurs mesu« res et arrêter l'ennemi, *il faut faire* « PEUR *aux royalistes*; oui, il faut « leur faire PEUR!.. »

Le comité et le conseil n'eurent rien à répondre à cette logique pressante; ils approuvèrent par un morne silence ce système de gouvernement que le tribun venait de résumer en quelques mots.

Le lendemain, des visites domiciliaires étaient faites par des agents de la commune; les prisons étaient remplies de suspects, et, au moment où une armée de conscrits partait pour la frontière en chantant *la Marseillaise*, le tocsin remplissait Paris d'épouvante, la générale battait dans tous les quartiers, le canon grondait, les barrières étaient fermées et pendant trois jours, du 2 au 5 septembre, la populace égorgea une partie des prisonniers entassés aux Carmes, à l'Abbaye, à la Conciergerie, à la Force. Ce fut en jetant ce défi terrible à l'émigration et à l'Europe que le gouvernement de la terreur annonça sa présence.

Tel était le premier résultat des fautes de l'émigration, de son fol aveuglement, de ses coupables tentatives. Le 22 septembre, la république fut proclamée et, quelques mois après, Louis XVI payait de sa tête son appel à l'étranger (*).

(*) « Sans l'émigration, a dit avec raison M. Mignet, sans l'émigration qui amena la guerre, sans le schisme qui amena les troubles, la

Une nouvelle coalition, la défection de Dumouriez, l'insurrection de la Vendée prouvèrent que le danger n'était pas passé. *Les* terroristes, et nous donnons ici à ce mot sa véritable signification gouvernementale, se trouvaient alors en présence d'un nouvel ennemi. Entre la royauté vaincue et le peuple victorieux, les Girondins, représentant les classes modérées, instruites, la bourgeoisie en un mot, les Girondins venaient de surgir avec la prétention de diriger le gouvernement. Mais la besogne était trop rude pour la bourgeoisie; son heure n'était pas encore venue; la vigueur, la rude énergie du peuple étaient encore nécessaires; il fallait encore, suivant la aïve expression de Danton, *faire peur,* nprimer *la terreur* aux ennemis : la Gironde fut vaincue au 31 mai et au 2 juin. Les comités, celui de salut public surtout, furent investis alors d'une souveineté absolue. Par les représentants du uple qu'ils envoyaient en mission dans s départements, auprès des généraux chef des armées, ils exercèrent un uvoir sans bornes; c'était avec eux e correspondaient ces représentants peuple, c'étaient eux qui preient d'urgence les mesures de défense térieure et extérieure, eux qui surveilent, accéléraient ou suspendaient l'acn du pouvoir exécutif. Les comités ient donc assumé sur eux une responilité immense, ils avaient le pays à ver de la coalition européenne, de la lesse et de la modération des classes rgeoises, des folles tentatives du parti narchique, qui soulevait la Vendée ous nos départements méridionaux. La France n'avait ni armée ni nces, ni approvisionnements, ni muons, et elle avait à combattre une coan formidable qui ceignait nos frons d'armées nombreuses et aguer. S'étonnera-t-on que des mesures rgiques extraordinaires aient dû être es pour la sauver? que le maximum, équisitions et le tribunal révolutione aient réduit à l'obéissance les parndisciplinés, et envoyé à la mort tous qui faisaient obstacle à cette puise redoutable?

ait probablement fait à la constitution, et les lutionnaires n'auraient pas pu songer à la réque. » *Hist. de la Révolution*, t. I, p. 459.

La défaite des Girondins au 31 mai avait créé au pouvoir des difficultés sans nombre. Des départements de l'ouest et du midi, les uns se prononcèrent pour les Girondins, les autres se soulevèrent en faveur du parti royaliste. La guerre civile prit dans la Vendée un caractère alarmant; Lyon devint le centre des intrigues et le quartier général des émigrés; les villes les plus importantes, Bordeaux, Marseille, Avignon, déployèrent l'étendard de la révolte; Toulon ouvrit son port militaire à la flotte anglo-espagnole et fit flotter le drapeau blanc sur ses remparts. Que devaient faire, dans de pareilles circonstances, les hommes énergiques qui avaient le sentiment qu'ils portaient en eux le salut de la patrie, et que la moindre faiblesse de leur part eût décidé l'invasion étrangère, le morcellement du territoire et l'anéantissement du principe révolutionnaire, dont ils étaient les plus courageux représentants? Ils donnèrent plein pouvoir à leurs commissaires; ils leur dirent : *Que l'unité de la France soit sauvée!* et la *terreur* que ces représentants du peuple inspirèrent aux populations sauva la France.

Malheureusement ces terribles fonctionnaires étaient des hommes et de plus des hommes de parti; beaucoup d'entre eux apportèrent dans l'accomplissement de leur mandat une violence et une brutalité aveugles. Ils étaient investis d'un pouvoir souverain; beaucoup en abusèrent dans l'intérêt de leurs passions, et ce fut là un grand, un irréparable malheur; mais le but fut atteint : les Anglais furent chassés de Toulon, l'émigration fut vaincue, la révolution fut sauvée. C'est ce résultat qu'il ne faut jamais perdre de vue pour être juste envers le gouvernement de la terreur.

Nous ne voulons atténuer aucun des excès, aucune des horreurs de cette époque; honte, honte éternelle à ces proconsuls farouches qui, comme Carrier à Nantes, se firent du meurtre une joie barbare; honte surtout à ceux qui comme Fouché à Lyon, comme Tallien à Bordeaux, comme Barras à Toulon, mirent *la mort à l'ordre du jour*, afin de pouvoir dépouiller plus de victimes! Mais, au nom du ciel, justice, justice pour ceux qui, sans avoir été

complices de ces horreurs, furent, il est vrai, impitoyables pour les ennemis de la France et de la révolution, mais à qui nous sommes redevables de notre nationalité, de notre liberté, de ces biens précieux qu'ils ont conquis et conservés au prix de leur sang, au prix de leur propre gloire!

La convention décréta la constitution de 1793, théorie démocratique, que le pouvoir révolutionnaire lui-même ne put mettre en pratique, et que plus tard la bourgeoisie, victorieuse dans les journées de prairial, devait remplacer par un nouvel acte constitutionnel, qui confiait le gouvernement aux classes modérées.

A peine décrétée la constitution de 1793 fut suspendue; la souveraineté populaire, comme toute autre souveraineté, eût été un obstacle pour le gouvernement de la terreur; des levées en masse furent ordonnées; la loi des suspects fut votée; les prisons se remplirent d'étrangers, de nobles, de prêtres réfractaires, de partisans de l'émigration ou de la Gironde; les tribunaux révolutionnaires envoyaient incessamment les coupables à l'échafaud, et l'on conçoit qu'au milieu de cette effervescence populaire, au milieu du déchaînement de tant de passions, les vengeances, les frayeurs, les intérêts personnels aient pu devenir la source d'abus et de malheurs irréparables. Les membres des tribunaux révolutionnaires n'étaient pas des saints, tant s'en fallait, et les membres des comités de sûreté générale et de salut public n'avaient ni le temps ni le pouvoir de vérifier et de revoir tous les arrêts qui émanaient de ces tribunaux.

La défaite des Hébertistes, celle des Indulgents ou des Dantonistes, venaient de délivrer les comités de leurs plus redoutables adversaires politiques; mais ces deux victoires n'avaient pas été complètes: de nombreux restes des partis vaincus encombraient encore les avenues du pouvoir. A cette classe appartenaient surtout les représentants du peuple prévaricateurs, les proconsuls qui avaient abusé de leur pouvoir dans l'intérêt de leurs passions. Il fallait les punir ou assumer la responsabilité de leurs crimes. Les comités ne pouvaient hésiter dans cette alternative; mais pour atteindre ces nouveaux coupables dont les chefs faisaient partie de la convention, et même des comités, le gouvernement avait besoin d'autres armes que celles dont il pouvait disposer. Ce fut alors que Couthon présenta à l'assemblée la loi du 22 prairial. Voy. les ANNALES, t. II, p. 313 et suiv.

Mais bientôt Robespierre et ses amis furent l'objet d'attaques violentes, de la part de ceux que menaçait cette loi. Humilié, raillé publiquement à la tribune, Robespierre se retira du comité. Dès lors la guerre fut déclarée et le système de la terreur fut moins un moyen de gouvernement qu'une horrible manœuvre des partis. Les ennemis de Robespierre, dans l'espérance de hâter sa chute et d'ameuter contre lui les haines publiques, provoquèrent des excès déplorables et poussèrent sous le fer du bourreau de nombreuses victimes. Il se plaignit hautement de cet odieux abus de l'arme révolutionnaire que lui et ses amis avaient forgée pour un autre usage. « On veut détruire, dit-il à la tribune, le gouvernement révolutionnaire en cherchant à le rendre odieux par des excès. Partout les actes d'oppression ont été multipliés pour étendre le *système de terreur* et de calomnie. Des agents impurs prodiguent les arrestations injustes, on épouvante les prêtres et les nobles par des motions concertées. On s'est attaché à me charger de toutes les iniquités, de toutes les rigueurs. Il n'y a peut-être pas un individu arrêté ou un citoyen vexé à qui l'on n'ait dit de moi : Voilà l'auteur de tous tes maux. Les auteurs de cette trame sont les agents du système de corruption et d'extravagance qui a déshonoré la république, les apôtres impurs de l'athéisme et de l'immoralité. »

Robespierre et ses amis furent vaincus au 9 thermidor, et avec eux cessa le gouvernement de la terreur en tant que système politique; mais la réaction thermidorienne fut le signal d'une autre terreur beaucoup plus meurtrière et beaucoup plus déplorable; car elle s'exerça non sur les ennemis de la révolution, mais sur les patriotes; elle fut le résultat de la faiblesse du pouvoir, des vengeances et de la haine des partis, et n'eut pas pour excuse le salut de la patrie.

TESSÉ (René de FROULAI, comte de),




















Chefs Romains

né dans le Maine, vers 1650, dut à la protection de Louvois, avant de s'être signalé par aucune action d'éclat, les titres de maréchal de camp et de chevalier de l'ordre du roi (1688), le gouvernement d'Ypres (1691) et les grades de lieutenant général et de colonel général des dragons (1692). Il servit sous les ordres de Catinat en Italie; fit lever aux Impériaux le blocus de Pignerol; reçut en 1696 la mission de détacher le duc de Savoie de l'alliance de l'Autriche, et ne put y réussir; battit en 1701 les Autrichiens entre Mantoue et Castiglione, et, nommé maréchal de France en 1703, défit, la même année, les Portugais devant Badajoz. L'année suivante, il assiégea inutilement Barcelone; mais étant revenu en 1707 dans la Provence, que les Piémontais venaient d'envahir, il leur fit lever le siége de Toulon. Il fut envoyé, l'année suivante, en ambassade à Rome, puis à Madrid, d'où il revint mécontent. Il se retira alors chez les Camaldules, et y mourut en 1725. « C'était, dit Saint-Simon, un homme d'un caractère liant, poli, flatteur, voulant plaire à tout le monde; mais fier, adroit, ingrat à merveille, fourbe et artificieux de même. » On a de lui plusieurs opuscules historiques publiés par l'abbé Perau, dans le *recueil A.B.C.* Grinoard a en outre publié des *Mémoires et lettres du maréchal de Tessé*, Paris, 1806, 2 vol. in-8°.

TESTE-DE-BUCH, *Caput Baiorum*, ancienne capitale du pays de Buch (Voy. ce mot), aujourd'hui chef-lieu de canton du département de la Gironde; population, 2,840 habitants.

TESTELIN (Louis), peintre, né en 1615 à Paris, fut élève de Vouet, et devint dans son école le compagnon d'études de la plupart des grands peintres du dix-septième siècle. Membre de l'académie de peinture à sa création, en 1648, il fut nommé professeur en 1650, et fit pour Notre-Dame deux tableaux : *Saint Pierre ressuscitant Tabithe* et la *Flagellation de saint Paul et de Silas*. Lebrun, son ami, le consulta plus d'une fois sur ses travaux. Il mourut en 1655.

Henri TESTELIN, son frère, né en 1616, cultiva aussi la peinture; devint membre, puis secrétaire de l'académie de peinture, et fut nommé professeur en 1656. Mais forcé de s'expatrier à la révocation de l'édit de Nantes, il se retira en Hollande, et mourut à la Haye en 1695. On a publié sous son nom, après sa mort, un ouvrage intitulé : *Sentiments des plus habiles peintres sur la pratique de la peinture et sculpture*, etc., 1699, in fol.

TESTON. Voy. CHARLES VIII (monnaies de.)

TESTRY (Bataille de). Cette bataille, gagnée, en 687, par Pepin d'Héristal, à la tête des leudes de l'Austrasie, sur l'armée de Thierry III, roi de Neustrie, commandée par son maire du palais, Berthaire, assura la prédominance de l'Austrasie sur la Neustrie, et c'est de cet événement qu'on date ordinairement le commencement de la puissance des Carlovingiens et l'origine de la féodalité. Mais on ne connaît point les détails du combat; on sait seulement qu'il eut lieu entre Péronne et Saint-Quentin, au passage d'une petite riviere, nommée *le Daumignon;* qu'il fut tres-acharné; que la plus grande partie de l'armée neustrienne y périt, et que Berthaire fut tué, dans sa fuite, par les siens qui l'accusaient de leur défaite.

TÉTRICUS (*P. Pivesus* ou *Penusius*), empereur romain, proclamé Auguste par les légions gauloises, après la mort de Marius (voy. ce nom). Absent alors, il prit la pourpre à son retour à Bordeaux, dans les premiers mois de l'année 268; donna le titre de César à son fils, et fit reconnaître son autorité dans les Gaules, dans la Grande-Bretagne et dans une partie de l'Espagne. Les Éduens voulurent se soustraire à sa domination; il les battit, assiégea et prit Autun, leur capitale, et les força à la soumission. Mais les séditions sans cesse renouvelées des soldats le dégoûtèrent bientôt du pouvoir, et il ne songea plus qu'à s'en débarrasser. Dès qu'Aurélien eut pacifié l'Orient, il l'informa du dessein qu'il avait de restituer les Gaules à l'empire. L'empereur passa aussitôt les Alpes, et Tétricus, obligé de dissimuler, s'avança comme pour le combattre. Les deux armées se rencontrèrent dans les plaines de Châlons-sur-Marne (273); Tétricus s'étant placé avec son fils à l'avant-garde, fut coupé par un détachement de l'armée d'Aurélien, qu'il avait prévenu de ses dispositions, et conduit au camp des

Romains. Les légions gauloises se défendirent avec une valeur opiniâtre; mais, privées de leurs chefs, elles finirent par succomber. Aurélien emmena les deux Tétricus à Rome, les fit paraître dans la pompe de son triomphe, puis leur rendit avec leurs biens la dignité sénatoriale. Tétricus mourut dans la capitale de l'empire, en 275 ou 276.

TEXEL (combat naval du). Jean Bart était parti de Brest le 27 juin 1694 avec six vaisseaux et deux flûtes. « Il devait aller à la recherche d'une flotte chargée de blé et d'autres marchandises qui venaient du Nord sous l'escorte de deux vaisseaux de guerre, l'un suédois et l'autre danois. Il y avait trois mois que M. Golher croisait avec une escadre à la hauteur de Dunkerque pour le combattre et l'empêcher de rentrer.

« Le 29, Jean Bart aperçut à la hauteur de Texel, seize lieues au large, environ cent voiles; il les envoya reconnaître par M. du Mesnil Chamblaye, qui lui rapporta que la plupart des bâtiments qu'il voyait avaient été pris par huit gros vaisseaux hollandais, qui les emmenaient. Il résolut aussitôt de combattre les ennemis, quoique leurs vaisseaux fussent supérieurs en nombre et en force. Dans ce dessein, il fit passer tout l'équipage des deux flûtes dans une pour la renforcer, et envoya M. de la Bruyère, son premier lieutenant, pour commander de la faire mettre en ligne. Sitôt que cela fut fait, chacun alla à son poste, et l'on arriva sur les ennemis, qui commencèrent à tirer et firent un feu continuel sans qu'on leur tirât un seul coup de nos vaisseaux, qu'on ne fût à bout portant. Le combat commença par M. de la Peaudière, qui avait l'avant-garde et qui, s'étant engagé plus tôt que les autres, fit un feu extraordinaire. Comme les ennemis étaient supérieurs en artillerie, Jean Bart fit signal d'aborder et d'aller le sabre à la main. La flûte, qui ne marchait pas des mieux, ayant manqué son abordage, tomba sous le vent des ennemis. M. de la Bruyère, qui la commandait, la voyant près d'être mise entre deux feux, risqua à revirer de bord, et passant entre le troisième et le quatrième vaisseau des ennemis après avoir coupé leur ligne, il revint à son poste. Alors Jean Bart commença à presser le commandant ennemi, et l'aborda, quoiqu'il eût cinquante-quatre pièces de canon. Son équipage que conduisait M. du Conseil, enseigne de vaisseau, ayant passé le sabre à la main, s'en rendit maître, après avoir tué ou blessé deux cents hommes.

« Jean Bart n'avait que six vaisseaux, il en combattit huit; et les Hollandais, quoique plus forts de cent quatorze pièces de canon, perdirent presque tous leurs officiers et plus de la moitié de leurs équipages. Le contre-amiral eut le bras droit emporté, et reçu plusieurs autres blessures. Une partie des vaisseaux chargés de blé prirent leur route vers le Havre et Dieppe; les autres allèrent à Dunkerque avec les trois navires de guerre qu'on avait pris aux ennemis. Le service que Jean Bart rendit au royaume dans cette circonstance fut de conséquence, puisqu'il sauva une grande quantité de blé, qui y était fort nécessaire à cause de la disette (*). »

TEXTOR (Jean TIXIER de RAVIS[I], plus connu sous le nom de RAVISIUS), né vers 1480, à Saint-Saulge, dans le Nivernais, vint achever ses études à Paris, au collége de Navarre, et obtint [dans ce] même collége la chaire de rhétorique qu'il remplit avec distinction. Il perfectionna dans cette école, la plus célèbre alors de l'université de Paris, l'enseignement des humanités, et composa, pour faciliter aux élèves l'étude de la langue latine et de l'antiquité, plusieurs ouvrages qui furent adoptés dans la plupart des colléges de France, d'Allemagne [et] d'Italie. Il fut élu en 1520 recteur [de] l'université, et mourut en 1524. Nous ne citerons que ses principaux ouvrages: *Specimen epithetarum*, 1518, in-[4°]; *De prosodia libri IV*; *Synonyma [poe]tica*; *Officina, vel potius naturæ h[isto]ria, in qua copiose dispositum est [per] locos quidquid habent auctores i[n di]versis disciplinis plurimi, quod e[t ad] rerum historiarum et verborum [co]gnitionem ullo modo facere p[ossit]*, 1522, in-4°; *Cornucopiæ epitome [de] memorabilibus et claris Mulieribus [ali]quot diversorum scriptorum o[pera]*, 1521, in-fol.; *Epistolæ*, 1522, in-[4°].

(*) Quincy, *Hist. militaire du règne de [Louis] XIV*, t. III, p. 91 et suiv.



Église à Thann



Abside de l'Église de Thann.

THABOR (Mont). Voy. MONT THABOR.

THANN, ville de l'ancienne Alsace, aujourd'hui chef-lieu de canton du département du Haut-Rhin ; population : 3,937 habitants. Elle fut prise, en 1632, par les Suédois, qui l'abandonnèrent presque aussitôt. Elle fut prise de nouveau, en 1634 et en 1639, par le duc Bernard de Saxe-Weimar; tomba, en 1674, au pouvoir de l'armée brandebourgeoise, et fut prise peu de temps après par les Français, qui détruisirent le château *d'Engelbourg*, qui la défendait et dont on ne voit plus aujourd'hui que les ruines.

On voit à Thann une magnifique église, bâtie dans le même style que celle de Strasbourg. Elle a été commencée en 1430 et finie seulement en 1516.

Cette ville est la patrie de l'évêque constitutionnel Gobel.

THÉATINS, congrégation de prêtres réguliers instituée en 1524, par Jean Pierre Caraffa, archevêque de *Theato* (aujourd'hui Chieti, dans le royaume de Naples), lequel fut, en 1555, élevé au souverain pontificat, sous le nom de Paul IV.

Ce fut le cardinal Mazarin qui, en 644, fit venir ces religieux en France, t leur acheta, sur le quai Malaquais, à aris, une maison qu'il disposa pour les ecevoir. En 1648, les Théatins demanèrent à Henri de Bourbon, abbé de aint-Germain, la permission de s'établir ns ce lieu qui était sous sa juridiction, ils l'obtinrent. Ils débutèrent par ériger e *chapelle*, sous le vocable de Sainte-nne-la-Royale, puis, le cardinal leur ant fait don, par testament, de trois nt mille livres, pour faire construire e église, ils posèrent, le 28 novembre 62, la première pierre de cet édifice, i ne fut achevé qu'en 1720.

Les Théatins, par reconnaissance pour r *protecteur*, prêchaient en faveur de tes ses opérations comme ministre, et r produire une plus vive impression, saient apparaître en chaire des figude saints, usage qui tenait plus, dit écrivain du temps, de l'artifice itaque de la dévotion française (Voyez RIONNETTES).

iés à la fortune du cardinal, ils eurent bonne part dans les pamphlets qu'on a contre lui et dans les persécutions quelles il se vit en butte. Lorsqu'il fut obligé de sortir de France en 1649, ils le suivirent dans sa fuite, se retirèrent en Flandre et ne reparurent que quand il fut rentré. Une pièce de vers, intitulée *lettre au cardinal Burlesque*, rappelle ce fait, ainsi que l'usage des marionnettes en chaire, comme moyen de persuasion.

.... Votre troupe Théatine
Qui fait vœu d'être un peu mutine,
Ne voyant point de sûreté
En notre ville et vicomté,
A fait Flandre, et, dans des cachettes,
Serré les marionnettes
Qu'elle faisoit voir ci-devant
Dans les derniers jours de l'avent.

On avait déposé dans l'église des Théatins le cœur du cardinal Mazarin et les restes d'Edme Boursault, poëte comique. Sur le maître autel on voyait un grand tableau de Restout, représentant *la Piscine*.

Ce couvent, le seul de cet ordre qui existât en France, fut supprimé en 1790, et vers l'an 1800, l'église fut disposée en salle de spectacle. On n'y joua jamais; mais on y donna des bals, des fêtes, et en octobre 1815, on y établit un café, appelé le *café des Muses*.

THÉAULON, peintre de genre, né à Aigues-Mortes en 1744, consacra principalement son pinceau à retracer des scènes populaires; cependant on a de lui quelques-uns de ces sujets auxquels le dix-huitième siècle appliquait l'épithète de *gracieux* et qu'on pourrait plutôt appeler maniérés. Il en exécuta plusieurs pour le boudoir de Bagatelle, où ils figurèrent à côté des tableaux des Greuze, des Lagrenée et des Fragonard. Son talent facile l'avait fait remarquer de bonne heure : il fut reçu à l'académie de peinture avant l'âge de trente ans. Il mourut à Paris le 10 mai 1780. Ses ouvrages sont disséminés dans les cabinets des amateurs.

THÉMINE (Pons de LAUZIÈRE, marquis de), né vers 1552, obtint de Henri III une compagnie de gendarmes; fut nommé sénéchal du Quercy, et empêcha les ligueurs de s'établir dans le Rouergue et le haut Languedoc. Il força, en 1592, le duc de Joyeuse de lever le siége de Villemur, arrêta, en 1616, le prince de Condé, et reçut le même jour le bâton de maréchal. Il combattit ensuite avec succès les rebelles dans le Languedoc et dans

le comté de Foix, et fut, en 1627, appelé au gouvernement de la Bretagne. Des plaintes ayant été portées contre lui par le parlement à raison des désordres commis par ses soldats, il en mourut de chagrin à Aurai la même année.

THÉNARD (Louis-Jacques), né en 1777, à la Louptière, près Nogent-sur-Seine, professeur de chimie à la faculté des sciences de Paris, dont il est le doyen, au collége de France, et à l'école polytechnique; membre du conseil royal de l'instruction publique et de l'académie des sciences, fut élu député, à la fin de la restauration, et ce fut sur son rapport que fut votée la loi du 14 juin 1829, en vertu de laquelle les anciennes monnaies de France devaient cesser d'avoir cours au 1er avril 1834. Il a été appelé à la chambre des pairs après la révolution de 1830. On a de lui, outre un grand nombre de savants *mémoires*, publiés dans les *Annales de chimie* et dans les *Annales de physique et de chimie*, des *Recherches physico-chimiques*, 1811, 2 vol. in-8°, composées en collaboration avec M. Gay-Lussac, et un *Traité de chimie*, 1813 à 1816, 3 vol. in-8°.

THÉODEBALD, roi d'Austrasie, fils de Théodebert Ier et de Deuterie, était, lorsque son père mourut, en 547, âgé de quatorze ans à peine, et d'une santé très-faible. Cependant les sujets de son père n'hésitèrent pas à le reconnaître pour roi, et il ne paraît pas que ses deux oncles, Clotaire et Childebert, aient cherché à le dépouiller de ses États. Il ne regna que sept ans, et la faiblesse de sa constitution l'empêcha de rien faire de digne de mémoire : mais ce fut précisément pendant son règne que les chefs qui avaient conduit les Francs en Italie prirent la part la plus active aux révolutions de ce pays (Voyez ITALIE guerres d'). Il mourut en 553, frappé de paralysie et ayant perdu tout mouvement dans la partie inférieure du corps. Son oncle Clotaire épousa sa veuve Wultrade, fille du roi des Lombards; puis, le clergé lui ayant fait des remontrances à ce sujet, il la donna en mariage à Gariwald, duc de Bavière.

THÉODEBERT Ier, fils de Thierry Ier, roi d'Austrasie, succéda à son père en 534. Il était âgé d'environ trente ans, et avait déjà plus d'une fois fait preuve de courage et d'habileté. A l'âge de dix-huit ans, il avait combattu une armée danoise qui, transportée sur des vaisseaux, était venue porter le ravage et la dévastation à l'embouchure de la Meuse. Plus tard, il avait fait avec succès la guerre aux Wisigoths, et leur avait enlevé Rhodez, Lodève, une partie du diocèse de Béziers, et il poursuivait ses conquêtes dans la Provence, lorsque la nouvelle de la maladie de son père le rappela à Metz. Ses deux oncles, Childebert et Clotaire, l'auraient volontiers traité comme ils avaient fait des enfants de Clodomir (Voyez ce nom); mais Théodebert s'était fait aimer des guerriers de son père : il fut reconnu et proclamé par ses leudes.

« Théodebert, dit M. de Sismondi, paraît avoir mérité à cette époque d'occuper la première place parmi les rois des Francs; il était le plus actif, le plus entreprenant, celui autour duquel les soldats se rangeaient avec le plus d'empressement, et celui qui fit le plus respecter leur valeur et leur puissance par les peuples étrangers. « En s'affermissant sur le trône, dit saint Grégoire, Théodebert se montra grand, et se rendit éminent dans toute espèce de vertus. Il gouverna son royaume selon la justice, plein de vénération pour les prêtres et de munificence pour les églises, soulageant les pauvres, et en comblant plusieurs des plus grands bienfaits, il montra un zèle tout plein de piété et de douceur. Dans sa clémence, il abandonna aux églises d'Auvergne tous les tributs qu'elles payaient à son fisc. »

« Théodebert avait été marié par son père à Wisigarde, fille du roi des Lombards; mais dans son expédition contre les Wisigoths, il fut reçu dans le château de Cabrières par une matrone, Gauloise de naissance, nommée *Deuteric*, dont le mari était alors à Béziers. Théodebert en devint amoureux, et l'emmena avec lui, ainsi que la fille qu'elle avait eue de son mari. Il l'épousa aussitôt après la mort de son père et la garda sept ans; mais Deuterie, s'apercevant que sa fille, devenue grande, la surpassait en beauté, et qu'elle excitait déjà les désirs de Théodebert, la fit mettre sur un char traîné par deux taureaux furieux, qui la précipitèrent du haut du

pont de Verdun. Théodebert en prit de *l'aversion* pour Deuterie, et, quoiqu'il eût d'elle le fils qui lui succéda dans la suite, il retourna d'abord à sa première femme Wisigarde, et, apres la mort de celle-ci, à une autre qu'il épousa encore. Telles étaient les mœurs de celui que les saints regardaient comme le plus vertueux des princes (*)! »

Mais si Grégoire de Tours ne juge Théodebert que par sa libéralité envers les églises, les historiens grecs voient *en lui le chef* le plus redouté de la nation la plus belliqueuse à cette époque. Justinien et Théodat, roi des Ostrogoths, avaient aussi de lui la même opinion. Appelé par ces deux princes dans l'Italie qu'ils se disputaient, il laissa les Ostrogoths et les Grecs s'affaiblir l'un par l'autre, puis les attaqua, les défit *successivement* et revint dans les Gaules avec un immense butin. Il se disposait à marcher sur Constantinople, et déjà *il avait* intéressé dans sa querelle les Gépides, les Lombards et d'autres peuples, quand il mourut à la suite d'une longue maladie, en 548, au milieu de ses projets ambitieux, qui s'étendaient peut-être *jusqu'a* l'espoir de réunir sous sa puissance tous les lambeaux de la domination romaine. (Voyez ITALIE [guerres ...]). *Son fils* Théodebald lui succéda.

THÉODEBERT Ier (monnaies de). Nous avons dit, dans notre article MONNAIES (t. X, p. 817 et suiv.), que Théodebert fut le premier prince mérovingien qui fit *frapper* des monnaies à son effigie. On a, en effet, sous son nom, de magnifiques *sous* et *tiers de sous d'or*, exactement *calqués* sur ceux des empereurs d'Orient contemporains. En voici la description : DN THEODEBERTVS VICTOR; figure de face, coiffée d'un diadème perlé; le corps couvert d'une cuirasse très-ornée, sur laquelle est jeté un paludamentum, et tenant d'une main une lance, de l'autre un bouclier; ℞. — VICTORIA AVGG; Victoire de face, tenant d'une main une grande croix, de l'autre un globe surmonté d'une petite croix; à l'exergue : CONOB; dans le champ, quelques lettres isolées telles que ..., BO, ou LV. Comme on le voit, ce sont des calques exacts des *aureus* de Justinien, dont on a tout imité, jusqu'à la formule CONOB (voyez l'art. MONNAIES, t. X, p. 817). Ainsi que nous l'avons dit dans cet article, les lettres du champ sont les initiales des noms des villes où ces diverses monnaies ont été frappées.

Les *triens* de Théodebert ne diffèrent pas d'avantage des *triens* impériaux; d'un côté on y trouve le buste du roi, diadémé et couvert du paludamentum, avec la légende : DN. THEODEBERTVS, et au revers VICTORIA AVGG; dans le champ, la Victoire debout tenant une couronne.

Outre la ressemblance de leur type avec celui des *aureus* et des *triens* de l'empire, les monnaies dont nous venons de parler ont avec celles-là un autre rapport : elles sont exactement du même poids; c'est-à-dire que les *sous* pèsent 24 siliques ou 84 grains, les *triens* 8 siliques ou 28 grains, tandis que les pièces françaises postérieures ne pèsent que 21 et 7 siliques.

Il faut signaler encore comme appartenant peut-être à Théodebert Ier un *triens* frappé en Auvergne et qui a beaucoup plus de rapport avec les pièces françaises postérieures : THIODOBERTOR. buste diadémé tourné à droite; ℞. — MANILEOBO MONE; dans le champ, AR; à l'exergue CIVIT. Les lettres AR sont la marque de l'Auvergne; on les trouve sur les monnaies de Clermont et sur celles de presque toutes les villes de cette province; c'est donc à tort que, sur la foi de cette formule, on a attribué ces monnaies à Arles, dont les espèces sont marquées d'un A et d'un R plus petits, et cantonnant une croix. Il serait cependant possible que cette pièce fût de Théodebert II, ainsi que les *triens* suivants, qu'on ne retrouve plus, et que Leblanc attribue encore à Théodebert Ier. 1° DN THEODEBERTVS; buste diadémé tourné à droite; ℞. — Victoire assise; légende à demi effacée : ... TORIA. 2° Buste tourné à droite; ℞. — VICTORIA THEODIBERTI; dans le champ, un autel sur lequel on lit METTIS autour d'une croix surmontée d'un globe. 3° THEODEBERT... buste diadémé tourné à droite; ℞. — croix entre l'Ω et l'A; légende effacée.

THÉODEBERT II, fils aîné de Childebert II, roi d'Austrasie et de Bourgogne,

(*) *Hist. des Français*, t. I, p. 271.

et petit-fils de Brunehaut, monta, en 596, sur le trône d'Austrasie, tandis que son frère Thierry II était élevé sur celui de Bourgogne. Il avait dix ans à peine; Quintrio, duc de Champagne, fut élu par les grands maire du palais, et chargé du gouvernement pendant sa minorité. Brunehaut fit, en 598, assassiner cet officier; elle espérait que les Francs ne lui donneraient pas de successeur; en même temps, pour prolonger l'enfance de son petit-fils, qui avait alors treize ans, elle lui donna pour maîtresse une esclave d'une grande beauté. Mais cette esclave, qui se nommait Bilichilde, se trouva être une femme d'un grand caractère; elle sut gagner le cœur de Théodebert, par lequel elle se fit épouser, et le respect des grands, auxquels elle se joignit pour faire exiler Brunehaut.

La vieille reine, enlevée du palais de Metz, fut transportée à Arcis-sur-Aube, et déposée sur le territoire du royaume de Bourgogne. Elle se rendit auprès de son autre petit-fils, et obtint bientôt sur lui un empire tout-puissant, dont elle se servit pour lui faire déclarer la guerre à son frère. Les guerriers francs refusèrent longtemps de se battre pour sa querelle; enfin, elle parvint à amener entre les deux États des causes de guerre, et Théodebert, attaqué par son frère, fut deux fois vaincu par lui, à Toul et à Tolbiac; ses enfants furent massacrés par ordre du vainqueur, et lui-même, livré à Brunehaut, fut, par les ordres de cette femme implacable, ordonné prêtre, et mis à mort peu de temps après (612). Il était âgé de vingt-six ans.

Il avait, en 610, fait assassiner Bilichilde, pour épouser une jeune fille nommée Teudechilde. Ces deux femmes lui avaient donné quatre enfants, dont un seul, Sigebert, échappa à la mort et est regardé comme la tige de la maison de Habsbourg.

THÉODEBERT II (monnaies de). On a de ce prince un denier frappé à Chalon-sur-Saône. On y voit au droit, dans le champ, un chrisme autour duquel on lit : TEVDEBERTE, et au revers CABILONV autour d'une croix qui coupe cette légende en quatre parties égales. Comme le nom *Tevdeberte* n'est point accompagné du mot *rex*, quelques numismatistes ont pensé, et ils ont peut-être raison, que ce nom était celui d'un monétaire.

THÉOPHILANTHROPES. Cette dénomination, d'une formation étymologique passablement défectueuse, fut adoptée par une sorte de secte religieuse ou plutôt philosophique, qui se forma à l'époque du gouvernement directorial, et dont les membres voulaient par là se qualifier *d'amis de Dieu et des hommes*.

La théophilanthropie succéda au culte de l'Être suprême, à peu près comme celui-ci avait succédé au culte de la Raison.

En 1796, cinq pères de famille, Chemin, Haüy, fondateur de l'institution des jeunes aveugles et frère du minéralogiste, Mareau, Janes et Mandar, jetèrent les bases de cette nouvelle religion. Leur objet était de rétablir en France un culte extérieur sans revenir aux dogmes ni aux rites du christianisme. Au pur déisme du dix-huitième siècle ils voulaient associer une liturgie et un cérémonial religieux. Ils convinrent donc de se réunir périodiquement pour rendre par des prières et par des hymnes un hommage public à la Divinité et pour répandre par des discours et par des lectures philosophiques une instruction morale puisée dans les principes de la religion naturelle. Leur première réunion publique eut lieu le 26 nivôse an [illegible] (15 janvier 1797); elle se tint dans l'ancienne église de Sainte-Catherine, qui était située au coin des rues Saint-Denis et des Lombards, et faisait partie du local occupé alors par les jeunes aveugles. Un autel, en forme de table, portant une corbeille qui devait être remplie selon la saison, de fruits ou de fleurs, une chaire, quelques peintures allégoriques, des bannières et des devises morales, parmi lesquelles on lisait celles-ci : « *Adorez Dieu, chérissez vos* « *semblables, rendez-vous utile à la pa*-« *trie. — Le bien est tout ce qui tend à con*-« *server l'homme et à le perfectionner* », tels étaient les seuls objets qui parais-sent aux yeux dans le temple des théophilanthropes. La croyance à l'existence de Dieu et à l'immortalité de l'âme était leur unique dogme. Ils renoncèrent d'ailleurs, dès le début, et chacun dans leur société demeura libre d'adhérer à la foi et aux pratiques

des cultes existants. Toutefois plusieurs de leurs cérémonies semblaient conçues en vue de remplacer certains sacrements du culte catholique, auxquels elles correspondaient pour le but. Ainsi, au baptême ils substituaient une sorte de consécration du nouveau-né, laquelle se faisait par une exhortation solennelle adressée aux parents et aux parrains; à la confirmation, la réception définitive du néophyte comme membre de la société, à l'âge où il pouvait jurer avec connaissance d'adhérer à ses principes; au mariage catholique, une cérémonie dans la quelle les rubans dont on attachait les mains des fiancés étaient le symbole de leur union. Les ministres de la religion théophilanthropique, orateurs ou lecteurs, portaient, dans l'exercice de leurs fonctions, une longue tunique blanche, ou aube, qui se serrait autour de la taille au moyen d'une ceinture tricolore : ils ne recevaient aucun salaire. Les frais peu considérables du culte étaient couverts par les membres de l'association au moyen de quêtes faites entre eux et de souscriptions volontaires. Ils reçurent toutefois à diverses reprises de légers secours du directoire. Ils avaient un protecteur dans Laréveillère-Lépeaux qui avait en quelque sorte posé les bases de la théophilanthropie dans un mémoire lu par lui à l'Institut et intitulé : *Réflexions sur le culte, les cérémonies civiles et les fêtes nationales.* « Il ne voulait pas des pratiques superstitieuses et des images matérielles de la Divinité; mais il croyait qu'il fallait aux hommes des réunions pour s'entretenir en commun de la morale et de la grandeur de la création (*). » Du reste, Laréveillère, que quelques personnes représentaient, ironiquement sans doute, comme le souverain pontife du nouveau culte, s'abstint toujours de paraître à ses assemblées publiques.

Les théophilanthropes comptèrent toutefois dans leurs rangs quelques noms populaires : Bernardin de Saint-Pierre, Dupont de Nemours, Mercier, auteur de *l'An 2440* et du *Tableau de Paris*. Mais leurs écrivains spéciaux furent Chemin et d'Auberménil, auteurs des *traités de morale* et de la *liturgie* de la société.

(*) *Mystères de la mère de Dieu dévoilés.*

Rien de plus pur assurément que les principes consignés dans leurs livres. Les préceptes du pardon des offenses, de la charité universelle, s'y retrouvaient à chaque page.

L'association se recruta rapidement. A Paris, elle obtint du gouvernement l'autorisation de se réunir dans les principales églises, bien que les catholiques fussent déjà remis en possession de plusieurs; on imposa seulement aux théophilanthropes l'obligation de ne tenir leurs séances que dans l'intervalle des offices. Ils obtinrent ainsi successivement en participation les églises de Saint-Jacques-du-Haut-Pas, Saint-Sulpice, Saint-Thomas d'Aquin, Saint-Étienne-du-Mont, Saint-Médard, Saint-Eustache, Saint-Germain-l'Auxerrois et même Notre-Dame. Ils y tenaient leurs assemblés à midi, d'abord tous les décadis, puis, quand l'ancien calendrier redevint en usage, tous les dimanches. Ils ne tardèrent pas à avoir aussi des écoles où leurs enfants étaient élevés dans les principes de la société. Enfin, la théophilanthropie s'étendant de proche en proche, gagna aussi les départements, et eut des temples à Montreuil près Paris, à Choisy-le-Roi, à Chantilly, à Fontainebleau, à Sens, à Auxerre, à Clamecy, à Bourges, à Nancy, à Metz, à Rodez, etc. Du reste, les associations fondées sur ces divers points étaient indépendantes les unes des autres. Les théophilanthropes de Paris eurent même un schisme dans leur sein; la société qui se réunissait à Saint-Thomas d'Aquin ayant déclaré ne point reconnaître la suprématie que paraissaient vouloir s'arroger les membres de l'association primitive de l'église Sainte-Catherine.

Mais si la théophilanthropie comptait un certain nombre d'adeptes, elle avait aussi ses ennemis. On l'attaquait par le sarcasme et même par la calomnie et l'injure. « Ces théophilanthropies, disait le *Censeur des journaux* dans son n° 320 de l'an V, ne sont autre chose que des clubs où, sous le prétexte d'adorer Dieu en esprit et en vérité, on délibère *très-séditieusement* sur les affaires du temps. » C'était là, du reste, une accusation dont le *Moniteur* les disculpait quelques jours plus tard dans un article signé la Chapelle. Le fait est que les intentions des

hommes qui embrassèrent le culte nouveau étaient pures et que leur influence ne fut jamais funeste. Leurs pratiques pouvaient bien prêter parfois au ridicule; mais tout le monde réprouvera comme nous ce misérable jeu de mots de *Filous en troupe* qu'on répandit dans le public, pour désigner une société dont les membres étaient, au contraire, généralement recommandables par leur caractère personnel.

Toutefois, le gouvernement consulaire se montra peu bienveillant pour les théophilanthropes; sa police envoya, dit-on, des agents troubler et ridiculiser leurs assemblées; puis, vint le concordat, et un arrêté des consuls, du 12 vendémiaire an X (4 octobre 1801), leur défendit de se réunir dans un édifice national. Le culte catholique reprit insensiblement son autorité, et l'existence éphémère de la théophilanthropie fut promptement oubliée.

L'abbé Grégoire a écrit, avec cet esprit de modération et d'impartialité qui est si remarquable dans ses écrits, un historique de la theophilanthropie, qui fait partie de son *Histoire générale des sectes religieuses*.

THÉOPHILE VIAUD, ou plutôt *de Viau*, naquit en 1590, à Boussères-Ste-Radegonde, village de l'Agénois, et vint en 1610 à Paris, où il forma avec Balzac une liaison très-étroite, qui donna même lieu à des médisances, mais qui ne dura pas longtemps. Ils se brouillèrent à la suite d'un voyage en Hollande (1612); et l'on a quelque raison de penser que les torts étaient du côté de Balzac.

A son retour, Théophile se fit connaître par des poésies assez médiocres, par des saillies spirituelles et des impromptu fort heureux, qui le mirent en faveur auprès de quelques jeunes seigneurs, dont le rapprochaient d'ailleurs son goût pour les plaisirs et ses manières de bonne compagnie. Mais quelques vers satiriques lui suscitèrent de puissants ennemis, qui prirent, pour le perdre, le prétexte de ses mauvaises mœurs et obtinrent du roi, en 1619, une lettre qui lui ordonnait de sortir de France. Théophile se rendit à Londres, où il ne put obtenir d'être présenté à Jacques Ier. Mais une épître qu'il adressa à Louis XIII lui fit obtenir son rappel. Il abjura alors le calvinisme, probablement pour vivre à l'avenir plus en sûreté; toutefois il ne réforma ni ses mœurs ni son penchant à la satire, et il se vit bientôt exposé à des nouvelles accusations. On lui attribua la publication d'un recueil d'obscénités intitulé *le Parnasse des vers satiriques* (1622). Quoiqu'il fût en effet l'auteur de plusieurs des pièces de ce recueil, tout porte à croire que l'impression en avait eu lieu par le fait seul des libraires et sans sa participation. Il n'en fut pas moins poursuivi criminellement et condamné par contumace, en 1623, à être brûlé vif, comme coupable de lèse-majesté divine et humaine. Il fut protégé quelque temps contre la rigueur de cette sentence et contre le ressentiment des jésuites qui l'avaient sollicitée, par le duc de Montmorency, qui lui donna asile à Chantilly, et par le roi lui-même, qui lui continua sa pension, sans oser toutefois prendre sa défense ouvertement; mais, enfin, il fut arrêté, emprisonné, et ne parvint qu'après une procédure et une captivité de dix-huit mois, à faire commuer sa peine en un simple bannissement de la capitale. Bientôt, par le crédit du duc de Montmorency, il put revenir à Paris. Mais il ne jouit pas longtemps de sa liberté : une maladie qu'il avait contractée pendant sa captivité, l'emporta au tombeau en 1626.

Malherbe ne tenait Théophile *coupable de rien, que de n'avoir rien fait qui vaille au métier dont il se mêloit*, et la postérité paraît avoir ratifié ce jugement. Les *Œuvres de Théophile*, en deux parties, furent imprimées pour la première fois, de son aveu et avec privilége, en 1621. Il s'en fit une seconde édition dès l'année suivante. La troisième partie ne parut qu'en 1626 à Rouen, par les soins de Scudéri. Dix-huit ans après la mort de l'auteur, sa correspondance fut publiée par Mairet sous ce titre : *Nouvelles Œuvres de M. Théophile, composées d'excellentes lettres latines et françaises*.

THÉOT (Catherine), née en 1725, dans un petit village de la basse Normandie, de parents pauvres qu'elle perdit fort jeune encore, fut envoyée à Paris par une dame d'Avranches, qui la recom-

manda à Bochard de Savon, lequel la prit à son service en qualité de femme de charge. Mais elle manifestait déjà des tendances au mysticisme; elle prétendait dès lors avoir des visions célestes; elle se croyait appelée à régénérer le genre humain comme une nouvelle Ève et comme un nouveau Christ. Le conseiller, dont elle négligeait les intérêts, la congédia. Elle se lia alors avec une femme nommée Suzanne Labrousse, qui se croyait également inspirée et avait la pretention de lire dans l'avenir. Ces deux femmes allèrent se loger dans un endroit retiré du faubourg Saint-Marceau, où vivait encore le souvenir des convulsionnaires, et où d'ailleurs la crédulité populaire attirait, comme un aimant, ces imaginations malades. Elles réunirent autour d'elles des curieux, des curieuses surtout; mais la police dispersa ces réunions, et la nouvelle Ève fut enfermée aux Madelonnettes en fort mauvaise compagnie.

La vie austère de la prison ne fit qu'exalter son cerveau malade, et lorsque la révolution de 1789 la rendit à la liberté, sa folie n'avait fait que s'accroître, ou plutôt ses convictions n'avaient fait que grandir. Elle retrouva son amie Suzanne Labrousse, qui alors fut un instant en faveur; un chartreux, dom Gerle, député du clergé aux états généraux, la mit en évidence en la présentant et la recommandant à l'assemblée; mais la police, qui avait quelques comptes à régler avec la prophétesse, fut ainsi mise sur ses traces, et Suzanne alla chercher un asile à Rome, où le pape la fit enfermer au château Saint-Ange.

Catherine Théot se lia alors avec dom Gerle et fonda son église mystérieuse, au troisième étage d'une maison située rue Contrescarpe, près de l'Estrapade, en 1078; quelques vieilles femmes, quelques insensés, en tout une quarantaine de personnes, formaient le public de ces innocentes momeries, où Catherine se faisait adorer comme la mère de Dieu et annonçait la venue d'un nouveau Verbe.

Les passions politiques, les haines profondes que venait de soulever Robespierre, au sein de la convention, en exerçant l'ascendant de sa supériorité, allaient bientôt se faire un instrument de cette vieille femme : la fête de l'Être suprême, que Robespierre avait eu le courage de faire célébrer au milieu d'un peuple qui venait de briser naguère avec rage ses autels et ses dieux, donna un nouvel aliment à la fureur de ses adversaires, dont les railleries n'avaient pu dépouiller cette fête religieuse du caractère élevé, de la pensée pieuse et hardie que Robespierre y avait attachés.

Vadier, Barrère, Collot, virent dans la sibylle de la rue de l'Estrapade un instrument de ridicule à l'aide duquel il serait facile d'attaquer avec succès Robespierre. De secrets agents, qui n'eurent pas grande peine à cela, s'introduisirent auprès de cette pauvre vieille femme qui, au dire de Vilate, son historien, ne savait même pas signer son nom (*). On lui fit dire ce qu'on voulut, on organisa une sorte de conspiration ridicule à laquelle la présence de dom Gerle donna quelque apparence de réalité, et quand tout fut prêt, Barrère écrivit un rapport plein de détails absurdes, où Robespierre fut indirectement désigné (car on n'avait pas encore le courage de l'attaquer en face) comme se servant de cette vieille folle pour exercer plus d'empire sur la crédulité populaire et faire considérer sa dictature comme un avénement religieux. Le rapport, rédigé avec verve par Barrère et lu à l'assemblée par Vadier, excita des éclats de rire. On le lut le même jour au club des Jacobins, mais il y fut accueilli par un silence qui déconcerta les rieurs.

Catherine Théot, que dans son rapport Barrère avait appelée *Theos* (Dieu) afin de donner plus d'apparence à son accusation, fut décrétée d'arrestation ainsi que dom Gerle et les initiés. Sénart, chargé de mettre ce décret à exécution, se mit à la tête de quatre cents hommes; un grand appareil de forces fut déployé afin de faire croire à la gravité du péril dont Barrère et Vadier venaient de sauver la république. Mais toutes ces bruyantes démonstrations, tout ce fracas aboutirent à l'arrestation d'une trentaine de pauvres diables qui furent très-surpris d'être ainsi abandonnés par la mère de Dieu. La vieille Catherine fut écrouée à la Conciergerie, où elle

(*) M. Thiers, *Histoire de la révolution française*, tom. IX.

continua à se voir entourée des puissances célestes et à prédire de merveilleuses destinées au monde. Elle mourut après cinq semaines de détention, presque septuagénaire, ayant contribué, sans s'en douter jamais, à la chute de Robespierre et à cette terrible réaction thermidorienne qui coûta à la France tant de désordres et tant de sang.

THERMES (Paul de la BARTHE, seigneur de), maréchal de France, né à Conserans en 1482, servit en 1528, sous les ordres de Lautrec, au siége de Naples. On connaît la funeste issue de cette expédition; Lautrec mourut de la peste avec la plus grande partie de l'armée, et ceux qui ne furent point atteints par le fléau, capitulèrent et obtinrent la permission de revenir en France par mer. De Thermes fut pris par des pirates dans la traversée, et il resta deux ans captif en Turquie. A son retour, il reçut de François Ier une compagnie de cent chevau-légers, à la tête de laquelle il se signala dans les campagnes du Piémont et dans le Roussillon. Il obtint ensuite le gouvernement de Savillan, qu'il défendit avec succès contre les efforts réunis du duc de Savoie et du marquis de Vasto. Il changea plus tard ce gouvernement contre celui de Lans, château près de Turin; rendit encore de grands services dans le Piémont, et contribua beaucoup à la victoire de Cérisoles, où il fut fait prisonnier. Racheté bientôt après, il s'empara, quand la guerre eut recommencé en 1547, du marquisat de Saluces et de Revel, place forte du Piémont. Envoyé deux ans après en Écosse, il y combattit les Anglais avec avantage. A son retour il fut envoyé près du pape Jules III, pour l'engager à désarmer, et sur son refus, il alla se renfermer dans Parme, qu'il défendit contre toutes les forces du pontife; puis, il fit révolter la petite république de Sienne, et soumit à la France l'île de Corse presque tout entière. Nommé par Henri II commandant général du Piémont, il y fit les campagnes de 1555 et 1557, revint en France, où la bataille de Saint-Quentin avait jeté l'alarme, se trouva avec le duc de Guise à la prise de Calais, dont le gouvernement lui fut donné, s'empara de Dunkerque, puis de Bergues-Saint-Vinox, et reçut enfin le bâton de maréchal. Vaincu bientôt après à Gravelines par le comte d'Egmond et fait prisonnier, il ne fut relâché qu'à la paix de Cateau-Cambrésis, en 1559. Il prit, dans les troubles qui suivirent, le parti des Guises, dont il ne prévoyait pas les vues ambitieuses; fut nommé gouverneur de Paris, et chercha à y rétablir le calme : mais sa modération lui attira une disgrâce honorable, et il mourut bientôt après, en 1562, accablé par le chagrin que lui causaient les maux « qu'il jugeoit, dit Brantôme, devoir ruiner la grandeur de cette France invincible qu'il avoit vue de son temps. »

THERMIDOR (révolution du 9). Voy. les ANNALES, t. II, p. 313 et suiv.

THÉVENOT (Melchisedech), né à Paris vers 1620, visita dans sa jeunesse les principaux États de l'Europe; fut envoyé par le gouvernement, à Gênes en 1645, à Rome en 1652, et assista, en 1654, par ordre du roi, au conclave où Alexandre VII fut élu. Il mourut à Issy en 1692. On a de lui : *Relations de divers voyages curieux qui n'ont point été publiés, et qu'on a traduits ou tirés des originaux des voyageurs français, espagnols*, etc., 1663-1672, 4 part. en 2 t. in-fol.; *Recueil de voyages*, 1781, in-8°.

Jean THÉVENOT, neveu du précédent, né à Paris en 1633, parcourut d'abord l'Angleterre, la Hollande, l'Allemagne, l'Italie; visita Malte, Constantinople, la Natolie, l'Égypte, Suez, la mer Rouge, Tunis, les ruines de Carthage, et revint en France par l'Italie. Il repartit de Marseille en 1664, vit Alexandrie, Séide, Damas, Alep, Mossoul, descendit le Tigre jusqu'à Bagdad, visita la Perse, passa à Bassorah et à Surate, visita le Guzerate, Ahmedabad et Cambaye, traversa péninsule de Surate à Masulipatam, passa par Brampour, Aurengabad, Golconde, examina les fameuses pagodes d'Élora, revint à Surate, rentra Perse, et mourut à Miana, petite ville à trente lieues de Tauris, en 1667, au moment où il se disposait à revenir en Europe par l'Arménie et l'Asie Mineure. On a de lui : *Voyage au Levant*, 1665, in-4°; *suite du même voyage*, in-4°; *Voyage contenant la relation de l'Indostan, des nouveaux Mogols*

des autres peuples et pays des Indes, 1684, in-4°. Ces diverses relations ont été réunies sous le titre de *Voyages de M. Thévenot, tant en Europe qu'en Asie et en Afrique*, 1689, 5 vol. in-12.

THIARD (Pontus de), évêque de Chalon-sur-Saône et l'un des poëtes de la *Pléiade*, né vers 1521 au château de Bissy, mort en 1605 dans son château de Bragny, fut député de sa province aux états de Blois en 1588, y défendit avec courage l'autorité royale attaquée par la Ligue, et ne démentit point sa fidélité à l'autorité légitime pendant les troubles qui suivirent la mort de Henri III. On a de lui : *Deux discours de la nature du monde et de ses parties*, 1578, in-4°; *Extrait de la généalogie de Hugues Capet, roi de France*, 1594, in-8°.; *OEuvres poétiques*, 1573, in-4°.

Henri de THIARD, dit *le cardinal de* BISSY, né en 1657, de la même famille que le précédent, fut d'abord évêque de Toul, et prit une grande part aux contestations élevées en Lorraine au sujet de quelques édits du duc Léopold Ier, jugés contraires à l'autorité de l'Église. Il succéda ensuite à Bossuet sur le siége de Meaux; publia plusieurs *mandements* contre la théologie de Quenin, et un grand nombre d'*instructions*, de *lettres pastorales* et de *mandements* contre les opposants à la bulle *Unigenitus*. Il fut nommé cardinal en 1715 et mourut en 1737, à l'abbaye de Saint-Germain des Prés, dont il était abbé.

Claude de THIARD, connu sous le nom de *comte de* BISSY, neveu du précédent, né en 1721, fit avec distinction les campagnes de 1742 à 1761 en Bavière, en Bohême, en Flandre, dans les Pays-Bas et en Allemagne; obtint, en 1771, le commandement du Languedoc; fut reçu, en 1780, à l'Académie française, et mourut en 1810.

Henri-Charles, comte de THIARD, frère puîné du précédent, né en 1726, fit les campagnes de 1742 à 1761, et parvint de grade en grade à celui de lieutenant général. Appelé, en 1782, au commandement de la Provence, il passa, en 1787, à celui de la Bretagne, province toujours difficile à gouverner, et dont il ne put apaiser les troubles. Il fut massacré dans la journée du 10 août 1792, en défendant les Tuileries contre les insurgés, et périt sur l'échafaud en 1794.

Auxonne-Théodore de THIARD, *comte de* BISSY, fils de Claude de Thiard, et neveu du précédent, émigra avec son père en 1791, fit les campagnes de l'armée de Condé, rentra en France en 1800, devint en 1801 membre du conseil général du département de Saône-et-Loire, et fut nommé en 1803, par le même département, candidat au corps législatif. Napoléon le créa chambellan l'année suivante, et depuis, il l'employa souvent, soit comme négociateur, soit comme général. Le comte de Thiard était cependant en disgrâce en 1814; mais ses principes libéraux bien connus le protégèrent contre la faveur du nouveau gouvernement, et il eut même à subir, après la seconde restauration, d'assez longues persécutions. Les électeurs du département de Saône-et-Loire l'en dédommagèrent en l'envoyant à la Chambre, où il fut l'un des principaux organes du parti libéral.

THIBAUDEAU (Antoine-René-Hyacinthe) était avocat à Poitiers, à l'époque de la révolution; il en adopta les principes, et fut, en conséquence, en 1789, élu, par la sénéchaussée du Poitou, député du tiers aux états généraux. Il prit peu de part aux discussions de l'assemblée constituante; et, après la session, il retourna à Poitiers, où le vœu de ses concitoyens l'appela, en 1791, à la présidence du tribunal criminel. Il était, en 1793, procureur général de son département; soupçonné de favoriser le parti de la Gironde, il fut destitué et incarcéré après le 31 mai, et ne recouvra sa liberté qu'après le 9 thermidor. Le gouvernement consulaire le nomma, en 1800, président du tribunal d'appel de la Vienne; et le sénat l'appela, en mars 1802, au corps législatif. Il rentra ensuite dans la vie privée, et mourut à Poitiers quelque temps après. On a de lui un *Abrégé de l'histoire du Poitou*, publié en 1788.

Antoine-Claire THIBAUDEAU, fils du précédent, était procureur syndic de la commune de Poitiers, lorsqu'en septembre 1792, il fut nommé député à la convention nationale. Il y vota avec la majorité dans le procès de Louis XVI;

demanda, le 7 mai suivant, qu'une commission militaire fût attachée à l'armée de l'intérieur, et, peu de jours après fut envoyé en mission dans les départements de l'Ouest. A son retour, il fit rapporter le décret qui exigeait des suppléants admis à la convention la profession de leurs principes politiques.

Après le 9 thermidor, il devint un des chefs du parti conventionnel, formant une sorte de juste milieu entre les anciens montagnards et les royalistes. Il présida la convention le 16 ventôse an III; présenta des rapports sur la marine, sur l'instruction publique; demanda la suppression du *maximum* et des commissions exécutives. En octobre 1794, il fit rappeler Thomas Payne au sein de la convention. Le 15 février 1795, il fit ordonner la révision des lois révolutionnaires, comme seul moyen de ramener la paix; puis, en mars suivant, on le vit faire l'éloge de l'ancien comité de salut public et de sa manière de gouverner, ajoutant « que « ce comité gouvernerait encore, s'il « n'avait pas eu le droit de vie et de « mort sur les membres de la conven- « tion. » Il repoussa avec force, au 12 germinal an III, les pétitionnaires des sections, qui demandaient le rétablissement de la constitution de 1793, et fut élu membre du comité de sûreté générale et de la commission des lois organiques. Il réclama, peu de jours après, la restitution des biens confisqués aux parents des condamnés, et proposa de supprimer le comité de sûreté générale et de confier le gouvernement à un comité de salut public de vingt-quatre membres. Dans la journée du 1er prairial (20 mai), il provoqua des mesures de rigueur contre ceux de ses collègues qui étaient accusés d'avoir pris part à l'insurrection; mais il s'opposa à ce qu'on les traduisît à un autre tribunal que celui de la Seine. Il repoussa avec énergie les projets des sections de Paris, à l'approche du 13 vendémiaire an IV; blâma leurs pétitions insultantes, et se déclara prêt à combattre ce qu'il appelait l'*anarchie royale*.

Passé ensuite au conseil des Cinq-Cents, il y suivit à peu près la même ligne politique que dans la dernière partie de la session conventionnelle; c'est-à-dire que, pratiquant à la lettre le système de bascule, il se montra tour à tour l'adversaire et le défenseur des républicains et des royalistes, suivant que ces partis semblaient gagner ou perdre de l'influence. Cependant, le directoire, quel que fût le côté pour lequel il penchât, le compta le plus souvent parmi ses adversaires. Aussi faillit-il être porté sur la liste de proscription au 18 fructidor.

Après le 18 brumaire, il devint conseiller d'État; défendit, en cette qualité, comme orateur du gouvernement, le projet de loi sur la procédure criminelle, et plus tard, celle qui réduisait le nombre des justices de paix; enfin, ce fut lui qui présenta au tribunat le tableau des opérations du gouvernement consulaire jusqu'en 1802. Il fut nommé, en 1803, préfet de la Gironde, et reçut, en 1808, le titre de comte de l'empire.

La restauration de 1814 le priva de tous ses emplois. Napoléon, à son retour de l'île d'Elbe, lui rendit le titre de conseiller d'État; le nomma commissaire extraordinaire dans le département de la Côte-d'Or, et le fit entrer à la Chambre des pairs. Mais, l'année suivante, la loi dite d'amnistie le força de s'expatrier. Il parcourut alors la Suisse et l'Allemagne; fut souvent persécuté; subit plusieurs arrestations, et obtint enfin du gouvernement autrichien la permission de se fixer à Prague. Il y mourut en 1823 à l'âge de cinquante-huit ans. Son fils revint alors en France, et y fit imprimer les *Mémoires* de son père; 1824, 2 vol. in-8°. On doit encore au comte Thibaudeau les ouvrages suivants : *Histoire du terrorisme dans le département de la Vienne*, 1795, in-8° ; *Recueil des actes héroïques et civiques des républicains français*.

Thibault (Jean-Thomas), peintre et architecte, né à Montierender (Haute-Marne), en 1757, fut attaché d'abord aux travaux que le prince de Conti fit exécuter à l'Ile-Adam, puis fit le voyage de Rome, et, à son retour en France, fut employé aux travaux des châteaux de Neuilly, de la Malmaison, de l'Élysée, etc. On le chargea aussi de divers travaux à l'étranger, notamment de la restauration de l'hôtel de ville d'Amsterdam, de l'embellissement du palais de la Haye. Il mourut à Paris en 1826, membre de l'académie des beaux-arts, et professeur de perspective à l'école de peinture. Il s'occupait

ses derniers moments, d'un ouvrage qui a été publié par M. Chapuis, son élève, sous le titre d'*Application de la perspective linéaire aux arts du dessin*, 1827, in-4°, 55 pl.

THIÉBAULT, sergent de mineurs, avait été chargé, lors du siége de Sagonte, en 1813, de faire sauter une tour occupée par l'ennemi ; déjà il avait mis le feu à une mèche qui communiquait aux poudres, lorsqu'il aperçut une quarantaine de voltigeurs français qui s'avançaient derrière lui; effrayé du danger qu'ils couraient, il s'élança, arracha la mèche, et, au péril de sa vie, les sauva ainsi d'une mort certaine.

THIERRY Ier ou THÉODORIC, fils aîné de Clovis, et roi d'Austrasie ou de Metz (511), eut d'abord à lutter contre ses frères, qui voulaient lui enlever ses États. Après avoir triomphé de leurs efforts, il s'unit à eux pour détruire le royaume de Thuringe, dont le roi Hermenfroi fut précipité du haut des murs de Tolbiac, contre la foi des serments. Thierry mourut en 534, âgé de cinquante et un ans, après en avoir régné vingt-trois. Son fils Théodebert Ier lui succéda.

THIERRY II ou THÉODORIC LE JEUNE, né en 587, roi de Bourgogne en 596, et d'Austrasie, après la mort de Théodebert II, son frère, en 612. Brunehaut, son aïeule, chassée de Metz par les grands du royaume d'Austrasie, se retira dans le royaume de Thierry, et alluma entre celui-ci et son frère une guerre dans laquelle Théodebert succomba. (Voy. THÉODEBERT II.) Thierry avait épargné, dans le massacre des enfants de son frère, une fille dont la beauté fit bientôt sur lui une vive impression : comme il se disposait à l'épouser, Brunehaut, prévoyant qu'une épouse aimée pourrait un jour lui demander compte de la mort de son père, se sauva par un nouveau forfait, et Thierry mourut empoisonné en 613, à l'âge de vingt-six ans.

THIERRY Ier ou THIERRY III, roi de France, exclu, dès le berceau, de la succession de son père Clovis II, fut appelé au trône de Neustrie et de Bourgogne par l'ambitieux Ébroïn, qui voulait régner sous son nom, et détrôné bientôt après par son frère Childéric II, roi d'Austrasie, qui sut, dans cette circonstance, tirer parti de la haine des grands pour Ebroïn. A la mort de Childéric, Thierry ressaisit la couronne; mais un fils de Sigebert reparut pour réclamer le royaume d'Austrasie, et Ébroïn, armant les peuples, au nom d'un fils supposé de Clotaire III, força le faible Thierry à lui donner encore une fois la place de maire du palais. La mort de cet homme débarrassa le jeune roi d'un tuteur pour lui en donner un autre dans Pepin d'Héristal; en effet, celui-ci, maître de l'Austrasie, sans porter le titre de roi, arma les grands contre Thierry, le vainquit à Testri en Vermandois, devint maire du palais du royaume de Neustrie, et fut ainsi le véritable roi de toute la France. Thierry vécut dès lors sans autorité, ne conservant de roi que le titre; il mourut en 692, à l'âge de quarante ans.

THIERRY II ou THIERRY IV, roi de France, surnommé *de Chelles*, du nom d'un monastère où il avait été élevé, succéda à Chilpéric II, en 720, à l'âge de sept ans. Le trône sur lequel il aurait dû monter plus tôt, puisqu'il était le fils de Dagobert II, mort en 715, lui fut rendu par Charles-Martel, qui, plus hardi ou plus fort que ses prédécesseurs, ne laissa pas même paraître le nom du jeune prince dans les grands événements de cette époque, signant lui-même les traités, recevant les ambassadeurs, exigeant des seigneurs le serment de fidélité. Thierry mourut en 736 ou 737.

THIERRY (monnaies des). Quatre princes de ce nom ont régné sur les Francs :

Thierry Ier (511-534). Il est impossible de lui attribuer aucune monnaie, puisque son fils Théodebert est le premier prince de cette race qui ait osé en frapper à son nom.

Thierry II (591-613). On sait que ce prince régna en Bourgogne sous la tutelle de Brunehaut sa mère. Quelques auteurs, Bouteroue et Leblanc entre autres, ont cru voir son buste et celui de son aïeule sur les monnaies suivantes : 1° BAVDVLEVSM; dans le champ, deux bustes diadémés, tous deux couverts du paludamentum et tournés à droite. ℞. —AVGVSTIDVNV; croix chrismée, sur un globe. 2° Même type avec le monétaire ISODORVS; 3° Même type avec le monétaire THEODVLFVS. M. Lelewel, observant que les deux têtes que l'on voit

sur ces pièces sont deux têtes d'hommes, y a vu avec beaucoup plus de probabilité Gontran et son neveu Childebert, roi de Bourgogne. Cependant, comme ni le nom de Gontran, ni celui de Thierry ne se trouvent sur la pièce, ce n'est encore qu'une conjecture. Voici maintenant la description de trois autres *triens* qui portent le nom de Thierry et qui appartiennent vraisemblablement au second des princes de ce nom. 1° THEODORICES; tête tournée à gauche diadémée, et portant un collier de perles; ℞. — METTIS; croix entée sur un globe. Nous croyons devoir avertir les antiquaires que dans ces dernières années il a circulé un certain nombre de *triens* semblables et tous faux. 2° THEVDERICES; buste diademé tourné à droite; ℞. — ARASTS; croix chrismée dans le champ. Nous ignorons la signification de cette légende; est-ce un nom de monétaire? est-ce un nom de lieu? On ne saurait le dire; mais il faut certainement se garder d'y voir avec quelques auteurs le nom d'Aras. 3° TEVDORICI; croix sur un globe; ℞. — RF; monogramme dans une couronne de laurier. Cette pièce est en cuivre, et elle est fort importante, si elle n'est pas fausse; car on ne connaît qu'une autre monnaie mérovingienne de ce métal. Les lettres RF sont les initiales de *Rex Francorum*. On attribue généralement cette monnaie à *Thierry III;* mais elle est d'un trop bon style pour que nous nous rengions à cette opinion.

Thierry III ne peut, pas plus que *Thierry Ier* et *Thierry IV*, prétendre à aucune monnaie mérovingienne connue.

THIERRY (Augustin) est né à Blois en 1795; entré à l'école normale en 1811, il en sortit professeur en 1813; mais, en 1814, il quitta l'université et s'attacha à Saint-Simon, dont il fut le collaborateur jusqu'en 1817. Des difficultés d'opinions s'élevèrent alors entre eux, et ils se séparèrent; de sorte que M. Thierry ne fit point partie de l'école saint-simonienne. Il entra alors comme collaborateur au *Censeur européen* et y resta jusqu'en 1820; cette feuille ayant alors cessé de paraître, il passa au *Courrier français* et y publia dix *lettres sur l'histoire de France* (1820). De 1820 à 1824 il s'occupa dans le silence du grand travail qui devait établir d'une manière incontestable sa réputation de savant historien. En 1825, il p[illegible] l'*Histoire de la conquête de l'Ang[illegible] terre par les Normands*, ouvrage qui obtint à son apparition un grand et [illegible]gitime succès. L'année suivante, [illegible] événement déplorable vint frapp[illegible] M. Thierry : depuis longtemps sa [illegible] s'affaiblissait; il tomba alors dans [illegible] état complet de cécité. Mais ce m[illegible]heur ne l'empêcha pas de conti[illegible] ses études historiques, et il publia [illegible] 1827 un volume de *Lettres sur l'his[illegible] de France*, dans lequel, à côté de le[illegible] nouvelles, figuraient celles qui avaie[illegible] paru dans le *Courrier* en 1820.

En 1828, M. Thierry, quoique abs[illegible] de Paris, fut nommé membre de l'aca[illegible]démie des inscriptions et belles lettr[illegible] et chevalier de la Légion d'honneur; [illegible] publia, de 1831 à 1835, dans la *R[illegible] des deux mondes* plusieurs fragmen[illegible] d'un livre qu'il à fait paraître en [illegible] sous le titre de *Récits des temps m[illegible]vingiens*. M. Guizot, ministre de l'[illegible]truction publique, l'a chargé en 18[illegible] publier une *Collection de documents i[illegible]dits relatifs à l'histoire du tiers éta[illegible]* travail que l'on dit avancé, mais qui [illegible] pas encore vu le jour; enfin, l'Acadé[illegible] française a décerné en 1840 à M. Thier[illegible] le grand prix Gobert pour l'ouvra[illegible] que nous avons cité plus haut, sou[illegible] titre de *Récit des temps mérovingi[illegible] précédés de considérations sur l'[illegible]toire de France*, et depuis lors, l'illu[illegible] compagnie lui a confirmé chaque an[illegible] la possession de ce prix.

Amédée THIERRY, frère du p[illegible]dent, est né à Blois en 1797. Comme s[illegible] frère il entra d'abord dans l'enseig[illegible]ment et suivit en même temps la c[illegible]rière des lettres; il publia, en 18[illegible] différents articles dans la *Revue e[illegible]pédique* et, en 1825, il fit paraître [illegible] la collection de M. Félix Bodin u[illegible] *sumé de l'histoire de Guienne. L'hist[illegible] des Gaulois*, qui parut en 1828, a[illegible] M. Thierry une grande réputat[illegible] lui valut, sous le ministère de M. [illegible]timesnil, la place de professeur d[illegible]toire à la faculté des lettres de Be[illegible]çon. Le cours que professait M. Thi[illegible] ayant donné de l'ombrage au pouvoi[illegible] fut suspendu sous le ministère Polig[illegible]

Mais la révolution de juillet survint, et M. Thierry entra dans l'administration. Il fut nommé préfet de la Haute-Saône et garda ce poste élevé jusqu'en 1838, époque où il revint à Paris en qualité de maître des requêtes au conseil d'État. Depuis, M. Amédée Thierry a publié deux volumes de son *Histoire de la Gaule sous l'administration romaine*, qui fait suite à *l'Histoire des Gaulois*. Il a été élu en 1841 membre de l'Académie des sciences morales et politiques.

THIERS, ville de l'ancienne Auvergne, aujourd'hui chef-lieu d'arrondissement du département du Puy-de-Dôme; population: 9,836 habitants. Elle doit son origine à un ancien château fort, désigné par Grégoire de Tours sous le nom de *Castrum Thigernum* et qui fut brûlé en 532 par Thierry II. Il fut pris en 1210 par Guichard, sire de Beaujeu et de Montpensier.

THIERS (Louis-Adolphe), né à Marseille le 13 avril 1798, d'une famille d'artisans laborieux, qui dut s'imposer bien les privations pour faire élever l'enfant qui devait être un jour l'un des écrivains les plus remarquables et l'homme d'État le plus influent de son époque. Par un contraste assez curieux, cet esprit si souple et si vif fut d'abord sérieux et grave; ce fut par la méditation et la rêverie que s'annonça ce caractère si impressionnable, cette imagination si mobile, cette intelligence si sûre et si prompte. Ses succès de collége furent médiocres; mais il alla étudier le droit à Aix, et là sa vocation commença à se dessiner. Au lieu de se plonger dans le Digeste et dans le dédale de nos lois, il s'occupa de travaux littéraires. L'académie d'Aix avait proposé pour sujet de l'un de ses prix annuels, *l'éloge de Vauvenargues;* il se mit sur les rangs et écrivit cet éloge qui, refusé d'abord parce que l'auteur s'était permis quelques railleries contre les académiciens provinciaux, fut couronné ensuite grâce à une malice de l'écrivain qui envoya son manuscrit à Paris et le fit adresser ensuite à la docte assemblée comme l'œuvre d'un littérateur de la capitale. L'ouvrage, où déjà se révélaient la verve et le talent de l'auteur de l'*Histoire de la révolution*, fut jugé digne du prix.

Mais ces succès de province, ce théâtre borné ne suffirent bientôt plus à l'ambition du jeune homme, impatient de se mêler au mouvement politique, plus encore qu'au mouvement littéraire de son époque. La vieille monarchie française poursuivant alors sa dernière expérience, accomplissait sa dernière phase au milieu d'une agitation profonde. Les idées, les principes révolutionnaires, comprimés pendant la période impériale, se développaient avec un ensemble, avec une vigueur que Louis XVIII avait habilement essayé de neutraliser. Mais, moins prudent, plus facile à égarer que son frère, Charles X venait de mettre en présence les vieux errements de la monarchie et les passions ardentes de la révolution. La France était devenue une vaste arène où se précipitait une jeunesse impatiente qu'animait le souffle révolutionnaire. Ce fut au milieu de ces hardis combattants que M. Thiers vint prendre sa place, accompagné de M. Mignet, son compagnon d'études et son ami.

M. Thiers trouva le libéralisme de la restauration marchant en bon ordre à la conquête du pouvoir, et, pour prendre rang dans cette armée intelligente, il songea à écrire l'histoire de la révolution française. C'était faire preuve à la fois d'audace et d'habileté. Sûr de lui, sachant bien sa valeur, doué d'un esprit vif et juste, d'une parole originale et facile, il se lia avec tous les hommes éminents du parti dont il allait être bientôt l'un des chefs les plus actifs. Son *Histoire de la révolution* attira sur lui l'attention publique et eut un succès prodigieux (*).

Mais dans cette lutte acharnée, un livre, quelle que fût sa valeur, n'était pas une arme suffisante. Le journalisme seul, avec ses coups, ses attaques de chaque jour, pouvait ébranler ce trône qui cherchait sa base dans la vieille constitution de la monarchie, quand l'opinion publique au contraire s'appuyait sur les principes politiques de 1789 et réclamait impérieusement leurs conséquences. M. Thiers écrivit d'abord dans *le Constitutionnel*, et ce fut là qu'il fit son éducation politique, sous le patronage de M. Laffitte, qui ne s'était pas mépris sur la supériorité de son protégé. Mais

(*) Voy. l'art. HISTOIRE DE FRANCE, t. IX, p. 414, où nous avons donné une appréciation de cet important ouvrage.

le *Constitutionnel*, représentant du vieux libéralisme modéré, était, pour cette génération impatiente, trop incertain et trop timide. Déjà une école nouvelle, les *doctrinaires*, venaient de se réunir autour d'un drapeau qu'ils avaient planté eux-mêmes, *le Globe*, journal qui s'annonça d'abord comme l'organe d'une nouvelle doctrine littéraire et philosophique, mais qui, entraîné par le mouvement de l'époque, ne tarda pas à se mêler aux luttes politiques et à y prendre un rang élevé. La jeune école libérale, pour qui l'opposition n'était pas seulement un but mais un moyen, qui voulait non-seulement renverser le pouvoir mais se substituer à lui, car elle se sentait une valeur gouvernementale, voulut avoir aussi son organe spécial, elle voulut avoir en main une arme énergique et radicale : le *National* fut créé, et MM. Thiers, Armand Carrel et Mignet en furent les rédacteurs principaux; la rédaction en chef devait appartenir successivement et pour un temps donné à ces trois écrivains.

M. Thiers débuta et y déploya toute sa verve éloquente, toute son habileté. Esprit original et vif, il sut rajeunir l'opposition, et lui donner une forme nouvelle; il n'inventa rien, mais il sut donner à toutes les armes usées de son parti une apparence de jeunesse et de force. La maxime constitutionnelle : *le roi règne et ne gouverne pas*, qui depuis quinze ans servait de point de départ à l'opposition libérale, prit sous sa plume un caractère nouveau, un sens révolutionnaire plus hardi; formulée en six mots, développée longuement, chaque jour, à propos de tous les faits et de tous les événements politiques, elle prépara merveilleusement l'opinion à la résistance.

Tant d'efforts ne furent pas perdus; poussé à bout par les attaques de la presse opposante, le gouvernement de la restauration jeta enfin le gant au peuple, et on sait comment le peuple le ramassa.

M. Thiers s'était depuis longtemps rattaché aux espérances du parti orléaniste; il luttait contre la restauration, mais non contre la monarchie, et pendant cette révolution si rapide dont le peuple fut l'héroïque instrument, le duc d'Orléans n'eut pas de partisan plus zélé, d'agent plus habile et plus infatigable. Les bureaux du *National* devinrent le centre de la résistance; c'est là que M. Thiers rédigea la fameuse *protestation des journalistes*, qui fut le point de départ de la révolution. On le vit peu parmi les combattants, c'était là bien plus l'affaire d'Armand Carrel que la sienne; pour lui, homme de négociation, on se battait encore qu'il songeait déjà à utiliser la victoire.

Le 30 juillet, il se rendit avec MM. Mignet et Larréguy chez M. Lafitte, chef du parti qui allait, bientôt après, offrir la couronne au duc d'Orléans. La M. Thiers rédigea une proclamation orléaniste que le *National*, le *Courrier français* et le *Commerce* devaient publier. Cette proclamation, tirée en outre à un grand nombre d'exemplaires, fut répandue en tous lieux, et M. Thiers lui-même la distribua sur la place de la Bourse; il est vrai qu'on ne s'y battait plus. Il dut être assez étonné de voir sa proclamation accueillie par quelques sifflets de mauvais augure; mais il n'était pas homme à se décourager pour si peu.

Bientôt en effet, les chefs de l'opposition libérale se rendirent à Neuilly auprès du duc d'Orléans, pour lui offrir la couronne. M. Thiers était là. Accueilli d'abord par la duchesse, à qui il parla de cette offre faite au nom du peuple, qui, certes, ne s'en doutait pas, il trouva chez cette princesse une répugnance profonde à monter sur ce trône qu'une révolution venait de rendre vacant; mais madame Adélaïde d'Orléans arriva aussitôt et ne repoussa pas cette offre magnifique; elle soumit à M. Thiers quelques objections relatives à l'état de l'Europe et à l'accueil que les puissances étrangères feraient à la royauté nouvelle. Madame Adélaïde ne demandait pas mieux que d'être rassurée; elle trouva dans M. Thiers un optimisme imperturbable; le futur homme d'État pressentait les dispositions des cabinets européens et en parlait comme s'il les eut connues. Le duc d'Orléans eut moins de peine encore à se laisser convaincre, et il vint à Paris le lendemain en qualité de lieutenant général du royaume. C'était le 31 juillet : M. Thiers réunit quelques jeunes écrivains, leur dit que le prince désirait les voir et les entretenir, et se rendit à leur tête au Palais-Royal. Le duc d'Orléans les accueillit

avec familiarité et, dans une conversation animée, exposa franchement ses principes politiques tels qu'il devait les pratiquer plus tard dans l'exercice du pouvoir. En témoignant de son amour pour la révolution, le prince jugeait sévèrement la politique et les actes de la convention. « Monsieur, s'écria M. Cavaignac, l'un des jeunes hommes présents, vous oubliez donc que mon père en était. » — « Le mien aussi! » répliqua le duc avec orgueil; il poursuivit l'exposition de ce système politique devenu si célèbre depuis sous nom de *juste milieu*.

Ce fut dans ces réunions que Louis-ilippe, supérieur de beaucoup à tous s hommes qui l'entouraient, les jugea apprit à s'en servir. M. Thiers avec sa conde inépuisable, sa merveilleuse ap-ude, son caractère souple, son esprit bile, lui parut un instrument dont il urrait un jour tirer un grand parti, et tte opinion du nouveau roi facilita sin-ièrement la fortune politique du jour-iste.

Sous la direction de M. Laffitte, Thiers s'était beaucoup occupé des stions de finances; appelé au conseil tat, il fut chargé de la direction du get et devint dès lors un homme po-que. Peu de temps après, il fut nommé -secrétaire d'État au département finances, et déploya dans ces fonctions e activité presque fébrile, cette intel-nce nette et rapide à laquelle les tions les plus difficiles ne pouvaient eurer étrangères.

s électeurs de la ville d'Aix envoyè-ensuite M. Thiers à la Chambre des tés. Il ne tarda pas à s'y faire remar-, non plus comme le jeune et hardi ésentant du principe au nom duquel olution de juillet avait été accomplie, comme le défenseur du pouvoir eau, auquel il associait ses vœux, mbition, ses espérances. Il rompit son passé et contribua puissam-à consolider l'autorité, si rudement alée et qui venait d'ailleurs de trou-dans la personne du roi, la tête la x organisée, l'homme le plus capa-le faire prévaloir le principe d'au-é, sans lequel tout gouvernement mpossible, tout pouvoir incertain. hiers sacrifia, sans hésiter, sa popularité à cette tâche et acquit ainsi une influence incontestable sur cette majorité bourgeoise qui, depuis treize années, dirige, sous l'inspiration du monarque dont elle est un vivant reflet, les affaires politiques du pays.

Après l'émeute des 5 et 6 juin, le gouvernement de Louis-Philippe se trouva en présence de difficultés politiques très-graves. Laffitte, Dupont de l'Eure, Lafayette, Casimir Périer étaient morts, ou s'étaient usés dans ces luttes ardentes dont la royauté retirait seule les profits. A cette époque, la majorité parlementaire désignait au choix du monarque pour la formation d'un cabinet, M. Thiers, M. Dupin et M. Guizot, personnalités difficiles à associer. Les négociations se prolongèrent longtemps; M. Dupin eut avec le roi des entretiens très-longs et très-vifs et ne put s'entendre avec lui. Enfin le 11 octobre 1832, le cabinet fut formé, et M. Thiers y prit place en qualité de ministre de l'intérieur. Dans cette circonstance encore, le roi, qui voulait non-seulement régner mais encore gouverner, et à qui tout ministère fort et homogène portait ombrage, sema habilement des germes de division entre les deux hommes vraiment influents du nouveau cabinet, MM. Thiers et Guizot. et il parvint à les neutraliser l'un par l'autre. On n'eut pas de peine à exalter l'ambition de M. Thiers; on lui montra en perspective la présidence du conseil, et M. Thiers s'attacha ardemment à cette espérance.

Le 25 décembre suivant, il passa du ministère de l'intérieur au département du commerce et des travaux publics : mais le suivre dans les discussions si nombreuses et si animées qui signalèrent alors les travaux constitutionnels de l'État et des assemblées législatives, constater l'influence heureuse ou déplorable qu'il exerça sur la majorité des Chambres, serait une tâche trop longue, et qui ne saurait trouver sa place ici.

L'opposition n'eut pas d'adversaire plus ardent, plus incisif, plus infatigable que le jeune ministre qui, sorti de ses rangs, en connaissait mieux que personne les bons et les mauvais côtés. « Les oppositions, s'écria-t-il un jour « à la tribune, lors de la discussion de « la loi sur l'emprunt grec en 1833, les

« oppositions, quelle que soit leur nature, demandent toujours l'impossible, « parce que l'impossible est le meilleur « argument à présenter à un gouvernement, vu qu'il ne peut jamais faire l'impossible. » Il fallait avoir longtemps pratiqué l'opposition pour trouver ce mot aussi juste que spirituel.

M. Thiers fut rappelé au ministère de l'intérieur le 4 avril 1834. Le cabinet, présidé par le maréchal Soult, fut renversé le 10 octobre suivant par le ministère du duc de Bassano, qui dura huit jours. Le 18 novembre, un nouveau ministère était formé sous la présidence du duc de Trévise; et l'ordonnance royale, qui rendait à M. Thiers le portefeuille de l'intérieur, élargissait le cercle de ses attributions : les travaux publics étaient détachés du ministère du commerce et placés sous sa direction.

Mais ce n'était pas assez pour l'ambition du jeune homme d'État, appelé à diriger le ministère le plus important, sans contredit, celui de l'administration intérieure du royaume; il eût pu y faire beaucoup pour sa propre gloire et pour l'avenir du pays; cependant il n'y laissa de son passage aucune trace durable et ne se servit de ce poste éminent que comme d'un marche pied pour s'élever plus haut.

Divers remaniements ministériels eurent lieu; la présidence du conseil, ce rêve de l'ardente ambition de M. Thiers, échut au duc de Broglie le 12 mars 1835, et l'année suivante enfin, le 22 février 1836, le littérateur provincial, le journaliste si complétement inconnu encore quelques années auparavant, obtenait les hautes fonctions de président du conseil et de ministre des affaires étrangères. Mais ce ne fut pas pour longtemps.

Le 6 septembre 1836, le cabinet Molé succéda au cabinet Thiers, et ce fut contre ce nouveau ministère que M. Thiers dirigea toute l'habileté de ses manœuvres. Une coalition de toutes les nuances de l'opposition, coalition unique dans les fastes parlementaires, renversa enfin ce ministère; et, après l'existence éphémère d'un cabinet de transition, M. Thiers, resté maître du champ de bataille, fut nommé, pour la seconde fois, président du conseil et ministre des affaires étrangères. On sait que ce fut pendant la durée de ce ministère qu'eurent lieu le traité du 15 juillet, entre l'Angleterre, la Russie, l'Autriche et la Prusse, le bombardement de Saint-Jean d'Acre, le vote par les Chambres de la loi sur les fortifications de Paris, et de celle en vertu de laquelle les restes de Napoléon furent ramenés de Sainte-Hélène.

Renversé du ministère, le 29 octobre 1840, par M. Guizot, qui avait été, sous ses ordres, ambassadeur à Londres, pendant les négociations qui précédèrent la signature du traité du 15 juillet, M. Thiers a semblé, depuis lors, se retirer du mouvement politique et laisser le champ libre à son heureux adversaire; il lui est même venu plus d'une fois en aide; car c'est à lui en grande partie que le cabinet Soult-Guizot a dû le vote de la loi de régence, et l'on n'a point oublié son beau rapport sur le projet de loi de l'instruction secondaire, qui a signalé la fin de la dernière session. Quoi qu'il en soit, l'historien de la révolution, qui était devenu tout à coup homme d'État, est redevenu historien, et écrit l'*Histoire de l'Empire*, travail considérable auquel il consacre, dit-on, tous ses soins.

M. Thiers est depuis 1833, membre de l'académie française; ses qualités personnelles, son amabilité, sa bonhomie jointe à une grande finesse, le font généralement aimer de tous ceux qui l'approchent, et ses ennemis eux-mêmes rendent justice à son désintéressement.

THIONVILLE, *Caranusia*, *Theodonis Villa*, ville de l'ancienne Lorraine, aujourd'hui chef-lieu d'arrondissement du département de la Moselle; population 5,645 habitants.

L'origine de cette ville est inconnue; elle était, sous les deux premières races une des nombreuses habitations des rois francs. Charlemagne y tint, en 805, des conciles nationaux. Louis le Débonnaire y tint aussi, de 821 à 836, deux conciles et une diète. Après l'extinction de la race carlovingienne, Thionville eut des seigneurs particuliers; puis elle appartint aux comtes de Luxembourg. Elle fut assiégée sans succès par Philippe de Bourgogne, en 1443, et le comte de Luxembourg la lui céda, par un traité signé à Clèves, le 19 décembre de la même année.

Après avoir successivement appartenu aux ducs de Bourgogne, à la ma

son d'Autriche et aux rois d'Espagne. elle fut prise sur ces derniers par les Français, en 1528. Rentrée ensuite sous la domination espagnole, elle fut assiégée et prise d'assaut par le duc de Guise et le maréchal de la Vieuville, le 23 juin 1558, après une défense opiniâtre : les habitants en furent alors chassés, et on vendit leurs maisons aux Messins, qui repeuplèrent la ville; mais, l'année suivante, Thionville ayant été rendue à Philippe II, par le traité de Cateau-Cambresis, les bourgeois qui en avaient été expulsés furent rappelés et rétablis dans leurs demeures.

Le marquis de Feuquières, qui formait le siége de Thionville en 1639, avec une armée de treize mille hommes, fut battu sous ses murs le 7 juin, par le général autrichien Picolomini, et forcé de se retirer. Le duc d'Enghien (le grand Condé) la prit aux Espagnols en 1643, après trois mois de siége et trente jours de tranchée ouverte. Elle fut cédée à la France par le traité des Pyrénées, en 1659.

Ce fut la première place que les Prussiens assiégèrent en 1792. Investie le 24 août, elle fut sommée de se rendre aussitôt; mais le général Wimpffen, qui y commandait, répondit à cette sommation par des préparatifs de défense. Après plusieurs sorties de la garnison, très-meurtrières pour l'ennemi, le duc de Brunswick, qui, dès le 17 septembre, paraissait disposé à abandonner le siége, essaya de tenter le commandant français, et lui fit offrir un million s'il consentait à lui livrer la place. « J'accepterai ce million, dit Wimpffen, si l'on consent à en passer l'acte par-devant notaire. » Cependant la garnison, affaiblie, donna au commandant de la place, qui ignorait les dispositions de retraite de Brunswick, l'idée d'envoyer un courrier à Metz pour solliciter des secours. Mais les Autrichiens enveloppaient la ville, et des hommes intrépides pouvaient seuls se déterminer à traverser les lignes ennemies. Le général français, pressé par les circonstances, fait un appel aux braves de la garnison : trois hussards se présentent, se chargent du message et partent à bride abattue; deux sont tués par les sentinelles autrichiennes; le troisième, plus heureux, s'ouvre un passage à travers les postes ennemis, se jette dans une embuscade dont il se dégage après avoir reçu quelques coups de sabre, arrive enfin à sa destination et dépose fidèlement ses dépêches. Deux jours après, la victoire de Valmy délivrait la ville et sa brave garnison.

Thionville, investie de nouveau par les alliés, du 10 janvier au 20 avril 1814, repoussa encore toutes les attaques qui furent dirigées contre elle. Le général Hugo, qui était alors commandant supérieur de la place, se fit remarquer, pendant toute la durée du blocus, par ses talents et par ses belles dispositions de défense.

En 1815, les portes de Thionville furent ouvertes aux Prussiens, après un blocus qui avait duré depuis le 25 juin jusqu'au 20 novembre. Les vainqueurs l'occupèrent, en vertu du traité de Paris de la même année, jusqu'au 24 novembre 1818, époque à laquelle le duc d'Angoulême y fit son entrée à la tête d'une garnison française.

Fortifiée par Vauban et par Cormontaigne, cette ville est une des places les plus importantes de la frontière du nord-est. C'est la patrie du conventionnel Merlin de Thionville et du sculpteur Roux.

THOMAS (Antoine Jean-Baptiste), peintre, né à Paris en 1791, obtint, au concours de 1816, le premier grand prix de peinture; fut envoyé à Rome, et, à son retour en France, fut chargé de travaux importants, dans l'exécution desquels il fit preuve d'un talent estimable. Il mourut en 1833. Ses principales compositions sont : *le Christ chassant les vendeurs du Temple*, à l'église Saint-Roch; *Achille de Harlay résistant aux menaces de Bussy-Leclerc*, et *la Journée des Barricades* (ces deux tableaux appartiennent au conseil d'État); *la Procession de Saint-Janvier à Naples*, tableau de genre d'un grand mérite; *l'Ermite cherchant un asile dans un temps orageux*. Thomas avait aussi publié ses souvenirs d'Italie sous ce titre : *Un an à Rome et dans ses environs;* ce bel ouvrage se compose de 72 lithographies avec un texte.

THOMAS (Antoine-Léonard), né en 1732, à Clermont-Ferrand, fit ses études à Paris, avec beaucoup d'éclat, puis entra chez un procureur pour obéir à sa mère, qui espérait trouver dans ses

succès au barreau une ressource pour élever ses autres enfants. Mais bientôt, cédant à la passion qui l'entraînait vers la culture des lettres, Thomas accepta une chaire de cinquième au collége de Beauvais à Paris ; et enfin, après avoir été quatre fois couronné par l'Académie française, pour ses *Éloges du comte de Saxe* (1759), *du chancelier d'Aguesseau* (1760), *de Duguay-Trouin* (1761), et pour son *Ode sur le temps* (1762), il fut nommé secrétaire particulier du duc de Praslin, ministre des affaires étrangères. Son *Éloge de Sully*, couronné en 1763, fut jugé diversement par les critiques ; mais il eut le suffrage du public, parce que l'auteur avait eu le courage d'y attaquer les courtisans et les fermiers généraux. Il montra bientôt une autre sorte de courage, non moins difficile : il refusa d'entrer en concurrence avec Marmontel pour un fauteuil à l'Académie, parce que c'eût été servir le ressentiment du duc de Praslin, qui croyait avoir à se plaindre de l'auteur des *Incas*. Thomas perdit alors sa place, et écrivit son *Éloge de Descartes*, qui fut couronné en 1765, et lui acquit plus d'honneur que tous les précédents, quoiqu'il eût partagé le prix avec Gaillard. En 1766, quatre mois après la mort du fils de Louis XV, parut l'*Éloge de Louis, dauphin de France ;* enfin, en 1767, les portes de l'Académie s'ouvrirent pour Thomas, et trois ans après, en 1770, il lut, en séance publique, son *Éloge de Marc-Aurèle*, que l'on regarde généralement comme son meilleur ouvrage. Il donna, en 1773, une édition de ses ouvrages en prose, en 4 vol. in-8° ; les deux premiers, entièrement nouveaux, renfermaient l'*Essai sur les Éloges*, dont on a dit que, pour tracer l'histoire et les règles d'un mauvais genre, il avait fait un bon livre et un livre intéressant. Il mourut en 1785, à Oullins, village voisin de Lyon. Desessarts a donné, en 1802, une édition des *Œuvres complètes de Thomas*, en 7 vol. in-8°, dont les 2 derniers contiennent les *Œuvres posthumes*, savoir : *le tzar Pierre Ier*, poëme épique ; un *Traité de la langue poétique ;* une *Correspondance* assez considérable ; enfin quelques pièces de vers et quelques morceaux d'histoire et de critique.

THOMASSIN (Philippe), né à Troyes vers la fin du seizième siècle, a exécuté un grand nombre de gravures assez estimées, parmi lesquelles on cite une *Adoration des rois* et une *Sainte Famille*, d'après Zuccharo ; mais son ouvrage le plus remarquable est un recueil de portraits des souverains et des capitaines les plus illustres, qu'il publia en 1600 et dédia à Henri IV. Cet habile artiste mourut à Rome à l'âge de soixante-dix ans, laissant des élèves très-distingués, entre autres Cochin, Dorigny et Callot.

Simon THOMASSIN, son neveu, élève d'Étienne Picart, a gravé *la Transfiguration*, d'après Raphaël, *Saint Benoît en contemplation*, d'après Philippe de Champagne, et un grand nombre de *portraits*, notamment ceux du pape *Innocent III* et de *Louis XIV*. Il a donné aussi, en un vol. in-8°, toutes les statues et bas-reliefs qui ornaient le parc et le château de Versailles. Né à Paris, Thomassin y mourut en 1732.

Henri-Simon THOMASSIN, fils et élève du précédent, est plus connu dans les arts que son père et son grand-oncle, qu'il a, du reste, bien surpassés. Né à Paris, en 168[illegible] il fut nommé membre de l'académie de peinture en 1728, et, quoiqu'il mourût dans un âge peu avancé, il laissa un œuvre considérable. De Troy, le Moyne, Coypel, Watteau avaient exercé son burin ; on cite surtout de lui le *Magnificat*, d'après Jouvenet ; la *Femme au bain*, d'après Rubens ; *Coriolan*, d'après la Fosse ; les *disciples d'Emmaüs*, d'après Paul Véronèse ; et enfin son chef-d'œuvre, la *Mélancolie*, d'après le Fety. Thomassin mourut à Paris, le 1er janvier 1741.

THOMÉ, nom du grenadier qui f[illegible] fait officier dans la garde consulaire pour avoir reçu, disait-on, le coup [illegible] poignard destiné à Bonaparte, le [illegible] brumaire an VIII. (Voy. BRUMAIRE [Coup d'État du 18].)

THOU (Famille de). *Jean Ier de* TH[illegible] seigneur de Bignon, contemporain [illegible] Philippe de Valois, est le premier [illegible]bre connu de cette maison.

Jacques III de THOU fut le pre[illegible] qui vint s'établir à Paris, où il su[illegible] à Aignan de Viole, son oncle, dans [illegible] charge d'avocat général à la cour [illegible] aides. Il mourut en 1504.

Augustin Ier de THOU, seigneur [illegible] Bonnœil et de Bignon, son fils, se [illegible]

tingua au barreau, et fut nommé conseiller, puis président au parlement de Paris. Il mourut en 1544.

Christophe de THOU, fils aîné du précédent, fut prévôt des marchands de Paris, puis successivement chancelier des ducs d'Anjou et d'Alençon et premier président au parlement de Paris. Il mourut le 11 novembre 1582. *Sa vie*, a dit Pasquier, *fut belle et honorable*, *et sa fin comme sa vie*. Ce fut lui qui fit à la Saint-Barthélemy l'application des vers de Stace qui commencent par ces mots *Excidat illa dies ævo*. Voy. BARTHÉLEMY.

Nicolas de THOU, évêque de Chartres, frère puîné du précédent, resta fidèle à Henri III pendant les troubles de la Ligue, et, après la mort de ce prince, se déclara pour Henri IV. Cependant son excessive prudence et sa crainte d'encourir la vengeance des ligueurs lui firent publier des mandements en faveur du cardinal de Bourbon, un moment roi sous le nom de Charles X. Mais quand les temps furent devenus plus favorables, le timide prélat manifesta plus ouvertement son zèle pour le Béarnais, et celui-ci le récompensa de ses intentions plus que de ses services. L'évêque de Chartres fit partie de l'assemblée du clergé tenue en cette ville, pour examiner les bulles d'excommunication fulminées contre Henri IV par Grégoire XIV et Sixte-Quint, et qui les déclara *nulles, injustes et suggérées par les ennemis de la France*. Il fut un des prélats appelés, en 1593, à Saint-Denis, auprès de Henri IV, pour l'instruire dans la religion catholique; et ce fut lui qui le sacra, le 27 février 1594, dans son église cathédrale. Il mourut en 1598, dans son château de Villebon, près de Paris. On a de lui : *Instruction des curés pour instruire le simple peuple dans le diocèse de Chartres*, 1579; *Cérémonies observées au sacre et couronnement du très-chrétien et très-valeureux Henri IV, roi de France et de Navarre*, 1594, in-4°.

Jacques-Auguste de THOU, le membre le plus célèbre de cette maison, naquit à Paris en 1553. Il était le troisième fils de Christophe de Thou, et fut, en conséquence, destiné à l'état ecclésiastique. Il se mit en mesure de répondre aux vues de sa famille, et se livra avec ardeur aux études qui lui étaient nécessaires. Il accompagna, en 1573, Paul de Foix en Italie, et sut mettre ce voyage à profit pour son instruction. Il était parti sous le règne de Charles IX; il revint à Paris sous celui de Henri III, et ce fut pour reprendre avec une nouvelle activité le cours de ses études. Dès cette époque aussi les factions qui déchiraient le royaume, et le poste élevé qu'occupait son père, lui offrirent à lui-même plus d'une occasion de faire admirer sa prudence et son habileté précoces dans les affaires publiques. Il fut pourvu, en 1576, d'une charge de conseiller clerc; mais il ne tarda pas à quitter ces fonctions et l'état ecclésiastique, résigna ses bénéfices, devint maître des requêtes, obtint la survivance de la charge de président à mortier qu'avait son oncle, *Auguste de* THOU, et se maria, pour mieux rompre avec sa première profession.

De grands travaux et beaucoup de gloire l'attendaient dans la nouvelle carrière où il entrait : lorsque Henri III, forcé d'abandonner la capitale, envoya des commissaires dans les provinces, de Thou se rendit en Normandie et en Picardie, et y prépara habilement les esprits en faveur de la cause royale. A son retour, en 1588, il fut nommé conseiller d'État, et depuis cette époque il ne cessa de prendre une part active aux affaires. Il était à Paris lorsqu'on y apprit l'assassinat des Guises, et ce ne fut pas sans une peine extrême qu'il réussit à sortir de cette ville. Il rejoignit Henri III, et contribua beaucoup à lui persuader de se réunir franchement au roi de Navarre. Un édit ayant transféré le parlement à Tours, il fut appelé à y exercer la charge de président, dont il n'avait encore que la survivance. Peu après il partit à travers mille dangers, pour aller solliciter en Allemagne et en Italie des secours d'hommes et d'argent. Informé à Venise de l'attentat de Jacques Clément, il se hâta de revenir en France et d'aller offrir ses services à Henri IV, qu'il suivit pendant cinq années dans toutes ses expéditions. Devenu, après la reddition de Paris, président à mortier au parlement, il rédigea, de concert avec quelques conseillers, les articles du célèbre édit signé à Nantes en 1598, et défendit avec beau-

coup de talent les libertés de l'Église gallicane contre les prétentions ambitieuses de la cour de Rome.

Sous la régence faible et orageuse qui succéda au règne de Henri IV, le vertueux magistrat fut un des trois directeurs des finances qui remplacèrent le grand Sully; mais ce fut à regret qu'il accepta ces fonctions, si étrangères à ses connaissances et aux travaux de toute sa vie. Une injustice vint bientôt ajouter à son dégoût : son beau-frère, Achille de Harlay, que l'âge et les infirmités faisaient songer à la retraite, voulut lui résigner sa charge de premier président au parlement de Paris. Ce projet s'accordait avec les promesses du feu roi et de la régente; cependant la charge fut donnée à Nicolas de Verdun (1611). On avait consulté Rome sur le choix à faire, et Rome s'était gardée de donner son suffrage à celui que désignait l'opinion publique : il lui était devenu trop odieux et par son opposition aux doctrines ultramontaines et par sa grande *Histoire*, qu'elle avait mise à l'*index* en 1609. De Thou éprouva un découragement qui manqua lui faire quitter la cour et les affaires. Ses amis le dissuadèrent de cette résolution violente, et il n'abandonna pas son poste; mais il avait été frappé au cœur, et il en demeura inconsolable. Il mourut en 1617 (*).

La postérité, plus équitable que les princes, a trouvé dans le président de Thou plus d'un titre à son estime et à sa reconnaissance; elle a vu en lui un citoyen sage et vertueux, un magistrat intègre, éclairé et de mœurs sévères, un homme d'État habile, et surtout un grand historien. En effet, le livre qu'il publia sous ce titre : *Historia mei temporis*, est un des plus beaux monuments historiques des temps modernes. On en fit de son vivant six éditions; lorsqu'il mourut, on imprimait la sixième, et ce ne fut pas la dernière; la meilleure est celle de Londres, 1733, 7 vol. in-8°; elle a été traduite en français, 1734, 14 vol. in-4°.

François-Auguste de Thou, fils aîné du précédent, naquit à Paris vers 1607. Il succéda à son père dans la charge de maître de la librairie du roi, et fut autorisé à se faire suppléer, à cause de son extrême jeunesse. Il fut reçu conseiller au parlement à l'âge de dix-neuf ans, joignit bientôt à ce titre celui de maître des requêtes, et un peu plus tard celui de conseiller d'État. Il avait visité avec fruit la plupart des États de l'Europe; il possédait des connaissances variées; il avait un beau nom et la confiance du premier ministre : tout lui promettait donc de grands succès dans la carrière de l'ambition. Mais il consentit à servir d'intermédiaire dans la correspondance que la duchesse de Chevreuse exilée entretenait avec la reine; il fit même la faute d'écrire à cette dame des lettres qui tombèrent entre les mains de Richelieu; dès lors il vit bien que tout espoir d'avancement et de fortune lui était interdit, tant que le cardinal gouvernerait la France, et il se lia avec ses ennemis, surtout avec le grand écuyer Cinq-Mars. Il ne connut cependant le traité négocié par Fontrailles avec l'Espagne qu'après sa conclusion, et il le désapprouva fortement. Il n'en fut pas moins arrêté et mis en jugement en 1642. Une commission fut assemblée à Lyon. Laubardemont, désigné pour y remplir les fonctions de rapporteur, vit que les juges, tout asservis qu'ils étaient aux volontés du cardinal, ne trouvaient point de prétexte pour condamner de Thou. Il persuada à Cinq-Mars que le seul moyen d'obtenir sa grâce était de charger son ami : Cinq-Mars eut cette faiblesse, et le malheureux de Thou fut condamné à mort en vertu d'une simple ordonnance de Louis XI, oubliée depuis longtemps, et qui même n'avait jamais reçu d'application. Richelieu lui-même témoigna une extrême surprise de cette condamnation, qu'il désirait sans l'espérer. La précipitation mise dans cette affaire vaut la peine d'être remarquée : les interrogatoires et le récolement des deux accusés, les conclusions du rapporteur, l'arrêt et son exécution, tout fut terminé dans l'espace de huit ou neuf heures.

Jacques-Auguste de Thou, *baron de* Meslay, frère puîné du précédent, fut président de la chambre des enquêtes au

(*) Il était depuis 1593 grand maître de la librairie du roi, et ce fut sous son administration que la bibliothèque royale commença d'acquérir une véritable importance. Voy. Bibliothèques.

parlement de Paris, et ambassadeur en Hollande. Il laissa deux filles, et un fils qui mourut sans laisser de postérité masculine.

Jacques-Auguste de Thou, abbé de Saint-Saumer au bois et de Souillac, mort en 1746, âgé de quatre-vingt-douze ans, fut le dernier membre de cette famille.

Thouars, ville de l'ancien Poitou, aujourd'hui chef-lieu de canton du département des Deux-Sèvres; 2,314 habitants.

Cette ville est très-ancienne; on lui a attribué une origine gauloise; cependant, elle n'est point mentionnée dans l'histoire avant 759, époque où elle fut emportée d'assaut, saccagée et rasée par Pepin le Bref. Elle fut reconstruite peu de temps après, et Charles le Chauve la donna plus tard, avec le titre de duc, à un célèbre capitaine, nommé Èble, dont elle resta la propriété. Dans le treizième siecle, elle appartenait aux rois d'Angleterre, qui y élevèrent un magnifique château. Du Guesclin la prit en 1370, après un siége de plusieurs mois. Elle fut, en 1563, érigée en duché, et, en 1595, en duché-pairie, en faveur de Claude de la Trémouille. Quelques années plus tard, la plus grande partie des habitants embrassèrent la religion réformée. Aussi Thouars, qui était alors une ville très-importante, et avait un commerce très-étendu, fut-elle réduite à rien en 1685, par la révocation de l'édit de Nantes, qui força ses habitants à l'exil.

Cette ville fut, le 5 mai 1793, dans les guerres de la Vendée, le théâtre d'un sanglant combat, où l'avantage resta aux Vendéens, qui s'en emparèrent (voyez Vendée). Ce fut à Thouars qu'éclata, en 1823, le complot du général Berton.

Thouin (André), né à Paris en 1747, fut encouragé, dès ses premiers pas dans la carrière de l'histoire naturelle, par Buffon et Bernard de Jussieu. Appelé, en 1764, à la place de jardinier en chef du Jardin du roi, place que son père avait remplie pendant près de vingt ans, il tripla l'étendue du jardin de l'école de botanique, augmenta ses richesses en végétaux exotiques, agrandit les serres, et les remplit de plantes qu'il tira des diverses parties du globe. Ces travaux lui méritèrent l'estime de J.-J. Rousseau, de Linné, de Malesherbes, et lui ouvrirent les portes de l'Académie des sciences. Élu, en 1790, membre du conseil général du département de Paris, puis professeur d'économie rurale à l'École normale, il fut envoyé en Hollande en 1794, dans la péninsule italique en 1796, devint membre de l'Institut à la formation de ce corps, reçut un des premiers la croix de la Légion d'honneur, obtint en 1806 la création d'une école d'agriculture pratique, et mourut en 1823. On a de lui : *Essai sur l'exposition et la division méthodique de l'économie rurale, sur la manière d'étudier cette science par principes et sur les moyens de l'étendre et de la perfectionner*, 1805, in-4°; *Monographie des greffes*, 1821, in-4°; une foule d'autres *Mémoires* et *Instructions*, disséminés dans plusieurs recueils. Son *Cours d'agriculture et de naturalisation des végétaux* a été publié par son neveu, Oscar Leclerc, 1827, 3 vol. in-8°, et atlas in-4° de 65 planches.

Jean Thouin, frère du précédent, mort en 1827, jardinier en chef du Jardin des plantes, remplit avec autant de zèle que d'intelligence l'utile emploi qui semblait héréditaire dans sa famille.

M. *Gabriel* Thouin, son frère, aujourd'hui architecte du Muséum, est auteur d'un ouvrage intitulé : *Plans raisonnés de toutes les espèces de jardins*, 1819, in-fol., avec 50 planches.

Thouret (Jacques-Guillaume), l'un des membres les plus célèbres de l'assemblée constituante, né à Pont-l'Évêque en 1746, exerçait, avec le plus grand succès, la profession d'avocat au parlement de Normandie, lorsqu'il fut, en 1789, élu le premier, député aux états généraux par le tiers état de la ville de Rouen. Nommé président, le 3 août, à une grande majorité, il céda aux réclamations du parti démocratique, qui n'avait point participé à cette nomination, et se démit de la présidence. Il passa bientôt au comité de constitution, dont il fut le membre le plus influent, et qui le nomma son rapporteur. On le vit dès lors constamment à la tribune, présentant de nouveaux projets et les défendant avec la plus grande habileté. Il vota pour qu'il ne fût accordé au roi

qu'un *veto* suspensif; fut l'adversaire le plus redoutable du clergé, parla pour la prolongation des vacances des parlements, et provoqua l'organisation d'un nouvel ordre judiciaire. Il contribua beaucoup à faire décréter la division de la France en départements, districts, cantons et municipalités, et fut porté de nouveau à la présidence sans difficulté, en 1790. Ses nombreuses motions, relatives au clergé et à la législation administrative et judiciaire, furent alors converties en lois. Il avait fait décréter, après le voyage de Varennes, que le roi serait mis sous la surveillance du commandant de la garde nationale; il fut choisi, le 3 septembre, pour lui présenter l'acte constitutionnel. Nommé, le 12 du même mois, président pour la quatrième fois, il reçut Louis XVI le jour où ce prince se rendit à l'assemblée pour déclarer qu'il acceptait la constitution. Après la session, il devint président du tribunal de cassation. Mais, lié depuis longtemps avec les chefs du parti monarchique constitutionnel et avec les Girondins, ces derniers l'entraînèrent dans leur chute : il fut arrêté, traduit au tribunal révolutionnaire, condamné à mort et exécuté le 22 avril 1794. On a de lui, outre un grand nombre de *discours*, *rapports*, etc., un *Abrégé des révolutions de l'ancien gouvernement français, extrait de l'abbé Dubos et de l'abbé Mably*, 1800, in-18 : la seconde partie : *Observations sur l'histoire de France, extraite de Mably*, a été réimprimée plusieurs fois; *Tableaux chronologiques de l'histoire ancienne et moderne*, première partie, 1821, in-fol.

Michel-Augustin THOURET, frère du précédent, né à Pont-l'Évêque en 1748, mort à Paris en 1810, se fit un nom comme médecin; travailla, en 1795, avec Fourcroy, à la réorganisation de l'enseignement médical en France, et fut alors nommé directeur de l'École de santé, devenue depuis la Faculté de médecine de Paris. Après le 18 brumaire, il fut appelé au tribunat, où il resta jusqu'à la suppression de cette assemblée.

THOYRAS. Voy. RAPIN-THOYRAS.

THUILLIER (Dom Vincent), bénédictin de la congrégation de Saint-Maur, né à Couci, en 1685, mort sous-prieur à l'abbaye de Saint-Germain, en 1736, se signala parmi les appelants lors des querelles de la Bulle, et révoqua ensuite son appel pour écrire l'*Histoire de la constitution Unigenitus*. On a de lui : la *Traduction de Polybe*, imprimée avec les *Commentaires* de Folard ; une *version latine du traité d'Origène contre Celse*, dans l'édition d'Origène du P. de la Rue, et une édition des *OEuvres posthumes* de D. Mabillon et de D. Ruinart, 1724, 3 vol. in-4°.

THUROT (François), naquit en 1727 à Nuits, en Bourgogne, et entra, au sortir du collége, chez un chirurgien, qui se chargea de lui enseigner son art; mais, au bout de deux ans, se sentant pour la marine une vocation prononcée, il se rendit à Dunkerque, à l'insu de sa famille, et s'embarqua comme chirurgien sur un corsaire. Il avait alors dix-sept ans. Sa première course ne fut pas heureuse; le bâtiment qu'il montait tomba au pouvoir des Anglais, et il fut fait prisonnier. Mais il parvint à s'évader; et, revenu à Dunkerque, il s'y embarqua de nouveau, et cette fois comme simple matelot. Il devint bientôt pilote, puis capitaine, et fit de nombreuses prises, achetées souvent par des combats sanglants, où il se distingua toujours par son habileté et sa valeur.

La paix de 1748 le força momentanément à renoncer à ses entreprises périlleuses; mais la guerre ayant recommencé en 1755, il reprit ses courses, qu'il fit cette fois avec plusieurs navires; et, en moins de six mois, il eut ruiné le commerce des Anglais dans les mers du Nord.

A cette époque le bruit de ces exploits et de sa valeur étant parvenu à la cour, le gouvernement lui offrit un grade dans la marine royale; il accepta, et on lui donna le commandement de la corvette *la Friponne*, avec ordre de croiser dans la Manche. Il s'empara, pendant cette campagne, de plus de soixante navires de commerce.

Le maréchal de Belle-Isle, qui avait apprécié ses talents, lui fit alors donner le commandement d'une division, composée de deux frégates et de deux corvettes, à la tête de laquelle il fit les campagnes de 1757 et 1758. Il fut ensuite appelé à Versailles; et, consulté par le ministère sur le moyen le plus efficace de nuire à l'Angleterre, il proposa de

faire une descente sur ses côtes, et démontra si bien que ce projet était exécutable, qu'il fut adopté, et qu'on lui en confia la direction.

Une escadre composée de cinq frégates et d'une corvette, portant quinze cents hommes de débarquement, sortit bientôt de Dunkerque sous les ordres du capitaine Thurot (15 octobre 1759). Malheureusement elle fut assaillie de coups de vent qui la dispersèrent; en sorte que le 10 janvier suivant, quand Thurot arriva dans la baie de Carrick-Fergus, qu'on lui avait désignée comme lieu de débarquement, le nombre de ses vaisseaux était réduit à moitié. Il n'en débarqua pas moins ses troupes, qui n'étaient plus qu'au nombre de mille hommes environ, et la place, investie aussitôt, se rendit, après un siége de quelques jours. Cependant, ses ressources étant insuffisantes, il fut obligé d'abandonner sa conquête et fit voile vers la France, emmenant avec lui la garnison anglaise, qu'il avait faite prisonnière. Mais, à peine était-il en pleine mer, qu'un autre coup de vent le sépara de deux de ses vaisseaux, et bientôt après, il fut rencontré par trois frégates anglaises auxquelles il ne put échapper, malgré l'habileté de ses manœuvres. Le combat qui s'engagea fut très-meurtrier, et Thurot se défendait en désespéré, lorsqu'il fut tué par une balle de pierrier. Sa perte produisit un tel découragement dans l'équipage de sa frégate, qu'elle amena un instant après.

Thurot (Jean-François), né à Issoudun en 1768, obtint, en 1811, le titre de professeur adjoint de philosophie à la Faculté des lettres de Paris, puis en 1814, la chaire de langue et de littérature grecque au collége de France. Il fut admis, en 1830, à l'Académie des inscriptions, et mourut du choléra en 1832. On a de lui, outre des *éditions* des *Apologies de Socrate*, par Platon et Xénophon (1806, in-8°), de la *Tragédie des Phéniciennes* d'Euripide (1813, in-8°), et des *traductions* de la *Morale* et de la *Politique* d'Aristote (1823-24, 2 vol. in-8°), du *Gorgias* de Platon (1832, in-8°), de l'*Hermès, ou recherches philosophiques sur la Grammaire universelle*, par Harris (1796, in-8°); un *Traité de l'entendement et de la raison, ou introduction à l'étude de la philosophie* (1830, 2 vol. in-8°), ouvrage pour lequel l'Académie française lui décerna en 1831, un prix de 6,000 francs, sur les fonds légués par Montyon pour les publications les plus utiles aux bonnes mœurs.

Tibre (Département du), formé d'une partie du sud-ouest des États romains, et réuni à la France en 1809. Ses limites étaient, à l'ouest, la mer; au sud et à l'est, le royaume de Naples; au nord, les départements de l'Ombrone et du Trasimène. Son chef-lieu était Rome; ses sous-préfectures Frosinone, Rieti, Tivoli, Velletri, et Viterbe.

Tiers état, ou par ellipse, le **Tiers**. C'est le nom qui fut donné au troisième ordre, lequel, réuni à l'ordre de la noblesse et à celui du clergé, formait, en France, les états généraux de la nation. Ce troisième ordre représentait les intérêts de la bourgeoisie, et il était, en cette qualité, soumis aux humiliations et aux mépris des deux autres ordres, dont la prédominance engendra tant de haines et tant de luttes.

Lorsqu'à la fin du dix-huitième siècle, les désordres et les dilapidations de la cour ne lui eurent laissé d'autre ressource que la convocation des états généraux, d'où sortit, majestueuse et calme d'abord, la révolution française, le tiers état n'était *rien*, suivant la célèbre expression de Sieyès, et le moment était venu où il allait être *tout*. Déjà, avant Sieyès, Rousseau avait dit: « Le nom de *tiers état*, donné au peuple, suppose que son intérêt n'est que *le troisième*, quoiqu'il soit *le premier*: » ce qui serait vrai, si le nom de *tiers état* était vraiment donné au peuple. Mais cette proposition est inexacte: le tiers état représentait une fraction du peuple, plus nombreuse, plus active, plus riche et moins privilégiée que les deux fractions contre lesquelles la lutte s'engagea d'abord; mais le peuple, proprement dit, n'était point représenté; et c'est par un abus de mots que J.-J. Rousseau a attribué au tiers état cette représentation.

Le tiers état représentait la bourgeoisie, qui était bien l'avant-garde du peuple, qui sortait bien de ses rangs, mais qui n'était plus le peuple et séparait ses intérêts de ceux de la masse. Tout

homme enrichi par les spéculations du commerce, par son activité, par son travail, prenait rang aussitôt dans cette bourgeoisie ; le peuple restait au-dessous, dans sa misère et dans son ignorance, vivant au jour le jour et adoptant volontiers pour patrons et pour guides ces parvenus à la bourgeoisie, parce que, la veille encore, il les avait vus dans ses rangs, parce qu'ils n'étaient pas environnés du prestige religieux ou du préjugé de la naissance comme d'une auréole mystérieuse. Mais précisément, parce qu'elle était plus près du peuple, la bourgeoisie redoutait son contact et s'en servait cependant pour prétendre au gouvernement des affaires publiques ; elle sentait bien qu'en parlant au nom du peuple, elle se donnait une autorité immense ; et c'est pour cela qu'elle s'appuyait sur lui, dans les occasions importantes ; mais elle lui rendait avec usure toute la morgue et tous les dédains dont la noblesse et le clergé étaient si prodigues envers elle.

Cette distinction est d'autant plus importante, que les meilleurs esprits, et certes J.-J. Rousseau est de ce nombre, sont portés à confondre ces deux choses si différentes, hélas ! la bourgeoisie et le peuple. Le peuple n'a jamais eu et n'a pas encore de représentation légale. Le tiers état, au contraire, a réalisé l'ambitieuse prophétie de l'abbé Sieyès, et est devenu *tout* en moins d'un demi-siècle. Cet avénement de la bourgeoisie est sans contredit le fait le plus important et le plus curieux de notre histoire.

Lorsque la convocation des états généraux l'appela à la direction partielle des affaires, la bourgeoisie arriva, armée de toutes pièces et prête à la lutte ; son éducation s'était faite dans nos guerres civiles ; et l'influence des parlements avait constaté l'importance et la valeur de cet élément nouveau. Ainsi qu'elle l'avait fait dans toute lutte, elle parla au nom du peuple et s'appuya sur lui, ou plutôt elle se crut réellement le peuple ; elle sanctionna les théories de liberté qui enflammaient alors toutes les imaginations ; elle fit enfin tout ce qu'il fallait faire pour renverser la noblesse et le clergé ; pour combattre ces deux ordres si puissants jusque-là, elle dut proclamer avec emphase les principes éternels, qui ont attaché tant de gloire et tant d'avenir à notre révolution, mais la bourgeoisie stipula pour elle, et ne fit rien pour le peuple, pour son bien-être, pour son éducation.

Le peuple, que de si généreuses espérances venaient d'émouvoir, salua avec acclamation l'ère nouvelle ; mais, lorsqu'il vit arriver, en même temps que la déclaration des droits de l'homme et les magnificences de la constitution, la famine hideuse ; lorsqu'il vit sa misère s'accroître, ses ateliers se fermer, le travail et les ressources qu'il crée lui manquer à la fois, il confondit un instant, dans sa haine et dans sa colère, nobles, prêtres et bourgeois ; mais, comme le peuple ne peut se gouverner lui-même, puisqu'il n'a pu acquérir encore ni talent ni richesse, le tiers état vint, après la tempête, s'asseoir sur les ruines qu'elle avait faites et prendre en main ce gouvernement, objet d'une si longue et si ardente ambition.

La constituante et la législative n'ont pas, à proprement parler, gouverné la France ; elles ont lutté contre la royauté et écrit dans le droit public de la nation les principes éternels dont l'exposition et la discussion occupaient depuis trois siècles les grands penseurs. La convention n'a été qu'un suprême et douloureux effort pour sauver la France nouvelle, menacée par l'ancien principe, qui dominait encore les sociétés européennes. C'est au directoire que remonte réellement l'avénement au pouvoir du tiers état français. Jusque-là, la révolution n'avait pas été l'œuvre spéciale d'un parti, d'une caste, mais l'expression la plus haute et la plus générale des progrès de l'esprit humain. Le directoire fut vraiment le premier essai gouvernemental du tiers état, émancipé enfin. Cet essai fut malheureux non-seulement pour la bourgeoisie, qui le tentait, mais pour la France entière. Bonaparte vint résumant en lui, par son origine et par son éducation, les instincts de la noblesse et ceux de la bourgeoisie, qu'il tenta d'associer. Il affubla les bourgeois qui l'entouraient, de couronnes ducales et de manteaux princiers. Ceux-ci acceptèrent avec ivresse d'abord ; mais ils avaient un maître dans Bonaparte ; ils ne gouvernaient pas : la bourgeoisie

se retourna contre lui, et le renversa.

La restauration fut pour le tiers état une conquête; sous le règne des deux frères de ce roi que la révolution avait immolé, le tiers etat étudia les affaires et se prepara à leur gestion; il exerça son tiers de puissance avec une agitation, une habileté de manœuvre qui rappelle plus d'une fois la conduite des anciens parlements; mais il ne supportait qu'avec impatience, avec dépit, cette royauté qui n'avait pas avec lui une origine commune et en qui revivaient les souvenirs des vieilles haines civiles; il accablait de ses dédains les débris de cette noblesse, dont la hauteur l'avait tant humilié jadis; mais il faisait son stage, il se préparait à la lutte; et le jour vint bientôt où la royauté et la noblesse anciennes, vaincues une dernière fois, lui cédèrent la place et le pouvoir. C'est de cette époque, c'est de cette révolution, dont le peuple et les jeunes gens de la bourgeoisie ont eu toute la gloire et couru tous les dangers, que date l'avénement sérieux et durable du tiers état. Il s'est choisi pour roi un prince que ses goûts, ses mœurs, ses habitudes rapprochent de lui; qui tient, par son père, à la révolution; habile, adroit, économe, grand diplomate, profond politique; tout promet au tiers état un long règne (nous parlons du tiers état, et non de la dynastie; car l'esprit étroit et les défiances de la bourgeoisie pourraient bien un jour trouver encore trop noble et trop royale l'origine de la royauté actuelle). Le tiers état, disons-nous, est installé au pouvoir; le peuple a commencé à faire ce que la bourgeoisie a fait sous l'ancienne monarchie; il s'instruit, il améliore ses habitudes, il ennoblit ses goûts, il crée un nouveau tiers état. Mais une pareille éducation est l'œuvre des siècles: la bourgeoisie actuelle en a mis quinze pour compléter la sienne.

Tiffauges, petite ville de l'ancien Poitou, aujourd'hui comprise dans le département de la Vendée; population, 847 habitants. Elle doit son origine à une forteresse élevée par Jules César, et autour de laquelle se forma, dans le cinquième siècle, une ville, qui devint plus tard la capitale des Théphaliens, et fut détruite par les Normands, dans le neuvième siècle, ainsi que l'antique forteresse des Romains. Les vicomtes de Tiffauges la reconstruisirent, dans le douzième siècle. Sous la Ligue, elle fut livrée, par trahison, au duc de Mercœur. Elle servit plusieurs fois de place d'armes aux protestants, pendant les guerres de religion; aussi fut-elle démantelée, par ordre de Richelieu, sous le règne de Louis XIII. Elle fut incendiée en 1794. On y voit encore les ruines de l'ancienne ville, au milieu desquelles on distingue celles d'une magnifique habitation, que les seigneurs du lieu y avaient fait construire, dans le treizième siècle.

Tillemont (Sébastien **le Nain** de), né à Paris en 1637, fit ses études à Port-Royal, et y prit, dans la lecture de Tite-Live et de Baronius, un goût très-vif pour l'histoire. Il étudia ensuite la théologie, les livres sacrés et les écrits des Pères; il hésita cependant à embrasser l'état ecclésiastique, et ne reçut la prêtrise qu'en 1676, vaincu par les instances d'Isaac de Sacy, qui voulait lui léguer la direction spirituelle de Port-Royal. Chassé de cette retraite en 1679 avec les autres solitaires, il se fixa à Tillemont, entre Montreuil et Vincennes; alla, en 1681, visiter en Hollande Arnauld et les autres réfugiés, et mourut à Paris, en 1698. Sans parler des écrits d'Arnauld, d'Hermant, de du Fossé, de Goibaud-Dubois, de Lambert, de Filleau, de la Chaise, auxquels Tillemont a coopéré, on a de lui: *Histoire des empereurs et des autres princes qui ont régné durant les six premiers siècles de l'Église*, etc., 6 vol. in-4°, qui parurent de 1690 à 1738; *Mémoires pour servir à l'Histoire ecclésiastique des six premiers siècles de l'ère chrétienne*, 16 tom. in-4°, qui parurent de 1693 à 1712. L'histoire du sixième siècle n'est pas complète; l'auteur ne l'a conduite que jusqu'à l'année 513.

Tilsitt (Paix de). Napoléon, qu'on a trop souvent accusé de ne respirer que la guerre, disait, après la conclusion du traité de Tilsitt: « Je viens de faire la « paix; on me dit que j'ai eu tort, que « je serai trompé; mais, ma foi, c'est « assez faire la guerre, il faut donner du « repos au monde. » Or la paix, dont il s'agit, Napoléon l'avait recherchée plusieurs fois et n'avait jamais pu l'obtenir,

car il la voulait durable et glorieuse. Déjà diverses tentatives avaient été faites, qui n'avaient amené aucun résultat. Enfin, le 7 juillet 1807, après les batailles d'Eylau et de Friedland, c'est-à-dire après qu'il eut battu la quatrième coalition qui s'était formée contre lui, Napoléon conclut avec l'empereur de Russie le traité dont il est question. « Par ce traité le roi de Prusse fut resserré entre l'Elbe et le Niémen. Le cercle de Cotbus, dépendance du Brandebourg, en fut même détaché, pour être donné au nouveau roi de Saxe, qui reçut, en même temps, sous le nom de duché de Varsovie, tout ce que la Prusse avait enlevé à la Pologne. La ville de Dantzick fut réintégrée dans son indépendance. Le district de Bialystbeck, avec une population de cent quatre-vingt-trois mille âmes, fut encore détaché de la monarchie prussienne, pour être donné à son principal allié, à ce même tzar, qui avait pris les armes pour rétablir la Prusse sur le Rhin. Napoléon lui donnait un lambeau du royaume prussien, pour le rendre complice de cette spoliation. Les ducs de Saxe-Cobourg, d'Oldenbourg, de Mecklenbourg-Schwerin furent remis en possession de leurs États, mais sous la condition de souffrir une garnison française dans leurs ports, jusqu'à la paix maritime, pour la conclusion de laquelle Alexandre promettait sa médiation à l'empereur des Français. Le roi Joseph de Naples et le roi Louis de Hollande furent reconnus par l'autocrate, ainsi que la confédération du Rhin et tous les rois et princes qu'il plairait à Napoléon d'y établir; et, immédiatement après cet article, le tzar reconnaissait le nouveau royaume de Westphalie et son roi Jérôme. L'indépendance de l'empire ottoman fut reconnue. Un article secret engagea la Russie dans le système du blocus continental; et le tzar accepta même la mission de contraindre les cours de Stockholm, de Copenhague et de Lisbonne à y accéder. On croit rêver, quand on voit un Français régler les destinées du Portugal sur les confins de l'empire russe, où vient de l'amener la victoire. Ce traité fut signé le 7 juillet; le 9, le roi de Prusse souscrivit à toutes les conditions qui lui furent imposées par un traité particulier avec le conquérant de sa monarchie. Le roi de Suède, qui avait conduit une armée dans la Poméranie, et à qui l'Angleterre envoyait un renfort de vingt mille hommes, fut réduit à fuir à travers la Baltique, laissant la ville de Stralsund et l'île de Rugen au pouvoir du maréchal Brune.

« Les princes d'Oldenbourg et de Mecklenbourg s'empressèrent de se rallier à la confédération du Rhin et d'obéir au traité de Berlin, qui interdisait au continent le commerce de l'Angleterre (*). »

Le traité de Tilsitt, comme on vient de le voir, était tout à l'avantage de la France; cependant on l'a amèrement critiqué; Napoléon disait à Sainte-Hélène :
« J'apprends que les politiques aujour-
« d'hui blâment fort mon traité de Til-
« sitt : ils ont découvert, depuis mes dé-
« sastres, que par là j'avais mis l'Europe
« à la merci des Russes; mais si j'avais
« réussi à Moscou, et on sait à combien
« peu cela a tenu, ils auraient admiré
« sans doute alors combien j'avais mis
« au contraire, par ce traité, les Russes à
« la merci de l'Europe. J'avais de grandes
« des vues sur les Allemands, mais j'ai
« échoué, et partant j'ai eu tort; cela est
« de toute justice. »

TIMBALE. Cet instrument fut introduit en Europe par les Arabes, qui lui donnaient le nom de Macaire. Les premières timbales apparurent en France, sous le règne de Charles VII, en 1457, mais l'usage général dans la cavalerie ne date que du commencement du règne de Louis XIV; on les attachait sur le cou du cheval au moyen de fortes courroies, et elles étaient entourées d'une draperie richement brodée d'or ou d'argent.

On nommait TIMBALIERS les cavaliers qui battaient les timbales : ces musiciens occupaient, dans les marches, la même place que les trompettes, et étaient choisis parmi les hommes les plus braves de l'armée. La prise des timbales par l'ennemi équivalait à la perte d'un drapeau ou d'un étendard.

TIMBRE. L'usage du timbre, que Justinien avait établi à Constantinople en 537, se retrouve en Provence sous les comtes, qui possédèrent cette province de 915 ou 920 à 1481; mais il ne devint général en France qu'en 1672.

(*) M. Viennet, art. TILSITT, dans le Dictionnaire de la Conversation.

Dans le mois de mars 1655, Louis XIV avait publié un édit portant établissement d'une marque sur le papier et le parchemin destinés à recevoir les actes passés par les officiers publics; mais cet édit ne reçut point d'exécution, et, par déclaration du 19 mars 1672, le même prince ordonna qu'il serait dressé des formules imprimées pour toutes sortes d'actes publics, et que les exemplaires de ces formules seraient marqués en tête d'une fleur de lis et timbrés de la qualité et substance des actes. On renonça à faire usage de ces formules d'actes parce qu'on y trouva trop d'inconvénients; alors par une autre déclaration, du 2 juillet suivant, le roi ordonna, qu'en attendant qu'elles fussent perfectionnées, les actes publics ne pourraient être passés que sur du papier ou parchemin timbrés, comme devait l'être celui des formules, avec cette différence seulement que le corps de l'acte serait entièrement écrit à la main. En conséquence de cette déclaration les papiers et parchemins sur lesquels durent être écrits les actes publics, furent marqués en tête d'une fleur de lis et intitulés du titre des actes auxquels ils devaient servir, avec l'indication du quartier de l'année pendant lequel on devait les employer. Mais cette dernière précaution, utile pour prévenir des faux dans les actes, fut abolie dans la suite, parce que le papier et le parchemin timbrés, qui n'avaient pas été vendus pendant un quartier ne pouvaient l'être dans le suivant sans qu'on leur donnât une nouvelle date, ce qui causait quelque embarras aux fermiers du timbre.

Le 3 avril 1674, le roi fit un règlement pour l'usage des papiers et parchemins timbrés; fixa le droit à payer suivant la nature des actes émanés des officiers publics, et frappa de nullité ceux de ces actes qui seraient écrits sur du papier ordinaire. Après plusieurs fluctuations, telles que la suppression du timbre et son remplacement par un impôt sur tout le papier et le parchemin qui se consommaient dans le royaume, impôt qui fut aboli presque sur-le-champ, survint un édit du mois d'août 1674, portant suppression des différents timbres établis sur chaque espèce d'actes, et les remplaçant par une marque générale, qui était une fleur de lis accompagnée du nom de la généralité dans laquelle ces actes devaient être passés. Le droit à percevoir fut établi, non plus d'après la nature des actes, mais d'après la hauteur et la largeur du papier.

A partir de cette époque, l'usage du papier timbré devint presque universel en France. Nous disons *presque*, parce que les provinces nouvellement conquises, telles que l'Artois, la Flandre française, le Hainaut français, l'Alsace, la Franche-Comté, le Roussillon, ainsi que la principauté d'Arches et de Charleville, n'y furent point assujetties dans le commencement. On ne se servit pas non plus de papier timbré dans les îles françaises d'Amérique, comme la Martinique, la Guadeloupe, Marie-Galande, Cayenne, Saint-Domingue, ni à l'île de France, à l'île Bourbon, et dans les possessions françaises situées dans la mer d'Afrique.

Plus tard, on établit un timbre uniforme pour toutes les parties du territoire français, et l'on augmenta successivement les droits en les graduant, tantôt sur la longueur et la largeur du papier, tantôt sur le chiffre des sommes qui devaient y être écrites, quand il s'agissait de billets et lettres de change. On exigea que toutes les pièces à produire en justice, et tous les actes reçus par les officiers publics, ou souscrits entre particuliers et susceptibles d'enregistrement, fussent écrits sur papier timbré; enfin, on parvint ainsi à établir le régime sous lequel nous sommes, et à créer un impôt fort lucratif pour le trésor.

TISSERAND. Lorsqu'Étienne Boileau, prévôt de Paris, fit rédiger et publier ses règlements sur les arts et métiers de cette ville, la profession de tisserand était partagée en deux branches : celle des *tisserands de lange*, ou fabricants de drap, et celle des *tisserands de toile*. Chacune de ces deux branches avait ses statuts et ses usages particuliers. Nous ne parlerons ici que de la seconde; pour la première, voyez DRAPIERS, tome VI, pag. 652.

Les statuts des tisserands, qui sont de 1281, disent, dans leur premier article, « que nus ne nule ne doit tenir mes- « tier de la texeranderie de linge à Paris, « se il n'achète le mestier du roi, ou « de son consentement. » Personne ne devait travailler du métier s'il ne savait

faire « l'uevre ovrée et estoffée de sa « main, c'est à savoir à deus fins levés « et à double rai et la losenge en milieu, » et nul n'en devait faire d'autre à Paris, parce que c'était « la plus loial uevre qui « fut et la milleur. »

Il était permis de travailler « chiés fame « veve en sa veveté qui avoit esté fame « mestre, tant come èle étoit veve tant « seulement. » Nul ne pouvait « ovrer « ne fère ovrer uevre du mestier » qui ne fût de la largeur fixée par une verge de fer, laquelle était en dépôt entre les mains des prud'hommes du métier, depuis le temps du roi Philippe-Auguste; à moins que la toile ne fût pour l'usage personnel de celui qui la faisait faire. Mais tout tissu destiné à la vente devait être mesuré pendant qu'il était sur le métier, afin que l'acheteur ne fût point trompé sur la largeur qu'il devait avoir. Défense était faite de travailler de nuit, à la chandelle, non plus que le matin et le soir, dans les ateliers qui n'étaient pas suffisamment éclairés, « car « l'on ne peut fère uevre à chandoile au « dit mestier, si boine ne loial, come « cèle qui est fête de la lumière du jour. »

Aucun tisserand ne pouvait achever chez lui un ouvrage préparé par un autre, à moins que celui-ci ne le lui apportât ou ne le lui envoyât par un commissionnaire de lui bien connu, parce qu'il arrivait que des larrons ou des larronnesses, après avoir volé un ouvrage préparé dans un atelier, le faisaient finir dans un autre, d'où il résultait qu'ainsi dénaturé, il ne pouvait plus être reconnu et servir de pièce de conviction contre ceux qui avaient commis le vol.

Nul ne pouvait tenir deux ouvroirs dans sa maison, de telle manière qu'il pût aller de l'un à l'autre, sans sortir sur la voie publique. Chaque tisserand ne pouvait avoir qu'un apprenti, qu'il ne pouvait pas engager pour moins de cinq ans et vingt sous parisis, ou six ans sans argent. Outre cet apprenti, le maître pouvait en avoir un autre « de « sa char et de la char de sa fame » ou qui fût du moins l'enfant de l'un des deux. Si un ouvrier *en plain* (en uni) voulait apprendre à travailler en œuvré, nul maître ne devait le lui enseigner pour moins de vingt sous, en prenant pour cela bon gage en bon argent, car il n'était point tenu de lui faire courtoisie.

Aucun tisserand ne pouvait tisser ni ourdir les jours de fêtes solennelles chômées par l'Église; dans celles de second ordre, pendant lesquelles il était permis de faire cuire le pain et de chauffer les étuves, le tisserand avait la faculté de préparer son ouvrage pour le lendemain, mais sans ourdir ou tisser.

Tout ouvrier qui mettait en gage le fil en pelote ou en chaîne qui lui était confié pour en faire de la toile, devait être banni du métier jusqu'à ce qu'il eût payé une amende de dix sous, dont six au profit du roi et quatre à celui des gardes du métier. Toute plainte en malfaçon était jugée par les prud'hommes. Un ouvrier ne pouvait introduire dans un atelier, pour y travailler avec lui, que sa femme légitime; celui qui, par surprise, y avait fait admettre sa concubine, devait être puni par une amende. Nul ouvrier qui avait été renvoyé de son pays pour quelque cause grave et déshonorante, ne pouvait être admis à travailler du métier à Paris. Enfin, les infractions au règlement étaient punies d'une amende de six sous, dont quatre revenaient au roi et deux aux gardes du métier, qui étaient au nombre de quatre.

Les tisserands étaient aussi marchands de toile, et faisaient leur commerce à la halle, ou chez eux. La toile se vendait par pièces de cinq aunes [illegible] par *carreaux* de quatre aunes et de[illegible]. Tout homme, qui vendait ou achetait [illegible] halle de Paris, de la toile, quelle qu'[illegible] fût, de lin, de chanvre, d'étoupes, [illegible] *inde, noire, rouge, jaune, blanche* [illegible] *écrue,* devait une obole de tonlieu [illegible] pièce; sur le carreau, il n'était rien [illegible]. Un marchand qui avait cousu plusieurs pièces de toile l'une à l'autre et les [illegible]dait ainsi, ne devait, pour le tout, qu'[illegible] obole de tonlieu, mais il devait affirmer qu'il ne l'avait point fait pour frauder les droits du roi. Celui qui vendait plusieurs carreaux ployés ensemble ou [illegible]tachés les uns aux autres, devait [illegible] obole; s'il vendait les carreaux séparément, il ne devait rien. Le marchand [illegible] vendait à la foire de Saint-Ladre, à [illegible] étal, devait deux sous de tonlieu [illegible] tout droit de cette nature, tant que [illegible]rait la foire. Celui qui vendait sur [illegible] étal ne devait que douze deniers, [illegible]

lement pour tout le temps de la foire. Les chavenaciers de Paris (les fabricants de canevas) ne devaient rien, si ce n'est le samedi, qu'ils étaient tenus de payer une obole de coutume. Chaque marchand forain, qui venait vendre de la toile à Paris, et l'exposait à la halle, devait un hallage, savoir, pour chariot quatre sous, pour charrette deux sous, et pour cheval, douze deniers.

Les maîtres tisserands de Paris reçurent le 22 janvier 1586, sous le règne de Henri III, de nouveaux statuts, qui furent confirmés par Henri IV, en juin 1608, et par Louis XIII, en mai 1640. Par ces statuts les membres de la communauté furent appelés *maîtres tisserands en toiles, canevas et linge*. Nul ne pouvait y être admis en cette qualité s'il n'eût fait un apprentissage de quatre ans sous un maître de Paris. Les maîtres qui n'avaient point atteint l'âge de cinquante ans, ne pouvaient avoir que deux apprentis à la fois; ceux qui avaient dépassé cet âge, pouvaient en avoir un de plus.

Lors de la suppression des corporations, celle des tisserands se composait, à Paris, d'environ soixante et dix maîtres et était gouvernée par quatre jurés.

TISSOT (Pierre-François), né à Versailles, en 1768, venait de terminer ses études, lorsque la révolution éclata; il en adopta les principes avec enthousiasme, et figura, au 14 juillet 1789, dans les rangs de cette légion du Châtelet qui eut tant de part au retour de la sécurité dans la capitale. Admis, en 1791, à la *société des amis de la constitution* de Sèvres, puis, en 1792, à celle de Versailles, il était, au mois de septembre 1792, secrétaire de la première section de cette ville, alors en permanence, et il faillit périr en défendant les prisonniers de la geôle, qu'il consentit à arracher des mains des assassins. Mais il fut moins heureux lors du massacre des prisonniers d'Orléans, que les efforts du maire lui-même ne purent sauver (Voy. DANTON).

Au commencement de l'hiver suivant, M. Tissot devint secrétaire général de la commission de commerce et d'approvisionnement; il venait d'épouser la sœur du vertueux Goujon, qui était de cette commission. En messidor de la même année, il suivit son beau-frère à l'armée de Rhin et Moselle, où ce dernier, qui avait été nommé à la convention, en remplacement de Hérault de Séchelles, était alors envoyé en qualité de commissaire. De retour, après le 9 thermidor, M. Tissot reprit sa place à la commission de commerce, fut arrêté lors des événements de prairial, puis relâché au bout de vingt jours.

Après la mort courageuse de Goujon, M. Tissot se trouva seul, sans emploi, sans fortune, pour soutenir deux familles, la sienne et celle de son beau frère. Après le 13 vendémiaire, il se jeta, comme simple ouvrier, dans l'industrie, et parvint à fonder, à force de travail et de courage, une fabrique assez productive pour satisfaire aux besoins de ceux dont il était la seule ressource; puis, les circonstances politiques ayant pris une autre direction, il fut appelé, comme secrétaire rédacteur, dans les bureaux de la police générale; et, aux élections de l'an VI, il fut nommé député de la Seine, à une immense majorité. Mais son élection fut annulée par un de ces abus de pouvoir, qui coûtaient si peu à cette époque de dissolution politique et sociale. Il chercha alors dans les études littéraires une compensation à cet échec politique, et c'est de cet événement que date réellement sa carrière d'homme de lettres. Il venait de traduire en vers français les *Bucoliques de Virgile*, lorsque les anciens ennemis de son beau-frère le firent comprendre parmi les personnes arrêtées dans la journée du 3 nivôse. Mais les témoignages empressés de Monge et de Bertholet, et les instances de madame Bonaparte elle-même, obtinrent sa radiation de la liste fatale, et il fut admis, en 1806, dans les bureaux de Français de Nantes, qui lui accorda bientôt toute son amitié. Delille le choisit à cette époque pour son suppléant au collége de France, et il le désigna ensuite comme le plus digne de lui succéder. Pendant onze années consécutives, M. Tissot occupa la chaire illustrée par le traducteur des *Géorgiques*. La jeunesse accourait en foule à ses leçons, qui, dans les premières années de la restauration, empruntèrent un nouvel intérêt du sentiment patriotique

dont le professeur, sans jamais sortir de son sujet, savait les animer. Il n'en fallut pas davantage pour lui faire encourir la plus brutale des disgrâces. « Nous n'avons aucun fait à vous « imputer, lui dit-on; mais la jeu« nesse est dans vos mains, et vous « n'êtes pas notre homme; il suffit. » M. Tissot ne fut réintégré dans sa chaire qu'à la révolution de juillet. Il a été élu, en 1833, membre de l'Académie française. On a de lui, outre sa *traduction des Bucoliques de Virgile*, une *Introduction aux fastes civils de la France*, 1 vol. in-8°; des *Études sur Virgile*, 4 vol. in-8°, qui ont eu un grand succès; enfin, une *Histoire complète de la révolution française*, 6 vol. in-8°. Voyez à l'art. HISTOIRE DE FRANCE, t. IX, p. 415, ce que nous avons dit de cet ouvrage, sans contredit, le plus considérable de ceux de M. Tissot.

Louis-Favula TISSOT, frère du précédent, était, avec le grade d'enseigne de vaisseau, à bord de *la Vestale* lorsque cette frégate fut attaquée, en décembre 1796, par la frégate anglaise, *la Terpsichore;* blessé, dès le commencement de l'action, il ne voulut point quitter son poste, et ne cessa d'exciter son commandant à tenter l'abordage. Frappé enfin, à la hanche, d'un coup de boulet, et se sentant blessé mortellement, il s'écria : « Je meurs avec plaisir « pour la patrie... Vive la république ! »

TITON DU TILLET (Évrard), célèbre amateur de lettres, né à Paris en 1677, mort en 1762, conçut l'idée de consacrer un monument durable à Louis XIV et aux poëtes qui ont illustré son règne; et il en fit exécuter un modèle en petit par Louis Garnier, élève de Girardon, qui mit dix ans à ce travail. C'est ce modèle, connu sous le nom de *Parnasse français*, qui a préservé Titon du Tillet de l'oubli. Titon fit, en outre, frapper, à ses frais, une suite de *médailles* représentant Louis XIV et les principaux poëtes ou musiciens de son règne; il encouragea et secourut plusieurs jeunes écrivains peu aisés, avec une générosité qui n'eut d'égale que sa discrétion; enfin, il recueillit le neveu du grand Corneille, et ce fut lui qui recommanda sa petite-nièce à Voltaire. Le modèle du *Parnasse français* se voit aujourd'hui dans l'une des salles de la Bibliothèque royale. On a de Titon du Tillet : la *Description de ce monument*, 1726, in-12; *Essais sur les honneurs et les monuments accordés aux illustres savants, pendant la suite des siècles*, 1734, in-12.

TLEMSEN, ville forte de l'Afrique, située à douze lieues de la mer, à l'ouest de la régence d'Alger, sur la frontière du Maroc, sur une éminence. Elle est dominée par une longue chaîne de rochers, et à ses pieds s'étend une plaine fertile qu'arrose la Tafna. Cette ville, qui faisait autrefois partie de la Mauritanie Césarienne, et qui fut longtemps la capitale d'un royaume auquel elle avait donné son nom, est entourée d'une enceinte et défendue, au sud, par une cidatelle (Me-chouar), qui se lie à son système de fortification. Sa population, composée d'Arabes, de Maures et de juifs, est de 4 à 5,000 âmes. Son industrie, encore pe[u] avancée, consiste en tanneries, en f[a]briques de poudre de guerre et en s[el]lerie : elle compte aussi quelques armuriers et cordonniers.

Peu de temps après l'occupation d'Alger en 1830, les Turcs, qui s'étaient réfugiés à Tlemsen, y furent attaqués par l[es] Arabes et par une armée marocain[e] commandée par le neveu de l'empere[ur]. Ce prince s'étant rendu maître de la vil[le], les trois mille Turcs et Koulouglis, q[ui] l'occupaient, se renfermèrent dans la ci[ta]delle et s'y défendirent courageuseme[nt]. Le général Boyer les y avait détermi[nés] en leur accordant une solde mensu[elle]. Mustapha-Ben-Ismaïl, qui s'était [mis] à leur tête, se maintint dans le Mecho[uar] jusqu'en décembre 1835, époque où [le] corps d'expédition, parti d'Alger, [vint] le dégager. Les troupes françaises [pri]rent immédiatement possession d[e la] ville et du Mechouar. Le bey Ben-N[...] dévoué à Abd-el-Kader, fut remp[lacé] par Mustapha-Ben-Moukalech, qui [a] gagné la confiance du gouverneur g[éné]ral. Un bataillon français, comm[andé] par le capitaine Cavaignac, occup[a la] citadelle et y fit le service, conjoint[ement] avec les Turcs et les Koulouglis; e[t] pour assurer les communications [entre] Tlemsen et la mer, on fit établir, [en] avril 1836, un camp à l'embouchur[e de] la Tafna.

La garnison française se maintint à Tlemsen jusqu'au traité du 30 mai 1837, par lequel cette place fut cédée à Abd-el-Kader; mais la violation de ce traité ramena bientôt la guerre dans cette partie de l'Afrique. Plusieurs expéditions furent dirigées de ce côté de 1838 à 1841. Enfin, le 24 janvier 1842, une colonne, commandée par le général Bugeaud, gouverneur général de la régence, partit d'Oran, dans le dessein de s'emparer de Tlemsen et de s'y établir définitivement. Abd-el-Kader ne l'attendit pas : il quitta la ville le 29, et, le lendemain, l'armée française en prenait possession. Le général Bugeaud ordonna aussitôt les mesures à prendre et les travaux à exécuter pour l'installation de la garnison, dont le commandement supérieur fut confié au maréchal de camp Bedeau. Voy. TAFNA (Traité de la).

TOCHON D'ANNECY (Joseph-François), numismatiste, né, en 1772, au château de Mez, près d'Annecy, fut contraint par la réquisition d'embrasser l'état militaire, et se distingua dans plusieurs occasions; mais, parvenu, en 1797, au grade de capitaine, il donna sa démission pour se livrer tout entier à l'étude; visita l'Italie, et, lorsque les troubles de ce pays l'obligèrent, en 1800, de revenir en France, il se fixa à Paris, rapportant de ses voyages une nombreuse collection de bronzes, de vases et de médailles, qui, cédée par lui, en 1817, au gouvernement, est encore un des principaux ornements du Musée royal. Élu membre de la chambre des députés, en 1815, par le département du Mont-Blanc, il n'y siégea que quelque temps, la Savoie ayant cessé, bientôt après, de faire partie de la France. Il fut élu, en 1816, à l'Académie des inscriptions, et mourut en 1820. On a de lui : *Dissertation sur l'époque de la mort d'Antiochus-Sidétès, roi de Syrie*, 1815, in-4°; *Notice sur une médaille de Philippe-Marie Visconti, duc de Milan*, 1816, in-4°; *Dissertation sur l'inscription grecque d'un vase trouvé à Tanagre*, 1816, in-4°; *Mémoire sur les médailles de Marinus, frappées à Philippopolis*, 1817, in-4°. Son ouvrage le plus important a été publié après sa mort, sous ce titre : *Recherches sur les médailles des nomes ou préfectures de l'Égypte*, 1822, in-4°.

TOIRAS (Jean du CAYLAR de SAINT-BONNET, maréchal de), né en 1585, à Saint-Jean de Gardonnenque, dans les Cévennes, fut d'abord page du prince de Condé, et dut à son habileté dans l'art de prendre les oiseaux la faveur de Louis XIII, qui le nomma lieutenant de sa vénerie et capitaine de sa volière. Jusqu'à l'âge de trente-cinq ans, il parut borner là son ambition; mais tout à coup la passion de la guerre et l'amour de la gloire s'éveillèrent en lui : après s'être distingué, en qualité de capitaine des gardes, aux siéges de Saint-Jean-d'Angély, de Montauban et de Montpellier, devenu maréchal de camp, il eut avec Saint-Luc et la Rochefoucauld, la plus grande part à l'expulsion du duc de Soubise de l'île de Ré; puis, défendit, en 1627, cette même île contre les Anglais, commandés par Buckingham, et fit, en 1630, à Casal, assiégée par les forces réunies de l'Autriche et de l'Espagne, sous les ordres de Spinola, une défense qui excita l'admiration générale, lui valut le bâton de maréchal, bientôt après le commandement de l'armée française au delà des Alpes, et enfin, le titre d'ambassadeur extraordinaire, avec Servien, pour les négociations de la paix entre le duc de Savoie et le duc de Mantoue. Il signa les trois traités de Cherasco et celui qui donna Pignerol à la France, et réussit à liguer le duc de Savoie avec Venise.

Mais l'éclat de sa renommée et la fierté de son caractère indisposèrent contre lui le cardinal de Richelieu, qui, trouvant bientôt pour sévir contre lui un prétexte plausible dans la participation de ses deux frères aux complots ourdis par Gaston et le duc de Montmorency, le priva de ses gouvernements, de ses traitements, de ses pensions, et le réduisit ainsi presque à la misère. Toiras, forcé de fuir, refusa constamment les offres des puissances étrangères, qui voulaient se l'attacher, et cette noble fidélité à ses devoirs de Français l'éleva encore plus haut dans l'estime de l'Europe. Enfin, lorsque la guerre se ralluma, il accepta, avec l'autorisation de Louis XIII, le grade de lieutenant général au service du duc de Savoie, allié de la France, et vint, en 1636, se faire tuer à Fontanelle, dans le Milanais, en combattant pour la France.

Tolède (Combat sous). Après la bataille de Talaveyra (28 juillet 1809), le roi Joseph, ayant appris que le général espagnol Venegas, pendant qu'il marchait sur Madrid par Aranjuez, faisait attaquer Tolède par la rive gauche du Tage, laissa le premier corps aux ordres du maréchal Victor, sur l'Alberche, pour observer l'armée anglo-espagnole, restée en position à Talaveyra, et se porta avec le quatrième, commandé par le général Sébastiani, et la réserve du général Dessoles, sur Tolède, afin de couvrir sa capitale contre les attaques de l'ennemi.

Le 9 août, au matin, le général Sébastiani déboucha sur la rive gauche, par le pont de Tolède, attaqua l'ennemi, fort de sept mille hommes, et le chassa de la position qu'il occupait. La cavalerie légère du général Merlin ayant rencontré un parti de cavalerie anglo-espagnole, au village de Nambroca, le sabra et le prit presque en totalité; enfin le général Milhaud força, avec sa division de cavalerie, le passage du Tage, sur la route d'Aranjuez à Tolède, et deux bataillons qui, avec trois escadrons espagnols, en défendaient le gué, furent taillés en pièces ou faits prisonniers.

Le lendemain, cette division s'étant réunie au quatrième corps et à la réserve, l'armée marcha sur Almonacid, où Venegas paraissait se concentrer et vouloir engager une affaire générale. Voyez **Almonacid**.

Tonneliers. Cette profession, ou plutôt ce métier était déjà connu dans la Gaule bien avant l'établissement des nations germaniques sur la rive gauche du Rhin; car c'était dans des tonneaux que les Gaulois transportaient leurs vins au loin pour les vendre. Dès le huitième siècle l'art de la tonnellerie avait déjà reçu des perfectionnements, et il existait une classe particulière de tonneliers appelés *barriliers*, qui faisaient pour les riches des tonneaux soigneusement travaillés et appelés *barrils*. Charlemagne, dans un de ses capitulaires, défend à ses économes de se servir d'outres pour mettre ses vins, et veut qu'ils emploient de bons *barrils* (*bonos barridos*), cerclés en fer. Telle était l'importance qu'on attachait au travail des ouvriers employés à la fabrication de ces vaisseaux d'élite, qu'il leur était permis de s'y livrer les jours fériés, alors même que les boulangers et d'autres artisans qui pourvoyaient aux premiers besoins de la vie étaient obligés de chômer.

Comme on aimait en Italie que le vin sentît le goudron, et que, pour lui donner ce goût étranger, on avait soin d'introduire de la poix dans les vaisseaux qui le contenaient, il ne faut nullement douter que les Gaulois, qui poissaient leurs vins pour les vendre dans cette contrée, que les Allobroges surtout, qui avaient pour cette opération un secret particulier, ne goudronnassent aussi leurs tonneaux. Dans tous les [illegible] nous avons la preuve certaine que cette pratique était en usage au neuvième siècle. Cette preuve consiste en deux chartes de Charles le Chauve, en faveur des abbayes de Saint-Denis et de Saint-Germain des Prés. Par la première, d[illegible] l'an 862, l'empereur accorde annuellement à l'abbaye dix livres d'argent pour l'achat de la poix nécessaire aux tonneaux; par la seconde, il donne [illegible] l'autre couvent vingt livres de savon [illegible] de poix, *ad vasa vinaria componenda*. Ce savon qu'on voit accordé avec la poix suppose qu'il y avait des personnes qui ne se contentaient pas de cette dernière substance pour enduire leurs futailles, mais composaient un mastic particulier en y mêlant du savon et probablement quelque autre ingrédient, comme le faisaient les Romains.

Quoique les tonneliers eussent, comme on vient de le voir, une origine fort ancienne, et fussent probablement dès longtemps en corporation, il n'en est fait mention dans le *livre des métiers* d'Étienne Boileau, rédigé du temps [illegible] saint Louis, que pour dire que ces [illegible] de la ville de Paris « ne devoient point « de guet entre la Magdeleine et la Saint- « Martin d'yver, pour une journée [illegible] « chascun paioit au roy. » Quant aux [illegible]glements auxquels ils étaient soumis, il n'en est point question.

Il ne faut donc point s'en rapporter [illegible] auteurs qui ont écrit que les statuts [illegible] ces artisans leur furent donnés en 13[illegible] par Charles VI. Ces statuts furent augmentés par Charles VIII, puis confirmés successivement par François I[illegible] le 16 novembre 1538; Henri III, [illegible]

1576; Henri IV, au mois d'octobre 1599; Louis XIII, au mois de janvier 1637, et Louis XIV, au mois de septembre 1651.

Avant la révolution, qui abolit toutes les corporations, celle des tonneliers de Paris se composait d'environ deux cents maîtres, qui prenaient le titre de *Maîtres tonneliers déchargeurs de vin*. Ces artisans avaient quatre jurés, dont deux étaient renouvelés tous les ans. L'apprentissage était de cinq années; le brevet coûtait trente livres, et la maîtrise huit cents. La police et la surveillance du métier s'exerçaient comme dans les autres corps.

TONNERRE, ancienne capitale d'un comté du même nom, en Champagne, aujourd'hui chef-lieu d'arrondissement du département de l'Yonne; population, 4,247 habitants.

Tonnerre est désignée par Grégoire de Tours sous le nom de *castrum Tornodorense*. C'était déjà une place forte au cinquième siècle. Les Normands furent battus sous ses murs en 898 par Richard, duc de Bourgogne. Édouard III, roi d'Angleterre, la ruina en 1359. Jean sans Peur, duc de Bourgogne, la détruisit et en fit entièrement démolir la citadelle en 1414.

TONNERRE (comtes de). Le premier comte de Tonnerre que l'on connaisse est saint *Guerri*, qui, avant embrassé la vie monastique, devint abbé de Saint-Pierre-le-Vif, près de Sens, et fut appelé, vers 700, au siége archiépiscopal de cette ville. Il mourut en 708.

Son neveu saint *Ebbon* lui succéda comme comte de Tonnerre; mais bientôt, suivant son exemple, il se retira aussi à Saint-Pierre-le-Vif, dont il devint abbé. Il fut, vers 720, élu archevêque de Sens, et mourut en 750.

Ses successeurs au comté de Tonnerre sont inconnus jusqu'à *Milon Ier*, qui vivait vers la fin du dixième siècle, sous le règne de Lothaire. Il mourut en 987 à l'abbaye de Saint-Michel, où il s'était retiré après la mort de sa femme. Ses successeurs furent:

987. *Gui*, son fils;

992. *Milon II*, fils du précédent;

Raihard, fils de Milon II.

1038. *Milon III*, frère du précédent, succéda, quoiqu'il eût embrassé la vie monastique; il fut élu en 1065 évêque de Langres et se démit de son comté en faveur de *Guillaume Ier*, comte de Nevers.

Guillaume II, fils de Guillaume Ier.

Guillaume III, comte d'Auxerre et de Nevers, neveu du précédent.

1133. *Renaud*, fils du précédent.

1159. *Guillaume IV*, frère de Renaud.

1168. *Gui*, frère de Guillaume IV.

1175. *Mahaut de Bourgogne*, veuve de Gui.

1192. *Pierre de Courtenay*.

1218. *Hervé et Mahaut*.

1257. *Mahaut et Eudes* (*).

1273. *Marguerite de Bourgogne*, fille de Mahaut, lui succéda et devint, en 1268, reine de Naples et de Sicile pas son mariage avec le roi Charles Ier. Après la mort de ce prince, elle se retira à Tonnerre, où elle se fit bénir par sa charité. Elle mourut sans enfants en 1303.

1321. *Jeanne de* CHALON, fille de Guillaume de Chalon, neveu de la précédente, eut pour sa part de la succession de son père, le comté de Tonnerre, qu'elle porta en dot à Robert, fils de Robert II, duc de Bourgogne; mais ce prince étant mort sans postérité en 1338, le comté de Tonnerre retourna au frère de Jeanne, *Jean de Chalon II*.

1346. *Jean de Chalon III*, fils et successeur de ce prince devint grand bouteiller de France; fut fait prisonnier avec le roi Jean, à la bataille de Poitiers, en 1356, et ne recouvra sa liberté qu'en 1360. Il mourut en 1366.

1366. *Jean IV*, dit *Esthier*, son fils, se distingua, en 1364, à la bataille de Cocherel, où par modestie il refusa le commandement de l'armée française que les autres chevaliers lui offraient. Il prit part, la même année, au siége de la Charité-sur-Loire, et y fut fait prisonnier; mais ses vassaux se cotisèrent pour payer sa rançon. Il fut arrêté, quelque temps après, par ordre de Charles V, pour avoir commis des dévastations sur les terres du duc de Bourgogne, frère du monarque. Enfermé alors au Louvre il n'en sortit qu'en cédant

(*) Voy., pour tous ces comtes, l'art. NEVERS (Comtes de).

à Charles V le comté d'Auxerre. Il mourut en 1366.

1369. *Louis de Chalon Ier*, dit le *Chevalier vert*, se distingua au siége de la Charité-sur-Loire, à la bataille de Cocherel, et à celle d'Aurai, où il fut fait prisonnier avec du Guesclin. Rendu à la liberté, il se mit avec le chevalier Hugues de Caurélie à la tête des Grandes Compagnies, et passa avec elles en Espagne, au service de Henri de Transtamare. A son retour en France, il servit de nouveau contre les Anglais, qui le firent une seconde fois prisonnier, et sa captivité dura jusqu'en 1376. Il suivit Charles VI dans sa campagne de Flandre, en 1382, et mourut en 1398.

1398. *Louis de Chalon II*, fils du précédent, eut pour première femme Marie, fille de Gui de la Trémouille, qu'il répudia pour épouser Jeanne de Perilleux, fille d'honneur de Marguerite de Hainaut, duchesse de Bourgogne, qu'il avait enlevée. La duchesse de Bourgogne, irritée de cet attentat, en demanda vengeance au duc son mari. Celui-ci s'empara du comté de Tonnerre, et le donna en dot à sa sœur Marie, duchesse de Guienne, en la mariant au comte Arthur de Richemont. Louis de Chalon fut tué, en 1424, à la bataille de Verneuil.

1433. *Jeanne* et *Marguerite de Chalon*, ses sœurs, lui succédèrent dans le comté de Tonnerre, qui leur fut rendu par le traité d'Arras. Marguerite acheta la part de sa sœur, et transmit ainsi la totalité du comté à sa postérité. Elle eut pour époux le *chevalier de* HUSSON, dont elle laissa un fils, *Jean de Husson*. Celui-ci eut pour successeurs :

1492. *Louis de Husson Ier*;
1503. *Claude de Husson*;
1525. *Louis de Husson II*;
1537. *Anne de Husson* et *Bernardin de* CLERMONT.
1540. *Louise de Clermont*.

1603. *Charles-Henri de Clermont*, petit-neveu de Louise de Clermont, lui succéda par testament. Il fut un des partisans les plus dévoués de Henri IV; se distingua en 1595 à la bataille de Fontaine-Française, et mourut en 1640.

1640. *François de Clermont*, son fils, servit en 1620 sous le maréchal de Créqui, et se distingua notamment dans la retraite que fit l'armée française lorsque les Espagnols passèrent la Somme près de Corbie. Il commandait alors le régiment de Piémont. Il fut dans la suite chargé de conduire un corps de troupes au siége de Turin, et parvint, malgré tous les efforts du général espagnol, à faire sa jonction avec l'armée française. Il fut nommé, en 1660, au gouvernement de la Bourgogne, et mourut en 1679. Son fils aîné, *Jacques de Clermont*, lui succéda, et transmit le comté de Tonnerre à *François Joseph de Clermont*, son fils, lequel le laissa à *Philippe-Aimard de Clermont*, l'aîné de ses enfants, qui vivait encore quelques années avant la révolution.

Le comté de Tonnerre était alors le plus ancien des comtés non réunis à la couronne.

TONTINE. En 1653, la guerre ayant épuisé les ressources de la France, on dut recourir à des moyens extraordinaires pour faire face au déficit; plusieurs projets furent présentés, et ce fut celui du Napolitain *Laurent Tonti* qui prévalut. C'était une véritable loterie sur la vie, loterie dont l'État se portait garant, et qui reçut le nom de son inventeur. Un édit du mois de novembre 1653 créa dix fonds de rentes viagères, chacun de 102,500 livres, et représentant un capital de 100,025,000 livres. Ces fonds correspondaient à dix classes d'actionnaires. La première à laquelle était affecté le premier fonds, comprenait les enfants jusqu'à l'âge de sept ans; la deuxième, les enfants de sept à quatorze ans; et ainsi de suite, en allant toujours de sept en sept ans. Le prix des actions était de 300 livres, dont les propriétaires touchaient d'abord l'intérêt au denier vingt. Mais elles s'eteignaient par la mort des actionnaires; les intérêts appartenaient alors aux survivants de la même classe, jusqu'à la mort du dernier; puis l'État devenait propriétaire du capital.

En 1689, on ouvrit une seconde tontine de 1,400,000 livres de rentes viagères au denier dix, minimum d'intérêt, et qui devait former un fonds de 14,000,000 de livres. Cette société se composait de quatorze classes. Les places ou actions étaient encore de 300 livres chacune. Cette tontine, dont toutes les classes ne furent point remplies, dura jusqu'en 1726; elle s'éteignit alors par

la mort de la femme d'un chirurgien qui, pour une seule action de 300 livres, recevait une rente de 73,500 livres.

Les tontines jouirent pendant encore longtemps de la faveur des financiers appelés aux conseils du roi. Leur nombre s'éleva successivement jusqu'à dix, et la dernière fut créée en 1759. On reconnut alors combien ces sortes de sociétés étaient onéreuses pour l'État; une déclaration du 21 novembre 1763, enregistrée au parlement le 1er décembre de la même année, défendit d'ouvrir à l'avenir aucune nouvelle tontine en rentes viagères, portant accroissement au-dessus du denier primitivement constitué; enfin, un arrêt du conseil et des lettres patentes du 5 juillet 1770 supprimèrent toutes les tontines, et convertirent les rentes qu'elles procuraient en rentes purement viagères, en déterminant d'après un certain tarif le taux des arrérages et des accroissements.

TOPINO-LEBRUN (François-Jean-Baptiste), peintre d'histoire, né à Marseille en 1769, fit à Rome la connaissance de David, qui l'admit au nombre de ses élèves à Paris. Ainsi que son maître, il prit une part active aux événements de la révolution; nommé, en 1793, juré au tribunal révolutionnaire, il refusa plus tard la place de président de la commission populaire d'Orange; fut ensuite éliminé de la liste des jurés, puis arrêté; il allait être traduit lui-même devant ce terrible tribunal lorsque les événements de thermidor lui rendirent la liberté. Il se déclara pour la convention au 13 vendémiaire; mais fut compris, l'année suivante, dans les mandats décernés contre les accusés de Babœuf. Plus tard, il suivit, en qualité de secrétaire, Bassal, chargé d'une mission secrète du directoire en Suisse. De retour en France en 1797, il se fit remarquer parmi les jacobins du manége, et, s'étant trouvé impliqué dans la conspiration contre le premier consul, qui échoua le 10 octobre 1800, il fut condamné à mort et exécuté en 1801. Son tableau de la *Mort de Caïus Gracchus* lui avait valu une récompense du gouvernement. En voyant cet ouvrage, vraiment remarquable, on regrette que le caractère inquiet de Topino-Lebrun l'ait si souvent entraîné dans les intrigues politiques et détourné de la carrière des arts, qu'il aurait pu parcourir avec éclat.

TORTOSE (Attaque et prise de). Le duc de Vendôme était enfermé dans cette place, lorsque, le 22 octobre 1711, il apprit que le général allemand Staremberg devait venir l'y attaquer le 26. Afin de lui inspirer une aveugle confiance, Vendôme, qui avait fait placer des troupes en dehors de la place, feignit tout à coup d'éprouver de la crainte, ordonna la retraite, et laissa les ennemis gagner quelques ouvrages avancés; mais à peine les vit-il engagés assez avant pour être enveloppés, qu'il tomba sur eux et les tailla en pièces. Le feu des remparts acheva de les disperser. Ils perdirent près de mille hommes dans cette malheureuse expédition.

— Après la pacification de la province d'Aragon, le général Suchet se porta sur Tortose, dans le dessein d'en faire le siége; et il l'investit en effet le 15 décembre 1810, avec un corps de dix mille hommes. Tous les postes ennemis ayant été chassés le 19, la tranchée fut ouverte dans la nuit du 20 au 21. Le 28, à quatre heures du soir, la garnison fit une sortie générale, dans le dessein de pénétrer jusqu'aux batteries françaises et d'y enclouer les canons : elle parvint à s'emparer du chemin couvert, mais ne put s'y maintenir. Le général Habert, à la tête de deux régiments de ligne, la repoussa à la baïonnette jusque dans les ouvrages, et en fit un grand carnage.

Les batteries continuèrent leur feu sur la place jusqu'au 1er janvier 1811. Le 2 au matin, trois brèches étant praticables pour douze hommes de front, le général Suchet se disposait à ordonner l'assaut, lorsque le gouverneur espagnol demanda à capituler. La garnison, qui avait perdu douze cents combattants pendant le siége et qui comptait encore sept mille hommes, se rendit à discrétion. On trouva dans la place cent soixante-dix-sept bouches à feu et un grand nombre de munitions de guerre et de bouche.

TOTT (François, baron de), né en 1733, à Chamigny, près de la Ferté-sous-Jouarre, était fils d'un gentilhomme hongrois, venu en France avec le maréchal de Berchiny. Capitaine dans le régiment de ce nom, où il servait depuis les campagnes de Bohême, en 1755, il accompagna son père lorsque celui-ci fut envoyé en

Turquie à la suite du comte de Vergennes ; à sa mort, il lui succéda, comme attaché à l'ambassade française, et résida de 1757 à 1763 à Constantinople. Étant venu en France par congé, et ayant eu occasion de faire connaître au duc de Choiseul ses vues sur un traité de commerce avec le khan des Tartares, et sur les moyens d'ouvrir à notre pavillon l'entrée de la mer Noire, il obtint du ministre le consulat de Crimée, dont il prit possession en 1767, et par son influence sur le khan amena entre la Russie et la Turquie une rupture que le duc de Choiseul appelait de tous ses vœux. Il contribua ensuite à faire déposer le khan Makhsoud-Guéraï, et rétablir Crym-Guéraï, qui pourtant l'éloigna de la Crimée. De retour à Constantinople, il se fit connaître du sultan par une carte du théâtre de la guerre, et une autre de la Russie, et fut chargé par le divan de la réforme des pontons et de l'artillerie turque, puis du soin de défendre les Dardanelles contre la flotte d'Orloff; il réussit également dans ces deux entreprises. La Porte lui dut encore l'indication des moyens qui pouvaient mettre à couvert ses frontières du côté d'Oczakow et de la Crimée, l'établissement d'une nouvelle fonderie de canons, l'instruction de ses canonniers, enfin la construction de plusieurs châteaux à l'embouchure de la mer Noire. Le sultan lui témoigna plusieurs fois la plus haute estime, et par sa recommandation lui fit obtenir, en 1773, le grade de brigadier des armées du roi. Cependant l'invincible aversion des Turcs pour les arts de l'Europe et pour toute amélioration causait au baron de Tott des dégoûts qu'il ne dissimulait pas toujours; il sollicita son rappel, et les Turcs le virent partir sans regrets. Peu après son retour en France, il fut chargé de l'inspection générale des consulats dans les échelles du Levant, en Égypte et en Barbarie. Il partit de Toulon en 1777, revint à Paris au bout de dix-sept mois, fut promu, en 1781, au grade de maréchal de camp et nommé vers 1787 commandant de Douai. En 1790, ses opinions ayant soulevé contre lui la garnison, il se retira en Suisse, puis à Vienne, et de là en Hongrie dans les terres d'un ancien ami de sa famille, où il mourut en 1793. On a de lui des *Mémoires sur les Turcs et les Tartares*, 1784, 4 vol. in-8°.

TOUCHET (Marie), maîtresse de Charles IX, naquit, en 1549, d'un apothicaire d'Orléans. On ne sait trop comment commencèrent les amours du roi et de cette jeune fille, remarquable par sa beauté et par l'élévation de son esprit, que le Laboureur appelle *incomparable;* mais on sait que le jeune monarque l'aima uniquement, et qu'avant de mourir il recommanda à l'un de ses favoris l'amante dont il n'osait parler à sa mère.

On considérait alors comme une haute élévation pour la fille d'un pauvre apothicaire, ce poste de maîtresse du roi jusque-là réservé aux courtisanes titrées; la suite de la vie de Marie Touchet prouva qu'elle en avait jugé autrement et que l'amour seul l'avait conduite à une faute qu'elle déplorait, et dont jamais elle ne songea à se faire un titre pour arriver à une de ces scandaleuses fortunes qu'avaient étalées les favorites de François I[er] et de Henri II. Ce qu'elle ambitionnait, c'était le cœur de son royal amant; toutefois son amour, tout dévoué qu'il fût, n'était pas dépourvu d'une certaine coquetterie que lui inspirait le sentiment de [illegible] merveilleuse beauté, et on raconte que voyant le portrait d'Élisabeth d'Autriche qu'allait épouser Charles IX, Marie T[illegible]chet, dans le nom de laquelle un courtisa[illegible] avait trouvé le galant anagramme : [illegible] *charme tout,* auquel tout le monde [illegible] applaudi, dit en souriant : « L'Allem[illegible] « ne me fait pas peur. » L'événem[illegible] prouva qu'elle avait raison, puisque [illegible] son mariage Charles IX parut plus [illegible] jamais attaché à sa maîtresse.

Après la mort du roi, Marie Tou[illegible] resta quelques années encore à la [illegible] où elle eut un train de maison hono[illegible] quoiqu'on ne lui connût ni terr[illegible] grands établissements; et elle ép[illegible] 1598, François de Balsac d'Ent[illegible] gouverneur d'Orléans et chevalier d[illegible] dres du roi, mariage qui lui do[illegible] position des plus brillantes.

Sévère dans ses mœurs, madam[illegible] tragues, à laquelle on n'a jamais re[illegible] que sa liaison avec Charles IX, [illegible] bientôt mère de deux filles dont [illegible] veilla la conduite avec une vi[illegible] extrême. Chacune de ces deux filles [illegible] hérité de sa merveilleuse beauté, [illegible] d'elles s'autorisa de son exemple [illegible] s'abandonner à de tendres faibl[illegible]



Cathédrale de Toul

L'aînée, Henriette, devint maîtresse de Henri IV, qui lui donna le titre de marquise de Verneuil, et on sait de reste qu'elle fut amenée là par la vanité et non par un amour qui eût pu seul la rendre excusable. La seconde vécut dix ans avec le libertin Bassompierre, dont elle eut un fils, sans pouvoir décider son amant à l'épouser. Sully nous apprend dans ses *Mémoires* que Marie Touchet mit toutes sortes d'obstacles à la liaison du roi avec sa fille aînée. Il paraît toutefois qu'elle profita pour les siens du crédit qu'eut la duchesse de Verneuil à la cour. Quoi qu'il en soit, madame d'Entragues quitta cette cour après la mort de Henri IV, et vivant dans la retraite, elle s'y livra à de fortes et solides études, dignes d'un esprit élevé. On dit que Plutarque était sa lecture de prédilection, et ce choix peut donner beaucoup à penser sur une femme qui fut la maîtresse de Charles IX.

Marie Touchet avait eu deux fils de ce prince; l'aîné mourut en bas âge; le second, Charles, bâtard de Valois, reçut le titre de duc d'Angoulême.

TOUL, ville de l'ancienne Lorraine, aujourd'hui chef-lieu d'arrondissement du département de la Meurthe; population, 7,314 habitants. Cette ville qui, à l'époque de la conquête romaine, était la capitale des *Leuci* (Voy. ce mot), fut, en 925, érigée en comté, et pendant cinq cents ans gouvernée par ses évêques, sous le patronage des empereurs d'Allemagne. Le premier de ces prélats souverains fut saint Gauzelin; mais en 1367, et plus tard en 1397 et 1425, les bourgeois obtinrent des empereurs, avec l'autorisation d'entourer leur ville de murailles, le droit de se gouverner selon leurs coutumes et sans avoir égard à l'autorité de leur clergé. C'est en 1552 que Toul a été réunie à la France. Les fortifications dont elle est encore entourée ont été construites par Vauban en 1700.

C'est la patrie du maréchal Gouvion Saint-Cyr, du baron Louis, ancien ministre des finances, et de l'amiral de Rigny. Voy. TROIS-ÉVÊCHÉS.

TOULLIER (C.-B.-M.), savant jurisconsulte, né vers 1760 en Bretagne, était, avant la révolution, agrégé à la faculté de droit de Rennes. Il vécut dans la retraite pendant les troubles politiques; mais, lors du rétablissement des écoles, en 1803, il fut nommé professeur à celle de Rennes, et bientôt il en devint le doyen. Écarté en 1815, sous prétexte qu'il avait montré des principes hostiles à la dynastie des Bourbons, il fut remplacé dans le décanat par M. Corbières, un de ses élèves, depuis ministre de l'intérieur. Cette disgrâce fut utile à Toullier; jaloux d'acquérir de nouveaux droits à l'estime publique, il s'occupa de perfectionner l'ouvrage auquel il devait sa réputation, et eut le plaisir de le voir accueilli par les jurisconsultes, et cité comme une autorité par les tribunaux. Toullier mourut à Rennes en 1835. Son ouvrage est intitulé : *le Droit civil français suivant l'ordre du code*, 1811-20, 9 vol. in-8°. La 5e édition, Paris, 1829-31, est en 15 vol. in-8°, dont le dernier contient une table générale analytique des matières.

TOULON, *Telo Martius* ou *Telonis Portus*, premier port de mer de la France dans la Méditerranée, et principale ville du département du Var, dont elle n'est cependant qu'un chef-lieu d'arrondissement. Fondée au quatrième siècle, on ne sait par qui, elle était déjà au cinquième siècle une cité d'une certaine importance, car elle possédait un évêque. Les Arabes la pillèrent et la ruinèrent complétement au dixième siècle. Reconstruite par les soins des comtes de Provence, et entourée de quelques fortifications, elle eut cependant encore à subir un semblable désastre en 1178 et en 1196, et ceux de ses habitants qui échappèrent au massacre, furent emmenés en esclavage. Malgré ces désastres, la cité se repeupla; la protection des princes de la première et de la seconde maison d'Anjou fut très-favorable à son développement, et c'était déjà une des villes les plus importantes de la Provence, lorsque cette province fut réunie à la France. Tous les rois depuis Louis XI en augmentèrent les fortifiations. Le connétable de Bourbon la prit en 1524, et Charles-Quint en 1536; mais Louis XIV la fit fortifier par Vauban, et le duc de Savoie, aidé de toutes les forces de la Hollande et de l'Angleterre, en fit vainement le siége en 1707. En 1793, la flotte anglo-espagnole aurait fait d'inutiles efforts pour entrer dans la rade, si la trahison ne lui en eût en quel-

que sorte livré la clef. On sait du reste comment et par qui nos ennemis en furent chassés.

On sait aussi qu'avant de s'enfuir, ils mirent le feu à l'arsenal et aux bâtiments qui se trouvaient dans le port, et qu'ils ouvrirent les portes aux galériens, dans l'espoir qu'ils feraient subir le même sort à la ville, après l'avoir pillée. Cet espoir fut déçu, et on vit ces hommes flétris joindre leurs efforts à ceux des habitants pour éteindre l'incendie.

La population de Toulon, qui depuis la conquête de l'Algérie augmente rapidement, est aujourd'hui de 40, 000 hab.

TOULON (Siéges et batailles de.) En 1707, le duc de Savoie et le prince Eugène vinrent mettre le siége devant cette place, et le pressèrent avec autant d'ardeur que d'habileté. Le 29 juillet, ils s'emparaient de la hauteur Sainte-Catherine et y dressaient des batteries contre le fort Saint-Louis; en même temps une flotte anglaise bloquait le port et bombardait la ville; enfin, malgré la vigoureuse résistance de la garnison, tout faisait présager sa prochaine reddition, lorsque le maréchal de Tallard arriva avec des secours. Il attaqua, le 15 août, la hauteur dont l'ennemi s'était emparé, l'en délogea, et força les alliés à se retirer, après trois mois d'inutiles efforts.

— En 1744, la France et l'Espagne ayant déclaré la guerre à l'Angleterre, ces deux puissances réunirent leurs escadres devant Toulon, dans le but de combiner une expédition contre leur rivale. Cette flotte, composée de trente bâtiments de guerre, sous les ordres de M. de Court, était encore dans le port de Toulon lorsque l'amiral anglais Mathews se présenta devant elle à la tête de quarante-cinq vaisseaux et cinq frégates. Après diverses dispositions et manœuvres, un combat meurtrier s'engagea entre les deux flottes; elles furent également dispersées pendant l'action, et la victoire demeura indécise.

— La trahison ayant livré Toulon aux Anglais le 27 août 1793, la Convention nationale ordonna immédiatement les dispositions convenables pour reprendre cette place. Elle y envoya d'abord le général Carteaux avec un corps de trois mille hommes; mais, dans les premiers jours de novembre, le général Dugommier vint prendre le commandement du siége, et il commença aussitôt les opérations.

Dugommier partagea son armée en deux corps, pour attaquer sur deux points différents : le premier, dont il se réserva le commandement, embrassait le front des défenses extérieures du côté de l'ouest, depuis le fort Malbousquet jusque sur le promontoire qui forme la petite rade; le second, aux ordres du général Lapoype, s'étendait depuis la montagne de Faron, qui commande la ville au nord, jusqu'au cap Brun et au fort Lamalgue, qui défend l'entrée de la grande rade. Le commandement de l'artillerie fut confié à un jeune homme de vingt-deux ans : ce jeune homme, c'était Bonaparte.

Le 28 novembre, les assiégeants ouvrirent leur feu par la batterie établie sur la hauteur des Arènes. Le 30, à la pointe du jour, six mille hommes de la garnison, presque tous Anglais et commandés par le général O'Hara, traversèrent la rivière du Las, sous le fort Saint-Antoine, arrivèrent à l'improviste, surprirent les avant-postes et s'emparèrent de la batterie nouvellement construite, dont ils enclouèrent les canons. Ils menaçaient de s'emparer de la route d'Ollioules, lorsque Dugommier, accouru sur le point attaqué, rallia les bataillons dispersés et les ramena au combat; soutenus alors par des troupes fraîches, ils culbutèrent à leur tour l'ennemi sur tous les points, et le forcèrent d'abandonner le terrain qu'il avait envahi. Le général O'Hara fut fait prisonnier. Mais ce succès n'était rien moins que décisif: on hâta les préparatifs du siége, et on établit toutes les batteries qui devaient foudroyer l'ennemi et détruire les ouvrages qu'il avait construits.

Le 17 décembre, à une heure du matin, une attaque générale est dirigée sur tous ces ouvrages. La colonne principale se porte sur la grande route, tandis que d'autres troupes soutiennent les sorties des forts Saint-Antoine et Malbousquet : en même temps toute l'artillerie redouble son feu pour dominer celui des Anglais. Les troupes républicaines gravissent la hauteur escarpée sur laquelle est assise la redoute, et parviennent au pied de ses remparts, malgré un

orage épouvantable, qui ajoute encore aux difficultés du terrain; là, un épaulement de dix-huit pieds d'élévation, défendu par des feux croisés et continus, semble présenter un obstacle insurmontable. Des pièces plongeant dans les embrasures foudroient les premiers rangs, tandis que d'autres plus élevées atteignent l'extrémité de la colonne. Des pierriers lancent incessamment une grêle de grenades qui écrasent les assaillants. Mais les commissaires de la *Convention* parcourent les rangs, animent les soldats, et leur impriment une vive et dernière impulsion. Les républicains, montés les uns sur les autres, s'élèvent à la hauteur des embrasures, et pénètrent dans l'intérieur au moment où les pièces, par leur mouvement ordinaire, reculent après avoir tiré. Le combat s'engage alors corps à corps; les Anglais, favorisés par des traverses dirigées dans l'intérieur, se défendent avec intrépidité; et ce n'est qu'après trois assauts répétés que les Français parviennent enfin à s'établir dans la redoute.

Pendant le même temps des attaques simultanées avaient lieu sur d'autres points, et on s'emparait successivement des forts Faron, Pomet, Saint-Antoine, des redoutes de Malbousquet, de Saint-André et de Saint-Elme.

Maîtres de toutes les hauteurs, les républicains purent diriger leurs batteries vers la ville et la foudroyer; enfin, décidés à abandonner des remparts qu'ils ne pouvaient plus défendre, les Anglais détruisirent tout ce qu'ils ne purent emporter, mirent le feu à l'arsenal et incendièrent les vaisseaux français qui se trouvaient dans le port.

A la vue des flammes un cri d'indignation s'élève dans l'armée républicaine; les soldats demandent l'assaut à grands cris et veulent exterminer ces perfides Anglais; mais déjà il n'était plus temps: leurs vaisseaux s'éloignaient de la rade, et nos boulets ne pouvaient plus atteindre que leurs dernières embarcations. Sept à huit mille habitants des plus compromis parmi ceux qui avaient livré la ville à l'étranger, se présentèrent devant les vaisseaux anglais, qui refusèrent de les recevoir; ce furent les bâtiments espagnols et napolitains qui les accueillirent.

L'armée française entra dans Toulon le 19 décembre, pour y être témoin du spectacle le plus douloureux: un grand nombre d'habitants qui n'avaient pu fuir furent fusillés et mitraillés. Ce fut en vain que Dugommier intercéda en faveur de ces malheureux. Sa voix ne fut point écoutée; les commissaires de la Convention, entre autres ce Barras qui devait, au 9 thermidor, se poser comme le champion de la modération, furent inexorables, et la sentence de la Convention, sentence qui n'était que comminatoire, comme celle que la même assemblée avait portée contre Lyon et ses habitants, fut rigoureusement exécutée.

TOULONGEON (François-Emmanuel, vicomte de), né au château de Champlitte en 1748, fut d'abord destiné à l'état ecclésiastique, puis entra dans la carrière des armes, et était colonel lorsqu'en 1788 il s'unit à la minorité de la noblesse de sa province, pour supplier le roi d'établir une égale répartition des impôts et de supprimer d'autres abus signalés par les cahiers. L'année suivante, il fut député aux états généraux, et il fit partie du petit nombre de nobles qui se séparèrent de leur ordre pour se réunir au tiers état. Il fut plusieurs fois nommé secrétaire de l'assemblée, et prit beaucoup de part à la nouvelle organisation de l'armée, des ponts et chaussées et de l'instruction publique. Il se retira dans le Nivernais après la session; fut élu en 1802 et en 1809 député de la Nièvre au corps législatif, entra à l'Institut dès la création de ce corps savant, et mourut en 1812. On a de lui: *Principes naturels et constitutifs des assemblées nationales*, 1788, in-8°; *Manuel révolutionnaire*, etc., 1796, in-18; *Histoire de France depuis la révolution de* 1789, 1801-1810, 4 vol. in-4°; *Recherches historiques et philosophiques sur l'amour et le plaisir* (poëme en trois chants), 1807, in-8°; *Traduction des Commentaires de César*, 1813, 2 vol. in-12.

TOULOUSE, *Tolosa*, ancienne capitale du Languedoc, aujourd'hui chef-lieu du département de la Haute-Garonne; 59,639 habitants. L'origine de cette ville est fort ancienne; on attribue sa fondation aux anciens Marseillais. A l'arrivée des Romains dans les Gaules, elle en était une des villes les plus florissantes,

et était la capitale du pays des Volces Tectosages. Elle fut prise et pillée par le consul Q. Servilius Cepion, en 106 av. J. C. Les Romains y conduisirent ensuite une colonie, et ils l'agrandirent et l'embellirent encore; de sorte qu'au quatrième siècle, elle était regardée comme la quinzième ville de l'empire, et la troisième des Gaules.

Clovis s'en rendit maître en 508. Elle était à cette époque la capitale du royaume des Wisigoths. Après la formation du royaume d'Aquitaine par Charlemagne, elle en devint la capitale. Plus tard elle fut gouvernée par des comtes indépendants. Elle eut beaucoup à souffrir de la croisade contre les Albigeois, qui fut, comme on sait, dirigée surtout contre le comte de Toulouse, Raymond VI. Les guerres de religion du seizième siècle ne lui furent pas moins funestes; Coligny tenta de s'en emparer sous le règne de Charles IX, et, quelques années après, les massacres de la Saint-Barthélemy y eurent de sanglants échos. Ses habitants embrassèrent avec ardeur le parti de la Ligue; ils ne se soumirent à Henri IV qu'en 1596, trois ans après son abjuration et lorsque, déjà depuis longtemps, tous les chefs de la Ligue avaient fait leur accommodement. C'est à Toulouse que fut commis, en 1762, le célèbre assassinat juridique de Calas.

Les environs de cette ville furent, en 1814, le théâtre d'une célèbre victoire remportée par le maréchal Soult sur le général anglais Wellington.

Toulouse est la patrie de Clémence Isaure, l'institutrice des Jeux floraux; du président Duranti; du jurisconsulte Cujas, du peintre Antoine Rivalz, de Paul Riquet, de Lapeyrouse, de Fermat, de Maignan, de Palaprat, de Campistron, du peintre Gros, etc.

TOULOUSE (Bataille de.) Le maréchal Soult, qui commandait dans les Pyrénées un corps de vingt-cinq mille hommes, forcé par les circonstances de se replier devant l'armée de lord Wellington, forte de cent mille combattants, s'était dirigé sur Toulouse, dans l'espoir d'y être joint par le maréchal Suchet. Par ses ordres, les faubourgs furent armés d'ouvrages de campagne, appuyés sur deux fortes redoutes, et défendus par un camp retranché; enfin, d'autres redoutes établies sur le canal de Languedoc et sur divers points extérieurs de la ville l'eurent bientôt mise à l'abri d'un coup de main. L'ennemi parut dans la journée du 6 avril 1814, et, après quelques tentatives infructueuses, dirigea son attaque sur la rive droite de la Garonne. Le 9, le maréchal Soult fit prendre position à sa petite armée, et assigna à chaque division, à chaque corps, la place qu'il devait occuper.

Le 10, à sept heures du matin, le combat s'engage sur toute la ligne. L'extrême gauche française, attaquée près de l'embranchement du canal, fait bonne contenance. Dans le même temps le général Béresford attaque vivement la division Villatte, qui défend le terrain pied à pied, et ne se retire sur la ligne des redoutes qu'après une brillante défense. Cependant le général espagnol Freyre, dont le mouvement était combiné avec celui de Béresford, attaque simultanément la division Darmagnac et fait jouer contre elle toute son artillerie. Les Français, étonnés un instant, se remettent bientôt; s'élancent hors des redoutes, se précipitent sur les masses ennemies, les mettent en fuite, et en font un horrible carnage.

Pendant que ces événements se passaient sur ces deux points, une colonne anglaise se portait sur les retranchements de l'extrême gauche des Français : elle s'avançait avec sécurité, lorsque, arrivée à peu de distance de la redoute établie en avant du premier pont du canal, elle fut tout à coup écrasée par une grêle de mousqueterie et de mitraille, et s'enfuit épouvantée après avoir laissé un grand nombre de tués et de blessés sur le champ de bataille.

Sur la rive gauche, le faubourg Saint-Cyprien, défendu par le général Reille, ne peut être entamé. La redoute de la *Pujade*, enlevée par les Anglais, après une glorieuse défense et un combat opiniâtre, est bientôt reprise. Wellington, que cette résistance effraye, dirige tous ses efforts de ce côté, et les Français, presque tournés, sont enfin obligés de quitter la redoute. Ce succès, acheté au prix de tant de sang, donnait au général Béresford la possibilité de tourner l'aile droite de ses adversaires. Welling-



Église St Saturnin à Toulouse.

lon, pour lui en faciliter les moyens, fait attaquer à la fois, par toute son armée, les quatre redoutes qui ont été si vaillamment défendues. Les Français résistent à cette attaque générale, et leur mitraille, qui éclaircit les rangs ennemis, les empêche de pénétrer jusqu'aux redoutes.

Pendant ce temps, le maréchal Soult ordonnait à la division Taupin de sortir de ses retranchements; de se porter en avant, et de s'embusquer derrière des haies; mais la trop grande précipitation de ce mouvement nuisit au succès qu'on devait en attendre. Le général français fut tué au commencement de l'attaque, et sa division, quoique soutenue, se vit bientôt tournée et forcée d'abandonner sa position. La nuit mit fin à cette sanglante journée.

Cependant la position de l'armée française devenait de plus en plus critique; elle occupait encore quatre des cinq redoutes qui bordaient le front de la ligne, mais sa droite ayant été tournée, elle pouvait, le lendemain, être attaquée par son flanc droit par la route de Castelnaudary, sur laquelle l'ennemi devait être porté le soir même de la bataille. Pressé ainsi de tous côtés, n'ayant derrière lui que le pays de l'Ariége, impraticable dans cette saison, le maréchal Soult prit la noble résolution de s'ensevelir sous les murs de Toulouse, et, se préparant de nouveau au combat, fit abandonner les redoutes et concentrer son armée sous les remparts de la ville, le canal seul séparant les deux armées.

Mais, à la chute du jour, le maréchal n'apercevant aucun mouvement hostile de la part des alliés, et apprenant en même temps, par ses reconnaissances, que l'ennemi avait commis la faute de ne pas intercepter la route de Castelnaudary, en profita aussitôt; fit ses dispositions de retraite, et, dans la nuit du 11 au 12, se dirigea sur cette ville, où il arriva dans la soirée. Ainsi se termina cette sanglante lutte pendant laquelle [illegible] mille Français résistèrent toute une journée à cent mille ennemis.

TOULOUSE (Comtes de). L'établissement du comté de Toulouse remonte à l'année 778, où Charlemagne créa le royaume d'Aquitaine en faveur de son fils Louis le Débonnaire. Charlemagne donna alors ce comté à *Chorson Ier*, qui, ainsi que ses successeurs, prit indifféremment les titres de comte et de duc, parce que Toulouse était tout à la fois comté et duché. Il fut, en 787, fait prisonnier par Alaric, duc des Gascons, qui, quelque temps auparavant, avait détruit l'arrière-garde de l'armée de Charlemagne. Le vainqueur ne lui rendit la liberté qu'à des conditions honteuses, et Charlemagne, irrité de sa lâcheté, lui enleva son gouvernement, en 790.

790. *Guillaume Ier*, qui lui succéda, était proche parent de Charlemagne; il fit la guerre aux Gascons, et les vainquit; fut battu en 793 par les Sarrasins entre Narbonne et Carcassonne; contribua, en 801, à la prise de Barcelone, par Louis le Débonnaire; se retira, en 806, au monastère de Gellone, dans le diocèse de Lodève; y prit l'habit religieux, et y mourut en odeur de sainteté, en 812.

810. *Raymond*, dit *Rafinel*, lui succéda.

818. *Béranger*, proche parent de Louis le Débonnaire, battit les Gascons en 819, fut nommé duc de Septimanie en 832, et mourut en 835.

835. *Bernard*, fils de Guillaume Ier, succéda au précédent comme comte de Toulouse et comme duc de Septimanie.

844. *Guillaume II*, fils de Bernard, reçut de Pepin II le comté de Toulouse. Arrêté à Barcelone, dont il s'était emparé en 848 avec l'aide des Sarrasins, il fut condamné à mort comme criminel de lèse-majesté.

850. *Frédélon*, fils de Fulguad, commandait la ville de Toulouse lorsqu'elle fut assiégée pour la troisième fois par Charles le Chauve. Il lui en ouvrit les portes et reçut, en récompense, les titres de comte de Toulouse et de duc d'Aquitaine. Il mourut sans enfants en 852.

852. *Raymond Ier*, son frère, lui succéda et fut le premier comte héréditaire de Toulouse. Chassé de cette ville, en 863, par Humfrid, marquis de Gothie, il y rentra en 864 et mourut peu de temps après.

864. ou 865. *Bernard*, fils du précédent, lui succéda. Il mourut en 875.

875. *Odon*, ou *Eudes*, second fils de Raymond Ier, succéda à son frère Bernard. Il mourut vers 918. Ses deux fils

Raymond et Ermengaud se partagèrent ses États, et furent les chefs des maisons de Toulouse et de Rouergue; voyez ROUERGUE.

918 ou 919. *Raymond II,* l'aîné, avait été associé au gouvernement du vivant de son père; il remporta contre les Normands une grande victoire avec Guillaume II comte d'Auvergne, qu'il était venu secourir.

923. *Raymond-Pons III,* fils du précédent, défit, en 924, les Hongrois qui avaient envahi la Provence, et les en chassa. Fidèle à Charles le Simple tant qu'il vécut, il ne reconnut qu'en 932, longtemps après la mort du prince carlovingien, la royauté de Raoul. Celui-ci lui sut cependant gré de cette reconnaissance, et lui donna l'investiture du duché d'Aquitaine et du comté d'Auvergne. Raymond mourut vers l'an 989.

950. *Guillaume-Taillefer III,* son fils aîné, était encore enfant lorsqu'il lui succéda sous la tutelle de Garsinde, sa mère. Il épousa, en 975, *Arsinde* (ou, suivant d'autres, *Blanche*), sœur du comte d'Anjou; puis, cette princesse étant morte, il se remaria vers 990, avec *Emma*, fille de Rotbold, comte de Provence, qui apporta à la maison de Toulouse ce qu'on appela dans la suite le *marquisat de Provence*. Guillaume-Taillefer mourut en 1037.

1037. *Pons,* son fils, hérita des comtés de Toulouse, d'Albigeois, de Querci, de Saint-Gilles, du côté de son père; d'une partie de la Provence du côté de sa mère, et joignit à tous ces titres celui de *comte Palatin*. Les historiens lui reprochent de s'être emparé des biens ecclésiastiques et d'avoir disposé de plusieurs évêchés de ses domaines à prix d'argent. Il mourut en 1060.

1060. *Guillaume IV,* son fils, battit, en 1079, près de Bordeaux, Guillaume VI, comte de Poitiers, qui entra ensuite dans le Toulousain, le ravagea, et s'empara de Toulouse, que cependant il rendit quelque temps après à Guillaume IV. Celui-ci, ayant perdu ses fils, vendit, en 1088, le comté de Toulouse à son frère Raymond, et partit pour la terre sainte, où il mourut l'année suivante.

1088. *Raymond IV,* dit *de Saint-Gilles,* réunit, en vertu du contrat qui avait été fait entre lui et son frère, le comté de Toulouse et ses dépendances aux comtés de Rouergue, de Nîmes et de Narbonne, qu'il possédait déjà. Il avait été marié en premières noces avec une fille de Bertrand I, comte de Provence, son oncle, et en secondes noces avec *Mathilde*, fille de Roger, comte de Sicile; en 1094, il se maria une troisième fois avec *Elvire,* fille naturelle d'Alphonse VI, roi de Léon et de Castille. L'année suivante, après avoir confié à son fils aîné l'administration de ses États, il partit, avec une nombreuse armée, pour la terre sainte. Il fut le premier des croisés, et ce qui surtout le distingua des autres, c'est le vœu qu'il fit, en quittant ses États, de n'y plus revenir et de consacrer le reste de sa vie à combattre les infidèles.

Il rencontra à Constantinople les autres chefs des croisés, et donna [illegible] grande preuve de fermeté et d'indépen[illegible]dance, en refusant de les imiter, et [illegible] rendre hommage par avarice à l'empereur Alexis pour les pays qu'ils allaient conquérir. Il consentit seulement à ne [illegible] entreprendre contre la personne de l'[illegible]pereur et à lui rendre les places q[illegible] avaient été enlevées par l'ennemi [illegible] mun et dont l'armée s'emparerait [illegible] valeur et ses talents furent si bi[illegible] préciés des croisés, qu'ils voulu[illegible] nommer roi de Jérusalem; il les [illegible] à reporter leurs suffrages sur G[illegible] de Bouillon. Mais celui-ci se montr[illegible] reconnaissant de ce service, et, [illegible] par ses mauvais procédés, Ray[illegible] quitta la Palestine en 1100, se re[illegible] Constantinople, et en repartit l'a[illegible] suivante, à la tête de plus de deux [illegible] mille croisés qui venaient d'arriver d[illegible]cident et l'avaient choisi pour chef. [illegible] cette multitude indisciplinée fut b[illegible] détruite par les Sarrasins, et Ra[illegible] fut encore forcé de revenir à Con[illegible]nople. En retournant en Syrie [illegible] il fut arrêté à Tarse, en Cilicie, p[illegible]crède, son ennemi, qui l'accus[illegible] causé la ruine de l'armée dont il [illegible] eu le commandement. Il recouvra [illegible]berté à la prière de plusieurs prin[illegible] le prirent pour leur chef et avec [illegible] il alla, en 1103, mettre le siège [illegible] Tripoli, où il mourut en 1105. La [illegible]cesse Elvire, qui l'avait suivi en [illegible]tine, y accoucha, en 1103, d'un fils nommé

phonse, et surnommé *Jourdain*, parce 'il avait été baptisé dans les eaux du ure de ce nom ; cependant Raymond, mourant, disposa des conquêtes 'il avait faites en Syrie en faveur de illaume Jourdain, comte de Cerdagne, neveu à la mode de Bretagne, qui it alors près de lui, et qu'il regardait mme le plus capable de les conserver.

105. *Bertrand*, fils aîné de Raymond, aré comte de Toulouse en 1096, lors départ de son père pour la Palestine, ouillé, en 1098, par Guillaume IX, d'Aquitaine, et rétabli en 1100, prit roix à l'exemple de son père, et partit 1109 avec son fils unique, âgé de onze . Il alla, mais inutilement, sommer crède de lui rendre une portion de ille d'Antioche, dont son père s'était aré le premier. Son cousin Guillaume rdain refusa également de lui rendre illes que Raymond lui avait laissées. trand sollicita alors l'intervention de douin, roi de Jérusalem, qui arrangea différends avec ces deux princes et réconcilia, au point que Tancrède et llaume Jourdain l'aidèrent, en 1109, rendre Tripoli, dont le siége, comcé par Raymond, durait depuis sept Bertrand mourut de maladie en 1112. on fils *Pons*, âgé de quinze ans seule-t, lui succéda dans ses États d'Orient, donnant à son oncle paternel, Al-se-Jourdain, le comté de Toulouse autres domaines d'Occident. Il se célèbre par ses exploits dans la tine, et tomba, en 1137, au pouvoir musulmans, qui le firent mourir.

112. *Alphonse-Jourdain* avait été né à Toulouse, en 1107, par Guil-e de Montpellier ; il fut, en 1114, uillé du comté de Toulouse par Guil-e le Vieux, duc d'Aquitaine, qui était déjà emparé une première fois 098 sous Bertrand. Il se retira alors rovence, où il eut une autre guerre utenir contre le comte de Barce-, allié du duc d'Aquitaine. En 1122, Toulousains se déclarèrent pour chassèrent du comté les troupes du d'Aquitaine, allèrent, sous la con-e de l'évêque de Béziers, au secours eur comte, et le ramenèrent en triom-à Toulouse. Il fit, en 1125, la paix c le comte de Barcelone.

a capitale fut assiégée, en 1145, par Louis le Jeune, qui prétendait avoir des droits sur le comté de Toulouse ; mais les Toulousains se défendirent vaillamment, et le roi fut forcé de se retirer. Alphonse prit la croix en 1146, à l'assemblée de Vézelay, convoquée par Louis le Jeune. Il s'embarqua l'année suivante, alla débarquer à Constantinople, puis se dirigea vers Césarée ; mais il y fut empoisonné, la nuit de son arrivée, par Mélisendre, reine de Jérusalem.

1148. *Raymond V* et *Alphonse II*, fils du précédent, portèrent l'un et l'autre le titre de comtes de Toulouse, et administrèrent par indivis les domaines de leur père. Il paraît cependant que Raymond s'était réservé la principale autorité.

Henri II, roi d'Angleterre, lui redemanda, en 1159, le comté de Toulouse, en vertu du principe que Louis le Jeune avait déjà fait valoir, en 1141, c'est-à-dire au nom de sa femme Éléonore, petite-fille du comte Guillaume IV, par sa mère, qui était fille unique de ce prince. Sur le refus de Raymond, Henri entra dans ses États à la tête d'une nombreuse armée, vint mettre le siége devant Toulouse, et cette ville serait infailliblement tombée en son pouvoir, sans l'intervention de Louis le Jeune, dont les intérêts avaient changé depuis son divorce. Ce prince vint en personne au secours de la place, et fit en même temps attaquer la Normandie par une armée, afin d'effrayer Henri par cette diversion. Celui-ci fut en effet obligé de se retirer ; mais la paix ne fut définitivement signée qu'en 1169.

Raymond se déclara, en 1165, pour l'antipape Pascal, contre le pape Alexandre III, qui, après avoir fait d'inutiles efforts pour le regagner, jeta l'interdit sur ses terres. En 1173, il y eut, entre lui et Henri II, un second traité de paix, par lequel le comté de Toulouse restait sous l'autorité de Raymond, mais à la condition de reconnaître le roi d'Angleterre, duc d'Aquitaine, pour son suzerain, *sauf toutefois la fidélité qu'il devait à Louis de France*. Raymond rentra, en 1174, sous l'obédience du pape Alexandre III ; mais, de 1182 à 1194, époque de sa mort, il fut presque toujours en hostilités avec le roi d'Angleterre, qui péné-

tra plusieurs fois dans ses États. Il laissa plusieurs enfants.

1194. *Raymond VI* lui succéda. Il termina, en 1196, la guerre commencée par son père contre le roi d'Angleterre, qui lui restitua ceux de ses domaines dont il s'était emparé, et lui donna en mariage, avec l'Agénois pour dot, sa sœur *Jeanne*, veuve de Guillaume II, roi de Sicile. En 1198, Raymond se ligua avec Richard, roi d'Angleterre, contre Philippe Auguste; et, quelques années plus tard, ayant perdu *Jeanne* sa femme, il épousa *Éléonore*, sœur du roi d'Aragon, lequel lui vendit en 1204 les vicomtés de Milhaud et de Gévaudan.

L'hérésie des Albigeois avait déjà fait à cette époque de grands progrès. Raymond V, sous le règne duquel elle avait paru, avait demandé au pape Alexandre III des missionnaires pour l'arrêter par leurs prédications; mais, malgré leur zèle, elle s'était répandue de plus en plus. En 1205, Innocent III fit jurer è Raymond VI de poursuivre à outrance et de chasser de ses États tous les hérétiques qui s'y trouvaient; mais, en 1207, le légat du pape, Pierre de Castelnau, n'ayant pu le déterminer à accéder à la ligue contre les hérétiques, que plusieurs seigneurs voisins avaient déjà signée, l'excommunia. Le légat mourut assassiné, l'année suivante; Raymond fut accusé de ce meurtre, et le pape fit prêcher une croisade contre lui et les Albigeois, qu'il était accusé de favoriser secrètement. Raymond, effrayé, se soumit, et vint demander l'absolution à Milon, légat du pape, qui avait succédé à Pierre de Castelnau. Celui-ci ne la lui donna qu'après l'avoir fait battre de verges par des prêtres, au milieu de l'église de Saint-Gilles, en présence d'une foule innombrable, le 18 juin 1209. Raymond fut ensuite obligé d'aller se joindre aux croisés qui, sous la conduite de Simon de Montfort, venaient exterminer ses propres sujets, et qui s'emparèrent bientôt de presque tous ses États. Il fit, en 1210, le voyage de Rome pour implorer la pitié du pape, qui leva son excommunication; mais l'année suivante il fut de nouveau excommunié, et attaqué directement par Simon de Montfort, qui vint mettre le siége devant Toulouse. Les croisés ne purent s'emparer de cette ville; mais, la même année, l'armée de Raymond fut presque entièrement détruite dans une bataille que lui livra Simon de Montfort.

Innocent III suspendit, en 1213, la croisade contre les Albigeois; toutefois, Raymond n'en fut pas moins poursuivi. Le roi d'Aragon, les comtes de Foix et de Comminges vinrent à son secours; mais Simon de Montfort les vainquit tous dans une bataille où le roi d'Aragon fut tué. Simon s'empara alors du comté de Toulouse, dont le concile de Montpellier disposa en sa faveur, au mois de janvier 1215.

En 1216, Raymond fit inutilement un second voyage à Rome pour implorer la pitié du pape; à son retour, il débarqua à Marseille, y leva une armée, et alla délivrer Toulouse. Simon vint pour l'en chasser une seconde fois; mais il fut tué sous les murs de la place, le 25 juin 1218; et alors Raymond, aidé de son fils, parvint à rentrer en possession d'une partie de ses domaines, d... il expulsa les héritiers de Simon de Mon... fort. Toutefois, il ne put jamais ap... la colères de l'Église; il mourut en 1... et son fils ne put obtenir pour l... honneurs de la sépulture chrétienne.

1222. *Raymond VII*, fils de Ra... mond VI et de Jeanne d'Angle... succéda à son père. Il pressa si v... ment Amauri, fils et successeur de S... de Montfort, qu'il le força, en 122... lui abandonner le comté de Toul... Amauri ayant ensuite vendu à Louis V... ses droits sur les autres conquêtes ... croisés, ce prince fit, dans une as... blée tenue à Paris en 1226, excom... Raymond; puis il se chargea lui-... de lui faire la guerre. Il s'empara, ... fet, d'une partie du Languedoc; ... à sa mort, arrivée la même ann... comte de Toulouse reprit tout ... avait perdu. Cette guerre ne se te... cependant qu'en 1229, par un ... où Raymond abandonnait à Louis ... une grande partie de ses États

La même année, le pape établit ... quisition à Toulouse; mais les d... cains, auxquels il confia cette terrible ... diction, exaspérèrent tellement le ... par leurs cruautés, qu'ils furent c... de la ville. Raymond fut une secon...

is excommunié en 1235; il fut absous ar le pape Grégoire IX en 1238.

Il tenta inutilement, en 1240, de se iettre en possession de la Provence, que empereur Frédéric II lui avait adjugée, près avoir mis le comte Raymond-erenger IV au ban de l'Empire. Il se gua, en 1242, avec Hugues, comte de Marche, et Henri III, roi d'Angleterre, ontre saint Louis; mais il fut obligé de emander la paix l'année suivante. Il iourut en 1247, après avoir institué our son héritière universelle, Jeanne, a fille unique, qui avait épousé Alphonse, omte de Poitou, frère de Louis IX.

1249. *Alphonse* était en Palestine avec on frère, à la mort de Raymond VII; lanche, sa mère, recueillit pour lui son éritage. Il fit avec sa femme son entrée olennelle à Toulouse, le 23 mai 1251, t vint ensuite fixer sa résidence à aris. Il prit une seconde fois la croix 1270, et alla débarquer avec saint ouis sur les côtes d'Afrique. En revenant en Europe, après la mort de son ère, il s'arrêta assez longtemps en Sile; puis, ayant entrepris de revenir en rance par l'Italie, il fut atteint en oute, en même temps que sa femme, 'une maladie, dont ils moururent l'un t l'autre, en août 1271.

Le roi *Philippe III*, leur neveu, reeillit leur succession; mais le comté e Toulouse ne fut réuni à la couronne u'en 1361, ce prince et ses successeurs yant toujours gouverné jusqu'alors mme comtes de Toulouse, et non omme rois de France.

TOULOUSE (Monnaies de). Les plus nciennes monnaies de Toulouse que l'on onnaisse, sont de l'époque mérovinienne; ce sont trois *triens*, dont voici description : 1° + THOLOSAFIT; buste urné à droite; ℟. — ARNEBODEMN; roix haussée dans un cercle perlé, et canonnée des lettres V V. 2° TOLOSAFIT; rofil tourné à droite; ℟. — DIVFONA; roix. 3° + THOLOSAFIT; buste tourné à roite; ℟. — MASINOMONET; croix idée et haussée.

L'absence de monnaies des Wisigoths Toulouse, qui était leur capitale, est ne nouvelle preuve de ce fait rapporté ar Procope, que le monnayage barbare e commença guère qu'à la fin du ixième siècle.

Les monnaies carlovingiennes de Toulouse sont assez nombreuses; on en a de *Charlemagne* : CARLVS REX FR.; croix dans le champ; ℟. — TOLOSA ou TOLVSA; monogramme carolin; de *Louis le Débonnaire* : 1° TOLVSA; porte de ville; ℟. — HLVDOWICVS IMP. AVG.; profil lauré tourné à droite. 2° TOLO | SACIV | ITAS, en trois lignes dans le champ; ℟. — HLVDOVVICVS IMP.; de *Charles le Chauve* : GRATIA DI REX; monogramme de Charles; ℟. — TOLVSA; croix dans le champ; de *Carloman* : TOLOSA CIVI; monogramme de Charles; ℟. — CARLOMAN REX; croix dans le champ; enfin d'*Eudes* : ODOREXFRC; croix; ℟. — TOLOSA CIVI en légende; OD | DO, en deux lignes, dans le champ.

Nous n'avons pas encore parlé d'une curieuse monnaie de Toulouse que l'on attribue ordinairement à Charlemagne, mais qui, selon nous, est de l'époque à laquelle nous sommes parvenus; en voici la description : TOLOSA CIVI; dans le champ CA | RL, en deux lignes; ℟. — CARLVS IMP.; croix dans le champ. Nous regardons cette pièce comme un type composé par les comtes de Toulouse, qui, à la chute de Charles le Chauve, refusèrent d'abord de reconnaître l'autorité de Raoul, et ne se soumirent enfin qu'après avoir arraché au nouveau roi un grand nombre de concessions. Sans doute alors, n'ayant pas l'habitude de mettre leur nom sur leurs espèces ou ne l'osant pas, ils y mirent la légende CARLVS IMP. Dans tous les cas, cette pièce est d'un style beaucoup trop moderne pour être attribuée à Charlemagne. En voici une autre qui va confirmer notre conjecture : TOLOSA CIVI; dans le champ, une croix; ℟. — CARLVS REX; dans le champ $^{V}{}_{O}{}^{G}$. Cette pièce doit être attribuée à *Charles le Simple*; *Ugo* est le nom d'un évêque qui, à cette époque, occupa pendant cinquante ans le siége épiscopal de Toulouse. Guillaume Taillefer, qui posséda, de 950 à 1037, le comté de Toulouse, fut le premier comte qui mit son nom sur les espèces de cette ville. Voici un denier qui lui appartient : VILELMO; croix dans le champ; ℟. — TOLOSVCIV.; dans le champ $^{V}{}_{O}{}^{G}$. L'évêque Atton, successeur de Hugues, frappa le denier sui-

vant en communauté avec Guillaume : VILELMO; croix cantonnée de deux annelets; ℟. — TOLOSVCIV.; dans le champ $^{E\,T}_{\ \ O}$. Cette dernière pièce est inédite.

Cet usage d'inscrire dans le champ des deniers le nom de l'évêque, eut une grande influence sur le type des monnaies de Toulouse; on prit l'habitude d'y tracer trois caractères qui presque toujours n'étaient que la dégénérescence du mot $^{V\,G}_{\ O}$, dont le sens était perdu. Dès le règne de *Pons*, fils de Guillaume Taillefer (1037-1060), cette révolution s'était opérée. Nous avons de ce comte deux types différents : 1° + VRBS TOLOSA; dans le champ $^{V\,X}_{\ O}$; ℟. — + PONCIO COMES; croix à branches égales. 2° PONCIO COMES; dans le champ, une croix chrismée et cantonnée de deux besants; ℟. — + AIANRGO; dans le champ $^{\ R}_{X\ \infty}$ (*rex*). Comme on le voit, on s'éloignait parfois du type le plus usité. Il en fut souvent ainsi pendant le onzième siècle, mais, au douzième, nous verrons le type formé de la dégénérescence de $^{V\,G}_{\ O}$ prendre le dessus. On ne peut former aucun sens avec la légende du revers de ce denier, qui est la copie d'une empreinte fort usitée dans l'ouest de la France : le mot *rex* du champ ne présente non plus aucun sens littéral; c'est une figure monétaire, comme le monogramme carolin, le châtel tournois, etc. Quant à la croix, c'est une imitation de celle du denier d'Atton et de Guillaume Taillefer.

Nous avons de *Guillaume VI* (1060—1088), *Raymond VI* (1088—1105), *Bertrand* (1105—1112), trois deniers à des types différents : 1° VVILMO COMES; dans le champ, une croix cantonnée de deux besants, l'un au premier, l'autre au quatrième canton; ℟. — + TOLOSA CIVI; dans le champ, $^{\ O}_{\ O}$ɔOC. 2° RAIMVNDO COME; croix, ℟. — TOLOSA CIVI; dans le champ, 8̣8. 3° BERT RAN COM; croix à branches égales; ℟. — TOLOSA CIVI; croix latine cantonnée de deux annelets. Nous ignorons ce que signifie le premier type; le second est une imitation de celui d'Alby, ville où Raymond avait des droits monétaires et sur les deniers de laquelle on lit $^{C-}_{C}$O> et $^{C-}_{C}$O<; quant au troisième, c'est certainement une réminiscence des deniers de Pons, de Hatton et de Guillaume Taillefer.

Avec *Guillaume le Jeune* (1098-1100-1114-1120), nous voyons l'ancien type reprendre le dessus : 1° + VVIELMO COME; croix, ℟. — + TOLOSA CIVI; dans le champ, $^{O}_{\ A}$ et une crosse dégénérescence du G oncial. 2° VVIELMO COME; croix cantonnée d'une S au deuxième canton; ℟. — TOLOSA CIVI; dans le champ, $^{\underline{I}}_{+}$

Raymond V et ses successeurs ainsi qu'*Alphonse II* (1194-1249) conservèrent la même empreinte : 1° TOLOSA CIVIS; croix cantonnée d'un S au deuxième canton; ℟. — RAMON COMES; même type que ci-dessus. 2° TOLOSA CIVIS; dans le champ, $_{J}{}^{V}{}_{+}$; ℟. — ANFOS COMES; croix cantonnée de deux crosses. La lettre A a été substituée dans ce type à l'V de VGO, pour faire allusion au nom du comte Alphonse qui est écrit, ainsi que celui des Raymond, en langage du pays, *Anfos*, *Ramon*.

En 1249, le comté de Toulouse passa entre les mains du frère de saint Louis, Alphonse, qui en jouit jusqu'en 1271. *Raymond VII*, son prédécesseur, avait déjà commencé à abandonner le type local pour se livrer à la contrefaçon des tournois de France; car les seuls deniers toulousains qu'on connaisse de lui portent d'un côté la croix et la légende R. CO FILIVS REG. *Ramundus Comes filius Reginæ* (sa mère avait été reine de Sicile); et de l'autre, la légende TOLOSA CIVIS autour d'un châtel tournois.

Alphonse alla plus loin, a ce qu'il paraît; car il encourut la disgrâce de saint Louis, son frère, qui décria ses espèces et le menaça d'une punition sévère. On lit, sur ses deniers tournois, d'un côté A. COMES. TOLOSE autour du châtel, et de l'autre MARCHI PVINCIE. Ce prince était, à ce qu'il semble, très-enclin à contrefaire les monnaies de ses voisins; possédant, outre le comté de Toulouse, celui du Maine, dont la monnaie jouissait d'un assez grand crédit, il s'empressa de la copier à Toulouse. Duby a publié une pièce de ce genre : A. COMES. FI REGIS. FRAN; monogramme d'Herbert défiguré dans le champ; ℟. — TOLOSA CIVITAS; dans le champ une croix ca

ıée au premier et au deuxième can- d'un besant, au troisième d'une r de lis et au quatrième d'un trèfle. mort d'Alphonse, le comté de Tou- se fut réuni à la couronne.

es comtes de Toulouse ne frappaient nt monnaie seulement dans leur ville itale; ils avaient en outre d'autres iers monétaires dont ils pouvaient oser soit en partie soit en totalité; étaient ceux du marquisat de Pro- ce, d'Alby et de Saint-Gilles. Il y it même plusieurs ateliers monétai- ans le marquisat, et l'un des princi- était celui du *Pont de Sorgue*. Les naies de cette principauté sont con- depuis longtemps; mais elles ne point distinguées des autres espè- le Toulouse. En voici la description: - R. COMES; dans le champ, un et un croissant; ℞. — DVX. M; croix ée et ponctuée de douze besants, à chaque extrémité. 2° R. COMES ACII, croix semblable à celle de la ci-dessus; ℞. — DVX. MARCHIO un astre et un croissant dans le p. Le mot *dux* se rapporte au é de Narbonne que possédaient les es de Toulouse. C'est aux derniers es du nom de Raymond qu'il faut uer ces pièces; et nous ferons re- uer qu'elles diffèrent essentielle- non-seulement sous le rapport du mais encore sous celui du travail, les où on lit : TOLOSA CIVITAS; que, sous ce double rapport, elles identiques aux monnaies d'Orange Provence. Ce fait seul suffit pour é incontestable l'attribution que proposons. Les tournois d'Al- se décrits plus haut suffisent d'un côté pour prouver que du temps prince le système monétaire était u le même dans ces deux contrées. deniers de *Saint-Gilles*, au con- se rapprochent par leur style de de Toulouse. On en a de Ray- IV, qui présentent d'un côté un u pascal autour duquel on lit + SCIE GIDI (*Onor* signifie seigneu- et de l'autre côté : + RAIMVNDVS. ix d'*Alby* eurent d'abord un type stant; on y voit d'un côté un type eut s'expliquer par *vice comes*, et nous avons donné plus haut la e; autour on lit: RAIMVND. De l'autre côté, on voit une croix avec la légende ALBIECI, (*Albie civitas*). Ce type jouit d'une certaine faveur pendant tout le quatorzième siècle; nous avons vu qu'il fut transporté jusqu'à Toulouse. Le comte de Toulouse n'avait qu'un tiers dans la monnaie d'Alby; le sire de Bonafos et l'évêque d'Alby possédaient les deux autres tiers. Il existe un denier de la fin du douzième siècle sur lequel les droits des trois propriétaires se trouvent consignés; en voici la description : R. BONAFOS; type de Toulouse, V ‡; ℞. — ALBIECI; croix cantonnée d'une crosse. Cette légende doit se lire R*amundus* BONAFOS. ALBIE CI*vitas*. Pendant tout le moyen âge les mots RAMVND et ALBIECI persistèrent sur les espèces d'Albi, mais tellement défigurés qu'on ne put bientôt plus les lire. Le type lui-même devint méconnaissable.

Lorsque le comté de Toulouse fut réuni à la couronne, on cessa de fabriquer dans cette ville une monnaie locale; Philippe le Bel rétablit un instant cette monnaie, et l'on a de lui un denier sur lequel on lit au droit : TOLA CIVIS, autour d'une fleur de lis; et au revers : PHILIPPVS REX, autour d'une croix. Cette pièce est fort rare.

Du temps de la Ligue, les politiques frappèrent encore des *douzains* à Toulouse. Mais cette fabrication fut éphémère. L'hôtel monétaire de cette ville avait le V pour lettre distinctive.

TOULOUSE (Louis-Alexandre de BOURBON, comte de), troisième fils légitimé de Louis XIV et de madame de Montespan, né à Versailles en 1678, était à peine âgé de cinq ans, lorsqu'il fut créé amiral de France, et il n'en avait que douze lorsqu'il fit preuve d'une étonnante intrépidité aux siéges de Mons et de Namur. La guerre de la succession d'Espagne lui offrit bientôt d'autres occasions de se distinguer; en 1702, il se porta successivement à Messine et à Palerme avec six vaisseaux, et fit reconnaître dans ces deux villes l'autorité de Philippe V. En 1704, il sortit de Brest avec vingt-trois vaisseaux de ligne, et se dirigea sur Toulon, dans l'intention de se réunir à l'amiral Duquesne, dont il rallia l'escadre, composée de dix-neuf vaisseaux, à la hauteur d'Alicante. On eut bientôt connaissance de la flotte

anglaise, commandée par l'amiral Rooke, et forte de soixante-dix bâtiments de guerre, dont quarante-cinq vaisseaux. Malgré l'infériorité de ses forces, le comte de Toulouse fit ses dispositions pour soutenir le combat, s'il lui était présenté, et profita toutefois du vent pour se rapprocher de Toulon, où il rentra sans avoir été attaqué. Mais il brûlait de se mesurer avec l'amiral anglais; il se remit bientôt après en mer, avec quarante-neuf vaisseaux de ligne et soixante-cinq galères, et rencontra, à environ onze lieues nord et sud de Malaga la flotte des alliés, composée de soixante-cinq vaisseaux et de plusieurs galiotes. Un combat meurtrier s'engagea, dans lequel les alliés, malgré leur supériorité, furent battus sur tous les points. Le jeune prince y fut blessé à la tempe, et perdit quinze cents hommes; mais les pertes des ennemis furent bien plus considérables : deux de leurs vaisseaux furent coulés. Ils regagnèrent avec peine Gibraltar; le vainqueur voulait les poursuivre, et, s'il l'eût fait, il eût sans doute achevé de détruire leur flotte. Son gouverneur, le marquis d'O, l'en empêcha, et il rentra à Malaga, où il trouva l'ordre de la Toison d'or et une lettre de félicitations de Philippe V.

La paix le ramena à la cour, où il se fit généralement aimer. Un seul fait pourrait suffire à son éloge : il trouva grâce devant Saint-Simon, l'ennemi déclaré des enfants légitimés de Louis XIV, et força ce frondeur impitoyable à dire qu'il était *l'honneur, la vertu, la droiture, l'équité même*. Il n'entra point dans les intrigues de sa belle-sœur, la duchesse du Maine, et fut le seul des princes légitimés auquel le régent laissa les prérogatives des princes du sang royal. Il épousa, en 1723, mademoiselle de Noailles, et mourut en 1737, laissant un fils, le duc de Penthièvre (Voy. PENTHIÈVRE). Sa veuve mourut en 1766, à Rambouillet, où le comte de Toulouse avait établi sa résidence, et où elle passa le reste de ses jours.

TOURAINE, ancienne province de France, célébrée par la fertilité de son sol et la douceur de son climat. Elle était bornée au nord par l'Orléanais, à l'est par le Berry, au midi par le Poitou, à l'ouest par l'Anjou et par le Maine. La Loire qui la traversait dans sa partie centrale, la divisait en haute et basse Touraine. Compris dans la troisième Lyonnaise sous Honorius, le territoire des *Turones* ou *Turoni*, passa de la domination des Romains sous celle des Wisigoths, puis sous celle des Francs, et fut gouverné par des comtes particuliers qui, d'amovibles qu'ils étaient primitivement, se rendirent héréditaires à condition de réversibilité à la couronne à defaut d'hoirs mâles.

Geoffroy Martel, comte d'Anjou, s'empara de la Touraine en 1044, sous prétexte qu'elle avait fait partie du domaine de ses prédécesseurs; et elle resta dans la maison de ce seigneur jusqu'en 1202, époque où Philippe-Auguste la conquit sur Jean sans Terre. Jean I[er] l'érigea en duché pairie, en 1356, en faveur de Philippe son fils, depuis duc de Bourgogne. Voyez TOURAINE (Ducs de).

Après avoir été donnée en apanage à plusieurs fils de France, la Touraine fut enfin réunie à la couronne à la mort de François, duc d'Alençon, frère de Henri III; et elle fut, en 1545, érigée en gouvernement général.

TOURAINE (Ducs de). Nous avons vu que la Touraine avait été, en 1356, érigée en duché en faveur de *Philippe le Hardi*, quatrième fils du roi Jean. Trois ans après, ce prince reçut en échange le duché de Bourgogne, avec le titre de premier prince du sang, et la Touraine fut réunie à la couronne; mais, en 1370, elle fut donnée au même titre à *Louis*, second fils du roi.

Louis de Valois, second fils de Charles V, reçut, en 1386, la Touraine en apanage. Il l'échangea, en 1392, contre l'Orléanais.

Jean, quatrième fils de Charles VI, fut créé, en 1401, duc de Touraine. Ce prince, devenu dauphin, en 1415, après la mort de Louis, son frère aîné, se servit de l'influence que ce titre lui donnait pour faire mettre bas les armes aux deux partis des Armagnacs et des Bourguignons, entre lesquels il garda d'abord la neutralité; mais ensuite, ayant été gagné par son beau-père, il se déclara pour la faction des Bourguignons, et se lia étroitement avec Jean sans Peur, dont sa femme était la nièce. Il mourut empoisonné, en 1416, sans laisser de postérité.

Charles, depuis Charles VII, lui succ-



Cathédrale de Tours

éda dans le duché de Touraine, qu'il onna, en 1423, à son avénement au rône, à la reine son épouse. L'année uivante, il le lui reprit pour le donner *Archambaud, comte de Douglas*, qui it tué l'année d'apres à la bataille de Justice de Verneuil, où il commandait armée française. Charles VII disposa ors de la Touraine en faveur de *Louis I*, duc d'Anjou, et le duché fut défitivement réuni à la couronne, par ouis XI, en 1480, après la mort de *né*, frère et successeur de ce prince.

TOURCOING, jolie ville de l'ancienne andre française, aujourd'hui chef-lieu arrondissement du département du ord; population, 19,966 habitants. Un plôme de 1146 est le premier docuent où il soit fait mention de cette le; elle fut prise et ruinée de fond comble par les Français, en 1477; incendie la détruisit, en 1566, penat les guerres de religion; elle devint proie du même fléau en 1607 et 1710, eut beaucoup à souffrir du voisinage armées françaises et autrichiennes ndant les guerres de la république. le n'en a pas moins prospéré, et est ourd'hui l'une des cités les plus flosantes du département.

TOURNEFORT (Joseph PITTON de), à Aix en 1656, annonça de bonne ure les plus rares dispositions et le nchant le plus prononcé pour la botaque. Aussi connut-il en peu de temps ites les plantes de la Provence, qu'il bitait. Entré au séminaire malgré lui, érobait tous les jours plusieurs heures théologie pour les donner à l'étude de hysique, de la chimie, de la médecine surtout de la botanique.

Rendu à la liberté par la mort de son e, en 1677, il parcourut les montagnes Dauphiné et de la Savoie; alla étu- deux ans la médecine et l'anatomie ontpellier; visita la Catalogne, puis Pyrénées, et rapporta de ces courses riche collection de plantes. Appelé 683 à Paris, par Fagon, qui le charde professer la botanique au Jardin oi, et voulant accroître les richesses et établissement, il retourna en Esne en 1688; visita le Portugal, et péa jusqu'en Andalousie. Il voyagea ene en Angleterre, en Hollande, et, s avoir refusé la chaire de botanique à Leyde, revint en France, et fut nommé, en 1691, membre de l'Académie des sciences.

Il fit paraître en 1694 son premier ouvrage intitulé : *Éléments de botanique, ou Méthode pour connaître les plantes*, Paris, 3 vol. in-8°. Il avait, dans cet ouvrage, pénétré plus avant que ses devanciers dans les vrais principes de la science. La description méthodique qu'on y trouve, des parties de la fleur et du fruit, et l'etablissement rationnel et systematique des genres, lui ont mérité le titre de *premier restaurateur de la botanique*.

Reçu, en 1698, docteur en médecine de la faculte de Paris, il fut envoyé en 1700, par Louis XIV, dans le Levant; visita l'île de Candie, l'Archipel, Constantinople, les côtes méridionales de la mer Noire, l'Arménie turque et persane, la Géorgie, le mont Ararat, et revint par l'Asie Mineure, en visitant Tocat, Angora, Pruse, Smyrne et Éphèse. De tous les lieux où il s'arrêtait, il faisait passer en France des descriptions et des dessins d'antiquités, de plantes et d'objets des autres règnes. A son retour, il obtint la chaire de médecine au Collége de France. Il mourut en 1708.

Outre l'ouvrage cité plus haut, on a de lui : *De optima methodo instituenda in rem herbariam*, 1697, in-8° de 27 pages; *Histoire des plantes qui naissent aux environs de Paris, avec leur usage en médecine*, 1698, in-12; *Institutiones rei herbariæ* (traduction latine de ses *Éléments*), 1700, 3 vol. in-4°; *Voyage du Levant*, imprimé au Louvre en 1617, 2 vol. in-4°, souvent réimprimé depuis, et encore très-estimé; *Traité de matière médicale, ou Histoire et Usage des médicaments et leur analyse chimique*, 1717, 2 vol. in-12.

TOURNELLE. Voy. PARLEMENT.

TOURNEMINE (le P. René-Joseph), jésuite, né à Rennes en 1661, professa avec éclat les humanités, la philosophie et la théologie dans différents colléges, puis fut appelé à Paris pour y prendre la direction du *Journal de Trévoux*, qu'il enrichit (1702-1736) d'une foule *d'analyses* et de *dissertations* sur des sujets d'érudition. Il mourut à Paris en 1739. On a de lui, outre ses articles dans le Journal de Trévoux, une édi-

tion des *Tables chronologiques de la Bible* de J.-B. Duhamel, 1706, in-fol.; des *Réflexions sur l'athéisme*, imprimées avec le *Traité de l'existence de Dieu* de Fénelon; une édition des *Commentaires* de *Ménochius sur l'Écriture sainte*, 1719, 2 vol. in-fol., etc.

Tournois. La vie d'un noble au moyen âge était bien triste, au fond de son manoir; un château féodal n'était pas en effet une habitation d'agrément. On peut en juger par cette description : « La porte se présente toute couverte de têtes de sangliers ou de loups, flanquée de tourelles et couronnée d'un haut corps de garde. Entrez-vous? trois enceintes, trois fossés, trois ponts-levis à passer; vous vous trouvez dans la grande cour carrée où sont les citernes, et à droite ou à gauche les écuries, les poulaillers, les colombiers, les remises. Les caves, les souterrains, les prisons sont par-dessous; par-dessus, les logements, les magasins, les lardoirs ou salons, les arsenaux. Tous les combles sont bordés de mâchicoulis, de parapets, de chemins de ronde, de guérites. Au milieu de la cour est le donjon, qui renferme les archives et le trésor. Il est profondément fossoyé dans tout son pourtour, et on n'y entre que par un pont presque toujours levé; bien que les murailles aient, comme celles du château, plus de six pieds d'épaisseur, il est revêtu jusqu'à la moitié de sa hauteur d'une cheminée, ou second mur en grosses pierres de taille (*). »

Il n'est pas étonnant que le dégoût d'un tel séjour ait souvent conduit les chevaliers du moyen âge à courir les aventures sur les grandes routes ou à se réunir en grand nombre pour simuler la guerre dans des jeux pacifiques, mais souvent meurtriers. Plusieurs nations se sont disputé au moyen âge l'invention des tournois : on en avait déjà vu plusieurs en Allemagne, avant l'époque où Geoffroy de Preuilly en donna les règles en France. Nous croyons cependant qu'aucun des deux pays n'a donné à l'autre ces jeux chevaleresques; les tournois furent, en Allemagne comme en France, les produits de la féodalité et de la chevalerie. Dans l'une des

(*) A. Monteil, *Histoire des Français des divers états*, t. I, p. 101.

salles du palais gothique de Laxembourg
près de Vienne, l'on voit des peintures re-
produisant un tournoi. La marche est
représentée dans cet ordre : d'abord un
piquet de fantassins; après venaient les
trompettes, les timbales et les tam-
bours, les écuyers, deux chevaliers, le
roi des tournois suivi d'autres cheva-
liers; la marche est fermée par le prêtre
et le chirurgien qui devaient porter des
secours temporels et spirituels dans les
joutes. Le lieu du combat était d'ordi-
naire situé près d'un grand château sei-
gneurial. Ainsi à l'entrée du château de
Laxembourg se trouve une enceinte très
étendue, entourée de murs, auxqu
sont intérieurement adossés des grad
en maçonnerie, construits ainsi que
murs avec la plus grande solidité. C
enceinte est la *lice*; sur un des gra
côtés de l'ovale prolongé que for
cette lice, est une tribune plus é
que le reste de l'enceinte, et qui
destinée à la famille impériale et a
grands officiers. Une tribune sembl
s'élève en face pour les dames de
cour, les princes de l'Empire et les
tres personnes de haut rang. Au f
de la lice est le tribunal du mar
et des juges du camp. Vis-à-vis et à
trémité opposée de l'ovale, se tr
une barrière de fer par laquelle on
dans l'enceinte.

Les tournois se faisaient à
émoussé, avec des armes court
« Les chevaliers tournoioient d'
rabatues, les taillants et pointes
pues, et de bastons tels que à to
appartient, et devoient frapper de
en bas, sans tirer, ne sans saqu
Les diseurs ou juges de tournois
saient prêter serment aux chevali
combattre *loyaument*, mesuraient
minaient leurs lances et autres a
et prenaient garde qu'ils ne f
attachés à leur selle; mais souve
précautions devenaient inutiles
presque toujours il restait sur le
quelques-uns des combattants. D
le treizième siècle il y eut p
treize princes ou grands seigneu
perdirent la vie dans ces jeux:
l'Église finit par les défendre,
moins imposa aux chevaliers l
ment de n'aller aux tournois qu
y apprendre les exercices de la g



« On appeloit *armes à outrance* les combats qui se faisoient avec armes offensives, de commun accord et de commun consentement, sans aucune ordonnance de juges, et néantmoins devant des juges qui estoient nommez et choisis par les parties, et sous des conditions dont on demeuroit d'accord réciproquement; en quoi ces combats, s'ils estoient singuliers, c'est-à-dire d'homme à homme, différoient des duels, qui se faisoient toujours par l'ordonnance du juge.

« Les armes à outrance se faisoient ordinairement entre ennemis ou entre personnes de différentes nations, sous de différents princes, avec les défis et les conditions du combat, qui estoient portez par les roys d'armes et les hérauts. Les princes donnoient à cet effet des lettres de sauf-conduit à ceux qui devoient combattre dans les endroits des deux États dont on convenoit. Les juges du combat estoient aussi choisis par les princes, et même les princes s'y trouvoient quelquefois en cette qualité. Souvent ces défis se faisoient en termes généraux, sans désigner les noms des personnes qui devoient combattre; mais on y marquoit seulement le nombre de ceux qui devoient faire le combat, la qualité des armes et le nombre des coups qu'on devoit donner. D'où vient que Jacques Valère, en son *Traité de la noblesse*, appelle cette espèce de combat *champs à articles ou à outrance*, à cause des conditions qui y estoient apposées, et Froissart, *joustes mortelles et à champ*.

« Quoy que le nombre des coups qu'on devoit donner fust ordinairement limité, souvent néantmoins les parties ne se séparoient point sans qu'il y en eut de morts, ou de griévement blessez. C'est pourquoy Froissart décrivant le combat d'entre Renaud de Roye, chevalier picard, et Jean de Holland, chevalier anglois, tient ce discours : « Or regardez le péril où tels gens se « mettoient pour leur honneur exaucer. Car en toutes choses n'a qu'une « seule mesaventure, et un coup à « meschef. » Et ailleurs, racontant le combat d'entre Pierre de Courtenay, chevalier anglois, et le seigneur de Clary en Picardie : « Puis leur furent baillez « leurs glaives à pointes acérées de « Bourdeaux, tranchans et affilez. Es « fers n'y avoit point d'espargne, fors « l'aventure, telle que les armes l'en« voient. »

« Ces combats, quoy que mortels, se faisoient ordinairement entre les personnes qui pour le plus souvent ne se connaissoient pas ou du moins qui n'avoient aucun démeslé entre elles; mais seulement pour y faire paroistre la bravoure, la générosité et l'adresse dans les armes. C'est pour cela qu'on avoit encore établi des loix et des règles générales pour cette manière de combattre, auxquelles néantmoins on dérogeoit quelquefois par des conditions dont on convenoit, ou qu'on proposoit. La plus ordinaire de ces loix estoit que si on combattoit avec l'épée ou la lance, il falloit frapper entre les quatre membres; que si on frappoit ailleurs, on estoit blasmé et condamné par les juges : d'où vient que Froissart, parlant d'un chevalier qui en cette occasion avoit frappé sur la cuisse de son ennemi, écrit « qu'il fut dit que c'estoit villaine« ment poussé. » La peine de ceux qui n'observoient pas la loy du combat estoit la perte de leurs armes et de leurs chevaux. Le même auteur dit ailleurs : « Les Anglois virent bien qu'il s'estoit « mesfait, et qu'il avoit perdu ar« mes et cheval si les Français vou« loient » (*).

Quelquefois on faisait publier des lettres de défi contre tout venant, comme fit Jean de Bourbon en 1414 : « Nous, Jean duc de Bourbonois, « comte de Clermont, de Fois et de « l'Isle, seigneur de Beaujeu, per et « chambrier de France, desirant eschi« ver oisveté, et explecter notre per« sonne, en advançant nostre honneur « par le mestier des armes, pensant y « acquerir bonne renoummée, et la « grace de la très-belle de qui nous « sommes serviteur, avon n'agueres « voué et empris que nous, accompa« pagné de seize autres chevaliers, et « escuyers de nom et d'armes, c'est à « savoir l'admiral de France, messire « Jean de Chalon, le seigneur de Bar« basen, le seigneur du Chastel, le sei« gneur du Gaucourt, le seigneur de la

(*) Du Cange, *Dissertations sur l'histoire de saint Louis, par le sire de Joinville.*

« Heuze, le seigneur de Gamaches, le « seigneur de Saint-Remi, le seigneur « de Monsures, messire Guillaume Ba- « taille, messire Droüet d'Asnières, le « seigneur de la Fayette et le seigneur « de Poularques, chevaliers, Carmalet, « Loys Cochet et Jean du Pont, es- « cuyers : porterons en la jambe senes- « tre chacun un fer de prisonnier pen- « dant à une chaisne, qui seront d'or « pour les chevaliers, et d'argent pour « les escuyers, par tous les dimanches « de deux ans entiers, commançans le « dimanche prochain après la date de « ces présentes, ou cas que plûtost ne « trouverons pareil nombre de cheva- « liers et escuyers de nom et d'armes « sans reproche, que tous ensemble- « ment nous vueillent combattre à pied « jusques à outrance, armez chascun « de tels harnois qu'il lui plaira, por- « tant lance, hasche, espée et dague « ou moins de baston de telle longueur « que chascun voudra avoir, pour es- « tre prisonniers les uns des autres, « par telle condition que ceux de nostre « part qui seront outrez soient quittes « en baillant chascun un fer et chaisne « pareils à ceux que nous portons : et « ceux de l'autre part qui seront ou- « trez, seront quittes chascun pour « un bracelet d'or aux chevaliers et « d'argent aux escuyers, pour donner « là où bon leur semblera, etc. Fait à « Paris le premier janvier l'an de grace « 1414. » Voy. PAS D'ARMES.

TOURNON, *Tornomagensis vicus*, ville de l'ancien Vivarais, aujourd'hui chef-lieu d'arrondissement du département de l'Ardèche; 3,971 habitants. L'origine de cette ville est très-ancienne. L'église de Lyon en devint propriétaire après la dissolution de l'empire romain; Charles-Martel la lui enleva pour la donner à un de ses capitaines; mais l'église de Lyon ne renonça pas à ses droits; et Tournon lui fut rendue plus tard par l'empereur Lothaire, malgré l'opposition des héritiers du seigneur à qui Charles-Martel l'avait donnée, ce qui occasionna des guerres qui durèrent jusqu'au règne de Charles le Simple. Cependant, dès le douzième siècle, Tournon eut des seigneurs particuliers, qui reçurent plus tard le titre de comtes, et dont la race s'éteignit en 1644. Le comté de Tournon appartint ensuite successivement aux maisons de Montmorency, de Levy-Ventadour et de Rohan-Soubise.

TOURNON (François de), né à Tournon, en 1489, devint à vingt-huit ans archevêque d'Embrun; fut l'un des conseillers de la régente pendant la captivité de François Ier, et ce fut lui qui négocia la délivrance de ce prince et signa le traité de Madrid. Il eut ensuite la principale part aux négociations qui amenèrent la paix de Cambrai; fut renvoyé en Espagne pour demander la main d'Éléonore; ramena cette princesse, et fit en Guienne la cérémonie de son mariage avec François Ier. En récompense de ces services, il obtint l'archevêché de Bourges, l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés et le chapeau de cardinal.

Il n'eut pas le même bonheur dans la mission qu'il eut de raccommoder le roi d'Angleterre avec le saint-siege; mais il réussit à détacher les princes d'Italie de l'alliance de l'empereur. La guerre s'étant rallumée, François Ier le nomma son lieutenant général, et il se trouva ainsi mêlé à toutes les opérations de la guerre, dont on lui attribue en partie les succès. Choisi, en 1538, pour représenter le roi aux conférences de Nice, entre Paul III et l'empereur, il y signa une paix de dix ans. Il devint bientôt après, par la disgrâce du connétable de Montmorency, l'unique arbitre des destinées de l'État; et, faisant de son pouvoir un usage tantôt louable, tantôt condamnable, il ordonna ou du moins il toléra les cruautés exercées contre les calvinistes et les Vaudois, dans le même temps qu'il augmentait la bibliothèque du roi, fondait l'imprimerie royale, protégeait les gens de lettres et les savants les plus illustres, et amassa quatre millions dans le trésor royal.

A l'avénement de Henri II, il fut nommé ambassadeur en Italie, et les Guises, qui redoutaient son influence, l'y laissèrent pendant huit ans. Il y coopéra à l'exaltation de Jules III; négocia un traité entre la France et le nouveau pontife, et souleva contre l'empereur plusieurs princes d'Italie. Ce service lui valut l'archevêché de Lyon, et, de la part du pape, le titre d'évêque de Sabine : ce fut également à cette occasion que les Vénitiens frappèrent une médaille en son

neur. A son retour en France, en 5, trop fier pour plier devant la dusse de Valentinois, qui gouvernait at, il se retira dans son diocèse, et y sécuta les calvinistes; mais il ne la pas à être envoyé encore une fois Rome avec la mission d'entraîner I IV dans une guerre contre Charles-it. Il fit tous ses efforts pour main-r la paix, et n'y réussit point; cedant il resta en Italie, chargé des res de France, et, après la mort aul IV, il balança le choix des car-ux. Pie IV ne l'en nomma pas moins ue d'Ostie et doyen du sacré collége. rappelé en France après la mort de i II, et fit alors recevoir dans le ume l'ordre, déjà célèbre, des jésui-croyant s'opposer par cette mesure progrès du calvinisme. Il se fit en-remarquer aux états d'Orléans, en , et, l'année suivante, au colloque issy, qu'il présida. Il mourut à Saint-main-en-Laye en 1562. « C'était, arillas, un ministre laborieux, ca-selon le temps, qui avait l'esprit rant et le jugement net, et qui se it d'aller au solide. »

URS, *Turones*, *Cæsarodunum*. ancienne capitale de la Tou-, aujourd'hui chef-lieu du dépar-nt d'Indre-et-Loire, fut autrefois té des *Turones* ou *Turoni*, que César, dans ses *Commentaires*, au nombre des Celtes. Sous Ho-s, elle devint la métropole de la ème Lyonnaise; et lorsque l'empire in d'Occident fut envahi et démem-ar les barbares, elle tomba au pou-les Wisigoths, à qui Clovis l'enleva 07. Après la mort de ce prince, ses ayant été partagés entre ses fils, échut à Thierry, roi d'Austrasie, les successeurs la possédèrent jus-u temps de Clotaire II, qui réunit la monarchie franke sous sa do-ation. Depuis cette époque, cette fit partie du royaume de Neustrie, lequel elle resta incorporée jus-la dissolution de l'empire de Char-agne.

endant l'anarchie qui précéda et ma ce grand événement, Thibaud *richeur*, comte de Blois et de Char-, se rendit maître de Tours, s'y main-t et en transmit la possession à ses descendants. En 1044, Thibaud III, un de ceux-ci, fut forcé de la céder avec les villes de Chinon et de Langey, pour prix de sa rançon, à Geoffroy-Martel, comte d'Anjou, qui l'avait vaincu et fait prisonnier. La maison d'Anjou étant montée sur le trône d'Angleterre, Henri III céda, en 1259, la ville de Tours à Louis IX, qui la réunit au domaine de la couronne. Voyez TOURAINE (Ducs de).

De grandes assemblées nationales et des assemblées ecclésiastiques furent tenues à Tours. Les états généraux y furent convoqués en 1470, 1484, 1506 et 1510. Il s'y tint seize conciles, le premier en 566, et le dernier en 1583. Henri III, chassé de Paris le 12 mai 1588, lors de la journée des barricades, s'enfuit d'abord à Chartres, puis à Tours, où il faillit être enlevé par les ligueurs. Il y appela ceux des membres du parlement de Paris qui étaient restés fidèles à sa cause, et cette assemblée scissionnaire, qui se maintint en corps séparé jusqu'en 1594, cassa fréquemment les arrêts contraires aux intérêts du roi, rendus par les conseillers restés à Paris sous l'influence de la Ligue

Machiavel, mort en 1527, parle avec peu d'estime d'une université qui, de son temps, existait à Tours Cet établissement disparut on ne sait quand, sans laisser de souvenir, et fut remplacé par un collége de jésuites.

Tours eut des évêques dès l'an 250, et saint Gatien ou Gratien, le premier de ces prélats, fut, ainsi que ses successeurs, sous la dépendance de l'archevêque de Rouen; mais quoique son église ne fût érigée en métropole que sous le règne de Valentinien III, elle exerçait déjà une certaine suprématie sur celles qui l'environnaient, et saint Martin fut de son temps considéré comme le supérieur des évêques qu'il avait pour voisins. Avant la révolution, l'archevêque de Tours avait onze suffragants, qui étaient les évêques du Mans, d'Angers, Nantes, Rennes, Vannes, Saint-Brieux, Léon, Tréguier, Cornouailles, Saint Malo et Dol. Aujourd'hui, il n'en a plus que sept, savoir, les six premiers nommes ci-dessus, et celui de Quimper qu'il n'avait point auparavant.

L'église de Saint-Martin de Tours était une des plus vastes du royaume;

elle était desservie par un chapitre dont le roi était abbé, et qui ne comptait pas moins de deux cent soixante-dix-huit personnes, déduction à faire de vingt-six chanoines d'honneur, treize ecclésiastiques et treize laïques. Cet édifice était flanqué de deux grandes tours, la *Tour de Charlemagne* et la tour de *l'Horloge*. Le tombeau de saint Martin, placé derrière le grand autel, était de marbre blanc, noir et jaspé, et ne s'élevait pas à plus de trois pieds de hauteur. Cette église, enrichie pendant plus de quatorze siècles par des rois, des princes, des seigneurs, a été démolie en 1793, et il n'en reste plus aujourd'hui que la *Tour de Charlemagne*.

A l'époque où Louis XI établit des fabriques de soieries à Tours, la population de cette ville monta rapidement à 60,000 habitants; mais elle diminua quand ces établissements furent délaissés; elle était de 33,000 âmes en 1741, de 22,000 en 1792. Elle a reçu depuis une augmentation, et on en porte aujourd'hui le chiffre à environ 23,500 habitants, non compris 2000 étrangers, Anglais pour la plupart, qui y ont pris domicile, et qu'un événement politique peut rappeler dans leur pays. Tours est la patrie de George d'Amboise, de Gabrielle d'Estrées, de Boucicaut, de Rapin, de Grécourt, de Destouches; elle a eu pour évêques saint Martin et Grégoire, tous deux dits *de Tours*.

A trois quarts de lieue de Tours, dans le village de Sainte-Radegonde, existait une célèbre abbaye, dont l'origine datait du quatrième siècle, et qui devait sa fondation à saint Martin de Tours (Voyez MARMOUTIER.)

TOURS (monnaies de). Les plus anciennes monnaies de Tours remontent à la période gauloise; elles sont en bronze; en voici la description: 1° TVRONOS, tête jeune, imberbe, diadémée, et tournée à gauche (Apollon); revers, anépigraphe; dans le champ, un cheval au galop; au-dessus, le symbole ∽; au-dessous, un o entouré de huit besants, puis un fer de sabre. 2° TVRONOS, tête de Vénus, tournée à droite; ℞. — TRICCOS, guerrier sur un bige, tenant d'une main un bouclier, et de l'autre une lance; derrière un pentagone. 3° Même légende; tête de femme diadémée tournée à droite; ℞. — Même légende; à l'exergue, un cheval; vis-à-vis, un diota ou vase à deux anses.

A l'époque mérovingienne on battit à Tours les *triens* suivants: 1° ✝TVRONVSCIVC, tête de profil, tournée à droite; ℞. — CHAPOMARI, croix haussée et cantonnée de deux I. 2° Même type et même légende; ℞. — MVTIMIMON, croix haussée, cantonnée de quatre étoiles. On ne peut dire si ces triens ont été frappés pour le compte du roi ou pour celui de la ville ou de l'abbaye; car l'abbaye avait le droit de battre monnaie, ainsi que le prouvent les triens suivants: 1° RACIO BASILICE; croix haussée; ℞. — SCIMARTINI; tête de profil, tournée à droite. 2° RACIO S. MARTINI; tête de profil, tournée à droite; ℞. — MODERATO M.; croix chrismée.

Il est difficile de dire à quelle époque la basilique de Saint-Martin obtint ce privilége; quelques numismatistes prétendent qu'elle le dut à Clovis; mais cela est impossible, attendu que Clovis ne frappa point d'espèces à son nom. Il est bien plus probable qu'elle l'obtint sous Dagobert, par la protection de saint Éloi; c'est, en effet, ce qu'autorisent à croire plusieurs passages de la vie de ce saint.

Les deniers de Tours, frappés sous la deuxième race, sont fort nombreux, et on en a de presque tous les princes de cette dynastie, voici les principaux: *Charlemagne*: 1° TVRNIS autour d'une [illegible] ; CARO|LVS, en deux lignes; 2° TVRNIS autour du monogramme de Charles; ℞. — CARLVSREXFR; croix. *Louis le Débonnaire*: 1° TVRONES; portail, emblème de la ville; ℞. — HLVDOVVICVS IMP. AVG.; tête de l'empereur; 2° TVRONES, en deux lignes; ℞. — HLVDOVICVSIMP. autour d'une croix. *Charles le Chauve*: TVRONES, ou TVR[illegible] ou HTVRONVS CIVITAS, autour d'une croix; ℞. — GRATIA DI REX. autour d'un monogramme. *Louis*: II. TVRONVS CIVITAS; ℞. — MISERICORDIA DI REX; monogramme de Louis. *Eudes*: HTVRONESCIVITAS; ℞. — MISERICORDIA DI REX; dans le champ le monogramme d'Eudes.

L'histoire monétaire de Tours présente, sous les Carlovingiens, un fait assez remarquable; c'est une alliance monétaire entre cette ville et celle

Chinon. Sur deux deniers, dont l'un date du règne de Charles le Chauve, et l'autre de la fin du neuvième siècle, ou du courant du dixième, on trouve d'un côté le nom de Tours, et de l'autre celui de Chinon : 1° TVRONIS CIVITAS; monogramme de Charles; ℟. — CAINONICASTRO; croix à branches égales; 2° CAINONICASTRO; croix à branches égales; ℟. — TVRON; tête diadémée, tournée à gauche. La première de ces deux monnaies est inédite.

On ne sait pas si les rois et les abbés de Saint-Martin jouissaient alors concurremment du droit de monnayage; ce qu'il y a de certain, c'est que les abbés, qui étaient déjà en possession de ce droit dès le temps des Mérovingiens, en jouirent jusqu'à Philippe-Auguste : on en a la preuve dans la suite non interrompue de leurs monnaies. Voici quelques-uns de ces monuments : 1° R P (*Rex Pipinus*); ℟. — SCI MARTIN. 2° PI + PI REX; ℟. — SCI MARTIN. 3° CARO|LVS; ℟. — SCI MARTINI, autour d'une croix (*Charlemagne*). 4° RV|CIO; ℟. — S. M (*Racio sancti Martini*), denier contemporain de Charlemagne ou de Pepin. 5° D. N. HLVDOVVICVS. IMP. AVG.; tête de l'empereur, laurée et tournée à droite; ℟. — SCI MARTI entre deux âtres dans le champ; monnaie d'or à bas titre. 6° S. M; tête de saint Martin, tournée à gauche; ℟. — RACIO SCI MARTINI; monogramme de Charles dans le champ. On trouve de même la tête de saint Martin, et non celle du roi, sur le denier suivant : CAPVT SCI MARTINI, tête diademee; ℟. — TVRONVS CIVITAS. Cette pièce, dont l'époque ne peut être connue qu'approximativement, puisqu'elle ne porte aucun nom de roi, date certainement du dixième siècle. A l'époque où nous sommes parvenus, c'est-à-dire au règne de Charles le Simple, nous voyons le droit de l'abbaye de Saint-Martin confirmé par un diplôme authentique, attestant que, depuis bien longtemps, ce droit était exercé par les abbés de ce monastère. Nous avons aussi une monnaie de Saint-Martin au nom de ce prince : CARLVS REX; croix dans le champ; ℟. — SCI MARTINI MONETA; temple carlovingien.

Depuis le règne de Charles le Simple, le nom royal ne fut plus inscrit sur les deniers de Saint-Martin. Pour type, on adopta le temple; et les monnaies présentèrent d'un côté la légende SCS MARTINVS, autour du temple plus ou moins bien figuré, et de l'autre, TVRONVS CIVIS, autour d'une croix.

Cet état de choses dura jusqu'à l'époque où Philippe-Auguste, devenu maître de l'atelier de Tours, en fit la principale monnaie de l'État. Du reste, il conserva les anciens types, et mit seulement, d'un côté son nom, de l'autre d'abord celui du saint, puis enfin celui de la ville : PHILIPVS REX; ℟. — SCS MARTINVS; puis : PHILIPPVS REX; ℟. — TVRONVS CIVIS.

Le commencement du treizième siècle vit s'opérer une importante révolution monétaire. Le roi de France tenta alors de substituer l'unité à la confusion qui régnait partout dans l'administration des monnaies; puis, ne pouvant y parvenir entièrement, il ordonna (cela n'est attesté par aucun texte, mais ressort de l'examen des monnaies), il ordonna que les deniers parisis circuleraient dans le nord et les tournois dans l'ouest de ses États; dès lors les noms de *parisis* et de *tournois* ne furent plus appliqués à des deniers locaux, mais à deux systèmes monétaires qui se partageaient la France, et on frappa des tournois partout : saint Louis déclara, dans une de ses ordonnances, qu'en sa qualité de roi de France, il pouvait faire frapper dans ses États, partout où bon lui semblait, de petits tournois. Les deniers tournois étaient d'un cinquième moins forts que les parisis; leur type a, par sa bizarrerie, longtemps embarrassé les archéologues : pourtant, en le regardant avec attention, on finit par y apercevoir une dégénérescence du temple, emblème carlovingien de la religion chrétienne.

TOURS (Traité de). Jean IV de Montfort, duc de Bretagne, depuis longtemps ennemi déclaré de Clisson, s'était emparé de lui en 1387, lorsque la France préparait pour la seconde fois une descente en Angleterre, et ne l'avait relâché que lorsque l'entreprise était devenue impossible. Clisson demanda vengeance à Charles VI, puis, les oncles du roi la lui ayant refusée, il se decida à faire lui-même la guerre à Montfort; mais, lorsque, l'année suivante, le jeune roi déclara vouloir régner par lui-même, il ne

cacha pas son ressentiment contre le duc de Bretagne, qui affectait des airs d'indépendance. Quelques années après, le duc vint le trouver à Tours, et comme la trêve avec Richard II, roi d'Angleterre, allait expirer, le roi fut sollicité de traiter avec le duc, pour ne pas le jeter dans le parti de l'Angleterre.

« Le traité qui réconciliait le duc de Bretagne avec le roi fut signé le 26 janvier 1392. Il fut convenu que le fils aîné du duc épouserait une fille du roi, née l'année précédente; que la juridiction du parlement de Paris sur la Bretagne, l'empreinte de la monnaie et les serments des vassaux du duc seraient réglés conformément aux anciens usages, qui seraient l'objet d'une enquête; que le comte de Penthièvre, fils de Charles de Blois et gendre de Clisson, renoncerait à porter les armes de Bretagne; qu'il confirmerait le traité de Guérande, et ferait hommage au duc; que celui-ci, de son côté, lui rendrait les fiefs qu'il lui avait saisis; qu'il se réconcilierait avec le connétable, et qu'il prendrait des termes et fournirait des cautions pour acquitter ce qu'il lui restait devoir. Toute la partie de ce traité qui pouvait s'exécuter immédiatement ayant été en effet accomplie, le duc prit congé du roi et de ses oncles, et repartit pour la Bretagne, tandis que Charles VI, avec sa cour, revenait à Paris (*). »

Tourville (Anne Hilarion de Cotentin, comte de) naquit en 1642, à Tourville près Coutances, et fut reçu chevalier de Malte à quatorze ans. Après avoir fait avec une grande distinction ses caravanes sur les vaisseaux de la religion et mérité par de brillants services une récompense glorieuse de la république de Venise, il fut fait capitaine de vaisseau par Louis XIV en 1667. Six ans plus tard il fut désigné pour faire partie de l'expédition que le duc de Beaufort conduisit à Candie. Il se distingua sous le comte d'Estrées dans les guerres de 1671 à 1673, notamment au combat de Soulth-Bay (juin 1672). Il commanda, en 1675, un des vaisseaux de l'escadre du chevalier de Valbelle, envoyée au secours des Messinois, révoltés contre l'Espagne, et, l'année suivante, sa belle conduite à la bataille d'Augusta, gagnée par Duquesne sur l'amiral Ruyter (21 avril 1676), lui valut le grade de chef d'escadre; enfin, il commanda, en 1677, l'avant-garde de la flotte du marquis de Vivonne dans le combat livré en vue de Palerme aux Espagnols et aux Hollandais réunis, combat où il coula ou fit sauter douze vaisseaux de l'escadre des alliés.

Après la paix de Nimègue, il prit part aux diverses expéditions de Duquesne contre Alger et Tripoli, ainsi qu'au bombardement de Gênes. Il avait été promu, en 1682, au rang de lieutenant général des armées navales. Les corsaires algériens ayant recommencé, en 1687, à infester la Méditerranée, il les balaya dans une campagne de six mois, et rentra à Toulon avec d'importantes captures. Lorsque la guerre fut déclarée à la Hollande (1688), Louis XIV lui donna le commandement de cinq vaisseaux qui devaient se joindre à la flotte du maréchal d'Estrées. Il captura en route deux bâtiments, richement chargés, de la compagnie des Indes, les expédia en France, sous l'escorte de deux de ses vaisseaux, et, ayant rencontré, avec les trois qui lui restaient, deux vaisseaux espagnols, il les contraignit à coups de canon de saluer son pavillon. Il rallia alors le maréchal, et alla avec lui bombarder Alger.

Il fut ensuite nommé vice-amiral des mers du Levant, et commanda, en 1689, une des deux escadres qui portèrent en Irlande d'inutiles secours à Jacques II. Dans la campagne suivante, il alla, avec le comte d'Estrées, attaquer dans la baie de Tingmouth un riche convoi qui y était mouillé, et dont pas un navire ne leur échappa. Tandis qu'un armement considérable se formait à la Hogue pour transporter de nouveau Jacques II en Angleterre, deux escadres furent équipées, l'une à Brest sous le commandement de Tourville, l'autre à Toulon sous celui du comte d'Estrées. Une tempête empêcha cette dernière de rallier le pavillon de Tourville, qui lui-même, retenu par les vents contraires dans la rade de Brest, y reçut ordre de chercher l'armée anglaise, dont on venait d'apprendre la sortie, et de la combattre *forte ou faible*. Louis XIV n'eut pas plus

(*) Sismondi, *Hist. des Français*, t. XI, p. 601.

it expédier ces instructions à Tourque, mieux informé sur le nombre nnemis, dont l'armée combinée ait quatre-vingt-huit vaisseaux, dépêcha de nouveaux ordres pour lifférât toute attaque jusqu'à ce ût rejoint par vingt-trois vaisseaux vaient lui amener le comte d'Es- le marquis de la Porte et le de Château-Regnault. Mais au- es barques chargées de lui trans- ces nouveaux ordres ne put le e. Il rencontra la flotte ennemie uteur de la Hogue. Il n'avait que te-quatre vaisseaux; cependant, naissant que son devoir, il laissa vent arrière sur l'armée enne- et vint lui-même commencer la ade. On connait cette sanglante où, quoique disposant d'un e de vaisseaux double des nôtres, ni ne put conquérir aucun avan- et qui n'eut des résultats funestes os marins qu'au moment de leur au port. Tourville s'immorta- is cette journée; il fit plier sou- s adversaires; attaqué à la fois ois vaisseaux et cinq brûlots, il à s'en défaire en leur causant de s pertes. Le combat, commencé ai 1692, dura jusqu'au lendemain avec un acharnement dont le com- Trafalgar a seul donné depuis un emple. Tourville se retira enfin du , après avoir longtemps fait pen- balance de son côté. Son esca- poursuivie longtemps, mais une put gagner Brest, une autre par- oua devant Cherbourg, tandis ze vaisseaux, retenus au mouil- la Hogue, furent forcés de s'in- eux-mêmes. Cet échec ne nuisit sa réputation : l'amiral Russel ivit pour lui témoigner son ad- n sur l'extrême valeur qu'il avait e en l'attaquant avec des forces érieures.

mé maréchal de France en 1693, cette même année l'occasion de sa revanche du désastre de la : chargé avec soixante-onze vais- l'intercepter un riche convoi de ats anglais et hollandais, il l'at- e 28 juin, à la hauteur du cap incent, prit en peu d'heures ept bâtiments et en brûla quarante-cinq, tant de guerre que de commerce. Cette expédition causa aux alliés une perte de plus de quatre-vingts bâtiments et d'environ trente-six millions.

La paix de Ryswick (1697) donna enfin à Tourville un repos qu'il n'avait pas encore connu et que sa santé lui rendait nécessaire; il fut même réduit bientôt à renoncer au service de mer, et vint se fixer à Paris, où il mourut le 28 mai 1701.

Toussaint-l'Ouverture, général noir, né à Saint-Domingue, en 1743, d'un père et d'une mère esclaves, acquit, lors des premiers troubles qui désolèrent la colonie, une grande autorité sur les noirs; parvint successivement, dans les guerres contre les Anglais et les Espagnols, aux grades de général de brigade et de général de division, et fut enfin nommé par le directoire, général en chef des troupes de Saint-Domingue. Mais une assemblée coloniale lui ayant déféré, quelque temps après, le titre de gouverneur à vie, avec le droit de choisir son successeur, le gouvernement consulaire envoya contre lui une expédition commandée par le général Leclerc, et Toussaint, arrêté par ordre de ce général, fut amené en France avec ses enfants, et enfermé d'abord au Temple, puis au fort de Joux, où il mourut en 1803, après dix mois de captivité. Voy. Saint-Domingue.

Toustain (Dom Charles-François), bénédictin, né au Repas, diocèse de Séez, en 1700, mort à Saint-Denis en 1754, a laissé un assez grand nombre d'ouvrages, soit imprimés, soit manuscrits. Le plus important est le *Nouveau Traité diplomatique*, Paris, 1650-65, 6 vol. in-4°. Il fut aidé dans ce travail par son confrère D. Tassin. Parmi les autres, on distingue : *la Vérité persécutée par l'erreur, ou Recueil de divers ouvrages des saints Pères sur les grandes persécutions des huit premiers siècles de l'Église*, 1733, 2 vol. in-12; *De l'autorité des miracles dans l'Église*, in-4°.

Tracy (Antoine-Louis-Claude Destutt, comte de) naquit en 1754, dans le Bourbonnais, d'une famille originaire d'Écosse. Ses ancêtres avaient tenu en France, depuis le quinzième siècle, un rang distin-

gué dans les armes; il était lui-même arrivé à trente-cinq ans au grade de colonel, lorsqu'il vint, en 1789, siéger comme député de la noblesse aux états généraux. Il s'y montra partisan des réformes politiques; s'opposa à ce qu'on reconnût une religion de l'État, vota l'abolition des titres, et demanda pour les hommes de couleur l'exercice des droits civils. Il défendit ensuite Bouillé, accusé pour sa conduite à Nancy; mais, après la fuite du roi, il prêta serment de fidélité à la nation, et dénonça même de coupables tentatives faites auprès des soldats de son régiment pour les entraîner dans la défection.

Après la session, il fut envoyé avec le grade de maréchal de camp à l'armée du Nord, que commandait Lafayette; mais il donna sa démission après les événements du 10 août, et rentra dans la vie privée, où il se livrait tout entier à la recherche des vérités philosophiques, lorsqu'il fut, le 2 novembre 1793, arrêté comme suspect et enfermé à l'Abbaye. Il ne fut rendu à la liberté que plusieurs mois après le 9 thermidor.

Il avait, dans sa prison, préparé les matériaux de son *Traité d'idéologie*. Dès la création de l'Institut national, il fut associé comme membre libre à la classe des sciences morales et politiques. Rayé à l'époque de la suppression de cette classe en 1803, il ne rentra à l'Institut que cinq ans plus tard, en remplacement de son ami Cabanis. Il était depuis peu de temps membre du comité de l'instruction publique, lorsqu'il entra au sénat le 3 nivôse an VIII. Il y vota en 1814 la création du gouvernement provisoire et la déchéance de Napoléon. Nommé pair le 4 juin, il siégea pendant tout le temps de la restauration dans les rangs du parti constitutionnel. La perte d'amis qui avaient partagé ses goûts et ses travaux jeta un voile de tristesse sur les dernières années de sa vie. Le chagrin et les infirmités le tenaient depuis longtemps éloigné de ses études, lorsqu'il mourut, le 9 mars 1836.

Les principaux ouvrages de Destutt de Tracy sont : *Observations sur le système actuel d'instruction publique*, 1801, in-12; *Éléments d'idéologie*, comprenant : *Idéologie proprement dite*, 1801, in-8°; *Grammaire*, 1803, in-8°; *Logique*, 1805, in-8°; Dans ces traités, qui ne formaient encore qu'une partie d'une vaste encyclopédie philosophique qu'il projetait, l'auteur se propose de compléter Condillac, qu'il regarde comme le créateur de la science en France. On y remarque surtout avec quelle netteté est exposé le procédé intellectuel par lequel l'homme se forme l'idée du *moi*, ainsi que celle des corps extérieurs. Un trait particulier de sa grammaire est qu'il ne veut reconnaître à la proposition que deux éléments nécessaires, ne regardant comme attribut complet que le verbe, sans lequel il n'y a pas d'expression de l'idée d'existence, élément nécessaire de la proposition. *Traité de la volonté et de ses effets*, 1815, 2 vol. in-8°; sorte de traité d'analyse philosophique appliqué à la politique. Ajoutons encore à cette liste un *Essai sur le génie et les ouvrages de Montesquieu*, 1808, in-8°, et un *Mémoire sur Kant*, imprimé dans le recueil de l'Institut.

TRAFALGAR (Combat naval de). Les flottes de France et d'Espagne réunies, la première sous le commandement de l'amiral Villeneuve, la seconde sous celui de l'amiral Gravina, étaient, le 19 octobre 1805, à neuf lieues S.-S.-O. de Cadix. Elles se composaient de vingt-six vaisseaux de ligne et de plusieurs frégates. Dans la soirée du 20, on signala la flotte anglaise, que commandait l'amiral Nelson, et le 21 au jour, on y compta vingt-six vaisseaux de ligne et quatre frégates. A huit heures du matin seulement, le mouvement de la ligne française commença; mais, soit que les signaux eussent été mal compris, soit que, contrariés par le vent, qui dans ce moment passa du S.-O. au N.-O., les vaisseaux ne pussent pas manœuvrer facilement, elle fut mal formée : plusieurs vaisseaux se doublaient au corps de bataille, tandis que d'autres restaient en panne. L'ennemi se forma, à onze heures, en deux colonnes, et prolongeant notre ligne, il la plaça entre deux feux. A midi et demi, le combat s'engagea. Bientôt chacun de nos vaisseaux, pour ainsi dire isolé, fut attaqué par plusieurs vaisseaux anglais; le nombre et la supériorité des manœuvres l'emportèrent sur le courage de nos marins. Le feu ayant pris à la mâture de *l'Achille*, elle tomba sur les gaillards; le feu se communiqua promptement, et

le vaisseau sauta. *L'Algésiras*, monté par le contre-amiral Magon, aborda *le Tonnant*, et bientôt après fut combattu par plusieurs autres vaisseaux; sa résistance fut longue et vigoureuse. Vers trois heures et demie Magon, qui déjà avait reçu deux blessures, tomba percé d'une balle, et, enfin, après les plus héroïques efforts, l'équipage fut forcé de se rendre. *Le Bucentaure*, que montait l'amiral Villeneuve, amena son pavillon à quatre heures et demie.

L'amiral Nelson, qui montait *le Vittory*, étant venu aborder à bâbord *le Redoutable*, le feu du vaisseau français, dirigé avec habileté, fit cesser celui de l'ennemi, et déjà l'équipage montait à l'abordage du *Vittory*, lorsque *le Téméraire* vint à tribord tirer sur le *Redoutable* une bordée à bout portant, qui lui mit deux cents hommes hors de combat; enfin, un autre vaisseau anglais étant venu se placer à sa poupe, il fut forcé de se rendre. Mais l'ennemi paya cher la conquête de ce vaisseau : l'amiral Nelson avait été tué d'un coup de fusil au moment où l'équipage du *Redoutable* montait à l'abordage de son vaisseau.

Le Fougueux se rendit après avoir perdu une partie des hommes qui le montaient; *l'Aigle* en fit autant et fut imité par *le Swiftsure*. *L'Intrépide*, après avoir combattu seul contre cinq vaisseaux, resta longtemps isolé au milieu de la flotte anglaise, et ne se rendit qu'à six heures du soir.

L'ennemi ne profita point des vaisseaux qu'il avait pris. Un coup de vent qui s'éleva le soir le força de les relâcher, et ils vinrent se briser sur les rochers. L'amiral Gravina, commandant la flotte espagnole, avait été tué dans le combat.

TRAGÉDIE. La tragédie en France fut d'abord une imitation servile et faite de la tragédie grecque et latine. Les pièces de Jodelle sont grossièrement calquées sur celles des anciens. Ce poëte, fameux dans son temps, ne fut qu'un plagiaire et un copiste maladroit de Sophocle et d'Euripide. Mais, succédant aux représentations barbares des mystères, ces tragédies érudites eurent un grand succès. Ce succès se renferma d'abord dans l'enceinte des colléges où, comme on sait, elles étaient jouées devant un public choisi. Les mystères et moralités continuaient à se jouer à l'hôtel de Bourgogne pour l'amusement de la foule.

Rien de plus pauvre et de plus triste assurément que les essais de tragédie de Jodelle et des poëtes érudits ses contemporains. Mais la tentative faite par cette école eut d'importantes conséquences. Elle prépara, par ce penchant à étudier et à imiter les anciens qui était son principal caractère, la formation de notre théâtre classique. La tragédie française du dix-septième siècle ne fut pas le résultat accidentel et soudain des théories dramatiques rédigées par quelques pédants sous le ministère de Richelieu. Elle était en train de se former avant Heinsius et d'Aubignac. Elle était en germe dans Jodelle et se montra avec des caractères déjà assez marqués dans Hardy et dans Rotrou. Les succès qu'obtint Jodelle dans son temps sont un fait remarquable. Dès que ce traducteur des anciens parut, tout ce qu'il y avait d'esprits distingués en France abandonna le théâtre national sur lequel le génie des faiseurs de mystères et autres pièces se déployait en toute liberté, et se prit de passion pour cette tragédie grecque si savante, si régulière, si simple et si noble, dont on leur offrait de mauvaises copies, au point de ne plus demander aux auteurs que des ouvrages exécutés dans le goût des Grecs. Sans doute on était loin de sentir comme il le fallait les beautés de Sophocle et d'Euripide; sans doute il y eut de la mode et du caprice dans cette admiration soudaine pour les anciens, dans cet empressement à marcher sur leurs traces : mais rien de ce qui dure ne peut être entièrement attribué au hasard; et le goût nouveau qui se déclara en France au temps de Jodelle, y subsista depuis en s'éclairant par degrés. Il est donc permis de penser que si Jodelle et son école trouvèrent un si favorable accueil, ce fut en partie parce qu'ils venaient satisfaire par leurs productions, si imparfaites qu'elles fussent, certains besoins d'esprit, certains instincts littéraires, encore confus, mais réels, de la société française, et révéler au génie français les modèles et les maîtres de l'art dramatique qui lui convenaient le mieux, et la voie où il était le plus disposé à s'engager.

Après Jodelle vint Robert Garnier, qui, sans s'affranchir de la servilité d'imitation de son prédécesseur, montra plus d'art et fit preuve de quelque invention. Ses Romains et ses Grecs réussirent encore mieux que ceux de Jodelle, et ce fut devant un public plus nombreux. Nobles, magistrats, savants se pressaient de jour en jour davantage aux représentations données dans l'intérieur des colléges ou à la cour. La petite bourgeoisie et le peuple continuaient à fréquenter l'hôtel de Bourgogne : sur ce théâtre, le seul de la capitale, et qui en vertu de son privilége s'opposait à l'établissement d'une autre scène, on s'en tenait aux moralités, aux farces, et à des pièces à peu de chose près semblables aux mystères.

Ce ne fut que sous le règne de Henri IV que les tragédies régulières s'introduisirent sur la scène de l'hôtel de Bourgogne et commencèrent à s'y substituer à l'ancien répertoire. Devant un public plus nombreux et plus mêlé, ces imitations de l'antiquité trouvèrent faveur comme dans les fêtes de la cour et des colléges. Du reste, peu de temps après son entrée à l'hôtel de Bourgogne, la tragédie, telle que Jodelle et Robert Garnier l'avaient faite, subit plusieurs changements dont il importe de se rendre compte. A cette époque, de fréquents rapports avec l'Espagne en propageaient la langue, et les poëtes espagnols commençaient à être lus et fort goûtés en France. On se mit à imiter les drames de Michel Cervantes et de Lope de Vega en même temps que les tragédies anciennes. De ces imitations diverses résulta un genre mixte où le drame espagnol se combinait tant bien que mal avec la tragédie grecque, où Lope de Vega coudoyait Sophocle. Le principal poëte de cette époque fut Hardy, chez lequel ce mélange ou cette confusion des deux genres se fait partout sentir.

Toutefois le drame espagnol n'eut pas alors sur notre théâtre une influence aussi grande que l'ont dit quelques critiques. Toutes ses libertés ne firent pas invasion sur la scène française; et au milieu des emprunts faits à Cervantes et à Lope de Vega, certaines habitudes, que nos poëtes avaient contractées dans un commerce étroit avec les anciens, se maintinrent sans altération. Les ressemblances des pièces de Hardy avec celles des Espagnols sont, pour ainsi dire, extérieures. Hardy multiplia le nombre des personnages, s'affranchit de l'unité de lieux et de temps, observée par ses prédécesseurs parce qu'ils la trouvaient le plus souvent chez Sophocle et Euripide; compliqua les ressorts de l'action, et, ne se bornant plus aux sujets anciens, traita fréquemment des sujets romanesques. Du reste, dans le développement des sentiments et dans le dialogue, il se rapproche bien plus de Robert Garnier que de Lope de Vega. Le cadre est plus vaste et plus compliqué : mais dans ce cadre, les personnages procèdent à peu près de la même manière dans les tragédies des poëtes antérieurs. Ils parlent plus qu'ils n'agissent, et leurs passions se traduisent volontiers par de longs discours : leur langage est, ou, du moins, veut être noble et pompeux : on n'y rencontre que rarement le mélange du tragique et du comique, de l'héroïque et du familier, presque constant dans le drame espagnol. Ce qui domine chez Hardy, c'est l'analyse des passions et la pompe idéale du langage. Sans doute ses peintures du cœur humain ne sont pas savantes, et la pompe de son langage est bien souvent d'une enflure ridicule, où se mêlent des platitudes involontaires. Mais la tendance que nous signalons dans ses œuvres n'en est pas moins évidente. Qu'on prenne sa tragédie de *Coriolan*; le lieu de la scène y change six ou sept fois, la durée de l'action comprend plusieurs jours : du reste la pièce est tout en discours héroïques : rien n'y ressemble à la marche rapide du drame espagnol, à ce dialogue vif et coupé, à ces passions qui se peignent par des faits et des mouvements bien plus que par des discours; les monologues à la manière de Sénèque y sont très-fréquents. Souvent dans ses pièces de l'ordre romanesque, dans ses tragi-comédies, qui du reste ne diffèrent pas beaucoup de ses tragédies, il arrive que deux personnages mettent l'épée à la main sur la scène : mais le mouvement du dialogue ne s'accélère pas beaucoup pour cela : les personnages nous exposent à leur aise leurs sentiments avant d'en venir aux mains et

uvent dissertent, tout en ferraillant, r leur situation : et tout cela faisait les lices de l'hôtel de Bourgogne, où la urgeoisie accourait avec les hautes asses.

Rien n'eût été plus facile à Hardy e d'imiter avec une grossière exactide les drames de Lope de Vega comme delle avait fait de Sophocle. Mais il mait mieux, et son public aussi, un nre de pièces moins animé, moins rié, mais plus noble, plus abondant peintures des passions et en sentens morales. Cette préférence, encore gue et confuse, perce partout chez et dans l'époque qui l'applaudissait. rdy est bien plus Grec et Latin qu'Esgnol. On pourrait dire qu'il est déjà ançais, qu'un certain goût, qu'on peut eler français, éclate déjà à travers faiblesse, l'incohérence et la barbarie ses œuvres. Ainsi qu'on l'a remarplus haut, il fallait que l'esprit frans se sentît attiré par une sympathie ieuse et par des affinités secrètes vers modèles du théâtre antique, pour tacher à l'imitation de ces modèles c une ardeur si vive et si persévéte; et à ce goût de simplicité, de nosse et de réflexion philosophique, ou développé dans le commerce des iens, qu'il est aisé de voir percer au ieu du fatras de Hardy, se joiient, on s'en aperçoit en regardant t, une élévation chevaleresque de iments et une finesse d'analyse ale, que nous ne tenions que de nousnes, qui nous venaient de la féodat du christianisme.

ous ces premiers linéaments de noragédie classique, encore légers et tifs chez Hardy, se marquent davanchez ses successeurs immédiats, sur, chez le célèbre Rotrou. Rotrou d aux Espagnols des sujets et des s de tragédie et de tragi-comédie : il grand usage comme les Espagnols méprises, des quiproquo, des renres imprévues, des coups d'épée et fenêtres à balcon : l'action de ses es, quoique moins étendue et moins que celle des drames de Lope de a, l'est cependant assez pour exiger fréquents changements de scène. s ce qui domine constamment au eu de ces imbroglios imités des Espagnols, ce sont des analyses curieuses et attentives du cœur, comme le drame espagnol ne s'arrête jamais à en faire; ce sont de longues discussions entre deux passions aux prises, ou bien de longs aveux faits par un personnage sur ses combats intérieurs, soit par voie de monologue, soit dans un entretien avec un confident; car le *confident* existe déjà et s'emploie à tout propos. L'intérêt de ces analyses et de ces conversations passe avant celui de l'action : le premier est évidemment celui auquel s'attachent de préférence l'auteur et les spectateurs. Après Rotrou on lira plus avant dans le cœur humain, on présentera des images abstraites et idéalisées de la passion, avec plus de goût et de vérité, moins de subtilité, de sophistique et de fadeurs. Mais il est déjà dans la voie où marcheront plus sûrement et avec plus de grandeur les poëtes immortels du dix-septième siècle.

Il n'y a qu'à ouvrir Rotrou, qui est très-peu lu et encore moins étudié, pour s'assurer qu'on ne le fait pas ici plus classique qu'il ne l'est en effet. La place manque pour les citations. On pourrait en tirer de très-curieuses et qui seraient décisives, de sa tragicomédie de *Céliane*, de celle des *Occasions perdues*, de celle de *l'Heureux naufrage*. Celle-ci se termine par une situation fort critique. Le héros est attaché sur un bûcher dressé sur la scène, et auquel on va mettre le feu. La princesse, qui a ordonné son supplice et qui l'aime, cherche à obtenir de lui le désaveu de sa passion pour une autre : il va mourir s'il s'obstine à être fidèle. Un archer tient la torche prête. Tout cela est fort dramatique et Lope de Vega n'eût pas fait mieux. Écoutons la princesse Salmacis :

Arrêtez, inhumains ; donc il n'est pas possible
De sauver un barbare à soi-même insensible,
Un ingrat qui n'est pas à ses jours indulgent
Et qu'un juste supplice oblige en me vengeant.
Donc il ne suffit pas de tant de tyrannie,
De mon repos troublé, de ma raison bannie,
Et tu m'aurais vivant causé peu de souci,
Si ta mort, inhumain, ne m'en causait aussi !
Tu souffres sans regret quand tu me désobliges
Il t'est doux de mourir, parce que tu m'affliges,
Ton supplice te plaît d'autant que je le crains;
Et tu meurs satisfait parce que je te plains !
Quel tigre si cruel, quel monstre si barbare
Payerait de ce prix une amitié si rare,
Et quel malheur me peint si difforme à tes yeux
Qu'en cette élection la mort te plaise mieux ?

CLÉANDRE.

Je sais trop de quel prix sont vos aimables charmes,

Et combien il est doux de leur rendre les armes;
Je sais combien de rois envieraient mon bonheur;
Mais la loi de mon sort m'ordonne cet honneur.

La princesse, désespérée, s'abaisse aux prières; dans une longue tirade d'un style noble et fleuri, elle conjure le *bel inhumain* d'avoir pitié d'elle. Cléandre répond :

Pour prix de vos travaux, ordonnez, grande reine,
Qu'on rende mille fois ma mort plus inhumaine,
Faites qu'on joigne au fer la flamme et le poison,
Et que je souffre tout pour votre guérison ;
Car pour me faire aimer autre objet que Floronde,
Vous emploiriez en vain l'effort de tout le monde.
Les yeux de Céphalie ont les charmes si doux,
Qu'on est trop glorieux de mourir de leurs coups ;
J'ai trahi toutefois cette jeune merveille,
Lui vouant une ardeur à la sienne pareille;
Je faisais de sa peine un divertissement,
Et votre jalousie était sans fondement.
Donc que différez-vous de punir ce coupable?
Que je souffre une mort horrible, épouvantable
Et quand avec mes jours mes maux seront passés
Qu'on dise : Il aima trop et n'aima pas assez.

Un archer attendri s'écrie :

O sensible pitié!

Et la discussion entre Salmacis et Cléandre continue.

Certes si le cadre dans lequel ces vers sont placés nous rappelle qu'au temps de Rotrou on n'avait pas encore rompu avec l'Espagne, nous ne nous sentons pas en les lisant si loin de notre tragédie classique. Vienne le moment où l'on s'avisera de mesurer plus sévèrement l'espace et la durée de l'action, où les auteurs et les critiques renonceront à des libertés auxquelles on ne tenait que parce qu'elles facilitaient le travail de la composition dramatique, et non pour en tirer des moyens essentiels d'intérêt et d'émotion; viennent des hommes de goût et de génie capables d'étudier la nature humaine d'un coup d'œil plus sûr et plus profond, et de la faire vivre en de savants et purs tableaux, et l'œuvre successivement élaborée par le travail d'un siècle sera achevée, et la tragédie classique naîtra revêtue de tous ses signes distinctifs et pourvue de tous ses moyens d'intérêt.

L'une des deux conditions préalables qui restaient encore pour en venir là, fut remplie par Mairet, Scudéry, d'Aubignac, et par les autres *réguliers*. La règle des unités fut proclamée par eux d'après Aristote et Heinsius; et en peu de temps tout le monde s'y soumit. Cette prompte obéissance n'a rien qui doive étonner : tout y préparait les esprits. Ces imbroglios, ces coups de théâtre, ces changements de scène qui ne venaient que pour amener de longs entretiens, n'étaient pas, il faut l'avouer, bien nécessaires; et pour s'attacher, comme l'avaient fait avec plus ou moins de vérité et de sens, Rotrou, Théophile et autres, au développement oratoire des passions, il n'était pas besoin d'une action si libre et si compliquée. La perte de libertés dont on s'était servi au hasard et sans comprendre, sans voir quels effets on en pouvait tirer, ne devait causer à personne de vifs regrets. D'ailleurs le gouvernement de Richelieu seconda [illegible] chez tous les progrès de ce goût [illegible] l'ordre, la régularité, les bienséances que nous avons vu naître sous la [illegible] et la grossièreté du seizième siècle [illegible] peu de temps tout vestige de l'influence espagnole disparut. Le *Cid* fut un [illegible] tant adieu à l'Espagne; *Horace* [illegible] *Cinna* mirent définitivement la tragédie dans la voie vers laquelle elle tend[illegible] puis longtemps et où le génie na[illegible] lui-même semblait la conduire.

On ne fera pas ici l'histoire de la tragédie classique en cet âge de per[illegible] où elle fut l'étude abstraite, idéale [illegible] vante du cœur humain dans le [illegible] d'une action très-simple. On a ess[illegible] résumer ce qu'il y avait d'essentiel [illegible] sur ce sujet dans les articles Corneille et Racine. On dira dans la not[illegible] doit être consacrée à Voltaire, co[illegible] elle déclina entre ses mains. Après [illegible] taire, il n'y a plus à proprement parler [illegible] tragédie, mais un mélange [illegible] genre classique et du drame qu'il [illegible] être curieux d'étudier, mais do[illegible] abandonnons l'examen faute d'[illegible] reste, rien de plus triste que l'hi[illegible] la tragédie, ou de ce qu'on appe[illegible] pendant ces cinquante dernières [illegible] de Ducis à Casimir Delavigne [illegible] qu'une suite d'essais malheureux, [illegible] vortements déplorables, en pré[illegible] quels la plupart des critiqu[illegible] par penser que tout mélange [illegible] genres, toute tentative de con[illegible] entre les éléments propres [illegible] d'eux, était impossible et con[illegible] d'avance. Il semble que la rai[illegible] crive à l'auteur dramatique d'opter [illegible] le genre classique et le drame. [illegible] genre classique pur paraît [illegible] son temps : d'un autre côté, le dr[illegible]

roprement dit, depuis quinze ans qu'il est introduit en France, n'a fait que traîner de chute en chute. Ce qu'il y a le plus clair, c'est que la carrière dramatique est aujourd'hui semée d'embarras et d'obstacles sans nombre, et que le théâtre est pour le moment en pleine décadence.

Train des parcs d'artillerie. Le train de l'artillerie, aujourd'hui fondu dans l'organisation des quatorze régiments de cette arme, ne forme plus un corps particulier: cependant l'ordonnance constitutive du 5 août 1829 a créé six escadrons des parcs pour le service des pièces en réserve, et qui n'appartiennent pas aux régiments.

L'origine des trains d'artillerie est toute moderne, sous le rapport de son organisation militaire. Au moyen âge, les machines de guerre étaient conduites par les vassaux des seigneurs, qui étaient chargés de fournir les hommes, les chariots et les chevaux nécessaires au transport de tout l'attirail des armées. Plus tard, ce service se fit par la voie des réquisitions, et l'on y assujettit les propriétaires de biens-fonds et les fermiers. En 1792, on employait encore, à la fois, et le mode de réquisition et celui des transports par entreprise au compte du gouvernement.

La convention nationale, voulant organiser ce service d'après un système plus régulier, ordonna, par un décret du 9 avril 1793, qu'il serait établi sur toutes les routes militaires des relais de chariots et de chevaux pour le transport de l'artillerie et des munitions de guerre, et ces nouveaux équipages, faits par entreprise, prirent le nom de *Charrois d'artillerie*. Quelque temps après, les entrepreneurs donnèrent un uniforme aux conducteurs, aux haut-le-pied et aux charretiers.

Mais l'usage des charrois, qui déjà avait reçu diverses modifications, cessa bientôt d'exister. Un arrêté du 3 nivôse an XIII (24 décembre 1799) les réunit en huit bataillons du train, qui furent assimilés aux autres corps de l'armée. Ces bataillons, qui étaient au nombre de vingt-sept en 1814, prirent, sous la restauration, la dénomination d'escadrons. Ils étaient réduits à huit lorsqu'ils entrèrent dans la nouvelle composition de l'artillerie.

Les six escadrons du train des parcs existants (1843) ont chacun un état-major, six compagnies et un peloton hors rang. On y ajoute en temps de guerre un cadre de dépôt. L'effectif de chaque escadron est de deux cent trente-neuf hommes, cent trente-trois chevaux, sur le pied de paix, et de huit cent quatre-vingt-dix hommes, mille deux cent quatre-vingt-dix-huit chevaux, sur le pied de guerre.

Traitants. On appelait ainsi les différentes personnes chargées, sous l'ancien régime, du recouvrement des revenus publics, soit comme receveurs, soit comme fermiers, soit comme régisseurs; enfin, on comprenait encore sous la même dénomination les banquiers de la cour qui remplissaient le service des affaires étrangères et tous ceux qui, moyennant un traité, faisaient des avances sur la rentrée plus ou moins éloignée des impositions. L'administration des finances allant toujours en empirant, les dépenses anticipées absorbaient tous les subsides dès qu'ils arrivaient, et empêchaient par conséquent de faire face aux dépenses journalières. Alors on était obligé d'avoir recours aux gens qui avaient de l'argent; on traitait avec eux, puis on les tournait en ridicule.

Le plus célèbre des traitants fut Samuel Bernard, dont la fortune personnelle s'élevait, dit-on, à trente-trois millions de capital. Il prêta de l'argent à Louis XIV et à Louis XV, et ces deux rois lui témoignèrent beaucoup d'égards. Ce fut principalement sur la fin du règne de Louis XIV et sous la régence qui le suivit que le crédit des traitants augmenta, ainsi que leur considération dans le monde; les revenus de l'État étant alors presque tous affermés, les traitants en étaient les régisseurs et les administrateurs; ils essayèrent d'écraser la noblesse par leur luxe, leur magnificence et leurs prodigalités; ils eurent des courtisans, comme les grands seigneurs; et les coureurs de soupers et de pensions célébrèrent leurs talents et leurs vertus. Ce fut vers cette époque que la noblesse n'hésita plus à s'allier avec la finance; c'était pour elle un moyen de recouvrer son ancienne influence en réparant d'immenses fortunes très-compromises.

Les ministres ne remplirent pas toujours avec exactitude leurs engagements envers les traitants. Lorsque l'abbé Terray fut nommé contrôleur général, Delaborde, Beaujon et plusieurs autres banquiers de la cour avaient grand nombre de dettes exigibles; Terray refusa de les rembourser, et les força à accepter, au lieu de l'argent qui devait leur être compté d'après leur marché, des rentes perpétuelles non remboursables.

De tous ces banquiers Delaborde fut le seul qui remboursa ses propres créanciers avec de l'argent; les autres forcèrent les leurs, comme on les avait forcés eux-mêmes, à accepter en payement des contrats de rentes. Voy. **Beaujon**, **Bernard**, **Delaborde**, etc.

Traite (Droits de). On comprenait également sous cette dénomination et les droits exigés à l'entrée et à la sortie du royaume, et ceux qui étaient établis sur la ligne de séparation de certaines provinces intérieures, et qui, d'un seul royaume, faisaient sous ce rapport plusieurs royaumes séparés et ennemis. Pour obvier aux inconvénients qui naissaient d'un tel système, Colbert projeta, en 1664, un tarif, qui ne fit loi cependant que pour certaines provinces connues sous le nom de *Provinces des cinq grosses fermes*; c'étaient: la Normandie, la Picardie, le Boulonnais, la Champagne, la Bourgogne, la Bresse, le Bugey, la principauté de Dombes, le Berry, le Poitou, l'Aunis, l'Anjou, le Maine et le Bourbonnais. Une autre partie du royaume était restée, à l'égard des droits de traite, dans le même état qu'auparavant, et on l'avait désignée sous le nom de *Provinces réputées étrangères*, c'est-à-dire, étrangères à la législation de 1664. Enfin, il existait une troisième subdivision composée de trois provinces frontières qui, d'après l'ordre établi lors de leur réunion à la France, communiquaient librement avec l'étranger; c'étaient les Trois-Évêchés, la Lorraine et l'Alsace; elles étaient désignées sous le nom d'*Étranger effectif*.

Toutes ces provinces étaient soumises à des droits particuliers appelée *droits de péage*, *de traverse*, *de traite foraine*, etc., Les ports francs, tels que Marseille, Dunkerque, Bayonne et Lorient jouissaient de l'exemption absolue des droits de traite. Voy. **Douanes**.

Traite des nègres. Voyez **Esclavage**.

Trappe. Ce nom était celui d'une célèbre abbaye de l'étroite observance de Cîteaux, située dans le Perche, aux confins de la Normandie, à quatre lieues de Mortagne vers le nord. Fondée en 1140, par Rotrou, comte du Perche, elle fut d'abord de l'ordre de Savigny, qui, en 1148, se réunit à celui de Cîteaux, à la prière de saint Bernard. Dès son origine, la maison de la Trappe fut distinguée par l'austérité de son régime; quoiqu'elle eût été saccagée plusieurs fois par les Anglais, les religieux eurent le courage d'y demeurer encore pendant quelque temps; enfin, la continuité du danger auquel ils étaient exposés les en fit sortir. La guerre cessée, ils revinrent tous; mais le contact du monde avait produit en eux le relâchement et le refroidissement de la première ferveur. En 1526, la Trappe eut des abbés commendataires; en 1662, l'abbé Armand-Jean le Bouteiller de Rancé, qui la possédait, entreprit d'y mettre la réforme, et en vint à bout. Il y rétablit l'étroite observance de la règle de Saint-Bernard, en l'embrassant lui-même; et depuis ce temps elle s'y maintint.

Les trappistes furent supprimés en France comme les autres ordres religieux; mais ils ne se dispersèrent pas et ne rentrèrent point dans le monde. Ils se réfugièrent d'abord en Suisse, puis en Italie, d'où ils furent successivement chassés par les armées françaises. Alors, ils menèrent une vie errante, demandant à l'Allemagne, à la Russie même, un asile que ces États ne leur accordèrent point, et parcoururent ainsi l'Europe, toujours ensemble, et toujours observant, autant que les circonstances le leur permettaient, la règle de leur institut. Enfin, lorsque les temps leur devinrent plus favorables, ils rentrèrent en France et fixèrent leur résidence à la Meilleraie, où ils se livrent à la prière, à la méditation et à la culture des terres. Voy. **Rancé**.

Trasimène (Département du). Ce département, formé d'une partie des États romains, et réuni à la France en 1808, avait pour chef-lieu Spolette, et pour

nites, au sud le département du Tibre, u sud-est le royaume de Naples, à l'est le oyaume d'Italie, au nord le département le l'Arno, à l'ouest celui de l'Ombrone. l tirait son nom du lac célèbre qui se rouvait dans sa partie septentrionale.

Travot (Le baron Jean-Pierre), né n 1767 à Poligny (Jura), entra comme imple soldat dans un régiment d'infanrie, et s'éleva rapidement au grade 'adjudant-général. Il fut employé en tte qualité en 1796, dans la Vendée, us le général Hoche, fit Charette prinier à la Chabottière en Poitou, et ntribua beaucoup à la pacification des partements de l'Ouest. Nommé géral de brigade, il continua de comnder contre les chouans en 1799 et en 00; devint, en 1805, général de divin, et fut chargé du commandement de ville de Nantes, puis servit sous le géal Junot, lors de la conquête du Porgal. Après la convention de Cintra, rejoignit l'armée d'Espagne, avec lalle il rentra en France, et commanda division à la bataille de Toulouse. retour de Napoléon en 1815, il fut mmé commandant des départements l'Ouest; livra plusieurs combats aux ndéens, qui avaient repris les armes, parvint encore une fois à rétablir le me dans ce malheureux pays. Napo-l'appela, le 4 juin, à la chambre des s; mais il n'y siégea point. Retiré sa famille après la seconde restaun, il y fut arrêté en 1816, traduit ant un conseil de guerre et condamné ort; cette peine fut, il est vrai, muée, et on se contenta de l'enfer- au château de Ham, d'où il sorau bout de deux ans. Mais les émos violentes avaient altéré sa rai-, et il n'en recouvra plus l'usage. ourut dans une maison de santé à tmartre en 1836. Une statue en nze lui a été élevée sur la principale e de la ville de Fontenay, aux frais département.

Trebbia (Bataille de la). Au 15 juin 9, Macdonald, à la tête de vingtt mille hommes, qu'il ramenait du d de l'Italie, débouchait dans les ines de Plaisance, et il était sur le nt de se réunir à Moreau, qui, charpar le directoire de venger les échecs e Schérer avait essuyés sur l'Adige au commencement de la campagne, mais subissant les conséquences des fautes de son prédécesseur, avait dû se retirer dans les montagnes de Gênes et se résigner à la défensive jusqu'à l'arrivée de ce puissant renfort. Macdonald, après avoir rallié en Toscane les divisions Victor et Montrichard, que Moreau y avait portées pour lui tendre la main, approchait, disons-nous, et la jonction des deux généraux français paraissait assurée. Souvarow, généralissime des Austro-Russes, était accouru pour se jeter entre eux, mais trop tard, à ce qu'il semblait. Laissant à Bellegarde le soin d'observer Moreau du côté de Novi, il suivait lui-même, à petite distance, deux autres de ses lieutenants, Hohenzollern et Ott, qu'il avait lancés à la rencontre de Macdonald. Or, le 16, Macdonald culbuta Hohenzollern; le 17, il attaqua Ott, et celui-ci allait être culbuté à son tour, quand Souvarow parut avec des troupes fraîches qui rétablirent l'action et replièrent les Français jusqu'à la Trebbia. Souvarow voulut même, profitant de la première surprise, enlever le passage du torrent et forcer les troupes françaises à prononcer leur retraite; mais une vive canonnade le contint jusqu'au soir.

Une grande bataille devenait inévitable. Macdonald le comprit, et s'y prépara. Seulement il eût désiré ne l'offrir ou ne la recevoir que le surlendemain, parce que trois de ses divisions se trouvaient encore en arrière et qu'il espérait que dans l'intervalle Moreau viendrait prendre part à la lutte. Souvarow, par ces mêmes raisons, renouvela l'attaque dès le lendemain 18. A l'aube du jour, un rideau de tirailleurs russes se répandit sur toute la ligne, et les Français ripostèrent; mais on ne fit guère qu'escarmoucher jusqu'à midi. Pendant ce temps le gros des troupes arriva de part et d'autre, et bientôt l'effort principal de l'ennemi se porta contre le village de Rivalta, où Macdonald s'était hâté d'établir sa gauche. Ce village, situé à l'endroit où la route de Gênes traverse la Trebbia, livrait, par sa possession, l'accès du défilé de Robbio par lequel les deux armées françaises pouvaient se réunir : là était donc la clef du champ de bataille. Après un choc

terrible et sanglant, Macdonald fut de nouveau replié au delà du ravin, mais son adversaire n'essaya même pas de le déborder, et dès lors on se borna à se canonner d'une rive à l'autre.

Après avoir lutté seul pendant deux jours, Macdonald ne devait plus douter de la coopération de Moreau. En effet, quand le feu se rouvrit dans la matinée du troisième jour, Moreau s'ébranla; mais il méconnut le point où son intervention eût été décisive, et s'en alla culbuter Bellegarde, au lieu de marcher droit à Souvarow. Pendant ce temps, les colonnes de Macdonald se jetaient vaillamment dans la Trebbia, escaladaient en bon ordre, malgré une canonnade meurtrière les bords escarpés du torrent, poussaient aux batteries, s'en emparaient aux cris de *Vive la république*, et faisaient plier toute l'infanterie ennemie. Bientôt la ligne entière fut engagée; bientôt pour enlever la position capitale de Rivalta, que la division Dombrowski défendait énergiquement, Souvarow se vit contraint de renforcer sa droite aux dépens de son centre. Macdonald, qui s'en aperçoit, envoie aussitôt à Victor et à Rusca, qui défilaient à la suite de Dombrowski, l'ordre de se rabattre et de pénétrer dans le terrain que les Russes viennent de dégarnir. Ce mouvement s'exécute avec précision, et les divisions Montrichard et Watrin le suivent.

Si, à cet instant, le canon de Moreau eût retenti, c'en était fait de l'armée alliée. La chance, au contraire, ne tarda point à tourner en faveur de Souvarow. En même temps qu'il courait à Dombrowski, il fit envelopper Victor, et lança ses réserves de cavalerie contre Montrichard. Ces deux attaques ouvrirent dans la ligne de Macdonald une large trouée, dans laquelle l'infanterie russe se reforma par masse et s'avança avec une force irrésistible. Dès lors il devint impossible de ramener la victoire, et après une suite d'engagements où le carnage fut horrible, les Français furent encore rejetés au delà du fatal torrent.

Ces trois journées coûtaient à Macdonald une dizaine de mille hommes : il dut, non sans regret, renoncer à une quatrième bataille, et se retira pendant
la nuit par la route de Parme. La dé[...]
de Bellegarde, utile en cela, empê[...]
Souvarow de poursuivre les glorieux [...]
bris de l'armée française.

Treilhard (Jean-Baptiste), n[...]
Brives, en 1742, vint dès sa prem[...]
jeunesse à Paris, où il embrassa la p[...]
fession d'avocat. Lors de l'exil des p[...]
lements, il quitta le barreau et e[...]
dans l'administration des fermes; n[...]
après le rappel de la cour souverai[...]
il se hâta de reparaître au barre[...]
et s'y fit en peu de temps une b[...]
lante réputation. Élu, en 1789, dé[...]
du tiers état de Paris aux états génér[...]
il s'y rangea avec les membres du p[...]
démocratique; se prononça contre le [...]
absolu, se chargea du rapport sur la [...]
pression des ordres religieux; dem[...]
que l'on mît les biens ecclésiastiq[...]
la disposition de la nation, et co[...]
bua à faire adopter la constitution [...]
vile du clergé. Appelé, après la ses[...]
à la présidence du tribunal crimin[...]
la Seine, il quitta peu après ces f[...]
tions, pour représenter à la Conven[...]
nationale le département de Sein[...]
Oise. Dans cette nouvelle assembl[...]
siégea parmi les membres de la pl[...]
vota la mort avec sursis, dans le p[...]
de Louis XVI; entra au comité du [...]
public en avril 1793, et fut, q[...]
temps après, envoyé en mission d[...]
département de la Gironde. Ins[...]
par les fédéralistes de Bordeaux [...]
les événements des 31 mai et 2 ju[...]
rappelé à Paris bientôt après, il n[...]
tra cependant au comité de salut [...]
qu'après le 9 thermidor.

Ce fut sur son rapport que fut [...]
le traité de paix conclu à Bâle a[...]
Prusse et que fut décrété l'échan[...]
la fille de Louis XVI contre les o[...]
saires livrés par Dumouriez. Ap[...]
session conventionnelle, il passa [...]
seil des cinq-cents, et, avant ét[...]
président de cette assemblée, i[...]
et fit décréter la peine de mort [...]
quiconque tenterait de rétablir la ro[...]
Il entra au directoire le 15 mai 17[...]
remplacement de François de [...]
château, et en sortit en juin 179[...]
traint d'abandonner ce poste par [...]
jorité des conseils. Quand le gou[...]
ment consulaire apparut, il se [...]
lui, et Bonaparte après l'avoir [...]

président du tribunal d'appel de Paris, l'appela au conseil d'État, où Treilhard prit une part active à la rédaction des codes. Il trouva dans la conspiration de Georges Cadoudal une occasion de montrer son zèle pour la cause du premier consul; ce fut lui qui présenta au corps législatif le projet de loi qui déclarait complices de Georges tous ceux qui le recéleraient. Enfin, en acceptant la mission de porter au tribunat le sénatus-consulte qui rétablissait le gouvernement monarchique héréditaire dans la famille de Napoléon, il donna au nouvel empereur un gage non équivoque de son entier dévouement. Une récompense devait suivre un service aussi important; Treilhard fut en effet nommé président de la section de législation au conseil d'État. Napoléon le chargea en 1810 de présider à l'ouverture de la session législative, et lui confia la défense du nouveau code pénal et celle du plan d'organisation judiciaire. Il s'acquitta avec talent de cette double tâche, et mourut le 1er décembre de la même année, âgé de soixante-huit ans.

TRENTE (Combat des). Voy. BEAUMANOIR (Jean de).

TRENTE ANS (Guerre de). On divise ordinairement la guerre de Trente ans en quatre périodes. Pendant les deux premières (la période *palatine* et la période *danoise*), la France n'intervint point; dans la troisième (la période *suédoise*), elle n'intervint que par les subsides qu'elle paya à la Suède; enfin, dans la quatrième, elle joua le principal rôle; et cette période a reçu le nom de *période française de la guerre de Trente ans*. C'est la seule que nous devions raconter (*); nous le ferons en prenant pour guide un ouvrage que nous avons souvent cité dans ce Dictionnaire, et dans lequel, en effet, l'histoire militaire de la France est traitée avec un soin extrême et un rare talent d'écrivain.

La bataille de Nordlingen (septembre 1634), où les Suédois avaient été complètement battus par les Impériaux, venait de leur faire perdre ce qu'ils conservaient encore d'influence sur leurs alliés d'Allemagne. La plupart de ceux-ci entrèrent en négociation avec l'Autriche. Oxenstiern se tourna alors vers la France, et conclut avec Richelieu un traité par lequel le roi s'engageait à soudoyer douze mille Allemands et à payer un subside de 500,000 livres, sous la condition qu'il occuperait l'Alsace et les villes du Rhin. Mais sur la nouvelle que les Impériaux s'étaient emparés de Spire, que l'électeur de Saxe allait faire sa paix avec l'empereur, Richelieu « ne pouvant plus « éviter de lever le masque, » se décida à employer contre la maison d'Autriche ce qu'il appelait *la dernière raison des rois*.

Il renouvela son traité avec la Suède et la confédération de Heilbronn; il convint avec la Hollande de faire en commun la conquête des Pays-Bas; il renoua ses alliances avec la Savoie, Parme et Florence, pour faire en commun la conquête du Milanais; enfin, il déclara la guerre à l'Espagne, sous prétexte de la prise de Trèves par les Espagnols et de l'enlèvement de l'électeur, prince que la France avait pris sous sa protection.

La branche espagnole était le bras droit de la maison d'Autriche; ses soldats, son or, ses généraux, faisaient en partie la force des armées impériales; l'attaquer était donc le meilleur moyen de relever les Suédois en Allemagne. D'ailleurs, elle était l'ennemie directe de la France : c'était elle qui y fomentait tous les troubles; c'était elle qui enserrait ce royaume par ses possessions des Pays-Bas, de Franche-Comté et de Roussillon, possessions convoitées par Richelieu pour former l'unité territoriale de la France.

La guerre qu'on allait entreprendre était la première guerre systématique que la France eût faite; elle s'ouvrait sur cette large échelle qui est imposée à notre pays par sa situation continentale, en avant, sur l'Escaut, le Rhin et les Alpes; en arrière, sur les Pyrénées; pour la première fois, il fallait garnir de quatre armées ces quatre théâtres de la guerre tant de fois depuis traversés par les Français; pour la première fois il fallait combiner les opérations de ces armées séparées par de grands intervalles.

Ces quatre armées formaient cent

(*) Nous avons parlé de l'intervention de la France dans la période suédoise, à l'art. SUÈDE (relations de la France avec la).

vingt mille hommes; celle des Pays-Bas, commandée par les maréchaux de Châtillon et de Brézé, devait se réunir aux Hollandais; celle du Rhin, commandée par le cardinal La Valette et le duc de Weymar, devait se réunir aux Suédois; celle d'Italie, divisée en deux corps, l'un sous le commandement du maréchal de Créqui, dans le Piémont, l'autre sous le commandement du duc de Rohan dans la Valteline, devait se réunir aux confédérés italiens. Il n'y avait qu'un corps d'observation dans les Pyrénées.

Campagne de 1635. — Châtillon et Brézé entrèrent dans les Pays-Bas par Mézières et Bouillon, en deux divisions (10 mai 1635); l'armée espagnole se jeta entre eux pour les battre l'un après l'autre; mais ils se réunirent et l'écrasèrent à Avein (20 mai), dans le pays de Liége. De là ils se joignirent au prince d'Orange, qui prit le commandement supérieur, et qui, à la tête de cinquante mille hommes, entra dans le Brabant septentrional. Toute la Belgique semblait perdue; mais « les Hollandais regrettaient déjà le traité de partage, qui aurait rendu les Français voisins d'eux, et surtout appréhendaient que la prise d'Anvers ne ruinât le commerce d'Amsterdam (*). » Le prince d'Orange perdit du temps à assiéger Louvain; et des renforts arrivèrent d'Allemagne aux Espagnols.

Au moment même où la France commençait la guerre (30 mai), l'électeur de Saxe fit la paix avec l'empereur pour lui et les princes qui voudraient adhérer au traité, et promit d'unir ses forces aux forces impériales pour chasser les étrangers de l'Allemagne. Ce fut un coup de fortune pour la maison d'Autriche; tous les efforts de Richelieu pour le parer avaient échoué contre l'égoïsme et la basse jalousie de l'électeur. Cette défection, jointe au désir d'arracher leurs États aux ravages de la guerre, entraîna les ducs de Mecklenbourg, de Brunswick, de Poméranie, l'électeur de Brandebourg, les villes de Hambourg, Lubeck, Erfurth, etc., à adhérer au traité, et il ne resta guère pour alliés à la France et à la Suède que les princes de Hesse-Cassel, de Bade et de Wurtemberg. La guerre changea alors de face : la maison d'Autriche, que Richelieu croyait surprendre, prit au contraire l'offensive. L'empereur envoya en Belgique dix-huit mille hommes, commandés par Picc lomini, qui força les Franco-Holland à rétrograder dans l'intérieur des Pr vinces-Unies; et l'armée des deux m réchaux, coupée de ses communicatio avec la France, devint tout à fait inuti

Les Impériaux, commandés par Gal prirent aussi l'offensive sur le Rhin: s'emparèrent de Spire, et assiégèr Deux-Ponts, pendant que Charles IV vahissait son duché de Lorraine, content de la domination françai Bernard de Weymar força Galas à ré grader, passa le Rhin et poussa jus Francfort; mais il fut bientôt oblig reculer : les Impériaux se renforça le pays était ruiné; enfin ses derni étaient menacés par le duc de Lorr qui avait pris Saint-Mihiel. Il revint la Sarre, pendant que le roi, avec la blesse de Champagne, reprenait S Mihiel; et en réunissant tous les renf de cette frontière, il porta son armé soixante mille hommes. De son Galas se joignit à Charles de Lorrai se trouva à la tête d'une armée d'é force; mais il n'osa livrer bataille, retira en Alsace. Richelieu, pour cher définitivement Bernard, que l' pereur cherchait à gagner, signa lui un traité par lequel on lui céda landgraviat d'Alsace avec quatre mil de subsides par an, sous condition entretiendrait, sous les ordres de France, une armée de dix-huit hommes.

En Italie, Rohan fit une campagne les Alpes, qui est restée comme un de genre; il battit successivement divisions, chacune plus forte que sa armée, et se maintint dans la Val Ces opérations n'étaient qu'acces et ne devaient que protéger l'inva Milanais, commencée par le maréch Créqui et le duc de Parme; mais le de Savoie, allié toujours infidèle, trop tard, et les Français rentrèrent le Piémont.

L'ouverture de la guerre n'avait répondu aux plans, aux espérances aux dépenses du gouvernement. tenait non-seulement à la défectio

(*) Fontenay, t. II, p. 222.

i la malveillance des alliés de la France, nais aussi à la mauvaise composition les armées. La cavalerie était presque oute composée de noblesse, toujours rillante de valeur, mais qui se ruinait n équipages, en armes de luxe, et faisait le désespoir des généraux par son ndiscipline. L'infanterie, recrutée par rgent, dans les tavernes des villes, ou ar force dans les campagnes, était sans niforme, distinguée seulement pas ses rmes, et ne faisait la guerre que pour ı pillage. L'administration n'était pas ncore assez avancée pour tenir sur pied, iriger, nourrir des armées si nomreuses, avec l'attirail d'artillerie, de unitions, de bagages qu'elle traînait près elle. Ces armées devaient vivre ır le pays : il n'y avait pas encore de agasins, de dépôts, de solde assurés; s opérations de la dernière campagne aient souvent échoué par le défaut de vres, le retard de l'artillerie, le manque poudres. Richelieu n'avait pas porté us ses soins à ces détails, qui, dans le uveau système de guerre où l'on ensit, allaient devenir aussi importants e l'habileté des généraux et la bravoure s soldats. D'ailleurs, les finances ient mal administrées; soit par dédit, soit par impuissance, le cardinal porta jamais à cette branche du gouernement des regards attentifs, et il ne remplir le trésor que par des moyens ineux et vexatoires, qui exitèrent soufit des émeutes et des révoltes.

ampagne de 1636.—Richelieu fit pour campagne suivante de nouveaux efts qui eurent encore moins de succès. duc de Savoie fit manquer encore une onde fois l'invasion du Milanais; et, oiqu'il eût battu les Espagnols, il rana l'armée au delà du Tésin, en laisit Rohan isolé dans la Valteline. Weyir et La Valette reprirent les places la Sarre; mais ils employèrent le te de la campagne à s'emparer de verne, pendant que le prince de Condé nétrait en Franche-Comté, malgré la utralité de ce pays, et échouait au ge de Dôle. Dans le nord, Piccolomini, an de Werth et le cardinal-infant, uverneur des Pays-Bas, profitant de nudité où était restée la frontière de cardie, par suite de la retraite des ançais en Hollande, pénétrèrent dans cette province avec une immense cavalerie légère; nul ne s'attendait à leur attaque; le comte de Soissons, chargé de la défense de cette frontière, avait à peine sept à huit mille hommes de milice. La Capelle et le Catelet furent pris, la Somme franchie, les Français rejetés sur l'Oise ou dispersés dans les places; Corbie capitula. Paris fut dans la consternation et croyait déjà voir l'ennemi à ses portes. Des cris de fureur s'élevèrent contre le cardinal, auteur unique de cette guerre dont les débuts étaient si tristes.

La situation du royaume était alors déplorable. Galas, pour faire diversion aux siéges de Saverne et de Dôle, venait d'envahir la Bourgogne avec cinquante mille hommes; des révoltes avaient éclaté dans le midi, à cause des impôts; et les Espagnols se préparaient à attaquer la Guienne.

Le cardinal perdit un moment courage; mais, excité par le père Joseph, il parcourut les rues de Paris avec un air de calme qui rassura les habitants. Le parlement, l'hôtel de ville, les corps de métiers, votèrent de l'argent et des hommes; les milices bourgeoises prirent les armes; les débris de l'armée de Hollande arrivèrent par mer; on rappela l'armée de Condé; et le roi luimême, avec son ministre et le duc d'Orléans, se mit à la tête de quarante mille hommes : les Espagnols reculèrent. Gaston et le comte de Soissons furent chargés de les poursuivre; mais ils s'arrêtèrent à prendre Roye, malgré les ordres du cardinal, et l'ennemi se retira sans dommage. Ensuite ils se tournèrent contre Corbie, mais avec l'intention de faire échouer le siége de cette ville; Richelieu arriva, fit enlever la place sous ses yeux; et les deux princes, qui avaient comploté le meurtre du cardinal, se voyant découverts, se retirèrent, Gaston à Blois, le comte de Soissons à Sédan.

Les Impériaux n'eurent pas un meilleur succès en Bourgogne : ils s'arrêtèrent au siége de Saint-Jean de Losne, petite ville mal fortifiée, ravagée par une épidémie, ayant une garnison de cent cinquante soldats et de quatre cents bourgeois. Après deux assauts et huit jours d'efforts contre une bicoque que défendaient même les femmes et les en-

fants, ils se retirèrent, à la nouvelle de l'arrivée du duc de Weymar et de La Valette. Ceux-ci se mirent à leur poursuite, leur tuèrent huit mille hommes, et les forcèrent à repasser le Rhin.

Quant à l'invasion de la Guienne, elle ne fut pas même tentée, les révoltes des paysans ayant été apaisées par le duc d'Épernon. Enfin, l'envoi des troupes impériales en Picardie et en Bourgogne ayant relevé les armes des Suédois dans le nord, Baner, qu'on appelait le second Gustave, battit complétement à Witstock les Impériaux, et s'empara de la Saxe. Ferdinand II mourut. Son fils Ferdinand III, qui avait été élu roi des Romains, l'année précédente, lui succéda; il opposa à Baner quarante mille hommes commandés par Galas, qui rejeta les Suédois dans la Poméranie.

Campagne de 1637. — Les hostilités continuèrent, l'année suivante, avec la même activité; mais il est difficile de les suivre, tant les opérations étaient décousues, tant les armées agissaient isolément: le système de la grande guerre était encore dans l'enfance; il n'y avait pas de plan général d'opérations, et chaque commandant croyait avoir rempli sa mission par des ravages dans les pays ennemi ou la prise d'une bicoque; d'ailleurs la difficulté des vivres rendait presque impossible toute entreprise longue et suivie.

Le cardinal La Valette prit Cateau-Cambrésis, Landrecies, Maubeuge; mais au lieu de pousser sur la Sambre et Namur, il se rabattit sur la Capelle, dont il s'empara. Les opérations furent insignifiantes sur le Rhin. Aux Pyrénées, les Espagnols envahirent le Languedoc et assiégèrent Leucate : ils furent battus complétement par le duc de Schomberg. Ces médiocres succès furent compensés par la perte de l'alliance des Grisons, qui traitèrent avec l'empereur et forcèrent Rohan à évacuer la Valteline. Les ducs de Mantoue et de Savoie moururent, laissant deux enfants en bas âge. La veuve du premier fit sa paix avec l'empereur, mais Montferrat resta au pouvoir des Français; la veuve du second, sœur de Louis XIII, se mit sous la protection de la France, pour résister à son beau-frère, Thomas de Savoie, qui voulait prendre la tutelle de son fils, Charles-Emmanuel II.

En définitive, cette guerre, annoncée avec tant de pompe par le grand cardinal, n'avait encore donné aucun résultat; la France murmurait des impôts, le parlement refusait d'enregistrer les édits bursaux; les mécontents relevaient la tête; mais Richelieu savait bien que ce n'était pas tout d'un coup et sans efforts qu'on ferait prendre à la France une position militaire égale à celle que la maison d'Autriche avait mis plus d'un siècle à se former : il renforça les armées, et fit prendre partout l'offensive.

Campagne de 1638. — En Artois, les opérations se bornèrent au siége de Saint-Omer, entrepris par Châtillon, et que le cardinal-infant lui fit lever; en Franche-Comté, on s'empara de quelques bicoques, en Italie, Créqui fut tué, et les Espagnols prirent Verceil. Ce furent sur le Rhin qu'eurent lieu les opérations importantes. Weymar s'empara de Lauffenbourg, de Landshut et des autres villes *forestières* appartenant à l'Autriche; puis il assiégea Rhinfeld. Les Impériaux, commandés par Jean de Werth, le battirent et le forcèrent de lever le siége. Weymar rallia ses troupes, et trois jours après il surprit les Impériaux devant la même ville, les battit complétement et fit prisonnier Jean de Werth. Rhinfeld et Fribourg se rendirent; des détachements commandés par Guebriant et Turenne, généraux qui se formaient à l'école suédoise, vinrent renforcer les Weymariens; et Bernard alla assiéger Brisach, clef de la Souabe et de l'Alsace, qui fit une défense désespérée. Trois armées vinrent successivement à la délivrance de cette place, et furent battues : elle se rendit, et sa prise entraîna l'occupation d'une partie de la Souabe.

Le prince de Condé et le duc de La Valette commandaient l'armée des Pyrénées; ils passèrent la Bidassoa, s'emparèrent du Passage et assiégèrent Fontarabie. L'Espagne envoya une flotte et une armée à la délivrance de cette place. La flotte, forte de quatorze vaisseaux, fut assaillie par l'archevêque Sourdis, à la hauteur de Gattari, et entièrement détruite. Quinze jours après, l'armée de terre attaqua les Français dans leurs lignes et les mit en pleine déroute. La-

orance de Condé, l'orgueil de La Valtte et les discordes de ces deux igneurs étaient cause de cette défaite. ichelieu accusa La Valette d'intelligence ec les Espagnols, et fit instruire son ocès par une commission que le roi olut présider lui-même, malgré les présentations des magistrats. La Vaie s'était sauvé en Angleterre; il fut ndamné à mort. Le cardinal voulait r ces rigueurs imposer la victoire à i généraux; déjà il avait fait condamr à mort par contumace les commanns de la Capelle, du Catelet et de rbie.

Campagnes de 1639, 1640, 1641 *et* 42. — La campagne de 1639 fut sans portance; les Français s'emparèrent quelques places de la Franche-Comté lu Piemont, et furent battus complétent près de Thionville (7 juin). L'ansuivante, Richelieu porta ses princiu efforts sur l'Artois; le maréchal de la lleraie s'empara d'Hesdin, et se joignit maréchaux de Chaulnes et de Châin; leurs forces réunies, montant à nte-quatre mille hommes, investirent as (13 juin). Ce boulevard des Payscontre la France avait une garnison mbreuse et une population très-attaà la domination espagnole; il excitoute la convoitise du cardinal, qui aissait tous les efforts qu'avait faits s XI pour attacher cette place à la ce. Arras devint donc le centre de s les opérations; et le cardinal-inarriva avec trente mille hommes forcer les lignes des assiégeants. fut alors que les trois maréchaux t demander à Richelieu s'il fallait ir des lignes pour livrer bataille : orsque le roi, répondit-il, vous a nfié le commandement de ses arées, il vous en a crus capables, et il importe peu que vous sortiez ou ne vous ne sortiez pas; mais vous réndrez de vos têtes si vous ne prenez s la ville (*). » Les maréchaux restèdans leurs lignes, battirent les Esnols, et la ville capitula le 9 août 1640. ernard de Weymar était mort à l'âge trente-six ans, le 18 juillet 1639; ses tenants se vendirent à la France; le peau français fut arboré dans toutes les villes de l'Alsace et du Rhin, et le duc de Longueville reconnu pour chef de l'armée weymarienne, avec Guebriant pour lieutenant. A cette époque, Baner, ayant reçu des renforts, avait battu les Impériaux à Chemnitz, insulté Prague et ramené son armée dans la Saxe. Guebriant résolut de le joindre pour porter la guerre au cœur de l'Autriche; il passa le Rhin, fit rentrer dans l'alliance française les princes de Hesse et de Lunebourg, traversa la Thuringe, et fit sa jonction avec Baner à Erfurt. Les deux armées faillirent surprendre, le 30 octobre 1640, la diète et l'empereur à Ratisbonne; mais, après ce coup manqué, Piccolomini les tint en échec avec tant d'habileté, qu'à la fin elles se séparèrent, les Suédois pour se cantonner dans la Saxe, et les Weymariens dans la Hesse. Baner mourut le 10 mai 1641.

(*) Mémoires de Puységur.

En Italie, le prince Thomas de Savoie pénétra en Piémont, à la tête d'une armée espagnole. La régente Christine fut obligée de recevoir dans ses places des garnisons françaises; mais les habitants de Turin reçurent Thomas dans leur ville, et il ne resta bientôt aux Français que la citadelle. Au maréchal de Créqui avait succédé le comte d'Harcourt. Il remporta d'abord une victoire complète sur les Espagnols, qui assiégeaient Casal, délivra cette ville, tourna sur Turin, dont Thomas assiégeait la citadelle, et assiégea lui-même Thomas dans la ville; mais à son tour, il fut assiégé dans son camp par Leganez, gouverneur du Milanais, qui, avec douze mille hommes, lui coupa les routes de France et voulut l'affamer. Après de nombreux combats, les Français l'emportèrent; Leganez fut repoussé; Thomas capitula (22 septembre 1641); la citadelle fut délivrée, et les États de Savoie se trouvèrent ainsi dans l'entière dépendance de la France.

Pendant que l'Espagne éprouvait des échecs sur tous les points où elle avait étendu sa puissance, elle se trouvait ébréchée sur ses deux flancs par la révolte de ses deux plus importantes provinces : le Portugal et la Catalogne.

Le Portugal, las du joug espagnol qu'il portait depuis soixante ans, chassa les troupes de Philippe IV, déclara qu'il reprenait son indépendance, et appela au trône Jean, duc de Bragance, descendant

de la maison d'Avis en ligne illégitime. Le nouveau roi fut reconnu par l'Angleterre, la Hollande et la Suède, fit alliance avec la France (1er juin 1641), et commença les hostilités contre l'Espagne.

Les Catalans étaient, avec les Basques, le seul peuple d'Espagne qui eût conservé ses *fueros* depuis Charles-Quint : ardents, fiers, intrépides, ils se voyaient pourtant accablés d'impôts, gênés dans leur liberté, épuisés d'hommes qu'on envoyait mourir en Italie, pendant qu'eux-mêmes étaient maintenus par des garnisons flamandes. Ils se révoltèrent, chassèrent ces garnisons, et firent avec Louis XIII, le 23 janvier 1642, un traité par lequel ils le reconnurent comme comte de Barcelone et de Roussillon, et déclarèrent leur province réunie à la France, sous la seule condition de conserver leurs libertés.

Une armée, commandée par Lamothe, fut envoyée dans la Catalogne, s'empara de la plupart des places, et assiégea Tarragone, que vint bloquer la flotte française commandée par l'archevêque Sourdis. L'Espagne envoya une armée et une flotte pour délivrer cette ville; l'armée fut tenue en échec par Lamothe; mais la flotte, très-supérieure en force à celle de Sourdis, le battit, le 20 août, ravitailla la place et en fit lever le siége. Sourdis fut disgracié.

Cet échec fut compensé par de grands avantages en Italie et en Allemagne. D'Harcourt battit les Espagnols à Ivrée, fit lever le siége de Chivasso, et prit Coni le 25 juin 1641. Guebriant gagna sur Piccolomini la bataille de Wolfenbuttel, et, six mois après, le 17 janvier 1642, celle de Kempen sur Lamberg et Mercy, qui furent pris et perdirent sept mille hommes. Torstenson, qui avait succédé à Baner, attaqua la Silésie, battit les Impériaux à Schweidnitz, entra en Moravie et menaça Vienne; puis, obligé de reculer devant des forces supérieures, il se retira dans la Saxe, livra bataille et fit perdre aux Impériaux dix mille hommes dans la plaine de Breitenfeld, le 29 octobre 1642.

Campagnes de 1643, 1644 *et* 1645. — Le 4 décembre suivant Richelieu mourut, et sa mort fut bientôt suivie de celle de Louis XIII. Les Espagnols et les Impériaux profitèrent de la réaction causée par ces événements pour reprendre partout l'offensive : ils portèrent leurs principales forces sur la frontière de la Champagne, espérant donner la main aux mécontents qui allaient s'agiter dans l'intérieur, et forcer ainsi la France à la paix. Une armée de vingt-six mille hommes, commandée par François de Mello, se porta au siége de Rocroi, seule place qui couvrît la route de Paris. Louis, duc d'Enghien, fils du prince de Condé et âgé de vingt-deux ans, était, par la faveur de Richelieu, dont il avait épousé la nièce, chargé de la défense de cette frontière avec vingt-deux mille hommes; il se porta à la délivrance de Rocroi (18 mai 1643). Les Espagnols gardaient les bois et les marais qui avoisinent cette ville, excepté un seul défilé, par lequel le jeune duc eut l'audace de s'enfoncer pour aller se déployer en plaine devant l'ennemi. Aussitôt, et pendant que le maréchal de l'Hôpital contient l'aile droite des Espagnols, il se jette avec sa cavalerie sur leur aile gauche, la met en déroute, se rabat sur l'aile droite qui venait d'enfoncer l'Hôpital, et la défait à son tour; puis il se retourne contre la réserve espagnole : c'était un redoutable carré de huit mille fantassins qui avaient à soutenir une réputation d'un siècle; il fit une résistance désespérée, et fut entièrement détruit. Les Espagnols perdirent quinze mille hommes, tués ou prisonniers, leur général, leurs canons, leurs bagages, et surtout leur vieille réputation. Cette victoire jeta un immense éclat sur les armées françaises : c'était la première qu'elles remportaient depuis un siècle sur des ennemis étrangers; « elle donna, dit le cardinal de Retz, « autant de sûreté au royaume qu'elle « lui apporta de gloire, » et consolida le gouvernement d'Anne d'Autriche.

Le duc d'Enghien, après la délivrance de Rocroi, se porta dans le Hainaut, et menaça Bruxelles, puis il tourna brusquement sur le Luxembourg, assiégea Thionville, et s'en empara le 18 août après sept semaines d'efforts. La prise de cette place importante lui permit d'envoyer un secours de sept mille hommes, commandés par Rantzau, à l'armée weymarienne, qui était en détresse.

Ce n'était pas seulement en Champagne que l'offensive des ennemis de la France avait échoué; en Italie, ils avaient perd

plusieurs places; en Catalogne, ils avaient été battus par Lamothe, et l'amiral de Brézé avait remporté sur eux une victoire navale devant Carthagène. Mais sur le Rhin, Guebriant avait été rejeté en Alsace par l'armée de la ligue catholique, et, réduit ou cinq à six mille hommes, il se trouvait incapable de défendre le fleuve. Avec le secours que lui amena Rantzau, il repassa en Souabe, résolu de pénétrer en Bavière; mais en s'enfonçant dans la forêt Noire, il voulut assiéger Rotweil, et fut tué devant cette place, le 19 novembre 1643. Rantzau lui succéda; voulut passer le Danube et fut battu, à Dutlingen, par Mercy et Jean de Werth, et fait prisonnier avec six mille hommes (21 novembre). Les débris de son armée repassèrent le Rhin; et Turenne, qui venait d'être nommé maréchal de France, en prit le commandement.

Les conquêtes des Français sur le Rhin étaient menacées; Mercy assiégeait Fribourg, et pouvait envahir l'Alsace. Turenne rétablit sa petite armée à ses dépens, passa le fleuve, et observa l'ennemi en attendant l'arrivée du duc d'Enghien, qui s'avançait de Metz avec dix mille hommes; mais il ne put empêcher la prise de Fribourg. D'Enghien arriva le 28 juillet, se mit à la tête des deux armées, qui s'élevaient à vingt-huit mille hommes, et se porta contre Mercy, qui n'avait que quinze mille, mais qui était placé en avant de Fribourg, sur une montagne escarpée couverte de bois et fortifiée de plusieurs redoutes. Turenne jugeait la position inattaquable de front, et proposait de la tourner; mais le fougueux Condé, qui ne sait pas ménager le sang des soldats, ordonne l'attaque. Après un terrible combat la position est emportée; mais Mercy s'est retiré en bon ordre à quelques pas de là dans une position plus redoutable encore. Nouvelle attaque des Français; malgré des pertes énormes, elle reste infructueuse. Les soldats étaient harassés : on se contente d'escarmoucher le troisième jour, et l'on revient au plan de Turenne, qui voulait affamer l'ennemi dans sa position. Mais Mercy, au premier mouvement des Français, décampe; Condé se détourne pour l'écraser; les Bavarois, profitant de cette faute, abandonnent leurs canons et leurs bagages, se jettent à marches forcées dans la forêt Noire, et échappent définitivement à leur vainqueur. Les Français, épuisés par leur victoire, ne les poursuivirent pas, et tournèrent leurs efforts sur les villes du Rhin. Spire, Philipsbourg, Worms, Mayence, Landau et tout le bas Palatinat tombèrent en leur pouvoir; il ne resta que Fribourg aux Impériaux.

Pendant cette campagne, il ne se passa rien d'important sur les autres théâtres de la guerre, excepté en Catalogne, où les Espagnols portaient tous leurs efforts : Lamothe fut battu devant Lérida, et cette ville fut prise.

Ce fut encore en Allemagne que se passèrent les grands événements de la campagne de 1645. Après avoir vaincu les Impériaux à Leipzig, Torstenson avait parcouru la moitié de l'Empire, dévastant la Bohême, la Silésie, la Moravie, envahissant le Danemark, qui avait essayé d'arrêter les Suédois, forçant l'électeur de Saxe à la neutralité; à la fin, il rentra en Bohême, défit complétement les Autrichiens à Jankowitz, le 24 février 1645, et marcha sur Vienne, où il donna rendez-vous à l'armée weymarienne et à Ragotski, prince de Transylvanie, qui venait de dévaster la Hongrie. Turenne, depuis les journées de Fribourg, était resté seul à la tête de l'armée du Rhin : il répondit à l'appel des Suédois, se jeta en Souabe, poussa les Bavarois en Franconie, et se laissa entraîner à leur poursuite jusqu'au delà de Wurtzbourg; mais alors ses soldats, pillards indisciplinés, et levés par toute l'Allemagne, refusèrent d'aller plus loin; et il fut obligé de les disperser dans des cantonnements. Mercy profita de cette faute; il tomba sur les quartiers des Français et les battit à Mergentheim (Mariendal) le 5 mai 1645. Turenne effectua sa retraite sur la Hesse, se grossit d'un corps de Hessois et arrêta la marche des vainqueurs. Le duc d'Enghien accourut avec des renforts, reprit le commandement de l'armée, et rentra dans la Souabe. Mercy recula et ne s'arrêta devant les Français qu'à Allersheim, près de Nordlingen, où il se fortifia dans l'angle formé par la Warnitz et un de ses affluents, appuyant ses ailes à ces

deux rivières : il avait quatorze mille hommes et son adversaire dix-sept mille. D'Enghien l'attaqua par sa gauche, et fut repoussé; alors il se porta contre la droite, où Turenne avait du succès, l'enfonça, se rabattit sur le centre et le força à mettre bas les armes. Mercy fut tué; Nordlingen et les places voisines se rendirent; la Bavière fut menacée, et, dans ce moment, Torstenson était devant Vienne. Mais des renforts, commandés par l'archiduc Léopold, arrivèrent aux Bavarois; les Hessois abandonnèrent l'armée française; alors Turenne et Condé évacuèrent leurs conquêtes, et se retirèrent sous Philipsbourg. Cette retraite fit manquer le plan de campagne des Suédois : d'ailleurs Ragotski s'était vendu à l'empereur, et Torstenson, resté seul, fut obligé de rentrer en Bohême.

Campagnes de 1646, 1647 et 1648. — En Italie, le prince Thomas avait remporté sur les Espagnols la victoire inutile de la Mora (19 octobre 1645); l'année suivante, il porta la guerre sur les côtes de la Toscane, assiégea Orbitello, et ne put s'emparer de cette place, malgré une victoire navale remportée, le 14 juin 1646, par Brézé, qui fut tué dans la bataille. Cependant Piombino et Porto-Longone furent prises; et le duc de Modène, aidé de cinq mille Français, battit les Espagnols à Pozzolo.

En Catalogne, d'Harcourt avait succédé à Lamothe; il prit Roses, le 30 mai 1645; défit complétement les Espagnols à la bataille de Llorens, le 23 juin, et s'empara de Balaguer; mais il échoua, le 21 octobre, devant Lérida. Aux Pays-Bas, le duc d'Orléans, aidé de Gassion et de Rantzau, prit Gravelines, Cassel, Béthune, Saint-Venant, etc.; la Belgique resta ouverte, et l'on put donner la main aux Hollandais. Aussi ce fut dans ce pays que la France porta tous ses efforts dans la campagne de 1646. Les ducs d'Orléans et d'Enghien assiégèrent Courtray avec trente mille hommes, et s'en emparèrent le 3 juin 1646, malgré une armée impériale accourue pour la délivrer. La prise de cette place ouvrait l'Escaut; mais les Hollandais, voyant leurs alliés menacer Anvers, craignirent de laisser tomber en leur pouvoir ce port rival d'Amsterdam, et ils s'éloignèrent, laissant seulement leur flotte à la disposition de la France. Alors Condé s'empara de Bergues, de Mardik, de Furnes et enfin de Dunkerque. La flotte hollandaise, commandée par Tromp, contribua à la prise de cette dernière ville, dont les corsaires inquiétaient le commerce d'Amsterdam; mais ce fut la dernière part que les Provinces-Unies prirent à la guerre. Au commencement de l'année suivante, et malgré les termes de leur traité avec la France, elles firent avec l'Espagne une trêve, qui devait se terminer par une paix définitive. Alors les Espagnols reprirent l'offensive dans les Pays-Bas, où ils s'emparèrent de plusieurs places.

Ce n'était pas le duc d'Enghien, devenu prince de Condé par la mort de son père, qui commandait en Flandre. Le vainqueur de Rocroi commençait à être redoutable au gouvernement par son orgueil, la noblesse qui se groupait autour de lui, ses prétentions exorbitantes. On l'enleva à l'armée de Flandre, et on lui donna le commandement de celle de Catalogne, armée mal pourvue, qui se soutenait avec peine dans un pays déjà las de la domination française. Condé assiégea Lérida, échoua devant cette place, et se retira, le 17 juin 1647, au delà du Sègre, où il resta sur la défensive.

Au moment où la cour d'Espagne concevait l'espoir de reconquérir la Catalogne, une autre de ses provinces se souleva contre elle : ce fut le royaume de Naples, où le pêcheur Mazaniello se fit nommer roi par les lazzaroni. Les Napolitains demandèrent des secours à la France. Le duc de Guise, appelé dans ce pays, où ses pères avaient régné, s'aventura seul, sans troupes et sans argent, à travers la flotte espagnole, et entra dans Naples. Mais Mazarin, esprit sans audace et sans grandeur, ne sut pas profiter de cette révolte; il envoya quelques vaisseaux qui arrivèrent trop tard; le duc de Guise fut fait prisonnier, et les Napolitains, découragés, retombèrent sous le joug des Espagnols.

C'était en Flandre, en Italie, en Catalogne, que le gouvernement portait ses principaux efforts; il ne regardait les huit mille aventuriers de l'armée du Rhin que comme des auxiliaires chargés de faire une diversion en Allemagne; et

tant Turenne allait faire avec eux campagnes qui, si elles eussent été éciées, auraient amené la fin des lités. Ce grand général, qui seul ıdait la guerre à la façon de Gus-Adolphe, reprit son plan de joncavec les Suédois pour aller chercher ix dans Vienne. Après avoir rétaélecteur de Trèves dans ses États, ısa le Rhin à Wesel, délivra la Hesse mpériaux, franchit le Mein, et se it à Wrangel, qui avait succédé à :enson. Tous deux, par une marche e, se portèrent sur la Bavière, rsèrent le Danube et le Leck, et arıntsur Munich. Maximilien, effrayé, nda la paix; et Mazarin, malgré les sentations de Turenne, lui accorda aité (14 mars 1646) par lequel il jude garder la neutralité et ouvrait ge par ses États pour marcher sur riche. Ce traité important dissolı ligue catholique, dont deux autres ›res, les électeurs de Cologne et de nce, venaient aussi de s'accorder la France. Alors Turenne reçut e de revenir sur le Rhin, et il fut de se séparer des Suédois, qui reıdèrent dans la Franconie, s'ement d'Egra et pénétrèrent dans la ne. Mais Maximilien, débarrassé ; deux ennemis, rompit le traité venait de faire, et renouvela son :e avec l'empereur.

ssitôt Turenne rentra en Souabe, le Necker et le Mein et chercha à ndre aux Suédois; la cour l'arıncore : on lui ordonna de revenir e Luxembourg pour y faire une din favorable à l'armée de Flandre nplacer Gassion, qui venait d'être siége de Lens (28 septembre 1647). aréchal se disposa à obéir; mais sa erie, toute composée de Suédois, ı de le suivre; il fut obligé de la attre, et ses débris se joignirent à ›e de Wrangel. Ces discordes et la te de Turenne permirent au duc de re, aidé des Impériaux, de repren›ffensive et de pousser les Suédois anconie. Mais le maréchal revint es pas avec des renforts, joignit lliés et força les Bavarois à la re-. L'année suivante, il reprit avec ngel sa marche sur la Bavière et le Danube. Melander, qui commandait les Impériaux, voulut se retirer sur le Lech; il fut attaqué dans sa marche près de Summerhausen, battu et tué (17 mai 1648). Les vainqueurs ravagèrent toute la rive droite du Danube; chassèrent l'électeur de ses États et marchèrent sur l'Inn; les pluies les empêchèrent de franchir cette rivière, et le manque de vivres les força de se retirer en Souabe.

La guerre se poursuivait avec la même activité en Catalogne, où le maréchal de Schomberg prit Tortose, et en Italie, où les Français échouèrent devant Crémone. Mais c'était toujours en Flandre que se portaient les principaux coups. Condé avait été rappelé d'Espagne pour s'opposer à l'archiduc Léopold, qui commandait dix-huit mille Espagnols; il s'empara d'Ypres; mais l'archiduc prit Courtray et assiégea Lens. L'armée française, forte de quinze mille hommes, accourut à la délivrance de cette bicoque; elle trouva l'ennemi fortement retranché, et Condé feignit de se mettre en retraite; mais dès que les Espagnols se furent ébranlés pour le poursuivre (19 août 1648), il s'arrêta et les attaqua avec fureur. La cavalerie ennemie fut enfoncée, l'infanterie taillée en pièces : ce fut le complément de la victoire de Rocroi. Les Espagnols perdirent huit mille hommes, toute leur artillerie, leurs drapeaux, et cette bataille ne coûta que cinq cents hommes aux vainqueurs. Cette victoire, qui mit le comble à la gloire des armes françaises, détermina la signature de la paix, dont les négociations duraient depuis cinq ans (*). Voy. WESTPHALIE.

TRÉPORT, bourg de l'ancienne Normandie, aujourd'hui compris dans le département de la Seine-Inférieure; population, 2,267 habitants. Ce lieu, dont le port était déjà fréquenté par les navigateurs avant la conquête romaine, est désigné dans les *Commentaires* de César sous le nom d'*Ulterior Portus*. Il avait, au douzième siècle, une grande importance, qu'il a perdue depuis l'accroissement de Dieppe et de Saint-Valery.

TRÈS-CHRÉTIEN. Ce titre que les rois de France ajoutaient à leur nom, et par lequel on les désignait quelque-

(*) Th. Lavallée, *Hist. des Français*, t. III, p. 109 et suiv.

fois dans les actes diplomatiques, fut donné par Étienne II à Pepin, lorsque ce prince et ses deux fils se firent sacrer par le pontife, à Saint-Denis, en 754. Les actes du concile de Savonnières, tenu en 859, qualifient Charles le Chauve de *roi très-chrétien*; mais ce titre, dont les successeurs de ce prince ne réclamèrent point l'honneur, ne devint la qualification propre des rois de France qu'à partir de Louis XI, en 1469.

Trésor du roi et **Trésor royal.** Le trésor des rois de la première race consistait en denrées pouvant se conserver, et particulièrement en or, argent, vaisselle de prix, riches étoffes, etc.

« Quand un roi, dit le comte de Buat (*), n'avait point pris de précautions pour assurer l'état de chacun de ses enfants, celui d'entre eux qui avait su s'attacher un plus grand nombre de vassaux, était en état de se faire donner un plus grand nombre de provinces; et rien n'était plus décisif en pareil cas que la possession d'un trésor, parce qu'elle mettait en état de cimenter le vasselage. C'est ainsi que Chilpéric, ayant eu le bonheur de s'emparer du trésor de son père Clotaire, s'attacha les plus puissants d'entre les Francs, et s'empara, au préjudice de ses frères, du partage qui avait autrefois appartenu à Childebert. Mais ils ne l'en laissèrent pas jouir longtemps; ils se liguèrent contre lui, le détrônèrent et l'obligèrent de faire avec eux un partage légitime. »

Lorsque les habitants d'une province demandaient à leur roi un de ses fils pour les gouverner, on s'empressait de leur envoyer le prince qu'ils désiraient avoir, et avec lui, les comtes, les domestiques, les maires, les gouverneurs et tous les officiers nécessaires pour le service du jeune prince et l'administration de son État. Dans ce cas, on ne manquait jamais de le faire accompagner par un trésor, pour qu'il pût, par des largesses faites aux grands, justifier le choix dont il avait été l'objet, et se concilier ceux qu'il aurait pu avoir pour opposants. C'est ainsi qu'en usa Childebert lorsque les guerriers de Meaux et de Soissons lui demandèrent son fils Théodebert; et Charlemagne tint une conduite semblable, lorsqu'il créa Louis le Débonnaire, roi d'Aquitaine.

(*) *Les Origines, ou l'ancien gouvernement de la France, de l'Allemagne et de l'Italie*, t. I, p. 62 et suiv.

Lorsque Frédégonde, consternée de la mort de ses enfants qu'elle regardait comme une punition du ciel, voulait amener son mari à brûler les rôles des contributions dont le référendaire Marc avait surchargé le peuple de Limoges, elle lui disait : « Ce sont les larmes « des pauvres, les cris des veuves, les « soupirs des orphelins qui nous « tuent.... Nous avons thésaurisé; mais « ces trésors, pleins de rapines et de « malédictions, vont rester sans maîtres, ou passer dans des mains étrangères. Nos celliers n'étaient-ils pas « pleins de vins, nos greniers de blé; « nos trésors d'or, d'argent, de pierres « précieuses et de riches habits? » Comme cette reine voulait par là désigner le trésor particulier du roi, son épargne, elle nous donne connaissance des richesses dont ces dépôts étaient alors composés. Enfin, quand Chilpéric envoya sa fille Rigonte épouser le roi des Wisigoths, les richesses dont il la dota, et qui furent, pendant le cours du voyage, pillées par les grands qui escortaient la princesse, avaient été tirées du trésor particulier dont nous parlons.

Quand les rois eurent d'autres revenus que ceux que leur fournissaient leurs biens particuliers, ainsi que les droits qui constituaient leurs domaines, et qu'ils eurent acquis, ou plutôt envahi le pouvoir de frapper, à leur gré et sans contrôle, le peuple de contributions, ils firent verser le montant de toutes les rentrées qu'envoyaient les receveurs et percepteurs répartis dans les provinces, dans leur *épargne*, qui prit plus tard le nom de *trésor royal*; et la surveillance et garde des fonds ainsi accumulés fut confiée à un officier qui porta le titre de *receveur général des aides*. François Ier changea ce nom, et créa la charge de *trésorier de l'épargne*; Henri II créa une seconde charge du même nom, et Louis XIII une troisième.

Ces officiers ayant été supprimés par un édit du mois d'avril 1664, on leur substitua deux commissaires généraux, que l'on appela *gardes du trésor*

royal, et qui eurent le titre de conseillers ès conseils du roi. Cinq ans après, un édit du mois de février 1669 érigea leurs commissions en charges, et, depuis cette époque jusqu'en 1748, ces places n'éprouvèrent de changements que dans leur nombre, qu'un édit de juin de cette même année fixa à deux seulement, avec une finance de douze cent mille livres.

Ce dont on ne se douterait pas, c'est que ce fut seulement en 1715 qu'on reconnut combien il était important pour la régularité des opérations, et la clarté des comptes, que toutes les branches des revenus publics arrivassent au trésor royal, pour que les sommes qui en résultaient fussent réparties partout où cela était nécessaire, dans la proportion des besoins de chaque service. Jusque-là une partie des recettes était versée dans des caisses particulières, et y restait pour faire face aux dépenses des localités. Il résultait de là que les comptables ne rendant que tardivement leurs comptes à chacune des chambres des comptes de leur ressort, le montant des recettes et celui des dépenses pour tout le royaume étaient impossibles à dresser, parce que le trésor n'avait aucun des matériaux nécessaires pour y parvenir. Il existait des impositions que l'on ne connaissait pas, des dépenses qui étaient ignorées, et le désordre régnait partout.

Le contrôleur général Desmarets chercha à y apporter remède, en faisant verser au trésor tout le produit des revenus du roi; mais cette mesure ne fut rendue obligatoire que le 17 octobre 1779.

Pendant le cours de la révolution et sous le gouvernement impérial, le trésor royal, appelé d'abord *trésor national*, puis *trésor impérial*, reçut diverses organisations, mais demeura toujours le centre du mouvement financier de toute la France. Aujourd'hui qu'on le nomme *trésor public*, il est placé sous la direction supérieure et sous la surveillance du ministre des finances, et occupe presque une armée de fonctionnaires et d'employés de tous titres et de tous grades. Pour les recettes, il emploie à Paris un *caissier central*, un *sous-caissier central* suppléant son chef au besoin, et sept *sous-caissiers* chargés d'encaisser certains versements et de payer diverses dépenses. Dans les départements, il compte un *receveur général* par département, un *receveur particulier* par arrondissement, et un ou plusieurs *percepteurs* par canton, suivant le chiffre de la population et des sommes à recevoir. Outre cela, il existe encore des *receveurs* pour diverses natures de produits, tels que les contributions indirectes, les douanes, les tabacs, les poudres et salpètres etc.

Les paiements à Paris sont effectués par *un payeur central*, chargé de l'acquit de toutes les dépenses portées au budget, et dont le paiement doit avoir lieu dans la capitale; par *un sous-directeur* suppléant le payeur, et par *onze sous-payeurs*, savoir : trois pour le service des divers ministères et huit pour celui de la dette publique. Un *sous-chef* fait les fonctions de chef de la comptabilité, et un *chef de division*, celles de contrôleur central. Hors de Paris, *quatre-vingt-cinq payeurs* sont chargés d'acquitter celles des dépenses publiques qui sont payables dans les départements. Les comptes du trésor sont soumis à la *cour des comptes*, puis aux Chambres, qui les déclarent clos et arrêtés par une loi.

TRESSAN (Louis-Élisabeth de LA VERGNE, comte de), né au Mans en 1705, fut admis dès l'âge de treize ans à partager les études et les amusements de Louis XV, encore enfant, et tout jeune, nommé mestre de camp dans le régiment du régent. Il voyagea ensuite en Italie; découvrit à Rome, dans la bibliothèque du Vatican, une collection unique de nos romans de chevalerie, écrits en langue romane, et revint à Paris avec un goût décidé pour ce genre d'ouvrages. La guerre ayant éclaté en 1733, il partit comme aide de camp du duc de Noailles, assista au siége de Kehl, se distingua l'année suivante à l'attaque des lignes d'Eslinghen et dans la tranchée devant Philipsbourg, où il fut blessé; et fut, à la paix, nommé brigadier et enseigne de la compagnie écossaise des gardes du corps. Lorsque la guerre se ralluma en 1741, il fut employé à l'armée de Flandre; obtint, en 1744, le grade de maréchal de camp, servit en cette qualité aux siéges de Menin, d'Ypres et de Furnes; fit, l'année suivante, le siége de Tournay, sous les ordres de Louis XV, et fut un des aides de

camp de ce prince à la bataille de Fontenoi, où il reçut deux blessures. Nommé gouverneur du Toulois en 1750, il fut appelé peu de temps après à la cour de Lunéville, avec le titre de grand maréchal, et n'usa de son crédit auprès de Stanislas que pour seconder les vues bienfaisantes de ce prince. Mais des épigrammes contre des courtisans, et surtout des couplets contre des dames en faveur à la cour de France, refroidirent Louis XV à son égard, et bientôt il faillit perdre aussi la bienveillance de Stanislas pour avoir émis, dans un discours à l'académie de Nancy, des idées un peu philosophiques. Il fit approuver son discours par la Sorbonne, et s'honora en refusant les propositions que lui fit faire le roi de Prusse pour l'attirer à son service; mais il ne montra ni franchise ni dignité dans la querelle de Palissot contre ceux qui demandaient que le nom de l'auteur de la comédie des *Philosophes* fût rayé du tableau des académiciens de Nancy. Lorsque l'éducation de ses enfants fut terminée, il vint s'établir à Paris, puis se retira à Franconville, dans la vallée de Montmorency. Il fut admis à l'Académie française en 1781; depuis longtemps il était de l'Académie des sciences, de la Société royale de Londres et de beaucoup d'autres sociétés. Il mourut en 1783. Ses *OEuvres choisies*, parmi lesquelles on distingue le roman d'*Ollivier* et surtout celui du *petit Jehan de Saintré*, forment 12 v. in-8°, 1787-91.

TRÊVE DE DIEU. Voy. PAIX DE DIEU.

TRÉVISE (Armistice de). La campagne d'hiver de 1800 à 1801, en Italie, avait été glorieusement inaugurée par la victoire que Brune, général en chef de l'armée française, avait remportée, le 25 décembre, à Pozzolo, sur les Autrichiens. Bellegarde, général en chef de l'armée ennemie, n'avait cessé dès lors de rétrograder devant son adversaire. Brune l'avait successivement replié derrière le Mincio, l'Adige, la Brenta, et, d'après l'ordre du premier consul, il se disposait à pousser jusqu'à la Piave, lorsque, le 14 janvier, Bellegarde envoya un parlementaire demander une trêve de vingt-quatre heures pour traiter d'un armistice. Elle lui fut accordée, et, dès le 16, les deux partis signèrent à Trévise une convention qui suspendait pour trente-trois jours les hostilités en Italie, en Tyrol et dans le pays des Grisons, et qui livrait aux troupes françaises les places de Peschiera, de Porto-Legnago, de Ferrare, d'Ancône, et les châteaux de Vérone, dont le commandant avait déjà capitulé. Mantoue, malgré les instructions formelles du premier consul qui enjoignaient de ne traiter que si cette place était remise, devait rester simplement bloquée à huit cents toises des glacis, et recevoir tous les dix jours des vivres pour la garnison et les habitants. Brune pouvait donc craindre que sa conduite en cette circonstance ne fût pas approuvée par le premier consul. En effet, non-seulement Bonaparte refusa de ratifier l'armistice de Trévise, mais encore il menaça de dénoncer celui de Steyer, qui venait de suspendre les hostilités en Allemagne, si la place de Mantoue n'était remise à l'armée française. « Croyez-vous, » dit-il à ceux qui lui faisaient observer que cet incident pouvait nuire aux intérêts de la paix, qu'il désirait lui-même ardemment; « croyez-vous que les Autrichiens, s'ils « nous tenaient comme nous les tenons, « ne nous traiteraient pas avec plus de ri« gueur encore? » La cour de Vienne se vit donc obligée de céder à la volonté du premier consul, et la cession définitive de Mantoue devint la condition principale d'un nouvel armistice, qui, signé le 26 janvier à Lunéville, fut un notable acheminement vers la paix générale qui se conclut à Amiens.

TRÉVISE (Duc de). Voy. MORTIER.

TRÉVOUX, *Trivultium*, *Trivortium*, *Trivium*, ancienne capitale de la principauté de Dombes, aujourd'hui chef-lieu d'arrondissement du département de l'Ain; 2,556 habitants. Trévoux existait du temps des Romains, et tire son nom de trois routes qui s'y croisaient. L'empereur Sévère y remporta, en 198, une victoire sur Albinus. Louis-Auguste, l'avant-dernier prince de Dombes (voy. ce mot), établit à Trévoux, en 1695, une imprimerie importante. Peu de temps après, les jésuites y fondèrent un journal célèbre, qui parut de 1701 à 1704, et dont la collection forme 16 vol.; enfin, ils y publièrent,

04, une nouvelle édition du *Dic-aire de Furetière*, connue sous le le *Dictionnaire de Trevoux*, en 3 n-fol°. Ce dernier ouvrage, qui fut rimé cinq fois, se compose de 8 vol. '. dans la dernière éd. (1771.)

IBOULET, fou en titre d'office de XII et de François Ier, né à Blois a fin du quinzième siècle. Il suivit, 09, le premier de ces princes dans pédition contre les Vénitiens, et, la mort du *Père du peuple*, fut n affection par François Ier, qui se it, dit-on, à lui demander son avis es cas embarrassants. Les réponses on prête à ce pauvre idiot prouve-qu'il avait à lui seul plus d'esprit ugement que tous les membres du l royal; mais il est probable que art ont été imaginées à plaisir; car, it Bernier, auteur de l'*Histoire de* Triboulet, loin d'être un de ces aisonnables qui réjouissent par de nots et des naïvetés spirituelles, , malgré sa célébrité, qu'un mi-e imbécile, que l'on n'aurait pas qué s'il n'eût obtenu la bienveil-de deux rois.

BUNAT. Voy. CONSTITUTIONS, p. 20 et suiv.

CASSI, peuple gaulois qui habitait virons de Troyes (Aube) et dont ille était la capitale.

NITAIRES, ou *Mathurins*, ordre ux, dont le but était la délivrance rétiens captifs chez les infidèles. institution éminemment charita-it sa fondation à saint *Jean de* né à Faucon en Provence, et au ureux *Félix de Valois*, ainsi ap-e la petite province dont il était aire. Ces deux hommes, ayant l'idée de leur institut, sur la fin du ème siècle, se rendirent ensemble ne pour la soumettre au pape In-t III, qui, non-seulement l'ap-a, mais encore voulut revêtir lui-les deux voyageurs de l'habit re-. Il les renvoya ensuite en France, argea l'évêque de Paris et l'abbé de Victor de leur donner une règle. n de Mata et Félix de Valois fu-avorablement accueillis de Philippe-ste; et Gaucher de Châtillon leur a un lieu dans ses terres pour y un couvent. Ce lieu, nommé Cer-froi, situé sur les confins de la Brie et du Valois, devint le chef-lieu de l'ordre et le siége des chapitres généraux. L'évêque de Paris et l'abbé de Saint-Victor remplirent d'ailleurs consciencieusement la mission qui leur avait été confiée par le pape, et la règle qu'ils donnèrent aux Trinitaires fut très-sévère. Elle ne leur permettait jamais l'usage du poisson, et ils ne pouvaient manger de la viande que le dimanche, encore fallait-il qu'elle leur eût été donnée en aumône. Ils ne devaient porter que des vêtements grossiers, des chemises de serge; et, dans leurs voyages, ils ne pouvaient monter que des ânes, ce qui leur fit donner par le peuple le nom de *frères aux ânes*.

La ferveur n'est jamais si grande qu'à la naissance des instituts, et alors nulle règle ne paraît gênante; mais avec le temps, viennent la fatigue et la tiédeur. Vers le milieu du treizième siècle, les Trinitaires sollicitèrent et obtinrent d'Urbain IV que leurs statuts seraient revus par l'évêque de Paris et les abbés de Saint-Victor et de Sainte-Geneviève, pour être appropriés au temps où l'on vivait, et purgés de tout ce qu'ils avaient de trop rigoureux. Ces nouveaux commissaires se montrèrent plus accommodants que les premiers; ils rendirent la vie conventuelle plus facile aux Trinitaires, et leur permirent l'usage du cheval. Cette réforme fut approuvée, en 1267, par le pape Clément IV et appliquée à l'ordre tout entier, qui prit alors pour vêtement l'habit blanc, avec une croix rouge et bleue sur la poitrine.

Sept à huit ans après leur établissement à Cerfroi, les Trinitaires envoyèrent une colonie à Paris dans une ancienne église appelée l'aumônerie de Saint-Benoît, dédiée à saint Mathurin, dont on lui donna le nom. Malgré les adoucissements apportés plus tard à la règle des Mathurins, l'existence qu'ils menaient était très-pénible, et ils se piquaient d'une grande régularité de conduite; Rutebeuf, dans une pièce de vers intitulée *les Ordres de Paris*, leur donne des éloges qu'il est loin d'accorder aux religieux des autres monastères.

Leur couvent occupait une partie de l'emplacement des thermes de Julien; un accident fit, en 1676, découvrir

au-dessous, des constructions souterraines qui se rattachaient à ce qui reste de celles de ce palais antique et devaient en avoir fait partie. Les marbres précieux abondaient dans leur église : au grand autel, on voyait quatre colonnes composites de grande proportion, en brocatelle jaune. Le tabernacle était orné de dix colonnes de marbre de Sicile; deux chapelles latérales étaient décorées de brèche antique; enfin, six belles colonnes soutenaient la grille qui séparait le chœur de la nef.

Outre la première réforme dont nous avons parlé, les Mathurins en ont subi trois autres dont l'histoire est trop longue pour que nous la reproduisions ici. Les lecteurs qui auront besoin de la connaître, la trouveront dans le *Dictionnaire de Trévoux*, au mot *Trinitaires*. La révolution ayant supprimé, en 1790, l'ordre des Trinitaires comme tous les autres ordres religieux, le couvent des Mathurins devint une propriété particulière et l'église fut démolie.

TRISTAN (Louis), grandprévôt de Louis XI, né dans les premières années du quinzième siècle, servit avec quelque distinction dans les guerres de Charles VII contre les Anglais, et fut créé chevalier par Dunois en 1451, sur la brèche de Fronsac, où il avait fait preuve d'une rare intrépidité. Il servit ensuite sous Louis XI, et fut remarqué de ce prince, qui l'attacha à sa personne avec le titre de grand prévôt de son hôtel : dès lors il ne fut plus que l'exécuteur des ordres de son souverain, qui le menait partout à sa suite, l'appelant son *compère*. Digne valet d'un tel maître, il le surpassa peut-être par son insouciante facilité à commettre le crime, et par l'affreux talent de plaisanter au milieu de ses terribles fonctions; il mourut dans un âge avancé, laissant de grands biens à son fils. Voyez LOUIS XI.

TRIVULCE (Jean-Jacques), maréchal de France, né dans le Milanais, vers 1447, fit ses premières armes sous François Sforze, duc de Milan, qui l'envoya, très-jeune encore, avec son fils Galeaz-Marie, servir en France le roi Louis XI. En 1483, il fut un des lieutenants généraux de l'armée du duc et du pape contre les Vénitiens. Désigné par Galeaz-Marie pour être un des conseillers de régence de son fils Jean Galeaz, il se vit éloigné des affaires par l'ambition de Louis le Maure, et se dévoua dès lors au service de divers princes étrangers. Quand Charles VIII porta la guerre en Italie, en 1494, Trivulce se jeta dans le parti de la maison d'Aragon, fut soupçonné de trahison pour avoir rendu Capoue après une courte résistance, et ne tarda pas à se déclarer pour les Français.

Chargé par Charles VIII de la défense d'Asti, il se maintint dans cette ville par le secours des Guelfes de Lombardie, y amena une nouvelle armée en 1499, sous le règne de Louis XII; étendit de là ses intrigues parmi les Lombards et les Guelfes, et parvint en moins d'un mois à conquérir tout le duché de Milan, et à forcer Louis le Maure de s'enfuir en Allemagne. Récompensé de ces services par les titres de maréchal de France et de gouverneur du Milanais, il exerça dans son gouvernement des violences qui provoquèrent, en 1500, le retour en Italie de Louis le Maure; mais il fut assez heureux pour étouffer la sédition à sa naissance, en faisant prisonniers les deux Sforze dans Novarre. Il se distingua de nouveau dans la guerre qui se ralluma en Italie après la ligue de Cambrai, et, après la mort de Charles d'Amboise, en 1511, obtint le commandement de l'armée française. Il forma Gaston de Foix au métier des armes, et, devenu le lieutenant ou plutôt le conseil de ce prince, quand Louis XII confia à son neveu le commandement de l'armée, il eut la plus grande part à ses succès, et reprit le commandement suprême après la mort du jeune héros. Il se vit alors sur le point de conquérir encore une fois le duché de Milan et de faire prisonnier Maximilien Sforze; mais il fut battu à la Riotta, près de Novarre, en 1513, peut-être par sa faute. Il fut encore employé en 1515 par François Ier, sur les frontières d'Italie; rendit de grands services, notamment à la bataille de Marignan, qu'il appela le premier *bataille des géants*, et, à la fin de la campagne fut chargé de conduire des secours aux Vénitiens. Il assiégea avec eux Brescia mais ne put s'en rendre maître, tomba dans la disgrâce, s'éloigna et mourut en 1518.

Théodore TRIVULCE, neveu du pre-

édent, entra aussi au service de la rance; fit partie de l'expédition de laples en 1504, se distingua ensuite à gnadel, en 1510, à Ravenne, en 1512, uis fut, du consentement de François ", chargé du commandement des arées venitiennes, qu'il conserva jus-'en 1521, époque où il fut fait prison-ierdans Milan, par Prosper Colonne et le arquis de Pescaire. Les Vénitiens s'étant suite séparés de l'alliance de la France, les quitta et reprit du service dans les mées de François Ier. Ce prince le mma gouverneur de Milan, quelque mps avant la bataille de Pavie, puis donna, avec le bâton de maréchal gouvernement de Gênes, qu'il fut, ntôt après, forcé de livrer à André ria. Il devint ensuite gouverneur de on, et mourut dans cette ville, en 31.

TROCADÉRO (Prise du). Le 7 avril 23, une armée française de quatre-gt-dix mille hommes était entrée en agne *pour y relever le trône et l'au-*, c'est-à-dire pour délivrer Ferdi-d VII, que les Cortès retenaient pri-nier depuis la révolution de 1820, elle avait bientôt fait des progrès si ides, qu'avant la fin du mois les Cor-quittaient la capitale, emmenant le et tous les membres de la famille ale, et allaient se renfermer avec à Cadix. Le duc d'Angoulême, gé-lissime de l'armée, prit, le 24 mai, ession de Madrid; puis, dirigeant une partie de ses troupes sur les inces où l'insurrection comptait le d'adhérents, il vint lui-même, le 16, avec le reste, établir son quar-général au port Sainte-Marie, sur aie de Cadix et en face de cette ville. parvenir à en faire le siége, il fal-d'abord se rendre maître de la pres-e du Trocadéro. Cette presqu'île, que séparée de Cadix par la baie, lomine les approches, et la tran-ne peut s'ouvrir devant la place sans enfilée par le feu de ses batteries. si, les Espagnols, connaissant l'im-ance de cette position, avaient cher-à la rendre inexpugnable par de breux travaux. L'isthme par lequel esqu'île du Trocadéro se rattache ontinent avait été coupé par un ca-qui en avait fait une île, et ce canal, large de soixante-dix mètres, était assez profond pour avoir encore trois ou quatre pieds d'eau à la marée basse. Dix-sept cents hommes d'élite occupaient l'île, et perfectionnaient sans relâche ses moyens de défense. Enfin, les flancs et les abords étaient protégés par un grand nombre de chaloupes canonnières. Il fallut donc procéder régulièrement.

La tranchée fut ouverte dans la nuit du 19 au 20, et dans celle du 24 au 25 on poussa la deuxième parallèle jusqu'à quarante mètres du canal. On employa les journées suivantes à la perfectionner et à terminer l'armement des batteries. Pendant tout ce temps, l'ennemi ne cessa de faire le feu le plus vif, sans parvenir toutefois à ralentir le zèle des travailleurs français. Le 30, à la pointe du jour, les batteries françaises engagèrent une canonnade violente, mais qui n'avait d'autre but que de fatiguer l'ennemi, car une attaque de vive force était arrêtée pour la nuit du 30 au 31. A deux heures un quart, malgré le feu le plus vif, malgré la profondeur de l'eau, qui à ce moment était de cinq pieds, malgré les nombreux chevaux de frise qui garnissaient le pied des retranchements, la colonne traversa le canal sans hésitation, et en moins de quinze minutes pénétra dans l'intérieur des ouvrages. Les troupes espagnoles se retirèrent alors dans le fort Saint-Louis; mais l'attaque en fut aussitôt ordonnée, et cette seconde affaire ne fut pas conduite moins vivement. Avant neuf heures du matin, tout était fini, la presqu'île était occupée, et l'ennemi comptait cent cinquante tués, trois cents blessés, mille prisonniers.

TROIS-ÉVÊCHÉS. On désignait autrefois sous ce nom le territoire des trois villes de Metz, Toul et Verdun, qui, après avoir longtemps appartenu, comme villes impériales, aux évêques dont elles étaient la résidence, furent, en 1552, réunies par Henri II à la France, à laquelle le traité de Cateau-Cambresis en assura définitivement la possession, en 1558.

TROIS-ÉVÊCHÉS (Monnaies des). Nous nous proposons de traiter dans cet article, des monnaies frappées à Metz, Toul et Verdun, et dans les autres lieux dont les évêques de ces villes avaient la seigneurie.

Dès l'époque gauloise on frappait monnaie dans ces contrées; deux pièces avec les noms de Metz et de Verdun nous l'attestent. L'une est un *quinaire* ou demi-denier d'argent d'imitation romaine; en voici la description : VIRODV; *cavalier*; ℞. — TVROCA; tête de Pallas. La pièce de Metz, au contraire, est de bronze; elle porte le même type, et au bas du cavalier on lit : MEDIOM (*Mediomatrici*). Enfin, on attribue aux *Leuci*, habitants de Toul, de petites monnaies d'argent sur lesquelles on croit lire : AEYK, et qui se trouvent en grande abondance dans l'est de la France; elles ont pour type, d'un côté, une tête de Minerve, de l'autre, un cheval, et au-dessous, une roue.

Metz fut, pendant la période mérovingienne, la capitale du royaume d'Austrasie; nous avons déjà décrit, en parlant des monnaies de Theodebert et de Childebert, deux pièces qui y furent alors frappées; voici la liste des monnaies avec noms de monétaires qu'on en connaît : 1° METTIS CIVITATI; profil tourné à droite; ℞. — ANSOALDVS MONET; dans le champ, une croix cantonnée des lettres C. A. 2° METTIS CIV; même type; ℞. — BVDELENVS; croix. 3° METTIS CIVETATE; même type; ℞. — CHVLDIRICVS MVNITA; croix cantonnée des lettres C. A. 4° Même type et même légende; ℞. — THEVDELENVS MONE; même type. 5° Même type et même légende; ℞. — LVDEVIS; croix cantonnée des chiffres VII. 6° Même type et même légende; ℞. — TEVDECELINVS MO; même type. 7° Même type et même legende; ℞. — TEVCELINVS MO; croix cantonnée des lettres C. A. Ces deux lettres, que nous trouvons répétées si souvent sur les *triens* de Metz, et en général sur ceux de l'Austrasie, sont les initiales de *Crux Adorabilis*.

L'atelier de Toul était moins actif; voici les *triens* qu'on en connaît : 1° TVLLO CIVITA; profil tourné à droite; ℞. — DRVCTOALIVSMO; croix accostée des lettres C. A; 2° TVLLOFIT; même type; ℞. — LIBIRICVSMO; croix pommettée.

Les *triens* de Verdun retrouvés jusqu'à présent sont plus nombreux; en voici la description : VIRDVNOFIT; tête de profil tournée à gauche; ℞. — AMBROVALDO; croix ancrée par le haut. 2° Même type et même légende; ℞. — ANGIVLFVS; croix. 3° Même légende; tête de profil tournée à droite; ℞. — DODO; croix cantonnée des chiffres VII; ou DODO MVNET, avec une croix haussée. 4° Même légende; profil tourné à gauche; ℞. — FOTTOLENO; croix haussée. 5° Autre semblable, avec le nom du monétaire TOTOLENVS. 6° VEREDVNO FIET; tête de profil tournée à droite; ℞. — FRAGIVLFVS MV; croix haussée.

Sous la seconde race, les villes de Metz, Toul et Verdun, sans cesse agitées par les révolutions, à chaque instant prises et reprises par les rois de France, les empereurs, et les rois de Lorraine, durent frapper de nombreuses monnaies. Nous en avons en effet, = de *Charlemagne*, à Metz : CARL; une borne; au-dessous RMET; au-dessous encore un monogramme, et à Verdun, 1° sans nom de roi : RF au droit; VIR| DV en deux lignes, au revers; 2° avec le nom royal : VIRDVNICIVITAS; croix dans le champ; ℞ — IMPERAT, autour d'un monogramme carolin; = de *Louis le Débonnaire*, à Verdun : VIRID|VNVM; ℞. — HLVDOVVICVS IMP. AVG, autour d'une croix; = de *Charles le Chauve*, à Metz et à Verdun : GRATIA DI REX; monogramme carolin; ℞. — VIRDVNIS ou METTISCIVITAS; croix à branches égales; de *Charles le Simple*, à Toul : TVLLO en une ligne dans le champ; ℞. — CAROLVS REX; croix cantonnée de quatre besants; et à Verdun : CAROLVS en légende, REX dans le champ; ℞. — VIRDVNIS CIVITAS autour d'une croix; = de *Louis d'Outremer*, à Metz : METTIS CIVITAS autour d'une croix; ℞. — GRATIA DI REX; dans le champ LVDOVICVS circulairement autour d'une croix; à Toul : TVLL[illegible] en une ligne; ℞. — LVDOVICVS REX; croix cantonnée de quatre besants; et à Verdun : VIRDVNI CIVITAS autour d'une croix; ℞. — LVDOVICVS en légende; REX dans le champ; = de *l'empereur Lothaire* [illegible] *Henri*, à Verdun : 1° VIRDVNVM CIV[illegible] temple; ℞. — HLOTARIVS IMP; [illegible] cantonnée de quatre besants. 2° VIRDV[illegible]NVM CIVIS; temple; ℞. — HLOTA[illegible] REX; croix cantonnée. 3° VIRDVN[illegible] croix; ℞. — HENRICVS; REX dans le cham[illegible]

Ce fut à la fin de la seconde race [illegible] les évêques de Metz, Toul et Verdun, [illegible] tinrent le droit de battre monnaie à le[illegible] coin et à leur nom; ils le durent aux O[illegible] ton; et, depuis cette époque jusqu'[illegible] dix-septième siècle, ils ne cessèrent [illegible]

per des espèces d'argent, de billon même d'or; mais ces monnaies si nombreuses que nous devons borner à jeter un coup d'œil extrê- ient rapide sur les principales, en oyant pour les détails, à l'excellent age de M. de Saulcy sur la numis- que de Metz, et à celui que prépare obert sur celle de Toul et Verdun. premier évêque de Metz dont on es monnaies est *Adalberon Ier* (929- ses espèces portent d'un côté son nom BERO autour d'un temple, et de e une croix cantonnée du nom de ereur OT|TO en deux lignes et iré de la légende : IMPERATOR. *ry Ier* (964-984) conserva ce type llongeant les légendes : SANCTA S DEODERICVS EPC au droit, et IMP. au revers. *Adalberon II* (984-1074) lonna le nom impérial. Ses pièces nt d'un côté une tête, celle de saint ne sans doute, autour de laquelle on DALBERO PRESVL, et au revers : TA METIS autour d'un temple. *ry II* (1004-1046) conserva le tem- : la tête de saint Étienne conjugués ine croix au revers; il y ajouta son t celui de la ville. *Adalberon III* -1072) plaça sur ses monnaies l'effi- saint Étienne, et la sienne en pied, par la main de Dieu. On peut en utant d'*Hermann*, qui adopta en le buste de saint Pappon et joignit nom celui de l'empereur Henri V. uis cette époque jusqu'à *Bertrand* Il faut placer des pièces anonymes on a regardées à tort comme des nies municipales, puisqu'elles it ordinairement pour empreinte te de saint Étienne et une croix nnée des lettres ME.T.T.IS.. A de l'épiscopat de Bertrand, l'effigie êque remplace au droit celle du et le revers est marqué d'une croix quelle est placée une main bénis- enfin, à partir de l'episcopat de 1224), on voit au revers une croix nnée du soleil et de la lune, et au le buste de l'évêque crossé et mitré. en 1302 le type et le style des nies de Metz sont tout à fait alle- ; à partir de l'épiscopat de *Renaud r*, leur style devient semblable à lu reste de l'Europe, et les espèces ies sont fort belles, surtout sous *Adhémar de Montheil*, et sous *Thierry V* (1365-1384), qui céda son atelier de Metz aux bourgeois de cette ville, en se réservant le droit de le racheter quand bon lui sem- blerait. Il conserva d'ailleurs les ateliers qu'il possédait dans les villes environnan- tes, telles que Vic, Marsal, Sarrebourg et Épinal.

C'est dans ces lieux qu'ont été frappées les belles monnaies des évêques de Metz postérieurs à Thierry V; mais l'espace nous manque pour décrire ces monnaies : nous devons nous borner à dire que dès l'origine du droit monétaire de ces évêques, ces ateliers fonctionnèrent avec activité et que les espèces qu'ils fabri- quaient, étaient d'ordinaire calquées pour le type sur celles de la ville épiscopale, mais presque toujours anonymes. Elles portaient en légende les noms des pa- trons ou des villes : S. PAVLVS à Sarre- bourg; S. PETRVS à Épinal; ROMARICVS MONS à Remiremont, etc.

L'histoire monétaire de Toul et de Verdun a été jusqu'ici beaucoup moins étudiée que celle de Metz; les monnaies qu'on connaît de ces deux localités sont d'ailleurs beaucoup moins nombreuses. *Brunon* (1026-1051) est le premier évêque de Toul dont on ait des deniers; on y voit, au droit, une tour, emblème de la ville, et au revers, une croix avec les légendes LEVCHA CIV d'un côté, et de l'autre BRVNO EPS. *Leucha* est le nom que Toul portait à l'époque romaine. Cette ville fut fidèle au système monétaire alle- mand jusqu'au commencement du qua- torzième siècle; cependant on trouve des monnaies de *Gilles de Sorey* (1252- 1271), où ce prélat écrit son nom en français : GILES AVESQVES autour d'une crosse; R. — main bénissant sur une croix; légende effacée. En 1330, *Thomas de Bourlemont* s'appliquait surtout à contrefaire les espèces de ses voisins; on possède de lui une foule d'esterlings, et il alla même jusqu'à conclure avec un monnayeur un traité par lequel il lui per- mettait d'imiter les espèces de quelque pays que bon lui semblerait, à condition de partager avec lui le bénéfice de ses contrefaçons. Outre l'atelier de Toul, les évêques de cette ville en possédaient d'au- tres dans les lieux qui leur appartenaient, comme Liverdun.

Les plus anciennes monnaies épisco-

pales de Verdun qui soient connues, sont de l'évêque *Hémon* (998-1025); elles portent le nom du prélat et celui de l'empereur Otton III. Les plus nombreuses et les plus remarquables sont celles de l'évêque *Thierry* (1046-1088). Ce prelat avait adopte pour type de ses espèces tantôt une porte de ville, emblème de la cité, tantôt l'effigie, tantôt le nom de la Vierge disposé de cette ma-

M

A

nière : VIRGO. Ses légendes portent son

I

A

nom : THEODORICUS EPS, et le nom de la ville : VIRDUNUM. Les deux plus remarquables de ses monnaies sont celle où il s'est fait représenter au droit, avec sa crosse, tandis que le revers est orné d'une porte de la ville, avec les légendes ordinaires; et celle sur laquelle on lit : VRBS CLAVORUM. C'est sans doute le nom romain de Verdun, nom que ne nous ont point transmis les géographes anciens, ce qui rend ce monument extrêmement précieux.

Thierry et d'autres évêques de Verdun ont aussi battu monnaie à Hatton-Châtel.

Nous ne poursuivrons pas plus loin l'histoire des monnaies verdunoises; nous dirons seulement que, comme celles de Metz et de Toul, elles sont, par leur style et leur type, tout à fait allemandes jusqu'au quatorzième siècle; qu'alors le style gothique commence à y dominer; enfin, que les évêques de Verdun, comme ceux de Toul, s'appliquèrent à copier les monnaies étrangères.

Toul et Verdun conservèrent fort tard leur monnaie épiscopale, à la différence de Metz où, comme nous l'avons dit, la monnaie devint municipale à la fin du quatorzième siècle. Cette monnaie municipale avait pour type, la tête, le buste ou l'effigie en pied du patron, saint Étienne, suivant que la pièce était plus ou moins grande. Au revers, on voyait ordinairement les armes de la ville ou une croix cantonnée d étoiles. On frappa à Metz jusqu'à la fin du dix-huitième siècle, des florins, des gros, des demi-gros et une foule d'autres monnaies en or, argent, billon et cuivre.

TROMPETTE, instrument de musique militaire, dont l'usage remonte à la plus haute antiquité, et qui s'est conservé jusqu'à nos jours. Après la fusion des Francs et des Gaulois, les deux peuples réunis adoptèrent la trompette dans leurs armées, à l'imitation des Romains, dont ils avaient emprunté plusieurs usages militaires. La trompette droite était particulièrement destinée à l'infanterie, la courbe appartenait à la cavalerie; elles sonnaient la charge et la retraite, et donnaient le signal du combat. Les modernes ont beaucoup perfectionné cet instrument. Ce fut un Français nommé Maurice, qui, sous le règne de Louis XII, lui donna la forme qu'il a aujourd'hui. Nous possédons actuellement, indépendamment de la trompette ordinaire, la trompette à clef et la trompette à pistons, qui ajoutent beaucoup à l'effet de l'harmonie.

Les trompettes étaient autrefois garnies d'une draperie ou banderole brodée aux armes de France ou à celles du colonel. Quelques-unes portaient les mêmes ornements que l'étendard du corps.

On donne aussi le nom de Trompette au cavalier qui sonne de cet instrument. On en compte quatre par escadron, et, de plus, un brigadier-trompette et un trompette-major par régiment.

TRONCHET (François-Denis), né à Paris en 1726, d'un procureur au parlement, fut de bonne heure destiné au barreau; mais la faiblesse de sa voix l'en éloigna bientôt, et il ouvrit un cabinet de consultations qui ne tarda pas à devenir célèbre. Il était bâtonnier de l'ordre des avocats, lorsque le tiers état de Paris le nomma député aux états généraux. Il s'y fit le défenseur de l'ancien régime, et mérita d'être appelé par Mirabeau, le *Nestor de l'aristocratie*. Cependant, il appuya la suppression des droits de primogéniture et de masculinité et l'égalité dans les partages; et quand la constitution fut achevée, il l'accepta, *faute de mieux*, et vota pour qu'elle ne pût être revisée qu'après plusieurs législatures. Louis XVI le choisit pour l'un de ses defenseurs, et il accepta cette mission sans hésiter; mais il n'était qu'avocat et jurisconsulte, et il fallait être plus que cela dans cette grande circonstance. Il se tint ensuite caché, et ne rouvrit son cabinet que sous le d

ctoire. Il fut alors député par le dé-rtement de Seine-et-Oise au conseil s anciens, où il siégea pendant qua-e ans, occupé d'importants travaux r la législation. Après le 18 brumaire, mmé premier président de la cour de sation, et chargé ensuite de rédiger projet de code civil avec Bigot de ameneu, Portalis et Malleville, il adopter une grande partie de nos lois nicipales préférablement aux insti-ions du droit romain. Il fut porté au at en 1801, puis doté de la riche sé-orerie d'Amiens, et mourut à Paris 1806.

'RONSON DU COUDRAY (Guillaume-xandre), né à Reims en 1750, fut iné d'abord à l'état ecclésiastique; s, en sortant du séminaire, il em-ssa la carrière du commerce; puis le d'un procès qu'il avait plaidé lui-ne décida de sa vocation, et il se fit at. Ses débuts, qui furent éclatants, ent sur lui l'attention publique, et valurent une nombreuse clientèle. iqu'il sentît bien la nécessité des ré-nes, la révolution ne le compta pas nombre de ses partisans. Target t refusé de défendre Louis XVI, bruit s'étant répandu que Tronchet nême reculait devant cette tâche pé-ise, il écrivit au président de la Con-on qu'il désirait être l'avocat de usé, et réitéra son offre dans une qu'il adressa à tous les journaux, décembre 1792. Sa demande ne oint accueillie; mais il fut plus heu-lors du procès de Marie-Antoinette, défendit avec Chauveau-Lagarde. lus tard au conseil des anciens, il éclara ouvertement contre le direc-, fut déporté à Cayenne au 18 fruc-, puis dans les déserts de Sinnamari, mourut en 1798, au moment où ses agnons d'exil se disposaient à ga-Surinam.

OPPAU (Congrès de). Voyez LAY-.

OUBADOURS et TROUVÈRES. Ces noms, qui signifient l'un et l'autre *eurs*, *inventeurs*, ont été donnés réateurs de la poésie française, cette différence, que le premier désigner les poëtes des contrées di, et le second, ceux des provin-u nord, à partir de la Loire, jusqu'à la frontière, sauf quelques enclaves de peu d'importance, qui sous le rapport du langage et de la poésie se rattachent aux pays méridionaux.

Lesquels des troubadours ou trouvères ont les premiers découvert et propagé le langage mesuré et poétique? Sur ce point les savants ont été et sont encore partagés. Fontenelle, l'abbé Millot, Mayer et d'autres écrivains en attribuent l'honneur aux premiers, et disent que des princesses de Provence ayant épousé plusieurs rois ou princes du nord, amenèrent avec elles des troubadours qui devinrent les modèles sur lesquels se formèrent les poëtes français. L'abbé Lebeuf, la Ravallière et l'abbé de la Rue sont d'une opinion contraire. Ils démontrent que dès le neuvième siècle il y avait en deçà de la Loire une langue française vulgaire, dans laquelle on traduisait les livres saints et on faisait des compositions en prose et en vers; témoin les cantiques que les jeunes filles chantaient le jour de Noël. Ils ajoutent qu'avant que les troubadours fussent connus et existassent peut-être, la romane française était déjà si bien fixée, qu'au milieu du onzième siècle Guillaume le Conquérant la transporta en Angleterre, où il en fit la langue nationale, et qu'il existait déjà un poëme français intitulé l'*Alexandriade* qui avait été adopté comme livre classique pour les écoles ouvertes dans les évêchés et dans les abbayes. Quant aux Provençaux, les derniers auteurs que nous citons nient tout à fait leur influence sur la poésie du nord, et s'autorisent d'un passage de Raoul Glaber, pour dire que ceux d'entre eux qui ont accompagné leurs princesses n'ont apporté en France que des coutumes extravagantes et des modes ridicules. Tout ce que Roquefort leur accorde est d'avoir perfectionné la poésie lyrique et la chanson.

Malgré ces autorités, il ne faut pas se hâter d'accorder la priorité d'existence aux trouvères, car si Nostradamus dit que leurs concurrents n'ont vécu que de 1162 à 1382, c'est qu'il ignorait qu'en l'an 1000, Constance de Provence, en venant épouser Robert, fils de Hugues Capet, avait amené avec elle plusieurs poëtes de son pays. Quoique l'abbé Millot nous apprenne que le premier troubadour dont les œuvres aient été conser-

vées soit Guillaume IX, duc d'Aquitaine, qui succéda à son père en 1086 et mourut en 1126, on peut regarder comme certain que bon nombre d'autres avaient précédé, et produit des ouvrages qui sont perdus. Ainsi la question reste indécise.

En France, comme partout ailleurs, les poëtes devancèrent les prosateurs, et furent les premiers historiens, les premiers moralistes; c'est eux qui ont créé la belle et noble langue que nous parlons aujourd'hui. Si ceux du nord ont eu la plus grande part à ce travail de l'intelligence, ils le doivent à l'avantage d'avoir été les plus voisins du siége de la monarchie, d'avoir parlé la langue que l'on parlait à la cour, et à la suprématie que, par plusieurs causes qu'il serait trop long de rapporter ici, acquit graduellement leur dialecte. Quoi qu'il en soit de ceci et de ce que nous disons plus haut, il est juste de reconnaître que si les poëtes du midi n'ont pas concouru puissamment à la formation des mots, ils ont su faire de ceux qu'ils avaient à leur disposition, d'heureux emplois que les trouvères n'ont pas hésité à s'approprier. Dès le douzième siècle, Chrestien de Troyes et Auboin de Sézanne adoptèrent et transportèrent dans la langue du nord des formes de style employées par les troubadours. Thibaud, comte de Champagne et roi de Navarre, acheva ce que ses prédécesseurs avaient commencé et mit la chanson en particulier dans la bonne voie. C'est ce qui fait dire à Roquefort que le perfectionnement de ce petit poëme est dû aux Provençaux.

Les troubadours comme les trouvères formaient entre eux des associations dans lesquelles le talent comblait la distance qu'établissaient entre eux la naissance, le rang, la fortune, et ont été les premières académies. Dans des réunions générales appelées *Cours d'amour*, *Puys d'amour*, *Gieux sous l'ormel*, *Palinods*, où accouraient en foule des seigneurs et des dames de haute noblesse, ils se livraient des combats poétiques. Ces solennités, qui revenaient tous les ans, avaient lieu à Romanin et Pierrefeu, pour les contrées du midi, et à Rouen, Caen, Dieppe, Amiens, Beauvais, Valenciennes, Arras, etc., pour les pays de l'ouest et du nord. Là, les concurrents récitaient des *contes*, des *tensons*, des *jeux-partis*, des *fabliaux dialogués*, les improvisaient quelquefois, et le mieux disant était couronné d'un chapel de plumes de paon qu'il portait toute la journée en signe de sa victoire.

Dans les intervalles que laissaient ces exercices, un grand nombre de ces poëtes faisaient le métier de *ménétriers* et de *chanterres*, parcourant les châteaux, les monastères, pour réciter leurs ouvrages, et recevoir, en récompense du plaisir qu'ils procuraient à leur auditoire, les présents en or, argent, bijoux, chevaux, armures, robes de prix, que l'on s'empressait de leur prodiguer. Voyez MÉNÉTRIERS et JONGLEURS.

Tous ne menaient pas cependant cette vie mendiante et vagabonde. Il en était de si haut placés qu'ils auraient rougi d'aller de porte en porte tendre la main, comme *gueux de l'hostière*. Ceux-là avaient à leur service des jongleurs dont la profession était de colporter les œuvres de leurs patrons, lesquels, se contentant de la gloire qu'ils en retiraient, leur en abandonnaient les profits.

Quelquefois les poëtes, soit qu'ils ne possédassent point le talent de lire ou de conter agréablement, soit pour d'autres causes, se mettaient aux gages d'un jongleur qui allait réciter leurs ouvrages pour son compte, à ses risques, péril et fortune. Quand les ouvrages étaient [illegible]ons, le jongleur s'enrichissait et dev[illegible] presque un grand seigneur; lorsqu'ils [illegible]aient mauvais, il tombait dans la misère et était réduit à la mendicité. [illegible] reste, ceux qui se faisaient alors les propagateurs de la pensée d'autrui, [illegible]naient largement sur les malh[illegible] que la nécessité leur assujettissait, leur revanche des outrages qu'eux-mêmes [illegible] subissaient de la part des poëtes [illegible]sonnés et blasonnés. Ils les tenaient [illegible] un état de servitude semblable à [illegible] dans lequel les libraires et les com[illegible] tiennent aujourd'hui les auteurs dont [illegible] réputation n'est pas encore faite, et [illegible] n'ont point acquis par des succès [illegible] droit d'imposer leurs volontés. Pier[illegible] la Mula, troubadour inconnu, [illegible] avoir été dans ce cas. Dans un sir[illegible] fort curieux, il se plaint amèrement [illegible] métier qu'il fait, et accuse une infinité de gens sans talent de se mêler de jon-

lerie et de dégrader la profession par eur bassesse. « Je veux, dit-il, abandonner le service des jongleurs, car plus on les sert, moins on y gagne. Ils se sont multipliés au point qu'il y en a autant que de lapins dans une garenne. On en est inondé. » Il leur reproche en termes grossiers d'aller « deux à deux en criant : Donnez-moi, car je suis jongleur, » et d'injurier ceux qui leur donnent rien. — « Je ne conçois pas, ajoute-t-il, comment de pareils hommes peuvent être admis dans les cours. J'invite les auteurs courtois à s'élever comme moi contre cette mauvaise engeance, avec laquelle nous ne devons rien avoir de commun. »

Les poésies des troubadours se disguent par la grâce, la mollesse, l'harmie et quelquefois la mesure. Elles vent ces qualités à l'emploi d'une gue plus douce, plus coulante, moins issée de consonnes, moins surchar- de mots tudesques, à un goût plus écoce dans les auteurs et à l'influence n climat plus heureux. On trouve s celles des trouvères de l'invention, mouvement, de l'action, de l'esprit, la naïveté, un grand nombre de traits rmants, mais bien souvent, pour ne dire toujours, de la diffusion, des gueurs et un mauvais goût qui dént des choses qu'on vient de lire plaisir. Les poetes du nord se sont, urplus, exercés sur un bien plus nd nombre de sujets que leurs rivaux. leur doit des traductions des saintes itures et d'ouvrages écrits en arabe, latin, etc., de longues chroniques ées, des épopées chevaleresques et veilleuses, en si grand nombre que, s'y reconnaître, il a fallu les clasainsi : 1° CYCLE CARLOVINGIEN, posé de romans, tels que : *Les tre fils Aimon*, *Maugis d'Aigre-t*, *Beuves d'Aigremont*, *Regnauld Montauban*, et *Garnier de Nan-*, dont les branches sont connues les titres suivants : *Doon de Nan-*, *Aye* ou *Aice d'Avignon*, *Guyat de teuil*, *Garnier de Nanteuil*, fils du édent; enfin *Siperis de Vineaux olin de Mayence*. 2° CYCLE DE LA LE RONDE, dont le roman le plus imnt est celui de *Brut*, qui, écrit d'aen bas breton, fut traduit en latin, puis en rimes françaises par Robert Wace, sous Henri II, roi d'Angleterre, et donna naissance à ceux du *roi Artus*, de *l'Enchanteur Merlin*, *Saint Graal*, *Lancelot du lac*, *Meliadus*, *Tristan de Léonnois*, *Perceval le Gallois*, *Geran le Courtois*, etc., qui furent mis en vers à leur tour. Ce poëme jouissait, dans le douzième siècle, d'une si grande célébrité, que, selon Alfred de Beverlay, qui en fit l'analyse en 1150, avant qu'on ne le traduisît en français, on regardait comme un homme sans éducation celui qui ne le connaissait pas. 3° ROMANS MIXTES. Dans ceux-ci, les hauts faits de la chevalerie et de la féerie sont mêlés à des noms ou à des faits historiques. Tels sont les romans d'*Alexandre*; du *Rou* ou de Rollon, duc de Normandie; du *Voyage de Charlemagne à Constantinople*; de la *Guerre de Troie*; du *Renard* et ses diverses branches; du *Chevalier du Cygne*, ou de la conquête de Jérusalem par Godefroy de Bouillon; de *Guillaume d'Orange*, connu sous le nom de Guillaume au Court Nez; de *Gérard de Roussillon*, duc de Bourgogne; de *Gérard de Nevers* ou *de la Violette*; de *Garin de Loherain*; de *Parthenopeus de Blois*, et de beaucoup d'autres dont les titres seuls, selon Roquefort, formeraient plusieurs pages. 4° ROMANS ALLÉGORIQUES, SATIRIQUES ET MORAUX. Le plus célèbre de ceux-ci est le roman de *la Rose*, qui offre de gracieux passages et de riants tableaux, mais a le défaut grave de manquer d'intérêt. Viennent ensuite le *Dolopathos* et le *Castoiement*, recueils de contes, traduits de l'arabe en latin, puis du latin en vers français; puis la *Bible Guiot*; la *Bible au seignor de Berze*; *la Complainte de Jérusalem*; *le Dit dou Pape*; *la Satire* de Roix de Cambray; *le Chastiement des dames*, etc.

Outre ces pièces capitales, les trouvères ont composé une quantité considéble de fabliaux, contes dévots, contes grivois, fables, apologues, chansons de geste, chansons badines, chansons de table, lays, pastourelles, rotruhenges, sortes de chansons à ritournelle qu'on chantait en s'accompagnant de la rote ou vielle, jeux-partis, moralités, etc. L'un d'eux a mis en vers jusqu'à la nomenclature des rues de Paris.

Toutes ces productions offrent bien

des choses fastidieuses et que la morale réprouve autant que le bon goût. La chanson surtout, ce genre éminemment français, et que Béranger a élevé de nos jours à la hauteur de l'ode, ne se composait dans les commencements que de lieux communs d'une fade galanterie, de tristes supplications des auteurs à leurs maîtresses pour les attendrir, de plaintes éternelles contre les médisants. Le début en est ordinairement trivial, et on le prendrait pour une formule, tant il est fréquemment employé; en voici quelques exemples : *La verdure renaît; Le printemps revient; Le rossignol chante, je veux chanter aussi*, etc. Néanmoins on y trouve aussi de la naïveté, de la grâce, du sentiment et des descriptions agréables.

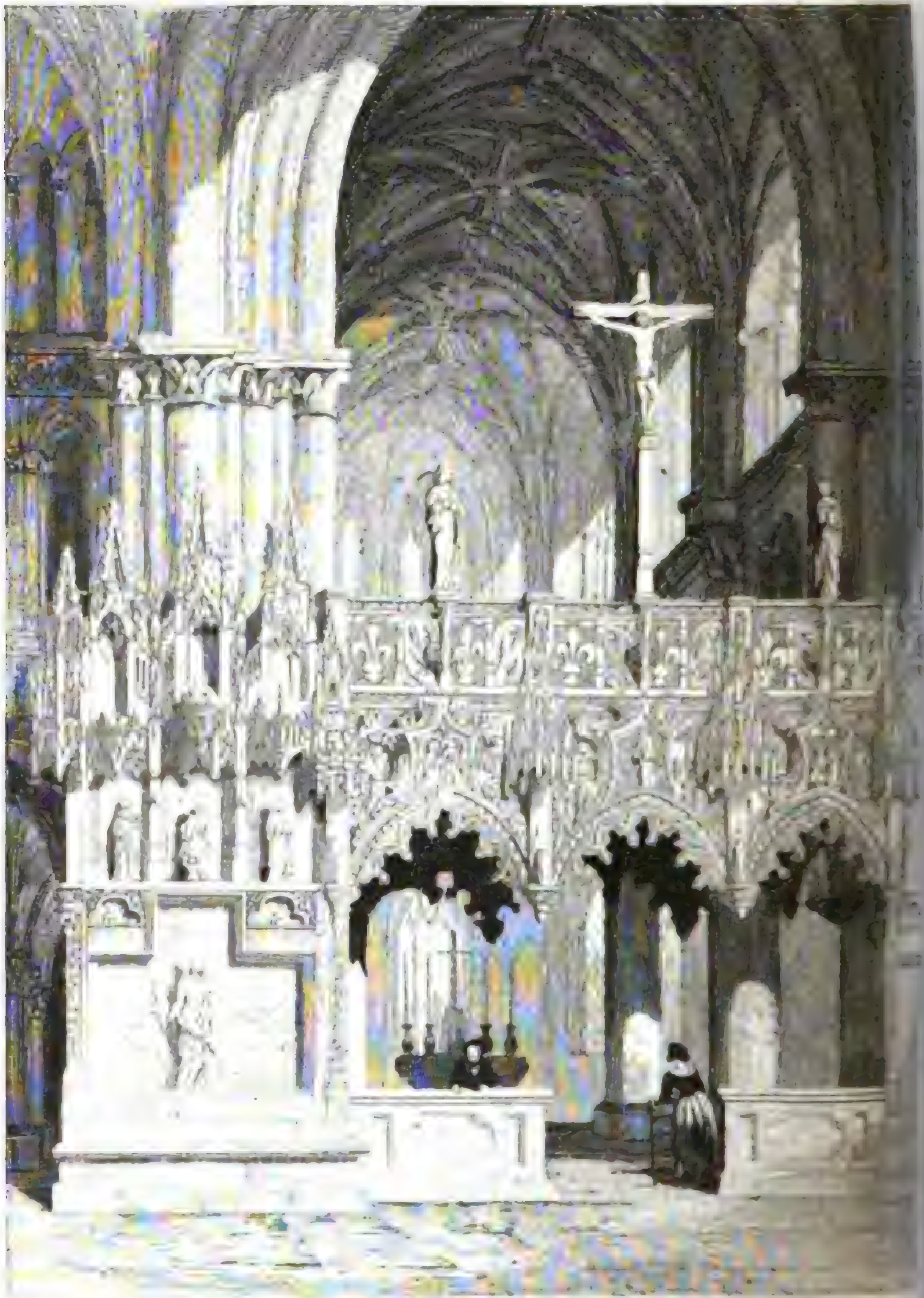
Malgré leurs imperfections nombreuses, et leurs interminables longueurs, les œuvres des anciens poëtes français ont été étudiées et mises fréquemment à contribution par ceux qui leur ont succédé. Les épopées ont été traduites en langue moderne, raccourcies et amenées par cette opération, qui ne leur a enlevé que ce qu'elles avaient de superflu, à la portée des personnes du monde, qu'il faut amuser avant toutes choses. Presque tous les fabliaux ont été abrégés, mis en vers quelquefois bien tournés, et ont épargné les frais d'invention à des écrivains renommés qui n'en ont rien dit; enfin, cette immense collection de poëmes connus autrefois des seuls fureteurs de bibliothèques, est, depuis quelques années, explorée par bon nombre d'hommes studieux, avec une ardeur à laquelle on ne peut qu'applaudir. Nous remarquerons à cette occasion qu'on ne ferait que la moitié d'un beau travail, si on ne considérait ces vieux écrits que sous le rapport de l'imagination, de l'esprit et du style. Sous celui de l'histoire privée, de l'histoire des mœurs, usages, habitudes, préjugés, etc., des siècles où ils ont paru, ils méritent d'être pris en très-haute considération. Comme les auteurs, peu soucieux de respecter ce que plus tard on a appelé *le costume*, ont affublé les personnages de leurs poëmes, à quelque siècle qu'ils appartinssent, des vêtements dont ils se servaient eux-mêmes; comme ils leur ont supposé leurs goûts, leurs affections, leurs répugnances, leur manière de vivre; comme, enfin, ils les ont peints avec les couleurs dont ils se seraient servis pour peindre les hommes de leur époque, il s'ensuit que toute l'histoire morale du moyen âge se trouve dans leurs œuvres, et que c'est là qu'il faut aller l'étudier, si l'on veut la connaître jusque dans ses détails les plus particuliers, et la reproduire avec fidélité.

TROYES, *Tricasses, Trecæ, Augustobona Tricassium*, ancienne capitale de la Champagne, aujourd'hui chef-lieu du département de l'Aube; 28,749 habitants. L'origine de cette ville remonte au temps des Romains. Elle fut brûlée par les Normands en 889. Dans le siecle suivant, elle eut un long siége à soutenir contre Anségise, son évêque. En 1228, le comte Thibaut IV y fut assiégé par les seigneurs qui voulaient enlever la régence à la reine Blanche. Il fut secouru par saint Louis en personne, qui, n'étant encore que dans sa quatorzième année, faisait alors ses premières armes. Troyes fut prise par le duc de Bourgogne, en 1415. Isabeau de Bavière y signa, en 1420, pendant la démence de Charles VI, le honteux traité qui livra le trône de France au roi d'Angleterre Henri V. Cette ville fut assiégée, en 1429, par Jeanne d'Arc, qui l'obligea à se soumettre à Charles VII. Plus tard, sous François Ier, elle fut incendiée par l'armée de Charles-Quint. Elle eut beaucoup à souffrir des guerres de religion; ce fut la première ville où fut signée l'association dite *la sainte Ligue*, et cependant ce fut aussi une des premières qui se soumirent à Henri IV après son abjuration; ce prince y fit son entrée solennelle le 30 mai 1595.

Troyes eut beaucoup à souffrir pendant la campagne de France, en 1814; elle fut prise une première fois par les alliés, reprise par les Français, et prise de nouveau par les alliés, qui y commirent beaucoup d'excès.

C'est la patrie de Thibaut IV, comte de Champagne; du pape Urbain IV; de Juvenal des Ursins; de Jean Passerat; de François Girardon, de Pierre Mignard, de Mathieu Molé, des deux Pithou, de Grosley, etc.

TRUANDS. A l'article COUR DES MIRACLES, nous avons donné une première idée de ces associations de filous, cou-



Jubé de l'Église de la Magdeleine (à Troyes)

eurs de bourses et mendiants qui autre-is pullulaient dans Paris tant que du-nt la journée, et qui, chaque soir, se etiraient dans des repaires infects pour livrer aux plus affreuses débauches. avons dit que cette nation avait chef suprême, sa langue à part, et organisation sociale. Nous allons léter ici ce que nous n'avons qu'in- plus haut, et donner une con-nce entière de la classification et evoirs que chacun des membres de singulière société avait à rem-

chef suprême de l'association des ls, ou de la *nation argotique*, it, comme nous l'avons dit, le *Coësre*. Dans un recueil de gra- du temps, faites par Boulonois, et *le Livre des proverbes contenant des gueux*, on voit, au livre troi-. planche 25, ce roi des truands, l'un manteau déchiré, coiffé d'un chapeau orné de coquilles, appuyé bâton noueux en forme de bé-, assis sur le dos d'un coupeur de es, nommé en langage d'argot, *mion de*, et recevant sur cette espèce de vivant les contributions de ses ets. A ses pieds se trouve un bassin chacun vient déposer son offrande, l'on nommait en ce langage *cracher bassin*. Un des grands officiers du narque, élevé sur une estrade, lit et que une ordonnance du législateur peuple étrange. Sous les règnes ançois Ier, et de Henri II, le chef ou des truands s'appelait *Ragot*. Son ence naturelle lui attirait de nom-es aumônes. Il fit une fortune bril-, et maria ses enfants avec des per-s distinguées par leur rang.

Les *cagoux* ou *archisuppôts*, prin-x officiers du grand Coësre, avaient s lui le gouvernement des quartiers des provinces. Ils enseignaient aux nts la langue de l'argot, la science voler les marchands, l'art de couper bourses, qu'alors on portait à la cein-e, le secret de fabriquer un onguent pre à se procurer des plaies factices, les moyens d'en imposer au peuple r des plaintes simulées, ou des tours souplesse. Ce premier grade se com-sait ordinairement d'écoliers et de êtres débauchés, qui, en considéra-tion de la peine qu'ils prenaient dans l'intérêt de la science de *gueuserie*, étaient exempts de toutes les contributions que les sujets devaient à leur chef. Ils exploitaient les provinces que le Coësre leur avait assignées, et contrefaisaient les gens de qualité ruinés ou dévalisés, et les soldats estropiés. On les nommait aussi *narquois* ou *gens de la petite flambe* ou *de la courte épée*, à cause des ciseaux qu'ils portaient pour couper les bourses.

On nommait *orphelins* de jeunes garçons qui, par troupes de trois ou quatre, parcouraient les rues de Paris tremblotants et presque nus.

Les *marcandiers* étaient, suivant Sauval, « ces grands pendards qui allaient d'ordinaire par les rues deux à deux, vêtus d'un bon pourpoint et de méchantes chausses, criant qu'ils étaient de bons marchands ruinés par les guerres, par le feu ou semblables accidents. »

Les *rifodés*, accompagnés de leurs femmes supposées et de leurs enfants prétendus, mendiaient à Paris en tenant à la main un certificat attestant que le feu du ciel avait consumé leurs maisons et leurs biens.

Les *malingreux* étaient ceux qui simulaient des maladies ou des plaies. Les uns se rendaient le ventre dur et enflé, et contrefaisaient les hydropiques par des moyens qui leur procuraient l'apparence de cette maladie ; les autres avaient un bras, une cuisse, une jambe couverte d'ulcères factices ; ils demandaient l'aumône dans les églises afin d'aller en pèlerinage à quelque saint renommé pour la guérison de la maladie dont ils paraissaient affligés.

Les *capons* étaient des filous qui mendiaient dans les cabarets, escamotant lestement ce qui se trouvait à leur portée. C'étaient aussi des jeunes gens qui jouaient sur le Pont-Neuf, et feignaient de perdre leur argent, pour engager les passants à jouer avec eux et à risquer le leur.

Les *piètres* marchaient avec des béquilles et contrefaisaient les estropiés.

Les *polissons* allaient quatre à quatre, vêtus d'un pourpoint, sans chemise, d'un chapeau sans fond, le bissac sur l'épaule et la bouteille au côté.

Les *francs-mitoux*, le front ceint d'un mouchoir sale, contrefaisant les

malades, parvenaient, avec de fortes ligatures, à arrêter les mouvements de l'artère du bras, tombaient en défaillance au milieu des rues et trompaient les personnes charitables, même les médecins qui venaient à leur secours.

Les *callots* feignaient d'avoir été guéris de la teigne et disaient revenir de Sainte-Reine, où ils avaient été délivrés miraculeusement de ce mal.

Les *hubains* portaient un certificat attestant que, mordus par un chien enragé, ils s'étaient adressés à saint Hubert, qui les avait guéris.

Les *sabouleux* feignaient une attaque d'épilepsie, et tombaient à terre où ils se débattaient; un morceau de savon qu'ils avaient dans la bouche leur faisait imiter l'écume que jettent les épileptiques.

Les *coquillards* étaient de prétendus pèlerins couverts de coquilles, et arrivant, disaient-ils, de Saint-Jacques ou de Saint-Michel.

Les *courtaux de boutange* ne mendiaient et ne filoutaient que l'hiver.

On pourrait joindre à cette nomenclature les *marpouls*, dont les femmes prenaient la dénomination de *marquises;* les *millards*, qui portaient un grand bissac; les *drilles* ou *narquois*, soldats qui demandaient l'aumône l'épée au côté.

Telle était, suivant Dulaure, cette association de filous et de mendiants valides, qui pendant plusieurs siècles aspira la substance de Paris, et y forma une immense tribu de sauvages rebelles à toute pudeur et à toute civilisation. Cette association immorale et menaçante, tout en excitant la sollicitude du gouvernement de Louis XIV, devint un objet d'amusement pour les courtisans. Le spectacle d'un de ces mendiants qui, en excitant la pitié, arrachait des aumônes en même temps qu'il coupait la bourse à celui qui les lui donnait, parut si plaisant, qu'en 1663, « il servit, dit Sauval, de passe-temps au roi, et d'entrée au ballet royal de *la Nuit*, ballet divisé en quatre parties et dansé sur le théâtre du Petit-Bourbon. Jamais, ajoute cet écrivain, les subites métamorphoses de ces imposteurs n'ont été plus heureusement représentées. Benserade nous y prépara par des vers assez élégants. Les meilleurs danseurs du royaume figurèrent le concierge et les locataires de la *Cour des miracles*, par une sérénade et par des postures si plaisantes, que tous les spectateurs avouèrent que dans le ballet il n'y avait point de plus facétieuse entrée. »

Dès le milieu du quatorzième siècle on s'occupa de réprimer les désordres que commettaient à Paris et dans les provinces ces mendiants paresseux et voleurs, qui ne s'étaient point encore donné alors l'organisation que nous venons de faire connaître. C'est par les mesures de précaution et de châtiment à prendre contre eux que débute la célèbre ordonnance que le roi Jean publia le 30 janvier 1350 pour la police du royaume. Le titre premier, considérant que la ville de Paris et les autres villes de la prévôté et vicomté de ce nom sont infestées de personnes, tant hommes que femmes qui, ne voulant se livrer à aucun travail, se livrent à la truanderie ou se tiennent en tavernes et en bordeaux, « ordonne que toute manière de gens oiseux, « ou joueurs de dez, ou enchanteurs « (*chanteurs*) de ruës, ou truandans « ou mandians, de quelque estat ou « condition qu'ils soient, ayans mestier « ou non, soit hommes ou femmes, « qui soient sains de corps et de membres, s'exposent (*s'occupent*) à faire « aucunes besongnes de labeur, en quoy « ils puissent gaigner leur vie, ou vuident la ville de Paris, et les autres « villes de la dite prévosté dedans trois « jours après ce cry. Et si après les dits « trois jours ils y sont trouvez oiseux, « ou jouans aux dez ou mandians, ils seront prins et menez en prison au « pain, et ainsi tenuz par l'espace de « quatre jours; et quant ils auront esté « délivrez de la dite prison, s'ils sont « trouvez oiseux, ou s'ils n'ont biens « dont ils puissent avoir leur vie; ou « s'ils n'ont aveu de personnes suffisant, « sans fraude, à qui ils facent besongne, « ou qu'ils servent, ils seront mis au « pillory; et la tierce fois ils seront signez d'un fer chaud, et bannis des « dits lieux. »

Si cette ordonnance sévère dispersa les truands et en força quelques-uns au travail, ce ne fut pas pour longtemps, car peu après on les voit l'objet de plusieurs mesures semblables, ce qui indi-

ue qu'ils avaient reparu, aussi pares-eux, aussi larrons et aussi nombreux u'autrefois, tant la vie qu'ils me-aient avait de charmes pour eux. En-in, en dépit de toutes les ordonnances e police, ils s'affermirent si bien sur terrain qu'ils exploitaient, qu'ils fini-ent par former cette espèce de corpora-ion dont nous avons parlé plus haut.

En 1656, on fonda l'hôpital général our enfermer toute cette population nmonde et en débarrasser enfin Paris; ais on n'y parvint que pour un mo-ent, si toutefois l'on y parvint. Six s après la fondation de cet établisse-ent, le procureur général du parle-ent remontra dans un réquisitoire les sordres, assassinats et voleries qui se mmettaient tant de jour que de nuit ns la ville et les faubourgs, par des gabonds, filous et truands, qui, lors-ils ne volaient pas, servaient d'es-ns aux voleurs et étaient aussi cou-bles qu'eux; et le parlement, faisant oit à ce réquisitoire, ordonna que « tous oldats qui n'étaient pas sous charge de capitaines, tous vagabonds portant épée, tous mendiants non natifs de Paris, se retireraient aux lieux de eur naissance, à peine du fouet et de a fleur de lis contre les valides, des galères contre les estropiés, et con-tre les femmes du fouet et d'être ra-ées publiquement, etc. »

Cette ordonnance, qui fut suivie de sieurs autres semblables, atténua gra-ellement le mal; mais ce n'est que de s jours, par l'établissement des dé-ts de mendicité, et la surveillance de police, qu'on est venu à l'extirper en-rement et que la race des truands, si ace et si prompte à renaître, a en-disparu tout à fait. Voy. COUR s MIRACLES et PAUPÉRISME.

TRUGUET (Laurent-Jean-François), à Toulon en 1752, entra de bonne ure dans la marine, et prit part resque toutes les campagnes qui eu-t lieu de 1766 à 1784. A cette époque il t chargé d'aller à Constantinople pour vailler à la réforme de l'art de la erre chez les Turcs, spécialement pour qui regarde la marine, et ce fut à cette asion qu'il rédigea un *Traité prati-e de manœuvre et de tactique*, qui fut aduit et imprimé en turc. Cet ouvrage est encore en usage dans la marine du Levant. Truguet fut ensuite chargé de né-gocier, avec le bey de Tunis, un traité de commerce de transit de l'Inde par l'isthme de Suez et la mer Rouge. Il s'en acquitta à la satisfaction de Louis XVI, auquel il adressa un mémoire qui, depuis, fut consulté avec fruit par Bonaparte, lors de son expédition d'É-gypte.

Chargé en 1792 de coopérer avec sa flotte à la conquête de l'île de Sardaigne, il allait bombarder Cagliari; mais une insurrection qui éclata parmi les troupes de débarquement l'obligea bientôt à lever le siége et à les rembarquer. De retour à Toulon, au mois de mars 1793, il remit son commandement, fut nommé vice-ami-ral en 1794, et bientôt après ministre de la marine. Destitué au bout de deux ans, il alla comme ambassadeur en Espagne, d'où des ennemis puissants parvinrent à le faire rappeler. Il se retira alors en Hol-lande, et son exil dura neuf mois. Rap-pelé à Paris par le coup d'État du 18 brumaire, il refusa le portefeuille de la marine que lui offrait le premier con-sul, et fut investi en 1802, avec le titre provisoire d'amiral, du commandement en chef des forces navales de France et d'Espagne réunies à Cadix. Lorsque le tribunat conféra à Napoléon le titre d'empereur, Truguet, dans une lettre devenue historique, exprima au pre-mier consul les motifs de son refus d'ad-hésion. En réponse à sa lettre, il fut des-titué et exclu du conseil-d'État. Sa dis-grâce dura cinq ans; ce fut seulement en 1809 que Napoléon parut se souvenir de lui, le rappela, et lui donna le com-mandement des débris échappés aux brû-lots anglais dans la rade de l'île d'Aix; enfin, au bout de quelques mois, l'em-pereur lui confia le gouvernement supé-rieur des provinces maritimes de la Hol-lande, récemment réunies à la France.

Repoussé par l'invasion étrangère, Truguet fut un des derniers à quitter le poste qui lui avait été confié. Arrivé à Paris, il se présenta au roi Louis XVIII, qui lui fit le meilleur accueil, le rétablit à la tête du corps de la marine où l'appelait son ancienneté, et lui con-féra le titre de comte. Pendant les Cent-Jours, Truguet ne reçut aucune mis-sion ni emploi. A la seconde restauration

il fut chargé du commandement supérieur de Brest, et reçut l'ordre de préserver l'arsenal de cette ville de l'occupation des troupes étrangères, qui s'en approchaient ; il y réussit, et, en récompense de ce service, il fut appelé, le 5 mai 1819, à la chambre des pairs. Il fut nommé amiral en 1831; mais sa vie politique était terminée depuis longtemps. Il est mort en 1839, âgé de quatre-vingt-sept ans.

TUDELLA (Bataille de). La bataille d'Espinosa et le combat de Burgos avaient détruit ou dispersé les armées d'Estramadure et de Galice, formant le centre et la gauche de la grande armée espagnole, qui, au commencement de novembre 1808, s'avançait pleine de confiance vers les Pyrénées, qu'elle croyait franchir sans obstacles. Son aile droite, forte de cinquante mille hommes, était commandée par les généraux Castaños et Palafox. L'empereur, qui marchait sur Madrid, ordonna aux corps des maréchaux Lannes et Moncey de se porter à sa rencontre, et de lui faire éprouver le même sort qu'aux troupes battues, le 10, à Burgos et à Espinosa.

Le 22 novembre 1808, les deux corps réunis se dirigèrent vers l'ennemi, et le rencontrèrent, le 23, en position, la droite en avant de Tudela, et la gauche près du village de Cascante, occupant une ligne d'une lieue et demie. Cet ordre de bataille, vicieux même pour des troupes manœuvrières, ôtait aux Espagnols les moyens de renforcer promptement les points attaqués par des masses, et fut une des principales causes de leur défaite.

Nos colonnes s'étant déployées à neuf heures du matin, le maréchal Lannes fit porter sur le centre la division Maurice-Mathieu, qui, se présentant en colonne serrée, l'enfonça du premier choc. La division de cavalerie du général Lefevre-Desnouettes passa aussitôt par cette trouée, et par un quart de conversion à gauche, enveloppa toute la droite de l'ennemi; la gauche ne fit pas une plus longue résistance. Le village de Cascante, où était Castaños, fut emporté par le général Lagrange, et toute l'armée, mise en pleine déroute, s'enfuit en abandonnant sur le champ de bataille quatre mille tués ou blessés, trois mille prisonniers, trente pièces de canon et sept drapeaux. Après cette défaite, le général Palafox se jeta dans Saragosse avec dix mille hommes qu'il était parvenu à rallier, et il y soutint, pendant près d'un an, un siége devenu célèbre par l'énergie de la défense aussi bien que par le courage et la persévérance des assiégeants. Voyez BURGOS, ESPINOSA et SARAGOSSE.

TULLE, ville de l'ancien Limousin, aujourd'hui chef-lieu du département de la Corrèze ; 8,689 habitants. Cette ville est d'origine gauloise. Elle a porté successivement les noms de *Castrum Tullum*, *Castrum Tutellense*, *Tulla*, *Tutella*, *Tutela*, *Tuele*, *Tule*, *Tulle*, *Tulles*. Saint Martin y établit, vers 360, sous l'invocation de Saints Michel, un monastère qui devint célèbre dans la suite. Elle passa sous la domination des Goths en 472, puis sous celle des Francs en 507, et souffrit tous les maux qui sont la suite inévitable de pareils changements. Pendant la guerre contre les Anglais, elle fut prise, après deux longs siéges, par Henri de Lancastre, le 1er de novembre 1346, et reprise, le 14 même mois, par le comte d'Armagnac. A la même époque, elle fut ravagée par la peste. En 1369, elle tomba de nouveau au pouvoir des Anglais, qui en furent chassés peu de temps après par ses habitants, à qui Charles V donna des priviléges et des immunités en récompense de leur bravoure. Elle fut prise encore une fois en 1585, par le vicomte de Turenne, l'un des généraux de Henri IV. C'est la patrie de l'érudit Baluze.

TUNIS (Relations avec). Voyez BARBARIE.

TURENNE (Henri de la TOUR D'AUVERGNE, vicomte de), maréchal de France, second fils de Henri de la Tour d'Orliègues, duc de Bouillon, et d'Élisabeth de Nassau, fille de Guillaume Ier, prince d'Orange, naquit à Sédan le 11 septembre 1611. Enfant, il n'annonçait qu'une intelligence très-ordinaire, et il ne reçut que péniblement le peu d'instruction qui à cette époque semblait suffire aux jeunes gens de grande famille. Indifférent aux lettres, indifférent aux sciences, il n'avait de goût que pour les récits de guerres et de combats, ne lisait que César et Quinte-Curce, et l'on raconte qu'un jour il proposa un cartel à un vieux



Turenne

iéral pour lui avoir entendu dire que storien d'Alexandre n'était qu'un ieur de romans. Cependant, sa constiion était si faible, que son père ne destinait pas à la carrière militaire. lige d une telle détermination, Tune, pour prouver qu'il était capable supporter la fatigue, s'échappa un d'hiver de la maison paternelle, a toute la nuit sur les remparts de an, et lorsqu'on le retrouva le lenmain, il dormait encore sur un affût canon.

n 1624, il perdit son père, et, dès née suivante, sa mère, cédant à supplications, l'envoya rejoindre son e aîné, qui faisait l'apprentissage métier des armes en Hollande, Maurice de Nassau, leur oncle. Il y a cinq ans, et, simple soldat d'al, n'arriva au grade de capitaine n passant par tous les grades interiaires. Nommé, à son retour en ice, colonel d'un régiment d'infanteil le mena, au printemps de 1634, orraine, où le maréchal de la Force mandait, et coopéra si activement prise du fort de la Motte, qu'il obdès sa première campagne le brevet maréchal de camp. Il accompagna cette qualité le cardinal de La tte en Allemagne, en Alsace et en dre, pendant les années 1635, et 1637; et lorsque, dans le coude 1638, ce prélat guerrier alla en ont succéder au maréchal de Créil aurait bien voulu avoir encore Tue pour lieutenant; mais Turenne chargé de conduire des renforts en nagne au duc de Weymar, qui assiéBrisach pour le roi de France, et ribua beaucoup à l'occupation de ville. A l'automne de 1639, il reait enfin le cardinal de La Valette en ont, et, après la mort du prélat, artout à coup le 7 septembre, il y sous les ordres du comte d'Hart, qui n'eut rien de mieux à faire que charger des opérations les plus imntes. Ainsi, quand le comte, après franchi le Pô et s'être avancé jus- Quiers, voulut revenir vers Cari-, pour y assurer la subsistance de troupes, ce fut Turenne qui, avec mille hommes, protégea la retraite re un ennemi cinq fois plus nombreux; ce fut lui encore qui, en 1640, força les Espagnols à lever le siége de Casal et leur enleva Turin. En 1641, pendant l'absence du comte d'Harcourt, qui était allé à Paris recevoir le bâton de maréchal, Turenne, créé lui-même lieutenant général, rouvrit la campagne en Piémont par la prise de Montecalvo et le siége d'Ivrea; puis, il fut appelé sur la frontière d'Espagne, et fit d'une manière si brillante, sous les yeux de Louis XIII et de Richelieu, la campagne de Roussillon en 1642, que le cardinal, pour s'assurer son dévouement, lui proposa la main d'une de ses nièces. Mais Turenne, qui, on le sait, était calviniste, refusa, à cause de sa religion, une offre que sa religion n'avait pas empêché le cardinal de lui faire.

En 1643, Richelieu, puis Louis XIII, moururent. Turenne commandait alors en Piémont. Il venait d'y enlever la place de Trino, et avait résolu de chasser entièrement les Espagnols du territoire piémontais, lorsque Mazarin, qui venait de succéder à Richelieu, le nomma maréchal de France et l'appela sur le Rhin pour y recueillir les débris de l'armée française échappés au désastre de Duttlingen. Arrivé en Alsace au mois de décembre, Turenne donna aussitôt tous ses soins à la réorganisation de l'armée, acheta de sa bourse, attendu que le gouvernement ne lui envoyait aucuns fonds, les habits, les chevaux, les armes, enfin tout ce qui était nécessaire, et put, dès le mois de mai 1644, à la tête de dix mille hommes que ses soins paternels et sa réputation avaient pénétrés de reconnaissance et remplis d'ardeur, marcher au secours de Fribourg, que le général Merci était venu assiéger. La place succomba le 28 juillet, mais, le 3 août, Turenne, et Condé, qui l'avait rejoint avec six mille hommes d'infanterie et quatre mille chevaux, attaquèrent Merci sous les murs mêmes de Fribourg, et gagnèrent ensemble la mémorable bataille de ce nom.

Après cette victoire, dont l'honneur revient à l'un et à l'autre, et tandis que Condé restait sur le Rhin, pour aller bientôt à la cour recevoir seul le tribut de louanges dû à leur commune valeur, Turenne entra en Franconie, où il passa l'hiver. Au printemps

de 1645, il s'y retrouva seul, avec des troupes fatiguées et manquant de tout, en présence de Merci et des Bavarois. Surpris et battu le 6 mars à Marienthal par suite de rapports inexacts, il exécuta du moins sa retraite avec tant d'ordre et de calme, que les ennemis ne profitèrent en rien de leur victoire. Effectivement, Turenne put sans être inquiété demeurer en Franconie; bientôt, renforcé par un corps de troupes hessoises, il se disposa à reprendre l'offensive, et déjà il concevait l'espoir de venger sa récente défaite, quand il reçut l'ordre d'attendre les nouveaux renforts que Condé lui menait. Toujours soumis et modeste, Turenne attendit sans une plainte que Condé, comme plus ancien, fût venu prendre le commandement en chef, et le 3 août leurs troupes réunies gagnèrent la bataille de Nordlingen; mais, de l'aveu de Condé lui-même, Turenne put revendiquer toute la gloire de cette grande journée. Il termina ensuite la campagne par la prise de Trèves, où il réinstalla l'électeur, que les ennemis de la France avaient expulsé depuis dix ans.

Au printemps de 1646, il voulait pénétrer en Hesse et s'y joindre à l'armée suédoise du général Wrangel; car il avait vu pendant les dernières campagnes les Impériaux et les Bavarois réunir avantageusement leurs forces pour les porter sur un seul point, au lieu que les Français et les Suédois ne procédaient que par des attaques successives et séparées. La cour, trompée par l'électeur de Bavière, qui promettait de rester neutre si l'armée française ne passait pas le Rhin, le retint à Mayence. Bientôt, cependant, l'armée bavaroise opérait sa jonction avec l'armée impériale. Turenne prit alors son parti sans demander ni attendre de nouveaux ordres. Ne pouvant passer le Rhin au-dessous de Mayence, il traversa l'électorat de Cologne, passa le fleuve à Wesel, et alla, par la Westphalie, rejoindre Wrangel sur la Lahn, au moment où ce général pliait sous l'effort combiné des Impériaux et des Bavarois. Quand les alliés surent que Turenne arrivait, ils se retirèrent dans un camp retranché, et abandonnèrent à l'armée gallo-suédoise la Franconie, la Souabe et la Bavière, avec toutes les places, tous les magasins. Ainsi,

par une marche non moins hardie q
savante, et dans laquelle il avait p
couru cent cinquante lieues en q
jours, Turenne, sans combattre, a
entièrement changé la face des affa

Au mois de mars 1647, l'é
vit contraint à demander la paix; Ma
rin la lui accorda de nouveau, contre
vis de Turenne, et le maréchal reç
dre de ramener ses troupes en F
Dès qu'il se fut retiré, les Bavarois
prirent les armes, et l'obligèr
retourner au secours des Suédois.
nouvelle campagne ne fut ni m
pide ni moins glorieuse pour Tu
Les alliés se laissèrent battre, le
mai 1648, à Summerhausen, près d'
bourg; la Bavière fut envahie to
tière, et le vieux duc, fuyant d
vainqueur, se réfugia dans les Ét
trichiens. Déjà Vienne était m
lorsque les plénipotentiaires des p
belligérantes, réunis depuis plus d
ans à Munster, y signèrent enfin l
le 24 octobre.

La guerre extérieure cessait à p
et Turenne était encore en Alle
pour y surveiller l'exécution du t
quand éclata la guerre civile d
Fronde. Dès les premiers symptô
ces dissensions, l'appui du maréchal
été vivement recherché par les deu
tis. D'un côté, Mazarin lui offr
main d'une de ses nièces; mais il
de l'autre, des intérêts de famille, l'e
ple du duc de Bouillon, son frère
et surtout les charmes de la belle
chesse de Longueville, qui pour
moquait de sa passion. Turenne, il
le dire bien haut, ne tint pas en cett
constance la conduite que l'honneur
devoir lui prescrivaient. Sujet du
ne devait en aucun cas prendre le
mes contre son maître. La raison q
roi était mineur ne valait rien, car
renne avait reconnu la régence de la
mère; il commandait depuis long
les armées d'Anne d'Autriche et a
comblé de ses faveurs. En se déc
pour la Fronde, il suivit, à la v
l'impulsion du chef de sa maison.
sous ce point de vue, il pourrait ê
goureusement excusable. Il fallait
que ce fût comme simple particulier
s'enrôlât parmi les Frondeurs; mais p
tiquer son armée est un crime que

justifie. Du reste, il eut la honte de ir ses régiments l'abandonner l'un rès l'autre avant même d'être arrivé r le Rhin, et il se retira presque seul Hollande.

La paix de Rueil, conclue pendant tomne de 1649, ramena Turenne France; mais cette paix ne dura re; Mazarin, qui avait beaucoup pro- aux Frondeurs, sans avoir l'in- tion de rien tenir, et à qui on deman- au delà encore de ses promesses, ya de se tirer d'affaire par un coup ssi hardi qu'inattendu. Le 18 janvier 50, il fit arrêter et conduire à la fois s la prison de Vincennes le prince de dé, le prince de Conti, et le duc de gueville, leur beau-frère. Un tel de violence mit tout le royaume émoi : la Fronde se réveilla, et Tu- ne, se séparant une seconde fois de our, alla rejoindre la duchesse de gueville à Stenay. La duchesse ven- ses diamants, le vicomte sa vaisselle, ous les deux signèrent un traité d'al- ce avec le roi d'Espagne. Ils reçurent subsides, levèrent des troupes, et enne fut bientôt à la tête d'une ar- e.

près avoir pris le Catelet, la Ca- e et Rethel, le maréchal s'avança la Marne, et voulait pénétrer jus- Paris, ou du moins jusqu'à Vin- nes, pour délivrer les princes. Mais, e part, les princes avaient été trans- s à Marcoussi, puis au Havre; de tre, Turenne dut rebrousser chemin r arrêter les progrès de l'armée le, qui, aux ordres du maréchal lessis Praslin, était venue mettre le e devant Rethel. Il arriva le 15 dé- bre, lorsque déjà Rethel avait suc- bé depuis deux jours, et attaqua mée royale sous les murs de la place; s la sienne, composée de soldats de que toutes les nations, avait été af- lie par un grand nombre de déser- s, et il fut complétement battu. nne d'Autriche, malgré cette vic- e, se vit contrainte, en janvier 1651, vrir aux princes la porte de leur pri- et d'exiler Mazarin. Condé rentra Paris en triomphateur, et la reine e parut sincèrement réconciliée avec Au bout de quelques mois, cepen- t, il se brouillait de nouveau avec la cour, allait soulever la Guienne, le Poitou, l'Anjou, et mendier contre la France le secours des Espagnols, dont il avait été le fléau le plus terrible. Cette fois, Turenne, qui avait reçu au mois de mai des lettres de pardon, s'abstint de prendre part à la révolte; au contraire, au printemps de 1652, alors que le jeune Louis XIV, son frère, sa mère et le cardinal, qui venait d'être rappelé dans le royaume, erraient de province en province, il entreprit de les défendre, et consentit, quoique plus ancien de grade, à partager avec le maréchal d'Hocquincourt le commandement de l'armée royale. Le 7 avril, d'Hocquincourt se laisse battre par Condé à Blesneau, près de Montargis; mais quelques jours après Turenne répare cet échec. Il arrête d'abord l'élan des troupes victorieuses du prince, qui voulait passer la Loire au pont de Jargeau, petite ville située à quatre lieues d'Orléans, et marcher sur Gien pour y enlever la cour; puis, il feint de se retirer lui-même vers cette dernière ville, et quand il voit son adversaire arrivé sur un terrain défavorable, il fait volte-face et le bat. Le lendemain, après avoir rallié les débris du maréchal d'Hocquincourt, il marche sur Étampes, qu'il veut enlever aux rebelles. Déjà les faubourgs de la place étaient en son pouvoir, quand il apprend que le duc de Lorraine s'avance au secours des Frondeurs, à la tête de neuf ou dix mille hommes. Il quitte alors le siége d'Étampes pour voler vers Paris, disperse les Lorrains par la seule habileté de ses manœuvres, puis, le 2 juin, il attaque l'armée des princes dans le faubourg Saint-Antoine, et la pousse si rudement, que Condé n'échappe à une ruine complète que parce que les habitants de la capitale lui ouvrent leurs portes et que Mademoiselle fait tirer le canon de la Bastille sur les troupes du roi.

La cour, cependant, négociait avec plusieurs des chefs de la Fronde. Bientôt se fit un accommodement dont les principales conditions furent que Condé s'éloignerait de Paris et que Mazarin lui-même quitterait de nouveau le royaume. Condé céda aux séductions des Espagnols, qui l'attirèrent dans les Pays-Bas, et, secondé par eux, prit Rethel et Sainte-Menehould; mais Turenne, après

avoir ramené le roi dans Paris le 21 octobre, marcha au prince, et l'empêcha de prendre ses quartiers d'hiver en France. En 1653, une armée espagnole, envahissant la Picardie, menaçait de s'avancer jusqu'à la capitale. On n'avait à lui opposer qu'une armée plus faible de moitié, mais Turenne la commandait : Turenne par ses savantes manœuvres arrêta l'ennemi sur la Somme et l'obligea enfin à rentrer en Flandre. La campagne de 1654 eut encore la Picardie pour théâtre, et le 3 juillet les Espagnols commencèrent le siége d'Arras. Turenne, à cette époque, assiégeait Stenay. Laissant Fabert devant la place, il s'avança au secours de la capitale de l'Artois avec les maréchaux de la Ferté et d'Hocquincourt, força les lignes de l'armée assiégeante, la défit le 25 août et l'obligea à une prompte retraite. La campagne de 1655, dont Turenne dirigea les opérations sous les yeux de Louis XIV, amena la prise de Landrecies, de Condé, de Saint-Guilain, et rendit l'armée française maîtresse de l'Escaut. Celle de 1656 s'ouvrit par le siége de Valenciennes, que Turenne et la Ferté investirent au mois de juin. Soit jalousie, soit présomption, la Ferté négligea diverses mesures de prudence que Turenne lui avait conseillées, se laissa surprendre, se laissa battre, et fut fait prisonnier avec quatre mille hommes. Turenne fut obligé de lever le siege; mais, par sa bonne contenance et ses habiles manœuvres, il imposa à l'ennemi, et l'empêcha de faire de plus grands progrès. En 1657, Turenne assiegea vainement Cambrai : Condé s'introduisit dans la place avec dix-huit escadrons et le força à s'en éloigner; mais il prit une éclatante revanche en 1658, à la bataille des Dunes, près de Dunkerque, et, par cette victoire, il hâta beaucoup la conclusion de la paix des Pyrénées.

Un des principaux articles du traité, qui fut signé le 7 novembre 1659, dans l'île des Faisans, sur la rivière de Bidassoa, stipulait le mariage de Louis XIV avec l'infante d'Espagne, Marie-Thérèse. Ce mariage fut célébré le 9 juin 1660, et à cette occasion le roi créa pour Turenne la charge de maréchal-général des armées, que Villars seul obtint après lui, et qui donnait au titulaire le pas sur tous les autres maréchaux. *Je voudrais*, ajouta même Louis XIV en recevant le nouveau serment que Turenne eut à lui prêter, *que vous m'obligeassiez a faire quelque chose encore de plus pour vous.* Le roi voulait sans doute parler du titre de connétable, qui ne pouvait être donné à un protestant, et engageait ainsi Turenne à une abjuration. Turenne abjura en effet; mais, comme il est notoire qu'en 1660 Turenne étudiait depuis longtemps les différentes religions, et s'éloignait peu à peu des principes du calvinisme; comme d'ailleurs son abjuration n'eut que lieu le 23 octobre 1668, on peut croire que la foi le guida dans cette circonstance autant et plus que l'intérêt.

L'année précédente, la guerre avait recommencé. Louis XIV, à la mort du roi d'Espagne Philippe IV, son beau-père, arrivée en 1665, avait réclamé, en compensation de la dot de sa femme, qui ne lui avait jamais été payée, une riche portion de la monarchie espagnole : la Flandre, le Brabant et la Franche-Comté. Il avait d'abord fait plaider sa cause au tribunal de l'Europe dans divers écrits; puis, n'obtenant pas satisfaction, il s'était, au printemps de 1667, élancé sur la Belgique a la tête de cent mille hommes. Turenne commandait cette armée, et la Flandre avait été rapidement conquise. En 1668, ce fut le tour de la Franche-Comté; mais Louvois, qui jalousait la gloire de Turenne et l'extrême confiance que Louis XIV témoignait au maréchal, fit donner le commandement des troupes au prince de Condé. En 1672, au contraire, quand Louis XIV entreprit de ranger la Hollande sous sa loi, il recourut en même temps aux services de Condé et à ceux de Turenne. Chacun sait par cœur cette fameuse campagne de 1672 : rappelons seulement qu'en vingt-deux jours quarante villes furent enlevées aux Hollandais, et que la Hollande était à deux doigts de sa perte, quand l'Allemagne arma soudain en sa faveur. Vers la fin du mois d'août, l'électeur de Brandeboug réunissait son armée à celle du général autrichien Montécuculli, puis tous les deux s'avançaient sur le Rhin. Turenne quitta alors la Hollande pour s'opposer à leurs progrès, et s'il ne put les empêcher de franchir le fleuve, il les en-

cha du moins de se maintenir sur la re gauche. La campagne continua pennt l'hiver. Le 24 février 1673, Tunne attaqua l'électeur, qui était venu siéger Scert ; il le battit, le rejeta derère le Weser, et, enfin, l'obligea à sier, le 10 avril, la paix pour son compte. estait Montécuculli, et ce général tenait rive gauche du Mein. Turenne, après être assuré de tous les ponts, du moins le croit, marche à l'Autrichien, et se tte de l'amener à une bataille. Inutile poir : Montécuculli, à qui la trahison l'évêque de Wurzbourg livre le pont cette ville, passe sur la rive droite, scend jusqu'à Mayence, franchit là le in, feint de se diriger vers l'Alsace, et, dis que Turenne trompé vole à Philipsurg, va rejoindre le prince d'Orange qui égeait Bonn. Turenne se hâta de reir vers Coblentz, mais quand il ar- Bonn était pris.

En 1674, Turenne garda le commannent de l'armée d'Allemagne. Cette née ne comptait plus que vingt mille nmes, et pouvait à peine suffire à éger le Rhin et l'Alsace. Au conre, une grosse armée autrichienne, le général Caprara commandait sur le Necker, allait encore être ssie par des renforts qui arrivaient Bohême. Turenne cependant ose ndre l'offensive. Le 12 juin, il passe Rhin à Philipsbourg, il fait qua- lieues en quatre jours, et le il bat Caprara à Edintzheim, sur zbach. Il le poursuit, l'atteint de veau à Ladenbourg le 5 juillet, et at encore. De là, il court au prince Bournonville, autre général autrin, qui n'attend que des renforts pénétrer au cœur de l'Alsace; il vient la jonction de ces troupes, attale prince le 4 octobre, à Eutzheim, ui fait quitter le champ de bataille. mpire, alors, rassemble toutes ses es contre Turenne. En décembre, ante et dix mille Allemands envahis- l'Alsace, et déjà ils bloquent Brisach hilipsbourg. Le maréchal n'avait plus une quinzaine de mille hommes, mais dé lui envoie de Flandre quelques esrons de cavalerie. Aussitôt il traverse, Thann et par Befort, les montagnes Vosges, quoiqu'elles soient coues de neige, et tombe tout d'un coup dans la haute Alsace au milieu des ennemis, alors qu'ils le croient cantonné en Lorraine et qu'ils regardent la campagne comme terminée. Il les bat à Mulhausen, puis à Colmar, dans les derniers jours de l'année 1674, et les achève à Turkheim, le 5 janvier 1675. Une armée de soixante-dix mille combattants se trouve vaincue et dispersée, pour ainsi dire, sans que Turenne ait livré une seule grande bataille. L'Alsace reste à la France, et les généraux de l'Empire sont obligés de repasser le Rhin.

Cette longue et rude campagne de 1674, toute cette suite d'actions, que Turenne conduisit avec tant d'art, qu'il dirigea avec tant de patience, et qu'il exécuta avec tant de promptitude, l'ont placé au rang des plus illustres capitaines. Ce qui augmente encore sa gloire, c'est que pendant la seconde partie de cette campagne (celle qui précisément mérite le plus d'admiration), Turenne ne cessa d'agir malgré la cour et malgré les ordres réitérés de Louvois, donnés au nom du roi. Le roi, il avait de lui carte blanche ; mais résister au tout-puissant ministre, braver la haine, braver les criailleries des courtisans, et se charger de l'événement, ne fut pas un des moindres exploits de Turenne. Malheureusement, l'humanité eut beaucoup à gémir de cette campagne si glorieuse au point de vue militaire. Après la bataille de Sintzhein, Turenne mit le Palatinat à feu et à sang. L'électeur palatin vit du haut de son palais de Manheim deux villes et vingt-cinq villages embrasés à la fois. Dans son désespoir et son indignation, il adressa, dit-on, au maréchal, une lettre de violents reproches qui se terminait par un défi. Turenne ne répondit aux plaintes et au défi de l'électeur que par de pitoyables raisons, et quand le Palatinat fut entièrement saccagé, il alla tour à tour porter la dévastation dans la Lorraine et dans l'Alsace. Ce sont là des taches dont rien ne saurait laver sa gloire. En vain alléguerait-on les ordres de Louvois : nous venons de voir qu'au besoin Turenne savait n'en tenir aucun compte. Ce qu'on peut dire de mieux en sa faveur, c'est que les soixante-dix mille Allemands qu'il empêcha de pénétrer en France y eussent fait plus de mal qu'il

n'en fit à l'Alsace, à la Lorraine et au Palatinat.

Mandé à Versailles en janvier 1675, Turenne y reçut de Louis XIV l'accueil le plus flatteur, et, à l'exemple du roi, ministres et courtisans l'accablèrent d'éloges et de félicitations. Turenne, alors âgé de soixante-quatre ans et presque infirme, aurait voulu achever ses jours dans le repos et la retraite, mais le roi ne le lui permit point, et, au mois de mai, il le renvoya en Alsace, où il fallait tenir tête à Montécuculli. Ces deux illustres généraux passèrent deux mois en présence l'un de l'autre, se cherchant, s'évitant, épuisant tout ce que la stratégie offre de ressources. Enfin Turenne avait amené son adversaire sur un terrain favorable, et déjà il s'écriait : *Je le tiens,* lorsque le 27 juillet, pendant qu'il reconnaissait l'emplacement d'une batterie, un boulet, tiré au hasard, vint le frapper en pleine poitrine et le tuer sur la place. Le même coup emporta le bras droit du marquis de Saint-Hilaire, qui commandait l'artillerie de l'armée; et, comme son fils se précipitait vers lui en pleurant : *Ce n'est pas moi,* dit le vieux général, *c'est ce grand homme qu'il faut pleurer*. La France entière le pleura, et chacun parut jaloux d'honorer sa mémoire. Louis XIV ordonna que ses restes fussent inhumés à Saint-Denis, dans la chapelle consacrée à la sépulture des rois. Mascaron et Fléchier prononcèrent son oraison funèbre, et ces deux discours sont les chefs-d'œuvre de leurs auteurs. Le président de Lamoignon fit son éloge dans un discours de rentrée du parlement. Enfin, Mme de Sévigné a écrit sur sa mort plusieurs lettres fort touchantes.

Toutes ces larmes, tous ces hommages, Turenne les méritait à coup sûr. Sa première éducation avait été fort incomplète, avons-nous dit ; mais, à peine entré dans la carrière des armes, il avait senti le besoin d'une instruction plus étendue, et s'était remis ardemment à l'étude de l'histoire et de la géographie, des mathématiques et des langues. L'art de la guerre, qu'il a poussé si loin, il en était venu, peu à peu et à force d'expérience, à le réduire à des principes presque fixes. Préparer ses plans de longue main, ne rien donner au hasard, mais tout prévoir selon les lieux, selon la nature des troupes ennemies et le carac- tère de leurs généraux; ne pas réunir de grandes armées, car au delà de cinquante mille hommes elles sont incommodes et pour le général et pour les soldats; éviter les siéges, éviter autant que possible les grandes batailles et li[vrer] plutôt une suite de petits combats, [épar]gner ainsi le sang des troupes, et n'oublier jamais qu'il faut vingt-cinq ou trente ans pour faire un soldat; telles sont les règles que Turenne s'était imposées, [et] dont il se départit rarement dans ses dernières campagnes. Il n'avait pas été toujours heureux à la guerre; il avait été battu à Marienthal, à Rethel, à V[alen]ciennes, à Cambrai; il avait s[ouvent] commis des fautes : *mais*, disai[t-il], *[le] général qui n'a pas commis de f[autes] n'a pas fait la guerre longtemps*. Turenne l'avait faite quarante ans. Pendant cette longue carrière, il n'avait pas fait de conquêtes éclatantes, [ni] donné de ces grandes batailles [...] gées dont le gain change quelque[fois la] face des empires; mais il avait toujours [ré]paré ses défaites, toujours fait beau[coup] avec peu, et ses campagnes sont [...] aujourd'hui pour les gens du métier [le] sujet d'intéressantes et utiles études. Napoléon disait qu'avant d'avoir étudié Condé et Turenne, il avait soupçonné les historiens d'exagération à leur [...] mais qu'il les avait trouvés tous les [...] égaux à leur renommée, et qu'on [...] là se rendre au mérite. « S'il faut [...] « l'un la palme sur l'autre, ajou[tait l'em]« pereur, c'est à Turenne, seul ge[...] « qui, au rebours de Condé lui [...] « l'audace ait crû avec l'âge et [l'expé]« rience. »

Ce n'est pas le capitaine seu[l] qu'on doit admirer dans Turen[ne], l'homme aussi; c'est sa modest[ie, son dé]sintéressement, sa bonté. Parl[ait-il] de ses défaites, il disait touj[ours : *J'ai*] *été battu*. Avait-il à parler d[e ses] victoires, c'était : *Nous avons [été vain]queurs*. Quoique peu riche, sa [bourse] était sans cesse ouverte, sans [...] y puisait pour venir en aide a[ux offi]ciers et aux soldats qui servaient [sous] ses ordres. Cependant, l'argent [qui] en sortait n'y était jamais ent[ré que] par les voies les plus licites. Un

une ville considérable lui proposa cent mille écus pour qu'il ne passât pas sur son territoire. *Comme votre ville*, dit-il aux députés, *n'est pas sur la route que mon armée doit suivre, je ne puis en conscience recevoir la somme que vous m'offrez*. Quant à sa bonté, tout le monde connait ce mot charmant à un de ses domestiques qui par mégarde lui avait appliqué un grand coup sur les fesses, et qui, en manière d'excuse, disait l'avoir pris pour Georges, son camarade : *Eh, quand c'eût été Georges*, dit tranquillement le maréchal en se frottant le derrière, *il ne fallait pas frapper si fort*. Mais les plus grands hommes ont eu leurs faiblesses. Celle de Turenne paraît avoir été un goût très-vif pour les femmes, goût qu'il conserva dans un âge avancé, et qui à soixante ans lui fit commettre une grave indiscrétion. Lorsqu'en 1670, par ordre de Louis XIV, Madame passa en Angleterre, pour détacher le roi Charles II son frere, de l'alliance des Hollandais, le motif réel de ce voyage ne fut confié qu'à Louvois et à Turenne. Turenne en parla à la jolie marquise de Coëtquen; la marquise en parla à d'autres personnes, et bientôt toute la cour, toute la ville, toute la France le sut. Louis XIV, irrité, accusait Louvois; Turenne n'hésita point à s'avouer pour le coupable, et il conserva toujours un tel regret de cette faute, que, plusieurs années après, un soir qu'un de ses amis voulut toucher ce sujet : *Auparavant*, s'écria-t-il, *éteignons les bougies*.

En somme, Turenne, quoique sa défection, dans la guerre de la Fronde, lui ait été justement reprochée, quoique l'amour lui ait à soixante ans fait révéler un secret d'État, et qu'il ait exercé dans le Palatinat des cruautés qui ne semblaient pas nécessaires, peut se présenter hardiment au tribunal de l'histoire. Ses vertus et ses grands talents, qui ne furent qu'à lui, doivent faire oublier des faiblesses et des fautes qui lui étaient communes avec le vulgaire des hommes.

Turenne avait épousé, en 1653, une fille du duc de La Force; mais veuf dès 1666, il ne laissa pas d'enfants. Ses restes, comme nous l'avons dit, avaient été lors de sa mort inhumés à Saint-Denis; ils n'y restèrent que jusqu'en 1793 : quand l'ouragan révolutionnaire vint à cette époque souffler sur la cendre des rois et la disperser, le cadavre de Turenne dut à son parfait état de conservation d'être porté au cabinet d'histoire naturelle du Jardin des plantes. De là, sur une motion faite au conseil des cinq-cents par Dumolard, il passa en 1796 au musée des monuments français. Enfin, le 23 septembre 1800, Bonaparte, devenu premier consul, et sentant qu'une des premières gloires militaires de la France méritait mieux, fit transférer solennellement la dépouille de Turenne dans l'église des Invalides, et c'est là qu'elle repose encore à quelques pas de la place où Napoléon, empereur, est venu lui-même reposer dans ces derniers temps.

TURGOT (Famille de). Cette famille était une des plus anciennes de la Normandie; un jugement rendu en 1473, par les commissaires de Louis XI, la reconnut de noble origine et la déchargea des droits de grands fiefs, qui ne s'imposaient que sur les roturiers.

Elle se divisa, en 1590, en deux branches principales, qui toutes deux fournirent à la magistrature et à l'armée des personnages célèbres; les plus illustres d'entre eux furent :

Jacques TURGOT DE SAINT-CLAIR, orateur et guerrier, et l'un des présidents de la noblesse aux états généraux convoqués en 1614.

Claude TURGOT DES TOURAILLES, cousin germain du précédent, qui arma à ses frais des vaisseaux en 1621, et empêcha par là la guerre civile que Vatteville était sur le point d'allumer en Normandie.

Michel-Étienne TURGOT, né à Paris en 1690, entra dans la carrière des emplois publics et acquit la réputation d'un magistrat intègre et courageux; il fut successivement intendant de la généralité de Metz et de celle de Tours.

Michel-Étienne TURGOT, fils du précédent, était, en 1729, président en la seconde chambre des requêtes du parlement. A cette époque il fut nommé prévôt des marchands de la ville de Paris; et la capitale lui doit divers embellissements, entre autres, l'élargissement du quai de l'Horloge, la fontaine de la

rue de Grenelle et l'égout qui parcourt la rive droite de la Seine. Il mourut en 1751.

Anne-Robert-Jacques TURGOT, troisième fils du précédent, né à Paris en 1727, fut d'abord destiné à l'état ecclésiastique. Il fit sa théologie à la Sorbonne, dont il fut nommé prieur en 1750, et ce fut en cette qualité qu'il prononça un discours sur *les avantages que le christianisme a procurés au genre humain* et un autre sur *les progrès successifs de l'esprit humain*. Après avoir achevé ses études théologiques, il déclara à son père qu'il ne se sentait aucun penchant pour la carrière ecclésiastique et, deux ans après, il acheta une charge de conseiller au parlement de Paris. Dans les dissidences qui eurent lieu à cette époque entre cette cour souveraine et l'autorité royale, il prit parti pour cette dernière et siégea dans la chambre royale qui remplaça le parlement.

Turgot consacrait les loisirs que lui laissait sa charge à la culture des lettres et à la société des hommes de goût. Il fit un très-grand nombre de traductions d'ouvrages anciens et modernes et fut l'ami de Diderot, de d'Alembert, de Raynal, de d'Holbach, d'Helvétius et de Mme Dudeffant; mais ce qui le préoccupa surtout, ce fut l'étude de l'économie politique, qui commençait alors à devenir une science. Après avoir étudié les théories de Quesnay et de Gournay, avec lesquels il était lié, il chercha, mais inutilement, à concilier les systèmes opposés de ces deux économistes.

En 1761, il fut appelé à l'intendance de Limoges, et put alors mettre en pratique les principes des économistes. Il supprima les corvées; fit ouvrir de nouvelles routes et creuser des canaux; réduisit à des proportions convenables les chemins déjà existants, et qui occupaient avant lui un terrain précieux pour l'agriculture; encouragea la culture de la pomme de terre et récompensa les cultivateurs qui cherchaient des moyens de perfectionner les méthodes; fit cadastrer les terres de sa généralité sur des bases équitables; enfin, introduisit beaucoup d'améliorations, qui rencontrèrent cependant des obstacles de la part de la routine.

Lorsqu'à la mort de Louis XV, Maurepas fut chargé de composer un nouveau ministère, Turgot lui fut proposé pour remplacer l'abbé Terray. Le premier ministre l'appela en effet au conseil; mais il ne lui confia pas immédiatement le contrôle général, et Turgot fut d'abord chargé du département de la marine; ce fut seulement un mois après, en août 1774, qu'il fut chargé de l'administration des finances. A son arrivée aux affaires, Turgot eut pour ennemis le clergé, qui le regardait comme un impie, et le parti opposé aux philosophes; il eut en revanche ceux-ci pour amis et pour soutiens.

Dès son entrée au ministère, il adressa à Louis XVI une lettre dans laquelle il exposait ses projets et qui se résumait dans ces mots : *point de banqueroute, point d'augmentation d'impôt, point d'emprunts*. Pour arriver à ces résultats, il proposait un système général d'économie; il pensait qu'en économisant vingt millions par an on parviendrait à éteindre les dettes anciennes. Voici d'ailleurs les grands projets qu'il avait médités : l'abolition des corvées pour tout le royaume; la suppression des abus les plus tyranniques de la féodalité; la conversion des deux vingtièmes des tailles en un impôt territorial sur la noblesse et le clergé; l'égale répartition de l'impôt assurée par le cadastre; la liberté de conscience; le rappel des protestants; la suppression de la plupart des monastères; le rachat des rentes féodales combiné avec le respect des droits de propriété; un seul code civil pour tout le royaume; l'unité des poids et mesures; la suppression des jurandes et des maîtrises; des administrations provinciales pour défendre les intérêts municipaux; l'amélioration du sort des curés et des vicaires; les philosophes et les gens de lettres appelés à fournir au gouvernement le tribut de leurs lumières; la pensée aussi libre que l'industrie; un nouveau système d'instruction publique; l'autorité civile indépendante de l'autorité administrative, etc., etc.

Mais Turgot n'eut pas le temps de réaliser ces différents projets. Ses ennemis l'attaquèrent violemment même dans les meilleures de ses opérations. Louis XVI, qui lui avait écrit : *Il n'y a que vous et moi qui aimions le peuple*,

e lassa bientôt de le défendre contre ous et de lutter pour lui contre l'opiiou de la cour et d'une partie intéressée du public. Il devint froid envers ui; enfin, lui retira le contrôle généal en 1776.

La chute de Turgot s'explique natuellement : il voulait détruire les abus, améliorer l'état général du royaume. l eût pour ennemis tous ceux à qui ces bus profitaient, et qui ne voulaient pas es améliorations générales qui auraient érangé leur position particulière. Il n'aait au ministère personne pour le soumir : Maurepas était trop insouciant our s'attacher fortement à l'un de ses ollègues, et pour chercher à faire triomer des doctrines, dont il reconnaissait ailleurs l'excellence en matière d'adinistration. Il ne s'était pas trop viment opposé à la nomination de Turt, parce que ce choix était agréable x philosophes, et que ce parti était rs une puissance qu'il fallait ménager. is lorsqu'une opinion plus puissante e celle des philosophes se fut formée ntre le contrôleur général, lorsque ui-ci par ses manières et son carace entier se fut fait un grand nombre nnemis, il vit avec plaisir la chute chaine d'un homme qui lui était sueur sous beaucoup de rapports, et t les idées de justice ne pouvaient re se concilier avec les habitudes et principes de la cour. Au lieu donc mpêcher ou de retarder la chute de rgot, il l'accéléra lui-même secrètent et à sa manière.

Turgot quitta le ministère sans trop regret; les amis qu'il avait avant d'y rer lui restèrent fidèles après sa disce. Il consacra à l'étude les dernières ées de sa vie, et mourut d'une atta de goutte, le 20 mars 1781, à l'âge cinquante-quatre ans. Il avait été mmé, en 1776, membre honoraire de cadémie des inscriptions et belles-lets. Ses *OEuvres complètes* ont été réus et publiées par Dupont de Nemours, 08-11, 9 vol. in-8°.

Le chevalier Étienne-François TURT, frère du précédent, naquit à Paris 1721. Il entra dans l'ordre de Malte, après quelques courses sur mer, il rent à Paris, où il fut nommé brigadier s armées du roi. Il se livra alors avec ardeur à l'étude des sciences qu'il connaissait déjà, et embrassa les idées des économistes. Il proposa de régénérer la colonie de Cayenne, et d'établir sous le nom de *France équinoxiale* dans le continent de la Guyane, une colonie nouvelle pouvant se passer de la métropole et devant être ainsi d'un grand secours aux autres colonies à sucre. Son projet fut adopté, et il fut nommé par Louis XV gouverneur de la nouvelle colonie. Mais indépendamment du mauvais choix du lieu, une administration peu éclairée fit bientôt périr le nouvel établissement, et le chevalier Turgot ne revint en France que pour vider un procès avec l'intendant Chauvallon, qu'il avait fait arrêter. La colonie fut alors entièrement perdue, et la France ne retira aucun profit des sacrifices qu'elle avait faits pour elle, en hommes et en argent. Quant à Turgot, il renonça entièrement aux affaires, se livra exclusivement à l'étude des sciences et des lettres, et mourut en 1789. Il avait été reçu, en 1762, associé libre de l'Académie des sciences, dont le recueil renferme de lui plusieurs *mémoires*.

TURLUPINS. Le concile général de Ravenne, en sa seconde session tenue l'an 1312, condamna une association religieuse d'hommes appelés *Bégards*, et de femmes appelées *Béguines*, fort répandus en Allemagne, en Flandre et en Italie. Ces sectaires, entre autres erreurs, enseignaient que l'homme peut acquérir en cette vie un tel degré de perfection, qu'il deviendra entièrement impeccable, et ne pourra plus avancer dans la grâce. Ils appelaient esprit de liberté, ce prétendu état de perfection, et croyaient que lorsqu'on y est parvenu, la sensualité est tellement soumise à l'esprit et à la raison, qu'on peut librement accorder à son corps tout ce qu'il demande. En conséquence ils s'abandonnaient à toutes sortes d'impuretés.

Plusieurs de ces étranges apôtres s'étant, sous le nom de *Turlupins* ou de *Société des pauvres*, introduits en France, où ils mettaient en application, d'une manière scandaleuse, la doctrine immorale de leurs maîtres, furent, par le pape Grégoire XI, dénoncés à Charles V, dans une lettre du 9 mars 1373. Le roi fit prendre et brûler à Paris Jean Da-

bantonne, leur chef; alors ils se dispersèrent, et bientôt il n'en fut plus question.

TURNÈBE ou TOURNEBŒUF (Adrien), en latin, *Turnebus*, né aux Andelys en 1512, fut un des restaurateurs des lettres en France; nommé par le crédit du cardinal de Châtillon professeur d'humanités à Toulouse, il s'y était fait une grande réputation, lorsqu'en 1547 il fut appelé à Paris, pour occuper au collége royal, d'abord la chaire de grec, puis celle de philosophie grecque et latine. Henri Estienne fut un de ses élèves. Il accepta, en 1552, la direction de l'imprimerie royale pour les livres grecs, et y donna plusieurs éditions estimées, entre autres les *éditions princeps* de *Philon*, de *Synésius*, des *Scholies de Démétrius sur Sophocle*. Il mourut en 1565. Ses *œuvres*, publiées d'abord séparément, ont été recueillies, Strasbourg, 1600, 3 t. en un vol. in-fol. Indépendamment des ouvrages contenus dans ce volume, on a de lui, sous le titre d'*Adversaria*, des observations détachées sur les anciens auteurs, en trois parties, qui furent réunies pour la première fois dans l'édition de Paris, 1580.

TURPIN, TULPIN ou TILPIN, à qui l'on donne quelquefois le prénom de *Jean*, fut moine de Saint-Denis, puis archevêque de Reims, et assista, en 769, avec onze autres prélats français, au concile de Rome, où Étienne III fit condamner l'antipape Constantin. Trithème dit qu'il fut le secrétaire, l'ami et le compagnon d'armes de Charlemagne; mais là commence une suite de détails indignes de l'histoire, et que nous ne rapporterons pas. On conjecture qu'il mourut vers l'an 800. La chronique qui porte son nom renferme des faits qui ne permettent pas de lui assigner une date antérieure à la fin du onzième ou au commencement du douzième siècle. Le premier qui en ait parlé est Rodolphe de Tortaire, moine à l'abbaye de Fleury, de 1096 à 1145. De toutes les conjectures que l'on a émises sur le véritable auteur de cet ouvrage, la plus plausible est celle de Gui Alard, qui croit qu'il a été composé vers 1092, à Vienne en Dauphiné, par un moine de Saint-André. Ce livre, intitulé : *de Vita Caroli Magni et Rolandi*, n'a pour sujet que les exploits de Charlemagne et de son neveu Roland en Espagne. On en a plusieurs traductions françaises; le texte latin a été publié pour la première fois à Francfort-sur-le-Mein, en 1566.

TURPIN DE CRISSÉ (Lancelot, comte), né dans la Beauce vers 1715, obtint en 1780 le grade de lieutenant général après quarante ans de services et dix-sept campagnes, et fut nommé l'année suivante gouverneur du fort de Scarpe à Douai. Il émigra, et mourut en Allemagne, vers 1795. Ses principaux ouvrages sont : *Essai sur l'art de la guerre*, 1754, 2 vol. gr. in-4° avec 25 pl., traduit en allemand par ordre du grand Frédéric, en anglais et en russe; *Commentaire sur les mémoires de Montécuculli*, 1769, 3 vol. in-4°, fig.; *Commentaire sur les Institutions de Végèce*, Montargis, 1770, 3 vol. gr. in-4°, avec 20 pl.; *traduction des Commentaires de César avec des notes historiques, critiques et militaires*, 1785, 3 vol. gr. in-8°, avec 43 pl.

TURQUIE (relations de la France avec la). On a raconté en divers endroits de cet ouvrage, notamment à l'article EMPIRE LATIN, les relations de la France avec l'empire d'Orient, avant que cet empire passât sous la domination des Turcs; nous ne reviendrons donc pas ici sur ce sujet. Ce qui doit nous occuper dans cet article, c'est l'exposition des rapports qui ont existé entre la France et l'empire ottoman, depuis le commencement du seizième siècle jusqu'à nos jours.

Les premières relations qui s'établirent entre la France et la Sublime Porte furent des relations purement commerciales, et elles datent de 1507. Ce fut en effet à cette époque que fut conclu par Bajazet II l'acte connu sous le nom de *Trêve marchande*, et par lequel le sultan prenait sous sa protection les factoreries, les consuls et les pèlerins de la France.

Ces priviléges furent confirmés plus tard, lorsque la France rechercha d'une manière particulière l'alliance de la Turquie. Après la désastreuse bataille de Pavie et lorsque François Ier était encore prisonnier à Madrid, la régente Louise de Savoie, qui cherchait partout des ennemis à Charles-Quint, dépêcha à Cons-

nople, en son nom personnel et en
du pape, avec lequel elle faisait cause
nune, un gentilhomme hongrois,
mé Jean Frangipani. Cet homme
pour mission de déterminer le sul-
attaquer la Hongrie, tandis que
ance attaquerait le roi d'Espagne.
nan Ier l'accueillit avec beaucoup
ienveillance (1526), confirma les
ulations accordées en 1507 au
nerce français, promit d'envahir
ngrie et écrivit la lettre suivante à
çois Ier :

*i toi François, qui es le roi du
aume de France.* La lettre que
s avez adressée à ma cour par un
nme de confiance, Frangipani, et
communications verbales dont
s l'avez chargé, m'ont appris qu'un
iemi avait ravagé vos États, qu'il
s tenait dans une dure prison, et
vous nous demandiez secours et
ui pour obtenir votre délivrance.
it cela a été exposé au pied de mon
ie refuge du monde, et notre science
uste a parfaitement compris l'en-
ible et les détails de cette affaire.
dans les temps où nous vivons
rois soient vaincus et faits prison-
s, il n'y a rien là qui doive vous sur-
ndre; donc que votre cœur se ré-
forte! Que votre âme ne soit point
tue! C'est ainsi que nos glorieux
êtres se sont plu à affronter les
ls pour combattre leurs ennemis et
des conquêtes; moi-même mar-
nt sur leurs traces, je tiens mon
val toujours sellé et mon cimeterre
on côté pour soumettre dans tous les
ps des forteresses et des provinces.
la justice de Dieu vous rende
écution du bien facile! que ses vues et
olonté apparaissent sur vous en tou-
choses! Pour le surplus vous in-
ogerez votre envoyé sur ses deman-
et nos résolutions; soyez bien con-
ieu de ce qu'il vous dira et que
e est ma volonté. »

si qu'il l'avait promis, Soliman en-
la Hongrie, et défit les chrétiens
ataille de Moahez. Charles-Quint,
onnant François Ier d'être d'intel-
e avec les Turcs, l'accusa alors de
la chrétienté. François Ier s'en
dit hautement, et répondit à l'em-
r « qu'il en avait menti par la
« gorge. » Cependant vers ce même temps il envoya de nouveau à Constantinople un gentilhomme appelé Rinçon. Soliman le reçut avec une bienveillance égale à celle qu'il avait montrée à Frangipani, et accéda autant qu'il le put aux demandes du roi.

En 1530, Rinçon fut encore envoyé vers Soliman qui, après avoir envahi la Hongrie pour la troisième fois, assiégeait la ville de Guntz. « Cette nouvelle ambassade avait pour but de resserrer l'alliance entre les deux monarques et de demander au sultan, dans le cas où la guerre recommencerait entre la France et l'Autriche, l'assistance de ses flottes. Rinçon fut reçu avec la plus grande pompe et avec des honneurs qui, depuis, n'ont été rendus à Constantinople à aucun ambassadeur chrétien; toute l'armée était sous les armes, toute l'artillerie du camp retentissait; une escorte magnifique fut envoyée à sa rencontre; le sultan le reçut sur son trône dans toute la splendeur orientale, lui donnant sa main à baiser, lui demandant des nouvelles de son frère le roi de France... L'ambassadeur de France, dit un historien turc, fut l'objet des regards et des discours gracieux de l'empereur, qui s'abaissa au point de traiter son maître de *Padischa* dans les lettres impériales avec lesquelles il le congédia; les autres furent retenus captifs (*). » Soliman accorda à François Ier ce qu'il demandait, donna ordre à l'amiral de ses flottes non-seulement de ne point inquiéter les sujets du roi de France, mais d'obéir à ce prince comme à lui-même et de suivre la route qu'il lui indiquerait.

François Ier envoya, en 1535, une quatrième ambassade à Constantinople; mais celle-ci fut officielle et eut pour but d'établir d'une manière ostensible les relations de la France avec l'empire ottoman. Ce fut le chevalier de la Forest que le roi choisit pour son ambassadeur. Soliman le reçut comme il avait reçu Frangipani et Rinçon, renouvela les anciennes capitulations et les confirma par un hatti-sherif, dont les articles principaux se résumaient ainsi :

« 1° Que comme il y avait paix et concorde entre le Grand Seigneur et le roi

(*) T. Lavallée, *Revue Indépendante*, t. X, p. 478

de France, leurs sujets respectifs et tributaires pouvaient librement naviguer et aller dans leurs différents ports pour leur commerce, et acheter, vendre, charger, conduire et transporter par eau et par terre d'un pays à l'autre toutes sortes de marchandises non prohibées, en payant les droits ordinaires, sans qu'ils pussent être soumis à aucun tribut, imposition ou charge.

« 2° Que lorsque le roi enverrait à Constantinople ou dans tout autre lieu de l'empire ottoman un consul, ainsi qu'il en tenait un à Alexandrie, ce consul serait accepté et soutenu dans son autorité et jugerait selon sa foi et loi, sans qu'aucun juge ou cadi pût ouïr, juger ou prononcer, tant au civil qu'au criminel, sur les causes, procès ou différends qui naîtraient entre les sujets du roi seulement; et que les officiers du Grand Seigneur prêteraient main-forte pour l'exécution des jugements des consuls, toute sentence portée par les cadis entre marchands français devant être nulle.

« 3° Qu'en cas de contestation au civil entre les Turcs et les Français, la plainte des premiers ne pourrait être reçue par les cadis, à moins qu'ils n'apportassent une preuve par écrit de la main de l'adversaire ou de celle du consul, et que dans aucun cas les sujets du roi ne pourraient être jugés sans la présence de leur drogman.

« 4° Qu'en matière criminelle les sujets du roi ne pourraient être amenés devant le cadi ou juge ordinaire, ni être jugés sur l'heure; mais qu'ils seraient conduits devant la Sublime-Porte, et, en l'absence du grand vizir, devant son substitut, pour que l'on discutât le témoignage du sujet turc contre le sujet du roi.

« 5° Qu'on ne pourrait se servir des navires marchands appartenant aux sujets du roi, ni de leur artillerie, munitions et équipages, contre leur gré, même pour le service du Grand Seigneur.

« 6° Que si quelque sujet du roi quittait les États du Grand Seigneur sans avoir satisfait à ses dettes, le consul ni aucun Français n'en seraient responsables; mais que le roi ferait satisfaire le demandeur sur les biens ou sur la personne du débiteur, s'il se trouvait en son royaume.

« 7° Que les marchands français et sujets du roi pourraient librement tester, et que les biens de ceux qui mourraient ab intestat seraient remis à leurs héritiers par les soins et l'autorité du consul.

« Pour comprendre toute l'importance de ces articles, il faut se rappeler qu'une barrière infranchissable de haine séparait encore, à cette époque, les chrétiens et les musulmans; qu'ils se regardaient mutuellement comme des ennemis pour lesquels il n'y avait aucun droit; que les préjugés religieux leur prescrivaient de n'avoir de communication entre eux que par la guerre. C'était donc un grand progrès que l'établissement de rapports de justice, de paix, et même de bienveillance, entre les deux peuples; mais telle n'était pas seulement la portée des articles cités. Ils introduisaient dans le droit des gens une importante innovation en autorisant les Français à conserver sous une domination étrangère leur nationalité, leurs lois, leurs usages; en leur donnant sous beaucoup de rapports plus de droits et de liberté que n'en avaient les sujets ottomans; en les plaçant sous la dépendance protectrice de leurs magistrats nationaux. Ces prérogatives, qui sont telles qu'aucune nation n'en a concédé de semblables à une nation étrangère, changèrent les comptoirs français pour ainsi dire en petites colonies; et elles furent encore augmentées par la sollicitude des consuls, qui transformèrent presque complétement leurs attributions de commerce et de police en magistrature civile et en fonctions politiques, et finirent par s'arroger un droit si extraordinaire de protection dans l'empire ottoman, que la dénomination de *Francs* fut attribuée à certains sujets du sultan.

« Les autres articles du hatti-shérif de 1535 n'ont pas moins d'importance; d'après ces articles, 1° Les Français jouissaient dans les États ottomans du libre exercice de leur culte; ils avaient le droit de faire garder les saints lieux de la Palestine par des religieux, lesquels ne pouvaient être inquiétés, ni pour les édifices qu'ils habitaient, ni pour les églises qui étaient entre leurs mains. Les évêques dépendants de la France et autres prêtres de la religion franque, de quelque nation qu'ils fussent, ne pouvaient être troublés dans l'exercice de leurs

fonctions en quelque lieu qu'ils habitassent, pourvu qu'ils se tinssent dans les limites de leur état.

« Cet article, l'extension qu'on lui donna, les interprétations favorables qu'on en fit, consacrèrent le droit de protection de la France sur tous les chrétiens d'Orient.

« 2° Les marchands européens dont les gouvernements n'étaient pas liés avec la Porte par des traités d'amitié, pouvaient naviguer dans toutes les mers sous le pavillon français et trafiquer sous la protection de la France, dans tous les pays de la domination ottomane.

« Venise seule avait à cette époque des traités de commerce avec la Porte; par conséquent toutes les autres nations chrétiennes devaient recourir au drapeau protecteur de la France pour commercer avec la Turquie. Cette prérogative est la plus honorable et la plus avantageuse que nous ayons jamais obtenue dans nos relations avec les Ottomans : elle fut en quelque sorte une restauration de la puissance que nous avions eue en Orient au temps de l'empire latin, et nous assura à peu près le monopole de ces contrées. Aussi ce fut la prérogative dont la France se montra le plus jalouse et celle que les autres nations lui disputèrent avec le plus d'empressement.

« 3° On stipula la liberté des esclaves de part et d'autre, et le sultan s'engagea à renoncer au droit de faire esclaves des sujets français, à condition que le roi de France en ferait autant à l'égard des Ottomans.

« Des stipulations politiques tenues secrètes suivirent les stipulations commerciales rendues publiques. Elles eurent principalement pour but de réunir toutes les marines de la Méditerranée contre celle de Charles-Quint, auquel on voulait enlever l'Italie par une double attaque (*). »

Cependant le roi de France ne seconda point les efforts de Soliman, et en 1538 il fit sans lui sa paix avec Charles-Quint.

Quoique Soliman dût compter en cette circonstance sur le concours du roi de France, il ne se fâcha pas de cette conduite et ne révoqua pas le hatti-sherif de 1535. Mais la guerre ne tarda pas à se rallumer entre François Ier et Charles-Quint. Le roi de France expedia alors Rinçon vers Soliman pour le prier de mettre sa flotte à sa disposition et de continuer la guerre (1541); mais Charles-Quint, instruit des intentions de son rival, fit assassiner l'envoyé français, et publia des documents qu'il fabriqua lui-même, les dépêches de Rinçon ayant été retenues par Dubellay, gouverneur français de Turin, qui soupçonnait les intentions de Charles-Quint. François Ier fit connaître à l'Europe entière la conduite indigne de l'empereur. Quant à Soliman, lorsqu'il apprit la mort de Rinçon, il entra dans une grande fureur, et voulut faire périr les ambassadeurs de Charles-Quint. Le capitaine Paulin, qui avait remplacé Rinçon et apporté la nouvelle de sa mort, l'en empêcha (1542); mais il profita de son irritation pour l'engager à accorder à son maître ce que celui-ci demandait. Cette fois, Soliman hésita, la versatilité de son allié ne lui offrant guère de garanties pour l'avenir; pourtant il traita Paulin avec les plus grands égards et finit par accorder ce qu'on lui demandait. Paulin repartit alors pour la France, porteur de la lettre suivante adressée par Soliman à François Ier :

« Gloire des princes de la religion de « Jésus, tu sauras que sur la prière « que m'a faite ton ministre Paulin, « je lui ai accordé ma redoutable flotte, « équipée de tout ce qui est nécessaire. « J'ai ordonné à Hariadan, mon capitan-« pacha, d'écouter tes intentions, et « de former des entreprises à la ruine « de tes ennemis.

« Tu feras en sorte qu'après les avoir « heureusement exécutées, mon armée « soit de retour avant la mauvaise sai-« son. Prends garde que ton ennemi ne « te trompe; il ne se réduira jamais à « faire la paix avec toi que lorsqu'il re-« connaîtra que tu es déterminé à lui « faire constamment la guerre. Que « Dieu bénisse ceux qui estiment mon « amitié et qui sont protégés par mes ar-« mes victorieuses. »

« La flotte ottomane, forte de cent dix galères et portant quatorze mille hommes, mit à la voile en 1543; Paulin était sur

(*) Lavallée, ibid., p. 484.

le vaisseau amiral, et Barberousse avait le commandement formel de suivre en tout les avis et les ordres du roi de France. Cette flotte pilla les côtes de la Sicile, respecta les États pontificaux, arriva à Marseille, où elle fut reçue avec de grands honneurs, et se joignit à la flotte française, forte de quarante galères et de sept mille hommes, que commandait le comte d'Enghien. François Ier, qui semblait toujours embarrassé de l'alliance turque, ne sut pas tirer parti d'une telle réunion de forces : par ses ordres les deux flottes se portèrent devant Nice, la seule ville qui restât au duc de Savoie, allié de Charles-Quint; elles s'emparèrent de la ville; mais les Français ayant empêché les Turcs de la piller, la discorde se mit entre les deux armées, qui ne purent s'emparer du château et se séparèrent. La prise de Nice fut tout le résultat d'un armement qui aurait pu anéantir la marine espagnole, et qui coûta cher à la France : en effet, Barberousse se fit donner un subside de huit cent mille écus; il eut la liberté d'hiverner à Toulon, et s'en retourna à Constantinople avec quatorze mille chrétiens qu'il avait enlevés en Italie (*). »

Cette conduite souleva en Europe contre François Ier une telle indignation, qu'il crut ensuite devoir refuser les secours que Barberousse était chargé de lui offrir au nom de son maître. Toutefois l'alliance n'en subsista pas moins, et, lorsque François Ier, ayant recommencé la guerre, envoya à Constantinople Gabriel d'Aramon pour solliciter la coopération de Soliman, cette demande fut encore accueillie avec empressement. Le sultan se disposait à entrer en Hongrie quand François Ier mourut.

Aussitôt d'Aramon, qui était revenu en France, repartit, par ordre de Henri II, pour demander à Soliman la continuation de l'alliance. Il fut reçu avec faveur, accompagna le sultan dans une expédition en Perse et de là s'en alla avec une brillante escorte visiter les lieux saints, qui, depuis le temps des croisades, n'avaient pas vu d'envoyé public des rois français. Il fut accueilli avec de grands honneurs par les autorités ottomanes, avec des acclamations par les chrétiens, et ce voyage fut en quelque sorte pour la France la prise de possession du protectorat des chrétiens d'Orient.

Lorsque d'Aramon revint en France, il trouva la guerre rallumée avec l'Autriche, et s'embarqua de nouveau pour aller opérer la jonction des flottes ottomane et française dans la Méditerranée. Dans son voyage il poussa jusqu'à Tripoli, qui, après avoir été prise par les chevaliers de Malte, venait de retomber au pouvoir des Turcs. Il força les vainqueurs, en les menaçant de la colère du sultan, à respecter la capitulation et à mettre en liberté les chevaliers français (1551). A son arrivée en Turquie, il s'opposa aux violences du capitan-pacha sur l'île de Chio; et regardant, disait-il, tous les chrétiens comme ses compatriotes, il fit donner aux habitants les priviléges qu'ils ont en partie conservés jusqu'à nos jours. Enfin, il obtint du sultan que la flotte ottomane, que commandait le corsaire Dragut se joindrait à la flotte française commandée par Paulin (1553). Ces deux capitaines, après avoir ravagé la Calabre et la Sicile, vinrent débarquer dans l'île de Corse, que le roi de France voulait enlever aux Génois, alliés de Charles-Quint; on devait en faire une place d'armes où les deux flottes se donneraient rendez-vous pour inquiéter à la fois l'Italie et l'Espagne. Les Français et les Turcs s'emparèrent de plusieurs villes. Mais des dissensions éclatèrent bientôt entre eux : les uns voulant piller les places conquises, les autres qu'on respectât la religion, les habitants et les propriétés. Les deux flottes se séparèrent, et la conquête de la Corse fut abandonnée.

Ce fut la dernière fois que l'on vit les Français et les Turcs combattre dans les mêmes rangs. L'alliance continua cependant de subsister; mais elle cessa d'être ce qu'elle avait été depuis 1535, effective, directe, offensive.

« La tradition de l'amitié de Soliman pour François Ier resta comme sacrée à la cour de Constantinople, et assura, mieux que tous les traités, les droits et l'influence de la France en Orient. On en vit la preuve sous Sélim II, fils et successeur de Soliman. Ce prince, dès les premières demandes qui lui en furent faites par Claude du Bourg, s'empressa

(*) Lavallée, ibid., p. 487.

de renouveler les capitulations avec des modifications importantes (18 octobre 1569), et il envoya une ambassade en France pour les présenter au roi Charles IX. Les modifications consistaient principalement dans une explication plus nette, plus détaillée, plus minutieuse des premiers articles, explication rendue nécessaire par la barbarie des Turcs et par leur haine contre les chrétiens. On ajouta aussi aux priviléges anciens plusieurs priviléges nouveaux : tout Français établi dans le pays était exempt perpétuellement de la capitation; les ambassadeurs et consuls avaient le droit de rechercher les esclaves français qui se trouveraient au pouvoir des musulmans et de requérir des peines contre les corsaires qui les auraient enlevés ou vendus; le sultan s'engageait à faire restituer les objets enlevés par les corsaires sur les vaisseaux français et à faire punir les coupables; la marine ottomane avait ordre de traiter amicalement tous les vaisseaux français, de leur porter secours dans le cas où ils échoueraient sur les côtes de Turquie, et de faire respecter les personnes et effets des naufragés; enfin, la nation française devait jouir dans tous les États ottomans de tous les priviléges accordés aux Vénitiens, même des priviléges achetés par ceux-ci à prix d'argent.

« Grâce à ces nouvelles concessions, pendant que l'Espagne et les Vénitiens se consumaient en efforts guerriers contre la puissance ottomane, la France fut maîtresse du commerce de la Méditerranée. Les navires de Marseille, dit un contemporain, battaient les mers du Levant, si bien que les Français y étaient redoutés et quasi les maîtres. C'était par nos vaisseaux que l'Europe recevait les soies, les huiles, les cuirs, les cotons, les fruits de l'Asie et de la Grèce. Sur cent vingt mille balles de drap fabriquées dans le Languedoc, cent mille étaient envoyées en Turquie. La Méditerranée, disaient les corsaires algériens, est toute grouillante de vaisseaux français. » De nouveaux comptoirs de commerce furent établis en Albanie, en Morée, en Asie Mineure, en Syrie, en Égypte. Les bâtiments français faisaient le cabotage du commerce turc sans payer aucun droit de navigation. Les Marseillais se livrèrent sur la côte d'Afrique à la pêche du corail et y firent plusieurs établissements, parmi lesquels on distingua le Bastion de France, sorte de comptoir militaire situé à six milles de Bone, où se faisait un grand commerce de grains, de cire, de chevaux (*). Des missions catholiques furent fondées dans les États turcs du consentement du sultan, et l'on vit des couvents de capucins s'établir même dans les faubourgs de Constantinople. Les chrétiens d'Orient et surtout ceux de la Syrie trouvèrent, dans nos ambassadeurs et dans nos consuls, des protecteurs toujours prêts à les défendre contre les persécutions des Turcs. Les pèlerins de l'Occident purent visiter les lieux saints sous la protection du nom français et avec des lettres de nos ambassadeurs. Le drapeau de la France flottait sur les monastères de la Syrie, qui semblaient des oasis du christianisme au milieu de la domination mahométane (**). »

En 1569, Sélim II, désirant enlever Chypre aux Vénitiens, envoya une ambassade à Charles IX pour l'engager à se déclarer contre eux. Charles IX était trop occupé chez lui pour pouvoir venir au secours de son allié; il se contenta d'offrir sa médiation, qui devint nécessaire après la bataille de Lépante. Ce fut alors que François de Noailles, évêque d'Acqs, fut nommé ambassadeur à Constantinople et chargé de traiter de la réconciliation de Venise avec la Porte, et il arriva fort à propos à Constantinople : la défaite de Lépante avait réveillé chez les musulmans leurs fureurs fanatiques, et les chrétiens se trouvaient dans la position la plus critique. Par sa conduite noble et ferme, l'évêque d'Acqs parvint à détourner les malheurs qui menaçaient les chrétiens d'Orient; il fit revenir le divan de ses projets de vengeance; fit délivrer les religieux qu'on retenait dans les prisons pour les sacrifier, et réussit dans presque toutes ses demandes.

« Ce fut par sa médiation que fut conclue, en 1574, la paix entre la Porte et les Vénitiens. Il obtint de nombreux firmans de protection pour les églises

(*) Voy. Bastion de France.

(**) Lavallée, *Revue Indépendante*, tome XI, p. 216 et suiv.

et les pèlerins de la Terre sainte; il sonda le divan sur la conquête d'Alger, que le roi voulait entreprendre pour faire cesser la piraterie et donner une couronne à son frère le duc d'Anjou; et cette singulière demande ayant été repoussée, il obtint l'agrément de la Porte pour l'élection de ce même prince au trône de Pologne, et se servit de la puissance ottomane pour contenir ses concurrents. Mais Henri III ayant presque aussitôt abandonné sa couronne pour succéder à Charles IX, Mourad III en témoigna son mécontentement, et l'évêque d'Acqs, n'étant plus en bonne intelligence avec le divan, fut rappelé.

Mourad III n'en conserva par moins son amitié à la France; il envoya une ambassade à Henri III, et renouvela les capitulations anciennes. Cependant les relations de bonne amitié commencèrent à se refroidir, d'abord parce que la Porte accorda à l'Angleterre les mêmes avantages qu'à la France; en second lieu, parce que Henri III ayant demandé, par l'entremise de son ambassadeur Germigny, l'appui de la flotte ottomane contre Philippe II, cet appui lui fut refusé. D'autres causes de dissidence s'élevèrent encore, et les affaires allaient au pis lorsque Henri IV, étant monté sur le trône, envoya à Constantinople Savary de Brèves en qualité d'ambassadeur. Celui-ci rétablit l'influence française, fit renouveler les capitulations, et acquit bientôt une assez grande influence pour remettre en honneur le nom français et lui faire accorder de nouveau le protectorat moral des chrétiens d'Orient. Mais il serait trop long d'énumérer ici tous les services que de Brèves rendit à la France et aux chrétiens. Pendant son long séjour en Turquie, il chercha à combattre l'influence de l'Angleterre, à empêcher qu'elle ne vînt contre-balancer celle de la France, et finit par obtenir que la Porte empêchât les déprédations des pirates algériens, sous le pavillon desquels les Anglais faisaient la course sur les bâtiments français (1603). A cette occasion l'empereur écrivit à Henri IV la lettre qui suit :

« Votre ambassadeur, qui réside à notre Sublime Porte, nous a fait entendre que les Anglois, sous prétexte d'être nos confédérés, viennent par les mers de notre empire y prenant et déprédant vos subjets, ceux de la république de Venise, et autres marchands qui naviguent sous votre bannière. Il s'est aussi plaint que les corsaires de Barbarie font le semblable sans avoir esgard à l'ancienne amitié qui se conserve entre nos majestés. Par cette cause nous avons écrit au roi d'Angleterre une lettre dont nous vous faisons part, comme aussi des commandements que nous avons faits à nos esclaves de Barbarie. Nous désirons que vous ne doutiez nullement que c'est contre notre intention que ceux qui dépendent de notre obéissance molestent les subjets de votre majesté en s'unissant avec les pirates anglois pour participer à leurs butins et larcins. Ayant appris par vos lettres que notre vice-roy de Thunis, Mustapha Pacha, étoit de ceux qui s'entendent avec les dits Anglois, nous l'avons privé de son gouvernement, avec commandement qu'il vienne rendre compte de ses actions à notre grande Porte, et nous avons établi en son lieu un autre vice-roy, auquel nous avons expressément commandé d'empescher qu'en aucune façon vos subjets trafiquant par les lieux de notre obéissance soient molestés. Nous avons aussi privé Soliman-Pacha, notre vice-roy d'Alger, pour les mécontentements qu'il a donnés à votre majesté, de son office, et commandé qu'il ait aussi à venir rendre compte de ses déportements; ayant mis en son lieu un autre vice-roy qui sait et reconnoît le respect qui se doit à l'ancienne amitié de nos majestés... Nous avons commandé à notre vizir Hassan-Pacha d'écrire au roi d'Angleterre (Jacques I[er]) en notre nom, qu'en cas qu'il désire notre amitié, il est nécessaire qu'il retienne et empesche que ses sujets ne fassent plus de courses sur nos mers, avec la protestation que ceux qui commettront acte d'hostilité sur ceux qui se trouvent dans notre empire seront retenus avec leurs vaisseaux et facultés, qui seront distribués à ceux qui auront reçu quelque dommage d'eux, et seront chastiés... Nous vous envoyons aussi notre lettre impériale pour le roi de Fez, afin qu'en considération de notre amitié, il em-

« pêche que ses subjets n'achètent les « François, et mette en liberté ceux qui « se trouvent par les lieux de son obéis- « sance, afin que chacun apprenne le « cas que nous faisons de l'amitié de vo- « tre majesté. » Et en parlant du roi d'Angleterre, il promettait, s'il ne faisait point droit à sa demande, « de faire re- « tenir tous les Anglois qui se trouvent « dans notre empire, faisant représail- « les sur eux pour l'entière valeur de ce « qui aura été déprédé et volé à vos sub- « jets, les faisant chastier comme sépa- « rés du nombre de ceux qui sont con- « fédérés avec notre hautesse. Votre « majesté de sa part trouvera bon, à l'i- mitation des empereurs ses aïeuls, de faire cas de notre amitié et de la con- server chèrement, empescher qu'aucun de vos subjets n'ait à servir nos com- muns ennemis, ayant appris que beau- coup d'iceux, contre le devoir qui se doit à notre dite amitié, vont au service du roi de Vienne. Tels ne nous font pas seulement déservice, mais, si vous le considérez, vont au service des ennemis de votre grandeur. C'est pour- quoi vous vous devez peiner d'empes- cher leurs alleés, et arrivant que quel- qu'un aille contre votre commande- ment, vous devez faire confisquer ses biens, et retournant aux lieux de votre obéissance le faire chastier afin de servir d'exemple. » (15 août 1603.)

Les ordres d'Achmet III furent exé- cutés : les vice-rois de Tunis et d'Alger ... nis, les Barbaresques effrayés, et les ...nglais cessèrent leurs pirateries. L'an- née suivante (mai 1604), de Brèves fit renouveler les capitulations, qui furent considérablement modifiées ; nous allons en rapporter les articles principaux :

« Notre hautesse ayant été priée du sieur de Brèves au nom de l'empereur de France, son seigneur, comme son conseiller d'État et son ambassadeur ordinaire à notre Porte, de trouver bon que les traités de paix et capitulations, qui sont de longue mémoire entre notre empire et celui de son dit seigneur, fus- sent renouvelés et jurés de notre hau- tesse ; soubs cette considération, pour l'inclination que nous avons à conser- ver cette ancienne amitié, avons com- mandé que cette capitulation soit es- crite de la teneur qui suit :

« 1° Que les ambassadeurs qui seront « envoyés de la part de sa majesté à notre « Porte, les consuls qui sont nommés « d'elle pour résider par nos havres et « ports, les marchands ses subjets, qui « vont et viennent par iceux, ne soient « inquiétés en aucune façon que ce soit, « ains au contraire reçus et honorés « avec tout le soin que se doit à la foy « publique.

« 2° Que, les Vénitiens et les Anglois « eus hors, les Espagnols, Portugais, « Catalans, Ragusois, Genois, Anconi- « tains, Florentins, et généralement « toutes autres nations, quelles qu'elles « soient, puissent librement venir trafi- « quer par nos pays soubs l'aveu et sû- « reté de la bannière de France, laquelle « ils porteront comme leur sauvegarde ; « et de cette façon ils pourront venir « trafiquer par les lieux de notre empire, « comme ils y sont venus d'ancienneté ; « et qu'ils obéissent aux consuls françois « qui résident et demeurent par nos « havres, ports et villes maritimes. Nous « commandons aussi que les subjets du « dit empereur et ceux des princes ses « amis, alliés et confédérés, puissent « sous son adveu et protection venir vi- « siter librement les saints lieux de Jé- « rusalem sans qu'il leur soit fait ou « donné aucun empeschement.

« 3° De plus, pour l'honneur et l'ami- « tié d'icelui empereur, nous permettons « que les religieux qui demeurent en « Jérusalem, Bethléem et autres lieux « de notre obéissance pour servir les « églises qui s'y trouvent d'ancienneté « bâties, y puissent avec sûreté séjour- « ner, aller et venir sûrement, sans au- « cun trouble et y soient bien reçus, « protégés, aidés et secourus en la con- « sidération susdite.

« 4° Derechef nous commandons que, « les Vénitiens et Anglois eus hors, tou- « tes les nations ennemies de notre « grande Porte, lesquelles n'y tiennent « ambassadeurs, voulant trafiquer par « nos pays, elles ayent d'y venir sous la « bannière et protection de la France, « sans que jamais l'ambassadeur d'An- « gleterre ou autres ayent de s'en em- « pescher.

« 5° Voulons et ordonnons que toutes « permissions qui se trouvent avoir été « données, ou qui se pourront donner

« par surprise ou mégarde contraire à « l'article précédent, soient de nul effet « et valeur, ains que cette capitulation « soit inviolablement gardée et entretenue. »

Les articles 2 et 4, les plus importants du hatti-sherif de 1604, consacrèrent la prérogative exorbitante par laquelle les nations qui ont été perpétuellement en guerre avec la Porte, comme Venise, l'Espagne, l'Autriche, ont pu ne jamais interrompre leurs relations de commerce avec les pays ottomans, moyennant qu'elles se couvraient de la bannière de la France.

L'article 6 donne aux Français et autres, naviguant sous leur bannière, le droit d'acheter en Turquie des cuirs, des cires, des cotons. « Jaçoit-ce que ce soient « marchandises prohibées et défendues « d'enlever. »

L'article 7 prescrit l'admission des monnaies françaises en Turquie sans qu'elles puissent être refusées.

Les articles 8 et 9 interdisent de faire prisonniers les Français naviguant sur des vaisseaux ennemis de la Porte.

Les articles 10, 11 et 12 permettent aux vaisseaux français de prendre des vivres en tout temps dans les ports de l'empire.

Les articles 13, 14, 15 et 16 assurent aux Français l'exemption de tout impôt.

L'article 17 ordonne aux corsaires de Barbarie de respecter les vaisseaux français et leur prescrit de délivrer les esclaves de cette nation : « Déclarons, « ajoute le hatti-sherif, qu'en cas que les « dits corsaires continuent leurs bri« gandages, à la première plainte qui « nous en sera faite par l'empereur de « France, les vice-rois et gouverneurs « des dits pays seront tenus des dom« mages et pertes qu'iceux François au« ront faites, et seront privés de leurs « charges; et ne sera besoin d'autre « preuve du mal fait que la plainte qui « en sera faite de leur part. De plus, « nous consentons et avons pour agréa« ble, si les corsaires d'Alger et de « Thunis n'observent ce qui est porté « par cette capitulation, que l'empereur « de France leur fasse courir sus, les « chastie et les prive de ses ports, et « protestons de n'abandonner pour cela « l'amitié qui est entre nos majestés im« périales. »

L'article 18 concède aux Français le privilége de la pêche du corail sur les côtes de Barbarie.

L'article 25 dit : « Et pour autant « qu'icelui empereur de France est entre « tous les roys et princes chrétiens, le « plus noble et de la plus haute famille « et le plus parfaict amy que nous ayons « acquis entre les dits roys et princes de « la croyance de Jésus, nous voulons et « commandons que son ambassadeur, qui « réside à notre heureuse Porte, ait la pré« séance sur l'ambassadeur d'Espagne et « sur ceux des autres roys et princes. »

Enfin, le 50[e] et dernier article contient le serment solennel du sultan de ne point contrevenir au traité « tant que « l'empereur de France sera constant et « ferme à la conservation de notre amitié, « acceptant dès à présent la sienne, avec « la volonté de la tenir chère et en faire « estime (*). »

On voit par ces capitulations combien la France était en estime auprès de la Porte Ottomane en 1605. A partir de cette époque, c'est-à-dire à partir du départ de l'ambassadeur Savary de Brèves, les rapports de bonne amitié qui avaient existé jusque-là entre les deux puissances, commencèrent à se refroidir et, au lieu de se maintenir, l'influence de la France non-seulement alla en décroissant, mais s'éteignit presque entièrement. En 1612, l'ambassadeur de France à Constantinople, Achille de Harlay, fut grossièrement insulté et enfermé aux Sept-Tours pour avoir favorisé l'éva[sion] d'un seigneur polonais. Il fallut do[nner] quinze mille piastres pour obtenir sa [dé]livrance. Cependant Louis XIII l'a[yant] rappelé, et ayant envoyé un nouvel [am]bassadeur pour demander satisfact[ion] des injures reçues par la France en [sa] personne, la satisfaction fut ac[cordée] telle qu'on la demandait, et de H[arlay] fut chargé de porter au roi de [France des] présents de la part du sultan. [Mais] la bonne intelligence était rompu[e]. Lévy, successeur de Harlay, eut enc[ore] plus d'outrages à supporter que lui [et] fut obligé d'admettre les Vénitiens [au] partage de son influence sur les égli[ses]

(*) Voy. Lavallée, ibid., passim.

atines. Quant à ce qui est du commerce, ous avons vu que les Anglais avaient btenu les mêmes capitulations que cel-s dont jouissaient les Français. Le ême avantage avait été fait aux Hol-ndais en 1612, de manière que, sous ce apport, le privilége exclusif de la France tait devenu parfaitement illusoire.

Pendant le reste du règne de Louis XIII t pendant la minorité de Louis XIV, la 'orte témoigna des sentiments plutôt ostiles que favorables à la France. Lévy t plus tard Marcheville eurent à subir eaucoup d'avanies, soit que cela tînt à ur conduite imprudente, soit que réel-ment les dispositions du cabinet otto-an eussent entièrement changé vis-à-is de la France. Cependant il n'était as sans importance pour nous que ces ntiments changeassent de gré ou de rce, car à cette époque notre com-erce avec le Levant était de 5,064,000 vres par an.

Lorsque les Turcs eurent résolu de emparer de Candie, Mazarin envoya Constantinople un ambassadeur ex-aordinaire, M. de Varennes, pour of-ir au divan la médiation de la France. e divan rejeta cette proposition, et azarin, se tournant alors vers les énitiens, leur offrit le concours de la arine française, non d'une manière ou-rte et patente, comme il convenait à e puissance telle que la France; mais une manière cachée et en tout cas dé-vouable. Il leur envoya aussi de l'ar-nt, mais secrètement et en son nom; fin, il permit aussi aux Vénitiens de ver des troupes en France, et plus de quante mille Français passèrent au rvice de la République pendant les gt-cinq années que dura sa guerre avec Turquie: mais, comme nous l'avons plus haut, ces secours donnés par le nistre Mazarin à Venise n'étaient point ses yeux des secours donnés par la ance aux ennemis de la Turquie; et il oyait si peu le pays engagé qu'il offrit nouveau sa médiation, qui fut en-re rejetée. Cependant le divan ne fut s sans s'apercevoir que la France lui ût hostile et n'osait pas se déclarer le. Des correspondances furent inter-ptées et l'ambassadeur de France, De-aye, jeté en prison (1660). En appre-nt cet événement, Mazarin envoya à Constantinople un gentilhomme nommé Blondel pour demander la délivrance de l'ambassadeur. Le nouvel envoyé fut reçu avec hauteur, et la Porte se plaignit des se-cours que la France donnait à ses ennemis. Alors Delahaye fut rappelé, et il ne resta plus à Constantinople qu'un marchand chargé d'affaires de la France (1661-1665). Toutefois, quoiqu'une rupture ou-verte parût inévitable, elle n'eut point lieu : Mazarin se contenta d'envoyer quatre mille Français à Candie et de don-ner du secours à l'empereur d'Allemagne, occupé en ce moment à la guerre de Hon-grie. Ce fut alors que Louis XIV envoya au secours de l'empereur d'Allemagne six mille Français et vingt-quatre mille hommes de la ligue du Rhin, commandés par le duc de la Feuillade et le comte de Coligny. Ce fut aussi dans cette circons-tance (1664) qu'eut lieu la fameuse ba-taille du Saint-Gothard (voy. ce mot).

En même temps qu'il envoyait des secours aux chrétiens attaqués par les Turcs, Louis XIV faisait donner la chasse aux Barbaresques dans la Méditerranée, et essayait même de s'établir sur la côte d'Afrique à Gigeri; il espérait par là ame-ner le divan à faire des réparations et à demander que l'ancienne alliance entre les deux peuples fût renouvelée. Le divan n'en fit rien, et Colbert engagea enfin Louis XIV à envoyer des ambassadeurs à Constantinople, pour demander le re-nouvellement des capitulations et s'il conviendrait à la Porte de recevoir De-lahaye comme ambassadeur. La réponse qu'ils reçurent fut que l'alliance de la Porte avec la France était trop ancienne pour pouvoir être troublée par la con-duite plus ou moins sensée d'un ambas-sadeur. Mais quand Delahaye fut arrivé à Constantinople, le grand vizir Kiuprili l'accueillit fort mal, lui reprocha les secours donnés aux Vénitiens et aux Im-périaux, les courses contre les Bar-baresques et la prise de Gigeri; il alla plus loin, viola le cérémonial d'usage, et se conduisit d'une manière si inso-lente à l'égard de Delahaye, que celui-ci, poussé à bout, lui jeta les capitulations à la tête et porta la main à son épée. Alors les gardes se ruèrent sur lui, le frappèrent, et il fut enfermé pendant trois jours dans le palais. Mais le Grand Seigneur, ayant appris ce qui se passait

et craignant que la guerre ne s'ensuivît, ordonna à Kiuprili de se réconcilier avec l'ambassadeur, ce qui eut lieu en effet.

Delahaye avait ordre de demander le renouvellement des capitulations, et la liberté pour les Français de commercer avec les Indes par la mer Rouge et l'Égypte; ces demandes furent repoussées. Les Génois, qui commerçaient dans le Levant sous la bannière française, s'étaient recommandés à la France pour obtenir du Grand Seigneur la liberté de commercer directement avec ses sujets; ils avaient été refusés. Alors ils s'adressèrent à l'Angleterre et, par sa protection, obtinrent des capitulations analogues à celles des Anglais et des Hollandais. Louis XIV ordonna à Delahaye de demander la révocation de ces capitulations comme étant une violation du traité par lequel la Porte s'engageait à ne recevoir en Turquie aucune nation européenne que sous la bannière française. Le vizir lui répondit « que la Sublime Porte était ouverte pour se retirer de même que pour venir; que l'empereur de France n'avait pas le droit de vouloir empêcher le Grand Seigneur de faire la paix avec de vieux ennemis, et de leur accorder des capitulations lorsqu'ils venaient les lui demander. Qu'il devait suffire à Sa Majesté d'être reconnue à la Porte comme Padischa et comme premier prince de la chrétienté sans prétendre rien lui prescrire pour les autres. » Delahaye récrimina en termes offensants contre la mauvaise foi de la cour ottomane; et revenant sur l'espèce de grâce que le Grand Seigneur faisait au roi de France en le reconnaissant comme le premier prince chrétien, « ce titre, dit-il, mon « maître n'en est redevable qu'à Dieu et « à ses armes victorieuses. » Le traité fait avec les Génois fut maintenu (*).

Enfin, les injures de la Porte à l'égard de la France augmentant tous les jours, Louis XIV donna ordre à Delahaye de quitter Constantinople, et envoya quatre vaisseaux pour ramener tous les Français qui l'avaient suivi. Mais Delahaye, qui tenait à sa place, manœuvra de telle sorte qu'il se rapprocha de la cour ottomane, et fit envoyer un ambassadeur à Louis XIV, avec une lettre du sultan; toutefois ni l'ambassadeur ni la lettre n'apportaient de réparations, et sans Colbert, qui s'y opposa de toutes ses forces, la guerre eût été déclarée à la Turquie. Mais, au lieu de la guerre, on envoya un nouvel ambassadeur à Constantinople pour remplacer Delahaye (1670), et on réglementa le commerce.

Le marquis de Nointel, qui était le nouvel ambassadeur, ne fut pas plus heureux que ses prédécesseurs; non-seulement on ne voulut point lui accorder ce qu'il demandait, mais on refusa même d'ajouter foi à ses demandes. Louis XIV fut vivement irrité de cette conduite du divan à son égard, et résolut d'en tirer vengeance. On fit de grands armements à Toulon, et tout faisait présumer la guerre avec l'empire turc, lorsque les préparatifs se tournèrent tout à coup du côté de la Hollande. Cependant Lionne écrivit au vizir pour se plaindre de la conduite du divan; lui déclarant que si on ne voulait donner créance aux demandes de Nointel, celui-ci reviendrait immédiatement en France. Le vizir changea alors de conduite, et on se mit à négocier; les négociations, conduites avec mauvaise foi et malveillance par les Turcs, traînèrent d'abord en longueur; mais la nouvelle de la conquête de la Hollande vint enfin en hâter le terme. Les capitulations furent alors dressées sur les mémoires mêmes de Nointel, qui les envoya toutes signées à Louis XIV (5 juin 1673). Ces capitulations étaient au fond les mêmes que celles de 1604; on y ajouta de plus dix-neuf articles nouveaux touchant les réclamations soulevées par la France. Quant au passage de la mer Rouge, on s'y opposa en donnant pour prétexte le respect que l'on devait au tombeau de Mahomet qui courait risque d'être enlevé.

Les relations de la France avec la Turquie, bien que devenues alors plus amicales, n'eurent cependant plus le caractère de franchise et de bonne amitié d'autrefois; il fut même question pendant quelque temps de renouveler les hostilités et de commencer contre l'empire ottoman une espèce de croisade. Mais les événements intérieurs de l'Europe ne permirent point de donner suite à des projets qui, en ce moment,

(*) Voy. Lavallée, ibid., pag., 250.

n'auraient eu d'autre but que de satisfaire a vanité du grand roi.

Nous ne parlerons pas ici des expéditions de Louis XIV contre les Barbaresques, d'abord parce qu'elles ont été décrites ailleurs; en second lieu, parce qu'à l'époque dont nous parlons, les Barbaresques avaient depuis longtemps secoué l'autorité du sultan, dont ils semblaient ne reconnaître que nominalement la puissance. Voy. BARBARESQUES (Relations avec les ÉTATS). Toutefois es expéditions eurent un contre-coup Constantinople, et inspirèrent une grande crainte au divan.

Nous ne rapporterons pas non plus toutes les démarches qui furent faites vers cette époque pour faire conclure à la Turquie une ligue offensive et défensive avec la France, afin de tenir en échec la maison d'Autriche et d'agir sur les affaires de la Pologne; toutes ces démarches n'ayant produit aucun résultat durable, et la Porte ayant toujours agi de son propre mouvement, écoutant les conseils de la France ou les rejetant suivant que son propre intérêt le lui commandait.

La politique du divan fut, ainsi que nous venons de le dire, peu favorable à la France pendant le règne de Louis XIV. Les ambassadeurs du grand roi eurent à subir à Constantinople bien des avanies, et lui-même dévora plus d'un affront que la politique générale de l'Europe l'empêcha de venger.

Sous la régence qui suivit le règne de Louis XIV, les relations de la France avec la Turquie se maintinrent sur le même pied, et il en fut de même sous Louis XV. L'Autriche, d'accord avec la Russie, résolut alors le démembrement de l'empire ottomane. La France en prévint le divan; mais le divan, qui croyait avoir à se plaindre de la France, et qui d'ailleurs était convaincu que les avertissements et les conseils qu'on lui donnait, avaient un but intéressé, ne voulut point prêter foi à ce que lui disaient les agents de Louis XV. Il se refusa également à entrer dans les projets de la Suède, et se conduisit en toute circonstance comme s'il était frappé de vertige. Cependant la paix de Belgrade, avantageuse encore à la Turquie, fut conclue, en 1739, sous la garantie de la France.

« Cette paix replaça la Porte ottomane au rang dont la paix de Carlowitz l'avait fait déchoir; mais c'est le dernier traité avantageux qu'aient signé les Turcs. Elle fut due entièrement à la politique habile et zélée de la France, qui se vengea dignement par sa médiation de l'abandon où son alliée l'avait laissée pendant la guerre. « Ce traité, dit M. de Hammer, qui établit un nouveau règlement avantageux à la Porte et qui fut conclu sous la médiation et la garantie de la France, est, sous ce double point de vue, l'un des actes les plus saillants que mentionnent les annales diplomatiques ottomanes et françaises. L'influence de la France sur les affaires de l'empire ottoman ne fut jamais aussi décisive ni avant ni après, et la mission de M. de Villeneuve est assurément la plus mémorable que signale l'histoire des relations diplomatiques de la France avec la Turquie. » Villeneuve, revêtu du titre éclatant d'ambassadeur extraordinaire, était à la fois l'âme, le conseil et le guide de toutes les négociations entamées à cette époque auprès de la Porte par les divers cabinets européens.

« Le premier usage que fit la France de son crédit fut d'éclairer la Porte sur le système politique qu'elle devait suivre, en lui montrant l'existence de la Suède et de la Pologne comme intimement liée à la sienne. Aussi ne pouvant dans les conjonctures actuelles l'unir à la Pologne devenue vassale de la Russie, elle lui fit signer avec la Suède d'abord un traité d'amitié et de commerce, puis un traité d'alliance offensive et défensive, en vertu duquel les deux États se prêtaient un appui mutuel en cas d'agression de la Russie. Cette alliance est réellement la première qui ait été signée entre la Porte et une puissance chrétienne; comme elle était contraire aux usages des Ottomans, elle témoigne du changement qui s'était opéré dans leur situation européenne et du sentiment qu'ils commençaient à prendre de leurs dangers. L'ambassadeur russe s'efforça de rompre ce traité en corrompant l'ambassadeur français et les ministres ottomans; mais les présents de la czarine ne changèrent rien à la politique de Villeneuve, qui prémunit contre les offres de la Russie le

reïs effendi et l'interprète de la Porte; et le traité fut maintenu.

« Villeneuve profita encore du crédit tout-puissant dont il jouissait auprès du divan, pour demander le renouvellement des capitulations. Le sultan s'empressa de le satisfaire en apportant au hatti-sherif de 1673 toutes les modifications exigées par la France; et les capitulations du 30 mai 1740 devinrent un traité formel d'amitié et de commerce en quatre-vingt-cinq articles, qui n'a été renouvelé qu'une seule fois en 1802, et qui régit encore aujourd'hui les relations de la France avec l'empire ottoman (*). »

Le divan retomba alors dans une complète sécurité à l'égard de la Russie et de l'Autriche, et il fallut, pour l'en faire sortir, le grand événement du démembrement de la Pologne. Alors il commença à comprendre que l'empire des Osmanlis pourrait bien, lui aussi, être regardé par la Russie et l'Autriche comme une proie que l'on pouvait se partager, et il n'hésita plus à déclarer la guerre à la première de ces puissances. Cette guerre toutefois lui fut funeste, et après la perte d'une grande étendue de pays, il offrit la France comme médiatrice pour conclure la paix, qui fut signée à Kaïnardji, le 10 juillet 1774.

Malgré les sages avis de la France, le divan avait longtemps refusé de croire aux projets ambitieux de ses voisins; il fallut beaucoup d'outrages pour lui mettre les armes à la main. Mais il était trop tard, et partout où les Turcs se mesurèrent avec les Russes, ils furent battus. La paix de Iassi, conclue, de nouveau en 1792, avec la Russie, témoigna de l'influence croissante de cette puissance et de l'abaissement de la Turquie.

Les événements graves qui, à cette époque, agitèrent l'Europe chrétienne et la France en particulier, ne permirent pas à cette dernière de s'occuper des affaires de l'Orient aussi activement que par le passé. Ses relations avec la Porte ottomane furent négligées jusqu'au moment de l'expédition d'Égypte. Lorsque le directoire eut résolu cette lointaine conquête, Talleyrand reçut l'ordre d'aller à Constantinople expliquer au sultan que le but de l'expédition n'était point d'attaquer sa puissance, mais bien celle de l'Angleterre, dont on voulait détruire en Égypte le commerce avec l'Inde. Talleyrand ne put arriver jusqu'à Constantinople, et son délégué ne réussit pas dans sa mission: le divan avait été gagné par l'Angleterre, et la Turquie, regardant l'expédition française comme un outrage à sa puissance, fit alliance avec cette dernière puissance et la Russie.

On peut voir à l'article ÉGYPTE (Campagne d') quel fut le résultat de cette expédition. La Porte ottomane ne négligea rien pour combattre les Français. Ses ports furent livrés aux Anglais; après le départ de Bonaparte, le pacha de Damas rassembla une armée de quarante mille hommes et marcha contre notre armée. Kleber le battit aux environs de Matarieh et à Belbeïs; bombarda le Caire et s'en empara (mars 1800); et néanmoins l'Égypte fut évacuée par les troupes françaises.

Sous l'empire, les événements de l'Europe préoccupèrent trop vivement Napoléon pour qu'il pût donner une sérieuse attention aux affaires d'Orient. Cependant il envoya des émissaires à Constantinople pour faire comprendre à la Porte le danger qui la menaçait du côté de la Russie, et le sultan ouvrit enfin les yeux. « L'ambassadeur de France Sébastiani ranima les haines nationales contre les Moscovites, et engagea Sélim à faire rentrer directement sous son obéissance la Valachie et la Moldavie, devenues en réalité des provinces russes. Alexandre regarda cette entreprise comme un outrage et envoya sur-le-champ une armée de quatre-vingt mille hommes, commandés par Michelson, dans les principautés. Michelson s'avança jusqu'à Bucharest, et fit révolter la Servie. Sélim envoya une armée sur le Danube. Napoléon ordonna à Sébastiani de resserrer l'alliance avec la Porte par tous les moyens, et à Marmont, gouverneur de la Dalmatie, de faire passer des officiers et des armes aux pachas de Bosnie et de Scutari (*). » Pendant ce temps lui-même s'avança vers la Pologne, et les Russes durent arrêter

(*) Lavallée, *Revue Indép.*, t. XII, p. 86.

(*) Lavallée *Hist. des Français*, t. IV, p. [illegible]

ur marche en Valachie pour s'occu-
er d'intérêts plus imminents.
« Sélim, animé par cette puissante
version, déclara solennellement la
uerre à la Russie, et l'influence fran-
ise fut toute-puissante à Constantino-
e. Mais alors l'Angleterre vint au se-
urs de son allié impérial; elle envoya
ns la Méditerranée une flotte qui som-
a le sultan de renvoyer Sébastiani, de
re alliance avec la Russie et l'Angle-
re contre la France, de céder aux Rus-
s la Moldavie et la Valachie, de re-
ttre les Dardanelles, sa flotte et ses
nitions navales aux Anglais. Sélim re-
a ces propositions aussi étranges par
r insolence que par leur ineptie :
is, malgré les avis de Sébastiani,
ne prit aucune mesure de défense.
rs la flotte anglaise, commandée
Duckworth, traversa les Dardanel-
, qui n'étaient pas gardées, brûla
t vaisseaux turcs et arriva devant
nstantinople, qu'elle menaça d'un
nbardement. Le peuple était furieux,
demandait des armes; mais les mi-
res tremblèrent et décidèrent le sul-
à renvoyer Sébastiani. Celui-ci refusa
artir. « L'empereur, dit-il, ne voudra
s par une faiblesse indigne de lui, des-
ndre du haut rang où l'ont placé ses
orieux ancêtres. Vos remparts ne sont
s armés, mais vous avez du fer, des
unitions, des vivres, des bras, ajou-
z-y du courage et vous triompherez
vos ennemis. » L'énergie de l'am-
adeur ranima Sélim. « On veut que je
sse la guerre à mon meilleur ami,
dit-il ; écris à l'empereur qu'il peut
mpter sur moi comme je compte sur
i », et il mit à sa disposition toutes
essources de sa capitale. Sébastiani
sa Duckworth par une négociation,
gna huit jours, pendant lesquels, à
e de quelques officiers français,
ce à l'enthousiasme des Turcs, il
rit Constantinople et les détroits de
ents bouches à feu, de cent chalou-
canonnières, d'une ligne de vais-
x rasés et embossés. Alors Duck-
th n'eut plus qu'à se mettre en re-
e, de peur que les Dardanelles ne
ussent fermées : mais il ne repassa
étroit qu'en perdant deux corvettes
pt cents hommes (février 1807). C'é-
une victoire pour la France : aussi
Napoléon envoya à Sébastiani des officiers et des artilleurs pour organiser l'armée turque; et il ordonna à Marmont de se tenir prêt à former l'extrême droite de la grande armée en marchant avec vingt-cinq mille hommes dans la Servie (*). »

Toutefois la bonne volonté de Sélim vis-à-vis de la France n'eut pas les résultats qu'on en pouvait attendre. Quelques mois après sa vigoureuse résistance contre les Anglais, il fut déposé par les janissaires, et remplacé par son neveu Mustapha. L'influence française cessa alors de se faire sentir à Constantinople, et si la guerre se continua contre la Russie, ce fut moins comme alliée de la France qu'agit la Turquie, que dans son intérêt personnel. D'un autre côté, la France, changeant tout à coup de politique, offrit ou, pour mieux dire, imposa sa médiation. Un article du traité secret de Tilsitt portait que si la Porte n'acceptait pas cette médiation, ou si les négociations ne conduisaient pas à un résultat satisfaisant, la France ferait cause commune avec la Russie contre la Porte, et les deux puissances contractantes s'entendraient pour soustraire toutes les provinces de l'empire ottoman en Europe, la ville de Constantinople et la Romélie exceptées, au joug et aux vexations des Turcs. Un armistice fut alors signé entre la Turquie et la Russie, et celle-ci continua à occuper la Valachie et la Moldavie (1807).

Cependant la Turquie ne tarda pas à reprendre les armes contre la Russie, mais elle ne fut point heureuse; pendant les campagnes de 1810 et 1811, elle éprouva des revers, perdit la plupart de ses places sur le Danube, et se vit encore obligée de demander la paix. Bucharest fut indiqué pour la réunion d'un congrès. Napoléon fit tous ses efforts pour empêcher les négociations d'arriver à un résultat. Andréossy, son ambassadeur à Constantinople, excita le sultan Mahmoud à passer le Danube à la tête d'une armée considérable; mais il ne put rien obtenir; le divan était travaillé par l'Angleterre, et l'empereur Mahmoud ne put triompher de l'opposition de ses ministres (1812).

(*) Lavallée, *Hist. des Français*, t. IV, p. 448.

Le gouvernement de la restauration renoua les anciennes relations de la France avec l'empire ottoman, et, en 1819, envoya à Constantinople le marquis de la Rivière (voy. ce nom). Des rapports de bonne amitié furent alors établis entre les deux États. Mais nous ne pouvons entrer ici dans le détail des traités qui furent faits dans un intérêt purement commercial; disons seulement que, sous le rapport politique, la Turquie retrouva dans la France son ancienne et fidèle alliée. Cependant, lors du soulèvement de la Grèce, la Turquie ayant refusé obstinément de se soumettre à l'ultimatum des puissances européennes, qui s'étaient portées médiatrices entre elle et les malheureux Hellènes, la France ne crut pas devoir abandonner la cause de l'humanité, et prit une part brillante à la victoire de Navarin (voy. ce nom).

Depuis 1830 la France a suivi à l'égard de la Turquie la politique des autres puissances européennes; elle a permis à la Russie d'étendre son influence à Constantinople, au point qu'il serait difficile de dire si cette puissance trouverait aujourd'hui un grand avantage à un démembrement matériel de l'empire ottoman.

TURREAU DE GARAMBOUVILLE (Louis-Marie), né à Évreux en 1756, avait déjà servi avec distinction dans la guerre d'Amérique, lorsque les événements de 1792 le rappelèrent sous les drapeaux. Il se distingua dans la campagne du Nord, fut nommé général de division sur le champ de bataille, et reçut l'ordre d'aller prendre le commandement de l'armée des Pyrénées-Orientales. Appelé dans la Vendée vers la fin de 1793, il fut, bientôt après, élevé au commandement en chef de l'armée de l'Ouest; s'empara, dans le mois de nivôse an III, de Noirmoutiers, après avoir battu l'armée de Charette; défit ensuite celle de La Rochejacquelin à Montevrault; passa, à la fin de l'an VI, à l'armée de Mayence, puis prit le commandement d'une division de l'armée d'observation, et fut enfin chargé de celui du Valais. Il battit l'ennemi le 28 messidor an VII sur les deux rives du Rhône, força les Austro-Russes à remonter le Simplon, et remporta plusieurs avantages dans la partie septentrionale du Piémont. Appelé peu de temps après à la tête d'une division qui devait agir dans les environs de Kehl, il eut l'intérim du commandement de l'armée du Danube, et remporta une victoire complète sur les Autrichiens, qu'il poursuivit jusque dans Biberach. Il se fit ensuite remarquer en Italie, notamment à la prise de Suse et au combat de Broncette, qui préluda d'une manière brillante aux succès de la campagne de l'an VIII. Après la bataille de Marengo, à laquelle il avait contribué, le premier consul le nomma commandant militaire du Piémont. Il lui confia, en l'an XII, le titre d'ambassadeur auprès des États-Unis d'Amérique. Rentré en France en 1811 sans avoir pu obtenir un résultat satisfaisant, Turreau fut employé à l'armée d'Allemagne, et enfin l'empereur lui confia, dans les derniers jours de juin 1815, la défense de la rive gauche de la Seine. Il mourut en 1816.

On a beaucoup critiqué ses opérations militaires dans la Vendée, sans faire la part des difficultés qu'offrait cette guerre; dénoncé à la convention elle-même par Merlin de Thionville, pour sa conduite à l'armée de l'Ouest, il avait sollicité et obtenu d'être jugé par une commission militaire, et cette commission l'avait acquitté à l'unanimité. Voy. VENDÉE (Guerre de).

On a de lui : 1° *Aperçu sur la situation politique des États-Unis*, 1815; 2° *Mémoires pour servir à l'histoire de la Vendée*, 1815, in-8°.

U.

Ulm (bataille et prise d'). L'armée ançaise était depuis deux ans réunie ır les côtes de la Manche, lorsque mpereur, apprenant en même temps ıe l'Autriche lui déclarait la guerre, qu'une armée autrichienne entrait en avière, ordonna la levée des camps qui étendaient de Boulogne à Ostende, et ı dirigea les troupes vers l'Allemagne.

L'Autriche avait organisé son atta- ıe sur deux points principaux. Une mée, sous les ordres de l'archiduc ıarles, se portait sur l'Italie; une se- nde, que commandait l'archiduc Fer- nand, ayant sous lui le général Mack, vahissait le territoire bavarois, mar- ait sur le Rhin, s'appuyant par le rol à l'armée du prince Charles, et nait prendre position sur la rive droite Danube.

Cette position laissait à la disposi- n des Français tous les pays situés la gauche de ce fleuve. Napoléon, re de ses mouvements, en profita c son habileté ordinaire. Déjà une ante manœuvre avait coupé à l'en- mi ses communications avec Mu- h et l'Autriche, lorsque, le 13 octo- 1805, la prise de Memingen vint ôter tout espoir de salut. L'archiduc rdinand ne pouvant plus conserver première position, dirigea en toute e vers Ulm les corps les plus rap- chés du point menacé, et les fit sui- par d'autres corps qui s'y rallièrent. ttue en détail, l'armée autrichienne t occuper les environs de la ville, dis que le prince, fort maltraité dans erses rencontres, fuyait vers la Bo- me, poursuivi par l'armée française. venant alors sur ses pas, Napoléon rograda sur Ulm, coupa toute com- nication aux troupes qui s'étaient ugiées sous les murs de cette place, les força de s'y enfermer.

Depuis quelques jours le temps était rrible; une pluie abondante et con- ue avait rendu les chemins presque praticables : Napoléon, impatient, proposer au général Mack une ca- ulation qui fut acceptée et signée le 17 octobre. Elle portait que la place, avec tous ses magasins et son artillerie, serait remise aux Français le 25, si avant cette époque elle n'était point secourue; que l'armée autrichienne déposerait les armes sur les glacis, et serait prisonnière, à l'exception des officiers, qui retourneraient en Autriche. En vertu d'une seconde capitulation, la ville fut remise le 20, au lieu du 25; et le lendemain, l'armée autrichienne, forte de 33,000 hommes, défila devant l'empereur.

Umbranici, peuples gaulois qui habitaient le pays situé au midi de la ville d'Albi, dans le département du Tarn.

Unelli ou Venelli, peuples gaulois dont le territoire correspondait à la partie occidentale du département de la Manche. Ils avaient pour capitale une ville maritime nommée d'abord *Crociatonum*, puis *Cronciaconnum*, et dont la position devait être celle du village de Turqueville, à quelques lieues à l'ouest d'Audouville. César fait mention des *Unelli* dans ses *Commentaires*.

Uniforme militaire. Depuis les premiers temps de la monarchie jusqu'au règne de Louis XIV, il n'y eut pas, à proprement parler, d'uniformité dans l'habillement des soldats, ni dans celui des officiers. Les premiers Francs portaient le sayon de peau, qu'ils conservèrent jusqu'au cinquième siècle; ils adoptèrent ensuite le costume romain jusqu'à Charlemagne, reprirent alors le sayon, et y ajoutèrent le haubert, dont l'usage se maintint jusqu'au temps de Charles VI.

Les guerres des croisades donnèrent l'idée de tuniques uniformes, auxquelles on donna le nom de *saladines*. On reprit au quinzième siècle l'armure de fer; puis vinrent les cottes de mailles ou cottes d'armes, les corselets, la jaque, le hoqueton, etc. Ces différents objets prenaient la couleur du commandant du corps. Déjà, sous François Ier, des règlements en indiquaient la forme et l'usage pour les différentes armes. Lorsqu'on abandonna l'armure pesante,

il fallut avoir recours à un autre système d'habillement. Dès 1621, quelques-uns des régiments qui étaient au siége de la Rochelle avaient un habit uniforme, dont le fond était *gris blanc* et *ventre de biche ;* les couleurs tranchantes, *bleu*, *écarlate* et *vert pré*.

Lorsque, sous Louis XIV, les institutions militaires se perfectionnèrent, on donna à la maison du roi, à l'artillerie, à l'infanterie et à la cavalerie, un costume élégant et commode. Les ordonnances de 1663 et 1668 en firent connaître la coupe et les couleurs. La coiffure et la chaussure ne furent point oubliées, et eurent aussi leurs modèles et leur uniformité. Tous ces objets, définitivement déterminés par un règlement général de 1670, furent alors entièrement substitués à l'ancien costume.

Une ordonnance de 1737 obligea les officiers à porter, en tout temps, l'habillement uniforme. En 1747, le ministre de la guerre d'Argenson divisa l'habillement des troupes en *grand* et *petit ordinaire* (grande et petite tenue).

En 1759, le maréchal de Belle-Isle imagina les épaulettes, pour distinguer les grades des officiers. L'habillement des troupes, qui, jusqu'alors, avait été au compte des villes et des provinces, fut mis au compte du gouvernement. On donna à tous les régiments d'infanterie française l'habit blanc, avec revers et parements de couleurs tranchantes. Enfin, en 1793, on substitua l'habit bleu à l'habit blanc, dont l'usage, repris en 1815, fut bientôt abandonné.

Voyez les noms des différentes armes, et les articles CORSELET, COTTE D'ARMES, COTTE DE MAILLES, ÉPAULETTES, HAUBERT, SALADINE, etc.

UNIGENITUS (bulle). Voy. JANSÉNISME.

UNION (Édit d'). Voy. ÉDITS.

UNITÉ. Voy. CAPITALE.

UNIVERSITÉ DE FRANCE. Tel est le titre par lequel on désigne à la fois l'administration à laquelle appartient la haute surveillance de toutes les écoles secondaires, et le corps de fonctionnaires attaché à celles qui sont entretenues directement par l'État. C'est à Napoléon qu'est due la création de cette branche importante du service public, et certes aucune partie de son vaste système de centralisation ne devait concourir plus puissamment que celle-ci à établir dans la population française cette homogénéité qui fait sa gloire et sa force.

Avant la révolution, les fonctions de l'enseignement étaient principalement exercées chez nous par des corporations, les unes religieuses, telles que celles des Jésuites, des Oratoriens, des Doctrinaires, etc.; les autres séculières. Ces dernières étaient des universités locales, qui, malgré la ressemblance du titre, étaient des fondations d'un caractère tout à fait différent de celui de la grande institution nationale qui nous occupe ici. Le gouvernement n'avait ordinairement sur ces diverses corporations qu'une action indirecte et tout à fait insuffisante.

La loi du 10 mai 1806, qui fonda l'Université impériale, en fit un corps public exclusivement chargé de l'instruction et de l'éducation de la jeunesse française, soumis à une puissante hiérarchie, exerçant dans toute l'étendue de la France, et dont les membres étaient autorisés, non à faire des vœux, mais à contracter des obligations civiles, spéciales et temporaires. C'était la réalisation de « ce principe proclamé par le parlement de Paris, que *l'instruction publique appartient à l'État, qui doit non-seulement la surveiller, mais la répandre lui-même de la manière la plus conforme à l'intérêt public et au maintien des institutions* (*). »

Après la loi qui avait créé dans l'État ce nouveau et utile pouvoir, vinrent le décret organique du 17 mars 1808 et celui du 15 novembre 1811, qui le développèrent. « La grande innovation du décret de 1808, comparé à la jurisprudence de l'ancien régime, tient à l'innovation même de la France, à cette unité active qui, dans toutes les parties du service public, avait remplacé les diversités d'organisation et de régime que présentait le royaume avant 1789. Ainsi, de même que les diverses juridictions des parlements, jadis indépendantes

(*) Kilian, *Tableau historique de l'instruction secondaire en France*, 1841, p. 116.

taient remplacées par des ressorts plus ombreux de cours d'appel aboutissant une cour suprême, les diverses uniersités, transformées en académies, irent ramenées à une seule université épendante de l'État (*). »

Ce corps eut pour chef un *grand mat*-*e*, assisté d'un *conseil de l'Université*. out le territoire national fut divisé en *adémies* (aujourd'hui au nombre de ngt-sept), dont chacune fut régie par *recteur* et un *conseil académique*.

« Le grand maître de l'Université eut nomination à toutes les places administratives et aux diverses chaires des *llèges* et des *lycées*; il nomma égaleent les élèves boursiers; eut le droit faire passer d'une académie dans une tre les *régents* et principaux des coles entretenus par les communes, de ême que les fonctionnaires et *profes*-*urs* des lycées, en prenant l'avis de is membres du conseil. La peine de réforme et de la radiation ne put e appliquée aux fonctionnaires des ées et des colléges communaux, com à tous les membres de l'Université, après jugement en conseil.

« Le conseil de l'Université fut chargé discuter tous les projets de règlents et de statuts pour les écoles des ers degrés; de juger les questions atives à la police, à la comptabilité l'administration générale des lycées des colléges; d'arrêter les budgets ces écoles; d'admettre ou de rejeter ouvrages qui devaient être mis entre mains des élèves, ou placés dans les liothèques des lycées et des colléges mmunaux; d'examiner les ouvrages iveaux proposés pour l'enseignement; ntendre le rapport des inspecteurs éraux au retour de leur mission....

« Les *proviseurs* et *censeurs* des lys, les *principaux* et *régents* des coles, ainsi que les *maîtres d'études*, ent astreints au célibat et à la vie mmune.... (**).

« Aucune école, aucun établissement quelconque d'instruction ne put être formé hors de l'Université, et sans l'autorisation de son chef; nul ne put ouvrir d'école ni enseigner publiquement, sans être membre de l'Université et gradué dans l'une de ses facultés. Les grands séminaires étaient seuls exempts de cette règle....

« Une dernière disposition du décret organique recommandait à l'Université et au grand maître de tendre sans relâche à perfectionner la composition des ouvrages classiques, à maintenir toujours l'enseignement des sciences au niveau des connaissances acquises, et à empêcher que l'esprit de système pût jamais en arrêter les progrès... (*).

« L'Université centralisait dans ses mains toute l'instruction secondaire. Ce régime avait quelque chose de trop absolu sans doute; le despotisme pouvait en abuser; mais il était une nécessité pour l'époque à laquelle il fut appliqué. Il consolida l'enseignement public en France. De 1808 à 1813, au milieu des guerres qui décimaient la jeunesse du pays, les études des lettres et des sciences furent suivies avec ardeur dans les écoles.... (**). »

Après avoir statué, par une ordonnance du 22 juin 1814, que tous les règlements en vigueur dans l'Université continueraient à être exécutés, la Restauration allait, par une ordonnance contradictoire du 17 février 1815, en créant dix-sept universités locales, nous ramener à l'ancien système d'éducation, quand Napoléon, revenu de l'île d'Elbe, rétablit, par un décret du 30 mars, l'organisation de son Université; et cette organisation, sauf des modifications de détail dont nous avons entretenu nos lecteurs à l'article INSTRUCTION PUBLIQUE, est encore celle qui régit aujourd'hui l'administration de l'enseignement en France.

Disons, en terminant, quelques mots de l'étrange lutte engagée depuis peu de temps entre l'Université et le clergé. Et d'abord faisons observer qu'on a toujours, dans cette polémique, confondu le véritable caractère de notre Université nationale avec celui des uni-

(*) M. Villemain, *Exposé des motifs du* *jet de loi sur l'instruction secondaire*, enté en 1844 à la chambre des pairs.

(**) L'art. 101 du décret de 1808, qui presait cette disposition, n'a pas tardé à tomen désuétude.

(*) Kilian, *ouvrage cité*, p. 116 à 119.

(**) *Ibid.*, p. 137.

versités locales qu'a supprimées la révolution. Demander qu'à côté de l'Université d'aujourd'hui il s'élève des corporations enseignantes indépendantes de sa juridiction, c'est vouloir deux gouvernements dans un même État, deux bannières pour un même peuple. L'Université a le monopole de l'éducation nationale au même titre que les tribunaux ont le monopole de la justice, et l'armée celui de la force publique. Du reste, il est facile de voir à la violence des adversaires de l'Université qu'ils ne se contenteraient pas de la part qu'ils semblent réclamer. Comment d'ailleurs pourraient-ils accepter le simple partage avec des hommes dont ils anathématisent l'enseignement, et mettent constamment en suspicion la moralité dans leurs étranges plaidoyers! Du reste, le bon sens public a suffisamment fait justice de toutes ces accusations.

Mais, si nous défendons les droits imprescriptibles de l'Université comme seule tutrice légale de la jeune génération de nos écoles, est-ce à dire que nous prétendions que ses programmes et ses méthodes ne doivent subir de nombreuses modifications? Non, sans doute; nous croyons à une marche progressive pour la science de l'éducation comme pour toutes les autres sciences humaines. Si le caractère de stabilité et de force même de l'Université la rend plus lente peut-être à adopter les perfectionnements, il la préserve du moins des changements inutiles et des innovations peu mûries. Ce serait d'ailleurs une grande injustice que de nier les progrès qu'elle a faits depuis sa fondation, et une inconséquence que de douter de ceux qu'elle peut faire encore.

UNIVERSITÉS. Que l'on doive chercher l'étymologie de ce terme dans cette formule latine : *universitas magistrorum et auditorum*, ou dans celle-ci : *universitas artium et scientiarum*, que l'on trouve également dans les manuscrits, toujours est-il qu'on l'employa pour désigner de grands centres d'enseignement, dont le premier connu fut établi à Paris, et servit de modèle à ceux qui se formèrent plus tard tant en France qu'à l'étranger.

Les écoles laïques remontent en France à Charlemagne; mais ce n'est que vers le milieu du douzième siècle, et sous le règne de Louis le Jeune, que, de l'association de ces écoles, que la réputation de maîtres tels que Guillaume de Champeaux, Abailard et Pierre le Lombard avait rendues le rendez-vous de la jeunesse studieuse de toute l'Europe, se forma l'*Université de Paris*. Philippe-Auguste constitua cette association en corporation légalement reconnue dès l'an 1200, et les statuts furent rédigés, en 1215, par l'Anglais Robert de Courson. Mais le nom même d'Université ne paraît pas avoir été en usage avant le règne de saint Louis.

La coutume s'établit ensuite de classer les écoliers d'après leur pays, et de là la distinction des quatre nations de l'Université, lesquelles étaient : *France*, *Picardie*, *Normandie* et *Angleterre*. Plus tard, la nation d'Angleterre fut remplacée par celle d'*Allemagne*. Les grandes divisions de l'enseignement reçurent le nom de *Facultés*. Celles-ci furent d'abord au nombre de deux : la *Faculté de théologie* et celle des *arts*, cette dernière embrassant les lettres et les sciences. Bientôt, à ces deux premières Facultés, on ajouta celles de *droit* et de *médecine*.

L'Université conféra des grades à ses écoliers. Le premier, celui du *baccalauréat*, put s'obtenir à vingt et un ans, et après six ans d'études dans la Faculté des arts; il fallut, pour obtenir le second, la *licence*, avoir enseigné deux ans sous la direction d'un *maître ès arts* ou *docteur*.

L'administration des affaires de chaque Faculté fut confiée à un de ses professeurs, qui prit le titre de *doyen*. A la tête de l'Université était le *recteur*, soumis à une réélection triennale.

Tout le quartier de Paris situé sur la rive gauche de la Seine, et qui s'étendait de la porte de la Tournelle à la tour de Nesle, portait le nom de *quartier de l'Université*; là, en effet, s'étaient groupés une foule de colléges, la plupart fondés par des évêques ou de riches bénéficiers.

Les rois, appréciant l'éclat que le progrès des lettres jetait sur leur règne, accordèrent à l'Université divers priviléges. « Les plus remarquables étaient

FRANCE (XIVe S)



le députer aux conciles, de ne contri-
buer à aucune charge de l'État, d'avoir
es causes commises devant le prévôt
le Paris, qui se glorifiait du titre de
onservateur des priviléges de l'Univer-
ité (*). » Les écoliers n'étaient pas sou-
nis aux juges ordinaires; une bulle de
élestin IV les avait soustraits à la ju-
idiction civile pour les mettre dans le
essort de la justice ecclésiastique. L'U-
iversité enfin envoyait des représen-
ants aux états généraux. Un fonction-
aire particulier, le *syndic*, était chargé
e veiller au maintien de ces priviléges.

Quand les souverains tentèrent de
oucher à ces immunités, accordées sou-
ent imprudemment, ils éprouvèrent
e la part de l'Université une violente
ésistance. Dans ses luttes avec le pou-
oir, celle-ci se servit d'un droit redou-
able dont l'avait armée Grégoire IX;
'était la suspension volontaire de ses
ours, mesure qui amenait nécessaire-
ient des troubles, et qui força sou-
ent le gouvernement de souscrire à
s exigences. Cette arme finit, il est
rai, par tourner contre elle; car ce
it pendant une suspension des leçons,
ui dura deux ans, de 1229 à 1231, que
s Dominicains et les Franciscains,
rofitant de la dispersion des maîtres
t des élèves, ouvrirent des écoles ri-
ales. L'Université, en reprenant son
nseignement, réclama; mais elle se
t condamnée par le pape et abandon-
ée par le souverain. Dans ces circons-
inces, en 1255, elle se déclara dissoute.
u bout de deux ans pourtant, elle se ré-
gna, et partagea avec les corporations
eligieuses le droit d'enseignement.

Philippe le Bel exempta les maîtres
t les écoliers de l'Université des droits
e péage dans toute l'étendue de ses
omaines. L'Université reconnut cette
iveur, en protestant la première con-
re la sentence d'excommunication dont
e pape avait frappé ce souverain.

L'appui que le pouvoir royal trouva
ncore dans l'Université, après les dé-
astres de Crécy et de Poitiers, lui va-
ut de la part de Charles V le titre de
ille aînée des rois de France. Elle
endit aussi un véritable service à la
morale publique en s'élevant avec éner-
gie contre l'assassinat des ducs d'Or-
léans et de Bourgogne. Du reste, elle
mettait toujours le même soin jaloux à
maintenir sa dignité et son indépen-
dance. En 1404, les pages de Charles
de Savoisy, chambellan du roi, ayant
maltraité les étudiants qui faisaient
une procession, l'Université obtint con-
damnation contre ce seigneur, qui paya
une forte amende, et dont la maison
fut rasée. Quatre ans plus tard, le pré-
vôt de Paris, le sire de Tignonville,
ayant fait pendre de son autorité des
écoliers coupables de quelque délit, se
vit contraint à faire amende honorable,
et fut destitué.

Après le triomphe des Anglais, l'U-
niversité, il faut le dire, démentit par
de basses complaisances pour l'étranger
ses actes antérieurs de fierté et de loyale
indépendance. Sous le règne de Charles
VII cependant, elle se réhabilita par la
part qu'elle eut à l'adoption de la *prag-
matique sanction*, qui assurait les li-
bertés de l'Église gallicane. La sup-
pression du droit d'aubaine, consentie
par le gouvernement en faveur des éco-
liers étrangers, sous le règne suivant,
attira à Paris un nombre considérable
d'écoliers et de maîtres. Mais, sous
Louis XII, à l'occasion de quelque at-
teinte portée par ce prince aux privilé-
ges accordés par ses prédécesseurs, on
vit encore un exemple de la cessation
des cours. Toutefois, cet exemple fut
le dernier; le pouvoir royal avait acquis
une extension qui rendait désormais
impossible une lutte entre lui et l'Uni-
versité.

En 1557, les Jésuites demandèrent à
être agrégés à l'Université. Celle-ci s'y
refusa, et ils furent également déboutés
de leur demande par le parlement; mais
ils demeurèrent maîtres d'ouvrir des
établissements d'éducation en concur-
rence avec les colléges universitaires.

L'Université, agissant par sa Faculté
de théologie, *la Sorbonne*, poursuivit
vivement les partisans de la réforme
protestante. Après le meurtre des Gui-
ses, ses docteurs, rentrant dans le do-
maine de la politique, délièrent le peu-
ple du serment de fidélité, et étendirent
leurs attaques à la maison de Bourbon.

Après l'entrée de Henri IV à Paris,

(*) *Dictionnaire historique des mœurs, usa-
ges et coutumes des Français*. Paris, 1767.

l'Université abandonna ses poursuites contre les princes pour reprendre son procès contre les Jésuites, qu'elle soutint avec des succès divers, sous plusieurs règnes, jusqu'à ce qu'elle héritât, après leur expulsion définitive, des bâtiments du collége Louis-le-Grand, dont elle fit son chef-lieu. Les derniers vestiges de l'importance politique de ce corps qui avait joué un si grand rôle dans l'État, disparurent devant l'autorité de Richelieu. Après cette époque, l'histoire de l'Université de Paris n'est plus que celle des hommes qui, comme Rollin, Crevier, ont illustré ses hautes fonctions.

Passons maintenant rapidement en revue les Universités successivement créées dans les provinces.

Celle de *Toulouse* fut fondée à l'époque de la guerre des Albigeois, en 1223, par une bulle du pape Grégoire IX, comme une barrière opposée aux progrès de l'hérésie.

Quelques-uns font remonter l'établissement de celle de *Montpellier* à l'année 1284. Une date plus certaine est celle de la confirmation que lui donna François Ier, en 1537.

L'Université d'*Orléans* fut érigée, en 1305, par Clément V, qui avait étudié dans cette ville. Les bourgeois s'élevèrent d'abord contre les priviléges que ce pape lui accordait; mais ils se soumirent quand ils virent le roi Philippe le Bel les confirmer en 1312.

Humbert II, dauphin de Viennois, fonda, en 1339, l'Université de *Grenoble*, que Louis XI transféra à *Valence* en 1454.

Celle d'*Angers* fut fondée par le roi Charles V, en 1364; celle d'*Orange* par le prince Raymond V, en 1365.

Philippe le Bon, duc de Bourgogne, fonda, en 1422, celle de *Dôle*, qui fut, en 1676, transférée à *Besançon*.

Le pape Eugène II et le roi Charles VII fondèrent d'un commun accord celle de *Poitiers*, en 1431.

Un autre pape, Jean XXII, fonda l'Université de *Cahors*, sa patrie.

En 1436, le roi d'Angleterre Henri VI érigea celle de *Caen*.

L'Université de *Nantes* fut fondée, vers 1460, par Pie II, à la sollicitation de François II, dernier duc de Bretagne.

Celle de *Bourges*, si célèbre pour le droit du temps de Cujas, datait de 1469.

Celle de *Bordeaux* était une fondation de Louis XI, et remontait à 1472.

Celle de *Reims* fut fondée sous Henri II, en 1543; celle de *Douai* par le roi d'Espagne Philippe II, en 1572.

Celles de *Pau* et de *Nancy* furent fondées, la première en 1722, la seconde en 1769.

Ces différents corps enseignants ont cessé d'exister en 1790. Voyez les articles INSTRUCTION PUBLIQUE et UNIVERSITÉ DE FRANCE.

URBAIN II, élu pape en 1087, était né à Reims, et se nommait *Otton* ou *Odon*; Grégoire VII l'avait nommé évêque d'Ostie, et à sa mort, il l'avait placé au nombre des prélats parmi lesquels on devait choisir son successeur. Ce fut Victor III qui fut élu; mais, à la mort de celui-ci, Odon fut nommé à une grande majorité. Les troubles causés par les prétentions de l'antipape *Guibert*, que l'empereur avait fait élire à Varennes, en 1080, sous le nom de CLÉMENT III, se renouvelèrent plusieurs fois sous le pontificat d'Urbain II, et ne finirent que sous Pascal, son successeur. Il n'en montra pas moins d'énergie dans l'exercice de son pouvoir ainsi contesté, et la première croisade fut l'œuvre de sa [illegible] influence autant que des prédications de Pierre l'Ermite. Ce fut en 1095 qu'il vint en France pour achever, au concile de Clermont, ce que l'ardent sectaire avait commencé. Il mourut à Rome en 1099, quelques jours après la prise de Jérusalem par les croisés. On trouve de lui cinquante-neuf *Lettres* dans le *Recueil des conciles* du P. Labbe.

URBAIN IV (Jacques Pantaléon, é- [illegible] pape en 1261, sous le nom d') était né à Troyes en Champagne, d'une famille obscure, et s'était élevé par son mérite jusqu'à la dignité de patriarche de Jérusalem. Il augmenta le nombre des cardinaux, et institua la fête du Saint-Sacrement. Il offrit à Louis IX, pour un de ses enfants, la couronne de Sicile, qui fut refusée par le pieux roi et acceptée par Charles d'Anjou. Il mourut à Pérouse en 1264. Clément IV, qui était Français aussi, lui succéda. On

rouve des *Lettres* d'Urbain IV dans les *Conciles* du P. Labbe, et dans *l'Italia sacra* d'Ughelli.

Urbain V (Guillaume Grimaud ou Grimoard, pape, sous le nom d') succéda à Innocent VI en 1362. Issu d'une amille noble de France, il tint d'abord a cour à Avignon; puis, cédant aux stances des Romains et de l'empereur Charles IV, il consentit à retourer à Rome (1367), pour faire cesser s maux causés en Italie par la longue bsence des pontifes. Mais il revint à vignon, en 1370, pour travailler au réblissement de la paix entre la France l'Angleterre, et y mourut la même née. Il eut pour successeur Gréire XI.

Urfé (Anne d'), né dans le Forez 1555, d'une ancienne et illustre faille, alliée aux maisons de Lascaris de Savoie, s'éprit d'amour pour la le Diane de Château-Morand, la plus he héritière de la province, et l'éusa vers 1575. Ce mariage, résultat ne inclination mutuelle, n'en fut pas ins annulé, en 1598, sur la demande deux époux, par sentence de l'oflité de Lyon. D'Urfé entra alors s les ordres, obtint successivement sieurs bénéfices, et mourut en 1621. vait été bailli, puis lieutenant génédu Forez, et Henri IV, dont il emssa la cause avec chaleur, l'avait mmé membre de ses conseils d'État rivé. On a de lui, sous le titre de me, un recueil de 150 sonnets, dont nt été publiés par Duverdier dans *Bibliothèque française*. M. Bernard a publié d'autres dans ses *Souvenirs Forez*.

Honoré d'Urfé, frère cadet du prélent, né à Marseille en 1567, emssa la profession des armes, obtint compagnie de 50 hommes, et sila sa valeur dans la guerre de la Li, ainsi que son habileté dans les ociations dont il fut chargé en Sae et à Venise. Après la dissolution mariage de son frère, il épousa ane de Château-Morand, pour ne pas iser sortir de sa maison les grands ns qu'elle y avait apportés; mais ge et surtout la malpropreté de Dia, toujours environnée de gros chiens, i entretenaient dans sa chambre et presque dans son lit une odeur insupportable, finirent par rebuter aussi son second époux; il se sépara d'elle, et alla vivre dans une terre qu'il possédait aux environs de Nice. Ce fut là qu'il composa son *Astrée*, dont la première partie, publiée en 1610, eut un succès extraordinaire. Il n'avait pas entièrement achevé ce roman, lorsqu'il mourut à Villefranche en 1625. Baro, son secrétaire, le termina sur ses manuscrits. Les éditions les plus estimées de l'*Astrée* sont celles de Paris, 1637, et de Rouen, 1747, 5 vol. petit in-8°. Parmi les autres écrits bien moins connus d'Honoré d'Urfé, nous citerons encore: *la Syreine*, 1611, in-8°, et *la Sylvanire, ou la Morte vive*, fable bocagère, 1625, in-8°.

Ursins (des). Voy. Des Ursins.

Ursulines. Cet ordre, d'abord composé de filles et de femmes, qui, sans se lier par des vœux, se réunissaient pour instruire les enfants de leur sexe, visiter les malades chez eux et dans les hôpitaux, porter des consolations aux prisonniers, etc., fut fondé à Brescia, en 1537, et introduit à Aix en Provence, en 1594. Madeleine Lhuillier, veuve de Claude le Roux, sieur de Sainte-Beuve, appela, en 1608, les Ursulines à Paris, et leur donna l'hôtel de Saint-André. Les Ursulines devinrent alors des religieuses cloîtrées, et elles ajoutèrent les trois vœux ordinaires à celui de se livrer à l'éducation des jeunes filles.

La maison de Paris, où s'était faite cette réforme, devint la maison mère de l'ordre, qui était, en 1790, divisé en onze provinces, et comptait en France près de trois cents monastères.

Ussel, ancienne capitale du duché de Vantadour, dans le Limousin, aujourd'hui chef-lieu d'arrondissement du département de la Corrèze; 3,963 habitants. Cette ville, qui est fort ancienne, était autrefois entourée de murailles. Elle soutint plusieurs siéges, et eut beaucoup à souffrir dans les guerres contre les Anglais; elle fut dévastée par plusieurs incendies, notamment en 1358, en 1404 et en 1472. La peste la désola en 1438, en 1564 et en 1587.

Usure. Ce mot ne signifia pas toujours, comme aujourd'hui, le profit il-

légal et excessif que l'on exige de l'argent qu'on a prêté. En France, tant qu'il fut défendu de tirer un loyer du capital qu'on mettait à la disposition d'un autre, on considéra comme usuriers tous ceux qui prêtaient à un intérêt quelconque.

Par suite de l'ignorance où l'on était des premiers éléments de l'économie politique, et du besoin que le commerce éprouve qu'il soit jeté dans la circulation la plus grande quantité d'espèces possible, pendant plusieurs siècles on frappa de condamnation le prêt à intérêt, et de punitions sévères ceux qui cherchaient par ce moyen à tirer un lucre d'un argent qui serait resté improductif et stérile entre leurs mains. En 789 et 806, Charlemagne condamna l'usure par deux capitulaires, que confirma Louis le Débonnaire en 823. Dans un accord de 1205 entre les clercs et les barons de Normandie, il fut convenu que si un usurier, au lit de mort, faisait des donations manuelles, elles seraient valables; mais qu'à son décès, tout le reste de ses biens appartiendrait au roi, à moins qu'il ne fût prouvé que, pendant tout le cours de la dernière année de sa vie, il s'était abstenu de faire l'usure; car, disent les coutumes de cette province, chapitre XX : « Nuz « ne doit estre tenu à usurier, qui, an et « jour, a cessé d'usures mener après ses « darraines usures. » Louis IX, par une ordonnance rédigée en 1254, et publiée l'année suivante au concile de Béziers, défendit toute espèce d'usure, quelle qu'elle fût. Le même prince s'exprima ainsi dans ses *Établissements* publiés en 1270 : « Quant à la terre au baron « a aucun usurier ou en quelque terre « que ce soit, et il en est prouvez, li « müebles si doivent estre au baron, et « puis si doivent estre pugnis par sainte « Église pour le péché; » car les conciles et les papes s'élevèrent toujours fortement contre l'usure. Lorsqu'un usurier avait été dépouillé de ses meubles par arrêt d'une cour laïque, on le renvoyait en cour d'église, qui, pour le péché, lui imposait une peine canonique, laquelle était pour un clerc la privation de son bénéfice, et pour l'homme qui n'appartenait point au sacerdoce l'excommunication.

Cependant comme le commerce avait besoin d'argent, et que les nationaux ne voulaient point en prêter gratuitement, et ne pouvaient point en prêter à intérêt, les juifs, si prompts à accourir partout où il y a des profits à faire, des Italiens, appelés Lombards, et d'autres capitalistes venus on ne sait d'où, nommés Caorsins, s'introduisirent en France, pour y faire, toujours sur gages, des prêts à un intérêt proportionné aux risques de toute nature qu'ils avaient à courir, et par conséquent exorbitant, car il s'élevait jusqu'à dix pour cent par mois.

Quand l'existence de ces sangsues publiques, comme les appelle Mathieu Pâris, fut connue, leur scandaleuse avarice ne tarda pas à exciter une indignation générale. Malgré la protection dont les Caorsins et les Lombards étaient couverts par les papes; malgré le crédit qu'ils avaient de faire citer leurs débiteurs en cour de Rome, où les prélats, qui partageaient leurs criminels profits, jugeaient toujours en leur faveur, Louis IX, par mandement ou lettres closes de janvier 1268, et Philippe le Hardi, son fils, par statut ou mandement rendu au parlement tenu à Paris le jour de l'Assomption 1274, les expulsèrent du royaume, ainsi que les juifs, qu'ils surpassaient en rapacité, et autorisèrent leurs débiteurs à retirer leurs gages contre le montant de leur dette seulement, et sans être tenus de payer l'usure. Mais ces prêteurs d'argent devaient être bien des fois encore chassés de France, et rappelés dans ce pays, qu'ils exploitaient sans pitié ni miséricorde.

Ce fut sous Philippe le Bel que le prêt à intérêt reçut sa première sanction légale, et fut distingué de l'usure telle que nous la concevons aujourd'hui. Par ordonnance datée de l'abbaye de Maubuisson, en juillet 1311, il fut défendu, sous peine de perdre corps et biens, de prêter, hors des foires de Champagne, à un intérêt plus élevé que celui d'un denier pour livre par semaine, de quatre deniers par mois et de quatre sous par an, ce qui faisait environ 20 pour cent par année. Quant aux [illegible]ges, prêts et créances, qui avaient [illegible] en foires de Champagne, il fut fait dé-

'ense d'exiger de foire en foire plus de ;0 sous pour 100 livres; et comme les foires étaient au nombre de six annuel-lement, et séparées l'une de l'autre par un intervalle de deux mois, l'intérêt de l'argent se trouva réduit à 15 pour cent par an. Le 8 décembre 1312, une dé-claration, datée de Poissy, apporta quelque modification dans les prescrip-tions pénales insérées dans la précédente ordonnance. Elle ne frappa de la confis-cation du corps et des biens que les usu-res excessives, et laissa la punition des moindres à l'arbitrage du juge. Ou-tre cela, dans l'un et l'autre de ces deux actes de la volonté souveraine, différentes mesures furent prises afin de prévenir les fraudes que pouvait imaginer la cupidité pour violer impu-nément la loi.

Quand on eut ainsi posé des bornes au loyer des capitaux, l'Église redoubla de rigueur contre ceux qui les outre-passaient. Les statuts des églises d'Au-tun et de Cahors n'admettaient point les usuriers à la confession, déclaraient nulles leurs dispositions testamentai-res, et leur refusaient la sépulture reli-gieuse, à moins qu'ils n'eussent réparé la totalité le préjudice qu'avaient causé au prochain leurs exigences coupables. Ceux de l'église de Soissons leur refu-saient les sacrements de l'Église, et n'admettaient point leurs femmes à la purification lorsqu'elles étaient deve-nues mères. Enfin, ceux de l'église de Montpellier, d'accord en cela avec les coutumes de cette ville, refusaient de les admettre en témoignage.

Soit que l'argent fût alors en France d'une grande rareté, soit que le taux de l'intérêt, quoique fort élevé, ne sa-tisfît point les capitalistes français, ou, ce qui est plus vraisemblable, soit que Louis X, besoigneux et avide comme son père, eût reçu des prêteurs étran-gers des sommes importantes, ou du moins la promesse d'une forte part dans leurs bénéfices, le 28 juillet 1315, il permit aux juifs, chassés en 1274, avec les Lombards et les Caorsins, de rentrer dans le royaume, et d'y séjour-ner pendant deux ans aux conditions suivantes : Les juifs ne prêteront point à usure, et ne pourront prendre plus de deux deniers pour livre par semai-ne, ce qui élève l'intérêt légal à 43 1/2 pour cent par an. — Ils ne pourront prêter que pour un an; et si leurs dé-biteurs veulent se libérer avant ce terme, le créancier sera tenu de re-cevoir sa somme, et de faire la dé-duction de l'intérêt pour le temps qui restera à courir. — Il leur est dé-fendu de recevoir pour gages de la vaisselle et des ornements d'église, des vêtements sanglants ou fraîchement mouillés. — Ils ne prêteront point sur lettres de change acceptées à leur pro-fit, mais pourront escompter de ces lettres lorsqu'elles auront été faites par des tiers, par suite de loyales opéra-tions de marchandises, et ils jouiront de tous les droits que confèrent ces sortes de titres. — Enfin, nul ne sera contraint par le roi de leur payer usure, c'est-à-dire un intérêt plus élevé que celui qui est fixé par l'ordonnance.

Philippe le Long, en février 1318, confirma cette autorisation, quant à ce qui concernait le taux légal de l'intérêt, ainsi que la durée de la résidence, et y ajouta quelques clauses nouvelles dont voici les principales: — Nul juif ne prê-tera à aucun chrétien qui pourra vivre du travail de ses mains; — il ne prêtera ni à des religieux, ni à des chanoines, à moins qu'ils n'aient, les premiers le consentement de leurs supérieurs, et les seconds, celui de leur abbé et de leur chapitre, par lettres patentes. — Si un chevalier, ou quelque autre, offre pour gage, son cheval, ses armes, ses habits ou quelques autres effets mobi-liers, les juifs pourront les prendre.

Douze ans après, le même roi, ju-geant que les juifs s'étaient suffisam-ment enrichis et valaient la peine qu'on les dépouillât, ordonna, le 12 janvier 1330, qu'on saisît leurs biens et qu'on emprisonnât leurs personnes; il déchar-gea leurs débiteurs du quart de leurs dettes, et déclara que, valablement libérés par le payement du restant, ils seraient en droit d'exiger la restitution de leurs obligations et de leurs gages. Quant aux Lombards et aux Caorsins, qui étaient toujours traités plus sévè-rement que les enfants d'Israël, un mandement du même roi, adressé au sénéchal de Beaucaire, le 19 mai 1337, des lettres du roi Jean, datées de Paris

18 septembre 1350, et un mandement du même prince, donné à Chantecoq, le 18 juillet 1353, prononcèrent la confiscation des biens de ces étrangers, déclarèrent leurs créances acquises au roi, firent défense de rien leur payer de ce qu'il leur était dû, et libérèrent les débiteurs, qui versèrent le montant de leurs obligations entre les mains des trésoriers royaux.

Malgré la dureté impitoyable avec laquelle étaient traités les prêteurs juifs et chrétiens étrangers, toujours rappelés, ils revenaient toujours, car ils tiraient de la France des profits immenses, même en se bornant à l'intérêt légal, ce qu'ils se gardaient bien de faire. En 1378, par lettres datées de Saint-Germain en Laye, du 7 août, il fut permis à plusieurs d'entre eux, moyennant finance, de s'établir pendant six ans à Amiens, Abbeville et Meaux, pour y exercer leur commerce sur l'ancien pied, c'est-à-dire, en prêtant au taux de 43 1/2 pour cent par an. Le 22 mai 1380, il fut également permis à cinq capitalistes de s'établir dans la ville de Troyes, moyennant les mêmes conditions, et il fut encore accordé beaucoup d'autres autorisations semblables, dont nous jugeons inutile d'allonger le présent article.

Les choses se maintinrent ainsi pendant le restant du quatorzième siècle et tout le courant du quinzième. Mais, au commencement du seizième, l'argent étant devenu plus abondant par suite de la découverte de l'Amérique, on trouva l'intérêt légal exorbitant ; on songea à en diminuer le taux, et l'article 376 de l'ancienne coutume d'Orléans, rédigée en 1509, le réduisit au denier dix. Plusieurs rois s'occupèrent aussi du même sujet, et alors l'intérêt de l'argent subit des variations brusques et étranges qui durent singulièrement fatiguer le commerce. Nous pensons qu'il est curieux d'en rapporter ici quelques-unes. Le taux légal fut fixé au denier douze, 9 1/3 pour cent par an, par Charles IX, édit de mars 1576; néanmoins, sous le règne de ce prince, l'argent ne valut jamais moins de 20 pour cent, et c'était à ce prix qu'il faisait lui-même ses emprunts. Ce taux fut établi au denier seize, par Henri IV, en juillet 1601 ; au denier dix-huit, par Louis XIII, en mars 1643 ; au denier vingt, par Louis XIV, en décembre 1665; au denier cinquante, par Louis XV, en mars 1720; mais cet édit, qui ne fut point enregistré au parlement, demeura sans exécution ; au denier trente, en juin 1724 ; au denier vingt, en juin 1725; au denier vingt-cinq, en juin 1766; enfin, au denier vingt, en février 1770.

Le taux de l'argent en était là quand éclata la révolution. L'Assemblée constituante, qui ne le regardait pas comme definitivement fixé, décréta, le 2 octobre 1789, que le prêt à intérêt serait permis au prix que fixerait la loi. Mais, le 11 avril 1793, la Convention nationale ayant décrété que l'argent était marchandise, et que chacun, en prêtant le sien, pouvait demander et recevoir un intérêt arbitraire, le but qu'on se proposait fut atteint : les espèces enfouies reparurent, mais le loyer des capitaux monta à un taux excessif. La loi du 3 septembre 1807, qui nous régit encore, mit fin à ce désordre, en fixant à 5 pour cent par an l'intérêt du prêt en matière civile, et à 6 pour cent en matière de commerce.

Nous avons dit que, dès 789 et 806, les lois frappèrent de condamnation l'usure ; et nous avons rapporté celles que Louis IX et Philippe le Bel publièrent sur cette matière dans des temps postérieurs. Ces condamnations furent renouvelées de siècle en siècle, par Philippe VI, en 1349 ; Louis XII, en 1510 ; François Ier, en 1535 ; Charles IX, en 1560 ; Henri III, en 1576. L'article 202 de l'ordonnance de Blois, 1579, fit *inhibition* et défense à toutes personnes, de quelque état et condition qu'elles fussent, d'exercer aucune usure ou de bailler marchandise à perte de finance, sous peine, pour la première fois, d'amende honorable, bannissement et condamnation à de fortes amendes, dont partie reviendrait aux dénonciateurs ; et, pour la seconde, de confiscation de corps et biens. Henri IV, par édit de 1605 ; Louis XIII, par ordonnance de 1629; enfin, Louis XIV et ses successeurs, par plusieurs actes de leur autorité, frappèrent de punitions rigoureuses les prêts usuraires; et ces lois demeurèrent en vigueur jusqu'à la révolution.

Sous la législation actuelle, tout in-ividu accusé de se livrer habituelle-ıent à l'usure, doit être traduit devant : tribunal de police correctionnelle, et, 'il est convaincu, condamné à une mende qui ne peut excéder la moitié es sommes prêtées usurairement.

Utrecht (paix d'). Voyez Success-ion d'Espagne (guerre de la), t. XII, . 588.

Uxelles (Nicolas de Blé, marquis '), maréchal de France, né à Chalon-ır-Saône en 1652, d'une ancienne fa-ille de Bourgogne, fut d'abord destiné l'état ecclésiastique; mais son frère né ayant été tué, il embrassa la car-ère militaire et lui succéda dans le uvernement de la ville et citadelle de ıalon. Il fit ses premières armes en 74, au siége de Besançon, et son avan-ment fut rapide, grâce surtout à la pro-ction de Louvois. Il servit en 1688, ı qualité de lieutenant général, sous s ordres du dauphin, au siége de Phi-bourg, et fut fait, à la fin de la mpagne, chevalier des ordres du roi. armée française ayant été obligée évacuer l'Allemagne, il resta chargé défendre Mayence contre toutes les rces de l'Empire; fit dans cette ville le résistance vigoureuse, mais enfin t obligé de capituler en 1689. On sa-it qu'il était la créature de Louvois; ı le soupçonna d'avoir rendu Mayence ur retarder la paix, qui devait néces-irement diminuer l'influence du mi-ıtre de la guerre; et, à son arrivée à ris, on le hua en plein spectacle. Louis IV lui fit cependant l'accueil le plus flat-ar; lui laissa, pendant tout le reste de la mpagne, le commandement des trou-s stationnées en Alsace; le comprit, 1703, dans sa nombreuse création maréchaux, et l'envoya en 1710, ec le cardinal de Polignac, négocier paix à Gertruydenberg. D'Uxelles ne ontra pas, dans cette circonstance, e grande habileté, ce qui ne l'empê-a pas d'être nommé, à la mort de uis XIV, président du conseil des af-ires étrangères, et membre du con-il de régence. Il eut l'air de vouloir tter contre le régent; mais il lui céda entôt, et mourut à Paris en 1730, lais-nt une assez mauvaise réputation, ême comme général.

Uzerche, ville de l'ancien Limou-sin, aujourd'hui chef-lieu de canton du département de la Corrèze; 3,214 habitants. C'était autrefois une place forte; elle a soutenu plusieurs siéges, un, entre autres, en 1559, contre les protestants, qui la prirent.

Uzès, *Usetia, Usetica*, ville de l'an-cien Languedoc, aujourd'hui chef-lieu d'arrondissement du département du Gard; 6,162 habitants. L'origine d'Uzès est très-ancienne; Clovis la prit sur les Wisigoths en 507. Elle fut, dans la suite, gouvernée successivement par des vi-comtes, des comtes et des ducs; ses ha-bitants jouissaient de nombreux privilé-ges. Dans le seizième siècle, l'évêque, le clergé, et les habitants de la ville et des environs, embrassèrent la religion ré-formée, se déclarèrent indépendants, et ils ne furent soumis qu'en 1629. Le roi fit alors raser leurs fortifications.

Uzès (monnaie d'). La plus ancien-ne monnaie d'Uzès que l'on connaisse est du sixième siècle; c'est un de ces singuliers *triens* frappés dans les Gau-les au nom des empereurs, alors que les empereurs n'y possédaient pas un pouce de terre. En voici la descrip-tion: DN. MAVRICIVS P. F. AVG; buste tourné à droite, diadémé et vêtu du paludamentum; ℟. VICTORIA AVG.; dans le champ une croix entée sur un globe et accostée des lettres VC (*Ucetia*) et des chiffres VII. (Voy. l'article Mon-naie, t. XI, p. 817 et suiv.)

Les monnaies d'or d'Uzès, de la pé-riode carlovingienne, sont les seules espèces de ce métal qui aient été frap-pées en France pendant cette période; on y voit, d'un côté, le monogramme de Charles, seul et sans légende, mais entouré de quelques signes non encore déchiffrés; et de l'autre, le mot UCECIA, en deux lignes. (Voyez Charlemagne [monnaie de]). Ce sont probablement des sous d'or. Enfin on a un denier d'Uzès au nom de Charles le Chauve, et qui ne diffère des autres pièces de ce prince que parce que son nom y est accompa-gné du titre d'*imperator*, CARLVS IM-PERAT; monogramme de Charles; ℟. VCECIA CIVITAS; croix à branches éga-les.

V.

Vadé (Jean-Joseph), chansonnier et poëte burlesque, né à Ham (Picardie) en 1720, mort à Paris en 1757. Il fut le premier auteur qui s'avisa de faire usage de l'idiome *poissard*, langage grossier, mais énergique, employé dans les halles et marchés de Paris. Ses *Œuvres* ont été recueillies d'abord en 4 vol. in-8°, ensuite en 6 vol. in-12. Elles consistent en vingt opéras-comiques, vaudevilles, parodies et pastorales, le poëme burlesque de *la Pipe cassée*, des *bouquets poissards*, des *épîtres en vers*, des *madrigaux*, des *fables*, des *chansons* et des *amphigouris*.

Vadicasses, peuples gaulois qui habitaient l'ancien Valois, *pagus vadensis*, aujourd'hui compris dans les départements de l'Aisne et de l'Oise. Leur territoire était enclavé entre ceux des *Sylvanectes*, des *Suessiones* et des *Meldi*. Leur capitale, qui s'appelait *Neomagus*, occupait probablement l'emplacement du village de Vez (à quelques lieues de Crespy).

Vadier (Marc-Guillaume-Alexis), était conseiller au présidial de Pamiers, lorsqu'il fut député par le tiers état du comté de Foix aux états généraux de 1789. Il ne prit aucune part remarquable aux premiers travaux de l'Assemblée constituante; seulement, après l'arrestation du roi à Varennes, il proposa de le traduire à la haute cour nationale. Il fut élu, en 1792, député de l'Ariége à la Convention, et s'y plaça dans les rangs de la Montagne; il vota la mort de Louis XVI sans appel ni sursis, se montra, au 31 mai, l'un des adversaires les plus ardents des Girondins, et plus tard, pressa avec une égale ardeur la condamnation de Danton et de Camille Desmoulins. Entré alors au comité de sûreté générale, et voyant dans tous les détenus des ennemis irréconciliables de la révolution, il imagina, pour hâter leur supplice, ces conspirations des prisons, dont le résultat fut de conduire à l'échafaud des hommes qui ne se connaissaient même pas. Ce fut lui qui dénonça à la Convention la prétendue conspiration de Catherine Théos. Il prit une part très-active à la révolution du 9 thermidor; mais la réaction qu'il avait contribué ainsi à amener, ne tarda pas à l'atteindre lui-même : dénoncé deux fois comme l'un des chefs des terroristes, il fut acquitté deux fois; moins heureux le 5 frimaire an III (2 mars 1795), il fut condamné à la déportation avec Billaud-Varennes, Collot-d'Herbois et Barrère. Il trouva le moyen de s'y soustraire en se cachant dans Paris, et reparut sur la scène politique en mai 1796. Compromis dans la conspiration de Babeuf, il fut acquitté par la haute cour de Vendôme (1797); mais on l'envoya à Cherbourg, et il ne put revenir à Paris que sous le gouvernement consulaire. Condamné à l'exil par la loi de 1816, il se retira dans les Pays-Bas, et mourut à Bruxelles en 1828, à l'âge de 93 ans.

Vaguemestre. Ce nom, emprunté de l'allemand (wagenmeister), n'est pas très-ancien dans nos armées : il signifie proprement *maître de charrois*, *chef d'équipages*.

Les vaguemestres sont pris parmi les sergents; leurs devoirs consistent à retirer de la poste les lettres et l'argent destinés aux officiers, sous-officiers et soldats du régiment; et ils perçoivent à leur profit un sou par chaque lettre et un sou pour livre sur l'argent envoyé par la poste. Cet usage date de 1701. Ils sont chargés en outre du transport et de la conservation des équipages du corps, des pesées, des inscriptions des bagages et du chargement des voitures. Ils sont, en temps de guerre, sous les ordres immédiats du *vaguemestre général* de l'armée ou du corps d'armée, qui leur transmet les instructions relatives à leurs fonctions.

Une instruction ministérielle du 8 septembre 1800, faisant suite à un arrêté du 26 août de la même année, a donné aux vaguemestres, comme aux adjudants, rang de premier sous-officier.

L'épaulette de ce grade leur a été donnée par décision du 24 septembre suivant. En temps de paix, ces sous-officiers rentrent dans la classe des sergents ; ils sont au choix des conseils d'administration et restent sous la surveillance des majors.

Vaillant (Jean-Foi), célèbre numismatiste, né à Beauvais en 1632, étudia d'abord le droit, puis se fit médecin, et il exerçait son art dans sa patrie, lorsqu'un fermier des environs lui ayant apporté des médailles antiques, détermina sa vocation pour la science dans laquelle il devait s'illustrer. Dès cet instant il se voua tout entier à la numismatique ; bientôt après il quitta Beauvais, vint s'établir à Paris, y fut distingué par Colbert, et le grand ministre lui proposa de voyager pour enrichir le cabinet du roi.

Dès ses premières excursions en Italie, en Sicile, en Grèce, il recueillit un si grand nombre de médailles rares, que dès lors le cabinet du roi tint le premier rang parmi les collections numismatiques de l'Europe. Pris par un corsaire algérien, dans un second voyage, il obtint sa liberté au bout de quatre mois et demi ; mais en revenant en France, craignant de retomber dans les mains des corsaires, il avala une vingtaine de médailles d'or qu'on lui avait restituées. Cette imprudence pouvait lui être funeste ; cependant, arrivé à Marseille, il parvint à se débarrasser de son fardeau intérieur. Il repartit bientôt, et cette fois il alla en Égypte et en Perse, où il rapporta de nouvelles richesses. Il fut un des premiers membres de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, et mourut, à Paris, en 1706.

Nous ne citerons que les plus importants de ses ouvrages, dont nous avons déjà donné une appréciation à l'article **Numismatique** : *Numismata imperatorum romanorum præstantiora a Julio Cæsare ad Posthumum et Tyrannos*, 2e édit., 1694, 2 vol. in-4° ; *Seleucidarum imperium, sive historia regum Syriæ, ad fidem numismatum accommodata*, 2e édit., 1732, in-fol. ; *Numismata ærea imperatorum, Augustorum et Cæsarum, in coloniis, municipiis et urbibus jure latino donatis, ex omni modulo percussa*, 1697, in-fol. ; *Numismata imperatorum, Augustorum et Cæsarum, a populis romanæ ditionis græce loquentibus ex omni modulo percussa*, 2e édit., 1701, in-fol. ; *Historia Ptolemæorum, Ægypti regum, ad fidem numismatum accommodata*, 1701, in-fol. ; *Numi antiqui familiarum romanarum, perpetuis interpretationibus illustrati*, 1703, 2 part. in-fol. ; *Arsacidarum imperium, sive regum Parthorum historia ad fidem numismatum accommodata, et Achæmenidarum imperium, sive regum Ponti, Bosphori et Bithyniæ historia ad fidem numismatum*, publié par l'Académie des inscriptions en 1725, 2 vol. in-4°.

Jean-François-Foi **Vaillant**, fils du précédent, né à Rome en 1665, cultiva aussi la numismatique, et publia quelques *mémoires* sur cette science, dans le recueil de l'Académie des inscriptions, de laquelle il devint membre en 1702 ; il mourut en 1708.

Vaillant (Sébastien), célèbre botaniste, né en 1669 à Vigny, près de Pontoise, annonça dès l'âge le plus tendre une inclination décidée pour l'étude des plantes ; cependant son père, organiste des bénédictins de Pontoise, qui ne voyait pas où ce goût pourrait le conduire, lui fit apprendre la musique, et ses progrès furent si rapides, qu'à 11 ans il put suppléer son père. S'étant ensuite lié avec les chirurgiens de l'hospice, il se voua à l'art de guérir, fut reçu aide-chirurgien en 1688, alla exercer son art à Évreux, puis dans les armées, et étant venu quelque temps après à Paris, y suivit les leçons de Tournefort, qui l'employa utilement pour son *Histoire des plantes des environs de Paris*. Il devint ensuite secrétaire de Fagon, premier médecin de Louis XIV, qui lui donna la direction du Jardin-Royal, et lui résigna ses places de professeur et de démonstrateur. Il fut admis en 1716 à l'Académie des sciences et mourut en 1722. On a de lui, dans le recueil de l'Académie des sciences, plusieurs *mémoires* où il a exposé avant Linné les principes du système de classification des plantes d'après leurs caractères sexuels. Le grand ouvrage auquel il avait travaillé toute sa vie, et qui a fait sa réputation, fut publié à Leyde, en

1727, aux frais et par les soins de Boerhaave, sous le titre de *Botanicon parisiense, ou dénombrement par ordre alphabétique des plantes qui se trouvent aux environs de Paris, avec plusieurs descriptions des plantes, leurs synonymes, le temps de fleurir et de grainer, et une critique des auteurs de botanique*, in-fol., avec plus de 300 figures.

VAILLANT (Wallerant), né à Lille en 1623, alla de bonne heure étudier la peinture à Anvers, dans l'atelier d'Érasme Quellinus; mais il ne voulut pas se laisser entraîner par les heureuses dispositions dont il avait déjà fait preuve, et se restreignit à la peinture du portrait. Celui de l'*empereur Léopold* commença sa réputation, et engagea le maréchal de Grammont, présent à la cérémonie du couronnement de ce prince, à l'amener en France. Le roi, la reine mère, le duc d'Orléans et après eux tous les courtisans voulurent avoir leurs portraits peints par Vaillant. Ce fut lui qui le premier grava en manière noire; il avait reçu le secret de ce genre de gravure du peintre Robert, à la condition de ne pas le divulguer. Mais un jeune homme employé chez lui le trahit, et cette gravure, tombée ainsi dans le domaine public, fut exploitée par des artistes médiocres qui la discréditèrent complétement. Vaillant a aussi gravé au burin quatre portraits devenus très-rares : ce sont ceux de l'*empereur Léopold*, de *Jean-Philippe*, électeur de Mayence, de *Charles-Louis*, comte Palatin, et de son épouse *Sophie*. Il mourut à Amsterdam en 1677.

Jean VAILLANT, son frère et son élève, né à Lille en 1624, quitta bientôt la carrière de la peinture, pour se livrer exclusivement au commerce, et laissa à peine quelques tableaux qu'on ne peut même pas considérer comme des ouvrages complets.

Bernard VAILLANT, second frère de Wallerant, et aussi son élève, ne fit que des dessins, genre dans lequel il acquit une grande habileté. Blocteleng, Gole et d'autres ont gravé des portraits d'après lui.

Jacques VAILLANT, autre frère de Wallerant, suivit avec succès la carrière de la peinture; il exécuta de grands tableaux d'histoire pour l'électeur
Brandebourg, et fut chargé par ce pr
de faire le portrait de l'empereur.
une mort prématurée ne lui permit
de réaliser toutes les espérances qu
vait données son talent.

André VAILLANT, le plus jeune d
frères de Wallerant, mourut a
fort jeune, après avoir fait de
études pour la gravure. On ne c
de lui que deux portraits, l'un d
sius Bevilacqua, patriarche d'A
drie, l'autre de *Jean-Ernest Sch*
inspecteur du gymnase de Berlin.

VAISON, ville de l'ancienne Pr
auj. chef-lieu de canton du dé
ment de Vaucluse ; population : 2.
habitants.

Cette ville est bâtie à quelque
tance de l'ancienne *Vasio*, qui
longtemps aux Romains, fut
lors des invasions des barba
tablit ensuite, et était encore
en 1284, époque où elle f
par Raymond IV, comte de T
Ce fut quelque temps après qu
truite la ville moderne. C'
lieux du midi de la Franc
le plus d'antiquités rom
rien Trogue Pompée était

VAISSELLE D'OR ET D'A
Manlius, Josèphe et la p
teurs anciens qui ont parlé de
nous la représentent comme
de nombreuses mines de m
cieux. Si l'on en croit Diodore
cette contrée ne produisait
gent, mais l'or y était en si gr
dance, qu'il suffisait pour s'
recueillir celui que charr
rents et les rivières. Auson
Tarn l'épithete d'*Aurif*
une mine d'or dans un lieu
Albicracense. Athenee p
d'or de la Gaule. Strabon
avait dans l'Aquitaine pr
les Cévennes, dans les P

Quoi qu'il en soit, et de q
qu'elle vint, les Gaulois
la vaisselle d'argent et en fais
Le pillage des Romains, des H
Bourguignons, des Wisigoths,
Francs, etc., qui soumirent ou r
gèrent successivement la G
faire changer de main, et
tir en grande partie cette sorte d

Tombeau à [illegible]



Ancienne Cathédrale de Vaison

iesse. Cependant elle ne disparut pas out entière, et on en retrouve des res-s dans les siècles suivants. On lit ns les *Chroniques de Saint-Denis* que int Germain, évêque de Paris, étant nu un jour solliciter pour les pauvres piété de Childebert, en reçut une mme considérable en argent, et que roi, voyant le prélat venir l'implorer nouveau, « entra où la vesselemente toit, prist vaissiaux d'or et d'argent, despeça, et puis les bailla à saint ermain. »

Grégoire de Tours rapporte que le mte Leudaste, étant venu à Paris, s'a-usa à parcourir les boutiques des mar-ands, et à regarder la vaisselle d'ar-nt et les bijoux qu'ils mettaient en nte. Le moine de Saint-Gal décrit un pas que donna un évêque à deux offi-rs de Charlemagne, pour capter leur nveillance, et dans lequel le maître les convives furent servis en vaisselle r et d'argent, et en vases garnis de rreries. Dans le testament que fit, en 3. Dadila, riche seigneur de Septi-nie, il légua aux pauvres, entre au-s choses, les vases d'or qu'il avait us en présent de l'empereur. Enfin, iteur de la vie de saint Sulpice, évê-de Bourges, nous apprend que ce lat n'employait à sa table que des ensiles de bois, de terre ou de bre, et jamais d'argent, ce qui, en s faisant connaître la modestie du it, nous prouve que l'argenterie t alors un luxe assez commun.

es rançons énormes que les Nor-ds tirèrent de la France, en firent ir une masse considérable de mé-s précieux; mais toute la vaisselle et d'argent ne passa pas en leur session. On sait que le roi Robert it la sienne pour en faire des aumô-à l'insu de sa femme Constance. nd Louis le Gros mourut, « il dé-it, disent les *Chroniques de Saint-is*, tot son trésor aus églises et povres genz, et tote sa vessele-nte d'or et d'argent. » Louis IX de la vaisselle d'or; car, dans un ntaire de celle de Charles V, dressé 1 janvier 1379, on trouve plusieurs es qui lui avaient appartenu.

e lu fut, pendant bien des siècles, les tins, presque le seul moyen que les rois, les princes et les grands eussent d'étaler leur richesse et leur magnificence. Aussi quelques-uns le poussèrent-ils jusqu'à ses dernières limites. Dans un banquet que le comte de Foix donna en 1457, à Tours, quand les ambassadeurs de Ladislas d'Autriche vinrent demander à Charles VI sa fille Madeleine pour leur maître, il y eut douze tables de sept services chacune; et pour chaque service, il y eut, à chaque table, cent quarante plats d'argent, ce qui pour les douze tables, et les sept services, faisait seize cent quatre-vingts plats. Qu'on nous parle après cela de la simplicité avec laquelle vivaient nos ancêtres.

Comme la profusion de vaisselle était une preuve de noblesse et d'opulence, on se faisait une gloire de l'étaler avec symétrie sur un meuble que l'on appela d'abord *dressoir*, et plus tard *buffet*. Monstrelet, décrivant la magnificence du duc de Bourgogne, pendant son séjour à Paris, rapporte qu'en la salle de son hôtel où il mangeait, était un dressoir carré, à plusieurs gradins, à degrés, et chargé de vaisselle d'or et d'argent très-riche. Chez les souverains qui affectaient beaucoup de magnificence, les buffets étaient du même métal que la vaisselle qu'ils devaient porter; et il y en avait trois: un pour l'argenterie, un autre pour la vaisselle dorée, et un troisième pour la vaisselle d'or. C'est ce qui arriva au repas que Charles V donna, dans la grande salle du Palais, à son oncle l'empereur Charles IV (Voy. DRESSOIR).

Dans les temps ordinaires, les rois enfermaient leur vaisselle dans leur trésor, ne laissant à la disposition de leurs officiers que celle qui était nécessaire aux besoins du service courant. Ils avaient même un petit trésor composé de richesses semblables dans chacun de leurs palais, et quand un prince etranger venait les visiter, le premier spectacle qu'on lui offrait était celui de cette magnificence. Souvent, dans les jours de cérémonie, le trésor royal était exposé publiquement à l'admiration du peuple. « La veille de Noël, dit Monstrelet, le roi alla tenir son estat au Palais, où il célébra moult solennellement la fête... et là furent apportez très-grant pom...

de vaisseaux d'or et d'argent, en quoi on avoit accoustumé de le servir aux haultes festes. » François Ier, à la naissance de la princesse Élisabeth, sa fille, donna dans la cour du château de Fontainebleau un spectacle pareil.

Toute cette profusion de vaisselle de métaux précieux, et quelquefois ornée de pierreries, que possédaient les rois, leur venait de diverses sources. Ils en recueillaient dans l'héritage mobilier de leurs prédécesseurs; ensuite, la coutume imposa longtemps aux sujets l'obligation de leur en donner en présent. Dans certaines circonstances, les corps municipaux des villes leur faisaient de ces sortes de dons. Parmi ceux que reçut de diverses personnes le roi Jean, à l'apparition momentanée qu'il fit dans Paris, pendant qu'il était prisonnier en Angleterre, on compta mille marcs de vaisselle d'argent qui lui furent présentés par la capitale. Quand Isabelle de Bavière, femme de Charles VI, fit son entrée dans la même ville, le corps municipal lui offrit ainsi qu'à la duchesse de Touraine, belle-sœur du roi, un présent semblable. La ville de Vienne, à l'entrée de Charles VI, lui offrit de la vaisselle dorée; celle d'Amiens, en 1463, donna à la reine Charlotte deux drageoirs pesant vingt marcs. Les monastères faisaient aussi aux rois des présents d'argenterie. Les villes conquises employaient ce moyen pour se racheter du pillage. Celle de Metz, dans une circonstance pareille, donna à Charles V deux cent mille écus, et y ajouta un présent de vaisselle dorée. Enfin, les souverains s'en envoyaient mutuellement en témoignage de bonne intelligence et d'amitié. Il ne faut donc point s'étonner si, avec le temps et à l'aide de ces moyens réunis, les rois en avaient assemblé une quantité très-considérable.

Au demeurant, si les rois recevaient de la vaisselle, ils en donnaient aussi, et c'était particulièrement aux ambassadeurs qui venaient négocier auprès d'eux, qu'ils faisaient ces sortes de libéralités. En 1413, Charles VI donna à ceux de Flandre cent marcs de vaisselle dorée. Soixante ans plus tard, d'autres ambassadeurs du même pays reçurent de Louis XI trente mille écus au soleil et de la vaisselle d'argent. Nous pourrions citer encore beaucoup d'exemples semblables et postérieurs à celui-ci; nous dirons seulement que, sous le règne de ce dernier roi, il était passé en coutume entre souverains de faire des présents d'argenterie aux envoyés des cours étrangères. Commines rapporte une dépêche envoyée à Louis XI, et dans laquelle on lit que c'est chose accoutumée de donner de la vaisselle aux ambassadeurs soit d'amis soit d'ennemis; enfin, Bassompierre écrit que quand les négociateurs n'a-vaient pas obtenu ce qu'ils étaient venu[s] demander, ils n'acceptaient point le présent.

Comme la grande quantité de la vais-selle d'or et d'argent paralysait un[e] masse considérable de métaux précie[ux] qui, transformés en espèces monnayée[s] auraient rendu d'immenses services [à] l'agriculture et au commerce, les r[ois] s'occupèrent fréquemment de réprim[er] ce luxe ruineux. En 1294, Philippe [le] Bel publia une ordonnance, portant [dé]fense à tous ceux qui n'auraient [pas] 6,000 livres tournois de rente, « d'a[voir] « en leurs hostiex, ne hors, de ves[se]« lemente d'or ne d'argent, pour bo[ire] « ne pour mangier, ne pour autre u[sa]« ge. » Huit jours après la publication [de] cette ordonnance, tous ceux qui avai[ent] de la vaisselle devaient en porter le ti[ers] aux monnaies royales, et attendre, p[our] disposer du reste, le commandem[ent] du roi. Le 25 août 1302, le même pri[nce] publia une nouvelle ordonnance, fais[ant] injonction de porter à la monn[aie] moitié de la vaisselle d'argent, dont [le] prix devait être payé incontinent. [En] 1310, il fut défendu aux orfèvres d['en] fabriquer, et ordonné aux particulier[s de] livrer au monnayage la dixième p[artie] de celle qu'ils possédaient. Le 2 [...] bre 1314, il fut accordé par les dép[u]tés des bonnes villes, convoqués à Pa[ris,] que « por avoir plus de matière à fa[ire] « monoie, l'en pregne le quart de la v[ais]« selemente d'argent por souffisans p[...] « et que l'en ne face nulle vessele[mente] « d'argent jusques à onze ans; » le [roi] fut, en outre, prié d'intervenir aup[rès] des barons, pour qu'ils prohibas[sent] dans leurs terres la fabrication [de] la vaisselle pendant le même tem[ps].

Philippe de Valois, le 25 mars 1322; ,ouis XII, en 1506; Louis XIII, en 636; Louis XIV, en 1672, 1687, 1689; nfin, Louis XV, le 18 février 1720, et 23 novembre 1721, défendirent, par es ordonnances, la fabrication de la aisselle d'or et d'argent, ou la renfer-aerent dans des limites plus ou moins troites. Mais toutes ces prohibitions ne urent jamais strictement observées, et on trouva toujours les moyens de les ioler impunément.

Dans les moments de besoin ou de rise, on s'en prit souvent à l'argen-erie pour se procurer les ressources ont on avait besoin. Nous avons vu maréchal de Rieux payer ses troupes u produit des coupes des religieux de aint-Denis (*). Louis XI, dans un de ces ccès de dévotion auxquels il était sujet, yant formé le projet de faire une châsse our les reliques de saint Fiacre, et de ore celles de saint Martin par une grille seize à dix-sept mille marcs d'argent, mma des commissaires pour aller endre et saisir toute la vaisselle qu'on urrait trouver à Paris et autres villes; qui fut cause que, quoiqu'on la payât *isonnablement*, beaucoup de gens chèrent la leur. En 1709, Louis XIV transporter la sienne à la monnaie; le d'argent, selon ce que nous ap-end madame de Maintenon, produisit 00,000 livres, et celle d'or 400,000. aucoup de courtisans imitèrent le verain, et mangèrent dans la faïence la porcelaine. Mais le profit que la ance tira de ce parti désespéré, n'égala nt le préjudice qu'il lui porta en ré-isant à la simple valeur du métal des jets d'art, dont le travail précieux uplait la valeur intrinsèque, et en élant à l'Europe l'état déplorable des ances du royaume.

Pendant la révolution, un grand nom- de personnes offrirent leur vaisselle r ou d'argent pour subvenir aux be-ns de la patrie. La plus grande partie celle des églises, des abbayes, des igrés, des condamnés, fut saisie et nfisquée, de sorte qu'on en fondit et nsforma en espèces monnayées une antité considérable, et que, lorsque calme fut revenu, il ne s'en trouva presque plus nulle part. Pendant ce temps, la fabrication de la porcelaine avait acquis un très-haut degré de perfection; depuis, elle s'est associé la peinture, qui l'enrichit de ses chefs-d'œuvre, et maintenant on préfère ses produits à la vaisselle d'or ou d'argent.

(*) Voy. Saint-Denis (siége de).

Vaissette (Dom Joseph), savant bénédictin de la congrégation de Saint-Maur, né en 1685 dans le diocèse d'Alby, avait d'abord embrassé la profession d'avocat, et il remplissait les fonctions de procureur du roi lorsqu'il résolut d'embrasser la vie religieuse pour se soustraire aux embarras et aux soins qui le détournaient de son goût pour l'étude. Ayant fait profession, en 1711, au monastère de la Daurade, il fut appelé deux ans après à l'abbaye de Saint-Germain des Prés; y travailla pendant vingt-cinq ans à son *Histoire du Languedoc*, et mourut épuisé de fatigues en 1756. On a de lui : *Dissertation sur l'origine des Français*, 1722, in-12; *Histoire générale du Languedoc*, 1730-45, 5 vol. in-fol., fig.; *Abrégé* de l'ouvrage précédent, 1749, 6 vol. in-12; *Géographie historique, ecclésiastique et civile*, 1755, 4 vol. in-4°.

Val d'Enfer (passage et combat du). Moreau étant arrivé, lors de sa mémorable retraite en 1796, au pied des montagnes Noires, se trouva pressé de tous côtés par les ennemis; il n'avait d'autres ressources, pour échapper à une destruction totale, que de faire passer ses troupes par une vallée sombre, étroite et resserrée, qui se trouve entre Newstadt et Fribourg, et que sa position sauvage a fait nommer le *Val d'Enfer*. Les Autrichiens, rassurés par la nature même des lieux, avaient négligé de défendre ce passage; Moreau profita de cette négligence, et osa tenter ce que personne n'avait osé avant lui. Les munitions et les bagages furent ramenés à Huningue par les villes forestières. Le général Gérard, chargé de forcer le lieutenant-colonel d'Apres, qui gardait les avenues du Val d'Enfer avec une pièce de canon et deux bataillons autrichiens, le culbuta entièrement, lui fit cent prisonniers et le poursuivit jusqu'au delà de cet horrible défilé, dont il s'empara. Alors, pour dérober son mouvement à l'ennemi, qui

le pressait, Moreau fit sortir le centre de sa ligne, et lui fit traverser le Val d'Enfer, tandis que les deux ailes se rapprochant peu à peu, couvraient les troupes qui franchissaient ce défilé, ayant l'ennemi en tête, à dos et sur les flancs, et présentaient un front menaçant aux corps des généraux Latour, Nauendorf et Petrasch. Enfin, l'armée se retrouva tout entière en vue du Rhin, après une marche de cent lieues faite à travers mille dangers.

VALAZÉ (Charles-Éléonore DUFRICHE de), né à Alençon en 1751, embrassa la carrière des armes, et fut nommé, en 1774, lieutenant au régiment provincial d'Argentan. Mais il ne tarda pas à donner sa démission, et se retira à la campagne, où il composa un *Traité des lois pénales*, qui parut en 1784, in-8°, et fut accueilli avec éloge par les journaux du temps. Il adopta avec ardeur les principes de la révolution; fut nommé, en 1790, maire d'Erray, près d'Alençon, et élu, en 1792, député du département de l'Orne à la Convention nationale. Il s'y lia avec les Girondins, qui le firent nommer rapporteur dans le procès de Louis XVI, et il vota pour l'appel au peuple, pour la mort et pour le sursis. Arrêté le 2 juin, et décrété d'accusation le 28 juillet, il fut condamné à mort le 30 octobre 1793. Pendant le prononcé de son arrêt, il s'enfonçait dans le sein un poignard, qu'il tenait caché sous ses vêtements. Un de ses compagnons, le voyant frissonner et pâlir, lui dit : « *Tu trembles, Valazé. — Non,* répondit-il, *je meurs,* » et il tomba sans vie sur les gradins du banc où il était assis.

VALÉE (Sylvain-Charles, comte) est né à Brienne-le-Château, le 17 décembre 1773; il fit ses études à l'école militaire de Brienne, et fut envoyé, en 1792, en qualité d'élève sous-lieutenant, à l'École de Châlons, où les jeunes officiers destinés au service de l'artillerie devaient compléter leur éducation militaire.

Il fut nommé, à la fin de cette année 1792, lieutenant d'artillerie, et, pendant les campagnes de 1793 et 1794, prit part aux siéges du Quesnoy, de Landrecies, de Charleroy, de Valenciennes, de Condé et de Maëstricht, et se distingua au passage du Rhin et au combat de Neuwied. Promu au grade de capitaine en 1795, et envoyé à cette armée du Rhin, qui a donné tant d'habiles généraux à la France, il fut remarqué particulièrement par le général en chef Moreau, et se distingua à Wurtzbourg, à Engen, à Möeskirch, et à Hohenlinden, où il commandait l'artillerie du brave général Decaen.

L'armée du Rhin, malgré les nombreux combats qu'elle avait livrés, les brillantes conquêtes qu'elle avait faites n'obtenait que difficilement des récompenses : le capitaine Valée ne fut promu qu'en 1802 au grade de chef d'escadron. Nommé major en 1804, il fit comme inspecteur général du train de l'artillerie, la campagne d'Austerlitz; devint colonel, en 1807; fut appelé au quartier général de l'empereur pour occuper l'emploi de sous-chef de l'état-major général de l'artillerie, et se distingua aux batailles d'Eylau et de Friedland.

L'année suivante, l'empereur l'envoya en Espagne, où il arriva au moment où le maréchal Lannes commençait le siége de Saragosse. Après la prise de cette ville, il prit le commandement de l'artillerie du troisième corps, devenu l'armée d'Aragon; fut nommé, en 1809, général de brigade, et dirigea, sous les ordres du général Suchet, l'artillerie dans les siéges de Lérida, de Tortose, de Méquinenza, de Sagonte et de Tarragone. Après la prise de cette dernière place, qui avait résisté à cinq assauts, l'empereur le nomma général de division (1811); il accompagna ensuite le maréchal Suchet dans le royaume de Valence; obligea, par la supériorité du feu de son artillerie, la capitale de cette province à se soumettre, et fit mettre successivement en état de défense toutes les places du vaste territoire placé sous le commandement du duc d'Albuféra.

En 1813, lorsque nos troupes durent évacuer la Péninsule, il parvint à ramener en France, au milieu des plus grands obstacles, l'immense matériel qui avait suivi nos armées en Espagne, et le 12 mars 1814, Napoléon lui accorda, par un décret daté de Soissons, le titre de comte de l'empire. Il le ch

;ea, en 1815, de l'armement de Paris, que le général Haxo avait reçu l'ordre le mettre en état de défense. Mais la marche rapide des armées alliées, et es événements politiques qui se succédèrent coup sur coup, les empêchèrent e terminer les travaux qu'ils avaient rrêtés de concert.

La paix permit au général Valée de 'occuper des travaux spéciaux du corps uquel il appartenait. Nommé, en 1816, apporteur du comité de l'artillerie, il it, en 1822, placé à la tête de ce corps ous le titre d'inspecteur général du ervice central de l'artillerie. Pendant s longues guerres de la republique et e l'empire, les travaux scientifiques u corps de l'artillerie avaient été presue entièrement suspendus; mais la ratique de la guerre avait fait faire de ombreuses observations sur le matéel que Gribeauval avait laissé à la rance. Le général Valée avait pu remarquer en Espagne l'avantage que onnait aux Anglais la grande mobilité leur artillerie de campagne. Dès les remières années de la paix, il fut char des études nécessaires pour modifier matériel de la nôtre; et, sous sa diection, le comité de l'artillerie fit ire de nombreuses expériences, qui menèrent enfin la création d'un nouau système d'artillerie de campaé, de siége et de place, dont les difrentes parties ont été successivement optées de 1825 à 1829, et dont une périence de quinze années a démon la supériorité sur tous les systèmes tuellement employés en Europe. Cet ninent service rendu à la France lut, en 1830, au général Valée le titre premier inspecteur général de l'artilie.

En 1837, la fortune de la France mblait chanceler en Afrique; pendant e, dans l'ouest, la puissance d'Abd-elder grandissait rapidement, l'armée ançaise venait d'éprouver, à l'est (nombre 1836), un grave échec. Repous devant Constantine, elle n'avait pu ranler le pouvoir du pacha Achmet, rnier représentant des Turcs sur le de l'Algérie. Le général Valée, nom alors commandant de l'artillerie de rmée qui marchait contre Constanie, réunit à Msij Animar le matériel nécessaire pour l'attaque de cette place importante; conduisit à travers les montagnes difficiles de l'Atlas un équipage de siége composé en partie de canons de 24, et vint, le 9 octobre 1837, ouvrir le feu devant les murs de l'antique Cirta. Trois jours après, la mort du général Damrémont lui laissait le commandement en chef de l'armée. La brèche fut ouverte dans la journée du 12; enfin, le 13, le général Valée dirigea le terrible assaut qui donna à la France la capitale de l'antique royaume de Numidie.

Ce brillant fait d'armes fut récompensé par le bâton de maréchal de France (novembre 1837), et le général Valée fut appelé au gouvernement de l'Algérie. Une nouvelle carrière s'ouvrit alors devant lui. Il fallait en même temps profiter de la prise de Constantine pour asseoir notre domination dans l'est de la régence; resister à Abd-el-Kader, dont le traité de la Tafna venait d'étendre le pouvoir presque jusqu'aux portes d'Alger (à la Chiffa), et enfin, organiser la colonisation et les établissements civils. Sous son gouvernement, la domination française s'étendit rapidement sur toute la province de Constantine; cette ville devint un point de la plus haute importance; une ville nouvelle (Philippeville) s'éleva bientôt sur une plage déserte; d'autres places, Milah, Djimmilah, Sétif, Gigelly, furent successivement occupées et tirées des ruines amoncelées par les siècles et par les envahissements des barbares. D'un autre côté, dans la province d'Alger, Belidah et Koleah furent données à la France; sur tous ces points, d'immenses travaux furent entrepris, pendant qu'Alger, se développant rapidement, voyait commencer les travaux du port qui doit tant ajouter un jour à sa grandeur et à son importance; enfin, cette période de paix avec Abd-el-Kader fut glorieusement terminée par la brillante expédition des Portes de Fer, qui assura à la France la soumission des tribus kabyles habitant le centre de l'Algérie.

A la fin de 1839, les difficultés qu'avait fait naître l'exécution du traité de la Tafna amenèrent la guerre avec Abd-el-Kader; le maréchal Valée com-

mença les hostilités avec une grande vigueur. Le 31 décembre 1839, une partie des troupes régulières de l'émir furent détruites sur les bords de la Chiffa. Au commencement de 1840, Cherchel fut occupée, le col de Mouzaïa enlevé par une attaque vigoureuse; Medeah et Milianah, occupées aussi, devinrent d'importantes places d'armes; enfin, dans cette campagne de 1840, toutes les fois que l'émir osa mettre en ligne ses troupes régulières contre nos bataillons, il fut constamment battu; nos drapeaux flottèrent pour la première fois sur les bords du Cheliff, et l'émir vaincu, privé du plus grand nombre de ses compagnons d'armes, renonça à soutenir à force ouverte la lutte avec la France.

Fort de l'ascendant que nos armes venaient de prendre en Afrique, appuyé sur les places qu'il venait d'occuper et de fortifier au delà de l'Atlas, le maréchal Valée se préparait à entreprendre, au commencement de 1841, la soumission des tribus qui n'avaient point encore reconnu notre souveraineté, et il voulait en même temps appliquer à l'ouest de l'Algérie l'organisation qui avait si bien réussi dans la province de Constantine, lorsqu'il fut inopinément rappelé le 30 décembre 1840.

Le maréchal Valée a fait partie, pendant plusieurs années, du conseil d'État. Membre de la chambre des pairs depuis 1830, il a été appelé deux fois par l'assemblée à remplir les fonctions de secrétaire, et nommé plusieurs fois président de commissions importantes. Il est, depuis 1822, grand-croix de la Légion d'honneur.

Valence, ancienne capitale du Valentinois, aujourd'hui chef-lieu du département de la Drôme; population, 10 406 habitants.

Cette ville, d'origine romaine, est l'ancienne *Valentia Segovellanorum*. Les barbares vinrent l'attaquer au commencement du cinquième siècle, et en furent repoussés par Constance, qui fut plus tard associé à l'empire. Ce même Constance la délivra encore, en 408, d'une attaque de Sarus, général de l'empereur Honorius. Elle devint, en 430, le siége de la domination des Alains. Les Lombards l'assiégèrent en 574. Tombée, en 730, au pouvoir des Sarrasins, elle fut reprise peu de temps après, et saccagée par Charles Martel. Les Normands la pillèrent en 860. Dans le douzième siècle, elle passa successivement sous la domination des rois de Bourgogne, des empereurs, des princes de Valentinois, et enfin sous celle de ses évêques. Elle secoua, au commencement du treizième siècle, le joug de ces derniers, et s'érigea en commune. En 1566, ceux de ses habitants qui avaient embrassé le protestantisme se soulevèrent et s'emparèrent de la ville; une semblable tentative qu'ils firent en 1573 n'eut pas de succès. Valence servit, en 1798, de lieu d'exil au pape Pie VI, qui y mourut au bout de quarante-six jours.

Cette ville, bâtie sur le Rhône, et au milieu de sites pittoresques, ne possède aucun monument remarquable. Elle a une école d'artillerie, dont le polygone est un des plus beaux de la France. C'est à cette école que Napoléon alla se former à la pratique de cette arme, en sortant de l'école militaire de Paris. Valence est la patrie de François de Nantes, du général Championnet, et de L. Joubert, savant médecin du seizième siècle.

Valence (monnaies de). Voy. Die et Valentinois.

Valence (Cyrus-Marie-Alexandre de Timbrune-Timbrone, comte de), né à Agen en 1757, d'une ancienne famille de Guienne, entra au service dans l'artillerie en 1774; passa ensuite capitaine dans un régiment de cavalerie; devint aide de camp du maréchal de Vaux, et reçut le grade de colonel en 1784. Vers ce même temps il fut nommé premier écuyer du duc d'Orléans, et colonel du régiment de Chartres (dragons). Promu en 1790 au grade de maréchal de camp, il fut employé à l'armée de Luckner, puis à celle de Dumouriez, qui lui fit donner le grade de lieutenant-général. Il commanda la réserve à l'affaire de Valmy; fut chargé de suivre les Prussiens dans leur retraite, et s'empara de Charleroi et de Namur. En 1793 il eut le commandement du corps qui devait faire face au prince de Cobourg, et fut blessé grièvement dans une charge

de cavalerie à la bataille de Neerwinden. Confident des projets de Dumouriez, il prit part à toutes ses négociations avec les ennemis, et fut un de ceux qui l'accompagnèrent lorsqu'il passa dans leurs rangs. Il se retira ensuite successivement en Angleterre, en Hollande, dans les environs de Hambourg, puis dans le Holstein, où il vécut obscurément jusqu'à l'époque de l'établissement du gouvernement consulaire. Rentré alors en France, il fut nommé sénateur en 1805, employé en 1808 à l'armée d'Espagne, puis en Allemagne et en Russie, où il commandait une division de cavalerie. Sur la fin de 1813, il fut envoyé à Besançon en qualité de commissaire extraordinaire pour organiser la défense de cette frontière, et fit des efforts inutiles pour empêcher l'invasion des alliés. Revenu à Paris, il signa, le 1er avril 1814, comme secrétaire du sénat, la déchéance de Napoléon, et fut nommé pair, par le roi, le 4 juin suivant. En 1815, il fit partie de la nouvelle chambre des pairs, et après la défaite de Waterloo, il fut un des commissaires nommés par le gouvernement provisoire pour traiter d'un armistice. Au retour du roi, il cessa de faire partie de la chambre haute; mais il y rentra en 1819, s'y rangea dans le parti de l'opposition, sans se montrer cependant trop hostile au gouvernement, et mourut en 1820. Il avait épousé une fille de Mme de Genlis.

VALENCIENNES, *Valentiniana,* ville de l'ancien Hainaut, aujourd'hui chef-lieu d'arrondissement du département du Nord; 18,953 habitants.

L'origine de cette ville est peu connue; cependant on croit qu'elle occupe l'emplacement d'un château construit sous les premiers rois mérovingiens. Clovis habita ce château, et il y tint, en 693, une assemblée de la nation. Charlemagne y en tint une aussi en 771.

Les Normands assiégèrent inutilement Valenciennes en 881; Baudouin, comte de Flandre, s'en empara en 1003; elle fut reprise en 1007 par l'empereur Henri V. Les Espagnols en firent le siége en 1566, et ils s'en emparèrent après quatre mois d'une résistance opiniâtre. Louis XIV la prit en personne le 1er mars 1697, et depuis lors elle n'a pas cessé d'appartenir à la France.

Elle soutint, en 1793, avec une garnison de 9,500 hommes, contre l'armée de la coalition, qui en comptait plus de 80,000, un siége qui est regardé comme un des plus beaux faits d'armes des guerres de la révolution. Après vingt-quatre jours d'une défense opiniâtre, elle se défendait encore, quoiqu'elle ne fût plus qu'un monceau de ruines. Elle ne se rendit que lorsqu'il ne lui resta plus ni moyen de défense ni espoir de secours. Les ennemis la rendirent par capitulation au général Schérer le 27 août 1794. Ils l'assiégèrent de nouveau en 1815; mais elle résista jusqu'à la rentrée de Louis XVIII.

C'est la patrie du chroniqueur Froissart, du peintre Abel de Pujol, et de mademoiselle Duchesnois, célèbre actrice du Théâtre-Français.

VALENCIENNES (Pierre-Henri), paysagiste, né à Toulouse en 1750. Ses parents lui firent faire des études musicales; mais son goût l'entraînait vers la peinture. Il vint suivre à Paris les leçons de Doyen, et alla ensuite étudier en Italie les beaux ouvrages du Poussin et de Claude Lorrain. Le premier surtout l'avait séduit par la poésie de ses ouvrages, et ce fut toujours son modèle de prédilection, celui qu'il recommandait de préférence à ses élèves. « Claude Lorrain, disait-il, a su rendre mieux que personne les effets de la lumière, ce vague et cette indécision qui font le charme de la nature et qu'il est si difficile de rendre. Il a copié la nature avec vérité, avec goût; mais ses tableaux font-ils éprouver à l'âme autre chose que de l'admiration? Poussin présenta une nature parée des richesses de l'imagination, telle que le génie peut seul la concevoir. L'un a été l'imitateur de la nature, l'autre en a été le poëte; et devant les œuvres du dernier, les yeux ne sont pas seuls flattés, l'âme est émue profondément.» Il n'est pas étonnant qu'avec une admiration aussi fervente pour le Poussin, Valenciennes ait cherché et souvent réussi à le rappeler par la poésie de ses compositions. A son retour en France, il fut admis à l'Académie de peinture, et créa une école, à laquelle on doit sans contredit le perfectionnement

de la peinture du paysage en France. Il ne fit point partie de l'Institut, parce qu'au moment de la formation de ce corps, on n'admit dans la classe des beaux-arts que les peintres d'histoire. Cette espèce de défaveur contre un genre de peinture, dans lequel cependant aujourd'hui la France n'a pas de rivale, existe encore de nos jours. Longtemps il n'y eut à l'Institut que deux peintres de paysage, et encore, quand l'un des deux mourut, on prit pour le remplacer un peintre de genre. Quoi qu'il en soit, l'absence de Valenciennes à l'Institut ne porta aucun préjudice à son talent, non plus qu'à l'estime dans laquelle on le tenait; il n'en fut pas moins regardé comme un artiste supérieur. Il mourut à Paris en 1819. Son principal ouvrage est un grand paysage historique représentant *Cicéron découvrant le tombeau d'Archimède* (au Louvre). Ses autres productions les plus remarquables sont : *Philoctète dans l'île de Lemnos; OEdipe trouvé sur le mont Cythéron; OEdipe devant le temple des Euménides.* On lui doit un *Traité de perspective et de l'art du paysage*, 2e édition, 1820, in-4°. Cet ouvrage a le mérite d'être d'une lecture pleine de charme en même temps qu'instructive. Valenciennes a formé de bons élèves, et, entre autres, G.-V. Bertin, qui continua son école et forma la plupart des peintres de paysage qui sont aujourd'hui à la tête de l'école française.

VALENTINE DE MILAN. Voyez ORLÉANS, t. XI, p. 269.

VALENTIN (Moïse), naquit à Coulommiers en 1600. Quelques biographes le font élève de Simon Vouet; d'autres prétendent que Simon Vouet étant à Rome, fit une étude particulière de Valentin. Mais il est plus probable que, comme Vouet, il se forma à l'école florentine de Michel-Ange et de Caravage; en effet, on reconnaît dans son faire cette manière accusée et ressentie, dont ces deux maîtres surtout avaient donné l'exemple. Valentin, mort à Rome à trente-deux ans, laissa néanmoins un assez grand nombre d'ouvrages, et on est forcé d'y reconnaître, avec un dessin correct et une fidèle imitation de la nature, le manque de coloris et en général un talent peu élevé. Grâce à la protection du Poussin et à celle du cardinal Barberini, il avait été chargé de peindre, pour la basilique de Saint-Pierre, le *Martyre de saint Processe et de saint Martinien.* Ce chef-d'œuvre, apporté à Paris à la suite des conquêtes de Bonaparte en Italie, fut repris en 1815, lors de l'invasion. Les papes le conservaient dans le palais de Monte-Cavallo, et la copie, exécutée en mosaïque par Cristo Fori, est encore aujourd'hui un des plus beaux ornements de Saint-Pierre de Rome. La galerie du Louvre possède de Valentin onze tableaux, dont plusieurs ont été gravés par Gilles Rousselet, Boulanger et Baudet.

VALENTINOIS (comtes de). Le Valentinois se divisait en haut et bas Valentinois; il était compris entre l'Isère, le Rhône et le Venaissin; son territoire fait aujourd'hui partie du département de la Drôme. Valence était sa capitale.

Le premier comte de Valentinois, dont l'histoire fasse mention, est *Gontard*, qui vivait vers le milieu du dixième siècle. Il eut pour successeur *Lambert*. Ceux qui succédèrent à celui-ci sont restés inconnus jusque dans le douzième siècle. On sait que vers cette époque un fils naturel de Guillaume IX, comte de Poitiers, appelé *Aimar*, et surnommé *de Poitiers*, s'empara du Valentinois pour une comtesse de Marsanne, qui y avait des droits; épousa la fille de cette comtesse, et devint comte de Valentinois. Il mourut vers 1135.

Guillaume Ier, son fils, lui succéda. Il mourut en 1189.

1189. *Aimar II*, fils de Guillaume Ier, se déclara pour le comte de Toulouse dans la guerre des Albigeois; mais, en 1213, Simon de Montfort et le duc de Bourgogne s'étant dirigés sur Valence pour s'en emparer, il passa dans leur parti, qu'il quitta un peu plus tard pour y revenir encore, après une nouvelle démonstration hostile de Simon de Montfort.

1230. *Aimar III*, son petit-fils, lui succéda en bas âge, sous la tutelle de sa mère. Il guerroya toute sa vie avec les évêques de Valence, et mourut en 1277.

1277. *Aimar IV*, fils d'Aimar III.

1329. *Louis Ier*, fils d'Aimar IV.

1345. *Aimar V*, fils et successeur de ouis Ier, eut quelques démêlés avec 'évêque de Valence (1347); il fut nommé ar le roi Jean lieutenant du Dauphin ans le Viennois, et, ayant livré au omte de Savoie plusieurs places de son ouvernement, fut condamné pour ce it à une forte amende par le parleent, sous le règne de Charles V. Il ourut sans enfants en 1373. Il avait ésigné pour son successeur son cousin ermain, Louis II, qui suit.

1373. *Louis II* mourut en 1419, rès avoir institué pour son héritier niversel le dauphin Charles, fils de harles VI; et, à l'avénement de ce ince au trône, les domaines de Louis rent réunis à la couronne.

Le Valentinois fut érigé en duché, et nné, en 1498, par Louis XII, à César Borgia, fils du pape Alexandre VI, i en jouit jusqu'à sa mort, en 1507. entré alors dans le domaine de la coune, il en fut aliéné une seconde fois, 1548, par Henri II, en faveur de ane de Poitiers. En 1641, Louis XIII donna en toute propriété aux princes Monaco, qui l'ont possédé jusqu'en 93, époque où il a été definitivement ani à la France. Voy. MONACO.

VALENTINOIS (monnaies des comtes). Outre les évêques de Valence et de e, les comtes de Valentinois battaient nnaie à Valence, et ils étaient depuis uatorzième siècle, sans contestation, possession de ce droit, puisque leurs nes se trouvent comme celles des ques sur le sceau des monnayeurs serment de l'empire. Cependant, on connaît pas la date du privilége qui r aurait été octroyé par les empeurs; et peut-être y avait-il eu de leur t usurpation. Pendant tout les doume, treizième et quatorzième siècles, comté de Valentinois fut possédé par seigneurs qui portèrent presque tous nom d'*Aimar de Poitiers*, et c'est à n d'eux, sans que nous puissions prérer lequel, qu'il faut attribuer les monnes suivantes : 1° AMARIVS DE PICTA-; croix à l'extrémité des branches de uelle se trouvent quatre croissants ournés; ℟. AMAR dans le champ; aussus un aigle; au-dessous l'écu des ntes de Poitiers chargé de six besants. 2° A. DE PICTAVIA COMES; aigle; ℟. VALEN. ET DIENS; croix fleuronnée. Cette pièce est un peu plus moderne que la précédente; elle est évidemment de la fin du quatorzième siècle, et doit être rapprochée de la suivante, frappée par le dernier prince de la branche aînée de Poitiers qui ait possédé le Valentinois : 3° LVDOVICVS COMES; le prince debout, tenant une fleur à la main, entre deux écus de Poitiers; ℟. VALEN. ET DIENSIS; croix fleuronnée, cantonnée au deuxième canton d'un écu de Poitiers. Il y a là évidemment une réminiscence des carlins de Provence.

VALET ou VARLET. On appelait ainsi, au moyen âge, les jeunes gentilshommes qui n'avaient point encore reçu l'ordre de chevalerie, et ce nom leur était donné quelles que fussent la noblesse de leur origine et la splendeur de leur famille.

Les gentilshommes pauvres plaçaient sous ce nom ou sous celui de pages, leurs fils chez des seigneurs puissants, et de préférence chez leurs suzerains. Là, ces jeunes gens recevaient, en échange de légers services, la nourriture, et une instruction qui avait pour but d'en faire de preux et loyaux chevaliers.

Ils constituaient d'ailleurs une espèce de domesticité noble, étaient attachés à la personne du maître, et le servaient à table et dans l'intérieur de ses appartements. Si l'éducation qu'on leur donnait avait été convenable, la dégradation à laquelle ils se soumettaient aurait été, jusqu'à un certain point, rachetée par les avantages qu'ils en auraient retirés; mais il n'en était pas ainsi : sauf les exercices militaires et le maniement des armes, on ne leur enseignait guère que des futilités.

Peu à peu la corruption des mœurs de cette époque, qu'on appelle encore quelquefois le bon vieux temps, rendit la condition des valets si honteuse, par la nature des services qu'ils étaient tenus de rendre; les maisons des grands seigneurs devinrent de si mauvaises écoles, qu'il fut impossible à un gentilhomme qui se respectait de leur confier l'éducation de ses fils. Alors les hôtels furent envahis par des manants dérobés à l'agriculture, lesquels, se prêtant à tout, gagnèrent la confiance de

leurs maîtres et en tirèrent profit pour leur fortune. Les distributeurs de grâces se trouvèrent assaillis de gens qui les sollicitaient pour leurs valets, et les gentilshommes pauvres, à qui il était honteux de mériter de semblables protections, se trouvèrent sans appui.

Néanmoins, les grands tinrent longtemps à honneur d'être attachés à la personne du souverain, avec le titre de valet, et jusqu'au seizième siècle, la noblesse était nécessaire pour y parvenir. Il fallait être gentilhomme pour remplir la place de valet de chambre du roi; ce fut François Ier qui permit aux roturiers de le servir en cette qualité, au lieu qu'ils ne pouvaient être, auparavant, que valets de garde-robe.

Quand ce fut un déshonneur d'être valet, et que ce nom eut été donné même aux laquais, les hommes de noble race que le besoin ou l'ambition forçait de se mettre au service domestique du monarque ou des grands seigneurs, y entrèrent sous le titre de *gentilshommes*. Le roi et les princes en avaient pour serviteurs, et, afin de déguiser ce que leurs fonctions avaient de blessant pour leur origine et leur amour-propre, on appela *services d'honneur*, ceux dont ils étaient chargés. Les princesses avaient des gentilshommes pour les accompagner; un duc ou un homme enrichi par le maniement des deniers publics, donnait à ses fils un gentilhomme pour gouverneur; un prélat, quand il officiait pontificalement ou figurait dans une procession religieuse et publique, en avait plusieurs pour lui porter la queue. Dans ces diverses circonstances, un gentilhomme était réellement un valet; mais comme il n'en portait pas le nom, sa vanité ne murmurait point, et ses intérêts se trouvaient satisfaits.

La révolution a mis fin à cette domesticité déguisée.

VALMONT DE BOMARE (Jacques-Christophe), naturaliste, né à Rouen en 1731, exerçait depuis deux ans la profession d'apothicaire, lorsque ses connaissances en histoire naturelle lui firent obtenir un brevet de naturaliste-voyageur du gouvernement. Il visita en cette qualité les Alpes, les Pyrénées, la Suisse, l'Italie, l'Allemagne, l'Angleterre, la Suède, la Laponie et l'Islande, et revint en France en 1756, riche de connaissances et chargé d'une abondante récolte, surtout en minéraux. Il ouvrit, la même année, un cours public d'histoire naturelle, qu'il continua jusqu'en 1788, et dont le prodigieux succès popularisa en France le goût de cette science, jusqu'alors très-négligée. Forcé par les événements politiques d'interrompre ses leçons, il les reprit en 1795, et les continua jusqu'en 1806, époque où il sentit ses forces s'affaiblir. Il mourut l'année suivante. Ses principaux ouvrages sont: *Traité de minéralogie*, 1762, 2 vol. in-8°; *Dictionnaire raisonné d'histoire naturelle*, 5e édition, Lyon, 1800, 15 vol. in-8°.

VALMY (bataille de). La prise de Longwy et de Verdun avait inspiré aux Prussiens une confiance dont ils ne devaient pas tarder à se repentir. Dumouriez n'ayant pas de forces suffisantes pour tenir la campagne, se retirait lentement devant le duc de Brunswick. Le roi de Prusse craignant que l'armée française ne lui échappât en se réfugiant du côté de Châlons, ordonna au duc de se porter sur ses derrières pour la tourner; mais Kellermann, qui commandait l'armée du Rhin, forte de 22,000 hommes, voyant le danger que son collègue allait courir, quitta les environs de Metz, et, par une marche hardie et savante, arriva à Dampierre-le-Château au moment où Dumouriez prenait position à Sainte-Menehould. Les deux généraux prirent aussitôt leurs dispositions pour se prêter un mutuel secours au moment de l'attaque, qui paraissait prochaine. Dumouriez fit couronner les hauteurs en avant de Sainte-Menehould, où il établit son quartier général; Kellermann occupa Dampierre-sur-Auve, étendant sa droite sur les hauteurs de Valmy.

Le 20 septembre 1792, au matin, les Prussiens débouchant par le village de Somme-Bionne, se déployèrent sur les hauteurs de la Lune, en arrière de l'auberge de ce nom. Vers 7 heures, le brouillard s'étant dissipé, la canonnade s'engagea de part et d'autre et dura jusqu'à 10 heures, sans autre mouvement de troupes; dans ce moment, un boulet ayant tué le cheval du général



Restes d'un Théâtre à Flaume

Kellermann, et plusieurs obus ayant fait sauter deux caissons de munitions, dont les débris tuèrent et blessèrent beaucoup de monde, le désordre se mit dans les rangs français, et l'infanterie commença à battre en retraite; mais Kellermann parvint à la ramener dans sa première position, et s'apercevant que, pour profiter de ce désordre, les Prussiens s'avançaient en colonne d'attaque, il forma aussitôt ses troupes en trois colonnes, et leur ordonna de ne point tirer, et de tomber à la baïonnette sur l'ennemi; puis, se mettant lui-même à la tête de son infanterie, il plaça son chapeau au bout de son épée, et cria d'une voix forte : *Camarades, vive la nation ! allons vaincre pour elle*. Ce cri, répété sur toute la ligne et à plusieurs reprises, électrisa les troupes qui se précipitèrent sur l'ennemi, tandis que la mitraille le foudroyait de toute part. Les Prussiens étonnés s'arrêtèrent, se replièrent et allèrent reprendre leurs premières positions. La victoire était décidée.

Ce premier triomphe des armées républicaines eut pour résultat de ranimer l'ardeur des troupes françaises et de leur donner ce sentiment de supériorité qu'elles ne devaient plus perdre. Voy. ARGONNE (campagne de l').

VALMY (duc de). Voy. KELLERMANN.

VALOGNES (*Valonia*), petite ville de l'ancienne Normandie, aujourd'hui chef-lieu d'arrondissement du département de la Manche; population, 6,940 habitants.

Cette ville, bâtie près de l'emplacement de la ville gauloise d'*Alona*, possédait dans le moyen âge un château fort, qui fut souvent assiégé. Édouard III, roi d'Angleterre, la fit piller et brûler en 1340. Dix ans après, les Anglais la cédèrent au roi de Navarre. Les Français la lui enlevèrent peu de temps après. Elle lui fut rendue par le traité de Guérande. En 1386, elle passa de nouveau sous la domination française. Les Anglais la reprirent en 1418. Les protestants l'assiégèrent sans succès en 1562, et Montgommery, qui l'attaqua en 1574, ne fut pas plus heureux. Enfin, elle fut assiégée une dernière fois pendant les guerres de la Fronde, en 1649, et Mazarin fit démolir ses fortifications.

VALOIS (comté et comtes de). Le Valois, *pagus valensis*, dont la capitale était Crépy, était borné, au nord, par le Soissonnais; à l'est, par la Champagne; au midi, par la Brie et l'Ile-de-France, et à l'ouest, par le Beauvaisis. Son premier comte fut *Pepin*, fils de Pepin, premier comte de Vermandois, qui descendait de Bernard, roi d'Italie. Il s'allia avec son frère Herbert Ier, comte de Vermandois, pour replacer le fils de Louis le Bègue sur le trône de France; mais Eudes ayant vaincu son compétiteur, Pepin lui fit sa soumission. Ses successeurs furent :

Bernard, son fils;
Waleran;
Gauthier Ier;
Gauthier II;
Raoul II;

Raoul III, fils aîné de Raoul II, avait, en 1040, soutenu la révolte d'Eudes contre le roi Henri Ier, son frère, qui l'avait fait prisonnier dans une bataille. Il se trouva, en 1054, à la bataille de Mortemer, où le roi Henri Ier fut défait par Guillaume le Bâtard, duc de Normandie. Henri Ier étant mort, il répudia Éléonore, sa seconde femme, et épousa la reine Anne, malgré l'opposition du jeune roi Philippe. Le pape Alexandre II, prenant le parti d'Éléonore, l'excommunia; mais il n'en tint compte. Il saccagea, en 1061, la ville de Verdun, et, quelques années après, enleva au comte de Vermandois celle de Péronne. Il mourut en 1074. « Les personnes qui ont vu ce comte, dit Guibert de Nogent, peuvent dire à quel degré il avait élevé sa puissance, quelle autorité il s'était acquise, et de quel despotisme il usait. Trouvait-il un château à sa bienséance, il l'assiégeait. Place attaquée, place prise : tant était grande son habileté dans l'art des siéges. De toutes les places qu'il prenait, il n'en rendait aucune. »

1074. *Simon*, son fils, eut une guerre à soutenir contre Philippe Ier, roi de France, qui, jaloux de sa puissance, voulait s'emparer de ses domaines. Après l'avoir terminée à son avantage, il se retira dans un monastère, et y mourut en 1082. Après lui, le Valois passa dans la maison de Vermandois,

à laquelle il resta jusqu'en 1214, époque où Philippe-Auguste le réunit à la couronne avec ce comté.

1240. *Blanche de Castille.* Saint Louis le donna, en 1240, à sa mère, à la mort de laquelle il fut de nouveau réuni à la couronne.

1268. *Jean Tristan.* Il fut, quelques années après, donné en apanage à Jean Tristan, comte de Nevers, qui mourut à Tunis sans postérité.

1285. *Charles de Valois.* Philippe le Hardi le donna au même titre à Charles, son second fils. Ce prince reçut, en 1283, l'investiture des royaumes d'Aragon et de Valence, et du comté de Barcelone; mais il ne put profiter pour lui-même de cette générosité que prétendait lui faire le pape Martin IV, aux dépens de Pierre d'Aragon; et ayant épousé, en 1290, après la mort de son père, Marguerite, fille de Charles II, roi de Sicile, il renonça à toutes ses prétentions sur le royaume d'Aragon, et reçut de son beau-père, par forme de dédommagement, les comtés d'Anjou et du Maine. Dans la guerre que Philippe le Bel ne tarda pas à déclarer à l'Angleterre, il reprit aux Anglais la Réole et Saint-Sever; puis il passa en Flandre, d'où il ramena à Paris Gui de Dampierre pour l'obliger à rendre hommage au roi, mais aussi sous la promesse de le rétablir dans ses États. Cette promesse ne fut point ratifiée par le roi, et Charles indigné se retira dans ses terres. Ce fut alors qu'il épousa en secondes noces Catherine de Courtenay, petite-fille de Baudouin II, dernier empereur de Constantinople. Il passa avec elle en Italie, fut reçu par Boniface VIII, qui le déclara empereur d'Orient, l'établit son vicaire en Italie, et lui donna, avec le titre de *défenseur de l'Église*, des secours pécuniaires. Sur l'invitation du pontife, il alla rétablir la paix dans Florence par l'expulsion des Guelfes; puis il marcha contre Frédéric d'Aragon, son compétiteur, qu'il battit d'abord, mais auquel il fut ensuite obligé de demander une paix honteuse. Rappelé par Philippe le Bel, il rejoignit l'armée de Flandre, et contribua au gain de la bataille de Mons-en-Puelle (1304). Il se flatta un moment d'être élu empereur d'Allemagne; mais Clement V, qui avait promis de le favoriser, pressa les électeurs de porter leurs suffrages sur un prince allemand, et ce fut Henri de Luxembourg qui fut élu. Philippe le Bel étant mort, le comte de Valois s'empara de toute l'autorité sous son neveu Louis le Hutin, déjà majeur, et sut conserver son influence sous le règne suivant par des concessions faites à la noblesse, et par des victoires remportées en Guienne sur les Anglais. Il mourut en 1325, âgé de cinquante-cinq ans, à Nogent ou à Patay, avec la réputation du plus grand capitaine de son temps. Il fut la tige de la maison de Valois, qui occupa le trône de France, de 1328 à 1589. Voy. plus loin les tableaux généalogiques de cette maison.

1325. *Philippe Ier*, son fils aîné, et son successeur au comté de Valois, succéda, en 1328, sous le nom de *Philippe VI*, ou *de Valois*, à Charles le Bel, roi de France, mort sans enfant mâle.

1344. *Philippe II*, cinquième fils de Philippe de Valois, reçut de lui en apanage le comté de Valois. Il se distingua à la bataille de Poitiers; fut, en 1366, un des otages envoyés en Angleterre pour la délivrance du roi Jean, et mourut, en 1375, sans laisser de postérité.

En 1392, le comté de Valois fut donné en apanage à *Louis Ier, duc d'Orléans*, en faveur duquel il fut, en 1406, érigé en duché-pairie. Louis XII, le dernier des princes de la maison de *Valois-Orléans* (*), le réunit à la couronne, en montant sur le trône en 1498, et, quelques mois après, le donna en apanage à *François, duc d'Angoulême*, qui le réunit encore à la couronne, en devenant roi à son tour, sous le nom de *François Ier*. Depuis lors, le duché de Valois fut donné successivement en apanage à *Jeanne d'Orléans*, tante de ce prince, à *Catherine de Médicis*, à *Marguerite de Navarre*, sa fille, à *Gaston*, frère de Louis XIII, et enfin, à *Philippe de France, duc d'Orléans*, frère de Louis XIV, dans la maison duquel il resta jusqu'à la suppression des apanages, en 1790.

(*) Voy. ORLÉANS (maisons d'), t. XI, p. 268 et suiv.



Charles d'Orléans Comte d'Angoulême, père de François Ier

TABLEAUX GÉNÉALOGIQUES DE LA MAISON DE VALOIS.

Tableau I. VALOIS DIRECTS.

CHARLES, *comte de Valois.*

PHILIPPE VI, roi de France, 1328-1350.

- JEAN *le Bon*, roi, 1350-1364.
  - CHARLES V, *le Sage*, roi, 1364-1380.
    - CHARLES VI, roi, 1380, tombe en demence, 1392, + 1422.
      - *Louis*, dauphin, + 1415.
      - *Jean*, dauphin, + 1417.
      - *Catherine*, ép. Henri V, roi d'Angleterre.
      - CHARLES VII, roi, 1422-1461.
        - LOUIS XI, roi, 1461 + 1483.
          - CHARLES VIII, roi, 1483-1498.
          - *Anne*, ép. le sire de *Beaujeu*.
        - *Charles*, duc de Berry, + 1472.
    - *Louis*, duc d'Orléans, tige des maisons de VALOIS-ORLÉANS et de VALOIS-ANGOULÊME. (Voy. le tableau II.)
  - *Louis*, duc d'Ajou, roi titulaire de Naples.
  - *Jean*, duc de Berry, + 1416.
  - *Philippe le Hardi*, duc de Bourgogne + 1404.
    - *Jean sans Peur*, assassiné en 1419.
      - *Philippe le Bon* + 1467.
        - *Charles le Téméraire*, tué à Nancy en 1477.
          - *Marie de Bourgogne*, ép. l'empereur Maximilien Ier.
- *Philippe*, duc d'Orléans + 1375.

Tableau II. VALOIS-ORLÉANS ET VALOIS-ANGOULÊME.

LOUIS, *duc d'Orléans*, second fils de CHARLES V, ép. Valentine de Milan, est assassine, 1407.

- *Charles*, duc d'Orléans, + 1465.
  - LOUIS XII, roi, 1498-1515.
    - *Claude de France*, ép. François Ier, + 1524.
- *Jean*, *comte d'Angoulême*, tige de la maison de VALOIS-ANGOULÊME.
  - *Charles*, comte d'Angoulême, + 1495.
    - FRANÇOIS Ier, roi, 1515-1547.
      - *François*, dauphin, + 1536.
      - HENRI II, roi, 1547-1559, ép. Catherine de Médicis.
        - FRANÇOIS II, roi, 1559-1560.
        - CHARLES IX, roi, 1560-1574.
        - HENRI III, roi de Pologne, 1573, de France, 1574, + assassiné en 1589.
        - *Marguerite*, ép. Henri IV; répudiée 1600, + 1615.
        - Deux autres filles.
        - Plusieurs enfants naturels.
      - *Charles*, duc d'Orléans, + 1545.
      - Quatre filles.

VALOIS (Henri de), *seigneur d'Orcé*, né à Paris en 1603, suivit quelque temps la carrière du barreau, puis l'abandonna pour se consacrer exclusivement aux lettres. Il avait livré au public ses premiers essais lorsque l'affaiblissement de sa vue le força de suspendre ses travaux. Il les reprit bientôt, grâce à la générosité du président de Mesmes, qui, en lui accordant une pension considérable, le mit en état d'avoir un secrétaire. Il tenait en outre du roi deux traitements de 1,200 livres chacun, comme historiographe et comme homme de lettres, et recevait de Mazarin une pension dont ce ministre lui assura la continuation par son testament; enfin, une autre pension lui fut allouée par l'assemblée du clergé, qui l'avait chargé de publier des éditions des auteurs grecs qui ont écrit l'histoire de l'Église. Valois mourut en 1676. Divers opuscules qu'il avait publiés séparément ont été recueillis sous ce titre : *H. Valesii emendationum libri V, et de critica libri II*, 1740, in-4°. Parmi ses autres travaux, on distingue : *Excerpta Polybii, Diodori Siculi*, etc., *ex collectan. Constantini Porphyrogen.*; 1634, in-8°; *Ammiani Marcellini rerum gestarum libri XVIII*, Paris, 1636, in-4°; les *Histoires ecclésiastiques d'Eusèbe, de Socrate et de Sozomène, de Théodoret et d'Evagre*, avec les *Fragments de celle de Philostorge*, 1659, 1668, 1673, 3 vol. in-fol.

Adrien de VALOIS, *seigneur de La Mare*, frère du précédent, né à Paris en 1607, fut aussi historiographe du roi. Il mourut en 1692, laissant, entre autres écrits, deux ouvrages importants sur notre histoire : *Gesta Francorum seu rerum francicarum*, t. I, II, III, 1646-58, 3 vol. in-fol. ; *Notitia Galliarum ordine litterarum digesta*, 1676, in-fol.

Charles de VALOIS DE LA MARE, fils du précédent, né à Paris en 1671, se fit recevoir avocat en 1696, mais ne fréquenta pas le barreau, et refusa d'acheter une charge de magistrature pour pouvoir se livrer sans partage aux lettres et à la numismatique. Il fut admis, en 1705, à l'Académie des inscriptions, au recueil de laquelle il fournit un grand nombre de savants *mémoires*. C'est à lui que l'on doit la publication de l'ouvrage posthume de Vaillant, sur l'histoire numismatique des rois de Perse, du Pont, du Bosphore et de la Bithynie.

VALREAS, petite ville de l'ancien Comtat, aujourd'hui chef-lieu de canton du département de Vaucluse; population, 4,348 habitants. Les nombreux restes d'antiquités qu'on y trouve font croire qu'elle a été bâtie sur l'emplacement d'une ville romaine. C'est la patrie du cardinal Maury.

VALTELINE (guerre de la). Voyez GRISONS.

VALUTINA-GORA (bataille de). Le 19 août 1812, dès quatre heures du matin, c'est-à-dire, dès que les ponts du Dnieper furent rétablis, Napoléon, maître enfin de Smolensk, après deux jours d'une lutte acharnée, lança le maréchal Ney à la poursuite de l'armée russe, qui se retirait par la route de Moscou. Le maréchal, se mettant aussitôt à la tête du troisième corps de l'armée française, atteignit à une lieue environ de la ville le dernier échelon de l'arrière-garde ennemie, qui, forte de cinq mille hommes, et commandée par le général Korff, marchait en deux colonnes parallèles sur les hauteurs qui bordent la grande route. Korff se préparait à franchir la Stabna; quand il se vit atteint, il arrêta sa colonne de droite, et envoya celle de gauche prendre position sur un plateau qui domine la ville de Valutina-Gora. La première fut culbutée avant que la seconde eût exécuté son mouvement; et celle-ci allait avoir le même sort qnand il lui arriva un puissant secours. Barclay de Tolly, général en chef de l'armée russe, avait feint de se retirer vers Moscou; mais il avait bientôt quitté la route qui semblait l'y conduire; et, décrivant un demi-cercle, il effectuait réellement sa retraite vers Borodino. Revenant ainsi presque sur ses pas, il fut promptement informé de la position critique de Korff, et se hâta de lui envoyer deux fortes divisions, l'une aux ordres du prince de Wurtemberg, l'autre conduite par le général Karpow. Korff prit alors position derrière la Kolodnia, mais il fut encore déposté. Barclay, qui s'était rapproché du champ de bataille, envoya de nouveaux renforts à ses lieutenants, et les Russes finirent par avoir en ligne trente mille hommes d'infanterie et six mille chevaux. Mais, sur ces entrefaites, Ney lui-même fut renforcé de plusieurs divisions du premier corps; il prit pour la troisième fois l'offensive, et culbuta encore l'ennemi. Lorsque Barclay crut devoir continuer enfin sa retraite, il laissait neuf mille hommes sur le terrain. La perte des Français fut moindre des deux tiers, mais ils comptèrent parmi leurs morts le brave général Gudin. Atteint d'un boulet au milieu de la bataille, il avait été dignement suppléé à la tête de sa division par le général Gérard.

VANDALES. Voyez BARBARES.

VANDAMME (Dominique-Joseph, comte d'Unebourg, né à Cassel le 5 novembre 1771, entra au service au commencement de la révolution; fut d'abord placé à la tête des chasseurs du Mont-Cassel, et se trouva, en 1793, à l'armée du Nord en qualité de général de brigade; il s'empara de Furnes au [illegible] d'octobre, et alla ensuite bloquer [illegible]port. Il obtint, en 1794, différents succès, s'empara de Menin conjointement avec le général Moreau, emporta de vive force le fort de Schenck, et trois jours après, se rendit maître de [illegible]wick. Il fit ensuite, à la tête d'une division, la campagne de 1795, sous les ordres du général Jourdan, et se fit remarquer dans tous les engagements qu'il eut à soutenir contre l'ennemi.

Envoyé à l'armée du Rhin en 1796, il se distingua aux affaires des 14 et 15 juillet, aux environs d'Alpersbach; au passage du Lech le 24 août suivant, et à l'attaque des hauteurs de Friedberg. Appelé, en 1797, au commandement de l'avant-garde, il soutint toutes les attaques de l'ennemi pendant que l'armée effectuait le passage du Rhin. Nommé général de division le 5 février 1799, il reçut immédiatement le commandement de l'avant-garde de l'armée du Danube, passa ensuite en Hollande, et contribua puissamment aux succès de cette campagne. Au mois d'avril 1800, il prit le commandement d'une division de l'armée du Rhin; se fit remarquer au passage de ce fleuve, à l'attaque de Hohen-Twiel, et aux combats d'Engen et de Moerskirch. Après avoir fait avec une grande distinction la campagne de 1801 à l'armée des Grisons, il fut nommé grand officier de la Légion d'honneur; passa à la grande armée en septembre 1805; s'empara, le 4 octobre, du pont de Donawerth; se porta, le 6, sur Augsbourg; y pénétra le 9, et fit trois cents prisonniers dans la haute Souabe. Sa brillante conduite à la bataille d'Austerlitz lui mérita la décoration de grand-aigle de la Légion d'honneur. Il fit la campagne de Prusse en 1806, et signa, au mois de janvier 1807, la capitulation de Breslau. Pendant la guerre d'Autriche de 1809, il commanda un corps wurtembergeois, et se signala, le 17 mai, au combat d'Urfar, où il mit en pleine déroute trois colonnes ennemies. Des démêlés assez vifs avec le roi de Westphalie le firent disgracier, et empêchèrent de faire partie de l'expédition de Russie en 1812. Il fut cependant chargé d'un commandement en février 1813, et s'empara, le 25 août, de Pirna et d'Hohendorf; le 28, il attaqua et défit le duc de Wittemberg, auquel il fit deux mille prisonniers. Il marcha sur Kulm, le 30, et fut obligé de rétrograder, après avoir soutenu un combat opiniâtre. Attaqué, le lendemain, et cerné de toute part, il perdit son artillerie, six mille soldats, et fut lui-même fait prisonnier: transféré à vingt lieues de la Sibérie, il ne revint en France que le 1er septembre 1814, et on le laissa sans emploi jusqu'au retour de l'île d'Elbe. Nommé alors pair de France et commandant de la 2e division militaire, il obtint, dans le mois de juin 1815, un grand succès à l'attaque de Wavres, après la bataille de Fleurus, et ses troupes étaient à la poursuite de l'ennemi lorsqu'il apprit la défaite de Napoléon à Waterloo. Il opéra sa retraite en bon ordre, et ramena, presque intacts, son corps d'armée et un matériel considérable. Compris dans l'ordonnance de proscription du 24 juillet, il se réfugia dans les États-Unis d'Amérique, et ne revint en Europe que quelques années après. Il est mort en Belgique en 1830.

VANDERBOURG (Martin-Marie-Charles BOUDENS de), né à Saintes en 1765, d'une famille noble, entra dans la marine, fit, en 1782, une campagne dans l'Inde, sur la frégate l'*Hermione*, et était lieutenant de vaisseau en 1789. Forcé d'émigrer en 1793, il s'établit en Allemagne, où il se lia avec le comte de Stolberg, qui lui procura un emploi dans les îles danoises sous le vent. Il demeura en Amérique jusqu'en 1800; revint en France en 1802, et fut élu, en 1814, membre de l'Institut, en remplacement de L.-S. Mercier. Il mourut à Paris en 1827. Outre la part qu'il eut à la rédaction du *Publiciste*, des *Archives littéraires*, du *Mercure étranger*, et du *Journal des savants*, on lui doit la publication des *Poésies de Clotilde de Surville* (voyez ce mot), des traductions de l'allemand, telles que le *Woldemar* de F.-H. Jacobi, 1796, 2 vol. in-12; le *Voyage en Italie* de F.-J.-L. Meyer, 1802, in-8°; le *Laocoon* de Lessing, 1802, in-8°; *Cratès et Hipparque*, roman de Wieland, 1818, 2 vol. in-18. On estime sa traduction en vers français des *Odes d'Horace*, 1812-13, 2 vol. in-8°.

VANIÈRE (Jacques), né, en 1664, à Chausses, diocèse de Béziers, entra de bonne heure dans l'ordre des Jésuites, professa les humanités et la rhétorique dans plusieurs de leurs colléges, et mourut à Toulouse en 1739. On a de lui, sous le titre de *Prædium rusticum*, un poëme latin, qui a eu un grand nombre d'éditions. La plus estimée est celle qui fait partie de la *collection Barbou*.

Le P. Vanière s'occupa aussi d'un *Dictionnaire français-latin* qui devait former 6 vol. in-fol.; mais il ne put le terminer.

VANLOO (Jacques), tige d'une famille de peintres célèbres, né à l'Écluse en 1614, alla se perfectionner à Amsterdam, puis vint se fixer à Paris, où il se livra spécialement au genre du portrait. S'étant fait naturaliser, il fut admis, en 1663, à l'Académie de peinture, et mourut en 1670. Le musée du Louvre possède son morceau de réception à l'Académie, le portrait de *Michel Corneille*, qui passe pour son meilleur ouvrage.

Louis VANLOO, fils du précédent, né à Amsterdam, vint fort jeune étudier à Paris, où il précéda son père, et remporta le premier prix à l'Académie, qui se le serait agrégé, si une affaire d'honneur ne l'avait forcé de chercher un asile en Italie. Il se fixa d'abord à Nice, et lorsqu'il put revenir en France, il s'arrêta dans la ville d'Aix, où il se maria et mourut vers 1712. Il avait peint, pour la chapelle des Pénitents gris de Toulon, un *Saint François* qui lui fit beaucoup d'honneur. Ses peintures à fresque sont estimées.

Jean-Baptiste VANLOO, fils du précédent, né à Aix en 1684, manifesta de très-bonne heure ses dispositions pour le dessin. Élève de son père, il s'établit d'abord à Toulon, où il se maria, puis à Aix où, pendant un séjour de cinq ans, il peignit plusieurs tableaux qui commencèrent sa réputation. Dans un voyage qu'il fit à Turin, il acquit la protection du prince de Carignan, qui lui proposa de l'envoyer étudier à Rome à ses frais les œuvres des grands maîtres. Arrivé dans cette ville, Vanloo entra chez le peintre Benedetto Lutti, sous lequel il fit de rapides progrès dans les différentes parties de l'art. Il fut ensuite appelé à Paris par son protecteur, qui le logea dans son hôtel, et pour lequel il exécuta plusieurs grands tableaux mythologiques; mais malgré ses succès dans le genre historique, il s'adonna plus particulièrement au portrait. Il fit celui de Louis XV sans avoir eu de séance; et ce portrait ayant été trouvé ressemblant, le roi en commanda un autre en pied, qui servit de modèle pour un grand nombre de copies. Membre de l'Académie en 1731, Vanloo devint professeur adjoint en 1733, et titulaire en 1737. Il fit ensuite un voyage en Angleterre; y fut bien accueilli par Robert Walpole, et fit le portrait de ce ministre et de plusieurs autres personnages marquants. Des raisons de santé l'ayant obligé de revenir en France, il se rendit à Aix pour y prendre l'air natal, et mourut dans cette ville en 1745. Les ouvrages de J.-B. Vanloo se font remarquer surtout par le coloris. La touche en est légère et spirituelle; la carnation d'une grande fraîcheur. Parmessin a gravé ses *portraits de Louis XV en pied* et *à cheval*; et Chereau ceux de la reine, *Marie Leckzinska*, et de mesdames *de Prie* et *de Sabran*.

Carle ou *Charles-André* VANLOO, frère du précédent, né à Nice en 170[illegible], entra comme lui dans l'atelier de Benedetto Lutti, et revint en France avec son frère, qu'il aida dans la restauration des peintures du Primatice à Fontainebleau. De retour à Rome, il remporta le prix de dessin à l'Académie de Saint-Luc, et exécuta plusieurs tableaux à fresque et sur toile. Étant venu à Turin, il y fut chargé de plusieurs travaux par le roi de Sardaigne. Il arriva à Paris en 1729, fut admis à l'Académie en 1735, et devint successivement professeur, premier peintre du roi, et directeur de l'école de peinture. Il mourut en 1765. Cet artiste, beaucoup trop loué de son vivant, a été beaucoup trop déprécié après sa mort. Il n'eut sans doute qu'un talent médiocre, mais, quand on le compare aux artistes de son temps, on est forcé de le mettre au-dessus d'eux. Son tableau d'*Apollon écorchant le satyre Marsyas*, est un ouvrage estimable, et l'on peut en dire autant de celui de *Saint Charles Borromée communiant les pestiférés*, et de *la Résurrection*, qu'on voyait dans le chœur de la cathédrale de Besançon. Vanloo avait une grande facilité, dont il abusa malheureusement, et qui a rendu son œuvre considérable. Le musée du Louvre possède deux de ses ouvrages : *le Saint-Esprit présidant à l'union de la V[illegible] et de saint Joseph*, et *Énée por[illegible] son père Anchyse au milieu de l[illegible]*

de Troie. Ces deux tableaux of-e type des défauts et des qualités iloo: un coloris brillant, une cer-naïveté, mais de la mollesse et roideur.

is-*Michel* VANLOO, neveu du pré-, naquit à Toulon en 1707. Élève père, Jean-Baptiste, il fut reçu démie sur la présentation d'un ta-eprésentant *Apollon et Daphné.* encore de lui le *Concert espa-*où l'on remarque une grande va-t en même temps une grande dans les physionomies. Cet ar-iourut à Paris, en 1771.

-les-Amédée-Philippe VANLOO, i précédent, reçut ses noms du le Piémont et de la princesse de in, qui le tinrent sur les fonts ême. Il suivit avec quelque suc-arrière de la peinture. On a de *ux familles de satyres*, qu'il en 1761.

ES. Ville de l'ancienne Breta-jourd'hui chef-lieu du départe-i Morbihan; 10,395 habitants. fort ancienne; les Normands itèrent en 847 et en 865. Elle e et dévastée encore plusieurs idant la guerre de Charles de ntre Jean de Montfort, et eut aucoup à souffrir pendant les de la Ligue.

PRAET (Joseph-Basile-Bernard), iges, en 1754, d'un imprimeur-et destiné au commerce de la, fut placé à Paris, en 1779, illaume Debure. Il concourut, , à la rédaction du *Catalogue s rares du duc de la Vallière* n-8°), resté l'un des meilleurs de bibliographie, et fut, dès suivante, attaché par l'abbé ays à la Bibliothèque du roi. t plus tard l'un des conserva-ce grand établissement, et fut 1830, membre de l'Académie riptions. Il mourut à Paris en a de lui : *Catalogue des li-primés sur vélin de la Biblio-lu roi et des bibliothèques pu-t particulières*, 1822-28, 10 vol. *otice sur Colard Mansion*, imprimeur de Bruges, 1829, *echerches sur le seigneur de iuyse*, 1831, in-8°; *Inventaire de la bibliothèque du Louvre, fait en* 1373 *par Gille Mallet, avec des notes*, 1836, in-8°.

VAN-SPAENDONCK (Gérard), célèbre peintre de fleurs, né à Tilbourg, en Hollande, en 1746, vint en 1766 s'établir à Paris, où Watelet lui fit obtenir, en 1774, la survivance de la place de peintre en miniature du roi. Ses tableaux de fleurs lui acquirent bientôt une grande réputation; tout le monde à la cour voulait avoir, sur un dessus de boîte, un vase de fleurs de lui. Nommé, en 1781, membre de l'Académie de peinture, il fut, lors de la création de l'Institut, l'un de ceux que le gouvernement appela à former le noyau de la classe des beaux-arts. Il devint ensuite administrateur et professeur d'iconographie au Jardin des Plantes, et mourut à Paris, en 1822. Ses ouvrages se distinguent surtout par l'art de la composition, que peut-être nul peintre de fleurs n'a si bien entendu que lui. Il reproduit, avec la plus grande fidélité, le velouté des fruits, la forme et le port des fleurs, et son coloris est fin, léger, transparent, plein de fraîcheur et d'harmonie. Le Musée du Louvre possède un de ses tableaux; trois autres font partie de la galerie de Saint-Cloud.

VA-NU-PIEDS (soulèvement des). Voy. NORMANDIE.

VAPEUR. La première application heureuse de la vapeur, comme moteur, venait d'être faite par un serrurier anglais nommé Newcomen, lorsque Watt, qui n'était alors aussi qu'un simple ouvrier, eut l'occasion de réparer une des nouvelles machines. Il vit qu'il pouvait la perfectionner; et la machine à vapeur, avec les perfectionnements qu'il y avait introduits, était partout employée en Angleterre, lorsqu'en France personne ne la connaissait encore. De ces faits, et de ce qu'ont écrit quelques savants anglais, avec la partialité qui est si ordinaire aux hommes de cette nation, il résulta que l'on crut pendant longtemps que l'invention et tous les perfectionnements importants de la machine à vapeur étaient dus aux seuls mécaniciens anglais. C'est une injustice; car la France peut aussi réclamer une part dans cette invention et dans ces perfectionnements.

Les Anglais attribuent généralement au marquis de Worcester l'idée première de cette puissante machine, et ils appuient leurs prétentions à cet égard sur un passage d'un livre publié par ce savant, en 1663, sous le titre de : *Century of Inventions*, où il dit : « J'ai inventé un moyen admirable et très-puissant d'élever l'eau à l'aide du feu ; non par aspiration, car alors on serait renfermé, comme disent les philosophes, *intra sphæram activitatis*, l'aspiration ne s'opérant que pour certaines distances ; mais mon moyen n'a pas de limite si le vase a une force suffisante. J'ai pris en effet un canon entier dont la bouche avait éclaté, et l'ayant rempli d'eau aux trois quarts, je fermai par des vis l'extrémité rompue et la lumière ; j'entretins ensuite dessous un feu constant, et, au bout de vingt-quatre heures, le canon se brisa en faisant un grand bruit. Ayant alors trouvé le moyen de faire des vases, de telle manière *qu'ils sont consolidés par la force intérieure*, et qu'ils se remplissent l'un après l'autre, j'ai vu l'eau couler d'une manière continue, comme celle d'une fontaine, à la hauteur de quarante pieds. Un vase d'eau, raréfié par l'action du feu, élevait quarante vases d'eau froide. L'ouvrier qui surveille la manœuvre, n'a que deux robinets à ouvrir, de telle sorte, qu'au moment où l'un des deux vases est épuisé, il se remplit d'eau froide, pendant que l'autre commence à agir, et ainsi successivement. Le feu est entretenu dans un degré constant d'activité, par les soins du même ouvrier ; il a pour cela tout le temps nécessaire durant les intervalles que lui laisse la manœuvre des robinets. »

Ce passage renferme, nous le ferons remarquer, une grande absurdité, savoir, que l'auteur avait trouvé le moyen de consolider les parois de ses chaudières avec la puissance de la vapeur ; en sorte que, selon lui, elles devenaient d'autant plus solides, que la vapeur les pressait avec plus d'intensité de dedans en dehors. Ce passage est d'ailleurs le seul titre qu'on puisse présenter en faveur du marquis de Worcester, puisqu'il n'a plus reparlé de sa machine dans aucune autre partie de son livre. On y trouve, il faut en convenir, deux principes fondamentaux : le premier, que la vapeur d'eau, comprimée dans un vase hermétiquement fermé, a une puissance sans bornes ; le second, que cette puissance peut être employée à élever de l'eau. Mais ces deux principes avaient été publiés plusieurs années auparavant par deux de nos compatriotes : le premier, par *Flurence Rivault*, en 1605 ; et le second, par *Salomon de Caus* (voyez ce mot), en 1615, dans un livre intitulé : *Les Raisons des forces mouvantes, avec diverses machines tant utiles que plaisantes*. On objecterait en vain que le marquis de Worcester a exécuté sa machine, tandis que Salomon de Caus n'a fait qu'indiquer la possibilité d'établir la sienne ; l'idée première d'élever de l'eau avec l'aide de la vapeur n'appartient pas moins à ce dernier, et le marquis de Worcester n'a fait que la mettre à exécution.

On voit ce qu'était encore la machine à vapeur il y a deux cents ans, si on veut bien appeler machines à vapeur celles de Salomon de Caus et du marquis de Worcester : un vase où bouillait de l'eau, et où pénétrait un tube par lequel s'élevait l'eau bouillante, quand la vapeur avait assez de puissance pour la faire monter. Ce n'était pas autre chose que ces cafetières à esprit-de-vin, dont l'usage s'est répandu dans ces dernières années. On ne pouvait s'en servir que pour élever de l'eau ; et encore fallait-il que cette eau fût chauffée au point de bouillir. On comprend quelle dépense en combustible eût exigée une semblable machine ; aussi n'était-ce pour ceux qui s'en étaient occupés qu'une invention curieuse et sans application possible. Il était réservé à *Denis Papin*, un autre de nos compatriotes, de lui faire subir son premier et son plus important perfectionnement.

Ce physicien avait imaginé un moteur qui consistait en un cylindre fermé à sa partie inférieure, ouvert à sa partie supérieure, où jouait un piston parfaitement ajusté, toujours ramené à la partie supérieure du cylindre par un contre-poids, auquel ce piston était attaché par une corde passant sur une poulie, et sous lequel on pouvait faire à volonté le vide. Quand le vide aurait été...

li sous le piston, il aurait été pressé par out le poids de la colonne atmosphérique, et serait alors descendu jusqu'à la artie inférieure du cylindre; on eût lors ouvert un robinet qui eût ramené air sous le piston; l'équilibre étant insi rétabli, le piston serait remonté, t ainsi de suite. Ce moteur devait être rès-puissant, puisque le piston eût été ressé par un poids de 1,000 kilog. par iètre carré, poids qui pouvait être employé à en élever un autre presque ussi considérable. La difficulté était de rouver le moyen d'établir le vide à voenté sous le piston.

Papin, qui a expliqué l'idée de sa maiine dans les *Actes de Leipsick* pour nnée 1688 (p. 644), eut d'abord la ensée d'employer une pompe pneumapue, mue par une roue hydraulique; quand celle-ci se fût trouvée trèsoignée de la machine, il eût mis la mpe aspirante et le cylindre moteur communication par un tuyau méllique continu. C'était, disait-il, un oyen de transporter fort loin la force s rivières. Auparavant il avait essayé faire le vide sous son piston, au oyen de l'inflammation de la poudre; ais, « nonobstant toutes les précauns qu'on y a observées, dit-il, il est ijours demeuré dans le tuyau envii la cinquième partie de l'air qu'il ntient d'ordinaire, ce qui cause deux férents inconvénients : l'un est que perd environ la moitié de la force on devrait avoir, en sorte que l'on pouvait élever que cent cinquante lis à un pied de haut, au lieu de trois its livres qu'on aurait dû élever si le au avait été parfaitement vide; l'au- inconvénient est qu'à mesure que piston descend, la force qui le pousse bas diminue de plus en plus (*). »

Ces difficultés ne le découragèrent ; il avisa à un autre moyen. « J'ai nc tâché, ajoute-t-il, de parvenir au t d'une autre manière : et comme au a la propriété, étant par le feu angée en vapeur, de faire ressort mme l'air et ensuite de se recondenr, j'ai cru qu'il ne serait pas difficile faire des machines dans lesquelles, par le moyen d'une chaleur médiocre et à peu de frais, l'eau ferait ce vide parfait qu'on a inutilement cherché par le moyen de la poudre à canon. »

Cette idée ne resta pas à l'état de projet; Papin fit exécuter un petit modèle de sa machine. Le corps de pompe n'avait que 2 pouces 1/2 de diamètre, et ne pesait pas 5 onces. Cependant à chaque oscillation il élevait 60 livres à une hauteur égale à la course du piston, car le piston descendait jusqu'au bas du cylindre, le vide se faisant parfaitement en dessous. Dans cet essai, Papin ne produisait pas la vapeur dans une chaudière séparée; il l'engendrait directement dans le cylindre, dont il chauffait ou refroidissait la partie inférieure, selon qu'il voulait la produire ou la condenser. Après quelques essais, il était parvenu à faire monter et descendre le piston dans l'espace d'un quart de minute.

« La machine de Salomon de Caus, celle du marquis de Worcester, dit M. Arago, dans sa *Notice sur l'histoire des machines à vapeur*, d'où nous extrayons ces détails, étaient de simples appareils d'épuisement. Leurs auteurs ne les avaient présentées que comme des moyens d'élever de l'eau. Tel était aussi le parti principal que Papin voulait tirer de sa machine à pression atmosphérique; mais en même temps il avait parfaitement bien vu que le mouvement de va-et-vient du piston dans le corps de pompe pouvait recevoir d'autres applications et devenir un moteur universel. On trouvera en effet, aux pages 58 et 59 du *Recueil*, et même déjà dans les *Actes de Leipsick* de 1690, une méthode propre à transformer ce mouvement alternatif en mouvement de rotation. »

Papin doit donc être regardé 1° comme l'inventeur de la première machine à vapeur à piston; 2° comme le premier qui ait vu que la vapeur aqueuse fournit un moyen simple de faire rapidement le vide dans la capacité du corps de pompe; 3° enfin, comme le premier qui eût songé à combiner dans une machine à feu, l'action de la force élastique de la vapeur avec la propriété dont cette vapeur jouit et qu'il a signalée, de se condenser par le refroidissement.

(*) *Recueil de diverses pièces touchant ielques nouvelles machines*, p. 52.

Malheureusement il ne construisit pas de grande machine, les circonstances malheureuses dans lesquelles se trouvait l'Allemagne, où il s'était réfugié après la révocation de l'édit de Nantes, l'ayant obligé de se borner aux expériences qu'il fit avec son petit appareil, et qu'il exécuta seulement dans la vue de constater expérimentalement l'exactitude du principe qu'il avait découvert.

Les Anglais lui contestent la découverte de la possibilité de faire monter l'eau à une certaine hauteur en faisant le vide dans un corps de pompe par la condensation de la vapeur; ils attribuent cette invention au capitaine Savery, qui se servit du même principe dans une machine pour laquelle il obtint un brevet en 1698; mais cette date est postérieure de trois années à la publication du *Recueil* où Papin expose sa découverte; par conséquent la priorité appartient à ce dernier, et Savery n'a d'autre mérite que d'avoir, le premier, construit des machines à vapeur qui aient paru ailleurs que dans des cabinets de physique. Elles ressemblaient assez à la machine de Salomon de Caus, cependant elles avaient sur celle-ci le très-grand avantage de brûler beaucoup moins de charbon. Elles se composaient de trois vases, dont l'un servait de chaudière pour la formation de la vapeur, qui allait, dans les deux autres vases, presser de haut en bas la surface du liquide. Celui-ci sortait par un tube qui, débouchant à la partie inférieure, le conduisait à la hauteur où il devait être élevé. Quand le vase était vide, un premier robinet interceptait l'arrivée de la vapeur, un second fermait le tuyau par où l'eau venait de sortir, et un troisième tuyau mettait le vase qui ne contenait plus que de la vapeur, en communication avec un réservoir d'eau inférieur. Aussitôt on jetait de l'eau froide sur le vase, la vapeur s'y condensait, le vide y était produit, et l'eau du réservoir inférieur venait remplir le vase. Le robinet du tuyau d'aspiration était alors fermé; celui du tuyau d'arrivée de vapeur était ouvert, et la même période se renouvelait. Les choses se passaient de la même manière dans le troisième vase, mais de manière que l'un des deux refoulât l'eau dans le tuyau d'ascension quand l'autre l'aspirait du réservoir inférieur. La machine produisait ainsi un jet continu.

Les machines de Savery n'utilisaient encore que 1/12 de la puissance de la vapeur qui y était produite. Cependant elles furent employées pour distribuer l'eau dans les diverses parties de grandes habitations, dans les parcs et partout où la différence du niveau ne dépassait pas quarante pieds; car pour élever l'eau à une plus grande hauteur il fallait porter la vapeur de la chaudière à une tension élevée qui donnait lieu à de terribles explosions.

La construction de la première machine de Newcomen date de 1705. Ce n'était autre chose, sauf quelques détails de construction d'une importance secondaire, que celle de Papin. Dans l'une comme dans l'autre, on remarque un cylindre ou corps de pompe métallique vertical, fermé par le bas, ouvert par le haut, et un piston bien ajusté destiné à le parcourir dans toute sa longueur. Dans l'une comme dans l'autre, le mouvement ascensionnel du piston s'opère par l'effet d'un contrepoids, quand la vapeur d'eau peut arriver librement dans la partie inférieure du corps de pompe et la remplir. Dans la machine anglaise comme dans celle de Papin, dès que le poids est arrivé à l'extrémité de sa course ascendante, on condense la vapeur qui l'y avait poussé; on fait ainsi le vide dans toute la capacité qu'il vient de parcourir, et l'atmosphère le force alors à descendre. Papin avait annoncé qu'il fallait opérer la condensation par le froid; c'est aussi par le froid que Newcomen se débarrasse de la vapeur qui contre-balançait la pression atmosphérique.

« *Entre plusieurs différentes constructions qu'on peut imaginer* ... (ce sont les expressions contenues dans le *Recueil de pièces*, etc., p. 53), les mécaniciens anglais en adoptèrent une préférable de beaucoup dans les machines en grand, à celle que Papin avait lui-même employée dans les expériences faites avec son petit modèle. Au lieu d'enlever le feu comme le pratiquait celui-ci, Newcomen faisait couler une abondante quantité d'eau froide dans l'espace circulaire compris entre

arois extérieures du corps de pompe, t un second cylindre un peu plus grand ui lui servait d'enveloppe. Le refroiissement se communiquait ainsi peu peu à toute l'épaisseur du métal, et tteignait bientôt la vapeur elle-mêe (*). »

Il est évident que Newcomen qui, uoique forgeron suivant les uns ou uincaillier suivant les autres, avait uelque instruction et était en corresondance avec le savant Hooke, secréire de la Société royale de Londres, ait eu connaissance des découvertes Papin. Quelques années après, un ureux hasard lui fit découvrir que la ipeur se condense bien plus rapideent quand elle est immédiatement en ntact avec de l'eau froide. Il introisit alors l'eau froide dans le cylindre, ce fut un grand perfectionnement, isqu'il augmenta beaucoup l'effet de machine.

Le principal perfectionnement dû à att, l'addition du condensateur à la chine de Newcomen, date de 1764. cette époque il n'avait encore paru cune machine à vapeur en France. s premières qui y furent établies fut les *pompes à feu de Chaillot*, qui été construites, vers 1770, par les res *Périer*. Ce sont des machines de att au degré de perfection où ce méicien les avait alors amenées. Cinq s après, les Périer construisirent le mier *bateau à vapeur*. Les Anglais ribuent encore le mérite de cette inition, soit à Jonathan Hull, soit à trick Miller, deux de leurs compaotes, et ils appuient leur prétention deux ouvrages de ces savants, pus, celui de Jonathan Hull en 1737, celui de Patrick Miller en 1787. Il est i que ces auteurs proposèrent de re marcher les bateaux à l'aide de es à aubes mues par des machines apeur; mais cent ans auparavant, pin avait dit de sa machine, dans vrage que nous avons déjà cité : « Il ait trop long de rapporter ici de lle manière cette invention se pourt appliquer à tirer l'eau des mines, à r des bombes, à *ramer contre le t*.... Je ne puis pourtant m'empêcher de remarquer combien cette force serait préférable à celle des galériens pour aller vite en mer. »

Quoi qu'il en soit, les frères Périer échouèrent dans leur entreprise, parce qu'ils avaient placé sur leurs bateaux une machine à vapeur trop petite.

Le *marquis de Jouffroy* (voy. ce nom) fit de nouveaux essais en 1781 et en 1783; mais n'ayant pas voulu se servir des roues à aubes, il fut forcé d'avoir recours à un mécanisme trop compliqué, et échoua comme les Périer, son moteur étant d'ailleurs trop faible aussi.

Le premier essai qui donna de bons résultats eut lieu en 1803; on le dut à l'Américain *Fulton*, qui le fit à Paris sous les auspices du gouvernement. Il est vrai que de 1783, année où le marquis de Jouffroy avait fait son second essai, à 1803, il avait été fait quelques expériences en Angleterre; mais elles n'avaient pas donné de meilleurs résultats que celles qui avaient été faites en France auparavant. Cependant Fulton n'ayant point obtenu du gouvernement les encouragements qu'il demandait, quitta la France en 1804, et alla faire connaître sa découverte, d'abord en Angleterre, et ensuite dans sa patrie, où la navigation à la vapeur prit en peu de temps une extension considérable. Cependant ce fut seulement en 1818 que les bateaux à vapeur commencèrent à s'aventurer sur mer. Dès qu'il fut reconnu que leur marche était à l'épreuve des plus gros temps, les Anglais établirent un système de paquebots entre les points les plus importants de leur littoral et les principaux ports d'Allemagne, de la Baltique et de l'Océan européen.

L'introduction de la navigation à vapeur en France date de 1815; elle ne fut point heureuse dans son début, et la plupart des spéculations entreprises à cette époque et dans les années suivantes ruinèrent ceux qui les firent. Cependant ce mode de transport se releva de ses premiers échecs, et il y a maintenant chez nous peu de rivières navigables qui ne soient couvertes de bateaux à vapeur. Nous avons fait d'ailleurs, depuis quelques années, d'immenses progrès dans la construction de ces

(*) M. Arago, ouvrage cité, p. 178.

puissants véhicules. On cite à la tête des constructeurs qui les ont le plus perfectionnés chez nous, M. Guibert de Nantes, qui leur a donné une extrême légèreté, et M. Cavé de Paris, à qui on doit un système de roues à aubes des plus ingénieux. Dans ces dernières années, M. Sauvage, du Havre, a le premier essayé de remplacer les roues à aubes par des hélices entièrement plongées sous l'eau, et les résultats qu'a donnés ce mode de propulsion font prévoir un changement complet dans l'art de la navigation.

La première application de la vapeur à la locomotion sur les chemins de fer a été faite en Angleterre, où l'on a vu, vers 1802, les premières voitures à vapeur. Le premier projet de route en fer qui ait été conçu en France, remonte à l'année 1818; il avait pour objet de réunir *Saint-Étienne à la Loire*. Ce chemin, où les transports devaient être effectués avec des chevaux, ne fut commencé qu'en 1823; les rails y étaient encore en fonte. Les chemins de *Saint-Étienne à Lyon*, et d'*Andrieux à Roanne*, furent concédés en 1825 à des compagnies particulières. Les rails y étaient en fer et les transports devaient s'y effectuer à l'aide de machines locomotives. Cependant, à cette époque, on ne songeait encore aux chemins de fer qu'avec défiance, et c'est seulement en 1832 que l'opinion publique a paru les approuver entièrement. Cette année-là le gouvernement obtint, pour faire faire des études, un crédit de 500,000 francs.

On commença, en 1835, le chemin de *Paris à Saint-Germain* et de *Paris à Versailles* (rive droite); puis, peu de temps après, celui de *Paris à Versailles* (rive gauche); ces deux chemins furent suivis de près par ceux de *Mulhouse à Strasbourg*, de *Bordeaux à la Teste*, et de *Paris à Corbeil*, commencement de celui de *Paris à Orléans*, aujourd'hui achevé. Les chambres ont voté, en 1841, une loi qui détermine le mode d'exploitation et la police des chemins de fer. Depuis, les chemins de fer de *Paris à Rouen* et de *Montpellier à Cette* ont été livrés à la circulation, et l'on travaille maintenant à deux lignes principales : celle du Nord, qui de Paris se dirige sur Lille, et celle du Midi, qui doit aboutir à Marseille. Ces deux lignes, avec celle du Havre, qui est presque achevée, et celle de Strasbourg, dont les premiers travaux doivent commencer l'année prochaine, sont les branches principales où doivent se lier toutes les lignes moins importantes, dont l'ensemble formera un réseau qui, il faut l'espérer, couvrira, dans quelques années, la France entière.

VAR (département du). Ce département, dont le nom est tiré d'une des principales rivières qui l'arrosent, comprend une portion de la Provence. C'est un de nos départements frontières. Il est borné au nord, par le département des Basses-Alpes; à l'est, par le comté de Nice, dont il est séparé par le Var et l'Esteron; au sud, par la Méditerranée; à l'ouest, par le departement des Bouches-du-Rhône. Une ramification des Alpes maritimes s'avance jusque dans la partie septentrionale de ce département, où elle offre encore des sommets de 3,500 mètres de hauteur. La superficie du département est de 726,866 hectares, dont 230,713 sont en bois et forêts; 187,778 en landes, pâtis, bruyères; 118,852 en terres labourables; 83,882 en vignes; 67,657 en prairies, etc. Son revenu territorial est évalué à 22 millions de francs. La somme de ses impôts directs, en 1839, a été de 1,946,045, dont 1,404,119 fr. pour la contribution foncière.

Le Var et l'Argens sont les seules rivières navigables du département. Ses grandes routes sont au nombre de vingt-huit, dont six routes royales et vingt-deux départementales. Ses ports principaux sur la Méditerranée sont : Toulon et Antibes.

Il est divisé en quatre arrondissements, dont les chefs-lieu sont : Draguignan, chef-lieu du département, Toulon, Brignoles et Grasse. Il renferme 35 cantons et 210 communes. Sa population est de 323,404 habitants, parmi lesquels on compte 1,610 électeurs. Il envoie à la chambre cinq députés.

Le département du Var forme le diocèse d'un évêché, celui de Fréjus, suffragant de l'archevêché d'Aix. Il est compris dans le ressort de la cour royale d'Aix, et fait partie de l'Académie de

a même ville, de la 8e division militaire, dont le chef-lieu est Marseille, et de la 28e conservation forestière.

Parmi les hommes plus ou moins célèbres qui appartiennent par leur naissance à ce département, on distingue Moréri, Massillon, Domergue, Barthélemy, l'auteur du *Voyage d'Anacharsis*, Sieyès, Isnard, Barras, Raynouard, auteur des *Templiers*, Désaugiers, etc., etc.

VARENNES-EN-ARGONNE, petite ville de l'ancienne Champagne, aujourd'hui chef-lieu de canton du département de la Meuse; population, 1,600 habitants.

Le nom de cette ville se rattache au souvenir de l'un des événements les plus considérables de notre histoire révolutionnaire. C'est à Varennes que furent arrêtés, le 22 juin 1791, Louis XVI et Marie-Antoinette, et de ce jour, on peut le dire, date la chute de l'ancienne monarchie.

Quitter la France, fuir ce tiers état orgueilleux, ce peuple soulevé; aller se mettre en sûreté sous la protection des baïonnettes étrangères, au sein de la noblesse émigrée, et de là menacer la révolution, tel était depuis longtemps le rêve, le vœu secret de Louis XVI et de sa famille. Déjà aux 5 et 6 octobre, le départ avait été décidé, et c'était le peuple qui avait fait rentrer les équipages et dételer les chevaux. Ramené à Paris par la multitude fière de son triomphe, le roi n'abandonna pas son projet. Un décret de l'Assemblée prévint ses secrètes intentions, en déclarant que, si le roi quittait le royaume, il serait censé avoir abdiqué la couronne. Cette défiance ne fit qu'accroître le désir de la famille royale, qui se crut prisonnière et entourée de périls.

Mirabeau avait proposé au roi de quitter secrètement Paris, et d'aller à Lyon sous la protection de l'armée de Bouillé; là il aurait servi d'intermédiaire entre l'émigration et l'Assemblée, concilié la royauté et la révolution. Mais ce moyen terme, qui devait flatter la faiblesse et le caractère irrésolu de Louis XVI, présentait encore trop de chances contraires; pour se sentir en sûreté, la cour voulait être hors de France. La mort de Mirabeau vint, du reste, faire échouer ce projet, que la popularité du tribun pouvait seule réaliser.

Privé de cet appui, le roi songea plus que jamais à la fuite; la reine, le comte de Provence, madame Élisabeth, l'y excitaient. Le 18 avril, la famille royale annonça le projet d'aller passer la semaine sainte au château de Saint-Cloud; tout fut préparé pour le départ; mais, au moment où les voitures allaient se mettre en route, un rassemblement populaire les arrêta; les chevaux furent dételés. La Fayette arriva aussitôt à la tête de quelques bataillons de garde nationale; il voulut disperser le peuple, et laisser la route libre; mais, pour la première fois, sa voix fut méconnue par la garde nationale, qui refusa d'obéir à ses ordres, et le roi rentra aux Tuileries, plein de honte, de désespoir et de douleur. Il se plaignit de cet outrage à l'Assemblée, et, bien résolu à fuir, il descendit, pour endormir la vigilance de l'opposition, à des moyens honteux: il feignit pour la révolution un attachement inviolable; il protesta de sa fidélité aux principes qu'elle avait consacrés; il sanctionna des décrets que jusque-là il avait refusé d'approuver. Mais, en même temps, il écrivait aux ambassadeurs des lettres telles, qu'elles pouvaient faire croire qu'il ne jouissait pas de sa liberté en les écrivant; et, tout en donnant à la révolution ces gages menteurs qui ne rassuraient personne, il préparait sa fuite, et sollicitait l'appui des princes étrangers.

Bouillé, informé des projets du roi, échelonna ses troupes de Montmédy à Châlons; mais toutes les dispositions furent de part et d'autre si mal combinées, que quelques gardes nationaux et le maire d'un petit village devaient suffire à arrêter ce monarque pour qui l'Europe entière était prête à s'armer (*).

Le 21 juin, tout était prêt pour le départ. Le roi, la reine, leurs enfants, madame Élisabeth et le comte de Provence sortirent déguisés des Tuileries. Deux berlines les attendaient sur le quai. Le comte de Provence prit la route de Bruxelles; la berline du roi prit celle de Châlons.

(*) L'entrevue du comte d'Artois et de l'Empereur à Mantoue venait d'avoir lieu.

Arrivés à Sainte-Menehould, le changement de chevaux éprouva quelques retards. Il eût été cependant si facile de prévenir tout obstacle de ce genre dans une fuite si longuement préméditée ! Un jeune homme, nommé Drouet, fils du maître de poste, qui avait eu occasion de voir le roi au 6 octobre et dans quelques solennités révolutionnaires, regarda dans la berline, qui, par une inexplicable imprévoyance, était restée ouverte, et reconnut le monarque. Il en avertit son père, qui prolongea le retard, et lui-même courut à Varennes par un chemin de traverse, annoncer la fuite et le prochain passage du roi.

Les habitants de ce pays, situé près de la frontière, redoutaient l'invasion étrangère comme le pire des maux, et la royauté, l'émigration, se présentaient toujours à eux appuyées sur ce fléau redoutable. En un instant, les passions populaires furent éveillées, la multitude en émoi, le pont barricadé, et lorsque la voiture arriva dans la petite ville, Marie-Antoinette la vit avec effroi entourée d'hommes armés, prêts à lui barrer le passage. On demanda à Louis XVI son passe-port. Se voyant reconnu, il harangua la foule, tâcha de lui persuader qu'il ne s'éloignait que pour le bonheur de la France, et la supplia de lui laisser continuer sa route. Le maire, la garde nationale s'y opposèrent. *A Paris! à Paris!* cria-t-on de toutes parts. La voiture fut dirigée en effet sur Paris, et la famille royale reprit le chemin de la capitale. Bouillé arriva deux heures trop tard, et en voyant le pont rompu, la population en armes, il devina tout, et rebroussa chemin. Les quelques hussards qu'il avait cantonnés sur la route avaient fait cause commune avec le peuple.

La royauté venait de donner elle-même le signal de sa chute. Paris et la France entière apprirent en même temps la fuite et l'arrestation de Louis XVI et de sa famille. On ne cria pas encore *Vive la république!* mais les cris *Plus de roi!* retentirent dans la foule, dans les clubs, dans les journaux. Les insignes de la royauté furent brisés. L'Assemblée accueillit, sans s'émouvoir, cette nouvelle, et envoya trois de ses membres, Barnave, Latour-Maubourg et Péthion, auprès du monarque pour protéger son retour.

VARIGNON (Pierre), né, en 1654, à Caen, d'un architecte de cette ville, se destinait à l'état ecclésiastique, et venait d'achever son cours de théologie quand il se lia avec l'abbé de Saint-Pierre, qu'il suivit à Paris, en 1686, pour y perfectionner ses connaissances dans les mathématiques. Un ouvrage qu'il publia, en 1687, sous le titre de *Projet d'une nouvelle mécanique*, in-4°, lui ouvrit, l'année suivante, les portes de l'Académie des sciences. Il fut nommé, la même année, à la chaire de mathématiques au collége Mazarin, et remplaça, en 1704, Duhamel dans la chaire du collége de France. Il mourut d'apoplexie en 1722. On a de lui, outre un grand nombre de *mémoires*, publiés dans le recueil de l'Académie des sciences, plusieurs ouvrages plus importants, qui presque tous ont été imprimés après sa mort. Les principaux sont : *Nouvelles conjectures sur la pesanteur*, 1690, in-12 ; *Nouvelle mécanique ou statique*, 1725, 2 vol. in-4° ; *Éclaircissements sur l'analyse des infiniment petits et sur le calcul exponentiel de Bernouilli*, 1725, in-4° ; *Traité du mouvement et de la mesure des eaux courantes et jaillissantes*, 1725, in-4° ; *Éléments de mathématiques*, 1782, in-4°.

VARILLAS (Antoine), né à Guéret en 1624, fut d'abord instituteur de quelques jeunes gens avec lesquels il vint à Paris. Il obtint, en 1648, la place d'historiographe du duc d'Orléans, frère de Louis XIII, puis se lia avec Pierre Dupuy, garde de la bibliothèque royale, qui le choisit pour son adjoint. Mais Colbert l'ayant chargé de collationner la copie qu'il venait d'acquérir des manuscrits de Brienne, avec les originaux conservés à la bibliothèque, Varillas s'en acquitta avec tant de négligence, qu'il fut renvoyé. On lui accorda toutefois une pension de 1,200 livres, et il se retira dans la communauté de Saint-Côme pour s'y livrer plus tranquillement à la rédaction de ses recherches sur l'histoire de France. Cet ouvrage lui fit une telle réputation, que les états de Hollande lui offrirent, en 1669, une pension pour qu'il écrivît l'histoire des

Provinces-Unies. Quoique pauvre, il refusa, ne voulant pas, dit-il, prêter le secours de sa plume aux ennemis de la France. Ce fut cependant ce moment-là que Colbert, prévenu contre Varillas, choisit pour lui retirer la pension dont il avait joui jusque-là. L'archevêque de Paris voulut réparer cette injustice, et lui en fit accorder une par l'assemblée du clergé. Varillas mourut en 1696. Ses ouvrages sur l'*Histoire de France* (1683 et années suivantes, 14 vol. in-4°) comprennent les règnes de Louis XI à Henri IV, et la minorité de saint Louis. Il a publié en outre : *La Politique de la maison d'Autriche*, 1658, in-12; *la Pratique de l'éducation des princes*, 1684, in-12; *Anecdotes de Florence, ou Histoire secrète de la maison de Médicis*, in-12; *Histoire des révolutions arrivées dans l'Europe en matière de religion*, 1686-89, 6 vol. in-4°; *Politique de Ferdinand le Catholique*, 1688, 2 vol. in-12.

« De tous ceux, dit le savant Huet, évêque d'Avranches, qui se sont mêlés d'écrire notre histoire, aucun ne l'a point creusée que lui; la diligence et la constance qu'il a apportée à cette étude n'est pas croyable. Quoique son langage ne soit pas dans une exacte pureté, son style est noble, élevé et vraiment historique. Il a embrassé tant de matières, que, faute de mémoire ou peut-être d'exactitude, il est tombé dans quelques contradictions; mais on est amplement dédommagé par l'abondance des nouveautés. » La postérité n'a pas confirmé en tous points ce jugement, et il est maintenant à peu près généralement reconnu qu'on ne peut, sans s'exposer à de graves erreurs, croire Varillas sur parole.

VARIN ou WARIN (Jean), graveur en médailles, né à Liége en 1604, fut élevé parmi les pages du comte de Rochefort, dont son père était gentilhomme, et, consacrant tous ses loisirs à la culture du dessin, y acquit une grande habileté. La réputation que lui valut l'invention de procédés plus parfaits pour la frappe des médailles le fit appeler à Paris; il gagna la bienveillance de Richelieu par le talent qu'il mit à graver l'effigie de ce ministre sur le sceau de l'Académie française; fut nommé garde général des monnaies, et fit les poinçons pour une refonte de petites pièces d'or et d'argent, ainsi que les matrices des médailles consacrées aux principaux événements du règne de Louis XIII. Il obtint plus tard la charge d'intendant des bâtiments de la couronne, et fut un des premiers membres de l'académie de peinture et sculpture (1664). On a de lui une statue en marbre de Louis XIV, et deux bustes du même prince en bronze de grandeur colossale. Il avait entrepris, lorsqu'il mourut, en 1692, l'*Histoire métallique du grand roi*.

Joseph VARIN, de la famille du précédent, né à Châlons-sur-Marne en 1740, reçut de son père, habile graveur sur métaux, les premières leçons de son art, puis il vint à Paris et y grava des cartes de géographie et des planches de topographie et d'architecture, ce qui dut contribuer à lui donner une grande pureté de trait. En 1765, les états de Bourgogne le chargèrent de graver une grande partie de la carte de cette province, et l'exécution de cet ouvrage lui valut une médaille. Il grava aussi les planches des fêtes données à Reims lors de l'inauguration de la statue de Louis XV dans cette ville; enfin, il publia les *Vues des principales villes de France*, et orna de ses estampes un grand nombre d'éditions, parmi lesquelles il suffit de citer : *Voyage pittoresque de Naples et de Sicile*, par l'abbé de Saint-Non, 1774; *Voyage en Grèce*, par Choiseul-Gouffier; *Tableau de l'empire ottoman*, par d'Osson-Mouradja; *Voyage pittoresque de Syrie, de Phénicie et de Palestine*, par Cassas. Cet artiste mourut à Paris en 1800.

VARLETS. Voy. VALETS.

VARRON (Publius-Terentius-Varro-Atacinus), poëte latin, né vers l'an de Rome 672 (avant J. C. 82), à Narbonne (*Narbo-Martius*), capitale du pays des *Atacini*. Envoyé à Rome pour y étudier les lettres et l'éloquence, il s'y consacra entièrement à la poésie. Son début fut une traduction en vers du poëme des Argonautes, d'Apollonius de Rhodes, qu'il publia sous le titre de *Jason*. Il donna ensuite un poëme épique, dont le sujet était la soumission des Séquaniens par César (*de Bello*

Sequanico), et qui fut reçu avec enthousiasme. On cite en outre de lui trois ouvrages didactiques en vers, une *Chorographie*, *ou description des lieux;* les *Libri navales*, enfin l'*Europe* ou *Europe*, car l'on ignore complétement s'il y chanta la fille d'Agénor ou la partie du monde à laquelle cette princesse donna son nom. Varron avait aussi composé des élégies, des épigrammes et diverses poésies fugitives. Enfin il s'était essayé dans la satire, avec peu de succès, s'il faut en croire Horace; mais Ovide et Properce parlent de ses autres ouvrages avec éloge. Il n'en reste que quelques fragments, qui ont été insérés par Wernsdorf dans sa collection des *Poetæ latini minores*, tom. V, p. 1335, etc. La *Chorographie* se trouve dans l'*Anthologie* de P. Burmann, t. II, p. 1335 et suiv.

VARZY, petite ville de l'ancien Nivernais, aujourd'hui chef-lieu de canton du département de la Nièvre. Détruite en 1157, par le comte de Nevers, cette ville fut rebâtie peu de temps après par l'évêque d'Auxerre, Hugues Desnoyers, qui l'entoura de fortifications menaçantes.

C'est la patrie de MM. Dupin. On y compte aujourd'hui environ 3,000 habitants.

VASCOSAN (Michel), né à Amiens, vint de bonne heure à Paris, où il épousa la belle-sœur de Robert Estienne, et devint imprimeur du roi et de l'Université. Il justifia cette distinction par l'élégance et la correction des ouvrages sortis de ses presses, et mourut en 1576. Ses éditions des *Vies des hommes illustres* (1567, 7 vol. in-8°) et des *Œuvres morales de Plutarque traduites par Amyot* (1574, 6 vol. in-8°) sont fort recherchées des amateurs.

VASSAL et VASSELAGE. Voy. FÉODALITÉ.

VASSY, petite ville de l'ancienne Champagne, aujourd'hui chef-lieu d'arrondissement du département de la Haute-Marne; 2,583 habitants.

Elle eut beaucoup à souffrir des guerres de religion; elle fut saccagée et brûlée, en 1591, par les catholiques, et à peine était-elle parvenue à se repeupler lorsque, en 1685, la révocation de l'édit de Nantes la ruina de nouveau en forçant la plupart de ses habitants à s'expatrier.

VASSY (massacre de). Le duc François de Guise, revenait d'Alsace, en 1562, avec la duchesse de Guise et une suite nombreuse. En approchant de Vassy, il entendit sonner les cloches. La Montagne, maître d'hôtel du duc d'Aumale, qui était à côté de lui, ayant demandé ce que c'était, on lui répondit que c'était le prêche des huguenots. « Par la mort Dieu! répliqua-t-il, on « les huguenotera bien tantôt d'une au« tre sorte. »

« Le duc de Guise descendit au moutier pour entendre la messe; mais il ressortit presque aussitôt en jurant et en mordant sa barbe, ce qui, chez lui, était le signe d'une grande colère, et il se dirigea vers une grange où les huguenots avaient commencé leur prêche. Déjà plusieurs hommes de sa suite étaient arrivés à cette grange; deux d'entre eux, la Montagne et la Brosse, y étaient entrés et avaient été invités à s'asseoir; au lieu de répondre, ils s'étaient écriés en jurant qu'il fallait tout tuer. La congrégation alarmée les avait poussés dehors, avait barricadé les portes et s'était armée de pierres pour se défendre; mais toute la troupe du duc s'y étant portée comme à un assaut, ces portes furent bientôt enfoncées et les soldats entrèrent dans la grange en tirant leurs pistolets et leurs arquebuses; beaucoup de huguenots furent tués sur la place, beaucoup furent blessés, plusieurs s'échappèrent par le toit, quoique les catholiques, dès qu'ils les y découvrirent, commençassent à tirer aussi sur eux; tout le reste de la congrégation fut chassé dans la rue, où les deux haies de soldats, entre lesquelles il fallait passer, les pressaient d'avancer à coups de sabre. Pendant le massacre, qui dura une heure entière, la duchesse de Guise, qui de loin entendait les coups de pistolet, envoya supplier son mari d'épargner du moins les femmes grosses. Soixante personnes furent tuées, ou dans la grange ou dans la rue; plus de deux cents furent grièvement blessées (*). »

(*) Sismondi, *Hist. des Français*, t. XVIII, p. 262 et suiv.

Le massacre de Vassy, c'est le nom sous lequel cet événement est connu dans l'histoire, fut le signal de la première guerre de religion. Voy. GUERRES DE RELIGION, t. IX, p. 213.

VATABLE OU VATEBLÉ (François), restaurateur des études hébraïques en France, né à Gamache, diocèse d'Amiens, mort en 1547, abbé de Bellozane, et professeur d'hébreu au collége royal, à Paris. On a de lui une *traduction latine des Parva naturalia* d'Aristote, et Robert Estienne publia, en 1545, une édition de la *Bible latine* de Léon de Juda, avec des notes, dont une grande partie au moins lui avaient été remises par les élèves du célèbre hébraïsant. C'est la Bible connue sous le nom de *Bible de Vatable*. Elle a été depuis plusieurs fois réimprimée.

VAUBAN (Sébastien LEPRESTRE, comte de), naquit le 1er mai 1633 au village de Saint-Léger de Foucheret, près de Saulieu en Bourgogne. Certes, peu d'hommes ont été plus utiles à leur pays; peu d'hommes, au siècle où Vauban vécut, et où la royauté absorbait tout, se sont montrés à la fois sujets plus fidèles et meilleurs citoyens; cependant, que ne doit-on pardonner à l'irréflexion de la jeunesse et à l'entraînement du mauvais exemple? ce fut sous un drapeau ennemi, ce fut contre la France que Vauban fit ses premières armes. Mais, lorsqu'en 1652 Vauban s'enrôlait dans l'armée espagnole, il n'avait que dix-sept ans, et il voyait Condé, le grand Condé lui-même, marcher à la tête de cette armée; là, nous le répétons, est son excuse.

A peine entré au service, une sorte d'instinct attire Vauban vers la branche spéciale de l'art militaire où il acquerra tant de gloire; les fortifications et les siéges deviennent l'objet principal de ses études, et, dès 1652, devant Sainte-Menehould que Condé a investie, il déploie des talents extraordinaires qui hâtent la prise de cette ville. Aussitôt sa réputation se fonde, et, fait prisonnier peu de temps après par un parti de troupes royales, on le mène à Mazarin comme une capture de la plus haute importance. Le ministre, qui connaît déjà Vauban, l'accueille avec distinction, obtient aisément de lui qu'il renonce à servir l'étranger, et le place comme second auprès des ingénieurs Clerville et Mesgrigny, les plus renommés de ce temps. Vauban sert sous eux à la reprise de Sainte-Menehould en 1653, et aux siéges de Stenay en 1654, de Landrecies en 1655, de Valenciennes en 1656, de Montmédi en 1657. Pourvu du brevet d'ingénieur en 1658, il conduit seul ceux de Gravelines, d'Ypres, d'Oudenarde, et s'en tire avec non moins de succès.

La paix des Pyrénées, conclue en 1659, dure huit ans, mais ce ne sont pas huit ans de repos pour Vauban. L'Angleterre, dans cet intervalle, cède à la France Dunkerque, Fort-Louis et Mardick; c'est Vauban que Louis XIV charge de fortifier ces places, et d'en faire le boulevard du royaume contre les Espagnols qui possèdent encore l'Artois. L'art de la fortification fait alors des progrès auxquels on ne s'attendait pas; Vauban paraît avoir élevé la défense au-dessus de l'attaque; mais, lorsque la guerre recommence en 1667, l'offensive reprend son avantage chaque fois que Vauban la dirige; et c'est lui qui, en 1667, soumet presque toutes les places de la Flandre, c'est lui encore qui soumet en 1668 presque toutes celles de la Franche-Comté.

La paix d'Aix-la-Chapelle qui va se prolonger jusqu'en 1672, permet à Vauban de revenir aux travaux d'architecture militaire. Il pousse avec une infatigable activité la création de Dunkerque; et, non content de pratiquer son art, il lui donne une impulsion nouvelle, il le développe sans cesse, et le porte enfin au plus haut degré de perfection. Le système des inondations, ce grand moyen de défense, était incomplet, souvent nuisible; Vauban le complète et le perfectionne. Attentif aux moyens de conserver les hommes, il ménage entre l'inondation et la place de vastes terrains où l'on peut pendant le siége cultiver des légumes et nourrir des bestiaux. Il parvient en outre à tenir suivant le besoin les fossés secs ou pleins d'eau. Ce n'est pas tout : au milieu de ses nombreuses occupations, il trouve le temps d'écrire, sur la demande de Louvois, son *Mémoire pour servir d'instruction dans la conduite des siéges*.

Dans cet ouvrage, il signale les fautes commises jusqu'à lui, et indique le moyen de les éviter; il propose d'heureuses innovations, telles que le développement des tranchées, les feux croisés, l'usage du canon pour commencer la brèche, celui des boulets creux pour disperser les terrains; enfin, il insiste sur la formation d'un corps spécial de troupes du génie, corps dont jusqu'à cette époque on n'a point vu trace dans nos armées.

En 1672, lorsque Louis XIV porte la guerre en Hollande, Vauban préside aux principaux siéges de cette brillante campagne; il rase ou fortifie toutes les places conquises. En 1673, il investit Maestricht; c'est là qu'il invente le système des parallèles, et Maestricht se rend au bout de treize jours. Il vole ensuite vers Trèves, trace le plan d'attaque, et sans attendre la reddition de cette ville, qui va succomber dans le délai qu'il a prévu, il court visiter avec Louis XIV les places de la Lorraine et de l'Alsace. En 1674, la France, abandonnée de l'Autriche et de l'Angleterre, se trouve réduite à ses seules forces et menacée de toutes parts: Vauban se multiplie, il se hâte de fortifier les ports de l'ouest et de les mettre en état de repousser les insultes de la flotte hollandaise; il vient ensuite inspecter les places du nord; de là, il passe dans la Franche-Comté, que Louis XIV a envahie de nouveau; il y prend Besançon, Dôle, Salins, puis regagne la Flandre, se jette dans Oudenarde que les alliés avaient investie après leur déroute de Senef, et il les oblige de se retirer. En 1675, il s'empare tour à tour d'Aire, de Condé, de Valenciennes. Vainement ces villes avaient recouru à l'inondation pour se protéger; il les a réduites, au moyen de galiotes et de batteries flottantes. Devant Valenciennes, il a, malgré l'usage et contre l'avis de quatre ou cinq maréchaux, fait donner l'assaut en plein jour; il a voulu empêcher qu'une partie des assiégeants ne tire sur l'autre, et que la nuit ne favorise la pusillanimité des lâches; il a surtout voulu que les méprises et le défaut d'accord ne fassent pas manquer le plan d'attaque, et le succès a justifié pleinement son apparente témérité. En 1676 et pendant les deux années suivantes, pas un siége important auquel il n'assiste.

Le 10 août 1678, la paix est signée à Nimègue, et cette paix durera jusqu'en 1683. Les cinq ans de loisir qui vont commencer pour Vauban, il les emploiera comme toujours, fructueusement pour la France. Il se rend d'abord à Dunkerque, fait couper le banc de sable qui barrait l'entrée du port, assure les manœuvres d'eau, et termine le bassin. Il vole ensuite du nord au midi, perfectionne Toulon, parcourt la côte, établit à Perpignan le centre de la défense et de l'offensive de cette frontière, lie entre eux tous les postes des Pyrénées orientales et construit Mont-Louis qui dominera toutes les vallées à la fois. Revenant du midi au nord, il répare ou bâtit les forts de Neulay et de Lakenoque, les places de Charlemont, de Maubeuge et de Philippeville. Il se tourne alors vers l'est, et Longwy, Sarrelouis, Thionv[illegible], Bitche, Phalsbourg, Befort, Lich[illegible]berg, Haguenau, Schelestadt, tou[illegible] places ou forteresses neuves qu'il construit, ferment les Vosges, attachent l'Alsace à la France, et assurent la conquête de cette province. Puis, c'est Huningue qui par ses soins s'élève près de Bâle, et qui protége avec Landskroon la frontière du Rhin et celle du Jura; c'est Fribourg, l'une des portes de l'Allemagne et la clef des montagnes N[illegible]res qu'il rend inexpugnable par de nouveaux forts. Retournant au midi, il ajoute aux ouvrages de Besançon [illegible] Pignerolles. Enfin, il crée aux Pyr[illegible] occidentales un système de défens[illegible] forme à celui qu'il a créé à l'ori[illegible] la chaîne. Bayonne est sa place d[illegible]pôt; Saint-Jean-Pied-de-Port, son p[illegible] d'appui dans les montagnes; et le [illegible] d'Andaye peut battre l'embouch[illegible] la Bidassoa. Chose inouïe! tous ce[illegible]vaux ne demandent à Vauban que [illegible] années. En 1681, il s'occupe d[illegible] de l'ouest; il donne ses soins à [illegible] Martin de Ré, à Brouage, à Ro[illegible] à Brest, et ajoute aux défenses de [illegible] rades. La même année, il au[illegible] il répare les fortifications de Stra[illegible] et, par une citadelle, par le fort [illegible] par les redoutes du Rhin, il [illegible] cette place la possession des deux [illegible] du fleuve et de ses îles. Cassel est pa[illegible]reillement augmenté et réparé. En 16[illegible]

éliore ou construit le port d'Anti- la citadelle de Belle-Ile, les jetées onfleur, et les ports d'Ambleteuse Saint-Valery.

rs la fin de 1683, Louis XIV arme uveau contre l'Espagne, qui n'exé- pas certains articles du traité de gue. Les troupes françaises péné- en Belgique, et Vauban s'empare ôt de Courtrai. En 1684, il prend nbourg, vainement réputé impre- , et c'est au siége de cette place nvente les cavaliers des tranchées. nt quatre ans de paix, dont Vau- ofite pour construire Mont-Royal, u (qui passe pour son chef d'œu- architecture militaire), et Fort- . Concurremment à ces travaux, élever le magnifique aqueduc de enon, qui doit recevoir la rivière e et la conduire jusqu'à Versailles, fectionne le canal de Riquet pour ction des deux mers. En 1688, la , provoquée par la ligue d'Augs- , recommence, et Vauban dirige ges de Philisbourg, de Manheim, ukenthal. Ce fut pendant cette gne qu'il imagina le tir à rico- dans lequel le boulet, lancé avec arge plus faible, va frapper plu- fois, le long d'une branche d'ou- l'artillerie et les troupes. Chargé 9 de veiller à la conservation de rque, de Bergues et d'Ypres, il malade par suite de l'insalubrité s, et ne peut servir en 1690; mais re cette inaction involontaire par e de Mons en 1691, par celle de en 1692, par le siége de Char- n 1693, par la défense de la basse ne contre les desseins des An- n 1694 et 1695; enfin par le siége en 1697. Il avait, en outre, pen- es dernières années, amélioré on, fortifié Fenestrelles, et cons- lont-Dauphin. C'est aussi vers le temps qu'indigné des exactions ompagnaient la levée des impôts, it son ouvrage *de la Dîme royale*. e, par les idées qu'il expose, de- ant l'époque où il a paru, qu'au- ui le démocrate le plus ardent ésavouerait pas, si l'on en faisait ltre les formes monarchiques. une logique plus pressante n'a u les droits du travail contre les prétentions de l'oisiveté. Les maux dont l'excessive inégalité des fortunes est la cause, sont dévoilés avec courage et prudence; c'est une œuvre que pourrait revendiquer le dix-neuvième siècle, et la postérité s'étonne d'avoir reçu un legs si patriotique d'un des plus fidèles serviteurs de Louis XIV.

Lorsque la paix de Ryswick, signée au mois d'août 1697, vient suspendre de nouveau la guerre, Vauban, à qui cette paix donne trois années de relâche, les consacre à parcourir encore une fois toutes les frontières du royaume; il complète partout le système de défense qu'il a créé, et ne cesse de rattacher à ses vues militaires des projets favorables au commerce ou à l'agriculture. Perfectionnement d'ouvrages hydrauliques, construction de bassins, de jetées et d'écluses de chasse; relations des ports avec l'intérieur; moyen de rendre navigables jusqu'aux moindres rivières; études de canaux à ouvrir : telles sont les constantes préoccupations de cet esprit infatigable.

En 1701, la longue et désastreuse guerre de la succession d'Espagne, qui commence, le retrouve à son poste, et fournit à Louis XIV l'occasion de rémunérer tant de services. En 1703, au siége du Vieux-Brisach, le roi lui envoie le bâton de maréchal; mais cette haute dignité, à laquelle tant d'autres aspirent, trouve Vauban froid et soucieux. Il regrette de ne pouvoir la refuser; âme toute romaine, il l'eût volontiers foulée aux pieds, car il sent qu'il va devenir inutile, qu'il ne pourra plus servir sous un général, plus diriger de siéges, et il ne connaît d'autre ambition que l'intérêt du pays. Le titre de maréchal produisit les inconvénients qu'il avait prévus. Pendant les années qui suivirent, ses talents et son expérience furent laissés inactifs. En vain, attristé des désastres qui accablaient la France, offrit-il plusieurs fois d'aller comme simple volontaire seconder des chefs inhabiles. Ses offres furent dédaigneusement refusées. *Au lieu de prendre les villes à la Vauban*, lui répondaient les jeunes généraux, *on les prendra à la Cohorn!*

Ces loisirs forcés, Vauban, que l'amour du bien public dévore incessam-

ment, les emploie à mettre en ordre une immense collection de matériaux, de projets, de plans, qu'il a recueillis ou conçus dans le cours d'une vie si laborieuse. Fortifications, levée des troupes, stratégie, campements, discipline militaire, marine et colonies, administration intérieure de l'État, finances et culture des forêts, religion même, il embrasse tout, traite tout avec la supériorité du génie, et donne à ce vaste travail, qui ne forme pas moins de douze volumes in-folio, le titre modeste d'*Oisivetés*. Il l'achevait à peine quand la mort vint le frapper le 13 mars 1707. C'était mourir à temps que de ne pas vivre assez pour voir la démolition de Dunkerque !

Antoine LE PRESTRE, comte de VAUBAN, neveu à la mode de Bretagne du précédent, entré au service en 1672, fut nommé, en 1674, lieutenant dans le régiment de Normandie ; il devint brigadier après le siége de Besançon, et fut fait maréchal de camp en 1702. Deux ans après, le roi le nomma lieutenant général et gouverneur de Béthune, où il soutint, en 1710, un siége de quarante-deux jours. Deux ans auparavant, il avait pris part à la défense de Lille. Il commanda le siége de Barcelone en 1714, sous le maréchal de Berwick, et mourut en 1721, âgé de 72 ans.

Jacques-Philippe-Sébastien LE PRESTRE, comte de VAUBAN, son fils, parvint aussi au grade de lieutenant général, et mourut gouverneur de Béthune et commandant des provinces de Flandre et d'Artois.

Anne-Joseph LE PRESTRE, comte de VAUBAN, fils du précédent, né à Dijon en 1754, entra, en 1770, comme sous-lieutenant dans les dragons de la Rochefoucaud. Il suivit plus tard Rochambeau en Amérique en qualité d'aide de camp, et revint en France, en 1782, avec des dépêches de ce général. Il était colonel du régiment d'Orléans (infanterie), lors du départ de Louis XVI pour Varennes. Il émigra alors, fit, dans l'armée des princes, la campagne de 1792 comme aide de camp du comte d'Artois, accompagna ce prince en Russie, passa ensuite en Angleterre, et fit partie, en 1795, de l'expédition de Quiberon. Après avoir cherché de nouveau un asile en Angleterre, puis en Russie, il profita de la permission qu'on lui accorda alors de rentrer en France, et s'établit à Paris, où il vivait très-retiré, lorsqu'en 1806 la police, faisant une visite dans son domicile, lui enleva le manuscrit de ses *Mémoires historiques pour servir à l'histoire de la guerre de la Vendée*, que le gouvernement s'empressa de publier. L'auteur y parlant avec assez peu de ménagement des émigrés et même des princes de la maison de Bourbon, on crut que c'était une manœuvre de la police impériale ; mais l'ouvrage fut reproduit en 1814, après le retour des Bourbons, et le comte de Vauban ne réclama point contre cette publication. Il mourut peu de temps après, le 20 avril 1816.

VAUBOIS (le comte de), né à Château-Vilain, était capitaine d'artillerie en 1789 ; il fit avec ce grade la campagne des Alpes de 1793, assista ensuite au siége de Lyon, et enleva, le 23 septembre, les redoutes qui défendaient les Brotteaux. Retourné à l'armée des Alpes à la fin de ce siége, il s'empara des postes et de la vallée de la Stura ; servit avec distinction à l'armée d'Italie, de 1795 à 1797, se rendit maître de Livourne, contribua aux succès des combats sur l'Adige et battit une division autrichienne qui couvrait le Tyrol. Il se distingua de nouveau à Saint-Michel, le 2 novembre 1796 ; et le 17 du même mois, pendant que Bonaparte remportait la victoire d'Arcole, Vaubois contenait avec 10,000 hommes un corps autrichien. Il fut désigné, en 1798, pour faire partie de l'expédition d'Égypte, et contribua à la prise de Malte, dont le commandement lui fut confié : il y soutint, avec 4,000 hommes, un siége de deux ans, et ne rendit la place que le 5 septembre 1800. Pendant qu'il en sortait avec tous les honneurs de la guerre, le gouvernement consulaire récompensait sa valeur en lui conferant la dignité de sénateur. Il fut compris le 14 juin 1804 dans une promotion de grands officiers de la Légion d'honneur, et obtint ensuite la sénatorerie de Poitiers et le titre de comte. Il vota en 1814 la déchéance de Napoléon, fut nommé pair de France et chevalier de Saint-Louis ; et comme il ne prit aucune part aux

vénements de 1815, Louis XVIII, à la euxième restauration, le maintint à la hambre des pairs. On lui doit la jusice de dire qu'il y défendit avec zèle s libertés nationales. Il est mort en 839.

Vaucanson (Jacques de), né à Greoble en 1709, manifesta, dès son afance, de grandes dispositions pour mécanique. Il saisit de lui-même la ructure et le jeu d'une horloge à laielle il ne pouvait toucher, et, avec bois et des instruments grossiers, en fit une autre qui marquait les ures assez exactement. Après pluurs essais de ce genre, il vint étudier Paris et préparer ainsi les merveilles i ont immortalisé son nom. Les perctionnements qu'a reçus la mécanique ront difficilement oublier l'automate i jouait de la flûte, celui qui jouait à fois du tambourin et du galoubet, et rtout les deux canards qui barboient, allaient chercher le grain, le isissaient dans l'auge, l'avalaient, et faisaient subir une espèce de trituion. Vaucanson fit, pour la représtation de la *Cléopâtre* de Marmon-, un *aspic* qui s'élançait en sifflant r le sein de l'actrice. Chargé par le rdinal de Fleury de l'inspection des nufactures de soie, il perfectionna machines qu'on y employait; son *ulin à organsiner*, entre autres, n supérieur à celui dont on s'était vi jusque-là, fut aussitôt généralent adopté; enfin il inventa, pour consuire ce moulin, une *chaîne sans fin*, e l'on emploie maintenant dans beauup d'autres machines, et qui a convé son nom. Il mourut en 1782; il it, depuis 1746, membre de l'Acadée des sciences.

Vauchamps (combat de). Le 10 fér 1814, Napoléon, tombant à l'imiviste au milieu des cinq corps de mée de Silésie qui se trouvaient arés par d'assez grandes distances, écrasa un à Champ-Aubert; il en asa un autre, le lendemain 11, à ntmirail; il écrasa le troisième, le lendemain 12, à Château-Thierry. ndant ce temps, Blücher, général en f, était resté, on ne sait pourquoi, mobile à Bergères avec les deux autres ps. Le 13 enfin, ne recevant aucune nouvelle, ni de Sacken ni d'York (c'étaient ceux de ses lieutenants que l'empereur avait battus l'avant-veille et la veille), il imagina que sans doute ils n'avaient pu opérer leur jonction à Montmirail, comme il leur en avait expédié l'ordre dès le 10, et s'avança pour les dégager. Marmont était depuis le 11 à cheval sur la route de Montmirail à Bergères et surveillait Blücher. Trop faible pour lui tenir tête, il recula en bon ordre à travers la forêt d'Étoges, et, parvenu à Fromentières, il appela Napoléon à son aide. Napoléon accourut. Napoléon, qui avait tous ses corps échelonnés sur la route de Montmirail, les ébranla d'un signe, et en même temps ordonna à Marmont, dont la retraite s'était prolongée jusqu'à Vauchamps, l'ordre de reprendre l'offensive. La direction dans laquelle Blücher avait vu Marmont se retirer, lui indiquait de reste que l'armée française devait être maîtresse de Montmirail; mais il était loin de croire que cette poignée d'hommes se fût complétement débarrassée de Sacken et d'York. Il s'était donc obstiné à poursuivre Marmont, et se flattait de le prendre à la fin entre deux feux. Son avant-garde atteignait Vauchamps, et son corps de bataille Janvilliers, quand la nouvelle attitude du maréchal ne lui laissa plus de doute sur la présence de l'empereur. Il veut alors se retirer, et se forme en carrés; mais, tandis que l'infanterie française court à lui sur la grande route, Grouchy prend la cavalerie, se porte à Léchelle, vole de là, en droite ligne, à Janvilliers, et tombe sur son flanc au moment où la mêlée s'engage sur son front. Blücher est rompu; il parvient cependant à se reformer, et se replie jusqu'à Champ-Aubert sous le feu d'une vive canonnade. Mais Grouchy le déborde encore, le prend encore en flanc et reste maître de la chaussée. Attaqués en même temps de front, à droite, à gauche, tous les carrés russes et prussiens sont enfoncés et la confusion y devient extrême. Blücher, néanmoins, se rallie une seconde fois, s'ouvre le passage et cherche, favorisé par la nuit, à faire halte dans Étoges. Mais Marmont ne le laisse pas respirer; malgré l'obscurité, il lui enlève ce vil-

lage et le force à rétrograder jusqu'à Bergères. La brillante journée de Vauchamps ne coûta que 600 hommes à l'armée française ; le lendemain, Blücher, qui en avait perdu neuf mille tués, blessés ou pris, repassa sur la rive droite de la Marne.

VAUCLUSE (département de). Ce département, dont le nom est tiré de la fontaine de Vaucluse, célèbre par sa beauté, et plus encore par les chants de Pétrarque, se compose d'une partie de la Provence, du comtat Venaissin et de la principauté d'Orange. Il est borné au nord, par le département de la Drôme ; à l'est, par celui des Basses-Alpes ; au sud, par celui des Bouches-du-Rhône, dont la Durance le sépare ; à l'ouest par celui du Gard, dont il est séparé par le Rhône. Plusieurs chaînes, dernières ramifications du système des Alpes, le traversent, et offrent encore sur son territoire des sommets d'une hauteur notable. Sa superficie est de 347,377 hectares, dont 157,739 sont en terres labourables ; 67,761 en landes, pâtis, bruyères ; 62,411 en bois et forêts ; 28,595 en vignes ; 6,201 en prairies, etc. Son revenu territorial est évalué à 13,600,000 francs. La somme de ses impôts directs, en 1839, a été de 1,354,664 fr., dont 896,903 francs pour la contribution foncière.

Le Rhône est sa seule rivière navigable, encore ne baigne-t-il que sa limite. La Durance est seulement flottable. Point de canaux. Ses grandes routes sont au nombre de dix-sept, dont quatre routes royales et treize départementales.

Il est divisé en quatre arrondissements, dont les chefs-lieux sont : Avignon, préfecture, Apt, Carpentras et Orange, sous-préfectures. Il renferme 22 cantons et 148 communes. Sa population est de 246,071 habitants, parmi lesquels on compte 1,110 électeurs. Il envoie à la chambre quatre députés.

Le département de Vaucluse forme le diocèse de l'archevêché d'Avignon. Il est compris dans le ressort de la cour royale de Nîmes, et fait partie de l'Académie de la même ville, de la 8e division militaire, dont le chef-lieu est Marseille, et du 28e arrondissement forestier.

Parmi les hommes recommandables qui sont nés sur le territoire de ce département, on compte : Crillon, l'ami de Henri IV, Fléchier, le chevalier de Folard, le cardinal Maury, Sainte-Croix, Joseph Vernet, etc.

VAUCOULEURS, petite ville de l'ancienne Champagne, aujourd'hui chef-lieu de canton du département de la Meuse, 2,157 habitants. Elle est célèbre par les conférences qu'y tinrent, dans le dixième siècle le roi Robert et l'empereur Henri II, relativement à la démarcation de leurs États. Elle fut réuni à la couronne par Charles V, qui, c considération des services qu'il avai reçus de ses habitants, les exempta perpétuité de toute espèce d'impôt C'est la patrie du géographe Delisle de l'abbé l'Advocat.

Près de Vaucouleurs se trouvent village de Domremy, où naquit Jean d'Arc, et celui de Tuscy (*Tussiacum* où s'est tenu un célèbre concile.

VAUDEMONT, bourg de l'ancien Lorraine, aujourd'hui compris dans département de la Meurthe. C'était trefois une place forte. René Ier de Lo raine s'en empara en 1438. Quelq années après, elle tomba au pouv des Bourguignons, auxquels les du de Lorraine la reprirent en 1476. Lo XIII s'en rendit maître en 1635, et fit détruire les fortifications.

VAUDEMONT (comté de). L'emp reur Henri IV érigea, en 1071, la s gneurie de Vaudemont en comté, faveur du second fils de Gérard d' sace, duc de Lorraine. Ce comté pas en 1351, dans la maison de Joinvil puis il rentra, en 1416, par mariag dans la branche cadette de la mai de Lorraine, qui fut investie de ce duc en 1473, dans la personne de René comte de Vaudemont, de Guise d'Harcourt.

VAUDOIS. En 1160, plusieurs nota bourgeois étant assemblés à Lyon, d'eux fut frappé de mort subite en présence. *Pierre Valda*, qui était leur compagnie, fut tellement effra de cet accident, dans lequel il crut v un avertissement du ciel, qu'il distrib aussitôt aux pauvres une grande som d'argent, ce qui en attira quantité à suite. Il les exhorta à faire de leur pl gré ce qu'ils ne faisaient que par forc

embrasser la pauvreté volontaire, à imitation de Jésus-Christ et de ses pôtres, et, comme il était peu lettré, leur expliqua le texte du Nouveau estament en langue vulgaire. Les ecesiastiques l'accusèrent de témérité et erchèrent à contrarier sa mission; méprisa leurs réprimandes, contiua ses enseignements, et ses sectateurs rent, de son nom, appelés *Vaudois*. 1 les appela aussi de celui de la ville Lyon où ils avaient pris naissance, *onistes*, *Pauvres de Lyon*; de la vie jecte qu'ils menaient, *Humiliés*; en- *Sabotés* ou *Insabotés*, à cause d'une aussure particulière dont ils faisaient ige comme signe de reconnaissance. On ne voit pas que ces sectaires comssent, dans l'origine, d'autres erreurs e celles de préférer au travail une pauté oisive, et de mépriser l'autorité gens d'église. Comme le clergé attait assez peu d'importance à la sousion de sujets placés si bas, il ne les rchassa point vivement, et ils se ltiplièrent presque sans obstacles. endant, lorsqu'au commencement treizième siècle, devenus plus nomux, ils se furent répandus dans les vinces du Midi, on jugea leur secte z dangereuse pour s'en occuper. Le e Innocent III envoya, pour travailà leur conversion, des légats qui, oûtés du peu de succès de leurs trax, étaient sur le point de les abanner, lorsqu'il leur vint un secours iné, en la personne de Diégo d'Az, évêque d'Osma, en Castille. Ce at, passant par Montpellier, se joià eux, les engagea, par son exem, à renvoyer leurs valets, leurs che, leurs équipages, à se débarrasser et attirail de luxe mondain que leur ochaient les hérétiques, et de mar à pied, un bâton à la main, vêtus modestie, comme autrefois les tres, à la conquête des âmes qu'ils ent à convertir. Ils suivirent ce eil et en recueillirent les fruits; s prédications furent écoutées, et ef des Vaudois fit abjuration entre nains de l'évêque d'Osma, dans une érence tenue, en 1206, à Pamiers, assistait le fameux Domingue ou ninique, qui fut plus tard le chef de mission, et auquel l'Espagne dut l'inquisition, institution cruelle dont la France eut elle-même à supporter le joug, pendant quelques années, dans ses provinces du Midi.

Tous les Vaudois n'imitèrent pas leur chef, et il en resta un nombre assez grand pour propager leurs doctrines. Alors on recourut au meilleur moyen que l'on pût trouver pour les multiplier, on les persécuta, conjointement avec les Albigeois. Ils se répandirent donc, de Lyon et du Languedoc, dans les provinces voisines. Le pape ayant appris qu'ils se fortifiaient en Dauphiné et en Savoie, où ils avaient tué deux inquisiteurs, ordonna une levée de deniers dans les provinces d'Arles, d'Aix, d'Embrun, de Vienne et de Tarentaise, pour l'employer aux frais de leur poursuite, et on prit un si grand nombre de ces malheureux, qu'il fallut bâtir, pour les enfermer, de nouvelles prisons à Embrun, à Vienne et à Avignon. La plupart furent brûlés vifs.

Mais ceux qui échappèrent à ces cruelles exécutions persévérèrent dans leur croyance, et, en 1538, ils s'unirent aux Zwingliens. Ces deux peuplades innocentes vivaient tranquillement dans les vallées de la Savoie, du Piémont et de la Provence, cultivant la terre, donnant des citoyens à l'État, mais adorant Dieu à leur maniere, n'obéissant point au clergé et refusant de payer les dîmes. Un pareil état de choses ne pouvait pas subsister; aussi François Ier s'occupa-t-il, en 1545, de le réformer en France. Le 18 avril, vingt-deux bourgs ou villages furent brûlés ou saccagés avec une inhumanité dont l'histoire des peuples les plus barbares présente à peine des exemples. Les malheureux habitants, surpris pendant la nuit et poursuivis de rocher en rocher, à la lueur des feux qui consumaient leurs maisons, n'évitaient une embûche que pour tomber dans une autre : les cris pitoyables des vieillards, des femmes, des enfants, loin d'amollir le cœur des soldats, forcenés de rage comme leurs chefs, ne faisaient que les mettre sur la trace des fugitifs, et marquer les endroits où ils devaient porter leurs coups.

Tel est le tableau que de Thou nous fait de cette exécrable expédition, dans

laquelle un nombre que l'on ne connaît pas, de personnes pacifiques et laborieuses, périrent par le fer et par le feu, massacrées ou brûlées par leurs propres concitoyens. La reddition volontaire ne préservait ni les hommes du supplice, ni les femmes des excès d'une brutalité qui fait rougir la nature : il était défendu, sous peine de mort, de leur accorder aucune retraite. A Cabrières, un des bourgs principaux de ce canton, on égorgea plus de 700 hommes de sang-froid, et toutes les femmes restées dans les maisons furent renfermées dans un grenier plein de paille, auquel on mit le feu : celles qui tentaient de s'échapper étaient repoussées dans les flammes à coup de crocs et de pique ; enfin, pour achever cette œuvre d'iniquité, les maisons furent rasées, les bois coupés, les arbres des jardins arrachés, et en peu de temps, ce pays si fertile et si peuplé devint inculte et désert. Les historiens disent que le baron d'Oppède, auteur de ces barbaries, excéda en cette occasion les ordres de François I[er] ; plusieurs ajoutent que ce prince, à son lit de mort, chargea son fils de punir sévèrement les coupables, mais aucun ne nous apprend que Henri II se soit conformé à la recommandation de son père (Voyez CABRIÈRES, OPPÈDE, et les ANNALES, tom. I[er], p. 289).

Les Vaudois des montagnes de la Savoie, dispersés et sentant le besoin d'un appui, avaient embrassé la réforme de Calvin presque aussitôt qu'elle eut été introduite à Genève; mais la paix de Cateau-Cambresis ayant remis Philibert-Emmanuel en possession de ses États, ce prince, vivement sollicité par le pape, entreprit, en 1561, de les ramener par la voie des armes à la communion de l'Église romaine. Il eut avec Pie IV l'humiliation de voir ses efforts sans succès. Les Vaudois battirent ses troupes, et ne consentirent à la paix que lorsqu'on leur eut promis de leur accorder la liberté de conscience; ils consentirent cependant à laisser célébrer la messe chez eux, à condition qu'ils ne seraient point contraints d'y assister. Cet accord fut signé le 5 juin.

Depuis cent vingt-cinq ans, les Vaudois de cette contrée vivaient en paix sur la foi du traité conclu par leurs pères; mais cela ne pouvait pas être éternel, et ils devaient subir le sort de leurs anciens coreligionnaires de Provence. Le 1[er] janvier 1686, Victor-Amédée, duc de Savoie, jaloux de suivre l'exemple du roi de France, qui venait de révoquer l'édit de Nantes, publia un édit par lequel il fut défendu, sous peine de la vie, aux protestants de se rassembler pour l'exercice de leur religion, et de tenir des écoles, avec injonction aux ministres et aux dissidents qui ne voudraient pas se convertir, de vider le pays dans quinze jours. Cet édit fut exécuté avec la plus grande rigueur. Les Vaudois, qui faisaient en Savoie la plus grande partie des réformés, coururent aux armes; mais, moins heureux que leurs ancêtres, ils furent forcés dans leurs montagnes. Plus de trois mille furent tués, dix mille demeurèrent prisonniers, et le reste passa à Genève, ou se dispersa dans la Suisse. Cependant le duc n'eut pas plutôt vu désert et sans culture un pays autrefois bien cultivé et couvert d'une population laborieuse, qu'il reconnut la gravité de sa faute. Non-seulement il renvoya ses prisonniers à leurs charrues, et permit aux fugitifs de revenir dans leur [illegible] mais il leur rendit tous les privilèges dont il les avait dépouillés. Il ne [illegible] resta de cet acte de sauvage intolérance que le chagrin d'avoir détruit une [illegible]tie de ses sujets, dépeuplé ses États, [illegible] dit l'écrivain à qui nous emprun[illegible] ceci, *la honte d'avoir abandonné [illegible] entreprise si intéressante pour la [illegible]gion, et si glorieuse pour lui!*

Avec le temps, les Vaudois de F[illegible] se fondirent et disparurent dans l[illegible] tant de la population ; ceux de S[illegible] se confondirent avec les réformés [illegible] ils avaient adopté les croyances, [illegible] jourd'hui il n'est question ni de[illegible] des autres; leur secte n'existe plus.

VAUDONCOURT (Frédéric-F[illegible] Guillaume de), maréchal de camp, [illegible] de nos meilleurs écrivains [illegible], est né, le 24 septembre 1772, à Vienne en Autriche. Après avoir passé son enfance à Berlin, où son père avait [illegible] appelé par Frédéric II comme examinateur des élèves du corps de l'artillerie prussienne, il vint en France vers 1782, et quand éclata la révolution, [illegible]

ccupait déjà un emploi assez lucratif u ministère de la guerre. En 1791, il uitte cet emploi pour s'engager parmi s volontaires de la Moselle, gagne ientôt le grade de lieutenant, et, l'anée suivante, a l'honneur de contribuer a salut de Thionville. Envoyé aux rant-postes de l'armée du Rhin, il déoie tant de valeur dès la première afire, qu'il est nommé, à vingt et un ans, néral sur le champ de bataille; mais, iblé de blessures, il tombe au pouvoir l'ennemi, et ne recouvre sa liberté 'en 1795.

A son retour en France, il apprend le son corps a été dissous, et que son ade n'est pas confirmé; au lieu de urir intriguer à Paris, il accepte les nctions de capitaine à l'état-major la division qui bloque Mayence, sse ensuite à l'armée d'Italie, et là, end part à la brillante campagne de 96. Placé alors dans l'artillerie par général en chef Bonaparte, il devient ccessivement major, colonel, général brigade; il sert pendant toute la due de la république et de l'empire, mais ns presque quitter la péninsule; ou, l en sort, c'est pour marcher avec les oupes italiennes que l'empereur adt dans la grande armée. Il fait ainsi campagne d'Austerlitz, puis celle de issie. Atteint du typhus pendant la sastreuse retraite de Moscou, il est ssé à Wilna, tombe entre les mains s Russes, et ne regagne la France 'à la fin de 1814.

Nommé lieutenant général pendant cent jours, il va réorganiser la rde nationale de Metz, et préside fédération du département de la Mole. Mis en jugement après la sende restauration, et condamné à mort r contumace, il se sauve en Angleтe; puis se rend à Munich, où il sse quatre ans auprès du prince Eune. Les révolutions de Naples et de emont donnent au prince l'espoir de onstituer en sa faveur le royaume talie. Il envoie le général Vaudoncourt Turin pour sonder les dispositions des triotes; elles sont tout à fait favoras, et le général est investi du comandement en chef de l'armée piémonse; mais, au premier moment de pé, cette armée se dissout, et c'est à grand'peine que Vaudoncourt parvient à gagner Gênes, d'où un bâtiment le porte en Espagne. La guerre de 1823 le force d'abandonner cet asile et de regagner l'Angleterre. L'amnistie de 1825 lui rouvre les portes de la France; mais il n'y revient que pour être rayé des cadres de l'armée active, et mis à la réforme.

Aux journées de juillet 1830, il descendit dans la rue, et combattit pour la défense des lois. Le gouvernement nouveau l'appela comme maréchal de camp à commander le département du Finistère, puis celui de la Charente, mais ne voulut pas le confirmer dans son grade des cent jours. Blessé d'un refus qu'il regardait comme une injustice, il redemanda bientôt la non-activité, et reprit dans la retraite les travaux littéraires qui avaient charmé son exil. Le général Vaudoncourt vit encore; fondateur du *Journal des sciences militaires*, il a publié, entre autres ouvrages, l'*Histoire des campagnes d'Annibal en Italie*, 1812, 3 vol. in-4°; l'*Histoire de la campagne de Russie*, 1816, in-4°; l'*Histoire de la campagne de Saxe*, 2 vol. in-4°, et l'*Histoire de la campagne de France*, 1826, 5 vol. in-8°.

VAUDREUIL (Louis-Philippe de RIGAUD, comte de), était l'aîné des onze fils du marquis de Vaudreuil, capitaine de vaisseau et gouverneur du Canada. Entré au service en 1698, il était enseigne en 1711, et lieutenant en 1713; il fut fait capitaine de vaisseau en 1738. Neuf ans après, il commandait le vaisseau *l'Intrépide*, qui faisait partie de l'escadre aux ordres du marquis de l'Étanduère. Cette escadre, forte de huit vaisseaux et d'une frégate, escortait un convoi de deux cent cinquante bâtiments destinés pour les Antilles, lorsqu'à une centaine de lieues du cap Finistère toute l'escadre anglaise de l'amiral Hawk se trouva devant elle. L'amiral ordonna au convoi de continuer sa route, et fit signal de se tenir prêt à livrer bataille. *Le Tonnant*, monté par l'Étuandère, eut à combattre successivement quatorze vaisseaux, et souvent cinq à la fois. Il était sur le point de succomber, lorsque le comte de Vaudreuil vint, par une manœuvre hardie, le dégager. Les six au-

tres vaisseaux français tombèrent, après une résistance désespérée, au pouvoir des Anglais. *L'Intrépide* et *le Tonnant* purent seuls échapper au désastre; les Anglais n'osèrent point inquiéter leur retraite, et, quelques jours après, ces deux vaisseaux rentraient à Brest, où le comte de Vaudreuil recevait le prix de sa bravoure; il était chef d'escadre.

Il fut nommé, au mois d'août 1753, lieutenant général des armées navales; reçut, en 1756, la grand'croix de l'ordre de Saint-Louis, et mourut à Rochefort en 1763.

Louis-Philippe de RIGAUD, *marquis de* VAUDREUIL, fils du précédent, né à Rochefort, en 1724, entra dans la marine en 1740, et servit avec son père sur *l'Intrépide*. Lieutenant de vaisseau depuis 1754, il commandait *l'Aréthuse*, et escortait un convoi destiné pour la France, lorsque, le 18 mai 1759, il n'hésita pas, pour sauver son convoi, à présenter le combat à un vaisseau et deux frégates anglaises. Il n'espérait pas vaincre, mais du moins il fit son devoir. Il fut blessé dans cette rencontre, et *l'Aréthuse* ne se rendit qu'à l'extrémité. Emmené prisonnier en Angleterre, Vaudreuil n'y resta que quelques mois. Il commanda ensuite pendant deux ans le vaisseau *le Fendant*, et fut employé à la croisière des côtes de France et d'Espagne. La manière dont il s'acquitta de cette mission lui valut le grade de chef d'escadre. Il se distingua au combat d'Ouessant; prit, en 1779, une part active à l'occupation du Sénégal par nos troupes, en foudroyant de son artillerie les forts qui s'opposaient au débarquement de Lauzun; puis il se mit à croiser, détruisit un grand nombre de navires anglais, et alla rejoindre à la Martinique l'escadre du comte d'Estaing. Dans l'attaque de l'île de la Grenade, il attira sur lui le feu de la redoute, et par cette diversion facilita aux troupes de débarquement la prise de ce fort. Il combattit vaillamment contre l'amiral Byron, et sa seule présence à York préserva cette ville d'un coup de main de la part des Anglais. Il partit ensuite pour la Martinique, où il comptait radouber son vaisseau; en route, il rencontra une escadre anglaise, força le passage en essuyant les feux de l'ennemi, et vint, quelques heures après, mouiller sur la rade de Fort-Royal. L'année suivante, il se réunit aux forces du comte de Guichen, qu'il seconda avec un grand courage dans les trois combats livrés par cet amiral à sir Rodney.

Revenu encore une fois à la Martinique, le comte de Vaudreuil y trouva sa nomination au gouvernement de Saint-Domingue et le brevet de grand-croix de l'ordre de Saint-Louis. Il refusa la première de ces faveurs, et écrivit au roi que le poste d'un marin était à bord de son vaisseau. Quelques mois plus tard, il rentrait à Brest, où *le Fendant* devait désarmer. Il monta alors *le Triomphant*, et repartit pour les Antilles avec l'escadre du comte de Guichen, forte de dix-neuf voiles; mais le combat que cette escadre eut à soutenir contre l'escadre de l'amiral Kempemfeldt, et les vents contraires, la forcèrent de revenir au port. Le vaisseau de Vaudreuil et *le Brave* purent seuls se rendre aux Antilles. Là, Vaudreuil prit le commandement d'une escadre légère, qui forma l'avant-garde dans le malheureux combat que le comte de Grasse soutint contre les forces de l'amiral Rodney. Après une lutte héroïque, Vaudreuil rallia sous son pavillon quinze vaisseaux et quelques frégates, et les conduisit à Saint-Domingue. Il entra, le 10 août 1782, dans la baie de Massachussets, et jeta l'ancre devant Boston, dont sa présence éloigna aussitôt les Anglais, comme elle les avait éloignés d'York quelques années auparavant. La paix, qui ne tarda pas à se conclure, le ramena en France, où il trouva sa nomination au grade de lieutenant général et le brevet d'inspecteur général des classes de la marine. La noblesse de Castelnaudary l'élut, en 1789, député aux états généraux. Il émigra en 1791, rentra en France à la fin de 17[illegible], et mourut à Paris en 1802.

VAUGELAS (Claude FAVRE de), grammairien et puriste célèbre, naquit à Chambéry en 1585, d'une famille originaire de la Bresse. Ses deux frères occupaient des postes importants à la cour de Savoie; mais ses goûts littéraires lui firent préférer le séjour de la France. Il fut successivement gentilhomme ordinaire, et chambellan de Gaston, duc d'Orléans. Entraîné par son dévoue-

nent dans la disgrâce de ce prince, il perdit une pension de 2,000 livres, qu'il touchait sur la cassette du roi. L'un des habitués de l'hôtel de Rambouillet, et aussi apprécié pour la justesse de son esprit que pour la douceur de son commerce, il fut admis le vingt-deuxième à l'Académie française, qui se formait. Fort exact aux séances, consacrées alors à des discussions grammaticales, il notait soigneusement, pour les étudier chez lui, toutes les difficultés qui ne lui paraissaient pas avoir été résolues dans la discussion. Il fut placé par le suffrage de ses collègues à la tête de l'entreprise du *Dictionnaire*, et rentra alors en faveur auprès de Richelieu, qui lui rendit sa pension. « Eh bien, lui dit le cardinal, quand Vaugelas alla le remercier, vous n'oublierez pas dans le Dictionnaire le mot *pension*. — Non, monseigneur, répondit-il, et encore moins celui de *reconnaissance*. » Malgré ce secours, Vaugelas vécut pauvre, et mourut, en février 1650, avec des dettes. L'Académie fut obligée de plaider contre ses créanciers pour en obtenir la remise du travail qu'il laissait pour le Dictionnaire.

On a de lui : 1° *Remarques sur la langue française*, 1647, in-4°. Bien que cet ouvrage lui ait valu le titre d'*oracle de la langue*, on doit dire que, parmi les difficultés qu'il entreprend de résoudre, il y en a peu qui puissent arrêter aujourd'hui un Français instruit dans sa langue. Quelquefois aussi, comme le lui reproche Bouhours, il approuve des expressions qui avaient déjà vieilli de son temps, et en condamne qui, de récente introduction alors, ont depuis eu pour elles l'autorité des meilleurs écrivains. 2° *Quinte-Curce, de la Vie d'Alexandre le Grand*, 1653, in-4°. Cette traduction, fruit de trente ans de travail, est le premier ouvrage écrit dans notre langue avec une correction soutenue. (Il précéda de plusieurs années l'apparition des *Provinciales*.) « L'Alexandre de Quinte-Curce est invincible, et celui de Vaugelas est inimitable, » a dit Balzac avec son emphase ordinaire.

VAUQUELIN (Louis-Nicolas), né en 1763 à Saint-André d'Héberiot (Calvados), avait 14 ans lorsqu'il entra comme garçon de peine chez un pharmacien de Rouen. Deux années après, il vint à Paris, et s'y livra à l'étude avec une ardeur qui altéra bientôt sa santé; il tomba malade et fut transporté à l'Hôtel-Dieu. Dès qu'il fut guéri, il entra chez un pharmacien; Fourcroy, qui visitait souvent cette pharmacie, le prit en affection, et se l'associa. Bientôt après Vauquelin eut une pharmacie à son compte, et il devint enfin successivement inspecteur des mines, membre de l'Académie des sciences, puis de l'Institut, professeur au Muséum d'histoire naturelle et à l'École de pharmacie, professeur à la Faculté de médecine et au Collége de France, inspecteur général de la Monnaie, etc. Il était député du Calvados lorsqu'il mourut dans son pays natal en 1830. Vauquelin n'était pas un professeur brillant, mais il était simple, méthodique, et possédait le talent de l'analyse. Il n'a publié que le *Manuel de l'essayeur*, 1812, in-8°; mais on trouve de lui un assez grand nombre de *Mémoires*, dans les *Annales de chimie*, dans le *Journal de chimie*, dans les *Annales du Muséum*, dans le *Journal de physique*, dans l'*Encyclopédie méthodique* et dans les *Recueils de l'Académie des sciences et de l'Institut*.

VAUVENARGUES (Luc de CLAPIERS, marquis de), né à Aix en Provence en 1715, entra à 17 ans dans la carrière militaire; mais les fatigues qu'il eut à supporter pendant la retraite de Prague, ruinèrent pour jamais sa santé, et il fut forcé de quitter le service, à 26 ans, n'étant encore que capitaine. L'activité de son âme avait besoin de trouver un aliment : il tourna ses vues vers la diplomatie. Se voyant sans fortune, sans protection, et ne voulant point recourir à l'intrigue, il écrivit directement au roi et au ministre des affaires étrangères pour leur exposer avec une noble confiance sa situation et ses projets. Le ministre, Amelot, lui répondit par de vagues promesses, et Vauvenargues était revenu en attendre l'effet dans le sein de sa famille, lorsqu'une petite vérole, dont il fut atteint, le défigura entièrement et le laissa dans un état d'infirmité et de souffrances sans remède et presque sans relâche. Il se mit alors,

comme Pascal, à composer dans la solitude et au milieu des plus vives douleurs, quelques écrits où sa belle âme s'est peinte tout entière et sans effort. Moins profond et moins sublime que l'auteur des *Pensées*, il se fait plus aimer peut-être, parce qu'il ne paraît pas se complaire à humilier l'espèce humaine, à l'écraser sous le poids de ses misères. On voit au contraire qu'il cherche en écrivant, des consolations pour lui-même et pour les autres. Il mourut en 1747; un an auparavant avait paru la première édition de ses ouvrages, en un vol. in-12, intitulé *Introduction à la connaissance de l'esprit humain, suivie de réflexions et maximes*.

VAUVILLIERS (Jean-François), né à Paris en 1737, fut nommé, en 1766, professeur de grec au Collége royal, et admis, en 1782, à l'Académie des inscriptions. La révolution, qui vint bientôt arrêter le cours de ses travaux comme helléniste, le fit lieutenant de Bailly, maire de Paris; mais il se démit de ces fonctions et même de celles de professeur, au commencement de 1792; passa dans la retraite l'époque de la terreur; fut nommé, en 1795, par le ministre Benezech, agent supérieur pour les subsistances, et se démit encore de cette charge pour ne pas prêter le serment de haine à la royauté. Poursuivi par le Directoire comme royaliste, il fut acquitté, et, à peine sorti de prison, fut élu député de Versailles au Conseil des Cinq-Cents. Il n'en fut pas moins compris dans la liste de déportation du 18 fructidor, et se réfugia en Suisse, puis en Russie, où Paul Ier l'invita de se rendre en le nommant membre de l'Académie de Pétersbourg. Il mourut dans cette ville en 1801. On a de lui entre autres ouvrages : *Essai sur Pindare*, 1772, in-12; *Examen du gouvernement de Sparte*, 1769, in-12; et une *édition de Sophocle* (1784, 2 vol. in-8°), qui est assez estimée.

VAUX (Noël JOURDA, comte de), né en 1705, au château de Vaux, diocèse du Puy, entra en 1724 comme lieutenant au régiment d'Auvergne; servit avec distinction en Italie, en Corse et en Bohême; obtint le régiment d'Angoumois et dut à sa belle conduite dans les guerres de Flandre le grade de brigadier après la prise de Bruxelles par le maréchal de Saxe. Il justifia cette récompense par de nouveaux services; fut envoyé en Corse pour y prendre le commandement de l'armée française; fut fait lieutenant général, à son retour sur le continent; se distingua à la bataille de Corbach, aux siéges de Cassel et de Wolfenbuttel, au combat de Johannisberg, et devint, à la paix, commandant en second de la province des Trois-Évêchés. Envoyé de nouveau en Corse, en 1769, il soumit en trois mois cette île, qui jusque-là avait paru indomptable, et fut enfin nommé maréchal de France en 1783. Il mourut à Grenoble en 1788.

VELIOCASSES, VELOCASSES, peuple de la Gaule Belgique, dont le territoire, appelé au moyen âge *Vulcassinus pagus*, prit plus tard le nom de *Vexin*, et fait maintenant partie du département de la Seine-Inferieure. Leur capitale était *Rothomagus* (aujourd'hui Rouen).

VELITES. Les 29 juillet 1804 et 22 septembre 1805, Napoléon attacha un bataillon de Vélites à chacun des régiments d'infanterie de la garde impériale, et un corps de Velites à cheval de 800 hommes, formant huit compagnies, à chacun des régiments de cavalerie de la même garde. Tous les jeunes gens qui composaient ces corps devaient avoir par eux-mêmes, ou par leurs parents, un revenu annuel de deux cents francs au moins; ils passèrent dans la suite, avec avancement, dans la jeune garde et dans l'armée de ligne. (Voyez GARDE IMPERIALE.)

VELLY (Paul-François), né en 1709, à Grugny, près de Reims, entra chez les jesuites, qu'il quitta en 1740, mais sans rompre avec eux; car il fut ensuite employé dans leur collége de Louis-le-Grand en qualité de précepteur. Il débuta, en 1753, dans la carrière littéraire, par la traduction d'un opuscule satirique de Swift, *le Procès sans fin ou l'Histoire de John Bull*; mais déjà il s'occupait d'un ouvrage plus important, de son *Histoire de France*, dont il publia, en 1755, les deux premiers volumes, contenant les règnes des Mérovingiens avec ceux des Carlovingiens et des quatre premiers Capétiens; l'His-

oire est continuée dans le troisième, usqu'à la mort de Philippe Auguste, et les trois suivants ont pour matière es règnes de Louis VIII, saint Louis, Philippe III et Philippe le Bel. L'auteur travaillait au huitième, quand il mourut d'un coup de sang en 1759. Les libraires Desaint et Saillant donnèrent une 2e édition in-12 des huit premiers tomes de son ouvrage, en 1761 et 1762. La 3e, en 15 vol. in-4o, de 1770 à 1789, contient les continuations de Villaret et Garnier. Voyez à l'article HISTOIRE DE FRANCE, tome IX, page 419, une appréciation de la valeur scientifique et littéraire de ce volumineux ouvrage.

VÉNALITÉ DES CHARGES. V. OFFICES.

VENDÉE (département de la). Ce département, dont le nom est emprunté de la principale rivière qui l'arrose, correspond au bas Poitou. Il est borné au nord par le département de la Loire-Inférieure; au nord-est par celui de Maine-et-Loire; à l'est par celui des Deux-Sèvres; au sud par la Charente-Inférieure, dont le sépare la Sèvre Niortaise; à l'ouest par l'Océan. Il se divise en trois régions distinctes : le Marais, qui s'étend le long des côtes; la Plaine, au nord vers la Loire; et enfin le Bocage, qui forme le haut pays et occupe cinq neuvièmes du département. La superficie totale du département de la Vendée est de 681,700 hectares, dont 408,565 sont en terres labourables, 109,896 en prairies, 65,826 en landes, pâtis, bruyères, 29,660 en forêts, 17,700 en vignes, etc. Son revenu territorial est évalué à 15,600,000 francs. La somme de ses impôts directs, en 1839, a été de 2,934,808 fr., dont 1,567,736 francs pour la contribution foncière.

Il compte six rivières navigables : l'Antin, la Vendée, le Lay, la Vic, la Sèvre Niortaise, la Sèvre Nantaise. Il possède en outre un canal, celui de Luçon. Ses grandes routes sont au nombre de dix, dont cinq royales et cinq départementales. Il possède sur l'Océan deux ports, les Sables d'Olonne et Saint-Gilles.

Il est divisé en trois arrondissements, dont les chefs-lieux sont : Bourbon-Vendée, chef-lieu du département, Fontenay, les Sables d'Olonne. Il renferme trente cantons et deux cent quatre-vingt-quatorze communes. Sa population est de 341,512 habitants, parmi lesquels on compte 1,477 électeurs. Il envoie à la chambre cinq députés.

Le département de la Vendée forme le diocèse d'un évêché, celui de Luçon, suffragant de l'archevêché de Bordeaux. Il est compris dans le ressort de la cour royale de Poitiers, et fait partie de l'académie de la même ville, de la 12e division militaire, dont le quartier général est Nantes, et du 26e arrondissement forestier, dont le chef-lieu est Niort.

Parmi les hommes remarquables qui sont nés sur le territoire du département de la Vendée, on compte Laréveillère-Lepaux, les généraux Bonamy, Belliard, etc.

VENDÉE (Guerres de la). Dans les premiers jours de mars 1793, au moment où la France, qui venait de jeter la tête de Louis XVI comme défi à tous les rois de l'Europe, voyait leurs armées fondre sur toutes ses frontières, leurs flottes menacer toutes ses côtes, elle vit en même temps une formidable guerre civile éclater dans son sein.

Sur la rive gauche de la Loire, on trouve, à partir de Saumur, une contrée singulière, qui dépendait autrefois de l'Anjou, du Poitou, du comté Nantais, et qui, depuis la nouvelle division de la France, est comprise dans les départements de la Loire-Inférieure, de Maine-et-Loire, de la Vendée et des Deux-Sèvres. Cette contrée c'est le *Bocage*, puis le *Marais*, auxquels la guerre civile a laissé le nom commun de Vendée.

Un sol inégal, ondulé, généralement inculte, mais couvert d'une riche végétation de genêts, coupé de ravins, et traversé d'une multitude de haies qui servent de clôture à chaque champ, caractérise le *Bocage*. En se rapprochant de la mer, le terrain s'abaisse, se termine en marais salants, et est divisé par un nombre infini de canaux qui en rendent l'accès presque impossible : c'est la partie qu'on appelle le *Marais*. L'étrange contrée dont nous parlons, circonscrite par le Thoué, qui afflue à la Loire en face de Saumur, par la Loire elle-même depuis Saumur jusqu'à la mer, par la mer jusqu'aux Sables d'Olonne, et par un arc de cercle qui

rejoindrait le Thoué en passant par Luçon, Fontenay et Niort, avait à peine, en 1793, quelques points de contact avec les provinces voisines. Une seule route, celle de Nantes à la Rochelle, la traversait alors; celle de Saumur à la Roche-sur-Yon (aujourd'hui Bourbon-Vendée) était tracée, mais inachevée; les autres communications n'étaient que d'affreux chemins de traverse, que de sombres défilés entre deux haies épaisses qui les recouvraient en voûte.

Là vivait, plutôt dans des villages et dans des hameaux que dans de grandes villes ou même dans de gros bourgs, une population nombreuse, arriérée de deux ou trois siècles. Là, on en était encore aux mœurs naïves et pieuses, à ce degré de civilisation qu'il serait bien regrettable d'avoir outre-passé, si jamais la bonhomie n'allait jusqu'à l'ignorance, ni la dévotion jusqu'au fanatisme. La révolution semait depuis quatre ans déjà ses bienfaits sur la France, qu'on ne savait encore, au milieu des campagnes du Bocage et du Marais, presque rien de la révolution; on ne savait d'elle que ce qu'il plaisait aux curés et aux seigneurs d'en dire, et quoique les curés, quoique les seigneurs, malgré l'abolition de la dîme et des droits féodaux, continuassent à les percevoir, ils n'épargnaient guère la révolution. Si cependant il ne se fût agi que de la substitution du gouvernement républicain au gouvernement monarchique et de certaines réformes administratives, les paysans les auraient acceptées de bonne grâce. Mais, d'une part, la constitution civile du clergé exaspéra des cœurs où la foi était vive; de l'autre, la loi du recrutement, qui rendait le service militaire obligatoire à presque tous les citoyens, qui frappait, au gré du sort, sur tous les hommes de 18 à 45 ans, célibataires, veufs, et mariés même s'ils n'avaient pas d'enfants, blessa les intérêts et les affections de chaque famille. Tant qu'il ne fallut que se réunir et nommer des maires, on le fit; on pria les seigneurs d'accepter ces fonctions municipales, et tout alla bien. Mais quand la destitution des prêtres non assermentés priva les paysans des curés qui jouissaient de leur confiance, et qu'ils durent, pour entendre la messe, courir dans les bois, à de grandes distances; quand surtout ils se virent obligés, eux ou leurs fils, d'abandonner la culture de leur champ pour se rendre aux armées, ils se prirent tous d'une haine violente contre la révolution, ils s'associèrent aux rancunes des nobles, et se tinrent prêts à la révolte. Dès lors, qu'une occasion s'offrît, et un mouvement général éclatait.

La levée supplémentaire de trois cent mille hommes que la Convention décréta le 24 février 1793, fut l'étincelle qui détermina l'incendie. Sous l'ancien régime, ceux-là seuls fournissaient le contingent du pays, que leur inquiétude naturelle portait à quitter la terre natale; sous le nouveau, la loi frappait tous les habitants, quels que fussent leurs goûts personnels. Forcés de prendre les armes, les Vendéens aimèrent mieux se battre contre la république que de se battre pour elle.

Le tirage fut presque en même temps, c'est-à-dire au commencement de mars, le signal d'une insurrection dans le haut Bocage et dans le Marais. Il devait avoir lieu le 10 à Saint-Florent, près d'Ancenis en Anjou : les miliciens s'y refusèrent. La garde voulut les y contraindre; le commandant militaire fit pointer une pièce et tirer sur les mutins. Alors ils s'élancèrent avec leurs bâtons, s'emparèrent de la pièce et désarmèrent la garde. Toutefois, ils étaient assez stupéfaits et presque repentants de leur audace, quand un voiturier, nommé Cathelineau, homme très-considéré dans les environs, très-brave et très-persuasif, accourut au milieu d'eux. Il ranima leur courage et, le jour même, proposa d'attaquer, au village de Jallais, un poste républicain composé de quatre-vingts hommes. Les paysans le suivirent avec leurs bâtons et leurs fusils. Après une première décharge, dont chaque coup porta parce qu'ils étaient habiles tireurs, ils se ruèrent sur la troupe, lui arrachèrent ses armes, et se rendirent maîtres de la position.

Le lendemain, Cathelineau marcha sur Chemillé, et l'enleva encore, malgré deux cents républicains et trois pièces de canon. Puis, rejoint par un garde-chasse du château de Maulevrier, nommé Stofflet, qui de son côté avait réuni une

ande, il osa concevoir le dessein d'attauer Chollet, la ville la plus considérable u pays, chef-lieu de district, et gardée ar cinq cents républicains. Leur maière de combattre fut la même. Protant des haies, des inégalités du terain, ils entourèrent le bataillon qui enait à leur rencontre, et se mirent à railler à couvert et à coup sûr. Après voir ébranlé les républicains par ce feu rrible, ils saisirent le premier moment 'hésitation qui se manifesta parmi eux, s précipitèrent avec de grands cris, nversèrent leurs rangs, les désarmèent en un clin d'œil, et les assommèrent vec leurs gourdins. Telle fut depuis oute leur tactique militaire; la nature leur avait indiquée, et c'était la mieux laptée au pays. Les troupes qu'ils atquaient, rangées en ligne et découvertes, recevaient le feu sans pouvoir y pondre, parce qu'elles ne pouvaient faire usage de leur artillerie, ni marer à la baïonnette contre des ennes dispersés et invisibles. Se laissaientes rompre, elles étaient perdues, car fuite, si aisée aux gens du pays, it impraticable pour la troupe de ne. D'intrépides soldats, vieillis sous niforme, auraient pu seuls lutter ntre tant de désavantages; or, ceux dans le premier moment furent posés aux rebelles étaient des gardes ionaux de nouvelle levée, qu'on pret dans les bourgs (presque tous zélés ublicains), et que leur patriotisme enait au combat pour la première s.

La troupe victorieuse de Cathelineau nétra donc dans Chollet, s'empara toutes les armes qu'elle y trouva, it des cartouches avec les gargousses canon. Ce fut toujours ainsi que les ndéens se procurèrent de la poudre des armes. Leurs défaites ne donent rien à l'ennemi, parce qu'ils vaient rien qu'un fusil ou un bâton ils emportaient à travers champs; que victoire, au contraire, leur va- un matériel considérable.

Dans le Marais, le soulèvement det universel dès le premier jour, et, le premier jour aussi, fut accompné d'odieux massacres, dont le Boge n'avait pas donné l'exemple, mais bientôt s'étendirent dans tout le pays et partout excitèrent les républicains à de trop justes représailles. Les insurgés du Marais prirent Challam, puis Machecoul, et là fusillèrent trois cents soldats par bandes de vingt-cinq à trente. Ils les faisaient confesser d'abord, et les conduisaient ensuite sur le bord d'une fosse, à côté de laquelle ils les fusillaient pour n'avoir pas la peine de les ensevelir. Le général Labourdonnaye, qui commandait la 12ᵉ division militaire, envoya sur-le-champ quelques cents hommes de Nantes à Saint-Philibert; mais, à la nouvelle qu'il y avait du mouvement vers Savenay, sur la rive droite de la Loire, il rappela ces troupes, et les révoltés restèrent maîtres du pays.

Dans le département même de la Vendée, c'est-à-dire, au midi du théâtre de la guerre, l'insurrection prit encore plus de consistance. Les gardes nationales de Fontenay, sorties pour marcher sur Chantonay, furent repoussées et battues. Chantonay fut pillé. Au bruit de cette défaite, le général Verteuil, qui commandait la 11ᵉ division militaire, envoya le général Marcé avec douze cents hommes, moitié soldats de ligne, moitié gardes nationaux. Les rebelles, rencontrés à Saint-Vincent, furent repoussés à leur tour. Marcé eut le temps d'ajouter encore douze cents hommes et neuf pièces de canon à sa petite armée. En marchant sur Saint-Fulgent, il rencontra de nouveau les Vendéens dans un fond, et s'arrêta pour rétablir un pont qu'ils avaient détruit. Mais, le 18 mars, vers quatre heures du soir, les Vendéens, prenant l'initiative, vinrent l'attaquer. Profitant comme toujours des avantages du sol, ils commencèrent par tirailler avec leur supériorité ordinaire; puis ils cernèrent peu à peu l'armée républicaine, qu'étonnait ce feu si meurtrier, et qui ne pouvait atteindre un ennemi dispersé dans tous les replis du terrain. Enfin ils l'assaillirent, mirent le désordre dans ses rangs, et s'emparèrent de l'artillerie, des munitions, des armes, que jetaient les soldats pour être plus légers dans leur fuite.

On était alors à la fin de mars, et la solennité de Pâques approchait. Tous les insurgés, se donnant rendez-vous pour le mois d'avril, regagnèrent leurs de-

meures afin de s'acquitter de leurs devoirs religieux ; même, sans de pareils motifs, ils avaient coutume de se disperser tous les quatre ou cinq jours. Ils ne voulaient pas quitter leurs villages pour plus longtemps ; ils regardaient la guerre comme une espèce de chasse, ne traînaient point de bagages avec eux, n'emportaient que le pain nécessaire à la durée de chaque expédition, et une paire de sabots de rechange ; et quand l'expédition était finie, le pain mangé, les sabots troués, ils regagnaient leurs fermes, revenaient enflammer leurs voisins par leurs récits, et repartaient.

En avril, l'insurrection devint générale, et s'étendit sur toute la surface du pays. Commencée par des hommes qui n'étaient supérieurs aux paysans qu'ils commandaient que par leurs qualités naturelles, elle fut continuée par des hommes d'un rang élevé. Ainsi, tout le Marais, où les premiers soulèvements avaient été dirigés par un perruquier, nommé Gaston, voulut bientôt être commandé par Charette, ex-lieutenant de vaisseau dans la marine royale, et le perruquier Gaston rentra dans l'ombre. Charette, habile, rusé, d'un caractère dur, et d'une opiniâtreté indomptable, devint le plus terrible des chefs vendéens. Il laissa les paysans du Marais commettre tous les excès ; il les compromit, les engagea irrévocablement à son service, en tint constamment quinze ou vingt mille rassemblés autour de lui, et obtint d'eux une obéissance aveugle. A peine tout son monde fut-il prêt, qu'il s'empara de l'île de Noirmoutiers, position importante, dont il pouvait faire sa place de guerre et son point de communication avec les Anglais ; puis il ne cessa de menacer les Sables ou Nantes.

Dans le Bocage, les paysans s'étaient adressés à MM. de Bonchamps, d'Elbée, de la Rochejaquelein, de Lescure, qui tous avaient servi dans les armées. Bonchamps commandait les révoltés de l'Anjou et des bords de la Loire ; d'Elbée, ceux des paroisses qui avoisinent Chollet et Beaupréau. Cathelineau et Stofflet gardèrent leur commandement dû à la confiance qu'ils avaient inspirée, et se réunirent aux précédents pour marcher sur Bressuire, où le général Quétineau retenait prisonniers la Rochejaquelein et Lescure. Une nuit, la Rochejaquelein s'évade, va soulever les Aubiers, où il est né, et toutes les provinces des alentours de Châtillon ; il se joint ensuite aux autres chefs, et avec eux force les républicains à s'éloigner de Bressuire. Lescure, son cousin, à peine délivré, court se mettre à la tête des paysans de Clisson, et les ramène à Bressuire ; puis, tous ensemble ils se disposent à marcher sur Thouars, où le général Quétineau s'est retiré. Leur armée se composait d'une soixantaine de mille hommes ; ils l'appelèrent la *grande armée royale et catholique*. Elle faisait face à Angers, Saumur, Doué, Thouars et Parthenay. Entre cette armée et celle du Marais commandée par Charette, se trouvaient divers rassemblements intermédiaires, dont le principal, sous les ordres de M. de Royrand, pouvait s'élever à 10 ou 12,000 hommes.

L'armée royale et catholique arriva, le 4 mai, devant Thouars, et, dès le 5 au matin, elle se prépara à franchir le Thouet, qui entoure presque complétement cette ville. Le général Quétineau défendit quelque temps les divers passages ; puis fut refoulé dans la place, et enfin forcé de se rendre. De là, les Vendéens, se rabattant au sud du théâtre de la guerre, résolurent de dégager le pays du côté de Fontenay et de Niort. Lescure et la Rochejaquelein, à qui fut confiée cette expédition, arrivèrent, le 16, devant Fontenay. Ils y trouvèrent les deux brigades républicaines des généraux Chalbos et Dayat rangées en bataille, et n'hésitèrent point à les attaquer ; mais, pour la première fois, on combattait en plaine ; la seule tactique que les insurgés connussent n'était plus applicable, et, malgré l'immense supériorité du nombre, l'armée vendéenne, chargée en flanc et à dos par une cavalerie exercée, essuya une déroute complète. Ses chefs toutefois la rallièrent à peu de distance, et le 25, profitant de la confiance aveugle que les vainqueurs venaient de concevoir d'un premier succès, ils la ramenèrent à la charge. La plupart des Vendéens manquaient de munitions : « En voilà, » disent leurs officiers en montrant leurs adversaires. A ces mots, les

Vendéens se précipitent; ils enlèvent l'artillerie, ils culbutent les colonnes républicaines, et les forcent à se retirer vers Niort dans le plus grand désordre. Ils prirent sur le champ de bataille 42 pièces de canon, et trouvèrent à Fontenay d'immenses ressources qui leur permettaient de pousser activement la guerre; mais, après la victoire, ils se séparèrent selon leur coutume pour retourner aux travaux des champs. Le rendez-vous était fixé aux premiers jours de juin, dans les environs de Doué.

Dans le Marais, où Charette dominait seul, et sans lier encore ses mouvements avec ceux des autres chefs, les succès avaient été presque balancés. Le général Canclaux, qui commandait Nantes, s'était maintenu à Machecoul, mais avec peine. Le général Boulard, qui commandait aux Sables d'Olonne, avait pendant les deux derniers mois, grâce à ses bonnes dispositions et à la discipline de son armée, tenu tête aux rebelles, et conservé des postes jusqu'aux environs de Palluau. Le 17 mai cependant, il fut contraint de rétrograder vers la Motte-Achard, tout près des Sables même, et depuis lors il se trouvait dans un extrême embarras, parce que ses deux meilleurs bataillons, composés de citoyens de Bordeaux, voulaient retourner à leurs affaires, qu'ils avaient quittées au premier bruit des succès remportés par les bandes vendéennes. Heureusement, de ce côté aussi, les soins indispensables à donner aux moissons vinrent ralentir les hostilités, sinon les suspendre.

Dès l'origine de la guerre, voyant qu'il était impossible à Verteuil et à Labourdonnaye d'ouvrir la communication entre la Rochelle et Nantes, le gouvernement avait envoyé sur les lieux le général Berruyer, et lui avait donné le commandement de toutes les forces rassemblées sur la Loire, depuis Ancenis jusqu'à Bressuire. Or, toutes ces forces ne se montaient qu'à 3,000 hommes de troupes réglées, et à 11,000 gardes nationaux. Pour lutter contre les rebelles, qui marchaient par bandes de 20,000, de 30,000, de 60,000, les ressources de Berruyer, quelque zèle et quelque talent qu'il déployât du reste, s'étaient trouvées, nous l'avons vu, complétement insuffisantes. Sur tous les points à peu près, l'insurrection avait triomphé; aussi, la Convention, qui voulait que ses généraux vainquissent à tout prix, et qui jamais ne leur tenait compte des difficultés, venait d'expédier à Berruyer sa destitution et de diviser son commandement entre deux têtes. Saumur, Niort, les Sables composèrent l'armée dite des Côtes de la Rochelle, qui fut confiée à Biron; Angers, Nantes et la Loire-Inférieure formèrent celle dite des Côtes de Brest, qu'on remit à Canclaux.

Biron, venant de la frontière d'Italie, arriva le 27 mai à Niort. Depuis près de quatre mois que durait la guerre, l'effectif des troupes républicaines s'était successivement accru, et pouvait à cette époque atteindre au chiffre de 30 ou 40,000 hommes; mais, à part une cinquantaine de soldats tirés de l'armée du Nord, et autant de volontaires parisiens, chaque bataillon qu'on expédiait en Vendée ne se composait que de paysans et d'ouvriers des villes, qui avaient quitté leurs occupations à regret; que de commis, de garçons de boutique, de domestiques, qui n'avaient ni instruction ni discipline, et qui étaient prêts à déserter au premier accident. Les armes, les vêtements, la chaussure, la paye même, tout manquait. Pour organiser cette multitude, pour obvier à tous ces embarras, la Convention envoyait de nombreux commissaires. Il y en avait à Tours, à Saumur, à Niort, à la Rochelle, à Nantes. Ils se contrariaient entre eux, ils contrariaient les agents que le conseil exécutif entretenait aussi en Vendée, et tous contrariaient les généraux. De ce conflit d'autorités, résultait un chaos d'accusations, une effroyable anarchie de commandement. Bref, Biron, à son arrivée sur les lieux, trouva dans un tel désordre l'armée qu'on lui destinait, qu'il n'osa tout de suite la mettre en marche, de peur qu'elle ne se débandât au premier mouvement, et ne pillât tout sur son passage. Il se rendit à Tours, y convoqua les représentants, et arrêta avec eux un plan éventuel, qui consistait, dès qu'un commencement d'organisation aurait été introduit dans l'armée des Côtes de la Rochelle, à porter quatre

colonnes de 10,000 hommes chacune de la circonférence au centre. Les quatre points de départ devaient être les Ponts-de-Cé, Saumur, Chinon et Niort. En attendant, il alla visiter la basse Vendée, où il supposait le péril plus grand que partout ailleurs. Il craignait avec raison que des communications ne s'établissent entre les Vendéens et les Anglais. Des munitions et des troupes débarquées dans le Marais pouvaient rendre la guerre interminable. On avait signalé une flotte de dix voiles, et on savait que les émigrés bretons avaient reçu ordre de se rendre dans les îles de Jersey et de Guernesey.

Sur ces entrefaites, les rebelles s'étaient de nouveau réunis. Ils résolurent d'occuper la ligne de la Loire, et de s'avancer d'abord sur Doué et Saumur. L'entreprise était hardie, mais facile, dans l'état où étaient les choses. Le 7 juin, ils replièrent aisément le général Leygonnier, qui, avec une faible colonne, était venu prendre position à Vihiers et à Doué. A cette nouvelle, le général Salomon, qui avait succédé à Quétineau, et qui était à Thouars avec 3,000 hommes d'excellentes troupes, s'élance vers Montreuil pour disputer le passage du Thoué; mais il y est prévenu; il est écrasé par le nombre, car il a affaire à 30 ou 40,000 Vendeens; il ne peut même percer jusqu'à Saumur, et se retire à Niort. Leygonnier et Salomon défaits, Saumur se trouva réduit à ses seules forces. Le 9, l'ennemi arriva devant la ville, et l'attaqua : 7 ou 8,000 républicains la défendaient. Ils combattirent intrépidement toute la journée; mais, le soir venu, il leur fallut lâcher prise, et se retirer à Brissac, puis à Angers. Le lendemain, le château se rendit.

Maîtres du cours de la Loire, les Vendéens pouvaient dès lors marcher ou sur Nantes ou sur la Flèche, le Mans et Paris. Bonchamps opina, mais opina seul, pour qu'on adoptât le second plan. Il demandait qu'on fît une pointe en Bretagne pour se donner un port sur l'Océan; puis qu'on se portât sur la capitale. Mais seul, Bonchamps étendait ses vues au delà de la Vendée, et ses compagnons d'armes n'avaient pas assez de génie pour le comprendre. Suivant eux, la vraie capitale sur laquelle on dût se porter, c'était Nantes. Ni leur esprit ni leurs vœux n'allaient plus loin; au reste, il y avait plusieurs raisons d'en agir ainsi. Nantes ouvrait la communication avec la mer, assurait la possession de tout le pays, et rien n'empêchait les Vendéens, quand ils auraient pris cette ville, de tenter des projets plus hardis. Ensuite ils n'arrachaient point leurs soldats de chez eux, considération importante avec des paysans qui ne voulurent jamais perdre de vue le clocher de leur paroisse. Enfin, Charette était maître de la basse Vendée; Charette, après avoir fait une fausse démonstration devant les Sables, s'était emparé de Machecoul, et se trouvait aux portes de Nantes. Jamais encore il ne s'était concerté avec les chefs de la haute Vendée; mais cette fois il offrait de s'entendre avec eux. Il promettait d'attaquer Nantes par la rive gauche, tandis que la grande armée l'attaquerait par la rive droite; et il semblait difficile de ne pas réussir avec un tel concours de moyens. Les Vendéens évacuèrent donc Saumur, descendirent vers Angers, et se disposèrent à gagner Nantes en filant le long de la rive droite de la Loire. Chemin faisant, leur armée diminua beaucoup, parce que beaucoup de paysans ne se souciaient pas de s'engager dans une expédition aussi longue; cependant ils conservaient encore une trentaine de mille hommes. Ils nommèrent un généralissime, et, pour flatter les paysans, pour se les attacher davantage, ils firent choix du voiturier Cathelineau. Ainsi, les armées vendéennes étaient elles-mêmes dominées par le grand principe de l'égalité qui venait d'envahir la France, et contre lequel elles se battaient chaque jour!

Pendant ce temps-là, les représentants du peuple, assemblés à Tours, demandaient des secours à tout le monde; ils écrivaient lettres sur lettres à Paris, et pressaient instamment Biron, qui visitait la côte, de se porter en toute hâte sur les derrières des Vendéens. Le conseil exécutif de Paris forma sur-le-champ plusieurs bataillons nouveaux, mit à leur tête Santerre et Labarolière, les dirigea vers Saumur, et donna ordre au jeune Westermann de conduire sa

égion germanique vers Parthenay. Biron, de son côté, prit 3,000 hommes de ses meilleures troupes, et s'achemina vers Nantes avec toute la diligence possible. Mais aucune partie de ces renforts ne devait arriver assez tôt. Les Vendéens quittèrent Angers le 27, et arrivèrent en vue de Nantes le 28. Ils firent une sommation menaçante, qui ne fut pas même écoutée, et se préparèrent à l'attaque. Elle eut lieu par les deux rives le 29, dès deux heures du matin. Le général Canclaux n'avait pour garder un espace immense, coupé par plusieurs bras de la Loire, que 5,000 hommes de troupes réglées et à peu près pareil nombre de gardes nationaux. Il fit les meilleures dispositions, communiqua le plus grand courage aux soldats, aux citoyens; et tous se conduisirent héroïquement. Les Vendéens aussi firent des prodiges de valeur, et, vers le soir, l'issue de la lutte était encore incertaine, quand une balle vint frapper Cathelineau à mort. Ses hommes se retirèrent consternés en l'emportant sur leurs épaules. Dès lors l'attaque se ralentit. Enfin, après dix-huit heures de combat, les insurgés se dispersèrent, et la place fut sauvée.

Dès ce moment, les secours affluèrent de toutes parts: Biron et ses 3,000 hommes arrivèrent à Angers; les nouveaux bataillons de Paris entrèrent à Saumur; Westermann et sa légion atteignirent Parthenay; enfin, 17,000 gardes nationaux du Midi se réunirent à Niort.

Tandis que Biron allait convenir d'un plan avec Canclaux, Westermann, jeune et ardent, impatient de se signaler, obtint du général en chef la permission de s'avancer dans l'intérieur du pays. Alsacien de naissance, Westermann s'était d'abord distingué au 10 août, et avait puissamment contribué au succès de cette journée; il avait ensuite servi glorieusement sous Dumouriez, et peu à peu, de volontaires et de déserteurs étrangers, il avait formé une légion dite germanique, forte de 4 à 5,000 hommes, et renfermant infanterie, cavalerie et artillerie. A la tête de cette petite armée, dont il s'était rendu maître, et où il maintenait la plus sévère discipline, il avait déployé la plus grande audace, et fait sur plusieurs points de brillants exploits. Mais Westermann, parce qu'il était de ceux qui exigeaient de la discipline dans les armées, des connaissances dans les chefs, et qui ne voulaient ni exclure tout général noble, ni qualifier de traître tout général battu, passait pour aristocrate aux yeux d'une foule d'officiers qui ne devaient leurs épaulettes qu'à l'exaltation de leur prétendu civisme. A peine arrivé à Parthenay, Westermann se prit de querelle avec un de ces hommes, un ancien ouvrier orfévre, du nom de Rossignol, qui s'était fait remarquer au 20 juin et au 10 août, et qui commandait un des bataillons dits d'Orléans. Westermann fit arrêter ce Rossignol, le livra aux tribunaux militaires; puis, sans plus s'inquiéter de cet événement, il se rua dans le Bocage, et pénétra l'épée à la main dans Bressuire et Châtillon. Mais, au sortir de cette dernière ville, assailli par la masse des insurgés qui rentraient de l'expédition de Nantes, il eut la douleur de voir sa légion détruite, et ne s'échappa lui-même que très-difficilement à la tête de sa cavalerie.

Biron et Canclaux venaient d'arrêter un plan. Ils devaient descendre tous deux jusqu'à Nantes, balayer la rive gauche de la Loire, tourner ensuite vers Machecoul, donner la main à Boulard, qui partirait des Sables, et après avoir ainsi séparé les Vendéens de la mer, marcher vers la haute Vendée pour soumettre tout le pays. Les représentants ne voulurent pas de ce plan; ils prétendirent que, pour pénétrer dans le pays, il fallait partir du point même où l'on était, marcher en conséquence sur les Ponts-de-Cé avec les troupes réunies à Angers, et se faire appuyer vis-à-vis par une colonne qui s'avancerait de Niort. Biron, ainsi contrarié, donna sa démission. Mais, dans ce moment même, on apprit la déroute de Châtillon, et on lui imputa tout. On lui reprocha et d'avoir laissé assiéger Nantes et de n'avoir pas secouru Westermann. Bientôt il fut mis en jugement, et Westermann eut le même sort. Rossignol, au contraire, recouvra la liberté.

Labarolière, provisoirement investi du commandement de Biron, se disposa

à agir d'après le vœu des représentants. Il partit d'Angers, tandis que Santerre partait de Saumur après y avoir laissé 1,500 hommes; il en laissa lui-même pareil nombre aux Ponts-de-Cé, et rejoignit Santerre à Brissac. De là, comptant sur la coopération des colonnes de Niort, ils tendirent au cœur du Bocage. Un léger succès qu'ils obtinrent, le 15 juillet, à Martigné, les encouragea à continuer leur marche. Attaqués de nouveau le 17, comme ils s'avançaient sur Vihiers, ils remportèrent un nouvel avantage, et atteignirent, le soir, Vihiers même. Le 18, ils poussèrent outre; mais, au moment où l'armée républicaine s'engageait dans le long défilé de Coron, les Vendéens, sortant du bois de Vihiers en ordre de bataille, la chargèrent avec fureur, laissèrent à peine aux soldats le temps de saisir leurs armes, et les mirent en déroute complète. Les fuyards ne s'arrêtèrent que sous les remparts de Saumur. A deux jours de là, Bonchamps s'emparait des Ponts-de-Cé; mais la garnison d'Angers, que commandait le général Travot, accourut et reprit ce poste important. Puis, comme il fallait faire la moisson, les insurgés élurent d'Elbée généralissime, et se dispersèrent. Attendu qu'il fallait toujours que quelqu'un répondît de chaque défaite, le chef d'état-major Berthier et le général Menou payèrent pour celle de Châtillon. Ils furent mandés à Paris, et destitués, comme Biron et Westermann venaient de l'être.

Quand les insurgés se rassemblèrent de nouveau, dans les premiers jours du mois d'août, les colonnes républicaines de la haute Vendée, naguère battues, se réorganisaient encore. La division qui tenait Luçon et les Sables sous les ordres du général Tuncq, était seule capable d'agir offensivement. Les chefs vendéens, que cette division inquiétait, dirigèrent contre elle leurs forces partout victorieuses. Ils voulaient principalement donner des secours à la petite armée de Royrand, qui, placée devant Luçon, et isolée entre les deux grandes armées républicaines de la haute et de la basse Vendée, agissait avec ses seules ressources, et avait grand besoin d'appui. Ils portèrent donc, au commencement d'août, quelques rassemblements du côté de Luçon; mais ils furent vigoureusement repoussés par le général Tuncq. Alors ils résolurent de tenter un effort plus décisif. D'Elbée, Lescure, la Rochejaquelein, Charette, se réunirent avec 40,000 hommes, et, le 14, se présentèrent une seconde fois aux environs de Luçon. Tuncq n'avait guère que 6,000 hommes; mais Lescure, se fiant sur la supériorité du nombre, donna le conseil d'attaquer les républicains en plaine, et leur livra ainsi une victoire complète. Aucun événement n'avait encore été plus funeste aux Vendéens. Ils perdirent tous leurs canons, et rentrèrent dans le pays frappés d'épouvante. Quoique vainqueur, Tuncq était coupable; il avait combattu malgré les ordres de Rossignol, qui venait d'être nommé général en chef de l'armée des Côtes de la Rochelle, et qui voulait avec raison que tout engagement fût évité jusqu'à la réorganisation générale des différentes colonnes. Cependant, à la rigueur, Tuncq pouvait être absous par le succès; Rossignol ne le destitua pas moins.

Telle était la situation des choses, quand un puissant renfort arriva aux troupes républicaines. 17,000 hommes d'excellentes troupes, qui formaient la garnison de Mayence, et qui, deux mois durant, avaient soutenu l'effort d'une armée assiégeante quatre fois plus nombreuse, avaient enfin capitulé le 25 juillet, capitulé avec tous les honneurs de la guerre, à la seule condition de ne pas combattre avant un an les armées coalisées. Le conseil exécutif avait dirigé aussitôt cette garnison vers la Vendée, et elle y arrivait en poste, aguerrie, pleine d'ardeur, commandée par ses meilleurs généraux. Il suffit de citer les noms d'Aubert-Dubayet et de Kléber.

Une longue discussion s'engagea sur la meilleure destination à donner aux braves Mayençais. De quel côté les ferait-on agir? Les attacherait-on à l'armée de la Rochelle, ou bien à l'armée de Brest? Rossignol et Canclaux voulaient l'un et l'autre posséder cette division, parce qu'elle devait décider le succès partout où elle agirait. Quant au plan à suivre, les deux généraux en chef étaient d'accord pour envelopper le pays

'attaques simultanées, qui, dirigées e tous les points de la circonférence, iendraient aboutir au centre. Mais omme l'armée qui posséderait les layençais devait prendre une offensive lus decisive, et rejeter les Vendéens ur l'autre armée, la question était de avoir de quel côté il valait mieux refou- er l'ennemi. Fallait-il lancer les Mayen- ais par Saumur, et renouveler encore tentative plusieurs fois déjà si mal- eureuse d'attaquer les Vendéens de ront, en passant la Loire et le Thoué? e valait-il pas mieux que les Mayençais agnassent Nantes pour grossir l'armée e Brest, et déboucher ensuite le long e l'Océan, de manière à traquer les ssemblements du Marais et de la Ven- ée centrale, à les rabattre sur ceux de haute Vendée, et à les prendre tous ntre deux feux au moyen du mouve- ent combiné des colonnes de l'armée e la Rochelle? Ce dernier parti, le ême que Biron avait inutilement pro- sé naguère, fut préféré. Il offrait l'a- ntage de séparer les insurgés de la er, et de les acculer à la Loire; mais aurait fallu, pour une réussite com- ète, que l'armée de Rennes se rappro- ât du fleuve, prête à leur en interdire besoin le passage.

D'après le plan qui précède, Can- ux, une fois les Mayençais parvenus Nantes, devait partir de cette ville, scendre la rive gauche de la Loire, urner le vaste lac de Grand-Lieu, ba- yer la Vendée inférieure, remonter suite vers Machecoul, et se trouver à gé du 11 au 13 septembre. Son arri- e sur ce point devait être le signal départ pour les colonnes de Rossi- ol, chargées d'assaillir le pays par le idi et l'est. Les colonnes étaient au mbre de cinq, et postées aux Sables, Luçon, à Niort, à Saumur, enfin à ngers. A l'instant où Canclaux attein- ait Légé, la colonne des Sables, aux dres de Mieszkousky, devait se met- e en marche, atteindre Saint-Fulgent 13, les Herbiers le 14, et, le 16, ral- r Canclaux à Mortagne. Les colonnes Luçon et de Niort, commandées par ffroy et par Chalbos, devaient, en se nnant la main, s'avancer vers Bres- ire et Argenton, et y être rendues le . Enfin les colonnes de Saumur et d'Angers, conduites par Santerre et par Duhoux, partant de la Loire, devaient arriver, le 14 aussi, aux environs de Vihiers et de Chemillé. Tout le pays devait donc être parcouru du 14 au 16, et les rebelles allaient se trouver en- tassés au centre par les colonnes répu- blicaines; dès lors leur destruction de- venait inévitable.

Nous les avons vus, en août, deux fois repoussés de Luçon avec des pertes considérables. Comme ils avaient à cœur de prendre une revanche de ce côté, ils se réunirent en force avant que les ré- publicains eussent commencé l'exécu- tion de leurs projets, et le 5 septem- bre, tandis que, le même jour, Charette assiégeait le camp des Naudières du côté de Nantes, ils attaquèrent la co- lonne du général Beffroy, qui s'était portée de Luçon à Chantonay. La ten- tative de Charette sur les Naudières échoua; mais l'attaque sur Chantonay, inattendue et bien conduite, jeta les républicains dans le plus grand désor- dre. Le jeune et brave Moreau, qui com- mandait une des divisions, fit en vain des prodiges de valeur pour éviter un désastre. Toute la colonne, après avoir perdu artillerie et bagages, se retira pêle-mêle à Luçon. Cependant Beffroy, pour ne pas laisser un vide entre la co- lonne des Sables et celle de Niort, réor- ganisa la sienne avec l'activité la plus louable, et on put espérer que l'échec de Chantonay ne nuirait pas au plan projeté.

La division de Mayence arriva, le 8, à Nantes, et elle y fut reçue avec les plus vives démonstrations de joie. Un banquet était preparé; mais, avant de s'y rendre, on preluda au festin par une vive escarmouche avec les partis d'insurgés répandus sur les deux bords de la Loire. Le 9, Canclaux s'ébranla. Il laissa au camp des Naudières, pour protéger Nantes, une forte réserve sous les ordres de Grouchy et Haxo, et lui- même, à la tête des Mayençais, s'ache- mina vers Légé. L'ancienne armée de Brest devait pendant ce temps, sous les ordres de Reysser, faire le circuit de la basse Vendée par Pornic, Bourneuf et Machecoul, et rejoindre à Légé la co- lonne de Mayence. Tous ces mouvements s'exécutèrent sans obstacle. Les Mayen-

çais, dont Kléber commandait l'avant-garde, et Aubert-Dubayet le corps de bataille, chassèrent partout l'ennemi devant eux. Kléber à l'avant-garde, aussi loyal qu'héroïque, faisait camper ses troupes hors des villages pour empêcher les dévastations. Malgré un décret récent de la Convention, qui ordonnait de ruiner le sol, et d'en transporter la population ailleurs, il s'efforçait sans cesse de protéger le pays contre les soldats, et réussissait presque toujours. Canclaux et Reysser ne se rejoignirent à Légé que le 14, au lieu du 12. Mais, à la même date, la colonne des Sables s'était avancée à Saint-Fulgent, et donnait déjà la main à l'armée de Brest; celle de Luçon, un moment retardée par la défaite à Chantonay, se reportait en avant, et celle de Niort avait atteint la Châtaigneraie. Ainsi, quoique le mouvement général eût été retardé d'un ou deux jours, l'ensemble n'en était nullement détruit, et on pouvait poursuivre l'exécution du plan de campagne. Mais, dans l'intervalle, la nouvelle de la déroute essuyée, le 5 septembre, par la colonne de Luçon, était arrivée à Saumur au quartier général, et Rossignol, craignant pareil malheur pour les deux autres colonnes de Niort et des Sables, expédia à ces trois colonnes l'ordre de rentrer au plus vite dans leurs premiers postes. Canclaux, poursuivant sa marche, avait fait de nouveaux progrès; il avait délogé l'ennemi de Montaigu, puis de Clisson. Là toutefois, ne voyant pas encore agir Rossignol, il résolut de s'arrêter, et porta seulement Kleber avec l'avant-garde à Torfou. Le 17, le contre-ordre donné de Saumur parvint à Chalbos, qui le communiqua à Beffroy et à Mieszkousky. Aussitôt ils se retirèrent tous les trois, et, par ce mouvement rétrograde, laissèrent Canclaux dans le plus grand embarras, en même temps qu'ils inspirèrent aux Vendéens la plus audacieuse confiance. Ceux-ci étaient alors plus de 100,000 sous les armes. Ils se trouvaient en nombre immense du côté de Vihiers et de Chemillé, vis-à-vis des colonnes de Saumur et d'Angers, mais en nombre plus considérable encore du côté de Clisson et de Mortagne, vis-à-vis de Canclaux. Par une étrange fatalité, le jour même où l'ordre de retraite arrivait aux trois colonnes de Niort, de Luçon et des Sables, Rossignol, apprenant que Canclaux avait pénétré victorieux jusqu'au centre de la Vendée, contremandait cet ordre, et enjoignait à ses cinq colonnes de reprendre l'offensive. Celles de Saumur et d'Angers, plus rapprochées de lui, agissent les premières, et, dès le 17, escarmouchent, l'une à Doué, l'autre aux Ponts-de-Cé. Les avantages se balancent. Santerre, qui commande la colonne de Saumur, veut s'avancer, le 18, de Vihiers au petit village de Coron; mais il lui arrive ce qui déjà lui est arrivé au même lieu en juillet: artillerie, cavalerie, infanterie, se trouvent, par de mauvaises dispositions, accumulées confusément dans les rues du village. Soudain, les Vendéens fondent sur les colonnes républicaines, et tout est entraîné, tout fuit pêle-mêle de Coron à Vihiers, de là à Doué, de là encore à Saumur. Le lendemain 19, les Vendéens marchent contre Duboux, qui commande la colonne d'Angers. Non moins heureux que la veille, ils le repoussent jusqu'au delà d'Érigné, et s'emparent de nouveau des Ponts-de-[illegible] Du côté de Canclaux, on se battait [illegible] avec activité. Le même jour 19, 2[illegible] Vendéens, postes aux environs de [illegible]fou, fondent sur l'avant-garde de [illegible]ber composée tout au plus de [illegible] hommes. Kléber se place au milie[illegible] ses soldats, les soutient quelque [illegible] contre un ennemi décuple, et ne s[illegible] tire qu'avec ordre et fermeté. Su[illegible] entrefaites, le corps de bataille ar[illegible] le combat se rétablit, et les Vend[illegible] finissent par être repoussés. Re[illegible] formant la droite de Canclaux, [illegible] Montaigu, et comme, à cause des [illegible]tances, l'ordre de se reporter en [illegible] n'était pas encore parvenu aux c[illegible] de Luçon et de Niort, il se trou[illegible] couvert. Le général en chef, [illegible] mettre Reysser à l'abri, lui ord[illegible] 20, de se replier sur le corps de [illegible] et envoya Kléber lui tendre l[illegible] Mais le 21, avant que Kléber [illegible]tée de le secourir, Reysser, qui [illegible]dait mal dans Montaigu, se laissa [illegible] prendre et battre par Lescure et [illegible]rette, et perdit tous ses canons, [illegible] ses bagages. Les débris de cette co[illegible]

ururent jusqu'à Nantes, où du moins s furent reçus par la réserve qui pro-geait la place. Alors, pour ne pas res-r en flèche dans le pays, exposé à tous s coups des Vendéens, Canclaux lui-ême rétrograda vers Nantes avec ses aves Mayençais, et, grâce à leur im-sante attitude, il y arriva sans être tamé.

Ainsi, le plan le mieux conçu, et qui mblait le plus propre à amener l'ex-mination des Vendéens, venait d'é-ouer encore. A qui en était la faute? Canclaux ou à Rossignol? Ni à l'un à l'autre, mais au hasard, à la fata-é, peut-être à la division du com-ndement. Le comité de salut public réta donc que les deux armées de st et de la Rochelle seraient confon-s en une seule, et pour ne jeter le me des derniers événements ni sur claux ni sur Rossignol, il les éloigna s les deux du théâtre de la guerre. sser, Aubert-Dubayet, Grouchy, San-, furent également remplacés, et ommandement de toutes les troupes Ouest fut donné au général Léchelle, n'avait pas encore paru en Vendée. ant que ces divers décrets fussent us, Canclaux, à peine rentré dans les, préparait déjà un nouveau mou-ent offensif. La garnison de Mayen-écimée par les combats et les ma-s, ne comptait plus que 9 ou 10,000 mes, et l'armée de Brest, battue sous ser, était presque desorganisée. Le Canclaux n'en résolut pas moins marche très-hardie au centre de la ée, et sollicita instamment la coo-tion de Rossignol. Les cinq colonnes armée de la Rochelle étaient alors s à Saumur, à Thouars, à la Châ-eraie, à Luçon et aux Sables. Le obre, Rossignol enjoignit aux trois ères de tendre à Bressuire, d'y être les le 7, et de marcher ensuite sur llon pour coordonner leur attaque celle de Canclaux; mais en même s il prescrivit aux deux autres de er une défensive prudente. Can-, dès le 1er, s'était avancé jusqu'à taigu, et avait poussé des reconnais-es jusqu'à Saint-Fulgent, afin de se par sa droite avec la colonne de Lu-dans le cas où elle parviendrait à re-dre l'offensive. Enhardi par le suc-cès de sa marche, il ordonna, le 6, à l'avant-garde, toujours commandée par Kléber, de se porter à Tiffauges; 4,000 Mayençais rencontrèrent à Saint-Simphorien l'armée de d'Elbée et de Bonchamps, la mirent en déroute après une action sanglante, et la repoussèrent fort loin. Dans la soirée, arriva la destitution de Canclaux et de trois de ses lieutenants. Toutes les troupes s'indignèrent de voir qu'au moment où elles étaient exposées au centre de la Vendée, on leur enlevait un excellent général. Réunir le commandement de l'Ouest sur une seule tête était une mesure excellente, mais il fallait imposer ce fardeau à tout autre individu que Léchelle. Ce Léchelle était aussi lâche qu'ignorant, aussi mauvais soldat que mauvais général. Quelles fâcheuses conséquences un tel choix ne pouvait-il pas entraîner! Heureusement Kléber était là. Ce fut Kléber qui, à partir du 8, jour où Léchelle arriva au quartier général, dirigea toutes les opérations; et il trouva dans Marceau, dans Westermann, dans Bard, dans Beaupuy, qui le rejoignirent bientôt avec les divisions de l'ancienne armée de la Rochelle, des hommes capables de le seconder.

A cette époque, Charette voyant quels périls menaçaient les chefs de la haute Vendée, se sépara d'eux, sous les plus faux prétextes de mécontentement, et se rejeta vers la côte, avec le projet de s'emparer de l'île de Noirmoutiers. En effet, il s'en rendit maître le 12, par une surprise et par la trahison du chef qui y commandait. Charette s'assura ainsi du salut de son armée et d'un moyen de communication avec les Anglais, mais il laissa ses frères du Bocage exposés à une ruine presque certaine. Il aurait dû, dans l'intérêt de la cause commune, attaquer en queue la colonne de Mayence, et peut-être l'aurait-il détruite. Les chefs de la haute Vendée lui écrivirent à cet égard lettres sur lettres. Charette ne leur répondit même pas. Ces malheureux chefs etaient pressés de toutes parts. Les colonnes républicaines qui devaient se réunir à Bressuire s'y trouvaient au jour dit, et le 9, sous les ordres de Chalbos, elles s'étaient acheminées de Bressuire sur Châtillon. Chemin faisant, elles rencon-

trèrent l'armée de Lescure et la mirent en déroute. Westermann, réintégré dans son commandement et devenu lieutenant de Chalbos, était toujours à l'avant-garde, à la tête de quelques cents hommes. Il entra le premier dans Châtillon, le 9 au soir. Le corps d'armée de Chalbos y pénétra le lendemain 10. Pendant ce mouvement, Lescure et la Rochejaquelein avaient appelé à leur secours la grande armée qui n'était pas loin, car les chefs vendéens, déjà très-resserrés au centre du pays, combattaient à peu de distance les uns des autres. Tous les chefs réunis résolurent de se porter sur Châtillon, et se mirent en marche le 11. Westermann s'avançait déjà sur Mortagne avec une avant-garde de 500 hommes. Lorsqu'il rencontra les colonnes vendéennes, il ne crut pas avoir affaire à toute une armée; il n'envoya demander à Chalbos qu'un simple renfort, et attaqua. Il fut vigoureusement repoussé jusque dans Châtillon. Le désordre se mit alors dans la ville, et les républicains l'évacuèrent au plus vite. Toutefois, Westermann et le général en chef parvinrent à arrêter la fuite, et se reportèrent dès le soir assez près de Châtillon. Vers minuit, Westermann, qui veut venger son échec de la journée, prend 100 cavaliers, fait monter 100 grenadiers en croupe; puis, tandis que les Vendéens, entassés dans Châtillon, sont plongés dans le sommeil ou dans l'ivresse, il y entre, et avec ces 200 hommes se jette au milieu de toute leur armée. Bientôt le feu éclate sur plusieurs points, le désordre est au comble, et le carnage devient effroyable. Les Vendéens ne se reconnaissent pas, se battent entre eux, et égorgent des femmes, des enfants, des vieillards. Au lever du soleil, Westermann, avec les 30 ou 40 soldats qui lui restent, regagne le camp, à une lieue de la ville, et les Vendéens, qui se voient entourés de cadavres et de cendres, se retirent précipitamment vers Chollet.

Là, vers le 15, étaient réunis d'Elbée, Bonchamps, Lescure, la Rochejaquelein, tous les chefs et toutes les forces de l'insurrection; là aussi, à la même date, convergeaient et les Mayençais et le corps d'armée de Chalbos, et même la colonne de Luçon, aux ordres de Bard et de Marceau. Cette colonne, surprise par Lescure au moment où elle atteignait la Tremblaye, près de Mortagne, allait plier, quand Beaupuy et la droite de la colonne mayençaise volent à son secours. Dès lors les Vendéens lâchent pied peu à peu. Bard a succombé, mais Lescure reçoit une balle à la tête; il tombe, et ses soldats l'enlèvent et prennent la fuite. A gauche, dans le même moment, Kléber soutenait un combat vers Saint-Christophe, et repoussait aussi les insurgés. Le 15 au soir, Marceau, Beaupuy, Kléber, dont les forces réunies s'élevaient à 12 ou 13,000 hommes, bivouaquaient devant Chollet, où les Vendéens s'étaient retirés. Dans la matinée du 16, après quelques coups de canon, ils évacuèrent la ville. Kléber et Beaupuy y entrèrent aussitôt, et, défendant le pillage sous peine de mort, y firent observer le plus grand ordre. Marceau se conduisit de même à Mortagne. Ainsi, tous les historiens qui ont dit qu'on brûla Chollet et Mortagne, ont commis une erreur ou avancé un mensonge.

Le corps d'armée de Chalbos arriva dans la nuit du 16 au 17. Il était de 9 ou 10,000 hommes, ce qui porta le total des forces républicaines à 22.000 hommes environ. Le 17, au matin, on tint conseil; Kléber voulait marcher en avant pour tourner Beaupréau, où s'étaient repliés les Vendéens, et les couper ainsi de la Loire. Ses collègues combattirent cet avis, parce que les troupes venues de Châtillon avaient besoin d'un peu de repos. Pendant ce temps, les chefs vendéens délibéraient au milieu d'une horrible confusion, car les paysans traînaient avec eux femmes, enfants, bestiaux, et formaient une émigration de plus de cent mille individus. Bonchamps opinait pour qu'on passât la Loire sans plus attendre, pour qu'on allât sur la rive droite donner la main aux Bretons et la tendre aux [illegible] La Rochejaquelein et d'Elbée voulaient qu'on se fît tuer sur la rive gauche, à moins qu'on tentât un dernier effort, qu'on essayât d'une grande bataille devant Chollet : ils l'emportèrent. Aussitôt l'armée vendéenne s'ébranla, et, le même, vers une heure après midi, attaquait l'armée républicaine. Les [illegible]

raux républicains s'attendaient si peu ître attaqués ce jour-là, que la co- ine de Luçon n'était pas en ligne et put prendre part à l'action. N'im- rte : la discipline l'emporta sur le mbre, et Kléber, avec 13,000 hom- s, en battit 40,000. La bataille ra jusqu'à six heures; Bonchamps, lbée, y périrent; et, quand elle cessa in, l'obscurité profonde qui régnait à de toutes parts n'empêcha ni Beau- de s'élancer à la poursuite des ndéens, ni Westermann, qui n'avait partager l'inaction de Chalbos et s'était mis à la tête d'une centaine chevaux, de suivre l'exemple de upuy. Après avoir longtemps pour- ssé les Vendéens qui fuyaient à dre haleine, et qui pour fuir plus jetaient leurs sabots sur les routes, upuy et Westermann s'arrêtent, et gent à donner quelque repos à leurs ipes. Cependant, disent-ils, nous uverons plutôt du pain à Beaupréau à Chollet, et ils osent marcher sur upréau, où les vaincus paraissaient re retirés en masse. Mais leur fuite it été si rapide que partie d'entre était déjà arrivée à Saint Florent, les bords de la Loire. Le reste, à proche des cavaliers ennemis, évacue upréau en désordre, et cède ce poste l eût été facile de défendre. Le len- ain 18, toute l'armée républicaine orte de Chollet vers Beaupréau, et latte d'achever l'extermination des déens. Mais, la veille, avant de li- bataille, ils ont envoyé un déta- nent de quatre mille hommes à ade, pour s'assurer d'un passage la Loire en cas de défaite; Varade, ine défendu, a été pris, et dans ce nent même les Vendéens traversent anément le fleuve.

uand les généraux républicains vi- que leur proie était échappée, ıd ils surent que dans la colonne tive restaient encore 30 ou 40,000 mes armés et valides, ils tinrent un seil de guerre; et comme on igno- si les fuyards se porteraient sur ers ou sur Nantes, marcheraient la Bretagne, ou iraient par la basse re se réunir à Charette, il fut décidé l'armée se diviserait; qu'une partie, s Haxo, irait tenir tête à Charette et reprendre Noirmoutiers, qu'une au- tre, sous Kléber, occuperait le camp de Saint-George près de Nantes, et que le reste enfin demeurerait à Angers pour couvrir cette ville. Mieux aurait valu ne pas se diviser et marcher en masse, marcher sans délai à la poursuite des Vendéens. Dans le désordre et l'effroi où ils se trouvaient, on les eût facile- ment achevés; mais on ne connaissait pas encore la direction qu'ils avaient prise. Lorsqu'on apprit, au bout de quelques jours, qu'ils marchaient sur Condé, Château-Gontier et Laval, on résolut aussitôt de s'attacher à leurs pas avant qu'ils pussent mettre la Bre- tagne en feu et s'emparer de quelque ville importante ou d'un port sur l'O- céan. Vimeux et Haxo furent laissés à Nantes et dans la basse Vendée; tout le reste des troupes s'achemina vers Condé et Château - Gontier. Westermann et Beaupuy formaient l'avant-garde; Chal- bos, Kléber, Canuel, commandaient chacun une division, et Léchelle, pres- que toujours éloigné du champ de ba- taille, laissait diriger le mouvement par Kléber.

Le 25 octobre, au soir, l'avant-garde républicaine, précédant d'un jour le gros des forces, arrive à Château-Gon- tier. L'ennemi a gagné Laval, mais Laval n'est qu'à six lieues. Wester- mann, avec son audace habituelle, veut y marcher sur-le-champ. Beaupuy, plus sage, représente en vain à son collègue le péril d'attaquer la masse vendéenne au milieu de la nuit, fort en avant du corps de bataille, et avec des troupes accablées de fatigue; plus jeune, il est contraint de céder, et l'on part. On at- teint Laval à une heure du matin, on attaque l'ennemi, et l'on est vigoureu- sement repoussé. Grâce toutefois au sang-froid de Beaupuy, la retraite se fit sur Château-Gontier avec assez d'or- dre. Le corps de bataille y parvint le jour suivant.

Toute l'armée se trouva donc réunie le 26. Westermann et plusieurs autres généraux proposaient de se reporter immédiatement sur Laval. Kléber com- battit avec force cette proposition. On ne pouvait, disait-il, que gagner à at- tendre. D'une part, les Vendéens, loin de se recruter parmi les paysans de

la Bretagne, étaient partout accueillis avec effroi ; de l'autre, ils allaient bientôt se voir cernés, car tandis que l'armée de l'Ouest leur barrait la route d'Angers et de la Loire, la droite de l'armée de Rennes accourait à Craon, et 6,000 hommes de l'armée des côtes de Cherbourg se concentraient à Caen pour marcher sous Avranches. Il convenait donc, suivant Kléber, de ne point tenter d'attaque sérieuse avant que ces forces fussent en communication. Par malheur, Kléber ne put faire triompher son avis. Tout le monde, Lechelle lui-même qui d'ordinaire ne soufflait mot, lui donna tort, et l'armée se porta le jour même à Villiers, moitié chemin de Château-Gontier à Laval, pour attaquer le lendemain. L'ennemi était rangé à Entrames, en avant de la ville, près du confluent de la Mayenne et de la Jouenne. Sa position était extrêmement forte. On l'y aborda le 27, et Kléber, forcé de combattre, avait conçu un plan très-habile; mais la réussite de ce plan fut tout d'abord compromise par l'impéritie et la lâcheté de Léchelle. Une division qu'il conduisait plia au premier choc; au lieu de la soutenir, il fuit lui-même, et ce funeste exemple ne trouve que trop d'imitateurs. En vain Beaupuy, Kléber, Marceau, s'efforcent-ils d'arrêter les fuyards. Beaupuy est frappé à mort, toutes les divisions se débandent l'une après l'autre, et l'armée ne s'arrête qu'à Lion-d'Angers, en arrière de l'Oudon. La désorganisation y était telle, que les généraux la ramenèrent à Angers même pour la reformer complétement. Cette funeste journée d'Entrames produisit du moins ce bon résultat, que Léchelle, honni de tous, donna sa démission.

Quoique vainqueurs, les Vendéens se trouvaient dans la situation la plus critique. Quoique ne voyant plus rien qui gênât leur marche, ils ne savaient ni quel parti prendre ni sur quel théâtre porter la guerre. Enfin, quoique nombreuse encore, leur armée était dans un état pitoyable. Tous les principaux chefs, Bonchamps, d'Elbée, Lescure, étaient ou morts ou blessés. La Rochejaquelein, resté seul, avait reçu le commandement général; Stofflet commandait sous lui; mais ni l'un ni l'autre n'avait sur les soldats l'autorité nécessaire. L'armée, maintenant obligée de se mouvoir et d'abandonner son sol, aurait dû être organisée; mais elle marchait pêle-mêle comme une horde, encombrée de femmes, d'enfants, de chariots. On ne gardait aucun rang, on n'observait aucune division de compagnie, de bataillon, ni de brigade. Aussi, point de reconnaissances, point de détachements. A peine comptait-on deux cents mauvais cavaliers, et une trentaine de pièces de canon, mal servies et mal entretenues.

Après beaucoup d'incertitudes, après beaucoup de partis agités vainement, ils s'arrêtèrent enfin à celui de se répandre dans la contrée, de la soulever, de gagner les côtes de la Manche, et de s'emparer d'un port de mer pour se mettre en communication avec les Anglais. Ils s'avancèrent donc par Mayenne, Fougères, Dol. On avait réuni sur leur route 15 ou 16,000 hommes de levées en masse, qui se dispersèrent sans coup férir. Mais si leur marche fut à peine contrariée, ils ne reçurent pas de renforts. Puis, une fois à Dol, leurs indécisions recommencèrent. Ils voyaient bien Saint-Malo assez près d'eux, mais ce n'était point une proie facile à saisir. Croyant trouver à Granville des fortifications moins redoutables, ils s'y dirigèrent par Pontorson et Avranches. Arrivés le 14 novembre devant Granville, ils em[illegible]tent avec fureur le faubourg; mais l[illegible] impétuosité échoue deux jours de [illegible] contre la place elle-même, assez f[illegible]ment fortifiée, mais défendue par [illegible] bonne artillerie. Écrasés par le can[illegible] ils se débandent, et fuient d'une t[illegible] jusqu'à Avranches où leurs bagages [illegible] restés. Là, ils apprennent que plus[illegible] de leurs chefs cherchent à s'embar[illegible] Le cri de trahison s'élève des r[illegible] au découragement se joint la [illegible] ils se plaignent amèrement que de[illegible] hommes qui les ont arrachés à leur pays veuillent les abandonner, et demandent d'une voix unanime à regagner la Loire. En vain la Rochejaquelein, à la tête des plus braves, tente-t-il un nouvel effort pour les entraîner dans la Normandie; en vain marche-t-il sur Villedieu, dont il s'empare; il est i

ime suivi de 1,000 hommes. Le reste : ses troupes retourne vers la Bretaie, par les chemins déjà parcourus.

Pendant que l'armée vendéenne fait sa pointe vers Granville, les répuicains d'Angers se réorganisèrent, et résulta quatre colonnes de leur noulle organisation : un corps léger que mmandaient Westermann et Marigny, ie avant-garde confiée à Marceau, et ux divisions sous Muller et Kléber. tout, présentant un effectif de ,000 hommes, se porta, par Laval Vitré, à Rennes, pour y être incoriré à l'armée de Brest qui n'en compit que 9,000, dont moitié à Rennes ême sous Rossignol, et moitié sous avot qui opérait vers Dinan. Dès ie les troupes d'Angers eurent opéré ir jonction avec celles de Rennes, ossignol, nommé général en chef, les it en mouvement par la route d'Anain. Tribout s'avança par celle de Dol Pontorson. Enfin, Sepher, qui comandait le détachement de l'armée des tes de Cherboug, reçut l'ordre de vancer au plus vite de Caen vers ranches. Les coureurs de Tribout aient déjà dépassé le pont aux Beaux, Rossignol atteignait Antrain, lorse, le 17 novembre, on apprit l'échec s Vendéens à Granville. Le moment it décisif. Rossignol se déploya par sa oite jusqu'à Fougères, et si Tribout t gardé le passage du Couesnon, si pher, à la tête de ses 6,000 hommes, t, conformément à ses instructions, ursuivi l'épée dans les reins la come vendéenne, la lutte était finie. ais le défaut de concert entre les géraux républicains ouvrit encore aux elles les issues qui leur étaient feres. Sepher s'arrêta tout court à Couices, et Tribout, au lieu de rester à rive gauche du Couesnon, s'avança llement en plaine sur la rive droite. i delà de Pontorson s'étend jusqu'à int-Léger un marais qui n'est pratible que par la chaussée même. Le dée, long d'un quart de lieue, est facile défendre; mais Tribout en était déjà rti pour s'entasser dans Saint-Légé ec toute sa troupe et un nombreux ain d'artillerie, lorsqu'il se heurta intre la masse des Vendéens qui reveaient d'Avranches. En un clin d'œil, il fut replié dans Pontorson, culbuté hors de ce poste, rejeté jusqu'à Dinan. Les Vendéens passèrent le Couesnon et ne s'arrêtèrent qu'à Dol. Leur arrière-garde sortait à peine de Pontorson, quand Westermann, qui avait éclairé leur marche, y pénétra par la route d'Avranches. En ce moment, on délibérait au quartier général. Kléber proposait de garder la défensive plutôt que de tenter aucune attaque de vive force, de retrancher Antrain, Pontorson, Dinan, de bloquer la colonne vendéenne dans Dol, de la harceler chaque jour au moyen de colonnes mobiles, et de la laisser périr de faim, de misère, de maladie. On applaudissait à un plan si sage, on allait l'adopter, lorsqu'un avis de Westermann annonce que ses hussards ont dépassé Pontorson, qu'ils ont galopé jusqu'à Dol, que les insurgés étaient là dans la plus grande confusion, et que, certain de les anéantir, il va les attaquer. Cette nouvelle a exalté toutes les têtes : on court aux armes pour soutenir, par la route d'Antrain à Dol, le mouvement qui se faisait sur celle de Pontorson; mais Westermann, après avoir obtenu quelque succès, avait été replié. C'était bien le cas de revenir au plan de Kléber. Point : les représentants du peuple qui accompagnaient l'armée, ordonnent qu'on reprenne l'offensive, et qu'on la reprenne par les deux routes. Westermann pénètre jusqu'à Dol; mais la Rochejaquelein le met en déroute, puis se rabat sur la colonne d'Antrain, que Stofflet contenait résolûment. Prise à revers, elle se débande; Kléber, Marceau, s'épuisent en vains efforts pour la raffermir; l'ennemi pénètre avec elle dans Antrain qu'elle évacue, et l'armée entière se retire à Rennes.

Toutefois, dès qu'ils ont rallié la division de Cherbourg, les généraux républicains quittent Rennes, et s'élancent sur les pas des Vendéens qui tendent à la Loire, qui déjà ont traversé Fougères et Laval sans coup férir, et qui méditent de s'emparer d'Angers pour franchir le fleuve aux Ponts-de-Cé. Le 3 décembre, les Vendéens arrivent en effet devant la ville, enlèvent les faubourgs, mais ne peuvent pénétrer dans le corps de la place. Ils reviennent à la charge le lendemain; mais, quelle que

soit leur ardeur à s'ouvrir un passage vers leur pays, dont la Loire seule les sépare, ils désespèrent bientôt d'y réussir. L'avant-garde de Westermann, survenant dans cette journée du 4, achève de les décourager, et les force d'abandonner leur entreprise. Alors ils se mettent en marche, ils remontent la Loire, ils ne savent plus où ils pourront la passer. Les uns veulent remonter jusqu'à Saumur, les autres jusqu'à Blois. Pendant qu'ils délibèrent, Kléber, survenant avec sa division le long de la chaussée de Saumur, les oblige à se jeter de nouveau en Bretagne. Voilà donc ces malheureux qui manquent de vivres, de souliers, de voitures pour transporter leurs familles, et qui sont travaillés par une maladie épidémique, les voilà de nouveau errants en Bretagne, sans trouver ni un asile ni une issue pour se sauver. Ils jonchent les routes de leurs débris. A chaque pas, leurs femmes, leurs enfants tombent morts de faim et de froid. Déjà ils commencent à croire que la Convention n'en veut qu'à leurs chefs, et beaucoup jettent leurs armes pour s'enfuir clandestinement à travers les campagnes. Enfin, ce qu'on leur dit du Mans, de l'abondance qu'ils y trouveraient et de la bonne disposition des habitants, les engage à s'y porter. Ils traversent la Fleche, dont ils s'emparent, et entrent au Mans après une légère escarmouche. Mais l'armée républicaine les suit.

Le comité de salut public, pour mettre un terme aux querelles sans cesse renaissantes parmi les chefs de cette armée, venait de renvoyer Rossignol à Rennes avec la division de Brest, de nommer Marceau général en chef du surplus des troupes, et de destituer tous les généraux mayençais, en laissant toutefois à Marceau la faculté de se servir provisoirement de Kléber. Marceau avait déclaré qu'il ne commanderait pas, si Kléber n'était à côté de lui pour ordonner tout. « En acceptant le titre, avait-« il dit à Kléber, je prends pour moi « les dégoûts et la responsabilité, je te « laisserai à toi le commandement vé-« ritable et les moyens de sauver l'ar-« mée. — Sois tranquille, mon ami, « avait répondu Kléber; nous nous « battrons, et, s'il le faut, nous nous « ferons guillotiner ensemble. » On s'était alors mis en marche, et tout avait été conduit avec unité et fermeté.

L'avant-garde de Westermann arriva le 12 décembre au Mans, et chargea aussitôt les Vendéens. Elle eût cédé au nombre, si Marceau, qui la suivait avec une division, ne se fût trouvé derrière elle pour la raffermir. Mais, grâce à ce renfort, les républicains reprirent victorieusement l'offensive, et, vers minuit, Westermann et Marceau tenaient la majeure partie des troupes vendéennes bloquées au centre de la ville. Pour compléter leur victoire, ils attendirent le jour et l'arrivée de Kléber. Au jour, quand Kléber eut rejoint, on chargea à la baïonnette, on enfonça, on dispersa, on massacra tout ce qui ne put prendre la fuite. En même temps, Westermann, infatigable, harcelait les fuyards, et jonchait les routes de cadavres. Ces infortunés, ne sachant où porter leurs pas, rentrèrent dans Laval pour la troisième fois, et en ressortirent aussitôt pour se reporter encore vers la Loire. Ils voulurent la repasser à Ancenis. La Rochejaquelein et Stofflet se jetèrent sur l'autre rive, pour aller, dit-on, prendre des barques et les amener sur la rive droite. Ils ne revinrent plus. On assure que le retour leur avait été impossible. Le fleuve ne put donc être franchi par la foule des Vendéens. Alors, privés de la présence et de l'appui de leurs deux chefs, ils continuèrent de descendre la Loire, toujours poursuivis, toujours cherchant inutilement un passage. Enfin, désespérés, ne sachant que devenir, ils résolurent de s'élancer vers la pointe de la Bretagne. Ils atteignirent Blain, où ils remportèrent un avantage d'arrière-garde, puis Savenay, d'où il semblait facile de se jeter dans le Morbihan. Mais l'armée républicaine les pourchassa sans relâche, et arriva devant Savenay le 22 décembre, le jour même où ils y étaient entrés. [illegible] avait la Loire à gauche, des marais à droite, un bois en avant. Kléber, pendant la journée du 22, se contenta d'expulser l'ennemi de toutes les positions environnantes et de l'entasser dans la ville, pour l'y écraser à son aise le lendemain. Mais le lendemain, au moment où Kléber, Marceau, Westermann [illegible]

llaient y pénétrer, les Vendéens, poussés par le désespoir, en sortirent et engagèrent eux-mêmes l'action. Toutefois es repousser, les mettre en désordre ut facile. Ils fuirent donc, mais la oire et les marais leur interdisaient oute retraite. On immola les uns, on it les autres prisonniers, un bien petit ombre se sauva. Avant la fin du jour, a colonne fut entièrement détruite, et a grande guerre de la Vendée réellement finie.

Il ne restait plus que Charette d'une art, Stofflet et la Rochejaquelein de autre. Pendant l'excursion outre Loire, intérieur du pays avait été tenu en espect par la garnison de Nantes et ar une chaîne de postes répartis le ng du fleuve. Au commencement de nvier 1794, Charette seul était en rmes dans le Marais. Haxo l'y attaqua, t, après s'être renforcé de la garnison s Sables, il le rejeta sur le Bocage. Il nta alors inutilement de reprendre l'île Noirmoutiers; puis revenant à Chatte, il le refoula pied à pied jusque ns la haute Vendée. Là, Charette fut llié par la Rochejaquelein, Stofflet, s faibles débris échappés aux désastres Mans et de Savenay; mais leurs bans réunies ne dépassaient pas 6,000 mmes, et la guerre se borna dès lors de simples escarmouches. La partie plus belliqueuse de la population avait ri. Les paysans qu'on rencontrait core les armes à la main, aspiraient moment de les déposer. A mesure e les détachements d'Haxo pénéaient dans leurs cantons, ils venaient jeter à ses pieds et imploraient un pui contre des chefs qui ne se recruient plus, disaient-ils, qu'à l'aide de olences.

Pendant ce temps, Marceau avait gagné Nantes, et deux belles divions, tirées du Nord et des Pyrénées, aient venues porter ses forces à 40,000 mmes. Reprendre enfin Noirmouers, occuper militairement le Bocage, sarmer le petit nombre d'insurgés qui parcouraient encore, enfin, souettre la côte pour intercepter les seurs que préparait l'Angleterre, tel ait le plan qu'il se proposait de suie, et nul doute que ce plan, moins errier que pacifique, exécuté toutefois par des hommes aussi fermes que Marceau et Kléber, n'eût bientôt produit d'heureux résultats. Mais la Convention pensa que des mesures plus énergiques étaient nécessaires, et s'en remit du soin de les prendre au général Turreau. Celui-ci, à peine arrivé dans l'Ouest, divisa toutes les troupes disponibles en dix-huit colonnes, qui, lancées, les unes de Saumur, les autres de Nantes, marchèrent par toutes les routes en se dirigeant vers un même point. Ces dix-huit colonnes, auxquelles on donna le nom de *colonnes infernales*, avaient ordre de battre chemin faisant les bandes fugitives, et, quand elles n'auraient pas à se battre, d'employer tous les moyens pour découvrir les rebelles, de les passer tous à la baïonnette, de livrer aux flammes les villages, métairies, bois, landes, genêts, et généralement tout ce qui pouvait être brûlé, enfin d'enlever partout la population pour la transporter ailleurs, et de traiter en ennemis les habitants qui résisteraient.

Au bout de dix jours, ces mesures implacables eurent ranimé la guerre prête à s'éteindre, et des combats multipliés arrêtèrent ou détruisirent les colonnes républicaines. Le 4 mars, dans une de ces rencontres, la Rochejaquelein trouva la mort. Stofflet, investi du commandement en chef, s'empara, le 10, de Chollet, et, par représailles, l'incendia. D'un autre côté, Haxo, qui avait enfin repris sur Charette les îles de Noirmoutiers et de Bouin, fut tué au moment d'atteindre le chef vendéen à la Roche-sur-Yon. Bref, l'exaspération redoubla sur tous les points. Mais, cette fois, les insurgés ne combattaient plus que pour défendre leur vie; la modération devait les désarmer. En mai, Turreau fut rappelé par l'animadversion publique, et Vimeux, qui le remplaça, prit des dispositions plus humaines, que le succès couronna bientôt.

L'armée que la république avait alors sur le théâtre de la guerre comptait 50,000 hommes. Vimeux forma quatre corps de 12,500 hommes chacun, les rangea en ligne presque circulaire, de Nantes à l'embouchure du Layon, et de là vers la Motte-Achard, puis leur ordonna de s'avancer simultanément,

mais d'observer la plus sévère discipline, de désarmer les communes, mais de respecter les personnes et les propriétés. Les différentes divisions de ces quatre corps d'armée se virent d'abord réduites à la défensive, et comme bloquées par toute la population en armes, parce que les paysans s'imaginèrent qu'ils avaient encore affaire aux colonnes infernales de Turreau. Peu à peu, cependant, l'erreur se dissipa, et bientôt la guerre civile fut réduite à des coups de main individuels. Vers le mois de juin, Canclaux, succédant à Vimeux, que son grand âge appelait à la retraite, continua le nouveau système, et obtint des résultats de plus en plus heureux. Charette, Stofflet, Saviroux, perdirent chaque jour des soldats et des partisans; chaque jour leurs bandes diminuèrent et leur autorité décrut. Ce ne fut bientôt plus que par contrainte qu'ils firent marcher les paysans et qu'ils purent, les jours d'expédition, les arracher à leurs travaux. Bientôt même, la discorde régna parmi les différents chefs.

Dans les derniers mois de 1794, les Vendéens, épuisés, divisés, n'étaient pas éloignés de la paix. Pour les décider, il ne s'agissait que de la leur proposer adroitement et de la leur faire espérer sincère. A cet effet, au commencement de 1795, la Convention rendit, en faveur de la Vendée, un décret d'amnistie portant que tous les rebelles, sans distinction de grades, qui poseraient les armes dans l'espace d'un mois, ne seraient pas poursuivis pour le fait de leur insurrection. Ce décret, affiché dans toutes les communes, puis, l'élargissement des prêtres et des suspects, l'annulation de toutes les condamnations à mort non exécutées, la liberté accordée à l'exercice des cultes, la défense de dévaster les églises, la punition de Carrier et de ses complices, produisirent dans le pays les résultats qu'on en avait attendus. Chefs et soldats se disposèrent à profiter du pardon commun qui leur était offert. Les haines s'éteignirent et le courage avec elles. Enfin, dans les premiers jours de février, les représentants du peuple en mission à Nantes firent passer à Charette, par l'intermédiaire d'une de ses sœurs, des propositions de paix, et, le 19, Charette, qui était réduit aux abois, Charette et dix ou douze de ses lieutenants signèrent, à la Jaunais, sous la tente, la déclaration que voici : « Nous déclarons solennellement à la « Convention nationale et à la France « entière, nous soumettre à la Répu« blique une et indivisible; nous recon« naissons ses lois et prenons l'engage« ment formel de n'y porter aucune « atteinte. Nous promettons de remet« tre, le plus tôt possible, l'artillerie « et les chevaux qui sont entre nos « mains, et nous jurons de ne jamais « reprendre les armes contre la Répu« blique. » En retour, on accorda aux Vendéens, outre le libre exercice de leur culte, des indemnités pour ceux dont les chaumières avaient été détruites, l'exemption du service pour les jeunes gens de la réquisition de l'année, afin de repeupler les campagnes, la formation de gardes territoriales, et, jusqu'à concurrence de 2 millions, l'acquittement des bons signés par les chefs pour l'entretien de leurs soldats.

Charette parut sincère. Il répandit des proclamations pour engager tout le monde à rester dans le devoir, accepta le commandement des gardes territoriales, se chargea de faire, à leur tête, la police de la contrée, et promit même, si Stofflet, pressé dans la haute Vendée, venait à se replier sur le Marais, de marcher contre lui.

Les conditions de paix acceptées par Charette avaient été aussi offertes à Stofflet; mais Stofflet les avait repoussées avec indignation, et il continuait la guerre. Canclaux, libre de porter la plus grande partie de ses troupes contre lui, l'eut bientôt acculé sur le Layon. On escarmoucha encore pendant deux mois, et enfin, constamment battu, dépourvu d'ailleurs de toute ressource, Stofflet, qui avait déclaré Charette traître à la royauté pour s'être soumis, fit lui-même sa soumission, le 2 mai, à Saint-Florent.

Ni l'un ni l'autre ne gardèrent leur parole. Dès le mois de décembre, apprenant que les Bourbons et les émigrés, loin de se tenir pour battus, après le cruel échec qu'ils avaient essuyé à Quiberon, sur la côte du Morbihan, méditaient une pareille tentative sur les côtes de la Vendée, ils coururent aux armes, et

uerre civile, qui semblait assoupie, se llluma un moment plus vive que ja-iais. Par bonheur, le commandement ts troupes de l'Ouest venait d'être inné à un homme d'une rare capacité. oche, c'était lui, s'appliqua à suivre ir une plus grande échelle le plan il déjà avait si bien réussi à Vimeux. déploya son armée autour du pays, ses divisions, à mesure qu'elles avan-ient dans l'intérieur, s'appuyaient sur ie suite de camps retranchés, qu'il ordonna de manière à isoler les uns s autres les différents chefs de l'in-urrection. En même temps, la bonne scipline et le soin que prit le jeune gé-ral de ne point laisser d'armes sur ses rrières, de ménager le clergé et les oyances des habitants, semaient par-ut des germes de concorde dont il de-it recueillir tôt ou tard les fruits. Un able incident vint, si on peut s'expri-r ainsi, hâter l'instant de la moisson : fut la double capture de Stofflet et de arette. Pris, l'un au château de Sou-ran, le 24 février 1796, l'autre près la Chabottière, le 24 mars suivant, furent immédiatement livrés à des seils de guerre, condamnés à mort fusillés, Stofflet à Angers, Charette antes. La pacification de la Vendée cha aussitôt à grands pas. Très-ncée sous le consulat, elle fut com-te dès les premières années de l'em-, et l'on vit, en 1814, pendant la pagne de France, 6,000 paysans de contrées, entourés, à la Fère-Cham-oise, par des forces décuples, se tre en héros pour la cause de Napo-i. On les vit préférer la mort à la ité de rendre leurs armes aux alliés es Bourbons pour lesquels ils avaient ongtemps résisté à tous les efforts la république.

Si mars 1815, quand Louis XVIII rit que Napoléon avait quitté l'île lbe et venait de débarquer à Cannes, ourna ses regards vers la Vendée et oya le duc de Bourbon pour y re-ter des défenseurs à sa cause. Le duc iva le 14 à Angers, avec le titre de verneur général des cinq divisions itaires de l'Ouest, et trouva d'abord s dispositions assez favorables dans autorités et chez les habitants. Il ait déjà enrôlé de nombreux volon-taires, nommé des chefs parmi les vétérans royalistes de 1793, parmi leurs frères et leurs fils, et embarqué de Nantes, sur la Loire, des munitions pour toutes les localités riveraines, quand on sut que l'empereur était rentré dans Paris, et que le roi avait précipitamment quitté la France. A cette nouvelle inattendue, le zèle des Vendéens se refroidit sur-le-champ, et le duc de Bourbon, sur l'invitation du colonel Noireau, qui commandait la gendarmerie de la 18e division militaire, et qui menaçait de l'arrêter s'il ne fuyait pas, courut, dès le 6 avril, s'embarquer à Paimbeuf, sur un navire anglais qui le transporta en Espagne. Les chefs dispersèrent alors leurs bandes, et le pays demeura tranquille pendant plus d'un mois. Toutefois, le 15 mai, le tocsin se fit entendre de nouveau dans toutes les communes, et des proclamations incendiaires, répandues à profusion dans les campagnes, appelèrent sous le drapeau blanc tous les habitants de l'Anjou et du Poitou. Bientôt une masse confuse de sept ou huit mille paysans se trouva réunie, bientôt des armes et des munitions arrivèrent sur plusieurs points de la côte; mais, quand il fallut se mettre en marche, quand il fallut agir, la rivalité des chefs et le manque absolu de plan paralysèrent, ou à peu près, les efforts partiels. Cet état de choses fit penser à Napoléon que l'insurrection pourrait se résoudre autrement que par la force. En conséquence, et adoptant à cet égard les vues de conciliation que proposait le général Travot, qu'il avait envoyé sur les lieux, il chargea le ministre de la police d'inviter trois des principaux chefs vendéens à se rendre, en qualité de commissaires pacificateurs, près de leurs compagnons d'armes, et à leur remontrer que ce n'était pas dans les plaines de l'Ouest qu'il serait décidé du sort de la monarchie, que l'exil définitif ou le rétablissement du roi Louis XVIII ne dépendait ni de leurs efforts, ni de leurs revers; enfin, que le sang français qui allait couler dans la Vendée serait répandu en pure perte. Voulant toutefois qu'une force suffisante appuyât les négociations, l'empereur dirigea de nouvelles troupes sur la Loire, de manière

à y former un corps de 10 à 12,000 hommes, et ordonna au général Lamarque d'aller en prendre le commandement. Les ouvertures de paix furent mal accueillies, et les Vendéens ne s'en armèrent qu'avec plus d'ardeur. Tandis que Lamarque se rendait à son poste, Travot les rencontra plusieurs fois, notamment à Aizenay le 26 mai, à Saint-Gilles le 2 juin, au pont des Mathes le 4 du même mois, et chaque fois il les battit. Louis de la Rochejaquelein, que les insurgés avaient élu généralissime, fut tué dans cette dernière affaire, et sa mort hâta la pacification de la Vendée. Pendant les dix jours qui suivirent, les généraux Travot, Brayer, Bigarré, Estève et le colonel Noireau, parcoururent le pays en tous sens, et dissipèrent plusieurs rassemblements plus ou moins considérables. Enfin, le 20, le général Lamarque, à la tête de 3,000 hommes, défit, à la Roche-Servières, près de Légé, la principale armée royaliste, et, par cette victoire, porta le dernier coup à l'insurrection. Peu de jours après, la majorité des chefs signa la paix sur les bases qui avaient été proposées.

Après la révolution de 1830, ce fut encore sur les Vendéens que la dynastie déchue compta principalement pour remonter au trône. Pendant toute l'année 1831, les émissaires d'Holyrood ne cessèrent de parcourir le pays, et de sonder ses habitants; mais ils ne trouvèrent qu'un zèle assez tiède. La Vendée, leur répondait-on, ne prendra les armes et ne se déclarera pour Henri V que si le Midi lui en donne exemple. C'est pour cela que, lorsqu'au mois de mai 1832 la duchesse de Berry conçut le dessein de recourir à la guerre civile pour replacer la couronne sur la tête de son fils, elle essaya d'abord de soulever les provinces méridionales. Cette tentative, on le sait, avorta complétement. Il semblait dès lors qu'il ne restait plus à la duchesse qu'à fuir; mais elle voulut épuiser toutes les chances de la fortune. Elle traversa donc la France d'un bout à l'autre, et alla se jeter dans le Bocage. A peine y était-elle arrivée, que les personnages les plus considérables du parti légitimiste, M. Berryer à leur tête, se rendaient près d'elle pour lui représenter combien sa démarche était intempestive, et la supplier de partir sans retard. La duchesse parut se rendre aux raisons de ses amis. Cependant elle ne partit pas, et même, dès le jour suivant, elle ordonna une prise d'armes pour la nuit du 3 au 4 juin. On n'était encore qu'au 20 mai; cet ordre fut plusieurs fois dans l'intervalle retiré, puis donné de nouveau. Au jour dit, on se souleva sur certains points; on resta tranquille sur certains autres; il en résulta que les rassemblements qui se formèrent furent tous incomplets, et que partout la troupe les dispersa sans peine. Il n'y eut d'affaires un peu importantes que celles de Chemiré-le-Gaudin, de Chanay, de la Gravelle, de Riaillé, et du château de la Penissière. Enfin, les mesures énergiques du gouvernement rétablirent l'ordre un moment troublé, et la duchesse de Berry, arrêtée à Nantes le 6 novembre, parut bientôt assez peu dangereuse pour qu'on la rendît à la liberté. Il est vrai que, pendant son séjour en prison, veuve qu'elle était depuis douze ans et non remariée, elle était accouchée d'une fille, et que les faiblesses de la femme avaient singulièrement amoindri le prestige de la mère du prétendant.

Vendémiaire (journées de). Les fureurs de la réaction thermidorienne venaient d'enhardir le parti de l'émigration, et le moment lui semblait favorable pour tenter de ressaisir le pouvoir. La lassitude des esprits, l'impression douloureuse et profonde que le gouvernement de la terreur avait laissée dans les classes moyennes de la société, avaient paru d'un bon augure aux royalistes de l'intérieur et à ceux du dehors. La victoire que la bourgeoisie avait remportée au 1[er] prairial (voyez ce mot) sur la démocratie venait d'éloigner des affaires la multitude, à qui le royalisme avait de tout temps inspiré une haine instinctive. Le moment paraissait donc bien choisi. L'émigration se croyait sûre de son triomphe; dans les journaux, dans les clubs, elle ne prenait plus la peine de dissimuler ses espérances. « On eût dit, à lire les écrits des partis, à entendre les gens qui se croyaient dans la confidence, que c'en était fait du gouvernement républicain, et que la

Convention n'avait plus qu'à proclamer la royauté (*). » « La perte de la république se tramait sourdement, » dit le *Mémorial de Sainte-Hélène*. Dans les départements surtout, la réaction royaliste qui suivit le 9 thermidor avait été signalée par des massacres qui avaient surpassé en horreurs et en cruautés les massacres des prisons de Paris aux 2 et 3 septembre. Les villes du Midi, et Marseille surtout, avaient été témoins des plus sanglantes et des plus barbares vengeances ; la cocarde tricolore y était devenue, suivant l'expression de Barras, un signe de proscription et de mort.

La Convention ne prit aucune mesure pour rétablir l'ordre, pour protéger la vie des citoyens, pour mettre un terme à cette terreur, qui ne procédait plus au nom de la patrie en danger et de la défense du territoire, mais au nom des vengeances personnelles et des plus viles passions.

Le plan d'attaque de la contre-révolution fut hardiment combiné. Tandis que Pichegru, par sa trahison, ouvrirait à l'armée royale la route de Paris par le Rhin, l'Angleterre devait débarquer dans l'Ouest une armée nombreuse, et un mouvement serait tenté dans la capitale.

On sait quel fut le résultat de la trahison de Pichegru, qui, suivant l'expression de Napoléon, « commit le plus grand crime qu'un homme puisse commettre sur la terre. »

L'expédition de Quiberon échoua devant l'habileté de Hoche, à qui 711 émigrés se rendirent prisonniers, malheureuses victimes que, par un acte de rigueur bien regrettable et bien intempestif, les thermidoriens firent fusiller sans pitié ; cruelle nécessité à laquelle Charette répondit par le massacre de 2,000 prisonniers républicains.

C'est de la troisième tentative que nous avons à rendre compte ici. Le parti monarchique croyait son triomphe assuré, et, malgré l'insuccès des deux premières parties de son plan, il résolut de s'emparer du pouvoir à l'aide des sections qui lui étaient dévouées et des hommes qui le représentaient dans le sein de la Convention, tels que Lanjuinais, Boissy d'Anglas, Durand-Maillane, etc., etc. Un premier échec vint l'avertir cependant du peu de fondement de ses espérances. La commission des onze, malgré l'influence des royalistes qui en faisaient partie, proposa aux délibérations de l'assemblée une constitution dite de l'an III, où les principes républicains prévalurent.

Les royalistes s'en inquiétèrent peu d'abord ; ils espéraient que les élections leur donneraient la majorité dans le nouveau gouvernement, et qu'il leur serait facile de le renverser. La Convention détruisit cette espérance en décrétant que les deux tiers des membres du nouveau Corps législatif seraient nécessairement pris parmi les conventionnels.

Ce décret fut l'objet d'attaques violentes, et telle fut, à Paris du moins, l'influence du parti monarchique sur les sections formées en assemblées primaires, qu'après avoir adopté la constitution, elles rejetèrent le décret additionnel dont nous avons parlé. Mais les assemblées primaires des départements adoptèrent ce décret, et donnèrent gain de cause au parti républicain. Les royalistes ne songèrent plus alors qu'à l'insurrection, qui leur paraissait le plus prompt moyen de renverser « cette « odieuse assemblée qui voulait perpé« tuer sa dictature, et attentait à la « souveraineté du peuple. » A cette époque, le parti royaliste, de même que le parti légitimiste après 1830, ne craignait pas de se faire une arme ou un principe de la souveraineté populaire.

La Convention ne pouvait conserver le moindre doute sur les menées de la contre-révolution ; elle savait que des insurgés et des chouans, qui déguisaient peu leurs desseins, étaient arrivés à Paris en très-grand nombre ; la presse, les clubs, les lieux publics, retentissaient de menaces et de sombres prédictions. La Convention fit cependant appeler des troupes autour de Paris.

Le 10 vendémiaire, les sections arrêtèrent que les électeurs s'assembleraient de nouveau à l'Odéon, et qu'ils y seraient conduits et protégés par les sectionnaires en armes. Le lendemain, en effet, les électeurs se réunirent sous

(*) *Moniteur universel*, 18 prairial.

la présidence du duc de Nivernais. C'était le premier signal de l'insurrection. Cette journée toutefois se passa sans trouble.

La Convention se déclara aussitôt en permanence; fit entrer dans la ville une partie des troupes campées dans la plaine des Sablons, et concentra ses pouvoirs dans un comité, qui fut chargé de prendre et de faire exécuter toutes les mesures de salut public. Colombel, Barras, Daunou, Letourneur et Merlin de Douai composèrent ce comité. En ce moment de péril, la Convention s'appuya sur les jacobins; elle réunit autour d'elle tous ceux que les rigueurs de la réaction thermidorienne n'avaient pas réduits à la fuite; elle leur donna des armes, et en forma une garde d'élite qui reçut le nom de *Bataillon des patriotes de* 89. Cette alliance de la Convention avec les Montagnards excita une grande agitation parmi les insurgés, qui évidemment n'avaient pas compté sur ce renfort énergique. Ils tâchèrent d'alarmer les citoyens paisibles en leur disant que le gouvernement de la terreur allait ressusciter; que c'en était fait de la liberté et de l'ordre; que la sûreté et les propriétés des citoyens n'avaient plus aucune garantie, puisque l'assemblée armait elle-même les terroristes. Les sections battirent la générale, proclamèrent la désobéissance aux décrets de la Convention comme un devoir sacré, et appelèrent aux armes tous les citoyens.

La section Lepelletier devint le centre de l'insurrection; elle siégeait au couvent des Filles-Saint-Thomas, sur l'emplacement où s'élève aujourd'hui la Bourse. Le général de l'intérieur Menou et le représentant Laporte furent chargés par la Convention d'aller cerner les sectionnaires et de les désarmer. Ce premier choix n'était pas heureux; Menou, bon et brave militaire, ne pouvait pas comprendre qu'un général français pût faire feu sur ses compatriotes; s'étant avancé avec des forces supérieures par les boulevards et par la rue Vivienne, au lieu d'exécuter l'ordre qu'il avait reçu de procéder au désarmement de la section, il parlementa avec elle. On convint de se retirer de part et d'autre, et, avec une confiance digne de temps meilleurs, Menou fit rétrograder ses troupes. Mais les sectionnaires n'eurent garde d'abandonner leur position, et, considérant la retraite du général comme un triomphe dont ils pouvaient se glorifier, ils s'en servirent pour exalter leurs partisans, intimider les faibles, et rallier autour d'eux cette masse d'indécis, qui attend toujours pour se décider que la victoire ait donné gain de cause à l'un des combattants.

La conduite de Menou, quelle qu'en fût la cause, eut donc de fâcheux résultats. La Convention en fut informée à onze heures du soir. Le général fut destitué, et le comité nomma, pour le remplacer, un de ses membres, Barras, qui avait fait ses preuves au 9 thermidor.

Barras accepta, en demandant toutefois l'autorisation de s'adjoindre un lieutenant; elle lui fut accordée. Bonaparte était alors à Paris sans emploi; car, malgré sa belle conduite au siége de Toulon, il avait été destitué après le 9 thermidor par Aubry, directeur des opérations militaires. Barras avait eu occasion de rencontrer quelquefois le jeune officier dont il avait deviné toute la portée; il se l'adjoignit pour l'exécution de la mission difficile qui lui était confiée. Le choix était heureux; Bonaparte accepta, et fut présenté par Barras au comité, à qui il inspira d'abord peu de confiance par sa contenance timide et mal assurée.

Cependant il prit aussitôt ses dispositions. Il etait sans artillerie : il fit en toute hâte venir du camp des Sablons trente pièces de canon, qui formèrent son principal moyen d'attaque; ces forces etaient insuffisantes : à part le *bataillon de* 89, il n'y avait guère que 6 à 7,000 hommes sous les armes, tandis que les sections en avaient 40,000, commandés par les généraux Danican et Duhoux, et par Lafont, ex-colonel des gardes du corps.

Le 13 vendemiaire, à midi, toutes les dispositions étaient prises : les Tuileries étaient defendues comme un camp retranché. Toutes les issues donnant sur la rivière, depuis le Pont-Neuf jusqu'à la place de la Révolution, étaient défendues; des armes avaient été expé-



Hôtel de Ville de Vendôme

liées au faubourg Saint-Antoine, qui s'était déclaré pour la Convention, et a route de Saint-Cloud était gardée our servir de retraite en cas de besoin. es réserves, les ambulances, les dépôts le vivres et de munitions, tout avait té prévu et organisé en moins de queljues heures par le jeune officier.

Vers trois heures, des colonnes nomreuses se présentèrent sur le Pont-Neuf, et obligèrent Cartaux, qui l'ocupait avec 400 hommes et deux pièces le quatre, à se replier sur le Louvre. e premier avantage enhardit l'insurection et faillit compromettre le succès de la journée. Le général sectionaire Danican, se croyant sûr de la ictoire, envoya un parlementaire à la onvention pour la sommer de faire etirer ses troupes et de désarmer le *ataillon des patriotes de* 89. L'assemlée délibérait encore sur la résolution u'elle devait prendre, quand le bruit u canon vint l'avertir de l'inutilité de es débats. La discussion cessa, et chaue membre s'arma d'un fusil pour archer au besoin comme corps de réerve.

Les insurgés, maîtres de la rue Saint-Honoré, y furent attaqués, et ce fut le gnal d'un engagement général. Les épublicains se replièrent jusqu'aux Tuiries. Pendant que le Pont-Royal était taqué par deux colonnes fortes d'enron 4,000 sectionnaires, commandés ır le comte de Maulevrier, Bonaparte isait braquer ses canons sur les degrés l'église Saint-Roch, où les sectionires avaient pris position. Ils n'y punt tenir longtemps, et à peine eurents abandonné les degrés de l'église, que s canons, mis en bataille au milieu la rue Saint-Honoré, tirèrent à miaille, et la balayèrent dans toute sa ngueur. Sans perdre un instant, Boparte courut aussitôt au Pont-Royal, pointer quatre pièces sur la tête et flanc de la colonne du comte de Maurrier, et l'obligea à la fuite. Avant uf heures du soir, la Convention ait maîtresse de tous les points; ses nemis étaient en fuite.

Bonaparte ne s'y fia pas cependant; se tint en garde contre toute surprise, empêcha quelques insurgés de dreser des barricades dans la rue Richelieu (alors rue de la Loi). Le nombre des morts de cette sanglante journée fut évalué à 500.

Le 14, Bonaparte, moins confiant que Menou, désarma la section Lepelletier, parcourut avec Barras tous les points de la capitale, et fit rentrer toutes les autres sections dans l'ordre.

La Convention venait d'échapper à un grand danger; sans l'artillerie de Bonaparte, les sections demeuraient maîtresses du champ de bataille, et il est impossible de prévoir quelles eussent été pour la France les conséquences de cette victoire.

Barras lut à la Convention un rapport très-détaillé sur les opérations militaires de cette journée, qui valut à Bonaparte le grade de général, et plus tard le commandement de l'armée d'Italie, où l'attendaient une gloire plus pure, un théâtre plus vaste et plus digne de son génie.

La Convention usa modérément de sa victoire; autant, après le 9 thermidor, elle avait été violente et passionnée envers le parti vaincu, autant, après le 13 vendémiaire, elle fut calme et tolérante à l'égard des sectionnaires. Un seul parmi les prisonniers, le colonel Lafond, fut fusillé; les autres furent relâchés. Deux députés thermidoriens, Rovère et Saladin, furent emprisonnés. Aubry, à qui Bonaparte devait sa destitution, fut accusé de complicité avec les ennemis, et décrété d'arrestation. Les parents d'émigrés furent exclus de toute fonction législative, judiciaire ou administrative; les lois contre les prêtres déportés furent renouvelées. Mais en prenant ces précautions contre le parti vaincu la veille, la Convention ne se relâcha pas de sa sévérité envers le parti montagnard.

Cette assemblée préludait ainsi à cette politique louvoyante qui devait être le caractère principal du Directoire. Mais dans ces temps de passions et de luttes, une pareille politique était prématurée, et les partis vaincus au 9 thermidor et au 13 vendémiaire devaient, plus d'une fois encore, redescendre sur la place publique, avant de s'épuiser et de laisser le champ libre à un combattant plus hardi.

Vendôme, *Vendocinum*, ville de

l'ancien Orléanais, aujourd'hui chef-lieu d'arrondissement du département de Loir-et-Cher; 7,771 habitants.

Cette ville doit son origine à un château fort dont la construction première remonte au temps des Romains, et qui fut démantelé par ordre de Henri IV. Le parlement de Paris s'y assembla deux fois, en 1227, pendant la minorité de saint Louis, et en 1458, pour juger le duc d'Alençon accusé de trahison. On sait aussi que Vendôme fut, en 1795, le siége de la haute cour nationale chargée de juger Babeuf et ses coaccusés. Deux ans après, elle fut le théâtre d'un complot royaliste, dont le chouan Rochecotte était le chef.

VENDÔME (César, duc de), appelé aussi *César Monsieur*, fils aîné de Henri IV et de Gabrielle d'Estrées, naquit en 1594 au château de Coucy, en Picardie. Il fut légitimé l'année suivante, créé duc de Vendôme, et fiancé en 1598 à la fille unique du duc de Mercœur, qui lui céda par contrat de mariage le gouvernement de la Bretagne. Henri IV lui donna, en 1610, rang après les princes du sang, et songea même, dit-on, aux moyens de lui assurer sa couronne s'il n'avait pas d'autre héritier. Sous la régence de Marie de Médicis, Vendôme tenta de soulever la Bretagne, sous prétexte de venger la mort de son père, et parce que, disait-il aussi, le mariage de Louis XIII avec une infante d'Espagne était contraire au bien de l'État. L'approche de l'armée royale et la défection de ses partisans l'obligèrent à se soumettre. Il fut alors employé contre les réformés, sur lesquels il obtint plusieurs avantages; mais s'étant engagé dans la conspiration de Chalais contre Richelieu, il fut arrêté, en 1626, enfermé dans le château d'Amboise, puis dans celui de Vincennes, et ne recouvra sa liberté qu'au bout de quatre ans, après s'être démis du gouvernement de la Bretagne. Il alla alors servir en Hollande, puis négocia sa rentrée en France, et on l'y laissa quelque temps paisible. Mais en 1641, accusé faussement d'avoir attenté à la vie de Richelieu, il fut forcé d'aller chercher un asile en Angleterre, d'où il ne revint en France qu'après la mort du cardinal. Enveloppé dans la disgrâce du duc de Beaufort, son second fils et l'un des chefs du parti des *importants*, il fit cependant bientôt sa paix avec Mazarin, et fut nommé, en 1650, gouverneur de Bourgogne, et surintendant général de la navigation et du commerce de France. Il rendit encore quelques services à l'État, et mourut à Paris en 1665, dans l'inaction que lui imposaient ses infirmités.

Louis, duc de VENDÔME, fils aîné du précédent, né en 1612, fut connu sous le nom de *duc de Mercœur* jusqu'à la mort de son père. Il fit ses premieres armes en Piémont, en 1630; alla ensuite servir en Hollande avec son père, et ne reparut à la cour qu'après la mort de Richelieu. Nommé, en 1649, vice-roi et commandant des troupes françaises en Catalogne, il y obtint quelques avantages; mais il ne tarda pas à résigner sa vice-royauté, parce qu'on refusa de lui envoyer du renfort. Son mariage avec Laure Mancini (1651) le mit en faveur: Mazarin le nomma commandant de la Provence, où il apaisa des troubles; cinq ans après, il fut chargé du commandement de l'armée de Lombardie, conjointement avec le duc de Modène; enfin, en 1661, le roi le créa chevalier de ses ordres. Mais il embrassa l'état ecclésiastique après la mort de sa femme; fut, en 1667, créé cardinal; puis nommé légat *a latere* en France par le pape Clément XI, et mourut à Aix en 1669.

François de VENDÔME, *duc de Beaufort*, frere du précédent. Voy. BEAUFORT.

Louis-Joseph, duc de VENDÔME, fils aîné de Louis de Vendôme, naquit en 1654, et porta jusqu'à la mort de son père le nom de *duc de Penthièvre*. Il fit ses premières armes dans l'invasion de la Hollande, en 1672; servit sous Turenne dans ses dernières campagnes; fit, en qualité de brigadier des armées du roi, celle de Flandre, en 1677, sous le maréchal de Créqui, et reçut, en 1678, le brevet de maréchal de camp. Nommé gouverneur de la Provence en 1681, puis lieutenant général en 1688, il se distingua aux siéges de Mons et de Namur, au combat de Leuze, et surtout à la bataille de Steinkerque. Il fut envoyé en Italie en 1693, sous les or-

lres de Catinat, et la part qu'il prit à quelques-unes des victoires de ce maréchal, urtout à celle de la Marsaille, lui valut ang au parlement au-dessus des pairs, a charge de général des galères, et enn, en 1695, le commandement en chef e l'armée de Catalogne. Il investit la ième année Barcelone, dont tout anonçait que le siége serait long et diffiile, et dont la prise contribua beaucoup amener la paix de Ryswick.

Chargé, en 1702, lors de la guerre de a succession d'Espagne, d'aller en Itae réparer les fautes de Villeroi, il déota de la manière la plus brillante, uoiqu'il eût le prince Eugène pour lversaire, et déploya d'abord une rande activité; mais il se laissa ensuite urprendre dans la plaine de Luzara, et e dut qu'à la valeur française le boneur de rendre la victoire indécise, après ne action meurtrière qu'un général us prudent aurait évitée. Il fut déoré pourtant de l'ordre de la Toison or, par Philippe V, dont il avait, à la remière entrevue, conquis la confiance. près avoir obtenu, dans le Tyrol, pluieurs avantages sur le comte de Stahnberg, et dans le Piémont, sur le duc Savoie, il se mesura encore une fois, 1706, avec le prince Eugène, à la taille de Cassano, où le hasard, suppéant à son imprévoyance, rendit la ctoire indécise comme à Luzara. Son ernier exploit en Italie fut de surprene l'armée impériale dans ses quartiers hiver à Calcinato; encore se trouva-tdans l'impossibilité de profiter de ce emier avantage.

Il fut envoyé en Flandre, en 1708, ur remplacer Villeroi qui venait d'être ttu à Ramillies. Il n'y fut pas heuux, et peut-être dut-il son malheur à s fautes. On lui reproche de n'avoir n fait pour empêcher la jonction du ince Eugène avec Marlborough, ni ur opérer la sienne avec Berwick. nsi fut perdue la bataille d'Oudeirde, si funeste à la France. Il eut le rt de traiter avec trop peu de ménament le duc de Bourgogne, auquel il iputait sa défaite. Toutefois, sa répution d'habileté n'ayant pas été obscure par les revers de cette campagne, il t chargé de porter secours à Phippe V, lorsque celui-ci vit la couronne prête à lui échapper. Quoique souffrant de la goutte et déjà d'un âge avancé, il déploya dans cette guerre une activité et une énergie qui sauvèrent le petit-fils de Louis XIV. Tous deux rentrèrent dans Madrid en 1710, au milieu des cris de *vive Philippe V! vive Vendôme!* et bientôt la victoire de Villa-Viciosa affermit tout à fait le prince français sur le trône d'Espagne. Ce fut après cette bataille décisive que le duc de Vendôme fit étendre par terre tous les étendards pris à l'ennemi, et dit au jeune roi : « Je vais donner à Votre « Majesté le meilleur lit sur lequel un « roi ait jamais pu coucher. » Peu de temps après, voulant soumettre quelques corps d'insurgés qui tenaient encore pour l'Autriche, il se rendit en Catalogne; mais il mourut subitement en 1712, au milieu de ses triomphes, à Tiñaroz. Philippe V ordonna que toute l'Espagne prît le deuil, et le fit enterrer à l'Escurial dans le tombeau des infants.

Les talents militaires de Vendôme ont été jugés diversement; mais tout le monde est d'accord sur le scandale de sa vie privée et de ses goûts infâmes, dont il semblait faire parade avec un cynisme révoltant. Sa bonté et son désintéressement, qui sont incontestables, doivent être attribués peut-être à sa faiblesse, et d'ailleurs ces vertus excellentes ne profitèrent la plupart du temps qu'aux intrigants et aux fripons dont il était sans cesse entouré.

Philippe, grand prieur de VENDOME, frère du précédent, né en 1655, fut reçu chevalier de Malte dans son enfance, et fit ses premières armes en 1669, au siége de Candie, sous les ordres de son oncle, le duc de Beaufort. Il fit ensuite les campagnes de Hollande, d'Allemagne et de Flandre; fut nommé maréchal de camp en 1691, et se distingua à la prise de Namur, au combat de Leuze et à la bataille de Steinkerque. Devenu, en 1693, grand prieur de France et lieutenant général, il prit part aux victoires de Catinat en Italie; passa de là en Catalogne, où il contribua aux succès de son frère; fut ensuite chargé du commandement de la Lombardie, et y obtint sur les Impériaux plusieurs avantages, notamment auprès de Cast-

glione, en 1705. Mais il ternit sa gloire à la bataille de Cassano en se tenant éloigné de l'action. Il est vrai qu'il servait sous son frère, qui ne lui envoya pas l'ordre d'y prendre part. Quoi qu'il en soit, il fut disgracié, perdit tous ses bénéfices, et alla vivre à Rome avec une pension de 24 mille livres. Rentré en France au bout de cinq ans, après avoir été arrêté un moment en Suisse, par le conseiller Mesner, il se fixa dans son palais du Temple, où il mourut en 1727.

VÉNERIE. Hincmar, dans son *Ordonnance du palais*, nous apprend qu'il y avait quatre veneurs attachés à la domesticité des rois de la première race, et, dans notre article CHASSE, nous avons fait connaître les principales fonctions de ces officiers. Charlemagne eut également des veneurs, et il en a fait mention, ainsi que du fauconnier, dans ses Capitulaires *de Villis*. Lorsque Pepin, fils de ce prince, alla prendre possession du trône d'Italie, il en emmena avec lui comme partie nécessaire de sa maison. Au treizième siècle, les officiers de la vénerie furent placés sous le commandement d'un chef unique, appelé *maître veneur* en 1231, *maître de la vénerie* en 1344, et *grand veneur* en 1414. Au quatorzième siècle, cet officier était grand maître des forêts, et on l'appelait aussi *grand forestier*.

Le grand veneur de France était un officier considérable. Il commandait à tous les officiers de la vénerie, prêtait serment entre les mains du roi, donnait les provisions à ses subordonnés, et disposait de toutes leurs charges, quand elles venaient à vaquer par décès. Charles VI lui retira la maîtrise des forêts, ce qui diminua d'autant l'importance de sa charge. Néanmoins, les attributions qui lui restèrent, jointes à l'avantage d'approcher fréquemment de la personne du roi et de recevoir directement ses ordres, le maintinrent, jusqu'à sa suppression, à un haut degré de puissance et d'élévation.

Liste des maîtres veneurs, maîtres de la vénerie et grands veneurs de France.

I. *Geoffroi*, maître veneur en 1231.
II. *Jean le Veneur*, tué en 1302.
III. *Robert le Veneur*, en 1312.
IV. *Jean le Veneur*, mort en 1334.
V. *Henri de Meudon*, maître de la vénerie, en 1344.
VI. *Renaud de Giry*, en 1355.
VII. *Jean de Meudon*, en 1361.
VIII. *Jean de Corguilleray*, m. en 1365.
IX. *Jean de Thibeauville*, en 1375.
X. *Philippe de Corguilleray*, en 1399.
XI. *Robert de Franconville*, en 1409.
XII. *Guillaume II de Gamaches*, en 1413.
XIII. *Louis d'Orgecin*, seigneur de *Sainte-Mesme*, grand veneur, en 1414.
XIV. *Jean de Berghes*, seigneur de *Cohen*, en 1418.
XV. *Guillaume Belier*, en 1428.
XVI. *Jean Soreau*, seigneur de *Saint-Géran*, 1451.
XVII. *Roland de Lescoet*, mort en 1467.
XVIII. *Guillaume de Callac*, en 1471.
XIX. *Yves*, seigneur *du Fou* en Poitou, mort en 1488.
XX. *George de Châteaubriand*, seigneur des Roches-Baritaut, fut capitaine et maître de la vénerie du roi, du vivant d'Yves du Fou, en 1483.
XXI. *Louis*, seigneur de *Rouville*, mort en 1525.
XXII. *Louis de Brézé*, comte de *Maulevrier*, en 1497.
XXIII. *Jacques de Dinteville*, m. en 1506.
XXIV. *Louis de Vendôme*, prince de *Chabanais*, en 1526.
XXV. *Claude de Lorraine*, duc de Guise, en 1560.
XXVI. *François de Lorraine*, duc de Guise, en 1570.
XXVII. *Claude de Lorraine*, duc d'*Aumale*, en 1573.
XXVIII. *Charles de Lorraine*, duc d'*Aumale*, mort en 1631.
XXIX. *Charles de Lorraine*, duc d'*Elbeuf*, grand veneur par commission, en [illegible]
XXX. *Hercule de Rohan*, duc de *Montbazon*, mort en 1654.
XXXI. *Louis VII de Rohan*, duc de *Montbazon*, mort en 1667.
XXXII. *Louis*, dit *le chevalier de Rohan*, reçu en survivance, décapité en 167[illegible]
XXXIII. *Charles-Maximilien-Antoine de Bellefourrière*, marquis de *Soyecourt*, [illegible]
XXXIV. *François VII*, duc de *la Rochefoucauld*, en 1714.
XXXV. *François VIII*, duc de *la Rochefoucauld*, reçu en survivance, se démit en 17[illegible]
XXXVI. *Louis-Alexandre de Bourbon*, comte de *Toulouse*, en 1714.
XXXVII. *Louis-Jean-Marie*, duc de *Penthièvre*, de 1737 à 1790.

XXXVIII. *Louis-Alexandre*, prince de [L]amballe, reçu en survivance en 1740, mort [e]n 1768.

XXXIX. *Alexandre Berthier*, prince de [N]euchâtel et de Wagram, depuis 1805 jusqu'en 1814.

XL. *Alexandre*, comte de *Girardin*, pre[m]ier veneur, de 1814 à 1830.

VENETTE (Nicolas), docteur en mé[de]cine, et professeur d'anatomie et de [ch]irurgie à la Rochelle, né en cette [vi]lle vers 1632, mort en 1698. On [a] de lui : *Traité du Scorbut et de [to]utes les maladies qui arrivent sur [la] mer*, 1671, in-12; *Observations sur [le]s eaux minérales de la Rouillasse en [Sa]intonge, avec une dissertation sur [l'e]au commune*, 1682, in-8°; *de la Gé[né]ration de l'homme*, ou *Tableau de [l'a]mour conjugal*, 1688, in-12; *Traité [de]s pierres qui s'engendrent dans les [te]rres et dans les animaux, où l'on [pa]rle des causes qui les forment*, 1701, [in]-12, fig.; *Traité du Rossignol*, 1697 [et] 1707, in-12; *Traité de la taille des [ar]bres*, in-12.

VENGEUR (combat du). Le 20 mai [17]94, une escadre française de trente [va]isseaux sortit du port de Brest, et [cin]gla vers les îles Coves et Flores, [po]ur protéger le passage d'un nombreux [con]voi chargé de grains, qui arrivait [de]s États-Unis d'Amérique. L'amiral [Vil]laret-Joyeuse, qui commandait cette [esc]adre, captura, chemin faisant, plu[sie]urs navires de commerce anglais. [« V]ous nous prenez en détail, » lui di[re]ent les capitaines de ces navires, [m]ais l'amiral Howe va vous prendre [e]n bloc. » Effectivement, Howe croi[sai]t sur les côtes de la Bretagne et de [la] Normandie, avec trente-trois vais[sea]ux et douze frégates. Le 28, l'esca[dre] française aperçut cette flotte, et dès [que] nos marins reconnurent les Anglais, [ils] demandèrent à grands cris qu'on [all]ât les attaquer. Les instructions don[née]s à Villaret-Joyeuse ne lui permet[tai]ent de se battre que pour sauver le [con]voi de grains, et un représentant du [peu]ple, Jean-Bon-Saint-André, s'était [em]barqué à bord du vaisseau amiral [pou]r veiller à ce que cet ordre du co[mit]é de salut public fût rigoureusement [sui]vi; néanmoins, électrisé par l'en[th]ousiasme universel, le représentant osa prendre sur lui d'ordonner le combat. Vers le soir, un vaisseau de notre arrière-garde, *le Révolutionnaire*, qui avait diminué sa toile, se trouva aux prises avec les Anglais. Il leur opposa une vive résistance, mais il perdit son capitaine, fut entièrement démâté, et se fit enfin remorquer vers Rochefort. La nuit survenant, ce choc partiel n'eut pas de suites.

Le lendemain 29, au point du jour, les deux flottes étaient en présence. Bientôt l'amiral Howe manœuvra contre notre arrière-garde, et le mouvement que nous exécutâmes pour la soutenir, amena une action générale. Comme nous ne manœuvrions pas aussi bien que les Anglais, deux de nos vaisseaux, *l'Indomptable* et *le Tyrannicide*, se trouvèrent engagés quelque temps contre des forces supérieures. Pendant qu'ils se battaient avec un courage opiniâtre, Villaret-Joyeuse ordonna plusieurs fois de les secourir, mais ses ordres n'étaient ni bien compris, ni bien exécutés. Alors il se porta seul en avant, au risque de n'être pas suivi. Il le fut à la fin, et toute notre escadre, marchant sur l'escadre ennemie, l'obligea de reculer. Par malheur nous avions perdu l'avantage du vent; nous ouvrîmes un feu terrible sur les Anglais, mais nous ne pûmes les poursuivre. Du moins, nos deux vaisseaux et le champ de bataille nous restèrent.

Le 30 et le 31, une brume épaisse enveloppa les deux armées navales, et l'amiral français tâcha d'entraîner son adversaire hors de la route que le convoi devait suivre, mais il n'y parvint qu'à peine.

La brume se dissipa le 1er juin, et un brillant soleil éclaira les deux flottes. La nôtre ne comptait plus que vingt-six vaisseaux; celle de l'ennemi en comptait encore trente-six; nos marins cependant appelaient de tous leurs vœux une nouvelle action. On céda à leur ardeur, car il fallait à tout prix éloigner les Anglais de la route du convoi, qui devait passer sur le champ de bataille du 29 mai.

La bataille du 1er juin 1794, une des plus mémorables qu'ait vues l'Océan, commença à neuf heures du matin. L'amiral Howe s'avance tout d'abord

pour couper notre ligne. Une fausse manœuvre du vaisseau *la Montagne* lui permet d'y pénétrer, de couper notre aile gauche, et de l'accabler de toutes ses forces. Notre droite et notre avant-garde demeurent isolées. En vain l'amiral veut-il les rallier à lui pour se reporter sur l'escadre anglaise; il a perdu l'avantage du vent, et reste cinq heures immobile. Durant ce temps-là, les vaisseaux engagés se battaient avec une opiniâtreté extraordinaire. Les Anglais, supérieurs dans la manœuvre, perdaient leurs avantages dans les luttes de vaisseau à vaisseau, et trouvaient des feux terribles, des abordages formidables. C'est au milieu de cette action acharnée que le vaisseau *le Vengeur* donna l'exemple du plus sublime héroïsme.

Le Vengeur, désemparé, criblé de boulets, à moitié détruit, faisant eau de toutes parts, allait couler bas. A ce moment suprême, les généreux marins qui le montaient, au lieu de chercher à sauver leur vie en se rendant, déchargent leur dernière bordée lorsque les derniers canons sont à fleur d'eau; ils remontent ensuite sur le pont, clouent le pavillon de peur qu'il ne surnage, et, les bras levés vers le ciel, jetant leurs chapeaux en l'air, ils descendent, comme en triomphe, aux cris mille fois répétés de *Vive la république! vive la liberté! vive la France!* dans l'abîme, qui devient pour eux la plus glorieuse des sépultures.

Étonnés d'une pareille résistance, les Anglais cessèrent les premiers le feu, et se retirèrent; mais ils emmenaient six de nos vaisseaux. Dans la nuit, Villaret-Joyeuse rallia son avant-garde et sa droite; il voulait le lendemain fondre sur les ennemis et leur enlever leur proie. Fort endommagés, ils nous eussent peut-être cédé la victoire. Jean-Bon-Saint-André défendit un nouveau choc, et les Anglais purent regagner paisiblement leurs ports. Mais le but essentiel de ce terrible combat était atteint: le convoi, sous les ordres du contre-amiral Vanstabel, avait traversé, pendant la journée même du 1er juin, le champ de bataille du 29 mai, et était heureusement entré dans les ports de France.

VENETI, ancien peuple de la Bretagne, qui avait pour capitale *Dariorigum* (aujourd'hui Vannes). Le territoire des Veneti fait maintenant partie du département du Morbihan.

VENISE (relations de la France avec). Charles VIII est le premier roi de France qui ait eu des relations directes et suivies avec Venise. Il envoya, en 1494, lorsqu'il fut sur le point d'entrer en Italie, Philippe de Comines pour obtenir de cette république qu'elle l'aidât dans ses projets de conquête sur le royaume de Naples. Le sénat répondit par des détours qui ne l'engageaient à rien, et parut décidé à rester neutre; mais, l'année suivante, les succès rapides de Charles lui donnant lieu de craindre pour la liberté de l'Italie, il conclut, le 30 mars, à Venise même, une ligne offensive et défensive contre la France avec le pape Alexandre VI et le duc de Milan. Les coalisés levèrent des troupes; l'armée vénitienne était commandée par le marquis de Gonzague, et celle du duc de Milan par le comte de Cajazze. Ces généraux attaquèrent, le 6 juillet, à Fornoue, les Français, qui leur étaient de beaucoup inférieurs en nombre, et qui cependant les battirent. Ce fut la seule opération de cette guerre où les Vénitiens prirent une part directe; toutefois, en 1496, ils fournirent à Ferdinand, roi de Naples, des secours en vaisseaux, en troupes et en argent, pour l'aider à chasser les Français de l'Italie.

Cependant ils s'allièrent, en 1499, avec Louis XII, qui, en succédant à Charles VIII, avait hérité de ses droits sur le Milanais et sur le royaume de Naples; ils devaient l'aider dans l'expédition qu'il allait entreprendre, et, de son côté, il s'engageait à leur donner la Chiara-d'Adda et Crémone. Il tint parole pour Crémone, après la conquête du Milanais; mais il ne paraît pas qu'il leur ait jamais cédé la Chiara-d'Adda.

En 1504, le roi de France et l'empereur Maximilien ayant eu à se plaindre des Vénitiens, se liguèrent contre eux, à l'instigation du pape Jules II, qui voulait faire rentrer dans les États pontificaux les villes de Ravenne, de Faënza et de Rimini, cédées aux Vénitiens par ses prédécesseurs. Les Vénitiens conjurèrent l'orage qui les me-

çait, en faisant au pape toutes les concessions qu'il demandait.

Mais la paix ne fut pas de longue durée; car quatre ans après, le 10 décembre 1508, fut signée la ligue de Cambrai, conclue encore par les intrigues de Jules II, et par laquelle l'empereur, le roi de France et celui d'Aragon et de Naples, s'engageaient à dépouiller Venise de ses États de terre ferme pour se les partager. L'année suivante, les ducs de Savoie et de Ferrare et le marquis de Mantoue entrèrent dans la même ligue. Les Vénitiens durent donc s'apprêter à lutter seuls contre tous. En 1509, l'armée française, commandée par le maréchal de Chaumont, arriva en Italie, et commença les hostilités. Son premier exploit, après avoir passé l'Adda, fut la prise de Trévise, où elle fit un grand nombre de prisonniers. D'un autre côté, le marquis de Mantoue, qui était à la tête de l'armée impériale, se rendit maître de Casalmaggiore. Le pape publia alors, sous le titre de *Monitoire*, une bulle par laquelle il sommait les Vénitiens de lui restituer dans vingt-quatre jours toutes les usurpations qu'ils avaient faites sur les terres du saint-siége, sous peine d'encourir les censures ecclésiastiques. Mais ceux-ci ne tinrent aucun compte de cette démonstration; l'armée qu'ils avaient rassemblée reprit Trevise, et s'avança vers Crémone et Crême pour éloigner les Français. Les deux armées se trouvèrent en présence, le 14 mai, à Agnadel, dans la Chiara-d'Adda, et le combat s'engagea presque aussitôt. Les Vénitiens furent battus, et l'Alviane, leur général, fut du nombre des prisonniers. Cette victoire des Français fut suivie pour eux de la conquête de presque toutes les villes que Venise possédait entre la Piave et l'Adige, et le roi de France, qui commandait l'armée en personne, en fit le partage avec les ambassadeurs de l'empereur qui l'accompagnaient, conformément au traité de la ligue.

Le pape, de son côté, se rendit maître de toute la Romagne, à l'exception du château de Ravenne. Le duc de Ferrare reprit le Polesin de Rovigo; le marquis de Mantoue rentra en possession des villes d'Asola et de Lunato, que les Vénitiens avaient enlevées à son bisaïeul; enfin, Ferdinand reconquit par ses généraux les villes que Venise possédait sur la côte adriatique du royaume de Naples. Le sort de la république paraissait désespéré: elle se décida à faire la paix avec le pape, qui était son ennemi le plus redoutable.

Mais, pendant que ses ambassadeurs négociaient à Rome, un détachement de 500 chevau-légers s'approcha secrètement de Padoue, occupée par les Impériaux; surprit la garnison (17 juillet), qu'il obligea à se sauver dans la citadelle, et se rendit maître de la ville. La citadelle fut aussitôt attaquée, et ne tarda pas à se rendre. Quelques jours après, Louis XII, reprenant la route de France, laissait le commandement de son armée au maréchal de Chaumont.

L'empereur était toujours attendu en Italie; il y arriva dans les derniers jours d'août avec une armée considérable, et, au commencement de septembre, il attaqua Padoue; mais il fut obligé de lever le siége dans les premiers jours du mois suivant, et les Vénitiens firent suivre ce premier succès de la reprise de Vicence et des autres places dont les Impériaux s'étaient emparés.

L'année suivante, ils firent la paix avec le pape, qui se ligua avec eux et avec les Suisses contre ses anciens alliés, le roi de France et l'empereur d'Allemagne. Les Suisses firent une irruption dans le Milanais, et forcèrent d'abord le maréchal de Chaumont à se replier. Mais bientôt celui-ci les repoussa à son tour; puis il vola au secours du duc de Ferrare, que le pape voulut contraindre par les armes et par des menaces d'excommunication à se détacher de la ligue. La guerre continua, avec des alternatives de succès et de revers pour les deux partis, jusqu'à la bataille de Ravenne gagnée par les Français en 1512, et qui fut le dernier avantage remporté par eux dans cette guerre. Leurs affaires, depuis ce temps, allèrent toujours en déclinant, et la défection de l'empereur, qui eut lieu bientôt après, acheva de les ruiner. Trahis, abandonnés, poursuivis partout, ils se retirèrent au mois de juillet dans le Piémont, emmenant avec eux Jean de Médicis, cardinal-légat,

général de l'armée papale, et André Gritti, commandant des troupes vénitiennes, qu'ils avaient faits prisonniers à la bataille de Ravenne.

Cependant à la fin de la même année (1512), les Vénitiens, tourmentés par le pape et les Espagnols, implorèrent l'alliance du roi de France, qui conclut une ligue avec eux, le 13 mars 1513.

Jules II venait de mourir; le cardinal Jean de Médicis l'avait remplacé, le 11 du même mois, sous le nom de Léon X. Le nouveau pape, résolu à maintenir la ligue formée par son prédécesseur, travailla, mais inutilement, à rompre l'alliance des Vénitiens avec la France, et à faire la paix avec l'empereur. L'Alviane, à qui Louis XII avait rendu la liberté, reprit le commandement des troupes de la république, et agissant de concert avec les Français, qui étaient entrés dans le Milanais, prit Crémone et s'avança jusqu'à Lodi; mais il fut forcé d'abandonner ses conquêtes après la défaite des Français à Novarre (6 juin), et eut alors à lutter seul contre un ennemi supérieur, qui le repoussa au delà de l'Adige, l'y suivit et le battit à la Morta.

Après la mort de Louis XII (1er janvier 1515), François Ier renouvela le traité d'alliance conclu par son prédécesseur avec les Vénitiens; et ces derniers lui amenèrent, à son arrivée en Italie, des troupes qui l'aidèrent à gagner la bataille de Marignan.

Le 15 août 1516, un traité fut conclu à Bruxelles, entre l'empereur et le roi de France. Maximilien, par ce traité, cédait à François Ier la ville de Vérone, moyennant deux cents écus d'or, payables moitié par ce prince et moitié par les Vénitiens. C'était pour le compte de ces derniers que le roi faisait cette acquisition : la place ayant été remise, le 16 janvier suivant, au maréchal de Lautrec, celui-ci la consigna, trois jours après, entre les mains d'André Gritti, qui en prit possession au nom de la république. Ce traité terminait la longue et cruelle guerre à laquelle la ligue de Cambrai avait donné lieu.

En 1523 (28 juin), les Vénitiens quittèrent le parti de François Ier et signèrent un traité d'alliance avec Charles-Quint. Mais en 1526 (22 mai), ils y revinrent et signèrent à Cognac une ligue avec le pape Clément VII, le roi de France, les Florentins et François Sforce II, pour s'opposer aux progrès de l'empereur, rétablir Sforce dans le duché de Milan et faire la conquête du royaume de Naples.

En 1574, le roi Henri III passa par Venise, à son retour de Pologne, et y reçut le plus magnifique accueil qui y eût jamais été fait à un souverain.

Henri IV sollicita et obtint, en 1600, l'honneur d'être inscrit sur le *Livre d'or*, et fut déclaré noble vénitien, avec le droit de transmettre ce titre à ses descendants. Quelques années après, un différend ayant éclaté entre Rome et la république, il offrit sa médiation, et le cardinal de Joyeuse, qu'il envoya en Italie, parvint à rétablir entre les deux partis de bonnes relations.

En 1645, les Turcs ayant fait une descente dans l'île de Candie, possédée par les Vénitiens, prirent d'abord le fort Saint-Théodore, puis allèrent mettre le siége devant la Canée. Le pape, la France, l'Espagne et la Toscane envoyèrent aux assiégés quelques secours, mais trop faibles pour délivrer la place, qui dut enfin capituler. Bientôt les Turcs vinrent mettre le siége devant Candie. Cette place, commandée par le capitaine général Louis-Léonard Mocenigo, se défendait encore avec de grandes chances de succès au commencement de l'année 1667, lorsque le grand vizir Achmet-Kiuprili amena à l'armée assiégeante de puissants renforts. Mais la France et d'autres puissances de l'Europe envoyèrent aussi de nouveaux secours aux Vénitiens, et l'été se passa sans que le vizir pût se rendre maître de la ville, quoiqu'il lui eût donné trente-deux assauts, et qu'il y eût perdu 20,000 hommes.

A la fin de l'hiver, il recommença le siége avec une nouvelle ardeur. [illegible] juin 1668, arriva le marquis de [illegible]brun-Saint-André, l'un des [illegible] capitaines de son temps, avec une [illegible] de volontaires français. Au commencement de novembre, les assiégés [illegible]rent encore de la France un nouveau renfort, composé de 600 gentilshommes, ayant à leur tête le duc de la Feuillade, qui avait donné les plus grandes [illegible]

le valeur dans la dernière guerre de longrie. Mais après avoir signalé leur ravoure par quelques exploits plus rillants qu'utiles, se voyant réduits à moitié de leur troupe, les Français e pensèrent plus qu'à se rembarquer t à regagner la France.

L'année suivante, arriva, dans le ois de juin, un troisième renfort commandé par le duc de Beaufort, grand miral de France, et par le duc de Navailles. Ce renfort était composé de ,000 hommes. Ils trouvèrent la place ans un état déplorable, toutes les rtifications extérieures enlevées par s Turcs, et de grandes brèches faites ux murailles. Dans une situation aussi ritique, la défense ne demandait s moins de prudence que de valeur; précipitation des généraux franis gâta tout. Le 25 juin, une sortie it décidée, contre l'avis du capitaine néral Morosini, qui avait succédé à locenigo, et du marquis de Montbrun. lle s'effectua, et l'impétuosité des rançais répandit une si grande terreur rmi les Turcs que rien ne résista abord aux assaillants, et qu'ils parvinnt jusqu'au parc de l'artillerie; mais feu ayant pris à deux barils de poue et fait sauter une trentaine d'entre ıx, cet accident, qu'ils prirent pour effet commencé d'une mine, les remit à leur tour d'épouvante, et ils s'enirent en désordre vers la place, sans ie leurs officiers pussent les retenir. s furent poursuivis par les Turcs, à qui ur fuite avait fait reprendre courage, le résultat de cette échauffourée fut la rte d'un grand nombre de Francais, es ou pris, parmi lesquels se trouva duc de Beaufort, qui périt sans que n sût ce que son corps était devenu, le découragement de Navailles qui, sespéré de cet échec, se détermina à rtir pour la France avec sa troupe, algré les prières de Morosini. Six seaines après, la place fut obligée de catuler.

Les Vénitiens ne prirent pas ostensiement part aux guerres que Louis IV eut à soutenir contre presque ute l'Europe; seulement ils approvionnèrent souvent les ennemis de la ance; en 1702, le gouvernement ançais ayant appris qu'ils faisaient passer des vivres à l'armée de l'empereur d'Autriche en Italie, chargea le chevalier de Forbin de croiser dans l'Adriatique pour intercepter leurs convois. Forbin, avec une escadre composée d'un vaisseau, de deux fregates et de deux galiotes, se rendit entièrement maître du golfe, bombarda Trieste, menaça d'autres parties de la côte, et alla brûler des vaisseaux jusque dans le port de Venise. Cette leçon effraya les Vénitiens et les força à la neutralité.

A dater de cette époque, la république de Venise voulant a tout prix rester en paix avec ses voisins, chercha à rompre toutes les relations qui l'unissaient aux autres États de l'Europe, et elle n'eut plus aucun rapport avec la France jusqu'au moment de la révolution.

L'Assemblée nationale, ayant suspendu les pouvoirs de Louis XVI, après son voyage de Varennes, fit notifier cet événement au sénat de Venise, en lui declarant qu'il ne devait rien changer aux dispositions pacifiques des deux nations. Mais le gouvernement vénitien renvoya au ministre de France accrédité près de lui la note et le décret de l'assemblée, sous prétexte que la dernière de ces pièces n'émanait pas du roi. Plus tard le même ministre français à Venise fut chargé de notifier au sénat l'acceptation de la nouvelle constitution par Louis XVI, et cette assemblée éluda encore la réponse.

Le gouvernement vénitien était évidemment hostile à la révolution: les faits précédents le prouvent suffisamment; cependant, son amour du repos l'empêchait de se déclarer. Vers la même époque, la cour de Turin ayant essayé de former, entre tous les États de l'Italie, une ligue, dans le but de s'opposer au torrent qui menaçait de les envahir, lui fit proposer d'y prendre part; il reçut une réponse évasive. Les sommations hautaines de l'empereur de Russie n'eurent pas plus de résultat.

Cependant, lors de la proclamation de la république française, le ministre vénitien à Paris, Alvise Pisani, quitta cette ville sans prendre congé, et se retira en Angleterre; mais en même temps, son gouvernement continuait de traiter avec le chargé d'affaires de

France, qu'il n'osait pas refuser de recevoir.

Le 6 juin 1793, ce chargé d'affaires envoya au sénat la déclaration des principes du gouvernement français, dans une note où il était dit que la reconnaissance positive et officielle de la république française et de sa souveraineté serait désormais la base essentielle de tous les traités que l'on ferait pour le repos de l'Europe; il terminait en proposant une alliance entre les deux États, et en demandant qu'on reçût à Venise un agent français revêtu du caractère de ministre. Cette dernière demande fut d'abord acceptée, et le ministre Lallement partit pour Venise; mais lorsqu'il y arriva, la crainte que le sénat avait de la coalition l'empêcha de le recevoir, et il dut revenir. Les intérêts français eurent cependant encore un représentant à Venise; mais ce n'était qu'un agent subalterne, qui n'avait d'autre mission que d'expédier des convois de subsistances pour nos ports de la Méditerranée. C'était toujours le même système de paix à tout prix qui empêchait le gouvernement vénitien de se déclarer ouvertement pour l'un ou pour l'autre des deux partis.

A la fin de la campagne de 1794, les succès de nos armées portèrent la terreur dans Venise. On s'y repentit d'avoir refusé d'admettre notre ministre; on témoigna le désir d'un rapprochement, et Lallement fut enfin reçu d'une manière officielle dans le courant de novembre. Au commencement de février de l'année suivante, le même motif fit donner l'ordre à l'ambassadeur Pisani, qui résidait depuis trois ans en Angleterre, de retourner à Paris pour y prendre congé; et aussitôt après on lui envoya un successeur, à qui toutefois le mauvais vouloir du gouvernement de Saint-Marc pour la république française faisait donner en même temps des instructions secrètes pour qu'il prolongeât son voyage le plus longtemps possible, afin de retarder le moment de son arrivée à Paris.

Pendant ces délais, la Hollande fut conquise par les armées françaises, la Prusse et l'Espagne se détachèrent de la coalition; enfin le nouvel ambassadeur arriva à Paris, et se présenta au milieu de la Convention nationale, le 7 juillet 1795.

Le Directoire, quelque temps après son entrée en fonction, fit sommer les Vénitiens de faire sortir de leur territoire le prétendant, Louis XVIII, alors établi à Vérone. L'approche de l'armée commandée par Bonaparte ne permit pas aux Vénitiens d'hésiter, et le prince quitta l'Italie.

Il y eut alors de grandes discussions dans le sénat de Venise, qui était partagé en trois partis; les uns voulaient qu'on adoptât un système de neutralité armée qui mît la république en état de se défendre contre les Français ou les Autrichiens, dans le cas où les vainqueurs voudraient attenter à son indépendance; les autres opinaient pour une alliance offensive et défensive avec la France, comme étant celle des deux puissances belligérantes qui avait le plus de chances de succès; enfin, un troisième parti, et c'était le plus nombreux, voulait attendre les événements: son avis l'emporta.

Après la bataille de Lodi et le passage de l'Adda, Bonaparte poursuivit les Autrichiens sur le territoire vénitien, où ils s'étaient réfugiés. Néanmoins il chercha à rassurer les habitants sur ses intentions par une proclamation où il déclarait qu'il n'était entré dans les États de Venise que par la nécessité de poursuivre les ennemis de la France, assurant qu'il ferait observer la plus stricte discipline. Mais les Autrichiens s'étant emparés de Peschiera, les Français, après les en avoir chassés, prirent à leur tour possession de cette ville, où Bonaparte établit son quartier général. Le 1er juin il se fit ouvrir les portes [illegible] Vérone, qui avait une garnison [illegible]tienne, et, à cette nouvelle, la république fit quelques préparatifs, tout en continuant à protester de son désir de garder une neutralité absolue. Elle [illegible] un peu plus ouvertement à l'arrivée de Wurmser en Italie, et quelques [illegible] obtenus par ce général lui causèrent [illegible] joie qu'elle ne chercha pas à dissim[illegible] Mais Wurmser ayant été repoussé, [illegible] fut encore obligée de se contraindre. Toutefois elle continua d'armer: Venise, toutes les places voisines, et les îles des lagunes s'encombraient de tr[illegible]

es arrivées de l'Istrie, de la Dalma-
e, de l'Albanie, troupes auxquelles
enaient tous les jours se joindre de
ombreux détachements de recrues. On
evait de petits forts; on plaçait des
itteries à toutes les passes qui don-
ent entrée dans les lagunes; enfin,
i eut même l'idée de confier le com-
andement des troupes à un général
itrichien.

Le 27 septembre, le Directoire
lressa au gouvernement vénitien une
ouvelle proposition d'alliance, qui fut
icore rejetée. Cette proposition fut
ésentée de nouveau le 25 décembre,
encore inutilement. Cependant Bo-
parte continuait ses succès et s'avan-
it vers l'Autriche, n'ayant laissé que
ielques milliers d'hommes en Italie;
Venise armait toujours dans l'inten-
on très-visible de tomber sur ses der-
ères en cas de revers.

Les esprits s'aigrissaient de part et
iutre; enfin, les massacres de Vé-
ne, dans le courant d'avril 1797, et
ssassinat de l'équipage d'un navire
ançais dans le port même de Venise,
terminèrent le Directoire à agir vi-
ureusement.

Bonaparte revint donc sur ses pas,
rès les préliminaires de Léoben. Le
nat de Venise, effrayé, se hâta de lui
voyer des députés pour conjurer l'o-
ge; ce fut le 30 mai que l'on reçut
Venise le rapport de ces députés.
naparte leur avait déclaré qu'il ne
iiterait pas avec la république avant
'un gouvernement démocratique y eût
mplacé l'oligarchie par laquelle elle
iit gouvernée.

Les chefs de l'administration se réu-
rent aussitôt en conférence dans les
partements du doge. La délibération
rait encore lorsqu'on y reçut une
tre du commandant de la flottille des
gunes, qui écrivait que les Français
aient commencé à élever des retran-
ements à l'entrée des marais; il ter-
nait en demandant l'autorisation de
truire ces retranchements. Cette
tre répandit la consternation dans
ssemblée, qui cependant autorisa
miral à employer tous les moyens
ur empêcher les travaux de l'armée
ançaise, mais en le chargeant de
iiter d'un armistice.

Bonaparte accorda une suspension d'armes, mais à la condition que l'armée française occuperait la ville, et qu'un changement de gouvernement y aurait lieu immédiatement. Ces conditions furent acceptées; le grand conseil fut remplacé par une municipalité provisoire, et la révolution fut complète. Toutefois Venise ne garda plus longtemps son indépendance; elle fut cédée, le 17 octobre de la même année, à l'Autriche, en compensation des provinces que cette puissance abandonnait à la France en Italie.

Ventenat (Étienne-Pierre), né à Limoges en 1757, vint de bonne heure à Paris, et entra dans la congrégation de Sainte-Geneviève, où il se distingua par ses dispositions pour la chaire. Mais entraîné par son goût pour les sciences naturelles, il s'y livra bientôt exclusivement. Il obtint, lors de la suppression des ordres religieux, la chaire de botanique au Lycée; fut nommé ensuite bibliothécaire du Panthéon; devint membre de l'Institut, et mourut en 1808. Ses principaux ouvrages sont: *Tableau du règne végétal*, 1799, 4 vol. in-8°; *Description des plantes nouvelles ou peu connues du jardin de J.-M. Cels*, 1800, in-fol.; *le Jardin de la Malmaison*, 1803 à 1805, 2 vol. in-fol.; *Choix de plantes*, 1803 à 1808, in-fol.; *Decas generum novorum*, 1808, in-fol.

Ventre, sergent-major du bataillon des chasseurs du Mont-Cassel, qui se distingua à la prise de l'île de Cassandria, le 28 juillet 1794. Ce brave sous-officier et deux de ses camarades, nommés Bouvard et Debeugny, traînèrent à la nage, d'une rive à l'autre, au moyen d'une corde attachée à leur cou, des bateaux chargés de soldats, et, malgré l'extrême danger auquel ils s'exposaient, ils répètèrent neuf ou dix fois cette manœuvre. La Convention décida par acclamation qu'il serait fait mention, dans son procès-verbal, de leur conduite courageuse.

Vêpres siciliennes. Charles d'Anjou, frère de saint Louis et comte de Provence, du chef de sa femme Béatrix, appelé, en 1263, à la conquête du royaume de Naples par le pape Urbain IV, qui voulait l'opposer à Mainfroi, s'étant successivement débarrassé en 1266 et

1268, par deux victoires et par un crime, de l'usurpateur et du jeune Conradin, légitime héritier de la couronne, n'eut plus de compétiteur à la puissance dont il avait été investi que Pierre, roi d'Aragon, qui tirait ses prétentions de son mariage avec Constance, fille de Mainfroi, mais n'avait pas assez de forces pour les faire valoir par les armes. Ainsi, possesseur à peu près paisible des Deux-Siciles, rien n'eût été plus facile au nouveau roi que de consolider et faire aimer sa domination; mais sa conduite hautaine, avide et cruelle, ainsi que celle de ses officiers, ne tardèrent pas à exciter dans la nation le plus profond mécontentement et la plus violente irritation.

De tous ceux que la force avait courbés sous le joug d'un prince étranger, celui qui le portait avec le plus d'humiliation et de douleur, était Jean de Procida, gentilhomme napolitain, né, vers 1225, d'une famille de Palerme. Sincèrement attaché à la maison de Souabe, c'était avec désespoir et colère qu'il avait vu Mainfroi tomber mort sur le champ de bataille de Ravenne, et Conradin monter sur l'échafaud, à peine âgé de seize ans. Aussi avait-il juré d'user, s'il le fallait, sa vie tout entière à susciter des ennemis aux vainqueurs qui s'étaient souillés de ce double meurtre.

Forcé de s'expatrier, après avoir eu ses biens confisqués, parce qu'il avait pris les armes en faveur de Conradin et combattu sous sa bannière, il se réfugia à la cour d'Aragon, où il fut accueilli comme un sujet fidèle et royalement indemnisé de tout ce qu'il avait perdu. Mais ce n'étaient ni des éloges ni des richesses qu'il était venu chercher. Il instruisit la reine Constance des vexations des Français, ainsi que du mécontentement qu'elles excitaient sur toute la surface du royaume, et lui fit sommation de se mettre en devoir de réclamer, comme seule héritière de la maison de Hohenstauffen, la succession dont son jeune cousin, près de recevoir le coup fatal, l'avait revêtue du haut du trône sanglant que lui avait dressé Charles d'Anjou.

Voyant le roi et la reine hésiter à entreprendre sans alliances une guerre incertaine, il vendit les biens qu'il tenait de leur libéralité pour en employer le prix à venger, lui seul, le sang impérial qu'avait fait couler la hache du bourreau, et à travailler sans eux à la délivrance de sa patrie. Déguisé en cordelier, il parcourut les Deux-Siciles, vit partout bouillonner l'indignation et fermenter la colère, mais reconnut qu'il amènerait difficilement à une insurrection les provinces de terre ferme, parcourues par les armées françaises, et tenues dans un état complet d'asservissement par la présence du nouveau maître. La Sicile, séparée de celui-ci par la mer, et abandonnée aux caprices tyranniques des généraux français qui la foulaient impitoyablement, lui parut renfermer des germes de révolte beaucoup plus nombreux et beaucoup plus faciles à faire éclore. Ce fut donc sur elle qu'il jeta les yeux. Il s'y transporta, y entretint le feu qui couvait sous la cendre, en rappelant sans cesse aux habitants les outrages auxquels ils étaient en butte, et réussit si bien à les pousser aux derniers degrés de l'exaspération, qu'il se vit dans la nécessité de les retenir et de les contraindre à attendre le jour où sonnerait l'heure de l'affranchissement général.

Il dépensa tout ce qu'il possédait d'argent pour procurer des armes aux Siciliens; se rendit deux fois à Constantinople, une fois à Rome, et à chaque voyage en rapporta des sommes qui servirent à compléter l'armement de la Sicile, et à fournir à Pierre d'Aragon les moyens de mettre à la mer une flotte chargée de troupes de débarquement, qui devaient seconder le mouvement, et, s'il triomphait sans elles, en recueillir les fruits, en prenant possession du pays. Ces allées, ces venues, ces rassemblements d'armes, tout cela dura trois ans, et, chose étrange! sans que les Français en eussent connaissance, tant était grande leur insouciance et profond leur aveuglement.

L'argent distribué et employé, Procida revint à Palerme, y prit son domicile, et y appela les nobles, afin qu'ils pussent diriger l'insurrection populaire quand elle éclaterait, résolu de ne rien faire pour la hâter, mais de saisir, pour lui donner le signal, l'occasion d'un nouvel outrage, qui, au train dont allaient les

ɔses, ne devait pas se faire attendre ıgtemps.

En effet, le 30 mars 1282, jour de ques, un soldat français, nommé ouet, ayant insulté gravement une ne femme au sortir de l'église, Pro- a poussa le cri de guerre; les Sici- ıs coururent aux armes, et le mas- re commença. Tout avait été si ıilement préparé, qu'il s'étendit ra- ement de proche en proche, et fut si effroyable que complet. Sur tous points, les Français, surpris dans maisons, dans les rues, dans les mps, furent assassinés isolément, s pouvoir se réunir pour se défendre. Siciliens avaient été durement op- nés; ils se vengèrent avec une ıuté que rien ne justifie et ne rend ne excusable. Ils ne reçurent aucun ınger à merci, et tout ce qu'il s'en ıvait dans leur île fut égorgé sans éricorde, à l'exception pourtant de x. L'un était un Provençal, Guil- ne des Porcelets, qui, dans son gou- nement, s'était fait aimer pour sa lération, sa douceur et son équité; tre, Philippe Scalambre, gouver- r de la vallée de Nassa, qui s'était ıis une grande réputation de sagesse, ui fut la tige des barons de Sera- e. Des femmes, que des Français ient épousées, et qui portaient dans s flancs les gages de leur fécondité, nt éventrées, et leurs enfants, ar- ıés de leurs entrailles, furent jetés chiens, afin que sur la terre de Si- il ne restât rien d'une race maudite ouee à l'extermination.

près cette horrible exécution, Pro- ı réunit les communes insurgées, fit promettre de se défendre contre troupes qui pourraient venir de la e ferme, et envoya des exprès pour tir du succès de la conjuration re d'Aragon, qui, sous prétexte ıe expédition contre Tunis, tenait ıer avec sa flotte. Ce prince accou- , prit possession de la Sicile, et en le premier roi de sa maison.

ERBERIE. *Verberiacum*, *Vermeria*, te ville de l'ancien Valois, aujour- ıi comprise dans le département de se; 1,325 habitants. Les rois de la mière race y avaient un palais, que ırlemagne fit restaurer et agrandir. Il fut saccagé par les Normands en 885; relevé plus tard par le roi Eudes, pillé encore à plusieurs reprises par les Normands dans le dixième siècle; brûlé par les Anglais en 1359, et reconstruit à neuf par Charles V en 1369.

Verberie fut prise, en 1414, par les Anglais, et reprise peu de temps après par le maréchal de Broussac. Elle fut au nombre des villes dont Charles VII ordonna, en 1431, la démolition. On démolit, sous le règne de François Ier, le château royal, et on entoura la ville de nouvelles fortifications; mais il n'en reste plus rien aujourd'hui.

VERCINGÉTORIX, chef gaulois du pays des Arvernes, était le fils de Celtille, homme puissant, qui fut tué par les habitants de la Celtique au moment où il allait prendre le titre de roi. Très-jeune encore pendant la première expédition de César dans les Gaules, il se contenta de gémir en silence sur les malheurs de son pays; mais il prit les armes lorsque le conquérant fut retourné en Italie. En vain l'influence de quelques-uns de ses concitoyens jaloux ou effrayés de son audacieuse entreprise, le fit bannir; il rassembla des forces assez imposantes pour rentrer dans Gergovie, s'y fit déclarer roi, puis réussit à rassembler les Senones, les Parisii, les Pictones, les Cadurci, les Turones, les Aulerci, les Andecavi, les Lémovices et les peuples de l'Armorique, dans une confédération dont il fut proclamé le généralissime. Afin d'attacher tous ces peuples à la cause commune par des nœuds indissolubles, il prit pour otages leurs premiers citoyens. Enfin, se mettant en campagne contre ceux qui refusaient de prendre part à la guerre de l'indépendance, il obligea, tant par lui-même que par son lieutenant Luctérius, les Rutheni et les Bituriges, ainsi que les Nitiobriges et les Gabali, à secouer aussi le joug des Romains.

Mais César, parti de la Cisalpine aux premières nouvelles de l'insurrection, ne tarde pas à arriver, tombe au milieu des Arvernes, et porte partout le fer et le feu. Il cherche ensuite à passer l'hiver en paix, afin de préparer ses approvisionnements et de prévenir la défection de ses alliés; mais Ver-

cingétorix, pour contrarier ce dessein, va mettre le siége devant une autre Gergovie qui appartient aux Boïens, et force ainsi son redoutable adversaire à continuer les hostilités; cependant, il est lui-même victime de sa témérité, et voit tomber au pouvoir des Romains Vellaudunum, Genabum, Noviodunum, tandis que la capitale des Bituriges est menacée. L'intrépide Gaulois ouvre alors l'avis de tout incendier; c'était le seul moyen d'affamer et d'anéantir l'armée ennemie; mais cet avis, ou plutôt cet ordre, ne fut pas exécuté partout: les habitants d'Avaricum obtinrent que leur ville ne serait point brûlée, et elle tomba au pouvoir des Romains, qui firent un carnage horrible des habitants.

Malgré cet échec, Vercingétorix ranime le courage des siens, fait entrer dans la confédération presque tous les peuples qui jusque-là sont restés spectateurs de la lutte, et se voit au moment de repousser l'armée de César jusque dans la province romaine, ou de la détruire totalement. Mais César, après s'être fortifié par sa jonction avec son lieutenant Labiénus et par de nouvelles levées, laisse croire qu'il cherche à se réfugier en Germanie. C'était une ruse pour attirer les Gaulois, et leur faire abandonner le système de guerre qu'ils avaient suivi. Vercingétorix renonce lui-même à ce système dont il a donné l'idée, et engage, sur les confins de la Séquanaise et des Lingons, une bataille où il est vaincu. Il s'enferma alors dans Alise, dont il fut enfin forcé d'ouvrir les portes après une vigoureuse et mémorable résistance. Il languit six ans dans un cachot, orna le triomphe de son vainqueur (46 avant J. C.), et fut ensuite étranglé.

Verdier (Jean-Antoine, comte), né à Toulouse en 1767, entra, en 1785, au régiment de la Fère, et fut nommé adjudant major au 2e bataillon des volontaires de la Haute-Garonne le 24 janvier 1792. Il devint, peu de temps après, aide de camp du général Augereau. Employé à l'armée des Pyrénées-Orientales, il s'empara, avec un bataillon des chasseurs de la Drôme, du camp retranché de Liers, défendu par 4,000 Espagnols et 80 bouches à feu; opération qui décida la reddition du fort de Figuières, et qui valut au capitaine Verdier, le 25 novembre 1795, le grade d'adjudant général chef de brigade. Envoyé, l'année suivante, à l'armée d'Italie, il fut promu au grade de général de brigade sur le champ de bataille de Castiglione; fit le reste de cette guerre jusqu'à la paix de Léoben, et se trouva à tous les combats qui furent livrés.

Il partit ensuite pour l'Égypte dans la division Kléber, dont il commanda les grenadiers et éclaireurs réunis sous Saint-Jean-d'Acre. Le 17 septembre 1799, les Turcs étant débarqués au bogaz de Damiette au nombre de 8,000, il marcha avec 1,000 hommes contre ce corps d'armée, en tua les deux tiers, et prit le reste avec dix pièces de canon. Sa conduite au siége du Caire lui valut le grade de général de division.

Rappelé en France avant l'évacuation de l'Égypte, il alla commander une division en Italie, sous les ordres de Murat; passa ensuite au commandement des troupes françaises en Étrurie, et partit de là avec son corps d'armée pour aller occuper la Pouille. Rappelé en Toscane peu de temps après, il commanda une division dans la campagne de 1805, contre l'Autriche, et assista au combat de Heilsberg et à la bataille de Friedland, où il se distingua.

Après la paix de Tilsitt, il conduisit en Espagne un corps d'armée, qu'il commanda au combat de Logroño, devant Saragosse, et avec lequel il assiégea ensuite cette ville. Il était sur le point de s'en rendre maître lorsqu'il reçut l'ordre de lever le siége à cause de la retraite de Madrid. L'armée ayant ensuite repris l'offensive, il marcha avec elle, entra dans Madrid, et se dirigea sur la Catalogne pour y faire le siége de Girone.

En 1812, il fit partie de l'expédition de Russie; commanda une division sous le maréchal Oudinot, et se fit remarquer sur la Drissa, ainsi qu'aux combats des 16 et 17 août, devant Polotsk, où il fut grièvement blessé. Il commanda, en 1813, le second corps de l'armée franco-italienne, sous les ordres du prince Eugène. Il fut nommé membre de la chambre des pairs et commandant de la 8e division à Mar-

eille pendant les cent jours, et mis à a retraite à la seconde restauration.

Mme Verdier, femme du précédent, ccompagna son mari en Égypte, et si-nala son courage et son humanité endant tout le cours de l'expédition e Syrie. Plus d'une fois on la vit don-ier son cheval, ses provisions aux sol-ats malades ou blessés, et mépriser ous les dangers pour les secourir : en ctobre 1800, pendant la retraite qui uivit le siége de Saint-Jean d'Acre, elle trouvait seule dans les déserts, à extrême arrière-garde, lorsqu'elle en-ndit les plaintes d'un soldat aveugle e l'on avait abandonné; elle courut son secours, et parvint à le sauver.

Verdun-sur-le-Doubs, *Viridium*, lle de l'ancienne Bourgogne, aujour-hui chef-lieu de canton du départe-ent de Saône-et-Loire, 1,796 habi-nts. Cette ville occupe l'emplacement un camp romain. Désolée par la peste, 1347, elle fut, l'année suivante, prise ssaut, par Charles d'Amboise, qui massacra tous les habitants. Sous la ue, Héliodore de Thiard la prit pour roi, avec 100 hommes d'armes, et la fendit pendant quatre années, avec te faible garnison, contre tous les orts du vicomte de Tavannes, qui ssiégea à plusieurs reprises; les li-eurs ne s'en rendirent maîtres qu'a-s la mort de ce brave officier. Les mtois la surprirent, en 1635, et elle , l'année suivante, assiégée et brûlée les Impériaux, qui l'évacuèrent aus-it.

Verdun-sur-Meuse, ancienne ville e de Lorraine, aujourd'hui chef-lieu rrondissement du département de la use; population, 9,978 habitants. C'est l'ancienne cité gauloise de *Ve-lunum*. Elle passa, au quatrième siè-, sous la domination des rois francs ustrasie; puis fut comprise dans le aume de Lothaire, ou *Lotharingie*. mpereur Otton s'en empara, et lui ana les priviléges des villes libres et périales, dont elle jouit jusqu'en 1552, oque à laquelle ses habitants se mi-t sous la protection des rois de ance. L'administration temporelle de ville de Verdun appartenait à l'évêque, i était élu par les habitants et dont lection devait être ratifiée par l'em-pereur. L'histoire a mentionné les di-vers incidents d'une longue querelle qui eut lieu, en 1136, entre l'évêque Albert de Hirgis et une partie de ses diocé-sains, qui ayant été opposés à son élec-tion, ne voulaient pas le reconnaître.

La ville de Verdun fut réunie à la France par le traité de Munster, en 1648, et comprise alors dans la pro-vince des Trois-Évêchés (voy. ce mot). C'est la patrie de Chevert.

Verdun (comtes et vicomtes de). *Godefroi le Vieux*, petit-fils de Wige-ric, comte du palais sous le roi Charles le Simple, fut le premier comte de Ver-dun. Otton Ier, roi de Germanie, lui donna ce comté, vers l'an 950. Gode-froi accompagna, en 978, Otton II, dans son expédition contre le roi Lothaire. Quelques années après, celui-ci pro-fitant, pour reprendre la Lorraine, des troubles causés par la minorité d'Ot-ton III, entra dans cette province et vint mettre le siége devant Verdun. Go-defroi s'y défendit avec courage, le força à se retirer, le poursuivit et lui livra ba-taille; mais il fut vaincu et fait prison-nier, et ne recouvra sa liberté qu'à la mort de Lothaire (986), à la condition d'abandonner au successeur de ce prince plusieurs places du comté de Verdun. Il mourut vers 988.

988. *Frédéric*, son fils, lui succéda. Il entreprit, en 997, un pèlerinage à Jérusalem; embrassa, à son retour, la vie monastique, et se démit de son comté en faveur de l'évêque *Hémon* et de ses successeurs. Il mourut en 1022.

1022. *Hermann*, cinquième fils de Godefroi, fut nommé par l'évêque Hé-mon, *vicomte de Verdun*. Il défendit Godefroi son frère, duc de la basse Lorraine, contre Lambert, comte de Louvain, et contre Albert, comte de Na-mur; puis, en 1013, marcha au secours de Baldric, évêque de Liége, attaqué par Lambert : les deux partis en vinrent aux mains près de Florennes; mais les Liégeois furent battus, et Hermann fut fait prisonnier. Il recouvra sa liberté quelque temps après, par l'intervention de l'empereur, et mourut en 1028.

1028. *Gozelon*, son frère, lui succéda comme vicomte de Verdun. Mais non content de ce titre, il voulut revenir sur la donation que Frédéric avait faite à

l'évêque, et le jugement du conseil impérial, auquel il s'était adressé, ne lui ayant pas été favorable, il s'empara de Verdun à main armée, et en chassa les partisans de l'évêque. Mais quelques années après (1034), l'empereur Conrad le Salique lui donna en échange la haute Lorraine. Voy. LORRAINE.

VERDUN (monnaies de). Voy. TROIS-ÉVÊCHES (monnaies des).

VERDUN (traité de). Louis le Débonnaire étant mort, ses fils, après s'être disputé à main armée sa succession, et s'être livré plusieurs sanglantes batailles, résolurent enfin de terminer amiablement leurs différends ; ce fut à Verdun qu'ils firent la paix, et opérèrent le partage de l'empire (843).

Tout ce qui se trouvait à l'occident de la Meuse, de la Saône et du Rhône, forma la part de Charles le Chauve. La Germanie tout entière jusqu'au Rhin fut abandonnée à Louis le Germanique. Enfin Lothaire eut l'Italie et toute la partie orientale de la Gaule, comprise, au sud, entre le Rhône et les Alpes ; au nord, entre le Rhin et la Meuse, et entre la Meuse et l'Escaut, jusqu'à l'embouchure de ces fleuves. Ce royaume fut appelé du nom de Lothaire, *Lothariagia*, d'où nous avons fait Lorraine.

VERGENNES (Charles GRAVIER, comte de), naquit à Dijon en 1717, d'un président à mortier au parlement de cette ville. M. de Chavigny, ambassadeur de France en Portugal, l'emmena avec lui à Lisbonne en 1740, puis, trois ans après, à Francfort, lorsque la France voulut placer la couronne impériale sur le front de l'électeur de Bavière, et enfin encore une fois à Lisbonne, après la mort de l'empereur Charles VII. Le comte de Vergennes, chargé alors d'éclaircir une question qu'embrouillaient de volumineux mémoires, la résuma en quatre pages, avec une clarté et une simplicité qui furent remarquées, et il fut nommé ministre du roi auprès de l'électeur de Trèves (1750). Il sut maintenir ce prince dans une irrésolution qui empêcha pour l'instant l'impératrice-reine de faire élire roi des Romains son fils Joseph, encore enfant ; il réussit encore à faire manquer cette élection au congrès de Hanovre, où il déploya le talent d'un négociateur consommé, puis à Manheim, où il arriva, en 1753, au moment où un traité secret allait être signé, pour cet objet, entre le faible électeur et Marie-Thérèse. Le poste de ministre plénipotentiaire en Turquie fut la récompense du jeune diplomate (1755), et bientôt il sut se faire donner le titre d'ambassadeur. Sa position était difficile : l'alliance de la France avec Marie-Thérèse et la tzarine donnait à la Porte des craintes que l'Angleterre et la Prusse entretenaient de tout leur pouvoir. Vergennes parvint à déterminer le sultan à garder la neutralité, et la paix de 1763 mit enfin un terme aux intrigues contre lesquelles il avait lutté avec succès, mais non pas sans peine.

Lors des troubles occasionnés en Pologne par l'élection de Joseph Poniatowski et par l'intervention de Catherine II, Vergennes ne remplit qu'avec répugnance les instructions du cabinet de Versailles, qui lui enjoignaient de faire déclarer la guerre à la Russie par la Porte ; il savait mieux que personne combien la Turquie était impuissante à soutenir une telle lutte. Enfin, malgré lui, malgré le sultan peut-être, la déclaration de guerre eut lieu en 17[illegible]. Vergennes fut rappelé. Il fut du moins consolé dans sa disgrâce par les témoignages de regret du divan et du commerce français au Levant, et alla attendre dans la retraite la chute du duc de Choiseul.

Envoyé en ambassade en Suède en 1771, il trouva ce royaume partagé entre les deux partis des *bonnets* et des *chapeaux*, et la diète peu disposée à favoriser les prétentions du jeune roi ; et, comme sa mission était de contribuer à relever l'autorité royale, on lui attribua une grande part dans la révolution qu'opéra Gustave III. Voy. SUÈDE.

Louis XVI, à son avénement au trône, s'empressa de lui confier le ministère des affaires étrangères. Le traité de Soleure en 17[illegible], qui assurait à la France l'alliance des cantons suisses, fut une de ses premières opérations. Bientôt l'insurrection des colonies anglaises de l'Amérique vint offrir à la France l'occasion d'humilier l'Angleterre ; Vergennes [illegible]

it, et signa, en 1778, une alliance avec ·s députés des États-Unis. Il con-uisit ensuite avec beaucoup d'habileté ·s négociations de Teschen, qui se erminèrent par le traité de 1779, et ont le résultat fut de maintenir la ba-ance germanique. Nommé président du onseil des finances après la paix de 783, il se déclara contre le système pro-ibitif qu'il voyait peser depuis si long-emps sur le commerce, et réussit à ire passer ses vues dans un traité ec l'Angleterre, qui fut signé en 1786. e fut un de ses derniers travaux. Il e vit point la première assemblée des otables dont il avait conseillé la con-ocation, et mourut en 1787. Il avait é 24 ans ambassadeur et 13 ans mi-stre, et on peut le regarder comme i des plus habiles diplomates qu'ait eus France.

Constant Gravier, *comte de* Ver-ennes, son fils, entra au service en 77, parvint au grade de colonel, et t le commandement des gardes de la rte. Lorsque ce corps fut licencié, il tra dans la diplomatie, puis émigra, quand les gardes de la porte furent ablis en 1814, il en reprit le com-ndement, et fut nommé maréchal de np. Il fut porté, en 1818, sur le ca-i de l'état-major de l'armée, et mis à retraite en 1829. Il mourut en 1832.

Verger (traité du). Voy. Sablé.

Vergniaud (Pierre-Victorin), un i plus brillants orateurs qui aient il-tré la tribune française, naquit, en i9, à Limoges, d'un avocat, qui le di-éa dans la même carrière. Député de rdeaux à l'Assemblée législative et a Convention nationale, Vergniaud endit avec plus de courage que de iheur le parti girondin, qui aimait à le iger au premier rang parmi ses chefs. partageait cette confiance avec Gua-: et Gensonné, tous deux également icats, et formant avec lui un trium-at parlementaire qui dirigeait la Gi-ide, mais qui lui-même se laissait iger soit par Brissot, ami intime de adet, soit par Dumouriez, ami inti-: de Gensonné, soit par Roland ou ma-me Roland, eux-mêmes fort liés avec issot. Ami de Condorcet, et d'ailleurs oins facile à influencer que ses deux collègues, quoique un peu entiché de l'abbé Sieyès (*); naturellement disposé à la modération et quelquefois à l'indo-lence, Vergniaud jouait auprès des Gi-rondins, sinon un rôle d'arbitre, du moins un rôle de conciliateur, suivant que Guadet et Gensonné se laissaient entraîner trop loin, l'un par Brissot, l'autre par Dumouriez. Joint à cette modération de caractère, son admirable talent de parole lui donnait le plus sou-vent la place d'honneur dans le trium-virat girondin; mais comme ses croyan-ces politiques n'étaient guère moins flottantes que celles de ses deux amis, comme il avait cela de commun avec eux qu'il jouait alternativement à la republique et à la monarchie dans un but qui pouvait paraître entaché d'am-bition, tous ses scrupules et toutes ses tentatives de réconciliation ne purent ni sauver son parti ni le sauver lui-même. Voyez Girondins.

Vergniaud fit ses premières études au collége de Limoges où, n'étant encore qu'en troisième, il fixa l'attention de Turgot, alors intendant de la province. Turgot l'encouragea par ses éloges, et lui procura une bourse au collége du Plessis à Paris. Au sortir de ce collége, le jeune Vergniaud alla faire son droit à Bordeaux; il se lia, en 1781, avec Dupaty, et fut reçu, la même année, au parle-ment, où il ne tarda pas à produire une grande sensation. Ses plaidoiries l'a-vaient déjà placé au nombre des mem-bres les plus célèbres du barreau de cette ville, lorsque la révolution de 1789, saluée par lui avec enthousiasme, vint ouvrir à son beau talent une plus vaste carrière. Cependant, sans doute à cause de son âge encore trop peu avancé, il n'eut pas le bonheur de faire partie de l'Assemblée constituante; mais il suivit ses travaux avec le plus vif intérêt, et il commença son apprentissage politique en exerçant les fonctions d'administra-teur du département de la Gironde. En-fin, lors des élections du mois de sep-

(*) Ce fut en partie à sa recommandation que Sieyès fut élu député à la convention na-tionale. Dans une lettre à Boyer-Fonfrède, Vergniaud disait qu'il croyait utile que Con-dorcet et Sieyès fussent membres d'une as-semblée qui devait donner une constitution à la France.

tembre 1791, il fut nommé député à l'Assemblée législative par la ville de Bordeaux.

Dès son début, Vergniaud se plaça sur les bancs de l'opposition, et sembla manifester des tendances républicaines. Six jours après l'ouverture de la session (6 octobre), il prit la parole pour appuyer les motions démocratiques de Grangeneuve et de Couthon, sur le cérémonial à observer avec le roi, et pour faire maintenir la suppression des mots *sire* et *majesté*, comme entachés d'une couleur féodale. Néanmoins, il eut la précaution de ne pas rompre trop ouvertement avec le principe monarchique. Il en résulta que les républicains le regardèrent comme royaliste et que la cour le crut républicain. Tout porte à croire qu'il avait pris Mirabeau pour modèle; mais s'il parvint souvent à rappeler le grand orateur de la Constituante, si quelquefois, suivant une expression du temps, la foudre de Mirabeau se rallumait dans ses mains, il s'en fallait de beaucoup qu'il eût comme lui les qualités de l'homme d'État. A son exemple, il sortit des rangs de l'opposition pour se ranger du côté de la cour, après avoir dompté cette dernière avec l'appui du peuple; mais, contrairement à Mirabeau qui, dans son système de bascule, avait au moins l'avantage de ne jamais dévier du principe de la monarchie constitutionnelle, Vergniaud donna pour extrêmes à son balancier politique deux poids qui ne pouvaient en aucun cas engendrer l'équilibre : il fit de l'opposition avec les doctrines républicaines, et du gouvernement avec les doctrines monarchiques. Aussi ses adversaires ont-ils pu dire de lui ce qu'ils disaient de ses collègues, « qu'on l'avait vu républicain sous la monarchie et royaliste sous la république. » Malgré les différences marquées qui existaient entre la France de 1789, toute constitutionnelle, et la France de 1792, déjà fortement démocratique; quoiqu'il soit juste de faire une grande part aux circonstances et aux hésitations si communes dans une époque de transition, nous ne craignons pas de dire que Vergniaud manqua de force de caractère, et qu'à sa place, Mirabeau aurait eu le coup d'œil plus juste ou aurait pris plus bravement son parti.

Pour lui, il flotta incertain jusqu'au dernier moment. Il essaya de louvoyer entre deux écueils, dont l'un ou l'autre était inévitable, allant sans cesse de Charybde en Scylla. Mais ses erreurs furent trop durement expiées en 1793, pour qu'on puisse encore aujourd'hui manquer d'indulgence à son égard. S'il eut plusieurs moments de faiblesse, il montra le plus souvent un vrai patriotisme. De tous les Girondins, c'est, avec Condorcet, celui dont la perte a causé le plus de regrets.

Jusqu'au 24 mars 1792, c'est-à-dire jusqu'à ce que le ministère feuillant eût été remplacé par les ministres de la Gironde, Vergniaud resta dans l'opposition. Il prit la parole moins souvent que Guadet, l'improvisateur par excellence; mais chaque fois qu'il parut à la tribune, ce fut pour y produire une impression profonde. Les émigrés, les frères du roi, le ministre de la guerre Narbonne, le ministre de la marine Bertrand de Molleville, le ministre des relations extérieures de Lessart, éprouvèrent tour à tour le pouvoir de son éloquence, tantôt grave, tantôt impétueuse, toujours élégante, toujours fleurie, en même temps que pleine d'images, de richesse et de pompe. Dès le commencement de la session (25 octobre), son discours contre les émigrés, son premier triomphe, lui avait [illegible] les honneurs de la présidence. Il [illegible] pait encore le fauteuil, lorsque le ministre de la justice, après avoir informé l'assemblée que le roi donnait sa sanction au décret concernant Louis-Stanislas-Xavier, son frère (depuis Louis XVIII), mais la refusait à la loi [illegible] les émigrés, avant de l'avoir sou[illegible] un plus mûr examen, voulut exp[illegible] les motifs de ce refus. Aux term[illegible] la constitution, il n'en avait pas le [illegible] Vergniaud le lui rappela en ces term[illegible]
« Oserai-je vous représenter, mons[illegible]
« que vous opinez dans la question [illegible]
« Osez, osez, monsieur le présid[illegible] cria-t-on de toutes parts, et la par[illegible] fut retirée au ministre.

Comme tous les députés de son p[illegible] il se montra grand partisan de la [illegible] En effet, il n'y avait pas d'autre [illegible]

le mettre les émigrés à la raison et de aire accepter la révolution par les rois trangers. D'un autre côté, du moins es Girondins se l'imaginaient-ils, la uerre devait les porter au pouvoir et es y consolider. Détestés par la cour, nais craignant de se voir déborder par s montagnards, ils espéraient, à l'aide e quelque victoire importante, dominer n même temps le peuple et le roi. Maleureusement il n'en fut rien; ils arrièrent bien au pouvoir, mais la mauaise volonté de la cour fit échouer tous urs plans de campagne, et ses intriues semèrent la division au sein de ur ministère.

Vergniaud garda quelque temps le lence après le 24 mars, jour de l'insillation du nouveau cabinet, où figuient Roland et Clavière avec Dumouez. Cependant, lorsqu'il vit la cour pousser systématiquement Roland, et regarder comme un sans-culotte, algré toute sa modération; lorsqu'il t Dumouriez trahir la Gironde et pasr du côté de la reine, il retrouva son icienne énergie, et avec elle toute n éloquence.

Après la destitution de Roland, de avière et de Servan, destitution qui t lieu le 13 juin, Vergniaud reprit vertement son rôle d'opposant. Le 18 illet, il blâma fortement la conduite général la Fayette, qui avait adressé e lettre presque menaçante à l'Asmblée. Le 20 juin, au moment où le uple envahissait les Tuileries, il fit créter que soixante commissaires se ndraient auprès du roi pour le proger tant qu'il y aurait du danger. Mais Dumolard ayant demandé qu'on prît s mesures pour dissiper le rassemblent par la force, Vergniaud s'élança a tribune, et repoussa cette demande, i aurait renouvelé la scène sanglante Champ-de-Mars. D'ailleurs les Gironis n'étaient pas étrangers aux événents de cette journée du 20 juin, qui, ivant eux, devait ramener leurs proiés au ministère. Vergniaud fut luiême choisi pour faire partie de la putation, et il s'acquitta de cette tâe avec beaucoup de fermeté. Toutefois 20 juin n'ayant pas répondu à l'atite de la Gironde, Vergniaud se vit ligé de renouveler ses attaques contre la cour. Plusieurs fois déjà il s'était plaint de l'existence d'un comité autrichien dans le château des Tuileries; il porta ses coups encore plus haut quand il vit le roi lui-même se conduire comme s'il eût été d'accord avec les cabinets étrangers.

Le 3 juillet, la discussion s'étant ouverte sur le rapport de Jean Debry, relativement à la situation de la France, Vergniaud parut le premier à la tribune. Jamais discours plus adroit et en même temps plus audacieux n'avait été à l'adresse du roi. Mêlant les allusions aux menaces, présentant les faits sous la couleur d'une supposition, l'orateur se proposait évidemment pour but d'effrayer le monarque. Il commença par rappeler que c'était *au nom du roi* que les princes français essayaient de soulever contre la nation toutes les cours de l'Europe; que c'était pour *venger la dignité du roi* qu'avait été conclu le traité de Pilnitz; que c'était pour *défendre le roi* que les émigrés s'apprêtaient à déchirer le sein de leur patrie, et que d'autres preux abandonnaient leur poste en présence de l'ennemi, trahissaient leurs serments, volaient les caisses, travaillaient à corrompre les soldats, et plaçaient ainsi leur gloire dans la lâcheté, le parjure, la subornation, le vol et les assassinats. Il invoqua ensuite le texte de la constitution, portant que le roi serait censé avoir abdiqué la royauté s'il ne s'opposait pas par un acte formel aux entreprises armées dirigées contre la nation, et il donna à entendre que le temps était venu d'appliquer cette disposition; car il ne fallait pas, selon lui, juger un monarque sur ses actes officiels, mais sur l'effet de ses démarches occultes, sur l'esprit et le résultat de l'ensemble de son administration. Dans ce but, après avoir passé en revue tous les faits qui auraient pu mener directement à la ruine de la constitution, sans que le gouvernement fût sorti néanmoins des limites constitutionnelles, il faisait dire au roi : « Il est « vrai que la contre-révolution se fait, « et que je vous punirai bientôt d'avoir « eu l'insolence de vouloir être libres; « mais j'ai fait tout ce que la constitu« tion me prescrit; il n'est émané de « moi aucun acte que la constitution

« condamne ; il n'est donc pas permis « de douter de ma fidélité pour elle, de « mon zèle pour sa défense. » Enfin, il terminait en opposant à ce langage une réplique des plus foudroyantes : « O roi, « qui sans doute avez cru avec le tyran « Lysandre que la vérité ne valait pas « mieux que le mensonge, et qu'il fallait « amuser les hommes par des serments, « comme on amuse les enfants avec des « hochets ; qui n'avez feint d'aimer les « lois que pour conserver la puissance « qui vous servirait à les braver ; la « constitution, que pour qu'elle ne vous « précipitât pas du trône, où vous aviez « besoin de rester pour la détruire ; la « nation, que pour assurer le succès de « vos perfidies, en lui inspirant de la « confiance : pensez-vous nous donner « le change sur la cause de nos mal- « heurs par l'artifice de vos excuses et « l'audace de vos sophismes ? Était-ce « nous défendre que d'opposer aux sol- « dats étrangers des forces dont l'infé- « riorité ne laissait pas même d'incerti- « tude sur leur défaite ? La constitution « vous laissa-t-elle le choix des ministres « pour notre bonheur ou notre ruine ? « Vous fit-elle chef de l'armée pour no- « tre gloire ou notre honte ? Vous don- « na-t-elle enfin le droit de sanction, « une liste civile et tant de prérogatives, « pour perdre constitutionnellement la « constitution et l'empire ? Non, non, « homme que la générosité des Français « n'a pu émouvoir ; homme que le seul « amour du despotisme a pu rendre « sensible, vous n'avez point rempli le « vœu de la constitution : elle peut être « renversée ; mais vous ne recueillerez « point le fruit de votre parjure. Vous « ne vous êtes point opposé par un acte « formel aux victoires qui se rempor- « taient en votre nom sur la liberté ; « mais vous ne profiterez pas de ces in- « dignes triomphes. Vous n'êtes plus rien « pour cette constitution, que vous avez « si indignement violée ; pour ce peuple, « que vous avez si lâchement trahi. »

Toutefois il ne tira aucune conclusion directe contre Louis XVI, et se borna à demander que la patrie fût déclarée en danger, et que les ministres fussent rendus responsables des troubles intérieurs et de toute invasion du territoire. Ce contraste entre l'énergie de son discours et la mollesse de ses motions s'explique par une circonstance toute particulière. Au moment où Vergniaud tonnait avec tant de force, Louis XVI avait reçu ou allait recevoir la fameuse lettre que les triumvirs girondins avaient secrètement remise au peintre Roze, lequel s'était chargé de la faire tenir au roi par l'intermédiaire de Thierry, son valet de chambre. Dans ce mémoire apostillé par eux, Gensonné, Guadet et Vergniaud s'engageaient à sauver Louis XVI, s'il consentait à reprendre pour ministres Roland, Clavières et Servan. Soit que Thierry eût déjà fait connaître son refus, et que Vergniaud eût encore l'espérance de faire rétracter ce refus, il est évident qu'il se proposait avant tout d'intimider la cour. Sa dernière phrase révèle tout le sens de son discours, qui n'était rien autre chose qu'une proposition de paix précédée d'une menace de guerre. « Mais « non, » s'était-il empressé d'ajouter au milieu des applaudissements qui avaient accueilli sa péroraison ; « mais « non, si nos armées ne sont point « complètes, le roi n'en est sans doute « pas coupable ; *sans doute, il prendra* « *les mesures nécessaires pour nous* « *sauver ;* sans doute, la marche des « Prussiens ne sera pas aussi triom- « phante qu'ils l'espèrent ; mais il faut « tout prévoir et tout dire, *car la fran-* « *chise peut seule nous sauver.* »

Ce qu'il y a de certain, c'est que si les Girondins l'avaient voulu, il ne leur aurait pas été difficile de faire prononcer la déchéance de Louis XVI après le discours de Vergniaud. Ils ne le [illegible] pas, dans l'espoir que les nég[illegible] entamées avec la cour arriveraient à bonne fin. Quand ils se virent tristement désabusés, ils résolurent de se venger en se réunissant avec les montagnards pour concerter la journée du 10 août.

Dans cette journée, qui d[illegible] le but que s'était marqué la Gironde, Vergniaud, Guadet et Gensonné présidèrent tour à tour l'Assemblée législative. Ils s'efforcèrent d'arrêter le [illegible] populaire, et de relever l'échafaudage de la monarchie représentative. Tout indique qu'alors ils désiraient, sinon replacer Louis XVI sur le trône, du moins

onner son fils pour successeur; comson qui, vu la minorité du nouprince, aurait nécessité une ré. En tout cas, ils se prononcèrent e la déchéance de Louis XVI; mais otèrent pour sa suspension provi. Ce fut Vergniaud qui, au nom de mmission extraordinaire, dite des et un, vint en faire la proposi« Je viens, dit-il, vous présenter mesure bien rigoureuse; mais la leur dont vous êtes tous pénétrés ssure que vous jugerez combien est nécessaire au salut de la pa. » Le décret fut adopté sans dison.

2 septembre, au moment où la de Longwy et de Verdun avait ré la consternation, Vergniaud des paroles courageuses. Le toconnait, et l'on ignorait encore signal d'alarme appelât en même à la défense de la patrie et au masdes prisonniers. « C'est aujouri, s'écria Vergniaud, que Paris vraiment se montrer dans toute randeur! je reconnais son courage démarche qu'il vient de faire, et maintenant qu'on peut dire que trie est sauvée.... Mais au milieu s espérances flatteuses, il est une xion qu'il ne faut pas dissimuler. ennemis ont un grand moyen, celui des terreurs paniques; car, le savez, il est des hommes pétris limon si fangeux qu'ils se décomnt à l'idée du danger.... Que Paris te à ces terreurs, et la victoire onnera nos efforts. Hommes du illet et du 10 août, c'est vous que oque..... Cependant pourquoi les nchements du camp qui est sous emparts de cette cité ne sont-ils plus avancés? où sont les bêches, ioches et tous les instruments qui élevé l'autel de la fédération et lé le Champ-de-Mars? Vous avez ifesté une grande ardeur pour les , sans doute vous n'en aurez pas s pour les combats. Vous avez té, célébré la liberté, il faut la ndre... Il n'est plus temps de disir, il faut piocher la fosse de nos mis, ou chaque pas qu'ils font en t pioche la nôtre. » Ces paroles beaucoup de retentissement dans l'Assemblée et au dehors. Mais quoique Vergniaud fût complétement étranger aux massacres de septembre, on peut lui reprocher de n'avoir pas montré assez d'énergie pour les arrêter lorsqu'il en était temps encore. Quelle plus belle occasion de déployer toutes les ressources de l'éloquence en faveur de l'humanité! A sa voix, l'Assemblée tout entière aurait été se jeter entre les bourreaux et les victimes, comme proposaient de le faire plusieurs députés montagnards. Ne l'ayant pas fait, Vergniaud aurait dû au moins éviter de revenir trop souvent sur cet horrible attentat, lui qui avait montré une indulgence excessive pour les meurtriers d'Avignon. Loin d'agir ainsi, il essaya plusieurs fois de faire peser sur toute la Commune, et même sur toute la Montagne, la responsabilité d'un massacre qui n'avait été conçu et dirigé que par quelques meneurs cachés, comme Danton, ou par des furieux comme Marat. D'ailleurs, sa haine contre la Commune de Paris ne l'empêchait pas de réchauffer le patriotisme des Français. Le 16 septembre, après avoir longtemps parlé contre les massacreurs, il terminait son discours en ces termes : « Au camp, « citoyens, au camp! *Oublions tout, ex*« *cepté la patrie!* Au camp, citoyens, « au camp! »

Tel fut le rôle de Vergniaud à l'Assemblée législative, rôle de grand orateur plus que d'homme d'État. Sa réélection à la Convention nationale le mit dans une position d'autant plus délicate que, dès sa première séance, cette assemblée décréta la république. Jusque-là Vergniaud avait bien fait quelquefois de l'opposition tant soit peu républicaine; mais en définitive, il s'était avant tout montré partisan de la monarchie représentative. Il avait donc le désavantage d'arriver avec des précédents royalistes, désavantage dont ses rivaux allaient profiter. Sa liaison avec Guadet et Gensonné devait aussi lui devenir funeste, parce que ses deux collègues se laissaient presque toujours mener, et souvent compromettre, l'un par Brissot, l'autre par Dumouriez. Il semble qu'il le sentit lui-même, car il se rapprocha de Ducos et de Boyer-Fonfrède, également députés de la Gironde, mais

bien plus franchement républicains que Guadet et que Gensonné. Malheureusement, Ducos et Fonfrède rêvaient une république à la manière des États-Unis d'Amérique, ou sur le modèle de la Hollande et de la Suisse. Il en résulta que Vergniaud fut accusé tantôt d'oligarchie pour ses relations avec Gensonné et Guadet sous la Législative, tantôt de fédéralisme pour ses rapports avec Ducos et Fonfrède, qui partageaient à peu près les idées de Buzot. Enfin, comme les Girondins oligarques (les Brissotins) et les Girondins fédéralistes (les Buzotins) avaient tous cela de commun, qu'ils haïssaient Paris, Vergniaud, qui n'eut pas assez de supériorité ou assez d'énergie pour dominer les uns et les autres, se trouva presque toujours dans l'alternative de se voir isolé ou de se voir confondu avec une foule de députés dont il n'approuvait le plus souvent ni les opinions ni la conduite.

Dès l'ouverture de la session conventionnelle, lorsqu'on s'occupa de la formation du bureau de l'assemblée, Vergniaud fut nommé secrétaire avec Brissot, Guadet, Condorcet, etc. Dès le début de la session aussi, il se prononça fortement contre la Montagne. Plus tard, il fut élu membre du premier comité de constitution avec Condorcet, Barrère et quelques autres. Lors du procès du roi, il se trouva dans une position fort embarrassante. Le souvenir des négociations qu'il avait entamées avec Louis XVI pendant la session de l'assemblée législative, le portait, autant que l'humanité, à faire prévaloir le parti de l'indulgence ; aussi le vit-on d'abord voter pour l'appel au peuple. Cette mesure ayant été rejetée, il se prononça pour la mort. Il quitta le fauteuil de la présidence, pour motiver son vote en ces termes : « Dans mon opinion, les principes et « des considérations politiques d'un in« térêt majeur faisaient un devoir à la « Convention de recourir à la volonté « nationale, exprimée dans les assem« blées primaires. La Convention en a « décidé autrement ; j'obéis, ma cons« cience est acquittée. Il s'agit main« tenant de la peine à infliger à Louis ; « j'ai déclaré hier que je le reconnais« sais coupable de conspiration contre « la liberté et la sûreté nationale ; il ne « m'est pas permis aujourd'hui d'hési« ter sur la peine ; la loi parle : c'est la « mort. Mais en prononçant ce mot « terrible, inquiet sur le sort de ma pa« trie, sur les dangers qui menacent « même la liberté, sur tout le sang qui « peut être versé, j'exprime le même « vœu que Mailhe, et je demande qu'il « soit soumis à une délibération de l'As« semblée. » Enfin (ce qu'on n'aurait pas dû croire), après avoir voté pour l'appel au peuple et manifesté, à l'exemple du député Mailhe, le désir que l'Assemblée différât l'exécution, il vota contre le sursis. C'était lui qui, en qualité de président, avait à prononcer la sentence du roi : il s'acquitta avec beaucoup de dignité de cette tâche pénible. « Citoyens, dit-il, je vais proclamer le « résultat du scrutin. Vous allez exer« cer un grand acte de justice ; j'espère « que l'humanité vous engagera à gar« der le plus profond silence : quand la « justice a parlé, l'humanité doit avoir « son tour. » Puis, après avoir lu le recensement des votes, il ajouta, avec l'accent de la douleur : « Je déclare, au « nom de la Convention nationale, que « la peine qu'elle prononce contre Louis « Capet est la mort. »

Malgré la sévérité de son vote, dans la question de l'application de la peine et dans la question du sursis, Vergniaud ne put regagner la confiance du parti populaire. En effet, dans la séance du 3 janvier, Gasparin avait dénoncé le mémoire que les triumvirs girondins avaient fait remettre au roi, vers la fin du mois de juillet 1792 ; et le fait avait été avoué par eux. Cette malheureuse circonstance fit le plus grand tort aux Girondins, et ne contribua pas peu à faire retomber sur Vergniaud lui-même une part de discrédit. Les intrigues de Brissot et la trahison de Dumouriez vinrent encore aggraver la position des Girondins et celle de Vergniaud : d'accusateurs, ils devinrent accusés. Vergniaud se défendit d'abord avec [illegible] de talent que de courage. Attaqué par Robespierre, dans le commencement du mois d'avril, il n'eut pas de peine à repousser le reproche de complicité avec Dumouriez ; mais il n'en était pas de même pour Gensonné qui corres[illegible]

vec le général et qui était l'ami de 'ergniaud. Aussi, dans sa réplique, ce ernier ne put-il obtenir qu'un succès 'éloquence.

Après l'imprudent décret d'arrestaon lancé contre Marat par les Gironns, le parti populaire résolut de apper ces derniers avec leurs pro-es armes; menacé dans son existence ême, il ne connut plus de bornes. Dès 15 avril, des pétitionnaires vinrent, nom de trente-cinq sections, demanr l'expulsion de vingt-deux députés; utile de dire que le nom de Vergiaud figurait sur la liste des proscrits. ette première tentative échoua, ainsi 'une seconde renouvelée trois jours rès; mais bientôt la commission des ouze, création toute girondine, alarma nouveau le peuple par des mesures n moins illégales que maladroites, et rs, les masses, après avoir renversé commission des Douze dans la journe du 31 mai, vinrent, dans la journée 2 juin, arracher par la violence un cret de proscription contre les vingtux députés déjà désignés.

La conduite de Vergniaud à cette terle époque a été taxée de mollesse. Si r ce mot, on veut dire indécision, reproche est fondé; mais cette indéion même prouve que Vergniaud était n d'approuver l'opiniâtreté de Gua-, les fautes de la commission des uze et l'ensemble de la conduite du ti girondin. Si sa conviction n'eût été ébranlée par le spectacle de tant nprudences, alors, comme dans tous moments de danger, il eût retrouvé courage, et avec lui sa noble éloence. Désabusé sur la sagesse de son ti, manquant de confiance dans Bris-qui mettait en avant l'impétueux adet, il s'efforça de réparer leurs tes en faisant appel aux sentiments nion. Mais loin de les sauver par une dération, d'ailleurs un peu tardive, ıt entraîné dans leur chute. Ce n'est au sein des révolutions que les pasns raisonnent, et bien du temps a s'écouler avant que l'impartialité de stoire fît à chacun la part qui lui ient.

Après son arrestation, Vergniaud ssaya point d'échapper par la fuite. aima mieux se présenter devant le tribunal révolutionnaire que d'aller rejoindre ceux de ses collègues et de ses amis qui ne craignirent pas d'allumer la guerre civile dans les départements, à une époque où le territoire national était envahi par l'étranger. Cette fois, comme toujours, les fautes, et, ici on peut dire, les crimes de son parti, lui devinrent funestes. Il fut condamné à mort le 30 octobre 1793. Depuis longtemps il portait sur lui du poison : il refusa de s'en servir pour accompagner à l'échafaud ses amis, surtout Ducos et Fonfrède qui, mariés tous les deux, vivaient, avant le 2 juin, dans une même maison avec Vergniaud. En mourant, ils confondaient dans leurs regrets le grand orateur de la Gironde et leurs jeunes épouses. Comme eux, il mourut avec courage.

Ainsi se termina la carrière politique de Vergniaud. Son plus grand tort fut celui de Condorcet, de Ducos, de Fonfrède et de tous les Girondins honorables : il manquait de force de caractère. Or, dans les révolutions, la faiblesse passe souvent pour un crime, parce qu'alors la moindre erreur peut perdre un État. Était-il devenu sincèrement républicain sous la Convention après avoir été royaliste constitutionnel sous la Législative? C'est une question qui sera toujours assez obscure. En tout cas, il n'était point fédéraliste. Une des meilleures preuves qu'on en puisse donner, c'est qu'il vota contre la proposition de Buzot, tendant à créer une armée départementale. En outre, dans une réunion chez Roland (fin d'avril), il réfuta avec force l'opinion de Brissot sur le gouvernement des États-Unis. Il montra que cette société *modèle* ne reposait que sur l'équilibre des intérêts matériels, et manquait essentiellement de ce qui fait la force, la vie et la durée des États, une religion politique, des affections communes, des idées et des sentiments généreux capables de triompher des tentations de l'égoïsme et de faire converger les efforts individuels vers le but social. L'émule de Mirabeau devait naturellement apprécier les avantages de l'unité. C'est peut-être ce qui explique la sévérité avec laquelle il est jugé dans les *Mémoires* attribués à madame Roland : « Dédaignant les hom-

mes, dit-elle, *assurément parce qu'il les connaît bien*, il ne se gêne pas pour eux; mais alors il faut rester particulier oisif, autrement la paresse est un crime, et Vergniaud est grandement coupable à cet égard..... Il est à regretter qu'un talent comme le sien n'ait pas été employé avec l'ardeur d'une âme dévorée de l'amour du bien public et la ténacité d'un esprit laborieux. » Ce qu'il y a de certain, c'est que Vergniaud s'occupait beaucoup trop de ses plaisirs, et qu'il n'avait pas pour le peuple cet amour enthousiaste, ce dévouement qui brûlait dans le cœur de beaucoup de montagnards. Il y avait en lui beaucoup de faiblesse, beaucoup d'indolence et un peu d'égoïsme; mais tout cela était racheté par un caractère honnête et par une éloquence pleine de poésie.

Dans son histoire de la révolution, Paganel a bien su le distinguer de la foule des Girondins : « Représentez-vous, dit-il, un homme que d'autres hommes entourent et entraînent, qui ne cherche pas une issue pour s'échapper, mais qui resterait là, si le cercle se rompait et le laissait libre. Tel était Vergniaud parmi les Girondins. Les meneurs l'associèrent à leur ambition, et ne parvinrent jamais à le rendre ambitieux pour lui-même... Il sommeillait dans l'intervalle de ses discours, tandis que l'ennemi gagnait du terrain, cernait la république, et la poussait dans l'abîme avec ses défenseurs. »

VERGOBRET. Ainsi se nommait, chez les Éduens, un magistrat annuel, élu par les druides. Le vergobret était investi du pouvoir suprême et avait droit de vie et de mort, c'est-à-dire, que seul il pouvait prononcer la peine capitale. Dans les solennités publiques, il se poudrait la barbe avec de la limaille d'or. C'était une espèce de dictateur dont l'autorité était supérieure à celle du roi; car les Éduens avaient aussi un roi et des ducs dont le titre et l'autorité n'étaient point héréditaires. Au reste, la dignité de vergobret, qui de prime abord paraît éclatante, avait son côté fâcheux; elle était payée par une année de servitude, et il était défendu à celui qui en était investi de sortir de l'enceinte de la cité pendant tout le temps qu'il la possédait. Jusqu'à la révolution, on appela *Vierg* le maire et le premier juge d'Autun. Ce dernier portait, à certains jours de cérémonie, en rendant la justice, un bâton de commandement enrichi de pierreries. On ne peut guère douter, dit Sainte-Foix, que le mot *vierg* ne soit un mot celtique qui s'est conservé, et que *vierg* et *vergobret* ne soient un même nom.

VERGUNNI, peuple gaulois dont le territoire forme aujourd'hui une partie du département des Basses-Alpes. Le village de Vergon occupe l'emplacement de leur capitale, qui est nommée *de Vergunnis*, dans les actes du moyen âge.

VERGY (Antoine de), comte de Dammartin, s'attacha d'abord à Jean sans-Peur, duc de Bourgogne, et fut blessé par les assassins de ce prince, qu'il avait accompagné à l'entrevue du pont de Montereau; il suivit ensuite le parti du roi d'Angleterre, qui, lorsqu'il eut pr[illegible] le titre de roi de France, pendant [illegible] folie de Charles VI, le créa marech[illegible] de France. Devenu ensuite capitaine général de la Bourgogne et du Charolais, et chevalier de la Toison d'or, Antoine de Vergy défit, en 1423, [illegible] troupes de Charles VII à Crevant, [illegible] d'Auxerre. Il se trouva à la bataill[illegible] Bulgneville, en 1432, et mourut [illegible] 1439.

VERJUS (Louis de), comte de C[illegible] habile négociateur, né à Paris en [illegible] remplit d'abord une mission en P[illegible] gal; fut envoyé en 1669 en Allema[illegible] pour traiter avec les princes opp[illegible] la maison d'Autriche; assista, [illegible] en qualité de plénipotentiaire à [illegible] de Ratisbonne, et concourut, en [illegible] à ce traité de Ryswick, qui [illegible] affront à l'orgueil français, [illegible] cependant prépara les voies [illegible] bons pour arriver plus tard [illegible] d'Espagne. Verjus mourut en [illegible] était depuis 1679 membre de [illegible] mie française.

L'abbé de VERJUS, son frère, [illegible] 1631, mort en 1663, est auteur [illegible] *Recueil de panégyriques*, 16[illegible]

Antoine de VERJUS, frère des [illegible] dents, né à Paris en 1632, e[illegible] l'ordre des jésuites; professa [illegible] nités dans divers colléges de [illegible] accompagna, en 1672, son [illegible] négociateur, en Allemagne; puis [illegible]

ommé procureur des missions du Le-ant. Il mourut en 1706.

Vermandois (comtes de). Le Ver-andois, *pagus Veromanduorum*, était ous les Romains compris dans la se-onde Belgique; sa capitale, nommée ors *Augusta Veromanduorum*, a pris epuis le nom de *Saint-Quentin*. Louis Débonnaire le donna à *Pepin*, fils de ernard, roi d'Italie, en dédommage-ent du royaume d'Italie dont il l'avait épouillé. Pepin se joignit, en 834, à évêque Ratold, au comte Boniface et ux autres grands du royaume, pour outenir l'empereur contre son fils Lo-aire, et le rétablir sur le trône. Dans suite, il s'allia avec ce même Lothaire ontre le roi Charles le Chauve. L'épo-ue et le lieu de sa mort sont inconnus.

Herbert Ier, son fils, embrassa le parti Eudes, compétiteur de Charles le mple. Raoul, comte de Cambrai, frère Baudouin II, comte de Flandre, par-san du roi, vint ravager ses terres; erbert le tua dans une rencontre, et le mte de Flandre fit assassiner le comte Vermandois pour venger la mort de n frère.

902. *Herbert II*, fils du précédent, le engea en ravageant les terres de Bau-ouin. Il entra, en 923, dans la ligue for-ée contre Charles le Simple par les ands du royaume, et, après la mort Robert, compétiteur de ce prince, ntribua à faire élever sur le trône aoul, duc de Normandie, auquel il ndit le service de faire enfermer le alheureux Charles dans la tour de Pé-onne. S'étant ensuite brouillé avec aoul, qui lui avait refusé le comté de aon, il parut un instant vouloir re-ettre Charles le Simple sur le trône; ais il fit sa paix avec le nouveau roi r la médiation de Hugues le Grand, et prince détrôné, enfermé de nouveau à éronne, y mourut en 929. Herbert se rouilla de nouveau, en 931, avec Raoul, ui lui enleva plusieurs places, et se se-ait rendu maître de tout le Verman-ois si Herbert ne s'était hâté de se oumettre. Louis d'Outre-Mer, fils de harles le Simple, ayant succédé à aoul, fit alliance avec Herbert, par la édiation de Hugues le Grand; mais elui-ci s'étant brouillé avec le nouveau oi, Herbert prit son parti, et ils ne fi-rent la paix avec Charles qu'en 942. Herbert mourut l'année suivante.

943. *Albert Ier* dit *le Pieux*, son se-cond fils et son successeur, venait de se mettre en possession du comté de Ver-mandois lorsqu'il fut attaqué par Raoul II, comte de Flandre, qu'il défit et tua dans une grande bataille. Il mourut en 987, et eut pour successeurs :

988. *Herbert III*, son fils;

1000. *Albert III*, fils d'Herbert III;

1021. *Otton*, frère du précédent.

1045. *Herbert IV*, fils d'Otton, réu-nit au comté de Vermandois celui de Valois, dont il hérita de Simon, son beau-frère.

1080. *Adélaïde*, sa fille, lui succéda dans ces deux comtés à l'exclusion de son fils *Eudes*, dit *l'Insensé*, qu'il avait déshérité à la demande de ses barons. Adélaïde avait épousé *Hugues le Grand*, fils de Henri Ier, roi de France. Ce prince partit, en 1096, pour la terre sainte, et il s'y distingua dans plusieurs occasions, notamment au siége d'Antioche, où il commandait l'armée des croisés. Il re-vint en France, en 1098, lever une ar-mée, avec laquelle il repartit pour la Palestine, en 1101; mais ayant été at-taqué par les Sarrasins avant d'avoir pu faire sa jonction avec les autres croi-sés, son armée fut taillée en pièces. Quant à lui, il se sauva à Tarse en Ci-licie, où il mourut quelque temps après. Après sa mort, sa veuve épousa *Renaud II*, comte de Clermont en Bauvaisis. Elle garda les comtés de Vermandois et de Valois jusqu'en l'an-née 1116, où elle les céda à son fils qui suit.

1116. *Raoul Ier* servit avec beaucoup de zèle les rois Louis le Gros et Louis le Jeune. Hugues, seigneur du Puiset et Thibault le Grand, comte de Blois, s'étant alliés pour lever l'étendard de la révolte, Raoul vint les attaquer et les défit, en 1121, près du château du Pui-set. Il marcha, en 1124, avec Louis le Gros, à la rencontre de l'empereur Henri V, qui avait envahi le royaume; suivit encore le roi en 1129, dans son expédition contre le baron de Montfort; enfin, alla avec lui, en 1130, assiéger dans le château de Couci, Thomas de Marle, qui avait fait assassiner Henri, comte de Chaumont, son frère; et, qu'il

tua, de sa propre main, dans une sortie. Il avait épousé *Eléonore*, parente du comte Thibaut de Champagne ; en 1140, il la répudia, sous prétexte de parenté, et épousa *Pétronille de Guienne*, sœur d'Éléonore, femme de Louis le Jeune ; mais Thibaut, prenant le parti de sa sœur, demanda justice au pape Innocent II, qui excommunia Raoul, et cette excommunication ne fut levée qu'en 1147, après la mort d'Éléonore. Raoul s'empara, en 1151, du comté d'Amiens qui appartenait à Robert de Boves, son beau-frère. Il mourut la même année ; il eut pour successeur

1152. *Raoul II*, son fils.

1167. *Isabelle*, sœur de Raoul, lui succéda avec *Philippe d'Alsace*, son époux. Elle mourut sans enfants en 1183. Après sa mort, sa sœur *Eléonore* ayant réclamé inutilement sa succession à Philippe d'Alsace, vendit ses droits au roi Philippe-Auguste, qui entra à main armée dans les comtés de Vermandois et de Valois, et s'en empara. Le comté de Vermandois fut dès lors réuni à la couronne. Quant à celui de Valois, Philippe-Auguste en laissa la jouissance à Éléonore, sa vie durant. Voy. Valois.

Vermandois (Louis de Bourbon, comte de), fils naturel de Louis XIV et de la duchesse de la Vallière, né en 1667, fut légitimé en 1669, et nommé, la même année, amiral en remplacement du duc de Beaufort. Il mourut à Courtrai d'une fièvre maligne en 1683, au retour de sa première campagne.

Vermond (Mathieu-Jacques de) était docteur de Sorbonne et bibliothécaire au collége Mazarin, lorsque ses liaisons avec Loménie de Brienne lui ouvrirent une carrière plus conforme à son esprit d'intrigue. Marie-Thérèse, désirant que sa fille Marie-Antoinette, dont le mariage avec le duc de Berry (depuis Louis XVI) venait d'être arrêté, se perfectionnât dans la langue française, lui avait donné pour lecteurs deux comédiens, qui ne tardèrent pas à être renvoyés sur les représentations du cabinet de Versailles. L'impératrice demanda alors pour les remplacer un ecclésiastique ; et le duc de Choiseul, sur la recommandation de Loménie, confia cette mission assez importante à l'abbé de Vermond, dont les relations avec le parti philosophique lui parurent une garantie suffisante. Dénué de tout avantage extérieur, mais sachant concilier une grande finesse avec une sorte de brusquerie qui lui donnait l'air de la franchise et de l'originalité, l'abbé de Vermond eut bientôt gagné l'amitié de la jeune archiduchesse. Il revint en France avec elle, et, quoiqu'il semblât que ses fonctions dussent alors cesser, il eut le talent de se faire regarder comme nécessaire encore, pour revoir les lettres que la Dauphine écrivait à Vienne. Il conserva sur elle le même ascendant, encouragea l'aversion déjà très-forte qu'elle montrait pour l'étiquette, applaudit à ses railleries sur les gens qui lui en rappelaient les règles, et, dans la crainte de perdre son influence, l'empêcha de se lier avec Mesdames, filles de Louis XV, dont les sages conseils auraient peut-être épargné à leur nièce des torts qu'elle devait, plus tard, expier bien cruellement.

A l'avénement de Louis XVI, l'abbé de Vermond s'efforça de jeter la reine dans le tourbillon des affaires publiques, et l'engagea, mais inutilement, à demander le rappel du duc de Choiseul. Il se retira de la cour devant le crédit toujours croissant de la comtesse Jules de Polignac ; mais au bout de quinze jours, on l'y vit reparaître, sur l'invitation de Marie-Antoinette, dont il obtint préalablement l'assurance qu'il n'aurait à recevoir d'ordres que d'elle en personne, et qu'elle lui ferait donner 80,000 livres de revenus en biens ecclésiastiques. Il commenca alors un second règne, qu'il parvint cette fois à étendre sur les affaires de l'État, en poussant la reine à y prendre part autant que possible. Il contribua ainsi à faire arriver Loménie de Brienne au contrôle général et à la place de premier ministre. Dans la déplorable affaire du co[illegible] il fut lui qui, pour se venger de la famille de Rohan, dont il croyait avoir à se plaindre, conseilla à la reine de faire arrêter le cardinal. Lors des premiers troubles de la révolution, il devint l'objet de l'exécration publique, au point que la reine l'engagea à se rendre à Valenciennes, où commandait le prince d'Esterhazi ; mais il ne put rester long-

emps en sûreté dans cette ville, et par-
it pour Coblentz, puis pour Vienne,
ù il mourut peu de temps après. Tous
es mémoires du temps, particulière-
nent ceux du baron de Bezenval et de
nadame Campan, s'accordent à le pein-
lre comme un intrigant.

Vernet (Claude-Joseph), peintre cé-
èbre, né le 14 août 1714 à Avignon. Son
ère, *Antoine* Vernet, peintre doué
le quelque talent, le forma d'abord
ans son art; mais, vers l'âge de dix-
uit ans, Claude sentit le besoin d'aller
ontinuer ses études en Italie. Il s'y
endit par mer, et le spectacle d'une
empête lui révéla le genre de pein-
ure auquel il devait désormais se con-
acrer. Bernardin Fergioni était re-
ardé alors comme le meilleur peintre
e marines de Rome; Vernet entra dans
on école, et acquit rapidement un re-
narquable talent, bien que la nécessité
e faire promptement de petits tableaux
our subvenir à ses besoins, retardât
ar moments le cours de ses études sé-
ieuses. Mais son talent et une grande
ménité de caractère lui firent bientôt
e nombreux et utiles amis.

Admis, en 1743, à l'Académie de
aint-Luc, il fut appelé, quelque temps
prés, à Paris par M. de Marigny, au
om de Louis XV, qui voulait le char-
er de peindre les principaux ports de
rance. Pendant le trajet de Livourne
Provence, une tempête s'éleva, et tan-
s que les marins, effrayés eux-mêmes
u danger, craignaient à chaque ins-
nt de voir s'abîmer leur navire, Ver-
t, tout entier à son art, se fit atta-
her au mât, afin de pouvoir contempler
tte scène imposante et saisir quel-
ues-uns de ses terribles effets. M. Ho-
ace Vernet a retracé cet épisode de la
e de son grand-père dans un tableau,
ui fut exposé au Louvre en 1812.

A son arrivée à Paris, Vernet fut
eçu membre de l'Académie de peinture;
commença la tâche qu'il avait entre-
rise et la remplit en moins de dix an-
ées, avec un succès tel qu'on pouvait
attendre de son talent. Il avait un lo-
ement au Louvre; ce fut là qu'après
voir exécuté ses vues des ports de
'rance, il termina environ cent quatre-
ingts tableaux, qui, aujourd'hui répan-
us dans tous les musées de l'Europe
et dans les cabinets des amateurs, sont
regardés comme des œuvres d'un mé-
rite supérieur.

On doit lui savoir d'autant plus de
gré d'avoir su toujours maintenir son
talent à une hauteur égale, que le mau-
vais goût avait déjà fait invasion de tous
côtés dans les arts; jamais il ne se laissa
entraîner dans la fausse voie. On recon-
naît en lui deux manières, mais toutes
deux sont l'expression d'un sentiment
vrai de l'art, quoique la première, qui
date de l'époque où il n'était pas en-
core arrivé à la maturité de son talent,
ne porte pas un cachet d'originalité
aussi frappant. Il avait d'abord admiré
Salvator Rosa, dont le caractère ani-
mé et indépendant l'avait séduit; plus
tard il apporta dans son faire une
science plus profonde peut-être, mais
surtout plus sage, et porta jusqu'à la
perfection cette qualité qu'on pourrait
dire appartenir presque exclusivement
à l'école française, l'harmonie qui frap-
pe moins les regards vulgaires que les
effets heurtés, mais qui, à coup sûr, est
plus dans la vérité de la nature, et satis-
fait davantage le goût de l'observateur.

Le Musée du Louvre possède vingt-
sept tableaux seulement de Vernet. La
collection des ports de France figure
pour vingt-cinq dans ce nombre. Dans
les deux autres, on distingue *le Soir* ou
la Tempête, regardé comme son chef-
d'œuvre, et que Balechou a reproduit
par la gravure avec un remarquable ta-
lent. Vernet fut élevé, en 1766, au rang
de conseiller de l'Académie; il mourut,
en 1789, tenant encore le pinceau.

Antoine-Charles-Horace Vernet,
connu généralement sous le nom de
Carle Vernet, fils du précédent, naquit
à Bordeaux, le 14 août 1758. Il com-
mença sous les yeux de son père l'étude
du dessin et de la peinture; devint, en
peu d'années, l'un des premiers élèves
de l'académie, et, à l'âge de dix-sept
ans, remporta le second prix de cette
école. En 1782, il obtint le grand prix
de peinture, partit pour Rome en qua-
lité de pensionnaire du roi, et, de
retour à Paris en 1788, il fut admis à
l'académie de peinture, sur la présen-
tation de son tableau *le Triomphe de
Paul-Émile*, qu'on voit maintenant au
Musée.

Carle Vernet est un des artistes dont le talent est le plus difficile à apprécier, à cause de la variété même de ce talent. Doué d'une facilité de travail prodigieuse, il aborda tous les sujets, et s'en tira toujours de manière à donner, sinon des productions de génie, du moins des tableaux empreints d'une grande vérité et d'un aspect attrayant. Il donna un soin particulier à l'étude du cheval, et on trouve dans ses tableaux cet animal reproduit sous toutes les formes et dans toutes les positions imaginables; aussi ses tableaux principaux ont-ils le plus souvent pour sujet des batailles, des chasses et des courses. On cite dans ce dernier genre une *course de chevaux à Rome*. Plusieurs de ses ouvrages les plus estimés sont aujourd'hui au Musée de Versailles; ce sont, entre autres, une *Revue dans la cour des Tuileries par le premier consul*, grand dessin qui a été gravé; les *Batailles de Rivoli*, *de Marengo* et *de Wagram*; *l'Entrée des Français dans Milan*; *le Matin de la bataille d'Austerlitz*: Napoléon y est représenté entouré de ses maréchaux, auxquels il donne ses dernières instructions. Ses plus beaux portraits sont celui de *Napoléon*, gravé plusieurs fois, et celui du *duc de Berry*, représenté à cheval, en costume de colonel général des dragons. On doit, en outre, à Carle Vernet des *Collections d'études* en tout genre, qui ont été gravées, et qu'il a lithographiées lui-même avec beaucoup de succès. Il avait traité aussi avec talent les scènes populaires, et on peut dire que c'est lui qui a commencé à donner à ce qu'on appelle *des charges* la vogue que ce genre a depuis obtenue. Carle Vernet mourut à Paris en 1836.

Horace Vernet, son fils, est né à Paris le 30 juin 1789. Dès l'âge de neuf ans, on mit entre ses mains un crayon, des pinceaux, et depuis il ne cessa de travailler. C'est sans doute, à part les dispositions naturelles que pouvait avoir le jeune Horace; c'est sans doute à cette étude commencée sitôt qu'est due l'incroyable facilité qui le distingue. Il travaille avec une telle rapidité, qu'on a cru pouvoir le représenter à cheval, courant au galop devant une immense étendue de toile qu'il touche de son pinceau, et qui se couvre à mesure qu'il avance. Peu de peintres, en effet, ont produit une aussi grande quantité de tableaux, et Horace n'est pas au bout de sa carrière. Il est [illegible] dans les arts à l'abri de deux noms [illegible] commandables, Joseph et Carle Ver[illegible] son aïeul et son père, et les leçon[illegible] ce dernier, dont la facilité déjà [illegible] extrême, ne contribuèrent pas [illegible] aplanir pour lui une route, difficile [illegible] celui qui manque d'un guide sûr et [illegible] qui il ait une parfaite confiance. Ce guide ne lui fit jamais défaut, et [illegible] presque toujours à ses côtés, alors [illegible] me que, déjà lancé dans la carrière, [illegible] avait pris sa place et pouvait se passer de conseils.

Nous n'entreprendrons pas de mentionner ici tous les tableaux de M. Horace Vernet; un peintre qui fait, en moins de trois années, cinquante-[illegible] tableaux, échappe à l'analyse, à moins qu'on ne veuille lui consacrer un livre tout entier. Il est tel de ses tableaux, et non des moins importants, qui [illegible] lui a coûté que cinq, dix ou quinze jours de travail. Mais si c'est [illegible] grande qualité pour un artiste que [illegible] facilité du travail et l'habileté, peut-on dire que cette qualité soit suffisante pour constituer à elle seule un talent [illegible] premier ordre? Non certainement [illegible] plus souvent, au contraire, cette [illegible] entraîne avec elle un grand [illegible] résulte de l'abus qu'on en fait: c'est [illegible] manque de réflexion, de profondeur [illegible] ce qu'on retrouve enfin dans les pro[illegible] ductions sublimes du génie. Toutes [illegible] qualités que peuvent donner la f[illegible] d'une part, et l'habileté de l'au[illegible] M. Horace Vernet les possède. [illegible] une disposition heureuse, un [illegible] plus brillant que vrai, mais qui [illegible] et séduit; enfin quelque chose, [illegible] de dramatique, ce qui serait une [illegible] table qualité, mais de théâtral, c'est-à-dire cet arrangement sans véri[illegible] bien qu'il puisse captiver un insta[illegible] regards, ne parle pas au cœur, et [illegible] laisse froid et sans émotion; ces [illegible] lités, car, malgré tout, ce sont [illegible] des qualités, il les achète par le man[illegible] que de vérité et parfois l'incorrection du dessin. C'est ainsi que dans [illegible] tableau du *Massacre des j*[illegible] où cependant on pourrait dire [illegible]

cherché à être profond, il est loin d'avoir fait une page émouvante. Il a en outre jeté sur ce tableau une teinte rougeâtre qui vise à l'effet, mais qui est certainement loin de la vérité, et on y remarque d'ailleurs telle incorrection de dessin qu'on ne peut à coup sûr reprocher à l'ignorance de M. Horace Vernet, mais qu'on peut mettre sur le compte de sa négligence et de la rapidité de son travail.

Maintenant, à tout prendre, on ne peut pas dire que le peintre de *Mazeppa*, de *Raphaël au Vatican*, de *Philippe-Auguste*, des *Adieux de Fontainebleau*, ne soit pas un peintre d'un grand talent, bien que ce ne soit pas un grand peintre, et on peut aussi dans bien des cas le proposer pour modèle. Outre l'agencement heureux de ses tableaux, on trouve encore dans ses compositions cette sagesse et cet ordre qu'on ne saurait trop recommander aux jeunes peintres, qui, entraînés par la chaleur de l'imagination, sont souvent portés à prendre le désordre pour l'animation, la confusion pour la chaleur.

M. Horace Vernet est peut-être un des peintres qui ont le plus joui de leur talent. Indépendamment des avantages de la fortune, il s'est toujours vu accueilli dans ses voyages avec faveur et distinction. Ses nombreux ouvrages ont pu se répandre par toute l'Europe, et il n'est pas de cabinet d'amateur qui n'en possède ou n'en désire posséder un. Son âge encore peu avancé et son extrême facilité lui permettront sans doute de combler bien des désirs.

Beaucoup des ouvrages de M. Vernet ont été gravés, surtout dans ces derniers temps, par M. Jazet, qui, employant la manière noire, a voulu sans doute rivaliser de rapidité avec son modèle. Ce genre, d'ailleurs, convient bien à la reproduction des tableaux de M. Vernet, en ce qu'il se prête parfaitement aux effets brillants, et n'exige pas une très-grande pureté de dessin.

VERNEUIL, petite ville du Perche, aujourd'hui chef-lieu de canton du département de l'Eure; 4,178 habitants.

On ne connaît pas l'époque de la fondation de Verneuil; Orderic Vital nous apprend qu'elle fut consumée par les flammes, en 1134. Henri Ier, duc de Normandie, la fit alors rebâtir et entourer de fortes murailles. Louis VII l'assiégea en 1174, et l'ayant forcée à capituler, il en détruisit la plus grande partie. Elle fut reprise quelques jours après par Henri. Philippe-Auguste l'assiégea inutilement en 1194; plus heureux dans une seconde attaque, il la prit en 1204. Les Anglais et les troupes du roi de Navarre la saccagèrent en 1356. Elle était retombée, en 1424, au pouvoir des Français; le duc de Bedfort, en ayant été informé, vint leur livrer bataille sous ses murs, les vainquit, et resta maître de la place. Verneuil fut successivement prise et reprise par les Français et les Anglais, en 1449. A l'époque de la ligue, elle soutint encore plusieurs siéges; enfin, en 1594, elle rentra définitivement sous l'autorité royale.

VERNEUIL (prise et bataille de). En 1424, tandis que Charles VII était retiré à Bourges, les seigneurs français qui soutenaient sa cause, combattaient chaque jour les Anglais qui avaient envahi la France et fait proclamer roi de ce pays Henri VI. Le duc de Bedfort, régent du royaume pendant la minorité de ce prince, était allié du duc de Bourgogne. Ils partirent tous deux de Paris, le premier, pour aller combattre le comte de Douglas, qui avait amené 6,000 Écossais au secours de Charles VII; le second, pour pousser la guerre avec vigueur.

« Pendant ce temps-là, les Français se dirigeaient sur Verneuil. Pour s'en emparer, ils imaginèrent d'assurer à la garnison qu'ils venaient de remporter une victoire signalée sur l'armée anglaise. « Voyez nos prisonniers, » disaient-ils, en montrant quelques Écossais qu'ils avaient attachés à la queue de leurs chevaux, et qui semblaient être blessés et tout sanglants. « Ah! triste « journée! » criaient en anglais les soldats écossais. La garnison se laissa duper, et rendit la forteresse.

« Mais le duc de Bedfort avait suivi l'armée de France; il s'avança sous les murs de Verneuil, et envoya un héraut au comte Douglas, le faisant prier de s'arrêter, et qu'il serait bien aise de boire un coup avec lui. « Dis à ton maître, « répondit le lieutenant général, que, ne

« le trouvant pas en Angleterre, je viens « exprès du royaume d'Écosse pour le « rencontrer en France; qu'il se hâte, « je l'attends. Et en attendant que nous « buvions ensemble, rapporte-lui que « j'ai fait faire bonne chère à son hé- « raut. »

« On s'apprêta au combat; les Français mirent pied à terre, et laissèrent leurs chevaux et les bagages dans la ville; seulement 2,000 hommes d'armes, les uns Lombards, les autres Français, sous les ordres de La Hire et de Xaintraille, furent chargés d'aller attaquer les Anglais par derrière.

« Le duc de Bedfort mit aussi tout son monde à pied, et garnit le front et les flancs de son armée d'archers retranchés derrière leurs épieux; les chevaux et les bagages furent placés par derrière, sous la garde de 2,000 archers. Le régent harangua ensuite les Anglais; il leur rappela leurs anciennes victoires, et la glorieuse conquête qu'ils venaient de faire du royaume de France; il leur dit qu'il était temps de rabattre l'orgueil du dauphin et de ses partisans, et que, s'ils laissaient s'allumer le feu, l'incendie ne pourrait plus s'éteindre.

« Le conseil du roi de France n'avait pas voulu qu'il assistât de sa personne à cette bataille; en effet, tout eût été perdu avec lui, et il était sage d'en agir ainsi. Mais cette prudence faisait dire que ce prince n'aimait pas tant la guerre que les rois ses pères; sans douter de son courage, on croyait qu'il aimait mieux le repos et la paix. Le duc d'Alençon était le seul prince de la maison de France qui fût présent; il s'adressa aux Français; les exhorta à se conduire en gens de cœur, et leur rappela qu'il s'agissait de savoir s'ils s'affranchiraient de la plus honteuse servitude, ou subiraient pour toujours le joug des anciens ennemis du royaume.

« L'ardeur était extrême. Bientôt, contre la volonté du comte de Douglas, qui voulait attendre l'attaque et non la commencer, le vicomte de Narbonne, à la tête de ses gens, marcha sur les Anglais aux cris de « Montjoye! Saint-De- « nis! » Il fallut suivre un mouvement qui n'avait point été prévu.

« Lorsqu'on arriva devant l'ennemi, déjà l'on était lassé, déjà l'armée n'était plus en bon ordre. Les Anglais reçurent le choc en criant d'une voix terrible, selon leur coutume: « Saint- « George à Bedfort! » De part ni d'autre il n'y avait ni avant-garde ni réserve; toute l'armée donnait à la fois. La bataille fut rude. Pendant plus de trois heures, l'avantage ne se déclara pour aucune des deux armées; mais les Lombards pendant ce temps-là, ayant passé derrière les Anglais, tombèrent sur les bagages. Ils y furent vigoureusement reçus par les 3,000 archers; cependant ils parvinrent à jeter le désordre parmi les pages et les valets qui gardaient les chevaux. Ce fut la perte des Français. Les cavaliers lombards se mirent à piller; et, pour mettre à couvert leur butin et les chevaux dont ils se saisirent, ils laissèrent le champ de bataille, comme si tout combat eût été terminé.

« Alors les 2,000 archers, libres de l'attaque, se portèrent au secours du corps d'armée. Ils arrivèrent comme une réserve de troupes fraîches. Les Français ne purent resister à ce nouvel effort; la bataille fut perdue, malgré les prodiges de valeur des chevaliers de France et d'Écosse, qui vendirent chèrement la victoire aux Anglais. Le comte de Douglas, messire Jacques, son fils, le comte de Buchan et beaucoup d'autres Écossais furent tués. La perte fut plus grande encore parmi les Français, et ce jour fut presque aussi funeste à la noblesse que Crécy, Poitiers ou Azin-zourt. Jean de Harcourt, comte d'Aumale, le comte de Tonnerre, le comte de Ventadour, le sire de Roche-Baron, le sire de Gamaches et une foule de vaillants chevaliers périrent dans la bataille. Le corps du vicomte de Narbonne fut reconnu parmi les morts; on lui trancha la tête, et son corps fut suspendu à un gibet, parce qu'il avait été un des meurtriers du duc Jean. Le duc d'Alençon, le maréchal de la Fayette et plusieurs autres furent faits prisonniers. Le sire de Maucourt et le sire Charles de Longueval, qui avaient abandonné le parti anglais, ayant été pris, furent décapités, ainsi que quelques chevaliers de Normandie, qui, la veille de la bataille, avaient passé avec les Français. Verneuil, où s'était enfermé le sire de Rambures, ne put résister; le duc de

dfort accorda à la garnison la permssion d'emmener ses chevaux et de retirer en Berry; mais les Anglais, nt les Lombards avaient pillé les cheux, ne voulaient pas reconnaître cette ndition, et il fallut que le comte de Sabury tuât de sa main deux ou trois de gens pour faire rentrer les autres s le devoir.

« Le duc de Bedfort revint tout aussit à Paris; le bruit y avait couru qu'il ait été défait. Une conspiration avait découverte; elle fut sévèrement pu, et la ville, en réjouissance de la taille de Verneuil, donna de superbes es au régent (*). »

VERNEUIL (marquise de). Voy. ENAGUES.

VERODUNI OU VERODUNENSES, peugaulois, dont le territoire est aurd'hui compris dans le département la Meuse. Ils avaient pour capitale *rodunum*, aujourd'hui Verdun.

VEROMANDUI. Voy. VERMANDOIS.

VÉRONNE (prise de). Voy. PAQUES RONNAISES.

VERRE et VERRERIES. Au temps des rovingiens, les verreries françaises aient de la réputation, et fournissaient rs produits aux étrangers; on lit dans vie de saint Benoît Biscope, abbé n monastère en Angleterre, mort 690, qu'après avoir bâti son cout, probablement en bois, il fit venir France des ouvriers pour lui consire une église en pierres, et des vers pour clore en vitres cette église, réfectoire et son cloître.

Les verriers français ne faisaient pas lement des vitres pour les fenês; ils fabriquaient aussi des coupes, plats et autres vases de table. Forat, dans une pièce de vers adressée reine Radegonde, décrit un festin t les différentes espèces de mets fut servis dans des plats d'une matière férente; les viandes, sur des plats rgent; les légumes, sur des plats de rbre; les volailles, sur des plats de re, etc. Saint Benoît d'Aniane se vait, pour dire la messe, d'un calice verre, et il paraît qu'il eut des imieurs; car le concile de Tibur, tenu en 895, effrayé du malheur qui pouvait survenir si un vase aussi fragile se brisait pendant le saint sacrifice, surtout après la consécration du vin, en défendit l'usage. Enfin, parmi les choses que saint Anségire, abbé de Fontenelles et contemporain de Benoît, donna au monastère avant d'embrasser la vie religieuse, il y avait un hanap de verre et deux coupes de la même matière, ornées d'or.

Il existe une pièce curieuse, qui nous apprend ce que les verriers savaient faire en France au quatorzième siècle. C'est une charte de 1338, par laquelle Humbert, dauphin de Viennois, abandonna à un nommé Guionet une partie de la forêt de Chamborant pour y établir une verrerie. La concession a lieu, à la condition que Guionet fournira tous les ans, pour la maison du dauphin, les objets ci-après, savoir: cent douzaines de verres en forme de cloche; douze douzaines de petits verres évasés; vingt douzaines de hanaps ou coupes à pied; douze d'amphores; trente-six d'urinals; douze de grandes écuelles; six de plats; six de plats sans bord; douze de pots; douze d'aiguières; cinq de petits vaisseaux nommés *goltèfles*, dont la forme et l'usage nous sont inconnus; une de salières; vingt de lampes; six de chandeliers; une de larges tasses; une de petits barils; enfin, une grande nef, et six grandes bottes pour transporter du vin. On voit que dans cette liste il n'est pas question de bouteilles; il est probable qu'on ne connaissait point encore l'art de les fabriquer.

Aux quinzième et seizième siècles, les manufactures de glaces, cristaux et verroteries ordinaires de Murano, dans l'État de Venise, ayant acquis dans toute l'Europe une grande célébrité, les verreries françaises déchurent, puis tombèrent, et l'on n'employa plus guère en ce genre que les produits que fournissait l'Italie. Henri II, pour retenir dans son royaume l'argent qu'en faisait sortir cet objet de commerce, fit venir en France un Italien appelé Theseo Mutio, qui avait le secret des verriers de Murano; et, en 1551, il l'établit à Saint-Germain en Laye, où cet étranger éleva une manufacture semblable à celle de Venise. Comme les *verres cristallins*

(*) De Barante, *Hist. des ducs de Bourgne*, t. IX, p. 173.

de Murano se faisaient avec des cendres du pays et des cailloux du Tesin, et que la France ne pouvait se procurer ces matières, Mutio y substitua des soudes de Provence et des sablons d'Étampes, et cette combinaison s'étant trouvée supérieure à celle que l'on employait en Italie, il parvint à livrer à la consommation de plus beaux produits.

Les verreries de Saint-Germain ne subsistèrent cependant que le temps que les protégea le roi qui les avait fondées. Après sa mort, le malheur des guerres civiles les anéantit. Mais dès que Henri IV fut paisible possesseur de sa couronne, il en établit d'autres à Paris et à Nevers; toutefois, quoiqu'il n'eût point hésité à prodiguer l'argent pour les mettre en état de travailler largement, elles ne firent, selon de Thou, que mener une vie languissante. Richelieu avait en tête de trop vastes choses pour porter son attention si bas; il les laissa dans l'état de dépérissement où elles étaient. Colbert, qui ne vit point dans la fabrication d'objets d'un usage populaire et commun le moyen d'illustrer son administration, fonda des manufactures de glaces, mais détourna ses regards de celles dont les produits n'étaient point destinés à décorer les salons des grands et les palais des rois. Les verreries françaises tombèrent donc si bas, par suite du dédain dont on les frappait, qu'en 1759, l'Académie des sciences offrit un prix au *Mémoire* qui indiquerait les meilleurs moyens d'y introduire à la fois l'économie et la perfection.

Ce que le gouvernement avait dédaigné de faire, une compagnie savante et un simple citoyen l'entreprirent et y parvinrent. L'auteur couronné fut un sieur Bosc d'Antic, et son travail méritait d'autant mieux la récompense promise, que, dès qu'il apparut, les verreries changèrent de face. Les anciennes corrigèrent ce que leurs procédés avaient de vicieux et d'erroné; il s'en établit un grand nombre de nouvelles qui fabriquèrent du verre blanc, tant pour vitres de fenêtres que pour ustensiles de table, et le progrès fut si rapide, qu'en 1782, ce verre blanc, en tous les temps l'écueil des manufacturiers, n'était pas plus cher que ne l'était le verre noir et vert en 1760.

Malgré cet élan subit et presque merveilleux, les verreries ne parvinrent pas sur-le-champ au degré de prospérité qu'elles devaient atteindre plus tard. Vers la fin du dix-huitième siècle, la France n'en possédait encore que trois, où l'on fabriquait de bonnes bouteilles: *Sèvres*, près de Paris; *Folembrai*, dans la forêt de Couci, et *Anord*, dans le Hainaut.

Le secret de colorer le verre avec lequel on faisait ces magnifiques verrières que l'on admire encore dans plusieurs de nos anciennes basiliques, et qu'on a abandonnées depuis que s'est introduite la coutume de placer dans les églises des peintures dont elles tenaient lieu autrefois, a été longtemps perdu, au grand regret des amis des arts français et de la gloire nationale. Grâce aux progrès de la chimie et aux efforts persévérants de la science, on est parvenu à le retrouver assez récemment. Aujourd'hui on sait incorporer dans la pâte du verre des couleurs métalliques qui résistent à l'action du feu, et donnent aux feuilles un coloris, non point encore supérieur, mais au moins égal à celui d'autrefois.

Nous ignorons où étaient situées les verreries dont les étrangers achetaient les produits dans le temps de la première race. Mais nous savons que Philippe de Valois donna, en 1330, cinq autorisations pour établir des fabriques de verre: 1° à Philippe de Cacqueray, écuyer, sieur de Saint-Imme, premier inventeur des plats de verre, appelés verres de France, pour une verrerie proche de Bezu en Normandie, à la charge par lui de payer annuellement au roi la somme de trois livres ou vingt boisseaux d'avoine; 2° au sieur Bongars, pour l'établissement d'une autre verrerie à Candiot, près de Lamery, aussi en Normandie; 3° à Jean de Sevy, pour la construction de celle d'Elu, près de Dieppe; 4° aux prédécesseurs des sieurs de Saint-André et de Saint-Limier, pour celle de Varimpré; 5° enfin pour celle du Valdon au comté d'Eu, aux fils de Bongars. Le roi Jean donna, en 1365, trois autorisations semblables; Louis XIV, en 1655, 1656, 1667 et 1687, en donna quatre autres, et, pour encourager cette industrie



Palais de Versailles, la Cour de Marbre

ie, déclara, en 1655, que les gentils-ommes qui s'y adonneraient ne se-ient point censés déroger, et conser-raient leurs priviléges.

Depuis que l'industrie du verrier est venue aussi libre que toutes les au-s, et qu'il n'a plus été besoin d'obte-r une autorisation pour l'exercer, le mbre des verreries s'est considéra-ment accru en France, et il en a été bli partout où l'on a trouvé les ma-res propres à la composition du verre du combustible à bas prix. Les prin-ales sont aujourd'hui dans les dépar-ents de la Loire-Inférieure, du Nord, l'Aisne, de Loir-et-Cher, de l'Aube, la Meuse, des Vosges, de la Loire.

VERSAILLES. Il y a deux siècles. Ver-lles n'était qu'un modeste village, it le quartier qui porte aujourd'hui nom de *Vieux Versailles* occupe placement. Au lieu où l'on admire ourd'hui le palais de Louis XIV, on voyait alors qu'un moulin à vent. église dédiée à saint Julien, et des-vie par quelques chanoines, dont le mier portait le titre de prieur, do-ait le village à la place même où eva plus tard le *Grand-Commun*.

C'est aux belles forêts dont ce lieu t environné, et au goût de quelques pour la chasse, qu'il a dû son ac-issement et son changement de for-e. « Henri IV, dit un *Mémoire*, al-souvent courre le cerf à Versailles, son fidèle Antoine de Loménie, neur du lieu. » Louis XIII y chas-quelquefois plusieurs jours de suite, lorsque cela lui arrivait, il était gé de passer la nuit dans le moulin t il a été parlé. Pour n'être plus osé à ce désagrément, il fit bâtir, 1624, pour servir de rendez-vous de sse, un petit pavillon à l'endroit où situé le café Amaury, qui fut long-ps appelé, et que les vieillards ap-ent encore le *pavillon royal*.

Mais trois ans plus tard, en 1627, ce nce ayant acheté la terre de Versail-d'un certain Jean de Soisy, qui se nait les titres de seigneur de Soisy-s-Montmorency et de Versailles au de Galie, fit construire le château briques, qui subsiste encore, et que a aperçoit en arrivant de Paris par grand'route. Ce château, composé d'un corps de logis, de deux ailes et de quatre pavillons, accompagné d'un parc et d'une ménagerie, paraissait si peu digne d'être une résidence royale, que le maréchal de Bassompierre n'en parle jamais dans ses Mémoires qu'en lui donnant l'épithète dedaigneuse de *ché-tif*. Aussi Louis XIII ne l'habitait-il que pendant le temps des grandes chas-ses. C'est cependant à Versailles, sur la fin de 1630, qu'eut lieu la fameuse *Journée des dupes* (voyez ce mot); et ce fut sous ce règne que fut commencée la rue *du Plessis*, ainsi appelée du nom de famille de Richelieu.

Louis XIV, dégoûté du séjour de Paris, que les troubles de la Fronde lui avaient rendu odieux; dégoûté éga-lement de celui de Saint-Germain, où, dit-on, la vue de la basilique de Saint-Denis, sépulture des rois de France, l'attristait sans cesse, et trouvant d'ail-leurs les sites de Versailles d'un aspect agréable, résolut d'agrandir le petit château de son père et d'en faire sa ré-sidence habituelle.

L'architecture et la conduite des bâ-timents furent confiées à Jules Hardouin Mansard; la distribution et la décora-tion des jardins à André le Nôtre, et la peinture et les dessins à Charles Le-brun. Les travaux, commencés en 1661, furent terminés en 1684. Cependant le roi commença à habiter sa nouvelle de-meure dès 1672. Des constructions tar-dèrent d'autant moins à s'élever autour du château, que le terrain sur lequel on bâtissait ne coûtait rien : le roi, pour at-tirer des habitants dans sa ville nais-sante, en faisait don à quiconque voulait s'y fixer.

Trois rois ont habité Versailles : Louis XIV, Louis XV, depuis sa majo-rité jusqu'à sa mort, et Louis XVI jus-qu'en 1789. Le régent ne l'habita pas.

Versailles reçut le nom de ville en 1713. A cette époque, il comptait déjà plus de 10,000 habitants. Ce nombre s'accrut considérablement sous les rè-gnes de Louis XV et de Louis XVI. En 1789, la population de Versailles s'éle-vait à 84,000 âmes; elle n'est plus au-jourd'hui que d'environ 30,000.

Versailles doit à Louis XIV le châ-teau et ses dépendances, la chapelle du château, le Grand-Commun, les Écuries,

le Grand-Maître, le Chenil, le quartier Notre-Dame, l'église Notre-Dame, le couvent des Récollets, la place d'Armes, les avenues de Paris, de Saint-Cloud et de Berry, la machine et l'aqueduc de Marly, qui fournissait à Versailles l'eau à boire, l'aqueduc de Buc, par où arrivent les eaux jaillissantes du parc, les réservoirs de Montbauron et Saint-Martin ou Gobert, etc.

A Louis XV : le quartier dit Parc-aux-Cerfs, l'hospice civil, l'église Saint-Louis, l'église Saint-Symphorien, le couvent des chanoinesses de Saint-Augustin, le gymnase, les bureaux de la guerre, de la marine et des affaires étrangères, la salle de l'Opéra.

A Louis XVI : le quartier dit *les Prés* et le Garde-Meuble.

La plupart de ces édifices ont à diverses époques changé de destination. Sous la république, le parc fut planté de pommiers et de pommes de terre ; le château devint le conservatoire de tous les objets d'art extraits des maisons des émigrés ; une bibliothèque publique, un musée français et un cabinet d'histoire naturelle y furent formés. Plus tard, il servit d'annexe aux Invalides ; enfin, il a été transformé, en 1832, en *musée historique* (voy. MUSÉES). Le Grand-Commun devint une manufacture d'armes précieuses, qui dura jusqu'à la restauration. Dès 1789, l'hôtel du Grand-Maître avait été donné par Louis XVI pour y établir l'hôtel de la Mairie. Aujourd'hui le Grand-Veneur est transformé en palais de Justice ; la Vénerie ou Chenil, en école normale primaire ; le Garde-Meuble, en hôtel de la Préfecture ; l'Hôtel de la marine, en bibliothèque publique ; le Grand-Commun, en hôpital militaire ; le couvent des chanoinesses de Saint-Augustin, en collége royal ; celui des Récollets, ainsi que beaucoup d'autres bâtiments, en casernes d'infanterie et de cavalerie.

Versailles est la patrie de plusieurs personnages célèbres ; nous citerons, entre autres, l'abbé de l'Épée, Ducis, Hoche, Berthier. C'est aujourd'hui le chef-lieu du département de Seine-et-Oise.

VERTOT (René AUBERT, abbé de), né en 1655 au château de Benetot dans le pays de Caux, embrassa de bonne heure l'état ecclésiastique, et, poussé par une dévotion exaltée, entra, à l'insu de sa famille, dans un couvent de capucins. Mais bientôt sa vie fut en péril ; on le décida à entrer dans l'ordre moins austère des prémontrés, et il obtint la cure de Croissy-la-Garenne, près de Marly. Il fit imprimer en 1689 son premier ouvrage, l'*Histoire de la conjuration de Portugal*, et bientôt obtint une cure d'un assez gros revenu, aux portes de Rouen. Il n'en travailla qu'avec plus d'ardeur, et sept ans après son premier ouvrage, il publia l'*Histoire des révolutions de Suède*, dont cinq éditions parurent coup sur coup, avec la même date. Il fut élu, en 1701, associé à l'Académie des inscriptions et belles-lettres, vint habiter Paris en 1703, et fut nommé pensionnaire de l'Académie en 1705. En 1710, il fit paraître un *Traité de la mouvance de Bretagne*, où il combattait les prétentions des Bretons à se dire indépendants de la monarchie française. Mais son œuvre favorite fut l'*Histoire des révolutions de la république romaine*, qui parut en 1719 et obtint des applaudissements universels. Ce fut alors que l'ordre de Malte le pria de rédiger ses *annales* en un corps complet d'histoire, qu'il publia en 17[illegible]. Pendant qu'il travaillait à ce long ouvrage, il fut nommé secrétaire interprète, puis secrétaire des commandements de la princesse de Bade, femme du duc d'Orléans, fils du régent, et se trouva ainsi en possession d'un revenu considérable et d'un logement au Palais-Royal. Il mourut en 1735. L'histoire était pour lui, avant tout, une œuvre littéraire ; il n'aspirait point à saisir la vérité de couleur et négligeait le scrupuleux détail des faits pour viser presque uniquement à l'effet dramatique. On entend de nos jours autrement le devoir de l'historien. La meilleure édition de ses *Œuvres choisies* est celle de Paris, 1819 à 1821, 2 vol. in-8°.

VERVINS, *Verbinum*, ville de l'ancienne Picardie, aujourd'hui chef-lieu d'arrondissement du département de l'Aisne ; 2,563 habitants.

Cette ville est très-ancienne ; elle obtint en 1238 une charte de commune. Les Armagnacs la prirent en 1412, et les Anglais en 1419 ; elle fut incendiée [illegible]

en 1473 par les Autrichiens, et en 1557 par les Espagnols. Le duc de Montpensier la prit en 1590. Les plénipotentiaires de la France et de l'Espagne y signèrent en 1598 un célèbre traité; elle fut encore prise en 1630 et en 1636 par les Espagnols, en 1651 par le marquis de Castellane, et l'année suivante par les frondeurs.

VERVINS (traité de). Les Espagnols s'étant emparés d'Amiens en 1597, Henri IV alla aussitôt avec 5,000 hommes se placer entre cette ville et Doulens, et Sully, qu'il avait chargé de lui envoyer ce dont il avait besoin, rassembla en peu de temps une armée de 28,000 hommes, avec laquelle le roi commença aussitôt le siége d'Amiens. Ce siége dura cinq mois, après lesquels la ville n'étant pas secourue se rendit à discrétion.

« Ce fut le dernier acte de la guerre. Philippe II se sentait mourir; de la double tâche qu'il s'était donnée, la restauration du catholicisme et l'établissement d'une monarchie universelle, la première, grande et élevée, avait réussi; la seconde, fausse et égoïste, avait échoué : mais il avait dépensé pour cela 90 millions de ducats; il voyait ses états qui tombaient d'épuisement; il voulait au moins les laisser pacifiés à son fils. Les négociations entamées depuis un an par la médiation du pape, aboutirent au congrès de Vervins, où assistèrent seulement les ambassadeurs de France, d'Espagne et de Savoie, l'Angleterre et les Provinces-Unies ayant refusé d'y prendre part (*). » La paix fut signée le 2 mai 1598. Philippe II admettait pour base de la nouvelle pacification le traité de Cateau-Cambrésis, qui fut confirmé et approuvé en tous ses points, comme s'il était inséré mot pour mot dans celui de Vervins. Ce traité entraînait la restitution, de la part de la France, du comté de Charolais, enclavé dans la Bourgogne, et que l'Espagne n'essayait jamais de défendre quand la guerre éclatait; de la part de l'Espagne, celle des villes de Picardie conquises dans la dernière guerre, ainsi que de la place de Blavet en Bretagne, que le duc de Mercœur avait livrée aux généraux espagnols. De semblables restitutions étaient faites réciproquement entre la France et la Savoie, sans que la France stipulât aucune exemption en faveur des protestants des vallées, ou de ceux du Chablais et du bailliage de Ternier, qu'elle rendait à leur ancien maître. Les droits litigieux que le roi et le duc de Savoie prétendaient sur le marquisat de Saluces, dont le duc s'était emparé en 1588, furent remis à l'arbitrage du pape, qui devait en décider dans l'année. A ces conditions, non-seulement la paix, mais « une « confédération et perpétuelle alliance « et amitié, avec promesse de s'entr'ai- « mer comme frères, » fut établie entre Philippe II et Henri IV.

« Ce traité, en consolidant la restauration de Henri IV, commençait le droit politique, qui fut achevé par le traité de Westphalie; il replaçait la France à son rang; il la constituait, après l'épuisement de tant de guerres civiles, plus forte qu'elle n'avait jamais été, car la nouvelle dynastie lui apportait en dot le Béarn et le comté de Foix, dont elle fortifiait sa barrière des Pyrénées (*). »

VESTRIS ou plutôt VESTRI (Gaetano-Apoline-Balthasar), célèbre danseur, né à Florence en 1729, vint de bonne heure à Paris; reçut des leçons du fameux Dupré; débuta à l'Opéra en 1748; fut reçu l'année suivante, et devint, en 1753, membre de l'académie de danse. A la retraite de Dupré, il fut jugé digne de le remplacer sur la scène lyrique. L'auteur du poëme de la *Déclamation* dit que Vestris *rappelle son maître et ne l'éclipse pas*; Noverre, au contraire, lui accorde quelque avantage sur Dupré. Les éloges qui lui étaient prodigués avaient exalté son amour-propre au plus haut point, et on cite plusieurs traits qui attestent sa vanité ridicule. Il s'appliquait souvent lui-même un titre que la flatterie lui avait décerné et auquel sa prononciation italienne donnait une physionomie étrange, il s'appelait le *diou dé la danse*. Cependant, quoiqu'il eût le titre et les émoluments de maître de ballets, ses compositions chorégraphiques n'eurent

(*) Lavallée, *Histoire des Français*, t. II, 608.

(*) Lavallée, *ibid.*

jamais beaucoup d'importance. Il quitta le théâtre en 1781, et mourut à Paris en 1808, laissant un fils qui, après avoir été aussi le plus habile danseur de l'Europe, devint pensionnaire de l'Académie royale de musique.

Sa femme, *Anne-Frédérique* HEINEL-VESTRIS, né à Bareuth en 1752, débuta à l'Opéra en 1768, et mourut en 1808, quelques mois avant lui. Elle avait fait comme lui les delices de la capitale, surtout dans le genre grave.

VESTRIS (Marie-Rose GOURGAUD-DUGAZON), belle-sœur des précédents, née en 1746, avait pour frère l'acteur comique Dugazon, pour sœur une actrice du même nom, qui joua quelque temps les rôles de soubrettes au Théâtre-Français, et elle était déjà mariée à un acteur médiocre de la Comédie-Italienne, Paco-Vestris, frère du fameux danseur, lorsqu'elle débuta en 1768, à la Comédie-Française. Elle y obtint le plus brillant succès dans les amoureuses de la tragédie et dans plusieurs rôles de la haute comédie, et fut reçue en 1769. Ce fut alors qu'elle eut avec mademoiselle Sainval, l'aînée, ces discussions qui occupèrent et partagèrent tout Paris. Le public prit parti contre madame Dugazon, et elle ne dut qu'à son grand talent de recouvrer une faveur qu'elle avait perdue. Dans les premières années de la révolution, elle passa avec son frère Dugazon au théâtre du Palais-Royal, plus connu depuis sous le nom de Théâtre de la République. Elle fut comprise dans la réunion opérée par le gouvernement en 1799, et mourut à Paris en 1804, peu de temps après avoir pris sa retraite. Peu d'actrices ont créé plus de rôles tragiques; son triomphe fut celui de *Gabrielle de Vergy*; rien ne se peut comparer à l'effet qu'elle produisait dans la scène de l'agonie. Il ne lui manqua, pour être digne de Lekain, son maître, que de réunir aux savantes combinaisons de son jeu théâtral, la sensibilité vive et pénétrante de ce grand tragédien.

VÉTÉRANS. Plusieurs officiers et soldats qui avaient recouvré la santé à l'hôtel royal des Invalides, demandèrent, en 1690, à être employés activement et à consacrer au pays les forces qui leur restaient encore. Louis XIV accueillit cette demande et organisa ces braves en compagnies, auxquelles il confia la garde des citadelles, des forts et des châteaux situés sur les frontières du royaume; quelques-unes furent chargées de la conservation des arsenaux, magasins et autres établissements de l'artillerie et du génie; d'autres faisaient le service des prisons d'État. En 1696, ces compagnies prirent rang, du jour de leur création, parmi les troupes d'infanterie. Telle est l'origine des corps de vétérans.

En 1792, les compagnies d'invalides, détachées de l'hôtel, prirent la dénomination de *vétérans nationaux*, et formèrent un corps de 5,000 hommes, divisé en 100 compagnies de 50 vétérans chacune. Depuis cette époque, les différents régiments de l'armée fournirent seuls au recrutement de ces compagnies, qui furent alors chargées de maintenir la tranquillité publique dans les villes de l'intérieur. A cet effet on en plaça une dans chacun des 88 chefs-lieux de département : les 12 autres reçurent diverses destinations. 200 nouvelles compagnies, créées en 1796, formèrent, en 1800, avec les premières, 10 demi-brigades, qu'on réduisit à 6 en 1805.

Nous avons parlé ailleurs des camps de vétérans formés en 1803, par le gouvernement consulaire (*).

A la restauration, les vétérans furent organisés en 100 compagnies, dont [illegible] de sous-officiers, 80 de fusiliers et [illegible] de canonniers.

La loi du 10 mars 1818 avait donné la dénomination de *vétérans* aux sous-officiers et soldats qui, après avoir achevé leur temps de service, rentraient dans leurs foyers pour y être assujettis à un service territorial pendant [illegible]. On donna alors aux anciennes compagnies de vétérans le nom de *compagnies de fusiliers sédentaires*.

Une ordonnance du 26 novembre 1830 ordonna la création de *compagnies de vétérans de l'armée dans [illegible] départements*, formées d'anciens [illegible]taires retirés dans leurs foyers et [illegible] du service actif. Les compagnies de [illegible]

(*) Voy. CAMPS DE VÉTÉRANS.

iliers sédentaires des formations antérieures furent incorporées dans les compagnies départementales de vétérans, et celles de fusiliers sédentaires prirent la dénomination de *sous-officiers vétérans.*

Les compagnies de vétérans sont aujourd'hui (1844) au nombre de 38, savoir : 2 de gendarmerie, 8 de sous-officiers, 10 de fusiliers, 4 de cavalerie, 3 d'artillerie et une du génie. (Voyez INVALIDES.)

VÉTÉRINAIRE (médecine). Voyez ÉCOLE VÉTÉRINAIRE.

VITRIERS. La profession du vitrier avait autrefois deux objets totalement distincts. L'un était l'emploi du verre en tables, pour le réduire en vitres et garnir des panneaux de plomb, des châssis en bois, des cadres d'estampes, des tableaux, etc.; l'autre consistait à peindre sur le verre. C'est de là que ces artisans, qui étaient aussi des artistes, portaient dans leurs statuts le nom de *maîtres vitriers, peintres sur verre.*

Les premiers statuts de la communauté des vitriers sont du règne de Louis XI; ils furent modifiés et confirmés sous le règne de Louis XIV, par lettres patentes du 22 février 1666. Cette communauté était composée à Paris d'environ trois cents maîtres, et gouvernée par quatre jurés, dont deux sortaient de charge chaque année. L'apprentissage était de quatre ans et le compagnonnage de six; mais l'apprenti de Paris pouvait, s'il le voulait, aller passer ces six ans chez les maîtres des autres villes, et était reçu à la maîtrise en produisant leurs certificats.

VETO. On appelait vulgairement de ce nom la faculté que la constitution de 1791 avait accordée au roi de refuser sa sanction à une loi votée par l'assemblée nationale, et de l'annuler ainsi de fait. Le refus de sanctionner s'exprimait ainsi : *Le roi avisera.* La constitution disait que lorsque la même loi aurait été votée et présentée à la sanction royale par trois législatures successives, elle serait exécutoire, nonobstant tout refus de sanction; mais elle ne dura pas assez pour que cette clause pût recevoir son application. Sous le gouvernement de la Convention qui faisait les lois, sous ceux du Directoire, du Consulat, de l'Empire et de la Restauration qui seuls avaient le droit de les proposer, il n'y avait pas lieu d'appliquer le veto; aussi n'existait-il pas. Depuis la révolution de juillet 1830, les deux chambres ayant obtenu la faculté de proposer la loi, le veto se trouve rétabli, par celle que le roi possède de refuser la sanction nécessaire pour la rendre obligatoire et parfaite.

VEXIN (comtes de). Le Vexin, *pagus vulcassinus*, habité par les *Veliocasses*, comprenait, dans l'origine, le Vexin français, le Vexin normand et le Rouennais. Charles le Simple ayant cédé aux Normands la partie de la Neustrie qui s'étendait jusqu'à la rivière d'Epte, la partie du Vexin qui y était comprise prit le nom de *Vexin normand;* celle qui restait à la France fut appelée *Vexin français*, et cette double dénomination subsista jusqu'en 1790.

Le comté de Vexin fit partie du domaine de la couronne jusqu'à l'époque où Dagobert Ier le donna à l'abbaye de Saint-Denis. Lors de la cession faite par Charles le Simple d'une partie de la Neustrie, la partie du Vexin qui échut aux ducs de Normandie cessa d'appartenir à cette abbaye; mais les moines de Saint-Denis restèrent en possession de la partie française jusqu'à la réunion du comté à la couronne.

Le premier comte héréditaire du Vexin fut *Aleran*, à qui ce comté fut donné en 878. Il en fut chassé par les Normands en 885. L'année suivante, il se distingua contre ces barbares à la défense de Paris. Il mourut sans enfants.

Hugues le Grand, son plus proche parent, lui succéda comme comte de Vexin. Il mourut en 956, et eut pour successeurs :

956. *Waleran*;

956. *Gauthier Ier*, fils de Waleran;

Gauthier II, fils de Gauthier Ier;

1027. *Dreux*, fils de Gauthier II.

1035. *Gauthier III*, fils de Dreux, se rendit indépendant des ducs de Normandie, qui possédaient le Vexin en totalité depuis la mort du roi Robert. Il chercha même à réunir sous sa domination le Vexin français, mais il échoua dans cette entreprise.

1063. *Raoul III*, comte de Valois, son cousin germain, lui succéda comme

comte de Vexin. Il mourut en 1074. Voy. VALOIS (comtes de).

1074. *Simon*, son fils aîné et son successeur, mourut sans enfants en 1082, et le Vexin fut réuni à la couronne.

VEYSSIÈRE DE LA CROZE (Mathurin), orientaliste, fils d'un négociant de Nantes, naquit dans cette ville en 1661. Il était doué d'une grande facilité et d'une prodigieuse mémoire; mais la sévérité excessive de son précepteur l'ayant un moment dégoûté de l'etude, il s'embarqua à quatorze ans pour la Guadeloupe, afin de s'y former au commerce. Trouvant à son retour en France, en 1677, les affaires de son père fort dérangées par plusieurs faillites dont il avait été victime, il commença l'étude de la médecine. Il s'en dégoûta bientôt, et, dans l'espoir de trouver une retraite favorable à ses travaux, il prit, en 1682, l'habit de Saint-Benoît dans la congrégation de Saint-Maur. Mais il ne sut pas plier aux exigences de la règle un caractère naturellement indépendant, et eut le tort de tenter de lutter avec ses supérieurs. Condamné à la prison, il s'enfuit du couvent; alla, en 1696, se réfugier à Bâle, y fit profession du calvinisme, et passa, l'année suivante, à Berlin, où il fut successivement nommé bibliothécaire du roi, précepteur de la princesse royale, et professeur de philosophie au collége français. Il y mourut en 1737.

Les principaux ouvrages de ce savant sont: *Vindiciæ veterum scriptorum contra Harduinum*, Rotterdam, 1708, in-8°; *Entretiens sur divers sujets d'histoire, de littérature, de religion et de critique*, Cologne, 1711, in-12: Basnage y est attaqué avec trop peu de ménagement; *Histoire du christianisme des Indes*, la Haye, 1724, in-8°: c'est le plus connu de ses écrits; mais on y trouve, comme dans le suivant, de violentes déclamations contre les catholiques; *Histoire du christianisme d'Ethiopie et d'Arménie*, 1739, in-8°; *Lexicon ægyptiaco-latinum ex veteribus illius linguæ monumentis summo studio collectum et elaboratum*, ouvrage posthume qui ne vit le jour qu'en 1775, à Oxford, revu et complété, en même temps qu'abrégé, par Chr. Scholtz, prédicateur du roi de Prusse. Veyssière de la Croze signala dans ce lexique la connexion qui devait nécessairement exister entre l'idiome des Coptes et celui que parlaient les anciens Égyptiens. Il avait en outre laissé en manuscrit un *dictionnaire arménien*, un *dictionnaire syriaque*, etc.; le premier, fruit de douze années de travail, fait aujourd'hui partie de la collection de l'université de Leyde. Le *Thesaurus epistolicus Lacrozianus*, publié à Leipzig par Jean Louis Uhle, en 1742, est un recueil précieux pour l'histoire de la philologie orientale, chinoise et tartare.

VEZELAY, *Viceliacum*, ville de l'ancien Nivernais, aujourd'hui chef-lieu de canton du département de l'Yonne; 1,161 habitants.

Cette ville doit, selon toute apparence, son origine à une église dédiée à sainte Marie-Madeleine, qui attirait dans le moyen âge un grand nombre de pèlerins. Elle dépendait d'une abbaye fondée, dans le neuvième siècle, par le célèbre comte Gérard de Roussillon.

C'est à Vezelay que se tint, en 1145, le fameux concile, présidé par saint Bernard, où fut décidée la deuxième croisade. Vers 1155, ses habitants, qui étaient sous la domination de l'abbaye fondée par le comte Gérard, firent de longs et vains efforts pour s'affranchir et se constituer en commune (*). En 1190, Philippe-Auguste et Richard Cœur de Lion, roi d'Angleterre, y eurent une entrevue avant de partir pour la Palestine. Cette ville fut prise, en 1569, par les huguenots; Charles IX l'assiégea sans succès en 1571.

VIALA (Joseph Agricole), naquit à Avignon en 1780. Un rassemblement considérable de féderalistes insur[gés] des villes d'Aix, Lambesc, Arles, Ta[rascon], Marseille, etc., s'était mis en marche pour Lyon. A cette nouvelle les patriotes des environs, et sur[tout] ceux d'Avignon, se réunirent, et se rendirent sur le bord de la Durance pour leur en disputer le passage; mais déja les Provençaux s'étaient emparés des barques, et il ne restait plus aux patriotes, trop peu nombreux pour le[s]

(*) Voy. les *Lettres sur l'histoire de France*, par M. Aug. Thierry, lett. XXII, XXIII et XXIV.



Porte de Vézelay

résister, d'autre ressource que de couper les câbles qui servaient au trajet des bacs sur la rive qu'ils occupaient. Cette entreprise était périlleuse, car les insurgés dirigeaient sur ce point le feu le plus terrible, et les hommes les plus hardis reculaient devant l'imminence du danger. Cependant le moindre retard pouvait devenir funeste aux patriotes; déjà les insurgés avaient pris place dans les bacs, et en peu d'instants ils pouvaient avoir franchi l'obstacle qui les séparait de leurs ennemis. Un enfant de treize ans s'avance alors, et vient donner aux hommes faits l'exemple du dévouement : le jeune Viala s'offre pour couper le câble; on refuse de le laisser exposer ainsi à une mort certaine; mais le jeune héros regarde ce refus comme un affront fait à son courage : il court vers un sapeur, lui enlève sa hache, et se précipite sur le bord du fleuve. Arrivé près du poteau où le câble est attaché, il dépose sa hache et charge sur l'ennemi le fusil dont il est armé. Honteux alors de se voir ainsi dépassés par un enfant, les patriotes avancent pour le soutenir, et une vive fusillade s'engage d'une rive à l'autre. Viala reprend alors sa hache et s'efforce de couper le câble. Tout le feu des ennemis était dirigé contre lui; une balle lui traverse la poitrine, la hache s'échappe de ses mains, il chancelle et tombe en s'écriant : « Ils ne m'ont pas manqué! mais je suis content, je meurs pour la liberté! » Cependant, le bac chargé d'ennemis s'avançait vers la rive occupée par les patriotes; avant que ceux-ci eussent pu achever de couper le câble, il aborda, et les républicains furent forcés de se retirer en désordre, en laissant le corps de l'héroïque enfant au pouvoir des vainqueurs, qui ne rougirent pas de souiller leur victoire en le jetant à la rivière, après l'avoir mutilé et outragé de toutes les manières.

La Convention ordonna, par un décret, que les restes d'Agricole Viala seraient déposés au Panthéon, et qu'une gravure représentant sa mort serait distribuée à toutes les écoles primaires.

VIALA (Sébastien), né à Rodez en 1763, entra, en 1781, comme simple soldat au régiment de Vermandois. Il fut élu en 1789 capitaine d'une compagnie de volontaires formée à Rodez, et devint bientôt chef du 2e bataillon de l'Aveyron. Il passa ensuite au commandement du 1er bataillon de la 56e demi-brigade, et fit à la tête de ce corps la campagne de l'an II. Il se distingua pendant la campagne de l'an III, à la prise de Puget-Ténières, et s'empara de Rodda à la tête de 200 hommes. Il fit ensuite partie de l'armée employée au siége de Toulon, et prit part à tous les combats qui furent livrés aux Anglais. Après la prise de cette ville, il se trouva au siége de Saorgio; fit partie de la colonne qui marcha sur Coni, et fut chargé de reprendre les postes de Pinet, Rizzolaga et la Piazza, et avec trois bataillons il défendit ces postes pendant une journée entière contre une armée de 10,000 hommes. Le 2 frimaire, à la reprise de Rivoli, il mit l'ennemi en fuite et fit plus de 800 prisonniers; chargé, le lendemain, d'attaquer les Autrichiens dans leur position en arrière de Caprено, il les força de se retirer, et leur fit 8,000 prisonniers. Il fit partie de l'expédition d'Égypte, et après s'être distingué dans toutes les principales affaires de cette campagne, il fut nommé, en l'an VII, chef de brigade de la 85e de ligne. Il fut tué à la tête du 88e régiment d'infanterie de ligne, à la bataille d'Iéna, le 14 octobre 1806.

VIC, *Vicus*, ville de l'ancienne Lorraine, aujourd'hui chef-lieu de canton du département de la Meurthe; 3,186 habitants.

On ignore à quelle époque cette ville a été fondée, mais on sait qu'elle existait déjà au temps des Romains. Il est parlé de ses salines dans le quatrième siècle. Les rois d'Austrasie y avaient un palais. Elle souffrit beaucoup des invasions des Allemands, et fut ruinée en 1205 par le comte de Bar. Louis XIII y conclut, en 1632, un traité avec le duc de Lorraine Charles IV. On y trouve de nombreuses antiquités romaines.

Traité de Vic. — Le duc Charles de Lorraine était un des plus puissants vassaux de la couronne de France, dont il relevait pour son duché de Bar; cependant, comme la plus grande partie de ses États était située en Allemagne, il était considéré comme prince allemand, et sa cour était le refuge de

tous les mécontents de France. Il était allé conduire 8.000 hommes de pied et 2,000 chevaux au duc de Bavière, son oncle; lorsqu'il revint, Louis XIII et Richelieu se trouvaient à Metz; il alla les y visiter. Richelieu lui fit un bon accueil, mais il lui déclara que le roi n'entendait pas que ses États devinssent le refuge de tous les mécontents de France. Le duc se trouvait dans une position critique; il était à la discrétion du roi, qui pouvait le retenir prisonnier. Pour avoir la liberté de se retirer, il signa, le 31 décembre 1631, à Vic, un traité, qu'il n'avait pas l'intention d'observer.

« Par ce traité, il renonçait à toute alliance autre que celle de la France, et nommément à celle de l'empereur et du roi d'Espagne; il promettait de donner en tout temps passage aux armées du roi au travers de ses États, et de n'y plus recevoir les mécontents de France, et en particulier la mère et le frère du roi; enfin, pour gage de sa bonne conduite, il livrait aux Français sa forteresse de Marsal. Le duc de Lorraine exécuta ce traité; il engagea Gaston, qui était à sa cour, à aller rejoindre sa mère à Bruxelles, mais ce ne fut qu'après l'avoir marié secrètement, le 3 janvier, à la princesse Marguerite. Loin d'être gagné, le duc de Lorraine conserva un profond ressentiment de la violence qui lui avait été faite (*). »

VIC-FÉZENSAC, ville de l'ancien Armagnac, aujourd'hui chef-lieu de canton du département du Gers; 3,679 habitants. Clovis la donna, en 509, à l'église d'Auch. Aymery, comte de Fézensac, s'en empara dans le onzième siècle, et en fit la capitale de son comté. Elle fut plusieurs fois prise, reprise et saccagée pendant les guerres de religion. Voy. FÉZENSAC.

VIC-SUR-AISNE, ville de l'ancienne Picardie, aujourd'hui chef-lieu de canton du département de l'Aisne; 654 habitants.

Vic-sur-Aisne, qui n'est plus qu'un bourg, était jadis une place forte. Elle fut prise d'assaut par Arnoul en 898. Un comte Étienne lui fit subir le même sort en 1025, et les calvinistes en 1567. En 1590, le château, qui avait reçu une garnison du parti de la ligue, fut emporté d'assaut par le marquis d'Humières, qui fit passer la garnison au fil de l'épée.

(*) Sismondi, *Hist. des Français.*

VICE-AMIRAL. Ce grade est le [...] élevé dans la hiérarchie maritime, [...] celui d'amiral. Celui qui en est inve[...] porte pour insignes trois étoiles bl[...] ches sur les épaulettes, et a, d[...] marine, le rang qu'occupent les li[...] nants généraux dans l'armée de [...] Il commande ordinairement l'a[...] garde dans une escadre bien org[...] et partagée en trois divisions. Le [...] seau qu'il monte porte le pavillon [...] aux couleurs nationales au mât [...] saine. Autrefois, lorsqu'une flott[...] commandée par un maréchal de F[...] ou par un lieutenant général des a[...] navales, le vice-amiral dirigeait [...] dre blanche et bleue, et avait pour [...] distinctif un pavillon mi-parti blanc [...] mi-parti bleu au grand perroquet.

VICENCE (duc de). Voyez CA[...] COURT.

VICHY, *Vichium*, ville de l'a[...] Bourbonnais, aujourd'hui chef-lieu [...] canton du département de l'Allier. [...] tait autrefois une petite place fort[...] tourée de murs flanqués de tours, [...] il reste encore actuellement q[...] ruines. Elle est célèbre par ses [...] thermales, qui lui avaient fait [...] sous les Romains le nom d'*Aqua[...] da*. On y compte 985 habitants.

VICOMTE. Une loi de Gontr[...] apprend que les comtes des cités [...] la faculté de déléguer une parti[...] d[...] attributions et de leurs pouvoir[...] lieutenants appelés *vicomtes*, qu[...] sissaient eux-mêmes, dont ils [...] daient personnellement, et qu'[...] vaient destituer à leur gré. Chac[...] cantons dont un comté était co[...] avait à sa tête un vicomte, et ce[...] ciers, indépendants les uns des a[...] et égaux entre eux, ne reconnais[...] comme leur supérieur que le comte.

Quand les comtes se furent [...] prié leurs gouvernements et les [...] rendus héréditaires, ils inféodèr[...] droit d'être leurs lieutenants, et [...] péra alors quelques changement[...] la condition des vicomtes. D'ailleurs [...] ques hauts barons en eurent un [...]

qui ils donnèrent la lieutenance générale de tous leurs domaines ; puis, ils en instituèrent d'autres dans chacune des villes placées sous leur dépendance. Les comtes de Champagne et de Brie avaient des vicomtes à Troyes et à Meaux, capitales de leurs deux comtés, et il en avaient en outre de particuliers à la Ferté-sur-Aube, à Bar-sur-Aube, à Rosnay, à Saint-Florentin, à Villemard, à Marcel-sur-Ay, à Châtillon-sur-Marne, à Onchy-le-Châtel, à Château-Thierry et à Provins. Selon l'ancienne organisation, tous ces vicomtes de petites villes et de bourgs étaient indépendants de ceux des chefs-lieux ; ils jouissaient des mêmes prérogatives, et, comme eux, ne reconnaissaient que la supériorité du comte. Ces inféodations commencèrent dès le dixième siècle, et les vicomtés de Thouars, Narbonne, Béziers, Châteaudun et le Mans furent les premières dont on disposa ainsi.

Dans ce nouveau régime, les droits et prérogatives des vicomtes consistèrent dans une portion des prérogatives et droits des comtes, et dans des domaines quelquefois très-considérables, dont ils surent accroître plus tard encore l'importance. Les vicomtes de Bourges, Cologne, Arçay en Berry, avaient le tiers des amendes et épaves coutumières, les droits de layde et de rotage, le droit de chasse et les honneurs à l'église. C'étaient eux qui donnaient la permission de célébrer la fête patronale dans leurs paroisses, d'en faire le cri et la semonce, de lever les quilles, etc. Ceux de Béarn, Narbonne, Limoges, la Brosse, Turenne, partageaient avec les hauts barons et les prélats le droit de battre monnaie ; celui de Chartres avait un domaine considérable, des seigneuries, des hommes de corps, plusieurs dignités, et deux cents fiefs mouvant de son principal manoir. Quelques vicomtes avaient pouvoir et juridiction sur une grande partie de la province, indépendamment des autres droits qui leur appartenaient. Ceux du Mans ou de Beaumont possédaient la seigneurie des villes de Château-Gontier, Beaumont, Fresnaye, Mamers et Sainte-Suzanne au Maine, outre quelques autres lieux sur lesquels ils avaient des droits. Le vicomte de Poitiers ou de Thouars, qui était en cette qualité grand sénéchal héréditaire du comte de Poitiers, avait un domaine encore plus étendu. La mouvance de cette terre, qui fut érigée plus tard en duché-pairie, comprenait un nombre prodigieux de paroisses dans le Poitou, ainsi que dans la Marche de cette province et des provinces voisines. On trouvait des vicomtés très-considérables dans le midi : telles étaient celles d'Uzès, de Conserans, de Combor, de Polignac, etc., sans parler de beaucoup d'autres dans différentes provinces, comme celles de Rohan et de Léon en Bretagne.

Les comtes héréditaires ne cédèrent guère plus aux vicomtes féodaux que le pouvoir civil et de police, se réservant le pouvoir militaire qui flattait davantage leur orgueil et leurs goûts, et encore eurent-ils le soin de poser au pouvoir concédé des limites assez étroites. Les vicomtes jugeaient les affaires inférieures, présidaient aux travaux publics les moins importants, veillaient au maintien de la paix publique, donnaient la chasse aux malfaiteurs, et faisaient pour leurs suzerains ce que ceux-ci avaient fait pour le roi, avant qu'ils s'en fussent rendus indépendants, c'est-à-dire qu'ils percevaient les revenus de leurs domaines et les droits de leur fisc. Ces attributions restèrent les mêmes tant que les comtes surent tenir leurs lieutenants dans la soumission. Mais cela ne devait pas durer toujours ; plusieurs vicomtes remplacèrent complétement les comtes dans leurs fonctions militaires ; puis, les causes qui avaient élevé la fortune de ceux-ci, concourant avec la même efficacité à l'agrandissement de ceux-là, les vicomtés devinrent des patrimoines héréditaires entre les mains de ceux qui les tenaient en fiefs.

Par suite de cette révolution, qui fut l'œuvre de la persévérance et du temps, dans quelques lieux les vicomtes parvinrent à un tel degré de puissance, qu'ils se rendirent redoutables aux comtes, et finirent par les chasser pour se mettre à leur place. La Thaumassière nous apprend que, sous le règne du roi Raoul, les vicomtes de Bourges expulsèrent les comtes de la ville, et s'y at-

tribuèrent toute leur autorité et tous leurs droits. Les vicomtes de Cologne et de Bray furent indépendants jusqu'en 1463 ; enfin, on sait que les vicomtes de Turenne prétendirent longtemps posséder cette seigneurie en toute souveraineté, et qu'ils y jouirent de presque tous les droits régaliens, jusqu'à la vente que la maison de Bouillon en fit au roi Louis XV, en 1738.

Cette indépendance et ces usurpations n'eurent pas lieu partout. En Normandie et dans quelques autres provinces, la multiplicité des vicomtes et le peu d'étendue de leurs fonctions contribuèrent à les maintenir sous la domination des comtes ; mais partout ailleurs ils furent considérés comme des officiers très-importants, et quelquefois comme des seigneurs investis d'une grande puissance.

Quand les vicomtés furent devenues héréditaires, les vicomtes cessèrent de rendre la justice par eux-mêmes, et il y eut entre leurs officiers et ceux des comtes des contestations fréquentes, tant sur le droit que sur les limites de la compétence. Dans quelques lieux, on convint sur le premier point, que le juge ou prévôt, nommé par le vicomte, serait agréé par le comte, et que ces deux seigneurs partageraient entre eux les émoluments de la justice, comme cela avait lieu à la Ferté-sur-Aube et dans le Berry. Quant à la question de compétence, elle cessa avec le temps d'être un sujet de discussion, l'établissement des sénéchaux et des baillis royaux ayant réduit à rien ou à fort peu de chose les fonctions attribuées aux vicomtés inféodées. Il ne resta plus guère alors aux vicomtes que des prérogatives et des droits utiles, réglés plutôt par les titres et la possession de chaque localité que par les dispositions des coutumes.

Malgré leur étendue, quelquefois considérable, et l'importance des fonctions attribuées à leurs possesseurs, les vicomtés furent longtemps sans être considérées comme fiefs de dignité. Elles se partageaient dans les successions, et tombaient même en quenouille. Ce fut seulement en 1359 que l'on commença à les classer au nombre de ces fiefs, dans des lettres patentes de Charles V, alors régent, et, l'année suivante, dans le traité de Brétigny. Par la même raison, il n'y avait anciennement ni ville, ni bourg, qui portât le titre de vicomté. Charles IX érigea en seigneurie de ce nom la terre d'Argeville, par lettres patentes du mois de mai 1566, et celles du Plessis-Ciran et de Roches-de-Gennes, par d'autres lettres du mois de janvier 1569.

Dans l'Artois, dans une grande partie de la Flandre, dans le Ponthieu et quelques autres pays voisins, on appelait vicomtes ou *seigneurs vicomtiers* les gentilshommes qui possédaient la moyenne justice.

En Normandie, où les vicomtes ne purent pas se rendre indépendants, ils devinrent, comme ailleurs, les vicaires des juges de première instance qui connaissaient des causes civiles entre roturiers, pour des fonds roturiers seulement, et dont les jugements ressortissaient aux baillis, qui leur étaient supérieurs en juridiction.

Comme seigneurs féodaux et comme magistrats, les vicomtes ont été abolis par l'Assemblée constituante ; il n'en reste plus qu'un titre, placé comme autrefois entre celui de baron et celui de comte, que le roi seul a le droit de conférer, et qui, malgré cela, n'en est pas moins à la disposition de tous ceux à qui peut venir la fantaisie de le prendre.

VICQ D'AZYR (Félix), médecin et anatomiste célèbre, né à Valognes en 1748, ouvrit en 1773 un cours d'anatomie humaine qui eut le plus grand succès. Ses envieux ayant eu le crédit de lui faire refuser l'usage de la salle de la faculté, Antoine Petit, professeur d'anatomie au Jardin du Roi, le choisit pour son suppléant ; mais il ne put lui assurer la survivance de sa chaire, qui fut donnée à Portal. Vicq-d'Azyr, réduit alors à donner des leçons particulières dans sa propre demeure, dut au hasard la protection de Daubenton, dont il épousa la nièce. Bientôt plusieurs *Mémoires*, où il consigna les résultats de ses recherches anatomiques, lui ouvrirent les portes de l'Académie des sciences (1774). Lassonne, premier médecin du roi, le chargea, l'année suivante, de porter des secours à quelques provinces du Midi, ravagées par une épizootie meurtrière, et le fit nommer, en 1776,

ecrétaire perpétuel de la Société de nedecine. Les éloges des principaux nembres de la Société, que Vicq-d'Azyr prononça, lui concilièrent d'honorales suffrages, et l'Académie française admit, en 1788, au nombre de ses nembres en remplacement de Buffon. Il rofessait depuis quelque temps l'anamie comparée à l'Ecole vétérinaire Alfort, lorsqu'il fut nommé, en 1789, édecin de la reine. Il obtint en même mps la survivance de la place de preier médecin du roi, et mourut d'un évrisme, en 1794, à quarante-six ans. utre ses *Mémoires* publiés dans les cueils de l'Académie des sciences et la Société de médecine, on a de lui: *raité d'anatomie et de physiologie*, 86, in-fol., avec 36 planches coloriées; *stème anatomique des quadrupèdes*, nt le deuxieme volume parut seul en 92; *Médecine des bêtes à cornes*, 81, 2 vol. in 8°.

VICTOIRE (Louise-Thérèse), fille de uis XV, née à Versailles en 1733, sut re respecter la pureté de ses mœurs la cour licencieuse de ce prince, et. squ'il fut attaqué de la maladie qui vait l'emporter, elle voulut s'enferr avec lui pour le soigner. Obligée quitter la France en 1791, elle alla ec sa sœur aînée, *Madame Adélaïde*, ercher en Italie un asile, qu'elle trouva bord dans les États du roi de Sarigne, puis à Rome, et enfin à Naples. rsque les Français s'approchèrent de te ville, en 1798, la princesse, efyée, voulut fuir encore; mais elle comba aux fatigues du voyage en 99, quelques jours après son débarment à Trieste, et six mois avant dame Adélaïde.

VICTOR (Claude PERRIN, dit), *duc de llune*, maréchal de France, naquit, décembre 1764, au village de la Mar-, en Barrois. Après avoir fait huit ans service comme simple soldat, dans le régiment d'artillerie, il venait d'obir son congé quand la révolution ata. Il ne put demeurer spectateur nquille des événements politiques et itaires qui se préparaient, et suivit ntôt l'élan de la jeunesse de l'époque. 4 août 1792, il s'enrôla parmi les ontaires de la Drôme, fit la première npagne d'Italie, et gagna en peu de mois le grade d'adjudant-major et de chef de bataillon. L'année suivante, sa belle conduite au siége de Toulon, où il reçut deux coups de feu, le fit nommer général de brigade. Envoyé vers la fin de 1793, à l'armée des Pyrenees-Orientales, il se trouva aux siéges de Collioure et de Roses, et à presque toutes les actions qui eurent lieu jusqu'en juillet 1795, c'est-à-dire jusqu'au traité de Bâle, qui termina la guerre entre la France et l'Espagne. Il repassa alors en Italie, et se distingua, en 1796, aux affaires de Cossaria, de Dego, de Mondovi, de Lonato, de Castiglione et de Saint-George, mais plus particulièrement, en 1797, à la bataille de la Favorite, où avec la 57ᵉ demi-brigade, qui reçut en ce jour le surnom de *la Terrible*, il fit mettre bas les armes à 8,000 hommes de la division du général autrichien Provera; puis, la même année, devenu général de division, il contribua puissamment, lors de l'expédition contre le pape, à la prise de Faenza et à celle d'Ancône. En 1798, après la paix de Campo-Formio, on lui confia le commandement du département de la Vendée, et il parvint à y rétablir le calme.

En 1799, il retourna en Italie, et prit une part honorable aux batailles de Sainte-Lucie, de Villafranca, d'Alexandrie, de la Trebbia et de Bassano; puis, en 1800, il alla avec sa division tendre la main à l'armée de réserve. Il arriva lorsque la bataille de Montebello était engagée, en détermina le succès, et, cinq jours après, commanda l'avant-garde à celle de Marengo. Le 25 juillet suivant, il passa à l'armée gallo-batave, en qualité de lieutenant du général en chef; garda ce poste jusqu'au traité d'Amiens, puis se rendit à la cour de Danemark avec le titre d'ambassadeur de la république. En 1806, la guerre de Prusse vint réclamer son bras et son courage. Blessé d'un biscaïen à la bataille d'Iéna, cet accident ne l'empêcha pas de rester à la tête du dixième corps de la grande armée, de contribuer puissamment au gain de la bataille de Pultusk, et de prendre une part active à la plupart des brillants succès obtenus, pendant cette courte et glorieuse campa-

gne, sur les armées russes et prussiennes. En 1807, l'empereur lui donna le commandement du premier corps, et sa belle conduite à la journée de Friedland lui valut l'insigne honneur d'être nommé maréchal sur le champ de bataille même, puis duc de Bellune. Après la paix de Tilsitt, il fut, pendant quinze mois, gouverneur de Berlin et d'une partie de la Prusse. Appelé en Espagne sur la fin de 1808, il gagna, cette année même, les batailles de Spinosa, de Sommo-Sierra et de Madrid. De nouveau vainqueur à Uclès et à Medelin en 1809, il fut vaincu à Talavera de la Reyna; mais il n'en mit pas moins toute l'Andalousie au pouvoir des Français. Chargé, en 1811, d'investir Cadix, il remporta, le 5 mars, sous les murs de cette place, la victoire de Chiclana. En 1812, le blocus durait encore, mais Victor le quitta pour faire la campagne de Russie.

Il fit pareillement, et toujours avec zèle, toujours avec gloire, la campagne de Saxe en 1813, et la campagne de France en 1814. Mais ici l'auréole brillante qui ceint le front de Victor va s'obscurcir : les événements politiques et l'abdication de l'empereur ont imposé un nouveau gouvernement à la France; les baïonnettes de l'Europe ont ouvert le chemin de Paris à un roi, à toute une famille de princes que la nouvelle génération ne connaît pas. Le duc de Bellune se livre corps et âme aux Bourbons, et ne conserve pas même le souvenir des bienfaits de l'empereur. Au 20 mars, il accompagne Louis XVIII à Gand; il rentre avec lui en juillet; devient l'un des quatre majors généraux de la garde royale; accepte la présidence de la commission chargée d'examiner la conduite des officiers pendant les cent jours, et mérite qu'on lui reproche d'avoir, en cette circonstance, montré une trop grande rigueur contre ses anciens compagnons d'armes. En 1816, il représente l'armée au mariage du duc de Berry. Nommé, la même année, commandant de la 16e division militaire, il ne quitte ce poste qu'en 1821, pour prendre le commandement supérieur des 6e, 7e, 8e et 19e divisions, et reçoit bientôt après le portefeuille de la guerre. Les talents administratifs du maréchal Victor ne répondaient pas à ses talents militaires; il fit des fautes, s'aliéna la nouvelle armée, comme il avait fait de l'ancienne, et acheva de porter le dernier coup au peu de popularité dont il jouissait encore. En 1823, il organisa l'expédition d'Espagne, et quitta le ministère, l'année suivante, pour se rendre comme ambassadeur à Vienne; mais il n'occupa ce poste que peu de temps. Il était encore major général de la garde au moment des événements de 1830. Depuis cette époque, il vécut très-retiré, cessa de prendre part aux affaires, sinon aux intrigues du parti légitimiste, et mourut en 1841.

VIEILLEVILLE (François de SCEPEAUX, sire, puis maréchal de), né en 1509, se proposa pour modèle, dès son jeune âge, le *Chevalier sans peur et sans reproche,* et en approcha assez pour être cité parmi les plus braves : *Chateigneraye*, disait-on, *Vieilleville et Bourdillon sont les trois hardis compagnons.* A la valeur la plus brillante, il joignait la prudence, l'habileté dans les affaires, l'équité, le désintéressement, et surtout une modération bien rare à cette époque. Il s'occupa constamment d'adoucir les rigueurs du connétable de Montmorency, chargé de réprimer les troubles de la Guienne et de l'Angoumois, et offrit sa vaisselle pour aider le roi à s'emparer des Trois-Évêchés. Après avoir rendu d'important[illegible] services dans cette guerre, il fut un des principaux négociateurs du traité de Cateau-Cambrésis, en 1559, et reçut le bâton de maréchal en 1562. Ce [illegible] sur lui que Charles IX jeta les [illegible] pour remplir la charge de connét[illegible] après la mort de Montmorency; [illegible] le vieux guerrier refusa cette [illegible] faveur. D'autres distinctions hono[illegible]bles le dédommagèrent de ce sa[illegible] volontaire, et il venait même de [illegible]voir le roi dans son château de Du[illegible] lorsqu'il mourut empoisonné en 1[illegible]. Ses *Mémoires*, écrits par Carlo[illegible], secrétaire, ont été publiés pour [illegible] mière fois en 1757, en 5 vol. in-12 [illegible] ont été réimprimés dans la C[illegible] de Petitot.

VIEN (Joseph-Marie), naquit à Mo[illegible]pellier, le 18 juin 1716. Dès son en[illegible]fance il manifesta du goût pour le [illegible]

n, et à 10 ans, il copia, dit-on, à l'en-
re de Chine, une estampe du *Serpent*
'airain d'après Lebrun, de manière
frapper l'attention de Legrand, vieux
intre de portraits, qui lui donna alors
s conseils. Néanmoins son père, qui ne
nsait pas que la culture des arts pût
mener à la fortune, le plaça chez un
ocureur. Au bout de quelque temps
en quitta l'étude de son patron; fut
voyé à Cette, dressa la carte du ter-
oire de cette ville et de Frontignan,
is travailla deux ans dans une ma-
facture de faïence à Montpellier. Au
ut de ce temps il put entrer dans
telier de Giral, élève de Lafosse,
is se rendre à Paris, où il arriva sans
tre ressource que des lettres de re-
mmandation pour Natoire et le comte
Caylus. Le premier était un pein-
en réputation; le second un ama-
r éclairé des beaux-arts. Vien, qui
vaillait avec ardeur, vit bientôt le
cès couronner ses efforts; en 1742,
nérita au concours la première mé-
lle, et l'année suivante, le grand prix
l'envoya à Rome.

Ce fut pendant ce voyage qu'il fit
quisse de son tableau du *Massacre*
Innocents. L'étude des beaux mo-
es lui rendit profitable le séjour de
me, et bientôt un nombre prodi-
ux de travaux dévoilèrent son talent
nnoncèrent le restaurateur de la pein-
e en France. Le mauvais goût qui
nait alors fut longtemps un obsta-
à ce que Vien fût apprécié dans sa
rie à sa valeur; mais les étrangers
aient à son talent un juste tribut
lmiration; et quand il revint en
nce, ce fut avec l'autorité d'une ré-
ation légitimement acquise. Néan-
ins l'Académie, qui renfermait préci-
ient les propagateurs du mauvais
t, se refusa d'abord à le recevoir.
cher, qui était le coryphée de l'école,
nnut cependant, et ceci soit dit à
gloire et comme compensation de
mauvaise doctrine, Boucher recon-
le mérite supérieur de Vien, déclara
l ne mettrait plus le pied à l'Acadé-
tant que Vien n'en ferait pas partie,
lui donna un éclatant témoignage
time, en envoyant son propre fils
atelier de celui qui était plus que
rival. Vien fut donc reçu, en 1752, et obtint, six mois après, un atelier et un logement au Louvre. Il le dut à la protection du marquis de Marigny, frère de la marquise de Pompadour, qui se montra toujours protectrice sinon éclairée du moins fervente des arts.

Dès ce moment le progrès qu'avaient préparé les travaux de Vien devint plus rapide par l'ouverture de son atelier, où il introduisit l'étude du modèle vivant. Sa réputation se répandit en Europe, et l'impératrice de Russie chercha à se l'attacher par des offres de places et de pensions. Mais il refusa constamment de vendre son talent aux cours étrangères. Il reçut du roi, en 1781, une pension de 2,000 livres, prit place, la même année, parmi les recteurs de l'Académie, et fut nommé, en 1789, premier peintre du roi et directeur de l'Académie. La révolution lui enleva ses honoraires et la plus grande partie de sa fortune; mais, grâce à son talent, il put échapper au besoin, et, en 1799, Bonaparte l'appela au sénat conservateur. Il mourut à Paris en 1809, jouissant encore d'une réputation très-grande et de toute la considération qui peut adoucir les derniers moments d'un artiste.

Il laissait après lui de nombreux élèves formés par ses soins, et qui devaient perpétuer les saines doctrines qu'il avait émises : Regnaud, Vincent et surtout David donnèrent un éclat sans égal à l'école française, et achevèrent la régénération que leur maître avait commencée. Parmi les nombreux tableaux de Vien, nous nous bornerons à citer les plus estimés : *Marc-Aurèle faisant distribuer au peuple des vivres et des médicaments; saint Louis remettant à la reine Blanche, sa mère, la régence du royaume; saint Grégoire pape; Mars s'arrachant des bras de Vénus; Vénus blessée par Diomède; Jésus rompant le pain en présence des disciples d'Emmaüs; la Résurrection de Lazare; Sapho s'accompagnant de la lyre; Hector excitant Pâris à prendre ses armes; saint Germain, évêque d'Auxerre; une Jeune Grecque comparant son sein à un bouton de rose; Briséis dans la tente d'Achille; l'Amour fuyant l'esclavage; l'Amour et Psyché; Proserpine ornant la statue de Cérès; la Marchande d'amours; la sainte Vierge*

servie par les anges, etc. Il avait gravé le sujet de *Loth et ses filles*, d'après J.-F. Detroy, et on a de lui, en outre, un grand nombre de dessins et d'ébauches.

Sa femme et son élève, *Marie Reboul*, née en 1728, excella dans l'imitation des fleurs, des fruits, et en général dans tout ce qui forme le genre nommé *nature morte*. Sans avoir appris à peindre, mademoiselle Reboul imita si bien un *papillon de nuit*, que les yeux les plus exercés le prenaient pour un de ceux que l'on conserve dans les cabinets d'histoire naturelle. Le comte de Caylus ayant eu occasion de voir et d'apprécier un début si étonnant, présenta Vien aux parents de la jeune artiste; et Vien ayant demandé sa main, l'épousa en 1757. Quoique quelques ouvrages de madame Vien aient passé depuis longtemps en Russie, la France possède encore plusieurs de ses jolis tableaux. Madame Vien mourut à Paris en 1805.

Jean-Marie VIEN, fils des précédents, né à Paris en 1761, élève de son père et de Vincent, cultiva surtout le genre du portrait; on estime son portrait en pied du *général Bache*, son beau-père; celui du *duc de Gaëte*, mais surtout celui du *maréchal Jourdan*. Nous citerons encore le portrait à mi-corps d'*Élisabeth Boisse;* les portraits en pied de l'artiste et de sa femme, et dans un coin du tableau, sur un chevalet, l'esquisse des traits de son père (cet ouvrage a valu à l'auteur, en 1808, une médaille d'or); un dessin à la plume représentant le *Sacre de Charles X;* enfin, *le Christ au rameau*, trompe-l'œil, qui a été remarqué à l'exposition de 1827. Jean-Marie Vien a encore exposé, en 1831, quelques têtes d'empereurs romains; mais, depuis cette époque, on n'a rien vu de lui au salon.

Sa femme, *Rose-Céleste* BACHE, est connue par d'agréables poésies.

VIENNE, ancienne capitale du Viennois, aujourd'hui chef-lieu d'arrondissement du departem. de l'Isère; 14,079 habitants.

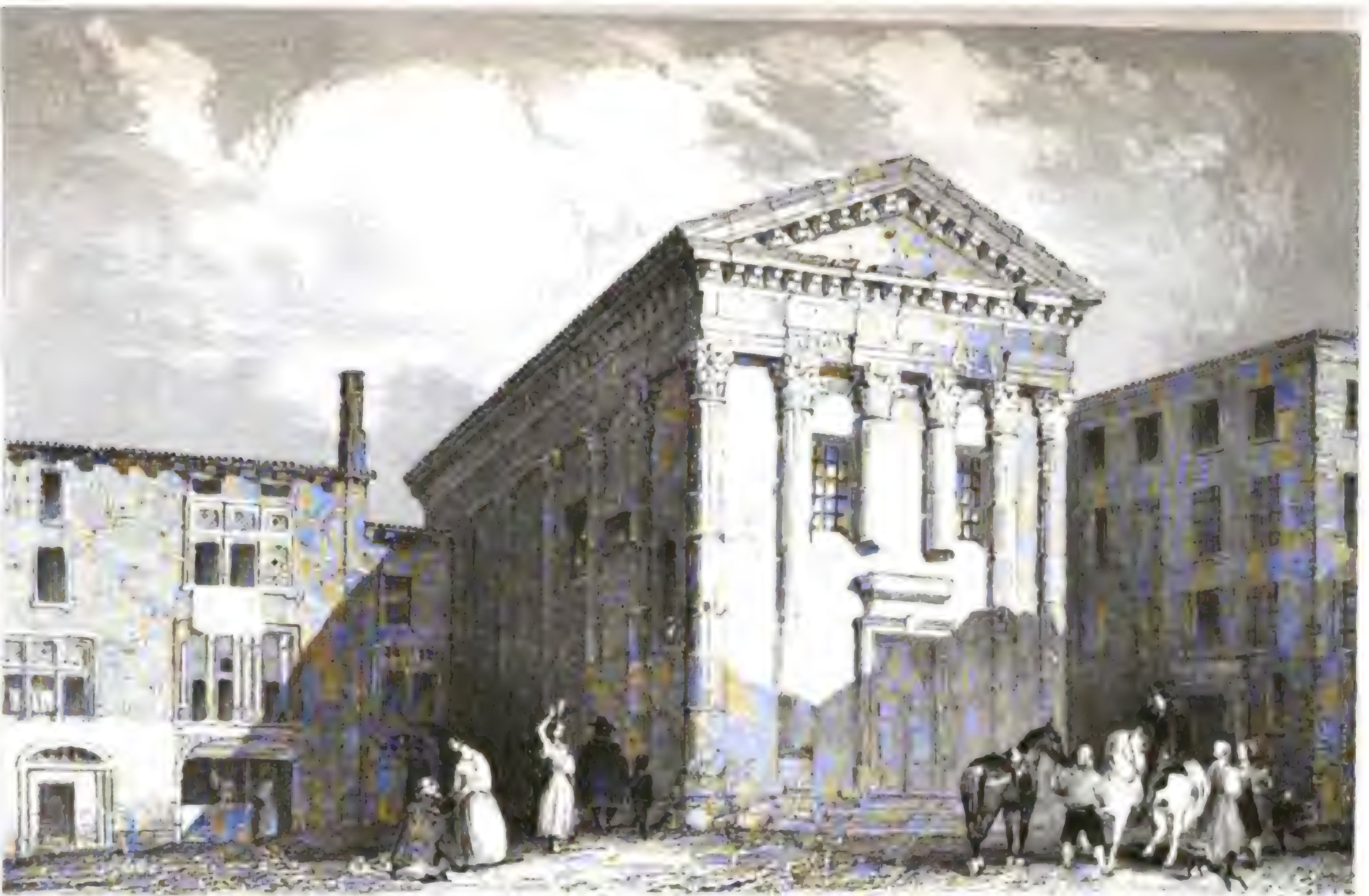
Vienne, *Vienna*, existait avant la conquête des Gaules par les Romains. Elle était alors la capitale des Allobroges. Les Romains y établirent une colonie, et elle prit le nom de *Colonia Julia Vienna;* elle fut ensuite successivement celle des deux royaumes de Bourgogne; au démembrement du second, ses archevêques s'emparèrent de l'autorité, et longtemps ils résistèrent avec succès aux attaques des dauphins et des comtes de Savoie. Humbert II, le dernier des dauphins de Viennois, s'empara enfin de Vienne en 1339, et cette ville fut réunie à la couronne avec les États de ce prince. Elle eut beaucoup à souffrir des guerres de religion sous Charles IX et sous Henri III.

On y trouve de nombreuses antiquités romaines, parmi lesquelles on remarque un temple dédié à Auguste et à Livie; un arc de triomphe; un théâtre, et une pyramide très-bien conservée. Ses monuments du moyen âge les plus remarquables sont la cathédrale et l'église de l'ancienne abbaye de Saint-André-le-Bras.

Vienne est la patrie de l'historien Chorier.

VIENNE (monnaies de). Cette ville obtint, pendant les premiers temps de la domination romaine, le droit de frapper des espèces qui lui fussent propres, et nous possédons un assez bon nombre de grands bronzes sortis de ses ateliers. Voici la description des trois seuls types qui aient encore été trouvés: 1° IMP. CAESAR. DIVI. IVLI. DIVI. F. (*Imperator Cæsar divi Julii divi filius*); têtes adossées de César et d'Auguste; grenetis au pourtour; ℞. — C. I. V. (*Colonia Julia Vienna*); partie postérieure d'un vaisseau sur lequel sont placés un mât et une tour; grenetis au pourtour. 2° IMP. DIVI F.; têtes adossees d'Auguste et d'Agrippa; ℞. — partie postérieure d'un vaisseau, et au-dessus un cercle au milieu duquel se trouve un disque. 3° CAESAR; tête d'Auguste tournée à droite; grenetis au pourtour; ℞. — partie postérieure d'un vaisseau sur lequel se trouvent une tour et un mât.

Les monnaies coloniales de la Gaule disparurent de bonne heure, et, dès le temps de Vespasien, on paraît n'en avoir plus frappé dans cette contrée. Le monnayage gallo-romain de Vienne dut donc disparaître au plus tard à cette époque; cependant, si l'on s'en rapporte aux monuments, il eut une durée plus courte encore, puisque toutes les espèces coloniales de cette ville



Temple d'Auguste et de Livie, à Vienne (Dauphiné)



Portique d'un Théâtre à Vienne



Restes de la Citadelle de Vienne (Dauphiné)



Cloître S.t Maurice à Vienne.



Cloître de S.t André le bas à Vienne.



S.t André le bas à Vienne.

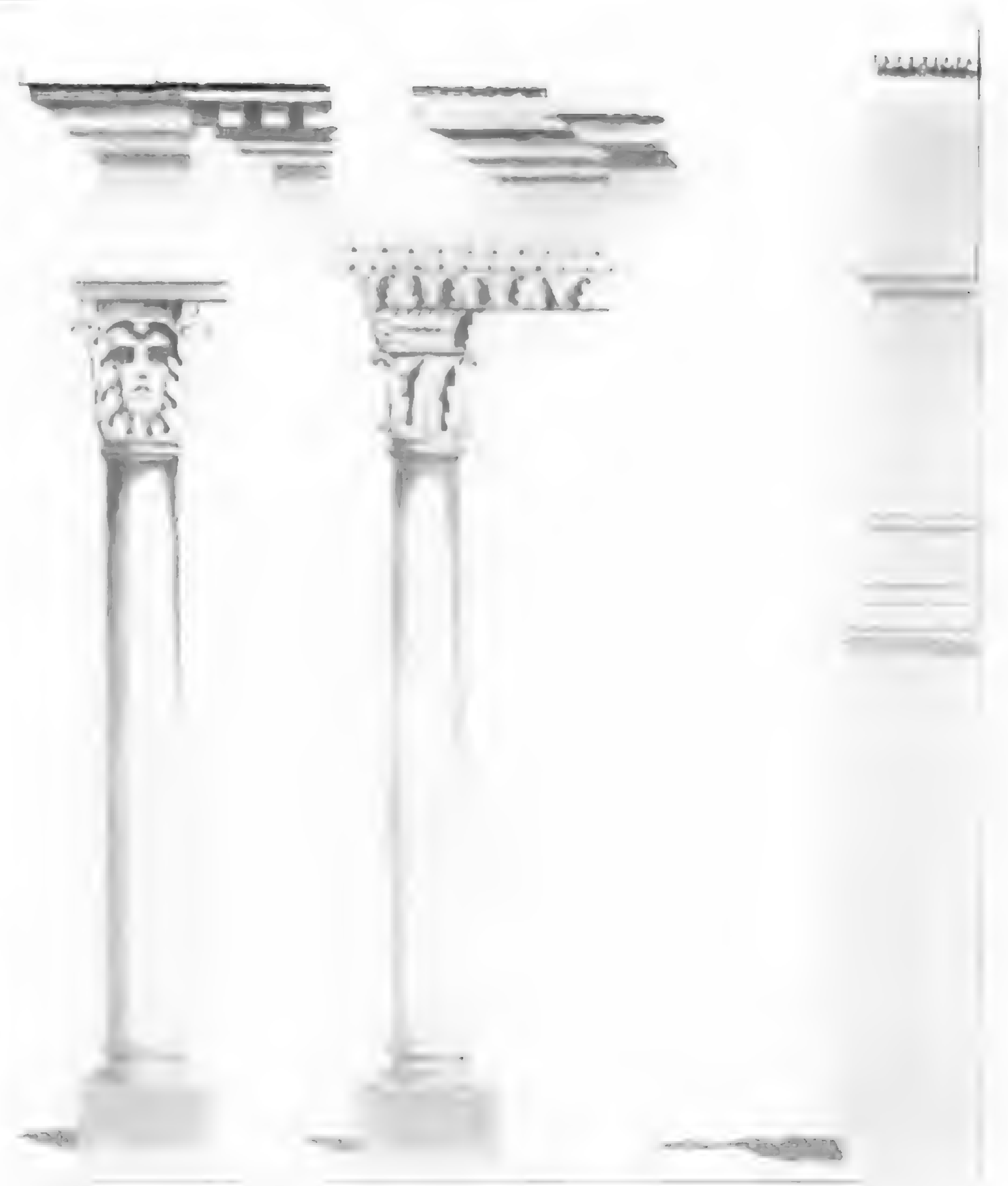


Abside de l'Église S.t Zénon, à Vérone.



Église de l'Abbaye de S.t Pierre, à Vienne





Vestiges de l'Église construite par ... à Vienne en ...



Tombeau près de Vienne.

jusqu'ici retrouvées sont du règne d'Auguste.

Plus tard, lorsque la puissance romaine déclina, on recommença à battre monnaie à Vienne, comme dans presque toutes les autres villes de la Gaule; nous avons de cette époque un *triens*, que l'on regarde avec raison comme un des monuments les plus curieux de notre histoire numismatique; le voici : D.N. MAVRICIVS P. P. AVG.; tête de l'empereur Maurice tournée à droite; ℟. — VIENNA DE OFFICINA LAVRENTI.; chrisme. Ce tiers de sou d'or a été, on le voit, frappé longtemps après l'abolition de la domination romaine, et lorsque Vienne appartenait déjà aux Francs. Quelques numismatistes pensent que c'est l'usurpateur Gondovalde qui l'a fait frapper, lorsque, appuyé par Maurice, il cherchait à enlever l'empire à Gontran, qui l'accusa de vouloir rétablir dans les Gaules l'autorité romaine. Pour nous, nous sommes convaincu que ce n'est qu'un monument de l'usage que les Francs, comme les autres barbares, avaient conservé de placer des effigies et des noms d'empereurs sur leurs espèces d'or.

On possède plusieurs autres *triens* mérovingiens de Vienne avec des noms de monétaires : 1° VIENNA; tête de profil tournée à droite; ℟. — ARNALDUS; croix cantonnée des lettres V. I., initiales de *Vienna*. 2° VIENNA FIT; tête de profil tournée à gauche; ℟. — BLIDEMVNDVS; même type que ci-dessus. 3° VIENNA FIT; tête de profil tournée à droite; ℟. — LEVDINO MONE; croix ancrée. 4° VIENNA FIT; tête de profil tournée à droite; ℟. — SANCTVS MONETARIVS; même type que ci dessus. Ces *triens*, on le voit, sont conçus dans le style mérovingien ordinaire, et n'offrent aucune particularité intéressante.

Du temps de *Louis le Débonnaire* et de *Charles le Chauve* Vienne frappa des deniers d'argent en tout semblables à ceux des autres villes de la Gaule: 1° HLVDOVVICVS IMP., autour d'une croix; ℟. — VIENNA ou VEHHA en une seule ligne. 2° GRATIA DI REX, autour d'un monogramme carolin; — ℟. VIENNA CIV. ou CIVIS, autour d'une croix. Lorsque Vienne devint la capitale du royaume de Bourgogne, *Boson* et *Louis l'Aveugle*, son fils, y frappèrent également des deniers. 1° VIENNA CIVIS; croix; ℟. — BOSO GRATIA DEI; le mot REX dans le champ. 2° VIENNA CIVIS autour d'une croix; ℟. — + LVD + VICVS + IMPE; type effacé dans le champ.

Pendant le moyen âge, le droit de battre monnaie dans la ville de Vienne appartint aux évêques, qui prétendaient le posséder de temps immémorial. C'est cependant en 1030 qu'il est pour la première fois question de leur prérogative. On contrefaisait alors à Aiguesbelles, en Savoie, les deniers de Vienne; l'archevêque Bouchard s'en plaignit au marquis d'Italie, Otton, qui fit droit à ses plaintes, et maintint, tant qu'il vécut, les faussaires dans le devoir; mais sous sa veuve, Adélaïde, cet abus fut renouvelé, et l'archevêque Léger eut bien de la peine à en obtenir justice.

Voici comment se partageaient alors les produits de la monnaie viennoise : la fabrication achevée, les ouvriers payés sur la nouvelle monnaie et les frais retirés, on livrait le reste à l'archevêque, qui en donnait la sixième partie aux chanoines.

Les archevêques de Vienne possédèrent le droit de battre monnaie jusqu'en 1485, époque où Charles VIII décria toutes les espèces qui circulaient en Dauphiné et n'étaient point sorties des ateliers royaux. Vienne obtint en compensation deux foires franches, de huit jours chacune.

Il nous reste maintenant à décrire les monnaies qui ont été retrouvées des archevêques de Vienne. Les plus anciennes sont des deniers; mais aucun n'est antérieur au onzième siècle. Celui que nous placerons en premier lieu porte au droit un monogramme formé d'un E et d'un I liés par un trait; autour on lit + VRBS VIENNA; ℟. — + S. MAVRICIVS autour d'une croix. 2° S.M. VRBS VIENNA; tête de saint Maurice tournée à droite; ℟. — PRIMA GALLIARVM; chrisme dans le champ. 3° Même type au droit; ℟. — MAXIMAGALL.; croix cantonnée de quatre besants. 4° S. MAVRICIVS; tête tournée à gauche; ℟. VRBSVIENNA; croix. Tous ces deniers jouirent d'une grande faveur pendant le moyen âge; nous avons déjà vu qu'on les contrefaisait en Savoie au douzième

siècle; nous ajouterons qu'on en fit autant en Bourbonnais pendant le douzième, et que, dans un grand nombre d'actes du Sud-Est de la France, il est stipulé que les payements doivent être faits en viennois. Saint Maurice était le patron de Vienne ; c'est pour cela que son buste se trouve sur ces deniers; ce même buste servait d'emblème et d'armoirie à la ville, qui portait d'*azur au saint Maurice d'or*. On trouve ces armes sur le sceau des monnayeurs du serment de l'Empire, car Vienne était une terre d'empire et ses archevêques tenaient de l'empereur leur droit monétaire.

Outre l'atelier de Vienne, les archevêques en possédaient un autre à Romans; mais ils ne pouvaient frapper monnaie dans ce lieu qu'avec la permission du chapitre et en partageant avec lui les profits; toutefois, dans les derniers temps, Romans paraît l'avoir emporté sur Vienne; car, parmi les monnayeurs du serment qui se rassemblaient alors tous les quatre ans pour traiter ensemble de leurs intérêts, on ne voit pas paraître ceux de Vienne, mais seulement ceux de Romans.

Les deniers viennois que nous venons de citer sont fort communs: il n'en est pas de même des deux gros suivants, qui sont des quatorzième et quinzième siècles : 1° +SANCTVS MAVRICIVS; tête de saint Maurice tournée à droite et du plus beau style; ℞. — MAXCIMAGALLIARVM; croix fleuronnée et cantonnée des lettres VIENA. 2° Même type barbare dans un cartouche; ℞. — même légende et croix pattée cantonnée des lettres VIENA, dans un cartouche. Ce sont les pièces de Vienne les plus récentes que l'on connaisse.

VIENNE (département de la). Ce département, dont le nom est tiré de la principale rivière qui le traverse, est formé d'une portion de l'ancien Poitou. Il est borné au nord, par celui d'Indre-et-Loire; à l'est, par celui de l'Indre; au sud-est, par celui de la Haute-Vienne; au sud, par celui de la Charente; à l'ouest, par celui des Deux-Sèvres; au nord-ouest, par celui de Maine-et-Loire. Sa superficie est de 676,000 hectares, dont 413,131 sont en terres labourables; 80,372 en bois et forêts; 75,167 en landes, pâtis et bruyères; 42,732 en prairies; 28,744 en vignes, etc. Son revenu territorial est évalué à 12 millions de francs. La somme de ses impôts directs a été de 1,601,802 fr., en 1839, dont 1,210,995 fr. pour la contribution foncière.

Ses rivières navigables sont la Vienne et la Creuse, qui baigne sa limite dans une petite étendue. Il n'a point de canaux. Ses grandes routes sont au nombre de quatorze, dont six routes royales et huit départementales.

Il est divisé en cinq arrondissements, dont les chefs-lieux sont: Poitiers, chef-lieu du département; Montmorillon, Châtellerault, Civray, Loudun. Il renferme 31 cantons et 300 communes. Sa population est de 288,002 habitants, parmi lesquels on compte 1,799 électeurs. Il envoie à la chambre cinq députés.

Ce département forme avec celui des Deux-Sèvres le diocèse de l'évêché de Poitiers, suffragant de l'archevêché de Bordeaux. Il possède à Poitiers une cour royale et une académie. Il fait partie de la 4e division militaire, dont le chef-lieu est Tours, et du 26e arrondissement forestier, dont Poitiers est le chef-lieu.

Parmi les hommes remarquables qui sont nés sur son territoire, on compte le cardinal la Balue, ministre de Louis XI, et Théophraste Renaudot, fondateur de la *Gazette de France*, avec laquelle commença, en 1631, la presse périodique.

VIENNE (département de la HAUTE-). Formé d'une partie de la Marche, d'une partie du Limousin, et d'une petite portion du Poitou, ce département, comme son nom l'indique, comprend le cours supérieur de la Vienne. Il est borné au nord, par le département de l'Indre; à l'est, par celui de la Creuse; au sud, par ceux de la Corrèze et de la Dordogne; à l'ouest, par ceux de la Charente et de la Vienne. Sa superficie est de 554,266 hectares, dont [illegible] environ en terres labourables, [illegible] en prairies, 51,583 en cultures diverses, 3,043 en vignes, 38,858 en bois et forêts, 93,000 en landes, pâtis, bruyères, etc. Son revenu territorial est évaluée à 8,189,000 fr., et il a payé à l'État en 1839, 1,270,545 fr. d'impositions directes.

Il ne possède ni rivière navigable, ni anaux. Ses grandes routes sont au ombre de seize, dont sept routes roya-es, et neuf départementales. Le sol e ce département est montagneux. Le oint le plus élevé est à 974 toises au-essus du niveau de la mer.

Il est divisé en quatre arrondisse-nents, dont les chefs-lieux sont Limo-es, Bellac, Rochechouart et Saint-rieix. Il renferme 27 cantons et 202 ommunes. La population est de 293,011 abitants, parmi lesquels on compte ,656 électeurs, qui nomment cinq dé-utés.

Ce département fait partie de la 15e ivision militaire, dont le quartier gé-éral est à Bourges, et de la 3e con-ervation forestière. Il possède à Limo-es une cour royale et une académie. l forme avec le département de la reuse un évêché suffragant de l'ar-hevêché de Bourges, et qui a aussi son iége à Limoges.

Parmi les hommes remarquables nés ans le département de la Haute-Vien-e, on compte l'orateur Vergniaud, Dupuytren, M. Gay-Lussac, le maré-hal Jourdan, etc.

Vienne (Jean de), né vers 1322, dé-endit Calais avec un courage admirable ontre Édouard III, en 1347; se distingua ans toutes les guerres que Charles V ut à soutenir contre les Anglais, et fut ommé successivement gouverneur de Honfleur en 1370, lieutenant de roi dans a basse Normandie, et enfin amiral de 'rance. Il dirigea plusieurs expéditions ur les côtes d'Angleterre en 1377, et brûla plusieurs villes. Il eut quel-ues succès l'année suivante en Norman-ie, et se signala, en 1382, à la bataille le Rosbecque, gagnée sur les Flamands. Trois ans après, il fut chargé de me-ier des secours aux Écossais, alors en guerre avec les Anglais. Il alla ensuite ervir en Espagne, et on le retrouve lus tard avec le duc de Bourgogne en Barbarie et au siége de Carthagène, puis n 1396, parmi les seigneurs français qui soutenaient le roi de Hongrie contre es Turcs; il fut tué dans cette dernière xpédition, à la bataille de Nicopolis, ù il commandait l'avant-garde.

Guillaume de Vienne, surnommé *le Sage*, né vers la fin du quatorzième siècle, de la même famille que le pré-cédent, servit avec beaucoup de zèle les ducs de Bourgogne Jean et Philippe, qui le comblèrent, surtout ce dernier, de bienfaits et d'honneurs. Mais son attachement pour la maison de Bour-gogne ne l'empêcha pas d'être nommé, en 1408, grand chambellan du dauphin de France, et d'obtenir plus tard le gouvernement du Languedoc.

Vienne (traités de). — La guerre qui avait commencé à s'allumer en Europe à l'élection de Stanislas au trône de Pologne, se termina, en 1738, par le traité de Vienne. Déjà, en 1735, les puissances médiatrices avaient proposé à l'empereur d'Autriche et aux alliés qui le combattaient, un projet de pacifi-cation, dont les bases étaient : 1° la re-nonciation de Stanislas à tous ses droits à la couronne de Pologne, en conser-vant toutefois ses titres et ses biens patrimoniaux, et en obtenant une am-nistie pour tous ses partisans; 2° l'a-bandon des Deux-Siciles au fils du second lit de Philippe V, qu'on reconnaissait pour roi sous le titre de Charles IV; 3° la cession des duchés de Parme et de Plaisance et du grand-duché de Toscane à l'empereur, comme compensation des Deux-Siciles qui lui avaient été enle-vées par la guerre, mais en réservant en faveur des puissances maritimes l'in-dépendance de Livourne, qui eût été déclarée ville libre et port franc; 4° la cession au roi de Sardaigne de deux provinces qui seraient détachées du Mi-lanais, tandis que tout le reste de ce duché serait restitué à l'empereur; 5° enfin, la garantie de la pragmatique sanction, ou de la succession des filles à tous les États de la maison d'Autriche, à laquelle s'obligeraient les trois sou-verains alors en guerre avec cette puis-sance.

La question de la Pologne éloigna pendant quelque temps l'empereur d'Au-triche, d'une part, et la France de l'au-tre; cependant les négociations recom-mencèrent, et, le 3 octobre 1735, les préliminaires de la paix furent signés entre la France et l'empereur.

La différence essentielle entre ces préliminaires et le projet arrêté par les puissances médiatrices consistait en ce que les duchés de Lorraine et de Bar

devaient être cédés en souveraineté au roi Stanislas, en compensation du trône de Pologne auquel il renonçait, et qu'à sa mort ces deux duchés devaient être réunis à la France, tandis que le grand-duché de Toscane devait, à la mort de Jean Gaston de Médicis, être remis au duc de Lorraine en souveraineté absolue. Stanislas prit possession du duché de Bar le 8 février 1737, et du duché de Lorraine le 21 mars suivant. A sa mort, en 1766, cette principauté passa à la France. Le roi de Sardaigne, qui avait conquis tout le Milanais sur la maison d'Autriche, fut contraint de le restituer et de se contenter du Novarrais, du Tortonais et de la suzeraineté sur les fiefs des *Langhe* qui formaient des enclaves dans ses États. Le duc de Montemar protesta avec véhémence au nom du roi d'Espagne et d'Élisabeth Farnèse, car, par ce traité, l'Espagne devait renoncer à la Toscane qui lui avait été promise, aux duchés de Parme et de Plaisance dont elle était déjà en possession, au Mantouan qu'elle voulait conquérir. Cependant il dut céder comme avait cédé le roi de Sardaigne, et le traité qui ratifiait les préliminaires et contenait la stipulation formelle de la succession du duc de Lorraine et de Marie-Thérèse à tous les États de la monarchie autrichienne, fut signé le 8 novembre 1738.

— L'Autriche, que les victoires de Napoléon avaient réduite à demander la paix, chargea le prince Jean de Lichtenstein d'en accepter en son nom les conditions; l'empereur des Français était représenté par Champagny. Le traité fut signé par ces deux ambassadeurs, le 14 octobre 1809.

Par ce traité, l'empereur d'Autriche cédait à l'empereur des Français, pour faire partie de la confédération du Rhin, les pays de Salzbourg et de Berchstolsgaden; la partie de la haute Autriche située au delà d'une ligne partant du Danube, auprès du village de Strass, et comprenant Weissenkirch, Widersdorff, Michelbach, Greist, Mukenhoffen, Helst, Jeding; de là, la route jusqu'à Schwanstadt, la ville de Schwanstadt sur l'Alter, et continuant, en remontant le cours de cette rivière et du lac de ce nom, jusqu'au point où ce lac touche la frontière du pays de Salzbourg. L'empereur d'Autriche conservait la propriété seulement des bois dépendant du Salz-Gammer-Gut et faisant partie de la terre de Mondsée, et la faculté d'en exporter la coupe, sans avoir aucun droit de souveraineté à exercer sur ce territoire.

Il cédait également à l'empereur des Français le comté de Gorice, le territoire de Montefalcone, le gouvernement et la ville de Trieste, la Carniole avec ses enclaves sur le golfe de Trieste, le cercle de Willach en Carinthie, et tous les pays situés à la droite de la Save, en partant du point où cette rivière sort de la Carniole, et la suivant jusqu'à la frontière de Bosnie, savoir : partie de la Croatie provinciale, six districts de la Croatie militaire, Fiume et le littoral hongrois, l'Istrie autrichienne ou district de Castua, les îles dépendantes des pays cédés, et tous autres pays, sous quelque dénomination que ce soit, sur la rive droite de la Save, le Thalweg de cette rivière servant de limites entre les deux États; enfin la seigneurie de Radzuns enclavée dans le pays des Grisons.

Il cédait et abandonnait au roi de Saxe les enclaves dépendantes de la Bohême et comprises dans le territoire du royaume de Saxe, savoir : les paroisses et villages de Guntersdorff, Taubentranke, Gerlachsheim, Leukersdorff, Schirgiswalde, Winkel, etc. Il cédait également au roi de Saxe, pour être réunie au duché de Varsovie, toute la Gallicie occidentale ou Nouvelle-Gallicie; un arrondissement autour de Cracovie sur la rive droite de la Vistule, et le cercle de Zamosc dans la Gallicie orientale. L'arrondissement autour de Cracovie, sur la rive droite de la Vistule en avant de Podgorze, devait avoir partout pour rayon la distance de Podgorze à Wielliczka; la ligne de démarcation passait par Wielliczka et s'appuyait à l'ouest sur la Scawina, et à l'est sur le ruisseau qui se jette dans la Vistule à Brzdegy; Wielliczka et tout le territoire des mines de sel devaient appartenir en commun à l'empereur d'Autriche et au roi de Saxe.

L'empereur d'Autriche cédait à l'empereur de Russie, dans la partie la plus

rientale de l'ancienne Gallicie, un territoire renfermant 400,000 âmes de population, dont était exclue la ville de rody.

Ce traité contenait diverses autres spositions : entre autres, la sanction ir l'empereur d'Autriche de la suppression de l'ordre Teutonique dans les tats de la confédération du Rhin ; la connaissance de tous les changements irvenus ou qui pourraient survenir en spagne, en Portugal et en Italie, et ifin une adhésion pleine et entière au ocus continental adopté par la France la Russie à l'égard de l'Angleterre.

Les ratifications du traité de Vienne rent échangées dans l'espace de six urs. Ce fut après ce traité que Napoon songea à s'unir à une princesse de maison d'Autriche.

— Pour le *congrès* et le *traité de ienne*, en 1814 et 1815, voy. les ANLES, t. II, p. 658 et suiv.

VIENNOIS (comtes et dauphins de). *igues*, surnommé le *Vieux*, seieur d'Arlon, est le premier comte de ennois que l'on connaisse. Il mourut s 1063, et eut pour successeurs :

1063. *Guigues II*, son fils ;

1080. *Guigues III*, fils de Guigues II.

— *Guigues IV*, fils et successeur Guigues III, fut le premier comte de ennois qui prit le titre de *Dauphin*. ut de nombreuses guerres à soutenir tre les comtes de Savoie, et fut tué 1142, près de Montmeillan, dans une aille qu'il avait livrée à Humbert III.

142. *Guigues V*, son fils, lui suca sous la tutelle de Marguerite, sa re. Il mourut en 1162.

162. *Beatrix*, sa fille unique, épousa cessivement *Albéric - Taillefer*, fils Raymond, comte de Toulouse, *Hus III*, duc de Bourgogne, et *Hugues Coligni*, sire de Reveremont. Elle urut en 1228.

228. *André*, fils de la précédente et Hugues III, duc de Bourgogne, lui céda. Il prit le nom de *Guigues VI*, nourut en 1237.

237. *Guigues VII*, son fils.

269. *Jean*, fils de Guigues VII.

281. *Anne*, sœur aînée de Jean, t, lorsqu'elle lui succéda, mariée à *nbert Ier*, baron de la Tour du Pin, prit le titre de dauphin. Robert II, duc de Bourgogne, qui prétendait succéder à Jean, le lui disputa, mais sans succès. Humbert fut ensuite attaqué par Amedée V, comte de Savoie, avec lequel il fit la paix en 1293. Les hostilités n'en recommencèrent pas moins quelques années après, pour ne cesser qu'en 1301. Humbert mourut en 1307.

1307. *Jean II*, son fils, fut comme lui longtemps en guerre avec Amédée V. Il mourut en 1319.

1319. *Guigues VIII*, fils aîné de Jean II, lui succéda, sous la tutelle de Henri de la Tour, évêque de Metz, son oncle. Il épousa, en 1323, Isabelle, fille du roi Philippe le Long, et embrassa, en 1325, le parti de Hugues de Genève, son vassal, contre Édouard, comte de Savoie, qui lui faisait la guerre. Édouard les battit deux fois ; mais, dans le courant de la même année, ils remportèrent sur lui une victoire complète dans la plaine de Saint-Jean-le-Vieux, sous les murs du château de Varêi dont Édouard faisait le siége. En 1328, après avoir, par ordre de Philippe le Bel, conclu une trêve avec ce prince, il accompagna le roi en Flandre, et se distingua à la bataille de Mont-Cassel. A son retour, les hostilités recommencèrent entre lui et le comte de Savoie, et il fut tué, en 1333, au siége du château de la Perrière.

1333. *Humbert II*, son frère, lui succéda, et continua jusqu'en 1334 la guerre entreprise par ses prédécesseurs contre les ducs de Savoie. Ce prince, qui aimait le faste et dont les dépenses surpassaient les revenus, était criblé de dettes ; il devait au pape Benoît XII une somme de seize mille florins qu'il différait toujours de rembourser; son créancier, pour l'y forcer, l'excommunia en 1340, et Humbert n'obtint son absolution qu'en 1342, après la mort de Benoît, à la condition d'acquitter sa dette et de doter richement un monastère. Dans l'impossibilité où il était de le faire, il vendit, par un traité signé en 1343, sa succession à Philippe duc d'Orléans, second fils de Philippe de Valois; puis, trois ans après, ennuyé de son inaction, il se fit donner le commandement d'une croisade contre les Turcs, et alla débarquer en Asie, où il remporta quelques avantages ; mais le pape

ne tarda pas à le rappeler. Pendant son absence, son épouse, *Marie de Beaux*, dont il n'avait eu qu'un fils mort en bas âge, était décédée, et, à son retour, il pensa à se remarier. Mais Philippe de Valois, effrayé des conséquences que cet acte pouvait avoir pour ses prétentions sur le Dauphiné, lui fit faire une seconde abdication, en 1349, plus solennelle que la première, en faveur de Charles de France, fils aîné du duc de Normandie, à qui le dauphin abandonna sur-le-champ toute son autorité. Humbert prit alors l'habit dominicain; reçut quelque temps après les ordres sacrés; fut nommé par Clément VI patriarche latin d'Alexandrie; élevé, en 1352, à l'archevêché de Reims, et enfin, en 1354, promu à celui de Paris. Mais il se démit la même année, et se retira à Clermont en Auvergne, dans un couvent de son ordre, où il mourut en 1355. Voy. DAUPHIN et DAUPHINÉ.

VIGENÈRE (Blaise de), né en 1523, à Saint-Pourçain, dans le Bourbonnais, mort à Paris en 1596, à l'âge de soixante-treize ans, après avoir publié plusieurs traductions très-estimées alors, mais qu'on ne recherche plus que pour les notes dont elles sont accompagnées. Nous citerons seulement celles des *Chroniqnes et annales de Pologne*, d'Herbert de Fulstein, 1573, in-4°; des *Commentaires de César*, 1576, in-fol.; de *Dialogues* de Platon, Cicéron et Lucien, 1575, in-4°. Parmi ses ouvrages originaux, on distingue : *Traité des comètes ou étoiles chevelues, apparaissantes extraordinairement au ciel, avec leurs causes et effets*, 1578, in-8°; *Traité des chiffres ou secrètes manières d'écrire*, 1586, in-4°.

VIGER (François), *Vigerius*, jésuite, né à Rouen, et mort dans cette ville en 1647, a donné une excellente traduction latine de la *Préparation évangélique* d'Eusèbe, avec des *notes*, Paris, 1628, 3 vol. in-fol.; et un traité *De idiotismis præcipuis linguæ græcæ*, 1632, in-12, que l'on réimprime encore aujourd'hui.

VIGNACOURT (Alof et Pierre-Adrien de). Voy. MALTE (ordre de).

Adrien de LA VIEUVILLE, *comte de* VIGNACOURT, de la même famille que les précédents, reçu chevalier de Malte en 1692, et mort en 1774, avait été commandeur de son ordre et prieur de Champagne. On a de lui : *la Comtesse de Vergy*, nouvelle historique, galante et tragique, 1722, in-12, souvent réimprimée; *Adèle de Ponthieu*, nouvelle historique, 1723, 2 vol. in-12; *Mémoires de madame de Saldaigne*, écrits par elle-même, 1745, 2 vol. in-12.

VIGNEROD. Voy. RICHELIEU.

VIGOUREUX (la), fameuse empoisonneuse, qui fut brûlée en place de Grève avec la Voisin et d'autres complices, après que le jugement de la marquise de Brinvilliers eut mis la justice sur les traces de ces misérables. Voy. BRINVILLERS et VOISIN.

VIGUIER. C'était ainsi qu'avant la révolution on appelait un juge de première instance, qui n'avait pas partout les mêmes fonctions, mais dont l'office approchait néanmoins beaucoup de celui des juges royaux subordonnés aux baillis, qu'on appelait prévôts dans la majeure partie du ressort du parlement de Paris. Les viguiers étaient dans l'origine les lieutenants particuliers des comtes ou gouverneurs de villes, et avaient, sous le nom de *vicomtes*, des attributions aussi étendues que ceux dont ils tenaient leurs pouvoirs; mais à mesure que les justices royales gagnèrent du terrain sur les justices particulières, leur magistrature diminua d'importance, et finit par n'être plus que d'ordre inférieur.

VILAIN. Au moyen âge, on d[illegible] le nom de ville, du latin *villa* ([illegible] de campagne), aux groupes d'habit[illegible] que nous appelons aujourd'hui [illegible] ou villages; ainsi Aubervilliers, Saint-Mandé, Nogent, Vitry et autres paroisses des environs de Paris, étaient [illegible]lifiés villes. De là le nom de [illegible] vilains, donné à ceux qui les habita[illegible]

Les vilains étaient, pour la plupart des gens de basse extraction, le p[illegible] communément laboureurs et [illegible] sujets aux tailles, impôts, redev[illegible] corvées, au profit des seigneurs[illegible] térieurement chargés aussi de [illegible]butions au profit du roi : de l[illegible] qu'on donna ce nom à tous les [illegible]riers. On voit par plusieurs monu[illegible] qu'ils étaient dans le commerce, [illegible] les vendait, qu'on les échangeait, [illegible]

se les partageait dans les successions, en un mot, qu'ils étaient dans un tel état de servitude, qu'ils avaient perdu leur caractère d'homme, et que les seigneurs pouvaient en disposer comme de choses qui leur appartenaient. On disait des terres qui leur appartenaient qu'elles étaient possédées en *villenage*. Ils ne pouvaient les aliéner, ni les laisser à leurs descendants ou ascendants, sans payer à leurs maîtres un droit onéreux de mutation. A l'article Mariage, on a pu voir qu'il leur fallait acheter la permission de marier leurs enfants. On les nommait aussi hommes de pôte et coutumiers, parce qu'ils étaient sujets aux prestations et aux tributs que les seigneurs exigeaient de leurs hommes sous le nom de coutumes.

Les vilains étaient justiciables de leurs seigneurs, et on les admettait à prouver la bonté de leur cause par le duel, non-seulement les uns contre les autres, mais encore contre les hommes de noble race. Les *Établissements de saint Louis* avaient prévu les cas où ils pourraient faire ou recevoir des appels, régler les conditions du combat et les conséquences de la défaite.

Si le vilain appelait un gentilhomme, il devait combattre à pied avec les armes de sa condition, et le gentilhomme pouvait le faire à cheval et avec les armes de la sienne; ce qui, comme on le pense bien, rendait ces sortes d'appels fort rares. Quand un homme de pôte faisait appel à un homme de sa condition, les deux adversaires combattaient armés chacun d'un bâton. On voulait bien qu'ils se fissent des contusions, des meurtrissures, mais on ne voulait pas qu'ils s'entre-tuassent, parce que la mort de l'un d'eux eût causé préjudice et perte au maître auquel il appartenait. L'avarice, à défaut d'humanité, protégeait alors la vie de l'homme du peuple.

Le vilain sortait de la condition par affranchissement, et sa fille par son mariage en noble maison; mais un vilain restait ce qu'il était, nonobstant son alliance avec une gentilfemme, parce que, disent *les Établissements de saint Louis*, « usage n'est mie que fame franchisse home, més li home « franchit la fame, car se uns hom de « grand lignaige prenoit la fille d'un vi- « lain à fame, ses enfans porroient bien « estre chevaliers par droict (*). »

De siècle en siècle, la condition des vilains s'améliora, par suite d'affranchissements quelquefois gratuits, et plus souvent à titre onéreux; mais les chartes ne leur accordaient jamais une complète liberté, et leurs maîtres, par orgueil et par intérêt, leur laissaient toujours un bout de chaîne au pied. Pour eux, la jouissance entière des droits de l'homme est un des bienfaits de la grande révolution de 1789. Voy. Servage.

Vilate (Joachim), né, en 1768, à Ahun, petite ville du Limousin, fut d'abord professeur à Guéret, puis à Limoges; vint à Paris en 1792; s'y fit remarquer par son exaltation révolutionnaire, et, après la journée du 31 mai 1793, fit un voyage à Bordeaux, comme secrétaire des représentants Isabeau et Neveu. Dénoncé, à son retour, par Chénier et Legendre comme l'espion des comités, il fut, aux approches du 9 thermidor, arrêté et conduit à la Force; il y resta prisonnier jusqu'au moment où, traduit devant le nouveau tribunal révolutionnaire avec les membres de l'ancien, il fut condamné à mort et exécuté (1795). Il avait publié : *Causes secrètes de la révolution du 9 thermidor*, 1795, in-8°, etc.

Villaret (Claude), né à Paris vers 1715, fut destiné par ses parents au barreau; mais l'étude des lois s'accordant mal avec son goût pour la dissipation, les plaisirs et la littérature légère, il l'abandonna pour debuter dans la carrière des lettres par des productions médiocres, telles qu'une comédie et des romans, qui n'eurent point de succès. Cependant sa détresse extrême le força de quitter Paris en 1748, et la passion qu'il avait conçue pour une actrice le décida à se faire comédien. Il réussit assez bien dans cette nouvelle profession; ce qui ne l'empêcha pas de la quitter en 1756. Plus tard cependant, il prit contre J.-J. Rousseau la défense de l'art qu'il avait exercé, et publia, sous le titre de *Considérations sur l'art du théâtre*

(*) Liv. I, ch. 82.

(1758, in-8°), une assez bonne réfutation de la fameuse *Lettre sur les Spectacles.* Nommé, quelque temps après, premier commis à la chambre des comptes, et chargé d'en mettre en ordre les archives, il trouva occasion d'étudier, dans quelques-unes de leurs sources, les annales de la monarchie française, et fut choisi pour continuer l'ouvrage de Velly, qui s'était arrêté au tome VIII de son *Histoire de France.* Villaret la conduisit jusqu'à la page 348 du tome XVII, c'est-à-dire depuis 1329, seconde année du règne de Philippe de Valois, jusqu'en 1469, neuvième année du règne de Louis XI. C'est là son principal et même son unique titre à la célébrité. La partie qui lui appartient dans ce volumineux ouvrage est celle qu'on a le plus louée; cependant, pour être plus habile écrivain que Velly et que Garnier, Villaret n'en est pas moins resté un fort mauvais historien. Il mourut en 1766.

VILLARET (Guillaume), 24e grand maître de l'ordre des hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem, était grand prieur de Saint-Gilles, maison de la langue de Provence, lorsqu'il fut, malgré son absence et son éloignement, promu au magistère en remplacement d'Odon de Pins. Avant de se rendre à la résidence, qui était alors Limisso, dans l'île de Chypre, il visita en personne tous les prieurés des langues de France, de Provence et d'Auvergne, y rétablit la discipline, et alla ensuite à Rome demander la bénédiction du pape Boniface VIII. Il ne se passa rien de mémorable sous son administration; cependant on doit parler du projet qu'il avait conçu de faire sortir ses chevaliers du royaume de Chypre, où ils étaient dans un état d'incertitude et de dépendance. L'île de Rhodes avait depuis longtemps cessé de faire partie de l'empire de Constantinople, et, quoique reprise deux fois par Jean Cantacuzène et par Théodore Protosébaste, elle obéissait alors à des seigneurs de la maison de Gualla, qui d'abord en avaient été gouverneurs, puis s'y étaient rendus indépendants, et avaient attiré dans leur nouvelle souveraineté beaucoup d'étrangers, principalement des Sarrasins et des Turcs, et même des corsaires, auxquels ils ouvraient leur port et donnaient asile. Villaret tourna ses vues vers cette île, et songea à s'en emparer; mais comme il venait de visiter les côtes qui en sont voisines et les îlots qui l'entourent, il tomba malade, et mourut à son retour à Limisso en 1308.

Foulques de VILLARET, son frère, 25e grand maître, avait déjà rempli les plus hautes fonctions de l'ordre, lorsqu'après la mort de Guillaume, il fut élu grand maître par les suffrages de tous les chevaliers. Sa première pensée fut d'exécuter les projets de son frère sur l'île de Rhodes. Il envoya une ambassade à l'empereur Andronic II Comnène, pour lui en demander l'investiture, et en même temps il se rendit à Poitiers pour solliciter de Philippe le Bel des secours, et du pape Clément V un appel à la chrétienté. Il vit bientôt accourir sous ses drapeaux plus de croisés qu'il n'en pouvait accueillir; mais il apprit qu'Andronic lui refusait l'investiture de Rhodes, qu'il se disposait à reprendre sur les Gualla. Foulques n'en persista pas moins dans son dessein, et, après s'être emparé de presque toute l'île, il en assiégea la capitale. Abandonné successivement de tous les croisés, que fatiguait la longueur du siége, et attaqué dans ces circonstances difficiles par l'armée d'Andronic, il battit les Grecs, poussa le siége avec plus d'ardeur encore, et emporta enfin la ville d'assaut en 1310. La même année, il eut à lutter contre le fondateur de l'empire turc, Othman, qu'il força de reprendre le chemin de ses États; enfin, en 1312, l'ordre des Templiers ayant été aboli par Clément V, Foulques accepta l'adjudication de leurs biens offerts à son ordre par le pontife. Ce fut là le terme de sa gloire; enivré d'orgueil, plongé dans les plaisirs, il mécontenta les chevaliers par ses actes arbitraires, et une assemblée très-nombreuse le déposa à l'unanimité. Il en appela au pape Jean XXII, et, pendant qu'on instruisait cette affaire à la cour d'Avignon, il recouvra tous ses droits par la mort de son compétiteur, Maurice de Pagnac (1321). Mais le pape exigea de lui en secret que sa nouvelle promotion ne fût que nominale, et qu'il donnât, comme spon-

anément, sa démission, en échange l'un grand prieuré. Il abdiqua donc, et nourut quatre ans après, en 1329, au château de Teiran.

VILLARET DE JOYEUSE (Louis-Thonas), né en 1750, à Auch (Gers), entra out jeune encore dans les gendarmes e la maison du roi, puis un duel dans equel il eut le malheur de tuer son adersaire, le força de quitter son corps t d'entrer dans la marine; il avait à eine seize ans. Il fit plusieurs campanes dans les mers de l'Inde et se trouva Pondichéry lorsque les Anglais en fient le siége. Son intrépidité lui acquit estime du bailli de Suffren, qui lui onna le commandement du *Pulvériseur*, et le titre de capitaine de brûlot. ientôt après il passa sur la corvette *la laiade*, de 18 canons, et fut chargé de orter des ordres au commandant de escadre française de Madras. Suffren ii dit, en lui confiant cette périlleuse iission : « Je vous ai choisi parce que j'avais besoin d'un homme de tête, et je vous donne carte blanche. Sans doute vous serez chassé en allant ou en revenant, et même vous serez pris, mais vous vous battrez bien, et voilà ce que je veux. » Il fut en effet chassé ar un vaisseau de 74, *le Sceptre*, et 'hésita pas à le combattre, malgré l'éorme disproportion des forces; *la laiade* n'amena qu'après six heures de anonnade et au moment d'être engloue par les vagues. Lorsqu'il fut rendu la liberté, il obtint le grade de lieuteant de vaisseau, la croix de Saint-Louis t le commandement de la frégate *la 'rudente*.

Il était capitaine de vaisseau en 1791, orsque éclatèrent les troubles de Saint-Domingue. Malgré ses opinions aristoratiques, il ne crut pas devoir suivre exemple de la plupart de ses camarades ui émigrèrent; reçut, en 1793, le comnandement *du Trajan*, et, l'année suiante, obtint le brevet de vice-amiral. hargé en cette qualité d'escorter un onvoi de grains qui arrivait des États-Inis, il mit son pavillon sur le vaisseau *a Montagne;* quitta Brest avec vingtix vaisseaux, et, le représentant Jeanon-Saint-André l'ayant forcé de comattre la flotte de l'amiral Howe, malré les ordres qu'il avait reçus d'éviter tout engagement, il livra aux Anglais cette fameuse bataille des 29 mai et 1er juin 1794, qu'a immortalisée l'héroïsme de l'équipage du *Vengeur*; voy. ce mot.

Au mois de juin de l'année suivante, Villaret se distingua au combat de Groix, contre la flotte de l'amiral Bridport. Lorsqu'il fut question de l'expédition d'Irlande, il donna sa démission, en prédisant le mauvais succès de cette entreprise. Ce fut alors que le département du Morbihan l'envoya au conseil des Cinq-cents. Au mois de septembre 1797, le Directoire le comprit sur la liste des déportés; mais il se cacha et revint à Paris sous le consulat. Bonaparte l'investit alors du commandement de la malheureuse expédition de Saint-Domingue, puis de celui des îles Martinique et Sainte-Lucie. Il fut obligé, en 1809, de livrer aux Anglais la première de ces colonies, après avoir vainement tenté de la défendre contre des forces supérieures. Un conseil d'enquête blâma sa conduite dans cette circonstance; il demanda, sans pouvoir l'obtenir, qu'un jugement solennel le rehabilitât à son retour en France; et il se croyait tout à fait en disgrâce lorsque le ministre de la marine lui écrivit, en 1811, que l'empereur ayant lui-même examiné l'affaire, était tellement content de lui qu'il le nommait gouverneur général de la division de Venise. Il alla prendre possession de ces fonctions, et mourut dans cette ville en 1812.

VILLARS-BRANCAS (maison de). Voy. BRANCAS.

VILLARS-VILLARS (maison de). Cette famille, originaire du Lyonnais, a produit un grand nombre de personnages célèbres; nous ne citerons que les plus importants.

Barthélemy de VILLARS, chevalier, seigneur de Montbel, se distingua par sa valeur sous les règnes de Charles V et de Charles VI.

Pierre de VILLARS, né en 1507, embrassa l'état ecclésiastique et s'attacha de bonne heure au cardinal de Tournon. Il remplit avec succès plusieurs missions importantes dont le chargea ce prélat, fut reçu conseiller-clerc au parlement de Paris en 1555, et promu successivement à l'évêché de Mirepoix

et à l'archevêché de Vienne. Appelé au conseil du roi Henri III, en 1576, puis aux états de Blois, en 1577, ce fut lui que le clergé députa inutilement vers le roi de Navarre, depuis Henri IV, pour l'exhorter à embrasser la religion catholique. En 1588, il se démit de son siége en faveur de son neveu, et se retira dans un couvent de Montcalier en Piémont, où il mourut en 1592.

Pierre de VILLARS, neveu du précédent, né en 1543, succéda à son oncle dans l'évêché de Mirepoix en 1575, et plus tard dans l'archevêché de Vienne, qu'il remit lui-même, en 1599, avec l'agrément du roi Henri IV, à Jérôme de Villars, son frère. Il mourut à Saint-Genis, près de Lyon, en 1613. On a de lui deux volumes in-folio, imprimés à Lyon, et contenant divers *traités sur la célébration du mariage, sur les jurements*, etc.

Jérôme de VILLARS, frère puîné du précédent, était conseiller-clerc au parlement de Paris, chanoine et archidiacre de Vienne, lorsqu'il remplaça son frère sur le siége de cette ville. Il joua un rôle important dans toutes les affaires religieuses du règne de Henri IV, et mourut en 1626.

Balthasar de VILLARS, frère des précédents, mort en 1629, avait été premier président du parlement de Dombes, et deux fois prévôt des marchands de Lyon.

Pierre de VILLARS, d'abord coadjuteur de son cousin Jérôme, archevêque de Vienne, lui succéda en 1626, et mourut en 1663.

Henri de VILLARS, neveu du précédent, et d'abord son coadjuteur, lui succéda aussi sur le siége archiépiscopal de Vienne; parvint à extirper par la persuasion quelques restes de l'hérésie des Albigeois dans certains cantons du Dauphiné, et mourut en 1693, à l'âge de soixante-douze ans, avec une grande réputation de vertu et de sagesse.

Pierre, marquis de VILLARS, frère du précédent, se fit connaître pendant la minorité de Louis XIV par la part qu'il prit, en 1652, au fameux duel des ducs de Nemours et de Beaufort. Il tua le comte d'Héricourt, second de ce dernier, et fut obligé de quitter la France pour quelque temps. Plus tard il servit avec distinction en Italie et en Catalogne, et fut élevé au grade de lieutenant général. Mais son mariage avec une sœur du maréchal de Bellefonds lui fit partager avec son beau-frère l'inimitié de Louvois et lui ferma la carrière militaire. Il entra alors dans celle de la diplomatie, et obtint successivement les ambassades de Copenhague, de Turin et de Madrid. Il fut compris, en 1688, en récompense de ses services, dans une promotion de chevaliers de l'ordre du Saint-Esprit, et mourut en 1698.

Marie GIGAULT DE BELLEFONDS, *marquise de* VILLARS, femme du précédent, qu'elle suivit dans ses ambassades, écrivit de nombreuses lettres qui eurent une grande vogue à la cour, et dans lesquelles elle retraçait avec une grande vivacité les mœurs des diverses cours dans lesquelles elle se trouva. Ces lettres sont particulièrement intéressantes en ce qui concerne le cérémonial de la cour d'Espagne, où la marquise de Villars vécut dans l'intimité de la reine Marie-Louise d'Orléans, femme de Charles II. Les Mémoires et les Lettres du dix-septième siècle parlent beaucoup d'elle, et d'une manière très-diverse. Saint-Simon dit : « Cette marquise était une bonne petite femme, sèche, vive, méchante comme un serpent, de l'esprit comme un démon, d'excellente compagnie, qui avait passé sa vie, jusqu'au dernier jour, dans les meilleures et les plus choisies de la cour et du grand monde, et qui conseillait toujours à son fils de se vanter au roi tant qu'il pourrait, mais de jamais ne parler de soi à personne. » La toute charmante madame de Coulanges, qui fut l'intime amie de la marquise de Villars, fait de cette dame un portrait beaucoup plus aimable que celui du malin duc. « Elle est charmante par « ses mines, dit-elle, et par les petits « discours qu'elle commence et qui ne « sont entendus que des personnes qui « la connaissent. » Madame de Sévigné semble accuser la marquise de vanité en disant qu'elle écrivait à madame de Coulanges des relations fort jolies et fort plaisantes, *croyant bien qu'elles iraient plus loin*. Madame de Villars mourut à Paris, en 1706, âgée de quatre-vingt-deux ans.

Louis-Hector, *duc de* Villars, fils des précédents, naquit à Moulins en 1653. Il entra au service à dix-neuf ans, et, pour son début, fit la célèbre campagne de 1672 contre la Hollande. Il se trouva, en 1673, au siége de Maëstricht, et prit, en 1674, une part si glorieuse à la bataille de Senef, que Louis XIV, pour le récompenser, le nomma colonel d'un régiment de cavalerie. Il passa ensuite à l'armée de Flandre, où il resta trois ans, et où il contribua puissamment, le 11 avril 1677, à la victoire de Cassel. Envoyé, en 1678, à l'armée d'Alsace, il soutint la brillante réputation qui l'y avait précédé, et se distingua surtout au combat de Koksberg et au siége de Fribourg. La paix de Nimègue signée, Villars, dont le courage devenait momentanément inutile à la France, fut nommé à l'ambassade de Vienne, et en profita pour faire dans les rangs de l'armée impériale plusieurs campagnes contre les Turcs. Lorsque la ligue d'Augsbourg vint, en 1687, tourner contre Louis XIV les forces d'une partie de l'Europe, Villars fut député à Munich pour détacher, s'il était possible, l'électeur, beau-frère du dauphin, des intérêts de l'Autriche, et le ramener dans ceux de la France.

Malgré tous les efforts du négociateur, la négociation échoua, et Villars, de retour en France, alla commander en Flandre la cavalerie de l'armée du maréchal d'Humières. Cette armée garda la défensive pendant les campagnes de 1688 et 1689; mais Villars, pour échapper aux ennuis de l'inaction, se livra à son goût naturel pour la guerre de partisan, et mit plusieurs fois à contribution tout le pays plat jusqu'à Bruxelles. Enfin le maréchal put agir offensivement, et Villars concourut, en 1690, au gain de la bataille de Fleurus, en 1691, à celui du combat de Leuse, et fut nommé maréchal de camp. Il passa alors à l'armée du Rhin, y resta jusqu'en 1696, fit souvent sentir sa présence à l'ennemi, et gagna le grade de lieutenant général.

La paix de Ryswick, signée en 1697, rendit quelques années de repos à l'Europe; mais déjà des événements de la plus haute importance se préparaient dans l'ombre des cabinets. Miné par une maladie de langueur, Charles II, roi d'Espagne, était menacé d'une fin prochaine et n'avait pas d'enfants. Les grandes puissances ne voulurent pas attendre le jour de sa mort pour régler le partage de sa riche succession. Des congrès diplomatiques s'ouvrirent de toutes parts, et dans cette grave occurrence, Louis XIV envoya de nouveau Villars comme ambassadeur à Vienne, c'est-à-dire près de la cour qui était la plus intéressée à s'opposer aux vues de la France. Depuis trois ans Villars suivait, avec autant d'habileté que de patience, les négociations les plus épineuses, quand Charles II expira à l'automne de 1700, et, par son testament, qui instituait le duc d'Anjou, petit-fils de Louis, unique héritier de la vaste monarchie espagnole, déjoua toutes les prévisions, tous les calculs de la diplomatie. Mais ce fut la guerre pour la France, la guerre contre presque toute l'Europe et pendant près de quinze ans. Villars accourt y jouer son rôle, et sert d'abord, en 1701, à l'armée d'Italie, sous les maréchaux Catinat et Villeroi, qui la commandèrent successivement; puis, en 1702, pour la première fois, quoiqu'il eût déjà quarante-neuf ans, il se voit appelé à un commandement en chef.

Aussitôt, comme si son génie n'attendait que l'occasion d'apparaître, Villars déploie ces hauts talents militaires qui l'ont fait classer parmi les grands capitaines du siècle de Louis XIV. Chargé de pénétrer en Allemagne à la tête d'un fort détachement de l'armée de Flandre, et d'aller secourir l'électeur de Bavière, notre allié, qui lutte péniblement contre les Impériaux, il frappe, pour son coup d'essai, un coup de maître; il bat le prince Eugène à Friedlingen, et cette victoire lui vaut l'insigne honneur d'être proclamé maréchal par ses soldats sur le champ de bataille. En 1703, pénétrant plus avant en Allemagne, Villars y remporta une nouvelle victoire, celle d'Hochstædt; mais, en 1704, las des continuelles hésitations de l'électeur, qui le trouve toujours trop téméraire, il demande à quitter le glorieux théâtre de ses débuts, et consent à aller en Languedoc faire une guerre obscure contre de misérables fanatiques, apaiser la révolte des Cévennes. Employé en

1705 d'une manière plus digne de lui, il va opérer entre le Rhin et la Moselle, couvre Sarrelouis et Thionville, empêche les alliés de pénétrer en Champagne, et oblige Marlborough à se jeter en Flandre. Alors il s'avance vers l'Alsace et s'empare des redoutables lignes de Weissembourg; mais il échoue devant celles de Haguenau, et se laisse battre par le prince Louis de Bade. En 1706, il prend une brillante revanche : non-seulement il chasse le prince des lignes de Haguenau, mais il lui enlève celles de Mottern, et, tandis que la France n'éprouve que des revers en Flandre et en Italie, il soutient seul, sur le Rhin, l'honneur des armes françaises. En 1707, il pousse vigoureusement la guerre de ce côté, force les Impériaux dans les lignes de Stolhoffen, et pénètre jusque sur le territoire autrichien. En 1708, il quitte l'Allemagne pour se rapprocher de la Savoie, et opère ainsi une utile diversion, en rappelant Victor-Amédée à la défense de ses États. En 1709, Louis XIV croit ne pouvoir s'adresser mieux qu'à Villars pour arrêter les progrès des alliés dans le Nord, et il l'envoie en Flandre; mais Villars lui-même est battu à Malplaquet, et les deux campagnes suivantes se passent sans offrir au maréchal l'occasion de venger sa défaite. Plus heureux en 1712, il remporte la célèbre victoire de Denain, qui détermine la paix d'Utrecht. Toutes les parties belligérantes y accèdent, l'Autriche exceptée; mais Villars va bientôt contraindre l'Autriche à poser aussi les armes. Au printemps de 1713, il passe le Rhin, il prend Spire et Worms, il prend Landau malgré les efforts du prince Alexandre de Wurtemberg, il prend Fribourg malgré ceux du prince Eugène; et les Impériaux se voient réduits à demander une trêve. Villars l'accorde; puis, au commencement de l'année suivante, Eugène et lui se rendent à Rastadt pour y traiter de la paix, et le 6 mars chacun d'eux la signe au nom de son souverain. Lorsque ensuite Villars retourna à Versailles, Louis XIV l'embrassa en présence de toute la cour, le salua du titre de sauveur de la France, et le nomma au gouvernement de la Provence. Une autre distinction vint encore trouver le vainqueur de Denain, et probablement elle flatta d'autant plus son amour-propre, qu'il ne la méritait guère : c'est le fauteuil que l'Académie le pria d'accepter.

En 1715, à la mort de Louis XIV, Villars fut fait président du conseil de la guerre; mais il n'entra qu'en 1718 au conseil de la régence. En 1723, lorsque le duc de Bourbon remplaça le duc d'Orléans comme premier ministre, Villars, toujours président du conseil de la guerre, devint membre de tous les autres conseils, et sa fortune et sa considération ne connurent plus de bornes. A dater de cette époque jusqu'à la fin de sa carrière, qui fut longue encore, il prit part à toutes les affaires importantes du dedans et du dehors; et, quand la guerre se ralluma, en 1733, à l'occasion de la couronne de Pologne, seize années d'inaction n'avaient pas éteint son ardeur guerrière : il reçut de Louis XV le titre de maréchal général des armées du roi, titre dont Turenne seul avait été revêtu avant lui, et partit dans les derniers jours d'octobre, pour aller prendre le commandement de l'armée d'Italie. Les Impériaux sentirent sur-le-champ sa présence, et Villars poursuivait le cours de ses succès, lorsque tout à coup, au milieu de l'été, l'épuisement de ses forces l'obligea à reprendre le chemin de la France. Il ne put y rentrer, et mourut, le 17 juin, à Turin, dans sa quatre-vingt et unième année.

Honoré-Armand, prince de MARTIGUES, *duc de* VILLARS, fils du vainqueur de Denain, né en 1702, fut élevé à la pairie dès 1708, en considération des services de son père, auquel il succéda dans la plupart de ses dignités, sans avoir ses talents. Après quelques campagnes sur le Rhin et au delà des Alpes, la faveur l'éleva jusqu'au grade de brigadier, où elle le laissa. La mort de son père le mit en possession de la grandesse d'Espagne, du gouvernement de Provence et même d'un fauteuil à l'Académie. Il mourut, en 1770, dans son gouvernement de Provence, sans laisser de postérité masculine.

VILLARS (comte de). Voy. TENDE.

VILLAVICIOSA (bataille de). Louis XIV ayant été forcé de rappeler ses armées, qui combattaient en Espagne pour

son petit-fils, Philippe V, ce prince les remplaça par de nouvelles levées, et l'Espagne manquant de généraux, il pria Louis XIV de lui envoyer le duc de Vendôme. Celui-ci ne put arriver assez tôt pour prévenir la perte de la bataille de Saragosse, et Philippe V, réduit aux dernières extrémités, fut forcé d'abandonner sa capitale, et de se retirer à Valladolid avec la reine et toute la cour. Mais lorsque l'on apprit l'arrivée de Vendôme, il se fit dans le pays un mouvement général : « On vit alors, dit Saint-Simon, le plus rare et le plus grand exemple de fidélité, d'attachement et de courage, en même temps le plus universel qui se soit jamais vu ni lu. Prélats et le plus bas clergé, seigneurs et le plus bas peuple, bénéficiers, bourgeois, communautés ensemble, et particuliers à part, noblesse, gens de robe et de trafic, artisans, tout se saigna de soi-même jusqu'à la dernière goutte de sa substance pour former en diligence de nouvelles troupes, former des magasins, porter avec abondance toutes sortes de provisions à la cour et à tout ce qui l'avait suivie. Chacun, selon ce qu'il put, donna peu ou beaucoup, mais ne se réserva rien; en un mot, jamais corps entier de nation ne fit des efforts si surprenants, sans taxe et sans demande, avec une unanimité et un concert qui agirent et effectuèrent de toutes parts à la fois. La reine vendit tout ce qu'elle put (*). »

Le duc de Vendôme était arrivé le 20 septembre 1710 : Philippe V se mit avec lui à la tête de ses troupes; il rentra bientôt dans Madrid; l'archiduc fut à son tour obligé de reculer; enfin, après la prise de Brihuega et la capitulation du général Stanhope, Staremberg, qui commandait l'armée du prétendant, prévenu dans ses manœuvres par le duc de Vendôme et presque cerné de tous côtés, se vit contraint de livrer bataille (10 décembre 1710).

Il avait pris position sur les hauteurs de Villaviciosa. « Il étoit trois heures après midi. Les deux armées étoient séparées par des ravins, par un terrain pierreux, de vieilles masures, quelques restes de murailles de pierres sèches.

(*) *Mémoires*, t. IX, p. 22.

Cette situation étoit très-désavantageuse pour le premier qui attaqueroit. Cependant le roi d'Espagne, appuyé du sentiment du duc de Vendôme, qui étoit persuadé que si on remettoit à attaquer le comte de Staremberg au lendemain, il profiteroit de la nuit pour se retirer, donna ordre de commencer le combat. Dès qu'il fut arrivé à la droite, il se mit à la tête des troupes, passa un grand ravin, et se forma en présence des ennemis du côté de Villaviciosa. Il attaqua l'aile gauche des ennemis avec tant de vigueur, qu'après une médiocre résistance il la rompit, la mit en fuite, et renversa quelques bataillons qui soutenoient une batterie dont il se rendit maître.

« Le duc de Vendôme chargea en même temps l'aile droite des ennemis, qui fit une très-belle résistance; les charges de part et d'autre furent très-vives et très-fréquentes (*). »

On combattit tout le reste du jour, et lorsque la nuit arriva, il ne restait plus sur le champ de bataille qu'un bataillon carré où le comte de Staremberg s'était retiré, et où il cherchait encore à faire résistance. « Il ne se seroit pas sauvé un seul homme de cette infanterie sans la nuit qui favorisa la retraite de ce qui put échapper, et qui mit fin au combat. M. de Staremberg, quoique vaincu, acquit beaucoup de gloire dans cette occasion. Il fit sa retraite du côté de Siguença avec tant de précipitation, qu'il laissa sur le champ de bataille son artillerie et plusieurs chariots chargez de munitions, avec un grand nombre d'autres chariots longs attelez de huit mulets, qu'on nommoit galères. Il s'y trouva huit mille soldats. M. Mahoni prit de son côté sept cents mulets chargez, et les troupes d'Espagne s'enrichirent du butin que les ennemis avoient fait dans la Castille. Un soldat porta à M. de Vendôme un étendard qu'il avoit pris, et refusa l'argent que le prince voulut lui donner, en lui montrant une bourse pleine d'or, et lui disant : *Voilà ce qu'on gagne en combattant pour son Roy*. Les ennemis laissèrent environ quatre mille morts sur le champ de ba-

(*) Quincy, *Hist. militaire de Louis XIV*, t. IV, p. 448.

taille, et on leur fit trois mille prisonniers (*). »

Le duc de Vendôme, après la victoire, présenta à Philippe V les étendards pris sur l'ennemi. Le roi et le duc couchèrent sur le champ de bataille, et continuèrent le lendemain à poursuivre l'armée vaincue.

VILLEBÉON (Pierre de NEMOURS, plus connu sous le nom de), chambellan et ministre d'État du roi Louis IX, né vers 1210, fut un des croisés qui suivirent ce prince dans son expédition d'Égypte, en 1249. Il se distingua dans plusieurs occasions, notamment au siége de Belin en 1253, et revint en France l'année suivante avec le roi, qu'il accompagna encore dans sa seconde croisade, en 1270. Il s'y distingua de nouveau, vit expirer son maître sous ses yeux, et lui survécut à peine quelques jours. Son corps, transporté en France, fut inhumé à Saint-Denis, aux pieds de Louis IX.

VILLEBRUNE (Jean-Baptiste LEFEBVRE de), helléniste, né à Senlis vers 1732, étudia et exerça d'abord la médecine, à laquelle il renonça pour apprendre presque tous les idiomes connus de l'Europe et de l'Asie. Nommé professeur de langues orientales au collége de France et conservateur de la Bibliothèque nationale, il perdit ces deux places en 1797, fut proscrit par le Directoire pour avoir déclaré, dans une lettre imprimée, que la France avait besoin d'un chef unique. Il se retira alors à Angoulême, où il remplit, jusqu'à la clôture de l'école centrale, la chaire d'histoire naturelle, et ensuite celles d'humanités et de mathématiques. Il mourut en 1809. On a de lui un grand nombre d'ouvrages, parmi lesquels nous ne citerons que ses éditions avec traductions, du *Manuel d'Épictète* et du *Tableau de Cébès*, 1795, 2 vol. in-18, et des *OEuvres d'Athénée*, Strasbourg, 1796, 3 vol. in-8°.

VILLEFRANCHE-DE-ROUERGUE, bâtie par Alphonse, comte de Toulouse, frère de Louis IX, près de l'emplacement de l'ancienne *Carentomag*, souffrit beaucoup des guerres des seizième et dix-septième siècles. Les paysans insurgés connus sous le nom de *Croquants* la pillèrent en 1643. Elle fut ravagée par la peste en 1558 et en 1628. C'est aujourd'hui l'un des chefs-lieux d'arrondissement du département de l'Aveyron; on y compte 9,540 habitants. C'est la patrie du maréchal de Belle-Isle.

(*) Quincy, *Hist. militaire de Louis XIV*, t. IV, p. 448.

VILLEGAGNON OU VILLEGAIGNON (Nicolas DURAND de), né à Provins en 1510, fut admis, en 1531, dans l'ordre de Malte, dont son oncle Villiers de l'Isle-Adam était grand maître. Il accompagna Charles-Quint dans son expédition d'Afrique; alla ensuite au secours de la jeune Marie d'Écosse, dont les États étaient menacés par les Anglais; la conduisit en France en 1548, et se rendit à Malte, menacée par les Turcs, en 1550. Il fit des efforts inutiles pour défendre la petite place de Tripoli, et revint en France, où Henri II le nomma vice-amiral de Bretagne. Des désagréments qu'il éprouva dans l'exercice de ses nouvelles fonctions lui firent tourner ses vues vers l'Amérique; il demanda l'autorisation d'y aller fonder une colo[illegible], et l'obtint en 1555 par le crédit de l'amiral de Coligni, auquel il avait fait entendre que son but était d'assurer un asile aux protestants. Après une [illegible]gation assez malheureuse, il parvint [illegible] l'embouchure du fleuve Ganabara ([illegible] Rio-Janeiro), et s'y établit dans une île très-forte par sa position, et qu[illegible] peut-être aurait donné aux França[illegible] facilité de faire du Brésil une de [illegible] colonies, sans les querelles religieuse[illegible] qui troublèrent cette réunion de mate[illegible]lots, de soldats et d'aventuriers, et, sur[illegible]tout, sans la négligence de la métrop[illegible] leur envoyer les renforts et les sec[illegible] nécessaires. Villegagnon, qui avait [illegible] part à ces querelles et exaspéré [illegible] esprits par ses rigueurs, re[illegible] France, où il s'engagea contre C[illegible] dans une controverse qui fit éclore [illegible] part et d'autre un grand nombre d'écrits. Enfin, après avoir représ[illegible] quelque temps l'ordre de Malte [illegible] de France, Villegagnon mourut [illegible] dans sa commanderie de Beau[illegible] de Nemours. On cite de lui : *Ca[illegible] imperatoris, expeditio in A[illegible] Arginam*, 1542, in-8°; *De [illegible]tensi et ejus eventu Francis impo[illegible]* 1553, in-4°.

VILLEHARDOUIN (Geoffroy de), historien, né vers 1167 dans un château situé entre Bar et Arcis-sur-Aube, était maréchal de Champagne lorsqu'en 1199, Thibault, comte de Champagne et de Brie, prit la croix avec un grand nombre de seigneurs. Il fut l'un des députés qui se rendirent à Venise pour préparer l'embarquement des croisés. Mais bientôt la mort de Thibault ayant privé a pieuse entreprise de son chef, Villeardouin proposa d'offrir le commanlement au marquis de Montferrat qui ccepta, et donna rendez-vous aux pèerins à Venise. On eut beaucoup de eine à réunir tous les croisés, et plus ard à vivre en bonne intelligence avec es Grecs, et surtout avec le jeune emereur Alexis Comnène. Villehardouin ut souvent obligé d'employer son taent comme négociateur. Il se trouvait la prise de Constantinople en 1204, et empereur Baudouin le nomma marquis e Romanie. Il réconcilia Baudouin avec marquis de Montferrat, et lui rendit n service non moins considérable en sauant son armée d'une destruction comlète, après la bataille qui avait fait mber l'empereur lui-même aux mains es Bulgares. Il servit avec le même le Henri, frère et successeur de Bauouin, et mourut en Thessalie vers 113. (Voy. MORÉE.) Villehardouin a issé une *Histoire de la conquête de mstantinople*, qui comprend un esce de neuf ans, de 1198 à 1207. Du ange en a donné, en 1657, une édiin avec un glossaire, une version en ançais moderne, et des observations ès-précieuses. Cette histoire a été reoduite dans le 18e vol. du recueil des *istoriens des Gaules et de la France*, 22, in-fol., et dans le 1er de la *Coltion* de Petitot.

VILLEHEURNOIS (Charles-Honoré RTHELOT DE LA), né à Toulon vers 50, fut l'un des agents secrets des urbons pendant la révolution, et fforça surtout de gagner à ces prins des partisans dans l'armée. Arrêté traduit, avec Brottier et Duverne de esle, devant un conseil de guerre en 97, il ne fut condamné qu'à un an de clusion; mais bientôt après, la révoion du 18 fructidor (4 sept. 1797) irnit un prétexte pour le déporter à la Guyane. Il mourut à Sinnamary en 1799.

VILLÈLE (Joseph de), né à Toulouse en 1773, entra fort jeune dans la marine militaire, fit une campagne à Saint-Domingue en 1791, puis une autre dans l'Inde, et se retira, en 1793, à l'île Bourbon, où M. Richmont-Desbassins, l'un des premiers propriétaires de l'île, lui confia la direction de ses plantations, et plus tard lui fit épouser sa fille. Ce mariage commença la fortune de M. de Villèle. Il devint membre de l'assemblée coloniale, où son intelligence des affaires et sa sagacité le firent bientôt remarquer. Cependant, en 1807, il quitta la colonie, et vint s'établir à Toulouse.

En 1814, il était membre du conseil général, et ce fut à cette époque qu'il se jeta dans la carrière politique. Son éducation, ses antécédents, devaient l'attacher à la cause de la Restauration; elle le compta en effet au nombre de ses partisans les plus zélés.

En 1815, il fut nommé maire de Toulouse, et ce fut sous son administration qu'eut lieu l'assassinat du général Ramel (voy. les ANNALES, t. II, p. 660). Bientôt après il fut élu membre de la chambre des députés. Il parut dès l'abord s'attacher particulièrement aux discussions financières : le premier discours qu'il prononça était relatif aux dépenses communales; il démontrait la nécessité de permettre aux communes d'administrer elles-mêmes leurs propriétés, et les inconvénients de la centralisation. En 1816, il fut nommé rapporteur de la loi sur les élections, et proposa, en opposition avec le projet du gouvernement, le renouvellement intégral tous les cinq ans, et deux degrés d'élection. Après une longue discussion, le projet ainsi modifié fut adopté; mais il fut rejeté par la chambre des pairs; alors M. de Villèle proposa une loi transitoire pour autoriser les colléges électoraux existants à faire les élections dans le cas où une ordonnance royale viendrait à prononcer la dissolution de la chambre des députés. Lors de la discussion du budget, il fut nommé commissaire, chargé du rapport, et présenta un projet de loi tout à fait différent de celui des ministres

pour la libération de l'État envers ses créanciers.

A son retour à Toulouse, il fut reçu avec cet enthousiasme qui exaltait alors les populations du Midi, et, la chambre ayant été dissoute, il fut immediatement réélu. Mais sa position changea : la majorité était acquise au ministère; il devint l'un des chefs de l'opposition de droite, tandis qu'auparavant il avait fait partie de la majorité qui entraînait les ministres malgré eux. La loi électorale fut mise en discussion; il l'attaqua avec chaleur, et essaya d'y faire passer les deux degrés d'élection ; mais le projet du ministère fut adopté. Pendant toute la durée de la session, et dans les deux années suivantes (1818 et 1819), il prit souvent la parole contre les ministres; il exposa nettement ses vues administratives, et acquit une grande autorité dans la chambre. Son opposition ferme et persévérante était toujours dirigée vers le même but : il voulait l'accroissement du pouvoir royal, et blâmait hautement ce qu'il appelait les concessions du gouvernement.

Il avait donné, en 1819, sa démission de maire de Toulouse; son opposition finit par prévaloir à la chambre, et, en 1820, il fut nommé ministre d'État, sans portefeuille, avec MM. Lainé et Corbière. Dans cette position, il soutint toutes les lois de finances; parla sur la loi des grains, et se montra partisan du système de prohibition; il défendit également le système colonial, et lors de la discussion du projet de censure, déclara que lui et ses amis avaient toujours voulu la liberté des journaux, mais avec des garanties suffisantes pour qu'elle ne dégénérât pas en licence.

Après la session, M. de Villèle, qui avait conservé toute son influence, peut-être aux dépens de ses collègues à département, porta plus haut ses prétentions, et demanda la présidence du conseil : n'ayant pu l'obtenir, il donna sa démission; mais les élections nouvelles ayant apporté de nouvelles forces à son parti, il fut nommé, à l'ouverture de la session de 1821, candidat à la présidence, puis vice-président, et prit une part active à la discussion de l'adresse. La rédaction fut hostile au ministère; la gauche et la droite s'étaient réunies contre lui; le roi refusa de recevoir la députation de la chambre. Mais l'opposition était trop puissante: après quelques jours de débats parlementaires, les ministres furent renversés, et M. de Villèle et ses amis entrèrent au pouvoir. M. de Villèle reçut le portefeuille des finances.

La position était difficile; la censure était vivement attaquée. Les nouveaux ministres avaient à lutter contre le parti de leurs prédécesseurs, qui leur reprochaient leur alliance avec les libéraux, et contre les libéraux, qui les sommaient de tenir les promesses qu'ils leur avaient faites; les associations secrètes couvraient la France; les conspirations de Belfort et de Saumur allaient éclater. M. de Villèle s'attacha surtout à donner une sorte d'esprit de corps à l'administration, et tandis que la presse retrouvait quelques jours d'indépendance, il imposait aux fonctionnaires de son département, dans ses circulaires si universellement blâmées, l'obligation de voter pour le ministère. Le budget fut voté après une assez courte discussion; la session fut close, et le roi, après avoir accordé à M. de Villèle le titre de comte, lui confia, par intérim, le portefeuille des affaires étrangeres, et lui donna, quelques jours après, la présidence du conseil des ministres.

L'état de l'Espagne fixait alors l'attention de l'Europe. Les ambassadeurs de la sainte alliance s'étaient réunis à Vérone, et M. de Montmorency, ministre des affaires étrangères, y représentait la France. La guerre contre l'Espagne constitutionnelle fut résolue, et la France dut se charger de la soutenir; mais les engagements qu'avait pris M. de Montmorency semblèrent trop hasardeux au président du conseil; les immenses difficultés que la guerre paraissait devoir apporter le faisaient pencher pour de nouvelles négociations, et M. de Montmorency, bien que soutenu par la cour, fut obligé de donner sa démission. Cependant les événements de plus en plus graves exigeaient une prompte résolution : le cordon sanitaire établi sur la frontière d'Espagne fut converti en armée d'observation, et la session s'étant ouverte sur ces entrefaites

(janvier 1823), M. de Villèle déclara à
la chambre que le gouvernement était
lécidé à intervenir au delà des Pyré-
iées; la chambre vota les crédits qu'il
ui demanda pour cette expédition, et
'armée française entra en Espagne.

L'expulsion de Manuel, qui eut lieu
ilors, entraîna la retraite de la plus
rande partie de la gauche, et le minis-
re des finances obtint son budget pres-
ue sans discussion. Après la session,
chambre ayant été dissoute, l'oppo-
ition de gauche se trouva presque
néantie par les nouvelles élections. Ce
t devant cette chambre que M. de Vil-
le présenta (1824) son premier projet
remboursement des rentes cinq pour
nt, contre l'avis de M. de Chateau-
iand, ministre des affaires étrangères,
i, *disait-on*, songeait alors à former
e nouvelle administration dont il au-
it été le chef. M. de Villèle le prévint
lui adressa sa démission, accompa-
ée d'un billet laconique de condo-
nce. On sait que l'illustre écrivain
itta à l'heure même l'hôtel des affai-
étrangères, et que son ressentiment
uva un appui dans le *Journal des*
bats, où il commença cette longue
position qui finit par enlever la ma-
ité à ses anciens collègues.

Toutefois, l'avénement de Charles X
ta une nouvelle force à l'adminis-
tion de M. de Villèle. Le retrait de
censure donnait une sorte de popu-
ité au nouveau roi; l'opposition était,
r ainsi dire, nulle dans la chambre
députés; M. de Villèle semblait plus
jamais ancré au pouvoir.

Cependant le projet de rembourse-
nt des rentes cinq pour cent, adopté
chambre des députés, avait été re-
par la chambre des pairs. M. de
lèle, décidé à le faire passer, le rat-
a alors à une mesure bien autre-
t importante, et qui devait trou-
dans l'aristocratie et le clergé des
uis qui avaient manqué à la loi de
version : il proposa de rembourser
gralement les pertes éprouvées par
émigrés, et de leur payer l'indem-
en rentes trois pour cent, soit trente
ions de rente payables en six années.
r ne pas ajouter une telle somme à
ette publique, déjà si considérable, il
ulait les rentes acquises par l'amortissement durant ces six années; enfin, comme on pouvait craindre que les nouvelles rentes, à raison de leur origine, n'obtinssent pas la même faveur que le reste de la dette publique, le projet de loi créait un nouveau trois pour cent, formé au moyen de rentes cinq pour cent, converties volontairement par leurs propriétaires, et qui serait confondu avec les rentes de l'indemnité. Toutes ces propositions furent adoptées. En 1825, eut lieu le traité avec Saint-Domingue. La session de 1826 fut remarquable par l'arrêt de la cour des pairs dans l'affaire des marchés d'Ouvrard, qui fut terminée au gré du président du conseil.

Jusqu'alors le ministère avait eu dans les deux chambres une majorité incontestable; mais si les *trois cents* de la chambre des députés restaient fidèles à leur chef, il n'en était déjà plus ainsi de la chambre haute. Le parti influent à la cour poussait l'administration à des mesures rétrogrades. Un projet de loi sur le droit d'aînesse fut proposé et rejeté par la chambre des pairs. En même temps la haine populaire pour les jésuites et la congrégation était exploitée habilement par les journaux de l'opposition. Cependant M. de Villèle ne partageait pas les opinions de tous ses collègues, et l'on inclinait à croire que s'il n'avait pas la force de résister à un ascendant supérieur, du moins il n'approuvait pas la direction que l'on cherchait à imprimer au cabinet dont il était le chef. On lui savait gré de la prospérité toujours croissante des finances, de la liberté de la presse qu'il maintenait, bien que la loi lui donnât la faculté de l'abolir; mais *le refus de concours* exprimé par la magistrature, les attaques sans cesse renouvelées de M. de Chateaubriand, la polémique du *Journal des Débats*, créèrent jusque dans les rangs de la chambre des députés une opposition plus formidable. Au commencement de 1827, le ministère présenta une loi de censure, qui excita un si violent orage, qu'il fut forcé de la retirer, et le parti libéral célébra ce succès par des réjouissances publiques. La garde nationale, qui avait fait entendre des cris de haine contre les ministres, fut licenciée; une nom-

breuse promotion de pairs changea la majorité dans la chambre haute; celle des députés fut dissoute. Mais les électeurs renvoyèrent à la chambre une majorité accablante contre le ministère, et l'on put craindre, après les fusillades de la rue Saint-Denis, un coup d'État et une violation de la constitution.

Cependant les ministres effrayés cédèrent, et l'administration Martignac entra aux affaires. Ne désespérant pas encore de sa fortune, M. de Villèle désirait rester membre de la chambre des députés; mais les nouveaux ministres mirent pour condition à leur entrée aux affaires que leurs prédécesseurs entreraient à la chambre des pairs, où leur influence devait être moins dangereuse. M. de Villèle n'obtint pas, parmi ses nouveaux collègues, la faveur qui l'avait si longtemps suivi à la tribune de la chambre des députés, et il se retira bientôt de la scène politique. Il revint un instant à Paris, lors de la retraite du ministère Martignac. Sa présence fut remarquée; mais la modération de ses conseils ne sembla, aux impatients de la cour, que de la faiblesse; il repartit sans avoir rien obtenu, et l'on cita même ce mot de Charles X: « Il n'est venu « ici que pour tout brouiller. »

Si son système politique et les mesures qu'il employa pour le faire triompher attirèrent sur lui le blâme public, du moins est-il permis de croire qu'il désapprouvait les projets désespérés que l'on méditait alors, et qu'il n'eût pas consenti à la violation manifeste de cette Charte, qu'il avait pourtant attaquée, mais toujours indirectement; et aujourd'hui, ceux même qui l'ont le plus violemment combattu, ne refusent pas de rendre justice à ses talents comme financier et comme orateur.

VILLEMAIN (Abel) naquit à Paris le 11 juin 1791. Les heureuses dispositions qui se révélèrent chez lui, dès les premières années, furent cultivées avec une intelligente sollicitude par sa mère, femme distinguée par l'esprit et par le cœur. Elle ne négligea rien pour lui faire faire de bonnes études. Placé en pension chez M. Planche, le jeune Villemain y reçut des soins excellents, dont il profita avec l'aptitude extraordinaire d'une nature d'élite. Dès l'âge de douze ans, il jouait la tragédie en grec à sa pension (*), dans les exercices de la fin de l'année. Avant la fin de ses études, les plus habiles maîtres n'avaient plus rien à lui apprendre; il les égalait déjà par la science, et les surpassait par le talent.

La pension de M. Planche le conduisait aux cours du Lycée impérial (collége Louis-le-Grand). Il y eut pour professeurs de rhétorique le poëte Luce de Lancival et M. Castel. Parfois la mauvaise santé de Luce de Lancival le forçait de s'absenter de sa classe. Il prenait alors pour remplaçant l'élève qui effaçait tous les autres: c'était M. Villemain; et, transporté dans la chaire à l'improviste, le rhétoricien de dix-sept ans s'y acquittait de son rôle avec une présence d'esprit, une richesse de connaissances et un éclat d'imagination, qui étonnaient et charmaient ses camarades.

Au sortir du collége, il commença son droit. Mais l'Université était jalouse d'attirer dans son sein un jeune homme de tant d'avenir. M. de Fontanes, à qui il fut présenté dans la maison de Luce de Lancival, vit par lui-même tout ce qu'on pouvait attendre du brillant élève du Lycée impérial. Il s'empressa de l'attacher au corps enseignant, en le chargeant d'une chaire de rhétorique au lycée Charlemagne; et, à l'estime qu'il avait conçue pour lui tout d'abord, il joignit bientôt les témoignages d'une vive affection. M. Villemain avait trouvé dans le grand maître de l'Université non-seulement un protecteur, mais un ami.

M. Villemain venait d'atteindre sa vingtième année. A cet âge, il eut l'honneur de prendre la parole dans la solennité annuelle du concours général. L'usage des harangues latines venait d'être rétabli: son discours frappa l'auditoire, non-seulement par l'excellente latinité du style, mais par une élévation de pensées et une chaleur de mouvements qui faisaient pressentir l'orateur. Les exercices et les succès universitaires ne pouvaient suffire à un talent tel que le sien. En 1812, l'Académie ayant

(*) On joua *Philoctète*. M. Villemain remplissait le rôle d'Ulysse, qu'il sait encore tout entier.

proposé pour sujet du prix d'éloquence l'*Éloge de Montaigne*, il s'empressa de concourir. Son travail, achevé en huit jours, emporta tous les suffrages, et son succès fut d'autant plus éclatant, qu'il n'avait pas affaire à des concurrents méprisables. Parmi les noms des vaincus, on remarque ceux de Victorin Fabre, de MM. Droz, Jay, Biot.

Le discours sur Montaigne, après avoir attiré à son auteur de vifs applaudissements dans l'enceinte de l'Académie, le fit accueillir et rechercher dans le grand monde. Dès son entrée dans les cercles brillants où il fut introduit, M. Villemain consolida sa réputation naissante d'homme d'esprit par la singulière vivacité, la grâce piquante, l'amusante variété de sa conversation. Il prit aussitôt sa place parmi les plus spirituels causeurs de la société d'alors.

Aux deux concours académiques qui suivirent celui de 1812, en 1814 et en 1816, M. Villemain descendit de nouveau dans la lice, et y triompha avec la même facilité et le même éclat. Son *Discours sur les avantages et les inconvénients de la critique* traitait le sujet avec une justesse d'idées et une finesse d'aperçus qui annonçaient un homme prêt à remplir lui-même tous les devoirs et à revendiquer tous les priviléges de cet art aussi important que délicat. Son *Éloge de Montesquieu* offrait partout unis, ce talent d'analyse qui décompose et explique avec une pénétrante sagacité les productions du génie, et cet enthousiasme d'admiration qui jette naturellement dans un morceau de critique les mouvements et les tours de l'éloquence, et donne à un jugement littéraire le charme et le prix d'une production originale.

Quand l'*Éloge de Montesquieu* parut, M. Villemain venait d'être appelé à l'enseignement supérieur des cours publics. Pendant l'année 1814, M. Guizot l'avait chargé de le suppléer dans la chaire d'histoire moderne de la faculté des lettres de Paris. En 1816, peu de temps après que l'*Éloge de Montesquieu* eut triomphé, il fut nommé à la chaire de littérature française et d'éloquence. Jamais professeur ne fut entouré d'un public plus nombreux, écouté avec plus d'intérêt, applaudi avec plus de sympathie et d'enthousiasme. Pendant toute la durée de sa carrière de professeur, M. Villemain vit se presser autour de sa chaire une foule avide d'entendre sa parole élégante, animée, aussi amusante qu'instructive, aussi brillante que facile, abondante comme l'improvisation, et substantielle comme l'éloquence méditée. Malheureusement, une partie seulement de ses leçons a été conservée. De toutes celles qui se succédèrent de 1816 à 1826, on ne possède aujourd'hui que deux discours d'ouverture. Il ne commença à publier son cours qu'en 1827, au moment où il avait conduit l'histoire de la littérature française jusqu'à la seconde moitié du dix-huitième siècle. La série de leçons où il traita cet important sujet, complétée assez longtemps après par la reprise et la publication de celles qu'il avait faites, en 1826, sur la première partie du dix-huitième siècle, forme aujourd'hui un ouvrage à part et sans lacune, que l'on peut considérer comme sa production la plus originale, comme son plus beau titre de critique et d'écrivain.

M. Villemain, comme tous les esprits originaux, fut novateur dans le genre auquel il se consacra. La critique, au dix-huitième siècle, avait été raisonnable, élégante, ingénieuse, mais timide, étroite, exclusive. Elle ne comprenait que sous certaines formes déterminées le beau, qui peut en avoir mille. Elle expliquait avec justesse et clarté les beautés de notre littérature classique; mais, hors de là, elle croyait que les modernes n'avaient rien fait; elle répétait sans cesse qu'il n'y avait rien à faire qu'en suivant les mêmes routes; et par là, par cet esprit exclusif, par cette importance excessive donnée aux formes extérieures de l'art, non-seulement elle entravait ou faussait les talents dont elle gênait l'essor, mais même elle s'éloignait parfois du point de vue le meilleur pour apprécier ce qui avait fait la vraie force et la grandeur réelle de notre littérature classique.

M. Villemain porta dans la critique un esprit plus hardi, plus généreux et non moins sage. Partout où il trouve le vrai présenté sous une forme agréable ou frappante, il salue le beau, sans

s'inquiéter à quelle nation appartient l'écrivain, à quelle école il se rattache, à quelles règles extérieures il s'est assujetti. Il n'impose qu'un précepte aux jeunes écrivains français : peignez fidèlement et savamment la nature; trouvez le moyen de flatter l'imagination en instruisant la raison et en respectant la langue; du reste, usez librement de toutes les formes d'art qu'il vous plaira de reproduire ou d'inventer; créez de nouveaux genres tout à votre aise.

Tous les genres sont bons, hors le genre ennuyeux.

Boileau l'avait dit, mais avait oublié souvent ce sage principe; et les critiques qui lui avaient succédé, l'avaient oublié plus souvent encore. M. Villemain fut le fondateur de cet éclectisme littéraire qui donne à la critique le pouvoir de conseiller et de diriger utilement les talents et lui ôte tout désir de les asservir à une règle uniforme; qui en multipliant pour elle les sujets d'étude et les points de comparaison, en lui permettant d'observer et d'admirer sur un horizon plus vaste, ajoute singulièrement à son expérience et à ses lumières et l'élève par là même à un rôle plus sérieux et plus utile.

Il n'y a qu'une chose à répondre à ceux qui accusent M. Villemain de n'avoir pas su éviter dans la critique les écueils de l'éclectisme, c'est-à-dire d'avoir été trop prodigue de son admiration, et d'avoir laissé trop de vague dans ses principes. C'est qu'ils ont mal lu ses ouvrages.

M. Villemain signale le mérite partout où il le trouve, à quelque degré qu'il le rencontre, et se plaît à l'apprécier; mais il lui dispense sa part d'éloge avec une justice rigoureuse et un tact délicat; mais si le mal se présente à côté du bien, il sait voir l'un et l'autre, et personne n'est plus habile que lui à fondre ensemble la louange et le blâme selon les proportions que le sujet exige. Dans ce vaste Panthéon qu'il ouvre à tous les penseurs et à tous les écrivains du dix-huitième siècle, il réserve sans doute une place et une place honorable à Lefranc de Pompignan, et même à l'abbé d'Asfeld; mais cette place est exactement mesurée sur l'importance de leur nom et de leurs écrits; mais, en leur tenant compte du talent qu'ils ont pu montrer, il ne dit rien qui puisse les tirer du demi-jour où il convient de les placer. Enfin, il les met juste à leur rang dans cette échelle des réputations que construit la critique, et qu'elle peut faire d'une longueur immense sans aucun danger, quand son impartialité est guidée par un coup d'œil ferme et délicat. En quoi les principes littéraires de M. Villemain sont-ils, comme on l'a dit, incertains, mal arrêtés, flottants? Y a-t-il une question littéraire importante, soit de celles qui sont aujourd'hui hors de la discussion, soit de celles qui ont soulevé tant de débats de notre temps, sur laquelle on ne puisse trouver dans ses écrits une opinion arrêtée, un jugement précis, et conséquent au reste de ses idées? Ceux qui ne craignent pas de lui intenter une pareille accusation, ont-ils pris soin de la vérifier par une lecture attentive? Ce qui les trompe, c'est que M. Villemain ne traite jamais les questions *ex professo :* dans ses leçons rapides, pleines de faits et d'idées, il mêle l'analyse littéraire, la biographie, l'histoire, la théorie : il donne à l'exposition de tout ce qu'il a appris ou observé, la forme d'une conversation éloquente : anecdotes piquantes, jugements de détail ingénieux, généralités profondes, vives saillies du moment, il répand tout très-vite, non pêle-mêle, mais d'après la logique rapide et secrète d'un esprit original et impétueux qui improvise. A propos de tel ou tel ouvrage, de tel ou tel fait littéraire qu'il a rencontré sur son chemin, il décide toute une grande question par un trait expressif et concis, qui se complète ou se confirme par un autre trait placé ailleurs dans ses leçons. Ce qui les trompe encore, c'est que M. Villemain, pour résoudre les problèmes du goût, se tient toujours dans ce milieu délicat qu'une raison parfaite saisit et conserve, tandis qu'ils cherchent chez lui des opinions systématiques, c'est-à-dire exagérées, comme les leurs.

Avant M. Villemain, la critique ne cherchait l'explication des beautés ou des défauts d'un ouvrage, que dans cet ouvrage même; elle tenait peu de compte

les influences qu'exercent sur le génie ies écrivains les événements particuiers de leur vie, les faits généraux auxuels ils ont pu être mêlés, les passions dominantes de leurs contempoains, les mœurs de leur époque. I. Villemain comprit que pour pénérer au fond des œuvres de l'écrivain il allait étudier l'homme en lui, et ne as le séparer de son temps; et il se fit ne règle constante d'éclairer la critiue littéraire par la biographie et l'hisire, soit morale, soit politique. Mille perçus nouveaux, mille lumières nouelles jaillirent de cette méthode.

Sans doute, l'idée de cette heureuse mnovation était venue avant lui à deux enseurs éminents, madame de Staël Guillaume Schlegel. Sans doute tte méthode féconde avait été essayée ans le livre *de la Littérature* et dans *Cours de Littérature dramatique*. est possible que M. Villemain l'ait uisée à cette source. Mais, s'il a commencé par l'emprunter, il l'a tellement endue par sa forte intelligence et ctifiée par son goût sévère, qu'on ut bien dire qu'il se l'est appropriée.

Nous n'avons rien dit encore de la rrière politique de M. Villemain ; en ici les principaux faits : aussitôt après seconde restauration, ses liaisons ec M. Decazes le firent entrer au miitère de l'intérieur en qualité de chef la division de l'imprimerie et de la liirie. Il fut ensuite nommé maître s requêtes au conseil d'État; mais, 1827, lorsque le gouvernement ésenta aux chambres le fameux prode loi sur la censure, M. Villemain le seul membre du conseil d'État i fit entendre sa voix en faveur de la erté de la presse, qu'il appelait *la s vitale de nos libertés;* et, l'Acanie, où il était entré dès 1821, ayant idé que, par une supplique au roi, compagnie lui exposerait les dangers it les lettres étaient menacées, il fut rgé de la rédaction de cette adresse jointement avec MM. de Chateauand et Lacretelle. Il perdit le même r sa place au conseil d'État, et se uva engagé en plein dans l'opposin. On le vit alors porter dans sa ire de professeur les passions d'un ent libéralisme: abordant, à propos des écrivains du dix-huitième siècle, toutes les grandes idées de rénovation sociale et de liberté, il rencontra ou fit naître mille occasions d'allusions satiriques, de traits détournés et mordants contre le pouvoir, que l'auditoire comprenait aussitôt et accueillait par des explosions de sympathie, et où la souplesse malicieuse de son esprit lui permettait de mettre sans danger beaucoup d'audace.

La révolution de juillet, qu'il avait ainsi préparée à sa manière, l'enleva aux lettres pour le jeter presque entièrement dans la politique. Élu député de l'Eure au commencement de 1830, il s'était rangé parmi les 221: il prit part aux importantes discussions qui suivirent la victoire du peuple de Paris; mais il ne resta pas longtemps à la chambre des députés : nommé, en 1832, vice-président du conseil royal de l'instruction publique, et soumis à la réélection, il ne réussit pas dans sa nouvelle candidature, et passa à la chambre des pairs. Il fut appelé au ministère de l'instruction publique le 12 mai 1839, en sortit au 1er mars 1840; y rentra le 29 octobre suivant, et il a signalé son administration, qui dure depuis plus de quatre ans, par la protection éclairée qu'il n'a cessé d'accorder aux lettres, qu'il cultive lui-même avec tant d'éclat, par de nombreuses missions scientifiques, qui ont produit d'importants résultats; enfin, par la présentation d'un projet de loi sur l'instruction secondaire, qui, objet des attaques passionnées d'une faction rétrograde, a malheureusement subi à la chambre des pairs des modifications qui en ont altéré l'essence, mais qu'une autre chambre, mieux éclairée sur les véritables besoins du pays, ramènera, il faut l'espérer, aux vrais principes dont un gouvernement ne doit jamais se départir. Ajoutons qu'à la fin de la dernière session, la chambre des députés a voté l'abolition de l'impôt odieux connu sous le nom de *rétribution universitaire*, et que M. Villemain a appuyé de tout son pouvoir cette importante mesure (*).

(*) L'espace nous manque pour faire une revue complète et une étude des divers ou-

Villeneuve d'Agen, ville de l'ancien Agenois, aujourd'hui chef-lieu d'arrondissement du département de Lot-et-Garonne ; 10,652 habitants.

Cette ville portait anciennement le nom de *Gajac*. Ayant été complétement détruite dans les guerres du commencement du treizième siècle, elle fut rebâtie par un frère de saint Louis, et prit le nom de *Villeneuve*. Elle fut prise, en 1337, par le connétable de Brienne. Le duc de Joyeuse l'assiégea sans succès en 1591.

Villeneuve, ancienne et illustre famille de Provence, qui se divisa de bonne heure en plusieurs branches, parmi lesquelles nous citerons celles des *marquis de Vence*, des *marquis de Trans*, des *comtes de Tourette*, et des *seigneurs de Bargemont*. Nous ne mentionnerons que les membres les plus célèbres de ces différentes branches.

Romée de Villeneuve, premier *baron de Vence*, né vers 1170, se fit connaître au moment où la Provence était à la fois déchirée par des divisions intestines et ruinée par des guerres extérieures, et s'éleva rapidement jusqu'au titre de grand sénéchal du comté. L'époque où il fut appelé à la tête des affaires doit se placer avant le mariage de saint Louis avec Marguerite de Provence, puisqu'il contribua de tout son pouvoir à la conclusion de cette alliance. Ayant reçu de Bérenger l'épée de connétable, il assiégea la ville de Nice qui s'était révoltée contre ce prince, la soumit par capitulation, et en fut nommé gouverneur. Il la mit alors, par de nouvelles fortifications, à l'abri des attaques des Pisans et des Génois, et, tranquille de ce côté, s'occupa de rendre florissants les États du comte, son maître et son ami. Il vit s'élever contre ses projets une foule d'envieux ; mais, soutenu par l'éclat même de ses services et par la protection de la comtesse Béatrix de Savoie, il poursuivit sa marche avec assurance, et prit la part la plus active à tous les actes politiques, à toutes les expéditions guerrières qui firent du règne de Bérenger une époque si glorieuse pour la Provence. En 1245, aussitôt après la mort de ce prince, qui lui avait confié la régence de ses États et la tutelle de sa quatrième fille Béatrix, il s'empressa de faire reconnaître cette jeune princesse ; la maria bientôt après avec Charles, comte d'Anjou, frère de saint Louis, et ce fut lui qui fit insérer dans l'acte qui disposait de l'héritage de Bérenger, la clause spéciale par laquelle la Provence devait retourner aux descendants de la reine Marguerite et de saint Louis, si Béatrix mourait sans enfants mâles. L'empressement de Villeneuve à conclure le mariage de sa souveraine mérite d'autant plus de louanges, qu'une fois la Provence placée sous son nouveau maître, le crédit du grand sénéchal devait nécessairement s'éclipser. En effet, à partir de cette époque, l'histoire ne fait presque plus mention de lui, et l'année même de sa mort est incertaine. On présume seulement qu'elle eut lieu vers 1250.

Élion ou *Hélion de* Villeneuve, *baron de Trans et de Tourette*, né vers 1270, entra de bonne heure dans l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, et se distingua par une valeur brillante, une rare piété et des talents politiques qui, en 1319, le firent nommer grand maître par acclamation, à la place de Foulques de Villaret. Il ne se rendit à Rhodes qu'en 1336 ; mais l'intervalle qui s'écoula entre son élection et sa prise de possession ne fut point perdu pour son ordre ; il l'employa à solliciter des se-

vrages de M. Villemain. On ne peut que mentionner ici son intéressant *Essai sur l'histoire de la Grèce moderne ;* ses éloquentes *Notices* sur *Lucrèce, Cicéron, Shakspeare, Pope, lord Byron ;* ses belles *Études sur la décadence du polythéisme et l'éloquence des Pères de l'Église ;* son *Histoire de Cromwell*, d'après les mémoires du temps et les recueils parlementaires (1819, 2 vol. in-8°); sa *Traduction du traité* de Republica, *de Cicéron*, 1822, in-8°; le discours qu'il prononça *sur la vie et les écrits de M. Fontanes*, lorsqu'il le remplaça à l'Académie en 1821; la réponse qu'il adressa, en 1822, à M. Dacier, qui succédait au duc de Richelieu ; les comptes rendus qu'il fait depuis 1830, comme secrétaire perpétuel de l'Académie, sur les ouvrages couronnés ou récompensés par elle, et où il prouve chaque année que les soins de la politique n'ont altéré en rien l'exquise délicatesse de son goût et l'ingénieuse vivacité de sa plume.

›urs auprès des princes chrétiens et u pape Jean XXII, et s'occupa des antages des chevaliers et de tous les ibitants de l'île avec non moins d'ardeur plus de succès que s'il s'était aussitôt ›nfiné dans sa résidence. Aussi, quand crut devoir s'y rendre, il y fut accilli avec enthousiasme. Pour achever n ouvrage, il prit Smyrne en 1344, mporta ensuite une victoire éclatante r Elbée, roi de Maroc, et rendit sa nnière redoutable aux Ottomans, sans gliger le soin de l'administration in›eure. Il mourut en 1346, généralement regretté.

Sa sœur *Rossoline* ou *Roseline de* LLENEUVE, née au château des Arcs 's 1263, entra, à l'âge de dix-sept ans, ›s le monastère de la Celle-Roubaud, umis à la règle des Chartreux, en fut mmée diaconesse en 1288, et prieure *1310*; mourut en 1329, et fut, bienaprès, béatifiée, par l'ordre des Charux, qui la regardait comme une de patronesses, et célébrait sa fête le octobre.

ouis de VILLENEUVE, *sire de Trans de Serénon*, dit *Riche d'Honneur*, vers 1451, fit avec distinction pluirs campagnes sur terre et sur mer, ut chargé par Charles VIII de comder, avec le prince de Salerne, l'ar: navale destinée à la conquête de les. Il jouit d'une faveur égale sous iis XII, qui l'envoya deux fois en amsade auprès du saint-siege, en 1498 500. Ses succès dans les négocias ne l'empêchèrent pas de déployer lus brillante valeur à la bataille gnadel et aux journées de Fornoue, Cérisoles, etc.; et Louis XII, pour mpenser ses services, érigea en marat la baronnie de Trans, par lettres ntes du mois de février 1505. Louis illeneuve fut le premier gentilhomle France qui reçut des lettres de juis enregistrées au parlement. Il t pas moins de crédit auprès de içois Ier, qui le nomma chambellan. mbattit vaillamment, sous les yeux : prince, à la bataille de Marignan, e malheur d'y perdre son fils uniet alla mourir aux eaux thermales igne, en 1516.

ristophe de VILLENEUVE, *baron aucluse, seigneur de Bargemont*, né à Marseille en 1541, fut un des seigneurs qui secondèrent le plus puissamment le comte de Tende, gouverneur de la Provence, dans la guerre contre les protestants. Toutefois son zèle religieux ne l'empêcha pas, lorsqu'il eut appris la résolution que Charles IX avait prise d'exterminer tous les hérétiques du royaume, de se rendre à Paris, et d'arracher au roi des ordres contraires à ceux qu'il avait donnés déjà pour ensanglanter la Provence, et ce pays lui dut d'être préservé des horreurs de la Saint-Barthélemy. Il continua à servir sous Henri III, Henri IV et Louis XIII, et mourut à Bargemont en 1615.

VILLENEUVE (Guillaume de), chevalier provençal, suivit Charles VIII à la conquête du royaume de Naples en qualité d'écuyer, fut nommé gouverneur de Trani, ville importante de la province de Bari, et, après le départ du roi, se défendit dans cette ville avec un courage qui ne fut point couronné du succès. Fait prisonnier par les Napolitains en 1495, il n'obtint qu'au bout d'un an et trois jours d'une pénible captivité la permission de repasser en France. Il devint alors maître d'hôtel de Charles VIII, et mit la dernière main à ses *Mémoires sur la conquête de Naples*, que dom Martène a publiés pour la première fois dans le *Thesaurus anecdotorum*, t. III, 1505.

VILLENEUVE (Pierre-Charles-Jean-Baptiste-Sylvestre), naquit le 31 décembre 1765, à Valensoles (Basses-Alpes). Il entra dans la marine à l'âge de quinze ans, et n'avait pas encore atteint sa trentième année, qu'il avait déjà mérité le brevet de capitaine de vaisseau. En 1796, il fut nommé contre-amiral. Après la journée d'Aboukir, où il commandait l'arrière-garde, il rentra à Malte avec quatre bâtiments. Promu au grade de vice-amiral en 1804, il alla prendre à Toulon le commandement de l'escadre de la Méditerranée, et appareilla, le 18 janvier 1805, avec des troupes de débarquement, sous les ordres de Lauriston. Les vents contraires le forcèrent de reprendre son mouillage, qu'il quitta définitivement, le 30 mars, avec une vingtaine de navires. Le 9 avril, il se trouvait à la hauteur de Cadix. L'amiral espagnol Gravina se joignit à lui

avec quelques vaisseaux, et les flottes combinées firent voile pour les Antilles, malgré tous les efforts de Nelson. Villeneuve abattit le fort Diamant, et s'empara d'un convoi de quatorze voiles anglaises; il enleva aussi à un corsaire une riche capture espagnole; puis, après avoir évité l'escadre ennemie de la Barbade, il se dirigea vers la Gallice; mais, retenu par les vents contraires entre les Açores et le continent, il se trouva en présence de l'escadre commandée par sir Calder. Les lignes de bataille furent aussitôt formées, et la canonnade se fit entendre. Mais la brume vint, heureusement pour les Anglais, mettre un terme à la lutte dont l'issue devait leur être fatale. Villeneuve essaya vainement d'engager un nouveau combat; il ne put atteindre l'ennemi, malgré la vigoureuse chasse qu'il lui donna.

Villeneuve rentra alors à Cadix, d'où il sortit les 20 et 21 octobre 1805, avec les flottes combinées, pour livrer la mémorable bataille de Trafalgar. On sait par quels prodiges s'y signala l'ardeur de nos équipages; on sait encore tous les efforts du malheureux amiral pour fixer la victoire; il ne put y parvenir: son vaisseau, attaqué par des forces quadruples, et coulant bas, vit tomber son pavillon, et aucune embarcation ne put transporter l'amiral sur un autre bord. Dix-sept vaisseaux français ou espagnols furent mis hors de combat; mais l'Angleterre fit une perte irréparable, celle de Nelson, auquel un coup de feu, parti de la hune du *Redoutable*, donna la mort. Villeneuve fut emmené en Angleterre, où il resta une année. A son retour en France, en avril 1806, il s'arrêta à Rennes, et écrivit au ministre de la marine, afin de savoir quel accueil lui était réservé. La réponse fut sévère; on l'accusait d'avoir fait naître un malheur qu'il pouvait éviter. Il ne put se faire à l'idée d'une réprimande qu'il croyait ne pas mériter, et le 22, on le trouva dans sa chambre le cœur percé de six coups de couteau.

VILLEQUIER (Antoinette de MAIGNELAIS, baronne de), cousine d'Agnès Sorel, fut, par le crédit de la maîtresse de Charles VII, admise de bonne heure à la cour. Supplanta-t-elle celle qui s'était montrée sa protectrice? partagea-t-elle avec Agnès les faveurs du roi? enfin, comme le dit un auteur ecclésiastique, « la nièce prit-elle la place de la tante (tante et nièce sont mis là par erreur, au lieu de cousine), et acquit-elle le cœur du roi comme bien de succession? » Il est fort difficile de le décider. Quoi qu'il en soit, on sait que déjà, six mois avant la mort d'Agnès, Charles VII avait remis entre les mains d'Antoinette de Maignelais la terre de ce nom, terminant ainsi un débat qui depuis longtemps existait entre la famille de cette femme et les ducs de Bourbon. Peu de temps après la mort d'Agnès, Antoinette fut mariée au baron de Villequier, premier gentilhomme de la chambre, qui, de l'infamie de celle qu'il allait épouser, ne vit que le parti qu'il en pourrait tirer pour son avancement, et qui, en effet, reçut en faveur de ce mariage les îles d'Oléron, de Marennes et d'Arvert, avec 2,000 livres de pension.

Les dons du roi suivirent, pendant toute sa vie, et de la façon la plus scandaleuse, la baronne de Villequier, de laquelle toutefois le roi ne reconnut aucun enfant, n'osant peut-être donner à sa cour le scandale d'un double adultère, publiquement avoué, comme plus tard Louis XIV le fit pour les enfants de madame de Montespan. Un don de 8,000 livres (somme considérable pour le temps) qu'il fit à la fille de sa maîtresse, en 1458, donne d'autant plus à penser à cet égard, que cette enfant ne portait pas le nom de Villequier, mais celui de Maignelais, qu'elle tenait de sa mère.

La dame de Villequier était généralement haïe à la cour, où on la voyait disposer de la façon la plus scandaleuse des places et même des bénéfices religieux. Intéressée aux troubles du royaume, elle entretenait par de sourdes menées la mésintelligence qui existait entre le dauphin et le roi, et, à force d'artifices, elle conserva jusqu'à la mort de celui-ci (1461) une faveur qui ne dura pas moins de douze années.

Poursuivie par la haine de Louis XI, madame de Villequier se réfugia en Bretagne. Elle y devint la maîtresse du duc François II, et en eut quatre enfants, deux fils et deux filles, parmi lesquels

n distingue *François*, *bâtard de Bretagne*, tige des comtes de Vertus, et ieutenant de roi en Bretagne, sous Charles VIII. On ne sait au juste quand nourut madame de Villequier, qui vécut, ce semble, jusqu'à un âge assez vancé.

VILLEQUIER (René de), baron de Clairvaux, épousa en premières noces Françoise, bâtarde de Guillaume de la Marck, et l'assassina, en 1577, dans le château de Poitiers. On ignore la cause e ce meurtre : les uns l'attribuent à n accès de jalousie qui n'était que trop ondé; d'autres ont prétendu que Villequier s'était chargé de punir sa femme es dédains qu'avait essuyés de sa part roi Henri III. Quoi qu'il en soit, il esta en faveur, et fut même décoré du ordon du Saint-Esprit, à la première romotion.

VILLEQUIER (Louis, duc d'AUMONT, onnu sous le nom de *marquis de*), né Paris en 1667, est surtout célèbre par mbassade extraordinaire dont il fut hargé, en 1713, près de la reine Anne Angleterre, et dont le but était la nclusion de la paix. La reine Anne, i, elle aussi, était fatiguée de la guerre, reçut avec les plus grands honneurs; ais les chefs du parti aristocratique aient loin de penser comme la reine, ce ne fut pas sans fondement qu'on soupçonna d'avoir fait mettre le feu 'hôtel de l'ambassade française pour ener une rupture. Peu de temps rès, le marquis reçut son audience congé, qui fut accompagnée d'un ésent magnifique de la reine Anne, suivie d'une gratification considéra- de Louis XIV. Il mourut à Paris en 23. Voy. AUMONT (famille d').

VILLEROI (famille de). Pierre Legen-, prévôt des marchands de Paris, ana, en 1525, les terres de Villeroi Brie) et d'Alincourt (en Normandie) on petit-fils *Nicolas de* NEUFVILLE, , après avoir été aussi prévôt des rchands (en 1566), fut créé chevalier Saint-Michel en 1570, et mourut en 98.

Nicolas de NEUFVILLE, seigneur de LLEROI et d'*Alincourt*, fils de ce-ci, né en 1542, passa dès sa jeunesse ır un habile politique. Il avait à peine -huit ans lorsqu'il fut employé par la reine Catherine de Médicis dans deux négociations importantes en Espagne et en Italie. Il devint secrétaire d'État en 1567, et, sans rien perdre de son crédit sur la reine mère, il s'insinua dans l'intimité de Charles IX, qui, en mourant, le recommanda à son successeur. Henri III le confirma d'abord dans ses fonctions; mais, en 1588, il le destitua, comme partisan des Guise. Forcé de prendre un parti, quoiqu'il eût bien voulu rester neutre, Villeroi accepta une des premières places dans le conseil du duc de Mayenne; mais trop habile pour entrer dans les vues des ligueurs, il se fit un des chefs de ce *tiers-parti* qui ne voulait ni d'un prince protestant, ni de la domination espagnole. Lorsqu'on traita de la reddition de Paris, il eut, au nom de Mayenne, plusieurs conférences avec Henri IV, auquel il montra beaucoup d'aversion pour le protestantisme, et qu'il ne reconnut pour légitime souverain qu'après son abjuration.

Rétabli, en 1594, dans la place de secrétaire d'État, il travailla avec zèle à pacifier le royaume; mais son antipathie pour le caractère et les vues de Sully, auquel il avait d'ailleurs disputé vainement plusieurs charges, l'empêcha de faire tout le bien qu'on avait lieu d'attendre de son expérience dans les affaires, et l'aveugla au point de le jeter dans une ligue formée contre ce grand ministre par la marquise de Verneuil et les autres mécontents; il se fit d'ailleurs, de son côté, des ennemis qui l'accusèrent d'entretenir des relations coupables avec l'Espagne. Henri IV n'accueillit point ces soupçons; cependant, après la mort de ce prince, Villeroi fit adopter le système de l'alliance espagnole, tant combattu par Sully. Afin de se ménager l'appui du favori Concini, il lui proposa d'unir leurs intérêts par le mariage de leurs enfants, et contribua beaucoup à lui faire donner le bâton de maréchal; mais il s'aperçut bientôt du peu de compte qu'il devait faire sur un pareil ami; il laissa voir qu'il s'en était aperçu, et fut destitué. Peu de jours après, il fut rappelé sur les plaintes des états généraux de 1614, puis sacrifié encore une fois aux caprices du favori de Marie de Médicis. Enfin, après

la mort tragique de cet intrigant, il fut rétabli dans toutes ses charges par Louis XIII, et mourut à Rouen, en 1617, laissant la réputation d'un habile politique. On a sous son nom : *Mémoires d'État servant à l'histoire de notre temps, depuis* 1567 *jusqu'en* 1604, 1622, in-8°; *Lettres écrites au maréchal de Matignon, de* 1581 *à* 1596, 1749, in-12.

Charles de NEUFVILLE, *seigneur de* VILLEROI, porta, jusqu'à la mort de son père, le nom de *marquis d'Alincourt*, et fut alors créé MARQUIS DE VILLEROI. Il fut gouverneur de Pontoise pour la ligue; devint ensuite l'un des conseillers du duc de Mayenne; fut élu prévôt de Paris en 1592, et député plusieurs fois vers Henri IV pour entamer avec lui quelques négociations. Ce prince, à son avénement au trône, le fit gouverneur du Lyonnais, mais lui refusa plus tard la charge de grand maître de l'artillerie, parce qu'il lui trouvait *les ongles trop pâles*, selon les *Mémoires* de Sully. Villeroi alla, en 1600, négocier à Rome le mariage de Henri IV avec Marie de Médicis; reçut à cette occasion de nouvelles faveurs de la cour, et mourut à Lyon, en 1642, à l'âge de soixante-dix ans.

Nicolas de NEUFVILLE, *marquis*, puis *duc de* VILLEROI, fils du précédent, né en 1597, obtint la survivance de la charge de gouverneur du Lyonnais en 1615; fit ses premières armes en Piémont sous le maréchal de Lesdiguières; servit dans les troubles religieux de la France; fut employé ensuite à l'armée d'Italie, nommé, en 1633, gouverneur de Pignerol et de Casal, et, enfin, après avoir assisté aux siéges de Valence, de Dôle et de Turin, et avoir combattu en Catalogne et en Lorraine, il fut nommé presque en même temps (1646) gouverneur de Louis XIV et maréchal de France. Il prit peu de part aux intrigues qui signalèrent la régence d'Anne d'Autriche, et, quoique haï de Mazarin, sut se maintenir en cour, et y conserver, ce qui était plus difficile, la réputation d'un honnête homme. Il avait d'ailleurs un esprit cultivé et beaucoup de jugement. Louis XIV, qui l'aimait beaucoup, le nomma successivement chef du conseil des finances, chevalier du Saint-Esprit et enfin duc et pair (1651). Il mourut en 1685, dans sa quatre-vingt-huitième année.

François de NEUFVILLE, *duc de* VILLEROI, fils du précédent, né en 1643, fut élevé avec Louis XIV, et se fit surtout remarquer dans sa jeunesse par les agréments de sa personne, l'extrême élégance de sa parure et ses succès auprès des femmes de la cour, qui ne l'appelaient que *le Charmant*. Le rôle peu honorable qu'il joua, pour perdre dans l'esprit de madame Henriette le marquis de Vardes, son rival auprès de la comtesse de Soissons, le fit exiler. Retiré à Lyon, dont son père était gouverneur, il s'y consola par de nouvelles galanteries; mais il ne tarda pas à être rappelé par le roi, dont il était déjà le favori. Cependant, au milieu de ses triomphes de cour, Villeroi était à peine connu dans l'armée. La bataille de Neerwinden, en 1693, est la première où son nom se trouve cité pour une action de courage; toutefois, cette année même, il fut compris dans une nomination de maréchaux de France, et deux ans après il reçut le bâton, en même temps que la charge de capitaine des gardes, vacante par la mort de Luxembourg. Il alla alors remplacer cet habile général dans le commandement de l'armée de Flandre, où tout d'abord, avant d'avoir rien fait, il fit pressentir combien son incapacité et sa présomption coûteraient cher à la France; il débuta par laisser capituler Namur, après avoir été pendant un mois entier spectateur immobile de l'héroïque défense du maréchal de Boufflers, et trouva le secret, pendant toute la campagne suivante, de rester inaperçu, quoique ayant conservé le même commandement.

La paix de Ryswick le rejeta dans l'obscurité; mais la guerre de la succession le remit en évidence. Il repassa en Italie, donnant des ordres à Catinat; traitant le duc de Savoie comme un simple général à la solde de la France; se faisant battre à Chiari en 1701, par le prince Eugène, pour l'avoir attaqué malgré l'avis de ses meilleurs officiers généraux; enfin se laissant prendre lui-même dans Crémone par les Impériaux (1702); mais les ennemis le relâchèrent bientôt, persuadés que

a présence à la tête des armées françaises ne tarderait pas à leur procurer e nouveaux triomphes. En effet, la défaite des Français à Vignamont, près e Huy, en 1705, prouva qu'ils ne s'étaient pas trompés. Ce n'était là toutefois que le prélude de la sanglante déroute de Ramillies (1706), où, grâce à ses mauvaises dispositions et à son entêtement coupable, il suffit d'une demi-heure à Marlborough pour s'assurer une facile victoire, qui coûta à la France 0,000 hommes tués ou pris, tous les drapeaux, tous les bagages de l'armée, plus de douze places fortes de la Flandre et du Brabant.

Villeroi, à partir de cette funeste journée, cessa de paraître à la tête des armées, et n'encourut cependant point la disgrâce de Louis XIV. Il fit encore une dernière et heureuse campagne en 1714, contre les bouchers de Lyon, qui, à l'occasion d'un impôt sur la viande, avaient excité un mouvement populaire, et se fit assurer, par les dernières dispositions du monarque, la place de gouverneur de son petit-fils; faveur qui ne l'empêcha pas, s'il faut en croire Saint-Simon, de se faire l'entremetteur du marché par lequel le duc d'Orléans put prendre connaissance du testament de son oncle. Philippe, grâce à cette précaution, se trouva prêt à agir lors de l'avènement de Louis XV, et Villeroi, pour prix de sa complaisance, prit place au conseil de régence, puis fut nommé président du conseil des finances.

Il se déclara cependant pour le duc du Maine contre le duc d'Orléans, mais timidement : toute son opposition se borna à peu près à manifester des craintes continuelles et hypocrites pour la vie de son royal élève, et à réveiller, mais avec plus d'insolence que n'en avait jamais montré personne, les soupçons injurieux qui avaient plané autrefois sur le régent. Ce prince ne voulut pas d'abord accréditer ces soupçons en renvoyant ou en punissant le gouverneur du jeune roi; mais enfin, fatigué de tant d'orgueil, de nullité et de persévérance à faire le mal lâchement; voyant d'ailleurs la majorité de Louis XV approcher, il fit saisir et transporter le maréchal dans une de ses terres. Villeroi éclata en plaintes et en menaces, puis s'habitua à vivre oublié, et borna son ambition à déployer une pompe puérile dans son gouvernement de Lyon. Il reparut quelquefois à la cour, après la majorité de son élève, dont il avait travaillé uniquement à gâter l'heureux naturel par des avis empreints d'une lâche méfiance et par des flatteries d'une bassesse difficile à imaginer. Il avait alors la prétention, avec son âge et son antique costume, de donner à la jeunesse des leçons de bon goût et de grâces. Il mourut à Paris en 1730, âgé de quatre-vingt-sept ans.

Villers (Charles-François-Dominique de), philosophe et littérateur, né en 1767, à Boulay en Lorraine, entra de bonne heure dans l'artillerie, et était en 1792 capitaine et aide de camp du maréchal de camp Puységur, lorsqu'il émigra et alla rejoindre l'armée de Condé. Il passa ensuite à l'armée des princes; mais il les quitta bientôt pour se fixer à Lubeck. Admis dans la société des plus grands génies de l'Allemagne, il conçut l'idée de faire connaître en France leur littérature et leur philosophie. Sa partialité pour l'Allemagne, une brochure qu'il publia sur la prise de Lubeck par les Français, son opposition à la réunion des villes hanséatiques à l'empire français, le firent mal voir du gouvernement impérial. Il fut néanmoins nommé professeur de littérature à Gœttingue après le couronnement de Jérôme Bonaparte, et se vit même recherché à la cour de ce prince. Mais les événements de 1814 lui enlevèrent sa chaire, et il mourut l'année suivante. Ses principaux ouvrages sont : un *Essai sur l'esprit et l'influence de la réformation de Luther* (couronné par l'Institut en 1803), et *la Philosophie de Kant*, ou *Principes fondamentaux de la philosophie transcendante*, Metz, 1801, in-8° : c'est le premier ouvrage où cette philosophie ait été exposée en français avec clarté.

Villette (Charles, marquis de), né à Paris en 1736, d'un trésorier de l'extraordinaire des guerres, qui lui laissa 150 mille livres de rente, fit quelques campagnes de la guerre de sept ans, et parvint au grade de maréchal général

des logis de la cavalerie. Mais sa valeur fut toujours très-suspecte : ce qui, avec les mœurs infâmes qu'on lui attribuait et dont il paraissait tirer vanité, ne contribua pas peu à le rendre l'objet d'un mépris assez général. Cependant Voltaire, qui avait pour lui une tendresse toute paternelle, l'accueillit à Ferney, et le maria, en 1777, avec mademoiselle de Varicourt, si connue sous le nom de *Belle et Bonne*. Le marquis de Villette logea Voltaire lors de son dernier voyage à Paris, et après la mort du grand homme, obtint de madame Denis la permission de garder son cœur, qu'il enferma dans une urne cinéraire. Il publia en 1784 une édition de ses *Œuvres*, in-8°; rédigea en 1789 les cahiers du bailliage de Senlis avec une hardiesse qui fut remarquée, et renonça, même avant la décision de l'assemblée nationale, à tous ses droits féodaux. Il fut ensuite élu membre de la Convention; vota, dans le procès de Louis XVI, pour la réclusion et pour le sursis, et mourut en 1793.

VILLIERS DE L'ISLE-ADAM. Voyez LILLE-ADAM.

VILLOISON (Jean-Baptiste d'ANSSE de), célèbre helléniste, né à Corbeil, en 1750, fut, en 1772, admis à l'Académie des inscriptions et belles-lettres, quoiqu'il n'eût pas l'âge fixé par les règlements, et envoyé, en 1781, à Venise, pour collationner les manuscrits de la bibliothèque de St-Marc, où il découvrit un précieux manuscrit de l'*Iliade*, avec des *scholies* inédites. Il partit ensuite pour la Grèce, où il espérait trouver un semblable manuscrit de l'Odyssée; mais ses recherches n'eurent pas le résultat qu'il en espérait, et il revint à Paris, en 1786, rapportant seulement de nombreuses inscriptions, dont quelques-unes furent publiées par lui dans les *Mémoires* de l'Académie. La révolution dérangea un peu ses travaux, et il fut forcé de se retirer à Orléans pendant la terreur. Il fut nommé, sous le Directoire, membre de l'Institut et professeur de grec ancien et moderne au collége de France; mais il ne put prendre possession de cette chaire créée pour lui, et mourut en 1805. Ses principaux ouvrages sont : *Apollonii Lexicon græcum Iliadis et Odysseæ, notis atque animadversionibus perpetuis illustratum, versione latina adjecta*, 1773, 2 vol. in-4° ; *Longi pastoralium de Daphnide et Chloe libri IV, cum animadversionibus*, 1788, 2 vol. in-8°; *Anecdota græca e regia parisiensi et e veneta S. Marci bibliotheca deprompta*, 1781, 2 vol. in-4°; *Nova versio græca Proverbiorum, Ecclesiastis, Cantici canticorum, Ruthi, Threnorum, Danielis et selectorum Pentateuchi locorum, ex unico S. Marci bibliothecæ codice veneto, nunc primum eruta et notulis illustrata*, 1784, in-8° ; *Homeri Ilias ad veteris codicis veneti fidem recensita, et scholia in eam antiquissima, ex eodem codice, nunc primum eruta*, 1788, grand in-fol.

VILLON (François), né à Paris, en 1431, d'une famille pauvre, montra de bonne heure un penchant décidé pour le libertinage, et se lia dans les écoles avec des jeunes gens corrompus qui, pour la plupart, firent bientôt une mauvaise fin. Il perdit, dans ces mauvaises sociétés, un temps précieux qu'il regretta plus tard, devint escroc et voleur, et, plus d'une fois déjà, à l'âge de 25 ans, il avait séjourné dans les prisons du Châtelet pour des larcins de rôt, de pâtisserie ou de fromage, lorsqu'il fut condamné, sans doute pour un vol plus considérable, à être pendu avec cinq de ses compagnons.

Il eut l'impudence de plaisanter en vers sur son ignominie; pourtant le *jeu ne lui plaisait pas*, et, pour se soustraire à la potence, il s'avisa, contre l'usage alors établi, d'appeler au parlement de la sentence du Châtelet. Cette innovation fut heureuse : le parlement commua la peine de mort en celle du bannissement, et Villon se retira sur les marches de Bretagne, près de Saint-Julien en Poitou. De nouvelles bassesses, pour lesquelles il croyait que sa pauvreté était une excuse suffisante, le firent arrêter et conduire à la prison de Meun-sur-Loire par ordre de Thibault d'Aussigny, évêque d'Orléans; et, cette fois, ce fut à la protection de Louis XI qu'il dut sa liberté. On ne connaît ni le lieu ni l'époque de sa mort; mais il paraît qu'il n'existait plus à la fin du 15e siècle, et on pourrait croire qu'il termina sa carrière orageuse à Saint-

Maixent en Poitou : il s'y était du moins retiré, suivant Rabelais, *dans ses vieux jours soubs la faveur d'ung homme de bien*, *abbé du dict lieu*.

Les vers de Villon sont dignes de sa vie, ils sont empreints d'une immoralité profonde, nourris de facéties trop souvent grossières, de traits de satire parfois morose et surtout d'obscénités. Cependant il faut dire qu'il a obtenu comme poëte les suffrages, non pas seulement de ses contemporains, mais de Rabelais, de Marot, qui fut son éditeur, et le la Fontaine, qui a beaucoup profité à son école. Tel qu'il s'offre aujourd'hui à notre goût épuré, avec toutes ses grossièretés, dont il faut ausssi rejeter la aute sur le temps où il a vécu, Villon peut être regardé comme le créateur de notre poésie badine et comme le véritable inventeur du genre et du style *marotiques;* un autre mérite que ne lui lispute aucun poëte du même temps, c'est d'avoir perfectionné la rime et d'avoir donné à la phrase poétique une ouplesse et une énergie jusqu'alors inonnues. *Le Petit Testament*, qu'il crivit à l'âge de 25 ans (1456), et *le Grand Testament*, qu'il composa dans a 30e année, sont les deux principales ièces parmi ses poésies, d'ailleurs peu ombreuses; le reste consiste en *balades*, *rondeaux*, etc. On connaît une ouzaine d'éditions de ses *Œuvres*. La remière parut en 1489, sous Chars VIII.

VIMEUR (famille de). Voy. ROCHAMEAU.

VINCENNES. Cette ville de l'ancienne e-de-France, aujourd'hui chef-lieu de nton du département de la Seine, oit son origine à Philippe-Auguste, ui fit entourer de murailles le bois de : nom, et y construisit un château. Ce eu fut souvent habité par les successurs de ce prince. Philippe de Valois ., en 1337, démolir le château consuit par Philippe-Auguste, et le remaça par le donjon qui existe encore ijourd'hui. Ce donjon fut souvent haté par Charles IX, qui y mourut en 574. Marie de Médicis, qui affectionnait Vincennes, joignit aux bâtiments jà existants la magnifique galerie qu'on voit encore; enfin, Louis XIII ajouta ıx constructions de sa mère les deux corps de logis qui sont au midi, et qui ne furent achevés que sous le règne de Louis XIV.

Lors de la première invasion des alliés, en 1814, le château de Vincennes fut fortifié de manière à devenir une place de guerre. Après la prise de Paris, le brave Dauménil, qui en avait le commandement, fut sommé par les ennemis de leur en ouvrir les portes, s'y refusa, et ne le rendit qu'au gouvernement français, après la retraite des alliés. A la seconde invasion en 1815, cette place, devenue plus importante encore par l'immense matériel qu'elle contenait, était toujours défendue par Dauménil. Cet intrépide général tint alors la même conduite qu'en 1814; il refusa opiniâtrément d'y laisser entrer les étrangers, et, par sa fermeté, conserva à la France tout ce qui y était renfermé. Après la révolution de juillet, Dauménil fut une troisième fois nommé gouverneur de Vincennes, et il y mourut en 1834.

De nouvelles et redoutables fortifications ont été, dans ces dernières années, ajoutées à celles du château de Vincennes, qui fait partie du réseau de forts dont Paris est entouré.

C'est sous le règne de Louis XI que le donjon a commencé à servir de prison d'État. Parmi les personnages célèbres qui y ont été enfermés, on cite: le prince de Condé, qui y entra en 1627 et y resta jusqu'en 1630; le maréchal Ornano, qui y mourut en 1721; le duc de Vendôme; Diderot; le célèbre Mirabeau, et enfin les derniers ministres de Charles X, qui y restèrent depuis leur arrestation jusqu'à leur translation au château de Ham.

La population du bourg de Vincennes est aujourd'hui de 2,884 habitants.

VINCENNES (paix de). Voyez LORRAINE, t. X, p. 322.

VINCENT DE BEAUVAIS, *Vincentius Bellovacencis*, célèbre savant du treizième siècle, né vers 1200, à Beauvais, à ce qu'on croit, mort vers 1264; entra dans l'ordre de Saint-Dominique; jouit de la confiance de saint Louis, et, ayant été chargé par ce prince de rédiger un résumé des sciences que l'on cultivait alors, composa le *Miroir général* (*Speculum majus*), divisé en quatre parties :

le *Miroir naturel*, ou description de la nature; le *Miroir moral*, traité de morale; le *Miroir scientifique* (en latin, *Doctrinale*), contenant la philosophie, la physique, la rhétorique, la grammaire, la politique, le droit, la médecine, la théologie, etc.; enfin le *Miroir historique*. Ce curieux ouvrage, écrit en latin, est en quelque sorte l'encyclopédie du treizième siècle; il a été imprimé pour la première fois à Strasbourg en 1473, 10 vol. in-fol., et souvent réimprimé depuis.

VINCENT DE LERINS (Saint) était Gaulois de nation, suivant Gennadius Il paraît qu'il suivit d'abord la profession des armes, et qu'ensuite il occupa dans le monde des emplois distingués. Sa première éducation avait été soignée, et il était très-savant dans les lettres humaines. Lorsqu'il se retira au monastère de Lerins (*), il étudia les saintes Écritures, lut les ouvrages des Pères, et devint un théologien profond. Il doit cependant toute sa célébrité à un petit ouvrage intitulé : *Commonitorium peregrini*, qui a pour but de préserver les fidèles des nouveautés en matière de foi. Il le composa en 434, trois ans après le concile d'Éphèse, où le nestorianisme avait été condamné, et à l'occasion de cette hérésie. On ignore la date précise de la mort de Vincent de Lerins. On sait seulement qu'il mourut sous le règne des empereurs Valentinien et Théodose le Jeune, par conséquent avant 450. La meilleure édition du *Commonitorium* est celle de Baluze, 1663.

VINCENT DE PAUL (Saint), né en 1576, à Ranquines, paroisse de Pouy, diocèse d'Acqs, garda dans son enfance les troupeaux de son père; entra, à l'âge de douze ans, chez les cordeliers d'Acqs, pour y faire ses études, et bientôt, se trouva en état de servir de précepteur à de jeunes enfants, ce qui lui permit de continuer son éducation sans être à charge à sa famille. Il fut cependant forcé, par l'insuffisance de ses ressources, d'interrompre deux fois son cours de théologie.

Dans un voyage qu'il fit par mer de Marseille à Narbonne, il fut pris par des pirates et vendu à Tunis. Il y eut trois maîtres; le dernier était un renégat de Nice : il eut la gloire de le rendre à sa patrie et à sa religion, en le déterminant à prendre la fuite, et revint avec lui en Europe, en 1607. Il ne tarda pas à se fixer à Paris, et il fut nommé, en 1610, aumônier ordinaire de Marguerite de Valois. Il passa l'année suivante en retraite, sous la direction de Pierre de Bérulle; prit possession en 1612 de la cure de Clichy, et la quitta en 1613, pour se charger de l'éducation des trois fils de Philippe de Gondi, comte de Joigny, dont l'un (le cardinal de Retz) acquit depuis, dans les troubles de la Fronde, une si grande célébrité. Il abandonna ces fonctions en 1617, pour aller desservir la cure de Châtillon-lez-Dombes, et rentra, à la fin de cette même année, chez le comte, après avoir eu le temps de réformer de grands abus dans sa cure, d'y faire beaucoup de bien et d'y instituer une *confrérie de charité*, modèle de toutes celles qui s'établirent depuis en France. Il entreprit ensuite plusieurs missions, d'abord à Villepreux, puis dans les diocèses de Beauvais, de Soissons et de Sens. Pendant les intervalles de ces pieuses entreprises, il employait ses loisirs à améliorer le sort des criminels condamnés aux galères, et bientôt, Louis XIII, étonné de ses succès, le nomma aumônier général des galères de France.

En 1623, il établit à Mâcon deux confréries de charité, une pour les hommes et une pour les femmes, puis il fonda la congrégation de la Mission, spécialement *destinée à instruire les peuples de la campagne, et à former au saint ministère ceux à qui le salut de ces mêmes peuples devait un jour être confié* : l'acte de cette fondation est daté de 1625. En 1632, il céda aux longues et vives instances d'Adrien Lebon, prieur de Saint-Lazare, qui lui offrait sa maison et ses biens pour concourir à l'instruction et au soulagement des habitants de la campagne; mais, malgré sa prudente réserve dans cette affaire, et quoiqu'il eût pris l'avis des docteurs les plus éclairés, il eut un procès à soutenir contre les chanoines de Saint-Victor : heureusement il le gagna, et put continuer, avec plus de moyens de succès sa bienfaisante carrière. Pénétré de dou-

(*) Voy. ce mot.

eur à la vue des maux produits par l'i-;norance et la corruption des prêtres, l résolut d'y apporter un remede effi-ace, et, en 1633, il institua les con-érences du mardi, où il parlait sou-ent avec une admirable simplicité, et u'il surveillait avec une vigilance toute aternelle. En 1634, il forma l'établis-ement des *filles de la Charité*, si espectées aujourd'hui encore dans le londe, pour les services qu'elles ren-ent à l'humanité. En même temps, organisait une confrérie de dames argées de prendre un soin particulier es malades de l'Hôtel-Dieu. Les fléaux e la guerre, de la peste et de la famine, ui se réunirent pour ravager la Lor-aine pendant une partie du gouverne-ent du duc Charles IV, fournirent à incent une occasion de signaler son èle : il fit distribuer dans cette mal-eureuse province, avec une étonnante romptitude et au milieu d'incroyables angers, des aliments, des remèdes, es vêtements et de l'argent pour deux illions. Il assista Louis XIII dans ses erniers moments; fut ensuite nommé ır la régente Anne d'Autriche, prési-ent du conseil de conscience, et con-ibua de tout son pouvoir à introduire le lme dans l'Église de France et la réfor-e dans plusieurs ordres monastiques. En 1648, il fixa le sort des enfants ouvés, qu'il avait jusque-là recueillis ins diverses maisons, mais qui se trou-ient sur le point de retomber dans leur emier état de misère. Lorsque les oubles de la Fronde éclatèrent, il fut, sa qualité de membre du conseil, traîné dans le parti de Mazarin, et sa odération déplut également et aux nistériels et aux frondeurs; mais la solation que portèrent les discordes iles dans les environs de Paris, dans Picardie et dans la Champagne, mit core une fois au grand jour son iné-isable bienfaisance. En 1653, avec fonds d'un habitant de Paris, dont connut seul le nom, il établit l'*hos-e du nom de Jésus*, pour quatre-ngts vieillards de l'un et de l'autre e, et donna ainsi l'idée d'un établis-nent plus étendu, celui de la *Salpê-ère*, qui s'ouvrit en 1657, pour en-on cinq mille mendiants.

Dès cette époque, la santé du pieux Vincent était bien affaiblie; mais aucune œuvre utile ne se faisait sans sa parti-cipation, et on le regardait comme le père des pauvres et l'*intendant de la Providence*. Il mourut à Saint-Lazare le 27 septembre 1660, honoré des re-grets unanimes des grands, du peuple, de la cour et de la ville, des magistrats et des religieux. Il fut béatifié par Be-noît XIII en 1729, canonisé par Clé-ment XII en 1737, et sa fête est de-meurée fixée au 19 juillet. Le recueil des pièces qui ont servi à sa béatification et à sa canonisation a été imprimé en 1 vol. in-4°, Rome, 1709. Il avait laissé quelques écrits, entre autres : *Regulæ seu Constitutiones communes congre-gationis Missionis*, 1658, in-16 ; *Con-férences spirituelles pour l'explica-tion des règles des sœurs de la Cha-rité*, 1826, in-4°.

VINCENT (François-André), peintre d'histoire, né à Paris en 1746, était fils de *François-Élie* VINCENT, peintre de portraits fort en vogue sous Louis XV, et qui, après avoir donné les premières leçons à son fils, le fit entrer à l'école de Vien. Ayant obtenu le grand prix en 1768, le jeune peintre se rendit à Rome comme pensionnaire. Mais la faiblesse de sa santé ne lui permit pas de se livrer à l'étude des grands modèles avec autant d'assiduité qu'il l'eût fait sans ses souf-frances continuelles. De retour à Paris, il fut agrégé à l'Académie en 1777, et reçu académicien en 1782. Il devint ensuite membre de l'Institut, et mourut en 1816. Ses principaux ouvrages sont : *saint Jé-rôme éveillé par l'ange; le président Molé saisi par les factieux* : c'est son chef d'œuvre ; *Achille luttant contre le Xanthe ; la Piscine miraculeuse; Borée enlevant Orithye; Aria et Pœtus ; Hen-ri IV rencontrant Sully blessé après la bataille d'Ivry; Guillaume Tell pré-cipitant Gessler dans le lac*.

VINCENT (François-Nicolas), né à Pa-ris, en 1767, était clerc de procureur lorsque la révolution éclata. Il en em-brassa les principes avec une extrême ardeur ; fut admis dans le club des Cor-deliers, où il se fit remarquer par l'exa-gération de ses principes, et obtint, après la journée du 10 août 1792, un emploi dans les bureaux de la guerre, sous le mi-nistre Pache. Destitué l'année suivante

par Beurnonville, il fut rappelé par Bouchotte, qui fit de lui son secrétaire général. Dans ce poste important, Vincent eut presque autant d'autorité que le ministre, et il n'en usa que pour tourmenter la Vendée. Cependant, par une décision du comité de salut public, que provoqua le député Philippeaux, il fut mis en accusation comme l'un des auteurs des échecs qu'avait essuyés l'armée républicaine. Relâché bientôt par l'influence des Cordeliers, il fut plus tard enveloppé dans la conspiration d'Hébert, traduit devant le tribunal révolutionnaire, condamné à mort et exécuté avec ses complices.

VINDEX (Caius-Julius), général gaulois, dont le père avait été revêtu de la dignité de sénateur et qui comptait des rois parmi ses ancêtres. Il employa contre Néron la grande influence que lui donnaient ses talents, ses vertus et sa charge de propréteur de la Séquanie; jura de délivrer l'empire de la tyrannie sous laquelle il gémissait, et se trouva bientôt à la tête d'une nombreuse armée d'Éduens, d'Arvernes et de Séquanais, disposés à soutenir les prétentions de Galba. L. Rufus Verginius ou Virginius reçut l'ordre de le combattre et marcha sur Besançon, dont il fit le siége. Vindex vola au secours de cette ville, et, dans une entrevue qu'il eut avec Verginius, détacha ce général de la cause de Néron; mais l'armée romaine, ignorant cet accord, tomba à l'improviste sur l'armée gauloise, en fit un horrible massacre, et Vindex se tua de désespoir, l'an 69.

VINTIMILLE (madame de). Voyez MAILLY.

VIOMÉNIL (Antoine-Charles DU HOUX, baron de), né en 1728 à Fauconcourt, en Lorraine, entra au service dès l'âge de 15 ans, et fit successivement, avec divers grades, la guerre de Flandre en 1747, les campagnes de Hanovre et celles de Corse, sous le marquis de Chauvelin et le maréchal de Vaux. Il alla, en 1770, en Pologne soutenir contre les Russes le parti de la confédération de Bar, et fut envoyé en 1780 en Amérique, où il commanda en second sous Rochambeau. Il était lieutenant général et grand-croix de St. Louis, lorsqu'à son retour en France, après la conclusion de la paix, il fut nommé gouverneur de la Rochelle. Employé en 1789 à l'armée que l'on réunit auprès de Paris, il se déclara constamment, dans le conseil, pour les mesures violentes; fut blessé en défendant les Tuileries au 10 août 1792, et mourut la même année des suites de cette blessure. On a imprimé les *Lettres particulières du baron de Vioménil sur les affaires de Pologne en* 1771 *et* 1772; 1808, in-8°.

Charles-Joseph-Hyacinthe DU HOUX DE VIOMÉNIL, frère du précédent, né en 1734 à Ruppe, en Lorraine, assista à la bataille de Laufeld et au siége de Berg-op-Zoom avant d'avoir achevé son éducation, qu'il alla ensuite continuer à l'école des cadets de Lunéville. Rentré dans la carrière des armes, il fit la guerre de sept ans, comme aide de camp de Chevert, puis les campagnes de Corse, sous le maréchal de Vaux; fut fait brigadier en 1770, et devint maréchal de camp en 1780. Il servit en cette qualité sous Rochambeau en Amérique; obtint le gouvernement de la Martinique et des Iles-du-Vent en 1789, et parvint à y étouffer plusieurs insurrections. De retour en France l'année suivante, il ne tarda pas à rejoindre l'armée de Condé, dont il fit toutes les campagnes. Il servit ensuite en Russie, puis en Portugal, où il organisa l'armée de Jean VI, qui l'avait nommé son maréchal général, et enfin, se retira en Angleterre en 1808. Revenu en France en 1814, il entra alors à la chambre des pairs; suivit Louis XVIII à Gand, pendant les cent jours, et, à son retour, fut chargé du commandement de la 11e, puis de la 13e division militaire. Il reçut le bâton de maréchal en 1816, et mourut à Paris en 1827.

VIOT (madame). Voyez BOURDIC.

VIQUE (bataille de). Le 20 février 1810, une armée de 15,000 Espagnols, conduite par le général O'Donnell, fondit, du haut des montagnes qui forment l'étroite vallée de Vique, sur une division française qui occupait cette vallée et la ville du même nom. Le général Souham, qui commandait la division française, eut à peine le temps de mettre ses 4 ou 5,000 hommes en bataille dans la plaine qui s'étend au-des-

sous de la ville : O'Donnell l'attaqua tout à coup par le flanc droit, mais fut énergiquement repoussé. Une vive fusillade s'engagea alors sur tout le front de la ligne, tandis qu'O'Donnell faisait filer toute sa cavalerie sur sa droite pour déborder le flanc gauche de son adversaire. Souham ne fut pas pris au dépourvu ; il avait deux régiments de dragons : il les fit charger, et la cavalerie espagnole fut culbutée en un instant. Alors O'Donnell, déjà réduit à employer sa réserve, attaqua de nouveau avec furie le centre de la ligne française ; mais là, le 42e régiment de ligne et deux bataillons du 93e soutinrent, pendant trois heures, le feu le plus vif et le plus meurtrier, sans que l'ennemi pût leur faire perdre un pouce de terrain. Enfin, las de tenter d'inutiles efforts pour enfoncer le centre, O'Donnell voulut, par une manœuvre hardie, déborder à la fois les Français par leur flanc droit et par leur flanc gauche ; mais cette dernière tentative échoua encore. Le 1er régiment d'infanterie légère à droite, les deux régiments de dragons à gauche, arrêtèrent les Espagnols sur tous les points où ils voulurent pénétrer, et bientôt leur déroute fut complète. Ils laissèrent le terrain jonché de morts, de blessés, d'armes et de débris ; ils laissèrent en outre trois mille prisonniers au pouvoir des vainqueurs, et les six ou sept mille hommes qui restaient de leur armée ne trouvèrent leur salut qu'en fuyant à travers les montagnes.

VIRE, *Vira*, *Viria*, ville de l'ancienne Normandie, aujourd'hui chef-lieu d'arrondissement du département du Calvados ; population : 8,043 hab. Cette ville fut entourée de murailles en 1285, et devint bientôt assez importante pour qu'Édouard III la demandât pour la rançon du roi Jean. Henri Ier, l'un de ses successeurs, en répara et agrandit les fortifications. Elle fut ensuite plusieurs fois prise et reprise par les Français, les Bretons et les Anglais. Ces derniers la gardèrent jusqu'à la bataille de Formigny en 1540. Elle fut dévastée par les calvinistes en 1568 ; et ses habitants ayant embrassé le parti de la ligue, l'armée royale lui fit éprouver le même sort en 1590.

C'est la patrie d'Olivier Bosselin ; de l'astronome Gasselin ; de P. Polinière, restaurateur de la physique en France.

VIRETON, arme de jet et de trait des anciens et du moyen âge. C'était une flèche de moyenne grandeur, armée d'un fer pyramidal, que ses *ailerons* ou *pennons*, qui étaient croisés, faisaient virer ou tourner en l'air après qu'elle avait été lancée. Cette arme se conserva en France pendant toute la durée du moyen âge.

VIRIEU (François-Henri, comte de), né à Grenoble en 1754, était colonel du régiment de Limousin, quand les troubles précurseurs de la révolution éclatèrent dans sa province en 1788. Il assista aux assemblées de Vizille et de Romans, et approuva les principes qui y furent posés. Envoyé bientôt après aux états généraux, il fut du nombre des députés de la noblesse qui se réunirent au tiers état, constitué en assemblée nationale ; s'y rangea parmi les membres du parti monarchique constitutionnel, et prit une part assez importante aux discussions. Il fut nommé président de l'assemblée, le 27 avril 1790 ; mais ayant signé la protestation du clergé, il fut bientôt forcé de donner sa démission. Il cessa alors de concourir aux travaux de l'assemblée, et signa la protestation des 12 et 15 septembre 1791 contre ses décrets. Après la session, il se retira en Dauphiné, puis en Suisse, puis enfin à Lyon. Cette ville ayant, en 1793, pris les armes contre la Convention, il concourut à sa défense sous les ordres de Précy, et périt dans une sortie, en cherchant à se frayer un chemin pour gagner la Suisse.

VITAL. Voy. ORDERIC.

VITAL *de Blois*, ainsi nommé du lieu de sa naissance, florissait vers la fin du douzième siècle. On n'a aucun détail sur sa vie, mais il est célèbre par son poëme latin du *Querolus*, publié en 1186, et imprimé pour la première fois en 1595, par Conrad Rittershuys, dans son édition de la comédie du *Querolus*, et par Commelin, sous ce titre : *Plauti Querolus sive Aulularia elegiaco carmine reddita*, in-8°. On sait que cette pièce, trouvée originairement dans les manuscrits de Plaute, lui a été longtemps attribuée.

Vitré, ville de l'ancienne Bretagne, aujourd'hui chef-lieu d'arrondissement du département d'Ille-et-Vilaine; 8,856 habitants. C'est une ville ancienne, mais dont l'histoire est peu connue ; on sait seulement qu'en 1588, ses habitants, qui étaient presque tous calvinistes, soutinrent avec succès un long siége contre le duc de Mercœur. C'est la patrie de P. Landais, trésorier du duc de Bretagne François II.

Vitry-le-Brulé, bourg de l'ancienne Champagne, aujourd'hui chef-lieu de canton du département de la Marne. C'était autrefois une ville importante ; mais Louis le Jeune la prit et la brûla en 1144, et maintenant on n'y compte plus que 800 habitants.

Vitry (incendie de). Le pape Innocent II ayant frappé d'interdit Louis VII et son cousin Raoul de Vermandois, à cause des différends survenus pour la nomination de La Châtre à l'archevêché de Bourges, et pour le mariage de Raoul avec Pétronille de Guienne, Louis le Jeune marcha contre Thibaud, comte de Champagne, qui avait donné asile à La Châtre, et qui, soutenu par saint Bernard, avait embrassé les intérêts du pape. Thibaud régnait depuis quarante ans ; il avait eu grand renom dans sa jeunesse ; mais alors il était vieux, et dans les campagnes de 1141 et 1142 il n'éprouva que des revers. Ce fut en cette dernière année que Louis attaqua le château de Vitry en Champagne, l'un des meilleurs de ceux du comte Thibaud. S'en étant rendu maître, il y fit mettre le feu, et les flammes s'avançant bien plus rapidement qu'il ne s'y était attendu, gagnèrent la principale église où la plus grande partie de la population s'était réfugiée. Aucune issue n'était plus ouverte à ces malheureux, et 1,300 hommes, femmes ou enfants, périrent d'une manière effroyable dans cet incendie. Louis VII, dont le cœur n'était point endurci, entendit leurs cris lorsque le mal était peut-être sans remède. Bientôt après il vit leurs corps à moitié dévorés par les flammes, et cette scène d'horreur, qu'il pouvait regarder comme son ouvrage, le glaça d'épouvante et de remords. Elle contribua bien plus que n'aurait pu faire une défaite, à lui faire rechercher la paix avec l'Église et solliciter l'intercession de saint Bernard et de Pierre le Vénérable auprès de la cour de Rome. La paix fut en effet conclue après la mort d'Innocent II.

Vitry-le-Français, ville de l'ancienne Champagne, aujourd'hui chef-lieu d'arrondissement du département de la Marne; 6,978 habitants.

Vitry-le-Français est une ville moderne ; elle a été construite et fortifiée par François I[er] en 1545. Elle est située à un quart de lieue de l'ancien emplacement de Vitry-en-Perthois, brûlé par l'armée de Charles-Quint, en 1544. Sa cathédrale, bel et spacieux édifice, de style corinthien et composite, est regardée comme le premier monument important exécuté en France après la renaissance des arts.

Vitry (Jacques de), né au bourg d'Argenteuil, près de Paris, ou à Vitry-sur-Seine, embrassa l'état ecclésiastique pour se conformer au désir d'une sainte femme nommée Marie, qui vivait retirée dans le monastère d'Oignies, au diocèse de Liége, et pour laquelle il eut toujours la plus grande vénération. Devenu chanoine régulier et curé d'Oignies, il s'appliqua à la prédication, et, dans cette carrière, obtint des succès qui le firent juger digne d'occuper le siége épiscopal de Ptolémaïs dans la terre sainte. Il fut ensuite chargé par le pape Innocent III de prêcher, en Belgique et en Allemagne, la croisade contre les Albigeois. Cette mission terminée, il se démit de son évêché entre les mains du pape Honorius III, et revint au monastère d'Oignies; mais il ne tarda pas à en être tiré par Grégoire IX, qui lui donna la pourpre et l'évêché de Tusculum. Il mourut à Rome en 1244. On cite de lui un *Recueil de lettres*, quelques *Sermons* et les *Vies* de plusieurs saintes femmes; mais ses écrits les plus remarquables sont : l'*Histoire orientale*, et l'*Histoire occidentale*. La première, divisée en trois livres, dont deux ont été imprimés par Bongars dans les *Gesta Dei per Francos*, offre un tableau moral et statistique de la terre sainte sous les princes chrétiens. Fr. Moschus publia, en 1597, à Douai, le premier livre de l'*Histoire orientale*, et dans le même



Château de Vincennes, sous Charles V.

volume l'*Histoire occidentale*, qui n'est autre chose que l'histoire de l'Église du temps de l'auteur.

VITRY (famille de). Voy. L'HOSPITAL.

VITTORIA (bataille de). Le 14 juin 1813, l'armée française, contrainte d'évacuer l'Espagne, repassa l'Èbre; puis, du 14 au 20, tandis que deux corps, chacun de 12 à 15,000 hommes, tendaient, l'un à droite, sous Foy, vers la Biscaye, l'autre à gauche, sous Clausel, vers Logroro, le gros même de l'armée, qui comptait encore 45,000 combattants, alla, sous le roi Joseph en personne, se concentrer sous Vittoria, nœud des routes qui, au besoin, pouvaient, pensait-on, ramener les deux ailes sur le centre. Mais, dès le 15, lord Wellington, généralissime des troupes anglo-portugaises et espagnoles, avait aussi passé l'Èbre. Il l'avait passé à la tête d'environ 80,000 combattants, avait tourné la droite des Français, et, le 20 au soir, il n'était séparé de leur centre que par une chaîne de hauteurs peu difficiles à franchir. Quand Joseph sut son adversaire si ›rès, il ne douta point qu'il serait ıttaqué le jour suivant, et quoique on aile droite fût coupée, quoique la auche ne dût pas avoir le temps de reoindre, il fit ses dispositions pour reevoir l'attaque. Disons-le tout de suite, e plan qu'il adopta était mal conçu, et vait pour principal inconvénient de ompromettre la retraite sur Bayonne. u pied des collines qui séparaient les eux armées, coule la Zadora, et cet ffluent de l'Èbre traverse, à Arganzon, ù il forme un long défilé, la grande oute qu'il côtoie ensuite jusqu'à sa ource. Joseph, prenant ce cours d'eau our front de bataille, commit la faute s'étendre outre mesure parallèleent à la ligne de retraite, et s'exposa nsi, pour peu qu'il perdît du terrain, être refoulé sur la route de Pampene. Cette éventualité n'avait au reste en de désastreux en soi; mais on la ndit fatale en adossant le parc et l'imense convoi des bagages à un marais, i, pour leur écoulement, n'offrait 'une longue et étroite chaussée.

L'ennemi attaqua en effet dans la atinée du 21, et le feu s'ouvrit à son antage. Son aile droite força le défilé d'Arganzon, pénétra dans le champ de bataille et resserra les Français sur Vittoria, non sans les mettre en désordre. En même temps, le centre franchissait la Zadora, dont on avait négligé de détruire les ponts, et la gauche, abordant vivement les hauteurs, poussait jusqu'à la route de Bayonne. L'ascendant fut bientôt acquis aux alliés sur tous les points, et leur nombre ôtant à Joseph l'espoir de rétablir le combat de manière à dégager le col de Salinas, il fallut se retirer sur Pampelune. Au moment où l'évacuation des convois commença dans une direction à laquelle on aurait dû se préparer d'avance, un fourgon renversé obstrua la digue et causa la plus horrible confusion. Les troupes s'échappèrent, et ne furent pas même poursuivies; mais 120 pièces d'artillerie, 400 caissons avec plus de 14,000 gargousses, et environ 2,000,000 de cartouches; enfin, 1,500 voitures, parmi lesquelles se trouvaient le trésor et tous les équipages du roi Joseph, tombèrent au pouvoir des vainqueurs. Nous perdîmes en outre 7 à 8,000 hommes, tant morts que blessés ou prisonniers; et l'armée, sans s'arrêter à Pampelune, se hâta de franchir les Pyrénées. Clausel arriva le soir même de la bataille à Vittoria, où douze heures plus tôt sa présence eût été décisive; il rebroussa chemin précipitamment; puis, par Saragosse, gagna la frontière.

VIVARAIS. Au moment où le sol de la France fut divisé en départements, le Vivarais était une petite province comprise dans le gouvernement militaire du Languedoc, et faisant partie de la lieutenance générale des Cévennes. Il était borné au N. par le Lyonnais; à l'E., par le Rhône, qui le séparait du Dauphiné; au S., par le diocèse d'Uzès; à l'O., par le Velay et le Gévaudan, et devait à la ville de *Viviers* le nom qu'il portait.

Les peuples du Vivarais s'appelaient *Helvii*, et appartenaient à la Gaule Narbonnaise ou Province Romaine, dans le temps de Jules César, qui en fait mention dans ses *Commentaires*. Par suite de la nouvelle division des provinces sous Constantin, les *Helvii* furent attribués à la première Viennoise, et leur capitale se nomma *Alba*

et même *Alba-Augusta*, suivant Ptolémée ; on la nomme encore aujourd'hui *Albe* ou *Alps ;* mais ce n'est plus qu'un bourg sans importance.

Au cinquième siècle, le pays des *Helvii* fut envahi par les Bourguignons. Sigismond, roi de ces étrangers, en était maître, lorsqu'il assembla, en 517, le concile d'Epaone, composé des évêques ses sujets, entre lesquels était *Venantius*, évêque d'Albe. Après sa mort, dans le partage que les rois francs se firent de ses États, la cité des *Helvii* échut à Thierry II, roi d'Austrasie. Théodebert, fils de ce prince et son successeur, ayant assemblé, le 8 novembre 535, un concile de quinze évêques à Clermont en Auvergne, Venantius, dont nous venons de parler, y assista en qualité d'évêque de Viviers ; ce qui nous apprend qu'alors il avait transporté son siége d'Albe en cette ville. Néanmoins, le titre d'évêque d'Albe subsistait encore, car on voit que *Cautinus*, son successeur, le prit en 549, au cinquième concile d'Orléans. Mais ce fut le dernier ; après lui, cette qualification s'éteignit tout à fait.

En 852, le Vivarais fut incorporé dans le duché ou comté de Toulouse. A partir de cette époque, son histoire se confond dans celle de cette province, avec laquelle il fut réuni à la couronne, en 1271, sous le règne de Philippe le Hardi.

Le petit pays dont nous nous occupons était divisé en haut et bas Vivarais par la rivière d'Érien. Le haut Vivarais se composait du territoire situé au nord, et avait Annonay pour capitale. Le bas Vivarais était composé de la partie située au midi, et comprenait la ville de Viviers, devenue la capitale de la province, depuis la destruction de l'ancienne *Alba-Augusta*.

Après la tenue des états du Languedoc, on en assemblait de particuliers en Vivarais, pour la répartition des impôts. Les barons du pays, au nombre desquels étaient l'évêque de Viviers et son grand vicaire, y présidaient tour à tour, avec faculté de se faire remplacer par un subrogé. Les deux baillis et treize consuls municipaux y assistaient.

Le Vivarais forme aujourd'hui une grande partie du département de l'Ardèche. Quelques communes seulement en ont été détachées et enclavées dans celui de la Haute-Loire.

VIVARÈS (François), graveur, né en 1709, au village de Saint-Jean de Bruel en Rouergue, reçut des leçons d'Amironi, peintre italien, qui le décida à se livrer à la gravure. C'est dans le paysage qu'il se distingua principalement ; il en a gravé plusieurs avec Gaspard Poussin.

VIVIEN (Joseph), peintre, né à Lyon en 1657, vint à Paris à l'âge de vingt ans, et fut présenté à Lebrun, qui lui donna des conseils. Il acquit bientôt une grande réputation pour ses portraits, et sut donner au pastel une force de ton et des effets que n'avait pas connus jusqu'alors ce genre de peinture. On voit dans la galerie des dessins au Louvre plusieurs portraits au pastel de Vivien, qui sont d'une vérité étonnante. Il entendait tellement l'artifice de la composition, qu'il groupait jusqu'à douze figures dans un espace où des peintres ordinaires n'auraient pu placer que quatre ou cinq personnages. Admis, en 1701, à l'académie de peinture, il en fut nommé conseiller quelque temps après, puis devint premier peintre des électeurs de Bavière et de Cologne, et mourut au palais électoral de Bonn, le 5 décembre 1734. Ses ouvrages les plus remarquables sont la *Famille de Monseigneur* (le grand dauphin) et la *Famille électorale de Bavière*.

VIVIERS, ancienne capitale du Vivarais, aujourd'hui chef-lieu de canton du département de l'Ardèche ; 2,536 hab.

Cette ville, qui n'était, au commencement du cinquième siècle, qu'un bourg défendu par un château fort, prit plus d'importance après la destruction de la ville d'*Albe* par Crocus en 420 ; elle devint alors la capitale du pays des Helvii. Elle se souleva, en 1562 et en 1567, en faveur des calvinistes ; fut prise d'assaut par les catholiques en 1568 ; leva de nouveau l'étendard de la révolte après les massacres de la Saint-Barthélemy ; mais, mal défendue, elle fut encore prise par les catholiques. Reprise peu de temps après par les protestants, elle fut enfin forcée de se rendre au roi en 1577.

Vivonne (Louis-Victor de Roche-chouart, comte de), né en 1636, servit d'abord dans l'armée de terre, fit la campagne de Flandre avec Turenne, et se distingua aux siéges d'Arras et de Valenciennes, en 1664. Il fit ensuite partie de l'expédition de Gigeri, en qualité de maréchal de camp, et, à la paix d'Aix-la-Chapelle, fut envoyé à Alger pour traiter avec le dey. A la mort du duc de Beaufort, arrivée au siége de Candie, il fut chargé du commandement de l'armée navale, et fut blessé d'un boulet parti d'un des navires de son escadre, qui sauta avec un épouvantable fracas. Il devint, en 1669, général des galères, par suite de la démission du duc de Créqui, et, trois ans après, il accompagna Louis XIV dans la campagne du Nord. Il se trouva au passage du Rhin, et y reçut une nouvelle blessure, ce qui ne l'empêcha point d'assister au siége de Maëstricht.

En 1675, il sortit de Toulon avec une escadre pour porter des secours à Messine, bloquée par les Espagnols. Une flotte deux fois plus nombreuse que la sienne couvrait le port; il l'attaqua, et, soutenu par cinq vaisseaux que commandaient Tourville et Valbelle, il coula quatre vaisseaux de la flotte ennemie, et dispersa le reste. Il fut blessé trois fois dans cette affaire. Le lendemain, il entra à Messine, dont les habitants lui décernèrent le titre de vice-roi. Cette année le vit également élever à la dignité de maréchal de France. En ... jours, il enleva Augusta et Lentini, ...nts fortifiés de la Sicile. En 1676, il ...acha de ses forces l'escadre de Duquesne, qui livra aux flottes combinées d'Espagne et de Hollande le fameux combat de Messine. Dès que ces flottes eurent réparé leurs désastres, elles vinrent s'embosser sous le fort Castellamare, où Vivonne les attaqua et leur ...a douze vaisseaux et plusieurs galères. Après ce brillant exploit, Vivonne rentra à Messine, et, l'année suivante, revint à la cour, où il vécut comblé d'honneurs et de richesses, jusqu'à ce que le chagrin qu'il ressentit de la perte de son fils unique le conduisit au tombeau, le 15 septembre 1688. Il était à peine âgé de cinquante-deux ans. Voy. Mortemart.

Vizille, ville de l'ancien Dauphiné, aujourd'hui chef-lieu de canton du département de l'Isère; 2,750 habitants.

L'origine de Vizille, *Castra Vizilliæ*, est fort ancienne; elle était autrefois défendue par un château, dont il est fait mention en 991, et qui devint, dans le seizième siècle, une place importante par sa position. Il fut pris par les protestants qui occupaient Grenoble en 1563, mais rendu aux catholiques à la première paix religieuse. Bonne de Lesdiguières, chef des calvinistes, tenta vainement de s'en emparer de nouveau à la reprise des hostilités; Henri IV lui donna plus tard la seigneurie de cette ville pour le récompenser de ses services, et Lesdiguières y fit construire, de 1611 à 1620, un château magnifique, qui a été habité dans la suite par le maréchal de Créqui et par ses descendants. Il a été en partie détruit par un incendie, en 1825. Les trois états du Dauphiné, qui s'assemblèrent à Vizille en 1787, y donnèrent en quelque sorte le signal de la révolution.

Vœu de Louis XIII. Sans enfant encore, après vingt-deux ans de mariage, Louis XIII, pour obtenir un héritier de la couronne, fit un vœu à la sainte Vierge, plaça sous sa protection sa personne et son royaume, et la reine Anne d'Autriche étant devenue, vers la fin de 1637, enceinte du prince qui depuis fut Louis XIV, le roi confirma son vœu, et ordonna que tous les ans il fût fait une procession solennelle à Notre-Dame de Paris, pour perpétuer la mémoire de cette consécration. Cette procession, interrompue pendant la révolution, fut renouvelée par Louis XVIII et Charles X. Depuis les journées de juillet 1830, elle a cessé d'avoir lieu.

Vœux du paon, du faisan, du héron. Voy. Festins et Fêtes.

Voisenon (Claude-Henri Fusée de), né au château de Voisenon, près de Melun, en 1708, adressa, dès l'âge de onze ans, à Voltaire une épître en vers qui lui valut l'estime de ce grand écrivain; mais cette facilité précoce l'empêcha d'avoir un vrai talent; et il ne fut qu'un poëte médiocre, probablement parce qu'il avait été trop tôt un homme à la mode. Le succès d'une petite comédie de société l'enhardit à

donner au Théâtre-Français, en 1739, quelques actes sans conséquence. Ce fut cette même année, qu'à la suite d'un duel et d'une maladie grave, il entra dans les ordres pour céder enfin au vœu de sa famille. A peine ordonné prêtre, il devint grand vicaire de l'évêque de Boulogne, son parent, dont il redigea les mandements, mais dans un style épigrammatique qui fut blâmé. En 1741, le siége de Boulogne devenu vacant lui fut offert, et il le refusa, se jugeant avec raison incapable de le remplir. On lui donna l'abbaye du Jard, qui n'exigeait de lui ni résidence, ni devoirs au-dessus de ses forces, et dès lors il se livra sans contrainte à son goût pour le monde et pour les plaisirs. Il rentra dans la carrière du théâtre, et donna, entre autres pièces, aux Italiens, *les Mariages assortis* (1744), comédie en trois actes et en vers, qui eut du succès, et *la Coquette fixée* (1746), comédie également en trois actes et en vers, qui eut vingt-trois représentations de suite, et que l'on regarde comme son meilleur ouvrage. Il fit aussi des *opéras* fort applaudis et souvent représentés, et quelques *oratorios*. Il fut reçu à l'Académie française en 1763. Ayant perdu toutes ses pensions lors de la disgrâce du duc de Choiseul, il capta la bienveillance du duc d'Aiguillon et de l'abbé Terray; recouvra ainsi ce qu'il avait perdu, et fut même nommé ministre plénipotentiaire du prince-évêque de Spire. Il fut le poëte de madame du Barry, comme il avait été celui de madame de Pompadour; se jeta dans le parti Maupeou avec assez peu de discrétion pour offenser l'exilé de Chanteloup, et mérita par son ingratitude d'être mal accueilli du duc d'Orléans, du prince de Conti, des seigneurs de la cour et de ses confrères de l'Académie. Il mourut au château de Voisenon en 1775. Ses *Œuvres complètes* ont été publiées en 1781, 5 vol. in-8°. La Harpe a dit que, dans cette volumineuse édition, l'esprit de Voisenon *ressemblait à un papillon écrasé dans un in-folio.*

VOISIN (Catherine DESHAYES, veuve MONVOISIN, connue seulement sous le nom de LA), était accoucheuse à Paris dans le dix-septième siècle et cette profession ne lui fournissant pas les moyens de satisfaire son goût pour la débauche, elle spécula sur la crédulité publique, et exploita les diverses branches de cette féconde industrie avec un succès qui lui permit d'afficher un luxe scandaleux. Mais bientôt, les révélations de la marquise de Brinvilliers vinrent répandre dans Paris de sombres inquiétudes, et firent planer des soupçons sur la Voisin. Elle fut accusée de débiter en secret des poisons, et enfermée à la Bastille, en 1679, avec quarante de ses complices, parmi lesquels on cite la Vigoureux, son frère, et un prêtre nommé Étienne Guibourg-Couvrit, dit *Lesage*. On établit l'année suivante, pour les juger, une chambre ardente à l'Arsenal. « La Voisin, dit Voltaire (*), la Vigoureux et son frère, le prêtre, qui s'appelait aussi Vigoureux, furent brûlés avec Lesage à la Grève. » Pourtant, s'il faut en croire Gayot de Pitaval (**), la Voisin seule fut brûlée. Quoi qu'il en soit, la Voisin fit la débauche, et blasphema jusqu'à son dernier moment.

VOITURE (Vincent), bel esprit célèbre, né à Amiens en 1598, d'un riche marchand de vins, dut à sa liaison d'enfance avec le comte d'Avaux l'entrée des cercles du grand monde, où l'agrément de ses manières et la vivacité de sa conversation le firent singulièrement rechercher. Il devint bientôt un des visiteurs les plus assidus et le coryphée de l'hôtel de Rambouillet. Gaston duc d'Orléans se l'attacha comme maître des cérémonies. Pendant les demêlés de ce prince avec le roi, son frère, Voiture suivit son protecteur en Lorraine, à Bruxelles, en Languedoc; puis alla en Espagne remplir pour lui une mission auprès d'Olivarez, dont Gaston sollicitait des secours contre le roi de France. Pendant cette mission, Voiture s'essaya avec tant de bonheur dans la poésie espagnole, que des vers sortis de sa plume furent attribués à Lope de Vega. Malgré la disgrâce de son patron, Voiture avait été compris dans la liste des membres de l'Académie française. Après le retour de

(*) *Siècle de Louis XIV*, ch. 26.
(**) *Causes célèbres*, t. I, p. 430.

Gaston, il sut plaire à Richelieu, obtint même la confiance de Louis XIII, et ce fut lui que ce prince chargea, en 1638, d'aller porter à la cour de Florence la notification de la naissance du dauphin, depuis Louis XIV. Il fut ensuite maître d'hôtel du roi, interprète des ambassadeurs chez la reine, et enfin, quand le comte d'Avaux arriva à la surintendance des finances, il devint premier commis de ce ministre, poste que, du reste, il occupa comme une complète sinécure.

Doué surtout de ce genre d'esprit qui amuse les grands, Voiture fut comblé de plus de faveurs que tous les grands esprits de son siècle ensemble. Mais il est juste de dire que, dans ses rapports avec ses protecteurs, il sut conserver une certaine dignité de caractère, et qu'il jeta parfois d'utiles conseils, même au milieu des hommages qu'il adressait à Richelieu. Dans ses rapports avec les hommes de lettres, il montra une âme exempte de jalousie et des procédés généreux et délicats. Il mourut le 27 mai 1648.

Voiture a montré dans quelques poésies françaises de la facilité et de la grâce; mais on y voit trop abonder les plaisanteries fades, les allusions recherchées. Ses lettres, avec toute leur pureté et leur finesse, manquent également de cette simplicité qui doit être le premier mérite du style épistolaire. Cependant on a pu dire de Voiture avec justesse, qu'il est un de ceux qui ont le plus contribué à polir notre langue, « en transportant dans les œuvres littéraires les élégantes familiarités de la bonne société (*) ».

Les *Poésies choisies* de Voiture ont été imprimées dans le Ve volume du *Recueil des poëtes français depuis Villon*; Paris, 1692. Ses *Œuvres choisies* ont paru en 1779, 2 vol. in-12.

VOITURES. Sous la domination romaine, les Gaulois avaient pour voyager des voitures de différentes formes et de diverses grandeurs, suivant leur destination, les unes à deux roues seulement, les autres à quatre. Il y en avait qui ne comportaient qu'une seule place, en forme de chaise; il y en avait d'autres qui contenaient deux ou trois personnes, commodément assises, et renfermées comme dans une chambre. Ces voitures s'appelaient *carpenta* ou *carrucæ*.

Ces deux mots désignaient très-probablement deux voitures différentes; celui de *carruca* ou *carroca*, qu'on lit dans Grégoire de Tours, a mis les savants dans l'embarras. Ménage dit, dans un endroit, que c'était un carrosse, et, dans un autre, que c'était une charrette. Sauval croit, d'après la manière dont en parlent Pline et Martial, que c'était une carriole; si cela est, les carrioles sont fort anciennes, car nous les tenons des Romains. Quant au carpentum, c'était une voiture de luxe et de représentation, qui portait le nom de l'ouvrier qui l'avait imaginée, et dont l'usage était réservé aux personnages distingués. Cassiodore, rassemblant dans une formule toutes les prérogatives attachées à la place éminente de vicaire de Rome, signale comme l'une des plus brillantes le droit d'user d'un carpentum, à l'instar des hommes les plus éminents. On attelait à ces voitures plusieurs chevaux, quelquefois six ou huit, qui les emportaient sur les routes avec une grande rapidité. Il existait aussi des *basternæ*, dont nous ignorons la forme, mais qui étaient propres aux longs voyages; car ce fut sur une voiture de ce nom que les ambassadeurs de Clovis ramenèrent de Bourgogne Clotilde, dont ce roi devait faire sa femme. Eginhard parle d'une autre voiture appelée aussi *carpentum*, attelée de quatre bœufs, et où d'ordinaire les derniers rois de la première race se faisaient traîner, pour se montrer au peuple et recevoir ses présents. On ne sait si ce *carpentum*, que des auteurs nomment aussi *basterna*, était une carriole, une charrette ou un tombereau.

Nous ne connaissons point la manière dont Charlemagne, qui fit tant de voyages, se transportait si rapidement d'une extrémité à l'autre de son vaste empire, et il nous faut arriver jusqu'à Charles V pour trouver dans notre histoire la mention d'une voiture. Celle de ce monarque et de la reine était un

(*) St. A. Berville, art. VOITURE, dans le *Dictionnaire de la conversation et de la lecture*.

chariot attelé de cinq chevaux, dont le roi se servait fort peu, préférant le plus souvent voyager à cheval, et quelquefois même à pied, pour se rendre aux différents palais qu'il possédait dans Paris. Charles VI avait une voiture qui devait ressembler à un carrosse d'aujourd'hui, car on lit que la reine Isabelle et le duc d'Orléans, surpris par un orage dans le cours d'une promenade aux environs de Saint-Germain-en-Laye, coururent y chercher un abri. Cette voiture ne devait servir que pour les voyages de peu de durée; en effet, Charles VI était à cheval lorsqu'il fut saisi du premier accès de la folie furieuse dont, sauf quelques courts intervalles, il souffrit pendant trente ans; et lorsque, la crise passée, il fut tombé dans l'affaissement, on ne trouva pour le ramener au Mans qu'une charrette à bœufs. Du reste, la coutume de se faire traîner en charrette dura longtemps : Gilles le Maître, premier président du parlement sous Henri II, stipulait dans le bail qu'il passait avec les fermiers d'une terre qu'il possédait près de Paris, « qu'aux « quatre bonnes fêtes de l'année et au « temps des vendanges, ils lui amène- « raient une charrette couverte, et de la « paille fraîche dedans, pour y asseoir « sa femme et sa fille, et qu'ils lui amè- « neraient aussi un ânon ou une ânesse « pour la monture de leur chambrière.» Il allait devant sur sa mule, accompagné de son clerc à pied.

L'origine des carrosses est assez incertaine. Sauval dit avoir appris de madame Pilou qu'il n'y en eut point à Paris avant la fin de la ligue. La première personne qui en eut un fut une femme de sa connaissance et sa voisine, fille d'un riche apothicaire de la rue Saint-Antoine, nommé Favereau. Ce carrosse était suspendu avec des cordes ou des courroies, et on y montait avec une échelle de fer. Il parut si étrange, que, quand il sortait, les enfants et le menu peuple couraient après en poussant des huées. Celle à qui il appartenait y attelait deux chevaux quand elle allait en ville, et quatre lorsqu'elle allait à la campagne. Sainte Foix dit que Catherine de Médicis est la première qui ait eu un carrosse. Le premier président de Thou en fit faire un, parce qu'il avait la goutte; sa femme allait dans Paris à cheval, en croupe derriere un domestique. Ces carrosses ou coches étaient faits, comme le furent depuis ceux des messageries, avec de grandes portières de cuir qu'on abaissait pour y entrer, et des rideaux pour s'y enfermer. Quoiqu'il n'y eût, au milieu du seizième siècle, que les grandes dames qui se servissent de coches et de chariots, ce train parut si orgueilleux et si plein de faste au parlement de Paris, qu'en 1563, en enregistrant les lettres de Charles IX sur la réformation des habits, il ordonna que le roi serait prié de defendre ces voitures par la ville.

Henri IV avait un coche, et une fois il écrivit à Sully qu'il ne pouvait pas aller le voir à l'Arsenal, parce que *sa femme* l'avait fait atteler, et était sortie dedans. Ce prince y faisait mettre ordinairement quatre chevaux. Un jour qu'il revenait de Saint-Germain à Paris avec la reine, ces animaux, qu'on avait oublié d'abreuver, étant arrivés au bord de la Seine, au lieu d'entrer dans le bac de Neuilly, se précipitèrent dans la rivière, y entraînèrent la voiture, et faillirent faire prendre un bain à Leurs Majestés. Le roi, pour prévenir un nouvel accident de même nature, fit atteler six chevaux à la voiture, et mettre un postillon sur un des deux premiers pour diriger la tête de l'attelage. Les princes, les grands seigneurs en firent autant, puis s'introduisit parmi ceux-ci la coutume d'atteler huit chevaux à leur voiture. Les dames qualifiées usaient quelquefois de chariots et coches ronds, à deux personnes, faits, dit André Favyn, de même que des gondoles qui ont la proue et la poupe découvertes et le milieu couvert.

Nous avons dit que les premiers carrosses étaient munis de rideaux au moyen desquels on s'enfermait; tel était celui dans lequel Henri IV fut assassiné, le 14 mai 1610, rue de la Ferronnerie. S'il eût eu des glaces, peut-être n'eût-il point été atteint par le couteau de Ravaillac. Ce fut Bassompierre qui eut, sous le règne de Louis XIII, l'idée d'ajouter cet ornement à un petit carrosse qu'il fit faire pour la ville, et bientôt tout le monde ayant voiture l'imita. Vers le milieu du dix-septième

siècle, les grands s'imaginèrent d'avoir les carrosses riches et légers, qu'ils appelèrent, comme on les appelle encore aujourd'hui, des *calèches*, dont ils se servaient au Cours, et surtout à Fontainebleau et à Saint-Germain, quand a cour y passait l'été. Ordinairement, ls y faisaient mettre six chevaux; alors es dames de qualité, le fouet à la main, es conduisaient à grandes guides à 'envi, et même par gageure. Des femnes, la fantaisie de conduire des calèhes et des carrosses passa aux hommes, t dura jusque vers la fin du siècle suiant. Sous le règne de Louis XVI, c'éait un amusement que se donnaient les eigneurs du rang le plus élevé et même :s princes du sang.

Quoique, au dix-septième siècle, les arrosses fussent un objet de luxe et de ommodité, bien propre à bercer la ollesse et la vanité des grands, pennt tout le règne de Louis XIII et la inorité de Louis XIV, presque tous :s hommes de la cour qui n'avaient oint d'incommodités allaient à cheval ır la ville, se présentaient chez les daes, aux assemblées, et se mettaient à ble avec leurs bottines et leurs épeıns. On connaît l'aventure du chevar de Grammont, qui fit un jour proener son cheval sous les arcades de la ace Royale par un des amants de Maon Delorme, qui se rendait chez cette lle, et qu'il y supplanta. Jusqu'à la fin siècle dont nous parlons ici, les preiers présidents du parlement et de la ur des comptes furent les seuls maitrats qui se servirent de carrosses, ur se distinguer par là des autres ésidents, et, en 1658, le nombre de voitures ne s'élevait dans Paris qu'à ois cent dix ou trois cent vingt.

L'introduction des voitures dans les ages de la vie amena des règlements tiquette. Pour lors et bien auparant, il n'y avait que les enfants de ance qui osassent entrer à cheval, en riot, en coche ou en litière, au uvre, aux Tournelles et aux autres isons royales; il fallait que les prin- et princesses descendissent à la te, les grands seigneurs et les aus dans la rue. La sévérité de la règle hit petit à petit avec le temps : nri III permit les entrées de la cour du Louvre aux voitures des princes et princesses et des officiers de la couronne qui se joindraient à lui pour l'accompagner dans les rues, lorsqu'il sortirait en coche. Ensuite, il fut permis à tous les princes et princesses, indifféremment, et aux officiers de la couronne, d'entrer sous la porte, et aux ambassadeurs jusqu'à l'entrée de la cour.

Par suite de concessions successives, en 1611, plus de cinquante personnes déjà, sans compter les cardinaux, jouissaient du privilége d'entrer au Louvre en voiture. Plus tard, Marie de Médicis se relâcha en faveur des ducs de Bouillon, d'Épernon et de Sully, à qui, sous prétexte d'indispositions et de grand âge, elle permit d'entrer la nuit en carrosse dans la cour du Louvre; enfin, cette grâce devint si commune, qu'elle fut accordée à une multitude (Sauval dit à un tas) de gens de peu de mérite et de qualité, ce qui suscita du scandale et provoqua des railleries. Louis XIV mit des bornes à cette confusion, et détermina le rang que l'on devait tenir, pour jouir du privilége d'entrer en voiture dans les cours des palais royaux. A cet honneur il vint s'en joindre un autre pour les gens du grand monde, ce fut celui de monter dans les carrosses du roi. Il fallait pour l'obtenir être de la plus haute qualité par son origine ou ses alliances. Il était attaché à quelques grandes charges dont il rehaussait singulièrement l'importance et le prix.

Les arts étant venus offrir leur secours à la vanité, on orna les carrosses de dorures et de sculptures; l'on en tapissa l'intérieur de velours et de soie; on fit peindre ses armoiries sur les panneaux, et on couvrit d'argent, d'or, quelquefois de pierreries, jusqu'aux harnais des chevaux. Avec tout cela, on ne fit pendant longtemps que des espèces de chambres roulantes, solides, commodes, somptueusement parées, mais d'une grande pesanteur, et marchant avec une lenteur qui éternisait en quelque façon les voyages. Ce ne fut que graduellement, que, sans nuire à la solidité, on en arriva à construire ces voitures légères qui courent dans les rues et sur les grandes routes avec une grande rapidité.

A ce luxe s'en joignit un autre d'une espèce nouvelle. Chaque seigneur ou financier hissa derrière sa voiture deux ou trois laquais, grands et vigoureux paysans arrachés aux travaux de la campagne, qui, debout, et vêtus d'une riche livrée, se pavanaient avec un orgueil brutal, et riaient des piétons que l'attelage et la voiture effrayaient ou couvraient de boue. Voy. LAQUAIS.

Les voitures se multiplièrent rapidement à Paris à partir du milieu du dix-septième siècle, et le séjour du roi et de la cour à Versailles contribua puissamment à en augmenter le nombre, par suite de la nécessité où se trouvèrent les grands seigneurs de s'y rendre tous les jours de Paris, pour se trouver au lever ou au coucher du distributeur des faveurs et des grâces. Aussi, de 310 à 320, nombre auquel elles s'élevaient en 1658, elles arrivèrent, en 1722, à plus de 14,000, et ce nombre s'accrut beaucoup encore plus tard, car, aux approches de la Révolution, il n'y avait pas une actrice en réputation, pas une courtisane en vogue, et il y en avait beaucoup alors, qui ne fendît l'air mollement couchée dans une voiture attelée de quatre chevaux fringants, et ne bravât le danger d'écraser en passant l'honnête portier qui avait le triste honneur d'être son père. Toutes les fois qu'une prostituée de haut étage passait un bail, elle y mettait, pour première condition, que le preneur lui donnerait un équipage. En même temps que le chiffre des voitures s'accrut dans Paris, le luxe avec lequel on les décora s'accrut aussi et dépassa bientôt toutes les bornes. Aux environs de 1780, la police, instruite que la célèbre Duthé se proposait de figurer à la promenade de Longchamps dans un carrosse plus riche et plus brillant que celui de la reine, pour que Marie-Antoinette ne subît pas l'humiliation d'être éclipsée par une courtisane, fit défendre à celle-ci de se montrer à la promenade, à peine d'être conduite sur-le-champ à l'Hôpital dans son opulent et somptueux équipage.

L'adoption par un grand nombre de personnes d'une chose même insignifiante, suffit pour amener dans les coutumes et même dans les mœurs publiques une modification, quand ce n'est pas une révolution tout entière. Lorsque les voitures furent d'un usage général dans le monde opulent, il fut tacitement convenu qu'elles représenteraient les maîtres et en tiendraient lieu en certaines circonstances. Ainsi quand un grand seigneur, quand le roi lui-même voulait honorer les funérailles d'un homme assez distingué pour mériter ce dernier hommage, il envoyait sa voiture, ou plusieurs de ses voitures à la suite du convoi funèbre, et il était censé en faire partie. Lorsqu'il était question de visite entre gens du grand monde, on envoyait sa voiture vide, de porte en porte, un laquais déposait une carte chez chaque concierge, et il était admis qu'on avait rempli en personne le devoir imposé par la politesse. Il n'était sorti cependant de l'hôtel ou du palais que des chevaux, un carrosse et des valets. Ce double usage a lieu même encore aujourd'hui.

L'émigration diminua considérablement, dans les premières années de la révolution, le nombre des carrosses et autres voitures à Paris. Dans des moments de grande crise, la Convention ayant mis en réquisition, pour le service des armées, une partie des chevaux de luxe et frappé les autres d'une imposition, on finit par ne plus rencontrer que les voitures nécessaires au transport des matériaux et des denrées. Chacun, riche ou pauvre, dut alors aller à pied, par respect pour l'égalité. Sous le Directoire, les voitures commencèrent à reparaître; sous le Consulat, le nombre s'en accrut; enfin, quand la France eut un empereur et une cour, chaque grand dignitaire, grand officier, maréchal, premier président, sénateur, etc., dut avoir la sienne, et, depuis, cette sorte de luxe a pris encore un grand accroissement: le nombre des voitures s'élève aujourd'hui à un chiffre que nous ne connaissons pas, mais qui dépasse vingt mille.

VOITURES PUBLIQUES. Sitôt que les Romains furent paisibles possesseurs de la Gaule, ils s'empressèrent de l'assimiler aux autres provinces de l'empire, et d'y fonder les institutions qui existaient ailleurs. Ils bâtirent dans des maisons de poste qui devaient toujours

ître fournies d'au moins quarante chevaux pour le service des courriers du gouvernement, et de voitures de rechange soit pour les personnes privées, soit pour les bagages. Ces voitures, semblables à celles dont nous avons parlé au commencement de l'article qui précède, s'appelaient *vehicula*, et furent mises à la disposition du public par Auguste, concurremment avec les *carrucæ* et les *carpenta*.

La course publique, ainsi nommait-on l'institution des postes, relais et voitures de rechange, était regardée comme partie intégrante de l'administration, et le gouvernement s'en était exclusivement réservé l'usage et la direction. Aussi, le droit d'en user était-il borné aux courriers et messagers impériaux, et à quelques dignitaires qui étaient censés voyager pour les affaires de l'État; quant aux particuliers, ils avaient besoin pour cela d'une permission, qui fut d'abord appelée *diplôme*, et plus tard *lettres d'évection*. Voy. POSTES.

L'ordre admirable que les Romains avaient établi dans la Gaule fut grandement compromis par les invasions des peuples germaniques: et l'institution des postes et l'établissement des voitures publiques disparurent si bien alors, qu'on ne voit pas qu'il en ait été question sous les rois de la première race.

Dans le dix-septième siècle, le duc de Roanez et les marquis de Souches et de Crenant introduisirent à Paris l'usage des carrosses publics pour se rendre d'un quartier à l'autre et faire des promenades à la campagne. En 1661, le roi permit à ces entrepreneurs de les établir, et fixa le prix de la course à cinq sous marqués par personne, à condition que ni soldats, ni pages, ni laquais n'y seraient admis. Peu après, la ville consentit à faire habiller les cochers de ses livrées et à faire peindre ses armoiries sur les panneaux des voitures. Le 18 mars de cette année-là, les carrosses commencèrent à rouler. Les laquais et la populace se mirent à les poursuivre avec des huées, et à les assaillir de pierres. La police ayant fait cesser ce désordre, ils purent circuler librement, et furent trouvés si commodes que chacun voulut en faire usage. Des auditeurs et maîtres des comptes du Parlement et du Châtelet ne firent aucune difficulté de s'en servir pour se rendre aux audiences, ce qui fit augmenter le prix de la course d'un sou par personne. Cette vogue, qui semblait promettre un long succès à l'entreprise, ne se soutint pas. L'usage des carrosses tomba donc, trois ou quatre ans après leur établissement, dans un tel mépris, qu'on ne s'en servit presque plus, ce qui fut cause que les entrepreneurs les abandonnèrent. Alors, le marquis de Crenant, qui paraît avoir été doué d'une vocation particulière pour établir des voitures publiques, inventa des chaises roulantes traînées par un seul cheval, où deux personnes pouvaient tenir fort à l'aise, et si légères qu'on s'en servait pour courir la poste. Nous ignorons combien elles durèrent et ce qu'elles devinrent.

Sur la fin du même siècle, un nommé Nicolas Sauvage, facteur du maître des coches d'Amiens, reprit le projet du duc de Roanez et de ses deux nobles associés. A cet effet, il loua, dans la rue Saint-Martin, vis-à-vis celle de Montmorency, une grande maison appelée dans quelques papiers terriers *l'hôtel Saint-Fiacre*, parce qu'elle avait l'image de ce saint pour enseigne. Ce nouvel entrepreneur, qui était fort entendu en matière de voitures et de chevaux, y établit, pour les louer, des carrosses qui obtinrent d'abord la vogue, quoiqu'il les louât fort cher. Ses succès éveillèrent l'émulation; d'autres l'imitèrent, s'enrichirent; alors beaucoup de personnes s'en mêlèrent, et le désordre arriva. Les carrosses auxquels on avait donné le nom de *fiacres* furent mal tenus, attelés de chevaux usés, et conduits par des cochers ivrognes, brutaux et vêtus de haillons, ce qui fit qu'ils devinrent un objet de répugnance pour les personnes de bonne compagnie, et ne furent employés que par les gens du peuple et les étrangers qui n'en avaient point d'autres à leur disposition pour parcourir les rues d'une ville qu'ils ne connaissaient pas.

Ce pitoyable état de choses dura fort longtemps; enfin, au commencement du siècle où nous sommes, on

commença à y apporter remède. Des hommes intelligents et bien avisés imaginèrent d'établir des carrosses et des cabriolets bien tenus, pourvus d'un bon attelage, conduits par des cochers bien vêtus, qu'ils n'envoyèrent point sur les places attendre et solliciter la pratique, mais qu'ils tinrent sous remise à la disposition de ceux qui en avaient besoin, soit pour une course, soit pour une journée, soit pour un ou plusieurs mois. Au moyen de ces voitures auxquelles il fut accordé certains priviléges, bon nombre de personnes purent se donner les airs d'avoir un équipage et simuler une opulence qu'elles ne possédaient pas. Les riches étrangers, momentanément à Paris, purent y continuer la vie commode et luxueuse qu'ils menaient dans leur pays, sans avoir besoin pour cela d'y transporter leurs voitures, leurs chevaux et leurs valets. En même temps, les voitures de place s'étant considérablement multipliées, et leurs propriétaires se faisant les uns aux autres une rude concurrence, il fallut bien, la police aidant, que cette partie du service public reçût des améliorations. Les carrosses furent mieux tenus, et des inspecteurs furent chargés d'en vérifier l'état, sous le rapport de la propreté, comme sous celui de la solidité. Les cochers furent vêtus convenablement, quelques-uns même eurent une espèce de livrée, et leurs insolences, quand ils s'en permirent, furent réprimées avec une sévérité raisonnable. Des inspecteurs à poste fixe furent établis sur chacune des places où se réunissent les voitures, et le public eut promptement justice des exigences ou des refus de marcher des conducteurs, et l'on peut dire qu'aujourd'hui il règne un ordre très-satisfaisant dans une classe d'hommes autrefois fort indisciplinés.

Depuis une vingtaine d'années, il s'est établi dans Paris et dans quelques grandes villes de province, des voitures allongées à 14 ou 16 places, portant différents noms, et que l'on réunit en masse sous celui d'*Omnibus* que les premières ont porté, et qui, moyennant 30 centimes par place, transportent des *voyageurs* d'un quartier à l'autre avec commodité et aussi rapidement que le peuvent les deux chevaux qui y sont attelés. Enfin, ces voitures, par suite d'arrangements entre elles, reprennent les voyageurs les unes des autres, et au moyen de ce qu'elles appellent des *correspondances*, les transportent sans augmentation de prix d'une extrémité de Paris à l'autre, et moyennant un léger supplément à une assez grande distance des barrières, même dans les communes voisines, telles que Neuilly, Saint-Cloud, Charenton, Vincennes, etc.

VOL. La soustraction frauduleuse de ce qui appartient à autrui, avec l'intention de se l'approprier, est le crime sur lequel la loi salique s'est étendue davantage, tant elle a senti la nécessité d'imposer un frein à la cupidité et aux violences d'une population sauvage qui ne connaissait pas d'autre moyen d'acquérir une chose que de la voler. Cette loi contient au moins douze titres pour fixer les différentes espèces de vol, les diverses compositions, et pour arrêter les effets d'une action si contraire à la sûreté et au repos des citoyens. Elle frappe d'amendes proportionnées à la valeur de la chose ravie, le vol des porcs, des animaux d'autres espèces, tels que les bœufs, les vaches, les veaux, les chevaux, les juments, les poulains, les béliers, les brebis, les agneaux, les boucs, les chèvres, les chevreaux; celui des abeilles; celui des hommes soit libres soit en état de servage, etc. Le vol d'un épervier était puni par une composition de 30 sous, qui était égale à celle que la loi ordonnait pour le meurtre d'un esclave; celui d'un chien de chasse l'était par une amende de 45 sous, qui était celle que devait payer le meurtrier d'un Romain tributaire.

Chez les Bourguignons, dans les deux derniers cas, la peine était différente. Le voleur d'un épervier devait payer huit écus d'or, ou se laisser manger par cet oiseau cinq onces de chair sur une partie du corps; et celui d'un chien de chasse, faire trois fois le tour de la place publique en baisant le derrière de l'animal.

Selon la loi salique, lorsque le coupable n'avait pas de quoi racheter son méfait, on s'en prenait à sa personne. Le serf qui avait volé dans une maison la

valeur de deux deniers, s'il ne pouvait pas payer une composition de trois sous devait recevoir cent vingt coups de fouet. Si son vol s'élevait à la valeur de quarante deniers, il était condamné à une composition de six sous. S'il n'avait pas le moyen de l'acquitter, il était soumis à la castration, et son maître devait payer pour lui. Si celui-ci refusait de le faire, et que personne ne le fît à sa place, le coupable était pendu (*). Cela prouve qu'on n'a pas eu raison de dire que, sous l'empire de la loi salique, on n'infligeait point la peine capitale.

Les rois de la première race publiè-ent des ordonnances très-sévères contre e vol. Un de ces actes, publié par Chillebert Ier, en 532, et renouvelé en 542, lit que si sept hommes de bonne répuation, viennent, sans inimitié, affirmer ar serment qu'un autre a commis un arcin, le coupable doit être puni de nort sans forme de procès; et conamne à la même peine le juge convaincu 'avoir relâché un voleur qui avait été emis en son pouvoir. La même loi enoint au magistrat qui a connaissance 'un vol, de se transporter sur le lieu u crime, de s'emparer du coupable our l'amener au roi, si c'est un Franc, u le pendre sur place, si c'est un homme u commun: *si debilior persona fuerit, loco pendatur*.

Dans un pacte signé vers l'an 593, ntre Clotaire II, roi de Paris, et Chil-bert II, roi d'Austrasie, les deux prins réglèrent le mode de procéder contre s voleurs : Si un ingénu arrêté pour l niait le crime à lui imputé, le nonciateur était tenu de présenter uze témoins sans reproche, qui juient avec lui que l'accusé était coule. Alors celui-ci devait payer la comsition, et s'il n'avait pas le moyen le faire, présenter trois de ses pants qui offrissent de la payer à sa ce. A défaut de payement ou de ution, le coupable devait composer sa vie, c'est-à-dire subir la peine de rt. Si un esclave était accusé de lar-, on faisait sommation à son maître de l'amener lui-même par-devant le tribunal à vingt nuits de là, et si l'accusation était douteuse, on s'en rapportait au jugement du sort. Quand le maître n'avait point obéi à l'appel de la justice, on l'assignait une seconde fois à vingt nuits. S'il faisait encore défaut, on constatait que les formes avaient été observées, et que les exigences de la loi étaient satisfaites; puis on condamnait le maître à payer la composition, ou à céder son esclave. Tout devait se faire par justice. Si un homme cherchait à cacher un vol commis à son préjudice, et consentait à recevoir, en l'absence du juge, la composition à laquelle il avait droit, il était assimilé à celui qui l'avait volé, et puni en conséquence. La raison de cela est que chaque composition était accompagnée d'une amende appelée *fredum*, au profit du roi, lequel l'abandonnait ordinairement au juge qui avait rendu la sentence, et que, par suite d'un arrangement occulte, celui à qui elle revenait s'en trouvait privé.

Le même Clotaire, dont nous venons de parler, publia, en 595, un décret très-sévère contre le vol et les voleurs. Entre autres articles, il en est un qui punit d'une amende celui qui a refusé d'aider à la poursuite d'un larron, et de la mort le juge qui, en pareil cas, a négligé de remplir son devoir. En ces temps reculés, la justice n'offrait aucune de ces formes protectrices auxquelles on l'a depuis assujettie, et était, en général, fort expéditive. Il suffisait d'un certain nombre de témoignages d'hommes réputés irréprochables, pour mériter une condamnation, sans qu'il fût admis de défense ou d'excuse; et, en 626, il fallut rendre un édit pour défendre aux juges de faire mettre à mort, sans les avoir entendus, l'ingénu ou le serf accusés de vol qui n'auraient point été, au moment de leur arrestation, trouvés nantis des objets frauduleusement soustraits à leurs propriétaires.

Charlemagne et Louis le Débonnaire publièrent plusieurs capitulaires contre ceux qui attentaient à la propriété d'autrui. Le premier soumit, en 779, à l'approbation des évêques, les sentences que les comtes prononceraient contre les voleurs, à condition toutefois qu'il n'en

(*) *Patibulo condemnabantur servi pro to aut latrocinio, nisi esset qui redimeret.* égoire de Tours, *De miraculis*, lib. II, 16.

résulterait point pour les prélats une occasion de manifester des intentions malveillantes, et que leur concours aurait pour résultat de parvenir à rendre une bonne justice. Cette suprématie accordée à l'autorité ecclésiastique sur l'autorité séculière se conçoit, si on prend en considération la nature des peines infligées aux larrons par les mêmes capitulaires. Le premier vol était puni de la perte d'un œil, le second de la perte du nez, et le troisième de la perte de la vie. Ce prince ne voulait pas que des châtiments semblables fussent appliqués avec légèreté, et sur un seul jugement, rendu souvent avec précipitation. En 813, il défendit de donner asile à des voleurs, et de les céler à la justice. Trois ans après, dans un capitulaire adressé à ses envoyés royaux (*missi dominici*), il revient sur cette matière et dit : que si quelqu'un a donné retraite à un Franc coupable de vol, il jurera, avec douze hommes de même condition que lui, qu'il ignorait que celui qu'il a reçu chez lui fût un voleur, à moins que ce dernier ne soit son père ou son frère. S'il refuse de faire serment, et s'il est convaincu d'avoir sciemment recélé un criminel, il sera puni comme celui-ci. Si le recéleur allègue qu'il avait bien entendu dire d'une manière vague, que l'homme qu'il a caché était un voleur, mais qu'il n'en était pas certain ; s'il affirme par serment que jamais il n'a su, ni par vérité ni par mensonge, que c'était un voleur, il sera affranchi de toute peine. Mais si plus tard le même homme est convaincu de vol, le recéleur subira la même peine que lui.

Le même prince, en 809, ordonna qu'un comte qui aurait condamné un voleur au bannissement, donnerait connaissance de son jugement à tous les autres comtes, afin que le coupable fût expulsé de leur territoire, et ne trouvât d'asile nulle part. En 813, il publia un capitulaire dans lequel il fixa le taux des compositions exigibles pour les diverses espèces de vols, et condamna à une amende de quatre sous le témoin d'un vol qui ne le dénoncerait pas ; celui qui, entendant crier aux armes, ne se présenterait point, et l'homme qui, en pareil cas, fermerait la voie publique, ou mettrait obstacle à la poursuite d'un malfaiteur.

Louis le Débonnaire, en 826, publia, à Ingelheim, un capitulaire pour la répression des vols et des rapines ; en mars 844, Louis III et Carloman fixèrent de nouveau les compositions pour vol ; enfin, les rois, leurs successeurs, prirent également des mesures fréquentes pour prévenir ou punir ce crime.

Les rois ne furent pas les seuls qui cherchèrent à garantir, dans leurs domaines, la propriété de toute atteinte criminelle. A peine la Normandie eut-elle été cédée, en 912, par Charles le Simple, à Rollon ou Raoul, que celui-ci s'occupa à réprimer l'habitude du vol chez les Normands, qui, jusque-là, n'avaient vécu que de rapines et de brigandages ; et il y réussit si bien, qu'au rapport des historiens, des bracelets d'or restèrent pendant trois mois suspendus à un chêne, sans que personne osât y toucher.

Il paraît que lors de la révolution qui éleva Hugues Capet sur le trône, et bien des années encore après, les lois répressives du vol, et les bonnes habitudes qu'elles avaient amenées, furent tout à fait oubliées et perdues, car, dès la seconde moitié du XIIIe siècle, on voit Louis IX dans ses *Établissements* s'occuper en différents chapitres de la répression du larcin, ainsi que de la punition des voleurs, et établir des formes de procédure pour arriver au double but qu'il avait en vue. Selon ce code (*Liv.* 1, *chap.* 36), les voleurs de grands chemins étaient pendus et traînés sur la claie. Leurs meubles étaient confisqués au profit du baron, leurs maisons brûlées, leurs moissons détruites, leurs vignes arrachées, leurs arbres dépouillés de leur écorce, et s'ils ne se présentaient pas à la justice quand ils avaient été assignés, ils étaient bannis par sentence publiée en plein marché. Le vol d'un cheval ou d'une jument (*même liv.*, *chap.* 29) entraînait la peine de mort ; et le larcin commis dans une église la perte des yeux. Celui qui volait un soc de charrue, des vêtements, de l'argent ou autres menues choses, avait, la première fois, l'oreille coupée ; la seconde, le pied ; et la troisième on le mettait à mort. Le voleur domestique

tait pendu (*même liv*, *chap.* 30): Hons qui emble a son seignour et il est a son pain et a son vin, il est pendables : car c'est manière de traison. Et cil a qui il fet le meffet le doit pendre par droit, se il a justice en sa terre. »

Louis IX se montra aussi sévère en-ers les complices des larrons qu'en-ers les larrons eux-mêmes. Selon les *tablissements*, *liv.* I, *chap.* 32, les mmes qui vivaient avec des voleurs et s aidaient à commettre leurs crimes, vaient être brûlées. Celles qui, tout les aidant, ne volaient rien cependant, vaient subir la même punition que ux à qui elles avaient prêté secours. Fames qui sont avec..... larrons et les consentent, si sont à ardoir. Et se aucuns ou aucunes leur tenoit compaignie qui le consentissent et ne emblassent riens, si leur seroit len autretant de peine que se eus l'eussent emblé. » Enfin, ceux qui avaient sciemment recélé des objets volés, étaient nis du même châtiment que ceux qui avaient ravis à leurs propriétaires, st-à-dire étaient pendus.

Voici la manière dont on procédait ors en matière de vol. La personne i se proposait d'en accuser une autre ce crime, devait avoir ses preuves utes prêtes, désigner la chose qui lui ait été ravie, et dire « se ce est cheval, ou robes ou gaiges d'argent, » et muler ainsi sa plainte : « *Je me plaing de tel homme* (et doit mettre quatre leniers dans la chose par devant la ustice), *il m'a emblé tele chose, et puis le larrecin je l'en ai vu en saisine;* » il devait raconter ensuite comnt il avait vu le larron nanti de la ose volée, et prouver son dire par noins; faute de cette dernière cirnstance, il pouvait être puni par la stice.

Cette formalité préliminaire étant nplie, si le voleur avait pris la fuite ne pouvait être arrêté, le baron qui it aussi le juge, le faisait assigner, r un exploit signifié à son domicile, lu dans l'église et au marché, à comraître à son tribunal dans sept jours sept nuits; s'il ne se présentait point, le réassignait de la même manière, à inze jours et quinze nuits. S'il faisait encore défaut, il lui donnait une troisième assignation à quarante jours et à quarante nuits, et s'il s'obstinait dans sa rébellion, le juge prononçait son bannissement en plein marché. Si l'homme ainsi banni, revenu après sa condamnation, prouvait que lors des assignations il voyageait au loin, ou était en pèlerinage, le tribunal rabattait le défaut et l'admettait à se justifier.

Quand un voleur dénonçait quelqu'un comme ayant été son complice, sans en fournir la preuve, le juge ne devait point le croire sur parole, mais s'assurer de la vérité du fait et agir en conséquence.

Comme on l'a vu jusqu'à présent, la preuve d'un vol devait, selon les *Établissements*, être établie par témoins et non autrement. Louis X, le 15 mai 1315, dérogea à cette législation dans une ordonnance rendue sur les plaintes et en faveur des habitants du bailliage d'Amiens, par une disposition ainsi conçue : « Art. 25. Nous voullons et « octroïons que en cas de murtre, de « larrecin, de rapt, de trahison, et de « roberie, gaige de bataille soit ouvert, « se les cas ne pouvoient estre prouvez « par témoins. » Cela fait exception, car ce rétablissement du combat judiciaire n'eut pas de suite, et la manière de procéder par témoignages continua de prévaloir.

En cherchant à effrayer et contenir les voleurs, on chercha à les empêcher de tirer parti des larcins qu'on ne pouvait pas prévenir. En décembre ou janvier 1312, Philippe le Bel, dans une ordonnance concernant les épiceries et autres denrées qui se vendent au poids, défendit (art. 4) d'acheter des marchandises volées. Il ordonna à ceux à qui on en présenterait dont l'origine leur serait suspecte, de les retenir jusqu'à ce que le vendeur leur eût amené celui dont il les tenait. Si ce vendeur ne revenait pas au terme qui avait été fixé, le détenteur des marchandises devait les remettre au seigneur haut justicier, ou à celui qui en tenait la place. Charles le Bel, en février 1321, renouvela cette défense, et donna ordre que les marchandises ainsi abandonnées par les vendeurs, fussent déposées au Châtelet de Paris.

Sous cette ancienne législation, la loi, tout en se montrant sévère, se montrait

humaine; elle ne punissait point comme voleurs, et abandonnait à la pitié du juge, ceux qui ne l'étaient devenus que par une de ces impérieuses nécessités auxquelles il est impossible de résister sans mourir, telles que celle dans laquelle se trouve un malheureux pressé par la faim, qui dérobe du pain ou d'autres comestibles.

Aujourd'hui, les juges n'ont point un pouvoir discrétionnaire, et il faut qu'ils condamnent. Mais, en de pareilles circonstances, un vol semblable n'est puni que d'une légère peine correctionnelle, et quelquefois même le coupable est renvoyé absous, lorsqu'il inspire de l'intérêt par sa position et son repentir.

Les peines contre le vol changèrent quelquefois de nature et furent aggravées ou adoucies selon la sévérité ou la clémence du législateur. Un édit, publié en janvier 1524 par François Ier, punit les voleurs de grand chemin du supplice de la roue, et cette disposition de la loi a eu force et vigueur jusqu'à la révolution. En semblable circonstance, les rues de Paris étaient assimilées aux grands chemins. La connaissance du crime appartenait, en vertu de deux ordonnances de 1549 et de 1670, aux prévôts des maréchaux, concurremment avec les baillis, sénéchaux et juges présidiaux.

Nous avons vu Louis IX infliger la peine de mort au voleur domestique; cette peine, réellement excessive, fut maintenue par ses successeurs jusqu'aux temps modernes. Selon la déclaration du mois de mars 1724, était ainsi puni, non-seulement le vol commis par les valets, mais encore celui dont se rendait coupable toute personne attachée à la maison, à quelque titre que ce fût, intendant, commis, précepteur, etc., en général tout commensal recevant des gages. Alors il était passé en axiome qu'un maître pouvait faire pendre son domestique ou sa servante pour un vol de la valeur de cinq sous.

Trois déclarations, de 1550, 1677 et 1682, confirmées par une quatrième du 11 décembre 1706, condamnèrent à mort les accusés convaincus de vol dans les maisons royales ou les maisons habitées par le roi, quelle que fût la valeur des objets qui en auraient été soustraits, et aussi dans celles où seraient logés ses officiers, ou qui lui serviraient d'écuries. Pareille peine fut prononcée, par une déclaration du 18 août 1724, contre les vols d'espèces, matières d'or, d'argent ou de billon, commis dans les hôtels des monnaies, qu'il y ait eu ou non effraction.

Nous avons vu que sous le régime des *Établissements* de saint Louis, celui qui commettait un vol dans une église avait les yeux crevés. La pénalité devint plus forte dans la seconde moitié du seizième siècle, et un édit du 27 janvier 1561 punit de mort cette sorte de crime. Il est à présumer que ce fut pour mettre les temples catholiques à l'abri des dévastations et du pillage des réformés. Par déclaration du 27 janvier 1651, les vols dans une église étaient punis de mort, quoiqu'ils fussent simples, lorsque c'étaient des soldats ou d'autres gens de guerre qui s'en étaient rendus coupables.

Plus tard, on reconnut qu'on était allé trop loin, et on épargna quelquefois, dans ce cas, la vie des criminels. Suivant l'article 1er de la déclaration du 4 mars 1724, ceux qui avaient été convaincus de vols et de larcins commis dans les églises, ensemble leurs complices et suppôts, étaient condamnés, savoir: les hommes aux galères à temps ou à perpétuité; les femmes à être flétries d'une marque en forme de la lettre V, et enfermées à temps ou à vie dans une maison de force, le tout sans préjudice de la peine de mort, suivant l'exigence des cas.

Quand le vol commis dans une église était celui d'une chose sacrée, surtout lorsqu'il y avait eu effraction, le coupable devait subir la peine de mort, et celle du feu s'il y avait eu profanation de la chose volée. Cette pénalité, antérieure à 1724, avait été maintenue par les deux déclarations de cette même année. En voici quelques exemples: Par un arrêt du 18 octobre 1533, le nommé Charles de Saint-Vincent fut condamné à être pendu pour avoir volé un ciboire dans l'église de Saint-Étienne d'Auxerre. Par un autre arrêt du 4 mai 1714, le parlement de Paris condamna un prêtre à faire amende honorable, et à être ensuite *brûlé*, pour avoir volé des cali-

ces et des ciboires ; ce fut sans doute son caractère qui lui valut cette aggravation de peine. Enfin, par un autre arrêt encore, le 10 janvier 1781, la même cour condamna Anastase Morel à faire amende honorable devant la principale porte de l'église d'Amiens, ayant devant et derrière un écriteau portant ces mots : *Voleur de vases sacrés avec effraction et profanation;* ensuite à être conduit par l'exécuteur de la haute justice sur la place du grand marché de la même ville pour y avoir le poing coupé, puis y être brûlé vif.

La loi dite *du sacrilége*, votée dans le temps de la restauration, et abolie depuis la révolution de juillet, avait rétabli cette dernière peine, sauf que la peine de la décapitation avait été substituée à celle du feu.

Les vols commis dans le désordre d'un incendie ou d'un naufrage étaient punis de mort. Telle était la peine que prononçaient un arrêt du parlement, du 26 octobre 1621, contre ceux qui avaient trouvé des effets à des incendiés, et ne les avaient pas rapportés, et l'ordonnance de la marine de 1681 contre les malfaiteurs qui attentaient à la vie des naufragés.

Plusieurs arrêts condamnèrent à être pendus des voleurs qui avaient commis de simples filouteries dans les tribunaux, au moment où l'on rendait la justice. Un, du 10 mai 1550, infligea la peine de mort à un jeune homme de dix-huit ans, pour avoir enlevé une bourse qui ne contenait que quelques pièces d'argent; deux autres jeunes gens furent condamnés, en 1678, à faire amende honorable et à être pendus, pour avoir, pendant une audience, volé un mouchoir qu'ils rejetèrent en se voyant poursuivis. D'autres arrêts postérieurs condamnèrent seulement des voleurs coupables du même délit, à faire amende honorable et à subir trois ans de galères, ce qui était mieux proportionné à la nature de l'action.

Le vol par récidive fut ainsi puni par la déclaration du 4 mars 1724 : les hommes devaient être envoyés aux galères pour un temps limité ou pour toute leur vie; les femmes, être flétries d'un double V, ou seulement d'un V simple, si la première flétrissure avait été encourue pour un autre crime que celui de vol. Les coupables étaient ensuite enfermées, à temps ou à perpétuité, dans une maison de force, le tout sous réserve de la peine de mort, si l'accusée l'avait encourue.

Ce que nous appelons menace sous condition était assimilé au vol le plus grave, et puni comme tel. Une ordonnance de Louis XIV, du 6 mars 1685, rendue pour le ressort du parlement de Flandre, inflige le supplice de la roue à celui qui sera convaincu d'avoir écrit à quelqu'un de porter de l'argent dans un lieu désigné, sinon il le tuera et mettra le feu à sa maison.

Telle fut, jusqu'aux temps modernes, la législation française sur le vol. La grande sévérité des ordonnances était quelquefois tempérée par les tribunaux, qui semblaient, dans le siècle dernier, avoir adopté la classification et la pénalité suivantes : vol simple, trois ans de galères; vol avec effraction, pendant le jour, neuf ans de la même peine; vol de nuit, galères perpétuelles; vol avec violence et voies de fait, la mort. Quant au vol sacrilége, la peine à laquelle il était condamné fut toujours appliquée avec la plus grande inflexibilité.

Le vol, par suite des changements qui ont été apportés dans nos lois depuis la révolution de 1789, est, suivant sa nature et les circonstances dont il est accompagné, tantôt un délit puni correctionnellement, tantôt un crime du ressort des cours d'assises. Comme il ne nous est pas possible d'en donner ici la classification, et d'énumérer les peines dont il est frappé, selon la dénomination qu'il porte, nous invitons ceux qui auront intérêt à les connaître, à les chercher dans le *Code pénal*, où ils les trouveront tout au long.

VOLAND (Sophie). On sait fort peu de chose sur cette femme, qui est arrivée à la célébrité par les charmantes lettres que lui écrivit Diderot, lettres qui ont été publiées en 1830 par madame de Vandeul, fille du philosophe, laquelle y a joint sous le nom de *Mémoires* une courte notice sur son père, où se trouvent quelques détails sur une liaison à laquelle la mort seule mit un terme.

Mademoiselle Voland, qui appartenait

à une famille riche et distinguée de la Champagne, se trouvait momentanément à Paris chez sa sœur cadette, mariée à un M. le Gendre, lorsque pendant un voyage que madame Diderot fit à Langres, son mari se lia avec madame Voland, et se prit de passion pour sa fille aînée, dont il ne tarda pas à devenir l'amant.

Le philosophe, qui s'était tour à tour dégoûté de sa femme, *parce qu'elle avait trop peu d'esprit*, et de madame de Puisieux *parce qu'elle avait trop peu d'honneur*, rencontra mieux cette fois : mademoiselle Voland était, on le comprend en lisant les lettres de Diderot, qui font regretter qu'on n'ait pas conservé les réponses, une femme d'une portée d'esprit peu commune.

Ces lettres, qui furent rendues au philosophe après la mort de mademoiselle Voland, et qu'il destina à être publiées, en leur faisant subir des retranchements dans leur partie la plus intime, ont été longtemps perdues; retrouvées et publiées en 1830, elles restent le tableau le plus réel et le plus animé de cette curieuse société des encyclopédistes, dont le baron d'Holbach s'était fait *le grand maître d'hôtel* selon le dire de l'un d'eux. Presque toutes sont écrites du Grandval, château du baron, ou de la Chevrette, résidence de madame d'Épinay.

VOLCÆ, peuple de la Gaule méridionale, et qui se divisait en plusieurs nations indépendantes les unes des autres : les *Volcæ Arecomici*, qui avaient pour capitale *Nemausus* (Nîmes); les *Volcæ Cavari*, qui occupaient la rive gauche du Rhône; enfin, les *Volcæ Tectosagi*, qui avaient pour capitale *Tolosa* (Toulouse), et dont le territoire, adjacent à celui des *Volcæ Arecomici*, s'étendait sur une grande partie du Languedoc.

VOLNEY (Constantin François CHASSEBŒUF, plus connu sous le nom de), philosophe et publiciste, naquit le 3 février 1755 à Craon dans l'Anjou, où son père exerçait la profession d'avocat. Le désir d'acquérir un fonds de connaissances nouvelles lui inspira de bonne heure la passion des voyages. En 1782, se trouvant en possession d'un petit héritage, il le réalisa et alla s'embarquer à Marseille pour le Levant. Après huit mois passés dans un couvent de maronites sur le Liban pour y étudier l'arabe et le turc, il parcourut plusieurs parties de la Syrie et de l'Égypte, et revint en France après une absence de trois ans. Il publia le résultat de ses intelligentes études sur l'Orient dans son *Voyage en Syrie et en Égypte*, qui parut en 2 vol in-8°. 1787, et fut presque aussitôt traduit en anglais, en allemand et en hollandais. Cet ouvrage fit à son auteur une brillante réputation comme observateur et comme écrivain. « C'est un habitant des lieux, qui les a longtemps et bien observés, qui vous en décrit l'état physique, politique et moral. L'illusion serait complète, si on pouvait supposer dans un vieil Arabe toutes les connaissances, toute la philosophie des Européens, qui se trouvaient réunies à la maturité dans un voyageur de vingt-cinq ans (*). »

Aux états généraux, où Volney fut député par le tiers état de sa province, il embrassa avec conviction la défense de la liberté. Un de ses premiers discours eut pour objet de réclamer la publicité des délibérations.

En 1791, il publia celui de ses ouvrages qui a contribué le plus à rendre son nom populaire. Nous voulons parler de cet éloquent plaidoyer en faveur des droits des nations, qu'il a intitulé : *Les Ruines, ou Méditations sur les révolutions des empires*. Ceux même qu'effraye la hardiesse des opinions de l'auteur, ne peuvent nier que ce ne soit, au simple point de vue littéraire, une des productions les plus remarquables de notre temps.

Avant la session de l'assemblée nationale, Volney avait été envoyé, avec le titre de directeur de l'agriculture et du commerce, en Corse, où il avait tenté, entre autres améliorations, la naturalisation de la canne à sucre, de l'indigo et de plusieurs autres plantes tropicales. Il retourna après la session continuer ses expériences, comme simple particulier; puis vint publier à Paris un écrit intitulé : *De l'état actuel*

(*) Le comte Daru, *Discours* prononcé à la chambre des pairs, à l'occasion de la mort de Volney.

le la *Corse*, dans lequel, tout en sollicitant l'intérêt de la France pour les inulaires, il dénonçait sans ménagenents leurs défauts et leurs torts. Il fut ccusé par les Corses d'être hérétique! i les *Ruines* n'avaient pas suffi pour carter cette singulière accusation, l'érit que publia ensuite Volney sous le tre de : *La loi naturelle ou preuves hysiques de la morale*, y aurait réondu suffisamment. Mais une plus sérieuse attaque fut dirigée contre lui : n l'accusa de ne pas aimer sincèrement liberté; il fut arrêté comme suspect de yalisme, et passa dix mois en prison. eu après sa mise en liberté, en noembre 1794, il fut nommé professeur histoire à l'école normale, et ses çons, traduites à l'étranger presque ussitôt qu'elles étaient imprimées en rance, furent un nouveau triomphe our le philosophe et le littérateur.

A la clôture de l'école normale, en 795, Volney partit pour les États-Unis, il se serait peut-être fixé si la dispotion dans laquelle il y trouva les esits ne lui eût fait appréhender une pture avec la France. En 1798, il revit patrie, où le rappelaient du reste aussi s vœux de l'Institut.

Après la révolution qui mit Bonaparte la tête du gouvernement, Volney eût être son collègue au consulat sans nflexibilité de ses opinions. Il entra au nat, dont il fut bientôt nommé viceésident. Il y combattit de toutes ses rces le concordat, l'expédition de int-Domingue et l'établissement de mpire, conduite courageuse qui n'emcha pas l'empereur de lui donner le re de comte.

A la restauration, Volney continua faire partie de la chambre haute, il fut un des rares défenseurs des oits de la nation. Toutefois, depuis tte époque jusqu'à sa mort, qui ara le 25 avril 1820, les travaux d'érution eurent la plus large part dans mploi de son temps. L'importance de connaissance des langues pour trailler encore avec succès à la civilisan du globe, et la nécessité d'une mofication des méthodes pour parvenir à tte connaissance, occupaient depuis ngtemps son esprit. Le projet d'un habet applicable à tous les idiomes, au moyen de quelques additions faites à l'alphabet européen, était une idée sur laquelle il s'était particulièrement arrêté. Par ses derniers écrits, il avait donné à ce projet un commencement d'exécution. Dans l'espoir de se donner des continuateurs de son œuvre, il fonda un prix annuel de linguistique que l'Institut devait décerner.

Aux écrits que nous avons eu occasion d'indiquer, nous devons ajouter : *Chronologie des douze siècles antérieurs au passage de Xercès en Grèce; Considérations sur la guerre des Turcs en* 1788; *De la simplification des langues orientales*, 1795; *Tableau du climat et du sol des États-Unis d'Amérique*, 1803; *Chronologie d'Hérodote conforme à son texte*, 1808; *Recherches nouvelles sur l'histoire ancienne*, 1814; *L'alphabet européen appliqué aux langues asiatiques*, 1819; *Discours sur l'étude philosophique des langues*, 1819; *L'hébreu simplifié*, 1820.

VOLONTAIRES. Avant la révolution de 1789, des jeunes gens de qualité sollicitaient quelquefois l'honneur de faire partie, comme volontaires, d'une expédition ou d'une campagne de guerre; ils ne recevaient ni solde, ni habillement, et servaient à leurs frais, uniquement pour la gloire ou pour apprendre le métier des armes. Plusieurs remplissaient les fonctions d'aides de camp auprès des officiers généraux, les autres combattaient dans les rangs comme simples volontaires. Cet usage remontait au règne de François Ier.

On donnait aussi quelquefois le nom de volontaires à des corps de troupes levés au commencement d'une guerre, et qu'on licenciait à la paix.

De 1791 à 1802, de nombreux bataillons de volontaires se formèrent dans tous les départements de la France, pour la défense du territoire national. Un document historique peu connu en donne le dénombrement suivant :

Bataillons de volontaires des 89 départements.

Bataillons ordinaires	602
— de grenadiers et de chasseurs	10
— auxiliaires	83
— de réserve	31
— de piquiers	1
— francs	2
— de chasseurs	17
— coloniaux	6
— d'éclaireurs	1
TOTAL	753

Dans ce nombre ne sont pas compris 3 bataillons non incorporés, ou non amalgamés; 1 bataillon rentré dans ses foyers, 7 bataillons de sapeurs et 7 demi-brigades de marine.

Bataillons ou corps de volontaires créés sous différentes dénominations.

Bataillons ordinaires	41
— de grenadiers et de chasseurs	1
— de chasseurs	10
— coloniaux	1
— de tirailleurs	7
TOTAL	60

Ces bataillons furent successivement incorporés dans les demi-brigades formées en 1794, ou entrèrent dans l'organisation de l'enrégimentement de l'an XII (1803). Voyez GARDE NATIONALE et RÉGIMENTS.

VOLTAIRE (François-Marie AROUET de), naquit à Châtenay, village près de Sceaux, le 20 février 1694, de François Arouet, ancien notaire au Châtelet, et de Marguerite d'Aunart, d'une famille noble du Poitou. Son premier maître fut l'abbé de Châteauneuf, ami de la famille, qui l'avait tenu sur les fonts de baptême. Cet abbé était un bel esprit et un grand esprit fort. Il apprit à lire à son pupille dans la *Moïsade*, poëme sceptique, attribué à J.-B. Rousseau. Aussi, quand le jeune Voltaire fut envoyé au collége de Louis-le-Grand, tenu par les jésuites, il étonna et affligea ses maîtres par une indépendance d'esprit et des saillies de gaieté irréligieuse, qu'on ne lui pardonnait qu'en faveur de ses rares dispositions pour l'étude et de ses talents précoces, dont le collége était fier. En rhétorique, il faisait avec la plus grande facilité des vers pleins de verve et d'esprit. Quelques pièces légères de l'écolier se répandirent dans le monde; elles plurent extrêmement à la fameuse Ninon, qui demanda à l'abbé de Châteauneuf, qu'on assure avoir été son dernier amant, de lui amener le jeune poëte.

Voltaire, présenté par son parrain à la vieille et spirituelle courtisane, justifia, par ses manières et son langage la bonne idée que ses vers avaient donnée de lui. Ninon étant morte bientôt après, il reçut, d'après son testament, une somme de deux mille livres qu'elle lui laissait pour acheter des livres. Lorsqu'il fut hors du collége, son père, qui le destinait à la magistrature, l'envoya aux écoles de droit. Mais la jurisprudence n'avait aucun attrait pour lui; il mit fort peu d'assiduité à cette espèce d'étude. Il laissait bien souvent le Digeste pour faire des vers, ou pour aller passer de joyeuses heures dans une société brillante et licencieuse, où l'abbé de Châteauneuf l'avait introduit. C'était cette réunion de grands seigneurs incrédules, spirituels et voluptueux, d'abbés libertins, de poëtes égrillards, qui, en attendant la régence, s'affranchissaient à huis clos des habitudes dévotes imposées à la cour du vieux roi par madame de Maintenon, pratiquaient de concert les principes de l'épicuréisme le plus relâché, et goûtaient ensemble le plaisir de se moquer de tout, du roi, de ses ministres, de ses maîtresses, du clergé, de la religion, et des badauds qui avaient l'ingénuité de respecter tout cela. Là brillaient le prince de Conti, le grand prieur son frère, le duc de Sully, le marquis de la Fare, l'abbé de Chaulieu, l'abbé Courtin, l'abbé Servien.

1712 fut l'année du début poétique de Voltaire. Il concourut pour le prix de poésie fondé par l'Académie, sans se laisser rebuter par le sujet, qui convenait cependant fort peu à un commensal du prince de Conti et du duc de Vendôme. Il s'agissait de célébrer la décoration du chœur de Notre-Dame, exécutée en accomplissement du vœu de Louis XIII. Les vers qu'il présenta étaient médiocres; mais on leur préféra une pièce plus médiocre encore, celle du poëte Du Jarry. A l'humiliation d'une défaite, se joignit pour Voltaire un autre sujet d'ennui. Son père apprit, en le voyant sur la liste des concurrents, qu'il délaissait décidément le droit pour la poésie. Comme tous les pères de cette époque, il s'effrayait à l'idée de voir son fils prendre un si dangereux métier; pour le forcer de rompre avec ses habitudes, il l'attacha comme page au marquis de Châteauneuf, ambassadeur de France auprès des Provinces-Unies. Voltaire, transporté malgré lui à la Haye, se jeta, pour se consoler, dans une dissipation qui alla jusqu'au désordre. Ces excès de jeune homme amenèrent un fâcheux éclat. Une femme intrigante, madame Dunoyer, mère d'une

eune personne dont il avait conquis les ›onnes grâces, ayant été se plaindre à 'ambassadeur d'une séduction qu'elle vait elle-même favorisée, et ayant, par engeance ou par une infâme spéculaion, fait imprimer et publier la corespondance des deux amants, le scanlale qui en résulta fit renvoyer Voltaire Paris.

Son père le reçut fort mal; il ne put btenir son pardon qu'en consentant à ntrer chez un procureur. On le plaça ans une étude de procureur de la rue 'erdue, près de la place Maubert. Malré sa promesse, il n'y serait pas resté eux jours, s'il n'avait trouvé dans le 'une clerc qui grossoyait à côté de lui, n homme d'esprit et de plaisir, avec quel il contracta promptement une ive amitié. C'était ce Thiriot, dont il it, s'il faut l'en croire, tant à se plainre par la suite, et avec lequel, cepenant, il resta lié jusqu'à la fin de ses urs. Les deux jeunes gens faisaient s vers quand le patron ne les surveilit pas trop, et se dédommageaient le ›ir, dans les théâtres et les cafés, de sclavage de la journée.

Cependant, cette existence étroite, servie à un labeur fastidieux, ne pouit être longtemps supportée par Volire. Il déclara à sa famille qu'il ne ›uvait s'accommoder d'une telle carère. De nouveaux orages allaient éclar entre le père et le fils, lorsqu'un ni de la famille, M. de Caumartin, tendant des finances, offrit d'emmer pour quelque temps le jeune homme sa terre de Saint-Ange, promettant l'il ne reviendrait pas sans avoir fait oix d'un état. Mais il arriva que ce jour de Voltaire chez l'officieux ami servit qu'à fournir un nouvel aliment sa passion pour les vers. Dans le châau où il fut emmené, vivait un vieilrd spirituel et instruit, père de M. de umartin, qui dans sa jeunesse avait connaître des seigneurs de la cour de enri IV et des amis de Sully. Les rés du vieillard, l'enthousiasme avec quel il parlait des aventures, du couge et des vertus du bon roi, ainsi que la science et du zèle de son ministre, appèrent fortement Voltaire: il conçut sujet de la *Henriade* et commença ce and travail, vivement tenté par la gloire de cueillir une palme poétique qui avait manqué au grand siècle. Il revint de chez M. de Caumartin plus poëte que jamais.

Ce fut peu de temps après qu'un beau matin il se vit arrêté et incarcéré à la Bastille. Louis XIV venait de mourir; des pamphlets satiriques sur le roi mort, sur son administration, sur l'état déplorable où il laissait le royaume, couraient partout. Une de ces pièces, plus libre et plus hardie que les autres, fut attribuée à Voltaire par quelques lecteurs. Le gouvernement accueillit cette supposition, à laquelle cependant la faiblesse des vers en question devait ôter toute vraisemblance; et comme, dans ce temps-là, il n'était pas besoin de grands éclaircissements pour expédier contre un des sujets de la couronne une lettre de cachet, il suffit que Voltaire passât pour l'auteur du pamphlet, pour être aussitôt emprisonné. Du reste, ce malheur lui fut bon à quelque chose. Cette année qu'il passa sous les verrous de la Bastille, en l'enlevant au tumulte des distractions, des plaisirs, des intrigues galantes, lui permit de travailler sérieusement et de fortifier, dans la méditation et le recueillement, son riche et actif génie. C'est là qu'il écrivit une partie de la *Henriade*, et qu'il acheva son *Œdipe*, commencé depuis 1712. Le régent, qui aimait les poëtes, et surtout ceux qui faisaient profession d'incrédulité et d'épicuréisme, s'avisa que le pauvre jeune poëte était assez puni. Il le fit mettre en liberté et lui accorda une gratification. « Je remercie, » lui dit Voltaire quand il lui fut présenté par le marquis de Nocé, « je remercie Votre Altesse Royale « de ce qu'elle veut bien se charger de « ma nourriture; mais je la prie de ne « plus se charger de mon logement. » Voltaire, comme on voit, était déjà passé maître dans cet art, qu'il pratiqua toute sa vie, de parler aux grands avec une familiarité spirituelle et hardie, qui pourtant n'était jamais indiscrète ni déplacée. C'est après sa sortie de la Bastille qu'il changea son nom d'Arouet contre celui de Voltaire: « J'ai été, di« sait-il, trop malheureux sous mon « premier nom; je veux voir si celui-ci « me réussira mieux. »

OEdipe fut joué en 1718. Le succès en fut si brillant, que le père de l'auteur, enfin désarmé, lui permit de suivre sa vocation. Alors recommence librement pour Voltaire cette vie de travail et de plaisir qui convenait par-dessus tout à son génie actif et à son caractère léger et sensuel. Mieux accueilli que jamais par la société du prince de Conti, introduit dans les salons de plusieurs grandes dames, appelé à la cour, il voit se multiplier pour lui les occasions de satisfaire son goût pour le plaisir et sa vanité d'homme d'esprit et de poëte. Au milieu de ce tourbillon, il travaille beaucoup; les fêtes, les visites, les galanteries ne gênent point le travail de cet esprit libre, agile, puissant, toujours également prêt à se recueillir ou à se dissiper. Non-seulement alors Voltaire mène dans Paris la vie élégante et agitée d'un homme du monde, mais il voyage perpétuellement. Il va de château en château visiter ses illustres amis; il suit la cour à Fontainebleau, il accompagne madame de Rupelmonde en Hollande, étudie à Amsterdam et à la Haye l'intéressant spectacle des mœurs et de l'industrie d'un peuple libre; passe quelque temps à Bruxelles, où il se lie, puis se brouille aussitôt avec Jean-Baptiste Rousseau exilé. Au milieu de toutes ces distractions et de toutes ces courses, il compose et fait représenter deux nouvelles tragédies: *Artémire* et *Mariane*, une comédie, l'*Indiscret*, et achève l'entreprise immense de la *Henriade*. *Artémire* n'eut aucun succès. *Mariane* ne réussit qu'à demi. L'*Indiscret*, quoique le comique en fût assez faible, fit rire la cour et la ville. Mais le succès de la *Henriade* égala et surpassa celui d'*OEdipe*. La première édition de ce poëme ne fut pas donnée par Voltaire. Tandis qu'il le revoyait une dernière fois, l'abbé Desfontaines s'en étant procuré une copie et l'ayant enrichi de quelques vers satiriques de sa façon, le fit imprimer et publier à son profit sous le titre de la *Ligue*. Cette fraude, bien faite assurément pour allumer chez Voltaire la colère dont il fut saisi à cette nouvelle, fut l'origine de la sanglante guerre de plume qu'il prolongea si longtemps contre Desfontaines, et qui n'eut d'égale en vivacité et en amertume que sa querelle avec Fréron.

Quoique mutilée et falsifiée par Desfontaines, la *Henriade* excita du premier coup une si franche admiration, que Voltaire s'empressa de s'en déclarer l'auteur et d'en préparer une édition fidèle et complète. Mais les hardiesses philosophiques semées dans le poëme firent murmurer les dévots, l'ouvrage fut dénoncé au roi comme plus favorable aux progrès de l'incrédulité que glorieux pour la mémoire du premier des Bourbons. Quand Voltaire offrit au roi de lui dédier son œuvre, il fut refusé. Quand il demanda le privilége pour l'impression, il rencontra des difficultés inattendues. Tandis qu'il se remuait pour vaincre ces obstacles, il lui survint tout à coup une autre affaire beaucoup plus grave: un jour, étant à table chez le duc de Sully, il disait son avis sur une discussion qui s'était engagée entre les convives, et cet avis, exprimé avec chaleur, contredisait formellement l'opinion du chevalier Rohan-Chabot, homme hautain et méprisant, et dont le caractère et les mœurs étaient fort méprisables. « Quel est donc, dit tout à « coup le chevalier, quel est donc ce « jeune homme qui parle si haut? — « C'est, répondit Voltaire, un homme « qui ne traîne pas un grand nom, mais « qui sait honorer celui qu'il porte. » Le chevalier garda le silence. Mais quelques jours après il se vengea par un lâche guet-apens. Voltaire dînait encore chez le duc de Sully: on vint le prévenir que quelqu'un l'attendait pour lui parler, à la porte de l'hôtel; il sortit, et, en entrant dans la cour, fut saisi et bâtonné par quelques laquais déguisés du chevalier. Voltaire sentit, comme il le devait, l'indignité d'un tel traitement et la flétrissure qu'il lui imprimait, s'il le supportait en silence. Il pria le duc de Sully de lui prêter son aide pour se mettre en état d'obtenir satisfaction; mais il ne trouva chez le grand seigneur qui, la veille encore, se disait son ami, que froideur et dédain. Alors il disparaît, s'enferme, apprend jour et nuit l'escrime pour assurer sa vengeance, et l'anglais pour se ménager un asile après le combat; puis, sortant de sa retraite, il envoie un cartel au chevalier de Rohan. Celui-ci accepta pour le lendemain; mais, dans l'intervalle, un

rdre de M. le Duc, sans doute obtenu ar la famille du chevalier, fit envoyer 'oltaire à la Bastille. Son adversaire 'y mit aucune opposition, et eut la lâ- heté de faire son profit d'une mesure ui le dispensait de répondre au cartel ccepté. Au bout de six mois, la porte e la prison s'ouvrit pour Voltaire : iais il apprit que le premier usage qu'il evait faire de sa liberté était de s'exi- r. Avant de quitter son pays, il re- nt furtivement à Paris : toujours al- ré de vengeance, il chercha son ennemi ; ne put le trouver. Alors il partit pour Angleterre. Il était curieux de connaî- e les mœurs et les arts de cette na- on, surtout depuis qu'il avait fré- enté en Touraine Bolingbroke exilé, joui des entretiens de ce grand sei- eur aimable, savant et incrédule. 'hospitalité que Bolingbroke, récem- ent rappelé à Londres, lui promettait ec une amicale courtoisie, acheva de décider ; il s'embarqua au mois d'août '26.

Ce voyage, amené par des circons- nces si fâcheuses pour Voltaire, tour- i au profit de ses études de poëte et : philosophe. L'Angleterre, encore nue d'une révolution récente, fière de jeune liberté, brillante de tout l'éclat ie peuvent donner à un peuple l'acti- té du commerce, le développement ureux des lettres et des arts, était un che sujet de contemplation, un spec- cle excitant et inspirateur pour un es- it tel que celui de Voltaire. La vue des nneurs décernés au savoir et au génie r un gouvernement qui faisait Addi- n ministre, Locke chef du bureau de mmerce, Prior ambassadeur, et hono- it d'obsèques royales les restes de ewton, lui donna un sentiment nou- au de l'importance et de la dignité s lettres et des sciences, et le disposa revendiquer tous leurs droits et à user tous leurs priviléges dans son pro- e pays. Le spectacle de la vie d'un uple libre protégé par des lois sages, veloppa les réflexions qu'il avait com- encé à faire sous les verrous de la stille, et l'éclaira sur les abus en vi- eur dans son pays, sans, toutefois, i faire souhaiter pour la France autre ose que la monarchie absolue et pa- rnelle de Henri IV. Les entretiens de Bolingbroke et des sceptiques ingénieux et érudits qui se réunissaient autour de lui, de Swift, de Wollaston, de Col- lins, perfectionnèrent son éducation philosophique commencée dans les sou- pers du duc de Vendôme. Les conversa- tions et les écrits des sceptiques anglais lui apprirent à raisonner son incrédu- lité et à l'appuyer sur des faits. Désor- mais il mêlera, dans sa guerre contre les croyances religieuses, les armes sé- rieuses de la dialectique et de l'érudi- tion aux traits légers de l'ironie et du sarcasme. L'étude des pièces de Shaks- peare, qu'il voyait jouer à Londres, les émotions que lui faisaient éprouver, en dépit de la sévérité de son goût, les sau- vages fureurs d'Othello et l'éloquence populaire de Brutus, lui révélèrent de nouvelles sources d'intérêt et de pathé- tique, et lui inspirèrent l'idée de pres- que toutes les innovations dramatiques qui font la principale originalité de son théâtre.

Pendant les trois ans qu'il passa en Angleterre, Voltaire observa continuel- lement et écrivit beaucoup. Il eût pu, s'il l'eût voulu, fréquenter les salons de Londres, comme ceux de Paris. Il aima mieux travailler en liberté dans sa retraite de Wandsworth, village voisin de Londres. Il ne connut guère d'autre société que celle des amis de Boling- broke, qui étaient, il est vrai, les pre- miers penseurs et les plus beaux esprits de l'Angleterre. De temps en temps, il allait seul, dans Londres, pour con- templer le mouvement de cette grande cité, pour voir représenter un drame de Shakspeare, ou pour se glisser dans quelqu'une de ces bizarres réunions de sectaires dont il a tracé de si piquants tableaux dans ses *Lettres anglaises*. Du reste, l'aristocratie anglaise n'igno- rait pas qu'un poëte français célèbre s'était réfugié aux portes de Londres ; elle savait admirer elle-même la *Hen- riade*, qu'elle avait lue dans l'édition furtive et incomplète de Desfontaines. Aussi, quand Voltaire imagina de pu- blier en Angleterre ce poëme par sous- cription, il vit les listes qu'il avait ou- vertes se couvrir aussitôt des noms les plus illustres ; et cette *spéculation épique*, comme il disait en riant, lui réussit si bien qu'il revint en France

avec des fonds assez considérables pour tenter plusieurs grandes entreprises de banque et de finance, où il fut très-heureux.

Cependant un nouveau ministre moins sévère, M. de Maurepas, accueillit les démarches que les amis de Voltaire ne cessaient de faire pour obtenir son rappel. Voltaire revint à Paris en 1729. Il vécut d'abord solitaire dans un faubourg éloigné ; il composait *Brutus* et l'*Histoire de Charles XII*, sur laquelle il avait reçu de précieux renseignements du chevalier Dessaleurs, ancien serviteur de ce prince, retiré à Londres : en même temps, il prenait un intérêt dans une loterie établie par le contrôleur général Desforts pour la liquidation des dettes de la ville, faisait acheter des blés pour son compte en Barbarie, et surveillait la spéculation qu'il avait entreprise avec le financier Paris Duverney, sur les vivres de l'armée d'Italie. C'est assurément une des plus grandes preuves de souplesse d'esprit qu'ait données Voltaire, d'avoir pu mêler les entreprises d'argent et les occupations littéraires de manière à réussir avec un égal bonheur dans les unes et dans les autres. Peu à peu, il commença à se montrer dans Paris, et y reprit ses anciennes habitudes. Sa première publication depuis son retour fut une pièce de vers sur l'intolérance qui avait fait refuser une tombe aux restes de la célèbre comédienne Lecouvreur. Il y combattait le préjugé religieux avec une hardiesse de pensée qui parut criminelle aux dévots et au gouvernement. Des murmures si forts s'élevèrent à propos de cette pièce, que Voltaire craignit d'être envoyé de nouveau à la Bastille. Il feignit de repartir pour l'Angleterre, et se réfugia à Rouen, où il prit soin de se cacher sous le nom d'un seigneur anglais. Là il acheva *Charles XII* et *Brutus*, commença *Ériphyle* et *la Mort de César*, et fit imprimer dans le plus grand secret ses *Lettres anglaises* ou *Lettres philosophiques*. Il n'espérait pas qu'il lui fût possible de les publier de sitôt : mais il voulait que l'édition en fût toute prête, afin de les lancer dans le public, aussitôt qu'il se présenterait un moment favorable.

L'orage qu'avaient soulevé les vers sur mademoiselle Lecouvreur, s'étant enfin dissipé, il rentra dans Paris et fit jouer *Brutus* et *Ériphyle*. Le succès ne répondit point à son attente. C'était la quatrième fois depuis *Œdipe* qu'il se voyait froidement accueilli du parterre. Il ne se découragea point, et composa *Zaïre* en un mois. Cette fois d'unanimes applaudissements éclatèrent, et le nom de Voltaire, répété de bouche en bouche, fut désormais associé, dans une sorte de trinité dramatique, à ceux de Corneille et de Racine. *Zaïre* fut suivie de près par *le Temple du Goût*, dont les jugements furent attaqués dans une foule de pamphlets et de brochures, et par *Adélaïde du Guesclin*, sur laquelle le public fut de l'avis de ce plaisant qui, entendant Vendôme demander : « Es-tu « content, Coucy? » s'était écrié, *Coussi, coussa*. Voltaire ne se rendit pas à ce jugement, et fit bien ; car, reprise treize ans plus tard, cette même tragédie fut déclarée sublime, et elle est restée, du moins, un de ses plus intéressants ouvrages.

Cependant le libraire de Rouen, qui tenait en dépôt l'édition des *Lettres philosophiques*, trahit la parole qu'il avait donnée à Voltaire : de nombreux exemplaires de ce livre se répandirent dans le public. Aussitôt, tous ceux qui, par conviction ou par convenance, tenaient en religion et en politique pour les anciennes idées, crièrent à l'impiété et à la rébellion. Le parlement et la Sorbonne ne tardèrent pas à intervenir : l'ouvrage fut condamné, brûlé par la main du bourreau. Torre, le libraire infidèle, fut emprisonné. Voltaire, menacé d'un second exil, quitta Paris, et se cacha de nouveau pendant quelque temps. Déjà le gouvernement, qui n'était sévère que par accès, commençait à oublier cette affaire, et, comme il arrivait toujours dans cette société frivole, inconséquente et mobile, beaucoup de ceux qui avaient crié haro sur le livre persécuté, se mettaient eux-mêmes à en admirer et à en propager les hardiesses, lorsqu'une *Épître à Uranie*, publiée sans l'aveu de Voltaire, excita de nouvelles rumeurs et attira sur lui de nouveaux périls. Il devint alors tel-

lement suspect au pouvoir, que lorsqu'il demanda un privilége pour l'impression de sa tragédie de *la Mort de César*, jouée depuis deux ans sur un théâtre de collége, il essuya un refus brutal.

En comparant le sort d'un écrivain indépendant en France, avec celui que la liberté de la presse et l'égalité devant les lois faisaient aux hommes de lettres en Angleterre, Voltaire s'abandonnait à d'amères réflexions, qu'il a exprimées avec vivacité dans un grand nombre de lettres de cette époque. Ce n'est pas que les dangers qu'il courait fussent toujours bien sérieux : souvent le gouvernement menaçait bien haut, et négligeait de sévir, quand le moment en était venu. Souvent, ses actes se contredisaient, et sa conduite offrait un ridicule mélange de rigueur et de faiblesse, de mesures despotiques et de concessions libérales. Toutefois, sous un tel régime, un écrivain libre penseur n'était point en sûreté. Une boutade de sévérité d'un ministre ou d'un premier commis pouvait en un moment l'envoyer à la Bastille. Voltaire jugea nécessaire de s'absenter de Paris pendant plusieurs années.

Depuis quelque temps il avait formé une plus intime liaison avec la célèbre marquise du Châtelet, femme étrange, mais supérieure, qui, au milieu des intrigues galantes, des parties de jeux et des soupers, avait perfectionné une excellente éducation littéraire et scientifique, et assez étudié la géométrie et la métaphysique pour comprendre Leibnitz et Newton, et se mettre en état de concourir pour un prix proposé par l'Académie des sciences. Madame du Châtelet était lasse depuis quelque temps des plaisirs de la société parisienne, dont elle avait usé sans ménagement. Elle s'associa vivement au projet de retraite de Voltaire, et tous deux allèrent s'établir au château de Cirey, situé sur les confins de la Champagne et de la Lorraine (1736). Quoique Voltaire eût reçu de la nature un génie assez souple et assez facile, pour que les plaisirs et le tumulte de sa vie à Paris ne l'empêchassent point de se livrer avec ardeur et succès à ses nombreux travaux, cependant il fut heureux pour lui que diverses circonstances vinssent l'obliger, à certains moments, de s'isoler du monde et de se faire une vie plus simple, plus paisible et plus recueillie. Si puissant et si agile que soit le génie, c'est toujours un avantage pour lui de s'isoler et de se recueillir, quand il veut rassembler ses impressions pour créer. Il est à remarquer que c'est toujours des asiles où il se réfugia pour vivre seul, que sortirent les plus beaux ouvrages de Voltaire. Nous avons dit comment il employa sa captivité à la Bastille, son exil en Angleterre, son séjour à Rouen. C'est dans sa retraite de Cirey qu'il fit *Alzire*, *Mérope*, *Sémiramis*, qu'il acheva les *Discours sur l'homme*, qu'il prépara *le Siècle de Louis XIV* et l'*Essai sur les mœurs*. C'est là que ses talents divers acquirent toute leur maturité et leur force. Aux salutaires inspirations de la solitude, Cirey joignit pour lui les conseils éclairés et les sympathies émouvantes d'une femme capable de comprendre et de seconder son génie. Non-seulement madame du Châtelet, par ses exhortations intelligentes, par la vivacité avec laquelle elle s'associait à l'enthousiasme de son ami pour les lettres et pour la gloire, exerça une heureuse action sur les travaux de Voltaire, mais, par la sagesse de son esprit, par la réserve prudente de son caractère, elle influa utilement sur sa conduite. Elle contint plus d'une fois l'humeur satirique de Voltaire, et cette violence de bile qui le portait à épuiser les traits du sarcasme sur de méchants auteurs qui ne l'attaquaient point, et que, sans lui, on eût oubliés aussitôt, ou à prolonger bien au delà des bornes d'une légitime vengeance, de sanglantes représailles contre les écrivains coupables envers lui de plagiat ou d'invectives. Elle cherchait aussi à lui faire mettre plus de prudence, de modération et de dignité dans la guerre qu'il faisait sans relâche aux croyances religieuses. On peut accuser la marquise du Châtelet d'avoir oublié les premiers devoirs de son sexe. On peut aussi ne pas éprouver une très-grande sympathie pour une femme qui traduisait Newton, qui résolvait des problèmes de physique, et qui, les doigts toujours tachés d'encre, vivait à Cirey au milieu des in-folio, des astrolabes

et des télescopes. Cependant, l'histoire ne doit pas méconnaître les instincts élevés et les nobles passions de cette femme ; et la postérité lui doit tenir compte de l'influence vraiment salutaire qu'elle eut sur le génie de son amant.

Le séjour de Voltaire à Cirey fut de treize années. On pense bien que durant un intervalle de temps aussi long, il ne se tint pas constamment renfermé dans son château. Plusieurs voyages entrepris pour divers motifs le tirèrent en différents temps de sa retraite. En 1736, le scandale causé par la publication du *Mondain*, le força d'aller passer quelques mois en Hollande. Il se rendit deux fois à Berlin, en 1740 et en 1744 ; la première fois pour se montrer au prince dont il avait reçu tant de lettres flatteuses, qui s'était déclaré son élève, et qui brûlait de s'entretenir avec lui, après une correspondance de quatre ans, assidue de part et d'autre ; la seconde fois pour s'acquitter d'un message politique, dont l'avait chargé le cabinet français, inquiet de savoir quelles étaient les dispositions de Frédéric, aux approches d'une guerre générale. Il fut plus d'une fois appelé à Paris pour diriger les représentations de ses pièces, pour faire sa cour aux grands, au roi et à ses maîtresses, et pour briguer une place à l'Académie. Plusieurs de ses tentatives pour arriver au fauteuil furent repoussées. Les auteurs envieux se joignaient, pour l'écarter, aux membres du clergé ou du gouvernement, qu'effrayaient les progrès des idées nouvelles. Enfin Voltaire entra à l'Académie en 1746, à la place du président Bouhier. Il fut en partie redevable de son élection à l'influence toute-puissante de madame de Pompadour. Cette maîtresse du roi, qui venait tout récemment de succéder à madame de Châteauroux, avait connu Voltaire, au temps où elle n'était encore que madame Lenormand d'Étioles. Par les vers ingénieux, par les compliments flatteurs qu'il lui adressa, dès qu'elle fut élevée au rang de favorite, il s'acquit en elle une protectrice déclarée. Non-seulement elle l'appuya utilement dans ses démarches de candidat auprès de l'Académie : elle lui fit obtenir le brevet d'historiographe de France, et une charge de gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, qu'il eut la permission de vendre, et dont le titre et les privilèges lui furent conservés. La faveur de la maîtresse du roi donna à Voltaire un peu de cette importance politique qu'il ambitionnait, et qui flattait son amour-propre, autant que ses succès littéraires. Le ministère, à cette époque, employa plusieurs fois sa plume : ainsi, ce fut lui qu'on chargea d'écrire le manifeste du roi de France en faveur du prétendant.

Cependant madame de Pompadour était fort inconstante dans ses goûts et ses amitiés. Voltaire en fit assez promptement l'expérience. Il s'aperçut bientôt que sa protectrice se refroidissait à son égard. Les ennemis qu'il avait à la cour choisirent ce moment pour recommander à la favorite le poëte Crébillon, qui vieillissait pauvre et oublié. Ils la décidèrent aisément à s'y intéresser, et Voltaire vit tout le crédit dont il avait joui, passer à l'auteur de *Rhadamiste*. La tragédie de *Catilina*, que Crébillon venait d'achever, fut représentée à la cour avec des dépenses extraordinaires, et on ne peut mieux accueillie par un public décidé d'avance à tout applaudir ; enfin le recueil complet de ses pièces fut imprimé au Louvre, dans le même temps où l'on refusait cette distinction à la *Henriade*.

La colère de Voltaire fut grande, lorsqu'il se vit sacrifié à un poete que Boileau avait mis au-dessous des Pradon de son temps, et qui méritait en partie cet arrêt, par le mauvais goût de la plupart de ses conceptions et par la barbarie de son style. Il se vengea de madame de Pompadour et de ses courtisans, en abandonnant Versailles pour la petite cour de Sceaux. Il y fut assidu, ainsi que madame du Châtelet, pendant un de ses voyages à Paris. Mais, quoique accueilli avec empressement par la société de la duchesse du Maine, il n'y excita point tout l'enthousiasme sur lequel il comptait. La pétulance de sa verve, la franchise impétueuse de son bon sens, la tournure d'esprit hardie et un peu virile de sa compagne, étonnèrent cette cour vouée au

bel esprit, tout ce petit monde ingénieux et apprêté, auquel La Motte et Fontenelle donnaient le ton. Pour se venger de Crebillon, Voltaire entreprit de refaire et de surpasser ses pièces. Il ne songea pas que cette manière de choisir des sujets pouvait difficilement s'accorder avec la véritable inspiration, et qu'une lutte de ce genre abaissait la dignité de l'art. Il refit *Électre* dans *Oreste*, *Catilina* dans *Rome sauvée*, *Atrée* dans les *Pélopides*, et le *Triumvirat* dans la pièce du même nom. Il ne surpassa ni *Électre* ni *Atrée*, et s'il eut l'avantage sur *Catilina* et le *Triumvirat*, ce fut avec des ouvrages moins barbares sans doute que ceux de son adversaire, mais faiblement conçus et déclamatoires. Dans cette lutte avec Crébillon, son génie ne fut bien inspiré qu'une fois : ce fut en écrivant *Sémiramis*, qui, bien qu'au-dessous de *Mérope* et de *Zaïre*, a néanmoins mérité de prendre place dans son théâtre choisi.

De Cirey, Voltaire et madame du Châtelet allaient de temps en temps visiter en Lorraine le roi Stanislas. C'est à la cour de ce prince que Saint-Lambert vit pour la première fois madame du Châtelet, et s'éprit pour elle d'une vive passion qui fut bientôt partagée. Voltaire ne tarda pas à s'apercevoir qu'il était trahi. Il se plaignit d'abord ; de violents orages troublèrent la paix de Cirey ; cependant il se calma peu à peu, et prit assez philosophiquement son malheur, pour travailler lui-même à tromper M. du Châtelet, quand la marquise fut devenue grosse, et pour garder auprès de lui l'infidèle Émilie, et la promener en Lorraine en attendant ses couches. L'âge des passions était passé alors pour Voltaire : c'est comme ami, encore plus que comme amant, qu'il dut souffrir de se voir sacrifié à un autre. Or l'amitié se résigne aux infidélités bien plus aisément que l'amour. Mais, si son dépit d'être trahi par Saint-Lambert se dissipa aisément, la douleur que lui causa la perte de madame du Châtelet fut sincère et profonde. On sait qu'elle mourut à la suite d'un acouchement difficile, après une maladie de quelques jours. Voltaire la pleura sincèrement, et fut pendant quelque temps déchiré de regrets. Il se sentit repris de tout son ressentiment contre Saint-Lambert, auquel il avait pardonné, et lui adressa d'amers reproches, où éclatait toute la vivacité de sa douleur.

Il revint à Paris et demanda des consolations au travail. Le succès qu'obtint alors sa pièce d'*Oreste*, d'abord assez froidement reçue, fit diversion à sa tristesse. Il eut la joie d'éclipser l'*Électre* de Crébillon, et de trouver dans le jeune acteur chargé du rôle d'Oreste, un homme d'un rare talent, capable de faire valoir les rôles faibles de son théâtre, et d'interpréter dignement ses meilleures créations. Cet acteur était Lekain, dont il a tant de fois célébré le jeu savant et pathétique, et auquel ses pièces eurent encore plus d'obligations qu'il ne le pensait.

Pendant le séjour de Voltaire à Cirey, Frédéric l'avait invité plus d'une fois à venir se fixer à Berlin. Voltaire avait préféré rester indépendant dans sa retraite. Mais quand la mort de madame du Châtelet l'en eut fait sortir, il fut plus disposé à se rendre aux offres du monarque. Pressé de nouveau et plus vivement que jamais par Frédéric, il se décida, et quitta sa patrie en 1750. D'abord ce fut entre eux un échange de respects, de louanges et de tendresses, pareil à celui dont ils avaient rempli leur correspondance pendant tant d'années. Aux éloges et aux caresses Frédéric joignit toutes les faveurs. Il donna à son hôte un appartement à Potsdam au-dessous du sien, une table, des équipages, la croix du mérite, et le titre de chambellan, avec vingt mille francs de pension. Voltaire crut d'abord avoir trouvé en effet un monarque digne des noms de Trajan et de Marc-Aurèle qu'il n'avait cessé de prodiguer au prince, de loin, et quand il ne le connaissait que par lettres. Il vit d'abord de bonne foi le séjour de la sagesse et de la liberté dans ce palais où l'étiquette était supprimée, où les plus grands honneurs étaient pour des hommes de lettres et des savants, où un des plus puissants princes de l'Europe traitait en amis, en camarades, quelques Français sans naissance, sans aucun titre que leurs écrits et leurs décou-

vertes; où Frédéric, enfin, soupait familièrement avec Maupertuis, d'Argens, la Mettrie, et gardait, dans ces réunions intimes, ses attentions les plus délicates et ses plus vives admirations pour Voltaire.

Cependant, après quelque temps de séjour, le bonheur dont jouissait Voltaire s'altéra. En se connaissant mieux, Frédéric et lui s'aimèrent moins. Leur *lune de miel* fut bientôt à son terme. La conduite du roi était contradictoire et bizarre dans ses rapports avec les écrivains ses favoris. Il traitait avec eux d'égal à égal, il semblait leur laisser toute liberté : mais, tout à coup, le despote reparaissait, exigeant, dur, impérieux, et il fallait se hâter de plier sous ses volontés ou sous ses caprices. Quoique habile courtisan, Voltaire ne pouvait prévoir les disparates de l'étrange monarque, et ne voulait point d'ailleurs s'abaisser au rôle d'un courtisan toujours en éveil, et prêt à toutes les complaisances. Sa franchise déplut à certains moments. Les avis qu'il donnait sur les vers que Frédéric lui soumettait, parurent maintes fois trop libres. Le poëte-roi critiqué prenait sa revanche dans l'occasion, en se montrant froid, ou dur, ou brutalement caustique. Mutuellement aigris, le prince et l'écrivain s'exprimaient devant des tiers, en termes peu ménagés, sur le compte l'un de l'autre. Ces propos étaient aussitôt fidèlement rapportés, et en même temps envenimés par des courtisans jaloux du crédit de Voltaire, ou possédés de la manie des petites intrigues et des tracasseries, dominante dans cette singulière cour. Quand éclata le démêlé de Voltaire avec Maupertuis, le roi se déclara hautement pour ce dernier. L'opiniâtreté de Voltaire dans cette lutte, les railleries accablantes qu'il prodiguait au président de l'Académie de Berlin, pour ses bévues scientifiques mises au jour par Kœnig, lui attirèrent une complète disgrâce. Frédéric ne garda plus de ménagements ; la *diatribe du docteur Akakia*, qui portait les derniers coups à Maupertuis, fut brûlée, sur un ordre royal, par la main du bourreau.

Voltaire, persécuté pour un livre où il ne faisait qu'user du droit de la critique, dans un pays où il avait cru trouver l'asile de la liberté philosophique, comprit alors toute l'étendue de l'erreur où il était tombé. La Prusse lui devint insupportable. Il renvoya au roi sa clef de chambellan, sa croix et sa pension. Cette démission ne fut point acceptée. Cependant, quelque temps après, il lui fut permis d'aller prendre les eaux de Plombières. C'était une rupture à l'amiable. Voltaire se hâta de profiter de la permission ; une nouvelle marque du ressentiment de Frédéric l'attendait à Francfort. Il y fut réveillé un matin, dans l'hôtel où il logeait, par le résident de cette ville, nommé Freytag, qui, accompagné de trois fusiliers, le somma de lui restituer les *poëshies du roi son maître*. Le résident appelait ainsi un recueil de vers, plein de pièces satiriques sur les puissances européennes, dont Frédéric était l'auteur et qu'il avait secrètement fait imprimer à un très-petit nombre d'exemplaires. L'exemplaire que Voltaire avait reçu était resté à Leipsick, avec une partie de son bagage. Il fallut qu'il demeurât gardé à vue dans Francfort, jusqu'à ce que Freytag eût fait venir les *poëshies* en question ; et on le fouilla une dernière fois, au moment où, le livre ayant été apporté et livré, il allait franchir les portes de la ville. Il faut lire tous les détails de cette mesquine et ridicule vexation, dans l'opuscule intitulé : *Mémoires de Voltaire*, où il raconte lui-même son séjour à Berlin et ses mésaventures, avec mille saillies étincelantes d'esprit et de colère. Il revit la France en 1753. Il était resté trois ans en Prusse. Il y avait publié le *Siècle de Louis XIV*.

Tandis qu'il s'arrêtait à Colmar *pour y sécher*, disait-il, *ses habits mouillés du naufrage*, et pour écrire à l'aide de renseignements fournis par les légistes de cette ville, ses *Annales de l'Empire*, commencées à la prière de la duchesse de Saxe-Gotha, une de ces infidélités dont il fut trop souvent victime, fit tomber entre les mains d'un libraire de Hollande une copie inexacte du manuscrit de l'*Essai sur les mœurs*. Cette copie, publiée sous le titre d'*Abrégé de l'histoire universelle, par M. de Voltaire*, avec des falsifications qui aggra-

aient encore les hardiesses de certains assages, fit dire aux défenseurs du ogme politique et religieux que Voltiire revenait plus armé d'impiété, de ophisme et d'audace, de la cour du ioderne Julien. Le gouvernement s'irta de cette publication comme d'un éfi : Voltaire apprit par sa nièce, maame Denis, qu'il avait envoyée en avant Paris, pour sonder le terrain, que les ispositions de la cour, des ministres : du clergé, lui étaient plus que jamais ›stiles, et qu'il y aurait imprudence à :venir. Il ne voulut point courir les iances d'une nouvelle persécution. On iit, et l'on a pu voir dans ce récit qu'il : manquait point de courage, mais il nait fort à son repos, à sa liberté, à ›n bien-être. Il désirait avec passion triomphe de la cause pour laquelle il ›mbattait, mais son zèle n'allait point squ'à s'immoler pour elle. Il aimait ıpostolat, mais non le martyre. Au :soin même, pour assurer sa tranquil-é, il ne se faisait point scrupule de savouer ses opinions par de soudaines linodies, par des comédies de dévotion uées avec un sang-froid bouffon. ınsi, avant de quitter Colmar, voyant ; jésuites de la ville se remuer contre i, et inquiet de leurs menées, il fit bliquement ses pâques. Dans ces ocsions, sa conscience raisonnait ainsi : e se disait que de telles momeries pouvaient faire tort à la cause de la ilosophie et du libre penser, puisque rsonne ne s'y méprendrait, et que ces ›meries étaient un moyen commode ur tenir la fureur des dévots en resct, et pour vivre en sécurité et en e.

En sortant de Colmar, il s'arrêta à l'abye de Sénones, dans la bibliothèque laquelle il fit une ample moisson :xtraits historiques, et où il écouta ; remontrances de dom Calmet avec ıt de soumission, que le bon bénétin ne doutait pas de l'avoir converti. visita ensuite son cher d'Argental à ›mbières, demeura quelque temps à 'on, où il fut reçu par son *héros*, le ıréchal de Richelieu, et vint habiter e terre appelée les Délices, sur le 'ritoire de Genève; puis, se trouvant ›p près de cette ville remuante, et loutant l'esprit tracassier et querelleur de ses habitants, il fit acquisition de la terre de Ferney, dans le pays de Gex. Ce séjour offrait différents avantages : un climat riant et salubre, des plaines fertiles, peu étendues du côté de la frontière, de sorte qu'en un instant on pouvait se mettre hors de France; une population paisible, encore peu française, fortement attachée aux franchises qu'elle avait conservées après sa réunion, et formant, entre le lac de Genève et le Jura, comme une république de quelques lieues.

Voltaire avait alors soixante-quatre ans. Il se fixa à Ferney pour le reste de ses jours. Cet asile de sa vieillesse ne ressemblait point à l'humble retraite d'un solitaire : possesseur de cent soixante mille livres de rentes acquises par la vente de ses ouvrages et par diverses spéculations, il se fit construire un élégant château qu'il entoura de magnifiques jardins. Pour donner un aspect plus agréable aux environs de sa demeure, et pour améliorer la condition de ses voisins, il fit rebâtir sur un nouveau plan le hameau qui s'élevait dans ce lieu. Les laboureurs et les artisans de la contrée, logés à ses frais dans de jolies maisons, instruits par ses leçons à perfectionner la culture de leurs terres, protégés par lui dans leurs procès contre le fisc ou l'Église, bénirent son nom, et lui furent bientôt dévoués comme des vassaux à un seigneur bienfaisant. Roi de Ferney, Voltaire voyait arriver de toutes les parties de la France et de l'Europe, d'illustres pèlerins empressés de visiter le *patriarche* dans son ermitage. Il les recevait magnifiquement : une table bien servie, des logements commodes, un nombreux domestique, des divertissements bien ordonnés, faisaient de Ferney le plus agréable séjour. De somptueux soupers étaient suivis de bals brillants : souvent la journée s'achevait dans une petite salle de spectacle que Voltaire avait fait construire et décorer avec luxe. Là, ses hôtes eux-mêmes jouaient la tragédie, la comédie, l'opéra. Quelquefois il y paraissait lui-même dans certains rôles de ses pièces, et malgré les années, charmait et touchait l'assemblée par la vivacité et le pathétique de son jeu.

Ni la vieillesse, ni les distractions de

cette vie opulente, ne purent ralentir l'activité de son génie, ni restreindre le nombre de ses travaux. Poésie, histoire, philosophie, critique, il continua à s'exercer dans tous les genres avec la même ardeur, et, si l'on en excepte ses derniers travaux pour le théâtre, avec le même succès. La carrière où se déployait l'infatigable puissance de son génie s'étendit même encore par sa généreuse et éloquente intervention en faveur de plusieurs victimes des erreurs de la justice. En même temps qu'il mettait la dernière main à l'*Essai sur les mœurs*, qu'il composait la *Philosophie de l'histoire*, et laissait échapper de sa plume une foule de petites compositions poétiques, pleines de verve et de grâce, il multipliait les mémoires en faveur de Calas, il faisait réhabiliter la mémoire de la victime, et réintégrer ses enfants dans tous leurs droits; il rendait une patrie à Sirven, il soulevait l'indignation publique contre les juges du malheureux comte de Lally; enfin, il se faisait le patron des opprimés, le redresseur des torts de la justice, et honorait par ses plaidoyers éloquents, et souvent victorieux, la philosophie à la lumière de laquelle s'éclairait son zèle de bienfaisance et d'humanité.

Cette dernière partie de sa vie fut celle où il mit dans ses attaques contre la religion le plus d'activité, de passion et de hardiesse. Il répétait alors avec plus d'ardeur que jamais le mot *écrasons l'infâme;* et dans les pamphlets sérieux ou railleurs qu'il multipliait, pour atteindre à ce but, il ne s'astreignait plus à envelopper sa pensée des mêmes précautions et des mêmes détours qu'autrefois. La position de Ferney, le voisinage de la frontière, les priviléges du pays de Gex l'enhardissaient. Comme Luther caché dans le château de Wartbourg, il défiait la police des souverains: comme lui, du fond de sa retraite, il inondait impunément l'Europe de ses écrits. Mais ce qui augmentait surtout son audace, c'étaient la faiblesse et l'indécision croissantes de ses adversaires; la cause de l'orthodoxie religieuse et politique s'affaiblissait et se compromettait chaque jour par l'apathie ou par l'incertitude, ou par la mauvaise tactique et les démarches contradictoires de ses défenseurs. Témoin des envahissements rapides de l'esprit philosophique, le gouvernement résistait plus mollement et se laissait chaque jour dominer davantage par l'opinion. Déjà quelques-uns de ses membres les plus importants s'associaient à la cause des idées nouvelles. Comment la confiance de Voltaire n'eût-elle pas redoublé, quand il voyait le désordre, le vertige et la défection dans les rangs ennemis; quand il voyait, au contraire, sa propre influence gagner, son parti s'étendre, quand chaque jour il faisait un pas de plus vers la dictature universelle de l'opinion?

Vingt années changèrent tellement les choses, que lorsque madame Denis, qui s'ennuyait à Ferney, pressa le vieillard de faire un voyage à Paris, il consentit aisément à un projet qui n'offrait pour lui aucun danger et auquel il n'y avait d'autre obstacle que ses infirmités d'octogénaire. Il arriva à Paris le 6 février 1778, et descendit chez le marquis de Villette, sur le quai qui porte aujourd'hui son nom. L'émotion que lui causèrent les hommages flatteurs dont il se vit entouré dès son arrivée, la fatigue de longues journées passées à recevoir la foule des visiteurs, épuisèrent ses forces et déterminèrent un accident qui faillit mettre fin à ses jours, avant qu'il eût pu jouir de tout son triomphe. Une soudaine hémorragie fit craindre pour sa vie. Il se crut lui-même en danger de mort, et conservant jusqu'à la fin ce besoin de sécurité personnelle qui lui avait inspiré à plusieurs reprises les plus étranges palinodies, il manda le chapelain des Invalides qui lui avait offert ses services spirituels: afin de passer en repos ses derniers moments, et d'assurer un asile à ses restes, il remit entre ses mains une déclaration portant qu'il mourait dans la religion catholique où il était né, et qu'il demandait pardon à Dieu et à l'Église des offenses qu'il pouvait leur avoir faites. Cependant sa dernière heure n'était pas arrivée. Cette puissante vitalité qui animait sa frêle nature, la soutint encore quelque temps. Il fallait que la royauté du génie de Voltaire fût solennellement reconnue, et que son siècle rendît témoiguage à sa toute-puissante influence par un dernier et

éclatant hommage, par les honneurs publics d'une espèce d'apothéose. « Le 30 mars 1778, Voltaire sortant du vieux Louvre et de l'Académie traversa le Carrousel aux applaudissements d'une foule immense, pour aller au Théâtre-Français jouir de la sixième représentation d'*Irène*. Vêtu à l'ancienne mode, avec sa grande perruque poudrée, et ses longues manchettes de dentelle, il portait une magnifique fourrure de zibeline, présent de cette coupable impératrice trop célébrée par lui; un feu extraordinaire brillait encore dans ses regards; et les mots ingénieux lui échappaient sans cesse. *Irène*, ou plutôt Voltaire, excitait l'enthousiasme qui jadis avait salué le *Cid*. Le peuple applaudissait dans la rue; des hommes de cour remplissaient le parterre; les femmes parées, debout dans les loges, battaient des mains; et quand, après la représentation, le buste du poète fut couronné sur la scène, ce fut un nouveau délire. Voltaire était enivré plus qu'un jeune auteur à sa première pièce applaudie, et il disait avec vérité : Vous voulez donc me faire mourir de plaisir ? » Deux mois après cette apothéose, Voltaire cessait de vivre. Sa merveilleuse et frêle nature, épuisée par tant d'émotions, s'était enfin brisée (*). »

Pour faire un examen complet des écrits de Voltaire, pour considérer à fond son génie sous toutes ses faces, il faudrait beaucoup plus d'espace que la nature de ce recueil n'en laisse à cet article. Toutefois, en s'attachant aux idées essentielles, il est toujours possible de résumer la plus vaste tâche. C'est ce qu'on a essayé de faire ici. Pour être à la fois plus prompt et plus clair, il a paru bon de diviser en départements l'immense domaine que le génie de Voltaire a embrassé, et d'étudier ce génie séparément et tour à tour dans chacun des genres de poésie et de prose où il s'est exercé.

Épopée.—Trois choses rendaient peu praticable l'entreprise où Voltaire s'engagea quand il se mit à composer la *Henriade :* l'esprit de son époque, la nature de son propre génie, et le choix du sujet. Certes, moins que jamais, en France, on était disposé à accueillir les longs récits et les fictions hardies de l'épopée, au temps de la régence, dans cette société moqueuse, raisonneuse, légère, incrédule, qui faisait des épigrammes sur tout, et applaudissait aux blasphèmes de Fontenelle et de La Motte contre la poésie, comme aux impiétés des héritiers de la société du Temple.

Voltaire pouvait-il faire un poëme épique ? Il n'avait pour cela ni assez de naïf enthousiasme, ni assez de disposition à croire, soit aux prodiges attestés par la religion ou racontés par l'histoire, soit aux créations de sa propre imagination, aux chimères écloses de sa pensée, ni peut-être assez d'élévation et de sublimité dans le génie.

Ne s'était-il pas mépris d'ailleurs sur la richesse épique du sujet? Quel héros d'épopée que cet Henri IV, bon et généreux prince, mais, en politique, roué habile, et, dans toute sa vie, jovial Gascon, qui disait, après s'être décidé à son abjuration, *Paris vaut bien une messe*, et ; *C'est demain que je fais le saut périlleux !* Le sujet était pris de trop près dans l'histoire pour s'adapter aisément à la perspective poétique. L'époque de la ligue était marquée en traits trop précis dans toutes les mémoires, avec ses intrigues politiques, son fanatisme grossier, et sa gaieté cynique, pour pouvoir aisément se transformer en tableau épique. Le merveilleux chrétien lui-même pouvait-il trouver place dans un tel sujet? Le peu de ce merveilleux que Voltaire a mis dans son œuvre, jure avec le caractère historique des événements qu'il raconte et des personnages qu'il fait agir. Voltaire avait entrepris une œuvre impossible pour lui, impossible de son temps. Malgré ses efforts, l'épopée a manqué à la France. On ne peut admirer dans sa *Henriade* qu'un chef-d'œuvre de versification noble, élégante et pure. Son essai dans l'épopée fantastique et burlesque fut, à certains égards, plus heureux que celui qu'il tenta dans l'épopée sérieuse. Il n'égale nulle part Virgile dans la *Henriade :* il égale quelquefois Arioste dans la *Pucelle*. Mais le plaisir

(*) Villemain, *Cours de littérature française*, 2e volume.

qu'il prend à flétrir un nom sacré, mais l'obscénité trop fréquente des images, ne permettent pas de s'abandonner librement au charme de cette poésie légère, souple, élégante, brillante ; et son poëme blesse le cœur en trop de choses, pour que le plaisir qu'il procure à l'esprit n'en soit pas troublé.

Tragédie.— Sans s'écarter essentiellement du système dramatique suivi par Corneille et Racine, Voltaire le modifia en certaines parties. Il introduisit dans l'art dramatique quelques changements qu'il importe de noter. Dans le discours sur la tragédie, adressé à Bolingbroke, qu'il plaça en tête de son *Brutus*, il avoue que malgré toute son admiration pour les tragédies des deux grands maîtres qui l'ont précédé, il ne peut s'empêcher d'y désirer, par moments, plus de mouvement, plus d'action, des impressions plus variées et plus fortes. « Il nous manquait, dit-il, un degré de « chaleur, nous avions tout le reste. » Plus loin, il exprime la même idée avec moins de réserve, et reproche à la tragédie de n'avoir été dans le siècle précédent qu'*une suite de conversations*. Il cite l'opinion d'un critique italien qui ne voyait dans le théâtre de Racine que *un riassunto di belle elegie e sontuosi epitalami ;* et il ne paraît pas trop éloigné lui-même de ce sentiment. Il partit de là pour opérer dans l'art dramatique une réforme qui lui souriait d'autant plus, qu'elle devait multiplier pour le poëte les moyens d'action sur la foule, de laquelle dépend, du moins pendant un certain temps, le succès des pièces de théâtre. Il fit reposer ses tragédies sur des plans féconds en surprises, en coups de théâtre, en crises palpitantes. Il ne craignit pas de mettre dans la catastrophe finale plus d'angoisse et d'horreur. Dans la peinture des caractères, il donna plus de place aux emportements de la passion, aux éclats terribles ou pathétiques de l'âme ébranlée par une situation violente, aux explosions du sentiment. En même temps il perfectionna l'appareil scénique. Par ses soins, la scène fut débarrassée des banquettes chargées de spectateurs, qui en occupaient une partie. Les acteurs, auxquels cette réforme donnait une liberté plus grande de mouvements, purent mettre dans leur pantomime plus d'action et de chaleur. Dans les tragédies de Voltaire, la décoration, jusque-là si négligée, devint un élément d'intérêt. Il se garda bien de toucher aux unités ; mais il eut soin que les objets représentés par la décoration répondissent au lieu de la scène et à la date des événements : souvent il les mit de moitié dans l'effet de certaines scènes imposantes ou terribles. Ainsi dans *Sémiramis*, un tombeau s'ouvre pour laisser sortir une ombre. Dans *Mahomet*, dans *la Mort de César*, le fond du théâtre s'enlève : là, on aperçoit au pied d'un autel la victime du parricide; ici, on découvre la salle du sénat et le corps sanglant de César. *Brutus* commence par une délibération de tous les sénateurs romains rassemblés autour de l'autel de Mars. L'île déserte où se place la première scène du *Triumvirat* s'éclaire des lueurs d'un orage. Enfin il réclama contre les ridicules anachronismes que les acteurs commettaient tous les jours dans la composition de leurs costumes ; et, sans ramener cette partie de la mise en scène à une exactitude qu'il eût été difficile de faire accepter à la société du temps, et dont lui-même n'avait pas l'idée, il y fit introduire plus de vraisemblance, de convenance et d'harmonie.

La réforme par laquelle Voltaire mit sur la scène plus d'action, de mouvement, de terreur, était-elle absolument nécessaire à la tragédie classique? Non, puisque le siècle précédent avait produit *Polyeucte*, *Iphigénie*, *Phèdre*, *Athalie*, qui paraîtront toujours des pièces assez animées aux spectateurs éclairés et sensibles. Mais ce changement fournissait quelques moyens d'intérêt nouveaux à un art déjà épuisé par un siècle de chefs-d'œuvre ; et on peut le considérer, sinon comme une amélioration, du moins comme une modification permise et utile.

Mais il ne fallait pas trop compter sur l'effet de ces nouveaux moyens d'intérêt. Il ne fallait pas que le poëte, se reposant sur la valeur des applaudissements qui manquent rarement d'accueillir les coups de théâtre, les scènes à effet, les éclats de passion et les coups de poignard, mît dans l'étude des passions moins de finesse et de profondeur, moins de science et de vérité dans l'imitation

de la vie humaine, moins d'élégance et de force dans le style. Il était à craindre que ces perfectionnements, assez faciles à exécuter, que ces éléments d'intérêt, toujours puissants à la représentation, n'entraînassent le poëte à négliger des parties plus importantes de son art.

Voltaire prévit ces inconvénients (*), et il y tomba plus d'une fois. Trop souvent, tandis qu'il se préoccupe du mouvement et de l'appareil, il néglige l'étude sérieuse du cœur humain, il substitue aux traits profonds, aux peintures savantes et naïves, les sentiments exagérés, la grandeur extérieure, les traits éclatants, la déclamation. En théorie, il fut sage et prévoyant. Dans la pratique, il fut souvent faible ou aveugle. Quelquefois même il porta la faiblesse jusqu'à se contredire en théorie, et jusqu'à dire qu'après tout, une pièce est plutôt faite pour être jouée que pour être lue; qu'*une tragédie doit être des passions parlantes* (**); ce qui est une grave erreur : car les besoins du parterre changent sans cesse; et sur un tel principe, l'art dramatique ne pourrait rien édifier de durable.

Assurément un génie riche, brillant, passionné, éclate dans *Mérope*, dans *Zaïre*, dans *Brutus*, même dans *Sémiramis*, *Adélaïde du Guesclin* et *Tancrède*. Voltaire, dans l'art dramatique, a de quoi charmer, entraîner, émouvoir à la représentation surtout. Mais, pour la grandeur et la nouveauté des caractères, ce qui est la vie même du drame, il reste loin de ses deux modèles. A-t-il rien de comparable à ces créations originales et neuves de don Diègue, de Pauline, de Sévère, d'Agrippine, de Burrhus, de Joad? Sa diction, dramatique par le mouvement et la chaleur, ne l'est pas autant par la vérité.... Son vers, moins travaillé que celui de Racine, se remplit de paroles plus sonores qu'expressives.... Il fut souvent prosaïque et négligé dans ses vers. Il eut peu de ces formes hardies, de ces tours originaux, de ces vives images qui sont l'accent même de la poésie (*). »

(*) Voir dans les *Mélanges littéraires* l'opuscule *sur les changements arrivés à l'art tragique*.

(**) Lettre au comte d'Argental, du 12 ... 1740.

Comédie. — Ici il y aurait à discuter un problème qui a plus d'une fois attiré l'attention des critiques. Comment se fait-il que le plus spirituel, le plus sensé, le plus vif, le plus pénétrant des poëtes, le plus mordant et le plus amusant des moqueurs, le plus impitoyable des observateurs satiriques, ait été froid, pâle, languissant dans la comédie? Bien des explications ont été proposées. Ce qu'on a dit de plus fin et de plus vrai peut-être, c'est que Voltaire était trop malin pour être gai. On pourrait ajouter qu'il était trop habitué à se faire honneur de son esprit, pour s'effacer derrière un personnage comique et ne lui donner que l'espèce d'esprit et la quantité de saillies déterminées par la nature de son caractère; et qu'il était trop peu désintéressé et trop peu naïf pour conserver à la nature son air naïf et involontaire, c'est-à-dire sa vérité.

Poésies philosophiques. — Là, Voltaire parle en son nom : il exprime des idées qui lui sont propres et qui lui tiennent au cœur. Il n'a pas besoin de s'identifier avec un personnage, d'assujettir son esprit à une métamorphose obligée, à une convention d'art, effort toujours pénible et presque impossible à un esprit aussi impétueux, aussi libre, aussi capricieux que le sien. Il fait de la poésie plus personnelle : par là même, il est plus aisément grand poëte. Beaucoup de lecteurs dont le goût peut faire autorité, préfèrent le *Poëme sur la loi naturelle* à *la Henriade* et à *Zaïre*. Il est certain que dans cet ouvrage et d'autres du même genre, Voltaire ne déclame plus, ou déclame plus rarement. Un mouvement plus vrai anime le style, parce que ce n'est pas par convention, mais par conviction, que le poëte s'intéresse aux idées : le style est non-seulement animé, mais ferme, précis, harmonieux. Plus d'effets factices, plus de traits exagérés, plus de remplissages : une langue saine, forte, abondante, docile à toutes les attitudes d'une pensée nette et passionnée. Seule-

(*) Villemain, *Cours de littérature française*, 1er volume.

ment on voudrait trouver dans ces poëmes des plans mieux ordonnés, un ensemble plus logique et plus fort. La clarté est plus dans telle ou telle partie que dans la composition du tout. Il faut dire aussi que là où Voltaire s'enfonce plus avant dans le scepticisme, il ne conserve pas toujours un égal degré de couleur poétique, et qu'il devient sec et froid, en exprimant des idées qui sont en quelque manière la négation de la poésie.

Poésies légères. — Dans ce genre, auquel Voltaire était merveilleusement préparé par la nature de son esprit et par les habitudes de sa vie, il n'eut point d'égal. Tout ce que la plaisanterie a de finesse et d'agrément, tout ce que l'urbanité a de délicatesse et de grâce, est prodigué dans ses pièces fugitives, sans que la légèreté et l'enjouement en bannissent le sérieux de la raison, sans que les pensées fortes et solides cessent de s'y mêler aux caprices gracieux, aux vives fantaisies de l'imagination. Dans ce genre Voltaire, sans doute, empruntait beaucoup à son siècle, le siècle par excellence de l'aimable causerie, de l'épigramme finement aiguisée, de la galanterie ingénieuse, du persiflage délicat, de la flatterie adroite et piquante : mais il lui rendait bien perfectionné tout ce qu'il lui empruntait. Dans cette espèce de poésie, Voltaire se trouvait tellement à son aise, tellement dans son naturel, que la composition poétique n'était plus pour lui un travail : il faisait des vers comme il causait. Cette facilité, cette verve courante, jaillissante, inépuisable, qu'on sent dans ses épigrammes, ses madrigaux, ses stances, ses compliments, ses contes, ses épîtres, n'ajoute pas peu au charme que le lecteur y trouve. De ce côté le génie de Voltaire n'eut point de vieillesse ; il conserva jusqu'au bout la même vivacité d'inspiration, la même facilité de tour, la même fraîcheur d'accent. A quatre-vingts ans, sa veine tragique épuisée ne produisait plus que *les Lois de Minos :* mais au sortir d'une conversation avec ses hôtes, dans son salon de Ferney, il écrivait l'*Épître à Horace*, modèle de poésie familière et gracieuse, où il s'élève au niveau du poëte dont il évoque l'ombre, où il se prépare un éloge à lui-même, lorsqu'il exprime à Horace la joie et le profit qu'il trouve :

« A lire ses écrits pleins de grâce et de sens,
« Comme on boit d'un vin vieux qui rajeunit les sens. »

Philosophie. — Les écrits philosophiques de Voltaire, unanimement admirés pour la clarté rapide, la simplicité animée, et la facile et piquante concision du langage, ont été très-diversement jugés pour le fond. Disons en deux mots que Voltaire a partout admis l'existence d'un être suprême, et qu'il l'a même défendu, tant qu'il a pu, ce grand principe contre les philosophes athées de son temps ; que, pour l'immatérialité de l'âme humaine et son immortalité, il n'a pas osé en répondre. Sur ces deux grandes questions, il est bien loin d'adopter la négation absolue des philosophes de l'école de Diderot : il ne nie point, mais il hésite. Au moment de proclamer la spiritualité et l'immortalité de l'âme, il s'arrête, il suspend sa croyance, non en matérialiste, mais en sceptique, qui se défie des jugements humains, et craint d'être dupe d'une décision trop précipitée de sa propre raison. Pourquoi, se dit-il, eût-il été impossible à Dieu de donner à un être étendu, c'est-à-dire à la matière, la faculté de penser ? Et, si l'âme est une partie de matière douée de pensée par la toute-puissance divine, peut-elle échapper à la destruction ? Et cette question qu'il s'adresse, l'empêche de se prononcer et lui ôte l'assurance nécessaire pour adopter une conclusion. On n'essayera pas ici de justifier Voltaire, s'en tenant sur la plus importante des questions au *que sais-je?* de Montaigne. Ce n'est pas que les *démonstrations* qui ont été faites jusqu'ici de l'immatérialité et de l'immortalité de l'âme paraissent n'offrir aucune prise aux arguments sceptiques de Voltaire. De toutes les preuves par lesquelles le raisonnement philosophique essaye de résoudre la question, il n'en est aucune qui ne pèche par quelque endroit, et qui, soumise à l'examen sévère de la raison, ne reste plus ou moins incomplète et insuffisante ; et Voltaire n'est souvent que l'interprète du bon sens et de la vérité, dans les objections qu'il élève contre les philosophes. Mais pour

s'éclairer pleinement sur ce point essentiel des croyances humaines, il est une autre lumière, à laquelle Voltaire devait ouvrir les yeux. C'est celle de la conscience instinctive, plus abondante, plus infaillible que celle du raisonnement. En s'adressant à la conscience, Voltaire eût rencontré une évidence capable de résoudre tous ses doutes. Il a oublié cette source de vérité, pour s'abandonner aux fluctuations de la raison, discutant les preuves des philosophes et s'autorisant de leur insuffisance plus ou moins marquée, pour rester en suspens. C'est en cela que consiste son erreur; c'est sur cela qu'il a mérité le blâme. Encore faut-il remarquer qu'il arrive sans cesse au sceptique Voltaire ce qui arrive constamment au sceptique Cicéron. Quand l'auteur des *Académiques* sort de la métaphysique, quand il ne discute plus, et qu'il a cessé de se préoccuper des doutes de Carnéade, alors, rentrant dans la vérité par l'instinct, ramené à la croyance par le mouvement spontané et ingénu de la raison, il laisse échapper mille hommages éclatants aux vérités qu'il réduisait en poussière avec l'Académie; il se reprend à croire sincèrement à l'immortalité de l'âme, à la providence, au devoir, et, s'animant d'un noble enthousiasme pour ces titres indestructibles de la grandeur de l'homme, il semble entourer leur évidence d'un nouvel éclat par la richesse passionnée et l'élévation de son langage. De même, prenez Voltaire hors des moments où il discute, où sa raison se tient sur le qui-vive: il lui échappera mille traits, mille aveux qui, rassemblés, formeraient le code le plus pur et le plus salutaire de philosophie pratique et de morale. Alors il oublie toutes les réflexions qui le portaient à soupçonner l'âme humaine d'être matière; il croit à une vie future, à des peines et des récompenses; il place à l'entrée d'un autre séjour ce *Dieu rémunérateur-vengeur*, qui lui attirait tant de railleries de Grimm et des convives du baron d'Holbach.

Dans la philosophie militante, c'est-à-dire dans cette philosophie qui, sortant du domaine de la spéculation, se rencontre face à face avec l'autorité et lui dispute l'empire des âmes et la souveraineté des consciences, on sait quel fut le rôle de Voltaire. Que ceux qui mettent au nombre des fléaux l'indépendance de la pensée et la liberté illimitée de discussion, et qui, dans leur servile amour du passé, voudraient emprisonner l'esprit humain dans un cercle de croyances et d'idées fermé pour jamais, que ceux-là traitent d'attentat criminel, de fureur impie et funeste, la grande croisade entreprise par Voltaire contre la religion: ces anathèmes venant de tels hommes, se conçoivent. Mais ceux qui croient fermement que l'homme n'a point reçu la raison pour se hâter de l'anéantir, et pour lesquels le progrès, ou le mouvement, dans les idées comme dans les choses, est une loi fondamentale et nécessaire de l'humanité, ceux-là ne peuvent consentir à reprocher, comme un crime, à la mémoire de Voltaire sa longue et courageuse lutte pour la liberté de la pensée, surtout quand ils voient cette religion à laquelle il refusait l'éternité d'un règne immobile, tendre chaque jour de plus en plus à se transformer. Seulement, ils regrettent que Voltaire n'ait pas été plus scrupuleux sur le choix des armes: qu'aux attaques sérieuses, nobles, sincères, il ait mêlé le sarcasme, la parodie bouffonne ou même obscène, l'insulte amère et dérisoire, qu'il faut toujours s'interdire, quand on attaque ce qui a été, pendant des siècles, l'objet de la vénération et de l'amour des hommes, quand on entreprend d'abolir ou de modifier des croyances qui ont été longtemps, non-seulement chères, mais bienfaisantes au genre humain.

Histoire. — Avant Voltaire, il y eut des chroniqueurs secs ou naïfs, des compilateurs diffus, des historiographes officiellement et ennuyeusement menteurs, des auteurs de mémoires curieux ou amusants: il n'y eut pas d'historien. Dans le seizième siècle, de Thou seul avait mérité ce titre; mais il écrivit en latin. Au dix-septième, Bossuet fut le seul homme de génie qui s'appliqua à l'histoire; mais il la prit à un point de vue tout particulier: dans le *Discours sur l'histoire universelle*, dans l'*Histoire des variations*, il fut moins historien que théologien, prédicateur, apologiste, controversiste. C'est avec la

Vie de Charles XII et le *Siècle de Louis XIV* que le vrai génie de l'histoire fait son apparition dans la littérature française. Dans ces deux ouvrages, Voltaire fit voir ce que l'on n'avait trouvé jusque-là dans aucune histoire proprement dite, une exactitude scrupuleuse jointe à l'art de peindre, une critique éclairée et impartiale unie à une vivacité passionnée d'imagination, une élégance de style simple, rapide et pleine, des réflexions nombreuses mêlées au récit sans le suspendre ni le ralentir, un coloris sobre, mais original, vrai, frappant. Le progrès que Voltaire fit faire à l'histoire est encore mieux marqué, peut-être, dans l'*Essai sur les mœurs*. Là, en effet, on voit, pour la première fois, franchement abordé et hardiment compris, ce moyen âge dont les annalistes ou les compilateurs du siècle précédent avaient tous dissimulé la barbarie et le mouvement sous l'appareil uniforme d'une pompe factice et d'un décorum officiel. Dans ce vaste tableau de l'enfance et des premiers progrès du monde moderne, éclate un sentiment, un amour de la réalité, tout nouveau dans l'histoire : les vieilles formules sont brisées ; l'esprit de l'histoire est renouvelé, ou, pour mieux dire, créé. Seulement, dans une partie de son sujet, l'auteur est entraîné hors de la méthode d'impartialité et de fidélité qu'il s'est créée, par sa haine ardente, exclusive, pour l'autorité religieuse. La grandeur et l'utilité du christianisme dans ces temps de misère et d'esclavage lui échappent : il y a tout un côté du moyen âge qu'il dédaigne, ou flétrit, au lieu de l'accepter, en le comprenant, et de le peindre.

Critique. — Sauf quelques opinions nouvelles sur les ressorts de l'intérêt dramatique, sur certaines règles de la versification, Voltaire adopta tous les principes littéraires du dix-septième siècle. Dans sa théorie de la poésie et de l'éloquence, on retrouve un disciple docile et fidèle de Boileau, de Racine, de Pascal, de Bossuet. Seulement il exprime à sa manière, c'est-à-dire avec une rapidité agréable et instructive, sans jamais disserter, sans épuiser jamais une question, promptement, nettement, finement, les axiomes de goût qu'il héritait du siècle précédent ou qu'il trouvait dans sa propre raison. Dans l'application des principes littéraires aux productions des poëtes et des écrivains, dans la critique pratique, Voltaire se montra juge équitable, excepté lorsqu'il était question d'un auteur contemporain dont il avait ou croyait avoir à se plaindre. Encore faut-il avouer que sa justice, soit envers les écrivains antérieurs, soit envers le petit nombre d'écrivains contemporains qui vécurent en paix avec lui, fut sévère, peu indulgente, et plus complète dans la censure que dans l'éloge. Dans l'empressement avec lequel il saisit, même au milieu d'un chef-d'œuvre, tout ce qui prête au blâme ou à la moquerie, il y a un certain degré de malignité qui lui ôte la véritable impartialité du critique. Sa sévérité avec les grands hommes de son temps ou du siècle précédent s'explique aussi par son ambition, ardente, inquiète, et, par conséquent, un peu jalouse : malgré toute sa noble confiance en lui-même, il semble craindre par moments pour sa gloire le voisinage de celles qu'il explique et qu'il juge : le sentiment de ses propres imperfections lui devient moins amer par la vue des fautes qu'il découvre mêlées aux plus rares beautés ; et la critique qui les signale et les relève, le rassure et le soulage trop agréablement pour qu'il n'en abuse pas un peu et n'y insiste avec une sévérité trop dure. C'est une des faiblesses de cet esprit si sensé et si honnête, mais si inquiet et si passionné.

Correspondance. — La familiarité, la variété du style épistolaire donnaient pleine carrière à la liberté, à la fougue, à la mobilité, au caprice du génie de Voltaire : là, il pouvait librement épancher ce torrent de saillies, d'idées originales, de vives antithèses, de brusques contrastes, dont la source était en lui : il pouvait lâcher en tous sens ce coursier d'air et de feu que sa pensée chevauchait, comme ce héros de l'Arioste. Nulle part Voltaire n'était plus à l'aise : nulle part peut-être la singulière fécondité, la merveilleuse facondité de son esprit ne se découvrent mieux. On ne connaît pas encore l'éloquence de Voltaire, tant qu'on n'a pas lu ses lettres : de même qu'on n'a

qu'une idée incomplète de ce qu'était en lui le poëte, tant qu'on ne s'est pas familiarisé avec le recueil de ses poésies légères.

La correspondance de Voltaire, en même temps qu'elle achève l'idée qu'on s'était faite de son génie, donne tous les moyens de connaître en lui le caractère et de juger l'homme. Tout esprit raisonnable et non prévenu qui se sera mis dans la confidence de Voltaire par une lecture attentive de ses lettres, se sentira aussi éloigné des anathèmes à la de Maistre, qui font de lui le plus mauvais génie de son époque et de la nôtre, le corrupteur *satanique* des intelligences et des cœurs, que des panégyriques à la Naigeon, qui lui décernent toutes les vertus, et l'installent au premier rang des sages. Voltaire, dans sa conduite, fut un homme comme les autres, partagé entre le bien et le mal, tantôt désintéressé jusqu'au dévouement, tantôt égoïste jusqu'à la sécheresse et jusqu'à l'injustice, bien plus souvent porté au mal par faiblesse et par laisser-aller que par calcul et réflexion de sang-froid. Il est vrai que l'amour du repos et du bien-être lui fit compromettre sa dignité d'homme et de philosophe jusqu'à s'incliner devant les ministres d'une religion qu'il insultait, jusqu'à désavouer bien haut et même par serment les ouvrages qu'il voyait menacés d'une persécution, jusqu'à les attribuer à d'autres et à les mettre sous le nom d'auteurs morts et même vivants; il est vrai qu'il se laissa trop dominer par la passion pour la gloire; qu'il fut trop sensible à la critique, trop même à l'outrage, et ne sut point ordinairement mesurer la vengeance à l'attaque; que, comme la plupart des gens d'un esprit vif qui écrivent beaucoup de lettres, il eut souvent le tort de dénigrer dans telle partie de sa correspondance la même personne qu'il avait complaisamment vantée ou longuement complimentée dans telle autre. Mais il est vrai aussi qu'il fut fidèle et dévoué à ses amis; que son âme était animée d'un amour de l'humanité qui ne se manifesta pas seulement par des livres, mais ses plaidoyers pour Calas et Sirven en font foi, par des actions; qu'il donna des preuves nombreuses de bienfaisance; qu'il secourut fréquemment avec une générosité délicate de jeunes écrivains nécessiteux; qu'il fut pour ses nièces un oncle affectueux et prodigue; pour la petite-fille de Corneille un protecteur dévoué; pour ses voisins de Ferney, un seigneur affable, charitable, populaire; enfin, que dans les peines et les plaisirs de la vie, il sut souvent pratiquer cette modération que la sagesse enseigne et à laquelle il était conduit par la perfection de son bon sens. Il n'y a donc ni à s'indigner ni à s'enthousiasmer ici. Comme homme, Voltaire ne mérite ni les outrages qu'on lui a prodigués ni les apothéoses qu'on lui a décernées. Comme penseur, si, par la violence insultante de sa haine contre des croyances dignes du respect de tous, par une philosophie trop flottante, par une morale trop facile, il a appelé sur lui de justes reproches, il a mérité l'éternelle reconnaissance du genre humain pour avoir, par sa guerre infatigable contre tous les préjugés et toutes les superstitions, par cette masse d'idées saines, de jugements profonds, et de vérités éloquentes, qu'il a répandue en tous sens sur le monde, affranchi et comme perfectionné, en France et dans toute l'Europe, la plus précieuse des facultés humaines, le bon sens (*).

Voltigeurs. Soldats d'infanterie destinés à faire, en campagne, le service de tirailleurs. Les grenadiers et les carabiniers furent longtemps les seules troupes d'élite de l'infanterie de ligne et de l'infanterie légère. Lorsqu'en 1776 on licencia une partie de l'armée, et que l'on ne conserva qu'une seule compagnie

(*) L'espace nous manque pour citer les éditions qui ont été données *des œuvres complètes de Voltaire;* nous ne mentionnerons que la première, qui parut à Dresde, en 1749, 8 vol. in-8°; celle de Genève, 1768, 30 vol. in-4°, à laquelle on joint ordinairement la correspondance, en 15 vol. in-4°; celle de Kehl, 1773, 40 vol. in-4°, fig., dont les épreuves ont été revues par l'auteur lui-même; celle de Kehl, 1785-89, 92 vol. in-12, imprimée aux frais de Beaumarchais; enfin, parmi les plus récentes, celle qu'a donnée M. Beuchot, en 70 vol. in-8°, et l'édition publiée par MM. Firmin Didot frères, en 13 vol. grand in-8° à deux colonnes : cette dernière est la plus complète de toutes.

de grenadiers par régiment, on créa, pour remplacer les autres, une compagnie de chasseurs. Les grenadiers occupaient la droite du premier bataillon, les chasseurs la gauche du second. Ces compagnies disparurent lors de l'organisation de 1791, et les soldats du centre des régiments d'infanterie légère furent les seuls qui conservèrent le nom de chasseurs. Depuis cette époque jusqu'en 1804 les hommes de petite taille furent, dans l'armée, en butte aux railleries et aux plaisanteries de leurs camarades. Napoléon changea cette disposition malveillante; il modifia l'ancien usage qui n'admettait au service que des hommes de 5 pieds 1 pouce au moins, et en reçut de 4 pieds 9 pouces; enfin, pour stimuler l'amour-propre de ces soldats de petite taille, il voulut créer des compagnies d'élite qui fussent pour eux ce que celles de grenadiers étaient pour les hommes de haute taille.

Le décret du 13 mars 1804 institua d'abord des compagnies de voltigeurs dans chaque bataillon d'infanterie légère, et celui du 24 septembre suivant en plaça également une dans chaque bataillon d'infanterie de ligne. D'après ces deux décrets constitutifs la compagnie de voltigeurs devait être la troisième du bataillon, et prendre rang après celles de grenadiers ou de carabiniers. Le décret du 18 février 1808 a fait prendre aux voltigeurs la gauche du bataillon, place qu'ils occupent encore dans l'organisation actuelle.

Dans l'origine, les voltigeurs furent spécialement destinés à être transportés rapidement, par les troupes à cheval, sur les points où leur présence pouvait être nécessaire. En conséquence ils furent exercés à monter lestement, et d'un saut, sur la croupe des chevaux, à en descendre avec légèreté, à se former rapidement, et à suivre, à pied, un cavalier marchant au trot. A cet effet, les compagnies de voltigeurs, formées d'hommes bien constitués, vigoureux, lestes, mais de la plus petite taille (4 pieds 11 pouces), furent armés de fusils très-légers et d'un sabre briquet; et on leur donna pour instrument militaire, au lieu de tambours, de petits cors de chasse appelés *cornets*.

Pendant longtemps, les voltigeurs n'eurent que la paye des soldats du centre; mais enfin, leur bravoure et leurs bons services leur firent donner la haute paye de cinq centimes par jour. Ils jouissent maintenant des mêmes prérogatives que les compagnies de grenadiers et de carabiniers, et partagent avec elles la garde du drapeau et les gardes d'honneur.

Une ordonnance royale du 6 novembre 1822 a formé, dans la 17e division militaire (la Corse), un bataillon qui a pris la dénomination de *bataillon de voltigeurs corses*. Ce corps est spécialement destiné à servir comme auxiliaire de la gendarmerie dans cette division.

VORDENSES. Peuple gaulois qui habitait les environs de Gordes (Vaucluse), en latin *Vordo*, et dont cette ville était la capitale.

VOSGES (département des). Ce département se compose de la partie méridionale de la Lorraine. Il est borné, au nord, par le département de la Meurthe; au nord-est, par celui de la Meuse; à l'est, par ceux du Haut et du Bas-Rhin; au sud, par celui de la Haute-Saône; à l'ouest par celui de la Haute-Marne. Sur sa limite orientale se développe la chaîne des Vosges, dont il emprunte son nom. Les monts Fauciles, ramification de cette chaîne de montagnes, courant de l'est à l'ouest, le divisent en deux versants généraux, dont l'un appartient au bassin de la Saône, l'autre, qui occupe la plus grande partie du département, aux bassins de la Meuse et de la Moselle. La superficie de ce département est de 585,963 hectares, dont 244,766 sont en terres labourables, 127,474 en bois et forêts, 76,330 en prairies, 36,551 en landes, pâtis, bruyères, 4,490 en vignes, etc. Son revenu territorial est évalué à 14,335,000 francs. La somme de ses impôts directs, en 1839, a été de 1,649,830 francs, dont 1,184,626 francs pour les contributions foncières.

Ce département ne possède aucune rivière qui soit navigable. Il n'a point non plus de canaux. Ses grandes routes sont au nombre de vingt-huit, dont six routes royales et vingt-deux départementales.

Il est divisé en cinq arrondissements dont les chefs-lieux sont : Épinal, chef-lieu du département, Mirecourt, Neuf-

Château, Remiremont, et Saint-Dié. Il renferme 301 cantons et 547 communes. Sa population est de 411,034 habitants, parmi lesquels on compte 1,222 électeurs, qui envoient à la chambre 5 députés.

Il forme le diocèse d'un évêché, celui de Saint-Dié, suffragant de l'archevêché de Besançon. Il est compris dans le ressort de la cour royale de Nancy, et dans le ressort de l'académie de la même ville. Il fait partie de la 3e division militaire, dont le chef-lieu est Strasbourg, et forme la 9e conservation forestière.

Parmi les personnages plus ou moins célèbres nés sur son territoire, on compte Jeanne d'Arc, le poëte Gilbert, etc.

VOUET (Simon), peintre, né à Paris en 1582, fut élève de son père, Laurent Vouet, artiste médiocre, et n'en fit pas moins sous sa direction de tels progrès qu'à l'âge de quatorze ans il fut appelé en Angleterre pour y peindre une Française de haut rang. A son retour de ce voyage, pendant lequel il avait mis à profit son étonnante facilité, il se trouva jouir d'une certaine réputation, et fut emmené à Constantinople par un ambassadeur français. Là, il peignit de mémoire Achmet Ier, qu'il n'avait pu voir qu'une seule fois à une audience solennelle, et le succès de ce tour de force lui fit faire d'autres portraits qui lui furent bien payés. Il se rendit ensuite en Italie, et fut employé par le pape Urbain VIII à l'embellissement de Saint-Pierre et de San-Lorenzo, et par les Doria à l'exécution de leurs nombreux portraits de famille. Enfin il revint à Paris sur l'injonction de Louis XIII, qui le logea au Louvre, augmenta considérablement la pension qu'il lui avait déjà fait tenir en Italie, le nomma son premier peintre, et voulut prendre de lui des leçons de pastel. Ce fut alors que Vouet, afin de pouvoir satisfaire aux nombreuses demandes, abandonna sa première manière, forte et savante, pour se livrer à une pratique expéditive qui altéra sensiblement la beauté de son coloris. Il est fâcheux pour sa gloire qu'il n'ait pas toujours travaillé ses tableaux comme il l'avait fait en Italie dans les premières années de son retour en France. Sa *Salutation angélique* (de l'ancienne galerie de Giustiani) et sa *Présentation au temple*, que l'on voit au musée du Louvre, sont ses meilleurs ouvrages. On voit encore avec plaisir dans le musée du Louvre sa *Réunion d'artistes*, sa *Charité romaine*, son *Christ au tombeau* et sa *Sainte Famille*. On ne saurait cependant nier l'infériorité de ces dernières productions; mais il ne faut pas l'exagérer comme on l'a fait, en haine de la conduite peu généreuse que Vouet tint à l'égard du Poussin, lorsqu'il vit ce grand peintre appelé en France. La jalousie qu'il éprouva alors n'avait été que trop provoquée par cette exclamation de Louis XIII en apprenant l'arrivée de Poussin : *Voilà Vouet bien attrapé!* Les changements un peu brusques que le nouveau directeur des travaux du Louvre introduisit dans l'architecture et dans les peintures d'ornement, durent achever d'indisposer contre lui l'ancienne école, et Vouet pouvait moins que tout autre se défendre d'une irritation que partageaient d'ailleurs tant d'autres artistes, moins froissés que lui. La vérité est qu'on doit lui savoir gré d'avoir contribué à ramener l'art dans les voies du bon goût. C'est de son atelier que sortirent Lebrun, Le Sueur, Mignard, Dufresnoy, comme plus tard les beaux ouvrages du Poussin formèrent à leur tour David et Girodet. Vouet mourut en 1641.

VOULLAND (Henri), né à Uzès en 1750, exerçait la profession d'avocat à Nîmes, lorsque le tiers état de la sénéchaussée de cette ville le nomma député aux états généraux. Ardent et passionné, il figura bientôt parmi les patriotes les plus exaltés, et fut appelé à siéger dans le comité des recherches, par l'influence de son compatriote Rabaud Saint-Étienne. Après la session de l'assemblée constituante, il devint membre du tribunal de cassation; puis, fut réélu député du département du Gard à la Convention nationale. Il y montra la même exaltation qu'à l'assemblée des états généraux, et se rangea, dès les premières séances, à l'extrême gauche. Lors du procès du roi, il rejeta l'appel au peuple et vota la mort sans sursis; bientôt après, il fut appelé au comité

de sûreté générale. Il prit une part active à toutes les mesures que le club des Cordeliers inspira ou commanda à ce comité, formé de ses membres les plus exagérés; aussi, lorsque Robespierre et ses amis songèrent à réprimer les excès de la faction anarchique dont la commune, les cordeliers et le comité de sûreté générale étaient devenus les principaux foyers, Voulland se joignit à ses collègues pour conjurer l'orage qui les menaçait, et contribua de toutes ses forces à la révolution du 9 thermidor. Mais la réaction ne tarda pas à envelopper dans ses proscriptions ceux-là même qui en avaient donné le signal, et Voulland fut dénoncé, le 28 août 1794, par Lecointre de Versailles, comme complice de Robespierre. Cette première attaque ne l'atteignit point, et il continua de siéger silencieusement à la Montagne, jusqu'à ce qu'une accusation contre tous les membres des anciens comités le fit décréter d'arrestation, en mai 1795. Il échappa aux poursuites de la police, et attendit chez le libraire Maret, qui lui avait donné un asile sans partager ses opinions, que l'amnistie de brumaire an IV le rendit à la liberté. Il vécut depuis ignoré, et mourut à Paris en 1802.

VOYER (maison de). Voy. ARGENSON.

VOYSIN (Daniel-François), né à Paris en 1654, fut reçu à vingt ans conseiller au parlement, épousa, en 1683, la fille de Trudaine, prévôt des marchands de la ville de Paris, et dut à ce mariage la charge de maître des requêtes, et peut-être l'intendance du Hainaut en 1688. Il lui dut bientôt la faveur de madame de Maintenon, qui le fit appeler au conseil d'État en 1694, le presenta pour la place d'intendant de Saint-Cyr en 1701, et lui obtint, en 1709, le titre de secrétaire d'État de la guerre. Les circonstances étaient difficiles; les courtisans, dont à son insu Saint-Simon s'est fait ici l'écho, trouvèrent qu'on aurait pu faire un meilleur choix; mais Villars a rendu une justice complète au zèle du ministre, à la pureté de ses intentions et à son désintéressement. Il était bien certainement étranger aux opérations militaires, et il reçut même du roi la défense d'expédier aucune affaire sans l'avoir soumise au maréchal de Boufflers; néanmoins il garda sa place et y joignit, en 1714, celle de chancelier, grâce au crédit de sa protectice, qui comptait bien trouver en lui un serviteur docile pour presenter à l'enregistrement l'édit qui appelait au trône les princes légitimes à défaut des princes du sang. Voysin, jaloux de plaire aussi à Letellier, rédigea contre les évêques appelants un édit que d'Aguesseau, alors avocat général, refusa d'appuyer au parlement. Ce fut encore lui qui se chargea d'insinuer à Louis XIV de confirmer, par son testament, les dispositions déjà prises en faveur des princes légitimés; ce fut lui qui écrivit cet acte, et quelques jours après il en révéla le contenu au regent, pour s'assurer la conservation des sceaux et d'autres avantages; enfin ce fut lui qui, peu de jours après la mort du grand roi, vint au parlement prononcer la nullité du testament qu'il avait écrit et inspiré. Il entra au conseil de régence, n'y exerça aucune influence, parce qu'il s'était fait mépriser, et mourut en 1717.

VRILLIÈRE (marquis de la). Voyez PHELIPPEAUX.

VUEZ (Arnould de), naquit à Oppenois, près Saint-Omer, en 1624. Il commença à prendre quelques leçons de dessin chez un juif qui cultivait la peinture, et qui plus tard lui donna la facilité de venir à Paris dans l'école du frère Luc, récollet alors en réputation. Au bout de trois ans, Vuez se rendit à Venise et de là à Rome, où il remporta le premier prix de l'Académie. Lebrun l'appela ensuite en France et lui fit assurer une pension. Vuez trouva d'ailleurs plus tard des protecteurs dans la duchesse de Bouillon et dans Louvois. Il finit par se fixer à Lille, où il exécuta un grand nombre de tableaux. Ceux qu'on cite particulièrement sont la *Résurrection de Jésus-Christ*, le *Martyre de saint André*, la *Multiplication des pains*, une *Descente de croix*. Vuez a un dessin très-correct, beaucoup de vérité dans l'expression; mais son coloris est faux. Il mourut à Lille, avec le titre d'échevin de la ville, le 8 avril 1724.

W.

Wagram (campagne et bataille de). Au printemps de 1809, l'Autriche, qui voyait depuis la fin de 1807 Napoléon occupé au midi de l'Europe par la guerre d'Espagne, qui le voyait incessamment contraint d'envoyer des troupes au delà des Pyrénées, et qui, même l'avait vu presque obligé un moment de courir se mettre en personne à leur tête, crut l'occasion tout à fait propice pour reprendre au nord les armes contre lui, et venger l'humiliation des nombreuses défaites qu'elle avait essuyées depuis vingt ans.

Dès 1808, l'Autriche avait commencé à se préparer au renouvellement de la lutte : elle s'était mise à réparer ses places fortes, elle avait augmenté les cadres de son armée régulière, mobilisé une partie de sa *landwehr* ou milice nationale, et fait un appel à l'insurrection hongroise. Napoléon, à qui la perspective d'avoir de nouveau à lutter en Allemagne souriait d'autant moins que la guerre de la Péninsule lui pesait déjà d'un poids énorme sur les bras, avait demandé hautainement la raison de ces préparatifs extraordinaires. Le cabinet de Vienne avait répondu avec une apparente humilité qu'il ne prenait là que de simples mesures défensives, et qu'il les prenait, non contre la France, mais contre la Turquie. François II avait même, lors de l'entrevue d'Erfurt, écrit de sa main à Napoléon une lettre affectueuse et confidentielle où il protestait de ses intentions pacifiques. C'était alors, c'était par suite de ces assurances qui semblaient empreintes du cachet de la sincérité, que Napoléon, qui d'autre part, se croyait sûr de la Russie et de la Prusse, s'était donné tout entier à l'exécution du dessein qu'il avait conçu de soumettre l'Espagne, et s'était rendu sur le théâtre de la guerre. Mais à peine avait-il franchi les Pyrénées, que l'Autriche poussa ses préparatifs avec un redoublement de vigueur. En vain Napoléon, pour éviter une rupture, tenta-t-il toutes les voies possibles de conciliation : ses efforts n'arrachèrent au cabinet de Vienne que des réponses évasives et dilatoires. L'Autriche, docile aux conseils de l'Angleterre, qui cherchait à exciter contre la France une cinquième coalition, persévéra dans ses projets hostiles, continua ses armements, et se trouva avoir, en février 1809, plus de 500,000 soldats sur pied. Bientôt, adoptant l'organisation si puissante de la grande armée française, elle les partagea en onze corps principaux, dont deux de réserve, qui, forts d'environ 30,000 hommes, composés chacun des différentes armes, pourvus chacun d'un état-major particulier et d'une administration particulière, pouvaient, séparés, agir par eux-mêmes, et qui, réunis, offraient une subdivision commode soit pour les mouvements partiels, soit pour le détail des subsistances. Enfin, dans les premiers jours d'avril, elle ouvrit les hostilités non-seulement en Allemagne, mais aussi en Italie et en Pologne.

Malgré les forces immenses dont l'empereur d'Autriche pouvait disposer, c'était témérité à lui que d'oublier si vite son désastre de 1805, et de vouloir se mesurer de nouveau avec le chef de l'empire français. Napoléon, malgré les renforts qu'il ne cessait de diriger vers l'Espagne, n'était point tellement à bout de ressources, qu'il ne pût encore tenir tête à l'Autriche. Il allait, au contraire, encore une fois, sortir vainqueur de la lutte.

Dans les premiers jours de janvier 1809, ne pouvant plus se dissimuler que l'Autriche voulait la guerre, Napoléon avait quitté l'Espagne, où sa courte apparition avait été le signal de succès décisifs ; il avait regagné la France, et les démarches qu'il tenta encore pendant tout l'hiver pour se maintenir en paix avec François II, ne l'empêchèrent pas de prendre, avec l'activité et la circonspection qui le caractérisaient, toutes les mesures propres à tourner en sa faveur l'issue du nouveau duel que lui suscitait la politique haineuse de l'Angleterre.

Dès le mois de mars, Napoléon avait quatre-vingt mille hommes de troupes françaises en Allemagne. Quarante et quelques mille, aux ordres de Davoust, occupaient les places de l'Oder, Magdebourg, Bayreuth et le Hanovre; un corps de nouvelle formation, et qui comptait déjà seize mille baïonnettes, gardait les villes anséatiques; enfin, Oudinot était à Francfort avec trois divisions qui présentaient un effectif de vingt-quatre mille combattants. En outre, la confédération du Rhin avait mis plus de cent mille hommes à la disposition de l'empereur. Il pouvait ainsi, avant que l'Autriche eût pris l'offensive, disposer d'environ deux cent mille soldats répartis entre la mer Baltique, l'océan Germanique, le Rhin, la Vistule et la vaste frontière des États autrichiens. Cette armée puissante était flanquée à l'est par l'alliance russe qui promettait un secours de cent cinquante mille combattants; au nord, elle l'était non-seulement par l'armée de Dalmatie sous Marmont, qui comptait quinze mille hommes, mais encore par l'armée d'Italie, sous Eugène et Macdonald, qui n'en comptait pas moins de soixante mille. L'Autriche était donc resserrée dans un cercle de quatre cent mille baïonnettes ennemies. Mais, d'une part, les vieilles bandes françaises, ces corps qui depuis le commencement du siècle, manœuvraient avec un ensemble irrésistible, soutenaient au delà des Pyrénées une lutte meurtrière, et les quatre-vingt mille hommes que la France venait de diriger sur l'Allemagne étaient presque tous de jeunes soldats; d'autre part, l'énergie inattendue que le peuple espagnol déployait pour se soustraire au joug de l'étranger, était un noble exemple que l'Italie, que la Prusse, que toute la confédération du Rhin s'empresseraient sans doute d'imiter. Puis la France n'était-elle point lasse de toujours combattre, fût-ce pour vaincre toujours? L'Autriche pouvait donc s'attendre à trouver des adversaires peu redoutables dans la plupart des alliés de Napoléon, et, dans les soldats français à qui elle allait avoir affaire, des hommes moins aguerris, moins passionnés que ceux qui l'avaient si longtemps vaincue. L'Autriche savait d'ailleurs à quoi s'en tenir sur le renfort que le czar promettait. Au contraire, elle avait reçu du cabinet de Londres la promesse de subsides importants, la promesse d'un corps auxiliaire, enfin la promesse de deux diversions, l'une sur les côtes du royaume de Naples, l'autre à l'embouchure de l'Escaut.

L'archiduc Charles, frère de François II, avait été nommé généralissime des troupes autrichiennes. Gardant sous ses ordres les six premiers des onze corps dont nous avons parlé plus haut, ainsi que le 10ᵉ et le 11ᵉ qui formaient la réserve, il en avait composé l'armée principale, celle qui devait agir en Allemagne; il avait destiné le 7ᵉ à opérer sur la Vistule, le 8ᵉ et le 9ᵉ à marcher sur l'Italie; puis, dans le courant de mars, tandis que l'archiduc Ferdinand et l'archiduc Jean, frères aussi de l'empereur, se mettaient chacun à la tête d'une de ces deux dernières armées pour les conduire à leur destination respective, l'archiduc Charles lui-même avait échelonné la sienne du Danube à l'Eger, et occupé à la fois Mautern et Saatz. Son projet semblait être de déboucher par la Bohême, d'envahir la principauté de Bayreuth, d'écraser Davoust, qui, au bruit de sa marche, s'était concentré entre le Mayn et la Rednitz, et de porter la guerre sur le Rhin. Ce plan, dont l'exécution eût dégagé la Prusse, qui dès lors se départissait de la neutralité, changé pareillement les dispositions de la Russie, et rendu à l'Autriche toute son influence sur les princes de la Confédération, avait en outre l'avantage d'éloigner les armées autrichiennes de ces champs de bataille où les défaites sont fatales. Mais le prince sut que Napoléon se préparait à venir en personne le combattre, qu'Oudinot avait été renforcé et avait reçu l'ordre de s'avancer sur Donauwerth, que Masséna amenait de l'intérieur sur le Lech un nouveau corps de trente mille hommes; enfin, que la garde impériale et la cavalerie de réserve étaient en marche par la vallée du Danube; il comprit que Vienne allait être promptement menacée. Il passa alors le fleuve à Lintz, et ne laissa sur la rive gauche, pour repousser Davoust, qui se rapprochait d'Ingolstadt, que ses 1ᵉʳ et 2ᵉ corps, environ soixante mille

hommes commandés par les généraux Bellegarde et Kollowrath. Il espérait encore, en saisissant avec vigueur l'initiative, prévenir l'arrivée de Napoléon, acculer au Rhin les troupes françaises, et, s'arrachant aux ornières de la routine, tenter alors quelque nouvelle combinaison stratégique. Après avoir envoyé deux gros détachements du 6e corps, l'un commandé par le général Dedowich, vers Passau, pour bloquer cette forteresse; l'autre, commandé par le général Jellachich, vers Salzburg, pour communiquer avec l'armée d'Italie, le généralissime mit à sa gauche, sous les ordres du général Hiller, le 5e corps et le reste du 6e, qui présentaient encore un effectif de 40,000 hommes, et forma son centre du 3e, sa droite du 4e et des réserves. Puis, du 10 au 15 avril, toute l'armée autrichienne déboucha, l'aile droite, avec laquelle marchait l'archiduc Charles, par Pilsen et Klattau, sur Ratisbonne; le centre, par Schœrding sur Platting; la gauche, par Braunau, sur Landshut et Moosburg. Jellachich, côtoyant les Alpes tyroliennes, pointa droit sur Munich.

Hiller rencontra seul quelque résistance. Les troupes bavaroises, fortes de 30,000 hommes, et conduites par le maréchal Lefebvre, lui disputèrent les passages de Moosburg et de Landshut; mais quand elles virent l'archiduc Charles déborder leur gauche par Dingolfing et Landau, et, poussant jusqu'à la chaussée de Ratisbonne, menacer de les prendre à revers, elles se replièrent sur l'Abens. Tout semblait aller au gré des désirs de l'archiduc, et une réussite complète aurait couronné ses desseins, s'il lui eût été possible d'imprimer plus d'ardeur aux troupes autrichiennes; mais il ne put les arracher à leur flegme accoutumé. Elles n'atteignirent les bords de l'Iser que le 15 au soir, c'est-à-dire qu'elles n'employèrent pas moins de six jours entiers à faire un trajet d'une vingtaine de lieues, et cette lenteur, dans un mouvement d'où dépendait le sort de la campagne, allait avoir les conséquences les plus fâcheuses pour les intérêts de l'Autriche. Pendant ce temps, en effet, Davoust, dont la première impulsion avait été d'accourir à Ingolstadt, mais qui ensuite avait reçu de Berthier, que Napoléon avait provisoirement investi du commandement en chef, l'ordre de s'avancer à marches forcées vers le Danube, occupait Ratisbonne; l'armée bavaroise venait prendre position à Neustadt et à Abensberg; Vandamme, à la tête de 10,000 Wurtembergeois, Bessières, avec 12,000 cavaliers de la réserve, s'échelonnaient à Vohburg, à Neuburg, à Ingolstadt et à Donauwerth; Oudinot, suivi de près par Masséna, s'approchait de Pfaffenhausen, sur le flanc gauche des Impériaux; enfin, Napoléon avait quitté Paris le 12, et accourait pour diriger lui-même les opérations.

Il était temps : malgré la mollesse avec laquelle les Autrichiens avaient manœuvré, l'armée française se trouvait dans une situation fort critique, et, pour qu'elle en sortît victorieuse, il ne fallait pas moins que le coup d'œil prompt et sûr de Napoléon. Berthier, si habile d'ordinaire à exécuter les grandes conceptions de l'empereur, avait plié sous le faix du premier rang. Aux masses de l'Autriche, dont le centre et la gauche étaient groupés sur l'Abens, de Au à Rohr, et dont la droite, tournant Ratisbonne, arrivait par Schwandorf et Amberg, pour saisir la vallée de l'Altmulh, Berthier n'opposait qu'une longue ligne mince et sinueuse qui s'étendait de Schongau à Deswang, sur un front de soixante lieues. L'archiduc n'avait plus qu'un pas à faire, que le pont de Kelheim à franchir pour se joindre à sa droite, pour couper Davoust des autres corps et pousser vigoureusement leurs divisions éparses par les deux rives du Danube. Jellachich était entré le 16 à Munich.

Napoléon arriva le 17 au quartier général de Donauwerth. Merveilleux ascendant du génie : son seul nom avait déjà diminué le péril! Au simple bruit de son arrivée, l'archiduc suspendit sa marche offensive; l'archiduc craignit de donner prise entre son centre et sa droite; il crut ne pas pouvoir s'assurer trop vite d'une communication solide avec Bellegarde et Kollowrath, et, au lieu de s'emparer du pont de Kelheim, il fit un coude pour gagner Ratisbonne.

Dès le 17, devinant à peu près l'intention de l'archiduc, Napoléon résolut

de prendre lui-même l'offensive sans plus attendre. Tout d'abord, pour dissiper l'inquiétude que l'infériorité numérique de ses troupes leur inspirait peut-être, il mit à l'ordre la proclamation suivante :

« Soldats ! le territoire de la confé-
« dération du Rhin a été violé. L'Au-
« trichien veut que nous fuyions à
« l'aspect de ses armes, et que nous lui
« abandonnions nos alliés : il arrive
« avec la rapidité de l'éclair....

« Soldats ! j'étais au milieu de vous
« en 1805, lorsque le souverain de l'Au-
« triche vint à mon bivouac de Mora-
« vie ; vous l'avez entendu implorer ma
« clémence, et me jurer une amitié
« éternelle. Vaincue dans trois guerres,
« l'Autriche a dû tout à notre généro-
« sité; trois fois elle a été parjure !!!
« Nos succès passés nous sont un sûr
« garant de la victoire qui nous attend.
« Marchons donc, et qu'à notre vue
« l'ennemi reconnaisse son vainqueur. »

Le lendemain 18, en même temps qu'il transportait son quartier général à Ingolstadt, il envoya à chacun de ses lieutenants, avec une promptitude et une netteté qui n'appartinrent qu'à lui, les instructions que les circonstances rendaient nécessaires. Il prescrivit à Davoust de quitter Ratisbonne, de s'avancer par la rive droite du Danube, et de venir joindre l'armée bavaroise sur l'Abens ; à Lefebvre, qui commandait les Bavarois, de s'étendre par la gauche, et d'attaquer au besoin les troupes autrichiennes qu'il avait devant lui, pour faciliter le mouvement de Davoust; à Bessières et à Vandamme, de marcher sur Neustadt et de renforcer le centre ; enfin à Oudinot et à Masséna, de déboucher du Lech par Aichau et Pfaffenhausen, afin de se placer entre la gauche de la principale armée des ennemis, qui occupait Mainburg, et le corps détaché du général Jellachich, qui était à Munich. Toutes ces mesures tendaient à effectuer la rapide et complète réunion des forces dont Napoléon pouvait disposer en ce moment, pour replier l'archiduc Charles et délivrer la Bavière.

Davoust commença son mouvement le 19, à la pointe du jour. Ne laissant dans Ratisbonne que le 65ᵉ régiment de ligne, il forma le reste de son monde en trois colonnes, et les dirigea la première le long du Danube, par la chaussée d'Abach à Port-Saal, les deux autres, par des chemins vicinaux parallèles à la grande route. De leur côté, les troupes que l'archiduc Charles avait réunies autour de Rohr, s'ébranlèrent, dès trois heures du matin, dans la direction de Ratisbonne, pour attaquer Davoust et l'empêcher de se réunir à Lefebvre. Elles marchaient aussi sur trois colonnes principales; mais par suite de mauvais renseignements, elles appuyèrent beaucoup trop à droite du Danube, et il en résulta que celle de gauche, commandée par Hohenzollern, heurta seule Davoust, tandis que les deux autres dépassèrent le maréchal. Le choc eut lieu sur les hauteurs de Busch, en avant de Tann. Davoust, qui communiquait déjà avec Lefebvre, fut habilement secondé par lui. Hohenzollern soutint avec énergie leur double effort, mais il lâcha pied peu à peu, et enfin laissa la route libre. Le même jour, Oudinot, parti la veille d'Augsbourg, culbuta au village de Pfaffenhausen les avant-postes du 6ᵉ corps autrichien, commandé par Hiller, et les mena battant jusque dans Au, sur la rive droite de l'Abens. Le même jour aussi, Napoléon était accouru d'Ingolstadt à Abensberg, et, d'après différents rapports qu'il reçut dans la soirée, sur la position des principaux corps ennemis, il avait jugé qu'il ne lui serait pas difficile de traverser le milieu de leur ligne. En effet, l'armée autrichienne, si formidable par le nombre, se trouvait déjà presque coupée en deux. Pour ne rien dire de leur droite qui était toujours au delà du Danube, leur centre et leur gauche ne communiquaient, le matin du 19, que par un faible détachement du 3ᵉ corps; et ce détachement, Lefebvre l'avait battu pour aller tendre la main à Davoust. L'intervalle qui en résulta, s'accrut encore dans la nuit du 19 au 20, par un mouvement rétrograde que l'archiduc fit faire aux troupes qui avaient donné dans la journée.

Opposer à droite et à gauche des forces suffisantes pour attirer l'attention du centre et de la gauche de l'en-

nemi; porter entre ces deux corps une masse principale, pour les pousser ensuite dans des directions inverses, et rendre leur réunion désormais impossible, puis les accabler l'un après l'autre par la supériorité du nombre, et par l'effet moral que produit en pareille circonstance l'isolement du corps attaqué; tel fut le plan qu'arrêta Napoléon, et l'exécution devait en être aussi rapide que la pensée.

La route de Rohr à Landshut était la ligne qui coupait en deux l'armée autrichienne : ce fut par cette route, ce fut sur les différentes positions qu'elle pouvait offrir, que Napoléon dirigea une opération principale. Le 20, dès la pointe du jour, il s'y engagea à la tête de 50,000 combattants. Deux des divisions de Davoust, que Napoléon avait appelées à lui la veille au soir, et qu'il avait mises sous les ordres de Lannes, formaient la gauche de cette armée. Le corps wurtembergeois, toujours conduit par Vandamme, et avec lequel Napoléon voulut marcher lui-même, formait le centre. Les troupes bavaroises, toujours conduites par Lefebvre, formaient la droite. Tandis que Davoust gardait ses positions du 19, pour tenir l'archiduc Charles en échec, et que non-seulement il imposait à son adversaire, mais qu'il l'obligeait même à replier une partie de ses forces, Lannes, Vandamme, Lefebvre, s'avançant de front, engagèrent avec les troupes du général Hiller une suite d'actions importantes, auxquelles le 1er bulletin de la campagne d'Autriche a donné le nom de bataille d'Abensberg (voyez ABENSBERG [bataille d']), et qui eurent pour résultat d'obliger l'ennemi à une prompte retraite, par les deux routes qui mènent de Pfaffenhausen et de Rottenburg vers Landshut.

Landshut est situé entre deux bras de l'Iser. Hiller comptait pendant la nuit aller se mettre en bataille derrière cette ville, et attendre là le choc de Napoléon; mais il n'en eut pas le temps. Le 21, au jour, ses troupes que le passage de l'artillerie et des voitures avait beaucoup retardées, défilaient encore par le pont. L'armée française, que le corps d'Oudinot rejoignait en ce moment, et dont l'empereur put alors distraire Lefebvre, pour l'envoyer soutenir Davoust, les y entassa pêle-mêle, et franchissant la rivière après elles, leur livra dans les rues un combat acharné (voyez LANDSHUT [combat de]). Hiller essaya de se reformer hors des murs; mais apprenant que Masséna avait passé l'Iser à Moosburg et accourait par la rive droite, il ne songea plus qu'à se replier sur l'Inn. Bessières le poursuivit avec trois divisions.

Ces deux journées, qui affaiblirent les Autrichiens de 8,000 morts et d'autant de prisonniers, complétaient la séparation entre leur centre et leur aile gauche. A peine assuré de la retraite de Hiller, Napoléon fit volte-face pour se rabattre sur Ratisbonne, (et acculer l'archiduc aux remparts de cette place, où, avons-nous dit, Davoust avait laissé garnison. Mais, dès le 19, pendant le combat de Tann, l'archiduc avait fait attaquer le régiment qui la gardait, et qui ne suffisait pas pour défendre sa vaste enceinte. Après tout un jour d'une héroïque résistance, le 65e de ligne s'était vu contraint de capituler, et l'archiduc avait aussitôt tiré de sa droite un des deux corps de 30,000 hommes qu'il avait primitivement laissés à la gauche du Danube. Toutefois, malgré ce succès et ce renfort, il n'avait montré, le 20 et le 21, qu'une contenance timide devant Davoust, dont il était loin de connaître l'infériorité numérique. Soupçonnant à la fin qu'il n'avait affaire qu'à une partie de l'armée française, et qu'il aurait pu l'anéantir depuis deux jours, il ordonna pendant la nuit du 21 au 22, les dispositions d'une attaque de toutes les troupes. Quand le soleil parut, 100,000 Autrichiens se déployaient déjà dans la plaine qui s'étend de Ratisbonne à Eckmühl (voyez ECKMUHL [bataille d']); cependant, le chemin qu'un de leurs principaux corps avait à faire pour entrer en ligne, retarda jusque vers midi l'attaque projetée par le généralissime. Les colonnes autrichiennes s'ébranlèrent alors sur tous les points. Pour leur tenir tête, Davoust, quoique rallié par Lefebvre, n'avait que 50,000 hommes; mais, fermement décidé à défendre la position qu'il occupait, car il en connaissait toute l'importance, il manœu-

vra avec tant de justesse et de précision, il sut si bien ménager ses forces, qu'il empêcha l'ennemi jusqu'à une heure de gagner un seul pouce de terrain. A une heure, au grand étonnement de l'archiduc, le canon se fit entendre sur la route de Landshut. C'était Lannes, c'était Vandamme, c'étaient Oudinot et Masséna, c'étaient seize régiments de cavalerie, c'était Napoléon lui-même, qui, en marche depuis la pointe du jour, arrivaient sur le champ de bataille, et dont la présence assura la victoire. Cette victoire, peut-être Davoust ne l'eût-il pas gagnée seul, mais il l'avait si bien préparée, que l'empereur, quand le maréchal se présenta le soir devant lui, le salua du titre de prince d'Eckmühl.

L'archiduc Charles, après la sanglante défaite qu'il venait d'essuyer, comptait encore près de 80,000 soldats; mais jugeant que la prudence ne lui permettait point de tenter les hasards d'une seconde bataille, dans une plaine qui n'offrait aucune position favorable, le Danube à dos, et avec une armée fatiguée, découragée, il prit comme plus sage, le parti de se retirer sur la rive gauche, et fit à cet effet jeter un pont, un peu au-dessus de Ratisbonne, pour faciliter d'autant le passage du fleuve, et éviter un encombrement qui pouvait devenir fatal, si l'on se bornait au pont même de la ville. On travailla toute la nuit; mais le deuxième pont ne fut achevé que le 23, vers huit heures du matin, et le défilé des convois commençait à peine, quand parut l'avant-garde française. Le gros de l'infanterie autrichienne se retirait par Ratisbonne; les réserves et la cavalerie, rangées sous les remparts, étaient chargées de couvrir la retraite; mais Lannes, qui commandait notre avant-garde, attaqua sur toute la ligne, porta le désordre dans tous les rangs, troubla le passage aux deux points où il s'effectuait, détruisit le pont extérieur, et entassa les vaincus dans Ratisbonne. Bientôt (voyez RATISBONNE [combat et prise de]) Napoléon ordonna d'escalader les murailles; on pénétra dans la place, par une brèche que des officiers aperçurent, et alors les Autrichiens se retirèrent si précipitamment, qu'ils ne purent emmener le régiment de ligne français, qui depuis trois jours était leur prisonnier. Le colonel du 65ᵉ était parvenu à soustraire son aigle à toutes les recherches, et il le présenta lui-même à Napoléon, lorsque l'empereur entra dans la ville.

Ainsi, dans l'espace de cinq jours seulement, qui avaient été tous signalés par une victoire, Napoléon avait anéanti les efforts de l'Autriche, auxquels les vœux d'une grande partie de l'Allemagne se rattachaient peut-être. Une guerre défensive sur son propre territoire, voilà où cette puissance, à qui le nombre et l'enthousiasme de ses troupes inspiraient naguère tant d'audace, en était réduite. A aucune époque de sa glorieuse carrière, Napoléon ne s'était montré plus actif, plus habile. Comme dans ses campagnes d'Italie, il venait, par d'admirables calculs du temps, d'imprimer aux mouvements combinés de ses forces, bien inférieures à celles de l'ennemi, toute la précision nécessaire pour rétablir l'équilibre, et se créer même les moyens de vaincre.

Maintenant, pour continuer ses succès, il avait à choisir entre deux plans d'opération : ou rejeter l'archiduc dans les montagnes de la Bohême, en lui enlevant par une poursuite instante, ses bagages, son artillerie, ses magasins, et le mettre ainsi hors d'état de tenir la campagne; ou bien, marcher droit sur Vienne, qui se trouvait à découvert, et arrêter par ce mouvement hardi les mesures déjà prises pour l'organisation de forces nouvelles. La réussite du premier de ces deux plans, dans le cas que l'empereur adoptât le premier, détruisait les principales forces qui restassent à l'ennemi; mais l'exécution eût traîné trop en longueur, puis il fallait s'engager dans un pays difficile, où les subsistances seraient devenues rares, où la cavalerie perdrait l'avantage d'une poursuite accélérée, où les renforts n'arriveraient qu'avec peine, où enfin l'on s'éloignerait à chaque pas de l'armée d'Italie. On devait d'ailleurs craindre que le gouvernement autrichien, rassuré sur le sort de Vienne, n'eût le temps d'organiser la défense de cette capitale, et d'y former le noyau d'une nouvelle armée.

Napoléon s'arrêta au dernier parti.

En se portant vers le centre de la monarchie autrichienne, il conservait sa ligne d'opérations principales, et faisait entrer dans son calcul l'effet infaillible qu'un tel mouvement allait produire sur tous les esprits dans le nord de l'Allemagne. Maître de Vienne avant que l'archiduc Charles pût y arriver par la rive gauche du Danube, il franchirait lui-même le fleuve, marcherait à la rencontre du prince, et ressaisirait ainsi les avantages du premier plan.

Mais on le voit, il fallait de toute nécessité non-seulement atteindre Vienne avant l'archiduc, mais encore lui interdire soit au-dessus, soit au-dessous de cette capitale, le retour à la rive droite du Danube, et, dans ce but, le prévenir à Lintz, à Mauthausen, à Mautem, où aboutissent les débouchés de la Bohême et où se trouvent des ponts.

Pourchassé par Davoust, l'archiduc avait pénétré en Bohême jusqu'à Waldmunchen; puis, arrivé là, il avait résolu de se rabattre sur Vienne. Or, de Waldmunchen à Vienne, une chaîne de montagnes sépare la Bohême de la vallée du Danube, et la seule route voiturable suit le revers opposé au Danube. Cette route a bien, par Budweis, un embranchement sur Lintz, et déjà l'archiduc prononçait sa marche de manière à aller le saisir; mais il était obligé à un long détour, et Napoléon avait toute chance de le devancer.

Davoust avait abandonné vers Cham la poursuite de l'archiduc, et était revenu passer le Danube à Straubing, d'où une chaussée mène en droite ligne à Lintz. Napoléon avait déjà lancé Masséna par cette chaussée : Davoust eut ordre de l'y suivre, et fut bientôt suivi par Bernadotte, qui entra en ligne à la tête du contingent saxon. L'empereur, avec sa garde et les corps de Lannes, de Vandamme, de Bessières, forma une deuxième colonne qui marcha par Landshut et Braunau.

Ces deux masses, dont la première était forte de 80,000 combattants, et la seconde, de 60,000, devaient déborder les ailes de Hiller et précipiter sa retraite. Lefebvre, pendant ce temps-là, se marchant avec les Bavarois, irait déblayer le Tyrol et tendre la main à Eugène.

Après sa défaite de Landshut, Hiller, qui comptait encore 30,000 hommes, s'était retiré dans la direction de l'Inn, et Bessières seul l'avait poursuivi. Le 24 avril, parvenu à Neumarkt, Hiller, qui sut n'avoir que 20,000 hommes derrière lui, avait soudain fait volte-face, et remporté sur Bessières un faible avantage. Le succès fut complétement inutile au général ennemi par suite des dispositions que l'empereur venait d'adopter. Dès le 25, en effet, quand Hiller apprit que toute l'armée française convergeait vers l'Inn, il se hâta de franchir cet affluent du Danube, afin de protéger les frontières de l'Autriche. Le 26, Masséna arrivait devant Passau, débloquait la citadelle qui s'était maintenue depuis le 10 contre les efforts du général Dedowich, et allait s'établir à Schœrding. Le 27, Napoléon débouchait de Muhldorff; le 30, il poussait Lannes et Bessières sur Burghausen. Tourné par la droite, Hiller n'attendit pas le choc; il détruisit les ponts de l'Inn et de la Salza, puis, se retirant par Ried et par Lambach, il alla prendre une forte position à Ebersberg, derrière la Traun. Hiller, par cette prompte retraite, avait abandonné le pont de Lintz, mais il couvrait celui de Mauthausen, et il pouvait recevoir d'un moment à l'autre d'importants renforts, espérer même l'arrivée de l'archiduc Charles. Masséna lui ôta cette chance. Pendant qu'on rétablissait les ponts de l'Inn et de la Salza, Masséna, maître du passage, ne trouva point d'obstacle à se porter en avant, et, le 3 mai, quand la tête de colonne de Napoléon n'était encore qu'à Wels, il arriva en présence de l'ennemi. Comprenant toute l'importance de la position d'Ebersberg (voyez Ebersberg [combat de]), le maréchal brusqua l'attaque, sans attendre ni l'arrivée de l'empereur, ni même le déploiement complet de ses propres divisions, et remporta une brillante victoire. Au bruit de la canonnade, l'empereur avait envoyé des renforts, mais qui ne firent qu'achever l'œuvre de l'audace et du courage.

Hiller, affaibli de 9,000 hommes, se replia le soir sur l'Inn, et n'essaya point de s'y maintenir. A quoi bon? De la rive gauche de cette rivière, l'artillerie française pouvait couper le pont de

Mauthausen. Dans la nuit, Hiller coupa lui-même le pont de l'Ens, et prolongea sa retraite vers Saint-Pœlten, où il arriva le 6 mai. Là il fit halte un instant, car il espérait encore voir l'archiduc déboucher par Stein, dont un détour du Danube l'avait rapproché. Mais il avait la Trausen à dos, et l'avant-garde de Napoléon approchait au pas de course. Le 7, rien ne paraissant de l'autre côté du fleuve, Hiller divisa ses troupes en deux colonnes, passa avec la plus nombreuse sur la rive gauche, par le pont de Mautern qu'il incendia, et dirigea l'autre sur Vienne pour aider à la défense de cette ville jusqu'à l'arrivée de l'archiduc.

La grande armée ennemie, moins Jellachich qui avait pointe vers le Tyrol, se trouvait donc rejetée tout entière au delà du Danube, et rien n'empêchait plus Napoléon de s'élancer vers la capitale de l'Autriche. L'archiduc marchait si lentement, que l'y devancer était facile; mais Napoléon vit un calcul dans cette lenteur. Il crut que le dessein de son adversaire était de laisser les Français s'enfourner dans l'étroite vallée que termine Vienne, de se jeter alors sur leur ligne de retraite, et de les accabler entre le Danube et les Alpes. Pour déjouer ce plan, au cas que l'archiduc l'eût formé, Napoléon fit occuper Mautern assez fortement pour que l'ennemi ne pût rétablir le pont de cette ville, il couvrit de redoutes les ponts de Lintz et d'Ens, et défendit pareillement les approches de Mauthausen et de Passau. A la garde de ces points, les seuls qui fussent accessibles, il préposa Vandamme, dont les éclaireurs se portèrent sur les routes de la Bohême, et que soutinrent Bernadotte et Davoust échelonnés le long du fleuve. Leurs forces réunies suffisaient pour résister à un premier choc, et donner au reste de l'armée le temps d'accourir. Ses derrières ainsi assurés, Napoléon poussa en avant, et, le 10, à neuf heures du matin, il parut aux portes de Vienne.

A l'exception de la jeune archiduchesse Marie-Louise, fille aînée de l'empereur François II, laquelle était alors malade de la petite vérole, et de l'archiduc Maximilien, son oncle, qui était chargé de défendre Vienne, toute la famille impériale avait quitté la ville, dont les défenseurs se montaient à 15 ou 16,000 hommes, moitié troupe de ligne, moitié landwehr. Les faubourgs, qui ne sont pas fortifiés, et qui contiennent les deux tiers de la population, se rendirent sans résistance; mais, quand la tête de l'avant-garde française déboucha sur l'esplanade qui sépare les faubourgs de la cité, les canons des remparts tirèrent aussitôt, et la forcèrent à reculer provisoirement. Napoléon envoya alors un de ses aides de camp sommer l'archiduc Maximilien de se rendre. Ce parlementaire fut introduit dans Vienne; mais à peine avait-il fait quelques pas dans la ville, que la populace ameutée se jeta sur lui. Il était déjà couvert de blessures, et il aurait été infailliblement massacré, si un piquet de soldats de ligne ne l'eût arraché aux mains de ces furieux et reconduit hors de l'enceinte. Malgré le mauvais succès de cette tentative, Napoléon crut devoir la renouveler le lendemain: seulement, il manda au palais de Schönbrunn, où était établi son quartier général, les principaux habitants des faubourgs, et ce furent eux qu'il chargea de porter à l'archiduc une lettre où il l'engageait à éviter par une capitulation immédiate les malheurs inévitables d'un bombardement. Les députés, porteurs de la missive, entrèrent le 11 à neuf heures du matin dans Vienne; mais une heure après, le feu des remparts recommençait sur tous les points: c'était la seule réponse que daignait faire l'archiduc. Réduit à employer la force, Napoléon ordonna de jeter un pont sur le bras du Danube qui coule entre les faubourgs et le Prater, et dès que ce travail fut achevé, dès que nos troupes occupèrent la promenade, le général du génie Bertrand y éleva une batterie de vingt obusiers, qui vers le soir ouvrit le feu. Dix-huit cents obus lancés en peu de temps incendièrent les principaux hôtels, les principaux édifices; le palais impérial lui-même, si Napoléon ne l'eût fait épargner, par égard pour la jeune malade qui n'avait pu en sortir, pour cette épouse que la fatalité lui destinait, serait devenu la proie des flammes. Dans la nuit, l'archiduc Maxi-

milien voyant que l'accès de la rive gauche du Danube pouvait lui être enlevé d'un moment à l'autre, s'y jeta avec ses troupes de ligne, après avoir fait emporter sa nièce, et détruit les ponts derrière lui. Tandis qu'il allait rejoindre l'archiduc Charles, son frère, Vienne, abandonnée à son sort, et où ne restaient plus que des milices, demanda à capituler. La capitulation fut signée le 13, et sur-le-champ, aussi, Napoléon s'occupa de franchir le Danube pour marcher à l'archiduc Charles, qui arrivait enfin.

Les deux adversaires, que ce large fleuve séparait, cherchèrent l'un et l'autre à en défendre et à en forcer le passage. Napoléon dirigea son mouvement offensif tout près de Vienne, en aval; le prince, au contraire, préoccupé, comme Napoléon l'avait prévu, de venir opérer sur les derrières de l'armée française, tenta d'enlever le pont de Lintz. Ces deux attaques, en sens inverse, eurent lieu le même jour, le 17. Elles échouèrent toutes deux; mais, le 17 même, tandis que du côté des Français, Lannes essayait vainement de jeter au delà du Danube une avant-garde qui protégeât le rétablissement d'un des ponts de Vienne, Masséna reconnaissait à deux lieues au-dessous de la ville les bras du fleuve que forme l'île de Lobau, et commençait à établir entre la rive droite et cette île deux ponts que l'empereur résolut aussitôt d'utiliser pour le passage de l'armée entière. On acheva ces deux ponts le 18 et le 19, sans être inquiété. Le 20, l'armée commença à passer dans l'île, qui a deux lieues de superficie, et qui se trouvait alors couverte de taillis assez épais pour que le mouvement de nos troupes ne pût être remarqué de la rive gauche. En même temps, on jeta un troisième pont de l'île à cette rive, et le 21 une partie de l'armée y aborda entre les villages d'Essling et de Gross-Aspern. L'archiduc Charles avait appris dès le matin et l'occupation de l'île de Lobau et la construction du troisième pont; mais loin de chercher à interdire aux troupes françaises l'accès de la rive gauche, il ordonna à son avant-garde de se replier à mesure que la nôtre se déploierait. Donner ainsi une fausse sécurité à son adversaire, le laisser, plein d'une confiance trompeuse, accourir avec une partie de son armée; puis, quand il aurait à dos le Danube, sujet, dans cette saison, à des débordements subits, et que tous les moyens propres à détruire les ponts par lesquels il communiquait d'une rive à l'autre seraient préparés, l'assaillir avec des forces infiniment supérieures, voilà le plan que l'archiduc avait conçu. A quatre heures de l'après-midi, lorsque trente et quelques mille Français eurent débouché, il développa contre eux 100,000 Autrichiens, et engagea l'action.

La bataille d'Essling a été racontée au tome VII de ce Dictionnaire, page 526 : il va suffire d'en rappeler les péripéties principales. Suspendue le 21 par la nuit, elle recommença plus furieuse le 22 au lever du soleil. Dans l'intervalle, était survenue une crue d'eau, et, le second jour, vers dix heures du matin, quand Napoléon n'avait encore sur la rive gauche du Danube que 50,000 hommes et 50 canons, les ponts qu'il avait établis sur les bras du fleuve furent tous les trois incendiés par des brûlots, tous les trois rompus et emportés par des bateaux de pierres, que l'archiduc fit lancer des îles qui se trouvent au-dessus de celle de Lobau. Il en résulta que le reste de l'armée française, composé de 80 et quelques mille hommes, 80 pièces d'artillerie, et les munitions de réserve demeurèrent forcément sur la rive droite. Malgré un tel désavantage, les Français, quand la bataille cessa vers neuf heures du soir, conservaient leurs positions et avaient repoussé l'ennemi dans les siennes; Napoléon même avait si bien ménagé ses forces, qu'il ne comptait que 1100 morts, et que la vieille garde n'avait pas encore donné. Il pouvait donc en venir aux mains une troisième fois sans des chances trop défavorables; néanmoins, privé de ses communications avec la rive opposée du fleuve, privé ainsi de toute espèce de renforts, il jugea plus prudent de repasser sur l'île de Lobau. On répara le mieux qu'on put le pont qui communiquait de la rive gauche avec l'île, et la retraite (nous en avons donné un récit spécial au tome X,

page 288) s'effectua de minuit à sept heures du matin. Elle était volontaire; mais volontaire ou non, toujours était-il que Napoléon avait reculé. Que Napoléon fît un pas de plus en arrière, et Napoléon semblait avouer qu'il avait été vaincu à Essling, et la fermentation que la victoire d'Eckmühl avait apaisée, se ranimait dans les diverses parties de l'Allemagne, et le contre-coup s'en faisait ressentir dans l'Europe entière. Napoléon vit tout ce que sa situation avait de fatal, et résolut non-seulement de ne point rétrograder au delà de l'île de Lobau, mais d'aller dans le plus bref délai chercher une éclatante revanche sur le terrain même que la fortune l'avait contraint d'abandonner. Lefebvre, Eugène, Marmont, furent appelés à cette grande lutte, et c'est ici le lieu d'exposer les événements militaires dont l'Italie était le théâtre depuis l'ouverture de la campagne.

Là aussi, les Autrichiens avaient saisi l'offensive dès le 10 avril. L'archiduc Jean avait divisé ses troupes en deux colonnes, et, tandis que lui-même, à la tête de la principale, faisait irruption dans les provinces vénitiennes, le général Chasteler, un de ses lieutenants, avait, à la tête de la seconde, envahi le Tyrol. Chasteler, aidé par une insurrection générale du pays, s'avança sans obstacle, pénétra dans Inspruck, puis se dirigea vers Trente et Roveredo. Eugène, sur qui l'archiduc tomba à l'improviste, fut, du 11 au 26, replié jusqu'à l'Adige. Cette retraite, toutefois, ne se fit pas sans gloire. Au passage du Tagliamento le 12, à Pordenone le 15, à Sacile le 16, Eugène résista honorablement, et ne céda qu'au nombre. Enfin, le 22, il prit position autour de Vérone, et, en quelques jours, grâce à cette lenteur que les Autrichiens mettent d'ordinaire dans leurs mouvements offensifs, il rallia son armée qui était éparse dans toute l'Italie. L'archiduc cependant le menaçait de front, et Chasteler, dont les coureurs avaient atteint le lac de Garda, semblait vouloir déborder son flanc gauche, quand le 28, à son extrême surprise, les ennemis se mirent à battre en retraite. Il comprit que Napoléon venait de frapper un coup décisif en Allemagne (c'était la bataille d'Eckmühl), et dès lors il n'hésita point à s'élancer sur les traces de l'armée autrichienne. L'archiduc ne rétrograda d'abord que pied à pied, se mettant chaque jour en bataille; mais, atteint et rompu le 8 mai au passage de la Piave, il rentra précipitamment dans les États héréditaires. Puis, pensant que les fortifications qui défendaient les frontières et le camp retranché de Laybach suffiraient pour arrêter les vainqueurs, il prolongea sa marche jusqu'à Gratz, afin de rallier un corps hongrois que l'archiduc Raynier réunissait à Kœrmend.

Dans le même temps, Lefebvre, avec les divisions bavaroises, debouchait sur Salzburg. Le 7 mai, il atteignit Jellachich, qui cherchait à rejoindre Hiller, le coupa à Lambach, le rejeta dans le Simmering, puis se porta en deux colonnes vers Inspruck. La première, qu'il conduisait lui-même, marcha par Salzburg, et la seconde, aux ordres du général bavarois Deroi, par Kufstein. Chasteler courut à la rencontre de ces deux colonnes, et se posta à Voergl, nœud des routes qu'elles suivaient. Couvert à droite par les défilés de Lofer et de Saint-Jean que gardait la population en armes, il accueillit rudement la colonne Deroi le 11; mais l'affaire était à peine engagée, que Lefebvre, qui venait de forcer les deux passages en un clin d'œil, parut sur le champ de bataille. Chasteler fut mis en déroute, poussé jusqu'à Inspruck, où il n'essaya même pas de se tenir, et entassé dans l'étroite route de Lintz. Lefebvre entra presque triomphalement dans la capitale du Tyrol; après quoi il lui fallut obéir à un ordre de l'empereur qui l'appelait vers Lintz, et s'en remettre à Eugène du soin d'achever Chasteler.

Eugène, pour pénétrer dans les provinces autrichiennes, forma son armée en deux corps, prit avec l'un la route de Klagenfurth, et dirigea l'autre, conduit par Macdonald, sur Laybach. Macdonald eut bientôt dégagé Palma-Nova et réoccupé Trieste. Dès le 20, il marchait sur Laybach. Giulay, qui commandait les troupes du camp, lui abandonna et le camp et la ville, pour se replier sur Carlstadt. Avec le même

succès, Eugène força les cols des Alpes, depuis Ponteba jusqu'à Tarvis, enleva tous les points que l'ennemi avait fortifiés, et déploya son armée entière dans les provinces méridionales de l'Autriche. La droite et le centre poinèrent sur Mahrburg, la gauche sur Leoben et Vienne. Chemin faisant, on attaqua le 25, à San-Michel, Jellachich qui, rejeté dans le Simmering et immobile depuis plusieurs semaines, s'ébranlait enfin, pour tâcher de se réunir à l'archiduc Jean; on le culbuta, on lui enleva toute sa troupe, et il ne s'échappa lui-même que difficilement avec quelques centaines de cavaliers. Il alla porter l'alarme au quartier général de l'archiduc, qui était toujours à Gratz, mais qui dès lors ne s'y trouva plus en sûreté, et gagna Kœrmend en toute hâte. Les jours qui suivirent, Macdonald prit possession de Gratz, dont toutefois il fallut assiéger le château. Eugène entra à Bruck, et le 31, ses coureurs, s'avançant jusque sur la route de Vienne, rencontrèrent les postes de la grande armée. La jonction était faite.

Marmont seul était en arrière. Le 23, au moment où Marmont, qui occupait la Dalmatie avec 15,000 hommes, se mettait en marche pour rejoindre Eugène, vers les confins de la Carniole, l'archiduc Jean, pour le couper de Fiume, avait détaché de sa gauche la division Stoïsservick, et l'avait envoyée se porter à Gospitch. Le 21, Marmont culbuta Stoïsservick, le poussa l'épée dans les reins, et l'obligea à gagner précipitamment Carlsbad pour rallier Giulay. La route de Gratz était ouverte à Marmont, mais il y avait beaucoup d'intervalle entre la tête de sa colonne et l'arrière-garde d'Eugène. Chasteler et Giulay en profitèrent, l'un pour s'échapper, l'autre pour essayer encore une fois de barrer le passage à l'armée d'Italie. Chasteler, le 5 juin, se porta tout à coup de Lienz sur Klagenfurth; il feignit d'investir cette place, où Eugène avait laissé garnison; puis, faisant un détour, il alla passer la Drave pour gagner ensuite Marhburg et Kærmend. Giulay, qui était fort de 25,000 hommes, les dirigea en masse sur Pettau, moins un faible détachement qu'il envoya d'Agram à Laybach, pour éclairer la route de Marmont.

Pendant ce temps, Eugène et Macdonald, rangés de Neustadt à Gleisdorf, tenaient en échec l'archiduc Jean et l'archiduc Raynier. Dans les premiers jours de juin, ils reçurent de Napoléon l'ordre de les chasser de Kœrmend, et de les refouler sur la rive gauche du Danube. Ils s'ébranlèrent aussitôt, et tandis que Macdonald marchait directement à l'ennemi par Furstenfeld, Eugène, soutenu par un détachement de la grande armée, qui longea le Danube, jusqu'au point où ce fleuve reçoit les eaux de la Raab, s'avança par Guns et Pap. Bientôt débordés par leur droite, les archiducs rétrogradèrent jusqu'à la ville de Raab, et là, forts qu'ils étaient de 50,000 hommes, ils firent halte pour offrir la bataille à leurs adversaires. Le 13, Eugène, devançant Macdonald de tout un jour, arriva en présence de l'ennemi, et le lendemain, quoique, par suite du retard de son lieutenant, il n'eût que trente et quelques mille soldats à mettre en ligne, il n'hésita point à attaquer. Sa victoire fut complète. L'action ne dura que de onze heures du matin à une heure de l'après-midi. Les Autrichiens profitèrent du reste de la journée et de la nuit pour se retirer sur Comorn, et bientôt passer le Danube sur ce point.

Il ne restait plus que Giulay à droite du fleuve, et ses manœuvres tendaient à replier Marmont sur l'Italie. Marmont, au sortir de Laybach, rencontra les éclaireurs du général autrichien, et les poussa jusqu'à Gonowitz; mais quand il apprit, une fois arrivé là, que des forces supérieures l'attendaient à Vindichfeistritz, nœud des routes de Carlstadt et de Mahrburg, il rétrograda aussitôt jusqu'à Cilli, puis, se jetant à gauche dans des chemins de traverse, et réparant la lenteur avec laquelle il avait marché jusqu'alors, il gagna Vœlkermarkt, passa la Drave, et atteignit la Karnack, qui se jette dans la Murh, un peu au-dessous de Gratz. Il était temps. Giulay, furieux de voir ses combinaisons déjouées, accourait par la route directe, et déjà il était aux prises avec notre 84e de ligne, que

Broussier, qui assiégeait le château de Gratz, avait déployé pour tendre la main à Marmont. Deux jours de suite (25 et 26 juin), Giulay s'efforça de rompre ce brave régiment, et de se placer entre nos deux généraux; mais il échoua, et perdit plus de monde que n'en comptait la troupe assaillie. Lorsque Marmont eut enfin opéré sa jonction avec Broussier, Giulay, réduit à l'impuissance, regagna d'abord ses quartiers de Pettau, puis, n'osant se heurter à la grande armée, il se rapprocha de l'Adriatique, pour communiquer avec la marine anglaise, et recevoir les subsides que le cabinet de Londres ne cessait de fournir au cabinet de Vienne.

Un mot maintenant des opérations qui avaient eu lieu en Pologne. Là, comme en Allemagne, comme en Italie, les hostilités s'étaient ouvertes du 10 au 12 avril. Là aussi, comme ses frères, l'archiduc Ferdinand avait eu d'abord l'offensive. Il comptait 30,000 hommes, tandis que l'armée polonaise n'en comptait que 20,000. Fort de sa supériorité numérique, il passa, le 15, la Pilica à Novimastz, et eut bientôt replié les Polonais jusque sous les murs de Varsovie. Le 23, Varsovie capitula; du moins les deux partis signèrent une convention, en vertu de laquelle la ville était déclarée neutre. Cet acte singulier laissait le brave Poniatowski, général en chef de l'armée polonaise, maître de l'important faubourg de Praga, et de toutes les excellentes positions de la Vistule. Il en profita pour reprendre sur-le-champ l'offensive, et la garda pendant le reste de la campagne. Chargeant le général Dombrowski de descendre le fleuve, il le remonta lui-même, et dès le 24, il se heurta, à Grochow, contre une colonne que l'archiduc y avait postée pour l'observer. Il la culbuta, la mena battant jusqu'à Gora, où il l'atteignit encore le 3 mai, et la rejeta enfin, à demi détruite, sur la rive droite. Sa victoire lui ouvrant toute cette rive, il se répandit dans la Gallicie. Vers le 15, l'archiduc fit volte-face; mais Poniatowski accourut, le replia vigoureusement de Sandomir à Cracovie, et peu de jours après, s'empara de l'importante place de Zamosc. Dombrowski n'était pas moins heureux sur la basse Vistule. L'archiduc avait laissé un fort détachement sur Thorn, pour offrir aux Prussiens un noyau de troupes autour duquel ils pussent venir se grouper. Ce détachement arriva le 24 devant Thorn, et tenta d'enlever la place par un coup de main, mais il échoua. Le lendemain, il voulut forcer le passage du fleuve, vis-à-vis de Plock; il échoua encore, et les Prussiens n'osèrent lever le masque. Bientôt la situation de l'archiduc devint d'autant plus critique, que l'empereur Alexandre ébranla enfin le corps auxiliaire qu'il avait promis à Napoléon; l'archiduc précipita dès lors sa retraite, et le 30 mai, Poniatowski établissait son quartier général à Brody, c'est-à-dire vers les frontières de la Volhynie. Tout le mois suivant s'écoula en escarmouches insignifiantes.

Nous voici arrivés aux derniers jours de juin, et six semaines se sont écoulées depuis la bataille d'Essling. Pendant ces six semaines, Napoléon et l'archiduc Charles, quoique toujours opposés l'un à l'autre sur le Danube, étaient restés dans une inaction absolue. En ce qui concerne Napoléon, la chose s'explique. Forcé comme il venait de l'être d'abandonner la rive gauche du fleuve, il ne pouvait se risquer à y descendre une seconde fois qu'après avoir fait les plus vastes préparatifs, réuni un immense matériel en tout genre, et rendu impossible le retour des accidents qui avaient compromis le succès de sa première tentative. Mais l'archiduc!.... Non-seulement, et on ne saurait s'en étonner assez, il ne chercha ni à troubler la retraite de son adversaire, dans la nuit du 22 au 23 mai, ni dans la journée du 23, à profiter de l'isolement d'une partie de l'armée française dans l'île de Lobau, ni les jours suivants à empêcher que les communications ne fussent rétablies avec la rive droite, mais il n'osa, pendant tout le mois de juin, quoiqu'il eût bientôt compté 170 à 180,000 hommes dans ses rangs, et environ 900 pièces d'artillerie dans ses parcs, rien tenter d'offensif. Il aima mieux garder la position centrale qu'il avait cru devoir prendre pour couvrir à la fois la Bohême, la

Moravie et la haute Hongrie; il aima mieux, afin d'ajouter aux chances favorables de sa défensive, mettre en usage tous les moyens que l'art de ses ingénieurs put lui fournir pour fortifier cette position. C'est ainsi qu'il avait fait élever parallèlement au fleuve, et vis-à-vis l'île de Lobau, au point du premier passage de l'armée française, une formidable ligne d'ouvrages de campagne, qui s'étendait de Gross-Aspern à Essling, et de ce dernier village à la petite ville d'Enzersdorf. Ces ouvrages étaient exécutés avec le plus grand soin; ils étaient liés par une courtine, palissadés, fraisés, enfin armés de 150 pièces d'artillerie. Le gros de l'armée autrichienne, établi sur des collines à une lieue en arrière de ces retranchements, avait son front couvert par le Russbach, ruisseau dont les bords étaient garnis d'autres ouvrages.

Retranché de la sorte, l'archiduc attendait patiemment une nouvelle attaque, et se flattait, au cas que l'armée française parvînt une seconde fois à franchir le bras du Danube, qui la séparait de l'armée autrichienne, de réussir cette fois à la précipiter dans le fleuve. En conséquence, les divers moyens auxquels il avait recouru pour rompre les premiers ponts, avaient été de nouveau réunis, plus nombreux et plus terribles encore qu'au 22 mai; mais l'archiduc oubliait que de pareils obstacles ne pouvaient arrêter deux fois de suite un adversaire aussi habile que Napoléon.

En effet, dans les derniers jours de juin, pour nous servir de l'expression d'un des bulletins de la campagne, il n'y avait plus de Danube pour les Français.

Ce fleuve a huit ou neuf cents mètres de largeur, mais, grâce à l'inaction prolongée de l'archiduc, d'admirables travaux, conduits par le général Bertrand, l'avaient dompté. Un pont sûr et commode facilitait maintenant les opérations que l'empereur projetait toujours sur la rive gauche. Trois ponts parallèles, longs de six cents pas, et sur l'un desquels pouvaient passer trois voitures de front, liaient la rive droite à l'île de Lobau, et assuraient les communications avec Vienne. De puissantes estacades, établies dans différentes directions, protégeaient ces ponts contre toute nouvelle insulte, contre l'effet même des boulets et autres machines incendiaires. L'île, par tous les ouvrages qu'on y avait construits, était devenue une espèce de place forte. On avait aussi fortifié deux petites îles adjacentes, et non-seulement cent vingt pièces de grosse artillerie défendaient et ces divers ouvrages et les têtes de pont, mais encore les redoutes des deux îlots et une de celles de l'île principale battaient Enzersdorf de manière à pouvoir raser en peu d'heures cette malheureuse ville.

Au 1er juillet, l'armée française comptait de 140 à 150 mille hommes. Tous les corps qui avaient combattu à Essling étaient déjà campés dans l'île de Lobau; les autres, qui occupaient la rive droite du Danube, entre Vienne et Presbourg, passèrent dans l'île les jours suivants, ou vinrent se concentrer autour du village de Kaiser-Ebersdorf, à l'entrée des ponts. L'empereur, pendant tout le mois de juin, avait occupé le château de Schœnbrunn, et, de là, surveillé l'exécution des nombreux travaux dont nous avons parlé. Le 1er juillet, il transporta son quartier général dans l'île, et dès ce moment tout annonça que le sort de la monarchie autrichienne allait enfin se décider dans une grande bataille. On pouvait augurer que la victoire se rangerait sous les drapeaux de la France, car jamais les troupes n'avaient montré tant de gaieté, tant de confiance, tant d'enthousiasme.

L'archiduc supposait que l'armée française tenterait d'aborder la rive gauche entre Essling et Gross-Aspern, c'est-à-dire au même point que la première fois. Dans cette idée, il avait établi la ligne de défense que nous avons décrite.

Cette supposition était complétement erronée; mais, comme bien on pense, l'empereur, qui se proposait d'effectuer cette fois son passage à droite d'Enzersdorf, c'est-à-dire au-dessous du point où il avait pris terre le 21 mai, et de rendre ainsi inutiles tous les retranchements que son adversaire avait élevés avec tant de soin, ne chercha qu'à l'entretenir dans son erreur par toutes les fausses démonstrations possibles. C'est ainsi que le 2 juillet 500 voltigeurs se jetèrent dans un îlot situé

vis-à-vis d'Essling, dans le bras qui sépare l'île de Lobau de la rive gauche, et qu'après s'y être fortement établis, ils le joignirent au continent par un petit pont, en avant duquel une flèche fut construite. Cette opération, comme l'empereur s'y attendait, attira toute l'attention de l'ennemi, et les redoutes du village d'Essling ne cessèrent de diriger le feu le plus vif sur ce faux point d'attaque.

L'empereur consacra encore deux jours à ses préparatifs, et enfin, dans la nuit du 4 au 5, il lança son armée au delà du Danube. Vers dix heures du soir, un premier détachement de 1,500 hommes, et, bientôt après, un second qui en comptait 2,500, portés l'un et l'autre par des barques et convoyés par des chaloupes canonnières, atteignirent la rive gauche du fleuve, et y descendirent sans presque rencontrer d'obstacles. En même temps, celles des batteries françaises qui étaient disposées contre Enzersdorf, où s'appuyait la gauche des retranchements ennemis, ouvrirent leur feu; les batteries autrichiennes qui garnissaient tout ce côté de la ligne, répondirent avec la plus grande vigueur, et les obus ne tardèrent point à incendier la ville. Le ciel avait été couvert une partie du jour, et des symptômes d'orage s'étaient manifestés dès le soir. Aux premières lueurs de l'incendie brille un éclair; l'orage éclate, les vents se déchaînent, la pluie tombe à torrents, et les coups de canon, les coups de tonnerre se succèdent avec tant de rapidité, qu'on ne les distingue pas.

Rien, toutefois, rien ne saurait arrêter l'élan de nos troupes. A plus d'une demi-lieue au-dessous d'Enzersdorf, qui brûle toujours, trois ponts, tous les trois de quatre-vingts toises, tous les trois d'une seule pièce, ont été accrochés d'une rive à l'autre. L'infanterie s'y précipite au pas de charge, et, pour ainsi dire, sous une voûte d'obus et de boulets, qui, partant des deux rives, se croisent sur sa tête; la cavalerie, l'artillerie, suivent au grand trot; enfin, à trois heures du matin, toute l'armée française a débouché, et quand l'archiduc, au lever du soleil qui se montre radieux après l'orage, la cherche dans l'île de Lobau, où il croit l'avoir abîmée pendant la nuit, il la voit, avec une surprise extrême, rangée en bataille sur sa gauche, au delà de ses retranchements.

Engager aussitôt l'action, l'archiduc ne le pouvait : il se retire obliquement sur Wagram et paraît reformer ses lignes derrière le Russbach. Napoléon se déploie parallèlement au Danube et le suit. Il fait soutenir Eugène par Oudinot à droite, par Bernadotte à gauche, et lui ordonne d'aller sans délai enlever les hauteurs du Russbach. Eugène s'y porte, et, vers neuf heures du soir, vaillamment secondé par Macdonald, il pénètre dans Wagram, centre de l'armée ennemie. Il dépasse même ce village, mais il se heurte bientôt à des renforts de troupes fraîches qu'a envoyés l'archiduc, et il est contraint de rétrograder. Il effectue sa retraite en bon ordre; mais voici que dans les ténèbres les Saxons, c'est-à-dire le corps de Bernadotte qui, au lieu de soutenir Eugène, n'a pas dépassé Alterklau, prennent trois des divisions de Macdonald pour des divisions ennemies, et font feu sur elles. On conçoit quel désordre dut résulter de cette fatale méprise. Sourds à la voix de leurs chefs, la plupart des soldats se débandèrent, et les Autrichiens regagnèrent le terrain perdu. A onze heures, Napoléon fit suspendre cet engagement, qui n'avait eu d'autre résultat que de lui indiquer la position du généralissime.

Le lendemain éclaira la bataille de Wagram, où plus de 300 mille hommes se choquèrent, où plus de mille pièces d'artillerie vomirent la mort.

Dans la nuit, Napoléon avait rassemblé une forte masse vis-à-vis Wagram, à une portée de canon du village, et resserré ses ailes. A droite, Masséna, ne laissant qu'une division à Gross-Aspern, s'était porté vers Alterklau; à gauche, Davoust, pour se rapprocher également du centre, avait dépassé Gross-Hoffen. Au contraire, l'archiduc, pour donner plus de développement à ses ailes et les renforcer, surtout celle de droite, avait dégarni son centre. La droite, sur le front de laquelle commençaient à s'élever de nouvelles redoutes, s'appuyait au Danube, et s'étendait de

Stadlau à Gerasdorf; son centre était à Wagram, comme la veille, et sa gauche occupait tout l'espace compris entre Wagram et Neusiedel.

Quand, à la pointe du jour, l'armée française reprit les armes, elle se forma dans l'ordre suivant : à gauche, Bernadotte et Masséna; au centre, Eugène, et derrière lui, sur plusieurs lignes, Marmont, Oudinot, la garde impériale et la grosse cavalerie; à droite, enfin, Davoust.

Le terrain sur lequel les deux armées se trouvaient en présence avait deux ieues d'étendue. Les troupes les plus rapprochées du Danube n'étaient qu'à 1,200 toises de Vienne, en sorte que oute la population de cette capitale, couvrant les tours, les clochers, les oits des maisons les plus hautes, et lominant ainsi la plaine d'Enzersdorf, llait assister au terrible spectacle d'une rande bataille rangée.

Sur les deux lignes, le feu s'ouvrit u lever du soleil. A cinq heures, la auche de l'armée ennemie, sous les rdres du prince de Rosemberg, déoucha de Neusiedel; la droite, comosée des corps des généraux Bellegarde, ollowrath, Lichstenstein et Hiller, avança sur Stadlau; mais le prince de lohenzollern, dont le corps formait ul le centre ennemi, resta immobile Wagram.

Napoléon, s'apercevant que Rosemrg manœuvrait pour déborder Daust, se porta de sa personne à l'aile oite, qu'il renforça d'une division de irassiers et de douze pièces d'artille- légère. Après deux heures d'un engement acharné, Davoust parvint à pousser son adversaire jusque dans usiedel. Il lui avait infligé des pertes nsidérables.

Pendant que la droite de l'armée nçaise signalait ainsi le commencent de la journée par un premier sucs, l'action s'était engagée sur tout le te de la ligne. L'archiduc, en portant grandes masses sur sa droite pendant nuit, avait eu dessein de forcer la iche des Français et de les isoler des nts établis par eux sur le Danube. A effet, l'archiduc, au moment où une tie de ses colonnes attaquaient vivent Masséna et Bernadotte, dirigeait lui-même un corps de 30 à 35,000 hommes de ses meilleures troupes, dans l'intervalle qui se trouvait entre le gros des forces de Masséna et la division laissée par lui à Gross-Aspern. Cette masse culbute sans peine les premiers postes qu'elle rencontre, et emporte le village malgré les efforts héroïques des troupes qui le défendent; puis, tandis que les colonnes qui attaquent notre aile gauche font de leur côté d'effrayants progrès, tandis que Bernadotte voit plier les Saxons et les Bavarois qu'il commande, tandis que cette aile, ainsi forcée, vient se placer en équerre le long du Danube, l'archiduc continue son succès, accélère sa marche, et déborde notre flanc de plus d'une demi-lieue. Déjà il lance des partis jusqu'auprès des ponts, et l'épouvante se répand sur les derrières de notre armée; déjà la bataille semble perdue à cette foule de non combattants qui toujours suivent et accompagnent les grandes armées, et ils fuient vers l'île de Lobau; déjà, enfin, les troupes autrichiennes poussent des cris de victoire.

Ces cris étaient prématurés. On vient, vers neuf heures, annoncer à Napoléon, qui se trouve encore à l'aile droite, combien le sort de l'aile gauche est compromis. Aussitôt, laissant à Davoust l'ordre de tourner la position de Neusiedel, d'expulser l'ennemi de ce village et de se diriger ensuite sur Wagram, il vole à l'endroit du péril. Chemin faisant, il prescrit à Eugène d'aller aussi attaquer le centre ennemi à Wagram, et de l'attaquer avec vigueur. Le mouvement sera secondé par le corps de Marmont, et surtout par celui d'Oudinot qui, plus rapproché de la droite, se lie déjà aux troupes de Davoust.

En même temps, l'empereur, afin de secourir Bernadotte et Masséna, enjoint à Bessières de s'ébranler avec la cavalerie de la garde et celle de réserve, pour charger en flanc les terribles colonnes que dirige l'archiduc, et à Lauriston, de prendre une batterie de cent pièces, de s'avancer au trot vers ces mêmes colonnes, mais de ne tirer que lorsqu'il sera à une demi-portée de l'ennemi.

Bientôt Eugène a mis les divisions Broussier, Seras et Lamarque sous les ordres de Macdonald; il les a lancées

vers Wagram, et il les soutient lui-même avec les divisions Durutte et Puthod. Bientôt Bessières a chargé la droite des Autrichiens, et les cent pièces que conduit Lauriston, semant la mort dans leurs rangs, ont imposé silence à leur artillerie.

Davoust, pendant ce temps, exécutait avec bonheur les instructions qu'il avait reçues. Il venait d'enlever Neusiedel, et poussait rudement l'aile gauche autrichienne sur Wagram.

Quand Napoléon vit les troupes de son aile droite couronner les hauteurs qui se prolongent entre les deux villages, il envoya dire à Masséna de tenir bon et que la bataille était gagnée; Masséna ne voulut point donner un démenti à l'empereur.

Nous venons de voir l'aile gauche autrichienne, vivement poursuivie, se retirer en toute hâte sur Wagram, où elle espérait se rallier; mais les attaques réunies de Davoust, de Macdonald, de Marmont et d'Oudinot, ne lui en laissèrent pas le temps; Wagram fut enlevé à la baïonnette. Un moment, les Autrichiens parurent vouloir s'arrêter au village de Sussenbrunn, mais au premier choc des colonnes françaises, ils se replièrent sur celui de Gerasdorf, qui, comme point intermédiaire de leur centre et de leur aile droite, était retranché et hérissé d'artillerie. Gerasdorf fut défendu et attaqué avec une égale résolution. Pendant plus d'une heure l'avantage demeura indécis: enfin, une dernière charge des Français triompha de la longue et opiniâtre résistance de leurs adversaires. Le village nous resta, et, dès lors, le centre de l'ennemi, de même que son aile gauche, ne songea plus qu'à assurer sa retraite. Alors, cessant d'être appuyée par le centre, et se trouvant en l'air, l'aile droite, après s'être longtemps maintenue contre Masséna, qui dès onze heures avait repris Gross-Aspern, et contre Bernadotte qui était parvenu à rallier les Saxons, ne tarda guère à se replier aussi, et la bataille fut complétement gagnée.

Dans la nuit du 6 au 7, l'armée autrichienne se retira sur Wolkersdorf, où l'empereur François II s'était tenu pendant l'action. Elle gagnait en toute hâte la Moravie, abandonnant dix drapeaux, quarante pièces de canon, dix-huit mille prisonniers, neuf mille blessés et un grand nombre d'équipages. Le chiffre de ses morts s'élevait à plus de quatre mille hommes.

La perte de l'armée française, beaucoup moins considérable, était de six mille blessés et deux mille cinq cents tués. Toutes les armes avaient rivalisé d'aplomb et de courage. Napoléon lui-même, en cette mémorable journée, s'exposa plusieurs fois au milieu du feu le plus terrible; les boulets tuèrent et blessèrent auprès de lui plusieurs officiers de son état-major; on s'aperçut que l'ennemi tirait particulièrement sur le groupe qui l'environnait, et trois ou quatre fois, dit-on, il lui fallut changer d'uniforme.

L'empereur, en raison de la fatigue extraordinaire de ses troupes, qui venaient de combattre presque sans interruption pendant plus de quarante heures, avait ordonné que toute poursuite cessât dès le soir. L'armée entière coucha donc sur le champ de bataille. Le lendemain 7, à la pointe du jour, on vit l'empereur sortir de sa tente, se promener quelque temps autour des bivouacs, à pied, sans chapeau, sans épée, les mains derrière le dos, suivant son habitude, et s'entretenir familièrement avec les soldats. Sa figure exprimait la satisfaction et la confiance. A cinq heures, après avoir remis le bâton de maréchal à Macdonald, à Oudinot, à Marmont, et proclamé Masséna prince d'Essling, il lança ses colonnes sur les pas des vaincus.

Les 6, 7, 8 et 9, elles n'eurent avec eux que des combats d'arrière-garde: le 10, l'archiduc fit volte-face à Znaym comme pour recevoir le combat; mais quand il vit Masséna prêt à l'aborder de front, et Marmont le tourner du côté de Nikolsburg, il lâcha pied, et le jour suivant il demanda un armistice, auquel Napoléon consentit.

L'empereur d'Autriche refusa d'abord sa ratification, il y adhéra néanmoins, et les négociations s'ouvrirent. On exigeait de lui d'énormes sacrifices; il hésita longtemps, car les Anglais venaient de descendre dans l'île de Walcheren (voyez ce mot), car de nouveaux mouvements insurrectionnels

agitaient le nord de l'Allemagne, et il lui semblait que tout espoir n'était pas perdu. Mais l'expédition anglaise échoua, mais les partisans qui se réunirent sur le bas Elbe furent partout anéantis, et il voyait la grande armée française, groupée autour de sa capitale, interrompre les communications entre les diverses parties de son empire : il lui fallut céder enfin. Le traité de Vienne fut signé le 14 octobre, et François II eut la douleur de se voir ravir les provinces illyriennes, la douleur de reconnaître les changements faits ou à faire au midi de l'Europe, la douleur de consentir au mariage de sa fille aînée avec Napoléon. Le fouet de la nécessité l'obligeait de se résigner à tout, mais il ne cessa de voir en son gendre un ennemi ; et dès que l'occasion s'en présenta, il reprit les armes contre l'époux de sa fille, et la fille, alors docile aux suggestions du père, ne craignit pas, assure-t-on, de trahir en 1813 et en 1814, des plans de campagne qui, s'ils n'eussent pas été connus de l'ennemi, auraient peut-être sauvé la France.

Waifre, fils d'Hunald, et son successeur dans le duché d'Aquitaine, célèbre par la guerre qu'il soutint contre Pepin le Bref, avait donné asile à Grippon, frère consanguin de ce prince, et se disposait à venger les défaites de son allié, lorsqu'il se vit réduit lui-même à accepter de dures conditions de paix. Mais Pepin ne se fut pas plutôt éloigné de la partie de l'Aquitaine qu'il avait envahie (760), que Waifre, rompant le traité à l'instigation du comte d'Auvergne, Blandin, passa la Loire à la tête de ses troupes, ravagea le diocèse d'Autun, s'avança jusqu'aux portes de Chalon-sur-Saône, dont il brûla les faubourgs, et ne se retira que chargé d'un butin considérable. Pepin tenait l'assemblée du champ de mai à Duren, dans le pays de Juliers, lorsqu'il reçut la nouvelle de ces désastres. Une marche rapide le conduisit en peu de jours à Nevers, où il passa la Loire, saccageant tout sur son passage ; puis il s'avança contre Clermont, força cette ville à lui ouvrir ses portes, et s'empara successivement des forts de Carlat, de Scoraille, de Turenne, de Cahors ; enfin, vaincu dans une bataille décisive, Waifre s'enfuit en Saintonge, et passa de là en Périgord, où il fut assassiné, probablement par ordre de Pepin, le 2 juin 768. Voyez Hunald.

Wailly (Noël-François de) naquit le 31 juillet 1724 à Amiens, où ses ancêtres avaient occupé des postes honorables. Ne se sentant point la vocation nécessaire pour l'état ecclésiastique, auquel le destinait le vœu de sa famille, il se livra tout entier à l'étude approfondie de notre langue, et vint de bonne heure à Paris, où il se fit connaître par un talent particulier à développer les lois du système grammatical. Il fit imprimer, en 1754, sous le titre de *Principes généraux et particuliers de la langue française*, une grammaire qui devint classique aussitôt qu'elle parut. Elle offrait, il est vrai, quelques lacunes ; mais elle était bien plus méthodique que celle de Restaut, et avait le mérite assez nouveau d'être débarrassée des formes de grammaire latine dont la plupart des auteurs précédents avaient embarrassé l'enseignement du français. Cette grammaire a été souvent réimprimée, et l'auteur en a donné lui-même un abrégé. Les *Principes de la langue latine*, composés par de Wailly, sur l'ouvrage du jésuite Sauger, arrivèrent, en 1779, à leur 9e édition; mais se trouvent entre les mains de bien peu d'écoliers aujourd'hui. Le traité intitulé *L'Orthographe*, ou *Moyens simples et raisonnés de diminuer ses imperfections dans la langue française*, qui parut en 1775, eut moins de succès, et les projets de réforme de l'auteur ne furent adoptés qu'avec de très-grandes restrictions. Son *Dictionnaire portatif de la langue française*, extrait du grand dictionnaire de Richelet, Lyon, 1774, 2 vol. in-8°, et son *Nouveau vocabulaire français*, *ou Abrégé du dictionnaire de l'Académie*, furent beaucoup plus favorablement accueillis. Cet estimable grammairien fut de l'Institut dès la formation de ce corps savant. Il mourut le 7 août 1801. Domergue a fait de lui ce bel éloge que *sa conduite apprenait à bien vivre*, *comme ses écrits à bien parler*.

Étienne-Augustin de Wailly, fils du précédent, né à Paris, en 1770, fit ses

études au collége Sainte-Barbe; puis suivit les cours de l'école polytechnique, et, en 1805, lors de la formation du lycée Napoléon (aujourd'hui le collége Henri IV), fut nommé proviseur de cet établissement, poste qu'il occupa de la manière la plus distinguée jusqu'à sa mort arrivée en 1821. Outre plusieurs éditions du *Vocabulaire* de son père, il a donné en 1812 un nouveau *Dictionnaire des rimes*.

Charles de WAILLY, architecte, de la même famille que les précédents, né à Paris en 1729, se forma sous Blondel et Lejay, reçut aussi des conseils du célèbre Servandoni, et fit en 1752, comme pensionnaire du gouvernement, le voyage de Rome, partageant volontairement ses trois années avec Moreau, qui n'avait eu que le second prix. Il fut reçu membre de l'académie d'architecture en 1767, et de celle de peinture en 1771. Les ouvrages qui ont fondé sa réputation sont l'hôtel d'Argenson à Paris, le château des Ormes en Touraine, le palais Spinola à Gênes, le second Théâtre-Français, ou *Odéon*, qu'il éleva en société avec Peyre. Wailly s'attachait particulièrement à la décoration des édifices, et il a créé pour la distribution et l'ornement des intérieurs, des plans aussi riches qu'élégants. Plusieurs souverains étrangers l'appelèrent à leur cour; l'impératrice Catherine II, entre autres, lui fit les offres les plus séduisantes pour le fixer à Pétersbourg. Après la réunion de la Belgique à la France et la conquête de la Hollande en 1793, Wailly fut envoyé dans ces contrées en qualité de commisssaire, pour recueillir et rassembler les monuments des arts qui ornèrent pendant plusieurs années notre Musée, dont il était l'un des conservateurs. Membre de l'Institut à sa création, il fut le principal fondateur de la *société des Amis des arts,* qui subsiste encore, et mourut en 1798.

WALCHEREN (combats dans l'île de). Au printemps de 1809, pour enhardir l'Autriche à reprendre les armes contre la France, l'Angleterre avait promis d'opérer une diversion formidable vers l'embouchure de l'Escaut, et de chercher à soustraire les provinces bataves au joug de Napoléon. 35,000 hommes étaient destinés à cette expédition, sous les ordres de lord Chatam, frère aîné du fameux Pitt; l'amiral Strachan commandait les forces de mer, qui consistaient en 22 vaisseaux de ligne, 120 autres bâtiments de différentes grandeurs, et plus de 400 transports; mais cet armement, auquel on travailla dès les premiers jours de mai, ne fut prêt que vers le milieu de juillet, c'est-à-dire après la bataille de Wagram, qui était venue terminer la guerre à l'avantage de la France. Dès lors, le but que se proposait l'Angleterre semblait manqué; mais, comme ce but était plutôt de servir son propre intérêt que celui de ses alliés, plutôt de détruire le port d'Anvers, un des principaux chantiers de la marine française, que de seconder le nouvel effort de l'Autriche, le cabinet de Saint-James, vers la fin du mois, lança son expédition sur les côtes de la Hollande. Le 29, la flotte anglaise rangea l'île de Cadzand, et lord Chatam parut vouloir y débarquer plusieurs de ses divisions, pour qu'elles gagnassent Anvers par la rive droite de l'Escaut; mais le général Rousseau, qui commandait l'île et la partie contiguë du continent, appela aussitôt de Gand 2 ou 3,000 hommes qui étaient casernés autour de cette ville, parce que l'insalubrité de la côte ne permettait pas d'établir les troupes plus près, et les fit parader avec tant d'art, que l'ennemi crut avoir affaire à des forces supérieures et n'osa effectuer son débarquement. La flotte anglaise continua donc sa route, et, guidée en quelque sorte par une escadre de dix vaisseaux de ligne français, à qui la prudence ordonnait de se retirer, mais qui indiqua ainsi les passes du fleuve, elle se dirigea vers l'île de Walcheren. Du côté septentrional de cette île, est situé le port de Flessingue, et il entrait dans les desseins de l'Angleterre de ruiner ce port aussi bien que celui d'Anvers. Attaquer Flessingue de front n'était pas possible; aborder à droite ou à gauche ne l'était pas davantage. Au contraire, au nord de l'île, en avant de dunes peu élevées, se trouve une plage qui offre les plus grandes facilités pour le débarquement. Longue d'environ 200 mètres, elle a partout et à très-

petite distance de ses bords, même quand la mer est basse, depuis 3 jusqu'à 8 brasses d'eau, de sorte que des frégates et des bricks, se plaçant à chacune des extrémités, flanquent de leurs feux un espace sur lequel 6,000 hommes peuvent se ranger en ordre de bataille. Ce fut là que les Anglais prirent terre dans la matinée du 30.

Les troupes françaises chargées de défendre l'île, ou formant la garnison de Flessingue, ne présentaient guère qu'un effectif de 2,500 combattants. Le général Monnet qui les commandait, courut avec la moitié de son monde et 4 pièces de canon à la rencontre de l'ennemi. Il ne put empêcher les Anglais de débarquer au nombre de 15 à 18,000; mais il défendit le terrain pied à pied, et n'arriva sous les murs de Flessingue que dans la nuit du 31. Le 1er et le 2 août, renforcé de plusieurs bataillons que le général Rousseau parvint à lui envoyer de Cadzand sur des péniches, il tint encore tête aux Anglais en avant de la ville; mais enfin, après une héroïque résistance de 48 heures, il lui fallut se replier dans l'enceinte. Du 3 au 8, l'ennemi, sans que la garnison cessât un seul instant de tirer des remparts sur tous les points où l'on remuait de la terre, éleva des batteries de siége. Dans la nuit du 8 au 9, c'est-à-dire quand elles parurent prêtes à jouer, le général Monnet fit une sortie pour les détruire, du moins la principale; il tua 1,500 hommes aux Anglais, mais il en perdit lui-même 800, et ne détruisit pas une seule des batteries. Elles étaient au nombre de 6; elles ouvrirent bientôt leur feu, le continuèrent jusqu'au 15, et ne l'interrompirent alors que parce que les assiégés demandèrent à capituler. La garnison obtint les honneurs de la guerre; mais elle resta prisonnière pour être conduite dans la Grande-Bretagne.

La conquête de Flessingue ne fut d'aucun profit pour les Anglais. D'une part, leur flotte n'osa s'attaquer à l'escadre française qui barrait le chemin d'Anvers; de l'autre, celles de leurs troupes qui étaient descendues sur l'île de Walcheren, eurent bientôt à souffrir cruellement de l'insalubrité du climat; dans l'espace de quelques jours, une maladie épidémique, que les habitants appellent *la fièvre des polders*, se manifesta parmi les soldats, avec une intensité qui ne cessa de croître dans une progression effrayante. Le 22 août, les Anglais comptaient déjà 1,560 et quelques malades; le 26, ils en compterent 3,000; le 28, 4,000, enfin, le 8 septembre, le nombre des fiévreux s'éleva à 10,948. L'ennemi était obligé de vivre dans Flessingue, au milieu des ruines que ses boulets et ses obus y avaient faites. Les vapeurs d'un incendie mal éteint, les exhalaisons des cadavres à peine enterrés dans le sable autour des remparts, auraient seules occasionné des maladies, alors même que l'influence délétère du climat n'aurait pas été suffisante. Bientôt, il fallut relever les postes deux et trois fois par jour; bientôt on n'enterra plus les morts que la nuit, mesure terrible qui ne se prend que pour la peste; enfin le gouvernement britannique se décida à rappeler et sa flotte et son armée, mais il ne voulut point que l'armée évacuât l'île de Walcheren, sans y laisser de traces de son séjour, et fit détruire de fond en comble tous les établissements maritimes et militaires de Flessingue. Le 21 septembre, quand s'éloigna le dernier vaisseau anglais, il n'existait plus aucun vestige de port ni de fortifications. Tout avait été anéanti par les mines et par l'inondation.

WAST ou VAAST (Saint), en latin *Vedastus*, né vers la fin du cinquième siècle, dans les environs de Limoges ou de Périgueux, exerçait le saint ministère dans le diocèse de Toul, lorsque Clovis, passant par cette ville après la bataille de Tolbiac, demanda à l'évêque un prêtre vertueux et éclairé qui pût l'instruire des préceptes de l'Évangile, et le préparer à recevoir le baptême. Wast, désigné par le prélat, remplit dignement sa mission, et le roi des Francs le recommanda pressamment à saint Remi, qui le plaça sur le siége d'Arras. Le nouvel évêque convertit les habitants de son diocèse, et mourut en 540, dans la 42e année de son apostolat. Il fut inhumé hors de la ville dans une petite chapelle, sur l'emplacement de laquelle Aubert, son sixième successeur, fit bâtir, en 666, une église et

un monastère. Telle fut l'origine de la célèbre abbaye de St-Wast d'Arras, l'une des plus opulentes du royaume avant 1790.

WATELET (Claude-Henri), né à Paris en 1718, d'un receveur général des finances, auquel il succéda en 1740, consacra ses loisirs à la culture des lettres et des arts. Il apprit à peindre, à graver, à manier le ciseau du sculpteur, voyagea dans les Pays-Bas et en Italie, pour étendre et perfectionner ses connaissances, et, de retour à Paris, fut admis à l'Académie de peinture en qualité d'associé libre. Un poëme sur l'*Art de peindre* lui ouvrit bientôt après les portes de l'Académie française. Il fut cependant très-fortement critiqué par Diderot, qui lui reprochait avec raison d'être trop froid pour les gens du monde, et complétement inutile aux artistes. Il mourut en 1786. Outre l'*Art de peindre*, poëme en IV chants, 1760, in-4°, on a de lui : *Essai sur les jardins*, 1774, in-8°; *Dictionnaire de peinture*, *de gravure et de sculpture*, terminé par Lévesque, 1792, 5 vol. in-8°, et deux *Recueils d'opuscules*, en prose et en vers, publiés en 1784 et en 1788.

WATERLOO (campagne de). Le 20 mars 1815, Napoléon était à Paris; le drapeau tricolore flottait aux Tuileries; la grande majorité des Français s'était prononcée pour lui, et était disposée à le soutenir, cependant il s'en fallait de beaucoup que toutes les difficultés fussent vaincues : à l'intérieur, la guerre civile avait déjà éclaté dans plusieurs départements; à Vienne, l'attitude du congrès était menaçante.

La guerre civile n'eut pas de suites; après la courte campagne où le duc d'Angoulême fut fait prisonnier, toutes les villes du Midi firent successivement leur soumission, et le 12 avril, les couleurs nationales étaient arborées dans tout l'empire.

Mais restaient les difficultés avec l'Europe.

Dès le 13 mars, lorsque Napoléon était encore à Lyon, le congrès de Vienne, en apprenant son départ de l'île d'Elbe, avait lancé une déclaration qui le mettait, lui et ses adhérents, hors la loi des nations. « En rompant la con« vention qui l'avait établi à l'île d'Elbe, « dit cette pièce diplomatique, Bona« parte détruit le seul titre légal auquel « son existence se trouvait attachée. En « reparaissant en France avec des pro« jets de trouble et de bouleversements, « il s'est privé lui-même de la protec« tion des lois, et a manifesté à la face « de l'univers qu'il ne saurait y avoir « ni paix ni trêve avec lui. Les puissan« ces déclarent, en conséquence, que « Napoléon Bonaparte s'est placé hors « des relations sociales, et que, comme « ennemi et perturbateur du repos du « monde, il s'est livré à la vindicte pu« blique. Elles déclarent en même temps, « que fermement résolues de maintenir « intacts le traité de paix du 30 mai « 1814 et les dispositions sanctionnées « par ce traité, et celles qu'elles ont « arrêtées ou qu'elles arrêteront encore « pour le compléter et le consolider, « elles emploieront tous les moyens et « réuniront tous leurs efforts pour que « la paix générale, objet de tous les « vœux de l'Europe, et but constant de « leurs travaux, ne soit pas troublée « de nouveau. »

Le 25 mars, un traité avait été signé entre les quatre grandes cours (Angleterre, Russie, Autriche et Prusse), lequel renouvelait toutes les stipulations de celui de Chaumont (1er mars 1814). Tous les États de l'Europe, à l'exception de la Suède et du Portugal, avaient adhéré à ce traité. Chacun d'eux s'engageait à fournir un contingent en hommes et en argent. Le rendez-vous général était sur les frontières de France; l'époque de la réunion, le 1er août; les forces de la coalition, 1,200,000 hommes; le mot d'ordre et de ralliement, *Paris*.

Napoléon, qui désirait la paix et qui en avait besoin pour consolider son pouvoir, fit, pour conjurer l'orage qui se formait contre lui, toutes les démarches compatibles avec la dignité nationale. Il déclara d'abord que la paix était dans ses vœux, et qu'il maintiendrait dans son intégrité le traité de Paris. Il fit réfuter par le conseil d'État la déclaration des puissances du 13 mars. Il adressa à chacun des souverains alliés une lettre autographe, dans laquelle il disait que le calme de l'Europe était

assuré pour longtemps, si leurs intentions étaient aussi pacifiques que les siennes. Il fit, toujours dans le même but, entamer des négociations avec chacune des puissances en particulier. Elles échouèrent toutes.

Mais, dans la prévision que tous ses efforts pour maintenir la paix n'aboutiraient à rien, l'empereur n'avait pas attendu, pour se préparer à la guerre, que les intentions hostiles des alliés lui fussent ainsi démontrées. Dès e lendemain de sa rentrée aux Tuileries, l s'était occupé des moyens de repousser la formidable agression de l'Europe. Paris, Lyon, presque toutes les grandes villes de France se fortifiaient. Les militaires à demi-solde ou en congé, rappelés sous les drapeaux, formaient une armée de 200,000 hommes; les militaires réformés ou retraités entraient dans les citadelles au nombre de 30,000; a conscription de 1815 fournissait 140,000 soldats; 380,000 gardes nationaux, dont 80,000 de cavalerie, étaient mobilisés; 2,500,000 gardes nationaux sédentaires recevaient des armes; des corps francs et de partisans se formaient sur tous les points de l'empire. La levée en masse des sept départements frontières s'organisait. Toutes les manufactures d'armes travaillaient avec une activité prodigieuse; presque toutes les villes de France avaient établi dans leurs murs des fabriques d'armes; les faubourgs de Paris à eux seuls livraient par jour jusqu'à 3,000 fusils. Les mesures de Napoléon étaient prises de telle façon, qu'au commencement de septembre 900,000 hommes devaient être complétement armés, équipés et organisés pour entrer en ligne, tous les gardes nationaux armés, et la France entière fortifiée comme une citadelle. Déjà au 1er juin, 300,000 soldats étaient prêts à combattre et formaient les cadres des sept armées du Nord, de la Moselle, du Rhin, du Jura, des Alpes, des Pyrénées et de réserve. Cette dernière était cantonnée entre Paris et Laon. 150 batteries étaient complétement dressées; 300 bouches à feu étaient placées sur les hauteurs de Paris, 120 sur celles de Lyon; 66,000 chevaux, dont 18,000 appartenant à l'artillerie, étaient prêts.

Deux plans de campagne se présentaient à Napoléon. Le premier consistait à attaquer l'ennemi avant qu'il fût prêt. Pour exécuter ce plan, il fallait entrer en Belgique vers le milieu de juin, anéantir les deux armées hollando-anglaise et saxo-prussienne; puis se porter en Alsace, rallier les deux armées de la Moselle et du Rhin, et attaquer les Autrichiens et les Russes avant que les contingents qu'ils attendaient les eussent rejoints.

Le deuxième plan était de rester sur la défensive. Les alliés ne pouvant être prêts que vers la fin de juillet, n'auraient pu arriver sur Paris et sur Lyon que vers le 15 août. Or, déjà à cette époque les fortifications de Paris et de Lyon auraient été terminées; toutes les places fortes auraient eu tout le monde nécessaire pour les défendre; déjà Napoléon aurait eu 600,000 hommes sur pied; 200,000 auraient été attachés au camp retranché de Paris; 60,000 à celui de Lyon; avec 240,000 hommes l'empereur aurait manœuvré entre les rives de la Seine et de la Marne; ses maréchaux, avec le reste des troupes, entre celles du Rhône et de la Saône. Pendant les premières opérations de la campagne, le reste des forces non encore organisées l'auraient été; la levée en masse des départements frontières et des départements occupés par l'ennemi se serait opérée, et ainsi, dans les premiers jours de septembre, Napoléon et la France eussent eu au grand complet tous leurs moyens de défense. Ce plan, disent les hommes de guerre, était incontestablement le meilleur. S'il eût été suivi, la terre de France serait devenue le tombeau des 1,200,000 ennemis que les rois lançaient sur elle. Ce plan ne fut point adopté; plusieurs raisons décidèrent Napoléon à préférer le premier.

Il lui répugnait d'abord d'abandonner à l'invasion les départements de l'Est et du Nord, lesquels étaient les plus patriotes de l'empire.

En second lieu, ainsi qu'il l'a déclaré à Sainte-Hélène, il avait l'espoir, s'il parvenait à battre les Anglais et les Prussiens qui étaient les boute-feu de la guerre, de faire accepter la paix en l'offrant après la victoire. Enfin, et ce

fut là le motif déterminant, il pensa qu'un éclatant et rapide succès sur l'ennemi était le seul moyen de raffermir le trône impérial que le changement de l'opinion publique en France menaçait, surtout depuis les premiers jours de juin, de laisser sans appui. En effet, l'enthousiasme avec lequel la nation l'avait accueilli à son retour de l'île d'Elbe, n'existait plus. (Voyez les articles CENT JOURS, ACTE ADDITIONNEL, CHAMP DE MAI.) Sentant que l'opinion publique se retirait de lui, que de sourdes conspirations sapaient son trône (Voyez FOUCHÉ), « Il me faut « des victoires, s'écria-t-il, pour ras- « surer les timides et pour faire ren- « trer dans le devoir les factieux. » C'est alors qu'il se décida pour le plan d'attaque dont nous avons parlé, quoique ce plan fût le moins bon, dans la crainte où il était d'être renversé avant de pouvoir exécuter le premier.

Dans la nuit du 12 juin, l'empereur partit de Paris pour aller se mettre à la tête de l'armée de Flandre ou de réserve. Cette armée, qui devait commencer les hostilités, se composait de 84,000 fantassins et 16,000 cavaliers, non compris 14,000 hommes et 4,000 chevaux de la garde impériale; total, 118,000 combattants, ayant 350 bouches à feu.

Elle avait en face deux armées ennemies, l'armée prussienne forte de 120,000 hommes et ayant 300 bouches à feu, et l'autre composée d'Anglais, de Hollandais et de Belges, formant un effectif de 110,000 hommes avec 250 bouches à feu.

Ainsi l'ennemi comptait de plus que nous environ 112,000 combattants et 200 bouches à feu.

Blücher commandait l'armée prussienne, Wellington l'armée anglo-batave.

Le quartier général de Blücher était à Namur; celui de Wellington à Bruxelles. Napoléon avait le sien à Avesnes.

Le 14 juin on ignorait encore à Namur comme à Bruxelles les mouvements de l'armée française, ce qui donnait l'espoir à l'empereur de séparer les deux armées ennemies et de les attaquer l'une après l'autre. Mais ce même jour le lieutenant général de Bourmont, commandant la troisième division du quatrième corps, passa à l'ennemi avec le colonel Clouet et le chef d'escadron Welloutrey, et donna l'alerte au général prussien, qui aussitôt, le temps lui manquant pour se joindre à l'armée anglo-batave, prit ses mesures pour s'en rapprocher le plus possible. Cette trahison, qui fit échouer le plan de l'empereur, fut la première cause des malheurs de la campagne. Il est probable en effet que, Blücher ayant été surpris et mis hors de combat, Wellington réduit à ses propres forces n'aurait pu résister.

Cependant le 15, à la pointe du jour, l'armée française se mit en marche. Elle culbuta les avant-gardes prussiennes, passa la Sambre, entra à Charleroi, précipitamment évacué par l'ennemi, et le repoussa jusqu'au delà de Gilly.

Les Prussiens s'étant retirés dans la direction de Fleurus, le maréchal Ney reçut l'ordre de s'avancer vers les Quatre-Bras, avec l'aile gauche de l'armée forte de 40,000 hommes, et de s'assurer de cette position. Les Quatre-Bras étant le point de jonction naturel des deux armées ennemies, en défendre l'approche aux Anglais, était le seul moyen de réparer le mal causé par la désertion du général de Bourmont. Mais le maréchal Ney, on ne sait par quel motif, n'exécuta point les ordres pourtant très-précis de l'empereur. Il est vrai qu'il poussa vigoureusement les Anglais et les Belges et les obligea d'évacuer Grosselies, Frasnes, Mallet et Heppignies; mais au lieu de s'emparer des Quatre-Bras et d'occuper fortement cette position, ce qui eût été facile, l'ennemi n'ayant là pour le moment que quelques mille hommes, il revint sur ses pas jusqu'à Frasnes avec la majeure partie de ses troupes. Ce fut là encore une des causes de nos désastres.

Le 16, les deux armées ennemies furent battues : l'armée prussienne à Fleurus par l'empereur, et l'armée anglo-batave aux Quatre-Bras par le maréchal Ney. Mais ni l'une ni l'autre de ces victoires n'eut de résultat décisif, et, chose remarquable, cela tint de part et d'autre à une même cause. La bataille de Fleurus, autrement dite de Ligny, se livrait vers les trois heures. Les Français étaient vainqueurs sur tous les points, et Napoléon allait comman-

r l'attaque décisive, lorsqu'on vint i annoncer l'apparition vers la gaue des Prussiens, d'un corps ennemi environ 20,000 hommes. L'empereur cette nouvelle suspend l'attaque et it ses dispositions pour faire face à s nouveaux assaillants. Une heure rès, il apprend qu'on s'est trompé; e cette colonne, loin d'appartenir à nnemi, était le premier corps d'arée commandé par d'Erlon, lequel, déhé de l'aile gauche par l'ordre de apoléon lui-même, venait se joindre ui. Mais les manœuvres commandées x troupes par suite de cette erreur aient fait perdre beaucoup de temps. attaque projetée ne put commencer e vers les sept heures, et encore is le corps de d'Erlon qui, au mont d'entrer en ligne, rebroussa chen pour retourner vers le maréchal y qui le redemandait avec instance. anmoins les Prussiens furent comtement défaits. Malheureusement ce à une heure trop avancée : la nuit survint les préserva d'une destrucn totale et favorisa leur retraite.

Pendant que l'empereur était ainsi prises avec les Prussiens, Welling-, qui, prévenu de ce qui se passait les courriers de Blücher, s'était gé vers les Quatre-Bras, y attaquait maréchal Ney qui, comme il a été avait négligé de s'y établir, et avait si donné à l'ennemi le temps de se nir et de concentrer ses forces. Les nçais marchèrent à l'ennemi avec enthousiasme extraordinaire; rien résistait à leur impétuosité, et, en- un dernier effort, leur victoire t complète, lorsque au moment où maréchal allait faire avancer le corps d'Erlon, qu'il avait laissé en rée à Frasnes, il apprit que l'empe- en avait disposé. Aussitôt il expéà d'Erlon l'ordre de revenir en e hâte, mais ce général n'arriva vers les neuf heures, lorsque déjà e se battait plus; de sorte que Ney, é de ce corps d'environ 20,000 mes avec lequel il eût écrasé l'eni, se vit réduit à lui tuer beaucoup monde et à se maintenir avec peine sa position. Ainsi, par ces ordres sés que reçut d'Erlon, ses troupes ouvèrent ce jour-là paralysées. Si elles n'eussent pas manqué à Ney, les Anglais éprouvaient un désastre irréparable; si elles n'eussent pas manqué à l'empereur, les Prussiens étaient anéantis; l'un de ces deux résultats eût été d'une grande importance dans les jours suivants. On s'accorde à rejeter cette faute capitale sur Ney : Napoléon, en effet, ne disposa du corps de d'Erlon que parce qu'il pensait que Ney avait exécuté ses ordres, et qu'il était maître des Quatre-Bras, et que, dans cette position formidable, il pouvait se maintenir facilement avec le reste des troupes qu'il avait sous la main.

Le 17 au matin, Napoléon, après avoir envoyé le maréchal Grouchy, avec 36,000 hommes, formant la droite de l'armée, à la poursuite de Blücher, se dirigea vers les Quatre-Bras pour y attaquer l'armée anglaise. Il y arriva à dix heures. Mais Wellington n'y était plus. Dès avant le jour, il avait opéré sa retraite vers Bruxelles. Napoléon suivit ses traces et l'atteignit sur le soir dans les plaines de Waterloo. Il était trop tard, et ses troupes étaient trop fatiguées pour engager ce jour-là la bataille : elle fut remise au lendemain. Cependant des aides de camp furent expédiés au maréchal Grouchy pour lui porter l'ordre de rejoindre l'armée en débordant la gauche des Anglais; les bivouacs furent établis, et tout fut disposé pour commencer l'attaque le lendemain dès l'aurore.

Mais, hélas! cette journée s'ouvrit pour nous sous de tristes présages. Grouchy n'était point arrivé; on n'avait de lui aucune nouvelle; il en fut de même tout le jour, malgré les fréquents courriers qui lui furent envoyés. En outre, la nature elle-même sembla s'être déclarée contre nous. Il avait tellement plu pendant la nuit, que l'on enfonçait dans la boue jusqu'à mi-jambe, et que les armes des soldats étaient mouillées au point de ne pouvoir servir; le ciel était si noir qu'il était impossible de reconnaître la ligne ennemie. De sorte que le signal de l'attaque ne put être donné que vers midi, lorsqu'enfin le temps se fut éclairci et que les soldats eurent séché leurs armes. Ce contre-temps contribua plus que tout le reste, plus même que l'absence

de Grouchy, aux résultats désastreux de cette journée. Et, en effet, si l'action eût pu s'engager au point du jour, à l'heure même où commença la bataille, elle eût été terminée ; car elle dura huit heures, et dès lors n'est-il pas présumable que l'armée anglo-batave, qui fut battue après sept heures de combat, malgré le renfort de plusieurs corps prussiens qu'elle reçut successivement pendant la bataille, l'aurait été dans bien moins de temps et bien plus complétement, si elle eût été abandonnée à ses propres forces ? Or, les premiers secours des Prussiens n'arrivèrent à Wellington que vers une heure, c'est-à-dire huit ou neuf heures après le commencement de l'action, à supposer qu'on en fût venu aux mains au lever du soleil, lequel a lieu, dans cette partie du mois de juin, bien avant cinq heures. Et dans cette même hypothèse, n'est-il pas probable que le lendemain, apres la défaite de Wellington, Blücher affaibli et par la perte de vingt mille hommes qu'il avait faite à Fleurus, et par l'absence de son arrière-garde dont il était séparé, se trouvant serré entre le corps de Grouchy qui le poursuivait, et l'armée victorieuse de Napoléon, aurait à son tour éprouvé un grand désastre ? A quoi tiennent pourtant les destinées des nations ! Un peu moins de pluie et de brouillards dans la matinée du 18 juin 1815, et le sort de la France et le sort de l'Europe étaient changés. Mais il en fut autrement.

Le jour était à son déclin. Quelques fautes commises par un ou deux de nos généraux, trop impatients de vaincre, avaient été complétement réparées, les principales positions de l'ennemi étaient enlevées, plusieurs de ses batteries réduites au silence. Il avait perdu plusieurs drapeaux ; la mitraille et les boulets continuaient à faire d'affreux ravages dans ses carrés ; on entendait une canonnade qu'on croyait être de Grouchy, et qu'on jugeait n'être à notre droite qu'à une distance d'environ deux lieues, ce qui enlevait aux Anglais l'espérance, et aux Français la crainte de voir arriver Blücher, lequel, selon les vraisemblances, devait être engagé avec le maréchal Grouchy. La stupeur régnait donc sur toute la ligne ennemie; et nos soldats, au contraire, faisaient éclater la joie que donne la certitude de la victoire ; déja la déroute commençait ; les fuyards se précipitaient avec épouvante sur la route de Bruxelles, et lord Wellington versant des larmes de douleur de voir tant de braves gens, ses compagnons de dangers et de gloire depuis tant d'années, tomber en si grand nombre à ses côtés, allait donner le signal de la retraite. Ainsi, 70,000 Français avaient battu 140,000 Anglais, Prussiens, Hollandais, Hanovriens, Saxons et Belges, quand tout à coup, au moment où Napoléon, pour frapper le dernier coup et couper toute retraite à l'armée vaincue, va faire donner un corps de réserve qu'il avait à Planchenoit, un cri d'alarme se fait entendre à notre extrême droite...... C'était Blücher qui, échappé à la surveillance de Grouchy, et à la tête de 40,000 hommes de troupes fraîches, venait d'enlever le village de Lattaie que nous occupions, et culbutait tout devant lui. A cette vue, les Anglais avaient repris courage, et, après avoir réassis leur position, avaient recommencé un feu effroyable ; de plus, deux de leurs brigades, tenues jusque-là en réserve, venaient d'entrer en ligne et augmentaient le désordre causé par Blücher. En vain Napoléon fit-il d'incroyables efforts pour arrêter les fuyards et les ramener au combat, en vain la garde impériale, Cambronne à sa tête, périt-elle presque jusqu'au dernier homme, tout ralliement fut impossible. Le fatal cri de *sauve qui peut !* poussé on ne sait par quels traîtres, mais répété par des soldats, avait glacé tous les courages et jeté dans l'armée une sorte de terreur panique. La victoire des Anglo-Prussiens et la déroute des Français furent également complètes. C'en était fait de toute l'armée de Napoléon, si la nuit n'eût arrêté le carnage et protégé notre retraite.

Telle fut cette mémorable bataille de Waterloo, dont les résultats immédiats furent, pour la France, la seconde restauration des Bourbons, et pour l'Europe la nécessité de se soumettre aux iniques décisions du congrès de Vienne.

Dix-neuf mille Français, tant tués que blessés, restèrent sur le champ de

bataille. Huit mille furent faits prisonniers. Les pertes des vainqueurs furent plus considérables encore ; ils élèvent eux-mêmes dans leurs rapports à trente-trois mille hommes le nombre de leurs tués et blessés.

« Journée incompréhensible ! s'écrie « Napoléon à Sainte-Hélène ; concours « de fatalités inouïes ! Y a-t-il eu tra- « hison ? N'y a-t-il eu que malheur ? « Ah ! pauvre France ! et pourtant tout « ce qui tenait à l'habileté y avait été ac- « compli ! Singulière campagne, où « dans moins d'une semaine j'ai vu trois « fois s'échapper de mes mains le triom- « phe assuré de la France ! Sans la dé- « sertion d'un *traître*, j'anéantissais « les ennemis en ouvrant la campagne ; « je les écrasais à Ligny si la gauche « eût fait son devoir ; je les écrasais en- « core à Waterloo si ma droite ne m'eût « pas manqué. Singulière défaite où, « malgré la plus horrible catastrophe, « la gloire du vaincu n'a pas souffert, « ni celle du vainqueur augmenté. La « mémoire de l'un survivra à sa des- « truction ; la mémoire de l'autre s'en- « sevelira peut-être dans son triomphe. »

Ces derniers mots de Napoléon étaient prophétiques. A qui revient, en effet, l'honneur de la journée de Waterloo ? Les Anglais l'accordent à Wellington : ils ont mis ce général, de talents fort ordinaires, au-dessus de Napoléon ; ils en ont fait un demi-dieu. Mais les Anglais sont les seuls de leur avis. Le monde sait que Wellington a été battu pendant sept heures consécutives. Est-ce à Blücher ? Blücher, le vaincu de l'avant-veille, un des plus médiocres généraux de ces temps, qui en comptaient un si grand nombre ? Mais toute la bataille s'était livrée sans qu'il y fût présent : il ne donna tout au plus qu'une demi-heure. Que l'on dise que son arrivée inattendue, que sa brusque et vive attaque décida du résultat de la journée, soit. Mais il y a loin de là à lui faire honneur du gain de la plus importante bataille des temps modernes. Pour être justes envers tout le monde, disons : que Wellington résista bravement ; que Blücher, après avoir habilement échappé à Grouchy, entra vaillamment en ligne ; mais que, quant à la victoire, ce fut la panique des Français et la trahison et non le talent de ces deux généraux qui la leur donna ; qu'aux Français, tout vaincus qu'ils furent, appartient le prix du courage. Quelle gloire, en effet, ne s'efface pas devant celle de la garde impériale, expirant sous le feu de l'ennemi, mais ne se rendant pas ! Quant à Napoléon, c'est la plus belle, la plus savante bataille qu'il ait jamais livrée. Toutes les chances étaient pour lui. Mais son étoile n'était plus au ciel, le destin s'était déclaré pour la médiocrité contre le génie.

Napoléon n'avait quitté le champ de bataille que l'un des derniers, ou plutôt on l'avait entraîné : « Laissez-moi, » disait-il à ceux qui le suppliaient d'abandonner ces lieux de carnage où il cherchait la mort, « laissez-moi ; ma « place est ici, au milieu de mes sol- « dats, entouré de mes enfants. » En se retirant, il avait expédié des officiers à Grouchy pour lui annoncer le funeste résultat de la journée et lui ordonner d'opérer sa retraite.

Mais pendant ces deux jours qu'était devenu ce maréchal ? Ses instructions lui enjoignaient d'empêcher la jonction de Blücher avec l'armée anglaise. Le général prussien, après sa défaite à Ligny, ayant pris les routes de Gembloux et de Mont-Saint-Guibert, dans l'intention évidente de tourner l'armée française et d'aller par Wavres se réunir à Wellington, le moyen pour Grouchy d'exécuter les ordres qu'il avait reçus était de se porter dans la direction de Wavres et de prendre position entre Planchenoit et Genappe d'une part, et Mont-Saint-Guibert de l'autre. S'il se fût ainsi posté, il eût été impossible à Blücher d'échapper à sa surveillance. Au lieu de cela, il se contenta de suivre les traces du général prussien. Mais puisqu'il adoptait ce plan de campagne, il aurait dû au moins marcher assez vite pour atteindre les Prussiens et leur livrer bataille. Il ne le fit point. Parti de Ligny le 17, il coucha le même jour à Gembloux. Il n'en partit le lendemain qu'à dix heures du matin, et n'arriva à Wavres que le soir, à peu près à l'heure où Blücher, qui en était parti à sept heures du matin, arrivait à Waterloo. Dans la journée on lui avait plusieurs fois conseillé,

puisque les Prussiens s'étaient dérobés à sa poursuite, de se porter vers la canonnade que l'on entendait à gauche, et où, lui disait le général Gérard, *il trouverait à qui parler*. On ne put le décider à prendre ce parti. Ce maréchal, qui ne savait pas assez positivement où était Napoléon, craignit, en trop s'avançant vers la gauche, de compromettre les derrières de la grande armée. Quant aux ordres qui, le 17 au soir, et le 18 tout le long du jour, lui furent envoyés, il ne les avait point reçus.

Cependant, à Wavres, il attaqua le corps prussien qui occupait cette ville, et le battit. Attaqué à son tour le lendemain par des forces plus considérables que la veille, il repoussa de telle sorte l'ennemi, qu'il se disposait à marcher sur Bruxelles, lorsqu'il reçut le message de l'empereur. Alors, conformément aux ordres qui lui étaient transmis, il reprit le chemin de la France, et après avoir repoussé les Prussiens, toutes les fois qu'ils avaient essayé d'inquiéter son arrière-garde, il arriva le 26 à Laon, qui avait été désigné comme le rendez-vous général des débris de l'armée.

Napoléon s'était arrêté dans cette ville le 20. Là, il avait délibéré avec ses généraux sur le parti qu'il avait à prendre dans ces circonstances critiques. Les uns, et c'était l'avis de l'empereur, lui avaient conseillé de rester à Laon, d'y rallier l'armée et de ne s'en point séparer; les autres, en plus grand nombre, lui avaient fait observer que sans le concours et l'appui des chambres, il lui serait difficile d'avoir les hommes et l'argent nécessaires pour tenter quelque grand effort, et que, pour l'obtenir, il était indispensable qu'il se rendît à Paris. « Vous le voulez, » avait dit l'empereur, en se décidant à partir, « j'y « vais; mais j'ai le sentiment que vous « me faites faire une sottise! »

Le lendemain, 21, à quatre heures du matin, il entrait au palais de l'Élysée. Son intention était de réunir sur-le-champ les deux chambres en séance extraordinaire, de leur peindre en personne les malheurs de la patrie, et d'obtenir d'elles un pouvoir suffisant pour sauver la France. Mais l'on sait ce que firent Fouché et la Fayette, sa dupe, et quels furent les résultats funestes de la perfidie de l'un et de la niaiserie de l'autre: l'abdication de l'empereur, le second envahissement, et la seconde occupation de la France, qui fut traitée en pays conquis; enfin le retour de ces Bourbons, imposés par les baïonnettes étrangères, que nous avions deux fois chassés, et dont nous ne voulions à aucun prix.

WATTEAU (Antoine), né à Valenciennes, en 1684, fut appelé à Paris en 1702, par les directeurs de l'Opéra, pour travailler aux décorations. Il fut congédié au bout de quelques mois; mais Claude Gillot, devinant son talent, le logea dans sa maison, et le mit en état de concourir pour le prix de l'Académie, qu'il remporta à l'unanimité des suffrages. Il retourna alors dans sa patrie pour se livrer à de nouvelles études, et revint avec deux tableaux qui furent exposés dans une des salles du Louvre, et le firent admettre presque aussitôt à l'Académie. Il fit, en 1720, un voyage en Angleterre, revint à Paris la même année, et mourut à Nogent en 1721, à l'âge de trente-sept ans. On a de lui un grand nombre de tableaux et de dessins, dits de *genre*, dont la plupart ont été gravés par les plus célèbres artistes de l'époque. Son œuvre, en 3 volumes, contient 563 planches; ce qui, en indiquant avec quelle rapidité il travaillait, pourrait donner une explication de ses défauts. Le caractère inconstant, sombre et mélancolique de ce peintre contrastait singulièrement avec le genre de ses compositions, qui n'offrent que des scènes champêtres, riantes et bouffonnes. Ses figures se distinguent par la naïveté, la grâce et l'expression, son dessin est correct et facile; mais son coloris est loin d'être vrai, et en général ses tableaux ne sont pas exempts du mauvais goût du temps. Le Musée possède de lui un tableau: l'*Embarquement pour l'île de Cythère*, qui malheureusement est peut-être un des moins bons de ce peintre, comme composition, comme dessin, et comme coloris. Il s'en trouve un bien préférable dans la *collection Standish*, donnée récemment au roi.

WATTIGNIES (bataille de). Dans les premiers jours de septembre 1793, le général Houchard avait été remplacé par Jourdan dans le commandement de

'armée du Nord, forte seulement de ;0,000 combattants. Cette armée de-rait être opposée à celle du prince de Cobourg, qui en comptait 80,000. Déjà es coalisés s'étaient emparés du Ques-noy, cernaient étroitement Maubeu-ge et le camp retranché qui couvrait a place; bloquaient Landrecies, et me-naçaient Avesnes. Dès son arrivée, Jourdan prit immédiatement toutes les mesures que commandaient les circons-tances, réunit son armée et marcha à l'ennemi. Au premier mouvement des Français, l'armée alliée, qui occupait une position entre Maubeuge et Aves-nes, et avait son quartier général à Wat-tignies, se porta en avant. Le comte de Bellegarde commandait l'aile droite; le général Clairfayt, le centre; le général Terzi, la gauche. Les Hollandais et les Hanovriens prolongeaient la droite vers Landrecies; enfin le duc d'York s'éten-dait du Quesnoy à cette dernière ville.

Le 14 octobre 1793, les deux armées se trouvant en présence, les avant-pos-tes tiraillèrent toute la journée. Le 15, l'engagement devint général, et s'éten-dit sur toute la ligne. La droite et le centre de l'ennemi se maintinrent dans leurs postes, mais leur aile gauche fut forcée de céder le terrain. Cependant, après des efforts prodigieux et une grande perte, cette aile parvint à rega-gner ses positions, et l'armée fran-çaise rentra dans les siennes.

Le lendemain 16, le général Jourdan renouvela son attaque. A la faveur d'un brouillard épais qui dérobait leurs mou-vements à l'ennemi, les Français mar-chent de nouveau en avant sur quatre colonnes: aussitôt que le brouillard se fut dissipé, les deux armées, se trouvant à petite portée, commencèrent leur feu. Bientôt les batteries françaises, habi-lement dirigées, allèrent porter l'épou-vante et la mort dans les rangs enne-mis; en même temps, l'infanterie et la cavalerie, guidées par leurs généraux, se précipitèrent à travers la mitraille sur les redoutes ennemies et s'en empa-rèrent.

Pendant que ces événements se pas-saient sur la droite, Jourdan obtenait sur la gauche un succès plus complet encore, en ordonnant au général Du-quesnoy de déborder cette aile. Ce mou-vement, exécuté avec autant de talent que de bonheur, eut pour résultat de tourner l'ennemi et d'assurer la vic-toire sur ce point. Le village de Watti-gnies, après avoir été pris et repris deux fois, resta au pouvoir des Français à la troisième attaque. Dès lors la gau-che des alliés ayant plié et rompu la ligne, le centre des républicains aborda les retranchements du camp autrichien et l'enleva à la baïonnette. La droite de l'ennemi ne pouvant plus résister, le prince de Cobourg ordonna la retraite. La bataille était gagnée.

Cette victoire, qui fit beaucoup d'hon-neur à Jourdan, eut pour résultat la délivrance de Maubeuge et de Landre-cies, et paralysa les opérations de l'en-nemi sur ce point de nos frontières. La perte des alliés fut de 6,000 hommes. L'armée française entra le 17 dans Maubeuge.

Weissembourg, ville de l'ancienne Alsace, aujourd'hui chef-lieu d'arron-dissement du Bas-Rhin, 6,097 habitants.

Weissembourg doit son origine à une abbaye fondée au septième siècle, par le roi Dagobert II, autour de laquelle s'établit un village, qui fut, en 1247, élevé au rang des villes libres impéria-les. Cette ville fut presque entièrement détruite pendant la guerre de paysans en 1525, et plus tard, pendant la guerre de trente ans. Le traité de Westphalie en a assuré la possession à la France. Depuis, elle a soutenu un grand nom-bre de siéges, notamment en 1677, 1705, 1744, 1793, 1814 et 1815.

Weissembourg (reprise des lignes de). Le 13 octobre 1793, ces lignes im-portantes, mal défendues par le géné-ral Carles, qui commandait alors notre armée du Rhin, avaient été occupées par l'armée coalisée des Prussiens et des Autrichiens, dans les rangs de la-quelle servait le corps d'émigrés fran-çais du prince de Condé. En outre, de-puis le mois d'avril, l'ennemi bloquait dans Landau une garnison française. Pichegru succéda à Carles au mois de novembre, et le 24 décembre, Ho-che, qui commandait déjà notre ar-mée de la Moselle, fut nommé gé-néral en chef des deux armées réu-nies du Rhin et de la Moselle. Deux jours après, il donna l'ordre d'attaquer,

sur toute la ligne, les alliés, qui se disposaient eux-mêmes à une attaque générale. Trente-cinq mille hommes, formant à peu près toute l'armée du Rhin, furent réunis au centre, vis-à-vis de Weissembourg, tandis que trois des cinq divisions qui formaient l'armée de la Moselle, menacèrent la droite de l'ennemi par les gorges des Vosges, et que les deux autres se portèrent sur la gauche vers Lauterbourg.

Le 26, au moment où l'armée du Rhin allait commencer son mouvement contre Weissembourg, les commissaires conventionnels reçurent la nouvelle de la prise de Toulon, et s'empressèrent de communiquer aux troupes cet heureux événement. *Puisque nos camarades ont été à Toulon*, s'écrient les soldats, *nous saurons bien parvenir jusqu'à Landau.* Et l'armée s'ébranle en poussant des cris de joie et d'espérance.

En avant de la place de Weissembourg, sur des hauteurs derrière lesquelles campaient les Autrichiens, s'élève le château de Geisberg. Trois bataillons ennemis occupaient ce poste. Hoche le fait assaillir et l'enlève. Bientôt l'action est devenue générale, et les Autrichiens, retranchés dans leur camp de Geisberg, se disposent à recevoir vigoureusement les Français. Les approches de ce camp étaient défendues par des abatis d'arbres et par des fossés palissadés, au-dessus desquels on avait élevé de formidables batteries. Hoche fait marcher ses troupes au pas de charge, à travers un feu meurtrier. Tous les obstacles sont bientôt surmontés, tous les retranchements abordés et forcés. Les Autrichiens, étonnés de l'élan des Français, n'opposent plus qu'une faible résistance. Ils cherchent à prendre une position en arrière; mais le désordre s'est mis dans leurs rangs, le combat se change en déroute, et les bataillons rompus prennent la fuite. Pendant la nuit, le corps de Condé se replia sur Lauterbourg; les Autrichiens se retirèrent sur Freckenfeld, les Prussiens sur Bergzabern.

Une nombreuse artillerie, de nombreux équipages et une immense quantité de munitions de guerre et de bouche tombèrent au pouvoir des vainqueurs; mais le plus beau trophée de la victoire fut la délivrance de Landau, où une partie des troupes républicaines entra le lendemain, tandis que le reste de l'armée s'élançait sur les traces des vaincus.

WESTERMANN (François-Joseph) naquit en 1764, à Molsheim, en Alsace, où son père était procureur. Il avait déjà servi quelque temps dans un régiment de cavalerie, lorsque la révolution éclata. Il fut alors nommé greffier de la municipalité d'Haguenau. Arrêté et poursuivi comme coupable d'avoir excité quelques émeutes, il fut bientôt après rendu à la liberté, et vint se fixer dans la capitale. Au 10 août 1792, il fut chargé de commander une troupe de Marseillais et de Brestois; vint, à leur tête, fondre avec impétuosité sur le régiment suisse; tua de sa propre main tout ce qui lui résista, et fut proclamé le héros de la journée.

Nommé adjudant général par le conseil exécutif, il reçut de Danton, qui en était le chef, une mission secrète auprès de Dumouriez, général en chef de l'armée du Nord, avec des instructions concernant les négociations dans lesquelles ce général était entré avec le duc de Brunswick. Dumouriez mit bientôt Westermann à la tête d'une légion de son avant-garde. Chargé, vers la fin de novembre, d'informer la Convention de la retraite des Autrichiens, des siéges de Namur et de la citadelle d'Anvers, il se plaignit des retards que l'armée éprouvait dans le payement de sa solde et dans la réception de ses fournitures, invita avec instance l'assemblée à faire cesser cet état de choses, et l'on pensa plus tard, avec raison, que cette démarche lui avait été suggérée par Danton, à qui elle fournit l'occasion de se faire nommer commissaire pour aller sur les lieux vérifier si les plaintes étaient fondées.

Le 23 décembre, la section des Lombards le dénonça à la Convention comme coupable d'avoir, en 1789, volé des couverts d'argent chez un restaurateur. Chabot, Bourdon et Carra le défendirent; lui-même, il sollicita sa mise en jugement; mais cette affaire fut bientôt oubliée. Lors des revers de Dumouriez en Belgique, Dampierre et Westermann montrèrent seuls une grande fermeté.

Ce dernier, avec sa légion, se battit seul contre 10,000 hommes, sous les murs le Bruxelles. Dans un conseil de guerre, l fut aussi le seul qui ne voulut point capituler, disant qu'avec une partie du canon de la place, il percerait à travers l'armée autrichienne. Pendant sa marche, les Impériaux lui offrirent 500,000 francs et le grade de lieutenant général, s'il consentait à émigrer avec sa légion. Enflammé de colère, il répondit que ses canons étaient chargés à mitrailles, et qu'à la première proposition injurieuse à un soldat de la république, il ferait tirer, se trouvât-il au milieu de toutes es forces de l'Autriche.

Arrêté après la défection de Dumouriez comme l'un des partisans de ce général, l'armée envoya une députation pour le réclamer, et, le 4 mai suivant, la Convention décréta qu'il n'y avait pas lieu à poursuivre. La légion qu'il commandait, et qui s'était rendue aussi fameuse par son courage que par ses rapines, reçut alors, quoique décimée par le fer ennemi, l'ordre d'aller combattre sous Biron dans la Vendée, où Westermann se distingua encore par l'audace de ses manœuvres et par sa bravoure éclatante. Battu par les Vendéens à l'affaire de Châtillon, par suite le son imprévoyance, il fut mandé à la barre de la Convention, qui le renvoya aux tribunaux de l'armée; mais un conseil de guerre, tenu à Niort, l'acquitta, et il reprit son poste. Rentré et surpris une seconde fois dans Châtillon, il revint contre les Vendéens victorieux, et en fit un grand carnage. Vainqueur encore à Beaupréau, à Laval, à Granville, et l'un des principaux acteurs dans l'affaire du Mans, si fatale aux Vendéens, il acheva d'écraser les débris de leur armée à Savenay. (Voy. VENDÉE [guerre de la].) Quelques jours après cette dernière victoire, il reçut de la ville de Nantes les honneurs du triomphe; on lui décerna des couronnes de laurier. Mais il revint bientôt à Paris, où les Dantonistes méditaient le renversement du comité de salut public: Danton, de qui il n'avait pas cessé d'être le séide, avait jeté les yeux sur lui pour en faire le général de la conspiration. On sait comment elle échoua; arrêté et traduit avec ses amis au tribunal révolutionnaire, Westermann fut, comme eux, condamné à mort, le 5 avril 1794, et exécuté le lendemain. Il mourut avec un grand courage.

WESTPHALIE (congrès et paix de). « Depuis que l'expédition de Charles VIII en Italie avait signalé la fin des guerres et de la politique féodale, aucun traité constitutif n'avait encore réglé d'une manière fondamentale le droit public, les rapports et le système d'équilibre des États chrétiens. Les nombreux traités faits par Louis XII et François Ier, avec la moitié de l'Europe, n'avaient été que partiels, accidentels, et comme provisoires : on en pouvait dire autant du traité de Cateau-Cambrésis, quoiqu'il eût mis fin à la première période de la rivalité de la France et de la maison d'Autriche; autant même du traité de Vervins, qui n'était que la conclusion des guerres religieuses de France. La guerre de Trente ans était à la fois la lutte de la France contre la maison d'Autriche et la lutte entre le catholicisme et le protestantisme, c'est-à-dire la guerre engendrée par la nécessité de reconstruire l'Europe sur de nouvelles bases; elle devait donc aboutir à un traité qui fixât définitivement les rapports entre les deux religions, qui mît fin à la longue tentative des papes pour restaurer le catholicisme, qui effectuât pour jamais la séparation du temporel et du spirituel; à un traité qui réglât, écrivît, légitimât tous les changements politiques qui s'étaient faits depuis un siècle et demi, l'existence de nouveaux États, l'extinction de prétentions surannées, la reconnaissance des droits acquis; enfin les relations des diverses puissances, combinées de telle sorte que toutes se fissent contre-poids, et qu'il naquît de cette pondération de forces un équilibre garant de la paix universelle. Telle était l'œuvre immense imposée au premier congrès que l'Europe eût vu depuis les conciles généraux du moyen âge, au congrès de Westphalie.

« Ce congrès s'ouvrit le 10 avril 1643; il était partagé en deux assemblées : l'une, tenue à Munster, entre les plénipotentiaires de l'empereur, de la France, de l'Espagne et des princes catholiques d'Allemagne, sous la médiation du pape et des Véni-

tiens; l'autre, tenue à Osnabruck, entre les plénipotentiaires de l'empereur, de la Suède et des princes protestants d'Allemagne, sous la médiation du roi de Danemark. Tous les États de l'Europe, excepté la Turquie, y envoyèrent des députés. Ceux de la France étaient le comte d'Avaux et Abel Servien, auxquels fut adjoint plus tard le duc de Longueville, pour accorder ces deux diplomates, esprits de la plus haute portée, mais ennemis l'un de l'autre; ceux de la Suède étaient Oxenstiern fils et Salvius; ceux de l'empereur, les comtes de Trautmansdorf et de Nassau; ceux de l'Espagne, les comtes de Panaranda et de Saavedra. L'empereur ne voulait pas d'abord que les princes et États de l'Empire, alliés de ses ennemis, traitassent en leur propre nom; mais il fut forcé de céder, et ceux-ci participèrent aux délibérations du congrès, dans la même forme qu'aux diètes de l'Empire. L'Espagne refusa de reconnaître les envoyés du Portugal, et ceux-ci se placèrent à la suite et sous la protection de l'ambassade française.

« Trois traités sortirent des longues et tortueuses discussions de ces deux assemblées : 1° entre l'Espagne et les Provinces-Unies; 2° entre la France, l'empereur et les États de l'Empire. 3° entre l'empereur, la Suède et les États de l'Empire. Les deux derniers, conclus à Munster et à Osnabruck, le 24 octobre 1648, n'en formèrent réellement qu'un seul et furent écrits sous l'inspiration de la France. Il n'en fut pas de même du premier, conclu à Munster le 30 janvier 1648.

« La France et ses alliés s'étaient engagés à ne pas traiter séparément. n'agir qu'avec ses amis et diviser ses ennemis était le résumé des instructions de Mazarin à ses envoyés, et ce qui devait lui assurer le triomphe dans le congrès. L'Espagne mit donc tous ses soins à isoler la France de ses alliés, et elle parvint à entamer des négociations séparées avec les Provinces-Unies en les alarmant sur les projets de Mazarin, qui voulait, disait-elle, échanger la possession de la Catalogne et du Roussillon contre les Pays-Bas. Les Hollandais, épouvantés d'avoir pour voisine une puissance qui les absorberait peut-être un jour, ne pensèrent plus qu'à conserver les Pays-Bas à l'Espagne, et la paix fut conclue entre eux et leurs anciens maîtres. Philippe IV reconnut l'indépendance absolue des Provinces-Unies, leur laissa les conquêtes qu'elles avaient faites dans le Brabant septentrional, dans l'Asie et dans l'Amérique; enfin consentit à la fermeture de l'Escaut et à la ruine du port d'Anvers.

« Le descendant de Philippe II devait être bien humilié d'un tel traité; mais il espérait, grâce à cette paix séparée et aux troubles qui agitaient alors la France, échapper aux conditions que celle-ci voulait lui imposer. La continuation de la guerre était aussi le vœu de Mazarin, qui avait résolu de réduire l'Espagne à ne plus se mouvoir dans la sphère de la France, et qui songeait déjà à réunir les deux couronnes dans la maison de Bourbon. Les négociations furent donc rompues entre la France et l'Espagne; mais l'empereur ne voulut pas suivre l'exemple de Philippe IV : épuisé d'hommes et d'argent, sollicité par le cri universel de l'Allemagne dévastée, il abandonna l'Espagne et fit la paix aux conditions imposées par les vainqueurs.

«La France obtint : 1° la renonciation de l'empereur à tout droit sur les Trois-Évêchés, qui furent séparés définitivement de l'Empire et réunis à la France; 2° la renonciation de l'empereur au droit de suzeraineté sur la ville de Pignerol, cédée à la France par le duc de Savoie, en 1631; 3° la cession des landgraviats de haute et basse Alsace, du Sundgau, des villes impériales d'Alsace, sauf Strasbourg, de la ville de Brisach, avec les mêmes droits de souveraineté et de supériorité territoriale que l'Empire et la maison d'Autriche avaient exercés; 4° le droit de tenir garnison dans Philipsbourg, et la promesse qu'aucune forteresse ne serait élevée sur la rive droite du fleuve, depuis cette ville jusqu'à Bâle; 5° la liberté de commerce sur le Rhin et les deux rives du fleuve; 6° la promesse que l'empereur ni l'Empire ne se méleraient aucunement de la guerre entre la France et l'Espagne, et qu'ils n'emploieraient que les voies amicales pour terminer le différend entre la France et la Lorraine.

« La Suède obtint la Poméranie citérieure, Rugen, Wismar, l'archevêché de Bremen et l'évêché de Verden, sécularisés; elle fut déclarée membre de l'Empire, avec trois voix à la diète. L'électeur de Brandebourg obtint l'archevêché de Magdebourg et les évêchés de Halberstadt, Minden et Canin, sécularisés, avec quatre voix à la diète; le duc de Mecklembourg, les évêchés de Ratzebourg et de Schwerin, sécularisés, et deux voix à la diète; le landgrave de Hesse et le duc de Brunswick, des abbayes sécularisées, etc. Ainsi toutes les compensations étaient payées par les pays catholiques en faveur des protestants. Néanmoins l'électeur palatin ne fut remis en possession que du bas Palatinat; le haut Palatinat resta à la Bavière, qui garda la dignité électorale; mais un huitième électorat fut créé en faveur du palatin.

« Les Provinces-Unies furent déclarées comprises dans la paix, et leur séparation de l'Empire fut reconnue par le silence de l'empereur et de la diète. Les ducs de Savoie, de Modène et de Mantoue, recouvrèrent leurs États; mais le duc de Lorraine refusa d'accéder au traité que lui proposait la France; et le différend fut remis à des arbitres.

« La Confédération helvétique, indépendante de fait, depuis trois siècles, de l'Empire germanique, mais dont aucun acte public n'avait reconnu l'existence, fut formellement soustraite à la juridiction de l'Empire. On la déclara neutre à perpétuité, pour qu'elle servît de barrière entre la France et l'Autriche, qui auraient pu se disputer ce plateau, origine des grandes vallées de l'Europe.

« Enfin tous les princes de l'Europe, même ceux qui n'avaient pris qu'une part très-indirecte aux délibérations du congrès, même ceux qui passaient à peine pour chrétiens, comme le grand-duc de Moscovie, furent compris nominativement dans cette paix.

« En même temps que s'effectuaient ces règlements de territoire, l'on arrêtait les dispositions relatives à la constitution de l'Empire.

« La paix de Passau, de 1552, et la paix d'Augsbourg, de 1555, sont confirmées; amnistie générale est prononcée; l'état public de la religion et la jouissance des biens ecclésiastiques sont remis sur le même pied qu'avant l'année 1624; la chambre impériale sera composée de vingt-six membres catholiques et vingt-quatre protestants; l'empereur ne peut rien faire, pour les objets d'intérêt général, sans les diètes nationales, où tous les princes, États et villes libres jouissent d'un suffrage décisif, principalement pour faire les lois, déclarer la guerre ou la paix, imposer des levées d'hommes et d'argent, construire des forteresses, etc.; lesdits princes, États et villes libres ont l'exercice de la supériorité territoriale, c'est-à-dire le droit de se gouverner eux-mêmes et leurs sujets, tant sur les choses ecclésiastiques que sur les choses politiques; ils ont la faculté de faire des alliances soit entre eux, soit avec les puissances étrangères, pourvu que ces alliances ne soient point dirigées contre l'empereur et l'Empire, ni contraires à la paix de Westphalie; ils ne peuvent être mis au ban de l'Empire que pour forfaiture à la constitution, et seulement par des diètes nationales. Leur nombre est fixé à 343, dont 158 souverains séculiers, 123 ecclésiastiques et 68 villes impériales(*). » Voy. RIVALITÉ DE LA FRANCE ET DE LA MAISON D'AUTRICHE, SERVIEN et TRENTE ANS (guerre de).

WIAZMA (combat de). Dans la soirée du 2 novembre 1812, l'armée française, qui avait évacué Moscou, le 18 octobre, pour rétrograder vers Smolensk, plaça ses bivouacs entre Semlewo et Federowskoi. L'empereur, le quartier général, l'avant-garde, étaient à Semlewo même; Ney, avec une partie du gros des troupes, occupait Wiazma, ou plutôt les hauteurs qui se trouvent à gauche de cette ville; Eugène, avec le reste du corps de bataille, aurait pu s'avancer aussi jusque-là, mais il s'était arrêté à Federowskoi pour soutenir au besoin Davoust et l'arrière-garde établie en deçà de ce village. Pendant la nuit, l'avant-garde de la grande armée russe, qui marchait parallèlement à l'armée fran-

(*) Lavallée, *Hist. des Français*, t. III, p. 134 et suiv.

çaise, sous les ordres de Miloradowitch, et qui venait d'être rejointe par les Cosaques de Platof, déboucha sur deux colonnes, qui devaient, le 3, avant le jour, l'une couper et tailler en pièces Eugène et Davoust, l'autre tenir Ney en échec et l'empêcher de porter aucun secours à ses deux collègues. Vers les dix heures du matin, Eugène se mit en route, et déjà ses premières divisions approchaient de Wiazma lorsque les Russes vinrent les assaillir. Il jugea sur-le-champ que les manœuvres de l'ennemi tendaient à lui interdire la retraite, et comprit que sa position allait devenir extrêmement critique, s'il n'opposait une résistance victorieuse. Il fit donc faire halte à toutes ses troupes et mettre toutes ses pièces en batterie. L'infanterie russe s'avançait des deux côtés de la route; Eugène forma la sienne en deux masses, et bientôt l'action s'engagea avec le plus vif acharnement, mais avec une grande supériorité d'artillerie du côté de l'ennemi, car le mauvais état des chevaux de l'artillerie française ne permettait pas de la faire manœuvrer avec la rapidité convenable. Malgré cet énorme désavantage, le combat se soutenait, et déjà les bagages, déjà une partie du matériel des corps engagés traversaient Wiazma dans le plus grand ordre, quand Miloradowitch tenta de faire tourner les deux ailes des Français par sa nombreuse cavalerie; mais il ne put y réussir, et il le put d'autant moins que Ney, d'une part, quoique vivement pressé lui-même, Davoust de l'autre, détachèrent chacun un de leurs régiments, qui fondirent sur les derrières de l'ennemi. L'ennemi, après cinq heures d'une lutte opiniâtre, lâcha enfin pied. Eugène, demeuré maître du champ de bataille, traversa la ville de Wiazma, passa la rivière de même nom, et, suivi par Davoust, s'avança sur Dorogobuj. Ney ne quitta les hauteurs où il était établi qu'après avoir vu les deux corps défiler, et pour former alors l'arrière-garde.

WILLOT (Amédée), né à Saint-Germain en Laye en 1757, fit ses premières armes dans la campagne de Corse en 1769, comme officier dans la légion Maillebois. Partisan de la révolution, il obtint, lorsqu'elle éclata, un rapide avancement; fut employé à l'armée des Pyrénées-Orientales, et devint général de brigade à la fin de la première campagne. Un échec qu'il éprouva le 20 avril 1793, entre Ceret et le Teth, contre les Espagnols, le fit suspendre par les commissaires de la Convention. Il fut renvoyé dans les Pyrénées, après le 9 thermidor, et passa en Vendée lorsque la paix eut été conclue avec l'Espagne en 1795. L'année suivante, le Directoire lui confia le commandement de la division militaire de Marseille, et il fut nommé, en avril 1797, député du département des Bouches-du-Rhône au Conseil des Cinq-Cents. S'étant lié avec Pichegru, il devint, comme lui, un des chefs du parti dit de *Clichy*, et fut une des premières victimes de la journée du 18 fructidor (4 septembre 1797). Déporté à Sinnamary, il forma, de concert avec ses compagnons, un plan d'évasion qui réussit malgré de nombreux obstacles; après s'être rendu en Angleterre, il passa en Allemagne, et y séjourna jusqu'en 1800, et se trouva au quartier général de l'armée autrichienne lors de la bataille de Marengo. La victoire du premier consul ne lui laissant plus d'espoir sur le continent, il retourna alors en Angleterre, et y resta jusqu'à la restauration de 1814. Revenu en France avec les Bourbons, il fut réintégré par Louis XVIII dans son grade de lieutenant général, et le roi lui confia, en 1816, le gouvernement de la Corse, qu'il administra jusqu'en 1818. Il fut alors admis à la retraite et mourut en 1823.

WILNA (prise de). Voy. RUSSIE.

WIMPFEN-BORNEBOURG (Louis-François, baron de), né à Deux-Ponts en 1732, fit, avec un régiment français, les campagnes de la guerre de sept ans, où il se distingua dans plusieurs occasions. Nommé alors colonel d'un régiment allemand, il fut fait maréchal de camp en 1771, et lieutenant général en 1792. Il commanda la même année une division à l'armée du Rhin; mais destitué comme noble et incarcéré pendant la terreur, il ne recouvra la liberté qu'après le 9 thermidor. Il mourut à Paris en 1800. On a de lui: *Refonte de l'économie de l'armée française*, etc., 1787, in-8°; *Loisirs du*

général *Wimpfen*, *ou Indices sur l'empire d'Allemagne*, 1798, in-8° ; *le Militaire expérimenté, ou Instruction à ses fils*, 1798, in-8°.

Félix de WIMPFEN, frère du précédent, né en 1745 dans un petit village des bords du Rhin, fit aussi avec distinction la guerre de sept ans, passa en Corse en 1768, et y obtint bientôt le grade de lieutenant-colonel et la croix de Saint-Louis. Nommé ensuite colonel du régiment de Bouillon, il fit à la tête de ce corps la guerre d'Amérique, et s'y fit également remarquer. Après son retour en Europe, il se trouva au siége de Mahon, et à celui de Gibraltar, où il défendit avec la plus grande valeur, pendant treize heures consécutives, les lignes françaises que les Anglais tenaient d'incendier. Il y obtint le brevet de brigadier et une pension de 3,000 fr., et fut promu, après la paix de Versailles, au grade de maréchal de camp ; il se retira alors dans ses foyers.

En 1789, la noblesse du bailliage de Caen l'ayant nommé député aux états généraux, il se réunit à l'assemblée du tiers état avec la minorité de son ordre, et ce fut lui qui rédigea la protestation de cette minorité contre la majorité, qui refusait de se réunir aux députés du tiers.

Bientôt appelé au comité des pensions, il prit part à la publication du fameux *livre rouge*, et devint ensuite membre du comité militaire formé sur sa proposition, et dans le sein duquel il rendit d'importants services. Chargé en 1792 du commandement de la place de Thionville, il s'y défendit vaillamment pendant quarante-cinq jours, et força l'ennemi à lever le siége. Le prince de Hohenlohe lui avait fait proposer un million s'il voulait rendre la ville : *J'accepterai ce million*, répondit Wimpfen à l'envoyé du prince, *si l'on veut passer devant notaire un acte de l'offre qui m'est faite.* L'assemblée législative décréta, le 20 septembre 1792, qu'il avait bien mérité de la patrie, et refusa d'entendre plusieurs dénonciations faites contre lui. Après la retraite de l'armée qui assiégeait Thionville, on lui proposa le ministère de la guerre ; il eut la sagesse de ne pas l'accepter, et le gouvernement lui confia le commandement de l'armée des côtes de Cherbourg.

Dans le mois de juin 1793, il se prononça ouvertement pour les girondins, rassembla un petit corps d'armée dans le Calvados, se mit à sa tête et fit mine de marcher sur Paris. La Convention, informée de cette levée de boucliers, le manda à sa barre. Wimpfen fit répondre qu'il ne marcherait sur la capitale qu'avec 60,000 hommes ; toutefois, dans l'impossibilité d'effectuer cette menace, il se borna à adresser, le 8 juillet, une proclamation aux Parisiens, pour leur annoncer qu'il allait se mettre en marche *pour sauver la représentation nationale*, *attaquée par les décrets du 2 juin*. Dans le même temps il écrivait au général Custine pour l'exciter à suivre son exemple, et adressait aux départements méridionaux une lettre imprimée pour les engager à seconder ses mouvements. La Convention le mit hors la loi et envoya dans le Calvados les députés Romme et Prieur pour déterminer les habitants à obéir à ses décrets. Ces deux conventionnels furent arrêtés par la municipalité de Caen, et gardés comme otages : ils devaient répondre de la sûreté des individus arrêtés comme complices de Wimpfen. Celui-ci se mit enfin en mouvement avec les troupes dont il pouvait disposer, aux cris de *vive la république! à bas les émigrés!* ce qui lui aliéna les royalistes, sans lui rendre les républicains favorables. Aussi, dès la première rencontre que l'*armée départementale* (c'était le nom que Wimpfen avait donné à son armée) eut avec les troupes de la Convention, à Passy-sur-Eure et à Vernon, elle prit honteusement la fuite, et se dispersa entièrement. Quant à Wimpfen, il fut trop heureux de trouver un asile à Bayeux. Il y demeura caché jusqu'au 18 brumaire. Le premier consul le réintégra alors sur le cadre des généraux de division, lui accorda un traitement de retraite, et le nomma maire de la commune qu'il habitait, puis inspecteur des haras, emploi qu'il remplissait encore au moment de sa mort, en 1814.

On a du général Wimpfen le *Manuel de Xépholius*, in-8°, tiré seulement

à cent exemplaires ; cet ouvrage est sans nom d'auteur.

WINKOWO (combat de). Le 14 août 1812, l'armée française était entrée à Moscou; mais, les jours suivants, on le sait, un terrible incendie, allumé par les Russes, avait dévoré la ville. Plus d'un mois s'était alors écoulé en escarmouches insignifiantes, sans que Napoléon, ni Kutusof, gagnassent ou perdissent un pouce de terrain. Au commencement d'octobre, cet état de choses durait toujours, c'est-à-dire que Napoléon, cantonné autour des ruines de Moscou, et Kutusof, établi sur la rive droite de la Nara, du côté de Tarutino, n'entreprenaient toujours rien de positivement offensif l'un contre l'autre. Napoléon crut que la guerre était arrivée à son terme, et que, s'il proposait à la Russie une paix équitable, cette puissance, affaiblie par l'énormité des sacrifices qu'elle avait déjà faits, non moins qu'effrayée par la perspective de ceux qu'elle avait encore à faire, n'hésiterait pas à l'accepter. Il envoya donc le 5 un de ses aides de camp porter à Kutusof les propositions les plus modérées, et le généralissime russe sembla les accueillir très-favorablement. Aussitôt s'ensuivit une suspension d'armes qu'on ne devait rompre qu'en se prévenant trois heures d'avance. Elle durait encore le 17; néanmoins, sans aucune dénonciation de la reprise des hostilités, plusieurs corps de l'armée ennemie franchirent la Nara dans la nuit du 17 au 18, s'avancèrent par la grande route de Moscou, puis, au jour, fondirent en trois colonnes sur l'avant-garde française qui bivouaquait entre les remparts de la ville et le bourg de Winkowo, et qui, quoique sous les ordres de Murat, se gardait avec une fatale négligence. La première des trois colonnes russes, à la tête de laquelle marchaient cinq mille Cosaques, tournant un bois auquel s'appuyait notre gauche, tomba à l'improviste sur la division de cavalerie du général Sébastiani qui en formait l'extrémité, au moment où ces cavaliers étaient à la distribution. Cette troupe ne put se former qu'à un quart de lieue en arrière, et 12 canons, 20 caissons, plus de 20 voitures, furent pris par les Cosaques. Pendant qu'ils se précipitaient dans la trouée que la division Sébastiani leur avait ouverte, et que plusieurs régiments de cavalerie régulière, soutenus par une infanterie nombreuse, se hâtaient de les y suivre, la seconde colonne attaqua vigoureusement notre centre; mais là on fit meilleure contenance, là était Murat. Au moment de la surprise, Murat dormait; mais, à peine éveillé, il s'élança sur un cheval, chargea les Russes avec sa valeur accoutumée, les rompit et les força à fuir dans le plus grand désordre. Toutefois, ils se rallièrent et revinrent à la charge; on les enfonça, on les sabra de nouveau. Sur ces entrefaites, Sébastiani, à gauche, ressaisissait l' avantage, et Poniatowski, à droite, n'avait pas cessé un seul instant d'imposer aux troupes qu'il avait devant lui. Les Russes finirent par plier sur tous les points, repassèrent la Nara, et restèrent dans leur camp de Tarutino. Ils avaient perdu 2,000 hommes; mais la perte des Français n'était pas moindre.

Ce combat ne permettait plus aucune incertitude sur les dispositions du gouvernement russe. Kutusof n'avait feint de vouloir la paix que pour laisser son adversaire se consumer jusqu'à la mauvaise saison, et pour reprendre alors l'offensive. Napoléon ne pouvait songer à la reprendre lui-même : il résolut de reculer d'un pas, de ramener momentanément ses troupes dans un pays où elles eussent moins à souffrir, et, le soir même du 18, fut donné l'ordre du départ. On partit le 19; mais, hélas! une fois le premier pas fait en arrière, on ne fut plus maître de s'arrêter, et les affreux désastres de la retraite de Moscou ne nous sont que trop connus!..

WISIGOTHS (royaume des). — 419. *Wallia*, quatrième roi des Wisigoths, est le premier qui se soit établi dans les Gaules et qui ait résidé à Toulouse. Il était beau-frère ou du moins parent d'Ataulphe, dont il vengea la mort en faisant périr Sigeric, à la place duquel il fut élevé, l'an 415 de J. C., sur le trône que cet usurpateur n'avait occupé que peu de jours. En 419, l'empereur Honorius lui céda, en récompense de services qu'il lui avait rendus, l'Aquitaine, dont le territoire comprenait le Toulousain, la Guienne, l'Aunis, le Poitou, la Saintonge et l'Angoumois. A dater de

cette époque, Toulouse devint la capitale du royaume des Wisigoths, et elle le fut pendant 89 ans.

Wallia mourut l'année suivante, ne laissant pas d'héritiers.

420. *Théodoric Ier*, fils du grand Alaric, que son courage et ses brillantes qualités avaient fait remarquer, lui succéda. Jaloux d'agrandir ses États, il vint, en 426, assiéger Arles, qui était à cette époque une ville très-florissante, et le centre du gouvernement des Romains dans les Gaules. L'habileté d'Aetius, qui commandait alors dans les provinces romaines, empêcha la prise d'Arles; mais ce général fut obligé d'acheter la retraite des Goths par la concession de nouveaux avantages, qui agrandirent encore leur domination. Théodoric n'abandonna pas le projet d'étendre ses limites jusqu'au Rhône, et il profita de la guerre que les Romains avaient à soutenir contre les Bourguignons, pour venir mettre le siége devant Narbonne. Cette ville, d'abord abandonnée à ses propres forces, fut bientôt réduite à toute extrémité; mais elle fut ravitaillée, au moment où elle allait se rendre, par le comte Litorius, qui, peu de temps après, battit les Goths, et les força de se replier jusque sous les murs de Toulouse. Enflé de ce premier succès, il les y poursuivit avec l'espérance de les exterminer, et rejeta toutes les propositions que lui fit faire Théodoric. Réduit alors au désespoir, le roi des Goths fondit sur l'armée romaine, et la tailla en pièces. Litorius fut fait prisonnier.

Les Goths, animés par l'ambition et par la vengeance, seraient venus planter leurs étendards sur les rives du Rhône, si le retour d'Aetius ne les eût arrêtés. Les chefs des deux armées, qui se craignaient réciproquement, signèrent alors une paix dont Orientius, évêque d'Auch, fut le négociateur.

Quelque temps après, Attila ayant pénétré dans les Gaules, Théodoric, qui avait d'abord été séduit par les promesses trompeuses du roi des Huns, et qui n'avait mis aucun obstacle à ses projets d'envahissement, mieux instruit enfin sur ses véritables intentions, se joignit aux Romains pour l'arrêter dans sa marche. Il concourut, avec Aetius, à sauver Orléans du pillage et de l'incendie. Les Romains et les Goths poursuivirent Attila, l'atteignirent sur les bords de la Marne, dans les plaines déjà signalées par la victoire d'Aurélien sur l'armée de Tétricus, et qui devaient l'être encore par une des batailles les plus sanglantes dont l'histoire fasse mention. Voyez CHALONS (bataille de).

Théodoric, qui avait le commandement de l'aile droite, courait de rang en rang pour animer ses soldats, lorsqu'il tomba, percé d'un dard, sous les pieds des chevaux. Il avait occupé le trône pendant 32 ans.

451. *Thorismond*, l'aîné de ses six fils, fut son successeur; mais il ne régna que deux ans, et fut assassiné en 453 par deux de ses frères, Théodoric et Frédéric.

453. *Théodoric II*, fils de Théodoric Ier, et l'un des deux assassins de Thorismond, succéda à ce dernier. Il se montra d'abord l'allié fidèle des Romains. Réchiaire, son beau-frère, roi des Suèves, ayant voulu profiter des troubles de l'empire pour étendre sa domination sur l'Espagne, Théodoric le fit avertir que les Romains et les Goths étant alliés, il ne pouvait attaquer les uns sans mécontenter les autres. « Dites-lui, répondit le présomp-« tueux Réchiaire, que je méprise ses « armes et son amitié, et que j'éprou-« verai bientôt s'il a le courage d'atten-« dre mon armée aux portes de Tou-« louse. » Théodoric passa aussitôt les Pyrénées, et remporta sur le roi suève une victoire complète, près de la rivière *Urbicus*. En peu de temps il acheva la conquête des États de son beau-frère, et, pour s'en assurer la possession, il fit trancher la tête à ce prince qu'il avait fait prisonnier. La nouvelle de la mort de l'empereur Avitus, l'ayant forcé à revenir dans son royaume, Agiulfe, à qui il avait confié le commandement de son armée en Espagne, voulut se déclarer indépendant. Théodoric envoya contre lui une autre armée qui le battit, et l'ayant fait prisonnier, il l'envoya à la mort. Mais le pays était tellement dévasté, que les Goths ne purent s'y maintenir et qu'ils furent obligés de repasser les Pyrénées. Aussitôt après leur départ,

les Suèves se révoltèrent. Vers la même époque, Théodoric s'allia à Genséric, roi des Vandales, pour faire la guerre à Majorien, qui avait été élu empereur après la mort d'Aetius; mais il fut vaincu devant Arles, qu'il assiégeait. Il renonça alors à l'alliance de Genséric, et fit sa paix avec l'empereur. En 462, Sévère, le successeur de Majorien, lui céda, pour se l'attacher, la ville de Narbonne, dont la conservation avait coûté tant de sang aux Romains. Une armée que Théodoric envoya, vers la même époque, contre le comte Gilles, qui était alors à la tête des Francs, fut défaite devant Orléans; il n'en accrut pas moins ses États de plusieurs villes, et il méditait encore de nouvelles conquêtes, quand il mourut, assassiné par son frère Euric, qui s'empara du trône.

465. *Euric*, après s'être bien affermi dans les provinces occupées par les Wisigoths, envahit une grande partie de la Gaule à la tête d'une puissante armée; mais il échoua devant la ville de Bourges.

Ce prince était cependant un politique habile et un grand général; il profita d'un moment où les Romains divisés avaient peu de troupes en Espagne, pour passer les Pyrénées, et surprit Pampelune et Saragosse; mais Tarragone ne lui ouvrit ses portes qu'après un long siége; le vainqueur irrité la fit raser entièrement. Les habitants de cette partie de l'Espagne se réunirent en vain pour s'opposer à l'irruption des Goths; ils furent vaincus en bataille rangée. Maître de la Catalogne et de Valence, Euric poursuivit sa marche victorieuse, et entra en Andalousie par Carthagène. Toute l'Espagne se soumit, à l'exception de la Galice, occupée par les Suèves. L'ambition d'Euric ne fit qu'augmenter avec sa puissance; il repassa les Pyrénées, ravagea de nouveau la Gaule, et prit Bourges et Clermont. Il était alors le plus puissant monarque de l'Europe. Il contraignit l'empereur Odoacre à lui abandonner ses droits sur l'Espagne et sur les Gaules; puis, fier de ce nouveau titre, il entra en Provence, prit Marseille, Arles, toutes les villes des bords du Rhône, et pénétra jusque chez les Bourguignons qu'il défit. Sa mort seule, qui arriva en 484, mit fin à ses exploits.

484. *Alaric II*, son fils et son successeur, n'hérita point de son génie; il était timide et faible. Clovis, qui avait déjà conquis une grande partie des possessions romaines, regardait d'un œil d'envie ses vastes États, et n'attendait qu'une occasion pour s'en emparer. Le roi franc, sous le prétexte de porter la lumière et la foi chez les Goths qui avaient embrassé l'arianisme, et « pour détruire, disait-il, cette nation impie, » marcha à la tête d'une puissante armée contre Alaric, qu'il rencontra dans les plaines de Vouillé, à trois lieues de Poitiers. Les Goths furent défaits (507), et leur roi, renversé de cheval par Clovis, périt de la propre main du chef franc. Cette bataille fut décisive, et Clovis aurait anéanti la puissance des Wisigoths dans les Gaules, si Théodoric, roi des Ostrogoths d'Italie, et aïeul maternel d'Alaric, n'eût mis un terme aux succès du roi franc, en le battant auprès d'Arles.

507. *Amalaric*. Après la mort d'Alaric, il ne restait dans les Gaules, à Amalaric, son fils et son successeur, que la Provence et le Languedoc. Désirant vivre en paix avec les Francs, il épousa Clotilde, fille de Clovis; et cette princesse lui apporta en dot Toulouse, qui fut de nouveau réunie à la monarchie des Wisigoths. Ce mariage semblait devoir consolider la paix entre les deux nations; mais bientôt on vit naître, entre les deux époux, une mésintelligence funeste : Amalaric voulut forcer la reine à embrasser l'arianisme; n'ayant pu y parvenir par les voies de la persuasion, il la fit outrager toutes les fois qu'elle se rendait à l'église; enfin, furieux de la voir insensible à ces insultes, il lui infligea lui-même des châtiments indignes et cruels. Réduite au désespoir, Clotilde fit passer à Childebert, roi de Paris, un mouchoir teint du sang qu'elle avait répandu sous les coups de son barbare époux. Childebert ne demandait qu'un prétexte pour reprendre le Languedoc; il entra avec une puissante armée dans les États de son beau-frère, qui, étant venu à sa rencontre, fut battu et tué d'un coup de lance à Narbonne, au moment où il y

rentrait pour enlever ses trésors. En lui finit la dynastie des Théodomes. Après sa mort, la monarchie des Wisigoths se concentra en Espagne. Voyez **Aquitaine**, **Espagne** et **Septimanie**.

Wurschen (bataille de). Voyez **Leipzig**.

X.

Xaintrailles, **Saintrailles**, ou **Sainte-Treille** (Jean **Poton**, seigneur de), l'un des guerriers les plus célèbres du règne de Charles VII, et l'un de ceux qui justifièrent le mieux le surnom donné à ce prince de *roi bien servi*. Il fit ses premières armes en 1419 ; dès son entrée dans la carrière militaire, s'unit avec La Hire par une étroite amitié, et il y eut dès lors peu de faits d'armes où ces deux héros ne figurassent ensemble. Ils furent les principaux auteurs des exploits qui rendirent à Charles VII son royaume. Les services de Xaintrailles furent récompensés par les titres de bailli du Berry, capitaine de la Tour de Bourges, de Falaise et de Château-Thierry, seigneur de Tonneins, etc., etc., enfin de maréchal de France en 1454. Il mourut à Bordeaux en 1461. Voy. **La Hire**.

Y.

Yberville (**Lemoyne** d'), né à Montréal (Canada), en 1662, d'un gentilhomme normand, fut chargé, en 1686, de construire dans la baie d'Hudson un fort, dont il eut le gouvernement, et qu'il défendit avec une valeur incroyable contre les Anglais. Nommé, en 1690, commandant général de tous les établissements français dans ces parages, il signala encore en plusieurs occasions sa bravoure et son habileté, et parvint, en 1697, avec une poignée d'hommes, à reprendre sur les Anglais le fort Bourbon, dont la garnison était quatre fois plus nombreuse que les assaillants. En 1698, il partit de Rochefort avec deux frégates et un transport, pour aller reconnaître l'embouchure du Mississipi, qu'il remonta jusqu'à plus de cent lieues des côtes, et sur les rives duquel il construisit un fort ; l'une des branches de ce fleuve a conservé son nom. Dans les années suivantes, Yberville établit la première colonie à la Louisiane, où son nom est également resté à une ville aujourd'hui très-florissante. Débarqué à la Martinique en 1706, à la tête de six bâtiments, il commença par la prise de l'île de Nièves une expédition des plus brillantes contre les Anglais, à qui il enleva 7,000 nègres et 30 navires de guerre ou de commerce. Il mourut à la Havane en 1706, au moment où il songeait à s'emparer de la Jamaïque.

Lemoyne de Bienville, l'un de ses frères, fut plus de vingt ans gouverneur de la Louisiane, et y fonda la colonie de la Nouvelle-Orléans. Les *Mémoires* de Trévoux contiennent de lui un *mémoire* sur les naturels de ce pays.

Lemoyne de Serigny, frère des précédents, se distingua à la prise du fort Bourbon, et fut nommé capitaine de vaisseau en 1720.

Yennes (Philippe de la Baume-**Saint-Amour**, marquis d'), petit-neveu du cardinal Granvelle, fut d'abord destiné à l'état ecclésiastique, et pourvu d'un canonicat ; mais il le résigna bientôt pour embrasser le parti des armes, se distingua dans l'armée espagnole commandée par le prince de Condé, à la bataille des Dunes et devant Arras, et fut, en 1661, nommé gouverneur de la Franche-Comté, pour le roi d'Espagne. Abandonné aux seules ressources qu'il pouvait tirer de cette province, il ne put la défendre contre Louis XIV, qui, on le sait, s'en rendit maître en moins de trois semaines. Le grand roi, pour consoler le marquis d'Yennes des rigueurs de la fortune, lui donna le titre

de lieutenant général dans l'armée française et une pension de 24,000 livres. On ne connaît pas l'époque précise de la mort de cet officier, auquel nous n'avons consacré cette notice que parce que son nom se lie à l'un des événements les plus importants de notre histoire. Voy. FRANCHE-COMTÉ.

YONNE (département de l'). Ce département, dont le nom est tiré de la principale rivière qui l'arrose, a été formé de quelques districts de l'Orléanais, de la Bourgogne et de la Champagne. Il est borné, au nord, par le département de Seine-et-Marne; à l'est, par ceux de l'Aube et de la Côte-d'Or; au sud, par celui de la Nièvre; à l'ouest, par celui du Loiret. Plusieurs chaînes de collines calcaires ou granitiques, dont la hauteur ne dépasse guère 200 mètres, le couvrent de leurs ramifications. Sa superficie est de 728,747 hectares, dont 453,101 sont en terres labourables; 146,570 en bois et forêts; 37,543 en vignes; 31,266 en prairies; 18,225 en landes, pâtis, bruyères, etc. Son revenu territorial est évalué à 17,520,000 fr. La somme de ses impôts directs, en 1839, a été de 2,333,912 fr., dont 1,772,396 fr. pour la contribution foncière.

L'Yonne est la principale rivière navigable du département, qui est, de plus, traversé par le canal de Bourgogne et par celui du Nivernais. Ses grandes routes sont au nombre de vingt-cinq, dont six routes royales et dix-neuf départementales.

Il est divisé en cinq arrondissements dont les chefs-lieux sont: Auxerre, chef-lieu du département; Avallon, Joigny, Sens, Tonnerre. Il renferme 37 cantons et 481 communes. Sa population est de 355,237 habitants, parmi lesquels on compte 1,845 électeurs. Il envoie à la Chambre cinq députés.

Ce département forme le diocèse d'un archevêché, celui de Sens. Il est compris dans le ressort de la cour royale de Paris, et dans le ressort de l'académie de la même ville. Il fait partie de la 18ᵉ division militaire, dont le quartier général est à Dijon, et du 8ᵉ arrondissement forestier, dont le chef-lieu est Troyes.

Parmi les hommes remarquables nés sur son territoire, le département de l'Yonne compte Sedaine, l'architecte Soufflot, le maréchal Davoust, l'amiral Rosset, Fourier, etc.

YOUSSOUF, IUSUPH ou IUSUF (Joseph). La vie aventureuse de cet officier passerait à juste titre pour un roman, si elle n'avait été racontée par lui-même, et si elle n'était appuyée des preuves authentiques les moins récusables. Né à l'île d'Elbe vers 1807, il n'a conservé aucun souvenir de sa famille : il se rappelle seulement y avoir vu Napoléon en 1814. Vers cette époque, il fut embarqué pour Florence, où il devait faire ses études; mais le navire qui le portait fut capturé par un corsaire, et il fut conduit à Tunis, où il devint la propriété du bey. Placé dans le sérail, il ne tarda pas à se concilier l'affection de ses maîtres; il apprit en peu de temps le turc, l'arabe, l'espagnol; gagna, par son adresse dans tous les exercices militaires, l'amitié du bey; mais, engagé dans une intrigue avec une des filles de ce prince, et surpris, un jour, dans un de ses rendez-vous par un gardien, il conçut aussitôt l'audacieuse résolution de le suivre dans les jardins, et de s'en défaire. Il jeta le corps dans une piscine profonde, n'en conservant que la tête; et le lendemain, pendant que la jeune princesse l'entretenait des vives terreurs auxquelles elle était en proie, il la conduisit, pour toute réponse, dans la chambre voisine, et lui montra, dans l'une des armoires, la tête de l'esclave dont il avait arraché la langue. Cependant, cette aventure pouvant finir par s'ébruiter, il ne songea plus dès lors qu'à quitter Tunis, et prépara son évasion.

Pendant quelques jours, il feignit d'être malade, obtint ainsi la permission de sortir du sérail, et, trompant la vigilance de ses surveillants, il put alors aisément concerter les moyens de s'échapper. C'était au mois de [illegible] 1830. Le brick français *l'Adonis* était à l'ancre dans la rade; un canot devait l'y conduire; mais cinq Turcs étaient apostés là pour s'opposer à son embarquement. Youssouf, qui les avait vus de loin, remarque qu'ils ont laissé leurs fusils en faisceau sur une roche : il

'élance de ce côté, jette les armes à la ner, se débarrasse de deux de ces ommes, met les autres en fuite, et agne l'embarcation.

L'Adonis avait ordre de rallier la lotte qui devait s'emparer d'Alger; peu le jours après, Youssouf débarqua à idi-Ferruch avec l'armée. Pendant la ampagne, il resta attaché au général n chef, et fut placé comme interprète uprès du commissaire général de poice. Plusieurs missions périlleuses dont l s'acquitta avec zèle et intelligence rès des chefs de diverses tribus éloinées, lui ouvrirent ensuite la carrière es armes; il fut nommé capitaine dans e 1er régiment de chasseurs d'Afrique e 25 mai 1831, et, bientôt après, promu ux fonctions de lieutenant de l'agha. Désigné par le duc de Rovigo pour faire artie de l'expédition de Bone, il aida e son courage M. d'Armandy, capiaine d'artillerie; et ce fut aux efforts de es deux officiers que l'armée dut de pouoir occuper la citadelle presque sans oup férir. Cette action valut à Yousouf la croix de la Légion d'honneur. l contribua, plus tard, à conserver ette conquête à la France : depuis huit ours, la poignée d'hommes à laquelle vait été confiée la défense de la ville tait renfermée dans la casbah; Yousouf, averti par un de ses gens que les Turcs avaient formé le complot de l'assassiner pendant la nuit, de massacrer es Français et de s'emparer du fort, a trouver le capitaine d'Armandy, qui ommandait la garnison, lui fait conaître l'imminence du danger, et lui éclare qu'il ne sait qu'un seul moyen 'y échapper : « Il faut que je sorte « avec mes Turcs, ajoute-t-il. — Mais « ils te tueront, répond l'officier fran« çais.—Que m'importe? reprend Yous« souf; j'aurai le temps d'enclouer « les pièces qui sont à la marine; je « succomberai, je le prévois; mais tu « seras sauvé, et le drapeau français « ne cessera pas de flotter sur Bone. » A peine a-t-il prononcé ces paroles, u'il sort suivi de ses Turcs. La porte le la casbah est aussitôt murée derière lui. Parvenu au bas de la ville, Youssouf s'arrête, et s'adressant à sa roupe : « Je sais, dit-il, qu'il y a « parmi vous des traîtres qui ont résolu « de se défaire de moi, et que c'est la « nuit prochaine qu'ils ont choisie pour « mettre à exécution leur infâme pro« jet. Les coupables me sont connus : « qu'ils frappent d'avance, ceux qui ne « craindront pas de porter la main sur « leur chef! » Puis se tournant vers l'un d'eux : « Toi, tu es du nombre, » lui dit-il, et l'étend mort à ses pieds. Cet acte de résolution déconcerte les conjurés; ils tombent à ses genoux, et lui jurent une fidélité à laquelle ils n'ont pas manqué depuis. Youssouf se fit encore remarquer pendant les campagnes de 1832 et 1833, et fut nommé, le 7 avril de cette dernière année, chef d'escadron dans le corps des spahis réguliers.

A l'époque de l'expédition du maréchal Clauzel sur Mascara, Youssouf arriva à Oran, après avoir traversé plus de vingt lieues de pays, accompagné seulement de quelques cavaliers. Le maréchal lui confia alors le beylick de Constantine. Il fut nommé officier de la Légion d'honneur le 14 août 1835. Sa conduite distinguée en 1836 et en 1837 lui valut, le 18 février 1838, le grade de lieutenant-colonel, et il fit, à la tête de son corps de spahis, les campagnes de 1838 à 1841. Il a été nommé colonel de la cavalerie indigène d'Afrique le 19 mai 1842, et promu au grade de maréchal de camp après la bataille de l'Isly.

YSABEAU (Alexandre-Clément), né vers 1750, entra de bonne heure dans la congrégation de l'Oratoire, et était préfet du collége de Tours, lorsque la révolution éclata. Il en adopta les principes, prêta le serment prescrit, et devint grand vicaire du nouvel évêque de Tours. Nommé, en 1792, député du département d'Indre-et-Loire à la Convention, il vota la mort de Louis XVI sans sursis et sans appel; partagea, en 1794, la mission de Tallien à Bordeaux; y tint la même conduite; encourut, comme son collègue, la défaveur du comité de salut public; et, après la journée du 9 thermidor, à laquelle il concourut également, il fut envoyé de nouveau dans le département de la Gironde, où il se montra réacteur aussi ardent qu'il avait été terroriste exagéré. Rappelé une seconde fois, il de-

vint alors membre du comité de sûreté générale, et suivit la majorité des votants dans ses déplacements. Réélu au Conseil des Anciens lors de l'établissement de la constitution de l'an III, il se prononça pour la majorité favorable du Directoire; mais on le vit fréquemment appuyer des mesures que rejetait le parti modéré dans les deux conseils. A sa sortie de la législature, il fut nommé substitut du commissaire du Directoire près l'administration des postes à Bruxelles. Il occupait, en 1814, un modeste emploi dans cette même administration à Paris. Il en fut renvoyé alors par le nouveau directeur général; ne prit aucune part à la révolution du 20 mars 1815, et mourut pauvre et ignoré en 1823.

YSSEL-SUPÉRIEUR (dép. de l'). Réuni à la France en 1810, avec les six autres départements formés dans le royaume de Hollande, ce département était borné, au nord, par le golfe du Zuiderzée; à l'est, par les départements des Bouches-de-l'Yssel et de la Lippe; au sud, par ce dernier département, et par celui des Bouches-du-Rhin; à l'orient, par celui du Zuiderzée. Il devait son nom à l'Yssel, qui le traversait du sud au nord dans son cours supérieur. Son chef-lieu était Arnheim. Enlevé à la France en 1814, il fait maintenant parti du royaume de Hollande.

YVETOT. Voy. IVETOT.

Z.

ZAMET (Sébastien), le confident intime de Henri IV, était le fils d'un cordonnier de Lucques, ville où il naquit en 1549. Il vint en France à la suite de Catherine de Médicis, et fut d'abord attaché à la personne de Henri III, soit en qualité de cordonnier, soit comme valet de chambre. Son esprit subtil et facétieux le rendit agréable à ce prince, qui lui fit faire une brillante et rapide fortune. Il fut ensuite l'ami de Mayenne, qui le chargea de négocier auprès de Henri IV les conditions de sa soumission. Le roi sut apprécier les talents du négociateur, se l'attacha, et l'admit bientôt dans son intimité. Les mémoires de Sully le comptent parmi le très-petit nombre de courtisans qui furent sincères et complétement désintéressés dans leurs démarches pour la conversion du roi.

Après l'entrée du roi à Paris, Zamet, qui avait le goût des arts, fit construire dans la rue de la Cerisaie, près de l'Arsenal, un hôtel magnifique, et le meubla avec un luxe alors sans exemple. Lorsque Henri IV vint pour la première fois visiter cette habitation, Zamet lui en fit remarquer toutes les distributions en disant: « Sire, j'ai ménagé « ici ces deux salles, là ces trois cabi« nets que voit Votre Majesté. — Oui, « oui, reprit le roi, et de la rognure « j'en ai fait les gants. » C'est ainsi que ce prince semblait applaudir lui-même à l'énormité d'une fortune qui provenait d'un maniement peu fidèle des deniers publics. « Mais, disent les auteurs de la *Biographie universelle*, Zamet avait pour captiver l'affection de Henri, des titres qui, aux yeux de l'homme privé, valaient bien ceux que le vertueux Sully pouvait avoir à la confiance du monarque. L'amant de Gabrielle voulait-il traiter sa maîtresse avec magnificence, et toutefois sans aucune des gênes de l'étiquette, la maison de Zamet était à sa disposition. Désirait-il trouver une distraction passagère entre les bras de quelque *maîtresse de louage*, selon l'expression de L'Estoile, ou de quelque *belle garce*, comme dit Bassompierre, Zamet fournissait encore son logis, souvent même il ménageait au roi la surprise d'y rencontrer quelque objet nouveau. Ce prince faisait si peu mystère de ces parties, qu'il amenait avec lui ses courtisans, qui le déshabillaient comme à l'ordinaire. Lorsque Henri IV avait à ménager quelque réconciliation ou quelque rupture avec une de ces dames que l'histoire du duc d'Épernon appelle naïvement les *dames d'amour du roi*, Za-

met, confident habile et fidèle, portait les paroles de part et d'autre, et fournissait même, à gros intérêts, l'argent nécessaire pour aplanir les difficultés de la négociation. Enfin, le roi avait-il perdu au jeu des sommes énormes, ce qui lui arrivait assez souvent, la bourse de Zamet lui était toujours ouverte. De pareils services ne pouvaient trop se payer, et l'on conçoit que Henri IV, qui se brouilla quelquefois avec Sully, ait toujours fait bon visage à Zamet. Ce financier ne montrait pas moins de complaisance pour Bassompierre, qui soupait presque tous les jours chez lui, et dont il favorisait les entrevues nocturnes avec Henriette d'Entraigues, une des maîtresses de Henri IV. On lit dans les mémoires de Sully, que ce ministre croyait devoir ménager Zamet, et ne faisait pas difficulté d'acquitter les fréquentes libéralités dont le roi gratifiait cet adroit serviteur. Lorsqu'en 1601 une chambre de justice fut établie pour faire rendre gorge aux financiers avides, Zamet et Bassompierre surent « dans cette occasion, comme en « tant d'autres, dit Sully, tourner l'es« prit du roi: quelques *larronneaux* « payèrent pour tout le reste, et les « principaux coupables trouvèrent un « sûr appui dans le même métal pour « lequel on les poursuivait; de ma« nière que l'orage ne tomba que sur « ceux qui pouvaient se reprocher de « n'avoir pas encore assez volé pour « mettre leurs vols à couvert. »

Les mêmes mémoires ajoutent qu'en 1605, Zamet obtint du trop facile monarque les deux offices de receveur de Rouen, chacun pour 2,000 écus. En 1606, l'imposition de deux sous six deniers par minot de sel lui fut encore accordée; mais comme cette imposition n'eut pas lieu, il fallut lui payer en place 37,492 livres; et le surintendant des finances fut en outre obligé de lui rembourser 34,220 livres qu'il avait prêtées depuis ce temps au roi. Sully nous apprend encore qu'en 1609 le roi fit délivrer à cet Italien les quittances des receveurs de Normandie, de la valeur de 5,000 écus, avec les expéditions nécessaires pour qu'il fût remboursé de 9,000, qu'il lui avait assignées dans l'année 1608.

Ce riche financier, malgré l'obscurité de sa naissance, eut, dit-on, des bonnes fortunes très-brillantes: il avait formé une liaison très-intime avec Madeleine Le Clerc, demoiselle du Tremblay, dont il eut plusieurs enfants. Gabrielle d'Estrées, duchesse de Beaufort, maîtresse du roi, ménagea leur mariage, « et leurs « enfants furent en grande cérémonie « mis sous le poêle, à la vue de toute « la cour, afin de disposer, par cet « exemple, les gens qui n'apprennent « rien que par les yeux, à ne pas s'é« tonner des espérances qu'avait cette « favorite. » Gabrielle, en effet, voulait, par un tel exemple, amener le roi à légitimer de la même manière les bâtards qu'elle avait eus de lui.

Zamet se qualifiait alors de *baron de* Murat *et de* Billy, *seigneur de Beauvoir et de Cazabelle, conseiller du roi en tous ses conseils, capitaine du château et surintendant des bâtiments de Fontainebleau*. Plus tard il ajouta à toutes ces qualités celle de *surintendant de la maison de la reine*. Il s'était fait naturaliser Français avec Horace et Jean-Antoine, ses frères, par lettres patentes données à Saint-Maur-les-Fossés en 1581. Ce fut Sébastien qui dit au notaire qui faisait le contrat de mariage de son fils, ce mot que l'auteur du *Glorieux* a si heureusement mis dans la bouche de son Lisimon: *Qualifiez-moi seigneur de dix-sept cent mille écus.*

Henri IV employait journellement Zamet dans les affaires les plus sérieuses comme dans ses négociations amoureuses. En 1603, il le fit médiateur des brouilleries qui s'étaient élevées entre le comte de Soissons et le duc de Sully. En 1608, le roi voulant à tout prix se débarrasser de mademoiselle des Essarts, une de ses maîtresses, chargea Zamet de s'entendre avec Sully sur le prix auquel elle mettrait sa retraite. A l'exemple du maître, les courtisans, sans même en excepter le duc d'Épernon, faisaient du cordonnier italien leur compagnon et leur ami; et dans ses rapports avec eux, Zamet portait une aisance familière qui, sans leur déplaire, le faisait paraître comme leur égal. C'était toujours chez ce financier que le roi se retirait, dit Giraud, dans l'histoire du

duc d'Épernon, *pour vivre en personne privée, laissant à part sa grandeur et sa majesté*. On voit encore dans les mémoires de Bassompierre que le connétable de Montmorency confiait à Zamet ses affaires de famille les plus importantes.

Un souvenir assez triste se rattache cependant à la vie de cet homme si jovial, si complaisant, si magnifique dans ses dépenses. A la suite d'un repas que la duchesse de Beaufort avait pris chez lui, elle sentit des atteintes du mal violent dont elle mourut si subitement. « Retirez-moi de ce maudit logis, » dit-elle; et après trente-six heures de souffrances inouïes, elle expira avec l'enfant qu'elle portait dans son sein. L'espèce d'horreur que témoigna cette infortunée quand du Petit-Saint-Martin, où elle était allée faire ses dévotions, on la ramena dans la maison de Zamet; les taches noires qui parurent sur son visage, le mariage du roi avec une princesse de Florence, quelque temps après, enfin la faveur dont jouit Zamet auprès de la nouvelle reine, tels furent les indices d'après lesquels la rumeur publique accusa ce financier d'avoir empoisonné Gabrielle.

En 1600, lorsqu'il fut question de savoir si le concile de Trente serait reçu en France, ce fut chez Zamet que le roi assembla le conseil qui devait décider cette importante affaire. Charles-Emmanuel, duc de Savoie, étant venu à Paris sous prétexte de négocier en personne avec le roi, mais dans le fait pour éluder ses demandes relativement au marquisat de Saluces, Zamet fut chargé de conférer avec ce prince (janvier 1600). Au mois de février suivant, la nouvelle reine, Marie de Médicis, à son arrivée à Paris, descendit dans l'hôtel de ce financier, et y demeura jusqu'à ce que ses appartements au Louvre fussent prêts.

En 1604, François de Valasco, ambassadeur d'Espagne en Angleterre, traversant la France pour se rendre à son poste, passa par Fontainebleau où le roi était; Zamet *régala l'ambassadeur, et le roi vint inopinément se mettre à table avec eux*.

Sincèrement attaché au maître qui le traitait si bien, Zamet n'usa de l'ascendant qu'il obtint sur la reine Marie de Médicis que pour contre-balancer la funeste influence de Concini et d'Éléonore de Galigaï.

Au moment où la passion criminelle qu'avait conçue le roi pour la princesse de Condé, excitait le vif ressentiment de la reine, Zamet, si l'on en croit les mémoires de Sully, avertit Henri IV des desseins formés contre sa personne dans la maison de cette princesse, par Concini et les autres Italiens qu'elle avait amenés de Florence. Après la mort de Henri IV, Zamet, toujours heureux courtisan, continua de jouir de la confiance de Marie de Médicis devenue régente. Cette princesse allait dîner chez lui, et y recevait les seigneurs qu'elle voulait distinguer. Zamet mourut en 1614, âgé d'environ soixante-cinq ans.

Jean ZAMET, *baron de* MURAT *et de* BILLY, son fils, fut un des braves officiers de son temps. Du rang de simple garde de Henri IV, il s'éleva au grade de maréchal de camp; se distingua dans les campagnes contre les protestants en Guienne, en Poitou, en Languedoc, et fut l'ami du sage Arnauld d'Andilly, dans les bras duquel il mourut au siége de Montpellier, en 1620, sans laisser de postérité.

Sébastien ZAMET, frère du précédent, fut aumônier de la reine Marie de Médicis et évêque-duc de Langres; se montra le protecteur des religieuses de Port-Royal et l'ami de Saint-Cyran, avec lequel il se brouilla plus tard, et mourut à Mussi en 1655, laissant la réputation d'un prélat rempli de zèle, de piété et de désintéressement.

ZNAÏM (combat et armistice de). Voy. WAGRAM (campagne de).

ZOUAVES, corps d'infanterie composé d'indigènes d'Afrique et de Français. Il a été créé par ordonnance du 21 mars 1831, et se compose aujourd'hui d'un régiment de trois bataillons. Chaque bataillon a deux compagnies françaises et quatre compagnies arabes. L'effectif de ce corps, qui peut au besoin être augmenté de deux compagnies par bataillon, se compose de 2,000 à 2,400 hommes, officiers compris.

L'uniforme des Zouaves consiste en une veste à manches et un gilet fermé par-

devant, en drap *bleu;* pantalon maure en drap *garance;* veste à manches, gilet et culotte en toile de coton; ceinture en toile de coton *bleu;* capote en drap *brun*; turban et calotte *rouges;* souliers et guêtres en peau; havresac et giberne turcs. Les marques distinctives des officiers et des sous-officiers sont les mêmes que dans l'arme des hussards.

Zurich (campagne et bataille de). Le traité de Campo-Formio, signé le 17 octobre 1797, ne fut qu'une trêve. L'Autriche, vaincue, n'avait posé les armes qu'à regret : elle ne cessa, pendant l'année 1798, de se préparer à les reprendre; puis, au commencement de 1799, quand elle crut être prête, quand elle eut levé, équipé, formé sur son territoire deux cent vingt mille soldats, et qu'elle ne douta plus du concours actif de la Russie et de l'Angleterre, elle se mit, sans jeter encore le masque, à distribuer ses forces du Texel au golfe de Tarente, de manière à pouvoir, le printemps venu, lorsque les troupes russes et les troupes anglaises seraient entrées en ligne, saisir à la fois l'initiative en Hollande et sur le Rhin, en Bavière et en Suisse, dans la haute et dans la basse Italie. Toutefois, le cabinet de Vienne se proposait de frapper d'abord un grand coup du côté de la Suisse, car on pensait à cette époque que la clef de la plaine était dans les montagnes, et la Suisse, placée au milieu de la ligne immense sur laquelle on allait combattre, paraissait la clef de tout le continent. Or, la France, qui venait d'envahir la Suisse pour la républicaniser, et qui l'occupait toujours, semblait avoir un avantage décisif. Il semblait que, maîtresse des sources du Rhin, du Danube, du Pô, elle en commandât le cours entier. C'était là une erreur de la vieille pratique. Il est aisé de concevoir que deux armées qui s'appuyent immédiatement à ces montagnes, par une de leurs ailes, tiennent toutes les deux à les posséder, parce que celle des deux qui les possède peut déborder l'ennemi par les hauteurs; quand, au contraire, on se bat à cinquante, ou à cent lieues de ces montagnes, elles cessent d'avoir la même importance. Mais on raisonnait du petit au grand : on partait de ce principe incontestable que les hauteurs sont très-importantes sur un champ de bataille restreint à quelques lieues, et on en tirait cette conclusion fautive, que la puissance maîtresse des Alpes doit l'être du continent. La possession de la Suisse n'offre qu'un avantage réel, c'est d'ouvrir des débouchés directs à la France sur l'Autriche, et, réciproquement, à l'Autriche sur la France. Cet avantage, les Français, par leur invasion de l'année précédente, se l'étaient donné. Il s'agissait donc de le rendre nul entre leurs mains, et même, s'il était possible, de le leur ravir. Pour atteindre au moins le premier but, l'Autriche, dès la fin de janvier, porta deux de ses meilleurs généraux, Hotze et Bellegarde, chacun à la tête d'un corps de vingt-quatre mille fantassins et de deux mille chevaux; le premier dans le Voralberg, le second dans le Tyrol. Jusque-là, il n'y avait rien à dire: l'Autriche était chez elle, et ne prenait que des mesures défensives. Mais Hotze détacha bientôt sept mille hommes sous la conduite de son lieutenant Auffenberg pour les jeter dans les Grisons; alors la France s'émut à bon droit, et réclama. Quoique les Grisons, en effet, situés à gauche du Rhin, tandis que le reste de la Suisse s'étend à droite, parussent géographiquement devoir plutôt appartenir à l'Autriche, et que les habitants eussent préféré la domination autrichienne à un simulacre d'indépendance, ils n'en formaient pas moins un des vingt-deux cantons.

La France, témoin des armements extraordinaires de l'Autriche, prévoyant que la guerre allait se rallumer dans un avenir prochain, et le souhaitant même, avait, de son côté, fait d'immenses préparatifs. Elle se trouvait avoir six armées sur pied en février 1799 : trois armées offensives, l'armée du Danube sous Jourdan, l'armée d'Helvétie sous Masséna, l'armée d'Italie sous Schérer, et trois armées d'observation, l'armée de Hollande sous Brune, l'armée du Rhin sous Bernadotte, l'armée de Naples sous Macdonald. Pourtant, déchirée par les factions, entravée par toute sorte d'obstacles financiers ou politiques, la France, aux cinq cent mille hommes que l'Autriche, la Russie et

l'Angleterre s'apprêtaient à pousser contre elle, allait ne pouvoir en opposer que cent soixante ou cent soixante-dix mille ; elle allait, à des troupes longuement exercées et abondamment pourvues de tout ce qui leur était nécessaire, ne pouvoir presque opposer que de jeunes soldats mal instruits et mal équipés; car il faut se souvenir que les vieilles bandes avec lesquelles Bonaparte avait gagné les batailles d'Arcole et de Rivoli, Bonaparte les avait entraînées avec lui en Égypte au commencement de l'année précédente. N'importe ! quand la France vit que les Autrichiens s'ébranlaient pour lui disputer la grande chaîne des Alpes, quand elle vit soixante mille Russes, commandés par le célèbre Suwarow, marcher à grands pas vers l'Italie, et deux autres contingents russes, combinés avec des troupes anglaises, tendre, l'un à la Hollande, l'autre à Naples, elle n'écouta que son ardeur révolutionnaire, et résolut, au lieu d'attendre le choc, de prendre elle-même l'offensive.... Hélas! la fortune qui quelquefois sourit à l'audace, favorise rarement la témérité. Cette campagne de 1799 est une de celles qui ont fourni à nos annales militaires le plus de pages malheureuses. Des six généraux à qui la France avait commis l'honneur de ses armes et le soin de son salut, deux seulement ne faillirent point à leur tâche; si Masséna eût plié comme Jourdan et comme Bernadotte dont il dut bientôt réunir les commandements au sien; si Brune n'eût pas mieux tenu que Schérer et Macdonald, ou même que Moreau et Joubert qui commandèrent aussi en Italie, c'en était fait de la France; mais on peut le dire, Brune et Masséna surtout la sauvèrent.

Dans les derniers jours de février, par ordre du Directoire, Masséna, le seul dont nous ayons à nous occuper ici, somma les Autrichiens d'évacuer les Grisons, et, en cas de refus, se prépara à les attaquer. Les Grisons se composent des hautes vallées du Rhin et de l'Inn. Au bout d'une huitaine de jours, comme sa sommation restait sans réponse, Masséna résolut de passer le Rhin près de l'endroit où il entre dans le lac de Constance, et de couper ainsi toutes les troupes répandues dans les vallées supérieures. Lecourbe, qui formait son aile droite, et qui, par son activité, par son audace, était un général accompli pour la guerre de montagnes, devait partir des environs de Saint-Gothard, et, franchissant le Rhin vers ses sources mêmes, se jeter dans la vallée de l'Inn. Le général Dessoles, avec une division de l'armée d'Italie, devait seconder Lecourbe, en se portant de la Valteline dans les vallées du haut Adige.

Ces excellentes dispositions furent vigoureusement exécutées. Le 6 mars, le Rhin fut franchi sur toute la ligne. A défaut d'équipages de pont, les soldats jetèrent des charrettes dans l'eau et passèrent dessus. Masséna, en l'espace de deux jours, se trouva maître de tout le cours du fleuve, et ramassa 15 pièces de canon, 5,000 prisonniers. Lecourbe, de son côté, n'exécutait pas avec moins de succès les instructions du général en chef. Après avoir franchi le Rhin supérieur, il se jeta dans la vallée de l'Albula, puis, de cette vallée, traversant les plus hautes montagnes de l'Europe, qui étaient encore couvertes des neiges de l'hiver, il déboucha hardiment dans celle de l'Inn. Mais, par suite du long détour que Dessoles avait à faire, Lecourbe se trouva bientôt exposé au débordement de toutes les forces autrichiennes réunies dans le Tyrol. On s'était témérairement flatté que Dessoles rallierait Lecourbe plus tôt, que leurs deux divisions déborderaient ensemble les sources de l'Inn, iraient menacer Hotze à revers, et l'obligeraient à la retraite : il n'en fut rien. Dessoles, malgré sa diligence, arriva trop tard, et Lecourbe, nous venons de le voir, déboucha seul dans l'Engaddine. Bellegarde put alors, en faisant filer son lieutenant Landon, à la tête d'une brigade, par les hauteurs qui s'élèvent entre Taufers et Zernetz, non-seulement menacer le flanc de Lecourbe et lui tenir tête de front, mais aussi concevoir l'espérance de barrer le chemin à Dessoles. Nos deux généraux semblaient perdus. Pourtant, à force d'intrépidité, ils sortirent vainqueurs de ce mauvais pas. Dessoles, voyant que l'accès du défilé de Taufers lui était interdit, ap-

ouva à droite : ses soldats gravirent gaiement des montagnes de glace, se aissèrent glisser au fond d'un des vallons où était l'Adige, gagnèrent ainsi Glarenz, où ils entrèrent par surprise, et se trouvèrent un matin sur les derrières de Landon. Le même jour, Lecourbe, qui avait bravement fait volteface, assaillit Landon de front. Les Français lui enlevèrent tour à tour chacun de ses postes, et enfin, la brigade utrichienne, qui comptait 5,000 hommes, mais qui se voyait entourée de outes parts, fut obligée de mettre bas es armes. Le général ennemi s'échappa eul avec quelques cavaliers.

Lecourbe, suivi cette fois de Desoles, recommençait sa marche dans la allée de l'Inn, quand il reçut de Masséna l'ordre de l'interrompre de noueau, et même de battre en retraite. Plusieurs raisons péremptoires avaient orcé Masséna d'expédier un tel ordre à on lieutenant. D'abord, il avait inutiement tenté, à trois reprises différenes, d'arracher à Hotze la formidable position de Feldkirch, ville située au delà du Rhin, un peu au-dessus de 'embouchure du fleuve dans le lac de Constance; et même, lors de la troiième tentative, qui fut la principale et qui eut lieu le 23, il n'avait pas perdu noins de 2,000 hommes. Malgré cet chec, que compensaient d'ailleurs les uccès de Lecourbe et de Dessoles, il urait pu, pour peu que Jourdan et chérer l'eussent appuyé, l'un à droite t l'autre à gauche, se maintenir devant Iotze; mais, établi qu'il était sur le aillant que la Suisse forme entre l'Alemagne et l'Italie, il se trouvait, par uite des sanglants revers de ses deux ollègues, placé entre deux armées vicorieuses; il jugea indispensable de reasser lui-même le Rhin, d'enjoindre Lecourbe d'évacuer l'Engaddine, et e replier toutes ses forces dans l'inérieur de la Suisse. Cette retraite, ceendant, était moins nécessaire que rudente; il la fit avec calme et avec néthode, en gardant l'attitude la plus nposante.

Bientôt, comme Jourdan et Bernaotte avaient abandonné leur quartier énéral, pour courir à Paris se justifier e leurs défaites, et se plaindre de l'insuffisance des moyens mis à leur disposition, le Directoire en profita pour les casser et pour investir Masséna du triple commandement de l'armée d'Helvétie, de l'armée du Danube et de l'armée du Rhin, c'est-à-dire de toutes les troupes françaises cantonnées depuis Dusseldorf jusqu'au Saint-Gothard. Masséna ne pouvait prendre le commandement en chef dans une situation plus critique. Il comptait au plus une trentaine de mille hommes, épars depuis la vallée de l'Inn jusqu'à Bâle, et il avait en présence 30,000 hommes sous Bellegarde; dans le Tyrol, 28,000 sous Hotze; dans le Voralberg, 40 et quelques mille sous l'archiduc Charles, entre le lac de Constance et le Danube. Cette masse, d'environ 100,000 hommes, pouvait l'envelopper et l'anéantir. Si l'archiduc n'eût été malade, si, au lieu d'être forcé de suivre les plans que le conseil aulique arrêtait au fond d'un cabinet, il eût été libre de se livrer sur le terrain à ses propres inspirations, et qu'il eût franchi le Rhin entre le lac de Constance et l'Aar, il fermait à Masséna la route de France, il le cernait, le détruisait. Mais, par bonheur, il ne pouvait agir comme il l'entendait; par bonheur encore, on n'avait mis sous ses ordres immédiats ni Bellegarde ni Hotze, et il y avait entre les trois généraux autrichiens un tiraillement continuel qui les empêchait de se concerter pour une opération décisive. Tout prouvait d'ailleurs que l'archiduc ne voulait qu'observer la ligne du Rhin du côté de l'Alsace, et qu'il se proposait d'opérer en Suisse, entre Schaffouse et l'Aar. Ces diverses circonstances favorisèrent Masséna, et lui permirent, d'abord de faire refluer en Suisse la plus grande partie de l'armée du Danube, ensuite de prendre une position solide, et de distribuer convenablement les forces qui venaient de lui être confiées.

La Suisse présente plusieurs cours d'eau, qui, partant des grandes Alpes, la traversent tout entière, et constituent d'excellentes lignes de défense. La première de ces lignes, celle du Rhin, qui est aussi la plus étendue, embrasse toute la Suisse. Il y en a une seconde, inscrite dans la précédente : c'est celle de la Lint, qui prend sa source dans les

petits cantons, forme le lac de Zurich, en sort sous le nom de Limmat, et va finir dans l'Aar, non loin du confluent de l'Aar et du Rhin. Beaucoup moins vaste que la première, cette ligne n'enveloppe qu'une partie de la Suisse. Il y en a enfin une troisième, inscrite de même dans la seconde : c'est celle de la Reuss, qui après avoir passé dans le lac de Lucerne, va déboucher dans l'Aar, tout près du point où l'Aar reçoit la Limmat. Conserver la plus vaste de ces lignes, c'est-à-dire s'étendre depuis le Saint-Gothard, au pied duquel le Rhin prend sa source, jusqu'à l'embouchure de l'Aar dans le fleuve, Masséna n'y pouvait songer. Il se replia sur la ligne intermédiaire, celle de la Limmat, et ne négligea rien pour s'y établir solidement. Son aile droite, composée des trois divisions Lecourbe, Ménard et Lorges, s'étendait depuis les Alpes jusqu'à l'extrémité du lac de Zurich; ou, en d'autres termes, tout le long de la Lint et du lac; les quatre divisions Oudinot, Vandamme, Thurot et Soult, qui composaient le centre, bordaient la Limmat même. La gauche, détachée vers Bâle et Strasbourg, gardait le Rhin.

Avant de se renfermer dans cette position, Masséna voulut empêcher l'archiduc Charles et son lieutenant Hotze de se réunir : il s'y prenait trop tard. Pour que sa tentative réussît, il aurait dû saisir le moment où les deux généraux étaient encore placés sur le Rhin, l'un, au-dessus de l'entrée du fleuve dans le lac de Constance, l'autre au-dessous de sa sortie, et séparés par toute l'étendue du lac. Il avait le temps, avant que ses deux adversaires eussent franchi le Rhin pour venir opérer leur jonction au delà, de les aborder isolément; il pouvait marcher d'abord à l'archiduc, puis se retourner contre Hotze et les battre tour à tour. Par malheur, il ne s'ébranla pour les attaquer que lorsqu'ils étaient à l'instant de se rejoindre et en mesure de se porter réciproquement secours. Il les combattit le 24 mai sur plusieurs points, notamment à Aldinfingen, à Frauenfeld, et obtint partout l'avantage, grâce à cette vigueur d'exécution qu'il déployait toujours; mais ne il put empêcher la réunion des deux corps ennemis, il fut contraint de se replier dans ses retranchements, et se prépara à bien recevoir le choc, si on osait l'y attaquer.

On l'osa. L'attaque eut lieu le 4 juin, entre Zurich et Bruk, c'est-à-dire entre le lac de Zurich et l'Aar, tout le long de la Limmat. C'était la partie la plus forte de notre ligne. Masséna avait pris position, non sur la Limmat même, mais en avant, sur une suite de hauteurs qui couvrent à la fois la rivière et le lac. Ces hauteurs, il les avait retranchées de la manière la plus formidable, et rendues presque inaccessibles. Au-dessous du lac, le long de la Lint, notre ligne eût été moins difficile à forcer, mais l'archiduc, pour arriver là, avait un long détour à faire, et Masséna n'eût point manqué de saisir ce moment pour écraser les corps laissés devant lui.

Les Autrichiens attaquèrent donc les Français, le 4 juin, sur toute l'étendue de la Limmat. Ils déployèrent la persévérance la plus opiniâtre, mais furent partout repoussés victorieusement. Le lendemain 5, l'archiduc, pensant que de semblables tentatives doivent se poursuivre, afin que les pertes ne soient pas inutiles, renouvela l'attaque avec la même opiniâtreté. Masséna, réfléchissant qu'il pouvait être forcé, qu'alors sa retraite serait fort compromise, et que la ligne sur laquelle il combattait était immédiatement suivie d'une autre ligne encore plus forte, car la chaîne des monts de l'Albis, qui longe la Limmat et le lac de Zurich, offrait de plus un escarpement qui la rendait presque inattaquable, résolut de se retirer volontairement. Pour aller s'établir sur l'Albis, il n'avait à sacrifier que la ville peu importante de Zurich, à reculer que de la largeur du lac et de la Limmat; il y alla donc de plein gré, sans perte aucune, et s'y posta de manière à ôter pour quelque temps aux Autrichiens l'envie de venir se heurter contre lui.

Les dernières semaines de juin, les mois entiers de juillet et d'août, enfin, une bonne partie du mois de septembre s'écoulèrent sans que les ennemis entreprissent aucun mouvement offensif. Masséna, pour sa part, ne semblait pas

impatient de quitter la défensive. A Paris, on le blâmait beaucoup d'une telle inaction; mais il laissait dire, il croyait que mieux vaut ne point courir la chance de vaincre, que s'exposer au risque d'être vaincu, et il se contentait d'épier attentivement ses adversaires, prêt à tirer bon profit de leur moindre faute. Son attente fut vaine pendant plusieurs mois. A la fin, pourtant, le conseil aulique, qui s'obstinait à mener ses généraux par la lisière, devait commettre une énorme bévue.

Dans les premiers jours de septembre, ce conseil, qui était jaloux de l'espèce d'autorité que Suwarow exerçait en Italie, qui, par exemple, convoitant le Piémont, l'avait vu avec peine écrire au roi de Sardaigne pour le réinstaller dans ses États, et qui, d'ailleurs, remarquait peu d'accord entre les Russes et les Autrichiens, se décida, par toutes ces raisons, à changer complétement la distribution des troupes sur la ligne où l'on opérait. Sur les deux théâtres de la guerre, les Russes étaient mêlés aux Autrichiens. Korsakoff combattait en Suisse auprès de l'archiduc Charles, et Suwarow auprès de Mélas en Italie. Le conseil aulique imagina d'appeler l'archiduc sur le Rhin, et d'envoyer Suwarow en Suisse. Il donna pour prétexte de ce revirement, qu'il fallait faire combattre ensemble les troupes de chaque nation, et que les Russes trouveraient en Suisse une température plus analogue à leur climat; mais nous en avons expliqué le véritable motif. Une telle manœuvre, exécutée en présence de Masséna, était fort périlleuse, et, dût-elle réussir, transportait les Russes sur un théâtre qui ne leur convenait nullement. Les soldats, habitués à charger en plaine et à la baïonnette, ne savaient pas tirer un coup de fusil. Or, dans les montagnes, ce qu'il faut avant tout, ce sont d'habiles tirailleurs. Mais le cabinet de Vienne, selon la vieille routine des cabinets, subordonnait les raisons politiques aux raisons militaires.

A l'époque où ce mouvement de troupes fut ordonné, l'archiduc Charles était rangé derrière la Limmat, Korsakoff derrière le lac de Zurich, Hotze derrière la Lint. D'après la nouvelle combinaison, l'archiduc, destiné au Rhin, devait être remplacé le long de la Limmat par Korsakoff; mais Hotze ne bougeait pas, afin de donner la main à Suwarow lorsqu'il arriverait d'Italie. Suwarow devait entrer en Suisse par le Saint-Gothard et la vallée de Reuss, puis déboucher par Schwitz derrière la ligne de la Lint, qui était occupée par les Français. Ce plan était bien conçu, mais quelles difficultés d'exécution!... Il fallait, d'un côté, franchir le Saint-Gothard gardé par Lecourbe; il fallait, de l'autre, aller au-devant de Suwarow, et par conséquent forcer la Lint; il fallait encore, pour seconder cette entreprise, porter un grand coup sur la Limmat; bref, il fallait attaquer sur toute la ligne, et cette attaque générale fut prescrite pour les derniers jours de septembre. Au moment où Suwarow déboucherait dans la vallée de la Reuss, Korsakoff attaquerait au-dessous du lac de Zurich, c'est-à-dire le long de la Limmat; et Hotze au-dessus du lac, c'est-à-dire le long de la Lint. En même temps, deux des lieutenants de Hotze, Linken et Jellachich pénétreraient jusqu'à Schwitz, dans le canton de Glaris, et tendraient la main à Suwarow. Une fois Suwarow arrivé, les troupes austro-russes réunies en Suisse s'élèveraient à 80,000 hommes, car il en amenait 18,000, et Hotze en avait 25,000, Korsakoff 30,000; mais, provisoirement, les 55,000 hommes de Hotze et de Korsakoff allaient se trouver exposés aux coups de toute l'armée française, et l'instant où l'archiduc quittait la Limmat, sans que Suwarow eût encore franchi les Alpes, était trop favorable, pour que Masséna ne le saisît point. Par les renforts qu'il avait reçus de l'intérieur, il comptait 75,000 hommes environ sous ses ordres; mais il lui fallait s'étendre de Saint-Gothard à Bâle. Lecourbe, qui formait sa droite, et qui avait Gudin et Molitor pour lieutenants, gardait le Saint-Gothard, la vallée de la Reuss et la haute Lint, avec 12 ou 13,000 hommes. Soult en avait 10,000, et occupait la Lint jusqu'à son embouchure dans le lac de Zurich. Masséna lui-même était devant la Limmat, de Zurich à Bruk, avec les divisions Mortier, Klein, Lorges et Mes-

nard, présentant un total de 37,000 hommes. Enfin, la division Thoreau, de 9,000 hommes, et la division Chabran, de 8,000, tenaient l'une le Valais, l'autre les environs de Bâle. Malgré son infériorité numérique, malgré la ligne immense qu'il devait couvrir, Masséna avait l'avantage de pouvoir lancer sa masse principale, les 37,000 hommes qu'il commandait lui-même, sur un point essentiel, sur Korsakoff, par exemple, qui venait d'envoyer à Hotze un renfort de 4,000 hommes, et qui se trouvait n'en plus compter que 26,000. Masséna pouvait donc battre Korsakoff, se rejeter ensuite sur Hotze, puis, quand il les aurait tous les deux taillés en pièces, se présenter vainqueur devant Suwarow, qui se flattait de trouver en Suisse un ennemi vaincu, et l'accabler à son tour. Informé des projets de ses adversaires, il résolut de devancer d'un jour leur attaque générale, qui était fixée au 25 septembre, et de les assaillir dès le 24. Depuis qu'il s'était retiré sur l'Albis, à quelques pas derrière la Limmat, ce cours d'eau appartenait aux Austro-Russes, et il fallait, avant tout, le leur reprendre. Il destina ses 37,000 hommes à en forcer le passage, et chargea Soult de franchir la Lint le même jour.

La Limmat, à sa sortie du lac de Zurich, traverse la ville de ce nom et la coupe en deux. Dès le 23, Korsakoff, qui se proposait d'attaquer Masséna le surlendemain, avait porté le gros de ses forces dans la partie de Zurich qui se trouve sur la rive gauche. Il avait laissé trois bataillons à Closter-Fahr, pour garder le point où la Limmat est le plus accessible, et détaché la division Durasof vers l'embouchure de cette rivière dans l'Aar, pour veiller de ce côté; mais, nous le répétons, sa masse principale, environ 18,000 hommes, était en situation offensive au delà de la rivière. Masséna, se basant sur un tel état de choses, résolut de masquer d'abord le point de Zurich, où Korsakoff avait massé ses forces, plutôt que de l'attaquer, et, en même temps, de conduire un corps nombreux vers Closter-Fahr, pour y tenter le passage de la Limmat. La rivière franchie, ce corps devait la remonter par la rive droite, et aller s'établir sur les derrières de Zurich. Alors, on attaquerait Korsakoff par les deux rives, et on l'enfermerait dans Zurich même.

La division Mortier, qui était forte de 8,000 hommes, fut dirigée vers Zurich, pour contenir d'abord la masse russe et l'attaquer ensuite. La division Klein, qui comptait 10,000 hommes, et qui renfermait, outre 4,000 grenadiers, une réserve de superbe cavalerie, devait aller s'établir à Altstetten, entre Zurich et Closter-Fahr, de manière à pouvoir, au besoin, soit porter secours à Mortier, soit voler au point du passage. Le passage devait être exécuté par la division Lorges et une partie de la division Mesnard, formant une quinzaine de mille hommes. Enfin, le reste de la division Mesnard devait faire des démonstrations sur la basse Limmat, pour tromper et retenir Durasof.

Toutes ces dispositions préliminaires étaient achevées le 25, dès cinq heures du matin. Les préparatifs du passage avaient été faits au village de Dietikon avec autant de soin que de secret. Des barques avaient été traînées à bras et cachées dans les bois. Au point du jour, elles furent mises à flot, et les troupes destinées à franchir la Limmat vinrent silencieusement se ranger sur la rive. Le général Foy, si célèbre depuis comme orateur, commandait l'artillerie à cette immortelle journée de Zurich. Il eut bientôt disposé plusieurs batteries, de manière à protéger le passage. 600 hommes s'embarquèrent hardiment, atteignirent la rive opposée, fondirent sur les tirailleurs ennemis et les dispersèrent. Les trois bataillons que Korsakoff avait postés sur le plateau de Closter-Fahr, avaient du canon. Foy éteignit promptement les feux de l'artillerie russe, et toute notre avant-garde passa dans les barques. Dès que les 600 hommes qui avaient passé les premiers furent suffisamment soutenus, on marcha contre les trois bataillons qui gardaient Closter-Fahr; on les enveloppa dans un bois où ils s'étaient logés, on les tua presque jusqu'au dernier homme, tant ils se défendirent bravement, et enfin on jeta le pont. Quand le reste des 15,000 hommes que Masséna destinait à opérer

ur la rive droite eut défilé, la brigade Bontemps alla se placer à Regensdorf pour tenir tête à Durasof, dans le cas qu'il voulût remonter la rivière; et le gros des troupes, conduit par le chef d'état-major Oudinot, se porta sur les derrières de Zurich. Masséna, qui avait dirigé lui-même cette partie de l'opération, put alors repasser de sa personne sur la rive gauche, pour veiller au mouvement de ses ailes. Mesnard avait si bien trompé Durasof, que ce général était accouru vers la rivière et déployait tous ses feux contre lui; mais Mortier, en marchant sur Zurich par Vollishofen, s'y était heurté contre la masse de Korsakoff, et venait d'être contraint à se replier. Masséna, qui arrivait en cet instant, ébranla la division Klein, postée, on se le rappelle, à Altstetten, et rétablit le combat. Mortier renouvela ses attaques, et on parvint à refouler les Russes dans Zurich. Pendant ce temps, Korsakoff, surpris d'entendre du canon sur ses derrières, mais ne soupçonnant pas combien la chose était grave, avait simplement reporté quelques bataillons de l'autre côté de la Limmat. Un si faible secours avait été inutile. Oudinot et ses 15,000 hommes avaient continué leur marche, et étaient venus occuper la grande route de Vintherthur, qui donne issue en Allemagne, et la seule par laquelle l'ennemi pût se retirer.

La journée était bonne pour Masséna; celle du lendemain devait être encore meilleure. Dans la nuit, Korsakoff avait enfin ouvert les yeux sur le péril de sa position, et ramené ses troupes dans l'autre partie de Zurich, sur la rive droite de la Limmat. Durasof, apprenant que nous avions forcé le passage de la rivière à Closter Fahr, s'était dérobé, avait évité par un détour la brigade Bontemps, et regagné la route de Vintherthur. Le 26, l'action recommença de bonne heure. La malheureuse ville de Zurich, encombrée d'artillerie, d'équipages, de blessés, attaquée de toutes parts, est comme enveloppée de feux. De ce côté-ci de la Limmat, c'est Mortier, c'est Klein, qui l'abordent et qui vont y pénétrer; de l'autre côté, c'est Oudinot qui la serre, et qui veut fermer la route à Korsakoff. Cette route de Vintherthur est plusieurs fois prise et reprise, et le sang y ruisselle. Korsakoff songe enfin à se retirer; il met son infanterie en tête, sa cavalerie au centre, son artillerie et ses bagages à la queue, et s'avance ainsi sur une longue colonne. L'infanterie russe charge avec fureur, renverse tout devant elle, et se fraye un passage; elle passe, et déjà une partie de la cavalerie a passé à sa suite; mais voici que les Français tentent un nouvel effort, attaquent le reste de la cavalerie, et la refoulent avec les bagages jusqu'aux portes de Zurich. En ce moment Mortier et Klein y entrent de leur côté. On se bat sur toutes les places, dans toutes les rues. Enfin, tout ce qui était resté dans Zurich, est contraint de mettre bas les armes. 5,000 prisonniers, 100 pièces de canon, tous les bagages, les administrations, le trésor même de l'armée ennemie, deviennent la proie des Français. Korsakoff compte en outre 8,000 morts, et se hâte, avec 13,000 hommes au plus, de regagner le Rhin.

A l'autre extrémité du lac de Zurich, Soult avait opéré avec non moins de bonheur. Chargé de franchir la Lint, il avait exécuté le passage de cette rivière entre Bilten et Bichenburg. 150 braves, portant leur fusil sur leur tête, avaient traversé à la nage, abordé l'autre rive, balayé les tirailleurs, et protégé le débarquement de l'avant-garde. Hotze était accouru de sa personne pour reconnaître cette attaque soudaine; une balle l'avait atteint, il était tombé mort, et le désordre s'était mis dans les rangs autrichiens. Petrasch, succédant à Hotze, avait essayé vainement de rejeter dans la Lint les corps français qui avaient déjà passé. Il lui avait bientôt fallu lâcher prise, laisser au pouvoir de nos soldats 3,000 prisonniers et presque tous ses canons, et se retirer en toute hâte vers Saint-Gall et le Rhin. Jellachich et Linken, de leur côté, qui devaient, par la haute Lint, pénétrer dans le canton de Glaris pour recevoir Suwarow au débouché du Saint-Gothard, avaient battu en retraite au bruit de tous ces désastres. Ainsi, Suwarow, qui comptait arriver en Suisse pour tomber sur le flanc d'un ennemi à moitié défait et n'avoir besoin

que de l'achever, allait, au contraire, s'engager au milieu d'une armée partout victorieuse.

Il avait quitté l'Italie avec 18,000 hommes, et était parvenu le 21 septembre au pied du Saint-Gothard. Après avoir été obligé de démonter ses Cosaques pour charger son artillerie sur le dos de leurs chevaux, il donna le tiers de sa troupe à Rosemberg et l'envoya tourner le Saint-Gothard par Dissentis et le Crispalt; lui-même, avec le corps principal, il se dirigea vers Airolo, et, le 23, à l'entrée de la gorge, se heurta contre la brigade Gudin. Les soldats russes se battirent là avec une opiniâtreté extrême; mais, mauvais tireurs, ils ne savaient que marcher en avant et se faire tuer, et tombaient par pelotons sous les balles et les pierres. Enfin, Suwarow songea à inquiéter notre général sur ses flancs, et l'obligea ainsi à céder la gorge jusqu'à l'hôpital. Gudin, par sa résistance, avait donné à Lecourbe le temps de recueillir ses troupes. Toutefois, Lecourbe, qui n'avait guère que 6,000 hommes sous sa main, ne pouvait tenir à la fois, et contre Suwarow qui d'un côté en amenait 12,000, et contre Rosemberg qui en amenait 6,000 de l'autre, et qui commençait à déboucher dans le val d'Urseren. Menacé de front, menacé sur ses derrières, il se hâta, le 24, de remonter la Reuss pour prévenir l'ennemi à Urseren si c'était possible, mais il ne le put; il fit alors détruire le pont du Diable, et s'arrêta longtemps sur la rive opposée pour en contrarier la reconstruction, tuant les Russes par centaines, tandis que cet ouvrage difficile se poursuivait. Quand le pont fut enfin réparé et le précipice franchi, Lecourbe descendit la vallée; mais, chemin faisant, il occupa toutes les positions accessibles, n'opéra sa retraite que pied à pied, et ne cessa de fatiguer, de tuer un à un les soldats de Suwarow.

L'armée ennemie parvint donc à gagner Altorf, mais accablée de lassitude, manquant de vivres, considérablement affaiblie. Et ce n'était pas tout; d'Altorf, où la Reuss se jette dans le lac de Lucerne, il fallait atteindre Schwitz. Or, entre ces deux points, une masse de rochers qui pendent à pic sur les bords du lac interrompt la route. D'ordinaire, on se rend par eau de Fluelen à Brunnen, et de là on remonte la Mutten jusqu'à Schwitz, où la chaussée recommence. Si, d'après le plan convenu, Jellachich et Linken eussent pu franchir la Lint et pousser jusqu'à Scwhitz, ils auraient envoyé une flottille pour recevoir Suwarow à l'embouchure de la Reuss; mais, par suite des événements qui s'étaient passés, Suwarow ne trouva aucune embarcation, et se vit enfermé au fond d'une vallée épouvantable. Il résolut aussitôt de passer sur le corps de Lecourbe et de tourner le lac par Lucerne. Un combat de géants s'engagea entre l'armée russe et la brigade française, et dura trois jours, les 24, 25 et 26 septembre. Le soir du troisième, Suwarow, informé des désastres de Korsakoff et de Hotze, céda à Lecourbe l'honneur de la victoire, et, ne pouvant percer à gauche vers Lucerne, entreprit de pénétrer à droite dans le Mutten-thal, dont le séparaient pourtant des montagnes horribles. La distance n'était que de trois lieues; mais le sentier qu'il fallut suivre était tellement abrupt, tellement étroit, qu'on mit quarante-huit heures à la parcourir. Arrivé sur le Mutten, Suwarow avait à choisir entre deux partis : ou déboucher par Schwitz, ce qui le rapprochait du lac de Zurich, ou franchir le Bragel, ce qui le conduisait sur la Lint. Mais, du côté de Schwitz, Masséna arrivait avec la division Mortier, et, au delà du Bragel, Molitor occupait le défilé du Kloen-thal. Suwarow se décida pour le Bragel, donna deux jours de repos à ses troupes, et, le 30, se remit en marche. Pressé en queue, arrêté en tête, il résista bravement à toutes les attaques de Masséna, mais il ne fit que des efforts inutiles pour percer Molitor. Il s'ouvrit la route de Glaris, mais il ne put se frayer celle de Wesen. Rejeté sur Glaris après plusieurs actions sanglantes, il ne lui restait d'autre ressource que de remonter la vallée d'Engi pour atteindre les Grisons. Cette route était encore plus affreuse que celle d'Altorf à Mutten. Il se décida pourtant à la suivre, et, après quatre jours d'efforts surhumains, de souffrances inouïes, il gagna Coire et le Rhin. Le feu, les

marches surtout, lui avaient enlevé plus lu tiers de son armée.

Ainsi, en quinze jours à peine, 100,000 Austro-Russes, prêts à nous envahir, venaient d'être chassés de Suisse et rejetés en Allemagne. Leurs pertes matérielles étaient immenses, car elles ne s'élevaient pas à moins de 26,000 hommes; mais l'effet moral des défaites qu'ils avaient subies fut encore plus grand. Suwarow, qui se croyait nvincible, se retirait plein de honte et le rage; il rejeta sur les Autrichiens a faute de tout le mal, il refusa de ervir désormais avec eux, et la coalition se trouva dissoute. Grâce à Masséna, la France était sauvée.

ZUYDERZÉE (département du). Réuni à la France en 1810, avec les autres départements formés dans le royaume de Hollande, ce département était borné au nord par la mer du Nord; à l'est par le golfe du Zuyderzée qui lui donnait son nom, et par le département de l'Yssel-Supérieur; au sud par le département des Bouches-du-Rhin; à l'ouest par celui des Bouches-de-la-Meuse et par la mer du Nord. Son chef-lieu était Amsterdam. Enlevé à la France en 1814, il fait maintenant partie du royaume de Hollande.

FIN DU DOUZIÈME ET DERNIER VOLUME.

ERRATA DES TOMES III ET XII.

T. III, p. 499. — M. J.-V. Bertin est né en 1767, et non en 1775. Il est mort en 1842. u lieu de *Temouf*, c'est Remond qu'il faut lire, dans l'énumération de ses élèves, aux noms esquels on doit ajouter ceux de MM. Gibert et Buttura, qui ont remporté le grand prix e paysage, et celui de M. Lanoue, qui, en ce moment encore à Rome, a consolé par ses ccès les dernières années de M. Bertin. Depuis la fondation du prix de paysage historique, les élèves de M. Bertin ont, à l'exception de deux fois seulement, triomphé consmment dans les concours : cet artiste n'était pas de l'académie.

T. XII, p. 117, art. ROCHETTE, 2e col., lig. 47 et 48 : nommé en 1816, par ordonnance, sez : *élu en* 1816.

Ibid., p. 474. — Par suite d'une confusion excusable peut-être lorsqu'il s'agit de deux frères, ii se sont l'un et l'autre distingués dans le même art, nous avons attribué à M. Seurre aîné statue de Napoléon, placée sur la colonne de la place Vendôme, bien qu'elle ait été écutée par M. Seurre jeune. Nous n'avons du reste rien à retrancher des éloges que nous ons accordés à ce remarquable morceau de sculpture; et nous serions presque tentés de us féliciter de cette erreur, puisqu'elle nous fournit l'occasion de parler d'une statue que us n'avions pas encore pu admirer lors de la rédaction de notre premier article, celle i décore la fontaine de la rue Richelieu. Dans cette attitude pensive, dans ce regard énétrant que M. Seurre aîné a su donner à Molière, nous retrouvons l'homme de génie, poëte philosophe, le créateur de la véritable comédie; M. Seurre, dans cette œuvre, s'est ontré artiste aussi habile qu'intelligent.

